تيسير الكريم الرحمن

Taysîr Al Karîm Ar-Rahmâne

Fî Tafsîr Kalâm Al Mannâne.

(L'exégèse concise et résumée)

L'exégèse du cheikh
'Abd Ar-Rahman As-Sa'dî

VOL I

Sana

Éditions Ibn Hazm

دار ابن حزم
للطباعة والنشر والتوزيع

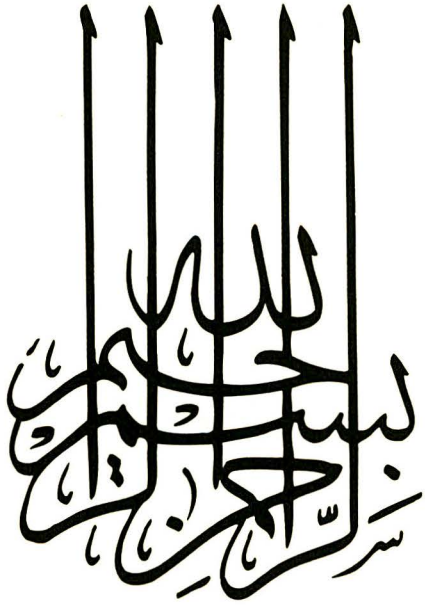
بسم الله الرحمن الرحيم

Taysîr Al Karîm Ar-Rahmâne

Fî Tafsîr Kalâm Al Mannâne.

(L'exégèse concise et résumée)

L'exégèse du cheikh
'Abd Ar-Rahman As-Sa'dî

Préfaces des cheikhs
'Abdallah Ibn 'Abd Al 'Azîz Ibn 'Ouqayl
et
Mouhammad Ibn Sâlih Al 'Outhaymîn

Vérification de
'Abd Ar-Rahman Ibn Mou 'alla Al-Louwayhiq

Traduction de
Messaoud Boudjenoun

Vol I

Sana

Éditions Ibn Hazm

ISBN 978-9959-855-17-6

© Éditions Ibn Hazm, 2020
Beyrouth, Liban, B.P: 14/6366
Tel. - Fax: (009611)701974-300227
e-mail: ibnhazim@cyberia.net.lb

www.daribnhazm.com

Tous droits réservés. Sans l'autorisation écrite de l'éditeur, aucune partie de ce livre ne peut être reproduite ou retransmise, quelle qu'en soit la forme et quel qu'en en soit le moyen électronique ou mécanique, y compris les photocopies, les enregistrements ou toute forme d'archivage médiatique.

Préface du cheikh ‘Abdallah Ibn ‘Abd Al ‘Azîz Ibn ‘Ouqayl:

Louange à Allah qui a fait descendre à Son serviteur le Livre sans y introduire le moindre détour, et je témoigne qu'il n'y a de divinité qu'Allah, l'Unique qui n'a pas d'associé et je témoigne que Mouḥammad est Son serviteur et Son messager. Que la prière et le salut d'Allah soient sur lui, sur sa famille et ses compagnons.

Cela dit, Allah, avec Sa sagesse et Sa miséricorde, a fait descendre Son Livre comme clarification de toute chose ; Il en a fait une guidance et une preuve pour cette communauté et Il en a facilité le rappel, la récitation et la guidance sous toutes leurs formes. « Nous avons facilité la récitation du Coran pour qu'elle serve de rappel. Seulement, est-il quelqu'un pour méditer ce rappel ? ». Il l'a fait descendre avec une langue arabe claire ; Il s'est chargé de le préserver et de le transmettre à tous les hommes, et Il lui a destiné des savants qui l'expliquent et l'interprètent et qui transmettent aux gens ses expressions et ses sens, afin que se complète davantage sa guidance et qu'il fasse autorité.

Il est vrai que les savants ont abondé dans leurs travaux d'exégèse et d'interprétation du saint Coran, chacun avec ce qu'il a reçu comme science. Aussi, il y a celui qui explique le sens des versets du Coran par le Coran, il y a celui qui les explique par les récits des pieux anciens et les hadiths, il y a celui qui les explique du point de vue de la langue arabe dans sa diversité, et il y a celui qui prend soin des versets ayant trait aux règles juridiques, et ainsi de suite.

Dans cette optique, notre maître le cheikh érudit ‘Abd Ar-Raḥman Ibn Nâṣir As-Sa‘dî (qu'Allah lui accorde Sa miséricorde) a eu une grande part en cela, notamment à travers son exégèse intitulé « Taysîr Al Karîm Ar-Raḥmâne, Fî Tafsîr Kalâm Al Mannâne », qui se caractérise par la simplicité de ses expressions et la clarté de ses allusions. En outre, notre exégète a conçu son commentaire dans un style magistral, en utilisant des expressions accessibles au lecteur et dénuées de toute ambiguïté. En effet, l'auteur a fait en sorte de clarifier le sens recherche dans le verset en

utilisant des mots succincts mais néanmoins utiles, en embrassant tout ce que le verset contient comme sens et règle, qu'ils soient explicites ou implicites, sans s'étendre dessus, ni utiliser de digressions ou mentionner des récits israélites ou des récits inappropriés. Bien plus, il n'a recours à la grammaire que rarement, lorsque le sens d'un verset implique cela. Il met l'accent sur le sens recherché dans le verset avec des expressions claires comprises de tous ceux qui les lisent, quel que soit leur niveau intellectuel. En vérité, son style est accessible et incomparable à la fois. On comprend le sens seulement en entendant son expression. D'autre part, l'auteur s'est soucié de l'ancrage de la profession de foi des pieux prédécesseurs, du dévouement à Allah, de la déduction des règles juridiques, des fondements principiels, les avantages jurisprudentiels et autres avantages qu'on ne trouve pas dans d'autres exégèses, tout en prenant le soin d'expliquer les versets des attributs selon la profession de foi des pieux anciens, contrairement aux interprétations qu'en font certains exégètes.

Allah m'a fait la faveur d'entendre de la bouche de l'auteur son exégèse qu'il faisait oralement dans des cercles d'études qu'il animait à la mosquée de *‘Ouneyza*. En outre, j'étais de ceux qui lui recommandaient d'éditer son exégèse. Cependant, seul le cinquième tome de son exégèse fut édité de son vivant, en l'an 1375 de l'Hégire, à l'imprimerie *As-Salafiyya* en Egypte. Ensuite, nous nous sommes concertés pour éditer le reste. J'y ai moi-même contribué, à l'époque où j'étais juge *(cadi)* à *‘Ouneyza* . Et c'est ainsi que le reste de l'exégèse fut édité après la mort de son auteur, en particulier durant les années soixante-seize et soixante-dix-sept de l'ère chrétienne. Après son édition intégrale, les gens accordèrent à ce commentaire une grande importance, que ce soit en l'étudiant ou en l'enseignant. De notre côté, nous l'avons enseigné à nos frères et à nos enfants étudiants, et cela eut de bénéfiques conséquences pour eux. Pour leur part, les imams des mosquées l'ont enseigné à leurs fidèles pour clarifier ses sens. Après cela, il fut édité à plusieurs reprises, sans qu'aucune édition ne soit exempte de remarques ou de critiques.

Voyant cela, d'autant plus que le besoin des gens pour ce commentaire ne cessait de s'amplifier, notre honorable fils le cheikh ‘Abd Ar-Raḫman Ibn Mou‘alla Al-Louwayḫiq, le professeur à l'université islamique de l'imam Mohammed Ibn Séoud, a pris l‘initiative de le rééditer en marge du saint Coran, en suivant chaque page du Coran de son commentaire. Il m'a présenté les premiers modèles de cette édition, qui m'ont plu évidemment et ont suscité ma grande joie, en espérant que cette édition

soit le meilleur moyen de comprendre le Livre d'Allah et de lui accorder toute l'attention qu'il requiert aussi bien du point de vue de la récitation, de la mémorisation que de la compréhension. Il est vrai que cette édition offre plus d'avantages pour le lecteur du Coran en raison de la facilité de sa lecture et de la rapidité avec laquelle il peut se référer au commentaire du verset dans la même page, au lieu de s'y référer aux lointains livres d'exégèse. En outre, cette nouvelle édition, se caractérise par l'absence de coquilles et par la qualité de son impression. A la fin, nous demandons à Allah de bénir le cheikh 'Abd Ar-Raḥman Ibn Mou'alla Al-Louwayḥiq pour cette noble œuvre et de le récompenser de la meilleure des récompenses. Nous lui demandons aussi de faire en sorte que cette nouvelle édition soit utile aux lecteurs, à l'instar des éditions précédentes, et de récompenser tous ceux qui ont contribué à la concrétisation de ce projet dont l'utilité n'est plus à démontrer. A la fin, nous Lui demandons d'accorder Sa vaste miséricorde à tout le monde, tout particulièrement à l'auteur de cette exégèse. Il est Généreux et Munificent. Et que la prière et le salut soient sur notre Prophète (ﷺ), sur sa famille et sur ses compagnons.

Le 27/9/1416 de l'Hégire
Ecrit par le pauvre devant Allah,
'Abdallah Ibn 'Abd Al 'Azîz Ibn 'Ouqayl.
Ancien président du Comité permanent
au Haut Conseil de la magistrature
et membre du Haut Conseil
à la magistrature, à la retraite.

Préface du cheikh Mouḥammad Ibn Ṣâliḥ Al ‘Outhaymîn (رحمه الله)

Louange à Allah le Seigneur des univers et que la prière et le salut soient sur notre Prophète Mohammed, sur sa famille, ses compagnons et ceux qui les ont suivis dans la voie de la bienfaisance jusqu'au Jour de la résurrection.

Cela dit, l'exégèse de notre maître ‘Abd Ar-Rahman Ibn Nâsir As-Sa‘dî (qu'Allah lui accorde Sa miséricorde), intitulé « Taysîr Al Karîm Ar-Rahmâne Fî Tafsîr Kalâm Al Mannâne » est considéré comme l'un des meilleurs exégèses, en ce qu'il possède comme nombreux mérites : on y trouve, entre autres, la simplicité et la clarté de ses expressions, que peuvent comprendre aussi bien les savants que les gens ordinaires. Cette exégèse se caractérise aussi par son exemption de toute redondance ou prolixité, qui ne sont d'aucune utilité pour le lecteur, à qui ils font perdre son temps et disperser sa pensée. En outre, il évite toute mention des divergences, sauf si cette divergence est inévitable et nécessite d'être mentionnée. C'est là une qualité importante pour le lecteur qui peut fixer ainsi son attention sur une seule version des choses.

Cette exégèse se caractérise aussi par son attachement à la voie des pieux anciens dans l'interprétation des versets sur les attributs. En effet, l'auteur ne s'adonne à aucune interprétation ou interpolation contredisant les desseins d'Allah à travers Ses paroles. C'est une référence dans l'affirmation de la profession de foi *« ‘aqîda »*. De même, il se caractérise par une précision dans la déduction des avantages, des règles et des significations découlant des versets. Ceci apparaît clairement dans certains versets, comme celui qui parle des ablutions dans la sourate *« Al-Mâ'ida »* d'où il a déduit cinquante règles juridiques. Il en est de même pour le récit de David et de Salomon dans la sourate *« Ṣâd »*.

Par ailleurs, cette exégèse met l'accent sur l'attachement aux belles vertus, comme cela se reflète dans le commentaire de la parole du Très Haut dans la sourate *« Al A‘râf »* : « Sois conciliant ! Ordonne le bien et écarte-toi des ignorants ! ».

Pour tout ce qui précède, je recommande à toute personne voulant acquérir des ouvrages d’exégèse, de ne pas se priver de cette excellente exégèse.

A la fin, je demande à Allah de faire en sorte que cette exégèse profite à son auteur et à son lecteur. Il est Généreux et Bienfaisant. Que la prière et le salut soient sur notre Prophète Mouḥammad, sur sa famille, ses compagnons et tous ceux qui les suivront dans la voie de la bienfaisance.

Ecrit par Mouhammad Ibn Sâlih Al ‘Outhaymîn.
Le 15 Ramadân de l’an 1416 de l’Hégire.

Introduction du vérificateur :

Louange à Allah. Nous Le louons et nous Lui demandons pardon. Nous nous mettons sous la protection d'Allah contre les méfaits de nos âmes et contre nos mauvaises actions. Celui qui est guidé par Allah, personne ne peut l'égarer, et celui qui est égaré, personne ne peut le guider. Je témoigne qu'il n'y a de dieu qu'Allah, l'Unique, qui n'a pas d'associé, et je témoigne que Mouhammad est Son serviteur et Son messager. Qu'Allah lui accorde Sa bénédiction et Son salut, ainsi qu'à sa famille et ses compagnons.

Cela dit, la révélation du Coran pour cette communauté est, pour elle, un don considérable, dans la mesure où ce Coran est un sentier vers la guidance et une voie vers le salut et la délivrance de l'égarement et de la séduction. *« Si vous recevez de Moi une direction, celui qui la suivra ne s'égarera pas et ne sera pas éprouvé. Mais celui qui se détourne de Mon invocation connaîtra une vie étriquée ».*

Cependant, pour bien tirer profit de ce Livre béni (le Coran), il faut être en contact permanent avec lui sur le plan théorique et pratique, de même que sur le plan de la psalmodie, de la méditation et de la compréhension. *« C'est un Livre béni que Nous t'avons révélé, afin qu'ils méditent ses versets et afin que se rappellent les gens doués de raison ».* Parmi les moyens de cette méditation et de cette compréhension, il y a l'étude de ce que les gens de science ont écrit dans leurs commentaires et exégèses du saint Coran. En effet, ce qui rend la préservation d'Allah de cette noble Révélation encore plus parfaite, est qu'Il lui a assigné des érudits et des savants ancrés dans la science qui ont compris les desseins d'Allah de la part d'Allah et de Son Messager (ﷺ). De ce fait, ils ont édité des ouvrages où ils ont facilité la compréhension des expressions du Coran, clarifié ce qui est difficile à comprendre, détaillé ce qui y est rapporté comme règles et principes généraux, dissipé les prétendues oppositions et précisé les significations voulues lorsqu'une expression implique plusieurs versions. Ils furent en cela plusieurs tendances dans leur compréhension du Livre

saint. Il fallait attendre la venue de notre maître le cheikh ‘Abd Ar-Rahman As-Sa‘dî (qu’Allah lui accorde Sa miséricorde) pour qu’une exégèse si concise et si simple soit composée. En effet, notre maître s’est soucié avant tout du sens des mots coraniques qui est le dessein fondamental du Livre saint. Dans cette optique, son exégèse fut une véritable ouverture dans cette science, dans la mesure où il a dirigé l’attention du lecteur vers le sens et l’a aidé à réfléchir sur le dessein de la Révélation, en lui épargnant les contraintes qui l’en empêchent, comme les études linguistiques, les récits d’origine israélite et autres. Il n’a pas fait cela, certes, par incapacité, puisque seuls ceux qui ont un ancrage certain dans les sciences du saint Coran et une grande connaissance des livres d’exégèse, peuvent avoir cette capacité de pouvoir faciliter le sens et clarifier le dessein.

Or, Allah m’a fait le don de m’occuper de cette exégèse et d’aimer son auteur. Il m’a fait aussi le don de lire son ouvrage, de le faire lire, et de conseiller sa lecture, de même que l’honneur de l’éditer en seul volume après qu’il ait été édité en huit volumes, difficiles à lire, durant ses premières éditions. Toute ma préoccupation était concentrée sur ce point-là, en omettant de regarder les erreurs qui caractérisaient ces premières éditions, jusqu’à ce que je fus contacté par certains honorables chercheurs parmi les éminents cheikhs qui attirèrent mon attention sur les nombreuses lacunes qui caractérisaient les anciennes éditions. Parmi ces cheikhs qui attirèrent mon attention sur ces lacunes, il y a le Dr ‘Abd Ar-Razzâq Ibn Cheikh ‘Abd Al-Mouḥsin Al ‘Abbâd Al Badr et le Dr Khâlid Ibn ‘Outhmân As-Sabt. Mais c’est la rencontre avec le Dr ‘Abd Ar-Razzâq qui détermina ma décision à m’occuper de l’exégèse et de ses copies manuscrites ou éditées. Il m’est apparu alors que l’exégèse n’a jamais été éditée jusqu’ici selon la forme laissée par le cheikh (qu’Allah lui accorde sa miséricorde). Pour montrer cela, il faut revenir à l’histoire détaillée de l’écriture par le cheikh de cette exégèse et de ses différentes éditions. Aussi, j’ai pensé qu’il serait intéressant d’exposer cela en détail dans cette introduction, afin que le lecteur puisse avoir une idée de ce que doivent faire les écrivains et les éditeurs en matière de livres.

- **L’écriture par le cheikh de son exégèse :**

Le cheikh a commencé l’écriture de son exégèse en l’an 1342 H et l’a terminé en l’an 1344 H. Ainsi, il l’a commencé alors qu’il avait trente-cinq ans et il l’avait terminé à l’âge de trente-sept ans.

Il est vrai que celui qui lit son exégèse, il lui vient à l'esprit qu'un homme de cet âge ne peut pas écrire un tel ouvrage, puisque l'auteur donne la preuve qu'il est un savant à la grande maturité, maîtrisant parfaitement la science et ses outils et possédant de grandes connaissances : « Ceci est un bienfait d'Allah qu'Il accorde à qui Il veut. Et Allah est Immense et Omniscient ».

L'auteur a fait une seule copie puis il a demandé à ce qu'on lui fasse une autre copie. Grâce à mes investigations et à mes questions, il m'est apparu que le cheikh n'a transcrit que deux copies de son exégèse, la sienne et celle qu'il avait demandé qu'on lui fasse. Pour plus d'informations, je vais montrer, ici, les détails concernant ces deux copies avec une description de chacune d'elles :

- **La première copie :**

C'est celle qui était en la possession du cheikh. Celle-ci est écrite, dans son ensemble, par la main du cheikh (qu'Allah lui accorde sa miséricorde). Sa description est la suivante : elle est composée de neuf parties, à partir desquelles le cheikh a fait neuf volumes.

Le premier volume :

Sur la couverture de ce volume, il est écrit : « Le premier volume du Taysîr Al Karîm Ar-Rahmâne Fî Tafsîr Kalâm Al Mannâne », parmi les dons d'Allah en faveur de Son serviteur et du fils de Son serviteur et de Sa servante : 'Abd Ar-Rahman Ibn Nâsir Ibn 'Abdallah Ibn As-Sa'dî. Au-dessus, est écrit de la main du cheikh et avec de petits caractères : « Cet intitulé est inspiré de la parole du Très Haut : *« Nous avons fait du Coran une œuvre facile à comprendre pour qu'il serve de rappel. Seulement, est-il quelqu'un pour méditer ce rappel ? ».*

Et sa parole : *« Aucune question ne t'est posée par les impies sans que Nous t'en fournissions la vraie réponse et la meilleure explication ».*

Au milieu de la page, et par la main du cheikh, nous lisons aussi ceci : « J'ai commencé cette exégèse bénie au début du mois de (...) (1) de l'année 1342 de l'Hégire, et j'espère qu'Allah la fera terminer par Sa faveur ».

Ce volume a été composé par la main du cheikh et il contient des notes et des remaniements de sa propre main aussi. Il est composé de 150 pages, chaque page formant quelques trente lignes à peu près. Au début, il y a l'introduction, puis le commentaire de la sourate *Al Fâtiḥa* jusqu'à la parole du Très Haut : *« C'est à Allah qu'appartient ce qu'il y a dans les*

cieux et sur la terre ; Il pardonne à qui Il veut et châtie qui Il veut et Allah est Pardonneur et Miséricordieux ». S3. V129.

Le deuxième volume :

Il est écrit aussi de la main du cheikh et il contient 192 pages, chaque page formant quelques trente lignes à peu près. Il commence par le commentaire du verset 130 de la sourate *Âl 'Imrâne*, à savoir la parole du Très Haut : *« Ô vous qui avez la foi, ne mangez pas du produit de l'usure en redoublant les bénéfices usuraires (précédents) et sachez vous garder d'Allah ; sans doute réussirez-vous »*, jusqu'à la fin du commentaire de la sourate *Al An'âm*.

Le troisième volume :

Il est de la main du cheikh également et se compose de 214 pages, chaque page formant quelques 25 lignes à peu près. Il commence par le commentaire de la sourate *Al A'râf*, et se termine par la fin du commentaire de la sourate *Hoûd*.

Le quatrième volume :

Il est de la main du cheikh et se compose de 129 pages, chaque page formant quelques 26 lignes environ. Il commence par le commentaire de la sourate de *Yoûssouf* et se termine par la fin du commentaire de la sourate *Al Isrâ'*.

Le cinquième volume :

Il est écrit de la main du cheikh aussi. Il est composé de 229 pages, chaque page formant 28 lignes environ. Il commence par le commentaire de la sourate *Al-Kahf* et se termine par la fin du commentaire de la sourate *An-Naml*.

Le sixième volume :

Ce volume est écrit de la main du cheikh Mouḥammad Ibn Manṣoûr Ibn Ibrahîm Ibn Zâmil (qu'Allah lui accorde Sa miséricorde). Il l'a terminé le 24 *Rajab* de l'an 1345 H. Il est bien écrit, mais contient de nombreuses erreurs. En outre, on trouve une séparation entre les deux parties d'un mot par deux lignes, et ceci se répète plusieurs fois, dans le livre, ce qui déroute le lecteur. En marge de ce volume, on trouve des annotations et des modifications de la main du cheikh 'Abd Ar-Rahman Ibn As-Sa'dî. Ce volume est composé de 142 pages, chaque page formant

29 lignes environ. Il commence par le commentaire de la sourate *Al Qaṣaṣ* et se termine par le commentaire de la fin de la sourate *Aṣ-Ṣâfât*.

Le septième volume :

Il est écrit de la main du cheikh As-Sa'dî et est composé de 153 pages, chaque page formant quelques 28 pages à peu près. Il commence par le commentaire de la sourate *Ṣâd* et se termine par le commentaire de la fin de la fin de la sourate *Al Fatḥ*.

Le huitième volume :

Il est écrit aussi de la main du cheikh 'Abd Ar-Rahman As-Sa'dî et se compose de 146 pages, chaque page formant 29 lignes environ. Il commence par le commentaire de la sourate *Al Ḥoujourât* et se termine par le commentaire de la fin de la sourate El-Qiyyâma.

Le neuvième volume :

Il est écrit de la main du cheikh As-Sa'dî également et se compose de quelques 50 pages, chaque page formant 30 lignes environ. Il commence par le commentaire de la sourate *Al Insân* et se termine par le commentaire de la fin de la sourate *An-Nâs*.

- **La deuxième copie :**

Le premier volume :

Il est écrit au-dessus : le premier volume du Taysîr Al Karîm Al Mannân Fî Tafsîr Al Qor'ân de son commentateur le pauvre devant Allah 'Abd Ar-Rahman Ibn Nâṣir As-Sa'dî qu'Allah lui pardonne ainsi qu'à ses parents et à tous les musulmans. Au milieu de la page, il y est écrit ceci : sache que ma méthode de travail dans cette exégèse est que je mentionne, devant chaque verset, ce qui me vient à l'esprit comme significations ; je ne me contente pas de citer ce qui se rapporte aux sujets précédents au détriment de ce qui se rapporte aux sujets suivants, car Allah a décrit ce Livre comme étant *« les sept versets qui se répètent ainsi que le Coran sublime »*, c'est-à-dire que dans ce Coran sont répétés les informations, les récits, les règles juridiques et toutes les choses utiles, en vertu d'une grande sagesse. Il a ordonné aussi qu'il soit médité entièrement, en ce qu'il y a comme accroissement de la science et des connaissances, comme réforme extérieure et intérieure et comme avantages dans tous les domaines ».

La majeure partie du texte de ce volume est de la main du cheikh, sauf

les pages comprises entre la page 36 et la page 96, qui sont écrites avec une écriture différente de celle du cheikh, de même que le début du volume et sa fin, comme c'est le cas dans la première copie.

Le deuxième volume :

Il est écrit de la main du cheikh 'Alî Al Ḥasan Al 'Alî Al Ḥasan AlBarikâne. Le début du texte et sa fin ressemblent à ceux de la première copie. On y trouve des corrections de la main du cheikh 'Abd Ar-Rahman As-Sa'dî, ce qui prouve qu'il l'avait lu. Ce volume est composé de 177 pages, chaque page formant 31 lignes environ.

Le troisième volume :

Ce volume a été transcrit par deux copistes ; le premier a transcrit 12 pages, mais son écriture est illisible et il contient plusieurs erreurs. C'est pour cela que le cheikh a écrit de sa main sur la deuxième page : « Les premières pages de cette partie sont écrites d'une façon illisible ; aussi, il importe de bien les déchiffrer en les corrigeant ». Ensuite, le reste du texte fut transcrit jusqu'à la fin, avec une écriture différente et meilleure que la première. On ne trouve pas sur cette partie du volume les noms des copistes. Ce volume se compose de 152 pages, chaque page formant 31 lignes. Son début et sa fin ressemblent à ceux de la première copie.

Le quatrième volume :

Ce volume a été écrit de la main du cheikh Soulaymân Al Ḥamd Al Bassâm. On y trouve des corrections de la main du cheikh 'Abd Ar-Rahman As-Sa'dî. Il se compose de 103 pages, chaque page formant 28 lignes. Son début et sa fin ressemblent à ceux de la première copie.

Le cinquième volume :

C'est ce volume que le cheikh avait envoyé au début à l'imprimerie. Il avait écrit de sa main l'introduction qui avait été imprimée avec cette partie du volume. Cette introduction fut répétée en marge de cette édition, au premier commentaire de la sourate *Al Kahf*. Ce volume a été transcrit à partir de l'écriture du cheikh As-Sa'dî, mais le nom de son copiste n'y figure pas. Le cheikh lui a ajouté des principes parmi les principes de l'exégèse, ainsi que le commentaire d'expressions générales qui abondent dans le Coran et qui nécessitent d'être connues. Cette copie est écrite de la main du cheikh, et j'en ai fait un appendice à cette édition à la fin de ce commentaire.

En outre, à la fin de cette partie, un sommaire des sujets y est ajouté, de même que le discours du cheikh adressé au cheikh Mouḥammad Nasîf (qu'Allah lui accorde Sa miséricorde) et daté du 31/2/1374 H. Le texte de ce discours se trouve dans cette introduction. Le nombre des pages de ce volume est de 214, chaque page formant 30 lignes. Le volume commence par le commentaire de la sourate Al Kahf et se termine par le commentaire de la fin de la sourate An-Naml. Ensuite, on y trouve quelques principes parmi les principes de l'exégèse, puis l'explication des noms sublimes d'Allah.

Le sixième volume :

Il est écrit de la main du cheikh et commence du début de la sourate Al Qaṣṣas et se termine avec le commentaire de la fin de la sourate Aṣ-Ṣaffât. Le nombre de ses pages est de 154, chaque page formant entre 25 et 27 lignes. Son début et sa fin sont pareils que dans l'autre copie.

Le septième volume :

Il est écrit de la main du cheikh Soulaymân Ibn Ḥamd Al-'Abdallah Al-Bassâm (qu'Allah lui accorde Sa miséricorde). Le nombre de ses pages est de 122, chaque page formant 22 lignes. Son début et sa fin sont les mêmes que dans l'autre copie.

Le huitième volume :

Il est écrit de la main du cheikh et le nombre de ses pages est de 201 pages. Il commence par le commentaire du début de la sourate Al-Ḥoujourât et se termine par le commentaire de la sourate An-Nâs.

De ce fait, cette copie se compose de huit volumes, tandis que la première copie se compose de neuf volumes. Ceci en ce qui concerne les copies manuscrites de l'exégèse ; quant à ses éditions, leur ouverture fut la cinquième partie de la série, puisque le cheikh avait envoyé au cheikh Mouḥammad Nassîf une lettre transcrite dans la conclusion du cinquième volume de la copie (b) datée du 30/2/1374 H. Cette lettre a été transcrite à partir de l'écriture du cheikh, mais avec une écriture différente. Voici sa teneur :

« Au nom d'Allah le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux. Son excellence le cheikh Mouḥammad Nassîf qu'Allah le protège. Amen.

Que le salut et la miséricorde ainsi que les bénédictions d'Allah soient sur vous. Je vous envoie ma grande exégèse, notamment le cinquième volume, dont j'ai décidé l'édition ; je lui ai fait une introduction et je lui ai

ajouté en annexe les principes généraux ayant trait à l'exégèse ; je voudrais que vous en fassiez un tirage de cinq mille exemplaires. Je voudrais que vous en confiiez l'impression, soit à Mouḥib Eddine Al-Khaṭîb, soit au cheikh Ḥâmed soit à celui que vous choisirez, à condition de le sensibiliser sur l'importance à accorder à cette œuvre, même si le prix nous revient un peu plus cher. Au demeurant, j'ai chargé le cheikh 'Abdallah Al-Mahmad Al-'Awhalî de vous donner tout ce que vous demanderez pour son édition. J'espère qu'Allah vous en récompensera abondamment et qu'Il bénisse vos efforts et vous prête longue vie. Il est Celui qui porte assistance. Paix sur vous.

Votre dévoué 'Abd Ar-Raḥmân An-Nâssir As-Sa'dî.

L'imprimeur a fait imprimer l'annexe des principes généraux de l'exégèse, en raison du besoin pressant des gens pour cela :

Le cheikh (qu'Allah lui accorde Sa miséricorde) a fait part de son but de faire éditer cette partie de son exégèse, dans l'introduction qu'il avait écrite pour cette partie en disant : « Beaucoup de mes compagnons ont insisté auprès de moi pour que j'édite mon exégèse dans son intégralité, en mettant l'accent sur les grands avantages que cela génèrerait pour les gens. Mais je me suis excusé auprès d'eux en arguant de la difficulté de la tâche, car cette exégèse est très volumineuse. Or, à l'époque présente, peu de gens désirent lire des livres volumineux. Aussi, pour satisfaire un tant soit peu leur demande insistante, j'ai décidé d'éditer un volume parmi les volumes de cette exégèse. A cet effet, j'ai choisi la partie médiane, à savoir celle qui commence avec la sourate Al Kahf et se termine avec la sourate An-Naml ». Ce volume a été édité en l'an 1375 H, avant que le cheikh n'envoie le reste des parties de l'exégèse au cheikh Mouḥib Ad-Dine Al Khaṭîb (qu'Allah lui accorde Sa miséricorde) qui acheva l'édition de tout le livre. L'exégèse fut éditée donc en l'an 1376 H. Un mois avant sa mort, le cheikh As-Sa'dî envoya une lettre à notre maître 'Abdallah Ibn 'Ouqayl où il y est dit : « Comme je vous l'ai dit auparavant, seul un volume de l'exégèse m'est parvenu. Pour le reste, j'attends toujours des informations à ce sujet ». Dix jours après, il envoya une autre lettre où il est dit : « Je porte à votre connaissance que je viens de recevoir un chapitre de la première partie ainsi que le reste de la première partie de l'exégèse ; le cheikh Nassîf m'informe qu'ils font beaucoup d'efforts pour son édition. Puisse Allah faciliter cela et le concrétiser ».

A partir de là, il apparaît que le cheikh n'avait pas vu l'exégèse en entier ; il semble aussi qu'il n'avait pas fait de remarques sur ce qui en

avait été édité, puisqu'il est mort un mois environ après sa dernière lettre.

Cette édition se distingue en premier lieu par le fait qu'elle soit la plus ancienne des autres éditions et l'origine de toutes les éditions précédentes. Il n'y a pas d'édition qui ne tire pas son origine de celle-ci. De ce fait, elle est la plus sûre de toutes et la moins exposée aux erreurs, aux déformations et aux changements. Cependant, cela ne veut pas dire qu'elle est de bonne qualité et qu'elle est conforme à la copie manuscrite, puisqu'il y a certaines remarques à faire là-dessus :

- **La première remarque :**

Dans son commentaire des versets, le cheikh (qu'Allah lui accorde Sa miséricorde) cite tantôt les versets, alors que tantôt il utilise la formule etc, lorsqu'il s'agit d'un récit, et tantôt il apporte un commentaire dans le contexte de l'exégèse d'un verset, sans que son but soit la mention du verset. Par conséquent, les correcteurs essayent de procéder à des changements et mentionnent les versets dans leur intégralité ; ils changent les mots de l'auteur et procèdent à des ratures sur le manuscrit en mettant un verset ou plusieurs à la place de ses mots.

Par exemple, le cheikh a mentionné le récit de Qâroûn de cette façon : « En vérité, Qâroûn appartenait au peuple de Moïse ; mais sa violence envers ses congénères ne connut point de limites... » jusqu'à la fin du récit. Les correcteurs enlevèrent l'expression : « jusqu'à la fin du récit » et citèrent tous les versets s'y rapportant. Cela se trouve en marge de la copie par la main du correcteur.

De même, en mentionnant le récit de Louth dans la sourate Al 'Ankaboût, l'auteur cite ce verset : « Et Louth lorsqu'il dit à son peuple... jusqu'à Sa parole : « Mon Dieu, assiste-moi contre ce peuple de corrompus ». Les correcteurs terminèrent les versets jusqu'à Sa parole : « Et de cette catastrophe Nous avons laissé des traces visibles, pour ceux qui savent réfléchir ».Ceci se trouve en marge de la copie manuscrite de la main du correcteur.

- **La deuxième remarque :**

La libre disposition dans le partage du livre, puisque le cheikh a partagé son exégèse en huit parties, dans l'une des copies, et en neuf dans l'autre. C'est la version qui est partagée en huit parties sur laquelle s'est appuyée l'imprimerie As-Salafiya. La première d'entre elles se termine avec la fin du commentaire de la parole du Très Haut dans le verset 129 de la sourate

Âl 'Imrâne : « Tout ce qui est dans les cieux et sur la terre appartient à Allah qui Seul peut absoudre qui Il veut et punir qui Il veut. Allah est, en vérité, Plein de clémence et de miséricorde ». Les correcteurs ont fait en sorte que cette partie se termine avec la fin du commentaire de la sourate Âl 'Imrâne, et ont écrit à la fin de la partie : « Ce premier volume du Taysîr Al Karîm Ar-Raḥman tiré de la copie de son auteur l'érudit le cheikh 'Abd Ar-Raḥman Ibn Nâṣṣir As-Sa'dî s'achève ici ; il sera suivi du deuxième volume qui commence avec la sourate An-Nissâ'. Louanges à Allah le Seigneur des univers ». Or, le cas n'est pas comme ils l'ont rapporté, mais il s'agit du partage de la copie sur laquelle ils se sont appuyés, contrairement à ce qu'ils ont mentionné.

La troisième remarque :

Les ajouts. En effet, les correcteurs de cette édition ont procédé à des ajouts qui, bien qu'ils soient minimes, il n'en demeure pas moins qu'aucune indication ne les signale, ni dans l'introduction ni dans les endroits où ils ont été ajoutés. Parmi ces ajouts :

1. L'ajout du numéro d'une partie parmi les parties du saint Coran, avant son début. Ainsi, avant le début de la troisième partie, ils ont mis un titre au milieu de la page (la troisième partie de même que la quatrième), alors qu'il n'y a rien de cela dans la copie manuscrite. Or, ils n'ont pas indiqué que cela ne fait pas partie des propos du cheikh.
2. L'ajout d'une phrase comme « La parole du Très Haut » ou « Le Très Haut a dit » en de nombreux endroits. On trouve cela par exemple au début de la sourate An-Nissâ', bien que le cheikh avait l'habitude de commencer par mentionner les versets commentés après la *Basmala* (la formule Au nom d'Allah le Très Miséricordieux, le Tout Miséricordieux).
3. L'ajout de la parole « de leurs maisons », et ce dans le commentaire du verset qui dit : « Rappelez-vous aussi que vous aviez donné votre engagement de ne pas verser le sang et de ne pas vous expulser les uns les autres de vos demeures ». Le cheikh a dit au sujet de ce verset : « Allah leur a imposé l'obligation de ne pas verser le sang entre eux et de ne pas s'expulser les uns les autres et, si quelqu'un parmi eux était fait prisonnier, de le racheter ». Or, les correcteurs ont ajouté cette phrase « de leurs demeures », de façon à ce que le texte devint ainsi : « et de ne pas s'expulser les uns les autres de leurs demeures ».
4. Parmi les exemples de cela, on trouve le cheikh dire : « Et Nous avons

envoyé «à Madyane», la tribu connue et célèbre, «Chou'ayb», qui leur ordonna...». Mais le texte fut remanié pour devenir: «Et Nous avons envoyé «à Madyane», la tribu connue et célèbre, leur frère Chou'ayb et il leur ordonna»...».

Avant cela, le cheikh avait écrit: «Ils le traitèrent de menteur, et le châtiment d'Allah les prit». Le texte fut remanié pour devenir: «Ils le traitèrent de menteur, et le cataclysme les prit, c'est-à-dire le châtiment d'Allah».

Les choses de ce genre sont nombreuses dans le livre. Certes, certaines de ces libres dispositions du texte sont acceptables à l'origine, soit par nécessité ou en raison d'erreurs dans le contexte des propos ou bien en raison d'une lacune ou autre, mais il n'y a aucun avertissement ou note qui les indiquent et qui plus est le correcteur ne les a pas signalées.

La quatrième remarque:

La correction de certaines phrases est erronée et se voit clairement. Citons entre autres:

1. Le cheikh (qu'Allah lui accorde Sa miséricorde) a dit dans le commentaire de la parole du Très Haut: «Cela incombe uniquement à celui dont la famille ne réside pas près de la Mosquée sacrée...»: «Il s'agit de celui qui se trouve à une distance plus ou moins grande ou qui réside habituellement *('ourfane)* loin de la Maison sacrée. Celui-ci est astreint à l'immolation».

   Le remaniement du texte a complètement chamboulé le texte puisque «de la» *('anhou)* est devenu «devant» *('inda)* et le mot *'ourfane* est devenu 'Arafât. Ce qui nous donne le texte suivant: «Il s'agit de celui qui se trouve à une distance plus ou moins grande et qui réside devant 'Arafât. Celui-ci est astreint à l'immolation».

   Toutes les éditions qui sont parues contiennent ce genre d'erreurs.

2. Parmi les remaniements apportés au texte, il y a ceux qui ne sont pas justifiés en apparence ou qui sont justifiés du point de vue des correcteurs, mais sans aucune indication de la part de ces derniers. Par exemple, le cheikh a dit dans le commentaire de la parole du Très Haut: «Et si vous êtes dans le doute au sujet de ce que Nous avons révélé à Notre serviteur...»: «Vous le connaissez depuis qu'il est né parmi vous, et vous savez qu'il n'a jamais écrit ou lu. Or, il vous a apporté un Livre qu'il affirme provenir d'Allah!». Le verbe

« affirmer » a été changé en « informer » pour devenir : « Or, il vous a apporté un Livre dont il vous informe qu'il provient d'Allah ! ».

La cinquième remarque :

Certaines erreurs manifestes, comme par exemple lorsque le cheikh dit au sujet de la parole du Très Haut : « Telles sont les limites d'Allah établies par Allah. Ne les transgressez pas, car c'est faire preuve d'injustice que de les transgresser : « Allah ne pardonne l'associationnisme (chirk) qu'avec le repentir ». C'est ainsi qu'il est écrit dans les deux copies manuscrites. Or, dans l'édition As-Salafiya, il est écrit : « L'associationnisme n'est pas pardonné par Allah avec le repentir ». C'est là, certes, une erreur monumentale, mais qui est répétée dans toutes les éditions.

Plusieurs années après cette édition, l'exégèse fut éditée de nouveau par l'imprimerie As-Sa'idiyya qui a chargé le Pr Mouḥammad Zouhrî Annadjjâr d'y faire des corrections. Le Pr En-Najjâr est présenté comme étant un des savants d'Al-Azhar. Il possède d'autres travaux comme sa révision du livre Al-Oum d'Achâfi'î. Cette nouvelle édition se distingue par le fait qu'elle est devenue l'édition de référence pour toutes les éditions postérieures. Bien plus, elle fut même rééditée par la Présidence générale de la *fatwa*, de la prédication et de l'orientation, en Arabie Saoudite, en raison de la confiance que cette institution avait en l'imprimerie et en ses correcteurs. Or, il m'est apparu plusieurs remarques qui montrent les défauts de cette édition. Parmi ces remarques, citons :

La première remarque :

Cette édition s'appuie totalement sur l'édition As-Salafiya, sans indiquer cela dans l'introduction. Cet appui a fait en sorte que les remarques signalées dans l'édition As-Salafiya apparaissent aussi dans cette édition. Bien plus, l'édition d'An-Najjâr a compliqué encore plus les choses en ajoutant à cela d'autres erreurs plus graves encore. De ce fait, si la copie As-Salafiya fut photocopiée au lieu d'être soumise à la correction d'An-Najjâr, cela aurait été mieux.

La deuxième remarque :

La libre disposition dans l'emplacement des versets dans l'exégèse :

Le cheikh avait pris l'habitude de commencer par la mention complète des versets dont il veut faire le commentaire, puis de procéder à leur exégèse verset par verset. Parfois, il cite les versets – surtout lorsqu'il

s'agit des récits de prophètes – en ajoutant ceci: «jusqu'à la fin du récit...». Quelques rares fois, il oublie de citer les versets en entier et il procède directement à leur commentaire. Il en est ainsi dans le contexte du commentaire. Or, An-Najjâr a fait en sorte que les versets soient en haut de la page en établissant une ligne entre eux et le commentaire, puis il a enlevé les versets du texte du commentaire, provoquant parfois une confusion dans le contexte, ce qui l'amène à supprimer certains mots, à en ajouter ou à faire autre chose.

La troisième remarque:

La libre disposition à outrance:

La chose la plus étonnante dans le travail d'An-Najjâr, est qu'il avait procédé à des ajouts dans l'exégèse. En effet, en certains endroits, le cheikh a omis de commenter certains versets, ce qui a amené An-Najjâr à les commenter de son propre chef. En d'autres endroits, la copie sur laquelle s'est appuyée l'édition As-Salafiya reste incomplète, parce que le copiste est allé au-delà de certains versets, ce qui a amené An-Najjâr à commenter ces versets. Ces cas de figure sont nombreux dans l'exégèse, et ils arrivent même en certains endroits à des pages entières, alors qu'en certains endroits ils se résument à quelques lignes, et en certains endroits à quelques mots. En voici des exemples:

1. Dans la copie (b) a disparu le commentaire du verset 207 de la sourate Al-Baqara, à savoir la parole du Très Haut: «Parmi les gens il y en a qui se sacrifient pour être agréés par Allah, et Allah est Plein de bonté pour Ses serviteurs». En raison de sa disparition de la copie (b) ce verset a disparu de la copie As-Salafiya. Or, An-Najjâr a procédé au commentaire de ce verset de son propre chef en commençant par le sens des mots, et en se référant pour ce faire à de nombreuses sources, entre autres au dictionnaire, aux recueils de ḥadiths authentiques et à l'exégèse d'Ibn Kathîr, sans indiquer que ces propos sont les siens et non ceux du cheikh (qu'Allah lui accorde Sa miséricorde). On trouve ceci dans deux pages et demi de son édition, à commencer par le milieu de la page 252 du premier volume, jusqu'à la fin de la page 254. Or, le lecteur arrive facilement à se rendre compte que ces propos ne sont pas ceux du cheikh, car ce dernier ne cite pas de sources, mais commente en vertu de ce qu'Allah lui permet de comprendre, comme il l'a indiqué au début de son livre.
2. Parmi les longs ajouts apportés par An-Najjâr, il y a celui qu'il apporta

dans le commentaire des versets 105-107 de la sourate AlAn'âm, que le cheikh avait omis de commenter, et qu'il commenta lui-même dans les pages 450, 451 et 452 du deuxième volume, sans faire allusion à cette libre disposition du texte. En effet, il apparaît à l'étude du style, qu'il ne s'agit pas de celui du cheikh (qu'Allah lui accorde Sa miséricorde), puisque An-Najjâr y a procédé à des analyses grammaticales et à ses significations expressives, avant de mentionner le sens général du verset. Bien plus, dans la page 449, il procéda à un simple changement d'un mot, en faisant mention de ce changement en marge de son édition, alors qu'il n'en fit rien pour mentionner son ajout de trois pages.

3. Dans le commentaire des deux versets 50-51 de la sourate Al Ḥajj, le cheikh a dépassé ces deux versets pour procéder au commentaire du verset 56 qu'il fit réunir avec les deux premiers versets, en écrivant: « Ceux qui ont cru et fait de bonnes œuvres, seront dans les jardins de félicité, et ceux qui ont mécru et renié Nos versets, ceux-là sont les habitants de la fournaise ». Il procéda ensuite au commentaire du verset. Mais An-Najjâr procéda au changement du commentaire en y ajoutant des choses qui atteignent jusqu'à une page et demi environ, sans faire aucune allusion à ce remaniement.
4. Parmi les ajouts surprenants de cette édition, il y a lieu de remarquer que le cheikh 'Abd Ar-Raḥmân As-Sa'dî a cité la parole du Très Haut: « Ni le ciel ni la terre ne versèrent de larmes sur leur malheur, pas plus qu'aucun délai ne leur fut accordé », c'est-à-dire le verset N° 29 de la sourate Ad-Doukhâne, dans le contexte de son commentaire du verset 41 de la sourate Al Moû'minoûn, à laquelle il se référa. Mais il semble qu'An-Najjâr ait pensé que les deux versets font partie de la même sourate, ce qui l'a amené à faire leur exégèse de son propre chef, en attribuant cela au cheikh. Il n'a fait aucun commentaire là-dessus et n'a pas précisé qu'il s'agissait de ses propres propos. Cet ajout atteint presque une page. Bien plus, il va parfois jusqu'à faire des commentaires sur ses ajouts, en marge du livre, comme s'il s'agissait de commentaires sur les propos du cheikh.

La quatrième remarque:

Les marges et les commentaires:

An-Najjâr a procédé à des commentaires des propos du cheikh, en maints endroits de l'exégèse; en outre, il a mis des marges pour ses

commentaires, outrepassant ainsi son rôle, puisqu'il s'est permis de faire des commentaires au sujet de cette excellente exégèse, des commentaires qui ne sont pas justifiés et cela va sans dire. Ce faisant, il a déformé l'ouvrage du cheikh, a porté préjudice à son auteur, a trompé les lecteurs et a induit en erreur les nouvelles générations. De plus, il a contesté la méthode de l'auteur et a ajouté à ses propos des avis de sa part qui ne sont pas forcément justes, bien qu'il ne soit pas de son droit de faire cela ni que cela relève de son rôle de contester les opinions de l'auteur. Sa seule mission est de réviser le texte et de le corriger.

Il est vrai que les commentaires se trouvant au début du livre sont de simples contestations d'une expression, d'un mot ou autre, mais ceux du milieu du livre et à sa fin, sont des critiques sévères qui déforment la parole divine, manifestent un zèle excessif pour les prophètes (que le salut soit sur eux) et une dévalorisation des savants.

Dans la plupart de ses commentaires, An-Najjâr s'adonne à une critique du cheikh et de son style. Voici une de ses remarques qui montrent cela : il a dit : « L'expression est ambiguë comme tu le vois » ; « Cette expression est trouble et nécessite une clarification » ; « cette expression est incohérente ; il serait plus cohérent de dire... » ; « Cette expression, comme tu le voix, est inintelligible ».

Aussi, c'est à juste titre que le cheikh Mouḥammad Ibn Soulaymân Al Bassâm 'Awâr a écrit une épître qu'il intitula : « Le dévoilement du commentaire et de l'affabulation d'An-Najjâr au sujet de l'exégèse du cheikh 'Abd Ar-Rahmân As-Sa'dî ».

Notre auteur cita de nombreux exemples qui montrent les erreurs dans lesquelles est tombé An-Najjâr dans sa critique des prétendues fautes du cheikh (qu'Allah lui accorde Sa miséricorde). Je me contente de conseiller aux lecteurs la lecture de cette épître magistrale qui est une véritable réfutation scientifique des erreurs manifestes dans lesquelles est tombé An-Najjâr. Je signale ici trois remarques seulement pour montrer la méthode erronée à laquelle a recouru An-Najjâr dans son commentaire de l'exégèse du cheikh. Quant aux remarques qui nécessitent une critique scientifique, il faut s'en référer à l'épître du cheikh Mouḥammad Al Bassâm.

1. L'erreur commise par An-Najjâr puis son attribution au cheikh (qu'Allah lui accorde Sa miséricorde) :

> Le cheikh a dit dans son exégèse de la parole du Très Haut : « Si le mari répudie une troisième fois sa femme, il ne lui est plus permis de la

reprendre que lorsqu'elle aura épousé un autre homme...» : «C'est-à-dire un mariage en bonne et due forme et après qu'il eut consommé le mariage avec elle, car le mariage légal ne peut être qu'en bonne et due forme ; ce mariage doit comporter le contrat de mariage et le coït, et ceci à l'unanimité des savants». C'est ainsi qu'il est écrit dans les deux copies, ainsi que dans la copie As-Salafiya sur laquelle s'est basé An-Najjâr. Mais ce dernier a enlevé le mot «qu'en», ce qui nous donne cette expression : «Le mariage légal ne peut être en bonne et due forme». Or, cet acte est celui d'An-Najjâr et non celui du cheikh As-Sa'dî. Ensuite, An-Najjâr fait ce commentaire en marge du livre : «Car le mariage légal, etc.». Il y a une confusion dans cette expression, puisque le plus juste est de dire : «Car le mariage légal en bonne et due forme comporte le contrat de mariage et le coït, et ce à l'unanimité des savants». Ainsi, An-Najjâr a commis une erreur, puis il a déformé les propos du cheikh et a prétendu ensuite l'avoir corrigé.

2. L'ajout de remarques inappropriées : Comme exemple à cela, le cheikh a dit : «Les péchés du serviteur envers Son Seigneur, à l'exception de l'associationnisme, restent soumis à la volonté et à la sagesse (divines)». An-Najjâr a ajouté : «C'est dans cet ordre d'idées que l'auteur de la «Jawharat At-Tawḥid» a dit : «Celui qui meurt sans s'être repenti de son péché, son cas sera laissé à son Seigneur».
3. Un correctif injustifié : le cheikh a dit : «Dans la reconnaissance, il y a la permanence du bienfait disponible et l'augmentation des bienfaits indisponibles». An-Najjârr a dit en marge de l'exégèse : «Ces propos du cheikh : «Dans la reconnaissance, il y a la permanence des bienfaits», sont l'expression de cette citation de certains savants : «La reconnaissance est une attache pour ce qui est disponible et une chasse de ce qui est indisponible». Ainsi, c'est comme s'il avait attribué une erreur au cheikh dans son choix de l'expression. Or, il n'y a aucune erreur ici, car le sujet est tellement vaste qu'il permet de laisser la liberté de choisir l'expression convenable.

La cinquième remarque :

La mauvaise répartition du texte.

C'est ainsi qu'il a procédé à la répartition du texte en paragraphes, en faisant en sorte que ces paragraphes soient très courts. Pour ce faire, il a divisé les parties de la phrase entre les lignes, puis il a coupé certains propos de leur contexte, dans la mesure où nous trouvons la protase dans

une ligne et son apodose dans une autre, l'effet dans une ligne et sa motivation dans une autre. Comme conséquence à cela, le nombre de pages de l'exégèse a augmenté considérablement, bien que ces pages soient nombreuses que cela en soit à l'origine. Seul Allah connaît le but de ce gonflement.

Ces remarques ne sont que des exemples qui montrent que le travail d'An-Najjâr sur cette exégèse ne fut pas un travail vraiment fidèle.

De ce qui précède, il nous apparaît clairement que l'exégèse du cheikh As-Sa dî n'a pas été éditée dans la forme écrite par lui, puisque toutes les éditions sont des copies répétées de la copie d'An-Najjâr qui est tirée de l'édition As-Salafiya. Or, la copie As-Salafiya est tirée elle-même de la deuxième copie qui n'est pas écrite de la main du cheikh (qu'Allah lui accorde Sa miséricorde). Cette copie pèche par certaines insuffisances et certaines déformations de la part des copistes.

Aussi, dans la mesure où le besoin est pressant de voir publier cette exégèse dans une forme scientifique et exempte de toute erreur, comme l'avait voulu le cheikh, je me suis attelé pendant trois ans à travailler sur cette œuvre du cheikh, dans l'espoir que ce travail soit utile et profitable pour les lecteurs.

- **Le travail que j'ai accompli :**

Allah m'a fait le don d'une chose dont Il n'a pas fait don à ceux qui se sont occupés de cette exégèse avant moi. Ce don est l'obtention de la copie (a) qui se trouvait en possession du cheikh et sous son attention jusqu'à ce qu'il mourût. D'une manière générale, cette copie est plus sûre que la copie (b), qui est l'origine de toutes les éditions. Lorsque j'ai commencé mon travail, le but que je me suis assigné était d'éditer l'exégèse comme l'avait écrit le cheikh, sans remaniement ni changement, sans augmentation ni diminution. A partir de là, j'ai fait le travail suivant :

- **Premièrement :** la transcription de l'exégèse telle quelle. Ceci implique la confirmation des versets commentés comme les a écrits le cheikh. Aussi, à chaque fois qu'il mentionne les versets complètement, je les mentionne complètement comme il l'a fait ; lorsqu'il ne mentionne qu'une partie d'entre eux, en disant : « jusqu'à la fin du récit... », j'en fais autant ; et lorsque les deux copies s'opposent, j'applique les règles de la comparaison que je montrerai plus loin. Avant cela, j'ai pris en considération dans les copies, les points suivants :

1. La bonne répartition du texte, de façon à ce que les paragraphes et

leurs parties soient attachés à leurs significations ; en outre, je me suis efforcé de ne pas couper le contexte unique entre deux paragraphes différents et de commencer le commentaire du verset ou des versets par la première ligne.

2. La numérotation des versets commentés au début de leur commentaire. Ce travail n'a pas été fait par le cheikh, mais j'ai pensé qu'il était utile pour faciliter la connaissance des contextes des versets.

3. La correction de certaines erreurs grammaticales manifestes qui ne peuvent être ignorées du cheikh, mais qui échappent par inadvertance. Cependant, j'ai évité autant que faire se peut de toucher à l'exégèse et de le remanier, sauf dans trois cas :

   La première est lorsque l'erreur se trouve dans un verset ; dans ce cas-là, je corrige l'erreur et je mentionne le verset d'une façon précise. Mais il arrive que le cheikh mentionne des versets qui ne se trouvent pas dans une sourate ou qui se trouvent dans cette sourate, mais non dans leur contexte, puis commente les versets qu'il écrit. En ce qui me concerne, je corrige la confusion dans les versets et je laisse l'exégèse telle quelle, en indiquant ce que j'ai fait en marge du livre.

La deuxième est lorsque l'erreur est manifeste, ce que l'auteur lui-même ne saurait accepter. A cet effet, je corrige l'erreur de la manière que je crois plus juste, et j'indique, dans la marge, l'erreur ou l'omission telle qu'elle se trouvait dans l'original.

La troisième est que le remaniement soit léger et concerne la syntaxe, comme par exemple la confusion dans les pronoms personnels et autres. Là, j'interviens, et je procède aux corrections nécessaires, puis j'indique, parfois, ce que j'ai fait, surtout que le cheikh (qu'Allah lui accorde Sa miséricorde) était très rapide dans son écriture et qu'il écrivait d'une façon précise ; en outre, il écrivait sans ses lunettes, mais respectait les règles de la grammaire. Il est vrai qu'il s'intéressait plus aux significations des mots qu'à autre chose. C'est ainsi qu'il a dit dans l'épître du cheikh 'Abdallah Ibn 'Ouqayl : « La recherche des significations passe avant l'intérêt pour la belle écriture. Pour celui dont le cas est ainsi, l'intérêt pour l'excellence de la rédaction n'a pas une grande importance ».

- **Deuxièmement : La comparaison.**

Dans le but de clarifier les choses, je voudrais montrer, ici, le travail que

j'ai fait, dans les points suivants :

Premièrement : Je me suis basé sur la copie (a) et j'en ai fait l'original de mon travail, et ce pour plusieurs raisons :

La première est qu'elle est écrite dans sa grande majorité de la main du cheikh.

La deuxième est qu'elle est la copie qui se trouvait chez le cheikh jusqu'à sa mort.

La troisième est qu'elle est exempte des remaniements et des ratures provoqués par les copistes, les imprimeurs ou les correcteurs, contrairement à la copie (b). En effet, cette dernière a été confiée à l'imprimerie As-Salafiya où les correcteurs de l'imprimerie l'ont soumise à des remaniements et à des ratures. Bien plus, on y trouve même sur ses marges, les noms des ouvriers de l'imprimerie. C'est ainsi qu'on trouve le nom de Maḥmoûd ou d'untel, et ce pour partager le travail entre eux. Par contre, la copie (a) fut épargnée de toute rature ou remaniement.

La quatrième est que cette copie est dépourvue de toute lacune ou défaut, car elle est écrite dans sa majeure partie de la main du cheikh, alors que la copie (b) est écrite, dans sa majeure partie, de la main de copistes, ce qui a entraîné des lacunes et des défauts.

La cinquième est que cette copie est de meilleure qualité que l'autre dans son écriture, dans la mesure où la copie (b) recèle des fautes manifestes.

Deuxièmement : il apparaît à travers la description des deux copies, que la majeure partie de la première copie est écrite de la main du cheikh, alors que la deuxième copie, dans son ensemble, est écrite de la main des copistes. C'est là une clarification de la prépondérance de l'écriture sur l'analyse détaillée, avec un exposé de ce que j'ai fait par rapport à cette prépondérance :

1. Des parties qui se trouvaient dans les deux copies de la main du cheikh. Des exemples de ce genre se trouvent dans le premier volume, le deuxième et le neuvième. Dans ces parties, on s'aperçoit de l'existence des problématiques suivantes :

   (a) Le cheikh (qu'Allah lui accorde Sa miséricorde) a commenté ce verset de la sourate Al Baqara, verset 238 : « Soyez assidus aux prières, notamment à la prière médiane ! Et que le culte que vous rendez au Seigneur soit observé avec humilité ! », jusqu'à la fin du commentaire de Sa parole : « Tout ce qui est dans les cieux et sur la

terre appartient à Allah qui Seul peut absoudre qui Il veut et punir qui Il veut. Allah est, en vérité, Plein de clémence et de miséricorde», sourate Âl 'Imrâne, verset 129. Le cheikh a usé d'un commentaire nouveau dans cette exégèse, mais il y a lieu de remarquer que les deux copies ne sont pas conformes, mais plutôt différentes dans leurs expressions, leur forme et leur style. C'est comme si le cheikh avait écrit cela deux fois, car il n'y a aucune supposition que les paroles ne soient pas les siennes. En effet, ce qu'il y a dans les deux copies est écrit de sa propre main, de même que l'esprit des paroles et le style sont ceux du cheikh. Aussi, j'ai réfléchi à plusieurs possibilités, avant d'opter pour le choix suivant: je me baserai dans mon travail sur la copie (a), qui est la copie qui se trouvait dans la maison du cheikh au moment de sa mort, tandis que je mettrai la copie (b), qui est éditée dans les différentes éditions, en annexe à la fin de l'exégèse.

(b) Dans le huitième volume, au début de la sourate Al Houjourât et jusqu'à la fin du commentaire, le cheikh a fait une deuxième copie de son exégèse, mais il procédait à des remaniements, ajoutait dans des mots et diminuait dans d'autres. C'est pour cela qu'il y a une différence évidente dans le volume entre certaines parties, dans la mesure où on trouve des grandes différences entre les deux copies, dans certaines parties, alors qu'on ne trouve que quelques différences dans d'autres parties.

(c) Certaines parties de la copie (a) sont écrites par une autre main que celle du cheikh, alors que dans la copie (b) elles sont de la main du cheikh, comme c'est le cas dans le sixième volume. Aussi, on y trouve de nombreuses erreurs dans la copie (a) et peu dans la copie (b). J'ai tiré donc profit de la copie (b) dans la comparaison et je me suis basé surtout sur elle, puisqu'elle est la plus authentique, si elle n'avait pas subi les remaniements des correcteurs de l'édition As-Salafiya.

Troisièmement: les ajouts. Certains ajouts sont plus nombreux dans une copie que dans l'autre. Aussi, j'ai mis les ajouts entre guillemets. Cela dit, ces ajouts sont de trois genres:

Le premier: les ajouts qui se trouvent à l'origine dans la copie (b). Je les ai mis entre guillemets, sans attirer l'attention sur eux dans la marge.

Le deuxième : les ajouts qui se trouvent dans la copie (b). Je les ai mis entre parenthèses, en attirant l'attention sur cela dans la marge, avec ces mots « ajouts dans (b) ». Ce genre d'ajouts est fréquent dans les parties qui ont été écrites de la main du cheikh, dans les deux copies.

La troisième : les ajouts que j'ai apportés parce que le contexte l'implique. Je les ai mis entre parenthèses, tout en attirant l'attention sur eux dans la marge, avec ces mots « les ajouts qu'implique le contexte ».

Cela étant, on remarquera que je n'ai pas confirmé l'indication des ḥadiths dans le livre, car il n'y a pas beaucoup de ḥadiths dans l'exégèse. En outre, la majorité des ḥadiths cités dans le livre sont tirés des recueils d'Al Boukhâri et de Mouslim. De même, on remarquera que je n'ai pas établi un index détaillé, car l'index dont on peut tirer le plus de profit est l'index thématique des avantages découlant de la foi, de la morale, du comportement, de la science et autres, et qui se trouvent dans le livre. Si nous considérons le catalogage sous cet aspect-là, le livre nécessite un index grand et considérable, dont on peut se passer, par la lecture du livre, pour celui qui veut en tirer des avantages. Pour ce qui est des index détaillés des versets, des hadiths, des savants, des tribus et autres, la nature de l'exégèse n'indique pas le besoin pour cela. Si on l'ajoute à cette exégèse, ce ne sera qu'un travail superflu.

A la fin, cet effort que j'ai accompli, a duré trois années. J'ai commencé par lire l'exégèse avec une lecture comparative, à trois reprises, puis j'ai fait l'effort d'actualiser de la meilleure manière qui soit l'exégèse et, je dois avouer, que je n'aurais jamais pu arriver à ce but, n'était-ce le mérite d'Allah à mon égard. Je lui adresse donc mes louanges, en premier et en dernier lieu, en public et en secret. Ensuite, je dois remercier tous ceux qui m'assistèrent dans l'édition de cette exégèse, quelle que soit l'aide qu'ils m'apportèrent. Je remercie en particulier les deux augustes savants : le cheikh Mouḥammad Ibn Ṣâliḥ Al'Outhaymin et le cheikh 'Abdallah Ibn 'Abd Al 'Azîz Ibn 'Ouqayl, ainsi que mon père le cheikh Mou'alla Allouwayḥiq et le respectable cheikh le Dr 'Abd Ar-Razzâq Ibn 'Abd Al Mouḥsin Al Badr qui m'a aidé à obtenir la deuxième copie (b) pour le manuscrit de l'exégèse et m'a apporté de précieux conseils qui m'ont aidé à bien mettre au point le travail. Il y a aussi le Dr Khâlid As-Sabt dont les premiers contacts téléphoniques furent le début de la stimulation à faire ce travail. Je n'oublie pas aussi le cheikh Ṣâliḥ AlHabadâne, le cheikh 'Abd Ar-Raḥman Ar-Râjihî, le cheikh Mouḥammad Al Khoudhiri ainsi que les

frères qui ont travaillé avec moi dans la confrontation entre les copies, en passant un temps considérable dans ce travail et en accomplissant un effort que je n'oublierai jamais pour m'aider dans mon travail. Il s'agit du cheikh Idris Ḥâmid Mouḫammad, du cheikh Traoré Mamadou et du cheikh Fayçal Ibn Ṯal' Al Maṯirî. A tous, j'exprime ma gratitude, mes remerciements et ma reconnaissance, ainsi que mes invocations et mes prières de succès et de réussite.

Je demande à Allah le pardon pour les insuffisances qui peuvent émaner de mon travail et c'est de Lui que j'attends l'aide, car Il est le Seul qui puisse porter assistance.

Louange à Allah, en premier et en dernier lieu, et que la prière et le salut soient sur notre Prophète Mouḫammad, sur sa famille et ses compagnons.

'Abd Ar-Raḫman Ibn Mou'alla Allouwayḫiq Al Maṯîrî, le 28 du mois de Dhoul Qi'da, de l'an 1419 de l'Hégire.

■ **Avertissement** :

Sache que ma méthode de travail dans cette exégèse consiste à mentionner devant chaque verset ce qui me vient à l'esprit comme significations ayant trait à ce verset. Je ne me contente pas de mentionner les sujets relevant du passé au détriment des récits présents, car dans ce Livre sacré se conjuguent harmonieusement les informations, les récits et les règles juridiques, de même que tous les sujets utiles, pour des desseins grandioses. En outre, Allah a ordonné de méditer tout cela sans exception, en ce qu'il y a comme accroissement des connaissances et des sciences, comme purification intime et apparente et comme réforme de toute chose.

■ **Introduction de l'auteur :**

Au nom d'Allah, le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux.

Louange à Allah qui a fait descendre à Son serviteur Al Fourqâne (le Discernement), qui distingue entre le licite et l'illicite, entre les bienheureux et les malheureux, entre la vérité et le mensonge. Il en a fait, par Sa miséricorde, une guidée pour l'ensemble des hommes, et pour les pieux en particulier, qui les fait passer de l'égarement de la mécréance, des péchés et de l'ignorance, vers la lumière de la foi, de la piété et de la science. Il en a fait un remède pour les cœurs contre les maladies des doutes et des passions et un moyen d'acquérir la certitude et la science dans les buts majestueux ; Il en a fait aussi un remède pour les corps contre leurs maladies, leurs déficiences, leurs souffrances et leurs tares. Il

nous a informés que ce Livre ne souffre d'aucun doute, car il contient la vérité suprême dans ses récits, ses ordres et ses interdits. Il en a fait un Livre béni qui contient beaucoup de bien, une science abondante, des secrets prodigieux et des desseins sublimes. Il est le moyen d'obtenir toute bénédiction et toute joie en ce bas-monde et dans l'autre. Allah nous a informés qu'il est venu pour confirmer et avoir la primauté sur les Livres précédents. Ce qu'il a confirmé dans ces Livres est vrai, et ce qu'il a rejeté est faux. Allah a dit à son sujet : « Par lequel Allah met sur les sentiers du salut ceux qui aspirent à Sa grâce ». S5. V16. Il est celui qui guide vers la demeure du salut et celui qui indique le chemin pour y parvenir ; il est celui qui incite à suivre ce chemin et celui qui indique aussi le chemin qui mène à la demeure des souffrances et qui met en garde contre lui. Allah a dit à son adresse : « C'est un Livre aux versets solidement établis, suffisamment détaillés, émanant d'un Sage parfaitement Informé ». S11. V1. Il a clarifié ses versets et les a rendus évidents ; Il les a perfectionnés à merveille et les a détaillés avec évidence. Il est celui qui distingue la vérité du mensonge et la bonne direction de l'égarement ; Il détaille tout cela de façon à écarter tout doute et tout amalgame, car il provient d'un Sage parfaitement Informé. Il n'apporte que des nouvelles sincères, la vérité et la certitude ; Il n'ordonne que la justice, la bienfaisance et la piété, et il n'interdit que les torts aussi bien dans la religion que dans les affaires profanes.

Le Très Haut a utilisé le Coran pour jurer et Il l'a qualifié de « glorieux ». Par glorieux, il faut entendre celui dont les significations sont vastes et sublimes. Il l'a qualifié aussi de « celui qui est doué d'évocation » car il évoque les sciences divines, les belles qualités morales, les bonnes œuvres, et il sert d'exhortation à ceux qui craignent.

Le Très Haut a dit aussi : « Nous l'avons révélé en langue arabe, afin que vous puissiez le comprendre ». S12. V2. Il l'a révélé dans cette langue afin que nous puissions l'étudier et le comprendre, et Il nous a ordonné de le méditer et de l'utiliser comme cadre de réflexion, de même que de nous inspirer de ses sciences. Tout cela, parce que sa méditation est la clef de tout bien et le moyen d'acquérir les sciences et les secrets.

Que la louange, la reconnaissance et les éloges soient consacrés à Allah, qui a fait de Son Livre une guidée, un remède, une miséricorde et une lumière, ainsi qu'une bonne direction, un rappel, une bénédiction, une orientation et une bonne nouvelle pour les musulmans. Une fois qu'on arrive à comprendre cela, on saura combien les hommes sont dans la

nécessité de connaître ses significations et de les utiliser comme moyen de guidance. Il importe, en effet, au serviteur, de prodiguer tous ses efforts et de faire tout ce qui est dans ses possibilités pour l'apprendre et le comprendre à travers les voies les plus à même de le mener à cela.

Nombreux sont, certes, les commentaires du Livre d'Allah faits par les imams (qu'Allah leur accorde Sa miséricorde). Il y a ceux qui sont volumineux et prolixes, au point de s'écarter du but voulu, alors qu'il y a ceux qui sont concis et qui se contentent d'expliquer certaines expressions linguistiques, sans s'intéresser aux significations.

Or, ce qu'il convenait de faire, c'était de faire en sorte que la signification soit le but recherché, alors que l'expression soit le moyen pour y parvenir. Pour ce faire, il importe d'étudier le contexte des mots, les causes ayant été à l'origine de ce contexte, puis de le confronter avec un contexte semblable dans un autre endroit, pour savoir qu'il a été établi pour la guidance de tous les hommes, qu'ils soient savants ou ignorants, citadins ou bédouins. En outre, l'étude du contexte des versets, avec la connaissance de la vie du Prophète (ﷺ) et de son comportement avec ses compagnons et ses ennemis, au moment de la révélation du Coran, est un des meilleurs moyens qui aident à la compréhension du Livre d'Allah et à la compréhension de ses significations, surtout si on ajoute à cela une connaissance de la langue arabe dans ses divers genres.

Celui qui arrive à faire tout cela, il ne lui reste qu'à se consacrer à sa méditation, à sa compréhension et à la réflexion approfondie de ses expressions, de ses significations et de ses implications. S'il fait des efforts dans ce sens, le Seigneur est certes plus généreux que Son serviteur et, par conséquent, Il doit lui ouvrir les portes de Ses sciences et lui donner des connaissances qu'il ne pourrait obtenir à lui seul.

Dans la mesure où le Très Haut m'a fait le don ainsi qu'à mes frères, de me consacrer à Son Livre sacré, d'après la situation qui nous convient, j'ai voulu le commenter autant que faire se peut, afin qu'il soit un mémento pour ceux qui veulent recueillir ses sciences, un outil de travail pour les perspicaces et une assistance pour les aspirants. En outre, j'ai décidé d'en faire une copie supplémentaire, par peur qu'il ne s'égare. Dans ce travail-là, mon souci principal a été de faire en sorte que la recherche de la signification soit le but voulu. Je ne me suis pas occupé de l'explication des mots et des expressions, pour la raison que j'ai mentionnée, et parce que les exégètes nous ont dispensés de cela, puisse Allah les en récompenser.

J'attends d'Allah, en plaçant ma confiance en Lui, qu'Il rende facile le message que j'ai voulu faire passer et qu'Il rende accessible ce que j'ai voulu faire comprendre, car tout ce qu'Allah ne rend pas facile, il n'y a aucun moyen de l'obtenir, et tout ce à quoi Il n'apporte pas Son assistance, il n'y a aucune voie pour le serviteur pour y parvenir.

De même, je prie Allah qu'Il fasse en sorte que cette exégèse soit consacrée à Sa noble Face et qu'elle suscite un avantage considérable. Il est Généreux et Bienfaisant.

Mon Dieu, que Ta prière et Ton salut soient sur Mouḥammad, sur sa famille et ses compagnons.

- **Avantages importants relatifs à l'exégèse du Coran. Tiré des «Badâi' Al Fawâid» (Les merveilles des avantages) d'Ibn Qayyim Al Jouziyya (qu'Allah lui accorde Sa miséricorde):**

- **Commentaire de la sourate *Al Fâtiḥa*, une sourate révélée à la Mecque:**

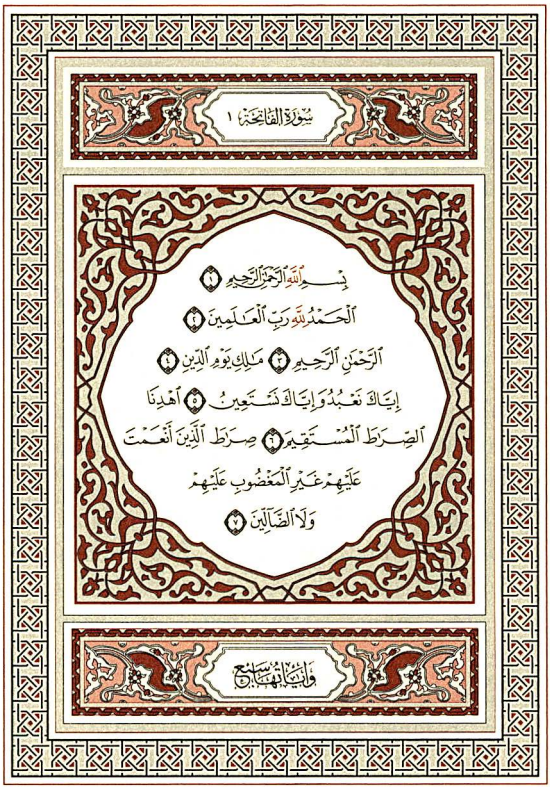

①-②. *« Au nom d'Allah, le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux. Louange à Allah, le Seigneur des univers. Le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux, le Souverain du Jour du Jugement dernier! C'est Toi que nous adorons! C'est Toi dont nous implorons le secours! Guide-nous dans la Voie droite; la voie de ceux que Tu as comblés de bienfaits, non celle de ceux qui ont mérité Ta colère ni celle des égarés! ».*

C'est-à-dire que je commence par chaque nom d'Allah, car l'expression «nom» est un singulier déterminé *(mouḍâf)*. De ce fait, il englobe tous les noms sublimes d'Allah. «Allah»: Il s'agit de l'Être divin adoré, qui mérite d'avoir l'exclusivité de l'adoration, en ce qu'Il possède comme caractéristiques divines, à savoir les attributs de la perfection. «Le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux»: Ce sont deux noms qui indiquent qu'Il est doué de la grande et vaste miséricorde qui a contenu toute chose et englobé toute créature vivante. Cette miséricorde, Il l'a prescrite aux pieux qui suivent Ses Prophètes et Ses Messagers. Ces gens-là ont la miséricorde absolue, alors que ceux qui leur manifestent de l'animosité, n'en possèdent qu'une partie.

Sache que parmi les règles qui font l'unanimité parmi les pieux anciens de la communauté et ses imams, il y a la croyance aux noms sublimes d'Allah et en Ses attributs de même qu'aux règles liées à ces attributs. Ils croient, par exemple, qu'Allah est Tout Miséricordieux et Très Miséricordieux, qu'Il est doué de la miséricorde qui le caractérise et qui concerne celui qui en est l'objet. Ainsi, tous les bienfaits sont un effet parmi les effets de Sa miséricorde. Il en est ainsi pour tous Ses noms sublimes. On dit ainsi au sujet du nom Omniscient: Il est Omniscient, doué de science avec laquelle Il connaît toute chose; Omnipotent, doué d'un pouvoir capable de faire toute chose.

« Louange à Allah ». Il s'agit des éloges adressés à Allah avec les attributs de la perfection et avec Ses actes qui oscillent entre le bienfait et la justice. Il a droit à la louange complète à tout point de vue.

« Le Seigneur des univers ». Le Seigneur, c'est-à-dire l'Educateur de tous les univers

– de tout ce qui n'est pas Allah –, par leur création, les moyens qu'Il mit à leur disposition ainsi que les bienfaits considérables dont Il leur fit don et qui, sans eux, aucune existence ne leur est possible. Tout bienfait dont les créatures jouissent, leur vient du Très Haut.

L'éducation par Allah de Ses créatures est de deux genres : général et exclusif.

L'éducation générale consiste en la création des êtres, en leur octroi de leur subsistance et en leur guidance vers ce qui constitue leur intérêt et qui est la cause de leur existence sur cette terre.

Quant à l'éducation exclusive, elle concerne l'éducation de Ses bien-aimés *(awliyyâ')*, qu'Il éduque dans la foi, qu'Il assiste dans cette voie et dont Il perfectionne la foi ; Il éloigne d'eux les choses qui les distraient et Il supprime tous les obstacles qui s'interposent entre eux et Lui. La réalité de cette éducation est l'éducation en vue d'acquérir tout bien et l'immunité contre tout mal. C'est pour cela peut-être que la plupart des invocations des Prophètes se font avec l'expression « Seigneur », car toutes leurs demandes entrent dans le cadre de Sa seigneurie exclusive.

Sa parole *« Le Seigneur des univers »* signifie qu'Il se distingue exclusivement par la création, la disposition, les bienfaits et la perfection de Sa suffisance, ainsi que par le besoin total des créatures de Lui, à tout point de vue et en toute circonstance.

« Le Souverain du Jour du Jugement dernier ». Le Souverain, c'est-à-dire Celui qui est doué de l'attribut de la souveraineté dont l'un des effets est d'ordonner et d'interdire, de récompenser et de châtier, et de disposer de Ses serviteurs avec toutes les formes de disposition. Il s'est ajouté aussi la souveraineté du Jour du Jugement dernier, c'est-à-dire le Jour de la résurrection, le Jour où les hommes seront jugés pour leurs œuvres, qu'elles soient bonnes ou mauvaises. En effet, ce Jour-là, la souveraineté, la justice et la sagesse du Seigneur, apparaîtront aux hommes dans toute leur plénitude. En revanche, tous les pouvoirs que détenaient les hommes dans ce bas-monde, disparaîtront, au point où ce jour-là seront égaux et les rois et les sujets, et les esclaves et les hommes libres. Tous seront soumis à Sa puissance, résignés à Sa grandeur, attendant Son jugement, espérant Sa récompense et craignant Son châtiment. C'est pour cela qu'Il a mentionné ce Jour en particulier. Sinon, Il est le Souverain de ce Jour-là et de tous les autres jours.

Sa parole : *« C'est Toi que nous adorons ! C'est Toi dont nous implorons le secours ! ». C'est-à-dire que c'est à Toi seulement que nous réservons exclusivement notre adoration et notre demande de secours. C'est là une confirmation de ce qui précède et une négation de tout ce qui est autre que Lui. C'est comme si on disait : « Nous T'adorons et nous n'adorons personne en dehors de Toi ; nous implorons Ton secours et nous n'implorons le secours de personne en dehors de Toi ».*

L'adoration a précédé la demande de secours, en vertu de l'avancement de ce qui est d'ordre général sur ce qui est d'ordre particulier, car Allah a fait précéder Son droit sur le droit de Son serviteur. Il y a lieu de signaler que le mot « adoration » est un nom qui englobe tout ce qu'Allah aime et agrée comme œuvres et paroles apparentes et secrètes. Quant à la demande de secours, c'est le fait de compter sur Allah pour obtenir des avantages et éloigner des torts, avec la confiance absolue d'obtenir cela.

L'adoration d'Allah et le fait d'implorer Son secours sont le moyen le plus adéquat pour gagner le bonheur éternel et le salut face à tous les maux. Il n'y a pas d'autre voie pour obtenir le salut en dehors de ce moyen-là. Cependant, l'adoration ne peut être une vraie adoration que si elle est inspirée de la ligne de conduite du Prophète (ﷺ) et qu'elle a pour but la seule Face d'Allah. C'est à travers ces deux choses-là que se concrétise l'adoration dans son sens véritable. La mention de la demande de secours après l'adoration, bien qu'elle en fasse partie, a pour but de montrer le besoin de l'homme de demander secours à Allah dans tous ses actes d'adoration. En effet, si Allah ne lui apporte pas secours, l'homme ne pourra jamais accomplir ce qui lui est ordonné ni éviter ce qui lui est interdit.

Le Très Haut a dit ensuite : *« Guide-nous dans la voie droite »*. C'est-à-dire indique-nous le chemin, oriente-nous et assiste-nous pour que nous empruntions la voie droite, à savoir le chemin évident qui mène vers Allah et vers Son Paradis. Il s'agit de connaître la vérité et d'œuvrer avec. Guide-nous dans la voie droite et guide-nous sur la voie droite. La guidance dans la voie droite consiste à s'attacher à la religion de l'Islam et à l'abandon de toutes les autres religions. La guidance dans la voie droite englobe la guidance de tous les actes religieux aussi bien sur le plan théorique que pratique. C'est pourquoi cette invocation est considérée comme la plus globale et la plus utile pour le serviteur. C'est pourquoi aussi le serviteur est tenu d'invoquer Allah avec cette invocation dans toute unité *(rak'a)* de sa prière, en vertu de son besoin de cela.

Cette voie droite est : « La voie de ceux que Tu as comblés de bienfaits », parmi les Prophètes, les véridiques, les martyrs et les vertueux. *« Non celle de ceux qui ont mérité Ta colère »*, ceux qui ont connu la vérité et se sont détournés d'elle, comme les juifs et leurs semblables. *« Ni celle des égarés »*, ceux qui se sont détournés de la vérité par ignorance et égarement, comme les chrétiens et leurs semblables.

Cette sourate, en dépit de sa concision, contient ce que ne contient pas une autre sourate du Coran. Elle contient les trois formes du *Tawḥid* (unicité), l'unicité de la seigneurie, qu'on peut déduire de Sa parole : *« Le Seigneur des univers »*, l'unicité de la divinité, c'est-à-dire la consécration exclusive de l'adoration à Allah, qu'on peut déduire de l'expression *« Allah »* et de Sa parole : *« C'est Toi que nous adorons ! »* ainsi que l'unicité des noms et des attributs. Il s'agit là de l'attestation des attributs de la perfection d'Allah tels qu'Il se les est attesté Lui-même et que Son Messager lui a attribués, sans dépouillement, représentation ni anthropomorphisme. L'expression *« Louange »* atteste cela comme nous l'avons montré plus haut.

Cette sourate contient aussi l'attestation de la prophétie à travers Sa parole : *« Guide-nous dans la voie droite »*, car cette voie est impossible à atteindre sans un message prophétique. Elle atteste aussi la rétribution des œuvres dans Sa parole : *« Le Souverain du Jour du Jugement dernier »*. La rétribution sera juste, car la religion veut dire la rétribution avec justice. Elle atteste aussi le décret divin et le fait que l'homme agisse réellement, contrairement aux *qadariyya* et aux *jabariyya*. Bien plus, elle contient une réponse à tous les partisans des hérésies et de l'égarement, à travers Sa parole : *« Guide-nous dans la voie droite »*, car cette voie est celle de la connaissance de la vérité et de la conformité à ce qu'elle

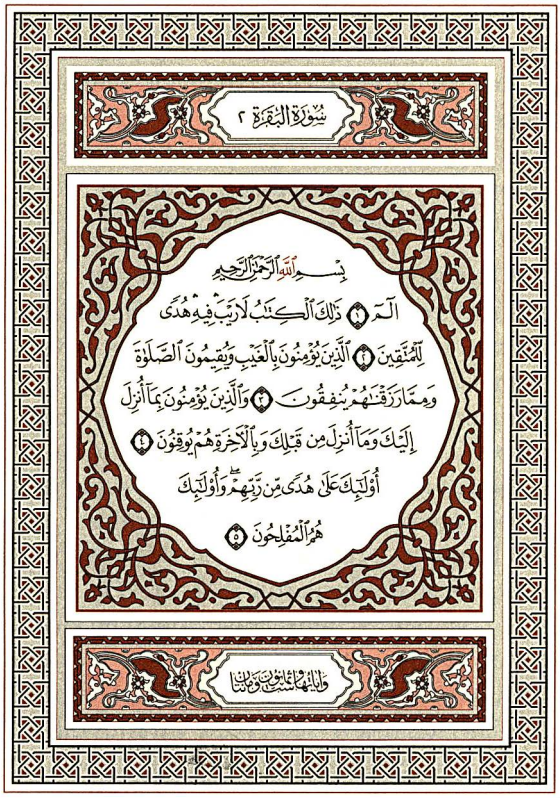

énonce. Or, tout hérétique ou égaré, est en divergence avec cette vérité. Enfin, elle contient la sincérité de la religion vis-à-vis d'Allah, que ce soit dans l'adoration ou dans la demande de secours, et ce dans Sa parole : *« C'est Toi que nous adorons ! C'est Toi dont nous implorons le secours ! »*. Louange au Seigneur des univers.

■ Commentaire de la sourate *Al Baqara*, une sourate révélée à Médine :

Au nom d'Allah, le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux :

①-⑤. *Alif. Lâm. Mîm. Voici le Livre qui n'est sujet à aucun doute. C'est un guide pour ceux qui craignent le Seigneur ; ceux qui croient à l'invisible, qui accomplissent la prière et qui effectuent des œuvres charitables sur les biens que Nous leur avons accordés, ceux qui tiennent pour vrai ce qui a été révélé à toi et à tes prédécesseurs et qui croient fermement à la vie future. Ce sont ceux-là qui suivent la voie tracée par le Seigneur ; ce sont ceux-là qui connaîtront le vrai bonheur ».*

Nous avons parlé, plus haut, de la signification de la *Basmala*. Pour ce qui est des lettres discontinues qui se trouvent au début de certaines sourates, le plus salutaire est de s'abstenir d'interpréter leur sens – sans aucun fondement légal – tout en ayant la conviction qu'Allah ne les a pas révélées vainement, mais avec un dessein et une sagesse que nous ignorons.

Sa parole : *« Voici le Livre »*, c'est-à-dire ce Livre grandiose qui est le Livre de la vérité par excellence, qui contient ce que contiennent les Livres saints précédents comme science considérable et vérité évidente. *« Qui n'est sujet à aucun doute »*. C'est-à-dire dont l'origine divine ne souffre d'aucun doute. Le rejet de tout doute implique forcément ce qui est contraire au doute, c'est-à-dire la certitude. En effet, ce Livre contient la science de la certitude qui dissipe tout doute et tout scepticisme. C'est là une règle importante qui montre que la négation dont il est question ici a pour but l'éloge, car la certitude et la perfection sont le contraire du doute. Et dans la mesure où la négation exprime le néant, elle ne peut être l'objet d'éloge.

Et comme ce Livre contient la certitude, et que la guidance ne s'obtient qu'à travers la certitude, Il a dit : *« C'est un guide pour ceux qui craignent le Seigneur »*. Il y a lieu de remarquer qu'Il n'a pas dit : « C'est un guide pour tel avantage ou pour telle chose », car il s'agit là d'une volonté globale, dans la mesure où il est un guide pour tous les avantages des deux demeures (celle d'ici-bas et celle de l'au-delà). C'est un Livre qui sert de guide aux gens dans les questions principielles et subsidiaires, qui leur distingue la vérité du mensonge,

l'authentique du faux et qui leur montre comment emprunter les voies avantageuses pour eux dans leur vie ici-bas et dans leur au-delà.

Il a dit dans un autre contexte: *« Il est un guide pour les hommes »*. Il a généralisé ici cette guidance. Dans ce contexte et autre *« Il est un guide pour ceux qui craignent Allah »*, car il est en soi un guide pour toutes les créatures. Certes, les mécréants l'ont rejeté et n'ont pas voulu accepter la guidance d'Allah. Aussi, ce Livre est devenu un argument contre eux et, par conséquent, il ne leur fut d'aucun avantage, en vertu de leur mécréance. Par contre, ceux qui craignent Allah et qui remplissent la condition principale permettant d'acquérir la guidance, à savoir la crainte d'Allah, dont la réalité consiste à mettre en application ce qui met à l'abri du courroux d'Allah et de Son châtiment, en d'autres termes à se soumettre à ce qu'Il a ordonné et à s'éloigner de ce qu'Il a interdit; ceux-ci sont guidés par lui et en tirent des avantages considérables. Le Très Haut dit: *« Ô vous qui croyez! Si vous craignez Allah, Il vous accordera la faculté de discerner entre le Bien et le Mal »*. S8. V29.

Ainsi, ce sont seuls ceux qui craignent Allah, qui peuvent tirer profit des versets coraniques et des signes cosmiques.

Et dans la mesure où la guidance est de deux genres: une guidance de clarification et une guidance de réussite, ceux qui craignent Allah obtiennent les deux formes de guidance, alors que les autres n'arrivent pas à obtenir la guidance de la réussite. Or, la guidance de la clarification sans celle de la réussite, n'est pas une véritable (complète) guidance.

Ensuite, le Très Haut a décrit ceux qui Le craignent comme étant ceux qui possèdent la conviction et les œuvres intérieures de même que les œuvres apparentes, qui garantissent la crainte d'Allah. C'est pour cela qu'Il a dit: *« Ceux qui croient à l'invisible »*. La réalité de la foi est de croire fermement en ce qu'ont apporté les Prophètes, puis de concrétiser cela par la soumission des organes du corps. La foi ne consiste pas à croire en des choses qui sont visibles d'un point de vue sensitif car cela ne distingue pas le musulman de l'incroyant. Bien au contraire, il s'agit de la foi en l'invisible que nous ne pouvons ni voir ni observer, mais en lequel nous croyons parce que c'est Allah qui nous en a parlé ainsi que Son Messager. C'est cette foi-là qui distingue le musulman de l'incroyant, car c'est une attestation sur simple information d'Allah et de Son Messager. En effet, le croyant croit en tout ce qu'a dit Allah et en tout ce qu'a dit Son Messager, qu'il l'ait vu ou non, qu'il l'ait compris et saisi ou non, contrairement au mécréant qui nie les choses invisibles, car son esprit limité et déficient n'a pas su saisir leur réalité. Par conséquent, il a nié ce dont il n'a pas saisi la réalité. Son esprit s'est corrompu et son imagination s'est empêtrée dans la confusion, alors que l'esprit du croyant qui s'est guidé avec la guidance d'Allah s'est purifié.

La foi en l'invisible englobe tout ce dont Allah nous a informés sur les choses cachées du passé ou de l'avenir, sur les circonstances de la vie future ainsi que sur les réalités des attributs d'Allah et sur leurs modalités, comme l'ont rapporté les Prophètes. Ils croient donc aux attributs d'Allah et en leur existence et ils attestent cela avec certitude, même s'ils n'en comprennent pas les modalités.

Il a dit ensuite: *« Qui accomplissent la prière »*. Il n'a pas dit: «Qui font la prière» ou «Qui pratiquent la prière», car

il ne suffit pas de pratiquer la prière dans sa forme extérieure. En effet, l'accomplissement *(iqâma)* de la prière doit se faire dans sa forme extérieure, en respectant ses règles, ses obligations et ses conditions, mais aussi dans sa forme intérieure, en respectant son esprit, à savoir la présence du cœur ainsi que le recueillement et la circonspection dans ce qu'on dit et ce qu'on fait. C'est cette prière-là au sujet de laquelle Allah a dit: *« La prière préserve des turpitudes et des actes blâmables »*. S29. V45.

C'est cette prière-là seulement qui sera récompensée, car l'homme ne sera récompensé que pour la prière qu'il aura accomplie avec recueillement et connaissance circonspecte de ce qu'il y aura dit et fait. Ceci est valable aussi bien pour la prière obligatoire que pour la prière surérogatoire.

Il a dit ensuite: *« Et qui effectuent des œuvres charitables sur les biens que Nous leur avons accordés »*. Ceci englobe les dépenses obligatoires comme la *Zakât*, les dépenses au profit des épouses, des proches, des domestiques et autres, ainsi que les dépenses facultatives sous toutes leurs formes. Certes, Il n'a pas mentionné ceux qui ont droit à ces dépenses, en raison de la multiplicité des moyens pour ce faire et de la diversité de ceux qui y ont droit et en raison aussi du fait que la dépense est une forme d'offrande à Allah.

Dans la parole du Très Haut: *« Nous leur avons accordés »*, il y a une allusion quant au fait que ces biens qui sont entre vos mains n'ont pas été obtenus par votre force et votre capacité, mais ils sont la propriété d'Allah qui les a mis entre vos mains et vous en a fait don. Aussi, de même qu'Il a été bienfaisant à votre égard en vous préférant à beaucoup de Ses serviteurs, il faut que vous Lui rendiez grâce en dépensant certains des biens dont Il vous a fait don et en réconfortant vos frères démunis avec.

Il est très fréquent que le Très Haut réunisse entre la prière et la *Zakât* dans le Coran, car la prière implique la sincérité envers l'Adoré, alors que la *Zakât* et les dépenses impliquent la bienfaisance envers Ses serviteurs. Par conséquent, la cause du bonheur du serviteur réside dans sa sincérité vis-à-vis de l'Adoré et dans son effort à être utile aux créatures, alors que la cause de son malheur réside dans l'absence de ces deux qualités et vertus: ni sincérité ni bienfaisance.

Il a dit ensuite: *« Ceux qui tiennent pour vrai ce qui a été révélé à toi »*. Il s'agit là du Coran et de la Sounna. Le Très Haut a dit dans cette optique: *« Allah t'a fait descendre le Livre et la sagesse »*. Ceux qui craignent Allah croient en tout ce qu'a apporté le Messager, sans faire de différence entre ce qu'a fait descendre Allah, en ajoutant foi à une partie et en niant l'autre, soit en la rejetant soit en l'interprétant d'une manière qui diffère de celle voulue par Allah et Son Messager. C'est ce que font, au demeurant, les hérétiques qui interprètent les textes qui contredisent leurs thèses, dans le but de rejeter leur sens véritable. Et même s'ils croient à leur sens littéral, ils n'y croient pas véritablement.

Quant à Sa parole: *« Et à tes prédécesseurs »*, elle englobe la foi aux Livres précédents de même que la foi aux Livres implique la foi aux Messagers et en ce qu'ils ont apporté, surtout la Torah, l'Evangile et les Psaumes. C'est là la particularité des croyants qui croient en tous les Livres célestes et en tous les Messagers, sans faire de distinction entre eux.

Il a dit ensuite: *« Et qui croient fermement à la vie future »*. La vie future est le nom qui est donné à ce qui se passera après la mort. S'il l'a mentionné en particulier après avoir cité tous les dogmes de la foi, c'est parce que la foi en la vie future est un des fondements de la foi et parce qu'il est un stimulant à l'aspiration, à la crainte, aux œuvres et à la « certitude ». Elle est la science parfaite qui n'accepte aucun doute et qui implique le bon comportement.

« Ce sont ceux-là », c'est-à-dire ceux qui ont ces qualités sublimes *« qui suivent la voie tracée par le Seigneur »*, c'est-à-dire qu'ils sont bien guidés, car le fait de ne pas désigner quelqu'un par son nom sert à le mettre en exergue. Quelle plus grande guidance, en effet, que ces vertus mentionnées comportant la vraie foi et les bonnes œuvres? En dehors de leur guidance véritable, il n'y a qu'égarement.

Il a dit ensuite: *« Ce sont ceux-là qui connaîtront le vrai bonheur »*. Par bonheur, il faut entendre le fait d'obtenir ce qui est désiré et de se mettre à l'abri de ce qui est craint. Il a limité le salut et le bonheur à ces deux conditions, car il n'y a aucun moyen d'obtenir le salut que dans le cheminement dans cette voie. En dehors de cette voie, il n'y a que la voie de la détresse, de l'égarement et de la perdition. C'est pour cela qu'après avoir cité les attributs des vrais croyants, Il cita les attributs des mécréants qui manifestent leur mécréance et s'opposent au Messager (ﷺ). Il a dit:

﴿٦﴾-﴿٧﴾. *« Quant aux mécréants, il leur est égal que tu les avertisses ou que tu ne les avertisses pas. Ils sont rebelles à toute croyance. Allah a scellé leurs cœurs et leur entendement. De même qu'un voile leur barre la vue. Ils sont voués à un terrible châtiment »*.

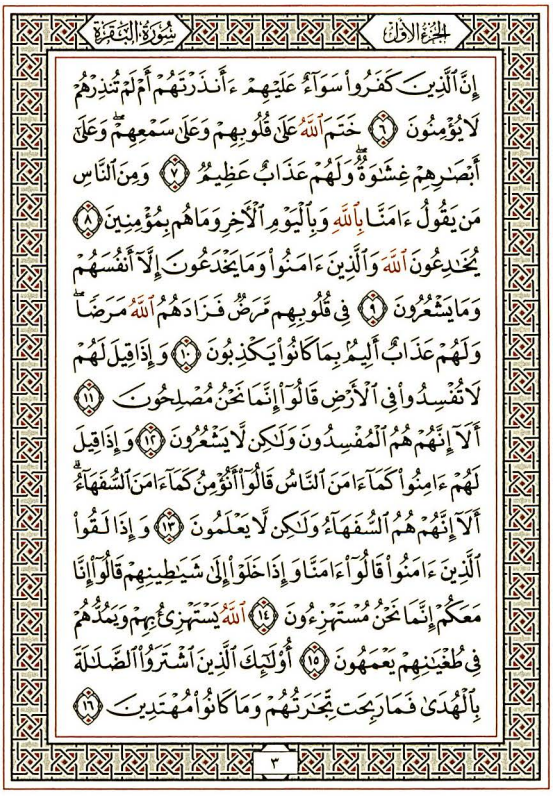
الجزء الأول سورة البقرة
إِنَّ ٱلَّذِينَ كَفَرُوا۟ سَوَآءٌ عَلَيْهِمْ ءَأَنذَرْتَهُمْ أَمْ لَمْ تُنذِرْهُمْ
لَا يُؤْمِنُونَ ﴿٦﴾ خَتَمَ ٱللَّهُ عَلَىٰ قُلُوبِهِمْ وَعَلَىٰ سَمْعِهِمْ ۖ وَعَلَىٰٓ
أَبْصَٰرِهِمْ غِشَٰوَةٌ ۖ وَلَهُمْ عَذَابٌ عَظِيمٌ ﴿٧﴾ وَمِنَ ٱلنَّاسِ
مَن يَقُولُ ءَامَنَّا بِٱللَّهِ وَبِٱلْيَوْمِ ٱلْءَاخِرِ وَمَا هُم بِمُؤْمِنِينَ ﴿٨﴾
يُخَٰدِعُونَ ٱللَّهَ وَٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ وَمَا يَخْدَعُونَ إِلَّآ أَنفُسَهُمْ
وَمَا يَشْعُرُونَ ﴿٩﴾ فِى قُلُوبِهِم مَّرَضٌ فَزَادَهُمُ ٱللَّهُ مَرَضًا ۖ
وَلَهُمْ عَذَابٌ أَلِيمٌۢ بِمَا كَانُوا۟ يَكْذِبُونَ ﴿١٠﴾ وَإِذَا قِيلَ لَهُمْ
لَا تُفْسِدُوا۟ فِى ٱلْأَرْضِ قَالُوٓا۟ إِنَّمَا نَحْنُ مُصْلِحُونَ ﴿١١﴾
أَلَآ إِنَّهُمْ هُمُ ٱلْمُفْسِدُونَ وَلَٰكِن لَّا يَشْعُرُونَ ﴿١٢﴾ وَإِذَا قِيلَ
لَهُمْ ءَامِنُوا۟ كَمَآ ءَامَنَ ٱلنَّاسُ قَالُوٓا۟ أَنُؤْمِنُ كَمَآ ءَامَنَ ٱلسُّفَهَآءُ ۗ
أَلَآ إِنَّهُمْ هُمُ ٱلسُّفَهَآءُ وَلَٰكِن لَّا يَعْلَمُونَ ﴿١٣﴾ وَإِذَا لَقُوا۟
ٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ قَالُوٓا۟ ءَامَنَّا وَإِذَا خَلَوْا۟ إِلَىٰ شَيَٰطِينِهِمْ قَالُوٓا۟ إِنَّا
مَعَكُمْ إِنَّمَا نَحْنُ مُسْتَهْزِءُونَ ﴿١٤﴾ ٱللَّهُ يَسْتَهْزِئُ بِهِمْ وَيَمُدُّهُمْ
فِى طُغْيَٰنِهِمْ يَعْمَهُونَ ﴿١٥﴾ أُو۟لَٰٓئِكَ ٱلَّذِينَ ٱشْتَرَوُا۟ ٱلضَّلَٰلَةَ
بِٱلْهُدَىٰ فَمَا رَبِحَت تِّجَٰرَتُهُمْ وَمَا كَانُوا۟ مُهْتَدِينَ ﴿١٦﴾
٣

Le Très Haut nous informe donc que les mécréants, c'est-à-dire ceux qui sont devenus l'incarnation de la mécréance, ne peuvent se soumettre ni aux avertissements ni aux exhortations; ils sont entêtés dans leur mécréance; que tu les avertisses ou non, ils ne croiront pas. En effet, la réalité de la mécréance est de nier ce qu'a apporté le Prophète (ﷺ) ou d'en rejeter une partie. L'appel de l'Islam n'a donc aucun avantage sur ces mécréants, sauf à établir une preuve et un argument contre eux. C'est comme si ce verset péremptoire était venu mettre un terme à l'espoir du Prophète (ﷺ) de les voir devenir croyants, en lui disant de ne pas se désoler sur leur sort et de ne pas regretter leur entêtement.

Il mentionna ensuite les causes qui les empêchent de croire, en disant: *« Allah a scellé leur cœur et leur entendement »*. C'est-à-dire qu'Il a mis sur eux un sceau faisant

obstacle à la foi ; ils ne saisissent pas ce qui apporte des avantages et ils n'entendent pas ce dont ils peuvent tirer profit.

« De même qu'un voile leur barre la vue », c'est-à-dire un bandeau et une enveloppe qui les empêchent de voir ce qui leur est utile. En somme, les voies de la science et du bien se sont fermées devant eux. Il n'y a aucun espoir en eux et aucun bien à attendre de leur part. Certes, s'ils sont privés de cela et que les portes de la foi se sont fermées devant eux, c'est en raison de leur mécréance, de leur négation et de leur entêtement, après que la vérité leur eut apparu, comme a dit le Très Haut : *« Nous pourrions en détourner encore leurs cœurs et leurs yeux, comme Nous l'avions fait lorsqu'ils avaient refusé d'y croire la première fois »*. C'est là un châtiment hâtif.

Ensuite, il parla du châtiment futur en disant : *« Et ils sont voués à un terrible châtiment »*. Il s'agit là du châtiment du feu ainsi que du courroux éternel du Tout Puissant.

Ensuite, le Très Haut parla des caractéristiques des hypocrites qui montrent des apparences d'Islam alors qu'ils sont mécréants dans leur for intérieur, en disant à leur intention :

﴿٣﴾-﴿١٠﴾. *« D'aucuns parmi les hommes disent : « Nous croyons en Allah et au Jour dernier », alors qu'ils ne sont pas croyants. Ils cherchent seulement à tromper Allah et les véritables croyants, mais en réalité ils ne trompent qu'eux-mêmes, sans en avoir conscience. Ces gens-là ont un cœur affligé par un mal profond qu'Allah laisse s'aggraver ; de même qu'un châtiment douloureux leur sera infligé pour prix de leur mensonge »*.

Sache que l'hypocrisie est de montrer le bien tout en cachant le mal. Cette définition concerne aussi bien l'hypocrisie doctrinale que l'hypocrisie comportementale. Ainsi, l'hypocrisie comportementale est celle qui a été décrite par le Prophète (ﷺ) dans sa parole : « Les signes de l'hypocrite sont au nombre de trois : lorsqu'il parle, il ment ; lorsqu'il promet, il ne tient pas sa promesse ; lorsqu'on le charge d'un dépôt, il fait preuve de tromperie ». Dans une autre version, il est ajouté : « Et lorsqu'il se querelle, il devient vulgaire ».

Quant à l'hypocrisie doctrinale qui met son auteur au banc de l'Islam, c'est celle avec laquelle Allah a décrit les hypocrites dans cette sourate et d'autres. L'hypocrisie n'existait pas avant l'émigration du Prophète (ﷺ) de la Mecque à Médine et après son installation dans cette dernière ville. Mais après la bataille de Badr où Allah donna la victoire aux croyants et les honora, les gens qui se trouvaient à Médine et qui n'avaient pas encore embrassé l'Islam furent humiliés et certains d'entre eux feignirent d'être musulmans par crainte et tromperie et pour préserver leurs biens. Ainsi, en apparence, ils se trouvaient parmi les musulmans, mais en réalité, ils étaient contre eux.

Parmi les signes de la miséricorde d'Allah envers les croyants, est qu'Il a montré les caractéristiques de ces hypocrites et les a décrits avec des signes qui les distinguent afin que les croyants ne se laissent pas abuser par eux et afin qu'ils soient au courant de beaucoup de leurs turpitudes. Il a dit : *« Les hypocrites redoutent qu'une sourate ne vienne dévoiler ce que recèlent leurs cœurs »*.

Il les qualifia donc avec le principe de l'hypocrisie, en disant : *« D'aucuns parmi les gens disent : « Nous croyons en Allah et au Jour dernier », alors qu'ils ne sont pas croyants »*. Ils disent avec leurs langues ce qu'ils ne ressentent pas dans leurs cœurs. Allah infirma donc leurs propos avec Sa

parole: *« Alors qu'ils ne sont pas croyants »*. En effet, la vraie foi, est ce qui s'accorde entre le cœur et la langue. Mais les hypocrites disent cela dans le but de tromper Allah et les croyants parmi Ses serviteurs.

La tromperie consiste en ce que le trompeur montre à celui qu'il veut tromper, une chose, et cache son contraire, afin qu'il puisse arriver à ses fins. Ces hypocrites ont cherché à utiliser ce moyen avec Allah et avec Ses serviteurs, mais leur tromperie s'est retournée contre eux. Certes, il y a là quelque chose d'étonnant, dans la mesure où, d'habitude, le trompeur soit il réussit dans sa besogne et obtient ce qu'il désire, soit il sort indemne sans gagner ni perdre. Mais là, la tromperie de ces trompeurs s'est retournée contre eux comme si, en agissant ainsi, ils agissaient, en réalité contre eux-mêmes et se trompaient eux-mêmes, car leur tromperie ne peut nuire en aucun cas à Allah de même qu'à Ses serviteurs croyants. En d'autres termes, peut s'en faut que les hypocrites feignent d'être croyants, pour préserver leurs biens et leur sang, car cela ne saurait nuire aux croyants. Bien plus, leur tromperie s'est retournée contre eux et ils se sont retrouvés en proie au scandale et à l'affront dans ce bas-monde, en se morfondant dans la tristesse à cause du triomphe et de la puissance qu'obtenaient les croyants.

Ensuite, dans l'au-delà, ils subiront un châtiment douloureux en raison de leur négation et de leurs turpitudes. Mais dans leur ignorance et leur stupidité, ils ne se rendent pas compte de cela.

Et Sa parole: *« Ces gens-là ont le cœur rongé par un mal profond »*, c'est-à-dire le mal du doute, des suspicions et de l'hypocrisie. Il y a lieu de préciser que le cœur est en butte à deux maladies qui nuisent à sa santé et à son équilibre. Il s'agit de la maladie des fausses présomptions et de la maladie des viles passions. Ainsi, la mécréance, l'hypocrisie, les doutes et les hérésies, font tous partie des maladies des fausses présomptions, alors que la fornication, l'amour des turpitudes et des péchés et leur accomplissement, font partie des maladies des passions, comme l'a indiqué le Très Haut: «Afin de ne pas éveiller de désirs coupables dans certains cœurs malsains». Il s'agit là de désirs de fornication. Celui qui se trouve en bonne santé, est celui qui est épargné de ces deux maladies et qui obtient la foi et la certitude ainsi que la force de faire face aux passions et aux péchés avec patience. Celui-là seul peut jouir de la bonne santé (morale et spirituelle).

Dans la parole du Très Haut à l'adresse des hypocrites *« Ces gens-là ont le cœur rongé par un mal profond qu'Allah laisse s'aggraver »*, il y a une preuve de Sa sagesse (qu'Il soit exalté) dans Son appréciation des péchés à l'encontre des pécheurs, à savoir que ce mal profond qui les ronge résulte de leurs péchés précédents, et qu'Il les éprouve par les péchés à venir qui impliquent leur châtiment. C'est ainsi qu'Il a dit dans cette optique: *« Nous pourrions en détourner encore leurs cœurs et leurs yeux, comme Nous l'avions fait lorsqu'ils avaient refusé d'y croire la première fois »*.

Il a dit aussi: *« Mais comme ils déviaient du droit chemin, Allah fit dévier leurs cœurs »*.

Et aussi: *« Quant à ceux dont les cœurs sont malades, elle n'a fait que les rendre plus immondes qu'auparavant »*. Le châtiment du péché est un autre péché qui lui succède, de même que la rétribution d'une bonne action est une autre bonne action qui lui succède. Le Très Haut a dit: *« Allah*

guidera encore mieux ceux qui se trouvent déjà sur la bonne voie ».

Il a dit ensuite :

⑪-⑫. *« Lorsqu'on leur dit : « Ne faites pas de mal sur la terre ! » », ils répliquent : « Nous ne sommes que des réformateurs. Qu'y faire ? Ils sont des êtres malfaisants mais ils n'en ont pas conscience ».* C'est-à-dire que lorsque ces hypocrites sont sommés de cesser leur corruption sur terre, c'est-à-dire d'agir en vertu de la mécréance et de la désobéissance, en montrant notamment la foi aux croyants et en soutenant les mécréants, *« ils répliquent : « Nous ne sommes que des réformateurs ».* Ils ont réuni donc entre la corruption sur terre et leur prétention qu'il ne s'agit pas de corruption mais de réforme, dans le but de travestir la vérité et de montrer le mensonge comme étant quelque chose de bien. C'est là, certes, un crime plus grave que le crime de celui qui commet un péché en ayant la conviction que c'est un péché, car ce dernier peut s'amender et revenir au droit chemin.

De par leur prétention fallacieuse *« Nous ne sommes que des réformateurs »*, ces hypocrites se sont accaparés la réforme, en soutenant qu'ils sont les seuls réformateurs, excluant de ce fait les croyants d'une manière tacite. Ce à quoi le Très Haut dément leurs propos en leur répliquant : *« Qu'y faire ? Ils sont des êtres malfaisants ».* En effet, il n'y a pas de plus malfaisant que celui qui nie les signes d'Allah, qui empêche les gens de suivre la voie d'Allah, qui veut tromper Allah et Ses bien-aimés et qui porte assistance à ceux qui combattent Allah et Son Messager et qui, en plus de tout cela, prétend qu'il est un réformateur. Y a-t-il une corruption plus grande que celle-là ? Mais ces gens-là n'ont pas une science dont ils puissent tirer avantage, bien que leur science leur vaille d'avoir contre eux l'argument d'Allah.

Il faut dire que le fait de commettre des péchés sur terre est considéré comme une corruption, car il corrompt ce qu'il y a sur terre comme grains, fruits, arbres et herbes, avec ce qu'il y répand comme nuisances et préjudices. A l'inverse, la réforme sur terre consiste à y répandre l'obéissance à Allah et la foi en Lui. C'est pour cette mission qu'Allah a créé les hommes et les a établis sur terre, en mettant à leur disposition les ressources nécessaires pour leur faciliter les actes d'obéissance et d'adoration. Aller à contre-courant de cela, c'est agir pour répandre la corruption sur terre et œuvrer à donner au sens de la création un autre sens que celui pour lequel elle fut créée.

⑬. *« Et lorsqu'on les invite à croire en Allah, à l'instar des vrais croyants, ils s'écrient : « Quoi ! Vous voulez que nous croyions, comme croient ces insensés ? ». Hélas ! Ce sont eux les insensés, mais ils n'en ont pas conscience ».*

C'est-à-dire lorsqu'on dit aux hypocrites : « Croyez comme ont cru les gens », c'est-à-dire à l'exemple de la foi des compagnons (qu'Allah les agrée), à savoir une foi par le cœur et la langue, ils répondent – avec leur prétention mensongère – *« Allons-nous croire comme croient ces insensés ? ».* Ils entendent par-là les compagnons (qu'Allah les agrée), en prétendant que leur stupidité leur a apporté la foi, l'abandon de leur patrie et l'animosité avec les mécréants, alors que la sagesse, selon leurs prétentions mensongères, implique l'inverse de cela. Aussi, ont-ils traité les compagnons d'insensés, en prétendant être, eux, les sages et les partisans de la logique et de l'argument.

Allah leur réplique alors en leur montrant qu'ils sont les vrais insensés, car la vraie stupidité est l'ignorance de l'homme de son propre intérêt et de ses

agissements contre sa propre personne. Or, cette description s'applique à ces gens-là et leur convient parfaitement. A l'inverse, la raison et les arguments font connaître à l'homme où se trouve son intérêt et l'incitent à rechercher ce qui lui est avantageux et à se détourner de ce qui lui est nuisible. Cette description s'applique aux compagnons et aux croyants et leur convient parfaitement. Ce qui compte le plus, ce ne sont pas les discours creux et les paroles futiles, mais les représentations et les preuves.

Le Très Haut a dit ensuite :

﴿14-15﴾. *« Lorsqu'ils rencontrent les croyants, ils leur disent : « Nous sommes des vôtres » ; mais dès qu'ils se retrouvent avec leurs démons, ils se déclarent des leurs en disant : « Nous sommes avec vous. Nous ne faisions que plaisanter, rien de plus ». C'est Allah qui les tournera en dérision le moment venu mais, en attendant, Il les laisse divaguer dans leur égarement ».*

Ils disent ainsi avec leurs langues ce qu'il n'y a pas dans leurs cœurs. En effet, lorsqu'ils rencontrent les croyants, ils leur montrent qu'ils sont des leurs et qu'ils suivent leur voie, mais une fois avec leurs démons – c'est-à-dire leurs maîtres à penser et leurs chefs dans la mécréance – ils leur avouent : « Nous sommes avec vous en réalité. Nous ne faisons que nous moquer des croyants en leur disant que nous suivons leur voie ». Telle est leur état ésotérique ou exotérique. Certes, la tromperie ne peut que se retourner contre ses auteurs.

Le Très Haut a dit : *« C'est Allah qui les tournera en dérision le moment venu mais, en attendant, Il les laisse divaguer dans leur égarement ».*

C'est là le châtiment qui leur fut appliqué pour s'être moqués des croyants. Il leur a enjolivé donc l'état de mécréance et de turpitude dans lequel ils se trouvaient au point où ils crurent qu'ils faisaient partie du groupe des croyants, parce qu'Il n'avait pas encore donné la suprématie aux croyants sur eux. En outre, parmi les formes à travers lesquelles Allah les tournera en dérision, le Jour de la résurrection, est qu'Il leur donnera avec les croyants une lumière apparente. Mais lorsque les croyants se mettront en marche avec leur lumière, la lumière des hypocrites s'éteindra et ils resteront dans l'obscurité après la lumière, plongés dans un grand désarroi. Qu'il est insupportable le désespoir lorsqu'il arrive après le désir !

« Les hypocrites crieront : « N'étions-nous pas autrefois avec vous ? ». « Oui, répondront les croyants, mais vous avez cédé à vos passions ; vous avez tergiversé, douté et nourri de vains espoirs ». S57. V14.

Sa parole : *« Il les laisse »*, c'est-à-dire qu'Il leur ajoute. Sa parole : *« divaguer dans leur égarement »*, c'est-à-dire perplexes et empêtrés dans leur turpitude et leur mécréance. C'est là une manière avec laquelle Allah les tourne en dérision.

Ensuite, le Très Haut dit en dévoilant leur vraie nature :

﴿16﴾. *« Ces gens-là ont troqué la vérité contre l'erreur ; ne se sont-ils pas fourvoyés en faisant ce marché de dupes ? ».*

Ces gens-là, c'est-à-dire les hypocrites qui sont décrits avec ces caractéristiques. *« Ont troqué la vérité contre l'erreur ».* C'est-à-dire qu'ils ont préféré l'égarement à l'image de celui qui, en désirant une marchandise, est prêt à donner un prix exorbitant pour l'avoir. C'est là le meilleur exemple qui puisse s'appliquer aux hypocrites, car le Très Haut a comparé l'égarement qui est le summum du mal à une marchandise, alors qu'il a fait de la guidance qui est le summum du bon comportement l'équivalent d'un prix

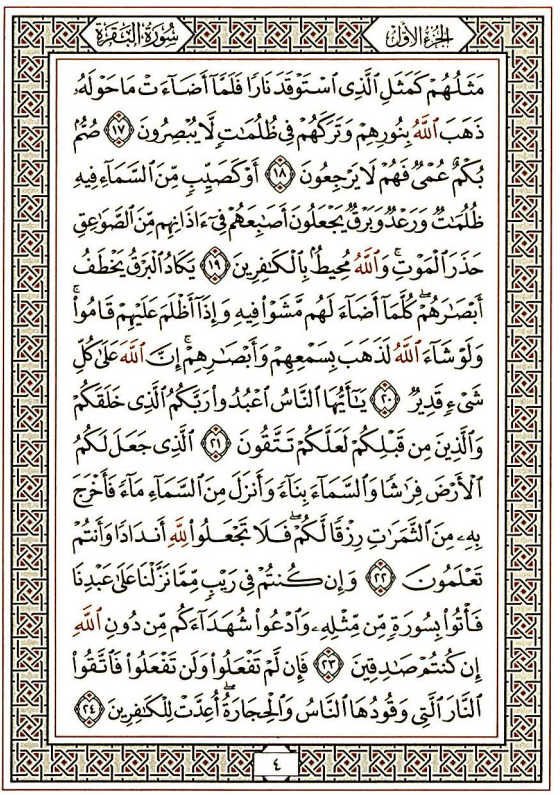
الجزء الأول سورة البقرة
مَثَلُهُمْ كَمَثَلِ ٱلَّذِى ٱسْتَوْقَدَ نَارًا فَلَمَّآ أَضَآءَتْ مَا حَوْلَهُۥ
ذَهَبَ ٱللَّهُ بِنُورِهِمْ وَتَرَكَهُمْ فِى ظُلُمَٰتٍ لَّا يُبْصِرُونَ ﴿١٧﴾ صُمٌّۢ
بُكْمٌ عُمْىٌ فَهُمْ لَا يَرْجِعُونَ ﴿١٨﴾ أَوْ كَصَيِّبٍ مِّنَ ٱلسَّمَآءِ فِيهِ
ظُلُمَٰتٌ وَرَعْدٌ وَبَرْقٌ يَجْعَلُونَ أَصَٰبِعَهُمْ فِىٓ ءَاذَانِهِم مِّنَ ٱلصَّوَٰعِقِ
حَذَرَ ٱلْمَوْتِ ۚ وَٱللَّهُ مُحِيطٌۢ بِٱلْكَٰفِرِينَ ﴿١٩﴾ يَكَادُ ٱلْبَرْقُ يَخْطَفُ
أَبْصَٰرَهُمْ ۖ كُلَّمَآ أَضَآءَ لَهُم مَّشَوْا۟ فِيهِ وَإِذَآ أَظْلَمَ عَلَيْهِمْ قَامُوا۟ ۚ
وَلَوْ شَآءَ ٱللَّهُ لَذَهَبَ بِسَمْعِهِمْ وَأَبْصَٰرِهِمْ ۚ إِنَّ ٱللَّهَ عَلَىٰ كُلِّ
شَىْءٍ قَدِيرٌ ﴿٢٠﴾ يَٰٓأَيُّهَا ٱلنَّاسُ ٱعْبُدُوا۟ رَبَّكُمُ ٱلَّذِى خَلَقَكُمْ
وَٱلَّذِينَ مِن قَبْلِكُمْ لَعَلَّكُمْ تَتَّقُونَ ﴿٢١﴾ ٱلَّذِى جَعَلَ لَكُمُ
ٱلْأَرْضَ فِرَٰشًا وَٱلسَّمَآءَ بِنَآءً وَأَنزَلَ مِنَ ٱلسَّمَآءِ مَآءً فَأَخْرَجَ
بِهِۦ مِنَ ٱلثَّمَرَٰتِ رِزْقًا لَّكُمْ ۖ فَلَا تَجْعَلُوا۟ لِلَّهِ أَندَادًا وَأَنتُمْ
تَعْلَمُونَ ﴿٢٢﴾ وَإِن كُنتُمْ فِى رَيْبٍ مِّمَّا نَزَّلْنَا عَلَىٰ عَبْدِنَا
فَأْتُوا۟ بِسُورَةٍ مِّن مِّثْلِهِۦ وَٱدْعُوا۟ شُهَدَآءَكُم مِّن دُونِ ٱللَّهِ
إِن كُنتُمْ صَٰدِقِينَ ﴿٢٣﴾ فَإِن لَّمْ تَفْعَلُوا۟ وَلَن تَفْعَلُوا۟ فَٱتَّقُوا۟
ٱلنَّارَ ٱلَّتِى وَقُودُهَا ٱلنَّاسُ وَٱلْحِجَارَةُ ۖ أُعِدَّتْ لِلْكَٰفِرِينَ ﴿٢٤﴾
٤

important. Or, les hypocrites ont troqué la guidance dont ils ne voulaient pas, pour l'égarement qu'ils désiraient. C'est là leur commerce. Quel malheureux commerce et quel malheureux troc que leur troc!

Dans la mesure où celui qui troque un dinar contre un dirham est considéré comme ayant fait un marché de dupes, qu'en est-il de celui qui troque une perle en or contre un dirham? Qu'en est-il a fortiori de celui qui troque la guidance contre l'égarement et qui choisit la perdition au détriment de la félicité, en désirant ce qui est vil au détriment de ce qui est élevé. Son commerce ne sera jamais fructueux. Quelle grande perte!

« Dis: les véritables perdants sont ceux qui auront causé à la fois la perte de leurs propres âmes et celles des leurs, au Jour de la résurrection. La voilà la perte irréparable! ». S39. V15.

Sa parole: *« Ne se sont-ils pas fourvoyés? »*. Il s'agit là de la concrétisation de leur égarement, car ils ne tireront aucun avantage de leur égarement. Leurs vilaines caractéristiques le prouvent.

Ensuite, Il donna un exemple qui cadrait parfaitement avec leur situation, en disant:

﴿17﴾-﴿20﴾. *« Il en est d'eux comme des gens qui auraient allumé un feu; mais à peine ce dernier jette-t-il sa clarté sur les alentours qu'Allah en fait disparaître la lumière, les laissant comme aveugles, plongés dans les ténèbres. Alors, sourds muets et aveugles, ils ne peuvent plus retrouver la Voie du Seigneur. On peut les comparer aussi à des gens qui, au moment où les nues éclatent en pluie, tonnerre et éclairs, se mettent les doigts dans les oreilles, terrorisés par le fracas de la foudre et la menace de la mort. Ainsi, Allah cerne les infidèles de toutes parts. Et peu s'en faut que l'éclair ne leur ravisse la vue car, à la moindre lueur, ils se mettent à marcher, mais dès que le ciel s'obscurcit, ils se figent. Or, si Allah l'avait voulu, Il les aurait privés de l'ouïe et de la vue, car Sa puissance n'a point de limite »*.

C'est-à-dire que l'exemple qui s'applique le mieux à ce qu'ils font, est comme l'exemple de celui qui allume un feu; cet homme-là qui se trouvait dans l'obscurité totale avait besoin d'allumer un feu pour s'éclairer et se chauffer. Il l'alluma donc, mais chez autrui, puisqu'il n'avait pas les moyens de le faire lui-même. Mais une fois que le feu est allumé et que sa lumière éclaire ce qui l'entoure, puis il regarde l'endroit où il se trouve et les périls pouvant le menacer, avant de tirer avantage de ce feu; dès lors, il ressent un sentiment de sécurité et se sent en mesure d'avoir la maîtrise de ce feu. Tandis qu'il se trouve ainsi, Allah lui enlève cette lumière le laissant dans une obscurité totale et dans un feu brûlant, puisque la

clarté de ce feu disparaît et il ne reste que son aspect brûlant; sa joie finit par se dissiper, le laissant dans plusieurs obscurités: l'obscurité de la nuit, celle des nuages, celle de la pluie et celle qui succède à la lumière. Quelle sera la situation de cet homme? Tel est donc l'état de ces hypocrites. Ils ont emprunté la lumière de la foi qui ne leur appartenait pas et en tirèrent avantage; ils préservèrent par conséquent leur sang et leurs biens et obtinrent une sorte de sécurité en ce bas-monde. Mais tandis qu'ils seront ainsi, la mort les surprendra et leur enlèvera le bénéfice de cette lumière; à l'inverse, ils seront l'objet de l'affliction, du souci et du tourment. Ils se retrouveront dans l'obscurité de la tombe, dans celle de la mécréance, dans celle de l'hypocrisie et dans celle des péchés sous toutes leurs formes. Et après tout cela, ils seront dans l'obscurité du feu. C'est pour cela que le Très Haut a dit à leur sujet: «Sourds», c'est-à-dire pour ne pas entendre la voix du bien; «muets», c'est-à-dire pour ne pas la parler; «aveugles», c'est-à-dire pour ne pas la voir. «Ils ne peuvent plus retrouver la Voie du Seigneur». Car ils se sont détournés de la vérité après l'avoir entendue et ils ne peuvent plus retourner vers elle, contrairement à ceux qui se sont détournés de la vérité par ignorance et égarement, et qui sont plus à même de retourner vers cette vérité, dans la mesure où ils agissaient par simple ignorance.

Le Très Haut a dit ensuite: *«On peut les comparer aussi à des gens qui, au moment où les nues éclatent en pluie, tonnerre et éclairs, se mettent les doigts dans les oreilles, terrorisés par le fracas de la foudre et la menace de mort».*

Telle est la situation des hypocrites, lorsqu'ils écoutent le Coran, ses ordres et ses interdits, ses promesses et ses menaces; ils mettent leurs doigts dans leurs oreilles et se détournent de ses ordres et de ses interdits, de ses promesses et de ses menaces; ses promesses les agacent et ses menaces les épouvantent; aussi, s'en détournent-ils autant que faire se peut. Ils les détestent de la même manière que celui qui entend le tonnerre et voit les éclairs, met ses doigts dans ses oreilles par crainte de la mort. Mais si un tel homme peut obtenir le salut, comment les hypocrites peuvent-ils l'obtenir alors qu'Allah les cerne par Son pouvoir et Sa science? Ils ne peuvent échapper à Son pouvoir et à Sa science ni Le rendre impuissant; bien au contraire, Il enregistre tous leurs actes et leur en demandera compte.

Dans la mesure où ils sont éprouvés par la surdité, le mutisme et l'aveuglement moral et que les voies de la foi leur sont fermées, le Très Haut a dit à leur sujet: *«Or, si Allah l'avait voulu, Il les aurait privés de l'ouïe et de la vue».*

Il y a là une mise en garde aux hypocrites contre un châtiment terrestre afin qu'ils mettent un terme à leurs nuisances et à leur hypocrisie. *«Car Sa puissance n'a point de limite».* Rien ne s'oppose à Sa puissance, car à chaque fois qu'Il veut une chose Il l'accomplit sans aucune opposition ni résistance.

Dans ce verset et ses semblables, il y a une réponse aux Qadarites qui disent que les actes ne rentrent pas dans le pouvoir d'Allah, pour leur dire que leurs actes font partie des choses qui sont inclues dans ce verset: «Car Sa puissance n'a point de limite».

㉑-㉒. *«Ô hommes! Adorez votre Seigneur qui vous a créés, vous et ceux qui vous ont précédés! Peut-être obtiendrez-vous ainsi le salut de votre âme. C'est Allah qui, de la terre, a fait pour vous un lit, et qui, du firmament, a fait pour vous un abri! C'est Lui*

qui précipite du Ciel la pluie, grâce à laquelle Il fait germer toutes sortes de récoltes pour assurer votre subsistance. N'attribuez donc pas d'associés à Allah ; vous savez parfaitement qu'il n'en existe point !».

Il s'agit là d'un ordre global adressé à tous les hommes, à savoir d'adorer Allah exclusivement, de respecter Ses ordres, de s'abstenir de faire ce qu'Il a interdit et de croire en ce qu'Il a révélé. Le Très Haut leur a ordonné de faire ce pourquoi Il les a créés. Il a dit en effet: «Je n'ai créé les djinns et les hommes que pour qu'ils M'adorent».Ensuite, comme arguments impliquant Son adoration exclusive, Il leur a dit qu'Il est leur Seigneur qui les a créés à partir du néant, eux et ceux qui les ont précédés, et qui les comble de Ses bienfaits apparents ou cachés. C'est ainsi qu'Il a fait de la terre un lit sur lequel ils se fixent, en y construisant des édifices et en tirant profit de ses cultures et récoltes, de même que d'autres bienfaits. De même qu'Il a fait du ciel un abri et un toit pour la terre, en y mettant ce qu'il y a comme besoins et avantages pour eux, à l'image du soleil, de la lune et des étoiles.

« C'est Lui qui précipite du ciel la pluie ». Par ciel, il faut entendre tout ce qui est élevé et haut. C'est pour cela que les exégètes disent que par le mot ciel, ici, il faut entendre les nuages desquels le Très haut a fait descendre de la pluie: *« grâce à laquelle Il fait germer toutes sortes de récoltes ».* C'est-à-dire les grains et les fruits des palmiers et d'autres arbres fruitiers, des cultures et autres. *« Pour assurer votre subsistance ».* C'est grâce à ces grains, fruits et récoltes que vous vivez, que vous assurez votre subsistance et que vous goûtez aux plaisirs de la vie.

« N'attribuez donc pas d'associés à Allah », c'est-à-dire des égaux et des semblables, pris parmi Ses créatures, que vous adorerez comme vous adorez Allah et que vous aimerez comme vous aimez Allah, alors qu'ils sont comme vous, créés, dépendants de la subsistance d'Allah, ne possédant aucune chose du poids d'un atome dans le ciel ou sur terre, ne pouvant ni vous être utiles ni vous être nuisibles.

«Vous savez parfaitement qu'il n'en existe point». C'est-à-dire vous savez qu'Allah n'a point d'associé ni d'égal, que ce soit dans la création, dans l'octroi de ressources, dans la disposition des choses ou dans l'adoration. Comment pouvez-vous adorer avec Lui d'autres divinités, alors que vous êtes parfaitement au courant de tout cela? C'est là la chose la plus étonnante qui soit et la sottise la plus inacceptable qui soit!

Ce verset a réuni entre l'ordre d'adorer Allah seul et l'interdiction d'adorer quiconque en dehors de Lui. Il contient aussi la preuve évidente de l'obligation de L'adorer et sur l'inanité de l'adoration d'un autre que Lui. Il s'agit là de l'unicité de la seigneurie, qui implique l'exclusivité d'Allah dans la création, l'octroi de ressources et la disposition des choses. Si tout un chacun reconnaît qu'Allah n'a aucun associé en cela, il doit reconnaître aussi que nul autre que Lui n'a droit à l'adoration. C'est là la preuve rationnelle la plus évidente sur l'unicité du Créateur et sur la nullité du polythéisme.

Sa parole: *« Peut-être obtiendrez-vous ainsi le salut de votre âme »* suppose le sens suivant: si vous adorez Allah, seul, vous serez par conséquent à l'abri de Son courroux et de Son châtiment, car vous aurez souscrit à la cause qui implique cela. Le sens peut supposer aussi ceci: Si vous adorez Allah, vous serez parmi les pieux et les vertueux. Les deux sens sont exacts, dans la mesure où celui qui adore Allah

d'une façon parfaite, fera partie des pieux et, celui qui fait partie des pieux, obtiendra le salut et la délivrance du courroux d'Allah et de Son châtiment. Le Très Haut a dit ensuite :

﴿٢٣-٢٤﴾. « Et si vous êtes dans le doute au sujet de ce que Nous avons révélé à Notre serviteur, essayez donc de composer une seule sourate semblable à une sourate du Coran, et faites venir les témoins que vous vous êtes donnés en dehors d'Allah, si vous êtes véridiques. Mais si vous n'y parvenez pas – et assurément vous n'y parviendrez jamais –, parez-vous contre l'Enfer qu'alimenteront les hommes et les pierres, et qui est réservé aux infidèles ».

Il s'agit là d'une preuve rationnelle sur la sincérité du Prophète et sur la véracité du message qu'il a apporté.

« Et si vous êtes », c'est-à-dire vous les opposants au Prophète, les négateurs de sa mission et qui l'accusez d'imposture et mettez en doute sa sincérité en vous demandant si c'est la vérité ou non ? Or, le Prophète est un homme comme vous ; il n'est pas le plus éloquent d'entre vous ni le plus savant, et vous le connaissez bien puisqu'il est né parmi vous ; il n'écrit pas et ne lit pas, mais il vous a apporté un Livre qu'il affirme venir d'Allah. Mais ce Livre-là vous l'avez rejeté en l'accusant de l'avoir inventé et de l'avoir fabriqué de toutes pièces. Si tel est le cas, apportez donc une sourate pareille à ses sourates et demandez l'aide de ceux que vous désirez parmi vos savants et témoins. Cela est facile pour vous, dans la mesure où vous êtes les champions de l'éloquence et de la rhétorique ainsi que les ennemis acharnés du Prophète. Si vous arrivez à produire une sourate pareille aux sourates du Coran, il en sera comme vous le prétendez, mais vous êtes incapables de le faire et vous échouerez lamentablement, car vous ne pourrez jamais apporter de verset semblable. Sachez cependant que cette évaluation participe d'une équité et d'une condescendance à votre égard. En effet, ces versets sont un signe imparable et une preuve évidente de la sincérité du Prophète et de la véracité de ce qu'il a apporté. Aussi, il vous importe de le suivre afin d'être épargnés du feu dont la chaleur est extrêmement intense puisqu'elle est alimentée par les hommes et les pierres. Il n'est pas comme le feu de ce bas-monde qui est alimenté par le bois. Ce feu de l'Enfer est préparé et réservé aux négateurs d'Allah et de Ses Messagers. Prenez donc garde au rejet du message du Prophète, après qu'il vous soit apparu qu'il est réellement le Messager d'Allah.

Ce verset et d'autres sont appelés les versets du défi ; ce sont les versets à travers lesquels Allah met au défi les hommes d'apporter ce qui est semblable au Coran. Allah a dit : *« Dis-leur : « Si les hommes et les djinns se concertaient pour produire quelque chose de semblable à ce Coran, ils ne sauraient y parvenir, même s'ils se prêtaient mutuellement assistance ».*

Comment celui qui est créé à partir de la terre peut-il faire en sorte que ses paroles soient pareilles à celles du Seigneur des seigneurs ? Bien plus, comment l'imparfait et le démuni à tous les niveaux peut-il produire des paroles pareilles à celles du Parfait qui possède la perfection absolue et la richesse incommensurable à tous les niveaux ? Ceci ne saurait se faire il va de soi, car il n'est pas dans les possibilités de l'homme de le faire. Tout homme qui possède le moindre goût et la moindre connaissance pour différentes formes de paroles, lorsqu'il compare ce Coran avec les autres paroles des éloquents et des orateurs, ne peut que se

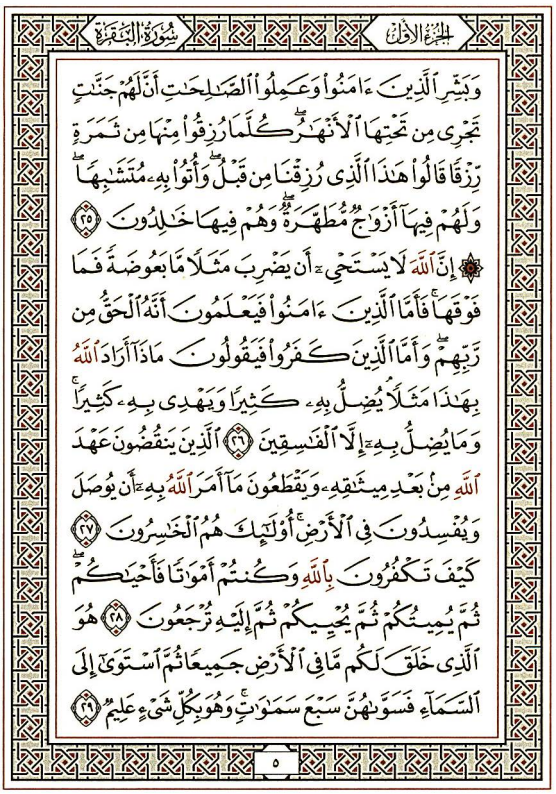

rendre compte de la grande différence qui existe entre eux.

Sa parole : *« Si vous êtes dans le doute »*, est une preuve que celui dont on espère la guidance et la délivrance de l'égarement est le sceptique perplexe qui n'arrive pas à distinguer la vérité du mensonge. Un tel homme, lorsqu'on lui montre la vérité, a beaucoup de chances de la suivre, à condition qu'il soit sincère dans sa recherche de la vérité.

Quant à l'entêté qui connaît la vérité et s'en détourne, celui-là il n'y a aucun espoir de le voir revenir au bon sens et à la voie de la guidance, car il a laissé la vérité après que celle-ci lui soit apparue ; il ne l'a pas laissée par ignorance ; par conséquent, il n'y a aucun espoir qu'il retrouve son bon sens.

Il en est de même pour le sceptique qui n'est pas sincère dans sa recherche de la vérité ; celui-ci faisant preuve d'opposition et non d'effort sincère dans sa recherche, dans la plupart des cas, sa recherche n'aboutit à rien.

Ce verset décrit aussi le Prophète avec la caractéristique de la servitude *('ouboûdiya)*. Cette description est une preuve que l'une des plus grandes caractéristiques du Prophète est sa concrétisation du sens de la servitude comme ne l'avait fait nul autre aussi bien parmi les premiers que les derniers.

C'est ainsi qu'Allah l'a décrit par la caractéristique de la servitude dans la sourate *Al Isrâ'* en disant : *« Gloire à Celui qui fit voyager de nuit Son serviteur »*. Il l'a décrit aussi dans la position de la descente en disant : *« Béni soit Celui qui a révélé graduellement le Livre du discernement à Son serviteur pour qu'Il avertisse l'univers ! »*.

Dans Sa parole : *« Et qui est réservé aux infidèles »*, ainsi que dans d'autres versets, il y a un argument en faveur des gens de la sunna et du consensus, qui soutiennent que le paradis et l'enfer sont créés, contrairement à la thèse des *mou'tazilites*. Il y a aussi la preuve que les monothéistes – même s'ils commettent quelques péchés capitaux – ne s'éternisent pas en enfer, car le Très Haut dit : *« Et qui est réservé aux infidèles »*. En effet, si les pécheurs parmi les monothéistes devaient s'éterniser dans le feu de l'enfer, celui-ci ne serait pas réservé uniquement aux infidèles, contrairement aux thèses des *kharédjites* et des *mou'tazilites*.

﴿٢٥﴾. *« Annonce la bonne nouvelle à ceux qui ont la foi et qui pratiquent le bien que Nous leur destinons pour demeure des Jardins baignés de ruisseaux. Et chaque fois qu'on leur offrira un fruit, ils s'écrieront : « C'est bien là ce qui nous avait été autrefois servi ! »*.

Or, c'est seulement quelque chose de semblable qui leur sera servi. Là, ils auront aussi des épouses immaculées et leur bonheur sera éternel».

Après avoir mentionné la rétribution des mécréants, le Coran mentionne la récompense des croyants, les gens des vertus et des bonnes œuvres, selon sa méthode spécifique, en réunissant entre la motivation et la mise en garde, afin que l'homme soit aspirant et craintif, désirant et poussé par la crainte révérencielle. Il a dit: *«Annonce la bonne nouvelle».* L'appel est adressé ici au Prophète et à ceux qui assument sa mission. *«à ceux qui ont la foi»*, dans leurs cœurs, *«et qui pratiquent le bien»*, avec leurs organes. Aussi, leur foi est attestée par leurs bonnes œuvres.

Les actes de bien sont assimilés aux bonnes œuvres, parce que c'est grâce à eux que les affaires de l'homme deviennent convenables et vertueuses, de même que sa vie ici-bas et dans l'au-delà, et que celui-ci peut arriver à se débarrasser de tout ce qui peut les corrompre. C'est grâce à cela que l'homme peut faire partie des vertueux, de ceux qui font preuve de vertu dans leur vie pour être dans le voisinage du Tout Miséricordieux dans Son paradis.

Annonce-leur: *«que Nous leur destinons pour demeures des Jardins»*, c'est-à-dire des jardins formés d'arbres merveilleux et de fruits gracieux, d'ombre permanente, de branches et de rameaux étendus, et d'autres merveilles encore.

«Baignés de ruisseaux», c'est-à-dire des ruisseaux d'eau, de lait, de miel et de vin, qu'ils auront à leur disposition; les arbres du paradis seront arrosés de ces ruisseaux et donneront toutes sortes de fruits.

«A chaque fois qu'on leur offrira un fruit, ils s'écrieront: «C'est bien là ce qui nous avait été autrefois servi». C'est-à-dire que ces fruits sont pareils dans leur douceur et leur saveur; il n'y a pas de fruit particulier, et les élus du Paradis n'auront aucun temps dépourvu de saveur, puisqu'ils jouiront toujours de leur consommation de ces fruits.

Sa parole: *«Or, c'est seulement quelque chose de semblable qui leur sera servi»*, a suscité diverses interprétations. On a dit que cela voulait dire que ces fruits sont semblables dans le nom mais différents par le goût; on a dit aussi qu'ils sont semblables dans la couleur mais différents par le nom; on a dit aussi qu'ils sont semblables dans la saveur, la douceur et l'excellence. C'est cet avis qui est le plus juste.

Après avoir mentionné leurs demeures et leurs nourritures, le Très Haut mentionne les épouses des élus du Paradis en en faisant une description des plus parfaites, des plus sommaires et des plus claires. Il a dit: *«Là aussi, ils auront des épouses immaculées».*

Il n'a pas dit: «Purifiées de tel défaut», et ce pour englober toutes les formes de purification. Ainsi, ces femmes sont purifiées dans leurs qualités morales, dans leur physique, dans leur langage et dans leur regard. Leur particularité est d'être aimées et désirées de leurs époux pour leurs vertus et leur bon comportement, que ce soit dans leurs actes ou dans leurs propos. Elles sont aussi purifiées physiquement de toutes les imperfections terrestres comme les menstrues, les couches, l'urine, les excréments, le crachat et les mauvaises odeurs. Elles sont purifiées physiquement également par la perfection de leur beauté, en ce sens qu'elles n'ont aucun défaut physique; bien au contraire, elles ont une beauté parfaite, elles sont purifiées dans leur langage et

leur vue; leurs langues sont purifiées de toute parole vilaine.

﴿36-37﴾. *« Allah ne répugne nullement à prendre pour exemple un moustique ou tout être aussi grand soit-il. Les croyants y découvriront la vérité venue de leur Seigneur, pendant que les négateurs se demanderont : « Quelle signification Allah a-t-Il voulu donner à cet exemple ? ». Par de tels exemples, Allah égare bon nombre de mortels, et en dirige autant vers leur salut éternel. En vérité, Allah n'égare que les êtres pervers qui violent le pacte qu'ils avaient conclu avec Lui, qui rompent les liens qu'Il avait ordonné de maintenir et qui provoquent le désordre sur la terre. Ce sont ceux-là les vrais perdants ».*

Le Très Haut dit: *« Allah ne répugne nullement à prendre pour exemple ».* C'est-à-dire même si cet exemple est *« un moustique ou tout être aussi grand soit-il »*, parce que les exemples contiennent une sagesse et une clarification de la vérité. Or, Allah ne répugne pas à dire la vérité. C'est comme s'il s'agissait là d'une réponse à celui qui nie la citation d'exemples dans des choses futiles et conteste cela à Allah. Il n'y a là aucune raison de contestation, car il s'agit d'enseignements qu'Allah donne à Ses serviteurs. Aussi, il faut les accepter avec reconnaissance. C'est pour cela au demeurant qu'Il a dit: *« Les croyants y découvriront la vérité venue de leur Seigneur ».*

Ils comprennent donc cette vérité et la méditent. S'ils comprennent ce que ces exemples contiennent, d'une façon détaillée, leur science et leur foi augmentent en conséquence et ils apprennent qu'ils expriment la vérité. Mais si la vérité que ces exemples contiennent leur échappe, ils savent tout de même qu'Allah ne les a pas donnés en vain, mais en vertu d'une sagesse évidente et d'un bienfait abondant.

« Pendant que les négateurs se demanderont : « Quelle signification Allah a-t-Il voulu donner à cet exemple ? ». Ils contestent donc et s'étonnent, en ajoutant plus de mécréance à leur mécréance, de même que les croyants y ajoutent plus de foi à leur foi.

C'est pour cela qu'Il a dit: *« Par de tels exemples, Allah égare bon nombre de mortels, et en dirige autant vers leur salut éternel ».* Telle est la position des croyants et des incroyants au moment de la révélation des versets coraniques. Le Très Haut a dit: *« Lorsqu'une sourate est révélée, il en est parmi les négateurs qui disent : « Duquel d'entre vous cette sourate a renforcé la foi ? ». Eh bien ! Cette sourate a renforcé la foi des vrais croyants et les a remplis de foi. Quant à ceux dont les cœurs sont malades, elle n'a fait que les rendre plus immondes qu'auparavant, et ils mourront en infidèles ».* S9. V124.

Il n'y a pas de bienfait plus grand pour les hommes que la révélation des versets coraniques. Et malgré cela, cette révélation constitue pour certaines personnes une épreuve et un sujet de perplexité, un égarement et une augmentation du mal à leur mal, alors qu'elle constitue pour d'autres un don, une miséricorde et une augmentation du bien à leur bien. Gloire à Celui qui a fait une distinction entre Ses serviteurs et qui s'est distingué par le pouvoir de guider ou d'égarer !

Ensuite, Il a mentionné Sa sagesse dans l'égarement de ceux qu'Il égare, en montrant que ce n'est que justice de Sa part. Il a dit à ce titre: *« En vérité, Allah n'égare que les êtres pervers ».* C'est-à-dire ceux qui se détournent de l'obéissance à Allah, ceux qui s'opposent aux Prophètes, et ceux dont la caractéristique principale est devenue la perversité et dont ils ne

veulent pas se débarrasser. La sagesse d'Allah a voulu donc qu'ils soient égarés en raison de leur inaptitude à être guidés, de même que Sa sagesse et Sa grâce ont voulu que ceux qui se distinguent par la foi et s'embellissent avec les bonnes œuvres, soient guidés.

Il y a deux formes de perversité : une forme qui fait exclure son auteur de la religion, à savoir la perversité qui implique la perte de la foi, à l'image de ce qui est mentionné dans ce verset et d'autres, et une autre forme qui ne fait pas exclure son auteur de la foi, comme il est dit dans la parole du Très Haut : *« Ô vous qui croyez ! Si un homme pervers vous apporte une nouvelle, vérifiez-en la teneur »*. S49. V6.

Il fit ensuite la description des pervers en disant : *« Ceux qui violent le pacte qu'ils avaient conclu avec Lui »*. Ceci englobe aussi bien le pacte conclu entre eux et Lui que le pacte conclu entre eux et Ses serviteurs, qu'Allah a confirmé avec des engagements solides et des obligations. Mais ces gens-là ne se soucient guère de ces engagements ; bien plus, ils les violent et ils les transgressent ; ils commettent les péchés qu'Allah a interdits et ils violent les pactes qu'il y a entre eux et les serviteurs d'Allah.

« Qui rompent les liens qu'Il avait ordonné de maintenir ». Beaucoup de choses entrent dans cette optique. En effet, Allah nous a ordonné de maintenir ce qu'il y a entre Lui et nous, par la croyance en Lui et la concrétisation du principe de la servitude à Son égard, entre Son Messager et nous, par la foi en lui, par notre amour, notre soutien et la reconnaissance de ses droits sur nous et, entre les parents, les proches, les compagnons et le reste des gens, par le respect des droits qu'Allah a ordonné de respecter.

Pour ce qui est des croyants, ils ont maintenu ce qu'Allah a ordonné de maintenir parmi ces droits et s'en sont acquittés de la meilleure manière qui soit. Quant aux pervers, ils les ont violés et les ont rejetés, en s'adonnant à la perversité et à la transgression de même qu'à la corruption sur terre.

« Ce sont ceux-là les vrais perdants ». C'est-à-dire en ce bas-monde et dans l'autre. S'Il a limité la perdition en eux, c'est parce que leur perdition est générale en toutes circonstances ; ils n'ont aucune forme de réussite, car toute bonne œuvre est conditionnée par la foi. Celui qui n'a pas de foi ne peut avoir de bonnes œuvres. Cette perdition est celle de la mécréance. Pour ce qui est de la perdition qui peut être soit de la mécréance, soit un péché soit une négligence à faire une chose recommandée, et qui est mentionnée dans la parole du Très Haut : *« L'homme court à sa perte »*, celle-ci est générale à toute créature. En sont exclus, ceux qui possèdent la foi, qui font de bonnes œuvres et qui se recommandent mutuellement la droiture et l'endurance. La réalité de cette perdition est le ratage par l'homme de l'occasion de faire le bien, alors que cela était en sa capacité.

Le Très Haut a dit :

(28). *« Comment pouvez-vous renier Allah qui vous a donné la vie en vous tirant du néant, qui vous fera ensuite mourir, puis vous ressuscitera, pour vous ramener à Lui »*. Il s'agit là d'une exclamation sous forme d'étonnement, de reproche et de désaveu. C'est-à-dire comment pouvez-vous exprimer de la négation vis-à-vis de l'existence d'Allah qui vous a fait sortir du néant, en vous comblant de toutes sortes de bienfaits, puis qui vous fait mourir une fois arrivé le terme de votre vie, qui vous rétribue dans vos tombes, puis qui vous fait ressusciter après

votre mort et vous rétribue avec justice et équité ?! Si vous vous trouvez à Sa disposition et à Sa merci, sous Ses ordres et Ses prescriptions et, après cela, à la merci de Sa rétribution, est-il convenable pour vous de Le renier ? Cela n'est-il rien d'autre qu'une grande ignorance, une insolence et une stupidité ? Bien au contraire, ce qui serait plus convenable pour vous, est de croire en Lui, d'être pieux vis-à-vis de Lui, de Lui rendre grâce, de craindre Son châtiment et d'espérer Sa récompense.

(29). *« C'est Lui qui a créé pour vous tout ce qui existe sur la terre »*. C'est-à-dire qu'Il vous a créés, par bienveillance et miséricorde pour vous, tout ce qui se trouve sur terre, pour que vous en tiriez avantage, profit et jouissance, et aussi pour que cela vous serve d'enseignements. Dans ce verset admirable, il y a là la preuve qu'à l'origine, toutes les choses sont permises et pures, car elles sont mentionnées dans le sens de dons, ce qui exclut les choses répugnantes. Leur interdiction peut-être déduite aussi de la substance du verset de même que la connaissance du but de leur création. Si toutes les choses qui existent sur cette terre, ont été créées pour notre profit, celles qui sont nuisibles pour nous sont exclues de cela car, en raison de la perfection de Sa bienfaisance envers nous, Allah nous a interdit les choses répugnantes, dans un but de purification.

Et Sa parole : *« Et qui, ensuite, s'est occupé du firmament, pour en tirer avec harmonie sept cieux, dans Sa science infinie »*.

Ce verset suppose trois interprétations : dans l'une il signifie l'accomplissement et la perfection, comme dans Sa parole au sujet de Moïse : *« Et lorsqu'il (Moïse) eut atteint sa majorité et son plein accomplissement »*. S28. V14.

Il peut s'agir aussi d'élévation et de hauteur, comme il est dit dans Sa parole : *« Et S'est ensuite établi sur Son Trône »*. S7. V54. Ou dans Sa parole : *« Une fois sur le dos de vos montures »*. S43. V13. Il peut s'agir également d'intention, c'est-à-dire que lorsque le Seigneur a créé la terre, Il s'est occupé de créer les cieux : *« pour en tirer avec harmonie sept cieux »*. Il les créa, les ajusta et les perfectionna. *« Dans Sa science infinie »*. *« Il connaît ce qui pénètre dans la terre et ce qui en sort, ce qui descend du ciel et ce qui y monte »*. S57. V4. Et aussi : *« Il connaît tous les secrets et même les pensées les plus intimes »*. S20. V7.

Souvent, le Très Haut fait un parallèle entre Sa création des créatures et l'attestation de Sa science, comme c'est le cas dans ce verset et dans cette autre parole du Très Haut : *« Ne connaît-Il pas ce qu'Il a Lui-même créé ? »*. S67. V14.

C'est-à-dire que Sa création des créatures est la preuve la plus évidente de Sa science, Sa sagesse et Son pouvoir.

(30)-(31). *« Et lorsque ton Seigneur dit aux anges : « Je vais installer un successeur sur la terre ». Et les anges de répartir : « Vas-Tu établir quelqu'un qui y fera régner le mal et y répandra le sang, alors que nous célébrons Tes louanges et chantons Ta gloire ! ». Le Seigneur leur répondit : « Ce que Je sais dépasse votre entendement ». Et Il apprit à Adam tous les noms, puis les présenta aux anges en leur disant : « Faites-Moi connaître les noms de tous ces êtres, pour prouver que vous êtes plus méritants qu'Adam ! ». Et les anges de dire : « Gloire à Toi ! Nous ne savons rien d'autre que ce que Tu nous as enseigné ! Tu es, en vérité, l'Omniscient, le Sage ».*

(Allah) dit (alors à Adam) : « Fais-leur connaître leurs noms ! ». Et lorsqu'Adam les eut informés de leurs noms, (Allah leur) demanda : « Ne vous ai-je point dit connaître les

secrets des cieux et de la terre, et connaître ce que vous affichez aussi bien que ce que vous dissimulez ?». Et lorsque Nous ordonnâmes aux anges de se prosterner devant Adam, tous s'exécutèrent à l'exception d'Iblis qui, rempli d'orgueil, s'y refusa car il était du nombre des mécréants».

Il s'agit là de la mention des mérites d'Adam (عليه السلام), le père de l'humanité. En effet, lorsqu'Allah décida de le créer, Il en informa les anges en leur disant qu'Il allait établir un successeur *(khalîfe)* sur terre. Les anges (رضي الله عنهم) lui dirent : *« Vas-Tu établir quelqu'un qui y fera régner le mal ?» avec les péchés « et y répandra le sang ?».*

Il s'agit là d'un cas d'ordre particulier faisant suite à un cas d'ordre général, pour insister sur la gravité du crime de meurtre. Les anges ont dit cela en pensant que ce successeur qui allait être établi sur terre allait commettre ces crimes. Ils ont purifié donc le Créateur de cela en Le glorifiant et en Lui rappelant qu'ils se consacrent à Son adoration d'une manière qui ne souffre d'aucun défaut. Ils Lui dirent : *« Alors que nous célébrons Tes louanges !», c'est-à-dire que nous Te purifions de la purification qui sied à Ta gloire et à Ta majesté « et chantons Ta gloire».* C'est-à-dire nous Te sanctifions.

Allah dit alors aux anges : *« Ce que Je sais »* au sujet de ce représentant *« dépasse votre entendement»*, car vos propos résultent de votre imagination, alors que Moi Je connais les choses apparentes et secrètes, et Je sais que le bien qui résulte de la création d'un tel vicaire dépasse de loin le mal qui en résulte. Si tel n'est pas le cas, Allah n'aurait pas fait sortir de sa descendance des Prophètes, des véridiques, des martyrs et des vertueux. En outre, cette création vise à faire apparaître les signes d'Allah pour Ses créatures, de même que les soumissions et les adorations qui

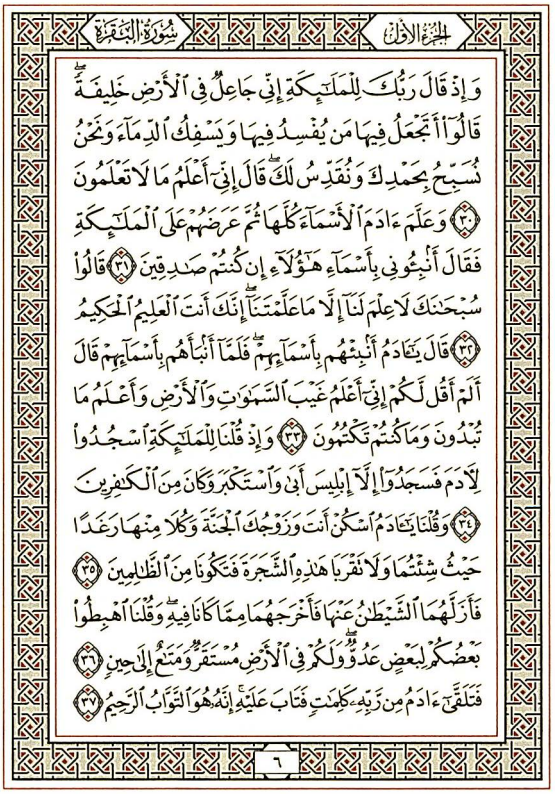
الجزء الأول — سورة البقرة

وَإِذْ قَالَ رَبُّكَ لِلْمَلَٰٓئِكَةِ إِنِّي جَاعِلٌ فِي ٱلْأَرْضِ خَلِيفَةً ۖ
قَالُوٓا۟ أَتَجْعَلُ فِيهَا مَن يُفْسِدُ فِيهَا وَيَسْفِكُ ٱلدِّمَآءَ وَنَحْنُ
نُسَبِّحُ بِحَمْدِكَ وَنُقَدِّسُ لَكَ ۖ قَالَ إِنِّيٓ أَعْلَمُ مَا لَا تَعْلَمُونَ
﴿٣٠﴾ وَعَلَّمَ ءَادَمَ ٱلْأَسْمَآءَ كُلَّهَا ثُمَّ عَرَضَهُمْ عَلَى ٱلْمَلَٰٓئِكَةِ
فَقَالَ أَنۢبِـُٔونِى بِأَسْمَآءِ هَٰٓؤُلَآءِ إِن كُنتُمْ صَٰدِقِينَ ﴿٣١﴾ قَالُوا۟
سُبْحَٰنَكَ لَا عِلْمَ لَنَآ إِلَّا مَا عَلَّمْتَنَآ ۖ إِنَّكَ أَنتَ ٱلْعَلِيمُ ٱلْحَكِيمُ
﴿٣٢﴾ قَالَ يَٰٓـَٔادَمُ أَنۢبِئْهُم بِأَسْمَآئِهِمْ ۖ فَلَمَّآ أَنۢبَأَهُم بِأَسْمَآئِهِمْ قَالَ
أَلَمْ أَقُل لَّكُمْ إِنِّيٓ أَعْلَمُ غَيْبَ ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَٱلْأَرْضِ وَأَعْلَمُ مَا
تُبْدُونَ وَمَا كُنتُمْ تَكْتُمُونَ ﴿٣٣﴾ وَإِذْ قُلْنَا لِلْمَلَٰٓئِكَةِ ٱسْجُدُوا۟
لِـَٔادَمَ فَسَجَدُوٓا۟ إِلَّآ إِبْلِيسَ أَبَىٰ وَٱسْتَكْبَرَ وَكَانَ مِنَ ٱلْكَٰفِرِينَ
﴿٣٤﴾ وَقُلْنَا يَٰٓـَٔادَمُ ٱسْكُنْ أَنتَ وَزَوْجُكَ ٱلْجَنَّةَ وَكُلَا مِنْهَا رَغَدًا
حَيْثُ شِئْتُمَا ۖ وَلَا تَقْرَبَا هَٰذِهِ ٱلشَّجَرَةَ فَتَكُونَا مِنَ ٱلظَّٰلِمِينَ ﴿٣٥﴾
فَأَزَلَّهُمَا ٱلشَّيْطَٰنُ عَنْهَا فَأَخْرَجَهُمَا مِمَّا كَانَا فِيهِ ۖ وَقُلْنَا ٱهْبِطُوا۟
بَعْضُكُمْ لِبَعْضٍ عَدُوٌّ ۖ وَلَكُمْ فِى ٱلْأَرْضِ مُسْتَقَرٌّ وَمَتَٰعٌ إِلَىٰ حِينٍ ﴿٣٦﴾
فَتَلَقَّىٰٓ ءَادَمُ مِن رَّبِّهِۦ كَلِمَٰتٍ فَتَابَ عَلَيْهِ ۚ إِنَّهُۥ هُوَ ٱلتَّوَّابُ ٱلرَّحِيمُ ﴿٣٧﴾
٦

ne peuvent se concrétiser sans la création de ce successeur, à l'image du *djihâd* et autres ; il en est de même pour la manifestation des penchants et des sentiments de bien et de mal qui sont enfouis dans tous les êtres humains qui apparaissent par la mise à l'épreuve, afin qu'Allah distingue Son ennemi de Son bien-aimé, Ses alliés de Ses adversaires ; enfin, pour qu'apparaisse aussi, le mal qui réside dans l'âme d'*Iblis* et qui le particularise. Ce sont là autant de raisons sages qui justifient la création d'un tel vicaire.

Par ailleurs, dans la mesure où les propos des anges contiennent une allusion à leur supériorité sur le représentant qu'Allah envisage d'établir sur terre, Allah a voulu leur montrer ce qui prouve le mérite d'Adam, de même que la sagesse et la science ayant justifié sa création. *« Et Il*

apprit à Adam tous les noms». C'est-à-dire les noms de toutes les choses; Il lui apprit les noms des choses et leurs sens, les grandes et les petites comme par exemple la grande écuelle et la petite écuelle.

«*Puis les présenta*», c'est-à-dire les choses, «*aux anges*», en guise de mise à l'épreuve, pour savoir s'ils arrivent à les connaître ou non

«*Faites-Moi connaître les noms de tous ces êtres, pour prouver que vous êtes plus méritants qu'Adam*», dans vos propos et vos prétentions que vous êtes supérieurs à ce *vicaire*.

«*Ils dirent: «Gloire à Toi!*», c'est-à-dire que nous Te sanctifions de toute contestation de notre part et de toute transgression de Tes ordres. «*Nous ne savons rien d'autre*», à tout point de vue «*que ce que Tu nous as enseigné*», par générosité et don de Ta part. «*Tu es, en vérité, l'Omniscient, le Sage*». L'Omniscient est celui qui a cerné toute chose par Sa science, au point où rien dans les cieux ou sur la terre, que ce soit du poids d'un atome, plus petit ou plus grand que cela, n'échappe à Sa science. Quant au Sage, c'est celui qui possède la sagesse parfaite à laquelle ne peut se soustraire aucune créature et ne peut faire exception aucun être soumis à l'Ordre divin. Il n'a créé de chose que pour un sage dessein et Il n'a ordonné de faire une chose que pour un sage dessein. La sagesse est de mettre une chose à la place qui lui convient. Les anges ont attesté et reconnu donc la science et la sagesse d'Allah, de même qu'ils ont avoué leur incapacité à connaître la moindre des choses; ils ont reconnu le mérite d'Allah à leur égard et le fait qu'Il leur apprenne ce qu'ils ne savent pas.

A ce moment-là, Allah dit (à Adam): «*Fais-leur connaître leurs noms*», c'est-à-dire les noms des choses qu'Il avait exposées aux anges et qu'ils furent incapables de connaître.

«*Et lorsqu'Adam les eut informés de leurs noms*», les anges reconnurent alors la supériorité d'Adam sur eux, ainsi que la sagesse du Créateur et Sa science dans Sa décision d'établir ce vicaire. «*Ne vous ai-Je point dit connaître les secrets des cieux et de la terre?*». *Il s'agit de tout ce qui nous est caché et voilé sans que nous puissions le voir. S'Il connaît ce qui est secret, Il connaît à plus forte raison ce qui est apparent.* «*Et connaître ce que vous affichez*», c'est-à-dire ce que vous montrez. «*Et ce que vous dissimulez*».

Ensuite, le Très Haut leur ordonna de se prosterner devant Adam, par respect et ennoblissement, et par servitude devant Allah. Ils se soumirent à cet ordre et se prosternèrent tous «*à l'exception d'Iblis*» qui refusa de se prosterner et fit preuve d'orgueil devant l'ordre d'Allah et devant Adam, en disant: «*Vais-je me prosterner devant ce que Tu as créé à partir de l'argile?*».

Ce refus et cette arrogance d'*Iblis* sont le résultat de la mécréance qui est enfouie en lui. Dès lors, son animosité envers Allah et Adam apparut ainsi que sa mécréance et son orgueil.

Il y a dans ces versets de nombreux enseignements et signes, entre autres l'attestation de l'attribut de la parole à Allah qui n'a jamais cessé de parler de tous temps, disant ce qu'Il veut et parlant de ce qu'Il veut, Lui qui est Omniscient et Sage; il y a aussi le fait que lorsque l'homme ignore le sage dessein d'Allah dans certaines créatures ou ordres, il lui importe de se soumettre à la sagesse d'Allah et de reconnaître les limites de sa raison à tout savoir; il y a également les bons soins d'Allah pour Ses anges et sa bienveillance à leur égard, en leur apprenant ce qu'ils

ignorent et en attirant leur attention sur ce qui leur échappe. Il y a aussi le mérite de la science à plusieurs égards : il y a le fait qu'Allah s'est fait connaître à Ses anges par Sa science et Sa sagesse ; il y a aussi le fait qu'Il leur a fait connaître le mérite d'Adam à travers la science, qui est la meilleure qualité qu'un homme puisse acquérir ; il y a également le fait qu'Allah ait ordonné aux anges de se prosterner devant Adam par respect pour lui, après que le mérite de son savoir soit apparu ; il y a aussi le fait qu'en cas de mise à l'épreuve des gens, celui parmi eux qui a le mérite de réussir dans cet examen, en dehors des autres, aura l'entière faveur de la réussite ; il y a enfin la comparaison à faire entre le père des hommes et celui des djinns, et la preuve de la supériorité d'Adam à qui Allah a accordé Ses faveurs, ainsi que l'animosité d'Iblis à son égard et autres leçons et enseignements.

﴿35-37﴾. *« Nous dîmes alors : « Ô Adam ! Installe-toi avec ton épouse dans le Paradis. Mangez de ses fruits à satiété et où il vous plaira, mais ne vous approchez sous aucun prétexte de l'arbre que voici, sinon vous vous mettriez du côté des injustes ! Or, Satan les fit trébucher et leur fit perdre les délices dont ils jouissaient. Nous leur dîmes alors : « Quittez ces lieux et installez-vous sur la terre où vous serez ennemis les uns les autres. Ce sera pour vous un lieu de séjour provisoire et de jouissance éphémère ».*

Après avoir créé Adam et lui avoir donné Ses faveurs, Allah lui compléta Ses bienfaits à son égard en lui créant de lui une épouse afin qu'elle soit pour lui une compagne et une confidente ; Il leur ordonna d'habiter le paradis et de manger de ses fruits comme bon leur semble *« et où il vous plaira »*, c'est-à-dire de tous les arbres fruitiers qui leur plairont. Il a dit à Adam : *« Tu ne connaîtras ni la faim ni la nudité. Tu n'y souffriras ni de la soif ni de l'ardeur du soleil ».* S20. V118.

« Ne vous approchez sous aucun prétexte de l'arbre que voici ». Il s'agit d'un arbre parmi les arbres du Paradis, que seul Allah connaît. S'Il leur a interdit de manger de cet arbre, c'est pour les mettre à l'épreuve pour un dessein que nous ignorons. *« Sinon vous vous mettriez du côté des injustes ».* Cette interdiction est formelle car elle implique l'injustice en cas de désobéissance.

Mais leur ennemi ne cessa de leur suggérer de mauvaises pensées et de leur montrer sous un signe favorable la transgression de cette interdiction, jusqu'à ce qu'il les fit trébucher et les amena à commettre l'irréparable. *« Il leur jura »* par Allah *« Je suis pour vous un conseiller sincère ».* Ils se laissèrent tromper par lui et lui obéirent, et il les fit sortir de la félicité et de l'abondance dans lesquelles ils se trouvaient, en les faisant descendre vers la demeure de la peine, de la fatigue et de l'effort.

« Vous serez ennemis les uns les autres ». C'est-à-dire Adam et sa descendance seront les ennemis d'*Iblis* et de ses suppôts. Il est établi, certes, que l'ennemi agit et s'efforce de nuire à son ennemi et de lui faire du mal par toutes sortes de moyens en le privant de tout bien, par toutes les voies possibles. Il y a là une mise en garde à la descendance d'Adam contre Satan, comme a dit le Très Haut : *« Satan est un ennemi pour vous ; considérez-le donc comme un ennemi ; s'il se fait des partisans, c'est dans le but de les conduire en Enfer ».* S35. V8. Et aussi : *« Allez-vous le prendre, ainsi que sa descendance, pour maître en dehors de Moi, alors qu'ils sont vos ennemis mortels ? Quel détestable échange pour les pervers ! ». S18. V50.*

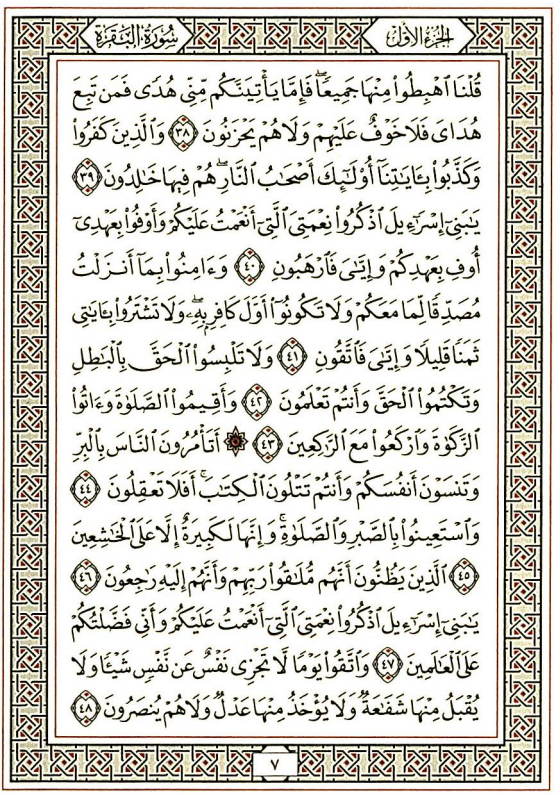
الجزء الأول — سورة البقرة

قُلْنَا اهْبِطُوا مِنْهَا جَمِيعًا ۖ فَإِمَّا يَأْتِيَنَّكُمْ مِنِّي هُدًى فَمَنْ تَبِعَ
هُدَايَ فَلَا خَوْفٌ عَلَيْهِمْ وَلَا هُمْ يَحْزَنُونَ ﴿٣٨﴾ وَالَّذِينَ كَفَرُوا
وَكَذَّبُوا بِآيَاتِنَا أُولَٰئِكَ أَصْحَابُ النَّارِ ۖ هُمْ فِيهَا خَالِدُونَ ﴿٣٩﴾
يَا بَنِي إِسْرَائِيلَ اذْكُرُوا نِعْمَتِيَ الَّتِي أَنْعَمْتُ عَلَيْكُمْ وَأَوْفُوا بِعَهْدِي
أُوفِ بِعَهْدِكُمْ وَإِيَّايَ فَارْهَبُونِ ﴿٤٠﴾ وَآمِنُوا بِمَا أَنْزَلْتُ
مُصَدِّقًا لِمَا مَعَكُمْ وَلَا تَكُونُوا أَوَّلَ كَافِرٍ بِهِ ۖ وَلَا تَشْتَرُوا بِآيَاتِي
ثَمَنًا قَلِيلًا وَإِيَّايَ فَاتَّقُونِ ﴿٤١﴾ وَلَا تَلْبِسُوا الْحَقَّ بِالْبَاطِلِ
وَتَكْتُمُوا الْحَقَّ وَأَنْتُمْ تَعْلَمُونَ ﴿٤٢﴾ وَأَقِيمُوا الصَّلَاةَ وَآتُوا
الزَّكَاةَ وَارْكَعُوا مَعَ الرَّاكِعِينَ ﴿٤٣﴾ ۞ أَتَأْمُرُونَ النَّاسَ بِالْبِرِّ
وَتَنْسَوْنَ أَنْفُسَكُمْ وَأَنْتُمْ تَتْلُونَ الْكِتَابَ ۚ أَفَلَا تَعْقِلُونَ ﴿٤٤﴾
وَاسْتَعِينُوا بِالصَّبْرِ وَالصَّلَاةِ ۚ وَإِنَّهَا لَكَبِيرَةٌ إِلَّا عَلَى الْخَاشِعِينَ
﴿٤٥﴾ الَّذِينَ يَظُنُّونَ أَنَّهُمْ مُلَاقُو رَبِّهِمْ وَأَنَّهُمْ إِلَيْهِ رَاجِعُونَ ﴿٤٦﴾
يَا بَنِي إِسْرَائِيلَ اذْكُرُوا نِعْمَتِيَ الَّتِي أَنْعَمْتُ عَلَيْكُمْ وَأَنِّي فَضَّلْتُكُمْ
عَلَى الْعَالَمِينَ ﴿٤٧﴾ وَاتَّقُوا يَوْمًا لَا تَجْزِي نَفْسٌ عَنْ نَفْسٍ شَيْئًا وَلَا
يُقْبَلُ مِنْهَا شَفَاعَةٌ وَلَا يُؤْخَذُ مِنْهَا عَدْلٌ وَلَا هُمْ يُنْصَرُونَ ﴿٤٨﴾
٧

Le Très Haut a parlé ensuite du but de la descente sur terre, en disant : *« Ce sera pour vous un lieu de séjour provisoire »*, c'est-à-dire une demeure et un refuge. *« Et de jouissance éphémère »*. C'est-à-dire jusqu'à la fin du terme de votre vie, puis vous serez ramenés à la demeure pour laquelle vous avez été créés et pour qui elle a été créée. Dans cette demeure, la durée de vie est limitée et éphémère ; par conséquent, elle ne peut constituer une vraie demeure ; elle n'est qu'un lieu de passage où l'homme s'approvisionne pour l'autre demeure qui, elle, est éternelle.

(37). *« Cependant, Allah révéla à Adam une prière »*. Il s'agit de Sa parole : *« Seigneur, nous nous sommes fait du tort à nous-mêmes »*. Il reconnut donc son péché et demanda à Allah de lui pardonner. *« Et c'est ainsi que son péché fut pardonné »* et qu'il fut l'objet de la miséricorde d'Allah *« Car Allah est Plein de miséricorde »*, pour celui qui se repent et qui se tourne vers Lui.

Le repentir à Allah est de deux genres : le premier genre est l'assistance d'Allah pour Son serviteur ; ensuite, le deuxième genre consiste en Son acceptation du repentir, lorsque les conditions sont réunies. *« Et de mansuétude »*. Parmi les marques de Sa mansuétude à l'égard de Ses serviteurs, est qu'Il les assiste dans la voie du repentir et qu'Il leur accorde Son pardon.

(38)-(39). *« Nous dîmes alors : « Descendez tous de ces lieux ! Et toutes les fois que Je vous ferai parvenir Mes directives, ceux qui les suivront n'auront à éprouver ni crainte ni chagrin. Quant à ceux qui n'en tiendront pas compte et qui traiteront Nos signes de mensonges, ceux-là seront voués à l'Enfer qui constituera leur demeure éternelle »*.

S'Il a parlé de nouveau de descente, c'est parce qu'elle implique ce qu'Il a mentionné dans Sa parole : *« Toutes les fois que Je vous ferai parvenir Mes directives »*. C'est-à-dire qu'à n'importe quel moment ou époque vous parvient de Ma part – vous les humains et les djinns–une guidance, c'est-à-dire un Messager et un Livre qui vous guident vers ce qui vous rapproche de Moi et vous fait gagner Ma satisfaction. *« Ceux qui les suivront »*, en croyant en Mes messagers et Mes Livres et en les prenant comme guides *« N'auront à éprouver ni crainte ni chagrin »*.

Dans un autre verset, il est dit : « Celui qui suivra (Mes directives) ne sera ni égaré ni malheureux ». S20. V123.

Suivre les directives d'Allah implique quatre choses : la disparition de la crainte et de la tristesse ; la différence entre ces deux choses est que lorsque quelque chose de désagréable se passe, il suscite la tristesse, et lorsqu'il est attendu, il suscite la crainte. Aussi, les a-t-Il fait disparaître

de celui qui suit Sa guidance. Leur disparition entraîne, il va de soi, ce qui est contraire à eux, à savoir la sécurité totale.

Il a fait disparaître aussi l'égarement et la perdition de celui qui suit sa guidance. Une fois ces deux choses disparues, elles sont remplacées par ce qui est à leurs antipodes, à savoir la guidance et le bonheur. Aussi, celui qui suit Ses directives, aura la sécurité, le bonheur ici-bas et dans l'au-delà ainsi que la guidance et il sera débarrassé de toute chose désagréable, comme la crainte, la tristesse, l'égarement et la perdition. Il obtiendra donc ce qu'il désire et sera à l'abri de ce qu'il abhorre.

L'inverse est vrai pour celui qui ne suit pas Ses directives, qui Le renie et rejette Ses signes *« Ceux-là seront voués à l'Enfer »*, c'est-à-dire qu'ils seront attachés à lui comme le compagnon est attaché à son compagnon et comme l'endetté est attaché à son créancier. *« Qui constituera leur demeure éternelle »*, c'est-à-dire qu'ils n'en sortiront pas et que leur châtiment ne s'arrêtera point et ils ne seront pas secourus.

Dans ces versets et d'autres, il y a la séparation des créatures parmi les hommes ou les djinns, en gens de la félicité et gens de la souffrance; on y trouve aussi les caractéristiques des uns et des autres ainsi que les actes qui impliquent cela; il faut savoir que les djinns et les humains sont égaux en ce qui concerne la récompense et le châtiment, de même qu'ils sont égaux en ce qui concerne les ordres et les interdits.

Ensuite, le Très Haut a rappelé aux enfants d'Israël les bienfaits qu'Il leur donna ainsi que Sa bienfaisance à leur égard, en disant :

﴿40﴾-﴿43﴾. *« Ô fils d'Israël! Reconnaissez les bienfaits dont Je vous ai comblés! Tenez vos engagements vis-à-vis de Moi afin que Je tienne les promesses que Je vous ai faites! Redoutez Ma colère! Ayez foi en ce que J'ai révélé et qui ne fait que confirmer les messages que vous aviez déjà reçus; ne soyez donc pas les premiers à les renier et à troquer Mes signes contre un vil espoir! Il vous faudra alors craindre Ma colère. Ne dissimulez pas la Vérité derrière le mensonge; ne cachez pas la Vérité, alors que vous la connaissez! Acquittez-vous de la salât, faites la zakât et inclinez-vous avec ceux qui s'inclinent ».*

« Ô fils d'Israël! ». Par Israël, il faut entendre Jacob (ﷺ). Quant au discours, il s'adresse à certains groupes parmi les enfants d'Israël qui habitaient Médine et ses environs. Sont concernés aussi ceux qui sont venus parmi eux; aussi, l'ordre qui leur est adressé est général. *« Reconnaissez les bienfaits dont Je vous ai comblés »*. Ceci englobe tous les bienfaits dont certains seront cités dans cette sourate.

« Tenez vos engagements vis-à-vis de Moi », c'est-à-dire l'engagement qu'Il a pris d'eux afin qu'ils croient en Lui et en Ses Messagers et qu'ils établissent Sa Loi. *« Afin que Je tienne les promesses que Je vous ai faites »*. En vous récompensant pour cela.

Le sens de cet engagement est celui qui est mentionné dans ce verset : « Allah avait reçu l'engagement des enfants d'Israël et suscité douze chefs parmi eux. *« Je suis avec vous, leur dit le Seigneur. Si vous observez la salât et acquittez la zakât; si vous croyez en Mes messagers et leur prêtez assistance...* jusqu'à Sa parole : *« Aura bel et bien perdu le droit chemin »*. S5. V12.

Ensuite, Il leur ordonna de respecter la cause qui les amena à tenir leurs engagements vis-à-vis de Lui, à savoir la crainte de Lui à l'exclusion de toute autre personne. En effet, Sa crainte implique

l'observance de Ses ordres et le renoncement à Ses interdits.

Ensuite, Il leur donna l'ordre particulier dont leur foi ne peut être complète et authentique qu'avec lui, en leur disant: *« Ayez foi en ce que J'ai révélé »*. Il s'agit du Coran qu'Il révéla à Son serviteur et Messager Mohammed (ﷺ). Il leur ordonna donc de croire en lui et de le suivre. Ceci implique aussi la foi en ce qui lui a été révélé.

Il cita la cause qui doit stimuler leur foi au Coran en disant: *« Et qui ne fait que confirmer les messages que vous aviez déjà reçus »*.

C'est-à-dire que ce Coran concorde et ne diffère pas avec les messages que vous aviez reçus. Aussi, s'il concorde avec ce que vous avez comme Livres et ne les contredit pas, rien ne vous empêche de croire en lui, car il apporte ce que les Prophètes ont apporté. Vous êtes donc les premiers concernés pour croire en lui, car vous faites partie des gens du Livre et de la science.

En outre, dans cette parole du Très Haut, il y a une allusion au fait que si les fils d'Israël ne croient pas en ce Coran, cela se retournera contre eux, car ils rejetteront aussi ce qu'ils ont comme Livre, car ce que ce Coran apporte est la même chose qu'ont apporté Moïse, Jésus et les autres Prophètes. Renier ce Coran, c'est renier ce que vous avez comme Livre. De même, il y a dans les Livres qui sont entre vos mains la description du Prophète qui a apporté ce Coran et la bonne nouvelle de sa venue. Aussi, si vous refusez de croire en lui, vous aurez renié une partie de ce qui vous a été révélé. Or, celui qui renie une partie de ce qui lui a été révélé, aura renié tout ce qui lui a été révélé, de même que celui qui renie un seul Prophète aura renié tous les Prophètes.

En leur ordonnant de croire en lui, Il les mit en garde contre sa négation et son rejet, en disant: *« Ne soyez donc pas les premiers à les renier »*. Ceci est plus éloquent que Sa parole: «Ne le reniez pas», dans la mesure où s'ils sont les premiers à le renier, ils prendront l'initiative de la mécréance et ils assumeront leur péché et le péché de ceux qui suivront leur exemple après eux.

Il mentionna ensuite la raison qui les empêche d'avoir la foi, à savoir leur choix de ce qui est futile ici-bas au détriment de la félicité éternelle. Il leur dit: *« Et à troquer Mes signes contre un vil espoir »*. Il s'agit de ce qu'ils obtiennent comme postes, fonctions et bonnes nourritures, qu'ils imaginent perdre s'ils croient en Allah et en Son Messager. Ils troquèrent donc les signes d'Allah contre ces privilèges qu'ils choisirent et préférèrent.

« Il vous faudra donc craindre Ma colère », c'est-à-dire la mienne et non celle d'un autre. En outre, si vous craignez Allah, Seul, Sa crainte vous impose de préférer Ses signes au vil espoir, de même que si vous préférez le vil espoir, ceci est une preuve de la disparition de la crainte de vos cœurs.

Il a dit ensuite: *« Ne dissimulez pas la Vérité derrière le mensonge »*. Il leur a interdit deux choses: amalgamer la vérité et le mensonge et cacher la vérité, car ce qui est attendu des gens du Livre et de la science, c'est qu'ils distinguent la vérité du mensonge et fassent apparaître la vérité afin que ceux qui veulent être guidés puissent l'être, afin que les égarés reviennent de leur égarement et afin que soit établi l'argument contre les entêtés. En effet, Allah a détaillé Ses signes et clarifié leurs sens afin de distinguer la vérité du mensonge et afin que soit claire et évidente

la voie des guidés et distincte de celle des criminels. Celui d'entre les gens de science qui agit conformément à cela sera considéré comme étant parmi les partisans des prophètes et les guides des nations. Quant à celui qui fait l'amalgame entre la vérité et le mensonge, en distinguant ceci de cela malgré sa science et en cachant la vérité qu'il connaît et qui lui fut ordonné de montrer, celui-là fait partie des prêcheurs qui appellent au feu de la Géhenne, car les gens n'imitent, dans les choses de leur religion, que leurs savants. Choisissez donc pour vous-mêmes une de ces situations.

Il a dit ensuite : *« Acquittez-vous de la ṣalât »*, c'est-à-dire en apparence et en cachette ; *« faites la zakât »* en la donnant à ceux qui la méritent. *« Et inclinez-vous avec ceux qui s'inclinent »*. C'est-à-dire priez avec ceux qui prient. En faisant tout cela, tout en ayant foi aux Messagers d'Allah et en Ses versets, vous aurez réuni entre les actes apparents et cachés, entre la sincérité envers l'Adoré et la bienfaisance envers Ses serviteurs, entre les actes cultuels du cœur, du corps et des biens.

Sa parole : *« Inclinez-vous avec ceux qui s'inclinent »*, contient un ordre d'accomplir la prière en groupe ; elle contient aussi le fait que l'inclinaison est un des fondements de la prière, car ce verset a parlé de prière à travers l'expression « inclinaison ». Or, parler d'un acte d'adoration dans une de ses parties, c'est prouver son caractère obligatoire.

(44). *« Ordonnez-vous la vertu aux gens ? »*, *c'est-à-dire la foi et le bien. « En vous excluant (de ces recommandations) ? »*. C'est-à-dire en vous en détournant vous-mêmes. Ceci parce que *« Vous lisez le Livre. Avez-vous toute votre raison ? »*.

S'Il a appelé la raison par ce nom, c'est parce que c'est grâce à elle que l'homme arrive à distinguer ce qui est bénéfique pour lui de ce qui est nuisible. En outre, la raison incite l'homme à être le premier à faire ce qu'il ordonne aux autres et le premier à abandonner ce qu'il interdit aux autres ; aussi, celui qui ordonne aux autres de faire le bien sans le faire lui-même ou qui leur interdit de faire le mal sans l'abandonner lui-même, donne la preuve qu'il n'a aucune raison, surtout lorsqu'il est un savant avéré ans ce domaine.

Aussi, si ce verset a été révélé à l'adresse des fils d'Israël, il n'en demeure pas moins qu'il a un caractère général, en vertu de Sa parole : *« Ô vous qui avez cru ! Pourquoi dites-vous ce que vous ne faites pas ? La chose la plus abhorrée aux yeux d'Allah est de dire ce que vous ne faites pas »*. Il n'y a rien dans ce verset qui dit que lorsque l'homme ne met pas en application ce qui lui est ordonné, il ne doit plus ordonner le convenable et interdire le blâmable, car ce verset exprime le reproche à ceux qui disent ce qu'ils ne font pas ; cependant, il faut savoir que l'homme a deux obligations : ordonner à autrui et le mettre en garde et ordonner à sa propre personne et la mettre en garde. De ce fait, délaisser une de ces deux obligations ne veut pas dire qu'il est permis de délaisser l'autre. La perfection est que l'homme arrive à mettre en application les deux obligations ; faire une et délaisser l'autre fait de lui un croyant diminué qui ne fait pas partie de la première catégorie des croyants. Par ailleurs, l'âme, par nature, ne veut pas suivre ceux dont les actes contredisent les paroles ; leur émulation par les actes est plus efficace que leur émulation par les paroles abstraites.

(45)-(48). *« Armez-vous de patience et cherchez un recours dans la prière ; et celle-ci est pénible certes, sauf pour ceux qui (goûtent*

au) recueillement, ceux qui sont convaincus de rencontrer leur Seigneur et d'être ramenés vers Lui. Ô fils d'Israël, souvenez-vous des faveurs dont Je vous ai comblés et (souvenez-vous) que Je vous ai préférés au reste des mondes. Et préservez-vous du Jour où nul ne sera utile à autrui, où l'on n'acceptera de rachat ni d'intercession de personne et où les êtres ne seront pas secourus».

Allah leur ordonne de s'armer de patience dans toutes leurs affaires ; il s'agit de faire preuve de patience dans l'obéissance à Allah afin de pouvoir l'accomplir entièrement, de la patience devant la désobéissance à Allah pour s'en détourner, de la patience devant les décrets d'Allah qui sont douloureux afin de ne pas les contester. C'est en effet grâce à la patience et à la maîtrise de l'âme que l'homme arrive à faire face aux difficultés de la vie. Celui qui fait preuve de patience Allah l'aidera à être patient. Il en est de même pour la prière qui est le critère de la foi et qui empêche l'individu de s'adonner à la turpitude et au mal ; elle est une assistance efficace dans toutes les affaires. *«Celle-ci est pénible certes»*, c'est-à-dire la prière, *«sauf pour ceux (qui goûtent) au recueillement»*. Pour ceux-ci elle est facile et légère, car c'est le recueillement, la crainte d'Allah et l'aspiration à ce qu'il y a auprès de Lui, qui imposent son accomplissement, le cœur serein, afin d'obtenir la récompense et d'échapper au châtiment. Par contre, celui qui n'a pas ces qualités, rien ne l'incite à faire la prière et, s'il la fait, celle-ci devient pour lui la plus pénible des corvées.

Le recueillement est la soumission du cœur, sa quiétude et sa sérénité de même que son avilissement devant Allah avec humilité, foi et certitude de Sa rencontre.

C'est pour cela qu'Il a dit : *«Ceux qui sont convaincus»*, c'est-à-dire certains *«de rencontrer leur Seigneur»* qui les rétribuera pour leurs actes. *«Et d'être ramenés vers Lui»*. C'est cela qui a allégé pour eux les actes d'adoration, qui les a aidés à faire preuve de patience devant les malheurs et qui les a incités à ne pas commettre de péchés. Ces gens-là auront la félicité éternelle dans les chambres élevées. Quant à celui qui ne croit pas à la rencontre de son Seigneur, la prière aussi bien que les autres actes d'adoration, seront pour lui la plus pénible des choses.

Ensuite, le Très Haut a réitéré aux fils d'Israël Ses bienfaits à leur égard, par rappel pour eux, par mise en garde et incitation. Il leur a fait craindre le Jour de la résurrection *«où nul ne sera utile»*, même s'il s'agit d'âmes nobles comme celles des prophètes et des saints *«à autrui»*, y compris parmi les personnes les plus proches. Seules les œuvres de l'homme lui seront utiles. *«Où l'on n'acceptera»* c'est-à-dire de l'âme aucune intercession en faveur de quiconque sans la permission d'Allah et Sa satisfaction vis-à-vis de la personne pour laquelle on intercède. Allah n'accepte d'œuvre que celle qui est faite en vue de Sa face et qui est conforme au Coran et à la *Sounna*. *«Les négateurs possèderaient-ils toutes les richesses de la terre, voire le double, et les offriraient-ils pour échapper au châtiment du Jour de la Résurrection que leurs offres ne seraient pas acceptées»*. S5. V36. Mais cela ne sera pas accepté de leur part. *«Ils ne seront pas secourus»*. C'est-à-dire que personne ne peut éloigner un tort d'un autre. Il a nié donc toute possibilité d'utilité d'une personne pour une autre.

Ceci impose à l'homme de détourner son cœur des créatures, en sachant qu'elles ne peuvent lui être utiles du poids d'un atome, et de s'attacher à Allah qui, seul, est en mesure de donner des avantages et

d'éloigner les torts. Il doit donc L'adorer, seul, sans associé et Lui demander assistance dans son adoration.

(40)-(57). *« Et lorsque Nous vous délivrâmes des armées de Pharaon qui vous infligeaient le pire des supplices, immolant vos fils tout en laissant vos femmes en vie : cela constituait certainement une terrible épreuve de la part de votre Seigneur. Et lorsque nous fendîmes la mer, Nous vous sauvâmes en noyant sous vos yeux l'armée de Pharaon. (Souvenez-vous) lorsque Nous avons fixé rendez-vous à Moïse pendant quarante nuits (pour lui enseigner les Tables de la Loi) ; vous avez pris le veau (d'or pour idole) pendant son absence, vous comportant en transgresseurs. Puis Nous vous pardonnâmes après cet épisode afin que vous vous montriez reconnaissants. Et (souvenez-vous encore) lorsque Nous révélâmes à Moïse les Ecritures et le Discernement afin que vous soyez guidés, lorsque Moïse dit à son peuple : Vous vous êtes fait du tort à vous-mêmes en prenant ce veau (pour idole) ; repentez-vous auprès de votre Seigneur en mettant fin à vos jours. Cela sera préférable pour vous au regard de votre Seigneur. Il accepta toutefois votre repentir car Il accepte (volontiers) le repentir (de Ses serviteurs) et Il est le Très Miséricordieux. Et (souvenez-vous encore) lorsque vous dites à Moïse : « Nous ne croirons pas en toi tant que nous n'aurons pas vu Allah de nos propres yeux. La foudre se saisit de vous tandis que vous regardiez (impuissants). Puis Nous vous avons ressuscités afin que vous vous montriez reconnaissants.*

Nous vous avons ensuite abrités sous un nuage (dans le désert) en faisant descendre pour vous de la manne et des cailles : Goûtez à cette délicieuse nourriture dont Nous vous avons gratifiés ! Et ce n'est pas à Nous qu'ils firent du tort, en réalité ils ne firent du tort qu'à eux-mêmes ». Il s'agit là d'une énumération détaillée des bienfaits accordés par Allah aux fils d'Israël. *« Et lorsque Nous*

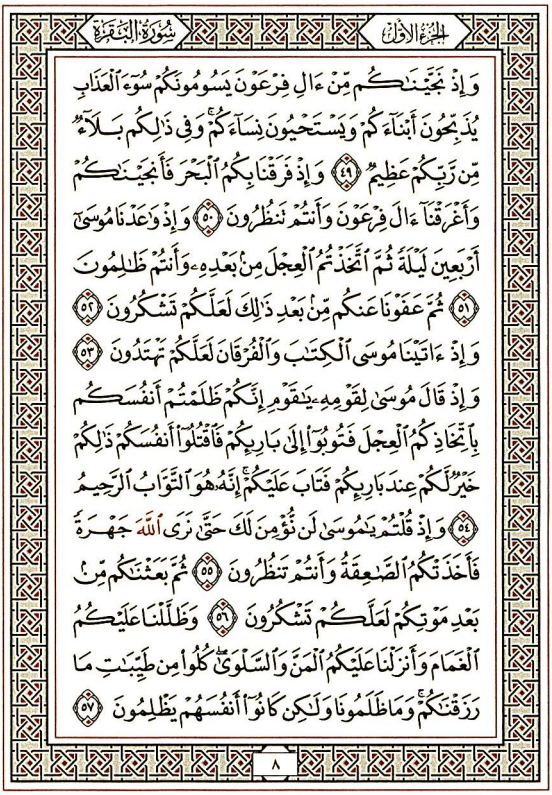

vous délivrâmes des armées de Pharaon », c'est-à-dire Pharaon, son entourage et ses armées qui vous faisaient subir *« le pire des châtiments »*. Entre autres, *« immolant vos fils »*, de peur que vous ne deveniez nombreux *« tout en laissant en vie vos femmes »*. C'est-à-dire que vous vous trouviez entre la mort et l'avilissement et l'esclavage. C'est là la pire des humiliations. Allah les en délivra une fois pour toutes, et fit noyer leurs ennemis, sous leurs yeux, afin qu'ils soient tranquilles pour de bon.

« Cela », c'est-à-dire cette sauvegarde, *« constituait certainement une terrible épreuve »*, c'est-à-dire une bienfaisance de la part de votre Seigneur. Il va sans dire que ceci nécessite de votre part de la reconnaissance et une soumission à Ses directives.

Ensuite, Il leur rappela Son bienfait envers eux à travers le rendez-vous fixé à

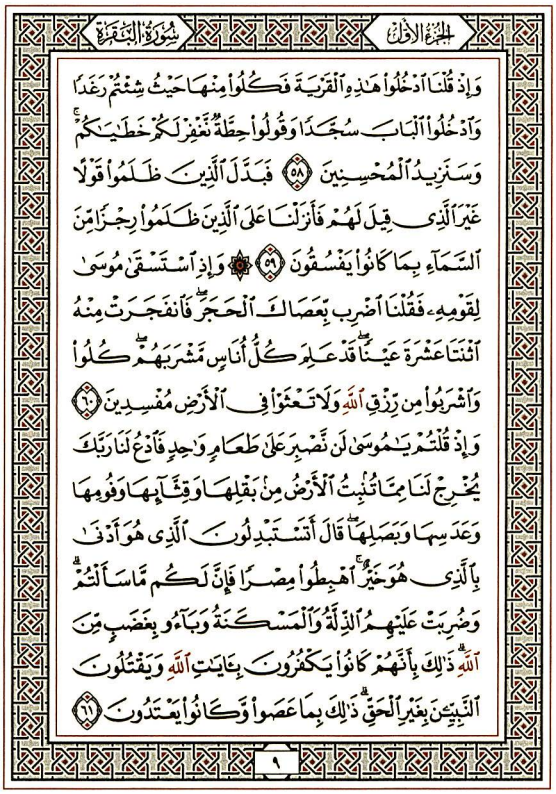

Moïse pendant quarante jours pour recevoir la Torah qui contient de grands bienfaits et d'immenses avantages. Or, ils n'ont pas attendu la fin du rendez-vous pour s'adonner à l'adoration du veau. *« Vous comportant en transgresseurs »*. Vous êtes conscients de votre transgression et l'argument est établi contre vous ; votre crime ne sera que plus grand et votre péché que plus abject.

Ensuite, Il vous a ordonné de vous repentir, par la bouche de Son Prophète Moïse, en mettant fin à vos jours, puis Allah vous pardonna à cause de cela : *« Afin que vous vous montriez reconnaissants »* envers Allah.

« Lorsque vous dites à Moïse : « Nous ne croirons pas en toi tant que nous n'aurons pas vu Allah de nos propres yeux ». C'est là la plus grande des iniquités et des insolences vis-à-vis d'Allah et de Son messager. *« La foudre se saisit de vous »*, c'est-à-dire soit la mort soit le grand foudroiement *« tandis que vous regardiez (impuissants) »*, chacun regardant l'autre tomber.

« Puis Nous vous avons ressuscités afin que vous vous montriez reconnaissants ».

Ensuite, Il leur rappela Son bienfait envers eux lorsqu'ils se trouvaient errants dans le désert, en les abritant sous un nuage et en leur accordant Ses larges bienfaits, en disant : *« Nous vous avons ensuite abrités sous un nuage (dans le désert) en faisant descendre pour vous de la manne »*. Il s'agit là d'un nom donné à toute ressource bonne et obtenue sans aucune peine. Il en est ainsi du gingembre, de la truffe, du pain et d'autres mets « Et des cailles ». Il s'agit d'un petit oiseau à la chair succulente. La manne et les cailles leur parvenaient en quantité suffisante pour les nourrir. *« Goûtez à cette délicieuse nourriture dont Nous vous avons gratifiés »*. C'est-à-dire des ressources que même les habitants aisés des villes n'arrivent pas à avoir. Or, ils n'ont pas voulu rendre grâce pour ces bienfaits et ont persisté dans leur dureté de cœur et leur multiplication de péchés.

« Ce n'est pas à Nous qu'ils firent du tort », c'est-à-dire avec ces actes contraires à Nos directives, car les œuvres des péchés ne portent pas préjudice à Allah, de même que les actes des obéissants ne lui apportent aucun avantage. *« En réalité, ils ne firent du tort qu'à eux-mêmes »*. Leurs torts se retournent contre eux.

(58)-(59). *« Et (souvenez-vous) lorsque Nous leur dîmes : « Entrez dans cette cité et mangez-y où vous le voudrez (goûtant ainsi) à l'opulence. Prosternez-vous en franchissant sa porte et dites : « Absous (nos péchés) ! Nous vous pardonnerons vos fautes et redoublerons*

(les récompenses) des hommes vertueux. Mais les transgresseurs substituèrent un autre mot à celui qui leur avait été transmis et Nous fîmes descendre sur ceux qui transgressèrent un châtiment du ciel comme rétribution de leur perfidie». Il s'agit là aussi de bienfaits à leur adresse après leur désobéissance à Allah. Il leur ordonna d'entrer dans une cité qui serait leur patrie, leur demeure et leur puissance en y recevant les ressources abondantes, en faisant en sorte que leur entrée se fasse avec soumission à Allah, par l'acte et la parole, c'est-à-dire par l'acte, en entrant avec humilité et soumission, et par la parole, en disant en entrant: *«Absous»*, c'est-à-dire en demandant l'absolution de leurs péchés.

«Nous vous pardonnerons vos fautes», grâce à votre demande de pardon *«et redoublerons (les récompenses) des hommes vertueux»*. C'est-à-dire ici-bas et dans l'au-delà.

«Mais les transgresseurs». Il n'a pas dit: «Ils ont substitué», car ce ne sont pas tous les fils d'Israël qui ont fait cela, mais une partie d'entre eux *«substituèrent un autre mot à celui qui leur avait été transmis»*. Au lieu du mot «Absous» (*Ḥiṭṭa* en arabe), ils dirent: «Un grain dans le froment» (*Ḥabba* fî *ḥinṭa* en arabe), par dérision et moquerie envers l'ordre d'Allah. Et s'ils ont substitué à ce mot, un autre, malgré sa facilité de prononciation, ils ont fait pire au niveau de l'acte, puisqu'ils sont entrés dans la cité en se traînant sur leurs derrières. Dans la mesure où ces transgressions méritaient largement le châtiment, Allah dit: *«Et Nous fîmes descendre sur ceux qui transgressèrent un châtiment du ciel»* en raison de leur transgression et de leurs iniquités.

(60). *«Et lorsque Moïse demanda de l'eau pour son peuple, Nous lui ordonnâmes: Frappe ce rocher de ton bâton! Il en jaillit alors douze sources et chacun des hommes reconnaissait la sienne. Mangez et buvez de ce dont Allah vous a gratifiés et ne commettez point en corrupteurs d'iniquités sur terre».*

Sa parole: *«Frappe ce rocher»*, concerne soit un rocher spécifique, connu d'Allah soit un rocher quelconque. *«Il en jaillit alors douze sources»*. Les tribus des fils d'Israël étaient au nombre de douze. *«Et chacun des hommes reconnaissait la sienne»*, c'est-à-dire la source dans laquelle il devait boire afin d'éviter toute bousculade, et que tous puissent boire dans la quiétude et la sérénité. C'est pour cela qu'Il leur a dit: *«Mangez et buvez de ce dont Allah vous a gratifiés»*, c'est-à-dire ce qu'Il vous a donné sans fatigue ni effort. *«Et ne commettez point en corrupteurs, d'iniquités sur terre»*, c'est-à-dire en répandant la corruption sur terre.

(61). *«Or, vous n'avez pas tardé à dire: «Ô Moïse! Nous ne pouvons plus supporter toujours la même nourriture. Invoque ton Seigneur en notre faveur pour qu'Il fasse pousser pour nous, entre autres produits de la terre, des légumes, des concombres, de l'ail, des lentilles et des oignons». Vous voulez donc échanger, leur répondit Moïse, ce qui est bon contre ce qui l'est moins? Eh bien, descendez à n'importe quelle ville! Vous y trouverez sûrement ce que vous demandez». Là, ils furent frappés d'humiliation et d'indigence; et la colère d'Allah s'abattit sur eux pour n'avoir pas voulu croire à Ses signes et pour avoir tué injustement Ses Prophètes. Telles furent les suites de leur transgression et de leur désobéissance».*

C'est-à-dire: Souvenez-vous lorsque vous dîtes à Moïse en termes de lassitude envers les bienfaits d'Allah et de mépris envers eux: *«Nous ne pouvons plus supporter la même nourriture»*. Cette nourriture était de plusieurs catégories,

comme nous l'avons vu plus haut, mais elle était toujours la même. Moïse leur répondit : *« Vous voulez donc échanger ce qui est bon contre ce qui l'est moins ? ». C'est-à-dire la manne et les cailles contre les produits qu'ils mentionnèrent. Ces produits que vous demandez, vous pouvez les trouver dans n'importe quelle ville où vous descendez ; par contre, la nourriture que vous donne votre Seigneur est la meilleure et la plus noble de toutes les nourritures. Comment pouvez-vous demander à l'échanger ? Dans la mesure où leur comportement exprime leur manque de patience et leur mépris des directives d'Allah et de Ses bienfaits, Allah les rétribua d'après leurs agissements. Il dit : « Ils furent frappés d'humiliation »* qui se remarque en apparence sur leurs corps *« et d'indigence »* dans leurs cœurs, en ce sens qu'ils n'avaient aucune grandeur d'âme, mais se contentaient d'aspirations terre à terre et futiles.

« Et la colère d'Allah s'abattit sur eux ». C'est-à-dire qu'ils ne récoltèrent ni plus ni moins que le courroux d'Allah ; funeste donc fut leur butin et malheureuse fut leur situation.

Pour n'avoir pas voulu croire à Ses signes », les signes qui expriment la vérité et la rendent évidente. A la suite de leur refus de croire à ces signes, Allah les rétribua en conséquence en se courrouçant contre eux pour leur désobéissance et *« pour avoir tué injustement Ses prophètes ».*

Sa parole : *« Injustement »* exprime l'abomination de l'acte ; il est clair, certes, que l'assassinat d'un Prophète ne peut être qu'injuste, mais c'est pour qu'ils ne justifient pas cela par leur ignorance et leur manque de connaissance.

« Telles furent les suites de leur transgression et de leur désobéissance ». En plus de leur transgression des directives d'Allah, ils faisaient preuve de désobéissance, car les péchés entraînent les péchés ; en effet, la négligence provoque un petit péché qui se transforme ensuite en grand péché, puis celui-ci donne lieu à diverses inventions religieuses *(bid'a)* et formes de mécréance, puisse Allah nous en préserver.

Sache que, dans ces versets, le discours s'adresse à la communauté des fils d'Israël qui était présente au moment de la révélation du Coran. Ces actes qui leur sont reprochés étaient commis par leurs ancêtres. Ils leur sont attribués pour diverses raisons : entre autres, ils faisaient preuve de fatuité et se glorifiaient eux-mêmes en prétendant être supérieurs à Mouḥammad (ﷺ) et à ceux qui ont cru en lui. Or, Allah leur a montré, à travers le comportement de leurs ancêtres, qu'ils ne sont pas des gens faisant preuve de patience et de belles vertus morales. Aussi, si tel était le cas de leurs ancêtres – dans la mesure où ceux-ci sont supposés être meilleurs que leurs descendants – que dire de ceux à qui s'adressent ces versets ?!

En outre, le bienfait qui est accordé aux anciens est un bienfait qui se prolonge chez les nouveaux, de même qu'un bienfait accordé aux pères est aussi un bienfait pour les enfants. C'est pour cela, que ces bienfaits leur sont rappelés, car ils les concernent et les englobent.

De même, le discours qui leur est adressé comme rappel des actes de leurs ancêtres, prouve qu'une communauté qui partage la même croyance s'entraide et s'assiste mutuellement dans son intérêt, comme si ses anciens et ses nouveaux vivent à la même époque, dans la mesure où le bien que fait l'un d'eux profite à tout le monde et le mal qu'il fait retombe sur tout le monde.

Il y a aussi le fait qu'ils n'ont pas voulu renier la plupart de leurs actes. Or, celui qui se satisfait d'un péché est complice de ce péché.

Le Très Haut a dit ensuite en jugeant entre les gens du Livre :

(62). *« Certes, ceux qui ont cru, ceux qui ont adopté le Judaïsme, les chrétiens, les sabéens, quiconque parmi eux a cru en Allah, au Jugement dernier et a pratiqué le bien trouvera sa récompense auprès de son Seigneur et ne ressentira ni crainte ni chagrin ».*

Ce jugement au sujet des gens du Livre est d'ordre particulier, car il est connu que les sabéens font partie des chrétiens. Allah nous a informés donc que les croyants de cette communauté, ainsi que les juifs, les chrétiens et les sabéens, ceux d'entre eux qui ont cru en Allah et au Jour dernier et qui ont ajouté foi à leurs Messagers, auront une grande récompense, de même que la sécurité et ils ne ressentiront ni crainte ni chagrin. Par contre, ceux qui ont renié Allah, Ses Messagers et le Jour dernier, ressentiront la crainte et le chagrin.

En vérité, ce jugement à l'égard de ces communautés religieuses, les concerne en tant que telles et non en ce qui concerne leur foi en Mouḥammad (ﷺ). En effet, Cette mention les concernant a trait à leur situation avant l'envoi de Mouḥammad (ﷺ). C'est là la méthode du Coran lorsqu'il parle de certains faits et événements. Aussi, est-il indispensable de dissiper toute illusion pouvant traverser certains esprits devant le contexte de certains versets, car il s'agit de la révélation de Celui qui connaît les choses avant leur survenance et de Celui dont la miséricorde embrasse toute chose.

Certes – et Allah est plus savant – après la mention des fils d'Israël et de leurs péchés et méfaits, il se peut que certains esprits pensent que ce reproche concerne tous les fils d'Israël sans exception. C'est

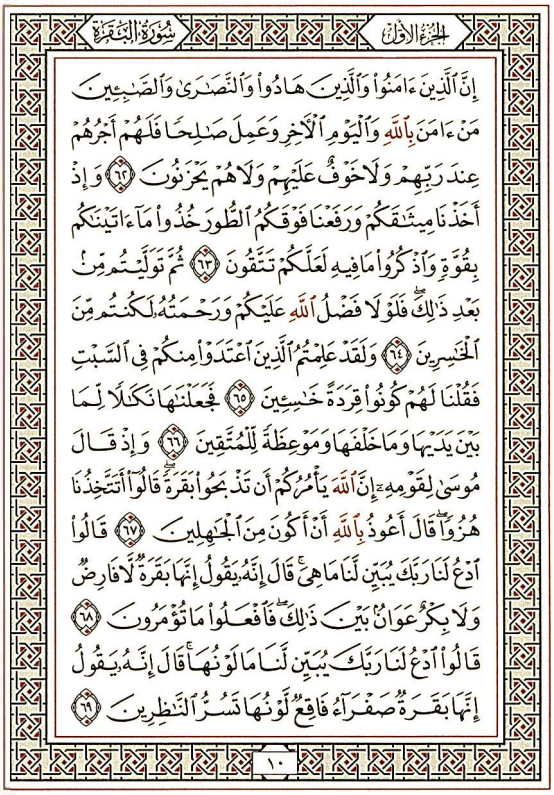
الجزء الأول — سورة البقرة

إِنَّ ٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ وَٱلَّذِينَ هَادُوا۟ وَٱلنَّصَٰرَىٰ وَٱلصَّٰبِـِٔينَ
مَنْ ءَامَنَ بِٱللَّهِ وَٱلْيَوْمِ ٱلْـَٔاخِرِ وَعَمِلَ صَٰلِحًا فَلَهُمْ أَجْرُهُمْ
عِندَ رَبِّهِمْ وَلَا خَوْفٌ عَلَيْهِمْ وَلَا هُمْ يَحْزَنُونَ ﴿٦٢﴾ وَإِذْ
أَخَذْنَا مِيثَٰقَكُمْ وَرَفَعْنَا فَوْقَكُمُ ٱلطُّورَ خُذُوا۟ مَآ ءَاتَيْنَٰكُم
بِقُوَّةٍ وَٱذْكُرُوا۟ مَا فِيهِ لَعَلَّكُمْ تَتَّقُونَ ﴿٦٣﴾ ثُمَّ تَوَلَّيْتُم مِّنۢ
بَعْدِ ذَٰلِكَ ۖ فَلَوْلَا فَضْلُ ٱللَّهِ عَلَيْكُمْ وَرَحْمَتُهُۥ لَكُنتُم مِّنَ
ٱلْخَٰسِرِينَ ﴿٦٤﴾ وَلَقَدْ عَلِمْتُمُ ٱلَّذِينَ ٱعْتَدَوْا۟ مِنكُمْ فِى ٱلسَّبْتِ
فَقُلْنَا لَهُمْ كُونُوا۟ قِرَدَةً خَٰسِـِٔينَ ﴿٦٥﴾ فَجَعَلْنَٰهَا نَكَٰلًا لِّمَا
بَيْنَ يَدَيْهَا وَمَا خَلْفَهَا وَمَوْعِظَةً لِّلْمُتَّقِينَ ﴿٦٦﴾ وَإِذْ قَالَ
مُوسَىٰ لِقَوْمِهِۦٓ إِنَّ ٱللَّهَ يَأْمُرُكُمْ أَن تَذْبَحُوا۟ بَقَرَةً ۖ قَالُوٓا۟ أَتَتَّخِذُنَا
هُزُوًا ۖ قَالَ أَعُوذُ بِٱللَّهِ أَنْ أَكُونَ مِنَ ٱلْجَٰهِلِينَ ﴿٦٧﴾ قَالُوا۟
ٱدْعُ لَنَا رَبَّكَ يُبَيِّن لَّنَا مَا هِىَ ۚ قَالَ إِنَّهُۥ يَقُولُ إِنَّهَا بَقَرَةٌ لَّا فَارِضٌ
وَلَا بِكْرٌ عَوَانٌۢ بَيْنَ ذَٰلِكَ ۖ فَٱفْعَلُوا۟ مَا تُؤْمَرُونَ ﴿٦٨﴾
قَالُوا۟ ٱدْعُ لَنَا رَبَّكَ يُبَيِّن لَّنَا مَا لَوْنُهَا ۚ قَالَ إِنَّهُۥ يَقُولُ
إِنَّهَا بَقَرَةٌ صَفْرَآءُ فَاقِعٌ لَّوْنُهَا تَسُرُّ ٱلنَّٰظِرِينَ ﴿٦٩﴾

١٠

pour cela que le Très Haut a voulu montrer que certains d'entre eux sont exempts de ce reproche. En outre, dans la mesure où les fils d'Israël sont cités en particulier, dans les versets précédents, ces esprits peuvent penser que ce reproche les concerne en particulier. Aussi, le Très Haut a porté un jugement général sur toutes les communautés religieuses, afin qu'apparaisse la vérité et que se dissipe l'amalgame et le malentendu. Gloire donc à Celui qui a mis dans Son Livre ce qui ébahit les esprits de toutes les créatures.

Ensuite, Il est revenu à la charge pour blâmer les fils d'Israël à travers les agissements de leurs ancêtres :

(63)-(69). *« Lorsque Nous acceptâmes votre engagement et redressâmes au-dessus de vos têtes le mont Sinaï. Nous vous dîmes : « Attachez-vous fermement à Nos lois et respectez-en les prescriptions. Cela fera peut être de vous des gens pieux ». Mais vous n'avez pas tardé à*

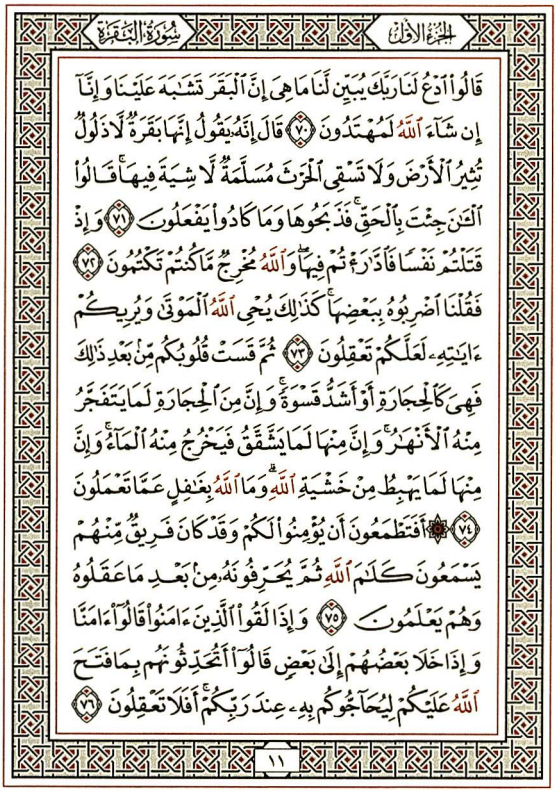
الجزء الأول سورة البقرة
قَالُوا ادْعُ لَنَا رَبَّكَ يُبَيِّن لَّنَا مَا هِيَ إِنَّ الْبَقَرَ تَشَابَهَ عَلَيْنَا وَإِنَّا
إِن شَاءَ اللَّهُ لَمُهْتَدُونَ ﴿٧٠﴾ قَالَ إِنَّهُ يَقُولُ إِنَّهَا بَقَرَةٌ لَّا ذَلُولٌ
تُثِيرُ الْأَرْضَ وَلَا تَسْقِي الْحَرْثَ مُسَلَّمَةٌ لَّا شِيَةَ فِيهَا قَالُوا
الْآنَ جِئْتَ بِالْحَقِّ فَذَبَحُوهَا وَمَا كَادُوا يَفْعَلُونَ ﴿٧١﴾ وَإِذْ
قَتَلْتُمْ نَفْسًا فَادَّارَأْتُمْ فِيهَا وَاللَّهُ مُخْرِجٌ مَّا كُنتُمْ تَكْتُمُونَ ﴿٧٢﴾
فَقُلْنَا اضْرِبُوهُ بِبَعْضِهَا كَذَٰلِكَ يُحْيِي اللَّهُ الْمَوْتَىٰ وَيُرِيكُمْ
آيَاتِهِ لَعَلَّكُمْ تَعْقِلُونَ ﴿٧٣﴾ ثُمَّ قَسَتْ قُلُوبُكُم مِّن بَعْدِ ذَٰلِكَ
فَهِيَ كَالْحِجَارَةِ أَوْ أَشَدُّ قَسْوَةً وَإِنَّ مِنَ الْحِجَارَةِ لَمَا يَتَفَجَّرُ
مِنْهُ الْأَنْهَارُ وَإِنَّ مِنْهَا لَمَا يَشَّقَّقُ فَيَخْرُجُ مِنْهُ الْمَاءُ وَإِنَّ
مِنْهَا لَمَا يَهْبِطُ مِنْ خَشْيَةِ اللَّهِ وَمَا اللَّهُ بِغَافِلٍ عَمَّا تَعْمَلُونَ
﴿٧٤﴾ أَفَتَطْمَعُونَ أَن يُؤْمِنُوا لَكُمْ وَقَدْ كَانَ فَرِيقٌ مِّنْهُمْ
يَسْمَعُونَ كَلَامَ اللَّهِ ثُمَّ يُحَرِّفُونَهُ مِن بَعْدِ مَا عَقَلُوهُ
وَهُمْ يَعْلَمُونَ ﴿٧٥﴾ وَإِذَا لَقُوا الَّذِينَ آمَنُوا قَالُوا آمَنَّا
وَإِذَا خَلَا بَعْضُهُمْ إِلَىٰ بَعْضٍ قَالُوا أَتُحَدِّثُونَهُم بِمَا فَتَحَ
اللَّهُ عَلَيْكُمْ لِيُحَاجُّوكُم بِهِ عِندَ رَبِّكُمْ أَفَلَا تَعْقِلُونَ ﴿٧٦﴾
١١

vous en détourner. Et sans la grâce d'Allah et Sa miséricorde, vous auriez été du nombre des damnés ».

C'est-à-dire souvenez-vous *« lorsque Nous acceptâmes votre engagement »*, en l'occurrence le pacte solide confirmé par la mise en garde qui leur est adressée sous forme de redressement du mont Sinaï au-dessus de leurs têtes. Il leur fut dit: *« Attachez-vous fermement à Nos Lois »*, c'est-à-dire la Torah, avec force et sérieux et avec patience devant les directives d'Allah. «Et respectez-en les prescriptions», c'est-à-dire celles qui se trouvent dans votre Livre, en les récitant et en les apprenant. *« Cela fera peut-être de vous des gens pieux »*, qui échapperont au châtiment d'Allah et à Son courroux.

Après cette confirmation éloquente, *« vous n'avez pas tardé à vous en détourner »* et à contester. Aussi, cela fut de nature à vous valoir les plus sévères des châtiments. Cependant, *« sans la grâce d'Allah et Sa miséricorde, vous auriez été du nombre des damnés ».*

﴿٦٥﴾-﴿٦٦﴾. *« Vous n'avez certainement pas oublié ceux d'entre vous qui ont transgressé le Sabbat et auxquels Nous avons dit : « Soyez transformés en singes abjects ! ». Ce fut là une sanction qui servira d'exemple aux contemporains et à leurs descendants et un sujet à méditer pour ceux qui craignent le Seigneur ».*

C'est-à-dire que vous connaissez bien la situation de ceux *« d'entre vous qui ont transgressé le Sabbat »*. Il s'agit de ceux dont Allah a relaté le récit détaillé dans la sourate *« Al A'râf »* dans Sa parole: *« Interroge-les sur cette cité sise au bord de la mer, dont les habitants ne respectaient pas le repos du samedi »*. Leur grand péché leur valut donc de subir le courroux d'Allah qui fit d'eux *« des singes abjects »*, avilis et méprisables.

Allah a fait de ce châtiment *« une sanction qui servira d'exemple aux contemporains »*, c'est-à-dire à ceux qui étaient présents à ce moment-là ou qui avaient été informés de cet événement *« et à leurs descendants »*, c'est-à-dire ceux qui viendront après eux. Cependant, ces leçons ne sont utiles que pour les pieux.

﴿٦٧﴾-﴿٧٤﴾. *« Un jour, Moïse dit à son peuple : « Allah vous ordonne d'immoler une vache » et il reçut cette réponse : « Est-ce que tu te moques de nous ? » « Qu'Allah me préserve, dit Moïse, d'être du nombre des gens inconvenants ! ». Ils reprirent alors : « Demande donc en notre nom à ton Seigneur de nous faire connaître de quelle vache il s'agit ». « Allah vous dit qu'il s'agit d'une vache ni trop vieille ni trop jeune, mais d'un âge moyen. Exécutez donc l'ordre qui vous est donné ! ». « Demande à ton Seigneur de nous en indiquer la couleur » reprirent-ils. A quoi Moïse répondit : « Allah vous dit qu'il s'agit d'une vache d'un jaune clair et agréable à voir ». « Demande à ton Dieu, insistèrent-ils, de nous donner plus de détails sur cette vache, car à nos yeux toutes*

les vaches sont semblables, et, s'il plaît à Allah, nous saurons bientôt l'identifier ». Moïse reprit : « Allah vous dit qu'il s'agit d'une vache non assujettie aux labours ou à l'arrosage des champs et qui n'a aucune infirmité ni aucune tache sur la robe ». « Enfin, dirent-ils, tu nous apportes maintenant la vérité ». Et ils immolèrent alors la vache. Et peu s'en est fallu qu'ils ne l'eussent pas fait.

Rappelez-vous le meurtre que vous aviez commis et dont chacun de vous cherchait à se disculper. Allah, cependant, fit éclater la vérité que vous cherchiez à dissimuler. Nous vous invitâmes à frapper le cadavre de la victime avec un membre de la vache immolée. C'est ainsi qu'Allah rend la vie aux morts et c'est ainsi qu'Il vous montre Ses signes. Peut être finirez-vous par comprendre. Mais, depuis lors, vos cœurs n'ont fait que s'endurcir. Ils ont même acquis la dureté de la roche, et plus encore, car, parmi les roches, il en est qui donnent naissance à des ruisseaux, ou qui se fendent pour livrer passage à des rivières, tandis que d'autres s'affaissent par crainte du Seigneur. Allah n'est pas inattentif à vos agissements ».

C'est-à-dire rappelez-vous ce qui vous est arrivé avec Moïse, lorsque vous aviez tué un homme et que vous vous êtres attribués mutuellement sa mort, au point où la situation s'est envenimée entre vous. Et n'était-ce la grâce d'Allah envers vous, une grande sédition se serait produite entre vous. Moïse vous a dit pour identifier le meurtrier : *« Immolez une vache ! »*. La logique aurait voulu que vous immoliez cette vache sans faire d'objection. Mais ils s'entêtèrent à faire des objections en disant : *« Est-ce que tu te moques de nous ? »*. Le Prophète d'Allah leur répondit : *« Qu'Allah me préserve d'être du nombre des gens inconvenants »*. Ce sont certes les inconvenants qui disent des futilités et qui se moquent des gens. Par contre, le sage et le sensé considère qu'un des plus grands défauts qui entachent la religion et la raison, est de prendre en dérision ses semblables, même si on est supérieur à eux. En effet, cette supériorité, implique qu'il rende grâce à Allah et qu'il soit compatissant avec Ses serviteurs. Une fois que Moïse leur répondit ainsi, ils surent qu'il disait la vérité. Ils lui dirent : *« Demande donc en notre nom à ton Seigneur de quelle vache il s'agit ? »*. C'est-à-dire quel est son âge. Il leur répondit : « Allah vous dit qu'il s'agit d'une vache ni trop vieille ni trop jeune, mais d'un âge moyen. Exécutez donc l'ordre qui vous est donné ! ». Et laissez l'entêtement et les objections.

« Demande à ton Seigneur de nous en indiquer la couleur » reprirent-ils. A quoi Moïse répondit : *« Allah vous dit qu'il s'agit d'une vache d'un jaune clair et agréable à voir »* de par sa beauté.

« Enfin, tu nous apportes maintenant la vérité », c'est-à-dire la preuve évidente. Ceci en raison de leur ignorance et de leur entêtement, sinon il leur avait apporté la vérité dès le début. S'ils lui avaient dit seulement : *« Quel genre de vache est-ce ? »* le problème aurait été résolu et ils auraient atteint leur but, mais ils compliquèrent les choses par leurs nombreuses questions, et Allah leur compliqua les choses. Et s'ils n'avaient pas dit : *« S'il plaît à Allah »*, ils ne seraient jamais arrivés à leur but.

« Et peu s'en est fallu qu'ils ne l'eussent pas fait ». En raison de leur entêtement.

Une fois qu'ils l'eurent immolée, Nous leur dîmes : Frappez la victime avec un de ses membres, c'est-à-dire avec un membre précis de la vache ou n'importe quel membre, car il n'y a aucune utilité à le désigner. Lorsqu'ils frappèrent la victime du meurtre avec un des membres de la vache, Allah le fit ressusciter et il révéla ce

qu'ils dissimulaient, en désignant son meurtrier. Dans la résurrection de ce mort – sous leurs yeux – il y avait une preuve de la capacité d'Allah à ressusciter les morts. *« Peut-être finirez-vous par comprendre ».*

Ensuite *« vos cœurs n'ont fait que s'endurcir »*, au point où les prêches n'avaient plus d'effet sur eux. « Depuis lors », c'est-à-dire après qu'Allah vous ait fait don de nombreux bienfaits et qu'Il vous ait fait voir Ses signes, alors que la logique aurait voulu que vos cœurs s'attendrissent et se soumettent après ce qu'ils ont vu.

Ensuite, Il compara leurs cœurs dans leur dureté à de la pierre qui est plus dure que le fer, car, lorsque le fer ou le plomb, sont fondus dans le feu, ils se fondent facilement, contrairement à la pierre.

Ensuite, il mentionna la préférence des pierres à leurs cœurs, en disant : *« Parmi les roches, il en est qui donnent naissance à des ruisseaux, ou qui se fendent pour livrer passage à des rivières, tandis que d'autres s'affaissent par crainte du Seigneur ».*

C'est avec ces choses-là que la roche est préférable à vos cœurs. Ensuite, le Très Haut leur adressa une sévère mise en garde en leur disant : *« Allah n'est pas inattentif à vos agissements ».* Bien au contraire, Il est au courant de leurs agissements, qu'Il garde et dont Il leur demandera compte.

Sache que de nombreux exégètes (qu'Allah leur accorde Sa miséricorde) ont rempli leurs exégèses de récits israélites qu'ils ont greffés aux versets coraniques qu'ils interprétaient. Ils ont justifié cela par cette parole du Prophète (ﷺ) : « Rapportez les récits des fils d'Israël sans aucun inconvénient ».

Pour ma part, je considère que même s'il n'y a aucun inconvénient à rapporter leurs récits, d'une façon qui ne soit pas greffée ou contiguë aux versets coraniques, il n'est pas permis d'en faire une interprétation du Livre d'Allah, d'autant plus que l'authenticité de ces récits n'est pas attestée par le Prophète (ﷺ). En effet, la place de ces récits a été résumée par le Prophète (ﷺ) dans sa parole : « Ne croyez pas à ce que vous racontent les gens du Livre et ne rejetez pas leurs propos ». Dans la mesure où l'authenticité de ces récits n'est pas attestée formellement et, en sachant par nécessité dans la religion de l'Islam, que la foi au Coran et en ses expressions et sens est une obligation, il n'est pas permis de faire de ces récits rapportés à travers des versions douteuses dont la plupart sont fausses, une forme d'interprétation des sens du Livre d'Allah, en les prenant pour argent comptant. Malheureusement, en raison de la négligence de ce principe, il s'est passé ce qu'il s'est passé. *Mais sitôt qu'ils se retrouvent entre eux ils disent : « Les entretenez-vous de ce qu'Allah vous a révélé afin qu'ils s'en servent d'argument contre vous auprès de votre Seigneur ? Avez-vous toute votre raison ? Ignorent-ils qu'Allah sait aussi bien* ce qu'il s'est passé comme calamités.

﴿76﴾-﴿78﴾. *« Espériez-vous qu'ils (les Juifs) s'en remettent à vous alors qu'une fraction d'entre eux ayant entendu la Parole d'Allah l'altéraient sciemment après l'avoir méditée ? Rencontrent-ils ceux qui croient ? Ils leur disent : « Nous avons là ce qu'ils dissimulent comme ce qu'ils affichent ? Parmi eux se trouvent des illettrés qui ne connaissent que la lettre des Ecritures et ne se livrent qu'à des conjectures ».*

A travers cette parole tranchante, le Très Haut informe les croyants qu'ils ne doivent pas espérer voir les gens du Livre les suivre dans la foi, alors que leur comportement avec leurs propres Ecritures montre qu'ils n'ont aucune prédisposition à

le faire. En effet, ils altéraient la parole d'Allah après l'avoir sue et assimilée en lui ajoutant des sens non voulus par Allah, pour induire les gens en erreur et leur faire croire qu'ils venaient d'Allah alors que c'était faux. Si tel est le cas avec leurs propres Ecritures qu'ils considèrent comme leur religion et leur noblesse, comment peut-on espérer les voir suivre la foi des croyants? C'est là une chose qui relève de l'impossible.

Ensuite, Il parla du cas des hypocrites parmi les gens du Livre en disant: *« Rencontrent-ils ceux qui croient, ils leur disent: « Nous avons la foi ».* Ils leur montrent avec leurs langues ce qu'ils ne possèdent pas dans leurs cœurs. *« Mais sitôt qu'ils se retrouvent entre eux »,* lorsqu'il n'y a personne en dehors de leurs co-religionnaires, *« Les entretenez-vous de ce qu'Allah a révélé afin qu'ils s'en servent d'argument contre vous? ». C'est-à-dire que vous leur montrez la foi et vous leur dites que vous êtes comme eux, en leur donnant un argument contre vous. Ils diront: « Vous avez reconnu que ce que nous professons est la vérité et ce que vous professez est vain ». Par conséquent, ils auront un argument contre vous auprès de leur Seigneur.*

« Ignorent-ils qu'Allah sait aussi bien ce qu'ils dissimulent que ce qu'ils affichent? ».

Bien qu'ils dissimulent ce qu'ils croient entre eux, en prétendant que leurs secrets ne peuvent être perçus par les croyants au risque de constituer un argument contre eux, ils se trompent lourdement, car Allah sait ce qu'ils gardent secret et ce qu'ils affichent, et Il montre à Ses serviteurs leur vrai visage.

Dans ces versets, Allah a parlé des savants parmi les gens du Livre, de leurs illettrés, du commun des gens, de leurs hypocrites ainsi que de ceux qui ne font pas preuve d'hypocrisie parmi eux. Ainsi, les savants parmi eux, sont attachés à ce qu'ils pensent être la vérité qui n'est rien d'autre

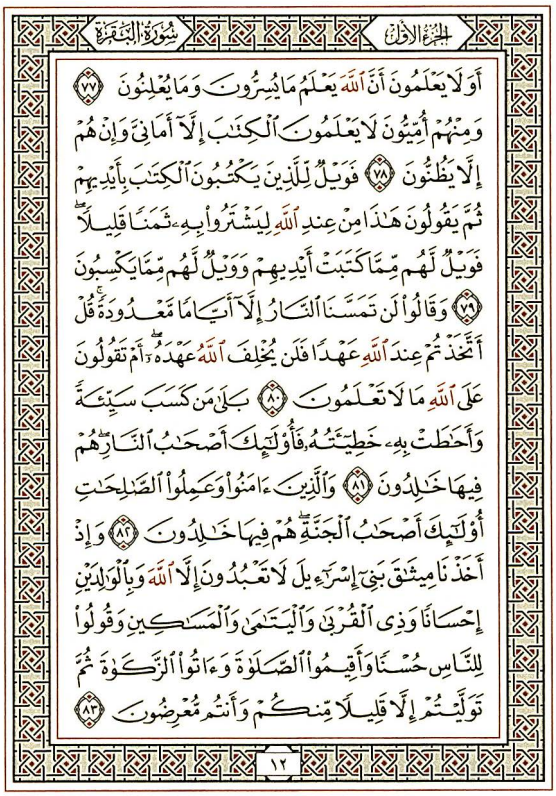
الجزء الأول — سورة البقرة

أَوَلَا يَعْلَمُونَ أَنَّ ٱللَّهَ يَعْلَمُ مَا يُسِرُّونَ وَمَا يُعْلِنُونَ ﴿٧٧﴾
وَمِنْهُمْ أُمِّيُّونَ لَا يَعْلَمُونَ ٱلْكِتَٰبَ إِلَّآ أَمَانِيَّ وَإِنْ هُمْ
إِلَّا يَظُنُّونَ ﴿٧٨﴾ فَوَيْلٌ لِّلَّذِينَ يَكْتُبُونَ ٱلْكِتَٰبَ بِأَيْدِيهِمْ
ثُمَّ يَقُولُونَ هَٰذَا مِنْ عِندِ ٱللَّهِ لِيَشْتَرُوا۟ بِهِۦ ثَمَنًا قَلِيلًا ۖ
فَوَيْلٌ لَّهُم مِّمَّا كَتَبَتْ أَيْدِيهِمْ وَوَيْلٌ لَّهُم مِّمَّا يَكْسِبُونَ
﴿٧٩﴾ وَقَالُوا۟ لَن تَمَسَّنَا ٱلنَّارُ إِلَّآ أَيَّامًا مَّعْدُودَةً ۚ قُلْ
أَتَّخَذْتُمْ عِندَ ٱللَّهِ عَهْدًا فَلَن يُخْلِفَ ٱللَّهُ عَهْدَهُۥٓ ۖ أَمْ تَقُولُونَ
عَلَى ٱللَّهِ مَا لَا تَعْلَمُونَ ﴿٨٠﴾ بَلَىٰ مَن كَسَبَ سَيِّئَةً
وَأَحَٰطَتْ بِهِۦ خَطِيٓـَٔتُهُۥ فَأُو۟لَٰٓئِكَ أَصْحَٰبُ ٱلنَّارِ ۖ هُمْ
فِيهَا خَٰلِدُونَ ﴿٨١﴾ وَٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ وَعَمِلُوا۟ ٱلصَّٰلِحَٰتِ
أُو۟لَٰٓئِكَ أَصْحَٰبُ ٱلْجَنَّةِ ۖ هُمْ فِيهَا خَٰلِدُونَ ﴿٨٢﴾ وَإِذْ
أَخَذْنَا مِيثَٰقَ بَنِىٓ إِسْرَٰٓءِيلَ لَا تَعْبُدُونَ إِلَّا ٱللَّهَ وَبِٱلْوَٰلِدَيْنِ
إِحْسَانًا وَذِى ٱلْقُرْبَىٰ وَٱلْيَتَٰمَىٰ وَٱلْمَسَٰكِينِ وَقُولُوا۟
لِلنَّاسِ حُسْنًا وَأَقِيمُوا۟ ٱلصَّلَوٰةَ وَءَاتُوا۟ ٱلزَّكَوٰةَ ثُمَّ
تَوَلَّيْتُمْ إِلَّا قَلِيلًا مِّنكُمْ وَأَنتُم مُّعْرِضُونَ ﴿٨٣﴾

١٢

qu'un égarement, alors que les illettrés, le commun des gens, imitent leurs savants sans avoir de clairvoyance pour distinguer la vérité du mensonge. Aussi, vous ne pouvez espérer du bien des deux catégories.

﴿٧٩﴾. *« Malheur à ceux qui réécrivent de leur main les Ecritures puis prétendent que cela vient d'Allah afin de le troquer pour un vil prix! Malheur à eux pour ce que leurs mains ont écrit! Malheur à eux pour ce qu'ils ont ainsi acquis! ».*

Allah a stigmatisé ceux qui réécrivent les Ecritures saintes et les altèrent en disant: *« Cela vient d'Allah ».* S'ils font cela en connaissance de cause, c'est pour *« le troquer contre un vil prix ».* Or, ce bas-monde avec tout ce qu'il contient est un vil prix.

Ils ont fait donc de leur imposture un filet pour prendre ce qu'il y a dans les mains des gens, en les lésant de deux façons:

D'un côté, ils les plongèrent dans la confusion en ce qui concerne les principes de leur religion et, de l'autre, ils leur prirent leurs biens injustement voire avec la pire des injustices, pire que celui qui les vole ou les usurpe. C'est pour cela qu'Il les menaça avec ces deux choses : *« Malheur à eux pour ce que leurs mains ont écrit ! »*, c'est-à-dire ce qu'elles ont altéré et déformé *« et malheur à eux pour ce qu'ils ont ainsi acquis »*, comme biens illicites.

Cheikh Al Islâm a dit après avoir rapporté ces paroles : « Allah a stigmatisé ceux qui déforment les Ecritures, et ceci s'applique à ceux qui donnent au Coran et à la *Sounna* des interprétations erronées ; Il a stigmatisé ceux qui ne connaissent que la lettre du Livre, et ceci s'applique à ceux qui délaissent la méditation du Coran et ne s'occupent que de la répétition de ses expressions, de même qu'elle s'applique à ceux qui écrivent des livres de leurs mains, contraires au Livre d'Allah, pour obtenir des biens de ce bas-monde, en disant que cela provient d'Allah. Il en est ainsi de ceux qui disent que c'est là la Loi et la religion, de ceux qui prétendent que c'est là sens réel du Coran et de la Sounna, que c'est là la compréhension des pieux anciens et des imams ou que c'est là le principe de la religion qu'il faut adopter ; ceci s'applique également à ceux qui dissimulent ce qu'ils connaissent du Coran et de la Sounna, pour ne pas donner l'occasion à leurs contradicteurs d'argumenter contre eux pour prouver la véracité de leurs thèses. Ces choses-là sont présentes en général chez ceux qui suivent leurs passions comme les *Rawâfid*, et en particulier chez beaucoup de ceux qui se revendiquent comme étant des jurisconsultes.

﴿80﴾-﴿82﴾. *« Et ils ont dit (aussi) : « Le feu ne nous atteindra qu'un nombre de jours comptés. Réponds (leur) : « Avez-vous reçu de la part d'Allah un engagement, auquel cas Allah ne saurait Se dédire de Ses engagements, ou bien avancez-vous au sujet d'Allah ce que vous ignorez ? Ô que non ! Ceux qui commettent une faute et sont cernés par leurs péchés, ceux-là seront les hôtes du Feu, ils y demeureront à jamais ».*

Il a mentionné leurs vilains actes, puis Il leur a reproché de se considérer, en dépit de tout cela, indemnes de tout reproche, voire prétendant obtenir le salut et échapper au châtiment d'Allah. Tout au plus, disent-ils, le feu ne les touchera qu'un nombre de jours comptés. Ils réunirent donc entre les mauvais actes et le sentiment d'être en sécurité.

Cependant, dans la mesure où ceci n'est qu'une prétention de leur part, Allah leur répondit : *« Réponds (leur) »*, c'est-à-dire : Ô Messager, *« Avez-vous reçu de la part d'Allah un engagement ? »*, c'est-à-dire de croire en Lui, en Ses Messagers et de Lui obéir. C'est cet engagement-là qui est inchangeable et immuable et qui implique le salut pour celui qui le respecte. *« Ou bien avancez-vous au sujet d'Allah ce que vous ignorez ? ». Le Très Haut les informe que la sincérité de leurs prétentions dépend exclusivement d'une de ces deux choses :*

Soit ils ont reçu un engagement de Sa part et, dans ce cas-là, leurs prétentions seront justes, soit ils forgent des mensonges sur Allah, ce qui ne fera qu'ajouter à leur avilissement et à leur châtiment.

Or, pour celui qui connaît leur comportement, ils ne sont pas gens à recevoir un engagement de la part d'Allah, dans la mesure où ils ont renié beaucoup de Prophètes et ont même assassiné certains d'entre eux, ils se sont détournés de l'obéissance à Allah et ils ont violé les pactes. Il s'avère donc qu'ils sont des prétentieux qui disent au sujet d'Allah des choses qu'ils ignorent. Prétendre quelque chose sans en avoir la connaissance est la pire des iniquités et le plus grand des péchés.

Ensuite, le Très Haut a mentionné un jugement d'ordre général concernant tous les hommes et dans lequel entrent les fils d'Israël et les autres. Il s'agit d'un jugement unique à l'exception de tous les autres jugements, et ni leurs prétentions, ni leurs aspirations, ne peuvent se substituer à lui. C'est pourquoi Il leur a dit : « Ô que non ! », c'est-à-dire que les choses ne sont pas comme vous le pensez. *« Ceux qui commettent une faute »*, c'est-à-dire un péché qui concerne aussi bien l'associationnisme *(chirk)* que ce qui est moindre que cela. Il s'agit là d'associationnisme, comme le prouve le contexte du verset : *« et sont cernés par leurs péchés »*, c'est-à-dire qu'ils cernent celui qui les commet, sans lui laisser d'issue. Or, seul l'associationnisme peut faire cela, car celui qui possède la foi, ses péchés ne peuvent le cerner.

« Ceux-là seront les hôtes du Feu, ils y demeureront à jamais ».

Les *kharédjites* se sont appuyés sur ce verset pour excommunier l'auteur d'un péché capital. Or, cet argument contredit leur thèse comme on peut le voir. En effet, le sens apparent de ce verset a trait à l'associationnisme. Il en est ainsi de tout inventeur en matière de religion *(moubtadi')* qui veut se référer à un verset ou à un *ḥadith* authentique pour justifier un propos mensonger ; son argument se retourne toujours contre lui.

« Ceux qui ont cru » en Allah, en Ses anges, Ses Livres, Ses Messagers et le Jour dernier, *« et ont fait œuvre pie »*, car les œuvres pies ne peuvent être valables qu'à deux conditions : celle d'être sincères et dévouées à Allah et d'être conformes à la *sounna* du Messager d'Allah (ﷺ). De ces deux versets, il ressort que les gens du salut sont les gens de foi et d'œuvres pieuses, alors que les perdants et les damnés sont les polythéistes et les mécréants.

(83). *« Et (souvenez-vous) lorsque Nous reçûmes l'engagement des fils d'Israël de n'adorer qu'Allah, de témoigner de la bienveillance envers leurs père et mère, leurs proches, envers les orphelins et les indigents et de ne parler aux hommes qu'avec bienveillance, d'accomplir la prière et d'acquitter l'aumône prescrite ; puis vous vous êtes détournés à l'exception d'un petit nombre d'entre vous en vous écartant (du chemin tracé) ».*

Ces préceptes sont les principes de la religion qu'Allah a prescrit dans toutes les Lois divines, parce qu'ils contiennent des avantages généraux en tout temps et en tout lieu. Aucune abrogation ne peut les toucher, comme c'est le cas pour les fondements de la religion ; c'est pourquoi Allah nous les a ordonnés en nous disant : *« Adorez Allah et ne Lui associez rien... ».*

Et sa parole : *« Lorsque Nous reçûmes l'engagement des fils d'Israël ».* En raison de leur dureté et de leur entêtement, à chaque fois qu'ils reçoivent un ordre, ils le transgressent et ne l'acceptent qu'avec un serment solide et un engagement attesté.

« De n'adorer qu'Allah ». Il s'agit là d'un ordre de n'adorer qu'Allah, seul, et d'une interdiction de tout polythéisme. C'est là le fondement de la religion ; aucune œuvre n'est acceptée si ce n'est pas là son fondement. C'est là le droit d'Allah sur Ses serviteurs. Il a dit ensuite : *« De témoigner de la bienveillance envers leurs père et mère »*, c'est-à-dire de faire preuve de bonté filiale envers ses parents ; cette bienveillance doit aussi bien en théorie (en paroles) que pratique (en actes).

La bienveillance a deux choses contraires : faire du tort, qui est le plus grand des crimes et l'abandon de la bienveillance sans tort, ce qui est interdit aussi. Mais cette deuxième chose ne doit pas être associée à la première. Ceci

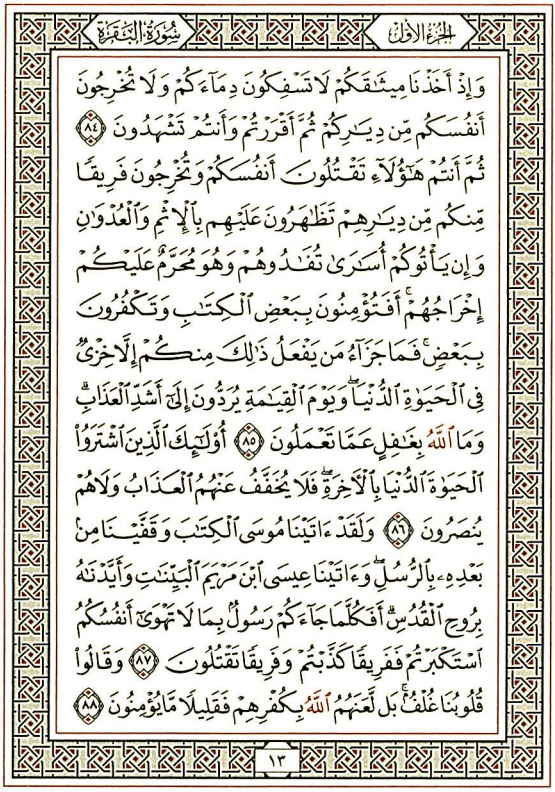
الجزء الاول سورة البقرة
وَإِذْ أَخَذْنَا مِيثَٰقَكُمْ لَا تَسْفِكُونَ دِمَآءَكُمْ وَلَا تُخْرِجُونَ
أَنفُسَكُم مِّن دِيَٰرِكُمْ ثُمَّ أَقْرَرْتُمْ وَأَنتُمْ تَشْهَدُونَ ﴿٨٤﴾
ثُمَّ أَنتُمْ هَٰٓؤُلَآءِ تَقْتُلُونَ أَنفُسَكُمْ وَتُخْرِجُونَ فَرِيقًا
مِّنكُم مِّن دِيَٰرِهِمْ تَظَٰهَرُونَ عَلَيْهِم بِٱلْإِثْمِ وَٱلْعُدْوَٰنِ
وَإِن يَأْتُوكُمْ أُسَٰرَىٰ تُفَٰدُوهُمْ وَهُوَ مُحَرَّمٌ عَلَيْكُمْ
إِخْرَاجُهُمْ ۚ أَفَتُؤْمِنُونَ بِبَعْضِ ٱلْكِتَٰبِ وَتَكْفُرُونَ
بِبَعْضٍ ۚ فَمَا جَزَآءُ مَن يَفْعَلُ ذَٰلِكَ مِنكُمْ إِلَّا خِزْىٌ
فِى ٱلْحَيَوٰةِ ٱلدُّنْيَا ۖ وَيَوْمَ ٱلْقِيَٰمَةِ يُرَدُّونَ إِلَىٰٓ أَشَدِّ ٱلْعَذَابِ ۗ
وَمَا ٱللَّهُ بِغَٰفِلٍ عَمَّا تَعْمَلُونَ ﴿٨٥﴾ أُو۟لَٰٓئِكَ ٱلَّذِينَ ٱشْتَرَوُا۟
ٱلْحَيَوٰةَ ٱلدُّنْيَا بِٱلْءَاخِرَةِ ۖ فَلَا يُخَفَّفُ عَنْهُمُ ٱلْعَذَابُ وَلَا هُمْ
يُنصَرُونَ ﴿٨٦﴾ وَلَقَدْ ءَاتَيْنَا مُوسَى ٱلْكِتَٰبَ وَقَفَّيْنَا مِنۢ
بَعْدِهِۦ بِٱلرُّسُلِ ۖ وَءَاتَيْنَا عِيسَى ٱبْنَ مَرْيَمَ ٱلْبَيِّنَٰتِ وَأَيَّدْنَٰهُ
بِرُوحِ ٱلْقُدُسِ ۗ أَفَكُلَّمَا جَآءَكُمْ رَسُولٌۢ بِمَا لَا تَهْوَىٰٓ أَنفُسُكُمُ
ٱسْتَكْبَرْتُمْ فَفَرِيقًا كَذَّبْتُمْ وَفَرِيقًا تَقْتُلُونَ ﴿٨٧﴾ وَقَالُوا۟
قُلُوبُنَا غُلْفٌۢ ۚ بَل لَّعَنَهُمُ ٱللَّهُ بِكُفْرِهِمْ فَقَلِيلًا مَّا يُؤْمِنُونَ ﴿٨٨﴾
١٣

s'applique aussi à la bienveillance envers les proches, les orphelins et les indigents.

Ensuite, Il a ordonné la bienveillance envers toutes les créatures en général, en disant: *« Et de ne parler aux hommes qu'avec bienveillance »*. Parmi cette forme de bienveillance, il y a le fait d'ordonner aux gens le convenable et de leur interdire le blâmable, de leur enseigner la science, de leur adresser le salut, de leur sourire et ainsi de suite comme bonnes paroles.

Dans la mesure où l'homme ne peut pas aider tous les gens avec ses biens, il lui a été ordonné ce qu'il est en mesure de faire, à savoir être bienveillant envers tous les êtres en leur parlant avec courtoisie et bienveillance. A l'inverse, les mauvaises paroles et l'inconvenance sont interdites avec les gens, y compris avec les mécréants. C'est pour cela que le Très Haut a dit: *« Ne discutez avec les gens du Livre que de la manière la plus courtoise »*.

Parmi les autres qualités morales avec lesquelles Allah a éduqué Ses serviteurs, il y a le fait que l'homme doit être poli et intègre dans ses paroles et ses actes, sans être inconvenant ou immoral, sans faire preuve d'insultes ou de querelles. Bien au contraire, il doit avoir un bon caractère, être très indulgent, très poli avec chacun, faire preuve de patience devant les torts que les gens lui font, et ce par obéissance aux ordres d'Allah et par espoir de recevoir Sa récompense. Ensuite, Il leur a ordonné de s'acquitter de la prière et de la *zakât*, dans la mesure où la prière implique la sincérité envers l'Adoré et la *zakât* implique la bienveillance envers le serviteur.

Or, après cet ordre qui vous a été adressé – à travers ces bonnes directives – et qui, aux yeux du sage et du sensé, ne peut être qu'une faveur d'Allah bénéfique aux hommes, et après qu'Il eut pris un engagement avec vous, *« vous vous êtes détournés »* à titre de contestation et d'opposition, car celui qui se détourne d'une chose peut garder l'intention de revenir à elle, alors que ces gens-là n'ont aucun désir ni aspiration de revenir à ces directives.

Et Sa parole: *« A l'exception d'un petit nombre d'entre vous »*, a un caractère d'exception, afin que les gens ne s'imaginent pas qu'ils se sont tous détournés. Il a dit donc qu'un petit nombre d'entre eux fut préservé par Allah et resta dans le droit chemin.

﴿84﴾-﴿85﴾. *« Et lorsque Nous reçûmes votre engagement de ne pas verser le sang et de ne pas exiler une faction d'entre vous, vous avez acquiescé et vous étiez témoins (de ce pacte).*

Et voilà que vous vous entretuez et chassez une faction d'entre vous de leurs demeures en

vous liguant contre eux afin de les opprimer et de leur faire du mal ; et s'ils viennent à vous comme captifs vous payez leur rançon alors qu'il était interdit de les exiler ? Ne croyez-vous donc qu'à une partie des Ecritures tout en reniant l'autre ? Et quelle autre rétribution, pour celui qui se comporte ainsi, que d'être humilié dans la vie d'ici-bas et d'être refoulé, au Jour du Jugement, vers le plus cruel des châtiments ? Rien de ce que vous faites ne saurait échapper à Allah ».

Ce comportement cité dans ces versets, était celui des juifs qui se trouvaient à Médine au moment de la Révélation. En effet, avant l'avènement de l'Islam, les tribus des *Aws* et des *Khazraj* – les *Anṣârs* – professaient le polythéisme ; elles s'entretuaient à la manière des gens de la Djâhiliyya. Plus tard, trois tribus juives, les *Banoû Quraydha*, les *Banoû Annadhîr* et les *Banoû Qaynouqâ'* vinrent s'installer à Médine parmi les *Aws* et les *Khazraj*.

Chaque tribu juive s'allia à une tribu de Médine. Lorsqu'ils se livraient bataille, une tribu juive s'alliait à l'une d'elle et livrait bataille à l'autre tribu juive alliée à l'autre. Et c'est ainsi que le juif se trouvait amené à combattre le juif et à l'expulser de sa demeure lorsqu'il y avait pillage et expulsion. Par la suite, lorsque la guerre prenait fin, les deux tribus juives antagonistes payaient les rançons de leurs prisonniers.

Pourtant, ces trois choses leur furent ordonnées : il leur fut ordonné de ne pas verser leur sang, de ne pas s'expulser les uns les autres de leurs demeures et de racheter tout prisonnier fait parmi eux ; ils appliquèrent la troisième directive et abandonnèrent les deux premières. C'est pourquoi Allah leur reprocha cela en leur disant : *« Ne croyez-vous donc qu'à une partie du Livre »*, à savoir le rachat des prisonniers, *« tout en reniant l'autre ? »*, *c'est-à-dire le non versement du sang et l'interdiction de l'expulsion.*

Il y a là une grande preuve que la foi implique l'accomplissement des directives et l'abandon des interdits, et que les préceptes font partie de la foi. Le Très Haut a dit : *« Et quelle autre rétribution, pour celui qui se comporte ainsi, que d'être humilié dans la vie d'ici-bas »*. Cela s'est concrétisé puisqu'Il les fit avilir et donna Sa victoire sur eux à Son Messager qui tua ce qu'il tua, fit prisonnier ce qu'il fit prisonnier et expulsa ce qu'il expulsa. *« et d'être refoulés, au Jour du Jugement, vers le plus cruel des châtiments »*, c'est-à-dire le plus grand.

Ensuite, Il montra la cause qui leur valut de renier une partie des Ecritures et de croire en une autre, en disant : *« Ceux-là ont troqué l'Ultime Demeure contre la vie de ce bas-monde »*. Ils crurent que s'ils ne soutenaient pas leurs alliés, ils seraient l'objet de la honte des gens ; ils choisirent donc le feu à la honte. C'est pour cela qu'Il a dit : *« leur châtiment ne sera pas allégé »*.

Bien au contraire, il sera permanent dans sa rigueur et ils ne connaîtront jamais de repos à un moment ou à un autre. *« Et aucun secours ne leur sera apporté »*, c'est-à-dire qu'Il n'éloignera d'eux aucun tort.

(87). *« Nous avons déjà transmis le Livre à Moïse et, après lui, Nous avons envoyé d'autres Prophètes ; de même que Nous avons doté Jésus, fils de Marie, de preuves éclatantes, en le faisant soutenir par l'Esprit saint. Alors jusqu'à quand continuerez-vous à accueillir avec morgue les prophètes, traitant les uns d'imposteurs et massacrant les autres ».*

Le Très Haut rappelle Ses faveurs aux fils d'Israël, en ce sens qu'Il leur envoya Son interlocuteur Moïse en lui donnant la Torah, puis Il leur envoya des Prophètes

الجزء الأول — سورة البقرة
وَلَمَّا جَآءَهُمْ كِتَٰبٌ مِّنْ عِندِ ٱللَّهِ مُصَدِّقٌ لِّمَا مَعَهُمْ وَكَانُوا۟
مِن قَبْلُ يَسْتَفْتِحُونَ عَلَى ٱلَّذِينَ كَفَرُوا۟ فَلَمَّا جَآءَهُم
مَّا عَرَفُوا۟ كَفَرُوا۟ بِهِۦ ۚ فَلَعْنَةُ ٱللَّهِ عَلَى ٱلْكَٰفِرِينَ ﴿٨٩﴾
بِئْسَمَا ٱشْتَرَوْا۟ بِهِۦٓ أَنفُسَهُمْ أَن يَكْفُرُوا۟ بِمَآ أَنزَلَ
ٱللَّهُ بَغْيًا أَن يُنَزِّلَ ٱللَّهُ مِن فَضْلِهِۦ عَلَىٰ مَن يَشَآءُ مِنْ عِبَادِهِۦ ۖ
فَبَآءُو بِغَضَبٍ عَلَىٰ غَضَبٍ ۚ وَلِلْكَٰفِرِينَ عَذَابٌ مُّهِينٌ
﴿٩٠﴾ وَإِذَا قِيلَ لَهُمْ ءَامِنُوا۟ بِمَآ أَنزَلَ ٱللَّهُ قَالُوا۟ نُؤْمِنُ بِمَآ
أُنزِلَ عَلَيْنَا وَيَكْفُرُونَ بِمَا وَرَآءَهُ ۚ وَهُوَ ٱلْحَقُّ مُصَدِّقًا
لِّمَا مَعَهُمْ ۗ قُلْ فَلِمَ تَقْتُلُونَ أَنۢبِيَآءَ ٱللَّهِ مِن قَبْلُ إِن كُنتُم
مُّؤْمِنِينَ ﴿٩١﴾ ۞ وَلَقَدْ جَآءَكُم مُّوسَىٰ بِٱلْبَيِّنَٰتِ
ثُمَّ ٱتَّخَذْتُمُ ٱلْعِجْلَ مِنۢ بَعْدِهِۦ وَأَنتُمْ ظَٰلِمُونَ ﴿٩٢﴾
وَإِذْ أَخَذْنَا مِيثَٰقَكُمْ وَرَفَعْنَا فَوْقَكُمُ ٱلطُّورَ خُذُوا۟
مَآ ءَاتَيْنَٰكُم بِقُوَّةٍ وَٱسْمَعُوا۟ ۖ قَالُوا۟ سَمِعْنَا وَعَصَيْنَا
وَأُشْرِبُوا۟ فِى قُلُوبِهِمُ ٱلْعِجْلَ بِكُفْرِهِمْ ۚ قُلْ
بِئْسَمَا يَأْمُرُكُم بِهِۦٓ إِيمَٰنُكُمْ إِن كُنتُم مُّؤْمِنِينَ ﴿٩٣﴾
١٤

qui jugèrent avec la Torah, avant de clore le cycle de leurs Prophètes avec Jésus fils de Marie (ﷺ) à qui Il donna des signes évidents qui prouvent sa mission *« et en le faisant soutenir par l'Esprit saint »*, c'est-à-dire qu'Il le renforça avec l'Esprit saint.

La majorité des exégètes soutient qu'il s'agit de Gabriel (عليه السلام) ; on a dit aussi qu'il s'agit de la foi avec laquelle Allah fortifie Ses serviteurs.

Mais en dépit de tous ces bienfaits à la valeur inestimable, *« jusqu'à quand continuerez-vous à accueillir avec morgue les prophètes ? »*, en refusant de croire aux Prophètes *« traitant les uns d'imposteurs et massacrant les autres »*. Vous avez préféré la passion à la guidance et choisi ce bas-monde au détriment de l'autre. Il y a là un reproche et un blâme évidents.

﴿٨٨﴾. *« Nos cœurs, disent-ils, sont inaccessibles à toute croyance ». Non ! C'est plutôt Allah qui les a maudits pour leur incrédulité, car il est bien rare qu'ils croient réellement ».*

C'est-à-dire qu'ils s'excusent de ne pas croire en ce que tu as apporté ô Messager, car leurs cœurs sont fermés et couverts et, de ce fait, ils ne comprennent pas ce que tu leur dis. Aussi, selon eux, ils sont excusés, du fait qu'ils n'ont pas de science à ce sujet. Mais il ne s'agit là que d'un mensonge de leur part, et c'est pour cela que le Très Haut a dit à leur sujet : « C'est plutôt Allah qui les a maudits pour leur incrédulité ». C'est-à-dire qu'ils sont maudits et chassés de la miséricorde divine, et rares sont les croyants parmi eux ; les incroyants sont les plus nombreux parmi eux.

﴿٨٩﴾-﴿٩٠﴾. *« Lorsqu'ils reçurent de la part d'Allah un Livre confirmant leurs propres Ecritures, et alors qu'auparavant ils n'avaient cessé d'implorer l'assistance divine contre les infidèles, ils refusèrent de croire à ce Livre qui pourtant leur avait été prédit. Maudits soient donc les infidèles ! Combien est vil le prix contre lequel ils ont troqué leurs âmes lorsqu'ils ont nié ce qu'Allah a révélé et, uniquement par dépit, car ils n'ont pu admettre qu'Allah, par un effet de Sa grâce, ait choisi certains de Ses serviteurs pour les gratifier de la révélation ! Ils se sont ainsi attirés doublement la colère du Seigneur et le châtiment ignominieux qui sera réservé aux infidèles ».* C'est-à-dire lorsqu'un Livre leur parvint de la part d'Allah, avec le meilleur des êtres et le dernier des Prophètes, un Livre qui contient la confirmation de ce qu'ils avaient comme Torah, ils le rejetèrent par arrogance et jalousie, contestant au Seigneur le droit de choisir qui Il veut parmi Ses serviteurs pour lui révéler Ses versets. Or, ce Prophète-là, les juifs le connaissaient et étaient con-

vaincus de sa venue; bien plus, du temps de la Jâhiliyya (période préislamique), lorsqu'une bataille les opposait à des polythéistes, ils menaçaient ces derniers de l'envoi imminent d'un Prophète qui leur apporterait secours et les soutiendrait. C'est pourquoi Allah se courrouça contre eux en raison de leur incroyance invétérée, de leur doute et de leur associationnisme.

﴿91﴾-﴿93﴾. *« Et quand on leur dit de croire à ce qu'Allah a révélé, ils répliquent : « Nous croyons uniquement à ce qui nous a été révélé », et ils rejettent les révélations postérieures qui pourtant confirment, en toute vérité, les révélations antérieures. Demande-leur alors : « Pourquoi donc faisiez-vous périr auparavant les Prophètes d'Allah, si vous étiez des croyants sincères ? ».*

Déjà Moïse s'était adressé à vous avec des preuves évidentes ; mais, pendant son absence, vous avez adopté comme idole le veau (d'or). Vous êtes vraiment des créatures injustes ! Or, Nous n'en fîmes pas moins, ensuite, alliance avec vous, et Nous élevâmes le mont Sinaï au-dessus de vos têtes, en vous disant : « Suivez rigoureusement les lois que Nous vous avons données et écoutez ce qu'elles vous édictent ! ». « Nous écoutons, mais nous n'avons cure d'obéir », répliquèrent -ils, car ces négateurs avaient été fortement marqués par l'amour du Veau d'or. Dis-leur : « Quel détestable enseignement comporte votre foi, si tant est que vous en ayez une ! ».

C'est-à-dire que lorsque les Juifs furent sommés de croire en ce qu'Allah avait fait descendre sur Son Messager, à savoir le Coran, ils firent preuve d'arrogance et s'en détournèrent en disant : *« Nous croyons uniquement à ce qui nous a été révélé »*, et ils rejetèrent les révélations postérieures », c'est-à-dire tout ce qui n'est pas leur révélation, bien que la logique veut qu'ils croient à tout ce qu'Allah révèle, que ce soit à eux ou à autrui. C'est là la foi avantageuse, la foi en tout ce qu'Allah a révélé à tous Ses Messagers. Quant à la distinction entre les messagers et les Livres, en prétendant croire en certains et en rejeter d'autres, cela n'a rien à voir avec la foi ; bien plus, c'est l'incroyance elle-même. C'est pourquoi Allah a dit : *« Ceux qui nient Allah et Ses prophètes, qui tentent de séparer Allah de Ses messagers en disant : « Nous croyons aux uns et rejetons les autres », voulant ainsi se réserver une voie intermédiaire ; ceux-là sont les véritables impies ».*

C'est pourquoi le Très Haut leur a répondu d'une façon catégorique et tranchante, en leur opposant deux choses : Il leur a dit : *« qui pourtant confirment, en toute vérité »*. Par conséquent, si ce Coran est la vérité dans tout ce qu'il contient comme récits, directives, interdictions, et qu'il provient de leur Seigneur, le renier, après tout cela, c'est renier Allah et la vérité qu'Il a révélée.

La deuxième chose est qu'Il a dit : *« les révélations précédentes »*, c'est-à-dire qu'il concorde avec tout ce qu'apportent les anciennes révélations comme vérités et sur lesquelles il a la primauté. Pourquoi donc croyez-vous à ce qui vous a été révélé en rejetant toute autre révélation ? N'est-ce pas là du sectarisme et de la soumission aux passions ? En outre, dans la mesure où ce Coran confirme ce qu'ils ont comme révélation, cela suppose qu'il est un argument pour eux de la sincérité de ce qu'ils ont entre les mains comme Ecritures. Aussi, ils n'ont d'autre voie pour attester cela, qu'avec ce Coran. S'ils le rejettent et le renient, ils deviennent comme celui qui revendique une idée avec une preuve et un argument qu'il possède en dehors de toute autre chose ; son idée ne peut s'imposer qu'avec la justesse de son argument. Or,

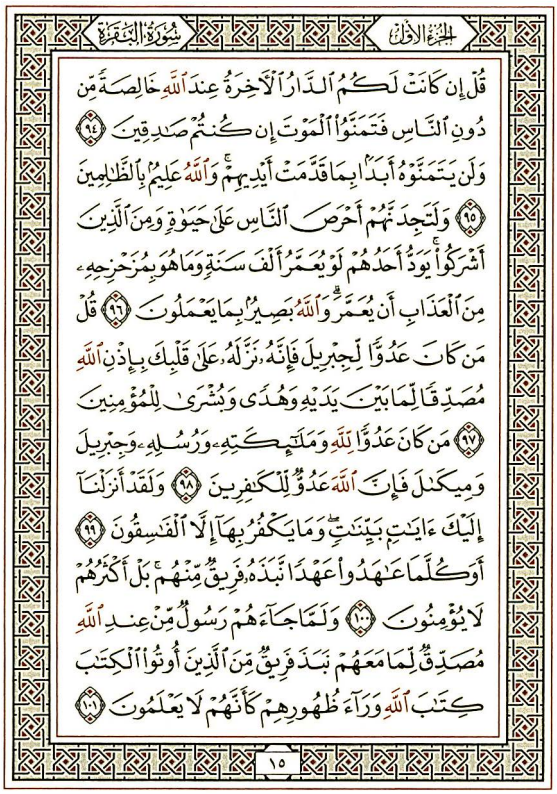
الجزء الأول سورة البقرة
قُلْ إِن كَانَتْ لَكُمُ ٱلدَّارُ ٱلْآخِرَةُ عِندَ ٱللَّهِ خَالِصَةً مِّن
دُونِ ٱلنَّاسِ فَتَمَنَّوُا۟ ٱلْمَوْتَ إِن كُنتُمْ صَٰدِقِينَ ﴿٩٤﴾
وَلَن يَتَمَنَّوْهُ أَبَدًۢا بِمَا قَدَّمَتْ أَيْدِيهِمْ ۗ وَٱللَّهُ عَلِيمٌۢ بِٱلظَّٰلِمِينَ
﴿٩٥﴾ وَلَتَجِدَنَّهُمْ أَحْرَصَ ٱلنَّاسِ عَلَىٰ حَيَوٰةٍ وَمِنَ ٱلَّذِينَ
أَشْرَكُوا۟ ۚ يَوَدُّ أَحَدُهُمْ لَوْ يُعَمَّرُ أَلْفَ سَنَةٍ وَمَا هُوَ بِمُزَحْزِحِهِۦ
مِنَ ٱلْعَذَابِ أَن يُعَمَّرَ ۗ وَٱللَّهُ بَصِيرٌۢ بِمَا يَعْمَلُونَ ﴿٩٦﴾ قُلْ
مَن كَانَ عَدُوًّا لِّجِبْرِيلَ فَإِنَّهُۥ نَزَّلَهُۥ عَلَىٰ قَلْبِكَ بِإِذْنِ ٱللَّهِ
مُصَدِّقًا لِّمَا بَيْنَ يَدَيْهِ وَهُدًى وَبُشْرَىٰ لِلْمُؤْمِنِينَ
﴿٩٧﴾ مَن كَانَ عَدُوًّا لِّلَّهِ وَمَلَٰٓئِكَتِهِۦ وَرُسُلِهِۦ وَجِبْرِيلَ
وَمِيكَىٰلَ فَإِنَّ ٱللَّهَ عَدُوٌّ لِّلْكَٰفِرِينَ ﴿٩٨﴾ وَلَقَدْ أَنزَلْنَآ
إِلَيْكَ ءَايَٰتٍۭ بَيِّنَٰتٍ ۖ وَمَا يَكْفُرُ بِهَآ إِلَّا ٱلْفَٰسِقُونَ ﴿٩٩﴾
أَوَكُلَّمَا عَٰهَدُوا۟ عَهْدًا نَّبَذَهُۥ فَرِيقٌ مِّنْهُم ۚ بَلْ أَكْثَرُهُمْ
لَا يُؤْمِنُونَ ﴿١٠٠﴾ وَلَمَّا جَآءَهُمْ رَسُولٌ مِّنْ عِندِ ٱللَّهِ
مُصَدِّقٌ لِّمَا مَعَهُمْ نَبَذَ فَرِيقٌ مِّنَ ٱلَّذِينَ أُوتُوا۟ ٱلْكِتَٰبَ
كِتَٰبَ ٱللَّهِ وَرَآءَ ظُهُورِهِمْ كَأَنَّهُمْ لَا يَعْلَمُونَ ﴿١٠١﴾
١٥

voilà qu'il commence à critiquer son idée et à la traiter de mensonge ! N'est-ce pas là le summum de la stupidité et de la folie ? En effet, leur rejet du Coran équivaut au rejet et à la dévalorisation de ce qu'ils possèdent comme Ecritures. Ensuite, le Très Haut infirma leurs prétentions à croire à ce qui leur a été révélé, en disant : *« Demande-leur alors : « Pourquoi donc faisiez-vous périr auparavant les prophètes d'Allah, si vous étiez des croyants ? Déjà, Moïse s'était adressé à vous », c'est-à-dire avec des preuves évidentes montrant la vérité : « Mais pendant son absence, vous avez adopté comme idole le Veau d'or ».* C'est-à-dire bien après sa venue.

« Dis-leur : « Quel détestable enseignement comporte votre foi, si tant est que vous en ayez une ! ». C'est-à-dire que vous prétendez avoir la foi et vous vous targuez d'avoir la véritable religion, alors que vous avez tué les Prophètes d'Allah et pris le Veau d'or comme idole à la place d'Allah, lorsque Moïse s'absenta quelques temps ; vous n'avez accepté ses ordres et ses interdits qu'après les menaces et l'élévation du mont Sinaï au-dessus de vos têtes ; si vous vous êtes soumis par les paroles, vous avez transgressé par vos actes. Quelle est donc cette foi que vous prétendez ? Et quelle est cette religion ?

Si telle est la foi, selon vous, malheureuse est cette foi qui invite son détenteur à la corruption et à la négation des messagers d'Allah, alors que la foi authentique ordonne à son détenteur d'accomplir tous les actes de bien et lui interdit tous les actes de mal. Il dévoila ainsi leurs mensonges et montra leurs contradictions.

(94)-(95). *« Dis-leur encore : « Si vous êtes sûrs que le séjour éternel auprès de votre Seigneur vous est réservé, à l'exclusion des autres hommes, souhaitez donc une mort immédiate pour donner la preuve que vous êtes sincères ! ». Mais ils ne formuleront jamais pareil souhait, sachant tout le mal qu'ils ont perpétré de leurs mains sur la terre. Et Allah connaît bien les injustes. Et si tu observes ces gens-là, tu constateras qu'ils sont de tous les hommes, même des païens, les plus avides de vivre, au point qu'il n'en est aucun parmi eux qui ne désire vivre mille ans. Or, même une telle longévité ne saurait pour autant les soustraire au châtiment qui les attend, car rien de ce qu'ils font n'échappe au Seigneur ».*

C'est-à-dire que si vous êtes sûrs de mériter la demeure dernière, en l'occurrence le Paradis, à l'exclusion des autres hommes, comme vous le prétendez, puisque vous dites que seuls les juifs et les chrétiens entreront au Paradis et que le Feu ne vous touchera qu'un nombre de jours comptés, si vous êtes sincères dans ce

que vous prétendez, *« souhaitez donc une mort immédiate »*. Il s'agit là d'une ordalie entre eux et le Prophète (ﷺ).

Devant ce défi auquel ils sont confrontés, il ne reste à ces gens-là que deux choses : soit ils croient en Allah et en Son Messager soit ils souhaitent la mort qui les emmène vers la Demeure dont ils pensent être les seuls dépositaires. Mais ils s'abstinrent de faire les deux choses.

Tout un chacun sait qu'ils font preuve d'entêtement et d'opposition à Allah et à Son Messager, en connaissance de cause. C'est pour cela que le Très Haut leur a dit : *« Mais ils ne formuleront jamais pareil souhait, sachant tout le mal qu'ils ont perpétré de leurs mains sur terre »*. C'est-à-dire comme mécréance et péchés, car ils savent que c'est la voie de leur rétribution pour leurs actes répugnants.

Certes, la mort est la chose la plus détestable pour eux, puisqu'ils sont les plus avides, parmi les hommes, y compris les polythéistes qui ne croient en rien, de vivre aussi longtemps que possible. Ensuite, il rappela leur amour passionné pour ce bas-monde, en disant : *« Il n'en est aucun parmi eux qui ne désire vivre mille ans »*. C'est là la plus grande des avidités, puisqu'ils ont souhaité une chose qui est impossible à se réaliser ; pourtant, même s'ils arrivent à vivre le temps souhaité par eux, cela ne leur sera d'aucune utilité et ne saurait les soustraire au châtiment.

« ...car rien de ce qu'ils font n'échappe au Seigneur ». C'est un rappel, sous forme d'une menace au sujet des récompenses de leurs actes.

(97)-(98). *« Dis à qui se déclare ennemi de Gabriel que c'est lui qui, sur ordre d'Allah, a déposé progressivement dans ton cœur le Coran qui confirme les Ecritures antérieures et qui constitue en même temps un guide et une bonne nouvelle pour les fidèles ». Que ceux qui s'érigent en ennemis d'Allah, de Ses anges, de Ses Prophètes, de Gabriel et de Michaël, sachent bien qu'Allah sera toujours l'ennemi des négateurs ».*

C'est-à-dire : Dis à ces juifs qui prétendent que la cause qui les empêche de croire en toi est que c'est Gabriel qui t'a apporté ton message, et que si c'étaient d'autres anges, ils auraient cru en toi et t'auraient suivi, dis-leur que cette prétention de votre part est une contradiction et une confusion ainsi qu'un orgueil vis-à-vis d'Allah. En effet, c'est Gabriel (عليه السلام) qui a fait descendre sur toi le Coran de la part d'Allah et c'est lui qui a fait descendre la révélation sur les Prophètes avant toi. C'est Allah qui le lui a ordonné ; il n'est qu'un messager chargé de transmettre la révélation de la part d'Allah.

Or, ce Livre que Gabriel t'a apporté et qui confirme ce qui a été révélé dans les Livres précédents, n'est pas antinomique avec eux et ne les contredit pas ; en outre, ce Livre contient la guidance totale contre tous les égarements de même que la bonne nouvelle du bien terrestre et ultime pour celui qui croit en lui. Aussi, l'animosité envers Gabriel qui a apporté cela est une négation d'Allah et de Ses versets, ainsi qu'une animosité envers Ses Messagers et Ses anges. En effet, leur animosité envers Gabriel n'est pas dirigée contre celui-ci en tant que tel, mais pour ce qu'il apportait comme vérité de la part d'Allah à Ses Messagers. Aussi, son animosité implique l'animosité envers Celui qui l'a envoyé et fait descendre, envers ce qu'il a apporté et envers celui à qui il l'a apporté.

(99). *« (Prophète !) Nous t'avons révélé des signes évidents que seuls les pervers osent mettre en doute »*. Le Très Haut dit à Son Messager : *« Nous t'avons révélé des signes évidents »*, grâce auxquels la guidance se

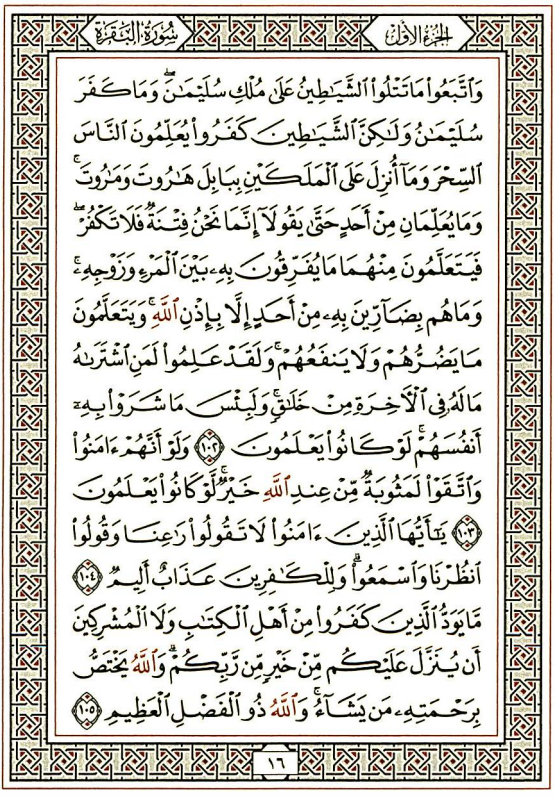
الجزء الأول — سورة البقرة

وَٱتَّبَعُوا۟ مَا تَتْلُوا۟ ٱلشَّيَـٰطِينُ عَلَىٰ مُلْكِ سُلَيْمَـٰنَ ۖ وَمَا كَفَرَ
سُلَيْمَـٰنُ وَلَـٰكِنَّ ٱلشَّيَـٰطِينَ كَفَرُوا۟ يُعَلِّمُونَ ٱلنَّاسَ
ٱلسِّحْرَ وَمَآ أُنزِلَ عَلَى ٱلْمَلَكَيْنِ بِبَابِلَ هَـٰرُوتَ وَمَـٰرُوتَ ۚ
وَمَا يُعَلِّمَانِ مِنْ أَحَدٍ حَتَّىٰ يَقُولَآ إِنَّمَا نَحْنُ فِتْنَةٌ فَلَا تَكْفُرْ ۖ
فَيَتَعَلَّمُونَ مِنْهُمَا مَا يُفَرِّقُونَ بِهِۦ بَيْنَ ٱلْمَرْءِ وَزَوْجِهِۦ ۚ
وَمَا هُم بِضَآرِّينَ بِهِۦ مِنْ أَحَدٍ إِلَّا بِإِذْنِ ٱللَّهِ ۚ وَيَتَعَلَّمُونَ
مَا يَضُرُّهُمْ وَلَا يَنفَعُهُمْ ۚ وَلَقَدْ عَلِمُوا۟ لَمَنِ ٱشْتَرَىٰهُ
مَا لَهُۥ فِى ٱلْـَٔاخِرَةِ مِنْ خَلَـٰقٍ ۚ وَلَبِئْسَ مَا شَرَوْا۟ بِهِۦٓ
أَنفُسَهُمْ ۚ لَوْ كَانُوا۟ يَعْلَمُونَ ﴿١٠٢﴾ وَلَوْ أَنَّهُمْ ءَامَنُوا۟
وَٱتَّقَوْا۟ لَمَثُوبَةٌ مِّنْ عِندِ ٱللَّهِ خَيْرٌ ۚ لَّوْ كَانُوا۟ يَعْلَمُونَ
﴿١٠٣﴾ يَـٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ لَا تَقُولُوا۟ رَٰعِنَا وَقُولُوا۟
ٱنظُرْنَا وَٱسْمَعُوا۟ ۗ وَلِلْكَـٰفِرِينَ عَذَابٌ أَلِيمٌ ﴿١٠٤﴾
مَّا يَوَدُّ ٱلَّذِينَ كَفَرُوا۟ مِنْ أَهْلِ ٱلْكِتَـٰبِ وَلَا ٱلْمُشْرِكِينَ
أَن يُنَزَّلَ عَلَيْكُم مِّنْ خَيْرٍ مِّن رَّبِّكُمْ ۚ وَٱللَّهُ يَخْتَصُّ
بِرَحْمَتِهِۦ مَن يَشَآءُ ۚ وَٱللَّهُ ذُو ٱلْفَضْلِ ٱلْعَظِيمِ ﴿١٠٥﴾
١٦

réalise pour celui qui veut se guider à leur lumière, et pour que l'argument s'établisse contre celui qui s'entête à les nier. Ces versets sont tellement clairs et évidents, dans leur véracité, que seuls les pervers et les orgueilleux peuvent les rejeter et les renier.

(100). *« Eh quoi! A chaque fois qu'ils prennent un engagement, il s'en trouve toujours parmi eux quelqu'un qui le viole! Il est vrai qu'ils sont constitués en grande majorité d'infidèles »*. Il y a là une forme d'étonnement au vu des nombreux engagements pris par ces gens-là et qu'ils ne respectaient guère.

Quelle est la raison à cela? La vraie raison est que la plupart d'entre eux ne sont pas croyants; c'est le peu de foi de leur part qui les amenait à ne pas respecter leurs engagements; si leur foi était sincère, ils auraient été comme ceux au sujet desquels Allah a *dit: « Il est parmi les croyants des hommes qui ont tenu loyalement leur engagement vis-à-vis d'Allah. »*. S33. V23.

(101)-(103). *« Lorsqu'un envoyé d'Allah est venu leur confirmer ce qu'ils avaient déjà reçu, bon nombre de scripturaires rejetèrent délibérément le Livre d'Allah, comme s'ils n'avaient jamais été initiés aux Ecritures.*

Ils ont préféré suivre ce que les démons rapportaient sur le règne de Salomon. Mais Salomon n'était pas négateur; ce sont les démons qui l'étaient et qui apprenaient aux gens la sorcellerie et ce qui avait été inspiré aux deux anges de Babylone, Hâroût et Mâroût. Or, ces deux anges n'apprenaient rien à personne sans lui dire auparavant: « Nous ne sommes là que pour tenter les hommes! Prends donc garde de perdre ta foi! ». Les gens apprenaient d'eux le moyen de séparer le mari de sa femme, mais ils ne pouvaient nuire à qui que ce soit sans la permission du Seigneur. D'ailleurs, de telles pratiques les initiaient beaucoup plus à ce qui était nuisible qu'à ce qui était utile, sans compter que ceux qui s'y adonnaient savaient bien qu'ils n'auraient aucune part de bonheur dans la vie future. A quel vil prix ont-ils ainsi aliéné leurs âmes! Mais le savaient-ils. S'ils avaient cru et s'ils avaient craint Allah, la récompense qu'ils auraient obtenue eût été bien meilleure! Mais le savaient-ils? ».

C'est-à-dire que lorsque ce noble Messager leur est venu avec ce sublime Livre qui contient la vérité conforme à ce qu'ils ont comme Ecritures, des Ecritures qu'ils se targuaient de suivre scrupuleusement, ils refusèrent de croire en lui. Dès lors, *« bon nombre de scripturaires rejetèrent délibérément le Livre d'Allah, comme s'ils n'avaient jamais été initiés aux Ecritures »*. Il s'agit du Livre qui leur fut révélé en particulier. En le rejetant ainsi,

ils firent comme s'ils étaient dans l'ignorance des Ecritures, alors qu'ils avaient déjà un Livre. C'est plus grave encore que de ne pas connaître les Ecritures saintes.

Il apparaît donc que pour bon nombre de gens du Livre, il ne resta rien comme foi, puisqu'ils refusèrent de croire en ce Messager. Par conséquent, leur reniement de ce Messager est devenu un reniement de leur propre Livre, sans qu'ils ne s'en aperçoivent.

Certes, la sagesse divine et les lois cosmiques veulent que celui qui se détourne de ce qui est utile pour lui alors qu'il avait la possibilité de le faire, se trouve éprouvé par ce qui lui est nuisible. Ainsi, celui qui se détourne de l'adoration du Tout Miséricordieux, se trouve éprouvé par l'adoration des idoles; celui qui se détourne de l'amour d'Allah, de sa crainte et de l'espérance en Lui, se trouve éprouvé par l'amour d'un autre qu'Allah, par sa crainte et l'espérance en lui; celui qui ne dépense pas ses biens dans la voie d'Allah, les dépensera dans l'obéissance au Diable; celui qui refuse de s'humilier devant Allah, s'humiliera devant les hommes; celui qui se détourne de la vérité, sera éprouvé par le mensonge.

Il en est ainsi de ces juifs qui, en se détournant du Livre d'Allah, finirent par suivre ce que les démons inspiraient aux hommes comme magie et rapportaient sur le règne de Salomon, dans la mesure où ils apprirent aux gens la sorcellerie en prétendant que Salomon l'utilisait pour obtenir son prestigieux royaume.

Il s'agit là bien sûr d'un mensonge, puisque Salomon n'a jamais utilisé la sorcellerie. C'est le Véridique dans Ses paroles qui l'en a purifié : *« Salomon n'était pas négateur »*. C'est-à-dire par son apprentissage et son utilisation de la sorcellerie. *« Ce sont les démons qui l'étaient »*.

« Ils apprenaient aux gens la sorcellerie ». Cela fait partie de leurs mauvaises suggestions et de leur acharnement à égarer les fils d'Adam. Et c'est ainsi que les Juifs suivirent la magie qui fut inspirée aux deux anges qui se trouvaient à Babylone, en terre d'Irak. La sorcellerie leur fut inspirée comme épreuve et examen de la part d'Allah envers Ses serviteurs, pour qu'ils leur apprennent la magie.

« Or, ces deux anges n'apprenaient rien à personne sans lui dire : « Nous ne sommes là que pour tenter les hommes ! Prends donc garde de perdre ta foi ». C'est-à-dire n'apprends pas la sorcellerie car c'est une forme de mécréance. L'enseignement de la sorcellerie par les démons aux fils d'Adam participe de la tromperie et de la séduction qu'utilisent les démons pour égarer les hommes. Ces juifs-là suivirent donc la magie qu'inspirent les démons et la magie qu'enseignent les deux anges, et abandonnèrent la science des Prophètes et des Messagers. Chacun aspire, certes, à ce qui lui convient. Le Très Haut cita ensuite les méfaits de la magie en disant : *« Les gens apprenaient d'eux le moyen de séparer l'homme de sa femme »*. Ceci bien que l'amour des époux ne puisse être comparé à l'amour d'autrui, parce qu'Allah a dit à leur sujet : *« Il a suscité entre vous affection et tendresse »*. S30. V21.

Il y a dans ce verset une preuve que la sorcellerie est réelle et qu'elle peut nuire par la permission d'Allah, c'est-à-dire par Sa volonté. La permission est de deux sortes : une permission déterministe qui a trait à la volonté d'Allah, comme il est dit dans ce verset, et une permission légale, comme il est dit dans Sa parole : *« Il l'a fait*

descendre sur ton cœur par la permission d'Allah». Dans ce verset et d'autres, il est prouvé que les causes, quelle que soit leur force d'influence, restent soumises à la prédestination et au déterminisme; elles ne sont pas autonomes dans leurs effets. Aucune des écoles de pensée de la communauté n'a dérogé à ce principe à part les *qadariyya* dans leurs thèses sur le libre arbitre de l'homme. En effet, ceux-ci prétendent que les actes de l'homme sont libres et ne sont pas soumis à la volonté d'Allah. Ils les ont fait sortir ainsi du pouvoir d'Allah, en contredisant le Livre d'Allah, la sunna de Son messager et le consensus des compagnons et de ceux qui les ont suivis.

Il attira ensuite l'attention sur le caractère purement nuisible de la sorcellerie qui ne recèle aucun avantage qu'il soit religieux ou profane, contrairement à certains péchés qui contiennent quelques avantages profanes ou terrestres, comme l'a dit le Très Haut au sujet du vin et du jeu de hasard: *« Réponds-leur: « Dans l'un comme dans l'autre, il y a un grave péché et quelques avantages pour les hommes; mais le péché l'emporte largement sur les avantages qu'on peut en tirer»*. S2. V219.

Cette sorcellerie est une chose purement nuisible; aussi, il n'a aucune raison d'être, à part faire du mal. Certes, toutes les choses interdites, soit elles sont purement nuisibles, soit leurs nuisances sont plus grandes que leurs avantages, de même que les choses imposées, soit elles sont purement avantageuses soit leurs avantages sont plus grands que leurs nuisances.

« Ceux qui s'y adonnaient», c'est-à-dire les Juifs *« savaient bien qu'ils n'auraient aucune part de bonheur dans la vie future»*; bien plus, leurs pratiques leur vaudront le châtiment, car elles ne résultent pas d'une ignorance, mais d'un amour pour ce bas-monde au détriment de l'au-delà.

(104)-(105). *« Ô vous qui croyez! Ne dites pas: « Râ'inâ!», mais dites plutôt: « Oundhournâ!» (Aie pour nous de la sollicitude). Soyez attentifs à cet ordre! Un châtiment douloureux est réservé aux infidèles. Ni les négateurs parmi les gens du Livre ni les idolâtres ne voudraient qu'une faveur quelconque vous soit accordée par votre Seigneur. Mais Allah réserve Sa grâce à qui Il veut, car Allah est le Détenteur de la grâce infinie».*

Lorsque les musulmans s'adressaient au Prophète (ﷺ) qui leur apprenait les choses de la religion, ils lui disaient: «Râ'inâ», c'est-à-dire prends en considération notre situation. Ils donnaient à cette expression son sens exact. Mais les Juifs voulaient lui donner un sens malicieux et péjoratif. Ils s'adressaient ainsi de la même façon au Prophète (ﷺ) en utilisant cette expression avec son sens péjoratif. Allah ordonna alors aux croyants de ne plus utiliser cette expression pour couper court à toute malveillance. Ce qui est permis peut être interdit, en effet, lorsqu'il devient un moyen pour parvenir au péché; cette interdiction recèle en outre de nombreuses vertus, entre autres l'utilisation d'expressions correctes et polies, l'abandon des propos indécents et grossiers ou qui sont susceptibles de créer des malentendus. Il leur a ordonné de n'utiliser que les expressions qui supposent la bienveillance et la politesse.

«Soyez attentifs!». Il n'a pas précisé à quoi il faut être attentif, pour que l'ordre soit général et englobe tout, y compris l'écoute du Coran et de la *sounna* qui est la sagesse dans l'expression et la signification et qui contient la morale et l'obéissance.

Ensuite, Il a rappelé l'animosité que les juifs et les idolâtres portent aux croyants, puisqu'ils *« ne voudraient qu'une faveur*

quelconque vous soit accordée de votre Seigneur », par jalousie de leur part et animosité contre vous, en voyant le Seigneur vous spécifier par Ses faveurs.

Parmi Ses faveurs à votre égard, est qu'Il a révélé le Livre à votre Messager pour qu'il vous purifie et vous enseigne le Livre et la sagesse et pour qu'il vous apprenne ce que vous ne saviez pas.

(106)-(107). *« Tout verset que Nous abrogeons ou que Nous faisons oublier aux gens, Nous le remplaçons aussitôt par un autre verset meilleur ou équivalent. Ne sais-tu pas qu'Allah a pouvoir sur toute chose ? Ne sais-tu pas que le royaume des cieux et de la terre appartient à Allah et que, en dehors de Lui, vous n'avez ni Protecteur ni Défenseur ? ».*

L'abrogation est un transfert d'une chose à une autre. Donc, la réalité de l'abrogation est d'emmener les personnes responsabilisées d'une règle juridique à une autre ou à son abolition. Les Juifs rejetaient l'abrogation et prétendaient qu'elle n'était pas permise. Or, celle-ci est mentionnée chez eux dans la Torah. Aussi, leur rejet de l'abrogation n'est que mécréance et pure passion.

Allah a mentionné le sage dessein de l'abrogation en précisant qu'Il n'abroge de verset ou ne le fait oublier des cœurs des gens que pour le remplacer *« par un autre verset meilleur ou équivalent »*.

Il a montré donc que l'abrogation ne peut se faire pour un avantage moindre que le premier, car les faveurs d'Allah augmentent toujours, surtout envers cette communauté à laquelle Il a facilité sa religion au maximum.

En outre, Il a rappelé que celui qui invective l'abrogation aura invectivé Son pouvoir et Sa souveraineté. Il a dit : *« Ne sais-tu pas qu'Allah a pouvoir sur toute chose ? Ne sais-tu pas que le royaume des*

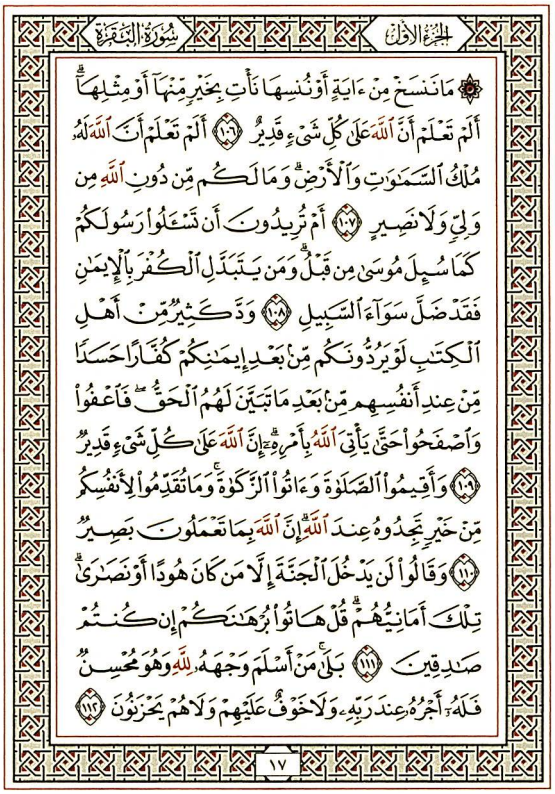
الجزء الأول — سورة البقرة

مَا نَنسَخْ مِنْ ءَايَةٍ أَوْ نُنسِهَا نَأْتِ بِخَيْرٍ مِّنْهَآ أَوْ مِثْلِهَآ ۗ
أَلَمْ تَعْلَمْ أَنَّ ٱللَّهَ عَلَىٰ كُلِّ شَىْءٍ قَدِيرٌ ﴿١٠٦﴾ أَلَمْ تَعْلَمْ أَنَّ ٱللَّهَ لَهُۥ
مُلْكُ ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَٱلْأَرْضِ ۖ وَمَا لَكُم مِّن دُونِ ٱللَّهِ مِن
وَلِىٍّ وَلَا نَصِيرٍ ﴿١٠٧﴾ أَمْ تُرِيدُونَ أَن تَسْـَٔلُوا۟ رَسُولَكُمْ
كَمَا سُئِلَ مُوسَىٰ مِن قَبْلُ ۗ وَمَن يَتَبَدَّلِ ٱلْكُفْرَ بِٱلْإِيمَٰنِ
فَقَدْ ضَلَّ سَوَآءَ ٱلسَّبِيلِ ﴿١٠٨﴾ وَدَّ كَثِيرٌ مِّنْ أَهْلِ
ٱلْكِتَٰبِ لَوْ يَرُدُّونَكُم مِّنۢ بَعْدِ إِيمَٰنِكُمْ كُفَّارًا حَسَدًا
مِّنْ عِندِ أَنفُسِهِم مِّنۢ بَعْدِ مَا تَبَيَّنَ لَهُمُ ٱلْحَقُّ ۖ فَٱعْفُوا۟
وَٱصْفَحُوا۟ حَتَّىٰ يَأْتِىَ ٱللَّهُ بِأَمْرِهِۦٓ ۗ إِنَّ ٱللَّهَ عَلَىٰ كُلِّ شَىْءٍ قَدِيرٌ
﴿١٠٩﴾ وَأَقِيمُوا۟ ٱلصَّلَوٰةَ وَءَاتُوا۟ ٱلزَّكَوٰةَ ۚ وَمَا تُقَدِّمُوا۟ لِأَنفُسِكُم
مِّنْ خَيْرٍ تَجِدُوهُ عِندَ ٱللَّهِ ۗ إِنَّ ٱللَّهَ بِمَا تَعْمَلُونَ بَصِيرٌ
﴿١١٠﴾ وَقَالُوا۟ لَن يَدْخُلَ ٱلْجَنَّةَ إِلَّا مَن كَانَ هُودًا أَوْ نَصَٰرَىٰ ۗ
تِلْكَ أَمَانِيُّهُمْ ۗ قُلْ هَاتُوا۟ بُرْهَٰنَكُمْ إِن كُنتُمْ
صَٰدِقِينَ ﴿١١١﴾ بَلَىٰ مَنْ أَسْلَمَ وَجْهَهُۥ لِلَّهِ وَهُوَ مُحْسِنٌ
فَلَهُۥٓ أَجْرُهُۥ عِندَ رَبِّهِۦ وَلَا خَوْفٌ عَلَيْهِمْ وَلَا هُمْ يَحْزَنُونَ ﴿١١٢﴾

١٧

cieux et de la terre appartient à Allah et que, en dehors de Lui vous n'avez ni Protecteur ni Défenseur ? ».

S'Il a pouvoir sur vous et qu'Il dispose de vous comme dispose le propriétaire bienfaisant et miséricordieux dans ses ordres et ses interdits, rien ne peut s'opposer à ce qu'Il veut décider pour Ses serviteurs comme formes de détermination. De même, personne ne peut Lui contester ce qu'Il prescrit pour Ses serviteurs comme lois et règles. En effet, l'homme est soumis et assujetti aux ordres religieux et déterministes de son Seigneur ; quelle contestation peut-il donc avoir ? En outre, le Seigneur est le Protecteur de Ses serviteurs et leur Secoureur ; Il les aide à obtenir ce qui est avantageux pour eux et Il les assiste pour éloigner d'eux ce qui leur nuit. Son tutorat sur eux implique qu'Il leur légifère des lois et règles qui résultent

de Sa sagesse et de Sa miséricorde. Celui qui étudie les raisons de l'abrogation dans le Coran et la *sounna* peut comprendre la sagesse d'Allah et Sa miséricorde pour Ses serviteurs qu'Il dirige vers leurs intérêts, sans qu'ils ne se rendent compte de Sa compassion.

(108)-(109). *« Voudriez-vous harceler votre Prophète des mêmes questions insidieuses qu'on posait autrefois à Moïse? Sache que quiconque échange la foi contre l'impiété sera totalement éloigné du droit chemin! Beaucoup de détenteurs des Ecritures, après s'être rendu compte de la justesse de votre cause, brûlent d'envie, par pure jalousie, de vous faire abjurer votre foi et de vous ramener à l'impiété. Pardonnez-leur et soyez indulgents à leur égard jusqu'à ce que la volonté d'Allah s'accomplisse, car Allah a pouvoir sur toute chose. Accomplissez régulièrement la salât et acquittez-vous de la zakât! Tout bien que vous aurez avancé sur terre pour votre salut, vous le retrouverez auprès de votre Seigneur, car Il est Attentif à tous vos actes.*

Allah défend aux croyants ou aux juifs de harceler leur Prophète comme le fut Moïse auparavant. Il s'agit là des questions de contestation et d'obstination, comme a dit le Très Haut: *« Les gens du Livre te demandent de leur faire descendre un Livre du ciel. Or, ils ont demandé à Moïse ce qui est plus grave que cela, en lui disant: « fais-nous montrer Allah ouvertement ».*

Il a dit aussi: *« Ô vous croyez, ne posez pas de questions sur des choses qui, si elles vous sont divulguées, vous porteront préjudice ».* Ce sont là les questions qu'il faut éviter de poser.

Quant aux questions qui ont pour but l'apprentissage et la clarification, elles sont recommandées et même ordonnées par Allah, comme dans ces versets: *« Interrogez les gens savants si vous êtes dans l'ignorance ». « Ils t'interrogent au sujet du vin et du jeu de hasard», « Ils t'interrogent sur les orphelins »*, et tant d'autres.

Dans la mesure où les questions qu'il faut éviter de poser sont blâmables, elles peuvent faire tomber leur auteur dans la mécréance. Or, comme a dit le Très Haut: *« Celui qui échange la foi par l'incroyance se sera égaré loin de la voie droite ».*

Il a parlé ensuite de la jalousie de beaucoup de gens du Livre qui sont allés dans leur envie jusqu'à brûler d'envie *« de vous faire abjurer votre foi et de vous ramener à l'impiété ».*

Ils ont agi certes dans ce sens, ils ont utilisé tous sortes de complots, mais leurs complots se retourneront contre eux, comme a dit le Très Haut: *« Un groupe parmi les gens du Livre a dit: « Faites semblant de croire en ce qui a été révélé à ceux qui ont cru, au début du jour, et reniez-le le soir même ».* S3. V72. Tout cela provient de la jalousie qui gît en eux.

Allah leur ordonna ensuite de répondre à ceux qui leur portent préjudice par le pardon et l'indulgence jusqu'à ce qu'Il leur montre Son ordre. Son ordre arriva sous forme de combat contre eux; Allah donna aux croyants la satisfaction de la victoire sur eux; ils tuèrent ceux qu'ils purent, firent prisonniers ceux qu'ils purent et expulsèrent ceux qu'ils purent. *« Et Allah est Omnipotent ».*

Ensuite, Il leur ordonna de préserver la prière, de s'acquitter de la *zakât* et d'accomplir toutes les formes de bienfaisance qui les rapprochent de Lui, en leur promettant que tout le bien qu'ils feront, ne sera jamais perdu auprès de Lui; bien plus, ils le trouveront en abondance et préservé auprès de Lui. *« Allah observe tout ce que vous faites ».*

(111)-(112). *« Les gens du Livre ont dit:*

« N'entreront au Paradis que les juifs et les chrétiens. Tels sont leurs espoirs fallacieux. Dis (-leur) d'en faire la preuve s'ils sont sincères. Que non ! Quiconque soumet sa face devant Allah en faisant montre de vertu trouvera sa récompense auprès de son Seigneur et il ne connaîtra plus la peur ni l'affliction ».

C'est-à-dire que les juifs prétendent être les seuls à entrer au Paradis, et les chrétiens disent la même chose pour eux ; ils se sont arrogés donc le droit d'entrer seuls au Paradis. Or, ce ne sont là que de faux espoirs qui ne reposent sur aucun argument ou preuve. Auquel cas, qu'ils les apportent s'ils sont sincères. Il en est ainsi de tous ceux qui prétendent quelque chose ; ils doivent apporter de quoi justifier et prouver la justesse de leurs thèses. Seule la preuve est en mesure de confirmer une chose ou de l'infirmer.

Le Très Haut a parlé ensuite de l'argument global et évident, qui s'applique à tout le monde, en disant : *« Que non ! »*, *c'est-à-dire que ce n'est pas avec vos aspirations et vos prétentions, « Quiconque soumet sa face devant Allah »*, c'est-à-dire qu'il a fait preuve de sincérité dans ses actes avec Allah, en se tournant vers Lui avec son cœur, *« en faisant montre de vertu »* dans son adoration de son Seigneur en se conformant à Sa Loi. Ce sont-là les seuls élus du Paradis. Ces élus auront leur récompense auprès de leur Seigneur, à savoir le Paradis avec tout ce qu'il renferme comme félicité *« Et il ne connaîtra ni crainte ni affliction »*. Ils obtinrent donc ce qu'ils désiraient et échappèrent à ce qu'ils craignaient.

On peut comprendre de cela que ceux qui agissent autrement seront parmi les damnés dans le Feu ; il n'y a donc de salut que pour les gens faisant preuve de

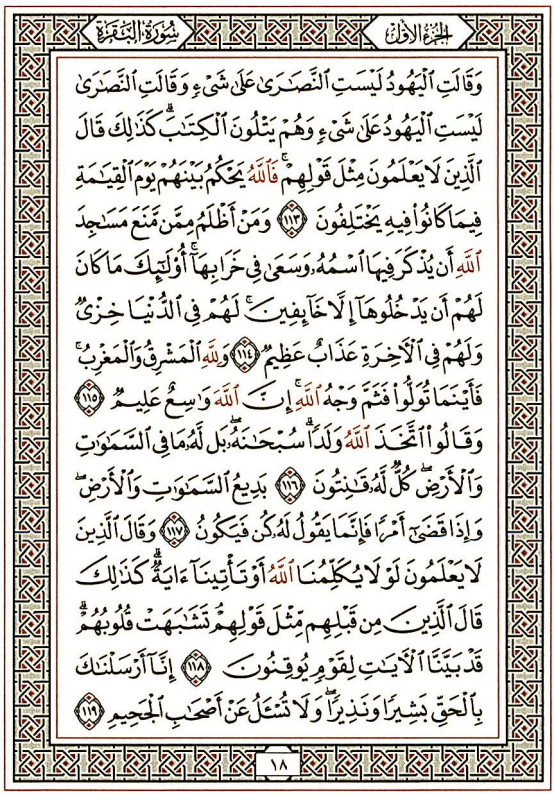

sincérité dans leur adoration de l'Adoré et dans leur conformité au Messager.

(113). *« Les juifs ont affirmé que les chrétiens n'avaient aucune part (à la Vérité) ; (de même) les chrétiens ont affirmé (que le credo des) juifs ne reposait sur rien, alors qu'ils récitent les uns et les autres les Ecritures. C'est ainsi : les ignorants s'expriment par des paroles analogues aux leurs, et c'est Allah qui, au Jour du Jugement, tranchera au sujet de ce qui faisait l'objet de leur différend ».*

La passion et la jalousie des gens du Livre les amenèrent ainsi à s'accuser mutuellement d'égarement et à s'excommunier les uns les autres, comme l'ont fait les ignorants parmi les idolâtres arabes et autres qui s'accusaient les uns les autres d'égarement. Mais Allah jugera le Jour de la résurrection entre les uns et les autres, avec Son jugement juste et équitable dont

Il a informé Ses serviteurs, à savoir qu'il n'y aura de salut et de délivrance que pour ceux qui ont cru en tous les Prophètes et Messagers, ceux qui se sont conformés aux ordres de leur Seigneur et ont évité Ses interdits.

(114). *« Qui donc se montre plus inique que celui qui empêche que l'on ne mentionne le Nom d'Allah dans Ses sanctuaires et qui œuvre à leur destruction ? Ceux-là n'ont pas à y entrer si ce n'est avec crainte ; ils subiront une humiliation en ce monde et un terrible châtiment leur est réservé dans l'Ultime Demeure ».*

C'est-à-dire qu'il n'y a pas pire injuste et criminel que celui qui empêche que le Nom d'Allah soit évoqué dans Ses mosquées de même que les prières et autres actes d'adoration.

« Et qui œuvre à leur destruction », une destruction matérielle ou morale. Par destruction matérielle, il faut entendre leur démolition et leur saccage ou leur profanation, alors que la destruction morale signifie empêcher les fidèles d'y prononcer le Nom d'Allah.

Ce jugement est global et concerne tous ceux qui s'adonnent à ce crime ; il concerne les gens de l'éléphant et les *Qoraychites* lorsqu'ils empêchèrent le Prophète (ﷺ) de visiter la Ka'ba le jour d'*Al Houdaybiyya*, les chrétiens lorsqu'ils saccagèrent la mosquée d'*Al Qouds*, et autres tyrans et injustes qui défient Allah. Mais Allah les rétribue selon leurs agissements, en leur interdisant légalement et par Sa volonté de n'y entrer que soumis à la crainte et avilis. En effet, comme ils ont soumis les gens à la peur, Allah les a soumis à la peur. C'est ainsi que les polythéistes qui ont empêché le Prophète (ﷺ) d'entrer à la *Ka'ba*, ne tardèrent pas à se voir eux-mêmes interdits de s'approcher de la *Ka'ba*, lorsqu'Allah permit à Son Messager d'entrer victorieux à la Mecque. Il a dit à cet effet : *« Ô vous qui croyez, les polythéistes ne sont que souillure ; qu'ils ne s'approchent donc plus de la mosquée sacrée une fois cette année révolue ».* S9. V28.

Allah nous a cité aussi le récit des gens de l'éléphant ; quant aux chrétiens (croisés), Il a donné la victoire aux croyants contre eux et ils ont fini par les chasser d'*Al Qouds*. Il en est ainsi de tous ceux qui agissent ainsi ; ils doivent subir leur part du châtiment. Il s'agit là de faits grandioses dont Allah nous a informés avant leur survenue ; ils se sont déroulés comme Il l'avait rapporté.

Les savants se sont référés à ce noble verset pour interdire aux incroyants d'entrer dans les mosquées.

Dans la mesure où il n'y a pas pire injuste que celui qui empêche le Nom d'Allah d'être évoqué dans Ses mosquées, il n'y a pas de foi plus grande que celle du croyant qui œuvre à entretenir matériellement et moralement les mosquées, comme a dit le Très Haut : *« Seuls fréquentent les mosquées d'Allah ceux qui croient en Allah et au Jour dernier ».* Bien plus, Allah a ordonné de construire des mosquées, de les honorer et de les respecter, en disant : *« Dans des sanctuaires qu'Allah a permis d'édifier et dans lesquels Il a autorisé de mentionner Son Nom ».* S24. V36.

Les mosquées sont l'objet de plusieurs règles, qui résultent du contenu de ces nobles versets.

(115). *« Et c'est à Allah qu'appartiennent l'Orient et l'Occident ; où que vous vous tourniez, là est la Face d'Allah car Allah embrasse (toute chose) et Il est Omniscient ».*

S'Il a spécifié ces deux directions, c'est parce qu'elles sont le lieu des signes grandioses ; elles sont le point de départ des lumières et leur couchant ; s'Il possède

ces deux directions, c'est qu'Il possède toutes les directions.

« Où que vous vous tourniez » dans toutes les directions, si cela obéit à un ordre de Sa part, comme lorsqu'Il vous a ordonné de prendre comme qibla, la *Ka'ba*, après que vous vous tourniez vers *Al Qouds*, ou lorsque vous êtes tenus de faire la prière en cours de voyage, sur vos montures ou autres, la *qibla* sera là où se dirigera le fidèle ou là où il le pensera. C'est dans cette direction qu'il priera. Ensuite, après qu'il se rende compte de son erreur ou qu'il soit excusé en raison d'une maladie ou autre, il est soit absous soit tenu par un ordre. Mais quoi qu'il en soit, il ne se tournera vers aucune direction qui échappe au pouvoir d'Allah *« Là se trouve la Face d'Allah ; Allah embrasse tout et Il est Omniscient »*. Ce verset atteste l'existence d'une Face à Allah d'une façon qui Lui sied et qui ne ressemble pas aux autres faces. De plus, Il est Incommensurable dans Ses bienfaits et Ses attributs et Il connaît les secrets et les intentions intimes.

﴿١١٦-١١٧﴾. *« Ils ont affirmé qu'Allah avait pris un fils ; gloire à Lui ! Alors qu'Il possède ce qu'il y a sur terre et dans les cieux et que tous (les êtres) Lui sont soumis. Créateur des cieux et de la terre, lorsqu'Il décide d'une chose, Il lui suffit de dire : Sois ! pour qu'elle voit le jour ».*

« Ils ont affirmé », c'est-à-dire les juifs, les chrétiens et les polythéistes, de même que tous ceux qui soutiennent de tels propos. *« Allah avait pris un fils »*. Ils lui ont attribué ce qui ne sied pas à Sa majesté en faisant preuve d'impolitesse envers Lui et en se faisant du tort à eux-mêmes.

Or, en dépit de tout cela, le Très Haut fait preuve de compassion et d'indulgence envers eux, en leur accordant Ses ressources, malgré leur inconvenance à Son égard. « Gloire à Lui ! », c'est-à-dire qu'Il s'est purifié et sanctifié de tout ce que lui ont attribué les polythéistes et les injustes et qui ne sied pas à sa majesté. Gloire à Celui qui possède la perfection absolue à tout point de vue et qu'aucun défaut n'effleure d'une façon ou d'une autre.

Avec Son infirmation de leurs propos, Il a établi la preuve et l'argument sur Sa purification de tout cela en disant : *« Il possède ce qu'il y a sur la terre et dans les cieux »*.

C'est-à-dire que tout lui appartient et tout est Sa propriété ; Il en dispose comme Il veut à l'image du propriétaire de sa propriété. Aussi, si toutes les créatures sont Ses esclaves et Ses serviteurs, si toutes elles ont besoin de Lui et qu'Il peut se passer d'elles, comment l'une d'elles peut-elle être Son fils, alors que le fils doit être de la même espèce que son père, car il est une partie de lui-même ?

Allah est le Souverain et le Contraignant, alors que les créatures sont les esclaves et les soumis ; Il est le Riche et le Suffisant, alors qu'elles sont les pauvres. Comment, dès lors, peut-Il avoir un fils ? C'est là le mensonge le plus abject et le plus absurde.

Il a dit ensuite : *« Créateur des cieux et de la terre, lorsqu'Il décide d'une chose, il Lui suffit de dire : Sois ! pour qu'elle voit le jour »*. Rien ne Lui est impossible et personne ne peut l'empêcher de faire ce qu'Il veut.

﴿١١٨-١١٩﴾. *« Les incrédules disent : « Pourquoi Allah ne nous adresse-t-Il pas directement la parole ou ne nous envoie-t-Il pas un miracle ? ». Ainsi parlaient déjà ceux qui les avaient devancés. Même raisonnement, même mentalité ! Nous avons pourtant donné suffisamment de preuves à ceux qui croient réellement. Prophète ! Nous t'avons envoyé,*

porteur d'un message de Vérité, en annonciateur de bonnes nouvelles et en avertisseur. Tu n'auras cependant aucun compte à rendre pour ceux qui sont voués à l'Enfer ».

C'est-à-dire que les ignorants parmi les gens du Livre et autres, disent: Pourquoi Allah ne nous parle-t-Il pas comme Il a parlé avec les Messagers *« ou ne nous envoie-t-Il pas un miracle? ». Ils entendent par-là les signes de proposition qu'ils proposent avec leurs intelligences corrompues et leurs opinions stériles en faisant preuve d'insolence envers Allah en termes d'arrogance envers Ses Messagers, comme leurs propos suivants: « Nous ne croirons pas en toi avant d'avoir vu Allah ouvertement »; « Les gens du Livre te demandent de leur faire descendre un Livre du ciel. Or, ils ont demandé à Moïse ce qui est plus grave que cela! ».*

Ils ont dit aussi: *« Si seulement il était assisté d'un ange descendu du ciel pour prêcher à côté de lui! Si seulement on lui avait envoyé du ciel un trésor ou octroyé un verger ». S25. V8. « Ils disent: « Nous ne croirons pas en toi, à moins que tu ne fasses jaillir pour nous une source du sol ».* S17. V90

Tel est leur comportement avec leurs Prophètes; ils demandent toujours des signes de défi et d'obstination et non des signes d'orientation et de guidance; en outre, leur but n'a jamais été la recherche de la Vérité, car les Prophètes ont apporté comme signes ce qui est de nature à suffire à tout homme dont la quête de la Vérité est sincère. C'est pourquoi le Très Haut a dit: *« Nous avons pourtant donné suffisamment de preuves à ceux qui croient réellement ».*

Ensuite, le Très Haut a mentionné certains versets sommaires et concis qui constituent la substance et la synthèse des signes prouvant la sincérité du Prophète (ﷺ) et la véracité de ce qu'il a apporté. Il a dit: *« Nous t'avons envoyé, porteur d'un message de Vérité, en annonciateur de bonnes nouvelles et en avertisseur ».*

Ce verset contient tous les signes avec lesquels il (ﷺ) est venu, et qu'on peut résumer en trois choses:

La première est son envoi en soi, la deuxième est sa guidance et son orientation et la troisième est la connaissance de ce qu'il apporté comme Coran et *sounna*. La première et la deuxième entrent dans Sa parole: *« Nous t'avons envoyé »*, alors que la troisième entre dans Sa parole: « porteur d'un message de Vérité ».

Concernant la première chose, à savoir son envoi en soi, Allah connaissait la situation des habitants de la terre, avant l'envoi de Son Messager (ﷺ), et ce qu'ils adoraient comme idoles, feu, croix, au point où ils étaient plongés dans les ténèbres de l'incroyance, à l'exception de quelques résidus parmi les gens du Livre qui avaient disparu avant la Révélation.

On sait certes qu'Allah n'a pas créé Ses créatures vainement et qu'Il ne les laisse pas livrées à elles-mêmes, car Il est Sage et Omniscient, Omnipotent et Miséricordieux. C'est parce qu'Il est Sage et Miséricordieux envers Ses serviteurs qu'Il leur a envoyé ce noble Messager qui leur ordonne d'adorer le Tout Miséricordieux, Seul, sans associé. A lui seul, son message suffit à convaincre le sensé de sa sincérité; c'est un grand signe qui prouve qu'il vient d'Allah.

Pour ce qui est de la deuxième chose, celui qui connaît le Prophète (ﷺ) d'une connaissance parfaite, qui connaît son comportement et ses vertus avant la révélation, des vertus qui se perfectionnèrent encore plus après la révélation, sera convaincu que ces vertus ne peuvent être

que celles de prophètes infaillibles, car Allah a fait des caractéristiques, les meilleures des preuves pour connaître leurs auteurs, leur sincérité ou leur imposture.

Quant à la troisième, elle concerne la connaissance de ce qu'il a apporté comme sublime législation et comme Noble Coran englobant les informations véridiques, les ordres utiles, les interdits de toute turpitude et les miracles éclatants. Tous les signes entrent dans ces trois choses.

Sa parole: *« Annonciateur de bonnes nouvelles »*, c'est-à-dire pour celui qui lui obéit. Il lui annonce la bonne nouvelle du bonheur terrestre et posthume. *« et en avertisseur »*, c'est-à-dire pour celui qui lui désobéit. Il l'avertit contre le malheur et la perte ici-bas et dans l'au-delà.

« Tu n'auras cependant aucun compte à rendre pour ceux qui sont voués à l'Enfer ». C'est-à-dire que tu n'es pas responsable d'eux; tu n'as d'autre mission que de les avertir; c'est à nous de les juger.

(120). *« Tu ne seras agréé ni des juifs ni des chrétiens que lorsque tu auras suivi leur confession. Dis: « Il n'est d'autre voie de la vérité que celle d'Allah! ». Cependant, si par hasard tu accédais à leurs désirs, après la science que tu as reçue, tu te trouverais devant Allah sans défense ni secours ».*

Le Très Haut informe Son Messager qu'il ne peut gagner la sympathie des juifs et des chrétiens que s'il suit leurs religions respectives, car ces derniers appellent à leur religion qu'ils croient être la guidance par excellence. Dis-leur: *« Il n'est d'autre voie de la Vérité que celle d'Allah ».*

Par contre, ce que vous suivez, vous, c'est la passion, et ce en raison de Sa parole: *« Cependant, si par hasard tu accédais à leurs désirs, après la science que tu as reçue, tu te trouverais devant Allah sans défense ni secours ».*

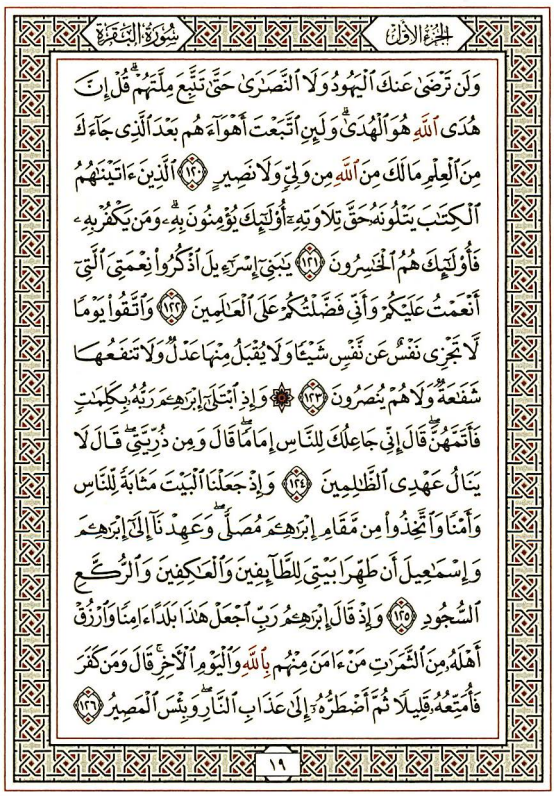

Il y a là une interdiction formelle de suivre les passions des juifs et des chrétiens et de les imiter dans ce qui est spécifique à leur religion. Bien que ce discours s'adresse au Prophète (ﷺ), il s'adresse aussi à sa communauté, car la considération vaut par la généralisation du sens et non par la particularité de celui qui est interpellé. Il a dit ensuite:

(121)-(123). *« Ceux à qui Nous avons donné le Livre et qui le récitent correctement, ceux-là y croient réellement; tandis que ceux qui en dénaturent le sens sont les véritables perdants. Rappelez-vous, enfants d'Israël, les faveurs dont Je vous ai comblés et la préférence que Je vous ai accordée sur tous les peuples de la terre! Redoutez le jour où aucune âme ne pourra prêter assistance à une autre âme, où aucun rachat ne pourra être effectué en sa faveur, où nulle intercession ne sera admise et*

où les négateurs ne pourront bénéficier d'aucun secours!».

Le Très Haut mentionne ensuite ceux à qui Il donna le Livre et dont Il en fit un don inestimable *«et qui le récitent correctement»*, c'est-à-dire qui le suivent à juste titre, en permettant ce qu'il permet et en interdisant ce qu'il interdit, en œuvrant selon ses préceptes et en croyant en ses versets qui peuvent être interprétés diversement; ces gens-là sont les bienheureux parmi les gens du Livre qui reconnaissent le bienfait d'Allah et lui rendent grâce, qui croient en tous les Messagers d'Allah et ne font pas de distinction entre eux. Ce sont-là les vrais croyants, et non ceux qui ont dit: *«Nous croyons uniquement à ce qui nous a été révélé», et ils rejettent les révélations postérieures».*

C'est pour cela qu'Il les a menacés avec Sa parole: *«Celui qui refuse de croire en lui, ceux-là seront les perdants».*

﴿١٢٤-١٢٥﴾. *«Souvenez-vous lorsqu'Allah, voulant mettre à l'épreuve Abraham, lui édicta certaines prescriptions dont il s'acquitta avec bonheur et qu'Allah lui dit alors: «Je ferai de toi un guide spirituel pour les hommes». «Et ma descendance bénéficierait-elle de cette faveur?», demanda Abraham. «Ma promesse, dit le Seigneur, ne saurait s'appliquer aux pervers». C'est alors que Nous fîmes du temple de la Ka'ba un lieu de retraite et un havre de paix pour les hommes, en leur recommandant de faire de la station d'Abraham un lieu de prière. De même que Nous confiâmes à Abraham et à Ismaël le soin de préserver la pureté de Notre Temple à l'intention de ceux qui viendront y accomplir des circuits rituels, faire une retraite ou s'incliner et se recueillir».*

Le Très Haut parle ici de Son serviteur et proche intime Abraham (عليه السلام) dont la mission spirituelle et la dignité font l'unanimité et que toutes les tendances parmi les gens du Livre revendiquent comme étant des leurs y compris les polythéistes. Allah a éprouvé donc Abraham et l'a mis à l'examen à travers des paroles, c'est-à-dire des ordres et des interdits, comme c'est l'habitude pour Allah lorsqu'Il veut éprouver Ses serviteurs pour distinguer le menteur qui ne reste pas ferme devant les épreuves et l'examen du sincère qui monte en degré, dont la valeur augmente et dont l'œuvre se purifie. Le meilleur dans cette épreuve fut l'ami d'Allah Abraham.

Il resta ferme jusqu'au bout dans son épreuve qu'il compléta et amena à sa perfection. Allah lui en sut gré et lui dit: *«Je ferai de toi un guide spirituel pour les hommes»*, c'est-à-dire qu'ils te prendront comme modèle dans la voie de la guidée et qu'ils marcheront derrière toi vers leur bonheur éternel; tu recevras des éloges éternelles, une récompense considérable et la vénération de tout un chacun. C'est là le meilleur degré pour lequel ont concouru tous les concurrents; c'est là aussi la position la plus élevée à laquelle ont aspiré les aspirants et l'état le plus parfait obtenu par les gens fermes parmi les Messagers et leurs partisans qui appellent les gens à Allah.

Après qu'Abraham se fut réjoui de cette position et qu'il eut pris conscience de cet honneur-là, il demanda cela aussi pour sa descendance afin que son degré augmente ainsi que celui de sa descendance. Cela fait partie de son imamat (guide spirituel), de sa compassion pour les serviteurs d'Allah et de son désir de voir se multiplier les hommes vertueux.

Mais le Tout Miséricordieux et le Compatissant lui répondit que les injustes qui se font du tort à eux-mêmes qui corrompent leurs âmes ne peuvent obtenir

le rôle de guides spirituels (imams), car c'est là une position qui s'acquiert par la patience et la certitude; celui qui arrive à ce degré doit se caractériser par une profonde foi, des vertus sublimes, des qualités morales et spirituelles indéniables, un amour, une crainte révérencielle et un repentir constant. Comment dès lors l'injustice peut-elle concorder avec cette position?

Le sens de ce verset indique que celui qui n'est pas injuste peut obtenir l'imamat, mais à condition que toutes ces conditions soient réunies en lui.

Ensuite, le Très Haut a mentionné un exemple concret encore visible de l'imamat d'Abraham, à savoir cette Maison sacrée dont la visite des pèlerins est un des fondements de l'Islam, à travers lequel sont pardonnés les péchés et les erreurs.

Il y a dans cette Maison sacrée de nombreuses traces d'Abraham et de sa descendance qui témoignent de son imamat et rappellent son état: *« Nous fîmes du temple de la Ka'ba un lieu de retraite »*, c'est-à-dire un refuge spirituel vers lequel ils se tournent à la recherche d'avantages religieux et profanes, en lui rendant visite autant que faire se peut sans jamais s'en lasser *« et un havre de paix »* où chacun se sent en sécurité y compris les bêtes.

C'est pour cela que, du temps de la *Jâhiliyya*, les gens – en dépit de leur polythéisme -, respectaient cette Maison sacrée, au point où celui qui y rencontrait le meurtrier de son père ne pouvait le tuer. Dès son avènement, l'Islam renforça ce respect et le conforta solidement en lui ajoutant honneur, noblesse et vénération.

« En leur recommandant de faire de la station d'Abraham un lieu de prière ». Il se peut que par cette station, il faille entendre la station connue qui se trouve actuellement en face de la porte de la Ka'ba *(maqâm Ibrâhîm)*. Il s'agit là des deux unités de prière des circumambulations *(ṭawâf)* qu'il est préférable de faire derrière la station d'Abraham. C'est là l'avis de la majorité des exégètes. Il se peut aussi que cela puisse concerner toutes les stations d'Abraham dans le pèlerinage, c'est-à-dire tous les rites, comme les circumambulations, le va-et-vient entre *Safâ* et *Marwa*, la station de *'Arafât*, le passage à *Mouzdalifa*, le jet de cailloux, l'immolation et autres rites du pèlerinage.

« Nous confiâmes à Abraham et à Ismaël, le soin de préserver la pureté de Notre temple », c'est-à-dire que Nous leur inspirâmes de purifier la Maison d'Allah du polythéisme, de l'incroyance et des péchés ainsi que de la souillure et des impuretés.

﴿126﴾. *« Abraham adressa au Seigneur cette prière: « Seigneur! Fais de cette cité un lieu inviolable et prospère pour ceux de ses habitants qui croient en Toi et au Dernier Jour! ». Allah répondit: « Quant aux infidèles, Je ne leur accorderai qu'une jouissance passagère, avant de les acculer au supplice de l'enfer. Et ce sera pour eux un bien triste sort ».*

Après avoir invoqué en faveur de cette Maison sacrée pour qu'Allah en fasse un lieu sûr et qu'Il accorde à ses habitants tous les moyens de subsistance, Abraham spécifia les croyants par politesse envers Allah, dans la mesure où sa première invocation avait un caractère général. Aussi, la réponse est venue avec l'exemption des injustes.

﴿127﴾-﴿129﴾: *« Et pendant qu'Abraham et Ismaël élevaient les assises de la Ka'ba, ils disaient: « Seigneur! Daigne accepter de nous cet ouvrage! Tu es l'Audient, Tu es l'Omniscient! Seigneur! Fais de nous des croyants entièrement soumis à Ta volonté, et de notre postérité, un peuple également soumis à Tes*

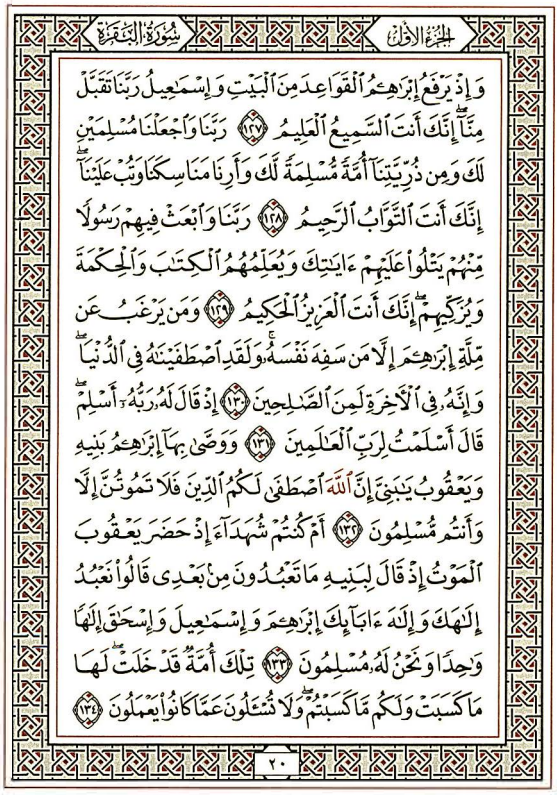
الجزء الأول سورة البقرة

وَإِذْ يَرْفَعُ إِبْرَٰهِـۧمُ ٱلْقَوَاعِدَ مِنَ ٱلْبَيْتِ وَإِسْمَٰعِيلُ رَبَّنَا تَقَبَّلْ
مِنَّآ ۖ إِنَّكَ أَنتَ ٱلسَّمِيعُ ٱلْعَلِيمُ ﴿١٢٧﴾ رَبَّنَا وَٱجْعَلْنَا مُسْلِمَيْنِ
لَكَ وَمِن ذُرِّيَّتِنَآ أُمَّةً مُّسْلِمَةً لَّكَ وَأَرِنَا مَنَاسِكَنَا وَتُبْ عَلَيْنَآ ۖ
إِنَّكَ أَنتَ ٱلتَّوَّابُ ٱلرَّحِيمُ ﴿١٢٨﴾ رَبَّنَا وَٱبْعَثْ فِيهِمْ رَسُولًا
مِّنْهُمْ يَتْلُوا۟ عَلَيْهِمْ ءَايَٰتِكَ وَيُعَلِّمُهُمُ ٱلْكِتَٰبَ وَٱلْحِكْمَةَ
وَيُزَكِّيهِمْ ۚ إِنَّكَ أَنتَ ٱلْعَزِيزُ ٱلْحَكِيمُ ﴿١٢٩﴾ وَمَن يَرْغَبُ عَن
مِّلَّةِ إِبْرَٰهِـۧمَ إِلَّا مَن سَفِهَ نَفْسَهُۥ ۚ وَلَقَدِ ٱصْطَفَيْنَٰهُ فِى ٱلدُّنْيَا ۖ
وَإِنَّهُۥ فِى ٱلْءَاخِرَةِ لَمِنَ ٱلصَّٰلِحِينَ ﴿١٣٠﴾ إِذْ قَالَ لَهُۥ رَبُّهُۥٓ أَسْلِمْ ۖ
قَالَ أَسْلَمْتُ لِرَبِّ ٱلْعَٰلَمِينَ ﴿١٣١﴾ وَوَصَّىٰ بِهَآ إِبْرَٰهِـۧمُ بَنِيهِ
وَيَعْقُوبُ يَٰبَنِىَّ إِنَّ ٱللَّهَ ٱصْطَفَىٰ لَكُمُ ٱلدِّينَ فَلَا تَمُوتُنَّ إِلَّا
وَأَنتُم مُّسْلِمُونَ ﴿١٣٢﴾ أَمْ كُنتُمْ شُهَدَآءَ إِذْ حَضَرَ يَعْقُوبَ
ٱلْمَوْتُ إِذْ قَالَ لِبَنِيهِ مَا تَعْبُدُونَ مِنۢ بَعْدِى قَالُوا۟ نَعْبُدُ
إِلَٰهَكَ وَإِلَٰهَ ءَابَآئِكَ إِبْرَٰهِـۧمَ وَإِسْمَٰعِيلَ وَإِسْحَٰقَ إِلَٰهًا
وَٰحِدًا وَنَحْنُ لَهُۥ مُسْلِمُونَ ﴿١٣٣﴾ تِلْكَ أُمَّةٌ قَدْ خَلَتْ ۖ لَهَا
مَا كَسَبَتْ وَلَكُم مَّا كَسَبْتُمْ ۖ وَلَا تُسْـَٔلُونَ عَمَّا كَانُوا۟ يَعْمَلُونَ ﴿١٣٤﴾
٢٠

Lois ! Fais-nous connaître les rites que nous devons observer et accepte notre repentir, car Tu es le Miséricordieux, Tu es le Clément ! Seigneur ! Envoie-leur un Prophète issu d'eux-mêmes, qui leur récitera Tes versets, leur enseignera l'Ecriture et la sagesse, et les purifiera de leurs croyances. Tu es, en vérité, le Puissant, le Sage ».

C'est-à-dire rappelle-toi d'Abraham et d'Ismaël lorsqu'ils élevaient les assises de la *Ka'ba*, leur état de crainte révérencielle et de désir de la Face d'Allah, en invoquant Allah afin qu'Il accepte et agrée leur travail. Ils invoquèrent pour eux-mêmes et pour leur descendance le don de l'Islam, qui est en vérité la soumission du cœur et son humilité devant Allah, suivi par les autres organes.

« Fais-nous connaître les rites que nous devons observer ». Il se peut que par rites, il faille entendre tous les actes du pèlerinage, comme l'indique le contexte du verset. Il se peut aussi que le sens soit plus global que cela et concerne toute la religion et tous les actes d'adoration, comme l'indique le sens général de l'expression, car le rite signifie l'acte dévotionnel. De même, il se peut que cette invocation concerne la demande de réussite dans l'acquisition de la science utile et des œuvres vertueuses.

Et dans la mesure où l'homme – quel qu'il soit – est toujours sujet à l'imperfection et a besoin de se repentir, ils dirent : *« Accepte notre repentir, car Tu es le Miséricordieux, Tu es le Clément »*.

« Seigneur ! Envoie-leur un prophète issu d'eux-mêmes », c'est-à-dire à notre descendance. *« qui leur récitera Tes versets »*, sur le plan de l'expression, de l'apprentissage et de la préservation. *« Et les purifiera »*, par l'éducation spirituelle dans les belles vertus et par l'abandon des mauvaises œuvres qui corrompent les âmes.

« Tu es, en vérité, le Puissant, le Sage ». C'est-à-dire le Tout Contraignant de toute chose, Celui à qui rien ne s'oppose. Et Celui qui met chaque chose à sa place. Par Ta puissance et Ta sagesse envoie-leur ce Messager. Allah exauça leur invocation et leur envoya ce noble Prophète avec lequel Il fit miséricorde à leurs descendants, en particulier, et à la majorité des hommes en général. C'est pour cela qu'il (ﷺ) a dit : « Je suis le fruit de l'invocation de mon père Abraham ».

Le Très Haut a dit ensuite :

(130)-(134). *« Mais qui donc se détournera, à moins d'être un esprit insensé, du culte d'Abraham ? Cet apôtre que Nous avons élu en ce monde, et qui siègera parmi les justes dans la vie future ; Abraham auquel Allah a dit : « Soumets-toi ! » et qui aussitôt répondit : « Je me soumets au Maître de l'univers ! ». Abraham qui fit cette recommandation à ses*

enfants, suivi en cela par Jacob : « Ô mes enfants ! Allah a choisi pour vous cette religion. Que votre soumission à Allah soit totale et entière jusqu'à votre mort. Etiez-vous témoins lorsque, sur son lit de mort, Jacob demanda à ses enfants : « Qu'allez-vous adorer après moi ? ». Nous adorerons, répondirent-ils, ton Dieu qui est aussi le Dieu de tes pères, Abraham, Ismaël, Isaac, l'Unique Dieu auquel notre soumission est totale et entière ? ». Une telle génération a disparu. A elle ce qu'elle a acquis et à vous ce que vous avez acquis. Vous n'aurez donc nullement à répondre de leurs actes ».

C'est-à-dire qui ose se détourner *« du culte d'Abraham »*, après avoir connu ses mérites *« à moins d'être un esprit insensé »*, c'est-à-dire un être qui méprise son âme et ne lui veut pas de bien et qui se satisfait de ce qui est dérisoire et la troque avec une transaction perdue d'avance. Allah n'a-t-Il pas dit au sujet d'Abraham : *« Cet apôtre que Nous avons élu en ce monde »*, c'est-à-dire qu'il est devenu parmi les élus choisis et agréés par Allah *« et qui siègera parmi les justes dans la vie future »*.

« Lorsque son Seigneur lui a dit : « Soumets-toi ! » pour exprimer sa totale obéissance, il répondit : *« Je me soumets au Seigneur de l'univers »*, par dévouement, monothéisme, amour et aspiration. La concrétisation de l'unicité divine était son credo.

Ensuite, il laissa ce credo en héritage chez sa descendance et le leur recommanda ; ce credo se succéda au sein de ses descendants jusqu'à ce qu'il arriva chez Jacob qui fit la même recommandation à ses enfants.

Vous les fils de Jacob à qui votre père a laissé une recommandation en particulier, vous êtes tenus de vous soumettre totalement, et de suivre le dernier des Prophètes. Il leur a dit : *« Ô mes enfants ! Allah a choisi pour vous cette religion »*, par miséricorde et bienveillance pour vous. Attachez-vous donc à elle et conformez-vous à ses préceptes et imprégnez-vous de ses vertus, afin que vous soyez toujours dans cette voie et que, lorsque la mort viendra à vous, vous y soyez toujours, car celui qui vit selon une croyance mourra avec ; et celui qui mourra ainsi sera ressuscité ainsi.

Dans la mesure où les juifs prétendent qu'ils suivent la voie d'Abraham, et après lui, celle de Jacob, le Très Haut leur dit avec reproche : *« Etiez-vous témoins ? »*, *c'est-à-dire présents, « lorsque, sur son lit de mort, Jacob demanda à ses enfants »*. C'est-à-dire à titre d'examen et afin que son âme soit sereine avant de partir, en voyant ses enfants obéir à ses recommandations. *« Qu'allez-vous adorer après moi ? »*. Ils lui répondirent de la façon qui tranquillisa son âme en lui disant : *« Nous adorerons ton Dieu qui est aussi le Dieu de tes pères Abraham, Ismaël, Isaac, l'Unique »*. Nous ne Lui associerons rien et nous n'échangerons pas Son adoration contre quoi que ce soit *« Notre soumission est totale et entière »*. Ils réunirent donc entre le monothéisme et les œuvres de bien.

Il va de soi qu'ils (les juifs auxquels le Coran s'adresse) n'avaient pas assisté à la mort de Jacob, car ils n'étaient pas encore nés. C'est pourquoi Allah les informe que Jacob avait recommandé à ses fils le monothéisme et non le judaïsme.

135. *« A ceux qui disent : « Faites-vous juifs ou chrétiens et vous serez dans le droit chemin ! ». Réponds : « Non ! Suivons plutôt le culte d'Abraham, ce pur monothéiste qui ne s'est jamais compromis avec les païens ».*

C'est-à-dire que les juifs et les chrétiens appellent les musulmans à embrasser leur

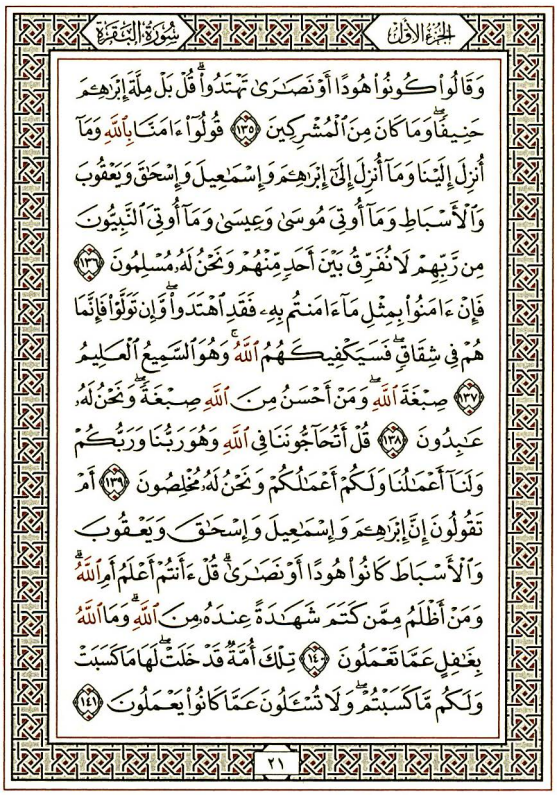

religion, en prétendant qu'ils sont sur la voie droite alors que les autres sont égarés. Mais le Très Haut dit à Son Messager: *« Non! Suivons plutôt le culte d'Abraham, ce pur monothéiste »*. C'est dans la conformité à son culte que se trouve la guidance et c'est dans le rejet de ce culte que se trouvent la mécréance et l'égarement.

(136). *« Dites : « Nous croyons en Allah, à ce qui nous a été révélé, à ce qui a été révélé à Abraham, Ismaël, Isaac, Jacob et aux tribus ; à ce qui a été donné à Moïse et à Jésus ; à ce qui a été révélé aux Prophètes par leur Seigneur, sans établir entre eux aucune différence. Et c'est à Allah que nous sommes entièrement soumis »*. Ce noble verset contient tout ce à quoi nous devons croire. Sache que la foi est l'attestation absolue du cœur de ces principes et son assentiment impliquant les œuvres du cœur et des autres organes. De ce point de vue, l'Islam en fait partie ainsi que toutes les bonnes œuvres qui sont les conséquences de la foi. En effet, à chaque fois que la foi est citée, on doit penser à tout ce qui a été mentionné; il en est de même de l'Islam dans lequel entre la foi; lorsqu'on les compare, on trouve que la foi est le nom de ce qui se trouve dans le cœur comme attestation et assentiment, alors que l'Islam est le nom des œuvres apparentes. Il en est ainsi lorsqu'on compare entre la foi et les bonnes œuvres.

Sa parole: *« Dites »*, signifie avec vos langues en conformité avec ce que recèlent vos cœurs. C'est là la parole complète impliquant la rétribution et la récompense. En effet, de la même façon que la prononciation avec la langue sans la conviction du cœur est de l'hypocrisie et de la mécréance, la parole qui est dépourvue de toute pratique du cœur n'a aucun effet et son utilité est insignifiante, même si son auteur sera rétribué, si c'est une parole de bien et si son cœur possède le principe de la foi. Cependant, grande est la différence entre une parole abstraite et une parole conjuguée à une pratique du cœur.

Sa parole: *« Nous croyons en Allah »*, c'est-à-dire qu'Il est Existant, Unique et Un, possédant tous les attributs de la perfection, purifié de tout défaut ou imperfection; digne de toute adoration; c'est aussi le rejet de tout associationnisme quel qu'il soit.

« A ce qui nous a été révélé », c'est-à-dire le Coran et la *sounna*, en vertu de la parole du Très Haut: *« Allah t'a révélé le Livre et la sagesse »*. Dans ce verset entre donc la foi en tout ce que contient le Livre d'Allah et la sounna de Son Messager, comme attributs du Créateur et caractéristiques de Ses Messagers, le dernier Jour, les mystères du passé et de l'avenir et la foi en

ce que cela implique comme règles légales, lois, règles de rétribution et autres.

« Ce qui a été révélé à Abraham ». Ceci implique la foi en tous les Livres révélés à tous les Prophètes et la foi en tous ces prophètes sans exception, surtout ceux qui sont cités dans ce verset, en raison de leur noblesse et de leur octroi de Lois grandioses. L'obligation dans la foi aux Prophètes et aux Livres sacrés, est de croire en eux d'une manière générale et absolue, puis de croire d'une façon détaillée en ce qui a été connu d'eux de façon particulière.

Et sa parole: *« Sans établir entre eux aucune différence »*. C'est là la particularité des musulmans qui se distinguent de tous ceux qui prétendent avoir une religion.

Par exemple, les juifs, les chrétiens, les sabéens et autres – bien qu'ils prétendent croire aux Messagers et aux Livres – ne croient qu'à ce qu'ils veulent croire et rejettent les autres. Ils distinguent donc entre les Messagers et les Livres; ils croient en certains et renient d'autres; par conséquent, leur négation remet en cause leur foi, puisque le Messager auquel ils prétendent croire a attesté la mission de tous les autres Messagers, surtout celle de Mouḥammad (ﷺ). Aussi, en reniant Mouḥammad (ﷺ), ils renient leur propre Messager dont ils prétendent croire.

Dans Sa parole: *« Par leur Seigneur »*, il y a une allusion au fait que c'est par la perfection de Sa seigneurie sur les hommes qu'Allah leur fait descendre Ses Livres et leur envoie des Messagers, car il ne convient pas à Sa seigneurie de laisser Ses créatures livrées à elles-mêmes et négligées.

Et dans la mesure où ce que les Prophètes apportent leur vient de leur Seigneur, il y a là donc une différence entre ces derniers et ceux qui prétendent être prophètes alors qu'ils ne sont que des imposteurs. En vérité, la distinction entre eux peut se faire par la seule connaissance de ce qu'ils prêchent. En effet, les prophètes ne prêchent que le bien et n'interdisent que le mal; en outre, chacun d'eux confirme la mission de l'autre et témoigne en sa faveur, sans aucune contradiction ni opposition, puisqu'ils viennent tous de la part du Seigneur. *« Si cela provenait de la part d'un autre qu'Allah, ils y auraient trouvé beaucoup de divergences »*.

Par contre, les imposteurs ne peuvent échapper aux contradictions dans leurs informations, leurs ordres et leurs interdits, comme cela est connu dans le récit de leur vie et de ce qu'ils prétendent.

Après avoir montré tout ce à quoi nous devons croire, d'une façon générale et particulière, et après avoir rappelé que les paroles ne suffisent pas sans les actes, le Très Haut a dit: *« Et c'est à Allah que nous sommes entièrement soumis »*. C'est-à-dire résignés à Sa grandeur et soumis à Son obéissance, dans notre for intérieur et nos apparences, sincères dans notre adoration.

Ce noble verset, en dépit de sa concision, contient les trois formes d'unicité: l'unicité de la seigneurie, l'unicité de la divinité et l'unicité des attributs et des noms. Il contient aussi la foi en tous les messagers et en tous les Livres, ainsi que l'attestation avec le cœur, la langue et les organes et la sincérité envers Allah en cela; il contient aussi la différence entre les Messagers véridiques et ceux qui revendiquent la prophétie par imposture ainsi que la miséricorde et la bienveillance du Créateur envers Ses serviteurs avec les bienfaits spirituels à la base du bonheur en ce bas-monde et dans l'autre.

(137). *« Si les gens du Livre adhèrent à votre croyance, ils seront dans la bonne voie; et,*

s'ils s'en détournent, c'est qu'ils auront opté pour la rébellion. Allah te protègera de leur mal, car Allah entend et sait tout ».

C'est-à-dire si les gens du Livre *« adhèrent à votre croyance »* – ô vous les croyants – en croyant à tous les Messagers et à tous les Livres, en particulier au dernier et au meilleur d'entre eux Mouḥammad (ﷺ) et au Coran, et en se soumettant à Allah seul, sans faire de distinction entre Ses Messagers *« ils seront dans la bonne voie »*, celle qui mène aux jardins de la félicité. Ils n'ont d'autre voie vers la guidance qu'à travers cette croyance, et non comme ils ont prétendu : *« Faites-vous juifs ou chrétiens et vous serez dans le droit chemin ».*

Ils ont prétendu donc que la guidance leur est spécifique. La « guidance » est de connaître la Vérité et d'agir en ce sens, alors que l'égarement est d'ignorer la Vérité et d'agir contrairement à elle. Or, ces gens-là, en refusant la Vérité venue de la part d'Allah se sont mis en situation d'opposition à cette Vérité et à Celui qui l'a révélée. Or, l'opposition implique la rébellion puis la forte animosité qui les menèrent à faire tout leur possible pour porter préjudice au Prophète (ﷺ). C'est pour cela qu'Allah a promis à Son Messager de le protéger de leur mal. Et Allah a tenu Sa promesse, non seulement en protégeant Son Messager mais aussi en le faisant triompher sur ses adversaires. Il s'agit là d'un miracle du Coran qui a prédit quelque chose qui a fini par se réaliser.

(138). *« Religion d'Allah ! Qui donc peut donner la Religion mieux qu'Allah Lui-même ? C'est à Lui que nous vouons une adoration continuelle ».*

Si tu veux connaître un exemple de la différence entre la Religion d'Allah et les autres religions, compare la chose avec son contraire. Que penses-tu, en effet, d'un homme qui a cru en son Seigneur d'une foi authentique, accompagnée d'une soumission du cœur et d'une obéissance des organes ; il ne cesse de s'embellir avec les belles vertus, les actes louables et les qualités morales sublimes, en se débarrassant de tout acte blâmable, de tout péché et de toute turpitude ; on peut décrire cet homme ainsi : sincère dans ses propos et ses actes, patient, compatissant, chaste, courageux, bienfaisant, aimant Allah, Le craignant et espérant en Lui ; en résumé, cet homme est dévoué au Créateur et bienfaisant envers Ses créatures. Compare maintenant cet homme à un homme qui a renié son Seigneur et s'est tourné vers autrui parmi Ses créatures ; cet homme ne cesse de s'enlaidir avec des caractéristiques hideuses, comme la mécréance, le polythéisme, le mensonge, la trahison, la tromperie, les turpitudes et la malveillance envers les créatures dans ses propos et ses actes ; cet homme n'a aucun dévouement envers le Créateur ni bienveillance envers Ses créatures. Compare entre ces deux hommes et tu verras la grande différence qui existe entre eux. Tu verras alors qu'il n'y a pas de meilleur baptême que celui d'Allah et qu'il n'y a pas de plus vil baptême pour celui qui opte pour un autre que le Sien.

(139). *« Dis-leur : « Qu'avez-vous à disputer avec nous à propos d'Allah, alors qu'Il est notre Seigneur et le vôtre ? Certes, nos œuvres sont à nous, comme les vôtres sont à vous, mais nous sommes sincères envers Allah ».*

La dispute est la polémique entre deux personnes ou plus, et qui concerne des questions de divergence, jusqu'à ce que l'un des polémistes arrive à prendre le dessus sur l'autre. Chacun d'eux fait des efforts pour établir l'argument décisif contre l'autre. Cependant, tant que cette

polémique se déroule de façon polie et correcte, et reste basée sur l'argument rationnel et la preuve logique qui confond l'adversaire et l'amène à reconnaître son erreur et son fourvoiement, cela reste convenable ; mais si elle sort de ce cadre-là, elle devient une dispute stérile et une querelle dénuée de tout intérêt. Les gens du Livre prétendaient qu'ils avaient plus de droits sur le Seigneur que les musulmans. Or, ceci n'est qu'une simple prétention qui nécessite une preuve et un argument.

Si le Seigneur de tous est Unique, sans être votre seul Seigneur à vous, et que chacun de nous a ses propres œuvres, nous sommes donc égaux vous et nous. Aussi, personne n'a le droit de prétendre avoir plus de droits sur le Seigneur que l'autre. Par contre, s'il y a distinction entre nous, c'est par la sincérité dans les bonnes œuvres vis-à-vis d'Allah Seul. Cette caractéristique s'applique aux croyants qui, seuls, ont droit sur le Seigneur en dehors de quiconque, car la sincérité et le dévouement sont le chemin qui mène au salut. C'est là la différence entre les alliés du Très Miséricordieux et les alliés de Satan. Ce sont ces caractéristiques qui les distinguent et qui sont acceptées par les gens raisonnables. Seuls les ignorants et les arrogants les contestent.

(140). *« Ou bien dites-vous qu'Abraham, Ismaël, Isaac, Jacob et les Tribus étaient juifs ou chrétiens ? Réponds-leur : « Qui en est le mieux informé, vous ou Allah ? Y a-t-il quelqu'un de plus injuste que celui qui dissimule un témoignage qu'il détient du Seigneur ? Or, Allah n'est pas inattentif à ce que vous faites ».*

Il s'agit là d'une autre fausse prétention de leur part, puisqu'ils prétendent avoir plus de droits sur ces Messagers cités dans ce verset que les musulmans. Allah leur répond ainsi : *« Qui en est le mieux informé, vous ou Allah ? ».*

Allah dit : *« Abraham n'était ni juif ni chrétien, mais il était un monothéiste convaincu et entièrement soumis à Allah »*, mais eux ils disent : « Il était juif ou chrétien ».

De deux choses l'une : soit c'est eux qui ont raison et qui sont les mieux renseignés, soit c'est Allah qui a raison et qui est le plus renseigné sur cela. La réponse est tellement évidente qu'Allah n'a pas dit : « C'est plutôt Allah qui est le mieux renseigné et qui a le plus raison ». Peut-on dire en effet : « Est-ce la nuit qui est la plus lumineuse ou le jour ? » ; « Est-ce le feu qui est le plus brûlant ou l'eau ? » ou « Est-ce le polythéisme qui est meilleur ou le monothéisme ? ». Les réponses à ces questions sont connues de tout un chacun, y compris par ceux qui prétendent cela. Ils savent en effet qu'Abraham et d'autres Prophètes n'étaient pas des juifs ou des chrétiens, mais ils ont dissimulé cette connaissance et ce témoignage, et c'est pour cela que leur injustice fut plus grande et plus inadmissible.

C'est pour cela au demeurant que le Très Haut a dit : *« Y a-t-il quelqu'un de plus injuste que celui qui dissimule un témoignage qu'il détient d'Allah ? ».*

Ce témoignage qu'ils détiennent leur vient d'Allah et non des créatures ; aussi, ils sont tenus de le respecter et de ne pas le dissimuler. Or, ils n'hésitèrent pas à le dissimuler et à montrer ce qui le contredit. N'est-ce pas là la plus grande des injustices ?

(141). *« Voici une communauté qui a disparu ; elle a emporté ce qu'elle s'est acquis et vous emporterez, quant à vous, ce que vous vous êtes acquis et il ne vous sera demandé nul compte de ses œuvres ».*

Nous avons vu son commentaire plus

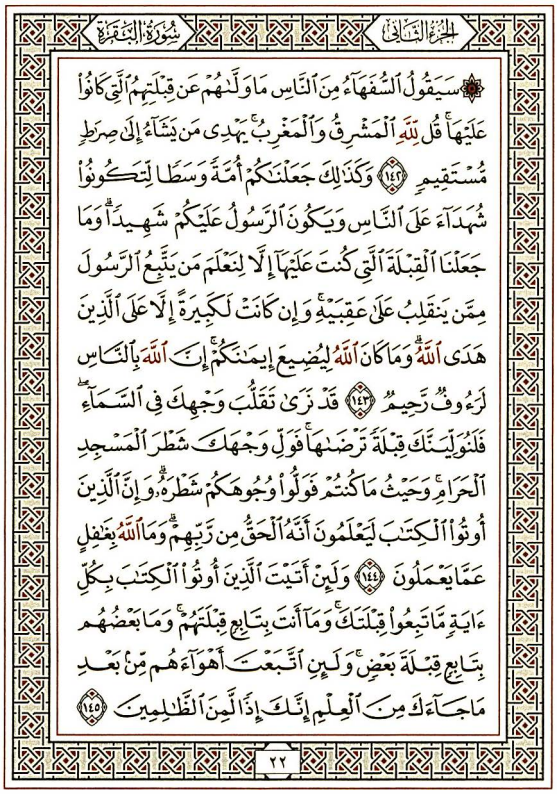
الجزء الثاني — سورة البقرة

سَيَقُولُ السُّفَهَاءُ مِنَ النَّاسِ مَا وَلَّاهُمْ عَن قِبْلَتِهِمُ الَّتِي كَانُوا
عَلَيْهَا ۚ قُل لِّلَّهِ الْمَشْرِقُ وَالْمَغْرِبُ ۚ يَهْدِي مَن يَشَاءُ إِلَىٰ صِرَاطٍ
مُّسْتَقِيمٍ ﴿١٤٢﴾ وَكَذَٰلِكَ جَعَلْنَاكُمْ أُمَّةً وَسَطًا لِّتَكُونُوا
شُهَدَاءَ عَلَى النَّاسِ وَيَكُونَ الرَّسُولُ عَلَيْكُمْ شَهِيدًا ۗ وَمَا
جَعَلْنَا الْقِبْلَةَ الَّتِي كُنتَ عَلَيْهَا إِلَّا لِنَعْلَمَ مَن يَتَّبِعُ الرَّسُولَ
مِمَّن يَنقَلِبُ عَلَىٰ عَقِبَيْهِ ۚ وَإِن كَانَتْ لَكَبِيرَةً إِلَّا عَلَى الَّذِينَ
هَدَى اللَّهُ ۗ وَمَا كَانَ اللَّهُ لِيُضِيعَ إِيمَانَكُمْ ۚ إِنَّ اللَّهَ بِالنَّاسِ
لَرَءُوفٌ رَّحِيمٌ ﴿١٤٣﴾ قَدْ نَرَىٰ تَقَلُّبَ وَجْهِكَ فِي السَّمَاءِ ۖ
فَلَنُوَلِّيَنَّكَ قِبْلَةً تَرْضَاهَا ۚ فَوَلِّ وَجْهَكَ شَطْرَ الْمَسْجِدِ
الْحَرَامِ ۚ وَحَيْثُ مَا كُنتُمْ فَوَلُّوا وُجُوهَكُمْ شَطْرَهُ ۗ وَإِنَّ الَّذِينَ
أُوتُوا الْكِتَابَ لَيَعْلَمُونَ أَنَّهُ الْحَقُّ مِن رَّبِّهِمْ ۗ وَمَا اللَّهُ بِغَافِلٍ
عَمَّا يَعْمَلُونَ ﴿١٤٤﴾ وَلَئِنْ أَتَيْتَ الَّذِينَ أُوتُوا الْكِتَابَ بِكُلِّ
آيَةٍ مَّا تَبِعُوا قِبْلَتَكَ ۚ وَمَا أَنتَ بِتَابِعٍ قِبْلَتَهُمْ ۚ وَمَا بَعْضُهُم
بِتَابِعٍ قِبْلَةَ بَعْضٍ ۚ وَلَئِنِ اتَّبَعْتَ أَهْوَاءَهُم مِّن بَعْدِ
مَا جَاءَكَ مِنَ الْعِلْمِ ۙ إِنَّكَ إِذًا لَّمِنَ الظَّالِمِينَ ﴿١٤٥﴾

٢٢

haut; si ce verset est répété, c'est pour insister sur l'inutilité de l'attachement aux créatures, et sur le fait que seules les œuvres peuvent être utiles à l'homme et non les œuvres de ses ancêtres ou ses pères; en définitive, la véritable utilité est celle des œuvres intrinsèques et non la revendication d'un lien de parenté ou autre affiliation.

﴿١٤٢﴾-﴿١٤٣﴾. *« Les insensés parmi les hommes ne tarderont pas à dire : « Qui les a donc détournés de la direction (qibla) vers laquelle ils s'orientaient pour la ṣalât ? ». Dis-leur : « L'Orient et L'Occident appartiennent également à Allah, qui dirige qui Il veut vers le droit chemin ». C'est ainsi que Nous avons fait de vous une communauté du juste milieu afin que vous soyez témoins parmi les hommes et que le Prophète vous soit témoin ».*

Allah nous informe que les insensés parmi les gens, ceux qui ne connaissent pas leurs propres intérêts, mais les vendent pour un vil prix, en l'occurrence les juifs et les chrétiens et leurs semblables qui s'opposent aux Lois d'Allah et à Ses directives, ne cesseront jamais de s'opposer à ces directives et à ces Lois. En effet, au début de la révélation, les musulmans étaient tenus de se tourner vers *Al Qouds* pendant toute la durée de leur présence à la Mecque. Ensuite, une année et demi après leur installation à Médine, Allah, pour des desseins dont Il en précisera certains, leur ordonnera de se tourner désormais vers la *Ka'ba*.

Il les informa que les insensés parmi les gens ne tarderont pas à dire : *« Qui les a donc détournés de la direction vers laquelle ils s'orientaient pour la ṣalât ? ». C'est-à-dire celle d'Al Qouds* . Il y a là, certes, une contestation d'une décision divine et une opposition à la législation d'Allah, à Ses bienfaits et à Sa bienveillance. Allah a mis en garde les croyants contre ces insensés afin qu'ils ne fassent pas attention à leurs remarques désobligeantes et à leurs médisances, car un sage et un sensé ne doit pas faire attention à ce que dit un insensé. Ce verset prouve que seuls les insensés et les ignorants contestent les directives d'Allah et s'opposent à elles. Quant au croyant sensé et sage, il reçoit les directives d'Allah avec soumission et acceptation, comme a dit le Très Haut : *« Il ne convient pas à un croyant ni à une croyante de suivre leur propre choix dans une affaire, une fois qu'Allah et Son Prophète en ont décidé autrement ». « Non ! Par Ton Seigneur ! Ces gens ne seront de vrais croyants que lorsqu'ils t'auront pris pour juges de leurs différends ». « La seule réponse qu'il sied aux croyants de donner quand ils sont invités devant Allah et Son messager pour que celui-ci juge leurs différends, est de*

dire : « Nous avons entendu et nous obéissons ! ».

Bien qu'il y ait dans Sa parole *« les insensés »* de quoi suffire à infirmer leurs propos et à ne pas leur accorder de l'importance, le Très Haut n'a pas voulu laisser passer cette présomption et l'a infirmée d'une façon catégorique pour couper court à toute éventuelle contestation venant de cœurs malades. Il a dit : *« Dis-leur : « L'Orient et L'Occident appartiennent également à Allah, qui dirige qui Il veut vers un droit chemin ».* C'est-à-dire dans la mesure où l'Orient et l'Occident appartiennent à Allah, aucune autre direction n'échappe à Son pouvoir et à Sa souveraineté. Si Allah vous a dirigés vers cette direction qui est celle de la religion de votre père Abraham, de quel droit ces contestataires contestent-ils cette direction qui entre dans la souveraineté d'Allah et Son royaume.

Ensuite, Allah a mentionné la cause de guidance de cette communauté et du don qu'Il lui a fait en disant : *« C'est ainsi que Nous avons fait de vous une communauté médiane »*, c'est-à-dire de juste milieu, car en dehors du milieu, les extrémités sont soumises au risque de l'excès. Allah a fait de cette communauté un juste milieu dans toutes les choses de la religion ; elle adopte le juste milieu concernant les Prophètes, c'est-à-dire entre ceux qui ont exagéré à leur égard, comme les chrétiens, et ceux qui les ont diffamés, comme les juifs ; quant aux musulmans, ils croient en eux tous, de la façon qui sied à leur dignité ; elle adopte aussi le juste milieu dans la législation, sans suivre l'extrémisme des juifs et leur rigueur et sans suivre les négligences des chrétiens. En outre, en ce qui concerne la purification et la nourriture, elle n'est pas comme les juifs qui ne peuvent accomplir de prières que dans leurs synagogues et qui ne se purifient pas avec de l'eau ; d'ailleurs beaucoup de choses licites leur furent interdites comme punition pour leur comportement ; elle n'est pas aussi comme les chrétiens pour qui rien n'est souillant et rien n'est interdit ; bien plus, ils se permettent tout ce qu'ils veulent.

De même, la purification de cette communauté est la meilleure des purifications et la plus complète ; Allah lui a permis les choses bonnes et licites, de même que les boissons, les habits et le mariage et Il lui a interdit les choses mauvaises. Cette communauté possède la religion le plus parfaite, les vertus les plus sublimes et les actes les meilleurs. Il lui a donné comme science, indulgence, justice et bienfaisance, ce qu'Il n'a pas donné à une autre communauté. C'est pour cela qu'elle est *« une communauté médiane »*, parfaite, afin que ses membres *« soient témoins parmi les hommes »*, en raison de leur justice et de leur équité, et qu'ils soient témoins contre les partisans des autres religions, sans que personne ne soit témoin contre eux, car ce que cette communauté considère comme acceptable l'est, et ce qu'elle considère comme rejeté, l'est aussi.

Si quelqu'un doute de cela et demande celui qui peut confirmer le mérite de cette communauté, alors le témoin de cette communauté sera le plus parfait des hommes, à savoir son Prophète (ﷺ). C'est pourquoi Allah a dit : *« Et que le Prophète vous soit témoin ».*

Parmi les exemples du témoignage de cette communauté contre les autres, est que, le Jour de la résurrection, lorsqu'Allah interrogera les Messagers sur la transmission de leurs messages, puis interrogera les communautés qui ont rejeté

ces messages, qui nieront avoir reçu ces messages, les Prophètes demanderont le témoignage de cette communauté et son Prophète confirmera cela.

(143). *« Nous n'avons fixé la direction vers laquelle tu t'orientais initialement que pour distinguer ceux qui suivraient le Prophète de ceux qui se détourneraient de lui. Certes, le changement de direction fut une épreuve difficile, mais par pour ceux qu'Allah conduit dans le droit chemin. Et ce n'est pas Allah qui vous ferait perdre votre foi, car Allah est Plein de bonté et de compassion pour les hommes ».*

Sa parole: *« Nous n'avons fixé la direction vers laquelle tu t'orientais initialement »*, c'est-à-dire celle d'*Al Qouds*, *« que pour distinguer »*, c'est-à-dire une distinction de laquelle dépendra la récompense ou le châtiment. Sinon, Allah connaît toute chose même avant sa survenance, mais cette connaissance n'implique ni récompense ni châtiment, en vertu de la perfection de Sa justice et de l'établissement de l'argument contre Ses serviteurs. Ce n'est qu'après l'accomplissement de leurs actes, que les hommes seront soit récompensés soit châtiés. C'est-à-dire qu'Il nous choisit cette direction afin que nous sachions et que nous soyons éprouvés. *« Ceux qui suivraient le Prophète »*, croiront en lui et le prendront comme guide en toute circonstance, car il est un homme inspiré et investi d'une mission et parce que les anciens textes sacrés l'ont décrit comme ayant comme direction la *Ka'ba*. Aussi, l'équitable dont le but est la recherche de la Vérité, n'aura que plus de foi et d'obéissance au Messager; quant à ceux qui *« se détourneraient de lui »* et qui rejettent la Vérité en préférant suivre leurs passions, ceux-là ne feront que s'enfoncer dans la mécréance et dans la perplexité.

Allah a dit ensuite: *« Et ce n'est pas Allah qui vous ferait perdre votre foi ».* C'est-à-dire qu'il ne Lui sied pas et qu'il Lui est impossible de vous faire perdre votre foi. Il s'agit là d'une bonne nouvelle à ceux à qui Allah a fait le don de la foi et de l'Islam, qu'Allah leur préservera leur Islam et leur foi et ne les fera pas perdre. Cette préservation est de deux ordres: une préservation contre la perte et la nullité à travers Son immunité contre tout ce qui est susceptible de l'entacher, de le faire diminuer ou de le faire disparaître en raison des épreuves difficiles et des passions; et une préservation qui consiste à faire croître cette foi et à les assister dans tout ce qui est de nature à la fortifier. De la même façon qu'Il vous a guidés vers la foi, Il vous la préservera et complètera Son bienfait à votre égard en la faisant fructifier et en faisant fructifier sa récompense et sa rétribution. Et s'il y a des épreuves qui servent à distinguer le croyant sincère du menteur, ces épreuves servent à tester le croyant et à montrer sa sincérité.

C'est comme s'il s'agissait là d'une réserve à ce qui sera dit. Sa parole: *« Nous n'avons fixé la direction vers laquelle tu t'orientais initialement que pour distinguer ceux qui suivraient le Prophète de ceux qui se détourneraient de lui »*, peut-être la cause de l'abandon de certains croyants de leur foi; aussi, Il a repoussé cette éventualité avec Sa parole: *« Et ce n'est pas Allah qui vous ferait perdre votre foi »* en prenant en considération cette épreuve ou autre. Sont concernés aussi ceux parmi les croyants qui sont morts avant le changement de direction *(qibla)*, puisqu'Allah ne fera pas perdre leur foi dans la mesure où ils avaient obéi aux ordres d'Allah et de Son Messager en temps opportun. Il est vrai

que l'obéissance à Allah implique la soumission à Ses ordres en tout temps.

Ce verset conforte l'opinion des gens de la *sounna* et de la communauté selon laquelle la foi comporte aussi les actes des organes.

(144). *« Nous t'avons vu souvent interroger le ciel du regard. Aussi, t'orientons-Nous dorénavant vers une direction que tu agréeras sûrement. Tourne donc ta face vers la Mosquée sacrée ! Et vous, croyants, où que vous soyez, tournez-vous dans cette même direction ! Quant à ceux qui ont reçu l'Ecriture, ils savent parfaitement que cette vérité émane du Seigneur qui n'est point inattentif à leur comportement ».*

Le Très Haut dit à Son Prophète : *« Nous t'avons vu souvent interroger le ciel du regard »*, c'est-à-dire qu'il regardait avec insistance vers le ciel, dans toutes ses directions, par désir de recevoir une révélation concernant le changement de direction vers la *Ka'ba*.

« Aussi, t'orientons-Nous dorénavant vers une direction que tu agréeras », c'est-à-dire que tu aimeras. Il s'agit de la *Ka'ba*. C'est là une preuve de la place noble et privilégiée que le Prophète (ﷺ) possède auprès d'Allah. Ensuite, Il lui indiqua cette direction : *« Tourne donc ta face vers la Mosquée sacrée »*.

« Où que vous soyez », c'est-à-dire sur terre ou sur mer, à l'Est, à l'Ouest, au Sud ou au Nord. *« Tournez-vous dans cette même direction »*. Il y a là l'obligation de se tourner dans cette direction dans toutes les prières, qu'elles soient obligatoires ou surérogatoires.

(145). *« Quelles que soient les preuves que tu fourniras à ceux qui ont reçu les Ecritures, ils n'adopteront pas ton orientation (qibla), pas plus que toi tu n'adopteras la leur. D'ailleurs, aucun d'eux-mêmes n'est disposé à adopter celle de l'autre. Si donc tu te laissais tenter par leurs passions, malgré la science que tu as reçue, tu ferais certainement partie du contingent des injustes ».* Dans son souci constant de guider les gens dans le droit chemin, le Prophète (ﷺ) faisait tout ce qu'il pouvait pour les exhorter et leur prêcher la vérité ; il s'attristait de les voir se détourner de la parole d'Allah. Or, de tous temps, il y avait des infidèles qui se sont rebellés contre l'ordre d'Allah, en rejetant avec orgueil les messages des Prophètes et en délaissant la guidance intentionnellement et par animosité. Parmi ceux-ci il y a les juifs et les chrétiens, les premiers gens du Livre qui ont renié la mission de Mouḥammad (ﷺ) avec certitude et non avec ignorance.

C'est pour cela que le Très Haut lui a dit : *« Quelles que soient les preuves que tu fourniras à ceux qui ont reçu les Ecritures »*, c'est-à-dire tout argument ou démonstration qui expliquent tes propos et montrent leur véracité *« ils n'adopteront pas ton orientation »*. C'est-à-dire qu'ils ne te suivront pas, car suivre la *qibla* c'est suivre sa religion. Or, ces gens-là ont connu la Vérité et l'ont rejetée. Les signes d'Allah sont utiles à ceux qui recherchent la Vérité, et qui n'arrivent pas à la discerner ; ces signes évidents les aident à la trouver ; par contre, ceux qui s'entêtent dans leur égarement, aucun signe ne leur sera utile.

Sa parole : *« Si donc tu te laissais tenter par leurs passions »*. S'il a dit « passions » et non « religion », c'est parce que ces gens-là ne suivent que leurs passions. Eux-mêmes, savent qu'il ne s'agit pas d'une religion. Or, celui qui abandonne la religion suit inévitablement ses passions. Le Très Haut a dit à ce sujet : *« As-tu vu celui qui a fait de sa passion son dieu ? »*.

« Malgré la science que tu as reçue », et qui te confirme que tu es dans la voie droite, alors qu'ils sont dans l'égarement.

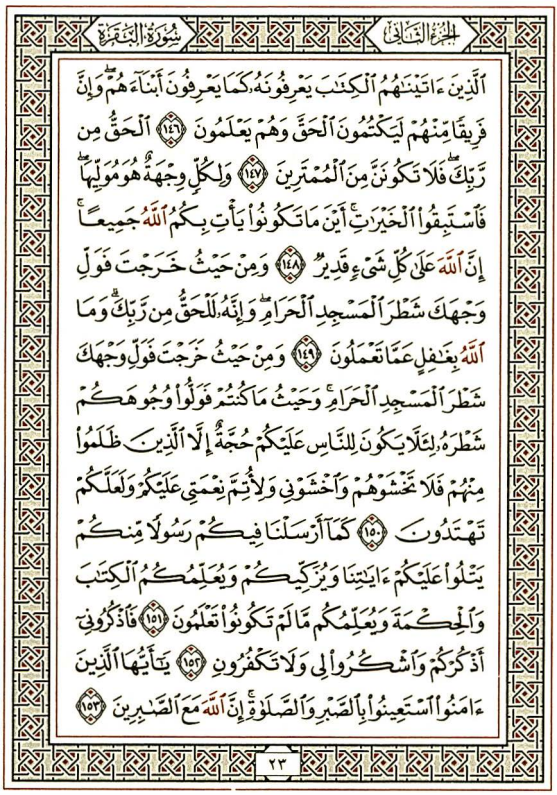
الجزء الثاني — سورة البقرة

ٱلَّذِينَ ءَاتَيۡنَٰهُمُ ٱلۡكِتَٰبَ يَعۡرِفُونَهُۥ كَمَا يَعۡرِفُونَ أَبۡنَآءَهُمۡۖ وَإِنَّ
فَرِيقٗا مِّنۡهُمۡ لَيَكۡتُمُونَ ٱلۡحَقَّ وَهُمۡ يَعۡلَمُونَ ﴿١٤٦﴾ ٱلۡحَقُّ مِن
رَّبِّكَۖ فَلَا تَكُونَنَّ مِنَ ٱلۡمُمۡتَرِينَ ﴿١٤٧﴾ وَلِكُلّٖ وِجۡهَةٌ هُوَ مُوَلِّيهَاۖ
فَٱسۡتَبِقُواْ ٱلۡخَيۡرَٰتِۚ أَيۡنَ مَا تَكُونُواْ يَأۡتِ بِكُمُ ٱللَّهُ جَمِيعًاۚ
إِنَّ ٱللَّهَ عَلَىٰ كُلِّ شَيۡءٖ قَدِيرٞ ﴿١٤٨﴾ وَمِنۡ حَيۡثُ خَرَجۡتَ فَوَلِّ
وَجۡهَكَ شَطۡرَ ٱلۡمَسۡجِدِ ٱلۡحَرَامِۖ وَإِنَّهُۥ لَلۡحَقُّ مِن رَّبِّكَۗ وَمَا
ٱللَّهُ بِغَٰفِلٍ عَمَّا تَعۡمَلُونَ ﴿١٤٩﴾ وَمِنۡ حَيۡثُ خَرَجۡتَ فَوَلِّ وَجۡهَكَ
شَطۡرَ ٱلۡمَسۡجِدِ ٱلۡحَرَامِۖ وَحَيۡثُ مَا كُنتُمۡ فَوَلُّواْ وُجُوهَكُمۡ
شَطۡرَهُۥ لِئَلَّا يَكُونَ لِلنَّاسِ عَلَيۡكُمۡ حُجَّةٌ إِلَّا ٱلَّذِينَ ظَلَمُواْ
مِنۡهُمۡ فَلَا تَخۡشَوۡهُمۡ وَٱخۡشَوۡنِي وَلِأُتِمَّ نِعۡمَتِي عَلَيۡكُمۡ وَلَعَلَّكُمۡ
تَهۡتَدُونَ ﴿١٥٠﴾ كَمَآ أَرۡسَلۡنَا فِيكُمۡ رَسُولٗا مِّنكُمۡ
يَتۡلُواْ عَلَيۡكُمۡ ءَايَٰتِنَا وَيُزَكِّيكُمۡ وَيُعَلِّمُكُمُ ٱلۡكِتَٰبَ
وَٱلۡحِكۡمَةَ وَيُعَلِّمُكُم مَّا لَمۡ تَكُونُواْ تَعۡلَمُونَ ﴿١٥١﴾ فَٱذۡكُرُونِيٓ
أَذۡكُرۡكُمۡ وَٱشۡكُرُواْ لِي وَلَا تَكۡفُرُونِ ﴿١٥٢﴾ يَٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ
ءَامَنُواْ ٱسۡتَعِينُواْ بِٱلصَّبۡرِ وَٱلصَّلَوٰةِۚ إِنَّ ٱللَّهَ مَعَ ٱلصَّٰبِرِينَ ﴿١٥٣﴾

٢٣

« Tu ferais certainement partie du contingent des injustes ». Quel est en effet la plus grande injustice que de connaître la vérité et le mensonge et de préférer suivre le mensonge au détriment de la vérité ! Même si ce discours s'adresse au Prophète (ﷺ), il s'adresse par extension à toute sa communauté. Si le Prophète (ﷺ) en se rendant coupable – à Dieu ne plaise et sauf son respect – de cela, devient un injuste avec son degré sublime et élevé, que dire des autres croyants de sa communauté !

Le Très Haut a dit ensuite :

(146)-(147). *« Ceux à qui Nous avons donné l'Ecriture connaissent bien le Prophète, comme ils connaissent leurs propres enfants. Mais certains d'entre eux cachent sciemment la vérité. Or, la vérité vient de ton Seigneur. Ne te laisse donc pas gagner par le doute ! »*.

Le Très Haut indique que les gens du Livre savent que Mouḥammad (ﷺ) est réellement le Messager d'Allah et que ce qu'il a apporté est la vérité et la réalité. Ils sont convaincus de cela tout comme ils connaissent leurs propres enfants et ne peuvent les confondre avec d'autres. Leur connaissance de Mouḥammad (ﷺ) est arrivée à un tel point qu'ils ne peuvent avoir de doute ou de scepticisme à ce sujet.

Mais la plupart d'entre eux l'ont renié et ont caché ce témoignage bien qu'ils en aient la certitude et la connaissance : *« Y a-t-il quelqu'un de plus injuste que celui qui dissimule un témoignage qu'il détient de la part d'Allah ? ». Il y a là une consolation pour le Prophète (ﷺ) et pour les croyants ainsi qu'une mise en garde pour eux contre les méfaits de ces gens-là et leurs fausses conjectures. Il y a certes une partie d'entre eux qui n'ont pas dissimulé la vérité en connaissance de cause. Certains ont cru au Prophète (ﷺ) alors que d'autres l'ont renié par ignorance.*

(148). *« A chacun une direction vers laquelle il s'oriente pour accomplir sa ṣalât. Mais l'essentiel est de chercher à vous surpasser les uns les autres dans l'accomplissement du bien, car où que vous soyez, Allah vous ramènera tous à Lui. En vérité, la puissance d'Allah s'étend à toute chose ».*

C'est-à-dire que tous les disciples d'une religion possèdent une direction vers laquelle ils se tournent dans leur adoration. Cependant, l'essentiel ne réside pas tant dans la direction de la *ṣalât*, car c'est là une prescription qui peut changer avec le temps ou le contexte et qui peut être touchée par l'abrogation ou le transfert d'une direction vers une autre, que dans l'observation stricte de l'obéissance à Allah et dans l'effort de se rapprocher de Lui. C'est là la cause du bonheur et le critère de la sainteté. Les

âmes qui ne s'imprègnent pas de ces qualités perdent et ce bas-monde et l'autre, alors que celles qui s'en imprègnent les gagnent l'un et l'autre. Toutes les législations sont d'accord sur ce point-là, car c'est pour cela qu'Allah a créé les êtres et c'est ce qu'Il leur a ordonné.

L'accomplissement du bien comporte toutes les obligations cultuelles et tous les actes surérogatoires, comme la prière, le jeûne, la *zakât*, le pèlerinage, le petit pèlerinage *('oumra)*, le *djihâd* et tous les actes de bienfaisance. Dans la mesure où ce qui incite le plus les âmes à faire le bien est ce qu'Allah lui a promis comme récompense, Il a dit: *« Où que vous soyez, Allah vous ramènera tous à Lui. En vérité, la puissance d'Allah s'étend à toute chose »*. Il vous rassemblera au Jour de la résurrection avec Sa puissance et Il rétribuera chacun pour ses œuvres: *« Il rétribue, selon leurs œuvres, ceux qui font le mal, et Il accorde la meilleure récompense à ceux qui font le bien »*.

Ce noble verset montre combien il est impératif d'accomplir toute belle vertu qui doit caractériser les actes du croyant, comme la prière en son temps imparti, le jeûne, le pèlerinage, la *'oumra*, l'acquittement de la *zakât*, etc.

﴿١٤٠-١٥٠﴾. *« De quelque lieu que tu sortes, oriente-toi vers la Mosquée sacrée! Là est la Vérité venue d'Allah, qui n'est point inattentif à ce que vous faites. De quelque lieu que tu viennes, oriente-toi vers la Mosquée sacrée! Où que vous vous trouviez, tournez vos visages dans la même direction, afin de ne pas donner prise aux critiques des hommes, excepté celles qui émanent des injustes parmi eux. Ceux-là, vous n'avez pas à les craindre. C'est Moi que vous devez redouter, afin que Je parachève Ma grâce en votre faveur et que vous soyez guidés dans la Voie du salut »*.

Sa parole: *« De quelque lieu que tu sortes »*, c'est-à-dire dans tes voyages et autres. Ceci pour le sens global. *« Oriente-toi vers la Mosquée sacrée! ». C'est-à-dire dans sa direction.*

Ensuite, Il s'adressa à toute la communauté: *« Où que vous vous trouviez, tournez vos visages dans la même direction »*.

« Afin de ne pas donner prise aux critiques des hommes ». C'est-à-dire qu'Il vous a prescrit de vous tourner vers la *Ka'ba* honorée afin de vous éviter les critiques des hommes parmi les gens du Livre et des polythéistes. En effet, si le Prophète (ﷺ) avait continué de se tourner vers *Al Qouds* (Jérusalem), l'argument se serait établi contre lui. En effet, les gens du Livre trouvent dans leurs Livres que sa direction (qibla) fixe est la *Ka'ba*, la Maison sacrée, tandis que les polythéistes voyaient en cette Maison sacrée un de leurs titres de noblesse et un des lieux faisant partie de la religion d'Abraham. Or, si Mouḥammad (ﷺ) ne se tournait pas vers ce temple, il s'exposerait à leurs critiques. Ils diront: «Comment prétend-t-il être de la descendance d'Abraham et suivre sa religion alors qu'il ne se tourne pas vers la direction de son oratoire?». De ce fait, l'argument s'est établi contre les gens du Livre et contre les polythéistes, et leurs critiques cessèrent, sauf les injustes parmi eux qui critiquèrent non pas avec des arguments et des preuves mais pour assouvir leurs seules passions.

Il est vrai que le changement de direction vers la Ka'ba avait suscité une grande sédition *(fitna)* répandue par les gens du Livre, les hypocrites et les polythéistes, qui firent courir beaucoup de rumeurs à ce sujet. C'est pour cela qu'Allah lui accorda cette importance afin de couper court à toutes ces critiques et de

clarifier une fois pour toutes les choses à ce sujet.

En outre, dans la mesure où l'ordre qu'Il donna de changer la direction *(qibla)* est un immense bienfait pour cette communauté, de même que Sa compassion et Sa miséricorde pour cette dernière n'ont cessé de croître et de prendre de l'ampleur et, à chaque fois qu'Il lui légifère une chose, celle-ci ne peut être qu'un grand bienfait, Il a dit *« Afin que Je parachève Ma grâce en votre faveur »*. A l'origine de la grâce, il y a la guidance vers Sa religion par l'envoi de Son Messager et la révélation de Son Livre. Ensuite, ce fut une succession de grâces et de bienfaits innombrables, depuis qu'Il a envoyé Son Messager jusqu'à ce qu'il quitta ce bas-monde. Allah lui donna de nombreux bienfaits et dons spirituels et Il donna à sa communauté ce avec quoi Il paracheva Ses bienfaits et ses dons à leur égard. Il lui révéla ceci : *« Aujourd'hui, J'ai accompli pour vous votre religion ; J'ai parachevé sur vous Ma grâce et J'ai agréé pour vous l'Islam comme religion »*.

(151)-(152). *« C'est ainsi que Nous vous avons envoyé un Prophète (choisi) parmi vous qui vous récite Nos versets, vous purifie, qui vous enseigne le Livre et la sagesse et vous enseigne ce que vous ignoriez. Evoquez-Moi, Je vous évoquerai, témoignez-Moi de la gratitude et ne Me reniez pas »*.

Le Très Haut dit que Sa grâce en votre faveur consistant à vous tourner vers la *Ka'ba* et son parachèvement par les Lois et les bienfaits afférents, ne sont pas les premiers dons de Sa part, puisqu'Il vous a déjà fait grâce de l'envoi de ce noble Prophète issu de vous dont vous connaissez la parenté et la sincérité, de même que l'intégrité, la perfection des vertus et la compassion pour vous.

« Qui vous récite Nos versets ». Ceci englobe les versets coraniques et autres signes d'Allah. Il vous récite les signes évidents qui distinguent la Vérité du mensonge et la guidance de l'égarement et qui vous montrent l'unicité d'Allah et sa perfection ainsi que la sincérité et l'authenticité de la mission de Son Messager et l'obligation de croire en lui. Il vous montre tout ce qu'il nous a communiqué comme informations sur l'au-delà et les choses de l'invisible, pour vous diriger sur la voie droite et vous donner la science de la certitude à ce sujet.

« Vous purifie ».C'est-à-dire qu'il purifie vos mœurs et vos âmes par l'éducation spirituelle qu'il vous transmet en les débarrassant de tout mauvais caractère ; c'est ainsi qu'il vous purifie de l'associationnisme et vous imprègne du monothéisme, il vous débarrasse de la fatuité et vous revêt du dévouement, il vous débarrasse du mensonge et vous revêt de la sincérité, il vous débarrasse de l'orgueil et vous apprend l'humilité, il vous purifie des mauvaises mœurs et vous embellit avec les bonnes mœurs. Il vous débarrasse de la haine, de l'animosité et des brouilles et vous enseigne l'amour, la fraternité, la concorde et d'autres belles vertus.

« Vous enseigne le Livre », c'est-à-dire le Coran, ses expressions et ses sens. *« Et la sagesse »*. On a dit qu'il s'agit de la *sounna ; on a dit aussi que par sagesse il faut entendre la connaissance des secrets de la Chari'a* et leur interprétation. De ce fait, l'enseignement de la *sounna* entre forcément dans l'enseignement du Livre, car la *sounna* explique le Coran et le clarifie en exprimant ses sens.

« Et vous enseigne ce que vous ignoriez ». Parce qu'avant la venue du Prophète (ﷺ), ils étaient dans un égarement évident, n'ayant aucune science et aucune bonne

vertu. Tout ce que cette communauté a acquis comme science et comme bonnes œuvres, c'est grâce au Prophète (ﷺ) qui reste le plus grand bienfait accordé à cette communauté.

C'est pour cela qu'Il a dit : *« Evoquez-Moi, Je vous évoquerai »*. Il a ordonné qu'on L'évoque et a promis ce qui est mieux encore, à savoir d'évoquer celui qui L'évoque, comme Il a dit par la bouche de Son Messager : « Celui qui M'évoque en lui-même, Je l'évoquerai en Moi-même ; et celui qui M'évoque dans une assemblée, Je l'évoquerai dans une assemblée meilleure que la sienne ».

Certes, la meilleure évocation d'Allah est celle qui est complémentaire entre le cœur et la langue ; c'est cette forme d'évocation qui suscite la connaissance d'Allah et Son amour et qui donne lieu à une grande récompense auprès de Lui. L'évocation d'Allah est le stade suprême de la gratitude, et c'est pour cela qu'Allah l'a recommandée en particulier, avant de recommander la gratitude en général en disant : *« Témoignez-Moi de la gratitude »*. C'est-à-dire pour ce que Je vous ai donné comme bienfaits et pour ce que Je vous ai évité comme nuisances. La gratitude doit s'exprimer à travers le cœur par la reconnaissance des bienfaits, à travers la langue par l'évocation et l'éloge et à travers les organes par l'obéissance à Allah, la soumission à Ses directives et l'abandon de Ses interdits. La gratitude exprime la pérennité des bienfaits existants et l'accroissement des bienfaits absents. C'est pour cela que le Très Haut a dit : *« Si vous M'exprimez de la gratitude, Je vous ajouterai (Mes bienfaits) »*.

(153). *« Ô vous qui avez cru, armez-vous de patience et cherchez un recours dans la prière, certes Allah est avec ceux qui montrent de la patience »*.

Allah ordonne aux croyants de s'armer, dans leurs affaires religieuses et terrestres *« de patience »* et de chercher *« un recours dans la prière »*. En effet, la patience est de maîtriser son âme et de l'empêcher de faire ce qu'elle veut. Il y a trois formes de patience : la patience qui consiste à maîtriser son âme et à la forcer à obéir à Allah, la patience qui consiste à l'empêcher de désobéir à Allah et la patience qui consiste à lui apprendre à recevoir les épreuves difficiles d'Allah et à ne pas les contester. La patience aide à supporter toute chose.

Nul en dehors du persévérant ne peut atteindre son but, surtout lorsqu'il s'agit des actes d'adoration qui sont pénibles et réguliers et qui ne peuvent être assumés qu'avec la patience et la persévérance ; il en est ainsi des passions de l'âme et de ses penchants qui ne peuvent être maîtrisés qu'avec une grande patience, en sollicitant l'assistance d'Allah en ce sens ; il en est de même pour les épreuves et les malheurs de la vie, surtout lorsqu'ils persistent ; les forces psychiques et physiques ne peuvent plus résister, et il ne reste à l'éprouvé que la patience en vue de la Face d'Allah et le recours à Son assistance pour ne pas désespérer et s'irriter face aux décrets d'Allah. Aussi, la patience est une nécessité pour l'homme qui doit avoir recours à elle dans toutes les circonstances de sa vie. C'est pour cela qu'Allah l'a ordonnée et qu'Il nous a informés qu'Il est *« avec les patients »*.

Allah a ordonné aussi de recourir à la prière, car elle est le fondement de la religion et la lumière des croyants ; elle est le lien entre le serviteur et Son Seigneur. Si la prière du serviteur est complète, c'est-à-dire qu'elle est faite convenablement selon ses obligations, ses règles et ses *sounan*, en

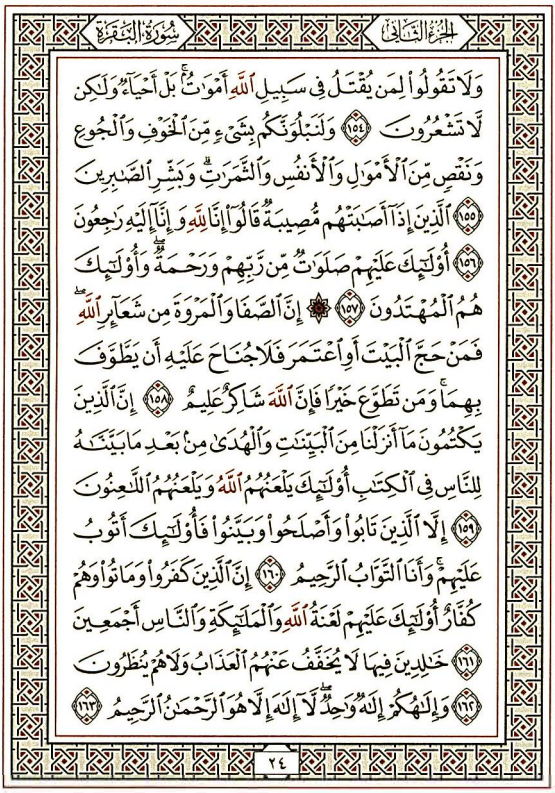
الجزء الثاني — سورة البقرة

وَلَا تَقُولُوا لِمَن يُقْتَلُ فِي سَبِيلِ اللَّهِ أَمْوَاتٌ ۚ بَلْ أَحْيَاءٌ وَلَٰكِن
لَّا تَشْعُرُونَ ﴿١٥٤﴾ وَلَنَبْلُوَنَّكُمْ بِشَيْءٍ مِّنَ الْخَوْفِ وَالْجُوعِ
وَنَقْصٍ مِّنَ الْأَمْوَالِ وَالْأَنفُسِ وَالثَّمَرَاتِ ۗ وَبَشِّرِ الصَّابِرِينَ
﴿١٥٥﴾ الَّذِينَ إِذَا أَصَابَتْهُم مُّصِيبَةٌ قَالُوا إِنَّا لِلَّهِ وَإِنَّا إِلَيْهِ رَاجِعُونَ
﴿١٥٦﴾ أُولَٰئِكَ عَلَيْهِمْ صَلَوَاتٌ مِّن رَّبِّهِمْ وَرَحْمَةٌ ۖ وَأُولَٰئِكَ
هُمُ الْمُهْتَدُونَ ﴿١٥٧﴾ ۞ إِنَّ الصَّفَا وَالْمَرْوَةَ مِن شَعَائِرِ اللَّهِ ۖ
فَمَنْ حَجَّ الْبَيْتَ أَوِ اعْتَمَرَ فَلَا جُنَاحَ عَلَيْهِ أَن يَطَّوَّفَ
بِهِمَا ۚ وَمَن تَطَوَّعَ خَيْرًا فَإِنَّ اللَّهَ شَاكِرٌ عَلِيمٌ ﴿١٥٨﴾ إِنَّ الَّذِينَ
يَكْتُمُونَ مَا أَنزَلْنَا مِنَ الْبَيِّنَاتِ وَالْهُدَىٰ مِن بَعْدِ مَا بَيَّنَّاهُ
لِلنَّاسِ فِي الْكِتَابِ ۙ أُولَٰئِكَ يَلْعَنُهُمُ اللَّهُ وَيَلْعَنُهُمُ اللَّاعِنُونَ
﴿١٥٩﴾ إِلَّا الَّذِينَ تَابُوا وَأَصْلَحُوا وَبَيَّنُوا فَأُولَٰئِكَ أَتُوبُ
عَلَيْهِمْ ۚ وَأَنَا التَّوَّابُ الرَّحِيمُ ﴿١٦٠﴾ إِنَّ الَّذِينَ كَفَرُوا وَمَاتُوا وَهُمْ
كُفَّارٌ أُولَٰئِكَ عَلَيْهِمْ لَعْنَةُ اللَّهِ وَالْمَلَائِكَةِ وَالنَّاسِ أَجْمَعِينَ
﴿١٦١﴾ خَالِدِينَ فِيهَا ۖ لَا يُخَفَّفُ عَنْهُمُ الْعَذَابُ وَلَا هُمْ يُنظَرُونَ
﴿١٦٢﴾ وَإِلَٰهُكُمْ إِلَٰهٌ وَاحِدٌ ۖ لَّا إِلَٰهَ إِلَّا هُوَ الرَّحْمَٰنُ الرَّحِيمُ ﴿١٦٣﴾

٢٤

plus de la présence du cœur et de son recueillement, à chaque fois que le serviteur accomplit une telle prière, il a l'impression d'entrer chez son Seigneur et de se mettre debout devant Lui, comme un serviteur poli et obéissant, en ayant conscience de ce qu'il dit et de ce qu'il fait, plongé dans l'imploration de son Seigneur et dans Ses invocations. Nul doute qu'une telle prière est le plus grand des soutiens en toutes circonstances. En outre, la prière empêche le serviteur de commettre des turpitudes et des injustices, car la présence du cœur dans la prière donne au serviteur une force et une impulsion qui le poussent à s'astreindre aux directives d'Allah et à éviter Ses interdits. C'est là la prière à laquelle Allah nous a ordonné d'avoir recours en toute circonstance.

(154). *« Et ne dites pas de ceux qui ont été tués pour la cause d'Allah qu'ils sont morts! En réalité, ils sont vivants mais vous n'en avez pas conscience ».*

Après avoir parlé du recours à la patience en toute circonstance, le Très Haut donne un exemple où cette patience peut s'exercer. Il s'agit du *djihâd* dans Sa voie, qui est le meilleur des actes d'obéissance physiques, mais aussi le plus dur et le pénible pour les âmes, vu le risque de mort et de disparition qu'il comporte, surtout pour ceux qui désirent vivre dans ce bas-monde et jouir de ses atours. Or, il est admis que le sensé et le raisonnable ne se détournent d'une chose que pour une autre plus désirable et plus aimée qu'elle. C'est pour cela que le Très Haut nous a informés que celui qui est tué dans Sa voie parce qu'il a lutté pour que la parole d'Allah soit la plus haute et Sa religion la plus manifeste, et non pour d'autres desseins, n'aura rien perdu de la vie agréable, puisqu'il aura une vie plus heureuse et plus parfaite que ce que vous pensez et imaginez.

Les martyrs sont donc *« bel et bien vivants auprès de leur Seigneur et comblés de faveurs! Satisfaits de ce qu'Allah leur a accordé (par un effet) de Sa grâce, ils se réjouissent (à l'idée) que ceux qu'ils ont laissés derrière eux et qui ne les ont pas encore rejoints n'éprouveront plus de crainte et ne seront pas affligés, (et) ils sont ravis des bienfaits et de la grâce d'Allah, (et aussi à l'idée) qu'Allah ne frustre point de leur récompense les croyants ».*

Y a-t-il une vie plus belle et plus agréable que cette vie qui implique la proximité d'Allah et la jouissance de Ses dons matériels comme les plus succulentes nourritures et boissons et de Son don spirituel comme la félicité, la joie et la disparition de toute crainte ou souci.

Même la vie dans le purgatoire ou l'isthme *(barzakh)* est plus parfaite que la vie en ce bas-monde. C'est ainsi que le Prophète (ﷺ) nous a informés que les âmes des martyrs seront sous formes d'oiseaux verts qui se promènent dans les jardins du Paradis, et dans ses fleuves, mangeant de ses fruits et qui viennent ensuite se reposer dans des lampes suspendues au Trône. Ce verset contient une forte incitation au *djihâd* dans la voie d'Allah et à la patience qui doit l'accompagner. Si les combattants dans la voie d'Allah avaient conscience de la récompense immense qui attend ceux qui sont tués dans Sa voie, aucun d'entre eux ne ferait défaut. Mais c'est l'absence de science certaine et complète qui a émoussé les volontés et l'enthousiasme et fait perdre les grandes récompenses aux gens. N'est-ce pas qu'Allah dit: *« Allah a acheté des croyants leurs personnes et leurs biens, en échange du paradis, en vue de défendre Sa cause: ils tuent et se font tuer »*. S9. V111.

Par Allah, si l'homme avait mille âmes, sacrifiant une âme après l'autre dans la voie d'Allah, il ne pourrait être à la hauteur de cette grande récompense. C'est pour cela que lorsque les martyrs voient la récompense et la félicité qu'Allah leur réserve, ils ne souhaitent qu'une chose: retourner à ce bas-monde et y être tués encore et encore dans la voie d'Allah. Par ailleurs, il y a, dans ce verset, une preuve sur la félicité dans le purgatoire ou sur le châtiment, comme le soutiennent de nombreux textes.

﴿155-157﴾. *« Nous vous éprouverons quelque peu par la peur, la faim, la perte de vos biens, vos personnes et vos récoltes; (cependant) annonce la bonne nouvelle à ceux qui sont constants, ceux qui, lorsqu'une catastrophe s'appesantit sur eux, s'exclament: « C'est à Allah que nous appartenons et c'est vers Lui que nous retournons; ceux-là, les bénédictions et la miséricorde venant de leur Seigneur se répandent sur eux et ceux-là sont bien guidés »*.

Allah nous informe qu'il est indispensable qu'Il mette à l'épreuve Ses serviteurs afin de distinguer le sincère du menteur et le patient de l'impatient. C'est là une règle divine qu'Allah applique à Ses serviteurs car, si la situation d'aisance perdurait pour les croyants, sans qu'il n'y ait d'épreuve, il y aurait une confusion entre les êtres, ce qui est contraire aux desseins d'Allah. Or, la sagesse divine implique qu'il y ait une distinction entre les gens du bien et les gens du mal. C'est là l'intérêt et l'utilité des épreuves et non l'éradication de la foi des cœurs des croyants ou leur éloignement de leur religion. En effet, Allah ne veut jamais priver les croyants de leur foi. C'est pourquoi Il a dit dans ce verset qu'Il veut éprouver Ses serviteurs *« quelque peu par la peur »* des ennemis, *« la faim »*, c'est-à-dire par quelque peu de ces fléaux, car s'Il les éprouve par la seule faim ou par la seule peur, ils périront. Or, les épreuves servent à purifier et non à faire périr. *« ... la perte de vos biens »*; ceci englobe toutes sortes de causes pouvant provoquer une faillite, comme les catastrophes naturelles ou les vols et autres saisies injustes de biens par les tyrans et les despotes, etc.

« ... vos personnes », c'est-à-dire la perte des proches et des bien-aimés, comme les enfants, les parents et les amis, de même que les diverses maladies qui atteignent l'homme ou ses proches. *« Et vos récoltes »*: C'est-à-dire tous les arbres fruitiers ou les grains, que ce soit par une catastrophe naturelle, un incendie, des criquets et autres.

Ces choses-là doivent advenir, car l'Omniscient et le Très Informé les a

prévues. Une fois qu'elles adviennent, les gens se divisent en deux catégories face à elles : les uns faisant preuve de patience, les autres d'inquiétude et d'angoisse. Ceux qui s'impatientent et s'angoissent, subissent deux malheurs : la perte de ce qui leur est cher à travers ce malheur, et la perte de ce qui est plus grand encore, à savoir la récompense de la soumission à la volonté d'Allah par la patience. Ils obtiennent donc la perte et la privation ainsi que la diminution de ce qu'ils avaient comme foi ; ils ratent la récompense de la patience, de la satisfaction et de la gratitude et gagnent le courroux qui prouve la grande diminution de la foi. Quant à celui à qui Allah donne la capacité de patienter face à ces épreuves, sans faire preuve d'irritation que ce soit avec les paroles ou avec les actes, en espérant obtenir une récompense auprès d'Allah pour sa patience et en sachant que ce qu'il pourra gagner comme récompense avec sa patience est plus considérable que l'épreuve qu'il vient de subir, celui-là aura obéi à Allah et gagné la récompense. C'est pour cela au demeurant que le Très Haut a dit : *« Annonce la bonne nouvelle à ceux qui sont constants »*.

Il les a ensuite décrits ainsi : *« Ceux qui, lorsqu'une catastrophe s'appesantit sur eux »*, c'est-à-dire tout ce qui afflige le cœur ou fait souffrir le corps ou les deux.

« s'exclament : « Nous sommes à Allah et c'est à Lui que nous retournons ».

C'est-à-dire que nous appartenons à Allah et que nous sommes soumis à Ses ordres et à Sa libre disposition. Nous ne possédons rien de nos personnes ou de nos biens. Aussi, si nous sommes éprouvés dans l'une ou l'autre de ces choses, cela veut dire que le Très Miséricordieux a disposé de Ses esclaves et de leurs biens. Nul ne peut contester ce qu'Il fait. Bien plus, comme preuve de la perfection de la servitude du croyant, ce dernier doit savoir que ce malheur lui vient de la part du Souverain qui est plus miséricordieux à l'égard de Ses serviteurs qu'eux-mêmes et que, de ce fait, il doit exprimer sa satisfaction vis-à-vis d'Allah et sa gratitude pour lui avoir donné ce qu'Il sait être le mieux pour lui, même s'il n'arrive pas à prendre conscience de cela. Et dans la mesure où nous appartenons à Allah, nous devons forcément retourner à Lui au Jour de la résurrection où Il rétribuera chacun selon ses actes.

(158). *« Nul doute que les collines de Safâ et de Marwâ soient des signes d'Allah ; celui qui accomplit le parcours rituel entre ces deux collines en se rendant à la Demeure sacrée (lors du pèlerinage) ou du pèlerinage mineur n'encourt aucun blâme. Et ceux qui accomplissent des œuvres surérogatoires, ce sera un bien pour eux. Allah est Reconnaissant et parfaitement Informé »*.

Le Très Haut rappelle que *Safâ* et *Marwâ*, les deux monts célèbres, sont *« des signes d'Allah »*, c'est-à-dire des signes apparents de Sa religion à travers lesquels s'exerce l'adoration de Ses serviteurs. Par conséquent, s'ils font partie de Ses signes, ils doivent être vénérés et honorés, comme a dit le Très Haut : « Celui qui vénère les signes d'Allah, cela fait partie de la piété des cœurs ». Les deux textes montrent que les signes d'Allah doivent être vénérés et honorés, car cela fait partie de la piété des cœurs. Or, la piété est quelque chose qui est exigée de chaque personne responsable. Aussi, le parcours rituel entre ces deux monts est une obligation inhérente au pèlerinage et à la *'oumra*, comme le soutient la majorité des savants et comme l'indiquent les *ḥadiths* prophétiques. Au demeurant le Prophète (ﷺ) l'a fait et a dit : « Prenez de moi vos rites ».

« Celui qui accomplit le parcours rituel entre ces deux collines en se rendant à la Demeure sacrée (lors du pèlerinage) ou du pèlerinage mineur n'encourt aucun blâme ». Il s'agit là d'une infirmation d'une chimère soutenue par certains musulmans qui éprouvaient de la gêne à faire le parcours rituel entre ces deux collines, parce que, du temps de la *Jâhiliyya*, elles servaient de lieu d'adoration à des idoles. Allah a repoussé donc le blâme pour infirmer cette chimère et non parce que ce parcours n'est pas obligatoire. La preuve de la limitation du rejet du blâme de celui qui accomplit ce parcours rituel durant le pèlerinage et la *'oumra*, est que celui-ci ne peut pas faire ce parcours tout seul, de façon facultative, sauf si ce parcours est attaché au pèlerinage ou à la *'oumra*, contrairement au rituel de la circumambulation autour de la Maison sacrée qui est entrepris avec la *'oumra* et le pèlerinage et qui est un rite distinct.

Quant au parcours entre *Safâ* et *Marwâ*, à la station de *'Arafât* et de *Mouzdalifa* et au jet des cailloux, ils suivent les règles du pèlerinage, car s'ils sont accomplis sans suivre ces règles, ils deviennent une invention religieuse. Or, l'invention religieuse *(bid'a)* est de deux sortes : une invention qui consiste à adorer Allah avec une adoration qu'Il n'a pas recommandée et une invention qui consiste à adorer Allah d'une adoration différente de celle qu'Il avait recommandée. Il en est ainsi du cas qui nous concerne.

Et sa parole : *« Ceux qui accomplissent des œuvres surérogatoires ».* C'est-à-dire ceux qui accomplissent des actes surérogatoires de leur propre gré, par dévouement à Allah, comme le pèlerinage, *'oumra*, tournées rituelles, prières, jeûne et autres, *« ce sera un bien pour eux ».* Ceci prouve qu'à chaque fois que le serviteur augmente son obéissance à Allah et ses actes de bien, alors sa perfection et son degré augmentent auprès d'Allah, en vertu de l'augmentation de sa foi. En outre, les œuvres surérogatoires ont été limitées à celles du bien, parce que celui qui fait des œuvres surérogatoires qu'Allah et Son Messager n'ont pas légiférées ou autorisées n'aura gagné que la fatigue. Bien plus, cela peut même lui être compté comme un mal s'il le fait volontairement en sachant que cela n'est pas permis.

Sa parole : *« Le Reconnaissant »*, c'est-à-dire Celui qui accepte de Ses serviteurs le peu d'œuvres et les en récompense considérablement.

﴿159-162﴾. *« Ceux qui dissimulent les preuves qui ont été révélées après que Nous les ayons exposées aux gens dans le Livre, ceux-là sont maudits d'Allah et des imprécateurs. Exception faite de ceux qui se sont repentis et se sont réformés en exposant (ce qu'ils avaient dissimulé). A ceux-là Je consentirai Mon pardon car J'accepte volontiers le repentir (de Mes serviteurs) et je suis le Très Miséricordieux. Certes ceux qui ont sombré et sont morts dans la mécréance seront frappés de la malédiction d'Allah, des anges et de tous les hommes. Ils en seront à jamais les victimes et leur supplice ne sera ni allégé ni différé ».*

Si ce verset a été révélé au sujet des gens du Livre pour avoir dissimulé ce qu'ils savaient sur le Prophète (ﷺ) et ses caractéristiques, il n'en demeure pas moins que sa règle est générale et concerne tous ceux qui dissimulent ce qu'Allah a révélé comme « signes évidents » et qui prouvent que la Vérité est « guidance », c'est-à-dire la science qui permet d'obtenir la direction dans la voie droite et de distinguer la voie des gens de la félicité de celle des damnés. En effet, Allah a pris l'engagement des gens de science de montrer aux hommes ce dont Allah leur a fait don comme science

du Livre et de ne pas la dissimuler. Aussi, celui qui refuse cela et réunit entre ces deux méfaits: dissimuler ce qu'Allah a révélé et tromper les serviteurs d'Allah, ceux-là *« sont maudits d'Allah »*, c'est-à-dire qu'Allah les châtiera et les chassera de Sa miséricorde.

« Et des imprécateurs », c'est-à-dire toute la création; ils seront maudits pour avoir trompé les gens et corrompu leur religion et ils seront éloignés de la miséricorde d'Allah.

« Exception faite de ceux qui se sont repentis », c'est-à-dire en regrettant leurs actes et en décidant de ne plus jamais y revenir *« et se sont réformés »* en réparant ce qui a été corrompu par leurs actes, car il ne suffit pas d'abandonner ce qui est mauvais pour que s'installe ce qui est bon. C'est pourquoi ceux qui ont dissimulé la vérité doivent la divulguer et la montrer aux gens pour obtenir le pardon d'Allah *« Celui qui accepte volontiers le repentir »* de ceux qui pèchent puis demandent Son pardon et *« le Très Miséricordieux »*, c'est-à-dire Celui qui possède la grande miséricorde qui englobe toute chose.

Par contre, ceux qui font preuve de mécréance et persistent dans leur attitude jusqu'à leur mort sans se repentir à leur Seigneur, *« ceux-la seront frappés de la malédiction d'Allah, des anges et de tous les hommes »*. Parce que du moment que leur mécréance est devenue une caractéristique fixe pour eux, la malédiction devient une caractéristique fixe et immuable chez eux.

﴿104﴾. *« Et votre Dieu est un Dieu Unique, il n'est de Dieu que Lui, le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux ».*

Le Très Haut nous informe – Lui qui est le plus sincère des interlocuteurs – qu'Il est un Dieu Unique, Un dans Son essence, Ses noms, Ses attributs et Ses actes; Il n'a pas d'associé dans Son essence, ni de semblable ni d'égal; il n'y a pas de créateur ou de disposant dans cet univers en dehors de Lui. Dans la mesure où Il est ainsi, Il est le seul à mériter le titre de Dieu et de Seigneur et, par conséquent, d'être adoré avec toutes les formes d'adoration. En outre, personne n'a le droit de Lui associer quoi que ce soit parmi Ses créatures, car Il est *« Le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux »*, Celui qui est caractérisé par la miséricorde absolue qui ne peut être comparée à aucune autre miséricorde, car elle embrasse et elle englobe toute chose. C'est par Sa miséricorde que les créatures ont été créées et c'est par elle qu'elles ont obtenu les diverses formes de perfection; c'est par Sa miséricorde qu'Il éloigne d'elles tous les torts; c'est aussi par Sa miséricorde qu'Il s'est fait connaître à Ses serviteurs et leur a montré tout ce dont ils ont besoin comme avantages religieux ou profanes, en leur envoyant des messagers et en leur révélant des Livres.

Dans ce verset il y a l'attestation de l'unicité du Créateur et de Sa divinité et la preuve de la négation de ces caractéristiques chez toute créature; il y a aussi la clarification du principe qui prouve cela, à savoir l'attestation de Sa miséricorde dont l'une des conséquences est l'existence de tous les bienfaits et l'éloignement de tous les torts. C'est là donc une preuve globale sur Son unicité. Ensuite, Il mentionna les preuves détaillées, en disant:

﴿104﴾. *« Certes, dans la création des cieux et de la terre, dans la succession des jours et des nuits, dans les vaisseaux qui évoluent sur la mer (en transportant) ce qui est utile aux hommes, dans la pluie qu'Allah fait tomber du ciel vivifiant ainsi la terre de sa stérilité, et dans laquelle tant d'être vivants pullulent, dans la soumission des vents et des lourds*

nuages assujettis entre ciel et terre, il y a des signes pour ceux qui (savent les) méditer ».

Le Très Haut nous informe qu'il y a dans cette immense création des signes, c'est-à-dire des preuves attestant l'unicité du Créateur et Sa divinité ainsi que la grandeur de Son pouvoir, de Sa miséricorde et de l'ensemble de Ses attributs. Mais ces preuves ne sont possibles que *« pour ceux qui (savent les) méditer »*, c'est-à-dire pour ceux qui possèdent des intelligences qu'ils utilisent à bon escient, c'est-à-dire pour ce à quoi elles furent créées. En effet, c'est en fonction de ce qu'Allah a donné comme raison à Ses serviteurs que ceux-ci en tirent avantage et les méditent.

« Dans la création des cieux », dans leur élévation et leur immensité, dans leur bonne disposition et leur perfection, et dans ce qu'Allah y a mis comme soleil, lune et étoiles ainsi que leur parfaite disposition au service des êtres, de même que *« dans la création de la terre »*, comme lieu plat au profit des êtres qui peuvent s'y établir et jouir de tout ce qu'elle contient, il y a autant de preuves montrant l'exclusivité d'Allah en matière de création et de disposition des êtres, notamment par Sa sagesse avec laquelle Il a bien disposé, bien excellé et perfectionné cette création et par Sa science ainsi que Sa miséricorde avec lesquelles Il a donné aux êtres ce qu'Il a donné comme avantages et intérêts pour satisfaire leurs besoins et répondre à leurs nécessités.

« Et dans la succession des jours et des nuits », c'est-à-dire leur alternance permanente ainsi que leur différence dans la fraîcheur et la chaleur, dans la longueur et le raccourcissement et tout ce qui en découle comme saisons qui organisent la vie humaine, animale et végétale ; tout cela avec une organisation harmonieuse qui

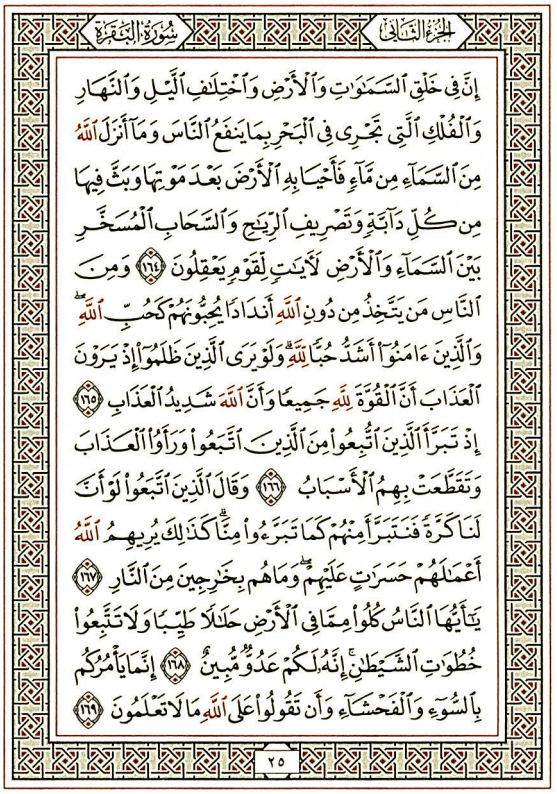
الجزء الثاني — سورة البقرة

إِنَّ فِي خَلْقِ السَّمَٰوَٰتِ وَالْأَرْضِ وَاخْتِلَافِ اللَّيْلِ وَالنَّهَارِ
وَالْفُلْكِ الَّتِي تَجْرِي فِي الْبَحْرِ بِمَا يَنفَعُ النَّاسَ وَمَا أَنزَلَ اللَّهُ
مِنَ السَّمَاءِ مِن مَّاءٍ فَأَحْيَا بِهِ الْأَرْضَ بَعْدَ مَوْتِهَا وَبَثَّ فِيهَا
مِن كُلِّ دَابَّةٍ وَتَصْرِيفِ الرِّيَاحِ وَالسَّحَابِ الْمُسَخَّرِ
بَيْنَ السَّمَاءِ وَالْأَرْضِ لَآيَاتٍ لِّقَوْمٍ يَعْقِلُونَ ﴿١٦٤﴾ وَمِنَ
النَّاسِ مَن يَتَّخِذُ مِن دُونِ اللَّهِ أَندَادًا يُحِبُّونَهُمْ كَحُبِّ اللَّهِ
وَالَّذِينَ آمَنُوا أَشَدُّ حُبًّا لِّلَّهِ وَلَوْ يَرَى الَّذِينَ ظَلَمُوا إِذْ يَرَوْنَ
الْعَذَابَ أَنَّ الْقُوَّةَ لِلَّهِ جَمِيعًا وَأَنَّ اللَّهَ شَدِيدُ الْعَذَابِ ﴿١٦٥﴾
إِذْ تَبَرَّأَ الَّذِينَ اتُّبِعُوا مِنَ الَّذِينَ اتَّبَعُوا وَرَأَوُا الْعَذَابَ
وَتَقَطَّعَتْ بِهِمُ الْأَسْبَابُ ﴿١٦٦﴾ وَقَالَ الَّذِينَ اتَّبَعُوا لَوْ أَنَّ
لَنَا كَرَّةً فَنَتَبَرَّأَ مِنْهُمْ كَمَا تَبَرَّءُوا مِنَّا كَذَٰلِكَ يُرِيهِمُ اللَّهُ
أَعْمَالَهُمْ حَسَرَاتٍ عَلَيْهِمْ وَمَا هُم بِخَارِجِينَ مِنَ النَّارِ ﴿١٦٧﴾
يَا أَيُّهَا النَّاسُ كُلُوا مِمَّا فِي الْأَرْضِ حَلَالًا طَيِّبًا وَلَا تَتَّبِعُوا
خُطُوَاتِ الشَّيْطَانِ ۚ إِنَّهُ لَكُمْ عَدُوٌّ مُّبِينٌ ﴿١٦٨﴾ إِنَّمَا يَأْمُرُكُم
بِالسُّوءِ وَالْفَحْشَاءِ وَأَن تَقُولُوا عَلَى اللَّهِ مَا لَا تَعْلَمُونَ ﴿١٦٩﴾
٢٥

subjugue les esprits et laisse ébahies les intelligences et qui prouve le pouvoir de Celui qui dispose de cet univers, Sa science, Sa sagesse, Son incommensurable miséricorde, Sa compassion absolue ainsi que Sa puissance et la grandeur de Son royaume et Son pouvoir. Tout cela implique qu'Il soit reconnu comme Dieu Unique et adoré, méritant l'exclusivité de l'amour et l'exaltation, de la crainte et de l'espérance des êtres.

« Et dans les vaisseaux qui évoluent sur la mer ». Il s'agit des bateaux et des navires et autres embarcations dont Allah a inspiré à l'homme la construction et pour lesquels Il a créé les matériaux nécessaires pour ce faire. Ensuite, Il a mis à leur disposition cette immense mer ainsi que les vents qui poussent ces vaisseaux et ce qu'ils transportent comme voyageurs et marchandises. Qui a inspiré à l'homme la

construction de telles embarcations et lui a donné les capacités de faire cela ? Qui leur a créé les moyens nécessaires à leur construction ? Bien plus, qui a mis à leur disposition la mer où voguent ces vaisseaux avec Sa permission et avec le souffle des vents qu'Il dirige ? Qui a créé pour les embarcations aussi bien terrestres que maritimes le feu ainsi que les matériaux qui aident à leur transport ainsi qu'au transport des marchandises ? Ces choses-là ont-elle été obtenues fortuitement ou est-ce que l'homme qui est sorti du ventre de sa mère faible, ignorant, incapable, a acquis la capacité et la science de la part de son Seigneur qui lui a appris toute chose puis a mis à sa disposition tout ce qui lui et nécessaire dans la vie ? Tout le mérite de l'homme est qu'Allah en a fait une partie des causes qui sont à l'origine de la survenance de ces choses considérables. Ceci prouve la miséricorde d'Allah et Ses soins envers Ses créatures. C'est pour cela que tout l'amour, toute la crainte et toute l'espérance ainsi que toute l'humilité et toute l'exaltation doivent Lui être consacrés à Lui Seul.

« Dans la pluie qu'Allah fait tomber du ciel, vivifiant ainsi la terre de sa stérilité », c'est-à-dire qu'elle montre ses diverses récoltes et ses différentes plantations qui sont des nécessités pour les créatures qui ne peuvent vivre sans elles. N'est-ce pas là une preuve de la puissance de Celui qui a fait descendre cette pluie pour en faire sortir ce qu'Il veut ainsi que de Sa miséricorde et de Sa compassion envers Ses créatures qui restent tributaires à tout point de vue de cette miséricorde et de cette compassion ? Ceci n'implique-t-il pas qu'Il soit leur seul Adoré et leur seule Divinité ? N'est-ce pas là une preuve de la résurrection des morts et de leur rétribution pour leurs œuvres ?

« Dans laquelle », c'est-à-dire la terre, *« tant d'être vivants pullulent »*, c'est-à-dire qu'Il a dispersé sur la surface de la terre une grande variété d'êtres vivants, qui sont une preuve de Sa puissance et de Sa grandeur, Son unicité et Son pouvoir ; Il a assujetti tous ces êtres vivants à l'homme qui en tire avantage dans tous les domaines. Entre autres avantages, il y a le fait de se nourrir de la chair des bêtes qu'Allah a créées au profit de l'homme ; ce dernier peut boire aussi du lait de certaines de ces bêtes, les prendre comme montures et autres avantages.

« Dans la soumission des vents », qu'ils soient frais ou chauds, qu'ils soient ceux du sud, du nord, de l'est ou de l'ouest. Tantôt, ces vents suscitent des nuages, tantôt ils les font rencontrer, tantôt ils les fécondent, tantôt ils les dissipent, tantôt ils sont une miséricorde et tantôt ils envoient un châtiment. Qui dispose d'eux ainsi et y a placé comme avantages pour les êtres ce dont ils ne peuvent se passer ? Il les a créés de façon à ce que toutes les créatures puissent en tirer profit et Il les a mis à leur disposition ; c'est grâce à eux que les corps et les arbres, les grains et les fruits vivent et se maintiennent. Seul le Tout Puissant, le Sage et le Compatissant, Celui qui est digne de tout amour, de toute humilité et de toute adoration est exempt de cela.

N'est-il pas inconvenant pour les êtres de vivre sur Sa terre et de Jouir de Ses ressources en Lui désobéissant et en commettant des péchés ? N'est-ce pas là une preuve de Sa compassion et de Son incommensurable patience, de Son indulgence et de Sa clémence ?

Certes, à chaque fois que le sage médite sur ces créatures et que sa réflexion se fixe sur les merveilles de la création en observant les signes de sagesse et de bienveillance que le Créateur a mis en

elles, il prend conscience que ces créatures ont été créées avec la vérité et pour la vérité, et qu'il s'agit de pages de signes et de livres d'indications qui expriment ce qu'Allah a dit de Lui-Même et de Son unicité et ce que les Messagers ont rapporté au sujet du Jour dernier; il prend aussi conscience que ces créatures sont assujetties et soumises au pouvoir de leur Créateur dont elles ne peuvent se soustraire.

Il saura alors que le monde supérieur et le monde inférieur sont soumis à Son pouvoir et ont besoin de Lui. Quant à Lui, Il est le Suffisant par Lui-Même qui n'a besoin de personne. Il n'y a nul autre dieu en dehors de Lui et nul autre seigneur à part Lui.

Il a dit ensuite:

﴿163﴾-﴿167﴾. *« Il est des hommes qui choisissent en dehors d'Allah des idoles qu'ils aiment à l'égal d'Allah, mais ceux qui ont la foi éprouvent davantage d'amour pour Allah. Si seulement les transgresseurs, lors de la vision du châtiment, se rendaient compte que la force entière appartient à Allah et qu'Allah (inflige) un châtiment douloureux. Et lorsque les meneurs se désolidarisèrent de ceux qui les ont suivis, et qu'ayant vu le châtiment, ils rompront toute relation, lorsque ceux qui les auront suivis s'écrieront: « Ah! Si seulement nous pouvions retourner sur terre afin de les désavouer comme ils l'ont fait pour nous! C'est ainsi qu'Allah leur fera voir leurs fautes comme autant (de sources) de regrets et jamais ils ne sortiront du feu ».*

Comme est admirable la relation de ces versets avec celui qui les précède! En effet, après avoir montré les preuves éclatantes et les arguments évidents sur Son unicité et qui mènent à la science de la certitude qui dissipe tout doute, le Très Haut rappelle *« qu'il est des hommes »* malgré cela qui prennent des idoles comme semblables et égaux à Allah en leur rendant le même culte qu'à Allah et en Leur vouant adoration et amour, exaltation et obéissance.

Celui qui fait cela – après que les preuves de l'unicité se soient établies – aura donné la preuve qu'il est un obstiné et un entêté dans son polythéisme et un adversaire de toute réflexion ou méditation sur Sa création. De ce fait, il n'a droit à aucune excuse si minime soit-elle mais mérite amplement le châtiment. Il y a d'autres personnes qui prennent des égaux avec Allah, tout en sachant qu'ils ne Lui sont pas semblables dans le pouvoir de création et d'octroi de ressources; ils croient qu'ils lui sont semblables dans l'adoration. Aussi, ils les adorent dans l'espoir qu'ils les rapprochent d'Allah.

Dans Sa parole: *« Qui choisissent »*, il y a une preuve qu'Allah n'a pas d'égal, mais que ce sont les polythéistes qui se choisissent certaines créatures pour en faire des égaux à Allah. Ce n'est certes là qu'une dénomination abstraite et qu'une expression vide de tout sens, comme a dit le Très Haut: *« Ils osent donner des associés à Allah. Dis-leur: « Définissez ces divinités par leurs attributs! Auriez-vous la prétention d'apprendre à Allah ce qu'Il ignorerait sur la terre? Ou bien est-ce que vos divinités n'ont aucune réalité, ou s'agit-il d'une simple manière de vous exprimer? ».* S13. V33.

Et aussi: *« En vérité, ce ne sont-là que des noms que vous avez inventés, vous et vos ancêtres, et qu'Allah n'a investis d'aucune autorité. En vérité, les idolâtres ne font que suivre leurs conjectures et leurs caprices ».* S53. V23.

Ce qui est créé ne peut être l'égal d'Allah car c'est Allah le Créateur et tout ce qui est en dehors de Lui est créé. C'est le Seigneur qui dispense les ressources

alors que toute créature dépend de Ses ressources. Il est Celui qui se suffit de toute chose alors que vous êtes les pauvres. Il est le Parfait à tout point de vue alors que les serviteurs sont imparfaits à tout point de vue. C'est Allah qui donne avantage et qui nuit, alors que la créature n'a aucun pouvoir de donner un avantage ou de faire du tort. Celui qui acquiert la science de la certitude à ce sujet, saura qu'il est absurde de vouloir donner des associés et des égaux à Allah, que ces associés soient des anges, des prophètes, des saints, des idoles ou toute autre chose créée. C'est Allah, seul, qui a droit à l'amour parfait et à l'humilité complète. C'est pourquoi le Très Haut a fait l'éloge des croyants en ces termes: *« Ceux qui ont la foi éprouvent davantage d'amour pour Allah »*. C'est-à-dire plus que les idolâtres n'ont d'amour pour leurs idoles, car les croyants sont sincères et dévoués dans leur amour pour Allah, alors que ces idolâtres les ont associées dans leur amour; et aussi parce que les croyants ont aimé Celui qui est digne du vrai amour. Celui dont l'amour est l'essence du bonheur de l'homme et de son salut, alors que les idolâtres ont aimé ceux qui ne méritent nullement l'amour et ceux dont l'amour est l'essence de la perdition et du malheur de l'homme ainsi que de sa confusion.

C'est pour cela que le Très Haut les a menacés en ces termes: *« Si seulement les transgresseurs, lors de la vision du châtiment »*, c'est-à-dire le Jour de la résurrection où ils verront le châtiment de leurs propres yeux, *« se rendaient compte que la force entière appartient à Allah et qu'Allah (inflige) un châtiment douloureux »*.

C'est-à-dire qu'ils auront la certitude que la puissance et le pouvoir entier appartiennent exclusivement à Allah alors que leurs idoles ne possèdent aucune puissance et aucun pouvoir. Par conséquent, elles ne pourront leur être d'un quelconque secours et ils mériteront le châtiment qui leur était promis.

En revanche, ceux qui se seront attachés à Allah, le Souverain Vrai et Evident et qui se seront dévoués à Lui dans leurs œuvres, en espérant obtenir Sa rétribution, ceux-là se seront mis la Vérité de leur côté; ce faisant, leurs œuvres seront agréées comme étant authentiques, car elles étaient dévouées au Vrai *(Al Ḥaqq)* et ils trouveront leur rétribution auprès de leur Seigneur. Une rétribution qui ne s'épuisera pas, comme l'a rappelé le Très Haut: *« Allah vouera à l'échec les agissements de ceux qui non seulement ne croient pas eux-mêmes mais s'emploient aussi à détourner leurs semblables de Sa Voie. Mais ceux qui croient, qui font le bien et qui ont foi en la Vérité divine révélée à Mouḥammad, Allah absoudra leurs péchés et rendra meilleur leur sort. Il en est ainsi parce que les impies s'attachent à l'erreur et que les croyants suivent la vérité émanant de leur Seigneur. C'est ainsi qu'Allah propose leurs exemples aux hommes »*. S46. V1 à 4.

Dès lors, les adorateurs d'idoles souhaiteront retourner sur terre pour désavouer ces idoles et les renier, en abandonnant l'associationnisme à Allah et en se dévouant à Lui dans leur adoration en Lui consacrant exclusivement leurs œuvres. Mais hélas ce sera trop tard, car l'heure ne sera plus aux délais et aux répits. Et même si tel sera le cas, ces gens-là n'honoreront pas leur promesse, car ils sont des menteurs; s'ils avaient l'occasion de retourner sur terre, ils retourneraient à ce qui leur était interdit; il ne s'agit donc que de propos vides et de simples souhaits qu'ils émettent sans y croire réellement, pour se venger des objets de leur adoration

lorsque ceux-ci les désavoueront, comme le fera leur chef *Iblis* qui dira à ses suppôts et ses partisans: *« Allah vous a fait une juste promesse, et moi aussi je vous ai fait des promesses, mais c'était pour vous tromper. D'ailleurs, quelle autorité avais-je sur vous? Il m'a suffi de vous appeler pour que vous me suiviez. Ne vous en prenez donc pas à moi! Ne vous en prenez qu'à vous-mêmes! ».* S14. V22.

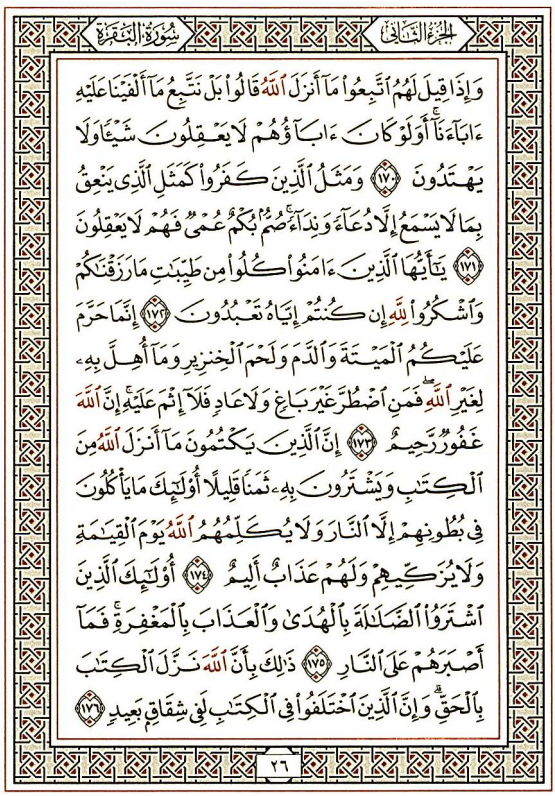

﴿168﴾-﴿173﴾. *« Ô hommes! Mangez de ce que la terre vous offre de licite et d'agréable! Ne marchez pas sur les traces de Satan qui est votre ennemi mortel! Il ne vous suggère que le mal et les turpitudes. Il vous incite à tenir sur Allah des propos dont vous ne saisissez même pas le sens. Lorsqu'on dit aux infidèles: « Conformez-vous à ce qu'Allah a révélé! ». Ils rétorquent: « Non! Nous devons plutôt nous conformer à ce que nous ont légué nos ancêtres! ». Eh quoi! Les suivraient-ils même s'ils manquaient de discernement, même s'ils étaient dans l'erreur! ».*

Il s'agit là d'un discours adressé à tous les hommes, qu'ils soient croyants ou incroyants. Le Très Haut leur rappelle Ses dons en leur ordonnant de manger de ce que la terre leur offre comme produits licites consistant en grains, légumes, fruits et chairs d'animaux, à condition qu'ils soient *« licites »* ou *« agréables »*, c'est-à-dire que ce ne soit pas des choses répugnantes comme la chair morte ou le sang ou comme la viande de porc. Dans ce verset il y a la preuve qu'à l'origine des choses il y a le caractère licite, que ce soit de la consommation ou de l'utilité; en outre, l'illicite est de deux formes: il y a ce qui est illicite en soi, c'est-à-dire ce qui est répugnant et contraire à l'agréable, et il y a ce qui est illicite pour ce qu'il représente; il s'agit de ce qui est illicite en vertu de son opposition au droit d'Allah ou de Ses serviteurs et en vertu de son opposition au licite. Il y a aussi une preuve sur le fait que la nourriture à la mesure de la nécessité est un devoir et celui qui la délaisse se rend coupable de péché.

« Ne marchez pas sur les traces de Satan », c'est-à-dire les voies sur lesquelles il suggère aux hommes de le suivre; il s'agit de tous les péchés comme la mécréance, les turpitudes et les injustices, la consommation des mets illicites et tous les autres péchés.

« Qui est votre ennemi mortel », c'est-à-dire qu'il vous affiche une animosité déclarée et incessante jusqu'à ce que vous le suiviez et que vous deveniez parmi les damnés de l'Enfer. Allah ne nous a pas seulement interdit de suivre ses traces, mais Il nous a informés – Lui le plus sincère des interlocuteurs – de son animosité incessante afin qu'on soit sur nos gardes; bien plus, Il ne s'est pas

contenté de cela, mais Il nous a informés en détail des méfaits auxquels il invite.

« Il ne vous suggère que le mal », c'est-à-dire le mal qui apporte du tort à son auteur. Tous les péchés sont concernés. Aussi, Sa parole : *« Et les turpitudes »* peut-être considérée comme une coordination de ce qui est particulier avec ce qui est global, car les turpitudes font partie des péchés, comme la fornication, la consommation d'alcool, l'assassinat, la diffamation, l'avarice, et autres péchés que celui qui a une raison ne peut qu'abhorrer.

« Il vous incite à tenir sur Allah des propos dont vous ne saisissez même pas le sens ». On peut citer dans cette optique le fait de parler de la Loi d'Allah et de Ses décrets de prédestination, sans avoir la science nécessaire. En outre, celui qui décrit Allah autrement qu'Il ne S'est décrit Lui-même ou que Son Messager ne l'a décrit ou qui refuse d'admettre ce qu'Il s'est attesté Lui-même pour Lui ou vice-versa, celui-ci aura parlé d'Allah sans avoir la science nécessaire pour cela. Celui qui prétend qu'Allah a un égal ou des associés dont l'adoration rapproche d'Allah, aura parlé d'Allah sans science. Celui qui dit qu'Allah a autorisé ceci, interdit cela ou ordonné cela, sans avoir de science clairvoyante, aura parlé d'Allah sans science. En outre, parmi les plus graves manières de parler d'Allah sans avoir de science, il y a pour l'homme le fait d'interpréter les paroles d'Allah ou de Son Messager selon des sens convenues chez certaines sectes égarées, puis de dire qu'Allah a voulu dire cela. En effet, parler d'Allah sans avoir de science à ce sujet est un des plus grands et des plus abjects péchés ; c'est aussi une des voies les plus habituelles vers lesquelles Satan invite les gens.

Ensuite, le Très Haut parle de la situation des polythéistes qui, invités à suivre ce qu'Allah a révélé à Son Messager, répondirent : *« Non ! Nous devons plutôt nous conformer à ce que nous ont légué nos ancêtres »*. Ils se sont suffits donc de l'imitation de leurs ancêtres, en refusant la foi aux Prophètes, bien que leurs ancêtres soient les plus ignorants des gens et les plus égarés d'entre eux.

Le Très Haut a dit ensuite :

(171). *« Ceux qui ont sombré dans la mécréance sont comparables à celui qui lance un cri (en direction du bétail) qui n'en perçoit qu'un appel sonore sans en entendre (le sens). Sourdes, muettes et aveugles ces bêtes sont dépourvues de raison ».*

Après avoir montré le refus de ces gens-là de se soumettre à ce à quoi les invitaient les Messagers d'Allah, sous prétexte de se conformer à leurs ancêtres, il ressort de cela qu'ils ne sont pas aptes à accepter la vérité ni en mesure de répondre à son appel. Bien plus, ces gens-là sont pareils à des bêtes que le berger appelle mais qui ne savent rien de ce qu'il leur dit. Elles n'entendent que la voix qui sert d'argument contre elles sans comprendre les propos d'une manière qui leur soit utile. La raison à cela est que ces gens-là n'ont pas une bonne intelligence ; bien plus, ils sont les plus sots des sots et les plus ignorants des ignorants. Est-il possible, en effet, que celui qui est appelé à la bonne voie et à la guidance, qui est mis en garde contre les turpitudes et les péchés et qui est exhorté à suivre ce qui sera la cause de son salut et de son bonheur, puisse désobéir à celui qui lui adresse ces conseils et puisse suivre ses passions en préférant la voie de l'égarement ? Un tel homme a-t-il une once d'intelligence ou fait-il partie des plus stupides parmi les hommes ?

﴿172﴾-﴿173﴾. *« Ô vous qui avez cru, nourrissez-vous de ces aliments délicieux que Nous vous avons accordés en guise de subsistance et témoignez de la reconnaissance à Allah si c'est Lui que vous adorez. Allah vous a seulement interdit la chair non sacrifiée, le sang, la viande de porc et tout ce qui a été sacrifié à un autre qu'Allah. (Cependant) quiconque est contraint (d'en manger) n'encourt pas de blâme (à condition) de ne pas en manger plus (que le nécessaire) et de ne pas transgresser (la Loi), car Allah est Pardonneur et Miséricordieux ».*

Cet appel concerne les seuls croyants après l'appel adressé à tous les hommes, car ce sont les croyants et eux seuls qui tirent profit des ordres et des interdits, en raison de leur foi. Il leur a ordonné donc la consommation de tous les bons aliments, à condition de Lui rendre grâce en les utilisant dans la voie de Son obéissance et de Sa crainte. Il leur a ordonné donc ce qu'Il avait ordonné aux prophètes : *« Ô Messagers, nourrissez-vous des bons aliments et agissez correctement ».*

Dans ce verset, le Très Haut ne parle pas d'aliments licites, car Il n'a permis que les choses agréables aux croyants, et parce que la foi du croyant ne lui permet pas de manger ce qui ne lui est pas licite.

Après avoir autorisé la consommation des choses agréables, le Très Haut a parlé de l'interdiction des choses répugnantes. Il a dit : *« Allah vous a seulement interdit la chair non sacrifiée »*, c'est-à-dire la chair de la bête qui n'a pas été sacrifiée rituellement. En effet, la chair d'une bête non sacrifiée et morte de façon naturelle ou par maladie reste répugnante surtout pour cette dernière, avec le risque d'augmentation des préjudices. Cependant, le législateur a excepté de cette règle générale la chair morte des poissons et des sauterelles qui restent des chairs licites et agréables.

« Le sang », c'est-à-dire le sang répandu, comme déterminé dans l'autre verset.

« Et tout ce qui a été sacrifié à un autre qu'Allah », c'est-à-dire tout ce qui a été immolé à un autre qu'Allah, comme ce qui est immolé au profit des idoles et des statues de pierre, des tombes et autres.

S'Il nous a défendu ces choses répugnantes et illicites, c'est par miséricorde pour nous et pour nous épargner tout préjudice. Malgré cela, celui qui *« est contraint d'en manger »*, c'est-à-dire qui a recours à ces aliments interdits à cause de la faim ou d'une contrainte, *« à condition de ne pas en manger plus (que le nécessaire) »*, c'est-à-dire qui ne cherche pas à consommer des interdits alors qu'il a la possibilité d'avoir ce qui est licite ou qui n'est pas rongé par la faim, *« et de ne pas transgresser »*, c'est-à-dire dépasser la limite de ce qui lui a été permis par nécessité. Aussi, celui qui se trouve contraint de consommer ces aliments interdits, sans avoir la possibilité de trouver ce qui est licite, et qui en mange en fonction de sa nécessité sans transgresser cette limite, *« n'encourt pas de blâme »*. Mais lorsque la contrainte n'a plus de raison d'être, la situation doit revenir à ce qu'elle était auparavant. Il est vrai que lorsque l'homme se trouve dans une nécessité impérieuse, il doit consommer ce qui est interdit, selon les conditions citées dans ce verset. Bien plus, il lui est interdit de se faire du tort en refusant de le faire et en risquant sa vie. Il est obligé donc de se nourrir et il sera en situation de péché s'il refuse de manger jusqu'à en mourir ; il sera considéré alors comme s'il s'était suicidé. Cette permission et cette aisance découlent de Sa miséricorde envers Ses serviteurs, et c'est pour cela qu'Il a conclu ce verset par

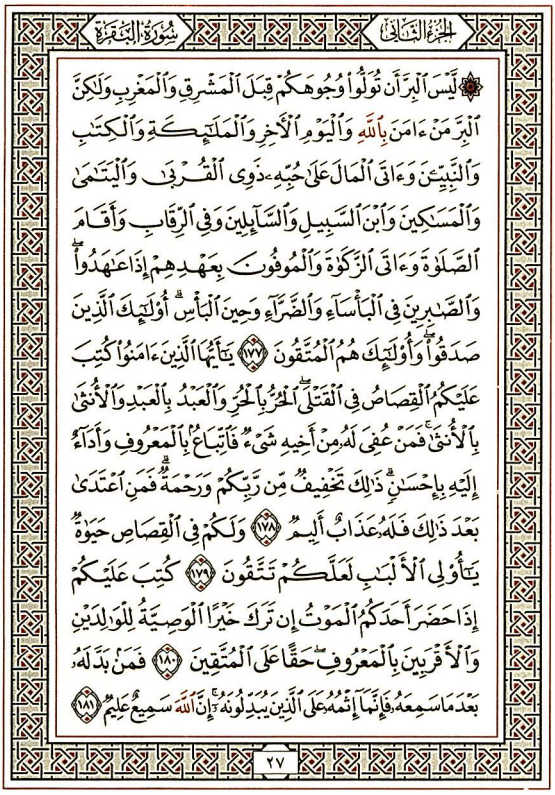
الجزء الثاني سورة البقرة
لَّيْسَ الْبِرَّ أَن تُوَلُّوا وُجُوهَكُمْ قِبَلَ الْمَشْرِقِ وَالْمَغْرِبِ وَلَٰكِنَّ
الْبِرَّ مَنْ آمَنَ بِاللَّهِ وَالْيَوْمِ الْآخِرِ وَالْمَلَائِكَةِ وَالْكِتَابِ
وَالنَّبِيِّينَ وَآتَى الْمَالَ عَلَىٰ حُبِّهِ ذَوِي الْقُرْبَىٰ وَالْيَتَامَىٰ
وَالْمَسَاكِينَ وَابْنَ السَّبِيلِ وَالسَّائِلِينَ وَفِي الرِّقَابِ وَأَقَامَ
الصَّلَاةَ وَآتَى الزَّكَاةَ وَالْمُوفُونَ بِعَهْدِهِمْ إِذَا عَاهَدُوا ۖ
وَالصَّابِرِينَ فِي الْبَأْسَاءِ وَالضَّرَّاءِ وَحِينَ الْبَأْسِ ۗ أُولَٰئِكَ الَّذِينَ
صَدَقُوا ۖ وَأُولَٰئِكَ هُمُ الْمُتَّقُونَ ﴿١٧٧﴾ يَا أَيُّهَا الَّذِينَ آمَنُوا كُتِبَ
عَلَيْكُمُ الْقِصَاصُ فِي الْقَتْلَى ۖ الْحُرُّ بِالْحُرِّ وَالْعَبْدُ بِالْعَبْدِ وَالْأُنثَىٰ
بِالْأُنثَىٰ ۚ فَمَنْ عُفِيَ لَهُ مِنْ أَخِيهِ شَيْءٌ فَاتِّبَاعٌ بِالْمَعْرُوفِ وَأَدَاءٌ
إِلَيْهِ بِإِحْسَانٍ ۗ ذَٰلِكَ تَخْفِيفٌ مِّن رَّبِّكُمْ وَرَحْمَةٌ ۗ فَمَنِ اعْتَدَىٰ
بَعْدَ ذَٰلِكَ فَلَهُ عَذَابٌ أَلِيمٌ ﴿١٧٨﴾ وَلَكُمْ فِي الْقِصَاصِ حَيَاةٌ
يَا أُولِي الْأَلْبَابِ لَعَلَّكُمْ تَتَّقُونَ ﴿١٧٩﴾ كُتِبَ عَلَيْكُمْ
إِذَا حَضَرَ أَحَدَكُمُ الْمَوْتُ إِن تَرَكَ خَيْرًا الْوَصِيَّةُ لِلْوَالِدَيْنِ
وَالْأَقْرَبِينَ بِالْمَعْرُوفِ ۖ حَقًّا عَلَى الْمُتَّقِينَ ﴿١٨٠﴾ فَمَن بَدَّلَهُ
بَعْدَمَا سَمِعَهُ فَإِنَّمَا إِثْمُهُ عَلَى الَّذِينَ يُبَدِّلُونَهُ ۚ إِنَّ اللَّهَ سَمِيعٌ عَلِيمٌ ﴿١٨١﴾
٢٧

ces deux nobles noms qui conviennent à ce contexte : *« Allah est pardonneur et Miséricordieux »*.

(١٧٤)-(١٧٥). *« Ceux qui dissimulent une partie de ce qu'Allah a révélé dans le Livre pour le vendre à un vil prix, ceux-là n'ingurgiteront que du feu dans leurs entrailles et Allah ne leur parlera pas au Jour du Jugement, Il ne les purifiera pas et un supplice douloureux leur sera réservé. Ceux-là sont ceux qui ont troqué la guidance pour l'égarement et le pardon pour le châtiment ; sont-ils si endurants au feu ? Ce supplice (leur sera infligé) parce qu'Allah a révélé le Livre au moyen de la Vérité et que ceux qui font du Livre un objet de divergence sont (avec vous) en profond désaccord »*.

Il s'agit là d'un sévère avertissement à ceux qui dissimulent ce qu'Allah a révélé à Ses Messagers comme science. Or Allah a pris l'engagement de ceux auxquels Il a accordé la science de la montrer aux gens et de ne pas la dissimuler. Ceux qui la vendent pour un bien dérisoire de ce bas-monde, *« ceux-là n'ingurgiteront que du feu dans leurs entrailles »*. Parce que ce prix qu'ils ont gagné, ils l'ont obtenu en contrepartie du plus vil des gains et du plus grands des péchés. Aussi, leur rétribution sera à la mesure de leurs actes.

« Allah ne leur parlera pas au Jour du Jugement ». Il se détournera d'eux et sera courroucé contre eux. Cela leur sera plus insupportable que le châtiment du feu.

« Il ne les purifiera pas », c'est-à-dire qu'Il ne les purifiera pas des mauvaises mœurs et ils n'auront aucune œuvre susceptible de leur valoir des éloges, un agrément et une rétribution. Il ne les purifiera pas parce qu'ils n'ont pas respecté les causes de la purification, dont la plus grande des causes est d'œuvrer selon le Livre d'Allah, de s'y conformer et de prêcher aux gens.

(١٧٧). *« La piété ne consiste pas à tourner sa face du côté de l'Orient ou de l'Occident ; la piété consiste à croire en Allah, au Jugement dernier, aux anges, au Livre et aux Prophètes ; la piété, c'est donner de son bien – quelque attachement qu'on lui porte – aux proches, aux orphelins, aux indigents, aux voyageurs et aux mendiants ; la piété, c'est aussi racheter les captifs, accomplir la ṣalât, s'acquitter de la zakât, demeurer fidèle à ses engagements, se montrer patient dans l'adversité, dans le malheur et face au péril. Telles sont les vertus qui caractérisent les croyants pieux et sincères ! »*.

Le Très Haut dit : *« La piété ne consiste pas à tourner sa face du côté de l'Orient et de l'Occident »*, c'est-à-dire que ce n'est pas là la piété qui est attendue des gens. Consacrer tout son temps et toutes ses discussions à cela n'a d'autre résultat que la préoccupation dont ne résulte que

discordes et divisions. Cette parole a le même sens que cette parole du Prophète (ﷺ) : « Le fort n'est pas celui qui se met en colère rapidement ; le fort est celui qui maîtrise son âme au moment de la colère ».

« La piété consiste à croire en Allah », c'est-à-dire à témoigner qu'Il est un Dieu Unique, possédant tout attribut de perfection et purifié de toute imperfection.

« Au Jugement dernier », c'est-à-dire tout ce dont Allah nous a parlé dans Son Livre et tout ce dont nous a informés le Prophète (ﷺ) de ce qui se passera après la mort.

« Aux anges », ceux qu'Allah nous a décrits dans Son Livre ainsi que Son Messager (ﷺ) dans ses *ḥaditḥs*.

« Au Livre », c'est-à-dire à l'origine des Livres qu'Allah a fait descendre à Ses Messagers, et dont le plus glorieux est le saint Coran ; il faut croire à tout ce qu'il contient comme récits et *préceptes*.

« Et aux Prophètes », en général, et à Mouḥammad (ﷺ) le dernier et le meilleur d'entre eux, en particulier.

« C'est donner de son bien », c'est-à-dire tout ce que possède l'homme comme richesses qu'elles soient considérables ou non. *« Quelque attachement qu'on lui porte »*, c'est-à-dire quel que soit l'amour qu'on porte à ce bien. C'est la preuve que la richesse est une passion pour l'âme au point où l'homme éprouve beaucoup d'hésitation à la dépenser dans la voie du bien. Aussi, celui qui la dépense – avec tout l'attachement qu'il lui porte – pour se rapprocher d'Allah, cela une sera une preuve de sa foi. Parmi les formes de cet attachement au bien est que l'homme dépense dans la voie d'Allah, alors qu'il est en bonne santé, avare, aspirant à la richesse et craignant la pauvreté. Il en est ainsi pour celui qui ne possède que peu de richesses mais qui dépense tout de même, car dans un cas pareil, l'homme préfère garder son bien de peur qu'il ne le perde complètement. Il en est ainsi pour celui qui dépense de ce qu'il a de meilleur et de ce qu'il aime, comme a dit le Très Haut : *« Vous n'atteindrez la piété que lorsque vous dépenserez de ce que vous aimez le plus »*.

Le Très Haut a mentionné ensuite les catégories de gens qui ont droit aux dépenses, en priorité. *« Aux proches »*, c'est-à-dire ceux dont tu t'attristes lorsqu'ils sont tristes et dont tu te réjouis lorsqu'ils sont réjouis ; ceux qui se connaissent et se portent assistance.

« Aux orphelins », c'est-à-dire ceux qui n'ont personne pour subvenir à leurs besoins et qui n'ont aucune force ou capacité de subvenir à ces besoins. Ceci prouve la miséricorde d'Allah envers Ses serviteurs, et montre qu'Allah est plus Miséricordieux envers eux que leurs pères ou leurs mères.

« Aux indigents », c'est-à-dire ceux qui sont avilis par la pauvreté et humiliés par le besoin. Ils ont donc un droit sur les riches pour repousser cette humiliation ou l'alléger.

« Aux voyageurs », c'est-à-dire les étrangers qui se retrouvent loin de leurs pays. Allah a incité Ses serviteurs riches à leur venir en aide et à les assister dans leur voyage.

« Et aux mendiants », c'est-à-dire ceux qui se retrouvent dans le besoin et dans l'obligation de demander aux gens une aide ; il en est ainsi de celui qui se trouve soumis à un impôt lourd imposé par les autorités ; ceci concerne aussi celui qui demande aux gens des aides au profit d'institutions d'intérêt général, comme les mosquées, les écoles, les ponts et autres.

« C'est aussi racheter les captifs ». Il s'agit du rachat des esclaves et de leur affranchissement de même que du rachat des prisonniers qui se trouvent chez les infidèles ou chez des tyrans.

« Accomplir la ṣalât, s'acquitter de la zakât ». Nous avons vu à plusieurs reprises qu'Allah réunit toujours entre la prière et la *zakât*, puisqu'elles sont les plus grandes obligations cultuelles et les plus parfaites pour se rapprocher d'Allah ; ce sont des actes d'adoration spirituels, physiques et matériels ; c'est avec eux qu'on peut évaluer la foi.

« Demeurer fidèle à ses engagements ». Par engagement, il faut entendre le respect des obligations qu'Allah a imposées à Ses serviteurs et que ceux-ci ont acceptées ; c'est pourquoi ils sont obligés d'être fidèles à leur engagement avec Allah. Sont concernés aussi les droits des serviteurs qu'Allah leur a imposés de respecter, de même que les devoirs que l'homme s'impose à lui-même comme la foi et les vœux entre autres.

« Se montrer patient dans l'adversité ». Il s'agit là de la pauvreté, car le pauvre a besoin de beaucoup de patience pour faire face à la pauvreté, en ce qu'elle lui cause comme souffrances morales et physiques.

« Dans le malheur », c'est-à-dire la maladie dans ses diverses formes, comme la fièvre, les ulcères, la douleur d'un organe, y compris d'une dent ou d'un doigt, car tout cela nécessite de la patience.

« Et face au péril », c'est-à-dire au moment de combattre les ennemis qu'on a reçu l'ordre de combattre. En effet, l'homme abhorre d'être tué, blessé ou fait prisonnier, et c'est pourquoi il a besoin de beaucoup de patience pour faire face à cela et espérer la rétribution d'Allah.

﴿١٧٨-١٧٩﴾. *« Ô vous qui croyez ! La Loi du Talion vous est prescrite en matière de meurtre : homme libre pour homme libre, esclave pour esclave, femme pour femme. Si l'ayant droit consent une remise de cette peine à son frère (au meurtrier), ce dernier sera poursuivi modérément et il devra s'acquitter du prix du sang avec empressement. C'est là une mesure d'allègement et de miséricorde pour vous de la part de votre Seigneur. Mais quiconque transgresse par la suite ce compromis, sera sévèrement sanctionné. La Loi du Talion constitue pour vous une garantie de vie, ô gens doués d'intelligence. Peut être finirez-vous ainsi par craindre Allah »*.

Le Très Haut rappelle à Ses serviteurs croyants qu'Il leur a prescrit la Loi du Talion en matière de meurtre, c'est-à-dire l'égalité entre tous, en ce sens que le meurtrier sera tué de la même façon qu'il a tué sa victime, dans un but de justice et d'équité entre les hommes.

Dans cet appel qui est adressé à tous les croyants, il y a une preuve que tous, y compris les parents du meurtrier et le meurtrier lui-même, sont tenus d'aider le tuteur de la victime s'il demande l'application de la Loi du Talion et de lui donner le droit de l'exercer contre le coupable. Ils n'ont pas le droit d'empêcher ce tuteur d'exercer le Talion, comme c'était le cas au temps de la *Jâhiliyya*, où on donnait asile aux meurtriers pour les soustraire à leur châtiment.

Il a montré ensuite cela en détail en disant : *« Homme libre pour homme libre »*. C'est-à-dire le mâle pour le mâle. *« Femme pour femme »*. C'est-à-dire la femelle pour le mâle et le mâle pour la femelle. Cette énonciation passe avant la signification de Sa parole : *« Femme pour femme »*, avec la preuve de la *sounna*, sur le fait que le mâle peut être tué pour la femelle. Les deux parents sont exemptés de cette règle, car ils ne peuvent être tués pour leur fils, en raison de ce que dit la *sounna* à ce sujet.

En outre, en raison de la compassion et de la miséricorde qu'il y a dans le cœur d'un parent, il est impossible pour celui-ci de tuer son fils sauf en cas de folie ou de grands torts causés par le fils au père.

Est exempté aussi l'infidèle, car le verset s'adresse exclusivement aux croyants. Il est injuste en effet de tuer un proche intime d'Allah pour Son ennemi. *« Esclave pour esclave »*. C'est-à-dire que ce soit un homme ou une femme, qu'ils soient égaux ou différents.

Le sens de ce verset montre que l'homme libre ne peut être tué pour un esclave, dans la mesure où il ne lui est pas égal. *« Femme pour femme »*. Certains gens de science ont interprété ce verset selon son sens apparent, en estimant que l'homme ne peut être tué pour une femme. Nous avons montré, du reste, l'autre version précédemment.

Il y a dans ce verset une preuve sur le fait que le prix du sang est une alternative à la Loi du Talion, et c'est pour cela qu'Il a dit: *« Si l'ayant droit consent une remise de cette peine à son frère (au meurtrier) »*. C'est-à-dire que lorsque l'ayant droit ou un des parents de la victime pardonne à son meurtrier, la Loi du Talion devient caduque et se trouve remplacée par le prix du sang. Une fois que le pardon est accordé et que le prix du sang est décidé, l'ayant droit de la victime doit faire preuve d'un bon comportement avec le meurtrier et ne pas lui imposer ce qui est au-dessus de ses moyens. En outre, il ne doit pas le blesser par des propos déplacés ou autre.

« Il devra s'acquitter du prix du sang avec empressement ». C'est-à-dire que le meurtrier doit s'acquitter du montant du prix du sang fixé sans tergiversation, sans diminution et sans tort aussi bien par la parole que par l'action. La récompense du pardon n'implique-t-elle pas de bien s'acquitter de ses obligations? Ceci est valable pour tous les droits dont les gens sont tenus de s'acquitter les uns envers les autres.

Dans Sa parole: *« Si l'ayant droit consent une remise de cette peine à son frère (au meurtrier) »*, il y a une incitation et un encouragement au pardon et au prix du sang. Plus préférable que cela, est de pardonner sans contrepartie. Dans Sa parole: *« A son frère »*, il y a une preuve sur le fait que le meurtrier ne peut être excommunié, car le sens de la fraternité, ici, est celui de la foi. Or, le meurtrier n'a pas été exclu de ce cadre-là.

Une fois que les parents de la victime ou l'un d'eux pardonne, le sang du meurtrier sera préservé et il sera à l'abri de toute vengeance. C'est pour cela que le Très Haut a dit: *« Mais quiconque transgresse, par la suite, ce compromis »*, c'est-à-dire après l'octroi du pardon, *« sera sévèrement sanctionné »*. C'est-à-dire dans l'au-delà. Quant à sa mise à mort et à son exécution, elles découlent de ce qui précède, car cet homme-là a tué celui qui s'est acquitté à lui de son droit et, de ce fait, il mérite la mort lui aussi.

Le Très Haut a montré ensuite Sa grande sagesse dans la prescription de la Loi du Talion, en disant: *« La Loi du Talion constitue pour vous une garantie de vie »*. C'est-à-dire que les sangs seront ainsi préservés et les criminels avertis. En effet, celui qui sait que s'il tue il sera tué, réfléchira à plusieurs reprises avant de commettre son crime. Si le châtiment du meurtre était autre chose que la mise à mort du meurtrier, on ne pourrait pas s'épargner les méfaits résultant des assassinats et des crimes. Il en est ainsi pour toutes les autres peines légales.

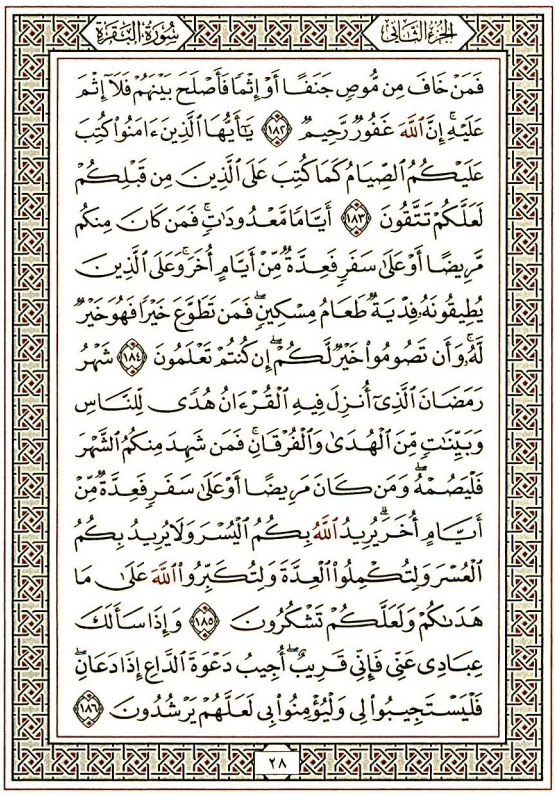
الجزء الثاني سورة البقرة
فَمَنْ خَافَ مِن مُّوصٍ جَنَفًا أَوْ إِثْمًا فَأَصْلَحَ بَيْنَهُمْ فَلَآ إِثْمَ
عَلَيْهِ ۚ إِنَّ ٱللَّهَ غَفُورٌ رَّحِيمٌ ﴿١٨٢﴾ يَٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ كُتِبَ
عَلَيْكُمُ ٱلصِّيَامُ كَمَا كُتِبَ عَلَى ٱلَّذِينَ مِن قَبْلِكُمْ
لَعَلَّكُمْ تَتَّقُونَ ﴿١٨٣﴾ أَيَّامًا مَّعْدُودَٰتٍ ۚ فَمَن كَانَ مِنكُم
مَّرِيضًا أَوْ عَلَىٰ سَفَرٍ فَعِدَّةٌ مِّنْ أَيَّامٍ أُخَرَ ۚ وَعَلَى ٱلَّذِينَ
يُطِيقُونَهُۥ فِدْيَةٌ طَعَامُ مِسْكِينٍ ۖ فَمَن تَطَوَّعَ خَيْرًا فَهُوَ خَيْرٌ
لَّهُۥ ۚ وَأَن تَصُومُوا۟ خَيْرٌ لَّكُمْ ۖ إِن كُنتُمْ تَعْلَمُونَ ﴿١٨٤﴾ شَهْرُ
رَمَضَانَ ٱلَّذِىٓ أُنزِلَ فِيهِ ٱلْقُرْءَانُ هُدًى لِّلنَّاسِ
وَبَيِّنَٰتٍ مِّنَ ٱلْهُدَىٰ وَٱلْفُرْقَانِ ۚ فَمَن شَهِدَ مِنكُمُ ٱلشَّهْرَ
فَلْيَصُمْهُ ۖ وَمَن كَانَ مَرِيضًا أَوْ عَلَىٰ سَفَرٍ فَعِدَّةٌ مِّنْ
أَيَّامٍ أُخَرَ ۗ يُرِيدُ ٱللَّهُ بِكُمُ ٱلْيُسْرَ وَلَا يُرِيدُ بِكُمُ
ٱلْعُسْرَ وَلِتُكْمِلُوا۟ ٱلْعِدَّةَ وَلِتُكَبِّرُوا۟ ٱللَّهَ عَلَىٰ مَا
هَدَىٰكُمْ وَلَعَلَّكُمْ تَشْكُرُونَ ﴿١٨٥﴾ وَإِذَا سَأَلَكَ
عِبَادِى عَنِّى فَإِنِّى قَرِيبٌ ۖ أُجِيبُ دَعْوَةَ ٱلدَّاعِ إِذَا دَعَانِ ۖ
فَلْيَسْتَجِيبُوا۟ لِى وَلْيُؤْمِنُوا۟ بِى لَعَلَّهُمْ يَرْشُدُونَ ﴿١٨٦﴾
٢٨

(180)-(182). *« Il vous est prescrit, lorsque l'un d'entre vous est sur le point de mourir en laissant quelques biens, de faire un testament en faveur de ses père et mère et de ses parents les plus proches, suivant l'usage établi. C'est un devoir pour ceux qui craignent le Seigneur. Ceux qui dénaturent les dispositions d'un testament après en avoir pris connaissance, commettent un délit dont ils sont seuls à supporter les conséquences, car Allah entend tout et sait tout. Celui qui, craignant une partialité ou une illégalité de la part du testateur, fait accepter un compromis par les parties intéressées ne commet aucun péché, car Allah est Clément et Miséricordieux ».*

C'est-à-dire qu'Allah vous a prescrit, ô musulmans, *« lorsque l'un d'entre vous est sur le point de mourir »*, c'est-à-dire lorsque les causes de la mort surviennent, comme une maladie mortelle, par exemple, en laissant des biens considérables, il doit établir un testament en faveur de ses parents et des personnes les plus proches de lui, selon l'usage établi, sans gaspillage et sans préférer les lointains aux plus proches. Bien au contraire, il doit les classifier en fonction du lien de parenté et du besoin.

Sa parole : *« C'est un devoir pour ceux qui craignent le Seigneur »* prouve l'obligation du testament, puisqu'Allah en a fait un des actes qu'implique la piété.

La plupart des exégètes soutiennent que ce verset a été abrogé par le verset sur les héritages. Certains d'entre eux estiment qu'il concerne les parents et les proches qui ne font pas partie des héritiers, bien qu'il n'y ait aucune preuve sur le fait que ce verset soit d'ordre particulier. Le plus juste est de dire que ce testament concerne les parents et les proches, d'une manière générale, et Allah l'a laissé à l'usage établi.

Ensuite, Allah a prescrit aux parents héritiers et aux autres proches héritiers, une part d'héritage dans les versets afférents, après que ce bon usage ait été global. La règle juridique reste applicable à ceux qui sont privés d'héritage parmi les parents et autres, parce qu'exclus par d'autres. A cet effet, l'homme est tenu de faire un testament en faveur de ces personnes-là, car elles sont celles qui ont le plus de droits de jouir de sa bienfaisance. Cet avis fait l'unanimité au sein de la communauté et concilie les deux opinions précitées. En effet, avec cette explication, il est possible de concilier et de faire concorder ces versets car, quelle que soit la possibilité d'arriver à cette conciliation, elle reste meilleure que l'abrogation qu'aucune preuve n'atteste.

Dans la mesure où le testateur peut refuser de faire un testament, craignant qu'il ne soit changé après sa mort, le Très Haut a dit : *« Ceux qui dénaturent les*

dispositions d'un testament après en avoir pris connaissance, commettent un délit dont ils sont seuls à supporter les conséquences». C'est-à-dire que le testateur aura sa récompense auprès d'Allah, mais le péché sera assumé par ceux qui changeront ou dénatureront ce testament.

«Allah entend tout». C'est-à-dire qu'Il entend toutes les voix, y compris le discours du testateur et son testament. Aussi, le testateur doit choisir ceux qui vont l'entendre et le voir dicter son testament; en outre, il ne doit pas se rendre coupable d'une injustice dans son testament. *«Et sait tout»*, c'est-à-dire qu'Il connaît les intentions du testateur et les actes de celui au profit de qui est fait le testament. Aussi, si le testateur fait un effort louable dans son testament et qu'Allah sait ses bonnes intentions en ce sens, Il le récompensera même s'il se trompe. Il y a aussi un avertissement à l'encontre de celui qui a des velléités de changer le testament, puisqu'Allah sait ce qu'il compte faire. Qu'il prenne donc garde d'Allah. Ceci en ce qui concerne le testament juste. Quant au testament qui contient une injustice, une tromperie et un péché, il importe à celui qui assiste au moment où le testateur dicte son testament, de lui conseiller ce qui est plus juste et plus convenable que cela et de lui déconseiller d'être injuste et partial. S'il n'arrive pas à faire cela, il lui importe d'œuvrer à réconcilier les personnes au profit desquelles est établi le testament et d'assurer une équité entre elles qui puisse les satisfaire et les réconcilier.

﴿١٨٣-١٨٥﴾. *«Ô croyants! Le jeûne vous est prescrit comme il a été prescrit aux peuples qui vous ont précédés, afin que vous manifestiez votre piété. Ce jeûne devra être observé pendant un nombre de jours bien déterminé. Celui d'entre vous qui, malade ou en voyage, aura été empêché de l'observer devra jeûner plus tard un nombre de jours équivalent à celui des jours de rupture. Mais ceux qui ne peuvent le supporter qu'avec grande difficulté devront assumer, à titre de compensation, la nourriture d'un pauvre pour chaque jour de jeûne non observé. Le mérite de celui qui en nourrira davantage ne sera que plus grand. Mais savez-vous qu'il est préférable pour vous de jeûner? (Ces jours sont) Le mois de Ramadan au cours duquel le Coran a été révélé comme bonne direction et pour leur permettre de distinguer la Vérité de l'erreur. Quiconque parmi vous aura pris connaissance de ce mois devra commencer le jeûne. Celui d'entre vous qui, malade ou en voyage, aura été empêché de le faire devra jeûner plus tard un nombre de jours égaux à celui des jours de jeûne non observés. Allah tient ainsi à vous faciliter l'accomplissement de vos devoirs religieux et non à vous le rendre difficile. Achevez donc la période du jeûne et louez Allah pour vous avoir guidés, afin de Lui prouver votre reconnaissance».*

Le Très Haut informe Ses serviteurs quant au don qu'Il leur fit en leur prescrivant le jeûne comme Il l'a prescrit aux peuples précédents, car il s'agit là d'une prescription religieuse utile et avantageuse pour les gens en tout temps. Cette prescription permettra ainsi à cette communauté de concurrencer autrui dans les œuvres de bien et dans les belles vertus; il ne s'agit pas d'une prescription difficile dont elle a l'exciusivité en dehors des autres communautés.

Le Très Haut a montré ensuite Sa sagesse derrière cette prescription du jeûne, en disant: *«Afin que vous manifestiez votre piété».* En effet, le jeûne constitue un des plus grands moyens de manifester sa piété, parce qu'il consiste en l'obéissance à Allah et en l'abandon de Ses interdits.

Parmi les marques de piété qu'il recèle, il y a le fait que le jeûneur s'abstient de tout ce qu'Allah lui a interdit comme nourriture, boisson, relations conjugales et autres plaisirs vers lesquels son âme penche, en se rapprochant ainsi d'Allah et en espérant à travers cette abstinence obtenir la récompense d'Allah. Ceci fait partie de la piété. Il y a aussi le fait que le jeûneur entraîne son âme à la maîtrise de soi, en lui apprenant à se détourner de ce qu'elle aime, tout en ayant la possibilité de l'avoir, en sachant qu'Allah l'observe. Il y a également le fait que le jeûneur restreint les passages par lesquels le Diable arrive à avoir le dessus sur l'homme, car le Diable court dans le corps de l'homme à l'image du sang dans son organisme. Le jeûne permet ainsi d'affaiblir son influence et de diminuer les péchés. En outre, lorsque le riche goûte à la souffrance de la faim, cela l'incitera à venir en aide aux pauvres et aux indigents. Tout cela fait partie de la piété.

Après avoir mentionné la prescription du jeûne, le Très Haut a ajouté qu'il ne s'agit que d'un nombre de jours déterminé et faciles à accomplir. Il procéda ensuite à une autre facilité en disant : « *Celui d'entre vous qui, malade ou en voyage, aura été empêché de l'observer, devra jeûner plus tard un nombre de jours équivalent à celui des jours de rupture* ». Il s'agit là de cas de force majeure pour lesquels Allah a autorisé la rupture du jeûne. Mais pour que l'avantage du jeûne soit assuré à tous les croyants, Il leur a ordonné de rattraper les jours de rupture une fois que la maladie disparaît ou que le voyage est terminé.

Dans Sa parole : « *Un nombre de jours égaux* », il y a la preuve que le fidèle doit rattraper les jours non observés du Ramadan qu'ils le soient complètement ou partiellement. Il y a aussi la preuve qu'il est permis de rattraper les jours longs et chauds par d'autres courts et froids et vice-versa.

Sa parole : « *Ceux qui ne peuvent le supporter qu'avec grande difficulté, devront assumer, à titre de compensation, la nourriture d'un pauvre pour chaque jour de jeûne non observé* ». Cela se passait au début de la prescription du jeûne, lorsque les croyants n'étaient pas habitués au jeûne. Comme le jeûne qui était prescrit irrémédiablement, était difficile pour eux, le Très Haut les prépara graduellement à cela en laissant celui qui est en mesure de faire le jeûne entre jeûner – ce qui est meilleur que tout – ou nourrir un pauvre. C'est pourquoi Il a dit : « *Savez-vous qu'il est préférable pour vous de jeûner ?* ».

Ensuite, le jeûne est devenu obligatoire pour celui qui est en mesure de le faire, alors que celui qui n'est pas en mesure de le faire a la possibilité de le rompre et de le rattraper ensuite.

On a dit aussi que cette parole : « *Mais ceux qui ne peuvent le supporter qu'avec grande difficulté* », concerne ceux qui ne peuvent jeûner qu'avec grande peine et difficulté, à l'image du vieillard par exemple. Pour ceux-là, il suffit de donner une compensation à un pauvre pour tout jour rompu. C'est là l'opinion la plus juste.

« *Le mois du Ramadan est celui au cours duquel le Coran a été révélé* ». C'est-à-dire le jeûne qui vous a été prescrit est le mois de Ramadan, le mois grandiose pendant lequel vous avez obtenu de la part d'Allah un grand bienfait, à savoir le saint Coran qui contient la guidance de vos intérêts religieux et terrestres et qui distingue entre la vérité et le mensonge, la guidance et l'égarement, les gens de la félicité et les damnés. Un tel mois possédant de tels

mérites et de tels bienfaits est digne d'être consacré à l'adoration et au jeûne.

Et dans la mesure où le choix entre le jeûne et la compensation fut abrogé, le Très Haut a renouvelé la permission de rompre le jeûne au malade et au voyageur, afin que personne ne pense que cette permission soit aussi abrogée.

« Achevez donc la période du jeûne ». Cela – et Allah est plus savant – afin que personne ne s'imagine que le but du jeûne du Ramadan puisse être atteint si on en jeûne une seule partie. Cette conjecture a été écartée à travers cet ordre d'achever la période du jeûne. Le Très Haut doit être remercié une fois la période du jeûne achevée pour avoir permis et facilité l'accomplissement de cette obligation, et ce par la glorification de Son Nom le jour de son expiration. Dans cette optique, entre la glorification du Nom d'Allah lors de la vision du croissant du mois de *Chouwwâl* jusqu'à la fin du prêche de la prière de la fête de la rupture.

(186). *« Si Mes serviteurs t'interrogent à Mon sujet, qu'ils sachent que Je suis tout près d'eux, toujours disposé à exaucer les vœux de celui qui M'invoque. Qu'ils répondent donc à Mon appel et qu'ils aient foi en Moi, afin qu'ils soient guidés vers la voie du salut »*.

Il s'agit là de la réponse à une question posée par des compagnons au Prophète (ﷺ): «Notre Seigneur est-Il proche de manière à ce que nous Lui fassions des confidences ou est-Il loin de manière à ce que nous L'appelions?». C'est alors que fut révélé ce verset: *« Si Mes serviteurs t'interrogent à Mon sujet, qu'ils sachent que Je suis tout proche d'eux »*. Le Très Haut est, en effet, Celui qui surveille et observe tout; Il est Celui qui connaît les secrets et ce qui est plus caché encore; Il décèle la perfidie des regards et dévoile le secret des cœurs. Il est proche aussi de celui qui le sollicite par la réponse. C'est pourquoi Il a dit: *« Toujours disposé à exaucer les vœux de celui qui M'invoque »*.

L'invocation est de deux genres: une invocation d'adoration et une invocation de requête. La proximité est de deux genres également: une proximité de toutes Ses créatures par Sa science et une réponse de ceux qui Le sollicitent par l'exaucement, l'assistance et la réussite.

Aussi, celui qui L'invoque avec un cœur présent et une invocation permise légalement, sans entacher cela par une des causes qui empêchent l'exaucement des invocations, comme la consommation de choses interdites et autres péchés, Allah lui promet de l'exaucer, surtout s'il s'acquitte de toutes les causes de l'exaucement, à savoir l'obéissance à Allah et la soumission à Lui en appliquant Ses préceptes et en se détournant de Ses interdits et aussi en croyant en Lui. C'est pourquoi Il a dit: *« Qu'ils répondent donc à Mon appel et qu'ils aient foi en Moi, afin qu'ils soient guidés vers la voie du salut »*.

Le Très Haut a dit ensuite:

(187). *« Il vous est permis, la nuit qui suit une journée de jeûne, d'avoir des rapports avec vos épouses, qui sont un vêtement pour vous autant que vous l'êtes pour elles. Allah sait que vous vous êtes clandestinement livrés à de tels rapports; mais Il ne vous en tient pas rigueur et vous accorde Son pardon. Désormais, vous pouvez cohabiter avec vos femmes en aspirant à ce qu'Allah vous prescrit. Mangez et buvez jusqu'au moment où vous pourrez distinguer un fil blanc d'un fil noir, à la pointe de l'aube. A partir de cet instant, observez une abstinence totale jusqu'à la tombée de la nuit. N'ayez aucun rapport avec vos femmes, durant votre retraite spirituelle dans les mosquées. Telles sont les*

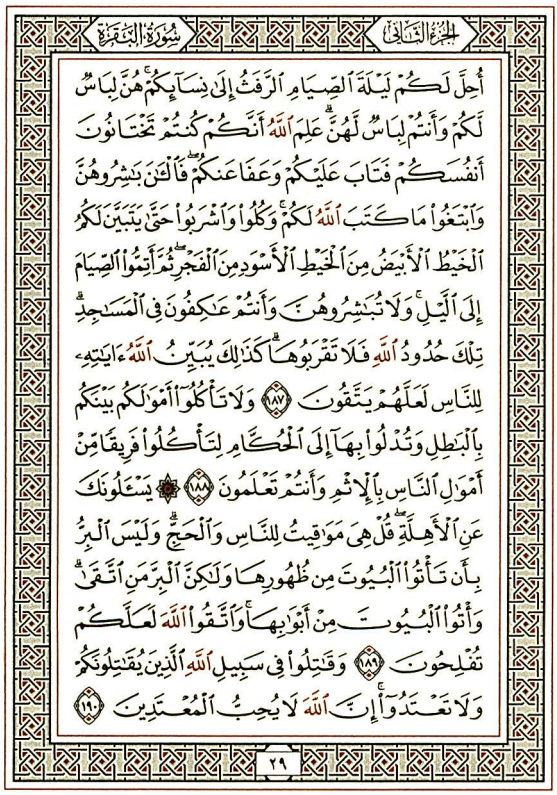
الجزء الثاني — سورة البقرة

أُحِلَّ لَكُمْ لَيْلَةَ الصِّيَامِ الرَّفَثُ إِلَىٰ نِسَائِكُمْ ۚ هُنَّ لِبَاسٌ
لَّكُمْ وَأَنتُمْ لِبَاسٌ لَّهُنَّ ۗ عَلِمَ اللَّهُ أَنَّكُمْ كُنتُمْ تَخْتَانُونَ
أَنفُسَكُمْ فَتَابَ عَلَيْكُمْ وَعَفَا عَنكُمْ ۖ فَالْآنَ بَاشِرُوهُنَّ
وَابْتَغُوا مَا كَتَبَ اللَّهُ لَكُمْ ۚ وَكُلُوا وَاشْرَبُوا حَتَّىٰ يَتَبَيَّنَ لَكُمُ
الْخَيْطُ الْأَبْيَضُ مِنَ الْخَيْطِ الْأَسْوَدِ مِنَ الْفَجْرِ ۖ ثُمَّ أَتِمُّوا الصِّيَامَ
إِلَى اللَّيْلِ ۚ وَلَا تُبَاشِرُوهُنَّ وَأَنتُمْ عَاكِفُونَ فِي الْمَسَاجِدِ ۗ
تِلْكَ حُدُودُ اللَّهِ فَلَا تَقْرَبُوهَا ۗ كَذَٰلِكَ يُبَيِّنُ اللَّهُ آيَاتِهِ
لِلنَّاسِ لَعَلَّهُمْ يَتَّقُونَ ﴿١٨٧﴾ وَلَا تَأْكُلُوا أَمْوَالَكُم بَيْنَكُم
بِالْبَاطِلِ وَتُدْلُوا بِهَا إِلَى الْحُكَّامِ لِتَأْكُلُوا فَرِيقًا مِّنْ
أَمْوَالِ النَّاسِ بِالْإِثْمِ وَأَنتُمْ تَعْلَمُونَ ﴿١٨٨﴾ ۞ يَسْأَلُونَكَ
عَنِ الْأَهِلَّةِ ۖ قُلْ هِيَ مَوَاقِيتُ لِلنَّاسِ وَالْحَجِّ ۗ وَلَيْسَ الْبِرُّ
بِأَن تَأْتُوا الْبُيُوتَ مِن ظُهُورِهَا وَلَٰكِنَّ الْبِرَّ مَنِ اتَّقَىٰ ۗ
وَأْتُوا الْبُيُوتَ مِنْ أَبْوَابِهَا ۚ وَاتَّقُوا اللَّهَ لَعَلَّكُمْ
تُفْلِحُونَ ﴿١٨٩﴾ وَقَاتِلُوا فِي سَبِيلِ اللَّهِ الَّذِينَ يُقَاتِلُونَكُمْ
وَلَا تَعْتَدُوا ۚ إِنَّ اللَّهَ لَا يُحِبُّ الْمُعْتَدِينَ ﴿١٩٠﴾
٢٩

limites qu'Allah vous impose, ne les transgressez pas. C'est ainsi qu'Allah explique clairement Ses versets aux hommes afin qu'ils Le craignent ».

Au début de l'imposition du mois de jeûne, il était interdit aux musulmans de manger, de boire et d'avoir des rapports avec leurs épouses, la nuit, après le sommeil. Ceci causa de la gêne et des difficultés à certains d'entre eux. Aussi, le Très Haut allégea pour eux cette obligation en leur permettant de manger, de boire et d'avoir des rapports conjugaux durant toutes les nuits du Ramadan, qu'ils aient dormi ou pas, car ils négligeaient certaines des choses qui leur étaient prescrites.

« Mais Il ne vous en tient pas rigueur », c'est-à-dire qu'Il vous a facilité une chose qui, si elle était restée telle quelle, vous aurait mené au péché. *« Et vous accorde Son pardon »*, pour ce que vous avez commis comme négligences.

« En aspirant à ce qu'Allah vous prescrit », c'est-à-dire qu'à travers vos rapports avec vos épouses, aspirez à vous rapprocher d'Allah en cherchant le but noble du coït, à savoir obtenir une progéniture et préserver votre chasteté ainsi que celle de votre épouse. Cependant, parmi les nuits du Ramadan, il y a celle du destin *(Al qadr)* que le croyant doit consacrer à l'adoration et à la dévotion, car la satisfaction du plaisir peut être rattrapée, alors que la nuit du destin – si elle est ratée – ne peut être rattrapée.

« Mangez et buvez, jusqu'au moment où vous pourrez distinguer un fil blanc d'un fil noir, à la pointe de l'aube ». Il s'agit là de la limite où on peut manger, boire et avoir des rapports conjugaux. Ce verset montre aussi que celui qui mange ou boit, en ayant des doutes sur l'apparition de l'aube, n'a aucun souci à se faire. Il montre aussi qu'il est préférable de retarder le repas du *shoûr*, en vertu de la permission d'Allah et de Sa facilitation. De même, il montre qu'il est permis au jeûneur d'être en état de souillure *(Janaba)* jusqu'à l'aube, avant de se laver, et que son jeûne sera valable.

Dans la mesure où la permission d'avoir des rapports conjugaux pendant les nuits du Ramadan n'a pas un caractère d'ordre général, celui qui se trouve en retraite spirituelle dans la mosquée n'a pas le droit de faire cela, en vertu de cette parole du Très Haut : *« N'ayez aucun rapport avec vos femmes, durant votre retraite dans les mosquées »*. Ce verset indique la légalité de la retraite spirituelle, qui consiste à s'isoler dans la mosquée pour adorer Allah et se consacrer à Lui. La retraite spirituelle n'est valable que dans les mosquées. Par mosquée, il faut

entendre le lieu où on accomplit les cinq prières.

(188). *« Ne vous emparez pas mutuellement de vos biens de manière illicite et ne corrompez pas les dirigeants afin d'engloutir injustement une fraction des biens d'autrui alors que vous (vous) savez en tort »*. C'est-à-dire ne subtilisez pas les biens des autres, car le musulman aime pour son frère ce qu'il aime pour lui-même et respecte ses biens comme il respecte ses propres biens, et parce qu'en subtilisant les biens d'autrui, il donne l'occasion à un autre de lui subtiliser ses propres biens.

Dans cette optique, entre la subtilisation par le moyen de la contrainte, du vol, de la tromperie dans une transaction, un dépôt ou autre. Entrent aussi les contrats avec intérêts usuraires et les jeux de hasard dans leur ensemble, car ils sont considérés tous comme une forme de subtilisation de biens par des moyens illégaux; en font aussi partie la tromperie et l'arnaque dans une vente ou un achat, une location ou autres, de même que le fait de faire travailler des salariés et les léser dans leurs droits ou le fait que des salariés prennent un salaire pour un travail qu'ils n'ont pas fait; y entre aussi le fait de prendre un salaire pour des actes d'adoration ou d'offrandes qui ne sont pas légaux, jusqu'à ce qu'ils soient consacrés à Allah; y entre aussi le fait de prendre des biens de la *Zakât* et des aumônes, des biens de mainmorte et des testaments par ceux qui n'y ont pas droit ou qui en prennent plus qu'ils n'ont droit.

Tout cela entre dans le cadre du fait de prendre les biens d'autrui par des moyens illégaux.

Cela est certes rigoureusement interdit, même si un litige survient et que l'affaire est portée devant un juge, et que celui qui veut s'emparer de ces biens apporte un argument qui l'emporte sur l'argument du propriétaire légitime de ces biens, ce qui permet au juge de donner un jugement en sa faveur. En effet, le jugement du juge ne peut rendre licite ce qui est illicite et vice-versa, car ce dernier juge d'après ce qu'il entend des deux parties. Sinon, les choses restent comme elles étaient, et ce jugement du juge en faveur de l'usurpateur n'aura aucune valeur légale.

En outre, celui qui apporte à un dirigeant une preuve aberrante et que celui-ci juge en sa faveur, ce jugement ne lui sera pas légal et il sera dans la situation de celui qui usurpe le bien d'autrui, en connaissance de cause. Quant à l'avocat qui sait que son client est dans le tort, il ne lui est pas permis de le défendre, car c'est un traître et, comme a dit le Très Haut: *« Ne te fais pas l'avocat des traîtres »*. S4. V105.

(189). *« Ils te questionneront au sujet des mansions lunaires; dis-leur qu'elles permettent aux hommes de déterminer le temps et en particulier celui du pèlerinage. La vertu ne consiste pas à entrer dans les maisons en passant par le toit, mais elle consiste à craindre (Allah); entrez donc dans (vos) demeures en passant par la porte et ayez la crainte d'Allah; peut-être réussirez-vous »*.

Sa parole: *« Dis-leur qu'elles permettent aux hommes de déterminer le temps »*, c'est-à-dire qu'Allah – dans Sa miséricorde et Sa compassion – a fait que le croissant commence faible dans le premier mois, puis il augmente au fur et à mesure jusqu'à ce qu'il atteigne sa moitié, puis sa plénitude, avant de diminuer de nouveau, et ce afin que les hommes puissent connaître et déterminer les temps de leurs dévotions, comme le jeûne, les périodes de la *Zakât*, les expiations, le pèlerinage, etc. Ces mansions permettent aussi de

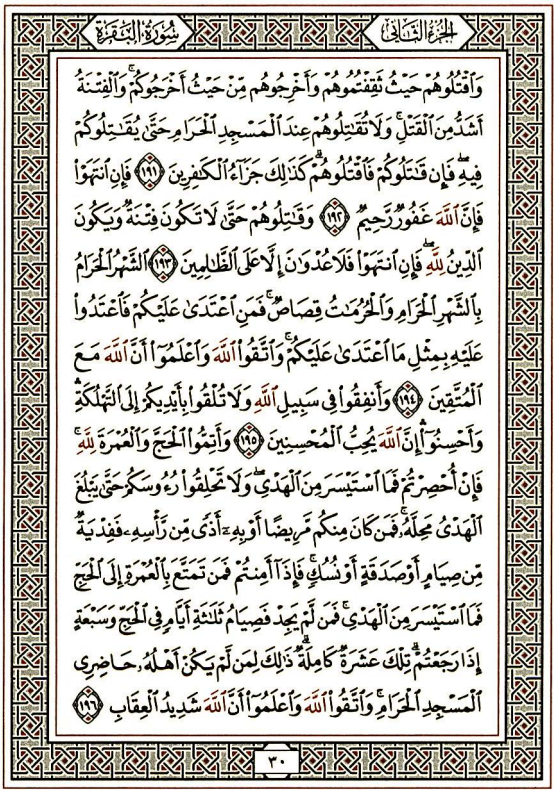
الجزء الثاني — سورة البقرة

وَاقْتُلُوهُمْ حَيْثُ ثَقِفْتُمُوهُمْ وَأَخْرِجُوهُم مِّنْ حَيْثُ أَخْرَجُوكُمْ ۚ وَالْفِتْنَةُ
أَشَدُّ مِنَ الْقَتْلِ ۚ وَلَا تُقَاتِلُوهُمْ عِندَ الْمَسْجِدِ الْحَرَامِ حَتَّىٰ يُقَاتِلُوكُمْ
فِيهِ ۖ فَإِن قَاتَلُوكُمْ فَاقْتُلُوهُمْ ۗ كَذَٰلِكَ جَزَاءُ الْكَافِرِينَ ﴿١٩١﴾ فَإِنِ انتَهَوْا
فَإِنَّ اللَّهَ غَفُورٌ رَّحِيمٌ ﴿١٩٢﴾ وَقَاتِلُوهُمْ حَتَّىٰ لَا تَكُونَ فِتْنَةٌ وَيَكُونَ
الدِّينُ لِلَّهِ ۖ فَإِنِ انتَهَوْا فَلَا عُدْوَانَ إِلَّا عَلَى الظَّالِمِينَ ﴿١٩٣﴾ الشَّهْرُ الْحَرَامُ
بِالشَّهْرِ الْحَرَامِ وَالْحُرُمَاتُ قِصَاصٌ ۚ فَمَنِ اعْتَدَىٰ عَلَيْكُمْ فَاعْتَدُوا
عَلَيْهِ بِمِثْلِ مَا اعْتَدَىٰ عَلَيْكُمْ ۚ وَاتَّقُوا اللَّهَ وَاعْلَمُوا أَنَّ اللَّهَ مَعَ
الْمُتَّقِينَ ﴿١٩٤﴾ وَأَنفِقُوا فِي سَبِيلِ اللَّهِ وَلَا تُلْقُوا بِأَيْدِيكُمْ إِلَى التَّهْلُكَةِ ۛ
وَأَحْسِنُوا ۛ إِنَّ اللَّهَ يُحِبُّ الْمُحْسِنِينَ ﴿١٩٥﴾ وَأَتِمُّوا الْحَجَّ وَالْعُمْرَةَ لِلَّهِ ۚ
فَإِنْ أُحْصِرْتُمْ فَمَا اسْتَيْسَرَ مِنَ الْهَدْيِ ۖ وَلَا تَحْلِقُوا رُءُوسَكُمْ حَتَّىٰ يَبْلُغَ
الْهَدْيُ مَحِلَّهُ ۚ فَمَن كَانَ مِنكُم مَّرِيضًا أَوْ بِهِ أَذًى مِّن رَّأْسِهِ فَفِدْيَةٌ
مِّن صِيَامٍ أَوْ صَدَقَةٍ أَوْ نُسُكٍ ۚ فَإِذَا أَمِنتُمْ فَمَن تَمَتَّعَ بِالْعُمْرَةِ إِلَى الْحَجِّ
فَمَا اسْتَيْسَرَ مِنَ الْهَدْيِ ۚ فَمَن لَّمْ يَجِدْ فَصِيَامُ ثَلَاثَةِ أَيَّامٍ فِي الْحَجِّ وَسَبْعَةٍ
إِذَا رَجَعْتُمْ ۗ تِلْكَ عَشَرَةٌ كَامِلَةٌ ۗ ذَٰلِكَ لِمَن لَّمْ يَكُنْ أَهْلُهُ حَاضِرِي
الْمَسْجِدِ الْحَرَامِ ۚ وَاتَّقُوا اللَّهَ وَاعْلَمُوا أَنَّ اللَّهَ شَدِيدُ الْعِقَابِ ﴿١٩٦﴾

٣٠

connaître les délais et les échéances des dettes reportées, les périodes de locations, de grossesse et autres choses dont ont besoin les créatures. Le Très Haut en a fait un calcul que tout un chacun, petit ou grand, illettré ou savant, peut connaître. Si le calcul se faisait au moyen de l'année solaire, peu de gens pourraient le comprendre.

« La vertu ne consiste pas à entrer dans les maisons en passant par le toit ». Il s'agit là d'une pratique que les *anṣârs* ainsi que d'autres Arabes faisaient. En effet, lorsque ceux-ci se trouvaient en état d'*iḥrâm* (sacralisation), ils n'entraient pas dans leurs maisons par les portes, en croyant que c'était là un acte de dévotion. Le Très Haut les informe qu'il ne s'agit nullement d'un acte de dévotion, car ce n'est pas Lui qui l'a prescrit. Or, quiconque adore Allah avec un acte cultuel qui n'a pas été prescrit par Allah ni par Son Messager, celui-là adore Allah avec une invention religieuse. On peut déduire de ce verset, qu'en toute chose, l'homme est tenu d'opter pour la voie la plus facile et la plus accessible. Par exemple, celui qui ordonne le convenable et interdit le blâmable, doit prendre en considération la situation des gens auxquels il s'adresse, en utilisant avec eux la douceur et la diplomatie avec lesquelles il peut atteindre le but souhaité. Il en est de même pour l'étudiant, l'enseignant et autres chercheurs de connaissances qui doivent utiliser les voies les plus accessibles et les plus faciles pour atteindre leur but.

« Elle consiste à craindre Allah ». C'est là la véritable vertu qu'Allah a ordonnée, à savoir se conformer à Ses préceptes et se détourner de Ses interdits. C'est cette vertu-là qui est la cause du salut et de la délivrance. Aussi, celui qui ne craint pas Allah n'a aucune voie vers le salut, et celui qui Le craint obtient le salut et la réussite.

﴿١٩٠﴾-﴿١٩٣﴾. *« Combattez pour la cause d'Allah ceux qui vous combattent, mais sans outrepasser les limites, car Allah n'aime pas les transgresseurs. Tuez-les où que vous les rencontriez et chassez-les d'où ils vous ont chassés : la sédition est pire que le meurtre ; ne les combattez pas cependant dans la Mosquée sacrée tant qu'ils ne vous y combattent pas, mais s'ils le font, alors tuez-les ! Telle est la rétribution des mécréants. Et s'ils renoncent (à la mécréance), Allah est Pardonneur et Miséricordieux. Combattez-les afin que la sédition ne se répande pas et que la religion soit consacrée exclusivement à Allah, et s'ils renoncent (au polythéisme) ne leur témoignez plus d'hostilité, exception faite de ceux qui auront un comportement inique »*.

Ces versets contiennent l'ordre de combattre dans la voie d'Allah. Ceci a eu lieu après l'émigration à Médine, une fois

que les musulmans sont devenus en mesure de combattre pour protéger leur religion. Allah leur a ordonné alors de combattre, ce qu'ils ne pouvaient faire lorsqu'ils étaient à la Mecque. Dans cette spécification *« Pour la cause d'Allah »*, il y a une incitation au dévouement et à la sincérité et une interdiction des combats fratricides dans les séditions.

« Ceux qui vous combattent », c'est-à-dire ceux qui sont prêts à vous combattre. Il s'agit des hommes adultes et non des vieillards qui n'ont ni opinion ni capacité de combattre.

L'interdiction de transgresser les limites englobe toutes les formes de transgression, comme le fait de combattre ceux qui ne combattent pas (les femmes, les malades mentaux, les enfants, les moines et autres), de défigurer les morts, de tuer les animaux, d'arracher les arbres et autres pratiques, pour des raisons qui n'ont aucun intérêt pour les musulmans. Parmi les autres formes de transgression, il y a le fait de combattre ceux qui s'acquittent de la *jizya* (l'impôt de capitation), car cela n'est pas permis.

« Tuez-les où que vous les rencontriez ». Il s'agit là d'un ordre de combattre les polythéistes où qu'ils se trouvent, en tout temps et en tout lieu, par mesure défensive et offensive.

Ensuite, Il a excepté de cela le combat *« dans la Mosquée sacrée »* qui n'est permis que s'il y a une agression de la part des polythéistes. Auquel cas, il faut les combattre pour les repousser.

Ceci doit se poursuivre en tout temps, jusqu'à ce qu'ils cessent leur mécréance et se soumettent à Allah. Une fois soumis à Allah, Celui-ci acceptera leur repentir et leur pardonnera, même après avoir professé le polythéisme dans la Maison sacrée et combattu le Prophète (ﷺ) et les croyants, car c'est là une marque de la miséricorde d'Allah et de Sa générosité envers Ses serviteurs.

Dans la mesure où le combat dans l'enceinte de la Maison sacrée était considéré par certains comme un crime dans ce pays sacré, le Très Haut leur a rappelé que l'incitation à la sédition et aux persécutions des gens pour qu'ils renoncent à leur foi monothéiste est pire que le fait de combattre. Vous n'avez donc – ô musulmans – aucune gêne à les combattre.

Le Très Haut a rappelé ensuite le but de la lutte pour Sa cause, qui n'est nullement de verser le sang des polythéistes ou de prendre leurs biens, mais pour que *« la religion soit consacrée exclusivement à Allah »* et qu'elle supplante toutes les autres religions en repoussant tout ce qui s'oppose à elle comme formes de polythéisme. C'est là le sens de sédition dont parle ce verset. Si ce but est atteint, il n'y aura ni combat ni tuerie.

﴿194﴾. *« (Une agression au cours d') un mois sacré (vaut) pour (une agression au cours d') mois sacré : le talion s'applique aussi aux choses saintes. A celui qui vous agresse, ripostez par une agression semblable ; craignez Allah et sachez qu'Allah est aux côtés de ceux qui (Le) redoutent »*. Il se peut que le sens de ce verset ait trait à ce qui s'est passé lorsque les polythéistes empêchèrent le Prophète (ﷺ) et ses compagnons, le jour d'*Al Houdaybiyya*, d'entrer à la Mecque en concluant avec eux un traité pour qu'ils puissent y entrer l'année d'après. Cet empêchement et ce traité eurent lieu au cours d'un mois sacré, qui est le mois de *Dhoul Qa'da*. Ce verset est venu donc pour tranquilliser les cœurs des compagnons et compléter leur dévotion qui n'a pu avoir lieu. Il se peut aussi que le sens soit que si vous les combattiez durant un mois sacré, eux aussi vous ont combattu durant un mois sacré. Ce sont

donc eux les agresseurs et vous n'avez rien à vous reprocher. A partir de là, cette parole du Très Haut : *« Le talion s'applique aussi aux choses sacrées »*, devient une sorte de coordination de ce qui est général avec ce qui est particulier, c'est-à-dire que tout doit être respecté et sacralisé durant un mois sacré, dans un pays sacré, lorsqu'on est en état de sacralisation et, plus globalement, tout ce que la législation a ordonné de respecter. Aussi, celui qui transgresse ce qui est interdit, sera soumis à la Loi du talion. Celui qui tue durant un mois sacré sera tué, celui qui répand la sédition dans le pays sacré, sera soumis à la peine légale et n'aura droit à aucune sacralité ; celui qui tue un homme qui vient de lui payer le prix du sang sera tué à son tour ; s'il le blesse ou lui tranche un organe de son corps, il subira la même peine ; celui qui s'empare des biens d'autrui, se verra prendre ses biens.

Cependant, est-il permis à un ayant droit de prendre un bien à la mesure de son droit d'un autre ou non ? Il y a là une divergence entre les savants à ce sujet. L'opinion la plus plausible est que si la cause du droit est manifeste, comme par exemple, l'hôte qui ne trouve pas d'asile chez autrui ou l'épouse et le proche au profit desquels celui qui est tenu de dépenser, refuse de le faire, il est permis de prendre de son bien. Par contre, si la cause n'est pas manifeste, comme pour celui qui refuse de reconnaître les dettes d'autrui, qui le trompe dans une transaction, qui le vole et autres, il n'est pas permis de lui prendre de ses biens comme contrepartie. Ceci comme conciliation entre les deux arguments. C'est pour cela qu'Il a dit pour confirmer et renforcer ce qui précède : *« A celui qui vous agresse, ripostez par une agression semblable »*. Il s'agit là de l'explication du principe du talion qui est la riposte égale à l'agression d'un agresseur.

Et dans la mesure où, dans la plupart des cas, les âmes ne s'arrêtent pas devant leurs limites, lorsqu'elles ont l'occasion de prendre leur revanche, le Très Haut a ordonné de se conformer à Sa crainte, c'est-à-dire de ne pas dépasser les limites de la Loi en disant : *« Allah est aux côtés de ceux qui (Le) redoutent »*. C'est-à-dire avec l'assistance, l'aide, l'octroi de la victoire et de la réussite.

Certes, celui qui a Allah avec lui ne peut que jouir de la félicité éternelle. Quant à celui qui ne se conforme pas à sa crainte, Il se détourne de lui et l'abandonne en le laissant à la merci de lui-même. Sa perte sera très proche de lui comme sa veine jugulaire.

۱۹۵. *« Et dépensez vos biens pour la cause d'Allah sans vous précipiter vous-mêmes à votre propre perte et témoignez de votre vertu car Allah aime ceux qui œuvrent vertueusement »*.

Le Très Haut ordonne à Ses serviteurs de dépenser dans Sa voie, c'est-à-dire de débourser de l'argent dans les voies qui mènent à Lui, à savoir toutes les voies du bien, comme les aumônes au profit des pauvres, des proches, ou de ceux dont les dépenses nous incombent.

La plus grande dépense reste cependant celle qui est faite dans le *djihâd* pour la cause d'Allah, car cette dépense est un *djihâd* avec les biens. Elle est obligatoire à l'image du *djihâd* avec sa personne. Cette dépense contient de grands avantages, entre autres le renforcement des rangs des musulmans, l'affaiblissement du polythéisme et de ses partisans, le raffermissement des assises de la religion d'Allah, etc. En effet, le *djihâd* pour la cause d'Allah, ne peut se faire qu'avec des dépenses et des ressources. Les dépenses sont comme une

âme pour le *djihâd ;* sans elles, il ne peut y avoir de *djihâd ;* a contrario, refuser de dépenser pour la cause d'Allah c'est rendre impossible le *djihâd*, donner l'occasion aux ennemis de se renforcer et les inciter à se rendre agressifs. La parole du Très Haut : *« Sans vous précipiter vous-mêmes à votre perte »* sera dès lors considérée comme un argument pour cela.

Le fait de se précipiter à sa perte revient à deux choses : renoncer à ce qui est ordonné à l'homme, lorsque ce renoncement implique un grand tort pour le corps ou l'âme et faire ce qui implique la perte du corps ou de l'âme. De nombreuses choses entrent dans cette optique : il en est ainsi de l'abandon du *djihâd* pour la cause d'Allah ou des dépenses pour cette cause, l'audace injustifiée de l'homme à aller combattre ou faire un voyage périlleux, les risques qu'il prend en montant sur un arbre ou une construction dangereux, et autres risques qu'il prend par vanité ou fatuité. Y entrent aussi l'entêtement à commettre des péchés et le fait de désespérer du repentir de même que l'abandon des obligations prescrites par Allah et dont l'abandon implique la perte pour l'âme et la religion.

Dans la mesure où les dépenses pour la cause d'Allah sont considérées comme une forme de vertu, le Très Haut a ordonné la vertu d'une manière générale. Aussi, le sens de vertu peut indiquer diverses pratiques de bienfaisance : on peut considérer donc comme vertu le fait d'ordonner le convenable et d'interdire le blâmable, le fait d'apprendre la science utile, de régler les problèmes des gens et de dissiper leurs soucis, de rendre visite aux malades, de suivre les cortèges funèbres, de donner des conseils à ceux qui sont dans l'égarement, d'aider celui qui travaille et de trouver du travail pour celui qui n'a pas de travail et autres formes de bienfaisance qu'Allah a ordonnées. Le sens de la bienfaisance peut concerner aussi la bonne manière d'adorer Allah, comme l'a dit le Prophète (ﷺ) : « La bienfaisance c'est d'adorer Allah comme si Tu le voyais, car si tu ne Le vois pas, Lui, te voit ».

Celui qui arrive à se parer de ces vertus, sera à l'image de ceux au sujet desquels Allah a dit : *« Ceux qui ont agi avec bienfaisance auront une belle récompense et un surplus »*. Allah sera avec lui, affermira ses pas, le guidera et l'aidera dans toutes ses affaires.

Après avoir mentionné les règles du jeûne et du *djihâd*, le Très Haut a mentionné celles du pèlerinage en disant :

(196). *« (Après avoir entamé) le pèlerinage ou la 'oumra, menez-les à leur terme en vue de (plaire à) Allah, et si vous en êtes empêchés, faites un sacrifice à votre portée mais ne vous rasez pas la tête avant que la bête sacrificielle ne soit parvenue au lieu où il convient (de l'immoler). Quant aux malades et à ceux qui souffrent d'une affection à la tête, qu'ils se rachètent (après s'être coupés les cheveux) par un jeûne, une aumône ou un sacrifice. Si maintenant vous êtes en sécurité, que celui qui aura bénéficié (d'une désacralisation) entre la 'oumra et le pèlerinage fasse un sacrifice à sa portée et, s'il n'a pas de quoi le faire, qu'il jeûne trois jours durant le pèlerinage et sept jours une fois revenu (chez lui), ce qui lui fera une durée (de jeûne) de dix jours complets. (Cependant), ceci n'est valable que pour ceux dont la famille ne réside pas dans la Mosquée sacrée ; craignez donc Allah et sachez qu'Allah est Impitoyable dans Son châtiment ».*

Cette parole du Très Haut : *« (Après avoir entamé) le pèlerinage et la 'oumra, menez-les à leur terme »*, implique plusieurs choses :

La première est le caractère obligatoire du pèlerinage et de la *'oumra*.

La deuxième est l'obligation de les accomplir avec leurs fondements et leurs règles indiquées par le Prophète (ﷺ) qui a dit: «Prenez de moi vos rites (du pèlerinage)».

La troisième est qu'il y a un argument fort en faveur de ceux qui soutiennent le caractère obligatoire de la *'oumra*.

La quatrième est qu'il faut mener à leur terme le pèlerinage et la 'oumra, même si c'est à caractère surérogatoire.

La cinquième est l'obligation de les faire convenablement et parfaitement, en plus du fait qu'il faut accomplir tout ce qu'ils impliquent.

La sixième est qu'ils doivent être entièrement dévoués à Allah.

La septième est que celui qui est en état de sacralisation ne doit pas cesser de faire une chose avant de l'avoir terminée, sauf ce qu'Allah a excepté, à savoir l'empêchement. C'est pour cela qu'Il a dit: *« Si vous en êtes empêchés »*, d'arriver jusqu'à la Mosquée sacrée pour mener à terme votre pèlerinage ou *'oumra*, à cause d'une maladie, d'un tort, d'un ennemi ou autres causes d'empêchement.

« Faites un sacrifice à votre portée », c'est-à-dire immolez ce que vous pouvez trouver comme bêtes sacrificielles, que ce soit des chameaux ou des vaches pour lesquels sept personnes peuvent cotiser ou des moutons à titre individuel; celui qui est empêché de mener à terme son pèlerinage pour les raisons précitées, doit se raser et se désacraliser, comme l'a fait le Prophète (ﷺ) avec ses compagnons lorsqu'ils furent empêchés par les polythéistes d'entrer à la Mecque le jour d'*Al Houdaybiyya*. S'il ne trouve pas de bêtes sacrificielles à immoler, qu'il jeûne pendant dix jours puis qu'il se désacralise.

Le Très Haut a dit ensuite: *« Mais ne vous rasez pas la tête avant que la bête sacrificielle ne soit parvenue au lieu où il convient (de l'immoler) »*. Il s'agit là d'un des interdits de l'état de sacralisation, à savoir enlever ses cheveux, que ce soit par le rasage ou autre, de sa tête ou d'une autre partie de son corps. De nombreux savants ont fait l'analogie entre le rasage des cheveux et la rognure des ongles dans un but d'agrément pour interdire cette dernière pratique. Cette interdiction reste de vigueur jusqu'à ce que les bêtes sacrificielles soient parvenues au lieu où il convient de les immoler. De ce fait, il est préférable que le rasage ait lieu après l'immolation, comme l'indique ce verset.

En outre, ce verset prouve que celui qui bénéficie d'une sacralisation entre la *'oumra* et le pèlerinage, lorsqu'il ramène la bête sacrificielle, ne se désacralise pas de sa *'oumra* avant le jour de l'immolation. Une fois qu'il a fait ses tournées rituelles pour la *'oumra*, il se met en état de sacralisation pour le pèlerinage; le fait qu'il ramène avec lui une bête sacrificielle ne lui donne pas droit à la désacralisation. Allah a interdit cela en ce qu'il y a comme soumission et humilité à Sa volonté de la part du serviteur et parce qu'il n'y a aucun risque de préjudice pour ce dernier. Auquel cas, c'est-à-dire s'il est malade ou s'il souffre d'une maladie qui nécessite un rasage de ses cheveux, il peut le faire, mais il est soumis à une expiation consistant à jeûner trois jours, à faire nourrir six pauvres ou à faire un sacrifice d'une bête. Il a certes le choix en cela, mais le sacrifice est préférable, puis l'aumône puis le jeûne.

Ceci est valable pour tous les autres actes qui mettent fin à la désacralisation comme se rogner des ongles, se voiler la tête, porter un habit cousu, mettre du parfum, etc. Tous ces actes sont autorisés

en cas de nécessité, mais avec l'expiation précitée.

Le Très Haut a dit ensuite: *« Si maintenant vous êtes en sécurité »*, c'est-à-dire que vous arrivez à atteindre la Maison sacrée sans aucun empêchement d'un ennemi ou autre danger *« que celui qui aura bénéficié (d'une désacralisation) entre la 'oumra et le pèlerinage »*, c'est-à-dire qui aura continué le pèlerinage après la *'oumra*, en jouissant de sa désacralisation après sa *'oumra « fasse un sacrifice à sa portée »*, c'est-à-dire qu'il est tenu de faire un sacrifice à la mesure de ses moyens.

Le sens de ce verset indique que celui qui a pour but le simple pèlerinage n'est pas tenu par le sacrifice, de même qu'il montre le mérite de la jouissance de sa désacralisation et la permission de la faire durant les mois du pèlerinage.

« Et s'il n'a pas de quoi le faire », c'est-à-dire le sacrifice ou son montant, *« qu'il jeûne trois jours durant le pèlerinage »*; le début de son entrée en vigueur commence avec l'entrée en état de sacralisation pour la *'oumra* et sa fin se termine trois jours après le jour de l'immolation, c'est-à-dire les jours du jet de cailloux et de la station à *Mina*. Cependant, il est préférable de jeûner le septième, le huitième et le neuvième jour.

« et sept jours une fois revenu (chez lui) », c'est-à-dire après avoir terminé les rites du pèlerinage; il est permis de les faire à la Mecque, sur la route ou lors de l'arrivée chez soi.

« Ceci », c'est-à-dire ce qui est mentionné comme obligation de sacrifice pour celui qui se désacralise *« n'est valable que pour ceux dont la famille ne réside pas dans la Mosquée sacrée »*. C'est-à-dire que cette obligation de sacrifice pour celui qui se désacralise est valable uniquement pour ceux dont la famille ne réside pas

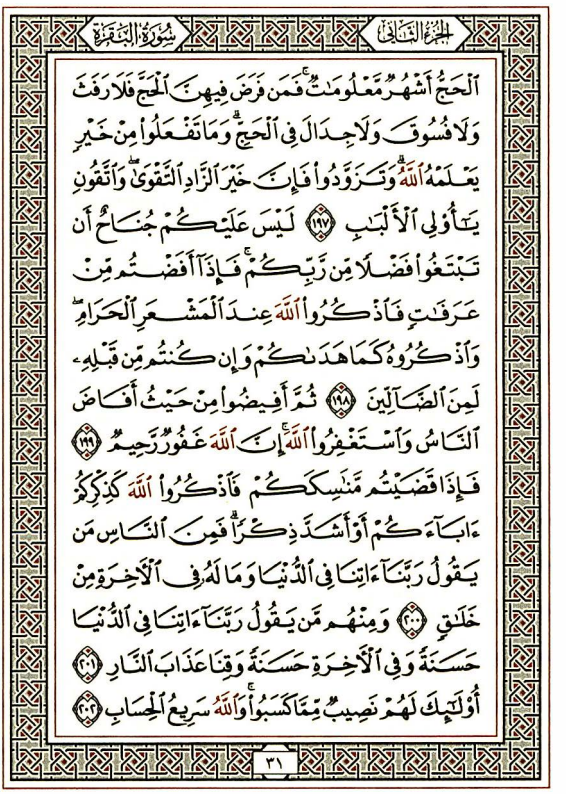
الجزء الثاني — سورة البقرة

ٱلْحَجُّ أَشْهُرٌ مَّعْلُومَٰتٌ ۚ فَمَن فَرَضَ فِيهِنَّ ٱلْحَجَّ فَلَا رَفَثَ
وَلَا فُسُوقَ وَلَا جِدَالَ فِى ٱلْحَجِّ ۗ وَمَا تَفْعَلُوا۟ مِنْ خَيْرٍ
يَعْلَمْهُ ٱللَّهُ ۗ وَتَزَوَّدُوا۟ فَإِنَّ خَيْرَ ٱلزَّادِ ٱلتَّقْوَىٰ ۚ وَٱتَّقُونِ
يَٰٓأُو۟لِى ٱلْأَلْبَٰبِ ﴿١٩٧﴾ لَيْسَ عَلَيْكُمْ جُنَاحٌ أَن
تَبْتَغُوا۟ فَضْلًا مِّن رَّبِّكُمْ ۚ فَإِذَآ أَفَضْتُم مِّنْ
عَرَفَٰتٍ فَٱذْكُرُوا۟ ٱللَّهَ عِندَ ٱلْمَشْعَرِ ٱلْحَرَامِ ۖ
وَٱذْكُرُوهُ كَمَا هَدَىٰكُمْ وَإِن كُنتُم مِّن قَبْلِهِۦ
لَمِنَ ٱلضَّآلِّينَ ﴿١٩٨﴾ ثُمَّ أَفِيضُوا۟ مِنْ حَيْثُ أَفَاضَ
ٱلنَّاسُ وَٱسْتَغْفِرُوا۟ ٱللَّهَ ۚ إِنَّ ٱللَّهَ غَفُورٌ رَّحِيمٌ ﴿١٩٩﴾
فَإِذَا قَضَيْتُم مَّنَاسِكَكُمْ فَٱذْكُرُوا۟ ٱللَّهَ كَذِكْرِكُمْ
ءَابَآءَكُمْ أَوْ أَشَدَّ ذِكْرًا ۗ فَمِنَ ٱلنَّاسِ مَن
يَقُولُ رَبَّنَآ ءَاتِنَا فِى ٱلدُّنْيَا وَمَا لَهُۥ فِى ٱلْءَاخِرَةِ مِنْ
خَلَٰقٍ ﴿٢٠٠﴾ وَمِنْهُم مَّن يَقُولُ رَبَّنَآ ءَاتِنَا فِى ٱلدُّنْيَا
حَسَنَةً وَفِى ٱلْءَاخِرَةِ حَسَنَةً وَقِنَا عَذَابَ ٱلنَّارِ ﴿٢٠١﴾
أُو۟لَٰٓئِكَ لَهُمْ نَصِيبٌ مِّمَّا كَسَبُوا۟ ۚ وَٱللَّهُ سَرِيعُ ٱلْحِسَابِ ﴿٢٠٢﴾
٣١

habituellement dans la Mosquée sacrée, mais est éloignée par une distance plus ou moins longue.

﴿١٩٧﴾. *« Le pèlerinage (doit s'accomplir) pendant des mois déterminés. Celui qui se l'impose pendant cette période doit éviter les propos obscènes, les transgressions et les polémiques et Allah est Informé du bien que vous faites. Faites des provisions tout en sachant que la meilleure des provisions est la crainte d'Allah; aussi, redoutez-Moi, vous qui êtes doués d'intelligence ».*

Le Très Haut nous informe que le pèlerinage a lieu *« pendant des mois déterminés »*, c'est-à-dire connus et qui n'ont pas besoin d'être spécifiés, à l'image du jeûne qui a pris le nom du mois de Ramadan durant lequel il se déroule ou comme les cinq prières que le Très Haut a spécifiées. Concernant, le pèlerinage, il fait partie des rites d'Abraham qui continuent

à être pratiqués par sa descendance et qui sont connus d'elle.

Par mois déterminés, il faut entendre: selon la majorité des savants les mois de *Chouwwâl*, de *Dhoul Qa'da* et dix jours de *Dhoul Hijja*, c'est-à-dire les mois pendant lesquels a lieu généralement l'entrée en état de sacralisation pour le pèlerinage.

« Celui qui se l'impose pendant cette période », c'est-à-dire celui qui entre en état de sacralisation, car l'entrée en vigueur de cet état le rend obligatoire, même si c'est à titre surérogatoire.

Ach-Châfi'î et ses disciples se sont appuyés sur ce verset pour soutenir qu'il n'est pas permis de se mettre en état de sacralisation pour le pèlerinage avec l'avènement de ses mois déterminés.

Cependant, il y a là un argument en faveur de l'opinion de la majorité des savants qui soutiennent la justesse de l'entrée en état de sacralisation pour le pèlerinage avant ses mois déterminés, car Sa parole: *« Celui qui se l'impose pendant cette période »* contient la preuve que l'obligation d'entrée en état de sacralisation peut entrer en vigueur durant les mois mentionnés ou non durant ces mois-là, sinon Il ne les aurait pas déterminés.

Sa parole: *« Doit éviter les propos obscènes, les transgressions et les polémiques »*, veut dire que vous devez respecter l'état de sacralisation pour le pèlerinage, surtout celui qui a lieu durant les mois déterminés, en le préservant de tout ce qui peut l'entacher ou l'amoindrir comme les propos obscènes, surtout en présence des femmes, les polémiques, les querelles et les disputes pouvant provoquer des rixes et des animosités. Or, le but du pèlerinage est l'humilité, la soumission à Allah et l'effort en vue de se rapprocher de Lui avec ce qui est possible comme actes de dévotion et en abandonnant tout ce qui peut l'entacher comme péchés. Ce faisant, un tel pèlerinage devient pur et indemne de tout péché. Un tel pèlerinage ne peut avoir d'autre récompense que le Paradis. Certes, ces péchés sont interdits en tout temps et en tout lieu, mais en période de pèlerinage, les commettre serait plus grave encore.

Sache que le rapprochement d'Allah ne se fait pas par le seul abandon des péchés, sans l'application des préceptes et des directives. C'est pour cela que le Très Haut a dit: *« Allah est Informé du bien que vous faites »*. C'est-à-dire que tout bien, toute bonne action, tout acte de dévotion et toute offrande, entrent dans cette optique. C'est là une incitation insistante à faire le bien, surtout dans ces lieux sacrés où il faut rattraper tout ce qui a été négligé comme prières, jeûne, aumônes, circumambulations et bienfaisance avec les paroles ou les actes.

Ensuite, le Très Haut a ordonné de faire des provisions pour ce voyage béni pour se mettre à l'abri de la sollicitation des gens et de leurs biens et pour pouvoir aider les pèlerins nécessiteux. Il s'agit là des provisions de nature à préserver la santé du corps. Cependant, les véritables provisions dont l'utilité est continue et pérenne, se trouve être la provision de la crainte d'Allah, c'est-à-dire la piété, qui est le viatique de l'au-delà. C'est elle qui mène à la félicité complète et à la jouissance éternelle et pérenne. Celui qui délaisse cette provision se retrouve égaré, ne sachant que faire, et la proie de tous les maux. Il ne pourra pas arriver à la demeure des pieux.

﴿198-202﴾. *« Il n'est pas interdit, pendant le pèlerinage, de rechercher quelques faveurs de votre Seigneur (par la pratique du négoce). Lorsque vous déferlez de 'Arafât, rappelez le Nom d'Allah auprès du Repère sacré et glorifiez-Le pour vous avoir mis sur la bonne*

voie, alors qu'auparavant vous étiez du nombre des égarés! Après quoi, déferlez par où s'effectuent les processions et demandez pardon à Allah, car Allah est Clément et Miséricordieux. Une fois ces rites terminés, invoquez Allah comme vous invoquez d'habitude vos pères, mais avec une ferveur plus vive encore. Mais il est certaines personnes qui disent seulement: « Seigneur! Accorde-nous une belle part dans ce monde! ». Ceux-là n'auront aucune part dans la vie future. Et il en est d'autres qui disent: « Seigneur! Accorde-nous une belle part dans ce monde et une belle part dans la vie future, et préserve-nous des tourments de l'enfer! ». Ceux-là auront une part conforme à ce qu'ils auront mérité et Allah est Prompt dans Ses comptes ».

Lorsque le Très Haut a ordonné de se conformer à Sa crainte, Il a ajouté qu'il n'y a aucun inconvénient à vouloir acquérir des faveurs en faisant du commerce, si cela ne se répercute pas sur la bonne marche du pèlerinage et sa sérénité, et si le but en soi reste le pèlerinage et si le commerce est fait avec des moyens licites et reste attribué à la faveur d'Allah et non à l'habileté de son auteur.

Sa parole: *« Lorsque vous déferlez de 'Arafât, rappelez le Nom d'Allah auprès du Repère sacré »* indique plusieurs choses:

La première est la station de *'Arafât* qui est connue depuis fort longtemps et qui fait partie des rites du pèlerinage. Le déferlement à partir de *'Arafât* ne doit se faire qu'après la station en cet endroit.

La deuxième est l'ordre d'évoquer Allah devant le Repère sacré, à savoir *Mouzdalifa*. Ce rite est connu aussi et il a lieu la nuit de l'immolation en y passant la nuit; après la prière de l'aube, le pèlerin fait une halte à *Mouzdalifa*, en invoquant Allah, jusqu'à ce que les invocations d'Allah aient pour lui les mêmes effets que les obligations et les actes surérogatoires.

La troisième est que la halte à *Mouzdalifa* vient après la station de *'Arafât* comme l'indique le verset.

La quatrième et la cinquième est que *'Arafât* et *Mouzdalifa* sont tous deux des rites du pèlerinage qu'il faut accomplir et manifester.

La sixième est que *Mouzdalifa* fait partie de l'enceinte sacrée, comme c'est indiqué par le verset.

La septième est que *'Arafât* n'en fait pas partie, comme c'est indiqué par le sens du verset qui a limité ce sens à *Mouzdalifa*.

« Glorifiez-Le pour vous avoir mis sur la bonne voie, alors qu'auparavant vous étiez du nombre des égarés ». C'est-à-dire glorifiez Allah pour vous avoir accordés la guidance alors que vous étiez dans l'égarement et pour vous avoir enseigné ce que vous ne saviez pas. Il s'agit là de bienfaits considérables pour lesquels il faut montrer sa reconnaissance en glorifiant le Bienfaiteur avec son cœur et sa langue.

« Après quoi, déferlez par où s'effectuent les processions », c'est-à-dire déferlez de *Mouzdalifa*, comme l'ont fait les pèlerins depuis Abraham (عليه السلام) jusqu'à aujourd'hui. Le but de ce déferlement était connu chez les Arabes d'alors; il s'agit du jet de cailloux, de l'immolation des bêtes sacrificielles, des circumambulations, du va et vient entre *Safâ* et *Marwa*, de la nuit à passer à *Mina*, après les jours de l'immolation et de l'accomplissement des autres rites.

Le Très Haut nous informe ensuite des états et des situations des hommes, en disant qu'ils L'invoquent tous, en Le sollicitant pour leurs requêtes et en Lui demandant d'éloigner d'eux ce qui leur porte préjudice. Cependant, leurs aspirations diffèrent; il y a ceux d'entre eux qui

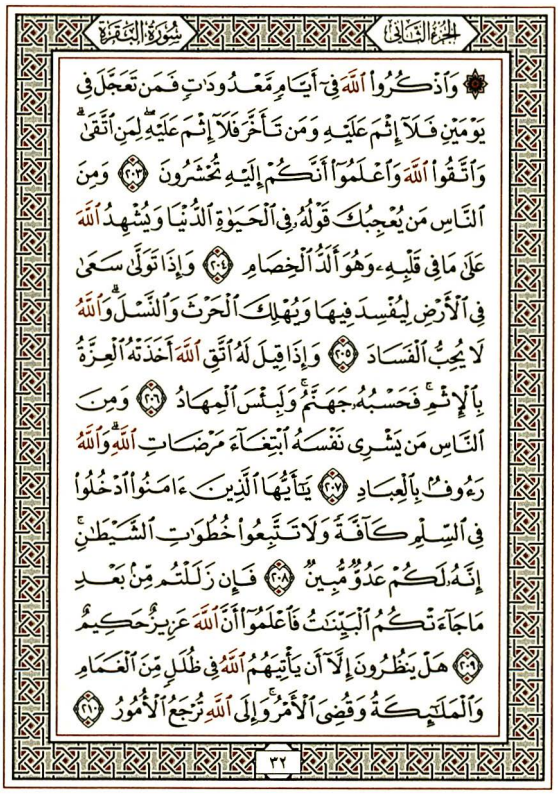
الجزء الثاني سورة البقرة
وَاذْكُرُوا اللَّهَ فِي أَيَّامٍ مَّعْدُودَاتٍ فَمَن تَعَجَّلَ فِي
يَوْمَيْنِ فَلَا إِثْمَ عَلَيْهِ وَمَن تَأَخَّرَ فَلَا إِثْمَ عَلَيْهِ لِمَنِ اتَّقَىٰ
وَاتَّقُوا اللَّهَ وَاعْلَمُوا أَنَّكُمْ إِلَيْهِ تُحْشَرُونَ ﴿٢٠٣﴾ وَمِنَ
النَّاسِ مَن يُعْجِبُكَ قَوْلُهُ فِي الْحَيَاةِ الدُّنْيَا وَيُشْهِدُ اللَّهَ
عَلَىٰ مَا فِي قَلْبِهِ وَهُوَ أَلَدُّ الْخِصَامِ ﴿٢٠٤﴾ وَإِذَا تَوَلَّىٰ سَعَىٰ
فِي الْأَرْضِ لِيُفْسِدَ فِيهَا وَيُهْلِكَ الْحَرْثَ وَالنَّسْلَ وَاللَّهُ
لَا يُحِبُّ الْفَسَادَ ﴿٢٠٥﴾ وَإِذَا قِيلَ لَهُ اتَّقِ اللَّهَ أَخَذَتْهُ الْعِزَّةُ
بِالْإِثْمِ فَحَسْبُهُ جَهَنَّمُ وَلَبِئْسَ الْمِهَادُ ﴿٢٠٦﴾ وَمِنَ
النَّاسِ مَن يَشْرِي نَفْسَهُ ابْتِغَاءَ مَرْضَاتِ اللَّهِ وَاللَّهُ
رَءُوفٌ بِالْعِبَادِ ﴿٢٠٧﴾ يَا أَيُّهَا الَّذِينَ آمَنُوا ادْخُلُوا
فِي السِّلْمِ كَافَّةً وَلَا تَتَّبِعُوا خُطُوَاتِ الشَّيْطَانِ
إِنَّهُ لَكُمْ عَدُوٌّ مُّبِينٌ ﴿٢٠٨﴾ فَإِن زَلَلْتُم مِّن بَعْدِ
مَا جَاءَتْكُمُ الْبَيِّنَاتُ فَاعْلَمُوا أَنَّ اللَّهَ عَزِيزٌ حَكِيمٌ
﴿٢٠٩﴾ هَلْ يَنظُرُونَ إِلَّا أَن يَأْتِيَهُمُ اللَّهُ فِي ظُلَلٍ مِّنَ الْغَمَامِ
وَالْمَلَائِكَةُ وَقُضِيَ الْأَمْرُ وَإِلَى اللَّهِ تُرْجَعُ الْأُمُورُ ﴿٢١٠﴾
٣٢

disent : *« Seigneur, accorde-nous une belle part dans ce monde »*. C'est-à-dire qu'ils Lui demandent des choses de ce bas-monde qui vont dans le sens de la satisfaction de leurs plaisirs et passions, sans avoir de belle part dans l'au-delà, car ces gens-là n'ont d'yeux que pour la vie de ce bas-monde. Par contre, il y a ceux qui invoquent Allah pour l'intérêt des deux mondes et Le sollicitent pour les affaires de leur religion et de leur vie profane. Les uns et les autres auront une part de ce qu'ils ont possédé et fait et Allah les rétribuera selon leurs œuvres, leurs efforts et leurs intentions, avec une rétribution qui se situe entre l'équité et la faveur et dont la louange doit être complète et parfaite.

Il y a dans ce verset une preuve qu'Allah exauce l'invocation de tout invocateur, qu'il soit musulman, mécréant ou pervers ; cependant, l'exaucement par Allah d'une invocation ne prouve pas qu'Il aime celui qui l'a invoqué ni que celui-ci est proche d'Allah, sauf pour ce qui est des invocations concernant l'au-delà ou les affaires concernant la religion.

Par belle part dans ce monde, il faut entendre tout ce qui réjouit l'homme comme ressources abondantes et licites, épouse pieuse, enfants bienfaisants, sérénité de l'âme, science utile, bonnes œuvres et autres demandes et aspirations licites et souhaitables.

Pour ce qui est de la belle part dans l'au-delà, il faut entendre le fait d'être épargné du châtiment dans la tombe, durant le Jugement dernier, dans l'Enfer, l'obtention de la satisfaction d'Allah et de la félicité éternelle ainsi que de la proximité du Seigneur Miséricordieux. De ce point de vue, cette invocation est devenue la plus complète et la plus globale de toutes les invocations. C'est pourquoi le Prophète (ﷺ) l'utilisait beaucoup et incitait à l'utiliser.

﴿٢٠٣﴾. *« Invoquez Allah pendant des jours comptés ; celui qui aura hâté (son départ) au deuxième jour n'encourt pas de blâme, pas plus que celui qui le diffère [au troisième] pour peu qu'ils aient la crainte (d'Allah) ; craignez Allah et sachez que c'est auprès de Lui que vous serez rassemblés »*.

Le Très Haut ordonne qu'on L'invoque pendant des jours comptés, à savoir les trois jours succédant à la fête de l'immolation, en raison de leurs bienfaits et de leur noblesse et dans la mesure où le reste des rites se fait au cours de ces jours-là ; en raison du fait aussi que les pèlerins sont considérés comme les hôtes d'Allah durant ces jours. C'est pour cela qu'Il a interdit de jeûner pendant ces jours-là. Aussi, ces jours possèdent des mérites que ne possèdent pas d'autres jours. C'est pour

cela que le Prophète (ﷺ) a dit : « Les trois jours succédant à la fête de l'immolation sont des jours où il faut manger, boire et évoquer Allah ».

Cette évocation d'Allah concerne Son évocation lors du jet des cailloux, de l'immolation ainsi que les évocations déterminées qui sont faites après l'accomplissement des obligations cultuelles. Certains savants estiment, pour leur part, qu'il est préférable de mentionner la glorification absolue *« Allah-ou Akbar »*, Dieu est plus Grand pendant ces jours-là.

« Celui qui aura hâté (son départ) au deuxième jour », c'est-à-dire celui qui sortira de *Mina* et aura déferlé avant le coucher du soleil du deuxième jour *« n'encourt pas de blâme pas plus que celui qui le diffère [au troisième] »*, c'est-à-dire celui qui y aura passé une troisième nuit et jeté ses cailloux le lendemain n'encourra aucun blâme lui aussi. Il s'agit là d'un allègement de la part d'Allah pour Ses serviteurs pour choisir l'option qu'ils désirent. Cependant, il est établi que bien que les deux options soient permises, différer son départ au troisième jour est préférable, car il permet de mieux se concentrer dans sa dévotion.

﴿٢٠٤﴾-﴿٢٠٦﴾. *« Il est des gens dont les propos relatifs à la vie de ce monde te séduiront et qui prendront Allah à témoin de ce qu'ils ont dans le cœur alors qu'ils sont Ses pires ennemis. Sitôt qu'ils t'ont quitté, ils œuvrent à semer la corruption sur terre en ravageant les champs et en détruisant le bétail ; or Allah n'aime pas la corruption. Et si l'on vient à lui demander de craindre Allah, sa fierté le conduit à s'obstiner. La Géhenne aura raison de lui. Quelle détestable couche ! ».*

Après avoir ordonné de L'évoquer continuellement, surtout dans les moments propices aux évocations, en ce qu'il y a comme avantages, bien et faveurs, le Très Haut cite l'exemple de celui qui dit avec sa bouche ce qu'il ne fait pas et dont les actes contredisent les paroles. Or, les paroles élèvent l'homme ou l'amoindrissent. Il a dit dans cette optique : *« Il est des gens dont les propos relatifs à la vie de ce monde te séduiront »*. C'est-à-dire lorsqu'ils parlent, leurs propos plaisent aux gens qui pensent qu'il s'agit de paroles utiles et importantes. Bien plus, pour attester de leur bonne foi, ils sont prêts à prendre *« Allah est témoin de ce qu'ils ont dans le cœur »* pour dire que ce qu'ils ont dans leurs cœurs est conforme à ce qu'ils disent. Or, c'est là un mensonge de leur part, car ce qu'ils font contredit ce qu'ils disent. S'ils étaient sincères dans ce qu'ils prétendent, leurs propos auraient été conformes à leurs actes, comme c'est le cas des croyants qui ne sont pas des hypocrites.

Dans ce verset, il y a une preuve que les propos qui émanent des gens ne constituent pas des arguments prouvant leur sincérité ou leur imposture, leur vertu ou leur turpitude, jusqu'à ce que les actes les confirment et les attestent. Il est fait aussi obligation de tester les gens pour distinguer le sincère du menteur, et ce à travers leurs actes et leurs situations, sans se laisser abuser par leurs propos et leurs prétentions.

Il a dit ensuite que si on invite ce corrupteur sur terre à craindre Allah, il fait preuve d'arrogance et *« sa fierté le conduit à s'obstiner »*. Il ajoute ainsi à ses mauvaises œuvres l'arrogance envers ceux qui lui donnent des conseils.

« La Géhenne aura raison de lui. Quelle détestable couche ! ». *Sa demeure sera la Géhenne qui est la demeure des pécheurs et des arrogants. C'est la demeure du supplice éternel, du souci permanent, du désespoir*

continu ; ses habitants n'auront ni répit et n'espéreront aucune récompense.

(207). *« Il est des hommes en revanche qui rachètent leur âme par désir de plaire à Allah et Allah est Compatissant envers Ses serviteurs ».*

Ces gens-là sont ceux qui ont vendu leurs âmes et les ont échangées contre la satisfaction d'Allah et l'espoir d'obtenir Sa récompense. Ils ont vendu leurs âmes à Celui qui est Généreux, Fidèle à Ses promesses et Très Miséricordieux à l'égard de Ses serviteurs qui, par sa miséricorde et Sa compassion, les a assistés afin d'atteindre cette position privilégiée. Il a promis d'être fidèle à cela : *« Allah a acheté des croyants leurs personnes et leurs biens en contrepartie du Paradis ».* Dans ce verset, le Très Haut nous informe que les croyants ont acheté leurs âmes et en ont fait don à Allah. Il nous informe aussi qu'Il leur réserve toute Sa compassion pour leur donner ce qu'ils demandent et ce qu'ils désirent.

(208)-(209). *« Ô vous qui croyez ! Mettez-vous tous en paix (les uns avec les autres) et ne suivez pas les traces du diable, car il est pour vous un ennemi déclaré. Et si vous faites un faux pas après avoir reçu de telles preuves, sachez qu'Allah est Puissant et Sage ».*

Il s'agit là d'un ordre adressé par Allah aux croyants afin qu'ils se mettent tous en paix les uns avec les autres et qu'ils mettent en application toutes les directives de la religion sans en laisser aucune. Ils ne doivent pas être à l'image de celui qui a pris pour dieu ses passions, en faisant ce qui concorde avec ses passions, et en laissant ce qui les contredit. Bien au contraire, les passions doivent être conformes à la religion et suivre ce qu'elle dicte ; aussi, ils doivent faire le bien autant que faire se peut et, ce qu'ils ne peuvent pas faire, ils s'y attachent et espèrent l'atteindre. Ils l'atteindront avec leurs intentions.

Et dans la mesure où la paix ne peut se concrétiser qu'en se mettant en opposition avec le diable, Il a dit : *« Et ne suivez pas les traces du diable »*, c'est-à-dire en désobéissant à Allah, *« car il est pour vous un ennemi déclaré ».* Or, l'ennemi déclaré ne suggère que ce qui est mauvais et préjudiciable.

Et dans la mesure où l'homme ne peut échapper aux erreurs et aux faux pas, le Très Haut dit : *« Et si vous faites un faux pas après avoir reçu de telles preuves »*, c'est-à-dire en connaissance de cause et avec certitude, *« sachez qu'Allah est Puissant et Sage ».*

Il y a dans ce verset suffisamment de mise en garde et de menaces pour inciter l'homme à éviter les faux pas et se retenir de trébucher. En effet, lorsque le serviteur désobéit au Puissant et au Sage, Il le soumet par Sa toute puissance et le châtie en vertu de Sa sagesse, car Sa sagesse implique qu'Il châtie les désobéissants et les pécheurs.

(210). *« Qu'attendent-ils donc ? Qu'Allah vienne à l'ombre des nuages au-devant d'eux accompagné des anges et que leur sort soit réglé ? Mais c'est à Allah que seront ramenées toutes choses ».*

C'est là un avertissement sévère et une mise en garde suffisante pour terrifier les cœurs les plus endurcis. Le Très Haut dit : ceux qui répandent la corruption, qui suivent les traces du diable et qui refusent les ordres d'Allah, n'attendent-ils donc que le Jour de la rétribution, le Jour dont les affres et les terreurs sont de nature à terrifier les cœurs des injustes et des tyrans ! Ce Jour-là, Allah pliera les cieux et la terre, les étoiles seront dispersées, le soleil et la lune seront enroulés, les nobles anges descendront et entoureront les

créatures et le Créateur viendra *« à l'ombre des nuages »* pour trancher entre Ses serviteurs avec justice ; les balances seront établies, les rouleaux (des œuvres) seront déployés, les visages des bienheureux seront illuminés et ceux des damnés obscurcis ; les bons seront distingués des mauvais et chacun sera jugé en fonction de ses œuvres. Ce jour-là l'injuste se mordra les doigts lorsqu'il se rendra compte de la situation dans laquelle il se trouve.

Ce verset et d'autres qui lui sont semblables sont un argument en faveur de la doctrine des gens de la *sounna* et de la communauté *(Ahl As-Sounna wa Al Jamâ'a)* qui attestent les attributs qui expriment la volonté divine, comme l'établissement (sur le Trône), la descente, la venue et autres attributs avec lesquels s'est décrit le Très Haut ou l'a décrit Son Messager (ﷺ). Ils les attestent de la manière qui sied à la majesté d'Allah et à Sa grandeur, sans anthropomorphisme, ni déformation, ni dépouillement, contrairement à ceux qui nient ces attributs ou interprètent pour cela les versets qui y font référence d'une manière éloignée du sens et des desseins voulus par Allah, à l'image des *jahamites*, des *mou'tazilites*, des *ach'arites* et autres sectaires. Ces gens-là n'ont aucune preuve textuelle ni même une preuve rationnelle de ce qu'ils avancent.

Pour ce qui est de la preuve textuelle, ces gens-là reconnaissent que les textes du Coran et de la *sounna*, dans leur apparence voire dans leur évidence, vont dans le sens de la doctrine des partisans de la *sounna* et de la communauté. Ils avouent aussi que pour qu'ils soient adaptés à leurs doctrines erronées, ces textes ont besoin d'être extraits de leur contexte apparent et de subir des ajouts et des diminutions. Or, comme on peut le voir, ceci ne peut être accepté par ceux qui ont un atome de foi dans le cœur.

Quant à la preuve rationnelle, il faut dire qu'il n'y a rien sur le plan rationnel qui permet de nier ces attributs. Bien au contraire, la raison prouve que l'agent actif est plus parfait que celui qui ne peut pas agir. En outre, la raison admet que l'acte intrinsèque d'Allah et celui qui concerne Ses créatures est la perfection en soi. Si ces gens-là prétendent que l'attestation de ces attributs risque de nous faire tomber dans la ressemblance avec les créatures, nous leur répondrons que les propos sur les attributs suivent les propos sur l'essence. En d'autres termes, si Allah a une essence qui ne ressemble à aucune autre essence créée, Il a aussi des attributs qui ne ressemblent pas aux autres attributs créés. Ses attributs dépendent de Son essence alors que les attributs des créatures dépendent de leurs essences. Par conséquent, leur attestation n'implique en aucun cas la ressemblance quoiqu'on puisse dire.

Par ailleurs, à ceux qui attestent certains attributs tout en en niant d'autres ou qui attestent les noms sans les attributs, nous disons : soit vous attestez tous les noms et attributs, comme les a attestés Allah pour Lui-même et comme les lui a attestés Son Messager soit vous les niez tous et vous nierez par voie de conséquence le Seigneur des univers. Quant à attester certains et à en nier d'autres, cela est une contradiction. Essaye, en effet, de séparer ce qu'Il a attesté et ce que tu as nié, et tu ne trouveras aucune possibilité de séparation. Si tu dis : ce qu'Il a attesté n'implique pas de ressemblance, les gens de la sunna te répondront : l'attestation de ce que tu as nié n'implique pas de ressemblance aussi.

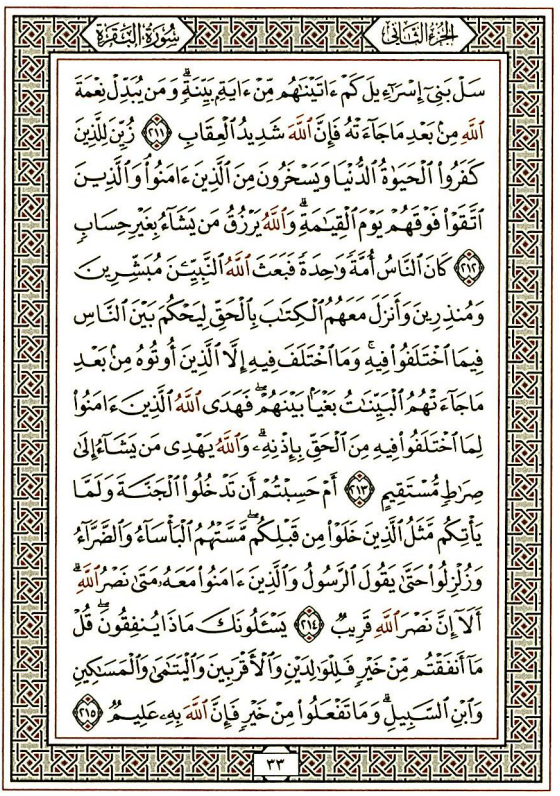
الجزء الثاني — سورة البقرة

سَلْ بَنِيٓ إِسْرَٰٓءِيلَ كَمْ ءَاتَيْنَٰهُم مِّنْ ءَايَةٍۭ بَيِّنَةٍ ۗ وَمَن يُبَدِّلْ نِعْمَةَ
ٱللَّهِ مِنۢ بَعْدِ مَا جَآءَتْهُ فَإِنَّ ٱللَّهَ شَدِيدُ ٱلْعِقَابِ ﴿٢١١﴾ زُيِّنَ لِلَّذِينَ
كَفَرُوا۟ ٱلْحَيَوٰةُ ٱلدُّنْيَا وَيَسْخَرُونَ مِنَ ٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ ۘ وَٱلَّذِينَ
ٱتَّقَوْا۟ فَوْقَهُمْ يَوْمَ ٱلْقِيَٰمَةِ ۗ وَٱللَّهُ يَرْزُقُ مَن يَشَآءُ بِغَيْرِ حِسَابٍ
﴿٢١٢﴾ كَانَ ٱلنَّاسُ أُمَّةً وَٰحِدَةً فَبَعَثَ ٱللَّهُ ٱلنَّبِيِّۦنَ مُبَشِّرِينَ
وَمُنذِرِينَ وَأَنزَلَ مَعَهُمُ ٱلْكِتَٰبَ بِٱلْحَقِّ لِيَحْكُمَ بَيْنَ ٱلنَّاسِ
فِيمَا ٱخْتَلَفُوا۟ فِيهِ ۚ وَمَا ٱخْتَلَفَ فِيهِ إِلَّا ٱلَّذِينَ أُوتُوهُ مِنۢ بَعْدِ
مَا جَآءَتْهُمُ ٱلْبَيِّنَٰتُ بَغْيًۢا بَيْنَهُمْ ۖ فَهَدَى ٱللَّهُ ٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟
لِمَا ٱخْتَلَفُوا۟ فِيهِ مِنَ ٱلْحَقِّ بِإِذْنِهِۦ ۗ وَٱللَّهُ يَهْدِى مَن يَشَآءُ إِلَىٰ
صِرَٰطٍ مُّسْتَقِيمٍ ﴿٢١٣﴾ أَمْ حَسِبْتُمْ أَن تَدْخُلُوا۟ ٱلْجَنَّةَ وَلَمَّا
يَأْتِكُم مَّثَلُ ٱلَّذِينَ خَلَوْا۟ مِن قَبْلِكُم ۖ مَّسَّتْهُمُ ٱلْبَأْسَآءُ وَٱلضَّرَّآءُ
وَزُلْزِلُوا۟ حَتَّىٰ يَقُولَ ٱلرَّسُولُ وَٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ مَعَهُۥ مَتَىٰ نَصْرُ ٱللَّهِ ۗ
أَلَآ إِنَّ نَصْرَ ٱللَّهِ قَرِيبٌ ﴿٢١٤﴾ يَسْـَٔلُونَكَ مَاذَا يُنفِقُونَ ۖ قُلْ
مَآ أَنفَقْتُم مِّنْ خَيْرٍ فَلِلْوَٰلِدَيْنِ وَٱلْأَقْرَبِينَ وَٱلْيَتَٰمَىٰ وَٱلْمَسَٰكِينِ
وَٱبْنِ ٱلسَّبِيلِ ۗ وَمَا تَفْعَلُوا۟ مِنْ خَيْرٍ فَإِنَّ ٱللَّهَ بِهِۦ عَلِيمٌ ﴿٢١٥﴾

٣٣

Si tu dis : je n'ai nié que ce qui implique la ressemblance, les partisans de la négation te répondront : nous ne connaissons de ce qu'Il a attesté que ce qui implique la ressemblance. Aussi, les partisans de la *sounna* te répondront de la même manière que tu auras répondu aux négateurs des attributs.

Quoi qu'il en soit, celui qui nie des choses et en atteste d'autres, de ce qui est prouvé par le Coran et la *sounna*, est en pleine contradiction et confusion ; il ne se base sur aucun argument légal ou rationnel ; bien plus, il se trouve en contradiction avec les textes et la raison.

(211). *« Demande aux fils d'Israël combien de preuves éclatantes ne leur avons-nous pas données. Mais celui qui dénature les bienfaits qu'Allah lui a accordés doit savoir qu'Allah est Terrible quand Il sévit »*. Le Très Haut dit : *« Demande aux fils d'Israël combien de preuves éclatantes ne leur avons-Nous pas donnés »*. Des preuves qui indiquent la Vérité et qui attestent de la sincérité des Prophètes. Ils les ont connues, en effet, et ils les ont observées, mais ils n'ont pas voulu rendre grâce à Allah pour ce don ; bien plus, ils ont fait preuve d'ingratitude en rendant le bienfait reçu, par le mal. De ce fait, ils ont mérité ce qui les a touchés comme châtiment et comme privations de la part d'Allah. Allah a appelé le fait de ne pas rendre grâce pour le bienfait « dénaturer les bienfaits d'Allah », car celui à qui Allah accorde des bienfaits spirituels ou terrestres et qui ne rend pas grâce pour cela, ces bienfaits finissent par se dissiper et par disparaître et sont remplacés par la mécréance et les péchés. La mécréance remplace donc le bienfait. Par contre, celui qui rend grâce à Allah et qui manifeste sa reconnaissance en appliquant les préceptes d'Allah, ces bienfaits se confirment et se poursuivent, et Allah lui en rajoutera.

(212). *« La vie d'ici-bas exerce sur les négateurs un tel attrait qu'ils se permettent de se moquer des croyants. Mais ceux qui craignent Allah seront placés bien plus haut que ces négateurs, le Jour du Jugement dernier, car Allah dispense Ses bienfaits à qui Il veut, sans compter »*.

Le Très Haut nous informe que ceux qui nient Son existence, Ses versets et Ses Messagers, en refusant de se soumettre à Sa Loi, sont obnubilés par les attraits de ce bas-monde qui les ont aveuglés ; ils se sont satisfaits donc de ce bas monde et s'y sentent en sécurité ; ils lui consacrent leurs passions, leur volonté et leurs actes ; ils le vénèrent et vénèrent ceux qui partagent les mêmes passions avec eux ; en revanche, ils méprisent les croyants et se moquent d'eux en disant : « Est-ce ceux-là les gens qu'Allah a préférés à nous ? ». C'est leur manque d'intelligence et leur vision étroite

qui leur font dire cela bien sûr, car ce bas-monde est une demeure d'épreuves et d'examen. Les gens de foi et les mécréants y sont soumis à divers soucis et malheurs ; seulement, lorsque les croyants sont l'objet d'un malheur, ils patientent et attendent la récompense d'Allah. En conséquence, Allah allègera leur malheur grâce à leur foi et leur patience, ce qui n'est pas possible pour d'autres qu'eux.

Or, la vraie préférence et faveur résident dans l'autre monde, c'est-à-dire dans la demeure éternelle. C'est pour cela que le Très Haut a dit : *« Mais ceux qui craignent Allah seront placés bien plus haut que ces négateurs, le Jour du Jugement dernier »*. Dans cette demeure-là, les vertueux auront les plus hauts degrés, en jouissant des diverses formes de félicité et d'allégresse, alors que les négateurs seront au-dessous d'eux dans les profondeurs de la Géhenne, dans le châtiment et l'humiliation et dans la damnation éternelle qui n'a pas de fin. Ce verset est venu donc pour consoler les croyants et fustiger les négateurs. Et dans la mesure où les ressources et les bienfaits de ce bas-monde et de l'autre ne s'obtiennent qu'avec la détermination d'Allah et Sa volonté, le Très Haut a dit : *« Allah dispense Ses bienfaits à qui Il veut, sans compter »*. Les ressources de ce bas-monde sont données au croyant et au mécréant, alors que les ressources du cœur comme la science et la foi, l'amour d'Allah, sa crainte en l'espérance en Lui, elles ne sont accordées qu'à celui qu'Allah aime.

﴿213﴾. *« Les hommes formaient (tout d'abord) une seule communauté, puis Allah (leur) envoya des Prophètes chargés de leur apporter la bonne nouvelle et de les mettre en garde ; avec leur venue Il révéla les Ecritures au moyen de la Vérité afin de trancher leurs différends ; seuls ceux qui avaient reçu des Ecritures (antérieures) trouvèrent matière à polémique dans les nouvelles preuves qui leur étaient apportées à cause de la jalousie (qui les animait). Allah guida ceux qui avaient la foi vers la Vérité qui faisait l'objet d'un litige entre les hommes : et Allah guide ceux qu'Il a élus sur une voie droite »*.

C'est-à-dire que les hommes étaient tous dans la voie de la guidance, et ce pendant dix siècles après la mort de Noé (Sur Lui le Salut). Ensuite, ils finirent par diverger entre eux, les uns rejetant les préceptes de la religion, les autres continuant à les respecter. Allah envoya alors des Messagers pour trancher leurs différends et établir des arguments contre eux. On dit aussi qu'ils étaient dans la voie de l'égarement, de la mécréance et de la déperdition, loin de toute lumière ou foi, jusqu'à ce qu'Allah leur fit miséricorde en leur envoyant des messagers *« leur apporter la bonne nouvelle »* des fruits de l'obéissance à Allah, comme ressources et force dans le corps et le cœur ainsi qu'une vie agréable et, plus que tout cela, l'obtention de la satisfaction d'Allah et du paradis.

« Et les mettre en garde » contre les fruits de la désobéissance à Allah, comme privations de ressources et faiblesse, avilissement, vie étroite et gênante et, plus que tout cela, le courroux d'Allah et l'enfer.

« Il révéla les Ecritures au moyen de la Vérité ». Il s'agit des récits véridiques et des préceptes justes. Tout ce que contiennent les Ecritures saintes est la vérité qui tranche entre ceux qui divergent sur les principes et les questions subsidiaires. Au demeurant, c'est ce qu'il convient de faire en cas de divergence et de

dispute, à savoir revenir à Allah et à Son Messager en se référant au Livre d'Allah et à la *sounna* de Son Prophète. En effet, s'il n'y avait pas dans le Livre d'Allah et dans la *sounna* de Son Messager de quoi trancher ces différends, le Très Haut n'aurait pas ordonné de faire cela.

« Allah guida ceux qui avaient la foi » parmi cette communauté *« vers la Vérité qui faisait l'objet d'un litige entre les hommes »*. Toutes les questions sur lesquelles les gens du Livre ont divergé et tout ce sur quoi ils se sont trompés sont la vérité et la justesse vers lesquelles Allah a guidées cette communauté *« ... par Sa volonté... »* Béni Soit-Il et Sa Miséricorde. *« ... et Allah guide ceux qu'Il a élus sur une voie droite »*. Allah a généralisé l'appel vers le droit Chemin à toutes les créatures, par Sa justice et pour les mettre face à leur responsabilité, afin qu'ils ne disent pas *« ... aucun annonciateur de bonnes nouvelles ou avertisseur ne nous a été envoyé »*. Allah guide aussi par Sa Miséricorde celui qu'Il veut de Ses serviteurs. Ce sont Ses bienfaits et Sa bienveillance, c'est Sa justice et Sa sagesse.

(214). *« Ou bien comptiez-vous entrer au Paradis sans avoir subi les épreuves de ceux qui vous ont précédés? Frappés par l'indigence et les calamités, ils ont été déstabilisés au point de faire dire à l'Envoyé et à ceux qui avaient cru avec lui : « A quand la victoire d'Allah? ». Ne sont-ils pas assurés de Sa victoire prochaine? ».*

Le Très Haut nous informe qu'il est indispensable que Ses serviteurs soient soumis aux épreuves heureuses ou malheureuses, comme le furent ceux qui les ont précédés. En effet, la règle immuable établie par Allah veut que ceux qui s'attachent et se conforment à Sa religion soient éprouvés dans leur vie ici-bas. Ceux qui font preuve de patience devant la volonté d'Allah sans se préoccuper des torts qui entravent leur voie, donneront la preuve qu'ils sont sincères dans leur foi. Ils obtiendront la félicité complète et la dignité parfaite. Par contre, ceux que ces épreuves détournent de leur voie et que les malheurs découragent quant à leur but, ceux-là donneront la preuve qu'ils ne sont pas sincères dans leur revendication de la foi. La foi ne consiste pas en un embellissement extérieur ni un vœu pieux, jusqu'à ce que les œuvres la confirment ou l'infirment.

Toutes les communautés précédentes ont subi ce genre d'épreuves comme a dit le Très Haut : *« Frappés par l'indigence »*, c'est-à-dire la pauvreté et la misère, *« et les calamités »*, c'est-à-dire les maladies physiques. *« Ils ont été déstabilisés »*, par toutes sortes de menaces de mort, de bannissement, de subtilisation de biens, d'assassinat de proches et autres malheurs, jusqu'à ce qu'ils arrivèrent à une situation d'ébranlement moral où ils virent que la victoire d'Allah tardait à venir, bien qu'ils soient assurés de sa venue. Seule l'intensité de l'épreuve qui les touchait et le paroxysme qu'elle avait atteint « fit dire à l'Envoyé et à ceux qui avaient cru avec lui : *« A quand la victoire d'Allah? ». Or, dans la mesure où le salut arrive toujours après l'épreuve et dans la mesure où à chaque fois qu'une chose se resserre, elle finit par s'élargir, le Très Haut dit : « Ne sont-ils pas assurés de Sa victoire prochaine? ». Il en est ainsi de tous ceux qui suivent la voie de la Vérité ; ils seront toujours éprouvés.*

A chaque fois que ces épreuves s'exacerbent et deviennent insupportables, et qu'ils font preuve de patience et de persévérance, les malheurs qui les accablent deviennent des dons divins et les difficultés se transforment en félicités ; la

victoire sur leurs ennemis survient alors et leur met du baume dans leurs cœurs meurtris. Ce verset est semblable à cet autre verset qui dit: *« Ou bien comptiez-vous entrer au Paradis alors qu'Allah n'avait pas encore pris connaissance de ceux qui allaient combattre (pour Sa cause) et faire preuve d'endurance ? »*. S3. V142.

C'est le jour de l'examen que l'homme sera soit honoré soit avili.

(215). *« Ils te demandent ce qu'ils doivent dépenser ? Dis-leur : « Destinez le bien que vous dépensez à vos père et mère, à vos proches, aux orphelins, aux indigents, aux voyageurs, et Allah est parfaitement Informé de ce que vous faites »*.

C'est-à-dire qu'ils t'interrogent au sujet des dépenses à faire. Réponds-leur: *« Destinez le bien que vous dépensez »*, qu'il soit considérable ou minime, aux personnes qui ont le plus de droits sur vous en priorité, à savoir les parents dont la bienfaisance à leur égard est obligatoire, et la désobéissance interdite. Parmi les plus grandes marques de la bienfaisance à leur égard, est le fait de dépenser à leur profit, et parmi les plus grandes marques de la désobéissance à leur égard, est le fait de les priver de toute dépense.

Après les parents, viennent les proches, quel que soit le degré de cette parenté, c'est-à-dire selon la proximité de cette parenté et la nécessité dans laquelle se trouve cette personne. Dépenser au profit de cette catégorie de parenté est considéré comme une aumône et un moyen de préserver ses liens de parenté.

« Aux orphelins », il s'agit des petits enfants qui n'ont personne pour les prendre en charge. Ils se trouvent dans une nécessité impérieuse du fait qu'ils ne sont pas en mesure de se prendre en charge et de l'absence de celui qui peut tenir ce rôle.

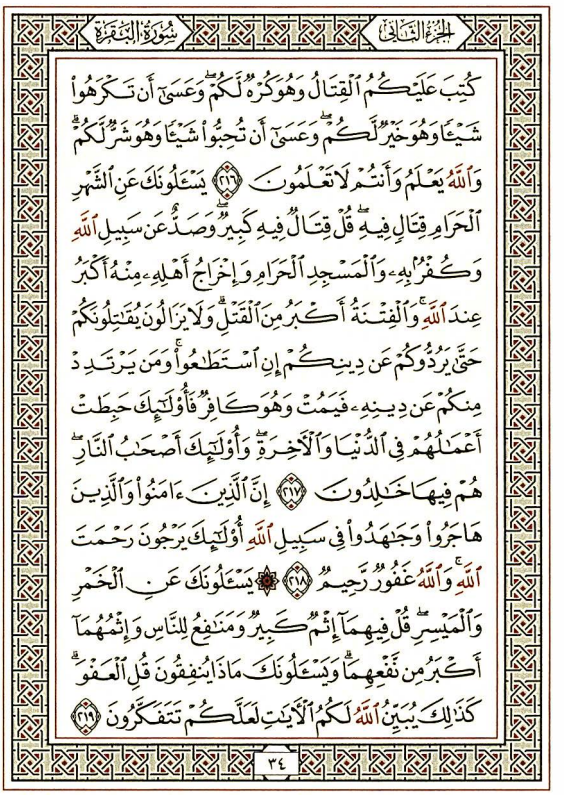

Le Très Haut les recommande à Ses serviteurs par miséricorde et compassion de Sa part.

« Aux indigents », c'est-à-dire les gens qui sont dans le besoin et que la nécessité a forcé à demander à autrui. On doit dépenser à leur profit pour les mettre à l'abri du besoin et pour leur éviter de demander aux gens.

« Aux voyageurs », c'est-à-dire les étrangers qui se trouvent loin de leurs pays. Ces gens-là doivent être aidés à poursuivre leur voyage pour atteindre leur but.

(216). *« Le combat vous a été imposé alors qu'il vous est abhorré ; il se peut que vous détestiez quelque chose de bénéfique pour vous et que vous aimiez quelque chose qui vous est nuisible. Allah seul sait, et vous vous ne savez pas »*.

Ce verset contient l'ordre de combattre pour la cause d'Allah, après que les croyants en aient été exemptés, en raison de leur faiblesse et de leur incapacité à l'assumer. Or, une fois le Prophète (ﷺ) installé à Médine et une fois les musulmans devenus plus nombreux et plus forts, Allah leur ordonna de combattre pour Sa cause, bien que le combat soit abhorré pour les âmes, en ce qu'il comporte comme peine et efforts et comme risques majeurs. Mais en dépit de cela, il reste un bien énorme en ce qu'il contient comme récompense considérable et comme occasion de triompher des ennemis, d'obtenir un butin et d'autres faveurs. *« Il se peut que vous détestiez quelque chose de bénéfique pour vous »*. Il en est ainsi du refus de combattre pour la cause d'Allah en préférant le repos et le délassement qui, en vérité, est un grand mal, car il provoque le défaitisme et l'avilissement et permet aux ennemis d'imposer leur joug aux musulmans.

Certes, ce verset a un sens plus général qui signifie que les actes de bien abhorrés par les esprits – en ce qu'ils contiennent comme peine et fatigue – sont des actes forcément bénéfiques et que les actes de mal que les esprits aiment – en ce qu'ils pensent contenir comme plaisir et délassement – sont des actes forcément nuisibles.

Et dans la mesure où cet ordre de combattre pour la cause d'Allah, s'il n'est pas limité et déterminé, risquait d'englober les mois sacrés, le Très Haut dit :

﴿٢١٧﴾. *« Ils te questionneront au sujet des mois sacrés : Peut-on combattre pendant cette période ? Réponds : Combattre en période de mois sacré est une faute capitale, mais détourner de la voie d'Allah, renier Allah et la Mosquée sacrée et en exiler les habitants est une faute pire au regard d'Allah, car fomenter des troubles (fitna) est pire que le meurtre. Au reste, ils n'auront de cesse de vous combattre jusqu'à ce qu'ils vous fassent renier votre religion si cela leur était possible. Or, celui d'entre vous qui désavoue sa religion et meurt en mécréant réduit ses œuvres à néant en ce monde et dans l'Ultime Demeure : ceux-là sont voués au feu, ils y demeureront à jamais »*.

La majorité des savants estime que l'interdiction de combattre pendant les mois sacrés a été abrogée par le verset qui ordonne de combattre les polythéistes où qu'ils se trouvent. Mais certains exégètes soutiennent que le verset n'a pas été abrogé, car ce qui a un caractère général passe avant ce qui a un caractère limité. Or, ce verset a un caractère limité, qui entre dans le cadre de la généralité de l'ordre de combattre pour la cause d'Allah. En outre, parmi les mérites des mois sacrés voire leur plus grand mérite, est l'interdiction d'y combattre. Il s'agit donc là du combat où on prend l'initiative ; quant au combat défensif, il est permis durant les mois sacrés tout comme il est permis dans le pays sacré.

Il y a lieu de préciser que ce verset a été révélé au sujet de l'événement qui a vu un groupe de musulmans dirigés par ʻAbdallah Ibn Jaḥch combattre des polythéistes et en tuer l'un d'eux ʻAmroû Ibn Al Ḥaḍramî en leur prenant un butin. Cela se passait – d'après ce qui a été rapporté – durant le mois de Rajab. Aussitôt, les polythéistes se mirent à critiquer les musulmans en les accusant de combattre durant les mois sacrés. Or, les polythéistes faisaient ce qui était pire encore que ce qu'ils reprochaient aux musulmans. Le Très Haut a dit à leur sujet : *« Renier Allah et la Mosquée sacrée et en exiler les habitants »*. C'est-à-dire que les polythéistes pourchassaient tous ceux qui

croyaient en Allah et en Son Messager, les persécutaient et les empêchaient de pratiquer leur religion en les contraignant à la renier, et en les exilant, alors qu'ils ont plus de droits que les polythéistes sur la Mosquée sacrée. Tout cela se passait durant les mois sacrés et dans le pays sacré. Déjà, en dehors des mois sacrés, ces crimes sont condamnables; qu'en est-il alors durant les mois sacrés et dans le pays sacré?

Un seul de ces crimes *« est pire que le meurtre »* durant les mois sacrés. Que dire alors en voyant tous ces crimes réunis en eux?

Le Très Haut nous informe ensuite que les polythéistes ne cesseront jamais de combattre les croyants, non pas pour leur prendre leurs biens ou pour les tuer, seulement, mais pour les contraindre à abandonner leur foi et à abjurer après avoir cru, afin qu'ils soient des damnés comme eux. Ils useront de tous les moyens pour cela et œuvreront autant qu'ils le pourront. *« Mais Allah tient absolument à ce que Sa lumière s'accomplisse, dussent les mécréants en éprouver du dépit ».*

C'est là une description globale qui est valable pour tous les mécréants quels qu'ils soient. Ceux-ci ne cesseront jamais de combattre ceux qui ne professent pas leurs croyances jusqu'à ce qu'ils les détournent de leur foi. Il en est ainsi des gens du Livre parmi les juifs et les chrétiens qui créent des associations, envoient des prédicateurs, des médecins et bâtissent des écoles pour attirer les autres communautés vers leurs religions respectives, en suscitant toutes sortes de conjectures susceptibles de semer le doute dans leur foi. On espère, cependant, qu'Allah – qui a fait don de l'Islam aux croyants et leur a choisi Sa religion parfaite – complète Son bienfait à l'égard des croyants et humilie tous ceux qui veulent éteindre Sa lumière, en faisant triompher Sa religion et en élevant Sa parole. Dès lors, ce verset s'appliquera aux mécréants d'aujourd'hui comme il s'est appliqué à ceux du passé: *« Ceux qui ont mécru dépensent leurs biens pour détourner (les gens) de la voie d'Allah; ils les dépenseront, certes, puis ce sera pour eux une cause de regrets, puis ils seront vaincus. Ceux qui ont mécru seront rassemblés dans la Géhenne ».*

Le Très Haut nous informe ensuite que celui qui désavoue sa religion, en choisissant de vivre dans la mécréance et en y persistant jusqu'à mourir en mécréant: *« réduit ses œuvres à néant en ce monde et dans l'Ultime Demeure »*, et ce en raison de l'inexistence de sa condition principale, à savoir l'Islam. *« Ceux-là sont voués au feu, ils y demeureront éternellement ».*

Ce verset indique, de par son sens, que celui qui apostasie puis retourne à l'Islam, ses œuvres d'avant son apostasie lui reviennent. Il en est ainsi pour celui qui se repent de ses péchés; celui-ci voit ses bonnes œuvres lui revenir.

﴿٢١٨﴾. *« Ceux qui ont la foi, qui ont émigré et combattu pour la cause d'Allah, ceux-là espèrent la miséricorde d'Allah et Allah est Pardonneur et Miséricordieux ».*

Ces trois choses sont la clé de la félicité et la pierre angulaire de l'adoration. C'est à travers elles qu'on arrive à distinguer la réussite de l'homme ou sa perdition.

Pour ce qui est de la foi, son mérite est indiscutable. Et comment en sera-t-il autrement alors qu'il est le critère de distinction entre les bienheureux et les damnés, entre les gens de la félicité et les gens de la détresse? C'est grâce à la foi que les bonnes œuvres de l'homme sont

acceptées ; a contrario, aucune œuvre n'est acceptée, aucune obligation ni œuvre surérogatoire n'est possible sans la foi.

Concernant l'émigration, elle consiste en la séparation d'avec les bien-aimés et les proches pour obtenir la satisfaction d'Allah ; en effet, l'émigrant abandonne son pays, ses biens, sa famille et ses proches, pour se rapprocher d'Allah et faire triompher Sa religion.

Quant au *djihâd*, il consiste en l'effort pour faire face aux ennemis, faire triompher la religion d'Allah et repousser la religion de Satan. Il est le summum des bonnes œuvres et sa récompense est la meilleure des récompenses. C'est aussi le moyen le plus grand pour élargir le cercle de l'Islam, avilir les adorateurs d'idoles et sécuriser les musulmans dans leurs biens et leurs familles.

Celui qui arrive à accomplir ces trois œuvres, même si elles sont difficiles et pénibles, les autres œuvres lui seront très faciles et très aisées à faire.

Il est du droit de celui qui arrive à les accomplir d'espérer la miséricorde d'Allah, car il aura réalisé la cause qui implique cette miséricorde. Il y a en cela une preuve que l'espérance ne peut avoir lieu qu'une fois les causes impliquant le bonheur concrétisées. Par contre, l'espérance qui accompagne la paresse et qui n'accorde pas d'importance aux causes, équivaut à de l'incapacité, du faux espoir et de l'illusion ; elle prouve le manque de volonté de son auteur et son manque d'intelligence. Son exemple est comme celui de l'homme qui attend un enfant sans se marier ou qui attend une récolte sans avoir semé et arrosé.

Dans Sa parole : *« Ceux-là espèrent la miséricorde d'Allah »*, il y a une allusion au fait que l'homme – quelles que soient les œuvres qu'il accomplit – ne doit jamais compter sur ses œuvres et tabler sur leur importance ; bien plus, il doit aspirer à la miséricorde d'Allah et espérer qu'Il accepte ses œuvres, lui pardonne ses péchés et voile ses défauts.

﴿٢١٩﴾. *« Ils t'interrogent sur le vin et le jeu de hasard. Réponds-leur : « Dans l'un comme dans l'autre, il y a un grave péché et quelques avantages pour les hommes ; mais le péché l'emporte largement sur les avantages qu'on peut en tirer ».*

C'est-à-dire que les croyants t'interrogeront – ô Messager – sur les règles concernant le vin et le jeu de hasard. Il est vrai que ces choses-là étaient largement répandues du temps de la *Jâhiliyya* et au début de l'Islam. C'est comme si un doute et un quiproquo avaient entouré ces choses-là, ce qui a amené les croyants à interroger le Prophète (ﷺ) sur les règles les concernant. Aussi, Allah a ordonné à Son messager de leur montrer leurs avantages et leurs nuisances, afin que cela soit un préambule à leur interdiction et une incitation à leur abandon.

Il leur a dit donc que leurs nuisances et torts, comme l'ivresse qui fait disparaître la raison, le gaspillage des biens, le détournement de l'évocation d'Allah et de la prière, la haine et l'animosité qu'ils suscitent, sont plus grands que les avantages, consistant dans le profit et la jouissance qu'ils procurent. C'est là une incitation efficace pour les âmes, dans la mesure où le sage compare toujours les choses et opte pour ce qui est utile et profitable pour lui et se détourne de ce qui est nuisible et préjudiciable pour lui.

Pourtant, dans la mesure où ils avaient pris l'habitude de ces choses-là au point où il leur était difficile de les abandonner du premier coup, le Très Haut a fait de ce verset une introduction à l'interdiction stipulée dans Sa parole : *« Ô vous qui avez*

cru! Les boissons alcoolisées, les jeux de hasard, les bétyles et les flèches divinatoires ne sont autre chose qu'une souillure diabolique...Jusqu'à : *« Allez-vous enfin renoncer à ces pratiques ? »*.

Pour ce qui est du vin, il faut entendre par-là toute boisson enivrante, quelle qu'elle soit, qui fait tourner la tête et voiler la raison ; quant aux jeux de hasard, il s'agit de tous les jeux et paris où les partenaires dépensent de l'argent ; il en est ainsi du trictrac et des jeux d'échec ainsi que de tout pari théorique ou pratique où l'argent est en jeu. Seuls en sont exceptés la course de chevaux, de chameaux ou le tir à l'arc, qui sont licites, en ce qu'ils aident à l'entraînement pour le *djihâd*.

﴿٢١٩﴾-﴿٢٢٠﴾. *« Ils t'interrogent également sur ce qu'ils doivent dépenser en aumône, dis-leur : « Selon vos moyens ! ». Tels sont les enseignements qu'Allah vous donne pour vous amener à réfléchir sur la vie présente et sur la vie future »*.

Il s'agit là d'une question sur le montant à dépenser sur les biens. Le Très Haut leur a facilité les choses en leur ordonnant de dépenser selon leurs moyens, c'est-à-dire ce qui n'est pas lié à leurs besoins et nécessités. Ceci concerne chaque personne en fonction de ses moyens, qu'elle soit riche, pauvre ou de classe moyenne. Chacune a les moyens de dépenser de ce qui est superflu de ses biens, même s'il s'agit d'un bout de datte.

﴿٢٢٠﴾. *« Quant aux orphelins, tu diras à ceux qui t'interrogent à leur sujet : « Améliorez leur condition est une bonne œuvre. Si vous les fréquentez, traitez-les en frères ! ». Allah sait qui fait le mal et qui fait le bien. Et si Allah l'avait voulu, Il aurait rendu votre tâche plus difficile à supporter, car Il est Puissant et Sage »*.

Lorsque fut révélé ce verset du Très Haut : *« Ceux qui dévorent injustement les*

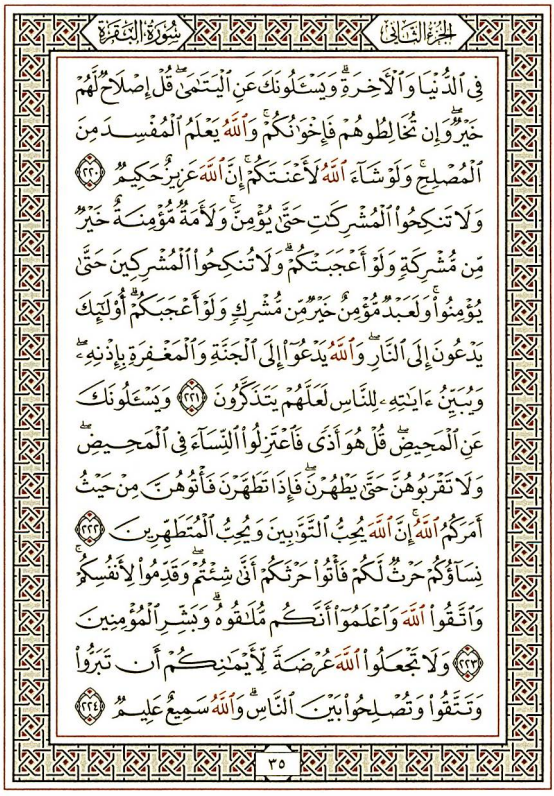
الجزء الثاني — سورة البقرة

فِي ٱلدُّنْيَا وَٱلْآخِرَةِ ۗ وَيَسْـَٔلُونَكَ عَنِ ٱلْيَتَٰمَىٰ ۖ قُلْ إِصْلَاحٌ لَّهُمْ
خَيْرٌ ۖ وَإِن تُخَالِطُوهُمْ فَإِخْوَٰنُكُمْ ۚ وَٱللَّهُ يَعْلَمُ ٱلْمُفْسِدَ مِنَ
ٱلْمُصْلِحِ ۚ وَلَوْ شَآءَ ٱللَّهُ لَأَعْنَتَكُمْ ۚ إِنَّ ٱللَّهَ عَزِيزٌ حَكِيمٌ ﴿٢٢٠﴾
وَلَا تَنكِحُوا۟ ٱلْمُشْرِكَٰتِ حَتَّىٰ يُؤْمِنَّ ۚ وَلَأَمَةٌ مُّؤْمِنَةٌ خَيْرٌ
مِّن مُّشْرِكَةٍ وَلَوْ أَعْجَبَتْكُمْ ۗ وَلَا تُنكِحُوا۟ ٱلْمُشْرِكِينَ حَتَّىٰ
يُؤْمِنُوا۟ ۚ وَلَعَبْدٌ مُّؤْمِنٌ خَيْرٌ مِّن مُّشْرِكٍ وَلَوْ أَعْجَبَكُمْ ۗ أُو۟لَٰٓئِكَ
يَدْعُونَ إِلَى ٱلنَّارِ ۖ وَٱللَّهُ يَدْعُوٓا۟ إِلَى ٱلْجَنَّةِ وَٱلْمَغْفِرَةِ بِإِذْنِهِۦ ۖ
وَيُبَيِّنُ ءَايَٰتِهِۦ لِلنَّاسِ لَعَلَّهُمْ يَتَذَكَّرُونَ ﴿٢٢١﴾ وَيَسْـَٔلُونَكَ
عَنِ ٱلْمَحِيضِ ۖ قُلْ هُوَ أَذًى فَٱعْتَزِلُوا۟ ٱلنِّسَآءَ فِى ٱلْمَحِيضِ ۖ
وَلَا تَقْرَبُوهُنَّ حَتَّىٰ يَطْهُرْنَ ۖ فَإِذَا تَطَهَّرْنَ فَأْتُوهُنَّ مِنْ حَيْثُ
أَمَرَكُمُ ٱللَّهُ ۚ إِنَّ ٱللَّهَ يُحِبُّ ٱلتَّوَّٰبِينَ وَيُحِبُّ ٱلْمُتَطَهِّرِينَ ﴿٢٢٢﴾
نِسَآؤُكُمْ حَرْثٌ لَّكُمْ فَأْتُوا۟ حَرْثَكُمْ أَنَّىٰ شِئْتُمْ ۖ وَقَدِّمُوا۟ لِأَنفُسِكُمْ ۚ
وَٱتَّقُوا۟ ٱللَّهَ وَٱعْلَمُوٓا۟ أَنَّكُم مُّلَٰقُوهُ ۗ وَبَشِّرِ ٱلْمُؤْمِنِينَ ﴿٢٢٣﴾
وَلَا تَجْعَلُوا۟ ٱللَّهَ عُرْضَةً لِّأَيْمَٰنِكُمْ أَن تَبَرُّوا۟
وَتَتَّقُوا۟ وَتُصْلِحُوا۟ بَيْنَ ٱلنَّاسِ ۚ وَٱللَّهُ سَمِيعٌ عَلِيمٌ ﴿٢٢٤﴾

٣٥

biens des orphelins n'introduisent que le feu dans leurs entrailles, et ils sont voués à l'enfer », cela fit de l'effet sur les musulmans qui séparèrent leurs nourritures de la nourriture des orphelins qu'ils avaient à charge, de peur de les consommer injustement, bien que l'habitude leur impose de mélanger ces nourritures. Ils interrogèrent le Prophète (ﷺ) à ce sujet, et il leur répondit que l'essentiel est de protéger les biens des orphelins et de les faire fructifier par le commerce et autre afin d'améliorer leur condition. Quant au mélange de la nourriture ou autre avec eux, il n'y a aucun inconvénient à ce sujet, à condition de ne pas leur porter préjudice, car ils sont vos frères. Or, il est dans la nature des choses que le frère se mélange avec son frère. Ce qui compte le plus, c'est la bonne intention et le dessein de l'acte. Celui dont

Allah sait qu'il est de bonne foi et qu'il œuvre pour le bien-être de l'orphelin, sans avoir de visées sur ses biens, même s'il consomme intentionnellement quelque chose de ces biens, n'aura aucun reproche à se faire ; par contre, celui dont Allah sait que les véritables intentions qui l'animent, dans son mélange de ses biens avec ceux de l'orphelin, sont de mettre la main sur les biens de ce dernier, celui-là sera coupable de péché et fera l'objet de reproches.

Il y a dans ce verset une preuve sur la permission de mélanger ses biens avec ceux de l'orphelin, dans la nourriture, la boisson, les contrats commerciaux et autres. Cette permission est une marque de compassion de la part d'Allah et une aisance qu'Il accorde aux croyants. Sinon *« Si Allah l'avait voulu, Il aurait rendu votre tâche plus difficile à supporter »*.

﴿221﴾. *« N'épousez pas les femmes idolâtres tant qu'elles n'ont pas acquis la foi. Une esclave croyante est préférable à une idolâtre libre, même si celle-ci a l'avantage de vous plaire. Ne mariez pas vos filles aux idolâtres tant qu'ils n'ont pas acquis la foi. Un esclave croyant vaut mieux qu'un négateur libre, même si ce dernier a l'avantage de vous plaire, car les négateurs vous convient à l'Enfer, alors qu'Allah, par un effet de Sa grâce, vous invite au paradis et à l'absolution de vos péchés. Allah explique avec clarté Ses versets aux hommes, afin de les amener à réfléchir »*. C'est-à-dire qu'il ne faut pas épouser les femmes polythéistes tant qu'elles persistent dans leur polythéisme, parce que la femme croyante – quelle que soit sa laideur – est meilleure qu'une femme polythéiste quelle que soit sa beauté. Cette règle concerne toutes les femmes polythéistes, mais un verset de la sourate *Al Mâ'ida* en excepte les femmes des gens du Livre, comme a dit le Très Haut : *« Avec les honnêtes femmes* appartenant à ceux qui ont reçu les Ecritures avant vous ».

« N'épousez pas les femmes idolâtres tant qu'elles n'ont pas acquis la foi ». Ce verset, lui, est d'ordre général et ne contient aucune exception.

Le Très Haut a montré ensuite la cause de cette interdiction du mariage du musulman et de la musulmane avec ceux qui ne professent pas la même religion qu'eux, en disant : *« Les négateurs vous convient à l'Enfer »*, c'est-à-dire dans leurs paroles, leurs actes et leurs situations. Une alliance matrimoniale avec eux comporte un danger, un danger non pas terrestre mais, plus grave encore, un danger spirituel, puisqu'il implique la perdition éternelle.

En outre, ce verset prouve aussi l'interdiction de fréquenter tout polythéiste ou auteur d'une invention religieuse. En effet, dans la mesure où il n'est pas permis de se marier avec eux – avec tout ce que le mariage comporte comme avantages – leur fréquentation est interdite à plus forte raison, surtout celle qui donne la prééminence au polythéiste sur le musulman, comme le travail à leur service.

﴿222﴾-﴿223﴾. *« Ils t'interrogent aussi sur les menstrues. Réponds-leur : « La menstruation est une souillure. Tenez-vous à l'écart de vos femmes durant cette période ; n'ayez point de rapports charnels avec elles tant qu'elles ne sont pas purifiées. Mais une fois qu'elles sont en état de pureté, reprenez vos rapports avec elles, comme Allah vous l'a prescrit. Allah aime ceux qui se repentent et ceux qui se purifient. Vos femmes sont pour vous comme un champ de culture. Allez à vos champs comme vous l'entendez. Constituez-vous un capital de bonnes œuvres et craignez Allah, en vous rappelant que vous aurez à Le rencontrer ! Annonce donc cette bonne nouvelle aux croyants ! »*. Le Très Haut parle ici de la

question posée par les croyants au sujet des menstrues et sur la situation de la femme après la fin de son cycle menstruel ; reprendra-t-elle son état de purification précédent ou sera-t-elle considérée comme impure d'une façon totale comme le faisaient les juifs ?

Le Très Haut informe Son Messager de répondre que les menstrues sont une souillure ; ce faisant, la sagesse implique qu'Il épargne à Ses serviteurs cette souillure. C'est pour cela qu'Il a dit : *« Tenez-vous à l'écart de vos femmes durant cette période »*. C'est-à-dire ne les touchez pas à l'endroit de la souillure, ou en termes plus clairs ne coïtez pas avec elles à l'endroit souillé, en l'occurrence le vagin. Cette interdiction est admise à l'unanimité. Cependant, l'interdiction de rapports charnels en cas de menstrues, indique que le fait d'avoir ces rapports avec une femme en état de menstrues et de toucher son organe sexuel sans aller jusqu'au coït, est permis.

Il reste que Sa parole : *« N'ayez point de rapports charnels avec elles tant qu'elles ne sont pas purifiées »*, indique que les rapports sexuels dans les endroits proches du vagin, c'est-à-dire entre le nombril et les genoux, doivent être évités, comme le faisait le Prophète (ﷺ) qui, lorsqu'il voulait avoir des rapports sexuels avec son épouse alors qu'elle avait ses menstrues, lui demandait de se cacher cette partie du corps, avant de la toucher.

La durée et la limite de cette interdiction s'arrêtent *« une fois qu'elles sont purifiées »*, c'est-à-dire lorsque le sang des menstrues s'arrête de couler. Aussi, une fois qu'elles se sont purifiées *« reprenez vos rapports avec elles, comme Allah vous l'a prescrit »*. C'est-à-dire en allant vers l'endroit de la semence qui est le vagin et non vers l'anus.

Ce verset contient la preuve de l'obligation du lavage pour la femme en état de menstrues une fois que le sang s'arrête de couler. Dans la mesure où cette interdiction est une marque de compassion d'Allah à l'égard de Ses serviteurs et une préservation de tout tort, le Très Haut a dit : *« Allah aime ceux qui se repentent »* constamment de leurs péchés et *« ceux qui se purifient »*. Cette purification concerne les souillures naturelles physiques.

Il y a dans ce verset l'autorisation légale de la purification absolue, car Allah aime ceux qui se caractérisent avec cette description. C'est pour cela que la purification totale est une condition impérative pour la validité de la prière, des circumambulations, du toucher du Livre sacré. La purification doit être aussi morale et englober l'abandon de tout comportement immoral et de toutes les mauvaises actions.

« Vos femmes sont pour vous comme un champ de culture. Allez à vos champs comme vous l'entendez ». C'est-à-dire dans n'importe quelle position, qu'elle soit par derrière ou par devant, à condition que la pénétration ne se fasse que dans le vagin, qui est l'endroit de la semence et l'endroit de conception de la progéniture. Il y a là une preuve formelle sur l'interdiction de pénétrer l'épouse par la voie anale, car Allah n'a permis la pénétration de la femme que dans l'endroit où se fait la semence. Au demeurant, de nombreux *ḥadiths* du Prophète (ﷺ) ont interdit cela en maudissant celui qui le fait.

(٢٢٤). *« Ne faites pas du Nom d'Allah, dans vos serments, un prétexte pour vous dispenser de faire le bien, d'être pieux ou d'établir la bonne entente entre les gens, alors qu'Allah entend tout et sait tout »*. Par serments il faut

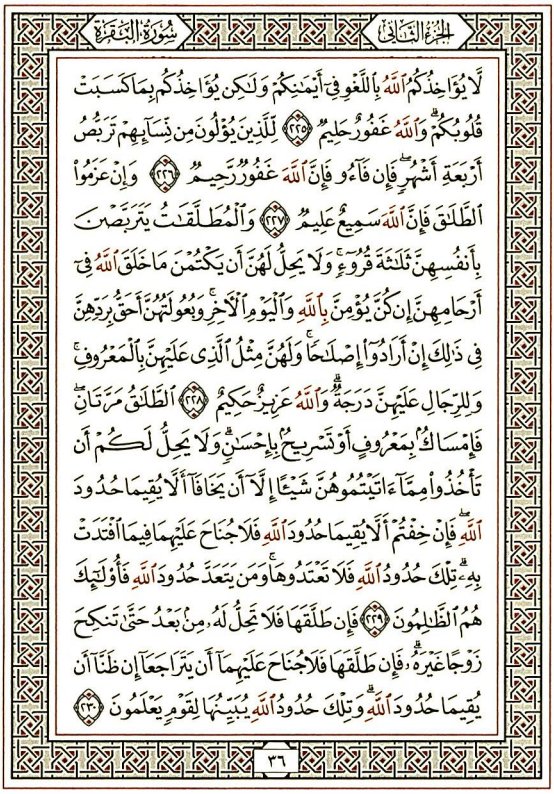
الجزء الثاني سورة البقرة

لَا يُؤَاخِذُكُمُ اللَّهُ بِاللَّغْوِ فِي أَيْمَانِكُمْ وَلَٰكِن يُؤَاخِذُكُم بِمَا كَسَبَتْ
قُلُوبُكُمْ ۗ وَاللَّهُ غَفُورٌ حَلِيمٌ ﴿٢٢٥﴾ لِّلَّذِينَ يُؤْلُونَ مِن نِّسَائِهِمْ تَرَبُّصُ
أَرْبَعَةِ أَشْهُرٍ ۖ فَإِن فَاءُوا فَإِنَّ اللَّهَ غَفُورٌ رَّحِيمٌ ﴿٢٢٦﴾ وَإِنْ عَزَمُوا
الطَّلَاقَ فَإِنَّ اللَّهَ سَمِيعٌ عَلِيمٌ ﴿٢٢٧﴾ وَالْمُطَلَّقَاتُ يَتَرَبَّصْنَ
بِأَنفُسِهِنَّ ثَلَاثَةَ قُرُوءٍ ۚ وَلَا يَحِلُّ لَهُنَّ أَن يَكْتُمْنَ مَا خَلَقَ اللَّهُ فِي
أَرْحَامِهِنَّ إِن كُنَّ يُؤْمِنَّ بِاللَّهِ وَالْيَوْمِ الْآخِرِ ۚ وَبُعُولَتُهُنَّ أَحَقُّ بِرَدِّهِنَّ
فِي ذَٰلِكَ إِنْ أَرَادُوا إِصْلَاحًا ۚ وَلَهُنَّ مِثْلُ الَّذِي عَلَيْهِنَّ بِالْمَعْرُوفِ ۚ
وَلِلرِّجَالِ عَلَيْهِنَّ دَرَجَةٌ ۗ وَاللَّهُ عَزِيزٌ حَكِيمٌ ﴿٢٢٨﴾ الطَّلَاقُ مَرَّتَانِ ۖ
فَإِمْسَاكٌ بِمَعْرُوفٍ أَوْ تَسْرِيحٌ بِإِحْسَانٍ ۗ وَلَا يَحِلُّ لَكُمْ أَن
تَأْخُذُوا مِمَّا آتَيْتُمُوهُنَّ شَيْئًا إِلَّا أَن يَخَافَا أَلَّا يُقِيمَا حُدُودَ
اللَّهِ ۖ فَإِنْ خِفْتُمْ أَلَّا يُقِيمَا حُدُودَ اللَّهِ فَلَا جُنَاحَ عَلَيْهِمَا فِيمَا افْتَدَتْ
بِهِ ۗ تِلْكَ حُدُودُ اللَّهِ فَلَا تَعْتَدُوهَا ۚ وَمَن يَتَعَدَّ حُدُودَ اللَّهِ فَأُولَٰئِكَ
هُمُ الظَّالِمُونَ ﴿٢٢٩﴾ فَإِن طَلَّقَهَا فَلَا تَحِلُّ لَهُ مِن بَعْدُ حَتَّىٰ تَنكِحَ
زَوْجًا غَيْرَهُ ۗ فَإِن طَلَّقَهَا فَلَا جُنَاحَ عَلَيْهِمَا أَن يَتَرَاجَعَا إِن ظَنَّا أَن
يُقِيمَا حُدُودَ اللَّهِ ۗ وَتِلْكَ حُدُودُ اللَّهِ يُبَيِّنُهَا لِقَوْمٍ يَعْلَمُونَ ﴿٢٣٠﴾
٣٦

entendre la glorification du nom de celui avec lequel on jure. Allah a ordonné, certes, de respecter les serments, mais Il a excepté de cela les serments qui impliquent l'abandon d'une bonne œuvre ou d'une conciliation entre les gens. Aussi, celui qui jure de délaisser une obligation devra se parjurer et s'interdire de respecter son serment ; celui qui jure de délaisser une chose recommandée il lui sera recommandé de se parjurer ; celui qui jure de commettre un péché sera obligé de se parjurer ; il en est de même pour celui qui jure de faire une chose abhorrée. Par contre, pour ce qui est des choses licites, il n'est pas obligatoire de se parjurer.

Ce verset confirme la règle célèbre qui dit : « Lorsque les intérêts se bousculent, fais passer en premier lieu le plus important d'entre eux ». En effet, dans des cas pareils, bien que le respect du serment reste important, la conformité aux directives d'Allah est plus importante encore. C'est pourquoi elle passe en premier lieu.

(225). *« Allah vous tiendra rigueur non pas d'un serment que vous aurez prononcé à la légère, mais de celui que vous aurez proféré en toute conscience, car Allah est Clément et Plein de mansuétude ».*

C'est-à-dire qu'Allah ne vous tient pas rigueur pour ce que vous prononcez comme serments, intentionnellement, sans aucun dessein ni but, sauf d'avoir échappé à leur auteur, comme le fait de dire : « Non, par Allah ! » ou « Si, par Allah ! » ou comme le fait de jurer au sujet d'un événement passé qu'on croit comme vrai, etc. Allah ne tient rigueur que pour ce que le cœur a comme intentions.

Il y a là une preuve sur le fait que les buts des paroles sont pris en considération à l'image des buts des actes.

(226)-(227). *« A ceux qui jurent de ne plus approcher leurs femmes, un délai d'attente de quatre mois est accordé. Mais s'ils reviennent sur leur serment avant l'expiration de ce délai, Allah sera à leur égard Clément et Miséricordieux. Si, au contraire, le serment est maintenu, alors Allah entend tout et sait tout ».* Il s'agit là du serment ayant trait à l'épouse et dans un cas particulier. C'est le cas de l'homme qui jure de ne plus approcher son épouse d'une façon absolue ou limitée à moins de quatre mois ou plus.

Si cette période ne dépasse pas quatre mois, il lui sera appliqué les règles des autres serments, c'est-à-dire s'il se parjure, il sera soumis à une expiation, et s'il complète son serment, il n'aura rien à se reprocher. En outre, son épouse n'aura aucun droit sur lui, puisque ce serment n'a pas dépassé les quatre mois.

Par contre, si cette période est illimitée ou dépasse les quatre mois, on lui accorde un délai de quatre mois pour se décider sur

son serment, lorsque son épouse demande cela, car il est de son droit de le demander. S'il revient sur son serment, la vie conjugale continuera normalement et il n'aura rien à se reprocher sauf à faire une expiation. Mais s'il refuse et maintient son serment, il sera obligé alors de divorcer de son épouse. S'il refuse de le faire, le juge le fera à sa place.

Cependant, le retour vers l'épouse est préférable auprès d'Allah, et c'est pour cela qu'Il a dit : *« S'ils reviennent sur leur serment avant l'expiration de ce délai, Allah sera à leur égard Clément »*. C'est-à-dire qu'Il leur pardonnera ce qu'ils ont fait comme serment, en raison de leur retour vers leurs épouses. *« Et Miséricordieux »* dans la mesure où Il leur a donné la possibilité de se délier de leurs serments à travers l'expiation et qu'Il n'a pas rendu ces serments applicables sans aucune possibilité de s'en délier. Il est aussi Miséricordieux en ce qu'Il leur a permis de retourner vers leurs épouses et d'être compatissants envers elles.

« Si, au contraire, le serment est maintenu », c'est-à-dire qu'ils refusent de revenir vers leurs épouses, ce serait alors la preuve qu'ils ne veulent plus d'elles et qu'ils n'ont plus de volonté de vivre avec elles. Ceci n'est qu'une détermination à aller vers le divorce. S'ils veulent divorcer de leur plein gré, c'est là un droit pour leurs épouses, sinon le juge les contraindra à le faire ou le prononcera à leur place.

(228). *« Les femmes divorcées sont tenues d'observer un délai d'attente de trois périodes menstruelles. Il leur est interdit de dissimuler les germes de maternité qu'Allah a pu déposer en leur sein pour peu qu'elles croient en Allah et au Jour dernier. Durant cette attente, les maris ont un droit prioritaire à reprendre leurs épouses, s'ils désirent se réconcilier. Les épouses ont autant de droits que de devoirs qu'il faut respecter suivant le bon usage, bien qu'une certaine préséance reste acquise aux maris. Allah est Puissant et Sage ».*

Il s'agit des femmes qui viennent de divorcer d'avec leurs époux. Elles sont tenues *« d'observer un délai d'attente de trois périodes menstruelles »*, c'est-à-dire trois périodes de menstrues ou de purification selon les avis des savants à ce sujet, bien que la première version reste la plus juste. Cette période d'attente possède plusieurs avantages : il y a entre autres l'assurance que la matrice de la femme est vide de tout embryon une fois passées les trois périodes d'attente ; de ce fait, il n'y aura aucun risque de mélange de parenté. C'est pour cela qu'Il leur a enjoint de déclarer ce *« qu'Allah a pu déposer en leur sein »* et leur a interdit de dissimuler une éventuelle grossesse ou des menstrues, car dissimuler cela donnerait lieu à de nombreuses nuisances. En effet, dissimuler une grossesse implique de l'attribuer à celui qui n'en est pas le père biologique, par désir de se marier à lui et par empressement de mettre fin à la période d'attente. Or, si elle l'attribue (le fruit de sa grossesse) à un autre que son père, il y a risque d'interruption du lien de parenté et de privation d'héritage ; il y a même risque de mariage futur avec ceux ou celles dont le mariage est interdit pour cause de parenté ; en outre, l'éventuel enfant sera attribué à un autre père que le sien avec les implications possibles sur le plan de l'héritage et autres torts dont Allah seul connaît les conséquences. Au demeurant, il lui suffit comme péché capital – le péché de l'adultère – le seul fait de vouloir vivre avec la personne avec laquelle le mariage lui est interdit légalement.

Quant à la dissimulation des menstrues, c'est le fait de s'empresser de les annoncer alors que ce n'est pas vrai ; c'est aussi le fait de se couper de son époux et de s'offrir à un autre, avec toutes les conséquences néfastes pouvant en résulter, comme nous l'avons dit.

En outre, si elle ment et qu'elle dissimule l'apparition des menstrues pour prolonger la période d'attente et prendre une pension à laquelle elle n'a pas le droit, cette pension sera comme un vol pour elle, illicite pour deux raisons : d'une part parce qu'elle n'y a pas droit, et d'autre part pour avoir attribué son acte aux règles de la Loi, alors que c'est faux. Bien plus, il se peut que son époux veuille la reprendre ensuite à la fin de sa période d'attente, et cela devient pour lui de la fornication, dans la mesure où elle devient une étrangère pour lui. C'est pour cela qu'Il a dit : *« Il leur est interdit de dissimuler les germes de maternité qu'Allah a pu déposer en leur sein pour peu qu'elles croient en Allah et au Jour dernier »*.

En effet, la dissimulation de leur part, est un manque de foi en Allah et au Jour dernier, sinon, si elles avaient foi en Allah et au Jour dernier, et si elles avaient la certitude qu'elles seraient jugées pour leurs actes, elles ne feraient jamais ça. Il y a là aussi une preuve sur le fait que la femme a le droit de révéler des choses intimes la concernant, comme les menstrues, la grossesse et autres.

Le Très Haut a dit ensuite : *« Durant cette période d'attente, les maris ont un droit prioritaire à reprendre leurs épouses »*. C'est-à-dire que tant que l'épouse reste dans cette période d'attente, le mari a le droit de reprendre la vie commune avec elle *« S'ils désirent se réconcilier »*. C'est-à-dire s'ils veulent et désirent revenir l'un à l'autre et reprendre leur vie commune comme auparavant.

Le sens apparent du verset est que s'ils ne veulent pas se réconcilier, leurs époux n'ont pas le droit de les reprendre pour leur faire du tort et prolonger leur période d'attente. Ont-ils le droit de le faire avec ces intentions et desseins ? Il y a là deux opinions :

La majorité des savants estime qu'ils ont le droit de le faire bien que cela soit illicite pour eux. Cependant, l'opinion la plus juste est que s'ils ne veulent pas la réconciliation, il ne leur est pas permis de les reprendre, comme le laisse voir le sens apparent du verset. C'est là un autre avantage de cette période d'attente, à savoir qu'elle donne un moment de réflexion au mari qui regrette la séparation avec son épouse afin qu'il puisse reprendre la vie avec elle. Ceci prouve combien le Très Haut aime la concorde et l'harmonie entre les deux époux et abhorre la séparation, comme l'a dit le Prophète (ﷺ) : « Le plus abhorré des actes licites aux yeux d'Allah est le divorce ».

Ceci est spécifique, bien sûr, au divorce qui n'est pas encore prononcé ; par contre, pour le divorce qui est prononcé, l'époux n'a pas le droit de reprendre son épouse ; bien plus, même s'ils désirent tous deux reprendre la vie commune, ils doivent faire un nouveau contrat de mariage avec toutes les conditions nécessaires.

Le Très Haut a dit ensuite : *« Les épouses ont autant de droits que de devoirs qu'il faut respecter suivant le bon usage »*. C'est-à-dire que les épouses ont sur leurs époux comme droits et exigences ce qu'elles ont à leur égard comme obligations et devoirs. Le principe de ces droits entre les époux revient au bon usage, c'est-à-dire à la coutume suivie dans le pays où ils vivent. Cette situation,

diffère en fonction des époques, les lieux, les circonstances, les personnes et les coutumes.

Il y a là une preuve que les dépenses, l'habillement, l'intimité, le foyer ainsi que le coït, reviennent tous au bon usage. Tout cela fait partie du contrat global. Pour ce qui est des autres conditions, elles sont toutes acceptables, sauf une condition qui rend licite ce qui est illicite et vice-versa.

« Bien qu'une certaine préséance reste acquise aux hommes ». C'est-à-dire un degré dans la responsabilité, comme a dit le Très Haut : *« Les hommes ont la charge et la direction des femmes en raison des avantages qu'Allah leur a accordés sur elles, et en raison aussi des dépenses qu'ils effectuent pour assurer leur entretien »*. Ainsi, les missions de Prophète, de juge, d'imam de prière ou d'imam dirigeant de la communauté, sont spécifiques aux hommes. En outre, les hommes ont le double de la femme en matière d'héritage et autres.

Il y a lieu de préciser que le sens global de ce verset ne concerne pas les femmes enceintes, car leur période d'attente reste liée à leur accouchement ; en outre, les femmes qui n'ont pas consommé leur mariage n'ont pas de période d'attente. Quant aux femmes esclaves, leur période d'attente est de deux périodes menstruelles, comme c'est l'opinion des compagnons (qu'Allah les agréé).

﴿٢٢٩﴾. *« La répudiation ne peut être prononcée que deux fois. En cas de reprise : ou on garde sa femme et on la traite avec égards, ou on lui rend sa liberté sans lui causer aucun préjudice. Il n'est pas permis au mari de reprendre quoi que ce soit de la dot qu'il lui avait donnée, à moins que les deux conjoints ne craignent d'outrepasser les limites qu'Allah a fixées (en continuant à vivre ensemble). Si pareilles craintes existent, il n'y a aucun inconvénient à ce que la femme rachète sa liberté au mari. Telles sont les limites établies par Allah. Ne les transgressez pas, car c'est faire preuve d'injustice que de les transgresser »*.

Durant l'époque de la *Jâhiliyya* et au début de l'Islam, l'homme pouvait répudier son épouse d'une façon illimitée ; lorsqu'il voulait la punir pour quelque chose, il la répudiait, puis lorsqu'elle était sur le point d'achever sa période d'attente, il la reprenait, puis il la répudiait de nouveau, et ainsi de suite. Cela causait, il va sans dire, beaucoup de torts et de préjudices à la femme.

Aussi, le Très Haut informe que le divorce, c'est-à-dire celui qui n'est pas définitif et qui offre à l'époux la possibilité de reprendre son épouse, *« ne peut être prononcé que deux fois »*. Au-delà de deux fois, l'homme tombe dans le prohibé ou montre qu'il n'a aucun désir de reprendre son épouse et que son but reste de lui porter préjudice. C'est pour cela que le Très Haut ordonne à l'époux de garder sa femme *« et de la traiter avec égards »* en vivant avec elle comme le font les autre hommes avec leurs épouses, sinon il lui rend sa liberté *« sans lui causer aucun préjudice »*. Il ne doit pas, par exemple, lui prendre quoi que ce soit de ses biens, après leur séparation, car ce serait là une injustice. C'est pourquoi Il a dit : *« Il n'est pas permis au mari de reprendre quoi que ce soit de la dot qu'il lui avait donnée, à moins que les deux conjoints ne craignent d'outrepasser les limites qu'Allah a fixées (en continuant à vivre ensemble) »*. Il s'agit là de la *« moukhâla'a »*, c'est-à-dire du désir de la femme de ne plus vivre avec son époux, pour une cause physique, morale ou un défaut dans sa religion. *« Si pareilles craintes existent, il n'y a aucun inconvénient à ce que la femme rachète sa liberté au*

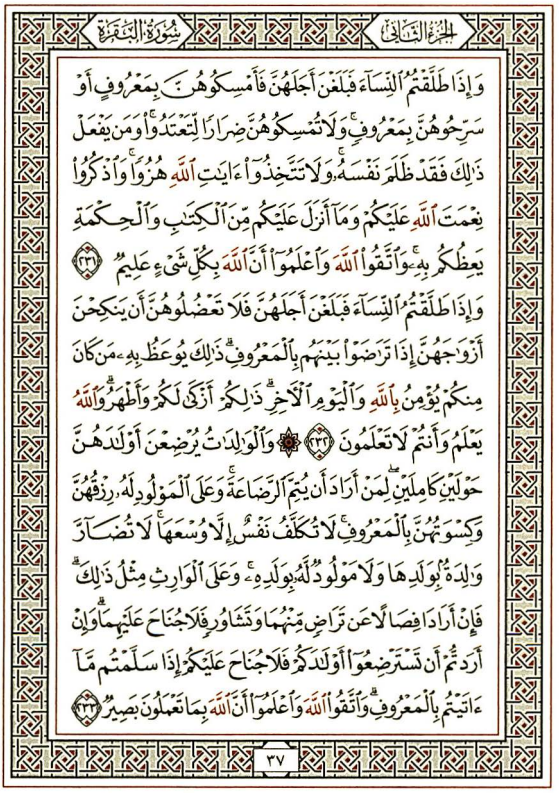

وَإِذَا طَلَّقْتُمُ النِّسَاءَ فَبَلَغْنَ أَجَلَهُنَّ فَأَمْسِكُوهُنَّ بِمَعْرُوفٍ أَوْ
سَرِّحُوهُنَّ بِمَعْرُوفٍ وَلَا تُمْسِكُوهُنَّ ضِرَارًا لِّتَعْتَدُوا وَمَن يَفْعَلْ
ذَٰلِكَ فَقَدْ ظَلَمَ نَفْسَهُ وَلَا تَتَّخِذُوا آيَاتِ اللَّهِ هُزُوًا وَاذْكُرُوا
نِعْمَتَ اللَّهِ عَلَيْكُمْ وَمَا أَنزَلَ عَلَيْكُم مِّنَ الْكِتَابِ وَالْحِكْمَةِ
يَعِظُكُم بِهِ وَاتَّقُوا اللَّهَ وَاعْلَمُوا أَنَّ اللَّهَ بِكُلِّ شَيْءٍ عَلِيمٌ ﴿٢٣١﴾
وَإِذَا طَلَّقْتُمُ النِّسَاءَ فَبَلَغْنَ أَجَلَهُنَّ فَلَا تَعْضُلُوهُنَّ أَن يَنكِحْنَ
أَزْوَاجَهُنَّ إِذَا تَرَاضَوْا بَيْنَهُم بِالْمَعْرُوفِ ذَٰلِكَ يُوعَظُ بِهِ مَن كَانَ
مِنكُمْ يُؤْمِنُ بِاللَّهِ وَالْيَوْمِ الْآخِرِ ذَٰلِكُمْ أَزْكَىٰ لَكُمْ وَأَطْهَرُ وَاللَّهُ
يَعْلَمُ وَأَنتُمْ لَا تَعْلَمُونَ ﴿٢٣٢﴾ وَالْوَالِدَاتُ يُرْضِعْنَ أَوْلَادَهُنَّ
حَوْلَيْنِ كَامِلَيْنِ لِمَنْ أَرَادَ أَن يُتِمَّ الرَّضَاعَةَ وَعَلَى الْمَوْلُودِ لَهُ رِزْقُهُنَّ
وَكِسْوَتُهُنَّ بِالْمَعْرُوفِ لَا تُكَلَّفُ نَفْسٌ إِلَّا وُسْعَهَا لَا تُضَارَّ
وَالِدَةٌ بِوَلَدِهَا وَلَا مَوْلُودٌ لَّهُ بِوَلَدِهِ وَعَلَى الْوَارِثِ مِثْلُ ذَٰلِكَ
فَإِنْ أَرَادَا فِصَالًا عَن تَرَاضٍ مِّنْهُمَا وَتَشَاوُرٍ فَلَا جُنَاحَ عَلَيْهِمَا وَإِنْ
أَرَدتُّمْ أَن تَسْتَرْضِعُوا أَوْلَادَكُمْ فَلَا جُنَاحَ عَلَيْكُمْ إِذَا سَلَّمْتُم مَّا
آتَيْتُم بِالْمَعْرُوفِ وَاتَّقُوا اللَّهَ وَاعْلَمُوا أَنَّ اللَّهَ بِمَا تَعْمَلُونَ بَصِيرٌ ﴿٢٣٣﴾

mari». Il s'agit d'une compensation pour concrétiser son but de se séparer. C'est de ce cadre-là que la *«moukhâla'a»* tire sa légalité lorsque le dessein envisagé existe.

«Telles sont les limites établies par Allah. Ne les transgressez pas, car c'est faire preuve d'injustice que de les transgresser». Y a-t-il, en effet, une injustice plus grande, que de transgresser ce qui est licite et de commettre ce qui est illicite, en ne se contentant pas de ce qu'Allah a permis.

L'injustice est de trois genres : l'injustice de l'homme dans ce qu'il y a entre lui et son Seigneur ; la grande injustice de l'homme qui est l'association à Allah et l'injustice de l'homme dans ce qu'il y a entre lui et les autres. L'association à Allah ne peut être pardonnée par Allah qu'à travers le repentir ; les droits des créatures ne seront jamais lésés par Allah ; quant à l'injustice de l'homme dans ce qu'il y a entre lui et son Seigneur, en dehors de l'associationnisme, elle reste soumise à la volonté et à la sagesse d'Allah.

﴿٢٣٠﴾-﴿٢٣١﴾. *«Si le mari divorce une troisième fois sa femme, il ne lui est plus permis de la reprendre que lorsqu'elle aura épousé un autre homme, et que ce dernier l'aura, à son tour, divorcée. C'est à cette condition que les anciens époux pourront, sans tomber dans le péché, se remarier, s'ils pensent pouvoir respecter les prescriptions divines. Telles sont les Lois qu'Allah décrète à l'usage des gens doués d'entendement. Lorsque la femme divorcée arrive au terme de sa retraite légale, le mari devra soit la reprendre d'une manière convenable, soit la libérer décemment. Il lui est interdit de la retenir contre son gré avec l'intention de lui nuire. Agir ainsi, c'est se faire du tort à soi-même. Ne prenez pas à la légère les enseignements d'Allah, mais rappelez-vous plutôt les bienfaits dont Il vous a comblés, ainsi que le Livre et la sagesse qu'Il vous a révélés pour vous exhorter. Craignez Allah ! Sachez qu'Il connaît tout»*. Le Très Haut dit : *«Si le mari divorce une troisième fois sa femme, il ne lui est plus permis de la reprendre que lorsqu'elle aura épousé un autre homme»*, c'est-à-dire un mariage authentique et légal, car le mariage ne peut être qu'authentique et légal et comporter le contrat et le coït, et ce à l'unanimité.

En outre, il est indispensable que le deuxième mariage soit un mariage désiré, car si l'intention de ce mariage est de rendre licite cette femme pour son premier mari, il ne peut être considéré comme un mariage légal et ne peut servir à rendre la femme licite pour son premier mari ; de même, le coït du deuxième époux n'a pas lieu d'être puisque ce dernier n'est pas un mari pour elle. Par contre, si le deuxième

époux l'épouse parce qu'il le veut et le désire et qu'il coïte avec elle, puis s'en sépare et que sa période d'attente s'achève *« c'est à cette condition que les anciens époux pourront, sans tomber dans le péché, se remarier »*. C'est-à-dire qu'ils pourront refaire un autre contrat entre eux pour stipuler la reprise de leur vie conjugale. Cependant, le verset indique qu'il faut prendre en considération l'accord mutuel.

Il reste que ce remariage doit avoir comme condition le fait que les époux *« pensent pouvoir respecter les prescriptions divines »*, c'est-à-dire que chacun d'eux doit s'acquitter des droits de l'autre, et ce après avoir regretté leur ancienne vie conjugale et décidé d'ouvrir une nouvelle page de compréhension et d'entente dans leur vie. A cette condition-là, il n'y a aucun inconvénient pour eux à se remarier.

Le sens de ce noble verset laisse entendre que si les deux époux pensent qu'ils ne sont pas en mesure de reprendre une vie conjugale empreinte de compréhension, de sérénité et d'entente, et que les conditions ayant été à l'origine de leur séparation sont toujours en vigueur, il ne leur est pas permis de se remarier.

Il y a là une indication sur le fait qu'il importe à l'homme, lorsqu'il veut assumer une responsabilité minime ou importante, dans la vie, de bien réfléchir à la question en voyant s'il est vraiment capable de l'assumer; s'il se sent en mesure de l'assumer et qu'il a confiance en lui-même, qu'il prenne l'initiative en ce sens, sinon qu'il s'en abstienne.

Le Très Haut a dit ensuite : *« Lorsque la femme divorcée »*, c'est-à-dire par un divorce non définitif; le premier ou le deuxième *« arrive au terme de sa retraite légale »*, approche du terme de cette retraite, *« le mari devra soit la reprendre d'une manière convenable, soit la libérer décemment »*. C'est-à-dire soit il la reprendra avec l'intention de lui accorder tous ses droits, soit il la libèrera sans remariage ni préjudices. C'est pourquoi Il a dit : *« Il lui est interdit de la retenir contre son gré dans l'intention de lui nuire. Agir ainsi, c'est se faire du tort à soi-même »*. Si le droit doit revenir à son propriétaire, le tort ne peut que se retourner contre celui qui le commet.

« Ne prenez pas à la légère les enseignements d'Allah ». Après avoir montré Ses lois et Ses limites, d'une façon claire et évidente, pour qu'elles soient connues et mises en application, car elles n'ont pas été établies vainement, mais avec vérité, sincérité et application. Le Très Haut a interdit que ces Lois et ces limites soient prises à la légère. Il faut entendre par-là le fait de les contourner, de les transgresser et de ne pas leur accorder d'importance, en cherchant à faire du tort, par exemple, à la femme, lors de la reprise ou de la séparation, en abusant du divorce ou en prononçant les trois formules du divorce en même temps, alors qu'Allah, dans Sa miséricorde, lui a donné la possibilité de prononcer les formules du divorce l'une après l'autre, pour avoir le temps nécessaire de réfléchir et d'essayer de trouver des solutions au divorce définitif.

﴿ *« Si vous avez divorcé vos femmes et que le délai de viduité soit écoulé, ne les empêchez pas de se remarier avec leur (ex) mari si tous deux parviennent à un accord convenable ; cette mise en garde est destinée à ceux qui ont foi en Allah et au Jour dernier. Cela est plus convenable pour vous, plus probe, et Allah sait, alors que vous êtes dans l'ignorance »*.

Ce discours s'adresse aux tuteurs de la femme divorcée par un divorce non

définitif, lorsqu'elle sort de sa période de viduité, et que son mari veut reprendre avec son accord. Aussi, il n'est pas permis à ses tuteurs, qu'il soit son père ou autre, de l'en empêcher par rancune contre son époux qui l'avait répudiée une première fois.

Le Très Haut rappelle que celui qui croit en Allah et au Jour dernier ne peut empêcher celle qui veut revenir vers son époux de le faire, car cela est plus utile, plus avantageux et plus convenable pour eux, que ce que pense le tuteur en empêchant la femme de revenir vers son époux. S'il pense que l'intérêt de la femme est de ne pas revenir vers son époux, alors *« Allah sait, alors que vous êtes dans l'ignorance »*. Conformez-vous donc aux directives de Celui qui connaît mieux que vous où se trouvent vos intérêts et qui est plus capable de les réaliser.

Ce verset prouve qu'il est indispensable qu'il y ait un tuteur dans le mariage, car si ce verset leur interdit d'empêcher la femme voulant revenir vers son époux de le faire, il ne peut leur interdire que ce qui est en leur pouvoir et ce qui leur est possible de faire.

﴿. *« Les mères (nourricières) allaiteront leurs enfants deux années révolues pour celles (du moins) qui entendent mener l'allaitement à son terme. Et c'est au père qu'incombe, selon ses moyens, de lui verser un salaire et de la vêtir ; on n'imposera à chacun que ce qu'il est en mesure de supporter. On ne fera du tort ni à la mère ni au père à travers son enfant et l'héritier (du père) aura à supporter les mêmes charges que celui-ci ; ils ne seront pas à blâmer si, après s'être consultés, ils décident d'un commun accord de sevrer l'enfant. Vous ne serez pas davantage blâmés d'avoir sollicité une nourrice (étrangère) pour vos enfants si vous acquittez son salaire en toute équité. Craignez Allah et sachez qu'Il voit tout ce que vous faites ».*

Sa parole : *« Deux années révolues pour celles (du moins) qui entendent mener l'allaitement à son terme »*, veut dire que si l'enfant est allaité pendant deux années révolues, son allaitement sera complet et le lait deviendra pour lui comme une nourriture ordinaire. C'est pour cela que l'allaitement après les deux années non considérées n'est pas interdit.

On peut déduire de ce texte et de Sa parole : *« La grossesse et le sevrage couvrent une période de trente mois »*, que la durée minimale de la grossesse est de six mois, pendant lesquels l'accouchement peut avoir lieu.

« Et c'est au père qu'incombe, selon, ses moyens, de lui verser un salaire et de la vêtir ». Ceci concerne la femme qui est toujours avec son époux ou qui est divorcée, qui doit être à la charge de l'époux dans son entretien et dans les dépenses de l'allaitement.

Ceci prouve aussi que tant que la femme se trouve avec son époux, il n'est tenu envers elle que des dépenses de l'entretien et de l'allaitement, et ce en fonction des moyens de chacun. C'est pour cela qu'Il a dit : *« On n'imposera à chacun que ce qu'il est en mesure de supporter »*. On ne peut en effet imposer au pauvre de dépenser comme le riche, de même qu'à celui qui n'a rien à dépenser, jusqu'à ce qu'il trouve de quoi dépenser.

« On ne fera du tort ni à la mère ni au père à travers son enfant », c'est-à-dire qu'il n'est pas permis de porter préjudice à la mère à travers son enfant, soit en l'empêchant de l'allaiter ou en la privant de ce à quoi elle a droit comme dépenses d'entretien et d'allaitement. La femme ne doit pas faire de tort aussi à l'époux à

travers son refus d'allaiter son enfant ou en demandant plus qu'elle n'a besoin ou par d'autres causes de tort vis-à-vis de son époux.

Sa parole: *« Son enfant »* prouve que l'enfant est attribué au père, car il est de sa semence. C'est pour cela qu'il est permis au père de prendre des biens de l'enfant, qu'il soit d'accord ou non, contrairement à la mère.

« Et l'héritier (du père) aura à supporter les mêmes charges que celui-ci », c'est-à-dire qu'en cas d'absence du père, son héritier qui se trouve en charge de l'enfant devra assumer les mêmes charges de dépense d'entretien et d'allaitement que le père. Ceci prouve l'obligation de dépenses pour les proches aisés au profit des proches héritiers nécessiteux.

« Ils ne seront pas à blâmer », c'est-à-dire les deux parents, *« si, après s'être consultés, ils décident d'un commun accord de sevrer l'enfant »*, c'est-à-dire avant l'achèvement de la période de deux ans. S'ils sont d'accord tous les deux, et qu'ils voient que cela va dans l'intérêt de leur enfant *« Ils ne seront pas à blâmer »*.

Le sens de ce verset prouve que si l'un d'eux désire ce sevrage, en dehors de l'autre, et s'il n'y a pas d'intérêt pour l'enfant, il n'est pas permis de sevrer l'enfant.

Et Sa parole: *« Vous ne serez pas davantage blâmés d'avoir sollicité une nourrice (étrangère) pour vos enfants si vous acquittez son salaire en toute équité »*. C'est-à-dire qu'il vous est permis de chercher des nourrices étrangères à vos enfants, en dehors de leurs mères, à condition que ce ne soit pas dans le but de porter préjudice à ces dernières.

﴿٢٣٤﴾. *« Que les épouses de ceux d'entre vous qui viennent à décéder en les laissant derrière*

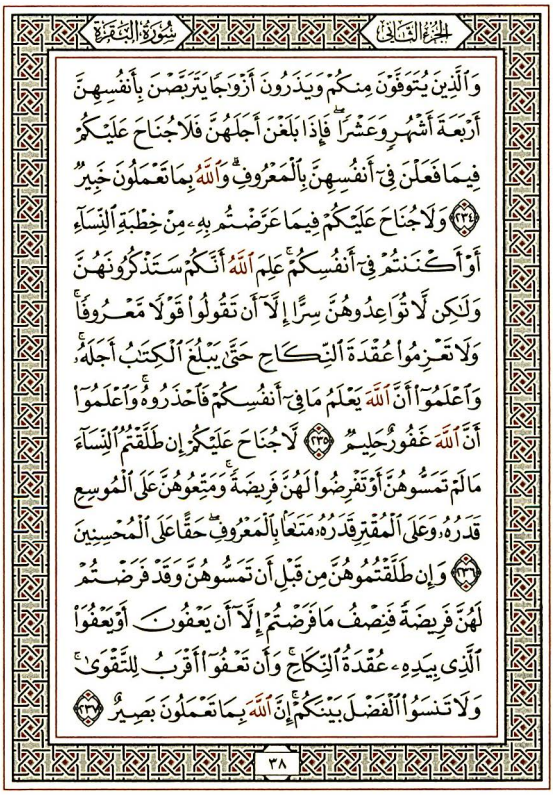

eux observent une période de viduité de quatre mois et dix jours ; une fois qu'elles auront atteint le terme (de ce délai) vous n'aurez pas à vous reprocher la manière dont elles disposeront d'elles-mêmes en toute honnêteté et Allah est parfaitement Informé de ce que vous faites ». C'est-à-dire que lorsque l'époux décède, son épouse doit rester obligatoirement dans une période d'attente de quatre mois et dix jours; le but de cette période d'attente est de s'assurer qu'il n'y a pas d'embryon dans la matrice de l'épouse, car l'embryon commence à apparaître durant le quatrième mois et à bouger au début du cinquième mois. Les femmes enceintes avant la mort de leurs époux sont exceptées de cette règle car leur période de viduité s'arrête avec leur accouchement.

« Une fois qu'elles auront atteint le terme (de ce délai) vous n'aurez pas à vous

reprocher la manière dont elles disposeront d'elles-mêmes en toute honnêteté». C'est-à-dire une fois qu'elles se remettent à s'embellir et à se parfumer d'une manière qui n'est pas illicite ou abhorrée.

Il y a là une preuve sur l'obligation du deuil à observer durant la période de viduité pour celle dont l'époux vient de mourir, à l'exception de la femme divorcée ou séparée, et ce à l'unanimité des savants.

Dans Sa parole: *«Vous n'aurez pas à vous reprocher la manière dont elles disposeront d'elles-mêmes»*, il y a une preuve que le tuteur a le droit d'interdire à la femme ce qu'il n'est pas permis de faire et de lui ordonner de faire ce qui est obligatoire. Il est interpellé par ce verset et c'est un devoir pour lui de faire cela.

(1360). *«Vous n'aurez pas davantage à vous reprocher de suggérer (de façon allusive) le mariage à ces veuves ni de l'envisager en secret; cependant ne les entretenez pas secrètement de promesse (de mariage) si ce n'est pour leur tenir des propos décents et ne prenez pas la ferme décision de contracter un mariage avant que le délai ne soit parvenu à son terme. Sachez qu'Allah sait ce qui se passe en vous, aussi gardez-vous de Lui et sachez qu'Allah est Pardonneur et Longanime».*

Il s'agit là de la règle propre à la veuve qui se trouve dans sa période de viduité et aussi à la divorcée avec un divorce non définitif qui se trouve dans sa période d'attente. Pour cette dernière, il est interdit pour un autre que son époux avec lequel elle était mariée de lui avouer clairement son désir de la demander en mariage. C'est là le sens de Sa parole: *«Cependant, ne les entretenez pas secrètement de promesse (de mariage)»*. Mais pour ce qui est des suggestions (de façon allusive), le Très Haut a exclu tout reproche là-dessus.

La différence entre eux est que la proposition directe et claire n'indique rien d'autre à part le mariage; c'est pour cela qu'elle a été interdite, de peur que la femme ne s'empresse d'y répondre et ne se trouve dans l'obligation de mentir sur la fin de sa période de viduité, par désir de se remarier. Il y a là une indication sur le droit laissé au premier époux de la femme divorcée par un mariage non définitif (s'il veut la reprendre) pour qu'elle ne promette pas le mariage à un autre que lui durant sa période d'attente.

Pour ce qui est des suggestions, elles impliquent le mariage et autre; il est permis de les utiliser avec celle qui est divorcée par un mariage non définitif, comme le fait de lui dire: «Je veux me marier» ou «Je voudrais que tu te concertes avec moi à la fin de ta période d'attente» et autres formes de suggestion. Ceci est permis, car il ne s'agit pas de propos clairs, bien que le désir de l'âme soit fort en ce sens.

Il en est ainsi de celui qui envisage en secret de se marier avec celle qui se trouve en période d'attente une fois cette période achevée. C'est pour cela qu'Il a dit: *«Ni de l'envisager en secret»*. Tous ces détails se trouvent dans les préliminaires du contrat. Quant au contrat de mariage, il n'est pas permis *«avant que le délai ne soit parvenu à son terme»*. C'est-à-dire une fois que la période d'attente s'achève.

(1361). *«Il n'y a pas de mal à divorcer une femme avant d'avoir consommé (le mariage) ou de lui avoir prescrit (le montant de) sa dot. (Toutefois), faites-leur plaisir (en leur offrant un cadeau) à la mesure de votre richesse ou de votre pauvreté, ceci est un devoir de bon usage pour les gens de bien».* C'est-à-dire que vous n'avez aucun reproche à vous faire – ô époux – à divorcer de vos épouses avant d'avoir consommé le mariage ou de

leur avoir prescrit (le montant de) la dot. Et si cela les désappointe, réconfortez-les en leur offrant un cadeau de vos biens *« à la mesure de votre richesse ou de votre pauvreté »*.

Certes, cette règle revient à la coutume de chaque pays et diffère en fonction des circonstances. C'est pour cela qu'Il a dit: *« Ceci est un devoir de bon usage »*, un devoir impératif *« pour les gens de bien »*. Ces derniers n'ont pas à les priver de ce droit car, de même qu'ils ont suscité en elles un espoir et un désir intense, avant de se désister, ils sont tenus, en contrepartie de cela, de leur faire plaisir avec ce cadeau.

Qu'elle est excellente cette règle divine et combien elle montre la sagesse et la miséricorde de Celui qui l'a établie! Qui est plus à même, en effet, de légiférer qu'Allah, pour des gens qui réfléchissent! Telle est la règle établie concernant les femmes répudiées avant la consommation du mariage et avant que le montant de la dot ne soit fixé.

(237). *« Si vous divorcez une femme sans avoir consommé le mariage, mais après avoir fixé sa dot, la moitié de celle-ci devra lui être versée, à moins qu'elle n'en fasse remise elle-même ou son représentant. Mais il est méritoire de se montrer conciliant de part et d'autre. N'oubliez pas d'user de bonté et de générosité les uns envers les autres, car rien de ce que vous faites n'échappe à Allah »*.

C'est-à-dire que si vous divorcez d'une femme sans avoir consommé le mariage, mais après avoir fixé le montant de la dot, alors cette femme aura la moitié de la dot et l'époux l'autre moitié. Telle est la règle établie, à moins qu'il n'y ait générosité et entente, c'est-à-dire que la femme fasse remise de sa moitié au profit de l'époux *« ou son représentant »*, à savoir l'époux qui possède le pouvoir de délier son contrat*, dans la mesure où le tuteur n'a pas le droit de faire remise de ce qui est due à la femme, car il n'est ni le propriétaire de ce bien ni mandaté pour ce faire.

Ensuite, le Très Haut a incité à la conciliation, en disant que celui qui fait le geste de la remise est le plus proche de la piété. En effet, cette conciliation est de nature à apporter la sérénité aux cœurs; en outre, l'homme ne doit jamais négliger la bienfaisance et la générosité dans son comportement avec les autres, en sachant que les relations des gens entre eux sont de deux sortes: soit elles doivent être empreintes de justice et d'équité, consistant à prendre son droit et à accorder aux autres leurs droits, soit elles doivent être empreintes de faveur et de bienfaisance, consistant à donner ce qui n'est pas obligatoire et à faire preuve de générosité dans les droits, en réfrénant les penchants de l'âme. L'homme ne doit jamais négliger ce degré de comportement exemplaire, surtout avec ceux avec lesquels on a des relations ou une compagnie, car Allah récompensera les bienfaisants avec des faveurs et de la générosité: *« Car rien de ce que vous faites n'échappe à Allah »*.

(238)-(239). *« Soyez assidus aux prières, notamment à la prière médiane! Et que le culte que vous rendez à Allah soit observé avec humilité! En cas de danger, il vous est permis d'accomplir vos prières en marchant ou en étant sur le dos de vos montures. Dès que la sécurité est rétablie, reprenez votre prière comme Allah vous l'a enseignée lorsque vous ne le saviez pas encore »*.

Le Très Haut ordonne d'être assidus aux prières, en général, et à la prière

* Il est écrit en marge du livre ce qui suit: « Telle est l'opinion qui m'est apparue la plus plausible au moment où j'écrivais à ce sujet. Par la suite, il m'est apparu que celui qui possède le pouvoir de décider du mariage est le tuteur le plus proche, en l'occurrence le père. C'est là l'opinion la plus juste». In le réviseur du livre.

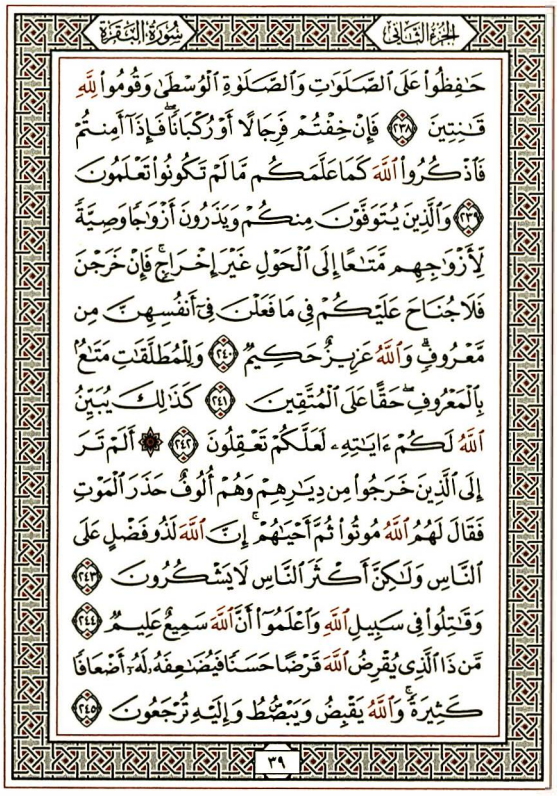
الجزء الثاني سورة البقرة
حَٰفِظُوا۟ عَلَى ٱلصَّلَوَٰتِ وَٱلصَّلَوٰةِ ٱلْوُسْطَىٰ وَقُومُوا۟ لِلَّهِ
قَٰنِتِينَ ﴿٢٣٨﴾ فَإِنْ خِفْتُمْ فَرِجَالًا أَوْ رُكْبَانًا ۖ فَإِذَآ أَمِنتُمْ
فَٱذْكُرُوا۟ ٱللَّهَ كَمَا عَلَّمَكُم مَّا لَمْ تَكُونُوا۟ تَعْلَمُونَ
﴿٢٣٩﴾ وَٱلَّذِينَ يُتَوَفَّوْنَ مِنكُمْ وَيَذَرُونَ أَزْوَٰجًا وَصِيَّةً
لِّأَزْوَٰجِهِم مَّتَٰعًا إِلَى ٱلْحَوْلِ غَيْرَ إِخْرَاجٍ ۚ فَإِنْ خَرَجْنَ
فَلَا جُنَاحَ عَلَيْكُمْ فِى مَا فَعَلْنَ فِىٓ أَنفُسِهِنَّ مِن
مَّعْرُوفٍ ۗ وَٱللَّهُ عَزِيزٌ حَكِيمٌ ﴿٢٤٠﴾ وَلِلْمُطَلَّقَٰتِ مَتَٰعٌۢ
بِٱلْمَعْرُوفِ ۖ حَقًّا عَلَى ٱلْمُتَّقِينَ ﴿٢٤١﴾ كَذَٰلِكَ يُبَيِّنُ
ٱللَّهُ لَكُمْ ءَايَٰتِهِۦ لَعَلَّكُمْ تَعْقِلُونَ ﴿٢٤٢﴾ ۞ أَلَمْ تَرَ
إِلَى ٱلَّذِينَ خَرَجُوا۟ مِن دِيَٰرِهِمْ وَهُمْ أُلُوفٌ حَذَرَ ٱلْمَوْتِ
فَقَالَ لَهُمُ ٱللَّهُ مُوتُوا۟ ثُمَّ أَحْيَٰهُمْ ۗ إِنَّ ٱللَّهَ لَذُو فَضْلٍ عَلَى
ٱلنَّاسِ وَلَٰكِنَّ أَكْثَرَ ٱلنَّاسِ لَا يَشْكُرُونَ ﴿٢٤٣﴾
وَقَٰتِلُوا۟ فِى سَبِيلِ ٱللَّهِ وَٱعْلَمُوٓا۟ أَنَّ ٱللَّهَ سَمِيعٌ عَلِيمٌ ﴿٢٤٤﴾
مَّن ذَا ٱلَّذِى يُقْرِضُ ٱللَّهَ قَرْضًا حَسَنًا فَيُضَٰعِفَهُۥ لَهُۥٓ أَضْعَافًا
كَثِيرَةً ۚ وَٱللَّهُ يَقْبِضُ وَيَبْصُۜطُ ۖ وَإِلَيْهِ تُرْجَعُونَ ﴿٢٤٥﴾
٣٩

médiane – celle de l'après-midi – en particulier, en l'accomplissant en son temps prescrit, avec ses conditions, ses obligations, son recueillement et tout ce qu'elle comporte comme obligations et choses recommandées. C'est avec la préservation des prières qu'on peut préserver tous les autres actes d'adoration ; c'est aussi cette assiduité aux prières qui protège des turpitudes et des choses blâmables, surtout si le fidèle les accomplit avec perfection comme il lui est ordonné : *« Et que le culte que vous rendez à Allah soit observé avec humilité ! »*, *c'est-à-dire avec recueillement et sérénité.*

« En cas de danger », que ce danger provienne d'un ennemi mécréant, d'un tyran ou d'une bête sauvage, ou toute autre forme de danger, *« il vous est permis d'accomplir vos prières en marchant ou en étant sur le dos de vos montures »*, que ce soit des chevaux, des chameaux ou autres.

Cette situation implique que la prière soit accomplie, qu'on soit en face de la *Qibla* ou non, ce qui prouve l'insistance sur l'assiduité dans les prières, dans la mesure où le Très Haut ordonne cela même lorsque certains de leurs fondements et exigences sont négligés. Aussi, il n'est pas permis de les retarder même dans des conditions extrêmes, car, les accomplir en leur temps prescrit, y compris dans des conditions particulières, reste meilleur et excellent.

﴿240﴾. *« Il est recommandé à ceux d'entre vous qui sont mariés d'assurer, avant de mourir, à leurs femmes, par testament, leur entretien pendant une année au domicile conjugal, sans risque d'en être expulsées. Mais si elles le quittent de leur propre gré, alors aucun reproche ne vous sera fait pour la manière dont elles disposeront honnêtement d'elles-mêmes. Allah est Puissant et Sage ».*

C'est-à-dire que les époux qui meurent en laissant des épouses derrière eux, doivent leur laisser des testaments pour leur assurer *« leur entretien pendant une année au domicile conjugal, sans risque d'en être expulsées »*. Si l'épouse quitte le foyer conjugal de son propre gré *« alors aucun reproche ne vous sera fait »*, c'est-à-dire vous les tuteurs, *« pour la manière dont elles disposeront honnêtement d'elles-mêmes »*, c'est-à-dire en reprenant leurs habitudes de se maquiller, de se parfumer et autres. Il y a lieu de préciser que la plupart des exégètes estiment que ce verset a été abrogé par le verset précédent, à savoir Sa parole : *« Que les épouses de ceux d'entre vous qui viennent à décéder en les laissant derrière eux, observent une période de viduité de quatre mois et dix jours »*. On a dit aussi que ce verset n'est pas abrogé, mais que le premier verset stipule que la

période de viduité obligatoire est de quatre mois et dix jours, mais que tout ce qui dépasse cette période fait partie du recommandable qu'il faut observer par fidélité à la mémoire de l'époux et par souci de respect de la vie conjugale. Et pour prouver que cela n'est pas obligatoire mais recommandé, ce verset exempte les tuteurs de tout reproche si ces veuves sortent du domicile conjugal avant la fin de l'année. Or, si la présence au domicile conjugal était une obligation, ce verset n'aurait pas exempté les tuteurs de ce reproche.

(241)-(242). *« Les femmes divorcées ont droit à un pécule convenable. Le leur assurer est un devoir pour ceux qui craignent le Seigneur. C'est ainsi qu'Allah vous expose clairement Ses signes. Peut-être saurez-vous y réfléchir ».*

C'est-à-dire que toute femme divorcée a droit à une pension selon le bon usage; ceci est un devoir pour tout homme craignant Allah; ce pécule qui sert à la réconforter et à lui permettre de s'acquitter de certains de ses besoins est une obligation pour toute femme divorcée avant la consommation du mariage et une chose recommandée pour d'autres, comme nous l'avons vu plus haut. Il a été dit aussi qu'il est obligatoire à toute femme divorcée en vertu du caractère général de ce verset. Or, la règle veut que ce qui a un caractère général s'applique aussi à ce qui a un caractère restreint. En outre, nous avons vu plus haut que la femme divorcée avant la consommation du mariage avait droit en particulier à un pécule.

Le Très Haut a dit ensuite:

(243)-(245). *« Considère le cas de ceux qui, par milliers furent contraints de fuir leurs foyers par crainte de la mort, et auxquels Allah a dit: « Mourez donc! ». Puis Il les rappela à la vie, car Allah est Plein de bonté pour les hommes; mais la plupart d'entre eux ne reconnaissent pas Ses bienfaits. Combattez donc pour la cause d'Allah et sachez qu'Allah entend tout et sait tout. Quiconque consent à faire un prêt gracieux à Allah, Allah le lui rendra au décuple, car c'est Lui qui décrète l'abondance ou la parcimonie et c'est vers Lui que se fera votre retour ».*

Le Très Haut nous parle de ceux qui sortirent de leurs demeures en grand nombre, échappant à un danger de mort, consistant en une épidémie ou un autre risque, en voulant échapper à la mort. Or, la précaution ne saurait mettre à l'abri de ce qui est prédestiné «Allah a dit: *« Mourez donc! ». Ils moururent. « Puis Il les ramena à la vie »* soit à la suite d'une invocation d'un prophète soit sans cela, par miséricorde pour eux, par compassion et clémence, et pour montrer Ses signes à Ses créatures sur la résurrection des morts. C'est pourquoi Il a dit: *« Allah est Plein de bonté pour les hommes; mais la plupart d'entre eux ne reconnaissent pas Ses bienfaits ».* C'est-à-dire que ces bienfaits ne leur inspirent nullement de la reconnaissance et de la gratitude. Il est même possible qu'ils utilisent ces bienfaits pour désobéir à Allah. Peu d'entre eux témoignent de la gratitude, les reconnaissent et les utilisent dans l'adoration d'Allah.

Ensuite, le Très Haut a ordonné de combattre pour Sa cause, c'est-à-dire combattre les ennemis mécréants pour que Sa parole soit la plus élevée et pour faire triompher Sa religion. Il a dit: *« Combattez donc pour la cause d'Allah et sachez qu'Allah entend et sait tout ».* C'est-à-dire faites en sorte que vos intentions soient bonnes et que votre but soit la Face d'Allah. Et sachez que si vous restez chez vous en refusant de combattre pour la cause d'Allah, vous ne gagnerez rien même si vous pensez que dans votre refus de

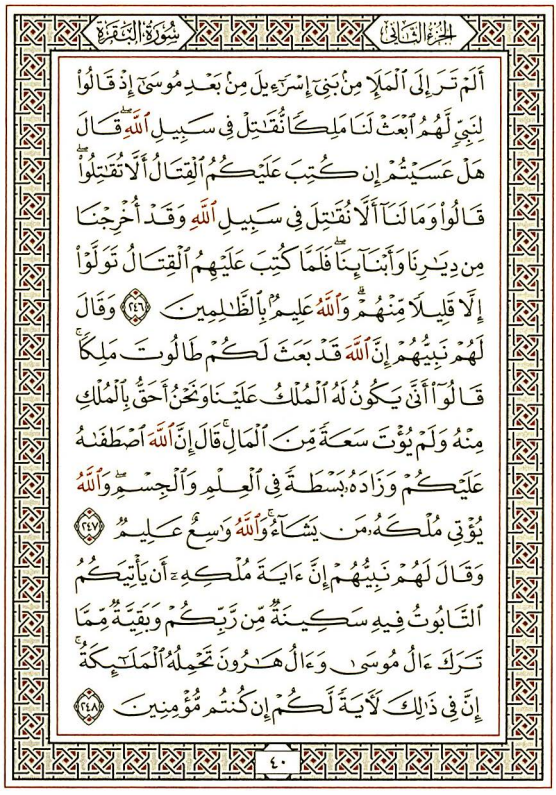
الجزء الثاني سورة البقرة

أَلَمْ تَرَ إِلَى ٱلْمَلَإِ مِنۢ بَنِىٓ إِسْرَٰٓءِيلَ مِنۢ بَعْدِ مُوسَىٰ إِذْ قَالُوا۟
لِنَبِىٍّ لَّهُمُ ٱبْعَثْ لَنَا مَلِكًا نُّقَٰتِلْ فِى سَبِيلِ ٱللَّهِ ۖ قَالَ
هَلْ عَسَيْتُمْ إِن كُتِبَ عَلَيْكُمُ ٱلْقِتَالُ أَلَّا تُقَٰتِلُوا۟ ۖ
قَالُوا۟ وَمَا لَنَآ أَلَّا نُقَٰتِلَ فِى سَبِيلِ ٱللَّهِ وَقَدْ أُخْرِجْنَا
مِن دِيَٰرِنَا وَأَبْنَآئِنَا ۖ فَلَمَّا كُتِبَ عَلَيْهِمُ ٱلْقِتَالُ تَوَلَّوْا۟
إِلَّا قَلِيلًا مِّنْهُمْ ۗ وَٱللَّهُ عَلِيمٌۢ بِٱلظَّٰلِمِينَ ﴿٢٤٦﴾ وَقَالَ
لَهُمْ نَبِيُّهُمْ إِنَّ ٱللَّهَ قَدْ بَعَثَ لَكُمْ طَالُوتَ مَلِكًا ۚ
قَالُوٓا۟ أَنَّىٰ يَكُونُ لَهُ ٱلْمُلْكُ عَلَيْنَا وَنَحْنُ أَحَقُّ بِٱلْمُلْكِ
مِنْهُ وَلَمْ يُؤْتَ سَعَةً مِّنَ ٱلْمَالِ ۚ قَالَ إِنَّ ٱللَّهَ ٱصْطَفَىٰهُ
عَلَيْكُمْ وَزَادَهُۥ بَسْطَةً فِى ٱلْعِلْمِ وَٱلْجِسْمِ ۖ وَٱللَّهُ
يُؤْتِى مُلْكَهُۥ مَن يَشَآءُ ۚ وَٱللَّهُ وَٰسِعٌ عَلِيمٌ ﴿٢٤٧﴾
وَقَالَ لَهُمْ نَبِيُّهُمْ إِنَّ ءَايَةَ مُلْكِهِۦٓ أَن يَأْتِيَكُمُ
ٱلتَّابُوتُ فِيهِ سَكِينَةٌ مِّن رَّبِّكُمْ وَبَقِيَّةٌ مِّمَّا
تَرَكَ ءَالُ مُوسَىٰ وَءَالُ هَٰرُونَ تَحْمِلُهُ ٱلْمَلَٰٓئِكَةُ ۚ
إِنَّ فِى ذَٰلِكَ لَءَايَةً لَّكُمْ إِن كُنتُم مُّؤْمِنِينَ ﴿٢٤٨﴾

٤٠

combattre pour Sa cause, vous préservez votre vie. La situation n'est pas comme vous le pensez, et c'est pour cela qu'Il a mentionné le récit précédent en guise de préambule à cet ordre pour savoir que, de la même façon que ceux qui sont sortis de leurs demeures par crainte de la mort n'ont tiré aucune utilité de leur geste, vous n'en tirerez rien vous non plus en restant chez vous.

Et dans la mesure où le combat pour la cause d'Allah ne peut se faire qu'avec des ressources et des dépenses de biens dans cette voie, Il a ordonné qu'on dépense dans Sa voie en incitant à faire cela et en appelant cet acte un «prêt»: *«Quiconque consent à faire un prêt gracieux à Allah?»*, en dépensant un tant soit peu de ses biens à travers les diverses voies de bien, surtout celle du *djihâd*, en faisant cela pour la Face d'Allah: *«C'est Lui qui décrète l'abondance ou la parcimonie».* C'est-à-dire qu'Il donne en abondance à qui Il veut et Il prive qui Il veut. C'est Lui seul qui dispose de toute chose, et la gestion des affaires est de Son seul ressort. C'est ainsi que la privation ne peut donner l'abondance et les dépenses ne peuvent la retenir, mais malgré cela les dépenses ne sont jamais une perte pour leurs auteurs, car ils connaîtront un jour où ils trouveront tout ce qu'ils auront dépensé, en épargne, complète, abondante et quintuplée. C'est pour cela qu'Il a dit: *«C'est vers Lui que se fera votre retour».*

(246)-(248). *Connais-tu l'histoire de ces notables israélites qui allèrent trouver, après la mort de Moïse, un de leurs Prophètes, pour lui dire: «Désigne-nous un roi sous les ordres duquel nous irons combattre pour la cause d'Allah!». «N'est-il pas à craindre, leur dit le Prophète, que vous refusiez de combattre, si l'ordre de le faire vous est donné!». «Et pourquoi ne combattrions-nous pas pour la cause d'Allah, répliquèrent-ils, nous qui avons été chassés de nos foyers et séparés de notre progéniture?». «Mais, lorsque le combat leur fut prescrit, ils tournèrent tous le dos à l'ennemi, à l'exception d'une poignée d'entre eux. Allah connaît bien les pervers. Leur prophète leur dit: ««Allah vous envoie Saül (Tâloût) comme roi». Ils s'écrièrent alors: «Comment pourrait-il régner sur nous? Nous avons plus de droits que lui au trône! Et il n'a même pas l'avantage de la fortune!». Le Prophète répondit: «Allah l'a choisi de préférence à vous tous et Il l'a favorisé en science et en force physique, car Allah donne le pouvoir à qui Il veut; Il est Omniprésent et Omniscient». Et leur Prophète ajouta: «Le signe de son investiture sera le retour du reliquaire qui sera porté par des anges et contiendra, en guise de réconfort de la part de votre Seigneur, des reliques de la famille de Moïse et de la famille d'Aaron. C'est là un signe indubitable pour*

vous pour peu que vous soyez des croyants sincères ».

Le Très Haut raconte à Son Prophète (ﷺ) l'histoire d'un groupe de dignitaires et de notables des fils d'Israël qui allèrent trouver un Prophète à eux après la mort de Moïse (عليه السلام) et lui dirent : *« Désigne-nous un roi sous les ordres duquel nous irons combattre pour la cause d'Allah ».* C'est-à-dire afin que nous soyons unis et que nous puissions faire face à nos ennemis. Il est possible qu'à ce moment-là ils n'avaient pas de chef pour les réunir, comme c'était le cas pour les tribus de l'époque, qui refusaient d'être sous les ordres les unes des autres et dont chacune voulait avoir son représentant pour chef de toutes les autres tribus. Les notables et les dignitaires demandèrent donc à leur prophète de leur désigner un homme qui puisse satisfaire toutes les parties et dont la désignation serait particulière à leurs coutumes. Il faut dire que les Prophètes des fils d'Israël avaient l'habitude de gérer les affaires politiques de leurs disciples et, à chaque fois qu'un Prophète mourait, un autre le remplaçait. Ainsi, après les avoir écoutés, leur Prophète leur répondit : *« N'est-il pas à craindre que vous refusiez de combattre, si l'ordre de le faire vous est donné ? ».* C'est-à-dire que vous demandez peut être une chose qui, si elle vous est prescrite, vous ne pourrez pas l'assumer. Il voulait leur épargner cette contrainte, mais ils insistèrent et restèrent fermes dans leur exigence, en disant : *« Et pourquoi ne combattrions-nous pas pour la cause d'Allah, nous qui avons été chassés de nos foyers et séparés de notre progéniture ? ».* C'est-à-dire quelle chose pourrait nous empêcher de combattre alors que nous y sommes contraints, puisque nous avons été chassés de notre pays et que nos enfants ont été faits captifs ? Tout cela nous oblige à combattre même si cela ne nous est pas prescrit ! Qu'en serait-il a fortiori si le combat nous était prescrit ? Mais dans la mesure où leurs intentions n'étaient pas sincères et leur appui sur Allah n'était pas fort, *« lorsque le combat leur fut prescrit, ils tournèrent tous le dos à l'ennemi ».* C'est-à-dire qu'ils évitèrent d'affronter leurs ennemis et flanchèrent ; la lâcheté et le découragement prirent le dessus sur eux *« à l'exception d'une poignée d'entre eux »* qui furent protégés par Allah du défaitisme et affermis par Lui en restant fermes et attachés à l'ordre d'Allah. Ils gagnèrent ainsi l'honneur de ce bas-monde et de l'autre. Mais la plupart d'entre eux se firent du tort à eux-mêmes et délaissèrent l'ordre d'Allah. C'est pourquoi Il a dit : *« Allah connaît bien les pervers. Leur prophète leur dit... »* en réponse à leur demande : *« Allah vous envoie Saül comme roi ».* Ce fut là une désignation faite par Allah qu'ils devaient mettre en application et exécuter sans contester. Mais ils préférèrent la contestation et s'exclamèrent : *« Comment pourrait-il régner sur nous ? Nous avons plus de droits que lui au trône ! Et il n'a même pas l'avantage de la fortune ! ».* Comment, dirent-ils, pourrait-il être notre roi alors qu'il est inférieur à nous dans la noblesse et le lignage ? De plus, il est pauvre et n'a aucune fortune qui puisse lui permettre de gouverner et d'avoir de l'autorité ! Cette réflexion de leur part émane d'une pensée arbitraire, à savoir que le pouvoir et les postes d'autorité impliquent la noblesse du lignage et l'abondance de richesses, en oubliant que les vraies qualités qui impliquent la préséance ne sont pas d'ordre généalogique ou matériel. C'est pour cela que leur Prophète leur répliqua : *« Allah l'a choisi de préférence à vous tous »*

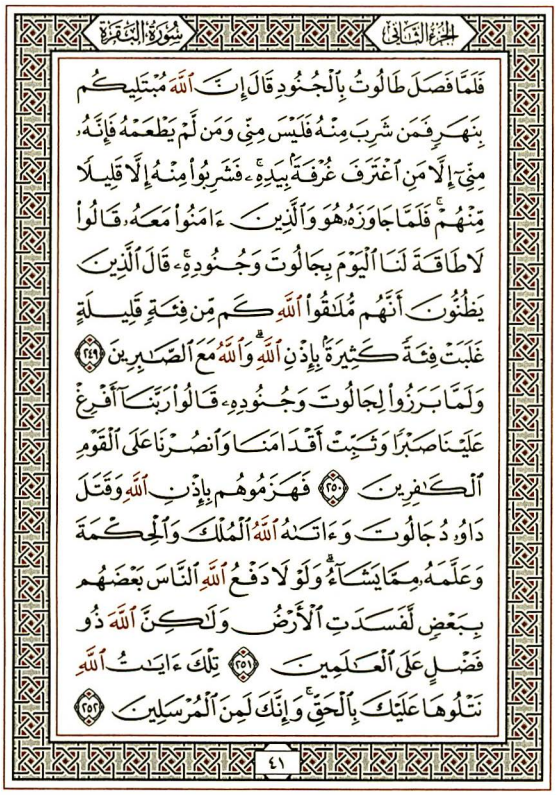
الجزء الثاني سورة البقرة
فَلَمَّا فَصَلَ طَالُوتُ بِالْجُنُودِ قَالَ إِنَّ اللَّهَ مُبْتَلِيكُم
بِنَهَرٍ فَمَن شَرِبَ مِنْهُ فَلَيْسَ مِنِّي وَمَن لَّمْ يَطْعَمْهُ فَإِنَّهُۥ
مِنِّيٓ إِلَّا مَنِ ٱغْتَرَفَ غُرْفَةًۢ بِيَدِهِۦ فَشَرِبُوا۟ مِنْهُ إِلَّا قَلِيلًا
مِّنْهُمْ فَلَمَّا جَاوَزَهُۥ هُوَ وَٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ مَعَهُۥ قَالُوا۟
لَا طَاقَةَ لَنَا ٱلْيَوْمَ بِجَالُوتَ وَجُنُودِهِۦ قَالَ ٱلَّذِينَ
يَظُنُّونَ أَنَّهُم مُّلَٰقُوا۟ ٱللَّهِ كَم مِّن فِئَةٍ قَلِيلَةٍ
غَلَبَتْ فِئَةً كَثِيرَةًۢ بِإِذْنِ ٱللَّهِ ۗ وَٱللَّهُ مَعَ ٱلصَّٰبِرِينَ ﴿٢٤٩﴾
وَلَمَّا بَرَزُوا۟ لِجَالُوتَ وَجُنُودِهِۦ قَالُوا۟ رَبَّنَآ أَفْرِغْ
عَلَيْنَا صَبْرًا وَثَبِّتْ أَقْدَامَنَا وَٱنصُرْنَا عَلَى ٱلْقَوْمِ
ٱلْكَٰفِرِينَ ﴿٢٥٠﴾ فَهَزَمُوهُم بِإِذْنِ ٱللَّهِ وَقَتَلَ
دَاوُۥدُ جَالُوتَ وَءَاتَىٰهُ ٱللَّهُ ٱلْمُلْكَ وَٱلْحِكْمَةَ
وَعَلَّمَهُۥ مِمَّا يَشَآءُ ۗ وَلَوْلَا دَفْعُ ٱللَّهِ ٱلنَّاسَ بَعْضَهُم
بِبَعْضٍ لَّفَسَدَتِ ٱلْأَرْضُ وَلَٰكِنَّ ٱللَّهَ ذُو
فَضْلٍ عَلَى ٱلْعَٰلَمِينَ ﴿٢٥١﴾ تِلْكَ ءَايَٰتُ ٱللَّهِ
نَتْلُوهَا عَلَيْكَ بِٱلْحَقِّ ۚ وَإِنَّكَ لَمِنَ ٱلْمُرْسَلِينَ ﴿٢٥٢﴾
٤١

ce qui vous oblige à vous soumettre à cet ordre, *« Et Il l'a favorisé en science et en force physique »*. C'est-à-dire qu'Il l'a favorisé par rapport à vous par la science et la force physique ; en d'autres termes la justesse de l'opinion et la force physique qui constituent les bases sur lesquelles s'appuie le pouvoir. En effet, si une de ces bases fait défaut, celui qui exerce le pouvoir faiblit et devient inapte à gouverner. S'il est par exemple, fort physiquement mais faible dans ses opinions, son pouvoir fléchira faute d'idées et d'initiatives ; ce sera une force sans sagesse ; a contrario, s'il possède des idées et des opinions judicieuses, mais qu'il n'a pas de force pour les mettre en application, son intelligence ne lui sera d'aucune utilité.

Ensuite, leur prophète leur mentionna un autre signe manifeste à leurs yeux, à savoir le retour du reliquaire *(Tâboût)* qu'ils avaient perdu depuis fort longtemps. Or, dans ce reliquaire, il y avait une sérénité et un réconfort pour leurs cœurs, de même qu'il renfermait des reliques de la famille de Moïse et d'Aaron ; ce furent les anges qui le leur apportèrent devant leurs propres yeux.

(249)-(252). *« Lorsque Tâloût se fut mis en route avec ses armées, il leur dit : « Allah va vous éprouver (par l'eau) d'un fleuve. Quiconque en boira, exception faite de ceux qui en auront bu une gorgée (dans la paume) de leur main, n'aura plus rien à voir avec moi ; quiconque s'en abstiendra sera des miens. Ils en burent tous à l'exception d'un petit nombre d'entre eux, et lorsque Tâloût et ceux qui avaient cru avec lui l'eurent traversé, ils dirent : « En ce jour, nous n'aurons pas la force d'affronter Goliath et ses armées. Ceux qui pensaient bien rencontrer Allah (leur) objectèrent : « Combien de troupes en infériorité numérique ont eu le dessus sur des troupes nombreuses avec la permission d'Allah et Allah est aux côtés des patients. Et lorsqu'ils se présentèrent devant Goliath et ses armées, ils invoquèrent (Allah en ces termes) : « Notre Seigneur, arme-nous de patience, affermis nos pas et accorde-nous la victoire sur la troupe des mécréants. C'est ainsi qu'ils le défirent avec la permission d'Allah : David vainquit Goliath et Allah lui accorda la royauté et la sagesse (après la mort de Saül et de Samuel) et Il lui enseigna ce qu'Il voulut. Et si Allah ne contenait pas les hommes les uns par les autres, la terre se serait corrompue, mais Allah dispense Ses faveurs à l'ensemble des mondes.*

Tels sont les signes d'Allah que Nous te narrons en toute vérité ; certes tu es du nombre des envoyés ».

Après que Saül (Tâloût) eut pris le pouvoir sur les fils d'Israël et que son

autorité fut reconnue, il réunit une grande armée pour aller combattre leurs ennemis. C'est alors qu'Allah décida de mettre à l'épreuve les soldats de cette immense armée pour distinguer ceux qui sont sincères et fermes dans leur foi de ceux qui ne le sont pas. Il ordonna à Saül de leur dire : *« Allah va vous éprouver (par l'eau) d'un fleuve. Quiconque en boira, à l'exception de ceux qui auront bu une gorgée (dans la paume) de la main n'aura plus rien à voir avec moi ».*

C'est-à-dire que celui qui boira une simple gorgée d'eau n'aura rien à se reprocher, parce qu'il se peut qu'Allah lui mette de la bénédiction dans cette eau et qu'elle lui suffira à étancher sa soif. Il y a dans cette épreuve une indication sur le fait que l'eau avait dû leur manquer cruellement afin que cette épreuve se réalise de la meilleure manière qui soit. Ainsi, la plupart d'entre eux désobéirent aux ordres de leur roi et burent du fleuve suffisamment pour transgresser l'ordre divin ; cela étant, ils furent en proie au défaitisme et tournèrent les talons en refusant d'affronter leurs ennemis. Leur manque de patience d'une heure devant l'interdiction de boire du fleuve est la meilleure preuve de leur manque de patience devant le combat qui sera plus long et plus pénible. C'est pourquoi ceux qui traversèrent le fleuve avec Ṭâloût, sans boire en obéissant à Allah, voyant leur petit nombre et celui élevé de leurs ennemis qui leur faisaient face, dirent : *« En ce jour, nous n'aurons pas la force d'affronter Goliath et ses armées ! ».* En raison de leur nombre et de leur puissance. *« Ceux qui pensaient bien rencontrer Allah (leur) objectèrent... »*, c'est-à-dire les gens de foi ferme et de certitude inébranlable, *« Combien de troupes en infériorité numérique ont eu le dessus sur des troupes nombreuses avec la permission d'Allah ! ».* C'est-à-dire par la volonté et le vouloir d'Allah. L'ordre vient d'Allah ; le puissant est celui qu'Allah a rendu puissant et l'avili celui qu'Il a avili ; le grand nombre n'est d'aucun secours lorsqu'Il décide d'avilir, et le petit nombre n'est d'aucune nuisance aussi lorsqu'Il veut faire triompher. *« Et Allah est aux côtés des patients ».* Avec l'assistance, le triomphe et le secours. Cette exhortation eut de l'effet sur les cœurs des croyants. C'est pourquoi en s'apprêtant à affronter Goliath et ses soldats, ils dirent : *« Notre Seigneur, arme-nous de patience ! ».* C'est-à-dire fortifie nos cœurs et affermis nos pas afin de ne pas être la proie de la frayeur et de la confusion et de tourner les talons pour fuir, et donne-nous la victoire sur la troupe des mécréants.

Cette invocation nous montre que Goliath et ses armées étaient des mécréants. Allah leur exauça leur invocation et leur donna la victoire sur leurs ennemis. *« C'est ainsi qu'ils les défirent avec la permission d'Allah. David »* – sur lui le salut qui faisait partie de l'armée de Ṭâloût vainquit Goliath et le tua de sa main, en vertu de son courage, de sa force et de sa persévérance. *« Allah lui accorda la royauté et la sagesse »*, c'est-à-dire à David. Allah lui fit don de la royauté sur les fils d'Israël en plus de la sagesse, qui est la prophétie contenant la Loi suprême et la voie droite. C'est pour cela qu'Il a dit : *« Il lui enseigna ce qu'Il voulut »*, comme sciences sacrées et science du pouvoir politique, de façon à ce qu'il puisse réunir en lui la royauté et la prophétie. Les fils d'Israël vécurent donc en sécurité dans leurs terres et adorèrent Allah qui leur donna la victoire sur leurs ennemis. Tout cela fut la conséquence du *djihâd* pour la cause d'Allah. S'il n'y avait pas ce *djihâd*, rien ne se serait produit pour eux et ils auraient été soumis par leurs ennemis. C'est pourquoi le Très Haut a dit : *« Et si Allah ne contenait pas les hommes les uns par les autres, la terre se serait corrompue ».* C'est-à-dire si Allah ne repoussait pas la ruse des pervers et le bellicisme des mécréants, par ceux qui luttent pour Sa cause, la terre se

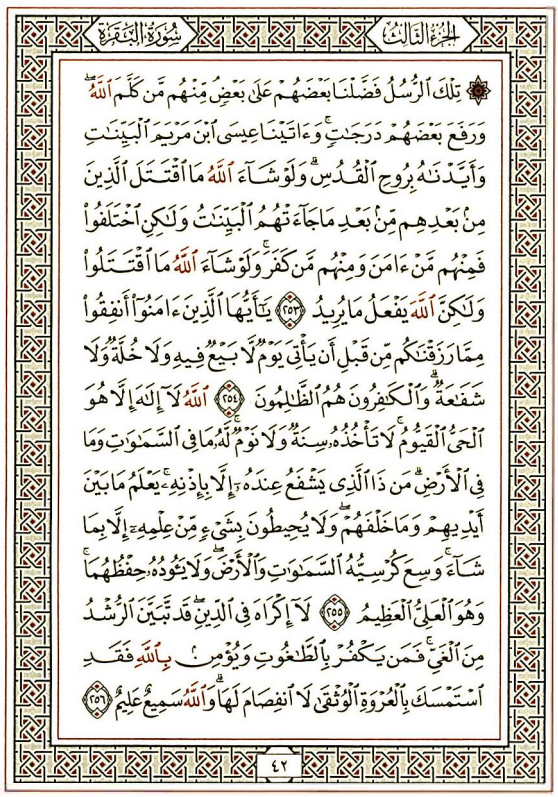
الجزء الثالث سورة البقرة

تِلْكَ الرُّسُلُ فَضَّلْنَا بَعْضَهُمْ عَلَىٰ بَعْضٍ مِّنْهُم مَّن كَلَّمَ اللَّهُ
وَرَفَعَ بَعْضَهُمْ دَرَجَاتٍ ۚ وَآتَيْنَا عِيسَى ابْنَ مَرْيَمَ الْبَيِّنَاتِ
وَأَيَّدْنَاهُ بِرُوحِ الْقُدُسِ ۗ وَلَوْ شَاءَ اللَّهُ مَا اقْتَتَلَ الَّذِينَ
مِن بَعْدِهِم مِّن بَعْدِ مَا جَاءَتْهُمُ الْبَيِّنَاتُ وَلَٰكِنِ اخْتَلَفُوا
فَمِنْهُم مَّنْ آمَنَ وَمِنْهُم مَّن كَفَرَ ۚ وَلَوْ شَاءَ اللَّهُ مَا اقْتَتَلُوا
وَلَٰكِنَّ اللَّهَ يَفْعَلُ مَا يُرِيدُ ﴿٢٥٣﴾ يَا أَيُّهَا الَّذِينَ آمَنُوا أَنفِقُوا
مِمَّا رَزَقْنَاكُم مِّن قَبْلِ أَن يَأْتِيَ يَوْمٌ لَّا بَيْعٌ فِيهِ وَلَا خُلَّةٌ وَلَا
شَفَاعَةٌ ۗ وَالْكَافِرُونَ هُمُ الظَّالِمُونَ ﴿٢٥٤﴾ اللَّهُ لَا إِلَٰهَ إِلَّا هُوَ
الْحَيُّ الْقَيُّومُ ۚ لَا تَأْخُذُهُ سِنَةٌ وَلَا نَوْمٌ ۚ لَّهُ مَا فِي السَّمَاوَاتِ وَمَا
فِي الْأَرْضِ ۗ مَن ذَا الَّذِي يَشْفَعُ عِندَهُ إِلَّا بِإِذْنِهِ ۚ يَعْلَمُ مَا بَيْنَ
أَيْدِيهِمْ وَمَا خَلْفَهُمْ ۖ وَلَا يُحِيطُونَ بِشَيْءٍ مِّنْ عِلْمِهِ إِلَّا بِمَا
شَاءَ ۚ وَسِعَ كُرْسِيُّهُ السَّمَاوَاتِ وَالْأَرْضَ ۖ وَلَا يَئُودُهُ حِفْظُهُمَا ۚ
وَهُوَ الْعَلِيُّ الْعَظِيمُ ﴿٢٥٥﴾ لَا إِكْرَاهَ فِي الدِّينِ ۖ قَد تَّبَيَّنَ الرُّشْدُ
مِنَ الْغَيِّ ۚ فَمَن يَكْفُرْ بِالطَّاغُوتِ وَيُؤْمِن بِاللَّهِ فَقَدِ
اسْتَمْسَكَ بِالْعُرْوَةِ الْوُثْقَىٰ لَا انفِصَامَ لَهَا ۗ وَاللَّهُ سَمِيعٌ عَلِيمٌ ﴿٢٥٦﴾
٤٢

serait corrompue sous l'effet de la mainmise des mécréants sur elle et par leur établissement des pratiques et des rites de la mécréance en interdisant aux croyants d'adorer Allah et de proclamer sa religion.

Le Très Haut a dit ensuite : *« Tels sont les signes d'Allah que Nous te narrons en toute vérité »*, avec la sincérité qui ne souffre d'aucun doute et qui nécessite réflexion, observation et clarification de la réalité des choses. *« Certes, tu es du nombre des envoyés »*. Il s'agit là d'un témoignage d'Allah en faveur de Son Messager sur la véracité de son message qui, entre autres preuves et arguments en ce sens, contient ces récits sur les événements concernant les anciens peuples et sur les Prophètes, leurs disciples et leurs ennemis. N'était cette narration d'Allah, aucune information ne serait parvenue à Son Messager (ﷺ) et à plus forte raison à son peuple. Ceci montre qu'il est réellement le Messager d'Allah et Son vrai Prophète qu'Il envoya avec la vérité et la religion de la vérité pour surpasser toutes les autres religions dussent les polythéistes en éprouver du dépit.

Le Très Haut a dit ensuite :

﴿٢٥٣﴾. *« A certains de ces envoyés, Nous avons accordé davantage de faveurs qu'aux autres : il en est auxquels Allah a parlé, Il en a élevé d'autres de plusieurs degrés. Nous avons accordé les preuves à Jésus fils de Marie et l'avons raffermi par l'Esprit saint et si Allah l'avait voulu, ceux qui leur ont succédé ne se seraient pas entretués après avoir reçu de (telles) explications ; malheureusement ils ont divergé, certains y ajoutant foi, d'autres les reniant et si Allah l'avait voulu ils ne se seraient pas entretués mais Allah fait ce qu'Il veut »*.

Le Très Haut nous informe qu'Il a donné la préférence à certains Messagers sur d'autres, à travers le fait qu'Il les ait distingués d'entre les gens, par Sa révélation et leur envoi comme prophètes vers les hommes pour les appeler à Allah. Ensuite, Il a favorisé certains de ces Messagers par rapport à d'autres, dans ce qu'il a placé en eux comme excellentes qualités et belles vertus. Il y a parmi eux celui à qui Il parla, à l'image de Moïse le fils de 'Imrâne ; il y a celui qu'Il éleva au-dessus des autres de plusieurs degrés, à l'image de notre Prophète (ﷺ) qui a réuni comme mérites ce qu'on ne trouve pas réunis chez un autre et dont les qualités et les vertus dépassent celles des premiers et des derniers. *« Nous avons accordé les preuves à Jésus fils de Marie »*, c'est-à-dire les preuves qui démontrent sa prophétie et qui indiquent qu'il est le serviteur d'Allah, Son Messager et Sa parole qu'Il insuffla à Marie, ainsi qu'un esprit venant de Lui. *« Et Nous l'avons affermi par l'Esprit saint »*, c'est-à-dire avec la foi et la certitude que lui donna Allah et qui lui permirent d'assumer sa mission. Il a été dit aussi qu'il fut affermi par Gabriel (عليه السلام) qui était avec lui en toute circonstance.

« Si Allah l'avait voulu, ceux qui leur ont succédé ne se seraient pas entretués après avoir reçu de (telles) explications ». C'est-à-dire les explications impliquant le rassemblement dans la foi. *« Malheureusement ils ont divergé, certains y ajoutant foi, d'autres les reniant »*. Les conséquences de cette divergence furent la division, l'animosité et la guerre fratricide. En dépit de cela, si Allah l'avait voulu, ils ne se seraient pas entretués, ce qui prouve que la volonté d'Allah est déterminante et s'applique en dernier lieu. Il y a là une preuve qu'Allah ne cesse de faire ce qu'impliquent Sa volonté et Sa sagesse. Parmi les choses qu'Il fait, il y a celles qu'Il s'est attribué et celles que Son Messager Lui a attribuées, comme l'établissement sur le Trône, la descente (au ciel terrestre), les paroles et les actes qu'on appelle les actes volontaires.

Dans cette optique, de même que l'homme est tenu de connaître ce qui sied à son Seigneur, il est tenu de connaître ce qui sied à Ses Messagers et ce qui ne leur sied pas. Il en est ainsi de la description que le Très Haut a fait d'eux dans Son Livre saint, à savoir qu'ils sont des hommes et non des femmes, qu'ils sont des citadins et non des gens de campagne, qu'ils sont élus et choisis et qu'Allah leur a donné comme qualités et vertus, ce qui explique cette élection et ce choix ; ils sont aussi sains et exempts de tout ce qui peut entacher leurs messages, comme du mensonge, de la trahison, de la dissimulation et autres défauts graves ; ils sont aussi à l'abri de toute erreur dans la transmission de leurs messages. Allah les a distingués par Sa Révélation, et c'est pour cela que la foi en eux est une obligation de même que l'obéissance à leurs préceptes ; celui qui les renie est un mécréant, et celui qui diffame l'un d'eux ou l'insulte est un mécréant qui mérite la mort.

Le Très Haut a dit ensuite :

(254). *« Ô vous qui avez cru, donnez en aumône une partie des biens que Nous vous avons octroyés, avant que ne vienne un jour où il n'y aura plus ni rachat, ni amitié, ni intercession. Ce sont les négateurs qui sont les vrais injustes »*.

Il s'agit là d'une marque de compassion d'Allah envers Ses serviteurs en leur ordonnant de donner en aumône une partie des biens qu'Il leur a octroyés, que ce soit à travers l'aumône obligatoire ou facultative, afin qu'ils soient une épargne et une récompense abondante pour eux, un jour où ceux qui œuvrent auront besoin d'un atome de bien. Or, ce jour-là, rien ne se vendra et, même si l'homme offrira tout ce que la terre contient comme or, pour se racheter du châtiment, il ne sera pas accepté de lui, et aucun compagnon ni ami intime ne lui seront d'un quelconque secours, ni par intercession ni par influence.

(255). *« Allah ! Il n'y a point de divinité que Lui, le Vivant, le Subsistant par Lui-même ! Ni l'assoupissement ni le sommeil n'ont de prise sur Lui, et tout ce qui est dans les cieux et sur la terre Lui appartient. Aucune intercession auprès de Lui ne peut être tentée sans Sa permission. Il connaît le passé et l'avenir des hommes, alors que ces derniers n'appréhendent de Sa science que ce qu'Il veut bien leur enseigner. Son Siège s'étend sur les cieux et la terre qu'Il tient sous Sa puissance sans difficulté. Il est le Très Haut, Il est le Tout Puissant »*.

Ce noble verset est le verset le plus grandiose du saint Coran, le meilleur et le plus majestueux, et ce en raison des nombreux prodiges et des nobles attributs qu'il contient. C'est pour cela que nombreux sont les *ḥadiths* qui incitent à le réciter et à en faire une formule à répéter

en des moments précis, matin et soir, au moment de dormir et après les prières prescrites. Dans ce verset, le Très Haut se présente comme Celui dont *« Il n'y a point de divinité que Lui »*. C'est-à-dire qu'il n'y a point d'Adoré véritable en dehors de Lui. Il est le vrai Dieu à qui toutes les formes d'adoration, d'obéissance et de divinisation doivent être consacrées, et ce en raison de Sa perfection et de la perfection de Ses attributs ainsi que de l'immensité de Ses bienfaits. En raison aussi du fait que l'homme mérite d'être le serviteur de Son Seigneur, appliquant Ses directives et se détournant de Ses interdits. Tout ce qui n'est pas Allah est vain; l'adoration d'un autre que Lui est une chose vaine, car ce qui n'est pas Lui est créé, imparfait, dirigé et pauvre à tout point de vue; il ne mérite aucune forme d'adoration. Sa Parole: *« Le Vivant, le Subsistant par Lui-même »* indique deux nobles noms qui représentent tous les autres noms sublimes, d'une façon conforme, implicite et adaptée. Le Vivant est Celui qui possède la vie parfaite qui implique l'existence de tous les attributs de l'essence, comme l'ouïe, la vue, la science, la puissance et autres; quant au Subsistant par Lui-même, il s'agit de Celui qui n'a besoin de personne mais dont toutes les créatures ont besoin. Ce nom implique tous les actes par lesquels S'est décrit le Seigneur des univers, comme l'établissement sur le Trône, la descente, la parole, le pouvoir de création, l'attribution de ressources, le pouvoir de faire mourir et de ressusciter et divers autres actes qui entrent dans la capacité du Très Haut à subsister par Lui-même. C'est pour cela que certains érudits ont estimé que ces deux noms forment le Nom suprême d'Allah qui, lorsqu'Il est invoqué avec, Il exauce, et lorsqu'Il est sollicité avec, Il répond.

Parmi les marques de la perfection de sa vie et de Sa subsistance par Lui-même *« Ni l'assoupissement ni le sommeil n'ont de prise sur Lui »*.

« Et tout ce qui est dans les cieux et sur la terre Lui appartient ». C'est-à-dire qu'Il est le Propriétaire de tout ce qui existe dans les cieux et sur terre, alors que tout ce qui n'est pas Lui est Sa propriété; Il est le Créateur, le Dispensateur de ressources et Celui qui dispose de toute chose, alors que tout ce qui n'est pas Lui est créé, objet de Sa dispensation de ressources et de Sa disposition, ne possédant rien pour lui-même ni pour un autre ne serait-ce un atome dans les cieux ou sur terre. C'est pourquoi Il a dit: *« Aucune intercession auprès de Lui ne peut être tentée sans Sa permission »*. C'est-à-dire que l'intercession entière Lui appartient. Mais lorsqu'Il veut faire miséricorde à quelqu'un parmi Ses serviteurs, Il permet à celui à qui Il veut faire honneur parmi Ses serviteurs, d'intercéder pour lui. Mais cet intercesseur ne peut commencer son intercession sans Sa permission.

Il a dit ensuite: *« Il connaît le passé et l'avenir des hommes, alors que ces derniers n'appréhendent de Sa science que ce qu'Il veut bien leur enseigner »*. C'est-à-dire qu'Il connaît tout ce qui s'est passé à tout point de vue et tout ce qui aura lieu à l'avenir, car Sa science entoure tous les détails des choses, leur début et leur fin, leur côté apparent et caché, l'invisible et le visible, alors que les hommes ne connaissent rien de cela et ne possèdent de science que ce qu'Il leur a enseigné. C'est pour cela qu'Il a dit: *« Ils n'appréhendent de Sa science que ce qu'Il veut bien leur enseigner. Son Siège s'étend sur les cieux et la terre qu'Il tient sous Sa puissance sans difficulté »*.

Ceci prouve la perfection de Sa

puissance et l'immensité de Son pouvoir. Si tel est le cas de Son Siège qui s'étend sur les cieux et la terre – alors qu'il n'est pas la plus grande de Ses créations – qu'en est-il de Son Trône dont Lui seul connaît l'immensité? Nul doute que dans la grandeur de ces créations il y a de quoi étonner et ébahir les raisons et les intelligences. Qu'en est-il alors de leur Créateur et de leur Concepteur qui a placé en elles ce qu'Il a placé comme secrets et sagesses et qui tient les cieux et la terre sous Sa puissance sans aucune difficulté?

﴿٢٥٦﴾-﴿٢٥٧﴾. *« Point de contrainte en religion! Désormais la Vérité est distincte de l'égarement. Quiconque renie les faux dieux et ajoute foi en Allah se saisit d'une corde indéfectible qui ne saurait être tranchée. Et Allah entend et sait tout. Allah est le Protecteur de ceux qui ont la foi: Il les fait passer des ténèbres à la lumière. Les mécréants, quant à eux, ont les démons pour protecteurs qui les font passer de la lumière aux ténèbres. Ceux-là sont les gens du feu, ils y demeureront à jamais ».*

Le Très Haut nous informe qu'il n'y a point de contrainte en religion, car il n'y a aucune raison qui justifie cette contrainte. En effet, la contrainte ne peut se faire qu'avec une chose dont la réalité et les signes sont cachés, dont les effets sont flous ou avec une chose qui est abhorrée par les âmes. Or, cette religion juste et cette voie droite sont évidentes aux yeux des gens et leurs signes sont clairs et apparents et ne souffrent d'aucune ambiguïté. Le sage et sensé qui les observe et les étudie ne peut que se rendre à l'évidence que c'est la vérité et opte tout de suite pour elle; quant à celui dont la volonté est mauvaise et l'âme perfide, il voit la vérité évidente mais choisit ce qui est faux et vain, il voit ce qui est beau et excellent et choisit ce qui est laid et

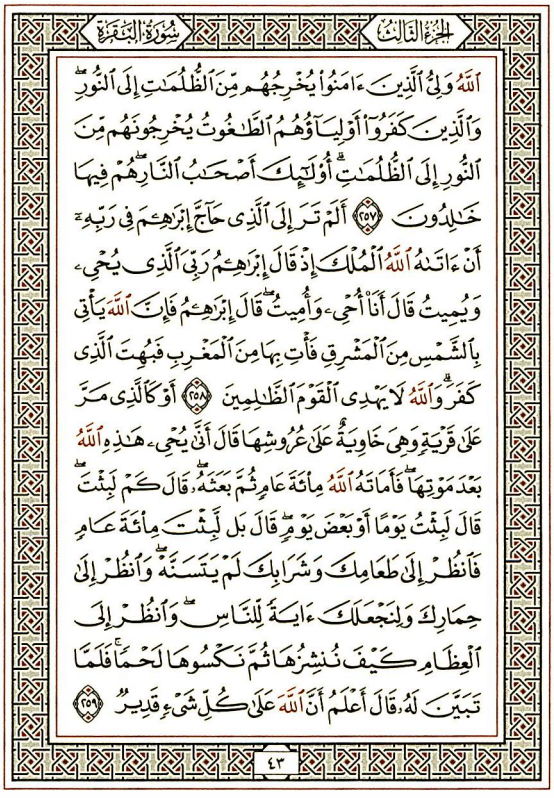
الجزء الثالث — سورة البقرة

اللَّهُ وَلِيُّ الَّذِينَ ءَامَنُوا يُخْرِجُهُم مِّنَ الظُّلُمَاتِ إِلَى النُّورِ ۖ
وَالَّذِينَ كَفَرُوا أَوْلِيَاؤُهُمُ الطَّاغُوتُ يُخْرِجُونَهُم مِّنَ
النُّورِ إِلَى الظُّلُمَاتِ ۗ أُولَٰئِكَ أَصْحَابُ النَّارِ ۖ هُمْ فِيهَا
خَالِدُونَ ﴿٢٥٧﴾ أَلَمْ تَرَ إِلَى الَّذِي حَاجَّ إِبْرَاهِيمَ فِي رَبِّهِ
أَنْ ءَاتَاهُ اللَّهُ الْمُلْكَ إِذْ قَالَ إِبْرَاهِيمُ رَبِّيَ الَّذِي يُحْيِي
وَيُمِيتُ قَالَ أَنَا أُحْيِي وَأُمِيتُ ۖ قَالَ إِبْرَاهِيمُ فَإِنَّ اللَّهَ يَأْتِي
بِالشَّمْسِ مِنَ الْمَشْرِقِ فَأْتِ بِهَا مِنَ الْمَغْرِبِ فَبُهِتَ الَّذِي
كَفَرَ ۗ وَاللَّهُ لَا يَهْدِي الْقَوْمَ الظَّالِمِينَ ﴿٢٥٨﴾ أَوْ كَالَّذِي مَرَّ
عَلَىٰ قَرْيَةٍ وَهِيَ خَاوِيَةٌ عَلَىٰ عُرُوشِهَا قَالَ أَنَّىٰ يُحْيِي هَٰذِهِ اللَّهُ
بَعْدَ مَوْتِهَا ۖ فَأَمَاتَهُ اللَّهُ مِائَةَ عَامٍ ثُمَّ بَعَثَهُ ۖ قَالَ كَمْ لَبِثْتَ ۖ
قَالَ لَبِثْتُ يَوْمًا أَوْ بَعْضَ يَوْمٍ ۖ قَالَ بَل لَّبِثْتَ مِائَةَ عَامٍ
فَانظُرْ إِلَىٰ طَعَامِكَ وَشَرَابِكَ لَمْ يَتَسَنَّهْ ۖ وَانظُرْ إِلَىٰ
حِمَارِكَ وَلِنَجْعَلَكَ ءَايَةً لِّلنَّاسِ ۖ وَانظُرْ إِلَى
الْعِظَامِ كَيْفَ نُنشِزُهَا ثُمَّ نَكْسُوهَا لَحْمًا ۚ فَلَمَّا
تَبَيَّنَ لَهُ قَالَ أَعْلَمُ أَنَّ اللَّهَ عَلَىٰ كُلِّ شَيْءٍ قَدِيرٌ ﴿٢٥٩﴾

٤٣

horrible. C'est pourquoi Allah n'a pas besoin de le contraindre à choisir Sa religion puisque aucun résultat ni intérêt ne sont possibles avec lui. En outre, la foi du contraint n'est jamais réelle et sincère.

Toutefois, ce noble verset n'indique pas qu'il faut cesser de combattre les mécréants qui nous combattent; tout ce qu'il indique est que la réalité de cette religion est telle que tout homme sincère et équitable à la recherche de la vérité, ne peut que l'adopter. Quant à la lutte contre les mécréants, il ne l'a pas traitée, car cette question est traitée dans d'autres textes. Cependant, on peut déduire de ce noble verset qu'il est possible d'accepter la *Jizya* (l'impôt de capitation) de ceux qui ne font pas partie des gens du Livre, comme l'ont soutenu la plupart des savants.

Celui qui rejette le culte du Taghoût en se détournant du culte de tout ce qui n'est

pas Allah et en croyant en Allah avec une foi et une certitude absolues, Allah lui accordera l'adoration de son Seigneur et Son obéissance. **« Se saisit d'une corde indéfectible »**, c'est-à-dire de la religion authentique dont les bases sont solides et les piliers bien ancrés. En outre, celui qui s'y attache le fait en connaissance de cause en raison du fait qu'il s'est attaché à une corde indéfectible. Quant à celui qui a fait l'inverse, en reniant Allah et en croyant au Taghoût, il lâchera cette corde indéfectible dans laquelle se trouvent l'immunité et le salut et s'attachera à toute chose vaine menant à la géhenne **« Allah entend et sait tout ».** et, à ce titre, Il rétribue chacun d'eux selon ce qu'Il sait comme bien et mal. Tel est le but de celui qui s'attache à la corde indéfectible et celui qui ne veut pas s'y attacher.

Ensuite, Il a mentionné la cause qui les amenés à cela en disant : **« Allah est le Protecteur de ceux qui ont la foi »**. Cela englobe leur recherche de la protection de leur Seigneur en Le prenant comme Protecteur, sans désirer un autre que Lui et sans Lui associer quoi que ce soit. Ils L'ont pris comme Bien-aimé et Allié, s'alliant avec Ses alliés et montrant leur hostilité à Ses ennemis. Suite à cela, Il les a pris sous Sa protection avec Sa compassion et leur a fait don de Sa bienfaisance. Il les a sortir des ténèbres de la mécréance, des péchés et de l'ignorance, vers la lumière de la foi, de l'obéissance et de la science. Le résultat de leur rétribution pour cela sera d'être épargnés des ténèbres de la tombe, du rassemblement du Jour de la résurrection pour y être menés à la félicité éternelle, au repos, à l'aisance et à la joie. **« Les mécréants, quant à eux, ont les démons pour protecteurs »**. Ils ont pris pour alliés Satan et ses suppôts et les ont pris comme pour protecteurs en dehors d'Allah. Ils se sont détournés de la protection de leur Seigneur et Maître et, par conséquent, Allah les a soumis à Satan et à ses suppôts comme punition pour eux. Ceux-ci les incitent à commettre des péchés et les poussent à faire du mal. Conséquence à cela, ils les font sortir de la lumière de la foi, de la science et de l'obéissance, vers les ténèbres de la mécréance, de l'ignorance et des péchés. Le résultat de leur comportement fut d'être privés des bienfaits, de la félicité, de la béatitude et des réjouissances et de faire partie des partisans de Satan et de ses suppôts dans la demeure des regrets. C'est pour cela que le Très Haut dit : **« Ceux-là sont les gens du feu, ils y demeureront éternellement »**.

(258). *« N'as-tu pas su (l'histoire de) celui qui, parce qu'Allah l'avait fait roi, argumenta contre Abraham au sujet de son Seigneur? Abraham ayant dit: «J'ai pour Seigneur Celui qui donne la vie et la mort», «Moi aussi, dit l'autre, je donne la vie et la mort.» Alors dit Abraham: «Puisqu'Allah fait venir le soleil du Levant, fais-le donc venir du Couchant.» Le mécréant resta alors confondu. Allah ne guide pas les gens injustes »*.

Le Très Haut dit : **« N'as-tu pas su (l'histoire de) celui qui, parce qu'Allah l'avait fait roi, argumenta contre Abraham au sujet de son Seigneur? »**. C'est-à-dire à son audace, son ignorance, son entêtement et sa polémique sur des choses qui n'admettent aucun doute. Il n'a osé faire cela que *« parce qu'Allah l'avait fait roi »*. Il s'est montré arrogant, inique et s'est cru supérieur à ses sujets. Cela l'a amené à polémiquer avec Abraham au sujet de la seigneurie d'Allah en prétendant faire ce qu'Allah fait. Abraham lui a dit : **« J'ai pour Seigneur Celui qui donne la vie et la mort »**, c'est-à-dire qu'Il se distingue par

diverses formes de disposition, en citant en particulier le fait de donner la vie et de faire mourir, du fait qu'ils constituent les plus grandes formes de disposition. Du fait aussi que le don de la vie est le commencement de l'existence ici-bas alors que la mort est le commencement de la vie dans l'au-delà. Ce polémiste a dit: **«Moi aussi, dit l'autre, je donne la vie et la mort.»**. Il n'a pas dit: «C'est moi qui donne la vie et la mort », car il n'a pas revendiqué l'indépendance de la disposition, mais il a prétendu faire comme Allah et agir comme Lui. Il a prétendu tuer un homme en lui donnant ainsi la mort et gracier un condamné à mort en lui donnant ainsi la vie. Lorsqu'Abraham le vit qui déviait et s'égarait dans sa polémique en disant des choses qui ne conviennent même pas comme doute à plus forte raison comme argument, il lui apporta une autre preuve en disant: **« Puisqu'Allah fait venir le soleil du Levant** - c'est-à-dire de façon manifeste que tout le monde peut voir y compris ce mécréant –, **fais-le donc venir du Couchant.»**. Cela est suffisant pour infirmer son argument s'il est sincère dans ses propos. Une fois qu'il lui ait dit une chose contre laquelle il n'avait aucune capacité d'apporter un doute pour jeter un doute sur son argument ou le remettre en cause **« Le mécréant resta alors confondu »**. C'est-à-dire qu'il fut confondu et resta ébahi sans pouvoir répondre, ayant perdu tout argument pour y faire face. Telle est la situation de tout égaré entêté voulant s'opposer à la vérité et prendre le dessus sur elle. Un tel personnage ne peut être que vaincu et soumis. C'est pour cela qu'Allah dit: **«Allah ne guide pas les gens injustes»**. Bien au contraire, Il les laisse dans leur mécréance et leur égarement, car ce sont eux qui ont choisi pour eux-mêmes cette voie. Sinon, si leur aspiration tendait vers la recherche de la vérité et la guidance, Allah les aurait guidés et leur aurait facilité les causes et les moyens d'y parvenir. Il y a dans ce verset une preuve concrète quant à la distinction et la particularisation du Seigneur par la création et la disposition. Cela implique, il va sans dire, Sa distinction par l'adoration, la soumission et la mise de la confiance en toutes circonstances. Ibn El-Qayyim (qu'Allah lui accorde Sa miséricorde) a dit: «Il y a dans cette polémique une anecdote très subtile, à savoir que l'associationnisme du savant se réfère à l'adoration des planètes et des tombeaux. En outre, ce verset montre les idoles sous leur vraie forme. Les deux arguments utilisés par Abraham pour infirmer la divinité de ces planètes, en prouvant qu'Allah seul possède le pouvoir de faire vivre et mourir. En revanche, le vivant qui meure, ne convient pas pour avoir l'attribut de la divinité, ni dans sa situation de vivant ni après sa mort, car Il possède un Seigneur Omnipotent, Contraignant, qui dispose de lui en ce qui concerne le don de la vie que la mise à mort. Comment celui qui est ainsi peut-il être un dieu au point d'être identifié à travers l'image d'une idole et adoré en dehors de Lui? Il en est de même pour les planètes qu'Il a conçues et agrandies pour être perçues par les sens. En effet, ce soleil qui est soumis, dirigé, ne possède aucun pouvoir de disposer de soi. Bien plus, Son Créateur et Seigneur (qu'Il soit glorifié) est capable de le faire venir de son Orient (lieu de son levant) et il se soumettra à Son ordre et à Sa volonté, car il est soumis et dirigé et non un dieu adoré en dehors d'Allah». Cf «La clé de la demeure du bonheur» (Miftâh Dâr Essa'âda).

Il dit ensuite: « **Ou comme celui qui passait par un village désert et dévasté: «Comment Allah va-t-Il redonner la vie à celui-ci après sa mort?» dit-il. Allah donc le fit mourir et le garda ainsi pendant cent ans. Puis Il le ressuscita en disant: «Combien de temps as-tu demeuré ainsi?» «Je suis resté un jour, dit l'autre, ou une partie d'une journée.» «Non! dit Allah, tu es resté cent ans. Regarde donc ta nourriture et ta boisson: rien ne s'est gâté; mais regarde ton âne... Et pour faire de toi un signe pour les gens, et regarde ces ossements, comment Nous les assemblons et les revêtons de chair». Et devant l'évidence, il dit: «Je sais qu'Allah est Omnipotent**. S2. V259.

Il y a là aussi un argument quant à la distinction exclusive d'Allah par la création, la disposition des choses, de la vie et de la mort. Il dit à cet effet: « **Ou comme celui qui passait par un village désert et dévasté** », c'est-à-dire un village dont les habitants étaient morts et décimés et dont les murs des maisons étaient tombés en ruines, où il n'y avait pas d'âme qui vive, mais que la désolation et le silence. Cet homme s'arrêta devant ce village étonné et dit: « **Comment Allah va-t-Il redonner la vie à celui-ci après sa mort?»**. Il excluait toute possibilité pour Allah de rendre la vie à ce village. Mais puisqu'Allah a voulu du bien pour lui, Il lui montra un signe en lui-même et dans son âne. Il avait aussi de la nourriture et de l'eau avec lui. « **Allah donc le fit mourir et le garda ainsi pendant cent ans. Puis Il le ressuscita en disant: «Combien de temps as-tu demeuré ainsi?» «Je suis resté un jour, dit l'autre, ou une partie d'une journée** ». C'est-à-dire pour montrer la courte durée de la période durant laquelle il est mort dans la mesure où sa conscience et ses sens avaient disparu alors qu'il en jouissant avant sa mort. « **Non! dit Allah, tu es resté cent ans. Regarde donc ta nourriture et ta boisson: rien ne s'est gâté** ». C'est-à-dire que rien n'a changé mais tout est resté dans son état naturel malgré le passage des années et le changement des circonstances. Il y a là le plus grand des arguments quant à Son pouvoir dans la mesure où Il l'a gardé et préservé de tout changement et corruption, bien que la nourriture et la boisson soient parmi les choses les plus rapides à se gâter. « *mais regarde ton âne...* ». Cet âne était mort, sa chair et sa peau putréfiées et ses os tombés en poussière « **Et pour faire de toi un signe pour les gens** » quant au pouvoir d'Allah de ressusciter les morts de leurs tombeaux afin que tu sois un exemple concret exposé aux regards des gens qui sauront la vérité de ce que prêchent les Messagers. « **et regarde ces ossements, comment Nous les assemblons** » c'est-à-dire Nous faisons entre les uns dans les autres et les assemblons les uns sur les autres « **et les revêtons de chair** ». Il les vit exactement comme l'avait indiqué Allah. « **Et devant l'évidence** - de cela et la conviction que le pouvoir d'Allah est immense – **il dit: «Je sais qu'Allah est Omnipotent** ». Il apparaît d'après le contexte de ce verset, que cet homme fait partie des négateurs de la résurrection mais Allah lui a voulu du bien en faisant de lui un exemple et une preuve pour les gens, et ce pour à travers trois formes: la première est sa parole: « **Comment Allah va-t-Il redonner la vie à celui-ci après sa mort?»**. Or, s'il était un Prophète ou un homme vertueux, il n'aurait pas dit cela. La deuxième est qu'Allah lui a montré un signe à travers sa nourriture et sa boisson, de même que dans son âne et sa propre personne, afin qu'il voit cela de ses propres yeux et admette ce qu'il niait. Il n'est pas indiqué dans le verset que le village en question soit retourné à son état initial ni dans le contexte qui prouve cela, car il n'y a là aucun intérêt. Quel intérêt quant à la

résurrection des morts par Allah, y a-t-il, en effet, dans un village dévasté qui voit le retour de ses habitants ou autres? La vraie preuve est sa résurrection ainsi que la résurrection de son âne ainsi que le maintien de sa nourriture et de sa boisson tels quels. La troisième est Sa parole: *« **Et devant l'évidence** »*, c'est-à-dire qu'il s'est trouvé devant l'évidence d'une chose qu'il ignorait et qui lui était cachée. Il eût alors la conviction de la véracité de ce que nous avons dit. Et Allah est plus savant.

﴿٢٥٩﴾. *« Ou comme celui qui passait par un village désert et dévasté: « Comment Allah va-t-Il redonner la vie à celui-ci après sa mort? » dit-il. Allah donc le fit mourir et le garda ainsi pendant cent ans. Puis Il le ressuscita en disant: « Combien de temps as-tu demeuré ainsi? » « Je suis resté un jour, dit l'autre, ou une partie d'une journée. » « Non! dit Allah, tu es resté cent ans. Regarde donc ta nourriture et ta boisson: rien ne s'est gâté; mais regarde ton âne... Et pour faire de toi un signe pour les gens, et regarde ces ossements, comment Nous les assemblons et les revêtons de chair ». Et devant l'évidence, il dit: « Je sais qu'Allah est Omnipotent ».*

C'est là aussi une autre preuve quant à l'unicité d'Allah en ce qui concerne la création, la disposition des choses, la mise à mort et la résurrection. Il dit à ce sujet: *« Ou comme celui qui passait par un village désert et dévasté »*, c'est-à-dire un village dont les habitants furent exterminés et qui est tombé en ruines. Il n'y avait plus d'âme qui vive et le village était devenu désert et hostile. Cet homme observa cette situation avec étonnement: *« Comment Allah va-t-Il redonner la vie à celui-ci après sa mort? »*. Il a dit cela en doutant qu'Allah puisse faire une telle chose et en ignorant Son pouvoir en ce sens. Mais lorsqu'Allah voulut du bien pour lui, Il lui montra un signe en lui-même et dans son cheval. Cet homme avait de la nourriture et de la boisson avec lui. *« Allah donc le fit mourir et le garda ainsi pendant cent ans. Puis Il le ressuscita en disant: « Combien de temps as-tu demeuré ainsi? » « Je suis resté un jour, dit l'autre, ou une partie d'une journée. »*. C'est-à-dire qu'il considéra cette période où il est mort comme très courte eu égard au fait qu'il avait perdu sa connaissance et ses sens. Or, il savait qu'elle était sa situation avant sa mort. Il lui fut dit: *« Tu es resté cent ans. Regarde donc ta nourriture et ta boisson: rien ne s'est gâté »*. C'est-à-dire qu'elles n'ont pas changé mais demeurées telles quelles au fils des ans et aux vicissitudes des temps. Il y a là la plus grande preuve quant au pouvoir d'Allah qui a gardé cet homme et l'a préservé de tout changement et corruption, bien que la nourriture et la boisson soient les choses les plus faciles à se gâter et à se corrompre. *« Mais regarde ton âne »*.

Celui-ci était mort depuis longtemps, son cadavre décomposé et ses os dispersés. *« Et pour faire de toi un signe pour les gens »* quant au pouvoir d'Allah de ressusciter les morts dans leurs tombes afin que cela soit un signe sensitif visible aux yeux et de nature à confirmer ce que les Messagers ont annoncé. *« Et regarde ces ossements, comment Nous les assemblons »*. C'est-à-dire comment Nous les faisons placer et adapter les uns aux autres *« et les revêtons de chair. »*. Il les regarda de visu comme le lui indiqua Allah. *« Et devant l'évidence »*, c'est-à-dire en voyant le pouvoir d'Allah *« Il dit: «Je sais qu'Allah est Omnipotent »*. Il ressort du contexte de ce verset que cet homme-là ne croyait pas en la résurrection mais Allah lui a voulu du bien et a voulu faire de lui un signe et une preuve pour les hommes, et ce dans trois versions: la première est sa parole: *« Comment Allah va-t-Il redonner la vie à celui-ci après sa mort? »*. Or, s'il était un

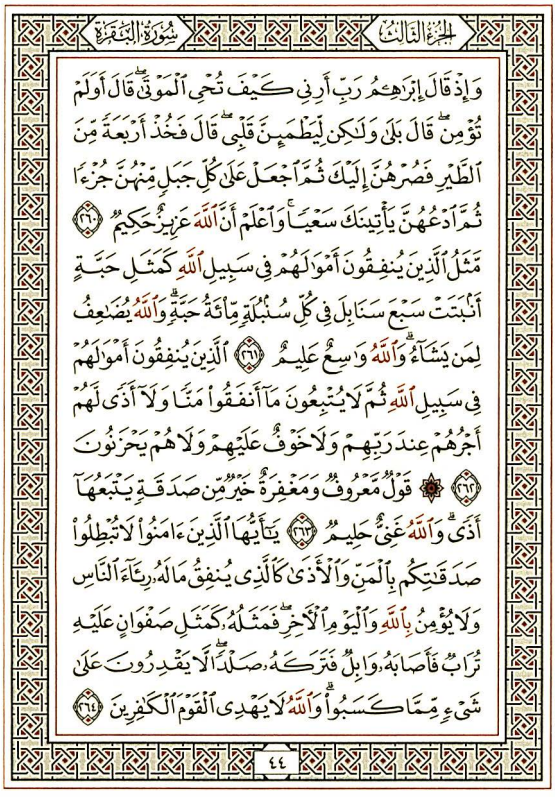
الجزء الثالث سورة البقرة
وَإِذْ قَالَ إِبْرَٰهِـۧمُ رَبِّ أَرِنِى كَيْفَ تُحْىِ ٱلْمَوْتَىٰ ۖ قَالَ أَوَلَمْ
تُؤْمِن ۖ قَالَ بَلَىٰ وَلَٰكِن لِّيَطْمَئِنَّ قَلْبِى ۖ قَالَ فَخُذْ أَرْبَعَةً مِّنَ
ٱلطَّيْرِ فَصُرْهُنَّ إِلَيْكَ ثُمَّ ٱجْعَلْ عَلَىٰ كُلِّ جَبَلٍ مِّنْهُنَّ جُزْءًا
ثُمَّ ٱدْعُهُنَّ يَأْتِينَكَ سَعْيًا ۚ وَٱعْلَمْ أَنَّ ٱللَّهَ عَزِيزٌ حَكِيمٌ ﴿٢٦٠﴾
مَّثَلُ ٱلَّذِينَ يُنفِقُونَ أَمْوَٰلَهُمْ فِى سَبِيلِ ٱللَّهِ كَمَثَلِ حَبَّةٍ
أَنۢبَتَتْ سَبْعَ سَنَابِلَ فِى كُلِّ سُنۢبُلَةٍ مِّا۟ئَةُ حَبَّةٍ ۗ وَٱللَّهُ يُضَٰعِفُ
لِمَن يَشَآءُ ۗ وَٱللَّهُ وَٰسِعٌ عَلِيمٌ ﴿٢٦١﴾ ٱلَّذِينَ يُنفِقُونَ أَمْوَٰلَهُمْ
فِى سَبِيلِ ٱللَّهِ ثُمَّ لَا يُتْبِعُونَ مَآ أَنفَقُوا۟ مَنًّا وَلَآ أَذًى لَّهُمْ
أَجْرُهُمْ عِندَ رَبِّهِمْ وَلَا خَوْفٌ عَلَيْهِمْ وَلَا هُمْ يَحْزَنُونَ
﴿٢٦٢﴾ قَوْلٌ مَّعْرُوفٌ وَمَغْفِرَةٌ خَيْرٌ مِّن صَدَقَةٍ يَتْبَعُهَآ
أَذًى ۗ وَٱللَّهُ غَنِىٌّ حَلِيمٌ ﴿٢٦٣﴾ يَٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ لَا تُبْطِلُوا۟
صَدَقَٰتِكُم بِٱلْمَنِّ وَٱلْأَذَىٰ كَٱلَّذِى يُنفِقُ مَالَهُۥ رِئَآءَ ٱلنَّاسِ
وَلَا يُؤْمِنُ بِٱللَّهِ وَٱلْيَوْمِ ٱلْءَاخِرِ ۖ فَمَثَلُهُۥ كَمَثَلِ صَفْوَانٍ عَلَيْهِ
تُرَابٌ فَأَصَابَهُۥ وَابِلٌ فَتَرَكَهُۥ صَلْدًا ۖ لَّا يَقْدِرُونَ عَلَىٰ
شَىْءٍ مِّمَّا كَسَبُوا۟ ۗ وَٱللَّهُ لَا يَهْدِى ٱلْقَوْمَ ٱلْكَٰفِرِينَ ﴿٢٦٤﴾
٤٤

prophète ou un saint homme, il n'aurait pas dit cela. La deuxième est qu'Allah lui a montré un signe dans sa nourriture, sa boisson, son âne ainsi que sa personne afin qu'il voit cela de ses propres yeux et atteste ce qu'il reniait. Il n'est pas dit dans le verset que le village cité soit devenu habité et ait repris son état précédent de même que le contexte n'indique pas cela, parce qu'il n'y a aucun avantage qui en découle. En effet, quel avantage y a-t-il à montrer le pouvoir d'Allah de ressusciter les morts dans un village dévasté qui a vu ensuite ses habitants revenir et l'habiter? La vraie preuve réside dans sa résurrection et dans la résurrection de l'âne de même que dans le maintien de sa nourriture et de sa boisson telles quelles. La troisième est réside dans Sa parole: *« Et devant l'évidence »*, c'est-à-dire en voyant une chose qu'il ignorait et qui lui était cachée. Il sut alors la réalité de ce que nous avons indiqué. Allah est plus savant.

Le Très Haut a dit ensuite:

﴿٢٦٠﴾. *« Et (souviens-toi) lorsqu'Abraham demanda à son Seigneur: « Montre-moi comment tu vivifies les morts! Tu n'as donc pas la foi? lui demanda-t-Il. Sans aucun doute, répondit Abraham, mais (je Te demande cela) afin d'apaiser mon cœur. Prends donc quatre oiseaux, lui commanda-t-Il, découpe-les en morceaux et places-en un sur chacune des montagnes (environnantes) et puis appelle-les: ils viendront à tire d'ailes et sache qu'Allah est Puissant et Sage ».*

Il y a là aussi une preuve éclatante et sensitive sur le pouvoir d'Allah de ressusciter les morts pour le Jour du Jugement et de la rétribution. Le Très Haut nous informe que Son proche intime Abraham lui a demandé de lui montrer de visu comment Il ressuscite les morts, car il avait la certitude de cela d'après ce qu'Allah lui a révélé, mais il voulait voir cet acte de ses propres yeux pour avoir la certitude de la vision. C'est pour cela que le Très Haut lui a dit: *« Tu n'as donc pas la foi? »*. *Et il a répondu: « Sans aucun doute, mais (je Te demande cela) afin que mon cœur s'apaise »*. C'est-à-dire qu'avec l'obtention des preuves certaines, la foi et la conviction augmentent alors que la certitude se complète; c'est là la quête des gens de la connaissance et de la gnose.

Son Seigneur lui dit: *« Prends donc quatre oiseaux, découpe-les en morceaux »* de façon à ce que tu les vois découpés sous tes yeux et par tes propres mains. *« Places-en un sur chacune des montagnes (environnantes) »*. C'est-à-dire découpe-les, puis mélange-les et place sur chacune des montagnes qui t'environnent une partie de ces oiseaux *« et puis appelle-les: ils viendront à tire d'ailes »*, c'est-à-dire qu'ils auront une vie tout à fait normale et ils

viendront vers toi en volant. Abraham fit ce que lui ordonna son Seigneur et il obtint ce qu'il souhaitait. Cela fait partie du royaume des cieux et de la terre qu'Allah lui fit voir dans Sa parole : *« Et pour raffermir Abraham dans sa croyance, Nous étendîmes devant lui le royaume des cieux et de la terre »*. S6. V75.

Il a dit ensuite :

﴿261﴾. *« Ceux qui dépensent leurs biens pour la cause d'Allah sont à l'image d'un grain qui produit sept épis contenant chacun cent grains. C'est ainsi qu'Allah multiplie Sa récompense à qui Il veut, car Allah est Omnipotent et Omniscient »*.

Il s'agit là d'une clarification de la multiplication mentionnée par Allah dans Sa parole : *« Quiconque consent à Allah un prêt gracieux, Allah le lui rendra au décuple et lui accordera en plus une généreuse récompense »*. S57. V11.

Dans ce verset Il a dit : *« Ceux qui dépensent leurs biens pour la cause d'Allah »*, c'est-à-dire dans Son obéissance et pour gagner Sa satisfaction ; la première de ces dépenses est celle du *djihâd* pour la cause d'Allah. *« Sont à l'image d'un grain qui produit sept épis contenant chacun cent grains »*. Il s'agit là d'une description et d'une illustration de cette multiplication afin que le serviteur qui la voyait de ses yeux puisse la voir avec son cœur ; ce faisant, le témoignage de la foi se fortifie à travers le témoignage de la vision, incitant l'âme à faire des dépenses, en espérant et en aspirant à la récompense considérable et au don immense.

﴿262﴾-﴿263﴾. *« Ceux qui dépensent leurs biens pour la cause d'Allah, sans chercher à en tirer vanité ni à porter préjudice à autrui, ceux-là trouveront leur rétribution auprès de leur Seigneur et n'auront à éprouver ni crainte ni peine. Une seule parole agréable, une simple excuse valent mieux qu'une aumône suivie de propos désobligeants. Allah Se suffit à Lui-même et Il est Plein d'indulgence »*.

C'est-à-dire que ceux qui dépensent leurs biens dans l'obéissance à Allah et pour Sa cause, sans suivre cela avec ce qui est susceptible de dévaloriser leur acte et de le pervertir, en rappelant par exemple – que ce soit avec le cœur ou avec la langue – leur générosité à celui à qui ils ont fait un don ou en lui énumérant les gestes de bienfaisance faits en sa faveur, ceux-là auront leur récompense auprès de leur Seigneur et ils n'auront à éprouver ni crainte ni tristesse. Ils ont obtenu tout le bien et se sont mis à l'abri de tout le mal, parce qu'ils ont accompli des œuvres dévouées à Allah et dépourvues de toute tare ou corruption.

« Une parole agréable », c'est-à-dire agréable aux cœurs ; dans cette optique, entre toute parole généreuse qui suscite la joie dans le cœur du musulman ; y entre toujours la réponse polie à celui qui demande la charité et l'invocation en sa faveur. *« Une simple excuse »* pour celui qui te fait du tort en lui pardonnant et en ne lui gardant pas rancune. Ainsi donc, une parole agréable et une simple excuse valent mieux qu'une aumône suivie de propos désobligeants, car la parole agréable est une forme de bienfaisance par la parole et la simple excuse est aussi une forme de bienfaisance consistant à abandonner la rancune. Les deux sont des formes de bienfaisance meilleures qu'une aumône suivie d'un préjudice moral, comme le rappel du bienfait ou autre. Cependant, le sens du verset indique qu'une aumône qui n'est pas suivie de propos désobligeants est meilleure qu'une parole agréable et une simple excuse. Si le rappel des aumônes et des dons est illicite et pervertit ce geste noble, c'est parce que seul Allah est en

droit de rappeler Ses bienfaits et Ses dons aux hommes. En outre, l'homme ne peut pas rappeler aux autres des dons et des bienfaits qui ne lui appartiennent pas mais appartiennent à Allah ; de plus, celui qui rappelle ses bienfaits à un autre est comme celui qui veut l'asservir, alors que la servitude et la soumission ne peuvent se faire qu'à Allah, Lui qui se suffit à Lui-même, alors que les créatures ont toutes besoin de Lui en toutes circonstances.

﴿. *« Ô vous qui avez cru ! Ne rendez pas vain le mérite de vos œuvres de charité par des gestes ou des propos désobligeants, à l'instar de celui qui fait des largesses par ostentation, sans croire ni en Allah ni au Jugement dernier. Cet homme-là est comparable à un rocher que recouvre un peu de terre. Il suffit qu'une averse l'atteigne pour qu'il soit complètement dénudé. Et c'est ainsi que les impies ne tireront aucun profit des œuvres qu'ils avaient acquises, car Allah ne dirige pas les infidèles ».*

Le Très Haut met en garde Ses serviteurs, par miséricorde et compassion pour eux, contre le fait d'annuler le mérite de leurs œuvres de charité par un rappel de leurs bienfaits aux gens ou par des propos désobligeants. Ce verset indique que le rappel des bienfaits aux gens et les propos désobligeants rendent caduques les aumônes. On déduit aussi de ce verset que les mauvaises œuvres rendent caduques les bonnes, comme a dit le Très Haut : *« Ne couvrez pas de votre voix celle du Prophète, et ne haussez pas le ton devant lui, comme vous le faites entre vous si vous ne voulez pas perdre, à votre insu, le bénéfice de vos œuvres ».*

Ainsi, de la même façon que les bonnes œuvres effacent les mauvaises, les mauvaises œuvres annulent les bonnes œuvres parallèles.

Cette parole du Très Haut : *« Ne rendez pas vain le mérite de vos œuvres de charité »*, il y a une incitation à compléter les œuvres et à les préserver de tout ce qui peut les pervertir afin qu'elles ne soient pas vaines. Et Sa parole : *« A l'instar de celui qui fait des largesses par ostentation, sans croire ni en Allah ni au Jugement dernier ».*

C'est-à-dire que bien qu'au début de vos œuvres, vous visez la Face d'Allah, le rappel des bienfaits aux gens et les propos désobligeants envers eux peuvent pervertir vos œuvres et les rendre pareilles aux œuvres de ceux qui accomplissent des actes de bien par ostentation sans vouloir la Face d'Allah et la demeure dernière. Nul doute que de telles œuvres sont nulles et non avenues, car la condition essentielle pour l'acceptation d'une œuvre est qu'elle soit consacrée à Allah seul. Or, de telles œuvres sont consacrées en réalité aux hommes et non à Allah. Par conséquent, elles ne peuvent être que vaines et la quête de leurs auteurs non bénie. Leur exemple est pareil *« à un rocher que recouvre un peu de terre. Il suffit qu'une averse l'atteigne, pour qu'il soit complètement dénudé »*. Tel est le cas du vaniteux et de celui qui œuvre pour l'ostentation ; son cœur est dur comme un rocher et ses aumônes ou œuvres de charité sont comme de la terre qui recouvre ce rocher. Lorsque l'ignorant le voit, il croit qu'il s'agit d'une terre fertile apte à faire sortir des herbes, mais une fois que la terre qui le recouvre disparaît, il s'aperçoit qu'il ne s'agit que d'un rocher dur ; il en est ainsi du vaniteux dont les œuvres sont pareilles à un mirage et dont le cœur est inapte à donner de bonnes œuvres ; bien plus, la perfidie des intentions et la fatuité qui s'y trouvent l'empêchent de tirer profit de quoi que ce soit de ses œuvres. *« Et c'est ainsi que les impies ne tireront aucun profit des œuvres qu'ils avaient acquises »*. Car ils avaient

accompli ces œuvres pour se faire voir des gens et pour obtenir leur satisfaction et leur admiration. Or, ces gens-là ne peuvent ni leur être utiles ni leur être nuisibles. Ils se sont détournés de Celui dont l'adoration leur est utile, et Allah a détourné leurs cœurs de la guidance. C'est pour cela qu'Il a dit : *« Allah ne dirige pas les infidèles »*.

(265). *« Ceux qui dépensent leurs biens par souci de plaire à Allah et par conviction personnelle sont comparables à un jardin situé sur une colline, sur lequel s'est déversée une pluie abondante et qui a donné des fruits deux fois (dans la saison) ; si le jardin n'est pas arrosé par la pluie, il l'est par la rosée et Allah voit tout ce que vous faites »*.

Il s'agit là d'un exemple concernant ceux qui dépensent leurs biens d'une manière qui purifie leurs ressources et fait accepter leurs aumônes. Le Très Haut a dit : *« Ceux qui dépensent leurs biens par souci de plaire à Allah »*, c'est-à-dire que leur but en faisant cela est de gagner la satisfaction de leur Seigneur et Sa proximité. *« Et par conviction personnelle »*, c'est-à-dire que cette dépense vient du fond de leurs cœurs, avec sérénité et conviction et non avec hésitation et à contrecœur. En effet, la dépense est confrontée à deux calamités : soit son auteur a pour but de susciter l'admiration des gens et leurs éloges, ce qui devient de l'ostentation, soit il la donne avec hésitation et à contrecœur. Or, ces gens-là sont épargnés de ces deux calamités ; ils ont dépensé pour obtenir la satisfaction d'Allah et par conviction.

L'exemple de ces gens-là est comparable à *« un jardin situé sur une colline »*, c'est-à-dire à l'image d'un jardin verdoyant situé au sommet d'une colline, exposé au soleil toute la journée ; ses fruits sont les meilleurs et les plus agréables et ils sont protégés des aléas des vents et de la chaleur. Une pluie abondante se déverse

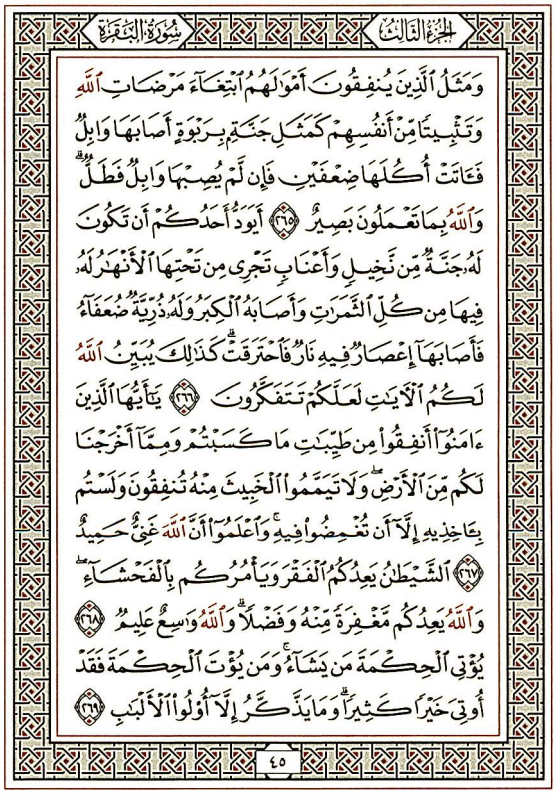
الجزء الثالث سورة البقرة
وَمَثَلُ ٱلَّذِينَ يُنفِقُونَ أَمْوَٰلَهُمُ ٱبْتِغَآءَ مَرْضَاتِ ٱللَّهِ
وَتَثْبِيتًا مِّنْ أَنفُسِهِمْ كَمَثَلِ جَنَّةٍۭ بِرَبْوَةٍ أَصَابَهَا وَابِلٌ
فَـَٔاتَتْ أُكُلَهَا ضِعْفَيْنِ فَإِن لَّمْ يُصِبْهَا وَابِلٌ فَطَلٌّ
وَٱللَّهُ بِمَا تَعْمَلُونَ بَصِيرٌ ﴿٢٦٥﴾ أَيَوَدُّ أَحَدُكُمْ أَن تَكُونَ
لَهُۥ جَنَّةٌ مِّن نَّخِيلٍ وَأَعْنَابٍ تَجْرِى مِن تَحْتِهَا ٱلْأَنْهَٰرُ لَهُۥ
فِيهَا مِن كُلِّ ٱلثَّمَرَٰتِ وَأَصَابَهُ ٱلْكِبَرُ وَلَهُۥ ذُرِّيَّةٌ ضُعَفَآءُ
فَأَصَابَهَآ إِعْصَارٌ فِيهِ نَارٌ فَٱحْتَرَقَتْ كَذَٰلِكَ يُبَيِّنُ ٱللَّهُ
لَكُمُ ٱلْـَٔايَٰتِ لَعَلَّكُمْ تَتَفَكَّرُونَ ﴿٢٦٦﴾ يَٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ
ءَامَنُوٓا۟ أَنفِقُوا۟ مِن طَيِّبَٰتِ مَا كَسَبْتُمْ وَمِمَّآ أَخْرَجْنَا
لَكُم مِّنَ ٱلْأَرْضِ ۖ وَلَا تَيَمَّمُوا۟ ٱلْخَبِيثَ مِنْهُ تُنفِقُونَ وَلَسْتُم
بِـَٔاخِذِيهِ إِلَّآ أَن تُغْمِضُوا۟ فِيهِ ۚ وَٱعْلَمُوٓا۟ أَنَّ ٱللَّهَ غَنِىٌّ حَمِيدٌ
﴿٢٦٧﴾ ٱلشَّيْطَٰنُ يَعِدُكُمُ ٱلْفَقْرَ وَيَأْمُرُكُم بِٱلْفَحْشَآءِ ۖ
وَٱللَّهُ يَعِدُكُم مَّغْفِرَةً مِّنْهُ وَفَضْلًا ۗ وَٱللَّهُ وَٰسِعٌ عَلِيمٌ ﴿٢٦٨﴾
يُؤْتِى ٱلْحِكْمَةَ مَن يَشَآءُ ۚ وَمَن يُؤْتَ ٱلْحِكْمَةَ فَقَدْ
أُوتِىَ خَيْرًا كَثِيرًا ۗ وَمَا يَذَّكَّرُ إِلَّآ أُو۟لُوا۟ ٱلْأَلْبَٰبِ ﴿٢٦٩﴾
٤٥

sur ce jardin en lui permettant d'avoir *« des fruits deux fois (dans la saison) »*.

C'est-à-dire que ses fruits se sont multipliés en raison de la fertilité de sa terre, de l'existence des moyens permettant cela et de la présence d'une eau abondante qui l'arrose et la fertilise encore plus. *« Si le jardin n'est pas fertilisé par la pluie, il l'est par la rosée »*. C'est-à-dire qu'un peu de pluie, voire de la rosée, suffit à ce jardin pour faire germer ses plantes. Tel est le cas de ceux qui dépensent beaucoup ou peu, chacun selon ses moyens ; ceux-ci voient leurs dépenses décupler et croître de la façon la plus parfaite et la plus complète. Celui qui les fait croître est Celui qui est plus Miséricordieux que toi vis-à-vis de ta personne, Celui qui veut ton intérêt là où tu ne le veux pas.

Le Très Haut a dit ensuite :

(266). *« L'un de vous souhaiterait-il, alors*

qu'il jouit d'une palmeraie et d'une vigne arrosées par des fleuves avec toutes sortes de fruits à sa disposition, les voir dévastées par un feu propagé par le vent alors qu'il est atteint par la vieillesse et n'a que de chétifs rejetons ? C'est ainsi qu'Allah vous expose Ses signes, peut-être les méditerez-vous ? ».

Cet exemple est donné à celui qui fait une œuvre pour la Face d'Allah, que ce soit en donnant une aumône ou autre, puis qui fait de mauvaises œuvres qui pervertissent cette bonne œuvre. Son exemple est pareil au propriétaire de ce jardin qui contient toutes sortes de fruits. Si ce verset a cité en particulier la palmeraie et la vigne c'est en raison de leurs grands avantages nutritifs et du fait qu'elles sont en même temps une nourriture, une force en vitamines, des fruits et des gâteaux. Ce jardin est arrosé par de nombreux fleuves coulant sans arrêt. Or, son propriétaire qui était comblé de jouissance par ce jardin prit de l'âge et n'arriva plus à travailler. Ses enfants étaient faibles et incapables de travailler ; bien plus, ils étaient une charge pour lui puisqu'ils vivaient tous de ce jardin. Tandis qu'il était dans cette situation, voilà qu'un feu ravageur propagé par le vent dévasta son jardin et le transforma en un amas de cendres. Imagine l'état de cet homme atteint par la vieillesse et que la vue de son jardin remplit de tristesse, de peine et de soucis. Il en est ainsi de celui qui fait une œuvre pour la Face d'Allah ; ses œuvres ressemblent à des grains de cultures et de fruits ; il continuera ainsi jusqu'à ce que ses œuvres deviennent pareilles à ce jardin agréable et excellent. Par contre, les mauvaises œuvres qu'il fait ensuite ressemblent à ce feu propagé par le vent et qui ravage tout sur son passage. Or, l'homme a besoin plus que tout de ses œuvres, une fois mort, car il arrive un temps où il ne peut plus accomplir d'œuvres. Aussi, il risque de trouver les œuvres sur lesquelles il comptait et en lesquelles il espérait, partir en fumée.

« Ce qu'il trouve, c'est Allah qui lui donne ce à quoi il a droit, car Allah est Prompt dans Ses comptes ». S24. V39.

Si l'homme possède un minimum de raison et qu'il réfléchit à cet exemple, il ne donnera jamais la préférence à ce qui constitue sa perte et son regret. Malheureusement, c'est la faiblesse de la foi et de la raison, ainsi que le manque de clairvoyance, qui sont responsables de cette situation. C'est pourquoi le Très Haut a incité à la réflexion en disant : *« C'est ainsi qu'Allah vous expose Ses signes, peut-être les méditerez-vous ».*

(267)-(168). *« Ô vous qui avez cru, faites l'aumône des meilleures choses que vous ayez acquises ainsi que des produits que Nous avons fait pousser pour vous hors de terre et ne choisissez pas ce qu'il y a de vil pour le donner en aumône alors que vous-mêmes ne le prendriez qu'en ferment les yeux et sachez qu'Allah est Souverain et Digne de louanges. Le Diable vous menace de la pauvreté et vous ordonne (de commettre) des turpitudes alors qu'Allah vous promet Son pardon et Sa grâce : Il embrasse et connaît toute chose ».*

Le Très Haut ordonne à Ses serviteurs de donner de leurs biens acquis par le commerce. Il en est de même pour les produits qu'Il fait pousser pour eux de la terre. Il s'agit aussi de la *zakât* sur l'or et l'argent, ainsi que toute marchandise destinée à l'achat et à la vente. Il s'agit aussi de l'aumône obligatoire ou volontaire des biens sortis de la terre. Allah ordonne aussi de donner le meilleur de ces produits et de ne pas offrir ce qui est considéré comme produits défectueux. Car, les personnes nécessiteuses, même quand elles acceptent les dons défectueux,

ne le font que par nécessité. La règle est de donner du juste milieu en matière de qualité. L'idéal est de donner du meilleur. Il est donc interdit de donner ce qui est défectueux, car, les récompenses attendues risquent de ne pas aboutir. *« Et sachez qu'Allah est Souverain et Digne de louanges »*. Il se suffit d'eux et n'a pas besoin de leurs aumônes; leurs aumônes ainsi que leurs œuvres ne sont utiles qu'à eux. Allah leur ordonne et les encourage à s'acquitter de l'aumône pour leur bien, afin de bénéficier de Ses bienfaits et de Ses bénédictions. Avec la perfection de Sa richesse et la largesse de Ses dons, Il est Digne de louanges dans les prescriptions qu'Il légifère à Ses serviteurs, qui les mèneraient vers la voie du Salut. Il est Digne de louanges dans Ses actes qui ne sortent pas des bienfaits, de la sagesse et de la justice. Il est Digne de louanges dans Ses Attributs, car ils sont tous beaux et parfaits, et que les serviteurs ne pourront pas comprendre ni la teneur, ni atteindre la description. Lorsqu'Allah a ordonné à Ses serviteurs de faire des dons du meilleur de ce dont ils disposent, et de ne pas donner les plus mauvais, Il leur a montré qu'ils peuvent répondre à l'appel du Miséricordieux qui les appelle au bien tout en leur promettant les bienfaits et les bonnes récompenses dans l'Ici-bas ou dans l'Au-delà. Il leur promet aussi de leur rembourser tout ce qu'ils ont dépensé. Ils peuvent aussi répondre à l'appel du Diable qui les incite à ne pas dépenser, leur promettant la pauvreté en cas de dépenses. Celui, donc, qui répond à l'appel du Miséricordieux aura l'absolution des péchés et l'obtention de toutes les demandes. Alors que celui qui répond à l'appel du Diable, qu'il sache que ce dernier appelle ses disciples à l'Enfer. Ainsi, le serviteur peut réaliser un choix entre les deux appels. Allah a terminé ce verset avec *« Il embrasse et connaît toute chose »*. Cela veut dire que les Attributs d'Allah sont nombreux, Ses dons sont illimités, Il sait qui mérite la multiplication des récompenses. Il sait aussi celui qui mérite le mieux d'être guidé pour faire le bien et délaisser le mal.

﴿٢٦٩﴾. *« Allah donne la sagesse à qui Il veut et quiconque reçoit la sagesse jouira d'un immense bonheur. Mais seuls les êtres intelligents sont enclins à méditer et à se recueillir »*.

Après avoir donné ces directives sublimes pleines de secrets et de sagesse, qui ne peuvent être assimilées que par ceux à qui Allah a donné la sagesse, en l'occurrence la science utile, les œuvres vertueuses et la connaissance des secrets des Lois et leurs règles, le Très Haut rappelle que celui qui a reçu la sagesse a reçu un bien considérable. Quel bien, en effet, peut être meilleur que celui qui recèle le bonheur des deux mondes et le salut contre leur perte? Ce don de la sagesse est un grand mérite qui fait de son bénéficiaire un héritier des prophètes. Il est vrai que la perfection de l'homme dépend de sa sagesse, dans la mesure où sa perfection découle de la perfection de ses capacités scientifiques et pratiques; la perfection de sa capacité scientifique dépend de sa connaissance de la vérité et du but de celle-ci, alors que la perfection de sa capacité pratique dépend de sa capacité à accomplir de bonnes œuvres et à abandonner le mal. C'est grâce à cela qu'il peut être juste dans ses propos et ses actes et mettre chaque chose à sa place, envers soi-même et envers autrui. Et dans la mesure où Allah a créé les hommes et a placé en eux le besoin inné de L'adorer, d'aimer le bien et d'œuvrer pour la vérité, Il leur envoya les messagers pour leur rappeler ce qui est déjà ancré

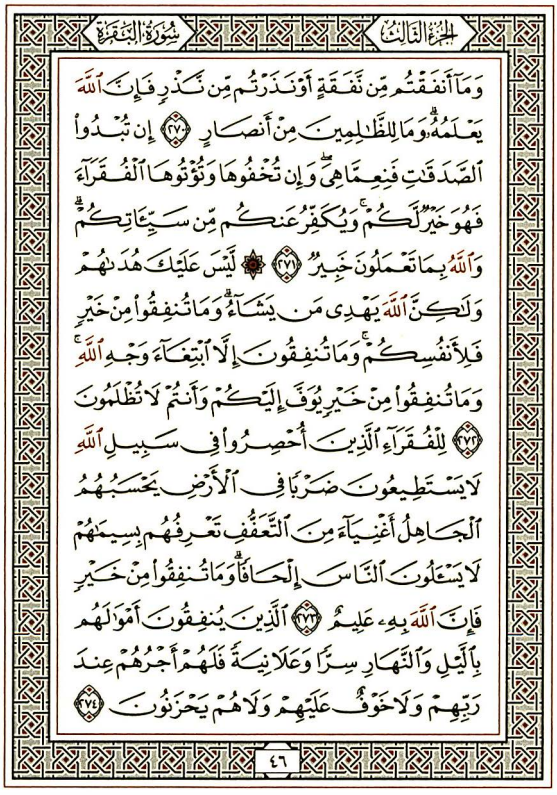

dans leurs natures innées et en leur expliquant ce qu'ils ignorent. Les hommes se divisèrent alors en deux parties. Une partie qui répondit à leurs messages et qui se rappela ce qui lui est utile en le mettant en application et ce qui lui est nuisible en s'en détournant; cette partie est formée des êtres doués d'intelligence parfaite et de raison complète. Quant à l'autre partie, elle refusa de suivre leurs messages et, plus grave encore, elle suivit ses passions. Les gens qui composent cette partie ne sont pas des êtres doués d'intelligence. C'est pour cela que le Très Haut a dit: *« Seuls les êtres intelligents sont enclins à méditer et à se recueillir ».*

(271). *« Quelque aumône que vous fassiez, quelque vœu que vous formuliez, Allah en a toujours connaissance. Quant aux injustes, ils n'ont personne pour les soutenir ».*

Il s'agit là de la rétribution à accorder aux dépenses, qu'elles soient obligatoires ou recommandées, nombreuses ou minimes, qu'Allah a ordonnées ainsi que les vœux que l'homme s'impose à lui-même. Allah a connaissance de tout cela et rien ne lui échappe à ce sujet; Il sait si elles émanent d'une intention sincère ou non. Si ces dépenses sont sincères et visent à obtenir la satisfaction d'Allah, leur auteur sera récompensé de la plus belle des récompenses, mais si l'homme ne veut pas faire les dépenses qu'il est tenu de faire ou ne veut pas honorer les vœux qu'il promet de faire ou bien il fait tout cela pour gagner la satisfaction et l'admiration des gens, cet homme sera considéré comme un transgresseur qui ne met pas les choses à leur place. Ce faisant, il mérite le châtiment qui convient à ses actes et personne ne pourra le soutenir. C'est pour cela qu'Il a dit: *« Quant aux injustes, ils n'auront personne pour les soutenir ».*

(271). *« Faire l'aumône publiquement est certes une bonne action; mais la faire discrètement au profit des pauvres est un acte plus méritoire qui contribuera davantage à la remise d'une partie de vos péchés, car de tout ce que vous faites, Allah est parfaitement Informé ».*

C'est-à-dire que si vous faites ces aumônes publiquement, tout en visant la Face d'Allah *« c'est une bonne action »*, mais si vous faites ces aumônes secrètement au profit des pauvres *« c'est un acte plus méritoire ».* En effet, les aumônes au profit des pauvres qui sont faites dans la discrétion sont meilleures que celles qui sont faites au vu et au su de tout le monde. Cependant, cela revient à l'avantage qu'il y a lieu d'obtenir éventuellement. En d'autres termes, si ces aumônes publiques sont de nature à encourager les actes de bien et à susciter l'émulation en ce sens,

cela est meilleur que de les donner secrètement. En outre, Sa parole : *« Au profit des pauvres »*, signifie qu'il importe à celui qui veut faire des aumônes de chercher ceux qui sont dans le besoin ; il ne doit pas donner à une personne en sachant qu'il y en a une autre plus nécessiteuse. Après avoir rappelé que l'aumône est un acte méritoire pour l'homme charitable, le Très Haut dit : *« Qui (l'aumône) contribuera davantage à la remise d'une partie de vos péchés »*. Et à plus forte raison du châtiment.

﴿273-274﴾. *« Il ne t'incombe pas, ô Prophète, de guider les hommes vers le droit chemin. C'est à Allah seul qu'Il appartient de diriger qui Il veut dans Sa voie. Tout ce que vous dépensez en aumône le sera à votre seul profit, puisque vous ne le faites qu'en vue de plaire à Allah ; et tout le bien que vous faites vous sera largement remboursé et vous ne serez nullement lésés. Que vos aumônes aillent de préférence aux indigents qui, se vouant à la Cause d'Allah, sont incapables de parcourir le monde en vue de gagner leur subsistance. A voir l'attitude si digne de ces pauvres, on les prendrait pour des gens à l'abri du besoin. C'est à cet aspect particulier qu'on les reconnaît, car ils n'importunent personne de leurs demandes. Quelque secours que vous leur portiez, Allah en sera toujours Informé. Tous ceux qui, de nuit et de jour, en secret et en public, dépensent leurs biens par charité, trouveront leur récompense auprès de leur Seigneur et n'auront à connaître ni angoisse ni peine »*.

Le Très Haut dit à Son prophète (ﷺ) : « Tu n'es pas tenu de guider les hommes, mais ta mission consiste à les avertir, car la guidance est entre les mains d'Allah. Il y a là la preuve que les dépenses sont permises au profit des mécréants même s'ils ne veulent pas être guidés, comme elles le sont au profit des croyants. C'est pour cela qu'Il a dit : *« Tout ce que vous dépensez en aumône »*, c'est-à-dire beaucoup ou peu, au profit d'une personne croyante ou mécréante *« le sera à votre seul profit »*. C'est-à-dire que son avantage reviendra à vous seuls. *« Puisque vous ne le faites qu'en vue de plaire à Allah »*. Il s'agit là d'une information sur les dépenses des croyants qui émanent de leur foi et qui ne peuvent avoir de but que la Face d'Allah, car leur foi les empêche d'avoir des buts sordides et les oblige à être sincères. *« Tout le bien que vous faites vous sera largement remboursé »*, le Jour de la résurrection où vous recevrez vos récompenses. *« Et vous ne serez nullement lésés »*. C'est-à-dire que vos œuvres ne seront pas amoindries d'un atome de même qu'il ne sera pas ajouté à vos mauvaises œuvres.

Ensuite, Il a mentionné les voies de dépense de ces aumônes et les personnes qui en sont prioritaires. Il les a décrites selon six aspects : la première est l'indigence ; la deuxième est Sa parole : *« Se vouant à la Cause d'Allah »*. C'est-à-dire qu'ils se sont voués à l'obéissance à Allah, à travers le *Djihâd* et d'autres pratiques ; ils s'y sont astreints et se tiennent toujours prêts à cet effet ; la troisième est leur incapacité à voyager pour chercher des ressources, comme l'a dit le Très Haut : *« Sont incapables de parcourir le monde en vue de gagner leur subsistance »*. La quatrième est Sa parole : *« A voir l'attitude si digne de ces pauvres, on les prendrait pour des gens à l'abri du besoin »*. C'est là une preuve de leur patience et de l'excellence de leur retenue ; la cinquième est Sa parole : *« C'est à cet aspect-là qu'on les reconnaît »*, c'est-à-dire avec le signe par lequel les a décrits le Très Haut ; ceci ne contredit pas Sa parole : *« On les prendrait pour des gens à l'abri du besoin »*, car celui qui ignore leur situation

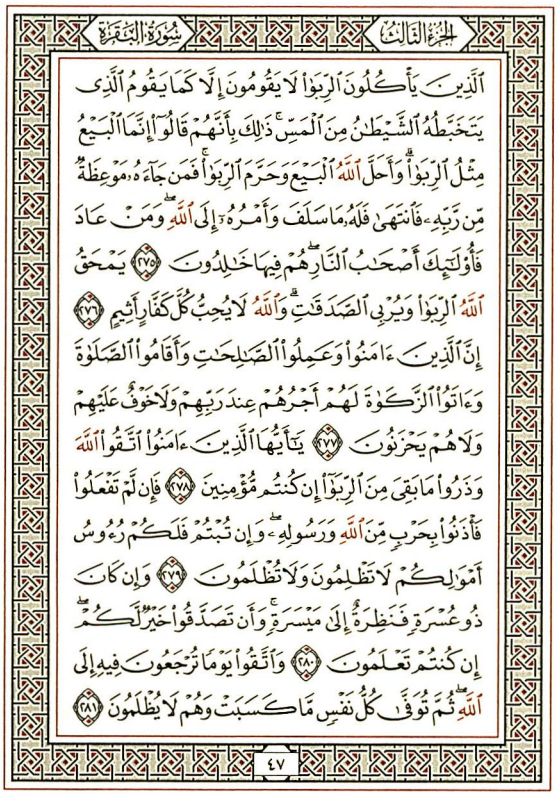
الجزء الثالث — سورة البقرة

ٱلَّذِينَ يَأْكُلُونَ ٱلرِّبَوٰا۟ لَا يَقُومُونَ إِلَّا كَمَا يَقُومُ ٱلَّذِى
يَتَخَبَّطُهُ ٱلشَّيْطَٰنُ مِنَ ٱلْمَسِّ ۚ ذَٰلِكَ بِأَنَّهُمْ قَالُوٓا۟ إِنَّمَا ٱلْبَيْعُ
مِثْلُ ٱلرِّبَوٰا۟ ۗ وَأَحَلَّ ٱللَّهُ ٱلْبَيْعَ وَحَرَّمَ ٱلرِّبَوٰا۟ ۚ فَمَن جَآءَهُۥ مَوْعِظَةٌ
مِّن رَّبِّهِۦ فَٱنتَهَىٰ فَلَهُۥ مَا سَلَفَ وَأَمْرُهُۥٓ إِلَى ٱللَّهِ ۖ وَمَنْ عَادَ
فَأُو۟لَٰٓئِكَ أَصْحَٰبُ ٱلنَّارِ ۖ هُمْ فِيهَا خَٰلِدُونَ ﴿٢٧٥﴾ يَمْحَقُ
ٱللَّهُ ٱلرِّبَوٰا۟ وَيُرْبِى ٱلصَّدَقَٰتِ ۗ وَٱللَّهُ لَا يُحِبُّ كُلَّ كَفَّارٍ أَثِيمٍ ﴿٢٧٦﴾
إِنَّ ٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ وَعَمِلُوا۟ ٱلصَّٰلِحَٰتِ وَأَقَامُوا۟ ٱلصَّلَوٰةَ
وَءَاتَوُا۟ ٱلزَّكَوٰةَ لَهُمْ أَجْرُهُمْ عِندَ رَبِّهِمْ وَلَا خَوْفٌ عَلَيْهِمْ
وَلَا هُمْ يَحْزَنُونَ ﴿٢٧٧﴾ يَٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ ٱتَّقُوا۟ ٱللَّهَ
وَذَرُوا۟ مَا بَقِىَ مِنَ ٱلرِّبَوٰٓا۟ إِن كُنتُم مُّؤْمِنِينَ ﴿٢٧٨﴾ فَإِن لَّمْ تَفْعَلُوا۟
فَأْذَنُوا۟ بِحَرْبٍ مِّنَ ٱللَّهِ وَرَسُولِهِۦ ۖ وَإِن تُبْتُمْ فَلَكُمْ رُءُوسُ
أَمْوَٰلِكُمْ لَا تَظْلِمُونَ وَلَا تُظْلَمُونَ ﴿٢٧٩﴾ وَإِن كَانَ
ذُو عُسْرَةٍ فَنَظِرَةٌ إِلَىٰ مَيْسَرَةٍ ۚ وَأَن تَصَدَّقُوا۟ خَيْرٌ لَّكُمْ ۖ
إِن كُنتُمْ تَعْلَمُونَ ﴿٢٨٠﴾ وَٱتَّقُوا۟ يَوْمًا تُرْجَعُونَ فِيهِ إِلَى
ٱللَّهِ ۖ ثُمَّ تُوَفَّىٰ كُلُّ نَفْسٍ مَّا كَسَبَتْ وَهُمْ لَا يُظْلَمُونَ ﴿٢٨١﴾

٤٧

n'a pas une clairvoyance assez poussée pour se rendre compte de la réalité de leur état; par contre, le clairvoyant et le perspicace, dès qu'il les voit, les reconnaît tout de suite à leurs signes; la sixième est Sa parole: *« Ils n'importunent personne de leurs demandes »*, c'est-à-dire qu'ils n'insistent pas auprès des gens dans leur demande d'aumônes. Ces gens-là sont les plus en droit de mériter les aumônes et les aides, en raison de la très belle description qu'en fait le Très Haut. Quant aux aumônes qui sont faites au profit de n'importe quelle personne, elles sont considérées comme un bien et un geste de bienfaisance dont l'auteur sera récompensé. C'est pour cela qu'Il a dit: *« Quelque secours que vous leur portiez, Allah en sera toujours Informé »*. Ensuite, Il a parlé de ceux qui font des dépenses de leurs biens, en toutes circonstances et à tous les moments, en disant: *« Tous ceux qui, de nuit ou de jour, en secret et en public, dépensent leurs biens par charité, trouveront leur récompense auprès de leur Seigneur »*, c'est-à-dire que ceux qui dépensent leurs biens pour obtenir la satisfaction d'Allah et non pour assouvir leurs passions et penchants de leurs âmes, trouveront une grande récompense auprès de leur Seigneur Miséricordieux. *« Et n'auront à connaître ni angoisse ni peine »*. Ils ne connaîtront pas l'angoisse lorsque les insouciants et les négligents la connaîtront et ils ne seront pas peinés lorsque ceux-ci le seront.

Après avoir mentionné l'état des bienfaisants envers Ses serviteurs à travers diverses dépenses, Il a mentionné l'état des injustes qui font du tort à Ses serviteurs d'une manière extrême. Il a dit:

﴿٢٧٥﴾-﴿٢٨١﴾. *« Ceux qui consomment le fruit de l'usure se lèveront (au Jour du Jugement) pareils au possédé se débattant sous les attouchements du diable; cela parce qu'ils ont prétendu que le commerce était comparable à l'usure; or Allah a légitimé le commerce et a prohibé l'usure. Quiconque s'abstiendra (de cette pratique) après avoir reçu un avertissement de son Seigneur conservera ce qu'il a précédemment acquis et c'est à Allah qu'il appartient de juger son cas. Ceux qui récidiveront seront voués au feu; ils y demeureront à jamais. Allah anéantira (le produit) de l'usure et Il fera fructifier les aumônes et Allah tient en aversion tout mécréant endurci et pécheur. Ceux qui ont cru et pratiqué les œuvres pies, qui ont accompli la prière et acquitté l'aumône légale auront leur rétribution auprès de leur Seigneur. Ils ne connaîtront ni la crainte ni l'affliction. Ô vous qui avez cru, renoncez à ce qui vous reste (à récupérer) de l'usure si vous êtes (d'authentiques) croyants. Et si vous n'y renoncez pas (attendez-vous) à une guerre sans merci de la*

part d'Allah et de Son envoyé. Si toutefois vous vous repentez, vous aurez droit à reprendre votre capital sans léser autrui ni être vous-mêmes lésés. Si (votre débiteur) se trouve dans la gêne, accordez-lui un délai jusqu'à un moment plus favorable mais il sera préférable pour vous de lui remettre gracieusement sa dette si vous connaissez (votre intérêt).

Et redoutez le jour où vous serez ramenés à Allah, où chaque être sera rétribué selon ses mérites et ils ne seront pas lésés».

Le Très Haut parle ici de ceux qui consomment le fruit de l'usure et du sort funeste qui les attend; ils se lèveront de leurs tombeaux pour répondre de leurs actes le Jour du Jugement *«pareils au possédé se débattant sous les attouchements du diable»*, c'est-à-dire qu'ils sortiront de leurs tombeaux perplexes, ivres et agités, en s'attendant au pire des châtiments et au plus funeste des sorts; de même qu'ils ont perverti leur raison en prétendant que *«le commerce était comparable à l'usure»*, ce qui ne peut émaner que d'un esprit ignorant à l'extrême ou d'un insolent à l'entêtement ferme. Allah les récompensera à la mesure de leur situation; aussi, leur état est devenu celui de gens sous l'emprise de la démence. Il se peut que Sa parole: *«se lèveront (au Jour du Jugement) pareils au possédé se débattant sous les attouchements du diable»* veut dire que, dans la mesure où leurs raisons se sont aliénées dans la recherche des gains usuriers, leurs intelligences se sont perverties et leurs capacités de réflexion se sont amoindries; ce faisant, ils sont devenus comparables à des fous ayant perdu tout discernement et toute faculté rationnelle. Allah leur a répondu en montrant Sa grande sagesse: *«Or, Allah a légitimé le commerce»* en ce qu'il contient comme intérêts et avantages pour les gens, puisque toutes les transactions commerciales sont permises sauf lorsqu'il y a ce qui interdit telle transaction ou telle autre *«et a prohibé l'usure»*, en ce qu'elle contient comme torts et préjudices pour les gens. Il faut dire que l'usure est de deux sortes: l'usure dite reportée *(nasî'a)* qui consiste à reporter la dette à des échéances et à la multiplier à chaque fois et l'usure du surplus *(faḍl)* qui consiste à ce qu'une personne vende à une autre une marchandise soumise aux poids et mesures et prenne en contrepartie une autre marchandise qui n'est pas de même nature mais qui vaut plus que la sienne. Les deux genres d'usure sont interdits en vertu du Coran et de la *sounna*. Les savants sont unanimes à interdire l'usure reportée *(nasî'a)* et l'usure du surplus *(faḍl)* bien qu'une infime partie d'entre eux estime que cette deuxième forme (celle du surplus) n'est pas prohibée, se mettant ainsi en contradiction avec les textes clairs à ce sujet.

Bien plus, l'usure fait partie des péchés capitaux les plus graves. *«Quiconque s'abstiendra (de cette pratique) après avoir reçu un avertissement de son Seigneur»*, c'est-à-dire qu'il cesse de pratiquer ce péché une fois qu'il a reçu cet avertissement et cette mise en garde à travers ceux qu'Allah a chargé de transmettre ces directives *«conservera ce qu'il a précédemment acquis»*, c'est-à-dire toutes les transactions accomplies avant d'avoir reçu ces directives, et ce en récompense pour son acceptation de ces directives. «Ceux qui récidiveront», et reviendront à la pratique de l'usure après avoir reçu la mise en garde et sans en tenir compte *«seront voués au feu»*. Les savants ont divergé sur les textes du châtiment dont le sens apparent laisse entendre un

séjour éternel pour ceux qui commettent des péchés capitaux autres que l'associationnisme. Le mieux serait de dire: ces péchés dont Allah a menacé les auteurs de châtiment éternel dans le feu impliquent et imposent cela; cependant, lorsque ce qui impose une chose ne trouve pas ce qui l'empêche, il en résulte ce qu'il implique. Or, il est connu d'après le Livre, la *sounna* et le consensus de la communauté que l'unicité *(tawḥid)* et la foi empêchent celui qui les professe de s'éterniser en enfer. En effet, n'était-ce le principe de l'unicité que possède l'homme croyant, ses œuvres sont de nature à le faire éterniser dans le feu, abstraction faite de sa mécréance qui fait éterniser dans tous les cas.

Le Très Haut a dit ensuite: *« Allah anéantira (le produit de) l'usure »*, c'est-à-dire qu'Il le fait disparaître ainsi que sa bénédiction; et même s'il dépense de ce produit, il n'en sera pas récompensé; bien plus, il sera pour lui une provision pour le feu. *« Et Il fera fructifier les aumônes »*, c'est-à-dire qu'Il les fait prospérer et qu'Il fait descendre la bénédiction dans les biens d'où que proviennent les aumônes, de même qu'Il fait prospérer la récompense de leur auteur. Ceci parce que l'usurier commet des injustices à l'égard des hommes et leur prend leurs biens d'une façon illégale; aussi, est-il rétribué par la disparition de ses biens; par contre, le bienfaisant envers les hommes par diverses formes de bienfaisance, sera récompensé de la meilleure manière qui soit par son Seigneur qui sera Bienfaisant à son égard, tout comme il a été bienfaisant à l'égard des serviteurs du Seigneur.

Après avoir mentionné ceux qui consomment le fruit de l'usure – car si ces usuriers étaient des gens croyants ayant une foi susceptible de leur procurer un avantage, ils n'auraient pas procédé de cette façon-là – le Très Haut mentionne l'état des croyants et leur rétribution; Il s'adresse à eux en tant que croyants et, en tant que tels, Il leur interdit de s'adonner à l'intérêt usuraire. Ce sont ces gens-là qui acceptent les exhortations de leur Seigneur et se soumettent à Ses directives. Parmi les marques de cette soumission, ces croyants doivent renoncer à ce qui leur reste (à récupérer) de l'usure, c'est-à-dire les pratiques usuraires présentes. Pour ce qui est des pratiques passées, celui qui tire profit de ces exhortations, se verra pardonner cela, mais celui qui refuse de tirer profit de ces exhortations et persiste dans son comportement, sera considéré comme un opposant à son Seigneur, œuvrant à Lui faire la guerre, bien qu'il soit faible et incapable de faire la guerre au Tout Puissant et au Sage qui donne un délai à l'injuste mais ne le néglige jamais, jusqu'au moment où, lorsqu'Il veut sévir contre lui, Il sévit à la manière d'un Dieu Puissant auquel rien ne peut résister. *« Si, toutefois, vous vous repentez »* de la pratique de l'intérêt usuraire *« vous aurez droit à reprendre votre capital sans léser autrui »*, c'est-à-dire sans léser ceux au détriment desquels vous avez pris un surplus, en l'occurrence l'intérêt usuraire, *« ni être vous-mêmes lésés »*, par la perte de votre capital. *« Si (votre débiteur) se trouve dans la gêne »*, sans trouver de quoi s'acquitter de sa dette, *« accordez-lui un délai jusqu'à un moment plus favorable »*. C'est là un devoir pour le créancier envers son débiteur jusqu'à ce que ce dernier trouve de quoi honorer ses dettes. *« Mais il sera préférable pour vous de lui remettre gracieusement sa dette si vous connaissez (votre intérêt) »*. C'est-à-dire de l'éponger totalement ou une partie du moins.

« Et redoutez le jour où vous serez ramenés à Allah, où chaque être sera

rétribué selon ses mérites et ils ne seront pas lésés ».

Ce verset est parmi les derniers versets du Coran à être révélés. Il est utilisé comme une conclusion de ces règles, directives et interdits, car il contient une promesse incitant au bien et une menace contre le mal. En effet, celui qui sait qu'il retournera vers son Créateur qui le rétribuera pour tout acte, qu'il soit important ou minime, apparent ou caché, sans le léser du poids d'un atome, ne peut qu'avoir la crainte de Son châtiment et l'espérance de Son pardon.

﴿٢٨٢﴾. *« Ô vous qui avez cru ! Lorsque vous contractez une dette à terme, consignez-la par écrit et qu'un scribe requis par vous en enregistre les clauses avec fidélité. Un scribe n'a pas le droit de se dérober à cette obligation, mais il doit s'en acquitter comme Allah le lui a enseigné. Qu'il note donc ce que lui dicte le débiteur qui doit avoir présent à l'esprit la crainte du Seigneur et ne doit rien dissimuler de la dette. Mais si le débiteur est frappé d'incapacité morale ou physique, ou qu'il est incapable de dicter lui-même, c'est à son représentant légal de stipuler honnêtement pour lui. A cet effet, choisissez deux témoins parmi vous de sexe masculin ou, à défaut, un homme et deux femmes parmi les personnes présentant les garanties requises d'honorabilité, de sorte que si l'une oublie un détail, l'autre sera là pour le lui rappeler. Les témoins requis ne doivent pas refuser leur témoignage. N'omettez pas de mettre par écrit tout acte de prêt, quel qu'en soit le montant, et d'en préciser l'échéance. Cette façon de procéder est plus équitable auprès d'Allah, car non seulement elle confère plus d'autorité au témoignage, mais aussi elle écarte de lui toute espèce de doute ; à moins qu'il s'agisse d'une simple opération commerciale à vue, que vous réglez sur-le-champ, et auquel cas vous pouvez vous dispenser de la consigner par écrit. A*

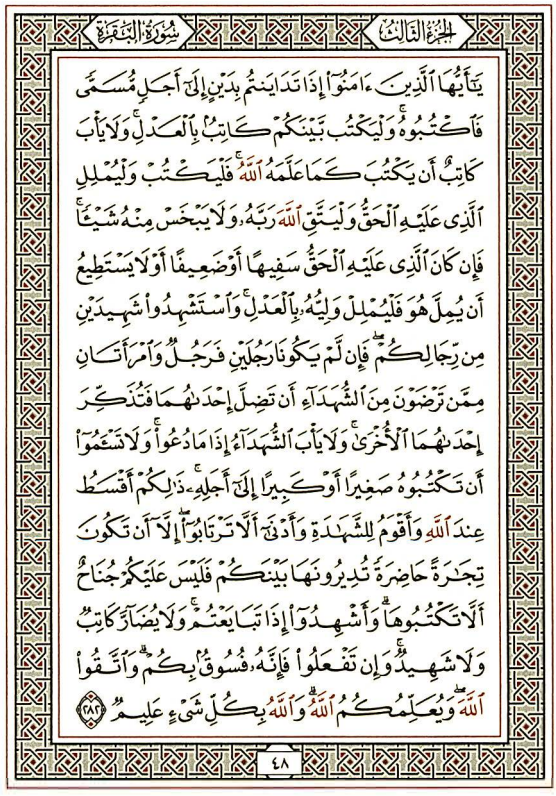
الجزء الثالث — سورة البقرة

يَٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُوٓا۟ إِذَا تَدَايَنتُم بِدَيْنٍ إِلَىٰٓ أَجَلٍ مُّسَمًّى
فَٱكْتُبُوهُ ۚ وَلْيَكْتُب بَّيْنَكُمْ كَاتِبٌۢ بِٱلْعَدْلِ ۚ وَلَا يَأْبَ
كَاتِبٌ أَن يَكْتُبَ كَمَا عَلَّمَهُ ٱللَّهُ ۚ فَلْيَكْتُبْ وَلْيُمْلِلِ
ٱلَّذِى عَلَيْهِ ٱلْحَقُّ وَلْيَتَّقِ ٱللَّهَ رَبَّهُۥ وَلَا يَبْخَسْ مِنْهُ شَيْـًٔا ۚ
فَإِن كَانَ ٱلَّذِى عَلَيْهِ ٱلْحَقُّ سَفِيهًا أَوْ ضَعِيفًا أَوْ لَا يَسْتَطِيعُ
أَن يُمِلَّ هُوَ فَلْيُمْلِلْ وَلِيُّهُۥ بِٱلْعَدْلِ ۚ وَٱسْتَشْهِدُوا۟ شَهِيدَيْنِ
مِن رِّجَالِكُمْ ۖ فَإِن لَّمْ يَكُونَا رَجُلَيْنِ فَرَجُلٌ وَٱمْرَأَتَانِ
مِمَّن تَرْضَوْنَ مِنَ ٱلشُّهَدَآءِ أَن تَضِلَّ إِحْدَىٰهُمَا فَتُذَكِّرَ
إِحْدَىٰهُمَا ٱلْأُخْرَىٰ ۚ وَلَا يَأْبَ ٱلشُّهَدَآءُ إِذَا مَا دُعُوا۟ ۚ وَلَا تَسْـَٔمُوٓا۟
أَن تَكْتُبُوهُ صَغِيرًا أَوْ كَبِيرًا إِلَىٰٓ أَجَلِهِۦ ۚ ذَٰلِكُمْ أَقْسَطُ
عِندَ ٱللَّهِ وَأَقْوَمُ لِلشَّهَٰدَةِ وَأَدْنَىٰٓ أَلَّا تَرْتَابُوٓا۟ إِلَّآ أَن تَكُونَ
تِجَٰرَةً حَاضِرَةً تُدِيرُونَهَا بَيْنَكُمْ فَلَيْسَ عَلَيْكُمْ جُنَاحٌ
أَلَّا تَكْتُبُوهَا ۗ وَأَشْهِدُوٓا۟ إِذَا تَبَايَعْتُمْ ۖ وَلَا يُضَآرَّ كَاتِبٌ
وَلَا شَهِيدٌ ۚ وَإِن تَفْعَلُوا۟ فَإِنَّهُۥ فُسُوقٌۢ بِكُمْ ۗ وَٱتَّقُوا۟
ٱللَّهَ ۖ وَيُعَلِّمُكُمُ ٱللَّهُ ۗ وَٱللَّهُ بِكُلِّ شَىْءٍ عَلِيمٌ ﴿٢٨٢﴾

٤٨

part ce cas précis, faites toujours appel à des témoins pour constater vos transactions, mais toute contrainte ou violence qui serait exercée sur le scribe ou le témoin, constituerait un acte immoral de votre part. Craignez donc Allah et Il vous instruira, car Sa science n'a point de limite ».

Ce verset est celui des dettes ; c'est le verset le plus long dans le Coran, et il contient des règles sublimes et grandioses dont résultent de nombreux avantages et intérêts. Le premier est que toutes les formes de dettes sont permises, car le Très Haut a parlé de la contraction de dettes entre les croyants, d'une façon confirmant cela, en mentionnant ses règles, ce qui prouve sa permission ; le deuxième et le troisième est qu'il est indispensable que la dette ait un délai et que ce délai soit déterminé et connu, car il n'est pas permis qu'elle soit instantanée ou dans un délai

inconnu ; le quatrième est qu'il faut mettre par écrit toutes les dettes contractées, que ce soit par obligation ou par désir, en raison de la nécessité qu'il y a à les transcrire, car dans le cas contraire il y a le risque de voir des erreurs, de l'oubli, des litiges et des disputes survenir entre les partenaires ; le cinquième est l'ordre donné au scribe d'écrire ; le sixième est que ce dernier doit être intègre dans sa personne afin que ses écrits soient pris en considération, car on ne prend jamais en considération les propos et les écrits d'un pervers ; le septième est qu'il faut qu'il soit juste avec les deux partenaires, sans pencher vers l'un d'eux en raison d'un lien de parenté, d'amitié ou autre ; le huitième est que le scribe doit avoir des connaissances dans l'écriture des contrats et de tout ce qui s'impose à chacun d'eux, de même que de tout ce qui rend les documents authentiques, car c'est la seule voie juste. Ceci est pris de Sa parole : *« Et qu'un scribe requis par vous en enregistre les clauses avec fidélité »* ; le neuvième est que lorsqu'on trouve un document avec l'écriture du scribe connu pour sa justice, on doit le respecter, même si ce scribe et les témoins sont déjà morts ; le dixième est Sa parole : *« Un scribe n'a pas le droit de se dérober à cette obligation »*, c'est-à-dire celui à qui Allah a fait le don de l'écriture ne doit pas refuser d'écrire un contrat entre deux partenaires ; en effet, de même qu'Allah a été bienfaisant envers lui il doit être bienfaisant avec les serviteurs d'Allah qui ont besoin de son talent et ne pas leur refuser ce service ; le onzième est l'ordre donné au scribe de n'écrire que ce que lui dicte le débiteur ; le douzième est que c'est celui qui est redevable parmi les contractants qui dicte ; le treizième est que ce dernier doit écrire tout ce dont il est redevable sans en omettre quoi que ce soit ; le quatorzième est que l'attestation d'une personne pour elle-même est permise, car Allah a ordonné au débiteur de dicter au scribe ; si elle atteste cela pour elle-même, son attestation sera établie et confirmée dans son contenu, même si elle prétend par la suite s'être trompée ou avoir omis quelque chose ; le quinzième est que le débiteur est plus en droit de voir ses réclamations – qu'il arrive à attester – concernant l'importance ou le manque, l'accélération ou le report, que le créditeur, car le Très Haut n'a pas ordonné à ce dernier de ne rien dissimuler de la dette, sauf que sa réclamation sera acceptée d'après le montant et la description de son droit ; le seizième est qu'il est interdit au débiteur de dissimuler ou de diminuer quoi que ce soit de ce dont il est redevable, de sa valeur et de son excellence, de son délai et autres choses afférentes ; le dix-septième est que celui qui ne peut pas dicter les clauses du contrat en raison de son jeune âge, de son incapacité morale ou physique, doit charger son représentant légal de dicter pour lui ; la dix-huitième est que le représentant légal est tenu d'être honnête tout comme le débiteur est tenu de l'être et de ne rien dissimuler de la dette, conformément à Sa parole : *« Avec fidélité »* ; la dix-neuvième est que le représentant légal doit être équitable, car la dictée n'est pas permise de la part d'un pervers ; la vingtième est l'attestation du choix d'un représentant légal dans les transactions commerciales ; la vingt-et-unième est que le droit s'exerce pour le jeune, l'irresponsable, le fou et le faible, et non pour leur représentant légal ; le vingt-deuxième est que la dictée du mineur, de l'irresponsable, du fou, de l'aliéné mental et autres, ainsi que leur comportement, ne sont pas acceptés, car Allah a confié la dictée à leurs représentants légaux et ne les

a chargés de rien par miséricorde pour eux et compassion, afin que leurs biens ne se perdent pas; le vingt-troisième est la légalité de la disposition du représentant légal des biens de ceux que nous venons de mentionner; le vingt-quatrième est la légalité pour l'homme d'apprendre les choses avec lesquelles les deux partenaires dans les dettes attestent leur contrat, car le but de cela est l'attestation et l'équité; or, ce dont le légal ne se confirme qu'à travers lui devient tout ce qu'il y a de légal; le vingt-cinquième est que l'apprentissage de l'écriture est quelque chose de légal; bien plus, il est une obligation dont l'apprentissage par certains peut suffire aux autres, car Allah a ordonné que les dettes et autres transactions soient mises par écrit; or, ceci n'est possible qu'avec l'écriture; le vingt-sixième est la présence de témoins pour les contrats, et ce à titre facultatif, car le but de cela est la protection des droits et est dans l'intérêt des deux partenaires; par contre, si celui qui dispose d'un bien est le représentant d'un orphelin, d'un bien de mainmorte ou autre, de ce qui doit être protégé, la présence de témoins devient une obligation; le vingt-septième est que le nombre de témoins dans les transactions et autres est de deux hommes ou d'un seul homme et de deux femmes; en outre, la *sounna* indique que la présence d'un témoin est acceptée avec le serment du plaignant; le vingt-huitième est que le témoignage des enfants n'est pas recevable car le verset parle d'hommes; le vingt-neuvième est que le témoignage des femmes individuellement n'est pas accepté, car Allah n'a mentionné leur témoignage qu'avec celui des hommes; on peut objecter cependant qu'Allah a parlé du témoignage de deux femmes avec un seul homme pour le dessein qu'Il a mentionné; or, ce dessein existe qu'elles soient avec un homme ou d'une façon individuelle, et Allah est plus savant; le trentième est que le témoignage d'un esclave majeur est valable tout comme celui d'un homme libre, en vertu de Sa parole: *« A cet effet, choisissez deux témoins parmi vous »*; or, l'esclave majeur fait partie de nos hommes; le trente et unième est que le témoignage des mécréants qu'ils soient de sexe masculin ou féminin n'est pas recevable, car ils ne font pas partie de nous; en outre, le principe du témoignage est l'équité, alors qu'ils ne sont pas équitables; le trente deuxième est la supériorité de l'homme sur la femme dans le témoignage en vertu de la force de son rappel et de la faiblesse de l'autre; le trente-troisième est que celui qui oublie son témoignage puis s'en rappelle, son témoignage est recevable, en vertu de Sa parole: *« Si l'une oublie un détail, l'autre sera là pour le lui rappeler »*; le trente-quatrième est que si un témoin craint d'oublier son témoignage dans des affaires où le droit est obligatoire, il lui importe de le mettre par écrit, car ce dont l'obligation ne se fait qu'à travers lui, devient obligatoire de fait; le trente-cinquième est que si un témoin est appelé pour témoigner, alors qu'il n'a aucune excuse, il ne lui est pas permis de se dérober, en vertu de Sa parole: *« Les témoins requis ne doivent pas refuser leur témoignage »*; le trente-sixième est que celui en qui ne sont pas réunies les conditions requises pour le témoignage n'est pas tenu de répondre à l'invitation de témoigner en vertu de l'inutilité de son témoignage; le trente-septième est l'interdiction de se lasser ou de s'irriter de l'écriture des contrats de dettes, que ces dettes soient importantes ou minimes, ni de leurs délais et autres conditions et clauses; le trente-huitième est la clarification de la sagesse dans la

légalisation de l'écriture et du témoignage dans les contrats *« car non seulement elle confère plus d'importance au témoignage, mais aussi elle écarte de lui toute espèce de doute »*; en outre, si le témoignage implique la justice qui est à la base de la protection de la vie des gens et des pays, le témoignage qui est mis par écrit est plus juste et plus parfait que le doute, le litige et la dispute; le trente neuvième est que celui qui a un doute sur son témoignage ne doit pas le donner, car la certitude est indispensable dans ce cas-là; le quarantième est Sa parole: *« A moins qu'il s'agisse d'une simple opération commerciale à vue que vous réglez sur-le-champ, et auquel cas vous pouvez vous dispenser de la consigner par écrit »*; il y a là la permission de se dispenser de l'écriture lorsque la transaction commerciale est simple et à vue et qu'elle ne nécessite pas de transcription; le quarante et unième est que si l'écriture n'est pas nécessaire dans ce genre de commerce à vue, le témoignage y est prescrit, en raison de Sa parole: *« A part ce cas précis, faites toujours appel à des témoins pour constater vos transactions »*; le quarante-deuxième est l'interdiction de toute contrainte ou violence contre le scribe par n'importe quel moyen; le quarante troisième est l'interdiction de toute contrainte ou violence contre les témoins par n'importe quel moyen, en vertu de Sa parole: *« Toute contrainte ou violence qui serait exercée sur le scribe ou le témoin, constituerait un acte immoral de votre part »*; on peut expliquer aussi ce verset par l'interdiction au scribe et au témoin d'exercer une contrainte ou une violence contre le créditeur en refusant de participer à la conclusion du contrat, d'exiger de lui un salaire exorbitant ou autre; c'est aussi le cas des quarante-quatrième, quarante-cinquième et quarante sixième avantages; commettre ces choses illicites fait partie des caractéristiques des pervers, en raison de Sa parole: *« Constituerait un acte immoral de votre part »*; le quarante-septième est que les caractéristiques de la perversité, de la foi, de l'hypocrisie, de l'animosité, de l'amitié et autres, peuvent se trouver en partie chez l'homme, au point où on peut trouver chez un homme de la foi et de la perversité, en vertu de Sa parole: *« Un acte immoral de votre part »*; Il n'a pas dit: « Vous serez immoraux ou pervers »; le quarante-huitième est l'exigence de la justice du témoin, en raison de la parole du Très Haut: *« parmi les personnes présentant les garanties requises d'honorabilité »*; le quarante neuvième est que cette honorabilité répond à des critères de coutume en tout temps et tout lieu, à savoir que toute personne dont le comportement moral est apprécié des gens a le droit d'être témoin; le cinquantième est que celui qui est inconnu des gens n'a pas le droit d'être témoin jusqu'à ce que les gens se portent garants de sa moralité. Tels sont les avantages et intérêts qui résultent de ce noble verset. Certes, Allah a, dans Ses paroles, des secrets et des sagesses qu'Il inspire à qui Il veut parmi Ses serviteurs.

﴿. *« Si vous êtes en voyage et ne trouvez pas de scribe, exigez la remise d'un gage. Si l'un d'entre vous confie sans témoin un dépôt à un autre, que le dépositaire le restitue à son propriétaire et qu'il craigne son Seigneur. Ne dissimulez pas le témoignage. Quiconque s'en rend coupable commettra un péché en son âme et conscience, car rien de ce que vous faites n'échappe au Seigneur ».*

C'est-à-dire si vous partez en voyage et *« ne trouvez pas de scribe »* pour écrire ce que vous voulez lui dicter de ce que vous convenez entre vous et pour authentifier cela, *« exigez la remise d'un gage »* que

prendra le possesseur d'un droit et qui sera pour lui comme un testament jusqu'à ce qu'il arrive à restituer son droit. Ce verset indique que les gages qui ne sont pas remis ne peuvent constituer une certification ; il indique aussi que si un différend surgit entre celui qui donne un gage et celui qui le reçoit, sur la valeur du gage, c'est l'opinion de ce dernier qui prime ; la raison à cela est qu'Allah a fait du gage une substitution à l'écriture pour attester le droit de quelqu'un. Or, si la parole du gageur prime dans l'évaluation de la valeur du gage, le sens voulu par le verset n'a plus lieu d'être. Certes, dans la mesure où le but du gage est d'attester le droit sur un bien, cette pratique est permise dans la sédentarité tout comme en voyage. Il est vrai que si Allah a parlé du voyage, c'est en raison de l'absence d'un scribe en cas de voyage. Tout cela a lieu lorsque le dépositaire d'un bien veut attester son droit ; par contre, s'il fait confiance à son partenaire et veut traiter avec lui sans gage, ce dernier doit lui restituer son droit sans rien en amoindrir *« et qu'il craigne son Seigneur »*, en restituant le bien à son propriétaire et en traitant dignement celui qui lui a fait confiance et a été bienfaisant à son égard. *« Ne dissimulez pas le témoignage »*, car le droit est bâti sur le témoignage et ne peut s'établir sans lui ; le dissimuler est un grand péché car il lèse le propriétaire d'un droit, de son droit ; c'est pour cela que le Très Haut a dit: *« Quiconque s'en rend coupable commettra un crime en son âme et conscience, car rien de ce que vous faites n'échappe au Seigneur ».*

Ce verset contient des règles et des avantages sublimes qui montrent que si les êtres suivent les directives et les préceptes du Seigneur, leur vie profane sera convenable et avantageuse tout comme

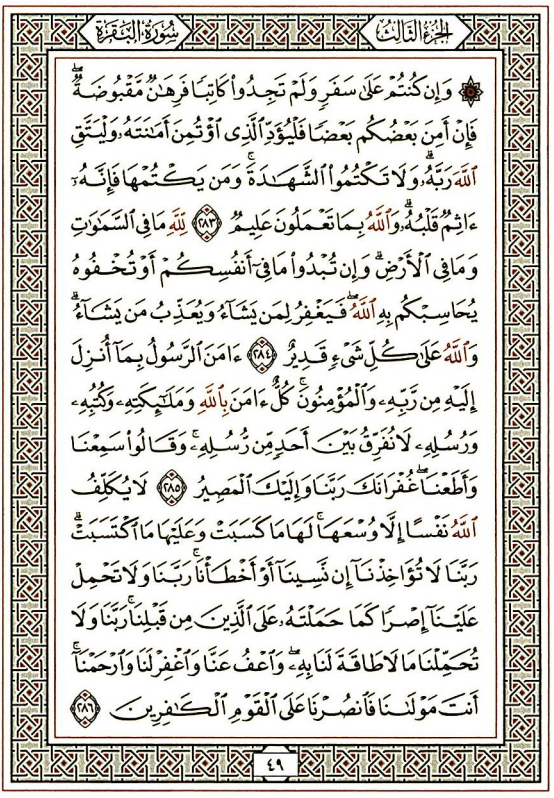
الجزء الثالث سورة البقرة

وَإِن كُنتُمْ عَلَىٰ سَفَرٍ وَلَمْ تَجِدُوا۟ كَاتِبًا فَرِهَٰنٌ مَّقْبُوضَةٌ ۖ
فَإِنْ أَمِنَ بَعْضُكُم بَعْضًا فَلْيُؤَدِّ ٱلَّذِى ٱؤْتُمِنَ أَمَٰنَتَهُۥ وَلْيَتَّقِ
ٱللَّهَ رَبَّهُۥ ۗ وَلَا تَكْتُمُوا۟ ٱلشَّهَٰدَةَ ۚ وَمَن يَكْتُمْهَا فَإِنَّهُۥٓ
ءَاثِمٌ قَلْبُهُۥ ۗ وَٱللَّهُ بِمَا تَعْمَلُونَ عَلِيمٌ ﴿٢٨٣﴾ لِّلَّهِ مَا فِى ٱلسَّمَٰوَٰتِ
وَمَا فِى ٱلْأَرْضِ ۗ وَإِن تُبْدُوا۟ مَا فِىٓ أَنفُسِكُمْ أَوْ تُخْفُوهُ
يُحَاسِبْكُم بِهِ ٱللَّهُ ۖ فَيَغْفِرُ لِمَن يَشَآءُ وَيُعَذِّبُ مَن يَشَآءُ ۗ
وَٱللَّهُ عَلَىٰ كُلِّ شَىْءٍ قَدِيرٌ ﴿٢٨٤﴾ ءَامَنَ ٱلرَّسُولُ بِمَآ أُنزِلَ
إِلَيْهِ مِن رَّبِّهِۦ وَٱلْمُؤْمِنُونَ ۚ كُلٌّ ءَامَنَ بِٱللَّهِ وَمَلَٰٓئِكَتِهِۦ وَكُتُبِهِۦ
وَرُسُلِهِۦ لَا نُفَرِّقُ بَيْنَ أَحَدٍ مِّن رُّسُلِهِۦ ۚ وَقَالُوا۟ سَمِعْنَا
وَأَطَعْنَا ۖ غُفْرَانَكَ رَبَّنَا وَإِلَيْكَ ٱلْمَصِيرُ ﴿٢٨٥﴾ لَا يُكَلِّفُ
ٱللَّهُ نَفْسًا إِلَّا وُسْعَهَا ۚ لَهَا مَا كَسَبَتْ وَعَلَيْهَا مَا ٱكْتَسَبَتْ ۗ
رَبَّنَا لَا تُؤَاخِذْنَآ إِن نَّسِينَآ أَوْ أَخْطَأْنَا ۚ رَبَّنَا وَلَا تَحْمِلْ
عَلَيْنَآ إِصْرًا كَمَا حَمَلْتَهُۥ عَلَى ٱلَّذِينَ مِن قَبْلِنَا ۚ رَبَّنَا وَلَا
تُحَمِّلْنَا مَا لَا طَاقَةَ لَنَا بِهِۦ ۖ وَٱعْفُ عَنَّا وَٱغْفِرْ لَنَا وَٱرْحَمْنَآ ۚ
أَنتَ مَوْلَىٰنَا فَٱنصُرْنَا عَلَى ٱلْقَوْمِ ٱلْكَٰفِرِينَ ﴿٢٨٦﴾

٤٩

leur vie religieuse, car ces règles contiennent les valeurs de justice, de préservation des droits et de prévention contre les litiges et les différends.

﴿٢٨٤﴾. *« Tout ce qui est dans les cieux et sur la terre appartient à Allah. Que vous révéliez donc vos pensées ou que vous les dissimuliez, vous aurez à en rendre compte à votre Seigneur. Il pardonnera à qui Il veut et châtiera qui Il veut, car Sa puissance n'a point de limite ».*

C'est là un rappel de la part du Seigneur sur le fait que tout ce qui se trouve dans les cieux et sur la terre lui appartient ; c'est Lui qui les a crées, qui leur dispense Ses ressources et qui dispose d'eux dans leurs intérêts profanes et religieux ; ils sont Ses esclaves et Sa propriété, car ils ne possèdent pour eux-mêmes ni pouvoir de donner avantage, de nuire, de créer, de faire mourir ou de faire

ressusciter. *« Sa puissance n'a point de limite »*, car rien ne s'oppose Lui; bien plus, toute la création est soumise à Son pouvoir, à sa volonté, à Sa disposition et à Sa rétribution.

(285). *« Le Messager croit pleinement à ce que lui a révélé son Seigneur, ainsi que les croyants. Tous ensemble croient en Allah, en Ses Anges, en Ses Livres et en Ses Messagers, sans faire aucune distinction entre Ses Prophètes. Ils affirment : « Nous avons entendu et nous avons obéi. Pardonne-nous, Seigneur, car c'est vers Toi que tout doit faire retour ».*

Le Très Haut parle, ici, de la foi du Messager et des croyants qui l'ont suivi, ainsi que de leur soumission, de leur obéissance et, en plus de tout cela, de leur demande de pardon. Il nous informe qu'ils ont cru en Allah, en Ses Anges, en Ses Livres et en Ses Messagers, ce qui implique la foi en tout ce qu'Allah a révélé, à travers Ses Messagers, concernant Son essence, les attributs de Sa perfection et les caractéristiques de Sa majesté, d'une façon globale ou détaillée; cette foi implique aussi Sa purification et Sa sanctification contre toute ressemblance avec Ses créatures, contre tout dépouillement et contre tous les attributs d'imperfection. Elle implique aussi la foi aux Anges mentionnés par les Livres sacrés d'une façon globale et détaillée, de la foi aux Messagers et aux Livres sacrés, c'est-à-dire tout ce que les Messagers ont rapporté et tout ce que les Livres sacrés contiennent comme récits, directives et interdits ; renier certains de ces messagers c'est les renier tous, et même renier Allah.

Et dans la mesure où l'homme est soumis à des négligences vis-à-vis des droits d'Allah, et qu'il a besoin de Son pardon, ils disent : *« Pardonne-nous Seigneur »*, c'est-à-dire nous Te demandons pardon pour les péché et négligences qui ont pu émaner de nous et nous Te demandons d'effacer ce qui a pu nous caractériser comme défauts.

(286). *« Allah n'impose rien à l'âme qui soit au-dessus de ses moyens. Tout bien qu'elle aura accompli jouera en sa faveur, et tout mal qu'elle aura commis jouera contre elle. « Seigneur ! Ne nous tiens pas rigueur de nos omissions et de nos erreurs ! Seigneur ! Epargne-nous les terribles épreuves que Tu as fait subir à nos prédécesseurs ! Seigneur ! Ne nous impose pas d'obligations qui soient au-dessus de nos forces ! Accorde-nous Ton pardon, fais-nous remise de nos péchés et reçois-nous dans le sein de Ta miséricorde ! Tu es notre Maître ! Accorde-nous la victoire sur les peuples infidèles ! ».*

Lorsque cette parole du Très Haut: *« Que vous révéliez donc vos pensées ou que vous les dissimuliez, vous aurez à rendre compte à votre Seigneur »* fut révélée, les musulmans en furent très peinés, en pensant qu'ils auront à rendre des comptes pour leurs intentions et pensées intimes enfouies au tréfonds du cœur. Le Très Haut les informe donc à travers ce verset qu'Il n'impose rien à l'âme qui soit au-dessus de ses moyens. C'est-à-dire qu'Il ne lui imposera rien de pénible, comme Il a dit dans ce verset : *« Sans vous imposer aucune gêne dans votre religion »*. S22. V78.

Certes, le principe des directives et des interdits ne réside pas dans la gêne pour les âmes, car ces directives et ces interdits sont une nourriture pour ces âmes, un remède pour les corps et un régime contre les nuisances. En effet, lorsqu'Allah donne des ordres à Ses serviteurs, c'est par miséricorde et bienfaisance pour eux et, dans le cas où il y a des excuses et des justifications qui nécessitent une facilitation et un allègement dans les obligations religieuses, cette facilitation et cet allègement interviennent automatiquement comme c'est le cas pour le malade, le voyageur et d'autres.

Ensuite, le Très Haut nous informe que toute âme bénéficiera du bien qu'elle aura

accompli et sera jugée pour le mal qu'elle aura commis. Aucune âme ne sera jugée pour les œuvres d'une autre ; en outre le bien sera écrit pour un homme dès qu'il en formulera l'intention dans son cœur, alors que le mal ne lui sera écrit qu'une fois qu'il l'aura commis. Ensuite, le Très Haut parle de l'invocation des croyants en ce sens. Le Prophète (ﷺ) a dit que le Très Haut a répondu à cette invocation des croyants : *« Seigneur ! Ne nous tiens pas rigueur de nos omissions et de nos erreurs ! » en disant : « J'ai exaucé votre invocation ».* La différence entre l'omission et l'erreur est que l'omission consiste à négliger et à oublier de faire une chose qui nous est ordonnée, alors que l'erreur consiste à envisager de faire une chose qu'il nous est permis d'envisager, puis de commettre ce qui n'est pas permis de faire sans intention préalable. Allah a pardonné ces deux choses à cette communauté par miséricorde et compassion pour elle. Il en est ainsi de celui qui prie dans un vêtement volé ou souillé, qui oublie quelque souillure sur son corps, qui parle par omission au cours de sa prière, qui rompt le jeûne par oubli ou qui transgresse un des interdits de la sacralisation qui ne comporte pas de destruction ; il en est ainsi de celui qui tue par erreur une personne ou dissipe des biens, etc.

« Seigneur ! *Epargne-nous les terribles épreuves* », c'est-à-dire les obligations pénibles *« que Tu as fait subir à nos prédécesseurs ».* Le Très Haut a exaucé cela car Il a allégé les choses pour cette communauté, en termes de purification et d'actes d'adoration ce qu'Il n'a pas allégé pour d'autres. *« Seigneur ! Ne nous impose pas d'obligations qui soient au-dessus de nos forces ».* Il a exaucé aussi cela... qu'Il soit glorifié.

« Tu es notre Maître ! ». C'est-à-dire notre Seigneur, notre Souverain et notre Dieu dont la tutelle sur nous n'a jamais

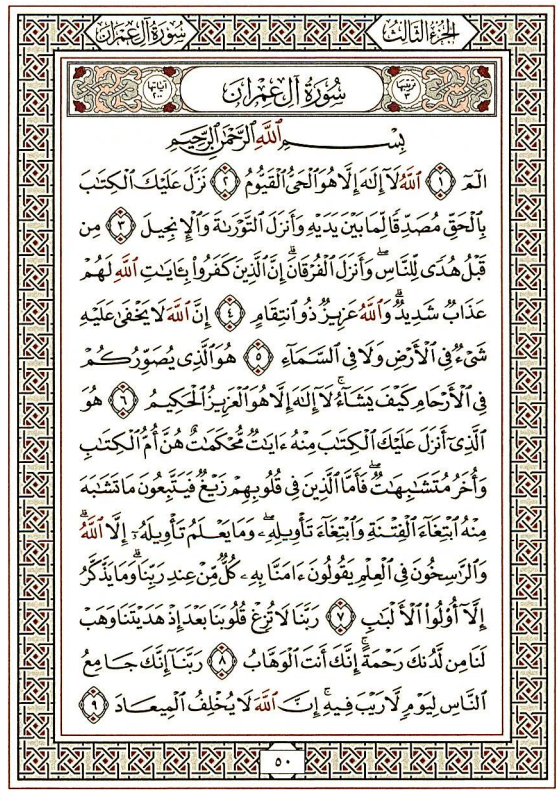
الجزء الثالث — سورة آل عمران
سُورَةُ آلِ عِمْرَانَ
بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَٰنِ الرَّحِيمِ
الٓمٓ ﴿١﴾ اللَّهُ لَآ إِلَٰهَ إِلَّا هُوَ الْحَيُّ الْقَيُّومُ ﴿٢﴾ نَزَّلَ عَلَيْكَ الْكِتَابَ
بِالْحَقِّ مُصَدِّقًا لِّمَا بَيْنَ يَدَيْهِ وَأَنزَلَ التَّوْرَاةَ وَالْإِنجِيلَ ﴿٣﴾ مِن
قَبْلُ هُدًى لِّلنَّاسِ وَأَنزَلَ الْفُرْقَانَ ۗ إِنَّ الَّذِينَ كَفَرُوا بِآيَاتِ اللَّهِ لَهُمْ
عَذَابٌ شَدِيدٌ ۗ وَاللَّهُ عَزِيزٌ ذُو انتِقَامٍ ﴿٤﴾ إِنَّ اللَّهَ لَا يَخْفَىٰ عَلَيْهِ
شَيْءٌ فِي الْأَرْضِ وَلَا فِي السَّمَاءِ ﴿٥﴾ هُوَ الَّذِي يُصَوِّرُكُمْ
فِي الْأَرْحَامِ كَيْفَ يَشَاءُ ۚ لَا إِلَٰهَ إِلَّا هُوَ الْعَزِيزُ الْحَكِيمُ ﴿٦﴾ هُوَ
الَّذِي أَنزَلَ عَلَيْكَ الْكِتَابَ مِنْهُ آيَاتٌ مُّحْكَمَاتٌ هُنَّ أُمُّ الْكِتَابِ
وَأُخَرُ مُتَشَابِهَاتٌ ۖ فَأَمَّا الَّذِينَ فِي قُلُوبِهِمْ زَيْغٌ فَيَتَّبِعُونَ مَا تَشَابَهَ
مِنْهُ ابْتِغَاءَ الْفِتْنَةِ وَابْتِغَاءَ تَأْوِيلِهِ ۗ وَمَا يَعْلَمُ تَأْوِيلَهُ إِلَّا اللَّهُ ۗ
وَالرَّاسِخُونَ فِي الْعِلْمِ يَقُولُونَ آمَنَّا بِهِ كُلٌّ مِّنْ عِندِ رَبِّنَا ۗ وَمَا يَذَّكَّرُ
إِلَّا أُولُو الْأَلْبَابِ ﴿٧﴾ رَبَّنَا لَا تُزِغْ قُلُوبَنَا بَعْدَ إِذْ هَدَيْتَنَا وَهَبْ
لَنَا مِن لَّدُنكَ رَحْمَةً ۚ إِنَّكَ أَنتَ الْوَهَّابُ ﴿٨﴾ رَبَّنَا إِنَّكَ جَامِعُ
النَّاسِ لِيَوْمٍ لَّا رَيْبَ فِيهِ ۚ إِنَّ اللَّهَ لَا يُخْلِفُ الْمِيعَادَ ﴿٩﴾
٥٠

cessé depuis qu'Il nous a créés et conçus ; Sa faveur à notre égard est permanente ; Il nous a fait aussi la grande faveur et l'immense don de l'Islam dont toutes les faveurs dépendent. Aussi, nous Te demandons ô notre Maître et Seigneur de compléter cette faveur en nous accordant la victoire sur les mécréants qui T'ont renié et ont renié Tes Messagers, qui ont combattu les croyants en Ta religion et rejeté Tes préceptes. Donne-nous la victoire sur eux par l'argument et les preuves, de même que par les armes et la force ; établis-nous sur la terre et avilis-les et donne-nous la foi et les œuvres avec lesquelles s'obtient cette victoire. Louange au Seigneur des univers.

■ Commentaire de la sourate *Âl 'Imrâne* (La Famille d'Imrâne), une sourate révélée à Médine :

Au Nom d'Allah, le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux :

Une grande partie de cette sourate, plus de quatre-vingt versets, fut révélée pour répondre aux chrétiens et infirmer leurs croyances et leurs dogmes, et aussi pour les appeler à entrer dans la vraie religion, en l'occurrence l'Islam ; de même qu'une grande partie de la sourate Al Baqara fut révélée pour répondre aux juifs, comme nous l'avons vu plus haut.

(1)-(6). *« Alif, Lâm, Mim. Allah ! Il n'y a point de divinité que Lui, le Vivant, l'Immuable ! Il t'a révélé graduellement le Livre en tant que message de vérité, confirmant ce qui l'avait précédé, comme Il avait révélé la Torah et l'Evangile auparavant, pour servir de direction aux hommes. Et Il a également révélé le Livre du discernement (le Coran). A ceux qui renient les signes d'Allah est réservé un terrible châtiment, car Allah est Puissant et Redoutable quand Il sévit. Et rien de ce qui est sur la terre ou dans le ciel n'échappe à la vigilance du Seigneur. C'est Lui qui, selon Sa volonté, vous a formés dans le sein de vos mères, et il n'y a d'autre divinité que Lui, le Puissant, le Sage ».*

Le Très Haut a commencé cette sourate en parlant de Sa divinité, à savoir qu'Il est le Dieu en dehors Duquel il n'y a aucun autre dieu ; Celui dont la déification et l'adoration ne doivent avoir d'autre but que Sa noble Face ; tout autre adoré en dehors de Lui est nul et non avenu, alors qu'Allah est le Dieu véritable, qui est doué des attributs de la divinité dont tout découle dans la vie ainsi que de l'immuabilité. En effet, le Vivant est Celui qui possède la vie absolue et parfaite et qui implique tous les attributs dont la vie ne peut être parfaite et complète qu'avec eux, comme l'ouïe, la vue, la capacité, la puissance, la force, la pérennité, l'éternité et la gloire. *« L'Immuable »*, Lui, est Celui qui se suffit à Lui-même sans avoir besoin de quiconque parmi Ses créatures ; en revanche, toutes les créatures ont besoin de Lui dans la création, la disposition et les ressources. C'est Lui qui dispose des créatures, de leurs corps, de leurs cœurs et de leurs âmes. Parmi Sa disposition de Ses serviteurs et Sa miséricorde à leur égard, est qu'Il a révélé à Son Messager Mouḥammad (ﷺ) un Livre qui est le meilleur des Livres et le plus grandiose, qui contient la Vérité dans ses récits, ses ordres et ses interdits ; ce qu'il rapporte est la vérité et ce qu'il juge est la justice. Il l'a révélé à juste titre afin que les créatures assument leur adoration de leur Seigneur et apprennent Son Livre : *« Confirmant ce qui l'avait précédé »*, parmi les Livres précédents ; c'est lui qui témoigne en leur faveur ; ce qu'il confirme dans ces Livres est la vérité et ce qu'il rejette est nul et non avenu ; ce Livre est conforme avec tout ce que les messagers ont convenu dans leurs Livres, alors que les autres Livres témoignent à leur tour de sa véracité ; en effet, les gens du Livre ne peuvent croire en leurs Livres sacrés que s'ils croient en lui ; en revanche, leur rejet de ce Livre réfute leur foi en leurs propres Livres.

Le Très Haut a dit ensuite : *« Comme Il avait révélé la Torah »*, c'est-à-dire à Moïse *« et l'Evangile »* à Jésus *« auparavant »*, c'est-à-dire avant la révélation du Coran. *« Pour servir de direction aux hommes »*. En apparence, ceci revient à tout ce qui vient d'être dit, c'est-à-dire qu'Allah a révélé le Coran, la Torah et l'Evangile, comme direction et guidance pour les hommes ; celui qui accepte la direction d'Allah est le bien guidé, et celui qui n'accepte pas cela

restera dans son égarement. *« Il a également révélé le Livre du discernement »*, c'est-à-dire les arguments, les preuves et les démonstrations évidentes qui montrent tous les buts et toutes les requêtes; de même, il a expliqué et détaillé tout ce dont les créatures ont besoin, au point où les règles sont devenues claires et évidentes, ne laissant aucun argument ou excuse pour quiconque ne veut pas y croire et rejette ses signes. C'est pour cela qu'Il a dit: *« A ceux qui renient les signes d'Allah »*, c'est-à-dire après qu'Il les eut clarifiés et rendus évidents *« est réservé un terrible châtiment »*, un châtiment dont nul ne peut mesurer l'ampleur ni décrire la réalité. *« Allah est Puissant »*, c'est-à-dire Fort, et à qui rien ne peut résister *« et Redoutable »*, pour celui qui Lui désobéit.

« Rien de ce qui est sur la terre ou dans le ciel n'échappe à la vigilance de ton Seigneur ». Il y a là la preuve que sa science embrasse toutes les choses apparentes ou cachées, ésotériques ou exotériques, notamment les embryons dans les ventres de leurs mères, inaccessibles à la vue des créatures et à leur science, alors que le Seigneur dispose d'eux avec la plus douce des dispositions et les détermine comme Il le veut. C'est pour cela qu'Il a dit: *« C'est Lui qui, selon Sa volonté, vous a formés dans le sein de vos mères »*, que ce soit celui dont la création est complète ou incomplète, le beau ou le laid, le mâle et la femelle *« Il n'y a d'autre divinité que Lui, le Sage, le Puissant »*.

Ces versets contiennent l'attestation de la divinité d'Allah et l'infirmation de la divinité de tout ce qui est autre que Lui; ils contiennent aussi une réponse aux chrétiens qui soutiennent la divinité de Jésus fils de Marie (عليه السلام); ils contiennent également l'attestation de Sa vie parfaite et de Son immuabilité complète qui impliquent tous les attributs sacrés comme nous l'avons vu plus haut; ils contiennent enfin l'attestation des grandes Lois qui sont venues comme miséricorde et guidance pour les gens, de même que la distinction des gens bien guidés des égarés, le châtiment pour celui qui ne veut pas se conformer à elles, ainsi que l'attestation de la grandeur de la science du Créateur et l'application de Sa volonté et de sa sagesse.

﴿٧-٩﴾. *« C'est Lui qui t'a révélé le Livre contenant des versets à la fois clairs et précis, qui en constituent la base même, ainsi que d'autres versets non explicites que les sceptiques, avides de discorde, prêtent des interprétations tendancieuses, alors que nul autre qu'Allah n'en connaît la signification exacte. Quant aux vrais initiés, ils se contentent de dire: « Nous croyons en ce Livre, car tout ce qu'il renferme vient de notre Seigneur ». Ainsi, seuls sont enclins à méditer ceux qui sont doués d'intelligence. Seigneur! Ne fais pas dévier nos cœurs, après nous avoir mis dans le droit chemin! Etends sur nous Ta grâce, car Tu es le Dispensateur de toutes les grâces! Seigneur! Tu rassembleras le genre humain en un Jour au sujet duquel nul doute n'est possible ». Car Allah ne faillit jamais à Sa promesse »*.

Tout le saint Coran est clair et précis, comme a dit le Très Haut: *« C'est un Livre aux versets solidement établis, suffisamment détaillés, émanant d'un Sage parfaitement Informé »*. C'est un Livre qui englobe la perfection absolue, la précision, la justice et la bienfaisance: *« Qui donc est meilleur juge qu'Allah pour un peuple qui a foi en Lui? »*. Tous ses versets se ressemblent dans leur l'excellence, leur éloquence leur conformité et leur cohésion sur le plan de l'expression et du sens. Pour ce qui est de la clarté et de la précision ainsi que de la non explicitation mentionnées dans ces

versets, il faut dire que le Coran comme l'a décrit Allah, contient *« des versets à la fois clairs et précis »*, c'est-à-dire dont le sens est clair et ne nécessite aucune interprétation ni ne souffre d'ambiguïté *« qui en constituent la base »*, c'est-à-dire son origine et sa référence auxquelles revient tout ce qui est non explicite. Ce qui est clair et précis constitue donc la majeure partie du Coran. *« Ainsi que d'autres versets non explicites »*. C'est-à-dire des versets dont le sens est ambigu pour beaucoup d'esprits, en ce sens que leur signification reste globale et générale ou donne lieu à plusieurs interprétations. Quoi qu'il en soit, il y a dans le saint Coran des versets clairs et précis pour tout un chacun, et ils sont les plus nombreux et ceux auxquels on se réfère le plus, et il y a d'autres versets dont le sens reste ambigu pour certains. Aussi, il importe en pareil cas, que ce qui est non explicite soit attribué à ce qui est clair et précis et ce qui est hermétique soit attribué à ce qui est apparent, afin que l'ensemble s'atteste et qu'il n'y ait pas d'opposition ou de contradiction entre les versets. Mais les gens se sont divisés en deux catégories: *« Les sceptiques avides de discorde »*, c'est-à-dire qui ont tendance à dévier de la voie droite en raison de leurs mauvaises intentions qui consistent à rechercher l'égarement et le fourvoiement. En effet, à l'origine, leurs cœurs ont dévié de la voie de la guidance et de la bonne conduite *« prêtent des interprétations tendancieuses »*, c'est-à-dire qu'ils laissent ce qui est clair et précis et préfèrent ce qui est non explicite et qui inversent les choses en attribuant ce qui est clair et précis à ce qui est ambigu, dans le but de semer la discorde. En effet, tout ce qui est ambigu est de nature à susciter la discorde, contrairement à ce qui est clair et précis où la vérité y apparaît clairement pour celui qui la recherche. Et Sa parole: *« Alors que nul autre qu'Allah n'en connaît la signification exacte »*. Les exégètes ont avancé deux opinions au sujet du mot *« Allah »* contenue dans Sa parole: *« Nul autre qu'Allah n'en connaît la signification exacte »*. La plupart d'entre eux s'arrêtent devant cette parole, alors que d'autres coordonnent avec Sa parole: *« Quant aux vrais initiés »*. Les deux opinions sont probables, il va sans dire. Certes, si, à travers l'interprétation, on cherche la connaissance des choses et leur essence, il serait plus juste de s'en tenir à Sa parole: *« Nul autre qu'Allah »*. En effet, tout ce qui suppose plusieurs interprétations et dont Allah a gardé la connaissance exclusive de la nature et de la réalité, comme la réalité des attributs d'Allah ainsi que la réalité de la description de ce qui arrivera au Jour de la résurrection et autres, tout cela n'est connu que d'Allah et il est interdit de spéculer là-dessus, car c'est de la pure spéculation qui ne repose sur rien de concret. C'est ainsi que lorsque l'imam Mâlik (qu'Allah lui accorde Sa miséricorde) a été interrogé sur la parole du Très Haut: *« Le Miséricordieux qui S'est établi sur le Trône »*, a répondu: « L'établissement est évident, la manière est inconnue, la croyance en cela est une obligation et l'interrogation à ce sujet est une invention en matière religieuse *(bid'a) »*. C'est ainsi qu'il doit être répondu à toute question se rapportant aux attributs d'Allah, car Allah nous a informés de leur existence et ne nous a pas informés de leur réalité. Aussi, est-il préférable pour nous de nous arrêter devant ce qui nous a été imposé comme limites. Or, les gens avides de discorde optent pour ces choses impliquant l'ambiguïté, bien qu'ils sachent qu'elles ne

mènent à rien et qu'elles n'aboutissent à aucun résultat, car seul Allah en a connaissance. Quant aux vrais initiés, ils croient en tous ces versets en laissant l'explication de leur sens à Allah, en se soumettant à Son jugement. Par contre, si, à travers cette interprétation, on cherche l'explication, la clarification et le discernement, il serait juste de coordonner le mot *« Allah »* avec le mot *« Quant aux vrais initiés »*. Ce faisant, on arrive à la conclusion qu'Allah nous informe que l'explication de ce qui est ambigu et son attribution à ce qui est clair et précis pour en dissiper ce qui est ambigu, n'est connu que de Lui. Les vrais initiés le savent aussi; ils y croient et l'attribuent à ce qui est clair et précis en disant: *« Tout ce qu'il renferme »,* c'est-à-dire ce qui est clair et précis et ce qui est non explicite *« vient de notre Seigneur »*. Or, tout ce qui vient de Lui ne peut contenir de contradiction ou d'opposition; bien au contraire, tout est concordant et homogène et se confirme mutuellement. Il y a là aussi une remarque concernant un grand principe, à savoir que s'ils sont conscients que tout vient d'Allah et que tout ce qui est non explicite leur est ambigu, ils attribueront cela avec certitude à ce qui est clair et précis, même s'ils n'arrivent pas à comprendre cela, car Allah nous a incités à croire en cela et à l'accepter en nous soumettant à ses règles et a blâmé ceux qui suivent l'ambigu, en disant: *« Seuls sont enclins à méditer »,* c'est-à-dire seuls sont à même de tirer profit des exhortations d'Allah et à accepter Ses préceptes et Ses recommandations *« Ceux qui sont doués d'intelligence »,* c'est-à-dire que les gens sensés et raisonnables, les élites parmi les enfants d'Adam sont les seuls à comprendre ce qui leur est utile et à l'accomplir et ce qui leur est préjudiciable en le rejetant. Quant aux autres, ils préfèrent suivre plutôt la coquille que le noyau, et ni le blâme ni le rappel ne leur sont d'aucune utilité, en raison de l'absence chez eux de l'intelligence utile.

Le Très Haut parle ensuite des vrais initiés dans la science qui L'invoquent en disant: *« Seigneur! Ne fais pas dévier nos cœurs après nous avoir mis dans le droit chemin! »*. C'est-à-dire ne fais pas dévier nos cœurs de la vérité, par ignorance et entêtement de notre part, mais fais de nous des gens bien guidés, marchant dans la voie droite et guidant à notre tour; affermis-nous dans Ta guidance et épargne-nous ce dont Tu as éprouvé les déviants: *« Etends sur nous Ta grâce »,* c'est-à-dire une grâce qui nous assiste dans la voie de la vertu et nous protège des choses blâmables: *« Tu es le Dispensateur de toutes les grâces »,* c'est-à-dire aux dons généreux, Plein de bienfaisance et dont la générosité embrasse toute chose.

« Seigneur! Tu rassembleras le genre humain en un Jour au sujet duquel nul doute n'est possible! Car Allah ne faillit jamais à Sa promesse! ».

Il jugera les hommes pour leurs actes qu'ils soient bons ou mauvais. Il y a lieu de signaler qu'Allah a fait l'éloge des vrais initiés dans la science en leur reconnaissant sept vertus qui sont le signe évident du bonheur de l'homme: la première est la science qui est la voie qui mène à Allah et qui clarifie Ses règles et Ses Lois; la deuxième est l'ancrage dans la science qui est un degré supplémentaire dans l'acquisition de la science, dans la mesure où celui qui est ancré dans la science ne peut être qu'un savant érudit aux connaissances confirmées et précises à qui Allah a appris la science apparente et cachée; il est ancré dans les secrets de la *Chari'a* par la science, l'état spirituel et les

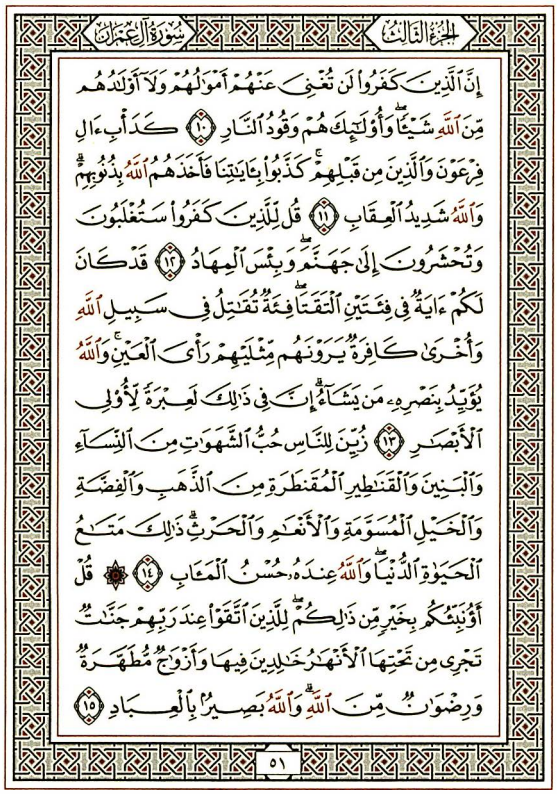
الجزء الثالث سورة آل عمران

إِنَّ ٱلَّذِينَ كَفَرُوا۟ لَن تُغْنِىَ عَنْهُمْ أَمْوَٰلُهُمْ وَلَآ أَوْلَٰدُهُم
مِّنَ ٱللَّهِ شَيْـًٔا ۖ وَأُو۟لَٰٓئِكَ هُمْ وَقُودُ ٱلنَّارِ ﴿١٠﴾ كَدَأْبِ ءَالِ
فِرْعَوْنَ وَٱلَّذِينَ مِن قَبْلِهِمْ ۚ كَذَّبُوا۟ بِـَٔايَٰتِنَا فَأَخَذَهُمُ ٱللَّهُ بِذُنُوبِهِمْ ۗ
وَٱللَّهُ شَدِيدُ ٱلْعِقَابِ ﴿١١﴾ قُل لِّلَّذِينَ كَفَرُوا۟ سَتُغْلَبُونَ
وَتُحْشَرُونَ إِلَىٰ جَهَنَّمَ ۖ وَبِئْسَ ٱلْمِهَادُ ﴿١٢﴾ قَدْ كَانَ
لَكُمْ ءَايَةٌ فِى فِئَتَيْنِ ٱلْتَقَتَا ۖ فِئَةٌ تُقَٰتِلُ فِى سَبِيلِ ٱللَّهِ
وَأُخْرَىٰ كَافِرَةٌ يَرَوْنَهُم مِّثْلَيْهِمْ رَأْىَ ٱلْعَيْنِ ۚ وَٱللَّهُ
يُؤَيِّدُ بِنَصْرِهِۦ مَن يَشَآءُ ۗ إِنَّ فِى ذَٰلِكَ لَعِبْرَةً لِّأُو۟لِى
ٱلْأَبْصَٰرِ ﴿١٣﴾ زُيِّنَ لِلنَّاسِ حُبُّ ٱلشَّهَوَٰتِ مِنَ ٱلنِّسَآءِ
وَٱلْبَنِينَ وَٱلْقَنَٰطِيرِ ٱلْمُقَنطَرَةِ مِنَ ٱلذَّهَبِ وَٱلْفِضَّةِ
وَٱلْخَيْلِ ٱلْمُسَوَّمَةِ وَٱلْأَنْعَٰمِ وَٱلْحَرْثِ ۗ ذَٰلِكَ مَتَٰعُ
ٱلْحَيَوٰةِ ٱلدُّنْيَا ۖ وَٱللَّهُ عِندَهُۥ حُسْنُ ٱلْمَـَٔابِ ﴿١٤﴾ قُلْ
أَؤُنَبِّئُكُم بِخَيْرٍ مِّن ذَٰلِكُمْ ۚ لِلَّذِينَ ٱتَّقَوْا۟ عِندَ رَبِّهِمْ جَنَّٰتٌ
تَجْرِى مِن تَحْتِهَا ٱلْأَنْهَٰرُ خَٰلِدِينَ فِيهَا وَأَزْوَٰجٌ مُّطَهَّرَةٌ
وَرِضْوَٰنٌ مِّنَ ٱللَّهِ ۗ وَٱللَّهُ بَصِيرٌۢ بِٱلْعِبَادِ ﴿١٥﴾
٥١

actes. La troisième est leur attribution de la qualité de la foi en tout le Livre, en ramenant ce qui ambigu à ce qui est clair et précis, en disant d'eux: *« Nous croyons en ce Livre, car tout ce qu'il renferme vient de notre Seigneur! »*. La quatrième est leur demande à Allah de leur accorder le salut et de leur épargner tout ce dont ont été éprouvés les déviants et les aberrants; la cinquième est leur reconnaissance du don de la guidance fait par Allah à eux, et ce en disant: *« Seigneur! Ne fais pas dévier nos cœurs après nous avoir mis dans le droit chemin! »*. La sixième est qu'en dépit de cela, ils ont demandé à Allah Sa miséricorde impliquant l'obtention de tout bien et le rejet de tout mal et ils ont intercédé auprès de Lui par Son Nom de Dispensateur; la septième est que le Très Haut a parlé de leur foi et de leur certitude de l'avènement du Jour de la résurrection ainsi que de leur crainte de Lui. C'est là au demeurant ce qui incite aux bonnes œuvres et qui met à l'abri des faux-pas.

Le Très Haut a dit ensuite:

﴿١٠﴾-﴿١٥﴾. *« Quant aux infidèles, rien ne les sauvera de la colère d'Allah, ni leurs richesses ni leurs enfants, car ils sont voués à servir de combustible au Feu éternel, comme le furent les gens de Pharaon, ainsi que les peuples qui les avaient précédés, et qui avaient traité Nos signes de mensonges. Aussi Allah les a-t-Il châtiés pour leurs péchés, car Allah est Terrible quand Il sévit. Dis aux négateurs: « Vous serez vaincus, puis précipités en masse dans la Géhenne. Et quel horrible refuge sera le vôtre! ». N'y a-t-il pas eu un signe pour vous dans l'affrontement de ces deux armées, dont l'une combattait pour la Cause d'Allah et l'autre défendait l'impiété, lorsque le nombre des impies apparut, aux yeux des croyants, le double, et ils les voyaient de leurs propres yeux? Allah prête Son assistance à qui Il veut. Voilà bien une leçon à méditer pour des esprits clairvoyants! ».*

Allah nous informe que les négateurs de Son existence et de la mission de Ses Messagers, ceux qui renient Sa religion et Son Livre, méritent le châtiment en raison de leur négation et de leurs péchés, alors que leurs biens et leurs enfants ne leur seront d'aucune utilité, comme c'est le cas dans ce bas-monde où ils disent: *« Nous sommes trop bien pourvus en en richesses et en enfants pour être passibles d'un quelconque châtiment! »*. S34. V34.

Or, au Jour de la résurrection, il leur apparaîtra de la part d'Allah ce à quoi ils ne s'attendaient pas. *« C'est alors que leurs mauvaises actions leur apparaîtront dans toute leur laideur, et que les châtiments qu'ils tournaient en dérision les cerneront de toutes parts »*. S45. V33. En effet, les

richesses et les enfants n'ont aucune valeur aux yeux d'Allah ; seule la foi de l'homme et ses bonnes œuvres lui seront utiles ce jour-là, comme a dit le Très Haut : *« Et ce ne sont ni vos richesses ni vos enfants qui vous rapprocheront de Nous. Seuls ceux qui croient et font le bien bénéficieront d'une double rétribution pour* V37.

Le Très Haut nous informe aussi que les négateurs seront le combustible du Feu, c'est-à-dire ce qui l'alimente constamment, puisqu'ils en feront partie.

Il y a lieu de préciser que cette affirmation du Très Haut selon laquelle ni les richesses ni les enfants ne seront d'aucune utilité pour les négateurs, s'est vérifiée au sein de tous les peuples précédents. Il en est ainsi de Pharaon, de ceux qui l'ont précédés et de ceux qui sont venus après lui, parmi les autres pharaons tyrans et arrogants, possesseurs de richesses et de soldats, qui furent châtiés par Allah, par justice de Sa part et non par abus, une fois qu'ils renièrent les signes d'Allah et rejetèrent les messages des Prophètes. Certes, Allah est rigoureux dans Son châtiment à l'encontre de ceux qui méritent le châtiment, en raison de leur mécréance et de leurs péchés dans toute leur diversité. Le Très Haut a dit ensuite : *« Dis »,* ô Mouḥammed *« aux négateurs : « Vous serez vaincus, puis précipités en masse dans la Géhenne. Et quel horrible refuge sera le vôtre ! ».* Il y a dans ce verset une allusion aux croyants quant à leur victoire et leur triomphe, ainsi qu'une mise en garde aux incroyants. De fait, cela s'est passé comme l'avait affirmé le Très Haut, car Allah a donné la victoire aux croyants sur leurs ennemis constitués des polythéistes, des juifs et des chrétiens, et Il le fera jusqu'au Jour de la résurrection avec Ses serviteurs et Ses soldats croyants. Il s'agit là d'un enseignement et d'un signe parmi les signes d'Allah qu'on peut voir avec les yeux et les divers sens. Il a informé aussi les mécréants, qu'en plus de leur défaite ici-bas, ils seront rassemblés et réunis le Jour de la résurrection pour leur demeure de la ruine qu'ils se sont préparés eux-mêmes. Horrible sera donc leur demeure dernière et malheureuse sera leur rétribution.

« N'y a-t-il pas eu un signe pour vous ? », c'est-à-dire un grand enseignement *« Dans l'affrontement de ces deux armées ».* Il s'agit de la bataille de Badr. *« Dont l'une combattait pour la cause d'Allah ».* Il s'agit du Messager d'Allah (ﷺ) et de ses compagnons. *« Et l'autre défendant l'impiété ».* C'est-à-dire les mécréants de Qoreïch qui sont sortis de leurs demeures avec arrogance et insolence pour s'opposer au message d'Allah et combattre ceux qui ont cru en Lui. Allah a fait rencontrer les deux groupes à Badr. Les polythéistes étaient trois fois plus nombreux que les croyants, et c'est pour cela que le Très Haut a dit : *« Lorsque le nombre des impies apparut, aux yeux des croyants, le double ».* C'est-à-dire que les croyants voyaient que les impies étaient plus nombreux qu'eux, presque le triple. Et Il a confirmé cela avec Sa parole : *« Et ils les voyaient de leurs propres yeux ».*

Allah assista donc les croyants de Son secours et leur accorda la victoire sur les polythéistes ; les croyants tuèrent leurs plus grands chefs et en firent prisonniers de nombreux autres. Tout cela, parce qu'Allah a soutenu ceux qui ont soutenu Son messager et défait ceux qui l'ont renié. Il y a là certes une leçon pour les gens doués d'intelligence, c'est-à-dire les esprits éclairés et les gens doués de raison, quant au fait que le groupe victorieux est dans la voie de la Vérité et l'autre dans celle du mensonge. Sinon, si l'observateur regarde

les seules causes apparentes, le nombre et l'infrastructure, il arrivera à la conclusion que la victoire de ce petit groupe sur ce grand groupe est une chose impossible rationnellement. Cependant, derrière ces causes apparentes, il y a une cause plus grande et plus sublime que ne peuvent discerner que les gens de clairvoyance, de foi et de confiance en Allah; il s'agit de l'assistance et du secours qu'Il apporte (qu'Il soit exalté) à Ses serviteurs contre Ses ennemis les incroyants.

(14)-(17). *« Les hommes sont irrésistiblement attirés, dans leurs passions trompeuses, par l'amour des femmes, des enfants, des amoncellements d'or et d'argent, des chevaux de race, des troupeaux et des champs. C'est là une jouissance éphémère de la vie d'ici-bas; mais c'est auprès d'Allah que se trouve le meilleur séjour. Dis: « Vous annoncerais-je quelque chose de bien plus précieux que tout cela et qui est destiné à ceux qui craignent le Seigneur? En effet, ces derniers trouveront auprès de leur Seigneur des Jardins baignés de ruisseaux, où ils vivront éternellement avec des épouses exemptes de toute souillure et bénéficieront de la grâce divine ». Car Allah est toujours Informé de l'état de Ses serviteurs qui disent: « Seigneur! Nous croyons en Toi; fais-nous remise de nos péchés et préserve-nous du châtiment de l'Enfer! »; qui font preuve de patience, de sincérité et de piété; qui pratiquent la charité et implorent le pardon du Seigneur à la pointe de l'aurore ».*

Le Très Haut nous informe qu'Il a fait embellir aux gens l'amour des plaisirs terrestres, en mentionnant en particulier certains de ces plaisirs, car ce sont les plus grands des plaisirs de ce bas-monde, et les autres plaisirs leur sont afférents. C'est pour cela que le Très Haut a dit: *« En vérité, Nous avons fait de ce qui existe sur la terre une parure pour elle ».* S18. V7.

Une fois qu'elle s'est parée de toutes ces choses citées qui suscitent l'attirance, leurs âmes se sont attachées à elle et leurs cœurs ont penché vers elle; ce faisant, et par la force des choses, ils se sont divisés en deux parties: une partie qui a fait de ce bas-monde son but, en lui consacrant toutes leurs pensées, toutes leurs intentions et tous leurs actes apparents et cachés. Ce bas-monde leur fit oublier ce pourquoi ils furent créés et ils se comportent avec lui comme des bêtes affamées; ils jouissent de ses plaisirs et tirent profit de ses jouissances, sans se soucier d'où ils obtiennent ses richesses ni dans quoi ils les dépensent et les gaspillent; pour les gens de cette partie-là, ce bas-monde sera une provision pour la demeure du malheur, de la peine et du supplice. Par contre, il y a une autre partie qui est composée de gens qui ont su et compris le but de ce bas-monde, dont Allah a fait un lieu d'épreuve et d'examen pour Ses serviteurs, pour savoir qui préférera Son adoration et Sa satisfaction à ses propres passions et plaisirs. Ce faisant, ils ont utilisé ce bas-monde comme un moyen et un viatique pour leur demeure dernière; s'ils jouissent de ses plaisirs licites, il va de soi, c'est avec modération et dans la perspective d'obtenir Sa satisfaction; ils y vivent, certes, avec leurs corps, mais ils s'en détournent avec leurs cœurs, en sachant qu'il est, comme a dit le Très-Haut: *« Que c'est là une jouissance éphémère de la vie d'ici-bas ».* Ils en ont fait donc une passerelle qui mène à la vie future et un fonds de commerce dont ils espèrent tirer des bénéfices conséquents. Pour les gens de cette partie-là, ce bas-monde est devenu un viatique dans leur chemin vers leur Seigneur.

Par ailleurs, il y a dans ces versets une consolation pour les pauvres qui n'arrivent

pas à obtenir ces plaisirs qu'obtiennent les riches, une mise en garde pour ceux qui se laissent séduire et aveugler par ces plaisirs et une incitation aux gens raisonnables à s'en détourner. La preuve à cela, est qu'Allah l'a mentionnée juste après la demeure dernière et le sort des pieux et des bienheureux; Il a précisé que cette demeure ultime est meilleure que les passions de ce bas-monde; dans cette demeure ultime, il y aura des Jardins sublimes aux belles maisons et aux demeures élevées, aux arbres divers pleins de différents fruits, aux ruisseaux coulant d'après leurs désirs et aux épouses purifiées de toute souillure et de tout défaut apparent ou caché; tout cela, dans une éternité permanente et dans une félicité parfaite, en plus de la satisfaction d'Allah qui est la plus grande des faveurs. Compare donc cette demeure grandiose avec cette présente demeure, et choisis-toi la meilleure d'entre elles; expose à ton cœur la comparaison et laisse-le opter pour la demeure qu'il désire. *« Car Allah est toujours Informé de l'état de Ses serviteurs »*. C'est-à-dire qu'Il est au courant de ce qu'ils ont comme vertus et défauts et ce qui sied à leur situation; Il assiste celui d'entre eux qu'Il veut et Il se détourne de qui Il veut.

Après avoir décrit le Paradis de la meilleure manière qui soit, le Très Haut a décrit ceux qui le méritent, à savoir ceux qui L'ont craint en accomplissant ce qu'Il leur avait ordonné et en se détournant de ce qu'Il leur avait interdit. Entre autres invocations, ils disent: *« Seigneur, nous croyons en Toi! Fais-nous remise de nos péchés et préserve-nous du châtiment de l'Enfer! »*. *Ils ont intercédé par le don fait par Allah en leur faveur, à savoir la foi, afin qu'Il leur pardonne leurs péchés et les préserve de leurs conséquences néfastes, à*

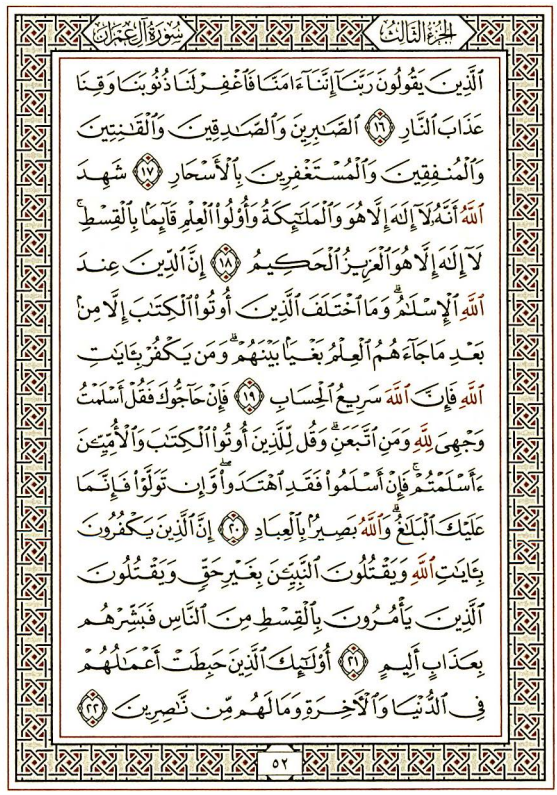
الجزء الثالث سورة آل عمران
الَّذِينَ يَقُولُونَ رَبَّنَا إِنَّنَا آمَنَّا فَاغْفِرْ لَنَا ذُنُوبَنَا وَقِنَا
عَذَابَ النَّارِ ﴿١٦﴾ الصَّابِرِينَ وَالصَّادِقِينَ وَالْقَانِتِينَ
وَالْمُنفِقِينَ وَالْمُسْتَغْفِرِينَ بِالْأَسْحَارِ ﴿١٧﴾ شَهِدَ
اللَّهُ أَنَّهُ لَا إِلَٰهَ إِلَّا هُوَ وَالْمَلَائِكَةُ وَأُولُو الْعِلْمِ قَائِمًا بِالْقِسْطِ
لَا إِلَٰهَ إِلَّا هُوَ الْعَزِيزُ الْحَكِيمُ ﴿١٨﴾ إِنَّ الدِّينَ عِندَ
اللَّهِ الْإِسْلَامُ وَمَا اخْتَلَفَ الَّذِينَ أُوتُوا الْكِتَابَ إِلَّا مِن
بَعْدِ مَا جَاءَهُمُ الْعِلْمُ بَغْيًا بَيْنَهُمْ وَمَن يَكْفُرْ بِآيَاتِ
اللَّهِ فَإِنَّ اللَّهَ سَرِيعُ الْحِسَابِ ﴿١٩﴾ فَإِنْ حَاجُّوكَ فَقُلْ أَسْلَمْتُ
وَجْهِيَ لِلَّهِ وَمَنِ اتَّبَعَنِ وَقُل لِّلَّذِينَ أُوتُوا الْكِتَابَ وَالْأُمِّيِّينَ
أَأَسْلَمْتُمْ فَإِنْ أَسْلَمُوا فَقَدِ اهْتَدَوا وَّإِن تَوَلَّوْا فَإِنَّمَا
عَلَيْكَ الْبَلَاغُ وَاللَّهُ بَصِيرٌ بِالْعِبَادِ ﴿٢٠﴾ إِنَّ الَّذِينَ يَكْفُرُونَ
بِآيَاتِ اللَّهِ وَيَقْتُلُونَ النَّبِيِّينَ بِغَيْرِ حَقٍّ وَيَقْتُلُونَ
الَّذِينَ يَأْمُرُونَ بِالْقِسْطِ مِنَ النَّاسِ فَبَشِّرْهُم
بِعَذَابٍ أَلِيمٍ ﴿٢١﴾ أُولَٰئِكَ الَّذِينَ حَبِطَتْ أَعْمَالُهُمْ
فِي الدُّنْيَا وَالْآخِرَةِ وَمَا لَهُم مِّن نَّاصِرِينَ ﴿٢٢﴾
٥٢

savoir le châtiment du Feu. Ensuite, Il détailla les caractéristiques des pieux en disant: « Qui font preuve de patience.. », en s'astreignant à faire ce qu'Allah aime comme obéissance et à éviter ce qu'Il abhorre comme désobéissance, de même qu'à supporter Ses décrets défavorables pour eux. *« ... de sincérité... »,* dans leur foi, leurs paroles et leurs actes; *« ... qui pratiquent la charité... »* de ce dont Allah leur a fait don, au profit des nécessiteux parmi les proches et autres; *« ... et implorent le pardon d'Allah à la pointe de l'aurore »*.

Après avoir montré leurs belles vertus, le Très-Haut met en exergue l'humilité des gens pieux qui ne s'attribuent à eux-mêmes aucun mérite ni faveur, mais se considèrent comme des pécheurs et des négligents qui ont besoin du pardon de leur Seigneur qu'ils invoquent à la pointe

de l'aurore, moment idéal pour être exaucé. Al Hassan a dit: *« Ils ont prolongé leur prière jusqu'à la pointe de l'aurore, puis ils se sont mis à demander le pardon de leur Seigneur ».*

Ces versets montrent l'état des gens en ce bas-monde qui est une jouissance éphémère, puis décrivent le Paradis et tout ce qu'il contient comme félicité, en faisant la comparaison entre eux; et s'ils montrent la préférence du paradis sur ce bas-monde, c'est pour inciter les hommes à lui donner la préférence et à œuvrer en ce sens. Ensuite, ils ont détaillé les caractéristiques de la piété afin que l'homme détermine son état spirituel et sa situation à l'aune de ces caractéristiques pour savoir s'il fait partie des élus du paradis ou pas.

﴿١٨-٢٠﴾. *« Allah est Témoin, et avec Lui les Anges et les initiés parmi les hommes, qu'il n'y a de divinité que Lui; Lui, le Dieu de la justice. Il n'y a en vérité de divinité que Lui, le Puissant, le Sage. La vraie religion pour Allah, c'est l'Islam. Et si les gens des Ecritures se sont divisés entre eux, c'est uniquement par pure jalousie, après que la science leur fut donnée. Que celui donc qui renie les signes d'Allah sache qu'Allah est Prompt dans Ses comptes. S'ils te contredisent, dis-leur: « Je me soumets à Allah, moi et ceux qui me suivent ». Après quoi, demande à ceux qui ont reçu l'Ecriture et aux non-initiés: « Et vous? Êtes-vous soumis à Allah? ». S'ils se déclarent soumis à Allah, c'est qu'ils ont pris la bonne voie; mais s'ils s'en détournent, rappelle-toi que ton rôle se limite à transmettre le message. Allah observe constamment Ses serviteurs ».*

Il s'agit là d'une attestation venant d'Allah pour affirmer Son unicité, et ce au moyen de Son propre témoignage et du témoignage de l'élite de la création, à savoir les Anges et les initiés dans la science. Pour ce qui est de Son témoignage (qu'Il soit glorifié) concernant les preuves et les arguments formels qu'Il a établis sur Son unicité et sur le fait qu'Il n'y a de dieu que Lui, il découle des preuves et des signes existant dans l'univers et dans l'homme et ce qui atteste de ce principe fondamental. Au demeurant, il suffit comme preuves de l'affirmation de l'unicité et de l'infirmation du polythéisme, le fait qu'à chaque fois que quelqu'un atteste de Son unicité, Il lui accorde la victoire sur le polythéiste négateur de l'unicité; il y a aussi le fait que Ses bienfaits ne cessent de se déverser sur Ses serviteurs et Lui Seul éloigne d'eux les malheurs, car les êtres sont incapables d'attirer vers eux-mêmes ou vers autrui les bienfaits ou d'en éloigner les torts. Pour ce qui est du témoignage des Anges, à ce sujet, nous en sommes informés par Allah et par Ses Messagers; quant au témoignage des initiés dans la science, il découle du fait que ces derniers sont la référence dans toutes les affaires religieuses, notamment la plus noble, la plus sublime et la plus grandiose d'entre elles, à savoir le *Tawḥid*, l'unicité d'Allah. En effet, tous, du premier au dernier, sans exception, sont d'accord sur ce principe fondamental, à l'unanimité, en appelant les hommes à lui, et en leur montrant les voies et moyens d'y parvenir. Aussi, tous les hommes sont tenus de croire en ce principe attesté par Allah, les Anges et les initiés dans la science, de s'en imprégner et de le mettre en pratique. C'est là la preuve que la science de l'unicité est la science la plus noble, en ce sens qu'elle a bénéficié du témoignage d'Allah Lui-même et de l'élite de Ses créatures. Or, le témoignage n'est valable que s'il est basé sur la science et la certitude; il est à l'image de l'observation pour l'œil. Il y a là la preuve que celui qui n'arrive pas à ce degré de connaissance

dans la science de l'unicité, ne peut être considéré comme un initié dans la science.

En outre, ces versets contiennent la preuve de la noblesse de la science à divers niveaux, entre autres le fait qu'Allah a distingué les gens de science, en dehors des autres hommes, pour témoigner de Son unicité; il y a aussi le fait qu'Allah a joint leur témoignage au Sien et à celui des anges, ce qui est en soi un grand honneur; il y a aussi le fait qu'Il ait fait d'eux des gens de science, c'est-à-dire qu'Il leur a attribué la science, puisqu'ils en sont les récipiendaires et les représentants; il y aussi le fait qu'Il en a fait des témoins et des arguments contre les gens en imposant à ces derniers d'agir selon les ordres pour lesquels ils sont témoins, ce qui fait d'eux la cause de cela et, par conséquent, à chaque fois que quelqu'un applique ces ordres, ils en obtiennent une part de récompense. C'est là une faveur d'Allah qu'Il accorde à qui Il veut. Il y a aussi le fait que la reconnaissance du témoignage des initiés dans la science implique l'attestation de leur honorabilité et de leur intégrité et le fait qu'ils sont dignes de confiance dans la mission qu'Il leur a confiée.

Après avoir proclamé Son unicité, le Très Haut a proclamé Son équité en disant: *« Le Dieu de la justice »*, c'est-à-dire qu'Il ne cesse d'être caractérisé par l'équité dans Ses actes et Sa disposition de Ses serviteurs. Il est sur une voie droite dans tout ce qu'Il ordonne et interdit et dans tout ce qu'Il a créé et déterminé. Ensuite, Il a proclamé de nouveau Son unicité en disant: *« Il n'y a en vérité de divinité que Lui, le Puissant, le Sage »*.

Sache que ce principe de l'unicité d'Allah et de Sa distinction par la soumission à Lui, est attesté par des preuves textuelles et rationnelles, au point de devenir plus évident que le soleil pour les gens doués de clairvoyance. Pour ce qui est des preuves textuelles, elles se trouvent dans le Coran et la *Sounna* du Prophète (ﷺ). Elles ont trait à tout ce qui atteste ce principe et ordonne de croire en lui, à l'amour auquel ont droit ceux qui le proclament et à l'animosité auquel ont droit ceux qui le nient; elles ont trait aussi à la condamnation du polythéisme et de ses adeptes. De ce point de vue, les versets du Coran constituent les preuves textuelles les plus formelles au point où le Coran est devenu presque une preuve à lui seul de ce principe. Quant aux preuves rationnelles qui peuvent être perçues par la simple réflexion de la raison et son imagination des choses, le Coran en a indiqué beaucoup d'entre elles et a attiré l'attention sur un grand nombre. Parmi ces preuves les plus grandioses, la reconnaissance de la seigneurie d'Allah. En effet, celui qui sait qu'Allah est le Créateur, le Dispensateur de ressources qui décide pour toute chose, ne peut que reconnaître par conséquent, qu'Il est le Seul Digne d'être adoré. Dans la mesure où ce principe est l'un des plus évidents et des plus importants, Allah l'a utilisé beaucoup comme argument et démonstration dans le Coran.

Parmi les preuves rationnelles qui attestent qu'Allah est le seul Digne d'être adoré, il y a Sa particularisation dans l'octroi de bienfaits et l'éloignement des torts. Celui qui sait que les bienfaits apparents et cachés, peu ou prou, proviennent d'Allah, et que, quels que soient le malheur, la difficulté ou l'affliction, Il est le seul à pouvoir les éloigner, de même qu'aucune créature ne possède pour elle, et a fortiori pour les autres, le pouvoir d'attirer un bienfait ou d'éloigner un tort, celui-là aura la

certitude que l'adoration d'un autre qu'Allah est la plus grande des vanités et des impostures; il aura la certitude que l'adoration ne sied qu'à Celui qui se distingue par l'octroi de bienfaits et l'éloignement des torts. C'est pour cela qu'Allah a attiré l'attention des hommes à maintes reprises, dans Son Livre saint, sur cette preuve évidente. Parmi les autres preuves rationnelles, dans ce contexte, citons la mention par le Très Haut des communautés qui ont adoré d'autres que Lui, qui ne peuvent ni être utiles à leurs adorateurs ni leur faire du tort; bien plus, ces fausses divinités ne peuvent ni se secourir elles-mêmes ni secourir autrui; elles n'ont ni ouïe ni vue et, dans le cas où elles possèdent une ouïe, elles ne sont d'aucune utilité et sont dépourvues de tout attribut ou caractéristique dignes de la divinité.

En revanche, le Très Haut a mentionné qu'Il possède des attributs majestueux, des actes sublimes, un pouvoir et une puissance immenses et d'autres attributs qui peuvent être connus avec des preuves auditives et rationnelles. Celui qui arrive à connaître cela avec certitude, saura que l'adoration ne sied qu'au Seigneur Tout Puissant qui possède toute la perfection, toute la gloire, toute la louange, toute la puissance et tout l'orgueil, et non aux créatures, faibles, soumises, dénuées de la faculté d'entendre et de parler, et qui n'ont aucune intelligence.

Parmi les autres preuves rationnelles, en ce sens, on peut citer ce que les gens ont vu de leurs yeux, dans le passé et à l'époque contemporaine, comme ennoblissement des partisans de l'unicité et comme avilissement et châtiment pour les partisans du polythéisme. Ceci parce qu'Allah a fait du monothéisme un moyen de parvenir au bien et de repousser tout mal qu'il soit religieux ou profane, et Il a fait du polythéisme et de la mécréance une cause du châtiment dans l'au-delà ou dans ce bas-monde. C'est pour cela qu'à chaque fois que le Très Haut raconte le récit des Prophètes avec les croyants et les incroyants de leurs peuples et rapporte ce que les incroyants ont subi comme châtiment, et ce que les Prophètes et leurs disciples ont obtenu comme salut, Il ajoute à la fin de chaque récit: *«Il y a là un signe»*. C'est-à-dire un enseignement à méditer pour ceux qui réfléchissent, afin de savoir que c'est Son unicité qui implique le salut et son rejet qui implique la perte. Il s'agit là d'une des grandes preuves rationnelles textuelles qui démontrent la justesse de ce grand principe. Au demeurant, Allah les a beaucoup utilisées dans Son Livre, en les diversifiant et en les détaillant, afin que vive celui qui doit vivre avec évidence et que périsse celui qui doit périr avec évidence. Louanges, éloges et grâces soient rendus à Allah.

Après avoir proclamé qu'Il est le véritable Dieu Digne d'être adoré, le Très Haut a montré la religion et l'adoration avec lesquelles Il doit être adoré. Il s'agit de l'Islam qui signifie la soumission à Allah, à travers la proclamation de Son unicité et l'obéissance à Ses ordres comme l'ont appelé Ses Messagers et comme y ont incité Ses Livres sacrés. C'est la religion en dehors de laquelle Il n'accepte aucune autre religion de quiconque. Elle contient la sincérité envers Allah dans Son amour, Sa crainte, l'espérance en Lui, le retour vers Lui, Son invocation et la conformité à Son Messager en cela. C'est là la religion de tous les Messagers, et tous ceux qui les suivent seront dans leur voie. Cependant, si les gens du Livre ont divergé entre eux, c'est par jalousie, injustice et désir de domination, après que leurs Livres leur

aient ordonné d'être unis dans la religion d'Allah. Sinon, il leur est venu la raison fondamentale à même de les amener à suivre la Vérité et à rejeter les divergences. Le Très Haut a dit: *« Et si les gens des Ecritures se sont divisés entre eux, c'est uniquement par pure jalousie, après que la science leur fut donnée. Que celui donc qui renie les signes d'Allah sache qu'Allah est Prompt dans Ses comptes »*.

Il rétribue chacun selon ses œuvres, surtout ceux qui se sont détournés de la Vérité après l'avoir connue. Ceux-là méritent la mise en garde sévère et le châtiment douloureux. Ensuite, le Très Haut ordonne à Son Messager lorsqu'il discute avec les chrétiens ou ceux qui préfèrent suivre une autre confession que l'Islam, de leur dire: *« Je me soumets à Allah, moi et ceux qui me suivent »*.

C'est-à-dire que moi et ceux qui m'ont suivi nous avons attesté et témoigné de l'unicité de notre Seigneur et nous nous sommes soumis à Lui en rejetant tout ce qui n'est pas l'Islam et en attestant de sa nullité. Il y a en cela un découragement pour ceux qui ont des visées sur vous, une réforme des affaires de votre religion en cas d'assertions venant d'eux et un argument à l'encontre de ceux pour qui les choses semblent confuses. En effet, nous avons vu plus haut qu'Allah a pris comme témoins de Son unicité les initiés dans la science parmi Ses serviteurs afin qu'ils soient un argument contre autrui. Or, le maître des initiés dans la science, le meilleur d'entre eux et le plus savant parmi eux, est notre Prophète Mouḥammed (ﷺ); puis, après lui, ses partisans quels que soient leur degré et leur position. Ceux-ci ont comme science authentique et comme intelligence prépondérante, ce qu'on ne trouve pas de semblable ou d'égal chez quiconque parmi les autres hommes.

Aussi, une fois que l'unicité d'Allah et la justesse de Sa religion sont attestées et confirmées par des preuves évidentes, et mises en application par le plus parfait et le plus savant des créatures, la certitude s'impose et les doutes et autres suspicions disparaissent; il sera attesté, alors, qu'en dehors de l'Islam, toute autre religion est vaine et nulle. C'est pour cela qu'Il a dit: *« Après quoi, demande à ceux qui ont reçu les Ecritures »*, parmi les chrétiens et les juifs *« et aux non initiés »*, c'est-à-dire les polythéistes parmi les Arabes et autres *« Et vous êtes-vous soumis à Allah? ». S'ils se déclarent soumis à Allah »*. C'est-à-dire croyant en ce que vous avez cru *« c'est qu'ils ont pris la bonne voie »*, comme vous l'avez prise et ils sont devenus vos frères, ayant les mêmes droits et les mêmes devoirs que vous. *« Mais s'ils s'en détournent »*, c'est-à-dire de l'Islam et se satisfont des autres religions qui sont en divergence avec lui, *« rappelle-toi que ton rôle se limite à transmettre le message »*. C'est-à-dire que ta récompense incombera à Allah alors que l'argument sera établi contre eux; il ne restera alors qu'à les rétribuer par un châtiment pour leur mécréance. C'est pour cela qu'Il a dit: *« Allah observe constamment Ses serviteurs »*.

﴿٢١-٢٢﴾. *« Annonce un châtiment douloureux à ceux qui nient les signes d'Allah et tuent injustement les Prophètes de même que tous ceux qui ordonnent l'équité. Ceux-là sont ceux dont les œuvres sont réduites à néant en ce monde et dans l'ultime Demeure et qui n'auront personne pour les secourir »*.

Ces gens-là dont parle Allah dans ces versets, sont les plus criminels des hommes; quel crime est plus grave, en effet, que de nier les signes d'Allah qui montrent avec une évidence avérée la Vérité que seuls les arrogants et les

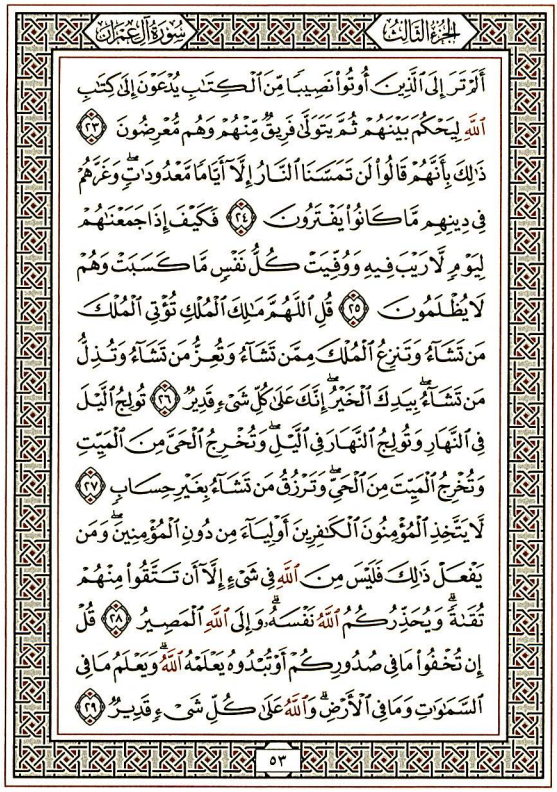
الجزء الثالث — سورة آل عمران

أَلَمْ تَرَ إِلَى الَّذِينَ أُوتُوا نَصِيبًا مِّنَ الْكِتَابِ يُدْعَوْنَ إِلَىٰ كِتَابِ
اللَّهِ لِيَحْكُمَ بَيْنَهُمْ ثُمَّ يَتَوَلَّىٰ فَرِيقٌ مِّنْهُمْ وَهُم مُّعْرِضُونَ ﴿٢٣﴾
ذَٰلِكَ بِأَنَّهُمْ قَالُوا لَن تَمَسَّنَا النَّارُ إِلَّا أَيَّامًا مَّعْدُودَاتٍ ۖ وَغَرَّهُمْ
فِي دِينِهِم مَّا كَانُوا يَفْتَرُونَ ﴿٢٤﴾ فَكَيْفَ إِذَا جَمَعْنَاهُمْ
لِيَوْمٍ لَّا رَيْبَ فِيهِ ۖ وَوُفِّيَتْ كُلُّ نَفْسٍ مَّا كَسَبَتْ وَهُمْ
لَا يُظْلَمُونَ ﴿٢٥﴾ قُلِ اللَّهُمَّ مَالِكَ الْمُلْكِ تُؤْتِي الْمُلْكَ
مَن تَشَاءُ وَتَنزِعُ الْمُلْكَ مِمَّن تَشَاءُ وَتُعِزُّ مَن تَشَاءُ وَتُذِلُّ
مَن تَشَاءُ ۖ بِيَدِكَ الْخَيْرُ ۖ إِنَّكَ عَلَىٰ كُلِّ شَيْءٍ قَدِيرٌ ﴿٢٦﴾ تُولِجُ اللَّيْلَ
فِي النَّهَارِ وَتُولِجُ النَّهَارَ فِي اللَّيْلِ ۖ وَتُخْرِجُ الْحَيَّ مِنَ الْمَيِّتِ
وَتُخْرِجُ الْمَيِّتَ مِنَ الْحَيِّ ۖ وَتَرْزُقُ مَن تَشَاءُ بِغَيْرِ حِسَابٍ ﴿٢٧﴾
لَّا يَتَّخِذِ الْمُؤْمِنُونَ الْكَافِرِينَ أَوْلِيَاءَ مِن دُونِ الْمُؤْمِنِينَ ۖ وَمَن
يَفْعَلْ ذَٰلِكَ فَلَيْسَ مِنَ اللَّهِ فِي شَيْءٍ إِلَّا أَن تَتَّقُوا مِنْهُمْ
تُقَاةً ۗ وَيُحَذِّرُكُمُ اللَّهُ نَفْسَهُ ۗ وَإِلَى اللَّهِ الْمَصِيرُ ﴿٢٨﴾ قُلْ
إِن تُخْفُوا مَا فِي صُدُورِكُمْ أَوْ تُبْدُوهُ يَعْلَمْهُ اللَّهُ ۗ وَيَعْلَمُ مَا فِي
السَّمَاوَاتِ وَمَا فِي الْأَرْضِ ۗ وَاللَّهُ عَلَىٰ كُلِّ شَيْءٍ قَدِيرٌ ﴿٢٩﴾

٥٣

mécréants osent nier ; quel crime est plus grave que de tuer les Prophètes d'Allah, dont les droits sur les hommes viennent juste après ceux d'Allah et à l'égard desquels Allah a ordonné aux hommes l'obéissance, la foi, le soutien et le respect ? Or, non seulement les mécréants ont refusé de croire en eux mais ils se sont opposés à leur mission et sont allés jusqu'à tuer certains d'entre eux ; ces gens-là tuent aussi ceux qui invitent les hommes à être équitables, c'est-à-dire justes, en recommandant ce qui est convenable et en déconseillant ce qui est blâmable. Ils s'opposèrent donc à eux, ce qui leur valut de mériter le pire des châtiments, un châtiment exemplaire et douloureux aussi bien pour les corps, les cœurs que les âmes. Les œuvres qu'ils ont accomplies seront vaines en raison des crimes qu'ils ont commis et ils ne trouveront personne pour les secourir contre le courroux d'Allah et contre Son châtiment. Bien plus, ils ont désespéré de tout bien et se sont enorgueillis de tout mal. Cette situation est celle des juifs et autres, qui se sont rebellés avec témérité contre Allah, Ses Prophètes et les hommes vertueux.

﴿٢٣﴾-﴿٢٩﴾. *« N'as-tu pas médité l'exemple de ceux qui ont reçu leur part des Ecritures ? Ayant été invités à s'en remettre au Livre d'Allah afin d'arbitrer leurs différends, voilà qu'une fraction d'entre eux se dérobe et s'en détourne ! C'est parce qu'ils ont prétendu que le feu ne les atteindrait que durant des jours comptés et (parce) que les mensonges qu'ils proféraient les ont illusionnés sur leur propre religion. Qu'en sera-t-il lorsque Nous les aurons rassemblés pour ce Jour qui ne fait point de doute et où tous les êtres, rétribués selon leurs mérites, ne seront point lésés ? ».*

Le Très Haut parle ici de la situation des gens des Ecritures à qui Il a fait la faveur de Son Livre. Ce faisant, cette faveur aurait dû faire d'eux les plus dévoués à ces Ecritures et les plus stricts dans leur application. Or, le Très Haut nous dit que lorsqu'ils sont appelés à se soumettre à l'arbitrage du Livre saint, ils se dérobent et refusent de le faire. C'est là un acte qui mérite le plus grand des blâmes. Par ces versets, le Très Haut nous met en garde contre le fait de suivre leur comportement, au risque de mériter le même blâme et le même châtiment qu'eux. Bien plus, il est du devoir de chacun de nous, lorsqu'il est invité à se soumettre à l'arbitrage du Coran, d'écouter, d'obéir et de s'y soumettre, comme a dit le Très Haut : *« La réponse des croyants, lorsqu'ils sont appelés à Allah et à Son messager afin qu'ils arbitrent entre eux, est de dire : Nous avons entendu et nous obéissons ».*

La raison qui a induit en erreur les gens des Ecritures et les a amenés à commettre sans vergogne des péchés, c'est qu'ils *« ont prétendu que le feu ne les atteindrait que durant des jours comptés et (parce) que les mensonges qu'ils proféraient les ont illusionnés sur leur propre religion »*.

Ils ont inventé ces allégations en pensant qu'elles étaient vraies, et ils ont œuvré en conséquence; rien ne les a détournés de ces péchés, car leurs âmes les ont induit en erreur et leur ont fait croire que leur sort final serait au Paradis. Ce n'est là certes qu'un mensonge de leur part, puisque leur sort sera des plus funestes. C'est pour cela que le Très Haut a dit: *« Qu'en sera-t-il lorsque Nous les aurons rassemblés pour ce Jour qui ne fait point de doute »*. C'est-à-dire quelle sera leur situation au Jour de la résurrection, alors que ce qu'ils font est néfaste à plus d'un titre, car ce Jour-là sera un jour de reddition des comptes et de rétribution avec justice et équité? Or, les œuvres de ces gens-là prouvent qu'ils seront les plus réprouvés des gens et les plus châtiés parmi eux.

﴿٢٦﴾-﴿٢٧﴾. *« Dis: « Ô Mon Dieu, le Possesseur du Royaume, Tu l'accordes à qui Tu veux et Tu le ravis à qui Tu veux; Tu élèves qui Tu veux et Tu humilies qui Tu veux, tout le bien est entre Tes mains car Tu es Omnipotent. Tu fais glisser la nuit dans le jour et le jour dans la nuit, Tu fais sortir le mort du vivant et le vivant du mort et Tu accordes Ta subsistance sans compter aux gens de Ton choix »*.

Le Très Haut dit à Son Prophète (ﷺ): *« Dis: « Ô Mon Dieu, le Possesseur du royaume! »*. C'est-à-dire Toi le Roi Possesseur de tous les royaumes; la caractéristique de la royauté totale t'appartient; le royaume dans sa totalité, que ce soit dans le monde supérieur ou dans le monde inférieur t'appartient; la disposition de toute chose t'appartient. Ensuite, le Très Haut détailla certaines caractéristiques avec lesquelles se distingue le Créateur, en disant: *« Tu l'accordes (le royaume) à qui Tu veux et Tu le ravis à qui Tu veux »*. Il y a là une allusion comme quoi Allah ravira le royaume des Césars et des Chosroês ainsi que de leurs partisans et le donnera à la communauté de Mouḥammed (ﷺ), ce qu'Il fit Loué soit-Il. Certes, l'obtention de la royauté et du pouvoir ainsi que sa perte, dépendent de la volonté d'Allah. Cela ne contredit pas les causes profanes ou religieuses établies par Allah et qui déterminent l'obtention du pouvoir ou sa perte, car tout cela provient de la volonté d'Allah. Il n'y aucune cause qui soit indépendante en soi, puisque toutes découlent de Son déterminisme et de Sa prédestination. Parmi les causes qu'Allah a établies pour l'obtention du pouvoir, il y a la foi et les bonnes œuvres, entre autres l'union des musulmans et leur solidarité, leur préparation de tout ce qui est susceptible d'accroître leur essor et leur développement ainsi que leur abandon de toute divergence et contestation. Le Très Haut a dit: *« Allah a promis à ceux qui ont cru et accompli de bonnes œuvres qu'ils leur donnera le pouvoir sur la terre comme Il l'a donné à ceux qui les ont précédés »*. Il nous informe donc que la foi et les bonnes œuvres sont la cause de l'obtention du pouvoir.

Il a dit aussi: *« C'est Lui qui t'a secouru par Son assistance et par celle des croyants et qui a uni leurs cœurs »*.

Il a dit également: *« Ô vous qui avez cru, si vous rencontrez un groupe (de mécréants), soyez fermes et évoquez Allah constamment, afin que vous obteniez le salut; et obéissez à Allah et à Son Messager et ne divergez pas entre vous, au*

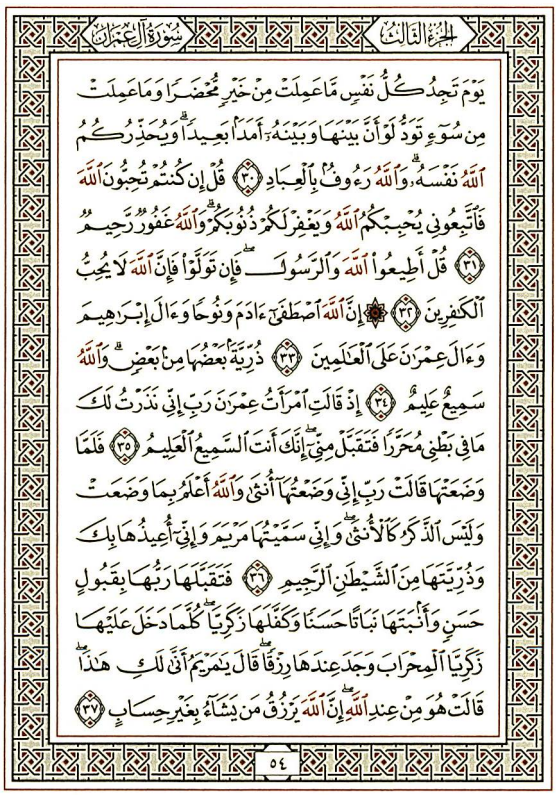
الجزء الثالث — سورة آل عمران

يَوْمَ تَجِدُ كُلُّ نَفْسٍ مَّا عَمِلَتْ مِنْ خَيْرٍ مُّحْضَرًا وَمَا عَمِلَتْ
مِن سُوٓءٍ تَوَدُّ لَوْ أَنَّ بَيْنَهَا وَبَيْنَهُۥٓ أَمَدًۢا بَعِيدًا ۗ وَيُحَذِّرُكُمُ
ٱللَّهُ نَفْسَهُۥ ۗ وَٱللَّهُ رَءُوفٌۢ بِٱلْعِبَادِ ﴿٣٠﴾ قُلْ إِن كُنتُمْ تُحِبُّونَ ٱللَّهَ
فَٱتَّبِعُونِى يُحْبِبْكُمُ ٱللَّهُ وَيَغْفِرْ لَكُمْ ذُنُوبَكُمْ ۗ وَٱللَّهُ غَفُورٌ رَّحِيمٌ
﴿٣١﴾ قُلْ أَطِيعُوا۟ ٱللَّهَ وَٱلرَّسُولَ ۖ فَإِن تَوَلَّوْا۟ فَإِنَّ ٱللَّهَ لَا يُحِبُّ
ٱلْكَٰفِرِينَ ﴿٣٢﴾ ۞ إِنَّ ٱللَّهَ ٱصْطَفَىٰٓ ءَادَمَ وَنُوحًا وَءَالَ إِبْرَٰهِيمَ
وَءَالَ عِمْرَٰنَ عَلَى ٱلْعَٰلَمِينَ ﴿٣٣﴾ ذُرِّيَّةًۢ بَعْضُهَا مِنۢ بَعْضٍ ۗ وَٱللَّهُ
سَمِيعٌ عَلِيمٌ ﴿٣٤﴾ إِذْ قَالَتِ ٱمْرَأَتُ عِمْرَٰنَ رَبِّ إِنِّى نَذَرْتُ لَكَ
مَا فِى بَطْنِى مُحَرَّرًا فَتَقَبَّلْ مِنِّىٓ ۖ إِنَّكَ أَنتَ ٱلسَّمِيعُ ٱلْعَلِيمُ ﴿٣٥﴾ فَلَمَّا
وَضَعَتْهَا قَالَتْ رَبِّ إِنِّى وَضَعْتُهَآ أُنثَىٰ وَٱللَّهُ أَعْلَمُ بِمَا وَضَعَتْ
وَلَيْسَ ٱلذَّكَرُ كَٱلْأُنثَىٰ ۖ وَإِنِّى سَمَّيْتُهَا مَرْيَمَ وَإِنِّىٓ أُعِيذُهَا بِكَ
وَذُرِّيَّتَهَا مِنَ ٱلشَّيْطَٰنِ ٱلرَّجِيمِ ﴿٣٦﴾ فَتَقَبَّلَهَا رَبُّهَا بِقَبُولٍ
حَسَنٍ وَأَنۢبَتَهَا نَبَاتًا حَسَنًا وَكَفَّلَهَا زَكَرِيَّا ۖ كُلَّمَا دَخَلَ عَلَيْهَا
زَكَرِيَّا ٱلْمِحْرَابَ وَجَدَ عِندَهَا رِزْقًا ۖ قَالَ يَٰمَرْيَمُ أَنَّىٰ لَكِ هَٰذَا ۖ
قَالَتْ هُوَ مِنْ عِندِ ٱللَّهِ ۖ إِنَّ ٱللَّهَ يَرْزُقُ مَن يَشَآءُ بِغَيْرِ حِسَابٍ ﴿٣٧﴾
٥٤

risque de faiblir et de perdre votre cohésion ».

Il nous rappelle que l'union entre les cœurs des musulmans, leur fermeté et leur abandon de toute divergence sont la cause du triomphe sur ses ennemis. En effet, celui qui étudie l'histoire des nations musulmanes, découvre que la cause principale de la perte de leur pouvoir, est le manque d'attachement à la religion et les divisions qui les ont opposées les unes aux autres et qui ont permis à leurs ennemis d'avoir des visées sur leurs territoires.

Le Très Haut a dit ensuite: *« Tu élèves qui Tu veux »*, par Ton obéissance *« et Tu humilies qui Tu veux »*, par Ta désobéissance *« Car Tu es Omnipotent »*, rien ne T'es impossible à faire; bien plus, toutes les choses dépendent de Ta volonté et de Ton pouvoir. *« Tu fais glisser la nuit dans le jour et Tu fais glisser le jour dans la nuit »*. C'est-à-dire que Tu fais entrer l'une dans l'autre et vice-versa, ce qui donne lieu à la succession des saisons, ainsi qu'à la clarté, à la lumière, au soleil, à l'ombre, à la fixité et au mouvement. C'est là une des plus grandes preuves du pouvoir d'Allah, de Sa grandeur, de sa sagesse et de sa miséricorde.

« Tu fais sortir le mort du vivant », comme l'oisillon de l'œuf, comme l'arbre du noyau, comme les semences de leurs grains et comme le croyant de l'incroyant. *« Et Tu fais sortir le vivant du mort »*, comme l'œuf de l'oiseau, le noyau de l'arbre, le grain de la semence et l'incroyant du croyant. C'est là la plus grande preuve quant au pouvoir d'Allah à qui toutes les choses sont soumises, sans pouvoir disposer d'elles-mêmes. Sa création de choses opposées et contraires prouve, en effet, que celles-ci sont soumises à Lui. *« Et Tu accordes Ta subsistance sans compter aux gens de Ton choix »*. C'est-à-dire que Tu combles de Tes bienfaits qui Tu veux, là où il ne s'attend pas et où il ne possède rien.

﴿28﴾-﴿35﴾. *« Que les croyants ne prennent pas pour protecteurs des mécréants en excluant d'autres croyants; ceux qui contracteraient une telle alliance auraient rompu tout lien avec Allah à moins que vous ne cherchiez à vous prémunir contre les mécréants. -Allah vous met en garde contre Lui-même et c'est vers Lui que le destin vous ramène (inéluctablement).*

Dis: « Que vous le dissimuliez ou que vous le dévoiliez, Allah sait ce que recèlent vos cœurs, comme Il connaît ce qu'il y a sur la terre et dans les cieux car Allah est Omnipotent. Le Jour où chaque âme sera confrontée au bien et au mal qu'elle aura commis, elle souhaitera pouvoir mettre la

plus grande distance possible entre elle et ses œuvres (impies) ; Allah vous met en garde contre Lui-même et Il est Compatissant envers Ses serviteurs ».

Il s'agit là d'une mise en garde du Très Haut aux croyants contre le fait de prendre comme protecteurs des mécréants et d'en faire des alliés au détriment des musulmans. Il les a mis en garde contre une telle éventualité en disant : *« Ceux qui contracteraient une telle alliance auraient rompu tout lien avec Allah ».*

C'est-à-dire qu'il se sera séparé d'Allah et qu'il n'aura pas de part dans sa religion, car l'alliance avec les mécréants est incompatible avec la foi qui ordonne de prendre comme allié Allah et Ses serviteurs croyants qui œuvrent ensemble à l'établissement de la religion d'Allah et à la lutte contre Ses ennemis. Le Très Haut dit : *« Les croyants et les croyantes sont alliés les uns des autres ».*

Celui qui veut s'allier aux mécréants qui veulent éteindre la lumière d'Allah et éprouver Ses serviteurs, au détriment des croyants, sort des rangs du parti d'Allah et devient membre du parti des mécréants. Le Très Haut dit : *« Celui qui s'allie à eux devient des leurs ».* Il y a dans ce verset une preuve quant à l'interdiction de s'allier aux mécréants, de rechercher leur amitié et leur compagnie et de leur faire confiance. Il prouve aussi l'interdiction de leur attribuer des postes à responsabilité sur les musulmans et d'avoir recours à leurs services pour des choses qui concernent l'ensemble des musulmans. Le Très Haut a dit : *« A moins que vous ne cherchiez à vous prémunir contre les mécréants ».* C'est-à-dire que lorsque vous craignez pour vos personnes un danger venant de mécréants, il vous est permis de faire ce qui est susceptible de vous prémunir contre eux en leur montrant de bons sentiments par exemple. Il a dit ensuite : *« Allah vous met en garde contre Lui-même ».* C'est-à-dire évitez de vous exposer à Son courroux en Lui désobéissant, car vous mériterez Son châtiment. *« Et c'est vers Lui que le destin vous ramène (inéluctablement) ».*

C'est-à-dire que tous les hommes feront leur retour vers Allah, le Jour de la résurrection, pour répondre de leurs actes et être rétribués en conséquence. Faites attention donc à ne pas commettre de mauvaises actions qui vous valent le châtiment et faites plutôt de bonnes actions qui vous vaudront la récompense et la bonne rétribution.

Ensuite, le Très Haut a parlé de l'immensité de Sa science qui embrasse toute chose, ce qui se trouve dans les tréfonds des âmes, en particulier, et ce qui se trouve dans les cieux et sur la terre, en général, de même que de Son pouvoir. Il y a là une recommandation à purifier son cœur et à prendre conscience de la science d'Allah à tout moment. Ce faisant, le serviteur aura honte que son Seigneur ne voit son cœur servir de réceptacle à toute idée malsaine. Bien au contraire, il doit occuper ses pensées par tout ce qui rapproche d'Allah, comme méditation de Ses versets ou des *ḥadith* du Prophète (ﷺ), étude d'une science qui lui sera utile, méditation sur la création d'Allah ou conseils à donner aux serviteurs d'Allah.

« Le Jour où chaque âme sera confrontée au bien et au mal qu'elle aura commis ».

C'est-à-dire ses œuvres complètes, sans qu'elles ne soient diminuées du poids d'un atome, comme l'a dit le Très Haut dans un autre verset : *« Quiconque aura alors fait le poids d'un atome de bien le verra ».* Le bien est un nom qui englobe tout ce qui rapproche d'Allah comme œuvres pieuses, peu ou prou, de même que le mot *« mal »* englobe tout ce qui courrouce Allah

comme œuvres néfastes, peu ou prou. *« Elle souhaitera pouvoir mettre la plus grande distance possible entre elle et ses œuvres (impies) »*.

C'est-à-dire qu'elle souhaitera être le plus loin possible en raison de son regret et de ses remords. Que le serviteur fasse donc attention aux mauvaises œuvres qu'il regrettera fatalement et pour lesquelles il sera fortement attristé. Qu'il les abandonne donc au moment où il est capable de le faire, avant qu'il ne dise: *« Quel malheur d'avoir été si négligent envers Allah et de m'être rangé du côté des négateurs »*. S39. V56.

« Ce Jour-là, ceux qui auront été incrédules et qui auront désobéi au Prophète souhaiteront être engloutis par la terre ». S4. V42.

« C'est le Jour où l'injuste se mordra les doigts en s'écriant: « Plût à Allah que j'eusse suivi la voie du Messager! Malheur à moi! Si seulement je n'avais pas pris untel pour ami! ». S25. V27.

« Une fois devant Nous, cet homme s'écriera à l'adresse de son démon: « Plût à Allah que nous fussions séparés l'un de l'autre par la distance qui existe entre l'Est et l'Ouest ». S43. V38.

L'abandon de tout plaisir et passion – même si leur abandon est difficile pour l'âme en ce bas-monde – est plus facile que d'affronter ces difficultés et de supporter tous ces supplices. Cependant, l'homme, dans son arrogance et son ignorance, ne regarde que l'état présent. Il n'a pas assez d'intelligence et de raison pour réfléchir aux conséquences de ses actes, et c'est pour cela qu'il préfère ce qui lui est utile hâtivement et présentement, en négligeant ce qui lui sera préjudiciable bientôt et plus tard. Ensuite, Il nous a mis en garde de nouveau contre Lui-même, par miséricorde et compassion pour nous, afin que nos cœurs ne se durcissent pas. Et pour réunir pour nous entre le désir qui implique l'espérance et les bonnes œuvres et la mise en garde qui implique la peur et l'abandon des péchés, Il a dit: *« Allah vous met en garde contre Lui-même et Il est Compatissant envers Ses serviteurs »*.

﴿٣١﴾. *« Dis-leur: « Si vous aimez Allah réellement, suivez-moi et Allah vous aimera et vous pardonnera vos péchés. Allah est Indulgent et Miséricordieux »*.

Ce verset implique l'amour obligatoire d'Allah, ses signes, son résultat et ses fruits. Il a dit: *« Dis-leur: « Si vous aimez Allah réellement »*. C'est-à-dire si vous revendiquez ce degré sublime et ce rang au-dessus duquel il n'y a pas d'autre rang, la seule prétention ne suffit pas, loin s'en faut, mais il est indispensable qu'elle soit suivie de sincérité. Or, le signe de cette sincérité est la conformité au Prophète (ﷺ) en toute chose, dans ses paroles et ses actes, dans les questions fondamentales de la religion et dans les questions subsidiaires, en apparence et en cachette. Ainsi, celui qui se conforme au comportement du Prophète (ﷺ) prouve la sincérité de sa revendication de l'amour d'Allah. En contre partie, Allah l'aimera et lui pardonnera ses péchés, l'affermira dans toutes ses activités et inactivités. En revanche, celui qui ne se conforme pas au comportement du Prophète (ﷺ), ne peut être considéré comme un amoureux d'Allah, car cet amour d'Allah implique la conformité au comportement de Son Messager. S'il n'y a rien de tout cela, cela veut dire que cet amour n'existe pas et que celui-ci qui le prétend est un menteur. Bien plus, à supposer que cet amour existe chez cet homme, il n'est d'aucune utilité en raison de l'absence de sa condition principale. C'est à l'aune de ce verset que seront considérés tous les êtres, car c'est en

fonction de leur conformité au comportement du Prophète (ﷺ) que seront déterminés leur foi et leur amour d'Allah.

﴿31﴾. *« Dis-leur : « Obéissez à Allah et à Son Prophète ! ». Mais s'ils s'en détournent, sachez qu'Allah n'aime pas les infidèles ».* Il s'agit là d'un ordre d'Allah à Ses serviteurs pour Lui obéir ainsi qu'à Son Messager, ce qui entre dans la foi et l'unicité ainsi que dans les questions subsidiaires comme les actes et les paroles apparents ou cachés. En outre, entre aussi dans cette adoration, l'abandon de tout ce qu'Il a interdit, car abandonner ce qu'Il a interdit signifie Lui obéir. Aussi, ceux qui obéissent à Allah et à Son Messager sont ceux qui obtiendront le salut. *« Mais s'ils s'en détournent »,* c'est-à-dire qu'ils se détournent de l'obéissance à Allah et à Son Messager, il ne leur restera qu'une seule voie à suivre, celle de la mécréance et de l'obéissance à tout démon rebelle. *« Prédestiné à égarer quiconque le prend pour allié, et à le conduire au supplice de l'Enfer ».* S22. V4.

C'est pour cela qu'Il a dit : *« Mais s'ils s'en détournent, sachez qu'Allah n'aime pas les infidèles ».*

Bien plus, Il les abhorre et les châtiera sévèrement. C'est comme s'il y avait dans ce verset un manifeste clair concernant la conformité aux actes et aux paroles de Son Messager (ﷺ), car c'est dans l'obéissance à Allah et à Son Messager que se trouve la vraie conformité.

﴿33﴾-﴿37﴾. *« Allah a élu Adam, Noé, la famille d'Abraham et la famille de 'Imrâne et les a élevés au-dessus de tous les hommes, en faisant de ces familles une seule et même lignée, car Allah entend tout et sait tout. La femme de 'Imrâne dit un jour : « Seigneur ! Je Te voue en toute exclusivité l'enfant que je porte en mon sein ! Daigne, Seigneur, l'accepter ! Tu es, en vérité, Celui qui entend tout, qui sait tout ». Et lorsqu'elle eut mis son enfant au monde, elle s'écria : « Seigneur ! J'ai donné naissance à une fille ». Allah le savait bien. Un garçon n'est pas pareil à une fille. « Je l'ai appelée Marie, ajouta-t-elle, et je la mets, Seigneur, sous Ta protection, elle et sa descendance contre Satan le lapidé ». Son Seigneur reçut la petite fille en Sa grâce, lui assura une croissance heureuse et en confia la garde à Zacharie. Or, chaque fois que Zacharie allait la voir au temple, il trouvait auprès d'elle de la nourriture, et il lui demanda : « Ô Marie ! D'où cela te vient-il ? ». Et elle lui répondait : « Cela vient d'Allah, car Allah donne Ses biens à qui Il veut sans compter ».*

Le Très Haut mentionne ceux qu'Il a élus parmi Ses bien-aimés, Ses saints et Ses préférés. Il mentionne donc qu'Il a élu Adam sur toutes les créatures, Il l'a créé de Ses Mains et a insufflé en lui de Son Esprit, puis Il a ordonné à Ses Anges de se prosterner devant lui ; Il l'a fait habiter dans Son Paradis et lui a donné la science, la compassion et la noblesse, ce qui lui permit de surpasser toutes les autres créatures. C'est pour cela qu'Il a donné la supériorité à sa descendance : *« Certes, Nous avons honoré les fils d'Adam. Nous les avons portés sur terre et sur mer. Nous leur avons procuré d'agréables nourritures. Nous leur avons donné la préférence sur beaucoup d'autres de Nos créatures ».* S17. V.70.

Il a élu aussi Noé et en a fait le premier Messager aux habitants de la terre lorsqu'ils commencèrent à adorer les idoles. Il lui a donné les vertus de la patience, de l'endurance, de la gratitude et de l'appel à Allah en toute circonstance, ce qui lui valut cette élection et cette sélection. Allah noya les habitants de la terre suite à son invocation et le sauva ainsi que ceux qui étaient avec lui dans l'arche. Il fit en sorte que ce soit sa descendance qui survécut et Il laissa de lui

un souvenir impérissable en tous lieux et en tous temps.

Il a élu aussi Abraham et sa famille. Abraham est le proche intime d'Allah qu'Il a distingué par cette intimité. Celui-ci s'est exposé au feu, a exposé son fils à l'immolation et a consacré ses biens à honorer les hôtes ; il a appelé à son Seigneur jour et nuit, publiquement et en cachette ; Allah en a fait un exemple et un modèle à imiter pour ceux qui viendront après lui ; Il a établi la prophétie et le Livre dans sa descendance ; tous les Prophètes envoyés après Abraham, font partie de sa famille, car ils appartiennent à sa descendance. Allah les a distingués par diverses faveurs qui ont fait d'eux l'élite des univers, surtout le maître des enfants d'Adam, notre Prophète Mouḥammed (ﷺ), en qui Allah a réuni comme perfection ce qui ne se trouve pas chez autrui et qui l'a rendu supérieur aux premiers et aux derniers ; il est devenu alors le maître des Messagers, l'élu des enfants d'Abraham.

Il a élu également la famille de 'Imrâne, à savoir le père de Marie bint 'Imrâne ou le père de Moïse Ibn 'Imrâne (عليهما السلام). Ces familles citées par Allah constituent Son élite parmi l'humanité ainsi que la succession de la vertu et de la piété de génération en génération. C'est pour cela qu'Il a dit : *« En faisant de ces familles une seule et même lignée »*. C'est-à-dire qu'il y a eu une conformité et une concordance dans les vertus et le bon comportement entre elles, comme a dit le Très Haut en parlant d'un nombre de prophètes faisant partie de ces illustres familles : *« Et parmi leurs parents, leurs descendances et leurs frères ; Nous les avons élus et guidés vers une voie droite »*.

« Car Allah entend tout et sait tout ». Il connaît celui qui mérite l'élection et Il l'élit, et celui qui ne la mérite pas et Il l'avilit et l'abaisse. Ce verset prouve que ces gens-là ont été élus et choisis par Allah parce qu'Il a vu que leur comportement méritait cette faveur et cet ennoblissement de Sa part.

Parmi les avantages et la sagesse qui sous-tendent ces récits relatifs aux élus, il y a le fait de les aimer et de les prendre comme exemple ; en effet, tant que nous nous éloignons de leurs belles vertus et de leur sublime comportement, nous ne cesserons de régresser sur le plan moral et de nous enfoncer dans l'égarement.

Après avoir mentionné les qualités et les mérites de ces nobles familles, le Très Haut nous raconte ce qui est arrivé à Marie la mère de Jésus et comment Allah fut Compatissant et Affectueux envers elle dans son éducation et à travers toutes les étapes de sa vie. Il a dit : *« La femme de 'Imrâne dit un jour »*, c'est-à-dire la mère de Marie, lorsqu'elle était enceinte *« Seigneur ! Je te voue en toute exclusivité l'enfant que je porte en mon sein ! »*.

C'est-à-dire que je consacre ce qui se trouve dans mon sein pour Ta noble Face, pour Ton service et le service de Ton temple. *« Daigne, Seigneur, l'accepter ! »*, c'est-à-dire cette œuvre bénie *« Tu es, en vérité, Celui qui entend tout, qui sait tout »*. Tu entends mon invocation et Tu connais mes intentions et mes desseins, alors que mon bébé se trouve encore dans mon sein. *« Et lorsqu'elle eut mis son enfant au monde, elle s'écria : « Seigneur ! J'ai donné naissance à une fille ! »*. C'est comme si elle désirait ardemment que ce fut un garçon, afin qu'il soit plus capable de prendre en charge les affaires du temple et plus en mesure d'avoir une place dans la société. Il y a dans ses propos une forme d'excuse à son Seigneur pour avoir enfanté une fille. Allah dit : *« Allah le savait bien »*, c'est-à-

dire qu'Il n'a pas besoin qu'elle l'en informe, car Sa connaissance de cette naissance précède celle de sa mère. *« Un garçon n'est pas pareil à une fille ». Je l'ai appelée Marie ».* Il y a là une preuve sur la préférence du sexe masculin sur le sexe féminin et sur la dénomination du nouveau-né dès sa naissance ainsi que sur le droit de la mère de prénommer son enfant si ce nom ne déplaît pas au père. *« Et je la mets, Seigneur, sous Ta protection, elle et sa descendance, contre Satan le lapidé ! ».* Elle a invoqué en sa faveur et en faveur de sa descendance afin qu'Allah les préserve du Diable lapidé.

« Son Seigneur reçut la petite fille en Sa grâce ». C'est-à-dire qu'Il fit d'elle un don agréé et accepté, et la préserva ainsi que sa descendance, de Satan le lapidé. *« Et lui assura une croissance heureuse »,* c'est-à-dire qu'elle grandit de fort belle façon dans son physique, ses vertus et son comportement, car Allah lui a assigné Zacharie (عليه السلام).

« Et en confia la garde à Zacharie ». C'est là une des marques de l'attention que le Très Haut lui portait afin qu'elle soit élevée dans les meilleures conditions possibles. Elle grandit donc dans l'adoration de son Seigneur et dépassa toutes les autres femmes ; elle se consacra à la dévotion et s'isola dans son oratoire. Aussi *« Chaque fois que Zacharie allait la voir au temple, il trouvait auprès d'elle de la nourriture »,* c'est-à-dire sans effort de sa part ni fatigue, mais une nourriture qui lui venait de la part d'Allah et un prodige *(karâma)* qu'Il lui avait octroyé. Zacharie lui disait : *« Ô Marie ! D'où cela te vient-il ? ».* Elle lui répondait : *« Cela vient d'Allah »,* comme un bienfait et une faveur de Sa part. *« Car Allah donne Ses biens à qui Il veut sans compter ».* C'est-à-dire là où le serviteur ne s'attend pas et sans

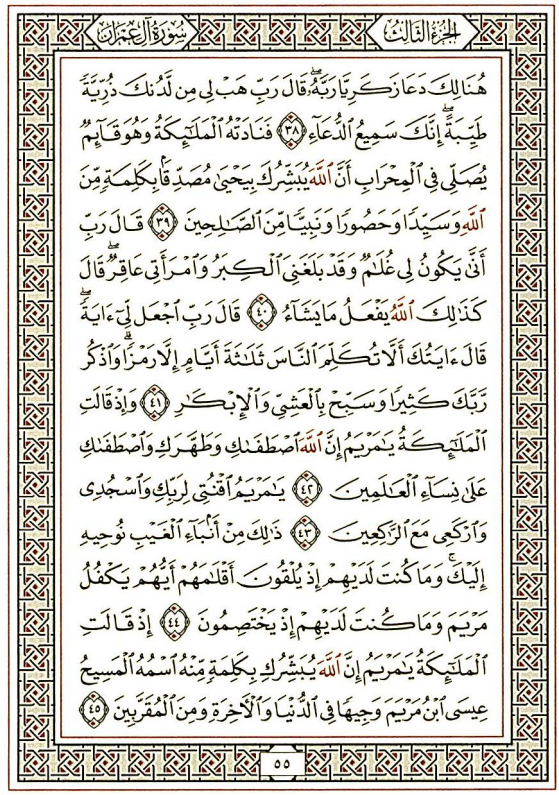
الجزء الثالث — سورة آل عمران

هُنَالِكَ دَعَا زَكَرِيَّا رَبَّهُ ۖ قَالَ رَبِّ هَبْ لِي مِن لَّدُنكَ ذُرِّيَّةً
طَيِّبَةً ۖ إِنَّكَ سَمِيعُ الدُّعَاءِ ﴿٣٨﴾ فَنَادَتْهُ الْمَلَائِكَةُ وَهُوَ قَائِمٌ
يُصَلِّي فِي الْمِحْرَابِ أَنَّ اللَّهَ يُبَشِّرُكَ بِيَحْيَىٰ مُصَدِّقًا بِكَلِمَةٍ مِّنَ
اللَّهِ وَسَيِّدًا وَحَصُورًا وَنَبِيًّا مِّنَ الصَّالِحِينَ ﴿٣٩﴾ قَالَ رَبِّ
أَنَّىٰ يَكُونُ لِي غُلَامٌ وَقَدْ بَلَغَنِيَ الْكِبَرُ وَامْرَأَتِي عَاقِرٌ ۖ قَالَ
كَذَٰلِكَ اللَّهُ يَفْعَلُ مَا يَشَاءُ ﴿٤٠﴾ قَالَ رَبِّ اجْعَل لِّيَ آيَةً ۚ
قَالَ آيَتُكَ أَلَّا تُكَلِّمَ النَّاسَ ثَلَاثَةَ أَيَّامٍ إِلَّا رَمْزًا ۗ وَاذْكُر
رَّبَّكَ كَثِيرًا وَسَبِّحْ بِالْعَشِيِّ وَالْإِبْكَارِ ﴿٤١﴾ وَإِذْ قَالَتِ
الْمَلَائِكَةُ يَا مَرْيَمُ إِنَّ اللَّهَ اصْطَفَاكِ وَطَهَّرَكِ وَاصْطَفَاكِ
عَلَىٰ نِسَاءِ الْعَالَمِينَ ﴿٤٢﴾ يَا مَرْيَمُ اقْنُتِي لِرَبِّكِ وَاسْجُدِي
وَارْكَعِي مَعَ الرَّاكِعِينَ ﴿٤٣﴾ ذَٰلِكَ مِنْ أَنبَاءِ الْغَيْبِ نُوحِيهِ
إِلَيْكَ ۖ وَمَا كُنتَ لَدَيْهِمْ إِذْ يُلْقُونَ أَقْلَامَهُمْ أَيُّهُمْ يَكْفُلُ
مَرْيَمَ وَمَا كُنتَ لَدَيْهِمْ إِذْ يَخْتَصِمُونَ ﴿٤٤﴾ إِذْ قَالَتِ
الْمَلَائِكَةُ يَا مَرْيَمُ إِنَّ اللَّهَ يُبَشِّرُكِ بِكَلِمَةٍ مِّنْهُ اسْمُهُ الْمَسِيحُ
عِيسَى ابْنُ مَرْيَمَ وَجِيهًا فِي الدُّنْيَا وَالْآخِرَةِ وَمِنَ الْمُقَرَّبِينَ ﴿٤٥﴾

٥٥

aucun effort de sa part. Le Très Haut a dit dans un autre verset : *« Celui qui craint Allah, Il lui accorde une issue et lui donne des ressources là où il ne s'attend pas ».*

Il y a dans ces versets la confirmation des prodiges et des pouvoirs extraordinaires *(karamât)* accordés aux saints, comme le rapportent les récits transmis de génération en génération, et ce contrairement à ce que soutiennent certains négateurs de ces prodiges. Lorsque Zacharie (عليه السلام) vit ces dons qu'Allah avait prodigués à Marie et cet honneur qu'Il lui fit en lui donnant de la nourriture sans aucun effort ni geste de sa part, il désira ardemment avoir un enfant.

C'est pourquoi il a dit :

(٣٨-٤٤). *« C'est en ce lieu que Zacharie invoqua son Seigneur : « Seigneur, lui dit-il, accorde-moi de Ta part une postérité bénie,*

car Tu exauces les prières ». Tandis qu'il était debout en prière dans l'oratoire, les Anges l'appelèrent : « Allah t'annonce la naissance de Yaḥyâ (Jean), un seigneur chaste et un Prophète d'appartenance pieuse, qui confirmera le Verbe venant d'Allah.

« Seigneur, dit-il, comment aurais-je un fils alors que j'ai atteint le seuil de la vieillesse et que mon épouse est stérile ? C'est ainsi, lui répondit-il, Allah fait ce qu'Il veut ». « Seigneur, reprit-il, donne-moi un signe ». Ton signe consistera à ne parler aux hommes que par gestes durant trois jours ; invoque fréquemment ton Seigneur et prononce Sa gloire au soir comme au matin ».

C'est-à-dire que Zacharie (عليه السلام) a invoqué son Seigneur afin qu'Il lui donne une bonne descendance, pure dans ses vertus morales et de très bonne compagnie, de façon à ce que le bienfait profane et religieux se complète avec elle. Allah exauça son invocation et, tandis qu'il était debout dans son oratoire, en train de prier son Seigneur et de L'implorer, les Anges l'appelèrent et lui dirent : *« Allah t'annonce la naissance de Yahyâ (Jean), un seigneur chaste et un Prophète d'appartenance pieuse, qui confirmera le Verbe venant d'Allah ».* C'est-à-dire qu'il confirmera la mission de Jésus (عليه السلام), car il est venu au monde par le Verbe divin *« un seigneur chaste »,* c'est-à-dire dont le cœur est purifié de toute passion et de tout désir envers les femmes, occupé qu'il est par l'adoration de son Seigneur et par Son dévouement à Son service. *« et un Prophète d'appartenance pieuse ».* Quelle bonne nouvelle est plus grande que celle de l'annonce de cet enfant aux vertus parfaites et qui est un Prophète d'appartenance pieuse ? La joie de Zacharie était immense, et il dit : *« Seigneur, dit-il, comment aurais-je un fils alors que j'ai atteint le seuil de la vieillesse et que mon épouse est stérile ? ».* Chacune de ces deux raisons, en effet, est de nature à empêcher toute grossesse ; que dire des deux réunies ? Allah l'a informé alors que cette naissance serait miraculeuse : *« C'est ainsi, Allah fait ce qu'Il veut ».* De la même façon qu'Il a décidé que les enfants viennent au monde par le moyen de la procréation, s'Il veut les faire venir au monde sans cause ni moyen, Il le fera, car rien ne Lui est impossible.

Zacharie (عليه السلام) ajouta comme pour hâter cette chose-là et obtenir l'entière quiétude : *« Seigneur, donne-moi un signe ! »,* c'est-à-dire un signe sur la venue de cet enfant. *« Ton signe consistera à ne parler aux hommes que par gestes durant trois jours ».*

C'est-à-dire que ta langue sera privée de parole, sans qu'il n'y ait de maladie ou de défaut, et tu ne pourras parler aux gens qu'avec des gestes. Il s'agit là, certes, d'un signe grandiose, que de ne pas pouvoir parler ; de même, il y a là une chose étonnante, à savoir que, de la même façon qu'Il empêche les causes d'agir en dépit de leur existence, Il crée les choses sans aucune cause, pour montrer que toutes les causes découlent de Son décret et de Sa prédestination. Il fut empêché donc de parler pendant trois jours, et Allah lui ordonna de Le louer et de célébrer Sa gloire, au soir comme au matin, jusqu'à ce qu'il sorte de son oratoire vers ses compatriotes : *« et leur fit signe de proclamer Sa gloire matin et soir ».*

﴿42﴾-﴿44﴾. *« Lorsque les anges dirent : « Ô Marie, Allah t'a choisie et purifiée ; Il t'a élue parmi les femmes de l'univers.*

« Ô Marie, adore ton Seigneur avec ferveur, prosterne-toi et incline-toi avec ceux qui s'inclinent (en prière) ». Ce récit relève du mystère ; Nous te le révélons car

tu n'étais pas avec eux lorsqu'ils lançaient leurs calames pour savoir lequel d'entre eux prendrait soin de Marie ; et tu n'étais pas davantage avec eux lorsqu'ils se la disputaient ».

Le Très Haut met en exergue les mérites de Marie et la grandeur de son degré, elle que les Anges ont interpellé en lui disant : *« Ô Marie, Allah t'a choisie et purifiée »,* des tares et des défauts dévalorisants. *« Il t'a élue parmi les femmes de l'univers ».*

La première élection est relative aux vertus louables et aux actes méritoires, alors que la deuxième est relative à sa supériorité à toutes les femmes de l'univers, que ce soit celles de son temps ou de tous les temps. Le fait qu'il y ait d'autres femmes qui partagent avec elle cette faveur comme Khadîdja, 'Aïcha et Fâtima, ne contredit pas le choix et l'élection mentionnés.

Une fois que les Anges l'informèrent qu'elle fut choisie et purifiée par Allah, il était normal que ce grand bienfait et ce don immense impliquent, de sa part, une gratitude. C'est pour cela que les Anges lui dirent : *« Ô Marie, adore ton Seigneur avec ferveur »,* c'est-à-dire avec humilité et dans une soumission totale *« prosterne-toi et incline-toi avec ceux qui s'inclinent ».* Il a cité l'inclinaison et la prosternation en particulier, en vertu de leurs mérites et de leur indication de la soumission à Allah. Marie fit ce qui lui fut ordonné, par gratitude envers Allah et soumission. Après qu'Allah eut informé Son Prophète de la situation de Marie et de l'état auquel Il l'avait vouée – ce qui fait partie des choses mystérieuses qui ne peuvent être connues qu'à travers la Révélation – Il a dit : *« Ce récit relève du mystère ; Nous te le révélons car tu n'étais pas avec eux lorsqu'ils lançaient leurs calames pour savoir lequel d'entre eux prendrait soin de Marie ».*

Lorsque la mère de Marie l'amena pour voir ceux qui avaient la charge du temple de Jérusalem, ces derniers se disputèrent la faveur de prendre soin de Marie et de son éducation ; pour trancher leur différend, ils tirèrent au sort Marie en jetant leurs calames (plumes) dans le fleuve, en décidant que celui dont le calame irait à contre-courant des eaux, aura le privilège de la prendre en charge. Ce fut à Zacharie, leur Prophète et leur maître, qu'échut cet honneur.

Allah dit donc au Prophète (ﷺ) : En les informant de ce récit dont ni toi ni ton peuple n'ont connaissance, cela prouve que tu es sincère et que tu es le Prophète authentique d'Allah. Aussi, sont-ils tenus de se soumettre à toi et de t'obéir, comme a dit le Très Haut : *« Tu n'étais pas avec eux lorsqu'ils lançaient leurs calames pour savoir lequel d'entre eux prendrait soin de Marie ».*

﴿40﴾-﴿58﴾. *« Un jour, Marie entendit les Anges lui dire : « Ô Marie ! Allah te fait l'heureuse annonce d'un Verbe émanant de Lui, qui aura pour nom le Messie fils de Marie. Il sera illustre dans ce monde et dans l'autre, et comptera parmi les élus d'Allah. Dès le berceau, il parlera aux hommes et, quand il sera adulte, il sera parmi les justes ». « Seigneur, demanda Marie, comment pourrais-je avoir un enfant alors que nul homme ne m'a jamais touchée ? ». « Allah crée ainsi ce qu'Il veut, lui fut-il répondu ; et lorsqu'Il décrète qu'une chose doit être, Il lui suffit de dire : « Sois ! »et la chose est. Allah lui enseignera le Livre, la sagesse, le Pentateuque et l'Evangile. Puis il sera Son envoyé auprès des fils d'Israël à qui il dira : « Je vous apporte comme signe de la part de votre Seigneur la faculté qu'Il m'a donnée de façonner avec de la terre glaise la forme d'un*

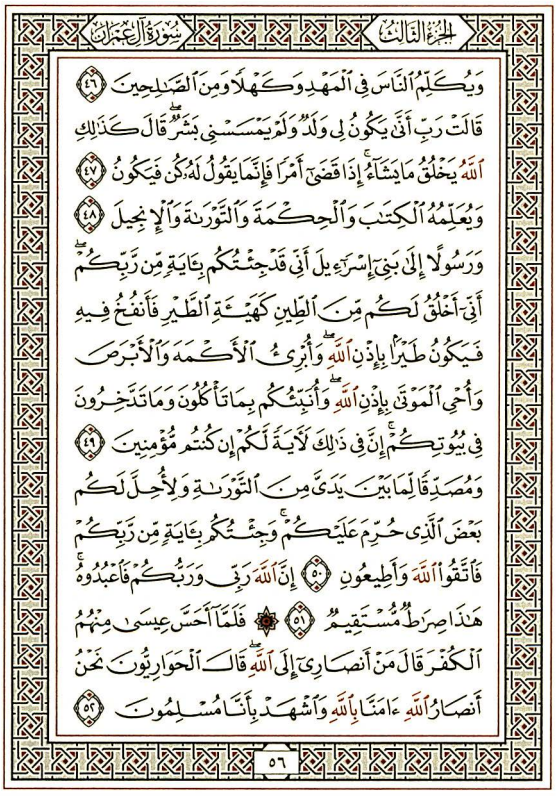
الجزء الثالث — سورة آل عمران

وَيُكَلِّمُ ٱلنَّاسَ فِى ٱلْمَهْدِ وَكَهْلًا وَمِنَ ٱلصَّٰلِحِينَ ﴿٤٦﴾
قَالَتْ رَبِّ أَنَّىٰ يَكُونُ لِى وَلَدٌ وَلَمْ يَمْسَسْنِى بَشَرٌ ۖ قَالَ كَذَٰلِكِ
ٱللَّهُ يَخْلُقُ مَا يَشَآءُ ۚ إِذَا قَضَىٰٓ أَمْرًا فَإِنَّمَا يَقُولُ لَهُۥ كُن فَيَكُونُ ﴿٤٧﴾
وَيُعَلِّمُهُ ٱلْكِتَٰبَ وَٱلْحِكْمَةَ وَٱلتَّوْرَىٰةَ وَٱلْإِنجِيلَ ﴿٤٨﴾
وَرَسُولًا إِلَىٰ بَنِىٓ إِسْرَٰٓءِيلَ أَنِّى قَدْ جِئْتُكُم بِـَٔايَةٍ مِّن رَّبِّكُمْ ۖ
أَنِّىٓ أَخْلُقُ لَكُم مِّنَ ٱلطِّينِ كَهَيْـَٔةِ ٱلطَّيْرِ فَأَنفُخُ فِيهِ
فَيَكُونُ طَيْرًۢا بِإِذْنِ ٱللَّهِ ۖ وَأُبْرِئُ ٱلْأَكْمَهَ وَٱلْأَبْرَصَ
وَأُحْىِ ٱلْمَوْتَىٰ بِإِذْنِ ٱللَّهِ ۖ وَأُنَبِّئُكُم بِمَا تَأْكُلُونَ وَمَا تَدَّخِرُونَ
فِى بُيُوتِكُمْ ۚ إِنَّ فِى ذَٰلِكَ لَءَايَةً لَّكُمْ إِن كُنتُم مُّؤْمِنِينَ ﴿٤٩﴾
وَمُصَدِّقًا لِّمَا بَيْنَ يَدَىَّ مِنَ ٱلتَّوْرَىٰةِ وَلِأُحِلَّ لَكُم
بَعْضَ ٱلَّذِى حُرِّمَ عَلَيْكُمْ ۚ وَجِئْتُكُم بِـَٔايَةٍ مِّن رَّبِّكُمْ ۖ
فَٱتَّقُوا۟ ٱللَّهَ وَأَطِيعُونِ ﴿٥٠﴾ إِنَّ ٱللَّهَ رَبِّى وَرَبُّكُمْ فَٱعْبُدُوهُ ۗ
هَٰذَا صِرَٰطٌ مُّسْتَقِيمٌ ﴿٥١﴾ فَلَمَّآ أَحَسَّ عِيسَىٰ مِنْهُمُ
ٱلْكُفْرَ قَالَ مَنْ أَنصَارِىٓ إِلَى ٱللَّهِ ۖ قَالَ ٱلْحَوَارِيُّونَ نَحْنُ
أَنصَارُ ٱللَّهِ ءَامَنَّا بِٱللَّهِ وَٱشْهَدْ بِأَنَّا مُسْلِمُونَ ﴿٥٢﴾
٥٦

oiseau qui sera vivant, par la grâce d'Allah, dès que j'aurai soufflé dessus. Je guérirai aussi l'aveugle-né et le lépreux, et je ressusciterai les morts, par la permission d'Allah. Je vous dirai également ce que vous mangez et ce que vous tenez en réserve dans vos demeures. Ce sont là autant de signes pour vous, si vous êtes de vrais croyants. Je viens aussi confirmer la Thora qui vous a été transmise avant moi, lever pour vous certains interdits et vous apporter un signe de votre Seigneur. Craignez donc Allah et suivez-moi. Allah est, en vérité, mon Seigneur et le vôtre. Adorez-Le, car c'est là la voie du salut !».

Constatant leur incrédulité, Jésus *demanda : « Quels sont ceux qui veulent être mes auxiliaires dans la voie d'Allah ? ». Et les apôtres de lui répondre : « C'est nous qui sommes les auxiliaires d'Allah, car nous avons foi en Lui. Sois donc témoin que nous Lui sommes totalement soumis ! Seigneur ! Nous avons foi en ce que Tu as révélé et nous suivons Ton Prophète. Nous Te demandons de nous inscrire au nombre des témoins ». Ils [Les Fils d'Israël complotèrent] (contre Jésus), mais Allah déjoua leur complot, car les ripostes d'Allah sont toujours infaillibles. C'est alors qu'Allah dit : « Ô Jésus ! Je vais mettre fin à ta mission sur terre, t'élever vers Moi, te purifier, te débarrasser des négateurs et placer ceux qui t'ont suivi au-dessus de ceux qui t'ont renié jusqu'au Jour dernier. A la fin, vous ferez tous retour vers Moi et Je trancherai alors vos différends. Quant aux négateurs, Je leur infligerai un terrible châtiment en ce monde et dans l'autre, sans qu'ils puissent bénéficier d'aucun secours. En revanche, ceux qui auront cru et accompli des œuvres pies, Allah leur réservera une récompense généreuse. Allah n'aime pas les injustes ». Tels sont les enseignements et les sages avertissements que Nous te donnons ».*

Allah nous informe que les Anges ont annoncé à Marie (رضي الله عنها) la plus grande des nouvelles, à savoir la naissance du Verbe d'Allah et Son Messager Jésus fils de Marie. Il a été appelé le Verbe d'Allah car il a été créé à partir du Verbe d'Allah et car sa condition échappe aux causes naturelles. Allah en a fait un de Ses signes et un des prodiges de Sa création. Allah envoya Gabriel (عليه السلام) à Marie ; il lui souffla dans l'ouverture de son vêtement et ce souffle béni émanant de cet Ange béni pénétra en elle, et Allah créa de lui cette âme pure et bénie. Ce fut un être spirituel qui émana d'une matière spirituelle, et c'est pour cela qu'il fut appelé l'Esprit d'Allah : *« Il sera illustre dans ce monde et dans l'autre ».* C'est-à-dire qu'il aura une place exceptionnelle dans ce bas-monde et un grand respect dans les cœurs des gens ; Allah en a fait un des grands Prophètes

doués de fermeté et un des Messagers législateurs ayant des adeptes; Il lui a donné aussi une grande renommée qui a rempli ce qui existe entre l'Est et l'Ouest et, dans l'autre monde, il sera illustre auprès d'Allah; il intercèdera pour les hommes à l'instar de ses autres frères Prophètes et Messagers et son mérite apparaîtra sur la plupart des hommes. C'est pour cela qu'il fut un des rapprochés d'Allah, voire le plus rapproché des êtres de leur Seigneur; il est l'un des maîtres des rapprochés d'Allah. *« Dès le berceau, il parlera aux hommes, et quand il sera adulte »*. Il ne s'agit pas là de paroles ordinaires, mais de prêches, d'exhortations et de conseils aux gens dans l'intérêt de leur vertu et de leur salut; il s'agit de paroles de Messagers et d'Envoyés d'Allah. Dans ce miracle de la parole dans le berceau et dans son envoi en tant que Messager d'Allah pour appeler les hommes à leur Seigneur, il y a un grand signe parmi les signes d'Allah dont les croyants peuvent tirer profit et qui peut être un argument contre les négateurs. Il est le Messager du Seigneur des univers et il est le serviteur d'Allah; il sera aussi un bienfait et une preuve de l'innocence de sa mère de ce dont elle fut accusée, et *« il sera parmi les justes »*. Il y a là autant de bonnes nouvelles pour Marie avec ce qu'elles contiennent comme éloges pour le Messie (عليه السلام).

« Seigneur, dit Marie, comment pourrais-je avoir un enfant, alors que nul homme ne m'a jamais touchée? ». Certes, l'enfant arrive habituellement à travers le toucher entre l'homme et la femme, et c'est pourquoi elle montra cet étonnement, non parce qu'elle doutait du pouvoir d'Allah.

« Allah crée ainsi ce qu'Il veut, lui fut-il répondu; et lorsqu'Il décrète qu'une chose doit être, Il lui dit: « Sois! »et elle est ».

Il l'informa qu'il s'agissait là d'une chose extraordinaire, car c'est Celui qui dit à une chose: *« Sois! »* et elle est, qui l'a créée. Celui qui est convaincu de cela n'aura pas à s'étonner.

La sagesse du Très Haut veut qu'Il informe Ses serviteurs d'une façon graduelle en passant de ce qui est étrange vers ce qui est plus étrange encore. C'est ainsi qu'Il a parlé de *Yaḥyâ* le fils de Zacharie, issu de deux parents, l'un très âgé et l'autre stérile, puis Il est passé à ce qui est plus étrange encore, à savoir la venue de Jésus (عليه السلام) d'une mère sans le père. Tout cela pour montrer à Ses serviteurs qu'Il fait ce qu'Il veut, et que ce qu'Il veut aura lieu et que ce qu'Il ne veut pas, n'aura jamais lieu.

Ensuite, Il parla de Son immense don qu'Il fit à Son serviteur et Messager Jésus (عليه السلام) en disant: *« Allah lui enseignera le Livre, la Sagesse »*. Il se peut que par le mot Livre il faille entendre le Livre en tant que tel et, de ce fait, la mention du Pentateuque et de l'Evangile lui serait attribuée, en vertu de leur noblesse, de leurs mérites et du fait qu'ils contiennent les lois et les préceptes avec lesquels les enfants d'Israël régissent leur vie. Il se peut aussi que ce mot signifie *« l'écriture »*, car l'écriture est un des plus grands bienfaits d'Allah en faveur de Ses serviteurs. C'est pour cela que le Très Haut a rappelé Sa faveur aux hommes lorsqu'Il leur a appris l'usage de la plume (calame), et ce au début de la première sourate qu'Il a révélée: *« Lis au Nom de ton Seigneur qui a créé, qui a créé l'homme d'une adhérence. Lis et ton Seigneur est le plus Généreux, qui a enseigné par le Calame »*.

Par sagesse, il faut entendre la connaissance des secrets de la Loi et la justesse de vue.

C'est donc un rappel du don fait par Allah à Jésus (عليه السلام) en lui enseignant l'écriture, la science et la sagesse, et c'est là la perfection en soi pour l'homme. Ensuite, le Très Haut cite une autre forme de perfection et un autre bienfait en plus de tous les autres bienfaits accordés à Jésus, en disant : *« Puis il sera Son envoyé auprès des fils d'Israël »*.

C'est ainsi qu'Allah l'a envoyé vers ce peuple élu, qui était le meilleur des peuples à son époque, pour l'appeler à Lui en lui donnant comme signes, ce qui était suffisant pour les convaincre qu'il était réellement le Messager d'Allah et Son prophète sincère. C'est pourquoi Il a dit : *« Je vous apporte comme signe de la part de votre Seigneur la faculté qu'Il m'a donnée de façonner avec de la terre glaise la forme d'un oiseau »*. C'est-à-dire que je le façonne sous la forme d'un oiseau : *« qui sera vivant par la grâce d'Allah dès que j'aurai soufflé dessus »*, c'est-à-dire qu'il devient un oiseau volant par la grâce d'Allah. *« Je guérirai aussi l'aveugle-né et le lépreux, et je ressusciterai les morts par la permission d'Allah. Je vous dirai également ce que vous mangez et ce que vous tenez en réserve dans vos demeures. Ce sont là autant de signes pour vous, si vous êtes croyants »*.

Y a-t-il plus grand miracle que de transformer ce qui est minéral en animal, de guérir ceux qui ont des maladies incurables, de ressusciter les morts et de rapporter des choses qui relèvent de l'inconnu ? Chacune de ces choses-là est un grand miracle en soi ; que dire alors si elles sont toutes réunies et se confirment les unes les autres ? Nul doute qu'elles ne peuvent que mener à la foi et à la certitude.

« Je viens aussi confirmer la Torah qui vous a été transmise avant moi ». C'est-à-dire que je suis venu avec les mêmes préceptes et enseignements apportés par la Torah transmise par Moïse (عليه السلام). Certes, ce que rapporte un homme sincère émane d'informations reçues de la part d'hommes sincères comme lui ; il apporte ce qui est vrai et ordonne ce qui est juste, sans contradiction ni confusion, contrairement à l'imposteur qui prétend arbitrairement quelque chose, surtout lorsqu'il s'agit de la prophétie qui est la chose la plus sérieuse. En effet, l'imposteur qui revendique arbitrairement la mission de prophète finira toujours par faire apparaître son imposture, ses contradictions et sa confusion, de même que sa conformité avec les propos des imposteurs comme lui. C'est là la règle établie depuis les temps anciens ainsi que la sagesse divine envers les créatures, qui veut que le sincère ne ressemble jamais à l'imposteur dans la revendication de la mission de Prophète. Il est vrai que la prophétie implique la guidance des gens ou leur égarement, leur bonheur éternel ou leur damnation. Et celui qui la revendique arbitrairement ne peut être qu'un être vil, injuste et prétentieux. C'est pourquoi la sagesse d'Allah a voulu qu'il y ait entre l'imposteur et le sincère, ce qui est de nature à apparaître à tous ceux qui ont une intelligence. Jésus dit ensuite que la Loi de l'Evangile est une Loi qui se caractérise par la souplesse et la facilité, en disant : *« Lever pour vous certains interdits »*. Cela prouve que la plupart des règles de la Torah n'ont pas été abrogées par l'Evangile qui les a plutôt confirmées et complétées.

« Et vous apporter un signe de votre Seigneur », un signe qui montre ma sincérité et l'obligation de me suivre. Il s'agit des signes précités. *« Craignez donc Allah et suivez-vous »*, en accomplissant ce qu'Il vous a imposé et en vous détournant

de ce qu'Il vous a interdit, car l'obéissance à un Messager équivaut à l'obéissance à Allah. *« Allah est, en vérité mon Seigneur et le vôtre! Adorez-Le! »*. Il s'est basé sur l'unicité de la seigneurie auquel tout un chacun souscrit pour attester l'unicité de la divinité que les polythéistes nient. De même qu'Allah nous a créés et nous a accordé Ses ressources et Ses dons apparents et cachés, de même qu'Il doit être notre seul objet d'adoration à qui nous devons vouer notre amour, notre crainte, notre espérance, nos invocations, notre confiance et toutes les autres formes d'adoration. Il y a là une réponse aux chrétiens qui prétendent que Jésus est Dieu ou le fils de Dieu, alors que Jésus reconnaît qu'il est un serviteur créé dont Allah dispose, comme il a dit: *« Je suis un serviteur d'Allah. Il m'a donné l'Ecriture et a fait de moi un prophète »*. S19. V30.

Allah a dit aussi: *« Et lorsqu'Allah dit à Jésus: « Ô Jésus, fils de Marie, est-ce toi qui as dit aux hommes: « Prenez-nous, ma mère et moi, pour divinités en dehors d'Allah? ». « Gloire à Toi!, dit Jésus, il ne m'appartient pas de dire ce qui n'est pas une vérité pour moi. Si je l'avais dit, ne l'aurais-tu pas su? »* Jusqu'à Sa parole: *« Je ne leur ai dit que ce que Tu m'as ordonné de leur dire, à savoir: « Adorez Allah, mon Seigneur et le vôtre ! »*. S5. V116-117.

« C'est là la voie du salut », c'est-à-dire qui mène vers Allah et vers le Paradis; toute autre voie ne peut mener qu'à la Géhenne.

« Constatant leur incrédulité, Jésus demanda ». C'est-à-dire qu'il s'aperçut qu'ils ne voulaient pas le suivre, qu'ils le traitèrent de magicien et décidèrent de le tuer en œuvrant en ce sens.

« Quels sont ceux qui veulent être mes auxiliaires dans la voie d'Allah? ». Il s'agit des apôtres.

الجزء الثالث — سورة آل عمران

رَبَّنَآ ءَامَنَّا بِمَآ أَنزَلْتَ وَٱتَّبَعْنَا ٱلرَّسُولَ فَٱكْتُبْنَا مَعَ
ٱلشَّٰهِدِينَ ﴿٥٣﴾ وَمَكَرُوا۟ وَمَكَرَ ٱللَّهُ ۖ وَٱللَّهُ خَيْرُ
ٱلْمَٰكِرِينَ ﴿٥٤﴾ إِذْ قَالَ ٱللَّهُ يَٰعِيسَىٰٓ إِنِّى مُتَوَفِّيكَ وَرَافِعُكَ
إِلَىَّ وَمُطَهِّرُكَ مِنَ ٱلَّذِينَ كَفَرُوا۟ وَجَاعِلُ ٱلَّذِينَ ٱتَّبَعُوكَ
فَوْقَ ٱلَّذِينَ كَفَرُوٓا۟ إِلَىٰ يَوْمِ ٱلْقِيَٰمَةِ ۖ ثُمَّ إِلَىَّ مَرْجِعُكُمْ
فَأَحْكُمُ بَيْنَكُمْ فِيمَا كُنتُمْ فِيهِ تَخْتَلِفُونَ ﴿٥٥﴾ فَأَمَّا ٱلَّذِينَ
كَفَرُوا۟ فَأُعَذِّبُهُمْ عَذَابًا شَدِيدًا فِى ٱلدُّنْيَا وَٱلْءَاخِرَةِ ۖ وَمَا
لَهُم مِّن نَّٰصِرِينَ ﴿٥٦﴾ وَأَمَّا ٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ وَعَمِلُوا۟
ٱلصَّٰلِحَٰتِ فَيُوَفِّيهِمْ أُجُورَهُمْ ۗ وَٱللَّهُ لَا يُحِبُّ ٱلظَّٰلِمِينَ ﴿٥٧﴾
ذَٰلِكَ نَتْلُوهُ عَلَيْكَ مِنَ ٱلْءَايَٰتِ وَٱلذِّكْرِ ٱلْحَكِيمِ ﴿٥٨﴾ إِنَّ
مَثَلَ عِيسَىٰ عِندَ ٱللَّهِ كَمَثَلِ ءَادَمَ ۖ خَلَقَهُۥ مِن تُرَابٍ ثُمَّ قَالَ
لَهُۥ كُن فَيَكُونُ ﴿٥٩﴾ ٱلْحَقُّ مِن رَّبِّكَ فَلَا تَكُن مِّنَ ٱلْمُمْتَرِينَ ﴿٦٠﴾
فَمَنْ حَآجَّكَ فِيهِ مِنۢ بَعْدِ مَا جَآءَكَ مِنَ ٱلْعِلْمِ فَقُلْ تَعَالَوْا۟ نَدْعُ
أَبْنَآءَنَا وَأَبْنَآءَكُمْ وَنِسَآءَنَا وَنِسَآءَكُمْ وَأَنفُسَنَا وَأَنفُسَكُمْ
ثُمَّ نَبْتَهِلْ فَنَجْعَل لَّعْنَتَ ٱللَّهِ عَلَى ٱلْكَٰذِبِينَ ﴿٦١﴾

٥٧

« Et les apôtres de lui répondre: « C'est nous qui sommes les auxiliaires d'Allah ». C'est-à-dire qu'ils le suivirent et se mirent à son service, en disant: *« Nous avons foi en Lui. Sois donc témoin que nous Lui sommes totalement soumis »*. Il s'agit du témoignage utile, en l'occurrence le témoignage de l'unicité d'Allah et l'attestation de la sincérité de Son Messager. Après que les apôtres eurent souscrit à la mission de Jésus et lui eurent apporté leur soutien, une partie des fils d'Israël crut en sa mission alors qu'une autre partie le renia; les deux parties entrèrent en conflit, et Allah assista ceux qui crurent qui finirent par prendre le dessus. C'est pourquoi Il a dit: *« Ils [Les Fils d'Israël] complotèrent (contre Jésus) »*, en voulant tuer le Prophète d'Allah et éteindre sa lumière *« mais Allah déjoua leur complot »*, en annihilant leurs sinistres

desseins. *« Car les ripostes d'Allah sont toujours infaillibles »*. Il fit retourner contre eux leurs complots et ils se retrouvèrent défaits.

« C'est alors qu'Allah dit : « Ô Jésus ! Je vais mettre un terme à ta mission terrestre, t'élever vers Moi, te purifier, te débarrasser des négateurs ». Allah éleva donc Son serviteur et Messager Jésus, vers Lui, en substituant un autre à sa place, face à ceux qui voulaient le tuer. Ils s'emparèrent donc de celui qu'ils prirent pour Jésus, le tuèrent et le crucifièrent, en assumant la responsabilité d'un crime abominable, du fait même qu'ils pensèrent avoir tué le Messager d'Allah. Allah dit : *« Ils ne l'ont pas tué et ils ne l'ont pas crucifié, victimes qu'ils étaient d'une ressemblance »*. S4. V157.

Il y a dans le verset précédent, la preuve de l'élévation d'Allah et de Son établissement sur Son Trône d'une façon réelle, comme l'indiquent les textes coraniques et les *ḥadiths* prophétiques, que les gens de la *Sounna* ont acceptés avec foi et soumission.

Allah est Tout Puissant, Fort et Contraignant ; parmi Sa toute puissance, est qu'Il a empêché les fils d'Israël de tuer Jésus alors qu'ils eurent pris la décision de le faire, comme Il l'a dit (qu'Il soit glorifié) : *« Lorsque j'ai éloigné de toi les fils d'Israël qui s'écriaient après que tu leur aies produit tous ces signes : Voici une magie manifeste ! »*. S5. V110.

Il est aussi Sage dans la mesure où Il met toute chose à sa place. Il a montré Sa grande sagesse en faisant tomber les juifs dans la confusion de la ressemblance de Jésus, comme Il l'a dit : *« Ceux qui divergèrent à son sujet doutent encore de son identité ; ils n'avaient là aucune certitude, se livrant seulement à des conjectures et n'étaient nullement certains de l'avoir tué »*. S4. V157.

Il a dit ensuite : *« Et placer ceux qui t'ont suivi au-dessus de ceux qui t'ont renié jusqu'au Jour dernier »*. Nous avons vu plus haut qu'Allah avait donné le dessus aux croyants sur les mécréants ; par la suite, les chrétiens eurent le dessus sur les juifs, parce qu'ils étaient plus proches de Jésus que les juifs, jusqu'à ce qu'Allah envoya notre Prophète Mouḥammed (ﷺ). Ce faisant, les musulmans devinrent ceux qui suivirent le plus Jésus, et c'est pourquoi Allah leur donna le dessus sur les juifs, les chrétiens et l'ensemble des mécréants. Certes, de temps à autre, les chrétiens ou les incroyants prennent le dessus sur les musulmans, en vertu de la sagesse d'Allah et de Sa volonté de punir ces derniers pour avoir négligé de suivre le Prophète (ﷺ).

« A la fin, vous ferez tous retour vers Moi, et je trancherai alors vos différends ». Chacun prétend détenir la vérité, alors que les autres sont dans l'erreur. Or, ce n'est là qu'une prétention qui a besoin d'être prouvée. Il nous a informés ensuite de comment Il jugera entre eux avec équité et justice, en disant : *« Quant aux négateurs »*, c'est-à-dire ceux qui nient Allah, Ses signes et Ses Messagers *« Je leur infligerai un terrible châtiment en ce monde et dans l'autre »*. Pour ce qui est du châtiment de ce bas-monde, il consiste en épreuves, punitions, calamités, tueries et avilissement, ce qui est en soi un avant signe du châtiment de l'au-delà qui, lui aussi, sera terrible, et sera le feu de l'Enfer, la colère du Tout Puissant et la privation de la rétribution donnée aux pieux.

« Sans qu'ils puissent bénéficier d'aucun secours ». C'est-à-dire que personne ne pourra les secourir contre le châtiment d'Allah, ni ceux qu'ils prétendaient être leurs intercesseurs auprès d'Allah, ni ceux qu'ils avaient pris comme patrons en dehors de Lui, ni leurs compagnons et parents, ni eux-mêmes ne pourront se secourir.

« En revanche, ceux qui auront cru », en Allah, en Ses Anges, Ses Livres, Ses Messagers, en la résurrection après la mort, et autres actes de foi auxquels Allah a ordonné de croire *« et accompli des œuvres*

pies», avec leurs cœurs, leurs paroles et leurs corps, avec comme but :la satisfaction de leur Seigneur. *« Allah leur réservera une récompense généreuse »*. Cela prouve qu'ils auront en ce bas-monde la récompense de leurs actes, comme triomphe, puissance, ennoblissement et vie digne, mais la plus grande récompense les attendra au Jour de la résurrection où ils trouveront tout ce qu'ils auront avancé comme bien ; chacun d'eux recevra le salaire de son travail et Allah leur ajoutera de Son bienfait et de Ses faveurs.

« Allah n'aime pas les injustes ». Bien plus, Il les abhorre et les soumet à Son courroux et Son châtiment.

« Tels sont les enseignements et les sages avertissements que Nous te donnons ». Il s'agit là d'un don immense fait à Son messager Mouḥammed (ﷺ) et à sa communauté, en ce sens qu'Il leur a révélé ce sage rappel précis et parfait, qui détaille les règles des choses licites et illicites ainsi que les récits des anciens Prophètes et les miracles et autres signes évidents que leur a accordé Allah. Ainsi, ce Coran nous raconte ce qui nous est utile comme récits et règles, à travers lesquels on obtient la science, les enseignements utiles et la sérénité, ce qui constitue la plus grande miséricorde d'Allah.

Le Très Haut a dit ensuite :

﴿٥٩﴾-﴿٦٠﴾. *« Pour Allah, l'origine de Jésus est similaire à celle d'Adam. Allah l'a créé d'argile, puis lui a dit : « Sois ! »et il fut. Voilà la vérité qui émane de ton Seigneur. Ne sois donc point du nombre des sceptiques »*.

Le Très Haut répond ici aux chrétiens qui attribuent à Jésus (عليه السلام) une chose à laquelle il n'a pas droit, sans preuve ni argument. Leur seul argument à ce sujet est que, n'ayant pas de père biologique, son père ne peut être qu'Allah ou bien il est associé à Allah dans la seigneurie. Il va sans dire que cet argument ne peut nullement constituer une preuve, car sa création de cette façon-là est un des signes qui montrent la particularité d'Allah dans la création et la disposition de Ses créatures ; ils montrent aussi que toutes les causes naturelles sont soumises à Sa volonté et à Son vouloir. C'est là une preuve plus évidente que leurs propos. N'est-ce pas qu'Adam (عليه السلام) fut créé de terre et sans père ni mère ? Si cela n'implique pas pour Adam ce que les chrétiens attribuent au Messie, cela n'implique pas à plus forte raison pour Jésus qui fut créé d'une mère et sans père. En d'autres termes, s'il serait convenable de traiter Jésus de Dieu ou de fils de Dieu, il serait plus convenable de le faire avec Adam. C'est pourquoi le Très Haut a dit :

« Pour Allah, l'origine de Jésus est similaire à celle d'Adam. Allah l'a créé d'argile, puis lui a dit : « Sois ! » et il fut. Voilà la vérité qui émane de ton Seigneur ».

C'est-à-dire que ces informations que Nous te donnons concernant le Messie (sur lui le salut) sont la vérité absolue qui ne saurait être démentie, dans la mesure où il provient de la part de ton Seigneur qui, en t'éduquant de façon particulière ainsi que ta communauté, vous raconte les informations et les récits concernant les Prophète (sur eux le salut).

« Ne sois donc point du nombre des sceptiques ». *C'est-à-dire de ceux qui doutent de n'importe quelle chose que te révèle ton Seigneur. Il y a dans ce verset et dans celui qui suit, une noble règle, à savoir que toute question faisant partie des croyances ou autres dont les preuves attestent qu'elle est vraie et authentique et en qui les hommes croient avec conviction, tout ce qui la contredit doit être considérée comme faux et arbitraire avec conviction et tout soupçon le visant doit être rejeté comme étant aberrante et arbitraire, que l'homme arrive à l'expliquer ou non. Son incapacité à ne pas l'expliquer n'implique pas sa critique de ce qu'il sait, car tout ce qui contredit la vérité est faux. Le Très Haut dit :*

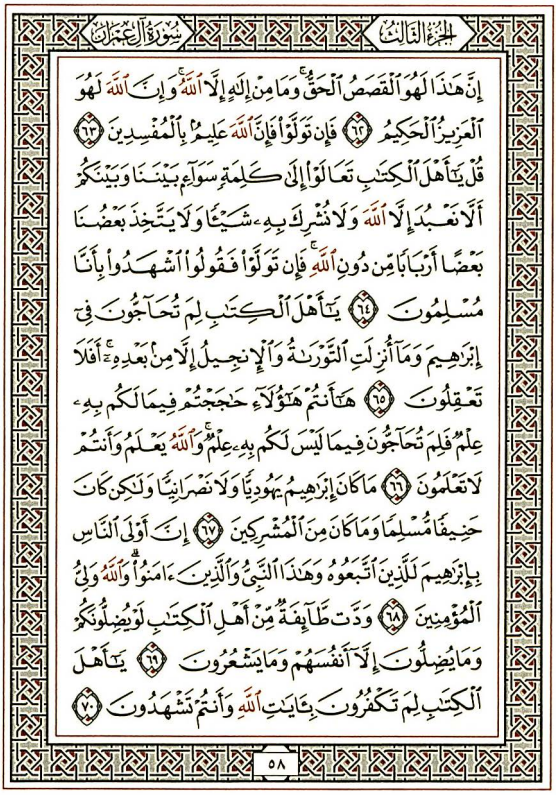
الجزء الثالث — سورة آل عمران

إِنَّ هَٰذَا لَهُوَ الْقَصَصُ الْحَقُّ ۚ وَمَا مِنْ إِلَٰهٍ إِلَّا اللَّهُ ۚ وَإِنَّ اللَّهَ لَهُوَ
الْعَزِيزُ الْحَكِيمُ ﴿٦٢﴾ فَإِن تَوَلَّوْا فَإِنَّ اللَّهَ عَلِيمٌ بِالْمُفْسِدِينَ ﴿٦٣﴾
قُلْ يَا أَهْلَ الْكِتَابِ تَعَالَوْا إِلَىٰ كَلِمَةٍ سَوَاءٍ بَيْنَنَا وَبَيْنَكُمْ
أَلَّا نَعْبُدَ إِلَّا اللَّهَ وَلَا نُشْرِكَ بِهِ شَيْئًا وَلَا يَتَّخِذَ بَعْضُنَا
بَعْضًا أَرْبَابًا مِّن دُونِ اللَّهِ ۚ فَإِن تَوَلَّوْا فَقُولُوا اشْهَدُوا بِأَنَّا
مُسْلِمُونَ ﴿٦٤﴾ يَا أَهْلَ الْكِتَابِ لِمَ تُحَاجُّونَ فِي
إِبْرَاهِيمَ وَمَا أُنزِلَتِ التَّوْرَاةُ وَالْإِنجِيلُ إِلَّا مِن بَعْدِهِ ۚ أَفَلَا
تَعْقِلُونَ ﴿٦٥﴾ هَا أَنتُمْ هَٰؤُلَاءِ حَاجَجْتُمْ فِيمَا لَكُم بِهِ
عِلْمٌ فَلِمَ تُحَاجُّونَ فِيمَا لَيْسَ لَكُم بِهِ عِلْمٌ ۚ وَاللَّهُ يَعْلَمُ وَأَنتُمْ
لَا تَعْلَمُونَ ﴿٦٦﴾ مَا كَانَ إِبْرَاهِيمُ يَهُودِيًّا وَلَا نَصْرَانِيًّا وَلَٰكِن كَانَ
حَنِيفًا مُّسْلِمًا وَمَا كَانَ مِنَ الْمُشْرِكِينَ ﴿٦٧﴾ إِنَّ أَوْلَى النَّاسِ
بِإِبْرَاهِيمَ لَلَّذِينَ اتَّبَعُوهُ وَهَٰذَا النَّبِيُّ وَالَّذِينَ آمَنُوا ۗ وَاللَّهُ وَلِيُّ
الْمُؤْمِنِينَ ﴿٦٨﴾ وَدَّت طَّائِفَةٌ مِّنْ أَهْلِ الْكِتَابِ لَوْ يُضِلُّونَكُمْ
وَمَا يُضِلُّونَ إِلَّا أَنفُسَهُمْ وَمَا يَشْعُرُونَ ﴿٦٩﴾ يَا أَهْلَ
الْكِتَابِ لِمَ تَكْفُرُونَ بِآيَاتِ اللَّهِ وَأَنتُمْ تَشْهَدُونَ ﴿٧٠﴾

٥٨

« Qu'y a-t-il derrière la vérité sinon l'égarement ? ». Par cette règle juridique, l'homme arrive à élucider plusieurs problématiques citées par les théologiens dogmatiques et classifiées par les logiciens. S'il arrive à les élucider, ce sera un don de sa part, sinon sa fonction et sa mission sont de montrer la vérité avec ses preuves et ses arguments et appeler les gens à la suivre.

(61)-(63). *« A ceux qui engagent avec toi une polémique au sujet de Jésus, à présent que tu es bien informé, propose ce qui suit : « Appelons nos enfants et les vôtres, nos femmes et les vôtres, joignons-nous tous à eux et adjurons Allah de maudire ceux d'entre nous qui sont des menteurs. C'est là la version la plus authentique. En vérité, il n'est d'autre divinité qu'Allah. Lui seul est le Tout Puissant, le Sage. S'ils persistent cependant dans leur erreur, Allah connaît bien les corrupteurs ».*

C'est-à-dire que celui qui polémique et dispute avec toi au sujet de Jésus (ﷺ) en prétendant qu'il est au-dessus du degré de la servitude et en lui attribuant une position plus élevée que sa position : *« à présent que tu es bien informé »*, qu'il est le serviteur d'Allah et Son Messager, et après que tu aies montré à celui qui polémique avec toi, les preuves indiquant qu'il est un serviteur à l'égard duquel Allah a fait une faveur, celui-là montre qu'il est un être entêté qui refuse cette connaissance convaincante. De ce fait, tu ne peux tirer aucun avantage en polémiquant avec lui, et lui aussi ne peut rien en tirer, car la vérité est manifeste en ce sens. Polémiquer avec lui serait perdre du temps, car cet homme veut suivre ses passions et non ce qu'Allah a révélé. Il n'y a aucune chance de convaincre un tel homme. Allah a ordonné donc à Son Messager de passer à l'étape de l'anathème et de l'imprécation en appelant sur ceux qui sont les menteurs la malédiction et le châtiment d'Allah ainsi que sur les êtres qui sont les plus chers pour eux, comme leurs enfants et leurs épouses.

Le Prophète (ﷺ) les appela, en effet, à cette forme d'imprécation, mais ils déclinèrent l'invitation et s'y dérobèrent, car ils savaient que s'ils y participaient ils en seraient les perdants. Ils préférèrent donc garder leurs croyances tout en sachant qu'elles étaient erronées. C'est là certes le summum de l'entêtement et de l'arrogance. C'est pour cela qu'Allah a dit : *« S'ils persistent cependant dans leur erreur, Allah connaît bien les corrupteurs ».*

Et Il les châtiera pour cela du châtiment le plus rigoureux.

(64). *« Dis : « Ô gens des Ecritures ! Mettons-nous d'accord sur une formule valable pour nous et pour vous, à savoir de n'adorer qu'Allah seul, de ne rien Lui associer et de ne pas nous prendre les uns les autres pour des maîtres en dehors d'Allah ». S'ils refusent, dites-leur : « Soyez témoins que, en ce qui nous concerne, notre soumission à Allah est totale et entière ».*

C'est-à-dire dis aux gens des Ecritures parmi les juifs et les chrétiens : *« Mettons-nous d'accord sur une formule valable pour nous et pour vous »*. Cette formule est celle sur laquelle sont d'accord tous les Prophètes et Messagers et que ne contrediront que les entêtés et les égarés. Cette formule n'est pas réservée à une partie d'entre nous ou à une autre, mais nous est commune aux uns et aux autres. Il s'agit là de justice dans les propos et de la courtoisie dans la discussion. Il expliqua ensuite cela par Sa parole : *« A savoir de n'adorer qu'Allah, seul, de ne rien Lui associer »*. Nous adorerons exclusivement Allah et nous Le distinguerons par notre amour, notre crainte et notre espérance, sans Lui associer ni prophète, ni ange, ni saint, ni idole, ni animal ni minéral : *« Et de ne pas nous prendre les uns les autres pour des maîtres en dehors d'Allah »*. Bien plus, l'obéissance doit être consacrée exclusivement à Allah et à Ses Messagers. Nous ne devons pas obéir aux créatures lorsqu'il y a lieu de désobéir au Créateur, car ce serait attribuer, aux créatures, les attributs de la seigneurie.

Si les gens des Ecritures ou autres qui sont invités à faire cela, répondent favorablement, ils seront comme vous, ayant les mêmes droits et devoirs, mais s'ils refusent de le faire, ils prouvent qu'ils sont des gens entêtés qui préfèrent suivre leurs passions. Proclamez-leur donc que vous êtes soumis. L'avantage en cela est que, si vous leur dites cela, alors que vous avez la science, cela donnera plus de consistance à votre argument contre eux. En outre, si vous vous soumettez, vous, et ajoutez foi au message du Prophète (ﷺ), Allah n'attachera aucune importance au refus des autres de se soumettre, en raison de leur impureté et de la corruption de leur for intérieur. Le Très Haut dit : *« Dis-leur : « Croyez-y ou n'y croyez pas ! Ceux qui ont reçu la science avant sa révélation tombent prosternés sur la face lorsqu'on leur en donne lecture »*. S17. V107.

Par ailleurs, le croyant a besoin de renouveler sa foi et de proclamer sa soumission à son Seigneur pour Lui exprimer sa gratitude pour Ses bienfaits.

(61)-(58). *« Ô gens des Ecritures ! Pourquoi discutez-vous au sujet d'Abraham, alors que la Torah et l'Evangile n'ont été révélés qu'après lui ? Êtes-vous donc déraisonnables à ce point ? Certes, vous pourrez discuter de choses que vous connaissez. Mais pourquoi discutez-vous de celles dont vous n'avez aucune connaissance ? Allah sait ; mais vous, vous ne savez pas. Abraham n'était ni juif ni chrétien ; mais il était un monothéiste convaincu et entièrement soumis à Allah. Il n'a donc jamais appartenu au clan des païens. Certes, les plus fondés à se réclamer d'Abraham sont sûrement ceux qui l'ont suivi, ainsi que ce Prophète et ceux qui ont cru en sa mission. Allah est le Protecteur des croyants »*.

Lorsque les juifs prétendirent qu'Abraham était un juif, et que les chrétiens prétendirent qu'il était un chrétien, en se disputant à ce sujet, le Très Haut réfuta leurs assertions de trois façons : la première est que leur dispute au sujet d'Abraham est une dispute sur un sujet dont ils ne possèdent aucune science ; aussi, il ne leur est pas permis de se disputer et de polémiquer sur un sujet dont ils sont ignorants. Or, ces gens-là polémiquent et se disputent les textes de la Torah et de l'Evangile et, s'ils voient juste ou se trompent, ils n'ont aucun argument avec eux pour discuter d'Abraham ; la deuxième est que les juifs se revendiquent des préceptes de la Torah et les chrétiens se revendiquent des préceptes de l'Evangile ; or, que ce soit la Torah ou l'Evangile, les deux ont été révélés après Abraham ! Comment, dès lors, les juifs et les chrétiens, peuvent-ils s'attribuer Abraham alors qu'il a vécu avant eux et qu'il les a précédés historiquement ? Cela est-il raisonnable ? C'est pour cela que le Très Haut a dit :

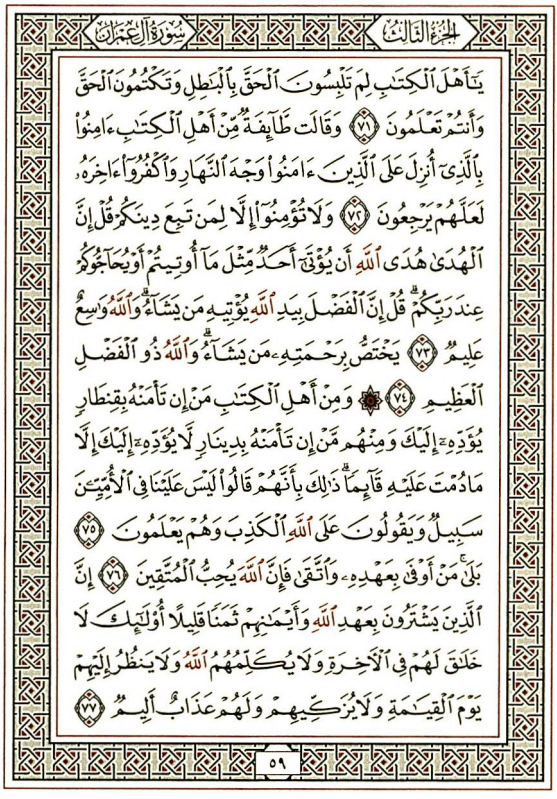
الجزء الثالث — سورة آل عمران

يَٰٓأَهۡلَ ٱلۡكِتَٰبِ لِمَ تَلۡبِسُونَ ٱلۡحَقَّ بِٱلۡبَٰطِلِ وَتَكۡتُمُونَ ٱلۡحَقَّ
وَأَنتُمۡ تَعۡلَمُونَ ﴿٧١﴾ وَقَالَت طَّآئِفَةٞ مِّنۡ أَهۡلِ ٱلۡكِتَٰبِ ءَامِنُواْ
بِٱلَّذِيٓ أُنزِلَ عَلَى ٱلَّذِينَ ءَامَنُواْ وَجۡهَ ٱلنَّهَارِ وَٱكۡفُرُوٓاْ ءَاخِرَهُۥ
لَعَلَّهُمۡ يَرۡجِعُونَ ﴿٧٢﴾ وَلَا تُؤۡمِنُوٓاْ إِلَّا لِمَن تَبِعَ دِينَكُمۡ قُلۡ إِنَّ
ٱلۡهُدَىٰ هُدَى ٱللَّهِ أَن يُؤۡتَىٰٓ أَحَدٞ مِّثۡلَ مَآ أُوتِيتُمۡ أَوۡ يُحَآجُّوكُمۡ
عِندَ رَبِّكُمۡۗ قُلۡ إِنَّ ٱلۡفَضۡلَ بِيَدِ ٱللَّهِ يُؤۡتِيهِ مَن يَشَآءُۚ وَٱللَّهُ وَٰسِعٌ
عَلِيمٞ ﴿٧٣﴾ يَخۡتَصُّ بِرَحۡمَتِهِۦ مَن يَشَآءُۚ وَٱللَّهُ ذُو ٱلۡفَضۡلِ
ٱلۡعَظِيمِ ﴿٧٤﴾ ۞ وَمِنۡ أَهۡلِ ٱلۡكِتَٰبِ مَنۡ إِن تَأۡمَنۡهُ بِقِنطَارٖ
يُؤَدِّهِۦٓ إِلَيۡكَ وَمِنۡهُم مَّنۡ إِن تَأۡمَنۡهُ بِدِينَارٖ لَّا يُؤَدِّهِۦٓ إِلَيۡكَ إِلَّا
مَا دُمۡتَ عَلَيۡهِ قَآئِمٗاۚ ذَٰلِكَ بِأَنَّهُمۡ قَالُواْ لَيۡسَ عَلَيۡنَا فِي ٱلۡأُمِّيِّـۧنَ
سَبِيلٞ وَيَقُولُونَ عَلَى ٱللَّهِ ٱلۡكَذِبَ وَهُمۡ يَعۡلَمُونَ ﴿٧٥﴾
بَلَىٰ مَنۡ أَوۡفَىٰ بِعَهۡدِهِۦ وَٱتَّقَىٰ فَإِنَّ ٱللَّهَ يُحِبُّ ٱلۡمُتَّقِينَ ﴿٧٦﴾ إِنَّ
ٱلَّذِينَ يَشۡتَرُونَ بِعَهۡدِ ٱللَّهِ وَأَيۡمَٰنِهِمۡ ثَمَنٗا قَلِيلًا أُوْلَٰٓئِكَ لَا
خَلَٰقَ لَهُمۡ فِي ٱلۡأٓخِرَةِ وَلَا يُكَلِّمُهُمُ ٱللَّهُ وَلَا يَنظُرُ إِلَيۡهِمۡ
يَوۡمَ ٱلۡقِيَٰمَةِ وَلَا يُزَكِّيهِمۡ وَلَهُمۡ عَذَابٌ أَلِيمٞ ﴿٧٧﴾

٥٩

« Etes-vous donc déraisonnables à ce point ? ». C'est-à-dire que si vous étiez raisonnables vous ne diriez pas cela. La troisième est que le Très Haut a témoigné que Son proche intime (Abraham) ne fait partie ni des juifs, ni des chrétiens ni des païens, en faisant de lui un monothéiste convaincu et un soumis à Allah ; Il a fait en sorte que ceux qui ont le plus de droits de se revendiquer de lui, sont ceux qui ont cru en lui parmi sa communauté, ce Prophète, c'est-à-dire Mouḥammed (ﷺ) et ceux qui ont cru avec lui. Ce sont ceux-là qui ont le plus de droits sur lui et qui méritent d'être secourus et assistés par Allah. Par contre, ceux qui se sont détournés de son culte, comme les juifs, les chrétiens et les païens, ils n'ont aucun droit sur Abraham et ne peuvent nullement se revendiquer de lui, de même que le fait de se revendiquer de lui, arbitrairement, ne leur sera d'aucune utilité.

Ce verset contient l'interdiction de discuter et de polémiquer sans science ou connaissance et que, celui qui le fait, sans en avoir les capacités nécessaires, parle de choses qu'il ne maîtrise pas et dont il n'a pas le droit de parler. Ce verset incite aussi à la connaissance de l'histoire, qui reste la voie nécessaire pour réfuter tous les propos et autres thèses erronées qui contredisent la réalité historique.

(71)-(74). *« Certains, parmi les gens des Ecritures, auraient bien voulu vous induire en erreur ; mais, en réalité, ils n'égarent qu'eux-mêmes sans en avoir conscience.*

Ô gens des Ecritures ! Qu'avez-vous à nier les signes d'Allah, alors que vous en êtes témoins ? Ô gens des Ecritures ! Qu'avez-vous à mêler le mensonge à la vérité, Qu'avez-vous à dissimuler la vérité, alors que vous la connaissiez ? Certains, parmi les détenteurs des Ecritures, ont dit : « Faites semblant de croire en début de journée à ce qui a été révélé aux musulmans et rejetez-le le soir même. Peut-être les ferons-nous ainsi revenir (à leurs anciennes croyances) ? Et surtout n'ayez foi qu'en vos coreligionnaires. « Dis-leur : « Certes, la meilleure voie est celle d'Allah. Mais convenez cependant que quelqu'un d'autre que vous puisse recevoir une révélation semblable à celle que vous aviez reçue, ou qu'il puisse vous opposer ses arguments auprès de votre Seigneur ! « Et ajoute : « En vérité, la grâce est entre les mains d'Allah ! Il l'accorde à qui Il veut, car Allah est Incommensurable et Omniscient. Il dispense en exclusivité Sa miséricorde à qui Il veut, car Il détient la grâce infinie ».

Le Très Haut met en garde Ses serviteurs croyants contre le stratagème de ce groupe vicieux parmi les gens des Ecritures qui veut les induire en erreur, comme Il l'a dit dans un autre verset : *« Beaucoup de détenteurs des Ecritures, après s'être rendu compte de la justesse de votre cause, brûlent d'envie, par pure jalousie, de vous faire abjurer votre foi et de vous ramener à l'impiété »*. S2. V109.

Il est connu, certes, que celui qui désire une chose, s'efforce toujours d'arriver à son but. C'est le cas de ce groupe parmi les gens des Ecritures qui œuvre sans relâche et s'efforce d'induire les croyants en erreur, en semant le doute en eux, par toutes les voies possibles. Cependant, la compassion d'Allah veut que la fourberie se retourne contre ses auteurs. C'est pourquoi Il a dit: *« Mais en réalité ils n'égarent qu'eux-mêmes »*. A vrai dire, en cherchant à égarer les croyants, ils ne font qu'ajouter à leur propre égarement et partant, à leur châtiment. Le Très Haut dit dans un autre verset: *« A ceux qui n'auront pas cru et qui auront détourné leurs semblables de la voie d'Allah, Nous infligerons alors un double supplice, pour prix de leurs agissements criminels »*. S16. V88.

« Sans en avoir conscience »», qu'ils n'égarent qu'eux-mêmes et qu'ils ne peuvent en aucun cas vous nuire.

« Ô gens des Ecritures! Qu'avez-vous à nier les signes d'Allah, alors que vous en êtes témoins? ». C'est-à-dire: qu'est-ce qui vous amène à nier les signes d'Allah, tout en sachant que ce que vous professez est devenu caduc et que ce que Mouḥammed (ﷺ) vous a apporté, est la vérité qui n'est entachée d'aucun doute? Bien plus, vous-mêmes vous témoignez de sa véracité et vous en faites parfois secrètement la remarque les uns aux autres. Ensuite, il les blâma pour leur désir d'induire en erreur les gens: *« Ô gens des Ecritures qu'avez-vous à mêler le mensonge à la vérité, qu'avez-vous à dissimuler la vérité alors que vous la connaissiez? »*. Il les a blâmés pour avoir mêlé le mensonge à la vérité et pour avoir caché la vérité car, avec ces deux actes infâmes de leur part, ils induisent les gens qui les suivent en erreur. En effet, lorsque les savants mêlent le mensonge à la vérité, en laissant les choses confuses et incompréhensibles et en dissimulant la vérité qu'ils sont tenus de montrer, ils encouragent par leur comportement l'occultation de la vérité et la propagation du mensonge. En outre, les communs des gens qui cherchent la connaissance de la vérité seront induits en erreur et égarés par ce comportement de leur part. Or, les gens de science sont tenus de montrer aux gens la vérité et de la proclamer, de distinguer entre la vérité et le mensonge, entre le licite et l'illicite et entre les croyances authentiques et celles qui sont fausses, afin que les égarés arrivent à se guider et que l'argument soit établi contre les négateurs. Le Très Haut dit: *« Allah a pris acte de la promesse des gens de l'Ecriture de l'expliquer aux hommes et de ne pas en dissimuler la teneur. Mais, au lieu de cela, ils l'ont rejetée derrière leurs dos »*. S3. V187.

Ensuite, le Très Haut rappelle ce que ce groupe inique cache comme dessein pervers et intention cachée envers les croyants, en disant: *« Certains, parmi les détenteurs des Ecritures, ont dit: « faites semblant de croire, en début de journée, à ce qui a été révélé aux musulmans et rejetez-le le soir même »*.

C'est-à-dire entrez dans leur religion par ruse et félonie, en début de journée, et quittez-la à la tombée de la nuit *« Peut-être les ferons-nous ainsi revenir (à leurs anciennes croyances) »*. C'est-à-dire qu'ils se diront: Si cette religion était authentique et véridique, les gens de la science et de l'Ecriture ne l'auraient pas quittée. Ce fut là leur intention cachée, en se fourvoyant eux-mêmes, en croyant que les gens les prendraient au sérieux et suivraient leur exemple. Mais Allah veut absolument que Sa lumière soit parachevée, dussent les mécréants en éprouver du dépit.

« Et surtout n'ayez foi qu'en vos coreligionnaires ». C'est-à-dire ne faites confiance et ne soyez à l'aise qu'avec ceux qui suivent votre religion, car si vous vous ouvrez à ceux qui ne partagent pas votre religion, ils obtiendront cette science que vous avez obtenue et deviendrons comme vous ou argumenterons contre vous auprès de votre Seigneur, en témoignant que l'argument s'était établi contre vous et que la guidance vous était apparue et que vous avez refusé de la suivre. En substance, ces gens des Ecritures ont cru qu'en cachant aux croyants la science qu'ils possèdent, ces derniers seraient privés de science, car ils prétendaient être les seuls détenteurs de la science. Allah leur a répondu alors: *« Dis-leur : « Certes, la meilleure voie est celle d'Allah »*. La source de la guidance appartient à Allah et Il l'accorde à tous ceux qui empruntent la voie droite ; cette guidance peut consister en la connaissance de la vérité. Or, il n'y a de connaissance que celle apportée par les Messagers d'Allah et seuls ceux qu'Allah assiste peuvent l'acquérir. Quant aux gens des Ecritures, ils ne possèdent que peu de science ; de plus, ils ne jouissent plus de l'assistance d'Allah, en raison de leurs mauvaises intentions et de la duplicité de leurs desseins. Par contre, cette communauté a reçu, Dieu merci, comme guidance et comme science et connaissance, ce qui lui a donné la suprématie sur toutes les autres communautés ; ses membres furent les guides qui dirigent les gens vers la voie droite avec l'ordre d'Allah.

﴿75﴾-﴿77﴾. *« Parmi les gens des Ecritures, il en est à qui tu peux confier un quintal d'or et qui se ferait un devoir de te le restituer ; il en est d'autres, en revanche, à qui tu ne confierais même pas un denier, car, pour le récupérer, il te faudrait les harceler sans répit. Ces gens-là agissent ainsi parce qu'ils disent : « Nous n'avons aucun scrupule à avoir à l'égard de ces gentils », prêtant ainsi sciemment à Allah leurs propres mensonges. Ceux qui, en revanche, restent fidèles à leurs engagements et qui craignent Allah, ceux-là savent qu'Allah aime les gens pieux. Ceux qui troquent à vil prix aussi bien leur pacte avec Allah que leurs serments, ceux-là n'auront aucune part dans la vie future. Allah ne leur adressera pas la parole et ne les purifiera point le Jour de la résurrection. Tout pardon leur sera refusé et un châtiment douloureux leur sera infligé »*.

Le Très Haut parle ici de la situation des gens des Ecritures dans la fidélité et la félonie en ce qui concerne les biens de ce bas-monde. Après avoir mentionné leur tromperie dans la religion, leur ruse et leur dissimulation de la vérité, Il indique qu'il y a parmi eux le félon et l'intègre. *« Il en est à qui tu peux confier un quintal d'or »*, c'est-à-dire des biens considérables *« et qui se fera un devoir de te le rendre »*. *« Il en est d'autres, en revanche, à qui tu ne confieras même pas un denier »* a fortiori ce qui est plus considérable encore.

En réalité, ce qui les a amenés à se comporter ainsi en faisant preuve de félonie et de manque d'intégrité, c'est le fait qu'ils disent : *« Nous n'avons aucun scrupule à avoir à l'égard de ces gentils »*. C'est-à-dire qu'ils ne commettent aucun péché, de leur point de vue, en lésant les peuples des gentils de leurs biens, car selon leurs fausses prétentions ces gentils sont inférieurs à eux et ne possèdent aucune sacralité ni honneur. Ils s'adonnaient donc à ce qui est illicite tout en justifiant cela, en proférant des mensonges sur Allah. En effet, lorsqu'un savant religieux déclare licite des choses illicites, il est de notoriété chez les gens qu'il parle des règles d'Allah et non de sa propre personne. C'est là le mensonge en tant que tel. C'est pourquoi

Il a dit: *« Prêtant ainsi sciemment à Allah leurs propres mensonges »*. C’est là le plus grand des péchés que de prêter à Allah des choses sans avoir de science à ce sujet.

Ensuite, Allah réfuta leurs fausses prétentions en disant: *« Ceux qui, en revanche, restent fidèles à leurs engagements et qui craignent Allah »*. L’engagement englobe ce qui lie le serviteur à son Seigneur, c’est-à-dire tout ce qu’Allah a imposé comme devoirs au serviteur, de même que ce qui lie les serviteurs entre eux. De même, la crainte consiste à éviter les péchés interdits par Allah et à porter atteinte aux droits des autres créatures. Celui en qui sont présentes ces caractéristiques, est considéré comme faisant partie de ceux qui craignent Allah et qu’Allah aime, qu’il soit d’un des peuples de gentils ou autre. Aussi, celui qui dit: *« Nous n’avons aucun scrupule à avoir à l’égard de ces gentils »*, aura trahi son engagement et n’aura pas craint Allah et, partant, ne sera pas de ceux qu’Allah aime, loin s’en faut.

En effet, si les gentils respectent leur engagement et craignent Allah tout en évitant de léser les gens de leurs biens, ils seront les plus aimés d’Allah, les pieux, pour lesquels le Paradis est promis. Ils seront considérés comme les meilleures créatures d’Allah, contrairement à ceux qui disent qu’ils n’ont aucun scrupule à avoir à l’égard des gentils. Ces derniers entrent donc dans cette parole du Très Haut: *« Ceux qui troquent à vil prix aussi bien leur pacte avec Allah que leurs serments »*. Sont concernés tous ceux qui prennent quelque chose de ce bas-monde au détriment d’un droit d’Allah ou de Ses serviteurs ainsi que ceux qui font de faux serments pour accaparer les biens des gens. *« Ceux-là n’auront aucune part dans la vie future »*. Ils n‘auront droit à aucun bien. *« Allah ne leur adressera pas la parole »*, le

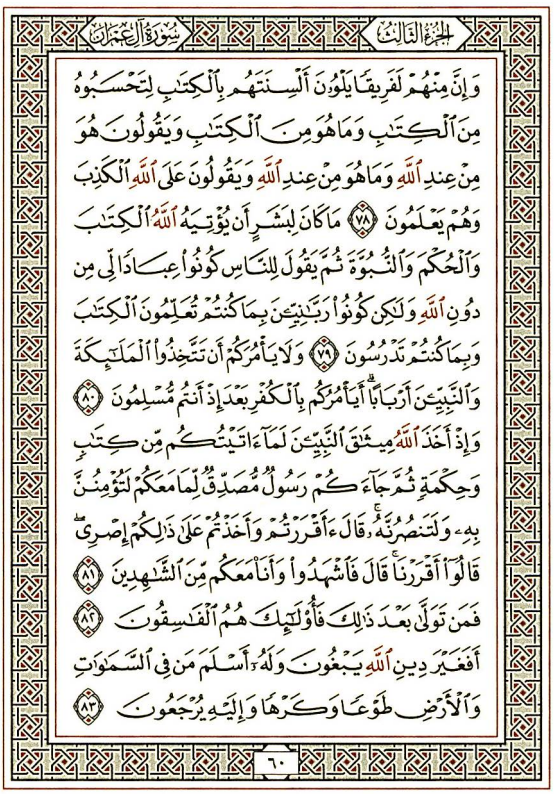
الجزء الثالث — سورة آل عمران

وَإِنَّ مِنْهُمْ لَفَرِيقًا يَلْوُۥنَ أَلْسِنَتَهُم بِٱلْكِتَٰبِ لِتَحْسَبُوهُ
مِنَ ٱلْكِتَٰبِ وَمَا هُوَ مِنَ ٱلْكِتَٰبِ وَيَقُولُونَ هُوَ
مِنْ عِندِ ٱللَّهِ وَمَا هُوَ مِنْ عِندِ ٱللَّهِ وَيَقُولُونَ عَلَى ٱللَّهِ ٱلْكَذِبَ
وَهُمْ يَعْلَمُونَ ﴿٧٨﴾ مَا كَانَ لِبَشَرٍ أَن يُؤْتِيَهُ ٱللَّهُ ٱلْكِتَٰبَ
وَٱلْحُكْمَ وَٱلنُّبُوَّةَ ثُمَّ يَقُولَ لِلنَّاسِ كُونُوا۟ عِبَادًا لِّى مِن
دُونِ ٱللَّهِ وَلَٰكِن كُونُوا۟ رَبَّٰنِيِّۧنَ بِمَا كُنتُمْ تُعَلِّمُونَ ٱلْكِتَٰبَ
وَبِمَا كُنتُمْ تَدْرُسُونَ ﴿٧٩﴾ وَلَا يَأْمُرَكُمْ أَن تَتَّخِذُوا۟ ٱلْمَلَٰٓئِكَةَ
وَٱلنَّبِيِّۧنَ أَرْبَابًا ۚ أَيَأْمُرُكُم بِٱلْكُفْرِ بَعْدَ إِذْ أَنتُم مُّسْلِمُونَ ﴿٨٠﴾
وَإِذْ أَخَذَ ٱللَّهُ مِيثَٰقَ ٱلنَّبِيِّۧنَ لَمَآ ءَاتَيْتُكُم مِّن كِتَٰبٍ
وَحِكْمَةٍ ثُمَّ جَآءَكُمْ رَسُولٌ مُّصَدِّقٌ لِّمَا مَعَكُمْ لَتُؤْمِنُنَّ
بِهِۦ وَلَتَنصُرُنَّهُۥ ۚ قَالَ ءَأَقْرَرْتُمْ وَأَخَذْتُمْ عَلَىٰ ذَٰلِكُمْ إِصْرِى ۖ
قَالُوٓا۟ أَقْرَرْنَا ۚ قَالَ فَٱشْهَدُوا۟ وَأَنَا۠ مَعَكُم مِّنَ ٱلشَّٰهِدِينَ ﴿٨١﴾
فَمَن تَوَلَّىٰ بَعْدَ ذَٰلِكَ فَأُو۟لَٰٓئِكَ هُمُ ٱلْفَٰسِقُونَ ﴿٨٢﴾
أَفَغَيْرَ دِينِ ٱللَّهِ يَبْغُونَ وَلَهُۥٓ أَسْلَمَ مَن فِى ٱلسَّمَٰوَٰتِ
وَٱلْأَرْضِ طَوْعًا وَكَرْهًا وَإِلَيْهِ يُرْجَعُونَ ﴿٨٣﴾

٦٠

Jour de la résurrection, par colère et courroux contre eux, du fait qu’ils aient préféré leurs propres passions à la satisfaction de leur Seigneur. *« Et ne les purifiera point »*. C’est-à-dire qu’Il ne les purifiera pas de leurs péchés et ne les débarrassera pas de leurs défauts.

(70). *« Certains, parmi eux, vont jusqu’à altérer la récitation du Livre, pour faire croire que leurs fabulations s’y trouvent, alors qu’elles lui sont totalement étrangères. Ils affirment que cela vient d’Allah, alors que cela n’a rien à voir avec la parole divine. Ainsi, ils attribuent sciemment à Allah leurs propres mensonges »*.

Le Très Haut nous informe qu’il y a un groupe parmi les gens du Livre qui altèrent les textes sacrés, en déformant leurs expressions et leurs significations. En effet, les Ecritures sacrées impliquent la préservation de leurs expressions sans en

changer quoi que ce soit mais plutôt faire comprendre leur vraie signification aux gens. Or, ces gens-là ont fait tout à fait le contraire en donnant aux expressions de leurs textes sacrés des significations autres que celles qu'elles impliquent, soit par allusion soit ouvertement. L'allusion est citée dans cette parole du Très Haut: *« Pour faire croire que leurs fabulations s'y trouvent »*. C'est-à-dire qu'ils interprètent les Ecritures selon leurs passions et veulent vous faire croire que c'est le but voulu par le Livre d'Allah, alors que ce n'est nullement le cas. Quant à la manière ouverte, elle se trouve dans leurs propos: *« Ils affirment que cela vient d'Allah, alors que cela n'a rien à voir avec la parole divine ». Ainsi, ils attribuent sciemment à Allah leurs propres mensonges ».*

C'est là le plus grand des crimes que de parler d'Allah sans avoir la science nécessaire pour cela.

(79)-(80). *« Il n'appartient à aucun être humain à qui Allah a accordé le Livre, la sagesse et la prophétie de dire ensuite à ses semblables : « Adorez-moi à l'exclusion d'Allah ! ». Mais il devra dire plutôt : « Soyez de vrais dévots d'Allah, puisque vous enseignez et étudiez l'Ecriture ». Allah ne saurait vous ordonner de prendre pour divinités les Anges et les Prophètes, car ce serait vous prêcher le polythéisme, alors que vous êtes maintenant devenus musulmans ».*

Ces versets ont été révélés pour réfuter les propos de ceux parmi les gens des Ecritures qui ont dit au Prophète (ﷺ) lorsqu'il les a appelés à la foi en lui: *« Veux-tu ô Mohammed que nous t'adorions en compagnie d'Allah ? »*.

Sa parole: *« Il n'appartient à aucun être humain »*, c'est-à-dire qu'il est impensable et impossible pour un homme à qui Allah a fait le don du Livre et lui a enseigné ce qu'il ne savait pas, puis l'a envoyé comme Messager aux créatures, de dire ensuite : *« Adorez-moi à l'exclusion d'Allah »*. C'est là une chose qu'il serait inimaginable qu'elle puisse se produire de la part d'un des Prophètes (ﷺ), car ce comportement-là ne saurait émaner d'un des Prophètes d'Allah. En effet, il s'agit là des plus absurdes ordres, alors que les Prophètes sont les êtres humains les plus parfaits; par conséquent, leurs ordres ne peuvent que correspondre à leur état; de ce fait, ils ne peuvent qu'appeler aux très belles vertus, eux qui sont les êtres les plus enclins à se détourner des mauvaises choses. C'est pourquoi Il a dit: *« Mais il devra plutôt dire : « Soyez de vrais dévots d'Allah puisque vous enseignez et étudiez l'Ecriture »*.

C'est-à-dire qu'il doit plutôt vous ordonner d'être des savants et érudits sages et compatissants, enseignant aux gens et les éduquant.

« Allah ne saurait vous ordonner de prendre pour divinités les Anges et les Prophètes ». C'est-à-dire que le Prophète ne vous ordonne pas de l'adorer ou d'adorer les Anges et les autres Prophètes. *« Car ce serait vous prêcher le polythéisme, alors que vous êtes maintenant devenus musulmans »*. Cela ne saurait avoir lieu et personne ne peut imaginer qu'un homme à qui Allah a fait le don de la prophétie puisse prêcher le polythéisme. Aussi, celui qui accuse un Prophète de quoi que ce soit de cela aura commis un grand péché et fait acte de mécréance.

(81)-(82). *« Allah reçut un jour l'engagement des Prophètes en leur disant : « Quelle que soit l'importance de l'Ecriture et de la sagesse que Je vous ai données, lorsqu'un nouveau Prophète viendra vous confirmer ce que vous savez déjà, croyez en lui et prêtez-lui votre entier concours ». Et Allah insista : « Y con-*

sentez-vous? En assumerez-vous la responsabilité?». «Nous y consentons», répondirent-ils. Et Allah de conclure: «Soyez-en témoins; J'en témoigne de même». Quiconque, après cet engagement, chercherait à s'y dérober serait du nombre des pervers».

Le Très Haut nous informe qu'Il a pris l'engagement des Prophètes et leur pacte confirmé, en raison de ce qu'Il leur a donné comme Livres révélés et sagesse distinguant entre la vérité et le mensonge, entre la guidance et l'égarement; cet engagement et ce pacte consistent à croire et à ajouter foi au Messager qu'Allah enverra et qui viendra confirmer ce qu'ils ont apporté comme textes sacrés et à transmettre cela à leurs communautés respectives. En effet, Allah a imposé aux Prophètes (ﷺ) de croire les uns aux autres et d'attester la mission des uns et des autres, car tout ce qu'ils possèdent vient d'Allah et, par conséquent, tout ce qui vient d'Allah doit être attesté et accepté. Ils forment donc une seule et même chaîne que Mouḥammed (ﷺ) est venue sceller, car il est le dernier d'entre eux. Tous ces Prophètes étaient tenus de croire en lui, de le suivre et de l'assister dans sa mission, s'ils avaient eu à le rencontrer; il aurait été leur guide, leur chef, et celui qu'ils doivent suivre. Ces nobles versets sont la preuve la plus évidente de la grandeur de son degré, de l'élévation de sa position et de sa supériorité sur les autres Prophètes. Après leur avoir décrété cela, le Très Haut leur a dit: *«Y consentez-vous? Et assumerez-vous la responsabilité?».* Ils répondirent-ils: *«Nous y consentons».* C'est-à-dire que nous acceptons ce que tu nous ordonnes et nous le ferons scrupuleusement. Il leur dit alors: *«Soyez-en témoins»,* c'est-à-dire contre vous-mêmes et contre vos communautés *«J'en témoigne de même! Quiconque, après cet engagement, chercherait à s'y dérober».* C'est-à-dire celui qui trahira cet engagement et ce pacte confirmé par le témoignage d'Allah et de Ses Messagers *«serait du nombre des pervers».* Partant de cela, tous ceux qui prétendent être les disciples de Prophètes, comme les juifs, les chrétiens et ceux qui les ont suivi, auront tourné le dos à cet engagement solide et mérité le titre de pervers qui implique le châtiment de l'Enfer, tant qu'ils ne croiront pas en Mouḥammed (ﷺ).

(83). *«Désirent-ils une autre religion que celle d'Allah, alors qu'à Lui se sont soumis de gré ou de force tous les êtres peuplant les cieux et la terre, et que c'est à Lui qu'ils feront tous retour!».* C'est-à-dire peut-il y avoir d'autre quête et d'autre recherche que celle de la religion d'Allah? Cela n'est pas convenable et ne saurait avoir lieu, car il n'y a pas de religion meilleure que la religion d'Allah: *«Alors qu'à Lui se sont soumis de gré ou de force tous les êtres peuplant les cieux et la terre»*

C'est-à-dire que toutes les créatures sont soumises à Sa volonté, assujetties à Lui de gré, comme les croyants soumis à l'adoration de leur Seigneur, ou de force, à l'image de toutes les autres créatures; même les incroyants sont soumis à Son décret et à Sa prédestination auxquels ils ne peuvent se soustraire; c'est à Lui que se fera le retour de toutes les créatures, et c'est Lui qui jugera entre elles en les rétribuant avec Son jugement alternant entre la faveur et la justice.

(84). *«Dis: «Nous croyons en Allah, à ce qu'Il nous a révélé, à ce qu'Il a révélé à Abraham, à Ismaël, à Isaac, à Jacob et aux Tribus: à ce qu'ont reçu de leur Seigneur Moïse, Jésus et les Prophètes. Nous ne faisons aucune distinction entre eux, et c'est à Allah que nous nous soumettons».*

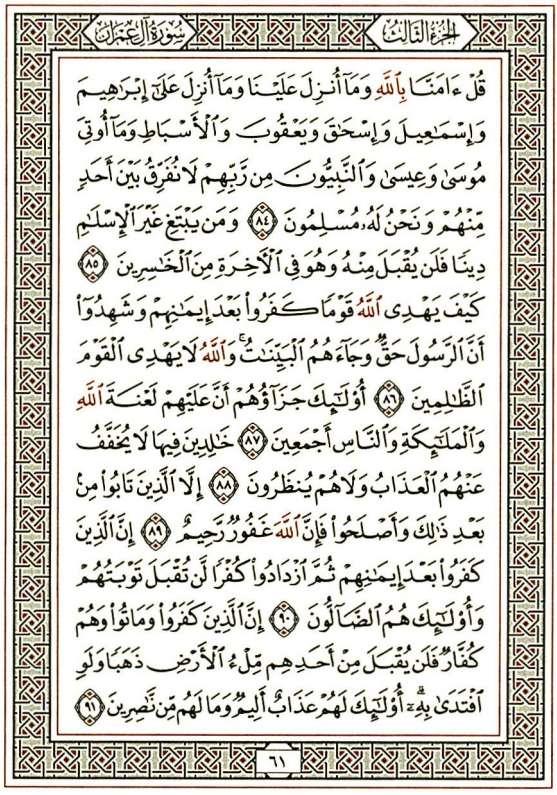
الجزء الثالث — سورة آل عمران

قُلْ ءَامَنَّا بِاللَّهِ وَمَآ أُنزِلَ عَلَيْنَا وَمَآ أُنزِلَ عَلَىٰٓ إِبْرَٰهِيمَ
وَإِسْمَٰعِيلَ وَإِسْحَٰقَ وَيَعْقُوبَ وَٱلْأَسْبَاطِ وَمَآ أُوتِيَ
مُوسَىٰ وَعِيسَىٰ وَٱلنَّبِيُّونَ مِن رَّبِّهِمْ لَا نُفَرِّقُ بَيْنَ أَحَدٍ
مِّنْهُمْ وَنَحْنُ لَهُۥ مُسْلِمُونَ ﴿٨٤﴾ وَمَن يَبْتَغِ غَيْرَ ٱلْإِسْلَٰمِ
دِينًا فَلَن يُقْبَلَ مِنْهُ وَهُوَ فِى ٱلْءَاخِرَةِ مِنَ ٱلْخَٰسِرِينَ ﴿٨٥﴾
كَيْفَ يَهْدِى ٱللَّهُ قَوْمًا كَفَرُوا۟ بَعْدَ إِيمَٰنِهِمْ وَشَهِدُوٓا۟
أَنَّ ٱلرَّسُولَ حَقٌّ وَجَآءَهُمُ ٱلْبَيِّنَٰتُ ۚ وَٱللَّهُ لَا يَهْدِى ٱلْقَوْمَ
ٱلظَّٰلِمِينَ ﴿٨٦﴾ أُو۟لَٰٓئِكَ جَزَآؤُهُمْ أَنَّ عَلَيْهِمْ لَعْنَةَ ٱللَّهِ
وَٱلْمَلَٰٓئِكَةِ وَٱلنَّاسِ أَجْمَعِينَ ﴿٨٧﴾ خَٰلِدِينَ فِيهَا ۖ لَا يُخَفَّفُ
عَنْهُمُ ٱلْعَذَابُ وَلَا هُمْ يُنظَرُونَ ﴿٨٨﴾ إِلَّا ٱلَّذِينَ تَابُوا۟ مِنۢ
بَعْدِ ذَٰلِكَ وَأَصْلَحُوا۟ فَإِنَّ ٱللَّهَ غَفُورٌ رَّحِيمٌ ﴿٨٩﴾ إِنَّ ٱلَّذِينَ
كَفَرُوا۟ بَعْدَ إِيمَٰنِهِمْ ثُمَّ ٱزْدَادُوا۟ كُفْرًا لَّن تُقْبَلَ تَوْبَتُهُمْ
وَأُو۟لَٰٓئِكَ هُمُ ٱلضَّآلُّونَ ﴿٩٠﴾ إِنَّ ٱلَّذِينَ كَفَرُوا۟ وَمَاتُوا۟ وَهُمْ
كُفَّارٌ فَلَن يُقْبَلَ مِنْ أَحَدِهِم مِّلْءُ ٱلْأَرْضِ ذَهَبًا وَلَوِ
ٱفْتَدَىٰ بِهِۦٓ ۗ أُو۟لَٰٓئِكَ لَهُمْ عَذَابٌ أَلِيمٌ وَمَا لَهُم مِّن نَّٰصِرِينَ ﴿٩١﴾
٦١

Nous avons commenté un verset semblable à celui-ci dans la sourate Al Baqara.

(83). *Quiconque recherche en dehors de l'Islam une autre religion, celle-ci ne sera point acceptée de lui ; et dans l'autre monde, il sera du nombre des réprouvés ».*

C'est-à-dire que celui adopte une autre religion que celle d'Allah qu'Il a agréée pour Ses serviteurs, son œuvre sera rejetée et non acceptée, car c'est la religion de l'Islam qui contient la soumission à Allah, par sincérité, dévouement et foi en Ses Messagers. Quiconque ne respecte pas ces conditions, n'aura pas réuni la cause du salut et de l'obtention de la rétribution divine.

(86)-(88). *« Comment Allah mettrait-Il dans la bonne voie des gens qui L'ont renié après avoir cru, après avoir proclamé la véracité du Prophète et après avoir reçu tant de preuves irréfutables? Allah ne dirige pas les gens pervers dans la bonne voie. Ceux-là ne pourront avoir pour rétribution que la malédiction d'Allah, des Anges et de tout le genre humain. Ils en seront éternellement couverts et leur châtiment ne connaîtra ni adoucissement ni répit, à l'exception de ceux d'entre eux qui, par la suite, se repentiront et s'amenderont, car Allah est Clément et Miséricordieux ».*

C'est-à-dire qu'il est improbable qu'Allah guide des gens qui ont choisi la mécréance et l'égarement après avoir cru et attesté de la sincérité du Messager d'Allah dans ce qu'il a apporté comme signes et preuves évidentes de la part de son Seigneur *« Allah ne dirige pas les gens pervers dans la bonne voie ».* Ces gens-là ont été injustes et se sont détournés de la vérité après l'avoir connue et suivi le mensonge en connaissance de cause, par injustice, arrogance et conformité à leurs passions. Ces gens-là ne peuvent être assistés dans la bonne voie, car seul celui qui ne connaissait pas la vérité et qui en fait sa quête et le but de sa recherche, est susceptible d'être assisté et guidé par Allah qui lui facilitera les causes de la guidance et le protègera des causes de la déperdition.

Ensuite, Il a mentionné le châtiment ici-bas et dans l'au-delà de ces gens entêtés et injustes, en

Disant : *« Ceux-là ne pourront avoir pour rétribution que la malédiction d'Allah, des Anges et de tout le genre humain. Ils en seront éternellement couverts et leur châtiment ne connaîtra ni adoucissement ni répit ».* C'est-à-dire que le châtiment ne s'arrêtera pas le temps d'une heure ou d'un instant, et qu'ils n'auront plus de répit, car le temps du répit est passé et Allah leur a accordé suffisamment de temps pour réfléchir et se rappeler ; s'il y avait quelque bien en eux, il se serait manifesté, et s'ils

sont ramenés à la vie, ils reviendront à ce qui leur était interdit.

﴿٩٠﴾-﴿٩١﴾. *« Mais pour ceux qui, après avoir cru, renient leur foi et se complaisent dans leur impiété, jamais leur repentir ne sera accepté. Ce sont-là les vrais égarés. En vérité, tout l'or du monde ne suffira pas à racheter ceux qui vivent et meurent dans l'infidélité. Ceux-là subiront un châtiment cruel et aucun secours ne leur sera porté ».*

Le Très Haut nous informe que celui qui a renié la foi après avoir cru, puis dont la mécréance s'est exacerbée, en s'enfonçant dans l'égarement et la perdition, refusant la guidance et la bonne orientation, ne sera pas assisté dans la voie du repentir; bien plus, Allah le laissera s'aveugler dans son égarement. Le Très Haut a dit dans un autre verset: *« Nous jetterons leurs cœurs et leurs vues dans la confusion, de la même façon qu'ils ont refusé de croire en lui la première fois ».*

Et dans un autre verset: *« Lorsqu'ils se sont détournés, Allah a détourné leurs cœurs ».*

Il est vrai que les péchés produisent d'autres péchés, surtout pour ceux qui optent pour la mécréance affichée en se détournant de la voie droite. Or, l'argument s'est établi contre lui et Allah lui a clarifié les signes et les preuves. C'est lui donc qui a œuvré à supprimer les causes de la miséricorde de son Seigneur à son égard et c'est lui qui a fermé devant lui la porte du repentir. C'est pourquoi Il a placé l'égarement dans cette catégorie en disant: *« Ce sont-là les vrais égarés ».* Et quel égarement est plus grand que celui de se détourner de la voie droite en connaissance de cause? Il va de soi que si ces mécréants persistent dans leur mécréance jusqu'à leur mort, cela leur vaudra la perdition et le malheur éternels.

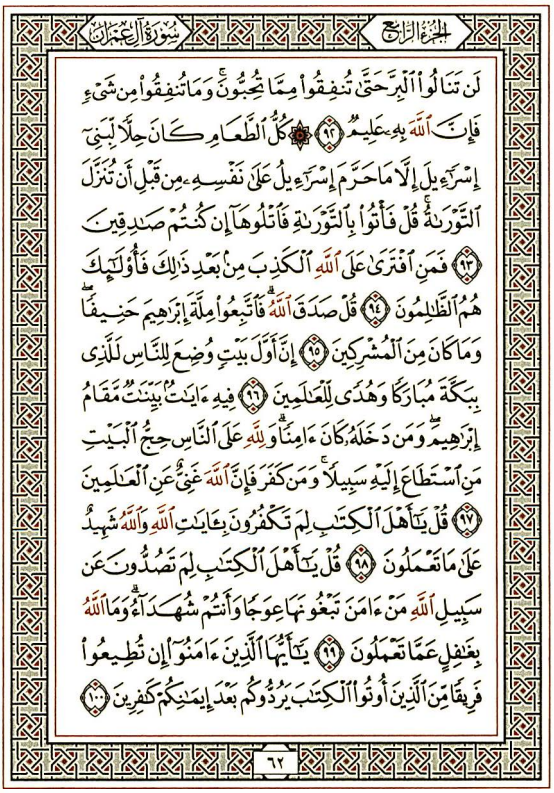
الجزء الرابع — سورة آل عمران
لَن تَنَالُوا۟ ٱلْبِرَّ حَتَّىٰ تُنفِقُوا۟ مِمَّا تُحِبُّونَ ۚ وَمَا تُنفِقُوا۟ مِن شَىْءٍ
فَإِنَّ ٱللَّهَ بِهِۦ عَلِيمٌ ﴿٩٢﴾ كُلُّ ٱلطَّعَامِ كَانَ حِلًّا لِّبَنِىٓ
إِسْرَٰٓءِيلَ إِلَّا مَا حَرَّمَ إِسْرَٰٓءِيلُ عَلَىٰ نَفْسِهِۦ مِن قَبْلِ أَن تُنَزَّلَ
ٱلتَّوْرَىٰةُ ۗ قُلْ فَأْتُوا۟ بِٱلتَّوْرَىٰةِ فَٱتْلُوهَآ إِن كُنتُمْ صَٰدِقِينَ
﴿٩٣﴾ فَمَنِ ٱفْتَرَىٰ عَلَى ٱللَّهِ ٱلْكَذِبَ مِنۢ بَعْدِ ذَٰلِكَ فَأُو۟لَٰٓئِكَ
هُمُ ٱلظَّٰلِمُونَ ﴿٩٤﴾ قُلْ صَدَقَ ٱللَّهُ ۗ فَٱتَّبِعُوا۟ مِلَّةَ إِبْرَٰهِيمَ حَنِيفًا
وَمَا كَانَ مِنَ ٱلْمُشْرِكِينَ ﴿٩٥﴾ إِنَّ أَوَّلَ بَيْتٍ وُضِعَ لِلنَّاسِ لَلَّذِى
بِبَكَّةَ مُبَارَكًا وَهُدًى لِّلْعَٰلَمِينَ ﴿٩٦﴾ فِيهِ ءَايَٰتٌۢ بَيِّنَٰتٌ مَّقَامُ
إِبْرَٰهِيمَ ۖ وَمَن دَخَلَهُۥ كَانَ ءَامِنًا ۗ وَلِلَّهِ عَلَى ٱلنَّاسِ حِجُّ ٱلْبَيْتِ
مَنِ ٱسْتَطَاعَ إِلَيْهِ سَبِيلًا ۚ وَمَن كَفَرَ فَإِنَّ ٱللَّهَ غَنِىٌّ عَنِ ٱلْعَٰلَمِينَ
﴿٩٧﴾ قُلْ يَٰٓأَهْلَ ٱلْكِتَٰبِ لِمَ تَكْفُرُونَ بِـَٔايَٰتِ ٱللَّهِ وَٱللَّهُ شَهِيدٌ
عَلَىٰ مَا تَعْمَلُونَ ﴿٩٨﴾ قُلْ يَٰٓأَهْلَ ٱلْكِتَٰبِ لِمَ تَصُدُّونَ عَن
سَبِيلِ ٱللَّهِ مَنْ ءَامَنَ تَبْغُونَهَا عِوَجًا وَأَنتُمْ شُهَدَآءُ ۗ وَمَا ٱللَّهُ
بِغَٰفِلٍ عَمَّا تَعْمَلُونَ ﴿٩٩﴾ يَٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُوٓا۟ إِن تُطِيعُوا۟
فَرِيقًا مِّنَ ٱلَّذِينَ أُوتُوا۟ ٱلْكِتَٰبَ يَرُدُّوكُم بَعْدَ إِيمَٰنِكُمْ كَٰفِرِينَ ﴿١٠٠﴾
٦٢

﴿٩٢﴾. *« Vous n'atteindrez pas (à la plénitude) de la vertu sans dépenser une partie de ce que vous chérissez, et quelque aumône que vous fassiez Allah en est parfaitement Informé ».*

Il s'agit là d'une incitation de la part d'Allah à Ses serviteurs afin qu'ils dépensent leurs biens dans les voies de la bienfaisance. Il leur dit: *« Vous n'atteindrez pas »,* c'est-à-dire que vous n'arriverez pas à la véritable vertu qui est le summum du bien sous toutes ses formes qui fait parvenir au Paradis, *« sans dépenser une partie de ce que vous chérissez »,* c'est-à-dire de vos biens les plus précieux que vous aimez le plus; en effet, si vous donnez la préférence à l'amour d'Allah sur l'amour de vos biens en les dépensant pour obtenir Sa satisfaction, cela prouve la sincérité de votre foi, la bonté de vos cœurs et la certitude de votre piété. Ceci concerne la dépense des biens précieux, la dépense

d'un bien dont son propriétaire a besoin et la dépense en cas de bonne santé ; ce verset indique aussi que la vertu du serviteur sera jugée à l'aune de sa dépense et vice-versa. Dans la mesure où les dépenses quelles qu'elles soient seront rétribuées, qu'elles soient importantes ou minimes, et dans la mesure où Sa parole : *« Sans dépenser une partie de ce que vous chérissez »,* laisse entendre que ce qui n'est pas chéri par l'homme, sa dépense n'aura aucune utilité, le Très Haut a coupé court à cette impression en disant : *« Et quelque aumône que vous fassiez Allah en est parfaitement Informé ».* Il ne vous causera aucune gêne, mais Il vous rétribuera pour vos dépenses, selon vos intentions et l'utilité de vos dépenses.

﴿٩٣-٩٤﴾. *« Avant que ne soit révélée la Torah, tous les aliments étaient licites pour les enfants d'Israël, à l'exception de ce qu'Israël s'était lui-même interdit. Dis-(leur) : « Apportez-moi donc la Torah et lisez-la (devant moi) si vous êtes sincères. Ceux qui après une telle explication (poursuivent) leurs allégations mensongères au sujet d'Allah sont iniques. Dis-(leur) : « Allah a témoigné de la vérité ; suivez donc la religion d'Abraham qui était un pur monothéiste et n'était pas d'entre les associationnistes ».*

Il s'agit là d'une réponse aux juifs qui prétendent que l'abrogation d'une chose n'est pas permise, en rejetant de ce fait la prophétie de Jésus et celle de Mouḥammed (sur eux la prière et le salut), car ils ont apporté ce qui contredit certaines règles de la Torah, dans la permission ou l'interdiction. L'équité dans la controverse voudrait qu'on les renvoie à ce qui se trouve dans leur Livre la Torah, à savoir que tous les aliments étaient licites pour les enfants d'Israël *« à l'exception de ce qu'Israël »,* c'est-à-dire Jacob (ﷺ) *« s'était lui-même interdit »,* c'est-à-dire sans que cette interdiction ne provienne d'Allah. Il faut dire que Jacob (ﷺ) s'est interdit certains aliments, après qu'il eut souffert d'un nerf sciatique ; il fit le vœu, en effet, en cas de guérison par Allah, de s'interdire les aliments les plus aimés de lui ; il s'interdit donc, d'après ce que rapportent les juifs, la chair de chameaux et leur lait. Cela se passait avant la révélation de la Torah. Ensuite, des choses furent interdites dans la Torah, autres que celles que Jacob s'était interdites, et qui étaient licites et agréables pour eux, comme a dit le Très Haut : *« A cause de l'injustice de ceux qui se disent juifs, Nous leur avons interdit des choses agréables qui étaient permises pour eux ».*

Le Très Haut a ordonné ensuite à Son Messager, dans le cas où les juifs nient cela, de leur demander d'apporter la Torah. Mais ils persistèrent dans leur entêtement et leur injustice. C'est pour cela qu'Il a dit : *« Ceux qui après une telle explication (poursuivent) leurs allégations mensongères au sujet d'Allah sont iniques ».* Qui donc est plus injuste que celui qui est appelé à se soumettre au jugement de son Livre sacré et qui refuse par arrogance, entêtement et orgueil.

C'est là une des plus grandes preuves de l'authenticité de la prophétie de notre Prophète Mouḥammed (ﷺ) et de la véracité de ce qu'il a apporté et transmis comme informations qu'il ne pouvait connaître qu'à travers les récits qu'Allah lui faisait. C'est pour cela que le Très Haut a dit : *« Dis-(leur) : « Allah a témoigné de la vérité »,* c'est-à-dire dans ce qu'Il a dit et jugé. C'est là un ordre d'Allah à l'adresse de Son Messager et de ceux qui l'ont suivi, pour dire avec leurs bouches : *« Allah a témoigné de la vérité »,* en croyant en cela avec leurs cœurs, sur la base de preuves certaines et évidentes, en établissant ce

témoignage contre ceux qui le nient. A partir de là, nous pouvons savoir que ceux qui croient le plus en Allah sont ceux qui ont le plus de science et de certitude dans les preuves orales et rationnelles.

Le Très Haut leur a ordonné ensuite de suivre la religion de leur père Abraham (عليه السلام), en adoptant le monothéisme et en abandonnant l'associationnisme, car c'est là la condition du bonheur éternel ou de la damnation éternelle. C'est là la preuve que les juifs et ceux qui ne partagent pas la religion d'Abraham sont des associationnistes et non des monothéistes.

Après leur avoir ordonné de suivre la religion d'Abraham, en adoptant le monothéisme et en rejetant le polythéisme, Allah leur a ordonné de le suivre, en vénérant Sa Maison sacrée à travers le pèlerinage et autres, en disant :

﴿96﴾-﴿97﴾. *« Le premier Temple à avoir été établi pour les hommes se situe à Bakka, béni et direction pour l'univers. Il contient des signes évidents, dont la station d'Abraham ; celui qui y pénètre y est en sécurité et il appartient à Allah d'imposer aux hommes le pèlerinage à la Maison sacrée, du moins pour ceux qui ont les moyens de s'y rendre ; et quant aux mécréants, Allah est Souverain à l'égard des mondes ».*

Le Très Haut parle ici de la noblesse de la maison sacrée qui est le premier Temple à avoir été établi par Allah pour les hommes afin qu'ils y adorent leur Seigneur et se fassent pardonner leurs péchés en obtenant la satisfaction d'Allah qui les met à l'abri de Son châtiment et la récompense ainsi que le salut. C'est pourquoi Il a dit : *« Béni »*, c'est-à-dire qu'il est imprégné de bénédiction dans les nombreux bienfaits terrestres et spirituels, comme a dit le Très Haut dans un autre verset : *« Afin d'assister pour leur compte à d'utiles (transactions) et d'invoquer le Nom d'Allah pendant des jours déterminés (pour Le remercier) de les avoir gratifiés de ce bétail à titre de subsistance ».*

La direction est de deux genres : une direction dans la connaissance et une autre dans la pratique des œuvres ; la direction dans la pratique des œuvres est quelque chose d'apparent ; il s'agit des formes d'adoration qui lui (le pèlerinage) sont particulières ; pour ce qui est de l'orientation de la connaissance, il s'agit de ce qui s'obtient comme science en raison des signes évidents mentionnés par Allah dans Sa parole : *« Il contient des signes évidents »*, c'est-à-dire des preuves claires et des indications formelles sur certaines catégories de connaissances divines et de quêtes sublimes, comme les preuves de Son unicité, de Sa miséricorde, de Sa sagesse, de Sa grandeur, de Sa majesté, de la perfection de Sa science et de l'abondance de Sa générosité, ainsi que de ce qu'Il a accordé comme dons à Ses bien-aimés et à Ses prophètes. Parmi ces signes : *« la station d'Abraham »*. Il se peut qu'il s'agisse là de la station bien connue, c'est-à-dire la pierre sur laquelle se tenait Abraham pour terminer la construction de la Ka'ba, une fois que l'édifice est devenu élevé ; cette pierre était collée au mur de la Ka'ba, et ce fut 'Oumar (رضي الله عنه) qui le plaça dans l'endroit où il se trouve aujourd'hui ; on rapporte que ce verset a trait à cette station. On a dit aussi qu'il s'agit des empreintes des pas d'Abraham qui sont restées gravées sur le rocher et qui étaient visibles encore à l'époque des premières générations de cette communauté, ce qui constitue un prodige *(karâma)* ; on a dit également que ce verset a trait à ce qu'Allah a placé dans les cœurs comme vénération, ennoblissement et respect pour Sa Maison sacrée ; de même qu'il est possible que par station d'Abraham, il

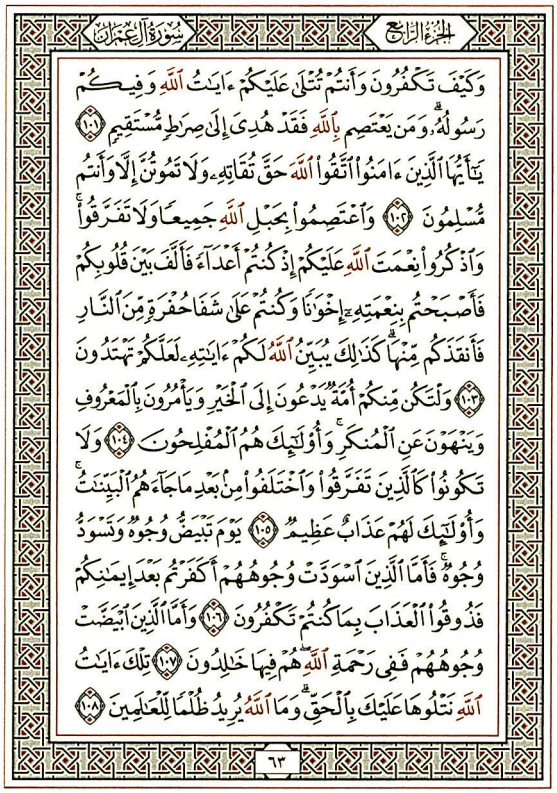
الجزء الرابع سورة آل عمران

وَكَيْفَ تَكْفُرُونَ وَأَنتُمْ تُتْلَىٰ عَلَيْكُمْ ءَايَٰتُ ٱللَّهِ وَفِيكُمْ
رَسُولُهُۥ ۗ وَمَن يَعْتَصِم بِٱللَّهِ فَقَدْ هُدِىَ إِلَىٰ صِرَٰطٍ مُّسْتَقِيمٍ ﴿١٠١﴾
يَٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ ٱتَّقُوا۟ ٱللَّهَ حَقَّ تُقَاتِهِۦ وَلَا تَمُوتُنَّ إِلَّا وَأَنتُم
مُّسْلِمُونَ ﴿١٠٢﴾ وَٱعْتَصِمُوا۟ بِحَبْلِ ٱللَّهِ جَمِيعًا وَلَا تَفَرَّقُوا۟ ۚ
وَٱذْكُرُوا۟ نِعْمَتَ ٱللَّهِ عَلَيْكُمْ إِذْ كُنتُمْ أَعْدَآءً فَأَلَّفَ بَيْنَ قُلُوبِكُمْ
فَأَصْبَحْتُم بِنِعْمَتِهِۦٓ إِخْوَٰنًا وَكُنتُمْ عَلَىٰ شَفَا حُفْرَةٍ مِّنَ ٱلنَّارِ
فَأَنقَذَكُم مِّنْهَا ۗ كَذَٰلِكَ يُبَيِّنُ ٱللَّهُ لَكُمْ ءَايَٰتِهِۦ لَعَلَّكُمْ تَهْتَدُونَ
﴿١٠٣﴾ وَلْتَكُن مِّنكُمْ أُمَّةٌ يَدْعُونَ إِلَى ٱلْخَيْرِ وَيَأْمُرُونَ بِٱلْمَعْرُوفِ
وَيَنْهَوْنَ عَنِ ٱلْمُنكَرِ ۚ وَأُو۟لَٰٓئِكَ هُمُ ٱلْمُفْلِحُونَ ﴿١٠٤﴾ وَلَا
تَكُونُوا۟ كَٱلَّذِينَ تَفَرَّقُوا۟ وَٱخْتَلَفُوا۟ مِنۢ بَعْدِ مَا جَآءَهُمُ ٱلْبَيِّنَٰتُ ۚ
وَأُو۟لَٰٓئِكَ لَهُمْ عَذَابٌ عَظِيمٌ ﴿١٠٥﴾ يَوْمَ تَبْيَضُّ وُجُوهٌ وَتَسْوَدُّ
وُجُوهٌ ۚ فَأَمَّا ٱلَّذِينَ ٱسْوَدَّتْ وُجُوهُهُمْ أَكَفَرْتُم بَعْدَ إِيمَٰنِكُمْ
فَذُوقُوا۟ ٱلْعَذَابَ بِمَا كُنتُمْ تَكْفُرُونَ ﴿١٠٦﴾ وَأَمَّا ٱلَّذِينَ ٱبْيَضَّتْ
وُجُوهُهُمْ فَفِى رَحْمَةِ ٱللَّهِ ۖ هُمْ فِيهَا خَٰلِدُونَ ﴿١٠٧﴾ تِلْكَ ءَايَٰتُ
ٱللَّهِ نَتْلُوهَا عَلَيْكَ بِٱلْحَقِّ ۗ وَمَا ٱللَّهُ يُرِيدُ ظُلْمًا لِّلْعَٰلَمِينَ
﴿١٠٨﴾

٦٣

faille entendre les différents rites et stations qui caractérisent tout le pèlerinage. De ce fait, tous les rites du pèlerinage comme la circumambulation, la course entre *Aṣ-Ṣafâ et Al Marwa*, la station de *'Arafât* et de *Mouzdalifa*, le jet de cailloux et tous les autres rites, deviennent des signes évidents; il en est ainsi du respect, de la vénération et de la grandeur qu'Allah a mis dans les cœurs des croyants pour ces rites; ces derniers prodiguent de grands efforts et dépensent de grandes sommes d'argent, en supportant toutes les difficultés pour venir les accomplir durant le pèlerinage; ces signes évidents concernent aussi les secrets merveilleux et les prodiges sublimes ainsi que la sagesse et les hautes significations que contiennent ces rites. Parmi les signes évidents qui caractérisent la Maison d'Allah, il y a le fait que celui qui y entre se retrouve en sécurité du point de vue légal ou déterminé. Pour ce qui est du caractère légal de cette mesure, Allah a ordonné à Son Messager Abraham puis à Son Messager Mouḥammed de la sécuriser et d'accorder la sécurité à celui qui y pénètre sans lui nuire en quoi que ce soit; cette sacralité des lieux inclut jusqu'aux animaux, arbres et végétation. Certains savants se sont référés à ce verset pour soutenir que celui qui commet un délit à l'extérieur de l'enceinte sacrée puis s'y réfugie, jouira de la sécurité et ne sera pas soumis à la peine légale jusqu'à ce qu'il la quitte. Pour ce qui est de sa sécurisation déterminée, il s'agit du respect qu'Allah, dans Son décret et Son déterminisme, a placé dans chaque âme, y compris celle des polythéistes et des mécréants pour cette Maison sacrée. Ce respect était tel que l'un d'eux, en dépit de son chauvinisme tribal et clanique et de l'esprit de vengeance qui l'animait, lorsqu'il trouvait l'assassin de son père dans l'enceinte sacrée, ne pouvait s'en prendre à lui; en outre, parmi les signes de la sacralité de cette Maison est que tous ceux qui lui ont voulu du mal ont été châtiés rapidement, comme cela est arrivé aux gens de l'éléphant entre autres.

﴿٩٨﴾-﴿٩٩﴾. *« Dis : « Ô gens d'Ecriture ! Qu'avez-vous à nier les signes d'Allah, alors qu'Allah est Témoin de vos actes ? ».*

Dis : « Ô gens d'Ecriture ! Qu'avez-vous à détourner de la Voie d'Allah ceux qui ont la foi ? Voudriez-vous rendre cette Voie tortueuse, alors que vous êtes témoins qu'elle est rectiligne ? Sachez qu'Allah n'est point inattentif à vos agissements ! Ô croyants ! Si vous écoutez certains adeptes des Ecritures, ils feront de vous qui avez reçu la foi des négateurs.

(Au reste), comment pourriez-vous renier alors qu'on vous récite les versets d'Allah et que Son Messager est parmi

vous ? Et ceux qui se saisissent de ce qui les relie à Allah, seront conduits sur une voie droite ».

Le Très Haut blâme les gens des Ecritures, parmi les juifs et les chrétiens, pour leur négation de Ses signes qu'Il a fait descendre à Ses Messagers et dont Il a fait une miséricorde pour Ses serviteurs afin qu'ils se dirigent vers Lui et qu'ils les utilisent comme arguments pour acquérir les choses importantes et les connaissances utiles. Or, ces mécréants ont réuni entre leur rejet de ces signes et l'empêchement de ceux qui ont cru en Allah de les suivre ; bien plus, ils les ont déformés et détournés de leur but initial, en connaissance de cause, sachant que ce qu'ils font relève de la plus grande mécréance qui implique le châtiment le plus sévère : *« A ceux qui n'auront pas cru et qui auront détourné leurs semblables de la Voie d'Allah, Nous infligerons alors un double supplice, pour prix de leurs agissements criminels ».* S16. V88.

C'est pour cela qu'Il les a menacés à travers Sa parole : *« Sachez qu'Allah n'est point inattentif à vos agissements ».*

Bien plus, Allah embrasse tout ce qu'ils font, que ce soit par leurs intentions ou leurs actes, et Il les châtiera en conséquence. Ensuite, Il a mis en garde Ses serviteurs contre le risque qu'ils soient induits en erreur et égarés par ces derniers, sans qu'ils ne s'en rendent compte, en leur disant : *« Ô croyants ! Si vous écoutez certains adeptes des Ecritures, ils feront de vous qui avez reçu la foi des négateurs ».* Ceci, en raison de leur jalousie et de leur désir de leur nuire et de les détourner de leur foi, comme Il a dit dans un autre verset : *« Beaucoup de détenteurs des Ecritures, après s'être rendu compte de la justesse de votre cause, brûlent d'envie, par pure jalousie, de vous faire abjurer votre foi et de vous ramener à l'impiété ».* S2. V.109.

Le Très Haut rappelle ensuite la cause fondamentale à la base de la fermeté des croyants dans leur foi et de l'impossibilité pour eux de voir leur certitude ébranlée, ce qui ne saurait avoir lieu, en disant : *« (Au reste), comment pourriez-vous renier alors qu'on vous récite les versets d'Allah et que Son Messager est parmi vous ? ».* C'est-à-dire que le Messager d'Allah (ﷺ) se trouve au milieu de vous, en vous récitant, tout le temps, les versets de votre Seigneur. Ces versets clairs doivent être acceptés tels qu'ils sont, surtout que celui qui les clarifie est le meilleur des hommes, le plus savant d'entre eux, le plus éloquent et le plus compatissant pour les croyants, très soucieux de la guidance et de la bonne direction des hommes, par n'importe quel moyen possible pour lui. En effet, le Messager d'Allah (ﷺ) a prêché, conseillé et exhorté de la manière la plus explicite qui soit, ne laissant aucune contestation ou objection pour quiconque. Le Très Haut nous informe ensuite que ceux qui s'attachent à Lui, qui mettent sa confiance en Lui et qui se détournent, par Sa puissance et Sa miséricorde, de tout mal, en demandant Son assistance dans tout bien, *« seront conduits sur une voie droite ».*

C'est-à-dire une voie qui conduit vers Lui, car ceux-là auront réuni entre la conformité aux paroles, aux actes et aux situations du Prophète (ﷺ) et entre l'attachement à Allah.

(102)-(103). *« Ô vous qui avez cru, gardez-vous d'Allah comme il convient de s'en prémunir et ne mourez qu'en professant l'Islam. Saisissez-vous tous de ce qui vous relie à Allah et ne vous divisez pas ! Et souvenez-vous de la faveur qu'Allah vous a faite en accordant vos cœurs alors que vous étiez ennemis : par un effet de sa grâce vous êtes devenus des frères.*

Vous étiez au bord d'un abîme de feu et Il vous en a sauvés ; c'est ainsi qu'Il vous expose Ses signes afin que vous soyez guidés ».

Il s'agit là d'un ordre d'Allah à Ses serviteurs croyants afin qu'ils Le craignent comme Il le mérite et de demeurer ainsi, fermement attachés, jusqu'à leur mort, car celui qui vit selon un idéal mourra selon cet idéal. Ainsi, celui qui, alors qu'il était en bonne santé et en possession de toutes ses capacités physiques et mentales, vivait dans la crainte révérencielle de son Seigneur et dans Son obéissance, revenant toujours à Lui, au moment de sa mort, Allah l'affermira et lui donnera la plus belle des fins. Certes, la crainte révérencielle comme l'a décrite Ibn Mas'oûd est qu'Allah soit obéi et non désobéi, évoqué et non oublié, remercié et non renié. Ce verset montre ce à quoi le Très Haut a droit comme piété révérencielle de la part de Ses serviteurs. Quant au serviteur, il est tenu d'avoir cette crainte révérencielle autant que faire se peut, comme a dit le Très Haut dans un autre verset : *« Craignez Allah autant que vous le pouvez ».* Les détails de la crainte révérencielle attachée au cœur et aux organes sont très nombreux ; ils se résument à faire ce qu'Allah a ordonné et à laisser ce qu'Il a interdit.

Ensuite, le Très Haut leur a ordonné de faire ce qui les renforce dans leur piété, à savoir s'attacher à la religion d'Allah et faire preuve d'union. En effet, l'union des musulmans autour de leur religion et l'harmonie entre leurs cœurs sont de nature à leur profiter aussi bien pour leur vie profane que religieuse ; c'est à travers l'union qu'ils pourront venir à bout de toute difficulté ; à l'inverse, la désunion est source de faiblesse et de divergences qui peuvent saper les fondements de leur organisation et disperser leurs rangs.

Le Très Haut rappelle ensuite aux croyants Ses bienfaits à leur égard en leur ordonnant de s'en rappeler. Il leur a dit : *« Et souvenez-vous de la faveur qu'Allah vous a faite en accordant vos cœurs alors que vous étiez ennemis ».* C'est-à-dire que vous vous entretuiez les uns les autres et vous vous accapariez les uns les autres vos biens, au point où une tribu entière devenait l'ennemie d'une autre tribu et où les gens d'un même pays se trouvaient en proie à l'animosité et aux guerres fratricides. Telle était la situation des Arabes avant la venue du Prophète (ﷺ). Une fois qu'Allah l'a envoyé et qu'ils ont cru en lui en se rassemblant autour de l'Islam, accordant leurs cœurs dans la foi, ils sont devenus comme un seul homme. Le Très Haut dit : *« Par un effet de Sa grâce, vous êtes devenus des frères. Vous étiez au bord d'un abîme de feu ».* C'est-à-dire que vous avez mérité le feu de la Géhenne, et il ne restait entre vous et elle, que le temps qui vous restait à vivre pour y entrer. *« Et Il vous en a sauvés »,* en raison de ce dont Il vous a fait don comme foi en Mouḥammed (ﷺ). *« C'est ainsi qu'Il vous expose Ses signes »,* c'est-à-dire qu'Il vous les clarifie et vous les explique, en distinguant la vérité du mensonge, la guidance de l'égarement *« afin que vous soyez guidés »,* par la connaissance de la vérité en vous y conformant. Dans ces versets, il y a la preuve qu'Allah aime que Ses serviteurs se rappellent Ses bienfaits avec leurs cœurs et les mentionnent avec leurs langues, afin qu'ils montrent plus de gratitude et d'amour à Son égard et qu'Il leur ajoute de Ses faveurs et bienfaits.

﴿١٠٤﴾-﴿١٠٥﴾. *« Formez une communauté qui convie (les gens) au bien, qui ordonne le licite et interdit ce qui est répréhensible, ceux-là*

connaîtront la réussite. Et ne soyez pas comme ceux qui se sont divisés et qui ont divergé après avoir reçu les preuves ; un terrible châtiment leur est réservé ».

C'est-à-dire : qu'il y ait parmi vous, ô croyants, à qui Allah a fait le don de la foi et de l'attachement à Son lien *« une communauté »*, c'est-à-dire un groupe *« qui convie (les gens) au bien »*. Par bien, il faut entendre tout ce qui rapproche d'Allah et éloigne de Son courroux *« qui ordonne le licite »*, c'est-à-dire tout ce qui est reconnu comme convenable par la raison et la Loi religieuse *« et interdit ce qui est répréhensible »*, c'est-à-dire tout ce qui est reconnu comme blâmable par la raison et la Loi religieuse. Il s'agit là d'une recommandation d'Allah aux croyants afin qu'il y ait parmi eux un groupe qui se consacre à l'appel à Sa voie et à la guidance des gens vers Sa religion. Il en est ainsi des savants qui enseignent la religion, les prêcheurs qui invitent les adeptes des autres religions à entrer dans la religion d'Allah et qui invitent les hérétiques à revenir dans la voie droite, les combattants dans la voie d'Allah, ceux qui ordonnent le convenable et incitent les gens à mettre en application les obligations de l'Islam, comme les cinq prières, la *zakât*, le jeûne, le pèlerinage et autres, ceux qui surveillent et contrôlent les poids et les mesures dans les marchés pour empêcher la tromperie et la fraude, etc. Toutes ces choses-là peuvent être accomplies par un groupe qui se substituera à la communauté, comme l'indique le verset : *« Formez une communauté »*, c'est-à-dire : qu'il y ait un groupe parmi vous qui assume cette mission pour que le but recherché à travers ces choses soit atteint.

Le Très Haut a mis ensuite en garde les croyants de suivre les gens du Livre dans leurs divisions et leurs divergences, en disant : *« Et ne soyez pas comme ceux qui se sont divisés et qui ont divergé »*, ce qui est étonnant encore : *« après avoir reçu les preuves »*, impliquant plutôt leur union et leur accord et consensus. En effet, ces gens-là sont en droit plus que d'autres de s'attacher à la religion. Or, c'est le contraire qu'ils ont fait, tout en étant conscients qu'ils étaient en contradiction avec l'ordre d'Allah. Ils ont mérité donc le châtiment exemplaire. C'est pourquoi le Très Haut a dit : *« Un terrible châtiment leur est réservé ».*

﴿١٠٥-١٠٨﴾. *« Le Jour où des visages rayonneront tandis que d'autres s'assombriront ; quant à ceux dont le visage se sera assombri (il leur sera demandé) : Ainsi vous avez renié après avoir eu la foi ? Goûtez donc au supplice que vous ont valu vos dénégations. Ceux dont le visage sera rayonnant baigneront à jamais dans la miséricorde d'Allah.*

Tels sont les versets d'Allah que Nous te récitons en toute vérité et Allah ne veut pas d'injustice à l'égard des mondes ».

Le Très Haut parle de la situation du Jour de la résurrection et ce qu'il contient comme effets de la rétribution avec justice et faveur, ce qui est de nature à inciter les gens à se détourner des choses illicites et mauvaises et à œuvrer pour obtenir la satisfaction d'Allah. Il a dit : *« Le Jour où des visages rayonneront »*. Il s'agit des visages des élus promis au bonheur éternel, des gens de bien et d'attachement au lien d'Allah. *« Tandis que d'autres s'assombriront »*. Il s'agit des visages des réprouvés, des gens du mal, de la division et des divergences ; ces gens-là auront le visage assombri en raison de ce que leurs cœurs contiendront comme affront, humiliation, opprobre et avilissement. Quant aux élus promis au bonheur éternel, leurs visages rayonneront en raison de ce que leurs cœurs contiendront comme félicité, allé-

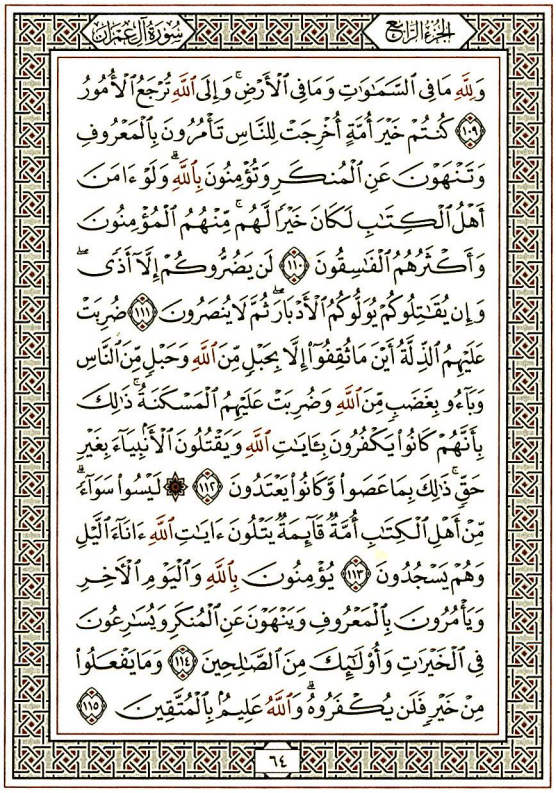
الجزء الرابع سورة آل عمران
وَلِلَّهِ مَا فِي السَّمَاوَاتِ وَمَا فِي الْأَرْضِ ۗ وَإِلَى اللَّهِ تُرْجَعُ الْأُمُورُ ﴿١٠٩﴾ كُنْتُمْ خَيْرَ أُمَّةٍ أُخْرِجَتْ لِلنَّاسِ تَأْمُرُونَ بِالْمَعْرُوفِ
وَتَنْهَوْنَ عَنِ الْمُنْكَرِ وَتُؤْمِنُونَ بِاللَّهِ ۗ وَلَوْ آمَنَ
أَهْلُ الْكِتَابِ لَكَانَ خَيْرًا لَهُمْ ۚ مِنْهُمُ الْمُؤْمِنُونَ
وَأَكْثَرُهُمُ الْفَاسِقُونَ ﴿١١٠﴾ لَنْ يَضُرُّوكُمْ إِلَّا أَذًى ۖ
وَإِنْ يُقَاتِلُوكُمْ يُوَلُّوكُمُ الْأَدْبَارَ ثُمَّ لَا يُنْصَرُونَ ﴿١١١﴾ ضُرِبَتْ
عَلَيْهِمُ الذِّلَّةُ أَيْنَ مَا ثُقِفُوا إِلَّا بِحَبْلٍ مِنَ اللَّهِ وَحَبْلٍ مِنَ النَّاسِ
وَبَاءُوا بِغَضَبٍ مِنَ اللَّهِ وَضُرِبَتْ عَلَيْهِمُ الْمَسْكَنَةُ ۚ ذَٰلِكَ
بِأَنَّهُمْ كَانُوا يَكْفُرُونَ بِآيَاتِ اللَّهِ وَيَقْتُلُونَ الْأَنْبِيَاءَ بِغَيْرِ
حَقٍّ ۚ ذَٰلِكَ بِمَا عَصَوْا وَكَانُوا يَعْتَدُونَ ﴿١١٢﴾ ۞ لَيْسُوا سَوَاءً ۗ
مِنْ أَهْلِ الْكِتَابِ أُمَّةٌ قَائِمَةٌ يَتْلُونَ آيَاتِ اللَّهِ آنَاءَ اللَّيْلِ
وَهُمْ يَسْجُدُونَ ﴿١١٣﴾ يُؤْمِنُونَ بِاللَّهِ وَالْيَوْمِ الْآخِرِ
وَيَأْمُرُونَ بِالْمَعْرُوفِ وَيَنْهَوْنَ عَنِ الْمُنْكَرِ وَيُسَارِعُونَ
فِي الْخَيْرَاتِ ۖ وَأُولَٰئِكَ مِنَ الصَّالِحِينَ ﴿١١٤﴾ وَمَا يَفْعَلُوا
مِنْ خَيْرٍ فَلَنْ يُكْفَرُوهُ ۗ وَاللَّهُ عَلِيمٌ بِالْمُتَّقِينَ ﴿١١٥﴾
٦٤

gresse, bonheur et réjouissance dont les effets apparaîtront sur leurs visages, comme a dit le Très Haut dans un autre verset: *« Il leur a accordé rayonnement et joie »*, rayonnement sur leurs visages et joie dans leurs cœurs.

Le Très Haut a dit aussi: *« Ceux qui ont commis des péchés seront rétribués à la mesure de leurs actes ; ils seront couverts d'opprobre et ils n'auront aucune protection de la part d'Allah ; ce sera comme si leurs visages étaient couverts d'une obscurité profonde. Ceux-là sont les réprouvés de la Géhenne ; ils y resteront éternellement ».*

« Quant à ceux dont le visage se sera assombri », on leur dira à titre de reproche et de blâme: *« Ainsi vous avez renié après avoir eu la foi? »*. C'est-à-dire comment avez-vous pu préférer l'égarement et la mécréance à la foi et à la guidance? Et comment avez-vous pu laisser la voie droite pour emprunter le chemin de l'égarement? *« Goûtez donc au supplice que vous ont valu vos dénégations ! »*. Vous ne méritez que le feu et seuls l'opprobre, l'humiliation et l'affront, vous conviennent.

« Ceux dont le visage sera rayonnant baigneront à jamais dans la miséricorde d'Allah ». S'ils restent éternellement dans la miséricorde d'Allah, il faut dire que le Paradis est un des effets de Sa miséricorde ; ils y resteront donc à jamais dans sa félicité et sa sérénité, dans le voisinage du plus Miséricordieux des miséricordieux.

Après avoir montré à Son Messager les règles liées aux injonctions et à la rétribution, Allah dit: *« Tels sont les versets d'Allah que Nous te récitons en toute vérité »*, car Ses injonctions et Ses interdits sont imprégnés de sagesse et de miséricorde, que ce soit dans la récompense ou dans le châtiment ; de même qu'ils sont imprégnés de sagesse, de miséricorde et de justice absolue. C'est pourquoi Il a dit: *« Allah ne veut pas d'injustice à l'égard des mondes »*.

Il a exclu donc toute volonté d'injustice, car Il ne lèsera personne de ses bonnes actions et n'ajoutera rien à l'injustice des injustes, mais Il les rétribuera pour leurs seuls actes.

﴿١٠٩﴾. *« C'est à Allah qu'appartient ce qu'il y a dans les cieux et sur la terre, et c'est à Allah que seront ramenées toutes choses »*.

C'est-à-dire qu'Il est le Possesseur de tout ce qui se trouve dans les cieux et sur la terre, puisque c'est Lui qui a créé les créatures, qui pourvoie à leur existence et qui dispose d'elles avec Son décret et Sa prédestination, avec Sa Loi et Ses ordres et, le Jour de la résurrection, elles seront ramenées à Lui pour rendre compte de leurs actes bons ou mauvais.

﴿١١٢-١١٠﴾. *« Vous êtes la meilleure communauté qui ait été suscitée pour les hommes : vous ordonnez le licite, interdisez le répréhensible et vous croyez en Allah. Si seulement les gens du Livre avaient eu la foi, c'eût été préférable pour eux. Certains d'entre eux sont croyants, mais la plupart d'entre eux sont des pervers.*

Ils ne pourront pas vous faire du tort si ce n'est en paroles et, s'ils vous combattent, ils prendront la fuite et ne seront (jamais) victorieux.

Où qu'ils se trouvent, ils seront frappés d'avilissement sauf (s'ils sont protégés) par un engagement contracté avec Allah ou avec les hommes ; ils ont encouru la colère d'Allah et ont été frappés d'indigence parce qu'ils niaient les versets d'Allah, tuaient injustement les prophètes et se montraient désobéissants et transgresseurs ! ».

Allah informe cette communauté qu'elle est la meilleure communauté qu'Il ait suscité parmi les hommes, et ce en raison de la perfection de sa foi qui implique l'accomplissement de tout ce qu'Allah a ordonné, et aussi parce qu'elle assume la mission d'appeler les gens à ce qui est convenable et de les mettre en garde contre ce qui est blâmable, en les invitant à suivre la voie d'Allah et en prodiguant tous ses efforts pour les sauver de leur égarement et de leur perdition. C'est pour cela qu'elle est la meilleure communauté qui ait été suscitée aux hommes.

Dans le verset précédent, le Très Haut a dit : *« Formez une communauté qui convie (les gens) au bien, qui ordonne le licite et interdit ce qui est répréhensible ».* Dans la mesure où il s'agit là d'un ordre, celui à qui est adressé cet ordre peut l'appliquer ou ne pas l'appliquer. Or, dans ce présent verset, le Très Haut indique que cette communauté a appliqué cet ordre et s'est soumise à l'injonction de son Seigneur. De ce fait, elle a mérité cette faveur qu'elle a sur les autres communautés.

« Si seulement les gens du Livre avaient eu la foi, c'eût été préférable pour eux ». Il s'agit là d'une courtoise invitation à la foi à l'adresse des gens du Livre, mais seul un petit nombre d'entre eux a cru, alors que la plupart sont restés dans leur perversité et leur désobéissance à Allah, exprimant leur animosité aux croyants par différents moyens. Cependant, grâce à la bienveillance d'Allah envers Ses serviteurs croyants, les complots tramés par eux contre les croyants ont tous été voués à l'échec. Aussi, ils ne pourront leur faire aucun tort dans leur religion ou leur intégrité physique, sauf le tort par les paroles qui reste à vrai dire inévitable.

En outre, s'ils combattent les croyants, ils tourneront toujours les talons et fuiront devant eux, couverts d'opprobre et d'avilissement, car Allah les a châtiés avec l'avilissement intérieur et l'opprobre extérieur. Ils ne connaîtront ni stabilité ni sérénité. *« Sauf (s'ils sont protégés) par un engagement »,* c'est-à-dire un pacte *« contracté avec Allah ou avec les hommes ».* Aussi, les juifs ne peuvent être que sous le pouvoir des musulmans en payant la *Jizya* (impôt de capitation) ou sous celui des chrétiens. En plus de cela, *« ils ont encouru la colère d'Allah »,* ce qui constitue le pire des châtiments. La raison qui les a amenés à cela est mentionnée par Le Très Haut dans cette parole : *« Parce qu'ils niaient les versets d'Allah »* qu'Il a fait descendre à Son Messager Mouḥammed (ﷺ) et qui impliquent foi et certitude. Mais ils les ont rejetés par arrogance et entêtement *« tuaient injustement les prophètes »,* c'est-à-dire qu'ils répondaient aux Prophètes qui étaient bienfaisants avec eux, par la plus mauvaise des réponses, à savoir le meurtre. Y a-t-il plus graves que ce délit et

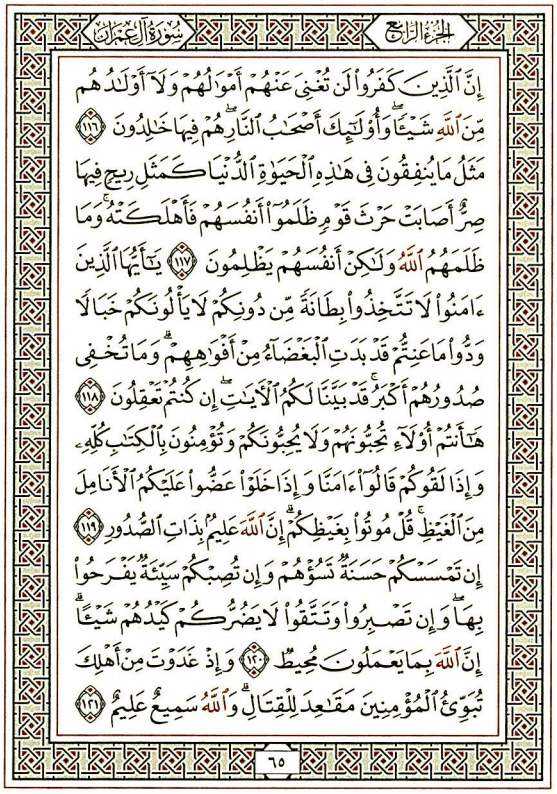
الجزء الرابع سورة آل عمران
إِنَّ ٱلَّذِينَ كَفَرُوا۟ لَن تُغْنِىَ عَنْهُمْ أَمْوَٰلُهُمْ وَلَآ أَوْلَٰدُهُم
مِّنَ ٱللَّهِ شَيْـًٔا ۖ وَأُو۟لَٰٓئِكَ أَصْحَٰبُ ٱلنَّارِ ۖ هُمْ فِيهَا خَٰلِدُونَ ﴿١١٦﴾
مَثَلُ مَا يُنفِقُونَ فِى هَٰذِهِ ٱلْحَيَوٰةِ ٱلدُّنْيَا كَمَثَلِ رِيحٍ فِيهَا
صِرٌّ أَصَابَتْ حَرْثَ قَوْمٍ ظَلَمُوٓا۟ أَنفُسَهُمْ فَأَهْلَكَتْهُ ۚ وَمَا
ظَلَمَهُمُ ٱللَّهُ وَلَٰكِنْ أَنفُسَهُمْ يَظْلِمُونَ ﴿١١٧﴾ يَٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ
ءَامَنُوا۟ لَا تَتَّخِذُوا۟ بِطَانَةً مِّن دُونِكُمْ لَا يَأْلُونَكُمْ خَبَالًا
وَدُّوا۟ مَا عَنِتُّمْ قَدْ بَدَتِ ٱلْبَغْضَآءُ مِنْ أَفْوَٰهِهِمْ ۖ وَمَا تُخْفِى
صُدُورُهُمْ أَكْبَرُ ۚ قَدْ بَيَّنَّا لَكُمُ ٱلْءَايَٰتِ ۖ إِن كُنتُمْ تَعْقِلُونَ ﴿١١٨﴾
هَٰٓأَنتُمْ أُو۟لَآءِ تُحِبُّونَهُمْ وَلَا يُحِبُّونَكُمْ وَتُؤْمِنُونَ بِٱلْكِتَٰبِ كُلِّهِۦ ۖ
وَإِذَا لَقُوكُمْ قَالُوٓا۟ ءَامَنَّا وَإِذَا خَلَوْا۟ عَضُّوا۟ عَلَيْكُمُ ٱلْأَنَامِلَ
مِنَ ٱلْغَيْظِ ۚ قُلْ مُوتُوا۟ بِغَيْظِكُمْ ۗ إِنَّ ٱللَّهَ عَلِيمٌۢ بِذَاتِ ٱلصُّدُورِ ﴿١١٩﴾
إِن تَمْسَسْكُمْ حَسَنَةٌ تَسُؤْهُمْ وَإِن تُصِبْكُمْ سَيِّئَةٌ يَفْرَحُوا۟
بِهَا ۖ وَإِن تَصْبِرُوا۟ وَتَتَّقُوا۟ لَا يَضُرُّكُمْ كَيْدُهُمْ شَيْـًٔا ۗ
إِنَّ ٱللَّهَ بِمَا يَعْمَلُونَ مُحِيطٌ ﴿١٢٠﴾ وَإِذْ غَدَوْتَ مِنْ أَهْلِكَ
تُبَوِّئُ ٱلْمُؤْمِنِينَ مَقَٰعِدَ لِلْقِتَالِ ۗ وَٱللَّهُ سَمِيعٌ عَلِيمٌ ﴿١٢١﴾
٦٥

ce défi ? Tout cela à cause de leur rébellion et de leur désobéissance, qui les ont amenés à rejeter les messages divins et à tuer les Prophètes d'Allah.

﴿١١٣﴾-﴿١١٩﴾. *« Les gens du Livre ne sont pas tous semblables ; parmi eux se trouve une communauté qui défend (la Vérité) et psalmodie les versets du Coran pendant la nuit en se prosternant. Ils croient en Allah et au Jour dernier, ordonnent le licite, interdisent le répréhensible et s'empressent d'accomplir des œuvres pies ; ceux-là sont au nombre des gens pieux. Ce qu'ils ont accompli en guise de bien ne leur sera pas contesté et Allah connaît bien ceux qui se gardent (du châtiment) ».*

Après avoir montré le groupe pervers parmi les gens du Livre et montré leurs actes et leur châtiment, le Très Haut montre ici le groupe vertueux ainsi que ses actes et sa rétribution, en indiquant qu'ils ne sont pas égaux à Ses yeux, mais qu'il y a une grande différence entre eux ; nous avons vu la description du premier groupe de pervers ; quant au deuxième groupe de vertueux, Allah a dit à son sujet : *« Parmi eux se trouve une communauté qui défend (la Vérité) »*, c'est-à-dire qui est attaché à la religion d'Allah, se conformant à Ses préceptes, entre autres l'accomplissement de la prière. *« Et psalmodie les versets du Coran pendant la nuit en se prosternant »*. C'est-à-dire qu'ils prient de nuit, et veillent dans la récitation et la méditation du Livre de leur Seigneur. *« Ils croient en Allah et au Jour dernier »*, c'est-à-dire comme la foi des croyants, une foi qui implique de croire en tout Prophète envoyé par Allah et en tout Livre révélé par Lui ; s'Il a mentionné en particulier le Jour dernier, c'est parce que la foi véritable au Jour dernier incite le croyant à faire ce qui le rapproche d'Allah et lui fait obtenir la rétribution finale et éviter ce qui lui vaudra de subir le châtiment ce Jour-là. *« Ils ordonnent le licite, interdisent le répréhensible »*. Après avoir complété leur foi avec tout ce qu'elle implique, ces gens-là cherchent à compléter autrui en leur enseignant toutes les formes de bien et en les mettant en garde contre toutes les formes de mal ; c'est ainsi qu'ils incitent leurs coreligionnaires à croire en Mouḥammed (ﷺ).

Ensuite, Il leur a attribué les plus hautes vertus, en disant d'eux : *« Et s'empressent d'accomplir des œuvres pies »*, en raison de leur profond désir de faire le bien et de leur connaissance de ses avantages et de ses conséquences heureuses. Ces gens-là *« sont au nombre des gens de bien »*, ceux qu'Allah fera introduire dans Sa miséricorde, comblera de Son pardon et à qui Il accordera Ses bienfaits et Ses dons.

﴿١١٦﴾-﴿١١٧﴾. *« Confrontés à Allah, ni les biens*

des mécréants ni leurs enfants ne leur seront d'un quelconque secours ; ceux-là sont des destinés au feu ; ils y demeureront à jamais.

Les biens que les mécréants dépensent en ce bas-monde sont comparables à un vent brûlant qui s'est abattu sur le champ d'un peuple se faisant du tort à lui-même et l'a dévasté ; ce n'est pas Allah qui S'est montré injuste envers eux, mais ce sont eux qui se sont fait du tort à eux-mêmes ».

Le Très Haut nous informe que ceux qui ont fait preuve de mécréance ne tireront aucun bénéfice de leurs biens ni de leurs enfants auprès d'Allah, c'est-à-dire que ces biens et ces enfants ne les mettront pas à l'abri du châtiment d'Allah et ne leur feront pas obtenir la récompense d'Allah, comme le Très Haut l'a dit dans un autre verset : *« Ce ne sont pas vos biens ni vos enfants qui vous feront rapprocher de Nous, sauf ceux qui auront cru et fait de bonnes œuvres ».* Bien au contraire, leurs biens et leurs enfants seront pour eux un viatique pour la Géhenne et un argument contre eux. C'est pourquoi Il a dit : *« Ceux-là sont des destinés au feu ; ils y demeureront à jamais ».*

Ensuite, Il a donné un exemple au sujet des biens que les mécréants dépensent pour faire obstacle au message d'Allah et détourner les gens de Sa voie, en disant qu'ils se dissipent et disparaissent à l'image de celui qui sème une culture dont il attend la récolte avec impatience, et voici qu'un vent brûlant se lève et dévaste son champ ; il n'aura gagné dès lors que la fatigue, la peine et la désolation. Il en est de ces mécréants au sujet desquels Allah a dit : *« Ceux qui ont mécru dépensent leurs biens pour empêcher les gens de suivre la voie d'Allah ; ils les dépenseront, puis ce sera pour eux une source de regrets avant qu'ils ne soient défaits ».*

« Ce n'est pas Allah qui S'est montré injuste envers eux », en rendant nulles leurs œuvres *« mais ce sont eux qui se sont fait du tort à eux-mêmes »,* dans la mesure où ils ont rejeté les signes d'Allah, ont traité de menteur Son Messager et œuvré pour faire éteindre la lumière d'Allah. Ce sont ces choses-là qui ont annulé leurs œuvres et fait disparaître leurs biens.

﴿118-120﴾. *« Ô vous qui avez cru, ne prenez pas d'intimes en dehors des vôtres, car ils feraient tout pour vous corrompre ; ils aimeraient vous voir en difficulté, la haine perce dans leurs bouches, et ce que dissimulent leurs cœurs est encore pire. Nous vous avons exposé Nos signes pour peu que vous soyez doués de raison.*

Voici que vous leur témoignez de l'affection alors qu'ils ne vous aiment pas ; vous croyez à toutes les Ecritures révélées (alors qu'ils ne croient pas aux vôtres) et s'ils vous rencontrent ils vous affirment qu'ils ont la foi. Mais sitôt qu'ils sont seuls, ils s'en mordent les doigts de dépit contre vous. Dis-(leur) : « Crevez de votre rage ! Certes Allah sait parfaitement ce que recèlent les cœurs.

Lorsqu'un bienfait vous échoit, ils en éprouvent du ressentiment mais lorsqu'un malheur vous atteint, ils s'en réjouissent. Si vous vous montrez constants et que vous vous prémunissez (du châtiment), leurs artifices ne vous nuiront en rien car Allah cerne leurs méfaits ».

Le Très Haut met en garde Ses serviteurs croyants contre le fait de prendre comme amis intimes et confidents les hypocrites parmi les gens du Livre et autres, de leur révéler leurs secrets ou de leur confier certaines affaires ayant trait à l'Islam, car ce sont des ennemis dont le cœur est plein de haine et de rancune qui transparaissent sur leurs bouches. *« Et ce*

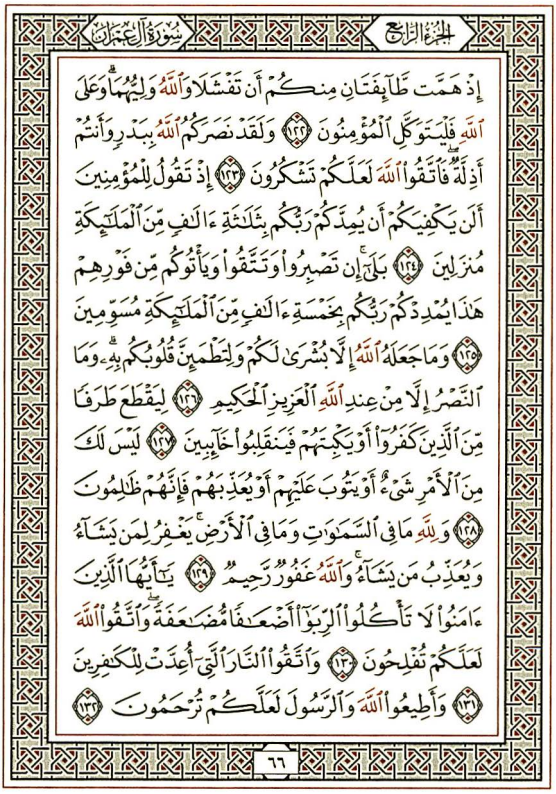
الجزء الرابع سورة آل عمران
إِذْ هَمَّت طَّآئِفَتَانِ مِنكُمْ أَن تَفْشَلَا وَٱللَّهُ وَلِيُّهُمَا ۗ وَعَلَى
ٱللَّهِ فَلْيَتَوَكَّلِ ٱلْمُؤْمِنُونَ ﴿١٢٢﴾ وَلَقَدْ نَصَرَكُمُ ٱللَّهُ بِبَدْرٍ وَأَنتُمْ
أَذِلَّةٌ ۖ فَٱتَّقُوا۟ ٱللَّهَ لَعَلَّكُمْ تَشْكُرُونَ ﴿١٢٣﴾ إِذْ تَقُولُ لِلْمُؤْمِنِينَ
أَلَن يَكْفِيَكُمْ أَن يُمِدَّكُمْ رَبُّكُم بِثَلَٰثَةِ ءَالَٰفٍ مِّنَ ٱلْمَلَٰٓئِكَةِ
مُنزَلِينَ ﴿١٢٤﴾ بَلَىٰٓ ۚ إِن تَصْبِرُوا۟ وَتَتَّقُوا۟ وَيَأْتُوكُم مِّن فَوْرِهِمْ
هَٰذَا يُمْدِدْكُمْ رَبُّكُم بِخَمْسَةِ ءَالَٰفٍ مِّنَ ٱلْمَلَٰٓئِكَةِ مُسَوِّمِينَ
﴿١٢٥﴾ وَمَا جَعَلَهُ ٱللَّهُ إِلَّا بُشْرَىٰ لَكُمْ وَلِتَطْمَئِنَّ قُلُوبُكُم بِهِۦ ۚ وَمَا
ٱلنَّصْرُ إِلَّا مِنْ عِندِ ٱللَّهِ ٱلْعَزِيزِ ٱلْحَكِيمِ ﴿١٢٦﴾ لِيَقْطَعَ طَرَفًا
مِّنَ ٱلَّذِينَ كَفَرُوٓا۟ أَوْ يَكْبِتَهُمْ فَيَنقَلِبُوا۟ خَآئِبِينَ ﴿١٢٧﴾ لَيْسَ لَكَ
مِنَ ٱلْأَمْرِ شَىْءٌ أَوْ يَتُوبَ عَلَيْهِمْ أَوْ يُعَذِّبَهُمْ فَإِنَّهُمْ ظَٰلِمُونَ
﴿١٢٨﴾ وَلِلَّهِ مَا فِى ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَمَا فِى ٱلْأَرْضِ ۚ يَغْفِرُ لِمَن يَشَآءُ
وَيُعَذِّبُ مَن يَشَآءُ ۚ وَٱللَّهُ غَفُورٌ رَّحِيمٌ ﴿١٢٩﴾ يَٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ
ءَامَنُوا۟ لَا تَأْكُلُوا۟ ٱلرِّبَوٰٓا۟ أَضْعَٰفًا مُّضَٰعَفَةً ۖ وَٱتَّقُوا۟ ٱللَّهَ
لَعَلَّكُمْ تُفْلِحُونَ ﴿١٣٠﴾ وَٱتَّقُوا۟ ٱلنَّارَ ٱلَّتِىٓ أُعِدَّتْ لِلْكَٰفِرِينَ
﴿١٣١﴾ وَأَطِيعُوا۟ ٱللَّهَ وَٱلرَّسُولَ لَعَلَّكُمْ تُرْحَمُونَ ﴿١٣٢﴾
٦٦

que dissimulent leurs cœurs est pire encore». C'est pour cela: *«qu'ils feraient tout pour vous corrompre».* C'est-à-dire qu'ils feront tout ce qui est en leurs moyens pour vous créer des problèmes et vous susciter des difficultés, en assistant par exemple vos ennemis contre vous. Allah dit aux croyants: *«Nous vous avons exposé Nos signes»,* c'est-à-dire ceux où il y a votre intérêt et votre avantage dans la religion et dans ce bas-monde *«pour peu que vous soyez doués de raison».* Auquel cas, vous les reconnaîtrez et vous arriverez à distinguer entre l'ami et l'ennemi, car le croyant, même s'il se trouve dans l'obligation de fréquenter des ennemis, ne doit jamais leur montrer ses secrets intimes, même s'ils le flattent et lui jurent qu'ils sont ses amis intimes.

Le Très Haut ajoute dans Sa mise en garde aux croyants contre les hypocrites parmi les gens du Livre, en leur montrant la ténacité de leur animosité à leur égard: *«Voici que vous leur témoignez de l'affection alors qu'ils ne vous aiment pas; vous croyez à toutes les Ecritures révélées»,* c'est-à-dire aux Ecritures sacrées qu'Allah a révélées à Ses Prophètes, alors qu'eux ne croient pas à votre Livre. Bien plus, lorsqu'ils vous voient *«ils vous affirment qu'ils ont la foi. Mais aussitôt qu'ils sont seuls, ils s'en mordent les doigts de dépit contre vous»,* c'est-à-dire en raison de la forte rancune qu'ils ressentent à votre égard. *«Dis-(leur): «Crevez de votre rage! Certes Allah sait parfaitement ce que recèlent les cœurs».*

Il y a là une bonne nouvelle pour les croyants quant au fait que ces gens-là qui veulent vous porter préjudice, ne feront du tort qu'à eux-mêmes et ne pourront nullement mettre à exécution leurs desseins infâmes. Bien plus, ils ne cesseront d'être tourmentés par leur rancune jusqu'à ce qu'ils meurent et passent du châtiment de ce monde ici-bas vers celui de l'au-delà.

«Lorsqu'un bienfait vous échoit», comme par exemple une victoire contre des ennemis, une conquête ou un butin *«ils en éprouvent du ressentiment»,* c'est-à-dire qu'ils deviennent tristes et peinés *«Mais lorsqu'un malheur vous atteint, ils s'en réjouissent. Si vous vous montrez constants et que vous vous prémunissez (du châtiment), leurs artifices ne vous nuiront en rien, car Allah cerne leurs méfaits».* Si vous mettez en application les moyens à travers lesquels Allah a conditionné la victoire, à savoir la patience et la piété, leurs artifices ne vous nuiront en rien; bien plus, ils se retourneront contre eux, car Allah cerne tous leurs méfaits et est Informé de tout ce qu'ils font.

﴿121﴾-﴿122﴾. *«Ô Prophète! Rappelle-toi le matin où tu quittas ta famille pour aller pla-*

cer les croyants à leurs postes de combat, alors qu'Allah entend et sait tout! Deux groupes de votre armée étaient sur le point de faire défection! Et c'est Allah qui a raffermi leur courage. N'est-ce pas que c'est en Allah que les croyants doivent placer leur confiance?».

Ces versets ont été révélés lors de la bataille d'*Ouḥoud* dont le récit est célèbre dans les livres de biographie et d'histoire. Il serait utile de rappeler ici ce récit en y ajoutant celui de la bataille de *Badr*, en ce qu'Allah a promis aux croyants comme victoire sur leurs ennemis s'ils font preuve de patience et de piété. Ceci est une règle générale et une promesse sincère qui se concrétise toujours, dès lors que les conditions requises sont respectées. C'est ainsi qu'Allah a accordé la victoire aux croyants, à *Badr*, lorsqu'ils firent preuve de patience et de piété, et Il donna relativement le dessus à leurs ennemis lorsque certains d'entre eux manquèrent au principe de la piété. Si nous avons réuni entre ces deux faits et récits, c'est parce qu'Allah aime lorsque Ses serviteurs sont en proie à un malheur, ceux-ci se rappellent ce qu'ils aiment, de sorte à alléger leur malheur et à montrer leur gratitude envers Lui pour Ses grands bienfaits; certes, si le malheur qui les atteint et qui est, en réalité, un bienfait pour eux, est comparé aux nombreuses faveurs qu'ils ont reçues, ils verront que leur malheur est peu de chose comparé à leurs bienfaits. Le Très Haut a fait allusion à cette sagesse dans Sa parole: *«Ayant subi un revers pour la première fois, après en avoir infligé le double à vos ennemis».*

La bataille d'*Ouḥoud* se résume en substance à ceci: Après le retour des polythéistes de *Badr* vers la Mecque, en l'an II de l'Hégire, ils se préparèrent avec tous les moyens qu'ils possédaient que ce soit en hommes, en argent ou en équipement pour prendre leur revanche. Ils finirent par mobiliser une grande armée bien équipée avec laquelle ils étaient sûrs de prendre leur revanche. C'est ainsi qu'ils se dirigèrent vers Médine, avec trois mille combattants, et établirent leur camp pas très loin de la ville. Le Prophète (ﷺ) sortit à leur rencontre avec ses compagnons après qu'ils se soient consultés pour savoir s'il fallait les attendre dans la ville et soutenir le siège ou sortir vers eux. Il sortit donc à la tête de mille hommes. Après avoir parcouru quelques kilomètres, 'Abdallah Ibn Oubayy l'hypocrite rebroussa chemin avec le tiers de l'armée qui épousait ses thèses hypocrites. Deux groupes parmi les croyants faillirent faire défection eux aussi; il s'agissait des *Banoû Salama* et des *Banoû Ḥâritha*.

Mais Allah les affermit et ils restèrent fermes. Une fois arrivés à *Ouḥoud*, le Prophète (ﷺ) plaça les musulmans dans leurs positions, le dos tourné vers la montagne d'*Ouḥoud*. Le Prophète (ﷺ) chargea cinquante archers de prendre position sur un col de la montagne et de protéger les arrières des musulmans. Après la rencontre des musulmans et des polythéistes, ces derniers reçurent une cinglante défaite et s'enfuirent du champ de bataille, poursuivis par les musulmans qui firent de nombreux prisonniers. Or, en voyant cela, les archers placés sur la montagne par le Prophète (ﷺ), se dirent: *«Le butin! Le butin! Il n'y a plus de raison de raison de rester ici puisque les polythéistes ont été défaits!».* Leur chef 'Abdallah Ibn Joubayr essaya de les raisonner, en vain. Ils quittèrent donc leurs positions et seul un petit nombre d'entre eux dont leur chef 'Abdallah Ibn Joubayr resta à sa place. C'est alors que la cavalerie

polythéiste, voyant cette brèche inespérée, attaqua les archers restés sur place puis surprit les musulmans par derrière eux. Ces derniers, pris de court par cette tournure du combat, paniquèrent et furent en proie au désarroi. Ils furent fortement éprouvés par ce retournement de situation et Allah leur fit goûter la punition de la désobéissance; beaucoup d'entre eux furent tués, avant qu'ils ne se retirent sur le sommet de la montagne d'*Ouḥoud*. Allah les épargna de la furie des polythéistes qui retournèrent chez eux.

Quant au Prophète (ﷺ) et ses compagnons, ils rentrèrent à Médine. Le Très Haut dit: *« Rappelle-toi le matin où tu quittas ta famille »*. Par matin, il faut entendre la journée dans son ensemble, car le Prophète (ﷺ) et ses compagnons n'ont quitté Médine qu'après avoir accompli la prière du vendredi. *« Pour aller placer les croyants à leurs postes de combat »*.

Il s'agit là d'un éloge adressé au Prophète (ﷺ), dans la mesure où c'était lui, en personne, qui se chargeait de placer ses compagnons en position de combat, et ce en raison de la perfection de sa science et de la justesse de ses vues, de même que de sa clairvoyance et de sa perspicacité ainsi que de son grand courage.

« Alors qu'Allah entend ». C'est-à-dire qu'Il entend tout ce qui est audible et tout ce qui ne l'est pas; Il entend aussi ce que disent les croyants et les hypocrites, chacun parlant d'après ce que recèle son cœur. *« Et sait tout »*, des intentions des hommes qu'Il rétribuera de la façon la plus juste. Il entend aussi et sait tout, c'est-à-dire qu'Il se charge de diriger vos affaires et vous apporte Son assistance, comme Il l'a dit à Moïse et à Aaron: *« Je suis avec vous; J'entends et Je vois »*.

« Deux groupes de votre armée étaient sur le point de faire défection ». Il s'agit des *Banoû Salama* et des *Banoû Ḥâritha*, qui ont failli se décourager et renoncer au combat. Mais Allah, dans Sa bienveillance, les fit affermir et ils restèrent inébranlables. C'est pourquoi Il a dit: *« Et c'est Allah qui a raffermi leur courage »*. C'est-à-dire par Sa compassion envers Ses bien-aimés qu'Il assista dans la voie du succès et qu'Il protégea de tout tort, en les empêchant de commettre ce grand péché qu'est la lâcheté et la fuite du combat en laissant le Prophète (ﷺ) seul face à ses ennemis. Il les a préservés ainsi en raison de la foi qu'ils avaient dans leurs cœurs, comme Il l'a dit dans un autre verset: *« Allah est le Protecteur de ceux qui ont cru; Il les fait sortir des ténèbres vers la lumière »*.

« N'est-ce pas que c'est en Allah que les croyants doivent placer leur confiance? ». Les croyants sont tenus, en effet, de placer leur confiance en Allah, avant tous les autres, surtout dans les moments de difficulté et lors du combat; ils se trouvent obligés de placer leur confiance en Lui et de demander Son assistance, en s'appuyant sur Sa force et Sa puissance.

﴿١٢٣﴾-﴿١٢٤﴾. *« Allah vous a accordé la victoire à Badr alors que vous étiez quantité négligeable. Gardez-vous donc d'Allah afin de Lui témoigner votre gratitude.*

(Souviens-toi), lorsque, t'adressant aux croyants, tu leur demandas: « Ne vous suffit-il pas que votre Seigneur vous soutienne en vous envoyant trois mille Anges descendus (du ciel)?

Certes! Eh bien, si vous vous montrez persévérants et que vous savez vous prémunir (d'Allah), lorsque vos ennemis fondront sur vous à l'improviste votre Seigneur vous assistera de cinq mille Anges porteurs de signes distinctifs. Allah ne fit de ce soutien qu'une bonne nouvelle afin

d'apaiser vos cœurs et la victoire ne saurait venir que d'Allah, le Puissant, le Sage».

Il s'agit là d'un rappel de la faveur d'Allah envers Ses serviteurs croyants, lorsqu'Il leur accorda Sa victoire à *Badr*, alors qu'ils étaient faibles et peu nombreux, par rapport à leurs ennemis qui, eux, étaient nombreux et bien équipés. La bataille de *Badr* a eu lieu en l'an II de l'hégire, lorsque le Prophète (ﷺ) sortit de Médine à la tête de trois cents et quelques de ses compagnons et avec seulement soixante-dix chameaux et deux chevaux. Ils allaient pour intercepter une caravane de *Qouraych* qui arrivait de Syrie. Ayant eu vent de sa sortie, les polythéistes de la Mecque mobilisèrent une armée de mille combattants bien équipés en montures et bien armés pour aller au secours de leur caravane. Ils rencontrèrent les musulmans devant un point d'eau appelé *Badr*, entre la Mecque et Médine. Une bataille eut lieu entre les deux parties, et Allah accorda une victoire éclatante aux musulmans; ceux-ci tuèrent soixante-dix parmi les chefs qouraychites et les plus courageux d'entre eux et en firent prisonniers soixante-dix autres. Nous verrons si Allah le veut le récit de cette bataille dans le commentaire de la sourate *Al Anfâl* où des versets lui sont consacrés. Si Allah l'a citée dans cette sourate, c'est pour que les musulmans s'en rappellent et Lui rendent grâce. C'est pour cela qu'Il leur a dit: *«Gardez-vous donc d'Allah afin de Lui témoigner votre gratitude».* En effet, celui qui craint Allah lui aura témoigné sa gratitude et l'inverse est vrai.

Lorsque tu disais ô Mouḥammed aux croyants, le jour de *Badr*, pour leur annoncer la bonne nouvelle de la victoire: *«Ne vous suffit-il pas que votre Seigneur vous soutienne en vous envoyant trois mille Anges descendus (du ciel)? Certes! Eh bien, si vous vous montrez persévérants et que vous savez vous prémunir (d'Allah), lorsque vos ennemis fondront sur vous à l'improviste votre Seigneur vous assistera de cinq mille Anges aux signes distinctifs»,* c'est-à-dire marqués du signe de la bravoure. Les conditions posées par Allah pour assister les croyants sont au nombre de trois: la patience, la piété et l'attaque de leurs ennemis à l'improviste. La promesse de faire descendre les Anges est conditionnée donc par ces trois choses; pour ce qui est de la promesse de la victoire, elle est conditionnée par les deux premières conditions, comme c'est indiqué dans cette parole du Très Haut citée plus haut: *«Si vous vous montrez constants et que vous vous prémunissez (du châtiment), leurs artifices ne vous nuiront en rien».*

«Allah ne fit de ce soutien», c'est-à-dire celui des Anges, *«qu'une bonne nouvelle afin d'apaiser vos cœurs et la victoire ne saurait venir que d'Allah».* Ne comptez que sur ce que vous avez comme moyens, car ces moyens ne sont qu'une source d'apaisement pour vos cœurs; mais la vraie victoire qui ne peut être contestée vient de la volonté d'Allah d'accorder la victoire à qui Il veut parmi Ses serviteurs. S'Il le désire, Il donne la victoire à ceux qui possèdent les moyens comme c'est Sa règle et Son habitude avec Ses créatures; mais s'Il le désire aussi Il donne la victoire aux faibles et opprimés pour montrer à Ses serviteurs que la décision finale Lui appartient. C'est pour cela qu'Il a dit: *«Le Puissant».* Aucune créature ne peut se soustraire à Sa puissance; bien plus, toutes les créatures sont assujetties à sa puissance et Il dispose d'elles comme Il veut. *«Le Sage»,* c'est-à-dire Celui qui met chaque chose à sa place. Il donne aussi parfois, par sagesse de Sa part, la victoire aux mécréants sur les musulmans, et ce d'une

façon provisoire. Il a dit à ce sujet : *« Si Allah le voulait, Il les réduirait (les mécréants) Lui-même à l'impuissance, mais Il tient à vous éprouver les uns par les autres »*.

(127). *« Soit en faisant tailler les mécréants en pièces, soit en leur faisant subir une défaite humiliante en les acculant au désespoir »*.

Le Très Haut rapporte qu'Il donne la victoire à Ses serviteurs croyants pour une de ces deux choses : la première est qu'Il inflige à leurs ennemis une défaite cinglante en leur permettant de les tuer, de les emprisonner, de conquérir leur pays ou de leur prendre un butin, pour les fortifier et avilir les mécréants, car l'opposition et la lutte des mécréants contre l'Islam repose sur leurs personnes, leurs armes, leurs biens et leurs terres ; en leur enlevant une de ces choses-là, cela est de nature à les affaiblir. La deuxième est que lorsque les mécréants, en se voyant forts et puissants, montrent des visées sur les musulmans et veulent les agresser, en se mobilisant avec leurs armées et leur armement, Allah assiste les musulmans contre eux et met en échec leurs plans. Celui qui réfléchit à la situation des relations entre les musulmans et leurs ennemis, constate que l'assistance d'Allah à Ses serviteurs tourne entre ces deux choses.

(128)-(129). *« Le fait qu'ils soient coupables ne te permet pas de décider de leur sort. C'est à Allah seul qu'il appartient de leur pardonner ou de les punir, car ils sont injustes. Tout ce qui est dans les cieux et sur la terre appartient à Allah qui Seul peut absoudre qui Il veut et punir qui Il veut. Allah est, en vérité, Plein de clémence et de miséricorde »*.

Après ce qui s'est passé à *Ouḥoud* et après les épreuves endurées par le Prophète (ﷺ), qui eut la tête blessée et deux dents cassées, ce qui éleva son degré auprès d'Allah, le Prophète (ﷺ) s'est exclamé : *« Comment peut prospérer un peuple qui blesse son Messager ? »*. Il s'est mis ensuite à invoquer Allah contre les chefs de *Qouraych*, comme *Abî Sofiâne Ibn Ḥarb*, de *Safwâne Ibn Oumayya*, de *Souhayl Ibn 'Amroû* et d'*Al ḤârithIbn Hichâm*. Mais Allah lui reprocha cette invocation visant à les maudire et à les chasser de Sa miséricorde *« Le fait qu'ils soient coupables ne te permet pas de décider de leur sort »*. Tu es seulement tenu de prêcher aux gens, de les exhorter et de les appeler à la foi ; mais c'est à Allah qu'appartient le pouvoir de disposer des gens, en guidant qui Il veut et en égarant qui Il veut ; n'invoque pas contre eux, car leur sort dépend d'Allah. Bien plus, si Sa sagesse et Sa miséricorde impliquent qu'Il les amène à résipiscence et leur fasse don de l'Islam, Il le fera, et si Sa sagesse implique qu'Il les laisse dans leur mécréance et leur égarement – car ce sont eux qui se sont fait du tort à eux-mêmes en étant à l'origine de ce qui leur arrive – Il le fera. En effet, Allah a accepté le repentir de certains de ces dignitaires qouraychites et les a guidés à l'Islam. Ce verset prouve que le choix d'Allah passe avant le choix de l'homme ; en outre, il prouve que l'homme, quelle que soit sa position, peut choisir une chose, alors que le bien et l'avantage se trouvent dans une autre chose. Si le Messager d'Allah (ﷺ) ne possède rien du sort des hommes, que dire alors des autres hommes ? Il y a là une réponse claire à ceux qui invoquent les Prophètes ou les saints, car c'est là une forme d'associationnisme et un manque d'intelligence, dans la mesure où ces gens-là laissent de côté Celui qui possède la clé de toute chose et se tournent vers ceux qui ne possèdent même pas le poids d'un atome. C'est là l'égarement le plus évident. Remarque comment Allah en parlant du

pardon qu'Il leur accorda, n'a mentionné aucune cause impliquant cela, pour montrer que le bienfait est une faveur exclusive de Sa part, sans que l'homme n'utilise de cause ou de moyen pour cela.

En parlant du châtiment, Il a mentionné en corrélation leurs injustices, en disant: *« Ou de les punir, car ils sont injustes »*. Ceci pour montrer la perfection de la justice d'Allah et de Sa sagesse, dans la mesure où Il a mentionné le châtiment dans son contexte, en indiquant qu'Il n'a pas été injuste envers Son serviteur mais que c'est le serviteur qui a été injuste envers lui-même.

Après avoir rappelé à Son Messager qu'il ne possède rien du commandement des choses, le Très Haut montre à qui appartient ce commandement et ce pouvoir, en disant: *« Tout ce qui est dans les cieux et sur la terre appartient à Allah »*, comme les Anges, les humains, les djinns, les animaux, les planètes et les minéraux, ainsi que tout ce qui se trouve dans les cieux et sur la terre; tout appartient à Allah qui dispose comme Il veut de la disposition du Possesseur de sa possession, alors que Ses créatures ne disposent même pas du poids d'un atome de ce pouvoir; par conséquent, elles dépendent de Lui aussi bien pour le pardon que pour le châtiment; Il pardonne à qui Il veut en le guidant vers l'Islam; Il lui pardonne son polythéisme et lui fait don de l'abandon des péchés *« et punir qui Il veut »*, en le laissant à la merci de son âme charnelle ignorante et ténébreuse qui aspire au mal et qui l'invite à cela en lui faisant mériter le châtiment.

A la fin, Il a conclu ce verset par deux Noms sublimes qui indiquent l'ampleur de Sa miséricorde et la grandeur de son pardon et de Sa bienfaisance, en disant:

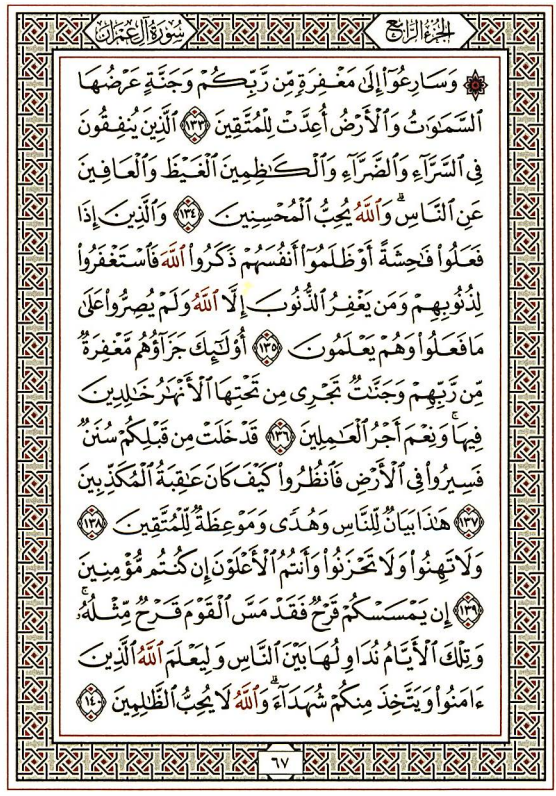
الجزء الرابع سورة آل عمران
وَسَارِعُوٓا۟ إِلَىٰ مَغْفِرَةٍ مِّن رَّبِّكُمْ وَجَنَّةٍ عَرْضُهَا
ٱلسَّمَٰوَٰتُ وَٱلْأَرْضُ أُعِدَّتْ لِلْمُتَّقِينَ ﴿١٣٣﴾ ٱلَّذِينَ يُنفِقُونَ
فِى ٱلسَّرَّآءِ وَٱلضَّرَّآءِ وَٱلْكَٰظِمِينَ ٱلْغَيْظَ وَٱلْعَافِينَ
عَنِ ٱلنَّاسِ ۗ وَٱللَّهُ يُحِبُّ ٱلْمُحْسِنِينَ ﴿١٣٤﴾ وَٱلَّذِينَ إِذَا
فَعَلُوا۟ فَٰحِشَةً أَوْ ظَلَمُوٓا۟ أَنفُسَهُمْ ذَكَرُوا۟ ٱللَّهَ فَٱسْتَغْفَرُوا۟
لِذُنُوبِهِمْ وَمَن يَغْفِرُ ٱلذُّنُوبَ إِلَّا ٱللَّهُ وَلَمْ يُصِرُّوا۟ عَلَىٰ
مَا فَعَلُوا۟ وَهُمْ يَعْلَمُونَ ﴿١٣٥﴾ أُو۟لَٰٓئِكَ جَزَآؤُهُم مَّغْفِرَةٌ
مِّن رَّبِّهِمْ وَجَنَّٰتٌ تَجْرِى مِن تَحْتِهَا ٱلْأَنْهَٰرُ خَٰلِدِينَ
فِيهَا ۚ وَنِعْمَ أَجْرُ ٱلْعَٰمِلِينَ ﴿١٣٦﴾ قَدْ خَلَتْ مِن قَبْلِكُمْ سُنَنٌ
فَسِيرُوا۟ فِى ٱلْأَرْضِ فَٱنظُرُوا۟ كَيْفَ كَانَ عَٰقِبَةُ ٱلْمُكَذِّبِينَ
﴿١٣٧﴾ هَٰذَا بَيَانٌ لِّلنَّاسِ وَهُدًى وَمَوْعِظَةٌ لِّلْمُتَّقِينَ ﴿١٣٨﴾
وَلَا تَهِنُوا۟ وَلَا تَحْزَنُوا۟ وَأَنتُمُ ٱلْأَعْلَوْنَ إِن كُنتُم مُّؤْمِنِينَ
﴿١٣٩﴾ إِن يَمْسَسْكُمْ قَرْحٌ فَقَدْ مَسَّ ٱلْقَوْمَ قَرْحٌ مِّثْلُهُۥ ۚ
وَتِلْكَ ٱلْأَيَّامُ نُدَاوِلُهَا بَيْنَ ٱلنَّاسِ وَلِيَعْلَمَ ٱللَّهُ ٱلَّذِينَ
ءَامَنُوا۟ وَيَتَّخِذَ مِنكُمْ شُهَدَآءَ ۗ وَٱللَّهُ لَا يُحِبُّ ٱلظَّٰلِمِينَ ﴿١٤٠﴾
٦٧

« Allah est, en vérité, Plein de clémence et de miséricorde ». Il y a là la plus grande bonne nouvelle selon laquelle la miséricorde d'Allah passe avant Son courroux et Son pardon passe avant Sa punition. On remarque que le Très Haut n'a pas conclu ce verset par deux Noms, l'un indiquant la miséricorde, et l'autre le courroux, mais par deux Noms indiquant tous les deux la miséricorde. Le Très Haut possède, en effet, une miséricorde avec laquelle Il comblera Ses serviteurs et que personne ne peut imaginer ou décrire. Nous Lui demandons (qu'Il soit glorifié) de nous combler de cette miséricorde et de nous faire entrer parmi Ses serviteurs vertueux.

﴿١٣٠﴾-﴿١٣٥﴾. *« Ô vous qui croyez! Ne pratiquez pas l'usure pour multiplier sans cesse vos profits! Craignez Allah si vous voulez assurer le salut de votre âme! Craignez l'Enfer des-*

tiné aux négateurs! Obéissez à Allah et au Prophète afin de bénéficier de la grâce divine! Hâtez-vous de mériter l'absolution de votre Seigneur et un Paradis aussi vaste que les cieux et la terre, destiné à ceux qui craignent Allah; à ceux qui font l'aumône, qu'ils soient à l'aise ou dans la gêne, qui savent réprimer leur colère et pardonner à leurs semblables, car Allah aime les bienfaiteurs; à ceux qui, ayant commis un forfait ou une injustice envers eux-mêmes, invoquent Allah pour Lui demander pardon de leurs péchés, car qui peut absoudre un pécheur si ce n'est le Seigneur? A ceux enfin qui ne persistent pas dans le mal, dès qu'ils s'aperçoivent qu'ils sont dans l'erreur. Ceux-là, leur récompense sera le pardon de leur Seigneur, ainsi que des Jardins sous lesquels coulent des rivières et où leur séjour sera éternel. Et quelle belle récompense pour ceux qui accomplissent des œuvres salutaires!».

Nous avons dit dans l'avant-propos de ce commentaire qu'il importe à l'homme de prendre en considération les ordres et les interdits en sa propre personne et en autrui et que, lorsqu'Allah lui impose quelque chose, il lui importe – en premier lieu – de connaître sa limite et ce qui lui est imposé afin qu'il puisse, après cela, s'y soumettre. Lorsqu'il arrive à connaître cela, il fait des efforts et demande l'assistance d'Allah pour pouvoir s'astreindre à cet ordre, lui et les autres, en fonction de ses capacités et de ses possibilités. Il en est ainsi lorsqu'il est soumis à des interdits. Cet état de fait doit être pris en considération dans tous les ordres et les interdits divins.

Ces nobles versets contiennent des ordres et des vertus parmi les belles vertus du bien. Allah a ordonné de les mettre en application et a incité à les faire, en indiquant la récompense que leur exécution implique. Il a interdit aussi des choses et incité à s'en détourner.

Il est possible que la sagesse – et Allah est le plus savant – dans l'introduction de ces versets dans le récit d'*Ouḥoud* est qu'Allah a promis à Ses serviteurs croyants que s'ils font preuve de patience et de piété, Il leur donne la victoire sur leurs ennemis et défait ces derniers, comme il est dit dans ce verset: *«Si vous vous montrez patients et que vous vous prémunissez (du châtiment), leurs artifices ne vous serviront à rien».*

Il a dit ensuite: *«Certes! Eh bien, si vous vous montrez persévérants et que vous savez vous prémunir (d'Allah) lorsque vos ennemis fondront sur vous à l'improviste, votre Seigneur vous assistera».*

C'est comme si leurs âmes ont aspiré à la connaissance des vertus de la piété, en vertu desquelles survient la victoire, le salut et le bonheur. Aussi, Allah a mentionné dans ces versets les plus importantes caractéristiques de la piété dont le serviteur est tenu de s'imprégner en premier lieu.

Ce qui confirme nos propos est qu'Allah a mentionné la notion de crainte ou de piété à trois reprises, une fois d'une façon absolue, en l'occurrence Sa parole: *«Destiné à ceux qui craignent Allah»*, et deux fois liée, comme dans Sa parole: *«Craignez Allah»* et *«Craignez l'Enfer».*

Sa parole: *«Ô vous qui croyez!»*, faites ceci et ne faites pas cela, prouve que c'est la foi qui est la cause principale qui incite l'homme à se soumettre à ces ordres et à se détourner de ces interdits, car la foi est la croyance totale et parfaite en tout ce qui doit être cru et qui implique la pratique des membres du corps.

C'est ainsi qu'Il leur a interdit de pratiquer l'usure pour multiplier les profits comme le faisaient les gens de la période

antéislamique et ceux qui ne prennent pas en considération les préceptes de la religion. En effet, lorsque le délai de remboursement pour l'endetté arrivait et que celui-ci ne pouvait s'acquitter de ses dettes, ils lui disaient: Soit tu t'acquittes de tes dettes, soit nous augmentons le délai et nous augmenterons le montant de tes dettes. L'endetté pauvre se trouvait alors dans l'obligation de demander un autre délai à son prêteur afin de gagner un peu de temps et de répit, alors que le prêteur augmente ses gains sans aucune utilité pour la société.

Dans Sa parole: *« Pour multiplier sans cesse vos profits »,* il y a une allusion à l'infamie de cette pratique et à la sagesse de son interdiction. En effet, si Allah a interdit l'usure, c'est en raison de l'injustice qu'elle recèle. Par contre, Allah ordonne que l'endetté obtienne des délais et que sa dette reste telle quelle sans aucune augmentation, car lui imposer ce qui est au-dessus de cela est une injustice. Aussi, il importe au croyant pieux de se détourner de cette pratique et de ne pas y avoir recours, car son abandon est une des implications de la piété.

Or, le salut dépend de la piété et de la crainte révérencielle d'Allah. C'est pour cela qu'Il a dit: *« Craignez Allah si vous voulez assurer le salut de votre âme! Craignez l'Enfer destiné aux négateurs ».*

Certes, tous les péchés, surtout les péchés capitaux, mènent à la mécréance; bien plus, ils sont les caractéristiques de la mécréance dont Allah a préparé l'Enfer pour les partisans. Aussi, l'abandon des péchés sauve de l'Enfer et met à l'abri de la colère d'Allah, alors que les œuvres de bien et d'obéissance impliquent l'agrément du Miséricordieux, l'entrée au Paradis et l'obtention de la grâce divine. C'est pourquoi Il a dit: *« Obéissez à Allah et au Prophète »,* en mettant en application les ordres et en vous détournant des interdits *« afin de bénéficier de la grâce divine ».* Certes, l'obéissance à Allah et au Prophète est une cause de l'obtention de la grâce, comme l'a dit le Très Haut dans un autre verset: *« Ma miséricorde embrasse toute chose; Je la destine à ceux qui se prémunissent (du châtiment), qui acquittent la zakât et croient en Nos signes ».* S7. V156.

Le Très Haut ordonna ensuite aux croyants de se hâter de mériter Son pardon et de gagner Son Paradis aussi vaste que les cieux et la terre, préparé pour les pieux qui y seront les dignes habitants, et dont les œuvres de piété sont le moyen d'y parvenir.

Il a décrit ensuite les pieux et leurs œuvres en disant: *« A ceux qui font l'aumône qu'ils soient à l'aise ou dans la gêne »,* c'est-à-dire que lorsqu'ils sont dans l'aisance, ils donnent avec profusion et, lorsqu'ils sont dans la gêne, ils ne négligent pas la bienfaisance même si c'est peu.

« Qui savent réprimer leur colère », c'est-à-dire que lorsqu'ils sont l'objet d'un tort de la part d'autrui qui implique leur colère et leur vengeance par les paroles ou les actes. Ces gens-là ne se comportent pas selon la nature humaine, mais ils maîtrisent leur colère et font preuve de patience face à ce tort dont ils sont l'objet.

« Et pardonner à leurs semblables ». Dans ce pardon aux gens, entre le pardon à tous ceux qui t'ont fait du tort par la parole ou l'acte. Le pardon est supérieur à la maîtrise de la colère, car le pardon consiste à abandonner la vengeance et à pardonner à celui qui t'a fait un tort. Ceci ne peut provenir que de celui qui s'est imprégné de sublimes vertus et qui s'est débarrassé des viles mœurs. Celui qui pardonne aux serviteurs d'Allah, par

miséricorde et bienfaisance pour eux et par refus de leur faire du mal, afin qu'Allah lui pardonne, Allah lui pardonne et que sa récompense lui provienne de son Seigneur généreux et non du pauvre serviteur, le pardon et la récompense d'un tel homme incomberont à Allah, comme Il l'a dit dans ce verset: *« Celui qui pardonne et fait preuve de vertu, Sa récompense incombera à Allah »*.

Ensuite, le Très Haut a mentionné une autre vertu plus grande que toutes, plus sublime, plus éminente et plus majestueuse, à savoir la bienfaisance, en disant: *« Allah aime les bienfaiteurs »*. La bienfaisance est de deux genres: la bienfaisance dans l'adoration du Créateur et la bienfaisance envers la créature. La bienfaisance dans l'adoration du Seigneur a été expliquée ainsi par le Prophète (ﷺ): *« C'est d'adorer Allah comme si tu Le voyais; car, si tu ne Le vois pas, Lui, certes, te voit »*.

Quant à la bienfaisance envers la créature, elle consiste à leur apporter des avantages aussi bien spirituels que profanes et à leur épargner le mal aussi bien spirituel que profane. Dans cette optique, on peut citer le fait de leur ordonner le convenable et de leur interdire le blâmable, d'enseigner à ceux qui sont ignorants, d'exhorter ceux qui sont insouciants, de donner conseil à leurs chefs et au commun d'entre eux, d'œuvrer à leur union et de leur faire parvenir les aumônes et les dépenses aussi bien obligatoires que surérogatoires, quelle que soit leur situation et leur position.

Celui qui s'acquitte de ces choses-là se sera acquitté du droit d'Allah et du droit de Ses serviteurs.

Le Très Haut a mentionné ensuite les excuses de ces pieux à Leur Seigneur après avoir commis des péchés et des erreurs, en disant: *« A ceux qui, ayant commis un forfait ou une injustice envers eux-mêmes »*, c'est-à-dire que lorsqu'ils commettent de mauvais actes, que ce soit des péchés capitaux ou mineurs, ils s'empressent de se repentir et de demander pardon en se rappelant leur Seigneur et ce qu'Il a promis aux pieux; ils Lui demandent le pardon de leurs péchés, la dissimulation de leurs défauts, avec la conviction de ne plus y revenir, en regrettant leurs actes. C'est pour cela qu'Il a dit: *« A ceux enfin qui ne persistent pas dans le mal, dès qu'ils s'aperçoivent qu'ils sont dans l'erreur »*.

« Ceux-là », c'est-à-dire ceux qui ont ces caractéristiques *« leur récompense sera le pardon de leur Seigneur »*, un pardon qui les absoudra de tout reproche *« ainsi que des Jardins sous lesquels coulent des rivières »*, des Jardins où il y a une félicité éternelle, une joie, une allégresse, un bonheur ineffable, des palais, des maisons coquettes et élevées, des arbres fruitiers et des rivières qui coulent entre eux.

« Et où leur séjour sera éternel », c'est-à-dire qu'ils ne seront pas déplacés de ces lieux et qu'ils ne voudraient pas leur substituer d'autres lieux, de même que la félicité dans laquelle ils se trouveront ne changera jamais.

« Et quelle belle récompense pour ceux qui accomplissent des œuvres salutaires ». Ils ont travaillé peu et ont été récompensés abondamment. Au moment de la rétribution, le travailleur trouvera son salaire complet et disponible.

Ces versets sont des preuves en faveur de la thèse des gens de la *Sounna* et du consensus selon laquelle les œuvres font partie de la foi, contrairement aux thèses murdjites.

﴿137﴾-﴿138﴾. *« Des civilisations ont disparu avant vous! Parcourez la terre et considérez quel a été le châtiment de ceux qui traitaient*

(les Prophètes) d'imposteurs ! Ce (Livre) est une explication claire destinée aux hommes ainsi qu'une direction et une exhortation à l'usage de ceux qui se préservent (du châtiment) ».

Dans ces nobles versets et ceux qui les suivent, au sujet du récit de *Ouḥoud*, Allah console Ses serviteurs croyants, relève leur moral et les informe que de nombreux peuples avant eux ont été éprouvés et ont enduré les plus dures épreuves, et les croyants parmi eux ont combattu les incroyants, sans se décourager jusqu'à ce qu'Il donne la victoire finale aux pieux.

« Parcourez la terre ! » avec vos corps et vos cœurs *« et considérez quel a été le châtiment de ceux qui traitaient (les Prophètes) d'imposteurs ! »*. Vous ne verrez que destructions, désolation et disparition du pouvoir et de la puissance, du faste et de l'arrogance. N'est-ce pas là la plus grande preuve de la véracité de ce que les Messagers ont apporté ? N'est-ce pas aussi une preuve de la sagesse divine avec laquelle Allah éprouve Ses serviteurs pour distinguer les sincères des menteurs ? C'est pour cela qu'Il a dit : *« Ce (Livre) est une explication claire »*, c'est-à-dire une preuve évidente qui fait distinguer aux gens la vérité du mensonge, les élus des réprouvés.

« Ainsi qu'une direction et une exhortation », car ce sont eux qui tirent profit des signes en empruntant la voie de la guidance et en évitant le chemin de la perdition. Quant au reste des gens, ce Livre leur sert d'explication claire afin que l'argument d'Allah soit établi contre eux et afin que périsse celui qui a péri en connaissance de cause.

﴿١٣٩﴾-﴿١٤٣﴾. *« Ne vous découragez pas ! Ne vous affligez pas ! Et vous aurez bientôt la victoire, si vous avez la foi. Et si vous avez subi un revers douloureux, sachez que vos ennemis ont déjà connu un revers semblable.*

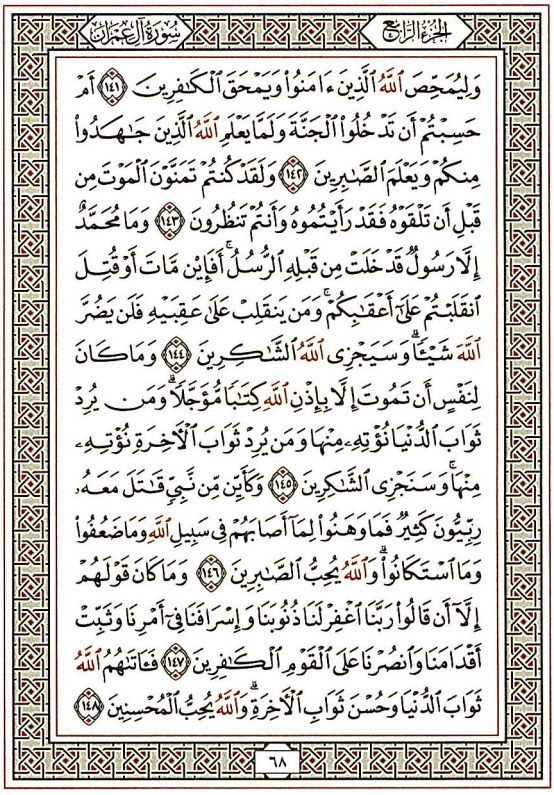
الجزء الرابع — سورة آل عمران
وَلِيُمَحِّصَ ٱللَّهُ ٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ وَيَمْحَقَ ٱلْكَٰفِرِينَ ﴿١٤١﴾ أَمْ
حَسِبْتُمْ أَن تَدْخُلُوا۟ ٱلْجَنَّةَ وَلَمَّا يَعْلَمِ ٱللَّهُ ٱلَّذِينَ جَٰهَدُوا۟
مِنكُمْ وَيَعْلَمَ ٱلصَّٰبِرِينَ ﴿١٤٢﴾ وَلَقَدْ كُنتُمْ تَمَنَّوْنَ ٱلْمَوْتَ مِن
قَبْلِ أَن تَلْقَوْهُ فَقَدْ رَأَيْتُمُوهُ وَأَنتُمْ تَنظُرُونَ ﴿١٤٣﴾ وَمَا مُحَمَّدٌ
إِلَّا رَسُولٌ قَدْ خَلَتْ مِن قَبْلِهِ ٱلرُّسُلُ ۚ أَفَإِي۟ن مَّاتَ أَوْ قُتِلَ
ٱنقَلَبْتُمْ عَلَىٰٓ أَعْقَٰبِكُمْ ۚ وَمَن يَنقَلِبْ عَلَىٰ عَقِبَيْهِ فَلَن يَضُرَّ
ٱللَّهَ شَيْـًٔا ۗ وَسَيَجْزِى ٱللَّهُ ٱلشَّٰكِرِينَ ﴿١٤٤﴾ وَمَا كَانَ
لِنَفْسٍ أَن تَمُوتَ إِلَّا بِإِذْنِ ٱللَّهِ كِتَٰبًا مُّؤَجَّلًا ۗ وَمَن يُرِدْ
ثَوَابَ ٱلدُّنْيَا نُؤْتِهِۦ مِنْهَا وَمَن يُرِدْ ثَوَابَ ٱلْءَاخِرَةِ نُؤْتِهِۦ
مِنْهَا ۚ وَسَنَجْزِى ٱلشَّٰكِرِينَ ﴿١٤٥﴾ وَكَأَيِّن مِّن نَّبِىٍّ قَٰتَلَ مَعَهُۥ
رِبِّيُّونَ كَثِيرٌ ۚ فَمَا وَهَنُوا۟ لِمَآ أَصَابَهُمْ فِى سَبِيلِ ٱللَّهِ وَمَا ضَعُفُوا۟
وَمَا ٱسْتَكَانُوا۟ ۗ وَٱللَّهُ يُحِبُّ ٱلصَّٰبِرِينَ ﴿١٤٦﴾ وَمَا كَانَ قَوْلَهُمْ
إِلَّآ أَن قَالُوا۟ رَبَّنَا ٱغْفِرْ لَنَا ذُنُوبَنَا وَإِسْرَافَنَا فِىٓ أَمْرِنَا وَثَبِّتْ
أَقْدَامَنَا وَٱنصُرْنَا عَلَى ٱلْقَوْمِ ٱلْكَٰفِرِينَ ﴿١٤٧﴾ فَـَٔاتَىٰهُمُ ٱللَّهُ
ثَوَابَ ٱلدُّنْيَا وَحُسْنَ ثَوَابِ ٱلْءَاخِرَةِ ۗ وَٱللَّهُ يُحِبُّ ٱلْمُحْسِنِينَ ﴿١٤٨﴾
٦٨

C'est ainsi que Nous faisons alterner les jours fastes et les jours néfastes parmi les hommes, afin qu'Allah reconnaisse les vrais croyants et élise parmi vous des martyrs, car Allah n'aime point les injustes.

C'est aussi un moyen pour Allah de purifier par l'épreuve ceux qui ont cru et d'anéantir les infidèles. Pensiez-vous entrer au Paradis sans qu'Allah n'ait jamais mis à l'épreuve la sincérité et l'endurance de ceux d'entre vous qui ont combattu pour Lui ? Vous souhaitiez tant la mort avant de la rencontrer. Et vous l'avez bien vue, de vos propres yeux ».

Le Très Haut dit en encourageant Ses serviteurs croyants, en fortifiant leur détermination et en stimulant leur dignité : *« Ne vous découragez pas ! Ne vous affligez pas ! »*. C'est-à-dire ne faiblissez pas avec vos corps et ne vous affligez pas dans vos cœurs, en subissant ce malheur et en

endurant cette épreuve, car la faiblesse de vos corps et l'affliction de vos cœurs accentuent votre malheur et assistent vos ennemis contre vous. Bien plus, leur dit-Il, il ne vous convient pas d'être faibles et affligés, alors que vous êtes supérieurs à vos ennemis par la foi et l'espérance en la victoire d'Allah et en Sa miséricorde. En effet, le croyant qui est convaincu de la concrétisation de la promesse d'Allah d'une récompense ici-bas et dans l'au-delà, ne peut jamais avoir ce comportement. C'est pour cela que le Très Haut a dit: *« Et vous aurez bientôt la victoire, si vous avez la foi »*.

Ensuite, Il a consolé les croyants du revers qu'ils avaient subi, en montrant la grande sagesse à la base de cela: *« Et si vous avez subi un revers douloureux, sachez que vos adversaires ont déjà connu un revers semblable »*. Tous deux vous avez connu un revers, mais vous espérez d'Allah ce qu'ils n'espèrent pas, comme l'a dit le Très Haut dans un autre verset: *« Si vous souffrez, eux aussi souffrent autant que vous, avec cette différence que la récompense que vous attendez de votre Seigneur, eux n'ont aucun espoir d'en bénéficier »*. S4. V104.

Parmi les autres desseins qui ressortent de ces versets, est que ce monde ici-bas peut être donné aussi bien au croyant qu'à l'incroyant, au pieux comme au pervers; le Très Haut fait alterner les jours, un jour en faveur de ce groupe et un jour en faveur d'un autre groupe, car ce bas-monde est éphémère, contrairement à la demeure future qui, elle, est réservée exclusivement aux croyants.

« Afin qu'Allah reconnaisse les vrais croyants ». C'est-à-dire qu'Allah éprouve Ses serviteurs par la défaite afin de distinguer le croyant de l'hypocrite, car si la victoire était toujours du côté des croyants, dans toutes les batailles, beaucoup de gens qui n'ont rien à voir avec l'Islam l'embrasseraient par opportunisme. Par conséquent, lorsque certaines épreuves surviennent de temps à autre, cela permet de connaître celui qui désire l'Islam dans l'aisance et la gêne, la facilité et la difficulté, de celui qui a d'autres intentions.

« Et élise parmi vous des martyrs ». Il s'agit là aussi d'un autre dessein découlant de ces versets, dans la mesure où le martyr occupe une place éminente auprès d'Allah, et il n'y a d'autre voie pour son obtention que d'emprunter le moyen qui mène à lui. C'est là une preuve de la miséricorde d'Allah à l'égard de Ses serviteurs, dans la mesure où Il leur donne des moyens que leurs âmes abhorrent pour leur faire atteindre ce qu'ils désirent comme félicité éternelle et demeures sublimes.

« Allah n'aime point les injustes ». C'est-à-dire ceux qui se font du tort à eux-mêmes et qui refusent de lutter dans Sa voie. C'est là une forme de blâme pour les hypocrites qu'Allah abhorre et qu'Il a fait rebuter pour la lutte dans Sa voie, comme Il a dit dans un autre verset: *« S'ils avaient réellement voulu partir au combat, ils s'y seraient préparés. Mais Allah les en jugea indignes et les rendit apathiques et indolents. Aussi s'entendirent-ils dire: « Restez donc avec les invalides et les impotents »*. S9. V46.

« C'est aussi un moyen pour Allah de purifier par l'épreuve ceux qui ont cru ».

Il s'agit là aussi d'un dessein découlant de ces versets, à savoir qu'Allah purifie les croyants de leurs péchés et défauts en leur faisant subir ces revers. Ce qui prouve cela est le fait que la lutte dans la voie d'Allah et la mort en martyr font expier les péchés et dissiper les défauts. Allah purifie aussi les croyants des autres hypocrites afin

qu'ils se distinguent d'eux et connaissent le croyant de l'hypocrite.

Parmi les autres desseins découlant de ces versets, est qu'Allah détermine cela pour anéantir les mécréants, c'est-à-dire pour que cela soit une cause permettant de les anéantir par le châtiment, car s'ils triomphent, ils oppriment et deviennent plus arrogants encore, ils méritent le châtiment d'Allah, et ce par miséricorde envers Ses serviteurs.

Il a dit ensuite : *« Pensiez-vous entrer au Paradis, sans qu'Allah ait jamais mis à l'épreuve la sincérité et l'endurance de ceux d'entre vous qui ont combattu pour Lui ? »*. C'est-à-dire ne pensez pas entrer au Paradis sans peine et sans avoir enduré les malheurs dans la voie d'Allah et pour obtenir Sa satisfaction, car le Paradis est la quête la plus sublime et la meilleure chose pour laquelle les gens aient à entrer en concurrence. A chaque fois que la quête est grande, le moyen d'y parvenir devient grand aussi. On ne peut parvenir au repos (éternel) qu'en abandonnant le repos (ici-bas) et on ne peut atteindre la félicité (éternelle) qu'en se détournant de la jouissance (ici-bas).

Il reste que les malheurs de ce bas-monde qui atteignent le serviteur dans la voie d'Allah deviennent, chez les gens de clairvoyance et de perspicacité, des dons dont ils jouissent. C'est là une faveur d'Allah qu'Il accorde à qui Il veut.

Ensuite, le Très Haut les a blâmés pour leur manque de persévérance, à l'égard d'une chose qu'ils espéraient et souhaitaient, en disant : *« Vous souhaitiez tant la mort avant de la rencontrer »*. De nombreux compagnons (qu'Allah les agrée) qui n'avaient pas participé à la bataille de *Badr*, souhaitaient, en effet, qu'il y eut une autre rencontre avec les polythéistes pour endurer des épreuves.

« Et vous l'avez bien vue, de vos propres yeux ». C'est-à-dire que vous avez vu de vos propres yeux ce que vous souhaitiez. Qu'avez-vous donc à ne pas faire preuve d'endurance ? C'est là une situation qui ne convient pas et qui n'est pas digne de celui qui la souhaite.

Il y a dans ces versets la preuve qu'il n'est pas répréhensible de souhaiter la mort en martyr, car Allah les a confirmés dans leur souhait et ne leur a pas reproché cela ; ce qu'Il leur a reproché, par contre, c'est de ne pas avoir agi en conséquence. Et Allah est plus savant.

(144)-(145). *« Mouḥammed n'est qu'un Prophète parmi tant d'autres qui sont passés avant lui. Seriez-vous hommes à abandonner le combat, s'il venait à mourir ou à être tué ? Ceux qui abandonnent le combat ne nuisent en rien à Allah. Mais Allah saura récompenser ceux qui sont reconnaissants. Aucune âme ne peut quitter cette vie sans la permission d'Allah et en dehors du terme fixé. Celui qui recherche sa récompense dans ce monde, Nous la lui accorderons ; celui qui désire obtenir la sienne dans la vie future, Nous la lui accorderons. Mais Nous traiterons avec faveur les âmes reconnaissantes »*.

Le Très Haut dit : *« Mouḥammed n'est qu'un Prophète parmi tant d'autres qui sont passés avant lui »*. C'est-à-dire qu'il n'est pas un nouveau Messager, mais qu'il fait partie d'une lignée de Messagers venus avant lui dont la mission est de transmettre les messages de leur Seigneur et de mettre en application Ses directives ; ils ne sont pas éternels et leur pérennité n'est pas une condition de soumission aux ordres d'Allah. Bien plus, le devoir de toutes les créatures est d'adorer leur Seigneur à tout moment et en toute circonstance. C'est pourquoi Il a dit : *« Seriez-vous hommes à abandonner le combat s'il venait à mourir ou à être tué ? »*.

C'est-à-dire en abandonnant ce qu'il vous a apporté comme foi, lutte dans la voie d'Allah et autres préceptes.

Le Très Haut dit: *« Ceux qui abandonnent le combat ne nuisent en rien à Allah »*. Ils ne se feront du tort qu'à eux-mêmes, car Allah se suffit de lui et Il est en mesure de faire triompher Sa religion et de rendre puissants Ses serviteurs croyants. Après avoir blâmé ceux qui firent défection, le Très Haut fait l'éloge de ceux qui restèrent fermes en compagnie de Son Messager et qui appliquèrent Ses ordres, en disant: *« Allah saura récompenser ceux qui sont reconnaissants »*. Certes, la reconnaissance ne peut se concrétiser qu'avec la concrétisation du sens de la servitude envers Allah en toute circonstance.

Dans ce noble verset, le Très Haut recommande à Ses serviteurs d'être fermes de façon à ne pas se laisser ébranler dans leur foi ou dans une de ses implications, par la perte d'un chef dusse-t-il être puissant, et ce en prenant leurs dispositions dans tous les domaines, et en préparant des gens dans tous les arts et spécialités; ainsi, lorsque l'un d'eux meurt, il est remplacé par un autre. De ce fait, les croyants doivent avoir comme but l'établissement de la religion d'Allah et la lutte pour la défendre autant que faire se peut, sans compter sur un chef en dehors d'un autre. Ce n'est qu'ainsi qu'ils pourront établir leur religion et connaître la stabilité.

Dans ce verset il y a aussi la preuve du mérite d'*Aboû Bakr* et de ses compagnons qui combattirent les apostats après la mort du Prophète (ﷺ), car ils sont les maîtres des qouraychites. Ensuite, le Très Haut nous informe que les âmes sont attachées à leur terme de vie, par la permission d'Allah, Son décret et Sa prédestination; aussi, celui dont la mort est décrétée mourra même sans cause, et celui qu'Allah veut garder en vie, le restera, même s'il provoque cause sur cause pour le faire, avant que son terme de vie n'arrive: *« Et quand ce terme échoit, nul ne peut, ne serait-ce que d'une heure, ni le retarder ni l'avancer »*. S7. V34.

Le Très Haut dit ensuite qu'Il donne aux gens comme récompense de ce bas-monde et de l'autre, d'après leurs desiderata et leurs intentions, en disant: *« Celui qui recherche sa récompense dans ce monde, Nous la lui accorderons; celui qui désire obtenir la sienne dans la vie future, Nous la lui accorderons »*.

Il a dit aussi: *« Nous accordons abondamment Nos bienfaits aux uns et aux autres, sans que personne n'en soit exclu. Considère comment Nous avantageons les uns par rapport aux autres. Mais les différences seront bien plus grandes et les privilèges bien plus marqués encore dans la vie future »*. S17. V20.

« Nous traiterons avec faveur les âmes reconnaissantes ». Il n'a pas précisé leur récompense pour montrer que celle-ci est très abondante et considérable, et pour montrer que la récompense se fait en fonction de la reconnaissance, qu'elle soit petite, grande ou énorme.

﴿146﴾-﴿148﴾. *« Combien de Prophètes, suivis d'un grand nombre de disciples, ont combattu pour défendre la cause d'Allah, sans jamais se laisser abattre par les épreuves, ni faiblir ni abandonner la lutte! Allah aime les persévérants. Les seuls mots qu'ils répétaient étaient les suivants: « Seigneur! Pardonne-nous nos péchés et nos excès; affermis nos pas et accorde-nous la victoire sur les infidèles ». Allah leur accorda donc la récompense de ce monde et la belle récompense de la vie future, car Allah aime les gens bienfaisants »*.

Il s'agit là d'une consolation pour les croyants afin qu'ils prennent comme exemple les Prophètes et qu'ils s'inspirent de leur comportement. C'est là une règle divine universelle. Il a dit: *« Combien de Prophètes, suivis d'un grand nombre de disciples, ont combattu pour défendre la cause d'Allah ? »*. C'est-à-dire de nombreux groupes parmi leurs adeptes que les Prophètes ont affermis par la foi et les bonnes œuvres, et qui subirent la mort par le martyre, les blessures ou autres.

« Sans jamais se laisser abattre par les épreuves, ni faiblir ni abandonner la lutte ». C'est-à-dire que leurs cœurs n'ont pas connu le découragement et leurs corps n'ont pas faibli et ils ne se sont pas avilis devant leurs ennemis, mas ils ont persévéré et se sont inspirés mutuellement le courage. C'est pour cela qu'Il a dit: *« Allah aime les persévérants »*.

Ensuite, Il rappela leur demande de secours adressée à leur Seigneur, en disant: *« Les seuls mots qu'ils répétaient »* en ces moments critiques *« étaient les suivants: « Seigneur ! Pardonne-nous nos péchés et nos excès »*. Ils ont compris que les péchés et les excès sont les vraies causes de l'avilissement et de la défaite et que leur abandon est une des causes de la victoire. Aussi, ont-ils demandé à leur Seigneur, le pardon de leurs péchés et excès.

Bien plus, ils n'ont pas compté surs leurs efforts dans la persévérance, mais ils ont compté sur Allah et Lui ont demandé d'affermir leurs pas, une fois en face de leurs ennemis infidèles, et de leur donner la victoire sur eux. Aussi, ils ont réuni entre la persévérance, le repentir, la demande de pardon et la sollicitation du secours de leur Seigneur. Nul doute qu'Allah leur accordera Sa victoire et leur donnera un sort heureux dans ce bas-monde et dans l'autre. C'est pourquoi Il a

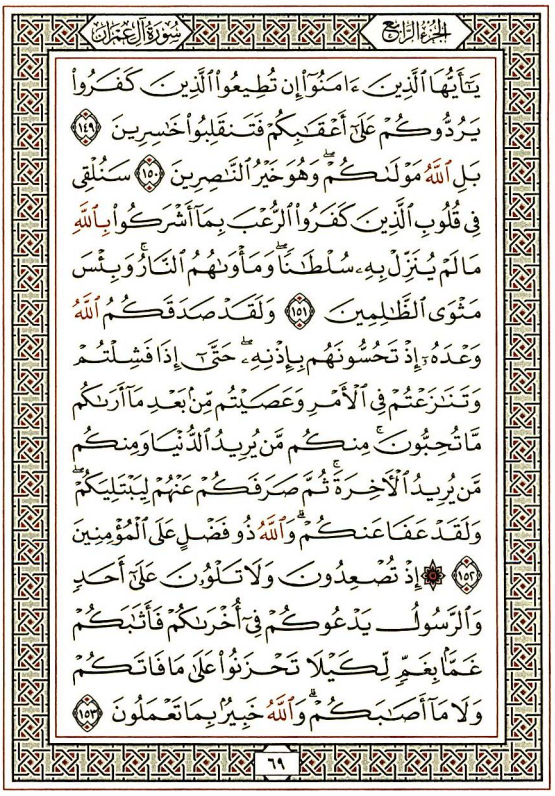
الجزء الرابع سورة آل عمران
يَٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُوٓا۟ إِن تُطِيعُوا۟ ٱلَّذِينَ كَفَرُوا۟
يَرُدُّوكُمْ عَلَىٰٓ أَعْقَٰبِكُمْ فَتَنقَلِبُوا۟ خَٰسِرِينَ ﴿١٤٩﴾
بَلِ ٱللَّهُ مَوْلَىٰكُمْ ۖ وَهُوَ خَيْرُ ٱلنَّٰصِرِينَ ﴿١٥٠﴾ سَنُلْقِى
فِى قُلُوبِ ٱلَّذِينَ كَفَرُوا۟ ٱلرُّعْبَ بِمَآ أَشْرَكُوا۟ بِٱللَّهِ
مَا لَمْ يُنَزِّلْ بِهِۦ سُلْطَٰنًا ۖ وَمَأْوَىٰهُمُ ٱلنَّارُ ۖ وَبِئْسَ
مَثْوَى ٱلظَّٰلِمِينَ ﴿١٥١﴾ وَلَقَدْ صَدَقَكُمُ ٱللَّهُ
وَعْدَهُۥٓ إِذْ تَحُسُّونَهُم بِإِذْنِهِۦ ۖ حَتَّىٰٓ إِذَا فَشِلْتُمْ
وَتَنَٰزَعْتُمْ فِى ٱلْأَمْرِ وَعَصَيْتُم مِّنۢ بَعْدِ مَآ أَرَىٰكُم
مَّا تُحِبُّونَ ۚ مِنكُم مَّن يُرِيدُ ٱلدُّنْيَا وَمِنكُم
مَّن يُرِيدُ ٱلْءَاخِرَةَ ۚ ثُمَّ صَرَفَكُمْ عَنْهُمْ لِيَبْتَلِيَكُمْ ۖ
وَلَقَدْ عَفَا عَنكُمْ ۗ وَٱللَّهُ ذُو فَضْلٍ عَلَى ٱلْمُؤْمِنِينَ
﴿١٥٢﴾ ۞ إِذْ تُصْعِدُونَ وَلَا تَلْوُۥنَ عَلَىٰٓ أَحَدٍ
وَٱلرَّسُولُ يَدْعُوكُمْ فِىٓ أُخْرَىٰكُمْ فَأَثَٰبَكُمْ
غَمًّۢا بِغَمٍّ لِّكَيْلَا تَحْزَنُوا۟ عَلَىٰ مَا فَاتَكُمْ
وَلَا مَآ أَصَٰبَكُمْ ۗ وَٱللَّهُ خَبِيرٌۢ بِمَا تَعْمَلُونَ ﴿١٥٣﴾
٦٩

dit: *« Allah leur accorda donc la récompense de ce monde »*, c'est-à-dire la victoire, le triomphe et la prise de butin *« et la belle récompense de la vie future »* c'est-à-dire l'obtention de la satisfaction de leur Seigneur et de la félicité éternelle dépourvue de toute adversité.

﴿١٤٩﴾-﴿١٥١﴾. *« Ô vous qui croyez ! Si vous écoutez les infidèles, ils vous feront retomber dans vos erreurs passées et vous serez perdus sans retour. Ayez confiance ! Allah n'est-Il pas votre Maître et le Meilleur des protecteurs ? Nous jetterons bientôt l'épouvante dans le cœur des idolâtres, pour avoir associé à Allah des idoles qui n'ont été nanties d'aucun pouvoir de Sa part. Leur demeure sera l'Enfer, cet affreux refuge des injustes »*.

C'est là une interdiction du Très Haut à l'adresse des croyants afin qu'ils n'obéissent pas aux mécréants, parmi les hypocrites et les polythéistes, car s'ils leur

obéissent, ceux-ci ne leur veulent que du mal ainsi qu'un retour à l'idolâtrie dont le sort ne peut être que la déception et la perte. Il les a informés ensuite qu'Il est leur Protecteur et Celui qui leur donne la victoire ; ce verset contient une promesse de Sa part en ce sens. Il contient aussi une incitation pour eux afin qu'ils Le prennent comme seul Protecteur et Secoureur, à l'exclusion de tout autre. Parmi les marques de Sa protection et de Son secours, il y a le fait qu'Il leur ait promis de jeter l'épouvante dans le cœur de leurs ennemis, ce qui empêche ces derniers d'atteindre leur but. Il a fait cela en effet, puisque lorsque les polythéistes, après avoir quitté le champ de bataille d'*Ouḥoud*, se sont concertés et se sont dit : *« Comment abandonner le champ de bataille alors que nous avons tué parmi eux de nombreux hommes et après les avoir défaits, tant qu'ils ne sont pas encore exterminés totalement ? »*. Ils s'apprêtèrent à revenir à la charge, lorsqu'Allah jeta l'épouvante dans leurs cœurs, et ils retournèrent déçus chez eux.

Nul doute qu'il s'agit là de la plus grande des victoires, car nous avons vu plus haut que le secours d'Allah en direction de Ses serviteurs croyants ne sort pas d'une de ces deux choses : soit Il décime ceux qui ont mécru soit Il les frustre de leur victoire et ils s'en retournent déçus. C'est là le deuxième aspect de cette question.

Il a cité ensuite la cause qui est à l'origine de l'épouvante jetée dans leurs cœurs, en disant : *« Pour avoir associé à Allah des idoles qui n'ont été nanties d'aucun pouvoir de Sa part »*. C'est-à-dire en raison du fait qu'ils ont pris comme divinités des idoles et des statues en dehors de Lui, rien que pour répondre aux désirs de leurs passions et de leurs mauvaises intentions, en se privant de la protection de l'Unique et du Miséricordieux.

﴿١٥٢﴾. *« Allah a tenu Sa promesse envers vous en vous permettant de tailler vos ennemis en pièces, jusqu'au moment où vous avez fléchi pour contester l'ordre qui vous a été donné et refuser de l'exécuter, alors qu'Allah vous faisait déjà entrevoir la victoire qui vous tenait à cœur. Certains d'entre vous désiraient les biens de ce monde, pendant que d'autres aspiraient à la vie future. Aussi, Allah, pour vous mettre à l'épreuve, vous fit-Il reculer devant vos ennemis. Mais Il vous a ensuite pardonné, car Il est Plein de sollicitude pour les fidèles »*.

C'est-à-dire qu'*« Allah a tenu Sa promesse envers vous »*, lorsqu'Il vous a promis de vous accorder la victoire sur vos ennemis. Il vous l'a accordée, en effet, au point où ils s'enfuirent devant vous. Mais cependant vous avez fini par leur donner l'occasion de retourner la situation en leur faveur ; en effet, une fois que la faiblesse s'empara de vous : *« pour contester l'ordre »* qui vous ordonne de ne pas vous diviser et diverger entre vous. Certains d'entre vous ont dit en effet : *« Nous devons rester là où le Prophète (ﷺ) nous a ordonné de rester »*, alors que d'autres ont dit : *« Non, notre place n'est plus ici maintenant que l'ennemi est vaincu et qu'il n'y a plus de danger ! »*. Vous avez désobéi donc au Messager et négligé son ordre, après qu'Allah vous eut montré ce que vous aimez, à savoir la défaite de vos ennemis.

« Certains d'entre vous désiraient les biens de ce monde », c'est-à-dire ceux qui ont désobéi à cet ordre *« pendant que d'autres aspiraient à la vie future »*, c'est-à-dire ceux qui obéirent à l'ordre du Prophète (ﷺ) et restèrent dans leurs positions.

« Aussi, Allah, pour vous mettre à l'épreuve, vous fit-Il reculer devant vos

ennemis ». C’est-à-dire qu’après que vous ayez fait preuve de cette désobéissance, Allah vous a mis à l’épreuve en donnant l’avantage à vos ennemis, afin de distinguer le croyant de l’incroyant, l’obéissant du désobéissant, et afin qu’Il vous fasse racheter, par ce malheur, votre comportement. C’est pour cela qu’Il a dit : *« Mais Il vous a ensuite pardonné, car Il est Plein de sollicitude pour les fidèles »*. C’est-à-dire qu’Il est Plein de faveurs envers eux, dans la mesure où Il les a guidés vers l’Islam, leur a pardonné leurs péchés et les a récompensés pour leur malheur. Parmi Ses faveurs envers les croyants, est qu’à chaque fois qu’Il décrète un bien ou un malheur pour eux, ce décret constitue toujours un bienfait à leur égard, dans la mesure où, s’ils reçoivent un bien et qu’ils se montrent reconnaissants, ils sont abondamment récompensés et, s’ils reçoivent un malheur et font preuve de patience, ils sont récompensés aussi abondamment.

﴿١٥٣﴾-﴿١٥٤﴾. *« Et au moment où vous battiez en retraite sans vous soucier les uns des autres, et pendant que le Prophète, sur vos arrières, tentait de vous ramener au combat, Allah vous infligea déception sur déception, afin que vous n’ayez pas à regretter le succès qui vous échappait ni à vous lamenter sur le malheur qui vous frappait, car Allah est bien Informé de ce que vous faites.*

Cette angoisse repoussée, Allah fit descendre sur vous Sa sécurité et une sorte d’assoupissement s’empara d’une partie d’entre vous, pendant que d’autres, préoccupés uniquement d’eux-mêmes, proféraient sur Allah, à la manière des idolâtres de l’époque de l’ignorance, des opinions non conformes à la vérité. « Quelle part de décision avions-nous dans cette affaire ? »disaient-ils. Dis-leur : « Le pouvoir de décision n’appartient qu’à Allah ». En

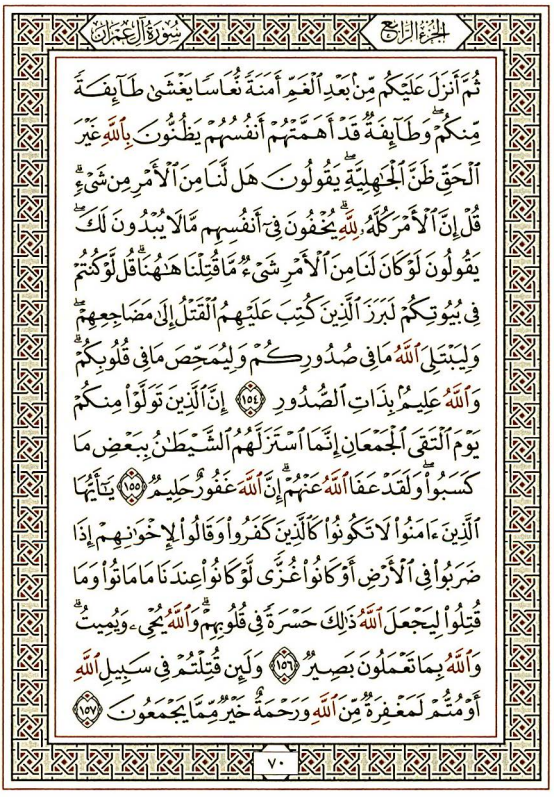
ثُمَّ أَنزَلَ عَلَيْكُم مِّنۢ بَعْدِ ٱلْغَمِّ أَمَنَةً نُّعَاسًا يَغْشَىٰ طَآئِفَةً
مِّنكُمْ ۖ وَطَآئِفَةٌ قَدْ أَهَمَّتْهُمْ أَنفُسُهُمْ يَظُنُّونَ بِٱللَّهِ غَيْرَ
ٱلْحَقِّ ظَنَّ ٱلْجَٰهِلِيَّةِ ۖ يَقُولُونَ هَل لَّنَا مِنَ ٱلْأَمْرِ مِن شَىْءٍ ۗ
قُلْ إِنَّ ٱلْأَمْرَ كُلَّهُۥ لِلَّهِ ۗ يُخْفُونَ فِىٓ أَنفُسِهِم مَّا لَا يُبْدُونَ لَكَ ۖ
يَقُولُونَ لَوْ كَانَ لَنَا مِنَ ٱلْأَمْرِ شَىْءٌ مَّا قُتِلْنَا هَٰهُنَا ۗ قُل لَّوْ كُنتُمْ
فِى بُيُوتِكُمْ لَبَرَزَ ٱلَّذِينَ كُتِبَ عَلَيْهِمُ ٱلْقَتْلُ إِلَىٰ مَضَاجِعِهِمْ ۖ
وَلِيَبْتَلِىَ ٱللَّهُ مَا فِى صُدُورِكُمْ وَلِيُمَحِّصَ مَا فِى قُلُوبِكُمْ ۗ
وَٱللَّهُ عَلِيمٌۢ بِذَاتِ ٱلصُّدُورِ ﴿١٥٤﴾ إِنَّ ٱلَّذِينَ تَوَلَّوْا۟ مِنكُمْ
يَوْمَ ٱلْتَقَى ٱلْجَمْعَانِ إِنَّمَا ٱسْتَزَلَّهُمُ ٱلشَّيْطَٰنُ بِبَعْضِ مَا
كَسَبُوا۟ ۖ وَلَقَدْ عَفَا ٱللَّهُ عَنْهُمْ ۗ إِنَّ ٱللَّهَ غَفُورٌ حَلِيمٌ ﴿١٥٥﴾ يَٰٓأَيُّهَا
ٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ لَا تَكُونُوا۟ كَٱلَّذِينَ كَفَرُوا۟ وَقَالُوا۟ لِإِخْوَٰنِهِمْ إِذَا
ضَرَبُوا۟ فِى ٱلْأَرْضِ أَوْ كَانُوا۟ غُزًّى لَّوْ كَانُوا۟ عِندَنَا مَا مَاتُوا۟ وَمَا
قُتِلُوا۟ لِيَجْعَلَ ٱللَّهُ ذَٰلِكَ حَسْرَةً فِى قُلُوبِهِمْ ۗ وَٱللَّهُ يُحْىِۦ وَيُمِيتُ ۗ
وَٱللَّهُ بِمَا تَعْمَلُونَ بَصِيرٌ ﴿١٥٦﴾ وَلَئِن قُتِلْتُمْ فِى سَبِيلِ ٱللَّهِ
أَوْ مُتُّمْ لَمَغْفِرَةٌ مِّنَ ٱللَّهِ وَرَحْمَةٌ خَيْرٌ مِّمَّا يَجْمَعُونَ ﴿١٥٧﴾

réalité, ils cachaient bien des pensées, qu’ils n’osaient t’exprimer. Ils se disaient : « Si nous avions pu donner notre avis, nous ne serions pas venus ici nous faire massacrer ! ». Dis-leur : « Même si vous étiez restés chez vous, ceux qui devaient mourir seraient sortis pour venir tomber là où leur destin les appelait. Cela est arrivé, afin qu’Allah éprouve votre for intérieur et qu’Il épure vos cœurs, car Allah connaît bien ce que recèlent les cœurs ».

Le Très Haut rappelle aux croyants leur situation alors qu’ils étaient sur le point de subir une défaite, en leur reprochant cela en ces termes : *« Au moment où vous battiez en retraite »*, c’est-à-dire en vous enfuyant du champ de bataille *« sans vous soucier les uns des autres »*, c’est-à-dire que votre seul souci était de quitter le champ de bataille et de sauver votre vie.

« Pendant que le Prophète, sur vos arrières, tentait de vous ramener au combat ». Il vous appelait : *« Venez à moi, ô serviteurs d'Allah ! »*. Mais vous avez refusé de l'écouter et de répondre à son appel. Or, son appel est en soi un blâme pour vous.

« Allah vous infligea », c'est-à-dire qu'Il vous rétribua pour votre comportement *« déception sur déception »*, c'est-à-dire une déception en voyant la victoire et le butin vous échapper, une autre en raison de votre défaite et, une autre, qui vous fit oublier toutes les déceptions, l'annonce de la nouvelle que Mouḥammed (ﷺ) venait d'être tué.

Cependant, Allah, de par Sa compassion et Sa bienveillance envers Ses serviteurs croyants, a fait en sorte que ces choses-là soient un bienfait pour eux, en disant : *« Afin que vous n'ayez pas à regretter le succès qui vous échappait »*.

« Ni à vous lamenter sur le malheur qui vous frappait », en raison de la défaite, des morts et des blessés que vous avez eu à déplorer, car en apprenant que le Prophète (ﷺ) n'était pas mort, tous les malheurs que vous avez enduré vous sont parus insignifiants, et vous vous êtes réjouis de sa présence parmi vous, en oubliant tous vos malheurs. Tout cela n'échappait pas à Sa science et à la perfection de Sa connaissance de leurs actes, de leurs apparences et de leurs secrets. C'est pourquoi Il a dit : *« Car Allah est bien Informé de ce que vous faites »*.

Il se peut aussi que Sa parole : *« Afin que vous n'ayez pas à regretter le succès qui vous échappait ni à vous lamenter sur le malheur qui vous frappait »* veut dire qu'Allah vous a décrété ce malheur et cette déception afin que vos âmes s'accoutument à cela et afin que vous vous habituiez aux malheurs et que vous soyiez en mesure de les supporter.

« Cette angoisse passée, Allah fit descendre sur vous Sa sécurité et une sorte d'assoupissement s'empara d'une partie d'entre vous ».

Nul doute qu'il s'agit là d'une miséricorde et d'une compassion à leur égard ainsi que d'un raffermissement de leurs cœurs et un renforcement de leur sérénité, car l'homme en proie à la peur ne peut pas dormir du fait de ce que son cœur recèle comme peur. Une fois que cette peur disparaît de son cœur, il peut dormir tranquillement. Ce groupe parmi eux à qui Allah a fait le don de cet assoupissement est celui des croyants qui n'ont d'autre souci que le triomphe de la religion d'Allah, la satisfaction d'Allah et de Son Messager et l'intérêt de leurs frères musulmans.

Quant à l'autre groupe, il est constitué de gens *« préoccupés uniquement d'eux-mêmes »*, en raison de leur hypocrisie ou de la faiblesse de leur foi. C'est pourquoi ils ne furent pas touchés par l'assoupissement qui toucha les autres. *« Ils disent : « Quelle part de décision avions-nous dans cette affaire ? »*. Il s'agit là d'une interrogation sous forme de rejet, c'est-à-dire que nous n'avions aucune garantie dans la victoire et le triomphe. Ils ont eu donc de mauvaises pensées à l'égard de leur Seigneur, de Sa religion et de Son Prophète en croyant qu'Allah ne ferait pas triompher Son Messager et que cette défaite allait sonner la fin de la religion d'Allah.

Allah leur répondit en ces termes : *« Dis-leur : « le pouvoir de décision n'appartient qu'à Allah »*. Le pouvoir de décision englobe l'ordre de décréter ainsi que l'ordre de légiférer, car toute chose survient selon le décret d'Allah et Sa

prédestination. Or, la victoire et le triomphe appartiennent en dernier lieu à Ses bien-aimés et aux gens de Son obéissance, même s'ils éprouvent ce qu'ils éprouvent comme malheurs.

« En réalité, ils cachaient bien des pensées », c'est-à-dire les hypocrites *« qu'ils n'osaient t'exprimer »*. Il montra ensuite les pensées qu'ils cachaient en disant : *« Ils se disaient : « Si nous avions pu donner notre avis, nous ne serions pas venus ici nous faire massacrer ».*

Il s'agit là de leur part d'une négation et d'un rejet du décret d'Allah et d'un mépris pour l'opinion du Prophète (ﷺ) et de ses compagnons. Allah leur répondit en ces termes : *« Dis-leur : « Même si vous étiez restés chez vous »*, c'est-à-dire loin du lieu de la bataille *« ceux qui devaient mourir seraient sortis pour venir tomber là où leur destin les appelait ».* Les causes naturelles – quelle que soit leur importance – peuvent être utiles lorsqu'elles ne sont pas battues en brèche par le destin et le décret divin ; dans le cas contraire, elles ne peuvent être d'aucune utilité. Bien plus, ce qu'Allah avait écrit dans la Table bien gardée, comme mort et vie, devra s'exécuter inexorablement.

« Cela est arrivé, afin qu'Allah éprouve votre for intérieur », c'est-à-dire pour voir ce qu'il contient comme hypocrisie, foi et faiblesse de la foi *« et qu'Il épure vos cœurs »* des mauvaises suggestions de Satan et de leurs conséquences néfastes.

(155). *« C'est en punition de certains péchés qu'ils avaient commis que le Diable a pu faire trébucher ceux d'entre vous qui ont pris la fuite le jour où les deux troupes se sont entrechoquées ; Allah leur a déjà témoigné Son indulgence, car Allah est Pardonneur et Longanime ».*

Le Très Haut parle ici de ceux qui ont été défaits à *Ouḥoud* et de la raison qui les

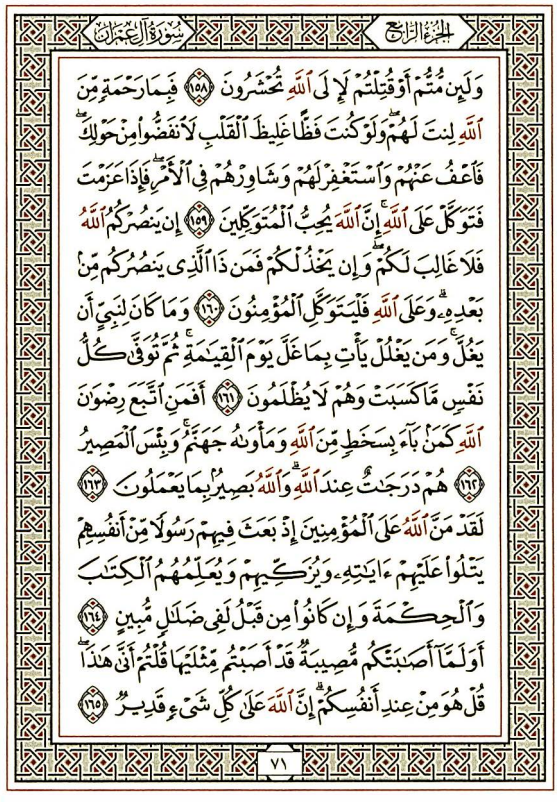
الجزء الرابع — سورة آل عمران

وَلَئِن مُّتُّمْ أَوْ قُتِلْتُمْ لَإِلَى ٱللَّهِ تُحْشَرُونَ ﴿١٥٨﴾ فَبِمَا رَحْمَةٍ مِّنَ
ٱللَّهِ لِنتَ لَهُمْ ۖ وَلَوْ كُنتَ فَظًّا غَلِيظَ ٱلْقَلْبِ لَٱنفَضُّوا۟ مِنْ حَوْلِكَ ۖ
فَٱعْفُ عَنْهُمْ وَٱسْتَغْفِرْ لَهُمْ وَشَاوِرْهُمْ فِى ٱلْأَمْرِ ۖ فَإِذَا عَزَمْتَ
فَتَوَكَّلْ عَلَى ٱللَّهِ ۚ إِنَّ ٱللَّهَ يُحِبُّ ٱلْمُتَوَكِّلِينَ ﴿١٥٩﴾ إِن يَنصُرْكُمُ ٱللَّهُ
فَلَا غَالِبَ لَكُمْ ۖ وَإِن يَخْذُلْكُمْ فَمَن ذَا ٱلَّذِى يَنصُرُكُم مِّنۢ
بَعْدِهِۦ ۗ وَعَلَى ٱللَّهِ فَلْيَتَوَكَّلِ ٱلْمُؤْمِنُونَ ﴿١٦٠﴾ وَمَا كَانَ لِنَبِىٍّ أَن
يَغُلَّ ۚ وَمَن يَغْلُلْ يَأْتِ بِمَا غَلَّ يَوْمَ ٱلْقِيَٰمَةِ ۚ ثُمَّ تُوَفَّىٰ كُلُّ
نَفْسٍ مَّا كَسَبَتْ وَهُمْ لَا يُظْلَمُونَ ﴿١٦١﴾ أَفَمَنِ ٱتَّبَعَ رِضْوَٰنَ
ٱللَّهِ كَمَنۢ بَآءَ بِسَخَطٍ مِّنَ ٱللَّهِ وَمَأْوَىٰهُ جَهَنَّمُ ۖ وَبِئْسَ ٱلْمَصِيرُ
﴿١٦٢﴾ هُمْ دَرَجَٰتٌ عِندَ ٱللَّهِ ۗ وَٱللَّهُ بَصِيرٌۢ بِمَا يَعْمَلُونَ ﴿١٦٣﴾
لَقَدْ مَنَّ ٱللَّهُ عَلَى ٱلْمُؤْمِنِينَ إِذْ بَعَثَ فِيهِمْ رَسُولًا مِّنْ أَنفُسِهِمْ
يَتْلُوا۟ عَلَيْهِمْ ءَايَٰتِهِۦ وَيُزَكِّيهِمْ وَيُعَلِّمُهُمُ ٱلْكِتَٰبَ
وَٱلْحِكْمَةَ وَإِن كَانُوا۟ مِن قَبْلُ لَفِى ضَلَٰلٍ مُّبِينٍ ﴿١٦٤﴾
أَوَلَمَّآ أَصَٰبَتْكُم مُّصِيبَةٌ قَدْ أَصَبْتُم مِّثْلَيْهَا قُلْتُمْ أَنَّىٰ هَٰذَا ۖ
قُلْ هُوَ مِنْ عِندِ أَنفُسِكُمْ ۗ إِنَّ ٱللَّهَ عَلَىٰ كُلِّ شَىْءٍ قَدِيرٌ ﴿١٦٥﴾

٧١

a amenés à fuir, en précisant que c'est le Diable qui leur a suggéré ceci en prenant le dessus sur eux à cause de leurs péchés. Ce sont eux qui lui ont permis de les avoir à sa merci en commettant ces péchés, car les péchés sont la monture et la clé du Diable. S'ils s'étaient attachés à l'obéissance au Seigneur, il n'aurait eu aucun pouvoir sur eux.

Le Très Haut dit à l'adresse du Diable : *« Tu n'as aucun pouvoir sur Mes serviteurs ».*

Il a ajouté ensuite qu'Il leur a pardonné leur comportement car, s'Il avait voulu les châtier, Il n'aurait laissé aucun d'eux en vie.

(156)-(158). *« Ô vous qui avez cru, ne soyez pas semblables aux mécréants qui disent à leurs frères lorsqu'ils partent en voyage ou au combat : « S'ils étaient demeurés avec nous, ils ne seraient pas morts et ne se seraient pas*

fait tuer ; ces suppositions, Allah veut les transformer en regrets dans leur cœur. C'est Allah qui fait vivre et qui fait mourir et Allah voit bien tout ce que vous faites.

Si vous vous faites tuer pour la cause d'Allah ou que vous décédiez (de mort naturelle ; sachez que) la miséricorde d'Allah et Son pardon valent mieux que tout ce qu'ils amassent.

Et si vous décédez ou si vous vous faites tuer pour la cause d'Allah, c'est auprès d'Allah que vous serez rassemblés ».

Le Très Haut déconseille à Ses serviteurs d'imiter les mécréants qui ne croient pas en leur Seigneur ni en Son décret et en Sa prédestination, parmi les hypocrites et autres. Il leur déconseille de les imiter en quoi que ce soit, surtout dans cette question particulière où ils disent à leurs frères dans la croyance ou dans la parenté, lorsqu'ils partent en voyage ou au combat : *« S'ils étaient demeurés avec nous, ils ne seraient pas morts et ne se seraient pas faits tuer ».* Or, c'est là un mensonge de leur part, puisque Allah leur répond en ces termes : *« Même si vous étiez restés chez vous, ceux qui devaient mourir seraient sortis pour tomber là où leur destin les appelait ».*

Cependant, cette négation du décret divin ne leur fut d'aucun intérêt sauf qu'Allah en fera une source de regrets dans leurs cœurs, augmentant encore plus leurs malheurs. Quant aux croyants en Allah, ils savent que ces malheurs arrivent selon le décret d'Allah ; ils y croient donc et s'y soumettent ; ce faisant, Allah guide leurs cœurs et les affermit en allégeant ces malheurs.

Il leur a dit : *« C'est Allah qui fait vivre et qui fait mourir »,* c'est-à-dire que c'est Lui qui se distingue avec cela ; aussi, aucune précaution n'est valable lorsque le destin survient.

Il leur a rappelé ensuite qu'être tué dans Sa voie ou y mourir, n'a rien de déshonorant ni de blâmable ; bien plus, c'est une chose pour laquelle les gens doivent concourir car elle mène au pardon d'Allah et à Sa miséricorde, ce qui est meilleur que tout ce que les hommes amassent comme biens terrestres. En outre, quelle que soit la nature de la mort des hommes, qu'ils soient tués ou meurent de mort naturelle, ils retourneront tous vers Allah qui les rétribuera pour leurs œuvres. Où s'échapper donc sinon vers Allah ? Et quelle protection ont les hommes, sinon de s'attacher au câble d'Allah ?

(104). *« C'est un effet de la miséricorde divine si tu t'es montré souple à leur égard. Eusses-tu fait preuve de rudesse et de dureté qu'ils se seraient dispersés autour de toi ; passe sur leurs erreurs, demande (à Allah) de leur pardonner et consulte-les pour prendre tes décisions mais, une fois résolu, remets-t'en à Allah car Allah aime ceux qui placent leur confiance en Lui ».*

C'est-à-dire que c'est par un effet de la miséricorde d'Allah à ton égard et à l'égard de tes compagnons que tu fais preuve de souplesse, de douceur, de bienveillance et de compassion envers eux, au point où ils se sont rassemblés autour de toi, t'ont aimé et se sont soumis à tes ordres.

« Eusses-tu fait preuve de rudesse », c'est-à-dire d'un comportement immoral *« et de dureté »* dans ton cœur *« qu'ils se seraient dispersés autour de toi »,* car un tel comportement est de nature à faire fuir les gens.

Le bon comportement dans la religion qui vient du chef est de nature à encourager les gens vers la religion d'Allah et à la leur faire désirer, en raison des éloges et de la réputation qu'il possède

auprès des gens ; a contrario, le mauvais comportement d'un chef est de nature à faire fuir les gens de la religion d'Allah et à la leur faire abhorrer, en raison des reproches et de la mauvaise réputation que le chef possède auprès d'eux. Si Allah recommande cela au Prophète (ﷺ) que dire du commun des gens ?

N'est-ce pas que l'une des obligations les plus impérieuses et l'une des priorités les plus importantes est de prendre exemple sur ses nobles vertus et de se comporter avec les gens comme il se comportait lui-même, avec douceur, politesse et bienveillance, pour répondre aux ordres d'Allah et tenter d'attirer les gens vers la religion d'Allah ?

Le Très Haut lui a ordonné ensuite de leur pardonner ce qu'ils auraient pu commettre comme négligences vis-à-vis de lui et de demander pardon à Allah pour eux pour ce qu'ils auraient négligé comme droits d'Allah à leur égard ? Il a réuni ainsi le pardon et la bienveillance.

« Et consulte-les pour prendre tes décisions ». C'est-à-dire dans les questions qui nécessitent une consultation, une observation et une réflexion, car la consultation recèle beaucoup d'avantages et d'intérêts aussi bien dans les affaires de la religion que dans les affaires du monde profane. Parmi ces avantages et intérêts :

La consultation fait partie des actes d'adoration avec lesquels on se rapproche d'Allah.

La consultation recèle une tranquillité pour les esprits et enlève tout doute ou contestation susceptible de survenir lors d'un événement fâcheux. En effet, lorsque celui qui a les affaires des gens en mains, se réunit avec les gens de réflexion et de justesse de vues et se concerte avec eux sur un événement ou un fait, ceux-ci se sentent sereins et lui expriment de la considération et du respect car ils savent que cet homme n'est pas un dictateur ou un tyran, mais qu'il regarde l'intérêt général et l'avantage de la collectivité. Par conséquent, ils prodiguent tous leurs efforts pour lui obéir et l'assister, sachant qu'il fait cela pour l'intérêt général.

A l'inverse, celui qui agit sans consulter les gens et fait ce que bon lui semble, ne peut obtenir l'amour sincère des gens et leur respect ni d'ailleurs leur obéissance ; s'ils lui obéissent, c'est sans aucune conviction.

La consultation illumine les pensées et ajoute un plus à la réflexion.

La consultation suscite une justesse de vue, car celui qui consulte les gens se trompe rarement et, même s'il n'atteint pas son but, aucun reproche ne lui sera fait.

Si Allah dit à Son Messager (ﷺ) – qui est l'être humain le plus parfait dans la raison, le plus riche en science et le plus supérieur en opinion –: *« Et consulte-les pour prendre tes décisions »*, que dire alors des gens ordinaires ?

Il a dit ensuite : *« Mais, une fois résolu »*, c'est-à-dire à prendre une décision après avoir demandé conseil, *« remets-t'en à Allah »*, c'est-à-dire appuie-toi sur la force d'Allah et sa puissance, en rejetant toute force et toute puissance de ta part : *« Car Allah aime ceux qui placent leur confiance en Lui »*.

(160). *« Si Allah vient à votre secours, nul ne pourra vous vaincre ; et s'Il vous abandonne, qui donc, en dehors de Lui, pourra vous secourir ? Que les croyants placent donc leur confiance en leur Seigneur ! »*.

C'est-à-dire que si Allah vous assiste de Son secours *« Nul ne pourra vous vaincre »*, même si tous les habitats de la terre se coalisent contre vous avec toutes le armes qu'ils peuvent posséder, car Il est Invincible, Lui qui a soumis les créatures

et les tient par leurs toupets, au point où aucune bête ne bouge que par Sa volonté et ne se fixe que par Sa volonté.

« Et s'Il vous abandonne », en vous laissant à la merci de vos âmes *« qui donc, en dehors de Lui, pourra vous secourir ? »*. Vous serez fatalement défaits même si toutes les créatures vous soutiennent.

Il y a dans ce verset l'obligation de placer sa confiance en Allah, seul, et le fait que la confiance en Allah du serviteur se mesure à l'aune de sa foi.

(102). *« Il ne sied nullement à un Prophète de dérober une partie du butin, car quiconque l'aura fait sera tenu de rapporter le butin dérobé le Jour du jugement dernier. Et c'est le Jour où toute âme sera rétribuée selon ce qu'elle aura accompli et où personne ne sera lésé ».*

Il s'agit là du vol de butin et de la tromperie en toute chose, ce qui est interdit à l'unanimité voire constitue un des péchés capitaux, comme l'indique ce noble verset et d'autres textes. Aussi, le Très Haut nous informe qu'il ne sied pas à un Prophète de commettre un tel acte, car cela constitue un grave péché et un vil défaut.

Il est vrai qu'Allah a préservé Ses Prophètes de tout ce qui entache leur réputation en faisant d'eux les meilleurs des hommes sur le plan des vertus et les plus purs sur le plan du comportement ; Il les a purifiés de tout défaut ou tare en faisant d'eux la source de Son message et la mine de sa sagesse. *« Allah sait où Il place Son message ».*

Il suffit de connaître un Messager parmi eux pour comprendre qu'ils ne peuvent qu'être exempts de tout défaut. Il n'est besoin d'aucune preuve pour réfuter ce que leurs ennemis diffusent comme mensonges sur eux. Car, connaître le sens de la prophétie suffit à cela. c'est pour cela que le verset a été dit avec un style qui ne suppose pas ce défaut : *« Il ne sied nullement à un Prophète de dérober une partie du butin ». Cela veut dire, qu'il ne peut pas se permettre de le faire, que cela est impossible de la part de ceux qui sont choisis par Dieu.*

Le Très Haut menace ensuite ceux qui commettent cela en ces termes : *« Quiconque l'aura fait sera tenu de rapporter le butin dérobé le Jour du jugement dernier »,* c'est-à-dire qu'il viendra portant sur son dos ce qu'il a dérobé, que ce soit une bête, un objet ou un autre, afin qu'il soit châtié pour cela le Jour de la résurrection.

« C'est le Jour où toute âme sera rétribuée selon ce qu'elle aura accompli ». C'est-à-dire ceux qui ont commis cet acte infâme et les autres, chacun sera récompensé ou châtié, selon ce qu'il aura possédé. *« Et où personne ne sera lésé ».* C'est-à-dire qu'il ne sera pas ajouté à leurs péchés et qu'il ne sera pas diminué dans leurs bonnes œuvres.

Remarquez cette prévoyance qui existe dans ce noble verset. En effet, après avoir mentionné le châtiment de celui qui dérobe le butin, en précisant qu'il viendra le Jour de la résurrection avec ce qu'il aura volé et, en voulant mentionner sa rétribution et sa punition, pour dire qu'il ne sera nullement lésé, le Très Haut généralisa cela à tous les hommes afin qu'on ne pense pas que les autres créatures puissent être lésées dans leurs œuvres.

(102)-(163). *« Peut-on comparer celui qui s'applique à être agréable à Allah à celui qui s'attire Sa colère et qui aura pour séjour la Géhenne, cette affreuse demeure ? Ils occupent des degrés différents auprès d'Allah qui perçoit parfaitement leurs œuvres ».*

Le Très Haut nous informe qu'il ne peut y avoir de similitude entre celui dont le but est la satisfaction d'Allah et celui

qui est empêtré dans les péchés, suscitant le courroux de son Seigneur; ces deux-là ne peuvent être nullement égaux ni dans le jugement d'Allah ni dans Sa sagesse ni dans l'appréciation des gens: *« Celui qui est croyant est-il comme celui qui est pervers? Ils ne peuvent être égaux »*.

C'est pour cela qu'Il a dit: *« Ils occupent des degrés différents auprès d'Allah »*, c'est-à-dire qu'ils diffèrent dans leurs degrés et leurs positions en fonction de leurs œuvres.

Ceux qui cherchent la satisfaction d'Allah œuvrent pour obtenir de hauts degrés et de sublimes demeures, et Allah leur donnera de Ses faveurs et de Sa générosité en fonction de leurs œuvres, alors que ceux qui suscitent le courroux d'Allah œuvrent pour descendre aux plus bas fonds de la débauche, chacun selon son œuvre. Or, Allah est Conscient de leurs œuvres et rien ne Lui échappe.

﴿١٦٤﴾. *« Allah a été d'une extrême bonté envers les croyants en choisissant parmi eux un Prophète pour leur réciter les versets divins, les purifier de leurs péchés et leur enseigner le Livre et la sagesse, bien qu'ils fussent autrefois dans un égarement manifeste »*.

Ce don fait par Allah à Ses serviteurs et qu'Il leur rappelle dans ce verset, est le plus grand des dons, voire la source de tous les dons. Il s'agit de l'envoi de ce noble Messager qui est venu les sauver de l'égarement et les préserver de la perdition. Il a dit: *« Allah a été d'une extrême bonté envers les croyants en choisissant parmi eux un Prophète »*, dont ils connaissent la parenté et la lignée, la situation et la langue, puisqu'il appartient à leur peuple et à leur tribu; c'est un Prophète qui est venu pour leur donner conseil, les exhorter, leur exprimer de la compassion et leur réciter les versets d'Allah en leur enseignant leurs expressions et leurs significations *« les purifier »* de l'associationnisme, des péchés, des tares et des autres mauvaises œuvres.

« Et leur enseigner le Livre », soit le Coran et les signes cosmiques soit l'écriture à travers laquelle on acquiert les sciences.

« Et la sagesse », c'est-à-dire la Sounna qui est la sœur germaine du Coran ou la connaissance des secrets de la *Chari'a* de façon à ce qu'ils comprennent les règles juridiques et leurs significations et avantages. Ils purent ainsi, grâce à ces choses grandioses, surpasser toutes les créatures et devenir des savants érudits.

« Bien qu'ils fussent autrefois », c'est-à-dire avant l'envoi du Messager (ﷺ) *« dans un égarement manifeste »*, sans connaître la voie qui mène à leur Seigneur ni ce qui purifie les âmes.

﴿١٦٥﴾-﴿١٦٥﴾. *« Ayant subi un revers pour la première fois, après en avoir infligé le double à vos ennemis, vous vous dites: « Comment avons-nous pu mériter cette disgrâce? ». Dis-leur: « Vous ne devez vous en prendre qu'à vous-mêmes! ». La puissance d'Allah n'a point de limite. Le revers que vous avez essuyé le jour où les deux armées se sont affrontées a été voulu par Allah pour reconnaître les vrais croyants et démasquer les hypocrites qui, invités à combattre pour la cause d'Allah et à repousser l'ennemi, répliquèrent: « Nous vous suivrions si nous savions qu'un vrai combat allait s'engager ». Ils étaient ce jour-là proche bien plus de l'impiété que de la foi, et ils disaient tout haut le contraire de ce qu'ils pensaient tout bas. Mais Allah est le mieux Informé de ce qu'ils pensaient réellement. Pendant qu'eux-mêmes étaient restés tranquillement chez eux. Ils avaient dit de leurs frères tombés au champ de bataille: « S'ils nous avaient écoutés, ils ne*

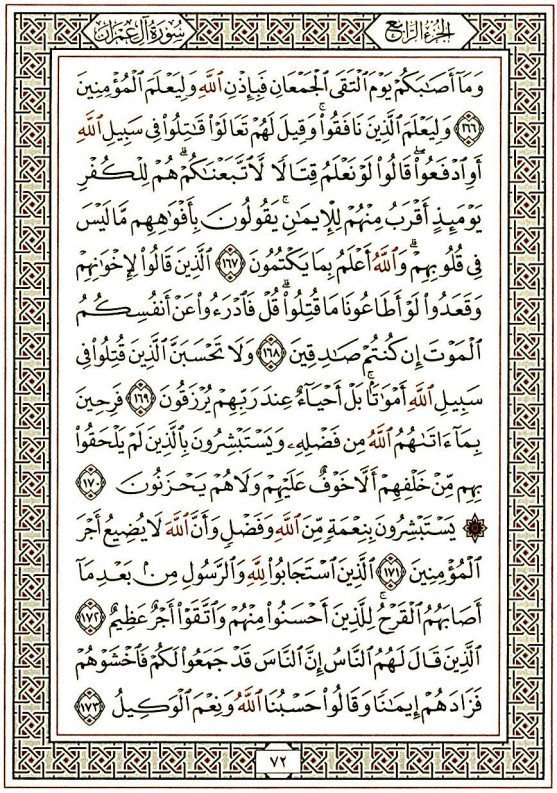
الجزء الرابع سورة آل عمران

وَمَآ أَصَٰبَكُمْ يَوْمَ ٱلْتَقَى ٱلْجَمْعَانِ فَبِإِذْنِ ٱللَّهِ وَلِيَعْلَمَ ٱلْمُؤْمِنِينَ
﴿١٦٦﴾ وَلِيَعْلَمَ ٱلَّذِينَ نَافَقُوا۟ ۚ وَقِيلَ لَهُمْ تَعَالَوْا۟ قَٰتِلُوا۟ فِى سَبِيلِ ٱللَّهِ
أَوِ ٱدْفَعُوا۟ ۖ قَالُوا۟ لَوْ نَعْلَمُ قِتَالًا لَّٱتَّبَعْنَٰكُمْ ۗ هُمْ لِلْكُفْرِ
يَوْمَئِذٍ أَقْرَبُ مِنْهُمْ لِلْإِيمَٰنِ ۚ يَقُولُونَ بِأَفْوَٰهِهِم مَّا لَيْسَ
فِى قُلُوبِهِمْ ۗ وَٱللَّهُ أَعْلَمُ بِمَا يَكْتُمُونَ ﴿١٦٧﴾ ٱلَّذِينَ قَالُوا۟ لِإِخْوَٰنِهِمْ
وَقَعَدُوا۟ لَوْ أَطَاعُونَا مَا قُتِلُوا۟ ۗ قُلْ فَٱدْرَءُوا۟ عَنْ أَنفُسِكُمُ
ٱلْمَوْتَ إِن كُنتُمْ صَٰدِقِينَ ﴿١٦٨﴾ وَلَا تَحْسَبَنَّ ٱلَّذِينَ قُتِلُوا۟ فِى
سَبِيلِ ٱللَّهِ أَمْوَٰتًۢا ۚ بَلْ أَحْيَآءٌ عِندَ رَبِّهِمْ يُرْزَقُونَ ﴿١٦٩﴾ فَرِحِينَ
بِمَآ ءَاتَىٰهُمُ ٱللَّهُ مِن فَضْلِهِۦ وَيَسْتَبْشِرُونَ بِٱلَّذِينَ لَمْ يَلْحَقُوا۟
بِهِم مِّنْ خَلْفِهِمْ أَلَّا خَوْفٌ عَلَيْهِمْ وَلَا هُمْ يَحْزَنُونَ ﴿١٧٠﴾
يَسْتَبْشِرُونَ بِنِعْمَةٍ مِّنَ ٱللَّهِ وَفَضْلٍ وَأَنَّ ٱللَّهَ لَا يُضِيعُ أَجْرَ
ٱلْمُؤْمِنِينَ ﴿١٧١﴾ ٱلَّذِينَ ٱسْتَجَابُوا۟ لِلَّهِ وَٱلرَّسُولِ مِنۢ بَعْدِ مَآ
أَصَابَهُمُ ٱلْقَرْحُ ۚ لِلَّذِينَ أَحْسَنُوا۟ مِنْهُمْ وَٱتَّقَوْا۟ أَجْرٌ عَظِيمٌ ﴿١٧٢﴾
ٱلَّذِينَ قَالَ لَهُمُ ٱلنَّاسُ إِنَّ ٱلنَّاسَ قَدْ جَمَعُوا۟ لَكُمْ فَٱخْشَوْهُمْ
فَزَادَهُمْ إِيمَٰنًا وَقَالُوا۟ حَسْبُنَا ٱللَّهُ وَنِعْمَ ٱلْوَكِيلُ ﴿١٧٣﴾
٧٢

se seraient pas fait tuer». Dis-leur: «Empêchez donc la mort de vous atteindre vous-mêmes, si vous êtes véridiques!».

Il s'agit là d'une consolation d'Allah pour Ses serviteurs croyants, lorsqu'ils éprouvèrent ce qu'ils éprouvèrent à *Ouḥoud*, et qu'ils déplorèrent la mort de soixante-dix des leurs. Il leur a dit: *«Ayant subi un revers pour la première fois»*, de la part des polythéistes *«après avoir infligé le double à vos ennemis»*, en tuant soixante-dix de leurs dignitaires et en en faisant soixante-dix autres prisonniers. Cela est de nature à alléger votre malheur et à vous consoler, bien que vous ne soyez pas comparables à eux, car vos morts seront au Paradis et les leurs en Enfer.

«Vous vous dites: «Comment avons-nous pu mériter cette disgrâce?». C'est-à-dire comment avons-nous pu être défaits de cette façon-là? *«Dis-leur: «Vous ne devez vous en prendre qu'à vous-mêmes»*, en désobéissant aux ordres une fois qu'Il vous a montré ce que vous aimez; vous ne devez faire donc de reproches qu'à vous-mêmes.

«La puissance d'Allah n'a point de limite». C'est-à-dire prenez garde d'avoir de mauvaises intentions au sujet d'Allah, car Il est capable de vous donner la victoire sur eux, mais Il possède la sagesse de vous éprouver par des malheurs *«Si Allah l'avait voulu, Il vous aurait donné le dessus sur eux, mais Il veut vous éprouver les uns par les autres»*.

Il leur rappelle ensuite que ce qui leur est arrivé le jour où les deux groupes se rencontrèrent, le groupe des musulmans et celui des polythéistes, à *Ouḥoud*, comme défaite et morts, découle de Son décret et de Sa prédestination et rien ne peut s'y opposer, car c'est quelque chose d'inéluctable.

Lorsque le décret est exécuté, il ne reste qu'à s'y soumettre, car il découle d'une grande sagesse et a pour but d'importants intérêts; en plus, il a pour but de distinguer les croyants des hypocrites qui, lorsqu'ils sont invités à combattre, pour défendre la religion d'Allah et obtenir Sa satisfaction ou *«repousser l'ennemi»*, en défendant votre honneur et votre pays, si vous n'avez pas de bonnes intentions.

Mais ils refusèrent cela et s'en excusèrent en disant: *«Nous vous suivrions si nous savions qu'un vrai combat allait s'engager»*. C'est-à-dire qu'ils ont proféré des mensonges, car ils savaient comme tout un chacun que les polythéistes, après leur cinglante défaite de *Badr*, ont tout fait pour prendre leur revanche, en dépensant tous leurs biens pour mobiliser une grande armée qu'ils envoyèrent contre les croyants avec l'idée ferme de se venger de leur défaite.

Comment des gens qui se trouvent dans cette situation peuvent-ils ne pas combattre avec les croyants, d'autant plus que les musulmans étaient sortis de Médine pour aller à la rencontre de l'ennemi? Mais les hypocrites pensaient que leur excuse allait les justifier aux yeux des croyants.

Le Très Haut dit: *« Ils étaient ce jour-là proches bien plus de l'impiété »*, c'est-à-dire dans cette situation où ils firent défection *« que de la foi, et ils disaient tout haut le contraire de ce qu'ils pensaient tout bas »*. C'est là la caractéristique propre aux hypocrites, qui montrent à travers leurs actes et leurs paroles le contraire de ce qu'ils cachent dans leurs cœurs.

Il en est ainsi de leur parole: *« Nous vous suivrions si nous savions qu'un vrai combat allait s'engager »*. Ils savaient certes que le combat allait s'engager.

On peut déduire de ce verset la règle stipulant *« l'accomplissement du moindre mal pour repousser le plus grand et l'accomplissement du moindre bien lorsqu'on est incapable de faire plus »*. En effet, les hypocrites ont été invités à combattre pour la religion et, à défaut, de le faire pour défendre leurs familles et leur pays.

Il a dit ensuite: *« Pendant qu'eux-mêmes étaient restés tranquillement assis chez eux, ils disaient de leurs frères tombés au champ de bataille: « S'ils nous avaient écoutés, ils ne se seraient pas fait tuer »*.

C'est-à-dire qu'ils ont réuni entre la défection et la contestation du décret divin et de la prédestination. Le Très Haut leur répond ainsi: *« Empêchez donc la mort de vous atteindre vous-mêmes si vous êtes véridiques! »*. Si vous ne le pouvez pas pour vous-mêmes comment le pourrez-vous pour d'autres?

Il y a dans ces versets la preuve que l'homme peut posséder en même temps une caractéristique de foi et une autre de mécréance, et qu'il peut être plus proche de l'une d'elles que de l'autre.

﴿169﴾-﴿171﴾. *« Ne crois surtout pas que ceux qui ont été tués pour la cause d'Allah soient morts. Ils sont bel et bien vivants auprès de leur Seigneur et comblés de faveurs!*

Satisfaits de ce qu'Allah leur a accordé de Sa grâce, ils se réjouissent (à l'idée) que ceux qu'ils ont laissés derrière eux et qui ne les ont pas encore rejoints n'éprouveront plus de crainte et ne seront pas affligés. Ils sont ravis des bienfaits et de la Grâce d'Allah, (et aussi à l'idée) qu'Allah ne frustre point de leur récompense les croyants ».

Il y a dans ces versets le rappel du mérite et de la noblesse des martyrs et de ce dont Allah leur a fait don en termes de faveurs et de bienfaisance. Parmi ces faveurs, il y a la consolation des vivants au sujet de leurs morts et leur encouragement à lutter pour la cause d'Allah pour rechercher le martyr. Il a dit: *« Ne crois surtout pas que ceux qui ont été tués pour la cause d'Allah »*, c'est-à-dire dans la lutte contre les ennemis de la religion et dans le but de donner la prééminence à la parole d'Allah *« soient morts »*, c'est-à-dire qu'ils auraient perdu tout goût à la vie et toute jouissance de sa félicité, dont sont privés ceux qui refusent de combattre pour la cause d'Allah et de rechercher le martyr. *« Ils sont bel et bien vivants »*, dans la demeure de Sa générosité. L'expression *« auprès de leur Seigneur »* implique l'élévation de leurs degrés et leur proximité de leur Seigneur.

« Et comblés de faveurs », avec les diverses formes de félicité, que seul Celui qui les leur accorde en connaît la nature.

« Satisfaits de ce qu'Allah leur a accordé de Sa Grâce », c'est-à-dire comblés de joie et d'allégresse, l'âme sereine et joyeuse, en

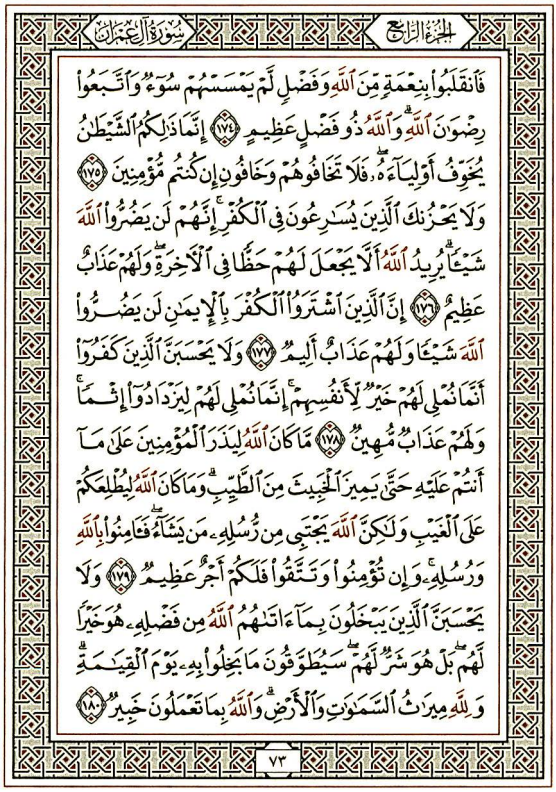
الجزء الرابع — سورة آل عمران

فَانقَلَبُوا۟ بِنِعْمَةٍ مِّنَ ٱللَّهِ وَفَضْلٍ لَّمْ يَمْسَسْهُمْ سُوٓءٌ ۚ وَٱتَّبَعُوا۟
رِضْوَٰنَ ٱللَّهِ ۗ وَٱللَّهُ ذُو فَضْلٍ عَظِيمٍ ﴿١٧٤﴾ إِنَّمَا ذَٰلِكُمُ ٱلشَّيْطَٰنُ
يُخَوِّفُ أَوْلِيَآءَهُۥ ۖ فَلَا تَخَافُوهُمْ وَخَافُونِ إِن كُنتُم مُّؤْمِنِينَ ﴿١٧٥﴾
وَلَا يَحْزُنكَ ٱلَّذِينَ يُسَٰرِعُونَ فِى ٱلْكُفْرِ ۚ إِنَّهُمْ لَن يَضُرُّوا۟ ٱللَّهَ
شَيْـًٔا ۗ يُرِيدُ ٱللَّهُ أَلَّا يَجْعَلَ لَهُمْ حَظًّا فِى ٱلْءَاخِرَةِ ۖ وَلَهُمْ عَذَابٌ
عَظِيمٌ ﴿١٧٦﴾ إِنَّ ٱلَّذِينَ ٱشْتَرَوُا۟ ٱلْكُفْرَ بِٱلْإِيمَٰنِ لَن يَضُرُّوا۟
ٱللَّهَ شَيْـًٔا ۖ وَلَهُمْ عَذَابٌ أَلِيمٌ ﴿١٧٧﴾ وَلَا يَحْسَبَنَّ ٱلَّذِينَ كَفَرُوٓا۟
أَنَّمَا نُمْلِى لَهُمْ خَيْرٌ لِّأَنفُسِهِمْ ۚ إِنَّمَا نُمْلِى لَهُمْ لِيَزْدَادُوٓا۟ إِثْمًا ۚ
وَلَهُمْ عَذَابٌ مُّهِينٌ ﴿١٧٨﴾ مَّا كَانَ ٱللَّهُ لِيَذَرَ ٱلْمُؤْمِنِينَ عَلَىٰ مَآ
أَنتُمْ عَلَيْهِ حَتَّىٰ يَمِيزَ ٱلْخَبِيثَ مِنَ ٱلطَّيِّبِ ۗ وَمَا كَانَ ٱللَّهُ لِيُطْلِعَكُمْ
عَلَى ٱلْغَيْبِ وَلَٰكِنَّ ٱللَّهَ يَجْتَبِى مِن رُّسُلِهِۦ مَن يَشَآءُ ۖ فَـَٔامِنُوا۟ بِٱللَّهِ
وَرُسُلِهِۦ ۚ وَإِن تُؤْمِنُوا۟ وَتَتَّقُوا۟ فَلَكُمْ أَجْرٌ عَظِيمٌ ﴿١٧٩﴾ وَلَا
يَحْسَبَنَّ ٱلَّذِينَ يَبْخَلُونَ بِمَآ ءَاتَىٰهُمُ ٱللَّهُ مِن فَضْلِهِۦ هُوَ خَيْرًا
لَّهُم ۖ بَلْ هُوَ شَرٌّ لَّهُمْ ۖ سَيُطَوَّقُونَ مَا بَخِلُوا۟ بِهِۦ يَوْمَ ٱلْقِيَٰمَةِ ۗ
وَلِلَّهِ مِيرَٰثُ ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَٱلْأَرْضِ ۗ وَٱللَّهُ بِمَا تَعْمَلُونَ خَبِيرٌ ﴿١٨٠﴾

٧٣

raison de la perfection du plaisir dans lequel ils se trouvent.

Allah leur a réuni entre la félicité du corps à travers les faveurs qu'Il leur accorde et la félicité du cœur et de l'âme à travers la joie suscitée par les bienfaits et les dons qu'Il leur prodigue.

Il leur compléta donc leur félicité et leur joie. Ils se mirent alors à se réjouir à l'idée *« que ceux qu'ils ont laissés derrière eux et qui ne les ont pas encore rejoints »*, c'est-à-dire qu'ils s'annoncent les uns les autres la bonne nouvelle de l'arrivée prochaine de leurs frères qui ne les ont pas encore rejoints, et qui vont obtenir les mêmes faveurs qu'eux.

« N'éprouveront plus de crainte et ne seront pas affligés ». C'est-à-dire qu'ils se réjouissent de la disparition de toute crainte pour eux et pour leurs frères et de la perfection de la félicité dans laquelle ils se trouvent.

« Ils sont ravis des bienfaits de la Grâce d'Allah », c'est-à-dire qu'ils se félicitent les uns les autres pour cette grâce immense dans laquelle ils se trouvent, à savoir les faveurs, les bienfaits et la grâce de leur Seigneur. *« (Et aussi) à l'idée qu'Allah ne frustre point de leur récompense les croyants »*. Bien plus, Il la fait croître et ajoute encore plus de Ses faveurs à un point que l'homme ne peut imaginer.

Il y a dans ces versets l'attestation de la félicité qui se trouve dans l'isthme *(barzakh)* et du fait que les martyrs se trouvent dans les plus hauts degrés auprès de leur Seigneur, de même que de la rencontre des âmes des gens de bien, des visites réciproques qu'elles se font et de la bonne nouvelle qu'elles s'annoncent les unes les autres.

﴿١٧٢﴾-﴿١٧٣﴾. *« Qui ont répondu à (l'appel d') Allah et de Son Prophète malgré les blessures reçues. A ceux d'entre eux qui se sont vaillamment comportés et qui ont su se prémunir (d'Allah), une magnifique récompense est (promise).*

Ceux auxquels on disait : « Les gens se sont ligués contre vous, craignez-les donc ! Leur foi s'en trouva accrue et ils s'exclamèrent : « Allah nous suffit ! Quel excellent Garant ! ».

Ceux-là s'en retournèrent chez eux comblés d'un bienfait et d'une grâce d'Allah sans avoir subi le moindre mal. Ils ont recherché la satisfaction d'Allah et Allah détient une grâce incommensurable.

Il ne s'agissait que de Satan qui effrayait ses protégés ; ne les craignez pas, redoutez-Moi plutôt, si vous êtes croyants ».

Au retour du Prophète (ﷺ) d'*Ouḥoud* vers Médine, celui-ci apprit qu'*Aboû Soufyâne* et ceux qui étaient avec lui parmi les polythéistes ont décidé de venir

attaquer Médine. Aussi, il ordonna à ses compagnons de s'apprêter à sortir de nouveau de Médine pour aller à la rencontre de l'ennemi. Ils sortirent donc – malgré leurs blessures – pour répondre à l'ordre d'Allah et de Son Messager. Parvenus à *Ḥamra'Al Asad*, des gens leur dirent: *« Les gens se sont ligués contre vous »* et s'apprêtent à venir vous attaquer. Ils leur ont dit cela pour leur faire peur et les terroriser. Mais cela n'a fait qu'accroître leur foi et leur confiance en Allah.

« Et ils s'exclamèrent: « Allah nous suffit ! ». C'est-à-dire qu'Il s'occupe de tout ce qui nous préoccupe *« Quel excellent Garant ! »*, Lui qui dispose de Ses serviteurs, et qui gère leurs affaires.

« Ceux-là s'en retournèrent chez eux comblés d'un bienfait et d'une grâce d'Allah sans avoir subi le moindre mal ».

L'information parvint aux polythéistes selon laquelle le Prophète (ﷺ) et ses compagnons viennent vers vous et ils sont accompagnés de ceux qui n'avaient pas participé à *Ouḥoud* et qui avaient regretté leur absence. Allah jeta alors l'épouvante dans leurs cœurs et ils s'en retournèrent à la Mecque. Quant aux croyants, ils revinrent à Médine, comblés d'un bienfait et d'une grâce d'Allah, dans la mesure où Allah leur inspira la volonté et le courage de sortir dans cet état, en plaçant leur confiance en Lui.

Il a dit ensuite: *« Il ne s'agissait que de Satan qui effrayait ses protégés »*, c'est-à-dire que cette crainte suscitée par les polythéistes à travers les propos de ceux qui vous disent qu'ils sont en train de se liguer contre vous n'est, en réalité, qu'une inspiration de Satan pour effrayer ses suppôts dont la foi est faible ou n'existe pas du tout.

« Ne les craignez pas; redoutez-Moi plutôt si vous êtes croyants ». C'est-à-dire ne craignez pas les polythéistes qui sont les suppôts de Satan car leurs toupets sont entre les mains d'Allah et dont ils ne disposent qu'avec Son pouvoir, mais redoutez plutôt Allah qui donne la victoire à Ses serviteurs qui répondent à Son appel.

Il y a dans ce verset l'obligation de ne redouter qu'Allah, seul, ce qui est une implication de la foi; aussi à mesure que la foi de l'homme sera forte, sa crainte d'Allah sera forte et vice-versa. La crainte la plus louable est celle qui empêche l'homme de transgresser les choses interdites par Allah.

﴿١٧٦﴾-﴿١٧٧﴾. *« Que ceux qui courent à pas précipités vers l'impiété ne te causent aucune affliction ! En vérité, ils ne sauraient nuire en rien à Allah. C'est plutôt Allah qui ne veut leur accorder aucune part dans la vie future, où un châtiment terrible les attend, car ceux qui troquent la foi contre l'incrédulité ne sauraient nuire en rien à Allah, et un châtiment douloureux leur est réservé »*.

Le Prophète (ﷺ) se souciait beaucoup du sort des gens, préoccupé tout le temps par leur guidance et s'attristant lorsqu'ils refusaient de suivre cette voie. Aussi, Allah lui dit: *« Que ceux qui courent à pas précipités vers l'impiété ne te causent aucune affliction »*, c'est-à-dire ceux qui aspirent à l'impiété et s'entêtent dans cette voie. *« En vérité, ils ne sauraient nuire en rien à Allah »*, car Allah fera triompher Sa religion, assistera Son Messager et exécutera Son ordre. Aussi, ne te préoccupe pas de ce qu'ils disent ou font car ils ne nuisent qu'à eux-mêmes en ratant l'occasion d'acquérir la foi en ce bas-monde et en méritant le châtiment dans l'au-delà. Allah les privera de la part de Sa récompense dans l'au-delà et ne les guidera pas là où Il a guidé Ses bien-aimés

et ceux à qui Il veut du bien, par justice et sagesse de Sa part, car Il sait qu'ils ne veulent pas de la guidance, en raison de la corruption de leurs mœurs et de leurs mauvaises intentions.

Il ajoute ensuite que ceux qui ont préféré l'impiété à la foi et l'ont désirée de tout leur cœur, à l'image de celui qui désire une marchandise et dépense tout ce qu'il possède pour l'acheter : *« ne sauraient nuire en rien à Allah »*. Bien au contraire, ils ne peuvent nuire qu'à eux-mêmes. Comment peuvent-ils nuire à Allah alors qu'ils ont rejeté la foi et préféré de tout leur cœur la mécréance ? Allah se suffit d'eux. N'est-ce pas qu'Il a mis à la disposition de Sa religion les pieux, les purs et les dévoués parmi Ses serviteurs et lui a préparé – pour qu'elle puisse triompher – des gens clairvoyants, intelligents et braves ? Il a dit à ce sujet : *« Dis-leur : « Croyez-y ou n'y croyez pas ! Ceux qui ont reçu la science avant sa révélation tombent prosternés sur la face lorsqu'on leur en donne lecture »*. S17. V107.

(178). *« Que les négateurs ne s'imaginent pas que le long sursis que Nous leur accordons soit un bien pour eux. Ce long délai leur est plutôt accordé afin qu'ils accumulent les péchés. Aussi, un châtiment avilissant leur sera-t-il infligé »*. C'est-à-dire que ceux qui ont nié l'existence de leur Seigneur, rejeté Sa religion et combattu Son Messager, n'imaginent pas que le délai qui leur est accordé dans ce bas-monde soit un bienfait pour eux, loin s'en faut, mais c'est plutôt un mal pour eux et un accroissement de leur châtiment. C'est pour cela qu'Il a dit : *« Ce long délai leur est plutôt accordé afin qu'ils accumulent les péchés. Aussi, un châtiment avilissant leur sera-t-il infligé »*. En effet, Allah accorde un sursis à l'injuste afin qu'il s'enfonce dans sa tyrannie et s'empêtre dans sa mécréance jusqu'à ce que, une fois qu'Il le saisit, Il le saisit à la façon d'un Puissant et d'un Omnipotent. Que les injustes et les tyrans prennent garde du sursis qui leur est accordé et qu'ils ne pensent pas qu'ils peuvent échapper au Puissant et au Très Grand.

(179). *« Allah ne saurait laisser les croyants dans l'état (difficile) où vous vous trouvez que le temps de distinguer le bon du mauvais ; de même qu'Il ne saurait vous dévoiler le mystère. Mais Il choisit, à cet effet, parmi Ses Messagers qui Il veut. Ayez donc foi en Allah et en Ses Messagers, car si vous croyez en Allah et si vous Le craignez, une généreuse récompense vous sera attribuée »*.

C'est-à-dire qu'il n'est pas dans la sagesse d'Allah de laisser les croyants dans la situation où ils se trouvent, une situation faite de confusion et d'amalgame, sans distinguer le bon du mauvais, le croyant de l'incroyant et le sincère du menteur.

Il n'est pas dans Sa sagesse aussi qu'Il dévoile les mystères de l'invisible que Lui seul connaît à Ses serviteurs. Sa sagesse sublime a voulu qu'Il éprouve Ses serviteurs et les soumette aux épreuves qui distinguent le mauvais du bon. Aussi, a-t-Il envoyé Ses Messagers en ordonnant de les suivre, de croire en eux et de se soumettre à leurs enseignements, en promettant à ceux qui croient en eux et font preuve de piété, une grande récompense. Les gens se divisèrent alors en deux parties : les obéissants et les désobéissants, les croyants et les hypocrites, les musulmans et les incroyants, afin que cela justifie la récompense et le châtiment et afin qu'apparaissent Sa justice, Sa faveur et Sa sagesse avec Ses créatures.

(180). *« Que ceux qui se montrent avares des biens qu'Allah leur a généreusement octroyés ne s'imaginent pas que cela soit à leur avantage. C'est, au contraire, un malheur pour*

eux, car le Jour de la résurrection, ils porteront comme un carcan au cou les biens qu'ils auront amoureusement accumulés. En effet, l'héritage des cieux et de la terre appartient au Seigneur qui est parfaitement Instruit de ce que vous faites».

C'est-à-dire que ceux qui retiennent ce qu'ils détiennent comme faveurs accordées par Allah, comme biens, science, influence, ainsi que tout ce qu'Allah leur a donné et avec lesquels Il a été bienveillant à leur égard, en leur ordonnant d'en faire profiter Ses serviteurs. Mais ils ont fait preuve d'avarice en en privant Ses serviteurs, croyant qu'il s'agissait là de choses bénéfiques pour eux alors qu'il s'agit de choses mauvaises pour eux dans leur religion et leur vie profane, dans la vie présente et dans la vie future: *« Le Jour de la résurrection, ils porteront comme un carcan au cou les biens qu'ils auront amoureusement accumulés».* C'est-à-dire que les biens dont ils ont été avares en ce bas-monde seront comme un carcan autour de leurs cous et ils seront châtiés avec, comme il est dit dans le *ḥadith* authentique: *« Les biens de l'avare se transformeront le Jour de la résurrection en un serpent dégarni, ayant deux yeux pareils à des raisins secs; il le saisira par dureté en lui disant: « Je suis ton bien! Je suis ton trésor!».* Et le Prophète (ﷺ) de réciter ce présent verset.

« En effet, l'héritage des cieux et de la terre appartient au Seigneur». C'est-à-dire qu'Il est le Possesseur du royaume et tous les biens retourneront vers leur Possesseur; les hommes sortiront de ce bas-monde sans dirham ni dinar ni rien du tout. Le Très Haut dit: *« C'est Nous qui héritons de la terre et de tout ce qui s'y trouve, et c'est vers Nous qu'ils retourneront».*

Le Très Haut rappelle que ce que possède l'homme comme faveurs et bienfaits ne lui appartient pas, parce que, sans la faveur d'Allah et Sa bienfaisance, ces biens ne seraient jamais parvenus à lui. Aussi, en privant les gens de ces biens, il les aura privés des faveurs d'Allah et Sa bienfaisance. Et dans la mesure où Sa bienfaisance implique la bienfaisance envers Ses serviteurs, comme Il a dit: *« Sois bienfaisant (avec autrui) comme Allah est Bienfaisant avec toi».* S28. V77, celui qui sait que ce qu'il possède est une faveur d'Allah, ne peut priver les gens de ce qui ne lui porte pas préjudice, mais bien au contraire lui porte avantage dans son cœur et ses biens, ajoute à sa foi et le préserve des calamités. Il rappelle aussi que ce que possèdent les hommes retournera totalement à Allah qui en héritera car Il est le meilleur de ceux qui héritent. Aussi, il n'y a nul besoin d'être avare pour une chose qui disparaîtra et passera à un autre.

Il rappelle ensuite la cause qui implique la récompense et le châtiment en disant: *« Qui est parfaitement Informé de ce que vous faites».* S'Il est parfaitement Informé de tous les actes de Ses serviteurs, ce qui implique que les bons actes soient récompensés et les mauvais châtiés, par conséquent ceux qui ont un atome de foi dans le cœur ne peuvent que se hâter de faire des dépenses qui impliquent la récompense et refuser l'avarice qui implique la punition.

﴿١٨١﴾-﴿١٨٢﴾. *« Allah a entendu les paroles de ceux qui ont dit: « Allah est pauvre et nous sommes riches!». Nous enregistrons leurs propos et Nous prenons acte du sang des prophètes qu'ils ont injustement versé, et Nous leur dirons: « Goûtez donc le supplice de l'Enfer et ce pour prix de ce que vos mains*

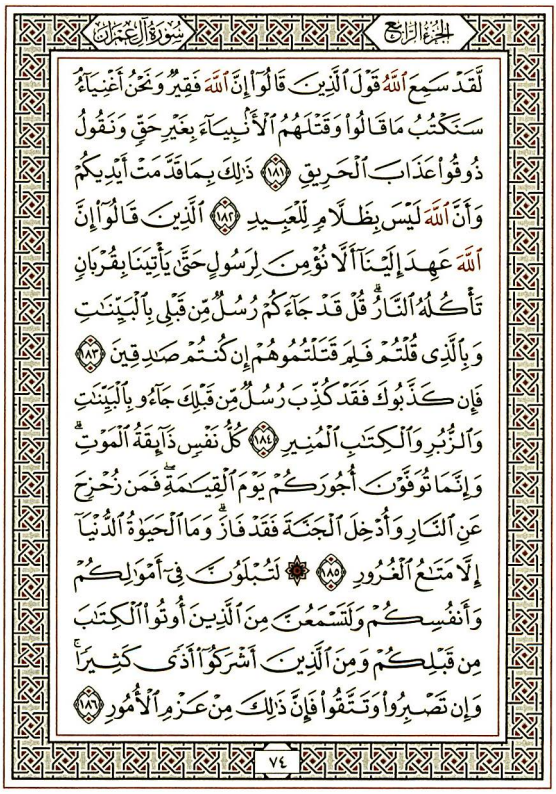
الجزء الرابع سورة آل عمران
لَقَدْ سَمِعَ ٱللَّهُ قَوْلَ ٱلَّذِينَ قَالُوٓا۟ إِنَّ ٱللَّهَ فَقِيرٌ وَنَحْنُ أَغْنِيَآءُ ۘ سَنَكْتُبُ مَا قَالُوا۟ وَقَتْلَهُمُ ٱلْأَنۢبِيَآءَ بِغَيْرِ حَقٍّ وَنَقُولُ ذُوقُوا۟ عَذَابَ ٱلْحَرِيقِ ﴿١٨١﴾ ذَٰلِكَ بِمَا قَدَّمَتْ أَيْدِيكُمْ وَأَنَّ ٱللَّهَ لَيْسَ بِظَلَّٰمٍ لِّلْعَبِيدِ ﴿١٨٢﴾ ٱلَّذِينَ قَالُوٓا۟ إِنَّ ٱللَّهَ عَهِدَ إِلَيْنَآ أَلَّا نُؤْمِنَ لِرَسُولٍ حَتَّىٰ يَأْتِيَنَا بِقُرْبَانٍ تَأْكُلُهُ ٱلنَّارُ ۗ قُلْ قَدْ جَآءَكُمْ رُسُلٌ مِّن قَبْلِى بِٱلْبَيِّنَٰتِ وَبِٱلَّذِى قُلْتُمْ فَلِمَ قَتَلْتُمُوهُمْ إِن كُنتُمْ صَٰدِقِينَ ﴿١٨٣﴾ فَإِن كَذَّبُوكَ فَقَدْ كُذِّبَ رُسُلٌ مِّن قَبْلِكَ جَآءُو بِٱلْبَيِّنَٰتِ وَٱلزُّبُرِ وَٱلْكِتَٰبِ ٱلْمُنِيرِ ﴿١٨٤﴾ كُلُّ نَفْسٍ ذَآئِقَةُ ٱلْمَوْتِ ۗ وَإِنَّمَا تُوَفَّوْنَ أُجُورَكُمْ يَوْمَ ٱلْقِيَٰمَةِ ۖ فَمَن زُحْزِحَ عَنِ ٱلنَّارِ وَأُدْخِلَ ٱلْجَنَّةَ فَقَدْ فَازَ ۗ وَمَا ٱلْحَيَوٰةُ ٱلدُّنْيَآ إِلَّا مَتَٰعُ ٱلْغُرُورِ ﴿١٨٥﴾ ۞ لَتُبْلَوُنَّ فِىٓ أَمْوَٰلِكُمْ وَأَنفُسِكُمْ وَلَتَسْمَعُنَّ مِنَ ٱلَّذِينَ أُوتُوا۟ ٱلْكِتَٰبَ مِن قَبْلِكُمْ وَمِنَ ٱلَّذِينَ أَشْرَكُوٓا۟ أَذًى كَثِيرًا ۚ وَإِن تَصْبِرُوا۟ وَتَتَّقُوا۟ فَإِنَّ ذَٰلِكَ مِنْ عَزْمِ ٱلْأُمُورِ ﴿١٨٦﴾
٧٤

ont perpétré, car Allah ne commet jamais d'injustice envers Ses serviteurs!».

Le Très Haut rapporte les propos les plus abjects, les plus abominables et les plus absurdes de ces rebelles, en précisant qu'Il a entendu ce qu'ils ont proféré et qu'Il l'a enregistré avec leurs actes abominables, à savoir l'assassinat des Prophètes qui venaient à eux en tant que donneurs de conseils, en leur précisant qu'ils en seraient châtiés de la manière la plus sévère.

«Allah ne commet jamais d'injustice envers Ses serviteurs», car Il est exempt et purifié de cela. S'ils subissent ce châtiment c'est en raison de ce qu'ils ont commis comme turpitude et mauvaises actions.

Les exégètes rapportent que ce verset a été révélé à l'adresse d'un groupe parmi les juifs qui a proféré de tels propos. Ils citent entre autres *Finḥâṣ fils de 'Azoûrâ'* un des chefs des rabbins juifs de Médine qui, en entendant la parole du Très Haut: *«Quiconque consent à faire un prêt gracieux à Allah»* et: *«Et qui font un prêt gracieux à Allah»*, aurait prononcé ces propos abominables sous forme d'orgueil et de défi. Allah a rapporté ces propos en rappelant que ce n'est pas là leur seul acte infâme, puisqu'il y a pire que cela, à savoir *«le sang des Prophètes qu'ils ont injustement versé»*. Cela veut dire qu'ils ont eu l'audace de les tuer tout en sachant l'abomination de leur acte, non pas par ignorance et égarement mais par rébellion et arrogance.

﴿١٨٣﴾-﴿١٨٤﴾. *«A ceux qui disent: «Allah nous a prescrit de ne pas croire en un prophète tant qu'il ne nous aura pas apporté une offrande que le feu du ciel viendrait aussitôt consumer», réponds: «Avant moi, bien des Prophètes vous ont déjà apporté des preuves, y compris le miracle dont vous parlez. Pourquoi donc les avez-vous tués, si vous êtes de bonne foi!». S'ils t'accusent de mensonge, d'autres Prophètes, avant toi, ont eux aussi été traités de menteurs, bien qu'ils aient apporté des preuves évidentes, des Psaumes et le Livre lumineux».*

Le Très Haut parle ici de la situation de ceux qui profèrent des mensonges en disant: *«Allah nous a prescrit»*, c'est-à-dire qu'Il nous a recommandé *«de ne pas croire en un prophète tant qu'il ne nous aura pas apporté une offrande que le feu du ciel viendrait aussitôt consumer»*.

Ils ont réuni ainsi entre le mensonge sur Allah et la limitation du miracle des Prophètes dans la condition qu'ils ont exigée. Ils ont prétendu donc que s'ils ne croient pas en un Messager d'Allah, c'est parce qu'il ne leur apporte pas une offrande que le feu consumera. De ce fait, ils ont fait preuve d'obéissance à leur Seigneur et d'attachement à Son engage-

ment. Or, il est connu que chaque Messager envoyé par Allah est soutenu par des signes et des miracles pour prouver sa véracité aux hommes; ainsi donc, ces miracles et ces signes ne se limitent pas à ce qu'ils ont exigé. Ce faisant, ils ont proféré des propos mensongers qu'ils n'ont pas tenus et avec lesquels ils n'ont pas agi en conséquence.

C'est pour cela qu'Allah a ordonné à Son Messager de leur dire: *« Réponds: « Avant moi, bien des Prophètes vous ont déjà apporté des preuves »* qui attestent de leur véracité *« y compris le miracle dont vous parlez »*, c'est-à-dire l'offrande consumée par le feu.

« Pourquoi donc les avez-vous tués, si vous êtes de bonne foi? », c'est-à-dire en prétendant ajouter foi au Messager qui apportera une offrande consumée par le feu. Vos mensonges, vos contradictions et votre entêtement sont apparus au grand jour.

Le Très Haut a consolé ensuite Son Messager (ﷺ) en lui disant: *« S'ils t'accusent de mensonge, d'autres Prophètes, avant toi, ont eux aussi été traités de menteurs »*. C'est-à-dire que c'est là la règle chez les tyrans et les injustes, consistant à rejeter les Messages d'Allah et à traiter de menteurs Ses Messagers. Or, ce rejet-là des Messagers n'est pas causé par la faiblesse des arguments et des preuves de leurs messages, puisqu'ils ont apporté: *« des preuves évidentes, les Psaumes et le Livre lumineux »*. C'est-à-dire qu'ils ont apporté des preuves rationnelles et des arguments textuels transmis de Messagers en Messagers. Si tel est leur cas dans le rejet des messages des Prophètes, ne te soucie nullement de leur entêtement et ne t'attriste pas de leur comportement.

(185). *« Toute âme goûtera à la mort mais ce n'est qu'au Jour de la résurrection que vous serez rétribués. Quiconque sera écarté du Feu et introduit au Paradis aura goûté à la réussite et la vie de ce monde n'est qu'un plaisir illusoire »*.

Ce noble verset incite à l'ascétisme et au renoncement aux plaisirs de ce bas-monde éphémère qui est qualifié de plaisir illusoire; il séduit par ses atours et trompe par ses plaisirs, puis celui qui y succombe se trouve transporté dans la demeure de la fixité et de l'éternité où les âmes seront jugées pour ce qu'elles ont fait comme bien et mal dans leur vie.

« Quiconque sera écarté du Feu », c'est-à-dire en sera sorti *« et introduit au Paradis aura goûté à la réussite »*. C'est-à-dire qu'il aura obtenu le grand succès et le salut éternel qui le fera parvenir aux jardins de la félicité où il trouvera ce qu'aucun œil n'a jamais vu, qu'aucune ouïe n'a jamais entendu et ce qu'aucun cœur n'a jamais imaginé. Il ressort de ce verset que celui qui n'est pas écarté du feu et qui n'entre pas au paradis n'aura pas obtenu la réussite, mais plutôt la perte éternelle et sera éprouvé par le châtiment éternel.

Il y a aussi dans ce verset une subtile allusion à la félicité de l'isthme *(barzakh)* et à son châtiment, à savoir que les morts y seront rétribués selon ce qu'ils ont fait de leur vivant et verront des exemples de leurs œuvres précédentes.

En outre, on comprend d'après cette parole: *« Ce n'est qu'au Jour de la résurrection que vous serez rétribués »*, que la reddition finale des comptes aura lieu le Jour de la résurrection. Par contre, ce qui est moindre que cela aura lieu dans la vie intermédiaire de l'isthme *(barzakh)* voire avant cela dans la vie de ce monde ici-bas, comme le dit le Très Haut: *« Nous leur ferons goûter le châtiment mineur en dehors du châtiment majeur »*.

(186). *« Vous serez éprouvés dans vos biens et dans vos personnes et vous entendrez, de la part de ceux qui ont reçu les Ecritures avant vous comme des polythéistes, bien des propos blessants, mais faire preuve de constance et savoir se garder (d'Allah) est un témoignage de fermeté ».*

Le Très Haut informe les croyants qu'ils seront éprouvés dans leurs biens, que ce soit par les dépenses obligatoires et surérogatoires que par les formes de dépenses dans la voie d'Allah qui peuvent faire diminuer leurs biens, de même que dans leurs personnes, par l'imposition d'obligations pénibles pour beaucoup de gens, à l'image du *Djihâd* dans la voie d'Allah, avec les risques qu'il implique comme peine, mort, blessures, captivité, ainsi que par les maladies qui touchent l'homme dans sa personne ou dans la personne de ceux qu'il aime.

« Et vous entendrez de la part de ceux qui ont reçu les Ecritures avant vous comme des polythéistes, bien des propos blessants ». C'est-à-dire de la diffamation de vos personnes, de votre religion, de votre Livre sacré et de votre Messager.

Dans cette information du Très Haut à Ses serviteurs, on peut tirer plusieurs avantages :

Il y a le fait que Sa sagesse (qu'Il soit glorifié) implique cela afin qu'Il distingue le croyant sincère d'autrui.

Il y a aussi le fait qu'Il destine cela à Ses serviteurs afin d'élever leurs degrés et de leur effacer leurs péchés et afin que leur foi se renforce devant ces épreuves et que leur certitude devienne plus ferme, car en les informant de cela à l'avance, ils n'en seraient que plus sereins et plus convaincus, comme Il l'a dit dans un autre verset : *« Ils diront : « Voici ce qui nous a été promis par Allah et Son Messager ; Allah et Son Messager disent vrai ». Cela ne fit qu'augmenter leur foi et leur soumission ».*

Il y aussi le fait qu'Allah les informe de cela afin que leurs âmes soient prêtes à recevoir ces épreuves et qu'ils fassent preuve de patience et de piété une fois qu'elles surviennent. C'est pour cela qu'Il a dit : *« Mais faire preuve de constance et savoir se garder (d'Allah) »*, c'est-à-dire si vous arrivez à faire preuve de patience dans ce qui vous touche dans vos biens et vos personnes comme épreuves et face aux propos blessants des injustes, en vous comportant avec piété et en recherchant la Face d'Allah et la proximité avec Lui *« est un témoignage de fermeté »*, c'est-à-dire que vous atteindrez, là, un degré auquel n'arrivent que les gens à la grande noblesse d'âme et à la certitude inébranlable, comme a dit le Très Haut dans un autre verset : *« (Mais une telle attitude) n'est donnée qu'à ceux qui se sont montrés patients ; elle n'est accordée qu'à ceux qui détiennent une faveur immense ».* S41. V35.

(187)-(188). *« Et lorsqu'Allah prit l'engagement de ceux qui avaient reçu les Ecritures, l'engagement d'en parler clairement aux hommes et de ne rien en dissimuler, ils les rejetèrent pourtant derrière leur dos et les vendirent à un vil prix ; quelle détestable affaire !*

Ne t'imagine pas que ceux qui se réjouissent de leurs œuvres et qui aiment à être loués pour ce qu'ils n'ont pas fait soient à l'abri du châtiment : un châtiment douloureux leur est réservé ! ».

Il s'agit du lourd pacte attesté qu'Allah faisait avec tous ceux à qui Il donnait le Livre et enseignait la science, en leur faisant obligation de montrer aux gens ce qu'Il leur a appris et de ne pas le cacher, surtout lorsqu'ils les interrogent à ce sujet ou si la nécessité l'exige. Tous ceux qui possèdent une science qu'il importe d'enseigner en ces circonstances doivent le

faire en montrant la vérité du mensonge. Les dévoués à Allah ont certes appliqué ce pacte de la meilleure façon qui soit en enseignant aux gens ce qu'Allah leur a enseigné, pour obtenir Sa satisfaction et par compassion pour Ses créatures et par crainte du péché de la rétention.

Par contre, ceux qui ont reçu les Ecritures, parmi les juifs, les chrétiens et leurs semblables, ils ont rejeté ce pacte derrière leur dos en ne lui accordant aucune importance ; ils cachèrent la vérité et montrèrent le mensonge ; ils négligèrent les droits d'Allah et ceux des créatures en contrepartie de vils avantages et intérêts matériels.

« Quelle détestable affaire ! », car c'est un vil prix qu'ils ont reçu en refusant de montrer la vérité dans laquelle se trouve le bonheur éternel et les intérêts de la religion et de ce monde profane. Ils n'ont choisi ce qui est vil et méprisable contre ce qui est précieux et supérieur, que parce qu'ils n'en sont pas dignes et parce qu'ils ne sont pas en mesure de faire autre que ce pourquoi ils ont été créés.

Le Très Haut dit ensuite : *« Ne t'imagine pas que ceux qui se réjouissent de leurs œuvres »,* c'est-à-dire de leurs mauvais actes et de leurs mensonges *« et qui aiment à être loués pour ce qu'ils n'ont pas fait »,* c'est-à-dire pour le bien qu'ils n'ont pas fait et pour la vérité qu'ils n'ont pas dite. Ils ont réuni entre l'accomplissement de mauvais actes et leur réjouissance pour cela, ainsi que leur désir d'être loués pour le bien qu'ils n'ont pas fait.

« Soient à l'abri du châtiment », c'est-à-dire qu'ils obtiendront le salut et seront préservés du châtiment ; bien plus, ils seront châtiés parce qu'ils le méritent.

Ce verset concerne les gens du Livre qui se réjouissent de ce qu'ils ont comme science et qui refusèrent de suivre le

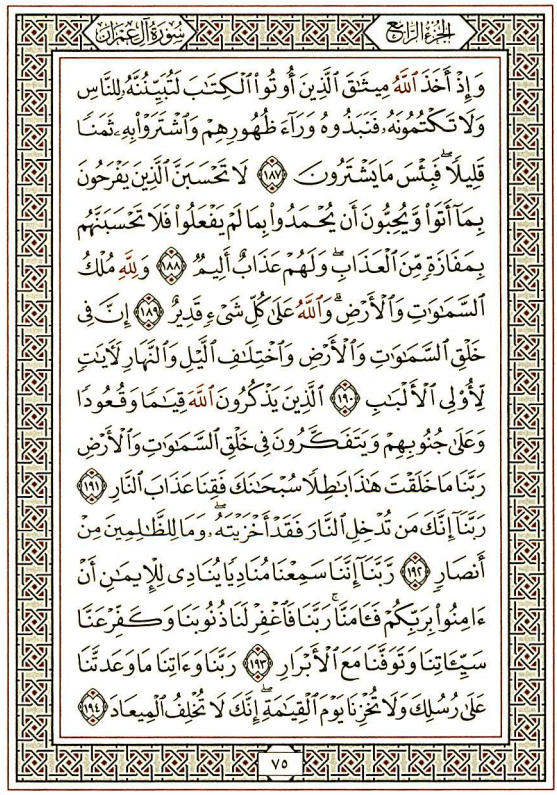
الجزء الرابع سورة آل عمران
وَإِذْ أَخَذَ ٱللَّهُ مِيثَٰقَ ٱلَّذِينَ أُوتُوا۟ ٱلْكِتَٰبَ لَتُبَيِّنُنَّهُۥ لِلنَّاسِ
وَلَا تَكْتُمُونَهُۥ فَنَبَذُوهُ وَرَآءَ ظُهُورِهِمْ وَٱشْتَرَوْا۟ بِهِۦ ثَمَنًا
قَلِيلًا ۖ فَبِئْسَ مَا يَشْتَرُونَ ﴿١٨٧﴾ لَا تَحْسَبَنَّ ٱلَّذِينَ يَفْرَحُونَ
بِمَآ أَتَوا۟ وَّيُحِبُّونَ أَن يُحْمَدُوا۟ بِمَا لَمْ يَفْعَلُوا۟ فَلَا تَحْسَبَنَّهُم
بِمَفَازَةٍ مِّنَ ٱلْعَذَابِ ۖ وَلَهُمْ عَذَابٌ أَلِيمٌ ﴿١٨٨﴾ وَلِلَّهِ مُلْكُ
ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَٱلْأَرْضِ ۗ وَٱللَّهُ عَلَىٰ كُلِّ شَىْءٍ قَدِيرٌ ﴿١٨٩﴾ إِنَّ فِى
خَلْقِ ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَٱلْأَرْضِ وَٱخْتِلَٰفِ ٱلَّيْلِ وَٱلنَّهَارِ لَءَايَٰتٍ
لِّأُو۟لِى ٱلْأَلْبَٰبِ ﴿١٩٠﴾ ٱلَّذِينَ يَذْكُرُونَ ٱللَّهَ قِيَٰمًا وَقُعُودًا
وَعَلَىٰ جُنُوبِهِمْ وَيَتَفَكَّرُونَ فِى خَلْقِ ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَٱلْأَرْضِ
رَبَّنَا مَا خَلَقْتَ هَٰذَا بَٰطِلًا سُبْحَٰنَكَ فَقِنَا عَذَابَ ٱلنَّارِ ﴿١٩١﴾
رَبَّنَآ إِنَّكَ مَن تُدْخِلِ ٱلنَّارَ فَقَدْ أَخْزَيْتَهُۥ ۖ وَمَا لِلظَّٰلِمِينَ مِنْ
أَنصَارٍ ﴿١٩٢﴾ رَّبَّنَآ إِنَّنَا سَمِعْنَا مُنَادِيًا يُنَادِى لِلْإِيمَٰنِ أَنْ
ءَامِنُوا۟ بِرَبِّكُمْ فَـَٔامَنَّا ۚ رَبَّنَا فَٱغْفِرْ لَنَا ذُنُوبَنَا وَكَفِّرْ عَنَّا
سَيِّـَٔاتِنَا وَتَوَفَّنَا مَعَ ٱلْأَبْرَارِ ﴿١٩٣﴾ رَبَّنَا وَءَاتِنَا مَا وَعَدتَّنَا
عَلَىٰ رُسُلِكَ وَلَا تُخْزِنَا يَوْمَ ٱلْقِيَٰمَةِ ۗ إِنَّكَ لَا تُخْلِفُ ٱلْمِيعَادَ ﴿١٩٤﴾
٧٥

Prophète (ﷺ) en prétendant qu'ils sont dans la vérité ; il concerne aussi les innovateurs en matière de religion qui se réjouissent de leurs innovations et invitent les gens à les suivre, en prétendant détenir la vérité à l'exclusion des autres.

Ce verset prouve aussi que celui qui veut être loué pour ce qu'il fait comme bien et attachement à la vérité, sans que son but ne soit la recherche de l'ostentation et de la renommée, ne peut faire l'objet de blâmes. Bien plus, il s'agit là de choses louables et souhaitées dont Allah nous informe qu'Il rétribuera ceux qui les font, puisqu'Il en a rétribué l'élite de Ses serviteurs qui Lui ont demandé cela. C'est ainsi qu'Abraham (عليه السلام) a dit : *« Et accorde-moi une renommée enviable parmi les générations futures ».* S26. V84.

Il a dit aussi : *« Que la paix soit sur Noé à travers les mondes ! C'est ainsi que Nous récompensons les vertueux »*. S37. V79, 80.

En outre, les serviteurs du Miséricordieux disent : *« Et fais de nous des guides pour les pieux »*. S25. V74. Il s'agit là des dons du Tout Puissant à l'égard de Ses serviteurs, des dons qui doivent être reçus avec gratitude.

189. *« C'est à Allah qu'appartient le royaume des cieux et de la terre et Allah est Omnipotent »*.

C'est-à-dire qu'Il est le Possesseur des cieux et de la terre et de tout ce qu'ils contiennent comme diverses catégories de créatures dont Il dispose avec la perfection du pouvoir et la sublimité de la création ; aucune d'elles ne peut échapper à Son pouvoir.

190-194. *« Certes, il y a dans la création des cieux et de la terre, et dans l'alternance des nuits et des jours, des signes pour ceux qui sont doués d'intelligence, ceux qui se remémorent Allah, debout, assis ou couchés sur le côté, et qui méditent sur la création des cieux et de la terre : Notre Seigneur, Tu n'as pas créé cela en vain. Gloire à Toi ! Et préserve-nous du châtiment du feu ! Seigneur, ceux que Tu feras entrer au feu seront couverts d'opprobre et les injustes n'auront aucun recours. Seigneur, nous avons entendu un héraut nous inviter à la foi en notre Seigneur et nous y avons cru ; Seigneur, pardonne-nous nos péchés, efface nos fautes et fais-nous mourir avec les justes !*

Seigneur, accorde-nous ce que Tu nous as promis (par la bouche) de Tes Prophètes et ne nous humilie pas au Jour du Jugement car Tu ne faillis pas à Ta promesse ».

Le Très Haut nous informe que *« dans la création des cieux et de la terre, et dans l'alternance des nuits et des jours, il y a des signes pour ceux qui sont doués d'intelligence »*.

A cet effet, Il incite les hommes à réfléchir à ces signes et à méditer sur leur création.

Il est vrai que les signes qui se trouvent dans les cieux et sur la terre ne peuvent être cernés par aucun homme. Tout ce qu'on peut dire, est que la grandeur et l'immensité qui les caractérisent, ainsi que l'harmonie et la précision de leurs mouvements et de leur rotation, prouvent la grandeur du Créateur et la puissance de Son pouvoir ainsi que le caractère absolu de Sa volonté ; en outre, ce qu'il y a en eux comme merveilles de la création, comme précision et perfection et comme subtilité de l'acte prouvent la sagesse d'Allah et l'immensité de Sa science, tandis que ce qu'ils contiennent comme avantages, prouve l'immensité de la miséricorde d'Allah, la grandeur de Ses bienfaits, la globalité de Sa compassion et l'obligation de Lui exprimer sa gratitude.

Tout cela montre l'attachement du cœur à leur Créateur et Concepteur et l'effort dans l'obtention de Sa satisfaction, en ne Lui associant rien de ce qui ne possède ni pour lui ni pour les autres le poids d'un atome d'utilité dans les cieux ou sur la terre.

Si Allah a parlé en particulier des gens qui sont doués d'intelligence, car ce sont les gens qui utilisent leur raison, qui en tirent profit et qui regardent ces signes avec leurs intelligences et non avec leurs seuls yeux.

Il donna ensuite la description de ces gens doués d'intelligence, en disant : *« Ceux qui se remémorent Allah »* dans toutes les circonstances où ils se trouvent *« debout, assis ou couchés sur le côté »*. Ceci englobe toutes les formes d'évocation *(dhikr)* d'Allah, que ce soit avec la

bouche ou avec le cœur; il en est ainsi de la prière debout. Celui qui ne peut pas la faire debout, qu'il la fasse assis, voire couché sur le côté s'il ne peut pas le faire assis.

« Et qui méditent sur la création des cieux et de la terre ».

C'est-à-dire pour qu'ils utilisent cette méditation pour arriver au but pour lequel ils furent créés; ceci prouve que la méditation est un acte d'adoration faisant partie des caractéristiques des bien-aimés d'Allah qui possèdent la connaissance. En méditant sur les cieux et la terre, ils arrivent à la conclusion qu'ils ne furent pas créés en vain et ils disent: *« Notre Seigneur! Tu n'as pas créé cela en vain! ».* Bien plus, Tu l'as créé avec la vérité dans un but de vérité et elle contient la vérité.

« Préserve-nous du châtiment du feu », en nous mettant à l'abri des péchés et en nous assistant dans l'accomplissement des bonnes œuvres, afin d'obtenir le salut éternel.

« Seigneur! Ceux que tu feras entrer au feu seront couverts d'opprobre », c'est-à-dire en subissant le courroux d'Allah, de Ses Anges et de Ses bien-aimés et en subissant l'affront inévitable auquel ils ne peuvent échapper.

« Seigneur! Nous avons entendu un héraut nous inviter à la foi ». Il s'agit de Mouḥammed (ﷺ) qui invite les gens à croire en Allah en leur faisant désirer la foi en Lui. *« Et nous y avons cru »,* c'est-à-dire que nous nous sommes empressés d'y répondre et d'y croire.

Il s'agit là de leur part d'une reconnaissance du don fait par Allah à leur égard en Lui témoignant leur gratitude et en intercédant auprès de Lui à travers ce don, afin qu'Il leur pardonne et efface leurs péchés car les bonnes actions effacent les mauvaises. Ainsi, Celui qui leur a fait don de la foi leur fera don de la sécurité absolue.

« Et fais-nous mourir avec les pieux! ». Cette invocation implique l'assistance à faire le bien et à se détourner du mal, ce qui fait du serviteur un homme parmi les pieux, en demeurant dans cette voie jusqu'à la mort.

Après avoir mentionné l'assistance qu'ils ont reçue d'Allah dans l'obtention de la foi et après avoir intercédé auprès de Lui pour avoir la perfection du bienfait, ils lui ont demandé la rétribution de cela, de même que la concrétisation de la promesse qu'Il leur a faite par la bouche de Ses Messagers, consistant en la victoire, le triomphe en ce bas-monde et Sa satisfaction ainsi que Son Paradis dans l'au-delà, car Il tient toujours Ses promesses. Il répondit donc à leurs invocations et accepta leurs implorations. C'est pour cela qu'Il a dit:

(١٩٥). *« Leur Seigneur répondit à leur invocation: Je n'omettrai de comptabiliser les œuvres d'aucun d'entre vous, hommes ou femmes, car vous êtes issus les uns des autres. Je rachèterai les fautes de ceux qui ont accompli l'émigration, qui ont été exilés de leurs territoires et qui ont subi des torts pour Ma cause, qui ont combattu et ont été tués, et Je les introduirai dans un Paradis arrosé par des fleuves à titre de récompense venant d'Allah et Allah détient auprès de Lui une récompense magnifique ».*

C'est-à-dire qu'Allah exauça leurs invocations, celle de l'adoration et celle de la demande, en leur disant qu'Il ne

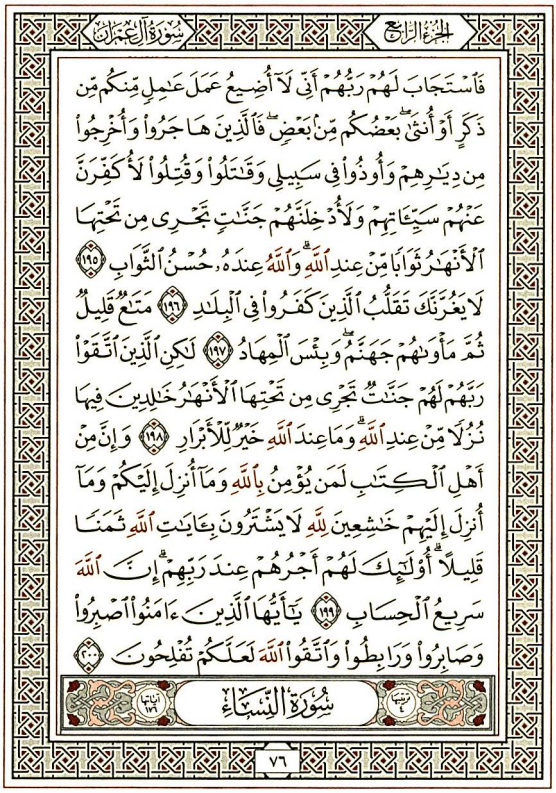
الجزء الرابع — سورة آل عمران
فَٱسْتَجَابَ لَهُمْ رَبُّهُمْ أَنِّي لَآ أُضِيعُ عَمَلَ عَٰمِلٍ مِّنكُم مِّن
ذَكَرٍ أَوْ أُنثَىٰ ۖ بَعْضُكُم مِّنۢ بَعْضٍ ۖ فَٱلَّذِينَ هَاجَرُوا۟ وَأُخْرِجُوا۟
مِن دِيَٰرِهِمْ وَأُوذُوا۟ فِى سَبِيلِى وَقَٰتَلُوا۟ وَقُتِلُوا۟ لَأُكَفِّرَنَّ
عَنْهُمْ سَيِّـَٔاتِهِمْ وَلَأُدْخِلَنَّهُمْ جَنَّٰتٍ تَجْرِى مِن تَحْتِهَا
ٱلْأَنْهَٰرُ ثَوَابًا مِّنْ عِندِ ٱللَّهِ ۗ وَٱللَّهُ عِندَهُۥ حُسْنُ ٱلثَّوَابِ ﴿١٩٥﴾
لَا يَغُرَّنَّكَ تَقَلُّبُ ٱلَّذِينَ كَفَرُوا۟ فِى ٱلْبِلَٰدِ ﴿١٩٦﴾ مَتَٰعٌ قَلِيلٌ
ثُمَّ مَأْوَىٰهُمْ جَهَنَّمُ ۚ وَبِئْسَ ٱلْمِهَادُ ﴿١٩٧﴾ لَٰكِنِ ٱلَّذِينَ ٱتَّقَوْا۟
رَبَّهُمْ لَهُمْ جَنَّٰتٌ تَجْرِى مِن تَحْتِهَا ٱلْأَنْهَٰرُ خَٰلِدِينَ فِيهَا
نُزُلًا مِّنْ عِندِ ٱللَّهِ ۗ وَمَا عِندَ ٱللَّهِ خَيْرٌ لِّلْأَبْرَارِ ﴿١٩٨﴾ وَإِنَّ مِنْ
أَهْلِ ٱلْكِتَٰبِ لَمَن يُؤْمِنُ بِٱللَّهِ وَمَآ أُنزِلَ إِلَيْكُمْ وَمَآ
أُنزِلَ إِلَيْهِمْ خَٰشِعِينَ لِلَّهِ لَا يَشْتَرُونَ بِـَٔايَٰتِ ٱللَّهِ ثَمَنًا
قَلِيلًا ۚ أُو۟لَٰٓئِكَ لَهُمْ أَجْرُهُمْ عِندَ رَبِّهِمْ ۗ إِنَّ ٱللَّهَ
سَرِيعُ ٱلْحِسَابِ ﴿١٩٩﴾ يَٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ ٱصْبِرُوا۟
وَصَابِرُوا۟ وَرَابِطُوا۟ وَٱتَّقُوا۟ ٱللَّهَ لَعَلَّكُمْ تُفْلِحُونَ ﴿٢٠٠﴾
سُورَةُ النِّسَآءِ
٧٦

fait pas perdre les œuvres de quiconque, qu'il soit homme ou femme, car ils sont tous égaux dans la récompense ou le châtiment.

« Je rachèterai les fautes de ceux qui ont fait l'émigration, qui ont été exilés de leurs territoires et qui ont subi des torts pour Ma cause, qui ont combattu et ont été tués ». Ils ont réuni entre la foi et l'émigration, en quittant territoires et biens, pour obtenir la satisfaction d'Allah et en combattant pour Sa cause.

« Et Je les introduirai dans un Paradis arrosé par des fleuves à titre de récompense venant d'Allah », qui donne à Son serviteur une grande récompense en contrepartie d'une œuvre de bien minime.

« Allah détient auprès de Lui une récompense magnifique ». C'est-à-dire ce qu'aucun n'a jamais vu, qu'aucune ouïe n'a jamais entendu et qu'aucun cœur n'a jamais imaginé. Celui qui désire cela, qu'il le demande auprès d'Allah, à travers Son obéissance et le rapprochement de Lui.

﴿١٩٦﴾-﴿١٩٧﴾. *« Que la prospérité des mécréants dans ce pays ne te fasse pas illusion ! Brève jouissance ! Puis leur refuge sera la Géhenne et quelle détestable couche !*

Mais ceux qui se seront prémunis de leur Seigneur habiteront des jardins arrosés par des fleuves ; ils demeureront à jamais en un séjour (qui leur sera assigné) de la part d'Allah et ce qui se trouve auprès d'Allah est préférable pour les justes ».

Ces versets ont pour but de consoler les croyants qui voient les mécréants profiter des richesses et des plaisirs de ce bas-monde, en jouissant de la prospérité commerciale et économique, voire parfois de la suprématie militaire, car tout cela n'est que *« brève jouissance ! »* qui n'est ni durable ni constante ; bien au contraire, ils en jouiront un peu puis en seront châtiés pour longtemps. C'est là la situation la plus élevée dans laquelle puisse se trouver un mécréant et tu vois comment elle se termine.

Par contre, les pieux et les croyants en leur Seigneur, en plus de ce qu'ils reçoivent comme puissance dans ce bas-monde et comme félicité : *« ils habiteront des jardins arrosés par des fleuves ; ils demeureront à jamais en un séjour (qui leur sera assigné) de la part d'Allah »*. Il s'agit de ceux dont les cœurs sont pieux et vertueux ainsi que les propos et les actes ; le Bienfaisant et le Miséricordieux leur donnera une grande récompense et leur fera un immense don, tout comme Il leur accordera une réussite durable.

(199)-(200). *« Parmi les gens des Ecritures, il s'en trouve qui croient en Allah, à ce qui vous a été révélé, à ce qui leur a été révélé et (qui sont) recueillis devant Allah : ils ne vendent pas les versets d'Allah à un vil prix. Ceux-là auront leur récompense auprès de leur Seigneur et Allah est prompt à faire les comptes.*

Ô vous qui avez cru ! Soyez patients, incitez-vous à la constance et à la fermeté et gardez-vous d'Allah ; sans doute réussirez-vous ! ».

C'est-à-dire que parmi les gens du Livre, il y a un groupe qui est assisté dans la voie du bien, qui croit en Allah et en ce qui vous a été révélé. Certes, c'est là une foi authentique et utile qui n'est pas comme celle de ceux qui croient en certains Messagers et rejettent d'autres, et qui croient en certains Livres et nient les autres. Par conséquent, dans la mesure où leur foi est authentique et globale, elle est devenue utile et leur a procuré la crainte révérencielle d'Allah et la soumission à Sa majesté, en accomplissant ce qu'Il a ordonné et en abandonnant ce qu'Il a interdit. Ces gens-là sont réellement des gens du Livre et de la science, comme a dit le Très Haut : *« De tous les serviteurs d'Allah, seuls les savants Le craignent véritablement ».* S35. V28.

Leur piété révérencielle est telle « qu'ils ne vendent pas les versets d'Allah à un vil prix ».

Ils ne donnent pas la préférence à ce bas-monde sur la religion, comme le font les gens de l'égarement qui cachent ce qu'Allah révèle et le vendent à un vil prix.

Quant à ces croyants, ils ont connu la vérité telle qu'elle est et ont su que la plus grande perdition est d'accepter de vivre en dehors des préceptes de la religion et de suivre les passions de son âme charnelle en se détournant de la vérité qui est la plus grande cause du succès dans ce bas-monde et dans l'autre. Ils donnèrent la préférence à la vérité, la montrèrent aux gens et les appelèrent à la suivre. Ce faisant, Allah les rétribua pour cela et leur accorda une immense récompense et les informa de leur proximité vis-à-vis de Lui ; qu'ils ne se hâtent pas de voir se réaliser les promesses d'Allah car ce qui doit arriver arrivera fatalement, et Il est proche.

Ensuite, Il incita les croyants à accomplir ce qui les fait parvenir au salut, à la réussite, au bonheur et au succès, en empruntant le chemin qui y mène et qui est l'astreinte à la patience. Elle consiste à maîtriser son âme et à l'empêcher de faire ce qu'elle veut, de même qu'à supporter les malheurs ainsi que les obligations qui sont quelque peu difficiles à supporter.

Il leur recommande aussi de s'inciter mutuellement à la constance et à la patience en s'y attachant fermement, de même qu'à faire face aux ennemis en toutes circonstances. Il leur recommande enfin de rester fermes devant leurs ennemis en les empêchant d'arriver à leurs fins. Il ressort donc de ces versets qu'il n'y a pas de voie vers le salut qu'à travers la patience, l'incitation à la constance mutuelle et la fermeté devant l'ennemi. Ceux qui ont obtenu le salut ne l'ont obtenu qu'à travers elles, et ceux qui ont raté le salut ne l'ont raté qu'en transgressant ces conditions ou l'une d'elles. C'est Allah qui assiste dans la voie de la réussite et il n'y a de force et de puissance qu'en Allah. Ici s'achève le commentaire de la sourate *Âl 'Imrâne*. Louange au Seigneur de l'univers pour Ses bienfaits et nous Lui demandons de parfaire Son bienfait.

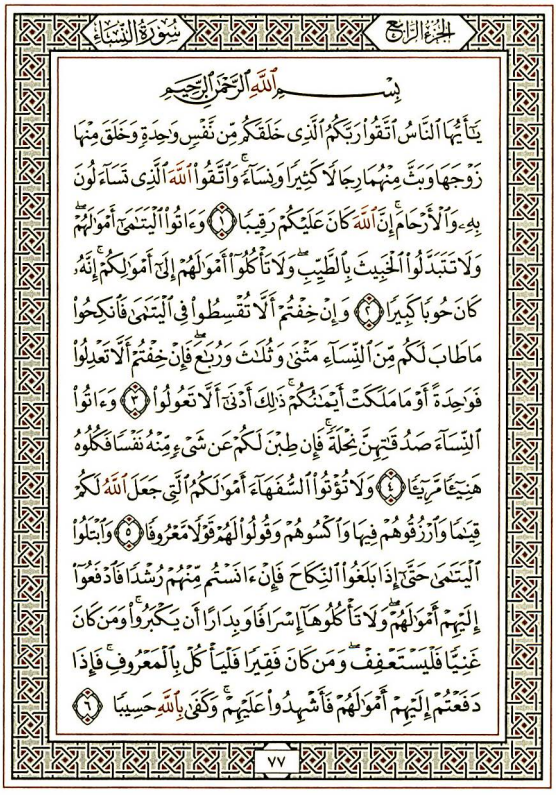
الجزء الرابع سورة النساء

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَٰنِ الرَّحِيمِ

يَا أَيُّهَا النَّاسُ اتَّقُوا رَبَّكُمُ الَّذِي خَلَقَكُم مِّن نَّفْسٍ وَاحِدَةٍ وَخَلَقَ مِنْهَا
زَوْجَهَا وَبَثَّ مِنْهُمَا رِجَالًا كَثِيرًا وَنِسَاءً ۚ وَاتَّقُوا اللَّهَ الَّذِي تَسَاءَلُونَ
بِهِ وَالْأَرْحَامَ ۚ إِنَّ اللَّهَ كَانَ عَلَيْكُمْ رَقِيبًا ﴿١﴾ وَآتُوا الْيَتَامَىٰ أَمْوَالَهُمْ ۖ
وَلَا تَتَبَدَّلُوا الْخَبِيثَ بِالطَّيِّبِ ۖ وَلَا تَأْكُلُوا أَمْوَالَهُمْ إِلَىٰ أَمْوَالِكُمْ ۚ إِنَّهُ
كَانَ حُوبًا كَبِيرًا ﴿٢﴾ وَإِنْ خِفْتُمْ أَلَّا تُقْسِطُوا فِي الْيَتَامَىٰ فَانكِحُوا
مَا طَابَ لَكُم مِّنَ النِّسَاءِ مَثْنَىٰ وَثُلَاثَ وَرُبَاعَ ۖ فَإِنْ خِفْتُمْ أَلَّا تَعْدِلُوا
فَوَاحِدَةً أَوْ مَا مَلَكَتْ أَيْمَانُكُمْ ۚ ذَٰلِكَ أَدْنَىٰ أَلَّا تَعُولُوا ﴿٣﴾ وَآتُوا
النِّسَاءَ صَدُقَاتِهِنَّ نِحْلَةً ۚ فَإِن طِبْنَ لَكُمْ عَن شَيْءٍ مِّنْهُ نَفْسًا فَكُلُوهُ
هَنِيئًا مَّرِيئًا ﴿٤﴾ وَلَا تُؤْتُوا السُّفَهَاءَ أَمْوَالَكُمُ الَّتِي جَعَلَ اللَّهُ لَكُمْ
قِيَامًا وَارْزُقُوهُمْ فِيهَا وَاكْسُوهُمْ وَقُولُوا لَهُمْ قَوْلًا مَّعْرُوفًا ﴿٥﴾ وَابْتَلُوا
الْيَتَامَىٰ حَتَّىٰ إِذَا بَلَغُوا النِّكَاحَ فَإِنْ آنَسْتُم مِّنْهُمْ رُشْدًا فَادْفَعُوا
إِلَيْهِمْ أَمْوَالَهُمْ ۖ وَلَا تَأْكُلُوهَا إِسْرَافًا وَبِدَارًا أَن يَكْبَرُوا ۚ وَمَن كَانَ
غَنِيًّا فَلْيَسْتَعْفِفْ ۖ وَمَن كَانَ فَقِيرًا فَلْيَأْكُلْ بِالْمَعْرُوفِ ۚ فَإِذَا
دَفَعْتُمْ إِلَيْهِمْ أَمْوَالَهُمْ فَأَشْهِدُوا عَلَيْهِمْ ۚ وَكَفَىٰ بِاللَّهِ حَسِيبًا ﴿٦﴾

٧٧

■ Commentaire de la sourate *An-Nisâ'* (Les Femmes), une sourate révélée à Médine :

Au Nom d'Allah le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux.

(1). *« Ô hommes ! Craignez votre Seigneur qui vous a créés d'un seul être et qui, ayant tiré de celui-ci son épouse, fit naître de ce couple tant d'êtres humains, hommes et femmes ! Craignez Allah au nom duquel vous vous demandez mutuellement assistance ! Respectez les liens du sang. En vérité, Allah vous observe en permanence ».*

Le Très Haut a ouvert cette sourate par l'injonction d'éprouver à Son égard une crainte révérencielle et par l'incitation à L'adorer de même que par l'ordre de préserver les liens de parenté, en montrant les raisons qui impliquent et rendent obligatoires cela. Il a dit donc que la raison qui implique Sa crainte révérencielle est qu'Il est *« Votre Seigneur qui vous a créés »*, qui vous dispense Ses ressources et qui vous fait don de Ses immenses bienfaits, notamment pour avoir *« créés d'un seul être et qui, ayant tiré de celui-ci son épouse, fit naître de ce couple tant d'êtres humains, hommes et femmes »*. Il lui a créé cette épouse afin qu'elle lui soit conforme, qu'il vive avec elle dans la quiétude et afin qu'il ressente de la joie avec elle.

En outre, parmi les raisons qui impliquent Sa crainte révérencielle, il y a votre sollicitation et votre demande aux gens en intercédant avec Son nom, comme le fait de dire par exemple : *« Je te demande telle chose au nom d'Allah »*, sachant combien le nom d'Allah peut agir sur la décision de son interlocuteur en l'amenant à répondre à sa demande. Aussi, de même que vous L'avez exalté dans vos demandes mutuelles, exaltez-Le en L'adorant et en Le craignant.

Il en est ainsi de Son information qu'Il observe les créatures en permanence, c'est-à-dire qu'Il est au courant de tout ce qu'ils font dans leurs mouvements, leur immobilité, leurs secrets et leurs apparences, en un mot dans toutes les circonstances de leur vie. Cette observance de l'état des gens implique une vigilance de leur part ainsi qu'une grande pudeur vis-à-vis de Lui en s'astreignant à Sa crainte révérencielle.

En outre, dans Son information qu'Il les a créés à partir d'une seule âme et qu'Il les a dispersés sur la terre en grand nombre, Il leur rappelle qu'ils remontent tous à la même origine, afin qu'ils soient compatissants et doux les uns envers les autres, avant d'accoler cela avec Sa crainte révérencielle, en ordonnant la bienfaisance filiale envers les parents et en interdisant la

coupure des liens parentaux. En effet, de même qu'il est obligatoire de respecter le droit d'Allah, il est obligatoire de respecter le droit des créatures, surtout les plus proches. Bien plus, respecter leurs droits, fait partie du droit d'Allah qu'Il a ordonné de respecter.

Remarque comment Il a commencé cette sourate en ordonnant la crainte révérencielle et la préservation des liens familiaux et conjugaux en général. Après cela, Il détaille ces choses de la manière la plus précise, du début de la sourate à sa fin, comme si cette sourate dans sa totalité est bâtie sur ces choses citées, clarifiant ce qui en est ambigu et détaillant ce qui en est global.

Sa parole : *« Ayant tiré de celui-ci son épouse »* est une indication quant à l'attention qu'il faut accorder au droit des époux et des épouses, dans la mesure où les épouses sont issues des époux ; aussi, il y a entre eux la plus grande des parentés, le plus solide des liens et la plus proche des relations.

(2). *« Restituez aux orphelins leur héritage ! Ne substituez pas ce que vous possédez de mauvais à ce qu'ils possèdent de bon ! Ne vous emparez pas de leur patrimoine en l'incorporant au vôtre, car ce serait là un crime abominable ! »*.

C'est là la première recommandation quant aux droits des créatures, faite par le Très Haut dans cette sourate. Il s'agit des orphelins qui ont perdu leurs pères qui les prenaient en charge ; ces êtres sont petits et faibles, et ne peuvent de ce fait se prendre en charge. Aussi, le Compatissant et le Miséricordieux, ordonne à Ses serviteurs d'être bienveillants avec eux et de ne toucher à leurs biens que d'une façon convenable en leur restituant leurs héritages et leurs biens, une fois devenus adultes et raisonnables, d'une façon intégrale.

Il leur ordonne aussi *« Ne substituez pas ce que vous possédez de mauvais »*, c'est-à-dire en consommant les biens des orphelins injustement *« à ce qu'ils possèdent de bon »*, c'est-à-dire le licite qui n'est entaché d'aucune gêne ou préjudice.

Il y a là une mise en garde sur l'abomination de substituer les biens des orphelins de cette façon-là alors que l'homme peut se suffire de cela avec les ressources qu'Allah lui donne dans ses biens. Aussi, celui qui a l'audace de s'adonner à un tel acte, aura commis *« un acte abominable »*. C'est-à-dire un péché capital et une faute grave. Parmi les procédés visant à substituer ce qui est mauvais à ce que les orphelins possèdent de bon, il y a le fait que le tuteur prenne des biens précieux parmi les biens de l'orphelin dont il a la charge pour les remplacer par des choses médiocres de ses propres biens. Ce verset indique aussi la nécessité de la tutelle pour les orphelins, car celui qui gère les biens de l'orphelin doit avoir une tutelle sur lui. Il y a aussi un ordre de prendre soin des biens de l'orphelin et de bien les faire fructifier, car pour bien gérer ses biens, il faut les protéger, les préserver, les faire fructifier et éviter de les exposer aux dangers et aux risques.

(3)-(4). *« Si vous craignez, en épousant des orphelines, de vous montrer injustes envers elles, sachez qu'il vous est permis d'épouser en dehors d'elles, parmi les femmes que vous choisissez, deux, trois ou quatre épouses. Mais si vous craignez encore de manquer d'équité à l'égard de ces épouses, n'en prenez alors qu'une seule, libre ou choisie parmi vos esclaves. C'est pour vous le moyen d'être aussi équitables que possible. Remettez à vos femmes leurs dots en toute propriété. Mais si*

elles vous en abandonnent une partie, de bon gré, vous pouvez en disposer en toute tranquillité ».

C'est-à-dire si vous craignez de faire preuve d'injustice à l'égard des femmes orphelines qui se trouvent sous votre responsabilité et tutelle et si vous craignez de ne pas leur donner leurs droits – faute d'amour pour elles – soyez donc justes avec d'autres femmes et épousez *« parmi les femmes que vous choisissez »*, c'est-à-dire celles sur lesquelles votre choix s'est porté parmi les femmes pieuses, riches, belles, nobles, de bonne ascendance et autres caractéristiques à même d'inciter les hommes à demander la main des femmes. Choisissez donc celles qui vous plaisent.

Certes, les meilleures que l'on puisse choisir sont celles qui possèdent la caractéristique de la piété, comme a dit le Prophète (ﷺ): *« La femme est demandée en mariage pour quatre raisons : ses biens, sa beauté, sa noblesse et sa piété ; choisis celle qui possède la piété et tu auras fait le bon choix ».*

Il est indiqué dans ce verset qu'il importe à l'homme de choisir avant le mariage, voire de regarder sa future épouse, afin qu'il sache à quoi s'en tenir.

Il mentionna ensuite le nombre de femmes autorisé pour le mariage, en disant: *« Deux, trois ou quatre épouses ».* C'est-à-dire que celui qui veut épouser deux, qu'il le fasse ; celui qui veut épouser trois, qu'il le fasse ; et celui qui veut épouser quatre, qu'il le fasse, sans y ajouter plus, car il n'est pas permis d'ajouter plus que ce qu'Allah a autorisé et fixé.

Il en est ainsi parce que l'homme peut ne pas satisfaire son désir avec une seule femme et, de ce fait, il lui est permis de prendre une deuxième puis une troisième jusqu'au nombre de quatre, car le nombre de quatre suffit à tout le monde sauf peut-être à de rares exceptions. Il est permis donc à l'homme de prendre quatre épouses à condition de satisfaire aux conditions de l'équité, de la bonne compagnie, de la justice et de l'acquittement des droits des co-épouses.

Aussi, s'il craint de ne pas satisfaire à ces conditions, qu'il épouse une seule femme ou qu'il épouse des esclaves, c'est-à-dire qu'il ne se contente pas d'une seule épouse *« C'est pour vous le moyen d'être aussi équitables que possible ».*

Il y a là une recommandation au serviteur de ne pas s'exposer aux choses qui impliquent l'injustice et l'iniquité ainsi que le non acquittement des droits – même si ces choses sont licites – et de se comporter avec ses épouses avec générosité et courtoisie car la courtoisie est la meilleure chose que l'homme puisse exprimer à ses épouses.

Dans la mesure où beaucoup d'hommes font preuve d'injustice envers leurs épouses et les lèsent dans leurs droits, particulièrement en ce qui concerne leurs dots, lorsqu'elles sont importantes et doivent être données en totalité, ce qui rend les époux réticents à s'acquitter de leurs droits, le Très Haut les incite à donner aux femmes *« leurs dots en toute propriété »*, c'est-à-dire en toute sérénité et tranquillité, sans tergiverser à ce sujet et sans les léser d'un iota.

Ce verset contient aussi la preuve que la dot est confiée à la femme lorsqu'elle est majeure et responsabilisée et qu'elle la possède avec un contrat, car le verset l'attribue à elle, et tout ce qui est attribué implique la propriété.

« Mais si elles vous en abandonnent une partie », c'est-à-dire de cette dot *« de bon gré »*, c'est-à-dire qu'elles vous permettent, par choix et bon vouloir de leur part, d'en

prendre une partie, de la reporter ou de la compenser par quelque chose *« vous pouvez en disposer en toute tranquillité »*, c'est-à-dire sans aucune gêne ni reproche.

Il y a aussi dans ce verset la preuve que la femme a le droit de disposer de ses biens – y compris en faisant des dons – si elle est majeure ; dans le cas contraire, son don n'a aucune valeur juridique ; en outre, son tuteur n'a aucun droit sur cette dot sauf ce qu'elle veut bien lui laisser de son plein gré.

Dans Sa parole : *« Parmi les femmes que vous choisissez »*, il y a la preuve que le mariage avec une dépravée ou une polythéiste n'est pas recommandé, voire n'est pas permis, comme a dit le Très Haut : *« Et n'épousez les femmes polythéistes que lorsqu'elles deviennent croyantes »*. Il a dit aussi : *« La femme adultère ne peut être épousée que par un fornicateur ou un polythéiste »*.

(3). *« Ne remettez pas aux insensés les biens qu'Allah vous a confiés pour votre subsistance. Accordez-leur (sur ces biens) nourriture et vêtements et parlez-leur avec bonté »*.

Par insensés, il faut entendre les gens irresponsables qui ne savent pas disposer des biens, soit par absence de raison comme celui qui est atteint de folie ou de démence ou par manque de maturité comme pour le petit ou l'immature. Aussi, Allah a interdit aux tuteurs de remettre à ces insensés leurs biens afin qu'ils ne les gaspillent pas et ne les dilapident pas, puisque Allah a donné les biens aux gens afin qu'ils les utilisent pour leurs intérêts et leurs avantages aussi bien dans leur religion que dans leur vie profane, alors que ces gens-là ne savent pas se servir de ces biens ni les préserver.

Par conséquent, Il a ordonné aux tuteurs de ne pas les leur donner, mais de les nourrir avec et de les habiller, et d'en puiser tout ce qui est nécessaire pour leurs besoins religieux et profanes, puis de leur tenir des propos courtois et bienveillants, en leur promettant qu'ils auront leurs biens, une fois devenus adultes et matures s'ils les réclament.

Par ailleurs, en attribuant la gestion des biens aux tuteurs, le Très Haut indique qu'il appartient à ces derniers de gérer les biens des insensés et des irresponsables, comme ils le font avec leurs propres biens, en les préservant, en en disposant d'une façon rationnelle et en évitant de les exposer aux dilapidations.

En outre, il y a dans ce verset une preuve que les dépenses du malade mental, du petit et de l'insensé, sont puisées dans leurs biens s'ils ont des biens, en vertu de Sa parole : *« Accordez-leur (sur ces biens) nourriture et vêtements »*. Il y a aussi la preuve que la parole du tuteur doit être acceptée lorsqu'il informe qu'il a procédé aux dépenses nécessaires et à l'habillement, car Allah l'a établi comme garant des biens de l'orphelin. Or, la parole d'un garant doit être acceptée.

(4). *« Mettez à l'épreuve le degré de maturité des orphelins jusqu'à l'âge de la puberté ; et si vous constatez qu'ils ont acquis un bon jugement, remettez-leur leur héritage. Gardez-vous de vous empresser de le dilapider, avant leur majorité. Si le tuteur est riche, qu'il s'abstienne de toucher aux biens de ses pupilles ; et s'il est pauvre, il ne doit en user que de façon modérée. Au moment de remettre aux orphelins leurs biens, assurez-vous la présence de témoins quoique Allah, pour recevoir des comptes, suffise amplement »*.

Par épreuve, il faut entendre la notion d'examen, à savoir donner à l'orphelin approchant de la maturité et de la majorité

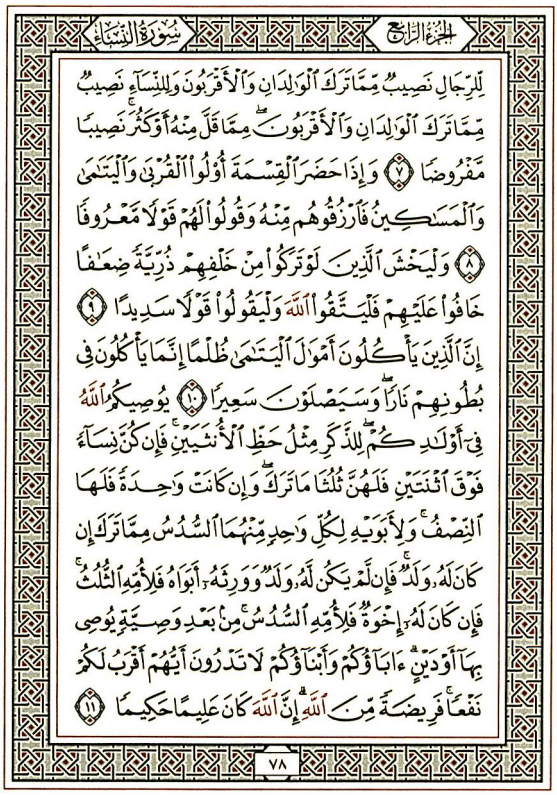
الجزء الرابع سورة النساء
لِّلرِّجَالِ نَصِيبٌ مِّمَّا تَرَكَ الْوَالِدَانِ وَالْأَقْرَبُونَ وَلِلنِّسَاءِ نَصِيبٌ
مِّمَّا تَرَكَ الْوَالِدَانِ وَالْأَقْرَبُونَ مِمَّا قَلَّ مِنْهُ أَوْ كَثُرَ ۚ نَصِيبًا
مَّفْرُوضًا ﴿٧﴾ وَإِذَا حَضَرَ الْقِسْمَةَ أُولُو الْقُرْبَىٰ وَالْيَتَامَىٰ
وَالْمَسَاكِينُ فَارْزُقُوهُم مِّنْهُ وَقُولُوا لَهُمْ قَوْلًا مَّعْرُوفًا
﴿٨﴾ وَلْيَخْشَ الَّذِينَ لَوْ تَرَكُوا مِنْ خَلْفِهِمْ ذُرِّيَّةً ضِعَافًا
خَافُوا عَلَيْهِمْ فَلْيَتَّقُوا اللَّهَ وَلْيَقُولُوا قَوْلًا سَدِيدًا ﴿٩﴾
إِنَّ الَّذِينَ يَأْكُلُونَ أَمْوَالَ الْيَتَامَىٰ ظُلْمًا إِنَّمَا يَأْكُلُونَ فِي
بُطُونِهِمْ نَارًا ۖ وَسَيَصْلَوْنَ سَعِيرًا ﴿١٠﴾ يُوصِيكُمُ اللَّهُ
فِي أَوْلَادِكُمْ لِلذَّكَرِ مِثْلُ حَظِّ الْأُنثَيَيْنِ ۚ فَإِن كُنَّ نِسَاءً
فَوْقَ اثْنَتَيْنِ فَلَهُنَّ ثُلُثَا مَا تَرَكَ ۖ وَإِن كَانَتْ وَاحِدَةً فَلَهَا
النِّصْفُ ۚ وَلِأَبَوَيْهِ لِكُلِّ وَاحِدٍ مِّنْهُمَا السُّدُسُ مِمَّا تَرَكَ إِن
كَانَ لَهُ وَلَدٌ ۚ فَإِن لَّمْ يَكُن لَّهُ وَلَدٌ وَوَرِثَهُ أَبَوَاهُ فَلِأُمِّهِ الثُّلُثُ ۚ
فَإِن كَانَ لَهُ إِخْوَةٌ فَلِأُمِّهِ السُّدُسُ ۚ مِن بَعْدِ وَصِيَّةٍ يُوصِي
بِهَا أَوْ دَيْنٍ ۗ آبَاؤُكُمْ وَأَبْنَاؤُكُمْ لَا تَدْرُونَ أَيُّهُمْ أَقْرَبُ لَكُمْ
نَفْعًا ۚ فَرِيضَةً مِّنَ اللَّهِ ۗ إِنَّ اللَّهَ كَانَ عَلِيمًا حَكِيمًا ﴿١١﴾
٧٨

une partie de ses biens afin qu'il en dispose à sa convenance pour juger s'il est mûr pour cela ou non ; si on constate qu'il n'est pas apte à disposer de ses biens, on ne lui donnera pas ce qui en reste, car il est considéré toujours comme un irresponsable et un immature, même s'il atteint un âge considérable.

Par contre, si on constate une maturité et une aptitude de sa part à disposer de ses biens, et qu'il atteint l'âge du mariage : *« remettez-leur leur héritage »*, dans sa totalité *« et gardez-vous de vous empresser de le dilapider »*, c'est-à-dire en dépassant la limite du licite qu'Allah vous a permis dans vos biens pour passer à l'illicite qu'Allah vous a défendu dans leurs biens.

« Avant leur majorité », c'est-à-dire ne dilapidez pas leur héritage pendant que les orphelins sont encore petits et ne peuvent pas recevoir leurs biens ni vous empêcher de les dilapider, avec l'idée qu'en grandissant ils vont vous exiger la restitution de leur héritage. C'est là une chose qui arrive souvent avec les tuteurs qui ne craignent pas Allah et qui ne possèdent ni miséricorde ni affection pour leurs pupilles. Ces gens-là profitent de cette situation qu'ils considèrent comme une occasion de s'enrichir et ils s'empressent de faire ce qu'Allah leur a interdit. Voilà pourquoi Allah a interdit cette pratique en particulier.

(7). *« Les hommes auront droit à une part prescrite de l'héritage que leurs parents ou leurs proches auront abandonné ; et les femmes également auront droit à une part prescrite de l'héritage que leurs parents ou leurs proches auront abandonné ; quel que soit son montant, minime ou considérable, une part prescrite leur est due »*.

A l'époque de la *Jâhiliyya*, les Arabes, en raison de l'injustice de leurs coutumes et de leur iniquité, n'accordaient pas d'héritage aux personnes faibles, comme les femmes et les enfants, en réservant l'héritage pour les seuls hommes forts car, selon leur raisonnement, ce sont eux les gens de guerre, d'attaques et de razzias.

Aussi, le Seigneur Miséricordieux et Sage, a voulu établir pour Ses serviteurs une Loi où seront égaux aussi bien les hommes et les femmes, les forts et les faibles. Avant cela, Il a établi une règle générale afin que les âmes s'habituent à la nouvelle donne avant de détailler les choses une fois les coutumes obsolètes disparues, en disant : *« Les hommes auront droit à une part prescrite de l'héritage »*, c'est-à-dire un dû et une quote-part *« que leurs parents ou leurs proches auront abandonné »*, c'est-à-dire de ce qu'auront laissé le père et la mère puis les autres proches parents. *« Et les femmes également auront droit à une part prescrite de*

l'héritage que leurs parents ou leurs proches auront abandonné ».

C'est comme s'il avait été dit : cette part découle-t-elle des coutumes et des traditions ? Et les parents doivent-ils laisser à leurs héritiers ce qu'ils veulent ou cette part est-elle fixée ? Le Très Haut répond à cette question en ces termes : *« Une part prescrite »,* c'est-à-dire imposée et fixée par l'Omniscient et le Sage. Nous verrons plus loin l'évaluation de cette part.

En outre, ce verset dissipe un autre malentendu qui veut que les femmes et les enfants n'héritent que lorsqu'il y a un bien considérable. Il a levé donc cette équivoque en disant : *« Quel que soit son montant, minime ou considérable, une part prescrite leur est due ».* Gloire à Allah le meilleur des juges !

﴿8﴾. *« Si des parents, des orphelins ou des indigents assistent au partage, donnez-leur-en quelque chose et adressez-leur des paroles aimables ».* Il s'agit là d'une des règles juridiques sages et justes parmi les règles établies par Allah. Il a dit : *« Si des parents, des orphelins ou des indigents »,* c'est-à-dire les parents qui n'ont pas droit à l'héritage ainsi que les indigents et les pauvres qui se trouvent dans le besoin *« assistent au partage »,* c'est-à-dire au partage de l'héritage *« donnez-leur-en quelque chose ».* C'est-à-dire donnez-leur ce que vous pourrez de ce bien qui vous a été accordé sans peine, ni fatigue ni effort de votre part, car leurs âmes désirent avoir une part de ce bien et leurs cœurs y aspirent. Aussi, faites en sorte que leurs âmes soient satisfaites avec ce qui ne vous cause aucun préjudice mais leur porte avantage à eux.

Il ressort de cette signification que quiconque aspire à quelque chose de ce que possède l'homme, ce dernier doit lui en donner quelque chose, comme disait le Prophète (ﷺ) : *« Lorsque l'un de vous se fait apporter son repas par son serviteur, qu'il le fasse asseoir avec lui et qu'il lui en donne une bouchée ou deux ».*

En outre, lorsque les compagnons (qu'Allah les agréé) récoltaient les premiers fruits de leurs arbres, ils les apportaient au Prophète (ﷺ) qui les bénissait, puis regardait le plus petit enfant et lui en donnait, sachant combien ce dernier désirait ce fruit. Tout cela lorsqu'il y a possibilité de donner ; dans le cas contraire, si ceux qui assistent au partage, font partie des insensés et des irresponsables, par exemple, ou s'il y a ce qui est plus important que cela, *« adressez-leur des paroles aimables »,* c'est-à-dire qu'ils déclinent leur demande d'une façon aimable sans les brusquer ou les blesser avec des paroles déplacées et immorales.

﴿9﴾-﴿10﴾. *« Que les légataires craignent (de dilapider leur héritage) en laissant derrière eux des enfants en bas âge avec un avenir incertain. Qu'ils se gardent d'Allah en prononçant des paroles pertinentes ; ceux qui dilapident injustement les biens de l'orphelin s'emplissent les entrailles de feu et ils seront la proie du feu ».*

On rapporte que ce discours s'adresse à celui qui, avant de mourir, établit un testament inéquitable, et lui ordonne d'être équitable dans son testament en respectant le sens de l'égalité, en vertu de Sa parole : *« Qu'ils prononcent des paroles pertinentes »,* c'est-à-dire conformes à l'équité et à la bienveillance, et de recommander à celui à qui il veut donner la tutelle sur ses enfants après sa mort, de les traiter de la même manière qu'il aime que ses propres enfants soient traités après sa mort.

On rapporte aussi que le sens de ce verset a trait aux tuteurs des insensés et irresponsables, comme les fous, les petits et les faibles, qu'il faut traiter dans leurs intérêts religieux et profanes, de la même manière qu'ils veulent que leurs descen-

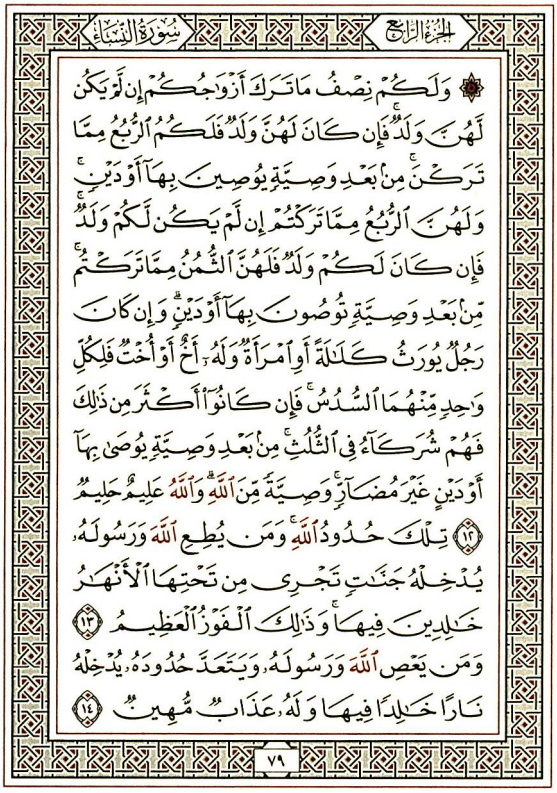
الجزء الرابع سورة النساء

وَلَكُمْ نِصْفُ مَا تَرَكَ أَزْوَاجُكُمْ إِن لَّمْ يَكُن
لَّهُنَّ وَلَدٌ ۚ فَإِن كَانَ لَهُنَّ وَلَدٌ فَلَكُمُ الرُّبُعُ مِمَّا
تَرَكْنَ ۚ مِن بَعْدِ وَصِيَّةٍ يُوصِينَ بِهَا أَوْ دَيْنٍ ۚ
وَلَهُنَّ الرُّبُعُ مِمَّا تَرَكْتُمْ إِن لَّمْ يَكُن لَّكُمْ وَلَدٌ ۚ
فَإِن كَانَ لَكُمْ وَلَدٌ فَلَهُنَّ الثُّمُنُ مِمَّا تَرَكْتُم ۚ
مِّن بَعْدِ وَصِيَّةٍ تُوصُونَ بِهَا أَوْ دَيْنٍ ۗ وَإِن كَانَ
رَجُلٌ يُورَثُ كَلَٰلَةً أَوِ امْرَأَةٌ وَلَهُ أَخٌ أَوْ أُخْتٌ فَلِكُلِّ
وَاحِدٍ مِّنْهُمَا السُّدُسُ ۚ فَإِن كَانُوا أَكْثَرَ مِن ذَٰلِكَ
فَهُمْ شُرَكَاءُ فِي الثُّلُثِ ۚ مِن بَعْدِ وَصِيَّةٍ يُوصَىٰ بِهَا
أَوْ دَيْنٍ غَيْرَ مُضَارٍّ ۚ وَصِيَّةً مِّنَ اللَّهِ ۗ وَاللَّهُ عَلِيمٌ حَلِيمٌ
﴿١٢﴾ تِلْكَ حُدُودُ اللَّهِ ۚ وَمَن يُطِعِ اللَّهَ وَرَسُولَهُ
يُدْخِلْهُ جَنَّاتٍ تَجْرِي مِن تَحْتِهَا الْأَنْهَارُ
خَالِدِينَ فِيهَا ۚ وَذَٰلِكَ الْفَوْزُ الْعَظِيمُ ﴿١٣﴾
وَمَن يَعْصِ اللَّهَ وَرَسُولَهُ وَيَتَعَدَّ حُدُودَهُ يُدْخِلْهُ
نَارًا خَالِدًا فِيهَا وَلَهُ عَذَابٌ مُّهِينٌ ﴿١٤﴾

٧٩

dants qui sont faibles soient traités après leur mort. *« Qu'ils se gardent d'Allah »* dans leur tutelle sur autrui, c'est-à-dire qu'ils les traitent selon la crainte d'Allah, en évitant de les humilier et de les brimer et en s'occupant d'eux en les incitant à vivre dans la crainte révérencielle d'Allah.

Après leur avoir ordonné cela, Il les mit en garde contre le fait de consommer les biens des orphelins en promettant à celui qui fait cela le pire des châtiments : *« Ceux qui dilapident injustement les biens de l'orphelin »*, c'est-à-dire sans aucun droit. On peut exempter de cette interdiction le fait pour le tuteur pauvre de consommer de ces biens selon le bon usage et avec modération, de même que le fait de mélanger la nourriture des tuteurs avec celle des orphelins.

Ceux qui les consomment injustement : *« s'emplissent les entrailles de feu »*, c'est-à-dire que ce qu'ils ont consommé se transformera en feu dans leurs entrailles, car ce sont eux qui y auront fait entrer ce feu *« et ils seront la proie du feu »*, c'est-à-dire d'un feu attisé et brûlant. C'est là la plus sévère des mises en garde mentionnées au sujet des péchés et qui montre l'abomination de la consommation injuste des biens des orphelins qui est considérée comme un péché capital. Puisse Allah nous en préserver.

﴿١١﴾-﴿١٢﴾. *« Allah vous recommande au sujet de vos enfants d'accorder à l'enfant mâle deux fois plus qu'à la fille. S'il n'y a que des filles, elles auront droit aux deux tiers de l'héritage si elles sont plus de deux, et s'il n'y en a qu'une, elle aura droit à la moitié, tandis que les père et mère (du défunt) auront droit chacun à un sixième de l'héritage qu'il laisse si le défunt a un enfant (ou plus). Mais s'il est sans enfant et que ses père et mère héritent de lui, le tiers revient à la mère sauf s'il a des frères et sœurs, auquel cas elle n'hérite plus que du sixième, tout cela après que le legs (éventuel du testateur) et les dettes aient été acquittés. Vous ignorez qui de vos pères ou de vos enfants vous seront les plus utiles (en cas de besoin). Cette prescription émane d'Allah, le Très savant, le Très Sage.*

Vous avez droit (il s'agit des hommes) à la moitié de l'héritage de vos épouses sans enfants ; mais vous n'aurez plus droit qu'au quart de la succession si elles ont un enfant (de vous ou d'un précédent lit), cela après que le legs (du testateur) et les dettes aient été acquittés. Vos épouses quant à elles ont droit au quart de votre succession si vous n'avez pas d'enfants (d'elle ou d'une autre), et si vous avez un enfant leur part est réduite au huitième après que le legs (éventuel du testateur) et les dettes aient été acquittés ; et si un homme (ou une femme) meurt sans ascendant ni postérité et qu'il ait un (demi-) frère ou une (demi-)

sœur, celui-ci ou celle-ci héritera du sixième. S'ils sont plus d'un, alors ils se partageront le tiers, déduction faite du legs (éventuel du testateur) et des dettes, sans préjudice (des héritiers); et Allah est Très Savant et Longanime».

Ces versets ainsi que le verset qui est la fin de la sourate, constituent les versets des successions. Ces versets ainsi que le *ḥadith* de 'Abdallah Ibn 'Abbâs cité dans le *Ṣaḥîḥ Al Boukhârî* et qui dit: *«faites parvenir les successions à leurs ayant-droit; ce qui en reste sera pour le premier homme mâle»* contiennent la plupart des règles liées aux successions voire leur totalité, comme nous verrons cela par la suite, sauf en ce qui concerne l'héritage des grands-mères qui n'est pas mentionné dans cela.

Il reste qu'il est rapporté dans les Sounan d'après le *ḥadith* d'*Al Moughîra Ibn Chou'ba* et de *Mouḥammed Ibn Maslama*, que le Prophète (ﷺ) avait donné à la grand-mère le sixième. L'accord des savants est unanime là-dessus.

Sa parole (qu'Il soit glorifié) *«Allah vous recommande au sujet de vos enfants»* veut dire: ô parents, vous avez des dépôts dont Allah vous recommande la préservation afin que vous vous chargiez de leur intérêts religieux et profanes, en les éduquant, en leur enseignant, en les mettant à l'abri des mauvaises choses et en leur ordonnant d'obéir à Allah et de s'attacher à la crainte révérencielle en toute circonstance, comme a dit le Très Haut: *«Ô vous qui avez cru, préservez-vous ainsi que vos familles d'un feu dont le combustible sera formé d'humains et de pierres»*. Les parents ont reçu donc une recommandation au sujet de leurs enfants.

Soit ils l'assument soit ils la négligent en méritant pour cela le châtiment. Ceci prouve qu'Allah le Très Haut est plus Miséricordieux pour Ses serviteurs que leurs propres parents, puisqu'Il a recommandé aux parents – en dépit de leur grande compassion pour eux – de bien les traiter.

Il a mentionné ensuite les modalités de leur héritage en disant: *«A l'enfant mâle deux fois plus qu'à la fille»*, c'est-à-dire aux enfants par le sang et aux enfants du fils. Le mâle a droit à une part de deux filles, s'il n'y a pas avec eux celui dont le droit à l'héritage est obligatoire et ce qui reste des successions, qui doit être partagée de la même façon.

Les savants sont unanimes à ce sujet, à savoir qu'avec l'existence d'enfants de sang, l'héritage revient à eux et non aux enfants du fils, tant qu'il existe des enfants du sang, garçons et filles. Ceci en cas de réunion entre les garçons et les filles. Il y a là deux cas particuliers: la distinction des garçons, que nous verrons plus loin et la distinction des filles mentionnée dans Sa parole: *«S'il n'y a que des filles, elles auront droit aux deux tiers de l'héritage si elles sont plus de deux»*, c'est-à-dire les filles de sang ou les filles du fils, au nombre de trois et plus *«et s'il n'y en a qu'une»*, c'est-à-dire une fille de sang ou la fille du fils *«elle aura droit à la moitié»*. Il y a là unanimité.

La question qui peut se poser est: qu'est-ce qui prouve que les deux filles ont droit aux deux tiers après qu'il y ait unanimité à ce sujet?

La réponse est que cette preuve est tirée de la parole du Très Haut: *«Et s'il n'y en a qu'une, elle aura droit à la moitié»*. Il ressort de ce verset que s'il y a plus d'une fille la part passe à la moitié; et il n'y a après cela que les deux tiers.

De même, Sa parole: *«A l'enfant mâle deux fois plus qu'à la fille»*, lorsque le défunt laisse un garçon et une fille, le garçon a droit aux deux tiers. Dans la

mesure où Allah mentionne que ce garçon a droit à une part équivalente à celle de deux filles, ceci prouve que les deux filles ont droit aux deux tiers.

En outre, lorsque la fille prend le tiers avec son frère – ce qui est plus désavantageux pour elle que sa sœur –, en le prenant – avec son frère – cela est prioritaire et plus convenable pour elle. De même, la parole du Très Haut au sujet des deux sœurs : *« Elles auront droit aux deux tiers de l'héritage si elles sont plus de deux »* est un texte spécifique aux deux sœurs ; si les deux sœurs – en dépit de leur éloignement – ont droit aux deux tiers, les deux filles – avec leur proximité – en ont plus droit. C'est ainsi que le Prophète (ﷺ) avait donné aux deux filles de *Sa'd* les deux tiers, comme c'est rapporté dans le *Ṣaḥîḥ*.

Il reste à dire : quel est l'intérêt à tirer de Sa parole : *« Plus de deux »*.

Il a été dit que l'intérêt en cela – et Allah est plus savant – est pour qu'il soit clair que l'obligation qui est les deux tiers n'augmente pas avec leur augmentation au dessus des deux tiers, mais à partir des deux tiers et davantage.

Ce noble verset prouve que lorsqu'il y a une seule fille de sang et une fille ou des filles du fils, la fille de sang aura droit à la moitié, et il restera des deux tiers qu'Allah a prescrits aux filles ou aux filles du fils, le sixième qui sera donné à la fille du fils ou aux filles du fils. C'est pour cela que ce sixième est appelé le complément des deux tiers. Il en est ainsi de la fille du fils avec les filles du fils desquelles il a été pris.

Ce verset prouve que lorsque les filles de sang ou les filles du fils prennent les deux tiers de l'héritage, les autres filles du fils en sont exemptées, car Allah ne leur a prescrit que les deux tiers, ce qui s'est réalisé. Si elles n'en sont pas exemptées, cela veut dire qu'Il leur a prescrit plus des deux tiers, ce qui est contraire au texte. Toutes ces règles font l'unanimité auprès des savants.

En outre, Sa parole : *« De l'héritage qu'il laisse »* prouve que les deux héritiers ont droit à tout ce que laisse le défunt, comme biens immobiliers, objets, or, argent et autres, y compris le prix du sang qui ne devient obligatoire qu'après sa mort et les dettes dont il est redevable.

Il a mentionné ensuite l'héritage des parents en disant : *« Tandis que les père et mère (du défunt) auront droit chacun à un sixième de l'héritage qu'il laisse si le défunt a un enfant »*, c'est-à-dire un enfant de sang ou un enfant du fils, qu'il soit garçon ou fille, un seul ou plusieurs. Pour ce qui est de la mère, elle ne prend pas plus du sixième avec la présence d'un des enfants. Quant au père, avec la présence des enfants et parmi eux, il ne mérite pas plus du sixième ; si l'enfant qu'il soit garçon ou fille existe, et qu'il ne reste personne après la prescription obligatoire – comme par exemple deux parents et deux filles – il ne lui reste plus de part de par la fraternité *« 'iṣba »* ; mais s'il reste quelque chose après la prescription à la fille ou aux filles, le père prendra le sixième comme prescription obligatoire et le reste par fraternité *« 'iṣba »*, car nous aurons attribué les parts obligatoires à leurs propriétaires et, ce qui en reste, sera attribué au premier homme mâle. Or, le père passe avant le frère, l'oncle paternel, et autre.

« Mais s'il est sans enfant et que ses père et mère héritent de lui, le tiers revient à la mère ». C'est-à-dire que le reste ira au père, car le verset a attribué le bien au père et à la mère en même temps, puis a évalué la part de la mère, ce qui prouve que le reste ira au père.

Il est clair donc que le père – en cas d'inexistence des enfants – n'hérite pas par prescription mais hérite par fraternité *« 'iṣba »* tout le bien ou ce que laissent les parts prescrites. Cependant, s'il y a avec les parents, un des deux époux, l'un d'eux prendra sa part prescrite, puis la mère prendra le tiers restant et le père ce qui reste.

Ceci est attesté par Sa parole: *« Et que ses père et mère héritent de lui, le tiers revient à la mère »*, c'est-à-dire le tiers de ce qu'auront hérité ses parents. Dans ces deux cas de figure, ce sera soit le sixième dans l'époux, la mère et le père, soit le quart, dans l'époux, la mère et le père. Ce verset n'atteste pas de l'héritage de la mère du tiers de tout le bien avec l'inexistence des enfants, au point de dire que ces deux cas de figure sont exemptés de cela. Ce qui explique encore plus cela est que ce que prend l'époux ou l'épouse est pareil à ce que prennent des associés du capital; le reste, revient aux deux parents.

Ainsi, si nous donnons à la mère le tiers des biens, il importe de lui donner une augmentation par rapport au père dans la question de l'époux ou de donner à celui-ci dans la question de l'épouse une augmentation par rapport à elle d'une moitié du sixième, ce qui est inédit jusque-là, car la règle est l'égalité entre elle et le père ou l'obtention par l'époux du double de ce que prend la mère.

« Sauf s'il a des frères et sœurs, auquel cas elle n'hérite plus que du sixième ». C'est-à-dire que ces frères et sœurs soient germains, des demi- frères et des demi-sœurs, et qu'ils soient des légataires ou voilés par le père et le grand-père.

On peut objecter certes que le sens apparent de Sa parole: *« Sauf s'il a des frères et sœurs »* ne semble pas englober les non légataires, preuve en est qu'elle n'a pas traité du cas de celui qui est voilé avec la moitié; par conséquent, la sœur ne peut être voilée du tiers des frères que par les frères légataires; ce qui atteste cela est que le dessein du voilement du tiers de la sœur par les frères, réside dans leur obtention de quelque chose des biens qui sont inexistants. Et Allah est plus savant.

A condition, cependant, qu'ils soient deux ou plus; cela implique que l'expression *« fraternité »* remplace l'expression *« rassemblement »*, mais je réponds à cela que le but est tant la multiplicité que le rassemblement, car le nombre de deux suffit.

Il est vrai que l'expression *« rassemblement »* peut indiquer le nombre de deux comme c'est le cas dans la parole du Très Haut au sujet de David et de Salomon: *« Nous avons été Témoin de leur jugement »*. S21. V78.

Il a dit aussi au sujet des demi-frères par la mère: *« Et si un homme (ou une femme) meurt sans ascendant ni postérité et qu'il ait un (demi-) frère ou une (demi-) sœur, celui-ci ou celle-ci héritera du sixième. S'ils sont plus d'un, alors ils se partageront le tiers »*.

Le verset parle ici au pluriel alors qu'il s'agit de deux ou plus. Ce faisant, si un homme meurt et laisse une mère, un père et des frères, la mère aura droit au sixième et le reste ira au père; de ce fait, les frères auront voilé la mère du tiers et eux-mêmes seront voilés par le père, sauf s'il s'agit de l'autre probabilité, auquel cas la mère aura droit au tiers et le reste ira au père.

Ensuite, le Très Haut a dit: *« Tout cela après que le testament (éventuel du légataire) et les dettes aient été acquittés »*. C'est-à-dire que ces prescriptions, ces parts et ces héritages ne seront mérités et partagés qu'après que les dettes du défunt aient été acquittées, de même que le

testament qu'il laisse après sa mort. Ce qui reste de tout cela servira alors d'héritage auquel ont droit les héritiers.

Certes, le verset a fait passer le testament avant les dettes bien qu'il passe après elles, en raison de l'importance qu'il possède et dans la mesure où son acquittement est une tache pénible pour les héritiers; sinon, les dettes passent avant le testament et font partie du capital.

Pour ce qui est du testament, il est valable à partir du tiers ou moins, au profit de l'étranger qui n'est pas un héritier légataire. En dehors de cela, rien ne peut être exécuté sans l'accord des héritiers. Le Très Haut dit: *« Vous ignorez qui de vos pères ou de vos enfants vous seront les plus utiles (en cas de besoin) »*.

En effet, s'Il laisse l'évaluation des parts à votre choix et à votre appréciation, il y aura comme préjudices ce qu'Allah seul sait, en raison du manque de raison des hommes et de leur méconnaissance de ce qui est utile et convenable pour eux, en tout temps et en tout lieu. Ils ne savent pas ainsi qui des pères ou des enfants leur sont plus utiles et plus profitables dans leurs intérêts religieux ou profanes.

« Cette prescription émane d'Allah, le Très Savant, le Très Sage ». C'est-à-dire que c'est Allah, qui cerne toute chose de Sa science, qui a prescrit ces parts d'héritage de la meilleure manière qui soit, sans que les intelligences humaines ne puissent proposer de meilleur que Ses prescriptions, qui sont valables en tout temps, en tous lieux et en toutes circonstances.

Le Très Haut dit ensuite: *« Vous avez droit »*, c'est-à-dire vous les époux *« à la moitié de l'héritage de vos épouses sans enfants; mais vous n'aurez plus droit qu'au quart de la succession si elles ont un enfant (de vous ou d'un précédent lit), cela après que le legs (du testateur) et les dettes aient été acquittés. Vos épouses quant à elles ont droit au quart de votre succession si vous n'avez pas d'enfant (d'elle ou d'une autre), et si vous avez un enfant leur part est réduite au huitième après que le legs (éventuel du testateur) et les dettes aient été acquittés »*.

Par enfant dont l'existence ou l'inexistence est exigée, il faut entendre l'enfant de sang ou l'enfant du fils, qu'il soit mâle ou femelle, unique ou plusieurs, qu'il soit issu de l'époux ou d'un autre. L'enfant des filles n'est pas concerné par cette prescription.

Le Très Haut dit ensuite: *« Et si un homme (ou une femme) meurt sans ascendant ni postérité et qu'il ait un (demi-) frère ou une (demi-) sœur »*. C'est-à-dire un demi-frère ou une demi-sœur par la mère, comme c'est le cas dans certaines versions. Il est vrai que les savants sont unanimes à considérer que le sens de fraternité, ici, concerne la fraternité par la mère. Ce verset parle, ici, de celui (homme ou femme) qui meurt en ne laissant ni père, ni enfants, c'est-à-dire ni père ni grand-père, ni fils, ni petit-fils, ni fille, ni petite-fille, comme l'a expliqué *Aboû Bakr* le véridique (رضي الله عنه) et comme l'ont admis à l'unanimité les savants.

« Celui-ci ou celle-ci » c'est-à-dire le frère ou la sœur *« héritera du sixième »*. *« S'ils sont plus d'un, alors ils se partageront le tiers »*, c'est-à-dire qu'ils ne doivent pas dépasser le tiers, même s'ils sont plus de deux. En outre, Sa parole: *« Ils se partageront le tiers »* prouve que ceci concerne aussi bien les garçons que les filles.

Par ailleurs, l'expression *« Sans ascendant ni postérité »* que les descendants, même s'ils sont très bas et les ascendants mâles, même s'ils sont très hauts, éliminent

les enfants de la mère, car Allah ne les a fait hériter que dans le cas de celui (ou celle) qui meurt sans descendance ni postérité et, s'il n'y avait pas ce cas particulier, ils n'hériteraient de rien de cela, à l'unanimité.

Sa parole : *« Ils se partageront le tiers »* prouve que les frères germains n'ont pas droit à leurs parts dans le cas dit *« Ḥimâriyya »* (partage de l'âne), à savoir époux et mère, demi-frères par la mère et frères germains. Dans ce cas présent, l'époux reçoit la moitié, la mère le sixième et les demi-frères par la mère le tiers ; quant aux frères germains, ils n'ont droit à rien puisque Allah a attribué le tiers aux demi-frères par la mère. Aussi, si les frères germains participent avec eux au partage, ce serait réunir ce dont Allah a partagé la règle ; en outre, les demi-frères sont des légataires aux parts prescrites, alors que les frères germains héritent par esprit de fraternité *('iṣba)*.

Or, le Prophète (ﷺ) a dit : *« Attribuez les parts à leurs propriétaires et, ce qui en reste, donnez-le au premier homme mâle »*. Certes, les propriétaires de parts sont ceux dont Allah a évalué les parts. Or, dans un cas comme celui-ci, il ne reste rien après le partage des parts prescrites ; par conséquent, les frères germains s'en trouvent déchus, ce qui est l'opinion la plus juste.

Quant à l'héritage des frères et sœurs germains ou des demi-frères et demi-sœurs par le père, il est mentionné dans cette parole du Très Haut : *« Ils te consultent sur les droits des collatéraux. Dis-leur : « Voici ce qu'Allah prescrit au sujet des collatéraux »*.

Ainsi, la sœur unique qu'elle soit germaine ou demi-sœur par le père aura droit à la moitié ; les deux auront les deux tiers ; la sœur germaine unique avec la demi-sœur par le père ou des demi-sœurs, aura droit à la moitié, alors que le reste des deux tiers ira à la sœur ou aux demi-sœurs par le père ; il s'agit du sixième qui complète les deux tiers. Si les deux sœurs germaines complètent les deux tiers, les demi-sœurs par le père en seront déchues comme nous l'avons vu pour les filles et les filles du fils. Par contre, si les enfants sont des mâles et des femelles, le garçon aura l'équivalent de la part de deux filles.

Qu'en est-il de l'héritage de l'assassin, de l'esclave, de celui qui a une autre religion, de celui qui n'est pas entièrement affranchi, de l'hermaphrodite, du grand-père avec des demi-frères, de l'augmentation des parts des héritiers obligatoires, de l'attribution dans un but d'équilibre, des proches parents, des autres membres de la fraternité *('iṣba)*, des demi-sœurs avec les filles ou les filles du fils ? Peut-on déduire la règle de ces cas de figures du saint Coran ?

Oui, il y a dans le Coran des allusions et des indications subtiles concernant tous ces cas de figure qui ne peuvent être comprises que par ceux qui savent méditer le Coran et le comprendre. Pour ce qui est de l'assassin et de celui qui a une autre religion, on peut déduire le fait qu'ils n'ont pas droit à l'héritage par la compréhension de la sagesse divine dans le partage des parts aux héritiers, en fonction de leur lien de parenté et de leurs avantages dans la religion et le monde profane. Le Très Haut a fait allusion à cette sagesse dans Sa parole : *« Vous ignorez qui de vos pères ou de vos enfants vous seront les plus utiles (en cas de besoin) »*. Or, on sait que l'assassin apporte à celui dont il hérite le plus grand des torts, ce qui est totalement en porte-à-faux avec les avantages sur lesquels est établi l'héritage. Par conséquent, il en résulte que l'assassinat est la plus grande des causes empêchant l'héritage de son

auteur, car il coupe les liens de parenté au sujet desquels le Très Haut a dit: *« Et les parents selon la chair ont, d'après le Livre d'Allah, priorité (en matière d'héritage) »*. En outre, il y a une règle juridique qui dit: *« Celui qui s'empresse de faire une chose prématurément, sera puni par sa privation »*.

A partir de là, nous pouvons déduire que celui qui a une autre religion que l'héritier n'a pas droit à l'héritage, dans la mesure où il y a opposition entre ce qui est obligatoire, à savoir la relation parentale impliquant l'héritage et l'empêchement qui consiste en l'opposition dans la religion qui implique la différence en toute chose. Ce qui clarifie encore plus cela, est qu'Allah a fait en sorte que les droits des musulmans soient prioritaires sur les droits profanes des parents non musulmans. Par exemple, si un musulman meurt, ses biens passent à ceux qui en sont prioritaires et qui y ont droit. De ce fait, la parole du Très Haut: *« Et les parents selon la chair ont, d'après le Livre d'Allah, priorité (en matière d'héritage) »*, s'appliquera lorsqu'il y a concordance de religions; par contre, s'il y a opposition entre les religions, la fraternité religieuse passe avant la fraternité parentale.

Ibn Al Qayyim a dit dans *« Jalâ' Al Afhâm »*: *« Médite bien ce sens dans le verset des héritages et comment Allah, en parlant de l'opération d'héritage, a utilisé l'expression de l'épouse à la place de celle de la femme, comme c'est le cas dans Sa parole: « Vous avez droit à la moitié de ce que laissent vos épouses »*, ce qui laisse entendre que cet héritage a pour cause le mariage qui implique concordance et concrétisation d'un lien de parenté. Or, il n'y a aucune concordance entre le croyant et l'incroyant et, par conséquent, il ne peut y avoir d'héritage réciproque entre eux. Certes, les secrets des expressions du Coran sont au dessus des intelligences des hommes». Fin de citation.

Quant à l'esclave, il ne peut ni hériter ni se faire hériter. S'il ne peut pas hériter, c'est parce qu'il ne possède aucun bien qui puisse être laissé en héritage; bien plus, tout ce qu'il possède appartient à son maître; et s'il ne peut pas se faire hériter, c'est aussi parce qu'il ne possède rien et, s'il possède quelque chose, cela appartient à son maître; en outre, il est un étranger par rapport au défunt. Son cas sera à l'exemple de la parole du Très Haut: *« A l'enfant mâle deux fois plus qu'à la fille »*, de Sa parole: *« Vous avez droit à la moitié de ce que laissent vos épouses »* et de Sa parole: *« Chacun d'eux aura droit au sixième »* et autres, qui concernent ceux qui ont le droit de possession. Or, l'esclave ne possède pas ce droit et, de ce fait, n'est pas concerné par l'héritage.

Pour ce qui est de celui qui est à moitié libre, les règles le concernant diffèrent d'une situation à une autre. Ainsi, ce qu'il possède en lui comme liberté, a droit à ce qu'Allah lui a prescrit dans les héritages, dans la mesure où ce qui est libre en lui est apte à la possession, alors que ce qui relève encore de l'esclavage chez lui n'est pas apte pour cela; de ce fait, celui qui est à moitié libre peut hériter et se faire hériter et voiler *(yaḥjoub)* aussi en fonction de ce qu'il possède comme liberté.

Pour ce qui est de l'hermaphrodite, son cas doit concerner ces trois cas de figure: soit c'est le sexe masculin qui est plus apparent chez lui, soit c'est le sexe féminin, soit il y a confusion à son sujet; si cette confusion se clarifie (avec le temps), son cas devient alors clair.

Si le sexe masculin est plus apparent chez lui, ce sera la règle des hommes qui lui sera appliquée et il sera concerné par le texte qui les concerne. Si le sexe féminin

est plus apparent chez lui, ce sera la règle des femmes qui lui sera appliquée et il sera concerné par le texte qui les concerne. Par contre, si son cas est confus, dans ce cas-là si l'héritage du mâle et de la femelle ne diffère pas, comme c'est le cas des frères par la mère, le cas devient clair. Par contre, si son héritage diffère selon l'évaluation de son sexe masculin ou féminin, et qu'il ne nous reste aucune voie pour savoir cela, nous ne lui donnerons pas la plus grande des évaluations de crainte de léser ceux qui doivent hériter avec lui, de même que nous ne lui donnerons pas la plus petite, de crainte de le léser. Aussi, l'équité impose de choisir la voie médiane et intermédiaire. Le Très Haut a dit: *« Faites preuve de justice, car c'est la voie la plus proche de la piété »*. Or, nous n'avons pas de voie vers la justice, en ce sens, meilleure que cette voie précitée. *« Allah n'impose de charge à une âme que selon ses capacités ». « Craignez Allah autant que vous le pourrez ».*

Pour ce qui est de l'héritage du grand-père avec les frères germains ou par le père et du fait de savoir s'ils peuvent hériter avec lui ou non, le Livre d'Allah confirme l'opinion d'*Aboû Bakr* (رضي الله عنه) selon lequel le grand-père voile les frères germains ou les frères par le père ou par la mère, de même que le père les voile.

La preuve en ce sens est que le grand-père prend la place du père dans plusieurs versets du Coran, comme Sa parole: *« Et lorsque Jacob fut à l'article de la mort, et qu'il dit à ses enfants: « Qu'allez-vous adorer après moi? ». Ils lui répondirent: « Nous allons adorer Ton Dieu et le Dieu de tes pères Abraham, Ismaël et Isaac ».* De son côté, Joseph (عليه السلام) a dit: *« J'ai suivi la doctrine de mes pères Abraham, Isaac et Jacob ».*

Ainsi, Allah a appelé le grand-père et le grand-père du père du nom de père, ce qui prouve que le grand-père occupe la même place que le père, il hérite ce dont hérite le père et voile ce que voile le père.

Si les savants sont unanimes à considérer que la règle d'héritage concernant le grand-père est pareille à celle du père, en cas d'inexistence de ce dernier, avec les enfants et autres fils des frères et des oncles ainsi que de leurs enfants, il importe aussi que sa règle soit la même dans le voilement *(ḥajb)* des frères qui ne sont pas issus d'une seule mère.

Et dans la mesure où le fils du fils a la même place que le fils du sang, pourquoi le grand-père ne peut-il pas avoir la même place que le père? Et si les savants sont unanimes à considérer que le grand-père du père voile le fils du frère, pourquoi le grand-père du défunt ne peut-il pas voiler son frère? Il n'y a ni texte, ni indication, ni allusion et ni analogie exacte en faveur de ceux qui soutiennent l'héritage des frères avec le grand-père.

Pour ce qui est des questions relatives à l'augmentation des parts, sa règle peut être déduite du Coran, en ce sens qu'Allah a prescrit les parts des héritiers et les a évaluées; aussi, les héritiers se trouvent devant deux cas de figure: soit les uns voilent les autres soit ils ne les voilent pas. S'ils se voilent les uns les autres, celui qui est voilé sera éliminé et ne méritera rien; par contre, s'ils ne se voilent pas les uns les autres, on se trouvera alors devant ces cas de figure: soit les parts obligatoires n'absorbent pas l'héritage soit elles les absorbent sans ajout ni diminution soit les parts obligatoires dépassent l'héritage; dans les deux premiers cas, chacun prendra sa part intégrale, alors que dans le troisième cas, c'est-à-dire lorsque les parts obligatoires dépassent l'héritage, on se

trouvera devant deux cas de figure : soit on diminue leurs parts prescrites par Allah à certains héritiers, tout en complétant les parts des autres ; il s'agit là d'une probabilité qui ne repose sur aucune référence ; en outre, la diminution des parts des uns n'est pas prioritaire par rapport à celle des autres ; pour ce qui est du deuxième cas de figure, nous devons donner à chacun des héritiers sa part dans la mesure du possible et nous partagerons les quote-part entre eux à l'exemple des dettes des créanciers excédant les biens de l'endetté. Or, on ne peut arriver à ces cas de figure qu'avec la formule de la diminution des parts. Nous savons donc que cette formule de partage des parts obligatoires a été clarifiée par Allah dans le Coran.

A l'inverse, il y a une autre formule appelée *« l'attribution des parts dans un but d'équilibre »*. En effet, lorsque les propriétaires de parts n'absorbent pas l'héritage et qu'il reste quelque chose qui n'a personne qui la mérite, parmi les membres de la fraternité *('iṣba)* qu'ils soient proches ou éloignés, le fait de donner cette chose à quelqu'un d'entre eux est une probabilité qui ne repose sur aucune référence ; la donner à autrui parmi ceux qui ne sont pas des proches du défunt serait un acte arbitraire, erroné et contraire à la parole du Très Haut : *« Et les parents selon la chair ont, d'après le Livre d'Allah, priorité (en matière d'héritage) »*. Il importe donc d'attribuer des parts aux héritiers légaux en fonction de leurs obligations.

Dans la mesure où les deux époux ne font pas partie de la parenté, ils ne méritent pas une augmentation sur leur part prescrite déterminée, comme c'est le cas pour ceux qui ne font pas hériter les époux par attribution des parts dans un but d'équilibre, à savoir la majorité de ceux qui soutiennent cette formule ; ce faisant, la cause de l'attribution des parts dans un but d'équilibre réside dans le fait que celui qui la reçoit soit un de ceux qui ont droit aux parts prescrites parmi les proches. Par contre, à suivre l'autre opinion qui soutient que les deux époux, à l'exemple des autres propriétaires de parts obligatoires ont droit à l'attribution de parts dans un but d'équilibre. En effet, de la même façon que leurs parts peuvent diminuer, par la diminution des parts, elles peuvent aussi augmenter par l'attribution des parts dans un but d'équilibre à l'instar d'autrui. La cause à cela est le fait que celui qui reçoit cette part soit un héritier à la part obligatoire. C'est là le sens apparent de la démonstration déduite du Livre, de la *Sounna* et de l'analogie exacte. Et Allah est plus savant ?

A partir de là, on peut connaître aussi l'héritage de ceux que les liens du sang unissent. En effet, lorsque le défunt ne laisse ni héritier propriétaire d'une part obligatoire ni celui qui hérite au nom de la fraternité, et que ses biens se retrouvent entre l'éventualité d'être versés au Trésor public pour faire profiter des étrangers ou de revenir à ses proches par le sang, mentionnés dans ce verset : *« Ceux que des liens du sang unissent sont encore plus proches les uns des autres »*, dans un cas pareil donner ces biens à autres que ces proches par le sang serait négliger ce qui est prioritaire pour ce qui ne l'est pas. Aussi, il importe de faire hériter ceux que des liens du sang unissent. Auquel cas, il sera admis qu'ils n'ont aucune part fixée en particulier dans le Livre d'Allah, et qu'il y a entre eux et le défunt des intermédiaires grâce auxquels ils sont devenus des proches. Ils deviennent donc pareils à ceux qui leur ont servi d'intermédiaires. Et Allah est plus savant.

Quant à l'héritage des autres membres de la fraternité *('iṣba)*, comme les fils, les frères et leurs fils, les oncles paternels et leurs fils, etc, le Prophète (ﷺ) a dit: *« Attribuez les parts à leurs propriétaires et, ce qu'il en reste, ira au premier homme mâle »*.

Le Très Haut a dit aussi: *« A chacun Nous avons désigné des héritiers de ce que laissent les père et mère, les proches »*.

Si nous attribuons les parts prescrites à leurs propriétaires, et qu'il n'en reste rien, l'héritier par solidarité *('âṣib)* n'aura rien et, s'il en reste quelque chose, ce sera à celui qui aura la priorité parmi les héritiers par solidarité et en fonction de leurs côtés et de leurs degrés.

Il faut savoir que les côtés de la fraternité *('iṣba)* sont au nombre de cinq: les fils, puis les parents, puis les frères et leurs enfants, puis les oncles et leurs enfants, puis les tuteurs. Ce sera au plus proche par le côté de passer en premier; s'ils sont du même côté, ce sera au plus proche par la parenté; s'ils sont de la même parenté, ce sera au plus fort, c'est-à-dire le frère germain; et s'ils sont égaux de tous les côtés, ils y seront associés. Et Allah est plus savant.

Quant au fait de savoir si les demi-sœurs avec des filles ou les filles du fils font partie des héritiers par solidarité, pouvant prendre ce qui reste de leurs parts prescrites, il n'y a rien dans le Coran qui prouve que les sœurs puissent être écartées par les filles.

Si tel est le cas, et qu'il reste quelque chose une fois que les filles ont pris leurs parts prescrites, il sera donné aux sœurs; on ne doit pas les en écarter au profit d'une fraternité plus éloignée, comme par exemple le neveu ou l'oncle ou ceux qui sont plus éloignés encore, et Allah est plus savant.

(13)-(14). *« telles sont les limites (établies) par Allah et Allah introduira dans les jardins arrosés de fleuves quiconque Lui obéit ainsi qu'à Son Envoyé; ils y séjourneront à jamais: ceci est une réussite sublime. Et quiconque désobéit à Allah et à Son Envoyé et transgresse Ses prescriptions sera plongé dans le feu où il demeurera à jamais et il subira un châtiment humiliant »*.

C'est-à-dire ces règles détaillées qui ont été citées dans ce verset relatif aux parts d'héritage et qui constituent des limites établies par Allah qu'il ne faut pas transgresser ni négliger. Ceci prouve que le testament en faveur de l'héritier est abrogé par la fixation des parts prescrites par Allah au profit des héritiers.

Ensuite sa parole: *« Telles sont les limites (établies) par Allah »*. Le testament en faveur de l'héritier comme ajout à son droit entre dans cette transgression à laquelle fait allusion ce verset, avec cette parole du Prophète (ﷺ): *« Il n'y a pas de testament pour un héritier ayant sa part prescrite »*. Le verset parle ensuite de l'obéissance à Allah et à Son Messager ainsi que de leur désobéissance, d'une manière générale, afin qu'y soit consacrée l'obligation de respecter Ses limites dans les prescriptions des parts ou de laisser cela. Il a dit pour cela: *« Et Allah introduira dans les jardins arrosés de fleuves quiconque Lui obéit ainsi qu'à Son Envoyé »*. C'est-à-dire celui qui obéit à Ses directives et à celles de Son Messager, dont la plus importante est celle ayant trait à l'unicité *(tawḥid)*, puis les autres directives en fonction de leurs degrés, et qui évite les choses interdites par Allah et Son Messager, dont la plus grande est l'association à Allah, puis les interdits en fonction de leurs degrés.

Aussi, celui qui obéit aux directives et évite les interdits, méritera nécessairement

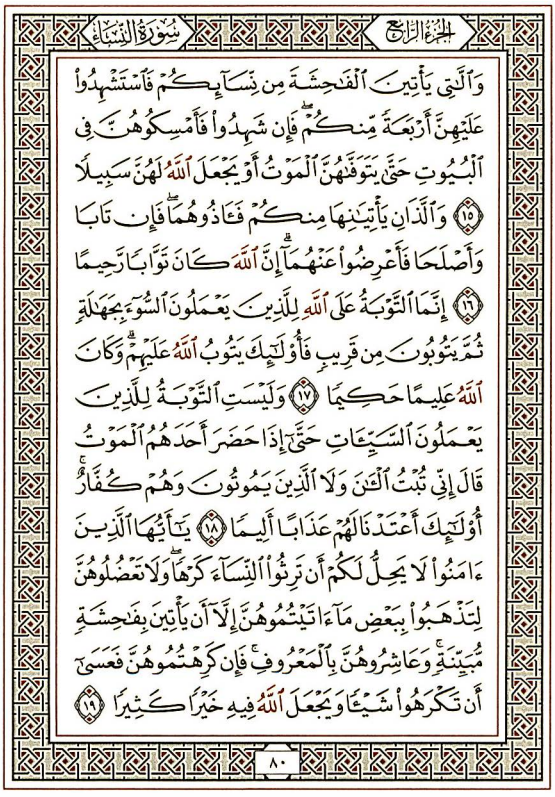
الجزء الرابع سورة النساء
وَٱلَّٰتِي يَأۡتِينَ ٱلۡفَٰحِشَةَ مِن نِّسَآئِكُمۡ فَٱسۡتَشۡهِدُواْ
عَلَيۡهِنَّ أَرۡبَعٗةٗ مِّنكُمۡۖ فَإِن شَهِدُواْ فَأَمۡسِكُوهُنَّ فِي
ٱلۡبُيُوتِ حَتَّىٰ يَتَوَفَّىٰهُنَّ ٱلۡمَوۡتُ أَوۡ يَجۡعَلَ ٱللَّهُ لَهُنَّ سَبِيلٗا
(١٥) وَٱلَّذَانِ يَأۡتِيَٰنِهَا مِنكُمۡ فَـَٔاذُوهُمَاۖ فَإِن تَابَا
وَأَصۡلَحَا فَأَعۡرِضُواْ عَنۡهُمَآۗ إِنَّ ٱللَّهَ كَانَ تَوَّابٗا رَّحِيمًا
(١٦) إِنَّمَا ٱلتَّوۡبَةُ عَلَى ٱللَّهِ لِلَّذِينَ يَعۡمَلُونَ ٱلسُّوٓءَ بِجَهَٰلَةٖ
ثُمَّ يَتُوبُونَ مِن قَرِيبٖ فَأُوْلَٰٓئِكَ يَتُوبُ ٱللَّهُ عَلَيۡهِمۡۗ وَكَانَ
ٱللَّهُ عَلِيمًا حَكِيمٗا (١٧) وَلَيۡسَتِ ٱلتَّوۡبَةُ لِلَّذِينَ
يَعۡمَلُونَ ٱلسَّيِّـَٔاتِ حَتَّىٰٓ إِذَا حَضَرَ أَحَدَهُمُ ٱلۡمَوۡتُ
قَالَ إِنِّي تُبۡتُ ٱلۡـَٰٔنَ وَلَا ٱلَّذِينَ يَمُوتُونَ وَهُمۡ كُفَّارٌۚ
أُوْلَٰٓئِكَ أَعۡتَدۡنَا لَهُمۡ عَذَابًا أَلِيمٗا (١٨) يَٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ
ءَامَنُواْ لَا يَحِلُّ لَكُمۡ أَن تَرِثُواْ ٱلنِّسَآءَ كَرۡهٗاۖ وَلَا تَعۡضُلُوهُنَّ
لِتَذۡهَبُواْ بِبَعۡضِ مَآ ءَاتَيۡتُمُوهُنَّ إِلَّآ أَن يَأۡتِينَ بِفَٰحِشَةٖ
مُّبَيِّنَةٖۚ وَعَاشِرُوهُنَّ بِٱلۡمَعۡرُوفِۚ فَإِن كَرِهۡتُمُوهُنَّ فَعَسَىٰٓ
أَن تَكۡرَهُواْ شَيۡـٔٗا وَيَجۡعَلَ ٱللَّهُ فِيهِ خَيۡرٗا كَثِيرٗا (١٩)
٨٠

d'être introduit au Paradis et sauvé de l'Enfer. *« Ceci est une réussite sublime »*, en ce sens qu'elle a fait obtenir le salut et la mise à l'abri du feu et du courroux d'Allah, ainsi que l'obtention de Sa récompense et de Sa satisfaction ainsi que de la félicité éternelle que personne ne peut décrire.

« Et quiconque désobéit à Allah et à Son Envoyé et transgresse Ses prescriptions sera plongé dans le feu où il demeurera à jamais et il subira un châtiment humiliant »

L'expression « désobéissance », concerne l'incroyance ainsi que tous les péchés qui lui sont inférieurs. Aussi, les kharéjites n'ont aucun argument à faire valoir dans leur excommunication des pécheurs et des gens qui commettent des actes de désobéissance, car Allah a conditionné l'entrée au Paradis par l'obéissance à Lui et à Son Messager et a conditionné l'entrée dans le feu par la désobéissance à Lui et à Son Messager. Par conséquent, celui qui Lui obéit d'une façon totale entrera au Paradis sans châtiment et celui qui Lui désobéit ainsi qu'à Son Messager d'une façon totale incluant l'incroyance et tout ce qui est en deçà, entrera au feu éternellement. Par contre, celui en qui sont réunies l'obéissance et la désobéissance, sera récompensé ou châtié en fonction de son obéissance et de sa désobéissance. Or, les textes transmis selon une chaîne de transmission fidèle, soutiennent que les monothéistes qui possèdent une obéissance de l'unicité ne seront pas éternisés dans le feu, car ce qu'ils possèdent en eux comme unicité les empêche de s'éterniser en enfer.

(15)-(16). *« Contre celles de vos femmes coupables d'une turpitude, requérez le témoignage de quatre personnes ; et si elles apportent leur témoignage, retenez-la dans sa demeure jusqu'à ce que la mort s'empare d'elle ou qu'Allah ne lui trouve une issue.*

Et si deux d'entre vous commettent une turpitude, malmenez-les ! S'ils se repentent et s'amendent, alors laissez-les tranquilles ! Car Allah accepte volontiers le repentir (de Ses serviteurs) et Il est le Très Miséricordieux ».

Par turpitude, il faut entendre l'adultère qui est qualifiée ainsi de par son infamie et son caractère horrible.

« Requérez le témoignage de quatre personnes », c'est-à-dire de quatre croyants équitables. *« Si elles apportent leur témoignage, retenez-la dans sa demeure »*, c'est-à-dire empêchez-la de sortir afin de ne pas s'exposer aux doutes et dans la mesure où la prison est une forme de punition.

« Jusqu'à ce que la mort s'empare d'elle », c'est-à-dire que c'est là la fin de son emprisonnement *« ou qu'Allah ne lui trouve une issue »*, c'est-à-dire une voie

autre que celle de l'emprisonnement dans les demeures. Ce verset n'est pas abrogé mais correspondait à cette époque, c'est-à-dire qu'au début de l'Islam la règle était ainsi, avant qu'Allah n'édicte d'autres règles, à savoir la lapidation de l'adultère et la flagellation du fornicateur.

« Et si deux d'entre vous » c'est-à-dire parmi les hommes ou les femmes *« commettent une turpitude, malmenez-les »*, que ce soit avec des paroles, des reproches, un blâme ou des coups qui les dissuadent de revenir à une telle pratique. Ce faisant, si les hommes commettent la turpitude, ils seront malmenés de cette façon, et si ce sont les femmes qui la commettent, elles seront emprisonnées chez elles et blâmées.

L'emprisonnement a pour finalité la mort, alors que la punition par les sévices a pour but d'amener son auteur au repentir et au changement de comportement. C'est pour cela qu'Il a dit : *« S'ils se repentent »*, c'est-à-dire qu'ils mettent un terme à leur péché, regrettent leur acte et décident de ne plus y revenir *« et s'amendent »*, en accomplissant des œuvres qui prouvent la sincérité de leur repentir *« alors laissez-les tranquilles »*, c'est-à-dire arrêtez de sévir contre eux *« Car Allah accepte volontiers le repentir (de Ses serviteurs) et Il est Très Miséricordieux »*. C'est-à-dire qu'Il ne cesse d'accepter le repentir des pécheurs et des fautifs, Lui qui est plein de miséricorde et de bienveillance en les guidant vers le repentir et en l'acceptant d'eux.

Il ressort de ces deux versets que la preuve de l'adultère doit être attestée par le témoignage de quatre hommes croyants, avec l'insistance qu'ils soient réputés pour leur équité, car Allah a établi un châtiment sévère en ce qui concerne cette turpitude, pour préserver l'intimité de Ses serviteurs, au point où le témoignage de femmes seules ou moins de quatre hommes ne suffit pas. En outre, il est indispensable que le témoignage soit exprimé ouvertement, comme l'ont indiqué de nombreux *ḥadiths* authentiques et comme y fait allusion ce verset en disant : *« Requérez le témoignage de quatre personnes »* ; *bien plus, Il ne s'est pas contenté de cela mais a dit : « Et si elles apportent leur témoignage »*, c'est-à-dire qu'il est indispensable d'apporter un témoignage clair sur une chose vue de ses propres yeux, sans diffamation ni allusion.

On déduit aussi de ces deux versets que le tort par les propos et les actes ainsi que l'emprisonnement, ont été établis par Allah pour sévir contre l'acte de fornication qui nécessite la sanction.

﴿١٧-١٨﴾. *« Allah pardonne seulement à ceux qui font le mal par ignorance et qui se repentent aussitôt. A ceux-là, Allah accorde Son pardon, car Allah est Omniscient et Sage.*

Mais aucun pardon ne sera accordé à ceux qui continuent inlassablement à pécher et qui, à l'approche de la mort, disent : « A présent, nous nous repentons ! »ni à ceux qui meurent en état d'infidélité. A tous ceux-là seront réservées d'affreuses souffrances ».

L'acceptation du pardon des serviteurs par Allah est de deux sortes : une assistance de Sa part au pécheur pour qu'il se repente et Son acceptation de ce repentir lorsqu'il émane du serviteur. Le Très Haut dit ici que le pardon est un droit qu'Il S'est donné à Lui-même, par générosité et grâce de Sa part envers celui qui a commis des péchés *« par ignorance »*, c'est-à-dire par ignorance des conséquences de son acte, du courroux de son Seigneur et de Son châtiment, de Son regard et de Son observation, et par ignorance de la diminution de la foi qu'il implique. Partant de ce fait, tout

désobéissant à Allah est un ignorant de ces considérations, bien qu'il sache l'interdiction de son acte. Bien plus, la connaissance de l'interdiction d'une chose est une condition de son caractère de péché et du châtiment qu'elle implique.

« Et qui se repentent aussitôt ». Il se peut que le sens soit qu'ils se repentent avant de mourir, car Allah pardonne les péchés du serviteur s'il se repent avant la survenue de la mort. Par contre, pour l'homme sur le point de mourir, aucun repentir ne sera accepté du pécheur et aucun sursis ne sera accordé à l'incroyant, comme a dit le Très Haut au sujet de Pharaon: *« Jusqu'au moment où Pharaon, débordé par les flots, s'écria: « Oui, je reconnais qu'il n'y a d'autre dieu que Celui en qui croient les enfants d'Israël ».* S10.V90.

Le Très Haut a dit aussi: *« Et c'est seulement lorsqu'ils virent Notre rigueur qu'ils s'écrièrent: « Nous croyons en Allah Seul et désavouons les idoles que nous Lui avions associées! ». Mais cette conversion tardive, en présence du châtiment, ne leur fut d'aucun secours. Telle est la Loi qu'Allah a toujours appliquée aux générations révolues ».* S40. V85.

Il a dit dans ce verset: *« Mais aucun pardon ne sera accordé à ceux qui continuent inlassablement à pécher ».* Il s'agit là des péchés en dehors de l'incroyance.

« Et qui, à l'approche de la mort, disent: « A présent, nous nous repentons! »ni à ceux qui meurent en état d'infidélité. A tous ceux-là seront réservées d'atroces souffrances ». Il en est ainsi parce que ce repentir, dans un cas pareil, est un repentir de nécessité, qui n'est d'aucune utilité pour son auteur; c'est le repentir volontaire et choisi qui est utile pour son auteur. Il se peut aussi que le sens de Sa parole: *« Et qui se repentent aussitôt »* veut dire qui se repentent juste après avoir commis leur péché.

De ce fait, le sens peut être le suivant: celui qui se repent aussitôt après avoir commis son péché, qui se détourne de ce péché, demande pardon à Allah et regrette son acte, Allah lui pardonnera. Par contre, celui qui persiste dans ses péchés et se complaît dans ses défauts, au point où ses défauts deviennent des caractéristiques propres et ancrées en lui, il lui sera difficile de trouver le chemin du repentir total et, généralement, il ne pourra pas être assisté dans ce chemin et ses causes ne lui seront pas facilitées. Il en est ainsi de celui qui commet des péchés en connaissance de cause, avec certitude et insouciance vis-à-vis de l'observation d'Allah de son comportement. Un tel homme aura fermé devant lui la porte de la miséricorde.

Certes, Allah peut assister Son serviteur qui persiste dans les péchés en connaissance de cause et avec certitude, dans le chemin du repentir total, qui lui efface tous ses péchés, mais d'une façon générale la miséricorde et l'assistance sont plus favorables au premier. C'est pour cela qu'Il a terminé le verset avec Sa parole: *« Car Allah est Omniscient et Sage ».* Il connaît par Sa science celui qui est sincère dans son repentir et celui qui ne l'est pas et, de ce fait, Il rétribue chacun d'eux en fonction de ce qu'il mérite de par Sa sagesse. En outre, de par Sa sagesse, Il assiste celui dont Sa miséricorde et Sa sagesse impliquent son assistance dans le chemin du repentir, de même qu'Il abandonne celui dont Sa justice et Sa sagesse impliquent l'abandon. Et Allah est plus savant.

﴿١٩﴾-﴿٢١﴾. *« Ô croyants! Il ne vous est pas permis de vous attribuer des femmes par voie d'héritage contre leur gré. Ne les soumettez pas à des contraintes dans le but de leur re-*

prendre une partie de ce que vous leur avez donné, à moins qu'elles n'aient commis un adultère prouvé. Entretenez de bons rapports avec vos femmes ; et si vous avez quelque aversion pour elles, sachez que l'on peut avoir parfois de l'aversion pour une chose qui peut cependant être pour vous la source d'un grand bonheur.

Si vous voulez épouser une femme à la place d'une autre, et que vous ayez donné une dot d'un quintal d'or à celle que vous répudiez, il vous sera interdit d'en rien prélever, car ce serait une infamie flagrante et une injustice manifeste. D'ailleurs, comment oseriez-vous leur reprendre quoi que ce soit, après l'union intime qui vous a liés et les promesses solennelles que vous avez échangées ? ».

A l'époque de la *Jâhiliyya*, lorsque quelqu'un mourait et laissait une veuve, son frère, son cousin ou un de ses plus proches parents, estimait qu'il était plus à même de protéger sa veuve que quiconque, et qu'il avait plus de droits sur elle qu'un autre, qu'elle le désire ou non. S'il l'aimait, il la prenait comme épouse et lui donnait une dot choisie par lui, mais s'il ne l'aimait pas, il la laissait ainsi et ne la donnait en mariage qu'à celui qu'il choisissait ; bien plus, il pouvait même l'empêcher de se remarier jusqu'à ce qu'elle lui donne une partie de l'héritage de son proche. Par ailleurs, il arrivait à l'époux d'empêcher la femme qu'il haïssait de se remarier afin de prendre une partie de ce qu'il lui avait donné. Aussi, Allah a interdit aux croyants tous ces cas de figure sauf deux : si la femme choisit et accepte le remariage avec un proche de son premier mari, comme le laisse entendre le sens de Sa parole : *« contre leur gré »* et lorsqu'une femme commet une turpitude manifeste, comme l'adultère, des propos obscènes ou porte préjudice à son époux ; dans un cas pareil,

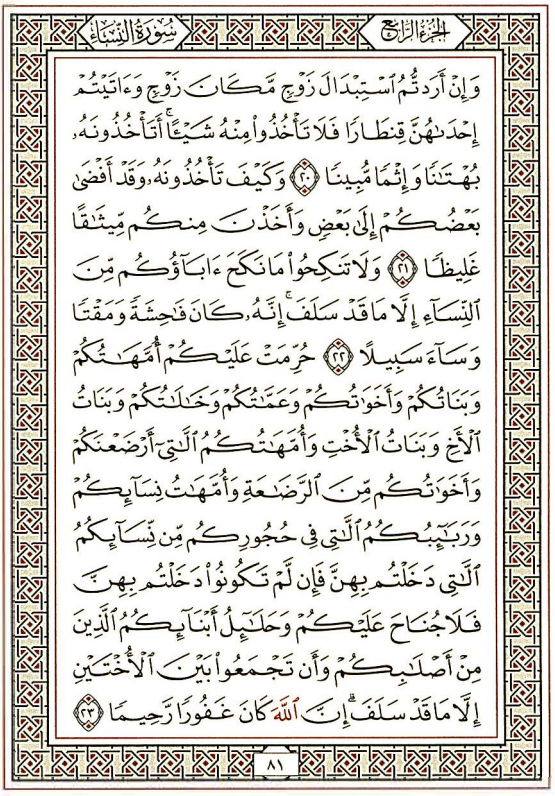
الجزء الرابع سورة النساء
وَإِنْ أَرَدتُّمُ ٱسْتِبْدَالَ زَوْجٍ مَّكَانَ زَوْجٍ وَءَاتَيْتُمْ
إِحْدَىٰهُنَّ قِنطَارًا فَلَا تَأْخُذُوا۟ مِنْهُ شَيْـًٔا ۚ أَتَأْخُذُونَهُۥ
بُهْتَٰنًا وَإِثْمًا مُّبِينًا ﴿٢٠﴾ وَكَيْفَ تَأْخُذُونَهُۥ وَقَدْ أَفْضَىٰ
بَعْضُكُمْ إِلَىٰ بَعْضٍ وَأَخَذْنَ مِنكُم مِّيثَٰقًا
غَلِيظًا ﴿٢١﴾ وَلَا تَنكِحُوا۟ مَا نَكَحَ ءَابَآؤُكُم مِّنَ
ٱلنِّسَآءِ إِلَّا مَا قَدْ سَلَفَ ۚ إِنَّهُۥ كَانَ فَٰحِشَةً وَمَقْتًا
وَسَآءَ سَبِيلًا ﴿٢٢﴾ حُرِّمَتْ عَلَيْكُمْ أُمَّهَٰتُكُمْ
وَبَنَاتُكُمْ وَأَخَوَٰتُكُمْ وَعَمَّٰتُكُمْ وَخَٰلَٰتُكُمْ وَبَنَاتُ
ٱلْأَخِ وَبَنَاتُ ٱلْأُخْتِ وَأُمَّهَٰتُكُمُ ٱلَّٰتِىٓ أَرْضَعْنَكُمْ
وَأَخَوَٰتُكُم مِّنَ ٱلرَّضَٰعَةِ وَأُمَّهَٰتُ نِسَآئِكُمْ
وَرَبَٰٓئِبُكُمُ ٱلَّٰتِى فِى حُجُورِكُم مِّن نِّسَآئِكُمُ
ٱلَّٰتِى دَخَلْتُم بِهِنَّ فَإِن لَّمْ تَكُونُوا۟ دَخَلْتُم بِهِنَّ
فَلَا جُنَاحَ عَلَيْكُمْ وَحَلَٰٓئِلُ أَبْنَآئِكُمُ ٱلَّذِينَ
مِنْ أَصْلَٰبِكُمْ وَأَن تَجْمَعُوا۟ بَيْنَ ٱلْأُخْتَيْنِ
إِلَّا مَا قَدْ سَلَفَ ۗ إِنَّ ٱللَّهَ كَانَ غَفُورًا رَّحِيمًا ﴿٢٣﴾
٨١

il lui est permis de l'empêcher de se remarier pour la punir de son acte, afin qu'elle se rachète auprès de lui, s'il s'agit d'un empêchement juste et équitable.

Le Très Haut a dit ensuite : *« Entretenez de bons rapports avec vos femmes »*. Ceci englobe le comportement par les paroles et les actes. Ainsi, l'époux est tenu de bien se comporter avec son épouse, en faisant preuve de bienveillance avec elle, de bonne compagnie et de douceur. Il doit aussi dépenser à son profit et prendre en charge ses besoins quotidiens. Ce comportement doit être mutuel et réciproque, en tout lieu et en tout temps, en fonction des circonstances.

« Et si vous avez quelque aversion pour elles, sachez que l'on peut avoir parfois de l'aversion pour une chose qui peut cependant être pour vous la source d'un grand bonheur ».

C'est-à-dire qu'il vous importe – ô vous les époux – de garder vos épouses en dépit de l'aversion que vous pouvez avoir pour elles, car il peut y avoir en cela un grand bien, entre autres l'obéissance à Allah et l'acceptation de Sa recommandation qui recèle le bonheur de ce monde et de l'autre.

En outre, celui qui garde son épouse malgré l'aversion qu'il a pour elle, fait montre là d'une grande maîtrise de son âme et de belles qualités morales. Certes, il est possible que cette aversion finisse par se dissiper et par être remplacée par l'amour, comme cela arrive en pareil cas ; il est possible aussi que cette femme lui donne un enfant vertueux qui sera utile pour ses parents en ce bas-monde et dans l'autre. Tout cela avec la possibilité de garder le lien conjugal et d'éviter ce qui est interdit.

Cependant, si la séparation devient inévitable et qu'il ne reste aucune possibilité de maintenir le lien conjugal, ce lien ne devient plus nécessaire ; bien plus *« Si vous voulez épouser une femme à la place d'une autre »*, c'est-à-dire divorcer de la première et épouser une autre, il n'y aura aucune gêne ni inconvénient pour vous. Il reste que *« si vous avez donné une dot d'un quintal d'or à celle que vous répudiez »*, c'est-à-dire une grande somme *« il vous sera interdit d'en rien prélever »* ; bien plus, donnez-la-leur intégralement et ne tergiversez pas là-dessus.

Il y a dans ce verset la preuve de l'interdiction de limiter la dot, bien qu'il soit préférable et convenable de suivre l'exemple du Prophète (ﷺ) dans l'allègement des dots. Ce qui prouve cela, est qu'Allah a parlé d'une chose qui a lieu entre les époux sans l'interdire, ce qui prouve qu'Il ne l'a pas interdite.

Cependant, on peut interdire le montant excessif de la dot lorsque cela peut avoir des conséquences nuisibles sur la vie religieuse. Il a dit ensuite : *« Car ce serait une infamie flagrante et une injustice manifeste »*. Cette pratique est interdite et, même si vous utilisez des subterfuges pour le faire, son péché est manifeste.

Le Très Haut a montré la sagesse de cette interdiction en disant : *« D'ailleurs, comment oseriez-vous leur reprendre quoi que ce soit, après l'union intime qui vous a liés et les promesses solennelles que vous avez échangées ? »*. En effet, avant le contrat de mariage, l'épouse est illicite pour son époux et elle n'accepte d'être licite pour lui qu'après cette dot qu'il lui donne. De ce fait, après qu'il ait consommé son mariage avec elle et fait ce qui était interdit pour lui avant cela, et ce qu'elle-même ne pouvait accepter qu'en contrepartie de cette compensation, comment peut-il honorer cette compensation puis la remettre en cause ? C'est là la plus grande forme d'injustice et d'infamie. En outre, Allah a pris des deux époux un engagement solide à travers le contrat de mariage et le respect des droits de l'épouse par l'époux.

(22). *« Désormais, n'épousez plus les femmes que vos pères ont eues pour épouses. Cette interdiction ne s'applique pas au passé. En fait, une telle pratique constitue un acte abominable, une ignominie et une voie odieuse »*. C'est-à-dire n'épousez pas les femmes que vos pères ou les pères de vos pères ont épousé avant vous *« En fait, une telle pratique constitue un acte abominable »*, c'est-à-dire un acte infâme dont les conséquences sont très nuisibles *« une répugnance »* vis-à-vis d'Allah et des créatures voire une répugnance du fils vis-à-vis de son père et vice-versa, alors qu'Allah a ordonné la bienfaisance envers les parents.

« Et une voie odieuse », c'est-à-dire la plus mauvaise voie suivie, car elle relève de la *Jâhiliyya* que l'Islam est venu abroger et rejeter.

(23)-(24). *« Il vous est interdit d'épouser vos mères, vos filles, vos sœurs, vos tantes paternelles, vos tantes maternelles, les filles de vos frères, les filles de vos sœurs, les nourrices qui vous ont allaités, vos sœurs de lait, vos belles-mères, vos belles-filles, qui sont dans votre giron, qui sont nées des femmes avec lesquelles vous avez consommé le mariage. Toutefois, il n'y a pas d'interdiction si le mariage avec la mère n'a pas été consommé. Il vous est également interdit d'épouser les femmes de vos propres fils et d'avoir pour épouses deux sœurs en même temps. Cette interdiction ne concerne pas le passé, car Allah est Clément et Miséricordieux.*

Il vous est aussi interdit d'épouser des femmes déjà mariées, à moins qu'elles ne soient vos captives de guerre. Telles sont les prescriptions du Seigneur. Excepté ces interdictions, il vous est loisible d'utiliser vos biens pour vous marier honnêtement et non pour vivre en concubinage. C'est une obligation pour vous de remettre la dot convenue à celle avec laquelle vous aurez consommé le mariage. Mais il n'y a aucun inconvénient à ce que vous modifiiez le montant de la dot d'un commun accord par la suite, car Allah est, en vérité, Omniscient et Sage ».

Ces nobles versets contiennent les interdictions par alliance conjugale, les interdictions par allaitement, les interdictions par alliance familiale et les interdictions par regroupement, de même qu'ils montrent lesquelles des femmes il est licite d'épouser. Pour ce qui est des interdictions par alliance conjugale, il s'agit des sept cas cités par Allah.

La mère: par mère, il faut entendre celle qui a sur toi un engendrement même éloigné; par fille, il faut entendre toutes celles sur lesquelles tu as un engendrement; les sœurs germaines ou les demi-sœurs par le père ou la mère, la tante paternelle, c'est-à-dire toute sœur de ton père ou de ton grand-père, même s'il est lointain; il y a aussi la tante maternelle, c'est-à-dire toute sœur de ta mère ou de ta grand-mère, même si la descendance est lointaine, et même si elle a le droit d'hériter ou non; il y a aussi les filles du frère et les filles de la sœur même si la descendance est lointaine.

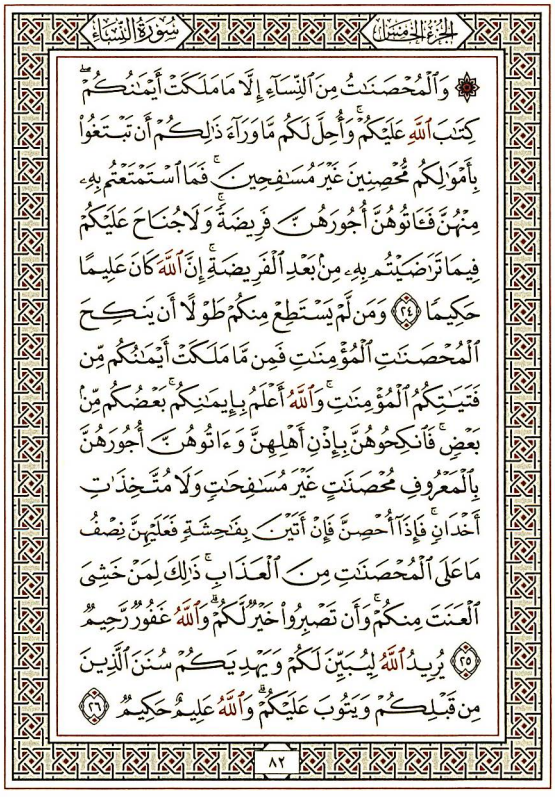
الجزء الخامس سورة النساء
وَٱلْمُحْصَنَٰتُ مِنَ ٱلنِّسَآءِ إِلَّا مَا مَلَكَتْ أَيْمَٰنُكُمْ ۖ
كِتَٰبَ ٱللَّهِ عَلَيْكُمْ ۚ وَأُحِلَّ لَكُم مَّا وَرَآءَ ذَٰلِكُمْ أَن تَبْتَغُوا۟
بِأَمْوَٰلِكُم مُّحْصِنِينَ غَيْرَ مُسَٰفِحِينَ ۚ فَمَا ٱسْتَمْتَعْتُم بِهِۦ
مِنْهُنَّ فَـَٔاتُوهُنَّ أُجُورَهُنَّ فَرِيضَةً ۚ وَلَا جُنَاحَ عَلَيْكُمْ
فِيمَا تَرَٰضَيْتُم بِهِۦ مِنۢ بَعْدِ ٱلْفَرِيضَةِ ۚ إِنَّ ٱللَّهَ كَانَ عَلِيمًا
حَكِيمًا ﴿٢٤﴾ وَمَن لَّمْ يَسْتَطِعْ مِنكُمْ طَوْلًا أَن يَنكِحَ
ٱلْمُحْصَنَٰتِ ٱلْمُؤْمِنَٰتِ فَمِن مَّا مَلَكَتْ أَيْمَٰنُكُم مِّن
فَتَيَٰتِكُمُ ٱلْمُؤْمِنَٰتِ ۚ وَٱللَّهُ أَعْلَمُ بِإِيمَٰنِكُم ۚ بَعْضُكُم مِّنۢ
بَعْضٍ ۚ فَٱنكِحُوهُنَّ بِإِذْنِ أَهْلِهِنَّ وَءَاتُوهُنَّ أُجُورَهُنَّ
بِٱلْمَعْرُوفِ مُحْصَنَٰتٍ غَيْرَ مُسَٰفِحَٰتٍ وَلَا مُتَّخِذَٰتِ
أَخْدَانٍ ۚ فَإِذَآ أُحْصِنَّ فَإِنْ أَتَيْنَ بِفَٰحِشَةٍ فَعَلَيْهِنَّ نِصْفُ
مَا عَلَى ٱلْمُحْصَنَٰتِ مِنَ ٱلْعَذَابِ ۚ ذَٰلِكَ لِمَنْ خَشِىَ
ٱلْعَنَتَ مِنكُمْ ۚ وَأَن تَصْبِرُوا۟ خَيْرٌ لَّكُمْ ۗ وَٱللَّهُ غَفُورٌ رَّحِيمٌ
﴿٢٥﴾ يُرِيدُ ٱللَّهُ لِيُبَيِّنَ لَكُمْ وَيَهْدِيَكُمْ سُنَنَ ٱلَّذِينَ
مِن قَبْلِكُمْ وَيَتُوبَ عَلَيْكُمْ ۗ وَٱللَّهُ عَلِيمٌ حَكِيمٌ ﴿٢٦﴾
٨٢

Ces personnes-là sont concernées par l'interdiction par l'alliance conjugale et ce selon le consensus des savants, comme le rapporte ce noble verset. Par contre, tout ce qui n'entre pas dans cette catégorie, entre dans Sa parole: *« Excepté ces interdictions, il vous est loisible d'utiliser vos biens pour vous marier honnêtement »*,

c'est-à-dire en épousant les autres parentes comme les cousines paternelles ou maternelles.

Pour ce qui est des interdictions par allaitement, Allah a cité celui de la mère et de la sœur; il y a en cela l'interdiction du mariage avec la mère bien que le lait ne soit pas le sien mais celui de son propriétaire; cette indication de ce verset montre que le propriétaire du lait devient le père de celui qui est allaité. Par conséquent, une fois que la paternité et la maternité sont attestées, ce qui découle d'eux devient aussi attesté, comme leurs frères, leurs origines et leurs branches. Le Prophète (ﷺ) a dit: *« L'allaitement induit les mêmes interdictions que la parenté »*. De ce fait, l'interdiction se répand du côté de celle qui allaite et de celui qui possède le lait de même qu'elle se répand parmi les proches; elle se répand aussi dans l'enfant allaité parmi sa seule descendance, avec comme condition que l'allaitement soit au nombre de cinq tétées en deux ans, comme l'a indiqué la sunna.

Concernant les interdictions par alliance familiale, elles sont au nombre de quatre: les épouses des pères et leur ascendance, les épouses des fils et leur descendance, qu'elles soient héritières ou voilées par d'autres, ainsi que les mères des épouses même et leur ascendance; ces trois cas deviennent interdits dès la conclusion de l'acte de mariage.

La quatrième interdiction par alliance familiale concerne la belle-fille, c'est-à-dire la fille de l'épouse et sa descendance. Cependant, cette dernière ne devient interdite pour un homme qu'une fois qu'il a consommé le mariage avec sa mère, comme l'indique ici le verset: *« Vos belles-filles, qui sont dans votre giron, qui sont nées des femmes avec lesquelles vous avez consommé le mariage »*.

La majorité des savants ont dit au sujet de Sa parole: *« Qui sont dans votre giron »* est une limite d'ordre général sans signification, car la belle-fille est interdite de mariage, même si elle ne se trouve pas dans le giron de son beau-père. Cependant, cette limitation contient deux avantages:

Le premier a trait à la sagesse sous-jacente à l'interdiction de la belle-fille; celle-ci étant à la même place que la fille de sang, il serait abominable de la rendre licite.

Le deuxième a trait à la permission de s'isoler avec la belle-fille, car elle se trouve à la même place que ses propres filles qui se trouvent dans son giron. Et Allah est plus savant.

Quant aux interdictions par regroupement, Allah a cité le regroupement entre deux sœurs en l'interdisant, alors que le Prophète (ﷺ) a interdit le regroupement entre une épouse et sa tante paternelle ou maternelle. Ainsi, il est interdit de réunir entre deux femmes entre lesquelles existe un lien de sang; s'il est destiné à l'une d'avoir un garçon et à l'autre une fille, cette fille sera interdite au garçon; par conséquent, il est interdit de réunir entre elles, en ce qu'il y a en cela comme causes de coupure dans les liens de parenté.

Parmi les autres interdictions dans le mariage, il y a aussi *« les femmes déjà mariées »* avec lesquelles le mariage est interdit tant qu'elles sont sous la responsabilité d'époux, jusqu'à ce qu'elles divorcent et qu'elles accomplissent leur période de viduité. *« A moins qu'elles ne soient vos captives de guerre »*, c'est-à-dire des prisonnières de guerre; en effet, si une incroyante déjà mariée est faite prisonnière, elle devient licite pour le musulman après qu'elle s'abstienne de toute incroyance. En revanche, si une esclave

mariée est vendue ou offerte, son mariage ne peut être dissout, car le deuxième maître prend la place du premier. Nous avons le meilleur exemple à ce sujet dans l'histoire de *Barîra* à qui le Prophète (ﷺ) a laissé le choix de son sort.

En outre, Sa parole: *« Excepté ces interdictions, il vous est loisible d'utiliser vos biens pour vous marier honnêtement »*, signifie que tout ce qui n'a pas été mentionné dans ce verset est licite et permis, car l'illicite est limité alors que le licite n'a pas de limite et ne peut être cerné, par compassion et miséricorde de la part d'Allah et par facilité pour Ses serviteurs.

Sa parole: *« Il vous est loisible d'utiliser vos biens pour vous marier honnêtement et non pour vivre en concubinage »*, signifie que vous avez la liberté de choisir qui vous voulez parmi les femmes vertueuses permises par Allah, en les épousant légalement sans vous adonner à la fornication et sans les livrer elles-mêmes à la débauche. Il y a dans ce verset la preuve que le chaste et l'honnête ne peut épouser que la femme chaste et honnête, comme l'atteste cet autre verset: *« Le fornicateur n'épousera qu'une femme adultère ou une associationniste et la femme adultère n'épousera qu'un fornicateur ou un associationniste »*. S24. V3.

« C'est une obligation pour vous de remettre la dot convenue à celle avec laquelle vous aurez consommé le mariage ». C'est-à-dire que l'acquittement de la dot est une obligation prescrite par Allah, et non une faveur de votre part qui peut être acquittée ou pas selon votre bon vouloir. Le mot *« Convenue »* veut dire aussi que la dot étant évaluée entre vous, elle devient obligatoire pour vous, et vous n'avez pas le droit d'en diminuer quoi que ce soit.

« Mais il n'y a aucun inconvénient à ce que vous modifiiez le montant de la dot d'un commun accord par la suite ». C'est-à-dire que l'époux a le droit d'ajouter quelque chose à cette dot et l'épouse a le droit aussi de lui en abandonner une partie de son plein gré et satisfaction de sa part. C'est là l'avis de beaucoup d'exégètes. De nombreux autres exégètes ont soutenu que ce verset a été révélé au sujet du mariage de jouissance qui était permis au début de l'Islam avant que le Prophète (ﷺ) ne l'interdise. Une période était arrêtée entre les deux partenaires ainsi que le montant d'une dot; une fois cette période écoulée, si les deux partenaires s'entendent et tombent d'accord pour revoir la dot convenue, il n'y a aucune gêne pour eux, et Allah est plus savant.

« Car Allah est, en vérité, Omniscient et Sage ». C'est-à-dire qu'Il est parfait dans Sa science et parfait dans Sa sagesse. Parmi les marques de Sa science et de Sa sagesse, Il vous a légiféré ces lois et vous a établi ces limites distinguant ce qui est licite de ce qui est illicite.

(25). *« Que ceux qui n'ont pas les moyens d'épouser des femmes libres et croyantes se rabattent sur de jeunes esclaves croyantes; Allah en sait plus que quiconque sur votre foi. Vous êtes d'une origine commune. Epousez-les avec la permission de leurs maîtres et remettez-leur la dot d'usage en tant que femmes vertueuses qui s'abstiennent de l'adultère et de prendre un amant. Et si, une fois préservées (par les liens du mariage), elles commettent néanmoins l'adultère, elles auront à subir la moitié de la peine imposée à la femme libre (dans un cas semblable). Cette concession est destinée à ceux d'entre vous qui craignent de ne pas supporter (le célibat), mais (si ce n'est pas le cas) il est préférable pour vous d'user de patience et Allah est Pardonneur et Très Miséricordieux »*. C'est-à-dire que celui qui

n'est pas en mesure d'épouser des femmes croyantes libres et qu'il craint de tomber dans la fornication ou la grande gêne, il lui est permis d'épouser des esclaves croyantes d'après ce qui vous apparaît, car, en définitive, Allah seul sait qui est le croyant sincère et qui ne l'est pas. Certes, les choses de ce bas-monde sont bâties sur les apparences alors que les questions de l'au-delà sont bâties sur ce qui est caché et secret.

« Et remettez-leur la dot d'usage », c'est-à-dire même si elles sont esclaves, elles ont droit à la dot de la même façon que les femmes libres. Cependant, il n'est permis d'épouser les esclaves que si elles sont *« vertueuses »,* c'est-à-dire chastes et éloignées de toute tendance à l'adultère *« qui s'abstiennent de l'adultère »,* c'est-à-dire qui commettent l'adultère ouvertement *« et de prendre un amant »* c'est-à-dire dans le secret et en cachette.

En substance, il n'est pas permis au musulman libre d'épouser une esclave, qu'avec quatre conditions citées par Allah : sa foi, la chasteté apparente et cachée, l'impossibilité d'épouser une croyante libre et la crainte de tomber dans la fornication. Une fois ces conditions réunies, il lui est permis de l'épouser.

Sa parole : *« Et si une fois préservées (par les liens du mariage) »,* c'est-à-dire qu'elles se marient ou qu'elles embrassent l'Islam *« elles commettent néanmoins l'adultère, elles auront à subir la moitié de la peine imposée à la femme libre ».*

C'est-à-dire qu'elles auront à subir la moitié du châtiment qui peut être divisé en deux, à savoir la flagellation. De ce fait, leur châtiment sera de cinquante coups de fouet. Pour ce qui est de la lapidation, l'esclave n'est pas concernée car la lapidation ne peut pas être divisée en deux. Aussi, selon le premier avis, si elles ne sont pas mariées, elles ne subissent pas de châtiment pénal mais des reproches et des menaces qui les dissuadent de récidiver et, selon le deuxième avis, les esclaves non musulmanes, lorsqu'elles commettent l'adultère, subissent aussi des reproches et des mises en garde.

Le Très Haut a conclu ce verset par ces deux noms sublimes *« Le Pardonneur et le Très Miséricordieux »,* dans la mesure où ces règles sont une miséricorde pour les serviteurs et une bienfaisance à leur égard, car Allah ne les a pas mis dans la gêne mais leur a facilité les choses autant que faire se peut. Le fait de mentionner la miséricorde après la mention de la peine légale, est une indication sur le fait que les limites imposées par Allah sont des moyens d'expiation des péchés à travers lesquels Il pardonne à Ses serviteurs, comme il est dit dans un *ḥadith*. En outre, cette règle concernant l'esclave femme est la même que celle qui concerne l'esclave homme, dans la mesure où il n'y a aucune différence entre eux.

﴿٢٦-٢٧﴾. *« Allah veut vous exposer (Ses exigences), vous ramener aux usages de vos devanciers et vous accorder votre repentir. Et Allah est à la fois Très Savant et Très Sage. Allah veut agréer votre repentir mais ceux qui s'abandonnent à leurs passions voudraient que vous cédiez largement à vos penchants (pervers).*

Allah veut alléger vos difficultés, mais l'homme a été créé tout de faiblesse ».

Le Très Haut nous informe sur Son immense don, Son incommensurable faveur et Sa bonne éducation de Ses serviteurs croyants de même que de la facilité de Sa religion. Il a dit : *« Il veut vous ramener aux usages de vos devanciers ».* C'est-à-dire ceux à qui Allah a accordé des faveurs parmi les Prophètes et leurs disciples, dans leur ligne de conduite

vertueuse, leurs caractéristiques parfaites et leur guidance totale. Il vous a montré la voie de ceux qui vous ont précédés, et vous a guidés sur le chemin de la science et de la pratique qui étaient les leurs.

« Et vous accorder votre repentir ». C'est-à-dire qu'Il sera compatissant à votre égard en toutes circonstances et dans ce qu'Il vous a légiféré, afin que vous puissiez respecter ce qu'Il vous a établi comme limites en vous contentant de ce qu'Il vous a permis et autorisé. Il vous a ouvert aussi les portes de la miséricorde en vous assistant dans le chemin du repentir et en l'acceptant de vous lorsque vous Lui demandez pardon.

Sa parole : *« Allah veut agréer votre repentir »*, c'est-à-dire d'une façon qui rassemble ceux qui sont divisés parmi vous, qui unifie vos cœurs et qui rapproche ceux qui sont éloignés parmi vous.

« Mais ceux qui s'abandonnent à leurs passions », c'est-à-dire ceux qui penchent là où les mènent leurs passions et qui les préfèrent à l'obéissance à Allah, en se soumettant à leurs desiderata, parmi les mécréants et les pervers qui préfèrent suivre leurs passions que d'obéir à leur Seigneur. Ces gens-là veulent : *« que vous cédiez largement à vos penchants (pervers) »*. C'est-à-dire que vous déviiez de la voie droite pour suivre la voie de ceux qui ont encouru la colère d'Allah et des égarés ; ils veulent vous éloigner de l'obéissance au Tout Miséricordieux pour vous rapprocher de l'obéissance de Satan. Aussi, si vous savez qu'Allah vous ordonne de faire ce qui est de nature à vous assurer votre salut et votre réussite alors que ceux qui suivent leurs passions vous invitent à la perdition et au malheur, choisissez donc pour vous-mêmes de suivre lequel des hérauts qui vous appelle et

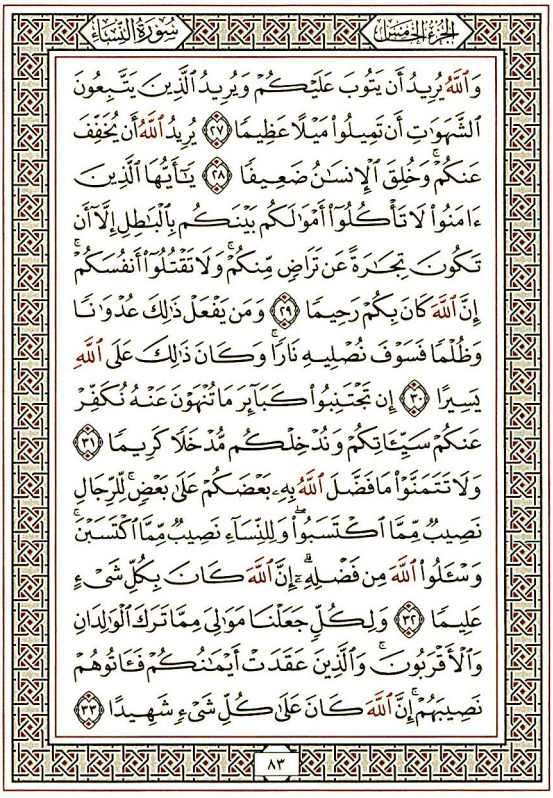
الجزء الخامس — سورة النساء

وَٱللَّهُ يُرِيدُ أَن يَتُوبَ عَلَيْكُمْ وَيُرِيدُ ٱلَّذِينَ يَتَّبِعُونَ
ٱلشَّهَوَٰتِ أَن تَمِيلُوا۟ مَيْلًا عَظِيمًا ﴿٢٧﴾ يُرِيدُ ٱللَّهُ أَن يُخَفِّفَ
عَنكُمْ ۚ وَخُلِقَ ٱلْإِنسَٰنُ ضَعِيفًا ﴿٢٨﴾ يَٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ
ءَامَنُوا۟ لَا تَأْكُلُوٓا۟ أَمْوَٰلَكُم بَيْنَكُم بِٱلْبَٰطِلِ إِلَّآ أَن
تَكُونَ تِجَٰرَةً عَن تَرَاضٍ مِّنكُمْ ۚ وَلَا تَقْتُلُوٓا۟ أَنفُسَكُمْ ۚ
إِنَّ ٱللَّهَ كَانَ بِكُمْ رَحِيمًا ﴿٢٩﴾ وَمَن يَفْعَلْ ذَٰلِكَ عُدْوَٰنًا
وَظُلْمًا فَسَوْفَ نُصْلِيهِ نَارًا ۚ وَكَانَ ذَٰلِكَ عَلَى ٱللَّهِ
يَسِيرًا ﴿٣٠﴾ إِن تَجْتَنِبُوا۟ كَبَآئِرَ مَا تُنْهَوْنَ عَنْهُ نُكَفِّرْ
عَنكُمْ سَيِّـَٔاتِكُمْ وَنُدْخِلْكُم مُّدْخَلًا كَرِيمًا ﴿٣١﴾
وَلَا تَتَمَنَّوْا۟ مَا فَضَّلَ ٱللَّهُ بِهِۦ بَعْضَكُمْ عَلَىٰ بَعْضٍ ۚ لِّلرِّجَالِ
نَصِيبٌ مِّمَّا ٱكْتَسَبُوا۟ ۖ وَلِلنِّسَآءِ نَصِيبٌ مِّمَّا ٱكْتَسَبْنَ ۚ
وَسْـَٔلُوا۟ ٱللَّهَ مِن فَضْلِهِۦٓ ۚ إِنَّ ٱللَّهَ كَانَ بِكُلِّ شَىْءٍ
عَلِيمًا ﴿٣٢﴾ وَلِكُلٍّ جَعَلْنَا مَوَٰلِىَ مِمَّا تَرَكَ ٱلْوَٰلِدَانِ
وَٱلْأَقْرَبُونَ ۚ وَٱلَّذِينَ عَقَدَتْ أَيْمَٰنُكُمْ فَـَٔاتُوهُمْ
نَصِيبَهُمْ ۚ إِنَّ ٱللَّهَ كَانَ عَلَىٰ كُلِّ شَىْءٍ شَهِيدًا ﴿٣٣﴾
٨٣

optez pour la meilleure voie qui vous convient.

« Allah veut alléger vos difficultés ». C'est-à-dire par la facilitation de ce qu'Il vous a ordonné de faire et de ce qu'il vous a interdit de faire ; en outre, en vertu de la gêne qui existe dans certaines lois et législations, Il vous a permis des choses qu'impliquent la nécessité et le besoin, comme la consommation de la chair d'une bête morte, du sang et d'autres choses encore, pour celui qui se trouve dans la nécessité, comme le mariage pour le libre avec l'esclave, avec les conditions précitées, et ce par miséricorde de Sa part, par bienfaisance envers vous ainsi que par Sa science et Sa sagesse vis-à-vis de la faiblesse de l'homme en toutes circonstances, faiblesse physique, faiblesse de la volonté, faiblesse de la fermeté, faiblesse de la foi, faiblesse de la patience. Tout cela

a fait en sorte qu'Allah lui facilite ce que ne peut supporter sa foi, sa patience et sa force.

﴿29﴾-﴿36﴾. *« Ne vous emparez pas mutuellement de vos biens de manière illicite, exception faite d'une opération commerciale (menée) d'un commun accord et ne vous entretuez pas car Allah est pour vous Tout Miséricordieux.*

Quant à celui qui fait cela, injustement par (simple) inimitié, Nous le précipiterons dans le feu ; cela est pour Allah chose facile ! ».

Le Très Haut met en garde Ses serviteurs contre le fait de s'emparer mutuellement des biens des uns et des autres d'une façon injuste et illicite; ceci englobe le vol, l'usurpation, le gain des jeux de hasard ainsi que les gains illicites; bien plus, il englobe aussi le gaspillage et la dilapidation de tes propres biens, car c'est là une pratique nuisible et non avantageuse.

A l'inverse, Il leur a permis de dépenser leurs biens et de les gagner par le moyen du commerce et des transactions licites, conditionnées par la satisfaction et le commun accord.

« Et ne vous entretuez pas », c'est-à-dire ne vous tuez pas les uns les autres et ne vous suicidez pas; y entre aussi le fait d'exposer sa personne aux dangers et aux risques d'accidents et de destruction *« car Allah est pour vous Tout Miséricordieux ».* Parmi les marques de Sa miséricorde est qu'Il a préservé vos personnes et vos biens et vous a interdit de les dilapider et de les gaspiller, en vous établissant des limites et des règles en ce sens.

Regarde cette façon succincte et harmonieuse avec laquelle ce verset du Très Haut traite de ces deux sujets: *« Ne vous emparez pas mutuellement de vos biens »« et ne vous entretuez pas »,* en englobant les biens d'autrui et tes propres biens, le fait de te tuer toi-même et de tuer autrui, en utilisant ces expressions plus succinctes que le fait de dire: *« Que personne d'entre vous ne s'empare des biens d'autrui »* ou *« Que personne parmi vous ne tue l'autre »,* puisque ces dernières expressions se limitent seulement aux biens d'autrui et à la personne d'autrui.

Il reste que l'ordre de préservation des biens et des personnes qui est adressé à l'ensemble des croyants indique que ces croyants, dans leur compassion, leur miséricorde et leur clémence mutuelles, sont comme un seul corps, puisque la foi les rassemble autour de leurs avantages religieux et profanes.

Après leur avoir interdit de s'emparer mutuellement de leurs biens d'une façon illicite, ce qui constituerait un tort et un préjudice pour eux, le Très Haut leur a permis ce qui est avantageux pour eux comme diverses formes de commerce et de transactions, en disant: *« Exception faite d'une opération commerciale (menée) d'un commun accord »,* c'est-à-dire qui est licite pour vous. La condition du commun accord, bien qu'il s'agisse d'une opération commerciale, est que l'accord ne soit pas un accord d'intérêt usuraire, car l'intérêt usuraire *(ribâ)* n'est pas du commerce, voire il est contraire au but du commerce. C'est pourquoi il est indispensable qu'il y ait une satisfaction mutuelle, une liberté de choix et un commun accord entre les deux partenaires pour exercer un commerce ou conclure une transaction.

Parmi les conditions de l'entière satisfaction est que l'objet du contrat soit connu, car si tel n'est pas le cas, cela devient comme un jeu de hasard; par conséquent, la vente par tromperie étant dénuée de satisfaction sous toutes ses formes, le contrat qui en découle reste nul et non avenu, puisque la satisfaction

mutuelle reste à la base de toute conclusion de contrat.

Ensuite, Il a conclu le verset par cette Parole: *« Allah est pour vous Tout Miséricordieux »*. Sa miséricorde envers vous est telle qu'Il a préservé vos sangs et vos biens et vous a interdit de leur porter atteinte.

« Quant à celui qui fait cela », c'est-à-dire qui s'empare des biens d'autrui ou qui tue les gens *« injustement par (simple) inimitié »*, et non par ignorance et omission, *« Nous le précipiterons dans le feu »*. C'est-à-dire qu'il sera soumis à un grand châtiment.

(31). *« Si vous vous abstenez des péchés capitaux, Nous vous remettrons vos péchés et vous établirons en un lieu honorable »*.

Il s'agit là d'une marque de la faveur d'Allah et de Sa bienfaisance envers Ses serviteurs croyants, auxquels Il a promis, s'ils s'abstiennent de commettre des péchés capitaux, de leur pardonner tous leurs péchés et erreurs et de les introduire dans un lieu honorable, plein de bienfaits, à savoir le paradis qui contient tout ce qu'aucun œil n'a jamais vu, qu'aucune ouïe n'a jamais entendu et qu'aucun cœur n'a jamais imaginé.

Dans cette abstinence de commettre des péchés capitaux, entre l'observance des obligations cultuelles dont l'abandon implique un grand péché, comme les cinq prières, la prière du vendredi, le jeûne du Ramadan, etc. Le Prophète (ﷺ) a dit: *« Les cinq prières, la prière du vendredi à la prière suivante, le mois de Ramadan au mois de Ramadan suivant, sont des expiations pour les actes commis entre eux, à moins d'éviter les péchés capitaux.* La meilleure définition du péché capital est que celui-ci implique la peine légale dans ce bas-monde ou un châtiment dans l'au-delà ou l'absence de foi (au moment où il est commis) ou une malédiction.

(32). *« Ne convoitez pas les biens par lesquels Allah a établi la supériorité des uns sur les autres; les hommes auront une part correspondant à ce qu'ils ont acquis et, de même, les femmes auront une part correspondant à ce qu'elles ont acquis; et demandez à Allah de vous accorder Ses faveurs car Allah est Omniscient »*.

Le Très Haut déconseille à Ses serviteurs croyants de convoiter les choses par lesquelles Il a donné la préférence à certains sur d'autres, que ces choses soient possibles ou impossibles; par exemple, les femmes ne doivent pas convoiter les caractéristiques des hommes par lesquelles Allah leur a donné la préférence sur elles; de même, le pauvre ne doit pas convoiter la situation du riche, car ce serait de la pure jalousie, c'est-à-dire que tu souhaites qu'Allah enlève à autrui les faveurs qu'Il lui a accordées et te les donne à toi.

Ceci implique aussi que tu sois courroucé contre le destin d'Allah en te complaisant dans la paresse et les faux espoirs qui sont incompatibles avec l'action et la recherche des gains. Certes, deux choses sont louables dans cette optique: que le serviteur œuvre selon ses capacités dans ce qui lui est utile comme intérêts religieux et profanes et qu'il demande à Allah de lui accorder de Ses faveurs, sans mettre sa confiance en lui-même ni sur un autre en dehors de son Seigneur. C'est pourquoi le Très Haut a dit: *« Les hommes auront une part correspondant à ce qu'ils ont acquis »*, c'est-à-dire de leurs œuvres issues de leur quête.

« Les femmes auront une part correspondant à ce qu'elles ont acquis ».

Chacun d'eux n'obtiendra que ce qu'il aura acquis et peiné pour l'avoir.

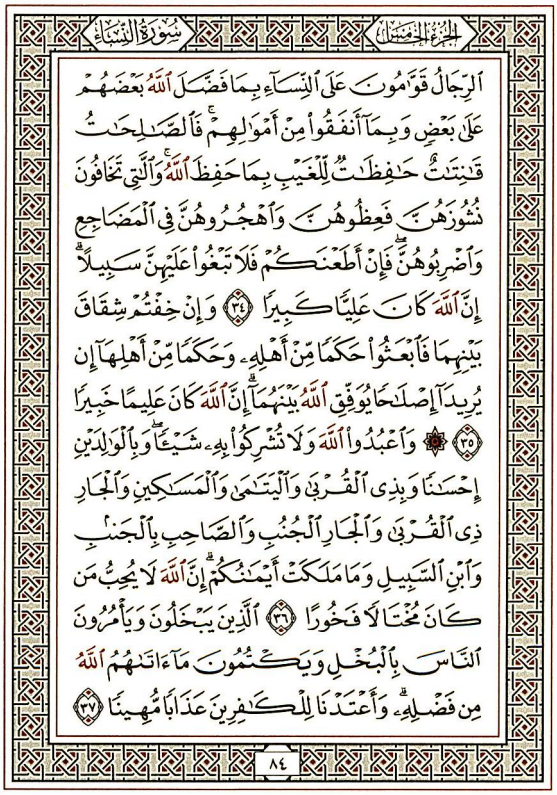
الجزء الخامس — سورة النساء

ٱلرِّجَالُ قَوَّٰمُونَ عَلَى ٱلنِّسَآءِ بِمَا فَضَّلَ ٱللَّهُ بَعْضَهُمْ
عَلَىٰ بَعْضٍ وَبِمَآ أَنفَقُوا۟ مِنْ أَمْوَٰلِهِمْ ۚ فَٱلصَّٰلِحَٰتُ
قَٰنِتَٰتٌ حَٰفِظَٰتٌ لِّلْغَيْبِ بِمَا حَفِظَ ٱللَّهُ ۚ وَٱلَّٰتِى تَخَافُونَ
نُشُوزَهُنَّ فَعِظُوهُنَّ وَٱهْجُرُوهُنَّ فِى ٱلْمَضَاجِعِ
وَٱضْرِبُوهُنَّ ۖ فَإِنْ أَطَعْنَكُمْ فَلَا تَبْغُوا۟ عَلَيْهِنَّ سَبِيلًا ۗ
إِنَّ ٱللَّهَ كَانَ عَلِيًّا كَبِيرًا ﴿٣٤﴾ وَإِنْ خِفْتُمْ شِقَاقَ
بَيْنِهِمَا فَٱبْعَثُوا۟ حَكَمًا مِّنْ أَهْلِهِۦ وَحَكَمًا مِّنْ أَهْلِهَآ إِن
يُرِيدَآ إِصْلَٰحًا يُوَفِّقِ ٱللَّهُ بَيْنَهُمَآ ۗ إِنَّ ٱللَّهَ كَانَ عَلِيمًا خَبِيرًا
﴿٣٥﴾ ۞ وَٱعْبُدُوا۟ ٱللَّهَ وَلَا تُشْرِكُوا۟ بِهِۦ شَيْـًٔا ۖ وَبِٱلْوَٰلِدَيْنِ
إِحْسَٰنًا وَبِذِى ٱلْقُرْبَىٰ وَٱلْيَتَٰمَىٰ وَٱلْمَسَٰكِينِ وَٱلْجَارِ
ذِى ٱلْقُرْبَىٰ وَٱلْجَارِ ٱلْجُنُبِ وَٱلصَّاحِبِ بِٱلْجَنۢبِ
وَٱبْنِ ٱلسَّبِيلِ وَمَا مَلَكَتْ أَيْمَٰنُكُمْ ۗ إِنَّ ٱللَّهَ لَا يُحِبُّ مَن
كَانَ مُخْتَالًا فَخُورًا ﴿٣٦﴾ ٱلَّذِينَ يَبْخَلُونَ وَيَأْمُرُونَ
ٱلنَّاسَ بِٱلْبُخْلِ وَيَكْتُمُونَ مَآ ءَاتَىٰهُمُ ٱللَّهُ
مِن فَضْلِهِۦ ۗ وَأَعْتَدْنَا لِلْكَٰفِرِينَ عَذَابًا مُّهِينًا ﴿٣٧﴾
٨٤

« Et demandez à Allah de vous accorder de Ses faveurs ». C'est-à-dire tout ce qui vous est avantageux dans votre religion et votre vie profane, car c'est là où se trouve la perfection de l'homme et son bonheur et non dans la paresse et dans la confiance absolue en soi sans se croire obligé de recourir à son Seigneur, ce qui constitue le summum de la perte et de l'égarement.

« Car Allah est Omniscient ». Il donne à celui qu'Il juge digne de cela et prive celui qu'il juge indigne de cela.

(34). *« A chacun Nous avons désigné des héritiers de ce que laissent les père et mère, les proches et ceux auxquels vous êtes liés par un pacte. Donnez-leur leur part qui doit leur revenir. Allah est Témoin de tous vos actes »*.

C'est-à-dire qu'à tous les gens Nous avons assigné des tuteurs et des alliés qui les assistent et leur viennent en aide en cas de besoin *« de ce que laissent les père et mère, les proches »*. Ceci englobe tous les proches, qu'ils soient des ascendants ou des descendants ou ceux qui font partie de la branche collatérale, car ceux-ci sont considérés comme des proches.

Il a cité ensuite un autre genre d'alliés en disant : *« Et ceux auxquels vous êtes liés par un pacte »*. C'est-à-dire ceux avec qui vous avez contracté un pacte d'assistance mutuelle et d'entraide ou autre engagement. Tout cela fait partie des faveurs d'Allah à l'égard de Ses serviteurs, dans la mesure où les alliés s'assistaient dans les choses qu'ils ne pouvaient faire séparément.

« Donnez-leur leur part qui doit leur revenir ». C'est-à-dire dire donnez à vos alliés la part qui leur revient et qui découle de l'assistance, de l'aide et du secours dans les choses qui ne relèvent pas de la désobéissance à Allah ainsi que leurs parts d'héritage aux proches parmi ces alliés.

(34). *« Les hommes ont la charge et la direction des femmes en raison des avantages qu'Allah leur a accordés sur elles et en raison aussi des dépenses qu'ils effectuent pour assurer leur entretien. (En revanche) les épouses vertueuses demeurent toujours fidèles à leurs époux pendant leur absence et préservent leur honneur conformément à l'ordre qu'Allah a prescrit. Pour celles qui se montrent insubordonnées, commencez par les exhorter, puis ignorez-les dans votre lit conjugal et si, c'est nécessaire, corrigez-les. Mais dès qu'elles redeviennent raisonnables, ne leur cherchez plus querelle, Allah est le Maître Souverain »*.

Le Très Haut nous informe que *« les hommes ont la charge et la direction des femmes »*, c'est-à-dire qu'ils ont la charge sur elles de leur enjoindre de respecter les droits d'Allah, comme l'accomplissement de Ses obligations et d'éviter de s'adonner aux choses interdites ; ils ont aussi la

charge sur elles de dépenser à leur profit, de leur assurer le gîte, la nourriture, l'habilement et le logement.

Il a montré ensuite les causes impliquant la charge et la direction des femmes par les hommes, en disant : *« En raison des avantages qu'Allah leur a accordés sur elles et en raison aussi des dépenses qu'ils effectuent pour assurer leur entretien »*. C'est-à-dire en vertu des avantages avec lesquelles Allah a distingué les hommes en dehors des femmes et ce, sous différentes formes : il en est ainsi de la charge de la prophétie, du message divin ainsi que de nombreuses obligations religieuses particulières comme le *Djihâd*, les fêtes, la prière du vendredi ; il en est aussi des particularités de la raison, de la pondération, de la patience et de la rigueur, qu'on ne trouve pas de la même façon chez les femmes ; il en est de même de leur distinction avec les dépenses qu'ils font au profit de leurs épouses ; en effet, beaucoup de dépenses sont assumées par les hommes en particulier, ce qui les distingue des femmes.

C'est là où réside peut être le secret de Sa parole : *« Et en raison aussi des dépenses qu'ils effectuent »*. Il a supprimé le passif pour montrer la forme absolue des dépenses, ce qui indique, par conséquent, que l'homme est pareil au tuteur et au maître par rapport à son épouse et sa fonction est de prendre soin de ce qu'Allah lui a confié comme dépôt. Quant à la fonction de l'épouse, elle consiste à obéir à son Seigneur et à son époux. C'est pour cela qu'Il a dit : *« Les épouses vertueuses demeurent toujours fidèles à leurs époux pendant leur absence et préservent leur honneur »* y compris lorsque leurs époux ne sont pas avec elles ; elles préservent leurs biens et leur honneur, grâce à la préservation d'Allah et à Son assistance, car l'âme humaine est instigatrice au mal. Cependant, celui qui place sa confiance en Allah, Allah lui suffit pour tout ce qui le préoccupe dans les affaires de sa religion ou de sa vie profane.

Il a dit ensuite : *« Pour celles qui se montrent insubordonnées »*, c'est-à-dire qui font montre de désobéissance sous forme de paroles ou d'actes, *« commencez par les exhorter »*, c'est-à-dire en leur montrant les prescriptions d'Allah concernant l'obéissance à l'époux et sa désobéissance, l'incitation à lui obéir et la mise en garde contre le fait de lui désobéir. Si elles mettent fin à leur désobéissance, c'est là le but recherché, sinon les époux doivent se détourner d'elles dans le lit conjugal sans copuler avec elles, le temps qu'elles reviennent à de meilleurs sentiments ; si cela ne donne aucun résultat, et si cela devient nécessaire, ils les corrigent mais d'une façon qui ne soit pas violente.

Si le but recherché se concrétise à travers un de ces moyens et qu'elles reviennent à de meilleurs sentiments *« ne leur cherchez plus querelle »*. C'est-à-dire que ce que vous cherchiez vient de se concrétiser ; aussi, ne leur cherchez plus querelle pour des choses passées et ne passez pas outre leurs défauts dont la mention porte préjudice et nuit à votre compagnie.

﴿٣٥﴾. *« Si une rupture entre les deux conjoints est à craindre, suscitez alors un arbitre de la famille de l'époux et un arbitre de la famille de l'épouse. Si les deux conjoints ont le réel désir de se réconcilier, Allah favorisera leur entente, car Allah est Omniscient et parfaitement Informé »*.

C'est-à-dire si vous craignez une déchirure dans la relation conjugale entre deux époux, une mésentente et une séparation *« suscitez alors un arbitre de la famille de l'époux et un arbitre de la famille*

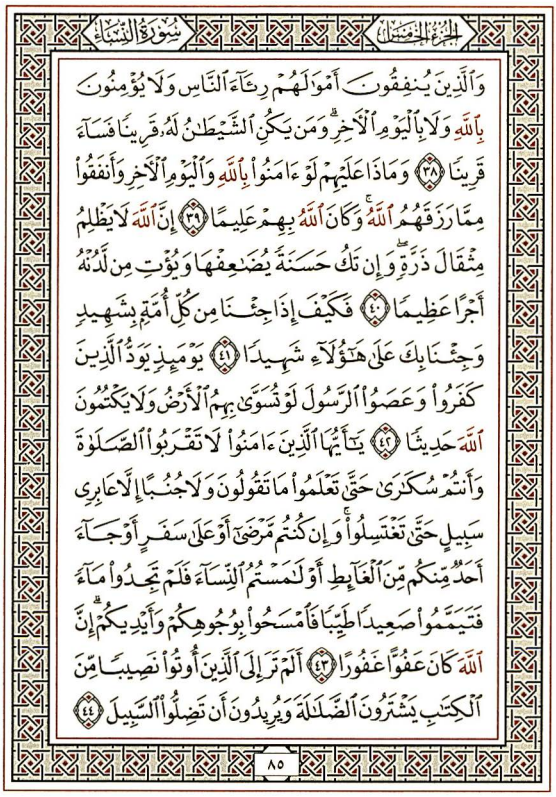
وَٱلَّذِينَ يُنفِقُونَ أَمْوَٰلَهُمْ رِئَآءَ ٱلنَّاسِ وَلَا يُؤْمِنُونَ
بِٱللَّهِ وَلَا بِٱلْيَوْمِ ٱلْءَاخِرِ ۗ وَمَن يَكُنِ ٱلشَّيْطَٰنُ لَهُۥ قَرِينًا فَسَآءَ
قَرِينًا ﴿٣٨﴾ وَمَاذَا عَلَيْهِمْ لَوْ ءَامَنُوا۟ بِٱللَّهِ وَٱلْيَوْمِ ٱلْءَاخِرِ وَأَنفَقُوا۟
مِمَّا رَزَقَهُمُ ٱللَّهُ ۚ وَكَانَ ٱللَّهُ بِهِمْ عَلِيمًا ﴿٣٩﴾ إِنَّ ٱللَّهَ لَا يَظْلِمُ
مِثْقَالَ ذَرَّةٍ ۖ وَإِن تَكُ حَسَنَةً يُضَٰعِفْهَا وَيُؤْتِ مِن لَّدُنْهُ
أَجْرًا عَظِيمًا ﴿٤٠﴾ فَكَيْفَ إِذَا جِئْنَا مِن كُلِّ أُمَّةٍۭ بِشَهِيدٍ
وَجِئْنَا بِكَ عَلَىٰ هَٰٓؤُلَآءِ شَهِيدًا ﴿٤١﴾ يَوْمَئِذٍ يَوَدُّ ٱلَّذِينَ
كَفَرُوا۟ وَعَصَوُا۟ ٱلرَّسُولَ لَوْ تُسَوَّىٰ بِهِمُ ٱلْأَرْضُ وَلَا يَكْتُمُونَ
ٱللَّهَ حَدِيثًا ﴿٤٢﴾ يَٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ لَا تَقْرَبُوا۟ ٱلصَّلَوٰةَ
وَأَنتُمْ سُكَٰرَىٰ حَتَّىٰ تَعْلَمُوا۟ مَا تَقُولُونَ وَلَا جُنُبًا إِلَّا عَابِرِى
سَبِيلٍ حَتَّىٰ تَغْتَسِلُوا۟ ۚ وَإِن كُنتُم مَّرْضَىٰٓ أَوْ عَلَىٰ سَفَرٍ أَوْ جَآءَ
أَحَدٌ مِّنكُم مِّنَ ٱلْغَآئِطِ أَوْ لَٰمَسْتُمُ ٱلنِّسَآءَ فَلَمْ تَجِدُوا۟ مَآءً
فَتَيَمَّمُوا۟ صَعِيدًا طَيِّبًا فَٱمْسَحُوا۟ بِوُجُوهِكُمْ وَأَيْدِيكُمْ ۗ إِنَّ
ٱللَّهَ كَانَ عَفُوًّا غَفُورًا ﴿٤٣﴾ أَلَمْ تَرَ إِلَى ٱلَّذِينَ أُوتُوا۟ نَصِيبًا مِّنَ
ٱلْكِتَٰبِ يَشْتَرُونَ ٱلضَّلَٰلَةَ وَيُرِيدُونَ أَن تَضِلُّوا۟ ٱلسَّبِيلَ ﴿٤٤﴾

de l'épouse». C'est-à-dire deux hommes responsables, musulmans, adultes, justes et sages, qui savent ce qui se passe entre l'époux et son épouse et qui savent comment réconcilier et comment séparer. En effet, seuls ceux qui jouissent de ces caractéristiques peuvent jouer le rôle d'arbitres; ils doivent œuvrer autant que faire se peut à la réconciliation des deux époux. Par contre, s'ils voient qu'il n'y a pas de possibilité de les réconcilier et que leur vie commune ne peut continuer que dans les disputes, l'inimitié et la désobéissance à Allah, et que la séparation est mieux pour eux, qu'ils les séparent, sans que l'accord de l'époux ne soit nécessaire, car Allah a appelé les deux conciliateurs *«des arbitres»,* et l'arbitre doit juger et trancher même si cela ne satisfait pas une des deux parties.

C'est pour cela qu'Il a dit: *« Si les deux conjoints ont le réel désir de se réconcilier, Allah favorisera leur entente».* C'est-à-dire en raison de l'avis sage et des propos qui attirent les cœurs et suscitent l'attachement entre les deux conjoints.

﴿36﴾-﴿36﴾. *« Adorez Allah et ne Lui associez rien, montrez-vous bienveillants envers vos père et mère, vos proches parents, les orphelins et les indigents, les voisins qui vous sont apparentés et ceux qui vous sont étrangers, le compagnon de voyage, l'homme de passage et les esclaves en votre possession. Allah n'aime pas les insolents prétentieux: ceux qui font preuve d'avarice et qui ordonnent l'avarice à autrui tout en dissimulant les faveurs qu'Allah leur a accordées; et Nous avons préparé un châtiment humiliant pour les mécréants; ceux qui dépensent ostensiblement leurs biens au vu des gens sans croire en Allah ni au Jour dernier et quelle détestable compagnie que de prendre le Diable pour compagnon».*

Le Très Haut ordonne à Ses serviteurs de L'adorer, Lui seul, sans Lui associer quiconque, c'est-à-dire d'entrer dans Sa servitude et de se soumettre à Ses ordres et à Ses interdits, par amour, soumission et dévouement dans tous les actes cultuels apparents ou cachés. Il les met en garde contre l'associationnisme (polythéisme) sous toutes ses formes, que ce soit en Lui associant un Ange, un Prophète, un saint ou un autre personnage parmi Ses créatures qui ne possèdent pour eux mêmes ni capacité d'être utiles ou de faire du tort, de donner la mort, la vie ou de ressusciter quoi que ce soit. Bien plus, l'impérieuse obligation est d'être sincère dans Son adoration de Celui qui possède la perfection totale à tout point de vue; Il possède aussi le pouvoir absolu de disposer de qui Il veut, pouvoir que personne ne partage avec Lui. Ensuite, après avoir ordonné qu'Il soit adoré et que

Son droit soit respecté, Il a ordonné que les droits des êtres soient respectés, selon leur degré de proximité, en disant: *« Montrez-vous bienveillants envers vos père et mère »,* c'est-à-dire soyez bienveillants avec eux par des propos corrects, un discours doux et des actes louables, en obéissant à leurs ordres et en évitant leurs interdits, en dépensant à leur profit, en honorant ceux qui ont un lien d'attachement avec eux de même qu'en respectant les liens de parenté en dehors desquels tu n'as pas d'autres liens qu'à travers eux.

La bienfaisance a deux pratiques antinomiques: le tort et la malveillance; les deux sont interdites par l'Islam.

« Vos proches parents ». Ce terme englobe tous les parents, qu'ils soient proches ou éloignés, qui ont droit à la bienveillance par les paroles et les actes.

« Les orphelins », c'est-à-dire ceux qui ont perdu leurs parents alors qu'ils sont encore enfants; cette frange a un droit sur tous les musulmans, qu'ils soient proches ou éloignés de les prendre en charge, de leur exprimer de la bienveillance, de les consoler, de les éduquer de la meilleure manière qui soit dans l'intérêt de leur religion et de leur vie profane.

« Les indigents », c'est-à-dire ceux qui ont été rendus pauvres par le besoin et la misère et qui n'arrivent pas à trouver les moyens d'une vie digne et honorable. Cette frange de la société a aussi besoin de bienveillance et de prise en charge aussi bien affective que matérielle afin qu'elle puisse vivre dignement dans la société.

« Les voisins qui vous sont apparentés », c'est-à-dire les voisins qui ont un lien de parenté; ceux-ci ont deux droits: le droit de voisinage et le droit de parenté; ils ont droit à la bienveillance et au respect du voisin, ce qui fait partie du droit coutumier *('ourf).* *« Et ceux qui vous sont étrangers »,* c'est-à-dire ceux qui n'ont pas de liens de parenté avec vous. A chaque fois que le voisin est proche de notre porte, à chaque fois son droit sur nous est plus confirmé; de ce fait, il importe au voisin d'honorer son voisin par des cadeaux, des aumônes des invocations, une douceur dans les paroles et les actes et une abstinence de tout tort que ce soit avec une parole ou un acte.

« Le compagnon de voyage ». Il a été dit qu'il s'agit du compagnon dans le voyage, de l'épouse, ou du compagnon d'une manière générale. Cette dernière opinion est la plus plausible, dans la mesure où elle englobe le compagnon dans le voyage ou dans la vie courante ainsi que l'épouse.

Ainsi, le compagnon a, sur son compagnon, un droit supplémentaire à son droit de musulman, en plus de l'assistance qu'il doit lui procurer dans les affaires de sa religion et de son monde profane, des conseils qu'il doit lui donner et de la sincérité qu'il est tenu d'avoir avec lui, dans l'aisance comme dans la gêne, dans ce qui est désiré comme dans ce qui est détesté, en aimant pour lui ce qu'il aime pour lui-même et en détestant pour lui ce qu'il déteste pour lui-même.

« L'homme de passage ». Il s'agit de l'étranger qui se trouve dans la nécessité ou non, loin de chez lui; celui-ci a un droit sur les musulmans dans la mesure où il se trouve dans la nécessité et loin de son pays; ceux-ci sont tenus de lui faire atteindre son but ou du moins de l'aider en cela, d'être généreux envers lui et de lui tenir compagnie.

« Et les esclaves en votre possession ». C'est-à-dire parmi les humains ou les animaux qui sont à votre disposition que vous devez bien traiter, en ne leur imposant pas ce qui est pénible pour eux ou en les aidant dans leurs tâches. Celui

qui accomplit ces ordres se sera soumis à son Seigneur, aura fait preuve d'humilité envers Ses serviteurs et appliqué les directives d'Allah et Ses lois; un tel homme mérite une grande récompense et de bons éloges. Par contre, celui qui n'accomplit pas cela, aura fait preuve de désobéissance à son Seigneur et de rébellion contre Ses directives et Ses lois; il n'aura pas fait preuve d'humilité envers les serviteurs d'Allah; bien plus, c'est un arrogant envers eux et un infatué par sa propre personne. C'est pour cela qu'Il a dit: *« Allah n'aime pas les insolents prétentieux »*, c'est-à-dire pleins de gloriole et d'ostentation, orgueilleux envers les créatures.

L'arrogance et la fatuité de ces gens-là les empêchent d'accomplir leurs devoirs et de donner leurs droits aux autres, et c'est pour cela que le Très Haut les a blâmés ainsi: *« Ceux qui font preuve d'avarice »*, c'est-à-dire qui n'honorent pas ce qu'ils ont comme devoirs vis-à-vis des gens *« et qui ordonnent l'avarice à autrui »* par leurs paroles et leurs actes.

« Tout en dissimulant les faveurs qu'Allah leur a accordées ». C'est-à-dire la science avec laquelle s'orientent et se guident les égarés et s'instruisent les ignorants. Ils la cachent aux yeux des gens et leur montrent ce qui est faux et ce qui les détourne de la vérité; ils ont réuni donc entre l'avarice des biens et celle de la science et entre leur propre égarement et l'égarement des autres. Ce sont là les caractéristiques propres aux incroyants. C'est pour cela qu'Il a dit: *« Nous avons préparé un châtiment humiliant pour les mécréants »*.

C'est-à-dire que de la même façon qu'ils ont fait preuve d'arrogance à l'égard des serviteurs d'Allah, en les lésant dans les droits d'Allah et dans leurs droits, Allah les a humiliés par un châtiment humiliant et un abandon avilissement permanent.

Ensuite, Il a parlé des dépenses découlant de l'ostentation et de la fatuité, en disant: *« Ceux qui dépensent ostensiblement leurs biens au vu des gens »*, c'est-à-dire pour que les gens les voient, font leurs éloges et les louent.

« Sans croire en Allah ni au Jour dernier ». C'est-à-dire que leurs dépenses ne découlent pas d'une sincérité et d'une foi en Allah de même que d'une espérance d'obtenir Sa récompense. C'est là un cheminement sur les pas du Diable et de ses œuvres auxquelles il invite ses partisans afin qu'ils soient parmi les réprouvés de l'enfer. C'est pour cela qu'Il a dit: *« Quelle détestable compagnie que de prendre le Diable pour compagnon »*.

De la même façon que celui qui fait preuve d'avarice à l'égard de ce qu'Allah lui a donné en cachant ce dont Il lui a fait don, est un pécheur et un désobéissant, opposé aux desseins de son Seigneur, celui qui dépense et adore dans l'intention de satisfaire un autre qu'Allah, est aussi un pécheur et un désobéissant, car Allah a ordonné qu'il soit adoré et obéi avec sincérité, comme Il l'a dit dans un autre verset: *« Il ne leur a été ordonné que d'adorer Allah en étant sincères dans leur foi »*. C'est là l'œuvre acceptable dont l'auteur mérite les éloges et la récompense. C'est à cela que le Très Haut a incité Ses serviteurs en leur disant:

﴿٣٩﴾. *« Que leur en aurait-il coûté s'ils avaient cru en Allah et au Jour dernier et fait l'aumône d'une partie de ce qu'Allah leur avait accordé sachant qu'Allah sait tout d'eux? »*.

C'est-à-dire qu'aurait-ils perdu et quelle peine auraient-ils enduré s'ils avaient cru en Allah avec sincérité et dépensé des biens qu'Allah leur a accordés, en réunissant

entre la sincérité et les dépenses dans la voie d'Allah? Dans la mesure où la sincérité est un secret entre le serviteur et son Seigneur qui, seul, peut le connaître, Allah rappelle Sa connaissance de toutes les circonstances de la vie de l'homme, en disant: *« Allah sait tout »*.

﴿40﴾-﴿42﴾. *« En vérité, Allah ne saurait léser personne pas même du poids d'un atome ; et s'il s'agit d'une bonne action, Il en multiplie la valeur et lui attribue une récompense au-delà de toute limite. Qu'adviendra-t-il des négateurs lorsque, de chaque communauté, Nous amènerons un témoin à charge et que Nous t'amènerons toi-même pour témoigner contre eux? Ce jour-là, ceux qui auront été incrédules et qui auront désobéi au Prophète souhaiteront être engloutis par la terre, sachant qu'ils ne pourront rien dissimuler à Allah ! »*.

Le Très Haut parle ici de la perfection de Sa justice et de Sa faveur ainsi que de Son exemption de tout ce qui y est contraire, comme injustice, peu ou prou. Il a dit ainsi: *« En vérité, Allah ne saurait léser personne pas même du poids d'un atome »*. C'est-à-dire en diminuant les bonnes actions de Son serviteur ou en augmentant ses mauvaises actions, comme Il l'a dit dans un autre verset: *« Quiconque aura alors fait le poids d'un atome de bien le verra et quiconque aura commis le poids d'un atome de mal le verra »*. S99. V7-8.

« Et s'il s'agit d'une bonne action, Il en multiplie la valeur ». C'est-à-dire qu'Il la décuple en fonction de son cas particulier et de son utilité, de la situation de son auteur, de sa sincérité, de son amour et de sa perfection.

« Et lui attribue une récompense au-delà de toute limite ». C'est-à-dire au-delà de la récompense que mérite cette bonne action, à travers l'assistance à faire d'autres œuvres de bien et à obtenir beaucoup de bienfaits.

Il a dit ensuite: *« Qu'adviendra-t-il des négateurs lorsque, de chaque communauté, Nous amènerons un témoin à charge et que Nous t'amènerons toi-même pour témoigner contre eux? »*.

C'est-à-dire quelle sera la situation des négateurs le jour où ils seront l'objet du Jugement de Celui qui est parfait dans Sa science, parfait dans Sa justice et parfait dans Sa sagesse, et ce avec le témoignage des plus pures des créatures, en l'occurrence les messagers et les envoyés qui viendront témoigner contre leurs peuples?

Ce jour-là, les personnes jugées reconnaîtront la perfection de la justice et de la faveur du Créateur; ils Le loueront et lui adresseront leurs éloges; ce jour-là, des gens seront heureux d'obtenir le salut et la réussite, la noblesse et le succès, alors que d'autres seront avilis et humiliés, soumis à l'affront et au châtiment.

C'est pourquoi Il a dit: *« Ce jour-là, ceux qui auront été incrédules et qui auront désobéi au Prophète »*, c'est-à-dire qui auront réuni entre la négation d'Allah et de Son messager et la désobéissance à ce dernier *« souhaiteront être engloutis par la terre »*, c'est-à-dire se transformer en terre et devenir du néant, comme a dit le Très Haut dans un autre verset: *« L'incroyant dira alors: « Ah si je n'avais été que de la terre ! »*.

« Sachant qu'ils ne pourront rien dissimuler à Allah ». Bien plus, ils Lui avoueront tout ce qu'ils avaient fait, et leurs langues, leurs mains et leurs pieds témoigneront contre eux de ce qu'ils faisaient. Ce jour-là, Allah les rétribuera à la mesure de leurs actes et ils reconnaîtront qu'Allah est la vérité évidente. Quant à dire que les incroyants garderont secrètes

leur incroyance et leur négation, cela se passera à un certain moment du Jugement dernier, lorsque ceux-ci penseront que leur négation les mettra à l'abri du châtiment d'Allah. Mais une fois qu'ils connaissent les réalités et que leurs organes témoignent contre eux, à ce moment-là tout devient clair et il ne sert à rien de nier.

(43). *« Ô vous qui avez cru, n'approchez pas la prière alors que vous êtes ivres jusqu'à ce que vous sachiez ce que vous dites, ni en état d'impureté majeure jusqu'à ce que vous vous purifiiez (à moins que vous ne soyez en voyage). Et si vous êtes malades et que vous êtes soulagés ou que vous avez eu des rapports avec une femme, ayez recours, si vous ne trouvez pas d'eau, à une terre pure dont vous vous frotterez le visage et les mains, car Allah est Indulgent et Pardonneur ».*

Le Très Haut recommande à Ses serviteurs croyants de ne pas prier alors qu'ils sont en état d'ivresse, jusqu'à ce qu'ils arrivent à discerner ce qu'ils disent. Cette interdiction englobe toute approche d'un endroit consacré à la prière, comme la mosquée par exemple. En effet, il n'est pas permis à un ivrogne de pénétrer dans une mosquée. Cette interdiction englobe aussi tout ce qui concerne la prière et l'adoration en général, car il n'est pas permis à un ivrogne de faire la prière ou tout autre acte d'adoration, en raison de la confusion de son esprit et de sa méconnaissance de ce qu'il dit. C'est pour cela que le très Haut a déterminé cette règle et l'a conditionnée par l'existence du discernement dans ce que dit l'ivrogne. Il reste que ce verset a été abrogé par l'interdiction totale du vin. En effet, aux débuts de l'Islam, le vin n'était pas interdit; ensuite, le Très Haut a donné à Ses serviteurs les prémices de son interdiction en leur disant: *« Ils t'interrogeront sur les boissons alcoolisées et des jeux de hasard. Dis: « Tous deux génèrent un péché capital et des avantages pour les hommes. Cependant, le péché l'emporte sur les avantages ».* S2. V219.

Ensuite, le Très Haut leur a interdit la consommation de vin au moment où la prière survient, comme c'est le cas dans ce verset, avant de l'interdire totalement et d'une façon définitive à tous les moments, dans Sa parole: *« Ô vous qui avez cru, les boissons alcoolisées, les jeux de hasard, les bétyles et les flèches divinatoires ne sont autre chose qu'une souillure diabolique. Fuyez-les! Vous n'en serez que plus heureux! ».* S5. V90.

Cela étant, l'interdiction des boissons alcoolisées est plus rigoureusement interdite encore au moment de la survenance des prières en ce qu'elles contiennent comme nuisances heurtant de front et étant totalement contraire avec l'esprit des prières, à savoir le recueillement et la présence du cœur. En effet, le vin obnubile l'esprit et détourne de l'évocation d'Allah et de la prière. On peut déduire de ce sens-là l'interdiction d'accomplir la prière lorsqu'on se trouve sous l'effet d'un profond sommeil qui l'empêche de savoir ce qu'il dit et ce qu'il fait. Bien plus, ce verset suggère que celui qui veut prier doit se débarrasser de toute préoccupation susceptible de distraire son esprit, comme le fait de résister à la pression des besoins naturels, de se prémunir contre l'envie de se nourrir et autres choses, comme cela est rapporté dans le *ḥadith* authentique.

Il a dit ensuite: *« Ni en état d'impureté majeure jusqu'à ce que vous vous purifiiez (à moins que vous ne soyiez en voyage) ».* C'est-à-dire n'accomplissez pas la prière alors que vous êtes en état d'impureté majeure *(Janâba)*, sauf si vous êtes en voyage, c'est-à-dire en passant dans la mosquée sans vous y fixer. *« Jusqu'à ce que*

vous vous purifiiez », c'est-à-dire une fois que vous vous êtes purifiés vous pouvez y accomplir la prière, car il n'est permis à celui qui se trouve en état d'impureté majeure que de passer par la mosquée.

« Et si vous êtes malades et que vous êtes soulagés ou que vous avez eu des rapports avec une femme, ayez recours, si vous ne trouvez pas d'eau, à une terre pure ». Le Coran permet au malade de faire des ablutions sèches, que l'eau soit disponible ou non, lorsque sa maladie ne lui permet pas d'utiliser l'eau ou que cette utilisation lui est pénible. Il en est ainsi du voyageur qui n'arrive pas à trouver de l'eau; auquel cas, et s'il ne trouve comme eau que de quoi subvenir à ses besoins de boisson et autre, il lui est permis de pratiquer les ablutions sèches *(tayammoum)*.

En outre, lorsque quelqu'un urine, va aux selles ou a un rapport avec son épouse, il lui est permis de faire des ablutions sèches s'il ne trouve pas d'eau, qu'il soit en voyage ou en sédentarité, comme l'indique le sens général de ce verset. En substance, Allah a permis les ablutions sèches dans deux cas: en cas de non disponibilité de l'eau, que ce soit en voyage ou dans la sédentarité et en cas d'utilisation nuisible et préjudiciable de l'eau lors de maladies entre autres.

Les exégètes ont divergé sur la signification de Sa parole: *« Ou que vous avez eu des rapports avec une femme »* si elle concerne le coït ou pas. Si tel est le cas, ce verset devient un texte confirmant la permission des ablutions sèches pour celui qui est en état d'impureté majeure, comme l'attestent de nombreux *ḥadiths* authentiques. S'agit-il par contre d'un simple attouchement avec la main? Auquel cas, cela sera conditionné par la sécrétion du *« madhy »*, liquide blanchâtre découlant de la jouissance, ce qui aura pour conséquence la perte des ablutions pour celui qui en est l'objet.

Dans cette optique, les jurisconsultes se sont référés à cette parole du Très Haut: *« Si vous ne trouvez pas d'eau »*, pour exiger la recherche de l'eau au moment de la survenance de la prière. Ils ont dit que personne ne peut dire qu'il n'a pas trouvé d'eau avant de l'avoir cherchée. En outre, ils se sont basés sur cette parole pour dire que l'eau qui a changé de couleur avec quelque chose de pure, est permise voire recommandée dans la mesure où elle est concernée par Sa parole: *« Si vous ne trouvez pas d'eau »*. Or, c'est là une eau.

Il y a lieu de signaler que ce noble verset contient la légitimité de cette admirable règle juridique dont Allah a fait don à cette communauté, à savoir la permission de pratiquer des ablutions sèches. Tous les savants sont unanimes à ce sujet, Dieu merci.

Les ablutions sèches doivent être faites avec tout ce qui est élevé et pur sur la terre, qu'il soit couvert de poussière ou pas. Il se peut d'ailleurs que ce verset concerne ce qui est couvert de poussière (de terre ou de sable) car Allah a dit: *« Dont vous vous frotterez le visage et les mains »*. Or, ce qui n'est pas poussiéreux ne peut être utilisé pour s'y frotter.

Sa parole: *« Vous vous frotterez le visage et les mains »* concerne en particulier les endroits où doivent s'exercer les ablutions sèches, à savoir tout le visage de même que les mains jusqu'aux coudes, comme l'ont indiqué de nombreux *ḥadiths* authentiques. Il est préférable en outre que cela se fasse d'un seul coup, comme l'indique le *ḥadith* de *'Ammâr*. Par ailleurs, la manière de faire les ablutions sèches pour celui qui se trouve en état d'impureté majeure est pareille à celle d'autrui, c'est-à-dire qu'elle touche le visage et les mains.

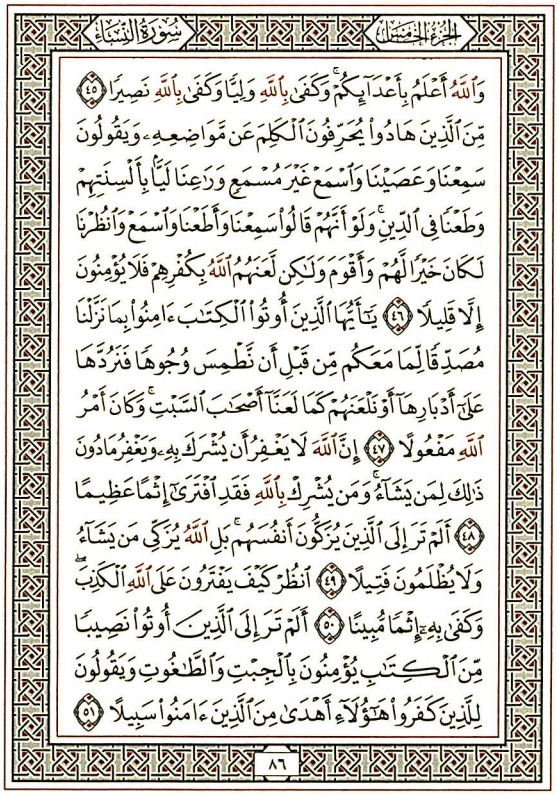
الجزء الخامس سورة النساء
وَاللَّهُ أَعْلَمُ بِأَعْدَائِكُمْ ۚ وَكَفَىٰ بِاللَّهِ وَلِيًّا وَكَفَىٰ بِاللَّهِ نَصِيرًا ﴿٤٥﴾
مِّنَ الَّذِينَ هَادُوا يُحَرِّفُونَ الْكَلِمَ عَن مَّوَاضِعِهِ وَيَقُولُونَ
سَمِعْنَا وَعَصَيْنَا وَاسْمَعْ غَيْرَ مُسْمَعٍ وَرَاعِنَا لَيًّا بِأَلْسِنَتِهِمْ
وَطَعْنًا فِي الدِّينِ ۚ وَلَوْ أَنَّهُمْ قَالُوا سَمِعْنَا وَأَطَعْنَا وَاسْمَعْ وَانظُرْنَا
لَكَانَ خَيْرًا لَّهُمْ وَأَقْوَمَ وَلَٰكِن لَّعَنَهُمُ اللَّهُ بِكُفْرِهِمْ فَلَا يُؤْمِنُونَ
إِلَّا قَلِيلًا ﴿٤٦﴾ يَا أَيُّهَا الَّذِينَ أُوتُوا الْكِتَابَ آمِنُوا بِمَا نَزَّلْنَا
مُصَدِّقًا لِّمَا مَعَكُم مِّن قَبْلِ أَن نَّطْمِسَ وُجُوهًا فَنَرُدَّهَا
عَلَىٰ أَدْبَارِهَا أَوْ نَلْعَنَهُمْ كَمَا لَعَنَّا أَصْحَابَ السَّبْتِ ۚ وَكَانَ أَمْرُ
اللَّهِ مَفْعُولًا ﴿٤٧﴾ إِنَّ اللَّهَ لَا يَغْفِرُ أَن يُشْرَكَ بِهِ وَيَغْفِرُ مَا دُونَ
ذَٰلِكَ لِمَن يَشَاءُ ۚ وَمَن يُشْرِكْ بِاللَّهِ فَقَدِ افْتَرَىٰ إِثْمًا عَظِيمًا
﴿٤٨﴾ أَلَمْ تَرَ إِلَى الَّذِينَ يُزَكُّونَ أَنفُسَهُم ۚ بَلِ اللَّهُ يُزَكِّي مَن يَشَاءُ
وَلَا يُظْلَمُونَ فَتِيلًا ﴿٤٩﴾ انظُرْ كَيْفَ يَفْتَرُونَ عَلَى اللَّهِ الْكَذِبَ ۖ
وَكَفَىٰ بِهِ إِثْمًا مُّبِينًا ﴿٥٠﴾ أَلَمْ تَرَ إِلَى الَّذِينَ أُوتُوا نَصِيبًا
مِّنَ الْكِتَابِ يُؤْمِنُونَ بِالْجِبْتِ وَالطَّاغُوتِ وَيَقُولُونَ
لِلَّذِينَ كَفَرُوا هَٰؤُلَاءِ أَهْدَىٰ مِنَ الَّذِينَ آمَنُوا سَبِيلًا ﴿٥١﴾
٨٦

Leçon à tirer : Sache que les règles de la médecine sont au nombre de trois : la préservation de la santé contre les nuisances, l'utilisation de tous les moyens pour se débarrasser de sa maladie et pratiquer un régime pour ce faire. Or, le Très Haut a attiré l'attention sur ces trois règles dans Son Livre saint.

Pour ce qui est de la préservation de la santé et du régime contre tout ce qui est nuisible, le Très Haut a ordonné de manger et de boire, mais sans excès ; Il a permis au voyageur et au malade de rompre le jeûne, par souci de préserver leur santé, en utilisant ce qui convient au corps en vertu de l'équité et pour protéger le malade de tout ce qui lui porte préjudice.

Quant à l'utilisation de tous les moyens pour se débarrasser de la maladie, le Très Haut a permis au pèlerin en état de sacralisation qui se plaint d'une maladie dans sa tête de se raser les cheveux par précaution. Il y a là une indication sur la permission de se débarrasser de ce qui est encore plus prioritaire, comme l'urine, les excréments, les vomissements, le sperme, le sang et autres. Ibn *Al Qayyim* (qu'Allah lui accorde sa miséricorde) a attiré l'attention sur cela.

Ce verset montre aussi l'obligation de la généralisation du frottement de la tête et des deux mains, de même que le fait que les ablutions sèches soient permises, même si le temps n'est pas très restreint. En outre, celui qui a recours aux ablutions sèches n'est tenu de chercher de l'eau qu'une fois que la cause rendant obligatoire cela est disponible. Et Allah est plus savant.

Il a conclu ensuite ce verset par cette parole : *« Allah est Indulgent et Pardonneur »*. C'est-à-dire Plein d'indulgence et de miséricorde pour Ses serviteurs croyants en leur facilitant ce qu'Il leur a ordonné de faire de façon à ce qu'il n'y ait aucune gêne pour eux.

Parmi les marques de sa miséricorde pour cette communauté est qu'Il leur a permis de faire des ablutions sèches lorsqu'il l'utilisation de l'eau devient impossible pour eux. Parmi les autres marques de Sa miséricorde est qu'Il a ouvert les portes du repentir à Ses serviteurs pécheurs en les invitant à y entrer et en leur promettant le pardon de leurs péchés.

Enfin, parmi les autres marques de cette miséricorde, est que lorsque le croyant vient vers son Seigneur avec des péchés de quoi contenir la terre entière et qu'il le rencontre sans Lui associer quoi que ce soit, Il lui accorde un pardon de quoi contenir la terre entière.

﴿44﴾-﴿48﴾. *« N'as-tu pas médité (l'exemple) de ceux qui ont reçu leur part des Ecritures ? Ils achètent leur (propre) égarement et vou-*

draient que vous fassiez fausse route. Allah connaît parfaitement vos ennemis et Allah est un Protecteur et un Soutien suffisant!

(Il en connaît) parmi ces juifs qui modifient (le sens) des mots en les changeant de place et disent avec une langue fourchue: « Nous avons écouté et désobéi, écoute(-nous), puisses-tu ne pas entendre, aie des égards pour nous! », en employant le terme équivoque râ'inâ, avec l'intention de dénigrer la religion Si seulement ils avaient dit: « Nous avons écouté et obéi, écoute et regarde-nous, c'eut été préférable pour eux et plus équitable, mais Allah les a maudits pour leur mécréance si bien qu'ils sont de peu de foi ».

Il s'agit là d'un reproche adressé *« à ceux qui ont reçu leur part des Ecritures »* accompagné d'une mise en garde aux croyants afin qu'ils ne se laissent pas tromper par leur exemple et ne les suivent dans leur égarement. Il nous a informés donc qu' *« ils achètent leur (propre) égarement »*, c'est-à-dire qu'ils aiment l'égarement et le préfèrent, à l'image de celui qui dépense beaucoup d'argent pour obtenir ce qu'il aime; ils préfèrent donc l'égarement à la guidance, l'incroyance à la foi et le malheur au bonheur. En plus de cela *« ils voudraient que vous fassiez fausse route »*.

En effet, ils sont très soucieux d'égarer les croyants en prodiguant tous leurs efforts en ce sens. Cependant, dans la mesure où Allah est le Protecteur et le Secoureur des croyants, Il leur a montré l'égarement dans lequel ils se trouvent ainsi que leurs desseins et tentatives de les égarer. C'est pour cela Il a dit: *« Allah est un Protecteur et un Soutien suffisant »*. C'est-à-dire que c'est Lui qui s'occupe des affaires de Ses serviteurs, qui leur exprime de la douceur dans toutes les circonstances de leur vie et qui leur facilite tout ce qui leur assure le bonheur et le salut; Il les assiste aussi contre leurs ennemis et les met en garde contre leurs desseins malveillants et leurs complots. Ainsi donc, la protection d'Allah implique l'obtention du bien et Son secours signe la disparition du mal.

Ensuite, Il a montré la manière dont ils procèdent pour essayer d'égarer les croyants et de donner la préférence à l'égarement au détriment de la guidance, en disant: *« (Il en connaît) parmi ces juifs »*, c'est-à-dire les guides de l'égarement parmi eux.

« Qui modifient (le sens) des mots en les changeant de place ». Soit en changeant l'expression ou le sens soit les deux; parmi les exemples de leur déformation est qu'ils ont donné aux caractéristiques citées dans leurs textes et qui ne peuvent s'appliquer qu'à Mouḥammed (ﷺ) un autre sens que celui visé par les textes, les attribuant à d'autres ou les occultant carrément.

Telle est leur attitude concernant la science; ils ont travesti les réalités, subordonné la vérité au mensonge et rejeté toute idée de la vérité. Pour ce qui est de leur attitude concernant les actes et la sincérité, ils disent: *« Nous avons écouté et désobéi »*, c'est-à-dire nous avons entendu tes paroles et nous désobéissons à tes ordres. Il s'agit là certes du summum de la négation et de la mécréance ainsi que de l'entêtement et du refus de la vérité.

En outre, ils s'adressent au Prophète (ﷺ) avec le pire des discours et le plus impoli, en disant: *« Ecoute (-nous); puisses-tu ne pas entendre! »*. C'est-à-dire écoute de nous ce que tu n'aimes pas mais plutôt ce qui te déplaît *« aie des égards pour nous »*. C'est-à-dire qu'ils pensent ainsi ironiser sur la religion et le Prophète (ﷺ) en se l'avouant entre eux. C'est pourquoi Il a dit: *« En employant le*

terme râ'inâ, dans l'intention de dénigrer la religion »

Ensuite, Il les a orientés vers ce qui est préférable à cela en leur disant: *« Si seulement ils avaient dit: « Nous avons écouté et obéi, écoute et regarde-nous, c'eut été préférable pour eux et plus équitable ».* Il s'agit là du discours courtois qui sied et convient au Prophète (ﷺ) de même qu'à la soumission à Allah. C'est cela qu'il leur importe d'adopter comme discours. Cependant, dans la mesure où leurs natures ne sont pas pures, ils ont refusé cela, ce qui leur a valu d'être chassés par Allah à cause de leur mécréance et entêtement. C'est pour cela qu'Il a dit: *« Mais Allah les a maudits pour leur mécréance, si bien qu'ils sont de peu de foi ».*

(47). *« Ô vous qui détenez les Ecritures! Croyez au Coran que Nous révélons pour confirmer ce que vous aviez déjà, avant que Nous couvrions d'avilissement et d'humiliation certains visages ou que Nous les maudissions, comme Nous avons maudit les profanateurs du Sabbat. L'ordre d'Allah est toujours suivi d'exécution ».*

Le Très Haut ordonne aux gens des Ecritures, parmi les juifs et les chrétiens, de croire au Prophète (ﷺ) Mouḥammed et en ce qu'Il lui a fait descendre comme Révélation du Coran glorieux qui est venu pour avoir la primauté sur les révélations précédentes qu'il a confirmées. Au demeurant, ces révélations ont annoncé sa venue et, par conséquent, dans la mesure où cette venue s'est concrétisée, elle est devenue une confirmation de la véracité de cette révélation.

En outre, s'ils ne croient pas en ce Coran, ils ne peuvent à plus forte raison croire aux livres qu'ils possèdent, car les Livres d'Allah se confirment les uns les autres et concordent les uns avec les autres. Aussi, prétendre croire en certains et en rejeter d'autres est une thèse erronée et irrecevable.

Dans Sa parole: *« Croyez au Coran que Nous révélons pour confirmer ce que vous aviez déjà »,* il y a une incitation à ce qu'ils soient les premiers avant quiconque à croire en ce Livre (le Coran) en raison de ce dont Allah leur a fait don comme science et Livre qui font d'eux les premiers à ajouter foi en lui. C'est pour cela qu'Il les a menacés d'y croire *« avant que Nous couvrions d'avilissement et d'humiliation certains visages ».* C'est là un juste retour des choses pour ce qu'ils ont fait; en effet, de la même chose qu'ils ont rejeté la vérité, travesti les réalités, en faisant de la vérité un mensonge et vice-versa, ils furent rétribués en conséquence, les visages avilis et humiliés.

« Ou que Nous les maudissions comme Nous avons maudit les profanateurs du Sabbat ». C'est-à-dire en les chassant de Sa miséricorde et en les punissant par une transformation en singes, comme ce fut le cas pour leurs frères qui avaient transgressé le jour du sabbat. *« Nous leur avons dit: « Soyez transformés en singes répugnants! ». « L'ordre d'Allah est toujours suivi d'effet! ».* Et sa parole: *« Lorsqu'Il veut qu'une chose se concrétise, Il lui dit: « Sois! »et elle est ».*

(48). *« Allah ne pardonne point qu'on Lui associe d'autres divinités; mais Il pardonne à qui Il veut les autres péchés, car celui qui associe à Allah d'autres divinités, commet un forfait d'une exceptionnelle gravité ».*

Allah informe les hommes qu'Il ne pardonne pas à celui qui Lui associe quoi que ce soit parmi les créatures, mais Il pardonne tous les autres péchés, qu'ils soient capitaux ou mineurs, en dehors de l'associationnisme, et ce selon Sa volonté et lorsque Sa sagesse implique Son pardon.

En effet, Allah a fait en sorte que les péchés en dehors de l'associationnisme soient pardonnés à travers diverses causes, entre autres les bonnes actions qui effacent les mauvaises, les épreuves et les malheurs de la vie qui font expier les péchés dans cette vie, la vie dans l'isthme *(barzakh)*, le Jour de la résurrection, les invocations mutuelles des croyants, l'intercession des intercesseurs et, au dessus de tout cela, la miséricorde d'Allah qu'Il a réservée aux gens de foi et d'unicité.

A l'inverse, l'associationniste a fermé toutes les portes du pardon devant lui et a scellé toutes les portes de la miséricorde ; par conséquent, rien ne lui sera utile, ni les bonnes actions si elles ne sont pas faites dans un esprit d'unicité et de dévouement à Allah ni les malheurs et les épreuves de cette vie et, le Jour de la résurrection, ceux qui font cela : *« n'auront ni intercesseurs ni amis sincère »*. S27. V100.

C'est pour cela que le Très Haut a dit : *« Celui qui associe à Allah d'autres divinités, commet un forfait d'une exceptionnelle gravité »*. C'est-à-dire qu'il aura commis un crime abominable, car quel acte est plus injuste et inique que de vouloir rendre égaux la créature faible et créée de terre, imparfaite à tout point de vue, pauvre sur tous les plans, ne possédant pour elle – à plus forte pour ceux qui l'adorent – ni le pouvoir de donner la vie ou de ressusciter quoi que ce soit, et le Créateur de toute chose, le Parfait à tout point de vue, le Suffisant en Soi de toutes Ses créatures et qui possède le pouvoir d'être utile, de faire du tort, de donner et de retenir ? Y a-t-il plus grande injustice que celle-ci ?

C'est pour cela qu'Il a décrété l'éternité dans le feu pour l'auteur d'une telle iniquité : *« Quiconque donne des associés à Allah, Allah lui interdira l'entrée du Paradis et lui réservera l'Enfer pour séjour ; les injustes ne bénéficieront d'aucun secours »*. S5. v72.

Ce noble verset concerne celui qui refuse de se repentir de l'associationnisme.

Par contre, celui qui se repent de son associationnisme, Allah lui pardonnera ce crime ainsi que les autres péchés, comme Il l'a dit dans un autre verset : *« Dis : « Ô Mes serviteurs qui avez commis des excès à votre propre détriment, ne désespérez point de la miséricorde d'Allah ! En vérité, Allah absout tous les péchés »*, c'est-à-dire pour celui qui se repent et revient vers Lui.

﴿49﴾-﴿50﴾. *« As-tu remarqué comment ces gens-là s'attribuent des vertus de leur propre autorité, alors que c'est Allah qui en octroie à qui Il veut, sans jamais léser personne, même de la moindre brindille ? Regarde comme ils débitent des mensonges sur le compte d'Allah ! Et c'est déjà là un crime monstrueux ! »*.

Le Très Haut fustige dans ces versets le comportement de ceux, parmi les juifs et les chrétiens, et ceux qui suivent leur voie, qui s'attribuent des vertus de leur propre autorité. Ceux-ci disent entre autres : *« Nous sommes les fils d'Allah et Ses favoris »*. S5. V18. Ils disent aussi : *« Nul n'entrera au Paradis à moins d'être juif ou chrétien »*. S2. V111.

Or, il ne s'agit là que d'un vœu pieux qui ne repose sur aucun argument ou preuve, car le seul vrai argument est ce qui est décrété dans le Coran : *« La vérité est que quiconque se soumet à la volonté d'Allah tout en faisant le bien, c'est celui-là qui recevra sa récompense du Seigneur et qui n'aura à éprouver ni crainte ni peine »*. S2. V112.

Ce sont là les gens qu'Allah aura purifiés et cautionnés, et c'est pourquoi Il a dit : *« C'est Allah qui en octroie à qui Il veut »*, c'est-à-dire à travers la foi et les bonnes actions, en se débarrassant des

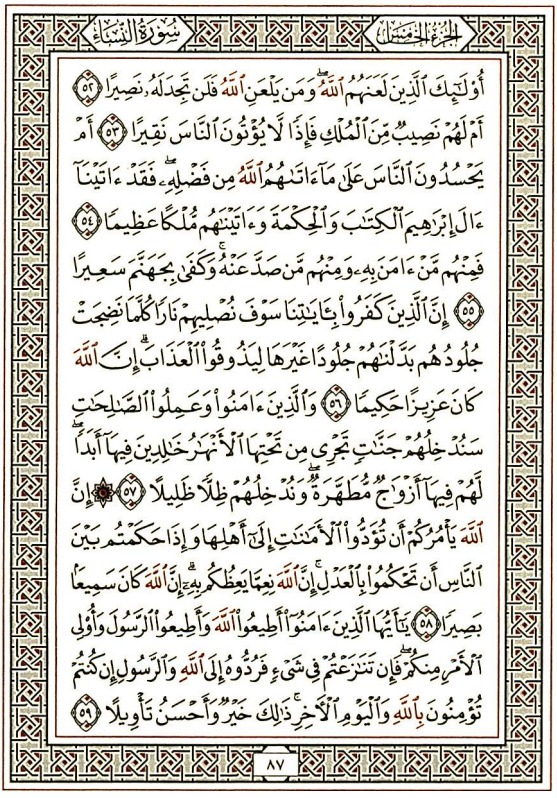
الجزء الخامس سورة النساء
أُولَٰئِكَ الَّذِينَ لَعَنَهُمُ اللَّهُ ۖ وَمَن يَلْعَنِ اللَّهُ فَلَن تَجِدَ لَهُ نَصِيرًا ﴿٥٢﴾
أَمْ لَهُمْ نَصِيبٌ مِّنَ الْمُلْكِ فَإِذًا لَّا يُؤْتُونَ النَّاسَ نَقِيرًا ﴿٥٣﴾ أَمْ
يَحْسُدُونَ النَّاسَ عَلَىٰ مَا آتَاهُمُ اللَّهُ مِن فَضْلِهِ ۖ فَقَدْ آتَيْنَا
آلَ إِبْرَاهِيمَ الْكِتَابَ وَالْحِكْمَةَ وَآتَيْنَاهُم مُّلْكًا عَظِيمًا ﴿٥٤﴾
فَمِنْهُم مَّنْ آمَنَ بِهِ وَمِنْهُم مَّن صَدَّ عَنْهُ ۚ وَكَفَىٰ بِجَهَنَّمَ سَعِيرًا
﴿٥٥﴾ إِنَّ الَّذِينَ كَفَرُوا بِآيَاتِنَا سَوْفَ نُصْلِيهِمْ نَارًا كُلَّمَا نَضِجَتْ
جُلُودُهُم بَدَّلْنَاهُمْ جُلُودًا غَيْرَهَا لِيَذُوقُوا الْعَذَابَ ۗ إِنَّ اللَّهَ
كَانَ عَزِيزًا حَكِيمًا ﴿٥٦﴾ وَالَّذِينَ آمَنُوا وَعَمِلُوا الصَّالِحَاتِ
سَنُدْخِلُهُمْ جَنَّاتٍ تَجْرِي مِن تَحْتِهَا الْأَنْهَارُ خَالِدِينَ فِيهَا أَبَدًا ۖ
لَّهُمْ فِيهَا أَزْوَاجٌ مُّطَهَّرَةٌ ۖ وَنُدْخِلُهُمْ ظِلًّا ظَلِيلًا ﴿٥٧﴾ إِنَّ
اللَّهَ يَأْمُرُكُمْ أَن تُؤَدُّوا الْأَمَانَاتِ إِلَىٰ أَهْلِهَا وَإِذَا حَكَمْتُم بَيْنَ
النَّاسِ أَن تَحْكُمُوا بِالْعَدْلِ ۚ إِنَّ اللَّهَ نِعِمَّا يَعِظُكُم بِهِ ۗ إِنَّ اللَّهَ كَانَ سَمِيعًا
بَصِيرًا ﴿٥٨﴾ يَا أَيُّهَا الَّذِينَ آمَنُوا أَطِيعُوا اللَّهَ وَأَطِيعُوا الرَّسُولَ وَأُولِي
الْأَمْرِ مِنكُمْ ۖ فَإِن تَنَازَعْتُمْ فِي شَيْءٍ فَرُدُّوهُ إِلَى اللَّهِ وَالرَّسُولِ إِن كُنتُمْ
تُؤْمِنُونَ بِاللَّهِ وَالْيَوْمِ الْآخِرِ ۚ ذَٰلِكَ خَيْرٌ وَأَحْسَنُ تَأْوِيلًا ﴿٥٩﴾
٨٧

mauvaises caractéristiques et en s'imprégnant des belles vertus.

Par contre, ces gens-là, même s'ils s'attribuent des choses arbitrairement, en prétendant avoir des vertus, et obtenir seuls la récompense divine, il n'en demeure pas moins qu'ils profèrent des mensonges à ce sujet, car ils ne possèdent aucune des vertus des gens purifiés, en raison de leur iniquité et de leur mécréance, et non de l'injustice d'Allah à leur égard. C'est pourquoi Il a dit: *« Sans jamais léser personne, même de la moindre brindille »*. C'est là une métaphore indiquant qu'Allah ne lèse personne y compris d'une brindille se trouvant au milieu d'un noyau.

Le Très Haut ajoute: *« Regarde comme ils débitent des mensonges sur le compte d'Allah ! »*.

C'est-à-dire en s'attribuant des vertus de leur propre autorité, ce qui constitue le plus grand mensonge contre Allah, car cela veut dire qu'Allah a cautionné ce qu'ils ont comme comportement et désavoué ce que les croyants musulmans ont comme comportement. C'est là certes une grande imposture et un travestissement de la vérité. C'est pourquoi Il a dit: *« Et c'est déjà là un crime monstrueux ! »*. C'est-à-dire manifeste et évident, impliquant le blâme sévère et le châtiment.

﴿٥١﴾-﴿٥٧﴾. *« N'as-tu pas remarqué que ceux qui ont reçu une partie des Ecritures continuent à croire à la sorcellerie et aux idoles, en disant des païens qu'ils étaient sur une voie meilleure que celle des croyants? Voilà ceux qu'Allah a maudits ! Et jamais ceux qu'Allah a maudits ne trouveront de protecteur ! Parviendraient-ils à détenir une part de l'empire du monde qu'ils n'en cèderaient pas la moindre particule ! Seraient-ils jaloux de ceux qu'Allah a honorés de Sa grâce? Mais n'avons-Nous pas déjà octroyé à la famille d'Abraham l'Ecriture et la sagesse ainsi qu'un immense empire? Certains parmi eux y ont cru et d'autres s'en sont écartés. Mais pour ces derniers, la Géhenne est une peine bien suffisante.*

En vérité, ceux qui auront renié Nos signes, Nous les précipiterons dans l'Enfer et, à chaque fois que leur peau aura été consumée, Nous leur en donnerons une autre en échange, afin qu'ils savourent toute l'horreur de leur supplice, car Allah est Puissant et Sage. A ceux qui croient en Allah et qui accomplissent de bonnes œuvres, Nous donnerons pour séjour éternel, des jardins où couleront des ruisseaux et où ils auront des épouses exemptes de toute souillure avec lesquelles ils mèneront, sous de frais ombrages, une vie éternelle ».

Il s'agit là des iniquités des juifs et de leur jalousie du Prophète (ﷺ) et des croyants, en ce sens que leurs mauvaises mœurs et leur tempérament perfide les ont

amenés à abandonner la foi en Allah et en Son Messager, en lui substituant la foi en la sorcellerie et en tout ce qui contredit l'adoration d'Allah et va dans le sens de l'obéissance au Diable. En outre, leur mécréance et leur jalousie les ont amenés à préférer les croyances des païens – l'idolâtrie – à la foi des croyants. Le Très Haut dit: *« En disant des païens qu'ils étaient sur une voie meilleure que celle des croyants »*. Quelle perfidie! Quel entêtement et quelle jalousie! Peut-on préférer une religion bâtie sur l'adoration des idoles et des statues, prônant la permission des choses abominables et l'interdiction des choses bonnes et pures, l'égalité entre le Créateur et Ses créatures ainsi que la négation d'Allah, de Ses Messagers et de Ses Livres, à une religion bâtie sur l'adoration du Miséricordieux et sur le dévouement à Allah en apparence et en cachette? A une religion qui rejette tout ce qui est adoré en dehors d'Allah comme idoles et fausses divinités, qui prône le respect des liens familiaux, la bienfaisance envers toutes les créatures, y compris les animaux, à l'instauration de la justice et de l'équité entre les hommes, l'interdiction de toute injustice et iniquité ainsi que la sincérité dans tous les actes et paroles? N'est-ce pas là de la pure absurdité? Celui qui fait cela ne peut être que le plus ignorant des hommes et le plus insensé d'entre eux ou le plus entêté et le plus rebelle parmi eux par rapport à la vérité. Tel est le cas pourtant. Et c'est pourquoi Il a dit: *« Voilà ceux qu'Allah a maudits! »*. C'est-à-dire qu'Il les a chassés de Sa miséricorde et a fait descendre sur eux Son courroux.

« Et jamais ceux qu'Allah a maudits ne trouveront de protecteur ». C'est-à-dire celui qui s'occupe de ses affaires et le protège des malheurs, ce qui constitue le plus grand des abandons.

« Parviendraient-ils à détenir une part de l'empire du monde qu'ils n'en cèderaient pas la moindre particule », c'est-à-dire que s'ils étaient les associés d'Allah dans la disposition de ce royaume, ils préfèreraient ceux qu'ils préfèrent selon leurs seules passions; ce faisant, ils feraient preuve d'une grande avarice et ne donneraient rien à quiconque.

« Seraient-ils jaloux de ceux qu'Allah a honorés de sa grâce? ». C'est-à-dire est-ce le fait de se prétendre les associés d'Allah qui les amène à préférer qui ils veulent ou est-ce la jalousie qu'ils ont pour le Prophète (ﷺ) et les croyants concernant les bienfaits qu'Allah leur a donnés?

« Mais n'avons-Nous pas déjà octroyé à la famille d'Abraham l'Ecriture, la sagesse ainsi qu'un immense empire? ». Il en est ainsi de ce qu'Allah a donné comme faveurs à Abraham et à sa descendance, notamment la prophétie, le Livre et le royaume qu'Il a accordés à certains de Ses prophètes comme David et Salomon. Ses faveurs n'ont jamais cessé de se déverser sur Ses serviteurs croyants; comment donc osent-ils nier Ses dons de la prophétie, de l'assistance et du royaume à Mohammed (ﷺ) la meilleure des créatures et la plus auguste, ainsi que la plus grande dans la connaissance d'Allah et dans Sa crainte révérencielle?

« Certains parmi eux y ont cru », c'est-à-dire en Mouḥammed (ﷺ), en obtenant en conséquence le bonheur en ce bas-monde et le salut éternel *« et d'autres s'en sont écartés »*, par entêtement, orgueil et jalousie, en obtenant comme malheurs et calamités dans ce bas-monde ce qui découle des effets de leurs péchés.

« Mais pour ces derniers, la Géhenne est une peine bien suffisante ». Elle s'attisera

avec ceux qui ont renié Allah et Ses Messagers, parmi les juifs, les chrétiens et les autres partisans de la mécréance. C'est pour cela qu'Il a dit: *« En vérité, ceux qui auront renié Nos signes, Nous les précipiterons dans l'enfer »*, c'est-à-dire terrible dans son ardeur et son supplice.

« A chaque fois que leur peau aura été consumée », c'est-à-dire sera brûlée, *« Nous leur en donnerons une autre en échange »*, c'est-à-dire pour que leur supplice soit à la mesure de leur mécréance; en d'autres termes, de la même façon que leur mécréance et leur entêtement furent persistants au point de devenir une seconde nature et une caractéristique pour eux, leur supplice persistera et ne les quittera pas. C'est pour cela qu'Il a dit: *« Allah est Puissant et Sage »*. C'est-à-dire qu'Il possède la grande puissance ainsi que la sagesse dans Sa création, Son commandement, Sa récompense et Son châtiment.

« A ceux qui croient en Allah » et en ce qu'implique cette foi *« et qui accomplissent de bonnes œuvres »* parmi les obligations et les œuvres surérogatoires *« Nous donnerons pour séjour éternel, des jardins où coulerons des ruisseaux et où ils auront des épouses exemptes de toute souillure avec lesquelles ils mèneront, sous de frais ombrages, une vie éternelle »*. C'est-à-dire qu'ils auront comme épouses des femmes exemptes de tout mauvais caractère et de tout tempérament blâmable ainsi que de toute souillure ou défaut comme c'est le cas pour les femmes de ce bas monde.

﴿٥٨-٥٩﴾. *« Allah vous prescrit de restituer les dépôts à leurs propriétaires et de vous montrer équitables quand vous êtes appelés à juger vos semblables. C'est là une noble mission qu'Allah vous exhorte à remplir. Allah entend tout, voit tout. Ô croyants! Obéissez à Allah, obéissez au Prophète et à ceux d'entre vous qui détiennent le pouvoir. En cas de litige entre vous, référez-vous-en à Allah et au Prophète, si votre croyance en Allah et au Jugement dernier est sincère. C'est là la démarche la plus sage et la meilleure voie à choisir »*.

Par dépôts, il faut entendre tout ce qui est confié à l'homme pour en prendre charge. Allah ordonne donc à Ses serviteurs de restituer les dépôts, fidèlement et sans en diminuer quoi que ce soit et sans tergiverser, à leurs propriétaires. Sont concernés les dépôts des postes de responsabilité, des biens, les secrets ainsi que les choses que seul Allah connaît.

Les jurisconsultes ont soutenu que celui à qui est confié un dépôt doit le préserver, car on ne peut restituer un dépôt que si on l'a préservé.

Dans Sa parole: *« à leurs propriétaires »*, il y a la preuve que les dépôts ne doivent être restitués qu'à leurs propriétaires ou à leurs mandataires; s'ils les restituaient à d'autres que ceux-ci, ils n'auraient pas honoré leurs engagements.

« Et de vous montrer équitables quand vous êtes appelés à juger vos semblables ». Ceci englobe le jugement entre eux dans les affaires de sang, de biens et d'honneur, que ces affaires soient importantes ou minimes, que les adversaires soient des proches ou des étrangers, des vertueux ou des pervers, des amis ou des ennemis. L'équité qu'il est ordonné de suivre ici a trait aux lois et règles juridiques qu'Allah a légiférées par la bouche de Son Messager (ﷺ). Or, ceci implique la connaissance de la justice afin de pouvoir juger. Et dans la mesure où ces ordres et injonctions sont justes et convenables pour les gens, Il a dit: *« C'est là une noble*

mission qu'Allah vous exhorte à remplir. Allah entend tout, voit tout».

Allah fait ici l'éloge de Ses ordres et interdits en ce qu'ils contiennent comme avantages dans les deux mondes et comme éloignement des préjudices, car leur législateur est Celui qui entend tout et voit tout, à qui rien n'échappe et qui connaît l'intérêt des hommes mieux qu'ils ne le connaissent.

Ensuite, Il a ordonné qu'on Lui obéisse et qu'on obéisse à Son Messager, et ce en se conformant à leurs préceptes qu'ils soient obligatoires ou surérogatoires et en évitant leurs interdits; Il a ordonné aussi d'obéir à ceux qui détiennent le pouvoir, c'est-à-dire ceux qui ont la charge des affaires des gens, parmi les émirs, les gouverneurs et les muftis, car les affaires religieuses et profanes des gens ne peuvent être stables qu'avec leur obéissance et la soumission à leurs ordres, par obéissance à Allah et désir d'obtenir ce qu'il y a auprès de Lui. A condition toutefois qu'ils n'ordonnent pas ce qui constitue une désobéissance à Allah; auquel cas, il n'y aucune obéissance à une créature lorsqu'il s'agit de désobéir à Allah. C'est là peut être où réside le secret de la suppression du verbe dans l'ordre de leur obéir et de sa mention dans l'ordre d'obéir au Messager d'Allah (ﷺ), car le Messager d'Allah (ﷺ) n'ordonne que l'obéissance à Allah, et ceux qui lui obéissent auront obéi à Allah; par contre, l'obéissance à ceux qui détiennent le pouvoir est conditionnée par le fait qu'ils n'ordonnent pas ce qui est péché.

Il a ordonné ensuite de s'en référer en cas de litige dans les questions fondamentales ou subsidiaires de la religion à Allah et à Son Messager, c'est-à-dire au Livre d'Allah et à la *Sounna* de Son Messager (ﷺ), car ils y contiennent le dernier mot dans toutes les questions litigieuses, soit d'une façon claire, soit d'une façon générale, soit par allusion, soit par rappel à l'ordre, soit par notion soit par explication globale du sens pouvant servir d'analogie à un autre sens. Il faut dire que le Livre d'Allah et la *Sounna* de Son Messager (ﷺ) servent de socle à la religion et la foi ne devient concrète qu'avec eux. Aussi, s'en référer à eux, est une condition de la foi. C'est pour cela qu'Il a dit: *« Si votre croyance en Allah et au Jour dernier est sincère».* Cela indique que celui qui ne se réfère pas à eux dans les questions litigieuses, n'est pas un vrai croyant, mais un homme qui croit au Diable et à tout ce qu'il symbolise comme il est mentionné dans le verset qui suit.

« C'est là», c'est-à-dire le fait de se référer à Allah et à Son Messager (ﷺ) *« la démarche la plus sage et la meilleure voie à choisir»,* car le jugement d'Allah et de Son Messager (ﷺ) est le meilleur des jugements et le plus sage, de même que le plus utile aux gens dans leur religion, leur vie ici-bas et leur sort futur.

﴿60﴾-﴿63﴾. *« N'as-tu pas remarqué (l'attitude de) ceux qui se prétendent croyants en ce qui t'a été révélé et en ce qui a été révélé avant toi? Ils veulent prendre le Diable pour juge alors qu'il leur a été ordonné de le renier et Satan veut les égarer sans espoir de retour.*

Et si on leur dit: «Adhérez au Livre qu'Allah a révélé et venez au Prophète, tu vois les hypocrites se détourner résolument de toi. Qu'adviendra-t-il d'eux le Jour où, pour prix des crimes commis par leurs mains, la catastrophe s'appesantira sur eux

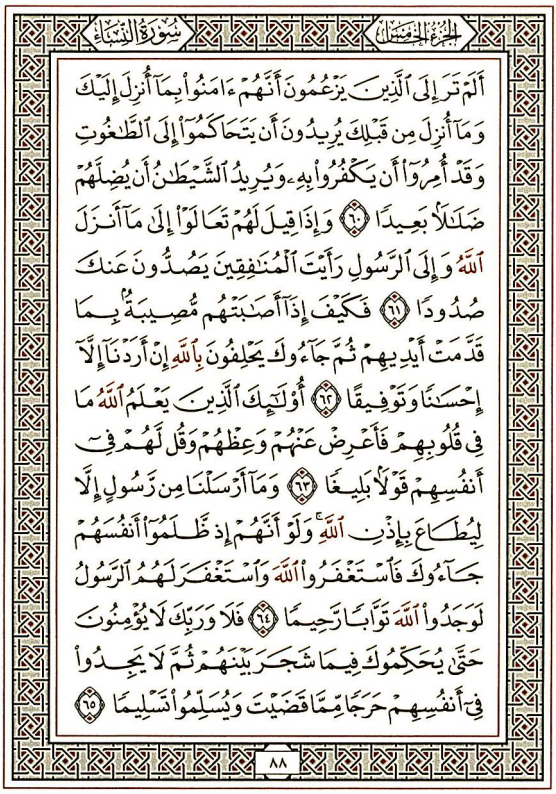
الجزء الخامس سورة النساء
أَلَمْ تَرَ إِلَى ٱلَّذِينَ يَزْعُمُونَ أَنَّهُمْ ءَامَنُوا۟ بِمَآ أُنزِلَ إِلَيْكَ
وَمَآ أُنزِلَ مِن قَبْلِكَ يُرِيدُونَ أَن يَتَحَاكَمُوٓا۟ إِلَى ٱلطَّٰغُوتِ
وَقَدْ أُمِرُوٓا۟ أَن يَكْفُرُوا۟ بِهِۦ وَيُرِيدُ ٱلشَّيْطَٰنُ أَن يُضِلَّهُمْ
ضَلَٰلًۢا بَعِيدًا ﴿٦٠﴾ وَإِذَا قِيلَ لَهُمْ تَعَالَوْا۟ إِلَىٰ مَآ أَنزَلَ
ٱللَّهُ وَإِلَى ٱلرَّسُولِ رَأَيْتَ ٱلْمُنَٰفِقِينَ يَصُدُّونَ عَنكَ
صُدُودًا ﴿٦١﴾ فَكَيْفَ إِذَآ أَصَٰبَتْهُم مُّصِيبَةٌۢ بِمَا
قَدَّمَتْ أَيْدِيهِمْ ثُمَّ جَآءُوكَ يَحْلِفُونَ بِٱللَّهِ إِنْ أَرَدْنَآ إِلَّآ
إِحْسَٰنًا وَتَوْفِيقًا ﴿٦٢﴾ أُو۟لَٰٓئِكَ ٱلَّذِينَ يَعْلَمُ ٱللَّهُ مَا
فِى قُلُوبِهِمْ فَأَعْرِضْ عَنْهُمْ وَعِظْهُمْ وَقُل لَّهُمْ فِىٓ
أَنفُسِهِمْ قَوْلًۢا بَلِيغًا ﴿٦٣﴾ وَمَآ أَرْسَلْنَا مِن رَّسُولٍ إِلَّا
لِيُطَاعَ بِإِذْنِ ٱللَّهِ ۚ وَلَوْ أَنَّهُمْ إِذ ظَّلَمُوٓا۟ أَنفُسَهُمْ
جَآءُوكَ فَٱسْتَغْفَرُوا۟ ٱللَّهَ وَٱسْتَغْفَرَ لَهُمُ ٱلرَّسُولُ
لَوَجَدُوا۟ ٱللَّهَ تَوَّابًا رَّحِيمًا ﴿٦٤﴾ فَلَا وَرَبِّكَ لَا يُؤْمِنُونَ
حَتَّىٰ يُحَكِّمُوكَ فِيمَا شَجَرَ بَيْنَهُمْ ثُمَّ لَا يَجِدُوا۟
فِىٓ أَنفُسِهِمْ حَرَجًا مِّمَّا قَضَيْتَ وَيُسَلِّمُوا۟ تَسْلِيمًا ﴿٦٥﴾
٨٨

et qu'ils viendront alors te trouver en jurant : « Nous n'avions en vue que la vertu et la conciliation ».

Ceux-là Allah sait ce qu'ils ont dans le cœur ; détourne-toi d'eux, admoneste-les et parle-leur d'eux-mêmes en termes qui portent ».

Le Très Haut attire l'attention de Ses serviteurs sur la situation étonnante des hypocrites *« qui se prétendent croyants »* en ce qui a été révélé au Prophète (ﷺ) et à ceux qui l'on précédé et malgré cela *« ils veulent prendre le Diable pour juge »*, c'est-à-dire à tout jugement qui n'émane pas de la Loi d'Allah.

Or, *« il leur a été ordonné de le renier »*. Comment dès lors peuvent-ils concilier cette attitude avec la foi, sachant que la foi implique la soumission à la législation d'Allah et à son jugement dans toutes les affaires de sa vie. De ce fait, celui qui prétend être croyant puis choisit de se soumettre au jugement de Satan plutôt qu'à celui d'Allah, est un menteur, car c'est là un égarement manifeste. C'est pour cela qu'il a dit : *« Satan veut les égarer »* de la vérité *« sans espoir de retour »*.

Qu'adviendra-t-il d'eux », c'est-à-dire de ces égarés *« le jour où, pour prix des crimes commis par leurs mains »*, c'est-à-dire les péchés, notamment le fait de se soumettre au jugement de Satan.

« Et qu'ils viendront alors », s'excuser de ce qu'ils ont fait en jurant : *« Nous n'avions en vue que la vertu et la conciliation »*. C'est-à-dire que nous n'avions voulu, à travers cela, que le bien des deux adversaires en litige et la conciliation entre eux. Or, ce sont des menteurs, car la vertu, toute la vertu, consiste à se soumettre au jugement d'Allah et de Son Messager. *« Quel jugement est meilleur que celui d'Allah pour des gens qui croient ? »*.

C'est pour cela qu'Il a dit : *« Ceux-là, Allah sait ce qu'ils ont dans le cœur »*, comme hypocrisie et mauvaises intentions *« détourne-toi d'eux, admoneste-les et parle-leur d'eux-mêmes en des termes qui portent »*. C'est-à-dire ne fais pas attention à eux, mais montre-leur le jugement d'Allah en insistant sur l'avantage qu'il y a à s'y conformer et sur les conséquences néfastes qu'il y a à s'en détourner. En outre, parle-leur en aparté, car c'est plus convenable et plus à même d'avoir des résultats. Il y a là la preuve que celui qui commet des péchés doit être exhorté en aparté, avec insistance, afin que cela ait plus d'effet sur lui.

﴿64﴾-﴿65﴾. *« Et Nous n'avons envoyé des Prophètes qu'afin qu'ils soient obéis avec la permission d'Allah ; si seulement, lorsqu'ils se sont fait du tort à eux-mêmes, ils étaient venus te trouver et avaient demandé le pardon d'Allah et que l'Envoyé ait demandé pardon*

pour eux, ils auraient trouvé Allah enclin à la miséricorde et à accepter leur repentir.

Non, par ton Seigneur, ils n'atteindront pas la plénitude de la foi tant qu'ils ne t'auront pas fait juge de leurs différends et qu'ensuite ils n'éprouveront plus aucune réticence à l'égard du jugement que tu auras prononcé et ne s'y soumettront sans réserves».

Le Très Haut incite les croyants à obéir au Messager (ﷺ) et à se soumettre à son jugement, puisque le but de l'envoi des Messagers est qu'ils soient obéis et qu'on se soumette à tout ce qu'ils ordonnent et interdisent, de même qu'ils soient respectés et considérés, comme doit le faire l'obéissant à l'obéi.

Il y a là une attestation de l'infaillibilité des Messagers dans ce qu'ils transmettent de la part d'Allah, de même que dans ce qu'ils ordonnent ou interdisent, car Allah a ordonné qu'ils soient obéis d'une façon absolue. Dans la mesure où ils sont infaillibles, ils ne peuvent légiférer ce qui est faux et erroné.

Sa parole: *«Avec la permission d'Allah»* veut dire que l'obéissance qui émane de l'obéissant découle de ce qui est décidé et déterminé par Allah, ce qui atteste la réalité du destin et de la prédestination et montre que l'homme – s'il n'est pas assisté par Allah – ne peut pas obéir au Messager et se soumettre à lui.

Ensuite, le Très Haut rappelle Son immense générosité et Sa grande miséricorde, en invitant ceux qui commettent des péchés à le reconnaître et à s'en repentir, en demandant pardon à Allah. Il a dit à cet effet: *«Si seulement, lorsqu'ils se sont fait du tort à eux-mêmes, ils étaient venus te trouver»,* reconnaissants leurs péchés et se repentant de ce qu'ils avaient commis.

«Et avaient demandé le pardon d'Allah et que l'envoyé ait demandé pardon pour eux, ils auraient trouvé Allah enclin à la miséricorde et à accepter leur repentir». C'est-à-dire qu'Il aurait accepté leur repentir de par Son pardon à leur injustice et leur aurait accordé Sa miséricorde en agréant leur repentir et en les récompensant. Cependant, il faut préciser que cette expression *«venus te trouver»* s'adressant au Prophète (ﷺ) est spécifique à son vivant, comme le laisse entendre le contexte, dans la mesure où la demande de pardon du Prophète (ﷺ) ne peut avoir lieu que durant sa vie; par contre, après sa mort, rien ne peut lui être demandé, car c'est faire acte d'associationnisme que de le faire.

Ensuite, le Très Haut jure par Sa noble essence qu'ils ne croiront qu'une fois qu'ils auront pris le Prophète (ﷺ) comme juge de leurs litiges, c'est-à-dire dans toute chose où il y a un différend entre eux, contrairement aux choses autour desquelles il y a un consensus, et qui ne peuvent être que se référer au Livre et à la *Sounna*. D'ailleurs, cette acceptation de l'arbitrage ne suffit pas, jusqu'à ce qu'il n'y ait aucune réticence ni irritation dans le cœur quant à cet arbitrage et qu'ils se soumettent totalement à son jugement, avec sérénité, quiétude et satisfaction apparente et cachée.

L'arbitrage fait partie du degré de l'Islam (la soumission); l'absence de toute réticence et irritation, du degré de la foi *(imân)*, alors que la soumission au jugement fait partie de la vertu *(iḥsân)*. Aussi, celui qui concrétise ces trois degrés et les complète, aura complété tous les degrés de la religion; celui qui refuse cet arbitrage sans s'y conformer, aura fait preuve d'impiété, alors que celui qui l'abandonne après s'y être soumis, sera

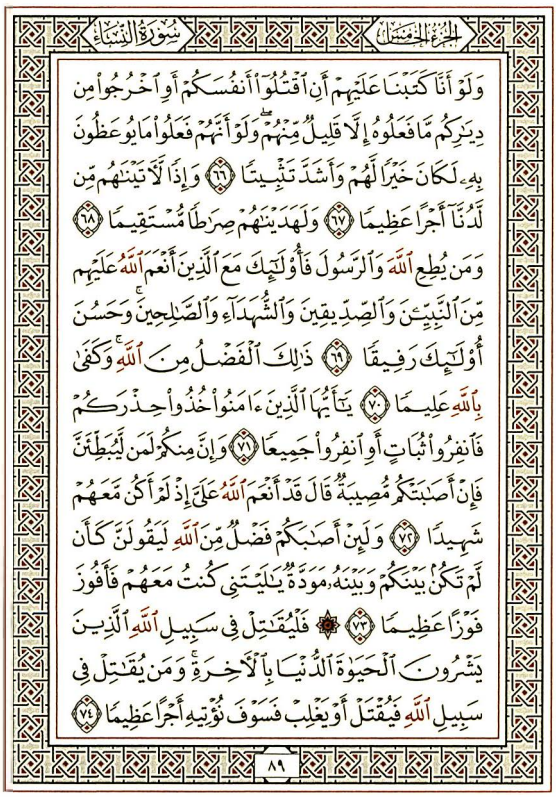
الجزء الخامس
سورة النساء
وَلَوْ أَنَّا كَتَبْنَا عَلَيْهِمْ أَنِ اقْتُلُوٓا۟ أَنفُسَكُمْ أَوِ اخْرُجُوا۟ مِن
دِيَٰرِكُم مَّا فَعَلُوهُ إِلَّا قَلِيلٌ مِّنْهُمْ ۖ وَلَوْ أَنَّهُمْ فَعَلُوا۟ مَا يُوعَظُونَ
بِهِۦ لَكَانَ خَيْرًا لَّهُمْ وَأَشَدَّ تَثْبِيتًا ﴿٦٦﴾ وَإِذًا لَّـَٔاتَيْنَٰهُم مِّن
لَّدُنَّآ أَجْرًا عَظِيمًا ﴿٦٧﴾ وَلَهَدَيْنَٰهُمْ صِرَٰطًا مُّسْتَقِيمًا ﴿٦٨﴾
وَمَن يُطِعِ ٱللَّهَ وَٱلرَّسُولَ فَأُو۟لَٰٓئِكَ مَعَ ٱلَّذِينَ أَنْعَمَ ٱللَّهُ عَلَيْهِم
مِّنَ ٱلنَّبِيِّـۧنَ وَٱلصِّدِّيقِينَ وَٱلشُّهَدَآءِ وَٱلصَّٰلِحِينَ ۚ وَحَسُنَ
أُو۟لَٰٓئِكَ رَفِيقًا ﴿٦٩﴾ ذَٰلِكَ ٱلْفَضْلُ مِنَ ٱللَّهِ ۚ وَكَفَىٰ
بِٱللَّهِ عَلِيمًا ﴿٧٠﴾ يَٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ خُذُوا۟ حِذْرَكُمْ
فَٱنفِرُوا۟ ثُبَاتٍ أَوِ ٱنفِرُوا۟ جَمِيعًا ﴿٧١﴾ وَإِنَّ مِنكُمْ لَمَن لَّيُبَطِّئَنَّ
فَإِنْ أَصَٰبَتْكُم مُّصِيبَةٌ قَالَ قَدْ أَنْعَمَ ٱللَّهُ عَلَىَّ إِذْ لَمْ أَكُن مَّعَهُمْ
شَهِيدًا ﴿٧٢﴾ وَلَئِنْ أَصَٰبَكُمْ فَضْلٌ مِّنَ ٱللَّهِ لَيَقُولَنَّ كَأَن
لَّمْ تَكُۢنۢ بَيْنَكُمْ وَبَيْنَهُۥ مَوَدَّةٌ يَٰلَيْتَنِى كُنتُ مَعَهُمْ فَأَفُوزَ
فَوْزًا عَظِيمًا ﴿٧٣﴾ فَلْيُقَٰتِلْ فِى سَبِيلِ ٱللَّهِ ٱلَّذِينَ
يَشْرُونَ ٱلْحَيَوٰةَ ٱلدُّنْيَا بِٱلْءَاخِرَةِ ۚ وَمَن يُقَٰتِلْ فِى
سَبِيلِ ٱللَّهِ فَيُقْتَلْ أَوْ يَغْلِبْ فَسَوْفَ نُؤْتِيهِ أَجْرًا عَظِيمًا ﴿٧٤﴾
٨٩

considéré comme un désobéissant et un pécheur.

(35)-(38). *« Si Nous leur avions prescrit de se suicider ou de s'exiler de leurs demeures, ils ne l'auraient pas fait sauf pour un petit nombre d'entre eux. Si seulement ils avaient mis en pratique les conseils qu'on leur avait donnés, c'eût été préférable pour eux et plus propice à les conforter (dans leur foi). Alors, Nous leur aurions accordé de Notre part une récompense sublime, et Nous les aurions conduits sur une voie droite ».*

Le Très Haut nous informe que s'Il avait prescrit à Ses serviteurs de faire des choses pénibles pour eux, comme le fait de se suicider ou de quitter leurs demeures pour émigrer, peu d'entre eux l'auraient fait ; qu'ils remercient donc leur Seigneur et Lui rendent grâce de leur avoir facilité ce qu'Il leur a ordonné comme obligations qui sont aisées pour tout un chacun et dont l'accomplissement n'est pas pénible.

Il y a là une indication quant au fait que le serviteur doive toujours observer les choses néfastes qui sont contraires et opposées à ce qu'il fait, afin que les obligations religieuses lui soient plus faciles à accomplir et afin que sa grâce et sa louange envers son Seigneur soient plus grandes.

Ensuite, le Très Haut nous informe que s'ils avaient fait ce qui leur est conseillé, d'une façon graduelle et en son temps, en y consacrant leurs préoccupations et en prodiguant leurs efforts en ce sens pour compléter et parfaire ce qui leur est ordonné, cette démarche aurait été préférable pour eux, que ce soit pour conforter leur foi ou pour faire preuve de réalisme et d'humilité sans prétendre arriver à ce qu'ils ne peuvent atteindre. Au demeurant, c'est ainsi que doit être le comportement du serviteur croyant, qui doit s'occuper de ce qui lui est ordonné, en essayant de le faire à la perfection, puis d'avancer petit à petit et graduellement, jusqu'à arriver à ce qui lui est destiné comme science et œuvres dans le domaine de la religion ou de la vie profane. Par contre, celui qui ambitionne d'arriver à une chose à laquelle il ne peut arriver et qui ne lui est pas ordonnée encore, ne peut pas y arriver, et ce en raison de son manque de concentration et de sa paresse.

Après cela, le Très Haut a classé en quatre étapes ce qu'ils pourront obtenir en faisant ce qui leur est conseillé et recommandé :

La première est le fait de choisir ce qui est préférable, en vertu de Sa parole : *« c'eût été préférable pour eux »*, c'est-à-dire qu'ils feront partie de ceux qui savent choisir ce qui est préférable pour eux et qui se caractérisent par les vertus des gens

de bien ; cela étant, le Très Haut les aura exemptés des caractéristiques des gens du mal, car l'attestation d'une chose implique la négation de ce qui est contraire à elle.

La deuxième est la confortation de la foi et son affermissement, car Allah affermit ceux qui croient en raison de ce qu'ils montrent comme foi, en accomplissant ce qui leur était conseillé et recommandé ; aussi seront-ils affermis dans leur foi en ce bas monde, au moment de la survenance des épreuves dans les ordres, les interdits et les malheurs ; ils seront assistés dans l'accomplissement des ordres et dans l'abandon des interdits et, au moment de la survenance des épreuves que l'homme abhorre. Ils seront assistés pour faire preuve de patience, de satisfaction ou de reconnaissance. Une assistance divine leur parviendra de la part d'Allah pour pouvoir faire cela, et ils obtiendront un affermissement et une confortation dans la religion, au moment de la mort et dans leurs tombes.

En outre, le serviteur qui accomplit ce qu'Allah lui ordonne, ne cesse de s'accoutumer aux ordres de son Seigneur, jusqu'à ce qu'il s'y habitue et qu'il n'arrive plus à s'en passer ; ce sera alors pour lui une assistance à se conformer aux actes d'obéissance.

La troisième étape découle de Sa parole : *« Nous leur aurions accordé de Notre part une récompense sublime »*, c'est-à-dire en ce bas-monde et dans l'autre, là où il y aura pour l'âme, le cœur et le corps, comme félicité éternelle, ce qu'aucun œil n'a jamais vu, aucune ouïe n'a jamais entendu et aucun cœur n'a jamais imaginé.

La quatrième est la guidance vers la voie droite, qui englobe la science de la vérité, son amour et sa préférence sur toute autre chose, ainsi que la conformité à ses principes et la recherche du bonheur et du salut à travers cela. Celui qui sera assisté dans cette voie droite aura été assisté vers tout bien et préservé de tout mal ou tort.

﴿٦٩-٧٠﴾. *« Ceux qui obéissent à Allah et à Son Messager seront aux côtés de ceux sur lesquels Allah répand Ses grâces : Prophètes, véridiques, martyrs et gens pieux. Quelle plaisante compagnie que la leur ! Cette faveur vient d'Allah et il suffit qu'Allah sache (toute chose) ».*

C'est-à-dire que tous ceux qui obéissent à Allah et à Son Messager, en fonction de leur situation et de ce qui leur est ordonné, qu'ils soient des hommes ou des femmes, grands ou petits *« seront aux côtés de ceux sur lesquels Allah répand Ses grâces »*, les grâces qui impliquent la perfection, le salut et la félicité éternelle *« les Prophètes »*, qu'Allah a favorisés par Sa révélation et les a distingués par le don de leur envoi aux hommes pour les appeler à Allah ; *« véridiques »*, c'est-à-dire ceux dont la sincérité est devenue parfaite avec ce que les Messagers ont apporté, ceux qui ont connu la vérité et ont cru en elle avec leur certitude, en lui étant fidèles par la parole, l'acte, l'état spirituel et l'appel à Allah. *« Les martyrs »* qui ont lutté dans la voie d'Allah pour que Sa parole soit la plus haute et qui furent tués pour cela.

« Les gens pieux », ceux dont l'intérieur et l'extérieur sont purs, ce qui s'est répercuté par conséquent sur les actes. Tous ceux qui obéissent à Allah seront avec ces gens-là dans leur compagnie, et *« quelle plaisante compagnie que la leur ! »*, en se rassemblant avec eux dans les jardins de la félicité, dans la proximité du Seigneur des univers. *« Cette faveur vient d'Allah »*, car c'est Lui qui les assistés en cela et les a aidés à y parvenir, en leur donnant comme récompense ce qui ne peut être justifié par leurs œuvres.

« Il suffit qu'Allah sache (toute chose) ». Il connaît les situations de Ses serviteurs et ceux qui méritent la grande récompense pour ce qu'il a accompli comme œuvres bienfaisantes auxquelles s'accoutument le cœur et les organes.

﴿٧١﴾-﴿٧٤﴾. *« Ô vous qui croyez! Soyez toujours vigilants et volez au combat par détachements ou en masse! Il y a parmi vous des traînards peu empressés à aller au combat qui, lorsque vous subissez un revers, s'écrieront : « C'est une bénédiction d'Allah que nous n'ayons pas pris part à cet engagement! ». Mais si Allah vous favorise, ils déclareront comme si aucun lien ne les unissait à vous : « Ah! Comme nous aurions voulu être avec eux à cette bataille! Nous aurions certainement remporté un riche butin! ».*

Que ceux qui veulent sacrifier la vie d'ici-bas à la vie future combattent au service d'Allah! A ceux qui combattent pour la Cause d'Allah, qu'ils se fassent tuer ou qu'ils soient vainqueurs, Nous accorderons une immense récompense ».

Le Très Haut ordonne à Ses serviteurs croyants de prendre leurs précautions contre leurs ennemis incroyants, ce qui englobe la prise en compte de toutes les causes et moyens susceptibles de leur permettre de se défendre contre leurs ennemis et de faire face à leurs manigances et complots, à travers la construction de forteresses et de tranchées, l'apprentissage du tir et de l'embarquement, ainsi que toutes les industries et sciences qui permettent d'acquérir les techniques et les arts du combat pour faire face aux visées des ennemis et à leurs intentions belliqueuses.

C'est pourquoi Il a dit: *« Volez au combat par détachements »*, c'est-à-dire en rangs dispersés, de façon à ce qu'un détachement ou une armée avance et l'autre reste en arrière *« ou en masse »*. Tout cela participe de l'intérêt des musulmans et de leur convenance. Ce verset est pareil à celui où le Très Haut dit: *« Préparez-leur ce que vous pouvez comme puissance »*.

Il a parlé ensuite de ceux dont la foi est tiède et qui éprouvent de la paresse à combattre dans la voie d'Allah, en disant: *« Il y a parmi vous »* c'est-à-dire les musulmans *« des traînards »*, qui éprouvent de la patience à assumer le devoir du *Djihâd* dans la voie d'Allah, par faiblesse, paresse et lâcheté.

Il a été dit aussi que le sens de cette parole est qu'il y a des gens qui rendent traînards les autres ou qui les découragent d'aller au *Djihâd*; il s'agit là des hypocrites. Cependant, la première explication est la plus juste, pour deux raisons:

La première, est Sa parole *« parmi vous »* qui signifie que le discours s'adresse aux croyants.

La deuxième, est Sa parole à la fin du verset: *« Comme si aucun lien le les unissait à vous »*.

En effet, Allah a coupé tout lien entre les croyants et les polythéistes et les hypocrites; en outre, et c'est là la réalité, les croyants sont composés de deux catégories: ceux qui sont sincères dans leur foi, ce qui implique pour eux la perfection de la certitude et du *Djihâd* et ceux qui sont tièdes et faibles dans leur foi qui, bien que faisant partie de l'Islam, leur foi reste faible et ils ne supportent pas les contraintes du *Djihâd*, comme l'a dit le Très Haut: *« Les nomades affirment : « Nous croyons en Allah! ». Dis-leur : « Vous n'avez pas encore la foi! Dites plutôt : « Nous nous sommes seulement soumis »*. S49. V14.

Ensuite, Il a mentionné les desseins de ces traînards et la finalité de leurs

intentions, en montrant que leur but principal reste la recherche des biens de ce bas-monde. Il a dit à cet effet : *« Lorsque vous subissez un revers »*, c'est-à-dire une défaite et des victimes dans vos rangs, en certaines circonstances, selon les desseins voulus par Allah *« « ils s'écrieront »*, c'est-à-dire ces traînards *« C'est une bénédiction d'Allah que nous n'ayons pas pris part à cet engagement »*.

Ces gens-là ont vu, en vertu de la faiblesse de leur intelligence et de leur foi, que la défection au moment du djihâd, est un bienfait pour eux, en oubliant que le bienfait réel est d'obtenir la capacité d'accomplir ce grand acte d'obéissance avec lequel la foi se fortifie et le croyant obtient la plus grande des récompenses et la satisfaction du Généreux et du Donateur gracieux.

Par contre, celui qui fait preuve de paresse, en refusant d'y participer, même s'il jouit d'un repos momentané, il endurera ensuite une grande fatigue et de grands remords et il perdra la récompense promise à ceux qui combattent dans la voie d'Allah.

Il a dit ensuite : *« Mais si Allah vous favorise »*, par une victoire ou un butin *« ils déclareront comme si aucun lien ne les unissait à vous : « Ah ! Comme nous aurions voulu être avec eux dans cette bataille ! Nous aurions certainement remporté un riche butin ! »*. C'est-à-dire qu'ils souhaiteront avoir participé au djihâd pour obtenir un butin, n'ayant d'autre but que cela. C'est comme s'ils ne faisaient pas partie de vous ô croyants et comme s'il n'y avait pas de lien de fraternité issue de la foi commune qui vous lie et qui implique que les croyants soient associés pour concrétiser leurs intérêts et repousser leurs ennemis communs, en se réjouissant de la victoire qu'ils obtiennent et en s'attristant de la défaite qu'ils subissent. Or, celui qui n'espère que le butin et la richesse de ce bas-monde ne possède pas l'esprit de la foi exigée en ces circonstances.

Il est vrai que parmi les marques de la compassion d'Allah envers Ses serviteurs est qu'Il ne les prive jamais de Sa miséricorde et ne leur ferme jamais ses portes ; bien plus, celui qui commet quelque chose qui ne convient pas, Il lui ordonne et l'invite à se parfaire et à s'améliorer. C'est pour cela qu'Il a appelé ces gens-là à faire preuve de sincérité et à sortir lutter dans Sa voie, en leur disant : *« Que ceux qui veulent sacrifier la vie d'ici-bas à la vie future combattent au service d'Allah »*. C'est là un des avis donnés au sujet de ce verset, et c'est le plus plausible. Un autre avis soutient que ce verset veut dire que ce sont les croyants parfaits dans leur foi et sincères dans leur engagement *« qui veulent sacrifier la vie d'ici-bas à la vie future »* qui combattent dans la voie d'Allah.

C'est à ces gens-là qu'est destiné ce discours car ce sont eux qui ont préparé leurs âmes à la lutte contre les ennemis, grâce à la perfection de leur foi qui implique cet engagement.

Par contre, les traînards, eux, qu'ils sortent pour lutter dans la voie d'Allah ou qu'ils fassent preuve de paresse, personne ne s'en soucie. A eux peut s'appliquer ce verset qui dit : *« Dis : « Croyez-y ou n'y croyez pas, car ceux qui ont reçu la science avant lui, lorsque le Coran leur est récité, tombent aussitôt prosternés »* jusqu'à la fin du verset.

Il y a aussi Sa parole qui s'applique à eux : *« Si ces gens-là la rejettent (la vérité), Nous lui avons assigné des gens qui ne la rejettent pas »*.

« A ceux qui combattent pour la Cause d'Allah », *à condition que ce soit un Djihâd*

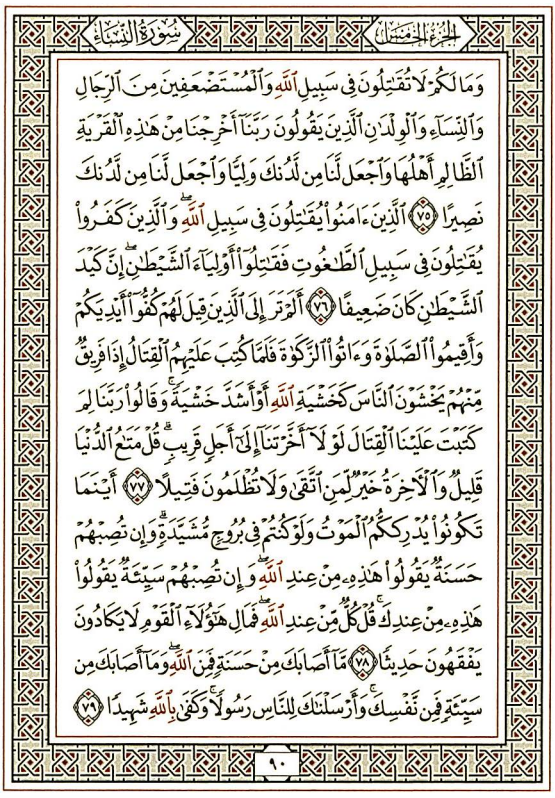
الجزء الخامس سورة النساء
وَمَا لَكُمْ لَا تُقَاتِلُونَ فِي سَبِيلِ اللَّهِ وَالْمُسْتَضْعَفِينَ مِنَ الرِّجَالِ
وَالنِّسَاءِ وَالْوِلْدَانِ الَّذِينَ يَقُولُونَ رَبَّنَا أَخْرِجْنَا مِنْ هَٰذِهِ الْقَرْيَةِ
الظَّالِمِ أَهْلُهَا وَاجْعَل لَّنَا مِن لَّدُنكَ وَلِيًّا وَاجْعَل لَّنَا مِن لَّدُنكَ
نَصِيرًا ﴿٧٥﴾ الَّذِينَ آمَنُوا يُقَاتِلُونَ فِي سَبِيلِ اللَّهِ ۖ وَالَّذِينَ كَفَرُوا
يُقَاتِلُونَ فِي سَبِيلِ الطَّاغُوتِ فَقَاتِلُوا أَوْلِيَاءَ الشَّيْطَانِ ۖ إِنَّ كَيْدَ
الشَّيْطَانِ كَانَ ضَعِيفًا ﴿٧٦﴾ أَلَمْ تَرَ إِلَى الَّذِينَ قِيلَ لَهُمْ كُفُّوا أَيْدِيَكُمْ
وَأَقِيمُوا الصَّلَاةَ وَآتُوا الزَّكَاةَ فَلَمَّا كُتِبَ عَلَيْهِمُ الْقِتَالُ إِذَا فَرِيقٌ
مِّنْهُمْ يَخْشَوْنَ النَّاسَ كَخَشْيَةِ اللَّهِ أَوْ أَشَدَّ خَشْيَةً ۚ وَقَالُوا رَبَّنَا لِمَ
كَتَبْتَ عَلَيْنَا الْقِتَالَ لَوْلَا أَخَّرْتَنَا إِلَىٰ أَجَلٍ قَرِيبٍ ۗ قُلْ مَتَاعُ الدُّنْيَا
قَلِيلٌ وَالْآخِرَةُ خَيْرٌ لِّمَنِ اتَّقَىٰ وَلَا تُظْلَمُونَ فَتِيلًا ﴿٧٧﴾ أَيْنَمَا
تَكُونُوا يُدْرِككُّمُ الْمَوْتُ وَلَوْ كُنتُمْ فِي بُرُوجٍ مُّشَيَّدَةٍ ۗ وَإِن تُصِبْهُمْ
حَسَنَةٌ يَقُولُوا هَٰذِهِ مِنْ عِندِ اللَّهِ ۖ وَإِن تُصِبْهُمْ سَيِّئَةٌ يَقُولُوا
هَٰذِهِ مِنْ عِندِكَ ۚ قُلْ كُلٌّ مِّنْ عِندِ اللَّهِ ۖ فَمَالِ هَٰؤُلَاءِ الْقَوْمِ لَا يَكَادُونَ
يَفْقَهُونَ حَدِيثًا ﴿٧٨﴾ مَّا أَصَابَكَ مِنْ حَسَنَةٍ فَمِنَ اللَّهِ ۖ وَمَا أَصَابَكَ مِن
سَيِّئَةٍ فَمِن نَّفْسِكَ ۚ وَأَرْسَلْنَاكَ لِلنَّاسِ رَسُولًا ۚ وَكَفَىٰ بِاللَّهِ شَهِيدًا ﴿٧٩﴾
٩٠

ordonné par Allah et Son Messager et que le combattant soit sincère dans son Djihâd, ne désirant que la Face d'Allah « qu'ils se fassent tuer ou qu'ils soient vainqueurs, Nous accorderons une immense récompense ».

C'est-à-dire une augmentation dans sa foi et sa pratique de sa religion, un butin, de bons éloges et la récompense promise à ceux qui combattent dans la voie d'Allah, une récompense qu'aucun œil n'a jamais vu, qu'aucune ouïe n'a jamais entendu et qu'aucun cœur n'a jamais imaginé.

(76). *« Qu'avez-vous à ne pas combattre pour la cause d'Allah et pour celle des faibles, hommes, femmes et enfants qui implorent : « Seigneur, fais-nous quitter cette cité dont les habitants sont iniques et envoie-nous de Ta part un protecteur et un soutien ».*

Il s'agit là d'une incitation d'Allah à l'adresse de Ses serviteurs croyants afin qu'ils luttent dans Sa voie, accompagnée d'un reproche à ceux qui délaissent ce devoir. Il leur a dit : *« Qu'avez-vous à ne pas combattre pour la Cause d'Allah ? »*. Il a ajouté à cela la cause des opprimés parmi les hommes, les femmes et les enfants, qui n'ont pas les moyens de résister à la tyrannie et à l'oppression, et qui invoquent Allah afin qu'Il les fasse quitter la cité dont les habitants sont iniques envers leurs propres personnes par l'associationnisme et l'incroyance et contre les croyants à qui ils font subir des torts, des persécutions et qu'ils empêchent de prêcher leur religion ou d'émigrer et de partir en exil.

Ces opprimés demandent à Allah qu'Il leur envoie un protecteur et un soutien afin qu'il les délivre de cette cité injuste. De ce point de vue, votre *Djihâd* devient une défense de vos familles, de vos enfants et de tous les opprimés, que vous délivrez de l'oppression ; cette forme de *Djihâd* mérite une grande récompense et un immense bienfait dans la mesure où elle constitue une résistance contre les ennemis oppresseurs.

(76). *« Ceux qui ont cru combattent pour la cause d'Allah, tandis que les mécréants combattent pour la cause du diable (taghoût). Combattez les suppôts du diable car ses artifices sont grossiers ».*

C'est là une précision venant d'Allah pour montrer que les croyants combattent dans Sa voie *« tandis que les mécréants combattent pour la cause du diable »*. Il y a là plusieurs enseignements à tirer :

Entre autres, c'est en fonction de la foi de l'homme, de sa sincérité et de son engagement, que sera jugé son *Djihâd* dans la voie d'Allah. En effet, le *Djihâd* dans la voie d'Allah est un des effets de la foi et une de ses implications, de même que le combat dans la voie du diable fait partie

des implications et des ramifications de l'incroyance.

Il y a aussi le fait que celui qui combat dans la voie d'Allah doit s'imprégner de patience et de fermeté plus que ne doit le faire un autre. En effet, si les partisans du diable font preuve de patience et de fermeté, alors qu'ils sont dans l'erreur, les partisans de la vérité sont plus à même de faire preuve de patience et de fermeté, comme l'a dit le Très Haut dans un autre verset allant dans le même sens : *« Si vous souffrez, eux aussi souffrent de la même manière que vous ; par contre, vous espérez d'Allah ce qu'ils n'espèrent pas »*.

Il y a aussi le fait que celui qui combat dans la voie d'Allah, s'appuie sur un socle solide, en l'occurrence la vérité et la confiance en Allah. Aussi, il est exigé de celui qui possède la force morale et l'appui solide, de faire preuve de patience, de fermeté et d'énergie, ce qui ne peut être exigé de celui qui combat pour l'injustice et le mensonge, qui ne possède aucune vérité et dont le sort n'est pas enviable. C'est pour cela que le Très Haut a dit : *« Combattez les suppôts du diable, car ses artifices sont grossiers »*. Certes, quelle que soit la puissance de la ruse et des artifices du diable, celle-ci reste faible et grossière et ne résiste pas à la moindre parcelle de vérité ou au soutien d'Allah à l'égard de Ses serviteurs.

﴿77﴾-﴿78﴾. *« N'as-tu pas médité l'exemple de ceux à qui on a dit de cesser le combat, d'accomplir la prière et d'acquitter les aumônes ; lorsque le combat leur fut prescrit, voilà qu'une fraction d'entre eux se mit à craindre les gens à l'égal d'Allah, voire davantage, et à se plaindre : Seigneur, pourquoi nous avoir prescrit le combat ? Si seulement Tu nous accordais un bref délai ! Réponds-leur : Brève est la jouissance de ce bas-monde et l'ultime demeure est préférable pour ceux qui savent se prémunir (d'Allah) et vous ne serez pas lésés, fût-ce d'un fétu. Où que vous soyez la mort vous atteindra même si vous vous trouviez dans des tours fortifiées »*.

Lorsque les musulmans se trouvaient à la Mecque, il leur était ordonné de faire la prière et de donner des aumônes, c'est-à-dire d'aider les pauvres et non de s'acquitter de la zakât connue avec ses parts et ses conditions qui ne fut instituée qu'à Médine ; il n'étaient pas tenus de combattre leurs ennemis, et ce pour plusieurs raisons : l'une de ces raisons est que la sagesse du Seigneur a fait en sorte qu'Il légifère pour Ses serviteurs des lois qui ne leur soient pas pénibles, et qu'Il commence par ce qui est plus important et plus facile. Une autre de ces raisons est que si le Seigneur avait prescrit le *Djihâd* à Ses serviteurs – en dépit de leur faiblesse numérique et physique et du nombre important de leurs ennemis – cela aurait entraîné la disparition de l'Islam. Aussi a-t-Il pris en compte l'intérêt suprême de la collectivité.

En outre, certains croyants pensaient que si le *Djihâd* leur avait été prescrit à ce moment-là, il aurait été inopportun, car ce qui était important alors pour eux c'était de connaître les principes de l'unicité divine *(tawḥid)*, de faire la prière, les aumônes et autres pratiques cultuelles, comme l'a dit le Très Haut : *« S'ils avaient appliqué ce qui leur était prêché cela aurait été plus bénéfique pour eux et plus fortifiant pour leur foi »*.

Mais une fois installés à Médine, et que l'Islam se fut fortifié, le *Djihâd* leur fut prescrit en son temps opportun.

Or, un groupe parmi ceux qui appréhendait le combat par crainte des gens, faiblesse et lâcheté, a dit : *« Seigneur, pourquoi nous avoir prescrit le combat ? »*. C'est comme s'ils s'opposaient à Allah et

contestaient Ses décisions, alors qu'il leur fallait se soumettre à Ses ordres et faire preuve de patience. Mais ils agirent autrement et dirent : *« Si seulement Tu nous accordais un bref délai »*. C'est là un comportement qui ne peut émaner que des hommes qui ne sont pas pondérés et sages et qui se hâtent de faire des choses prématurément qu'ils n'arrivent pas ensuite à assumer ni à persévérer.

Le Très Haut leur reprocha cela en ces termes : *« Brève est la jouissance de ce bas monde et l'ultime demeure est préférable pour ceux qui savent se prémunir (d'Allah) »*. C'est-à-dire que la jouissance des plaisirs de ce bas-monde et de son repos est éphémère ; aussi, assumer les charges si lourdes soient-elles dans la voie d'Allah, en sachant que cette vie est courte, peut aider l'âme à supporter avec aisance ce poids des charges. Que dire alors si elle compare ce bas-monde avec la vie de l'au-delà, en sachant que cette dernière est meilleure dans son essence, ses plaisirs et sa durée ?

Pour ce qui est de son essence, le Prophète (ﷺ) a dit dans un *ḥadith* authentique que l'endroit d'un fouet dans le Paradis est meilleur que ce bas-monde et ce qu'il contient ». En outre, ses plaisirs sont exempts de tout trouble quel qu'il soit ; bien plus, tout ce que l'intelligence peut imaginer et tout ce qui vient à l'esprit comme description des plaisirs, ceux du Paradis sont meilleurs et plus raffinés que cela, comme a dit le Très Haut : *« Aucune âme ne sait ce que Je leur cache comme plaisirs des yeux »*. Le Très Haut a dit aussi à travers la bouche de Son Messager : *« J'ai préparé pour Mes serviteurs ce qu'aucun œil n'a jamais vu, qu'aucune ouïe n'a jamais entendu et ce qu'aucun cœur n'a jamais imaginé »*. Quant aux plaisirs de ce bas-monde, ils sont tellement entachés de contraintes, de souffrances et d'épreuves, que si on les compare aux plaisirs du Paradis, ils ne deviennent plus des plaisirs au sens large du terme.

Quant à la durée, celle de ce bas-monde est éphémère, et la vie de l'homme, par rapport à elle, très courte, contrairement à la vie dans le Paradis qui est éternelle et durable dans sa félicité. Aussi, si le sage réfléchit à ces deux demeures et les imagine d'une façon rationnelle, il saura quelle est celle des deux qui mérite son choix et sa préférence de même que ses efforts et sa quête pour gagner sa félicité. C'est pour cela qu'il a dit : *« Et l'ultime demeure est préférable pour ceux qui savent se prémunir (d'Allah) »* C'est-à-dire ceux qui évitent l'associationnisme et l'ensemble des interdits.

« Et vous ne serez pas lésés fût-ce d'un fétu », c'est-à-dire que votre quête de l'au-delà sera rétribuée d'une façon complète et parfaite, sans que n'en soit diminué quoi que ce soit.

Ensuite, le Très Haut informe qu'aucune précaution n'est suffisante pour mettre à l'abri du destin et que celui qui fait preuve de paresse ne sera pas pour autant à l'abri des épreuves et de la mort. *« Où que vous soyez, la mort vous atteindra »*, c'est-à-dire en tout temps et en tout lieu *« même si vous vous trouviez dans des tours fortifiées »*, c'est-à-dire dans des châteaux imprenables et des demeures très hautes.

(78)-(80). *« Un bonheur leur échoit-il ? Aussitôt ils s'écrient : « Cela nous vient d'Allah ! ». Mais si un malheur les frappe, ils se lamentent : « Cela est de ta faute ». Dis-leur : « Tout vient d'Allah ! ». Mais qu'ont donc ces gens qui ne comprennent presque rien à ce qu'on leur dit ?*

Ce qui échoit de bien (te) vient d'Allah, ce qui t'échoit de mal ne vient que de toi-même; Nous t'avons envoyé vers les hommes comme Prophète et Allah est un Témoin suffisant! Quiconque obéit au Prophète a d'ores et déjà obéi à Allah; quant à celui qui se détourne, Nous ne t'avons pas envoyé afin de le protéger».

Le Très Haut parle ici de ceux qui ne savent pas et qui s'opposent à ce qu'ont apporté les Messagers et qui, lorsque des bienfaits leur sont accordés, comme par exemple une prospérité matérielle, des biens abondants, des enfants nombreux et une bonne santé, disent: *«Cela nous vient d'Allah!»*. Mais lorsque des malheurs les atteignent, comme par exemple une disette, une pauvreté, une maladie, le décès d'enfants ou d'amis, disent: *«Cela est de ta faute!»*. C'est-à-dire par la faute de ce que tu as apporté ô Mouḥammed.

Ils ont tiré un mauvais augure du Prophète (ﷺ) tout comme leurs semblables ont tiré un mauvais augure des Messagers d'Allah. C'est ainsi qu'Allah a dit au sujet du comportement du peuple de Pharaon face à Moïse: *«Un bienfait leur arrivait-il, ils disaient: «Cela nous est dû!». Mais quand un malheur les frappait, ils qualifiaient Moïse et ses compagnons d'oiseaux de mauvais augure»*. S7. V131.

De son côté, le peuple de Sâliḥ lui disait: *«Nous vous tenons, toi et tes compagnons, pour des oiseaux de mauvais augure»*. S27. V47.

Pour sa part, le peuple de Yâssine a dit à ses Messagers: *«Votre venue nous fait augurer un mauvais présage; si vous ne cessez pas vos prêches nous vous lapiderons»*. S36. V18.

Aussi, de la même façon que leurs cœurs se ressemblent par la mécréance, leurs paroles et leurs actes ne peuvent que se ressembler. Il en est ainsi, pour tous

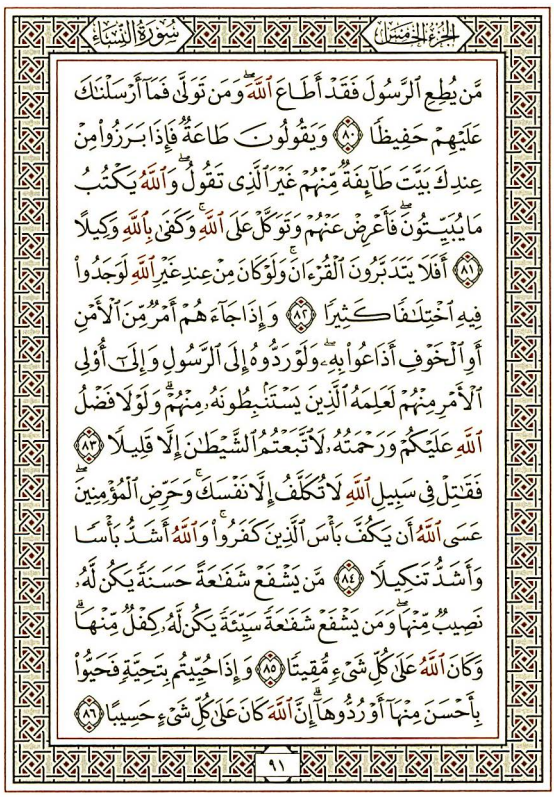
الجزء الخامس — سورة النساء
مَّن يُطِعِ ٱلرَّسُولَ فَقَدۡ أَطَاعَ ٱللَّهَۖ وَمَن تَوَلَّىٰ فَمَآ أَرۡسَلۡنَٰكَ
عَلَيۡهِمۡ حَفِيظٗا ٨٠ وَيَقُولُونَ طَاعَةٞ فَإِذَا بَرَزُواْ مِنۡ
عِندِكَ بَيَّتَ طَآئِفَةٞ مِّنۡهُمۡ غَيۡرَ ٱلَّذِي تَقُولُۖ وَٱللَّهُ يَكۡتُبُ
مَا يُبَيِّتُونَۖ فَأَعۡرِضۡ عَنۡهُمۡ وَتَوَكَّلۡ عَلَى ٱللَّهِۚ وَكَفَىٰ بِٱللَّهِ وَكِيلًا
٨١ أَفَلَا يَتَدَبَّرُونَ ٱلۡقُرۡءَانَۚ وَلَوۡ كَانَ مِنۡ عِندِ غَيۡرِ ٱللَّهِ لَوَجَدُواْ
فِيهِ ٱخۡتِلَٰفٗا كَثِيرٗا ٨٢ وَإِذَا جَآءَهُمۡ أَمۡرٞ مِّنَ ٱلۡأَمۡنِ
أَوِ ٱلۡخَوۡفِ أَذَاعُواْ بِهِۦۖ وَلَوۡ رَدُّوهُ إِلَى ٱلرَّسُولِ وَإِلَىٰٓ أُوْلِي
ٱلۡأَمۡرِ مِنۡهُمۡ لَعَلِمَهُ ٱلَّذِينَ يَسۡتَنۢبِطُونَهُۥ مِنۡهُمۡۗ وَلَوۡلَا فَضۡلُ
ٱللَّهِ عَلَيۡكُمۡ وَرَحۡمَتُهُۥ لَٱتَّبَعۡتُمُ ٱلشَّيۡطَٰنَ إِلَّا قَلِيلٗا ٨٣
فَقَٰتِلۡ فِي سَبِيلِ ٱللَّهِ لَا تُكَلَّفُ إِلَّا نَفۡسَكَۚ وَحَرِّضِ ٱلۡمُؤۡمِنِينَۖ
عَسَى ٱللَّهُ أَن يَكُفَّ بَأۡسَ ٱلَّذِينَ كَفَرُواْۚ وَٱللَّهُ أَشَدُّ بَأۡسٗا
وَأَشَدُّ تَنكِيلٗا ٨٤ مَّن يَشۡفَعۡ شَفَٰعَةً حَسَنَةٗ يَكُن لَّهُۥ
نَصِيبٞ مِّنۡهَاۖ وَمَن يَشۡفَعۡ شَفَٰعَةً سَيِّئَةٗ يَكُن لَّهُۥ كِفۡلٞ مِّنۡهَاۗ
وَكَانَ ٱللَّهُ عَلَىٰ كُلِّ شَيۡءٖ مُّقِيتٗا ٨٥ وَإِذَا حُيِّيتُم بِتَحِيَّةٖ فَحَيُّواْ
بِأَحۡسَنَ مِنۡهَآ أَوۡ رُدُّوهَآۗ إِنَّ ٱللَّهَ كَانَ عَلَىٰ كُلِّ شَيۡءٍ حَسِيبًا ٨٦
٩١

ceux qui veulent attribuer la survenance d'un malheur ou la disparition du bienfait, à ce que les Messagers d'Allah ont apporté de Sa part. Ce blâme et ce reproche s'adressent à eux aussi.

Allah leur a répondu ainsi: *«Dis-leur: «Tout»*, c'est-à-dire que ce soit le bien ou le mal, la bonne action ou la mauvaise *«vient d'Allah»*, c'est-à-dire de par Son décret, Sa prédestination et Sa création.

«Mais qu'ont donc ces gens?», c'est-à-dire ceux qui tiennent ces propos insensés *«qui ne comprennent presque rien à ce qu'on leur dit»*. C'est-à-dire qui n'arrivent pas à comprendre les discours qu'on leur tient ou qui les comprennent à peine.

Quoi qu'il en soit, il s'agit là d'un blâme adressé à ces gens-là qui ne comprennent rien à ce que leur disent Allah et Son Messager (ﷺ), en raison de leur mécréance et de leur entêtement manifeste. En

revanche, il y a là un éloge qui est adressé à ceux qui comprennent ce que leur disent Allah et Son Messager (ﷺ) ainsi qu'une incitation à faire cela, c'est-à-dire à comprendre les paroles d'Allah et de Son Messager (ﷺ) et à en tirer les enseignements. Si ces gens-là avaient compris les paroles d'Allah, ils auraient su qu'aussi bien les bonnes œuvres que les mauvaises, le bien et le mal, proviennent tous du décret d'Allah et de Sa prédestination, et rien n'échappe à cela, de même que les Messagers d'Allah (sur eux la prière et le salut) ne peuvent être la cause d'un mal quelconque ni ce qu'ils ont apporté de la part d'Allah, car ils ont été envoyés pour réformer le bien de ce bas-monde, de la religion et de la vie future.

Il a dit ensuite : *« Ce qui échoit de bien »*, c'est-à-dire dans ce bas-monde et dans la religion *« (te) vient d'Allah »*, qui t'en a fait don en te le facilitant à travers la facilitation de ses causes. *« Ce qui t'échoit de mal »*, dans la religion et la vie profane *« ne vient que de toi-même »*, c'est-à-dire par la faute de tes péchés et de ton comportement ; et ce qu'Allah pardonne est plus considérable encore.

En effet, Allah a ouvert à Ses serviteurs les portes de Sa bienfaisance et leur a demandé d'y entrer, et Il les a informés que les péchés empêchent Ses faveurs de leur parvenir. Aussi, si l'homme commet ces péchés, il ne doit s'en prendre qu'à lui-même, car c'est lui qui aura empêché ces faveurs de lui parvenir.

Il a ensuite informé les êtres du caractère universel du message de Son envoyé Mouḥammed (ﷺ), en disant : *« Nous t'avons envoyé vers les hommes comme Prophète et Allah est un Témoin suffisant »*, c'est-à-dire qui témoigne que tu es un Messager authentique avec ce dont Il t'a assisté par la victoire, les miracles éclatants et les preuves évidentes. C'est là le témoignage le plus valable à tout point de vue, comme l'a dit le Très Haut : *« Dis : « Quel est le plus grand des témoignages ? Dis : « Allah est Témoin entre vous et moi ».*

En sachant qu'Allah est parfait dans Sa science, absolu dans Son pouvoir, grandiose dans Sa sagesse, et qu'Il a assisté Son Messager dans sa mission et lui a donné la victoire finale, on déduit naturellement que ce dernier est le Messager authentique d'Allah. Sinon, s'il avait menti sur Allah et avait prétendu faussement à la prophétie, Allah aurait sévi contre lui et l'aurait fait périr.

(80)-(81). *« Quiconque obéit au Messager a d'ores et déjà obéi à Allah ; quant à celui qui se détourne, Nous ne t'avons pas envoyé afin de le protéger. Ils prétendent : « (Nous te sommes) soumis ! Mais sitôt sortis de chez toi, une fraction d'entre eux prend nuitamment des dispositions contraires à ce que tu as dit ; Allah consignera leurs complots. Laisse-les et remets-t'en à Allah : Allah suffit comme Garant ! ».*

C'est-à-dire que quiconque obéit au Messager d'Allah (ﷺ) dans ses ordres et ses interdits *« a d'ores et déjà obéi à Allah »*, car le Messager n'ordonne et n'interdit que sur ordre d'Allah et à travers Sa Loi, Sa révélation et Son inspiration. Il y a là une preuve de l'infaillibilité du Prophète (ﷺ), dans la mesure où Allah a ordonné de lui obéir d'une façon absolue. En effet, s'il n'était pas infaillible dans tout ce qu'il rapporte de la part de son Seigneur, Allah n'aurait pas ordonné de lui obéir totalement et n'aurait pas fait son éloge. Il s'agit là d'un des droits communs, car les droits sont au nombre de trois : le droit d'Allah qui Lui est exclusif en dehors de tout autre être et qui consiste à L'adorer, seul, et à se rapprocher de Lui, avec tout ce que cela

implique comme conséquences; le droit particulier au Prophète (ﷺ) qui consiste à l'assister, à l'honorer et à l'aimer, et le droit qui est commun et qui consiste à croire en Allah et en Son Messager (ﷺ), à les aimer et à leur obéir. Allah a réuni entre ces droits dans Sa parole: *« Afin que vous croyiez en Allah et en Son Messager, que vous le magnifiiez, que vous le respectiez et que vous proclamiez Sa gloire matin et soir »*. Celui qui obéit au Messager aura obéi à Allah et obtiendra comme récompense ce qu'implique l'obéissance à Allah. *« Quant à celui qui se détourne »* de l'obéissance à Allah et à Son Messager, celui-là ne fera du tort qu'à lui-même et ne nuira en rien à Allah. *« Nous ne t'avons pas envoyé afin de le protéger »*, c'est-à-dire de protéger leurs actes et leurs situations, mais Nous t'avons envoyé afin que tu leur transmettes le message de leur Seigneur, que tu leur montres la vérité de l'erreur et que tu les conseilles. Certes, tu t'es acquitté de ta mission et ta récompense incombe à Allah qu'ils acceptent cela ou qu'ils le refusent, comme l'a dit le Très Haut dans un autre verset: *« Rappelle donc, car tu as été envoyé pour rappeler et non pour être un dominateur »*.

Il est indispensable que l'obéissance à Allah et à Son Messager soit apparente et cachée, en public et en secret. Quant à celui qui fait preuve d'obéissance et de soumission en public, puis, une fois qu'il est seul, ou avec ses semblables, abandonne l'obéissance et commet des péchés, l'obéissance qu'il avait montré en public ne lui sera d'aucune utilité. Il sera comme ceux au sujet desquels Allah a dit: *« Ils prétendent: (Nous te sommes) soumis! »*, c'est-à-dire qu'ils montrent de l'obéissance lorsqu'ils sont chez toi *« Mais sitôt sortis de chez toi »*, c'est-à-dire une fois qu'ils se trouvent seuls et dans un endroit où personne ne se trouve avec eux *« une fraction d'entre eux prend nuitamment des dispositions contraires à ce que tu as dit »*. C'est-à-dire qu'ils passent la nuit à faire ce qui est contraire à ton obéissance, à savoir les péchés.

Le Très Haut les menaça alors pour ce qu'ils avaient fait en disant: *« Allah consignera leurs complots »*, c'est-à-dire qu'Il gardera tout ce qu'ils ont fait puis Il les rétribuera en conséquence. C'est là une menace qui leur est adressée.

Ensuite, Il ordonna à Son Messager de se détourner d'eux et de ne pas user de violence avec eux, car ce qu'ils font ne lui nuira en rien s'il met sa confiance en Allah et sollicite Son secours pour faire triompher Sa religion et Sa Loi. C'est pour cela qu'Il lui a dit: *« Laisse-les et remets-t'en à Allah: Allah suffit comme Garant »*.

(82). *« Que ne méditent-ils le Coran? S'il était venu d'un autre qu'Allah, ils y auraient trouvé beaucoup de contradictions »*.

Le Très Haut ordonne que Son Livre soit médité, c'est-à-dire que ses significations soient étudiées et approfondies et que ses préceptes et directives soient compris, car la méditation du Livre d'Allah est la clef de toutes les sciences et connaissances; grâce à lui, on peut obtenir tous les biens et extraire toutes les sciences et affermir sa foi dans le cœur.

En outre, le Coran fait connaître le Seigneur adoré et ce qu'Il a comme attributs de la perfection de même que ce dont Il est exempté des attributs de l'imperfection; il montre aussi la voie qui mène à Lui, les caractéristiques de ceux qui l'empruntent ainsi que la récompense qui les attend à l'arrivée à Lui; il fait connaître aussi l'ennemi réel de l'homme ainsi que le chemin qui mène au châtiment et les caractéristiques de ceux qui le méritent.

A chaque fois que le serviteur approfondit sa méditation de ce Livre, sa science augmente de même que ses bonnes œuvres et sa perspicacité. C'est pour cela qu'Allah a ordonné cela et incité à le faire, en disant que c'est là le but de la révélation du Coran, comme Il l'a dit dans ce verset: *« C'est un Livre béni que Nous avons fait descendre pour toi afin que vous méditiez ses signes et afin que se rappellent les gens doués d'intelligence »*. Il a dit aussi: *« Que ne méditent-ils le Coran? Ou bien ont-ils des cœurs fermés! »*.

Parmi les avantages de la méditation du Livre d'Allah est que l'homme arrive au degré de la certitude et de la connaissance qu'il s'agit de la parole d'Allah, car il comprendra que ses versets se confirment et s'attestent les uns les autres; il verra des règles, des récits et des informations s'y répéter dans plusieurs versets sans se contredire en quoi que ce soit, mais se confirmer et concorder harmonieusement. Ce faisant, il comprendra la perfection du Coran et aura la certitude qu'il émane de Celui qui a cerné toute chose de Sa science. C'est pour cela qu'Il a dit: *« S'il était venu d'un autre qu'Allah, ils y auraient trouvé beaucoup de contradictions »*. C'est-à-dire que dans la mesure où il vient d'Allah, il ne contient aucune contradiction.

﴿٨٣﴾. *« Sitôt que leur parvient un bruit relatif à la paix ou à la guerre, ils s'en font l'écho alors qu'ils l'avaient rapporté au Messager et à ceux d'entre eux qui détiennent l'autorité, ceux qui cherchent à en être informés l'auraient appris de la bouche de ces derniers. Et n'était la faveur d'Allah à votre égard et Sa miséricorde, vous auriez suivi le diable à l'exception d'un petit nombre d'entre vous »*.

Il s'agit là d'un reproche d'Allah à l'adresse de Ses serviteurs pour avoir eu ce comportement inconvenant, en ce sens que s'il leur parvient une information importante ou une chose se rapportant à la sécurité, à la joie des croyants ou à la crainte d'un malheur pour eux, ils doivent faire preuve de fermeté et ne pas s'empresser de répandre ces nouvelles; bien plus, ils doivent en référer au Prophète (ﷺ) et à ceux qui détiennent l'autorité parmi eux, c'est-à-dire les gens qui ont une justesse d'opinion, une science, de bons conseils, une intelligence et une pondération, qui savent faire face aux défis et qui connaissent les intérêts de la communauté.

Si ces derniers voient dans la divulgation de ces nouvelles un intérêt et un avantage pour les croyants et une joie pour eux ainsi qu'une manière de se prémunir contre leurs ennemis, ils les divulguent, sinon ils les retiennent et les gardent secrètes. C'est pour cela qu'Il a dit: *« Ceux qui cherchent à en être informés l'auraient appris de la bouche de ces derniers »*, c'est-à-dire qu'ils auraient appris ces nouvelles grâce à leurs opinions judicieuses et à leurs connaissances considérables.

On peut déduire de ce verset une règle morale, à savoir que lorsqu'il y a une recherche dans une affaire donnée, il importe de se référer à ceux qui en sont dignes, car ce serait plus convenable et à même d'éviter de tomber dans des erreurs; il y a aussi l'interdiction de s'empresser de répandre des informations dès leur réception, ainsi que l'injonction de réfléchir avant de parler et de voir s'il y a un avantage à le faire ou non.

Il a dit ensuite: *« Et n'était la faveur d'Allah à votre égard et Sa miséricorde »*, c'est-à-dire dans votre assistance, votre éducation et votre apprentissage de ce que vous ne saviez pas *« vous auriez suivi le diable, à l'exception d'un petit nombre*

d'entre vous ». Il en est ainsi parce que l'homme est ignorant et arrogant de par sa nature, et son âme ne lui inspire que le mal. Une fois qu'il se réfugie auprès de son Seigneur, qu'Il s'attache à Lui, son Seigneur lui témoigne de la compassion et l'assiste dans la voie du bien en le préservant par-là même du diable.

(84). *« Combats pour la cause d'Allah ! Tu n'es en charge que de toi-même ! Incite les croyants (au combat) ! Peut-être Allah contiendra-t-Il l'hostilité des mécréants car Allah est plus redoutable et plus sévère dans la répression »*.

C'est là la meilleure situation dans laquelle le serviteur puisse se trouver, en œuvrant pour appliquer les directives de son Seigneur, notamment le combat pour Sa cause et autres, en incitant autrui à le faire aussi. Certes, les deux cas ou l'un d'eux peuvent ne pas se trouver chez l'homme. Et c'est pour cela que le Très Haut a dit à Son messager : *« Combats pour la cause d'Allah ! Tu n'es en charge que de toi-même »*. C'est-à-dire que tu n'as pas de pouvoir sur autrui ; aussi, tu n'es pas responsable des actes d'un autre que toi. *« Incite les croyants (au combat) ! »*. Ceci englobe toute chose qui peut susciter l'activité des croyants et la force de leurs cœurs, notamment leur renforcement et leur fortification, les informations concernant les points faibles des ennemis, la récompense promise aux combattants et le châtiment promis aux défaillants, etc. Tout cela entre dans l'incitation au combat.

« Peut-être Allah contiendra-t-Il l'hostilité des mécréants », c'est-à-dire en combattant pour la cause d'Allah et en vous incitant les uns les autres au combat. *« Allah est plus redoutable »*, c'est-à-dire plus fort et plus puissant *« et plus sévère dans la répression »*, que le pécheur envers sa propre personne et envers autrui ; s'Il le voulait, Il triompherait des mécréants par Sa puissance et ne laisserait aucune trace d'eux. Cependant, de par Sa sagesse, Il éprouve Ses serviteurs les uns les autres, afin qu'Il distingue la vraie foi de la fausse, c'est-à-dire la foi du choix et non la foi de la contrainte qui ne sert à rien.

(85). *« Quiconque intercède avec honnêteté aura sa part de cette intercession. Et quiconque intercède sans conscience sera doublement fautif. Et Allah est Omnipotent »*. Par intercession, ici, il faut entendre l'entraide autour d'une question donnée. Ainsi, celui qui intercède pour un autre et l'assiste dans une affaire de bien – comme par exemple le fait d'intercéder en faveur d'un opprimé auprès de ses oppresseurs – aura une part de la récompense de cette intercession en fonction de son action, de son œuvre et de son avantage, et rien ne diminuera de la récompense originale et directe. A contrario, celui qui assiste quelqu'un dans une affaire nuisible, aura une part du mal accompli, en fonction de son action et de son assistance en ce sens. Il y a là une incitation insistante sur l'entraide dans la voie du bien et de la vertu et un blâme sévère à l'encontre de l'entraide dans la voie du mal et de l'animosité. Il a confirmé cela par Sa parole : *« Et Allah est Omnipotent »*, c'est-à-dire qu'Il est Témoin et Gardien, Juge de ces choses-là en rétribuant chacun pour ce qu'il mérite.

(86). *« Si l'on vous adresse une salutation, saluez plus courtoisement encore ou rendez simplement le salut car Allah tient compte de tout »*.

La salutation est cette expression qui émane d'un de ceux qui se rencontrent, pour honorer son vis-à-vis et invoquer en sa faveur, avec la bonne humeur et la joie qui l'accompagnent. La meilleure forme de salutation est celle qui a été adoptée par le législateur et qui consiste à adresser le

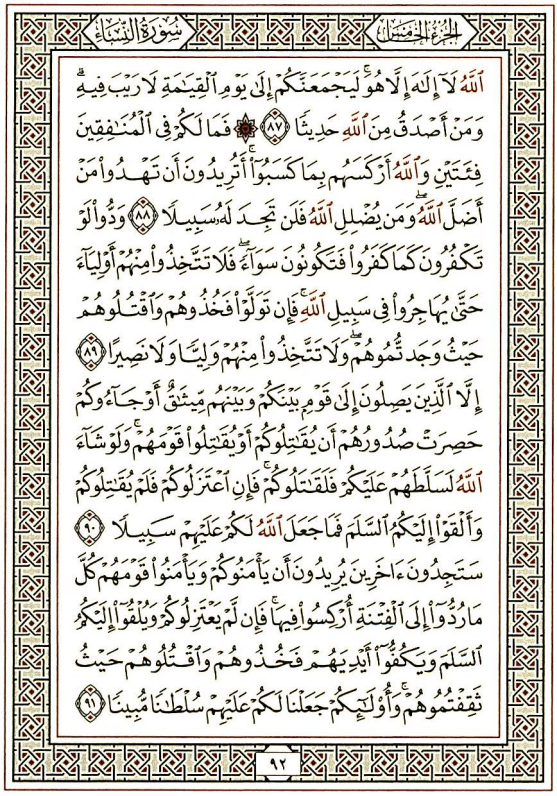
سُورَةُ النِّسَآء — الجزء الخامس

اللَّهُ لَآ إِلَٰهَ إِلَّا هُوَ ۚ لَيَجْمَعَنَّكُمْ إِلَىٰ يَوْمِ الْقِيَٰمَةِ لَا رَيْبَ فِيهِ ۗ
وَمَنْ أَصْدَقُ مِنَ اللَّهِ حَدِيثًا ﴿٨٧﴾ فَمَا لَكُمْ فِي الْمُنَٰفِقِينَ
فِئَتَيْنِ وَاللَّهُ أَرْكَسَهُم بِمَا كَسَبُوٓا ۚ أَتُرِيدُونَ أَن تَهْدُوا۟ مَنْ
أَضَلَّ اللَّهُ ۖ وَمَن يُضْلِلِ اللَّهُ فَلَن تَجِدَ لَهُۥ سَبِيلًا ﴿٨٨﴾ وَدُّوا۟ لَوْ
تَكْفُرُونَ كَمَا كَفَرُوا۟ فَتَكُونُونَ سَوَآءً ۖ فَلَا تَتَّخِذُوا۟ مِنْهُمْ أَوْلِيَآءَ
حَتَّىٰ يُهَاجِرُوا۟ فِى سَبِيلِ اللَّهِ ۚ فَإِن تَوَلَّوْا۟ فَخُذُوهُمْ وَٱقْتُلُوهُمْ
حَيْثُ وَجَدتُّمُوهُمْ ۖ وَلَا تَتَّخِذُوا۟ مِنْهُمْ وَلِيًّا وَلَا نَصِيرًا ﴿٨٩﴾
إِلَّا ٱلَّذِينَ يَصِلُونَ إِلَىٰ قَوْمٍۭ بَيْنَكُمْ وَبَيْنَهُم مِّيثَٰقٌ أَوْ جَآءُوكُمْ
حَصِرَتْ صُدُورُهُمْ أَن يُقَٰتِلُوكُمْ أَوْ يُقَٰتِلُوا۟ قَوْمَهُمْ ۚ وَلَوْ شَآءَ
اللَّهُ لَسَلَّطَهُمْ عَلَيْكُمْ فَلَقَٰتَلُوكُمْ ۚ فَإِنِ ٱعْتَزَلُوكُمْ فَلَمْ يُقَٰتِلُوكُمْ
وَأَلْقَوْا۟ إِلَيْكُمُ ٱلسَّلَمَ فَمَا جَعَلَ اللَّهُ لَكُمْ عَلَيْهِمْ سَبِيلًا ﴿٩٠﴾
سَتَجِدُونَ ءَاخَرِينَ يُرِيدُونَ أَن يَأْمَنُوكُمْ وَيَأْمَنُوا۟ قَوْمَهُمْ كُلَّ
مَا رُدُّوٓا۟ إِلَى ٱلْفِتْنَةِ أُرْكِسُوا۟ فِيهَا ۚ فَإِن لَّمْ يَعْتَزِلُوكُمْ وَيُلْقُوٓا۟ إِلَيْكُمُ
ٱلسَّلَمَ وَيَكُفُّوٓا۟ أَيْدِيَهُمْ فَخُذُوهُمْ وَٱقْتُلُوهُمْ حَيْثُ
ثَقِفْتُمُوهُمْ ۚ وَأُو۟لَٰٓئِكُمْ جَعَلْنَا لَكُمْ عَلَيْهِمْ سُلْطَٰنًا مُّبِينًا ﴿٩١﴾
٩٢

salut de la paix *« salâm »* au début et à la fin de la rencontre. En effet, Allah ordonne aux croyants, lorsqu'ils sont salués par n'importe quelle salutation, de la rendre avec plus de courtoisie encore dans son expression et dans la bonne humeur ou de la même manière qu'ils ont été salués. On comprend par là qu'il est interdit de répondre d'une façon absolue ou sans faire preuve de bonne humeur.

Il ressort de ce noble verset l'incitation à commencer la salutation, et ce à travers deux choses :

La première, est qu'Allah a ordonné de rendre cette salutation avec plus de courtoisie ou de la même manière, ce qui implique que la salutation est dictée par la Loi.

La deuxième, est ce qui ressort des actes de préférence, à savoir *« plus courtoisement »* qui indique la réponse à la salutation avec plus de courtoisie comme c'est le principe à cet égard.

Est exempté du sens général de ce verset, celui qui adresse une salutation dans un cas où il n'est pas tenu de saluer, comme celui qui salue quelqu'un en train de lire, d'écouter un prêche ou de prier, etc. Dans des cas pareils, il n'est pas exigé de répondre à une telle salutation. Est exempté aussi celui dont le législateur a ordonné de se détourner et de ne pas lui adresser de salutation ; il s'agit du pécheur qui persiste dans ses péchés et qui peut revenir dans le droit chemin à la suite d'une telle punition ; un tel pécheur ne doit pas être salué et son salut ne doit pas être rendu, car cela s'oppose à l'intérêt général. En revanche, toute salutation que les gens ont coutume d'échanger entre eux, entre dans le sens général de ce verset, à condition qu'elle ne soit pas déconseillée par la Loi.

Ensuite, le Très Haut rappela qu'Il n'oublie rien de ce qui se fait comme bonnes ou mauvaises œuvres, en disant : *« Allah tient compte de tout »,* c'est-à-dire qu'Il garde les œuvres des serviteurs, qu'elles soient bonnes ou mauvaises, considérables ou insignifiantes, puis Il les jugera selon Sa faveur, Sa justice et sa sagesse louable.

(87). *« Allah qui est tel qu'il n'est de divinité que Lui ! Il vous rassemblera en ce Jour de la résurrection qui ne fait point de doute et qui est donc plus crédible qu'Allah en paroles ? ».*

Le Très Haut nous informe de Sa distinction par l'unicité et qu'il n'est d'autre adoré ni divinisé que Lui, et ce en raison de Sa perfection dans Son essence et Ses attributs, et en vertu du fait qu'Il se distingue par la création et la disposition, ainsi que par la dispensation des bienfaits apparents et cachés.

Ceci implique donc qu'Il soit adoré et qu'on se rapproche de Lui par diverses formes d'adoration, du fait qu'Il est le seul digne de cela et que c'est Lui qui rétribue les êtres pour ce qu'ils ont accompli ou non de Ses directives. C'est pourquoi Il a juré que cette rétribution – c'est-à-dire le Jour du Jugement – aura lieu inexorablement, en disant : *« Il vous rassemblera »*, c'est-à-dire les premiers et les derniers, dans un seul endroit. *« En ce Jour de la résurrection qui ne fait point de doute »*, c'est-à-dire qui n'est entaché d'aucun doute, quel qu'il soit, aussi bien du point de vue de la preuve rationnelle que de la preuve auditive.

La preuve rationnelle consiste en ce que nous voyons comme vivification de la terre après qu'elle s'assèche et meure, par l'existence de la première création qui suppose que la deuxième est plus possible et plus facile, de même que par la sagesse qui implique qu'Allah n'a pas créé Ses créatures vainement et sans aucun but, pour qu'elles vivent puis meurent ; quant à la preuve auditive, elle consiste en l'information de cela par le plus véridique des véridiques qui est allé jusqu'à prendre comme Témoin Sa propre personne. C'est pour cela qu'Il a dit : *« Et qui est donc plus crédible qu'Allah en paroles ? »*.

En outre, Il a ordonné à Son Messager (ﷺ) de jurer par Lui et ce dans plusieurs circonstances, comme Sa parole : *« Ceux qui ont fait preuve de mécréance prétendent qu'ils ne seront pas ressuscités. Dis : « Si, par Mon Seigneur ! Vous serez ressuscités et vous serez informés de ce que vous aviez fait ! Cela est facile pour Allah »*.

Et dans Sa parole : *« Et qui est donc plus crédible qu'Allah en paroles ? »* ou Sa parole : *« Et qui est donc plus crédible qu'Allah en dires ? »* il y a une confirmation que Ses paroles et Ses dires sont au summum de la vérité et de la véracité. Aussi, tout ce qui se rapporte aux croyances, aux sciences et aux actes, et qui contredit la parole d'Allah, est nul et non avenu dans la mesure où il est en contradiction avec l'information vraie et certaine. Il ne peut constituer quelque chose de vrai.

﴿88-94﴾. *« Qu'avez-vous donc à vous scinder en deux parties au sujet des hypocrites alors qu'Allah les a égarés pour prix de ce qu'ils ont acquis ? Voudriez-vous guider ceux qu'Allah a égarés ? Celui qu'Allah égare, tu ne lui retrouveras pas son chemin.*

Ils voudraient qu'à leur instar vous sombriez dans la mécréance afin que vous en soyiez au même point qu'eux. Ne les prenez pas pour alliés tant qu'ils n'auront pas émigré pour la cause d'Allah et s'ils se détournent, emparez-vous d'eux et tuez-les où que vous les trouviez. Et ne les prenez ni pour alliés ni pour partisans !

(Tuez-les où que vous les trouviez) à l'exception de ceux qui visitent une tribu à laquelle vous êtes liés par un traité ou de ceux qui viennent vous trouver, le cœur serré à l'idée de vous combattre ou de combattre leur tribu ; si Allah l'avait voulu, Il les aurait rendus maîtres de vous et ils vous auraient combattus. Aussi, s'ils vous évitent, ne vous combattent pas et vous offrent leur soumission, Allah ne vous permet pas de leur témoigner de l'hostilité. Vous en verrez d'autres qui voudraient s'assurer aussi bien de vous que de leur peuple ; chaque fois qu'ils sont à nouveau confrontés à la sédition, ils y plongent (sans hésiter). S'ils ne vous évitent pas, s'ils ne vous offrent pas leur soumission et ne cessent de vous combattre, emparez-vous d'eux et tuez-les où que vous les trouviez. Contre ceux-là, Nous vous avons accordé un pouvoir évident ».

L'appellation d'hypocrites mentionnée dans ces versets, concerne les hypocrites qui montrent des apparences de musulmans mais qui ont refusé d'émigrer en raison de leur mécréance. Les compagnons (qu'Allah les agrée) étaient divisés à leur sujet ; certains d'entre eux hésitaient à les combattre voire les considéraient comme des alliés en vertu de ce qu'ils montraient comme foi alors que d'autres, ayant compris leur état intérieur à travers leurs actes extérieurs, les ont considérés comme mécréants.

Allah les informe, ici, qu'ils n'ont pas à avoir de doute ou de divergences à leur sujet, car leur situation est claire et ne souffre d'aucune ambiguïté. Ils sont des hypocrites dont la mécréance est avérée et, plus grave encore, ils veulent que vous soyez comme eux. Si vous êtes certains de cela *« Ne les prenez pas pour alliés »*, et par conséquent, ne leur exprimez aucun amour, car l'alliance implique seule l'amour.

Bien plus, il importe de leur exprimer de l'animosité et de l'hostilité, car l'interdiction d'une chose veut dire ordonner son contraire. Cet état de fait est provisoire et est conditionné par leur émigration. En effet, une fois qu'ils émigrent à l'instar des autres musulmans, ils sont traités comme les autres musulmans qui ont émigré avec le Prophète (ﷺ) et auxquels il faisait appliquer les règles de l'Islam, qu'ils soient de vrais croyants ou des gens qui montrent des apparences de croyants.

S'ils refusent d'émigrer et d'abandonner leur comportement *« emparez-vous d'eux et tuez-les où que vous les trouviez »*. C'est-à-dire en tout temps et en tout lieu. Il s'agit là d'une des preuves indiquant l'abrogation du combat durant les mois sacrés, comme cela est soutenu par la majorité des savants. Par contre, ceux qui contestent cela disent que ces textes ont une portée absolue dont l'interprétation laisse penser que la limitation de l'interdiction concerne les mois sacrés.

Ensuite, Allah a excepté de la lutte contre ces hypocrites trois catégories d'entre eux : la première est celle de gens qui rejoignent un peuple avec lequel les musulmans sont liés par un traité de non belligérance ; ils seront traités dès lors comme l'est ce peuple, c'est-à-dire en jouissant de la protection de leurs personnes et de leurs biens.

La deuxième catégorie est celle *« de ceux qui viennent vous trouver le cœur serré à l'idée de vous combattre ou de combattre leur tribu »*. C'est-à-dire ceux qui répugnent à vous combattre ou à combattre leur peuple ; ceux-là aussi Allah ordonne de ne pas les combattre, en montrant la raison dans Sa parole : *« Si Allah l'avait voulu, Il les aurait rendus maîtres de vous »*. Il y a là trois cas de figure : soit ces gens-là sont avec vous et combattent vos ennemis, ce qui est impossible de leur part, soit ils vous combattent dans les rangs de vos ennemis, soit ils restent neutres, ce qui est pour vous le moindre mal. Or, Allah est capable de les rendre maîtres de vous.

C'est pourquoi vous devez accepter cet état de non belligérance et rendre grâce à Allah de vous avoir préservés de leur mal alors qu'Il est capable de vous éprouver par cela. Si ces gens-là *« vous évitent, ne vous combattent pas et vous offrent leur soumission, Allah ne vous permet pas de leur témoigner de l'hostilité »*.

La troisième est composée d'hypocrites qui cherchent leur intérêt, sans tenir compte de votre respect. Il s'agit de ceux au sujet desquels Allah a dit : *« Vous en verrez d'autres »*, c'est-à-dire parmi ces hypocrites, *« qui voudraient s'assurer aussi bien de vous »*, c'est-à-dire par peur de vous

« que de leur peuple ; chaque fois qu'ils sont à nouveau confrontés à la sédition, ils y plongent (sans hésiter) ».

C'est-à-dire qu'ils demeurent attachés à leur mécréance et à leur hypocrisie. A chaque fois qu'ils sont confrontés à une forme de sédition, ils s'aveuglent et s'enferment dans leur entêtement, leur hypocrisie et leur mécréance. Les gens de cette catégorie sont pareils dans la forme à ceux de la deuxième catégorie, mais différents d'eux dans la réalité. En effet, les gens de la deuxième catégorie cessent de combattre les croyants par respect pour eux et non par peur pour leurs personnes, alors que les gens de la troisième catégorie cessent de combattre les croyants par peur et non par respect, car s'ils trouvent une occasion de combattre les croyants ils n'hésiteront pas à le faire. Si on n'arrive pas à discerner totalement la non belligérance de ces hypocrites et à s'assurer de leur bienveillance, ils doivent être combattus. C'est pourquoi Il a dit : *« S'ils ne vous évitent pas ; s'ils ne vous offrent pas leur soumission »,* c'est-à-dire qu'ils vous montrent leur non belligérance et leur volonté de paix *« et ne cessent de vous combattre, emparez-vous d'eux et tuez-les où que vous les trouviez. Contre ceux-là, Nous vous avons accordé un pouvoir évident ».*

C'est-à-dire un argument clair et évident, du fait qu'ils sont des agresseurs et des oppresseurs, opposés à la paix et à la coexistence pacifique. Ils ne peuvent s'en prendre qu'à eux-mêmes.

﴿92﴾. *« Il n'appartient pas à un croyant d'en tuer un autre si ce n'est pas erreur ; quiconque tue un musulman involontairement devra affranchir un esclave croyant et remettre à sa famille le prix du sang, à moins qu'elle ne lui en fasse grâce. Si la victime est un croyant appartenant à une tribu ennemie, contentez-*

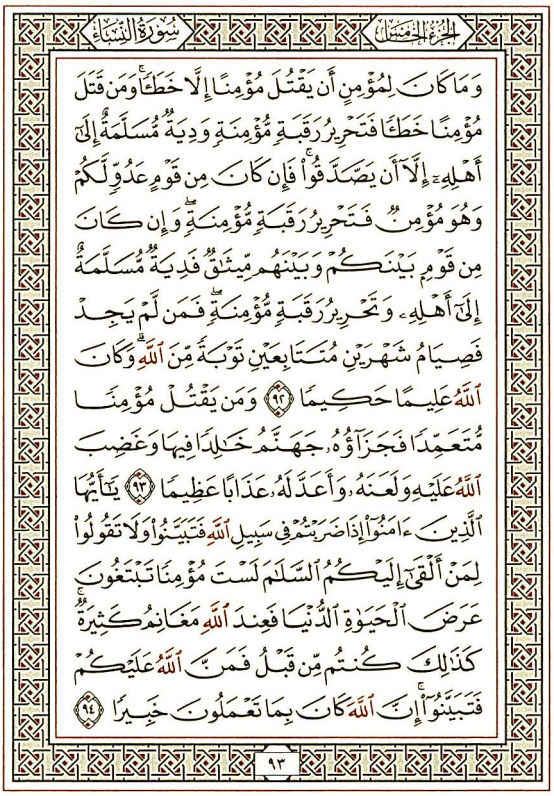
الجزء الخامس سورة النساء
وَمَا كَانَ لِمُؤْمِنٍ أَن يَقْتُلَ مُؤْمِنًا إِلَّا خَطَـًٔا ۚ وَمَن قَتَلَ
مُؤْمِنًا خَطَـًٔا فَتَحْرِيرُ رَقَبَةٍ مُّؤْمِنَةٍ وَدِيَةٌ مُّسَلَّمَةٌ إِلَىٰٓ
أَهْلِهِۦٓ إِلَّآ أَن يَصَّدَّقُوا۟ ۚ فَإِن كَانَ مِن قَوْمٍ عَدُوٍّ لَّكُمْ
وَهُوَ مُؤْمِنٌ فَتَحْرِيرُ رَقَبَةٍ مُّؤْمِنَةٍ ۖ وَإِن كَانَ
مِن قَوْمٍۭ بَيْنَكُمْ وَبَيْنَهُم مِّيثَـٰقٌ فَدِيَةٌ مُّسَلَّمَةٌ
إِلَىٰٓ أَهْلِهِۦ وَتَحْرِيرُ رَقَبَةٍ مُّؤْمِنَةٍ ۖ فَمَن لَّمْ يَجِدْ
فَصِيَامُ شَهْرَيْنِ مُتَتَابِعَيْنِ تَوْبَةً مِّنَ ٱللَّهِ ۗ وَكَانَ
ٱللَّهُ عَلِيمًا حَكِيمًا ﴿٩٢﴾ وَمَن يَقْتُلْ مُؤْمِنًا
مُّتَعَمِّدًا فَجَزَآؤُهُۥ جَهَنَّمُ خَـٰلِدًا فِيهَا وَغَضِبَ
ٱللَّهُ عَلَيْهِ وَلَعَنَهُۥ وَأَعَدَّ لَهُۥ عَذَابًا عَظِيمًا ﴿٩٣﴾ يَـٰٓأَيُّهَا
ٱلَّذِينَ ءَامَنُوٓا۟ إِذَا ضَرَبْتُمْ فِى سَبِيلِ ٱللَّهِ فَتَبَيَّنُوا۟ وَلَا تَقُولُوا۟
لِمَنْ أَلْقَىٰٓ إِلَيْكُمُ ٱلسَّلَـٰمَ لَسْتَ مُؤْمِنًا تَبْتَغُونَ
عَرَضَ ٱلْحَيَوٰةِ ٱلدُّنْيَا فَعِندَ ٱللَّهِ مَغَانِمُ كَثِيرَةٌ ۚ
كَذَٰلِكَ كُنتُم مِّن قَبْلُ فَمَنَّ ٱللَّهُ عَلَيْكُمْ
فَتَبَيَّنُوٓا۟ ۚ إِنَّ ٱللَّهَ كَانَ بِمَا تَعْمَلُونَ خَبِيرًا ﴿٩٤﴾
٩٣

vous de libérer un esclave croyant et si elle appartient à une tribu à laquelle vous êtes liés par un traité, remettez le prix du sang à sa famille et libérez un esclave croyant. Si vous n'en possédez pas, jeûnez deux mois consécutifs en guise de repentance auprès d'Allah et Allah est Très Savant et Très Sage ».

C'est-à-dire qu'il est impensable et impossible qu'un croyant tue un autre croyant volontairement. Il y a là une information quant à la vigueur de cette interdiction, en ce sens que c'est un acte qui contredit la foi et ne peut émaner que d'un mécréant ou d'un pervers dont la foi est fragile et qui peut tomber dans ce qui est plus grave que cela. En effet, la foi authentique empêche un croyant de tuer son frère avec lequel Allah l'a lié par le lien de la fraternité qui implique l'amour réciproque et l'entraide ainsi que le fait d'éviter tout ce qui peut lui porter

préjudice. Or, y a-t-il préjudice plus grave que celui de l'assassinat? C'est pour cela que le Prophète (ﷺ) a dit: *« Ne devenez pas des mécréants, après moi, en vous entretuant les uns les autres »*. On sait donc que l'assassinat fait partie de la mécréance pratique et constitue le plus grand des crimes capitaux après l'associationnisme.

Dans la mesure où Sa parole: *« Il n'appartient pas à un croyant d'en tuer un autre »* a un sens général et global laissant entendre que le croyant ne peut tuer son frère d'une façon ou d'une autre, le Très Haut a excepté le meurtre involontaire en disant: *« Si ce n'est par erreur »*, car celui qui tue involontairement, par erreur, n'est pas coupable et ne transgresse pas les interdits divins. Cependant, dans la mesure où il a commis quelque chose d'abominable, même s'il ne l'a pas fait volontairement, le Très Haut a ordonné qu'il fasse une expiation et paye le prix du sang. Il a dit: *« Quiconque tue un musulman involontairement »*, que le meurtrier soit un homme, une femme, un homme libre ou un esclave, jeune ou âgé, sensé ou fou, musulman ou incroyant, comme l'indique l'expression *« quiconque »* qui exprime la globalité.

De même, que la victime soit un homme ou une femme, une jeune fille ou une femme âgée, comme l'indique le mot croyant dans le contexte présent, le meurtrier *« devra affranchir un esclave croyant »* pour expier son acte. Cette expiation doit se faire à partir de ses biens propres. Ceci concerne le jeune et l'homme âgé, l'homme et la femme, le bien portant, l'handicapé, selon l'opinion de certains savants.

Or, la sagesse implique que l'affranchissement de l'handicapé ne soit pas valable dans l'expiation, car le but de l'affranchissement est de donner avantage à l'affranchi et de lui permettre de posséder ses propres avantages. Par contre, si cet affranchissement risque de lui porter préjudice et si le maintien de son esclavage lui est plus avantageux, son affranchissement ne sera pas valable, bien que Sa parole: *« affranchir un esclave »* indique qu'elle l'est. L'affranchissement consiste à délivrer celui dont les avantages profitent à autrui afin qu'ils profitent à lui. S'il n'y a aucun avantage en lui, on ne peut imaginer de délivrance. Réfléchis à cela, car la question est évidente. Quant au prix du sang, il incombe à la famille par le père du meurtrier que ce soit suite à une erreur ou presque volontairement.

« Et remettre à sa famille le prix du sang », pour les consoler. Par sa famille, il faut entendre ici les héritiers de la victime, car les héritiers d'un défunt héritent de tout ce qu'il laisse. Or, le prix du sang fait partie de l'héritage du défunt. Il y a lieu de préciser que la question du prix du sang est traitée en détail dans les ouvrages de jurisprudence.

Sa parole: *« A moins qu'elle ne lui en fasse grâce »*, c'est-à-dire que les héritiers de la victime se désistent du prix du sang au profit du responsable de la mort de leur parent. Il s'agit là d'une incitation au pardon, car Allah a appelé cela *« faire grâce »*. Or, la grâce est exigée à tout moment. *« Si la victime est un croyant appartenant à une tribu ennemie »*, c'est-à-dire à des mécréants en état de belligérance avec vous *« contentez-vous de libérer un esclave croyant »*, c'est-à-dire que vous n'êtes pas tenus de payer le prix du sang à sa famille, en raison de l'inexistence d'un pacte de respect des personnes et des biens entre eux et vous.

« Et si elle appartient à une tribu à laquelle vous êtes liés par un traité, remettez le prix du sang à sa famille et

libérez un esclave croyant ». Ceci en vertu de l'existence d'un pacte et d'un traité de respect des personnes et des biens. *« Si vous n'en possédez pas »,* c'est-à-dire l'esclave ou son prix, en raison d'une indigence ou de l'indisponibilité d'un surplus sur les provisions et les besoins quotidiens susceptible d'être consacré à cet affranchissement et à son prix *« jeûnez deux mois consécutifs »,* c'est-à-dire qu'on ne doit pas rompre une seule journée de ces deux mois sans excuse.

Si quelqu'un rompt ce jeûne d'une façon justifiée, cette excuse ne met pas fin à cette succession, comme c'est le cas pour la maladie, les menstrues et autres causes; et s'il le fait d'une façon injustifiée, la succession prend fin et il sera obligé de reprendre le jeûne. *« En guise de repentance auprès d'Allah ».* C'est-à-dire que cette expiation dictée par Allah et à laquelle est soumise le meurtrier, est une grâce d'Allah envers Ses serviteurs et une miséricorde pour eux ainsi qu'une expiation de ce qui peut émaner d'eux comme négligences et manque d'attention, ce qui arrive souvent aux meurtriers par erreur.

*« Et Allah est Très Savant et Très Sage ».*C'est-à-dire qu'Il est parfait dans Sa science et dans Sa sagesse, et rien ne Lui échappe sur terre et dans les cieux, ne serait-ce que du poids d'un atome, plus petit ou plus grand que cela, à tout moment et en tout lieu. En outre, rien des créatures ou des lois n'échappe à Sa sagesse; bien plus, tout ce qu'Il a créé et tout ce qu'Il a légiféré émane de la pure sagesse. Parmi les marques de Sa science et de Sa sagesse est qu'Il a imposé au meurtrier une expiation à la mesure de son acte. En effet, ayant causé la mort d'une âme respectée et l'ayant fait passer de l'existence à l'inexistence, il lui importe d'affranchir une âme et de la faire passer de l'esclavage de la servitude aux créatures à la liberté totale. S'il ne trouve pas cette personne, il doit jeûner deux mois consécutifs, en faisant passer son âme de la servitude des passions et des plaisirs sensitifs qui l'empêchent d'atteindre la félicité éternelle à l'adoration d'Allah, en se détournant de ses passions pour se rapprocher de Lui.

Le Très Haut a rendu cette période très longue et très pénible, et a fait en sorte qu'elle soit suivie successivement; en outre, Il n'a pas prescrit le fait de nourrir des pauvres, parce que cela ne convient pas, contrairement à l'expiation du serment consistant à ne plus toucher sa femme, que nous verrons plus loin si Allah le veut.

Parmi les autres marques de Sa sagesse est qu'Il a prescrit le prix du sang en cas de meurtre, même si c'est par erreur, afin qu'il soit une forme de dissuasion pour nombre de meurtres, en suivant les causes qui empêchent cela.

Parmi les autres formes de Sa sagesse, est qu'Il a prescrit à la famille par le père du meurtrier, par erreur, de payer le prix du sang, et ce à l'unanimité des savants, dans la mesure où le meurtrier, n'ayant pas commis de péché, il lui sera pénible d'assumer à lui seul les frais élevés de ce prix du sang; aussi, lui est-il permis d'être assisté et aidé par sa famille pour s'acquitter de la somme exigée. Cette participation financière leur est allégée selon leurs situations et leurs capacités financières; elle leur est allégée aussi à travers le délai de trois ans qui est consacré à son acquittement.

Parmi les autres marques de Sa sagesse et de Sa science, enfin, est qu'Il console les parents de la victime de leur malheur, à travers le prix du sang qu'Il impose aux parents du meurtrier.

(93). *« Quiconque donne la mort intentionnellement à un croyant aura pour rétribution la Géhenne, où il demeurera éternellement, exposé à la colère et à la malédiction d'Allah, et sera voué à d'immenses tourments »*. Nous avons vu plus haut que le Très Haut nous a informés de l'impossibilité pour le croyant de tuer un autre croyant, car le meurtre fait partie de la mécréance pratique. Dans ce verset, Il rappelle le châtiment qui attend celui qui tue intentionnellement. C'est une menace qui fait trembler les cœurs et remplit les âmes de frayeur.

Il n'y a pas, en effet, en ce qui concerne tous les péchés capitaux, un châtiment aussi sévère que ce châtiment-là qui attend le meurtrier intentionnel. Le Très Haut nous informe que son châtiment sera la Géhenne avec tout ce qu'elle comporte comme supplice terrible, avilissement continu, courroux du Seigneur et désespoir d'obtenir le salut et le succès. Puisse Allah nous préserver de toutes ces formes de châtiment.

Les imams (qu'Allah leur accorde Sa miséricorde) ont divergé au sujet de l'interprétation de ce verset, bien qu'ils soient tous d'accord pour rejeter la thèse des kharédjites et des mou'tazilites qui soutient que l'auteur d'un péché capital dusse-t-il être un monothéiste s'éternisera en Enfer. L'avis le plus juste à cet effet est celui qui est soutenu par l'imam érudit *Chamseddine Ibn Al Qayyim* (qu'Allah lui accorde Sa miséricorde) dans ses *« Madârij »* où il écrit après avoir cité et critiqué les thèses des autres imams : «Un groupe de savants a dit que ces textes et d'autres sont ceux où est cité ce qui implique fatalement le châtiment ; cependant, l'existence du jugement qui implique ce châtiment n'est pas nécessaire, dans la mesure où le jugement devient concret avec l'existence de ce qu'il implique et la disparition de ses empêchements. Aussi, le rôle majeur de ces textes est d'informer que tel péché est la cause de tel châtiment et constitue son implication. Or, la preuve existe quant à la mention des empêchements (de s'éterniser en Enfer), certains par consensus et d'autres par les textes. Ainsi donc, le repentir constitue un empêchement par consensus alors que le monothéisme constitue un empêchement par les textes transmis par succession et que nul ne peut rejeter. De même, les grandes œuvres de bien constituent aussi un empêchement, ainsi que les épreuves et les malheurs expiatoires et l'application des peines légales *(ḥoudoûd)*. Il n'y a aucune raison donc à mettre de côté ces textes ; bien plus, il faut les prendre en considération des deux côtés. C'est à partir de là qu'on peut établir l'équilibre entre les bonnes et les mauvaises œuvres, en vertu du châtiment et de ce qui l'empêche et en vertu du fait de savoir vers où penche la balance des œuvres.

Les savants disent que c'est sur cette considération, qu'est établi le triomphe ou la perte de ce bas-monde et de l'autre, de même que les règles juridiques et les règles déterministes. C'est sur cela aussi qu'est bâtie la sagesse qui sous-tend cette existence et c'est grâce à cela qu'est établi le lien entre les causes et leurs effets.

En outre, Allah a fait en sorte que chaque chose ait son contraire et son opposé qui la repousse et lui résiste, avec en fin de compte le triomphe pour le plus fort.

C'est ainsi que la force implique la bonne santé et le bien-être ; quant à la corruption des humeurs et sa pression, elle empêche l'œuvre de la nature et l'action de la force ; la règle reste à ce qui a le plus de force. Il en est ainsi de la force des

médicaments et des maladies; l'homme se trouve tiraillé entre les implications de la santé et celles du handicap; les unes empêchent l'influence complète de l'autre et s'opposent à elles; lorsqu'elles prennent le dessus sur elles, elles les influencent.

C'est à partir de là qu'on peut comprendre la division des gens entre ceux qui entrent au Paradis et qui n'entrent pas en Enfer et vice-versa et ceux qui entrent en Enfer puis en sortent, en y demeurant le temps qu'impliquent leurs actes; la rapidité de leur sortie ou sa lenteur sera en fonction de cela. Celui qui possède une clairvoyance perspicace pourra voir grâce à elle tout ce dont Allah nous a informés dans Son Livre, concernant les fins dernières et leurs détails, comme s'il les voyait à vue d'œil.

Cela nous permet aussi de savoir que tout cela intervient en vertu de Sa divinité, de Sa seigneurie, de Sa puissance et de Sa sagesse qu'Il soit glorifié, et qu'il est impossible qu'Il puisse en être autrement. Lui attribuer autre que cela, c'est Lui attribuer ce qui ne sied pas à Sa majesté. Voir cela avec sa clairvoyance c'est voir le soleil et les étoiles avec son œil. C'est là la certitude de la foi; c'est cette foi qui consume les péchés comme le feu consume le bois. Celui qui atteint un tel degré dans la foi, ne peut plus persister dans les péchés, même s'il les commet en abondance, car il possède une lumière de la foi qui l'amène à renouveler le repentir à tout moment et à revenir à Allah. C'est là la catégorie d'hommes la plus aimée aux yeux d'Allah». Fin de citation.

(94). *« Ô vous qui croyez! Lorsque vous entrez en campagne pour la Cause d'Allah, soyez clairvoyants! Ne vous hâtez pas de traiter en ennemi celui qui vous adresse un salut amical en lui disant: «Tu n'es pas croyant!»dans le but inavoué de lui prendre ses biens. Sachez qu'Allah dispose d'immenses richesses. D'ailleurs, vous-mêmes, vous n'avez pas toujours été croyants avant qu'Allah ne vous ait reçus dans Sa grâce. Agissez donc avec discernement, car Allah est parfaitement Informé de ce que vous faites ».*

Le Très Haut ordonne à Ses serviteurs croyants, lorsqu'ils partent lutter pour Sa Cause et pour obtenir Sa satisfaction, d'être clairvoyants et perspicaces dans toutes les choses équivoques, car l'homme se trouve toujours en face de deux catégories de choses: les unes claires, les autres ambiguës.

Les choses claires et évidentes n'ont pas besoin de clairvoyance et de perspicacité, car elles se passent de cela.

Quant aux choses qui sont ambiguës et équivoques, l'homme a besoin de clairvoyance et de perspicacité pour savoir comment les traiter et leur faire face. En effet, dans des cas pareils, la clairvoyance et la perspicacité donnent de nombreux avantages et évitent de nombreux inconvénients, et c'est dans de telles prises de positions qu'on arrive à connaître la piété de l'homme, son intelligence et sa pondération, contrairement à celui qui se hâte d'agir sans réfléchir et avant d'avoir jugé les choses, ce qui risque de le mener vers des conséquences fâcheuses. C'est ce qui est arrivé au demeurant à ces gens-là qu'Allah a blâmés dans ce verset, pour n'avoir pas fait preuve de clairvoyance et pour avoir traité en ennemi celui qui leur a adressé le salut, alors qu'il avait avec lui un butin et des biens d'autrui, en croyant que cela suffisait pour le combattre. Ce fut là une erreur de leur part dans la même question, ce qui leur valut ce blâme d'Allah: *« Ne vous hâtez pas de traiter en ennemi celui qui vous adresse un salut amical en lui disant: «Tu n'es pas croyant!»dans le but inavoué de lui prendre*

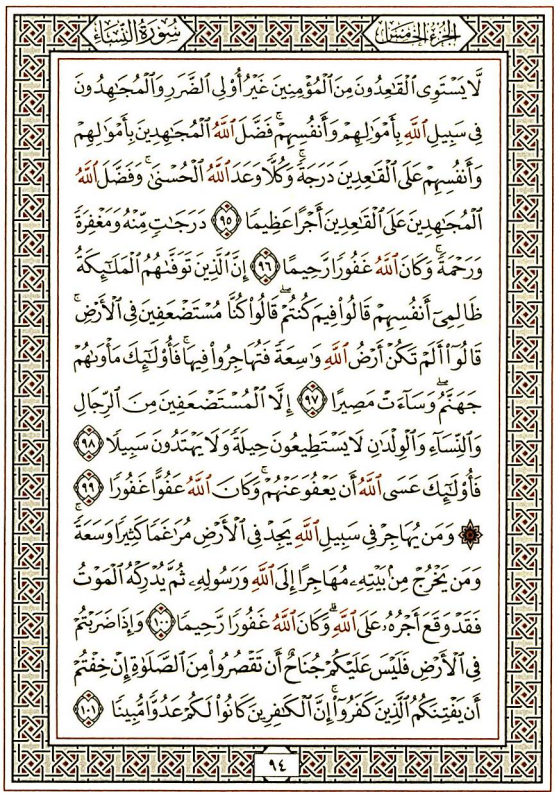

لَّا يَسْتَوِي الْقَاعِدُونَ مِنَ الْمُؤْمِنِينَ غَيْرُ أُولِي الضَّرَرِ وَالْمُجَاهِدُونَ
فِي سَبِيلِ اللَّهِ بِأَمْوَالِهِمْ وَأَنفُسِهِمْ ۚ فَضَّلَ اللَّهُ الْمُجَاهِدِينَ بِأَمْوَالِهِمْ
وَأَنفُسِهِمْ عَلَى الْقَاعِدِينَ دَرَجَةً ۚ وَكُلًّا وَعَدَ اللَّهُ الْحُسْنَىٰ ۚ وَفَضَّلَ اللَّهُ
الْمُجَاهِدِينَ عَلَى الْقَاعِدِينَ أَجْرًا عَظِيمًا ﴿٩٥﴾ دَرَجَاتٍ مِّنْهُ وَمَغْفِرَةً
وَرَحْمَةً ۚ وَكَانَ اللَّهُ غَفُورًا رَّحِيمًا ﴿٩٦﴾ إِنَّ الَّذِينَ تَوَفَّاهُمُ الْمَلَائِكَةُ
ظَالِمِي أَنفُسِهِمْ قَالُوا فِيمَ كُنتُمْ ۖ قَالُوا كُنَّا مُسْتَضْعَفِينَ فِي الْأَرْضِ ۚ
قَالُوا أَلَمْ تَكُنْ أَرْضُ اللَّهِ وَاسِعَةً فَتُهَاجِرُوا فِيهَا ۚ فَأُولَٰئِكَ مَأْوَاهُمْ
جَهَنَّمُ ۖ وَسَاءَتْ مَصِيرًا ﴿٩٧﴾ إِلَّا الْمُسْتَضْعَفِينَ مِنَ الرِّجَالِ
وَالنِّسَاءِ وَالْوِلْدَانِ لَا يَسْتَطِيعُونَ حِيلَةً وَلَا يَهْتَدُونَ سَبِيلًا ﴿٩٨﴾
فَأُولَٰئِكَ عَسَى اللَّهُ أَن يَعْفُوَ عَنْهُمْ ۚ وَكَانَ اللَّهُ عَفُوًّا غَفُورًا ﴿٩٩﴾
۞ وَمَن يُهَاجِرْ فِي سَبِيلِ اللَّهِ يَجِدْ فِي الْأَرْضِ مُرَاغَمًا كَثِيرًا وَسَعَةً
وَمَن يَخْرُجْ مِن بَيْتِهِ مُهَاجِرًا إِلَى اللَّهِ وَرَسُولِهِ ثُمَّ يُدْرِكْهُ الْمَوْتُ
فَقَدْ وَقَعَ أَجْرُهُ عَلَى اللَّهِ ۗ وَكَانَ اللَّهُ غَفُورًا رَّحِيمًا ﴿١٠٠﴾ وَإِذَا ضَرَبْتُمْ
فِي الْأَرْضِ فَلَيْسَ عَلَيْكُمْ جُنَاحٌ أَن تَقْصُرُوا مِنَ الصَّلَاةِ إِنْ خِفْتُمْ
أَن يَفْتِنَكُمُ الَّذِينَ كَفَرُوا ۚ إِنَّ الْكَافِرِينَ كَانُوا لَكُمْ عَدُوًّا مُّبِينًا ﴿١٠١﴾

ses biens. Sachez qu'Allah dispose d'immenses richesses ».

C'est-à-dire que les biens éphémères et insignifiants ne vous incitent pas à commettre ce qui ne convient pas, au risque de perdre ce qui se trouve auprès d'Allah comme récompense abondante et durable, car ce qui se trouve auprès de Lui est meilleur et éternel.

Il y a là une allusion quant au fait que le serviteur, lorsqu'il voit son âme pencher vers ses passions – ce qui est de nature à lui porter préjudice – doit toujours se rappeler ce qu'Allah a réservé à celui qui maîtrise son âme et donne la priorité à la satisfaction d'Allah sur sa propre satisfaction. C'est là une manière d'inciter son âme à obéir à son Seigneur même si cela est pénible pour elle.

Le Très Haut a dit ensuite en rappelant à ces gens-là leur situation antérieure avant leur guidance à l'Islam : *« D'ailleurs, vous-mêmes, vous n'avez pas toujours été croyants avant qu'Allah ne vous ait reçus dans Sa grâce ! »*. C'est-à-dire que de la même façon qu'Il vous a guidés, après votre égarement, Il guidera aussi autrui ; et de la même façon que la guidance est venue à vous graduellement, il en sera de même pour autrui.

Le regard du vertueux à son ancienne situation imparfaite et son comportement avec ceux qui se trouvent dans cette même situation, à la lumière de sa propre expérience, ainsi que ses exhortations avec sagesse et courtoisie à autrui, sont parmi les plus grandes raisons de son avantage et de son intérêt. C'est pour cela qu'Il a réitéré l'ordre d'être clairvoyants en disant : *« Agissez donc avec discernement »*.

Si celui qui part pour lutter dans la voie d'Allah et combattre Ses ennemis, en se préparant pour ce faire, doit être clairvoyant par exemple vis-à-vis de celui qui lui adresse le salut, en ayant la présomption qu'il le fait pour éviter d'être tué et par peur, cela montre l'impératif d'être clairvoyant et perspicace en toutes circonstances et à chaque fois qu'on se trouve devant une chose ambiguë et équivoque afin d'avoir une bonne justesse de vue et de distinguer ce qui est bon et profitable.

﴿٩٥﴾-﴿٩٦﴾. *« Ceux des croyants qui restent tranquillement chez eux, sans y être astreints par une incapacité quelconque, ne peuvent être considérés comme égaux aux croyants qui, dans le combat qu'ils mènent au service d'Allah, s'exposent aux dangers, corps et biens. Ainsi Allah tient-Il en plus grande estime ceux qui Lui sacrifient leurs biens et leurs personnes. Et bien que les promesses divines s'étendent aux uns et aux autres, un rang infiniment supérieur est réservé aux combattants, ainsi qu'une récompense sans limite.*

Allah les élèvera de plusieurs degrés auprès de Lui et leur accordera pardon et miséricorde. Allah est Clément et Miséricordieux ».

C'est-à-dire qu'on ne peut mettre sur un pied d'égalité ceux qui luttent parmi les croyants avec leurs personnes et leurs biens et ceux qui restent chez eux sans aller combattre les ennemis d'Allah. Il y a là donc une incitation à faire le *Djihad* et une réprobation de la paresse et de la négligence du *Djihad* sans excuse.

Par contre, ceux qui sont soumis à une incapacité physique, comme le malade, l'aveugle, le boiteux, ou ceux qui n'ont pas les moyens de s'équiper, ceux-là ne sont pas considérés comme faisant partie de ceux qui restent chez eux sans aucune excuse, sauf ceux qui se satisfont de leur situation, sans éprouver le souhait de sortir lutter dans la voie d'Allah malgré leur incapacité; ceux-là sont considérés comme faisant partie de ceux qui restent chez eux sans aucune excuse. A contrario, ceux qui souhaitent sortir lutter dans la voie d'Allah, malgré leur handicap, ceux-là seront considérés comme faisant partie de ceux qui luttent dans la voie d'Allah, car leurs intentions vont dans ce sens.

Ensuite, le Très Haut proclame la supériorité de ceux qui font le *Djihad* sur ceux qui restent chez eux par l'élévation en degrés, avant de détailler cela et de leur promettre le pardon et la miséricorde de la part de leur Seigneur, qui impliquent l'obtention de tout bien et la préservation de tout mal. Quant aux degrés dans le Paradis, ils ont été détaillés par le Prophète (ﷺ) dans le *ḥadîth* authentique cité dans les deux *Ṣaḥîḥ selon lequel il y a dans le Paradis cent degrés, la distance entre chacun d'eux est équivalente à celle qui existe entre le ciel et la terre, et qu'Allah a réservés à ceux qui luttent dans Sa voie. Cette récompense qu'Allah a promise pour les combattants dans Sa voie, on la trouve mentionnée dans la sourate « Aṣ-Ṣaf »* où le Très Haut dit: *« Ô vous qui avez cru, vous guiderai-je vers un négoce qui vous préservera d'un châtiment douloureux?*

Croyez en Allah et en Son envoyé et combattez pour la cause d'Allah, de vos biens et de vos personnes, cela est préférable pour vous si vous appréhendez (les choses à leur juste valeur). Il vous pardonnera vos péchés et vous introduira dans des jardins arrosés par des fleuves ainsi que dans des demeures agréables dans les jardins d'Eden. Telle sera (pour vous) la réussite indéniable ».

Regarde donc cet admirable passage d'une situation à une autre plus élevée; Il a commencé par nier l'égalité entre celui qui fait le *Djihad* et celui qui ne le fait pas, puis Il a confirmé la supériorité en degrés du *moujâhid* sur celui qui reste chez lui, avant de proclamer sa supériorité sur lui par le pardon, la miséricorde et les degrés.

Ce passage d'un état à un autre plus supérieur, lorsqu'il s'agit de mérite et d'éloges ou d'un état inférieur à un autre plus inférieur, lorsqu'il s'agit de blâme et de critique, a un effet très éloquent et plus efficace sur les âmes.

Il en est ainsi lorsque le Très Haut veut préférer une chose à une autre alors que les deux sont méritoires; Il évite toujours de mentionner la raison du mérite commun aux deux choses afin que personne ne pense faire des reproches à la chose sur laquelle Il a donné la préférence à autrui. C'est ainsi qu'Il a dit ici: *« Et bien que les promesses divines s'étendent aux uns et aux autres ».*

Il en est de même dans la sourate *Aṣ-Ṣaf* où le Très Haut dit: *« Annonce la bonne nouvelle aux croyants ».* Et Il a dit aussi dans le même contexte: *« On ne saurait confondre ceux d'entre vous qui ont*

fait dépense de leurs biens et combattu avant la victoire »

C'est-à-dire par rapport à ceux qui ne sont pas ainsi.

Il a dit ensuite: *« Et bien que les promesses divines s'étendent aux uns et aux autres »*. Il en est de même de Sa parole dans un autre verset: *« Nous avons inspiré sa compréhension à Salomon et Nous avons donné à l'un et à l'autre (à Salomon et à David) sagesse et science »*.

Il importe à celui qui s'intéresse à la supériorité entre les gens, les communautés et les actes, de prendre conscience de cette anecdote.

Il en est ainsi lorsqu'Il blâme des personnes et des propos. En effet, Il mentionne toujours ce qu'ils ont de commun en préférant les uns aux autres, afin que personne ne s'imagine que celui qui a obtenu la préférence ait obtenu la perfection. Ainsi, lorsqu'on dit que les chrétiens sont meilleurs que les mages, il faut toujours ajouter qu'ils sont tous deux des infidèles.

Certes, le meurtre est pire que la fornication, mais tous deux restent des péchés capitaux qu'Allah et Son Messager ont interdits et fustigés.

Après avoir promis aux combattants dans Sa voie le pardon et la miséricorde qui découlent de Ses deux nobles Noms: *« Le Clément et le Miséricordieux »*, Il a conclu ce verset avec ces deux Noms, en disant: *« Allah est Clément et Miséricordieux »*.

(37)-(39). *« En les faisant périr, les anges demanderont à ceux qui se faisaient du tort à eux-mêmes: « Où en étiez-vous (de votre religion)? ». Nous étions impuissants ici-bas, répondront-ils. « La terre d'Allah n'était-elle pas assez vaste pour émigrer? Ceux-là auront la Géhenne pour refuge; quel détestable sort! Exception faite des opprimés, hommes, femmes et enfants incapables d'imaginer un stratagème ni de trouver un moyen (pour gagner une terre d'exil): ceux-là, il se peut qu'Allah efface leurs fautes et Allah est Indulgent et Pardonneur »*.

Il s'agit là d'une sévère mise en garde à ceux qui s'abstiennent d'émigrer, tout en ayant les moyens de le faire, jusqu'à ce qu'ils meurent. Les Anges qui saisissent leurs âmes leur font donc ce reproche sévère en leur disant: *« Où en étiez-vous? »*. C'est-à-dire avec quoi vous distinguiez-vous des polythéistes? Bien plus, vous aviez accru leur nombre et, peut-être même, les aviez-vous soutenus contre les croyants. Vous aviez donc raté beaucoup de bien, en vous abstenant de combattre avec le Prophète et d'être aux côtés des croyants contre leurs ennemis.

« Nous étions impuissants ici-bas, répondront-ils ». C'est-à-dire faibles, opprimés et soumis. Nous n'avions pas la possibilité d'émigrer. Or, ils ne sont pas sincères dans leurs excuses, car Allah ne charge une âme que ce qu'elle est capable de supporter.

A cet effet, Il a excepté les vrais opprimés. C'est pourquoi les Anges diront aux faux opprimés: *« La terre d'Allah n'était-elle pas assez vaste pour émigrer? »*. Il s'agit là d'une exclamation et en même temps d'une attestation, c'est-à-dire qu'il est attesté chez tout un chacun que la terre d'Allah est vaste. Aussi, lorsque quelqu'un se trouve dans un endroit où il ne peut pas manifester sa foi, il a la possibilité et l'aisance d'émigrer dans la vaste terre d'Allah là où il peut adorer Allah, comme l'a dit le Très Haut: *« Ô Mes serviteurs qui avez cru! Ma terre est vaste; adorez-y-Moi donc »*.

Allah a dit donc au sujet de ceux qui n'ont aucune excuse: *« Ceux-là auront la*

Géhenne pour refuge. Quel détestable sort!».

Il y a dans ce verset une preuve que l'émigration ou l'exil font partie des plus grandes obligations, et leur abandon constitue un des plus grands péchés.

Ce verset contient aussi la preuve que tous ceux qui meurent auront achevé et consommé ce qui leur aura été prédestiné comme ressources, terme de vie et actions.

Il contient aussi la preuve de la foi en les Anges ainsi que leurs éloges, car Allah leur a adressé ce discours à eux en particulier, à titre d'approbation et de conformité.

Ensuite, le Très Haut a excepté les vrais opprimés qui n'ont pas la possibilité d'émigrer à tout point de vue *«ni de trouver le moyen (pour gagner une terre d'exil)».*

Il a dit au sujet de ces gens-là: *«Ceux-là, il se peut qu'Allah efface leurs fautes, et Allah est Indulgent et Pardonneur».*

Le mot *«il se peut»* a un sens obligatoire aux yeux d'Allah, en vertu de Sa bienfaisance et de Sa générosité. En outre, le fait de faire espérer quelqu'un pour accomplir certaines bonnes œuvres contient en soi un avantage, en ce sens que celui-ci, en ne faisant pas ces bonnes œuvres comme il se doit, et en faisant preuve de négligence à ce sujet, ne méritera pas cette récompense, et Allah est plus savant.

Ce noble verset prouve également que celui qui s'avère incapable d'accomplir une obligation ou autre, sera excusé, comme a dit le Très Haut au sujet de ceux qui sont incapables de faire le *Djihad*: *«L'aveugle, le boiteux, le malade, n'encourent aucun blâme (à ne pas participer au combat)».* Il a dit aussi dans un sens général: *«Craignez Allah autant que vous le pouvez!».*

Le Prophète (ﷺ) a dit de son côté: *«Lorsque je vous ordonne une chose, faites-la autant que vous le pouvez».*

Cependant, l'homme ne sera excusé que lorsqu'il aura prodigué des efforts et qu'il n'aura trouvé aucune issue à son cas, en vertu de Sa parole: *«Ni de trouver le moyen (pour gagner une terre d'exil)».*

Dans ce verset, il y a aussi l'indication que la présence d'un guide durant le pèlerinage ou la *'oumra* ou autres déplacements nécessitant un voyage, relève des conditions de la possibilité.

(154). *«Celui qui s'expatrie pour la Cause d'Allah trouvera sur la terre de nombreux endroits où s'installer et vivre à l'aise. Quiconque s'expatrie pour servir la Cause d'Allah et de Son Messager, et que la mort vient surprendre, la récompense lui est acquise, car Allah est Pardonneur et Miséricordieux».*

Il s'agit là de la clarification de l'avantage de l'émigration et de l'incitation à la faire. Ainsi, le Véridique qui est toujours véridique dans Ses promesses, promet ici que celui qui émigre dans Sa voie pour espérer Sa satisfaction qu'il trouvera une possibilité de s'installer et de vivre à l'aise. Ainsi donc, il jouira des avantages de la religion et de la vie profane. En effet, beaucoup de gens pensent que l'exil est synonyme de dispersion après l'habitude, de pauvreté après la richesse, d'avilissement après la puissance et de gêne après l'aisance. Or, ce n'est pas forcément le cas, en ce sens que le croyant, tant qu'il demeure au milieu des polythéistes, sa foi diminue toujours, que ce soit au niveau des actes cultuels individuels, comme la prière et autres, ou au niveau des actes cultuels collectifs, comme le *Djihad* verbal et pratique et ses implications, et ce en raison de l'impossibilité pour lui de faire cela. Bien plus, il risque même d'être éprouvé dans sa foi, surtout s'il fait partie des faibles et des opprimés. Aussi, s'il émigre pour la Cause d'Allah, il lui sera possible de mettre en pratique la religion d'Allah et

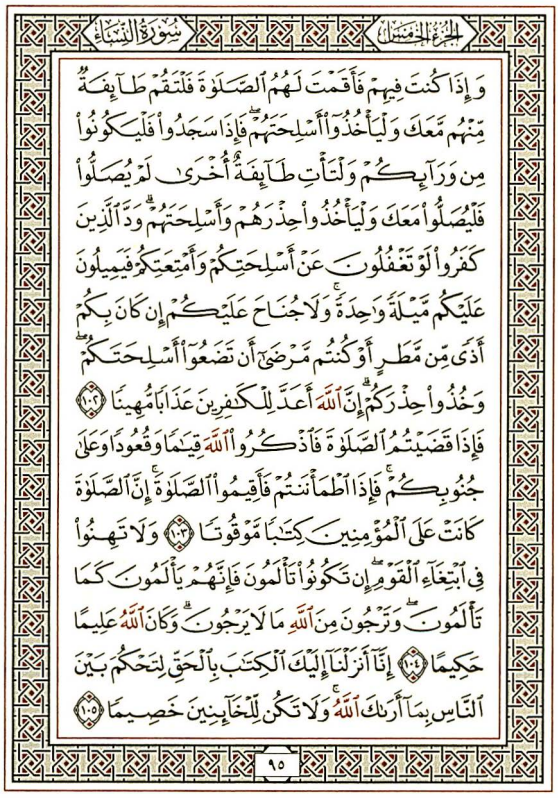
الجزء الخامس سورة النساء
وَإِذَا كُنتَ فِيهِمْ فَأَقَمْتَ لَهُمُ الصَّلَوٰةَ فَلْتَقُمْ طَآئِفَةٌ
مِّنْهُم مَّعَكَ وَلْيَأْخُذُوٓا۟ أَسْلِحَتَهُمْ ۖ فَإِذَا سَجَدُوا۟ فَلْيَكُونُوا۟
مِن وَرَآئِكُمْ وَلْتَأْتِ طَآئِفَةٌ أُخْرَىٰ لَمْ يُصَلُّوا۟
فَلْيُصَلُّوا۟ مَعَكَ وَلْيَأْخُذُوا۟ حِذْرَهُمْ وَأَسْلِحَتَهُمْ ۗ وَدَّ ٱلَّذِينَ
كَفَرُوا۟ لَوْ تَغْفُلُونَ عَنْ أَسْلِحَتِكُمْ وَأَمْتِعَتِكُمْ فَيَمِيلُونَ
عَلَيْكُم مَّيْلَةً وَٰحِدَةً ۚ وَلَا جُنَاحَ عَلَيْكُمْ إِن كَانَ بِكُمْ
أَذًى مِّن مَّطَرٍ أَوْ كُنتُم مَّرْضَىٰٓ أَن تَضَعُوٓا۟ أَسْلِحَتَكُمْ ۖ
وَخُذُوا۟ حِذْرَكُمْ ۗ إِنَّ ٱللَّهَ أَعَدَّ لِلْكَٰفِرِينَ عَذَابًا مُّهِينًا ﴿١٠٢﴾
فَإِذَا قَضَيْتُمُ ٱلصَّلَوٰةَ فَٱذْكُرُوا۟ ٱللَّهَ قِيَٰمًا وَقُعُودًا وَعَلَىٰ
جُنُوبِكُمْ ۚ فَإِذَا ٱطْمَأْنَنتُمْ فَأَقِيمُوا۟ ٱلصَّلَوٰةَ ۚ إِنَّ ٱلصَّلَوٰةَ
كَانَتْ عَلَى ٱلْمُؤْمِنِينَ كِتَٰبًا مَّوْقُوتًا ﴿١٠٣﴾ وَلَا تَهِنُوا۟
فِى ٱبْتِغَآءِ ٱلْقَوْمِ ۖ إِن تَكُونُوا۟ تَأْلَمُونَ فَإِنَّهُمْ يَأْلَمُونَ كَمَا
تَأْلَمُونَ ۖ وَتَرْجُونَ مِنَ ٱللَّهِ مَا لَا يَرْجُونَ ۗ وَكَانَ ٱللَّهُ عَلِيمًا
حَكِيمًا ﴿١٠٤﴾ إِنَّآ أَنزَلْنَآ إِلَيْكَ ٱلْكِتَٰبَ بِٱلْحَقِّ لِتَحْكُمَ بَيْنَ
ٱلنَّاسِ بِمَآ أَرَىٰكَ ٱللَّهُ ۚ وَلَا تَكُن لِّلْخَآئِنِينَ خَصِيمًا ﴿١٠٥﴾
٩٥

de combattre les ennemis d'Allah, en les contraignant au respect. En outre, il pourra obtenir une aisance dans ses biens. Il y a lieu de préciser que les choses se sont passées comme l'a indiqué le Très Haut.

Méditons dans cette optique l'exemple des compagnons (qu'Allah les agréé) qui, après avoir émigré pour la Cause d'Allah et abandonné demeures, familles et biens, pour l'amour d'Allah, ont vu leur foi atteindre sa perfection et ont obtenu comme certitude, *Djihad* et triomphe, ce qui a fait d'eux des guides pour ceux qui sont venus après eux. En outre, ils ont obtenu, à la suite des conquêtes et du butin qui en a résulté, comme biens et richesses, ce qui a fait d'eux les plus riches des gens. Il en sera ainsi pour tous ceux qui suivront leur exemple, jusqu'au Jour de la résurrection.

Il a dit ensuite: *« Quiconque s'expatrie pour servir la Cause d'Allah et de Son Messager »*, c'est-à-dire dont le but est la Face de son Seigneur, la recherche de Sa satisfaction, l'amour de Son Messager et pour faire triompher Sa religion, et non pour d'autres desseins. *« Et que la mort vient surprendre »*, que ce soit à travers un assassinat ou autre *« la récompense lui est acquise »*, c'est-à-dire qu'il obtiendra la récompense de celui qui émigre qui atteint son but avec la garantie d'Allah. Il en sera ainsi parce qu'il aura émis l'intention en ce sens, pris la résolution pour ce faire et ce sera engagé dans la pratique. Aussi, par un effet de la miséricorde d'Allah à son égard, il reçoit sa récompense complète, même s'il n'est pas arrivé à son but et qu'il n'a pas achevé son œuvre et il lui sera pardonné tout ce qu'il a négligé par rapport à son émigration et autres.

C'est pour cela qu'Il a terminé ce verset par ces deux Noms sublimes: *« Allah est Pardonneur et Miséricordieux »*. Il pardonne aux croyants tout ce qu'ils commettent comme erreurs, surtout ceux qui se repentent et reviennent vers Lui. Il est aussi Miséricordieux envers toutes les créatures avec une miséricorde qui les a fait tirer du néant, les préserve, et leur accorde biens, enfants, force et autres avantages, de même qu'Il est Miséricordieux envers les croyants en les assistant dans la voie de la foi, en leur donnant comme science ce qui leur procure certitude et sérénité et en leur préparant les causes et moyens qui leur font obtenir salut et félicité.

(141)-(102). *« Lorsque vous êtes en déplacement, rien ne s'oppose à ce que vous abrégiez la prière, si vous craignez d'être inquiétés par les infidèles qui sont pour vous des ennemis déclarés. Lorsque tu te trouves au milieu des combattants et que tu te disposes à diriger la prière, qu'une partie des troupes vienne prier avec toi, tout en gardant ses armes; et pendant que ceux qui prient se prosternent, les autres devront se tenir der-*

rière eux, prêts à intervenir en cas de danger. Puis un deuxième groupe qui n'a pas encore prié viendra accomplir sa prière avec toi, tandis que le premier groupe qui a déjà effectué sa prière assurera la garde, toujours en armes. En effet, les négateurs n'attendent que l'occasion de vous voir distraits de vos armes et de vos bagages pour fondre sur vous de tout leur poids. Toutefois, il n'y a aucun inconvénient à ce que vous vous soulagiez pour un moment de vos armes si vous êtes gênés par la pluie ou si vous êtes malades ; mais il faut rester constamment vigilant. En vérité, Allah se charge de réserver aux négateurs un châtiment avilissant ».

Ces deux versets constituent le principe de l'abrègement de la prière ainsi que de la prière dite de la crainte. Le Très Haut dit : *« Lorsque vous êtes en déplacement »*, c'est-à-dire en voyage. Le sens apparent du verset laisse entendre que cela concerne toute forme de voyage y compris un voyage menant à la désobéissance, comme c'est l'avis de l'école d'Aboû Ḥanîfa (qu'Allah lui accorde Sa miséricorde) qui a contredit en cela la majorité des savants, c'est-à-dire les trois imams et les autres, qui n'ont pas permis cela dans les voyages menant à la désobéissance, en vertu de la particularité du verset et du contexte. En effet, cette permission est une facilité accordée par Allah à Ses serviteurs en cas de voyage afin qu'ils écourtent leurs prières et qu'ils rompent leur jeûne. Or, ceci ne s'applique pas à celui qui part en voyage dans un but de désobéissance à Allah.

Sa parole : *« Rien ne s'oppose à ce que vous abrégiez la prière »*, c'est-à-dire qu'il n'y a ni inconvénient ni péché pour vous si vous faites cela ; en outre, cela n'infirme pas le fait que l'abrègement soit meilleur que de faire la prière entière, car la disparition de la gêne sert à dissiper certaines mauvaises interprétations. Bien plus, cela n'infirme pas l'obligation, comme nous l'avons vu dans le commentaire de la sourate *Al Baqara*, en parlant de la parole du Très Haut : *« Nul doute qu'Aṣ-Ṣafâ et Al Marwa sont des signes d'Allah »* jusqu'à la fin du verset.

La disparition du doute dans ce contexte reste apparente, car il est admis chez tout musulman qu'elle est obligatoire dans sa forme complète. Or, ce doute ne peut disparaître des esprits qu'avec la mention de ce qui l'infirme.

Deux choses indiquent la préférence de l'abrègement de la prière sur son accomplissement d'une façon complète. La première des choses est l'attachement du Prophète (ﷺ) à cet abrègement dans tous ses voyages ; la deuxième est que cette permission fait partie de la facilitation, de l'aisance et de la miséricorde envers les serviteurs. Or, Allah aime bien que Ses autorisations soient acceptées de même qu'Il déteste que Ses interdits soient transgressés.

Sa parole : *« A ce que vous abrégiez votre prière »* implique deux choses : la première est que cet abrègement est réglementé et n'est pas illimité, de façon à ce que le fidèle s'imagine qu'il peut faire une seule unité de prière *(rak'a)* ; bien au contraire, il est limité et organisé selon la pratique qu'en ont fait le Prophète (ﷺ) et ses compagnons.

La deuxième est que cet abrègement ne touche que certaines prières prescrites et non toutes, dans la mesure où la prière du coucher *(maghrib)* et celle de l'aube *(Al Fajr)* ne sont pas concernées ; seules les prières qui ont quatre génuflexions sont concernées par cet abrègement de moitié.

Sache cependant que les exégètes ont divergé au sujet de cette condition citée dans Sa parole : *« Si vous craigniez d'être*

inquiétés par les infidèles». Cette parole indique, en effet, dans son sens apparent, que cet abrègement n'est permis qu'avec l'existence de ces deux choses: le voyage et la crainte. L'objet de la divergence des exégètes se situe au niveau de savoir si le sens de Sa parole: *« A ce que vous abrégiez la prière»* signifie un abrègement du nombre seulement ou du nombre et de la forme? La problématique se situe au premier cas.

L'émir des croyants, *'Oumar Ibn Al Khattâb* (ﷺ) lui-même, fut confronté à cette problématique au point de dire au Prophète (ﷺ): *« Ô Messager d'Allah! Pourquoi continuer à abréger la prière alors que nous sommes en sécurité? N'est-ce pas qu'Allah dit: « Si vous craignez d'être inquiétés par les infidèles»* ?». Le Messager d'Allah (ﷺ) lui répondit: *« Il s'agit d'une aumône qu'Allah vous fait. Acceptez donc Son aumône!».*

De ce qui précède, on peut déduire que cette condition a été imposée eu égard à la situation dans laquelle se trouvait le Prophète (ﷺ) et ses compagnons en général, car la plupart de leurs voyages étaient des voyages en vue du *Djihad.*

Il y a là aussi un autre avantage, à savoir la connaissance du dessein et de l'intérêt dans l'établissement de la permission de l'abrègement, puisque ce verset montre le summum de ce qu'on peut imaginer comme pénibilité pouvant donner lieu à la permission, à savoir l'addition entre le voyage et la crainte. Cependant, ceci n'implique pas l'impossibilité d'abréger durant un voyage où il n'y a pas de crainte, car le voyage en lui-même est source de peine et de fatigue.

Pour ce qui est du deuxième cas, à savoir que l'abrègement concerne le nombre et la forme, il faut dire qu'en cas de voyage avec crainte, il est permis d'abréger le nombre et la forme de la prière, tandis qu'en cas de voyage seul, il est permis d'abréger seulement le nombre, et qu'en cas de crainte, seule, il est permis d'abréger seulement la forme.

C'est pourquoi, au demeurant, Il a montré la forme de la prière de la crainte juste après, en disant: *« Lorsque tu te trouves au milieu des combattants et que tu te trouves disposé à diriger la prière»,* c'est-à-dire que tu diriges la prière en accomplissant tout ce qui doit être accompli, en leur apprenant ce qu'il convient à toi et à eux de faire.

Il a expliqué ensuite cela avec Sa parole: *« Qu'une partie des troupes vienne prier avec toi».* C'est-à-dire qu'un groupe de fidèles se tienne en face de l'ennemi, comme le montre ce qui va suivre: *« Et pendant que ceux qui prient se prosternent»,* c'est-à-dire qu'une fois que ceux qui sont avec toi complètent leur prière. Il a appelé la prière *« prosternation»* pour montrer les mérites des prosternations qui sont des fondements de la prière, voire ses plus grands fondements.

« Les autres devront se tenir derrière eux, prêts à intervenir en cas de danger. Puis un deuxième groupe qui n'a pas encore prié», il s'agit du groupe qui fait face à l'ennemi *« viendra accomplir sa prière avec toi».* Cela prouve que l'imam reste présent après le départ du premier groupe, en attendant le deuxième groupe. Une fois que ce groupe arrive, il termine ce qui reste de sa prière, puis s'assied pour attendre qu'ils terminent leur prière, avant de faire les salutations finales. C'est là une des formes de la prière de la crainte.

Cette forme de prière a été rapportée de la part du Prophète (ﷺ) par diverses voies toutes autorisées. En outre, ce verset indique que la prière collective est une obligation d'ordre personnel et ce de deux

manières: la première est qu'Allah l'a ordonnée même dans un cas extrême comme celui-là, c'est-à-dire la crainte de l'ennemi et des risques encourus; si elle est imposée dans un cas pareil, elle l'est a fortiori dans un cas de sécurité et de sérénité.

La deuxième est que ceux qui accomplissent la prière de la crainte se passent de beaucoup de ses conditions et obligations et sont exempts de nombreux actes qui rendent caduque la prière en d'autres circonstances. Tout cela pour insister sur le caractère obligatoire de la prière collective, car il n'y a aucune opposition entre ce qui est obligatoire et ce qui est facultatif. En effet, si la prière collective n'était pas obligatoire, ces choses indispensables n'auraient pas été abandonnées à cause d'elle.

Ce noble verset indique aussi qu'il est préférable et prioritaire de prier derrière un seul imam, quitte à délaisser des choses qu'on ne saurait délaisser en faisant cette prière derrière plusieurs imams, et ce pour que l'unité des musulmans soit assurée et préservée et pour que cela inspire de la crainte et du respect dans les cœurs de leurs ennemis. Le Très Haut a ordonné dans cette optique que les fidèles gardent leurs armes et soient vigilants.

Certes, même si cela est de nature à négliger certains gestes de la prière, il n'en demeure pas moins que cette forme de prière contient un grand avantage, à savoir la réunion entre la prière et le *Djihad* ainsi que la vigilance face aux ennemis soucieux d'attaquer les musulmans et de leur prendre leurs armes et bagages. C'est pour cela que le Très Haut a dit: *« Les négateurs n'attendent que l'occasion de vous voir distraits de vos armes et de vos bagages pour fondre sur vous de tout leur poids ».*

Ensuite, le Très Haut a excusé ceux qui ont une excuse, à l'image de la maladie ou de la pluie, de se désister de leurs armes tout en restant vigilants, en disant: *« Toutefois, il n'y a aucun inconvénient à ce que vous vous soulagiez pour un moment de vos armes, si vous êtes gênés par la pluie ou si vous êtes malades; mais il faut rester constamment vigilants. En vérité, Allah se charge de réserver aux négateurs un châtiment humiliant ».*

Sa parole: *« Et pendant que ceux qui prient se prosternent, les autres devront se tenir derrière eux »* indique que ce groupe doit accomplir toute sa prière avant d'aller prendre son tour de garde, et que le Prophète (ﷺ) doit demeurer sur place pour attendre le deuxième groupe avant de faire les dernières salutations.

En effet, le Très Haut a indiqué en premier lieu que le groupe se tienne avec le Prophète (ﷺ), c'est-à-dire qu'il sera en sa compagnie, puis Il a attribué l'acte au groupe sans citer le Prophète (ﷺ), ce qui va dans le sens de ce que nous avons indiqué.

Et dans Sa parole: *« Puis un deuxième groupe qui n'a pas encore prié, viendra accomplir sa prière avec toi »* il y a la preuve que le premier groupe a déjà prié et que la totalité de la prière du deuxième groupe sera avec l'imam d'une façon réelle dans leur première prosternation et d'une façon prescriptive dans leur deuxième prosternation. Ceci implique donc l'attente par l'imam de l'arrivée de ce deuxième groupe jusqu'à ce qu'il termine sa prière, avant de faire les dernières salutations. C'est là le sens apparent qui ressort de la méditation de ce verset.

(133). *« Une fois la prière accomplie, invoquez Allah, debout, couchés ou sur le côté. Et quand le calme sera revenu, accomplissez la prière (normalement)! Certes la*

prière est prescrite aux croyants en des moments déterminés».

C'est-à-dire que lorsque vous arrivez à la fin de la prière de la crainte ou autre, évoquez le Nom d'Allah en toutes circonstances et en toutes positions. Cependant, la prière de la crainte a été mentionnée en particulier en raison de nombreux avantages, entre autres le fait que le cœur trouve sa vertu, son salut et son bonheur dans le retour vers Allah par l'amour, l'évocation et les louanges. Or, le plus grand moyen d'arriver à cela est la prière qui, dans sa réalité, est un lien entre le serviteur et son Seigneur.

Entre autres avantages aussi, est qu'il y a dans la prière des vérités spirituelles et des connaissances certaines, qui ont fait qu'Allah l'a imposée à Ses serviteurs, chaque jour et chaque nuit. Dans la mesure où ces choses bénéfiques ne peuvent survenir durant la prière de la crainte, en raison de la préoccupation du cœur et du corps et en raison de la crainte qui imprègne le fidèle, le Très Haut a ordonné qu'elles soient compensées par l'évocation d'Allah à la fin de la prière.

Il y a aussi le fait que la crainte est de nature à rendre le cœur soucieux et partant faible. Or, lorsque le cœur est faible, le corps devient faible de son côté et incapable de résister à l'ennemi. C'est pourquoi l'évocation d'Allah et sa répétition constante sont de nature à renforcer le cœur.

Il y a aussi le fait que l'évocation d'Allah – en plus de la patience et de la fermeté – est la cause du salut et du triomphe sur l'ennemi, comme a dit le Très Haut: *« Ô vous qui avez cru, lorsque vous rencontrez un groupe d'ennemis, soyez fermes et évoquez beaucoup Allah ; peut-être réussirez-vous».*

Il a ordonné donc de multiplier l'évocation des Noms d'Allah dans cette circonstance entre autres.

Sa parole: *« Et quand le calme sera revenu, accomplissez la prière (normalement) ».*

C'est-à-dire que lorsque vous serez à l'abri de la crainte et que vos cœurs et vos corps seront apaisés, accomplissez la prière de la façon la plus complète, extérieurement et intérieurement, avec ses obligations et ses conditions, son recueillement et l'ensemble des actes qui la rendent parfaite.

« Certes, la prière est prescrite aux croyants en des moments déterminés».

C'est-à-dire prescrite en ses horaires déterminés. Ceci est une preuve de son caractère obligatoire et du fait qu'elle a des moments où elle est valable seulement, c'est-à-dire ces moments convenus chez les musulmans, qu'ils soient grands ou petits, savants ou petites gens, qui ont pris cela de leur Prophète (ﷺ) qui dit: *« Priez comme vous me voyez prier».*

En outre, Sa parole: *« Aux croyants»* indique que la prière est la balance de la foi, car c'est en fonction de la foi du fidèle que sa prière sera parfaite ou pas; en outre, cela indique aussi que les infidèles – bien qu'ils soient soumis aux règles des musulmans, comme ceux vivants en terre d'Islam – ne sont pas tenus d'accomplir les obligations de la religion, comme la prière et autres; bien plus, ces obligations ne sont pas acceptées d'eux tant qu'ils restent dans leur infidélité, bien qu'ils seront châtiés pour cela dans l'au-delà.

(104). *« Ne relâchez pas la pression que vous exercez sur vos ennemis, car si vous souffrez, eux aussi souffrent autant que vous, avec cette différence que la récompense que vous attendez de votre Seigneur, eux n'ont aucun*

espoir d'en bénéficier. Allah est Omniscient et Sage ».

C'est-à-dire ne faiblissez pas et ne soyez pas indolents dans la lutte que vous menez contre vos ennemis parmi les mécréants, car de la faiblesse du cœur résulte celle du corps et partant, celle de la résistance à vos ennemis. Bien au contraire, soyez dynamiques et vigoureux dans votre lutte contre vos ennemis. Ensuite, Il mentionna ce qui fortifie les cœurs des croyants, et qui se résume à deux choses:

La première est que ce qui touche les croyants comme malheurs et souffrances, touche aussi leurs ennemis. Aussi, ce n'est ni de la virilité humaine ni de la dignité musulmane que les croyants soient plus faibles que les incroyants alors qu'ils sont égaux dans les épreuves, car la règle en vigueur veut que seuls faiblissent ceux qui sont soumis continuellement aux calamités et aux défaites de leurs ennemis, et non ceux qui triomphent parfois et subissent des défaites parfois.

La deuxième chose est que les croyants attendent d'Allah ce que les incroyants n'attendent pas; les croyants attendent de gagner Sa récompense et d'obtenir le salut; bien plus, l'élite des croyants aspire à des buts sublimes et supérieurs et à ses espérances très élevées, comme le triomphe de la religion d'Allah, l'établissement de Ses Lois, la propagation de l'Islam, la guidance des égarés et l'opposition aux ennemis de la religion.

Ces choses-là donnent au croyant sincère un surplus de force, de dynamisme et de courage, car celui qui lutte et persévère pour gagner la puissance terrestre, s'il arrive à l'obtenir, n'est pas pareil à celui qui lutte pour obtenir la félicité de ce bas-monde et de l'autre ainsi que la satisfaction d'Allah et Son Paradis. C'est pour cela qu'Il a dit: *« Allah est*

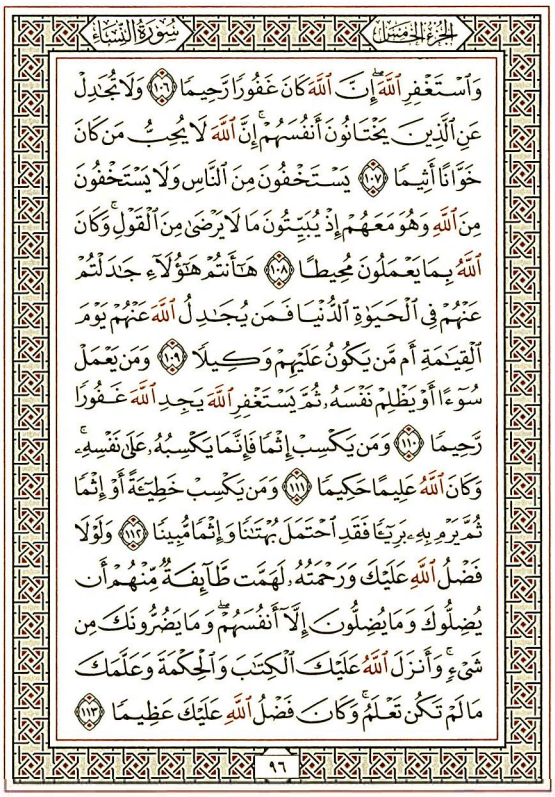

Omniscient et Sage ». Il est Parfait dans Sa science et Parfait dans Sa sagesse.

﴿١١٣﴾-﴿١١٥﴾. *« Nous t'avons révélé le Coran, ce message de vérité, afin que tu puisses juger entre les hommes d'après ce qu'Allah t'aura fait voir. Ne prends donc jamais sur toi de défendre les scélérats! Mais demande plutôt au Seigneur Son pardon, car Il est Plein de clémence et de compassion. Ne prête pas assistance à ceux qui sont perfides avec eux-mêmes! Allah n'aime ni les perfides ni les criminels, qui font tout pour se cacher des hommes et qui ne se cachent pas d'Allah, alors qu'Il est avec eux quand ils tiennent des conciliabules qui Lui déplaisent. Il n'est rien de ce qu'ils font qui puisse échapper à la vigilance d'Allah. Vous voilà plaidant leur cause en ce monde! Mais qui, le Jour de la résurrection, plaidera en leur faveur? Qui osera leur venir en aide auprès de leur Seigneur? Celui qui commet une mauvaise*

action ou se fait du tort à lui-même trouvera toujours auprès d'Allah, s'il implore Son pardon, indulgence et miséricorde. Celui qui commet un péché le commet, en fait, à son propre détriment. Allah est Omniscient et Sage. Celui qui commet un péché ou fait une faute puis en accuse un innocent se rend coupable d'une infâme félonie et d'un grave péché.

Sans la grâce et la sollicitude d'Allah en ta faveur, une bande de ces négateurs aurait tenté de t'égarer. Mais, en réalité, ils n'égarent qu'eux-mêmes et ne peuvent te causer aucun tort, car Allah t'a révélé le Coran et la sagesse et t'a enseigné ce que tu ne savais pas. Ainsi, la sollicitude d'Allah à ton égard a été immense».

Le Très Haut nous informe qu'Il a révélé à Son serviteur et Messager le Livre, qui est un message de vérité, c'est-à-dire préservé dans sa révélation de toute manipulation des démons et de leurs artifices. Bien plus, il a été révélé avec la vérité et il contient la vérité. Ses récits sont la vérité et ses ordres et interdits sont la justice *«Telle est la parole de ton Seigneur qui s'est accomplie en toute vérité et en toute justice».*

Il nous informe aussi qu'Il a révélé ce Livre pour qu'il puisse juger entre les hommes.

Et dans un autre verset: *«Nous t'avons révélé le Rappel afin que tu montres aux gens ce qui leur a été révélé».* Il est possible que le premier verset concerne le jugement entre les gens dans les questions litigieuses et les divergences, alors que celui-ci concerne la clarification de tous les principes de la religion et ses questions subsidiaires; il est possible aussi que les deux versets aient le même sens et que, par conséquent, le jugement entre les gens concerne ici le jugement dans les affaires de sang et d'honneur, de biens et de l'ensemble des droits, de croyances et de toutes les règles juridiques.

Sa parole: *«D'après ce qu'Allah t'aura fait voir»,* c'est-à-dire non pas avec ta passion, mais d'après ce qu'Allah t'a enseigné et inspiré, comme Il l'a dit dans un autre verset de la sourate *«L'étoile»: «Il ne parle pas sous l'effet de la passion individuelle. Il ne s'agit que (du fruit) d'une inspiration continue».*

Il y a là une preuve sur l'infaillibilité du Prophète (ﷺ) dans ce qu'il rapporte de la part d'Allah comme règles, préceptes et autres. Il y a aussi une preuve sur le fait que le dirigeant d'une communauté doive posséder la science et la justice, en vertu de Sa parole: *«D'après ce qu'Allah t'aura fait voir».* Il n'a pas dit: *«D'après ce que tu as vu»*

En outre, Il a conditionné le jugement entre les gens par la connaissance du Livre. Et après avoir ordonné le jugement entre les gens avec justice et équité, Allah a interdit l'injustice et l'oppression qui sont antinomiques avec la justice, en disant: *«Ne prends donc jamais sur toi de défendre les scélérats».* C'est-à-dire ne prends pas la défense de celui dont tu connais la perfidie, celui qui veut prendre ce qui ne lui appartient pas ou qui nie ce dont il est redevable, qu'il sache cela ou qu'il le pense.

Il y a là une preuve quant à l'interdiction des différends dans des affaires d'injustice, de même que la défense d'un injuste dans les différends d'ordre religieux ou profane. Par contre, le sens du verset indique la permission de défendre celui dont on ne connaît pas d'acte d'injustice.

«Mais demande plutôt au Seigneur Son pardon», pour ce que tu as fait, si tu as fait quelque chose.

«Car Il est Plein de clémence et de compassion». C'est-à-dire qu'Il pardonne

les grands péchés pour celui qui Lui demande pardon et revient vers Lui et Il l'assiste dans la voie des bonnes œuvres impliquant Sa récompense et Son pardon.

« Ne prête pas assistance à ceux qui sont perfides avec eux-mêmes ». Par perfidie, il faut entendre le crime, l'injustice et le péché. Ceci englobe l'interdiction de défendre celui qui a péché et qui mérite d'être puni, que ce soit par une peine légale ou un blâme. On ne lui prête pas assistance dans ce qu'il a commis comme perfidie ou pour rejeter ce que son acte implique comme châtiment légal.

« Allah n'aime ni les perfides ni les criminels ». C'est-à-dire ceux qui sont plongés et empêtrés dans la perfidie et dans le crime. Lorsqu'Allah dit qu'Il n'aime pas telle chose, cela veut dire qu'Il la déteste.

Il a dit ensuite au sujet de ces perfides *« qu'ils font tout pour se cacher des hommes et ne se cachent pas d'Allah, alors qu'Il est avec eux lorsqu'ils tiennent des conciliabules qui Lui déplaisent »*. Cela en raison de la faiblesse de leur foi et de leur certitude, car il n'est pas possible autrement de craindre les hommes plus qu'Allah; ainsi donc, ils prennent toutes les précautions licites et illicites pour se cacher des hommes et ne pas s'exposer au scandale, alors qu'ils ont désobéi à Allah avec de grands péchés sans se soucier de Sa connaissance et de Son observation de ce qu'ils ont commis.

En effet, Allah est avec eux par Sa science dans toutes les circonstances de leur vie, surtout lorsqu'ils tiennent des conciliabules qui ne Lui plaisent pas, en essayant d'innocenter, par exemple, un coupable ou d'accuser un innocent, en sollicitant le Prophète (ﷺ) pour cautionner ce qu'ils veulent faire.

Ils ont réuni donc plusieurs crimes sans se rendre compte que le Seigneur des cieux et de la terre, Celui qui connaît les secrets les plus intimes, les observe. C'est pourquoi Il les a menacés en ces termes: *« Il n'est rien de ce qu'ils font qui puisse échapper à la vigilance d'Allah »*. C'est-à-dire qu'Il a cerné tout cela de Sa science. Et malgré cela Il ne les a pas châtiés, mais Il les a invités à se repentir et les a mis en garde contre la persistance dans un tel comportement qui implique le châtiment mérité.

« Vous voilà plaidant leur cause en ce monde! Mais qui, le Jour de la résurrection, plaidera en leur faveur? Qui osera leur venir en aide auprès de leur Seigneur? ».

C'est-à-dire admettons que vous les défendiez en ce bas-monde et que votre défense les préserve plus ou moins du scandale et de l'affront devant les créatures; que leur vaudra votre défense et en quoi leur profitera-t-elle le Jour de la résurrection, lorsque l'argument s'établira contre eux devant Allah et que leurs langues, leurs mains et leurs pieds témoigneront contre eux de ce qu'ils faisaient? *« Ce Jour-là, Allah rétribuera leurs œuvres en toute équité, et ils constateront alors qu'Allah est la justice même »*.

Qui peut les défendre devant Celui qui connaît les secrets les plus intimes et qui a établi contre eux des témoins dont personne ne peut infirmer le témoignage?

Il y a dans ce verset une invitation à comparer entre ce que l'homme s'imagine comme profits et avantages de ce bas-monde résultant de l'abandon des directives d'Allah ou de la transgression de Ses interdits et entre ce qu'il rate comme récompense de l'au-delà ou ce qu'il risque comme châtiment. Ainsi donc, celui que son âme invite à désobéir à Allah, doit se dire: *« Je viens de négliger cette directive d'Allah par paresse et insouciance; quel*

intérêt ai-je obtenu? Et quelle récompense de l'au-delà ai-je raté? Quels malheurs, privations, perte et regrets ont résulté de ma négligence?». Il en est de même lorsque son âme l'invite à ce qu'elle désire comme plaisirs et passions illicites. Il doit lui dire: *«Suppose que je te laisse jouir de tout ce que tu désires; certes, leur plaisir finira par disparaître et il ne restera que les soucis, les regrets, les remords, la perte de la récompense et la survenance du châtiment, des choses que l'être sensé préfère éviter.*

C'est là la plus grande réflexion qui puisse profiter à l'être humain, car c'est une des caractéristiques de la vraie raison, contrairement à celui qui se prétend rationnel et qui ne l'est pas réellement, car dans son ignorance et son arrogance, il donne la préférence au plaisir immédiat et à la jouissance éphémère, même s'il en résulte pour lui les conséquences que l'on vient de mentionner.

Le Très Haut a dit ensuite: *«Celui qui commet une mauvaise action ou se fait du tort à lui-même, trouvera toujours auprès d'Allah, s'il implore Son pardon, indulgence et miséricorde».*

C'est-à-dire celui qui s'adonne aux péchés et commet de mauvaises actions, puis demande pardon à Allah sincèrement, avec un repentir qui implique la reconnaissance du péché, le regret de l'avoir commis et la volonté de ne plus y revenir, Allah lui a promis le pardon et la miséricorde. Il lui pardonne ce qui a résulté de lui comme péchés et lui efface tout ce qui a découlé de lui comme tares et défauts en lui rendant son état antérieur fait de bonnes œuvres et en l'assistant dans la voie du bien dans sa vie future. Son péché ne s'interposera plus entre lui et l'assistance dans la voie du bien, car Allah l'aura pardonné et effacé. Or, lorsque le péché est pardonné, toutes ses implications le seront aussi.

Il a dit ensuite: *«Celui qui commet un péché le commet, en fait, à son propre détriment».* Cela englobe tout ce qui est fustigé comme péché, qu'il soit mineur et majeur. Celui qui commet un péché, son châtiment ici-bas et dans l'au-delà lui incombe à lui et sera à son propre détriment, sans s'étendre à autrui, comme a dit le Très Haut: *«Aucune âme chargée de son propre fardeau ne portera celui d'une autre âme».*

Cependant, lorsque les péchés apparaissent, et qu'ils ne sont pas condamnés, leurs conséquences prennent de l'ampleur et leur châtiment se généralise, car celui qui refuse de condamner un péché, c'est comme s'il l'avait commis.

Il y a là une preuve quant à la justice et à la sagesse d'Allah qui ne châtie personne pour le péché d'un autre et ne châtie un pécheur que pour le péché commis, ni plus ni moins. C'est pour cela qu'Il a dit: *«Allah est Omniscient et Sage».* C'est-à-dire qu'Il possède la science parfaite et la sagesse parfaite.

Il a dit ensuite: *«Celui qui commet un péché»,* c'est-à-dire un grand péché *«ou fait une faute»,* c'est-à-dire ce qui est moindre que cela *«puis en accuse»,* c'est-à-dire qu'il lui attribue son péché *«un innocent»,* c'est-à-dire de ce péché, même si c'est un pécheur par ailleurs *«se rend coupable d'une infâme félonie et d'un péché grave».*C'est-à-dire qu'il se sera chargé d'une perfide félonie contre un innocent et d'un grand péché manifeste.

Cela prouve que la fausse accusation d'un innocent est un des plus grands et des plus horribles péchés. En effet, un tel homme aura réuni plusieurs péchés: il a commis un crime, l'a attribué arbitrairement à un autre, puis il a menti en

accusant un innocent et en essayant de s'innocenter lui-même d'une manière perfide; par conséquent, la punition qu'implique ce crime en ce bas-monde, sera subie par un innocent à la place du vrai coupable. Il en est aussi de la mauvaise réputation que l'innocent risque d'acquérir par la faute de cette accusation qu'il ne mérite pas.

Ensuite, le Très Haut a rappelé à Son Messager (ﷺ) la faveur qu'Il lui a faite en le protégeant et en le préservant contre ceux qui voulaient l'induire en erreur, en lui disant: *« Sans la grâce et la sollicitude d'Allah en ta faveur, une bande de ces égarés aurait tenté de t'égarer »*.

Ces nobles versets, rapportent les exégètes, furent révélés au sujet des membres d'une famille qui avaient commis un vol à Médine. Lorsque l'affaire fut ébruitée, ils prirent peur du scandale et mirent l'objet de leur vol dans la maison d'un homme innocent.

Le voleur demanda aux membres de sa famille d'aller voir le Prophète (ﷺ) et de lui demander de proclamer son innocence publiquement. Ils lui dirent que leur parent n'avait pas volé, et que le voleur était celui chez qui on avait trouvé l'objet du vol. Le Prophète (ﷺ) était sur le point d'innocenter le coupable, lorsqu'Allah lui révéla ces versets comme rappel et clarification des faits et comme mise en garde contre la défense des traîtres et des scélérats. En effet, défendre l'auteur d'une félonie, c'est faire preuve d'égarement. L'égarement est de deux genres: un égarement dans la science, c'est-à-dire l'ignorance de la vérité, et un égarement dans la pratique des œuvres, c'est-à-dire le fait d'agir en vertu de ce qui n'est pas permis. Or, Allah a préservé Son Messager (ﷺ) de cette forme d'égarement de même qu'Il l'a préservé de l'égarement dans la pratique des œuvres.

Il a précisé que leur félonie et leur ruse se retourneront contre eux, comme c'est le cas de tout comploteur. Il a dit: *« Mais, en réalité, ils n'égarent qu'eux-mêmes »*. En ce sens que cette félonie et cette ruse n'ont pas abouti au but escompté; bien plus, ils n'ont obtenu que la déception, la perte, le péché et les privations.

C'est là une faveur accordée par Allah à Son Messager (ﷺ), une faveur impliquant l'assistance à faire tout ce qu'il faut comme bien et l'infaillibilité par rapport à tout ce qui est interdit.

Il mentionna ensuite la faveur de la science qu'Il lui accorda en disant: *« Allah t'a révélé le Coran et la sagesse »*. C'est-à-dire qu'Il t'a révélé ce noble Coran et ce sage rappel qui contient la clarification de toute chose ainsi que la science des premiers et des derniers.

Par sagesse, il faut entendre soit la *Sounna* au sujet de laquelle un des pieux anciens a dit: *« La Sounna* lui (ﷺ) était révélée de la même façon que le Coran lui était révélé», soit la connaissance des secrets de la *Chari'a*, en plus de la connaissance de ses règles et la faculté d'interpréter les choses selon leur contexte particulier et l'intérêt général.

« Et t'a enseigné ce que tu ne savais pas ». Ceci englobe tout ce que le Très Haut lui a enseigné. Le Très Haut a dit de Son Messager (ﷺ) avant qu'il ne reçoive la révélation: *« Tu ne savais pas ce qu'est le Livre ni la foi »*. Et aussi: *« Ne t'a-t-il pas trouvé égaré quand Il t'a guidé? »*.

Ensuite, Allah n'a cessé de lui faire la Révélation, de lui enseigner et de le parfaire, jusqu'à ce qu'il arrive à un haut degré dans la science qu'il serait difficile pour les premiers et les derniers d'atteindre.

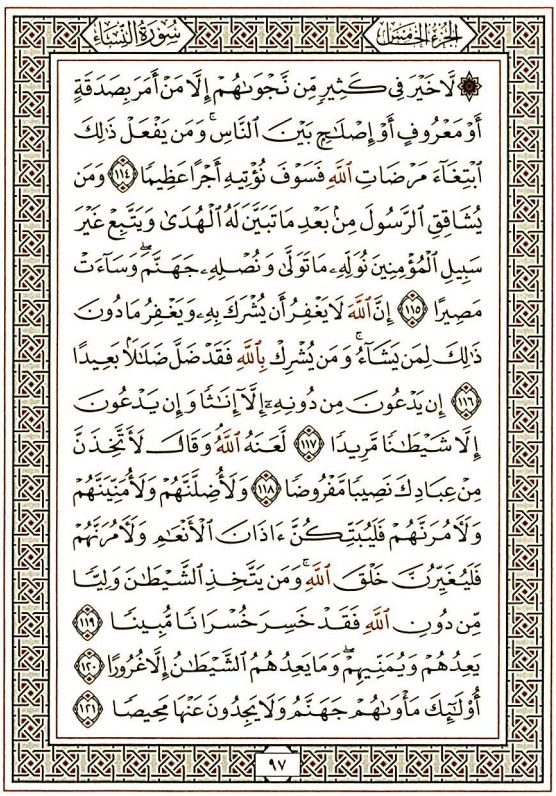
لَّا خَيْرَ فِي كَثِيرٍ مِّن نَّجْوَاهُمْ إِلَّا مَنْ أَمَرَ بِصَدَقَةٍ
أَوْ مَعْرُوفٍ أَوْ إِصْلَاحٍ بَيْنَ النَّاسِ ۚ وَمَن يَفْعَلْ ذَٰلِكَ
ابْتِغَاءَ مَرْضَاتِ اللَّهِ فَسَوْفَ نُؤْتِيهِ أَجْرًا عَظِيمًا ﴿١١٤﴾ وَمَن
يُشَاقِقِ الرَّسُولَ مِن بَعْدِ مَا تَبَيَّنَ لَهُ الْهُدَىٰ وَيَتَّبِعْ غَيْرَ
سَبِيلِ الْمُؤْمِنِينَ نُوَلِّهِ مَا تَوَلَّىٰ وَنُصْلِهِ جَهَنَّمَ ۖ وَسَاءَتْ
مَصِيرًا ﴿١١٥﴾ إِنَّ اللَّهَ لَا يَغْفِرُ أَن يُشْرَكَ بِهِ وَيَغْفِرُ مَا دُونَ
ذَٰلِكَ لِمَن يَشَاءُ ۚ وَمَن يُشْرِكْ بِاللَّهِ فَقَدْ ضَلَّ ضَلَالًا بَعِيدًا
﴿١١٦﴾ إِن يَدْعُونَ مِن دُونِهِ إِلَّا إِنَاثًا وَإِن يَدْعُونَ
إِلَّا شَيْطَانًا مَّرِيدًا ﴿١١٧﴾ لَّعَنَهُ اللَّهُ ۘ وَقَالَ لَأَتَّخِذَنَّ
مِنْ عِبَادِكَ نَصِيبًا مَّفْرُوضًا ﴿١١٨﴾ وَلَأُضِلَّنَّهُمْ وَلَأُمَنِّيَنَّهُمْ
وَلَآمُرَنَّهُمْ فَلَيُبَتِّكُنَّ آذَانَ الْأَنْعَامِ وَلَآمُرَنَّهُمْ
فَلَيُغَيِّرُنَّ خَلْقَ اللَّهِ ۚ وَمَن يَتَّخِذِ الشَّيْطَانَ وَلِيًّا
مِّن دُونِ اللَّهِ فَقَدْ خَسِرَ خُسْرَانًا مُّبِينًا ﴿١١٩﴾
يَعِدُهُمْ وَيُمَنِّيهِمْ ۖ وَمَا يَعِدُهُمُ الشَّيْطَانُ إِلَّا غُرُورًا ﴿١٢٠﴾
أُولَٰئِكَ مَأْوَاهُمْ جَهَنَّمُ وَلَا يَجِدُونَ عَنْهَا مَحِيصًا ﴿١٢١﴾
سُورَةُ النِّسَاءِ — الْجُزْءُ الْخَمْسُ — ٩٧

Il est donc le plus savant de tous les êtres sans conteste et celui qui réunit en lui les caractéristiques de la perfection. C'est pour cela qu'Il lui a dit: *« La sollicitude d'Allah à ton égard a été immense »*.

Ainsi, Sa faveur à l'égard du Messager Mohammed (ﷺ) est plus grande que Sa faveur à l'égard de toute autre créature. Les faveurs qu'Il lui a accordées ne peuvent être décrites ni cernées.

﴿١١٤﴾. *« Il n'y a rien de bon dans les conversations secrètes qu'ils tiennent, sauf lorsqu'il s'agit d'ordonner une aumône, d'accomplir une bonne action ou de rétablir la paix entre les hommes. Celui qui agit ainsi pour plaire à Allah, Nous lui attribuerons une magnifique récompense »*.

C'est-à-dire qu'il n'y a aucun bien dans les conversations secrètes ou les discours des gens et, par conséquent, aucun avantage, comme c'est le cas des paroles futiles et inutiles même si elles sont permises; par contre, certaines conversations et discours sont carrément illicites voire nuisibles et préjudiciables.

Ensuite, le Très Haut a fait une exception en disant: *« Sauf lorsqu'il s'agit d'ordonner une aumône »*, à partir d'un bien, d'une science ou n'importe quel autre avantage. Bien plus, il se peut qu'il concerne même certains actes d'adoration faciles comme les invocations de louange, de glorification et autres.

C'est ainsi que le Prophète (ﷺ) a dit: *« Chaque louange vaut une aumône, chaque glorification vaut une aumône et chaque exaltation vaut une aumône; ordonner le convenable vaut une aumône; interdire le blâmable vaut une aumône »*.

« D'accomplir une bonne action », c'est-à-dire la bienfaisance et l'obéissance ainsi que tout ce dont la Loi religieuse et la raison ont attesté le caractère bénéfique.

En outre, lorsqu'on mentionne l'obligation d'ordonner le convenable sans lui ajouter l'obligation d'interdire le blâmable, il va de soi que cette dernière obligation fait forcément partie de la première, car le fait d'abandonner les interdits fait partie du convenable de même que l'accomplissement du convenable n'est possible qu'avec l'abandon de ce qui est blâmable.

« Ou de rétablir la paix entre les hommes ». La paix ne doit s'établir qu'entre deux groupes antagonistes et adversaires. Quant à l'antagonisme, aux conflits et à l'adversité, ils suscitent le mal et la division avec des conséquences qu'on ne peut imaginer. C'est pour cela que le législateur a incité à la conciliation et à la paix entre les gens, dans les affaires de sang, de biens et d'honneur voire des religions, comme a dit le Très Haut:

« Attachez-vous tous au pacte d'Allah et ne vous divisez pas ».

Le Très Haut a dit aussi: *« Si deux groupes de croyants en viennent aux mains, réconciliez-les! Mais si l'un d'eux se montre intransigeant, combattez alors l'agresseur jusqu'à ce qu'il s'incline devant l'ordre d'Allah ».*

Il a dit aussi: *« La réconciliation est préférable ».* Aussi, celui qui œuvre à réconcilier les gens est meilleur que celui qui se consacre à la prière, au jeûne et aux aumônes. Certes, celui qui œuvre à réconcilier les gens, son œuvre sera toujours bénie par Allah. A contrario, celui qui œuvre à semer la division et la corruption entre les gens, son œuvre ne sera jamais bénie et agréée par Allah, car le Très Haut a dit: *« Allah ne fait jamais prospérer l'œuvre des pervers ».*

Toutes ces choses-là tant qu'elles sont accomplies, font partie du bien, comme l'indique l'exception établie par Allah.

Il reste que la perfection de la récompense et sa plénitude, est appréciée en fonction de l'intention et de la sincérité. C'est pour cela qu'Il a dit: *« Celui qui agit ainsi pour plaire à Allah, Nous lui attribuerons une magnifique récompense ».*

C'est pour cela qu'il importe au serviteur d'avoir toujours comme but la Face d'Allah et d'être sincère en toute circonstance afin d'obtenir la grande récompense; qu'il s'astreigne à la sincérité afin qu'il fasse partie des sincères et qu'il obtienne la récompense, qu'il atteigne son but ou non, car l'intention existe déjà, suivie de ce qu'il faut comme œuvres.

﴿١١٥-١١٦﴾. *« Mais celui qui se détache volontairement du Prophète, après avoir eu connaissance de la Voie du salut, pour suivre un chemin autre que celui des croyants, celui-là Nous l'abandonnerons au destin qu'il s'est choisi et Nous le précipiterons ensuite dans la Géhenne pour qu'il y subisse son triste sort. Allah ne pardonne pas qu'on Lui associe quoi que ce soit, mais Il pardonne à qui Il veut des péchés de moindre importance, car qui associe à Allah s'égare profondément ».*

C'est-à-dire que celui qui s'oppose au Prophète (ﷺ) et refuse de suivre ce qu'il a apporté *« après avoir eu connaissance de la Voie du salut »,* à travers des preuves coraniques et des arguments prophétiques *« pour suivre un chemin autre que celui des croyants »,* c'est-à-dire leur ligne de conduite dans leurs croyances et leurs œuvres.

« Nous l'abandonnerons au destin qu'il s'est choisi ». C'est-à-dire que Nous le laisserons avec ce qu'il s'est choisi pour lui-même et Nous l'y abandonnerons, sans l'assister dans la voie du bien, car il a vu la vérité, l'a connue et s'en est détourné. Sa juste rétribution de la part d'Allah est de demeurer empêtré dans son égarement et sa confusion, comme l'a dit le Très Haut: *« Mais comme ils déviaient du droit chemin, Allah fit dévier leurs cœurs ».*

Il a dit aussi: *« Nous pourrions en détourner encore leurs cœurs et leurs yeux, comme Nous l'avions fait lorsqu'ils avaient refusé d'y croire la première fois ».*

Le sens de ce verset montre que celui qui ne s'oppose pas au Prophète (ﷺ) et ne suit pas une voie autre que celle des croyants, en ayant comme but dans la vie la Face d'Allah, la conformité à la voie de Son Messager (ﷺ) et l'attachement à la communauté des musulmans, puis commet des péchés ou succombe parfois aux sollicitations de l'âme et du tempérament, Allah ne le soumettra pas au pouvoir de son âme et de son démon; bien au contraire, Il l'enveloppera de Sa compassion, le préservera et le mettra à l'abri de tout tort, comme Il a dit au sujet de Joseph (عليه السلام): *« Et c'est ainsi que Nous*

avons écarté de lui le mal et la turpitude. Il était, en effet, un de Nos serviteurs élus ». C'est-à-dire qu'en raison de sa sincérité, Allah a éloigné de lui la turpitude. Il en est ainsi de tout croyant sincère, comme le montre le sens général du verset.

Et Sa parole: *« Et Nous le précipiterons ensuite dans la Géhenne »* pour y être châtié *« pour qu'il y subisse son triste sort »,* dans la Géhenne qui lui servira de demeure.

Ce châtiment découlant de l'opposition au Prophète (ﷺ) et de la conformité à une autre voie que celle des croyants, implique plusieurs degrés que seul Allah connaît, et qui sont en fonction du péché commis par l'homme, qu'il soit mineur ou capital. Il y a en effet un péché qui vaut à son auteur l'éternité dans le Feu et l'affront divin et il y a celui qui est en deçà de cela. C'est comme si le deuxième verset venait détailler tout cela, à savoir que l'associationnisme ne peut être pardonné par Allah parce qu'il dénigre le Seigneur des univers et rejette Son unicité, de même qu'il met sur le même pied d'égalité la créature qui ne possède ni le pouvoir de faire du tort ou de porter avantage et Celui qui possède ce pouvoir et qui a la perfection totale à tout point de vue ainsi que l'autosuffisance, sous toutes ses formes.

Aussi, il n'y a pas plus grande injustice et de pire égarement que de manquer de sincérité dans l'adoration de Celui qui a ces attributs et cette grandeur et d'attribuer une partie de cette adoration à une créature qui ne possède aucun des attributs de la perfection ou des caractéristiques de l'autosuffisance; bien au contraire, cette créature ne possède que l'indigence: l'indigence de l'existence, l'indigence de la perfection et l'indigence de la suffisance à tout point de vue.

Quant aux autres péchés et fautes qui sont en deçà de l'associationnisme, ils dépendent de la volonté d'Allah, c'est-à-dire que si Allah veut les pardonner Il les pardonne par Sa miséricorde et Sa sagesse, et s'Il veut châtier pour cela, Il châtie par Sa justice et Sa sagesse.

On déduit donc de ce noble verset que le consensus de la communauté est un argument décisif et tranchant et que cette communauté est préservée de l'erreur et de l'égarement.

La preuve à cela est qu'Allah a menacé ceux qui ne suivent pas la voie des croyants d'abandon et de châtiment. Par voie des croyants, il faut entendre tout ce que les croyants partagent comme croyances et œuvres.

Si les croyants conviennent de l'obligation d'une chose, de son caractère surérogatoire, de son interdiction ou de son caractère répréhensible, c'est là leur voie, et ceux qui se mettent en opposition avec eux en quoi que ce soit de cela, après qu'ils aient établi leur consensus là-dessus, auront suivi une voie autre que leur voie. Cela est attesté par cette parole du Très Haut: *« Vous êtes la meilleure communauté qu'on ait faite surgir aux hommes; vous ordonnez le convenable et interdisez le blâmable ».*

La preuve à cela est qu'Allah nous a informés que les croyants de cette communauté n'ordonnent que ce qui est convenable; et s'ils conviennent de l'obligation d'une chose ou de son caractère convenable, il en sera ainsi, d'autant plus que le texte du verset admet que ce dont ils conviennent ne peut être que quelque chose de convenable. Or, ce qui n'est pas convenable ne peut être que blâmable. Il en est de même lorsqu'ils conviennent d'une chose qu'elle est blâmable, celle-ci ne peut être que blâmable.

Cette réalité est attestée dans cette autre parole du Très Haut: *« Et c'est ainsi que*

Nous avons fait de vous une communauté médiane, afin que vous soyez témoins contre les gens ».

Le Très Haut nous informe qu'Il a fait de cette communauté une communauté médiane, c'est-à-dire de juste milieu et d'équilibre, afin qu'elle soit témoin contre les gens en toute chose. Si elle témoigne que telle chose a été ordonnée par Allah ou interdite par Lui, son témoignage fait foi, dans la mesure où elle sait de quoi elle parle et qu'elle est juste dans son témoignage.

Cette réalité est attestée aussi dans Sa parole : *« En cas de litige entre vous, référez-vous à Allah et à Son Messager ».*

On déduit de ce verset que ce qui n'a pas été l'objet d'un litige de leur part, mais sur lequel ils furent d'accord, ils ne sont pas tenus de s'en référer au Livre et à la *Sounna*, car ceci ne peut qu'être conforme au Livre et à la *Sounna* et ne jamais les contredire.

Ainsi donc, ce verset et d'autres, prouvent d'une façon incontestable que le consensus de cette communauté constitue un argument décisif. C'est pour cela que le Très Haut a montré l'infamie de l'égarement des polythéistes, en disant :

﴿١١٧-١٢١﴾. *« Mais, au fond, qu'invoquent-ils en dehors d'Allah, sinon des symboles féminins, ainsi qu'un démon rebelle qu'Allah a maudit, et qui a eu l'insolence de dire au Seigneur : « Je prendrai, de Tes serviteurs, une partie déterminée. Je les égarerai, je leur inspirerai de vains espoirs, je les inciterai à fendre les oreilles du bétail et je leur ordonnerai d'altérer la Création du Seigneur ». Quiconque prendra Satan pour maître à la place d'Allah est voué à une perte certaine, car Satan fait des promesses aux hommes et les berce de vains espoirs ; mais ses promesses sont toujours trompeuses et illusoires. Ceux qui le suivront auront pour séjour l'enfer auquel ils ne pourront échapper ».*

C'est-à-dire que ces polythéistes n'invoquent, en réalité, en dehors d'Allah, que des idoles et des statues féminines, appelées du nom de femmes comme *Al 'Ouzza, Manât* ou autres. Il est vrai que le nom indique toujours le nommé.

Allah a dit dans maints versets de Son Livre que ces idoles et ces statues ne peuvent ni créer, ni accorder des ressources ni éloigner de leurs adorateurs ou d'elles-mêmes le moindre tort ; elles ne peuvent même pas se défendre ; elles ne possèdent ni ouïes, ni yeux ni cœurs ; comment dès lors peuvent-elles être prises pour des divinités ? Comment peut-on adorer de pareilles statues et idoles inertes et ne possédant aucun attribut de la perfection et abandonner l'adoration sincère et dévouée de Celui qui possède les plus beaux noms et les attributs les plus sublimes, qui possède la louange, la perfection, la majesté, la gloire, la puissance, la beauté, la miséricorde, la bienfaisance, la distinction par la création et la disposition des êtres et la sagesse suprême dans le commandement et la détermination.

En réalité, ces gens-là n'adorent que le Diable, qui est leur ennemi véritable et qui œuvre pour leur perte avec toutes ses possibilités, lui qui est éloigné autant que possible d'Allah. En effet, de même qu'Allah l'a chassé de Sa miséricorde, il œuvre sans relâche à éloigner les gens de la miséricorde d'Allah. *« Il invite ses suppôts à faire partie des gens de l'Enfer ».*

C'est pour cela que le Très Haut nous a informés sur ses agissements pour égarer les gens et leur embellir le mal et la corruption. Il a dit à ce sujet à Son Seigneur : *« Je prendrai, de Tes serviteurs, une partie déterminée ».* Il sait, le maudit, qu'il ne pourra jamais égarer tous les

serviteurs d'Allah et qu'il n'a aucun pouvoir sur les serviteurs sincères d'Allah. Son seul pouvoir s'exerce sur ceux qui le prennent comme patron et préfèrent l'adorer au lieu d'adorer son Seigneur.

Il a fait le serment dans un autre verset de les égarer en disant: *« Je les égarerai tous, sauf les sincères parmi Tes serviteurs ! »*. Ce que le maudit a pensé et ce qu'il a souhaité, Allah a informé de sa survenance, en disant: *« Satan avait misé sur eux, et ils l'ont suivi, excepté un groupe de croyants parmi eux »*.

« Je les égarerai », c'est-à-dire de la Voie droite, avec un égarement dans la science et un égarement dans la pratique.

« Je leur inspirerai de vains espoirs », c'est-à-dire qu'en plus de l'égarement, je leur inspirerai le faux espoir d'obtenir ce qu'obtiennent les gens guidés. C'est là l'aveuglement en soi; il ne se contente pas, en effet, de les égarer, mais il va jusqu'à leur embellir l'égarement dans lequel ils se trouvent; c'est là un surplus de mal au mal dans lequel ils se trouvent, dans la mesure où ils accomplissent des œuvres impliquant le châtiment, en croyant qu'elles impliquent l'entrée au Paradis. Ceci est valable pour les juifs, les chrétiens et autres. Ceux-ci prétendent en effet comme Allah l'a rapporté à leur sujet: *« Les gens des Ecritures disent: « Seuls les juifs et les chrétiens entreront au Paradis », exprimant ainsi leurs propres désirs ». « C'est ainsi que Nous avons embelli à chaque communauté ses œuvres ». « Dis: « Voulez-vous que nous vous fassions connaître ceux dont les œuvres sont les plus vouées à l'échec; ceux dont les efforts, dans cette vie, s'en vont en pure perte, et qui croient cependant bien agir ? »*.

Le Très Haut nous informe aussi que les hypocrites diront aux croyants le Jour de la résurrection: *« N'étions-nous pas autrefois avec vous ? ». « Oui, répondront les croyants, mais vous avez cédé à vos passions; vous avez tergiversé, douté et nourri de vains espoirs, jusqu'à ce que la mort vînt vous surprendre. Le séducteur vous a trompés sur le compte d'Allah »*.

Et sa parole: *« Je les inciterai à fendre les oreilles du bétail »*. Il s'agit des pratiques païennes en vigueur au temps de la *Jâhiliyya* consistant à consacrer des bêtes aux idoles et aux divinités païennes et en leur mettant des signes distinctifs. C'est là certes une forme d'égarement impliquant à interdire ce qu'Allah a rendu licite ou à rendre licite ce qu'Il a interdit. On peut ajouter à cela les fausses croyances et les lois injustes qui constituent le plus grand des égarements.

« Je leur ordonnerai d'altérer la Création du Seigneur ». Cela englobe l'altération de la création apparente à travers les tatouages, le fait de limer ses dents, l'épilation des cils, l'espacement des dents par coquetterie, ainsi que de tout ce que le Diable inspire aux gens pour qu'ils altèrent la Création d'Allah.

Cela implique l'irritation contre la forme qu'Il a donnée et le dénigrement de Sa sagesse, en croyant que ce qu'ils forment de leurs mains est meilleur que la création du Miséricordieux et en exprimant leur insatisfaction devant ce qu'Il a déterminé et disposé. Cela implique aussi l'altération de la création intérieure, dans la mesure où le Très Haut a créé Ses serviteurs monothéistes et aptes, d'après leur nature innée, à accepter la vérité et à la préférer, puis les démons les ont éloignés de cette belle nature innée et leur ont embelli le mal et l'associationnisme, la mécréance, les turpitudes et la désobéissance.

Tout nouveau-né naît donc selon la nature innée, mais ses parents en font un juif, un chrétien, un mage ou autre, avec

quoi ils altèrent la nature innée dans laquelle Allah a créé Ses serviteurs, comme Son unicité, Son amour et Sa connaissance. Les démons les ont arrachés donc de cet état comme les lions et les loups sautent sur les moutons isolés. N'était-ce la compassion d'Allah et sa générosité envers Ses serviteurs sincères, il leur serait arrivé ce qui est arrivé à ces séduits et égarés, après qu'ils se furent détournés de leur Seigneur et Créateur et aient pris comme patron celui qui leur veut pourtant le mal à tout point de vue. Ils perdirent donc ce bas-monde et l'autre et ne récoltèrent que regrets et perte. C'est pour cela qu'Il a dit: *« Quiconque prendra pour maître Satan à la place d'Allah, sera voué à une perte certaine »*.

Et quelle plus grande perte que de perdre sa religion et sa vie terrestre, en s'empêtrant dans les péchés et les turpitudes et en méritant par conséquent la perte éternelle, après avoir perdu la félicité éternelle.

Par contre, celui qui prend pour maître son Seigneur, en préférant Le satisfaire, celui-là aura tout gagné et tout obtenu; il gagnera le bonheur des deux mondes et obtiendra la sérénité et la quiétude éternelles.

Il a dit ensuite: *« Satan fait des promesses aux hommes et les berce de vains espoirs »*. C'est-à-dire que le Diable fait de fausses promesses à ceux dont il œuvre à l'égarement. Ceci concerne même les menaces, comme l'a dit le Très Haut: *« Satan vous menace de la pauvreté »*. Il menace les gens de devenir pauvres s'ils dépensent dans la Voie d'Allah et il les menace de mourir s'ils luttent dans la Voie d'Allah, comme l'a dit le Très Haut: *« Il ne s'agit que de l'œuvre de Satan qui veut intimider ses adeptes »*. Or, en réalité, ses menaces ne sont que des mirages qui n'ont

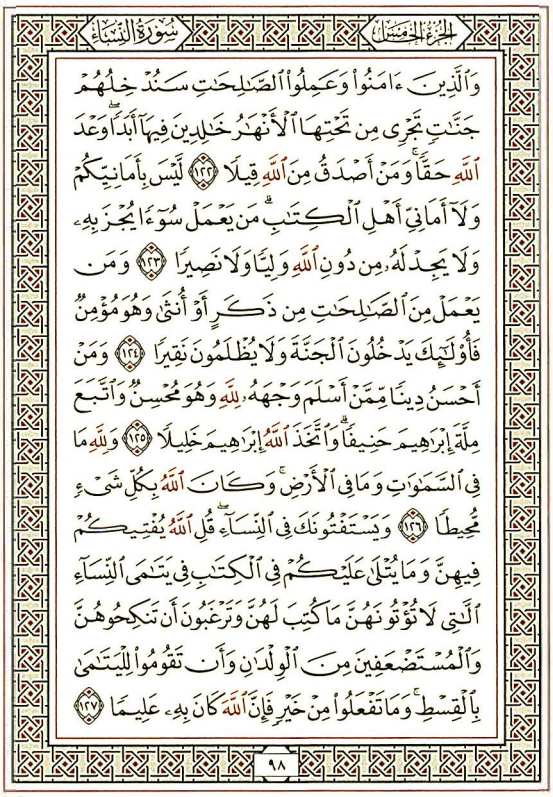
الجزء الخامس سورة النساء
وَالَّذِينَ ءَامَنُوا۟ وَعَمِلُوا۟ ٱلصَّٰلِحَٰتِ سَنُدْخِلُهُمْ
جَنَّٰتٍ تَجْرِى مِن تَحْتِهَا ٱلْأَنْهَٰرُ خَٰلِدِينَ فِيهَآ أَبَدًا ۖ وَعْدَ
ٱللَّهِ حَقًّا ۗ وَمَنْ أَصْدَقُ مِنَ ٱللَّهِ قِيلًا ﴿١٢٢﴾ لَّيْسَ بِأَمَانِيِّكُمْ
وَلَآ أَمَانِىِّ أَهْلِ ٱلْكِتَٰبِ ۗ مَن يَعْمَلْ سُوٓءًا يُجْزَ بِهِۦ
وَلَا يَجِدْ لَهُۥ مِن دُونِ ٱللَّهِ وَلِيًّا وَلَا نَصِيرًا ﴿١٢٣﴾ وَمَن
يَعْمَلْ مِنَ ٱلصَّٰلِحَٰتِ مِن ذَكَرٍ أَوْ أُنثَىٰ وَهُوَ مُؤْمِنٌ
فَأُو۟لَٰٓئِكَ يَدْخُلُونَ ٱلْجَنَّةَ وَلَا يُظْلَمُونَ نَقِيرًا ﴿١٢٤﴾ وَمَنْ
أَحْسَنُ دِينًا مِّمَّنْ أَسْلَمَ وَجْهَهُۥ لِلَّهِ وَهُوَ مُحْسِنٌ وَٱتَّبَعَ
مِلَّةَ إِبْرَٰهِيمَ حَنِيفًا ۗ وَٱتَّخَذَ ٱللَّهُ إِبْرَٰهِيمَ خَلِيلًا ﴿١٢٥﴾ وَلِلَّهِ مَا
فِى ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَمَا فِى ٱلْأَرْضِ ۚ وَكَانَ ٱللَّهُ بِكُلِّ شَىْءٍ
مُّحِيطًا ﴿١٢٦﴾ وَيَسْتَفْتُونَكَ فِى ٱلنِّسَآءِ ۖ قُلِ ٱللَّهُ يُفْتِيكُمْ
فِيهِنَّ وَمَا يُتْلَىٰ عَلَيْكُمْ فِى ٱلْكِتَٰبِ فِى يَتَٰمَى ٱلنِّسَآءِ
ٱلَّٰتِى لَا تُؤْتُونَهُنَّ مَا كُتِبَ لَهُنَّ وَتَرْغَبُونَ أَن تَنكِحُوهُنَّ
وَٱلْمُسْتَضْعَفِينَ مِنَ ٱلْوِلْدَٰنِ وَأَن تَقُومُوا۟ لِلْيَتَٰمَىٰ
بِٱلْقِسْطِ ۚ وَمَا تَفْعَلُوا۟ مِنْ خَيْرٍ فَإِنَّ ٱللَّهَ كَانَ بِهِۦ عَلِيمًا ﴿١٢٧﴾
٩٨

aucune existence réelle. C'est pourquoi Il a dit: *« Mais ses promesses sont toujours trompeuses et illusoires. Ceux qui le suivront auront pour séjour l'enfer auquel ils ne pourront échapper »*.

Après avoir montré le sort des réprouvés, les alliés et adeptes de Satan, le Très Haut montre le sort des bienheureux, c'est-à-dire ceux qui le prennent comme Maître, en disant:

(122). *« Quant à ceux qui ont cru et qui accomplissent de bonnes œuvres, Nous les ferons entrer dans des jardins baignés d'eaux vives, où ils demeureront éternellement, en vertu d'une promesse solennelle du Seigneur. Et quelle promesse est plus digne d'être crue que celle du Seigneur?»*.

C'est-à-dire ceux qui ont cru en Allah, en Ses Anges, Ses Livres, Ses Messagers, le Jour dernier et la prédestination en bien comme en mal, selon la manière qui leur a

été ordonnée, et ce avec science, sincérité et attestation *« et accomplissent de bonnes œuvres »* découlant de la foi. Cela englobe tout ce qui est ordonné comme actes obligatoires et convenables, s'exprimant aussi bien à travers le cœur, la bouche ou le reste des organes ; chacun de ces actes est rétribué selon sa situation et son degré ainsi que sa perfection de la foi et des bonnes œuvres.

C'est pour cela qu'Il a mentionné la récompense qui découle de ces actes en disant : *« Nous les ferons entrer dans des jardins baignés d'eaux vives »*.

C'est-à-dire des jardins où il y a ce qu'aucun œil n'a jamais vu, qu'aucune ouïe n'a jamais entendu et qu'aucun cœur n'a jamais imaginé, des jardins où il y a différentes catégories de nourritures et de boissons délicieuses, de belles et étonnantes vues, de magnifiques épouses, des palais et des chambres enjolivées, des arbres à portée de mains, des fruits différents, des voix agréables, des sons envoûtants, des visites entre les frères dans les vastes jardins et, plus sublime et plus majestueux que cela encore, la satisfaction d'Allah à leur égard et la jouissance des âmes de Sa proximité, des yeux de Sa vue et des oreilles de Son discours, ce qui leur fera oublier toute félicité et toute joie. Et n'était-ce la fermeté et la stabilité qu'Allah leur donnera, ils mourraient de joie et d'allégresse. Qu'elle sera magnifique cette félicité et qu'elle sera abondante la récompense que leur accordera le Seigneur généreux ainsi que le bien et l'allégresse dans lesquels ils baigneront et qui ne peuvent être décrits par personne. Tout cela sera complété et parfait par une éternité sans fin dans ces demeures sublimes et supérieures. C'est pour cela qu'Il a dit : *« Où ils demeureront éternellement en vertu d'une promesse du Seigneur. Et quelle promesse est plus digne d'être crue que celle du Seigneur ? »*.

(128)-(131). *« Votre salut ne dépend ni de vos souhaits ni des souhaits des gens des Ecritures ! Quiconque fait du mal aura à en répondre et ne trouvera personne, en dehors d'Allah, pour le protéger ou le secourir. Tous ceux, hommes ou femmes, qui, en revanche, auront accompli de bonnes œuvres, tout en ayant la foi seront admis au Paradis ; et tout dommage, même le plus infime, leur sera épargné »*.

C'est-à-dire que le salut, la purification et la décision finale, ne dépendent *« ni de vos souhaits ni des souhaits des gens des Ecritures »*. Par souhaits, il faut entendre les propos des âmes dénués de toute œuvre devant en découler, ainsi que les vœux pieux émanant des esprits des gens.

Pour ce qui est des souhaits des gens des Ecritures, le Très Haut nous a dit qu'ils tiennent les propos suivants : *« Seuls les juifs et les chrétiens entreront au Paradis, exprimant ainsi leurs propres désirs »*. L'attitude de ceux qui ne se revendiquent d'aucun Livre ni d'aucun prophète est plus manifeste a fortiori.

Allah a fait entrer aussi dans cette optique ceux qui se revendiquent de l'Islam, en vertu de la justice et de l'équité, car se revendiquer d'une religion quelconque, ne veut rien dire si l'homme n'apporte aucune preuve attestant de l'authenticité et de la sincérité de sa démarche. Ce sont les œuvres qui attestent, en effet, de cette revendication ou l'infirment. C'est pour cela que le Très Haut a dit : *« Quiconque fait du mal aura à en répondre »*. Ceci est valable pour tous ceux qui œuvrent, car le mal englobe toutes les formes du péché, qu'il soit mineur ou capital, de même qu'il englobe toutes les formes de rétribution, qu'elle soit moindre ou grande, terrestre ou future.

Devant cet état de fait, les gens sont de plusieurs degrés qu'Allah, seul, connaît. Il y a ceux dont les œuvres sont insignifiantes et ceux dont elles sont abondantes. Il y a celui dont les œuvres sont toutes mauvaises, et l'auteur de telles œuvres ne peut être qu'un mécréant ; si celui-ci meurt sans repentir, il sera rétribué par une éternité en Enfer ; celui dont les œuvres sont vertueuses et qui est correct dans toutes les circonstances de sa vie, en commettant parfois de petits péchés ; cet homme-là, tout ce qu'il endurera dans cette vie comme soucis, malheurs, torts ainsi que certaines souffrances dans son corps, son cœur, son bien-aimé (sa bien-aimée), ses biens ou autres, verra cela comme une expiation pour lui ; il en sera rétribué ainsi pour ses mauvaises œuvres puisqu'Allah l'a voulu par compassion pour Ses serviteurs. Entre ces deux cas, il y a beaucoup d'autres degrés.

Quant à celui qui se repent de ses péchés, c'est comme s'il n'avait pas péché, comme l'indiquent les textes sacrés.

Et Sa parole : *« Et ne trouvera personne, en dehors d'Allah, pour le protéger ou le secourir »*. C'est-à-dire qu'il se leurre s'il s'imagine trouver un Maître, un Secoureur ou un Intercesseur pour lui épargner ce qu'il mérite. Le Très Haut nous informe donc de l'impossibilité de cette perspective, car il n'y aura personne pour secourir les gens ou les protéger en dehors de Lui.

« Tous ceux, hommes ou femmes, qui, en revanche, auront accompli de bonnes œuvres tout en ayant la foi ». Dans cette optique, entrent tous les actes du cœur et du corps et ceci concerne tous ceux qui œuvrent, qu'ils soient des humains ou des djinns, des hommes ou des femmes, des petits ou des grands.

En outre, les œuvres ne peuvent être vertueuses, agréées, et impliquant la récompense, qu'avec la condition de la foi.

Les œuvres sans la foi ressemblent aux branches d'un arbre dont le tronc a été coupé ou à une maison bâtie sur l'eau, car c'est la foi qui constitue le principe et le fondement ainsi que la base sur laquelle toute chose est bâtie. Cette condition doit être prise en considération dans toute œuvre entreprise, car elle en constitue un préalable impératif.

(125). *« Qui donc professe une meilleure religion que celui qui se soumet à Allah, tout en faisant le bien et en suivant le culte d'Abraham, ce monothéiste exemplaire dont Allah a agréé l'amitié intime ? »*.

C'est-à-dire qu'il n'y a aucune religion qui a pu réunir entre la soumission à L'Adoré, la sincérité dans Son adoration et le dévouement du cœur ainsi que de tous les autres organes à Allah. En plus de cela, celui qui suit cette religion se conforme à la Loi d'Allah avec laquelle Il a envoyé Ses Messagers et révélé Ses Livres en en faisant une voie pour l'élite de Ses serviteurs et de leurs disciples.

« Et en suivant le culte d'Abraham », c'est-à-dire sa religion et sa loi *« ce monothéiste »*, c'est-à-dire qui se démarque de l'associationnisme pour suivre le monothéisme et qui se détourne du suivi des créatures pour se tourner vers Le Créateur. *« Dont Allah a agréé l'amitié intime »*. L'amitié intime est le plus haut degré de l'amour. Ce degré a été obtenu par deux proches intimes d'Allah : Mouḥammed et Abraham (ﷺ). Quant à l'amour qui vient d'Allah, il concerne tous les croyants. Si Allah a pris Abraham comme proche intime, c'est parce que celui-ci a honoré ce qui lui était ordonné et accompli ce qui fut exigé de lui comme épreuve, ce pourquoi Allah en fit un guide

pour les gens, un proche intime pour Lui et perpétua son éloge dans l'univers.

﴿126﴾. *« A Allah appartient ce qu'il y a dans les cieux et sur la terre et Allah cerne toute chose ».*

Ce verset prouve qu'Allah cerne toute chose. Il nous informe qu'Il possède *« ce qu'il y a dans les cieux et sur la terre »*, c'est-à-dire que tout l'univers et ce qu'il contient sont Sa propriété et Son royaume; tout ce qui s'y trouve est Sa propriété et Il est le Souverain unique qui dispose de tout cela. Sa science cerne tout ce qui est connu, Sa vue cerne tout ce qui se voit et Son ouïe cerne tout ce qui s'entend. Sa volonté et Son pouvoir s'exercent sur toutes les choses existantes, Sa miséricorde s'étend à tous les habitants de la terre et Il contraint par Sa puissance et Sa contrainte toute créature.

﴿127﴾. *« Ils te questionnent: « Quels sont leurs devoirs vis-à-vis des femmes? ». Dis-leur: « Allah, ainsi que les passages qui vous sont récités dans le Livre vous renseignent au sujet des femmes orphelines auxquelles vous refusez ce qui leur est dû alors que vous désirez les épouser, (comme ils vous renseignent) sur les jeunes gens sans défense et sur les orphelins (en vous prescrivant) de prendre soin d'eux avec équité. Et quel que soit le bien que vous faites, Allah en est parfaitement Informé ».*

Le Très Haut parle ici des questions que les croyants adressent au Prophète (ﷺ) au sujet des femmes, en disant qu'Il s'occupe Lui-même de répondre à cette question. *« Dis: « Allah, ainsi que les passages qui vous sont récités dans le Livre, vous renseignent ».* Appliquez donc ce qu'Il vous enseigne dans toutes les affaires des femmes, en leur donnant leurs droits et en vous abstenant de leur nuire d'une façon générale ou particulière.

Il s'agit là d'un ordre général qui englobe tout ce qu'Allah a légiféré comme ordres et interdits au sujet des femmes comme épouses ou autres, les petites ou les âgées.

Ensuite, Il a cité en particulier les personnes faibles parmi les orphelins et les enfants, en mettant en garde contre toute tentative de leur nuire et de les léser dans leurs droits, en disant: *« Au sujet des femmes orphelines auxquelles vous refusez ce qui leur est dû ».*

Il s'agit là d'un constat d'une situation qui existait à cette époque-là, à savoir que lorsqu'une orpheline se trouvait sous la tutelle d'un homme, il la lésait dans ses droits, soit en dépensant ses biens à elle ou une partie d'eux, soit en l'empêchant de se marier pour jouir de ses biens, de peur que ces biens ne lui échappent une fois mariée, soit en lui prenant une partie de la dot qu'elle reçoit en se mariant, avec une condition ou autre, ceci dans le cas où il n'a aucun désir pour elle; par contre, s'il désire lui-même se marier avec elle, il la lèse dans sa dot en lui donnant en deçà de ce qu'elle mérite. Tout cela fait partie de l'injustice concernée par ce texte. C'est pour cela qu'Il a dit: *« Alors que vous désirez les épouser ».*

« (Comme ils vous enseignent) sur les jeunes gens sans défense», c'est-à-dire les enfants faibles et vulnérables pour lesquels Allah vous recommande de donner tous leurs droits à l'héritage entre autres et de ne pas mettre la main sur leurs biens d'une façon injuste et arbitraire.

« Et sur les orphelins (en vous prescrivant) de prendre soin d'eux avec équité ».

Cela englobe le fait de leur enseigner et de leur faire comprendre tout ce qu'Allah a imposé comme devoirs à Ses serviteurs; par conséquent, les tuteurs assumeront

leurs responsabilités vis-à-vis de ceux qui se trouvent sous leur tutelle en les amenant à accomplir leurs devoirs vis-à-vis d'Allah. Il englobe aussi le fait de leur assurer tous leurs droits ici-bas en faisant fructifier leurs biens et en n'y touchant que d'une façon qui leur soit avantageuse, de même qu'en étant juste et équitable avec eux dans leurs droits moraux comme le mariage et autres, en s'abstenant de s'ingérer dans leurs souhaits et aspirations. Tout cela fait partie de la miséricorde d'Allah envers Ses serviteurs les plus faibles et les plus vulnérables qui ne peuvent pas se protéger eux-mêmes en raison de leur faiblesse ou de leur statut d'orphelins.

Ensuite, Il a incité à la bienfaisance générale en disant: *« Et quel que soit le bien que vous faites »,* au profit des orphelins ou des autres, que ce bien soit obligatoire ou surérogatoire *« Allah en est parfaitement Informé ».* C'est-à-dire qu'Il cerne de Sa science les œuvres de ceux qui œuvrent dans le bien, que ce soit peu ou beaucoup, en rétribuant chacun selon ses œuvres.

(128). *« Si une femme craint que son époux n'exerce des brutalités à son encontre ou ne se détourne d'elle, ils ne seront pas blâmés de rechercher une conciliation ; l'âme étant portée à l'égoïsme, la conciliation se révèle préférable et si vous vous montrez vertueux et que vous craignez Allah, Allah est parfaitement Informé de vos actes ».*

C'est-à-dire que si une femme observe un changement de comportement de son époux à son égard, c'est-à-dire un dédain de sa part ou une agressivité quelconque, il n'y a aucun inconvénient à ce qu'ils cherchent une conciliation susceptible de remettre de la chaleur dans leurs relations et de les renforcer encore plus. Par

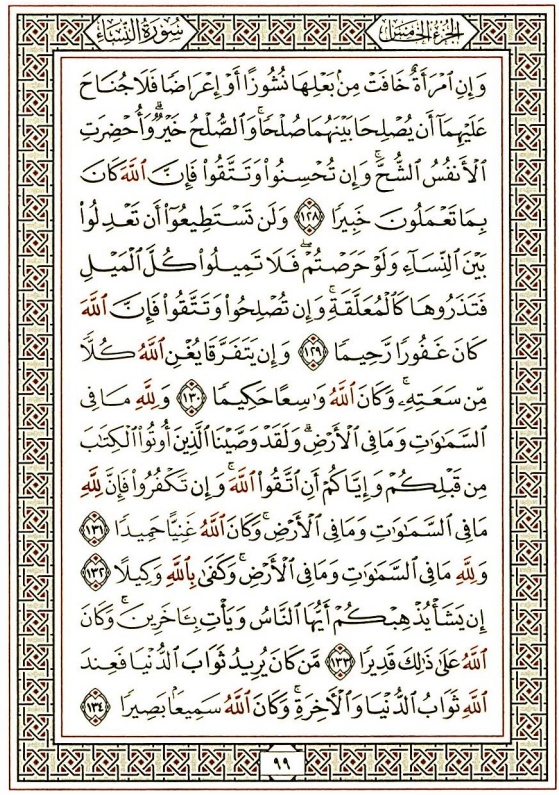
الجزء الخامس سورة النساء
وَإِنِ ٱمۡرَأَةٌ خَافَتۡ مِنۢ بَعۡلِهَا نُشُوزًا أَوۡ إِعۡرَاضٗا فَلَا جُنَاحَ
عَلَيۡهِمَآ أَن يُصۡلِحَا بَيۡنَهُمَا صُلۡحٗاۚ وَٱلصُّلۡحُ خَيۡرٞۗ وَأُحۡضِرَتِ
ٱلۡأَنفُسُ ٱلشُّحَّۚ وَإِن تُحۡسِنُواْ وَتَتَّقُواْ فَإِنَّ ٱللَّهَ كَانَ
بِمَا تَعۡمَلُونَ خَبِيرٗا ﴿١٢٨﴾ وَلَن تَسۡتَطِيعُوٓاْ أَن تَعۡدِلُواْ
بَيۡنَ ٱلنِّسَآءِ وَلَوۡ حَرَصۡتُمۡۖ فَلَا تَمِيلُواْ كُلَّ ٱلۡمَيۡلِ
فَتَذَرُوهَا كَٱلۡمُعَلَّقَةِۚ وَإِن تُصۡلِحُواْ وَتَتَّقُواْ فَإِنَّ ٱللَّهَ
كَانَ غَفُورٗا رَّحِيمٗا ﴿١٢٩﴾ وَإِن يَتَفَرَّقَا يُغۡنِ ٱللَّهُ كُلّٗا
مِّن سَعَتِهِۦۚ وَكَانَ ٱللَّهُ وَٰسِعًا حَكِيمٗا ﴿١٣٠﴾ وَلِلَّهِ مَا فِي
ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَمَا فِي ٱلۡأَرۡضِۗ وَلَقَدۡ وَصَّيۡنَا ٱلَّذِينَ أُوتُواْ ٱلۡكِتَٰبَ
مِن قَبۡلِكُمۡ وَإِيَّاكُمۡ أَنِ ٱتَّقُواْ ٱللَّهَۚ وَإِن تَكۡفُرُواْ فَإِنَّ لِلَّهِ
مَا فِي ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَمَا فِي ٱلۡأَرۡضِۚ وَكَانَ ٱللَّهُ غَنِيّٗا حَمِيدٗا ﴿١٣١﴾
وَلِلَّهِ مَا فِي ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَمَا فِي ٱلۡأَرۡضِۚ وَكَفَىٰ بِٱللَّهِ وَكِيلًا ﴿١٣٢﴾
إِن يَشَأۡ يُذۡهِبۡكُمۡ أَيُّهَا ٱلنَّاسُ وَيَأۡتِ بِـَٔاخَرِينَۚ وَكَانَ
ٱللَّهُ عَلَىٰ ذَٰلِكَ قَدِيرٗا ﴿١٣٣﴾ مَّن كَانَ يُرِيدُ ثَوَابَ ٱلدُّنۡيَا فَعِندَ
ٱللَّهِ ثَوَابُ ٱلدُّنۡيَا وَٱلۡأٓخِرَةِۚ وَكَانَ ٱللَّهُ سَمِيعَۢا بَصِيرٗا ﴿١٣٤﴾
٩٩

exemple, la femme peut se désister de certains de ses droits incombant à son époux dans le but de rester ensemble et de garder la cohésion du couple ou se contenter de ce qui est moindre que ses droits aux dépenses liées à la nourriture, à l'habillement, à la maison, au partage et autres, quitte à s'en désister totalement; elle peut aussi, dans un but de conciliation, offrir une de ses nuits à son époux ou à sa co-épouse.

S'ils s'entendent sur cela, il n'y a aucun inconvénient pour elle ou pour son époux dans une telle situation; l'époux restera alors avec elle, car cela est meilleur que la séparation. C'est pour cela qu'Il a dit: *« La conciliation se révèle préférable ».*

Il ressort du sens général de cette expression que la conciliation entre ceux qui sont opposés par un différend ou un litige, en toute chose, vaut mieux que

l'entêtement de chacun à rester campé sur ses positions, car la conciliation est source de cohésion, de concorde et de tolérance.

Ce principe est permis dans toutes les circonstances, sauf lorsqu'il rend licite une chose illicite ou vice-versa ; auquel cas, il ne devient plus une conciliation mais une transgression.

Sache que toute règle juridique ne se complète et ne se parachève qu'avec l'existence de ce qu'elle implique et la disparition de ce qui l'empêche. Il en est de cette grande règle qu'est la conciliation. Le Très Haut a rappelé ce qu'elle implique et montré qu'elle est meilleure que toute autre chose. Or, ce qui est meilleur, est recherché par tout être sensé et sage, à plus forte raison par le croyant, sachant qu'Allah le recommande et incite à le faire.

Il a cité ce qui l'empêche, en disant : *« L'âme étant portée à l'égoïsme »*, c'est-à-dire que la nature innée des âmes penche vers l'égoïsme et l'individualisme, à savoir le manque de volonté de l'homme à faire ce dont il est tenu et son avidité à prendre ce à quoi il a droit. C'est là un des traits de l'âme qu'elle a reçu dans sa nature innée. Aussi, il est demandé aux hommes de se débarrasser de ce mauvais penchant pour le remplacer par ce qui lui est opposé, à savoir la tolérance, c'est-à-dire faire ce qu'on est tenu de faire et se contenter d'une partie de ce à quoi on a droit.

Une fois que l'homme arrive à atteindre cette belle vertu, il lui est facile de se concilier avec ses adversaires et ses vis-à-vis et d'arriver au but recherché, contrairement à celui qui ne fait rien pour se débarrasser de son égoïsme, qui trouvera la voie de la conciliation et de la concorde très difficile à atteindre, car il n'est inspiré que par la recherche de son intérêt sans chercher à accomplir ce à quoi il est tenu. Si son adversaire est pareil à lui, la situation devient plus compliquée encore.

Il a dit ensuite : *« Et si vous vous montrez vertueux et que vous craignez Allah »*, c'est-à-dire que si vous adorez Allah de la meilleure manière qui soit, en L'adorant comme si vous Le voyiez, car si vous ne Le voyez pas, Lui, par contre, vous voit ; et si vous êtes bienfaisants avec les créatures par tous les moyens de la bienfaisance, en les faisant profiter de vos biens, de votre science, de votre influence ou autre *« et que vous craignez Allah »* en accomplissant toutes les directives et en évitant tous les interdits ou en vous montrant vertueux par l'accomplissement des directives et en craignant Allah par l'abandon des interdits *« Allah est parfaitement Informé de vos actes »*. C'est-à-dire qu'Il les cerne par la science et la connaissance, extérieurement et intérieurement, puis Il les préserve et vous en rétribue avec justice et équité.

(129). *« Quand bien même en auriez-vous la ferme résolution, vous ne pourriez faire montre d'une équité parfaite entre plusieurs femmes. Ne montrez pas un penchant excessif (pour l'une d'entre elles) laissant ainsi l'autre comme en suspens. Mais si vous réparez (les torts commis) et si vous craignez Allah, sachez qu'Allah est Pardonneur et Miséricordieux »*.

Le Très Haut nous informe que les époux ne peuvent pas, et il n'est pas dans leurs capacités de le faire, d'être justes et équitables d'une façon totale avec leurs épouses. En effet, l'équité implique l'amour pour chacune au même degré, le penchant du cœur au même degré, puis le travail en ce sens, ce qui est impossible à concrétiser. C'est pour cela qu'Allah a pardonné ce qui est impossible à concrétiser et a interdit ce qui est possible, en disant : *« Ne montrez pas un penchant*

excessif (pour l'une d'entre elles) laissant ainsi l'autre comme en suspens». C'est-à-dire ne penchez pas trop vers l'une d'entre elles, au risque de léser l'autre de ses droits obligatoires.

Ainsi, les époux sont tenus d'être justes et équitables dans les dépenses, le partage et autres, contrairement à l'amour, au coït et autres choses de ce genre, où lorsque l'époux néglige ce qu'il est tenu de faire, son épouse devient comme celle qui est en suspens, c'est-à-dire qui n'a pas d'époux et qui peut prétendre au mariage et s'y préparer ou comme celle qui n'a pas d'époux qui subvient à ses besoins.

«Mais si vous réparez (les torts commis)» entre vous et vos épouses en vous forçant à faire ce que vos âmes ne désirent pas, en mettant en avant l'intérêt et les droits de l'épouse, en réparant aussi les torts commis entre vous et les autres et entre les gens dans ce qui les oppose comme litiges et différends *«et si vous craignez Allah»,* en accomplissant ce qui vous est ordonné, en abandonnant ce qui vous est interdit et en faisant preuve d'obéissance devant ce qui vous est déterminé *«sachez qu'Allah est Pardonneur et Miséricordieux».* Il pardonne ce que vous commettez comme péchés, comme négligences dans vos devoirs et vous pardonne de la même manière que vous vous montrez compatissants à l'égard de vos épouses et que vous leur témoignez de la miséricorde.

(130). *«Si les deux époux se séparent, Allah, dans Sa largesse, fera en sorte qu'ils puissent se passer l'un de l'autre; Allah embrasse toute chose, Il est Tout de sagesse».*

Il s'agit là du troisième cas dans la vie du couple. En effet, lorsqu'il n'y a plus de possibilité d'arriver à un compromis, la séparation devient nécessaire. *«Si les deux époux se séparent»,* par le divorce, l'annulation du mariage, le *khoul'* (la demande de divorce par la femme) ou autre, *«Allah, dans Sa largesse, fera en sorte qu'ils puissent se passer l'un de l'autre».*

C'est-à-dire qu'avec Sa faveur et Son immense bienfaisance, Allah donnera à l'époux une épouse meilleure que celle qu'il avait et enrichira l'épouse de Ses faveurs, une fois qu'elle ne sera plus à la charge de son époux, en lui donnant peut-être même un époux meilleur que celui qu'elle avait.

«Allah embrasse toute chose». C'est-à-dire qu'Il est plein de faveurs et large dans Sa miséricorde; Sa miséricorde et Sa bienfaisance arrivent là où arrive Sa science.

Mais Il est aussi: *«Tout de sagesse»,* c'est-à-dire qu'Il donne par sagesse et prive par sagesse. Il arrive, en effet, que Sa sagesse implique qu'Il prive quelqu'un de Ses faveurs car celui-ci ne mérite pas ces faveurs. S'Il fait cela, c'est donc par sagesse et justice.

(131)-(132). *«C'est à Allah qu'appartient ce qu'il y a dans les cieux et sur la terre; Nous avons déjà recommandé à ceux qui ont reçu les Ecritures avant vous, comme Nous vous l'avons recommandé, de se prémunir d'Allah. Si vous sombrez dans la mécréance, (sachez) qu'à Allah n'en revient pas moins tout ce qu'il y a dans les cieux et sur la terre, qu'Il est Souverain (à l'égard des êtres) et qu'Il est Glorieux.*

C'est à Allah qu'appartient ce qu'il y a dans les cieux et sur la terre et Allah est un Garant suffisant».

Le Très Haut parle ici de la globalité de Son royaume immense et considérable, qui implique une disposition à tout point de vue et une gestion permanente que ce soit tant sur le plan de la prédestination que sur le plan de la légalité.

Pour ce qui est de la gestion légale, Il a recommandé aux premiers et aux derniers, les gens des anciennes et des nouvelles Ecritures, de faire preuve de piété, impliquant les ordres et les interdits, la promulgation de lois et de règles, ainsi que la rétribution par la récompense pour ceux qui se conforment à cette recommandation et par le châtiment pour ceux qui la négligent. C'est pour cela qu'Il a dit : *« Si vous sombrez dans la mécréance »,* c'est-à-dire en négligeant la crainte d'Allah et en Lui associant ce sur quoi Il ne vous a rien révélé, vous ne ferez du tort qu'à vous-mêmes et vous ne ferez aucun tort à Allah, de même que vous ne diminuerez rien de Son royaume. Bien plus, Allah a des serviteurs meilleurs que vous, plus nombreux et plus puissants que vous, qui Lui obéissent et sont soumis à Son commandement. *« Si vous sombrez dans la mécréance (sachez) qu'à Allah n'en revient pas moins tout ce qu'il y a dans les cieux et sur la terre, qu'Il est Souverain (à l'égard des êtres) et qu'Il est Glorieux ».*

Il possède la générosité parfaite et la bienfaisance complète, qui émanent des trésors de Sa miséricorde et qui ne diminuent jamais malgré les ressources qu'Il accorde, nuit et jour. Si les habitants des cieux et ceux de la terre, du premier au dernier, se réunissent, et que chacun d'eux Lui demande ce qu'il souhaite, Son royaume ne diminuera en rien, car Il est Généreux, Unique et Majestueux.

Parmi les marques de la perfection de Sa souveraineté est qu'Il est parfait dans Ses attributs, car s'il y avait en Lui un quelconque défaut, Il aurait été imparfait. Or, Il possède tous les attributs et toutes les caractéristiques de la perfection à tout point de vue. Parmi les marques de Sa souveraineté et de sa suffisance absolues, est qu'Il n'a besoin ni d'une compagne ni d'un fils ni d'un associé ni d'un assistant pour diriger Son royaume. Parmi les marques de Sa souveraineté absolue, est qu'aussi bien le monde inférieur que le monde supérieur ont besoin de Lui dans toutes leurs affaires et en toutes circonstances. Il les a enrichis et les a suffisamment pourvus avec les bienfaits de Sa compassion et Il les a guidés dans la bonne voie.

Quant au Glorieux, c'est un des noms sublimes d'Allah, qui indique qu'Il est le seul à mériter toutes les louanges, tout l'amour, tous les éloges et toutes les glorifications, car Il se distingue seul avec les attributs de la beauté et de la majesté.

Qu'elle est belle cette concomitance entre ces deux noms sublimes *« le Souverain et le Glorieux ».* Il est en effet Le Souverain loué qui possède la perfection de la souveraineté et de la suffisance de Soi, la perfection de la louange et la perfection de la combinaison de ces deux noms sublimes.

﴿١٣٣﴾-﴿١٣٤﴾. *« Et il ne tient qu'à Lui, s'Il le veut, ô hommes, de vous faire disparaître et de vous remplacer par d'autres créatures. Allah a tout pouvoir pour le faire ! Que celui qui recherche la récompense de ce monde sache que cette récompense et celle de la vie future sont entre les mains d'Allah qui sait tout et entend tout ».*

C'est-à-dire qu'Il est le Souverain et le Glorieux qui possède le pouvoir absolu et la volonté effective qui s'exercent sur vous. *« Et il ne tient qu'à Lui, s'Il le veut, ô hommes, de vous remplacer par d'autres créatures ».* Des créatures qui seront plus obéissantes que vous et supérieures à vous. Il y a là une mise en garde à ceux qui

persistent dans leur associationnisme et se détournent de leur Seigneur, pour qu'ils sachent qu'Allah se passe de leur adoration. Cependant, Il accorde un délai à ceux qui s'égarent mais Il ne les délaisse jamais.

Ensuite, Il nous informe que celui dont la volonté et l'aspiration sont mesquines et ne dépassent pas la recherche des biens de ce bas-monde, et qui n'a aucune aspiration pour l'au-delà, alors sa quête et son dessein pècheront par bassesse et courte vue, et il n'obtiendra de ce bas-monde que ce qu'Allah lui a destiné. En effet, Allah est le Possesseur de toute chose et c'est auprès de Lui que se trouve la récompense de ce monde et de l'autre. C'est de Lui donc qu'on doit demander cette récompense et c'est sur Lui qu'on doit compter pour pouvoir la gérer et la préserver, car on n'obtient ce qu'il y a auprès de Lui qu'avec Son obéissance et on n'arrive à acquérir les bienfaits religieux et profanes qu'en plaçant notre confiance en Lui et en Le sollicitant à tout moment.

Il possède la sagesse – qu'Il soit exalté – d'assister celui qu'Il veut assister et d'abandonner celui qu'Il veut abandonner, de même que de donner à qui Il veut ou de priver qui Il veut. C'est pour cela qu'Il a dit : *« Allah qui sait tout et entend tout ».*

(135). *« Ô vous qui avez cru ! Observez la stricte vérité quand vous témoignez devant Allah, fût-ce contre vous-mêmes, vos parents ou vos proches. Que ce témoignage concerne un riche ou un pauvre, Allah porte plus d'intérêt à l'un et à l'autre que vous-mêmes. Ne vous fiez pas à vos impulsions au détriment de l'équité. Mais si vous portez un faux témoignage ou si vous refusez de témoigner, sachez qu'Allah est de tous vos actes parfaitement Informé ».*

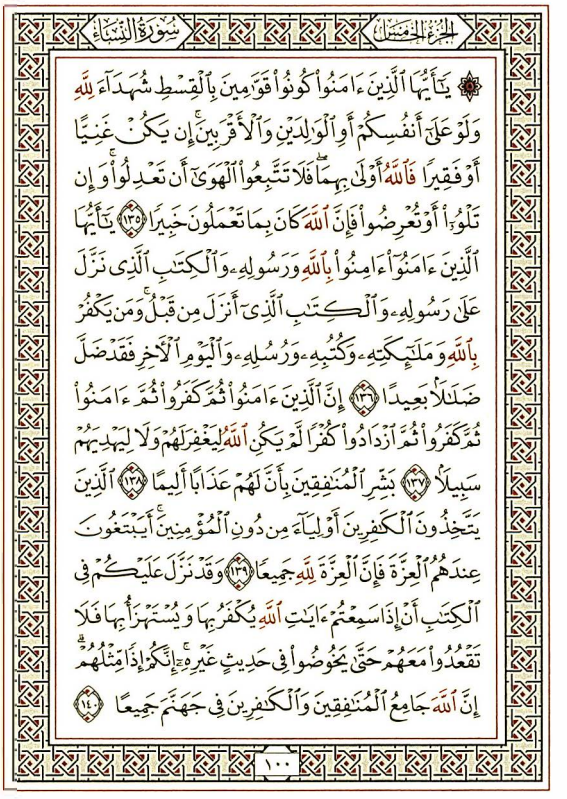

Le Très Haut ordonne à Ses serviteurs croyants d'observer *« la stricte vérité quand vous témoignez devant Allah ».* C'est-à-dire soyez équitables dans toutes vos affaires, en étant justes dans les droits d'Allah et dans les droits de Ses serviteurs. Etre équitable dans les droits d'Allah, c'est de ne pas utiliser Ses bienfaits pour Lui désobéir, mais plutôt pour Lui obéir.

Quant à l'équité dans les droits des êtres, elle consiste à s'acquitter de tous les droits dus aux autres de même qu'on exige l'acquittement de ses droits ; tu dois t'acquitter des dépenses obligatoires de même que des dettes, en traitant les gens de la même manière que tu aimes être traité, avec courtoisie, générosité et autre.

Parmi les meilleures marques de l'équité, il y a le fait de juger avec justice entre deux adversaires ou entre deux opinions, sans pencher vers l'un ou l'autre

en raison d'affinités ou de penchants quelconques, mais en faisant de la justice, le seul critère de jugement. Parmi les autres meilleures marques de l'équité, il y a le fait de témoigner avec sincérité et franchise, y compris contre les gens qu'on aime voire contre sa propre personne. C'est pour cela qu'Il a dit : *« Fût-ce contre vous-mêmes, vos parents ou vos proches. Que ce témoignage concerne un riche ou un pauvre, Allah porte l'intérêt à l'un et à l'autre que vous-mêmes »*.

C'est-à-dire ne prenez pas en considération le riche pour sa richesse ou le pauvre – par compassion pour lui – pour sa pauvreté ; mais témoignez avec justice contre n'importe qui.

La plus grande chose qui s'interpose entre l'homme et le témoignage avec justice, est la conformité à ses passions. C'est pour cela que le Très Haut a attiré l'attention sur cela en disant : *« Ne vous fiez pas à vos impulsions au détriment de l'équité »*.

C'est-à-dire ne suivez pas les passions de vos âmes opposées à la vérité car, si vous les suivez, vous vous mettrez en opposition à la droiture et vous n'arriverez jamais à appliquer la justice. En effet, soit les passions aveuglent la vue de l'homme au point de voir la vérité comme un mensonge et vice-versa, soit celui-ci reconnaît la vérité mais l'abandonne à cause de ses passions. Aussi, celui qui arrive à échapper au pouvoir de ses passions, sera assisté dans la voie de la vérité et guidé vers le droit chemin.

Après avoir montré que l'obligation est d'être équitable, le Très Haut a interdit ce qui contredit cela, à savoir le refus de dire la vérité dans les témoignages ou la déformation des propos pour éviter la justesse recherchée, sous certaines formes ou sous toutes ses formes, de même que la déformation du témoignage ou l'interprétation de ses propos par le témoin pour éviter d'arriver à l'objectif recherché. Il s'agit là, certes, d'une déviation de la voie de la vérité.

« Mais si vous portez un faux témoignage ou si vous refusez de témoigner », c'est-à-dire que vous délaissez l'équité que vous êtes tenus d'observer, comme l'abandon du témoin de son témoignage ou l'abandon du juge de son jugement qu'il est tenu de prendre.

« Sachez qu'Allah est de tous vos actes parfaitement Informé ». C'est-à-dire qu'Il cerne tout ce que vous faites et qu'Il est Informé de vos actes cachés ou apparents. Il y a là une sévère mise en garde à l'encontre de celui qui refuse de témoigner et qui y renonce, à plus forte raison contre celui qui juge avec ce qui est faux et injuste ou qui fait un faux témoignage, ce qui est plus grave encore. En effet, si le premier a délaissé un droit, les seconds ont délaissé un droit et commis une injustice.

(136). *« Ô vous qui avez cru ! Croyez en Allah et en Son messager, au Livre qui a été révélé à Son messager et aux Ecritures qui ont été révélées avant lui ; quiconque nie Allah, Ses anges, Ses Livres, Ses messagers et le Jour dernier, s'égare grandement »*.

Sache qu'un ordre est de deux sortes : soit il s'adresse à celui qui n'a opté pour rien et qui ne s'est caractérisé par aucune chose ; à celui-là, l'ordre lui est adressé pour opter pour une chose. Il en est ainsi de celui qui n'est pas croyant selon la foi exigée et auquel s'adresse ce verset : *« Ô vous qui avez reçu les Ecriture, croyez en ce que Nous avons révélé et qui confirme ce qui est entre vos mains ! »*.

Soit il s'adresse à celui qui a opté pour une chose ; auquel cas, l'ordre lui est adressé pour renforcer ce qu'il a déjà et pour obtenir ce qu'il n'a pas encore. Il en

est ainsi dans ce verset où le Très Haut ordonne aux croyants de renforcer leur foi à travers la sincérité et le dévouement, l'éloignement des péchés et le repentir de tous les défauts et tares.

Cependant, cet ordre implique du croyant qu'il recherche ce qu'il ne possède pas comme sciences de la foi et œuvres. En effet, à chaque fois qu'un texte lui parvient et qu'il comprend son sens et en fait une conviction, cela fait partie de la foi exigée et ordonnée. Il en est de même de tous les actes cachés ou apparents, qui font partie de la foi, comme le prouvent de nombreux textes et comme l'ont convenu les pieux anciens.

Il faut rester fermes en cela et demeurer ainsi jusqu'à la mort, comme l'a dit le Très Haut: *« Ô vous qui avez cru! Craignez Allah comme Il le mérite et ne mourez qu'en étant musulmans (soumis) »*.

Il a ordonné ici la foi en Lui, en Son messager, au Coran et aux Livres précédents, car il s'agit là d'une foi obligatoire dont l'être ne peut être croyant qu'à travers elle, d'une façon générale, là où le détail des choses ne lui est pas parvenu, et d'une façon détaillée, là où le détail des choses lui est parvenu. Celui qui croit de cette façon-là aura été guidé et assisté dans la bonne voie.

« Quiconque nie Allah, Ses anges, Ses Livres, Ses messagers et le Jour dernier, s'égare grandement ». Y a-t-il, en effet, un égarement plus manifeste que celui d'abandonner la voie droite pour emprunter celle qui mène au châtiment?

Sache en outre que la négation d'un de ces principes entraîne celle de tous les autres principes, en raison de leur concomitance et de l'impossibilité de croire en l'un d'eux au détriment des autres.

(137). *« Ceux qui ont eu la foi, puis qui sont tombés dans la mécréance, puis ont eu de nouveau la foi et sont retombés dans la mécréance pour finir par s'enfoncer dans celle-ci, Allah ne sera pas enclin à leur pardonner ni à les guider sur la bonne voie »*.

C'est-à-dire que celui qui retombe dans la mécréance après avoir cru, qui trouve la guidance puis s'égare, qui retrouve la voie de la guidance puis s'aveugle, qui croit puis fait preuve d'incroyance et persiste dans cette voie en s'y enfonçant, celui-là sera éloigné de l'assistance divine et de la guidance vers la voie droite; il sera aussi éloigné du pardon, dans la mesure où il aura fermé toutes les portes de la miséricorde devant lui, car sa mécréance sera un châtiment et une caractéristique propre qui ne disparaîtra pas, comme a dit le Très Haut: *« Lorsqu'ils se détournèrent, Allah fit détourner leurs cœurs »*.

Et aussi: *« Nous pourrions en détourner encore leurs cœurs et leurs yeux, comme Nous l'avions fait lorsqu'ils ont refusé d'y croire la première fois »*.

Ce verset indique que s'ils ne s'étaient pas enfoncés dans la mécréance, mais sont retournés en fin de compte vers la foi en abandonnant la mécréance dans laquelle ils étaient empêtrés, Allah leur aurait pardonné, même s'ils avaient apostasié plusieurs reprises; si cette règle s'applique à la mécréance, elle est plus valable a fortiori en ce qui concerne les péchés qui, même s'ils se répètent de la part de l'homme, Allah lui pardonnera tout cela une fois qu'il se repent à Lui.

(138)-(139). *« Annonce aux hypocrites, ceux qui choisissent leurs alliés parmi les mécréants en excluant les croyants, qu'ils sont voués à un châtiment douloureux. Recherchent-ils pour eux-mêmes la puissance?*

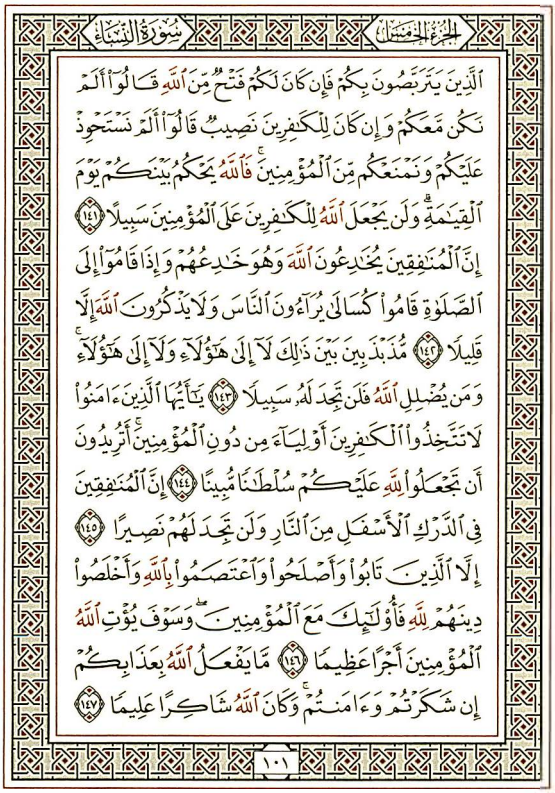
الَّذِينَ يَتَرَبَّصُونَ بِكُمْ فَإِن كَانَ لَكُمْ فَتْحٌ مِّنَ اللَّهِ قَالُوا أَلَمْ
نَكُن مَّعَكُمْ وَإِن كَانَ لِلْكَافِرِينَ نَصِيبٌ قَالُوا أَلَمْ نَسْتَحْوِذْ
عَلَيْكُمْ وَنَمْنَعْكُم مِّنَ الْمُؤْمِنِينَ ۚ فَاللَّهُ يَحْكُمُ بَيْنَكُمْ يَوْمَ
الْقِيَامَةِ ۗ وَلَن يَجْعَلَ اللَّهُ لِلْكَافِرِينَ عَلَى الْمُؤْمِنِينَ سَبِيلًا ﴿١٤١﴾
إِنَّ الْمُنَافِقِينَ يُخَادِعُونَ اللَّهَ وَهُوَ خَادِعُهُمْ وَإِذَا قَامُوا إِلَى
الصَّلَاةِ قَامُوا كُسَالَىٰ يُرَاءُونَ النَّاسَ وَلَا يَذْكُرُونَ اللَّهَ إِلَّا
قَلِيلًا ﴿١٤٢﴾ مُّذَبْذَبِينَ بَيْنَ ذَٰلِكَ لَا إِلَىٰ هَٰؤُلَاءِ وَلَا إِلَىٰ هَٰؤُلَاءِ ۚ
وَمَن يُضْلِلِ اللَّهُ فَلَن تَجِدَ لَهُ سَبِيلًا ﴿١٤٣﴾ يَا أَيُّهَا الَّذِينَ آمَنُوا
لَا تَتَّخِذُوا الْكَافِرِينَ أَوْلِيَاءَ مِن دُونِ الْمُؤْمِنِينَ ۚ أَتُرِيدُونَ
أَن تَجْعَلُوا لِلَّهِ عَلَيْكُمْ سُلْطَانًا مُّبِينًا ﴿١٤٤﴾ إِنَّ الْمُنَافِقِينَ
فِي الدَّرْكِ الْأَسْفَلِ مِنَ النَّارِ وَلَن تَجِدَ لَهُمْ نَصِيرًا ﴿١٤٥﴾
إِلَّا الَّذِينَ تَابُوا وَأَصْلَحُوا وَاعْتَصَمُوا بِاللَّهِ وَأَخْلَصُوا
دِينَهُمْ لِلَّهِ فَأُولَٰئِكَ مَعَ الْمُؤْمِنِينَ ۖ وَسَوْفَ يُؤْتِ اللَّهُ
الْمُؤْمِنِينَ أَجْرًا عَظِيمًا ﴿١٤٦﴾ مَّا يَفْعَلُ اللَّهُ بِعَذَابِكُمْ
إِن شَكَرْتُمْ وَآمَنتُمْ ۚ وَكَانَ اللَّهُ شَاكِرًا عَلِيمًا ﴿١٤٧﴾

La puissance toute entière n'appartient qu'à Allah ».

« Annonce aux hypocrites », c'est-à-dire à ceux qui ont montré des apparences de musulmans et ont caché leur mécréance *« qu'ils sont voués à un châtiment douloureux »* pour avoir préféré suivre les mécréants et en faire des alliés qu'ils soutiennent au détriment des croyants. Qu'est-ce qui les a amenés à faire cela? Cherchent-ils la puissance auprès d'eux?

Telle est la situation des hypocrites qui pensent du mal d'Allah et doutent de Son assistance aux croyants; ils ont vu certains moyens en possession des mécréants, sans voir ce qu'il y avait au-delà de l'aspect matériel, et ils les ont pris comme alliés, en tirant fierté de leur alliance et en les soutenant contre les croyants.

En vérité, la puissance entière appartient à Allah; Il tient les toupets de Ses serviteurs dans Sa main et Sa volonté s'exerce sur eux. Il s'est chargé du triomphe de Sa religion et de Ses serviteurs croyants, même si cela implique parfois des épreuves pour eux et une soumission – provisoire – à leurs ennemis. Mais la victoire finale et la prospérité appartiennent aux croyants.

Il y a dans ce verset, une sévère mise en garde contre le fait de s'allier aux mécréants au détriment des croyants, car c'est là une des caractéristiques des hypocrites. En effet, la foi implique l'amour des croyants et l'alliance avec eux de même que le rejet des incroyants et l'animosité à leur encontre.

(140)-(141). *« Déjà il vous a été révélé dans le Livre de ne pas vous asseoir en compagnie de ceux qui nient ou se moquent des Signes d'Allah jusqu'à ce qu'ils engagent une autre conversation, sinon vous serez semblables à eux! Certes Allah réunira tous les hypocrites et mécréants dans la Géhenne, ceux qui guettent vos (revers de fortune) et qui vous demandent, lorsque vous venez de remporter une victoire: « N'étions-nous pas avec vous? (ceux) qui disent aux mécréants, lorsqu'ils ont part à la victoire: « N'étiez-vous pas en notre pouvoir? Ne vous avons-nous pas protégés des croyants? C'est Allah qui arbitrera vos différends au Jour de la résurrection et Allah ne donnera pas l'avantage aux mécréants sur les croyants ».*

C'est-à-dire qu'Allah vous a montré Sa directive légale lorsque vous vous trouvez dans des cercles de mécréance et de péchés, c'est-à-dire avec *« ceux qui nient ou se moquent des Signes d'Allah ».*

En effet, le devoir de tout croyant est de glorifier, de vénérer et d'honorer les signes et les versets d'Allah, car c'est pour cela qu'Il a créé les êtres. A l'opposé de la foi, il y a la mécréance, et à l'opposé de cette glorification et de cette vénération, il y a la

moquerie et le mépris. Il en est ainsi de la polémique des mécréants et des hypocrites pour nier les signes d'Allah et imposer leur mécréance, de même que des innovateurs dans toute leur diversité qui, pour argumenter en faveur de leurs hérésies, se moquent des signes et des versets d'Allah. Le croyant est tenu donc de ne pas prendre place dans de tels cercles: *«jusqu'à ce qu'ils engagent une autre conversation»*, c'est-à-dire une conversation qui ne contient pas une négation ou une moquerie des signes d'Allah.

«Sinon vous serez semblables à eux», car vous aurez accepté leur négation et leurs moqueries. En effet, celui qui accepte un péché est pareil à celui qui le commet. En substance, celui qui assiste dans un cercle où on désobéit à Allah, il doit exprimer sa désapprobation, s'il a la possibilité de le faire, sinon il doit le quitter.

«Certes, Allah réunira tous les hypocrites et mécréants dans la Géhenne», de même qu'ils étaient ensemble dans ce bas-monde, unis dans la mécréance et le soutien mutuel. Les hypocrites ne profiteront nullement du fait qu'ils étaient – en apparence – avec les croyants, comme l'a indiqué le Très Haut: *«Le jour où les hypocrites, hommes et femmes, diront à ceux qui auront cru: «Attendez que nous empruntions un peu de votre lumière!»*.

Ensuite, le Très Haut montre la confirmation de l'alliance des hypocrites avec les mécréants et leur animosité commune contre les croyants, en disant: *«Ceux qui guettent vos (revers de fortune)»*, c'est-à-dire qui attendent la situation dans laquelle vous vous trouverez, qu'elle soit positive ou négative, en préparant une réponse pour chaque situation, en vertu de leur hypocrisie.

«Et qui vous demandent lorsque vous remportez une victoire: «N'étions-nous pas avec vous?». Ils montrent ainsi qu'ils étaient avec les croyants, en apparence et en cachette, afin de s'épargner les critiques et les reproches et de partager avec eux le butin et le bénéfice de la victoire.

«(Ceux) qui disent aux mécréants, lorsqu'ils ont part à la victoire». Il a dit *«Lorsqu'ils ont part à la victoire»* et non *«lorsqu'ils ont la victoire»*, car les mécréants ne peuvent avoir de victoire dans l'absolu; tout ce qu'ils peuvent avoir, c'est une part provisoire de la victoire, d'après un dessein venant d'Allah.

Si tel est le cas, ils disent: *«N'étiez-vous pas en notre pouvoir? Ne vous avons-nous pas protégés des croyants?»*. C'est-à-dire qu'ils les ont protégés des croyants en décourageant ces derniers de les combattre, par diverses ruses et artifices dont ils ont le secret.

«C'est Allah qui arbitrera vos différends au Jour de la résurrection», en rétribuant les croyants intérieurement et extérieurement par le paradis et en châtiant les hypocrites hommes et femmes, ainsi que les polythéistes, hommes et femmes.

«Allah ne donnera pas l'avantage aux mécréants sur les croyants». C'est-à-dire qu'Il ne soumettra pas les croyants au joug et au pouvoir des mécréants. Bien plus, il y aura toujours un groupe de croyants attaché à la vérité et triomphant de ses ennemis.

En effet, Allah ne cesse de susciter des causes allant dans le sens du triomphe des croyants et de l'affaiblissement du joug des mécréants, au point où certaines minorités musulmanes vivant sous le pouvoir de communautés de mécréants vivent dans le respect de ces derniers, en jouissant du droit de pratiquer leur religion et de vivre dans la dignité et le respect.

(141)-(143). *« Les hypocrites croient pouvoir tromper Allah, mais Allah fait toujours retourner leurs stratagèmes contre eux-mêmes. C'est ainsi que, quand ils s'apprêtent à faire la prière, ils la font avec paresse et ostensiblement, et n'invoquent Allah que très rarement. Toujours indécis, ne sachant quel parti prendre. Ils ne sont ni avec les uns ni avec les autres. Ceux qu'Allah égare, ne trouveront jamais plus leur voie ».*

Le Très Haut parle ici des tares et des mauvaises habitudes qui caractérisent les hypocrites dont le but est d'essayer de tromper Allah, avec ce qu'ils montrent comme foi et ce qu'ils cachent comme mécréance. Ils croient que cette façon de procéder leur réussira et qu'Allah n'en aura pas connaissance et n'en informera pas Ses serviteurs. Or, Allah finit toujours par déjouer leurs stratagèmes et par les faire retourner contre eux. Et quelle tromperie est plus grande que celle de l'homme qui œuvre d'une façon qui se retourne contre lui en le laissant dans l'abandon, la perte et la privation ?

En outre, le Jour de la résurrection, Allah déjouera encore plus les stratagèmes des hypocrites, comme Il l'a décrit dans ce verset : *« Le jour où les hypocrites, hommes et femmes, diront à ceux qui auront cru : « Attendez que nous empruntions un peu de votre lumière ! ». Il leur sera répondu : « Allez chercher cette lumière ailleurs, s'il en est temps encore ! ». Et aussitôt se dressera entre eux une muraille percée d'une porte à l'intérieur de laquelle il y aura la miséricorde et à l'extérieur, juste en face, le châtiment. Et, s'adressant aux croyants, les hypocrites crieront : « N'étions-nous pas autrefois avec vous ? ».*

Parmi leurs caractéristiques, est que *« quand ils s'apprêtent à faire la prière »* – s'ils la font bien sûr –, elle qui est la plus grande des obligations *« ils la font avec paresse »*. Nul doute que la paresse dans l'adoration ne peut émaner que de celui dont le cœur est vide de l'aspiration pour Allah.

« Et ostensiblement ». C'est-à-dire que c'est là la source et le but de leurs œuvres, en l'occurrence se faire voir des gens et susciter leur admiration. Ils ne ressentent aucune sincérité à l'égard d'Allah. C'est pour cela *« qu'ils n'invoquent Allah que très rarement »*, car leurs cœurs sont remplis d'ostentation et de fatuité. L'invocation d'Allah ne peut émaner que du cœur d'un croyant rempli d'amour et de vénération pour Allah.

« Toujours indécis, ne sachant quel parti prendre. Ils ne sont ni avec les uns ni avec les autres ». C'est-à-dire qu'ils sont tiraillés entre le groupe des croyants et celui des mécréants ; ils ne font pas partie des croyants, intérieurement et extérieurement, ni des mécréants au demeurant ; leur for intérieur est avec les mécréants et leur aspect extérieur est avec les croyants. C'est là, certes, le plus grand des égarements. C'est pour cela qu'Il a dit : *« Ceux qu'Allah égare, ne trouveront plus jamais la voie ».*

C'est-à-dire que tu ne trouveras aucune voie pour le guider ni aucun moyen pour lui faire abandonner son égarement, car la porte de la miséricorde s'est fermée devant lui et s'est transformée en châtiment.

A contrario, les croyants, se distinguent par des caractéristiques contraires et opposées, comme la sincérité intérieure et extérieure, le dévouement, le dynamisme et la vigueur dans les actes d'adoration ainsi que leurs invocations assidues d'Allah. Que le sage compare donc les deux situations et choisisse pour lui-même celle qui lui convient !

(144). *« Ô vous qui avez cru ! Gardez-vous de prendre vos alliés parmi les infidèles plutôt*

que parmi les croyants ! Voudriez-vous donner à Allah une raison valable de vous punir ? ».

Après avoir mentionné que parmi les caractéristiques des hypocrites, il y a le fait de prendre comme alliés les mécréants, au détriment des croyants, le Très Haut interdit à Ses serviteurs croyants de s'imprégner de cette vilaine caractéristique et d'imiter les hypocrites, car cela est de nature à donner *« à Allah une raison valable de vous punir »,* c'est-à-dire un argument évident pour vous punir, dans la mesure où Nous vous avons mis en garde contre elle, en vous informant des conséquences désastreuses qu'elle implique. S'en imprégner après cela, c'est mériter le châtiment.

Il y a dans ce verset une preuve sur la perfection de la justice d'Allah qui ne châtie quelqu'un qu'une fois qu'Il a établi un argument contre lui. Il y a aussi une mise en garde contre les péchés, dans la mesure où celui qui les commet, aura établi un argument évident contre lui.

﴿١٤١﴾-﴿١٤٧﴾. *« En vérité, les hypocrites seront relégués au plus bas degré de l'enfer où ils ne pourront recevoir aucun secours, excepté ceux qui se repentent, s'amendent et s'attachent fermement à Allah en Lui vouant un culte sincère. Ceux-là rejoindront les croyants auxquels Allah attribuera une récompense sans limites. Allah n'a que faire de vous châtier si vous Lui êtes reconnaissants et si vous avez foi en Lui, car Allah saura toujours gré à ceux qui Lui sont reconnaissants et sa science embrasse tout l'univers ».*

Le Très Haut nous informe que le sort final des hypocrites est d'être dans les plus bas degrés de l'enfer et dans la situation la plus mauvaise en matière de châtiment. Ils seront dans un degré inférieur aux mécréants, car ils se sont associés à eux dans la mécréance et l'hostilité aux messagers d'Allah, en plus de leur tromperie et de leur hypocrisie, de même que de leurs stratagèmes secrets contre les croyants. Ils se sont attribués faussement la qualité de croyants alors qu'ils ne la méritent pas. C'est pour cela qu'ils méritent le plus grand des châtiments et ils ne trouveront aucun secours ni aucune aide de quiconque pour éloigner d'eux ce châtiment. Sauf ceux qui se repentent de leur hypocrisie *« s'amendent »* intérieurement et extérieurement *« et s'attachent fermement à Allah »* en se tournant vers Lui dans leurs demandes et requêtes *« en Lui vouant un culte sincère »,* c'est-à-dire l'Islam, la foi et la vertu consacrés exclusivement à Allah. Ils n'ont aucun autre but que la Face d'Allah, à travers leurs œuvres intérieures et extérieures, et ils se sont débarrassés de toute ostentation, fatuité ou hypocrisie. Ceux qui se caractérisent par de tels actes *« ceux-là rejoindront les croyants »,* c'est-à-dire dans ce bas-monde, dans l'isthme (El-Barzakh) et dans l'au-delà *« auxquels Allah attribuera une récompense sans limites ».* Une récompense qu'aucun œil n'a jamais vue, qu'aucune ouïe n'a jamais entendue et qu'aucun cœur n'a jamais imaginée.

Remarque comment Allah a distingué par la mention, l'attachement à Allah et la sincérité, bien qu'ils entrent dans Sa parole : *« qui s'amendent »,* car l'attachement à Allah et la sincérité font partie de l'amendement, en raison de leur nécessité, surtout dans cette situation délicate où l'hypocrisie a prise sur les cœurs. Seuls donc l'attachement ferme à Allah et la sincérité profonde sont en mesure de dissiper cette hypocrisie du cœur. En outre, aussi bien les œuvres apparentes que cachées sont déterminées par la sincérité

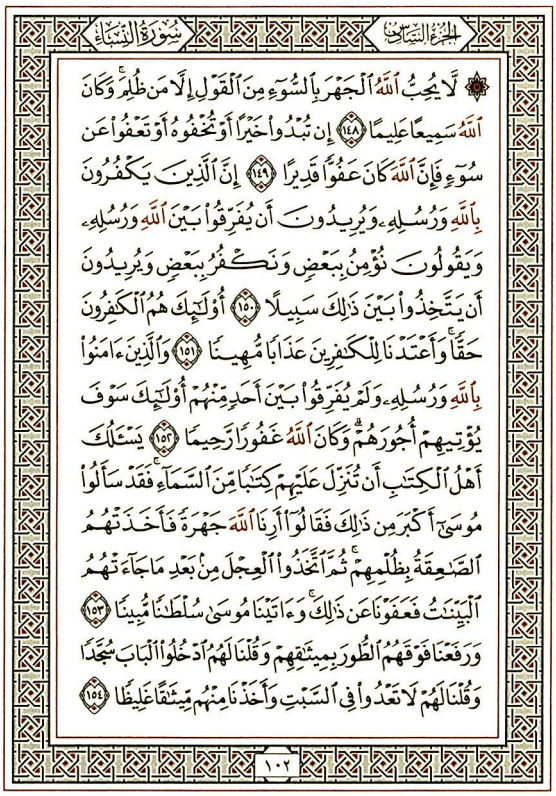
الجزء السادس سورة النساء

لَّا يُحِبُّ ٱللَّهُ ٱلْجَهْرَ بِٱلسُّوٓءِ مِنَ ٱلْقَوْلِ إِلَّا مَن ظُلِمَ ۚ وَكَانَ
ٱللَّهُ سَمِيعًا عَلِيمًا ﴿١٤٨﴾ إِن تُبْدُوا۟ خَيْرًا أَوْ تُخْفُوهُ أَوْ تَعْفُوا۟ عَن
سُوٓءٍ فَإِنَّ ٱللَّهَ كَانَ عَفُوًّا قَدِيرًا ﴿١٤٩﴾ إِنَّ ٱلَّذِينَ يَكْفُرُونَ
بِٱللَّهِ وَرُسُلِهِۦ وَيُرِيدُونَ أَن يُفَرِّقُوا۟ بَيْنَ ٱللَّهِ وَرُسُلِهِۦ
وَيَقُولُونَ نُؤْمِنُ بِبَعْضٍ وَنَكْفُرُ بِبَعْضٍ وَيُرِيدُونَ
أَن يَتَّخِذُوا۟ بَيْنَ ذَٰلِكَ سَبِيلًا ﴿١٥٠﴾ أُو۟لَٰٓئِكَ هُمُ ٱلْكَٰفِرُونَ
حَقًّا ۚ وَأَعْتَدْنَا لِلْكَٰفِرِينَ عَذَابًا مُّهِينًا ﴿١٥١﴾ وَٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟
بِٱللَّهِ وَرُسُلِهِۦ وَلَمْ يُفَرِّقُوا۟ بَيْنَ أَحَدٍ مِّنْهُمْ أُو۟لَٰٓئِكَ سَوْفَ
يُؤْتِيهِمْ أُجُورَهُمْ ۗ وَكَانَ ٱللَّهُ غَفُورًا رَّحِيمًا ﴿١٥٢﴾ يَسْـَٔلُكَ
أَهْلُ ٱلْكِتَٰبِ أَن تُنَزِّلَ عَلَيْهِمْ كِتَٰبًا مِّنَ ٱلسَّمَآءِ ۚ فَقَدْ سَأَلُوا۟
مُوسَىٰٓ أَكْبَرَ مِن ذَٰلِكَ فَقَالُوٓا۟ أَرِنَا ٱللَّهَ جَهْرَةً فَأَخَذَتْهُمُ
ٱلصَّٰعِقَةُ بِظُلْمِهِمْ ۚ ثُمَّ ٱتَّخَذُوا۟ ٱلْعِجْلَ مِنۢ بَعْدِ مَا جَآءَتْهُمُ
ٱلْبَيِّنَٰتُ فَعَفَوْنَا عَن ذَٰلِكَ ۚ وَءَاتَيْنَا مُوسَىٰ سُلْطَٰنًا مُّبِينًا ﴿١٥٣﴾
وَرَفَعْنَا فَوْقَهُمُ ٱلطُّورَ بِمِيثَٰقِهِمْ وَقُلْنَا لَهُمُ ٱدْخُلُوا۟ ٱلْبَابَ سُجَّدًا
وَقُلْنَا لَهُمْ لَا تَعْدُوا۟ فِى ٱلسَّبْتِ وَأَخَذْنَا مِنْهُم مِّيثَٰقًا غَلِيظًا ﴿١٥٤﴾

١٠٢

qui demeure le socle de tout acte accompli pour la Face d'Allah.

Remarque aussi comment Allah, en parlant des hypocrites repentants, les a mentionnés avec les croyants. En effet, bien que le contexte les concerne, Il n'a pas dit: *« Allah donnera à ceux-là une récompense sans limites »*, mais Il a dit: *« Ceux-là rejoindront les croyants auxquels Allah donnera une récompense sans limites »*.

Il s'agit là d'un des admirables secrets du Coran. Le repentant parmi les hypocrites devient, en effet, un croyant, dès son repentir, et il aura la même récompense qu'eux.

Le Très Haut nous a informés ensuite de la perfection de Sa suffisance et de l'ampleur de Sa compassion, de Sa miséricorde et de Sa bienfaisance, en disant: *« Allah n'a que faire de vous châtier si vous Lui êtes reconnaissants et si vous avez foi en Lui »*. En vérité, Allah est Reconnaissant, Omniscient, et Il donne à ceux qui assument, dans Sa voie, toutes sortes de charges et d'épreuves, une récompense incommensurable. Celui qui abandonne une chose pour Allah, Allah lui donnera ce qu'il y a de mieux qu'elle.

En outre, Il connaît l'aspect intérieur et extérieur de Ses serviteurs ainsi que leurs œuvres et ce qui les motive comme sincérité et dévouement ou le contraire de cela. Il veut de Ses serviteurs qu'ils se repentent, qu'ils s'amendent et qu'ils reviennent vers Lui. S'ils font cela, quelle raison a-t-Il de les châtier? Allah ne châtie pas les hommes par plaisir de les châtier et Il ne tire aucun intérêt de leur châtiment. Bien plus, l'obéissant ne porte avantage qu'à lui-même de même que le désobéissant ne fait du tort qu'à lui-même.

Témoigner de la reconnaissance à Allah, c'est Lui soumettre son cœur et l'amener à reconnaître Ses bienfaits; c'est ensuite faire Ses éloges avec sa bouche et faire suivre cela par l'adoration avec ses organes. Etre reconnaissant vis-à-vis d'Allah, c'est aussi ne pas utiliser Ses bienfaits pour Lui désobéir.

﴿١٤٨﴾-﴿١٤٩﴾. *« Allah n'aime pas que l'on divulgue un méfait à haute voix, sauf si l'on est victime d'une injustice. Allah entend et sait tout. Que vous dévoiliez un bienfait, que vous le dissimuliez ou que vous excusiez quelqu'un d'une faute, (sachez que) Allah est Indulgent et Puissant »*.

Le Très Haut nous informe qu'Il n'aime pas la divulgation d'une mauvaise chose à voix haute. Cela concerne toutes les mauvaises paroles qui portent atteinte à l'honneur d'une personne ou qui fâchent, comme les insultes, les injures, la diffamation et autres. Tout cela fait partie des choses interdites qu'Allah déteste.

A contrario, Il aime tout ce qui est excellent comme propos, comme les évocations (dhikr) ainsi que les paroles polies et courtoises.

Et Sa parole: *« Sauf si l'on est victime d'une injustice »,* veut dire qu'il est permis à celui qui est victime d'une injustice d'invoquer Allah contre celui qui lui a fait du tort, de se plaindre de lui et de lui répondre avec les mêmes propos soutenus par lui, sans mentir et sans dépasser le cadre de son problème avec lui ni toucher d'autres personnes en dehors de son adversaire. Mais malgré cela, son pardon et son refus de le traiter de la même manière qu'il l'a traité, sont préférables, comme a dit le Très Haut: *« Celui qui pardonne et fait œuvre de bien, sa récompense incombe à Allah ».*

Il a dit ensuite: *« Que vous dévoiliez un bienfait, que vous le dissimuliez ».* Ceci englobe tout bienfait qu'il soit verbal ou pratique, caché ou apparent, obligatoire ou facultatif. *« Ou que vous excusiez quelqu'un d'une faute »,* c'est-à-dire celui qui vous fait un tort dans votre personne physique, vos biens ou votre honneur, pardonnez-lui, car celui qui pardonne, Allah lui pardonnera et celui qui se montre bienfaisant, Allah se montrera bienfaisant à son égard. C'est pour cela qu'Il a dit: *« Allah est Indulgent et Puissant ».* C'est-à-dire qu'Il pardonne les faux pas de Ses serviteurs et leurs péchés capitaux et Il les couvre de Sa miséricorde, puis Il les traite avec une compassion totale émanant de Sa puissance.

Il y a dans ce verset une invitation à méditer les significations des Noms sublimes d'Allah et Ses attributs, dont émanent la création et le commandement, et qui dépendent de Lui. C'est pour cela, au demeurant, qu'Il justifie les règles juridiques par les Noms sublimes, comme c'est le cas dans ce verset.

Après avoir mentionné les actes de bien et de pardon des torts, Il nous a invités à connaître Ses noms sublimes, car cela nous suffit à connaître leur récompense particulière.

﴿١٥١-١٥٢﴾. *« Ceux qui veulent opposer un déni à Allah et à Ses messagers, qui veulent établir une différence entre Allah et Ses messagers en prétendant ajouter foi à une partie du Livre, tout en niant l'autre et qui veulent emprunter une voie à mi-chemin entre foi et mécréance, en vérité ceux-là sont les mécréants et Nous avons apprêté pour les mécréants un châtiment humiliant. Quant à ceux qui ont cru en Allah et en Ses messagers et qui n'ont fait de différence entre aucun de Ses messagers, Il leur accordera leur récompense et Allah est Pardonneur et Miséricordieux ».*

Il y a deux catégories de gens, claires pour tout le monde: un croyant en Allah et en tous Ses messagers et Livres et un négateur de tout cela.

Il y a cependant une troisième catégorie qui est composée de ceux qui prétendent croire en une partie des messagers en dehors d'autres, en pensant que cette voie leur épargnera le châtiment d'Allah. Or, ce ne sont là que des vœux pieux, car ces gens-là veulent faire une différence entre Allah et Ses messagers, car celui qui croit en Allah doit croire en tous Ses messagers. En outre, celui qui exprime une animosité à l'égard d'un messager, l'aura exprimée à Allah ainsi qu'à tous les messagers, comme l'a dit le Très Haut: *« Celui qui est l'ennemi d'Allah.. ».*

De même, celui qui renie un messager aura renié tous les messagers, voire le messager auquel il prétend croire. C'est pour cela qu'Il a dit: *« En vérité, ceux-là sont les mécréants ».* Cela, afin qu'ils ne

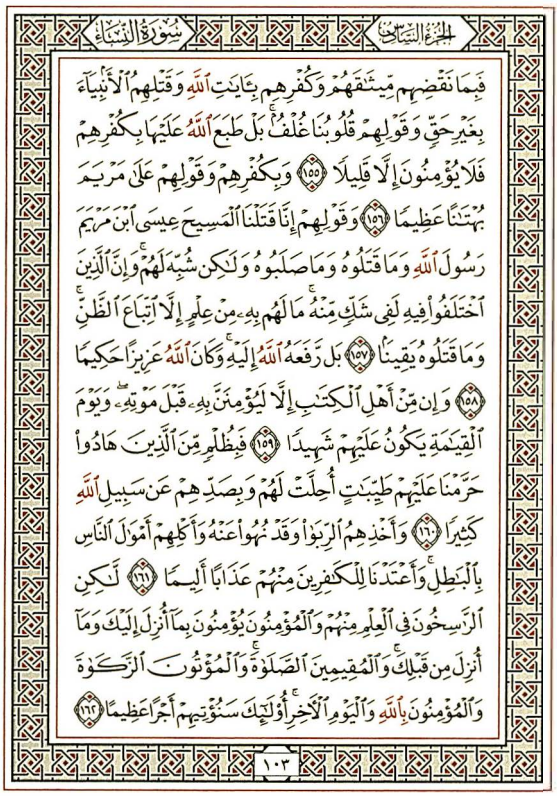
الجزء النساء ٦ سورة النساء
فَبِمَا نَقْضِهِم مِّيثَٰقَهُمْ وَكُفْرِهِم بِـَٔايَٰتِ ٱللَّهِ وَقَتْلِهِمُ ٱلْأَنۢبِيَآءَ
بِغَيْرِ حَقٍّ وَقَوْلِهِمْ قُلُوبُنَا غُلْفٌۢ ۚ بَل طَبَعَ ٱللَّهُ عَلَيْهَا بِكُفْرِهِمْ
فَلَا يُؤْمِنُونَ إِلَّا قَلِيلًا ﴿١٥٥﴾ وَبِكُفْرِهِمْ وَقَوْلِهِمْ عَلَىٰ مَرْيَمَ
بُهْتَٰنًا عَظِيمًا ﴿١٥٦﴾ وَقَوْلِهِمْ إِنَّا قَتَلْنَا ٱلْمَسِيحَ عِيسَى ٱبْنَ مَرْيَمَ
رَسُولَ ٱللَّهِ ۖ وَمَا قَتَلُوهُ وَمَا صَلَبُوهُ وَلَٰكِن شُبِّهَ لَهُمْ ۚ وَإِنَّ ٱلَّذِينَ
ٱخْتَلَفُوا۟ فِيهِ لَفِى شَكٍّ مِّنْهُ ۚ مَا لَهُم بِهِۦ مِنْ عِلْمٍ إِلَّا ٱتِّبَاعَ ٱلظَّنِّ ۚ
وَمَا قَتَلُوهُ يَقِينًۢا ﴿١٥٧﴾ بَل رَّفَعَهُ ٱللَّهُ إِلَيْهِ ۚ وَكَانَ ٱللَّهُ عَزِيزًا حَكِيمًا
﴿١٥٨﴾ وَإِن مِّنْ أَهْلِ ٱلْكِتَٰبِ إِلَّا لَيُؤْمِنَنَّ بِهِۦ قَبْلَ مَوْتِهِۦ ۖ وَيَوْمَ
ٱلْقِيَٰمَةِ يَكُونُ عَلَيْهِمْ شَهِيدًا ﴿١٥٩﴾ فَبِظُلْمٍ مِّنَ ٱلَّذِينَ هَادُوا۟
حَرَّمْنَا عَلَيْهِمْ طَيِّبَٰتٍ أُحِلَّتْ لَهُمْ وَبِصَدِّهِمْ عَن سَبِيلِ ٱللَّهِ
كَثِيرًا ﴿١٦٠﴾ وَأَخْذِهِمُ ٱلرِّبَوٰا۟ وَقَدْ نُهُوا۟ عَنْهُ وَأَكْلِهِمْ أَمْوَٰلَ ٱلنَّاسِ
بِٱلْبَٰطِلِ ۚ وَأَعْتَدْنَا لِلْكَٰفِرِينَ مِنْهُمْ عَذَابًا أَلِيمًا ﴿١٦١﴾ لَّٰكِنِ
ٱلرَّٰسِخُونَ فِى ٱلْعِلْمِ مِنْهُمْ وَٱلْمُؤْمِنُونَ يُؤْمِنُونَ بِمَآ أُنزِلَ إِلَيْكَ وَمَآ
أُنزِلَ مِن قَبْلِكَ ۚ وَٱلْمُقِيمِينَ ٱلصَّلَوٰةَ ۚ وَٱلْمُؤْتُونَ ٱلزَّكَوٰةَ
وَٱلْمُؤْمِنُونَ بِٱللَّهِ وَٱلْيَوْمِ ٱلْءَاخِرِ ۚ أُو۟لَٰٓئِكَ سَنُؤْتِيهِمْ أَجْرًا عَظِيمًا ﴿١٦٢﴾
١٠٣

s'imaginent pas que leur position se trouve à équidistance entre la foi et la mécréance.

En outre, ce qui prouve encore plus qu'ils sont des mécréants – y compris en ce qu'ils prétendent croire – est que tout argument les ayant amené à croire en ce qu'ils ont cru, se trouve pareillement ou plus encore chez le messager qu'ils ont renié, de même que toute équivoque à travers laquelle ils prétendent douter du messager qu'ils ont renié se trouve peut être pareillement ou plus encore en ce qu'ils ont cru.

Il ne reste après cela que les passions et les penchants de l'âme ainsi que les prétentions illusoires que tout un chacun peut infirmer, car ne reposant sur rien de concret.

Après avoir rappelé que ces gens-là sont les vrais mécréants, le Très Haut a mentionné le châtiment qui les attend ainsi que tous les mécréants, en disant : *« Nous avons apprêté pour les mécréants un châtiment humiliant »*. De la même façon qu'ils se sont montrés arrogants à l'égard de la foi en Allah, le Très Haut les humiliera avec le châtiment douloureux et avilissant.

« Quant à ceux qui ont cru en Allah et en Ses messagers ». Cela implique la foi en tout ce dont Allah nous a informés à Son sujet et en tout ce que les messagers ont apporté comme récits et préceptes : *« Et qui n'ont fait de différence entre aucun de Ses messagers »*. Bien plus, ils ont cru en tous les messagers sans exception, car c'est là la vraie foi et la certitude fondée sur l'argument.

« Il leur accordera leur récompense ». C'est-à-dire qu'Il les rétribuera pour leur foi et tout ce qu'elle a impliqué comme œuvres vertueuses, bonnes paroles et excellente moralité, chacun selon sa situation. C'est peut-être là le secret de l'attribution de la récompense à ces gens-là. *« Allah est Pardonneur et Miséricordieux »*. Il pardonne les péchés et accepte les bonnes actions.

﴿١٥٣﴾-﴿١٥٢﴾. *« Les gens des Ecritures insistent pour que tu fasses descendre à leur intention un Livre du ciel ! N'avaient-ils pas demandé à Moïse bien plus encore quand ils lui avaient dit : « Fais-nous voir Allah face à face ! ». Aussi furent-ils frappés par la foudre en punition de tant d'insolence. Puis ils se mirent à adorer le Veau (d'or), en dépit des preuves évidentes qu'ils avaient reçues. Nous leur pardonnâmes cependant leurs erreurs et Nous dotâmes Moïse d'une autorité certaine. Nous avons dressé au-dessus de leurs têtes le mont Sinaï en échange de l'alliance qu'ils ont contractée et Nous leur avons dit : « Prosternez-vous en franchissant la porte ! ». Et Nous avons ajouté : « Ne transgressez pas le Sabbat ! », en leur faisant prendre à ce sujet un*

engagement solennel. Mais qu'est-il advenu de leur engagement? Ils n'ont pas hésité à le dénoncer et à nier les signes d'Allah, à assassiner injustement les prophètes et à déclarer que leurs cœurs étaient insensibles à toute croyance, alors qu'en réalité c'est Allah qui avait scellé leurs cœurs, en raison de leur infidélité, au point que seul un petit nombre parmi eux peut être considéré comme vraiment croyant. Ce châtiment, ils l'ont bien mérité en raison de leur infidélité et à cause de l'ignoble calomnie qu'ils ont faite courir sur Marie, et également pour avoir dit: « Nous avons tué le Messie, Jésus fils de Marie, prophète d'Allah! », alors qu'ils ne l'ont point tué et qu'ils ne l'ont point crucifié, mais ont été seulement victimes d'une illusion, car même ceux qui se sont livrés ensuite à des controverses à son sujet sont encore réduits, faute de preuves, à de simples conjectures. En réalité, ils ne l'ont point tué, mais c'est Allah qui l'a élevé vers Lui, car Allah est Puissant et Sage. Il n'est pas une personne parmi les gens des Ecritures, qui ne croira pas en lui avant sa mort. Et, au Jour de la résurrection, il se présentera pour témoigner contre eux. C'est en raison de leur iniquité et du grand nombre de gens qu'ils ont détournés de la Voie d'Allah que Nous avons interdit aux Juifs l'usage d'excellentes nourritures autrefois autorisées. C'est aussi à cause de la pratique de l'usure, bien qu'elle leur ait été interdite, et de leur habitude de s'accaparer injustement des biens d'autrui, que Nous avons préparé pour ceux d'entre eux qui sont infidèles de terribles tourments ».

Cette question émanant des gens des Ecritures et adressée au Prophète (ﷺ) est faite sur le ton du défi et de l'entêtement. Ils ont en fait la condition sine qua non de leur croyance en lui ou de leur mécréance. Ils lui ont demandé donc ni plus ni moins que de leur faire descendre le Coran en bloc et d'une seule traite comme le furent la Torah et l'Evangile. C'est là, certes, le summum de l'ignorance et de l'arrogance de leur part, car le Messager d'Allah (ﷺ) est un être humain soumis à la volonté d'Allah, ne possédant rien de l'ordre divin; bien plus, l'ordre appartient entièrement à Allah qui choisit et envoie qui Il veut comme messagers en leur révélant ce qu'Il décide, comme a dit le Très Haut en parlant de Mohammed (ﷺ) et des propositions que lui firent les polythéistes: *« Réponds-leur: « Gloire à mon Seigneur! Suis-je donc autre chose qu'un être humain envoyé comme Prophète? ».*

Il est vrai que leur exigence n'est rien d'autre qu'une prétention ne reposant sur aucun argument valable, car il n'y a dans aucune prophétie de n'importe quel prophète qu'il soit stipulé qu'il faille rejeter tout Messager qui vous apportera un Livre saint révélé graduellement!

Bien plus, la révélation du Coran, graduellement, en fonction des circonstances, est une preuve de sa grandeur et de l'attention portée par Allah à celui auquel il fut révélé, comme a dit le Très Haut: *« Et les négateurs de dire: « Pourquoi le Coran n'a-t-il pas été révélé au Prophète d'une seule traite? Nous l'avons révélé ainsi pour raffermir ton cœur et afin qu'il soit soigneusement récité et de manière à ce qu'aucune question ne te soit posée par les impies sans que Nous ne t'en fournissions la vraie réponse et la meilleure explication ».*

Après avoir mentionné leur opposition insensée, le Très Haut rappelle que cela n'a rien d'étonnant de leur part; bien plus, il leur est arrivé d'avoir des attitudes plus absurdes que celle-ci avec le Prophète auquel ils prétendaient avoir cru, en lui demandant de leur faire voir Allah face à

face et en prenant le Veau d'or comme divinité adorée, après avoir vu pourtant comme signes de leurs yeux ce que les autres communautés n'avaient pas vu.

Il en est de même de leur refus des règles de leur Livre sacré jusqu'à ce que le mont fut élevé au-dessus de leurs têtes et qu'ils furent sommés de croire, au risque de voir ce mont tomber sur eux, ce qu'ils firent à leur corps défendant.

Ils refusèrent aussi d'entrer par la porte de la ville par laquelle ils furent sommés d'entrer, prosternés et en demandant pardon. Ils contestèrent donc cet ordre d'une façon théorique et pratique. Que dire aussi de la transgression par certains d'entre eux du Sabbat au point d'être châtiés d'une façon exemplaire par Allah?

Ils violèrent également l'engagement solide pris avec Allah, nièrent Ses signes et tuèrent Ses messagers injustement. Ils prétendirent aussi avoir tué le Messie Jésus et l'avoir crucifié, mais ils ne l'ont point tué ni crucifié, car ils furent victimes d'une illusion en tuant et en crucifiant un autre à sa place.

Ils prétendirent aussi que leurs cœurs étaient fermés à toute compréhension de la parole d'Allah et détournèrent les gens de la Voie d'Allah en les invitant à suivre le chemin de l'égarement et de la perte, celui qu'ils ont emprunté; ils pratiquèrent aussi l'usure bien qu'Allah la leur ait interdite.

Il n'y a donc rien d'étonnant à ce que ceux qui ont commis ces monstruosités exigent du Prophète Mohammed (ﷺ) de leur faire descendre un Livre du ciel. C'est là, en effet, la meilleure manière de répondre à un adversaire faisant preuve d'entêtement et d'aveuglement, en ce sens que lorsqu'il commence à contester la vérité sans aucun argument autre que de s'opposer à ce qui ne cadre pas avec ses idées préconçues, il faut montrer son état perfide et ses actes immoraux, afin que tout le monde sache que si cet homme-là s'oppose à la vérité, c'est par simple conformité à ses passions et penchants et que ses antécédents le prouvent.

Et Sa parole: *« Il n'est pas une personne parmi les gens des Ecritures qui ne croira pas en lui avant sa mort »*. C'est-à-dire avant la mort de la personne parmi les gens des Ecritures. De ce fait, chaque personne parmi les gens des Ecritures, avant de mourir, sera en face de la vérité et croira en Jésus (عليه السلام) en tant que prophète, mais ce sera une foi sans intérêt car ce sera une foi forcée. C'est donc là une mise en garde et un avertissement pour eux afin qu'ils ne persistent pas dans cette attitude qu'ils regretteront avant leur mort. Que sera alors leur situation le Jour où ils seront ressuscités et jugés?

Il se peut aussi que l'expression *« avant sa mort »* concerne Jésus (عليه السلام). Cela nous donne alors le sens suivant: *« Il n'est personne parmi les gens des Ecritures qui ne croira en Jésus avant la mort de celui-ci »*. Il va de soi que ceci aura lieu à l'approche du Jour dernier et au moment de l'apparition des grands signes de l'Heure. En effet, de nombreux hadiths authentiques parlent de la descente de Jésus (عليه السلام) au milieu des derniers membres de cette communauté; il tuera l'Antéchrist, mettra fin à l'impôt de capitation et tous les gens des Ecritures croiront en lui avec les croyants. En outre, au Jour de la résurrection, il sera un témoin contre sa communauté, en témoignant de leurs actes s'ils étaient conformes à la Loi d'Allah ou non.

Ce jour-là, il témoignera de la nullité de leurs croyances qui contredisent celles du Coran et ce à quoi les a appelés Mohammed (ﷺ). Nous croyons en cela car nous croyons en la parfaite justice du Messie (عليه السلام) et en sa sincérité, et au fait

qu'il ne peut témoigner qu'en faveur de la vérité. Or, ce que Mohammed (ﷺ) a apporté est la vérité, et tout ce qui le contredit est le mensonge et la vanité.

Ensuite, le Très Haut nous informe qu'Il a interdit aux gens des Ecritures beaucoup de bonnes nourritures qui leur étaient permises, par punition pour eux, en raison de leurs injustices commises et de leurs transgressions, de leur détournement des gens de la Voie droite et de leur pratique de l'usure qui leur fut pourtant interdite. Allah les a punis donc conformément à leurs actes immoraux, en les privant de nombreuses nourritures agréables. Quant aux interdictions auxquelles est soumise cette communauté – celle de l'Islam – ce sont des interdictions visant à la purifier de choses mauvaises qui lui portent préjudice dans sa religion et sa vie profane.

(165). *« Mais ceux d'entre eux dont la science est solide ainsi que ceux qui croient, ceux qui accomplissent la prière, qui acquittent l'aumône prescrite, qui croient en Allah et au Jour dernier, ceux-là ajoutent foi à ce qui t'a été révélé et à ce qui a été révélé avant toi. Nous leur attribuerons une récompense sublime ».*

Après avoir mentionné les tares des gens des Ecritures, Il a mentionné ceux qui méritent les éloges parmi eux, c'est-à-dire *« ceux dont la science est solide »*, c'est-à-dire ceux qui sont ancrés dans la science et dont la science est ancrée dans les cœurs en leur donnant les fruits de la foi *« à ce qui t'a été révélé et à ce qui a été révélé avant toi »*. Cette foi leur a donné aussi les fruits des belles œuvres, comme l'accomplissement de la prière, l'acquittement de la zakât, qui sont les deux plus belles œuvres, car elles contiennent le dévouement envers

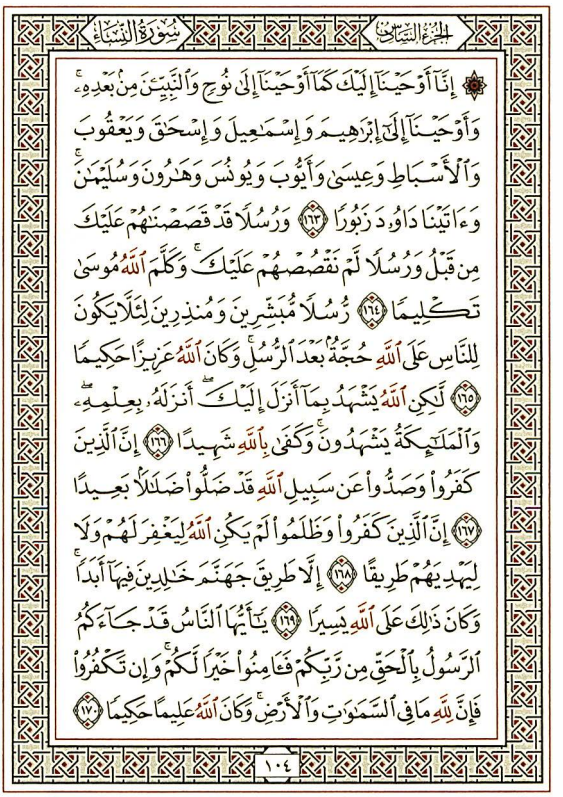
الجزء السادس — سورة النساء

إِنَّآ أَوۡحَيۡنَآ إِلَيۡكَ كَمَآ أَوۡحَيۡنَآ إِلَىٰ نُوحٖ وَٱلنَّبِيِّـۧنَ مِنۢ بَعۡدِهِۦۚ وَأَوۡحَيۡنَآ إِلَىٰٓ إِبۡرَٰهِيمَ وَإِسۡمَٰعِيلَ وَإِسۡحَٰقَ وَيَعۡقُوبَ وَٱلۡأَسۡبَاطِ وَعِيسَىٰ وَأَيُّوبَ وَيُونُسَ وَهَٰرُونَ وَسُلَيۡمَٰنَۚ وَءَاتَيۡنَا دَاوُۥدَ زَبُورٗا ﴿١٦٣﴾ وَرُسُلٗا قَدۡ قَصَصۡنَٰهُمۡ عَلَيۡكَ مِن قَبۡلُ وَرُسُلٗا لَّمۡ نَقۡصُصۡهُمۡ عَلَيۡكَۚ وَكَلَّمَ ٱللَّهُ مُوسَىٰ تَكۡلِيمٗا ﴿١٦٤﴾ رُّسُلٗا مُّبَشِّرِينَ وَمُنذِرِينَ لِئَلَّا يَكُونَ لِلنَّاسِ عَلَى ٱللَّهِ حُجَّةُۢ بَعۡدَ ٱلرُّسُلِۚ وَكَانَ ٱللَّهُ عَزِيزًا حَكِيمٗا ﴿١٦٥﴾ لَّٰكِنِ ٱللَّهُ يَشۡهَدُ بِمَآ أَنزَلَ إِلَيۡكَۖ أَنزَلَهُۥ بِعِلۡمِهِۦۖ وَٱلۡمَلَٰٓئِكَةُ يَشۡهَدُونَۚ وَكَفَىٰ بِٱللَّهِ شَهِيدًا ﴿١٦٦﴾ إِنَّ ٱلَّذِينَ كَفَرُواْ وَصَدُّواْ عَن سَبِيلِ ٱللَّهِ قَدۡ ضَلُّواْ ضَلَٰلَۢا بَعِيدًا ﴿١٦٧﴾ إِنَّ ٱلَّذِينَ كَفَرُواْ وَظَلَمُواْ لَمۡ يَكُنِ ٱللَّهُ لِيَغۡفِرَ لَهُمۡ وَلَا لِيَهۡدِيَهُمۡ طَرِيقًا ﴿١٦٨﴾ إِلَّا طَرِيقَ جَهَنَّمَ خَٰلِدِينَ فِيهَآ أَبَدٗاۚ وَكَانَ ذَٰلِكَ عَلَى ٱللَّهِ يَسِيرٗا ﴿١٦٩﴾ يَٰٓأَيُّهَا ٱلنَّاسُ قَدۡ جَآءَكُمُ ٱلرَّسُولُ بِٱلۡحَقِّ مِن رَّبِّكُمۡ فَـَٔامِنُواْ خَيۡرٗا لَّكُمۡۚ وَإِن تَكۡفُرُواْ فَإِنَّ لِلَّهِ مَا فِي ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَٱلۡأَرۡضِۚ وَكَانَ ٱللَّهُ عَلِيمًا حَكِيمٗا ﴿١٧٠﴾

١٠٤

le Créateur et la bienfaisance envers les créatures. Ils ont cru aussi en le Jour de la résurrection, en craignant la menace et en espérant la promesse.

« Nous leur attribuerons une récompense sublime », car ils ont réuni entre la science, la foi, les belles œuvres, la foi aux Livres sacrés et aux Messagers anciens et nouveaux.

(163)-(165). *« Certes Nous t'avons inspiré la révélation comme Nous l'avions inspirée à Noé et à d'autres prophètes après lui ; Nous avons inspiré Abraham, Ismaël, Isaac, Jacob et les (douze) tribus, Jésus, Job, Aaron, Salomon et Nous avons transmis les Psaumes à David. (Nous avons inspiré) des prophètes dont Nous t'avons déjà conté l'histoire et d'autres dont Nous ne t'avons rien dit, et Allah a bien parlé à Moïse. (Nous avons inspiré) des prophètes chargés d'annoncer la bonne nouvelle et de mettre en garde afin que*

les hommes n'aient plus d'arguments à opposer à Allah après leur envoi et Allah est Puissant et sage».

Le Très Haut nous informe de ce qu'Il a inspiré à Son serviteur et messager comme Loi sublime et récits véridiques, ce qu'Il avait déjà inspiré à ces prophètes (ﷺ). Il y a en cela plusieurs enseignements à tirer:

Parmi ces enseignements est que Mohammed (ﷺ) n'est pas le premier des prophètes, puisque Allah a envoyé avant lui un grand nombre de prophètes et messagers. Aussi, s'étonner du fait qu'il se proclame comme Prophète, ne peut avoir d'autres motivations que l'ignorance, l'arrogance et l'entêtement.

En outre, Allah lui a inspiré comme principes et justice, ce qu'Il a inspiré à ceux qui l'ont précédé; de ce fait, leurs messages s'attestent et se confirment les uns les autres.

Par ailleurs, ce messager fait partie de la lignée des autres messagers; son message est le même que leurs messages, ses vertus sont pareilles aux leurs, la source de leurs messages est la même ainsi que leur but. Personne ne peut le comparer donc à des inconnus, des imposteurs, des rois ou des tyrans.

De même, dans la mention de ces messagers, leurs éloges, la mise en exergue de leurs vertus et qualités sont de nature à renforcer la foi du croyant en eux, à les aimer, à les prendre comme exemples et modèles et à suivre leurs lignes de conduite. C'est ainsi qu'on se conformera à cette parole du Très Haut: *« Paix à Noé dans toute l'humanité».* Sa parole: *« Paix à Abraham», « Paix à Moïse et Aaron», « Paix à la famille de Yâssine. C'est ainsi que Nous récompensons les bienfaisants».*

Ainsi, tout bienfaisant, possède de nombreux éloges parmi les gens, en fonction de sa bienfaisance. Or, les messagers – surtout ceux qui sont mentionnés dans ce verset – se trouvent dans le plus haut degré de la bienfaisance.

Après avoir mentionné leur participation à Sa Révélation, Il a mentionné la distinction de certains d'entre eux par des choses particulières, comme David (ﷺ) qui a reçu les Psaumes, comme Moïse à qui Il a parlé de vive voix, c'est-à-dire sans aucun intermédiaire, au point où il a pris ce surnom célèbre: l'interlocuteur d'Allah.

Le Très Haut rappelle ensuite qu'il y a des messagers dont Il a raconté le récit à Son prophète et d'autres dont Il n'a pas raconté le récit, ce qui prouve le nombre important de ces messagers qu'Allah a envoyés comme porteurs de la bonne nouvelle d'une félicité ici-bas et dans l'au-delà à ceux qui ont cru en Allah et les ont suivis, et d'une menace d'une vie malheureuse en ce bas-monde et dans l'autre, à ceux qui ont renié Allah et refusé de les suivre. Cela, afin que les gens n'aient point d'argument contre Allah et ne puissent dire: *«Il ne nous est venu ni annonceur de bonne nouvelle ni avertisseur. Bien au contraire, il vous est venu un annonceur de bonne nouvelle et un avertisseur!».*

Ainsi donc, il ne reste aucun argument aux gens contre Allah, une fois qu'Il leur a envoyé des messagers choisis parmi eux, qui leur montrent les principes de leur religion, ce qui suscite la satisfaction d'Allah et ce qui suscite Son courroux, les voies qui mènent vers le paradis et celles qui mènent vers l'enfer. Cela étant, celui qui, après avoir connu tout cela, refuse de croire, ne fera de reproches qu'à lui-même.

Cela fait partie de la perfection de la puissance d'Allah et de sa sagesse, en envoyant des messagers vers les hommes et en faisant descendre sur eux des Livres,

dans la mesure où les hommes étaient dans un besoin impérieux de la venue de prophètes. Il a dissipé donc ce besoin par cet envoi.

(166). *« Cependant Allah est Témoin de ce qu'Il t'a révélé selon Sa science et les anges en témoignent également et le témoignage d'Allah se suffit à lui-même ».*

Après avoir rappelé qu'Il a fait la révélation à Son messager Mohammed (ﷺ) comme Il l'a fait à ses frères parmi les autres messagers, le Très Haut nous informe, dans ce verset, qu'Il est Témoin de l'authenticité et de la justesse de ce qu'il a apporté, en précisant qu'Il l'a révélé *« selon Sa science »*. Il se peut que cette expression veuille dire que ce qu'Il a révélé contient Sa science, c'est-à-dire les connaissances divines, les règles juridiques et les récits de l'inconnu, bref, tout ce qui fait partie de la science divine qu'Allah a appris à Ses serviteurs.

Il se peut aussi que le sens en est que ce qu'Allah a révélé à Son messager (ﷺ), provient de Sa science et que, par conséquent, Il est plus à même de connaître et de pouvoir témoigner de la justesse et de l'authenticité de ce message, ainsi que de la sincérité de celui qui l'a transmis. Ce faisant, celui qui croit en lui et le suit, devient son allié et son partisan et celui qui le renie et lui témoigne de l'animosité, devient son ennemi et lui déclare son hostilité, au risque de mettre en péril sa vie et ses biens. Allah l'affermira, lui portera secours, exaucera ses invocations, mettra en déroute ses ennemis et fera triompher ses partisans.

Y a-t-il un témoignage plus grand et plus solennel que celui-ci ?

Nul ne peut récuser ce témoignage sans avoir récusé au préalable la science d'Allah, Sa sagesse et Sa puissance.

En Mentionnant le témoignage des anges quant à ce qu'Il a fait descendre sur Son messager, Allah fait état de la perfection de leur foi et rappelle la noblesse de celui pour lequel est fait ce témoignage.

En effet, les choses grandioses ne peuvent susciter le témoignage que des élites, comme l'a dit le Très Haut au sujet du témoignage sur le monothéisme : *« Allah atteste, ainsi que Ses anges et ceux qui ont reçu la science, qu'il n'est de Dieu que Lui qui assure la justice. Point de divinité en dehors de Lui, le Puissant, le Sage »*.

Allah suffit comme Témoin.

(167)-(169). *« Ceux qui ont nié (Allah) et qui ont détourné (les gens) de la voie d'Allah se sont grandement égarés. Allah n'est pas enclin à pardonner à ceux qui ont sombré dans la mécréance et dans l'iniquité ni à les guider sur une voie quelconque, à l'exception de celle qui mène à la Géhenne où ils demeureront à jamais et cela est pour Lui chose facile ».*

Après avoir parlé de la mission des messagers (عليهم السلام), en particulier du dernier d'entre eux Mohammed (ﷺ) dont Il a confirmé l'authenticité par Son témoignage, ainsi que par celui de Ses anges, le Très Haut nous informe de l'obligation de croire en eux et de les suivre. Ensuite, Il a menacé ceux qui les rejettent, en ces termes : *« Ceux qui ont nié (Allah) et qui ont détourné (les gens) de la voie d'Allah »*, c'est-à-dire qui ont réuni entre leur propre négation et les agissements pour détourner les gens de la voie d'Allah. Il s'agit là des guides (grands chefs) de la mécréance et des prêcheurs de l'égarement *« se sont grandement égarés »*. Y a-t-il un plus grand égarement que de s'égarer soi-même et d'égarer les gens avec soi, en obtenant un double péché et une double perte et en perdant les deux guidances ? C'est pour

cela qu'Il a dit: *« A ceux qui ont sombré dans la mécréance et dans l'iniquité »*. Cette iniquité s'ajoute à leur mécréance.

Par iniquité, ici, il faut entendre le fait de sombrer dans les actes de mécréance. Ces gens-là sont éloignés du pardon et de la guidance vers la voie droite. C'est pour cela qu'Il a dit: *« Allah n'est pas enclin à pardonner à ceux qui ont sombré dans la mécréance et dans l'iniquité ni à les guider sur une voie quelconque, à l'exception de celle qui mène à la Géhenne »*.

Si le pardon et la guidance leur deviennent impossibles, c'est parce qu'ils persistent dans leur égarement et s'enfoncent dans leur mécréance. Par conséquent, Allah a scellé leurs cœurs et les portes de la guidance se sont fermées devant eux en raison de ce qu'ils ont acquis: *« Certes, ton Seigneur n'est jamais injuste avec les hommes »*.

« Et cela est pour Lui chose facile ». C'est-à-dire qu'Il ne se souciera pas d'eux et qu'Il ne leur accordera aucune importance car ces gens-là ne conviennent pas au bien et seule leur convient la situation qu'ils ont choisie pour eux-mêmes.

(170). *« Ô hommes, un messager est venu vous apporter la vérité venant de votre Seigneur: croyez (en Lui), ce sera préférable pour vous et, si vous (Le) reniez, (sachez qu'à) Allah appartient ce qu'il y a dans les cieux et sur la terre et qu'Il est à la fois Très Savant et Très Sage »*.

Le Très Haut ordonne à tous les hommes de croire en Son serviteur et Messager Mohammed (ﷺ), en leur montrant la raison rendant obligatoire cette foi et l'intérêt que recèle la foi en lui, ainsi que le préjudice découlant de son rejet. La raison rendant obligatoire cette foi est qu'il leur a apporté la vérité, c'est-à-dire que sa seule venue aux hommes est une vérité et la Loi qu'il a apportée est une vérité aussi.

Certes, l'homme sage et sensé sait que les hommes ne peuvent rester indéfiniment dans l'ignorance et la mécréance, alors que les messages d'Allah se sont interrompus. Ce serait remettre en cause la sagesse d'Allah (qu'Il soit glorifié) et Sa miséricorde. Or, cette sagesse et cette miséricorde ont fait en sorte qu'Il envoie un Messager issu de la même source que les autres messagers précédents, vers les hommes, afin qu'il leur fasse connaître la guidance de l'égarement et le bien du mal. Un simple regard dans son message suffit à prouver le bien fondé de sa prophétie.

Il en est ainsi du regard dans ce qu'il a apporté comme sublime législation et comme voie droite. Son message recèle comme récits de l'invisible passé et à venir, comme informations sur Allah et sur le Jour dernier, ce qui ne peut être connu qu'à travers la révélation et le message divin. Il en est de même de ce qu'il contient comme préceptes de bien et de réforme, de bonne conduite, de justice, de bienfaisance, de sincérité, de bonté, de préservation des liens de parenté, de bon comportement et d'interdiction du mal et de la corruption, de l'injustice et de l'oppression, du mauvais comportement, du mensonge et du mauvais traitement des parents, qui sont des directives prouvant sans conteste que ce message provient d'Allah. En outre, plus le serviteur prend conscience de ce message avec clairvoyance, plus sa foi augmente ainsi que sa certitude. Ce sont là donc les raisons qui invitent à croire en lui.

Pour ce qui est de l'intérêt qu'on peut tirer de cette foi, le Très Haut nous informe que ce message est un bien pour nous. Or, le bien s'oppose forcément au mal. La foi est donc un bien pour les

croyants, dans leurs corps, leurs cœurs, leurs esprits, leur monde ici-bas et leur au-delà, et ce en raison de ce qu'elle implique comme avantages et profits ainsi que comme récompense immédiate ou future. Parmi les fruits de la foi, il y a le triomphe, la guidance, la science, les bonnes œuvres, la joie, la sérénité ainsi que le paradis et ce qu'il contient comme félicité. Tout cela découle de la foi, de même que le malheur ici-bas et dans l'au-delà découle de l'absence de la foi ou de sa diminution. Quant au préjudice découlant du refus de croire en lui (ﷺ), c'est le contraire de ce qui découle de la foi en lui. De plus, en le rejetant, l'homme ne fait du tort qu'à lui-même, puisque Allah se suffit de lui et rien de ce que font Ses serviteurs comme péchés ne Lui fait du tort. C'est pour cela qu'Il a dit : *« A Allah appartient ce qu'il y a dans les cieux et sur la terre »*. C'est-à-dire que tout ce qu'il y a dans les cieux et sur la terre est Sa création et Sa possession et est à Sa disposition. *« Il est à la fois Très Savant »* de toute chose *« et Très Sage »* dans Sa création et Son commandement.

Il sait qui est celui qui mérite la guidance et celui qui mérite l'égarement et Il est le Sage qui sait mettre la guidance et l'égarement à leurs places respectives.

(171). *« Ô gens du Livre, ne soyez pas excessifs dans votre religion et ne dites d'Allah que la vérité. Le Messie, Jésus fils de Marie, n'est que le Messager d'Allah, Son Verbe qu'Il a projeté en Marie et un Esprit venant de Lui. Croyez en Allah et en Ses messagers et cessez de dire : (un Dieu en) trois (personnes), cela sera préférable pour vous. Allah, gloire à Lui, ne saurait être qu'une Divinité Unique ! Comment aurait-Il un fils alors que tout ce qui se trouve dans les cieux et sur la terre Lui appartient ? Et Allah est un Garant suffisant ! »*.

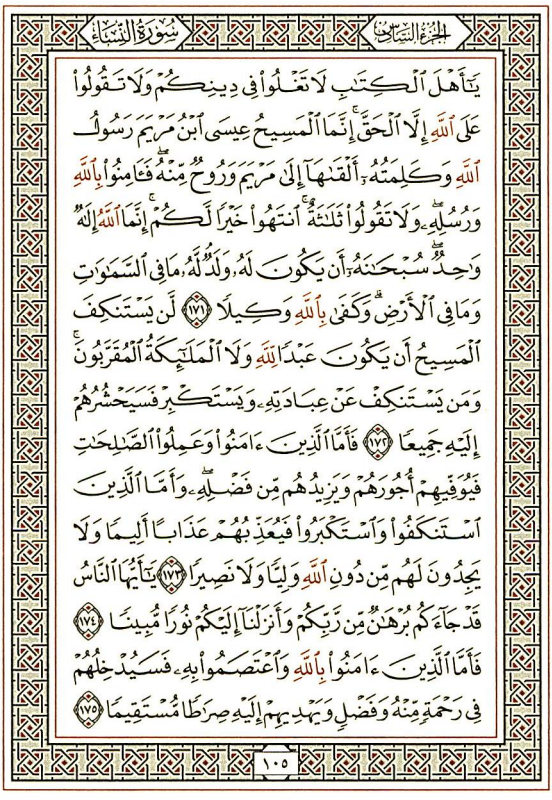
يَٰٓأَهۡلَ ٱلۡكِتَٰبِ لَا تَغۡلُواْ فِي دِينِكُمۡ وَلَا تَقُولُواْ
عَلَى ٱللَّهِ إِلَّا ٱلۡحَقَّۚ إِنَّمَا ٱلۡمَسِيحُ عِيسَى ٱبۡنُ مَرۡيَمَ رَسُولُ
ٱللَّهِ وَكَلِمَتُهُۥٓ أَلۡقَىٰهَآ إِلَىٰ مَرۡيَمَ وَرُوحٞ مِّنۡهُۖ فَـَٔامِنُواْ بِٱللَّهِ
وَرُسُلِهِۦۖ وَلَا تَقُولُواْ ثَلَٰثَةٌۚ ٱنتَهُواْ خَيۡرٗا لَّكُمۡۚ إِنَّمَا ٱللَّهُ إِلَٰهٞ
وَٰحِدٞۖ سُبۡحَانَهُۥٓ أَن يَكُونَ لَهُۥ وَلَدٞۘ لَّهُۥ مَا فِي ٱلسَّمَٰوَٰتِ
وَمَا فِي ٱلۡأَرۡضِۗ وَكَفَىٰ بِٱللَّهِ وَكِيلٗا ﴿١٧١﴾ لَّن يَسۡتَنكِفَ
ٱلۡمَسِيحُ أَن يَكُونَ عَبۡدٗا لِّلَّهِ وَلَا ٱلۡمَلَٰٓئِكَةُ ٱلۡمُقَرَّبُونَۚ
وَمَن يَسۡتَنكِفۡ عَنۡ عِبَادَتِهِۦ وَيَسۡتَكۡبِرۡ فَسَيَحۡشُرُهُمۡ
إِلَيۡهِ جَمِيعٗا ﴿١٧٢﴾ فَأَمَّا ٱلَّذِينَ ءَامَنُواْ وَعَمِلُواْ ٱلصَّٰلِحَٰتِ
فَيُوَفِّيهِمۡ أُجُورَهُمۡ وَيَزِيدُهُم مِّن فَضۡلِهِۦۖ وَأَمَّا ٱلَّذِينَ
ٱسۡتَنكَفُواْ وَٱسۡتَكۡبَرُواْ فَيُعَذِّبُهُمۡ عَذَابًا أَلِيمٗا وَلَا
يَجِدُونَ لَهُم مِّن دُونِ ٱللَّهِ وَلِيّٗا وَلَا نَصِيرٗا ﴿١٧٣﴾ يَٰٓأَيُّهَا ٱلنَّاسُ
قَدۡ جَآءَكُم بُرۡهَٰنٞ مِّن رَّبِّكُمۡ وَأَنزَلۡنَآ إِلَيۡكُمۡ نُورٗا مُّبِينٗا ﴿١٧٤﴾
فَأَمَّا ٱلَّذِينَ ءَامَنُواْ بِٱللَّهِ وَٱعۡتَصَمُواْ بِهِۦ فَسَيُدۡخِلُهُمۡ
فِي رَحۡمَةٖ مِّنۡهُ وَفَضۡلٖ وَيَهۡدِيهِمۡ إِلَيۡهِ صِرَٰطٗا مُّسۡتَقِيمٗا ﴿١٧٥﴾
سُورَةُ النِّسَآءِ الجزء السادس ١٠٥

Le Très Haut déconseille aux gens des Ecritures de faire preuve d'extrémisme et de zèle dans leur religion, c'est-à-dire de dépasser les limites de ce qui est permis et autorisé, vers ce qui est interdit et non autorisé. Il en est ainsi des chrétiens qui ont outrepassé les limites dans leur croyance en Jésus (عليه السلام) en l'élevant du degré de la prophétie et du statut de messager vers le degré de la divinité qui ne convient à personne en dehors d'Allah.

De la même que les négligences et le désintérêt sont des choses interdites, l'extrémisme l'est aussi. C'est pour cela qu'Il a dit : *« Ne dites d'Allah que la vérité »*. Ces propos impliquent trois choses : deux interdits, en l'occurrence le mensonge contre Allah et les propos dénués de connaissance sur Ses noms, Ses attributs, Ses actes, Sa Loi, Ses messagers

et un ordre de ne dire que la vérité à ce propos.

Dans la mesure où il s'agit là d'une règle générale et globale et que le contexte concerne la nature de Jésus (عليه السلام), le Très Haut a ordonné que la vérité soit dite à son sujet, c'est-à-dire contrairement à la thèse des juifs et des chrétiens, en disant: *« Le Messie, Jésus fils de Marie, n'est que le Messager d'Allah »*. C'est-à-dire que le degré et le summum de la perfection à laquelle est parvenu le Messie est le plus haut degré auquel puisse parvenir un être humain, à savoir le degré de Messager qui est le plus haut degré et le plus majestueux mérite.

« Son Verbe qu'Il a projeté en Marie ». C'est-à-dire une parole prononcée par Allah et qui est devenue Jésus. Il n'était pas cette parole mais il est devenu ce qu'il est devenu grâce à elle.

Il en est ainsi de sa parole: *« Et un Esprit venant de Sa part »*, c'est-à-dire parmi les esprits qu'Il a créés et parfaits avec des caractéristiques sublimes et des vertus nobles. Allah a envoyé Son Esprit Gabriel (عليه السلام) qui insuffla dans la matrice de Marie (رضي الله عنها), qui porta alors Jésus (عليه السلام) avec la grâce d'Allah.

Après avoir montré la vraie nature de Jésus (عليه السلام), le Très Haut ordonna aux gens des Ecritures de croire en Lui et en Ses messagers et les mit en garde contre la tentation de faire d'Allah une composition de trois entités, c'est-à-dire Allah, Jésus et Gabriel, comme le soutiennent arbitrairement les chrétiens.

Il leur ordonna donc de cesser de soutenir une telle thèse absurde, car ce serait préférable pour eux, s'ils veulent suivre la voie du salut, en dehors de laquelle il n'y a que la voie de la perdition. Ensuite, Il s'exempta de tout associé ou enfant en disant: *« Allah, gloire à Lui, ne saurait être qu'une Divinité Unique ! »*, c'est-à-dire qu'Il se distingue avec l'attribut de la divinité avec lequel l'adoration ne convient qu'à Lui.

« Comment aurait-Il un fils alors que tout ce qui se trouve dans les cieux et sur la terre Lui appartient ? ». Tout Lui appartient et se trouve en Sa possession et tout le monde a besoin de Lui. Il est impossible dès lors qu'Il ait un associé ou un fils parmi ce qui Lui appartient!

Après avoir rappelé qu'Il est le Possesseur du monde supérieur et inférieur, le Très Haut nous informe qu'Il s'occupe de leurs intérêts et de leurs œuvres terrestres et spirituels, tout comme Il les préserve pour les rétribuer en ce sens.

﴿172﴾-﴿173﴾. *« Jamais le Messie n'a trouvé indigne de lui d'être le serviteur d'Allah, pas plus que les anges qui sont les plus proches de Son Trône. Allah fera comparaître devant Lui pour les juger ceux qui, par orgueil, auront refusé de L'adorer.*

Ceux qui auront cru et auront fait le bien, Allah leur accordera une large récompense, en y ajoutant un surcroît de Sa grâce ; quant à ceux dont l'arrogance et l'orgueil les auront détournés de la foi, un châtiment douloureux leur sera infligé et ils ne trouveront, en dehors d'Allah, ni défenseur ni protecteur ».

Après avoir montré l'extrémisme manifesté par les chrétiens au sujet de la nature de Jésus (عليه السلام) et après avoir rappelé qu'il est Son serviteur et Son messager, Allah précise ici que ce dernier ne trouve aucune indignité à adorer son Seigneur *« pas plus que les anges qui sont les plus proches de son Trône »*.

Il les a purifiés donc de toute indignité d'être Ses adorateurs, voire de tout orgueil en ce sens. En d'autres termes, Jésus et les anges rapprochés aspirent à l'adoration de leur Seigneur; bien plus, ils l'aiment et

œuvrent en ce sens, ce qui leur vaut noblesse et honneur. Ils ne se sont jamais sentis indignes d'être Ses serviteurs de Sa seigneurie ni de sa divinité; bien au contraire, ils considèrent que leur besoin de cette adoration est au-dessus de tout autre besoin.

Par ailleurs, il y a lieu de préciser que le fait que Jésus ou toute autre créature soient élevés au-dessus du degré où Allah l'a fait élever, est compatible avec le refus d'adorer Allah ou que cela peut être assimilée à de la perfection. Bien au contraire, c'est l'imperfection en tant que telle et c'est la cause de tout reproche et de tout châtiment. C'est pour cela qu'Il a dit: *« Allah fera comparaître devant Lui pour les juger ceux qui, par orgueil, auront refusé de L'adorer »*. C'est-à-dire qu'Allah rassemblera tous les êtres par-devers Lui, ceux qui ont trouvé indigne d'eux d'être Ses serviteurs -les orgueilleux-, et Ses serviteurs croyants; et Il jugera entre eux avec Son jugement équitable et Sa rétribution décisive.

Il distingua ensuite entre eux en disant: *« Ceux qui auront cru et auront fait le bien »*, c'est-à-dire qui ont réuni entre la foi et les belles œuvres, qu'elles soient obligatoires ou surérogatoires, comme droits d'Allah et droits de Ses serviteurs.

« Allah leur accordera une large récompense », c'est-à-dire la récompense qui découle de leurs œuvres, chacun selon sa foi et ses œuvres.

« En y ajoutant un surcroît de Sa grâce », parmi la récompense qu'ils n'ont pu obtenir avec leurs œuvres. Cette récompense n'a jamais été imaginée par eux. Elle englobe tout ce qu'il y a dans le paradis comme nourritures et boissons, jouissances sexuelles, vues, félicité, plaisirs du cœur et de l'âme ainsi que du corps. Bien plus, elle englobe tout bienfait spirituel et terrestre découlant de la foi et des belles œuvres.

« Quant à ceux dont l'arrogance et l'orgueil les ont détournés de la foi », c'est-à-dire de l'adoration d'Allah *« un châtiment douloureux leur sera infligé »*. Il s'agit du courroux d'Allah et de Sa colère de même que du feu de l'enfer.

﴿١٧٤-١٧٥﴾. *« Ô hommes! Une preuve irréfutable vient de vous être envoyée par votre Seigneur, et Nous avons fait descendre sur vous une lumière éclatante! Ceux qui croient en Allah et s'attachent à Lui, Allah les admettra dans le sein de Sa miséricorde et de Sa grâce et les guidera vers Lui, sur le droit chemin »*.

Le Très Haut rappelle à tous les hommes la faveur qu'Il leur a faite en leur envoyant des preuves évidentes et des lumières éclatantes, et en établissant contre eux des arguments et clarifiant les preuves. Il a dit: *« Ô hommes! Une preuve irréfutable vient de vous être envoyée par votre Seigneur! »*. C'est-à-dire des preuves décisives quant à l'authenticité du message révélé, qui le clarifient et l'attestent et qui infirment tout ce qui s'y oppose.

Cela englobe les preuves rationnelles et textuelles ainsi que les signes dans l'univers et dans la personne de l'homme: *« Nous leur montrerons Nos signes dans les horizons et en eux-mêmes jusqu'à ce qu'il apparaîtra que c'est la Vérité »*.

Sa parole: *« Par votre Seigneur »* démontre la noblesse et de cette preuve et sa grandeur, dans la mesure où elle provient de la part de votre Seigneur qui vous a donné une éducation religieuse et profane. Parmi les preuves de l'éducation qu'Il vous a donnée et qui mérite une reconnaissance de votre part, est qu'Il vous a fait parvenir des signes évidents afin de vous guider à travers eux vers la

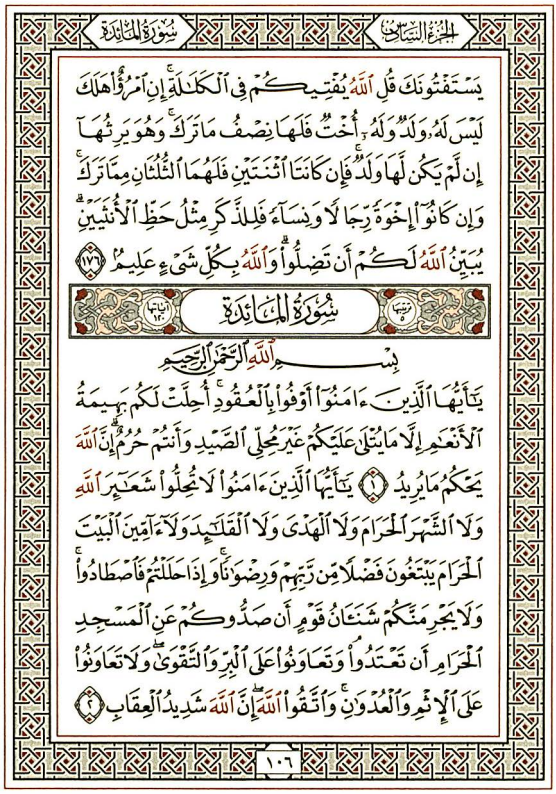
الجزء السادس — سورة المائدة

يَسْتَفْتُونَكَ قُلِ ٱللَّهُ يُفْتِيكُمْ فِى ٱلْكَلَٰلَةِ ۚ إِنِ ٱمْرُؤٌا۟ هَلَكَ
لَيْسَ لَهُۥ وَلَدٌ وَلَهُۥٓ أُخْتٌ فَلَهَا نِصْفُ مَا تَرَكَ ۚ وَهُوَ يَرِثُهَآ
إِن لَّمْ يَكُن لَّهَا وَلَدٌ ۚ فَإِن كَانَتَا ٱثْنَتَيْنِ فَلَهُمَا ٱلثُّلُثَانِ مِمَّا تَرَكَ ۚ
وَإِن كَانُوٓا۟ إِخْوَةً رِّجَالًا وَنِسَآءً فَلِلذَّكَرِ مِثْلُ حَظِّ ٱلْأُنثَيَيْنِ ۗ
يُبَيِّنُ ٱللَّهُ لَكُمْ أَن تَضِلُّوا۟ ۗ وَٱللَّهُ بِكُلِّ شَىْءٍ عَلِيمٌۢ ﴿١٧٦﴾

سُورَةُ الْمَائِدَةِ (مدنية) (آياتها ١٢٠)

بِسْمِ ٱللَّهِ ٱلرَّحْمَٰنِ ٱلرَّحِيمِ

يَٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُوٓا۟ أَوْفُوا۟ بِٱلْعُقُودِ ۚ أُحِلَّتْ لَكُم بَهِيمَةُ
ٱلْأَنْعَٰمِ إِلَّا مَا يُتْلَىٰ عَلَيْكُمْ غَيْرَ مُحِلِّى ٱلصَّيْدِ وَأَنتُمْ حُرُمٌ ۗ إِنَّ ٱللَّهَ
يَحْكُمُ مَا يُرِيدُ ﴿١﴾ يَٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ لَا تُحِلُّوا۟ شَعَٰٓئِرَ ٱللَّهِ
وَلَا ٱلشَّهْرَ ٱلْحَرَامَ وَلَا ٱلْهَدْىَ وَلَا ٱلْقَلَٰٓئِدَ وَلَآ ءَآمِّينَ ٱلْبَيْتَ
ٱلْحَرَامَ يَبْتَغُونَ فَضْلًا مِّن رَّبِّهِمْ وَرِضْوَٰنًا ۚ وَإِذَا حَلَلْتُمْ فَٱصْطَادُوا۟ ۚ
وَلَا يَجْرِمَنَّكُمْ شَنَـَٔانُ قَوْمٍ أَن صَدُّوكُمْ عَنِ ٱلْمَسْجِدِ
ٱلْحَرَامِ أَن تَعْتَدُوا۟ ۘ وَتَعَاوَنُوا۟ عَلَى ٱلْبِرِّ وَٱلتَّقْوَىٰ ۖ وَلَا تَعَاوَنُوا۟
عَلَى ٱلْإِثْمِ وَٱلْعُدْوَٰنِ ۚ وَٱتَّقُوا۟ ٱللَّهَ ۖ إِنَّ ٱللَّهَ شَدِيدُ ٱلْعِقَابِ ﴿٢﴾

١٠٦

Voie droite et, partant, vers le paradis de la félicité.

« Et Nous avons fait descendre sur vous une lumière éclatante ». Il s'agit de ce glorieux Coran qui contient les sciences des premiers et des derniers, les récits les plus authentiques et les plus utiles, l'ordre d'accomplir tout bienfait et toute justice et l'interdiction de commettre toute injustice et tout mal quel qu'il soit.

Les gens seront toujours dans des ténèbres obscures s'ils ne s'illuminent pas avec sa lumière et dans un malheur permanent s'ils n'inspirent pas de son bienfait.

Or, les gens se sont divisés en deux groupes à son sujet :

« Ceux qui croient en Allah », c'est-à-dire qui reconnaissent Son existence et Sa distinction avec tous les attributs de la perfection de même que Son exemption de tout défaut ou tare.

« Et s'attachent à Lui », c'est-à-dire qu'ils se sont tournés vers Allah, ont mis leur confiance en Lui en dégageant leurs responsabilités de toute force ou puissance de leur part et en sollicitant le secours de leur Seigneur en toute circonstance.

« Allah les admettra dans le sein de Sa miséricorde et de Sa grâce », c'est-à-dire qu'Il les comblera de Sa miséricorde particulière, les assistera dans la voie du bien, les rétribuera gracieusement et leur épargnera les malheurs et les épreuves.

« Et les guidera vers Lui, sur le droit chemin », c'est-à-dire qu'Il les assistera et leur facilitera l'acquisition de la science et des bonnes œuvres, de même que la connaissance de la vérité et l'action en ce sens.

Par contre, ceux qui ne croient pas en Allah et ne s'attachent pas à Lui ainsi qu'à Son Livre, Il les privera de Sa miséricorde et leur interdira Ses bienfaits et Il les laissera à la merci de leurs âmes ; ils ne se guideront pas mais s'enfonceront encore plus dans l'égarement. Ce sera leur châtiment pour avoir abandonné la foi. Ils n'obtiendront que perte et regrets, puisse Allah nous en préserver.

(176). *« Ils te questionneront (au sujet de la succession dévolue aux héritiers collatéraux) ; dis-leur : « Allah vous instruit au sujet de ceux qui n'ont pas d'héritiers directs ; si un homme sans enfants décède en laissant une sœur, celle-ci héritera de la moitié de sa succession, de même qu'il héritera d'elle (en totalité) si elle n'a pas d'enfants. Si elles sont deux sœurs (ou plus), elles auront droit aux deux tiers de sa succession, et s'il y a des frères et des sœurs, l'enfant mâle aura droit à deux fois*

plus que la femme. Allah vous donne des explications claires à ce sujet de peur que vous ne vous égariez, et Allah est Omniscient ».

Le Très Haut nous informe que Son messager (ﷺ) a été interrogé au sujet de la succession dévolue aux héritiers collatéraux, en disant: *« Allah vous instruit au sujet de ceux qui n'ont pas d'héritiers directs ».* Il s'agit du défunt qui meure sans laisser d'enfants de sang, de petits-enfants, de père ou de grand-père. C'est pourquoi Il a dit: *« Si un homme sans enfants meurt »,* c'est-à-dire sans fils ni filles, sans enfants de sang ni petits-enfants. Il n'a pas aussi de père, puisque ses frères héritent de lui. Or, il est admis à l'unanimité, que les frères n'héritent pas en présence du père. Ainsi donc cet homme est mort sans avoir d'enfants ni de père.

« En laissant une sœur », c'est-à-dire une sœur de sang ou une demi-sœur par le père et non par la mère, car nous avons vu plus haut la règle concernant cette dernière.

« Celle-ci héritera de la moitié de sa succession », c'est-à-dire la moitié de ce que laisse son frère comme argent, biens immobiliers, meubles et autres, et ce après s'être acquitté des dettes et du testament, comme nous l'avons déjà vu.

« De même qu'il », c'est-à-dire son frère de sang ou son demi-frère par son père *« héritera d'elle (en totalité) si elle n'a pas d'enfants »,* et s'il n'a pas de part déterminée dans cet héritage car il fait partie des héritiers collatéraux. Il prend donc tout son héritage, s'il ne fait pas partie des héritiers de droit, s'il n'y a pas un autre héritier collatéral qui s'associe avec lui ou s'il n'y a pas de part laissée par le partage de l'héritage.

« Si elles sont deux sœurs (ou plus), elles auront droit aux deux tiers de sa succession ». « Et s'il y a des frères et des sœurs », c'est-à-dire qu'il y a un rassemblement de demi-frères par le père avec des sœurs *« l'enfant mâle aura droit à deux fois plus que la femme ».* La part obligatoire des femmes n'aura plus d'effet et les frères auront le double des parts.

« Allah vous donne des explications claires à ce sujet de peur que vous ne vous égariez », c'est-à-dire qu'Il vous montre Ses préceptes et Ses Lois dont vous avez besoin, et qu'Il vous les explique et vous les clarifie, par faveur et bienfaisance de Sa part, afin que vous puissiez vous orienter grâce à Ses explications et œuvrer à l'ombre de Ses Lois, pour ne pas dévier de la Voie droite en raison de votre ignorance et de votre méconnaissance.

« Allah est Omniscient », c'est-à-dire qu'Il connaît ce qui est caché et ce qui est apparent, le passé et l'avenir, et Il sait ce dont vous avez besoin comme explications et enseignements. Il vous enseigne donc de Sa science qui vous est utile en permanence, en tout temps et en tout lieu.

■ Commentaire de la sourate *Al Mâ'ida* (La Table), une sourate révélée à Médine.

Au nom d'Allah, le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux.

(1). *« Ô croyants! Respectez vos engagements! Il vous est permis de consommer la chair des bêtes d'élevage excepté celle des animaux qui vous seront énumérés. La chasse vous est interdite lorsque vous êtes en état de sacralisation. Allah dicte, en vérité, ce qu'Il veut ».*

Il s'agit là d'un ordre d'Allah à l'adresse de Ses serviteurs croyants, leur rappelant ce que la foi implique comme respect des engagements, c'est-à-dire de les tenir jusqu'au bout et de ne pas les violer ou les remettre en cause.

Cela englobe tous les engagements liant le serviteur à son Seigneur, comme

l'engagement de Son adoration de la meilleure manière qui soit sans remettre en cause quoi que ce soit des droits de cette adoration, l'engagement qui le lie au Messager d'Allah (ﷺ), comme l'obligation de lui obéir et de le suivre, l'engagement entre lui, d'une part, et les parents et les proches, d'autre part, comme l'obligation d'être bienfaisant à leur égard et de ne pas rompre les liens de parenté avec eux. Cela englobe aussi l'engagement qui le lie à ses compagnons, comme l'obligation de s'acquitter des droits du compagnonnage, dans la richesse comme dans la pauvreté, dans l'aisance comme dans la gêne, de même que l'engagement qui le lie avec le reste des créatures, comme les transactions commerciales, à l'image des ventes, des locations et autres contrats et comme les contrats de donations et autres; bien plus, ceci englobe jusqu'à l'engagement de s'acquitter des droits des musulmans qu'Allah a établis entre eux dans Sa parole: *« Certes, les croyants sont des frères »*. C'est-à-dire en s'assistant dans le droit, en œuvrant à la cohésion des rangs des musulmans et à empêcher qu'ils ne se divisent.

Cet ordre englobe tous les principes de la religion et toutes ses questions subsidiaires. Toutes ces choses-là entrent dans les engagements qu'Allah a ordonné de respecter.

Il a dit ensuite en rappelant Sa faveur à l'égard de Ses serviteurs: *« Il vous est permis »*, c'est-à-dire pour vous, par miséricorde à votre égard *« de consommer la chair des bêtes d'élevage »*, comme les chameaux, les bœufs, les moutons, voire même certaines bêtes sauvages, le cerf, l'onagre et autres proies de chasse.

Certains compagnons ont déduit à partir de ce verset le caractère licite de l'embryon qui meurt dans le ventre de sa mère lorsque celle-ci est immolée.

« Excepté celle des animaux qui vous seront énumérés ». C'est-à-dire dans le verset qui dit: *« Il vous a été interdit la chair des animaux morts, le sang et la chair de porc »* jusqu'à la fin du verset. Ces bêtes énumérées, bien qu'elles fassent partie des animaux d'élevage, restent interdites.

Dans la mesure où la permission de consommer les animaux d'élevage est globale en tout temps et en tout lieu, Il a excepté de cela ceux qui sont chassés en état d'*iḥrâm* (état de sacralisation), en disant: *« La chasse vous est interdite lorsque vous êtes en état de sacralisation »*. C'est-à-dire que les animaux d'élevage vous sont permis en toute circonstance, sauf lorsque vous êtes en état de sacralisation, en d'autres termes lorsque vous prenez l'initiative de chasser en état de sacralisation et dans l'enceinte sacrée. Ceci ne vous est pas permis lorsqu'il s'agit d'animaux de chasse, comme le cerf entre autres.

« Allah dicte, en vérité, ce qu'Il veut ». C'est-à-dire que tout ce que le Très Haut veut, Il le dicte d'une façon qui soit conforme à sa sagesse, comme le fait de vous ordonner de respecter vos engagements, pour votre intérêt. Il vous a permis aussi la consommation de la chair des animaux d'élevage par miséricorde pour vous et vous a interdit ce qu'Il vous a excepté de cela comme la chair morte et autres, par protection et respect pour vous, de même que la chasse en état de sacralisation, par respect et vénération pour cet état.

۱. « Ô vous qui croyez! Ne profanez ni les rites d'Allah, ni le mois sacré, ni les bêtes sacrificielles, ni les guirlandes (qui servent à les repérer), ni les pèlerins en route pour la

Maison sacrée qui recherchent la faveur de leur Seigneur ainsi que Son agrément ; une fois désacralisés, il vous sera loisible de chasser, et que l'animosité d'un peuple qui vous a repoussés de la Mosquée sacrée ne vous incite pas à les agresser ; encouragez-vous mutuellement à la vertu et à la crainte (d'Allah) et ne vous incitez ni au péché ni à la haine, car Allah châtie durement ».

Le Très Haut dit : *« Ô vous qui croyez ! Ne profanez ni les rites d'Allah »*, c'est-à-dire Ses interdits qu'Il vous a ordonné de respecter et de ne pas transgresser. Certes, l'interdiction englobe aussi bien l'abstention de faire une chose que l'interdiction de croire en son caractère licite ; elle englobe l'interdiction de faire une chose et de croire en son caractère licite. Dans ce contexte, entre l'interdiction de faire ce qui est prohibé, en étant en état de sacralisation et en étant dans l'enceinte sacrée de la Mosquée sacrée. Y entre aussi ce qui est mentionné dans Sa parole : *« Ni le mois sacré »*, c'est-à-dire l'interdiction de violer la sacralité de ce mois par des guerres ou autres formes de violence, comme l'a dit le Très Haut dans un autre verset : *« Le nombre des mois auprès d'Allah est de douze, dans le Livre d'Allah depuis qu'Il a créé les cieux et la terre, dont quatre sont sacrés. Telle est la religion de la rectitude. Ne vous causez pas de torts durant ces mois-ci ».*

Pour un certain nombre de savants, l'interdiction de combattre durant les mois sacrés est abrogée, en vertu de la parole du Très Haut : *« Une fois les mois sacrés parvenus à leur terme, alors tuez les polythéistes où que vous les rencontriez ».* Il en est ainsi d'autres injonctions de combattre les mécréants d'une façon totale et des menaces contre ceux qui ne veulent pas les combattre d'une façon totale. Ces savants citent aussi l'exemple du Prophète (ﷺ) qui avait combattu les polythéistes de *Tâ'if* durant le mois de *Dhîl Qi'da* qui est un mois sacré. Selon d'autres, l'interdiction de combattre au cours des mois sacrés n'a pas de caractère abrogatoire dans ce verset ni dans un autre, et ce eu égard à la spécificité d'une telle interdiction. Ils se sont appuyés dans leur thèse sur les textes ayant un caractère absolu faisant référence à cela, tout en disant : *« Ce qui a un caractère absolu doit être rattaché à ce qui a un caractère particulier ».*

Plus explicites, d'autres savants ont dit : *« Il n'est pas permis d'entamer les hostilités du combat en plein mois sacrés. Par contre, le combat est permis en ces moments uniquement lorsqu'il s'agit de le poursuivre ou de le terminer. »* Ils ont étayé leur thèse en citant la bataille de *Hounayne* quand le Prophète (ﷺ) avait commencé le combat contre les gens de *Tâ'if* au cours du mois de *Chawwâl*. Cela reste néanmoins valable lorsqu'il s'agit de livrer combat tout court. En revanche, lorsqu'il s'agit de se défendre contre les mécréants surtout si ces derniers sont les premiers à ouvrir les hostilités, dans ce cas là il est tout à fait permis aux musulmans de s'opposer à l'ennemi quelle que soit la nature du mois, tel que soutenu à l'unanimité des savants.

Sa parole : *« Ni les animaux de sacrifice, ni les guirlandes. »* En clair, ne profitez pas des offrandes et des dons qui sont destinés à la Maison sacrée d'Allah au cours du pèlerinage, de la *'Oumra* ou dans d'autres circonstances et ne les empêchez pas d'arriver à destination soit par le vol ou par un tout autre précédé. Bien plus, ne les négligez pas et ne leur faites pas supporter plus qu'il n'en faut, au risque de les voir se détériorer avant qu'ils n'arrivent à destination. Au contraire, accordez-leur de la considération ainsi qu'aux donateurs.

Par *« guirlandes »* il est fait allusion à ces objets qui servent à marquer les bêtes destinées au sacrifice ou qui servent de signe distinctif aux pèlerins et qu'on plaçait généralement autour des cous de ces bêtes. D'ailleurs une telle pratique fait partie des *Sounan* et des rites établis.

« Ni ceux qui se dirigent vers la Maison sacrée cherchant de leur Seigneur grâce et agrément. » C'est-à-dire évitez de faire du mal et d'offenser quiconque se rend à la Maison sacrée à des fins commerciales, pour aspirer à des biens licites ou cherchant l'agrément d'Allah à travers Son pèlerinage, Sa *'Oumra*, les circumambulations autour de la *Ka'ba*, la prière ou l'accomplissement d'autres rites religieux. Bien plus, exaltez le mérite des délégations qui arrivent à la Maison sacrée de votre Seigneur. On peut inclure ici l'obligation de sécuriser les voies menant à celle-ci, en veillant à la sérénité et à la tranquillité des arrivants pour qu'ils chassent de leur esprit toute forme de crainte aussi bien pour leurs propres personnes (à travers la mort) que pour leurs biens (vol et pillage). Ce verset est spécifié par cette parole du Très Haut lorsqu'Il dit *« Ô vous qui croyez ! Les païens sont une véritable souillure. Interdisez-leur donc, à l'expiration de cette année, l'accès à la Mosquée sacrée ! »*. S9. V28.

Il est donc interdit au polythéiste de mettre les pieds dans les lieux saints. S'il est interdit de barrer la route à celui qui se dirige vers la Maison sacrée cherchant grâce et agrément de la part de son Seigneur, ce verset veut nous montrer qu'en revanche le fait de s'opposer à celui qui prend la direction de ce lieu sacré pour le profaner constitue un geste louable qui va dans le sens du respect de celui-ci, tel que souligné dans ce verset : *« Mais les négateurs qui s'emploient à éloigner leurs semblables de la Voie d'Allah et du Temple sacré que Nous avons établi pour tous les hommes, aussi bien pour les résidents que pour ceux qui sont de passage, ainsi que quiconque s'avise d'y commettre un sacrilège par méchanceté, Nous leur ferons goûter un châtiment douloureux »*. S22. V25.

Après leur avoir interdit la chasse en état de sacralité, Allah le Très Haut dit par la suite : *« Une fois désacralisés, vous êtes libres de chasser. »* C'est-à-dire après avoir observé votre état de sacralité, suite à l'accomplissement de votre *'Oumra* et de votre pèlerinage et après avoir quitté les lieux saints, consacrant ainsi la levée de l'interdiction, il vous est désormais permis de chasser. Ainsi les choses seront comme avant.

« Et ne laissez pas la haine pour un peuple qui vous a obstrué la route vers la Mosquée sacrée vous inciter à transgresser ». C'est-à-dire ne donnez pas l'occasion à la rancune, à l'animosité et à l'agression envers un peuple qui vous a barré la route vers la Maison sacrée de vous inciter, en guise de vengeance, à leur porter atteinte. En effet, l'homme est tenu de se soumettre aux commandements d'Allah et de suivre la voie de l'équité, quitte à ce qu'il soit victime d'un tort, d'une injustice ou d'une atteinte envers sa personne. En clair, il ne doit nullement répondre au mensonge par le mensonge et à la trahison par la trahison.

« Entraidez-vous dans l'accomplissement des bonnes œuvres et de la piété. » C'est-à-dire : Aidez-vous les uns les autres dans l'accomplissement du bien et dans tout ce qui est susceptible de susciter l'estime et l'agrément d'Allah à l'image des actions faites ouvertement ou en secret, des

obligations envers Allah et envers les hommes. Le mot *« piété »* ici englobe tout ce qui a trait à l'abandon des choses désapprouvées aussi bien par Allah que par Son Messager comme œuvres manifestes ou cachées. Toute œuvre parmi les bonnes œuvres qu'il faut accomplir ou toute action parmi les mauvaises actions qu'il faut éviter, incite l'homme à obéir (à ce principe) de lui-même et avec l'assistance de ses semblables parmi ses frères croyants, que ce soit par la parole ou l'acte.» *Et ne vous entraidez pas dans le péché »* en vous hasardant dans les péchés qui vaudront à leur auteur sanction pour délit et embarras. *« Et la transgression »*, c'est-à-dire en portant atteinte aux gens, que ce soit dans leur chair, leur bien et leur honneur. L'homme est tenu donc de s'abstenir de commettre toute forme de délit ou d'injustice, non sans dissuader son semblable de le faire. *« Et craignez Allah, car Allah est certes, dur en punition »* envers celui qui ose lui désobéir en violant ce qui est sacré. Gardez-vous donc de toucher au sacré au risque d'encourir Sa punition de façon hâtive ou à terme.

(3). *« Vous sont interdits la bête trouvée morte, le sang, la chair de porc, ce sur quoi on a invoqué un autre nom que celui d'Allah, la bête étouffée, la bête assommée ou morte d'une chute ou morte d'un coup de corne, et celle qu'une bête féroce a dévorée sauf celle que vous égorgez avant qu'elle ne soit morte – (Vous sont interdites aussi les bêtes) qu'on a immolées sur les pierres dressées, ainsi que de procéder au partage par tirage au sort au moyen de flèches. Car cela est perversité ».* Il s'agit là du détail de Sa parole: *« Sauf ce qui sera énoncé [comme étant interdit] ».*

Sache que si Allah le Très Haut interdit une chose, Il le fait par souci de préserver

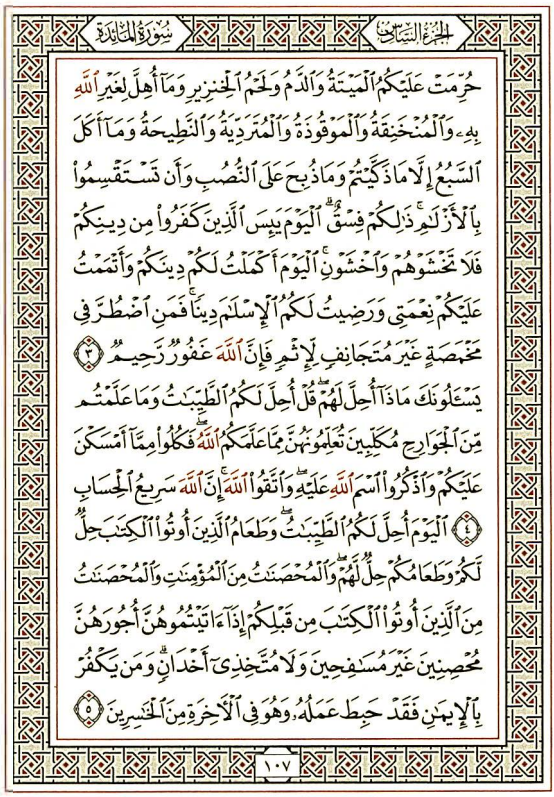
الجزء السادس — سورة المائدة

حُرِّمَتْ عَلَيْكُمُ الْمَيْتَةُ وَالدَّمُ وَلَحْمُ الْخِنزِيرِ وَمَا أُهِلَّ لِغَيْرِ اللَّهِ
بِهِ وَالْمُنْخَنِقَةُ وَالْمَوْقُوذَةُ وَالْمُتَرَدِّيَةُ وَالنَّطِيحَةُ وَمَا أَكَلَ
السَّبُعُ إِلَّا مَا ذَكَّيْتُمْ وَمَا ذُبِحَ عَلَى النُّصُبِ وَأَن تَسْتَقْسِمُوا
بِالْأَزْلَامِ ذَٰلِكُمْ فِسْقٌ الْيَوْمَ يَئِسَ الَّذِينَ كَفَرُوا مِن دِينِكُمْ
فَلَا تَخْشَوْهُمْ وَاخْشَوْنِ الْيَوْمَ أَكْمَلْتُ لَكُمْ دِينَكُمْ وَأَتْمَمْتُ
عَلَيْكُمْ نِعْمَتِي وَرَضِيتُ لَكُمُ الْإِسْلَامَ دِينًا فَمَنِ اضْطُرَّ فِي
مَخْمَصَةٍ غَيْرَ مُتَجَانِفٍ لِّإِثْمٍ فَإِنَّ اللَّهَ غَفُورٌ رَّحِيمٌ ﴿٣﴾
يَسْأَلُونَكَ مَاذَا أُحِلَّ لَهُمْ قُلْ أُحِلَّ لَكُمُ الطَّيِّبَاتُ وَمَا عَلَّمْتُم
مِّنَ الْجَوَارِحِ مُكَلِّبِينَ تُعَلِّمُونَهُنَّ مِمَّا عَلَّمَكُمُ اللَّهُ فَكُلُوا مِمَّا أَمْسَكْنَ
عَلَيْكُمْ وَاذْكُرُوا اسْمَ اللَّهِ عَلَيْهِ وَاتَّقُوا اللَّهَ إِنَّ اللَّهَ سَرِيعُ الْحِسَابِ
﴿٤﴾ الْيَوْمَ أُحِلَّ لَكُمُ الطَّيِّبَاتُ وَطَعَامُ الَّذِينَ أُوتُوا الْكِتَابَ حِلٌّ
لَّكُمْ وَطَعَامُكُمْ حِلٌّ لَّهُمْ وَالْمُحْصَنَاتُ مِنَ الْمُؤْمِنَاتِ وَالْمُحْصَنَاتُ
مِنَ الَّذِينَ أُوتُوا الْكِتَابَ مِن قَبْلِكُمْ إِذَا آتَيْتُمُوهُنَّ أُجُورَهُنَّ
مُحْصِنِينَ غَيْرَ مُسَافِحِينَ وَلَا مُتَّخِذِي أَخْدَانٍ وَمَن يَكْفُرْ
بِالْإِيمَانِ فَقَدْ حَبِطَ عَمَلُهُ وَهُوَ فِي الْآخِرَةِ مِنَ الْخَاسِرِينَ ﴿٥﴾
١٠٧

et de protéger Ses serviteurs des nuisances que contient celle-ci. Et Il le déclare à Ses serviteurs tout comme Il peut ne pas le déclarer.

En parlant de *« la bête trouvée morte »*, il est fait ici allusion à celle qui est morte sans être immolée de façon légale. Donc, elle est interdite pour son caractère préjudiciable [sur la santé du consommateur] sachant qu'en se congestionnant dans le corps, le sang rend ainsi la chair impropre à la consommation et nuisible pour la santé. Et puis, il arrive souvent qu'une bête soit emportée par une quelconque maladie, chose qui rend aussi dangereuse la consommation de sa chair. Néanmoins sont exceptées ici les bêtes mortes à l'image du criquet et du poisson dont la consommation est tout à fait licite. *« Le sang »* C'est-à-dire le sang répandu tel que

conditionné dans l'autre verset. *« La chair du porc »*. Toutes les parties de ce dernier sans exception. D'ailleurs Allah y fait référence au même titre qu'à d'autres répugnances parmi les bêtes féroces car une partie des gens du Livre parmi les Chrétiens a prétendu qu'Allah lui a rendu licite sa consommation. Seulement Allah le Très Haut se veut de nous faire comprendre ceci : ne vous laissez pas séduire par ces gens. Au contraire, sa consommation est interdite à l'instar de l'ensemble des choses répugnantes.

« Ce sur quoi on a invoqué un autre nom que celui d'Allah. » C'est-à-dire sur lequel on a énoncé un autre nom en dehors de celui d'Allah à l'image de celui des idoles, des saints, des astres ou d'autres choses créées. Si l'évocation du Nom d'Allah le Très Haut rend licite et agréable la chair de la bête immolée, en revanche, l'évocation d'un autre nom en dehors de celui d'Allah, sur elle, la rend illicite et répugnante moralement, du fait qu'une telle pratique relève carrément du pur associationnisme *(chirk)*. *« La bête étouffée »*. C'est-à-dire celle à qui on a ôté la vie par strangulation que ce soit à mains nus ou à l'aide d'un fil ou bien en recourant à tout autre procédé pour l'empêcher de respirer et ce, jusqu'à ce que mort s'ensuive. *« La bête assommée »* ou morte suite à des coups de bâton, de crosse, de pierres ou même ensevelie de façon volontaire ou involontaire. *« Ou morte d'une chute »* et ce, en tombant par exemple du sommet d'une montagne, d'un mur, d'un toit ou tout ce qui va dans ce sens. *« Ou morte d'un coup de corne »* de quoi provoquer sa mort. *« Et celle qu'une bête féroce a dévorée »,* qu'il s'agisse d'un loup, d'un lion, d'un tigre ou d'un rapace. Cela étant, si la bête est tuée de la sorte, sa chair devient illicite. S'agissant de Sa parole : *« Sauf celle que vous égorgez »* une telle exception s'applique à la même bête à condition d'être encore en vie, nonobstant le fait qu'elle soit étouffée, assommée, attaquée ou dévorée. De quoi arriver à l'immoler convenablement. Certains jurisconsultes ont dit à ce titre : *« Si une bête féroce ou tout autre prédateur arrive à lui (à l'animal) arracher les entrailles et à lui trancher la gorge, le fait qu'il reste vivant ne servira plus à rien et par voie de conséquence son immolation est inutile. »* Contrairement à d'autres qui trouvent que, du moment que cette bête est encore en vie, son immolation est valable même si ses entrailles sont arrachées. Cela reste quand même une lecture globale de ce noble verset. *« Ainsi que de procéder au partage par tirage au sort au moyen des flèches »*. Pratique qui vous est formellement interdite. Pour l'histoire, une telle pratique était d'usage lors de la période anté-islamique. Elle consistait à prendre trois flèches, à inscrire, par exemple, dans la première la mention *« Fais »*. Dans la seconde *« Ne fais pas »* et dans la troisième aucune mention. Lorsque quelqu'un s'apprêtait à voyager, à fêter ou à célébrer un tout autre événement, il plaçait les flèches dans une sorte d'étui puis en choisissait une. S'il faisait sortir celle qui portait la mention *« Fais »,* l'intéressé abordait son objectif. S'il faisait sortir celle qui portait la mention *« Ne fais pas »,* il s'abstenait de le faire. En revanche, s'il tombait sur la flèche qui ne portait aucune mention, il répétait l'opération jusqu'à faire sortir celle qui portait une mention. C'est justement ce genre de pratiques qu'Allah le Très Haut interdit dans la sourate et qu'Il remplaça par la prière de la consultation *« Al Istikhâra »* lorsqu'il s'agit pour le serviteur d'entreprendre

quelque chose qui lui tient à cœur. *« Car cela est perversité »* Allusion faite à tout ce qui a précédé comme choses interdites par Allah à Ses serviteurs, en vue de les épargner du mal. La perversité ici consiste à obéir au diable au détriment de l'obéissance à Allah le Très Haut.

Ensuite Allah le Très Haut rappela Ses faveurs à Ses serviteurs en leur disant :

﴿٣﴾. *« Aujourd'hui les mécréants désespèrent (de vous détourner) de votre religion : ne les craignez donc pas et craignez-Moi. Aujourd'hui, J'ai parachevé pour vous votre religion et accompli sur vous Mon bienfait. Et J'agrée l'Islam comme religion pour vous. Si quelqu'un est contraint par la faim, sans inclination vers le péché... Alors Allah est Pardonneur et Miséricordieux ».*

Le jour en question est celui de *'Arafât*. C'est ce jour-là qu'Allah a parachevé Sa religion tout en soutenant Son serviteur et Messager. Ceci provoqua une profonde déception chez les polythéistes, eux qui tenaient absolument à détourner les croyants de leur religion, mais en vain. Dès qu'ils mesurèrent la force et l'ampleur de l'Islam à travers sa propagation, ils désespèrent complètement dans leur quête d'arriver à leurs fins au point où désormais ils se mirent vraiment à les redouter et à les craindre. Raison pour laquelle en cette année dix de l'hégire, lorsque le Prophète (ﷺ) décida d'accomplir le pèlerinage de l'adieu, aucun polythéiste et aucun autre mécréant ne fut au rendez-vous ou ne décida d'accomplir les tournées rituelles autour de la *Ka'ba*. D'où Sa parole : *« Ne les craignez donc pas et craignez-Moi ».* Allusion faite aux polythéistes. Craignez uniquement Allah qui vous a soutenus contre eux en mettant en échec leurs mauvais desseins et en faisant retourner contre eux leurs stratagèmes. *« Aujourd'hui, J'ai parachevé pour vous votre religion »* en vous accordant une victoire parfaite et en complétant les lois, qu'elles soient apparentes ou cachées, élémentaires ou fondamentales. Pour cela, vous avez à travers le Coran et la *Sounna* de quoi suffire largement pour vos connaissances élémentaires et fondamentales en matière de religion.

Tout insolent qui prétend que pour accéder à la connaissance de leurs croyances ainsi qu'aux lois régissant la religion, les gens doivent nécessairement apprendre des sciences autres que celles relatives au Coran et à la *Sounna*, comme par exemple la théologie scolastique *(Al Kalâm)*. Cet individu fait preuve d'une certaine ignorance et d'un jugement erroné. C'est une parfaite ignorance et une grande injustice envers Allah et Son Messager que de prétendre que la religion ne peut se parfaire qu'avec ce qu'il a avancé et soutenu. *« Et accompli sur vous Mon bienfait »,* de façon apparente ou secrète. *« Et J'agrée l'Islam comme religion pour vous. »*, en le préférant et en le choisissant pour vous, de même qu'en vous choisissant pour être ses adeptes.

Soyez donc reconnaissants envers votre Seigneur et rendez-Lui grâce pour vous avoir accordé la meilleure, la plus noble et la plus parfaite religion.

« Si quelqu'un est contraint » malgré lui à manger de ces choses interdites que nous venons d'évoquer précédemment dans Sa parole : *« Vous sont interdits... »,* pour cause de faim ou cas de force majeure, mais *« Sans inclination vers le péché »,* en mangeant juste ce qu'il faut, *« Alors Allah est Pardonneur et Miséricordieux »,* dans la mesure où Il lui permet de manger, juste pour ne pas mourir de faim, de ce qui est pourtant interdit et ce, par miséricorde de

Sa part, tout en conservant sa religion sauve.

(4). *« Ils t'interrogent sur ce qui leur est permis. Dis : « Vous sont permises les bonnes nourritures, ainsi que ce que capturent les carnassiers que vous avez dressés, en leur apprenant ce qu'Allah vous a appris. Mangez donc de ce qu'elle capture pour vous et prononcez dessus le nom d'Allah. Et craignez Allah. Car Allah est, certes, prompt dans les comptes ».*

En s'adressant à Son Prophète Mouḥammed (ﷺ) Allah le Très Haut dit : *« Ils t'interrogent sur ce qui leur est permis »* comme nourriture bien sûr, *« dis : Vous sont permises les bonnes nourritures »* dont vous tirez bénéfices et jouissance sans qu'elles ne soient préjudiciables au physique et à l'esprit. On peut inclure ici les céréales et les fruits et légumes que l'on trouve dans les montagnes et les régions rurales, ainsi que l'ensemble des bêtes aquatiques et terrestres, sauf celles qui sont exceptées par la *Chari'a* à l'image des bêtes féroces et des choses répugnantes. C'est pourquoi, on trouve que ce verset parle de façon catégorique de l'interdiction de consommer les mauvaises nourritures, en disant :

« Il leur permet les bonnes nourritures et leur interdit les mauvaises ».

« Ainsi que ce que capturent les carnassiers que vous avez dressés » Donc ce verset veut nous apprendre les choses suivantes :

- La première : La bienveillance et la miséricorde d'Allah le Très Haut envers Ses serviteurs en leur multipliant les voies du licite et en leur permettant de manger, sans qu'elles soient immolées, les captures de leurs carnassiers ainsi dressés tels : Les chiens, les tigres, les faucons à l'instar des prédateurs qui se servent de leurs canines ou de leurs griffes.

- La deuxième : Ce genre d'animal doit être entraîné et dressé pour accomplir comme il se doit cette tâche avec tout ce que cela suppose comme obéissance et affabilité envers son maître au cours de la chasse, tout en veillant à ce qu'il ne mange pas le gibier lors de sa capture, comme en témoigne le verset suivant : *« En leur apprenant ce qu'Allah vous a appris. Mangez donc de ce qu'elles capturent pour vous »* comme gibier.

- La troisième : Il est exigé de la bête capturée qu'elle soit blessée par le carnassier, qu'il s'agisse d'un chien ou d'un oiseau. D'où l'expression *« carnassier »* relevée dans le verset. Cela eu égard à ce qui a été cité auparavant comme interdiction au sujet de la bête étouffée. En effet, si celle-ci est étouffée par le chien ou par un autre animal de chasse ou même tuée par son poids, sa consommation est alors illicite. [En tenant compte du fait que de tels carnassiers utilisent généralement leurs crocs ou leurs griffes contre les proies].

- La quatrième : La permission de se procurer un chien de chasse tel que soutenu dans le *ḥadith* authentique même s'il est interdit d'avoir un chien à des fins autres que celles de la chasse où il y a lieu de le dresser pour cela.

- La cinquième : La gueule du chien de chasse n'est pas impure. En effet, le gibier saisi par ce dernier gardera tout son caractère licite et donc sa pureté. Et rien ne va dans le sens de son lavage pour le purifier.

- La sixième : Il y a la vertu du dressage qui fait que tout ce que capture comme gibier, un animal dressé, il est permis de le consommer, contrairement à un autre non dressé.

- La septième : S'efforcer de dresser un chien, un oiseau ou tout autre animal pour

la chasse ne constitue guère une action blâmable encore moins inutile ou vaine, loin s'en faut, surtout s'il s'agit de rendre licite le gibier et d'en bénéficier.

- La huitième: Cela constitue un argument en faveur de celui qui rend licite le commerce du chien de chasse lequel ne sera destiné que pour accomplir ce genre de tâches.

- La neuvième: Obligation faite d'évoquer le nom d'Allah juste avant de lancer le carnassier à la chasse. Eviter une telle évocation de façon volontaire rend la capture illicite.

- La dixième: Il est toutefois permis de manger de ce que capture un carnassier, qu'il soit tué ou pas. Par ailleurs, quand le maître se saisit de la bête chassée et que celle-ci est encore en vie, il est tenu aussi d'évoquer le nom d'Allah sur elle pour que sa consommation soit licite.

Ensuite Allah le Très Haut exhorta les gens à Le craindre non sans les avertir de l'approche du Jour de la résurrection et Sa promptitude à faire les comptes en disant: *« Et craignez Allah. Car Allah est, certes, prompt dans les comptes ».*

(5). *« Vous sont permises, aujourd'hui, les bonnes nourritures. Vous est permise la nourriture des gens du Livre, et votre propre nourriture leur est permise. (Vous sont permises) les femmes vertueuses d'entre les croyantes, et les femmes vertueuses d'entre les gens qui ont reçu le Livre avant vous, si vous leur donner leur dot, avant le contrat de mariage, non en débauchés ni en preneurs d'amantes. Et quiconque abjure la foi, alors vaine devient son action, et il sera dans l'au-delà, du nombre des perdants. »En insistant sur la licéité des bonnes nourritures, Allah le Très Haut veut ici nous montrer Ses faveurs [incommensurables] et appeler ainsi les gens à se montrer reconnaissants envers Lui et à multiplier ainsi Son évocation. Lui qui leur octroie ce dont ils ont besoin comme bonnes nourritures et leur permet d'en tirer bénéfice. « Vous est permise la nourriture des gens du Livre. ».*

C'est-à-dire: Ô musulmans, il vous est désormais permis de consommer la viande des bêtes immolées par les juifs et par les chrétiens, à l'exception de celle d'autres mécréants qu'il vous est interdit de manger. La raison en est que les gens du Livre se reconnaissent dans les Prophètes et dans les livres qui ont été révélés pour eux. Preuve en est, tous les Messagers d'Allah qui se sont succédés, se sont accordés à interdire d'immoler en faveur de qui que ce soit en dehors d'Allah, car cela relève du pur associationnisme envers Allah le Très Haut. Cela étant, la religion juive et la religion chrétienne interdisent l'immolation non vouée à Allah. Ce qui explique d'ailleurs la permission de consommer leurs viandes et de ne pas consommer celles des autres mécréants.

La preuve selon laquelle il est fait allusion à travers l'expression *« nourriture »* à leurs viandes immolées est le fait que d'autres variétés de nourriture à l'image des céréales et des fruits, ne sont guère concernées par l'interdiction et ne sont nullement spécifiques aux gens et leur consommation reste licite quelle que soit leur origine. En parlant donc de *« nourriture »*, il est question de la consommation de la viande licite où se rejoignent et les gens du Livre et les musulmans.

« Et votre propre nourriture » ô musulmans, *« leur est permise »*. C'est-à-dire qu'il vous est permis de les faire profiter de ce que vous mangez. Vous sont aussi permises *« les femmes vertueuses et chastes parmi les « croyantes ».* Tout comme vous sont permises *« les femmes vertueuses »* et chastes parmi *« les gens qui ont reçu le Livre avant vous »*, c'est-à-dire les juifs et les chrétiens.

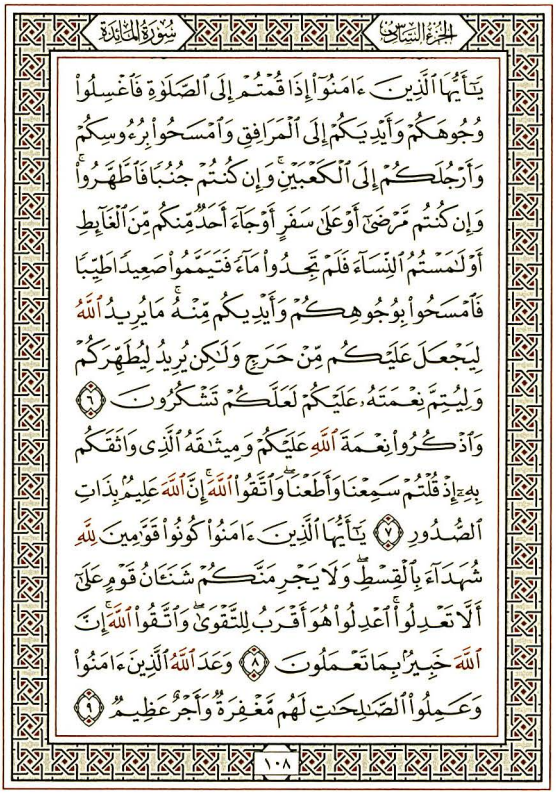
سُورَةُ المَائِدَة — الجزء السادس
يَٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُوٓا۟ إِذَا قُمْتُمْ إِلَى ٱلصَّلَوٰةِ فَٱغْسِلُوا۟
وُجُوهَكُمْ وَأَيْدِيَكُمْ إِلَى ٱلْمَرَافِقِ وَٱمْسَحُوا۟ بِرُءُوسِكُمْ
وَأَرْجُلَكُمْ إِلَى ٱلْكَعْبَيْنِ ۚ وَإِن كُنتُمْ جُنُبًا فَٱطَّهَّرُوا۟ ۚ
وَإِن كُنتُم مَّرْضَىٰٓ أَوْ عَلَىٰ سَفَرٍ أَوْ جَآءَ أَحَدٌ مِّنكُم مِّنَ ٱلْغَآئِطِ
أَوْ لَٰمَسْتُمُ ٱلنِّسَآءَ فَلَمْ تَجِدُوا۟ مَآءً فَتَيَمَّمُوا۟ صَعِيدًا طَيِّبًا
فَٱمْسَحُوا۟ بِوُجُوهِكُمْ وَأَيْدِيكُم مِّنْهُ ۚ مَا يُرِيدُ ٱللَّهُ
لِيَجْعَلَ عَلَيْكُم مِّنْ حَرَجٍ وَلَٰكِن يُرِيدُ لِيُطَهِّرَكُمْ
وَلِيُتِمَّ نِعْمَتَهُۥ عَلَيْكُمْ لَعَلَّكُمْ تَشْكُرُونَ ﴿٦﴾
وَٱذْكُرُوا۟ نِعْمَةَ ٱللَّهِ عَلَيْكُمْ وَمِيثَٰقَهُ ٱلَّذِى وَاثَقَكُم
بِهِۦٓ إِذْ قُلْتُمْ سَمِعْنَا وَأَطَعْنَا ۖ وَٱتَّقُوا۟ ٱللَّهَ ۚ إِنَّ ٱللَّهَ عَلِيمٌۢ بِذَاتِ
ٱلصُّدُورِ ﴿٧﴾ يَٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ كُونُوا۟ قَوَّٰمِينَ لِلَّهِ
شُهَدَآءَ بِٱلْقِسْطِ ۖ وَلَا يَجْرِمَنَّكُمْ شَنَـَٔانُ قَوْمٍ عَلَىٰٓ
أَلَّا تَعْدِلُوا۟ ۚ ٱعْدِلُوا۟ هُوَ أَقْرَبُ لِلتَّقْوَىٰ ۖ وَٱتَّقُوا۟ ٱللَّهَ ۚ إِنَّ
ٱللَّهَ خَبِيرٌۢ بِمَا تَعْمَلُونَ ﴿٨﴾ وَعَدَ ٱللَّهُ ٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟
وَعَمِلُوا۟ ٱلصَّٰلِحَٰتِ لَهُم مَّغْفِرَةٌ وَأَجْرٌ عَظِيمٌ ﴿٩﴾
١٠٨

Ceci va dans le sens du verset suivant lorsqu'Allah le Très Haut dit: *« Et n'épousez pas les femmes polythéistes tant qu'elles n'auront pas la foi »*. On retient du verset l'interdiction faite aux esclaves parmi les croyantes d'être épousées par des hommes libres » et il en est ainsi. S'agissant des femmes issues des gens du Livre, celles-ci sont d'ailleurs interdites aux hommes libres en tout état de cause. D'où Sa parole: *« Et vos jeunes filles d'entre les croyantes »*. Pour ce qui est des femmes esclaves; si elles sont musulmanes, elles ne peuvent être épousées par des hommes libres qu'à deux conditions: l'absence de moyens et la crainte de la difficulté.

Quant aux femmes débauchées s'étant rendues coupables d'adultère, les épouser avant leur repentance c'est commettre tout simplement un péché, qu'elles soient musulmanes ou issues des gens du Livre, comme en témoigne ce verset: *« Un fornicateur ne peut épouser qu'une fornicatrice ou une polythéiste »*.

Ensuite Allah le Très Haut dit: *« Si vous leur donnez leur Mahr »* et qui n'est autre que la *« dot »* alors il vous est désormais permis de les épouser. Cela dit, quiconque fera fi de cette dot, sa liaison avec elle, est tout ce qu'il y a d'interdit. Maintenant si la femme atteint l'âge de maturité, sa dot lui sera versée directement à elle ou, à défaut, à son tuteur. Verser une telle dot à la femme suppose que celle-ci est la seule détentrice de ce bien. Aucune personne d'autre n'oserait lui disputer la propriété, sauf si elle consent à se désister d'une partie soit à l'époux, au tuteur ou à quelqu'un d'autre.

« Non en débauchés », c'est-à-dire en état d'infidélité conjugale *« Ni en preneurs d'amantes »*. D'où l'infidélité conjugale. En effet, avant l'apparition de l'Islam, il y avait parmi les hommes ceux qui commettaient l'adultère sans distinction et il y avait ceux qui le faisaient avec des amantes et avec des femmes de leur choix. C'est alors qu'Allah le Très Haut informa qu'une telle pratique allait à l'encontre de la chasteté. Pour se marier l'homme doit être quelqu'un de chaste. *« Et quiconque abjure la foi, alors vaine devient son action »*. En clair, celui qui renie Allah le Très Haut avec tout ce que cela suppose comme foi en Ses Livres, en Ses Messagers ou en quelque chose de Ses préceptes verra ses œuvres réduites à néant, à condition qu'il meurt en apostat; en témoigne le verset suivant lorsqu'Allah le Très Haut dit: *« Ceux parmi vous qui apostasient et abandonnent leur religion, puis meurent en mécréants, ceux-là leurs œuvres seront vaines ici-bas et dans l'au-delà »*.

« Et Il sera dans l'au-delà du nombre des perdants » Cela s'adresse à ceux qui assisteront à la perte de leurs propres

personnes, de leurs biens et de leurs familles au jour de la résurrection et qui gagneront en échange une vie faite de malheurs et de tourments éternels.

(3). *« Ô croyants ! Lorsque vous vous levez pour la prière, lavez vos visages et vos mains jusqu'aux coudes ; passez les mains mouillées sur vos têtes ; et lavez-vous les pieds jusqu'aux chevilles. Et si vous êtes pollués (en état de souillure) alors purifiez-vous (par un bain) ; mais si vous êtes malades, ou en voyage, ou si l'un de vous revient du lieu ou il a fait ses besoins ou si vous avez touché aux femmes et que vous ne trouviez pas d'eau, alors recourez à la terre pure, passez-en sur vos visages et vos mains. Allah ne veut pas vous imposez quelque gêne, mais Il veut vous purifier et parfaire sur vous Son bienfait. Peut être serez-vous reconnaissants ».*

Voici un verset d'une si grande importance qu'il englobe beaucoup d'enseignements à retenir. On citera à juste titre ce qui nous a été rendu possible de citer par la volonté d'Allah :

- Le premier : Tous les enseignements contenus dans ce verset font que leur suivi et leur pratique relèvent des articles de la foi dont ils dépendent. Car Allah le Très Haut commença par dire : *« Ô les croyants ! »* jusqu'à la fin du verset. En d'autre termes, vous les croyants ! Oeuvrez conformément à votre foi en fonction de ce qu'on vous a décrété comme préceptes.
- Le deuxième : l'ordre d'accomplir la prière : D'où Sa parole *« Lorsque vous vous levez pour la Salât »*
- Le troisième : L'injonction à se présenter à la prière avec l'intention de l'accomplir comme rapporté dans le verset : *« Lorsque vous vous levez pour la Salât »*
- Le quatrième : La purification est une condition indispensable quant à la validité de la prière car Allah le Très Haut l'ordonne avant l'accomplissement de la prière. Cet ordre fait office ici d'obligation.
- Le cinquième : L'obligation de cette purification n'est pas pour autant subordonnée à l'entrée en vigueur du temps de la prière mais à la volonté de célébrer celle-ci.
- Le sixième : L'obligation de la purification est subordonnée à tout ce qui porte le nom de *« prière »*. Qu'il s'agisse d'une prière obligatoire, surérogatoire ou funéraire. Même lorsqu'il s'agit de se prosterner devant Allah lors de la récitation du Coran ou pour Lui rendre grâce pour un bienfait de Sa part, le musulman doit être en état de purification comme le soutient la majorité des savants.
- Le septième : L'injonction de se laver le visage en partant de la limite de la poussée des cheveux de la tête jusqu'au menton et le long de la barbe. Puis de la limite de l'oreille à une autre. Sont inclus, ici, le rinçage de la bouche avec de l'eau ainsi que son aspiration par le nez selon la *Sounna*. Si les poils sont légers, il y a lieu dans ce cas-là de bien mouiller la peau. Par contre il suffit de faire passer les mains mouillées lorsqu'ils sont denses.
- Le huitième : L'injonction de se laver les deux mains dont la limite s'arrête aux coudes et qui doivent être concernés eux aussi par la purification.
- Le neuvième : L'injonction d'essuyer la tête avec de l'eau.
- Le dixième : Cette obligation couvre l'ensemble de la tête.
- Le onzième : Il suffit d'essuyer la tête avec les deux mains mouillées ou avec une seule ou même à l'aide d'un objet (serviette...) car Allah n'a pas rendu la façon d'essuyer tributaire de telle chose.

- Le douzième : Il y a l'obligation d'essuyer la tête. En effet, si la personne lave sa tête sans pour autant faire passer les mains dessus, en faisant de la sorte, elle a manqué quelque part à un précepte émanant d'Allah.
- Le treizième : L'injonction de se laver les deux pieds jusqu'aux chevilles. C'est le cas aussi pour les mains.
- Le quatorzième : Ceci est une réponse à ceux qui font une certaine lecture syntaxique de l'expression *« vos pieds »* en confirmant l'obligation de les laver tant qu'il s'agit de parties découvertes.
- Le quinzième : Il y a ceux qui défendent la thèse selon laquelle, il suffit juste de faire passer les mains mouillées sur les pieds couverts de chaussettes. Toutefois les deux lectures se prêtent à la même signification.
- Le seizième : L'injonction de respecter l'enchaînement précis des gestes à accomplir lors des ablution tel que l'a énoncé le Très Haut dans le verset, en plaçant l'essuyage d'un membre, à savoir la tête, entre deux lavages. On ne connaît pas d'intérêt de cela à part celui de l'enchaînement des gestes.
- Le dix-septième : Cet enchaînement est spécifique aux quatre parties du corps citées dans ce verset. En revanche, l'enchaînement entre le rinçage l'aspiration par le nez et le lavage du visage ou bien entre le côté droit et le côté gauche de la main et du pied, n'est pas une opération obligatoire. Au contraire, il est recommandable de faire passer le rinçage de la bouche et l'aspiration par le nez avant le lavage du visage, ou bien la droite avant la gauche de la main ou du pied ou encore de faire passer les mains mouillées sur la tête avant les oreilles.
- Le dix-huitième : L'injonction à renouveler les ablutions mineures à chaque prière (obligatoire) pour se conformer à celui-ci.
- Le dix-neuvième : L'injonction de se débarrasser de l'état de l'impureté par le lavage.
- Le vingtième : L'obligation de se laver entièrement le corps car Allah parle de la purification du corps, sans pour autant la rendre spécifique à telle chose au détriment de telle autre.
- Le vingt-et-unième : L'injonction de faire passer l'eau aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur des cheveux en se purifiant de l'état d'impureté.
- Le vingt-deuxième : L'état d'impureté mineure doit s'inclure dans l'impureté majeure. Pour cela, l'intention suffit et le sujet n'aura plus qu'à répandre le lavage à l'ensemble de son corps sachant qu'Allah n'a parlé que de purification tout court et n'a pas non plus parlé d'un possible renouvellement des petites ablutions.
- Le vingt-troisième : L'état de souillure devient effectif lors de l'écoulement du sperme, que ce soit en état de conscience ou d'inconscience ou lors de la copulation, même sans écoulement.
- Le vingt-quatrième : Celui qui fait un rêve érotique sans qu'il ne trouve la moindre trace découlement de sperme, n'est pas tenu de faire les ablutions majeures car tout bonnement l'état d'impureté ne s'est pas réalisé en lui.
- Le vingt-cinquième : Dans ce verset est cité une des faveurs d'Allah le Très Haut envers Ses serviteurs et qui consiste à légitimer le recours au *« Tayamoum »* (la terre pure) pour se purifier.
- Le vingt-sixième : Parmi les causes légitimant le recours au *« Tayamoum »* on peut citer la maladie que l'utilisation de l'eau risque d'aggraver. Dans ce cas-là, il

est tout à fait permis au malade de recourir au *« Tayamoum »*

- Le vingt-septième : Parmi les autres causes légitimant le recours à ce dernier, il y a celles de la personne qui est en voyage ou fait ses besoins naturels et qui ne trouve pas d'eau à sa disposition. A noter qu'il est toutefois permis au malade de recourir au *« Tayamoum »,* même en cas de disponibilité de l'eau, s'il y a risque d'aggraver sa maladie. Par contre, lorsque la personne se trouve en voyage ou dans un lieu fixe (sans être malade), le recours à la terre pure n'est valable qu'en absence de l'eau.
- Le vingt-huitième : Tout ce qui sort des parties naturelles de la personne comme urine, gaz (ou selles) suffit à invalider ses ablutions mineures.
- Le vingt-neuvième : Selon une autre version : L'invalidation est donc constatée devant ces deux cas de figure. Par ailleurs le fait de toucher ses parties intimes ne remet nullement en cause la validité des petites ablutions.
- Le trentième : La recommandation d'utiliser un terme bien approprié pour décrire une chose dont le simple énoncé risque de susciter de la gêne auprès des gens tel que décrit dans ce verset *« Ou si l'un de vous revient du lieu ou il a fait ses besoins ».* Allusion faite aux lieux d'aisance.
- Le trente-et-unième : Le fait de toucher la femme avec une envie ou avec un plaisir suffit à invalider ses ablutions mineures.
- Le trente-deuxième : Pour que le recours à la terre pure soit valable, il faudrait constater l'absence de l'eau.
- Le trente-troisième : Même en étant en pleine prière, le *« Tayamoum »* devient invalide juste avec l'arrivée de l'eau, car Allah permet une telle faveur lors de l'absence d'eau.
- Le trente-quatrième : Quand le moment de la prière entre en vigueur et que la personne ne trouve pas d'eau sur place, elle doit impérativement aller la chercher. Car l'inexistence de l'eau ne peut être constatée lorsque le sujet ne s'efforce pas d'aller la chercher.
- Le trente-cinquième : Si la quantité d'eau ne lui suffit pas pour accomplir ses ablutions, la personne se doit d'utiliser ce qu'il y a comme quantité, quitte à compléter ses ablutions avec de la terre pure.
- Le trente-sixième : Même en perdant de ses caractéristiques naturelles, le recours à l'eau doit passer avant le recours à la terre pure (ou le *Tayamoum)*. C'est-à-dire qu'elle restera toujours considérée comme purifiante. Car Allah le Très Haut a bien dit : *« Et que vous ne trouviez pas d'eau »*
- Le trente-septième : Il faudrait faire précéder le *« Tayamoum »* d'une intention. D'où Sa parole : *« Alors recourez à la terre pure »* c'est-à-dire avec résolution.
- Le trente-huitième : Tout ce qui est considéré comme *« terre pure »* que renferme le sol de la terre à l'image de la poussière, de la pierre peut servir de *« Tayamoum »* comme rapporté dans le verset : *« Passez-en sur vos visages et vos mains ».* Néanmoins, la prépondérance et la préférence sont données à la terre pure empreinte de poussière.
- Le trente-neuvième : Il n'est pas valable de recourir au *« Tayamoum »* avec de la terre souillée et ce, pour le caractère désagréable que suscite une telle répugnance.
- Le quarantième : Il suffit en guise de *« Tayamoum »* de faire passer de la terre pure uniquement sur le visage et les deux mains, sans pour autant toucher aux autres parties du corps.
- Le quarante-et-unième : L'expression

« Vos visages » englobe l'ensemble du visage à essuyer tout en évitant bien sûr de laisser la poussière pénétrer à l'intérieur de la bouche ou du nez ou même au fond des poils, aussi légers soient-ils.

- Le quarante-deuxième: Contrairement aux ablutions avec de l'eau où Allah exige le lavage des mains jusqu'aux coudes, pour le *« Tayamoum »*, il est fait juste mention du passage de la terre pure sur les mains.
- Le quarante-troisième: le verset généralise le recours au *« Tayamoum »* devant tout type d'impureté, qu'elle soit majeure ou mineure. Surtout devant le cas de saleté du corps, car Allah le Très Haut a fait tout simplement du *« Tayamoum »* un substitut à la place de l'eau comme le soutient le verset mais pas au point de le rendre tributaire de telle et telle chose. [Selon une version défendue par un grand nombre de savants, le *« Tayamoum »* ne s'applique pas à l'état de saleté du corps pour la simple raison que le contexte auquel il s'applique est celui des impuretés].
- Le quarante-quatrième: Qu'il s'agisse de l'impureté majeure ou mineure le recours au *« Tayamoum »* consiste à faire passer la terre pure sur le visage et les deux mains.
- Le quarante-cinquième: Il est valable toutefois de se résoudre à la même intention devant les deux types d'impuretés et ce, eu égard au caractère général et absolu du verset concernant le *« Tayamoum »*
- Le quarante-sixième: Il suffit d'essuyer, que ce soit à mains nues ou à l'aide d'un objet, sachant qu'Allah dit: *« Passez-en »* sans pour autant citer avec quoi s'accomplit le geste. Ce qui prouve sa permission en recourant à toute chose.
- Le quarante-septième: Il faudrait que les gestes obéissent à un enchaînement lors de l'accomplissement du *« Tayamoum »* comme c'est le cas pour les ablutions mineures car Allah commença par parler de l'essuyage du visage puis de celui des mains.
- Le quarante-huitième: En fonction des règles qu'il nous a prescrites, Allah le Très Haut ne veut pas nous accabler de gêne ou de contrainte. Au contraire, il s'agit là d'une miséricorde de Sa part envers Ses serviteurs en vue de les purifier et, d'accomplir Son bienfait sur eux.
- Le quarante-neuvième: La purification extérieure avec de l'eau et de la terre pure constitue à bien des égards le complément de la purification intérieure (celle du cœur) à travers l'adoration d'un Dieu Unique et d'un repentir sincère.
- Le cinquantième: S'il est admis que la purification avec de la terre pure n'enlève aucune impureté de façon concrète, décelable de visu, il reste qu'elle trouve toute sa signification à travers la soumission à un commandement d'Allah le Très Haut.
- Le cinquante-et-unième: Il appartient à l'homme de bien réfléchir sur le bienfondé et sur les secrets des préceptes d'Allah concernant aussi bien la purification qu'autre chose et ce, pour accroître sa science et sa connaissance en la matière et pour aspirer à davantage de reconnaissance et d'amour envers Allah le Très Haut pour toutes ces lois décrétées grâce auxquelles le serviteur se verra ainsi hissé à un rang supérieur et sublime.

(7). *« Et rappelez-vous le bienfait d'Allah sur vous, ainsi que l'alliance qu'Il a conclue avec vous quand vous avez dit: « Nous avons entendu et nous avons obéi. »Et craignez Allah. Car Allah connaît parfaitement le contenu des cœurs ».*

Allah le Très Haut ordonne à Ses

serviteurs d'évoquer Ses bienfaits relatifs à la religion et à ce bas-monde que ce soit avec leurs langues ou avec leurs cœurs. Car à travers l'évocation continue de Ses bienfaits, il y a quelque part ce signe de reconnaissance et d'amour envers Lui et cela traduit la soumission du cœur face à Ses faveurs. Cela permet aussi à la personne de se débarrasser de son orgueil par la grâce des bienfaits religieux et par l'accroissement de la faveur d'Allah et de Son bienfait. *« Ainsi que l'alliance »*. C'est-à-dire rappelez-vous de l'alliance *« Qu'Il a conclue avec vous »*

Cela ne veut nullement dire qu'ils ont exprimé et énoncé oralement cet engagement et cette alliance. Seulement leur foi en Allah et en Son Messager les a poussés à respecter scrupuleusement cet engagement, comme en témoigne le verset: *« Quand vous avez dit : Nous avons entendu et nous avons obéi »*. En clair, nous avons entendu ce que Tu nous as ordonné de faire en vertu de Tes signes aussi bien coraniques que cosmiques, et ce avec perception, compréhension, obéissance et soumission. Nous avons obéi, par soumission à ce que Tu nous as commandé et nous avons obéi, par l'abandon de ce que Tu nous as interdit. Chose qui généralise tous les préceptes religieux, manifestes ou cachés. Cela veut dire aussi que les croyants évoquent en cela l'alliance et l'engagement d'Allah envers eux, en les ayant présents à l'esprit tout en s'efforçant d'appliquer de manière complète sans négliger quoi que ce soit de ce qu'il leur est ordonné de faire. *« Et craignez Allah »* en toute circonstance. *« Car Allah connaît parfaitement le contenu des cœurs »* comme idées, secrets et pensées. Faites en sorte qu'Il ne découvre pas dans vos cœurs des choses déplaisantes et gardez-vous d'émettre des choses à même de susciter Son mécontentement. Remplissez vos cœurs avec Sa connaissance, Son amour et Ses recommandations, car si vous êtes ainsi, Il vous pardonnera les péchés et multipliera vos bonnes actions car Il connaît la bonté de vos cœurs.

(8). *« Ô les croyants ! Soyez stricts (dans vos devoirs) envers Allah et (soyez) des témoins équitables. Et que la haine pour un peuple ne vous incite pas à être injustes. Pratiquez l'équité : cela est plus proche de la piété. Et craignez Allah. Car Allah est certes Parfaitement connaisseurs de ce que vous faites. ».*

En d'autres termes, vous, dont la foi pousse à croire à ce qui vous est ordonné de faire, soyez fermes dans vos obligations envers Allah. *« Et soyez des témoins équitables »* à travers vos gestes, qu'ils soient manifestes ou cachés et que cela doit être fait uniquement pour Allah et non à des fins bassement matérielles. Et faites preuve de justice sans outrance et sans négligence, que ce soit dans vos actes ou dans vos paroles, que ce soit envers le proche ou le lointain, l'ami ou l'ennemi. *« Et que la haine pour un peuple ne vous incite pas à être injustes »*. Comme le fait un être dépourvu de sens d'équité et de justice. Au contraire, de la même manière que vous vous montriez équitables lors de vos témoignages en faveur de vos proches, montrez-vous équitables aussi lors de vos témoignages en faveur de votre ennemi. Quitte à ce qu'il s'agisse d'un mécréant ou d'un hérétique. Car cela n'empêche pas d'être équitable envers lui et d'accepter ce qu'il dit comme vérité sans tenir compte de sa nature. On ne refuse pas la vérité à quelqu'un en tant que tel car c'est injuste d'agir ainsi : *« Pratiquez l'équité : cela est plus proche de la piété. »*. C'est-à-dire : Chaque fois que vous tenez à être équitables et que vous vous efforcer d'être

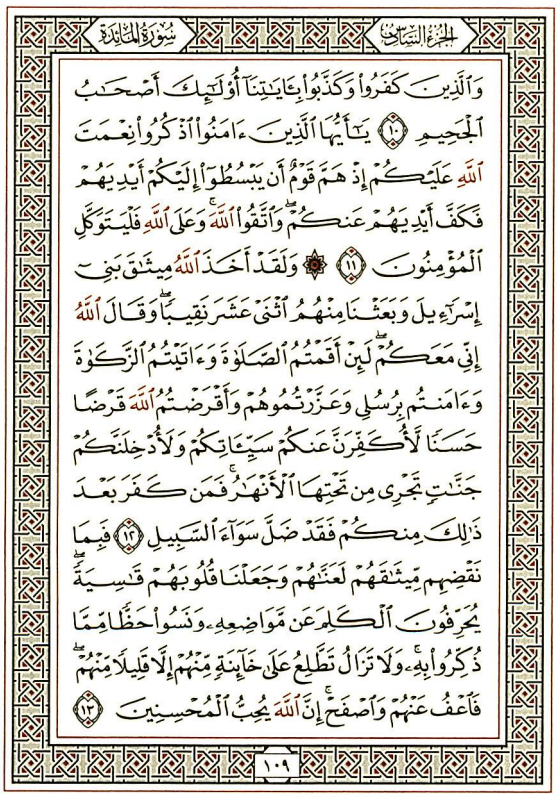

justes, vous vous rapprochez ainsi de la piété du cœur. Lorsqu'il y a justice, la piété est présente. *« Car Allah est certes Parfaitement Connaisseur de ce que vous faites »,* en vous récompensant en fonction de vos œuvres, qu'elles soient bonnes ou mauvaises, futiles ou importantes. De façon hâtive ou à terme.

﴿٩﴾-﴿١٠﴾. *« Allah a promis à ceux qui croient et font de bonnes œuvres qu'il y aura pour eux un pardon et une énorme récompense. Quant à ceux qui ne croient pas et traitent de mensonge Nos preuves, ceux-là sont des gens de l'Enfer ».*

Allah le Très Haut, Celui qui tient à Sa promesse, le plus véridique dans Ses paroles, a promis à ceux qui ont foi en Lui, en Ses Livres, en Ses Messagers et au Jour dernier et qui *« font de bonnes œuvres »* en tant qu'obligations religieuses et actes surérogatoires, survient alors l'absolution de leurs péchés, et le pardon de leurs fautes avec ses conséquences, ainsi qu'une énorme récompense dont Lui Seul connaît l'importance. *« Quant à ceux qui ne croient pas et traitent de mensonge Nos preuves »* portant sur la vérité évidente en refusant de les croire après leur avoir pourtant montré certaines réalités *« Ceux-là sont des gens de l'enfer »* dignes de ne pas se séparer de lui à l'image de deux entités inséparables.

﴿١١﴾. *« Ô croyants! Rappelez-vous le bienfait d'Allah à votre égard, le jour où un groupe d'ennemis s'apprêtait à porter la main sur vous (en vue de vous attaquer) et qu'Il repoussa leur tentative. Et craignez Allah. C'est en Allah que les croyants doivent placer leur confiance ».*

Allah le Très Haut rappelle à Ses serviteurs un immense bienfait en leur faveur, tout en les exhortant à l'avoir toujours présent à l'esprit et à l'évoquer. Comme ils considéraient la victoire militaire sur l'ennemi (prise du butin, conquête du territoire, capture de prisonniers) comme étant un bienfait. Ils doivent aussi considérer comme bienfait d'Allah sur eux Sa protection lorsqu'Il écarta d'eux la main de l'ennemi, non sans faire subir l'opprobre à ce dernier en faisant retourner contre lui ses propres stratagèmes. Donc le fait de ne pouvoir arriver à leurs fins envers les croyants est en soi une victoire pour ces derniers, de la part d'Allah. Ils doivent lui rendre grâce, L'adorer et L'évoquer constamment.

Cela s'applique à celui qui ose faire du mal aux croyants, qu'il s'agisse de mécréants, d'hypocrites ou d'oppresseurs dont Allah repousse les méfaits envers les musulmans ; c'est le sens du contenu de ce verset.

Ensuite Allah leur montre le moyen sur lequel ils doivent s'appuyer pour prendre

le dessus sur l'ennemi et même sur tous les obstacles qui se dressent sur leur chemin, en disant : *« C'est en Allah que les croyants doivent placer leur confiance. »* C'est-à-dire de compter sur Lui lorsqu'il s'agit pour eux de recourir à ce qui leur est bénéfique pour leur religion et leur vie ici-bas. Cela passe par le fait de reconnaître la faiblesse de leur force et de leur puissance et de placer toute leur confiance en Allah pour obtenir ce qu'ils veulent. Et puis, c'est en fonction de la foi de l'homme que s'apprécie sa confiance en Allah. Cela fait d'ailleurs partie des obligations du cœur.

﴿١٢-١٣﴾. *« Et Allah certes prit l'engagement des enfants d'Israël. Nous nommâmes douze chefs d'entre eux. Et Allah dit : « Je suis avec vous, pourvu que vous accomplissiez la ṣalât, acquittiez la Zakat, croyiez en Mes Messagers, les aidiez et fassiez à Allah un bon prêt. Alors, certes, J'effacerai vos méfaits, et vous ferai entrer aux Jardins sous lesquels coulent les ruisseaux. Et quiconque parmi vous, après cela, mécroit, s'égare du droit chemin. Et puis, à cause de leur violation de l'engagement, Nous les avons maudits et avons endurci leurs cœurs : ils détournent les paroles de leur sens et oublient une partie de ce qui leur a été rappelé. Tu ne cesseras de découvrir leur trahison, sauf d'un petit nombre d'entre eux. Pardonne-leur donc et oublie [leurs fautes]. Car Allah aime, certes les bienfaisants ».*

Allah le Très Haut nous informe ici de la prise d'un engagement solide et sûr de Sa part envers les enfants d'Israël, non sans mentionner la nature de l'engagement, la rétribution qui est destinée à ceux qui tiennent leur promesse ainsi que la punition qui est réservée à ceux qui en font fi. Ensuite Allah parle de ce qu'ils doivent accomplir et de ce qu'ils doivent recevoir en conséquence : *« Et Allah certes prit l'engagement des enfants d'Israël ».* C'est-à-dire leur engagement sûr et solide. *« Nous nommâmes douze chefs d'entre eux. »* Un chef connaisseur à la tête de ses subalternes pour qu'il soit leur superviseur en les exhortant à accomplir ce qui leur a été ordonné d'accomplir, tout en les appelant à le faire. *« Et Allah dit »,* c'est-à-dire aux chefs ayant subi ce qu'ils ont subi comme peines *« Je suis avec vous. »* C'est-à-dire : à travers Mon aide et Mon soutien car l'aide se mesure à l'aune des moyens mis, comme on dit. Ensuite, Il fit part de l'engagement prit en disant : *« Pourvu que vous accomplissiez la Ṣalât »* de façon manifeste ou en secret tout en observant avec assiduité ses conditions et ses obligations. *« Acquittiez la Zakat »* pour ceux qui en ont besoin. *« Croyiez en Mes messagers »* sans exception dont le meilleur et le plus parfait d'entre eux Mouḥammed (ﷺ). *« Les aidiez »* en exaltant leur grandeur et en leur vouant ce qu'ils méritent comme respect et obéissance de votre part. *« Et fassiez à Allah un bon prêt »* qui se traduit par l'aumône et la bienveillance découlant de la sincérité, de la loyauté ainsi que du gain licite. En accomplissant tout cela *« alors, certes, J'effacerai vos méfaits, et vous ferai entrer aux Jardins sous lesquelles coulent les ruisseaux. »* Ainsi Il leur rassembla à la fois l'acquisition de la chose préférée à travers le Paradis et sa félicité et l'éloignement de la chose détestée à travers l'expiation des péchés, tout en refoulant ce qui en découle comme châtiment. *« Et quiconque parmi vous, après cela, mécroit ».* C'est à dire après le pacte et l'alliance rendus solides par la foi et par l'engagement pris, conjugués à la promesse de la récompense, *« S'égare du droit chemin »* de façon consciente et volontaire. Cet homme-là mérite ce que méritent les égarés comme

privation de récompense et obtention du châtiment. C'est comme s'il est dit : *« Ah ! Si j'avais su ce qu'ils avaient fait ? Avaient-ils tenu leur promesse envers Allah ou au contraire ? »* Allah fit part ensuite de leur trahison en disant : *« Et puis, à cause de leur violation de l'engagement »* Nous leur avons fait subir plusieurs châtiments :

- Le premier : *« Nous les avons maudits »* en les chassant et en les privant de notre miséricorde. Car de la sorte, ils n'ont fait que fermer devant eux les portes de la miséricorde découlant de leur violation du pacte et qui constitue la cause essentielle.
- Le deuxième : Sa parole : *« Et endurci leurs cœurs »* pour devenir insensibles aux prêches, aux versets, voire même, aux mises en garde. Ils n'avaient ni envie d'une bonne chose ni peur d'une mauvaise. Déjà, une telle situation, fait partie des pires châtiments que subit l'homme en ayant un cœur de cette nature au point où la guidance et le bienfait ne peuvent rien pour lui.
- Le troisième : *« Ils détournent les paroles de leur sens »* en faisant une lecture diamétralement opposée aux enseignements d'Allah et de Son messager.
- Le quatrième : *« Et oublient une partie de ce qui leur a été rappelé ».* Allusion faite à la *« Torah »* révélée au Prophète Moise (salut sur lui), pour dire qu'ils ont été éprouvés par le phénomène de l'oubli et ce, en guise de punition. Un oubli qui les avait poussés à délaisser bien des choses, au point de ne pouvoir accomplir convenablement ce qui leur avait été ordonné d'accomplir. Cela concerne les gens du Livre qui sont allés jusqu'à renier une partie de ce qui a été cité dans leur Livre ou un évènement qui s'est déroulé à leur époque.
- Le cinquième : La trahison de façon continue envers Allah et envers les croyants, comme en témoigne le verset : *« Tu ne cesseras de découvrir leur trahison. »* Parmi les grandes trahisons de leur part, on peut toutefois citer leur tendance à cacher – à ceux qui leur donnaient, pourtant, conseil et qui avaient de bonnes intentions envers eux – la vérité en les laissant se morfondre dans leur mécréance. Donc, cela constitue une grande trahison.

D'ailleurs de tels comportement malsains, au demeurant condamnables, sont le propre de toute personne se reconnaissant dans ces gens-là. Cela étant, quiconque n'obéit pas à ce que Allah ordonne de faire, tout en faisant fi de l'engagement pris, aura sa part de malédiction, de durcissement de cœur et de malheur suite à sa tendance à détourner les paroles de leur sens, en travestissant ainsi la vérité et en faisant l'impasse sur une partie de ce qui lui a été rappelé. Cela révèle la trahison, contre laquelle nous implorons Allah le Très Haut, de nous épargner.

Allah le Très Haut décrit *« ce qui leur a été rappelé »* comme étant une part, car cela constitue l'une des plus importantes parts que puisse obtenir l'homme, sachant que toute autre part est propre à la vie ici-bas, comme rapporté dans ce verset : *« Puis Qâroûn se porta au-devant de son peuple dans ses plus beaux atours. Ceux qui convoitaient la vie d'ici-bas s'écrièrent : « Plût au ciel que nous fussions dotés de richesses semblables à celles qu'a reçues Qâroûn, il détient une part immense ! ».*

Au sujet de la part profitable à son auteur, Allah le Très Haut dit : *« (Mais une telle attitude) n'est donnée qu'à ceux qui se sont montrés patients ; elle n'est accordée qu'à ceux qui détiennent une faveur immense ».*

Sa parole: *« Sauf d'un petit nombre d'entre eux »* qui ont tenu leur promesse envers Allah qui, au retour, les a comblés de réussite et les a guidés dans le droit chemin. *« Pardonne-leur donc et oublie [leurs fautes] ».* C'est-à-dire ne les condamne pas pour ce qui provient d'eux comme méfaits susceptibles d'être pardonnés. Sois indulgent; cela relève de la bienfaisance, car *« Allah aime certes les bienfaisants ».* Et la bienfaisance consiste justement à adorer Allah comme si tu Le vois, car si toi tu ne Le vois pas, Lui par contre te voit.

(14). *« Et de ceux qui disent: « Nous sommes chrétiens », Nous avons pris leur engagement. Mais ils ont oublié une partie de ce qui leur a été rappelé. Nous avons donc suscité entre eux l'inimitié et la haine jusqu'au Jour de la résurrection. Et Allah les informera de ce qu'ils faisaient ».*

C'est-à-dire tout comme nous avons pris l'engagement et l'alliance sur les juifs nous les avons aussi pris sur ceux qui ont dit: *« Nous sommes chrétiens.»* en référence à Jésus fils de Marie, et qui avaient purifié leurs âmes par la foi en Allah, en Ses Messagers et en ce qui leur avait été révélé. Mais ils ont violé l'engagement et *« oublié une partie de ce qui leur a été rappelé »* d'un oubli en matière de connaissance et de pratique. *« Nous avons donc suscité entre eux l'inimitée et la haine jusqu'au Jour de la résurrection »* c'est-à-dire: Nous avons mis les uns sous le joug des autres, de quoi créer une situation intenable au point de créer de la haine et d'animosité qui s'étalera jusqu'au jour de la résurrection. Chose qui est d'ailleurs vérifiée sur le terrain. En effet, les chrétiens continuent toujours d'entretenir la haine, l'inimitié et la discorde entre eux *« Et Allah les informera de ce qu'ils faisaient »*

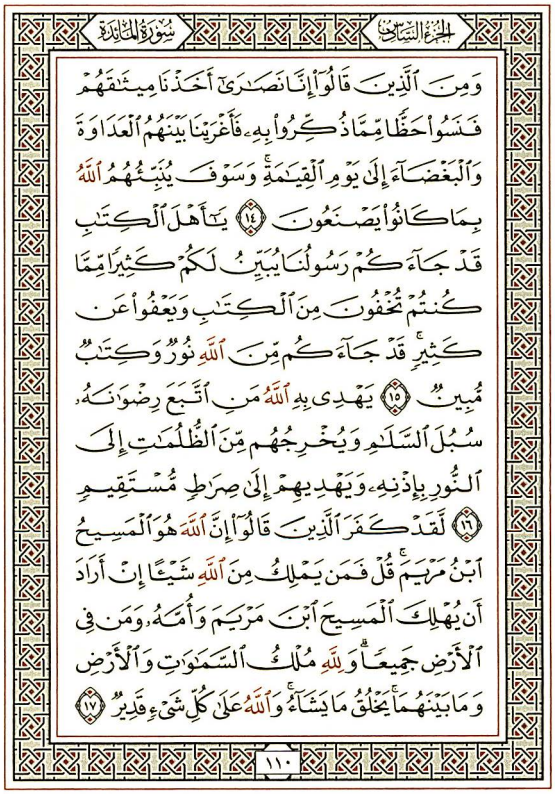

(15)-(16). *« Ô gens du Livre! Notre Messager (Mouhammed) vous est certes venu, vous exposant beaucoup de ce que vous cachiez du Livre, et passant sur bien d'autres choses! Une lumière et un Livre explicite vous sont certes venus d'Allah! Par ceci (le Coran) Allah guide aux chemins du salut ceux qui cherchent Son agrément. Et Il les fait sortir des ténèbres à la lumière par Sa grâce. Et Il les guide vers un chemin droit ».*

Après avoir cité l'engagement qu'Il a prit des gens du Livre que sont les juifs et les chrétiens, puis leur violation de cet engagement à l'exception d'une minorité d'entre eux, Allah le Très Haut leur a ensuite tous ordonné de croire au prophète Mohammed (ﷺ), à travers un verset indiquant de façon catégorique l'authenticité de sa prophétie et qui consiste à leur montrer beaucoup de choses qu'ils dissimulaient aux gens, y compris au

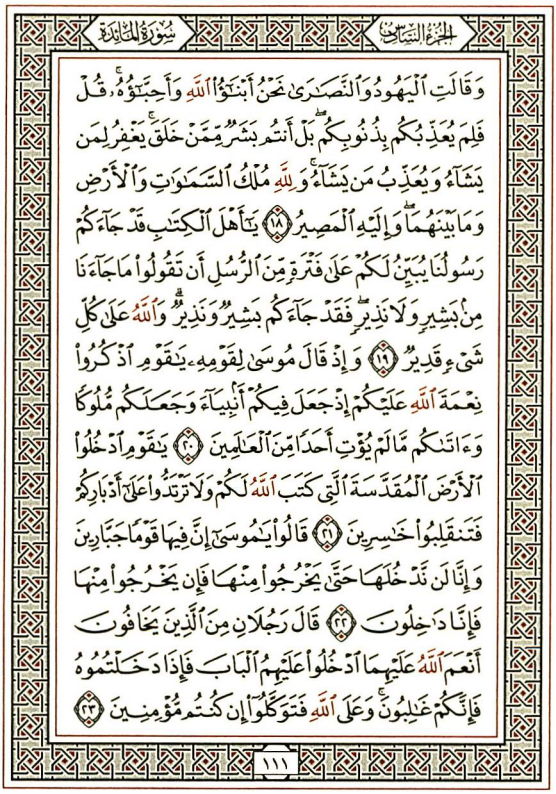
الجزء السابع سورة المائدة
وَقَالَتِ ٱلْيَهُودُ وَٱلنَّصَٰرَىٰ نَحْنُ أَبْنَٰٓؤُا۟ ٱللَّهِ وَأَحِبَّٰٓؤُهُۥ ۚ قُلْ
فَلِمَ يُعَذِّبُكُم بِذُنُوبِكُم ۖ بَلْ أَنتُم بَشَرٌ مِّمَّنْ خَلَقَ ۚ يَغْفِرُ لِمَن
يَشَآءُ وَيُعَذِّبُ مَن يَشَآءُ ۚ وَلِلَّهِ مُلْكُ ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَٱلْأَرْضِ
وَمَا بَيْنَهُمَا ۖ وَإِلَيْهِ ٱلْمَصِيرُ ﴿١٨﴾ يَٰٓأَهْلَ ٱلْكِتَٰبِ قَدْ جَآءَكُمْ
رَسُولُنَا يُبَيِّنُ لَكُمْ عَلَىٰ فَتْرَةٍ مِّنَ ٱلرُّسُلِ أَن تَقُولُوا۟ مَا جَآءَنَا
مِنۢ بَشِيرٍ وَلَا نَذِيرٍ ۖ فَقَدْ جَآءَكُم بَشِيرٌ وَنَذِيرٌ ۗ وَٱللَّهُ عَلَىٰ كُلِّ
شَىْءٍ قَدِيرٌ ﴿١٩﴾ وَإِذْ قَالَ مُوسَىٰ لِقَوْمِهِۦ يَٰقَوْمِ ٱذْكُرُوا۟
نِعْمَةَ ٱللَّهِ عَلَيْكُمْ إِذْ جَعَلَ فِيكُمْ أَنۢبِيَآءَ وَجَعَلَكُم مُّلُوكًا
وَءَاتَىٰكُم مَّا لَمْ يُؤْتِ أَحَدًا مِّنَ ٱلْعَٰلَمِينَ ﴿٢٠﴾ يَٰقَوْمِ ٱدْخُلُوا۟
ٱلْأَرْضَ ٱلْمُقَدَّسَةَ ٱلَّتِى كَتَبَ ٱللَّهُ لَكُمْ وَلَا تَرْتَدُّوا۟ عَلَىٰٓ أَدْبَٰرِكُمْ
فَتَنقَلِبُوا۟ خَٰسِرِينَ ﴿٢١﴾ قَالُوا۟ يَٰمُوسَىٰٓ إِنَّ فِيهَا قَوْمًا جَبَّارِينَ
وَإِنَّا لَن نَّدْخُلَهَا حَتَّىٰ يَخْرُجُوا۟ مِنْهَا فَإِن يَخْرُجُوا۟ مِنْهَا
فَإِنَّا دَٰخِلُونَ ﴿٢٢﴾ قَالَ رَجُلَانِ مِنَ ٱلَّذِينَ يَخَافُونَ
أَنْعَمَ ٱللَّهُ عَلَيْهِمَا ٱدْخُلُوا۟ عَلَيْهِمُ ٱلْبَابَ فَإِذَا دَخَلْتُمُوهُ
فَإِنَّكُمْ غَٰلِبُونَ ۚ وَعَلَى ٱللَّهِ فَتَوَكَّلُوٓا۟ إِن كُنتُم مُّؤْمِنِينَ ﴿٢٣﴾
١١١

commun des mortels appartenant à leur religion. Si par *« science »* il est fait allusion à eux en leur qualité de détenteurs exclusifs de cette science, celui qui tenait à apprendre celle-ci n'avait d'autre choix que de se diriger vers eux. Quand le Messager d'Allah (ﷺ) reçut le Saint Coran à travers lequel il est fait part de ce qu'ils cachaient les uns aux autres – en sa qualité d'illettré qui ne pouvait pourtant ni lire ni écrire – cela a constitué un argument probant quant au caractère péremptoire de son message comme par exemple les qualité du Prophète Mouḥammed (ﷺ) décrites dans leurs Livres, l'annonce de sa venue, des passages parlant de la lapidation et tout ce qui va dans ce sens. *« Et passant sur bien d'autres choses »* qui par sagesse ne méritent pas d'être citées. *« Une lumière et un Livre explicite vous sont certes venus d'Allah »* et qui est Le Coran qui permet de s'éclairer dans les ténèbres de l'ignorance et de l'obscurantisme et dont les créatures trouveront tout ce dont elles ont besoin comme matières relatives aussi bien à leur religion qu'à leur vie ici-bas, comme connaissances sur Allah, Ses Noms, Ses attributs et Ses actes et comme connaissances portant sur les règles religieuses et juridiques.

Ensuite, il est fait mention de ceux qui, en vertu de ce Coran, se verront guidés dans le droit chemin, ainsi que la raison qui pousse l'homme à atteindre un tel objectif, comme le soutien le verset : *« Allah guide aux chemins du salut ceux qui cherchent Son agrément.* » C'est-à-dire : Il guide en vertu de ce Coran celui qui tient et s'efforce d'atteindre l'agrément d'Allah vers un objectif des plus sains : Les chemins du salut, lesquels préservent l'individu du châtiment et le mènent tout droit vers la demeure du salut qui n'est autre que la connaissance de la vérité et son application de façon globale ou détaillée.

« Et Il les fait sortir des ténèbres » de la mécréance, de l'hérésie, de la désobéissance, de l'ignorance et de la distraction vers la lumière de la foi, de la sunna, de l'obéissance, de la science et de l'évocation. Toutes ces formes de guidance se font par la volonté d'Allah. Quand Il décide, la chose aura lieu et quand Il ne décide pas, celle-ci n'aura pas lieu. *« Et Il les guide vers un droit chemin ».*

﴿١٧﴾-﴿١٨﴾. *« Certes, sont mécréants ceux qui disent : « Allah, c'est le Messie, fils de Marie ! »Dis : « Qui donc détient quelque chose d'Allah (pour l'empêcher), s'il voulait faire périr le Messie, fils de Marie, ainsi que sa mère et tous ceux qui sont sur la terre ?... A Allah seul appartient la royauté des cieux et de la terre et de ce qui se trouve entre les deux. Il crée ce qu'il veut. Et Allah est Om-*

nipotent. Les Juifs et les Chrétiens ont dit : « Nous sommes les fils d'Allah et Ses préférés » ; Dis : « Pourquoi donc vous châtie-t-Il pour vos péchés ? »En fait, vous êtes des êtres humains d'entre ceux qu'Il a créés. Il pardonne à qui Il veut et Il châtie qui Il veut. Et à Allah seul appartiennent la royauté des cieux et de la terre et ce qui se trouve entre les deux. Et c'est vers Lui que sera la destination finale »

Lorsqu'Allah le Très Haut fit part de la prise de l'engagement par les gens du Livre avec tout ce qui s'est passé comme violation de celui-ci de leur part, Il s'arrêta alors sur leurs paroles infâmes. Il mentionna ce qu'ont dit les chrétiens comme parole, parole qu'aucune communauté en dehors d'eux n'avait prononcée, selon lesquelles Allah est Lui-même le Messie fils de Marie. Leur présomption repose sur le fait qu'il s'agit d'un fils sans géniteur, tout en s'accommodant de cette fausse croyance. Et pourtant Eve sa semblable a été elle-même créée sans génitrice alors qu'Adam, à plus forte raison, a été tout bonnement créé sans géniteur et sans génitrice mais pas au point de leur reconnaître une possible divinité. Que dire alors du Messie ?

En montrant que leurs assertions découlent de leurs propres passions, dépourvues de toute preuve et de tout argument valable, Allah leur répondit avec des arguments explicites, en leur disant : *« Qui donc détient quelque chose d'Allah (pour L'empêcher), s'Il voulait faire périr le Messie, fils de Marie, ainsi que sa mère et tous ceux qui sont sur la terre ? »*.

Du moment que rien n'empêche Allah le Très Haut de faire périr ceux qui ont été cités dans le verset et que ces derniers n'ont aucun pouvoir de repousser Son châtiment, cela infirme purement et simplement la divinité de celui qui n'arrive ni à repousser un malheur ni à se mettre à l'abri d'une situation compromettante.

Parmi les arguments prouvant que *« A Allah »* seul *« appartiennent la royauté des cieux et de la terre »* dont Il dispose selon Son pouvoir cosmique, légal et juridique, alors que les créatures sont soumises à Sa volonté, est-il donc convenable d'avancer qu'un serviteur d'Allah, de surcroît dépourvu de toute chose devant Lui, soit une divinité à adorer, se suffisant de toute chose ? Cela relève de l'impossible bien sûr.

Seulement, il n'y a pas lieu de faire comme eux en s'étonnant de la création du Christ, Jésus fils de Marie, lequel fut créé sans géniteur. Car Allah *« Crée ce qu'Il veut »*. Il crée ce qu'Il veut. Il crée à partir d'un père et d'une mère comme c'est le cas de tous les humains. Il a créé uniquement à partir du père sans la mère comme ce fut le cas avec Eve. Il a créé uniquement à partir de la mère sans le père comme fut le cas avec Jésus. Et Il a bel et bien créé Adam sans père et sans mère. De par Sa volonté puissante qui fait que rien ne lui est impossible, Allah diversifia Sa façon de créer. D'où Sa parole : *« Et Allah est Omnipotent. »*.

Aussi bien les juifs que les chrétiens, chacun d'entre eux s'évertue à émettre de fausses prétentions pour donner plus de crédit à ses paroles comme le fait de dire : *« Nous sommes les fils d'Allah et Ses préférés. »* L'expression *« fils »* dans leur langue renvoie à celle de *« préféré »*. En vérité, ils se moquent éperdument de la descendance car cela ne rentre pas dans leur doctrine sauf pour les Chrétiens au sujet de Jésus.

En réponse à leurs prétentions sans fondement, Allah dit *« Pourquoi donc vous châtie-t-Il pour vos péchés ? »*. Si vraiment vous êtes Ses préférés, Il ne vous châtiera pas [pour la simple raison qu'Allah ne

donne Sa préférence qu'à ceux qui accomplissent des choses qui impliquent Son agrément].

En vérité *« Vous êtes des êtres humains d'entre ceux qu'Il a crées »*, soumis à des règles d'équité et de faveurs. *« Il pardonne à qui Il veut et Il châtie qui Il veut »*, s'ils accomplissent ce qui est susceptible d'attirer l'absolution ou s'ils accomplissent ce qui les rend passibles de châtiment. *« A Allah seul appartiennent la royauté des cieux et de la terre et ce qui se trouve entre les deux. Et c'est vers Lui que sera la destination finale. »* C'est-à-dire: Quelle qualité a fait de vous ce que vous prétendez, alors que vous êtes de ceux qui appartiennent à Allah et de ceux qui retourneront auprès de Lui dans l'au-delà et qu'Il récompensera pour leurs œuvres.

(19). *« Ô gens du Livre! Notre Messager (Mouḥammed) est venu pour vous éclairez après une interruption des Messagers afin que vous ne disiez pas: « Il ne nous est venu ni annonciation ni avertisseur ». Voilà, certes, que vous est venu un annonciateur et un avertisseur. Et Allah est Omnipotent ».*

Allah le Très Haut appelle ici les gens du Livre – pour leur avoir accordé Sa faveur à travers ce qu'Il leur a révélé dans Son Livre – à croire en Son Messager Mouḥammed (ﷺ) et à Lui (Allah) rendre grâce pour l'avoir envoyé finalement *« après une interruption des Messagers »* eux qui en avaient grandement besoin. Chose qui appelle à la foi en lui et ce eu égard au fait qu'il leur montre toutes les recommandations divines ainsi que les préceptes religieux. Cependant, Allah infirma leur argument pour ne pas les voir dire: *« Il ne nous est venu ni annonciateur ni avertisseur ». Mais: « Voilà, certes, que vous est venu un annonciateur et un avertisseur »*, annonçant une rétribution hâtive ou à terme, des œuvres qui impliquent celle-ci, la nature de ceux qui s'activent à les accomplir, et mettant en garde contre un châtiment hâtif ou à terme, contre des œuvres susceptibles d'entraîner justement ce châtiment et la nature de ceux qui agissent en ce sens. *« Et Allah est Omnipotent »* si bien que les choses se soumettent à Son pouvoir par obéissance. Rien ne Lui résiste. De par Son pouvoir, Il envoya des Messagers et révéla des Livres; Il récompense celui qui leur obéit et punit celui qui leur désobéit

(20)-(26). *« (Souvenez-vous) lorsque Moïse dit à son peuple: « Ô mon peuple! Rappelez-vous le bienfait d'Allah sur vous, lorsqu'Il a désigné parmi vous des Prophètes. Et Il a fait de vous des rois. Et Il vous a donné ce qu'Il n'avait donné à nul autre au monde. Ô mon peuple! Entrez dans la terre sainte... »* jusqu'à la fin du récit. Lorsque, par Sa faveur, Allah sauva Moïse et son peuple des griffes de pharaon et de son armée, de leur emprisonnement et de leur asservissement, ils prirent la direction de leur patrie et de leurs demeures, c'est-à-dire la terre sainte et ses alentours. A l'approche de la terre sainte, alors qu'Allah leur avait rendu obligatoire le *« Djihâd »* contre l'ennemi afin de le chasser de leur terre, Moïse (salut sur lui) les exhorta et les appela à livrer combat à l'ennemi, en leur disant: *« Rappelez-vous le bienfait d'Allah sur vous »*, avec vos cœurs et vos langues, car son rappel suscite l'amour d'Allah pour vous et constitue un stimulant en faveur de Son adoration.

« Il a désigné parmi vous des Prophètes » qui vous appellent à la bonne direction, vous mettent en garde contre la mauvaise direction, vous incitent à la quête du bonheur éternel et vous font apprendre ce que vous ignoriez jusque-là. *« Et Il a fait de vous des rois »* pour agir librement après avoir été asservis par votre ennemi. Et maintenant vous ne l'êtes plus. Libre à

vous d'établir désormais votre religion. *« Et Il vous a donné »* des bienfaits religieux et matériels *« Ce qu'Il n'avait donné à nul autre dans les univers »*. Ils étaient les meilleures créatures de l'époque et les plus considérées aux yeux d'Allah le Très Haut. Il leur a accordé ce qu'Il n'a pas accordé aux autres.

Ainsi, Allah leur fit rappeler les bienfaits religieux et matériels, de quoi les pousser à consolider leur foi, à s'accommoder au *Djihâd* et à être prêts à le livrer, comme le soutient le verset : *« Ô mon peuple ! Entrez dans la terre sainte »*, c'est-à-dire sanctifiée, *« qu'Allah vous a prescrite »*. Il leur communiqua une information pour les rassurer, au cas où ils croiraient et ajouteraient foi à la parole d'Allah, selon laquelle Il leur avait prescrit d'entrer dans la terre sainte, le tout couronné par un triomphe sur leur ennemi. *« Et ne revenez point sur vos pas [en refusant de combattre] car vous retourneriez perdants.* ». Et ce, au risque de perdre la partie dans la vie ici-bas en laissant échapper la victoire sur l'ennemi et la conquête de votre terre ainsi que celle de l'au-delà en laissant échapper aussi la rétribution, avec tout ce que vous méritez – à cause de votre désobéissance – comme châtiment.

Ils ont émis quelque chose qui traduisait la faiblesse de leurs cœurs, le relâchement de leurs âmes et leur désintérêt envers l'injonction d'Allah et de Son Messager. *« Ils dirent : Ô Moïse, il y a là un peuple de géants »*, à la force physique impressionnante et de surcroît courageux. Ce qui fait que cela constitue un des obstacles nous empêchant d'y entrer. Ensuite ils dirent : *« Jamais nous n'y entrerons jusqu'à ce qu'ils sortent. S'ils en sortent, alors nous y entrerons.* ». Du reste, cela relève de la lâcheté et de l'absence de conviction de leur part. Sils avaient leur bon sens, ils auraient compris qu'après tout ils sont tous des fils d'Adam et que le plus fort d'entre eux est celui qui aura Allah à ses côtés car il n'y a de force et de puissance que par Allah. Et puis, ils auraient aussi compris que le triomphe sur l'ennemi sera de leur côté, du fait qu'Allah leur a promis cette issue heureuse de façon catégorique.

« Deux hommes d'entre ceux qui craignaient Allah le Très Haut » qui encourageaient sans cesse leur peuple et l'incitaient à combattre l'ennemi et à prendre possession de son pays *« Et qui étaient comblés par Lui »* de réussite et de la bonne parole (celle de la vérité) dont ils avaient grandement besoin dans ce genre de situation. Il les avait aussi comblés d'endurance et de conviction. *« Entrez chez eux par la porte ; puis quand vous serez entrés, vous serez sans doute les dominants.* » En d'autres termes, il vous suffit de foncer tout droit vers eux en ouvrant la porte pour que la victoire soit de votre côté. Une fois que vous entrerez, ils rendront les armes. Ensuite, il leur ordonna d'être armés pour cela. La meilleure façon de le faire, était de les appeler à ceci en leur disant : *« Et c'est en Allah qu'il faut avoir confiance, si vous êtes croyants.* ». Le fait de placer sa confiance en Allah – surtout dans ce type de situation – facilite à coup sûr les choses et constitue ainsi un gage de réussite contre l'ennemi. D'où l'obligation de s'en remettre à Allah et cela passe par le degré de foi. Cela dit, ni ces belles paroles ni les reproches n'eurent de l'effet sur eux. Preuve en est, leur réponse fut digne de gens avilis : *« Moïse ! Nous n'y entrerons jamais, aussi longtemps qu'ils y seront. Va donc, toi et ton Seigneur, et combattez tous deux. Nous resterons là où nous sommes. »*

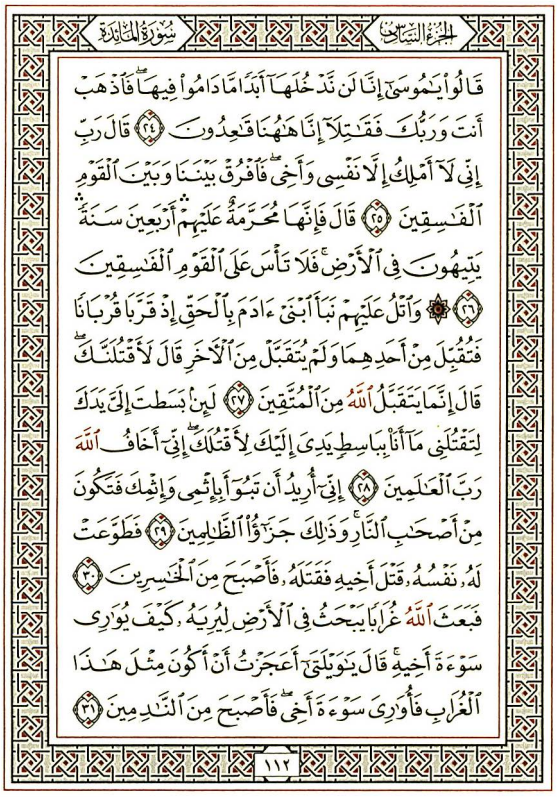
الجزء السادس — سورة المائدة

قَالُوا۟ يَٰمُوسَىٰٓ إِنَّا لَن نَّدْخُلَهَآ أَبَدًا مَّا دَامُوا۟ فِيهَا فَٱذْهَبْ
أَنتَ وَرَبُّكَ فَقَٰتِلَآ إِنَّا هَٰهُنَا قَٰعِدُونَ ﴿٢٤﴾ قَالَ رَبِّ
إِنِّى لَآ أَمْلِكُ إِلَّا نَفْسِى وَأَخِى فَٱفْرُقْ بَيْنَنَا وَبَيْنَ ٱلْقَوْمِ
ٱلْفَٰسِقِينَ ﴿٢٥﴾ قَالَ فَإِنَّهَا مُحَرَّمَةٌ عَلَيْهِمْ أَرْبَعِينَ سَنَةً
يَتِيهُونَ فِى ٱلْأَرْضِ ۗ فَلَا تَأْسَ عَلَى ٱلْقَوْمِ ٱلْفَٰسِقِينَ
﴿٢٦﴾ ۞ وَٱتْلُ عَلَيْهِمْ نَبَأَ ٱبْنَىْ ءَادَمَ بِٱلْحَقِّ إِذْ قَرَّبَا قُرْبَانًا
فَتُقُبِّلَ مِنْ أَحَدِهِمَا وَلَمْ يُتَقَبَّلْ مِنَ ٱلْءَاخَرِ ۚ قَالَ لَأَقْتُلَنَّكَ ۖ
قَالَ إِنَّمَا يَتَقَبَّلُ ٱللَّهُ مِنَ ٱلْمُتَّقِينَ ﴿٢٧﴾ لَئِنۢ بَسَطتَ إِلَىَّ يَدَكَ
لِتَقْتُلَنِى مَآ أَنَا۠ بِبَاسِطٍ يَدِىَ إِلَيْكَ لِأَقْتُلَكَ ۖ إِنِّىٓ أَخَافُ ٱللَّهَ
رَبَّ ٱلْعَٰلَمِينَ ﴿٢٨﴾ إِنِّىٓ أُرِيدُ أَن تَبُوٓأَ بِإِثْمِى وَإِثْمِكَ فَتَكُونَ
مِنْ أَصْحَٰبِ ٱلنَّارِ ۚ وَذَٰلِكَ جَزَٰٓؤُا۟ ٱلظَّٰلِمِينَ ﴿٢٩﴾ فَطَوَّعَتْ
لَهُۥ نَفْسُهُۥ قَتْلَ أَخِيهِ فَقَتَلَهُۥ فَأَصْبَحَ مِنَ ٱلْخَٰسِرِينَ
﴿٣٠﴾ فَبَعَثَ ٱللَّهُ غُرَابًا يَبْحَثُ فِى ٱلْأَرْضِ لِيُرِيَهُۥ كَيْفَ يُوَٰرِى
سَوْءَةَ أَخِيهِ ۚ قَالَ يَٰوَيْلَتَىٰٓ أَعَجَزْتُ أَنْ أَكُونَ مِثْلَ هَٰذَا
ٱلْغُرَابِ فَأُوَٰرِىَ سَوْءَةَ أَخِى ۖ فَأَصْبَحَ مِنَ ٱلنَّٰدِمِينَ ﴿٣١﴾
١١٢

Combien sont infâmes de telles paroles de leur part ! Combien est infâme aussi leur opposition à leur Prophète en ce moment critique où la raison exigeait pourtant de le soutenir et de mettre la main dans la main et non le contraire. C'est justement ici que réside la différence entre la communauté de notre Prophète Mouḥammed (ﷺ) et celle des autres Prophètes. En effet, lorsque le Messager d'Allah (ﷺ) consulta ses compagnons au sujet de l'option du combat le jour de *Badr*, sans obliger personne à le suivre pourtant, ceux-ci lui répondirent tout de suite : *« Si tu nous fais traverser cette mer, nous te suivrons. Et si tu nous entraînes jusqu'à Bark Al Ghamâd*, nous irons avec toi ! Nous ne répéterons pas ce qu'avait répété le peuple de Moïse à Moïse : *« Va donc, toi et ton Seigneur, et combattez tous deux. Nous resterons là où nous sommes. »* Mais nous, voici notre réponse : *« Va donc, toi et ton Seigneur, et combattez tous deux. Nous sommes à tes côtés. Avant toi, derrière toi, sur ta droite et sur ta gauche. »*

Quand Moïse (salut sur lui) assista à leur volte-face, il dit : *« Seigneur ! Je n'ai de pouvoir, vraiment, que sur moi-même et sur mon frère. »* C'est-à-dire que moi et mon frère, n'avons ni les moyens de les combattre ni de l'ascendant sur eux. *« Sépare-nous donc de ce peuple pervers »* et juge entre nous en faisant descendre Ton châtiment sur eux en fonction de ce que nécessite Ta sagesse. Cela prouve donc que leur parole et leur acte relevaient des péchés capitaux dignes de gens pervers. En réponse à l'appel de Moïse, Allah dit : *« Eh bien, ce pays leur sera interdit pendant quarante ans, durant lesquels ils erreront sur la terre. »*. En clair, comme punition relative à leur comportement, Nous leur interdiront l'entrée dans cette contrée qu'Allah leur a prescrite, pendant une quarantaine d'années. Période durant laquelle ils erreront sur la terre, sans pour autant trouver la bonne direction ni garder leur sérénité. Ceci est le châtiment qui leur a été réservé sur terre. Peut être que, de la sorte, Allah le Très Haut voulait leur faire expier les fautes et repousser d'eux un châtiment beaucoup plus important. D'autant plus que cela prouve qu'une punition consécutive à un péché commis peut prendre la forme de la disparition d'un bienfait déjà existant, d'un refoulement d'une colère dont les causes ont disparu ou son ajournement à un autre instant. Il se peut que la sagesse inhérente à toute cette période (les quarante ans), fut de laisser périr la majorité de ceux qui ont eu l'audace de répondre à Moïse de la sorte, avec des propos émanant de cœurs à la fois inquiets et instables. Bien plus, des cœurs habitués à être asservis à l'ennemi,

dépourvus d'ardeur qui puisse les transcender et les élever à des aspirations plus hautes. Et aussi de laisser le temps à une nouvelle génération de voir le jour, avide de triompher sur l'ennemi et refusant toute forme d'asservissement et de soumission qui empêche le bonheur.

Lorsqu'Allah le Très Haut vît Son Serviteur Moïse touché par la compassion pour les gens, plus particulièrement son peuple, au point de s'affliger pour lui, suite à ce châtiment ou même d'invoquer Allah de les en épargner alors qu'Allah l'a rendu inévitable, Il lui dit: *« Ne te tourmente donc pas pour ce peuple pervers. »* C'est-à-dire: Ne te chagrine pas et ne te désole pas de ce qui leur arrive car ce sont des gens pervers, et leur perversité est la cause de leur situation. Ce n'est nullement une injustice de Notre part.

﴿27﴾-﴿31﴾: *« Et raconte-leur en toute vérité l'histoire des deux fils d'Adam... »*. Jusqu'à la fin du récit. C'est-à-dire: raconte aux gens et informe-les fidèlement et sérieusement de l'évènement tragique ayant mis aux prises les deux fils d'Adam (Abel et Caïn) pour que les gens méditent cette histoire. A priori, ces deux fils étaient issus directement d'Adam comme le montre le contexte du verset, chose que soutiennent la majorité des exégètes. En d'autres termes, raconte-leur l'histoire portant sur une question d'offrande, comme en témoigne le verset: *« Les deux offrirent des sacrifices »* issus de leurs biens respectifs pour se rapprocher d'Allah. *« Celui de l'un fut accepté et celui de l'autre ne le fut pas »* et ce, à partir d'un signe émanant du ciel: chez les communautés antérieures, la coutume voulait que lorsqu'Allah acceptait une offrande, cela se vérifiait à travers un feu qui descendait du ciel pour la brûler.

Le fils dont l'offrande fut refusée, mu par l'envie et l'iniquité, dit à son frère *« Je te tuerai sûrement. »* Celui-ci, la bienveillance aidant – lui répondit: *« Allah n'accepte que de la part des pieux »*. Donc, quel crime et quelle faute ai-je commis pour mériter un tel sort? A part le fait d'être pieux envers Allah dont la piété est obligatoire aussi bien pour moi que pour toi, voire pour toute personne. Par *« pieux »*, il est fait allusion ici à ceux qui sont sincères envers Allah dans leurs œuvres et qui se conforment à la tradition du Prophète (ﷺ) dans leurs actes.

Ensuite, il lui répondit qu'il ne voulait nullement répondre à sa menace de le tuer ni pour se défendre ni pour l'attaquer en lui disant: *« Si tu étends vers moi ta main pour me tuer, moi, je n'étendrai pas vers toi ma main pour te tuer. »* Non pas par lâcheté ou par faiblesse de ma part mais parce que *« je crains Allah, le Seigneur de l'univers »*.

D'ailleurs, celui qui craint Allah n'oserait pas commettre de péchés. Surtout les péchés capitaux.

Il s'agit donc là d'une manière de dissuader toute personne de commettre un homicide. Il faudrait à ce titre éprouver de la peur et de la crainte envers Allah le Très Haut. *« Je veux que tu partes avec le péché de m'avoir tué et avec ton propre péché. »*. C'est-à-dire si les choses en arrivent là, je préfère dans ce cas précis être tué plutôt que de tuer. Ainsi, tu porteras sur ton dos un double fardeau et *« Tu seras du nombre des gens du Feu. Telle est la récompense des injustes »*.

Cela prouve, si besoin est, que l'homicide fait partie des péchés capitaux qui vaudront au coupable l'entrée en Enfer. Mais tout cela n'arriva pas à dissuader le pécheur d'arriver à ses fins. Plus déterminé que jamais, incité par son âme pécheresse, il commit l'irréparable en tuant son propre frère, celui-là même pour

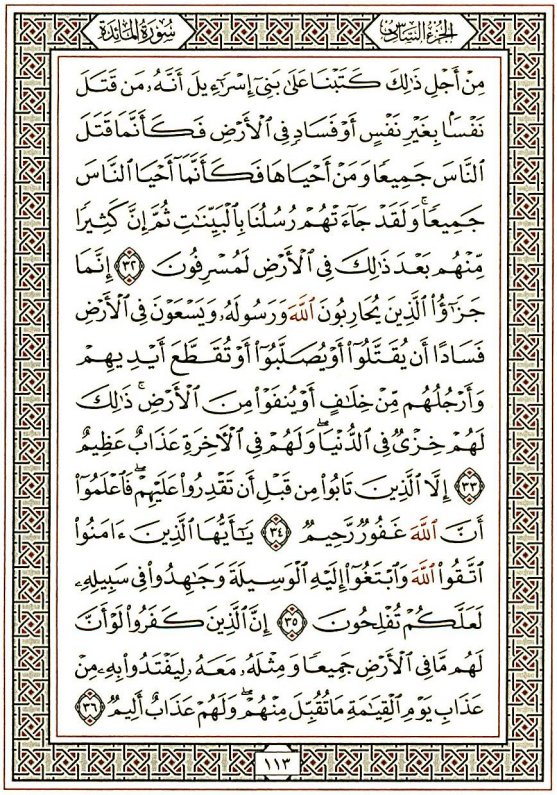
الجزء السادس سورة المائدة
مِنْ أَجْلِ ذَٰلِكَ كَتَبْنَا عَلَىٰ بَنِيٓ إِسْرَٰٓءِيلَ أَنَّهُۥ مَن قَتَلَ
نَفْسًۢا بِغَيْرِ نَفْسٍ أَوْ فَسَادٍ فِى ٱلْأَرْضِ فَكَأَنَّمَا قَتَلَ
ٱلنَّاسَ جَمِيعًا وَمَنْ أَحْيَاهَا فَكَأَنَّمَآ أَحْيَا ٱلنَّاسَ
جَمِيعًا ۚ وَلَقَدْ جَآءَتْهُمْ رُسُلُنَا بِٱلْبَيِّنَٰتِ ثُمَّ إِنَّ كَثِيرًا
مِّنْهُم بَعْدَ ذَٰلِكَ فِى ٱلْأَرْضِ لَمُسْرِفُونَ ﴿٣٢﴾ إِنَّمَا
جَزَٰٓؤُا۟ ٱلَّذِينَ يُحَارِبُونَ ٱللَّهَ وَرَسُولَهُۥ وَيَسْعَوْنَ فِى ٱلْأَرْضِ
فَسَادًا أَن يُقَتَّلُوٓا۟ أَوْ يُصَلَّبُوٓا۟ أَوْ تُقَطَّعَ أَيْدِيهِمْ
وَأَرْجُلُهُم مِّنْ خِلَٰفٍ أَوْ يُنفَوْا۟ مِنَ ٱلْأَرْضِ ۚ ذَٰلِكَ
لَهُمْ خِزْىٌ فِى ٱلدُّنْيَا ۖ وَلَهُمْ فِى ٱلْءَاخِرَةِ عَذَابٌ عَظِيمٌ
﴿٣٣﴾ إِلَّا ٱلَّذِينَ تَابُوا۟ مِن قَبْلِ أَن تَقْدِرُوا۟ عَلَيْهِمْ ۖ فَٱعْلَمُوٓا۟
أَنَّ ٱللَّهَ غَفُورٌ رَّحِيمٌ ﴿٣٤﴾ يَٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟
ٱتَّقُوا۟ ٱللَّهَ وَٱبْتَغُوٓا۟ إِلَيْهِ ٱلْوَسِيلَةَ وَجَٰهِدُوا۟ فِى سَبِيلِهِۦ
لَعَلَّكُمْ تُفْلِحُونَ ﴿٣٥﴾ إِنَّ ٱلَّذِينَ كَفَرُوا۟ لَوْ أَنَّ
لَهُم مَّا فِى ٱلْأَرْضِ جَمِيعًا وَمِثْلَهُۥ مَعَهُۥ لِيَفْتَدُوا۟ بِهِۦ مِنْ
عَذَابِ يَوْمِ ٱلْقِيَٰمَةِ مَا تُقُبِّلَ مِنْهُمْ ۖ وَلَهُمْ عَذَابٌ أَلِيمٌ ﴿٣٦﴾
١١٣

lequel la Loi divine ainsi que la nature humaine exigent de lui témoigner des égards et de le respecter. *« Il le tua et devint ainsi du nombre des perdants »* aussi bien dans la vie ici-bas que dans l'au-delà. Le voilà donc, à travers son acte, devenir la première personne à commettre le crime de l'homicide sur terre. En effet, comme le soutient le *ḥadith : « Celui qui établit une mauvaise pratique, assumera au jour de la résurrection son fardeau (péché) ainsi que celui de son usager. »* A ce titre, il est rapporté dans un *ḥadith* authentique : *« Il n'y a pas une personne qui soit tuée sans que le premier fils d'Adam n'ait une part de responsabilité de son sang du fait qu'il fut le premier à commettre le crime [de l'homicide sur terre]. »* Quand il tua son frère, il ne savait pas quoi faire de son corps car c'était le premier fils d'Adam à goûter à la mort. Dès lors *« Allah envoya un corbeau qui se mit à gratter la terre »* pour mettre sous terre le cadavre d'un autre corbeau et ce, *« Pour lui montrer comment ensevelir le cadavre de son frère »* car une dépouille mortelle constitue après tout une chose à dissimuler aux regards. *« Il devint alors du nombre de ceux que ronge le remords. ».* Tels sont, en effet, les conséquences des péchés, à savoir les remords et la perte.

﴿٣٢﴾. *« C'est pourquoi Nous avons prescrit pour les Enfants d'Israël que quiconque tuerait une personne non coupable d'un meurtre ou d'une corruption sur terre, c'est comme s'il avait tué tous les hommes. Et quiconque lui fait don de la vie, c'est comme s'il faisait don de la vie à tous les hommes. En effet, Nos Messagers sont venus à eux avec les preuves. Et puis voilà qu'en dépit de cela, beaucoup d'entre eux se mettent à commettre des excès sur la terre. »*

Le Très Haut dit : *« C'est pourquoi »* en faisant allusion à ce qui a été évoqué plus haut au sujet du récit des fils d'Adam, de l'assassinat de l'un d'entre eux par son propre frère, en instaurant de la sorte le crime de l'homicide, et pour montrer que les conséquences de celui-ci sont désastreuses puisque le coupable est perdant aussi bien dans la vie ici-bas que dans l'au-delà. Il poursuivit ensuite en citant la décision découlant de ce qui précède : *« Nous avons prescrit pour les Enfants d'Israël »,* allusion faite aux gens des livres célestes. *« Que quiconque tuerait une personne non coupable d'un meurtre ou d'une corruption sur la terre »* donc à tort *« c'est comme s'il avait tué tous les hommes. »* De la sorte, il ne prend pas conscience de son acte car celui qui s'apprête à donner la mort ne le fait que dans le cadre d'une justice à rendre. Cela étant, en osant tuer une personne qui ne mérite pas un tel sort, il en résulte que le coupable ne fait pas de distinction entre sa

victime et quelqu'un d'autre et que son acte va dans le sens de ce que lui suggère son âme incitative au méfait. Aussi, en tuant son frère, c'est comme s'il avait tué tout le monde. Il en est de même pour celui qui fait don de la vie à quelqu'un. C'est-à-dire en la lui épargnant malgré le fait que son âme lui suggère de le tuer, parce que sa crainte d'Allah le Très Haut l'a dissuadé de le faire. En agissant de la sorte, c'est comme s'il avait fait don de la vie à tout le monde. Il se trouve qu'avec cette crainte, il a sur lui de quoi empêcher de tuer quelqu'un qui ne le mérite pas.

Le verset montre par ailleurs qu'il est toutefois permis de donner la mort à quelqu'un, mais à deux conditions: lorsque le coupable est inculpé d'homicide volontaire, commis à tort. Dans ce cas précis, il est permis de lui appliquer la peine de mort, surtout lorsqu'il s'agit d'une personne responsable de ses actes. Lorsque le coupable est inculpé d'avoir semé la corruption sur terre et ce, en portant atteinte aux gens aussi bien dans leur religion que dans leurs personnes et leurs biens. A l'image des mécréants apostats qui combattent l'Islam ainsi que ceux qui appellent à des inventions religieuses et dont les méfaits ne s'estompent qu'après leur mort. Il en est ainsi des brigands de grands chemins et leurs semblables qui extorquent de l'argent à leurs victimes allant jusqu'à les tuer tout simplement.

« En effet, Nos Messagers sont venus à eux avec les preuves » qui ne laissent pas de place aux arguments des autres. *« Beaucoup d'entre eux »* c'est-à-dire qu'en dépit de ces preuves explicites, qui impliquent la rectitude sur terre, beaucoup de gens malheureusement *« se mettent à commettre des excès »* à travers les péchés et leur désobéissance aux messagers ayant apporté avec eux des preuves et des arguments explicites.

﴿٣٣-٣٤﴾. *« La récompense de ceux qui font la guerre contre Allah et Son Messager, et qui s'efforcent de semer la corruption sur la terre, c'est qu'ils soient tués, ou crucifiés, ou que soient coupées leur main et leur jambe opposées, ou qu'ils soient expulsés du pays. Ce sera pour eux l'ignominie ici-bas ; et dans l'au-delà, il y aura pour eux un énorme châtiment. Excepté ceux qui se sont repentis avant de tomber en votre pouvoir ; sachez qu'alors, Allah est Pardonneur et Miséricordieux ».*

Ceux qui font la guerre à Allah et à Son Messager sont ceux qui lui avaient déclaré leur inimitié et qui avaient semé la corruption sur terre à travers l'apostasie, l'assassinat, l'usurpation des biens et le brigandage. Ce noble verset parle du sort réservé aux brigands qui terrorisent par la peur les habitants des campagnes et des régions éloignées, en se plaçant sur leur chemin, en les dépouillant de leurs biens, et en allant jusqu'à les tuer. Ce faisant, les gens évitent de s'aventurer dans ces chemins au point de vivre reclus.

Pour ces criminels, Allah nous informe de la punition et du châtiment qui leur sont réservés – en guise d'application de la loi – tout en ajoutant qu'ils sont passibles de l'une des choses suivantes:

Les exégètes ont divergé sur la question de savoir s'il y a un choix dans l'application de la peine. En d'autres termes, appartient-il à l'Imam ou à son remplaçant d'appliquer sur tout brigand ce qu'il juge nécessaire parmi les choses en question? C'est ce qui ressort du sens apparent du verset. Ou bien auront-ils à subir un châtiment en fonction de leur crime sachant que chaque crime a sa part de punition tel qu'il ressort de la sagesse

véhiculée par le verset et qui est conforme à la sagesse d'Allah le Très Haut. En effet, s'ils tuent et dépouillent leurs victimes de leurs biens, ils sont passibles de la peine de mort avec crucifixion. De quoi servir d'exemple aux autres et de les dissuader. S'ils tuent sans pour autant dépouiller leurs victimes, ils sont passibles uniquement de la peine de mort. Et s'ils extorquent de l'argent ou d'autres objets de valeur à leurs victimes sans pour autant attenter à leurs vies, dans ce cas là, ils auront pour châtiment l'amputation de leur main et leur jambe opposées. C'est-à-dire la main droite pour la jambe gauche. Par ailleurs, s'ils terrorisent les gens sans pour autant commettre de meurtre et de vol, dès lors ils se verront purement et simplement expulsés du pays. Personne n'aura à les accueillir chez lui avant qu'ils ne déclarent leur repentance.». C'est la version défendue par Ibn 'Abbâs (qu'Allah l'agrée) ainsi que par un grand nombre d'Imams même si des divergences apparaissent au sujet de certains détails.

«Ce sera pour eux l'ignominie ici-bas», c'est-à-dire une honte et un déshonneur pour eux dans ce bas-monde, *«Et dans l'au-delà, il y aura pour eux un énorme châtiment»*. Donc cela prouve que couper la route à quelqu'un fait partie des grands péchés qui vaudront au coupable, non seulement d'être déshonoré dans ce bas-monde mais aussi d'être soumis à un châtiment exemplaire dans l'au-delà. Cela prouve aussi que l'auteur d'une telle infamie est assimilé à celui qui fait la guerre à Allah et à Son Messager. Si, telle est l'énormité de ce crime, à l'opposé, la purification de la terre des corruptions, la sécurisation des routes contre toute forme de brigandage, fait partie de ces bonnes actions, les plus louables et qui sont assimilées à des actes de foi par excellence. Car le contraire de l'action de semer le bienfait sur la terre consiste à y semer la corruption. *«Excepté ceux qui se sont repentis avant de tomber en votre pouvoir»*, allusion faite à ces gens qui font la guerre à Allah et à son Messager. *«Sachez qu'alors, Allah est Pardonneur et Miséricordieux.»* En clair, tout ce qui concerne Allah comme application de la peine de mort au coupable, sa crucifixion, son amputation, son bannissement, tout cela lui sera pardonné et même ce qui revient de droit à la victime, si le coupable était un mécréant puis avait embrassé l'Islam. Par contre, s'il s'agit d'un musulman, ce qui revient de droit à la victime comme homicide et usurpation de biens ne lui sera pas pardonné. En effet, le sens de ce verset, indique que la repentance de celui qui fait la guerre à Allah et à son Messager – après son arrestation – ne le disculpe nullement de ses crimes. La sagesse qui en découle ici est évidente. Par contre, si la repentance de celui qui déclare la guerre à Allah et à Son Messager – avant son arrestation – empêche l'application de la peine à son encontre, cette repentance lui est plus utile, à plus forte raison pour des crimes qui sont moindres.

(29). *«Ô croyants! Craignez Allah, et cherchez le moyen de vous rapprocher de Lui et luttez pour Sa cause. Peut être serez-vous de ceux qui réussissent»* Voici un commandement d'Allah à l'adresse de Ses serviteurs croyants portant sur ce qu'implique la foi comme crainte de Lui, la mise en garde contre Son courroux et Sa punition, de quoi appeler le serviteur à œuvrer davantage et à recourir à tout ce qui est en sa possession comme moyens susceptibles de lui faire éviter une éventuelle colère d'Allah comme

péchés provenant du cœur, de la langue et des autres parties du corps, qu'ils soient manifestes ou secrets, non sans implorer Allah pour le préserver de Sa colère et de Son châtiment.

« Et cherchez le moyen de vous rapprocher de Lui » par Son amour, Sa crainte, l'espoir en Lui, retour à Lui en cas de péché et la confiance en Lui. Et aussi à travers les obligations physiques à l'image de la *« zakât »,* le pèlerinage et tout ce qui en ressort comme : la prière et tout ce qui va dans ce sens, la lecture et la récitation (du Coran) l'évocation, ainsi que la bienfaisance envers les créatures que ce soit avec son argent, sa science, son influence ou son corps, quitte à ce qu'il s'agisse d'un conseil à donner.

Toutes ces actions font rapprocher leur auteur d'Allah. En effet, l'homme continue à se rapprocher davantage d'Allah jusqu'à ce qu'Allah l'aime. S'Il l'aime, Il sera désormais son oreille avec laquelle il entendra, son œil avec lequel il observera, sa main avec laquelle il manipulera (les choses), et son pied à l'aide duquel il se déplacera. Si bien qu'Allah exaucera son invocation.

Ensuite, Allah le Très Haut spécifia, parmi ces actes d'adoration, celui du combat pour Sa cause, c'est-à-dire le fait de s'efforcer de combattre les mécréants matériellement, physiquement, avec son opinion, sa langue, le soutien à l'Islam et avec tout ce qui est possible à la personne comme moyens. Tout cela fait partie des actes d'adoration les plus sublimes, voire la meilleure façon de se rapprocher d'Allah le Très Haut, même si cela n'enlève rien au mérite des autres actes religieux. *« Peut être serez-vous de ceux qui réussissent »,* lorsque vous feriez montre de crainte envers Allah en vous éloignant des péchés et en cherchant le moyen de vous

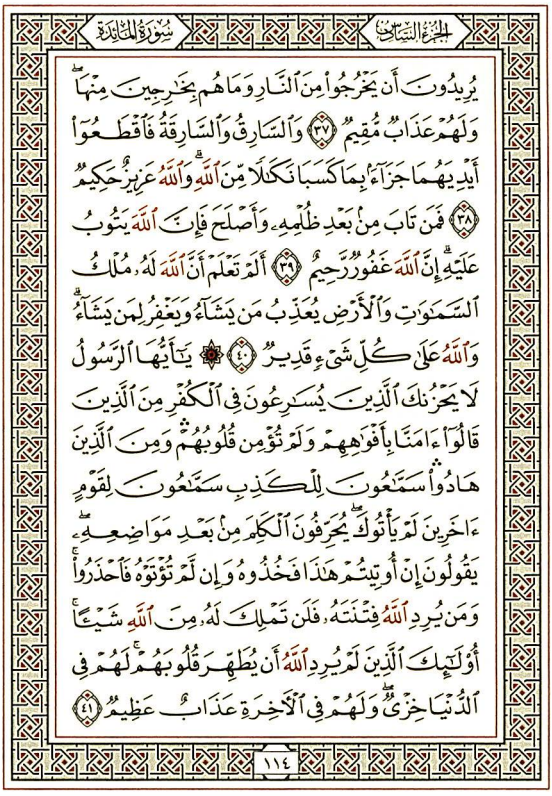
يُرِيدُونَ أَن يَخْرُجُوا۟ مِنَ ٱلنَّارِ وَمَا هُم بِخَٰرِجِينَ مِنْهَا ۖ
وَلَهُمْ عَذَابٌ مُّقِيمٌ ﴿٣٧﴾ وَٱلسَّارِقُ وَٱلسَّارِقَةُ فَٱقْطَعُوٓا۟
أَيْدِيَهُمَا جَزَآءًۢ بِمَا كَسَبَا نَكَٰلًا مِّنَ ٱللَّهِ ۗ وَٱللَّهُ عَزِيزٌ حَكِيمٌ
﴿٣٨﴾ فَمَن تَابَ مِنۢ بَعْدِ ظُلْمِهِۦ وَأَصْلَحَ فَإِنَّ ٱللَّهَ يَتُوبُ
عَلَيْهِ ۗ إِنَّ ٱللَّهَ غَفُورٌ رَّحِيمٌ ﴿٣٩﴾ أَلَمْ تَعْلَمْ أَنَّ ٱللَّهَ لَهُۥ مُلْكُ
ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَٱلْأَرْضِ يُعَذِّبُ مَن يَشَآءُ وَيَغْفِرُ لِمَن يَشَآءُ ۗ
وَٱللَّهُ عَلَىٰ كُلِّ شَىْءٍ قَدِيرٌ ﴿٤٠﴾ ۞ يَٰٓأَيُّهَا ٱلرَّسُولُ
لَا يَحْزُنكَ ٱلَّذِينَ يُسَٰرِعُونَ فِى ٱلْكُفْرِ مِنَ ٱلَّذِينَ
قَالُوٓا۟ ءَامَنَّا بِأَفْوَٰهِهِمْ وَلَمْ تُؤْمِن قُلُوبُهُمْ ۛ وَمِنَ ٱلَّذِينَ
هَادُوا۟ ۛ سَمَّٰعُونَ لِلْكَذِبِ سَمَّٰعُونَ لِقَوْمٍ
ءَاخَرِينَ لَمْ يَأْتُوكَ ۖ يُحَرِّفُونَ ٱلْكَلِمَ مِنۢ بَعْدِ مَوَاضِعِهِۦ ۖ
يَقُولُونَ إِنْ أُوتِيتُمْ هَٰذَا فَخُذُوهُ وَإِن لَّمْ تُؤْتَوْهُ فَٱحْذَرُوا۟ ۚ
وَمَن يُرِدِ ٱللَّهُ فِتْنَتَهُۥ فَلَن تَمْلِكَ لَهُۥ مِنَ ٱللَّهِ شَيْـًٔا ۚ
أُو۟لَٰٓئِكَ ٱلَّذِينَ لَمْ يُرِدِ ٱللَّهُ أَن يُطَهِّرَ قُلُوبَهُمْ ۚ لَهُمْ فِى
ٱلدُّنْيَا خِزْىٌ ۖ وَلَهُمْ فِى ٱلْءَاخِرَةِ عَذَابٌ عَظِيمٌ ﴿٤١﴾
١١٤

rapprocher de Lui, en observant vos actes d'adoration et en livrant le combat pour défendre Sa cause dans l'espoir d'avoir Son agrément. Par réussite, il est fait allusion ici à tout ce que la personne gagne ou acquiert comme chose demandée et désirée d'une part, et à tout ce qui est redouté d'autre part. D'où le vrai sens du bonheur éternel et de la félicité durable.

﴿٣٦﴾-﴿٣٧﴾. *« Si les mécréants possédaient tout ce qui est sur la terre et autant encore, pour se racheter du châtiment du Jour de la résurrection, on ne l'accepterait pas d'eux. Et pour eux il y aura un châtiment douloureux. Ils voudront sortir du Feu, mais ils n'en sortiront point. Et ils auront un châtiment permanent »*

Allah le Très Haut nous informe à travers ces versets de ce qui adviendra des apostats comme état abominable et comme situation compromettante au jour de la

résurrection. Même s'ils possèdent la terre pleine d'or et autant encore pour se délivrer de la punition d'Allah, ils n'arriveront pas à leurs fins car le rachat n'aura plus cours ce jour-là, et il ne leur restera plus que le supplice douloureux aux souffrances éternelles dont ils ne se sortiront pas. Au contraire, ils y resteront à jamais.

﴿38﴾-﴿40﴾. *« Le voleur et la voleuse, à tous deux coupez la main, en punition de ce qu'ils se sont acquis, et comme châtiment de la part d'Allah. Allah est Puissant et Sage. Mais quiconque se repent après son tort et se réforme, Allah accepte son repentir. Car, Allah est, certes, Pardonneur et Miséricordieux. Ne sais-tu pas qu'à Allah appartient la royauté des cieux et de la terre? Il châtie qui Il veut et pardonne à qui Il veut. Et Allah est Omnipotent ».*

Par voleur, on entend celui qui s'empare (illégalement) du bien d'autrui à son insu et sans le lui demander. Un tel acte fait partie de ces péchés capitaux qui vaudront au coupable un châtiment exemplaire et qui est l'amputation de la main droite, selon une lecture faite par certains compagnons du Prophète (ﷺ).

Cette amputation concerne toute la paume de la main. Ainsi le voleur se verra amputé de sa main avant que le bras ne soit trempé dans l'huile, afin d'obstruer les veines et de juguler ainsi l'hémorragie. Néanmoins, la *Sounna* rend l'application du contenu du verset, tributaire des situations suivantes:

- Il faudrait que les biens ayant fait l'objet d'un vol soient ceux qui sont issus d'une épargne et qui sont préservés. Cela mène à dire que si le vol touche à d'autres objets qui ne sont pas de l'épargne et qui ne sont pas préservés, le coupable n'encourra pas la peine de l'amputation.
- Il faudrait que la quantité ainsi volée atteigne un quorum, à savoir la somme d'un quart de dinar ou de trois dirhams (selon l'estimation de l'époque). Au-dessous de cette somme, l'amputation n'est pas applicable au voleur.

En se fiant donc à la signification donnée au terme *« vol »*, il en ressort que cela signifie prendre une chose d'une façon qui ne peut être prévue, car tout bien est protégé et épargné. Aussi, tout larcin commis sur un objet qui ne soit pas de l'épargne, ne constitue pas un vol susceptible de faire encourir au voleur la peine de l'amputation. En outre, la sagesse veut aussi qu'un objet sans valeur ayant fait l'objet d'un vol ne nécessite pas le recours à cette sentence. Mais dans la mesure où il faut bien recourir à une estimation pour mesurer le degré de la gravité de l'acte, l'estimation légale est laissée au Coran.

La sagesse dans l'amputation de la main suite à un vol réside dans le fait qu'une telle sentence vise à préserver les biens des gens et à les protéger, et que soit coupé le membre avec lequel le crime a été commis. Lorsque le voleur récidive, il lui sera coupé la jambe gauche. Lors d'une autre récidive, il lui sera coupé la main gauche, ensuite son pied droit, tel que le soutient une version. Il se verra emprisonné à perpétuité selon une autre version.

Sa parole: *« En punition de ce qu'ils se sont acquis »* c'est-à-dire comme objets volés des gens. *« Et comme châtiment de la part d'Allah ».* De quoi dissuader le voleur et ses semblables, en prenant connaissance de ce qui leur est réservé comme punition. *« Allah est Puissant et Sage. »* De par Sa puissance, Allah a jugé que soit amputée la main du voleur.

« Mais quiconque se repent après son tort et se réforme, Allah accepte son repentir.

Car, Allah est, certes, Pardonneur et Miséricordieux.» Il pardonne à celui qui se repent de ses péchés et corrige ses actes et ses défauts, sachant qu'à Allah appartient la royauté des cieux et de la terre. Il en dispose en fonction des dispositions cosmiques et légales. A Lui reviennent aussi le pardon et la punition selon Sa sagesse et Sa miséricorde qui s'étendent à toute chose.

(41)-(44). *«Ô Messager! Que ne t'affligent point ceux qui concourent en mécréance; parmi ceux qui ont dit: «Nous avons cru»avec leurs bouches sans que leurs cœurs aient jamais cru et parmi les Juifs qui aiment bien écouter leur mensonge et écouter d'autres gens qui ne sont jamais venus à toi et qui déforment le sens des mots une fois bien établi. Ils disent: «Si vous avez reçu ceci, acceptez-le et si vous ne l'avez pas reçu, soyez méfiants.»Celui qu'Allah veut éprouver, tu n'as pour lui aucune protection contre Allah. Voilà ceux dont Allah n'a point voulu purifier les cœurs. A eux, seront réservés, une ignominie ici-bas et un énorme châtiment dans l'au-delà. Ils sont attentifs au mensonge et voraces de gains illicites. S'ils viennent à toi, sois juge entre eux ou détourne- toi d'eux. Et si tu te détournes d'eux, jamais ils ne pourront te faire aucun mal. Et si tu juges, alors juge entre eux en équité. Car Allah aime ceux qui jugent équitablement.*

Mais comment te demanderaient-ils d'être leur juge quand ils ont avec eux la Thora dans laquelle se trouve le jugement d'Allah? Et puis, après cela, ils rejettent ton jugement. Ces gens-là ne sont nullement les croyants.

Nous avons fait descendre la Thora dans laquelle il y a guide et lumière. C'est sur sa base que les Prophètes qui se sont soumis à Allah, ainsi que les rabbins et les docteurs jugent les affaires des Juifs. Car on leur a

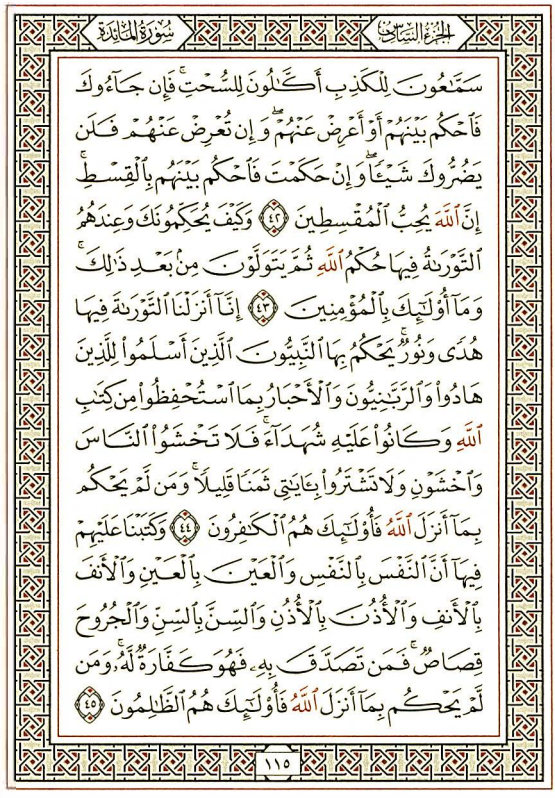
الجزء السادس — سورة المائدة

سَمَّٰعُونَ لِلْكَذِبِ أَكَّٰلُونَ لِلسُّحْتِ ۚ فَإِن جَآءُوكَ
فَٱحْكُم بَيْنَهُمْ أَوْ أَعْرِضْ عَنْهُمْ ۖ وَإِن تُعْرِضْ عَنْهُمْ فَلَن
يَضُرُّوكَ شَيْـًٔا ۖ وَإِنْ حَكَمْتَ فَٱحْكُم بَيْنَهُم بِٱلْقِسْطِ ۖ
إِنَّ ٱللَّهَ يُحِبُّ ٱلْمُقْسِطِينَ ﴿٤٢﴾ وَكَيْفَ يُحَكِّمُونَكَ وَعِندَهُمُ
ٱلتَّوْرَىٰةُ فِيهَا حُكْمُ ٱللَّهِ ثُمَّ يَتَوَلَّوْنَ مِنۢ بَعْدِ ذَٰلِكَ ۚ
وَمَآ أُو۟لَٰٓئِكَ بِٱلْمُؤْمِنِينَ ﴿٤٣﴾ إِنَّآ أَنزَلْنَا ٱلتَّوْرَىٰةَ فِيهَا
هُدًى وَنُورٌ ۚ يَحْكُمُ بِهَا ٱلنَّبِيُّونَ ٱلَّذِينَ أَسْلَمُوا۟ لِلَّذِينَ
هَادُوا۟ وَٱلرَّبَّٰنِيُّونَ وَٱلْأَحْبَارُ بِمَا ٱسْتُحْفِظُوا۟ مِن كِتَٰبِ
ٱللَّهِ وَكَانُوا۟ عَلَيْهِ شُهَدَآءَ ۚ فَلَا تَخْشَوُا۟ ٱلنَّاسَ
وَٱخْشَوْنِ وَلَا تَشْتَرُوا۟ بِـَٔايَٰتِى ثَمَنًا قَلِيلًا ۚ وَمَن لَّمْ يَحْكُم
بِمَآ أَنزَلَ ٱللَّهُ فَأُو۟لَٰٓئِكَ هُمُ ٱلْكَٰفِرُونَ ﴿٤٤﴾ وَكَتَبْنَا عَلَيْهِمْ
فِيهَآ أَنَّ ٱلنَّفْسَ بِٱلنَّفْسِ وَٱلْعَيْنَ بِٱلْعَيْنِ وَٱلْأَنفَ
بِٱلْأَنفِ وَٱلْأُذُنَ بِٱلْأُذُنِ وَٱلسِّنَّ بِٱلسِّنِّ وَٱلْجُرُوحَ
قِصَاصٌ ۚ فَمَن تَصَدَّقَ بِهِۦ فَهُوَ كَفَّارَةٌ لَّهُۥ ۚ وَمَن
لَّمْ يَحْكُم بِمَآ أَنزَلَ ٱللَّهُ فَأُو۟لَٰٓئِكَ هُمُ ٱلظَّٰلِمُونَ ﴿٤٥﴾

١١٥

confié la garde du Livre d'Allah, et ils en sont les témoins.

Ne craignez donc pas les gens, mais craignez Moi. Et ne vendez pas Mes enseignements à vil prix. Et ceux qui ne jugent pas d'après ce qu'Allah a fait descendre, les voilà les mécréants.»

Très soucieux pour le sort des gens, le Messager d'Allah (ﷺ) s'affligeait beaucoup de voir certains d'entre eux revenir à la mécréance après avoir donné l'apparence de croyants. Allah le Très Haut l'appela à ne pas s'affliger et s'attrister sur le sort de ces gens et de leurs semblables, lesquels ne sont utiles à rien. Leur présence n'apporte rien de bénéfique et leur absence passe inaperçue. C'est pour cela qu'Il a dit en montrant la raison faisant que de telles personnes ne méritent en aucun cas qu'on s'afflige pour eux: *«Parmi ceux qui ont dit: Nous avons cru» avec leurs bouches*

sans que leurs cœurs aient jamais cru». Ceux qui méritent affliction et chagrin en leur faveur se comptent parmi les croyants qui font preuve de foi intérieurement et extérieurement.

Loin de ces derniers l'idée de se complaire dans l'apostasie et d'abandonner leur religion. Lorsque la foi se mélange avec la joie et la sérénité des cœurs, il n'est pas évident pour la personne de renoncer à elle ni de chercher une autre alternative. *« Et parmi les Juifs qui aiment bien écouter le mensonge et écouter d'autres gens qui ne sont jamais venus à toi»,* c'est-à-dire ceux qui répondent à l'appel de leurs chefs et qui les imitent, tout ce qu'ils font repose sur du mensonge, de l'égarement et de la perdition. Ces chefs qui sont suivis ne sont jamais venus à toi. Au contraire, ils se sont opposés à toi, eux qui sont fiers de leur tort. Ces gens-là œuvrent à détourner les paroles de leur sens, en leur attribuant d'autres significations, autres que celles voulues et désirées par Allah le Très Haut et ce, dans le seul but d'égarer les créatures et de rejeter la vérité. Ces gens qui s'abandonnent à ceux qui appellent à la perdition, qui se soumettent à l'impossible et qui font dans le mensonge, n'ont ni conscience ni dignité. Donc, ne te préoccupe pas s'ils n'ont pas suivi ta voie, car ils sont d'une extrême faiblesse. Et l'être faible ne mérite pas l'ombre d'une considération ou d'un intérêt. Ils disent: *« Si vous avez reçu ceci, acceptez-le et si vous ne l'avez pas reçu, soyez méfiants.»* C'est d'ailleurs ce qu'ils prétendront devant toi quand ils solliciteront ton arbitrage. Tout ce qui les intéresse, c'est de répondre à leurs attentes au demeurant perverses, si bien qu'une partie, d'entre eux, dit à l'autre: *« Acceptez le jugement rendu par Mouḥammed (ﷺ) au cas où celui-ci vous est favorable. Seulement gardez-vous de le suivre si son jugement vous est défavorable.»* Avancer de telles choses relève purement et simplement de la mécréance et de l'obéissance à la passion de l'âme pécheresse.

Sa parole: *« Celui qu'Allah veut éprouver, tu n'as pour lui aucune protection contre Allah»* est assimilée à Sa parole: *« Certes, tu ne guides pas [au droit chemin] celui que tu aimes. Mais Allah guide celui qui veut».*

« Voilà ceux dont Allah n'a point voulu purifier les cœurs.» Raison pour laquelle ils avaient avancé ce qu'ils avaient à dire. Cela signifie que celui qui sollicite un jugement loyal à des fins passionnelles au point de devenir satisfait si la sentence lui est favorable, et insatisfait si celle-ci lui est défavorable, celui-ci est doté d'un cœur malsain. A contrario, celui qui accepte une sentence quel que soit le jugement rendu, est pourvu d'un cœur sain.

Cela signifie qu'un cœur sain est la cause, par excellence, de tout bienfait et le plus grand motif qui renseigne sur le bon sens de l'esprit et la pertinence des paroles du sujet.

« A eux seront réservés une ignominie ici-bas» à travers un déshonneur et un affront *« et un énorme châtiment dans l'au-delà»* qui ne peuvent être que le feu de l'enfer et la colère du Tout-Puissant.

« Ils sont attentifs au mensonge.» C'est à dire adeptes du tout suivisme à cause de la faiblesse de leur esprit et de leur foi, suivant tous ceux qui les invitent au mensonge. *« Et voraces de gains illicites»* à partir de l'argent gagné illégalement qu'ils prélèvent des émoluments des faibles et des informations soustraites par ci et par là. Ils ont réuni ainsi entre le suivi du mensonge et la consommation de biens illicites.

« S'ils viennent à toi, sois juge entre eux ou détourne toi d'eux » car tu as le choix de faire ce que tu veux. Ce verset n'est pas abrogé, car devant une telle situation d'arbitrage – entre ces gens-là – il a le choix de juger entre eux ou de ne pas le faire, du fait que tout ce qui les intéresse comme sentence est que celle-ci soit conforme à leurs passions.

A ce titre, toute personne qui s'adresse à un savant pour un avis religieux ou pour un quelconque avis doit faire preuve d'équité quelle que soit la situation. D'où Sa parole: *« Et si tu te détournes d'eux, jamais ils ne pourront te faire aucun mal. Et si tu juges, alors juge entre eux en équité. Car Allah aime ceux qui jugent équitablement »*.

C'est-à-dire même si ces gens-là sont des tyrans et des ennemis, cela ne saurait t'empêcher de juger entre eux avec justice. Il y a là une preuve quant à la vertu du jugement avec justice et équité entre les gens et quant au fait qu'Allah aime cela et l'ordonne. Le Très Haut a dit ensuite avec un ton de reproche à l'égard des gens du Livre: *« D'ailleurs, pourquoi te soumettraient-ils leurs différends alors qu'ils détiennent la Torah où sont réunies les sentences d'Allah, si ce n'est pour récuser ensuite tout jugement (quand il leur est défavorable)? Ces gens-là n'ont rien de commun avec les croyants »*. Si ces gens-là étaient des croyants œuvrant selon les implications de la foi, ils ne se détourneraient pas du jugement d'Allah qui se trouve dans la Torah qui est entre leurs mains, en trouvant peut être auprès de toi ce qui concorde avec leurs desiderata. Mais lorsque tu as jugé entre eux avec le jugement d'Allah qui corrobore ce qu'il y a chez eux aussi, ils ont refusé cela et s'en sont détournés.

Le Très Haut a dit: *« Ces gens-là »*, c'est-à-dire ceux qui se comportent ainsi *« n'ont rien de commun avec les croyants »*. C'est-à-dire qu'ils n'ont pas la même conduite que les croyants et qu'ils ne sont pas dignes de la foi, parce qu'ils ont fait de leurs passions leurs divinités et ils ont assujetti les règles de la foi à leurs passions.

« En vérité, Nous avons révélé la Torah » à Moïse fils de 'Imrâne (sur lui la prière et le salut) *« comme guide »*, c'est-à-dire qui guide vers la foi et la vérité et qui préserve de l'égarement, *« et comme lumière »* avec laquelle on s'éclaire dans l'obscurité de l'ignorance et de l'anxiété, du doute, des équivoques et des passions, comme l'a dit le Très Haut: *« Nous avons déjà donné à Moïse et à Aaron le Livre du discernement qui est à la fois lumière et guide pour les gens pieux »*.

« Et c'est sur la base de ce Livre que les Prophètes, soumis à la volonté d'Allah, ainsi que les rabbins et les grands théologiens, en tant que gardiens et témoins de cette Ecriture, devraient rendre la justice entre les Juifs ».

Si ces nobles Prophètes et ces illustres élites se sont soumis à ce Livre et se sont conformés à ses préceptes, qu'est-ce qui empêche ces êtres vils parmi les Juifs de le suivre? Qu'est-ce qui les a amenés à rejeter la chose la plus noble qu'il contient, à savoir la croyance en Mouḥammad (ﷺ) dont tout acte qu'il soit apparent ou caché ne peut être accepté qu'à travers elle? Ont-ils un guide en cela? Oui, ils ont des guides dont l'habitude est de déformer les textes, de rechercher les honneurs et la direction des hommes, d'occulter la vérité et de manifester le mensonge. Ce sont là les guides de l'égarement qui appellent les gens à l'Enfer.

Sa parole : *« Ainsi que les rabbins et les grands théologiens »*, veut dire que la tâche de juger parmi les Juifs avec la Torah incombe aussi aux savants dans la religion parmi les rabbins, c'est-à-dire les savants qui œuvrent et qui enseignent aux gens et les éduquent de la meilleure manière qui soit en utilisant avec eux la méthode des prophètes.

Quant aux grands théologiens, il s'agit des érudits aux paroles desquels on se conforme et sur lesquels on prend exemple. Ce sont les savants qui sont connus pour leur sincérité parmi leurs peuples. Ce jugement qui provient d'eux et qui est conforme à la vérité, l'est en leur qualité *« de gardiens et de témoins de cette Ecriture »*. C'est-à-dire que, du fait qu'Allah leur a confié Son Livre et a fait d'eux ses gardiens, Il leur a imposé de le préserver de tout ajout, diminution ou occultation, et de l'enseigner à ceux qui ne le connaissent pas.

Ils sont aussi ses témoins en ce sens qu'ils en sont la référence pour les gens dans tout ce qui leur paraît équivoque ou obscur. Allah a chargé les gens de science de ce dont Il n'a pas chargé les ignorants. Aussi, ils sont tenus de s'acquitter des missions qui leur ont été dévolues et de ne pas prendre exemple sur les ignorants ni de pencher vers la paresse et l'indolence. Ils ne doivent pas se contenter aussi d'accomplir les seules obligations cultuelles, à l'image de l'évocation d'Allah, de la prière, de la *zakât*, du pèlerinage, du jeûne et autres pratiques qui, en étant accomplies par les communs des gens, leur apportent salut et délivrance. Cependant, les gens de science sont tenus non seulement d'accomplir ces obligations pour eux-mêmes, mais aussi d'enseigner aux gens et de les sensibiliser sur les choses dont ils ont besoin dans leur religion, surtout les choses fondamentales auxquelles ils sont souvent confrontés ; ils sont tenus également de ne pas craindre les hommes et de ne craindre que leur Seigneur. C'est pourquoi Le Très Haut a dit : *« Ne redoutez donc pas les hommes, mais redoutez-Moi ! Ne troquez pas Mes enseignements à vil prix ! »*. C'est-à-dire en occultant la vérité et en manifestant le mensonge dans le but d'obtenir les avantages de ce monde éphémère. Si le savant arrive à surmonter ces maux, il sera heureux et aura été assisté dans la bonne voie. Son seul souci dans la vie sera de s'efforcer d'acquérir la science et de l'enseigner aux gens. Il doit savoir également qu'Allah a fait de lui le gardien et le témoin de ce qu'Il lui a accordé comme science. Aussi, il ne doit craindre que son Seigneur et ne craindre personne d'autre ; la crainte des gens ne doit pas l'empêcher d'accomplir ce dont il est responsable et il ne doit pas donner la préférence à ce bas-monde sur la religion.

A l'inverse, le signe de la perte du savant est de le voir pencher pour l'indolence et la négligence, sans se soucier de l'accomplissement de la mission qui lui a été dévolue et dont il a été désigné le gardien, en troquant sa religion pour ce bas monde, en faisant de sa mission sacrée un commerce et une source de revenus, prenant de l'argent pour délivrer des avis religieux *(fatâwa)*, et n'enseignant aux gens qu'en contrepartie d'un salaire ou d'indemnités.

Cet homme-là à qui Allah a fait don d'un grand bienfait a fait preuve de mécréance et d'ingratitude envers Allah en rejetant une faveur inestimable que ne possède pas autrui. C'est pourquoi nous demandons à Allah une science utile, une œuvre acceptée ainsi que le pardon et le

salut contre tout malheur. Il est le Donateur Généreux.

« Ceux qui ne jugent pas d'après ce qu'Allah a révélé » comme vérité évidente, en préférant juger selon leurs passions, pour des raisons intéressées et tendancieuses *« sont de véritables négateurs »*. Le jugement d'après des lois autres que celles révélées par Allah, fait partie des agissements des négateurs. Ce peut être même une forme de négation qui fait sortir son auteur de la religion, si celui-ci veut rendre licite une chose qui ne l'est pas à travers son jugement. Ce peut être également un péché capital et un acte de mécréance susceptible de valoir à son auteur un châtiment rigoureux dans l'au-delà.

(45). *« Nous leur avons prescrit dans la Torah : vie pour vie, œil pour œil, nez pour nez, oreille pour oreille, dent pour dent. Quant aux blessures, elles tombent sous la loi du talion. Quiconque renonce par charité à ce droit obtiendra la rémission de ses péchés. Ceux qui ne jugent pas d'après ce qu'Allah a révélé, ceux-là sont les injustes ».*

Ces règles juridiques font partie de l'ensemble des règles contenues dans la Torah avec lesquelles les Prophètes, ainsi que les rabbins et les grands théologiens jugeaient les enfants d'Israël. Allah leur a imposé dans ces règles juridiques que celui qui tue une personne – à condition que cela soit intentionnel – doit être condamné à mort ; il en sera ainsi pour celui qui crève un œil, qui coupe une oreille ou qui arrache une dent intentionnellement et autres actes qui impliquent l'application du talion.

« Quant aux blessures, elles tombent sous la loi du talion ». C'est-à-dire que celui qui est l'objet d'une blessure intentionnelle a le droit de rendre la pareille à son agresseur de la même façon qu'il l'a blessé et au même endroit. Il faut savoir que la législation de ceux qui nous ont précédés est valable pour nous tant qu'une législation ne vient pas l'abroger.

« Quiconque renonce par charité à ce droit ». C'est-à-dire celui qui s'abstient d'exercer son droit à la loi du talion que ce soit au sujet d'un meurtre, d'une blessure ou autre, en accordant son pardon à celui qui lui a fait ce tort, par générosité de sa part *« obtiendra la rémission de ses péchés »*. C'est-à-dire que son acte sera considéré comme une expiation du péché commis par le coupable, car si l'être humain – c'est-à-dire la victime – a pardonné et a renoncé à son droit d'exercer la loi du talion, Allah est plus en droit de pardonner et de renoncer à Son droit de châtiment. C'est aussi une expiation pour celui qui a pardonné car, de la même façon qu'il a accordé son pardon à celui qui lui a fait du tort, Allah lui accordera Son pardon et effacera ses péchés et ses erreurs.

« Ceux qui ne jugent pas d'après ce qu'Allah a révélé, ceux-là sont les injustes ». Ibn 'Abbâs a dit à ce sujet : *« Il y a une forme de mécréance en deçà de la mécréance, une forme d'injustice en deçà de l'injustice et une forme de perversité en deçà de la perversité. L'injustice devient une forme de grande injustice lorsque, par exemple, on considère comme licite une chose illicite et elle devient un péché capital lorsqu'on commet un péché sans le considérer comme licite ».*

(46)-(47). *« Nous envoyâmes à leur suite, Jésus fils de Marie, qui vint confirmer le contenu de la Torah précédemment révélée. Nous le dotâmes de l'Evangile qui est à la fois un guide et une lumière corroborant la Torah et servant en même temps de direction et d'exhortation pour ceux qui craignent le*

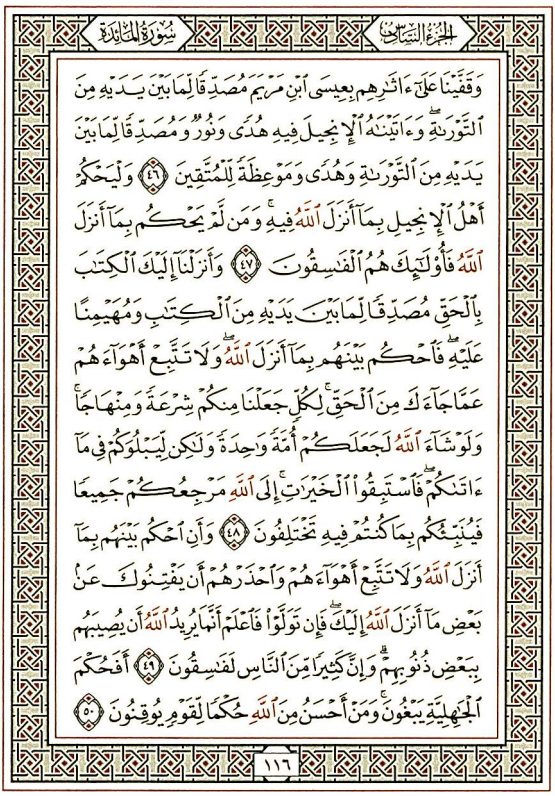
الجزء السادس — سورة المائدة

وَقَفَّيْنَا عَلَىٰٓ ءَاثَـٰرِهِم بِعِيسَى ٱبْنِ مَرْيَمَ مُصَدِّقًا لِّمَا بَيْنَ يَدَيْهِ مِنَ
ٱلتَّوْرَىٰةِ ۖ وَءَاتَيْنَـٰهُ ٱلْإِنجِيلَ فِيهِ هُدًى وَنُورٌ وَمُصَدِّقًا لِّمَا بَيْنَ
يَدَيْهِ مِنَ ٱلتَّوْرَىٰةِ وَهُدًى وَمَوْعِظَةً لِّلْمُتَّقِينَ ﴿٤٦﴾ وَلْيَحْكُمْ
أَهْلُ ٱلْإِنجِيلِ بِمَآ أَنزَلَ ٱللَّهُ فِيهِ ۚ وَمَن لَّمْ يَحْكُم بِمَآ أَنزَلَ
ٱللَّهُ فَأُو۟لَـٰٓئِكَ هُمُ ٱلْفَـٰسِقُونَ ﴿٤٧﴾ وَأَنزَلْنَآ إِلَيْكَ ٱلْكِتَـٰبَ
بِٱلْحَقِّ مُصَدِّقًا لِّمَا بَيْنَ يَدَيْهِ مِنَ ٱلْكِتَـٰبِ وَمُهَيْمِنًا
عَلَيْهِ ۖ فَٱحْكُم بَيْنَهُم بِمَآ أَنزَلَ ٱللَّهُ ۖ وَلَا تَتَّبِعْ أَهْوَآءَهُمْ
عَمَّا جَآءَكَ مِنَ ٱلْحَقِّ ۚ لِكُلٍّ جَعَلْنَا مِنكُمْ شِرْعَةً وَمِنْهَاجًا ۚ
وَلَوْ شَآءَ ٱللَّهُ لَجَعَلَكُمْ أُمَّةً وَٰحِدَةً وَلَـٰكِن لِّيَبْلُوَكُمْ فِى مَآ
ءَاتَىٰكُمْ ۖ فَٱسْتَبِقُوا۟ ٱلْخَيْرَٰتِ ۚ إِلَى ٱللَّهِ مَرْجِعُكُمْ جَمِيعًا
فَيُنَبِّئُكُم بِمَا كُنتُمْ فِيهِ تَخْتَلِفُونَ ﴿٤٨﴾ وَأَنِ ٱحْكُم بَيْنَهُم بِمَآ
أَنزَلَ ٱللَّهُ وَلَا تَتَّبِعْ أَهْوَآءَهُمْ وَٱحْذَرْهُمْ أَن يَفْتِنُوكَ عَنۢ
بَعْضِ مَآ أَنزَلَ ٱللَّهُ إِلَيْكَ ۖ فَإِن تَوَلَّوْا۟ فَٱعْلَمْ أَنَّمَا يُرِيدُ ٱللَّهُ أَن يُصِيبَهُم
بِبَعْضِ ذُنُوبِهِمْ ۗ وَإِنَّ كَثِيرًا مِّنَ ٱلنَّاسِ لَفَـٰسِقُونَ ﴿٤٩﴾ أَفَحُكْمَ
ٱلْجَـٰهِلِيَّةِ يَبْغُونَ ۚ وَمَنْ أَحْسَنُ مِنَ ٱللَّهِ حُكْمًا لِّقَوْمٍ يُوقِنُونَ ﴿٥٠﴾
١١٦

Seigneur. Que les gens de l'Evangile jugent donc d'après ce qu'Allah y a révélé ! Ceux qui ne se conforment pas dans leur jugement à ce qu'Allah a révélé, ceux-là sont des pervers ».

C'est-à-dire que Nous avons fait suivre ces Prophètes et Messagers qui jugent selon la Torah, par Notre serviteur et Messager Jésus fils de Marie, l'esprit d'Allah et Son verbe qu'Il avait placé en Marie. Allah l'a envoyé pour confirmer la Torah révélée avant lui. Il est donc un témoin en faveur de Moïse et de ce qu'il a apporté comme Torah avec la vérité et la sincérité ; il est venu aussi pour confirmer sa mission, juger selon sa loi et approuver beaucoup de ses règles juridiques. Dans certains cas, Jésus (عليه السلام) fut plus souple que Moïse dans l'application de certaines règles juridiques, comme a dit le Très Haut en parlant de Jésus qui a dit aux enfants d'Israël : *« Et pour vous rendre licites certaines choses qui vous ont été défendues ».*

« Nous le dotâmes de l'Evangile », c'est-à-dire du Livre sublime venu compléter la Torah *« qui est à la fois un guide et une lumière »*, c'est-à-dire qui guide vers la voie droite et qui distingue la vérité du mensonge *« corroborant la Torah »*, en la confirmant, en lui servant de témoin et en l'approuvant *« et servant en même temps de direction et d'exhortation pour ceux qui craignent le Seigneur ».*

Ce sont ceux qui craignent le Seigneur, en effet, qui tirent profit de la guidance et qui acceptent les exhortations en évitant ce qui ne convient pas.

« Que les gens de l'Evangile jugent donc d'après ce qu'Allah y a révélé ». C'est-à-dire qu'ils sont tenus de se conformer à leur Livre et de ne pas s'en détourner. *« Ceux qui ne se conforment pas dans leur jugement à ce qu'Allah a révélé, ceux-là sont des pervers ».*

(48)-(55). *« Nous t'avons révélé le Livre en toute vérité pour confirmer les Ecritures antérieures et témoigner (de leur authenticité) ; arbitre entre eux en te conformant à ce qu'Allah a révélé et ne suis pas leurs passions en te détournant de la Vérité qui t'a été donnée. A chacun d'entre vous Nous avons accordé une loi et une voie, et si Allah l'avait voulu, Il aurait fait de vous une communauté unique, mais Il a voulu vous éprouver à travers ce qu'Il vous avait révélé ; faites montre d'émulation dans les œuvres pies, c'est auprès d'Allah que vous serez tous ramenés et Il vous instruira sur l'objet de vos différends.*

(Et Nous t'avons également inspiré) d'arbitrer entre eux en te conformant à ce qu'Allah a révélé sans suivre leurs passions et de te garder d'eux de crainte qu'ils ne te détournent d'une partie de ce qu'Allah t'a révélé. Et s'ils font volte-face, sache simplement qu'Allah veut les châtier pour quelque péché qu'ils ont commis et que nombre de gens sont des pervers. Que

cherchent-ils? Le jugement du temps de l'ignorance? Et pour ceux qui sont doués de certitude, qui donc possède un meilleur jugement qu'Allah?».

Le Très Haut: *«Nous t'avons révélé le Livre»,* c'est-à-dire le Coran glorieux, le meilleur des livres et le plus sublime d'entre eux *«en toute vérité»,* c'est-à-dire une révélation véridique dans ses récits, ses injonctions et ses interdits. *«Pour confirmer les Révélations antérieures»,* car il est témoin en leur faveur et il les confirme; en outre, ses informations concordent avec leurs informations, de même que ses dogmes fondamentaux; par ailleurs, ces révélations antérieures ont annoncé sa venue, ce qui s'est réalisé par la suite. *«Et témoigner (de leur authenticité)».* C'est-à-dire qu'il contient ce que contiennent les révélations précédentes avec un ajout d'exigences divines et de règles morales sublimes. Il est le Livre qui a fait sienne toute vérité enseignée par les Livres précédents en l'ordonnant et en incitant les croyants à s'en imprégner, en leur ouvrant de larges perspectives pour y arriver. Il est le Livre dans lequel se trouve le récit de ceux qui sont passés et de ceux qui vont venir; c'est le Livre qui contient le jugement et la sagesse et à l'aune duquel on juge les anciens Livres; celui en faveur duquel il témoigne de sa justesse est considéré comme juste, et celui dont il juge qu'il est erroné est considéré comme erroné, car altéré et déformé. Sinon, s'il venait réellement d'Allah, il ne l'aurait pas rejeté.

«Arbitre entre eux en te conformant à ce qu'Allah a révélé», comme règles juridiques qu'Il t'a fait descendre *«et ne suis pas leurs passions en te détournant de la vérité qui t'a été donnée».* C'est-à-dire ne substitue pas le suivi des passions désordonnées opposées à la vérité à la conformité à la vérité qui t'a été révélée; tu choisirais alors ce qui est mauvais à la place de ce qui est bon.

«A chacun d'entre vous», ô vous les communautés, *«Nous vous avons accordé une loi et une voie».* C'est-à-dire une ligne de conduite et une tradition. Ce sont ces législations qui diffèrent en fonction des communautés et qui changent selon l'époque et les circonstances. Cependant, elles émanent toutes de la justice au moment de leur entrée en vigueur. Quant aux principes fondamentaux qui constituent un avantage et une sagesse en tout temps, ils sont immuables et valables dans toutes les législations.

«Si Allah l'avait voulu, Il aurait fait de vous une communauté unique», suivant une législation unique, au sujet de laquelle les premiers et les derniers sont d'accord.

«Mais Il a voulu vous éprouver à travers ce qu'Il vous avait révélé». Il vous met à l'épreuve pour voir comment vous vous comporterez; Il éprouve chaque communauté d'après ce qu'implique Sa sagesse et Il donne à chacun ce qui lui convient, afin qu'il y ait une concurrence entre les communautés. Chaque communauté désire devancer l'autre. C'est pourquoi Il a dit: *«Faites montre d'émulation dans les œuvres pies».* C'est-à-dire prenez l'initiative de faire de bonnes œuvres et complétez-les, car les œuvres pies qui englobent toute obligation et tout acte surérogatoire, que ce soit parmi les droits d'Allah ou ceux de Ses serviteurs, ne permettent à leur auteur de devancer les autres et d'avoir la prééminence sur eux, qu'à travers deux choses: prendre l'initiative en ce sens et exploiter l'occasion lorsqu'elle se présente, en s'efforçant de l'accomplir de la manière qui est exigée. On peut déduire de ce verset et d'autres, l'initiative d'accomplir la prière et autres actes cultuels en leurs

temps prescrits. De même qu'il incombe au serviteur de ne pas se contenter d'accomplir les seules obligations cultuelles, comme la prière et autres actes obligatoires, en espérant leur rétribution, mais il doit accomplir aussi les actes surérogatoires qu'il est capable de faire, afin que ses pratiques cultuelles se complètent et se perfectionnent, et qu'il soit parmi les devanciers dans l'accomplissement des œuvres pies.

« C'est auprès d'Allah que vous serez tous ramenés ». Que ce soit les communautés précédentes ou les communautés futures, toutes seront rassemblées par Allah en un Jour sur lequel il n'y a aucun doute *« et Il vous instruira sur l'objet de vos différends »,* au niveau des législations et des actes. Il rétribuera les gens de la vérité et des bonnes œuvres et Il châtiera les gens du mensonge et des mauvaises œuvres.

« (Et Nous t'avons également inspiré) d'arbitrer entre eux en te conformant à ce qu'Allah a révélé ». On rapporte que ce verset a abrogé cette autre parole du Très Haut : *« S'ils s'adressent à toi pour arbitrer un différend, libre à toi d'en juger ou de t'en abstenir ».* Mais en vérité, ce verset n'est pas abrogé, car il montre que le Prophète (ﷺ) avait le choix de juger entre ces gens-là ou de s'en abstenir, car ils ne veulent pas être jugés selon le droit et la vérité. Ce verset montre aussi que lorsque le Prophète (ﷺ) devra juger entre eux, il le fera selon ce qu'Allah lui a révélé comme Livre et *Sounna*, à savoir l'équité au sujet de laquelle Allah a dit : *« Si tu juges entre eux, fais-le avec équité ».* Ceci montre que l'équité se compose de ce qu'Allah a légiféré comme règles juridiques. Ces règles juridiques constituent le summum de la justice et de l'équité, et tout ce qui les contredit constitue de la tyrannie et de l'injustice.

« Sans suivre leurs passions ». Le Très Haut a répété l'interdiction de ne pas suivre les passions des gens pour montrer la gravité d'un tel comportement. En outre, dans le premier cas, il s'agit de juger et de délivrer des avis religieux, ce qui est plus vaste encore, alors que là, il s'agit du seul jugement. Mais dans les deux cas, il incombe de ne pas suivre les passions qui sont en contradiction avec la vérité. C'est pourquoi Il a dit : *« Et de te garder d'eux de crainte qu'ils ne te détournent d'une partie de ce qu'Allah t'a révélé ».* C'est-à-dire prend garde à ne pas te laisser tromper par eux, au point de te détourner d'une partie de ce qu'Allah t'a révélé, car le fait de suivre leurs passions est devenue une cause d'abandon de la vérité pourtant obligatoire à suivre.

« Et s'ils font volte-face » en refusant de te suivre et de suivre la vérité *« sache simplement qu'Allah veut les châtier pour quelque péché qu'ils ont commis ».* Il y a lieu de préciser que les péchés impliquent des châtiments immédiats et futurs. Parmi les pires des châtiments, il y a le fait que l'homme soit éprouvé par son opposition au Messager d'Allah (ﷺ) qu'il croit positive, et ce en raison de sa perversité. *« Et que nombre de gens sont des pervers ».* C'est-à-dire que leur nature corrompue tend toujours vers la perversité et l'abandon de l'obéissance à Allah et à Son Messager.

« Que cherchent-ils ? Le jugement du temps de l'ignorance ? ». Veulent-ils, en se détournant de toi, opter pour le jugement de l'ignorance *(Jâhiliyya)*, c'est-à-dire tout jugement contraire à ce qu'Allah a révélé à Son Messager ? Certes, il n'y a que le jugement d'Allah et de Son Messager ou le jugement de l'ignorance. Aussi, celui qui se détourne du premier, sera éprouvé par le deuxième, qui est bâti sur l'ignorance,

l'injustice et la tyrannie. C'est pour cela qu'Allah l'a attribué à l'époque de la *Jâhiliyya*. Quant au jugement d'Allah, il est bâti sur la science, la justice, l'équité, la lumière et la guidance.

« Et pour ceux qui sont doués de certitude, qui donc possède un meilleur jugement qu'Allah ? ». Celui qui est doué de certitude peut savoir quelle est la différence entre les deux jugements et peut distinguer – grâce à sa clairvoyance – ce qu'il y a comme bienfaits et avantages dans le jugement d'Allah. Il peut arriver donc à la certitude qu'il est impératif du point de vue de la raison et de la légalité de suivre ce jugement.

﴿٥١﴾-﴿٥٣﴾. *« Ô vous qui croyez ! Ne prenez pas les juifs et les chrétiens pour alliés. Ils sont alliés les uns des autres. Quiconque parmi vous les prend pour alliés sera des leurs. Allah ne guide pas les injustes. C'est ainsi qu'on voit certains individus à la foi chancelante courir après de telles alliances, en disant : « Nous craignons d'être victimes d'un revirement du sort ! ». Et, cependant, il est certain qu'Allah accorde aux croyants la victoire ou leur ménage une issue favorable, et que ces gens-là sont alors réduits à regretter les projets qu'ils avaient secrètement nourris. Et les vrais croyants de s'exclamer, en disant : « Sont-ce bien ceux-là qui attestaient par Allah, par les plus graves de leurs serments, qu'ils étaient avec vous ? ». C'est ainsi que toutes leurs bonnes œuvres ont été réduites à néant et qu'ils se sont retrouvés parmi les perdants »*.

Le Très Haut recommande à Ses serviteurs croyants, après leur avoir montré la réalité des juifs et des chrétiens, de ne pas les prendre pour alliés, car ils sont alliés les uns les autres et ils s'entraident contre celui qui n'est pas avec eux. Il ne faut pas les prendre pour alliés car ils sont des ennemis en réalité. Ils se

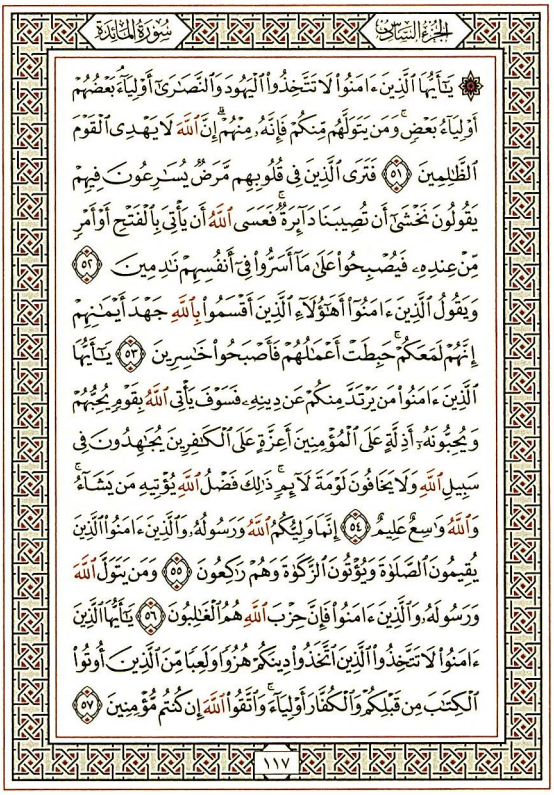
الجزء السادس — سورة المائدة

يَٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُواْ لَا تَتَّخِذُواْ ٱلۡيَهُودَ وَٱلنَّصَٰرَىٰٓ أَوۡلِيَآءَۘ بَعۡضُهُمۡ
أَوۡلِيَآءُ بَعۡضٖۚ وَمَن يَتَوَلَّهُم مِّنكُمۡ فَإِنَّهُۥ مِنۡهُمۡۗ إِنَّ ٱللَّهَ لَا يَهۡدِي ٱلۡقَوۡمَ
ٱلظَّٰلِمِينَ ﴿٥١﴾ فَتَرَى ٱلَّذِينَ فِي قُلُوبِهِم مَّرَضٞ يُسَٰرِعُونَ فِيهِمۡ
يَقُولُونَ نَخۡشَىٰٓ أَن تُصِيبَنَا دَآئِرَةٞۚ فَعَسَى ٱللَّهُ أَن يَأۡتِيَ بِٱلۡفَتۡحِ أَوۡ أَمۡرٖ
مِّنۡ عِندِهِۦ فَيُصۡبِحُواْ عَلَىٰ مَآ أَسَرُّواْ فِيٓ أَنفُسِهِمۡ نَٰدِمِينَ ﴿٥٢﴾
وَيَقُولُ ٱلَّذِينَ ءَامَنُوٓاْ أَهَٰٓؤُلَآءِ ٱلَّذِينَ أَقۡسَمُواْ بِٱللَّهِ جَهۡدَ أَيۡمَٰنِهِمۡ
إِنَّهُمۡ لَمَعَكُمۡۚ حَبِطَتۡ أَعۡمَٰلُهُمۡ فَأَصۡبَحُواْ خَٰسِرِينَ ﴿٥٣﴾ يَٰٓأَيُّهَا
ٱلَّذِينَ ءَامَنُواْ مَن يَرۡتَدَّ مِنكُمۡ عَن دِينِهِۦ فَسَوۡفَ يَأۡتِي ٱللَّهُ بِقَوۡمٖ يُحِبُّهُمۡ
وَيُحِبُّونَهُۥٓ أَذِلَّةٍ عَلَى ٱلۡمُؤۡمِنِينَ أَعِزَّةٍ عَلَى ٱلۡكَٰفِرِينَ يُجَٰهِدُونَ فِي
سَبِيلِ ٱللَّهِ وَلَا يَخَافُونَ لَوۡمَةَ لَآئِمٖۚ ذَٰلِكَ فَضۡلُ ٱللَّهِ يُؤۡتِيهِ مَن يَشَآءُۚ
وَٱللَّهُ وَٰسِعٌ عَلِيمٌ ﴿٥٤﴾ إِنَّمَا وَلِيُّكُمُ ٱللَّهُ وَرَسُولُهُۥ وَٱلَّذِينَ ءَامَنُواْ ٱلَّذِينَ
يُقِيمُونَ ٱلصَّلَوٰةَ وَيُؤۡتُونَ ٱلزَّكَوٰةَ وَهُمۡ رَٰكِعُونَ ﴿٥٥﴾ وَمَن يَتَوَلَّ ٱللَّهَ
وَرَسُولَهُۥ وَٱلَّذِينَ ءَامَنُواْ فَإِنَّ حِزۡبَ ٱللَّهِ هُمُ ٱلۡغَٰلِبُونَ ﴿٥٦﴾ يَٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ
ءَامَنُواْ لَا تَتَّخِذُواْ ٱلَّذِينَ ٱتَّخَذُواْ دِينَكُمۡ هُزُوٗا وَلَعِبٗا مِّنَ ٱلَّذِينَ أُوتُواْ
ٱلۡكِتَٰبَ مِن قَبۡلِكُمۡ وَٱلۡكُفَّارَ أَوۡلِيَآءَۚ وَٱتَّقُواْ ٱللَّهَ إِن كُنتُم مُّؤۡمِنِينَ ﴿٥٧﴾

١١٧

soucient peu de vous faire du tort ; bien plus, ils ne ménagent aucun effort pour vous égarer. Seuls ceux qui sont semblables à eux les prendront pour alliés. C'est pour cela qu'Il a dit : *« Quiconque parmi vous les prend pour alliés, sera des leurs »*. L'alliance totale avec eux suppose, en effet, le passage à leur religion, car l'alliance avec eux se développe peu à peu jusqu'à ce que le croyant devienne un des leurs et fasse partie d'eux.

« Allah ne guide pas les injustes ». C'est-à-dire ceux dont l'injustice fait partie de la nature propre et des caractéristiques, au point où malgré que tu leur apportes tous les signes possibles, ils ne t'écouteront pas et ne te suivront pas.

Après avoir interdit aux croyants de s'allier aux juifs et aux chrétiens, le Très Haut nous informe qu'il y a des gens qui se prétendent croyants et qui s'allient avec

eux, en disant: *« C'est ainsi qu'on voit certains individus à la foi chancelante »*, c'est-à-dire ceux dont le cœur est marqué par le doute, l'hypocrisie et la faiblesse de la foi, et qui disent: *« Si nous nous allions avec eux, c'est parce que « Nous craignons d'être victimes d'un revirement du sort ».* C'est-à-dire que nous craignons que la balance ne penche en faveur des juifs et des chrétiens et, de ce fait, nous voulons avoir une alliance pour nous prémunir contre eux. Or, c'est là une mauvaise pensée de l'Islam à laquelle le Très Haut répond: *« Et, cependant, il est certain qu'Allah accorde aux croyants une victoire »* à travers laquelle Il rend l'Islam puissant par rapport aux juifs et aux chrétiens en donnant la victoire aux musulmans *« ou leur ménage une issue favorable »* qui fera désespérer les hypocrites de s'allier aux juifs et aux autres mécréants et de leur porter assistance. *« Et que ces gens-là soient alors réduits à regretter les projets qu'ils avaient secrètement nourris ».* C'est-à-dire qu'ils seront amenés à regretter leurs agissements et leurs torts qui ne leur ont rien apporté comme avantages, puisque les croyants ont fini par obtenir la victoire que leur a accordée Allah et les mécréants furent défaits et avilis. Leurs alliés parmi les hypocrites s'en sont trouvés réduits à regretter leurs agissements et à se morfondre dans le remords.

« Et les vrais croyants de s'exclamer », en s'étonnant du cas de ces gens au cœur rongé par le doute: *« Sont-ce bien ceux-là qui attestaient par Allah, par les plus graves de leurs serments, qu'ils étaient avec vous? »*. C'est-à-dire qu'ils ont juré et fait des serments, en insistant sur le respect de leur engagement à être avec vous dans la foi et ce qu'elle implique comme assistance, fraternité et alliance.

Or, ce qu'ils cachaient, a fini par apparaître au grand jour et tout ce qu'ils avaient fomenté comme complots contre l'Islam et ses disciples, fut déjoué. *« C'est ainsi que toutes leurs bonnes œuvres ont été réduites à néant »*, c'est-à-dire dans ce bas-monde *« et qu'ils se sont retrouvés parmi les perdants ».* Dans la mesure où ils ont manqué leur but et obtenu le malheur et le châtiment.

﴿ *« Ô vous qui croyez! Si certains d'entre vous renient leur foi, Allah fera surgir d'autres hommes qu'Il aime et qui L'aimeront. Humbles avec les croyants, durs envers les négateurs, ils combattront au service d'Allah, sans la crainte d'aucun reproche. Telle est la grâce d'Allah, qu'Il accorde à qui Il veut, car Allah est le Détenteur des faveurs et l'Omniscient ».*

Le Très Haut nous informe qu'Il se suffit de l'univers et que, celui qui abandonne sa religion, ne saurait lui nuire en quoi que ce soit, mais ne nuira qu'à lui-même. Il nous informe aussi qu'Il possède des serviteurs dévoués et des gens sincères dont Il s'est chargé de la guidance. Il a promis de les faire venir, eux qui sont les plus parfaits des gens dans leurs vertus et les plus capables de maîtriser leurs âmes. La meilleure de leurs vertus est qu'Allah *« les aime et ils L'aimeront ».* En effet, l'amour d'Allah pour le serviteur est le meilleur des bienfaits qu'Il lui ait accordés et la plus sublime des faveurs dont Il lui ait fait don. En outre, lorsqu'Allah aime un serviteur, Il lui facilite les causes et les moyens de la guidance et lui rend aisé tout ce qui est difficile, en l'assistant dans l'accomplissement des bonnes œuvres et dans l'abandon des mauvaises œuvres. C'est le Très Haut qui rapproche les cœurs

de Ses serviteurs de Lui, par l'amour et la compassion.

Parmi les implications de l'amour du serviteur de son Seigneur, il y a l'obligation pour le serviteur de suivre le Messager d'Allah (ﷺ) en apparence et en cachette, dans ses paroles, et tous ses faits et gestes, comme a dit le Très Haut : *« Dis : « Si vous aimez Allah, suivez-moi et Allah vous aimera ».*

De même, parmi les implications de l'amour d'Allah pour Son serviteur est que ce dernier se rapproche sans cesse de son Seigneur à travers les pratiques cultuelles obligatoires et surérogatoires, comme l'a dit le Prophète (ﷺ) dans le *ḥadith* authentique en parlant d'Allah : *« Mon serviteur ne se rapproche pas de Moi avec une chose que J'aime autant qu'avec ce que Je lui ai imposé comme obligations. Mon serviteur ne cessera de se rapprocher de Moi par des œuvres surérogatoires, jusqu'à ce que je l'aime et, lorsque Je l'aimerai, Je serai son ouïe avec laquelle il entend, sa vue avec laquelle il voit, sa main avec laquelle il agrippe et son pied avec lequel il marche. S'il Me sollicite, Je lui donnerai ce qu'il veut et s'il demande Mon assistance, Je la lui apporterai ».*

Parmi les autres implications de l'amour d'Allah, il y a également Sa connaissance ainsi que la multiplication de Son évocation. En effet, l'amour d'Allah sans Sa connaissance reste fortement diminué voire inexistant, même si la personne prétend le contraire. En outre, celui qui aime Allah multipliera Son évocation. Par ailleurs, lorsqu'Allah aime un serviteur, Il accepte de lui le minimum de bonnes œuvres et lui pardonne beaucoup de ses péchés.

Parmi les caractéristiques de ces hommes est qu'ils sont *« humbles avec les croyants, durs envers les négateurs ».* Ils sont humbles avec les croyants en raison de leur amour pour eux, de leur compassion, de leur douceur et de leur miséricorde envers eux, et ils sont durs avec les négateurs d'Allah, ceux qui rejettent Ses signes et traitent de menteurs Ses Messagers. Ils ont regroupé tous leurs efforts et toute leur résolution pour s'opposer aux négateurs et utilisé tous les moyens pour triompher d'eux. Le Très Haut dit : *« Préparez contre eux tout ce que vous pouvez comme troupes et comme cavalerie, afin de tenir en respect les ennemis d'Allah et les vôtres ».*

Le Très Haut a dit aussi : *« Durs envers les négateurs, miséricordieux entre eux ».* La dureté et la fermeté envers les ennemis d'Allah font partie des choses qui rapprochent le serviteur d'Allah, car elles permettent au serviteur de faire concorder son courroux avec celui de son Seigneur contre Ses ennemis. Cependant, cette dureté et cette fermeté, n'empêchent pas de les appeler à l'Islam de la manière la plus courtoise. De ce fait, la dureté envers eux se conjuguera avec la douceur de leur appel à l'Islam, car l'une et l'autre de ces choses seront à leur avantage et à leur profit.

« Ils combattront au service d'Allah », avec leurs biens, leurs personnes, leurs paroles et leurs actes *« sans la crainte d'aucun reproche ».* Bien plus, ils donnent la priorité à la satisfaction de leur Seigneur et à la crainte de Ses reproches sur les reproches des créatures. Cela prouve la force de leur résolution et de leur fermeté, car celui dont le cœur est faible, sa résolution sera faible et sa fermeté s'émoussera face aux reproches des gens. Un tel homme possède dans son cœur une vénération pour un autre qu'Allah, en vertu de l'intérêt qu'il porte pour les

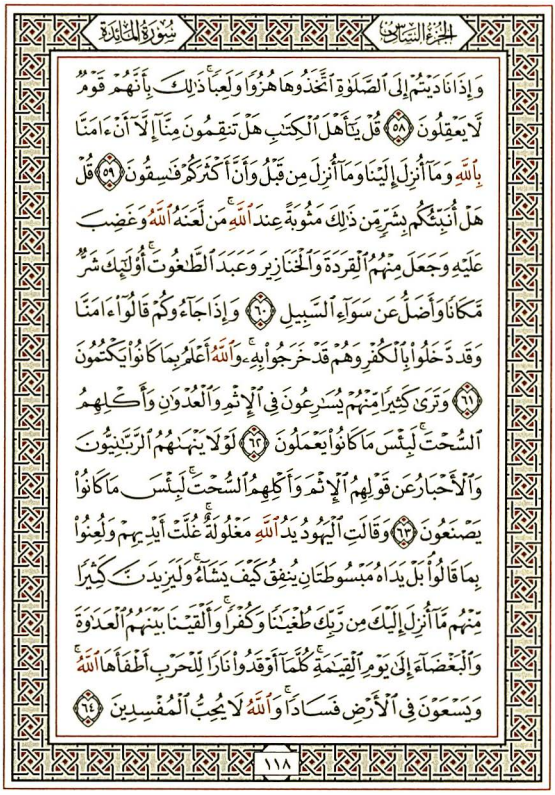
الجزء السادس
سورة المائدة
وَإِذَا نَادَيْتُمْ إِلَى الصَّلَوٰةِ اتَّخَذُوهَا هُزُوًا وَلَعِبًا ۚ ذَٰلِكَ بِأَنَّهُمْ قَوْمٌ
لَّا يَعْقِلُونَ ﴿٥٨﴾ قُلْ يَٰٓأَهْلَ ٱلْكِتَٰبِ هَلْ تَنقِمُونَ مِنَّآ إِلَّآ أَنْ ءَامَنَّا
بِٱللَّهِ وَمَآ أُنزِلَ إِلَيْنَا وَمَآ أُنزِلَ مِن قَبْلُ وَأَنَّ أَكْثَرَكُمْ فَٰسِقُونَ ﴿٥٩﴾ قُلْ
هَلْ أُنَبِّئُكُم بِشَرٍّ مِّن ذَٰلِكَ مَثُوبَةً عِندَ ٱللَّهِ ۚ مَن لَّعَنَهُ ٱللَّهُ وَغَضِبَ
عَلَيْهِ وَجَعَلَ مِنْهُمُ ٱلْقِرَدَةَ وَٱلْخَنَازِيرَ وَعَبَدَ ٱلطَّٰغُوتَ ۚ أُو۟لَٰٓئِكَ شَرٌّ
مَّكَانًا وَأَضَلُّ عَن سَوَآءِ ٱلسَّبِيلِ ﴿٦٠﴾ وَإِذَا جَآءُوكُمْ قَالُوٓا۟ ءَامَنَّا
وَقَد دَّخَلُوا۟ بِٱلْكُفْرِ وَهُمْ قَدْ خَرَجُوا۟ بِهِۦ ۚ وَٱللَّهُ أَعْلَمُ بِمَا كَانُوا۟ يَكْتُمُونَ
﴿٦١﴾ وَتَرَىٰ كَثِيرًا مِّنْهُمْ يُسَٰرِعُونَ فِى ٱلْإِثْمِ وَٱلْعُدْوَٰنِ وَأَكْلِهِمُ
ٱلسُّحْتَ ۚ لَبِئْسَ مَا كَانُوا۟ يَعْمَلُونَ ﴿٦٢﴾ لَوْلَا يَنْهَىٰهُمُ ٱلرَّبَّٰنِيُّونَ
وَٱلْأَحْبَارُ عَن قَوْلِهِمُ ٱلْإِثْمَ وَأَكْلِهِمُ ٱلسُّحْتَ ۚ لَبِئْسَ مَا كَانُوا۟
يَصْنَعُونَ ﴿٦٣﴾ وَقَالَتِ ٱلْيَهُودُ يَدُ ٱللَّهِ مَغْلُولَةٌ ۚ غُلَّتْ أَيْدِيهِمْ وَلُعِنُوا۟
بِمَا قَالُوا۟ ۘ بَلْ يَدَاهُ مَبْسُوطَتَانِ يُنفِقُ كَيْفَ يَشَآءُ ۚ وَلَيَزِيدَنَّ كَثِيرًا
مِّنْهُم مَّآ أُنزِلَ إِلَيْكَ مِن رَّبِّكَ طُغْيَٰنًا وَكُفْرًا ۚ وَأَلْقَيْنَا بَيْنَهُمُ ٱلْعَدَٰوَةَ
وَٱلْبَغْضَآءَ إِلَىٰ يَوْمِ ٱلْقِيَٰمَةِ ۚ كُلَّمَآ أَوْقَدُوا۟ نَارًا لِّلْحَرْبِ أَطْفَأَهَا ٱللَّهُ ۚ
وَيَسْعَوْنَ فِى ٱلْأَرْضِ فَسَادًا ۚ وَٱللَّهُ لَا يُحِبُّ ٱلْمُفْسِدِينَ ﴿٦٤﴾
١١٨

remarques des gens et de la priorité qu'il accorde à leur satisfaction et à leurs reproches au détriment de la crainte et de la vénération d'Allah. Aussi, le cœur n'arrive-t-il pas à se débarrasser de la vénération d'un autre qu'Allah jusqu'à ce qu'il ne craigne plus, en étant au service d'Allah, les reproches des gens.

Après avoir loué les mérites et les belles qualités dont Il a fait don à ces croyants, le Très Haut nous informe qu'il s'agit là de faveurs et de bienfaits de Sa part à leur égard, afin qu'ils ne soient pas imbus de leurs personnes et qu'ils Lui rendent grâce pour Ses dons, de même que pour que les autres hommes sachent que les faveurs d'Allah sont considérables. Il a dit à cet effet : *« Telle est la grâce d'Allah, qu'Il accorde à qui Il veut, car Allah est le Détenteur des faveurs et l'Omniscient »*. C'est-à-dire qu'Il est d'une très grande générosité et bienfaisance, immense dans Ses dons, et Sa miséricorde embrasse toute chose. Il répand Ses bienfaits sur Ses bien-aimés et leur accorde ce qu'Il n'accorde pas à d'autres. Cependant, Il connaît celui qui mérite ces bienfaits et Il les lui accorde. Il sait aussi où placer Son message.

(13)-(13). *« Vous n'avez d'autres alliés qu'Allah, Son Prophète et les croyants qui accomplissent la prière, s'acquittent de la zakât et s'inclinent devant le Seigneur. Ceux qui prennent pour alliés Allah, Son Prophète et les croyants (formeront le parti d'Allah), et c'est le parti d'Allah qui est le gagnant ! »*.

Après avoir mis en garde les croyants contre l'alliance avec les juifs, les chrétiens ou autres, et après avoir rappelé que cette alliance ne peut les mener qu'à la perte évidente, le Très Haut informe les croyants sur ceux qu'il faut prendre comme alliés, en mentionnant les avantages et les intérêts d'une telle alliance. Il a dit : *« Vous n'avez d'autres alliés qu'Allah, Son Prophète »*. L'alliance avec Allah se perçoit à travers la foi et la piété. Aussi, tout croyant pieux est un bien-aimé d'Allah et, tout bien-aimé d'Allah, est un allié de Son Messager. En outre, celui qui s'allie avec Allah et Son Messager ne peut être que l'allié de ceux qu'Allah a pris comme alliés, à savoir les croyants qui assument leur foi intérieurement et extérieurement et qui se sont montrés dévoués à Celui qu'ils adorent, en pratiquant la prière avec ses conditions, ses obligations et ses exigences, en se montrant bienfaisants à l'égard des êtres et en s'acquittant de la *zakât* à partir de leurs biens, au profit de ceux qui la méritent.

Sa parole : *« Et s'inclinent devant le Seigneur »*, veut dire qu'ils sont soumis à Allah, humbles devant Lui.

Sa parole : *« Vous n'avez d'autres alliés qu'Allah, Son Messager et les croyants »*, prouve que l'alliance doit se limiter à ceux

qui sont mentionnés dans ce verset, en s'abstenant de toute autre alliance.

Le Très Haut a rappelé ensuite l'avantage de cette alliance, en disant: *« Ceux qui prennent pour alliés Allah, Son Prophète et les croyants (formeront le parti d'Allah) et c'est le parti d'Allah qui est le gagnant ».*

C'est-à-dire que ces croyants-là feront partie du parti attribué à Allah sur le plan de l'adoration et de l'alliance. Or, c'est le parti d'Allah qui est le gagnant, qui aura la bonne issue dans ce bas-monde et dans l'autre, comme a dit le Très Haut dans un autre verset: *« Nos soldats seront les vainqueurs ».*

Il s'agit là d'une très bonne nouvelle pour ceux qui respectent les droits d'Allah et deviennent parmi Son parti et Ses soldats, à savoir qu'ils auront la victoire, et même si, parfois, pour des desseins voulus par Allah, ils sont vaincus momentanément, la victoire finale leur reviendra forcément. Qui est plus sincère qu'Allah dans Ses dires?

﴿57-58﴾. *« Ô vous qui croyez! Ne prenez vos alliés ni parmi ceux qui ont reçu l'Ecriture avant vous ni parmi les idolâtres qui raillent votre religion et la tournent en dérision. Craignez Allah, si vous êtes de vrais croyants. C'est ainsi que, quand ils entendent votre appel à la prière, ils le tournent en dérision et en font un sujet de plaisanterie. Et c'est là le signe de leur extravagance ».*

Le Très Haut met en garde Ses serviteurs croyants contre le fait de prendre pour alliés les gens du Livre parmi les juifs et les chrétiens et tous les mécréants en général, des alliés qu'ils aimeront et qu'ils prendront comme alliés de confiance, en leur faisant part des secrets des croyants et en les assistant dans certaines de leurs affaires qui portent préjudice à l'Islam et aux musulmans. Certes, ce qu'ils ont comme foi dans leurs cœurs leur impose de ne pas faire d'alliance avec eux et de les considérer comme des adversaires. Il en est de même de leur crainte d'Allah, qui consiste à accomplir Ses injonctions et à s'abstenir de transgresser Ses interdits, et qui les amène forcément à ne pas s'allier avec ces gens-là.

En outre, il y a une autre raison qui incite les musulmans à ne pas prendre ces gens-là pour alliés; il s'agit du dénigrement des polythéistes et des négateurs de leur religion et leur raillerie de leurs pratiques cultuelles, notamment la prière qui est la plus manifeste des pratiques des musulmans et le plus sublime de leurs actes d'adoration, qu'ils tournent en dérision dès qu'ils entendent l'appel à la prière, en raison de leur grande ignorance et de leur manque de raison. Sinon, s'ils avaient une raison et une intelligence, ils se seraient soumis à elles, en sachant qu'elles sont les plus grandes des faveurs dont puissent être ornées les âmes.

Par conséquent, si vous saviez – ô croyants! – combien les négateurs vous haïssent, vous et votre religion, celui parmi vous qui continue à les prendre pour alliés, montre combien l'Islam est dévalorisé à ses yeux; il montre aussi qu'il se soucie peu de celui qui le dénigre ou qui profère des paroles de mécréance et d'égarement. Un tel homme n'accorde aucune importance à la dignité et à l'honneur.

Comment peux-tu prétendre avoir une religion parfaite et véridique, alors que les autres religions sont fausses, puis tu acceptes de devenir l'allié de ceux, parmi les gens de l'ignorance et de la stupidité, qui la prennent pour objet de leurs railleries et de leurs plaisanteries, en se moquant d'elle et de ses adeptes?

Or, ces raisons-là suffisent à rejeter leur alliance et à les considérer comme des

ennemis, pour tout homme doté du minimum d'intelligence.

﴿59-60﴾. *« Dis : « Ô gens des Ecritures ! Qu'avez-vous donc à nous reprocher, sinon de croire en Allah et à Ses révélations présentes et passées, et que la plupart d'entre vous soient pervers ? Dis : « Voulez-vous que je vous indique la pire des sanctions auprès d'Allah ? C'est celle qui est réservée à ceux qu'Allah a maudits, à ceux qui ont encouru Sa colère et dont Il fait des singes et des porcs, et à ceux qui adorent les idoles ! Voilà ceux qui sont voués au plus misérable des destins, ceux qui sont les plus éloignés du droit chemin ! ». Quand ils se présentent à vous, ils vous disent : « Nous sommes des croyants ». Mais c'est en négateurs qu'ils sont entrés et c'est en négateurs qu'ils sont sortis ! Allah est le mieux Informé de ce qu'ils dissimulent. L'on voit un grand nombre d'entre eux s'empresser de commettre des péchés et des agressions ; de se repaître de gains illicites. Quel ignoble comportement que le leur ! Pourquoi leurs rabbins et leurs grands théologiens ne leur interdisent-ils pas de tenir des propos coupables et de vivre de spéculations illicites ? Quelle vilaine chose que leur silence ! ».*

« Dis », c'est-à-dire toi le Messager, *« ô gens des Ecritures »*, que l'Islam est la religion de la vérité et que le reproche que vous nous adressez, à nous les musulmans, est un reproche qui mérite, en réalité, un éloge. *« Qu'avez-vous donc à nous reprocher, sinon de croire en Allah et à Ses révélations présentes et passées, et que la plupart d'entre vous sont des pervers ? »*. C'est-à-dire avons-nous un autre tort à vos yeux que celui de croire en Allah, en Ses Livres précédents et présents et en Ses Prophètes anciens et présents et que le fait de croire que celui qui n'ajoute pas foi à ces préceptes est un négateur pervers ? Nous reprochez-vous le fait de croire en ces choses qui sont obligatoires pour tous les êtres responsables ?

Malgré cela, la plupart d'entre vous sont des pervers, c'est-à-dire rebelles à toute obéissance à Allah et ayant l'audace de transgresser Ses interdits. Il serait mieux pour vous de vous taire ô pervers, car si la perversité était votre seule tare – ce qui est loin d'être le cas – le mal aurait été moindre que votre dénigrement à notre encontre en plus de votre perversité.

Et dans la mesure où leur dénigrement des croyants implique leur conviction qu'ils sont dans le mauvais chemin, le Très Haut a dit : *« Dis »*, c'est-à-dire à ces gens-là, en leur montrant l'ignominie de leur comportement, *« voulez-vous que je vous indique la pire des sanctions auprès d'Allah ? »*. Pire que le reproche que vous nous faites *« C'est celle qui est réservée à ceux qu'Allah a maudits »*, c'est-à-dire qu'Il a éloignés de Sa miséricorde *« à ceux qui ont encouru Sa colère »*, qu'Il a châtiés en ce bas-monde et dans l'autre *« et dont Il fait des singes et des porcs, et à ceux qui adorent les idoles »*. C'est-à-dire qui adorent le diable, car tous ceux qui adorent un autre qu'Allah, adorent, en réalité, le diable.

« Voilà ceux qui sont voués au plus misérable des destins », contrairement aux croyants qui sont proches de la miséricorde d'Allah, dont Allah est satisfait et qu'Il rétribuera en ce bas-monde et dans l'autre, car ils sont été sincères dans leur adoration.

« Quand ils se présentent à vous, ils vous disent : « Nous sommes des croyants », par hypocrisie et tromperie. *« Mais c'est en négateurs qu'ils sont entrés et c'est en négateurs qu'ils sont sortis »*. Ils ont toujours été des négateurs en entrant dans la religion et en en sortant, bien qu'ils

prétendent être des croyants. Y a-t-il pire situation que celle de ces gens-là ?

« Allah est le mieux Informé de ce qu'ils dissimulent ». Cela étant, Il les rétribuera pour leurs œuvres, qu'elles soient bonnes ou mauvaises.

Ensuite, le Très Haut a poursuivi la mention de leurs tares, pour leur infliger un affront en punition de leur dénigrement de Ses serviteurs croyants, en disant: *« L'on voit un grand nombre d'entre eux »*, c'est-à-dire des juifs *« s'empresser de commettre des péchés et des agressions »*. C'est-à-dire qu'ils n'éprouvent aucun scrupule à s'adonner aux péchés transgressant les droits du Créateur et portant préjudice aux créatures.

« De se repaître de gains illicites ». Le Très Haut ne s'est pas contenté de rapporter ce qu'ils font, mais Il a ajouté qu'ils s'empressent et se précipitent de commettre ce crime, ce qui prouve leur perfidie et leur mauvaise foi. Leurs âmes ont un penchant pour les péchés et l'injustice, alors qu'ils prétendent être animés par de sublimes valeurs. *« Quel ignoble comportement que le leur ! »*.

Il s'agit là du plus grand reproche et du plus fort blâme qui puissent leur être faits.

« Pourquoi leurs rabbins et leurs grands théologiens ne leur interdisent-ils pas de tenir des propos coupables et de vivre de spéculations illicites ? ». C'est-à-dire pourquoi les savants – à qui Allah a accordé la science et la sagesse – ne les mettent pas en garde contre les péchés qui émanent d'eux afin que se dissipe l'ignorance qui les imprègne et que s'établisse contre eux l'argument d'Allah? Les savants sont tenus, en effet, d'ordonner ce qui est convenable aux gens et de leur interdire ce qui est blâmable et de leur montrer la voie droite, en les encourageant à faire le bien

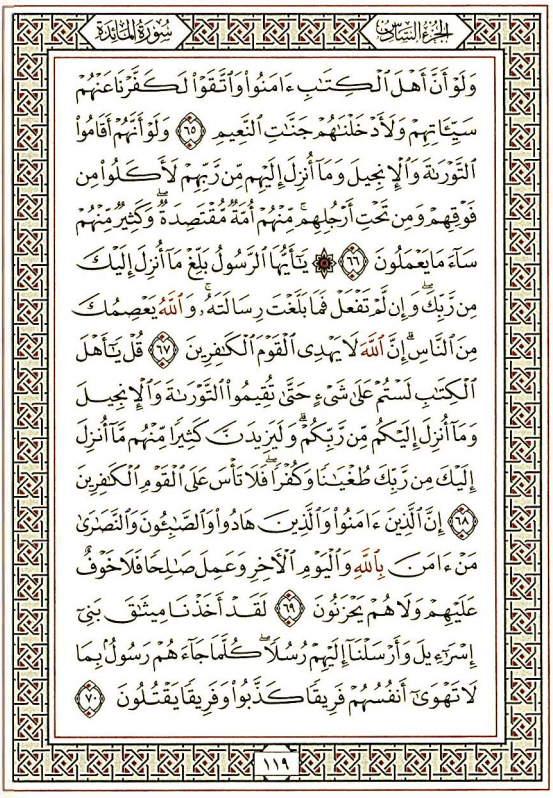

et en les mettant en garde contre le mal. *« Quel ignoble comportement que le leur ! »*.

﴿٦٤﴾-﴿٦٤﴾. *« La main d'Allah est entravée », disent les juifs. Entravées soient leurs propres mains, et maudits soient-ils eux-mêmes pour ce blasphème ! Bien au contraire, les deux mains d'Allah sont largement ouvertes et Il dispense Ses dons comme Il l'entend. Mais les révélations que tu reçois de ton Seigneur ne feront qu'accroître chez beaucoup d'entre eux leur esprit de révolte et leur impiété. Nous avons suscité parmi eux l'inimitié et la haine et il en sera ainsi jusqu'au Jour du Jugement dernier. Chaque fois qu'ils allument le feu de la guerre, Allah l'éteint aussitôt. Ils s'appliquent à répandre la corruption sur la terre, alors qu'Allah n'aime pas les corrupteurs. Si les gens des Ecritures avaient la foi et craignaient Allah, Nous aurions pardonné leurs péchés et Nous les aurions admis dans les Jardins du délice. S'ils observaient la*

Torah, l'Evangile et les révélations que leur Seigneur leur a envoyées, ils jouiraient certainement des biens du ciel et de ceux de la terre. Certes, il existe bien parmi eux des gens du juste milieu, mais il en est tant d'autres dont la conduite est déplorable ».

Le Très Haut parle ici de la parole ignoble des juifs et de leur croyance hideuse, en disant : *« La main d'Allah est entravée »disent les juifs ».* C'est-à-dire qu'Allah n'est pas Généreux, Bienfaisant et Plein de largesses, selon leurs dires.

« Entravées soient leurs propres mains, et maudits soient-ils eux-mêmes pour ce blasphème ! ». Il s'agit là d'une imprécation contre eux à la mesure de l'énormité de leurs propos. En effet, leurs propos décrivent Allah comme étant avare et dépourvu de bienfaisance. Il leur a répondu en leur disant que cette description s'appliquait plutôt à eux. De fait, ces gens-là furent les plus avares des hommes, les moins bienfaisants parmi eux, les plus mauvais dans leurs mauvaises pensées vis-à-vis d'Allah et les plus éloignés de Sa miséricorde, qui embrasse toute chose et emplit le monde supérieur et inférieur. C'est pourquoi Il a dit : *« Bien au contraire ! Les deux mains d'Allah sont largement ouvertes et Il dispense Ses dons comme Il l'entend ».* Rien ne l'empêche de faire ce qu'Il veut et aucun obstacle ne s'oppose à Ses desseins, car le Très Haut accorde sans cesse Ses bienfaits et Ses faveurs spirituelles et profanes en demandant aux hommes de profiter des faveurs de Sa générosité et de ne pas fermer devant eux-mêmes les portes de Sa bienfaisance par leurs péchés.

Ses deux mains sont ouvertes nuit et jour et Ses bienfaits se déversent à tout moment sans interruption pour soulager des afflictions et dissiper des difficultés.

Il enrichit le pauvre, délivre l'emprisonné, réconforte l'affligé, répond à celui qui demande, donne au nécessiteux, exauce les invocations de ceux qui Le sollicitent, accorde des dons à ceux qui ne Lui font pas de demandes et guérit celui qui demande la guérison. Il ne prive pas de Ses bienfaits le pécheur, loin s'en faut, puisque Ses bienfaits profitent aussi bien au pieux qu'au dépravé ; Il incite Ses bien-aimés à emprunter la voie des bonnes œuvres, les y assiste puis Il fait leur éloge en ce sens et leur attribue ces œuvres, alors qu'elles font partie de Sa générosité. Ensuite, Il les rétribue pour cela ici-bas et dans l'au-delà, d'une manière qui ne peut être décrite par l'imagination. Il fait preuve de compassion envers eux en toutes circonstances. Il les défend contre les malheurs et les nuisances, à un point qu'ils ne peuvent imaginer.

Si Allah traitait les juifs qui profèrent de telles inepties selon leurs propos, Il les ferait périr et ils seraient malheureux dans leur vie ; cependant, bien qu'ils profèrent de tels propos mensongers, Il fait preuve de compassion à leur égard et Il pardonne ; Il leur accorde des délais pour se repentir, mais Il ne les néglige jamais.

Sa parole : *« Mais les révélations que tu reçois de ton Seigneur ne feront qu'accroître chez beaucoup d'entre eux leur esprit de révolte et leur impiété ».* Il s'agit là du plus grand châtiment qui puisse atteindre un homme, à savoir que la Révélation qu'Allah a faite descendre sur Son Messager et qui contient la vie des cœurs et des esprits ainsi que le bonheur et le salut ici-bas et dans l'au-delà et qui est le plus grand don qui puisse être fait par Allah à Ses serviteurs, devient un moyen d'enfoncer encore plus un homme dans sa mécréance, son injustice et son arrogance, au lieu de l'amener à faire preuve de

reconnaissance envers son Seigneur et à se soumettre à Lui. Tout cela en raison du rejet de cet homme de la vérité venant d'Allah et de son opposition à elle par des arguments fallacieux.

« Nous avons suscité parmi eux l'inimitié et la haine et il en sera ainsi jusqu'au Jour du Jugement dernier ». Ils ne connaîtront jamais la concorde et la solidarité entre eux et ils ne pourront jamais s'entendre sur les choses dans lesquelles se trouvent leurs intérêts ; bien plus, ils resteront toujours désunis dans leurs cœurs et séparés par l'animosité entre eux jusqu'au Jour de la résurrection.

« Chaque fois qu'ils allument le feu de la guerre », pour fomenter des troubles contre l'Islam et ses adeptes *« Allah l'éteint aussitôt »*, en les humiliant, en dispersant leurs troupes, en annihilant leurs plans et en donnant la victoire aux musulmans.

« Ils s'appliquent à répandre la corruption sur la terre ». C'est-à-dire qu'ils s'efforcent et œuvrent sans relâche pour semer la corruption sur terre, en commettant des péchés, en appelant les gens à leurs fausses croyances et en faisant obstacle à la propagation de l'Islam.

« Alors qu'Allah n'aime pas les corrupteurs ». Bien au contraire, Il les déteste et Il les rétribuera pour cela. Il a dit ensuite : *« Si les gens des Ecritures avaient la foi et craignaient Allah, Nous aurions pardonné leurs péchés et Nous les aurions admis dans les Jardins du délice »*. C'est là une preuve de Sa générosité et de Sa compassion, dans la mesure où, après avoir cité les tares et les défauts des gens des Ecritures ainsi que leurs propos mensongers, le Très Haut les a invités au repentir, en leur disant que s'ils croient en Lui, en Ses Anges, en Ses Livres sans exception et en Ses Messagers sans exception, et qu'ils s'abstiennent de commettre des péchés, Il leur pardonnera leurs péchés quels qu'ils soient et Il les fera introduire dans les Jardins de la félicité où se trouve tout ce que désirent les âmes et tout ce qui fait plaisir aux yeux.

« S'ils observaient la Torah, l'Evangile et les révélations que leur Seigneur leur a envoyées ». C'est-à-dire s'ils respectent leurs préceptes et leurs interdits, comme les a incités Allah à le faire. Ce respect consiste à croire en Mouḥammad (ﷺ) et au Coran. En effet, s'ils rendaient grâce pour cette immense faveur dont leur Seigneur leur a fait don *« ils jouiraient certainement des biens du ciel et de ceux de la terre »*, c'est-à-dire qu'Allah déversera sur eux Ses ressources et Ses bienfaits ; Il leur donnera de la pluie du ciel et fera germer des cultures pour eux à partir de la terre, comme Il a dit dans un autre verset : *« Si les habitants de ces cités avaient cru et avaient craint Allah, Nous aurions à coup sûr répandu sur eux des bénédictions du ciel et de la terre »*. S7. V96.

« Certes, il existe bien parmi eux », c'est-à-dire les gens du Livre *« des gens du juste milieu »*, c'est-à-dire qui œuvrent selon les enseignements de la Torah et de l'Evangile, d'une façon modérée et manquant d'enthousiasme *« mais il en est tant d'autres dont la conduite est déplorable »*. C'est-à-dire que ceux qui agissent mal parmi eux sont la majorité.

﴿67﴾. *« Ô Prophète ! Communique ce que ton Seigneur t'a révélé ! Si tu négliges de le faire, tu auras failli à ta mission ! Allah te protègera des hommes, mais Allah ne guidera jamais les négateurs »*. Il s'agit là d'un ordre venant d'Allah à Son Messager Mouḥammed (ﷺ) et contenant le plus sublime et le plus majestueux des préceptes, à savoir transmettre et communiquer ce qu'Allah lui a révélé. Dans cette optique, entrent tous les enseignements reçus de sa part (ﷺ) par la communauté, comme

dogmes, actes, paroles, règles juridiques et préceptes divins. Certes, le Prophète (ﷺ) a transmis de la manière la plus parfaite qui soit ; il a appelé à Allah, mis en garde, annoncé la bonne nouvelle et enseigné aux ignorants et illettrés jusqu'à ce qu'ils soient devenus des savants ; il a transmis avec ses propos, ses actes, ses écrits et ses émissaires ; il n'y a pas de bien qu'il n'ait pas indiqué à sa communauté ni de mal dont il ne l'ait mise en garde ; les plus grands et les plus illustres des compagnons ont témoigné qu'il a transmis et communiqué ce qu'Allah lui a révélé pour sa communauté, suivis en cela par tous les guides de la religion et tous les musulmans.

« Si tu négliges de le faire », c'est-à-dire si tu ne transmets pas ce qui t'a été révélé de la part de ton Seigneur *« tu auras failli à ta mission »*, c'est-à-dire que tu n'auras pas appliqué les directives de ton Seigneur.

« Allah te protègera des hommes ». Il s'agit là d'une protection et d'une immunité d'Allah en faveur de Son Prophète par rapport aux gens. C'est-à-dire que le Prophète (ﷺ) doit se soucier de l'éducation des gens et de la transmission de son message, sans craindre pour cela quiconque parmi les créatures, car leurs toupets à toutes se trouvent entre les mains d'Allah. Or, Allah, a pris sur Lui le soin de te protéger. Aussi, tu n'es tenu que de communiquer aux gens ce qui t'a été révélé ; celui qui y croit, le fera pour son intérêt, alors que les mécréants qui n'ont d'autre but que de suivre leurs passions, Allah ne les guidera pas et ne les assistera pas dans la voie du bien, en raison de leur mécréance.

(68). *« Ô gens du Livre, vous ne reposez sur rien (de solide) tant que vous ne mettez pas en pratique la Torah et l'Evangile ainsi que ce qui vous a été révélé de la part de votre Seigneur. Ce qui t'a été révélé de la part de ton Seigneur ne fera qu'accroître chez nombre d'entre eux leurs débordements et leur mécréance ; ne t'afflige donc point pour le peuple des mécréants »*. C'est-à-dire dis aux gens du Livre, en leur montrant leur égarement et en les confondant dans leurs croyances erronées : *« Vous ne reposez sur rien (de solide) »* en matière de croyances religieuses, car vous refusez de croire au Coran et en Mouḥammed (ﷺ), vous n'ajoutez pas foi en votre Prophète et en votre Livre, vous ne vous conformez à aucune vérité et vous ne vous basez sur aucun principe fondamental.

« Tant que vous ne mettez pas en pratique la Torah et l'Evangile », c'est-à-dire, tant que vous ne vous conformez pas à leurs préceptes dans votre foi, vos actes et vos gestes. *« Ainsi que ce qui vous a été révélé de la part de votre Seigneur »*, qui vous a éduqués, vous a fait don de Ses bienfaits et qui a fait en sorte que le plus grand bienfait qu'Il vous ait accordé soit la Révélation de Livres pour vous. Il vous importe donc de rendre grâce à Allah et de vous conformer à Ses préceptes en assumant le dépôt et la responsabilité que vous avez acceptés de recevoir.

(69). *« Ceux qui ont eu la foi, juifs, chrétiens, sabéens, tous ceux qui ont cru en Allah et au Jour dernier et ont œuvré pieusement ne connaîtront ni la peur ni l'affliction »*.

Le Très Haut nous informe que le bonheur et le salut des gens du Livre parmi les adeptes du Coran, de la Torah et de l'Evangile, se trouve dans une seule voie et un seul principe, à savoir la foi en Allah et au Jour dernier et l'accomplissement des bonnes œuvres. Celui parmi eux qui croit en Allah et au Jour dernier sera sauvé et n'aura rien à craindre de ce qu'il aura à affronter comme choses épouvantables dans l'au-delà ; il n'aura aussi aucune

affliction ni regret pour ce qu'il a laissé. Cette règle s'applique à toutes les époques.

(70)-(71). *« Nous avions pourtant reçu l'engagement des fils d'Israël et Nous leur avons envoyé des Messagers ; chaque fois qu'un envoyé est venu leur apporter une doctrine qui contrecarre leurs passions, ils ont traité les uns de menteurs et assassiné les autres. Ils se sont imaginés qu'ils ne seraient jamais éprouvés ; aussi ont-ils fermé les yeux et se sont-ils bouchés les oreilles (sur leurs égarements). Allah a ensuite accepté leur repentir, puis ils sont devenus de nouveau sourds et aveugles et Allah voit parfaitement ce qu'ils font ».*

Le Très Haut dit: *« Nous avions pourtant reçu l'engagement des fils d'Israël »,* c'est-à-dire leur pacte solide, consistant à croire en Allah et à mettre en application Ses commandements contenus dans ce verset cité plus haut: *« Et Allah certes prit l'engagement des enfants d'Israël. Nous nommâmes douze chefs d'entre eux »* jusqu'à la fin du verset.

« Et Nous leur avons envoyé des Messagers » qui se relayaient parmi eux en les appelant à Allah et en les exhortant à suivre Sa voie, mais en vain et sans succès *« Chaque fois qu'un envoyé est venu leur apporter une doctrine qui contrecarre leurs passions »,* ils la rejettent et traitent l'envoyé avec dureté et entêtement.

« Ils ont traité les uns de menteurs et assassiné les autres. Ils se sont imaginés qu'ils ne seraient jamais éprouvés ». C'est-à-dire qu'ils ont cru que leurs péchés et leur rejet ne leur causeraient aucun châtiment ni punition, et ils ont persisté dans leur égarement. *« Aussi ont-ils fermé les yeux et se sont-ils bouchés les oreilles »* devant la vérité. *« Allah a ensuite accepté leur repentir »* lorsqu'ils se sont repentis et sont revenus vers Lui. *« Puis »* ils ne sont pas

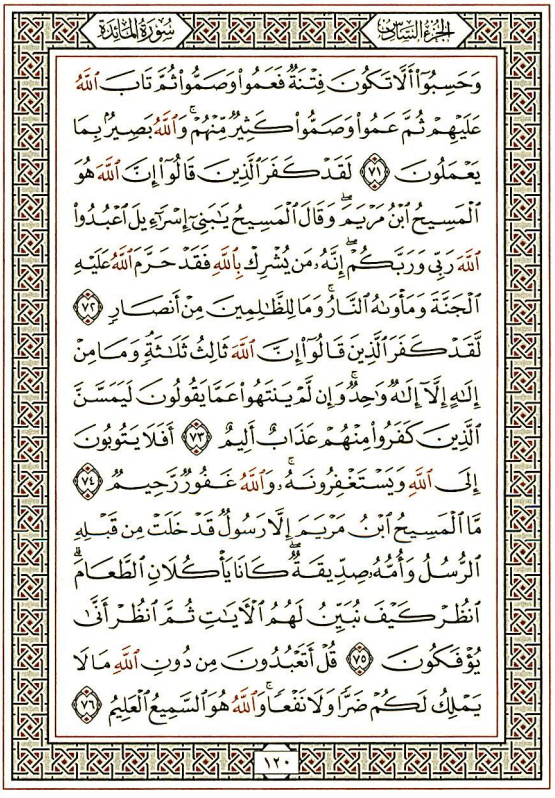
الجزء السابع — سورة المائدة

وَحَسِبُوٓا۟ أَلَّا تَكُونَ فِتْنَةٌ فَعَمُوا۟ وَصَمُّوا۟ ثُمَّ تَابَ ٱللَّهُ
عَلَيْهِمْ ثُمَّ عَمُوا۟ وَصَمُّوا۟ كَثِيرٌ مِّنْهُمْ ۚ وَٱللَّهُ بَصِيرٌۢ بِمَا
يَعْمَلُونَ ﴿٧١﴾ لَقَدْ كَفَرَ ٱلَّذِينَ قَالُوٓا۟ إِنَّ ٱللَّهَ هُوَ
ٱلْمَسِيحُ ٱبْنُ مَرْيَمَ ۖ وَقَالَ ٱلْمَسِيحُ يَٰبَنِىٓ إِسْرَٰٓءِيلَ ٱعْبُدُوا۟
ٱللَّهَ رَبِّى وَرَبَّكُمْ ۖ إِنَّهُۥ مَن يُشْرِكْ بِٱللَّهِ فَقَدْ حَرَّمَ ٱللَّهُ عَلَيْهِ
ٱلْجَنَّةَ وَمَأْوَىٰهُ ٱلنَّارُ ۖ وَمَا لِلظَّٰلِمِينَ مِنْ أَنصَارٍ ﴿٧٢﴾
لَّقَدْ كَفَرَ ٱلَّذِينَ قَالُوٓا۟ إِنَّ ٱللَّهَ ثَالِثُ ثَلَٰثَةٍ ۘ وَمَا مِنْ
إِلَٰهٍ إِلَّآ إِلَٰهٌ وَٰحِدٌ ۚ وَإِن لَّمْ يَنتَهُوا۟ عَمَّا يَقُولُونَ لَيَمَسَّنَّ
ٱلَّذِينَ كَفَرُوا۟ مِنْهُمْ عَذَابٌ أَلِيمٌ ﴿٧٣﴾ أَفَلَا يَتُوبُونَ
إِلَى ٱللَّهِ وَيَسْتَغْفِرُونَهُۥ ۚ وَٱللَّهُ غَفُورٌ رَّحِيمٌ ﴿٧٤﴾
مَّا ٱلْمَسِيحُ ٱبْنُ مَرْيَمَ إِلَّا رَسُولٌ قَدْ خَلَتْ مِن قَبْلِهِ
ٱلرُّسُلُ ۖ وَأُمُّهُۥ صِدِّيقَةٌ ۖ كَانَا يَأْكُلَانِ ٱلطَّعَامَ ۗ
ٱنظُرْ كَيْفَ نُبَيِّنُ لَهُمُ ٱلْءَايَٰتِ ثُمَّ ٱنظُرْ أَنَّىٰ
يُؤْفَكُونَ ﴿٧٥﴾ قُلْ أَتَعْبُدُونَ مِن دُونِ ٱللَّهِ مَا لَا
يَمْلِكُ لَكُمْ ضَرًّا وَلَا نَفْعًا ۚ وَٱللَّهُ هُوَ ٱلسَّمِيعُ ٱلْعَلِيمُ ﴿٧٦﴾
١٢٠

restés longtemps dans cette situation et la plupart d'entre eux sont revenus à leurs mauvaises œuvres, dans la mesure où *« ils sont devenus de nouveau sourds et aveugles ».* Seule une infime partie d'entre eux est restée fidèle à son repentir et à sa foi. *« Et Allah voit parfaitement ce qu'ils font ».* Il rétribuera chacun en fonction de ses œuvres, qu'elles soient de bien ou de mal.

(72)-(75). *« Ils ont sombré sans aucun doute dans la mécréance ceux qui ont dit : Allah n'est autre que le Messie fils de Marie alors que le Messie s'adressant aux fils d'Israël leur avait demandé : « Adorez Allah, mon Seigneur et le vôtre, car Allah a interdit l'accès du Paradis à celui qui Lui donne un associé ; le Feu lui servira de refuge et les injustes n'auront aucun recours. Ils ont sombré dans la mécréance ceux qui ont soutenu qu'Allah était la troisième (personne) de la trinité ; il*

n'est de divinité qu'une Divinité Unique et s'ils ne cessent de tenir des propos (scandaleux) un châtiment douloureux atteindra ceux d'entre eux qui professent la mécréance. Pourquoi ne se repentent-ils pas auprès d'Allah et ne Lui demandent-ils pas pardon (sachant) qu'Allah est Pardonneur et Miséricordieux? Le Messie fils de Marie n'est qu'un Prophète qu'ont précédé d'autres Prophètes, sa mère était une femme véridique et tous deux prenaient de la nourriture (comme n'importe quel être humain); considère comment Nous leur exposons Nos signes, et puis considère comment ils s'en détournent!».

Le Très Haut nous parle ici de la mécréance des chrétiens qui disent: *«Allah n'est autre que le Messie fils de Marie».* Leur argument en cela repose sur le fait que le Messie est né d'une mère et sans père, en contrevenant à toutes les lois de la création divine. Mais en vérité, lui-même a infirmé cette assertion en leur disant: *«Ô enfants d'Israël, adorez Allah mon Seigneur et le vôtre!».* Il s'est attribué donc à lui-même la servitude totale et à son Seigneur, la seigneurie qui s'étend à toutes les créatures.

«Allah a interdit l'accès du Paradis à celui qui Lui donne un associé». Que cet associé soit Jésus ou un autre. Ceci parce que cet homme-là aura rendu semblables la créature et le Créateur et consacré ce pourquoi Allah l'a créé, c'est-à-dire l'adoration sincère et dévouée, à celui qui n'en est pas digne. Ce faisant, il aura mérité de s'éterniser dans le Feu.

«Les injustes n'auront aucun secours» qui les épargnera du châtiment d'Allah ou repoussera d'eux une partie de ce qui les atteindra.

«Ils ont sombré dans la mécréance ceux qui ont soutenu qu'Allah était la troisième (personne) de la trinité». Il s'agit là de la thèse soutenue par les chrétiens qui prétendent qu'Allah fait partie (à Dieu ne plaise) de la trinité composée de Lui-même, de Jésus et de Marie.

Ces propos sont la meilleure preuve du manque de raison chez les chrétiens. Comment, en effet, peuvent-ils accepter ces propos insensés et cette croyance erronée? Comment ont-ils pu faire cette confusion entre le Créateur et les créatures? Comment ont-ils pu méconnaître à ce point Allah?

Le Très Haut a dit en réponse à eux et à leurs semblables: *«Il n'est de divinité qu'une Divinité Unique».* Ce Dieu possède tous les attributs de la perfection et est purifié de toute imperfection; Il se distingue par la création et la disposition des choses; tout bienfait touchant les créatures vient de Lui. Comment peut-on Lui attribuer un associé? Allah est au-dessus de tout ce que prétendent les injustes.

Ensuite, Il les mit en garde en ces termes: *«Et s'ils ne cessent de tenir des propos (scandaleux), un châtiment douloureux atteindra ceux d'entre eux qui professent la mécréance».* Après cette mise en garde, le Très Haut les invita à se repentir de leur sacrilège, en leur montrant qu'Il accepte le repentir de Ses serviteurs. Il a dit: *«Pourquoi ne se repentent-ils pas auprès d'Allah?».* C'est-à-dire qu'ils reviennent vers ce qu'Il aime et agrée comme attestation de l'unicité en reconnaissant que Jésus (ﷺ) est le serviteur d'Allah et Son Messager, au lieu de tenir les propos insensés à son sujet. *«Et ne Lui demandent-ils pas pardon?»* pour ce qu'ils soutenaient comme thèse. *«(Sachant) qu'Allah est Pardonneur et Miséricordieux».* C'est-à-dire qu'Il pardonne les péchés des repentants même s'ils atteignent la cime du ciel et Il leur fait miséricorde en acceptant leur repentir et

en changeant leurs péchés en bonnes actions.

L'invitation d'Allah au repentir des chrétiens se fait d'une manière très courtoise et très douce, à travers Sa parole : *« Pourquoi ne se repentent-ils pas auprès d'Allah ? »*.

Ensuite, Il parla de la vraie réalité du Messie et de sa mère, en disant : *« Le Messie fils de Marie n'est qu'un Prophète qu'ont précédé d'autres Prophètes »*.

C'est-à-dire que c'est là sa vraie nature et sa vraie mission, à savoir qu'il fait partie des serviteurs d'Allah envoyés comme Messagers, qui ne possèdent de pouvoir et de capacité de légiférer que ce pourquoi Allah les a envoyés vers les hommes. Il fait partie de la lignée des Messagers qui l'ont précédé et il ne possède aucune supériorité sur eux qui le fait sortir de l'espèce humaine pour le hisser au niveau de la divinité.

« Sa mère », c'est-à-dire Marie *« était une femme véridique »*. C'est-à-dire que c'est là aussi sa vraie nature et sa vocation, à savoir faire partie des véridiques, qui constituent la catégorie la plus supérieure parmi les créatures après celle des Prophètes. Etre véridique, c'est posséder la science utile qui donne la certitude et œuvrer dans la voie du bien. C'est là la preuve que Marie n'était pas une prophétesse ; son état le plus supérieur était celui de véridique ; cet état lui suffit d'ailleurs en ce qu'il comporte comme faveur et noblesse.

Il en est ainsi de toutes les autres femmes dont aucune ne fut prophétesse, car Allah a fait en sorte que la prophétie soit une vocation masculine, comme Il a dit dans un autre verset : *« Nous n'avons envoyé, avant toi, que des hommes à qui Nous avons donné la Révélation »*.

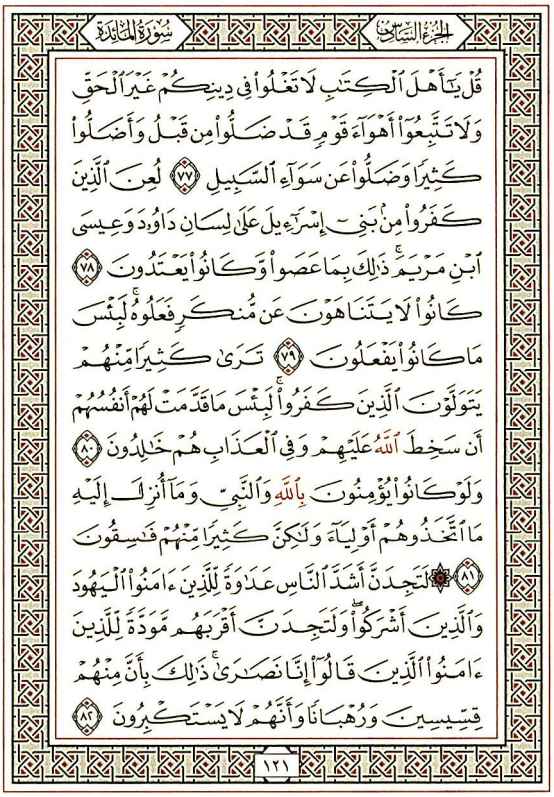
الجزء السابع سورة المائدة

قُلْ يَٰٓأَهْلَ ٱلْكِتَٰبِ لَا تَغْلُوا۟ فِى دِينِكُمْ غَيْرَ ٱلْحَقِّ
وَلَا تَتَّبِعُوٓا۟ أَهْوَآءَ قَوْمٍ قَدْ ضَلُّوا۟ مِن قَبْلُ وَأَضَلُّوا۟
كَثِيرًا وَضَلُّوا۟ عَن سَوَآءِ ٱلسَّبِيلِ ﴿٧٧﴾ لُعِنَ ٱلَّذِينَ
كَفَرُوا۟ مِنۢ بَنِىٓ إِسْرَٰٓءِيلَ عَلَىٰ لِسَانِ دَاوُۥدَ وَعِيسَى
ٱبْنِ مَرْيَمَ ۚ ذَٰلِكَ بِمَا عَصَوا۟ وَّكَانُوا۟ يَعْتَدُونَ ﴿٧٨﴾
كَانُوا۟ لَا يَتَنَاهَوْنَ عَن مُّنكَرٍ فَعَلُوهُ ۚ لَبِئْسَ
مَا كَانُوا۟ يَفْعَلُونَ ﴿٧٩﴾ تَرَىٰ كَثِيرًا مِّنْهُمْ
يَتَوَلَّوْنَ ٱلَّذِينَ كَفَرُوا۟ ۚ لَبِئْسَ مَا قَدَّمَتْ لَهُمْ أَنفُسُهُمْ
أَن سَخِطَ ٱللَّهُ عَلَيْهِمْ وَفِى ٱلْعَذَابِ هُمْ خَٰلِدُونَ ﴿٨٠﴾
وَلَوْ كَانُوا۟ يُؤْمِنُونَ بِٱللَّهِ وَٱلنَّبِىِّ وَمَآ أُنزِلَ إِلَيْهِ
مَا ٱتَّخَذُوهُمْ أَوْلِيَآءَ وَلَٰكِنَّ كَثِيرًا مِّنْهُمْ فَٰسِقُونَ
﴿٨١﴾ لَتَجِدَنَّ أَشَدَّ ٱلنَّاسِ عَدَٰوَةً لِّلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ ٱلْيَهُودَ
وَٱلَّذِينَ أَشْرَكُوا۟ ۖ وَلَتَجِدَنَّ أَقْرَبَهُم مَّوَدَّةً لِّلَّذِينَ
ءَامَنُوا۟ ٱلَّذِينَ قَالُوٓا۟ إِنَّا نَصَٰرَىٰ ۚ ذَٰلِكَ بِأَنَّ مِنْهُمْ
قِسِّيسِينَ وَرُهْبَانًا وَأَنَّهُمْ لَا يَسْتَكْبِرُونَ ﴿٨٢﴾

١٢١

Cela étant, si Jésus (عليه السلام) fait partie de la catégorie des Prophètes et des Messagers alors que sa mère était une véridique, pour quelle raison les chrétiens les ont-ils pris comme divinités aux côtés d'Allah ?

Et sa parole : *« Et tous deux prenaient de la nourriture »* est une preuve évidente qu'ils sont deux êtres fragiles, soumis au besoin de nourriture et de boisson comme tout être humain. En effet, s'ils étaient des dieux, ils se suffiraient de la nourriture et de la boisson et n'auraient besoin de rien, car c'est Dieu qui se suffit de tout et qui est le digne de louange.

Après avoir montré cette preuve, le Très Haut dit : *« Considère comment Nous leur exposons Nos signes »* qui clarifient la vérité et font apparaître la certitude. Mais malgré cela, rien n'est utile avec eux ; bien plus, ils s'entêtent dans leurs croyances

erronées, dans leurs mensonges et leurs assertions infondées, par obstination et injustice de leur part.

(76). *« Dis-leur : « Adorerez-vous, en dehors d'Allah, ce qui n'est en mesure ni de vous nuire ni de vous être utile alors qu'Allah entend et sait tout ? ».*

« Dis-leur » ô Messager *« adorerez-vous en dehors d'Allah »* des êtres créés, faibles et dans le besoin *« ce qui n'est en mesure ni de vous nuire ni de vous être utile »,* en laissant Celui qui s'est distingué par la capacité de nuire, d'être utile, de donner et de priver ?

« Alors qu'Allah entend » toutes les voix dans les diverses langues et quels que soient les besoins *« et sait tout »,* c'est-à-dire les choses apparentes et cachées, l'invisible et le visible, les événements passés et à venir... C'est le Parfait qui possède ces attributs qui mérite d'être adoré avec toutes les formes d'adoration et qu'on Lui consacre le culte avec sincérité et dévouement.

(77)-(81). *« Dis : « Ô gens du Livre, ne soyez pas excessifs dans votre religion au point de déformer la Vérité et ne suivez pas les passions d'une fraction qui s'est égarée dans le passé, tout en égarant de nombreux autres et qui se sont éloignés du chemin de la Vérité. Les mécréants d'entre les fils d'Israël ont été maudits par la bouche de David et de Jésus fils de Marie pour s'être montrés rebelles et transgresseurs. Ils ne s'interdisaient mutuellement aucun acte blâmable auquel ils étaient accoutumés ; que leurs actes étaient odieux !*

Tu verras nombre d'entre eux prendre les mécréants pour alliés ; à quel acte détestable les ont poussés leurs âmes ? Il leur a valu la colère d'Allah et de demeurer à jamais dans le supplice. Eussent-ils cru en Allah, au Prophète et à ce qui lui a été révélé, qu'ils ne les auraient pas pris pour alliés. Mais un grand nombre d'entre eux sont des pervers ».

Le Très Haut dit à Son Messager : *« Dis : « Ô gens du Livre, ne soyez pas excessifs dans votre religion au point de déformer la Vérité ! ».* C'est-à-dire ne soyez pas outranciers et ne transgressez pas la Vérité pour le mensonge, comme en prétendant que le Messie est le fils d'Allah et comme votre vénération excessive de certains saints, en suivant *« les passions d'une fraction qui s'est égarée dans le passé tout en égarant de nombreux autres ».* C'est-à-dire qu'ils ont égaré beaucoup de gens en les appelant à la religion qu'ils professaient. *« Et qui se sont éloignés du chemin de la Vérité ».* C'est-à-dire qu'ils ont réuni entre l'égarement de leurs personnes et celui des autres. Ce sont là les imams (guides) de l'égarement contre lesquels Allah a mis en garde Ses serviteurs afin qu'ils ne suivent pas leurs passions aveugles et leurs opinions erronées.

Il a dit ensuite : *« Les mécréants d'entre les fils d'Israël ont été maudits »,* c'est-à-dire qu'ils ont été chassés et éloignés de la miséricorde d'Allah *« par la bouche de David et de Jésus fils de Marie »,* c'est-à-dire avec leur témoignage et leur attestation, confirmant l'argument qui s'est établi contre eux. *« Pour s'être montrés rebelles et transgresseurs ».* C'est-à-dire que leur désobéissance à Allah et leurs injustices envers les gens les ont amenés à professer l'incroyance et à s'éloigner de la miséricorde d'Allah. Certes, les péchés et l'injustice sont passibles de châtiments en ce bas-monde avant l'autre.

Parmi leurs péchés qui leur ont fait mériter le châtiment, il y a le fait *« qu'ils ne s'interdisaient mutuellement aucun acte blâmable »,* c'est-à-dire qu'ils commettaient des péchés sans qu'aucun d'entre eux ne

reproche cela à l'autre et vice-versa. Le coupable et celui qui l'approuvait étaient donc semblables dans le péché.

Ce comportement de leur part montre leur peu d'importance pour le commandement d'Allah et leur négligence de Son châtiment. En effet, s'ils avaient un minimum de vénération pour leur Seigneur, ils respecteraient Ses interdits, et s'irriteraient en Le sachant irrité contre quelque chose. Certes, le fait de se taire devant la survenance de choses blâmables – tout en ayant les capacités d'intervenir – est de nature à provoquer le châtiment, en ce qu'il comporte comme torts considérables :

Parmi ces torts, il y a le fait que le simple refus de dénoncer un acte blâmable constitue un péché, même si celui qui se tait devant cet acte ne l'a pas commis en réalité, car de la même façon qu'il faut éviter les péchés, il faut dénoncer et condamner l'acte de désobéissance à Allah.

Il y a aussi le fait, comme nous l'avons vu plus haut, que cet acte de désobéissance traduit le peu d'importance accordé aux commandements d'Allah par celui qui le commet et combien il sous-estime les péchés.

Le fait de se taire devant les péchés encourage également les pécheurs et les pervers à s'adonner toutes sortes d'ignominies dues aux péchés, sans craindre de reproches. Par conséquent, le mal se répandra et la calamité prendra de l'ampleur en influant sur la religion et sur la vie profane, provoquant à l'inverse la faiblesse des gens de bien et de la vertu qui ne pourront plus s'opposer au mal et à la corruption comme ils le faisaient auparavant.

Il y a aussi le fait que la science perd du terrain devant ce refus de dénoncer le mal et le péché, au profit de l'ignorance qui se propage rapidement. En effet, avec la propagation des péchés dans la société et leur pratique par de nombreuses personnes, avec le silence des gens de religion et de science et leur refus de dénoncer ces actes, les gens croiront que ces péchés ne le sont pas vraiment ; bien plus, certains ignorants peuvent même croire qu'il s'agit d'actes louables, alors qu'il s'agit de choses graves et préjudiciables. Ce faisant, les choses seront inversées et les gens verront le mensonge comme étant la vérité.

Il y a également le fait que le silence devant les péchés des pervers, peut embellir la notion de péché dans le cœur des gens et cela peut susciter une émulation entre eux, car l'homme est porté à l'émulation et à l'imitation des autres.

Dans la mesure où le silence devant la prolifération des péchés peut provoquer de telles conséquences désastreuses pour la société, Allah nous informe qu'Il a maudit les mécréants parmi les enfants d'Israël pour leurs péchés et leurs transgressions, en incluant ceux qui gardaient le silence devant de tels actes. *« Que leurs actes étaient odieux ! Tu verras nombre d'entre eux prendre les mécréants pour alliés »*, en les aimant, en s'alliant avec eux et en les assistant.

« A quel acte détestable les ont poussés leurs âmes ! ». C'est-à-dire à ce commerce ruineux et à cette marchandise de faible débit, à savoir le courroux d'Allah qui entraîne le courroux de toute chose et l'éternité dans le châtiment douloureux. Leurs âmes furent injustes à leur égard dans la mesure où elles les entraînèrent dans cette position indigne, alors qu'eux-mêmes furent injustes à l'égard de leurs âmes en leur faisant rater la félicité éternelle.

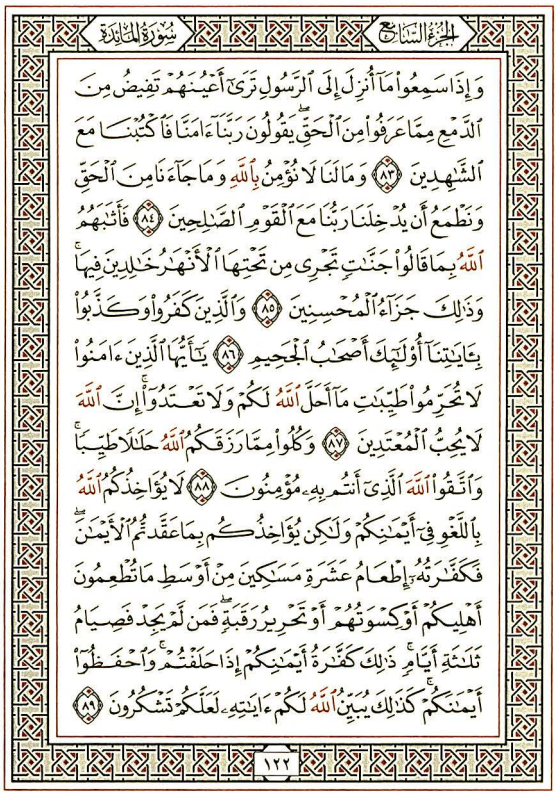
الجزء السابع — سورة المائدة

وَإِذَا سَمِعُوا۟ مَآ أُنزِلَ إِلَى ٱلرَّسُولِ تَرَىٰٓ أَعْيُنَهُمْ تَفِيضُ مِنَ
ٱلدَّمْعِ مِمَّا عَرَفُوا۟ مِنَ ٱلْحَقِّ ۖ يَقُولُونَ رَبَّنَآ ءَامَنَّا فَٱكْتُبْنَا مَعَ
ٱلشَّٰهِدِينَ ﴿٨٣﴾ وَمَا لَنَا لَا نُؤْمِنُ بِٱللَّهِ وَمَا جَآءَنَا مِنَ ٱلْحَقِّ
وَنَطْمَعُ أَن يُدْخِلَنَا رَبُّنَا مَعَ ٱلْقَوْمِ ٱلصَّٰلِحِينَ ﴿٨٤﴾ فَأَثَٰبَهُمُ
ٱللَّهُ بِمَا قَالُوا۟ جَنَّٰتٍ تَجْرِى مِن تَحْتِهَا ٱلْأَنْهَٰرُ خَٰلِدِينَ فِيهَا ۚ
وَذَٰلِكَ جَزَآءُ ٱلْمُحْسِنِينَ ﴿٨٥﴾ وَٱلَّذِينَ كَفَرُوا۟ وَكَذَّبُوا۟
بِـَٔايَٰتِنَآ أُو۟لَٰٓئِكَ أَصْحَٰبُ ٱلْجَحِيمِ ﴿٨٦﴾ يَٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟
لَا تُحَرِّمُوا۟ طَيِّبَٰتِ مَآ أَحَلَّ ٱللَّهُ لَكُمْ وَلَا تَعْتَدُوٓا۟ ۚ إِنَّ ٱللَّهَ
لَا يُحِبُّ ٱلْمُعْتَدِينَ ﴿٨٧﴾ وَكُلُوا۟ مِمَّا رَزَقَكُمُ ٱللَّهُ حَلَٰلًا طَيِّبًا ۚ
وَٱتَّقُوا۟ ٱللَّهَ ٱلَّذِىٓ أَنتُم بِهِۦ مُؤْمِنُونَ ﴿٨٨﴾ لَا يُؤَاخِذُكُمُ ٱللَّهُ
بِٱللَّغْوِ فِىٓ أَيْمَٰنِكُمْ وَلَٰكِن يُؤَاخِذُكُم بِمَا عَقَّدتُّمُ ٱلْأَيْمَٰنَ ۖ
فَكَفَّٰرَتُهُۥٓ إِطْعَامُ عَشَرَةِ مَسَٰكِينَ مِنْ أَوْسَطِ مَا تُطْعِمُونَ
أَهْلِيكُمْ أَوْ كِسْوَتُهُمْ أَوْ تَحْرِيرُ رَقَبَةٍ ۖ فَمَن لَّمْ يَجِدْ فَصِيَامُ
ثَلَٰثَةِ أَيَّامٍ ۚ ذَٰلِكَ كَفَّٰرَةُ أَيْمَٰنِكُمْ إِذَا حَلَفْتُمْ ۚ وَٱحْفَظُوٓا۟
أَيْمَٰنَكُمْ ۚ كَذَٰلِكَ يُبَيِّنُ ٱللَّهُ لَكُمْ ءَايَٰتِهِۦ لَعَلَّكُمْ تَشْكُرُونَ ﴿٨٩﴾
١٢٢

« Eussent-ils cru en Allah, au Prophète et à ce qui lui a été révélé, qu'ils ne les auraient pas pris pour alliés ». En effet, la foi en Allah, à Son Prophète et à ce qui lui a été révélé, impose à l'homme d'être l'allié de son Seigneur et de Ses bien-aimés et de se détourner de ceux qui refusent de croire en Lui et qui Lui expriment de l'animosité en Lui désobéissant sans vergogne. Aussi, la condition de l'obtention de l'alliance avec Allah et de la foi en Lui, est de ne pas prendre Ses ennemis comme alliés. *« Mais un grand nombre d'entre eux sont des pervers »*. C'est-à-dire refusant l'obéissance à Allah et la foi en Lui et en Son Prophète (ﷺ). Parmi les marques de leur perversité, il y a leur alliance avec les ennemis d'Allah.

﴿٥١﴾-﴿٥٢﴾. *« Tu constateras sûrement que ceux qui nourrissent la haine la plus violente contre les musulmans sont les juifs et les païens, et que ceux qui sont les plus disposés à sympathiser avec les musulmans sont les hommes qui disent : « Nous sommes des chrétiens ». Cela tient à ce que ces derniers ont parmi eux des prêtres et des moines et à ce qu'ils ne font pas montre d'orgueil. Et lorsqu'ils entendent réciter ce qui a été révélé au Prophète, on voit leurs yeux déborder de larmes tant ils sont saisis par la Vérité du message, et ils disent : « Seigneur ! Nous croyons ! Inscris-nous au nombre des témoins ! Pourquoi ne croirions-nous pas en Allah et à la Vérité qu'Il nous a envoyée ? Pourquoi n'espérerions-nous pas que notre Seigneur nous fasse entrer en la compagnie des gens vertueux ! ». Allah leur accordera en récompense de leur déclaration des Jardins sous lesquels coulent des ruisseaux où ils demeureront éternellement. Et c'est là la récompense de ceux qui font le bien. Quant à ceux qui n'auront pas cru et qui auront traité Nos signes de mensonges, ceux-là seront voués au feu éternel »*.

Le Très Haut nous montre ici la plus proche, la plus encline au respect et à la coexistence avec les musulmans, parmi les deux confessions appartenant aux gens du Livre, ainsi que celle qui est la plus éloignée d'eux.

« Tu constateras sûrement que ceux qui nourrissent la haine la plus violente contre les musulmans sont les juifs et les païens ».

Ces deux confessions sont les plus hostiles à l'Islam et aux musulmans et les plus portées sur la fomentation de complots contre eux, et ce en raison de la grande animosité qu'ils leur vouent et aussi de leur jalousie, de leur arrogance, de leur entêtement et de leur mécréance.

« Et que ceux qui sont les plus disposés à sympathiser avec les musulmans sont les hommes qui disent : « Nous sommes des chrétiens ». Le Très Haut rapporte plusieurs raisons à cela :

L'une de ces raisons est *« que ces derniers ont parmi eux des prêtres et des moines »*, c'est-à-dire des savants ascètes et des dévots reclus dans des monastères. Or, la science conjuguée à l'ascétisme en plus de la dévotion, sont parmi les causes qui adoucissent le cœur et le rendent compatissant en le débarrassant de sa dureté et de sa rudesse. C'est pour cela qu'on ne trouve pas chez eux la dureté des juifs et la rudesse des païens.

Une autre de ces raisons est *« qu'ils ne font pas montre d'orgueil »*, c'est-à-dire qu'on ne trouve pas chez eux de l'arrogance ou de l'entêtement à s'opposer à la Vérité, ce qui fait d'eux des êtres proches des musulmans et plus enclins à les aimer, car l'humble est plus proche de la vérité que l'arrogant.

Il y a aussi le fait *« que lorsqu'ils entendent réciter ce qui a été révélé au Prophète »* Mouḥammad (ﷺ), cela les touche dans leurs cœurs ; ils s'y soumettent et leurs yeux se remplissent de larmes en reconnaissant la vérité dans ce qui est récité. C'est pour cela qu'ils ont cru et ajouté foi à ce qu'ils ont entendu en disant : *« Seigneur ! Nous croyons ! Inscris-nous au nombre des témoins ! »*. C'est-à-dire avec la communauté de Mouḥammad (ﷺ) qui témoigne et atteste de l'unicité d'Allah, qui ajoute foi à tous les Messagers d'Allah et à ce qu'ils ont apporté comme messages, et qui sera témoin des anciennes communautés soit en confirmant leur foi soit en l'infirmant.

Certes, la communauté de Mouḥammad est une communauté juste et équitable et son témoignage sera accepté, comme a dit le Très Haut : *« Et c'est ainsi que Nous avons fait de vous une communauté du juste milieu afin que vous soyez témoins parmi les hommes et que le Messager vous soit témoin »*.

C'est comme s'il leur fut reproché leur foi et leur empressement à le proclamer. Aussi, dirent-ils : *« Pourquoi ne croirions-nous pas en Allah et à la Vérité qu'Il nous a envoyée ? Pourquoi n'espérerions-nous pas que notre Seigneur nous fasse entrer en la compagnie des gens vertueux ? »*. C'est-à-dire qui peut nous empêcher de croire en Allah alors que la Vérité nous est venue de la part de notre Seigneur, une Vérité qui ne souffre d'aucun doute. Aussi, en croyant et en suivant la Vérité, nous espérons que notre Seigneur nous fera entrer en la compagnie des gens vertueux. Qui peut nous empêcher de faire cela ? Cela n'est-il pas de nature à nous précipiter vers la foi et à nous conduire à nous empresser de la proclamer ? Le Très Haut a dit : *« Allah leur accordera en récompense de leur déclaration »*, c'est-à-dire de ce qu'ils ont proclamé comme foi et annoncé comme attestation de la vérité : *« Des jardins sous lesquels coulent des ruisseaux où ils demeureront éternellement. Et c'est là la récompense de ceux qui font le bien »*. Ces versets furent révélés à l'adresse des chrétiens qui ont cru en Mouḥammad (ﷺ), comme le Négus et autres personnes qui ont cru avec lui.

En outre, on trouve toujours chez eux ceux qui optent pour l'Islam en abandonnant les fausses croyances qu'ils professaient. Ces gens-là sont plus proches de l'Islam que les juifs et les païens.

Après avoir mentionné la récompense des vertueux, le Très Haut mentionna le châtiment des pécheurs, en disant : *« Quant à ceux qui n'auront pas cru et qui auront traité Nos signes de mensonges, ceux-là seront voués au Feu éternel ! »*. Car ils ont refusé de croire en Allah et rejeté Ses signes évidents attestant la Vérité.

﴿٨٧﴾-﴿٨٨﴾. *« Ô vous qui croyez ! Ne vous interdisez pas les bonnes choses qu'Allah a*

rendues licites pour vous, en évitant cependant tout excès, car Allah n'aime pas ceux qui dépassent les limites permises! Mangez de ce qu'Allah vous a donné de licite et d'agréable! Craignez Allah en qui vous croyez!».

Le Très Haut dit: *«Ô vous qui croyez! Ne vous interdisez pas les bonnes choses qu'Allah a rendues licites pour vous»*, comme nourritures et boissons, car ce sont des bienfaits dont Allah vous a fait don. Rendez-Lui grâce pour vous les avoir rendus licites et ne rejetez pas Ses bienfaits en les niant, en les refusant ou en prétendant qu'ils sont illicites; ce faisant, vous réuniriez entre le mensonge proféré contre Allah, le rejet du bienfait et la croyance que ce qui est licite et agréable, est illicite et mauvais. C'est là une injustice caractérisée.

Or, Allah a interdit l'injustice et la transgression des limites, en disant: *«En évitant cependant tout excès, car Allah n'aime pas ceux qui dépassent les limites permises»*. Bien au contraire, Il les déteste et les châtiera pour leurs actes.

Ensuite, Il ordonna ce qui est contraire au comportement des polythéistes qui interdisent ce qu'Allah a rendu licite, en disant: *«Mangez de ce qu'Allah vous a donné de licite et d'agréable»*. C'est-à-dire mangez de Ses ressources qu'Il a mises à votre disposition, à travers les causes et moyens qu'Il a facilités pour vous, si elles sont licites et ne sont pas obtenues par le vol, la spoliation ou autre moyen illégal.

Ces ressources doivent aussi être agréables, c'est-à-dire dépourvues de tout doute quant à leur caractère licite.

«Craignez Allah» en appliquant Ses directives et en évitant Ses interdits *«en Lequel vous croyez!»*. C'est-à-dire que votre foi en Allah vous impose de Le craindre et de prendre en considération Ses droits sur vous, car c'est de cette façon-là que la foi devient effective. Ce noble verset montre que si quelqu'un déclare illicite ce qui est licite comme nourriture, boisson, esclave et autres, cette interdiction n'entre pas en vigueur juste parce qu'il l'a déclaré illicite. Cependant, s'il s'adonne à ce qu'il a déclaré illicite, il sera tenu de faire une expiation, comme a dit le Très Haut: *«Ô Prophète, pourquoi t'interdis-tu ce qu'Allah t'a permis?»*. Il reste que le fait de déclarer illicite pour soi son épouse, est passible d'une expiation dite de *«dhihâr»* (affranchir un esclave, jeûner deux mois consécutifs ou nourrir soixante pauvres le cas échéant).

Il ressort de ce verset que le croyant n'a pas le droit de s'interdire des aliments en les déclarant illicites, mais il doit en profiter pour s'aider dans l'adoration d'Allah.

(89). *«Allah ne vous tiendra pas rigueur des serments que vous aurez prêtés à la légère, mais seulement de ceux qui que vous aurez prêtés de façon délibérée.. L'expiation en sera de donner à manger à dix pauvres de ce dont vous nourrissez habituellement votre famille, ou de les vêtir, ou d'affranchir un esclave. Celui qui n'en aura pas les moyens accomplira un jeûne de trois jours. Telle sera l'expiation de vos serments non respectés. Soyez donc fidèles à vos serments! C'est ainsi qu'Allah vous éclaire par Ses signes, peut-être saurez vous Lui en être reconnaissants»*. C'est-à-dire les serments qui émanent de vous à la légère et dans l'intensité d'une discussion. Il s'agit là des serments que l'homme fait sans intention ni dessein ou qu'il fait en croyant être sincère, puis découvre le contraire.

«Mais seulement de ceux que vous aurez prêtés de façon délibérée», c'est-à-dire ceux que vous aurez fait avec résolution et du fond de vos cœurs, comme a dit le Très Haut dans un autre verset: *«Mais Il vous*

tiendra rigueur pour ce que vous aurez proféré en toute conscience ».

« L'expiation » de ce serment fait en toute conscience *« sera de donner à manger à dix pauvres ».* Cette nourriture sera *« de ce dont vous nourrissez habituellement votre famille ou de les vêtir »,* c'est-à-dire de nourrir dix pauvres ou de les vêtir d'une façon décente qui suffit pour faire la prière.

« Ou d'affranchir un esclave ». C'est-à-dire affranchir et délivrer un esclave croyant. Celui qui fait une de ces trois choses se sera délié de son serment.

« Celui qui n'en aura pas les moyens » pour faire une de ces trois choses *« accomplira un jeûne de trois jours »* mentionné ici. *« Telle sera l'expiation de vos serments non respectés ».* Cette expiation les effacera et les déliera en dissipant tout péché pouvant en découler.

« Soyez donc fidèles à vos serments » en évitant de jurer avec le nom d'Allah en mentant et en faisant des serments à tout vent ; évitez de faire des serments pour ne pas avoir à vous parjurer, sauf si c'est dans le bien.

« C'est ainsi qu'Allah vous éclaire par Ses signes » qui vous montrent le licite et l'illicite et vous permettent de distinguer entre eux et qui vous clarifient les règles juridiques *« peut-être saurez-vous Lui en être reconnaissants »* pour vous avoir appris ce que vous ne saviez pas. Les serviteurs sont tenus donc de rendre grâce à Allah pour ce qu'Il leur a accordé comme capacités de comprendre les règles juridiques et de les clarifier.

(90)-(91). *« Ô vous qui croyez ! Les boissons alcoolisées, les jeux de hasard, les bétyles et les flèches divinatoires ne sont autre chose qu'une souillure diabolique. Fuyez-les ! Vous n'en serez que plus heureux ! Le démon n'a*

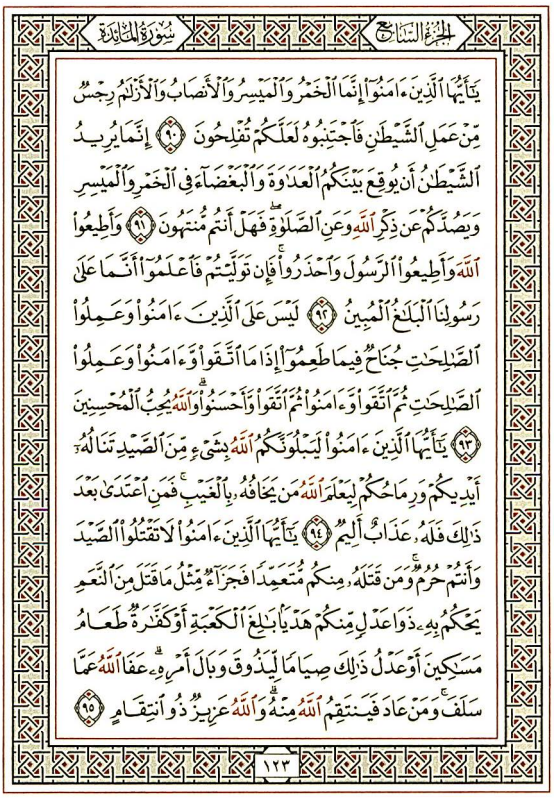
الجزء السابع — سورة المائدة

يَٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُوٓا۟ إِنَّمَا ٱلْخَمْرُ وَٱلْمَيْسِرُ وَٱلْأَنصَابُ وَٱلْأَزْلَٰمُ رِجْسٌ
مِّنْ عَمَلِ ٱلشَّيْطَٰنِ فَٱجْتَنِبُوهُ لَعَلَّكُمْ تُفْلِحُونَ ﴿٩٠﴾ إِنَّمَا يُرِيدُ
ٱلشَّيْطَٰنُ أَن يُوقِعَ بَيْنَكُمُ ٱلْعَدَٰوَةَ وَٱلْبَغْضَآءَ فِى ٱلْخَمْرِ وَٱلْمَيْسِرِ
وَيَصُدَّكُمْ عَن ذِكْرِ ٱللَّهِ وَعَنِ ٱلصَّلَوٰةِ ۖ فَهَلْ أَنتُم مُّنتَهُونَ ﴿٩١﴾ وَأَطِيعُوا۟
ٱللَّهَ وَأَطِيعُوا۟ ٱلرَّسُولَ وَٱحْذَرُوا۟ ۚ فَإِن تَوَلَّيْتُمْ فَٱعْلَمُوٓا۟ أَنَّمَا
رَسُولِنَا ٱلْبَلَٰغُ ٱلْمُبِينُ ﴿٩٢﴾ لَيْسَ عَلَى ٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ وَعَمِلُوا۟
ٱلصَّٰلِحَٰتِ جُنَاحٌ فِيمَا طَعِمُوٓا۟ إِذَا مَا ٱتَّقَوا۟ وَّءَامَنُوا۟ وَعَمِلُوا۟
ٱلصَّٰلِحَٰتِ ثُمَّ ٱتَّقَوا۟ وَّءَامَنُوا۟ ثُمَّ ٱتَّقَوا۟ وَّأَحْسَنُوا۟ ۗ وَٱللَّهُ يُحِبُّ ٱلْمُحْسِنِينَ
﴿٩٣﴾ يَٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ لَيَبْلُوَنَّكُمُ ٱللَّهُ بِشَىْءٍ مِّنَ ٱلصَّيْدِ تَنَالُهُۥٓ
أَيْدِيكُمْ وَرِمَاحُكُمْ لِيَعْلَمَ ٱللَّهُ مَن يَخَافُهُۥ بِٱلْغَيْبِ ۚ فَمَنِ ٱعْتَدَىٰ بَعْدَ
ذَٰلِكَ فَلَهُۥ عَذَابٌ أَلِيمٌ ﴿٩٤﴾ يَٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ لَا تَقْتُلُوا۟ ٱلصَّيْدَ
وَأَنتُمْ حُرُمٌ ۗ وَمَن قَتَلَهُۥ مِنكُم مُّتَعَمِّدًا فَجَزَآءٌ مِّثْلُ مَا قَتَلَ مِنَ ٱلنَّعَمِ
يَحْكُمُ بِهِۦ ذَوَا عَدْلٍ مِّنكُمْ هَدْيًۢا بَٰلِغَ ٱلْكَعْبَةِ أَوْ كَفَّٰرَةٌ طَعَامُ
مَسَٰكِينَ أَوْ عَدْلُ ذَٰلِكَ صِيَامًا لِّيَذُوقَ وَبَالَ أَمْرِهِۦ ۗ عَفَا ٱللَّهُ عَمَّا
سَلَفَ ۚ وَمَنْ عَادَ فَيَنتَقِمُ ٱللَّهُ مِنْهُ ۗ وَٱللَّهُ عَزِيزٌ ذُو ٱنتِقَامٍ
﴿٩٥﴾

١٢٣

d'autre but que de semer, par le vin et le jeu de hasard, la haine et la discorde parmi vous, et vous éloigner du souvenir d'Allah et de la prière. Allez-vous enfin renoncer à ces pratiques ? ». Le Très Haut stigmatise ces pratiques erronées en précisant qu'elles proviennent du diable et qu'elles sont une souillure. *« Fuyez-les ! »,* c'est-à-dire évitez-les *« vous n'en serez que plus heureux ».* Le salut n'est possible, en effet, qu'avec l'abandon de ce qu'Allah a interdit, surtout ces mauvaises pratiques, à savoir le vin, c'est-à-dire tout ce qui embrouille la raison, les jeux de hasard, c'est-à-dire tous les paris qui comportent des gains de part et d'autre, les bétyles, à savoir les idoles, les statues et tout ce qui est dressé pour être adoré en dehors d'Allah ainsi que les flèches divinatoires avec lesquelles on consultait soi-disant le sort.

Allah a interdit ces quatre choses en montrant leurs préjudices qui impliquent qu'on s'en détourne.

Parmi les préjudices découlant de ces abominations, il y a le fait qu'elles sont des souillures, même si ce n'est pas d'une façon sensitive et concrète. Or, les souillures doivent être évitées par le croyant afin qu'elles ne l'éclaboussent pas.

Il y a aussi le fait qu'elles relèvent des agissements du diable qui est l'ennemi juré de l'homme. Il est évident, certes, qu'on doit être sur ses gardes avec son ennemi à plus forte raison le diable et ses pièges qu'il dresse pour y attirer les croyants et les y faire tomber pour causer leur perdition.

Il y a également le fait que l'homme ne peut obtenir le salut qu'en évitant ces choses qui sont des obstacles dans cette voie.

Ces choses-là ont pour nature et but de susciter l'animosité et la haine entre les hommes, ce que le diable a pour vocation de faire. C'est ainsi qu'il se préoccupe de propager la consommation de vin et les jeux de hasard entre les gens afin de semer la haine et l'animosité entre les croyants. En effet, la consommation de vin embrouille la raison et fait perdre à l'homme toute retenue, au point où il peut commettre toutes sortes de crimes, y compris le meurtre. Les jeux de hasard en ce qu'ils suscitent comme rivalité et haine entre les joueurs et comme accaparement des biens d'un joueur par un autre, sont des causes très importantes susceptibles de semer la haine et l'animosité entre les gens.

Enfin, ces choses-là, distraient et détournent le cœur de l'évocation d'Allah et de la prière, pour lesquelles l'homme fut créé et qui sont à la base de son bonheur. En effet, le vin et les jeux de hasard le détournent de ces nobles choses et le distraient au point qu'il ne sait plus ce qu'il fait.

Quel péché est plus grand et plus abominable qu'un péché qui souille son auteur, et qui le jette dans l'opprobre et, partant, dans les filets du diable et ses agissements, en le suivant docilement comme le fait la bête du troupeau avec son pasteur? Ce péché s'interpose entre l'homme et son salut, sème l'animosité et la haine entre les croyants et éloigne l'homme de l'évocation d'Allah et de la prière. Y a-t-il des préjudices plus grands que ceux-ci?

C'est pour cela que le Très Haut s'est adressé aux intelligences saines en leur disant: *« Allez-vous enfin renoncer à ces pratiques? »*. Certes, lorsque l'intelligent et le raisonnable regardent certains de ces préjudices, ils s'en détournent et s'en éloignent.

﴿92﴾. *« Obéissez donc à Allah! Obéissez au Prophète! Prenez garde! Mais si vous vous détournez du Seigneur, sachez que Notre Prophète n'a d'autre mission que de vous transmettre clairement le message ».*

L'obéissance à Allah et l'obéissance au Prophète (ﷺ) ne font qu'un. Aussi, celui qui obéit à Allah aura obéi au Prophète (ﷺ) et vice-versa. Cela englobe tout ce qui a été ordonné par Allah et Son Messager (ﷺ) comme actes et paroles, apparents ou cachés, obligatoires ou surérogatoires, relevant des droits d'Allah ou de Ses créatures. Cela englobe également tout ce qu'Allah et Son Messager (ﷺ) ont interdit. Cet ordre-là est le plus global de tous les ordres, car, comme tu le vois, il concerne tous les ordres et tous les interdits, qu'ils soient apparents ou cachés.

Sa parole: *« Prenez garde »*, c'est-à-dire contre la désobéissance à Allah et à Son Messager, car cela a pour conséquence le

mal et la perte évidente. *« Mais si vous vous détournez du Seigneur »*, c'est-à-dire de ce qui vous a été ordonné et interdit *« sachez que Notre Prophète n'a d'autre mission que de transmettre le message »*. Et il l'a fait certes. Aussi, si vous suiviez la voie droite, vous le feriez pour votre bien, et si vous agissiez mal, ce serait à votre propre détriment. Et c'est Allah qui vous rétribuera pour vos actes. Quant au Messager, il a assumé sa mission et transmis son message.

(93). *« Ceux qui croient et font le bien n'auront pas à se justifier pour ce qu'ils avaient auparavant consommé de prohibé, pourvu qu'ils s'en prémunissent désormais, qu'ils soient sincères dans leur conviction et qu'ils fassent le bien, sans jamais cesser de craindre le Seigneur, de proclamer leur foi et d'effectuer des œuvres salutaires. Allah aime ceux qui effectuent des œuvres charitables »*.

Après l'interdiction du vin et sa stigmatisation, des gens parmi les croyants désirèrent connaître la situation et le devenir de leurs frères qui sont morts dans la foi de l'Islam avant l'interdiction du vin et qui l'ont forcément bu. Allah révéla alors ce verset : *« Ceux qui croient et font le bien n'auront pas à se justifier »*, c'est-à-dire qu'ils n'auront aucun péché à se reprocher *« pour ce qu'ils avaient auparavant consommé de prohibé »* comme le vin ou les gains des jeux de hasard avant leur interdiction.

Dans la mesure où l'exception du péché englobe les péchés mentionnés et autres, Allah a limité cela en disant : *« Pourvu qu'ils s'en prémunissent désormais, qu'ils soient sincères dans leur conviction et fassent le bien »*. C'est-à-dire à condition qu'ils mettent fin aux péchés, qu'ils croient en Allah d'une foi sincère qui implique pour eux l'accomplissement de bonnes œuvres, en persévérant dans cette voie. Sinon, il y a des êtres qui se caractérisent avec ce comportement à des moments en dehors d'autres, et cela ne suffit pas à faire d'eux des gens qui remplissent ces conditions, jusqu'à ce que leur terme de vie survienne et qu'ils demeurent dans cet état-là, dont Allah a fait l'éloge. Certes, Allah aime les bienfaisants dans l'adoration de leur Seigneur, les bienfaisants dans l'utilité envers les hommes.

Ce verset concerne aussi ceux qui consomment des choses illicites ou qui font autre chose, après leur interdiction, mais qui finissent par reconnaître leurs péchés et se repentent à Allah, en se prémunissant contre les péchés, en croyant en Allah avec sincérité et en œuvrant avec bienfaisance. Il leur pardonne et efface les péchés commis par eux.

(94)-(95). *« Ô vous qui croyez ! Pour vous éprouver, Allah mettra à portée de vos mains et de vos lances du gibier, afin de connaître celui qui Le craint dans son for intérieur. Dorénavant, celui qui passera outre cet avertissement sera voué à un douloureux châtiment. Ô vous qui croyez ! Ne tuez pas de gibier quand vous êtes en état de sacralisation. Quiconque en tuera volontairement devra envoyer en offrande à la Ka'ba une tête de bétail ayant la même valeur que le gibier tué, selon l'estimation de deux personnes intègres parmi vous. Il peut aussi expier sa faute en nourrissant un nombre déterminé de pauvres ou en endurant un jeûne équivalent, afin d'éprouver le tort qu'il aura commis. Allah pardonne ce qui appartient au passé ; mais il punit celui qui récidive, car Allah est Puissant et Implacable quand Il sévit. Il vous est permis de pêcher en mer et de vous nourrir du produit de votre pêche, que vous soyez à demeure ou en voyage. Mais la chasse vous est interdite, tant que vous êtes en état de sacralisation. Craignez Allah vers qui vous serez un jour ramenés »*.

Il s'agit là d'un don fait par Allah à Ses serviteurs, en les informant de ce qu'Il va faire d'une façon qui relève du décret et de la prédestination, afin qu'ils Lui obéissent et qu'ils agissent en toute clairvoyance, afin que périsse celui qui doit périr avec évidence et que vive celui qui doit vivre avec évidence. Le Très Haut a dit: *« Ô vous qui croyez ! »* il est indispensable qu'Allah éprouve votre foi.

« Pour vous éprouver, Allah mettra à portée de vos mains et de vos lances du gibier ». C'est-à-dire une petite épreuve, par compassion et facilité de Sa part (qu'Il soit exalté). Ce gibier avec lequel Allah vous éprouve sera *« à la portée de vos mains et de vos lances »*, c'est-à-dire que vous serez en mesure de le chasser, pour que l'épreuve se fasse, et non parce que vous avez les capacités de le chasser avec vos mains et vos lances, ce qui ne laissera aucun intérêt à l'épreuve.

Il mentionna ensuite la sagesse sous-jacente à cette épreuve en disant: *« Afin de connaître »* d'une façon apparente aux créatures et de laquelle peut découler la récompense ou le châtiment *« celui qui Le craint dans son for intérieur »*. Il évitera ainsi ce qu'Allah a interdit avec sa capacité à le faire; ce faisant, il sera récompensé abondamment, contrairement à celui qui ne Le craint pas en son for intérieur et qui ne se retient devant aucune tentation qui s'offre à lui en chassant tout ce qu'il peut.

« Dorénavant, celui qui passera outre cet avertissement » après cette déclaration qui infirme tous les arguments *« sera voué à un douloureux châtiment »* que seul Allah est en mesure de décrire. Il n'y a certes aucune excuse pour un tel transgresseur. Ce verset loue le comportement de celui qui craint Allah en son for intérieur et sans la présence des gens. Quant à celui qui montre la crainte d'Allah en présence des gens, il se peut qu'il fasse cela par crainte des gens; par conséquent, il ne sera pas récompensé pour son comportement.

Il a annoncé ensuite l'interdiction de tuer le gibier en état de sacralisation *(iḥrâm)* en disant: *« Ô vous qui croyez ! Ne tuez pas de gibier quand vous êtes en état de sacralisation »*. C'est-à-dire lorsque vous êtes en état de sacralisation pendant le pèlerinage et la *'oumra*. Cette interdiction englobe aussi les préliminaires de la chasse, la participation à la chasse, l'indication du gibier aux autres et l'aide à apporter à ceux qui chassent. Cette interdiction est telle, que celui qui est en état de sacralisation n'a pas le droit de consommer la chair du gibier qui est tué ou chassé pour lui. Ceci participe de la vénération pour ce grand rite à tel point qu'il est interdit à celui qui se trouve en état de sacralisation de tuer ou de chasser ce qui était licite pour lui avant d'entrer dans cet état.

Et Sa parole: *« Quiconque en tuera volontairement »*, c'est-à-dire le gibier *« devra envoyer en offrande à la Ka'ba une tête de bétail ayant la même valeur que le gibier tué »*. C'est-à-dire un chameau, une vache ou un mouton, selon la valeur du gibier qu'il a tué; il l'immolera et distribuera sa chair en aumône.

Cette parité doit se faire *« selon l'estimation de deux personnes intègres parmi vous »*, c'est-à-dire deux personnes justes et sachant juger. L'estimation de la parité faite par les compagnons (qu'Allah les agréé) consistait à compenser la chasse d'une colombe par une brebis, une autruche par une chamelle, un bœuf sauvage – selon ses diverses catégories – par une vache, et ainsi de suite en compensant toute bête chassée par une autre qui lui est semblable. Si on ne trouve pas ce qui est semblable, on estimera la

valeur du gibier et on jugera en conséquence, comme c'est la règle dans les dommages. Cette offrande devra être envoyée *« à la Ka'ba »*, c'est-à-dire immolée dans l'enceinte sacrée.

« Il peut aussi expier sa faute en nourrissant un nombre déterminé de pauvres », c'est-à-dire qu'il peut remplacer la compensation du gibier à immoler par de la nourriture qu'il offrira aux pauvres. De nombreux savants ont dit qu'il doit estimer la valeur du gibier et acheter avec de la nourriture qu'il distribuera aux pauvres, en donnant à chacun un *moud* (mesure de capacité d'environ dix-huit litres variable) s'il s'agit de froment ou un demi *ṣâ'* (boisseau) s'il s'agit d'un autre aliment.

« Ou en endurant un jeûne équivalent », c'est-à-dire qu'il jeûnera un jour pour la nourriture de chaque pauvre *« afin d'éprouver le tort qu'il aura commis »*, en subissant cette mesure d'expiation. *« Il punit celui qui récidive, car Allah est Puissant et Implacable quand Il sévit »*. Allah a cité en particulier celui qui tue le gibier volontairement, bien que cette mesure concerne aussi bien celui qui agit volontairement qu'involontairement, parce que celui qui porte atteinte à la personne (par le meurtre) ou aux biens des gens, est tenu de faire réparation en tout état de cause, si ses actes ne reposent sur aucune légalité, car c'est sur cette base-là qu'Allah a établi la récompense, le châtiment et le talion. Ceci pour celui qui commet un acte avec préméditation. Pour ce qui est de celui qui commet un crime par erreur, ce dernier n'encourt aucune punition, mais il reste passible d'une compensation. C'est là la réponse de la majorité des savants à cette limite mentionnée par Allah. Un autre groupe de savants voit que la particularité de la compensation est

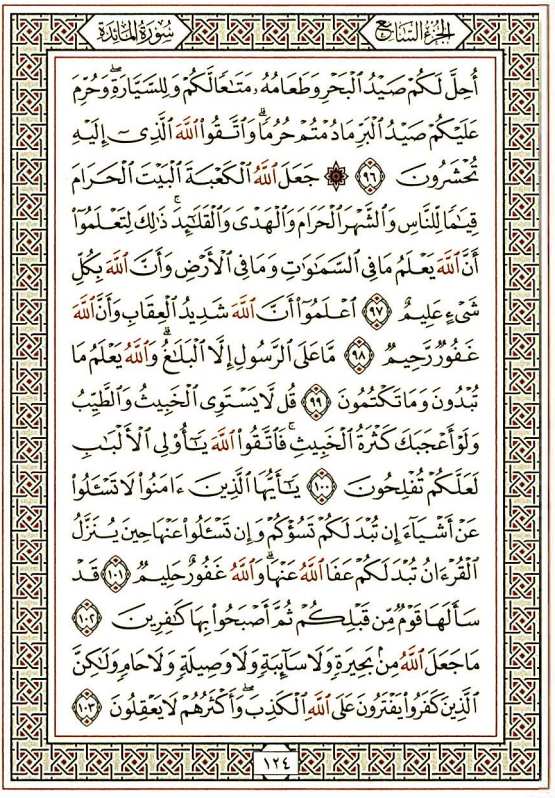
الجزء السابع — سورة المائدة

أُحِلَّ لَكُمْ صَيْدُ ٱلْبَحْرِ وَطَعَامُهُۥ مَتَٰعًا لَّكُمْ وَلِلسَّيَّارَةِ ۖ وَحُرِّمَ
عَلَيْكُمْ صَيْدُ ٱلْبَرِّ مَا دُمْتُمْ حُرُمًا ۗ وَٱتَّقُوا۟ ٱللَّهَ ٱلَّذِىٓ إِلَيْهِ
تُحْشَرُونَ ﴿٩٦﴾ جَعَلَ ٱللَّهُ ٱلْكَعْبَةَ ٱلْبَيْتَ ٱلْحَرَامَ
قِيَٰمًا لِّلنَّاسِ وَٱلشَّهْرَ ٱلْحَرَامَ وَٱلْهَدْىَ وَٱلْقَلَٰٓئِدَ ۚ ذَٰلِكَ لِتَعْلَمُوٓا۟
أَنَّ ٱللَّهَ يَعْلَمُ مَا فِى ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَمَا فِى ٱلْأَرْضِ وَأَنَّ ٱللَّهَ بِكُلِّ
شَىْءٍ عَلِيمٌ ﴿٩٧﴾ ٱعْلَمُوٓا۟ أَنَّ ٱللَّهَ شَدِيدُ ٱلْعِقَابِ وَأَنَّ ٱللَّهَ
غَفُورٌ رَّحِيمٌ ﴿٩٨﴾ مَّا عَلَى ٱلرَّسُولِ إِلَّا ٱلْبَلَٰغُ ۗ وَٱللَّهُ يَعْلَمُ مَا
تُبْدُونَ وَمَا تَكْتُمُونَ ﴿٩٩﴾ قُل لَّا يَسْتَوِى ٱلْخَبِيثُ وَٱلطَّيِّبُ
وَلَوْ أَعْجَبَكَ كَثْرَةُ ٱلْخَبِيثِ ۚ فَٱتَّقُوا۟ ٱللَّهَ يَٰٓأُو۟لِى ٱلْأَلْبَٰبِ
لَعَلَّكُمْ تُفْلِحُونَ ﴿١٠٠﴾ يَٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ لَا تَسْـَٔلُوا۟
عَنْ أَشْيَآءَ إِن تُبْدَ لَكُمْ تَسُؤْكُمْ وَإِن تَسْـَٔلُوا۟ عَنْهَا حِينَ يُنَزَّلُ
ٱلْقُرْءَانُ تُبْدَ لَكُمْ عَفَا ٱللَّهُ عَنْهَا ۗ وَٱللَّهُ غَفُورٌ حَلِيمٌ ﴿١٠١﴾ قَدْ
سَأَلَهَا قَوْمٌ مِّن قَبْلِكُمْ ثُمَّ أَصْبَحُوا۟ بِهَا كَٰفِرِينَ ﴿١٠٢﴾
مَا جَعَلَ ٱللَّهُ مِنۢ بَحِيرَةٍ وَلَا سَآئِبَةٍ وَلَا وَصِيلَةٍ وَلَا حَامٍ وَلَٰكِنَّ
ٱلَّذِينَ كَفَرُوا۟ يَفْتَرُونَ عَلَى ٱللَّهِ ٱلْكَذِبَ ۖ وَأَكْثَرُهُمْ لَا يَعْقِلُونَ ﴿١٠٣﴾

١٢٤

réservée à celui qui commet un crime avec préméditation, ce qui est montré par le sens apparent du verset. La différence entre cette situation et la réparation dans les actes commis par erreur sur la personne et les biens, dans ce contexte, est que le droit appartient ici à Allah. En effet, dans la mesure où il n'y a pas de péché, il ne saurait y avoir de rétribution pour l'atteinte à la personne et aux biens.

Puisqu'il est question ici de la chasse sur terre, Allah a excepté la pêche, en disant : *« Il vous est permis de pêcher en mer et de vous nourrir du produit de votre pêche »*. C'est-à-dire qu'il vous est permis de pêcher en état de sacralisation et de vous nourrir du produit de votre pêche, que les poissons pêchés soient vivants ou morts. Ceci montre que la chair morte de la mer est licite : *« Que vous soyez à demeure ou en voyage »*. C'est-à-dire que sa

chair est licite pour vous ainsi qu'à ceux qui voyagent avec vous.

« Mais la chasse vous est interdite tant que vous êtes en état de sacralisation ». On déduit de ce verset que l'expression *« chasse »* concerne uniquement les bêtes sauvages, car les animaux domestiques ne sont pas chassés et sont propres à la consommation, car ce qui n'est pas propre à la consommation ne peut être chassé et ne peut être considéré comme un produit de chasse.

(97)-(98). *« Allah a érigé la Ka'ba en Maison sacrée et en lieu de rassemblement pour les hommes ; de même qu'Il a institué le mois sacré, les offrandes et les guirlandes, afin que vous sachiez qu'Allah sait tout ce qu'il y a dans les cieux et sur la terre, et que Sa science embrasse toute chose. Sachez qu'Allah est Implacable quand Il sévit et qu'Il est aussi Clément et Miséricordieux. La mission du Prophète ne consiste qu'à avertir les hommes. Quant à vos pensées, aussi bien celles que vous divulguez que celles que vous cherchez à cacher, elles sont toutes connues d'Allah »*.

Le Très Haut nous informe qu'Il a érigé *« la Ka'ba en Maison sacrée et en lieu de rassemblement pour les hommes »*. Sa vénération implique la puissance de leur religion et de leur vie profane. De cette façon-là, leur foi se complète et leurs péchés s'effacent ; ils en récoltent d'abondants bienfaits ; ce lieu sacré sert aussi de rassemblement aux musulmans de toutes les races qui y font connaissance, s'entraident, se concertent sur leurs affaires générales en affermissant leurs liens religieux et profanes.

Le Très Haut dit : *« Pour participer aux bienfaits du pèlerinage et invoquer le Nom d'Allah aux jours fixés, en immolant la bête prise sur le bétail qu'Allah leur a accordé »*. Dans la mesure où la Maison sacrée sert de lieu de rassemblement aux croyants qui viennent pour y prier et invoquer le Nom d'Allah, certains savants ont dit que le pèlerinage est une obligation qui peut être accomplie par certains musulmans, en dehors de la majorité d'entre eux *(farḍ kifâya)*, chaque année. En effet, si les gens abandonnent cette obligation le péché sera partagé par tous ceux qui ont les capacités de l'accomplir et qui ne l'ont pas fait. Bien plus, s'ils l'abandonnent, ils perdront tous les avantages qu'ils en tirent et ce sera l'avènement du Jour de la résurrection.

Sa parole : *« Les offrandes et les guirlandes »*, c'est-à-dire qu'Il vous a permis de profiter des offrandes et des guirlandes et d'en tirer avantage en obtenant une récompense en ce sens.

« Afin que vous sachiez qu'Allah sait tout ce qu'il y a dans les cieux et sur la terre et que Sa science embrasse toute chose ».

Parmi les preuves de Sa science, est qu'Il vous a établi cette Maison sacrée, en ce qu'Il sait ce qui vous est avantageux comme intérêts religieux et profanes.

« Sachez qu'Allah est Implacable quand Il sévit et qu'Il est aussi Clément et Miséricordieux ».

C'est-à-dire que ces deux connaissances soient dans vos cœurs à titre de conviction et de certitude. Vous saurez qu'Allah est Implacable quand Il sévit rapidement ou par la suite contre celui qui Lui désobéit ; vous saurez aussi qu'Il est Pardonneur et Miséricordieux envers celui qui se repent à Lui et Lui désobéit. Cette connaissance sème dans vos cœurs la crainte d'Allah et l'espérance en Sa miséricorde et en Sa récompense ; ce faisant, vous agirez selon ce qu'impliquent la crainte et l'espérance.

Le Très Haut a dit ensuite : *« La mission du Prophète ne consiste qu'à avertir les hommes »*. Il a transmis en effet comme il lui fut ordonné et il a assumé sa mission de la meilleure manière qui soit. En dehors de

cela, il n'est tenu par rien d'autre. *« Quant à vos pensées, aussi bien celles que vous divulguez que celles que vous cherchez à cacher, elles sont toutes connues d'Allah »*. Il vous rétribuera pour ce qu'Il sait de vous.

(100). *« Dis : « Le mauvais et le bon ne pourraient avoir la même valeur, même si le mauvais te séduit par son exubérance. Craignez donc Allah, gens doués d'intelligence, afin d'assurer votre salut ! »*.

C'est-à-dire *« Dis »* aux gens, en les mettant en garde contre le mal et en les encourageant à faire le bien : *« Le mauvais et le bon ne sauraient avoir la même valeur »*. Ceci à tout point de vue. La foi et la mécréance ne peuvent avoir en effet la même valeur, de même que l'obéissance et la désobéissance, les élus du paradis et les réprouvés de l'enfer, les actes vertueux et les actes blâmables, les biens licites et les biens illicites.

« Même si le mauvais te séduit par son exubérance », car il ne profite nullement à son auteur, mais lui porte préjudice dans sa religion et sa vie profane.

« Craignez donc Allah, gens doués d'intelligence, afin d'assurer votre salut ».

Allah adresse Son discours aux gens doués d'intelligence et de justesse de vues, eux dont on espère le bien et la guidance. Il nous informe ensuite que le salut est conditionné par la piété qui est de se conformer à Allah dans Ses ordres et Ses interdits. Celui qui Le craint obtiendra le grand salut et celui qui refuse de le faire, sera perdu et ratera les gains de la piété.

(101)-(102). *« Ô vous qui croyez ! Gardez-vous de poser des questions sur des choses qui, si elles vous étaient divulguées, vous causeraient du tort, alors que ces mêmes questions posées lors de la révélation pourront vous être expliquées. Mais Allah vous a déjà pardonné de telles indiscrétions, car Il est Plein d'indulgence et de mansuétude. D'autres peuples avant vous avaient posé les mêmes questions, puis devinrent de leur fait négateurs »*.

Le Très Haut met en garde Ses serviteurs contre le fait de poser des questions dont les réponses peuvent leur causer de l'affliction, comme les questions posées par certains musulmans au Prophète (ﷺ) au sujet du sort de leurs pères, à savoir s'ils seront parmi les élus du Paradis ou les habitants de l'Enfer. Les réponses à ces questions peuvent, en effet, affliger ceux qui les posent, si elles ne sont pas positives pour eux. Il en est ainsi des questions ayant trait à des événements qui n'ont pas encore eu lieu. Il en est de même des questions qui impliquent une sévérité dans la Loi susceptible de mettre dans la gêne la communauté ou des questions indiscrètes. Ce sont ces questions-là qui sont interdites. Par contre, les questions qui n'impliquent rien de tout cela, sont vivement recommandées, comme a dit le Très Haut : *« Interrogez les gens qui sont experts si vous ne savez pas »*.

« Alors que ces mêmes questions posées lors de la révélation pourront vous être expliquées ». C'est-à-dire lorsque vos questions coïncident avec la révélation du Coran, et que vous voulez connaître l'explication d'un verset ambigu pour vous ou d'une règle juridique qui ne vous est pas apparente, au moment où la révélation est en train de se faire, cela vous sera clarifié et sa compréhension facilitée. Sinon, ne parlez pas de ce dont Allah n'a pas parlé.

« Mais Allah vous a déjà pardonné de telles indiscrétions ». C'est-à-dire dont Il n'a pas voulu parler par miséricorde pour Ses serviteurs. Tout ce dont Allah n'a pas voulu parler, c'est ce qu'Il a rendu licite et a pardonné *« car Il est Plein de miséricorde*

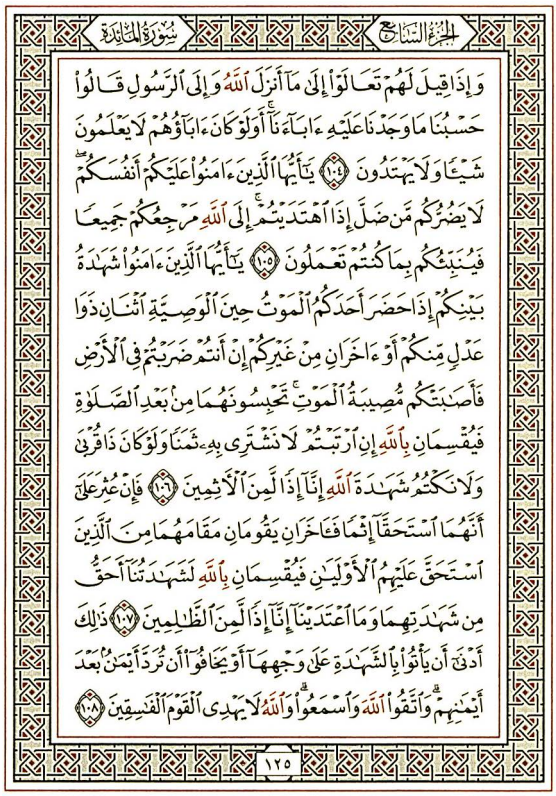
الجزء السابع — سورة المائدة

وَإِذَا قِيلَ لَهُمْ تَعَالَوْا إِلَىٰ مَا أَنزَلَ اللَّهُ وَإِلَى الرَّسُولِ قَالُوا
حَسْبُنَا مَا وَجَدْنَا عَلَيْهِ آبَاءَنَا أَوَلَوْ كَانَ آبَاؤُهُمْ لَا يَعْلَمُونَ
شَيْئًا وَلَا يَهْتَدُونَ ﴿١٠٤﴾ يَا أَيُّهَا الَّذِينَ آمَنُوا عَلَيْكُمْ أَنفُسَكُمْ
لَا يَضُرُّكُم مَّن ضَلَّ إِذَا اهْتَدَيْتُمْ إِلَى اللَّهِ مَرْجِعُكُمْ جَمِيعًا
فَيُنَبِّئُكُم بِمَا كُنتُمْ تَعْمَلُونَ ﴿١٠٥﴾ يَا أَيُّهَا الَّذِينَ آمَنُوا شَهَادَةُ
بَيْنِكُمْ إِذَا حَضَرَ أَحَدَكُمُ الْمَوْتُ حِينَ الْوَصِيَّةِ اثْنَانِ ذَوَا
عَدْلٍ مِّنكُمْ أَوْ آخَرَانِ مِنْ غَيْرِكُمْ إِنْ أَنتُمْ ضَرَبْتُمْ فِي الْأَرْضِ
فَأَصَابَتْكُم مُّصِيبَةُ الْمَوْتِ تَحْبِسُونَهُمَا مِن بَعْدِ الصَّلَاةِ
فَيُقْسِمَانِ بِاللَّهِ إِنِ ارْتَبْتُمْ لَا نَشْتَرِي بِهِ ثَمَنًا وَلَوْ كَانَ ذَا قُرْبَىٰ
وَلَا نَكْتُمُ شَهَادَةَ اللَّهِ إِنَّا إِذًا لَّمِنَ الْآثِمِينَ ﴿١٠٦﴾ فَإِنْ عُثِرَ عَلَىٰ
أَنَّهُمَا اسْتَحَقَّا إِثْمًا فَآخَرَانِ يَقُومَانِ مَقَامَهُمَا مِنَ الَّذِينَ
اسْتَحَقَّ عَلَيْهِمُ الْأَوْلَيَانِ فَيُقْسِمَانِ بِاللَّهِ لَشَهَادَتُنَا أَحَقُّ
مِن شَهَادَتِهِمَا وَمَا اعْتَدَيْنَا إِنَّا إِذًا لَّمِنَ الظَّالِمِينَ ﴿١٠٧﴾ ذَٰلِكَ
أَدْنَىٰ أَن يَأْتُوا بِالشَّهَادَةِ عَلَىٰ وَجْهِهَا أَوْ يَخَافُوا أَن تُرَدَّ أَيْمَانٌ بَعْدَ
أَيْمَانِهِمْ وَاتَّقُوا اللَّهَ وَاسْمَعُوا وَاللَّهُ لَا يَهْدِي الْقَوْمَ الْفَاسِقِينَ ﴿١٠٨﴾

١٢٥

et de mansuétude », c'est-à-dire qu'Il n'a cessé d'être décrit avec la miséricorde et d'être connu par la compassion et la bienfaisance. Exposez-vous donc à Son pardon et à Sa bienfaisance et demandez-Le du côté de Sa miséricorde et de Sa satisfaction.

« D'autres peuples avant vous avaient posé les mêmes questions », *c'est-à-dire ces questions contre lesquelles on vous met en garde. Ce sont des questions d'entêtement et non de recherche de la vérité. Mais une fois que les choses leur furent clarifiées, ils « devinrent de leur fait négateurs »*. Le Prophète (ﷺ) a dit dans ce contexte : *« Ce que je vous ai interdit évitez-le ; et ce que je vous ai ordonné de faire, faites-le autant que faire se peut. Ce qui a mené à leur perte ceux qui vous ont précédés, c'est leur manie de trop poser de questions et d'entrer en polémique avec leurs Prophètes »*.

﴿103﴾-﴿104﴾. *« Allah n'a jamais prescrit de consacrer aux idoles ni chamelle ayant donné cinq petits dont le dernier est un mâle, ni une autre qu'on a fait vœu de laisser en liberté, ni brebis ayant donné naissance cinq fois consécutives à des jumeaux, ni chameau étalon ayant fécondé dix chamelles. Ce sont les idolâtres qui forgent de pareils mensonges qu'ils prêtent à Allah, car la plupart d'entre eux sont dénués de tout bon sens. Lorsqu'on leur dit : « Conformez-vous à ce qu'Allah a révélé et à l'avis du Prophète ! », ils rétorquent : « L'exemple de nos ancêtres nous suffit ! ». Quoi ! Et si leurs ancêtres étaient totalement ignorants et vivaient en plein égarement ? »*.

Il s'agit là d'un blâme des polythéistes qui ont légiféré dans la religion d'Allah ce qu'Il n'a pas ordonné et ont interdit ce qu'Il a rendu licite. Ils ont interdit de par leurs opinions erronées certaines de leurs bêtes de cheptel, en s'opposant à ce qu'Allah a révélé. Le Très Haut a dit donc : *« Ni chamelle ayant donné cinq petits dont le dernier est un mâle »*. Il s'agissait d'une chamelle dont on perçait les oreilles puis dont on interdisait la montée et qu'on considérait comme sacrée. *« Ni une autre qu'on a fait vœu de laisser en liberté »*. Il s'agit d'une chamelle, d'une vache ou d'une brebis qui, lorsqu'elle atteint quelque chose dont ils conviennent entre eux, ils la laissent en liberté, sans la monter ni lui faire porter quoi que ce soit ni consommer sa chair. Certains d'entre eux consacraient une partie de leurs biens pour les idoles. *« Ni chameau étalon ayant fécondé dix chamelles »*. C'est-à-dire un chameau qu'on s'interdit de monter et de faire porter des charges lorsqu'il arrivait à un état convenu entre eux. Toutes ces choses-là ont été décidées par les polythéistes, qui les ont interdites sans

aucune preuve ni argument, mais par simple mensonge au sujet d'Allah et ignorance de leur part. C'est pour cela qu'Il a dit: *« Ce sont les idolâtres qui forgent de pareils mensonges qu'ils prêtent à Allah »*. Ces opinions erronées ne reposent sur aucun texte ni aucune raison. Malgré cela, ils furent séduits par de telles inepties qui découlent de l'ignorance et de la stupidité.

Lorsqu'on leur dit: *« Conformez-vous à ce qu'Allah a révélé et à l'avis du Prophète »*, ils s'en détournent et refusent de suivre ces conseils, en rétorquant: *« L'exemple de nos ancêtres nous suffit ! »*. C'est-à-dire les croyances de leurs ancêtres si erronées soient-elles et même si elles ne préservent pas du châtiment d'Allah.

Si leurs ancêtres avaient un minimum de connaissance, de raison et d'intelligence, la situation serait moins grave, mais leurs ancêtres ne savaient rien et n'avaient ni science ni guidance. Périsse celui qui imite quelqu'un qui ne possède ni science authentique ni intelligence aiguë et qui se détourne de ce qu'Allah a révélé et de ce que les Prophètes ont apporté et qui remplit le cœur de science, de foi, de guidance et de certitude.

(104). *« Ô vous qui croyez ! Vous n'avez à répondre que de vous-mêmes, et l'erreur d'autrui ne saurait vous nuire si vous êtes dans le droit chemin. C'est vers Allah que vous retournerez tous et Il vous mettra alors face à vos œuvres »*.

C'est-à-dire faites des efforts pour vous améliorer, pour perfectionner vos âmes et pour les astreindre à suivre la voie droite. Ce faisant, rien ne vous nuira de ce que feront ceux qui se détournent de la voie droite et refusent de suivre la religion de la droiture. Ces gens-là ne nuiront qu'à eux-mêmes.

Cependant, cela ne veut pas dire que le croyant doit s'abstenir d'ordonner le convenable et d'interdire le blâmable et de négliger cette mission. Bien plus, il doit assumer cette mission, car c'est à travers elle que sa guidance est complète. S'il est incapable de changer le blâmable avec sa main et sa bouche, et qu'il le fait avec son cœur, l'égarement d'autrui ne lui nuira en rien.

Sa parole: *« C'est vers Allah que vous retournerez tous »*, c'est-à-dire votre destin au Jour de la résurrection et votre rassemblement devant Lui *« Et Il vous mettra alors face à vos œuvres »* qu'elles soient bonnes ou mauvaises.

(104)-(108). *« Ô croyants ! Lorsque vous sentirez venir la mort, et que vous vous disposerez à faire votre testament, faites appel à deux témoins honorables, choisis parmi les vôtres ou parmi des étrangers, si vous êtes en voyage et que vous sentez l'approche de la mort. Retenez ces témoins après la prière, et si vous avez des doutes à leur sujet, faites-leur prêter ce serment : « Nous jurons de ne vendre à aucun prix notre témoignage, fût-ce à un proche parent, et de ne pas dissimuler le témoignage d'Allah, sans quoi nous serions des criminels ! ». Et si l'on découvre que ces deux témoins sont de mauvaise foi, deux autres témoins plus intègres, choisis parmi les proches du mort, leur seront substitués et devront prêter serment devant Allah en ces termes : « Nous jurons que notre témoignage sera plus sincère que celui des deux premiers témoins et que nous ne dirons que la vérité, sous peine d'être du nombre des injustes ! ». Par cette disposition, il sera facile d'obtenir d'eux un témoignage sincère ou de leur faire craindre de voir d'autres serments se substituer aux leurs. Craignez donc Allah et soyez attentifs à Ses prescriptions, car Allah ne guide point les pervers ! »*.

Le Très Haut nous donne ici une information tenant lieu d'ordre, consistant à faire assister deux témoins lors d'un testament. Ainsi, lorsqu'un homme se trouve à l'article de la mort et sent ses signes venir, il est tenu d'écrire son testament en y faisant assister deux témoins crédibles et dont on accepte le témoignage.

« Ou parmi des étrangers », c'est-à-dire des gens appartenant à d'autres confessions, comme les juifs, les chrétiens ou autres, et ce en cas de nécessité et de besoin, et lorsqu'on ne trouve pas de musulmans pour tenir ce rôle.

« Si vous êtes en voyage et que vous sentez l'approche de la mort ». Il n'a exigé leur témoignage, que parce que leurs propos en ces moments particuliers sont acceptés. Cependant, Il confirme que ces deux témoins *« soient retenus après la prière »* qu'ils respectent.

« Faites-leur prêter ce serment » pour dire qu'ils sont sincères et qu'ils n'ont ni modifié ni falsifié. *« Nous jurons de ne vendre à aucun prix notre témoignage »*, en mentant en contrepartie d'un des biens de ce bas-monde *« fût-ce à un proche parent »* nous ne le prendrons pas en considération en raison de sa proche parenté. *« Et de ne pas dissimuler le témoignage d'Allah »*. Bien au contraire, nous nous en acquitterons comme nous l'aurons entendu.

« Et si l'on découvre que ces deux témoins sont de mauvaise foi », c'est-à-dire qu'on découvre qu'ils ont menti ou trahi *« deux autres témoins plus intègres, choisis parmi les proches du mort »*. C'est-à-dire que deux hommes parmi les proches du mort; ils doivent être parmi les plus proches de lui, doivent prendre la relève et *« devrons prêter serment devant Allah en ces termes : « Nous jurons que notre témoignage sera plus sincère que celui des deux premiers témoins »*. C'est-à-dire que les deux premiers témoins ont menti, modifié et trahi *« et que nous ne dirons que la vérité, sous peine d'être du nombre des injustes »*.

Le Très Haut ajoute aussi de la sagesse de ce témoignage, de sa confirmation et de son attribution aux proches du mort, lorsqu'apparaît une trahison de la part des deux premiers témoins: *« Par cette disposition, il sera facile d'obtenir d'eux un témoignage sincère »* une fois que ces conditions leur seront communiquées *« ou de leur faire craindre de voir d'autres serments se substituer aux leurs »*. C'est-à-dire que leur témoignage ne sera pas pris en considération puis sera renvoyé aux proches du mort.

Ce qui ressort de ce verset, est que lorsque quelqu'un meurt en voyage ou autre – là où il n'y a pas beaucoup de témoins dignes de confiance – il est tenu de faire appel à deux témoins musulmans intègres. S'il ne trouve que des témoins non musulmans, il lui est permis de faire appel à eux. Cependant, en raison de leur mécréance, si les proches du mort ont des doutes à leur sujet, ils ont le droit de leur faire le serment, après la prière, qu'ils n'ont pas menti, trahi ou changé quoi que ce soit du testament. Auquel cas, deux autres témoins doivent se substituer à eux et faire le serment au Nom d'Allah que leur témoignage est plus crédible que celui des deux premiers témoins qui ont menti et trahi. Ils auront ainsi gain de cause dans ce qu'ils prétendent.

Ces versets ont été révélés au sujet du célèbre récit de *Tamîm Ad-Dârî* et de *'Adiy Ibn Badâ'* lorsqu'*Al 'Adwî* fit appel à eux pour témoigner d'un testament. Et Allah est plus savant.

On peut déduire de ces versets plusieurs règles:

Entre autres que le testament est légal et qu'il importe à celui qui se voit sur le point de mourir de faire un testament.

Il y a le fait que le testament reste lié aux préliminaires de la mort et de ses signes, tant que l'homme reste en possession de ses capacités intellectuelles.

Il y a aussi l'obligation de la présence de deux témoins intègres.

Il y a aussi le fait que le témoignage des mécréants dans ce genre de testament et autre est permis en cas de besoin. C'est là l'opinion de l'imam Aḥmed. Bien des gens de science ont prétendu que cette règle était abrogée, mais il n'y a aucune preuve qui atteste cela.

Il y a aussi le fait que cette règle peut laisser entendre que le témoignage des mécréants – en cas d'absence de musulmans, même dans des cas autres que celui-ci – est accepté, comme l'a soutenu le cheikh Al Islam Ibn Taymiyya.

Il y a aussi la permission du voyage du musulman avec le mécréant, s'il n'y a rien d'illicite dans ce voyage.

Il y a également la permission de voyager pour faire du commerce.

Il y a aussi le fait que lorsqu'un doute entoure les deux témoins, sans qu'il n'y ait d'indication qui prouve leur trahison, et que les proches du mort veulent les confirmer dans leur témoignage, ils doivent les retenir après la prière, pour faire le serment de la manière qui est mentionnée par Allah le Très Haut.

Il y a également le fait qu'en cas d'absence de soupçon ou d'accusation contre les témoins, il n'y a aucune raison de les retenir après la prière pour leur faire confirmer leur témoignage.

Il y a aussi l'importance du témoignage, dans la mesure où le Très Haut se l'est attribué à Lui-même ; de ce fait, il faut s'en

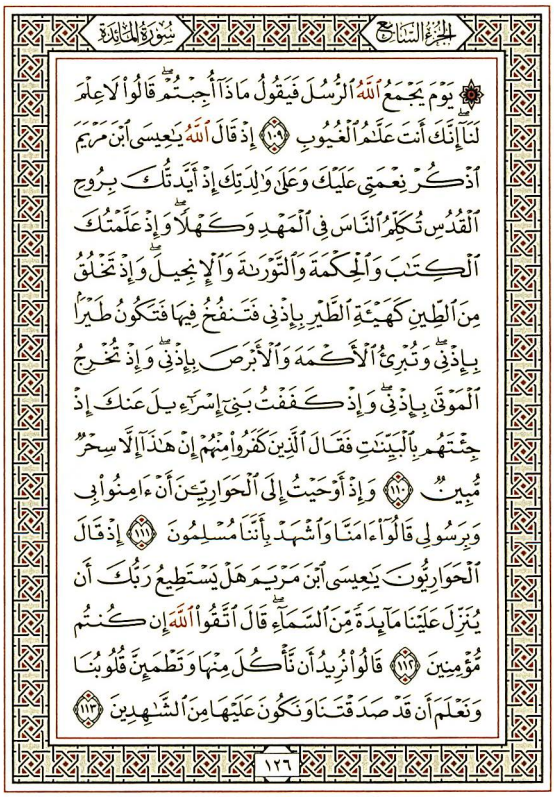
الجزء التاسع سورة المائدة

يَوْمَ يَجْمَعُ ٱللَّهُ ٱلرُّسُلَ فَيَقُولُ مَاذَآ أُجِبْتُمْ ۖ قَالُوا۟ لَا عِلْمَ
لَنَآ ۖ إِنَّكَ أَنتَ عَلَّٰمُ ٱلْغُيُوبِ ﴿١٠٩﴾ إِذْ قَالَ ٱللَّهُ يَٰعِيسَى ٱبْنَ مَرْيَمَ
ٱذْكُرْ نِعْمَتِى عَلَيْكَ وَعَلَىٰ وَٰلِدَتِكَ إِذْ أَيَّدتُّكَ بِرُوحِ
ٱلْقُدُسِ تُكَلِّمُ ٱلنَّاسَ فِى ٱلْمَهْدِ وَكَهْلًا ۖ وَإِذْ عَلَّمْتُكَ
ٱلْكِتَٰبَ وَٱلْحِكْمَةَ وَٱلتَّوْرَىٰةَ وَٱلْإِنجِيلَ ۖ وَإِذْ تَخْلُقُ
مِنَ ٱلطِّينِ كَهَيْـَٔةِ ٱلطَّيْرِ بِإِذْنِى فَتَنفُخُ فِيهَا فَتَكُونُ طَيْرًۢا
بِإِذْنِى ۖ وَتُبْرِئُ ٱلْأَكْمَهَ وَٱلْأَبْرَصَ بِإِذْنِى ۖ وَإِذْ تُخْرِجُ
ٱلْمَوْتَىٰ بِإِذْنِى ۖ وَإِذْ كَفَفْتُ بَنِىٓ إِسْرَٰٓءِيلَ عَنكَ إِذْ
جِئْتَهُم بِٱلْبَيِّنَٰتِ فَقَالَ ٱلَّذِينَ كَفَرُوا۟ مِنْهُمْ إِنْ هَٰذَآ إِلَّا سِحْرٌ
مُّبِينٌ ﴿١١٠﴾ وَإِذْ أَوْحَيْتُ إِلَى ٱلْحَوَارِيِّـۧنَ أَنْ ءَامِنُوا۟ بِى
وَبِرَسُولِى ۖ قَالُوٓا۟ ءَامَنَّا وَٱشْهَدْ بِأَنَّنَا مُسْلِمُونَ ﴿١١١﴾ إِذْ قَالَ
ٱلْحَوَارِيُّونَ يَٰعِيسَى ٱبْنَ مَرْيَمَ هَلْ يَسْتَطِيعُ رَبُّكَ أَن
يُنَزِّلَ عَلَيْنَا مَآئِدَةً مِّنَ ٱلسَّمَآءِ ۖ قَالَ ٱتَّقُوا۟ ٱللَّهَ إِن كُنتُم
مُّؤْمِنِينَ ﴿١١٢﴾ قَالُوا۟ نُرِيدُ أَن نَّأْكُلَ مِنْهَا وَتَطْمَئِنَّ قُلُوبُنَا
وَنَعْلَمَ أَن قَدْ صَدَقْتَنَا وَنَكُونَ عَلَيْهَا مِنَ ٱلشَّٰهِدِينَ ﴿١١٣﴾

١٢٦

acquitter de la meilleure manière et le faire avec équité.

Il est permis également de soumettre les deux témoins à un examen en cas de doute et de soupçon, en les séparant, pour s'assurer de leurs propos.

Il y a enfin le fait que lorsque des preuves sont établies quant au faux témoignage des deux témoins dans cette question, deux témoins issus de la famille du mort se substituent à eux et font un serment en ces termes : *« Nous jurons par Allah que notre témoignage sera plus crédible que leur témoignage, car ils ont trahi et menti ! ».*

Ensuite, leurs présomptions, ajoutées à leur testament, tiendront lieu de preuve.

﴿١٠٩﴾-﴿١١٠﴾. *« Le jour où Allah rassemblera les Prophètes et leur demandera : « Que vous a-t-on répondu ? ». Ils diront : « Nous n'en savons rien ! Toi seul connais parfaitement les mys-*

tères». Ô Jésus, fils de Marie, dira le Seigneur, rappelle-toi les bienfaits dont Je vous ai comblés, toi et ta mère quand, t'ayant soutenu par le Saint-Esprit, tu parlais aux gens dans ton berceau, comme lorsque tu devins adulte ; quand je t'ai appris le Livre, la sagesse, le Pentateuque et l'Evangile ; quand je t'ai permis de former de l'argile un corps d'oiseau qui devenait vivant dès que tu soufflais dedans ; quand Je t'ai permis de guérir l'aveugle-né et le lépreux ; quand Je t'ai permis de ressusciter les morts et quand Je t'ai défendu contre les fils d'Israël à qui tu apportais des signes évidents, pendant que les négateurs d'entre eux s'écriaient : « Tout cela n'est que pure magie !».

Le Très Haut parle ici du Jour de la résurrection et des choses effrayantes qui le caractérisent. Ce Jour-là, Il rassemblera tous les Messagers et leur dira : *« Que vous a-t-on répondu ?»*. C'est-à-dire comment vos communautés vous ont-elles répondu ?

« Ils diront : « Nous n'en savons rien !». Toi seul connais cela ô Notre Seigneur, car Tu es plus savant que nous *« Toi seul connais parfaitement les mystères»*. C'est-à-dire que Tu connais les choses cachées et apparentes.

« Ô Jésus, fils de Marie, dira le Seigneur, rappelle-toi les bienfaits dont Je vous ai comblés toi et ta mère». C'est-à-dire rappelle-toi ces bienfaits avec ton cœur et mentionne-les avec ta bouche, puis acquitte-toi des droits qu'ils impliquent par reconnaissance envers ton Seigneur qui t'a accordé des bienfaits qu'Il n'a pas accordés à autrui.

« Quand, t'ayant soutenu par le Saint-Esprit », c'est-à-dire lorsque Je t'ai fortifié par le Saint-Esprit qui t'a purifié et rendu chaste et qui est devenu pour toi une force pour accomplir les commandements d'Allah et appeler à Lui. Il a été dit que par Saint-Esprit il faille entendre Gabriel (عليه السلام) avec lequel Allah l'a soutenu et qui l'a assisté en diverses circonstances difficiles.

« Tu parlais aux gens dans ton berceau, comme lorsque tu devins adulte». Il ne s'agit pas là de propos habituels entre les gens, mais de propos dont tirent avantage celui qui parle et celui qui entend, à savoir l'appel à Allah.

Jésus (عليه السلام), tout comme ses autres frères parmi les Prophètes et les Messagers, s'est distingué en étant adulte par ses propos sages sur l'invitation à suivre la voie du bien, à éviter la voie du mal, avec cette particularité qu'il a parlé, lui, dans son berceau, en disant : *« Je suis le serviteur d'Allah. Il m'a accordé les Ecritures et a fait de moi un Prophète et un être béni où que je me trouve, et Il m'a recommandé la prière et l'aumône tant que je serai en vie»*.

« Quand Je t'ai appris le Livre, la sagesse». Par Livre, il faut entendre les anciennes Ecritures, surtout la Torah, car il était le plus savant des Prophètes des enfants d'Israël – après Moïse – de ce Livre. Il faut entendre aussi l'Evangile qu'Allah lui a révélé.

Quant à la sagesse, elle signifie la connaissance des secrets de la Loi, ses avantages et ses règles, de même que la manière de prêcher et d'enseigner et de prendre en considération ce qui est important de la façon qui convient.

« Quand Je t'ai permis de former de l'argile un corps d'oiseau », c'est-à-dire un oiseau façonné sans âme dans lequel tu insufflais et qui devenait vivant par ordre d'Allah ; tu guérissais aussi l'aveugle-né *« et le lépreux ; quand Je t'ai permis de ressusciter les morts»*. Il s'agit là de signes évidents et de miracles éclatants dont sont incapables les médecins et autres et avec

lesquels Allah a assisté Jésus et a renforcé son apostolat.

« Et quand Je t'ai défendu contre les enfants d'Israël à qui tu apportais des signes évidents, pendant que les négateurs d'entre eux s'écrièrent : » lorsque la Vérité leur fut exposée avec des signes évidents invitant à la foi et à la certitude *« Tout cela n'est que pure magie ! »*. Ils agirent alors et œuvrèrent pour tuer Jésus, mais Allah les en empêcha en le protégeant et en le mettant à l'abri de leurs stratagèmes.

Ce sont là quelques-uns des bienfaits qu'Allah rappelle à Son serviteur et Messager Jésus fils de Marie, en l'appelant à en rendre grâce et à s'acquitter de leurs droits. Il s'en acquitta en effet de la manière la plus parfaite et fit preuve de patience comme le firent ses autres frères parmi les messagers doués de fermeté.

﴿١١١﴾-﴿١٢٠﴾. *« Et lorsque J'inspirai aux apôtres de croire en Moi et en Mon envoyé : Nous avons la foi, répondirent-ils, témoigne que nous (Te) sommes soumis. Et lorsque les apôtres demandèrent à Jésus : « Ô fils de Marie, ton Seigneur peut-Il faire descendre du ciel une table garnie sur nous ? Gardez-vous d'Allah, répondit-il, si vous êtes (réellement) croyants ». Nous voulons simplement manger à cette table afin que nos cœurs s'apaisent et que nous sachions que tu nous as dis vrai ; nous serons ensuite témoins de sa réalité. Jésus fils de Marie fit alors cette invocation : « Seigneur, fais-nous descendre du ciel une table garnie qui sera un festin pour nous, du premier au dernier, en même temps qu'un signe venant de Toi et accorde-Nous notre subsistance, car Tu es le Meilleur de ceux qui y pourvoient ».*

Alors Allah leur dit : « Je m'en vais la faire descendre sur vous, mais après un tel signe J'infligerai un châtiment sans précédent dans l'univers à celui d'entre vous qui (Me) reniera. Et lorsqu'Allah lui dit :

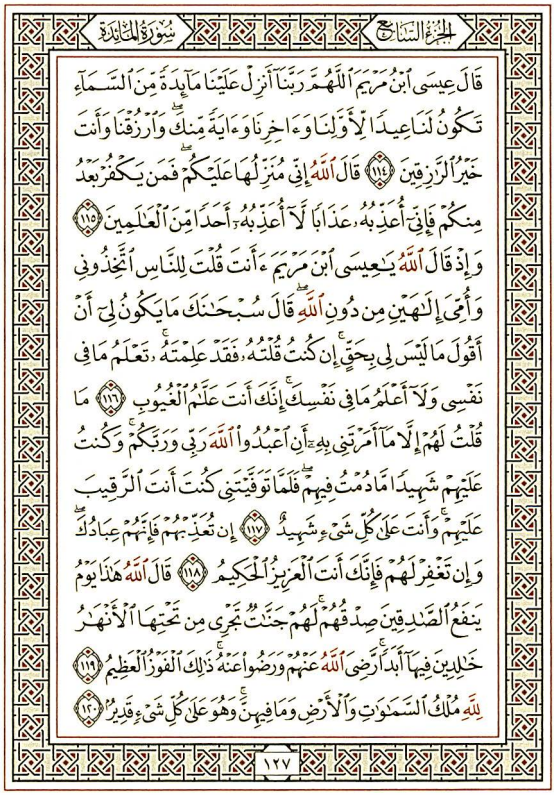
الجزء السابع — سورة المائدة

قَالَ عِيسَى ابْنُ مَرْيَمَ اللَّهُمَّ رَبَّنَا أَنزِلْ عَلَيْنَا مَائِدَةً مِّنَ السَّمَاءِ
تَكُونُ لَنَا عِيدًا لِّأَوَّلِنَا وَآخِرِنَا وَآيَةً مِّنكَ ۖ وَارْزُقْنَا وَأَنتَ
خَيْرُ الرَّازِقِينَ ﴿١١٤﴾ قَالَ اللَّهُ إِنِّي مُنَزِّلُهَا عَلَيْكُمْ ۖ فَمَن يَكْفُرْ بَعْدُ
مِنكُمْ فَإِنِّي أُعَذِّبُهُ عَذَابًا لَّا أُعَذِّبُهُ أَحَدًا مِّنَ الْعَالَمِينَ ﴿١١٥﴾
وَإِذْ قَالَ اللَّهُ يَا عِيسَى ابْنَ مَرْيَمَ أَأَنتَ قُلْتَ لِلنَّاسِ اتَّخِذُونِي
وَأُمِّيَ إِلَٰهَيْنِ مِن دُونِ اللَّهِ ۖ قَالَ سُبْحَانَكَ مَا يَكُونُ لِي أَنْ
أَقُولَ مَا لَيْسَ لِي بِحَقٍّ ۚ إِن كُنتُ قُلْتُهُ فَقَدْ عَلِمْتَهُ ۚ تَعْلَمُ مَا فِي
نَفْسِي وَلَا أَعْلَمُ مَا فِي نَفْسِكَ ۚ إِنَّكَ أَنتَ عَلَّامُ الْغُيُوبِ ﴿١١٦﴾ مَا
قُلْتُ لَهُمْ إِلَّا مَا أَمَرْتَنِي بِهِ أَنِ اعْبُدُوا اللَّهَ رَبِّي وَرَبَّكُمْ ۚ وَكُنتُ
عَلَيْهِمْ شَهِيدًا مَّا دُمْتُ فِيهِمْ ۖ فَلَمَّا تَوَفَّيْتَنِي كُنتَ أَنتَ الرَّقِيبَ
عَلَيْهِمْ ۚ وَأَنتَ عَلَىٰ كُلِّ شَيْءٍ شَهِيدٌ ﴿١١٧﴾ إِن تُعَذِّبْهُمْ فَإِنَّهُمْ عِبَادُكَ ۖ
وَإِن تَغْفِرْ لَهُمْ فَإِنَّكَ أَنتَ الْعَزِيزُ الْحَكِيمُ ﴿١١٨﴾ قَالَ اللَّهُ هَٰذَا يَوْمُ
يَنفَعُ الصَّادِقِينَ صِدْقُهُمْ ۚ لَهُمْ جَنَّاتٌ تَجْرِي مِن تَحْتِهَا الْأَنْهَارُ
خَالِدِينَ فِيهَا أَبَدًا ۖ رَّضِيَ اللَّهُ عَنْهُمْ وَرَضُوا عَنْهُ ۚ ذَٰلِكَ الْفَوْزُ الْعَظِيمُ ﴿١١٩﴾
لِلَّهِ مُلْكُ السَّمَاوَاتِ وَالْأَرْضِ وَمَا فِيهِنَّ ۚ وَهُوَ عَلَىٰ كُلِّ شَيْءٍ قَدِيرٌ ﴿١٢٠﴾

١٢٧

« Ô Jésus fils de Marie, est-ce toi qui as dit aux hommes de te prendre ainsi que ta mère pour des divinités en excluant Allah ? Exalté sois-Tu ! répondit-il. Il ne m'appartient pas de revendiquer ce que je ne possède pas ! Tu sais ce qui se passe en moi tandis que j'ignore ce qui est en Toi et c'est Toi qui connais tout ce qui est inconnu. Je ne leur ai dit que ce que Tu m'avais ordonné de leur dire : « Adorez Allah, mon Seigneur et le vôtre, et j'étais témoin à leur encontre tant que je demeurai parmi eux. Et lorsque Tu m'eus rappelé auprès de Toi ; c'est Toi qui pris soin de les observer et Tu es Témoin de toute chose.

Si Tu les châties, ils ne sont que Tes serviteurs, et si Tu leur pardonnes, Tu es le Puissant, le Sage.

Voici venu le Jour, dit Allah, où les véridiques tireront parti de leur sincérité. Des jardins arrosés par des fleuves leur

seront réservés : ils y demeureront à jamais. Qu'Allah soit satisfait d'eux ! Qu'ils soient satisfaits de Lui ! Telle est la réussite sublime.

C'est à Allah qu'appartient le royaume des cieux, de la terre et de ce qu'ils contiennent et Il est Omnipotent ».

C'est-à-dire rappelle-toi mon bienfait à ton égard quand Je t'ai donné des adeptes et des disciples, en inspirant aux apôtres la foi en Moi et en Mes Messagers ; ils ont cru en la Révélation qui t'es parvenue de Ma part et se sont soumis à Moi en disant : *« Nous avons cru en Allah et sois témoin que nous sommes soumis ! »*. Ils ont réuni donc entre la soumission apparente et l'obéissance à travers les bonnes œuvres, d'une part, et la foi profonde et cachée qui fait sortir son auteur de l'hypocrisie et de la fatuité.

Les apôtres sont les supporteurs *(anṣâr)* qui ont cru en Jésus et l'ont suivi, comme a dit le Très Haut dans un autre verset : *« Comme a dit Jésus en s'adressant aux apôtres : « Qui seront mes partisans (dans le combat qui mène) à Allah ? ». Nous serons les auxiliaires d'Allah, répondirent les apôtres »*. S61. V14.

« Et lorsque les apôtres demandèrent à Jésus : « Ô fils de Marie, ton Seigneur peut-Il faire descendre du ciel une table garnie sur nous ? ».

Il ne s'agit pas là d'un doute de leur part sur le pouvoir d'Allah et de Sa capacité à exaucer leur demande ; il s'agit plutôt d'une forme de politesse et de courtoisie de leur part. Mais dans la mesure où cette demande d'un signe, contredit en apparence la soumission à la Vérité, Jésus (ﷺ) les exhorta en ces termes : *« Gardez-vous d'Allah, si vous êtes (réellement) croyants ! »*.

En effet, le croyant, de par la foi qu'il possède, est tenu de se soumettre à l'ordre d'Allah sans demander de signes dont il ne sait pas ce qu'il y aura après.

Les apôtres lui répondirent que tel n'était pas leurs intentions, mais qu'ils étaient mus par des desseins nobles et par un besoin adéquat. *« Nous voulons simplement manger à cette table »*, ce qui prouve qu'ils en avaient besoin *« afin que nos cœurs s'apaisent »*, par la foi et la certitude, lorsque nous verrons ces signes apparents ; ce faisant, la foi sera une certitude visuelle *('ayn al yaqîn)* après avoir été une certitude acquise par la science *('ilm al yaqîn)*. Il en est ainsi lorsqu'Abraham (sur lui la prière et le salut) demanda à son Seigneur de lui montrer comment Il ressuscitait les morts. *« N'as-tu pas cru ? lui dit son Seigneur ». Si, répondit-il, mais c'est pour que mon cœur en ait la certitude ».*

Certes, le serviteur a besoin d'un accroissement de sa science, de sa certitude et de sa foi, en toute circonstance. C'est pour cela qu'Il a dit : *« Et que nous sachions que tu nous as dit vrai »*. C'est-à-dire afin que nous sachions que ce que tu as apporté est la vérité.

« Nous serons ensuite témoins de sa réalité ». Ce sera un avantage pour ceux qui viendront après nous ; nous témoignerons en ta faveur afin que s'établisse l'argument et que se confirme la preuve de cela.

Lorsque Jésus (ﷺ) entendit ces paroles et qu'il comprit leurs desseins, il répondit à leurs doléances, en disant : *« Seigneur, fais-nous descendre du ciel une table garnie qui sera un festin pour nous, du premier au dernier, en même temps qu'un signe venant de Toi »*. C'est-à-dire qui sera, au moment de sa descente, une fête et une occasion de se rappeler ce grand signe ; cet événement sera préservé et ne sera jamais oublié au fil des temps.

De même, Allah a fait des fêtes des musulmans et de leurs rites, des occasions de se rappeler Ses signes ainsi que les rites des Messagers et des Prophètes et Ses bienfaits à leur égard.

« Et accorde-nous notre subsistance, car Tu es le meilleur de ceux qui y pourvoient ». C'est-à-dire fais de cette table une subsistance pour nous. Ainsi, Jésus (ﷺ) a demandé que cette table descende pour deux avantages: un avantage spirituel, en ce sens qu'elle soit un signe permanent et un avantage profane, c'est-à-dire qu'elle soit une subsistance.

« Alors Allah leur dit: « Je m'en vais la faire descendre sur vous, mais après un tel signe, J'infligerai un châtiment sans précédent dans l'univers à celui d'entre vous qui (Me) reniera ». Ceci parce que celui qui subira ce châtiment aura vu de ses propres yeux ce signe éclatant et aura renié par arrogance et entêtement. Il méritera alors le châtiment douloureux et le courroux éternel.

Sache qu'Allah leur a promis de leur faire descendre cette table, de même qu'Il les a mis en garde en cas de reniement de leur part. Cependant, Il n'a pas rapporté qu'Il l'avait faite descendre, ce qui laisse entendre qu'Il ne l'a pas faite descendre, parce qu'ils n'avaient pas choisi cela. Ceci est attesté par le fait que l'Evangile qui se trouve entre les mains des chrétiens ne rapporte pas ce récit. Il se peut aussi que cette table soit descendue comme l'avait promis Allah, car Allah honore toujours Ses promesses. Il est possible également que la non mention de ce récit dans les Evangiles qui se trouvent entre les mains des chrétiens, fasse partie des récits qui leur ont été rapportés et qu'ils ont oublié ou que ce récit n'ait pas été mentionné à l'origine dans les Evangiles mais qu'il était connu des chrétiens et transmis de génération en génération, ce qui a fait qu'Allah s'est suffi de cela pour le mentionner dans l'Evangile. Ce sens-là est attesté par cette parole du Très Haut: *« Nous serons ensuite témoins de sa réalité ».* Mais c'est Allah seul qui connaît le récit réel de cet événement.

« Et lorsqu'Allah lui dit: « Ô Jésus fils de Marie, est-ce toi qui as dit aux hommes de te prendre ainsi que ta mère pour des divinités en excluant Allah? ».

Il s'agit là d'un reproche adressé aux chrétiens qui soutiennent qu'Allah fait partie de la trinité. Allah demande à Jésus si c'est lui qui a ordonné aux hommes de dire cela, et Jésus s'en défend en disant: *« Exalté sois-Tu! »,* Tu es purifié de ces propos et exempt de tout ce qui ne te sied pas. *« Il ne m'appartient pas de revendiquer ce que je ne possède pas ».* C'est-à-dire qu'il ne m'appartient pas et qu'il ne me sied pas de revendiquer des choses qui ne font pas partie de mes attributs ni de mes droits, car aucune des créatures, que ce soient les Anges rapprochés, les Prophètes Messagers ou autres, ne possède le droit ou le mérite de revendiquer le rang de la divinité. Bien plus, ils sont tous des serviteurs soumis, des créatures assujetties et des pauvres incapables devant la puissance divine.

« Tu sais ce qui se passe en moi tandis que j'ignore ce qui est en Toi ». Tu sais bien tout ce qui émane de moi *« et c'est Toi qui connais tout ce qui est inconnu ».* Il s'agit là de la perfection de la courtoisie du Messie (ﷺ) dans sa discussion avec son Seigneur. Il n'a pas dit en effet: *« Je n'ai rien dit de tel »,* mais il n'a fait que démentir avoir dit des choses qui ont été rapportées à son sujet et qui contredisent son noble rang, car il s'agit là d'une chose

impossible. Il a exempté son Seigneur de tout ce que certains ignorants Lui imputent et Lui a attribué l'exclusivité de la connaissance de l'invisible et du visible.

Il a rapporté ensuite ce qu'il avait dit aux enfants d'Israël, en disant : *« Je ne leur ai dit que ce que Tu m'avais ordonné de leur dire »*. Je suis un serviteur soumis à Ton ordre et non un insolent vis-à-vis de Ta puissance.

« Adorez Allah, mon Seigneur et le Vôtre ». C'est-à-dire que je ne leur ai demandé que d'adorer Allah, Seul, en étant sincères et dévoués dans leur dévotion, ce qui implique l'interdiction de me prendre, moi et ma mère, comme deux divinités à l'exclusion d'Allah. Je leur ai dit que je suis comme eux, un serviteur assujetti à la soumission de son Seigneur.

« Et j'étais témoin à leur encontre tant que je demeurai parmi eux ». Je peux témoigner de celui qui a appliqué cet ordre comme de celui qui ne l'a pas fait. *« Et lorsque Tu m'eus rappelé auprès de Toi ; c'est Toi qui pris soin de les observer »*, c'est-à-dire que c'est Toi seul qui connaît leurs secrets et leurs fors intérieurs *« Et Tu es Témoin de toute chose »*, par la science, l'ouïe et la vue. Ta science embrasse toutes les choses connues, Ton ouïe, toutes les choses perceptibles et Ta vue, toutes les choses visuelles. C'est Toi qui rétribue Tes serviteurs selon ce que Tu sais d'eux comme bien et mal.

« Si Tu les châties, ils ne sont que Tes serviteurs ». Tu es plus Miséricordieux qu'eux avec leurs propres personnes et plus Savant qu'eux de leurs situations. S'ils n'étaient pas des serviteurs rebelles, Tu ne les aurais pas châtiés. *« Et si Tu leur pardonnes, Tu es le Puissant, le Sage »*. C'est-à-dire que Ton pardon émane de la parfaite puissance et non comme celui qui pardonne par impuissance et incapacité de sévir. Tu es le Sage, parce que Ta sagesse implique que Tu pardonnes à celui qui met en pratique les causes du pardon.

« Voici venir le Jour, dit Allah », en montrant la situation de Ses serviteurs le Jour de la résurrection, le sort de ceux qui seront sauvés et de ceux qui seront perdus ; les bienheureux et les malheureux. *« Où les véridiques tireront parti de leur sincérité »*. Par véridiques, il faut entendre ceux dont les œuvres et les paroles furent correctes et louables, de même que leurs intentions. Le Jour de la résurrection, ils cueilleront les fruits de leur sincérité, puisque Allah les mettra dans un séjour de vérité auprès d'un Roi Omnipotent. C'est pourquoi Il a dit : *« Des Jardins arrosés par des fleuves leur seront réservés ; ils y demeureront à jamais. Qu'Allah soit satisfait d'eux ! Qu'ils soient satisfaits de Lui ! Telle est la réussite sublime »*.

Quant aux négateurs, ils trouveront le contraire de tout cela ; ils seront en face de leurs mensonges, de leurs prétentions et des conséquences de leurs œuvres néfastes.

« C'est à Allah qu'appartient le royaume des cieux, de la terre, et de ce qu'ils contiennent ». Car c'est Lui leur Créateur et c'est Lui qui dispose d'eux avec Son pouvoir cosmique, Son pouvoir légal et Son pouvoir de rétribution. C'est pourquoi Il a ajouté : *« Et Il est Omnipotent »*. Rien ne Lui est impossible, puisque toute chose est soumise à Sa volonté et assujettie à Son pouvoir.

■ Commentaire de la sourate *Al An'âm* (Les Bestiaux), une sourate révélée à la Mecque.

Au nom d'Allah, le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux :

(1)-(2). *« Louange à Allah qui a créé les cieux et la terre et qui a établi les ténèbres et la lumière ! Et pourtant les infidèles continuent à attribuer des égaux à leur Seigneur ! C'est Lui qui vous a créés d'argile, puis a fixé un terme à chaque vie, et décrété ensuite un autre terme dont Lui seul a connaissance. Et pourtant vous continuez à douter encore de Lui ! ».*

Il s'agit là d'une mention de Sa louange et de Ses éloges avec les attributs de la perfection et les caractéristiques de la grandeur et de la majesté. Ainsi, le Très Haut s'adresse des éloges à Lui-même pour avoir créé les cieux et la terre qui sont une preuve de la perfection de Son pouvoir, de l'immensité de Sa science et de Sa miséricorde et de la globalité de Sa sagesse ainsi que de Sa distinction dans la création et la disposition de toute chose et de Son établissement des ténèbres et de la lumière.

Ceci englobe ce qui est sensitif et visible, comme la nuit et le jour, le soleil et la lune, et ce qui est abstrait, comme les ténèbres du doute et de l'ignorance, du polythéisme, du péché et de l'insouciance, ainsi que la lumière de la science et de la foi, de la certitude et de l'obéissance.

Tout cela prouve d'une manière catégorique qu'Allah est Celui qui mérite d'être adoré et Celui à qui Il sied d'être sincère et dévoué dans son culte.

Mais en dépit de ces arguments et de la clarté de ces preuves *« Les infidèles continuent à attribuer des égaux à leur Seigneur »*. C'est-à-dire qu'ils les mettent sur le même pied d'égalité que le Seigneur et Créateur sur le plan de l'adoration et de

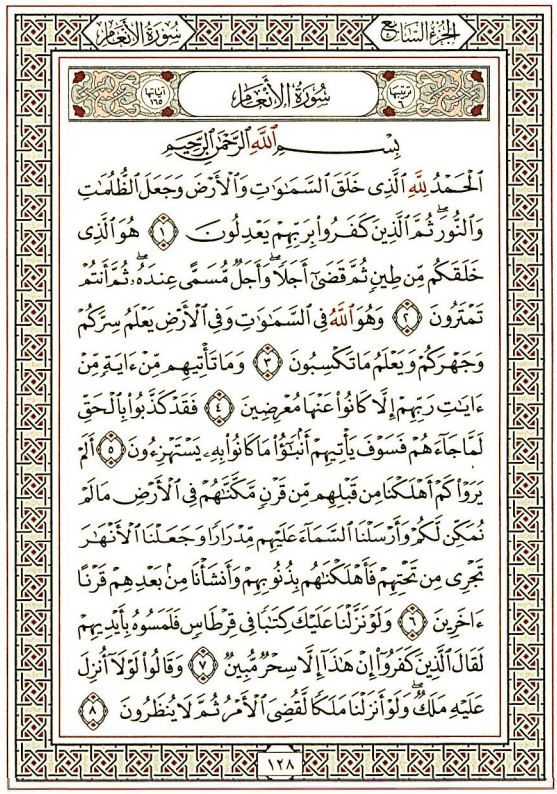
الجزء السابع — سورة الأنعام
سورة الأنعام (مكية) (آياتها ١٦٥)
بسم الله الرحمن الرحيم
الحمد لله الذي خلق السموات والأرض وجعل الظلمات والنور ثم الذين كفروا بربهم يعدلون (١) هو الذي خلقكم من طين ثم قضى أجلا وأجل مسمى عنده ثم أنتم تمترون (٢) وهو الله في السموات وفي الأرض يعلم سركم وجهركم ويعلم ما تكسبون (٣) وما تأتيهم من آية من آيات ربهم إلا كانوا عنها معرضين (٤) فقد كذبوا بالحق لما جاءهم فسوف يأتيهم أنبؤا ما كانوا به يستهزءون (٥) ألم يروا كم أهلكنا من قبلهم من قرن مكناهم في الأرض ما لم نمكن لكم وأرسلنا السماء عليهم مدرارا وجعلنا الأنهار تجري من تحتهم فأهلكناهم بذنوبهم وأنشأنا من بعدهم قرنا آخرين (٦) ولو نزلنا عليك كتابا في قرطاس فلمسوه بأيديهم لقال الذين كفروا إن هذا إلا سحر مبين (٧) وقالوا لولا أنزل عليه ملك ولو أنزلنا ملكا لقضي الأمر ثم لا ينظرون (٨)
١٢٨

la glorification, bien que ces prétendus égaux n'égalent en rien Allah dans Sa perfection, eux qui sont faibles et incapables à tout point de vue.

« C'est Lui qui vous a créés d'argile ». C'est-à-dire en créant votre matière à partir de la terre et en créant votre père Adam (عليه السلام) *« puis a fixé un terme à chaque vie »*. C'est-à-dire qu'Il a donné à votre existence sur cette terre un terme fixé pour jouir, et pour être éprouvés par ce que vous apportent Ses Messagers. *« Afin de mettre à l'épreuve les hommes et reconnaître ceux d'entre eux qui effectuent les œuvres les plus salutaires »*.

« Et décrété ensuite un autre terme dont Lui seul a connaissance ». Il s'agit de la dernière Demeure vers laquelle se dirigent les êtres humains après leur mort et où ils seront jugés et rétribués en fonction de

leurs œuvres qu'elles soient bonnes ou mauvaises.

« Et pourtant vous continuez à douter de Lui ». C'est-à-dire qu'en dépit de cette preuve formelle et de cet argument imparable, vous continuez à douter de la promesse d'Allah et de Sa mise en garde et de la survenance de la rétribution au Jour de la résurrection.

Allah a utilisé le terme ténèbres au pluriel en raison de l'abondance de leurs éléments et de la diversité de leurs voies, mais a parlé de la lumière au singulier, parce que la voie droite qui mène à Allah est une et ne comporte aucune diversité. C'est la voie qui assure la connaissance de la Vérité et l'action en ce sens, comme a dit le Très Haut: *« Telle est Ma voie dans toute sa rectitude. Suivez-la ! Ne suivez pas les pistes tortueuses qui ne feront que vous éloigner de la Voie du Seigneur ! »*. S6. V153.

(3). *« Il est Dieu aussi bien dans les cieux que sur la terre. Il sait ce que vous dissimulez et ce que vous divulguez. Il est au courant de tout ce que vous acquérez »*. C'est-à-dire qu'Il est reconnu comme Dieu et adoré dans les cieux et sur la terre. En effet, aussi bien les habitants des cieux que ceux de la terre adorent leur Seigneur, sont soumis à Sa grandeur et assujettis à Sa puissance et Sa majesté, qu'ils soient Anges rapprochés, Prophètes, Messagers, véridiques, martyrs ou vertueux. Le Très Haut connaît leurs secrets et leurs confidences et Il connaît ce qu'ils font comme œuvres. Evitez donc autant que faire se peut de Lui désobéir et optez pour les œuvres qui vous rapprochent de Lui et vous font mériter Sa miséricorde, en évitant tout acte susceptible de vous éloigner de Lui et de Sa miséricorde.

(4)-(5). *« Et pourtant aucun signe, parmi les signes de leur Seigneur, ne leur parvient sans qu'ils ne s'en détournent ! N'ont-ils pas déjà traité de mensonge la Vérité quand elle leur est parvenue ? Mais viendra un jour où ils auront des nouvelles de ceux-là même dont ils se moquent. Ne voient-ils pas combien de générations Nous avons fait périr avant eux ? Nous les avions pourtant dotés sur terre de moyens beaucoup plus importants que ceux dont Nous vous avons pourvus. Et Nous leur avions envoyé du ciel des pluies abondantes et fait couler de grandes rivières à leurs pieds. Mais Nous les anéantîmes en punition de leurs crimes et Nous appelâmes à leur suite des générations nouvelles »*.

Le Très Haut nous informe ici de l'attitude négative des polythéistes, de leur refus d'accepter la vérité et de leur animosité irréductible, au point où les signes d'Allah n'ont plus d'effet sur eux. Ils ne croiront que lorsqu'ils subiront le châtiment. Il a dit: *« Et pourtant aucun signe, parmi les signes de leur Seigneur »*. C'est-à-dire les signes qui indiquent d'une manière formelle la vérité et invitent à la suivre. *« Sans qu'ils s'en détournent »*. Ils ne lui accordent aucune importance et ne lui tendent aucune oreille pour écouter, leurs cœurs étant préoccupés par autre chose. Ils s'en détournent alors.

« N'ont-ils pas déjà traité de mensonge la vérité quand elle leur est parvenue ? ». La vérité est plus à même d'être suivie, et ces gens-là doivent rendre grâce à Allah de leur avoir facilité la vérité en la leur faisant parvenir. Or, ils ont reçu cette vérité d'une façon tout à fait opposée à ce qui était attendu d'eux. Aussi, ont-ils mérité le châtiment.

« Mais viendra un jour où ils auront des nouvelles de ceux-là même dont ils se moquent ». C'est-à-dire qu'ils verront que ce dont ils se moquaient, est la vérité et la sincérité. Allah montrera aux mécréants leurs mensonges et leurs assertions, eux qui tournaient en dérision la résurrection,

le Paradis et l'Enfer. Le Jour de la résurrection, on leur dira: *« Voici l'Enfer dont vous niiez l'existence ».*

Le Très Haut a dit aussi: *« Ils jurent par les serments les plus solennels qu'Allah ne ressuscitera point les morts. Bien au contraire! C'est une véritable promesse qu'Il a faite, mais la plupart des hommes ne s'en doutent guère. Il les ressuscitera pour les éclairer sur l'objet de leurs divergences, et pour que les négateurs sachent qu'ils ont été des menteurs ».*

Il leur a demandé ensuite de tirer des leçons des peuples précédents, en disant: *« Ne voient-ils pas combien de générations Nous avons fait périr avant eux? ».* C'est-à-dire combien Notre acte de destruction des communautés rebelles s'est répété à travers l'histoire, après leur avoir accordé des délais *« et dotés sur terre de moyens plus importants que ceux dont Nous vous avons pourvus »,* en biens, enfants et prospérité.

« Et Nous leur avions envoyé du ciel des pluies abondantes et fait couler de grandes rivières à leurs pieds ». Grâce à cela, d'abondants fruits et plantations surgissent pour eux dont ils jouissent et dont ils tirent ce qu'ils désirent. Or, ils n'ont pas rendu grâce à Allah pour Ses faveurs, mais ils s'empêtrèrent dans les passions et se laissèrent distraire par les différents plaisirs. Leurs Messagers leur apportèrent des preuves de leur Seigneur mais ils refusèrent de croire en eux; pis encore, ils rejetèrent leurs messages et les traitèrent de menteurs. Allah les fit périr alors pour leurs méfaits et créa après eux *« des générations nouvelles ».*

Tel est le principe et la règle d'Allah avec les nations précédentes et celles qui viendront après elles. Tirez donc des leçons des exemples des nations dont Allah nous a raconté le récit.

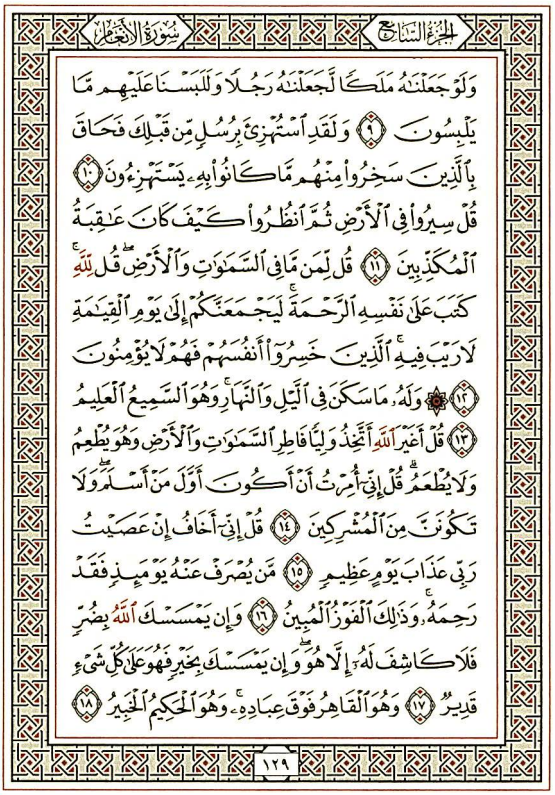
الجزء السابع سورة الأنعام
وَلَوْ جَعَلْنَٰهُ مَلَكًا لَّجَعَلْنَٰهُ رَجُلًا وَلَلَبَسْنَا عَلَيْهِم مَّا
يَلْبِسُونَ ﴿٩﴾ وَلَقَدِ ٱسْتُهْزِئَ بِرُسُلٍ مِّن قَبْلِكَ فَحَاقَ
بِٱلَّذِينَ سَخِرُوا۟ مِنْهُم مَّا كَانُوا۟ بِهِۦ يَسْتَهْزِءُونَ ﴿١٠﴾
قُلْ سِيرُوا۟ فِى ٱلْأَرْضِ ثُمَّ ٱنظُرُوا۟ كَيْفَ كَانَ عَٰقِبَةُ
ٱلْمُكَذِّبِينَ ﴿١١﴾ قُل لِّمَن مَّا فِى ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَٱلْأَرْضِ ۖ قُل لِّلَّهِ ۚ
كَتَبَ عَلَىٰ نَفْسِهِ ٱلرَّحْمَةَ ۚ لَيَجْمَعَنَّكُمْ إِلَىٰ يَوْمِ ٱلْقِيَٰمَةِ
لَا رَيْبَ فِيهِ ۚ ٱلَّذِينَ خَسِرُوٓا۟ أَنفُسَهُمْ فَهُمْ لَا يُؤْمِنُونَ
﴿١٢﴾ ۞ وَلَهُۥ مَا سَكَنَ فِى ٱلَّيْلِ وَٱلنَّهَارِ ۚ وَهُوَ ٱلسَّمِيعُ ٱلْعَلِيمُ
﴿١٣﴾ قُلْ أَغَيْرَ ٱللَّهِ أَتَّخِذُ وَلِيًّا فَاطِرِ ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَٱلْأَرْضِ وَهُوَ يُطْعِمُ
وَلَا يُطْعَمُ ۗ قُلْ إِنِّىٓ أُمِرْتُ أَنْ أَكُونَ أَوَّلَ مَنْ أَسْلَمَ ۖ وَلَا
تَكُونَنَّ مِنَ ٱلْمُشْرِكِينَ ﴿١٤﴾ قُلْ إِنِّىٓ أَخَافُ إِنْ عَصَيْتُ
رَبِّى عَذَابَ يَوْمٍ عَظِيمٍ ﴿١٥﴾ مَّن يُصْرَفْ عَنْهُ يَوْمَئِذٍ فَقَدْ
رَحِمَهُۥ ۚ وَذَٰلِكَ ٱلْفَوْزُ ٱلْمُبِينُ ﴿١٦﴾ وَإِن يَمْسَسْكَ ٱللَّهُ بِضُرٍّ
فَلَا كَاشِفَ لَهُۥٓ إِلَّا هُوَ ۖ وَإِن يَمْسَسْكَ بِخَيْرٍ فَهُوَ عَلَىٰ كُلِّ شَىْءٍ
قَدِيرٌ ﴿١٧﴾ وَهُوَ ٱلْقَاهِرُ فَوْقَ عِبَادِهِۦ ۚ وَهُوَ ٱلْحَكِيمُ ٱلْخَبِيرُ ﴿١٨﴾
١٢٩

(7)-(9). *« Même si Nous avions fait descendre sur toi un Livre écrit sur un parchemin et que les dénégateurs l'avaient touché de leurs propres mains, ils se seraient encore écriés: « Ce n'est là que de la magie flagrante! ». « Que n'a-t-on fait descendre un Ange pour l'assister? »disent-ils. Or, si Nous lui avions adjoint un Ange, leur sort aurait déjà été réglé et plus aucun répit ne leur aurait été accordé. Et à supposer même que Nous leur ayons envoyé un Ange comme Prophète, Nous leur avions donné forme humaine et ils auraient été victimes de la même méprise qu'ils ont commise ».*

Il s'agit là d'une information d'Allah à l'adresse de Son Messager quant à la force de la négation des mécréants. Leur négation n'a pas pour cause une lacune dans ces messages ni une ignorance de leur part, mais elle est motivée par leur

arrogance et leur entêtement qui vous dépassent.

Il a dit : *« Même si Nous leur avions fait descendre sur toi un Livre écrit sur un parchemin et que les dénégateurs l'avaient touché de leurs propres mains »*. C'est-à-dire qu'ils prennent conscience de ce Livre *« ils se seraient encore écriés »* avec arrogance et iniquité : *« Ce n'est là que de la magie flagrante ! »*.

Y a-t-il preuve plus claire que celle-ci ? Or, voilà comment ils ont réagi en se montrant arrogants face à cette preuve sensible et palpable qu'aucun homme qui a un minimum d'intelligence ne peut rejeter !

« Que n'a-t-on fait descendre un Ange pour le soutenir ! disent-ils ». C'est-à-dire pourquoi un Ange n'est-il pas descendu avec Mouḥammad pour l'assister et l'aider dans sa mission, dans la mesure où il est un être humain et que le message d'Allah ne peut être apporté que par des Anges ?

Le Très Haut leur répond en leur montrant Sa miséricorde et Sa compassion envers Ses serviteurs, dans la mesure où Il leur a envoyé un homme parmi eux pour que la foi en lui soit basée sur la science, la clairvoyance et la croyance en ce qui est invisible. *« Or, si Nous leur avons enjoint un Ange »*, c'est-à-dire avec Notre message, dès lors la foi ne découlera plus d'une connaissance de la vérité, mais ce sera une foi en quelque chose de sensible et de perceptible qui n'a aucune valeur. Ceci dans la mesure où ils croient, ce qui n'est pas évident au demeurant. Par contre, s'ils n'y croient pas, la question sera entendue et le châtiment sera hâté pour eux sans mise en garde, car c'est comme cela qu'Allah agit à l'encontre de ceux qui demandent des preuves puis refusent d'y croire.

Aussi, il serait meilleur et préférable pour eux que ce soit un Messager parmi les hommes qui leur apporte des signes dont Allah sait qu'ils sont utiles et cléments pour eux, avec une mise en garde et un délai accordés aux mécréants parmi eux.

Leur demande pour que ce soit un Ange qui vienne à eux est un mal pour eux s'ils le savaient. Au demeurant, si c'est un Ange qui leur apportait ce message, ils ne supporteraient jamais cela et leurs forces relatives ne seraient pas en mesure d'assumer cela. *« Et à supposer même que Nous leur ayons envoyé un Ange comme Prophète, Nous lui aurions donné forme humaine »*. Parce que la sagesse n'implique pas autre chose que cela. *« Et ils auraient été victimes de la même méprise qu'ils ont commise »*. C'est-à-dire qu'ils se retro-uveront en pleine confusion, car ils ont bâti leur raisonnement sur de faux arguments qui ne résistent pas à la critique rationnelle. Aussi, lorsque la vérité est venue à eux avec ses voies authentiques et ses bases justes, elle ne suscita pas toute leur adhésion, mais l'adhésion des autres personnes plus enclines à la recevoir et à l'accepter. Or, c'est là une faute venant d'eux-mêmes, dans la mesure où ils ont fermé devant eux la porte de la guidance et ouvert les portes de la perdition.

﴿٣٠-٣١﴾. *« Certes, d'autres Prophètes, avant toi, ont été tournés en dérision ; mais les railleurs furent assaillis de toutes parts par les châtiments mêmes dont ils se moquaient. Dis : « Allez de par le monde et voyez quelle a été la fin des négateurs ! »*.

Le Très Haut dit à titre de consolation pour Son Messager : *« Certes, d'autres Prophètes, avant toi, ont été tournés en dérision »*. C'est-à-dire lorsqu'ils sont venus vers leurs peuples avec des preuves, ces derniers se sont moqués d'eux et de leurs messages et les ont traités de menteurs. Allah les a exterminés alors

pour leur incroyance et leur opposition à la vérité, et leur a réservé un châtiment exemplaire. *« Les railleurs furent assaillis de toutes parts par les châtiments mêmes dont ils se moquaient »*. Prenez donc garde ô négateurs, en vous entêtant dans votre mécréance, de subir le même châtiment qu'ils ont subi!

Si vous doutez de cela, parcourez la terre puis observez quelle fut la fin des négateurs! Vous ne verrez que des peuples exterminés et des communautés perdues. Ce fut le Souverain Tout Puissant qui les a exterminés et les édifices qu'ils édifièrent sont des enseignements pour les gens qui réfléchissent. Cette observation doit être celle des cœurs et des âmes dont découle la prise de conscience, car la simple observation sans prise de conscience n'est d'aucune utilité.

(12). *« Dis: « A qui appartient ce qui est dans les cieux et sur la terre? ». Réponds: « A Allah qui S'est prescrit à Lui-même d'être Miséricordieux et qui vous rassemblera sans nul doute au Jour de la résurrection. Et, ce jour-là, ceux qui perdront leur âme sont ceux-là mêmes qui n'auront pas cru ».*

Le Très Haut dit à Son Prophète: *« Dis »* c'est-à-dire à ces polythéistes qui associent des divinités à Allah, en attestant l'unicité d'Allah *« A qui appartient ce qui est dans les cieux et sur la terre? »*. C'est-à-dire: qui a créé cela? Qui le possède? Qui en dispose?

« Réponds » à ces polythéistes: *« A Allah »*. S'ils souscrivent à cela et qu'ils ne le nient pas, une fois qu'ils ont reconnu la distinction d'Allah par la royauté et la disposition du royaume, ne peuvent-ils pas attester de Son unicité en étant sincères en cela?

Sa parole: *« Qui S'est prescrit à Lui-même d'être Miséricordieux »*. C'est-à-dire que les royaumes supérieurs et inférieurs se trouvent sous Sa souveraineté et Sa disposition. Il les a placés sous Sa miséricorde et Sa bienfaisance et les a couverts de Ses faveurs et de Ses dons en Se prescrivant à Lui-même que sa miséricorde l'emportera toujours sur Son courroux. Les dons généreux sont préférables pour Lui aux privations, car le Très Haut a ouvert à toutes les créatures les portes de la miséricorde, à moins qu'ils ne ferment ces portes avec leurs péchés et leurs défauts. Quant à Sa parole: *« Et qui vous rassemblera sans nul doute au Jour de la résurrection »*, il s'agit là d'un serment fait par Allah, Lui qui est le plus sincère des informateurs. Pour ce faire, Il a apporté comme preuves et arguments ce qui fait de ce serment une vérité certaine et absolue.

Cependant, les négateurs s'entêtent dans leur négation et leur mécréance en niant la capacité d'Allah à ressusciter les créatures. Ce faisant, ils s'enfoncèrent dans leurs péchés et persistèrent dans leur négation, en perdant et ce bas-monde et l'au-delà. C'est pour cela qu'Il a dit: *« Ceux qui perdront leur âme sont ceux-là même qui n'auront pas cru »*.

(13)-(20). *« A Lui appartient tout ce qui est dans la nuit et le jour, et Il est l'Audient et l'Omniscient. Dis: « Irais-je prendre pour protecteur un autre qu'Allah, le Créateur des cieux et de la terre, Lui qui nourrit Ses créatures et qui n'a pas besoin d'être nourri? ». Dis: « J'ai reçu ordre d'être le premier de ceux qui se soumettent à Allah et de n'être jamais du nombre des idolâtres ». Dis: « Certes, je crains, si je désobéis à mon Seigneur, le châtiment d'un grand jour ».*

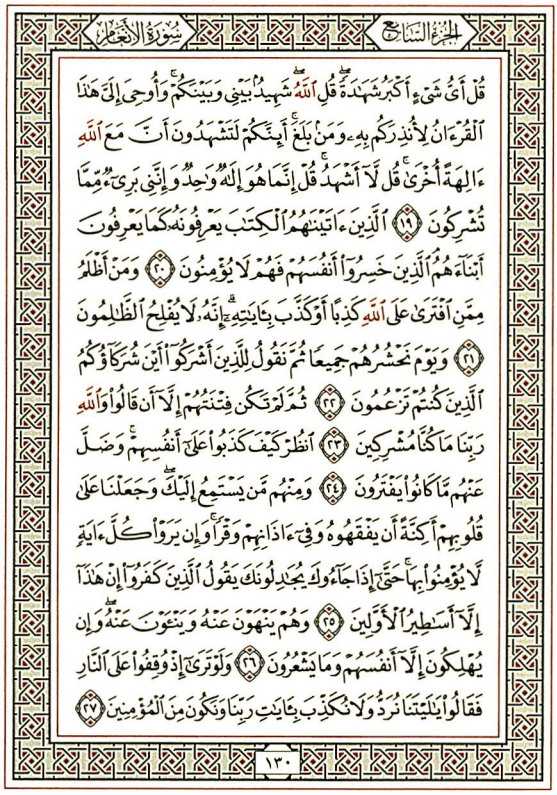
الجزء السابع سورة الأنعام

قُلْ أَيُّ شَيْءٍ أَكْبَرُ شَهَٰدَةً قُلِ ٱللَّهُ ۖ شَهِيدٌۢ بَيْنِي وَبَيْنَكُمْ ۚ وَأُوحِيَ إِلَيَّ هَٰذَا
ٱلْقُرْءَانُ لِأُنذِرَكُم بِهِۦ وَمَنۢ بَلَغَ ۚ أَئِنَّكُمْ لَتَشْهَدُونَ أَنَّ مَعَ ٱللَّهِ
ءَالِهَةً أُخْرَىٰ ۚ قُل لَّآ أَشْهَدُ ۚ قُلْ إِنَّمَا هُوَ إِلَٰهٌ وَٰحِدٌ وَإِنَّنِي بَرِيٓءٌ مِّمَّا
تُشْرِكُونَ ﴿١٩﴾ ٱلَّذِينَ ءَاتَيْنَٰهُمُ ٱلْكِتَٰبَ يَعْرِفُونَهُۥ كَمَا يَعْرِفُونَ
أَبْنَآءَهُمُ ۘ ٱلَّذِينَ خَسِرُوٓا۟ أَنفُسَهُمْ فَهُمْ لَا يُؤْمِنُونَ ﴿٢٠﴾ وَمَنْ أَظْلَمُ
مِمَّنِ ٱفْتَرَىٰ عَلَى ٱللَّهِ كَذِبًا أَوْ كَذَّبَ بِـَٔايَٰتِهِۦٓ ۚ إِنَّهُۥ لَا يُفْلِحُ ٱلظَّٰلِمُونَ
﴿٢١﴾ وَيَوْمَ نَحْشُرُهُمْ جَمِيعًا ثُمَّ نَقُولُ لِلَّذِينَ أَشْرَكُوٓا۟ أَيْنَ شُرَكَآؤُكُمُ
ٱلَّذِينَ كُنتُمْ تَزْعُمُونَ ﴿٢٢﴾ ثُمَّ لَمْ تَكُن فِتْنَتُهُمْ إِلَّآ أَن قَالُوا۟ وَٱللَّهِ
رَبِّنَا مَا كُنَّا مُشْرِكِينَ ﴿٢٣﴾ ٱنظُرْ كَيْفَ كَذَبُوا۟ عَلَىٰٓ أَنفُسِهِمْ ۚ وَضَلَّ
عَنْهُم مَّا كَانُوا۟ يَفْتَرُونَ ﴿٢٤﴾ وَمِنْهُم مَّن يَسْتَمِعُ إِلَيْكَ ۖ وَجَعَلْنَا عَلَىٰ
قُلُوبِهِمْ أَكِنَّةً أَن يَفْقَهُوهُ وَفِىٓ ءَاذَانِهِمْ وَقْرًا ۚ وَإِن يَرَوْا۟ كُلَّ ءَايَةٍ
لَّا يُؤْمِنُوا۟ بِهَا ۖ حَتَّىٰٓ إِذَا جَآءُوكَ يُجَٰدِلُونَكَ يَقُولُ ٱلَّذِينَ كَفَرُوٓا۟ إِنْ هَٰذَآ
إِلَّآ أَسَٰطِيرُ ٱلْأَوَّلِينَ ﴿٢٥﴾ وَهُمْ يَنْهَوْنَ عَنْهُ وَيَنْـَٔوْنَ عَنْهُ ۖ وَإِن
يُهْلِكُونَ إِلَّآ أَنفُسَهُمْ وَمَا يَشْعُرُونَ ﴿٢٦﴾ وَلَوْ تَرَىٰٓ إِذْ وُقِفُوا۟ عَلَى ٱلنَّارِ
فَقَالُوا۟ يَٰلَيْتَنَا نُرَدُّ وَلَا نُكَذِّبَ بِـَٔايَٰتِ رَبِّنَا وَنَكُونَ مِنَ ٱلْمُؤْمِنِينَ ﴿٢٧﴾
١٣٠

Celui à qui, ce jour-là, ce châtiment sera épargné bénéficiera de la grâce divine et ce sera pour lui le succès éclatant. Si Allah t'inflige un malheur, quel autre que Lui pourrait t'en délivrer? Et s'Il te gratifie d'un bienfait (nul ne saurait t'en priver), car Il est le Tout Puissant. Il est le Maître absolu de Ses serviteurs. Il est le Sage et le Parfait Informé.

Dis: « Quel est le témoignage le plus digne de foi? ». Réponds: « C'est celui d'Allah que je prends comme Témoin entre vous et moi. Ce Coran m'a été révélé pour que je vous avertisse par sa voix, vous et ceux auxquels il parviendra. Alors persisterez-vous à témoigner qu'il existe en dehors d'Allah d'autres divinités? ». Réponds: « Moi, je n'en témoignerai pas! ». Et ajoute: « Il n'est qu'un Dieu Unique et je désavoue solennellement les divinités que vous Lui associez! ». Ceux à qui Nous avons donné l'Ecriture connaissent le Prophète comme ils connaissent leurs propres enfants; mais ceux qui œuvrent à leur propre perte sont ceux qui ne croient pas ».

Sache que cette noble sourate contient l'attestation de l'unicité avec tout argument rationnel et textuel; bien plus, peu s'en faut qu'elle ne devienne la sourate exclusive de l'unicité et de la polémique avec les polythéistes qui associent à Allah et qui rejettent le message du Prophète.

Dans ces versets, le Très Haut mentionne ce qui clarifie la voie de la guidance et infirme les arguments des polythéistes.

Il a mentionné qu'Il possède *« tout ce qui est dans la nuit et le jour »*, c'est-à-dire toutes les créatures, que ce soient les êtres humains, les djinns, les Anges, les animaux et les minéraux. Tout le monde est créé et soumis à Son Seigneur le Tout Puissant, le Contraignant et le Souverain.

Est-il juste que ce soit d'une façon rationnelle ou textuelle que soit adorée une de ces créatures qui ne possède aucun pouvoir d'être utile ou de faire du tort en délaissant le dévouement au Créateur, Celui qui dispose de toute chose, le Souverain qui, Seul, peut être utile ou nuire? Les esprits sains et les natures innées équilibrées n'invitent-ils pas, plutôt, à la sincérité de l'adoration, à l'amour, à la crainte et à l'espérance en Allah, le Seigneur des univers?

« L'Audient », c'est-à-dire Celui qui entend toutes les voix quelle que soit la diversité des langues et la multiplicité des besoins *« l'Omniscient »*, c'est-à-dire Celui qui connaît ce qui était et ce qui sera de même que ce qui n'est pas encore, comment il sera une fois qu'il est, Celui qui sait les choses manifestes et cachées.

« Dis » à ces gens qui associent des divinités à Allah *« Irais-je prendre pour*

protecteur un autre qu'Allah ?», c'est-à-dire quelle est celle parmi ces créatures incapables, en mesure de me prendre comme protecteur et de m'assister ? Aussi, je ne prendrai aucun protecteur en dehors d'Allah, car Il est le Créateur des cieux et de la terre et Celui qui dispose d'eux *« Lui qui nourrit Ses créatures et qui n'a pas besoin d'être nourri !»*. C'est-à-dire qu'Il est Celui qui subvient aux besoins de toutes les créatures, sans qu'Il n'ait besoin d'elles. Comment serait-il convenable que je prenne un autre protecteur en dehors du Créateur et du Dispensateur de ressources, du Riche par excellence et du digne de louanges ?

« Dis : « J'ai reçu ordre d'être le premier de ceux qui se soumettent à Allah », par l'attestation de Son unicité et par la soumission à travers l'obéissance, car je suis plus à même qu'autrui de me soumettre aux préceptes de mon Seigneur.

« Et de n'être jamais du nombre des idolâtres ». C'est-à-dire qu'il me fut interdit aussi d'être du nombre des polythéistes, que ce soit en partageant leurs croyances, leurs rites ou en les fréquentant. C'est là, la plus fondamentale des obligations et des injonctions, pour moi.

« Dis : « Certes, je crains, si je désobéis à mon Seigneur, le châtiment d'un grand jour ». En effet, la désobéissance dans le polythéisme, implique l'éternité dans le feu et le courroux du Tout Puissant. Quant à ce jour, il s'agit de ce jour dont on craint le châtiment et dont on redoute le supplice, car celui qui échappera ce jour-là au châtiment et au supplice sera celui qui jouira de la miséricorde réelle ; celui qui en sera sauvé, sera le vrai gagnant, alors que celui qui n'en sera pas sauvé, sera le malheureux et le perdant.

Parmi les preuves de l'unicité d'Allah, il y a le fait qu'Il est Celui qui se distingue par le pouvoir d'être utile ou de nuire, d'attirer le bien ou le mal. C'est pour cela qu'Il a dit : *« Si Allah t'inflige un malheur »*, comme la pauvreté, la maladie, la détresse, l'affliction ou autre *« Quel autre que Lui pourrait t'en délivrer ? Et s'Il te gratifie d'un bienfait (nul ne saurait t'en priver) »*. S'Il est le Seul capable d'être utile ou de nuire, cela veut dire qu'Il est le Seul digne de mériter l'adoration et la divinité.

« Il est le Tout Puissant. Il est le Maître absolu de Ses serviteurs ». Aucun d'entre eux ne peut disposer de quelque chose, bouger ou rester fixe, sans Sa volonté ; les créatures n'ont aucun pouvoir de sortir de Son pouvoir et de Son royaume ; bien plus, elles sont soumises et assujetties à Son pouvoir et à Sa disposition. Aussi, dans la mesure où Il est le Maître absolu et les créatures sont soumises à Lui, n'est-Il pas le Seul à mériter l'adoration ?

« Il est le Sage » dans ce qu'Il ordonne et interdit, dans ce qu'Il récompense et châtie et dans ce qu'Il crée et détermine. *« Et le Parfait Informé »*, c'est-à-dire Celui qui connaît les secrets et les pensées intimes ainsi que les choses les plus confidentielles. Tout cela fait partie des preuves de l'unicité.

« Dis » à ces gens-là, après que Nous leur ayons montré la voie de la guidance et clarifié les sentiers *« Quel est le témoignage le plus digne de foi ? »* concernant ce principe fondamental *« C'est celui d'Allah »* le plus grand témoignage, *« que je prends comme Témoin entre vous et moi »*. Il n'y a pas plus grand ni plus important témoin que lui ; il m'est témoin de ce que je dis en confirmant mes propos, comme a dit le Très Haut : *« Et si le Prophète nous avait attribué de faux propos, Nous l'aurions saisi de la main droite et Nous lui aurions*

tranché l'aorte ». S69. V44.

Allah est Sage et Omnipotent. Par conséquent, il ne sied pas à Sa sagesse et Son omnipotence d'attester les propos de celui qui ment à Son sujet, en prétendant qu'Allah l'a envoyé alors qu'Il ne l'a pas envoyé, qu'Il lui a ordonné de prêcher aux gens alors qu'Il ne le lui a pas ordonné ou qu'Il lui a déclaré licite le sang, les biens ou les femmes de ceux qui s'opposent à lui. Or, Allah a confirmé les faits et gestes ainsi que les propos de Son Messager en l'assistant avec des preuves évidentes et des signes éclatants, en le faisant triompher de ses ennemis et détracteurs. Y a-t-il un témoignage plus grand que celui-ci?

Sa parole: *« Ce Coran m'a été révélé pour que je vous avertisse par sa voie, vous et ceux auxquels il parviendra ».* C'est-à-dire qu'Allah m'a révélé ce noble Coran pour votre avantage et votre intérêt, afin que je vous mette en garde à travers lui contre un châtiment douloureux. Or, la mise en garde implique de susciter le désir de ce qui est bénéfique et la crainte de ce qui est nuisible, de montrer les propos et les actes manifestes et cachés qui, lorsque quelqu'un les accomplit, cela prouve son acceptation de cette mise en garde.

Ainsi, ce Coran contient une mise en garde pour vous, ô vous qui êtes interpellés, ainsi que tous ceux auxquels il est transmis jusqu'au Jour de la résurrection. Il contient tout ce dont on a besoin comme sollicitations divines.

Après avoir montré Son témoignage qui est le plus grand des témoignages sur Son unicité, le Très Haut dit: *« Dis à ces opposants à la parole d'Allah, à ces négateurs de Ses Messagers: « Alors persisterez-vous à témoigner qu'il existe en dehors d'Allah d'autres divinités? Réponds: « Moi, je n'en témoignerai pas! ».* C'est-à-dire s'ils témoignent, ne témoigne pas avec eux.

Il a comparé donc entre le témoignage du plus sincère des informateurs et le Seigneur des univers et le témoignage du plus vertueux des hommes qui est appuyé par des preuves éclatantes et des arguments décisifs, quant à l'unicité d'Allah, l'Unique qui n'a pas d'associé, d'un côté, et le témoignage des polythéistes dont la raison est embrouillée, les croyances confuses et les mœurs corrompues, d'autre part. Ces derniers se sont mis en porte-à-faux par le témoignage de leur nature innée avec la vérité et leurs propos se sont contredits dans leur attestation sur l'existence d'autres divinités avec Allah, bien qu'il n'y ait aucune preuve de leur part pour étayer cela.

Choisis donc pour toi lequel des deux témoignages tu préfères, si tu es raisonnable. Quant à nous, nous choisissons ce qu'a choisi Allah pour Son Prophète qu'Il nous a ordonné de prendre comme exemple, en disant: *« Et ajoute: « Il n'est qu'un Dieu Unique! ».* C'est-à-dire qu'Il est le Seul à mériter l'adoration et la seigneurie de même qu'Il se distingue par la création et la disposition.

« Et je désavoue solennellement les divinités que vous Lui associez » à l'image des idoles et des semblables que vous prétendez Lui associer. Telle est la réalité de l'unicité qui consiste à attester la divinité d'Allah et à la refuser à tout ce qui n'est pas Lui.

Après avoir rapporté Son propre témoignage, puis le témoignage de Son Messager sur Son unicité, et après avoir rapporté le témoignage des polythéistes qui n'ont aucune science contre cette unicité, le Très Haut nous informe que les gens du Livre parmi les juifs et les

chrétiens *« connaissent »*, c'est-à-dire cette unicité comme *« ils connaissent leurs propres enfants »*, c'est-à-dire qu'ils n'ont aucun doute là-dessus de la même façon qu'ils n'ont aucun doute quant à leurs propres enfants, surtout ceux qui sont tout le temps avec eux.

Il se peut que cette expression *« connaissent »* s'applique au Prophète Mouḥammad en ce sens que les gens du Livre n'éprouvent aucun doute quant à la véracité de sa mission, en raison des prédictions qu'ils possèdent dans leurs textes quant à sa venue et des descriptions qui y sont faites et qui ne s'appliquent qu'à lui. Au demeurant, les deux sens sont conformes.

Sa parole : *« Mais ceux qui œuvrent à leur propre perte »*, c'est-à-dire qu'ils l'ont privée de la foi et de l'unicité et l'ont empêchée d'obtenir les faveurs du Roi Majestueux *« sont ceux qui ne croient pas »*. Dans la mesure où ils n'ont aucune foi, ne t'étonne donc pas du mal qui émane d'eux et de la perte à laquelle ils sont voués.

(21). *« Et qui donc fait preuve de plus d'iniquité que celui qui profère des énormités au sujet d'Allah et qui traite Ses signes de mensonges. Les injustes ne connaîtront pas la réussite ».*

C'est-à-dire qu'il n'y a pas de plus grande injustice ni d'entêtement plus acharné que celui sur qui s'applique une de ces deux descriptions ; que dire de celui en qui elles sont réunies toutes les deux ? Proférer des énormités au sujet d'Allah ou traiter de mensonges Ses signes apportés par les Messagers. Un tel homme est le plus injuste des hommes. Or, l'injuste ne réussira jamais !

Dans cette optique, entre aussi celui qui profère des mensonges au sujet d'Allah en Lui attribuant des associés ou qui prétend qu'un autre que Lui peut être adoré ou bien qui Lui attribue une compagne ou un fils, bref tous ceux qui rejettent la vérité apportée par les messagers et les prophètes.

(22)-(24). *« Le Jour où Nous vous rassemblerons tous et où Nous vous dirons : « Où sont vos associés que vous prétendiez (être des divinités) ? Alors ils n'auront d'autre excuse à avancer que de dire : « Par Allah, Seigneur, nous n'étions point des associationnistes ! ».*

Réfléchis sur la façon dont ils vont se contredire et comment leurs illusions vont les abandonner ».

Le Très Haut nous informe du sort des polythéistes le Jour de la résurrection, qui seront interrogés et blâmés en ces termes : *« Où sont vos associés que vous prétendiez (être des divinités) ? »*.

Certes Allah n'a aucun associé, mais cette question leur sera posée à titre de démenti à leurs prétentions et allégations. *« Alors ils n'auront d'autre excuse à avancer »*. C'est-à-dire qu'au moment où ils seront interpellés et interrogés sur leurs prétentions, ils n'auront d'autre réponse que de tenter de démentir leur associationnisme en jurant ne jamais être des polythéistes. *« Réfléchis »* en t'étonnant de leur comportement *« sur la façon dont ils vont se contredire »*, c'est-à-dire qu'ils proféreront des mensonges qui se retourneront contre eux et leur porteront préjudice *« et comment leurs illusions vont les abandonner »*, c'est-à-dire les fausses divinités qu'ils prétendaient associer à Allah.

(25). *« Il en est parmi eux qui te prêtent l'oreille, mais Nous avons recouvert leur cœur d'un voile et les avons frappés de surdité de crainte qu'ils ne te comprennent. Même s'ils voyaient (toutes sortes) de signes ils n'y croiraient pas, au point que lorsqu'ils viennent te voir pour en découdre avec toi les mé-*

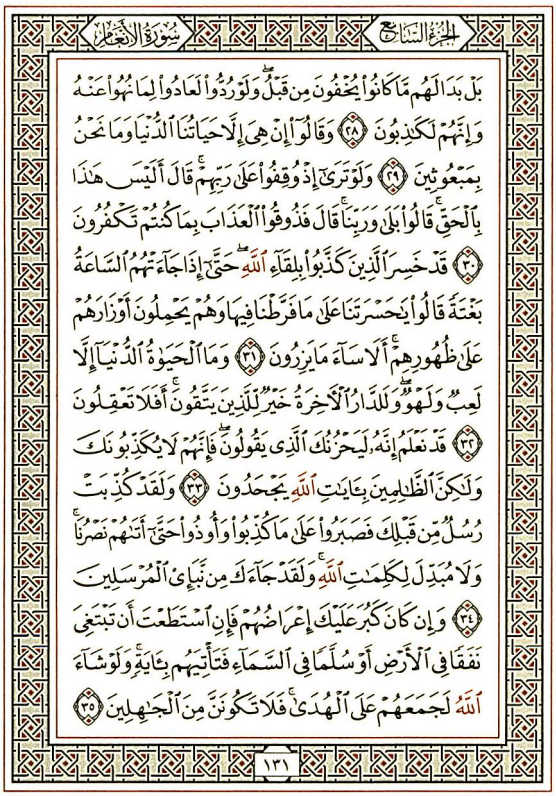
الجزء السابع سورة الأنعام
بَلْ بَدَا لَهُم مَّا كَانُوا يُخْفُونَ مِن قَبْلُ ۖ وَلَوْ رُدُّوا لَعَادُوا لِمَا نُهُوا عَنْهُ
وَإِنَّهُمْ لَكَاذِبُونَ ﴿٢٨﴾ وَقَالُوا إِنْ هِيَ إِلَّا حَيَاتُنَا الدُّنْيَا وَمَا نَحْنُ
بِمَبْعُوثِينَ ﴿٢٩﴾ وَلَوْ تَرَىٰ إِذْ وُقِفُوا عَلَىٰ رَبِّهِمْ ۚ قَالَ أَلَيْسَ هَٰذَا
بِالْحَقِّ ۚ قَالُوا بَلَىٰ وَرَبِّنَا ۚ قَالَ فَذُوقُوا الْعَذَابَ بِمَا كُنتُمْ تَكْفُرُونَ
﴿٣٠﴾ قَدْ خَسِرَ الَّذِينَ كَذَّبُوا بِلِقَاءِ اللَّهِ ۖ حَتَّىٰ إِذَا جَاءَتْهُمُ السَّاعَةُ
بَغْتَةً قَالُوا يَا حَسْرَتَنَا عَلَىٰ مَا فَرَّطْنَا فِيهَا وَهُمْ يَحْمِلُونَ أَوْزَارَهُمْ
عَلَىٰ ظُهُورِهِمْ ۚ أَلَا سَاءَ مَا يَزِرُونَ ﴿٣١﴾ وَمَا الْحَيَاةُ الدُّنْيَا إِلَّا
لَعِبٌ وَلَهْوٌ ۖ وَلَلدَّارُ الْآخِرَةُ خَيْرٌ لِّلَّذِينَ يَتَّقُونَ ۗ أَفَلَا تَعْقِلُونَ
﴿٣٢﴾ قَدْ نَعْلَمُ إِنَّهُ لَيَحْزُنُكَ الَّذِي يَقُولُونَ ۖ فَإِنَّهُمْ لَا يُكَذِّبُونَكَ
وَلَٰكِنَّ الظَّالِمِينَ بِآيَاتِ اللَّهِ يَجْحَدُونَ ﴿٣٣﴾ وَلَقَدْ كُذِّبَتْ
رُسُلٌ مِّن قَبْلِكَ فَصَبَرُوا عَلَىٰ مَا كُذِّبُوا وَأُوذُوا حَتَّىٰ أَتَاهُمْ نَصْرُنَا ۚ
وَلَا مُبَدِّلَ لِكَلِمَاتِ اللَّهِ ۚ وَلَقَدْ جَاءَكَ مِن نَّبَإِي الْمُرْسَلِينَ
﴿٣٤﴾ وَإِن كَانَ كَبُرَ عَلَيْكَ إِعْرَاضُهُمْ فَإِنِ اسْتَطَعْتَ أَن تَبْتَغِيَ
نَفَقًا فِي الْأَرْضِ أَوْ سُلَّمًا فِي السَّمَاءِ فَتَأْتِيَهُم بِآيَةٍ ۚ وَلَوْ شَاءَ
اللَّهُ لَجَمَعَهُمْ عَلَى الْهُدَىٰ ۚ فَلَا تَكُونَنَّ مِنَ الْجَاهِلِينَ ﴿٣٥﴾
١٣١

créants s'exclament : « Ce ne sont là que de vieilles fables ! ».

C'est-à-dire qu'il y a parmi ces polythéistes, des gens qui semblent vouloir te prêter l'oreille, mais il ne s'agit là que d'une prétention vide de tout sens et de toute volonté de suivre la vérité, et c'est pour cela qu'ils ne tirent aucun avantage de cette écoute en raison de l'absence de toute volonté de bien de leur part.

« Nous avons recouvert leur cœur d'un voile ». C'est-à-dire d'un voile qui les empêche de comprendre la parole d'Allah et qui protège cette dernière de l'infamie de ces gens-là. *« Et les avons frappés de surdité »,* c'est-à-dire qu'ils sont devenus sourds au point de ne plus entendre ce qui leur est utile.

« Même s'ils voyaient (toutes sortes) de signes ils n'y croiraient pas ». C'est là le summum de l'injustice et de l'entêtement, dans la mesure où ils ne veulent pas se soumettre aux signes évidents montrant la vérité mais ils veulent par contre polémiquer en usant de mensonges et d'allégations pour infirmer la vérité.

C'est pour cela qu'Il a dit : *« Au point que lorsqu'ils viennent te voir pour en découdre avec toi les mécréants s'exclament : « Ce ne sont là que de vieilles fables ! ».* C'est-à-dire que cette révélation (le Coran) est puisée dans les écrits des anciens, des écrits qui ne proviennent pas d'Allah ni de Ses Messagers. Ceci découle de leur mécréance avérée, sinon comment ce Livre qui contient les récits des anciens et de ceux qui viendront et les vérités apportées par les Prophètes et les Messagers, ainsi que l'équité, la justice et la vérité, peut-il faire partie des vieilles fables ?

(26). *« Ils interdisent (aux gens) d'y croire et eux-mêmes s'en éloignent ; ils ne sont cause que de leur propre perdition sans même s'en rendre compte ».*

Ces polythéistes qui nient les messages des Prophètes ont réuni entre leur propre égarement et l'égarement des autres. Ils interdisent, en effet, aux gens, de suivre la vérité et en les mettant en garde contre elle, en s'éloignant et en éloignant les autres. Or, leur comportement ne fera de tort ni à Allah ni à Ses serviteurs croyants. *« Ils ne sont cause que de leur propre perdition sans même s'en rendre compte ».*

(27)-(35). *« Si tu les voyais quand on les aura arrêtés devant le Feu et quand ils s'exclameront : « Si seulement nous étions ramenés (sur terre), nous ne traiterions plus les signes de notre Seigneur de mensonges et serions au nombre des croyants ! En réalité, (ils ne parleront ainsi) que parce que les vices qu'ils dissimulaient auparavant apparaîtront au grand jour ; et s'ils étaient ramenés (sur terre) ils transgresseraient de nouveau les*

mêmes interdits car ils ne sont que des menteurs et ils diraient : « Il n'est d'autre vie que celle de ce monde et nous ne serons pas ressuscités ! ».

Le Très Haut décrit ici la situation des polythéistes telle qu'elle sera au Jour de la résurrection, quand ils seront devant le feu de l'Enfer : *« Si tu les voyais quand on les aura arrêtés devant le Feu »* afin de subir le blâme et le reproche, tu verras des choses épouvantables et tu les verras comment ils feront l'aveu de leur polythéisme et de leur perversion en souhaitant revenir sur cette terre.

« Quand ils s'exclameront : « Si seulement nous étions ramenés (sur terre), nous ne traiterions plus les signes de notre Seigneur de mensonges et serions au nombre des croyants ! En réalité, (ils ne parleront ainsi) que parce que les vices qu'ils dissimulaient auparavant apparaîtront au grand jour ».

Ils cachaient au fond d'eux-mêmes qu'ils étaient des négateurs, bien que la vérité leur apparaissait de temps à autre, mais leurs mauvais penchants les empêchèrent de la voir et détournèrent leurs cœurs du bien. Aussi, sont-ils menteurs dans leurs prétentions ; ils veulent seulement échapper au châtiment en prenant prétexte de cela.

« S'ils étaient ramenés (sur terre) ils transgresseraient de nouveau les mêmes interdits car ils ne sont que des menteurs ».

« Et ils diraient » en niant la résurrection *« il n'est d'autre vie que celle de ce bas monde »*, c'est-à-dire que notre vie se limite à ce bas-monde et à rien d'autre *« et nous ne serons pas ressuscités ».*

(29). *« Si tu les voyais lorsqu'on les fera comparaître devant leur Seigneur : Tout ceci n'est-il pas la réalité ? leur demandera-t-Il. Certes, par notre Seigneur ! répondront-ils. Eh bien goûtez à ce supplice auquel vous apportiez vos dénégations ! ».*

Allah leur dira avec reproche : *« Tout ceci »*, c'est-à-dire ce châtiment que vous voyez maintenant *« n'est-il pas la réalité ?* leur demandera-t-Il. *« Certes, par notre Seigneur ! répondront-ils ».* Ils reconnurent donc leur responsabilité et firent l'aveu de leur mécréance maintenant que toute négation devenait impossible. Allah leur dira alors : *« Eh bien goûtez à ce supplice auquel vous apportiez vos dénégations ! ».*

(30). *« Ils sont (bel et) bien perdants ceux qui démentaient la possibilité d'une rencontre avec Allah, si bien que lorsque l'Heure les surprendra, ils s'écrieront : « Malheur à nous pour avoir gaspillé notre vie (sur terre) ! Et ils porteront le poids de leurs fautes sur leurs dos. Quel exécrable fardeau ! ».*

C'est-à-dire que celui qui nie la rencontre avec Allah aura tout perdu et sera privé de tout bien, car cette négation lui a ouvert les portes devant tous les interdits et tous les péchés. *« Si bien que lorsque l'Heure les surprendra »*, alors qu'ils sont dans la pire des situations et qu'ils expriment leurs regrets *« ils s'écrieront : « Malheur à nous pour avoir gaspillé notre vie (sur terre) ! ».* Mais ces regrets ne seront d'aucune utilité.

« Et ils porteront le poids de leurs fautes sur leurs dos. Quel exécrable fardeau ! ».

Les péchés qu'ils ont commis leur pèseront mais ils ne pourront pas s'en débarrasser ; c'est pour cela qu'ils s'éterniseront dans le Feu et qu'ils mériteront de demeurer à tout jamais sous le courroux du Tout Puissant.

(31). *« La vie de ce monde n'est que jeux et*

frivolité et l'ultime demeure est sans conteste préférable pour ceux qui craignent (Allah). N'êtes-vous pas doués de raison ?». C'est là la réalité de ce monde ici-bas et celle de l'au-delà. Pour ce qui est de la réalité de ce monde ici-bas, elle n'est que jeux et frivolité, jeux pour les corps et jeux pour les cœurs ; les cœurs sont passionnés pour elle et les âmes la désirent ardemment ; elle est source pourtant de nombreux malheurs et soucis et l'attachement à elle est semblable à l'attachement des enfants à leurs jeux.

Quant à la vie de l'au-delà, *«elle est sans conteste préférable à ceux qui craignent (Allah)»*, préférable en soi et dans ses attributs et atours, dans sa durée et son éternité. Elle renferme tout ce que les âmes désirent comme félicité des cœurs et des esprits ainsi que l'allégresse et la joie.

Cependant, ce n'est pas tout le monde qui y a droit, mais elle appartiendra à ceux qui craignent Allah, qui appliquent Ses préceptes et évitent Ses interdits.

«N'êtes-vous donc pas doués de raison ?». C'est-à-dire n'êtes-vous pas assez intelligents pour comprendre quelle est la demeure la plus préférable ?

﴿٣٣﴾-﴿٣٥﴾. *«Nous savons que leurs propos t'affligent, cependant ce n'est pas toi qu'ils traitent de menteur mais les injustes nient les signes d'Allah. D'autres Messagers avant toi avaient été traités de menteurs ; ils supportèrent accusations et persécutions jusqu'à l'arrivée de Notre secours, et nul ne saurait modifier les promesses d'Allah ; ainsi as-tu été partiellement informé de l'histoire des Messagers. Si leur éloignement t'est intolérable et que tu souhaites creuser une galerie souterraine ou élever une échelle aux cieux afin de leur produire ces signes (alors fais-le !). Si Allah l'avait voulu, Il les aurait tous réunis dans la bonne direction : ne sois pas du nombre des ignorants !»*.

C'est-à-dire que Nous savons que ce que les négateurs disent t'attriste et t'afflige. Or, si Nous t'avons ordonné de faire preuve de patience devant cet état de fait, c'est pour que tu obtiennes les degrés les plus hauts et les états les plus sublimes. Ne crois pas que leurs allégations découlent d'un quiproquo ou d'un doute à ton sujet, car *«ce n'est pas toi qu'ils traitent de menteur»* puisqu'ils connaissent ta sincérité, tes allées et venues ainsi que toutes les circonstances de ta vie – au point qu'ils l'appelaient le digne de confiance – *«mais les injustes nient les signes d'Allah»*.

«D'autres Messagers avant toi avaient été traités de menteurs ; ils supportèrent accusations et persécutions jusqu'à l'arrivée de Notre secours». Patiente donc comme ils ont patienté et tu seras vainqueur comme ils ont été vainqueurs.

«Ainsi as-tu été partiellement informé de l'histoire des Messagers», ce qui affermit ton cœur et lui donne la sérénité.

«Si leur éloignement t'est intolérable», c'est-à-dire que ton souci de les guider est tellement fort que leur entêtement t'attriste, prodigue tes efforts en ce sens, mais sache qu'il n'est pas en tes possibilités de guider celui qu'Allah ne veut pas guider.

«Et que tu souhaites creuser une galerie souterraine ou élever une échelle aux cieux afin de leur produire ces signes (fais-le !)». C'est-à-dire malgré que tu fasses tout cela, il ne leur sera d'aucune utilité. Ceci pour mettre fin à son souhait de guider ce genre d'entêtés et de mécréants.

«Si Allah l'avait voulu, Il les aurait tous réunis dans la bonne direction». Mais Ses desseins impliquent qu'ils restent dans l'égarement. *«Ne sois pas du nombre des ignorants»*, de ceux qui ne connaissent pas la réalité des choses et ne leur donnent pas leur juste mesure.

﴿36﴾-﴿37﴾. *« Seuls répondront à ton appel ceux qui sont à l'écoute et, pour ce qui est des morts, Allah les ressuscitera et tous seront ramenés à Lui. Ils ont argumenté : Si seulement un signe de son Seigneur était descendu sur lui ! Réponds-leur : Allah est parfaitement en mesure de faire descendre un signe mais la plupart d'entre eux sont dans l'ignorance ».*

Allah dit à Son Messager : *« Seuls répondront à ton appel »*, en acceptant ton message et en se soumettant à tes ordres et tes interdits *« ceux qui sont à l'écoute »* avec leurs cœurs, en l'occurrence les gens doués d'intelligence et de perspicacité. Par écoute, ici, il faut entendre l'écoute des cœurs et leur réponse, sinon l'écoute des oreilles est commune au vertueux et au pervers. Ainsi, tous les hommes responsables sont soumis à l'argument d'Allah dès lors qu'ils ont entendu Ses versets ; il ne leur reste aucune excuse pour justifier leur refus d'écouter ces versets.

« Et pour ce qui est des morts, Allah les ressuscitera et tous seront ramenés à Lui ». Il est possible que ce sens soit opposé au sens donné plus haut, c'est-à-dire que seuls ceux qui ont le cœur vivant répondent à ton appel ; par contre, ceux dont le cœur est mort, qui ne ressentent pas leur bonheur et qui ne savent pas ce qui est de nature à les sauver, ils ne répondront pas à ton appel et ils ne s'y soumettront pas. Leur rendez-vous sera au Jour de la résurrection où Allah les ressuscitera pour être ramenés à Lui.

Il se peut aussi que ce verset doive être compris dans son sens apparent, à savoir qu'Allah ressuscitera les morts le Jour de la résurrection puis les informera de tout ce qu'ils ont fait. Ceci implique les éloges de ceux qui répondent à l'appel d'Allah et de Son Messager et les menaces contre ceux qui refusent de le faire.

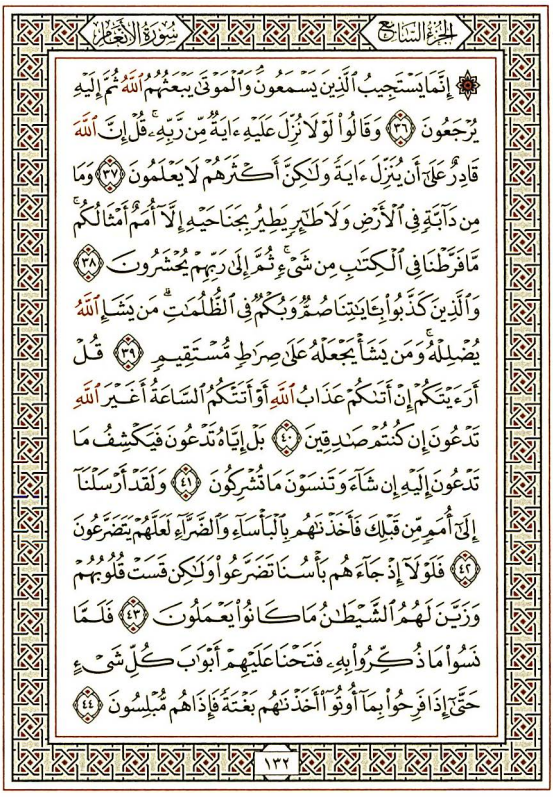
الجزء السابع — سورة الأنعام

إِنَّمَا يَسْتَجِيبُ ٱلَّذِينَ يَسْمَعُونَ ۘ وَٱلْمَوْتَىٰ يَبْعَثُهُمُ ٱللَّهُ ثُمَّ إِلَيْهِ
يُرْجَعُونَ ﴿٣٦﴾ وَقَالُوا۟ لَوْلَا نُزِّلَ عَلَيْهِ ءَايَةٌ مِّن رَّبِّهِۦ ۚ قُلْ إِنَّ ٱللَّهَ
قَادِرٌ عَلَىٰٓ أَن يُنَزِّلَ ءَايَةً وَلَٰكِنَّ أَكْثَرَهُمْ لَا يَعْلَمُونَ ﴿٣٧﴾ وَمَا
مِن دَآبَّةٍ فِى ٱلْأَرْضِ وَلَا طَٰٓئِرٍ يَطِيرُ بِجَنَاحَيْهِ إِلَّآ أُمَمٌ أَمْثَالُكُم ۚ
مَّا فَرَّطْنَا فِى ٱلْكِتَٰبِ مِن شَىْءٍ ۚ ثُمَّ إِلَىٰ رَبِّهِمْ يُحْشَرُونَ ﴿٣٨﴾
وَٱلَّذِينَ كَذَّبُوا۟ بِـَٔايَٰتِنَا صُمٌّ وَبُكْمٌ فِى ٱلظُّلُمَٰتِ ۗ مَن يَشَإِ ٱللَّهُ
يُضْلِلْهُ ۖ وَمَن يَشَأْ يَجْعَلْهُ عَلَىٰ صِرَٰطٍ مُّسْتَقِيمٍ ﴿٣٩﴾ قُلْ
أَرَءَيْتَكُمْ إِنْ أَتَىٰكُمْ عَذَابُ ٱللَّهِ أَوْ أَتَتْكُمُ ٱلسَّاعَةُ أَغَيْرَ ٱللَّهِ
تَدْعُونَ إِن كُنتُمْ صَٰدِقِينَ ﴿٤٠﴾ بَلْ إِيَّاهُ تَدْعُونَ فَيَكْشِفُ مَا
تَدْعُونَ إِلَيْهِ إِن شَآءَ وَتَنسَوْنَ مَا تُشْرِكُونَ ﴿٤١﴾ وَلَقَدْ أَرْسَلْنَآ
إِلَىٰٓ أُمَمٍ مِّن قَبْلِكَ فَأَخَذْنَٰهُم بِٱلْبَأْسَآءِ وَٱلضَّرَّآءِ لَعَلَّهُمْ يَتَضَرَّعُونَ
﴿٤٢﴾ فَلَوْلَآ إِذْ جَآءَهُم بَأْسُنَا تَضَرَّعُوا۟ وَلَٰكِن قَسَتْ قُلُوبُهُمْ
وَزَيَّنَ لَهُمُ ٱلشَّيْطَٰنُ مَا كَانُوا۟ يَعْمَلُونَ ﴿٤٣﴾ فَلَمَّا
نَسُوا۟ مَا ذُكِّرُوا۟ بِهِۦ فَتَحْنَا عَلَيْهِمْ أَبْوَٰبَ كُلِّ شَىْءٍ
حَتَّىٰٓ إِذَا فَرِحُوا۟ بِمَآ أُوتُوٓا۟ أَخَذْنَٰهُم بَغْتَةً فَإِذَا هُم مُّبْلِسُونَ ﴿٤٤﴾

١٣٢

« Ils ont argumenté », c'est-à-dire ceux qui rejettent le message du Prophète par arrogance et entêtement *« Si seulement un signe de son Seigneur était descendu sur lui ! »*. Ils entendent par là des signes qu'ils veulent proposer eux-mêmes avec leurs esprits corrompus et leurs allégations mensongères. Il en est ainsi lorsqu'ils disent : *« Nous ne croirons pas en toi, à moins que tu ne fasses jaillir pour nous une source du sol ; ou que tu n'aies un jardin de palmiers et de vignes, entre lesquels tu feras couler des ruisseaux en abondance ; ou que tu ne fasses tomber sur nous, comme tu le prétends, des fragments du ciel ; ou que tu n'amènes devant nous Allah et les anges ».* S17. V90-92.

« Réponds-leur : « Allah est parfaitement en mesure de faire descendre un signe ». Sa puissance ne souffre pas d'une carence à ce sujet ; comment en serait-il autrement alors

que toute chose est soumise à Sa puissance et assujettie à Son pouvoir?

Mais la plupart des gens ne comprennent pas, puisqu'ils demandent – en raison de leur ignorance – ce qui leur est préjudiciable comme signes qui, s'ils leur parviennent et qu'ils ne croient pas en eux, leur châtiment leur sera hâté, comme c'est la règle établie par Allah et qui est immuable. Pourtant, si leur intention était de connaître les signes qui leur montrent la vérité et la voie qui y mène, Mouḥammed (ﷺ) leur a apporté toute preuve évidente et tout argument probant qui attestent de la véracité de son message et qui dissipent tout doute et tout scepticisme des cœurs.

Gloire à Celui qui a envoyé Son Messager avec la guidance et la religion de la vérité et l'a assisté avec des preuves évidentes afin que périsse celui qui doit périr à juste titre et que vive celui qui doit vivre à juste titre.

(38). *« Nulle bête rampant sur terre, nul oiseau volant de ses ailes, qui ne vive en société à l'instar de vous-mêmes. Et Nous n'avons rien omis dans le Livre éternel. Puis c'est vers leur Seigneur qu'ils feront tous retour ».*

C'est-à-dire que toutes les créatures qui vivent sur terre ou qui volent dans les airs, comme bêtes sauvages, animaux domestiques et oiseaux, forment des communautés comme les êtres humains, Allah les a créées comme Il a créé les humains, Il pourvoit à leur subsistance comme Il pourvoit à la subsistance des humains et elles sont toutes soumises à Sa volonté et à Son pouvoir comme c'est le cas pour les humains.

« Et Nous n'avons rien omis dans le Livre éternel ». C'est-à-dire que Nous n'avons rien négligé ni délaissé dans la Table bien gardée; bien au contraire, toutes les choses minimes ou considérables, sont inscrites dans la Table bien gardée et tous les événements surviennent selon ce qui écrit par le Qalame.

Ce verset prouve que le premier livre contient toutes les créatures. C'est là le premier degré du décret et de la prédestination. Ces degrés sont au nombre de quatre: la science absolue d'Allah qui englobe toute chose, Son Livre qui cerne toutes les choses existantes, Sa volonté et Son pouvoir agissant sur toute chose, Sa création de toutes les créatures ainsi que de leurs actes. Il est possible que par *« Livre éternel »* il faille entendre le Coran et que le sens soit le même que dans Sa parole: *« Nous t'avons révélé le Livre qui explicite toute chose ».* S16. V89.

Sa parole: *« Puis c'est vers leur Seigneur qu'ils feront tous retour »,* c'est-à-dire que toutes les communautés seront rassemblées et groupées devant Allah au Jour de la résurrection, dans cette scène épouvantable et terrible; Allah les rétribuera selon Sa justice et Sa bienfaisance et les jugera selon Son jugement qui sera loué par les premiers et les derniers, les habitants des cieux et de la terre.

(39). *« Ceux qui traitent Nos signes de mensonges sont sourds, muets et perdus dans les ténèbres. Allah égare qui Il veut et met qui Il veut sur le droit chemin ».*

Il s'agit là d'une clarification de la situation des négateurs des signes d'Allah, de ceux qui rejettent Ses Messagers, à savoir qu'ils ont fermé devant eux la porte de la guidance et ouvert la porte de l'égarement. Ils sont sourds dans la mesure où ils n'entendent pas la voix de la vérité, muets, car ils n'osent pas parler de la vérité mais ne disent que des mensonges.

« Et perdus dans les ténèbres », c'est-à-dire qu'ils errent dans les ténèbres de l'ignorance, de la mécréance, de l'obscur-

ité, de l'entêtement et des péchés. Cela découle de leur égarement par Allah, car *« Allah égare qui Il veut et met qui Il veut sur le droit chemin »*. Il en est ainsi parce qu'Allah se distingue par la guidance et l'égarement d'après ce qu'impliquent Sa faveur et Sa sagesse.

(40)-(41). *« Dis-leur : « Que vous en semble ? Si le châtiment d'Allah s'abattait sur vous ou si l'Heure du Jugement venait vous surprendre. Feriez-vous appel à un autre qu'à Allah, pour autant que vous soyez sincères ? C'est plutôt à Lui que vous feriez appel et, s'Il Le voulait, Il dissiperait les malheurs dont vous Lui demanderiez d'être délivrés et vous oublierez alors toutes vos divinités mensongères »*.

Le Très Haut dit à Son Messager: *« Dis-leur »* aux polythéistes qui associent des divinités à Allah *« Que vous en semble ? Si le châtiment d'Allah s'abattait sur vous ou si l'Heure du jugement venait vous surprendre. Feriez-vous appel à un autre qu'Allah, pour autant que vous soyez sincères ? »*.

C'est-à-dire lorsque surviennent ces catastrophes et ces malheurs qui s'abattent parfois sur les hommes et qu'ils veulent éloigner d'eux, allez-vous invoquer vos divinités et vos idoles ou invoquer votre Seigneur, le Souverain véritable et évident ?

« C'est plutôt à Lui que vous feriez appel et, s'Il le voulait, Il dissiperait les malheurs dont vous Lui demanderiez d'être délivrés et vous oublierez alors toutes vos divinités mensongères ».

Si tel est votre comportement avec vos divinités que vous oubliez lors des malheurs, sachant qu'elles ne possèdent ni pouvoir d'utilité ou de nuisance pour vous, ni de vie ou de mort ; si vous devenez sincères dans vos invocations en direction

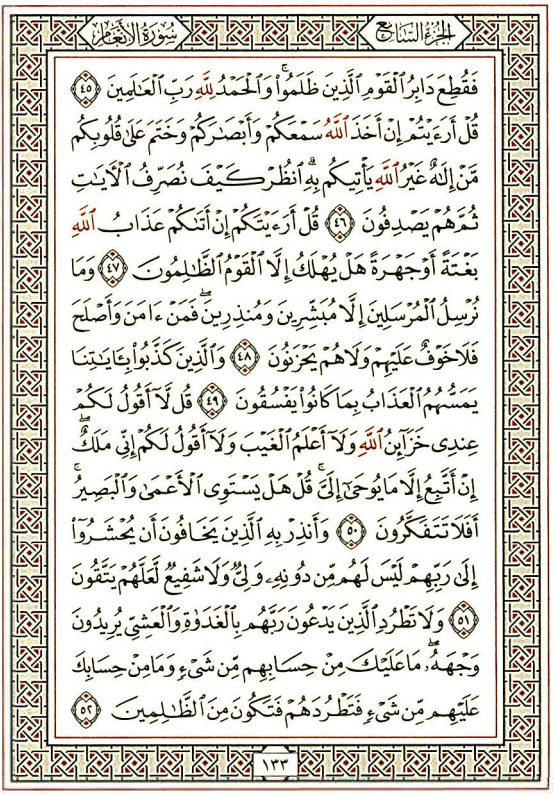
الجزء السابع — سورة الأنعام
فَقُطِعَ دَابِرُ ٱلْقَوْمِ ٱلَّذِينَ ظَلَمُوا۟ ۚ وَٱلْحَمْدُ لِلَّهِ رَبِّ ٱلْعَٰلَمِينَ ﴿٤٥﴾
قُلْ أَرَءَيْتُمْ إِنْ أَخَذَ ٱللَّهُ سَمْعَكُمْ وَأَبْصَٰرَكُمْ وَخَتَمَ عَلَىٰ قُلُوبِكُم
مَّنْ إِلَٰهٌ غَيْرُ ٱللَّهِ يَأْتِيكُم بِهِ ۗ ٱنظُرْ كَيْفَ نُصَرِّفُ ٱلْءَايَٰتِ
ثُمَّ هُمْ يَصْدِفُونَ ﴿٤٦﴾ قُلْ أَرَءَيْتَكُمْ إِنْ أَتَىٰكُمْ عَذَابُ ٱللَّهِ
بَغْتَةً أَوْ جَهْرَةً هَلْ يُهْلَكُ إِلَّا ٱلْقَوْمُ ٱلظَّٰلِمُونَ ﴿٤٧﴾ وَمَا
نُرْسِلُ ٱلْمُرْسَلِينَ إِلَّا مُبَشِّرِينَ وَمُنذِرِينَ ۖ فَمَنْ ءَامَنَ وَأَصْلَحَ
فَلَا خَوْفٌ عَلَيْهِمْ وَلَا هُمْ يَحْزَنُونَ ﴿٤٨﴾ وَٱلَّذِينَ كَذَّبُوا۟ بِـَٔايَٰتِنَا
يَمَسُّهُمُ ٱلْعَذَابُ بِمَا كَانُوا۟ يَفْسُقُونَ ﴿٤٩﴾ قُل لَّآ أَقُولُ لَكُمْ
عِندِى خَزَآئِنُ ٱللَّهِ وَلَآ أَعْلَمُ ٱلْغَيْبَ وَلَآ أَقُولُ لَكُمْ إِنِّى مَلَكٌ ۖ
إِنْ أَتَّبِعُ إِلَّا مَا يُوحَىٰٓ إِلَىَّ ۚ قُلْ هَلْ يَسْتَوِى ٱلْأَعْمَىٰ وَٱلْبَصِيرُ ۚ
أَفَلَا تَتَفَكَّرُونَ ﴿٥٠﴾ وَأَنذِرْ بِهِ ٱلَّذِينَ يَخَافُونَ أَن يُحْشَرُوٓا۟
إِلَىٰ رَبِّهِمْ لَيْسَ لَهُم مِّن دُونِهِۦ وَلِىٌّ وَلَا شَفِيعٌ لَّعَلَّهُمْ يَتَّقُونَ
﴿٥١﴾ وَلَا تَطْرُدِ ٱلَّذِينَ يَدْعُونَ رَبَّهُم بِٱلْغَدَوٰةِ وَٱلْعَشِىِّ يُرِيدُونَ
وَجْهَهُۥ ۖ مَا عَلَيْكَ مِنْ حِسَابِهِم مِّن شَىْءٍ وَمَا مِنْ حِسَابِكَ
عَلَيْهِم مِّن شَىْءٍ فَتَطْرُدَهُمْ فَتَكُونَ مِنَ ٱلظَّٰلِمِينَ ﴿٥٢﴾
١٣٣

d'Allah, sachant qu'Il est Celui qui peut être utile et nuire et qui exauce les invocations des désespérés, qu'avez-vous à Lui associer lors des moments d'aisance en Lui associant des idoles ? Agissez-vous selon la raison ou selon des textes ou avez-vous un pouvoir qui vous permet cela ou ne faites-vous que proférer des mensonges sur Allah ?

(42)-(43). *« Nous avions déjà envoyé des Prophètes aux communautés qui t'ont précédé et leur avions infligé le malheur et l'adversité afin qu'elles s'humilient (devant Nous). Que ne Nous ont-ils supplié lorsque la détresse s'est abattue sur eux ? Mais leurs cœurs s'étaient endurcis et le diable avait embelli leurs œuvres à leurs yeux. Lorsqu'ils eurent oublié ce rappel salutaire, Nous leur ouvrîmes toutes les portes (de ce monde) jusqu'au moment où, alors qu'ils étaient*

satisfaits de ce qu'ils avaient reçu, Nous fondîmes sur eux brutalement les laissant désemparés. C'est ainsi que ces peuples iniques furent exterminés du premier au dernier ; la louange en revient à Allah, le Seigneur des mondes ! ».

Le Très Haut dit : *« Nous avions déjà envoyé des Prophètes aux communautés qui t'ont précédé ».* C'est-à-dire parmi les anciens peuples et les nations disparues qui ont refusé de suivre Nos Messagers et de croire à Nos signes *« et leur avions infligé le malheur et l'adversité »,* c'est-à-dire la pauvreté, les maladies, les calamités et les malheurs, par miséricorde de Notre part envers eux *« afin qu'elles s'humilient (devant Nous) »* et se tournent vers Nous dans les moments de détresse.

« Que ne Nous ont-ils supplié lorsque la détresse s'est abattue sur eux ? Mais les cœurs se sont endurcis » en devenant imperméables à la vérité *« et le diable avait embelli leurs œuvres à leurs yeux »,* c'est-à-dire qu'ils pensèrent que ce qu'ils professaient comme croyances était la vérité et ils jouirent quelques temps de leurs fausses croyances, après que le diable se fut joué d'eux.

« Lorsqu'ils eurent oublié ce rappel salutaire, Nous leur ouvrîmes toutes les portes (de ce monde) », c'est-à-dire les portes des plaisirs et des atours de ce bas monde *« jusqu'au moment où, alors qu'ils étaient satisfaits de ce qu'ils avaient reçu. Nous fondîmes sur eux brutalement les laissant désemparés »,* c'est-à-dire qu'ils désespérèrent de tout bien. C'est là le summum du châtiment, que d'être surpris par le supplice, alors qu'ils se croyaient en sécurité et à l'abri de tout mauvais coup. Leur malheur ne sera que plus grand.

« C'est ainsi que ces peuples iniques furent exterminés du premier au dernier », c'est-à-dire qu'ils subirent le châtiment divin et n'eurent aucune chance de l'éviter *« la louange en revient à Allah, le Seigneur des mondes ! »* pour ce qu'Il a décrété et prescrit comme châtiment contre les négateurs, car Il a manifesté à travers cela la justesse de Ses signes, en honorant Ses amis, en avilissant Ses ennemis et en confirmant le bien-fondé de ce qu'ont apporté Ses messagers.

﴿45-47﴾. *« Dis-leur : « A votre avis, si Allah vous avait ôté l'ouïe et la vue et qu'Il avait apposé un sceau sur vos cœurs, quelle divinité, en dehors d'Allah, vous en aurait rendu l'usage ? Considère comment Nous conjuguons les signes et comment ils s'en détournent. Dis-leur : « Que penseriez-vous si le châtiment s'abattait soudainement sur vous, ou encore avec fracas ? Qui ferions-Nous périr si ce n'est le peuple des injustes ? ».*

Le Très Haut nous informe que, de même qu'Il se distingue par la création des choses et Sa disposition d'elles, Il se distingue aussi par l'unicité et la divinité. Il dit : *« Dis-leur : « A votre avis, si Allah vous avait ôté l'ouïe et la vue et qu'Il avait apposé un sceau sur vos cœurs »* en vous laissant sans ouïe, sans vue et sans raison *« quelle autre divinité, en dehors d'Allah, vous en aurait rendu l'usage ? ».* S'il n'y a personne en dehors d'Allah capable de vous rendre cela, pourquoi adoriez-vous avec Lui ce qui ne possède aucune capacité en quoi que ce soit sauf si Allah lui donne cette capacité ? Il s'agit là d'une preuve sur l'attestation de l'unicité et l'infirmation du polythéisme. C'est pour cela qu'Il a dit : *« Considère comment Nous conjuguons les signes »,* c'est-à-dire Nous les multiplions et les diversifions en en apportant de tous les genres, pour montrer la vérité et confondre les criminels *« et comment »* après ce rappel évident *« ils s'en*

détournent », c'est-à-dire des signes d'Allah, en les rejetant.

« Dis-leur : « Que penseriez-vous si le châtiment s'abattait soudainement sur vous, ou encore avec fracas ? ». C'est-à-dire que ce châtiment soit brusque ou précédé de prémices.

« Qui ferions-Nous périr si ce n'est le peuple des injustes ? ». Ceux qui sont la cause de la survenance du châtiment, en raison de leurs injustices et de leur entêtement. Prenez donc garde de vous entêter dans l'injustice, car ce sera la cause de la perte éternelle et du châtiment sans fin.

﴿48﴾-﴿49﴾. *« Les Messagers que Nous envoyons n'ont d'autre mission que d'annoncer la bonne nouvelle et d'avertir. En conséquence, ceux qui croient et s'amendent ne connaîtront ni crainte ni tristesse, tandis que ceux qui traitent Nos signes de mensonges seront accablés de tourments, pour prix de leurs actes pervers »*.

Le Très Haut mentionne ici que la principale mission des Prophètes qu'Il a envoyés consiste à annoncer la bonne nouvelle et à mettre en garde. Ceci implique la connaissance de cette bonne nouvelle ainsi que celui qui l'annonce, de même que les œuvres qui impliquent une bonne nouvelle et celles qui impliquent une mise en garde. Les gens se divisent en deux parties à ce propos, en fonction de leur réaction face aux messages des Prophètes : il y a *« ceux qui croient et s'amendent »*, c'est-à-dire ceux qui croient en Allah, en Ses Anges, Ses Livres, Ses Messagers et au Jour dernier et qui s'amendent dans leur foi, leur intention et leurs actes *« et qui ne connaîtront ni crainte »* pour ce qui va venir *« ni tristesse »* pour ce qui est passé.

Il y a aussi *« ceux qui traitent Nos signes de mensonges et qui seront accablés de tourments pour prix de leurs actes pervers »*.

﴿50﴾. *« Dis-leur : « Je ne prétends pas posséder les trésors du Seigneur, ni connaître les mystères de l'univers, pas plus que je ne prétends être un Ange. Je ne fais que suivre ce qui m'est révélé. « Dis-leur encore : « L'aveugle serait-il jamais l'égal du clairvoyant ? N'y réfléchissez-vous donc point ? »*.

Le Très Haut ordonne à Son Messager de dire à ceux qui lui demandent des signes ou qui prétendent qu'il les invite à le prendre comme une divinité avec Allah : *« Je ne prétends pas posséder les trésors du Seigneur »*, c'est-à-dire les clefs de Ses ressources et de Sa miséricorde *« ni connaître les mystères de l'univers »*, car cela est du ressort exclusif d'Allah. S'Il veut déverser de Sa miséricorde sur les gens, personne ne peut la retenir et s'Il veut la retenir, personne ne peut la faire déverser. Il est le Seul à connaître l'invisible et le manifeste *« Lui seul connaît le mystère dont Il ne révèle le secret qu'à ceux qu'Il agréé comme messagers »*. S72. V26.

« Pas plus que je ne prétends être un Ange », c'est-à-dire que je ne prétends pas m'attribuer un degré au-dessus de celui qu'Allah m'a accordé *« Je ne fais que suivre ce qui m'est révélé »*. C'est-à-dire telle est ma mission et ma vocation, celle de suivre ce qui m'est révélé et de m'y conformer moi-même avant d'inviter les gens à cela. Si ma mission est connue, pourquoi veut-on m'attribuer ce que je ne prétends pas ? L'homme peut-il être tenu par autre chose que celle à laquelle il est astreint ? A quoi voulez-vous – puisque je vous invite à suivre ce qui m'est révélé – que je m'astreigne en m'attribuant ce qui ne m'appartient pas ? N'est-ce pas là une injustice de votre part, un entêtement et une rébellion ? Dis-leur quelle est la différence entre celui qui accepte mon message et se soumet à ce qui m'a été

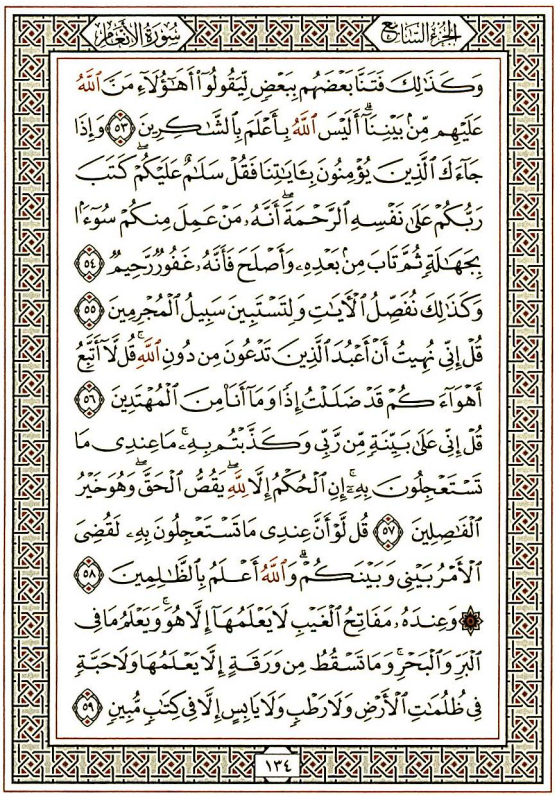
الجزء السابع سورة الأنعام
وَكَذَٰلِكَ فَتَنَّا بَعْضَهُم بِبَعْضٍ لِّيَقُولُوٓا۟ أَهَٰٓؤُلَآءِ مَنَّ ٱللَّهُ
عَلَيْهِم مِّنۢ بَيْنِنَآ ۗ أَلَيْسَ ٱللَّهُ بِأَعْلَمَ بِٱلشَّٰكِرِينَ ﴿٥٣﴾ وَإِذَا
جَآءَكَ ٱلَّذِينَ يُؤْمِنُونَ بِـَٔايَٰتِنَا فَقُلْ سَلَٰمٌ عَلَيْكُمْ ۖ كَتَبَ
رَبُّكُمْ عَلَىٰ نَفْسِهِ ٱلرَّحْمَةَ ۖ أَنَّهُۥ مَنْ عَمِلَ مِنكُمْ سُوٓءًۢا
بِجَهَٰلَةٍ ثُمَّ تَابَ مِنۢ بَعْدِهِۦ وَأَصْلَحَ فَأَنَّهُۥ غَفُورٌ رَّحِيمٌ ﴿٥٤﴾
وَكَذَٰلِكَ نُفَصِّلُ ٱلْـَٔايَٰتِ وَلِتَسْتَبِينَ سَبِيلُ ٱلْمُجْرِمِينَ ﴿٥٥﴾
قُلْ إِنِّى نُهِيتُ أَنْ أَعْبُدَ ٱلَّذِينَ تَدْعُونَ مِن دُونِ ٱللَّهِ ۖ قُل لَّآ أَتَّبِعُ
أَهْوَآءَكُمْ قَدْ ضَلَلْتُ إِذًا وَمَآ أَنَا۠ مِنَ ٱلْمُهْتَدِينَ ﴿٥٦﴾
قُلْ إِنِّى عَلَىٰ بَيِّنَةٍ مِّن رَّبِّى وَكَذَّبْتُم بِهِۦ ۚ مَا عِندِى مَا
تَسْتَعْجِلُونَ بِهِۦٓ ۚ إِنِ ٱلْحُكْمُ إِلَّا لِلَّهِ ۖ يَقُصُّ ٱلْحَقَّ ۖ وَهُوَ خَيْرُ
ٱلْفَٰصِلِينَ ﴿٥٧﴾ قُل لَّوْ أَنَّ عِندِى مَا تَسْتَعْجِلُونَ بِهِۦ لَقُضِىَ
ٱلْأَمْرُ بَيْنِى وَبَيْنَكُمْ ۗ وَٱللَّهُ أَعْلَمُ بِٱلظَّٰلِمِينَ ﴿٥٨﴾
وَعِندَهُۥ مَفَاتِحُ ٱلْغَيْبِ لَا يَعْلَمُهَآ إِلَّا هُوَ ۚ وَيَعْلَمُ مَا فِى
ٱلْبَرِّ وَٱلْبَحْرِ ۚ وَمَا تَسْقُطُ مِن وَرَقَةٍ إِلَّا يَعْلَمُهَا وَلَا حَبَّةٍ
فِى ظُلُمَٰتِ ٱلْأَرْضِ وَلَا رَطْبٍ وَلَا يَابِسٍ إِلَّا فِى كِتَٰبٍ مُّبِينٍ ﴿٥٩﴾
١٣٤

révélé et celui qui agit autrement. *« Dis-leur : L'aveugle serait-il jamais l'égal du clairvoyant ? »*. Vous feriez alors la part des choses et choisiriez celui qui mérite d'être suivi et préféré.

(52)-(55). *« Sers-toi de ce Livre pour avertir ceux qui redoutent de comparaître devant leur Seigneur qu'ils n'auront en dehors de Lui ni protecteur ni intercesseur. Peut-être seront-ils amenés à Le craindre. Ne repousse pas ceux qui implorent leur Seigneur, matin et soir, dans le seul espoir de contempler Sa Face. Ils n'ont aucun compte à te rendre, pas plus que tu n'en as à leur rendre. Et les repousser constituerait alors une injustice flagrante de ta part.*

C'est ainsi que Nous mettons à l'épreuve les hommes les uns par les autres, afin qu'ils disent : « Sont-ce ceux-là ceux d'entre nous qu'Allah a comblés de Ses faveurs ? ». Mais n'est-Il pas le mieux Informé de ceux qui Lui sont véritablement reconnaissants ? Lorsque viennent vers toi ceux qui croient en Nos versets, dis-leur : « Paix sur vous ! Allah S'est prescrit à Lui-même d'être Miséricordieux. Ainsi, tous ceux qui d'entre vous commettent le mal par ignorance et qui ensuite s'en repentent et s'amendent, Allah se montrera à leur égard Clément et Miséricordieux ». C'est ainsi que Nous exposons clairement Nos signes, afin que soit bien distinct le chemin des criminels ! ».

Ce Coran est un avertissement pour tous les musulmans, mais seuls en profitent *« ceux qui redoutent de comparaître devant leur Seigneur »*. Ceux-là sont certains qu'ils quitteront cette demeure pour la demeure de l'éternité. C'est pour cela qu'ils prennent avec eux ce qui leur est utile et laissent ce qui leur est nuisible.

« Qu'ils n'auront en dehors de Lui », c'est-à-dire d'Allah *« ni protecteur ni intercesseur »*, c'est-à-dire ni protecteur pour prendre en charge leurs affaires, en exauçant leurs demandes et en repoussant d'eux ce qui leur est préjudiciable, ni intercesseur pour intercéder en leur faveur, car les créatures ne peuvent rien faire d'elles-mêmes.

« Peut-être seront-ils amenés à Le craindre », en se soumettant à Ses ordres et en évitant Ses interdits.

« Ne repousse pas ceux qui implorent leur Seigneur, matin et soir, dans le seul espoir de contempler Sa Face ». C'est-à-dire ne chasse pas de ta compagnie les gens de dévotion et de sincérité, par désir d'avoir pour compagnie d'autres qu'eux, alors qu'ils sont des gens qui ne cessent d'invoquer leur Seigneur dans leur dévotion, leurs prières et autres actes d'adoration, matin et soir, avec pour seul but de contempler Sa Face. Ils n'ont pas d'autre but que ce noble dessein. Ces gens-là ne méritent pas d'être chassés et

repoussés ; bien au contraire, ils méritent d'être pris en amis intimes et rapprochés, car ils constituent l'élite parmi la création, même s'ils sont pauvres, les plus nobles des gens même s'ils sont l'objet de mépris de la part d'autrui.

« Ils n'ont aucun compte à te rendre, pas plus que tu n'en as à leur rendre ».

C'est-à-dire que chacun d'eux est redevable devant Allah de ses actes, qu'ils soient bons ou mauvais.

« Et les repousser constituerait alors une injustice flagrante de ta part ».

Le Prophète s'est astreint à cet ordre d'une façon rigoureuse, en tenant compagnie aux pauvres parmi les compagnons, sans éprouver la moindre impatience à ce sujet, en faisant preuve de bienveillance et de modestie à leur égard, et en les rapprochant de lui. Bien plus, ils étaient parmi ceux qu'il fréquentait le plus. La cause de révélation de ces versets est que certains dignitaires de *Qouraych* et certains nobles arabes avaient dit au Prophète : *« Si tu veux que nous croyions en toi et que nous te suivions, chasse de ton entourage untel et untel, car nous avons honte que les Arabes nous voient en compagnie de ces gens pauvres ! ».*

Le désir de convertir ces gens-là faillit pousser à faire ce qu'ils lui demandaient, c'est pourquoi Allah lui fit ce reproche à travers ces versets et autres.

« C'est ainsi que Nous mettons à l'épreuve les gens, les uns par les autres, afin qu'ils disent : « Sont-ce ceux-là ceux d'entre nous qu'Allah a comblés de Ses faveurs ? ». C'est-à-dire que cela fait partie des épreuves qu'Allah impose à Ses serviteurs, dans la mesure où Il a rendu certains riches et d'autres pauvres, certains nobles et d'autres de basse extraction. Or, si Allah accorde le don de la foi à un pauvre ou à un homme de basse extraction, cela devient une épreuve pour le riche et le noble. Si leur intention est la recherche de la vérité, ils suivront l'appel de la foi et rejoindront le groupe des croyants, sans que la présence de ceux qu'ils considèrent comme inférieurs à eux par la richesse ou l'extraction ne les gêne outre mesure ; par contre, s'ils ne sont pas sincères dans leur recherche de la vérité, cette présence sera pour eux un obstacle qui les empêchera de suivre la vérité.

En outre, ils disent à ceux qu'ils considèrent comme inférieurs à eux : *« Sont-ce ceux-là ceux d'entre nous qu'Allah a comblés de Ses faveurs ? ».* Cela les empêcha donc de suivre la vérité, car ils n'étaient pas sincères. C'est pourquoi Allah leur répondit en infirmant leurs propos à travers lesquels ils contestent Son choix de guider ces gens-là et de ne pas les guider eux : *« Mais n'est-Il pas le mieux Informé de ceux qui Lui sont véritablement reconnaissants ? ».* C'est-à-dire ceux qui reconnaissent le bienfait et rendent grâce pour cela selon ce qu'implique cette reconnaissance comme bonnes œuvres. A ceux-là, Allah accorde faveurs et dons en dehors de ceux qui ne sont pas reconnaissants. En effet, comme Allah est Sage, Il ne donne pas Ses dons à ceux qui n'en sont pas dignes. Or, ces contestataires des bienfaits d'Allah sont le contraire de ceux à qui Allah a accordé le don de la foi, parmi les pauvres et autres, qui sont les vrais reconnaissants.

En interdisant à Son Messager de chasser les croyants dévots, le Très Haut lui a ordonné de les honorer et de les accueillir avec bienveillance, respect et considération, en lui disant : *« Lorsque viennent vers toi ceux qui croient en Nos signes, dis-leur : « Paix sur vous ! ».* C'est-à-dire lorsque les croyants viennent te voir, souhaite-leur la bienvenue et accueille-les

chaleureusement ; salue-les et annonce-leur la bonne nouvelle de la part de leur Seigneur, ainsi que de la miséricorde, de la générosité et de la bienfaisance qui les attendent ; incite-les à utiliser tous les moyens et à emprunter toute voie menant vers cela ; mets-les en garde contre la persistance dans les péchés et ordonne-leur de se repentir de leurs erreurs afin d'obtenir le pardon de leur Seigneur et Sa générosité. C'est pourquoi Il a dit : *« Allah S'est prescrit à Lui-même d'être Miséricordieux. Ainsi, tous ceux d'entre vous qui commettent le mal par ignorance et qui ensuite s'en repentent et s'amendent »*. C'est-à-dire qu'il est indispensable, en cessant de faire des péchés, en décidant de ne plus y revenir et en ayant des remords à ce sujet, de s'amender, de s'acquitter des obligations imposées par Allah et de corriger tous ses actes manifestes et cachés.

Auquel cas *« Allah se montrera à leur égard Clément et Miséricordieux »*. C'est-à-dire qu'Il les comblera de Son pardon et de Sa miséricorde en fonction de leur conformité à ce qu'Il leur a ordonné.

« C'est ainsi que Nous exposons clairement Nos signes ». C'est-à-dire que Nous les clarifions et les rendons évidents, en distinguant entre la voie de la guidance et celle de l'égarement, entre ce qui mène au salut et ce qui mène à la perdition, afin que ceux qui cherchent la voie de la guidance trouvent leur chemin et afin que devienne évidente la vérité dont il faut faire la quête.

« Afin que soit bien distinct le chemin des criminels »qui implique le courroux d'Allah et Son châtiment, dans la mesure où lorsque le chemin des criminels devient clair, il est possible de l'éviter et de s'en éloigner. Par contre, si ce chemin reste obscur et ambigu, ce but majestueux ne peut être atteint.

﴿55﴾-﴿56﴾. *« Dis : « Il m'a été interdit d'adorer ceux que vous invoquez en dehors d'Allah. « Dis encore : « Je ne vous suivrai pas dans vos fantasmes, sinon je m'égarerais moi-même et ne compterais plus parmi ceux qui sont les bien-guidés ». Dis encore : « Je me fonde (uniquement) sur une preuve indubitable que je tiens de mon Seigneur que vous niez. Le châtiment que vous êtes si pressés de voir se produire ne dépend nullement de moi. Seul Allah en décidera et fera connaître la vérité, car Il est le Meilleur des juges. Dis-leur : « Si ce que vous êtes pressés de voir se produire dépendait de moi, l'affaire aurait été déjà réglée entre vous et moi ! ». Allah connaît mieux que quiconque les vrais coupables ».*

Le Très Haut dit à Son Prophète : *« Dis »* c'est-à-dire à ces polythéistes qui associent de fausses divinités à Allah *« Il m'a été interdit d'adorer ceux que vous invoquez en dehors d'Allah »*, comme idoles et statues qui ne possèdent ni pouvoir d'être utiles ou de nuire, ni pouvoir de faire mourir, de faire vivre ou ressusciter. Tout cela est une chimère dont vous n'avez aucune preuve ni aucun argument, sauf le penchant pour la passion qui mène à l'égarement.

C'est pour cela qu'Il a dit : *« Dis encore : « Je ne vous suivrai dans vos fantasmes, sinon je m'égarerais moi-même »*, c'est-à-dire en suivant vos passions *« et ne compterais plus parmi ceux qui sont les bien-guidés »*. Par contre, la voie que j'ai suivie, à savoir celle de l'unicité d'Allah et de la sincérité dans ma soumission à Lui, elle est la vérité qui est attestée par les preuves et les arguments les plus décisifs.

« Je me fonde (uniquement) sur une preuve indubitable que je tiens de mon Seigneur ». C'est-à-dire que je suis convaincu de sa justesse et de l'inanité de tout ce qui la contredit. C'est là un témoignage décisif de la part du Messager

d'Allah, qui n'accepte aucune hésitation, lui qui est le plus juste et le plus équitable des témoins sans conteste. Les croyants ont accepté ce témoignage dont le bien-fondé leur est apparu d'après ce dont Allah leur a fait don comme clairvoyance et certitude.

« Que vous niez », alors qu'Il ne mérite pas cela de votre part ô polythéistes, Lui à qui ne conviennent que l'attestation et la confirmation de l'unicité. Mais si vous persistez dans votre mécréance, sachez que le châtiment ne saurait tarder à vous atteindre, car Allah le fera tomber sur vous s'Il le désire et de la façon qu'Il le désire. Si vous voulez hâter ce châtiment, sachez que cela ne dépend nullement de moi *« Seul Allah en décidera et fera connaître la vérité ».* De même que c'est Lui qui a décidé sur le plan législatif en ordonnant et en interdisant, c'est Lui aussi qui décidera sur le plan pénal, en récompensant et en châtiant en fonction de ce que dicte Sa sagesse. Aussi, contester Son jugement absolu, est une chose exclue, alors qu'Il a montré la voie à suivre et raconté à Ses serviteurs la vérité évidente de façon à ne laisser ni excuse ni argument à faire valoir contre cette vérité, afin que périsse en connaissance de cause celui qui doit périr et que vive en connaissance de cause celui qui doit vivre.

« Il est le Meilleur des juges » entre Ses serviteurs, dans ce bas-monde et dans l'autre, qui tranchera d'une façon décisive entre eux, et qui sera loué même par celui contre lequel sera prononcé le jugement.

« Dis-leur », c'est-à-dire à ceux qui veulent hâter le châtiment, par ignorance, iniquité et entêtement *« Si ce que vous êtes pressés de voir se produire dépendait de moi, l'affaire aurait été déjà réglée entre vous et moi ».* C'est-à-dire que le châtiment serait advenu et il n'y aurait aucun bien pour vous. Mais votre sort dépend du Compatissant et du Longanime, Celui à qui les pécheurs désobéissent et devant Lequel les insolents font preuve d'effronterie, mais Il leur accorde des délais, subvient à leurs besoins et déverse sur eux Ses bienfaits manifestes et cachés *« Et Allah connaît mieux que quiconque les vrais coupables ».* Rien de ce qu'ils font ne Lui échappe. Il leur accorde des délais, certes, mais Il ne les néglige jamais.

﴿59﴾. *« Il détient les clefs du mystère qu'Il est Le seul à connaître : Il sait ce que recèlent le sein de la terre et le fond de la mer. Nulle feuille ne tombe sans qu'Il le sache, et il n'est point de grain dans les entrailles de la terre ni de brindille tendre ou sèche, qui ne soit mentionnés dans un Livre explicite ! ».*

Ce verset grandiose est un des versets les plus explicites et les plus détaillés de Sa science globale. Cette science cerne tout ce qui est invisible dont Il informe qui Il veut parmi Ses créatures. Cependant, Il a voilé une grande partie de cette science des Anges rapprochés, des Prophètes et des Messagers, à plus forte raison des autres créatures. Il connaît ce qui se trouve dans les forêts et les déserts, comme bêtes, arbres, sable, cailloux et terre, et tout ce qui se trouve dans les mers comme poissons et minéraux et tout ce que leurs eaux recèlent.

« Nulle feuille ne tombe » des arbres de la terre ou de la mer, des villes ou des déserts, de ce bas-monde ou de l'au-delà, sans qu'Il ne le sache *« et il n'est point de grain dans les entrailles de la terre »,* que ce soit parmi les grains des fruits, de blé ou des semences que sèment les hommes et qui donnent diverses variétés de plantes. *« Ni de brindille tendre ou sèche ».* Il s'agit d'un sens global après un sens particulier *« qui ne soit mentionnée dans un Livre explicite ».* C'est-à-dire la Tablette bien

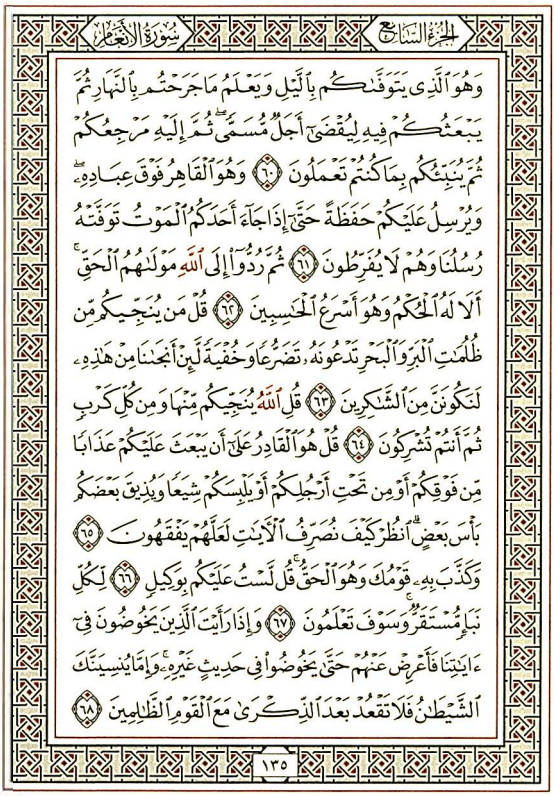
الجزء السابع سورة الأنعام
وَهُوَ ٱلَّذِى يَتَوَفَّىٰكُم بِٱلَّيْلِ وَيَعْلَمُ مَا جَرَحْتُم بِٱلنَّهَارِ ثُمَّ
يَبْعَثُكُمْ فِيهِ لِيُقْضَىٰٓ أَجَلٌ مُّسَمًّى ۖ ثُمَّ إِلَيْهِ مَرْجِعُكُمْ
ثُمَّ يُنَبِّئُكُم بِمَا كُنتُمْ تَعْمَلُونَ ﴿٦٠﴾ وَهُوَ ٱلْقَاهِرُ فَوْقَ عِبَادِهِۦ
وَيُرْسِلُ عَلَيْكُمْ حَفَظَةً حَتَّىٰٓ إِذَا جَآءَ أَحَدَكُمُ ٱلْمَوْتُ تَوَفَّتْهُ
رُسُلُنَا وَهُمْ لَا يُفَرِّطُونَ ﴿٦١﴾ ثُمَّ رُدُّوٓا۟ إِلَى ٱللَّهِ مَوْلَىٰهُمُ ٱلْحَقِّ ۚ
أَلَا لَهُ ٱلْحُكْمُ وَهُوَ أَسْرَعُ ٱلْحَٰسِبِينَ ﴿٦٢﴾ قُلْ مَن يُنَجِّيكُم مِّن
ظُلُمَٰتِ ٱلْبَرِّ وَٱلْبَحْرِ تَدْعُونَهُۥ تَضَرُّعًا وَخُفْيَةً لَّئِنْ أَنجَىٰنَا مِنْ هَٰذِهِۦ
لَنَكُونَنَّ مِنَ ٱلشَّٰكِرِينَ ﴿٦٣﴾ قُلِ ٱللَّهُ يُنَجِّيكُم مِّنْهَا وَمِن كُلِّ كَرْبٍ
ثُمَّ أَنتُمْ تُشْرِكُونَ ﴿٦٤﴾ قُلْ هُوَ ٱلْقَادِرُ عَلَىٰٓ أَن يَبْعَثَ عَلَيْكُمْ عَذَابًا
مِّن فَوْقِكُمْ أَوْ مِن تَحْتِ أَرْجُلِكُمْ أَوْ يَلْبِسَكُمْ شِيَعًا وَيُذِيقَ بَعْضَكُم
بَأْسَ بَعْضٍ ۗ ٱنظُرْ كَيْفَ نُصَرِّفُ ٱلْءَايَٰتِ لَعَلَّهُمْ يَفْقَهُونَ ﴿٦٥﴾
وَكَذَّبَ بِهِۦ قَوْمُكَ وَهُوَ ٱلْحَقُّ ۚ قُل لَّسْتُ عَلَيْكُم بِوَكِيلٍ ﴿٦٦﴾ لِّكُلِّ
نَبَإٍ مُّسْتَقَرٌّ ۚ وَسَوْفَ تَعْلَمُونَ ﴿٦٧﴾ وَإِذَا رَأَيْتَ ٱلَّذِينَ يَخُوضُونَ فِىٓ
ءَايَٰتِنَا فَأَعْرِضْ عَنْهُمْ حَتَّىٰ يَخُوضُوا۟ فِى حَدِيثٍ غَيْرِهِۦ ۚ وَإِمَّا يُنسِيَنَّكَ
ٱلشَّيْطَٰنُ فَلَا تَقْعُدْ بَعْدَ ٱلذِّكْرَىٰ مَعَ ٱلْقَوْمِ ٱلظَّٰلِمِينَ ﴿٦٨﴾
١٣٥

gardée qui contient toutes ces informations. Certains de ces faits mentionnés ébahissent les esprits et étonnent les intelligences, ce qui montre la grandeur du Seigneur et Sa majesté dans tous Ses attributs. En outre, si toutes les créatures – de la première à la dernière – se réunissent pour essayer de cerner certains de Ses attributs, elles ne le pourront jamais, car elles n'ont ni la capacité ni les moyens. Gloire au Seigneur Majestueux, le Très Grand et l'Omniscient, le Loué et le Glorieux, le Témoin de toute chose et le Connaisseur de toute chose.

Gloire à Celui dont personne n'est capable de faire l'éloge comme Il a fait Lui-même Sa propre éloge. Ce sont là des versets qui prouvent Sa science qui cerne toute chose et Son Livre qui cerne tous les événements.

﴿٥١﴾-﴿٥٣﴾. *« C'est Lui qui vous rappelle à Lui de nuit et qui sait ce que vous avez fait dans la journée ; puis Il vous ressuscite de jour afin que s'accomplisse le terme fixé, puis c'est auprès de Lui que vous serez ramenés et Il vous rappellera les œuvres que vous accomplissiez. Il est le Contraignant par-delà Ses serviteurs et Il vous envoie Ses Anges gardiens, si bien que lorsque la mort visite l'un d'entre vous, Nos envoyés le font périr sans aucune faiblesse. Puis ils seront ramenés auprès d'Allah, leur véritable Souverain. La décision ne Lui appartient-elle pas? Et Il est le plus Prompt à faire les comptes ».*

C'est là une attestation de la divinité d'Allah et une réponse aux polythéistes, en leur montrant qu'Allah seul mérite l'amour et la glorification, la majesté et l'exaltation. Il déclare donc qu'Il est le seul à se distinguer par la disposition de Ses serviteurs, durant leur sommeil et durant leur état d'éveil, qu'Il les rappelle à Lui la nuit – à travers le sommeil – afin que leurs mouvements s'arrêtent et que leurs corps se reposent, puis Il les ressuscite de nouveau par l'éveil du matin afin qu'ils vaquent à leurs occupations religieuses et profanes.

Il sait ce qu'ils ont acquis ou ce à quoi ils ont failli dans leurs occupations. Ensuite, Il ne cesse de disposer de Ses serviteurs, jusqu'à ce qu'ils arrivent au terme qu'Il leur a fixé dans cette vie pour les rappeler à Lui d'une façon définitive, en attendant de les ressusciter après leur mort, pour un autre terme fixé par Lui. C'est pour cela qu'Il a dit: *« Puis c'est auprès de Lui que vous serez ramenés »*. Non vers un autre *« et Il vous rappellera les œuvres que vous accomplissiez »* qu'elles soient bonnes ou mauvaises.

« Il est le Contraignant par-delà Ses serviteurs ». Il leur applique Sa volonté globale et Son vouloir absolu; quant à

eux, ils ne peuvent bouger ou se fixer qu'avec Sa permission.

Malgré cela, Il leur envoie des Anges gardiens qui les protègent et qui inscrivent ce qu'ils font comme œuvres, comme Il l'a dit dans d'autres versets: *« Alors qu'au-dessus de vous de nobles gardiens consignent (vos actes), qui connaissent tout ce que vous faites »*. S82. V10-12. *« Lorsque les deux anges (chargés) de l'accueillir sont assis à sa droite et à sa gauche, Il ne prononce pas un mot sans qu'il y ait auprès de lui un observateur averti »*. S50. V17-18. C'est là la surveillance à laquelle les humains sont soumis dans leur vie ici-bas.

« Si bien que lorsque la mort visite l'un d'entre vous, Nos envoyés le font périr sans aucune faiblesse », c'est-à-dire qu'ils n'ajouteront aucun instant ni n'en diminueront sur ce qu'Allah aura décidé et décrété, mais ne feront qu'exécuter les ordres divins et les décrets seigneuriaux.

« Puis », après la mort et la vie dans l'isthme *(barzakh)*, et tout ce qu'elle contient comme bien ou mal *« ils seront ramenés auprès d'Allah, leur véritable Souverain »*, c'est-à-dire Celui qui dispose d'eux par Son pouvoir divin et par Ses ordres et Ses interdits, en leur envoyant des messagers et en leur faisant descendre des Livres sacrés. Ensuite, ils seront ramenés vers Lui afin qu'Il les rétribue pour leurs œuvres, récompensant ceux qui auront œuvré dans le bien et châtiant ceux qui auront œuvré dans le mal. C'est pour cela qu'Il a dit: *« La décision ne Lui appartient-elle pas? »* à Lui seul sans aucun associé *« Et Il est le plus Prompt à faire les comptes »*, en vertu de la perfection de Sa science et de Sa préservation des œuvres des créatures en ce qu'Il a fixé dans la Table bien gardée puis que les Anges ont confirmé dans le Livre qui se trouve entre leurs mains.

Dans la mesure où Allah est Celui qui se distingue par la création et la disposition des créatures, qu'Il est le Contraignant par-delà Ses serviteurs dont Il s'occupe de la meilleure des façons et dans toutes les circonstances de leur vie, qu'Il possède le pouvoir cosmique, le pouvoir de décréter et le pouvoir de juger, comment les polythéistes peuvent-ils se détourner de Celui qui possède de tels attributs pour adorer ceux qui ne possèdent aucun pouvoir d'être utiles ou de nuire, aucune volonté ni vouloir? Or, s'ils savaient combien Allah est Compatissant et Miséricordieux à leur égard, alors qu'ils Le défient par leur associationnisme et leur mécréance et se montrent insolents à Son égard alors qu'Il subvient à leurs besoins et les protège, nul doute qu'ils auraient cherché à Le connaître et à l'aimer et qu'ils se seraient fait beaucoup de reproches pour s'être laissés entraîner à suivre les suggestions du Diable qui ne les mènera que vers la honte et la perdition! Mais ce sont des gens qui ne comprennent pas.

﴿٦٣-٦٤﴾. *« Dis-leur: « Qui donc vous sauve des catastrophes sur terre comme sur mer en sorte que vous L'invoquez humblement au plus profond de vous-mêmes: si jamais Il nous épargne au cours de cette épreuve, nous saurons Lui témoigner notre gratitude. Dis: C'est Lui qui vous en délivrera ainsi que de toute affliction, mais vous continuez à Lui associer (d'autres divinités) »*.

C'est-à-dire *« Dis »* aux polythéistes qui associent d'autres divinités à Allah, en leur montrant ce qu'ils admettent comme

unicité de la seigneurie bien qu'ils rejettent l'unicité de la divinité: *« Qui donc vous sauve des catastrophes sur terre comme sur mer ? »*, lorsque, perdant toute chance d'être sauvés, et ne trouvant aucune ruse pour vous en sortir, vous vous tournez vers Lui, humbles, le cœur soumis, en disant: *« Si jamais Il nous épargne au cours de cette épreuve, nous saurions Lui témoigner notre gratitude »*. C'est-à-dire que nous reconnaîtrons Ses bienfaits et nous Lui obéirons en vertu de cette reconnaissance.

« Dis: « C'est Lui qui vous en délivrera ainsi que de toute affliction », c'est-à-dire de cette détresse particulière et de toutes les autres catastrophes générales *« mais vous continuez à Lui associer (d'autres divinités) »*. Vous ne tenez pas vos promesses faites à Allah et vous oubliez toutes Ses faveurs à votre égard. Quelle preuve plus formelle voulez-vous quant à l'inanité du polythéisme et à la justesse de l'unicité ?

(63)-(67). *« Dis: Il est en mesure d'envoyer un châtiment sur vos têtes ou sous vos pieds ou de semer la confusion parmi vous (en faisant de vous) des sectes afin que vous goûtiez à la violence les uns des autres. Considère comment Nous conjuguons ces (divers) signes afin qu'ils (les) comprennent.*

Ta communauté a traité (ce Coran) de mensonge alors qu'il est la pure vérité. Dis-leur: « Je ne suis pas votre garant. Chaque prédiction a son échéance: bientôt vous le saurez ! ».

C'est-à-dire qu'Il est capable de vous envoyer un châtiment de tous les côtés *« sur vos têtes ou sous vos pieds ou de semer la confusion parmi vous (en faisant de vous) des sectes afin que vous goûtiez à la violence les uns des autres »*, c'est-à-dire dans la sédition et les tueries entre vous. Il est capable de faire tout cela. Aussi, prenez garde de persister dans sa désobéissance, au risque de subir Son châtiment qui vous exterminera. Cependant, en dépit du fait qu'Il est capable de faire tout ce qu'Il veut, Sa miséricorde a fait qu'Il a épargné à cette communauté le châtiment sur leurs têtes par la lapidation, le jet de cailloux et autres, comme Il a fait avec d'autres communautés, et sous leurs pieds, par l'engloutissement, comme Il a fait avec d'autres communautés aussi.

Par contre, Il châtie ceux qu'Il veut châtier parmi eux en suscitant la sédition entre eux ou en assujettissant les uns aux autres, comme châtiment rapide, perçu par les clairvoyants et les perspicaces.

« Considère comme Nous conjuguons ces (divers) signes », c'est-à-dire Nous les diversifions et Nous les multiplions, car ils indiquent tous la vérité *« afin qu'ils (les) comprennent »*. C'est-à-dire afin qu'ils comprennent ce pourquoi ils ont été créés et qu'ils assimilent les exigences divines et les réalités religieuses.

« Ta communauté a traité (ce Coran) de mensonge alors qu'il est la pure vérité », une vérité qui ne souffre d'aucun doute ni d'aucun scepticisme.

« Dis-leur: « Je ne suis pas votre Garant » pour garder vos œuvres et les juger ensuite, car je ne suis qu'un avertisseur et un transmetteur.

« Chaque prédiction a son échéance », c'est-à-dire un temps fixé et un terme qu'elle ne saurait précéder ou dépasser. *« Bientôt vous le saurez »*, c'est-à-dire ce dont on vous menace comme châtiment.

(68)-(69). *« Et lorsque tu vois ceux qui*

raillent Nos versets, détourne-toi d'eux jusqu'à ce qu'ils changent de conversation. Et si le diable te fait oublier (cette recommandation), sitôt que tu t'en souviendras ne reste plus en compagnie des injustes. Ceux qui craignent (Allah) ne sont tenus en rien de leur demander des comptes, mais simplement de leur rappeler (Allah) afin qu'ils s'en prémunissent».

Par raillerie des versets d'Allah, il faut entendre le fait de proférer des mensonges qui contredisent la vérité, en soutenant des thèses fausses et absurdes, en invitant les gens à les adopter, en faisant l'éloge de leurs partisans, en se détournant de la vérité et en dénigrant ses partisans.

Allah a ordonné donc à Son Messager et partant à sa communauté, en voyant ceux qui raillent Ses versets, de se détourner d'eux et de ne pas participer à leurs assemblées et cercles, jusqu'à ce qu'ils changent de conversation. Ce blâme de la raillerie des versets d'Allah implique l'incitation à la recherche dans ces versets, l'étude et la controverse par l'argument.

Il a dit ensuite: *«Et si le diable te fait oublier (cette recommandation)»,* en prenant place avec eux sous l'effet de l'oubli ou de la distraction *«sitôt que tu t'en souviendras ne reste plus en compagnie des injustes».* Ceci englobe tous ceux qui œuvrent dans la voie du mal par la parole ou l'acte. Il est interdit de prendre place avec eux lorsqu'on est en face d'un méfait qu'on ne peut faire disparaître.

Cette mise en garde et cette interdiction s'appliquent à celui qui reste avec eux sans faire preuve de piété, en s'associant à eux par la parole ou l'acte illicite ou qui garde le silence sans les désavouer. Par contre, s'il fait preuve de piété en les appelant au bien et en les mettant en garde contre le mal et les propos malveillants qui émanent d'eux, en faisant disparaître ce méfait ou

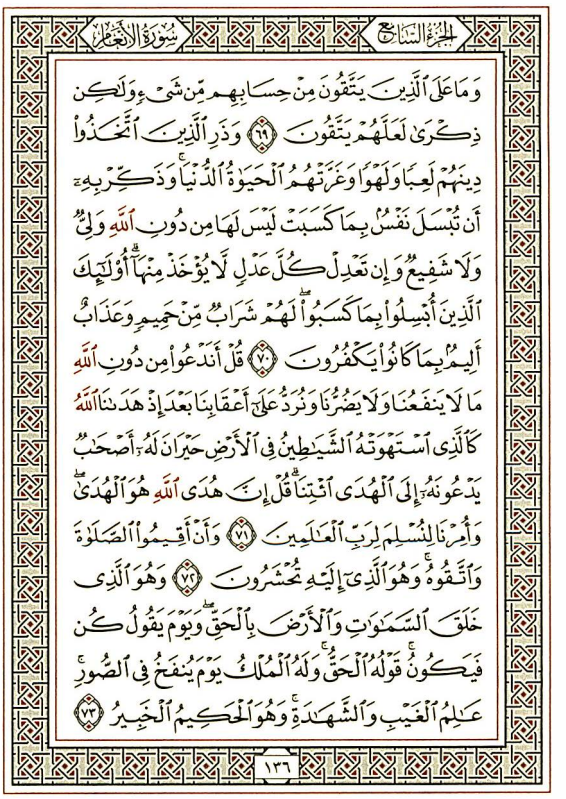
الجزء السابع — سورة الأنعام

وَمَا عَلَى ٱلَّذِينَ يَتَّقُونَ مِنْ حِسَابِهِم مِّن شَىْءٍ وَلَٰكِن
ذِكْرَىٰ لَعَلَّهُمْ يَتَّقُونَ ﴿٦٩﴾ وَذَرِ ٱلَّذِينَ ٱتَّخَذُوا۟
دِينَهُمْ لَعِبًا وَلَهْوًا وَغَرَّتْهُمُ ٱلْحَيَوٰةُ ٱلدُّنْيَا ۚ وَذَكِّرْ بِهِۦٓ
أَن تُبْسَلَ نَفْسٌۢ بِمَا كَسَبَتْ لَيْسَ لَهَا مِن دُونِ ٱللَّهِ وَلِىٌّ
وَلَا شَفِيعٌ وَإِن تَعْدِلْ كُلَّ عَدْلٍ لَّا يُؤْخَذْ مِنْهَآ ۗ أُو۟لَٰٓئِكَ
ٱلَّذِينَ أُبْسِلُوا۟ بِمَا كَسَبُوا۟ ۖ لَهُمْ شَرَابٌ مِّنْ حَمِيمٍ وَعَذَابٌ
أَلِيمٌۢ بِمَا كَانُوا۟ يَكْفُرُونَ ﴿٧٠﴾ قُلْ أَنَدْعُوا۟ مِن دُونِ ٱللَّهِ
مَا لَا يَنفَعُنَا وَلَا يَضُرُّنَا وَنُرَدُّ عَلَىٰٓ أَعْقَٰبِنَا بَعْدَ إِذْ هَدَىٰنَا ٱللَّهُ
كَٱلَّذِى ٱسْتَهْوَتْهُ ٱلشَّيَٰطِينُ فِى ٱلْأَرْضِ حَيْرَانَ لَهُۥٓ أَصْحَٰبٌ
يَدْعُونَهُۥٓ إِلَى ٱلْهُدَى ٱئْتِنَا ۗ قُلْ إِنَّ هُدَى ٱللَّهِ هُوَ ٱلْهُدَىٰ ۖ
وَأُمِرْنَا لِنُسْلِمَ لِرَبِّ ٱلْعَٰلَمِينَ ﴿٧١﴾ وَأَنْ أَقِيمُوا۟ ٱلصَّلَوٰةَ
وَٱتَّقُوهُ ۚ وَهُوَ ٱلَّذِىٓ إِلَيْهِ تُحْشَرُونَ ﴿٧٢﴾ وَهُوَ ٱلَّذِى
خَلَقَ ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَٱلْأَرْضَ بِٱلْحَقِّ ۖ وَيَوْمَ يَقُولُ كُن
فَيَكُونُ ۚ قَوْلُهُ ٱلْحَقُّ ۚ وَلَهُ ٱلْمُلْكُ يَوْمَ يُنفَخُ فِى ٱلصُّورِ ۚ
عَٰلِمُ ٱلْغَيْبِ وَٱلشَّهَٰدَةِ ۚ وَهُوَ ٱلْحَكِيمُ ٱلْخَبِيرُ ﴿٧٣﴾
١٣٦

en atténuant ses effets, il n'est coupable d'aucun péché. C'est pourquoi le Très Haut a ajouté: *«Ceux qui craignent (Allah) ne sont tenus en rien de leur demander des comptes, mais simplement de leur rappeler (Allah) afin qu'ils s'en prémunissent».* C'est-à-dire qu'ils doivent leur prêcher et les exhorter à se ressaisir dans l'espoir qu'ils craignent Allah.

Il y a là la preuve que celui qui prêche aux gens est tenu d'utiliser comme propos ce qui est de nature à susciter leur piété et leur crainte d'Allah. Il y a aussi la preuve que si le prêche et l'exhortation donnent un effet contraire à celui escompté et enfoncent encore plus la personne exhortée dans son aveuglement, il vaut mieux s'abstenir de le faire.

(70). *«Détourne-toi de ceux qui prennent leur religion pour un jeu et pour un divertissement et qui sont illusionnés par la vie*

d'ici-bas ; édifie-les au moyen du Coran de crainte que les êtres ne soient retenus en arrière à cause de ce qu'ils auront commis et qu'ils n'aient ni protecteur ni intercesseur en dehors d'Allah. Offriraient-ils une rançon plénière qu'elle serait refusée : ceux-ci se sont perdus à cause de leurs œuvres. Une eau en ébullition leur est destinée ainsi qu'un châtiment douloureux pour prix de leur mécréance ».

Les hommes sont tenus d'être sincères dans leur adoration d'Allah, en L'adorant seul, sans Lui associer quoi que ce soit et en s'efforçant de gagner Sa satisfaction et Son amour. Ceci implique, il est vrai, que le cœur se tourne exclusivement vers Allah et se détourne de tout ce qui n'est pas Lui et que la quête de l'homme soit une quête sincère et sérieuse et non une recherche de la renommée ou motivée par un but ostentatoire.

Telle est la vraie religion à laquelle on peut accorder à juste titre le nom de religion. Par contre, celui qui prétend être dans la vérité et posséder la religion et la piété, alors qu'il a pris sa religion comme un jeu et un divertissement, en détournant son cœur de l'amour d'Allah et de Sa connaissance et en se tournant vers tout ce qui est néfaste pour lui, Allah a ordonné de prendre garde à un tel homme et de ne pas se laisser leurrer par lui.

« Edifie-les au moyen du Coran ». C'est-à-dire rappelle avec ce Coran ce qui est utile aux gens en détail, pour montrer ce qu'il recèle comme bienfaits impliquant leur suivi et ce qui leur est préjudiciable, en montrant ce qu'il contient comme inconvénients impliquant leur abandon.

Tout cela pour que l'homme, avant de s'adonner aux péchés et de défier le Connaisseur de l'invisible, sache à quoi s'en tenir en persistant dans les péchés et dans sa rébellion.

Sa parole : *« Et qu'ils n'aient ni protecteur ni intercesseur en dehors d'Allah »,* veut dire avant que les péchés ne les cernent de tous les côtés et qu'aucune personne ne puisse leur être utile, ni proche ou ami, ou être leur protecteur et intercéder pour eux.

« Offriraient-ils une rançon plénière », c'est-à-dire même s'ils veulent se racheter en offrant tout ce que la terre contient comme or *« qu'elle serait refusée »,* c'est-à-dire que leur offre ne leur servira à rien puisqu'elle sera refusée.

(71)-(79). *« Dis : « Invoquerons-Nous en dehors d'Allah des idoles qui ne pourront ni nous nuire ni nous être utiles et revenir ainsi sur nos pas après qu'Allah nous ait guidés, pareils à celui que les démons ont égaré sur terre et qui demeure perplexe tandis que ses compagnons l'appellent dans la bonne direction : « Rejoins-nous ! ». Dis : « La direction (indiquée par) Allah, telle est la bonne direction ! Et on nous a ordonné de nous soumettre au Seigneur des mondes, d'accomplir la prière et de Le craindre, car c'est auprès de Lui que vous serez rassemblés. Il est Celui qui a créé les cieux et la terre selon la vérité. Dit-Il à une chose : « Sois ! » (aussitôt) elle est, car Sa parole est la vérité et c'est à Lui qu'appartiendra le royaume au Jour où on soufflera dans la trompe. Il connaît ce qui est occulté et ce qui est manifeste et Il est le sage, l'Informé ».*

« Dis » ô Messager à ces polythéistes qui associent des divinités à Allah et vous invitent à suivre leur religion, en leur montrant la réalité de leurs divinités dont la seule description démontre la fausseté sans qu'on ait besoin de l'infirmer avec des arguments et des preuves : *« Invoquerons-Nous en dehors d'Allah des idoles qui ne pourront ni nous nuire ni nous être utiles ? ».*

Cette description concerne tout ce qui est adoré en dehors d'Allah et qui n'a ni

pouvoir d'être utile ou de nuire, puisque le commandement de toute chose appartient à Allah seul.

« Et revenir ainsi sur nos pas après qu'Allah nous ait guidés ». C'est-à-dire au risque de retourner à l'égarement après avoir connu la guidance d'Allah et de quitter la voie droite qui mène aux jardins de la félicité, pour emprunter le chemin sinueux qui mène vers le châtiment douloureux. C'est là une situation qu'aucune personne sensée ne peut accepter. Celui qui accepte cela est comme *« celui que les démons ont égaré sur terre »*, c'est-à-dire qu'il séduit et éloigne de la voie et du chemin menant vers le but qu'il voulait atteindre *« et qui demeure perplexe tandis que ses compagnons l'appellent dans la bonne direction »*, alors que les démons l'appellent à suivre ses penchants. Il reste ainsi dans la perplexité ne sachant qui suivre.

Telle est la situation dans laquelle se trouvent tous les hommes, sauf ceux qu'Allah a préservés; ils se trouvent tiraillés entre des attractions contradictoires, des attractions les invitant à la raison authentique, à la nature innée et au message éternel *« qui l'appellent dans la bonne voie »* en s'élevant aux plus hautes cimes de la spiritualité, d'une part, et aux attractions du diable et de ses suppôts ainsi qu'aux passions de l'âme instigatrice au mal, qui l'appellent à l'égarement et à la descente aux plus bas fonds de la déchéance. Il y a ceux qui répondent aux appels de la guidance dans tous ses aspects ou presque, il y a ceux qui font tout le contraire de cela ; il y a aussi ceux chez qui les deux attractions sont à égalité et chez qui les penchants du bien et du mal s'opposent. C'est dans ce conflit qu'on peut distinguer les gens de la félicité de ceux de la perdition.

Sa parole : *« Dis : « La direction (indiquée par) Allah, telle est la bonne direction ! »*. C'est-à-dire qu'il n'y a de bonne direction que celle qu'Allah a tracée et montrée par la bouche de Son Messager. Tout ce qui va à l'encontre de cette bonne direction n'est qu'égarement et perdition *« Et on nous a ordonné de nous soumettre au Seigneur des mondes ! »*, en attestant Son unicité, en nous soumettant à Ses ordres et Ses interdits et en admettant notre servitude à Son égard. Telle est la plus grande faveur octroyée par Allah aux hommes et la plus parfaite éducation spirituelle qu'Il leur ait transmise.

« D'accomplir la prière » avec ses obligations, ses conditions, ses *Sounan* et ses règles *« et de Le craindre »* en accomplissant ce qu'Il a ordonné et en évitant ce qu'Il a interdit. *« Car c'est auprès de Lui que vous serez rassemblés »*, c'est-à-dire le Jour de la résurrection où Il vous rétribuera pour vos actes, qu'ils soient bons ou mauvais.

« Il est Celui qui a créé les cieux et la terre selon la vérité » pour ordonner aux hommes et leur interdire, pour les récompenser et les châtier. *« Dit-Il à une chose : « Sois ! » (aussitôt) elle est, car Sa parole est la vérité »*, sur laquelle il n'y a aucun doute ni serment frauduleux, car Allah ne dit rien qui soit vain. *« Et c'est à Lui qu'appartiendra le royaume, le Jour où on soufflera dans la trompe »*. C'est-à-dire le Jour de la résurrection. Le Très Haut l'a cité en particulier – bien qu'Il soit le Seigneur de toute chose – car c'est ce Jour-là où tous les royaumes et titres de rois prendront fin et il ne restera de royaume que le royaume d'Allah l'Unique et le Dominateur. *« Il connaît ce qui est occulté et ce qui est manifeste et Il est le Sage,*

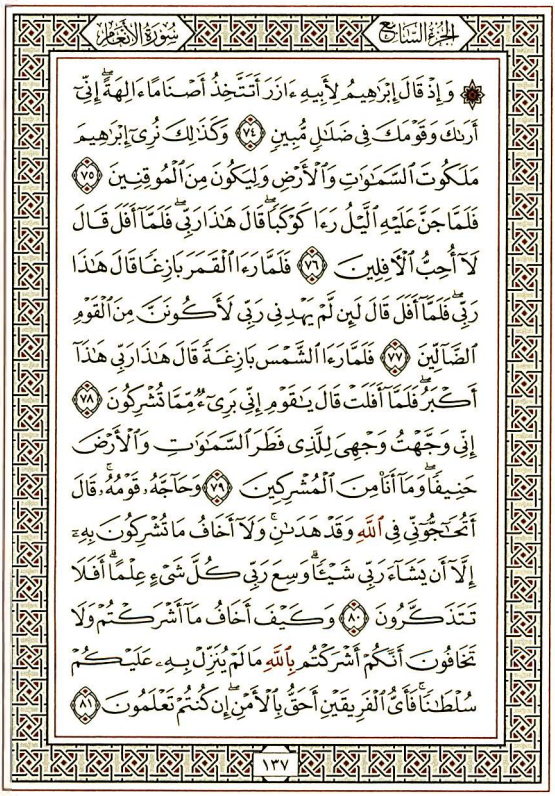
الجزء السابع سورة الأنعام
وَإِذْ قَالَ إِبْرَٰهِيمُ لِأَبِيهِ ءَازَرَ أَتَتَّخِذُ أَصْنَامًا ءَالِهَةً ۖ إِنِّىٓ
أَرَىٰكَ وَقَوْمَكَ فِى ضَلَٰلٍ مُّبِينٍ ﴿٧٤﴾ وَكَذَٰلِكَ نُرِىٓ إِبْرَٰهِيمَ
مَلَكُوتَ ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَٱلْأَرْضِ وَلِيَكُونَ مِنَ ٱلْمُوقِنِينَ ﴿٧٥﴾
فَلَمَّا جَنَّ عَلَيْهِ ٱلَّيْلُ رَءَا كَوْكَبًا ۖ قَالَ هَٰذَا رَبِّى ۖ فَلَمَّآ أَفَلَ قَالَ
لَآ أُحِبُّ ٱلْءَافِلِينَ ﴿٧٦﴾ فَلَمَّا رَءَا ٱلْقَمَرَ بَازِغًا قَالَ هَٰذَا
رَبِّى ۖ فَلَمَّآ أَفَلَ قَالَ لَئِن لَّمْ يَهْدِنِى رَبِّى لَأَكُونَنَّ مِنَ ٱلْقَوْمِ
ٱلضَّآلِّينَ ﴿٧٧﴾ فَلَمَّا رَءَا ٱلشَّمْسَ بَازِغَةً قَالَ هَٰذَا رَبِّى هَٰذَآ
أَكْبَرُ ۖ فَلَمَّآ أَفَلَتْ قَالَ يَٰقَوْمِ إِنِّى بَرِىٓءٌ مِّمَّا تُشْرِكُونَ ﴿٧٨﴾
إِنِّى وَجَّهْتُ وَجْهِىَ لِلَّذِى فَطَرَ ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَٱلْأَرْضَ
حَنِيفًا وَمَآ أَنَا۠ مِنَ ٱلْمُشْرِكِينَ ﴿٧٩﴾ وَحَآجَّهُۥ قَوْمُهُۥ ۚ قَالَ
أَتُحَٰٓجُّوٓنِّى فِى ٱللَّهِ وَقَدْ هَدَىٰنِ ۚ وَلَآ أَخَافُ مَا تُشْرِكُونَ بِهِۦٓ
إِلَّآ أَن يَشَآءَ رَبِّى شَيْـًٔا ۗ وَسِعَ رَبِّى كُلَّ شَىْءٍ عِلْمًا ۗ أَفَلَا
تَتَذَكَّرُونَ ﴿٨٠﴾ وَكَيْفَ أَخَافُ مَآ أَشْرَكْتُمْ وَلَا
تَخَافُونَ أَنَّكُمْ أَشْرَكْتُم بِٱللَّهِ مَا لَمْ يُنَزِّلْ بِهِۦ عَلَيْكُمْ
سُلْطَٰنًا ۚ فَأَىُّ ٱلْفَرِيقَيْنِ أَحَقُّ بِٱلْأَمْنِ ۖ إِن كُنتُمْ تَعْلَمُونَ ﴿٨١﴾
١٣٧

l'Informé ». C'est-à-dire qu'Il possède la sagesse absolue, la faveur immense, la bienfaisance globale et la science qui cerne les secrets, les très fonds et les choses occultées. Il n'y a nul autre dieu que Lui et nul seigneur à part Lui.

(74)-(83). *« Rappelle-leur quand Abraham dit à son père Azar : « Pourquoi prends-tu des idoles pour divinités ? A mon avis, vous êtes tous, toi et ton peuple, dans un égarement manifeste ! ». Et pour affermir Abraham dans sa croyance, Nous étendîmes devant lui le royaume des cieux et de la terre... »* jusqu'à la fin du récit.

Le Très Haut demande à Son Messager de se rappeler le récit d'Abraham (sur lui prière et salut), en faisant son éloge et en mettant en exergue son appel à l'unicité et son infirmation du polythéisme, lorsqu'il dit à son père Azar : *« Pourquoi prends-tu des idoles pour divinités ? »*. C'est-à-dire des choses qui ne sont d'aucune utilité ni d'aucune nuisance. *« A mon avis, vous êtes, tous, toi et ton peuple, dans un égarement manifeste ! »* dans la mesure où vous adorez ce qui ne mérite pas l'adoration en vous détournant de l'adoration de votre Créateur qui subvient à vos besoins et dispose de vous. *« Et pour affermir Abraham dans sa croyance »* en l'unicité et le monothéisme dont il s'est fait le chantre *« Nous étendîmes devant lui le royaume des cieux et de la terre »*, c'est-à-dire pour qu'il voit avec son cœur ce qu'ils contiennent comme preuves évidentes et arguments imparables.

« C'est ainsi que, voyant briller un astre à la tombée de la nuit ». Il s'agit peut-être, et Allah est plus savant, de la planète Vénus, comme l'ont soutenu certains.

« Il s'empressa de dire : « C'est là mon Seigneur ! ». Il a dit cela dans le but de confondre ses adversaires. C'est-à-dire voici mon seigneur ! Venez donc qu'on réfléchisse s'il mérite l'attribut de la seigneurie et s'il y a une preuve qui accrédite cette thèse ? Il ne sied pas, en effet, à un homme sage et raisonnable, de s'attribuer un Seigneur sans preuve ni argument.

« Mais lorsque l'astre eut disparu », c'est-à-dire que cette planète se fut cachée à ses yeux *« il déclara : « Je n'aime pas ceux qui disparaissent »*, c'est-à-dire ce qui se cache et disparaît aux yeux de ceux qui l'adorent, car le vrai Adoré doit gérer les affaires de ceux qui L'adorent et disposer d'eux dans toutes les circonstances de leur vie. Par contre, celui qui passe beaucoup de temps absent, mérite-t-il d'être adoré ? N'est-ce pas une chose absurde et stupide que de le prendre comme un dieu ?

« Puis, voyant poindre la lune », c'est-à-dire qu'il la vit se lever et se distinguer des autres planètes par sa clarté *« c'est cela*

mon Dieu!» dans le but de confondre ses adversaires. *« Mais quand la lune disparut à son tour, il déclara: « Si mon Seigneur ne m'indique pas la voie à suivre, je serai du nombre des égarés!»*. Il se trouva donc dans le besoin d'être guidé par son Seigneur et sut que si Allah ne le guidait pas, personne ne pourrait le faire, de même que s'Il ne l'assistait pas dans Son adoration, personne ne pourrait l'assister dans cette voie.

« Puis vint à se lever le soleil, alors Abraham s'exclama: « Voilà mon Dieu! Voilà le plus grand!» que la planète et la lune. *« Mais lorsque le soleil eut disparu (à son tour)»*, à ce moment-là il décida de défier ses adversaires et de leur montrer leur égarement. *« Ô mon peuple, je désavoue tout ce que vous associez à Allah»* maintenant que la démonstration sincère a été faite quant à la nullité de vos croyances.

« En monothéiste sincère, je tourne ma face vers Celui qui a créé les cieux et la terre». C'est-à-dire Allah seul, en me détournant de tout ce qui n'est pas Lui. *« Et je ne suis point du nombre des associationnistes»*. Il a désavoué le polythéisme et s'est soumis à l'unicité en se référant à ces preuves. Telle est la version la plus juste du commentaire de ces versets, à savoir qu'il s'agissait d'une controverse entre Abraham et son peuple autour de l'inanité de la divinité de ces astres supérieurs et autres. Par contre, ceux qui ont soutenu que ce récit découlait d'une observation d'Abraham alors qu'il était jeune, n'ont aucune preuve pour étayer leurs dires.

« Et s'adressant à son peuple qui engagea une polémique avec lui, Abraham dit: « M'opposerez-vous au sujet d'Allah vos arguties, alors que c'est Lui qui m'a fait découvrir la vérité?». C'est-à-dire quel est

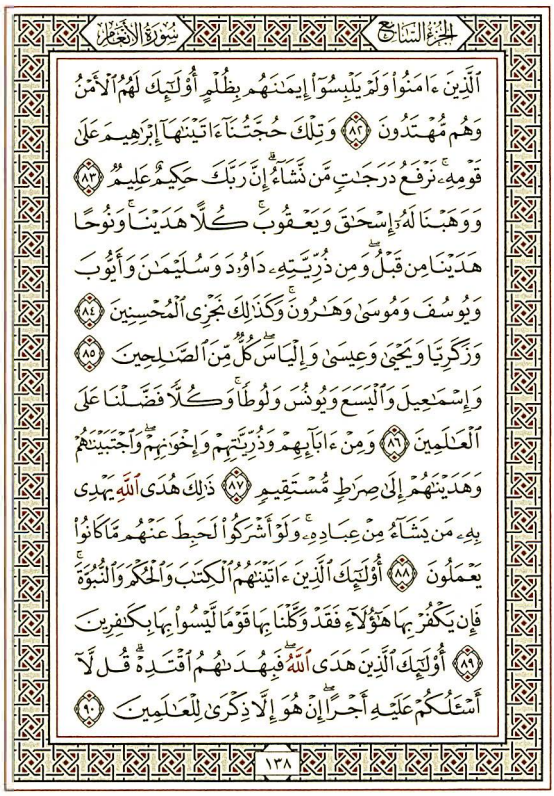
الجزء السابع — سورة الأنعام

ٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ وَلَمْ يَلْبِسُوٓا۟ إِيمَٰنَهُم بِظُلْمٍ أُو۟لَٰٓئِكَ لَهُمُ ٱلْأَمْنُ
وَهُم مُّهْتَدُونَ ﴿٨٢﴾ وَتِلْكَ حُجَّتُنَآ ءَاتَيْنَٰهَآ إِبْرَٰهِيمَ عَلَىٰ
قَوْمِهِۦ ۚ نَرْفَعُ دَرَجَٰتٍ مَّن نَّشَآءُ ۗ إِنَّ رَبَّكَ حَكِيمٌ عَلِيمٌ ﴿٨٣﴾
وَوَهَبْنَا لَهُۥٓ إِسْحَٰقَ وَيَعْقُوبَ ۖ كُلًّا هَدَيْنَا ۚ وَنُوحًا
هَدَيْنَا مِن قَبْلُ ۖ وَمِن ذُرِّيَّتِهِۦ دَاوُۥدَ وَسُلَيْمَٰنَ وَأَيُّوبَ
وَيُوسُفَ وَمُوسَىٰ وَهَٰرُونَ ۚ وَكَذَٰلِكَ نَجْزِى ٱلْمُحْسِنِينَ ﴿٨٤﴾
وَزَكَرِيَّا وَيَحْيَىٰ وَعِيسَىٰ وَإِلْيَاسَ ۖ كُلٌّ مِّنَ ٱلصَّٰلِحِينَ ﴿٨٥﴾
وَإِسْمَٰعِيلَ وَٱلْيَسَعَ وَيُونُسَ وَلُوطًا ۚ وَكُلًّا فَضَّلْنَا عَلَى
ٱلْعَٰلَمِينَ ﴿٨٦﴾ وَمِنْ ءَابَآئِهِمْ وَذُرِّيَّٰتِهِمْ وَإِخْوَٰنِهِمْ ۖ وَٱجْتَبَيْنَٰهُمْ
وَهَدَيْنَٰهُمْ إِلَىٰ صِرَٰطٍ مُّسْتَقِيمٍ ﴿٨٧﴾ ذَٰلِكَ هُدَى ٱللَّهِ يَهْدِى
بِهِۦ مَن يَشَآءُ مِنْ عِبَادِهِۦ ۚ وَلَوْ أَشْرَكُوا۟ لَحَبِطَ عَنْهُم مَّا كَانُوا۟
يَعْمَلُونَ ﴿٨٨﴾ أُو۟لَٰٓئِكَ ٱلَّذِينَ ءَاتَيْنَٰهُمُ ٱلْكِتَٰبَ وَٱلْحُكْمَ وَٱلنُّبُوَّةَ ۚ
فَإِن يَكْفُرْ بِهَا هَٰٓؤُلَآءِ فَقَدْ وَكَّلْنَا بِهَا قَوْمًا لَّيْسُوا۟ بِهَا بِكَٰفِرِينَ
﴿٨٩﴾ أُو۟لَٰٓئِكَ ٱلَّذِينَ هَدَى ٱللَّهُ ۖ فَبِهُدَىٰهُمُ ٱقْتَدِهْ ۗ قُل لَّآ
أَسْـَٔلُكُمْ عَلَيْهِ أَجْرًا ۖ إِنْ هُوَ إِلَّا ذِكْرَىٰ لِلْعَٰلَمِينَ ﴿٩٠﴾
١٣٨

l'intérêt de la polémique avec celui à qui la guidance n'est pas apparue? Par contre, celui qu'Allah a guidé et qui est arrivé aux plus hauts degrés de la certitude, ne peut qu'appeler lui-même à cette vérité.

« Je ne redoute nullement vos fausses divinités» car elles ne peuvent pas me nuire ni m'être utiles *« à moins qu'Allah ne veuille m'éprouver, car Sa science embrasse toute chose. N'y avez-vous pas réfléchi?»* de façon à comprendre qu'Il est le seul à mériter d'être adoré.

« Comment craindrais-je vos fausses divinités?» alors qu'elles sont incapables de faire la moindre des choses *« quand vous-mêmes ne craignez pas de donner à Allah des associés sans qu'aucune preuve de leur existence ne vous ait jamais été révélée?»*. C'est-à-dire par simple conformité à vos passions *« Lequel des deux*

partis a le plus de droit à la sécurité ? Dites-le, si vous le savez ? »..

Le Très Haut dit en faisant la distinction entre les deux partis : *« Ceux qui croient et qui n'entachent point leur foi par quelque iniquité : ceux-là seuls sont en sécurité ; ceux-là seuls sont les bien guidés »*. Ils seront à l'abri des peurs, du châtiment et du malheur et ils seront bien guidés vers la voie droite ; s'ils n'entachent pas leur foi par quelque iniquité due à l'associationnisme ni par des péchés, ils auront donc la sécurité totale et la guidance totale. Par contre, s'ils n'entachent pas leur foi par l'associationnisme, mais commettent des péchés, ils obtiendront la sécurité dans son principe et la guidance dans son principe, bien que cette sécurité et cette guidance ne seront pas totales. Le sens apparent de ce noble verset montre que ceux qui n'obtiennent pas la sécurité et la guidance, leur sort sera fait de perdition et de malheur.

Après qu'Allah eut jugé en faveur d'Abraham qui a démontré à ses adversaires le bien-fondé de ses arguments, il a dit : *« Tel est l'argument décisif que Nous avons fourni à Abraham contre son peuple »* pour les confondre et leur montrer leur fourvoiement.

« Nous élevons qui Nous voulons de plusieurs degrés », comme Nous avons élevé Abraham (عليه السلام) de plusieurs degrés dans ce monde et dans l'autre. En effet, la science élève l'individu de plusieurs degrés au-dessus des autres, surtout s'il s'agit d'un savant agissant et enseignant la science aux gens. Allah l'établira comme guide pour les gens en vertu de son état spirituel : ses actes seront loués, ses traces suivies, sa lumière éclairera les gens et leur servira de lampe dans les ténèbres de l'ignorance.

Allah a dit dans un autre verset : *« Allah élève de plusieurs degrés ceux parmi vous qui ont cru et ceux qui ont reçu la science »*.

« Certes ton Seigneur est Très Sage, Très Savant ». C'est-à-dire qu'Il ne place la sagesse et la science que là où elles convien-nent. Et Lui seul sait où cela convient.

﴿84﴾-﴿90﴾. *« Nous lui avons accordé Isḥâq et Ya'qoûb, tous deux Nous les avons guidés comme Nous avions guidé Noûḥ avant eux et, parmi sa postérité, Dâoûd, Soulaymân, Ayyoûb, Yoûsouf, Moûsâ et Hâroûn. C'est ainsi que Nous rétribuons les vertueux. (Nous avons également guidé) Zakâriyya, Yaḥyâ, 'Isâ et Ilyâs : tous étaient au nombre des gens pieux. De même, Ismaël, Al Yasa', Youînous et Loût ; Nous avons élu chacun d'entre eux au-delà des mondes, ainsi que d'autres choisis parmi leurs pères, leur postérité et leurs frères ; Nous les avons choisis et conduits sur une voie droite. Telle est la guidance d'Allah au moyen de laquelle Il guide les serviteurs de Son choix ; Lui eussent-ils donné un associé que toutes les œuvres qu'ils avaient accomplies auraient été réduites à néant. Ceux-là sont ceux auxquels Nous avions accordé les Ecritures, l'autorité et la prophétie ; s'ils viennent à les renier, Nous les confierons à un autre peuple qui ne leur opposera pas de déni. Ces Prophètes sont ceux qu'Allah a guidés, conforme-toi à leur guidance, et dis (aux polythéistes) : Je ne vous demande pas de salaire pour prix de la Révélation, elle n'est qu'un Rappel destiné à l'ensemble des mondes »*.

Après avoir parlé de Son serviteur et bien-aimé Abraham (عليه السلام) et après avoir rappelé ce qu'Il lui a accordé comme science, sagesse et patience, le Très Haut rappelle ce dont Il lui a fait don comme descendance vertueuse et postérité noble, dans la mesure où Il a fait en sorte que l'élite de la création soit issue de sa descendance. Il a dit à cet effet : *« Nous lui*

avons accordé Isḥâq et Ya'qoûb ». Le premier est son fils direct, c'est-à-dire Israël le père du peuple élu par Allah parmi l'humanité.

« Tous deux Nous les avons guidés » vers la voie droite, dans leur science et leurs actes.

« Comme Nous avions guidé Noûḥ avant eux ». Cette guidance fait partie des guidances particulières qui ne sont accordées qu'à quelques individus dans le monde. Il s'agit des Messagers doués de fermeté, dont Noûḥ faisait partie.

« Et parmi sa postérité ». Il se peut que cette expression s'applique à Noûḥ, car tout de suite après Allah a mentionné Loûṭ qui fait partie de la descendance de Noûḥ et non de celle d'Abraham dont il était le neveu. Il se peut aussi que cette expression s'applique à Abraham car le contexte le concerne dans la mesure où il y est loué et ses éloges mis en exergue. En outre, bien que Loûṭ ne fasse pas partie de la postérité d'Abraham, il fait partie de ceux qui ont cru en lui. Aussi, le mérite d'Abraham à son égard est plus grand et dépasse le fait qu'il soit son simple neveu.

« Dâoûd et Soulaymân », le fils de Dâoûd *« Ayyoûb et Yoûsouf »* le fils de Ya'qoûb *« Moûsâ et Hâroûn »* les fils de 'Imrâne. *« C'est ainsi »* qu'après avoir guidé la descendance d'Abraham le proche intime d'Allah pour avoir excellé dans l'adoration de son Seigneur et dans l'utilité à la création *« que Nous rétribuons les vertueux »* en faisant leurs éloges et en leur accordant sincérité et vertueuse postérité en fonction de leur bienfaisance.

« Zakâriyya, Yaḥyâ » son fils *« 'Isâ »* fils de Marie *« et Ilyâs : tous étaient au nombre des gens pieux »* dans leur comportement, leurs actes et leur science. Bien plus, ils sont les maîtres des pieux, leurs guides et leurs chefs.

« De même, Ismaël », le fils d'Abraham et le père du meilleur peuple, à savoir le peuple arabe, de même que l'ancêtre du maître des fils d'Adam, Mouḥammad (sur lui la prière et le salut). *« Yoûnous »* Ibn Mattâ *« et Loûṭ »* le fils de Ḥarân le frère d'Abraham. *« Nous avons élu chacun d'entre eux au-delà des mondes »*. Les degrés de l'élection sont au nombre de quatre ; ce sont ceux qu'Allah a cités dans sa parole : *« Celui qui obéit à Allah et au Messager sera avec ceux à qui Allah a accordé des faveurs, parmi les Prophètes, les véridiques, les martyrs et les vertueux »*. Or, ces Prophètes-là font partie du premier degré ; bien plus, ils font partie des meilleurs des Messagers sans conteste.

Les Messagers dont Allah nous a rapporté le récit dans Son Livre sont meilleurs sans aucun doute que ceux dont Il ne nous a pas rapporté le récit.

« Ainsi que d'autres choisis parmi leurs pères », c'est-à-dire les pères de ces Prophètes mentionnés dans ces versets *« leur postérité et leurs frères »*, c'est-à-dire que Nous avons guidé les pères, leurs descendances et leurs frères *« Nous les avons choisis et conduits sur une voie droite »*.

« Telle est la guidance d'Allah », en dehors de laquelle il n'y a aucune autre guidance *« au moyen de laquelle Il guide les serviteurs »*. Demandez-Lui donc de vous guider, car s'Il ne vous guide pas vous n'aurez pas d'autre guide que Lui. Parmi les personnes qu'Il a guidées, il y a celles-ci.

« Lui eussent-ils donné un associé ? » à titre de supposition et de probabilité *« que toutes les œuvres qu'ils avaient accomplies auraient été réduites à néant »*. En effet, l'associationnisme est un péché qui dissipe les œuvres et implique l'éternité en Enfer. Aussi, si ces élus – A Allah ne plaise –

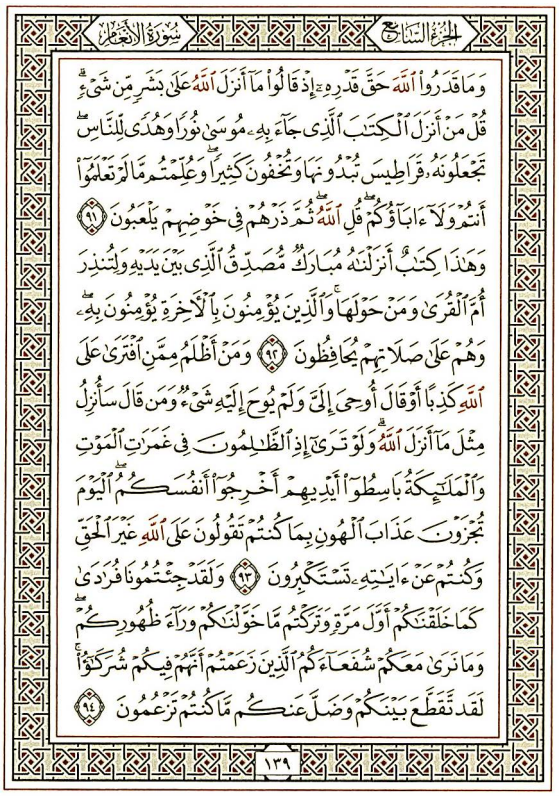
الجزء السابع سورة الأنعام
وَمَا قَدَرُوا۟ ٱللَّهَ حَقَّ قَدْرِهِۦٓ إِذْ قَالُوا۟ مَآ أَنزَلَ ٱللَّهُ عَلَىٰ بَشَرٍ مِّن شَىْءٍ ۗ
قُلْ مَنْ أَنزَلَ ٱلْكِتَٰبَ ٱلَّذِى جَآءَ بِهِۦ مُوسَىٰ نُورًا وَهُدًى لِّلنَّاسِ ۖ
تَجْعَلُونَهُۥ قَرَاطِيسَ تُبْدُونَهَا وَتُخْفُونَ كَثِيرًا ۚ وَعُلِّمْتُم مَّا لَمْ تَعْلَمُوٓا۟
أَنتُمْ وَلَآ ءَابَآؤُكُمْ ۖ قُلِ ٱللَّهُ ۙ ثُمَّ ذَرْهُمْ فِى خَوْضِهِمْ يَلْعَبُونَ ﴿٩١﴾
وَهَٰذَا كِتَٰبٌ أَنزَلْنَٰهُ مُبَارَكٌ مُّصَدِّقُ ٱلَّذِى بَيْنَ يَدَيْهِ وَلِتُنذِرَ
أُمَّ ٱلْقُرَىٰ وَمَنْ حَوْلَهَا ۗ وَٱلَّذِينَ يُؤْمِنُونَ بِٱلْءَاخِرَةِ يُؤْمِنُونَ بِهِۦ ۖ
وَهُمْ عَلَىٰ صَلَاتِهِمْ يُحَافِظُونَ ﴿٩٢﴾ وَمَنْ أَظْلَمُ مِمَّنِ ٱفْتَرَىٰ عَلَى
ٱللَّهِ كَذِبًا أَوْ قَالَ أُوحِىَ إِلَىَّ وَلَمْ يُوحَ إِلَيْهِ شَىْءٌ وَمَن قَالَ سَأُنزِلُ
مِثْلَ مَآ أَنزَلَ ٱللَّهُ ۗ وَلَوْ تَرَىٰٓ إِذِ ٱلظَّٰلِمُونَ فِى غَمَرَٰتِ ٱلْمَوْتِ
وَٱلْمَلَٰٓئِكَةُ بَاسِطُوٓا۟ أَيْدِيهِمْ أَخْرِجُوٓا۟ أَنفُسَكُمُ ۖ ٱلْيَوْمَ
تُجْزَوْنَ عَذَابَ ٱلْهُونِ بِمَا كُنتُمْ تَقُولُونَ عَلَى ٱللَّهِ غَيْرَ ٱلْحَقِّ
وَكُنتُمْ عَنْ ءَايَٰتِهِۦ تَسْتَكْبِرُونَ ﴿٩٣﴾ وَلَقَدْ جِئْتُمُونَا فُرَٰدَىٰ
كَمَا خَلَقْنَٰكُمْ أَوَّلَ مَرَّةٍ وَتَرَكْتُم مَّا خَوَّلْنَٰكُمْ وَرَآءَ ظُهُورِكُمْ ۖ
وَمَا نَرَىٰ مَعَكُمْ شُفَعَآءَكُمُ ٱلَّذِينَ زَعَمْتُمْ أَنَّهُمْ فِيكُمْ شُرَكَٰٓؤُا۟ ۚ
لَقَد تَّقَطَّع بَيْنَكُمْ وَضَلَّ عَنكُم مَّا كُنتُمْ تَزْعُمُونَ ﴿٩٤﴾
١٣٩

associent à Allah des divinités et perdent le bénéfice de leurs œuvres, cela est plus facile à plus forte raison pour autrui.

« Ces prophètes sont ceux qu'Allah a guidés, conforme-toi à leur guidée ». C'est-à-dire suis les traces des ces Prophètes ô noble Messager et conforme-toi à leur ligne de conduite.

Certes, le Prophète s'est conformé à la guidée de ceux qui l'ont précédé et s'est inspiré de toute vertu qu'ils ont prêchée; aussi, il a réuni tous les mérites et toutes les faveurs avec lesquels il a dépassé tous les hommes; il est le maître des Messagers et le guide des pieux (sur lui la prière et le salut d'Allah).

C'est à ce critère que les compagnons se sont référés pour démontrer que le Messager d'Allah est le meilleur des Messagers.

« Et dis » à ceux qui ont refusé d'accepter ton message *« Je ne vous demande pas de salaire »*, c'est-à-dire je ne vous demande pas de contrepartie financière pour ce que je vous transmets et pour ce à quoi je vous appelle, afin que vous ne trouviez aucun prétexte pour refuser de me suivre; mais mon salaire n'incombe qu'à Allah. *« Elle n'est qu'un Rappel destiné à l'ensemble des mondes »*. C'est-à-dire qu'ils se rappelleront grâce à cet appel, en se conformant à ce qui leur est utile et en se détournant de ce qui leur est préjudiciable, en se souvenant aussi de la connaissance de leur Seigneur, d'après Ses noms et Ses attributs, en se rappelant également des belles vertus morales et des voies qui y conduisent et des mœurs corrompues et des voies qui y conduisent. Si cela constitue un Rappel aux deux mondes, c'est forcément une faveur qui leur est accordée par Allah. Aussi, doivent-ils rendre grâce pour cela.

﴿٩١﴾. *« Ils n'ont pas apprécié Allah à sa juste valeur lorsqu'ils ont dit: Allah n'a jamais rien révélé à un être humain! Réponds-leur: Qui donc a révélé les Ecritures que Moûssâ a apportées en guise de lumière et de direction pour les hommes et que vous consignez sur des feuillets à destination du public tandis que vous en dissimulez la majeure partie? Qui vous a enseigné ce que vous ignoriez, vous et vos pères? Dis: « (C'est) Allah! Et abandonne-les à leurs jeux stériles »*.

Il s'agit là d'un blâme sévère à l'encontre de ceux qui ont rejeté le message (comme les juifs et les polythéistes) en prétendant qu'Allah n'a rien révélé aux hommes. Celui qui soutient une telle absurdité n'aura pas apprécié Allah à Sa juste valeur et ne l'aura pas glorifié de la manière qui sied à Sa gloire. En effet, c'est là une offense à l'égard de la sagesse d'Allah que de croire qu'Il peut laisser Ses

serviteurs livrés à eux-mêmes, sans leur ordonner ni leur interdire quoi que ce soit. C'est aussi un refus du plus grand bienfait qu'Allah a accordé à Ses serviteurs, à savoir la révélation qui est la seule voie par laquelle les hommes peuvent obtenir le bonheur, le salut et la délivrance. Y a-t-il une offense plus grave que celle-ci ?

« Réponds-leur » en attestant de la fausseté de leur thèse *« Qui donc a révélé les Ecritures que Moûssâ a apportées ? »* c'est-à-dire la sublime Torah *« en guise de lumière »* pour dissiper les ténèbres de l'ignorance *« et de direction »* pour ne pas dévier de la voie droite et s'égarer et pour se guider dans la voie droite avec la science et les bonnes œuvres. Il s'agit du Livre sacré dont la renommée a atteint tous les coins de la terre et dont le souvenir a empli les cœurs et les esprits, au point où les juifs se sont mis à en faire des copies innombrables en disposant de lui à leur guise et selon leurs passions. Ce qui était conforme à leurs passions, ils le montraient et ce qui contredisait leurs passions – cela était plus important – ils le cachaient et l'occultaient.

« Qui vous a enseigné » c'est-à-dire les sciences découlant de ce Livre glorieux *« ce que vous ignoriez, vous et vos pères ? »*. Une fois que tu les auras interrogés sur Celui qui a révélé ce Livre possédant ces qualités, réponds à cette question en leur disant : *« (C'est) Allah ! »* qui l'a révélé. Dès lors, la vérité deviendra évidente et éclatante comme le soleil et l'argument sera établi contre eux. Ensuite, après les avoir confondus avec cette vérité *« Abandonne-les à leurs jeux stériles »*. C'est-à-dire laisse-les empêtrés dans le mensonge et la vanité jusqu'à ce qu'ils rencontrent le Jour qui leur est promis.

﴿92﴾. *« Et voici un Livre béni que Nous avons révélé confirmant les Ecritures antérieures afin que tu mettes en garde la Mère des cités (la Mecque) et ses alentours ; ceux qui croient en l'Ultime Demeure ajoutent foi en ce Coran et se montrent réguliers dans l'accomplissement de leurs prières ».*

« Et voici un Livre béni », c'est-à-dire le saint Coran qui est béni en vertu de ses innombrables bienfaits et de son immense sagesse *« que Nous avons révélé »* à toi *« confirmant les Ecritures antérieures »*, c'est-à-dire qui est conforme aux anciens textes sacrés et dont il témoigne de la véracité.

« Afin que tu mettes en garde la Mère des cités (la Mecque) et ses alentours ». C'est-à-dire que Nous l'avons révélé aussi pour que tu avertisses la Mère des cités, en l'occurrence la Mecque bénie et les régions environnantes où se trouvent les demeures des Arabes, voire tous les pays et tous les peuples, en les mettant en garde contre le châtiment d'Allah et Sa punition des communautés rebelles.

« Ceux qui croient en l'Ultime demeure ajoutent foi en ce Coran » dans la mesure où lorsque la crainte de ce Jour emplit les cœurs, ceux-ci se soumettent à tout ce qui vient d'Allah.

« Et se montrent réguliers dans l'accomplissement de leurs prières ». C'est-à-dire qu'ils se montrent assidus dans l'accomplissement de leurs prières et se conforment aux règles, obligations et conditions de la prière.

﴿93﴾-﴿94﴾. *« Qui donc est plus inique que celui qui profère des mensonges au sujet d'Allah et prétend avoir reçu une révélation alors que rien ne lui a été inspiré ? Ou que celui qui prétend pouvoir faire descendre cela même qu'Allah a révélé ? Si tu voyais les injustes dans les affres de la mort tandis que les Anges (leur disent) en tendant les mains vers eux : « Rendez l'âme ! Aujourd'hui vous allez être rétribués par un châtiment humiliant pour*

avoir proféré des mensonges au sujet d'Allah et pour vous être enorgueillis à l'écoute de Ses versets. Vous êtes venus à Nous isolés, tels que vous étiez lors de votre première création, abandonnant derrière vous les biens que Nous vous avions accordés. Nous ne voyons pas vos intercesseurs, (ceux) auxquels vous prétendiez être associés. Vos liens sont-ils rompus avec eux et vos prétentions envolées?».

Le Très Haut dit qu'il n'y a pas de plus injuste et de pire criminel que celui qui profère des mensonges au sujet d'Allah en Lui attribuant arbitrairement des paroles ou des jugements. Celui qui fait cela est le plus injuste de tous les hommes car, en plus des mensonges au sujet d'Allah, ce qu'il prétend faussement est de nature à falsifier les textes sacrés dans leurs fondements et leurs rites en attribuant cela à Allah. C'est là la pire des iniquités.

Il en est ainsi de la revendication arbitraire de la prophétie. En effet, celui qui agit ainsi, en plus de son imposture et de son sacrilège envers Allah, impose aux gens de le suivre dans son imposture et se donne le pouvoir de tuer et de prendre les biens de ceux qui refusent de le suivre. Dans cette optique, entrent tous ceux qui ont revendiqué arbitrairement la prophétie comme Moussaylima l'imposteur, Al Assouad Al-'Ansî, Al Moukhtâr et autres imposteurs de cet acabit.

«Ou que celui qui prétend pouvoir faire descendre cela même qu'Allah a révélé?». C'est-à-dire qui est plus injuste que celui qui prétend avoir le même pourvoir qu'Allah en révélant ce qu'Il révèle, en légiférant ce qu'Il légifère et en promulguant des lois qui rivalisent avec Ses Lois? Ce verset s'applique à celui qui prétend pouvoir apporter une révélation pareille au Coran.

Quelle injustice est plus grande que cette prétention d'un pauvre et incapable dans son essence, de l'imparfait à tout point de vue, à vouloir rivaliser avec le Tout Puissant et le Suffisant par Soi-même qui possède la perfection absolue à tout point de vue, dans Son essence, Ses noms et Ses attributs?

Après avoir fustigé le comportement des injustes, le Très Haut montre ce qu'Il leur a préparé comme châtiment le jour où ils seront à l'article de la mort et le Jour de la résurrection. *«Si tu voyais les injustes dans les affres de la mort»,* c'est-à-dire à l'agonie, avec ses peurs, ses malheurs et sa grande détresse. Tu verrais alors des choses terribles et une scène indescriptible.

«Tandis que les Anges (leur disent) en tendant les mains vers eux», c'est-à-dire vers ces injustes sur le point de subir le châtiment auxquels ils diront en leur ôtant l'âme*: «Rendez l'âme! Aujourd'hui, vous allez être rétribués par un châtiment humiliant».* C'est-à-dire le châtiment qui vous avilira et vous humiliera, car la rétribution est la conséquence des œuvres accomplies.

Ce châtiment vous est imposé *«pour avoir proféré des mensonges au sujet d'Allah»* en traitant Ses Messagers de menteurs et en rejetant la vérité qu'ils vous ont apportée *«et pour vous être enorgueillis à l'écoute de Ses versets».* C'est-à-dire pour vous être montrés arrogants devant Ses versets et pour avoir refusé de vous soumettre à eux. Il y a là la preuve du châtiment et de la félicité de l'isthme *«barzakh»,* séparant la vie ici-bas de l'au-delà, car cette interpellation et ce discours adressé aux mécréants a lieu à l'article de la mort et avant et après leur mort. Ceci prouve que l'âme est un corps subtil qui entre et sort, qui est interpellé et qui habite le corps et le quitte. Telle sera leur situation dans la vie dans l'isthme.

Quant au Jour de la résurrection, ils y viendront humiliés, isolés, sans famille ni biens, sans enfants ni armées ni assistants ; ils viendront comme les a créés Allah la première fois, c'est-à-dire nus et dépourvus de tout. Ce jour-là, tout ce qui liait l'homme à la vie sera interrompu, sauf les bonnes œuvres ou les mauvaises qui, seules, seront prises en considération. C'est en fonction de ces œuvres-là que sera la vie future de l'homme ; sa félicité ou son malheur, son allégresse ou sa peine, sa beauté ou sa laideur, tout cela sera déterminé par les œuvres de l'homme. Ce sont les œuvres, et les œuvres seules, qui seront utiles ou nuisibles, sources de joie ou malheur, ce jour-là. La famille, les enfants, les richesses ou les partisans, tout cela ne sont que choses éphémères, comme a dit le Très Haut : *« Vous êtes venus à nous, isolés, tels que vous étiez lors de votre première création, abandonnant derrière vous les biens que Nous vous avions accordés »*. C'est-à-dire que ces biens ne vous seront d'aucune utilité. *« Nous ne voyons pas vos intercesseurs (ceux) auxquels vous prétendiez être associés »*.

Certes, les polythéistes associent à Allah des Anges, des Prophètes, des saints et autres, tout en sachant qu'ils appartiennent tous à Allah, mais ils donnent à ces créatures une part dans la direction de leur vie et les associent à Allah. Or, c'est là une prétention et une injustice de leur part, car toutes les créatures sont les serviteurs d'Allah et c'est Allah leur Maître et Souverain. Par conséquent, Lui seul mérite l'adoration des créatures. Lui associer des créatures et les adorer avec Lui veut dire donner à ces créatures le statut du Créateur et Possesseur. Aussi, ceux qui font cela seront blâmés le Jour de la résurrection et il leur sera dit : *« Nous ne voyons pas vos intercesseurs (ceux) auxquels vous prétendiez être associés. Vos liens sont-ils rompus avec eux »*. C'est-à-dire que les liens et les causes se sont rompus entre vous et vos associés, notamment l'intercession que vous attendiez d'eux. Ce jour-là, elle ne vous sera d'aucune utilité. *« Et vos prétentions envolées ? »*. C'est-à-dire le succès, la sécurité, le bonheur et le salut que Satan vous suggérait et enjolivait dans vos cœurs, au point où vous y avez cru en vous laissant leurrer par ces prétentions chimériques dont vous découvrirez la fausseté lorsque vous verrez le contraire de ce que vous prétendiez. Ce jour-là, vous verrez que vous êtes les perdants de vos âmes, de vos proches et de vos biens.

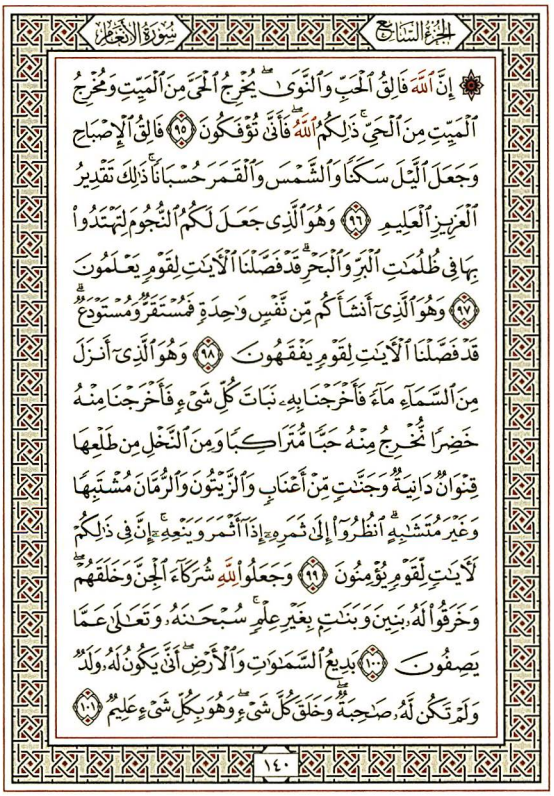
الجزء السابع — سورة الأنعام
إِنَّ ٱللَّهَ فَالِقُ ٱلْحَبِّ وَٱلنَّوَىٰ ۖ يُخْرِجُ ٱلْحَىَّ مِنَ ٱلْمَيِّتِ وَمُخْرِجُ
ٱلْمَيِّتِ مِنَ ٱلْحَىِّ ۚ ذَٰلِكُمُ ٱللَّهُ ۖ فَأَنَّىٰ تُؤْفَكُونَ ﴿٩٥﴾ فَالِقُ ٱلْإِصْبَاحِ
وَجَعَلَ ٱلَّيْلَ سَكَنًا وَٱلشَّمْسَ وَٱلْقَمَرَ حُسْبَانًا ۚ ذَٰلِكَ تَقْدِيرُ
ٱلْعَزِيزِ ٱلْعَلِيمِ ﴿٩٦﴾ وَهُوَ ٱلَّذِى جَعَلَ لَكُمُ ٱلنُّجُومَ لِتَهْتَدُوا۟
بِهَا فِى ظُلُمَٰتِ ٱلْبَرِّ وَٱلْبَحْرِ ۗ قَدْ فَصَّلْنَا ٱلْءَايَٰتِ لِقَوْمٍ يَعْلَمُونَ
﴿٩٧﴾ وَهُوَ ٱلَّذِىٓ أَنشَأَكُم مِّن نَّفْسٍ وَٰحِدَةٍ فَمُسْتَقَرٌّ وَمُسْتَوْدَعٌ ۗ
قَدْ فَصَّلْنَا ٱلْءَايَٰتِ لِقَوْمٍ يَفْقَهُونَ ﴿٩٨﴾ وَهُوَ ٱلَّذِىٓ أَنزَلَ
مِنَ ٱلسَّمَآءِ مَآءً فَأَخْرَجْنَا بِهِۦ نَبَاتَ كُلِّ شَىْءٍ فَأَخْرَجْنَا مِنْهُ
خَضِرًا نُّخْرِجُ مِنْهُ حَبًّا مُّتَرَاكِبًا وَمِنَ ٱلنَّخْلِ مِن طَلْعِهَا
قِنْوَانٌ دَانِيَةٌ وَجَنَّٰتٍ مِّنْ أَعْنَابٍ وَٱلزَّيْتُونَ وَٱلرُّمَّانَ مُشْتَبِهًا
وَغَيْرَ مُتَشَٰبِهٍ ۗ ٱنظُرُوٓا۟ إِلَىٰ ثَمَرِهِۦٓ إِذَآ أَثْمَرَ وَيَنْعِهِۦٓ ۚ إِنَّ فِى ذَٰلِكُمْ
لَءَايَٰتٍ لِّقَوْمٍ يُؤْمِنُونَ ﴿٩٩﴾ وَجَعَلُوا۟ لِلَّهِ شُرَكَآءَ ٱلْجِنَّ وَخَلَقَهُمْ ۖ
وَخَرَقُوا۟ لَهُۥ بَنِينَ وَبَنَٰتٍۭ بِغَيْرِ عِلْمٍ ۚ سُبْحَٰنَهُۥ وَتَعَٰلَىٰ عَمَّا
يَصِفُونَ ﴿١٠٠﴾ بَدِيعُ ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَٱلْأَرْضِ ۖ أَنَّىٰ يَكُونُ لَهُۥ وَلَدٌ
وَلَمْ تَكُن لَّهُۥ صَٰحِبَةٌ ۖ وَخَلَقَ كُلَّ شَىْءٍ ۖ وَهُوَ بِكُلِّ شَىْءٍ عَلِيمٌ ﴿١٠١﴾
١٤٠

(95)-(98). *« En vérité, c'est Allah qui fait fendre la graine et le noyau, qui tire la vie de la mort et la mort de la vie ! Tel est Allah ! Comment pouvez-vous vous détourner de Lui ? C'est Lui qui fait éclore l'aurore, qui fait de*

la nuit une phase de repos ; du soleil et de la lune, une mesure du temps. Tel est l'arrêt du Tout Puissant, l'Omniscient. C'est Lui qui a placé les étoiles dans le ciel pour vous guider dans les ténèbres de la terre et de la mer. Ce sont là autant de signes que Nous détaillons pour ceux qui comprennent. C'est Lui qui vous a créés d'un seul et même souffle vital qui s'est dédoublé ensuite en germe et en réceptacle. Ce sont là des signes que Nous détaillons pour ceux qui comprennent ».

Le Très Haut parle ici de Sa perfection, de l'immensité de son pouvoir, de la force de Sa capacité, de l'amplitude de Sa miséricorde, de la globalité de Sa générosité et de sa grande sollicitude envers Ses créatures, en disant : *« En vérité, c'est Allah qui fait fendre la graine ».* Ceci concerne tous les grains que les hommes sèment ou ne sèment pas, comme les grains qu'Allah répand dans les forêts et les déserts et qui font éclore diverses plantes et cultures.

C'est Lui aussi qui fend le noyau des arbres, comme les palmiers, les arbres fruitiers et autres, dont les hommes et les animaux profitent et tirent utilité des divers avantages qu'ils contiennent. Allah montre aux hommes comme bienfaisance et générosité ce qui ébahit les esprits et obnubile les intelligences. Il leur montre comme merveilles de Sa création et perfection de Sa sagesse ce qui est de nature à leur faire connaître leur Créateur et Seigneur et à attester Son unicité en sachant qu'Il est la Vérité et que l'adoration d'un autre que Lui est une chimère.

« Qui tire la vie de la mort », de la même façon qu'Il tire du spermatozoïde un être vivant, de l'œuf un oisillon et de la graine et du noyau des plantes et des arbres.

« Et la mort ». C'est-à-dire ce qui est inerte ou qui n'a aucune âme *« de la vie »,* de la même façon qu'Il fait sortir des arbres et des plantes, le noyau et la graine et qu'Il fait sortir de l'oiseau des œufs, et ainsi de suite.

« Tel est Allah », c'est-à-dire votre Seigneur qui possède la divinité et le droit d'adoration sur tous Ses serviteurs. C'est Lui qui subvient aux besoins de toutes les créatures par Ses dons et faveurs et qui les nourrit par Sa générosité. *« Comment pouvez-vous vous détourner de Lui ? ».* En d'autres termes, comment pouvez-vous refuser l'adoration d'un tel Dieu et Seigneur qui possède tous ces attributs et qualités pour vous consacrer à l'adoration de celui qui ne possède ni pouvoir d'utilité ou de nuisance pour lui-même, ni pouvoir de faire mourir, revivre ou ressusciter ?

Après avoir mentionné la matière de création des aliments, le Très Haut rappelle Sa faveur dans la préparation des demeures et Sa création de tout ce dont les hommes ont besoin, comme clarté et ténèbres et tout ce que cela implique comme diverses formes d'avantages et de profits. Il a dit à cet effet : *« C'est Lui qui fait éclore l'aurore »,* c'est-à-dire de la même façon qu'Il a fait fendre la graine et le noyau, Il fait éclore l'aurore qui dissipe l'obscurité de la nuit qui enveloppe toute la surface de la terre, jusqu'à ce que les ténèbres de la nuit disparaissent et soient remplacées par la clarté et la lumière totale qui permettent aux hommes de vaquer à leurs occupations et à leurs besoins spirituels et profanes.

Et dans la mesure où les hommes ont besoin de repos, de calme et de tranquillité, qui ne sont possibles qu'avec l'existence du jour et de la lumière *« Il a fait de la nuit une phase de repos ».* C'est-à-dire où les hommes rentrent chez eux et se mettent dans leurs lits pour dormir et se reposer. Il en est de même des animaux

domestiques qui rentrent dans leurs étables et abris et des oiseaux qui se réfugient dans leurs nids pour jouir de leur part du repos. Ensuite, Allah dissipe cette nuit par la clarté du jour, et il en sera ainsi jusqu'au Jour de la résurrection.

« Du soleil et de la lune, une mesure du temps ». C'est grâce à eux que les hommes arrivent à connaître les temps et les périodes et à régler leurs horaires d'adoration et les délais et échéances de leurs transactions. C'est grâce à eux aussi qu'on arrive à compter le temps passé qui, sans l'existence du soleil et de la lune, de leur alternance et de leur différence, la plupart des gens ne sauraient savoir cela. Seule une poignée d'homme pourrait savoir cela par l'effort et la recherche, ce qui fera perdre à l'humanité beaucoup d'avantages nécessaires pour elle.

« Tel est l'arrêt du Tout Puissant, l'Omniscient » grâce à la puissance Duquel toutes ces sublimes créations se sont soumises, et voilà qu'elles voguent dans l'espace selon Ses arrêts, sans dépasser les limites qu'Il lui a imposées.

« L'Omniscient », c'est-à-dire Celui dont la science cerne les choses apparentes et cachées, les choses premières et dernières.

Parmi les preuves rationnelles montrant que Sa science embrasse toute chose, il y a cette soumission de ces créations gigantesques, selon un arrêt et une organisation d'une extrême précision qui ébahissent les esprits par leur excellence et leur perfection ainsi que par leur conformité avec les avantages et les desseins de l'humanité.

« C'est Lui qui a placé les étoiles dans le ciel pour vous guider dans les ténèbres de la terre et de la mer », lorsque les chemins deviennent confus pour vous et que les promeneurs n'arrivent plus à trouver leur voie. Allah a placé donc les étoiles en tant que repères pour les hommes afin qu'ils se guident de nuit et arrivent à trouver leur voie dans leurs voyages et leurs parcours commerciaux.

Parmi ces étoiles, il y a celles qu'on ne cesse de voir et qui ne disparaissent pas de leur orbite, et il y a celles qui ne cessent de voguer et dont les savants et les gens ayant des connaissances savent le parcours, les directions et les horaires.

Ce verset et d'autres indiquent la nécessité de l'enseignement de l'astronomie qui est une science indispensable.

« Ce sont là autant de signes que Nous détaillons », c'est-à-dire que Nous avons rendus évidents en les distinguant les uns des autres, de façon à ce qu'ils soient devenus clairs et manifestes *« pour ceux qui comprennent »,* c'est-à-dire pour les gens de science et de connaissances, car c'est à eux que s'adresse ce discours et dont il est attendu la réponse, contrairement aux ignares et aux entêtés qui se détournent des signes d'Allah et de la science apportée par les Messagers d'Allah. A ceux-là, aucune clarification n'est utile et aucune explication n'est de nature à dissiper la confusion dans laquelle ils se trouvent.

« C'est Lui qui vous a créés d'un seul et même souffle vital », c'est-à-dire à partir d'Adam (عليه السلام) duquel Allah a créé la race humaine qui s'est répandue sur la terre et qui n'a cessé de s'accroître et de prendre de l'essor, avec des différences dans la création, la forme et la morale.

En outre, Allah a fixé aux hommes un sort final vers lequel ils se dirigent tous, à savoir la demeure dernière, qui n'a pas d'autre but derrière elle ni de fin. C'est pour cette demeure qu'Allah a créé les créatures, en les plaçant dans ce bas monde afin qu'ils œuvrent en vertu des causes et moyens qui leur permettent de vivre sur cette terre.

Allah a fait en sorte que les enfants d'Adam soient dans les reins de leurs pères puis dans les ventres de leurs mères, puis arrivent dans ce bas-monde, avant d'aller vers l'isthme *(barzakh)* précédant la résurrection, tout cela sous forme de dépôt et d'objet déposé qui ne se fixe pas, mais chemine et passe d'un endroit à un autre, jusqu'à ce qu'il arrive à la demeure qui lui sert de lieu fixe et éternel. Quant à cette demeure, elle n'est qu'un lieu de passage et un endroit éphémère.

« Ce sont là des signes que Nous détaillons pour des gens qui comprennent » les versets d'Allah et assimilent Ses preuves et Ses clarifications.

(99). *« C'est Lui qui a fait descendre l'eau du ciel ; de cette eau, Nous faisons germer toutes les plantes dont Nous tirons la végétation qui donne naissance (à son tour) à des grains en épis. A partir de la spathe du palmier naissent des régimes de dattes qui pendent à portée de la main. Nous faisons également croître des jardins plantés de vignes, des oliviers et des grenadiers dont certains se ressemblent et d'autres non. Contemple leurs fruits lorsqu'ils poussent et viennent à maturité ; certes, tout cela offre des signes pour un peuple de croyants ».*

Il s'agit d'une des plus grandes faveurs d'Allah dont les créatures, que ce soit les humains ou autres, ont le plus besoin, à savoir l'eau qu'Allah fait descendre du ciel au moment où les gens se trouvent dans un besoin pressant de ce moyen vital pour la vie. A travers cette eau, Allah fait germer toute chose de ce que mangent les hommes et les bêtes. Les gens se trouvent donc soulagés grâce à ce bienfait de la sécheresse, de la disette et du désespoir. Les cœurs se réjouiront et les visages s'épanouiront de cette manne du ciel venue comme une miséricorde de la part du tout Miséricordieux et Très Miséricordieux, ce qui implique une reconnaissance de leur part, à travers Son adoration, Son amour et le retour vers Lui à tout moment. Après avoir rappelé tout ce qui germe à partir de l'eau comme variétés d'arbres et de plantes, le Très Haut cite les épis et les palmiers en vertu de leurs nombreux avantages et du fait qu'ils constituent la nourriture de la plupart des gens, en disant : *« Nous faisons germer toutes les plantes dont Nous tirons la végétation qui donne naissance (à son tour) à des grains en épis »*, desquels on tire le froment, l'orge, le blé, le riz et autres variétés de cultures.

Toutes ces graines variées découlent d'une même matière ; elles ne se mélangent pas mais gardent chacune ses spécificités, bien que l'origine soit la même.

« A partir de la spathe du palmier naissent des régimes de dattes ». C'est-à-dire que de la spathe du palmier sortent les régimes de dattes faciles à prendre et accessibles pour celui qui veut les cueillir.

« Nous faisons également croître des jardins plantés de vignes, des oliviers et des grenadiers ». Il s'agit là des arbres dont l'utilité est très grande ; c'est pour cela qu'Allah les a cités en particulier, après avoir parlé des arbres et des plantes en général.

Sa parole : *« Dont certains se ressemblent et d'autres non »* s'applique peut être aux grenadiers et aux oliviers dont les arbres et les feuilles se ressemblent contrairement aux fruits. Il se peut aussi qu'elle s'applique à l'ensemble des arbres et des fruits, dont les uns se ressemblent et similaires dans la forme et d'autres non, mais qui sont tous utiles pour les hommes dans leur nourriture. C'est pour cela que le Très Haut a ordonné d'en tirer des signes en disant : *« Contemple donc »* avec réflexion et observation *« leurs fruits »*,

c'est-à-dire tous les arbres, surtout le palmier lorsqu'il donne des fruits *« lorsqu'ils poussent et viennent à maturité »*. C'est-à-dire regardez-les lorsqu'ils poussent et deviennent mûrs, car il y a là des signes et des preuves qui prouvent la miséricorde d'Allah, l'amplitude de Sa bienfaisance et de Sa générosité, la perfection de Son pouvoir et Sa sollicitude envers Ses serviteurs.

Cependant, ce n'est pas tout le monde qui peut réfléchir et méditer ni même comprendre les desseins et les buts sous-jacents à ces signes. C'est pourquoi le Très Haut a limité cette compréhension aux seuls croyants en disant : *« Certes, tout cela offre des signes pour un peuple de croyants »*. Grâce à leur foi, les croyants sont amenés à réfléchir sur les signes d'Allah et en tirer les enseignements qu'ils contiennent sur le plan rationnel, inné et légal.

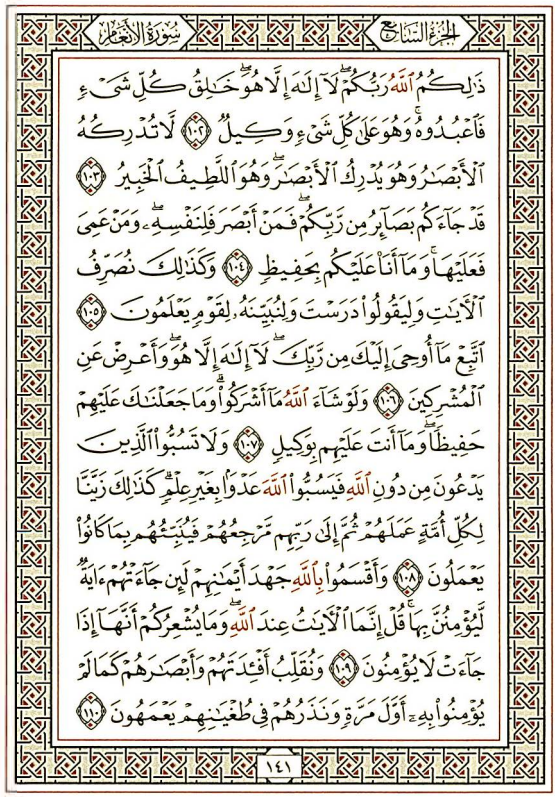
الجزء السابع — سورة الأنعام

ذَٰلِكُمُ ٱللَّهُ رَبُّكُمْ ۖ لَآ إِلَٰهَ إِلَّا هُوَ ۖ خَٰلِقُ كُلِّ شَىْءٍ
فَٱعْبُدُوهُ ۚ وَهُوَ عَلَىٰ كُلِّ شَىْءٍ وَكِيلٌ ﴿١٠٢﴾ لَّا تُدْرِكُهُ
ٱلْأَبْصَٰرُ وَهُوَ يُدْرِكُ ٱلْأَبْصَٰرَ ۖ وَهُوَ ٱللَّطِيفُ ٱلْخَبِيرُ ﴿١٠٣﴾
قَدْ جَآءَكُم بَصَآئِرُ مِن رَّبِّكُمْ ۖ فَمَنْ أَبْصَرَ فَلِنَفْسِهِۦ ۖ وَمَنْ عَمِىَ
فَعَلَيْهَا ۚ وَمَآ أَنَا۠ عَلَيْكُم بِحَفِيظٍ ﴿١٠٤﴾ وَكَذَٰلِكَ نُصَرِّفُ
ٱلْءَايَٰتِ وَلِيَقُولُوا۟ دَرَسْتَ وَلِنُبَيِّنَهُۥ لِقَوْمٍ يَعْلَمُونَ ﴿١٠٥﴾
ٱتَّبِعْ مَآ أُوحِىَ إِلَيْكَ مِن رَّبِّكَ ۖ لَآ إِلَٰهَ إِلَّا هُوَ ۖ وَأَعْرِضْ عَنِ
ٱلْمُشْرِكِينَ ﴿١٠٦﴾ وَلَوْ شَآءَ ٱللَّهُ مَآ أَشْرَكُوا۟ ۖ وَمَا جَعَلْنَٰكَ عَلَيْهِمْ
حَفِيظًا ۖ وَمَآ أَنتَ عَلَيْهِم بِوَكِيلٍ ﴿١٠٧﴾ وَلَا تَسُبُّوا۟ ٱلَّذِينَ
يَدْعُونَ مِن دُونِ ٱللَّهِ فَيَسُبُّوا۟ ٱللَّهَ عَدْوًۢا بِغَيْرِ عِلْمٍ ۗ كَذَٰلِكَ زَيَّنَّا
لِكُلِّ أُمَّةٍ عَمَلَهُمْ ۖ ثُمَّ إِلَىٰ رَبِّهِم مَّرْجِعُهُمْ فَيُنَبِّئُهُم بِمَا كَانُوا۟
يَعْمَلُونَ ﴿١٠٨﴾ وَأَقْسَمُوا۟ بِٱللَّهِ جَهْدَ أَيْمَٰنِهِمْ لَئِن جَآءَتْهُمْ ءَايَةٌ
لَّيُؤْمِنُنَّ بِهَا ۖ قُلْ إِنَّمَا ٱلْءَايَٰتُ عِندَ ٱللَّهِ ۖ وَمَا يُشْعِرُكُمْ أَنَّهَآ إِذَا
جَآءَتْ لَا يُؤْمِنُونَ ﴿١٠٩﴾ وَنُقَلِّبُ أَفْـِٔدَتَهُمْ وَأَبْصَٰرَهُمْ كَمَا لَمْ
يُؤْمِنُوا۟ بِهِۦٓ أَوَّلَ مَرَّةٍ وَنَذَرُهُمْ فِى طُغْيَٰنِهِمْ يَعْمَهُونَ ﴿١١٠﴾
١٤١

(104)-(104). *« Les négateurs ont attribué à Allah les djinns comme associés, alors que c'est Lui qui les a créés. Ils Lui ont même inventé, dans leur ignorance, des garçons et des filles. Gloire à Lui ! Il est très au-dessus de leurs allégations mensongères ! Créateur des cieux et de la terre, comment aurait-Il un enfant, alors qu'Il n'a pas de compagne, et qu'Il a tout créé, Lui dont la science embrasse toute chose ?*

Tel est Allah, votre Seigneur ! Il n'y a point de divinité, excepté Lui, le Créateur de l'univers. Adorez-Le ! C'est Lui qui a la charge de toutes les créatures. Il est Inaccessible aux regards, alors que Lui pénètre tous les regards. Il est le Subtil ! Il est le Bien-Informé. Des preuves évidentes vous sont parvenues de la part de votre Seigneur ; Quiconque se montre clairvoyant le fera à son propre avantage ; et quiconque demeure aveugle le fera à son propre détriment. Je ne suis nullement chargé de votre sauvegarde ».

Le Très Haut nous informe que malgré Sa bienfaisance envers Ses serviteurs et les signes évidents qu'Il ne cesse de leur donner pour qu'ils Le connaissent, les polythéistes de *Qouraych* et d'autres Lui donnent des associés parmi les djinns et les Anges qu'ils adorent et invoquent, alors que c'est Allah qui les a créés et qu'ils ne possèdent rien des attributs de la seigneurie et de la divinité. Or, ces polythéistes font d'eux des associés à Celui qui possède la création et le commandement, qui dispense toutes formes de bienfaits et qui repousse tous les torts. En outre, ils Lui attribuent des garçons et des filles sans aucune connaissance de leur part. Or, qui est plus injuste que celui qui parle d'Allah sans science et Lui attribue

des imperfections qui ne Lui conviennent pas!

C'est pour cela qu'Il S'est exempté de tout ce que les polythéistes Lui ont attribué arbitrairement: *« Gloire à Lui! Il est très au-dessus de leurs allégations mensongères »*. Il est Celui qui est décrit par toutes les formes de perfection et qui est purifié de toutes les imperfections et défauts.

« Créateur des cieux et de la terre », c'est-à-dire Celui qui les a conçus et a perfectionné leur conception avec une précision extraordinaire et une organisation parfaite que les intelligences humaines ne peuvent jamais imaginer. Personne ne Lui est associé dans cette création.

« Comment aurait-Il un enfant alors qu'Il n'a pas de compagne? ». C'est-à-dire comment peut-Il avoir un enfant alors qu'Il est Dieu le Maître et le Suprême Refuge qui n'a pas de compagne – c'est-à-dire d'épouse – et qu'Il se suffit à toute chose alors que Ses créatures ont toutes besoin de Lui? Certes, l'enfant doit ressembler à son père. Or, Allah est le Créateur de toute chose et aucune créature ne Lui ressemble d'une façon ou d'une autre.

Après avoir rappelé Sa création de toutes les choses, le Très Haut rappelle qu'Il les cerne toutes de Sa science: *« Lui dont la science embrasse toute chose »*. La mention de la science juste après la création est une indication de la preuve rationnelle de l'existence de Sa science, à savoir ces créatures et ce qui les caractérise comme organisation impeccable et création parfaite. Tout cela prouve l'amplitude de la science du Créateur et la perfection de Sa sagesse, comme Il l'a dit dans un autre verset: *« Allah ignorerait-Il ce qu'Il a Lui-même créé, Lui le Subtil, le Bien-Informé? »*. S67. V14.

Et dans un autre verset: *« N'est-Il pas le Créateur, l'Omniscient? »*. S36. V81.

« Tel est » Celui qui a créé ce qu'Il a créé et décrété ce qu'Il a décrété *« Allah, votre Seigneur »*, c'est-à-dire Celui qui, seul, est pris comme Dieu et adoré, et qui mérite le summum de la soumission et le summum de l'amour, le Seigneur qui dispense Ses bienfaits à toutes les créatures et qui les préserve de toutes les formes de torts.

« Il n'y a point de divinité excepté Lui, le Créateur de l'univers. Adorez-le! ».

C'est-à-dire qu'une fois qu'il est admis et prouvé qu'Il est le Dieu en dehors Duquel il n'y a pas d'autre dieu, consacrez-Lui toutes les formes d'adoration et soyez sincères envers Lui en recherchant Sa Face. Tel est le but qui est attendu des créatures et pour lequel elles furent créées: *« Je n'ai créé les djinns et les hommes que pour qu'ils M'adorent »*.

« C'est Lui qui a la charge de toutes les créatures ». C'est-à-dire que toutes les choses se trouvent sous la charge d'Allah et à Sa disposition, sur le plan de la création, de la disposition et de la charge. Il est vrai certes que la justesse, la rectitude et la perfection d'une chose dont on a la disposition, sont tributaires de l'état de celui qui en a la charge. Or, la charge qu'Allah à des choses est différente de celle des créatures, car la charge des créatures est une charge intérimaire où le gérant dépend d'un tuteur. Par contre, la charge d'Allah est une charge en soi, intrinsèque, qui implique la perfection de la science, la bonne disposition, la bienfaisance et la justice. Aussi, personne n'est en droit de contester quoi que ce soit à Allah ou de voir un défaut et une imperfection dans sa création ou une tare et une négligence dans Sa disposition.

En outre, Allah s'est chargé de la clarification de Sa religion et de sa préservation de toute altération ou changement, de même qu'Il s'est chargé de la protection des croyants de tout ce qui peut menacer leur foi et leur religion.

« Il est Inaccessible aux regards », en raison de Sa grandeur, de Sa majesté et de Sa perfection. C'est-à-dire que les regards ne peuvent le cerner même s'ils le verront plus tard et qu'ils se réjouiront de la vue de Sa noble Face. En effet, nier le fait que les regards puissent le cerner ne signifie pas forcément qu'ils ne peuvent le voir. Bien au contraire, le sens de cette expression le confirme, car si Allah a nié que les regards puissent Le cerner, puisque cela constitue l'une des descriptions les plus particulières de la vision, ceci prouve que la vision en tant que telle est attestée. En effet, s'Il avait voulu nier la vision en soi, Il aurait dit : *« Les regards ne peuvent Le voir »*. C'est la preuve donc que la thèse des partisans de la négation des attributs d'Allah qui nient la vision de leur Seigneur dans l'au-delà n'a aucun fondement dans ce verset, loin s'en faut.

« Alors que Lui pénètre tous les regards ». C'est-à-dire que c'est Lui dont la science embrasse les choses manifestes et cachées et dont l'ouïe perçoit toutes les voix perceptibles ou imperceptibles et dont la vue embrasse toutes les choses visibles ou non, qu'elles soient petites ou grandes. C'est pour cela qu'Il a dit : *« Il est le Subtil ! Il est le Bien-Informé ! »,* dont la science est tellement subtile qu'elle embrasse les choses secrètes et cachées, les plus occultes et les plus enfouies.

Parmi les signes de Sa subtilité est qu'Il guide Son serviteur vers les avantages de sa religion qu'Il mène à lui à travers des voies que le serviteur ignore et qu'il ne lui vient pas à l'idée de suivre ; Il le mène à la félicité éternelle et au salut perpétuel de la façon qu'il ne s'imaginait pas ; bien plus, Il décrète parfois pour Son serviteur des choses que celui-ci abhorre et dont il souffre en priant Allah de l'en débarrasser, parce qu'Il sait que ces choses-là sont préférables pour Son serviteur dans sa quête de la perfection. Gloire donc au Subtil qui fait ce qu'Il veut, le Très Miséricordieux envers les croyants.

« Des preuves évidentes vous sont parvenues de la part de votre Seigneur ; quiconque se montre clairvoyant le fera à son propre avantage ; et quiconque demeure aveugle le fera à son propre détriment. Je ne suis nullement chargé de votre sauvegarde ». Après avoir montré les signes évidents et les preuves formelles qui montrent la voie de la Vérité dans toutes les quêtes et les aspirations, le Très Haut a indiqué quelle est cette vérité en informant les hommes qu'ils seront seuls responsables de leur guidance ou de leur égarement. Il a dit : *« Des preuves évidentes vous sont parvenues de la part de votre Seigneur »,* c'est-à-dire des versets qui montrent la voie de la Vérité en faisant d'elle pour les cœurs ce qu'est le soleil pour les regards. Du moment que cette Vérité émane du Seigneur qui fait grâce à Ses serviteurs de Ses divers bienfaits manifestes et cachés, elle contient les expressions les plus éloquentes et les plus claires, les significations les plus majestueuses et les plus sublimes et les réalités les plus manifestes.

« Quiconque se montre clairvoyant » envers ces preuves, en en tirant des enseignements et en agissant en conséquence *« le fera à son propre avantage »,* car Allah est le Suffisant à Lui-même et le Très Loué.

« Et quiconque demeure aveugle » en regardant ces preuves mais en refusant de les prendre en considération, en voyant la Vérité mais en refusant de s'y soumettre et

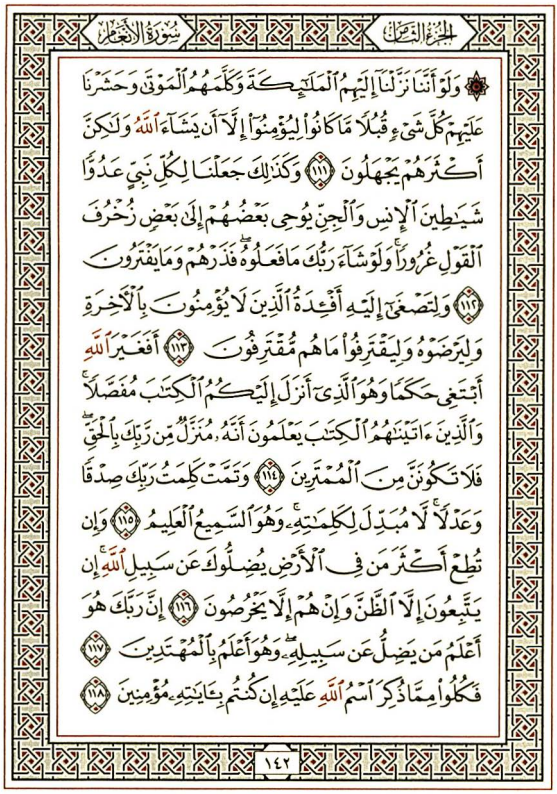

وَلَوْ أَنَّنَا نَزَّلْنَا إِلَيْهِمُ الْمَلَائِكَةَ وَكَلَّمَهُمُ الْمَوْتَىٰ وَحَشَرْنَا
عَلَيْهِمْ كُلَّ شَيْءٍ قُبُلًا مَّا كَانُوا لِيُؤْمِنُوا إِلَّا أَن يَشَاءَ اللَّهُ وَلَٰكِنَّ
أَكْثَرَهُمْ يَجْهَلُونَ ﴿١١١﴾ وَكَذَٰلِكَ جَعَلْنَا لِكُلِّ نَبِيٍّ عَدُوًّا
شَيَاطِينَ الْإِنسِ وَالْجِنِّ يُوحِي بَعْضُهُمْ إِلَىٰ بَعْضٍ زُخْرُفَ
الْقَوْلِ غُرُورًا ۚ وَلَوْ شَاءَ رَبُّكَ مَا فَعَلُوهُ ۖ فَذَرْهُمْ وَمَا يَفْتَرُونَ
﴿١١٢﴾ وَلِتَصْغَىٰ إِلَيْهِ أَفْئِدَةُ الَّذِينَ لَا يُؤْمِنُونَ بِالْآخِرَةِ
وَلِيَرْضَوْهُ وَلِيَقْتَرِفُوا مَا هُم مُّقْتَرِفُونَ ﴿١١٣﴾ أَفَغَيْرَ اللَّهِ
أَبْتَغِي حَكَمًا وَهُوَ الَّذِي أَنزَلَ إِلَيْكُمُ الْكِتَابَ مُفَصَّلًا ۚ
وَالَّذِينَ آتَيْنَاهُمُ الْكِتَابَ يَعْلَمُونَ أَنَّهُ مُنَزَّلٌ مِّن رَّبِّكَ بِالْحَقِّ ۖ
فَلَا تَكُونَنَّ مِنَ الْمُمْتَرِينَ ﴿١١٤﴾ وَتَمَّتْ كَلِمَتُ رَبِّكَ صِدْقًا
وَعَدْلًا ۚ لَّا مُبَدِّلَ لِكَلِمَاتِهِ ۚ وَهُوَ السَّمِيعُ الْعَلِيمُ ﴿١١٥﴾ وَإِن
تُطِعْ أَكْثَرَ مَن فِي الْأَرْضِ يُضِلُّوكَ عَن سَبِيلِ اللَّهِ ۚ إِن
يَتَّبِعُونَ إِلَّا الظَّنَّ وَإِنْ هُمْ إِلَّا يَخْرُصُونَ ﴿١١٦﴾ إِنَّ رَبَّكَ هُوَ
أَعْلَمُ مَن يَضِلُّ عَن سَبِيلِهِ ۖ وَهُوَ أَعْلَمُ بِالْمُهْتَدِينَ ﴿١١٧﴾
فَكُلُوا مِمَّا ذُكِرَ اسْمُ اللَّهِ عَلَيْهِ إِن كُنتُم بِآيَاتِهِ مُؤْمِنِينَ ﴿١١٨﴾

de s'y montrer humble, mais en faisant preuve d'arrogance *« le fera à son propre détriment »*.

« Je ne suis nullement chargé de votre sauvegarde », en surveillant vos actes et en les enregistrant en permanence. Bien au contraire, je ne suis chargé que de vous transmettre le Rappel évident, ce que j'ai fait. J'ai transmis aussi ce qu'Allah m'a fait descendre. Tel est mon rôle et, en dehors de cela, je n'ai pas d'autre mission.*

(108). *« N'insultez pas ceux qui invoquent d'autres divinités qu'Allah, car ils seraient tentés, dans leur ignorance, d'insulter à leur tour Allah, par esprit de vengeance. C'est ainsi que Nous embellissons aux yeux de chaque peuple ses propres actions. Puis ils retourneront tous à leur Seigneur, qui les informera de leurs actes passés ».*

Allah interdit aux croyants une chose qui était autorisée, à savoir l'insulte des fausses divinités des polythéistes qu'ils avaient associées à Allah. Mais du moment que ces insultes pouvaient inciter les polythéistes à insulter le Seigneur des univers, dont il faut purifier l'essence sublime de tout défaut, tare ou imperfection, Allah a interdit que soient insultées les fausses divinités des polythéistes. En effet, ceux-ci font preuve de chauvinisme et d'extrémisme pour leurs croyances, dans la mesure où Allah a embelli à chaque communauté ses œuvres qu'elle perçoit comme excellentes et qu'elle défend avec zèle au point d'insulter Allah le Seigneur des univers – dont la grandeur est ancrée dans les cœurs des vertueux et des dépravés – lorsque les croyants insultent leurs idoles.

Cependant, toutes les créatures retourneront vers Allah au Jour de la résurrection ; elles seront rassemblées devant Lui et leurs œuvres leur seront exposées ; Il leur montrera ce que chacun faisait comme bien et comme mal.

Ce noble verset a donné naissance à la règle légale, selon laquelle les moyens sont considérés selon les choses vers lesquelles ils mènent. A cet effet, les moyens autorisés deviennent interdits dès lors qu'ils mènent vers quelque chose de mal.

(109)-(111). *« Ils jurent par Allah de toute leur force que si un miracle leur était envoyé, ils y croiraient sans hésiter. Dis-leur que les miracles relèvent uniquement d'Allah. Mais qui vous dit que même si un miracle se produisait sous leurs yeux, ils n'y croiraient pas pour autant ? Car Nous pourrions en dé-*

* Le cheikh As-Sa'dî (qu'Allah lui accorde sa miséricorde) est passé de ce verset vers le verset 108, sans commenter les versets 105, 106 et 107. Le Professeur Zouhrî An-Najjâr a commenté ces versets sans indiquer que leur commentaire n'est pas du cheikh As-Sa'dî. Voir la copie d'An-Najjâr (2/450-452).

tourner encore leurs cœurs et leurs yeux, comme Nous l'avions fait lorsqu'ils avaient refusé d'y croire la première fois, et Nous les laisserions alors se débattre dans leur aveuglement. Et même si Nous faisions descendre les Anges sur eux, que les morts leur parlaient et que Nous faisions défiler toute la création devant leurs yeux, ils ne croiraient pas pour autant, à moins qu'Allah ne l'eût voulu. Mais la plupart d'entre eux sont trop inconscients (pour s'ouvrir à la foi)».

C'est-à-dire que les polythéistes qui nient la mission du Prophète Mouḥammed *«jurent par Allah de toute leur force»*, c'est-à-dire avec un serment qu'ils ont inventé eux-mêmes et qu'ils ont confirmé *«que si un miracle leur était envoyé»*, un miracle qui prouve la sincérité de Mouḥammed *«ils y croiraient sans hésiter»*. Ces propos qui émanent d'eux n'ont pas pour but une recherche de la vérité de leur part, mais ce n'est qu'une façon de leur part de repousser toute contestation et de rejeter ce que le Prophète avait apporté, car Allah a assisté Son messager avec des preuves évidentes et des arguments imparables qui ne laissent aucun doute ni confusion quant à leur justesse dans l'esprit de ceux qui les étudient sans parti pris ou préjugés.

Aussi, en demandant après cela des preuves, ils ont montré leur entêtement qui ne mérite pas de réponse. Bien plus, ne pas répondre à leurs exigences absurdes, serait mieux pour eux peut-être. En effet, l'usage établi par Allah vis-à-vis de Ses serviteurs est que lorsque ceux qui exigent des signes de Ses Messagers, reçoivent ces signes mais rejettent ensuite leurs messages, Allah fait hâter leur châtiment. C'est pour cela qu'Il a dit: *«Dis-leur que les miracles relèvent uniquement d'Allah»*. C'est-à-dire que c'est Lui qui les envoie lorsqu'Il veut et qui les retient lorsqu'Il veut. Moi je n'ai aucun pouvoir de décider de quoi que ce soit à ce sujet. Aussi, me demander de vous apporter des miracles est une injustice car c'est me demander ce que je ne possède pas. Tout ce que vous pouvez me demander c'est de clarifier pour vous ce que je vous ai apporté, ce qui a été fait. Mais malgré cela il n'est pas sûr que, si les miracles leur parviennent, ils vont y croire et y ajouter foi. Bien au contraire, ce comportement est généralement celui de ceux qui ne croient pas. C'est pour cela qu'Il a dit: *«Mais qui vous dit que si un miracle se produisait sous leurs yeux, ils n'y croiraient pas pour autant?»*.

«Car Nous pourrions en détourner encore leurs cœurs et leurs yeux, comme Nous l'avions fait lorsqu'ils avaient refusé d'y croire la première fois, et Nous les laisserions alors se débattre dans leur aveuglement».

C'est-à-dire que Nous les châtierons – s'ils ne croient pas en lui la première fois où le prêcheur viendra vers eux et que les arguments seront établis contre eux – en en détournant leurs cœurs et en s'interposant entre eux et entre la foi en ne leur accordant aucune assistance pour emprunter la voie droite. Ceci fait partie de la justice d'Allah et de sa sagesse envers Ses serviteurs, car ce sont eux qui se sont fait du tort à eux-mêmes puisqu'ils ont refusé de passer la porte qu'Il leur a ouverte et d'emprunter la voie qu'Il leur a montrée. Par conséquent, s'ils sont privés d'assistance, ce sera par leur faute. En outre, leur prétention à attribuer la foi à leurs seuls volonté et bon vouloir, sans compter sur l'assistance d'Allah, est une grande erreur de leur part. En effet, si des signes grandioses leur sont envoyés, comme la descente des Anges vers eux pour témoigner de la justesse du message du Prophète, leur interpellation par les

morts ou le défilé de toute la création devant leurs yeux, pour témoigner de la véracité du message du Prophète, ils n'y croiront pas si Allah ne veut pas qu'ils croient. Mais comme la plupart d'entre eux sont des ignorants, ils ont déterminé leur foi par le seul envoi de miracles. Certes, la raison et la science impliquent que l'homme doive avoir pour but la recherche de la Vérité au moyen des voies qu'Allah a montrées, en œuvrant en ce sens et en plaçant sa confiance en son Seigneur afin qu'Il l'assiste dans cette quête. Il ne doit pas compter sur lui-même, sur sa force et sa puissance, et il ne doit pas exiger des signes propositionnels qui ne sont d'aucun intérêt pour lui.

﴿١١٢-١١٣﴾. *« C'est ainsi que Nous avons suscité à chaque Prophète des ennemis, parmi les hommes et les djinns, qui inspirent les uns aux autres de jolis discours, par pure vanité. Et ils n'agiraient pas ainsi, si ton Seigneur le voulait. Laisse-les donc à leurs inventions mensongères ! Laisse les cœurs de ceux qui ne croient pas à la vie future s'imprégner de ces faux discours ! Laisse-les s'y complaire et réaliser tous leurs vils désirs ! ».*

Le Très Haut dit à Son Messager Mouḥammed à titre de consolation : si Nous avons suscité pour toi des ennemis qui rejettent ton message, te combattent et t'envient, tel est notre usage avec tous les Prophètes que Nous avons envoyé à l'humanité à qui Nous avons suscité des ennemis, parmi les djinns et les hommes, qui les combattent et s'opposent à leurs Messages.

« Qui inspirent les uns aux autres de jolis discours, par pure vanité ! ». C'est-à-dire qu'ils embellissent les uns aux autres les mensonges qu'ils soutiennent et enjolivent les expressions qui leur servent de canaux de transmission pour les rendre aptes à être acceptées par les sots et les insolents qui ne comprennent rien aux réalités des choses et n'assimilent pas les significations qui en découlent.

Bien plus, les expressions et les discours enjolivés et futiles leur plaisent, au point de considérer la vérité comme un mensonge et vice-versa. C'est pour cela que le Très Haut a dit : *« Laisse les cœurs de ceux qui ne croient pas à la vie future s'imprégner de ces faux discours ! ».* Parce que leur refus de croire au Jour dernier et leurs intelligences corrompues les incitent à cela.

« Laisse-les s'y complaire » dans ces faux discours après les avoir entendus. S'ils se laissent convaincre par ces discours et que leurs cœurs en sont imprégnés, cela va devenir une conviction ancrée en eux. Ensuite, il en résulte pour eux un attachement invétéré au mensonge verbal et pratique qui est une implication directe de ces fausses convictions. Telle est la situation de ceux qui se laissent induire en erreur par les démons parmi les humains et les djinns et qui répondent à leurs appels.

Par contre, les gens qui croient en la vie future et ceux qui ont une intelligence pure et un esprit équilibré, ne se laissent jamais induire en erreur par ce genre de faux discours et d'illusions, car leurs aspirations sont consacrées à la connaissance des réalités. Aussi, ils ne regardent que les idéaux auxquels appellent ceux qui prêchent. S'ils voient que c'est la vérité, ils l'acceptent et s'y soumettent même si cette vérité est exprimée par des mots qui ne sont pas enjolivés et des expressions qui ne sont pas fidèles ; mais s'ils voient que c'est un mensonge, ils la refusent quelle que soit la personne qui les prêche, même s'il est exprimé par des mots enjolivés et des expressions éloquentes.

Parmi les causes qui font qu'Allah donne aux Prophètes des ennemis et au

mensonge des partisans qui invitent les gens à le suivre, il y a celle qui implique que Ses serviteurs soient soumis à une épreuve et à un examen, afin que se distingue le sincère du menteur, le sage de l'ignorant et le clairvoyant de l'aveugle. En outre, cette sagesse du Seigneur est de nature à clarifier la vérité et à la rendre évidente, car la vérité se manifeste et devienne évidente lorsque le mensonge s'oppose à elle et essaye de l'empêcher de se manifester. Dès lors, les preuves et les arguments de la vérité qui prouvent sa sincérité et sa véracité, se manifestent au grand jour tandis qu'apparaissent la nullité et la fausseté du mensonge. C'est là une des plus grandes quêtes pour laquelle rivalisent les chercheurs de vérité.

﴿114﴾-﴿115﴾. *« Chercherais-je un autre juge qu'Allah, Lui qui vous a envoyé ce Coran d'une si belle ordonnance ? Ceux qui ont déjà reçu l'Ecriture savent qu'il émane en toute vérité de ton Seigneur. Ne te laisse donc pas égarer par le doute. Telle est la parole de ton Seigneur, qui s'est accomplie en toute vérité et en toute justice, car Ses paroles sont immuables. Allah entend tout et sa science n'a point de limite ».*

C'est-à-dire : dis ô Messager : *« Chercherais-je un autre juge qu'Allah ? »,* auprès Duquel je solliciterai des jugements, aux ordres et aux interdits Duquel je me soumettrai, car tout ce qui n'est pas Allah est soumis au jugement et n'est pas Juge et tout jugement venant d'une créature est caractérisé par un défaut, une imperfection et une iniquité.

Le seul qui doive être pris comme juge est Allah l'Unique qui n'a pas d'associé, car c'est Lui qui possède le pouvoir de création et de disposition.

« Lui qui vous a envoyé ce Coran d'une si belle ordonnance ». C'est-à-dire un Livre où sont détaillés le licite et l'illicite, les règles juridiques ainsi que les principes de la religion et ses questions subsidiaires. C'est un Livre qui n'a pas d'équivalent dans sa clarté. Aucun argumentaire n'est aussi fort que son argumentaire et aucun jugement n'est aussi juste que son jugement, car ses règles contiennent la sagesse et la miséricorde.

Les gens des anciennes Ecritures parmi les juifs et les chrétiens savent *« qu'il émane en toute vérité de ton Seigneur ».* C'est pour cela que les informations se sont succédées à ce sujet. *« Ne te laisse donc pas égarer par le doute ».*

Le Très Haut détailla ensuite ces informations en disant : *« Telle est la parole de ton Seigneur, qui s'est accomplie en toute vérité et en toute justice ».* C'est-à-dire vérité dans les récits et justice dans les ordres et les interdits. Il n'y a pas de plus véridiques que les récits d'Allah que contient ce Livre sacré et il n'y a pas de plus justes que ses ordres et ses interdits. *« Car Ses paroles sont immuables »,* puisqu'Il les a préservées et ordonnées avec une précision inimitable bâtie sur la vérité la plus absolue. Aussi, personne ne peut les changer ou proposer ce qui est meilleur.

« Allah entend tout », c'est-à-dire toutes les voix dans diverses langues et selon tous les besoins *« et Sa science n'a point de limite »,* puisqu'elle embrasse les choses manifestes et cachées, le passé et l'avenir.

﴿116﴾-﴿117﴾. *« Si tu te fies à la majeure partie des habitants de la terre, ils te feront dévier de la Voie d'Allah, car ils ne font que suivre des conjectures et se bornent à forger des mensonges. Ton Seigneur connaît mieux que quiconque ceux qui s'écartent de sa Voie, comme Il connaît ceux qui s'y maintiennent ».*

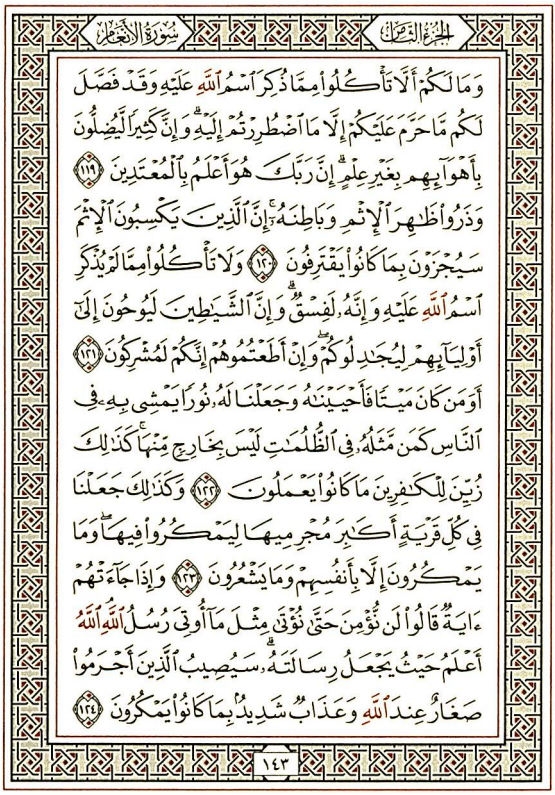
الجزء الثامن — سورة الأنعام

وَمَا لَكُمْ أَلَّا تَأْكُلُوا مِمَّا ذُكِرَ اسْمُ اللَّهِ عَلَيْهِ وَقَدْ فَصَّلَ
لَكُمْ مَا حَرَّمَ عَلَيْكُمْ إِلَّا مَا اضْطُرِرْتُمْ إِلَيْهِ ۗ وَإِنَّ كَثِيرًا لَيُضِلُّونَ
بِأَهْوَائِهِمْ بِغَيْرِ عِلْمٍ ۗ إِنَّ رَبَّكَ هُوَ أَعْلَمُ بِالْمُعْتَدِينَ ﴿١١٩﴾
وَذَرُوا ظَاهِرَ الْإِثْمِ وَبَاطِنَهُ ۚ إِنَّ الَّذِينَ يَكْسِبُونَ الْإِثْمَ
سَيُجْزَوْنَ بِمَا كَانُوا يَقْتَرِفُونَ ﴿١٢٠﴾ وَلَا تَأْكُلُوا مِمَّا لَمْ يُذْكَرِ
اسْمُ اللَّهِ عَلَيْهِ وَإِنَّهُ لَفِسْقٌ ۗ وَإِنَّ الشَّيَاطِينَ لَيُوحُونَ إِلَىٰ
أَوْلِيَائِهِمْ لِيُجَادِلُوكُمْ ۖ وَإِنْ أَطَعْتُمُوهُمْ إِنَّكُمْ لَمُشْرِكُونَ ﴿١٢١﴾
أَوَمَنْ كَانَ مَيْتًا فَأَحْيَيْنَاهُ وَجَعَلْنَا لَهُ نُورًا يَمْشِي بِهِ فِي
النَّاسِ كَمَنْ مَثَلُهُ فِي الظُّلُمَاتِ لَيْسَ بِخَارِجٍ مِنْهَا ۚ كَذَٰلِكَ
زُيِّنَ لِلْكَافِرِينَ مَا كَانُوا يَعْمَلُونَ ﴿١٢٢﴾ وَكَذَٰلِكَ جَعَلْنَا
فِي كُلِّ قَرْيَةٍ أَكَابِرَ مُجْرِمِيهَا لِيَمْكُرُوا فِيهَا ۚ وَمَا
يَمْكُرُونَ إِلَّا بِأَنْفُسِهِمْ وَمَا يَشْعُرُونَ ﴿١٢٣﴾ وَإِذَا جَاءَتْهُمْ
آيَةٌ قَالُوا لَنْ نُؤْمِنَ حَتَّىٰ نُؤْتَىٰ مِثْلَ مَا أُوتِيَ رُسُلُ اللَّهِ ۘ اللَّهُ
أَعْلَمُ حَيْثُ يَجْعَلُ رِسَالَتَهُ ۗ سَيُصِيبُ الَّذِينَ أَجْرَمُوا
صَغَارٌ عِنْدَ اللَّهِ وَعَذَابٌ شَدِيدٌ بِمَا كَانُوا يَمْكُرُونَ ﴿١٢٤﴾

١٤٣

Le Très Haut dit à Son Messager Mouḥammed en le mettant en garde contre la tentation de suivre la plupart des gens : *« Si tu te fies à la majeure partie des habitants de la terre, ils te feront dévier de la Voie d'Allah »*. En effet, la plupart des hommes ont dévié des enseignements de leurs religions, dans leurs actes et leurs connaissances. Leurs religions se sont corrompues, leurs actes découlent de leurs passions et leurs sciences ne reposent sur aucun postulat sérieux et ne mènent à aucune voie juste. Bien plus, leur but dans cette vie est de suivre les conjectures qui ne reposent sur aucune vérité, en proférant des mensonges sur Allah. Il est naturel donc qu'Allah mette en garde Ses serviteurs contre de tels gens en leur décrivant leur situation. En effet, bien que ce discours s'adresse en particulier au Prophète, sa communauté est tenue de le suivre dans toutes les règles qui ne sont pas particulières à lui.

Certes, Allah est le plus véridique de ceux qui parlent et qui s'adressent aux gens. *« Ton Seigneur connaît mieux que quiconque ceux qui s'écartent de Sa Voie »*. Aussi, vous êtes tenus, ô croyants, de suivre Ses recommandations, Ses ordres et Ses interdits, car Il connaît mieux que vous vos intérêts et est plus Miséricordieux pour vous que vous ne l'êtes pour vous-mêmes.

Ce verset prouve que la vérité ne se démontre pas en fonction du nombre et que le fait que seulement un petit nombre de gens suivent un idéal ne veut pas dire forcément que cet idéal soit faux. Bien plus, la réalité est toute autre car les partisans de la vérité sont toujours les moins nombreux, bien qu'ils soient les plus élevés en degrés et en récompense auprès d'Allah. Aussi doit-on distinguer entre la vérité et le mensonge par les voies qui y mènent.

﴿١١٩﴾-﴿١٢١﴾. *« Mangez de toute (viande) sur laquelle a été prononcé le nom d'Allah, si vous croyez en Ses signes. D'ailleurs, pourquoi ne mangeriez-vous pas des viandes sur lesquelles le nom d'Allah a été prononcé maintenant que celles qui sont interdites vous ont été décrites en détail, à moins que vous ne soyez contraints d'y recourir ? Il est vrai que beaucoup d'individus, obéissant à leurs penchants, et sans la moindre science, s'emploient à égarer leurs semblables. Mais c'est ton Seigneur qui connaît le mieux les transgresseurs »*.

Le Très Haut ordonne à Ses serviteurs croyants de consommer la chair des bêtes licites sur lesquelles le nom d'Allah a été prononcé, en étant convaincus de leur caractère licite, en évitant de faire comme les gens de la *Jâhiliyya* qui s'interdisaient beaucoup de choses licites de leur propre chef et par suggestion de leurs démons.

Le Très Haut rappelle que le signe du croyant est de faire le contraire de ce que font les gens de la *Jâhiliyya* dans cette tradition infâme consistant à changer la Loi d'Allah. Qu'est-ce qui les empêche de manger les viandes sur lesquelles le nom d'Allah a été prononcé alors qu'Allah a détaillé à Ses serviteurs ce qu'Il leur a prescrit, l'a clarifié et rendu évident ? Il ne reste plus donc de doute ou d'équivoque qui impose d'éviter de manger certaines choses licites de peur de tomber dans l'illicite.

Ce noble verset montre que le principe des choses et des aliments est le licite et la permission, tant qu'il n'y a pas de texte qui interdise quoi que ce soit de cela. Le caractère licite reste donc en vigueur jusqu'à preuve du contraire. Ce pour quoi Allah ne s'est pas prononcé sur son caractère illicite, reste toujours licite, car Allah a clarifié tout ce qui est illicite. Par conséquent, ce qu'Il n'a pas clarifié et détaillé, n'est pas illicite.

Bien plus, même les choses illicites qu'Allah a clarifiées et détaillées deviennent licites en cas de nécessité et de besoin, comme a dit le Très Haut : *« Il vous est interdit de consommer la bête morte, le sang, la viande de porc... »* jusqu'à : *« Celui qui, en période de disette, aura contrevenu à ce qui précède, par nécessité et non par désir de mal faire, sera absous, car Allah est Clément et Miséricordieux ».* S5. V3.

Le Très Haut met en garde ensuite contre la plupart des gens en disant : *« Il est vrai que beaucoup d'individus, obéissant à leurs penchants »,* c'est-à-dire à leurs seules passions *« et sans la moindre science »* ni argument. Que le croyant prenne donc garde de ce genre d'individus. Leurs signes – comme les a décrits Allah à Ses serviteurs – sont clairs, puisque leurs thèses ne reposent sur aucune preuve et qu'ils ne possèdent aucun argument légal qui les étaye. Tout ce qu'ils ont, ce sont des doutes et des conjectures selon leurs passions perverties et leurs opinions déficientes. Ces gens-là sont des transgresseurs de la Loi d'Allah et des injustes à l'égard des serviteurs d'Allah. Or, Allah n'aime pas les transgresseurs.

Par contre, les gens qui sont guidés et qui guident les autres, appellent à la voie de la vérité et de la guidée en étayant leurs thèses avec des preuves rationnelles et textuelles et n'ayant d'autre but que la satisfaction de leur Seigneur et le désir de se rapprocher de Lui.

(10). *« Evitez le péché dans ce qu'il a d'apparent et dans ce qu'il a de caché, car ceux qui s'en rendent coupables seront rétribués selon la gravité du péché qu'ils auront commis ».*

Par péché, il faut entendre toutes les formes de désobéissance qui jettent leur auteur dans l'erreur et l'embarras, que ce soit au niveau des droits d'Allah ou des droits des hommes. Allah interdit donc à Ses serviteurs de commettre les péchés manifestes ou cachés, qui concernent aussi bien le corps et les organes que le cœur.

Cependant, l'homme ne peut abandonner les péchés manifestes et cachés qu'après leur connaissance et la recherche de leurs causes et effets. Aussi, toute personne responsable de ses actes, est tenue de connaître les péchés du cœur et du corps.

En effet, beaucoup de personnes ignorent un grand nombre de péchés, surtout les péchés du cœur, comme l'arrogance, la fatuité, l'ostentation et autres, au point où son cœur recèle plusieurs de ces péchés sans qu'il ne s'en rende compte et ne le ressente. La cause à cela est l'absence de science et de clairvoyance.

Le Très Haut nous dit ensuite que ceux qui commettent des péchés manifestes et cachés seront rétribués en fonction de ce qu'ils ont commis comme péchés, qu'ils soient moindres ou importants. Cette rétribution aura lieu au Jour de la résurrection, mais peut avoir aussi lieu en ce bas-monde, où l'homme sera puni pour être soulagé un tant soit peu de ses péchés.

(121). *« Ne mangez pas des viandes sur lesquelles le nom d'Allah n'a pas été prononcé, car ce serait une véritable perversité. Certes, les démons incitent leurs adeptes à engager une dispute à ce sujet avec vous. Mais si vous les suivez, vous tomberez à coup sûr dans l'idolâtrie ».*

Il en est ainsi des bêtes sacrifiées pour les idoles et les fausses divinités dont la chair est illicite et interdite, textes à l'appui. Il en est ainsi de la viande des bêtes licites mais sur lesquelles le nom d'Allah n'a pas été prononcé, comme c'est le cas pour les bêtes immolées durant la grande fête du sacrifice ou les viandes offertes en cadeau ou consacrées à la consommation, lorsque le sacrificateur ne prononce pas le nom d'Allah sciemment. C'est là l'avis de nombreux savants religieux.

Par contre, est exempté, celui qui oublie de prononcer le nom d'Allah d'une façon involontaire.

En outre, ce verset concerne aussi les bêtes mortes – sous l'effet d'une bête carnassière – avant d'être égorgées à temps, car elles font partie des bêtes sur lesquelles le nom d'Allah n'a pas été prononcé. Allah a cité ce genre de bêtes en particulier dans Sa parole: *« Il vous est interdit de consommer la bête morte ».* Il est probable que c'est là la raison de la révélation de ce verset, en vertu de Sa parole: *« Certes, les démons incitent leurs adeptes à engager une dispute à ce sujet avec vous »* sans aucune science.

En effet, lorsque les polythéistes apprirent l'interdiction par Allah et Son Messager de la bête morte et de leur autorisation de consommer la chair de la bête égorgée à temps avant de mourir sous l'effet d'une attaque d'une bête carnassière – eux qui déclaraient licite la consommation de la chair des bêtes mortes – ils dirent sous forme de polémique stérile et de contestation: *« Vous mangez ce que vous tuez et vous ne mangez pas ce qu'Allah tue? ».* Ils entendaient par là la chair des bêtes mortes.

Or, c'est là une opinion erronée qui ne repose sur aucun argument ou preuve, mais sur de simples conjectures issues de leurs passions. Or, si la vérité dépendait de leurs passions, les cieux et la terre ainsi que ce qu'ils contiennent se seraient corrompus depuis longtemps. Malheur donc à celui qui se conforme à ces idées erronées et corrompues au lieu de se conformer à la Loi d'Allah et à Ses règles qui vont dans le sens des intérêts généraux et des avantages particuliers des hommes. Il n'y a rien d'étonnant de leur part, dans la mesure où leurs opinions résultent des suggestions de leurs démons qui veulent induire en erreur les hommes et les égarer de leur religion en les invitant à faire partie des réprouvés de l'enfer.

« Mais si vous les suivez » dans leur polythéisme, leur transgression du licite et leur permission de l'illicite *« vous tomberez à coup sûr dans l'idolâtrie »,* parce que vous les aurez pris comme tuteurs en dehors d'Allah et approuvés dans leurs opinions

erronées avec lesquelles ils se sont séparés des musulmans. Il y a donc une jonction entre votre démarche et la leur.

Ce verset prouve que les inspirations et les illuminations qui ont lieu souvent chez les soufis et autres ne prouvent pas qu'elles soient véridiques en elles-mêmes et ne peuvent être confirmées tant qu'elles ne sont pas confrontées au Livre d'Allah et à la *Sounna* de Son Messager. Si le Coran et la *Sounna* confortent ces illuminations et ces inspirations, elles seront acceptées, mais s'ils les contredisent, elles seront rejetées. Si on ne peut ni les conforter ni les contredire, elles ne seront ni acceptées ni rejetées, car l'illumination et l'inspiration peuvent provenir aussi bien du Miséricordieux que de Satan. C'est pourquoi il est nécessaire de distinguer entre elles. Ne pas le faire, c'est risquer de tomber dans la confusion et les déviations.

﴿122﴾-﴿120﴾. *« L'homme qui était mort et que Nous rappelons à la vie (par la foi) et à qui Nous donnons une lumière pour se guider parmi les hommes, peut-on le comparer à cet autre, condamné à errer dans les ténèbres sans jamais pouvoir en sortir ? C'est ainsi que leurs œuvres se parent toujours de faux attraits aux yeux des infidèles. Et c'est ainsi que Nous avons placé, dans toute cité, de grands criminels pour y exercer leurs intrigues. Mais, sans s'en rendre compte, ils ne nuisent qu'à eux-mêmes. Lorsqu'un signe d'Allah leur parvient, ils s'écrient : « Jamais nous ne croirons tant que nous n'aurons pas reçu un signe semblable à celui qu'ont reçu les envoyés d'Allah. Mais Allah sait mieux que quiconque à qui confier Ses messages. Allah couvrira d'opprobre ces criminels et leur infligera un châtiment exemplaire, en raison de leurs intrigues ».*

Le Très Haut dit : *« L'homme qui était mort »* dans les ténèbres de la mécréance, de l'ignorance et des péchés, avant qu'Il ne soit guidé par Allah *« et que Nous rappelons à la vie »* par la lumière de la science, de la foi et de l'obéissance. Il marche maintenant au milieu des gens dans la lumière, clairvoyant dans sa vie et ses affaires, guidé dans la bonne direction, connaissant le bien et œuvrant dans sa voie, s'efforçant d'en profiter et de faire profiter les autres, connaissant le mal, le détestant, s'efforçant de l'éloigner de lui-même et des autres. Un tel homme peut-il être semblable à celui qui erre dans les ténèbres de l'ignorance, de l'iniquité, de la mécréance et des péchés ? *« Sans jamais pouvoir en sortir »*, car se trouvant en pleine confusion, ne sachant quelle voie prendre. Il se trouve donc en proie au souci, à la perplexité, à l'affliction et au malheur.

Le Très Haut nous informe donc que l'un et l'autre ne peuvent se ressembler, de même que ne peuvent se ressembler la nuit et le jour, la clarté et l'obscurité, les vivants et les morts.

A la question qui peut être posée par quelqu'un, disant : *« Comment celui qui possède un minimum d'intelligence peut-il accepter d'être dans cette situation et de demeurer dans les ténèbres en pleine perplexité ? »*, Allah répond : *« C'est ainsi que leurs œuvres se parent toujours de faux attraits aux yeux des infidèles »*. C'est-à-dire que Satan ne cesse de leur embellir leurs œuvres et de les enjoliver dans leurs cœurs jusqu'à ce qu'elles deviennent agréables à leurs yeux et qu'ils les

considèrent comme justes, en en faisant une conviction ancrée dans leurs cœurs. C'est pour cela qu'ils se satisfont de l'état de corruption et d'infamie dans lequel ils se trouvent. Ces gens-là sont plongés dans les ténèbres et empêtrés dans l'arbitraire, à des degrés divers. Il y a parmi eux les chefs et les présidents ainsi que les dirigeants, de même qu'il y a les administrés et les partisans. Ce sont les premiers qui subiront le plus sévère des châtiments. C'est pour cela que le Très Haut a dit : *« Et c'est ainsi que Nous avons placé, dans toute cité, de grands criminels »*, c'est-à-dire les chefs dont la tyrannie et l'oppression a atteint son point culminant *« pour y exercer leurs intrigues »* par l'infamie, l'incitation à suivre la voie de Satan et la persécution des Messagers et de leurs disciples, par la parole et l'acte. Or, leur infamie et leurs ruses se retourneront contre eux, car à leurs ruses, Allah opposera Ses stratagèmes. Il est vrai que les stratagèmes d'Allah sont les plus forts.

Et c'est ainsi qu'Allah fait en sorte que les imams (guides) de la bonne direction et les hommes vertueux, s'opposent à ces criminels en infirmant leurs paroles et en luttant contre eux dans la Voie d'Allah. Allah les assiste dans cette voie, confirme leurs thèses et affermit leurs pas, en leur donnant parfois le dessus sur leurs ennemis et vice-versa jusqu'à ce qu'ils obtiennent la victoire finale, car l'heureuse issue est réservée aux vertueux.

Si les grands criminels persistent dans leurs croyances erronées et refusent d'accepter la Vérité apportée par les Messagers, c'est par jalousie et arrogance, en disant : *« Jamais nous ne croirons tant que nous n'aurons pas reçu un signe semblable à celui qu'ont reçu les envoyés d'Allah ! »*, comme prophétie et message. C'est là une contestation de leur part, une infatuation et une arrogance vis-à-vis de la Vérité révélée par Allah à Ses Messagers.

Allah infirma leurs thèses absurdes et informa Ses serviteurs que ces gens-là n'étaient pas dignes de suivre la voie du bien et n'avaient rien qui puisse justifier qu'ils soient des serviteurs vertueux d'Allah, à plus forte raison de faire partie des Prophètes et Messagers. Il a dit : *« Mais Allah sait mieux que quiconque à qui confier Ses messages »*. Celui dont Il sait qu'il est digne de recevoir ce message et d'assumer ses charges, alors même qu'il se caractérise par toute vertu et toute bonne qualité et qu'il est dépourvu de toutes les mauvaises mœurs, Il lui donne ce message d'après ce qu'implique Sa sagesse. Par contre, celui en qui ne sont pas réunies ces conditions ne peut mériter une telle dignité, car Allah ne met pas les meilleurs de Ses dons dans celui qui n'en est pas digne et qui ne se purifie pas à Ses yeux.

Ce verset montre la perfection de la sagesse d'Allah qui, bien qu'Il soit Miséricordieux, Très Généreux, à la bienfaisance abondante, Il est aussi Sage dans la mesure où Il n'accorde Ses dons généreux qu'à ceux qui en sont dignes.

Ensuite, Il a mis en garde les criminels en disant : *« Allah couvrira d'opprobre ces criminels »*, c'est-à-dire un avilissement et une humiliation pour prix de leur arrogance envers la Vérité *« et leur infligera un châtiment exemplaire, en raison de leurs intrigues »*, c'est-à-dire en raison de leurs intrigues et infamie et non par injustice de la part d'Allah.

(125). *« Allah ouvre à l'Islam le cœur de celui qu'Il veut diriger ; mais celui qu'Il veut égarer, Il lui comprime la poitrine et lui coupe le souffle, comme à qui tenterait d'escalader le ciel. C'est ainsi qu'Allah couvre d'opprobre les incrédules ».*

Le Très Haut dit – en montrant à Ses serviteurs les signes du bonheur de l'homme et de sa guidée et les signes de son malheur et de sa perte – que celui dont le cœur s'ouvre à l'Islam, en se dilatant et en s'élargissant, en s'illuminant avec la lumière de la foi et avec la clarté de la certitude, en devenant serein dans son âme, en aimant le bien et en s'en réjouissant lors de son accomplissement ; tels sont les signes qu'Allah l'a guidé et l'a assisté dans la voie droite.

A contrario, les signes qui montrent qu'Allah a égaré quelqu'un, sont les suivants : sa poitrine se comprime et il ressent une gêne et un embarras par rapport à la foi, à la science et à la certitude ; son cœur s'empêtre dans les doutes et les passions, au point où aucun bien n'arrive à lui et où il ne s'ouvre plus pour accomplir un quelconque bien. Sa gêne et son embarras sont tels qu'on dirait qu'il escalade le ciel alors qu'il n'a aucune capacité de le faire.

La raison à cela est sa mécréance. C'est elle qui a impliqué qu'Allah le couvre d'opprobre, puisqu'il a fermé devant lui toutes les portes de la miséricorde et de la bienfaisance. C'est là un critère inchangeable et une voie qui n'a pas d'autre issue. En effet, A celui qui est charitable et pieux, qui ajoute foi à la bonne parole d'Allah, Allah facilitera l'accès vers le bonheur. Mais à celui qui est avare et plein de suffisance, qui traite de mensonge la bonne parole d'Allah, Allah lui facilitera l'accès vers le malheur.

(126)-(127). *« Telle est, dans toute sa rectitude, la voie de ton Seigneur ! Nous avons suffisamment exposé Nos versets à ceux qui voudraient bien y réfléchir. A eux la demeure de paix auprès de leur Seigneur qui assurera leur protection, en récompense de leurs œuvres sur terre ».*

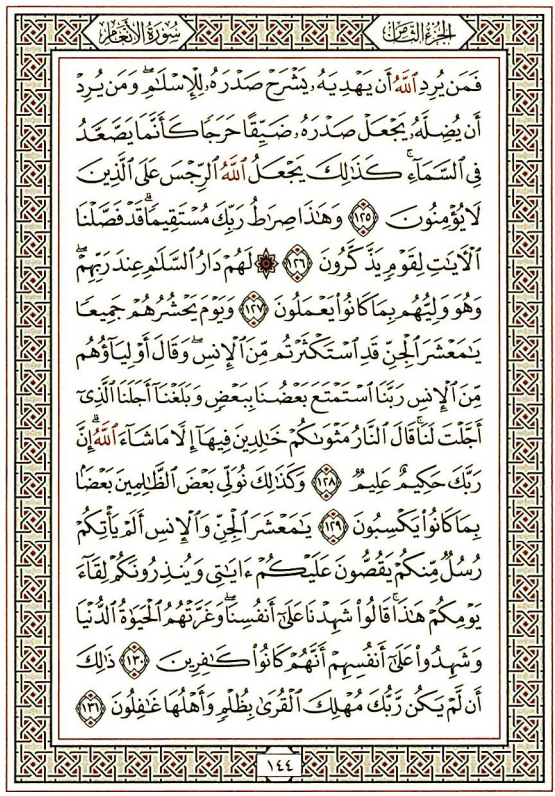

C'est-à-dire une voie droite, menant vers Allah et vers la demeure de Sa générosité. Ses règles ont été clarifiées et ses lois ont été détaillées. Le bien s'y distingue du mal. Cependant, cette clarification et cet exposé ne sont pas pour tout le monde. Ils sont adressés *« à ceux qui voudraient bien y réfléchir »*. Ce sont eux, en effet, qui savent et qui tirent profit de leur savoir. Allah leur a réservé la récompense abondante et la rétribution considérable. C'est pour cela qu'Il a dit : *« A eux la demeure de paix auprès de leur Seigneur »*. Le Paradis a été appelé la *« demeure de paix »* en raison de son

exemption de tout défaut, tare ou imperfection, ainsi que de tout souci, affliction ou autres désagréments.

Ceci implique que sa félicité soit le summum de la perfection et la finalité du bonheur, de façon à ce qu'aucun descripteur ne puisse la décrire et qu'aucun aspirant ne puisse aspirer à de meilleur que lui, comme félicité de l'esprit et du cœur. Ses habitants y jouiront de tout ce que désirent les âmes et tout ce dont se délectent les yeux. Ils y resteront éternellement.

« Qui assurera leur protection ». C'est Allah qui dispose d'eux et qui prend en charge leurs affaires, Lui qui est Compatissant avec eux dans toutes les circonstances de leur vie, en les assistant dans la voie de Son obéissance et en leur facilitant tous les moyens menant vers Son amour. S'Il les a pris sous Sa protection, c'est en raison de leurs bonnes œuvres et de leurs efforts avec lesquels ils ont cherché la satisfaction de leur Seigneur, contrairement à ceux qui se sont détournés de leur Seigneur, ont suivi leurs passions, et sont tombés sous l'emprise de Satan qui les a pris en charge en corrompant leur religion et leur vie profane.

﴿128﴾-﴿135﴾. *« Le jour où Il les aura tous rassemblés, Allah dira : « Ô peuple des djinns, vous avez trop abusé des hommes ! ». « Seigneur, répondront leurs adeptes parmi ces derniers, nous avons profité les uns des autres, et nous voici au terme que Tu nous as Toi-même fixé ! ». Et Il leur dira : « L'Enfer sera votre séjour éternel, à moins qu'Allah n'en décide autrement ». En vérité, ton Seigneur est sage et Omniscient. C'est ainsi que Nous désignons certains prévaricateurs comme chefs les uns des autres, pour prix de leurs méfaits. « Ô peuple des djinns et des hommes ! Des Messagers pris parmi vous ne sont-ils pas venus vous exposer Mes signes et vous avertir de la rencontre de ce jour ? ». « Oui, répondront-ils, nous en témoignons contre nous-mêmes ! ». Mais la vie d'ici-bas les aura séduits, et ils avoueront eux-mêmes avoir été infidèles. Et il en est ainsi parce que ton Seigneur ne fait jamais périr injustement les cités dont les habitants n'ont pas été auparavant avertis. Tous les hommes seront récompensés en proportion de leurs actions, car ton Seigneur n'est point inattentif à ce qu'ils font. Ton Seigneur est Celui qui Se suffit à Lui-même et Il est le maître de la miséricorde. S'Il veut, Il peut vous anéantir et vous remplacer par ce qu'Il voudra, tout comme Il vous a fait descendre de peuples divers. Certes, ce qui vous a été promis aura lieu sûrement, et ce n'est pas vous qui en empêcherez l'accomplissement !*

Dis-leur : « Ô mon peuple ! Agissez à votre guise ! J'agirai à la mienne ! Vous apprendrez un jour à qui reviendra la meilleure demeure ! ». Mais quel succès pourront espérer les pervers ? ».

Le Très Haut dit : *« Le jour où Il les aura tous rassemblés »,* c'est-à-dire tous les hommes et tous les djinns, ceux qui se sont égarés eux-mêmes et ceux qui ont égaré les autres. Il dira avec reproche aux djinns qui ont égaré les hommes en leur embellissant le mal et en les menant vers les péchés : *« Ô peuple des djinns, vous avez trop abusé des hommes ? ».* C'est-à-dire en les induisant en erreur et en les égarant loin de la voie d'Allah. Comment avez-vous transgressé Mes interdits ? Comment avez-vous l'audace de vous opposer à Mes Messagers, en vous rebellant contre Moi et en incitant les gens à dévier de la voie droite pour prendre celle de l'enfer ?

Aujourd'hui, Ma malédiction s'accomplira contre vous et vous mériterez Mon courroux. Nous augmenterons votre châtiment en fonction de votre mécréance et de votre égarement des autres. Vous

n'aurez aucune excuse à faire valoir, aucun refuge où vous réfugier, aucun intercesseur pour intercéder en votre faveur et aucune invocation qui sera entendue. La conséquence sera qu'ils subiront une humiliation, un avilissement et un malheur. C'est pour cela que le Très Haut n'a mentionné aucune excuse de leur part.

Quant à leurs alliés parmi les hommes, ils présenteront des excuses inacceptables : *« Nous avons profité les uns des autres »*, c'est-à-dire que les djinns que les hommes ont profité mutuellement les uns des autres. Les djinns profitent de l'obéissance des hommes pour eux, de leur adoration et de leur vénération, alors que les hommes profitent de la satisfaction de leurs passions et de l'obtention – selon la soumission du djinn à son service – de certains de leurs désirs. En effet, si l'homme adore le djinn, ce dernier se met à son service en lui concrétisant certains de ses désirs terrestres. C'est-à-dire que les deux entités ont commis des péchés, les uns envers les autres.

« Et nous voici au terme que Tu nous as Toi-même fixé ». C'est-à-dire que nous avons atteint maintenant le lieu où les œuvres seront rétribuées. Fais donc de nous ce que bon te semble et juge-nous comme Tu l'entends, car nos arguments sont devenus inopérants et nous n'avons aucune excuse. Il y a une sorte de recherche de clémence et de compassion, mais une fois qu'il est devenu trop tard. C'est pour cela qu'il leur sera appliqué le jugement selon la justice et l'équité d'Allah dans lesquels on ne trouve aucune iniquité. Il leur sera dit : *« L'Enfer sera votre séjour éternel »*. Dans la mesure où ce jugement découle de Sa sagesse et de Sa science, Allah a conclu ainsi ce verset : *« En vérité, ton Seigneur est Sage et Omniscient »*. De la même façon que Sa science embrasse

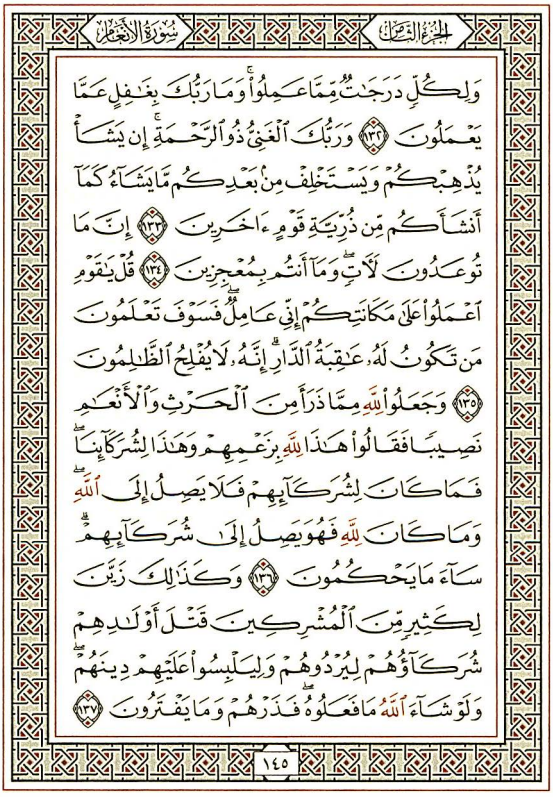
الجزء السابع — سورة الأنعام

وَلِكُلٍّ دَرَجَٰتٌ مِّمَّا عَمِلُوا۟ ۚ وَمَا رَبُّكَ بِغَٰفِلٍ عَمَّا
يَعْمَلُونَ ﴿١٣٢﴾ وَرَبُّكَ ٱلْغَنِىُّ ذُو ٱلرَّحْمَةِ ۚ إِن يَشَأْ
يُذْهِبْكُمْ وَيَسْتَخْلِفْ مِنۢ بَعْدِكُم مَّا يَشَآءُ كَمَآ
أَنشَأَكُم مِّن ذُرِّيَّةِ قَوْمٍ ءَاخَرِينَ ﴿١٣٣﴾ إِنَّ مَا
تُوعَدُونَ لَءَاتٍ ۙ وَمَآ أَنتُم بِمُعْجِزِينَ ﴿١٣٤﴾ قُلْ يَٰقَوْمِ
ٱعْمَلُوا۟ عَلَىٰ مَكَانَتِكُمْ إِنِّى عَٰمِلٌ ۖ فَسَوْفَ تَعْلَمُونَ
مَن تَكُونُ لَهُۥ عَٰقِبَةُ ٱلدَّارِ ۖ إِنَّهُۥ لَا يُفْلِحُ ٱلظَّٰلِمُونَ
﴿١٣٥﴾ وَجَعَلُوا۟ لِلَّهِ مِمَّا ذَرَأَ مِنَ ٱلْحَرْثِ وَٱلْأَنْعَٰمِ
نَصِيبًا فَقَالُوا۟ هَٰذَا لِلَّهِ بِزَعْمِهِمْ وَهَٰذَا لِشُرَكَآئِنَا ۖ
فَمَا كَانَ لِشُرَكَآئِهِمْ فَلَا يَصِلُ إِلَى ٱللَّهِ ۖ
وَمَا كَانَ لِلَّهِ فَهُوَ يَصِلُ إِلَىٰ شُرَكَآئِهِمْ ۗ
سَآءَ مَا يَحْكُمُونَ ﴿١٣٦﴾ وَكَذَٰلِكَ زَيَّنَ
لِكَثِيرٍ مِّنَ ٱلْمُشْرِكِينَ قَتْلَ أَوْلَٰدِهِمْ
شُرَكَآؤُهُمْ لِيُرْدُوهُمْ وَلِيَلْبِسُوا۟ عَلَيْهِمْ دِينَهُمْ ۖ
وَلَوْ شَآءَ ٱللَّهُ مَا فَعَلُوهُ ۖ فَذَرْهُمْ وَمَا يَفْتَرُونَ
﴿١٣٧﴾

١٤٥

toute chose, Sa sagesse embrasse aussi toute chose et les englobe.

« C'est ainsi que Nous désignons certains prévaricateurs comme chefs les uns des autres, pour prix de leurs méfaits ». C'est-à-dire que de la même façon que Nous avons donné le pouvoir aux djinns rebelles d'égarer leurs alliés parmi les hommes, en établissant entre eux des rapports de conformité et d'alliance, cela fait partie de Notre usage d'assujettir certains prévaricateurs à d'autres prévaricateurs de la même engeance qu'ils incitent au mal et qu'ils détournent du bien. C'est là un des châtiments d'Allah dont l'effet est immense et la gravité considérable.

Certes, le péché est celui du prévaricateur qui s'est fait lui-même du tort, *« car Allah ne se montre jamais injuste à l'égard des hommes »*.

Ainsi, lorsque les injustices et la corruption des hommes prennent une grande ampleur lorsque ceux-ci refusent de s'acquitter de leurs obligations, Allah les assujettit à des tyrans qui les soumettent à des injustices et à des torts plus grands que ce dont ils ont refusé de s'acquitter envers Allah et Ses serviteurs, sans qu'ils ne soient rétribués pour cela ni qu'ils puissent attendre cela.

A contrario, lorsque les gens agissent avec droiture, Allah leur donne des dirigeants justes et intègres et fait d'eux des guides de justice et d'équité et non d'injustice et de transgression.

Ensuite, le Très Haut a adressé un reproche global à tous ceux qui se sont détournés de la Vérité, parmi les djinns et les hommes, en montrant leurs erreurs: *« Ô peuple des djinns et des hommes ! Des Messagers pris parmi vous ne sont-ils pas venus vous exposer Mes signes ? »* évidents et clairs qui sont détaillés aussi bien sur le plan de l'ordre et de l'interdit, que du bien et du mal, de la menace et de la bonne nouvelle.

« Et vous avertir de la rencontre de ce jour ? ». C'est-à-dire en vous montrant que le salut ce jour-là et le succès, résident dans l'obéissance aux ordres d'Allah et dans le renoncement à Ses interdits, et que le malheur et la perte se trouvent dans l'abandon de tout cela.

Ils reconnurent les faits et en firent l'aveu: *« Oui, répondirent-ils, nous en témoignons contre nous-mêmes ! Mais la vie d'ici-bas les aura séduits »* par sa beauté, ses atours et sa félicité. Aussi, ils s'y sentirent en sécurité et furent distraits de la vie de l'au-delà.

« Et ils avoueront eux-mêmes avoir été infidèles ». L'argument d'Allah sera établi donc contre eux et chacun saura – y compris eux – que la justice divine s'est exercée à leur encontre. Il leur sera dit alors: *« Allez rejoindre en Enfer les générations de djinns et d'hommes qui vous ont précédées »*. Elles ont agi comme vous, joui des plaisirs de ce bas-monde comme vous en avez joui et opté pour le mensonge comme vous l'avez fait. Elles ont couru à leur perte. Or, y a-t-il une perte plus grande que celle de perdre les jardins de la félicité et d'être privés du voisinage du Seigneur Très Généreux ? Cependant, bien qu'elles soient associées dans la perte, le degré de leur perte sera différent. *« Tous les hommes seront récompensés en proportion de leurs actions »*. C'est-à-dire en fonction de leurs œuvres, puisque celui qui aura commis moins de mal ne sera pas jugé comme celui qui en aura commis plus. Le subordonné ne sera pas jugé comme le chef, ni le suiveur comme le suivi. De même, les élus du Paradis, bien qu'ils seront associés dans la réussite, le salut et l'entrée au Paradis, il y aura entre eux des différences qu'Allah seul connaît. Il est vrai cependant que tous seront satisfaits de ce que leur Seigneur leur aura accordé comme dons et récompense.

« Car ton Seigneur n'est point inattentif à ce qu'ils font ». Il jugera chacun selon ses œuvres et ses desseins. Si Allah ordonne aux hommes d'accomplir de belles œuvres et leur interdit de commettre des péchés, c'est par miséricorde pour eux et dans leur propre intérêt, car Allah se suffit à Lui-même vis-à-vis de toutes Ses créatures. Aucun acte d'obéissance émanant des obéissants ne Lui est utile et aucun acte de désobéissance émanant des désobéissants ne Lui est nuisible.

« S'Il veut, Il peut vous anéantir et vous remplacer par ce qu'Il voudra, tout comme Il vous a fait descendre de peuples divers ». Une fois que vous saurez que vous allez passer de cette demeure comme sont passés

d'autres peuples avant vous, en la laissant à d'autres peuples qui vous succèderont, pourquoi voulez-vous donc la prendre comme un lieu de fixation et d'éternité? Avez-vous oublié qu'elle n'est qu'une demeure passagère et non une demeure de fixation, et qu'il y a devant vous une demeure parfaite qui a réuni toutes les formes de félicité et est purifiée de tout défaut et imperfection?

C'est la demeure pour laquelle œuvrent les premiers et les derniers et qui, une fois arrivés, y trouveront l'éternité totale, la résidence idéale et la finalité de toute chose, le summum des aspirations et des désirs.

Il y aura tout ce que les âmes désirent, tout ce qui fait jouir les yeux et tout ce qui suscite la concurrence des concurrents, comme jouissance des âmes, abondance des joies, félicité des corps et des cœurs et proximité du Connaisseur de l'invisible.

Que le négateur insouciant ne considère pas comme impossible l'arrivée à cette demeure *« Certes, ce qui vous a été promis aura lieu sûrement et ce n'est pas vous qui en empêcherez l'accomplissement »,* en échappant au châtiment d'Allah, car vos toupets sont sous Son emprise et vous vous trouvez sous sa disposition et Son pouvoir.

« Dis-leur » ô Messager, après les avoir appelés à Allah et leur avoir montré ce qu'ils ont comme droits et devoirs, s'ils refusent de se soumettre à Ses préceptes en suivant leurs passions et en persistant dans leur associationnisme: *« Ô mon peuple! Agissez à votre guise »,* c'est-à-dire selon la ligne de conduite que vous vous êtes choisis, *« j'agirai à la mienne »,* c'est-à-dire selon les préceptes d'Allah et en conformité avec Ses desseins *« Vous apprendrez un jour à qui reviendra la meilleure demeure! ».* A moi ou à vous.

Il s'agit là d'une conception absolue de l'équité, dans la mesure où le Très Haut a montré leurs œuvres et leurs auteurs, en faisant en sorte que la rétribution soit la conséquence des œuvres accomplies. Il a montré que le sort heureux en ce bas monde et dans l'au-delà sera l'apanage des pieux et que tout négateur et contestataire de ce qu'ont apporté les Messagers aura un sort malheureux et funeste. C'est pourquoi Il a dit: *« Mais quel succès pourront espérer les pervers? ».* Tout injuste, quelle que soit sa jouissance dans ce bas-monde, aura pour sort la perdition et le malheur. *« Allah accorde à l'injuste des délais, pour se repentir, mais une fois qu'Il l'aura saisi il ne Lui échappera pas ».*

(135)-(140). *« Ils destinent à Allah une part de la récolte et des troupeaux qu'Il a Lui-même créés, et ils disent: « Ceci est à Allah – par pure présomption – et ceci est à nos divinités ». Or, ce qui est destiné à leurs divinités ne parvient jamais à Allah, tandis que ce qui est destiné à Allah parvient toujours à leurs divinités. Quel ignoble jugement! De même que leurs divinités ont fait croire à un grand nombre de païens que le meurtre de leurs enfants est un acte méritoire, afin de les perdre et de jeter la confusion dans leur culte. Et si Allah l'avait voulu, ils n'auraient jamais agi de la sorte. Laisse-les donc à leurs mensonges!*

Et ils déclarent encore: « Ces bestiaux et cette récolte sont frappés d'interdit. N'en mangera, prétendent-ils, que celui à qui nous l'aurons permis. Il y a aussi des bêtes sur le dos desquelles on ne doit pas faire porter de fardeaux et d'autres sur lesquelles on ne doit pas prononcer le Nom d'Allah! ». Tout cela n'est que pure invention contre Allah, qui les rétribuera à la mesure de leurs fabulations. Et ils ajoutent: « Ce qui est dans le ventre de ces bêtes est réservé à nos hommes et interdit à nos femmes. Mais si

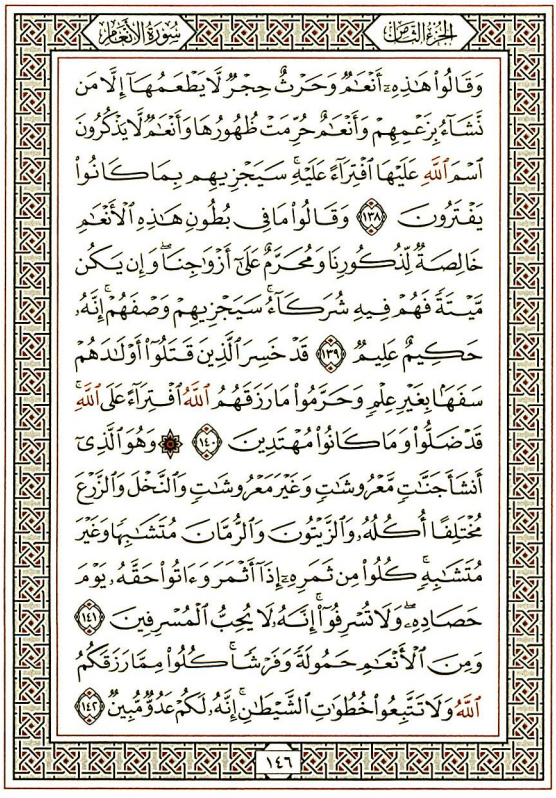
الجزء السابع — سورة الأنعام

وَقَالُوا۟ هَٰذِهِۦٓ أَنْعَٰمٌ وَحَرْثٌ حِجْرٌ لَّا يَطْعَمُهَآ إِلَّا مَن
نَّشَآءُ بِزَعْمِهِمْ وَأَنْعَٰمٌ حُرِّمَتْ ظُهُورُهَا وَأَنْعَٰمٌ لَّا يَذْكُرُونَ
ٱسْمَ ٱللَّهِ عَلَيْهَا ٱفْتِرَآءً عَلَيْهِ ۚ سَيَجْزِيهِم بِمَا كَانُوا۟
يَفْتَرُونَ ﴿١٣٨﴾ وَقَالُوا۟ مَا فِى بُطُونِ هَٰذِهِ ٱلْأَنْعَٰمِ
خَالِصَةٌ لِّذُكُورِنَا وَمُحَرَّمٌ عَلَىٰٓ أَزْوَٰجِنَا ۖ وَإِن يَكُن
مَّيْتَةً فَهُمْ فِيهِ شُرَكَآءُ ۚ سَيَجْزِيهِمْ وَصْفَهُمْ ۚ إِنَّهُۥ
حَكِيمٌ عَلِيمٌ ﴿١٣٩﴾ قَدْ خَسِرَ ٱلَّذِينَ قَتَلُوٓا۟ أَوْلَٰدَهُمْ
سَفَهًۢا بِغَيْرِ عِلْمٍ وَحَرَّمُوا۟ مَا رَزَقَهُمُ ٱللَّهُ ٱفْتِرَآءً عَلَى ٱللَّهِ ۚ
قَدْ ضَلُّوا۟ وَمَا كَانُوا۟ مُهْتَدِينَ ﴿١٤٠﴾ ۞ وَهُوَ ٱلَّذِىٓ
أَنشَأَ جَنَّٰتٍ مَّعْرُوشَٰتٍ وَغَيْرَ مَعْرُوشَٰتٍ وَٱلنَّخْلَ وَٱلزَّرْعَ
مُخْتَلِفًا أُكُلُهُۥ وَٱلزَّيْتُونَ وَٱلرُّمَّانَ مُتَشَٰبِهًا وَغَيْرَ
مُتَشَٰبِهٍ ۚ كُلُوا۟ مِن ثَمَرِهِۦٓ إِذَآ أَثْمَرَ وَءَاتُوا۟ حَقَّهُۥ يَوْمَ
حَصَادِهِۦ ۖ وَلَا تُسْرِفُوٓا۟ ۚ إِنَّهُۥ لَا يُحِبُّ ٱلْمُسْرِفِينَ ﴿١٤١﴾
وَمِنَ ٱلْأَنْعَٰمِ حَمُولَةً وَفَرْشًا ۚ كُلُوا۟ مِمَّا رَزَقَكُمُ
ٱللَّهُ وَلَا تَتَّبِعُوا۟ خُطُوَٰتِ ٱلشَّيْطَٰنِ ۚ إِنَّهُۥ لَكُمْ عَدُوٌّ مُّبِينٌ ﴿١٤٢﴾
١٤٦

c'est un mort-né, ils y participeront tous. Allah les rétribuera pour de telles élucubrations ! Il est Sage et Omniscient. Ce sont de vrais perdants ceux qui, par sottise et par ignorance, tuent leurs enfants, et qui, inventant des mensonges sur Allah, interdisent la nourriture qu'Allah leur a dispensée. Ces gens-là s'égarent et ne suivent point le droit chemin ».

Le Très Haut nous informe que la situation dans laquelle se trouvent les polythéistes qui rejettent le message du Prophète, est une situation d'ignorance, d'insolence, de sottise et de pures fabulations. Le Très Haut mentionne certaines de leurs superstitions pour montrer combien ils sont égarés et pour mettre en garde les croyants contre leurs mythes et fabulations, en montrant que l'opposition de ces insolents à la Vérité apportée par le Prophète ne la remet pas en question loin s'en faut, car ces gens-là n'ont aucune capacité de juger la Vérité. Parmi leurs superstitions : *« ils destinent à Allah une partie de la récolte et des troupeaux qu'Il a Lui-même créés »* et une autre partie à leurs idoles. Mais en vérité, c'est Allah qui a créé ces choses-là et les a données aux hommes comme ressources. Aussi, en procédant ainsi, ces gens-là commettent trois délits :

Leur prétention à faire une faveur à Allah en Lui destinant une part des biens qu'Il a Lui-même créés, pensant que cela est un don de leur part.

L'association de leurs divinités qui ne leur ont rien donné de cela.

Leur décision arbitraire voulant que ce qui est destiné à Allah ne les intéresse pas même s'il parvint à leurs divinités. Par contre, ce qui va directement à leurs divinités, ils s'intéressent à lui et le préservent, sans que quoi que ce soit n' arrive à Allah. En effet, lorsqu'ils obtenaient des ressources et des richesses qu'Allah leur accordait, ils en faisaient deux parts : l'une qu'ils destinaient à Allah, du moins comme ils le prétendaient, alors qu'Allah n'accepte que ce qui est sincère et dévoué à sa Face et n'accepte pas ce qui vient de celui qui Lui associe une autre divinité ; la deuxième part, ils la destinaient à leurs idoles et divinités. Si une chose de ce qu'ils destinaient à Allah se mélangeait à ce qu'ils destinaient à autrui, ils n'en avaient cure, en disant : *« Allah n'a pas besoin de cela ! »*. Ils le gardaient donc. Mais si une part de ce qu'ils destinaient à leurs idoles se mélangeait avec ce qu'ils prétendaient destiner à Allah, ils le rendaient à leurs destinataires en disant : *« Elles sont pauvres, et ont besoin de leur part »*. Y a-t-il jugement plus injuste et plus mauvais que celui-ci ? Ils font en sorte que ce qui est

destiné à une créature soit sujet à l'interprétation et à la préservation plus que ce qui est du droit d'Allah. Il est possible que l'interprétation de ce noble verset soit conforme à ce qui est rapporté de la part du Prophète qui a dit : *« Allah a dit : « Je suis Celui qui se suffit de tout autre associé ! Celui qui M'associe quelque chose Je le laisse avec ce qu'il M'a associé ».*

En outre, parmi les superstitions et les mythes absurdes des polythéistes, il y a le fait que leur ignorance et leurs fausses croyances – ainsi que leurs démons et leurs prêtres – leur ont enjolivé le meurtre de leurs enfants, qu'ils enterraient vivants. Ils enterraient vivants leurs garçons par peur de la famine, et leurs filles, par peur de la honte. Tout cela par suggestions de leurs démons qui les induisaient en erreur et les égaraient de la voie droite en leur inspirant l'accomplissement des actes les infâmes. Leurs démons ne cessent de leur enjoliver leurs actes jusqu'à ce qu'ils se mettent à les considérer comme des vertus et des actes louables. Si Allah avait voulu les en empêcher et faire en sorte que les enfants ne soient pas tués par leurs parents, ceux-ci ne l'auraient pas fait. Mais Sa sagesse a voulu qu'il en soit ainsi, en les laissant s'empêtrer dans leurs fabulations et leurs mythes, et en leur accordant aussi des délais. C'est pourquoi Il a dit : *« Laisse-les donc à leurs mensonges ».* C'est-à-dire laisse-les avec leurs mensonges et leurs prétentions et ne t'attriste pas pour eux, car ils ne pourront nullement nuire à Allah.

Parmi les exemples de leur stupidité, est que les troupeaux de bêtes domestiques qu'Allah leur a rendus licites en général et leur a donnés pour en jouir et profiter, ils ont inventé à leur sujet des superstitions et des mythes sortis tout droit de leur imagination.

C'est ainsi qu'ils se sont entendus sur certaines bêtes et certaines cultures pour dire à leur sujet : *« Ces bestiaux et cette récolte sont frappés d'interdit ! »,* c'est-à-dire illicites et sacrés pour eux *« N'en mangera, que celui à qui nous l'aurons permis ».* Tout cela provient de leur imagination corrompue et ne repose sur aucun argument ou preuve, en dehors de leurs passions et prétentions erronées.

Ils avaient d'autres bestiaux qui n'étaient pas interdits à tout point de vue, à part le fait de les enfourcher ou de leur faire porter des charges. Ils protégeaient soit disant leurs dos et les appelaient *« les protégés ».* Ils avaient aussi des bestiaux sur lesquels ils ne prononçaient pas le nom d'Allah. Bien plus, ils prononçaient sur eux les noms de leurs idoles et ce qu'ils adoraient en dehors d'Allah. Ils attribuaient cela à Allah d'une façon arbitraire. *« Allah les rétribuera à la mesure de leurs fabulations »,* c'est-à-dire pour ce qu'ils Lui ont associé et pour avoir interdit ce qui est licite comme aliments et profits.

Parmi leurs autres thèses absurdes, il y a le fait qu'ils réservaient ce que mettaient bas certaines bêtes – en les désignant – pour les seuls hommes parmi eux, en les interdisant aux femmes. Ils disaient : *« Ce qui est dans le ventre de ces bêtes est réservé à nos hommes et interdit à nos femmes ».*

Ceci dans le cas où les petits de ces bêtes viennent au monde vivants. S'il s'agissait d'un mort-né, ils considéraient qu'ils y avaient tous droit, c'est-à-dire qu'il était licite et pour les hommes et pour les femmes.

« Allah les rétribuera pour de telles élucubrations », c'est-à-dire pour avoir interdit ce qu'Allah a permis et permis ce

qu'Il a interdit. Ils contredirent donc la Loi d'Allah en attribuant cela à Allah.

« Il est Sage », dans la mesure où Il leur a accordé des délais et les a laissés en vie malgré leur égarement *« et Omniscient »*, car rien de ce qu'ils font ne Lui échappe ; Il sait tout ce qu'ils Lui attribuent et profèrent comme mensonges, alors qu'Il subvient à leurs besoins et les laisse en vie.

Ensuite, Il montra leur perte et la stupidité de leurs esprits en disant : *« Ce sont de vrais perdants ceux qui, par sottise et ignorance, tuent leurs enfants »*. C'est-à-dire qu'ils ont perdu leur religion, leurs enfants et leurs esprits en optant pour l'insolence, la stupidité et l'égarement.

« Et qui, inventant des mensonges sur Allah, interdisent la nourriture qu'Allah leur a dispensée ». C'est-à-dire ce qu'Il leur a donné comme miséricorde pour eux et sous forme de ressources à leur profit. Non seulement ils ont rejeté le don de leur Seigneur, mais ils l'ont considéré comme illicite, alors qu'il n'y a pas de plus licite que cela.

« Ces gens-là s'égarent et ne suivent point le droit chemin ». C'est-à-dire qu'ils se sont égarés très loin de la voie droite et qu'ils ne sont nullement guidés dans toutes les circonstances de leur vie.

(141). *« C'est Lui qui a créé les jardins treillagés et non treillagés, les palmiers et les cultures au goût si varié, l'olivier et le grenadier de même espèce ou d'espèces différentes. Mangez de leurs fruits quand ils ont atteint leur maturité, et acquittez-en la dîme le jour de la récolte ! Mais évitez tout gaspillage, car Allah n'aime pas ceux qui gaspillent ! »*.

Après avoir rappelé le comportement des polythéistes et leur propension à disposer de beaucoup de choses déclarées licites par Allah, en ce qui concerne les bestiaux et les récoltes, le Très Haut leur rappelle Ses bienfaits à leur égard ainsi que leurs obligations auxquelles ils sont tenus dans les récoltes et les bestiaux, en disant : *« C'est Lui qui a créé les jardins »*, c'est-à-dire des vergers contenant toutes sortes d'arbres divers et de plantes différentes.

« treillagés et non treillagés ». C'est-à-dire certains de ces jardins possèdent des treillages autour desquels sont dispersés les arbres et qui les aident à s'élever de la terre alors que d'autres sont dépourvus de treillages, s'appuient sur leurs troncs ou se répandent sur terre. C'est là une indication quant à l'abondance de leurs avantages et bienfaits et quant au fait que le Très Haut ait appris aux hommes comment treillager les vergers et les faire croître.

« Les palmiers et les cultures au goût si varié ». C'est-à-dire que tout cela est semé dans la même terre et arrosé de la même eau, mais Allah donne la préférence à certains sur d'autres dans le goût.

Si Allah a cité en particulier les palmiers et les cultures au delà de leur diversité, c'est en raison de l'abondance de leurs avantages, et du fait qu'ils constituent la nourriture du plus grand nombre d'hommes. *« L'olivier et le grenadier, de même espèce »*, c'est-à-dire au niveau des arbres *« ou d'espèces différentes »*, dans le goût et les fruits.

Allah a créé ces jardins pour le profit des hommes, en disant : *« Mangez de leurs fruits »* c'est-à-dire les palmiers et les cultures *« quand ils ont atteint leur maturité et acquittez-en la dîme le jour de la récolte »*. C'est-à-dire donnez le droit de ces récoltes, à savoir la *zakât* dont les taux sont déterminés dans la *Chari'a*. Il leur a ordonné de s'acquitter de la dîme le jour de la récolte, car la récolte des cultures équivaut au passage d'une année, dans la mesure où c'est le moment où les pauvres aspirent à recevoir leur dû des récoltes.

Aussi, il sera facile pour les propriétaires des récoltes de s'acquitter de la dîme à laquelle ils sont soumis; on distinguera alors ceux qui veulent s'en acquitter de ceux qui refusent de le faire.

Sa parole *« Mais évitez tout gaspillage »*, englobe le fait de gaspiller dans la consommation de même que le fait pour l'homme de gaspiller sa récolte au point de ne pouvoir s'acquitter de la *zakât* ou le fait de s'acquitter plus qu'il ne le faut de sa *zakât* en portant préjudice à lui-même, à sa famille ou à ses créanciers. Tout cela fait partie du gaspillage interdit par Allah.

Ce verset contient la preuve de l'obligation de la *zakât* dans les fruits dont le terme est fixé au jour de leur récolte. Par ailleurs, si ces fruits ne sont pas destinés au commerce, ils ne sont pas soumis à la *zakât* les années prochaines, même si plusieurs années passent depuis leur récolte, car Allah n'a ordonné de s'acquitter de leur dîme qu'au moment de leur récolte.

En outre, si une calamité atteint ces récoltes sans aucune négligence de leur propriétaire, celui-ci ne peut pas les garantir. De même qu'il lui est permis de manger de ces palmiers et cultures avant l'acquittement de leur *zakât*, sans considérer cela comme faisant partie de la *zakât*. Cependant, il doit acquitter la *zakât* de l'argent qui reste après cela. Au demeurant, le Prophète avait l'habitude d'envoyer quelqu'un pour estimer les récoltes, en lui ordonnant de laisser le tiers ou le quart à leurs propriétaires, en fonction de ce pour quoi elles sont affectées à la consommation entre autres, que ce soit de la part de leurs propriétaires ou autres.

(141)-(144). *« Il a aussi créé, pour vous, des bestiaux en faisant des uns des animaux de trait et des autres des animaux de boucherie.*

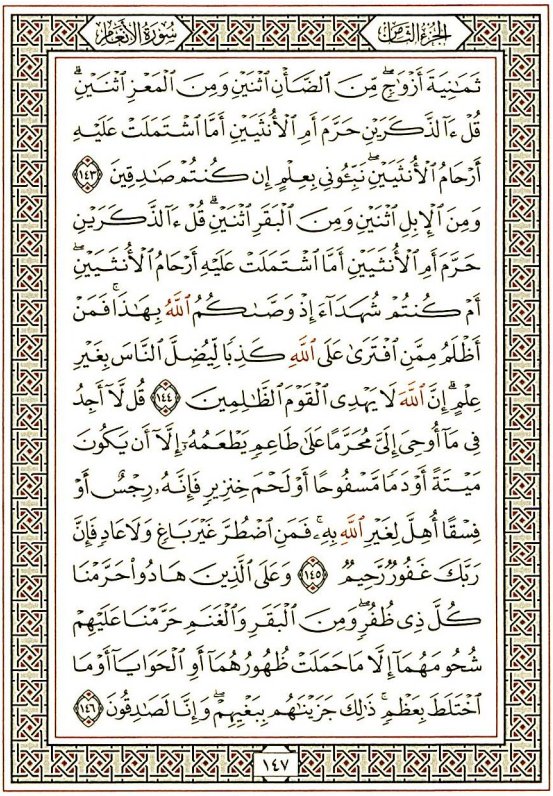
ثَمَٰنِيَةَ أَزۡوَٰجٖۖ مِّنَ ٱلضَّأۡنِ ٱثۡنَيۡنِ وَمِنَ ٱلۡمَعۡزِ ٱثۡنَيۡنِۗ
قُلۡ ءَآلذَّكَرَيۡنِ حَرَّمَ أَمِ ٱلۡأُنثَيَيۡنِ أَمَّا ٱشۡتَمَلَتۡ عَلَيۡهِ
أَرۡحَامُ ٱلۡأُنثَيَيۡنِۖ نَبِّـُٔونِي بِعِلۡمٍ إِن كُنتُمۡ صَٰدِقِينَ ﴿١٤٣﴾
وَمِنَ ٱلۡإِبِلِ ٱثۡنَيۡنِ وَمِنَ ٱلۡبَقَرِ ٱثۡنَيۡنِۗ قُلۡ ءَآلذَّكَرَيۡنِ
حَرَّمَ أَمِ ٱلۡأُنثَيَيۡنِ أَمَّا ٱشۡتَمَلَتۡ عَلَيۡهِ أَرۡحَامُ ٱلۡأُنثَيَيۡنِۖ
أَمۡ كُنتُمۡ شُهَدَآءَ إِذۡ وَصَّىٰكُمُ ٱللَّهُ بِهَٰذَاۚ فَمَنۡ
أَظۡلَمُ مِمَّنِ ٱفۡتَرَىٰ عَلَى ٱللَّهِ كَذِبٗا لِّيُضِلَّ ٱلنَّاسَ بِغَيۡرِ
عِلۡمٍۗ إِنَّ ٱللَّهَ لَا يَهۡدِي ٱلۡقَوۡمَ ٱلظَّٰلِمِينَ ﴿١٤٤﴾ قُل لَّآ أَجِدُ
فِي مَآ أُوحِيَ إِلَيَّ مُحَرَّمًا عَلَىٰ طَاعِمٖ يَطۡعَمُهُۥٓ إِلَّآ أَن يَكُونَ
مَيۡتَةً أَوۡ دَمٗا مَّسۡفُوحًا أَوۡ لَحۡمَ خِنزِيرٖ فَإِنَّهُۥ رِجۡسٌ أَوۡ
فِسۡقًا أُهِلَّ لِغَيۡرِ ٱللَّهِ بِهِۦۚ فَمَنِ ٱضۡطُرَّ غَيۡرَ بَاغٖ وَلَا عَادٖ فَإِنَّ
رَبَّكَ غَفُورٞ رَّحِيمٞ ﴿١٤٥﴾ وَعَلَى ٱلَّذِينَ هَادُواْ حَرَّمۡنَا
كُلَّ ذِي ظُفُرٖۖ وَمِنَ ٱلۡبَقَرِ وَٱلۡغَنَمِ حَرَّمۡنَا عَلَيۡهِمۡ
شُحُومَهُمَآ إِلَّا مَا حَمَلَتۡ ظُهُورُهُمَآ أَوِ ٱلۡحَوَايَآ أَوۡ مَا
ٱخۡتَلَطَ بِعَظۡمٖۚ ذَٰلِكَ جَزَيۡنَٰهُم بِبَغۡيِهِمۡۖ وَإِنَّا لَصَٰدِقُونَ ﴿١٤٦﴾
١٤٧

Mangez donc de ce qu'Allah vous a attribué! Mais ne suivez pas les traces de Satan; Il est pour vous un ennemi déclaré! (Et Il en a créé) huit éléments formant des couples, dont deux pour les ovins, deux pour les caprins...Demande-leur: « Est-ce qu'Allah vous en a interdit les deux mâles ou les deux femelles ou ce que ces dernières portent dans leurs matrices? Faites-le-moi savoir avec exactitude, si vous êtes véridiques? »...ainsi que deux pour les camélidés et deux pour les bovins...Demande-leur: « Est-ce qu'Allah vous en a interdit les deux mâles ou les deux femelles ou ce que ces dernières portent dans leurs matrices? Etiez-vous présents lorsqu'Allah aurait fait une telle recommandation? Quoi de plus injuste que de prêter de pareils mensonges à Allah, afin d'égarer les hommes sans nul savoir! Mais Allah ne saurait guider ceux qui commettent de telles injustices ».

C'est-à-dire qu'Il a créé et conçu *« des bestiaux en faisant des uns des animaux de trait et des autres des animaux de boucherie »*, certains conçus pour être enfourchés et d'autres ne convenant pas pour cela, en raison de leur jeune âge, comme les petits chameaux et autres. Du point de vue de la charge et de l'enfourchement, ces animaux se répartissent en ces deux parties. Par contre, du point de vue de la consommation, ils sont tous licites pour être consommés. C'est pour cela qu'Il a dit : *« Mangez donc de ce qu'Allah vous a attribué ! Mais ne suivez pas les traces de Satan »*, c'est-à-dire ses voies et ses artifices qui vous empêchent de profiter de ce qu'Allah vous a accordé *« il est pour vous un ennemi déclaré ! »*, car il ne vous suggère que ce qui est préjudiciable pour vous et provoque votre malheur éternel.

Le Très Haut a détaillé ensuite ces bestiaux qu'Il a rendus licites et agréables en disant : *« Huit éléments formant des couples, dont deux pour les ovins »*, mâles et femelles *« deux pour les caprins »*. Ces quatre espèces sont toutes permises par Allah et il n'y a aucune différence entre elles.

Demande donc à ces prétentieux qui veulent en interdire certaines en dehors d'autres ou en interdire certaines pour les femmes en dehors des hommes *« Est-ce qu'Allah vous en a interdit les deux mâles »* parmi les ovins ou les caprins *« ou les deux femelles »*. Vous ne dites ni ceci ni cela, vous n'êtes sûrs ni de l'interdiction exclusive des mâles ni de celle des femelles par les deux espèces. Ou bien *« ce que ces dernières portent dans leurs matrices »*, c'est-à-dire la femelle parmi les ovins et celle parmi les caprins, sans distinction de ce qu'elles portent comme mâle ou de femelle. Ce n'est pas là aussi ce que vous dites. Si vous ne soutenez aucune de ces trois thèses, que soutenez-vous donc ? *« Faites-le-moi savoir avec exactitude, si vous êtes véridiques ? »* dans vos propos et vos prétentions.

Nul doute qu'ils ne sont pas en mesure de soutenir une thèse qui concorde avec les données rationnelles, sauf à soutenir une de ces trois possibilités citées dans ce verset. Mais ils ne disent rien à part le fait que certains bestiaux auxquels ils attribuent des concepts de leurs propre chef sont interdits pour les femmes en dehors des hommes ou qu'ils sont interdits pendant des moments déterminés, des concepts inspirés de leur ignorance et de leurs intelligences corrompues, au sujet desquels Allah n'a rien révélé et en faveur desquels ils n'ont aucun argument à faire valoir. Il a dit ensuite la même chose au sujet des camélidés et des bovins. Après avoir montré la fausseté de leurs thèses, Il les a défiés d'une façon qui les confonde en ne leur laissant d'autre choix que de suivre Sa Loi : *« Etiez-vous présents lorsqu'Allah aurait fait une telle recommandation ? »*. C'est-à-dire qu'il ne vous reste qu'à soutenir – ce dont vous êtes certains de son impossibilité – qu'Allah vous a recommandé cela en nous faisant une révélation comme Il l'a faite à Ses Messagers, bien plus en nous faisant une révélation différente de celle que les Messagers prêchent et que les Livres sacrés contiennent. C'est là certes une allégation que personne ne peut ignorer. C'est pourquoi Il a dit : *« Quoi de plus injuste que de prêter de pareils mensonges à Allah, afin d'égarer les hommes sans nul savoir ! »*. C'est-à-dire qu'avec leur mensonge et leurs allégations, ils veulent égarer les hommes de la voie d'Allah sans avoir de preuve ou d'argument de Sa part ni de raison ou de texte à faire valoir. *« Mais Allah ne saurait*

guider ceux qui commettent de telles injustices». Ceux qui n'ont d'autre intention que de répandre l'injustice et l'iniquité et de mentir au sujet d'Allah.

(145)-(146). *«Dis: «Je ne trouve dans ce qui m'a été révélé d'autre interdit touchant les aliments susceptibles d'être consommés que celui qui frappe la bête morte, le sang répandu et la viande de porc, car leur consommation constitue une souillure. De même qu'il est illicite de manger la viande provenant des bêtes sacrifiées, par perversité, à de fausses divinités. Cependant, celui qui est contraint d'en user, par nécessité et non par désobéissance ni désir de pécher, ton Seigneur ne lui en tiendra pas rigueur, car Il est Clément et Miséricordieux. Aux juifs Nous avons interdit toute bête à ongle unique, ainsi que les graisses des bovins et des ovins, excepté celles de leurs dos, de leurs entrailles et celles qui sont mêlées aux os. Nous les avons ainsi punis pour leur rébellion. Telle est la stricte vérité».*

Après avoir blâmé les polythéistes pour leur interdiction des choses licites, en attribuant cela à Allah, et après avoir infirmé leurs thèses, le Très Haut ordonne à Son Messager de montrer aux hommes ce qu'Il leur a interdit, afin qu'ils sachent qu'en dehors de cela tout est permis. Aussi, tout ce qui est attribué à Allah comme interdiction est un mensonge et une allégation, car l'interdiction ne peut provenir que d'Allah et à travers la langue de Son Messager. Or, Allah a dit à Son Messager: *«Dis: «je ne trouve dans ce qui m'a été révélé d'autre interdit touchant les aliments susceptibles d'être consommés»,* c'est-à-dire d'aliment interdit à la consommation, abstraction faite de l'interdiction de jouissance en dehors de la consommation ou de son absence.

«Que celui qui frappe la bête morte», c'est-à-dire la bête qui est morte sans une immolation légale. Ceci est interdit comme a dit le Très Haut dans un autre verset: *«Il vous est interdit de consommer la bête morte, le sang, la viande de porc...».* S5. V3.

«Le sang répandu», c'est-à-dire le sang qui coule de la bête immolée. Ce sang nuit à la chair lorsqu'il reste dans le corps. Une fois sorti du corps, la nuisance qui empêche la consommation de sa chair disparaît. Le sens apparent de ce verset laisse entendre que le sang qui reste dans le corps et les veines après l'immolation est considéré comme licite et pur.

«Et la viande de porc, car leur consommation constitue une souillure». C'est-à-dire que ces trois choses sont une souillure, des impuretés et des nuisances qu'Allah a interdites par compassion pour vous et pour vous éviter d'approcher les choses impures.

«De même qu'il est interdit de manger la viande provenant des bêtes sacrifiées, par perversité, à de fausses divinités». C'est-à-dire que la consommation de la chair de ces bêtes sacrifiées à d'autres qu'Allah, à l'image des idoles et fausses divinités qu'adorent les polythéistes, est une abomination et une iniquité qui découlent de la désobéissance à Allah.

«Cependant, celui qui est contraint d'en user, par nécessité et non par désobéissance ni désir de pécher». C'est-à-dire que celui qui se trouve dans la nécessité et le besoin de consommer quelque chose de ces viandes interdites pour ne pas mourir de faim, sans transgresser la limite permise *«ton Seigneur ne lui en tiendra pas rigueur, car Il est Clément et Miséricordieux».* C'est-à-dire qu'Il pardonne à celui qui se trouve dans cette situation et qui se trouve acculé à faire cela.

Les savants en religion ont divergé au sujet de la limitation mentionnée dans ce

verset, bien qu'il y ait d'autres interdictions qui ne soient pas mentionnées comme c'est le cas pour la chair des bêtes féroces, des oiseaux de proie (rapaces) et autres. Certains d'entre eux disent que ce verset a été révélé avant l'interdiction de ce qui a été ajouté comme choses interdites et, partant, il ne contredit pas cette limitation dans laquelle est mentionnée l'interdiction qui est venue par la suite, car cette interdiction ne figurait pas dans ce qui a été révélé au Prophète à ce moment-là. D'autres savants ont estimé, eux, que ce verset englobait toutes les interdictions, dont certaines sont explicites alors que d'autres sont implicites et peuvent être déduites du sens du verset et du sens général de la cause. En effet, la justification de la parole d'Allah dans l'interdiction de la viande de la bête morte, du sang répandu, de la chair de porc, ou de la dernière simplement, est que *« leur consommation constitue une souillure »*. C'est là une description globale de toute chose illicite, car toutes les choses illicites sont une souillure et une impureté qu'Allah a interdites à Ses serviteurs.

Cependant, on peut déduire les détails de la souillure interdite de la *Sounna*, car c'est elle qui explique le Coran et clarifie ses desseins. Ainsi, si Allah n'a interdit comme aliments que ceux qu'Il a mentionnés, et dans la mesure où l'interdiction ne peut avoir de source que dans la Loi d'Allah, ceci prouve que les polythéistes qui se sont interdits ce qu'Allah leur a accordés comme choses licites, sont des menteurs qui profèrent des mensonges sur Allah en Lui attribuant ce qu'Il n'a pas dit.

Il reste qu'il y a dans ce verset une forte probabilité, si Allah n'avait pas mentionné la chair de porc, à savoir que le contexte dans l'infirmation des propos des polythéistes cités plus haut, dans leur interdiction des choses permises par Allah, par pure imagination de leur part, surtout en ce qui concerne les bestiaux, qu'il n'y a rien d'interdit parmi eux, sauf ce qui a été mentionné dans ce verset, en l'occurrence la bête morte et ce qui a été sacrifié à un autre qu'Allah. En dehors de cela, tout est licite. Il se peut donc que la mention de la chair de porc, selon cette probabilité, découle du fait que certains ignorants peuvent la faire figurer parmi les bestiaux en disant que les porcs font partie d'une race de bovins comme le prétendent les chrétiens et leurs semblables, en les élevant comme on élève les bovins et les ovins et en rendant licite leur consommation, sans faire de distinction entre eux et les autres bestiaux. Toutes ces interdictions concernant cette communauté (musulmane) visent donc à la purifier et à la protéger.

Quant à ce qui est interdit aux gens du Livre, il y a ce qui est agréable mais qui leur a été interdit en guise de punition pour eux, comme a dit le Très Haut : *« Aux juifs, Nous avons interdit toute bête à ongle unique »*, comme par exemple les chameaux et ce qui est semblable.

Nous leur avons interdit aussi *« les graisses des bovins et des ovins »*. Ce ne sont pas toutes les graisses qui sont interdites, mais celles des queues et les graisses fondues. C'est pourquoi Il a excepté les graisses licites en disant : *« Excepté celles de leurs dos, de leurs entrailles et celles qui se sont mêlées aux os »*.

« Nous les avons ainsi punis pour leur rébellion ». C'est-à-dire qu'Allah leur a interdit ces choses-là en guise de punition

pour leurs injustices et leur transgression des droits d'Allah et de Ses serviteurs. *« Telle est la stricte vérité »*, dans tout ce que Nous disons, faisons et jugeons. Qui est plus véridique dans ses paroles qu'Allah et qui juge mieux que Lui pour des gens qui raisonnent ?

(147). *« S'ils t'accusent d'imposture, dis-leur alors : « Votre Seigneur est Détenteur d'une immense miséricorde, mais nul ne saurait soustraire les criminels à Son châtiment ».*

C'est-à-dire si ces polythéistes t'accusent de mensonge, continue à leur prêcher en leur annonçant la bonne nouvelle et en les avertissant et informe-les que *« Votre Seigneur est Détenteur d'une immense miséricorde »*, c'est-à-dire incommensurable et globale à toutes les créatures. Empressez-vous donc d'aller vers cette miséricorde en prenant en considération les causes qui y mènent, dont la plus importante est la croyance en ce que Mouḥammed a apporté.

« Mais nul ne saurait soustraire les criminels à Son châtiment », c'est-à-dire ceux dont les crimes et les péchés se sont multipliés. Prenez donc garde aux crimes qui suscitent le courroux d'Allah, dont le plus grand et le plus inique est la négation de Mouḥammed.

(148)-(149). *« Les polythéistes diront (sans se gêner) : « Si Allah l'avait voulu, ni nous ni nos ancêtres ne Lui aurions associé aucune divinité, et nous n'aurions rien déclaré interdit ». C'est là l'excuse qu'invoquaient les négateurs qui les ont précédés et qui leur a valu d'encourir Notre colère. Demande-leur : « Avez-vous un argument solide à produire ? En vérité, vous ne suivez que des conjectures et ne faites que mentir ». Dis : « C'est à Allah seul qu'appartient l'argument décisif. Et s'Il l'avait voulu, Il vous aurait dirigés tous dans la bonne voie ».*

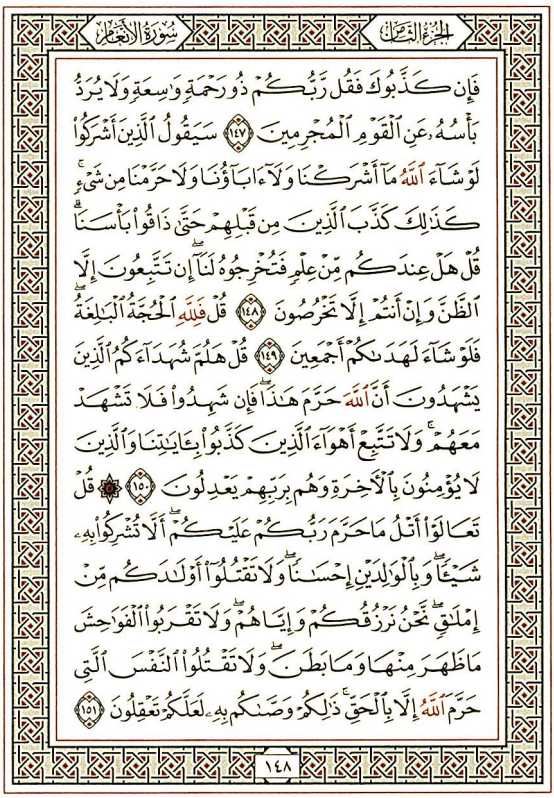

C'est là une information venant d'Allah montrant que les polythéistes justifieront leur polythéisme et leur interdiction de ce qu'Il a permis, par le décret et la prédestination, en faisant de la volonté divine qui englobe tout le bien et tout le mal, un argument en leur faveur pour s'innocenter de tout blâme.

Au demeurant, ce qu'ils ont dit, Allah nous a informés qu'ils le diront, comme il est rapporté dans un autre verset : *« Si Allah l'avait voulu, disent les polythéistes, nous n'aurions adoré que Lui, nous et nos ancêtres, et nous n'aurions rien déclaré interdit sans Lui ! »*. S16. V35.

Le Très Haut nous informe que cet argument ne cesse d'être utilisé par les communautés mécréantes pour rejeter les messages des Prophètes et pour justifier leur mécréance. Or, cet argument ne leur servira à rien et ne leur sera d'aucune

utilité, jusqu'à ce qu'Allah les extermine et leur fasse goûter Son châtiment. Si leur argument était valable, il aurait repoussé d'eux le châtiment, car le châtiment d'Allah n'atteint que ceux qui le méritent. Aussi, cet argument est faux et erroné sous différentes formes :

Entre autres, le fait qu'Allah a dit que s'il était valable, il leur aurait évité le châtiment. Le fait aussi que l'argument valable doit être basé sur la science et la preuve. Par contre, s'il est basé sur le seul doute et la seule conjecture, cet argument est considéré comme vain. C'est pourquoi Il a dit : *« Demande-leur : « Avez-vous un argument solide à produire ? »*. S'ils avaient une science étayant leurs thèses, nul doute qu'ils l'auraient apportée. Ne pouvant l'apporter, ils ont prouvé qu'ils n'avaient aucune science en leur possession.

« En vérité, vous ne suivez que des conjectures et ne faites que mentir ».

Celui qui bâtit ses arguments sur le mensonge et le doute, est un fourvoyé qui ne suit que ses illusions ; Que dire alors s'il les bâtisse sur l'injustice, l'entêtement, le mal et la corruption ?

Il y a aussi le fait que l'argument décisif appartient à Allah ; c'est un argument sur lequel sont d'accord tous les Prophètes et Messagers, tous les Livres divins, tous les enseignements prophétiques, toutes les raisons sensées, toutes les natures innées saines et toutes les qualités morales vertueuses.

Par conséquent, tout ce qui est en porte-à-faux avec cet argument décisif est nul et non avenu, car le contraire de la vérité ne peut être que vain.

Il y a également le fait qu'Allah ait donné à tout homme la volonté et le pouvoir avec lesquels il peut accomplir ce dont il est chargé. Allah n'a jamais imposé à quelqu'un de faire ce qu'il ne peut pas faire, de même qu'Il n'a jamais interdit à quelqu'un ce qu'il ne peut pas éviter. Par conséquent, se référer après cela, au décret divin et à la prédestination, est une injustice flagrante et un entêtement manifeste.

Il y a aussi le fait qu'Allah n'a pas imposé aux hommes leurs actes mais a fait en sorte que leurs actes soient la conséquence de leurs choix ; s'ils veulent agir, ils agissent, et s'ils ne veulent pas agir, ils n'agissent pas. C'est là une réalité palpable que tout un chacun peut voir et seuls les entêtés et ceux qui nient les choses sensibles rejettent. En effet, chacun peut distinguer entre l'action volontaire et l'action coercitive, bien que toutes deux entrent dans la volonté divine et découlent de Son vouloir.

Il y a également le fait que ceux qui justifient leurs péchés par la référence au décret et au déterminisme se contredisent dans leur démarche. En effet, si quelqu'un leur fait du tort, leur prend un bien ou autre chose dans ce genre, en se justifiant par le décret et la prédestination, ils n'acceptent pas cette justification et y réagissent violemment.

Comment peuvent-ils se justifier au nom du décret divin et de la prédestination devant le courroux d'Allah et le refuser à ceux qui se justifient avec cela contre eux ?

Il y a également le fait que leur référence au décret et à la prédestination n'est pas un vrai argument, et ils savent cela. En faisant cela, leur vrai but est de repousser la vérité qu'ils pensent repousser et infirmer avec leurs conjectures et allégations, bien qu'ils sachent qu'elles sont erronées et ne tiennent pas la route.

(١٤٩). *« Dis-leur : « Faites venir vos témoins pour attester qu'Allah aurait prescrit de tels interdits ! ». S'ils en témoignent, ne te joins*

pas à eux ! Ne suis pas ceux qui, dans leurs passions, traitent Nos versets de mensonges, qui ne croient pas à la vie future et qui donnent des égaux à leur Seigneur ! ».

C'est-à-dire dis à ceux qui interdisent ce qu'Allah a rendu licite en attribuant cela à Allah : faites venir vos témoins qui peuvent témoigner que c'est Allah qui a interdit cela. Devant un tel défi, ces gens-là se trouvent face à deux éventualités : soit ils ne peuvent faire venir aucun témoin et, de ce fait, la nullité de leurs allégations apparaîtra dans toute sa clarté, dépourvue de toute preuve ou témoin. Soit ils apportent un témoin qui témoigne en leur faveur, mais ce sera un faux témoin, car seul un menteur et un pervers peut faire un tel témoignage bâti sur le mensonge. C'est pour cela que le Très Haut a dit à Son Messager en le mettant en garde, ainsi que ses disciples, contre un tel témoignage : *« S'ils en témoignent, ne te joins pas à eux ! Ne suis pas ceux qui, dans leurs passions, traitent Nos versets de mensonges, qui ne croient pas à la vie future et qui donnent des égaux à leur Seigneur ! ».* C'est-à-dire qu'ils Lui associent des idoles et de fausses divinités. S'ils ne croient pas au Jour dernier et n'attestent pas l'unicité d'Allah, leurs passions seront conformes à leurs croyances, alternant entre le polythéisme et le mensonge. Il est normal donc qu'Allah mette en garde Ses serviteurs parmi les meilleurs, de suivre de telles passions et de témoigner avec leurs auteurs qui n'interdisent ce qu'Allah a interdit qu'en vertu de ces passions corrompues.

وَلَا تَقْرَبُوا۟ مَالَ ٱلْيَتِيمِ إِلَّا بِٱلَّتِى هِىَ أَحْسَنُ حَتَّىٰ يَبْلُغَ أَشُدَّهُۥ ۖ
وَأَوْفُوا۟ ٱلْكَيْلَ وَٱلْمِيزَانَ بِٱلْقِسْطِ ۖ لَا نُكَلِّفُ نَفْسًا إِلَّا
وُسْعَهَا ۖ وَإِذَا قُلْتُمْ فَٱعْدِلُوا۟ وَلَوْ كَانَ ذَا قُرْبَىٰ ۖ وَبِعَهْدِ
ٱللَّهِ أَوْفُوا۟ ۚ ذَٰلِكُمْ وَصَّىٰكُم بِهِۦ لَعَلَّكُمْ تَذَكَّرُونَ ﴿١٥٢﴾
وَأَنَّ هَٰذَا صِرَٰطِى مُسْتَقِيمًا فَٱتَّبِعُوهُ ۖ وَلَا تَتَّبِعُوا۟ ٱلسُّبُلَ
فَتَفَرَّقَ بِكُمْ عَن سَبِيلِهِۦ ۚ ذَٰلِكُمْ وَصَّىٰكُم بِهِۦ لَعَلَّكُمْ
تَتَّقُونَ ﴿١٥٣﴾ ثُمَّ ءَاتَيْنَا مُوسَى ٱلْكِتَٰبَ تَمَامًا عَلَى ٱلَّذِىٓ
أَحْسَنَ وَتَفْصِيلًا لِّكُلِّ شَىْءٍ وَهُدًى وَرَحْمَةً لَّعَلَّهُم بِلِقَآءِ
رَبِّهِمْ يُؤْمِنُونَ ﴿١٥٤﴾ وَهَٰذَا كِتَٰبٌ أَنزَلْنَٰهُ مُبَارَكٌ فَٱتَّبِعُوهُ
وَٱتَّقُوا۟ لَعَلَّكُمْ تُرْحَمُونَ ﴿١٥٥﴾ أَن تَقُولُوٓا۟ إِنَّمَآ أُنزِلَ ٱلْكِتَٰبُ
عَلَىٰ طَآئِفَتَيْنِ مِن قَبْلِنَا وَإِن كُنَّا عَن دِرَاسَتِهِمْ لَغَٰفِلِينَ
﴿١٥٦﴾ أَوْ تَقُولُوا۟ لَوْ أَنَّآ أُنزِلَ عَلَيْنَا ٱلْكِتَٰبُ لَكُنَّآ أَهْدَىٰ مِنْهُمْ ۚ
فَقَدْ جَآءَكُم بَيِّنَةٌ مِّن رَّبِّكُمْ وَهُدًى وَرَحْمَةٌ ۚ فَمَنْ
أَظْلَمُ مِمَّن كَذَّبَ بِـَٔايَٰتِ ٱللَّهِ وَصَدَفَ عَنْهَا ۗ سَنَجْزِى ٱلَّذِينَ
يَصْدِفُونَ عَنْ ءَايَٰتِنَا سُوٓءَ ٱلْعَذَابِ بِمَا كَانُوا۟ يَصْدِفُونَ ﴿١٥٧﴾

(151)-(153). *« Dis-leur : « Venez donc que je vous énumère ce qu'Allah vous a interdit : C'est de Lui associer quoi que ce soit, de ne pas traiter vos père et mère avec dureté, de tuer vos enfants par crainte de pauvreté, car c'est Nous qui pourvoirons, pour vous et eux, à vos moyens de subsistance ; c'est de commettre des turpitudes apparentes ou cachées, d'attenter, sauf pour une juste cause, à la vie d'autrui qu'Allah a déclarée sacrée. Voilà ce que votre Seigneur vous a recommandé et que vous feriez bien de méditer. N'utilisez les biens de l'orphelin que dans son intérêt bien compris, et ce jusqu'à ce qu'il atteigne sa majorité ! Observez la juste mesure et le bon poids en toute équité ! Nous n'imposons à aucune âme une charge qu'elle ne puisse supporter. Et quand vous témoignez, soyez impartiaux, fût-ce à l'égard d'un proche parent ! Soyez également fidèles à vos pactes envers Allah ! Voilà ce que le Seigneur vous recommande de faire. Peut-être serez-vous amenés à y réfléchir ? Telle est Ma Voie dans toute sa rectitude. Suivez-là ! Ne suivez pas les pistes tortueuses qui ne feront que vous éloigner de la voie du Seigneur ! Voilà ce qu'Allah vous recommande de faire ! Peut-être serez-vous ainsi amenés à Le craindre ! ».*

Le Très Haut dit à Son messager : *« Dis-leur »* à ces gens-là qui ont interdit ce qu'Allah a rendu licite *« Venez donc que je vous énumère ce qu'Allah vous a interdit »*, une interdiction globale et concernant tout un chacun, ayant trait à tout ce qui est illicite comme nourriture, boisson, paroles et actes.

« C'est de Lui associer quoi que ce soit », c'est-à-dire peu ou prou. La réalité du polythéisme est que la créature soit adorée comme doit être adoré Allah, qu'elle soit glorifiée comme doit l'être Allah et qu'on lui attribue certaines des caractéristiques divines et seigneuriales propres à Allah. Lorsque l'homme abandonne le polythéisme d'une façon totale, il devient un monothéiste, sincère et dévoué à Allah dans toutes les circonstances de sa vie. Tel est le droit d'Allah sur Ses serviteurs, c'est-à-dire d'être adoré sans que ne Lui soit associé quiconque dans cette adoration.

Ensuite, Il énuméra les droits qui viennent après Son droit à Lui, en disant : *« De ne pas traiter vos père et mère avec dureté »*. C'est-à-dire de leur dire des paroles agréables et de se comporter avec eux avec bienfaisance. En effet, toute parole et tout acte, dont découlent des avantages et de la joie au profit des deux parents, font partie de la bienfaisance. Or, s'il y a bienfaisance, cela veut dire absence de désobéissance.

« De tuer vos enfants », que ces enfants soient des garçons ou des filles *« par crainte de pauvreté »*. C'est-à-dire en raison de votre indigence et de votre dénuement, comme cela se passait du temps de la *Jâhiliyya* obscure et inique. S'il est interdit de tuer ses propres enfants et pour cette cause précise, il est à plus forte raison interdit de tuer les enfants d'autrui et pour d'autres raisons.

« Car c'est Nous qui pourvoirons, pour vous et eux, à vos moyens de subsistance ». C'est-à-dire que c'est à Nous que revient la mission de subvenir aux besoins de tout le monde ; ce n'est pas vous qui subvenez à leurs besoins ni aux vôtres au demeurant. Aussi, vous n'avez aucun droit de vous embarrasser de leur existence.

« C'est de commettre des turpitudes », c'est-à-dire des péchés capitaux *« apparentes ou cachées »*. C'est-à-dire aussi bien celles qui sont manifestes et celles relatives au cœur. Cette interdiction concerne l'abandon de tous les préliminaires et de tous les moyens menant aux turpitudes.

« D'attenter, sauf pour une juste cause, à la vie d'autrui qu'Allah a déclarée sacrée ». Il s'agit de la vie du musulman, homme ou femme, petit ou grand, vertueux ou prévaricateur, et de celle du mécréant qui est protégée par un pacte et un engagement. *« Sauf pour une juste cause »*, comme l'adultérin, celui qui a commis lui-même un meurtre ou l'apostat qui s'est séparé de la communauté.

« Voilà ce que votre Seigneur vous a recommandé et que vous feriez bien de méditer », de prendre en considération et de mettre en application. Ce verset montre que c'est en fonction du degré de sa raison que l'homme respecte les recommandations d'Allah.

« N'utilisez les biens de l'orphelin » que ce soit pour la consommation ou pour autre chose *« que dans son intérêt bien compris »*, c'est-à-dire avec la manière qui préserve leurs biens et les en fait profiter. Ce verset prouve qu'il n'est pas permis d'approcher les biens de l'orphelin et d'en disposer d'une manière qui lui porte préjudice ou d'une façon qui n'est ni préjudiciable ni utile pour lui *« et ce jusqu'à ce qu'il atteigne sa majorité »*, c'est-à-dire jusqu'à ce qu'il soit mûr et pubère et

qu'il sache disposer de ses biens. Dès lors, il peut disposer à sa guise de ses biens.

Ce verset prouve que l'orphelin, avant qu'il n'atteigne sa majorité, n'a pas le droit de disposer de ses biens et que c'est son tuteur qui en dispose à sa place. Cette interdiction prend fin une fois qu'il atteint sa majorité.

« Observez la juste mesure et le bon poids en toute équité ». C'est-à-dire avec justice et intégrité totale. Mais si vous vous efforcez de faire cela et de le respecter puis vous vous trompez *« Nous n'imposons à aucune âme une charge qu'elle ne puise supporter »*. C'est-à-dire que celui qui se soucie d'être équitable et intègre dans la mesure et le poids, puis se trompe et commet des négligences, d'une façon involontaire, Allah est Pardonneur et Indulgent. Les savants dans les fondements de la religion ont déduit de ce verset et d'autres le fait qu'Allah n'impose à personne ce qu'il ne peut assumer et le fait que celui qui craint Allah dans ce qu'Il ordonne applique autant que faire se peut ce pour quoi il n'éprouve aucune gêne ni embarras.

« Et quand vous témoignez ». C'est-à-dire lorsque vous faites des témoignages dans des affaires opposant des gens *« soyez impartiaux »* en utilisant la franchise et la sincérité que ce soit avec ceux que vous aimez ou ceux que vous détestez et en étant équitables sans occulter ce qui doit être dit. Certes, parler de celui qu'on déteste sans preuves, est considéré comme une injustice interdite par la *Chari'a*.

Bien plus, lorsqu'un savant répond à des écrits d'hérétiques, il lui importe de donner à chacun son dû et de montrer ce qu'il y a de vrai et de faux dans ces écrits, en considérant combien ces écrits sont proches de la vérité ou en sont éloignés. De leur côté, les jurisconsultes estiment que le juge doit faire preuve d'équité entre deux adversaires dans son observation et ses propos.

« Soyez également fidèles à vos pactes envers Allah ». Ceci englobe le pacte auquel ont souscrit les serviteurs vis-à-vis de Lui, à savoir de s'acquitter de Ses droits et de les respecter ainsi que les pactes qui se font entre eux les hommes. Le Très Haut veut que tout cela soit respecté et Il interdit de les transgresser ou de les enfreindre.

« Voilà ce que le seigneur vous recommande de faire », c'est-à-dire ce qu'Il vous a montré comme règles que vous devez respecter et appliquer.

Après avoir montré beaucoup de règles et de préceptes importants, Il indiqua ce qui est plus global encore en disant: *« Telle est Ma Voie dans toute sa rectitude »*. Il s'agit de ces règles et autres, qu'Allah a mentionnées dans Son Livre et explicitées à Ses serviteurs. Cette Voie d'Allah conduit vers Lui et vers la demeure de Sa générosité; c'est une Voie droite, facile et accessible.

« Suivez-là ! » pour obtenir le succès et le salut et pour gagner les espoirs et les félicités *« Ne suivez pas les pistes tortueuses »*, c'est-à-dire les chemins qui sont contraires à cette Voie *« qui ne feront que vous éloigner de la Voie du Seigneur »*, c'est-à-dire qu'elles vous égarent loin de Lui en vous dispersant à droite et à gauche. Si vous déviez de la Voie droite, il n'y aura devant vous que des pistes menant à la Géhenne.

« Voilà ce qu'Allah vous recommande de faire ! Peut-être serez-vous ainsi amenés à Le craindre ! ». Si vous vous acquittez de ce qu'Allah vous a montré du point de vue de la science et de la pratique, vous serez parmi les vertueux et les serviteurs d'Allah qui seront sauvés.

﴿154﴾-﴿157﴾. *« Puis Nous avons donné à Moïse en insigne récompense pour sa conduite exemplaire, l'Ecriture qui constitue à la fois une explication détaillée de toute chose, une bonne direction et une miséricorde divine, peut-être qu'ils (les juifs) peuvent croire à leur comparution devant leur Seigneur. Et, à présent, voici ce Coran béni que Nous révélons. Conformez-vous à son enseignement et craignez Allah dans l'espoir d'être touchés par Sa grâce, afin que vous ne disiez point : « Seules deux communautés, avant nous, avaient reçu des Ecritures, mais nous n'avons pas pris soin de les étudier », ni que vous disiez : « Si nous avions, nous aussi, reçu des Ecritures, nous aurions certainement été mieux dirigés que ceux qui nous ont devancés. « Or, voici que votre Seigneur vous envoie une preuve décisive qui constitue à la fois une direction et une bénédiction ! Qui donc est plus injuste que celui qui traite de mensonges les versets d'Allah et qui s'en détourne imprudemment ! Nous infligerons les pires tourments à ceux qui renient Nos enseignements ».*

Le mot *« Puis »* dans ce contexte n'indique pas l'ordre chronologique, car l'époque de Moïse (عليه السلام) est antérieure à la Révélation du Messager Mouḥammed qu'est le Coran ; il indique plutôt l'ordre informatif, puisque le Très Haut nous informe qu'Il a donné *« à Moïse en insigne récompense pour sa conduite exemplaire, l'Ecriture »*, c'est-à-dire la Torah *« qui constitue à la fois une explication détaillée de toute chose »* qui leur détaille le licite et l'illicite, les ordres et les interdits, les croyances et autres préceptes *« une bonne direction et une miséricorde »*, c'est-à-dire qui les mène vers le bien et leur fait connaître le mal dans les choses fondamentales et subsidiaires et qui leur assure la miséricorde et le bonheur, ainsi que le bien abondant *« peut-être »* en raison de Notre révélation du Livre et des signes pour eux *« qu'ils (les juifs) puissent croire à leur comparution devant leur Seigneur »*. Ce Livre contient les preuves décisives sur la résurrection et la rétribution des œuvres, ce qui est de nature à les amener à croire à la comparution devant leur Seigneur et à se préparer pour ce faire.

« Et, à présent, voici ce Coran béni » qui contient le bien abondant et la science immense. C'est lui qui est la source de toutes les sciences et le creuset de toutes les bénédictions ; il n'y a pas de bien sans qu'il n'ait appelé et incité à le faire, en rappelant les règles et les avantages qui le sous-tendent ; il n'y a pas de mal contre lequel il n'a pas mis en garde et incité à se détourner, en rappelant les causes sous-jacentes à cela et leurs conséquences néfastes. *« Conformez-vous à son enseignement »* dans ce qu'il ordonne et interdit et inspirez-vous-en pour bâtir les fondements et les questions subsidiaires de votre religion. *« Et craignez Allah »* en évitant de contredire Ses ordres *« dans l'espoir »* si vous vous conformez à lui *« d'être touchés par Sa grâce »*. La plus grande cause d'obtention de la miséricorde d'Allah est de suivre ce Livre sur le plan théorique et pratique.

« Afin que vous ne disiez point : « Seules deux communautés, avant nous, avaient reçu des Ecritures, mais nous n'avons pas pris soin de les étudier ».

C'est-à-dire que Nous vous avons révélé ce Livre béni afin de ne vous laisser aucun argument et de crainte que vous ne disiez que les Ecritures n'ont été révélées qu'à deux communautés avant vous, c'est-à-dire les juifs et les chrétiens.

« Mais nous n'avons pas pris soin de les étudier ». C'est-à-dire pour que vous ne disiez pas : Tu n'as pas descendu de Livre sur nous, tandis que les Livres que Tu as descendus aux deux autres communautés,

nous n'en avons aucune science ni connaissance. Or, Nous vous avons fait descendre un Livre qui n'a pas de pareil dans sa globalité, sa clarté et son évidence.

« Ni que vous disiez : « Si nous avions, nous aussi, reçu des Ecritures, nous aurions certainement été mieux dirigés que ceux qui nous ont devancés ».

C'est-à-dire soit vous vous justifiez de ne pas avoir reçu le principe de la guidance soit vous arguez de l'imperfection et de la non plénitude des Ecritures précédentes. Ce Livre met donc fin à vos justifications en vous apportant le principe de la guidée et sa perfection. C'est pour cela qu'Il a dit : *« Or, voici que votre Seigneur vous envoie une preuve décisive »* qui vous clarifie la vérité *« qui constitue à la fois une direction »* contre l'égarement *« et une bénédiction »*, c'est-à-dire un bonheur pour vous dans votre religion et votre vie profane. Cela vous impose donc de vous soumettre à ses préceptes et de croire en ses récits. Quant à celui qui le renie et le rejette, il est le plus injuste des hommes. C'est pourquoi Il a dit : *« Qui donc est plus injuste que celui qui traite de mensonges les versets d'Allah et qui s'en détourne imprudemment ? »*. C'est-à-dire qui les rejette et refuse de les accepter.

« Nous infligerons les pires tourments à ceux qui renient Nos enseignements ».

Comme rétribution pour leurs agissements et leurs mauvaises œuvres. *« Et Ton Seigneur n'est jamais injuste à l'égard des hommes ».*

Dans ces versets, il y a la preuve que la science du Coran est la plus majestueuse, la plus bénie et la plus abondante des sciences ; le Coran est la source de toute guidée vers la voie droite, une guidée totale qui n'a pas besoin des prétentions des faux dévots et des idées des sophistes ni des sciences des premiers et des derniers.

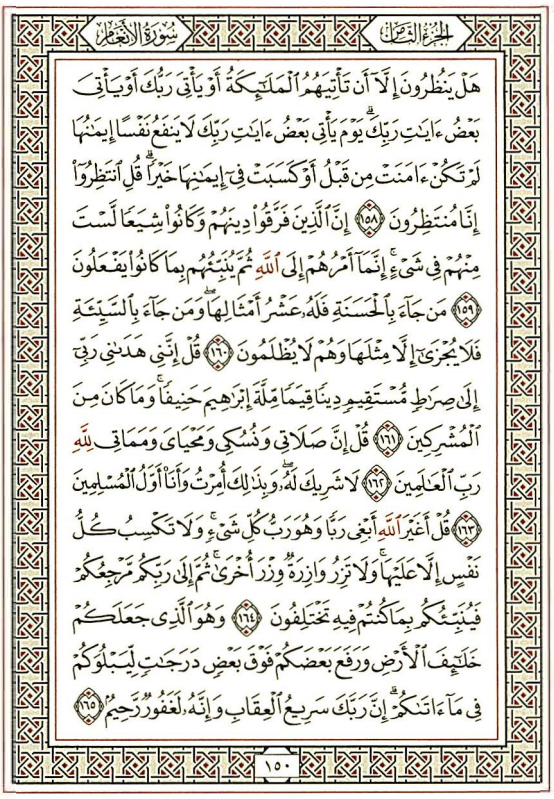
الجزء السابع — سورة الأنعام

هَلْ يَنظُرُونَ إِلَّآ أَن تَأْتِيَهُمُ ٱلْمَلَٰٓئِكَةُ أَوْ يَأْتِيَ رَبُّكَ أَوْ يَأْتِيَ
بَعْضُ ءَايَٰتِ رَبِّكَ ۗ يَوْمَ يَأْتِي بَعْضُ ءَايَٰتِ رَبِّكَ لَا يَنفَعُ نَفْسًا إِيمَٰنُهَا
لَمْ تَكُنْ ءَامَنَتْ مِن قَبْلُ أَوْ كَسَبَتْ فِيٓ إِيمَٰنِهَا خَيْرًا ۗ قُلِ ٱنتَظِرُوٓا
إِنَّا مُنتَظِرُونَ ﴿١٥٨﴾ إِنَّ ٱلَّذِينَ فَرَّقُوا۟ دِينَهُمْ وَكَانُوا۟ شِيَعًا لَّسْتَ
مِنْهُمْ فِي شَىْءٍ ۚ إِنَّمَآ أَمْرُهُمْ إِلَى ٱللَّهِ ثُمَّ يُنَبِّئُهُم بِمَا كَانُوا۟ يَفْعَلُونَ
﴿١٥٩﴾ مَن جَآءَ بِٱلْحَسَنَةِ فَلَهُۥ عَشْرُ أَمْثَالِهَا ۖ وَمَن جَآءَ بِٱلسَّيِّئَةِ
فَلَا يُجْزَىٰٓ إِلَّا مِثْلَهَا وَهُمْ لَا يُظْلَمُونَ ﴿١٦٠﴾ قُلْ إِنَّنِي هَدَىٰنِي رَبِّيٓ
إِلَىٰ صِرَٰطٍ مُّسْتَقِيمٍ دِينًا قِيَمًا مِّلَّةَ إِبْرَٰهِيمَ حَنِيفًا ۚ وَمَا كَانَ مِنَ
ٱلْمُشْرِكِينَ ﴿١٦١﴾ قُلْ إِنَّ صَلَاتِي وَنُسُكِي وَمَحْيَايَ وَمَمَاتِي لِلَّهِ
رَبِّ ٱلْعَٰلَمِينَ ﴿١٦٢﴾ لَا شَرِيكَ لَهُۥ ۖ وَبِذَٰلِكَ أُمِرْتُ وَأَنَا۠ أَوَّلُ ٱلْمُسْلِمِينَ
﴿١٦٣﴾ قُلْ أَغَيْرَ ٱللَّهِ أَبْغِي رَبًّا وَهُوَ رَبُّ كُلِّ شَىْءٍ ۚ وَلَا تَكْسِبُ كُلُّ
نَفْسٍ إِلَّا عَلَيْهَا ۚ وَلَا تَزِرُ وَازِرَةٌ وِزْرَ أُخْرَىٰ ۚ ثُمَّ إِلَىٰ رَبِّكُم مَّرْجِعُكُمْ
فَيُنَبِّئُكُم بِمَا كُنتُمْ فِيهِ تَخْتَلِفُونَ ﴿١٦٤﴾ وَهُوَ ٱلَّذِي جَعَلَكُمْ
خَلَٰٓئِفَ ٱلْأَرْضِ وَرَفَعَ بَعْضَكُمْ فَوْقَ بَعْضٍ دَرَجَٰتٍ لِّيَبْلُوَكُمْ
فِي مَآ ءَاتَىٰكُمْ ۗ إِنَّ رَبَّكَ سَرِيعُ ٱلْعِقَابِ وَإِنَّهُۥ لَغَفُورٌ رَّحِيمٌ
﴿١٦٥﴾

١٥٠

Il est connu en outre que les Ecritures n'ont été révélée qu'aux deux communautés parmi les juifs et les chrétiens. Ce sont eux les gens du Livre en dehors des autres communautés comme les mages et les autres.

Il ressort également de ces versets la grande ignorance qui régnait avant la révélation du Coran chez les gens de la *Jâhiliyya* qui n'avaient aucune connaissance de ce qui se trouvait chez les gens du Livre qui possédaient la science et leur négligence des Ecritures sacrées des juifs et des chrétiens.

(159). *« Qu'attendent-ils au juste ? Que les Anges, ou ton Seigneur Lui-même, ou quelques-uns de Ses signes viennent à eux ? Mais le jour où un des signes de ton Seigneur se manifestera, la profession de foi ne sera plus d'aucune utilité pour celui qui n'aura pas cru auparavant, ou qui, tout en ayant la foi,*

n'aura pas accompli de bonnes œuvres. Dis-leur : « Attendez donc ! Nous aussi nous attendons ».

Le Très Haut dit : ces gens-là qui persistent dans leur injustice et leur entêtement s'attendent-ils que leur arrivent les prémices et les préliminaires du châtiment et du Jugement final à travers *« Les Anges »* qui saisiront leurs âmes ? Or, s'ils arrivent à cette situation, la foi ne leur serait d'aucune utilité ni les bonnes œuvres. *« Ou ton Seigneur Lui-même »* pour trancher entre les hommes et rétribuer les vertueux et les pécheurs. *« Ou quelques-uns de Ses signes viennent à eux »* qui indiquent la proximité de l'Heure.

« Mais le jour où un des signes de ton Seigneur se manifestera », qui montrera que l'Heure approche et que la fin de ce monde est imminente.

« La profession de foi ne sera plus d'aucune utilité pour celui qui n'aura pas cru auparavant, ou qui, tout en ayant la foi, n'aura pas accompli de bonnes œuvres ».

C'est-à-dire que le jour où se manifesteront certains des signes d'Allah, le mécréant ne tirera aucune utilité de sa foi s'il croit à ce moment-là, ni le croyant négligent ne verra ses œuvres augmenter ce jour-là ; ce qui lui sera utile, ce sera la foi qu'il avait auparavant ainsi que les bonnes œuvres qu'il aura accomplies avant la manifestation de ces signes.

La sagesse qui ressort de ce verset est que la foi qui sera utile est celle qui consiste à croire en l'invisible et qui découle du propre choix de l'homme. Par contre, une fois que les signes deviennent manifestes, la foi ne sera d'aucune utilité, car ce sera une foi nécessaire, comme celle de celui qui va se noyer, se brûler ou autre et qui, en voyant la mort devant lui, devient croyant par nécessité. C'est ainsi qu'Allah dit dans un autre verset : *« Et c'est seulement lorsqu'ils virent Notre rigueur qu'ils s'écrièrent : « Nous croyons en Allah seul et désavouons les idoles que nous Lui avions associées ! Mais cette conversion tardive, en présence du châtiment, ne leur fut d'aucun secours. Telle est la loi qu'Allah a toujours appliquée aux générations révolues ».* S40. V84.

Il y a de nombreux *ḥadiths* authentiques du Prophète qui soutiennent que par certains signes d'Allah il faut entendre le lever du soleil à l'ouest ce que voyant, tous les gens croiront, mais leur foi ne leur sera d'aucune utilité, car ce jour-là les portes du repentir seront fermées.

Dans la mesure où cela est une mise en garde aux négateurs du Prophète qui s'attendaient à ce que le Messager d'Allah et ses disciples soient l'objet de calamités et de malheurs, Il leur a dit : *« Attendez donc ! Nous aussi Nous attendons ! ».* Vous saurez alors qui sera en sécurité.

Il y a dans ce verset une preuve en faveur des gens de la *Sounna* et du consensus quant à l'attestation des actes optatifs d'Allah comme l'établissement sur le Trône, la descente et la venue, sans que cela ne soit pareil aux attributs des créatures. Le Coran et la *Sounna* recèlent de nombreuses preuves de ce genre.

Il ressort également de ce verset que parmi les signes du dernier Jour, il y a le lever du soleil à l'ouest ; il y a aussi le fait qu'Allah est sage et que Son usage et Sa Loi naturelle impliquent que la foi est utile lorsqu'elle est volontaire et non lorsqu'elle est nécessaire et forcée. En outre, l'homme acquiert les bonnes œuvres grâce à sa foi, puisque l'obéissance, la piété et la vertu sont utiles et s'accroissent lorsqu'il possède la foi. Par contre, lorsque le cœur est dépourvu de foi, rien n'est utile pour lui comme bonnes œuvres.

﴿159-159﴾. *« Tu n'es nullement responsable de ceux qui provoquent des scissions dans leur*

religion pour former des sectes dissidentes. Leur sort ne dépend que d'Allah qui les mettra, le moment venu, en face de leurs œuvres. Celui qui se présentera alors avec une bonne action en sera récompensé au décuple, tandis que celui qui se présentera avec une mauvaise action n'en sera rétribué que par un châtiment équivalent. Et aucun d'eux ne sera lésé ».

Le Très Haut menace dans ces versets ceux qui ont suscité des schismes dans leur religion en se divisant en plusieurs sectes, prenant des noms qui ne sont d'aucune utilité pour l'homme dans sa religion, comme les juifs, les chrétiens et les mages. Il en est de même pour ceux qui prennent ce qui les arrange de la *Chari'a* en en faisant leur religion et qui délaissent ce qui ne les arrange pas ou ce qui est plus important encore, comme c'est le cas des hérétiques et des innovateurs qui divisent la communauté. Ces versets montrent que la religion ordonne l'unification et la concorde, tout en interdisant la division et les divergences négatives dans la religion, que ce soit dans ses principes ou ses questions subsidiaires.

Le Très Haut ordonne à Son Messager de désavouer ceux qui se constituent en schismes en lui disant: *« Tu n'es nullement responsable de ceux qui provoquent des scissions dans leur religion »* car ils te contredisent et se mettent en porte-à-faux avec toi. *« Leur sort ne dépend que d'Allah »* qui les rétribuera pour leurs œuvres *« qui les mettra, le moment venu, en face de leurs œuvres ».*

Il montra ensuite la forme de rétribution en disant: *« Celui qui se présentera alors avec une bonne action »* qu'elle soit théorique ou pratique, apparente ou cachée, ayant trait au droit d'Allah ou à ceux de Ses serviteurs *« en sera récompensé au décuple ».* C'est là le minimum de l'accroissement.

« Tandis que celui qui se présentera avec une mauvaise action n'en sera rétribué que par un châtiment équivalent ». Ceci découle de la perfection de Son équité et de Sa bienfaisance, Lui qui ne lèse personne du poids d'un atome. C'est pour cela qu'Il a dit: *« Et aucun d'eux ne sera lésé ».*

﴿161﴾-﴿163﴾. *« Dis: « Quant à moi, mon Seigneur m'a guidé vers la voie de la droiture, celle de la vraie religion d'Abraham, ce pur monothéiste qui ne s'est jamais compromis avec les idolâtres ». Dis encore: « Ma prière et mes actes de dévotion, ma vie et mon trépas sont entièrement voués à mon Seigneur, le Maître de l'univers, qui n'a point d'associé. Tel est l'ordre que j'ai reçu et auquel je suis le premier à me soumettre ».*

Dis: « Devrais-je (après cela) chercher un autre maître qu'Allah, alors qu'Il est le Maître Souverain de toute chose? Nul ne commet le mal qu'à son propre détriment, et nul n'aura à assumer les fautes d'autrui. Puis c'est vers votre Seigneur que se fera votre retour et Il vous éclairera alors sur l'objet de vos différends. C'est Lui qui a fait de vous sur terre les successeurs de vos devanciers, et qui a établi entre vous des hiérarchies, afin de vous mettre à l'épreuve dans les tâches que vous êtes appelés à assumer. Et si ton Seigneur est prompt à sévir, Il est aussi Clément et Miséricordieux ».

Le Très Haut ordonne à Son Prophète de proclamer la guidée dans laquelle il se trouve, c'est-à-dire cette religion de la droiture contenant les croyances les plus utiles et les œuvres les plus vertueuses, l'ordre de faire tout ce qui est bien et l'interdiction de faire tout ce qui est mal; c'est la religion suivie par les anciens Prophètes et messagers, surtout le guide des monothéistes, le proche intime d'Allah

Abraham (ﷺ) et le père des prophètes qui ont été envoyés après lui; c'est la religion monothéiste qui diffère des religions déformées comme celle des juifs, des chrétiens et des polythéistes.

Ensuite, Il a détaillé de cela le plus noble des actes dévotionnels, en disant: *« Dis encore : « Ma prière et mes actes de dévotion »,* c'est-à-dire mes offrandes des immolations, ceci en raison de la noblesse de ces deux actes dévotionnels qui montrent l'amour d'Allah et la sincérité envers Lui, en s'approchant de Lui avec le cœur, la langue et les organes et par les offrandes des immolations qui sont des actes de générosité de la part du croyant et un don de soi pour ce qui lui est le plus cher à ses yeux, à savoir Allah le Très Haut.

Cela dit, celui qui est sincère dans sa prière et ses actes dévotionnels ne peut que l'être dans le reste de ses actes.

Sa parole: *« Ma vie et mon trépas »,* c'est-à-dire ce que je passe dans ma vie et ce qu'Allah me prescrit et me fixe comme délai de vie *« sont entièrement voués à mon Seigneur, le Seigneur Maître de l'univers »,* dans l'adoration, de même qu'Il n'a pas d'associé dans le Royaume et la disposition.

Ce dévouement à Allah n'est pas quelque chose que j'ai inventé de mon propre chef, car *« tel est l'ordre que j'ai reçu »,* c'est-à-dire un ordre formel que je ne peux que mettre à exécution *« et auquel je suis le premier à me soumettre »,* dans cette communauté.

« Dis : « Devrais-je (après cela) chercher un autre maître qu'Allah ? ». C'est-à-dire est-ce que cela me sied et me convient de prendre un autre maître alors qu'Allah est le Seigneur de toute chose et que toutes les créatures sont soumises à sa seigneurie et à Son ordre?

Le Très Haut motiva ensuite les gens et les mit en garde en leur rappelant la rétribution: *« Nul ne commet le mal qu'à son propre détriment »,* de même que le bien. C'est comme il est dit dans un autre verset: *« Quiconque fait le bien le fait dans son propre intérêt, et quiconque fait le mal le fait à son propre détriment ».* S41. V46

« Et nul n'aura à assumer les fautes d'autrui ». Bien au contraire, chacun assumera ses propres fautes; quant à celui qui aura causé l'égarement d'autrui, il assumera le péché de son acte, sans que cela ne diminue en rien le péché de celui qui l'aura suivi.

« Puis c'est vers votre Seigneur que se fera votre retour », au Jour de la résurrection *« et Il vous éclairera alors sur l'objet de vos différends »* ayant trait au bien ou au mal, et Il vous rétribuera pour cela de la plus juste des rétributions.

« C'est Lui qui a fait de vous sur terre les successeurs de vos devanciers ». C'est-à-dire qu'Il vous a fait succéder les uns aux autres; Il vous a placés donc sur terre et vous a fait soumettre tout ce qu'elle contient pour vous éprouver et voir comment vous agirez.

« Et qui a établi entre vous des hiérarchies » au niveau de la force et de la bonne santé, des richesses, du physique et des qualités morales *« afin de vous mettre à l'épreuve dans les tâches que vous êtes appelés à assumer ».* Vos actes diffèrent donc les uns des autres *« Et si ton Seigneur est prompt à sévir »* à l'encontre de celui qui Lui désobéit et nie Ses versets *« Il est aussi Clément et Miséricordieux »* envers celui qui croit en lui, qui œuvre dans le bien et se repent des grands péchés.

A Allah la louange et l'éloge.

■ Commentaire de la sourate *Al A'râf* (Les Murailles), une sourate révélée à la Mecque.

Au Nom d'Allah le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux.

①-②. *« Alif. Lâm. Mim. C'est un Livre qui t'est révélé. Que ton cœur ne ressente aucune angoisse à son sujet! Il te servira à avertir les hommes et à adresser un rappel aux croyants. Suivez ce qui vous a été révélé de la part de votre Seigneur et ne suivez aucun autre maître que Lui! Mais c'est bien peu que vous vous en souveniez! Que de cités n'avons-Nous pas anéanties! Notre châtiment les a frappés pendant leur sommeil, dans la nuit, ou pendant leur sieste de la journée. Et lorsque Notre rigueur s'est abattue sur elles, elles n'eurent qu'un seul cri: « Oui, nous avons été injustes! ». Certes, Nous interrogerons ceux à qui les messages ont été envoyés et Nous interrogerons également les Messagers. Nous leur relaterons leur histoire en toute connaissance, car Nous n'avons jamais cessé de les observer ».*

Le Très Haut dit à Son Messager Mouḥammed en lui montrant la grandeur de ce Coran: *« C'est un Livre qui t'est révélé »*. C'est-à-dire un Live majestueux qui contient tout ce dont les hommes ont besoin, tous les préceptes divins et tous les enseignements de la Loi; il est précis et détaillé. *« Que ton cœur ne ressente aucune angoisse à son sujet »*. C'est-à-dire ne te laisse gagner par aucun doute, aucune gêne, aucun soupçon, mais tu dois être convaincu qu'il est une révélation de la part d'un Sage et d'un Digne de louange. *« Inaccessible à toute erreur, d'où qu'elle vienne, en tant que Révélation émanant d'un Sage, Digne de louange »*. S41. V42. Ce Coran est la plus sincère des paroles. Par conséquent, ton cœur doit se détendre à sa récitation et ton âme doit trouver la

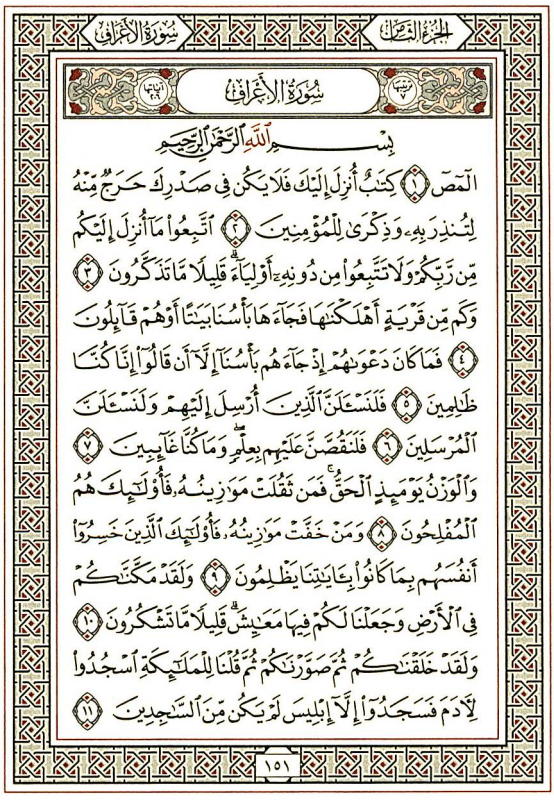
الجزء التاسع — سورة الأعراف
سورة الأعراف
بسم الله الرحمن الرحيم
الٓمٓصٓ ﴿١﴾ كِتَٰبٌ أُنزِلَ إِلَيْكَ فَلَا يَكُن فِي صَدْرِكَ حَرَجٌ مِّنْهُ
لِتُنذِرَ بِهِۦ وَذِكْرَىٰ لِلْمُؤْمِنِينَ ﴿٢﴾ ٱتَّبِعُوا۟ مَآ أُنزِلَ إِلَيْكُم
مِّن رَّبِّكُمْ وَلَا تَتَّبِعُوا۟ مِن دُونِهِۦٓ أَوْلِيَآءَ ۗ قَلِيلًا مَّا تَذَكَّرُونَ ﴿٣﴾
وَكَم مِّن قَرْيَةٍ أَهْلَكْنَٰهَا فَجَآءَهَا بَأْسُنَا بَيَٰتًا أَوْهُمْ قَآئِلُونَ
﴿٤﴾ فَمَا كَانَ دَعْوَىٰهُمْ إِذْ جَآءَهُم بَأْسُنَآ إِلَّآ أَن قَالُوٓا۟ إِنَّا كُنَّا
ظَٰلِمِينَ ﴿٥﴾ فَلَنَسْـَٔلَنَّ ٱلَّذِينَ أُرْسِلَ إِلَيْهِمْ وَلَنَسْـَٔلَنَّ
ٱلْمُرْسَلِينَ ﴿٦﴾ فَلَنَقُصَّنَّ عَلَيْهِم بِعِلْمٍ وَمَا كُنَّا غَآئِبِينَ ﴿٧﴾
وَٱلْوَزْنُ يَوْمَئِذٍ ٱلْحَقُّ ۚ فَمَن ثَقُلَتْ مَوَٰزِينُهُۥ فَأُو۟لَٰٓئِكَ هُمُ
ٱلْمُفْلِحُونَ ﴿٨﴾ وَمَنْ خَفَّتْ مَوَٰزِينُهُۥ فَأُو۟لَٰٓئِكَ ٱلَّذِينَ خَسِرُوٓا۟
أَنفُسَهُم بِمَا كَانُوا۟ بِـَٔايَٰتِنَا يَظْلِمُونَ ﴿٩﴾ وَلَقَدْ مَكَّنَّٰكُمْ
فِى ٱلْأَرْضِ وَجَعَلْنَا لَكُمْ فِيهَا مَعَٰيِشَ ۗ قَلِيلًا مَّا تَشْكُرُونَ ﴿١٠﴾
وَلَقَدْ خَلَقْنَٰكُمْ ثُمَّ صَوَّرْنَٰكُمْ ثُمَّ قُلْنَا لِلْمَلَٰٓئِكَةِ ٱسْجُدُوا۟
لِـَٔادَمَ فَسَجَدُوٓا۟ إِلَّآ إِبْلِيسَ لَمْ يَكُن مِّنَ ٱلسَّٰجِدِينَ ﴿١١﴾
١٥١

sérénité; soumets-toi à ses ordres et à ses interdits et ne crains ni opposant ni contestataire.

« Il te servira à avertir les hommes », à les mettre en garde, à les exhorter et à leur rappeler les préceptes de leur Seigneur, afin que l'argument soit établi contre les négateurs *« et à adresser un rappel aux croyants »*, comme a dit le Très Haut dans un autre verset: *« Et continue à prêcher, car les rappels sont utiles aux croyants »*. S51. V55. C'est-à-dire qu'ils se rappellent la voie droite et les actes extérieurs et intérieurs qui y mènent ainsi que tout ce qui s'interpose entre le croyant et la quête de cette voie.

Ensuite, Allah a attiré l'attention de Ses serviteurs sur Son Livre en leur disant: *« Suivez ce qui vous a été révélé »*, c'est-à-dire le Livre qu'Il a révélé à votre intention *« de la part de votre Seigneur »* qui veut

parfaire votre éducation. Ce Livre qu'Il vous a révélé, est de nature, si vous vous conformez à ses enseignements, à parfaire votre éducation et à vous guider vers les vertus les plus sublimes et les plus hautes.

« Et ne suivez aucun autre maître en dehors de Lui », c'est-à-dire en le prenant comme seigneur et protecteur et en suivant ses passions en abandonnant pour cela la Vérité.

« Mais c'est bien peu que vous vous en souveniez ». Si vous vous souveniez et que vous sachiez où se trouve votre intérêt, vous ne choisiriez jamais ce qui vous est préjudiciable sur ce qui vous est profitable ni l'ennemi sur le protecteur.

Ensuite, Il leur a rappelé Ses châtiments contre les communautés précédentes qui ont renié ce que leurs Prophètes leur ont apporté, afin qu'ils en tirent des leçons. Il leur a dit : *« Que de cités n'avons-Nous pas anéanties ! Notre châtiment les a frappés pendant leur sommeil, dans la nuit, ou pendant leur sieste de la journée »*. C'est-à-dire au moment où ils étaient distraits et où ils ne pensaient pas être surpris. Or, lorsque le châtiment survint, ils ne purent le repousser, de même que leurs divinités en qui ils mettaient leurs espoirs ne purent les sauver. Ils ne purent que reconnaître leurs injustices et leurs péchés : *« Et lorsque Notre rigueur s'est abattue sur elles, elles n'eurent qu'un seul cri : « Oui, nous avons été injustes ! »*.

Il en fut ainsi comme l'a dit le Très Haut dans d'autres versets : *« Que de cités rebelles n'avons-Nous pas faites périr, pour les remplacer par des communautés nouvelles ! Dès qu'ils sentirent la rigueur de Notre châtiment, ils s'enfuirent de leurs villes. « Ne fuyez pas, leur fut-il dit. Revenez à votre vie de luxe et à vos demeures. Peut-être serez-vous interrogés ». « Malheur à nous, s'écriaient-ils. Nous avons été vraiment injustes ! ». Et leurs lamentations ne cessèrent que lorsque Nous les eûmes réduits à l'état d'un champ fauché et sans vie »*. S21. V11-15.

Sa parole : *« Certes, Nous interrogerons ceux à qui les messages ont été envoyés »*, c'est-à-dire qu'il sera demandé des comptes aux peuples précédents à qui Allah avait envoyé des Prophètes en réponse à leur comportement avec eux. *« Le jour où Il les appellera pour leur dire : « Qu'avez-vous répondu aux Messagers ? »*.

« Et Nous interrogerons également les Messagers » quant à leur transmission des messages de leur Seigneur et à la réponse de leurs peuples.

« Nous leur relaterons », c'est-à-dire à tous les peuples, ce qu'ils ont fait *« en toute connaissance »*, car Allah est au courant de tout ce qu'ils font *« car Nous n'avons jamais cessé de les observer »* à un moment ou un autre, comme a dit le Très Haut dans un autre verset : *« Car Il les aura toutes recensées, mais eux en auront perdu jusqu'au souvenir »*. S58. V6.

Il a dit aussi : *« Nous avons créé au-dessus de vous sept cieux, et jamais Notre attention n'a été absente de ce que Nous avons créé »*. S23. V17.

۞-۞. *« Et, ce jour-là, la pesée sera équitable. Ceux dont les bonnes actions pèseront seront les bienheureux, tandis que ceux dont les bonnes œuvres ne feront pas le poids, pour avoir été injustes envers Nos signes, seront des damnés »*.

C'est-à-dire que le critère et l'aune de jugement au Jour de la résurrection seront la justice et l'équité qu'aucune injustice ou tort ne peuvent entacher.

« Ceux dont les bonnes œuvres pèseront », c'est-à-dire que la balance de leurs bonnes actions l'emportera sur celle de leurs mauvaises *« seront les bienheureux »*, c'est-à-dire qu'ils seront épargnés de tout

préjudice et obtiendront tout ce qu'ils désirent, dans la mesure où ils acquerront la grande réussite et la félicité éternelle.

« Tandis que ceux dont les bonnes œuvres ne feront pas le poids », dans la mesure où leurs mauvaises œuvres l'emporteront et trancheront en conséquence *« pour avoir été injustes envers Nos signes, seront des damnés »*. En ce sens, qu'ils auront raté la félicité éternelle et mérité le châtiment douloureux *« pour avoir été injustes envers Nos signes »*, c'est-à-dire qu'ils ont refusé de se soumettre à eux comme il leur était demandé.

(10). *« Nous vous avons installés sur la terre et Nous vous y avons pourvus de multiples ressources. Mais vous en êtes rarement reconnaissants ! ».*

Le Très Haut dit en rappelant à Ses serviteurs les faveurs de l'établissement sur le terre et des ressources qui sont à leur disposition : *« Nous vous avons installés sur la terre »*, c'est-à-dire que Nous l'avons rendue apte à être idéale pour vos constructions, vos labours et cultures ainsi qu'à tout ce qui est utile pour vous *« Et Nous vous y avons pourvus de multiples ressources »* avec tout ce que produisent les arbres et les grains, les mines de la terre et les diverses industries et autres commerces. C'est Lui qui les a créés et a mis leurs moyens et causes à votre disposition.

« Mais vous en êtes rarement reconnaissants », à Allah qui vous a accordé ces diverses formes de bienfaits en vous épargnant tous les torts et préjudices susceptibles de vous toucher.

(11)-(25). *« Nous vous avons créés, Nous vous avons modelés, puis Nous avons dit aux Anges : « prosternez-vous devant Adam ! ». Tous s'exécutèrent, Satan seul refusa de s'incliner. « Pourquoi, lui dit le Seigneur, ne t'es-tu pas prosterné comme Je te l'ai ordonné ? ». « Je suis meilleur que lui, répondit*

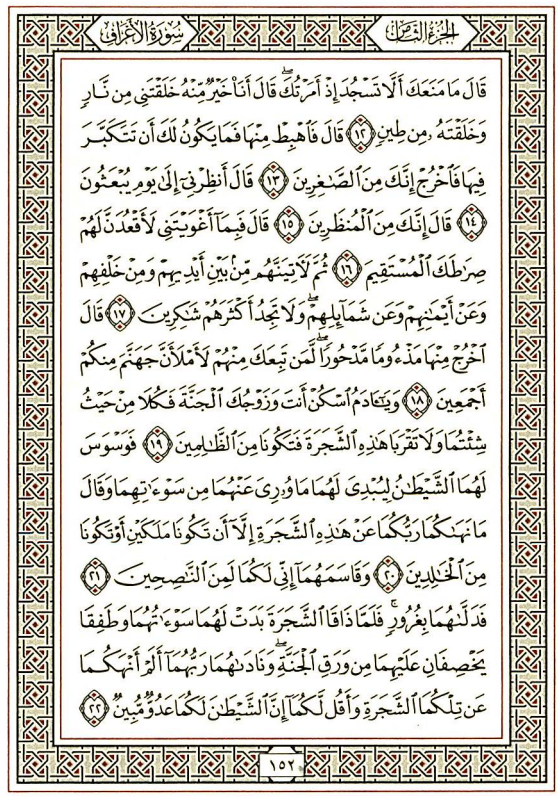
الجزء الثامن — سورة الأعراف

قَالَ مَا مَنَعَكَ أَلَّا تَسْجُدَ إِذْ أَمَرْتُكَ ۖ قَالَ أَنَا خَيْرٌ مِّنْهُ خَلَقْتَنِي مِن نَّارٍ
وَخَلَقْتَهُ مِن طِينٍ ﴿١٢﴾ قَالَ فَاهْبِطْ مِنْهَا فَمَا يَكُونُ لَكَ أَن تَتَكَبَّرَ
فِيهَا فَاخْرُجْ إِنَّكَ مِنَ الصَّاغِرِينَ ﴿١٣﴾ قَالَ أَنظِرْنِي إِلَىٰ يَوْمِ يُبْعَثُونَ
﴿١٤﴾ قَالَ إِنَّكَ مِنَ الْمُنظَرِينَ ﴿١٥﴾ قَالَ فَبِمَا أَغْوَيْتَنِي لَأَقْعُدَنَّ لَهُمْ
صِرَاطَكَ الْمُسْتَقِيمَ ﴿١٦﴾ ثُمَّ لَآتِيَنَّهُم مِّن بَيْنِ أَيْدِيهِمْ وَمِنْ خَلْفِهِمْ
وَعَنْ أَيْمَانِهِمْ وَعَن شَمَائِلِهِمْ ۖ وَلَا تَجِدُ أَكْثَرَهُمْ شَاكِرِينَ ﴿١٧﴾ قَالَ
اخْرُجْ مِنْهَا مَذْءُومًا مَّدْحُورًا ۖ لَّمَن تَبِعَكَ مِنْهُمْ لَأَمْلَأَنَّ جَهَنَّمَ مِنكُمْ
أَجْمَعِينَ ﴿١٨﴾ وَيَا آدَمُ اسْكُنْ أَنتَ وَزَوْجُكَ الْجَنَّةَ فَكُلَا مِنْ حَيْثُ
شِئْتُمَا وَلَا تَقْرَبَا هَٰذِهِ الشَّجَرَةَ فَتَكُونَا مِنَ الظَّالِمِينَ ﴿١٩﴾ فَوَسْوَسَ
لَهُمَا الشَّيْطَانُ لِيُبْدِيَ لَهُمَا مَا وُورِيَ عَنْهُمَا مِن سَوْآتِهِمَا وَقَالَ
مَا نَهَاكُمَا رَبُّكُمَا عَنْ هَٰذِهِ الشَّجَرَةِ إِلَّا أَن تَكُونَا مَلَكَيْنِ أَوْ تَكُونَا
مِنَ الْخَالِدِينَ ﴿٢٠﴾ وَقَاسَمَهُمَا إِنِّي لَكُمَا لَمِنَ النَّاصِحِينَ ﴿٢١﴾
فَدَلَّاهُمَا بِغُرُورٍ ۚ فَلَمَّا ذَاقَا الشَّجَرَةَ بَدَتْ لَهُمَا سَوْآتُهُمَا وَطَفِقَا
يَخْصِفَانِ عَلَيْهِمَا مِن وَرَقِ الْجَنَّةِ ۖ وَنَادَاهُمَا رَبُّهُمَا أَلَمْ أَنْهَكُمَا
عَن تِلْكُمَا الشَّجَرَةِ وَأَقُل لَّكُمَا إِنَّ الشَّيْطَانَ لَكُمَا عَدُوٌّ مُّبِينٌ ﴿٢٢﴾

١٥٢

Satan. Tu m'as tiré du feu, alors que Tu l'as créé d'argile ! ». « Descends d'ici, dit alors le Seigneur. Il ne te sied pas de t'enorgueillir en ces lieux. Hors d'ici, méprisable que tu es ! ». « Accorde-moi un délai, demanda Satan, jusqu'au jour où les hommes seront ressuscités ». « Ce délai t'est accordé », dit le Seigneur ».

Le Très Haut dit en s'adressant aux enfants d'Adam : *« Nous vous avons créés »* en créant votre principe et votre origine dont vous descendez, c'est-à-dire votre père Adam (عليه السلام) *« Nous vous avons modelés »* dans la meilleure des formes et la plus parfaite des images. Ensuite, Allah a enseigné à Adam tout ce qui lui permet de parfaire sa forme intérieure, c'est-à-dire les noms de toute chose.

Ensuite, Il a ordonné aux nobles Anges de se prosterner devant Adam, par respect et considération, et pour exprimer ses grands mérites. Ils s'exécutèrent tous

devant l'ordre de leur Seigneur *« Satan seul refusa de s'incliner »*, par orgueil et infatuation. Allah a fustigé donc son comportement en lui disant : *« Pourquoi ne t'es-tu pas prosterné ? »* devant ce que J'ai créé de Mes mains. C'est-à-dire que Je l'ai favorisé et honoré avec cette faveur que personne en dehors de lui n'a reçue. Mais tu as désobéi à Mon ordre et tu t'es montré arrogant.

« Satan répondit en contestant l'ordre de son Seigneur : « Je suis meilleur que lui ». Il justifia ensuite ce refus par ces propos : *« Tu m'as créé du feu, alors que Tu l'as créé d'argile ! »*. Ceci implique que le *« créé »* à partir du feu est meilleur que le *« créé »* à partir de l'argile, en raison de la supériorité du feu sur l'argile. Ce raisonnement analogique utilisé par Satan est erroné à plusieurs titres : Entre autres, en opposant le raisonnement analogique à l'ordre divin de se prosterner. Or, lorsque le raisonnement analogique s'oppose au texte formel, il devient un nul et non avenu, dans la mesure où le raisonnement analogique doit être utilisé dans les choses où il n'y a pas de texte formel pour comparer une chose à une autre. Par contre, utiliser le raisonnement analogique pour s'opposer à un texte ou vouloir l'abroger, c'est là un raisonnement arbitraire et dénué de tout fondement.

En outre, sa parole : *« Je suis meilleur que lui »* est en soi une preuve de la mauvaise foi de Satan. En se croyant meilleur qu'Adam et en faisant preuve d'un orgueil mal placé, il a montré son imperfection en montrant de mauvaises intentons vis-à-vis d'Allah.

Par ailleurs, il a menti en donnant la préférence à l'élément du feu sur celui de l'argile et de la terre, car l'élément de l'argile symbolise la pondération, l'humilité et le recueillement, et c'est grâce à lui qu'apparaissent les bienfaits de la terre, comme les arbres et les diverses végétations avec leurs catégories et leurs genres. Quant à l'élément du feu, il symbolise l'agilité, la rapidité et la frivolité.

C'est pourquoi lorsqu'Iblis se comporta de cette manière-là, il fut déchu de son rang élevé et tomba dans la déchéance et l'avilissement. Allah lui dit alors : *« Descends d'ici ! »*, c'est-à-dire du Paradis *« il ne te sied pas de t'enorgueillir en ces lieux »*, parce que c'est la demeure des pieux et purs et il ne convient pas qu'il serve de demeure à la plus mauvaise des créatures d'Allah et à la plus perfide d'entre elles.

« Hors d'ici, méprisable que tu es ! », c'est-à-dire pour prix de ton arrogance et fatuité.

Après avoir proclamé son animosité à Allah et à Adam et sa descendance, l'ennemi d'Allah demanda un délai jusqu'au Jour de la résurrection afin de pouvoir séduire le plus grand nombre d'enfants d'Adam. Et dans la mesure où la sagesse d'Allah a voulu que les êtres humains soient éprouvés pour distinguer le sincère du menteur et l'adorateur du désobéissant, Allah lui accorda ce qu'il demanda, en lui disant : *« Ce délai t'est accordé »*.

﴿١٥-١٧﴾. *« Puisque Tu as décrété ma perte, reprit Satan, je guetterai désormais les hommes le long de la voie droite, pour les harceler, par-devant et par-derrière, sur leur droite et sur leur gauche, de sorte que Tu en trouveras bien peu qui Te seront reconnaissants ! »*.

C'est-à-dire qu'après avoir désespéré de la miséricorde d'Allah, Iblis dit : *« Puisque Tu as décrété ma perte, je guetterai désormais les hommes le long de la voie droite »*. C'est-à-dire que je me mettrai en

travers de leur chemin et je m'interposerai entre eux et la voie droite.

« Pour les harceler, par-devant et par-derrière, sur leur droite et sur leur gauche ». C'est-à-dire de tous les côtés et par toutes les directions, en utilisant tous les moyens et voies pour atteindre son but autant que faire se peut.

En sachant que les enfants d'Adam sont faibles et soumis à l'insouciance pour la plupart d'entre eux, et étant décidé à prodiguer tous ses efforts en ce sens, le perfide Satan a prétendu une chose et cette chose s'est réalisée. Il a dit: *« De sorte que Tu en trouveras bien peu qui Te seront reconnaissants ! »*. Certes, la reconnaissance est une manière de suivre la voie droite. Or, Satan veut les empêcher de concrétiser cette reconnaissance pour prendre la voie droite. Le Très Haut dit: *« Il invite ses partisans à faire partie des réprouvés de l'Enfer ».*

Si Allah attire notre attention sur ce que Satan a dit et décidé de faire, c'est pour que nous prenions gare contre lui et pour que nous soyons vigilants en prenant nos dispositions une fois que nous sommes informés des voies et moyens qu'il utilise dans sa sédition. C'est là une grande faveur de la part d'Allah.

(19). *« Hors d'ici, couvert d'opprobre et à jamais banni ! De tous ceux parmi eux qui t'auront suivi et de toi-même, Je remplirai la Géhenne ! ».*

Après que Satan ait dit ce qu'il a dit, Allah lui répondit: *« Hors d'ici ! ».* C'est-à-dire sors du Paradis humilié et avili et non honoré et ennobli. *« Couvert d'opprobre »* de mépris *« et à jamais banni »*, c'est-à-dire éloigné d'Allah, de Sa miséricorde et de tout bien. *« De tous ceux parmi eux qui t'auront suivi et de toi-même, Je remplirai la Géhenne ! ».* Il s'agit là d'un serment de la part d'Allah, à savoir que l'Enfer sera la

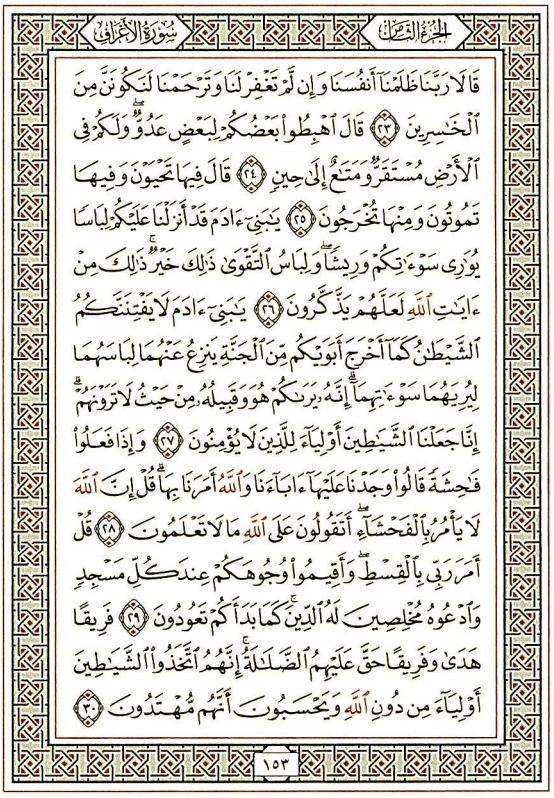
الجزء الثامن — سورة الأعراف

قَالَا رَبَّنَا ظَلَمْنَآ أَنفُسَنَا وَإِن لَّمْ تَغْفِرْ لَنَا وَتَرْحَمْنَا لَنَكُونَنَّ مِنَ
ٱلْخَٰسِرِينَ ﴿٢٣﴾ قَالَ ٱهْبِطُوا۟ بَعْضُكُمْ لِبَعْضٍ عَدُوٌّ ۖ وَلَكُمْ فِى
ٱلْأَرْضِ مُسْتَقَرٌّ وَمَتَٰعٌ إِلَىٰ حِينٍ ﴿٢٤﴾ قَالَ فِيهَا تَحْيَوْنَ وَفِيهَا
تَمُوتُونَ وَمِنْهَا تُخْرَجُونَ ﴿٢٥﴾ يَٰبَنِىٓ ءَادَمَ قَدْ أَنزَلْنَا عَلَيْكُمْ لِبَاسًا
يُوَٰرِى سَوْءَٰتِكُمْ وَرِيشًا ۖ وَلِبَاسُ ٱلتَّقْوَىٰ ذَٰلِكَ خَيْرٌ ۚ ذَٰلِكَ مِنْ
ءَايَٰتِ ٱللَّهِ لَعَلَّهُمْ يَذَّكَّرُونَ ﴿٢٦﴾ يَٰبَنِىٓ ءَادَمَ لَا يَفْتِنَنَّكُمُ
ٱلشَّيْطَٰنُ كَمَآ أَخْرَجَ أَبَوَيْكُم مِّنَ ٱلْجَنَّةِ يَنزِعُ عَنْهُمَا لِبَاسَهُمَا
لِيُرِيَهُمَا سَوْءَٰتِهِمَآ ۗ إِنَّهُۥ يَرَىٰكُمْ هُوَ وَقَبِيلُهُۥ مِنْ حَيْثُ لَا تَرَوْنَهُمْ ۗ
إِنَّا جَعَلْنَا ٱلشَّيَٰطِينَ أَوْلِيَآءَ لِلَّذِينَ لَا يُؤْمِنُونَ ﴿٢٧﴾ وَإِذَا فَعَلُوا۟
فَٰحِشَةً قَالُوا۟ وَجَدْنَا عَلَيْهَآ ءَابَآءَنَا وَٱللَّهُ أَمَرَنَا بِهَا ۗ قُلْ إِنَّ ٱللَّهَ
لَا يَأْمُرُ بِٱلْفَحْشَآءِ ۖ أَتَقُولُونَ عَلَى ٱللَّهِ مَا لَا تَعْلَمُونَ ﴿٢٨﴾ قُلْ
أَمَرَ رَبِّى بِٱلْقِسْطِ ۖ وَأَقِيمُوا۟ وُجُوهَكُمْ عِندَ كُلِّ مَسْجِدٍ
وَٱدْعُوهُ مُخْلِصِينَ لَهُ ٱلدِّينَ ۚ كَمَا بَدَأَكُمْ تَعُودُونَ ﴿٢٩﴾ فَرِيقًا
هَدَىٰ وَفَرِيقًا حَقَّ عَلَيْهِمُ ٱلضَّلَٰلَةُ ۚ إِنَّهُمُ ٱتَّخَذُوا۟ ٱلشَّيَٰطِينَ
أَوْلِيَآءَ مِن دُونِ ٱللَّهِ وَيَحْسَبُونَ أَنَّهُم مُّهْتَدُونَ ﴿٣٠﴾
١٥٣

demeure des pécheurs, et il doit être rempli par Iblis et ses partisans parmi les hommes et les djinns.

Ensuite Allah mit en garde Adam contre ses méfaits et ses séditions en lui disant:

(19)-(25). *« Quant à toi, Adam, habite le Paradis, toi et ton épouse. Mangez de ses fruits à votre guise ! Mais n'approchez, sous aucun prétexte, de l'arbre que voici ! Sinon vous seriez du nombre des injustes ». Mais Satan s'employa à les tenter, afin de découvrir à leurs yeux les parties de leurs corps tenues jusqu'alors cachées, en leur disant: « Votre Seigneur ne vous a interdit cet arbre que pour vous empêcher de devenir des Anges ou des immortels. Je suis pour vous, leur jura-t-il, un conseiller sincère ». Et il réussit ainsi à les séduire par ses supercheries. Mais lorsqu'ils eurent goûté à l'arbre, ils virent apparaître leur nudité qu'ils s'empressèrent de*

couvrir avec des feuilles du Paradis. Le Seigneur les interpella alors : « Ne vous ai-je pas interdit cet arbre ? Ne vous ai-je pas dit que Satan était votre ennemi déclaré ? ». « Seigneur, dirent Adam et son épouse, nous avons agi injustement envers nous-mêmes. Si Tu ne nous pardonnes pas, et si Tu nous refuses Ta grâce, nous serons à jamais perdus ».

C'est-à-dire qu'Allah a ordonné à Adam et à son épouse dont Il lui a fait don pour vivre en sa compagnie, de manger des fruits du Paradis autant qu'ils le désirent et d'y jouir, mais Il leur a désigné un arbre en particulier en leur interdisant de l'approcher. Seul Allah sait de quel arbre il s'agit, mais il n'y a aucun intérêt pour nous à connaître quel est cet arbre. Il leur interdit donc de manger de ses fruits, en leur disant : *« Sinon vous seriez du nombre des injustes »*. Ils ne cessèrent de se soumettre à l'ordre d'Allah jusqu'à ce que leur ennemi le Diable réussisse à les séduire par sa ruse et sa perfidie, en leur suggérant de mauvaises pensées et en les trompant par ses propos. Il leur dit : *« Votre Seigneur ne vous a interdit cet arbre que pour vous empêcher de devenir des Anges »* c'est-à-dire faisant partie du monde des Anges *« ou des immortels »*, comme cela est rapporté dans un autre verset : *« Veux-tu que je t'indique l'arbre de l'immortalité et un royaume qui n'a pas de fin ? »*.

Il n'hésita pas à leur jurer par Allah en leur disant : *« Je suis pour vous un conseiller sincère »*. Il arriva donc à ses fins en les induisant en erreur, car la passion l'avait emporté à ce moment-là sur la raison.

« Et il réussit ainsi à les séduire par ses supercheries ». C'est-à-dire qu'il les fit descendre de leur haut degré de pureté qui était éloigné des péchés et des erreurs en les amenant à se souiller par la faute de la désobéissance. Par conséquent, ils mangèrent de cet arbre.

« Mais lorsqu'ils eurent goûté à l'arbre, ils virent apparaître leur nudité ». C'est-à-dire que la nudité de chacun d'eux lui apparût alors qu'elle était couverte. Lorsque leur nudité leur apparût, ils eurent honte d'eux-mêmes et se mirent à la cacher avec des feuilles des arbres du Paradis.

« Leur Seigneur les interpella alors » alors qu'ils étaient dans cette situation, en les blâmant et en leur faisant des reproches : *« Ne vous ai-Je pas interdit cet arbre ? Ne vous ai-Je pas dit que Satan était votre ennemi déclaré ? »*.

Pourquoi avez-vous enfreint cet ordre et obéi à votre ennemi ?

Ensuite, Allah leur fit don du repentir et de son exaucement, et ils reconnurent leur péché et demandèrent pardon en disant : *« Seigneur, nous avons agi injustement envers nous-mêmes. Si Tu ne nous pardonnes pas, et si Tu nous refuses Ta grâce, nous serons à jamais perdus »*. C'est-à-dire que nous avons commis certes le péché contre lequel Tu nous as mis en garde et nous nous sommes faits du tort à nous-mêmes. Or, nous serons perdus à jamais si Tu ne nous pardonnes pas en effaçant les effets de ce péché et son châtiment et en ne nous faisant pas miséricorde en acceptant notre repentir.

Allah leur pardonna leur péché. *« Adam désobéit ainsi à son Seigneur et se trouva égaré. Puis son Seigneur le ramena à Lui, accepta son repentir et le remit sur le droit chemin »*. S20. V121.

Cela dit, Satan persista dans sa rébellion et dans son égarement. Aussi, celui qui prend exemple sur Adam en reconnaissant ses péchés et en demandant le pardon d'Allah, en regrettant ses actes et en décidant de ne plus y revenir, son

Seigneur le guidera vers Lui et lui pardonnera. Quant à celui qui prend exemple sur Satan – en commettant des péchés – en s'enfonçant dans ses péchés, cela ne fera que l'éloigner encore plus d'Allah.

(35)-(36). *« Et Il ajouta : « C'est là où vous vivrez, c'est là où vous mourrez et c'est là qu'on vous fera sortir un jour ! ». Ô fils d'Adam ! Nous vous avons dotés de vêtements pour couvrir votre nudité, ainsi que de parures. Mais le meilleur vêtement est la crainte révérencielle d'Allah ! C'est là un des signes d'Allah. Peut-être s'en souviendront-ils ! ».*

C'est-à-dire que lorsqu'Allah fit descendre Adam et Eve ainsi que leur descendance sur terre, Il les informa de la situation de leur établissement dans cette nouvelle demeure. Il leur donna une vie suivie d'une mort, une vie jalonnée d'épreuves et d'examens. Ils y resteront ainsi, recevant l'envoi de Messagers venant de leur Seigneur ainsi que de Livres sacrés, jusqu'à ce que la mort vienne à eux. Ils seront enterrés dans cette terre où ils vivent, puis ils seront ressuscités le moment venu pour rejoindre la demeure réelle et éternelle.

Ensuite, Il leur rappela Ses faveurs à leur égard en leur faisant don de vêtements nécessaires pour eux avec lesquels ils s'embellissent, ainsi que l'ensemble des autres faveurs comme la nourriture, les moyens de transport, le mariage et autres. Il leur précisa que toutes ces faveurs ne sont pas une fin en soi, mais elles leur furent offertes pour les aider à L'adorer et à Lui obéir. C'est pour cela qu'Il a dit : *« Mais le meilleur vêtement est la crainte révérencielle d'Allah ».* C'est-à-dire que cette crainte révérencielle est meilleure que les vêtements apparents, car le vêtement de la crainte révérencielle reste toujours avec l'homme, sans s'user ni moisir, puisqu'il s'agit de la beauté du cœur et de l'âme.Quant aux vêtements apparents, leur seul but est de couvrir la nudité apparente pendant un temps déterminé ou pour constituer une beauté apparente. En dehors de cela, ils n'ont pas d'utilité.En outre, en cas d'absence de ces vêtements apparents, la nudité apparente de l'homme se découvre, ce qui n'est pas vraiment un tort pour lui lorsqu'il s'agit de la découvrir par nécessité. Par contre, en cas d'absence du vêtement de la crainte révérencielle, sa nudité cachée et intime se découvre, en l'exposant à l'humiliation et à l'affront.

(37). *« Ô fils d'Adam ! Ne vous laissez pas tenter par Satan, comme vos parents qu'il a fait sortir du Paradis, en les dépouillant de leurs vêtements pour leur montrer leur nudité, car lui et sa cohorte ne cessent de vous observer alors que vous, vous ne les voyez pas. Nous avons fait des démons les alliés des négateurs ».*

Le Très Haut met en garde ici les fils d'Adam contre les agissements de Satan qui veut les séduire comme il a séduit leurs parents. *« Ô fils d'Adam ! Ne vous laissez pas séduire par Satan, comme vos parents »* qui vous embellit les choses illicites et les tentations, en vous invitant à y succomber, et en le suivant dans cette voie *« comme vos parents qu'il a fait sortir du Paradis »* en les faisant déchoir de la demeure supérieure et élevée vers une demeure inférieure et plus basse. Il veut faire la même chose avec vous et il n'aura de cesse de vous séduire tant qu'il le pourra. Aussi, vous devez être vigilants vis-à-vis de lui en vous considérant en guerre contre lui et en ne lui laissant aucune brèche par laquelle il pourra vous surprendre.

« Car lui et sa cohorte » de démons parmi les djinns *« ne cessent de vous observer alors que vous, vous ne les voyez pas. Nous avons fait des démons les alliés*

des négateurs ». La négation de la foi est la cause de l'alliance entre l'homme et le Diable. *« Il n'a aucun pouvoir sur ceux qui croient et qui placent leur confiance en Allah. Son pouvoir ne s'exerce que sur ceux qui en font leur protecteur et qui deviennent des associationnistes à cause de lui »*.

﴿28﴾-﴿30﴾. *« Qui disent quand ils commettent une turpitude : « C'est une coutume que nos ancêtres nous ont léguée et qu'Allah a ordonné d'observer ! ». « Dis-leur : « Allah n'ordonne jamais de commettre des turpitudes. Allez-vous attribuer à Allah des choses dont vous n'avez aucune connaissance ? ». « Dis-leur : « Mon Seigneur ordonne l'équité, comme Il vous ordonne de vous adresser exclusivement à Lui dans chaque prière, et de L'invoquer toujours d'une foi pure et sincère, car de même qu'Il vous a créés pour la première fois, Il vous ressuscitera pour vous ramener tous à Lui, aussi bien ceux qu'Il a mis sur la bonne voie que ceux qui ont mérité d'être égarés, pour avoir pris, en dehors d'Allah, les démons pour maîtres et alliés, pensant qu'ils étaient bien guidés »*.

Le Très Haut dit en montrant l'image hideuse des polythéistes qui commettent des péchés en prétendant qu'Allah leur a ordonné de les commettre : *« Qui disent quand ils commettent une turpitude »*. Par turpitude, il faut entendre toute chose hideuse et infâme, à l'image des circumambulations qu'ils faisaient, nus, autour de la *Ka'ba*.

« C'est une coutume que nos ancêtres nous ont léguée ». Ils ont raison en ceci *« et qu'Allah a ordonné d'observer »* et menti en cela. C'est pour cela qu'Allah a infirmé leurs propos en leur disant : *« Dis-leur : « Allah n'ordonne jamais de commettre des turpitudes »*. C'est-à-dire qu'il ne sied pas à Sa perfection et à Sa sagesse qu'Il appelle Ses serviteurs à commettre des turpitudes, ni celles que font les polythéistes ni autre chose *« Allez-vous attribuer à Allah des choses dont vous n'avez aucune connaissance ? »*. Y a-t-il un mensonge plus grand que cela ?

Ensuite, Il montra ce à quoi Il appelle en disant : *« Dis-leur : « Mon Seigneur ordonne l'équité »*, c'est-à-dire la justice dans les actes cultuels et dans le comportement, et non l'injustice ou l'oppression.

« Comme Il vous ordonne de vous adresser exclusivement à Lui dans vos prières ». C'est-à-dire tournez-vous vers Lui et faites des efforts pour parfaire vos actes d'adoration, notamment la prière que vous devez accomplir extérieurement et intérieurement en la purifiant de toute imperfection ou défaut.

« Et de L'invoquer toujours d'une foi pure et sincère ». C'est-à-dire en ne recherchant que Sa Face, sans lui associer quoi que ce soit. L'invocation englobe celle de l'adoration et celle de la demande. Dans les deux formes d'invocation, le croyant ne doit rechercher que l'adoration d'Allah et la soumission à Lui.

« De même qu'Il vous a créés pour la première fois, Il vous ressuscitera pour vous ramener tous à Lui », le Jour de la résurrection et de la reddition des comptes. Aussi, Celui qui est Capable de vous créer est Capable de vous ressusciter. Bien plus, la résurrection est plus facile que la création.

« Aussi bien ceux qu'Il a mis sur la bonne voie », c'est-à-dire qu'Il les a assistés dans la voie de la guidance et leur a facilité les moyens y menant *« que ceux qui ont mérités d'être égarés »* pour avoir suivi leurs passions et œuvré selon les moyens de l'égarement. *« Pour avoir pris, en dehors d'Allah, les démons pour maîtres et alliés »*. *« Quiconque prendra Satan pour maître à la*

place d'Allah est voué à une perte certaine ». S4. V119.

Une fois qu'ils ont mis fin à la tutelle d'Allah et préféré celle de Satan, ils furent en proie à l'avilissement et furent laissés à la merci de leurs propres âmes. Leur perte sera évidente, alors que dans leur égarement ils pensent qu'ils sont bien guidés, considérant le mensonge comme étant la vérité et vice-versa.

Prouvent que les ordres et les interdits découlent de la sagesse et de l'intérêt, dans la mesure où le Très Haut montre qu'il est insensé de croire qu'Il peut décréter ce que la raison réprouve, alors qu'Il n'ordonne que ce qui est juste et sincère.

Il y a aussi une preuve que la guidance dépend de la faveur d'Allah et de Sa sagesse, alors que l'égarement, lui, découle de l'abandon par Allah de l'homme lorsque celui-ci – dans son ignorance et son injustice – prend Satan comme maître en prenant le chemin de l'égarement. Il est vrai que celui qui se croit dans la bonne voie alors qu'il est égaré, n'a aucune excuse, car un tel homme a des possibilités de suivre la bonne voie, mais il a préféré suivre celle de l'égarement.

﴿31﴾. *« Ô fils d'Adam, mettez vos plus beaux habits à chaque prière ! Mangez et buvez en évitant tout excès ! Allah n'aime pas les outranciers ».*

Après avoir donné aux enfants d'Adam les moyens de se vêtir pour cacher leurs parties intimes, le Très Haut leur dit : *« Ô fis d'Adam, mettez vos plus beaux habits à chaque prière ! ».* C'est-à-dire cachez vos parties intimes dans toutes vos prières, qu'elles soient obligatoires ou surérogatoires, car leur dissimulation est une parure pour vos corps de la même façon que leur dévoilement est une laideur pour eux. Il est possible aussi que par beaux habits, il faille entendre les vêtements

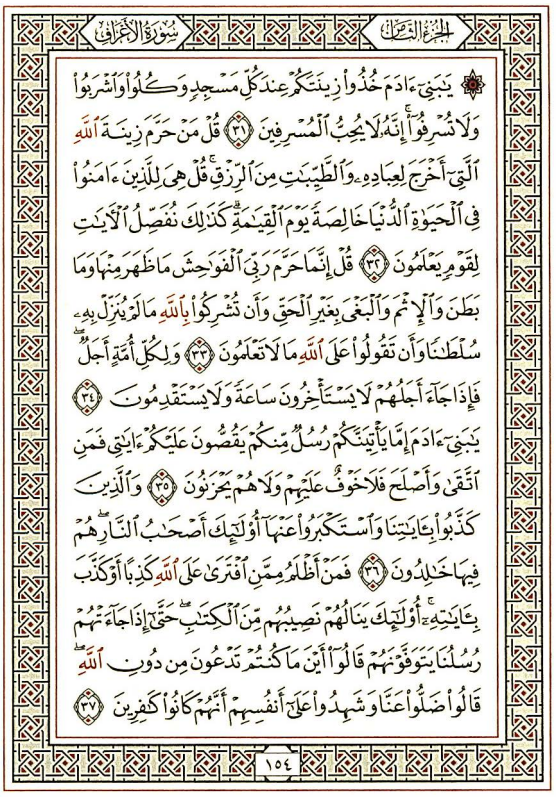
الجزء السابع — سورة الأعراف — ١٥٤
يَٰبَنِيٓ ءَادَمَ خُذُواْ زِينَتَكُمۡ عِندَ كُلِّ مَسۡجِدٖ وَكُلُواْ وَٱشۡرَبُواْ
وَلَا تُسۡرِفُوٓاْۚ إِنَّهُۥ لَا يُحِبُّ ٱلۡمُسۡرِفِينَ ﴿٣١﴾ قُلۡ مَنۡ حَرَّمَ زِينَةَ ٱللَّهِ
ٱلَّتِيٓ أَخۡرَجَ لِعِبَادِهِۦ وَٱلطَّيِّبَٰتِ مِنَ ٱلرِّزۡقِۚ قُلۡ هِيَ لِلَّذِينَ ءَامَنُواْ
فِي ٱلۡحَيَوٰةِ ٱلدُّنۡيَا خَالِصَةٗ يَوۡمَ ٱلۡقِيَٰمَةِۗ كَذَٰلِكَ نُفَصِّلُ ٱلۡأٓيَٰتِ
لِقَوۡمٖ يَعۡلَمُونَ ﴿٣٢﴾ قُلۡ إِنَّمَا حَرَّمَ رَبِّيَ ٱلۡفَوَٰحِشَ مَا ظَهَرَ مِنۡهَا وَمَا
بَطَنَ وَٱلۡإِثۡمَ وَٱلۡبَغۡيَ بِغَيۡرِ ٱلۡحَقِّ وَأَن تُشۡرِكُواْ بِٱللَّهِ مَا لَمۡ يُنَزِّلۡ بِهِۦ
سُلۡطَٰنٗا وَأَن تَقُولُواْ عَلَى ٱللَّهِ مَا لَا تَعۡلَمُونَ ﴿٣٣﴾ وَلِكُلِّ أُمَّةٍ أَجَلٞۖ
فَإِذَا جَآءَ أَجَلُهُمۡ لَا يَسۡتَأۡخِرُونَ سَاعَةٗ وَلَا يَسۡتَقۡدِمُونَ ﴿٣٤﴾
يَٰبَنِيٓ ءَادَمَ إِمَّا يَأۡتِيَنَّكُمۡ رُسُلٞ مِّنكُمۡ يَقُصُّونَ عَلَيۡكُمۡ ءَايَاتِي فَمَنِ
ٱتَّقَىٰ وَأَصۡلَحَ فَلَا خَوۡفٌ عَلَيۡهِمۡ وَلَا هُمۡ يَحۡزَنُونَ ﴿٣٥﴾ وَٱلَّذِينَ
كَذَّبُواْ بِـَٔايَٰتِنَا وَٱسۡتَكۡبَرُواْ عَنۡهَآ أُوْلَٰٓئِكَ أَصۡحَٰبُ ٱلنَّارِۖ هُمۡ
فِيهَا خَٰلِدُونَ ﴿٣٦﴾ فَمَنۡ أَظۡلَمُ مِمَّنِ ٱفۡتَرَىٰ عَلَى ٱللَّهِ كَذِبًا أَوۡ كَذَّبَ
بِـَٔايَٰتِهِۦٓۚ أُوْلَٰٓئِكَ يَنَالُهُمۡ نَصِيبُهُم مِّنَ ٱلۡكِتَٰبِۖ حَتَّىٰٓ إِذَا جَآءَتۡهُمۡ
رُسُلُنَا يَتَوَفَّوۡنَهُمۡ قَالُوٓاْ أَيۡنَ مَا كُنتُمۡ تَدۡعُونَ مِن دُونِ ٱللَّهِۖ
قَالُواْ ضَلُّواْ عَنَّا وَشَهِدُواْ عَلَىٰٓ أَنفُسِهِمۡ أَنَّهُمۡ كَانُواْ كَٰفِرِينَ ﴿٣٧﴾

propres et beaux qui servent non seulement à cacher les parties intimes pendant les prières mais aussi à se parer et à se purifier des souillures et des impuretés.

Il a dit ensuite : *« Mangez et buvez »* de tout ce qu'Allah vous donne comme choses excellentes *« en évitant tout excès ».* L'excès peut consister au dépassement de la mesure suffisante et en la gloutonnerie qui peut porter préjudice au corps, comme il peut consister au délassement et au gaspillage dans la nourriture, la boisson et l'habillement ou aussi la transgression du licite pour l'illicite.

« Allah n'aime pas les outranciers ». L'excès est détesté d'Allah en plus du fait qu'il porte préjudice au corps de l'homme et à sa vie, au point où il se trouve incapable d'assumer les dépenses qu'il est tenu de faire. Ce noble verset ordonne de

manger et de boire mais sans excès, de même qu'il interdit de vouloir se passer de ces nécessités de la vie.

﴿35-33﴾. *« Dis : « Qui a déclaré illicites les parures et les mets succulents dont Allah a gratifié Ses serviteurs ? ». Réponds : « Ils sont destinés en cette vie aux croyants et ils seront leur apanage dans la vie future ». C'est ainsi que Nous exposons clairement Nos signes à des gens qui comprennent. Dis encore : « Mon Seigneur a interdit seulement les turpitudes apparentes ou cachées, le mal et toute violence injustifiée ; de même qu'Il a interdit de Lui prêter des associés qu'Il n'a jamais accrédités et de dire de Lui des choses dont vous n'avez aucune connaissance ».*

Le Très Haut dit, en reprochant à ceux qui s'interdisent ce qu'Il a déclaré licite comme choses excellentes : *« Dis : « Qui a déclaré illicites les parures et les mets succulents dont Allah a gratifié Ses serviteurs ? ».* Il s'agit des divers habits dans différentes catégories, de même que des divers mets et boissons dans leurs différents genres. Qui donc veut mettre les gens dans la gêne en les privant de ce qu'Allah leur a accordé comme bienfaits ?

Allah a accordé ces largesses à Ses serviteurs pour qu'elles leur soient un moyen qui les aide à L'adorer. Il n'a rendu ces faveurs licites que pour Ses serviteurs croyants. C'est pour cela qu'Il a dit : *« Réponds : « Ils sont destinés en cette vie aux croyants et ils seront leur apanage dans la vie future ».* C'est-à-dire qu'ils n'ont aucun risque en cela. Il ressort du sens apparent de ce verset que celui qui ne croit pas en Allah et utilise ces bienfaits pour Lui désobéir, ceux-ci ne seront pas licites pour lui ni ne seront son apanage au Jour de la résurrection. Bien plus, il sera interrogé sur ces bienfaits au Jour de la résurrection et châtié en conséquence.

« C'est ainsi que Nous exposons clairement Nos signes » en les clarifiant et en les rendant évidents *« à des gens qui comprennent »,* car ce sont eux qui tirent profit des signes d'Allah et savent qu'ils viennent d'Allah.

Ensuite, Il mentionna les choses illicites qu'Il a interdites dans toutes les Lois religieuses en disant : *« Dis encore : « Mon Seigneur a interdit seulement les turpitudes »,* c'est-à-dire les grands péchés qui sont répugnants et obscènes en raison de leur laideur et obscénité, comme l'adultère, l'homosexualité et autres.

Sa parole : *« Apparentes ou cachées »* veut dire les turpitudes qui ont trait au corps ou au cœur comme l'arrogance, la fatuité, l'ostentation, l'hypocrisie entre autres *« le mal et toute violence injustifiée »,* c'est-à-dire les péchés qui impliquent la transgression des droits d'Allah et ceux des hommes en portant atteinte à leurs personnes, leurs biens et leur honneur.

« De même qu'Il a interdit de Lui prêter des associés qu'Il n'a jamais accrédités », c'est-à-dire au sujet desquels Il n'a jamais fait descendre d'argument ou de preuve, car l'argument et la preuve sont en faveur du monothéisme. Par associationnisme, il faut entendre le fait d'associer quelqu'un à Allah dans Son adoration. Il y a aussi l'associationnisme mineur, comme la fatuité, le serment par un autre qu'Allah, etc.

« Et de dire de Lui des choses dont vous n'avez aucune connaissance » au sujet de Ses noms, Ses attributs, Ses actes et Sa Loi. Tout cela a été interdit par Allah et a mis en garde les hommes contre la tentation de les suivre en ce qu'il y a en eux comme méfaits d'ordre particulier et général et comme injustices et rébellion contre Allah ainsi que comme transgres-

sion des droits des hommes et volonté de changer la religion d'Allah et Sa Loi.

(34). *« A chaque communauté humaine un terme est fixé ; et quand ce terme échoit, nul ne peut, ne serait-ce que d'une heure, ni le retarder ni l'avancer ».*

C'est-à-dire qu'Allah a fait établir les enfants d'Adam sur terre dont Il a fait leur demeure selon un terme fixé par Lui ; aucune communauté ne peut avancer ou retarder son terme fixé, qu'elle soit seule ou toutes réunies.

(35)-(36). *« Ô fils d'Adam, si des Prophètes issus de vous-mêmes viennent vous rappeler Mes enseignements, sachez que quiconque aura craint et fait le bien ne connaîtra ni crainte ni tristesse ; tandis que ceux qui auront traité Nos signes de mensonges et qui, par orgueil, s'en seront détournés, ceux-là seront voués à l'enfer pour l'éternité ».*

Lorsqu'Allah fit sortir les enfants d'Adam du Paradis, Il les éprouva par l'envoi de Prophètes et la révélation de Livres sacrés qui leur rapportent les signes d'Allah et leur expliquent Ses règles. Ensuite, Il rappela le mérite de ceux qui suivront ces Prophètes ainsi que la perte de ceux qui refuseront de les suivre. Il dit : *« Quiconque aura craint »*, c'est-à-dire aura évité ce qu'Allah a interdit comme associationnisme, comme péchés capitaux et mineurs... *« et fait le bien »* que ce soit intérieurement ou extérieurement *« ne connaîtra ni crainte »*, c'est-à-dire de tout ce que les autres craindront *« ni tristesse »* pour ce qui est passé. Par conséquent, une fois la crainte et la tristesse disparues, ce sera la sécurité totale, le bonheur et la félicité éternelle.

« Tandis que ceux qui auront traité Nos signes de mensonges et qui, par orgueil, s'en seront détournés », c'est-à-dire que leurs cœurs n'ont pas cru en ces signes et leurs organes ne se sont pas soumis *« ceux-là seront voués à l'Enfer pour l'éternité »*, pour avoir négligé Ses signes en les traitant de mensonge. Ils seront humiliés donc par le châtiment éternel.

(37). *« Qui est plus injuste que celui qui forge des mensonges sur le compte d'Allah ou qui traite Ses signes d'imposture ? Ceux qui s'en rendent coupables auront, certes, la part qui leur est destinée ; mais lorsque les Anges de la mort viendront recueillir leur âme, ils leur demanderont : « Où sont donc ceux qui vous invoquiez en dehors d'Allah ? ». Et ils répondront : « Ils nous ont bel et bien abandonnés », témoignant ainsi contre eux-mêmes qu'ils étaient infidèles ».*

C'est-à-dire qu'il n'y a pas pire injuste *« que celui qui forge des mensonges sur le compte d'Allah »*, c'est-à-dire qui Lui attribue des associés, Le sous-estime, Lui attribue des paroles qu'Il n'a pas dites *« ou qui traite Ses signes de mensonges »* alors qu'ils sont clairs, évidents, indiquant la vérité manifeste et menant à la voie droite. Si ces gens-là jouissent de ce bas-monde et profitent de ce qui leur est prescrit dans la Table bien gardée, ces faveurs ne leur seront d'aucune utilité dans l'autre monde ; ils jouiront quelques temps puis seront châtiés longtemps.

« Mais lorsque les Anges de la mort viendront recueillir leur âme » une fois qu'ils auront épuisé le terme qui leur est fixé *« ils leur demanderont »* à titre de reproche et de blâme : *« Où sont donc ceux que vous invoquiez en dehors d'Allah ? »* parmi les idoles et les statues. C'est le moment de les solliciter si elles sont en mesure d'être utiles ou de nuire.

« Ils répondront : « Ils nous ont bel et bien abandonnés ! », c'est-à-dire qu'il s'est avéré qu'elles ne sont que de fausses divinités et qu'elles ne peuvent pas nous protéger contre le châtiment d'Allah.

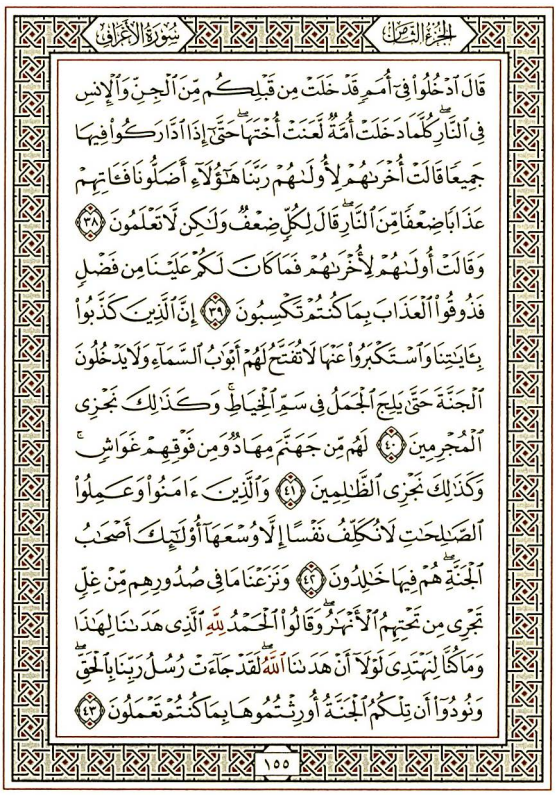
الجزء السابع — سورة الأعراف

قَالَ ادْخُلُوا فِي أُمَمٍ قَدْ خَلَتْ مِن قَبْلِكُم مِّنَ الْجِنِّ وَالْإِنسِ
فِي النَّارِ ۖ كُلَّمَا دَخَلَتْ أُمَّةٌ لَّعَنَتْ أُخْتَهَا ۖ حَتَّىٰ إِذَا ادَّارَكُوا فِيهَا
جَمِيعًا قَالَتْ أُخْرَاهُمْ لِأُولَاهُمْ رَبَّنَا هَٰؤُلَاءِ أَضَلُّونَا فَآتِهِمْ
عَذَابًا ضِعْفًا مِّنَ النَّارِ ۖ قَالَ لِكُلٍّ ضِعْفٌ وَلَٰكِن لَّا تَعْلَمُونَ ﴿٣٨﴾
وَقَالَتْ أُولَاهُمْ لِأُخْرَاهُمْ فَمَا كَانَ لَكُمْ عَلَيْنَا مِن فَضْلٍ
فَذُوقُوا الْعَذَابَ بِمَا كُنتُمْ تَكْسِبُونَ ﴿٣٩﴾ إِنَّ الَّذِينَ كَذَّبُوا
بِآيَاتِنَا وَاسْتَكْبَرُوا عَنْهَا لَا تُفَتَّحُ لَهُمْ أَبْوَابُ السَّمَاءِ وَلَا يَدْخُلُونَ
الْجَنَّةَ حَتَّىٰ يَلِجَ الْجَمَلُ فِي سَمِّ الْخِيَاطِ ۚ وَكَذَٰلِكَ نَجْزِي
الْمُجْرِمِينَ ﴿٤٠﴾ لَهُم مِّن جَهَنَّمَ مِهَادٌ وَمِن فَوْقِهِمْ غَوَاشٍ ۚ
وَكَذَٰلِكَ نَجْزِي الظَّالِمِينَ ﴿٤١﴾ وَالَّذِينَ آمَنُوا وَعَمِلُوا
الصَّالِحَاتِ لَا نُكَلِّفُ نَفْسًا إِلَّا وُسْعَهَا أُولَٰئِكَ أَصْحَابُ
الْجَنَّةِ ۖ هُمْ فِيهَا خَالِدُونَ ﴿٤٢﴾ وَنَزَعْنَا مَا فِي صُدُورِهِم مِّنْ غِلٍّ
تَجْرِي مِن تَحْتِهِمُ الْأَنْهَارُ ۖ وَقَالُوا الْحَمْدُ لِلَّهِ الَّذِي هَدَانَا لِهَٰذَا
وَمَا كُنَّا لِنَهْتَدِيَ لَوْلَا أَنْ هَدَانَا اللَّهُ ۖ لَقَدْ جَاءَتْ رُسُلُ رَبِّنَا بِالْحَقِّ
وَنُودُوا أَن تِلْكُمُ الْجَنَّةُ أُورِثْتُمُوهَا بِمَا كُنتُمْ تَعْمَلُونَ ﴿٤٣﴾

١٥٥

« Témoignant ainsi contre eux-mêmes qu'ils étaient infidèles », méritant le châtiment humiliant et éternel.

﴿٣٨﴾. *« Les Anges leur diront alors : « Allez rejoindre en enfer les générations de djinns et d'hommes »*, c'est-à-dire qui sont passées comme vous après avoir vécu dans la mécréance et l'arrogance, méritant toutes cette humiliation et cet affront.

« A chaque fois qu'une communauté y pénétrera, elle maudira son aînée ».

C'est comme a dit le Très Haut dans un autre verset : *« Le Jour de la résurrection, vous vous renierez et vous vous maudirez les uns les autres ».*

« Jusqu'au moment où elles seront toutes réunies ». C'est-à-dire les premiers et les derniers, les chefs, les dirigeants et les administrés *« alors la dernière entrée dira »*, c'est-à-dire la dernière communauté à entrer en Enfer parmi ceux qui suivaient leurs chefs et leurs dirigeants, dira au sujet des chefs et responsables qui les ont égarés : *« Seigneur, voilà ceux qui nous ont égarés ! Double donc leur châtiment par le feu ! »*. C'est-à-dire donne-leur un double châtiment pour nous avoir égarés et embelli les œuvres néfastes.

﴿٣٩﴾. *« Et la première fournée dira aux derniers arrivés »*, c'est-à-dire que les chefs diront à leurs administrés *« Vous ne valez guère mieux que nous »*. C'est-à-dire que nous sommes tous associés dans l'égarement et la perdition ainsi que dans l'utilisation des moyens impliquant le châtiment. Quel mérite avez-vous donc sur nous ?

Allah leur dira : *« Goûtez donc le supplice que vous avez mérité par vos crimes ! »*. Il est vrai, certes, que le supplice des chefs et des guides de l'égarement sera plus grand et plus douloureux que celui de ceux qui les auront suivis, de même que la félicité des guides de la voie droite et de ses chefs sera plus grande que celle de ceux qui les auront suivis.

Allah a dit dans un autre verset : *« A ceux qui n'auront pas cru et qui auront détourné leurs semblables de la Voie d'Allah, Nous infligerons alors un double supplice, pour prix de leurs agissements criminels »*. S16. V88.

Ces versets et d'autres montrent que les diverses catégories de négateurs des signes d'Allah seront soumises au châtiment éternel, associées dans ce supplice, bien que leur châtiment sera proportionnel à leurs œuvres, à leur entêtement, à leurs injustices et à leurs mensonges sur Allah. L'amitié qui les liait en ce bas-monde se transformera le Jour de la résurrection en haine et malédiction réciproque.

﴿٤٠﴾-﴿٤٤﴾. *« Ceux qui traitent Nos signes de mensonges et s'en détournent avec dédain, ceux-là ne verront jamais s'ouvrir devant eux les portes du ciel ni n'auront accès au Paradis*

que quand le chameau aura traversé le chas d'une aiguille! C'est ainsi que Nous rétribuons les criminels qui auront pour lit le brasier de l'Enfer et pour couverture des flammes ardentes. C'est ainsi que Nous rétribuons les injustes».

Le Très Haut nous informe du châtiment qui attend ceux qui nient Ses signes et les rejettent alors qu'ils sont clairs et évidents et qui se montrent arrogants en refusant de se soumettre à eux. Ces négateurs désespéreront de tout bien; les portes du ciel ne s'ouvriront pas devant leurs âmes lorsqu'ils mourront et voudront monter vers le ciel; elles demanderont qu'on leur permette l'accès au ciel mais cet accès leur sera refusé; en effet, de même qu'elles ont refusé d'accéder à la foi en Allah, à Sa connaissance et à Son amour, durant leur vie sur terre, elles ne pourront pas accéder au ciel après leur mort, car la rétribution est la conséquence des œuvres.

Le sens apparent de ce verset montre que les âmes des croyants qui ont ajouté foi à Ses signes et se sont soumis à Ses ordres, auront accès au ciel où elles monteront vers Allah pour parvenir là où Allah voudra qu'elles arrivent dans le monde supérieur, en connaissant la béatitude de la proximité du Seigneur et de Sa satisfaction.

Sa parole à l'adresse des mécréants: *«Ni n'auront accès au Paradis que quand le chameau aura traversé le chas d'une aiguille»*, c'est-à-dire qu'une fois que le chameau, un des animaux les plus imposants par le physique, aura traversé le chas d'une aiguille, qui est une des choses les plus étroites, ce qui montre l'impossibilité d'une telle perspective. C'est-à-dire que de la même façon que le chameau ne peut jamais entrer dans le chas d'une aiguille, il est également impossible pour les négateurs des signes d'Allah d'entrer au Paradis. Le Très Haut dit dans un autre verset: *«Quiconque donne des associés à Allah, Allah lui interdira l'accès du Paradis et lui réservera l'Enfer pour séjour»*. S5. V72.

Le Très Haut dit ici: *«C'est ainsi que Nous rétribuons les criminels»*, c'est-à-dire ceux dont les crimes et l'iniquité ont dépassé toutes les limites.

«Qui auront pour lit le braiser de l'Enfer et pour couvertures des flammes ardentes», c'est-à-dire qu'ils seront enveloppés par des nuages de flammes et de châtiment.

«C'est ainsi que Nous rétribuons les injustes» envers eux-mêmes, par une rétribution juste et équitable. Ton Seigneur n'est nullement injuste envers les hommes.

﴿42-43﴾. *«Mais à ceux qui croient et font le bien, Nous n'imposerons aucune charge qui soit au-dessus de leurs moyens. Et ceux-là auront le Paradis pour séjour éternel. Nous extirperons toute haine de leurs cœurs, et des ruisseaux couleront à leurs pieds. Alors, ils s'écrieront: «Louange à Allah qui nous a conduits en ce lieu! Si Allah n'avait pas voulu nous guider dans la bonne voie, nous n'aurions jamais pu y accéder. Ainsi, tout ce que les envoyés de notre Seigneur nous avaient annoncé s'est réalisé!». Et, au même moment, une voix les interpellera: «Voici le Paradis! C'est l'héritage qui vous échoit pour prix de vos bonnes œuvres».*

Après avoir mentionné le châtiment qui attend les négateurs et transgresseurs, le Très Haut mentionne la récompense qui attend les croyants obéissants. Il dit: *«Mais à ceux qui croient»* avec leurs cœurs *«et font le bien»* avec leurs organes, en réunissant entre la foi et les bonnes œuvres, entre les œuvres intérieures et les œuvres extérieures et entre l'accomplissement des obligations et l'abandon des interdits.

Dans la mesure où Sa parole: *« Et font le bien »* possède un sens général englobant toutes les bonnes œuvres qu'elles soient obligatoires ou surérogatoires, dont certaines peuvent être difficiles à accomplir pour le serviteur, le Très Haut ajoute: *« Nous n'imposerons aucune charge qui soit au-dessus de leurs moyens »*. C'est-à-dire selon ses capacités et ses possibilités; dans ce cas-là l'homme devra craindre Allah autant que faire se peut; s'il ne peut pas faire certaines obligations que d'autres peuvent accomplir, il en sera dispensé, comme a dit le Très Haut: *« Allah n'impose rien à l'âme qui soit au-dessus de ses moyens »*. *« Allah n'impose jamais à une âme une charge qui excède ses moyens »*. *« Allah ne vous a imposé aucune gêne dans la religion »*. *« Craignez Allah autant que vous le pouvez »*. Il n'y a aucune obligation en cas d'incapacité et aucun interdit en cas de nécessité.

« Et ceux-là », c'est-à-dire ceux qui possèdent la foi et accomplissent les bonnes œuvres *« auront le Paradis pour séjour éternel »*. C'est-à-dire qu'ils ne seront pas déplacés de ce séjour et ne voudront nullement l'échanger contre un autre séjour, car ils y trouveront comme formes de plaisirs et de félicité et comme joie et béatitude, le summum de tout ce à quoi aspire l'âme humaine.

« Nous extirperons toute haine de leurs cœurs ». C'est là une marque de la générosité et de la bienfaisance du Seigneur à l'égard des élus du Paradis, en ce sens que la haine qui se trouvait dans leurs cœurs et la rivalité qui les opposait, seront extirpées et enlevées afin qu'ils deviennent des frères affectueux et des bien-aimés intimes.

Le Très Haut dit dans un autre verset: « Leurs cœurs auront été purgés de toute haine. Ils y vivront en frères, se tenant face à face sur leurs trônes ». S15. V47.

Allah leur créera comme honneurs ce qui donnera à chacun d'eux une béatitude et une joie indescriptibles dont il pensera qu'il n'y a pas de pareil. De cette façon-là, ils seront à l'abri de toute envie et de toute haine, car les causes de ces maux-là auront disparu.

Sa parole: *« Et des ruisseaux couleront à leurs pieds »*, veut dire qu'ils feront jaillir eux-mêmes ces ruisseaux là où ils voudront et au moment où ils le voudront, que ce soit au sein de leurs palais, de leurs demeures élevées ou dans les jardins du Paradis, sous les arbres verdoyants et fleuris. Il y aura donc des ruisseaux qui couleront sans rigoles et des richesses qui n'ont pas de limites.

En voyant ces faveurs, ils s'exclameront: *« Louange à Allah qui nous a conduits dans ce lieu »*, en nous faisant cette faveur, en guidant nos cœurs qui ont cru en Lui et adopté les œuvres qui conduisent à cette demeure. Il nous a préservé notre foi et nos œuvres jusqu'à ce qu'Il nous a conduits dans ces lieux paradisiaques. Louange donc au Seigneur Généreux qui nous a donné ces faveurs apparentes et cachées que personne ne peut dénombrer et cerner.

« Si Allah n'avait pas voulu nous guider dans la bonne voie, nous n'aurions jamais pu y accéder ». C'est-à-dire qu'il n'y aurait pas dans nos âmes une prédisposition à la guidance, s'Il ne nous avait pas fait don de Sa guidance pour suivre Ses Messagers.

« Ainsi, tout ce que les Envoyés de Notre Seigneur nous avaient annoncé s'est réalisé! ». C'est-à-dire qu'après avoir joui de la félicité dont leur avaient parlé les Messagers d'Allah, et une fois que cette félicité est devenue une réalité tangible et une certitude après avoir été une

information certaine, ils s'exclamèrent: *« Nous voyons maintenant de nos propres yeux ce que les Envoyés nous promettaient et nous attestons que tout ce dont ils parlaient est une certitude qui ne souffre d'aucun doute ni équivoque ! »*.

« Et, au même moment, une voix les interpellera », pour les féliciter et les honorer, les saluer et leur montrer des égards: *« Voici le Paradis ! C'est l'héritage qui vous échoit »* c'est-à-dire qui devient votre domaine de la même façon que l'enfer devient le domaine des réprouvés *« pour prix de vos bonnes œuvres »*.

Certains pieux anciens ont dit que les élus du Paradis seront sauvés du feu par le pardon d'Allah; ils seront introduits au Paradis par la miséricorde d'Allah et ils se partageront les demeures en les héritant par leurs bonnes œuvres, ce qui fait partie de la miséricorde d'Allah voire du summum de Sa miséricorde.

﴿44﴾-﴿41﴾. *« Les hôtes du Paradis interpelleront ceux de l'Enfer: « Nous avons vu que les promesses de notre Seigneur s'étaient réalisées ! Avez-vous trouvé la même chose ? Les promesses de votre Seigneur se sont-elles réalisées ? Certes, répondront-ils, tandis qu'un héraut leur lancera cet appel: « Que la malédiction divine s'abatte sur les transgresseurs ! Sur (ceux) qui détournaient (les hommes) de la voie d'Allah, qui cherchaient à la rendre tortueuse et qui niaient l'existence de l'ultime Demeure »*.

Le Très Haut nous informe, après avoir mentionné l'établissement définitif des élus dans le paradis et des réprouvés en Enfer et après que les uns et les autres aient trouvé ce que les Prophètes avaient annoncé et les Livres saints prédit comme récompense et châtiment, que les élus du Paradis diront aux réprouvés de l'enfer: *« Nous avons vu que les promesses d'Allah de notre Seigneur s'étaient réalisées ! »*, à

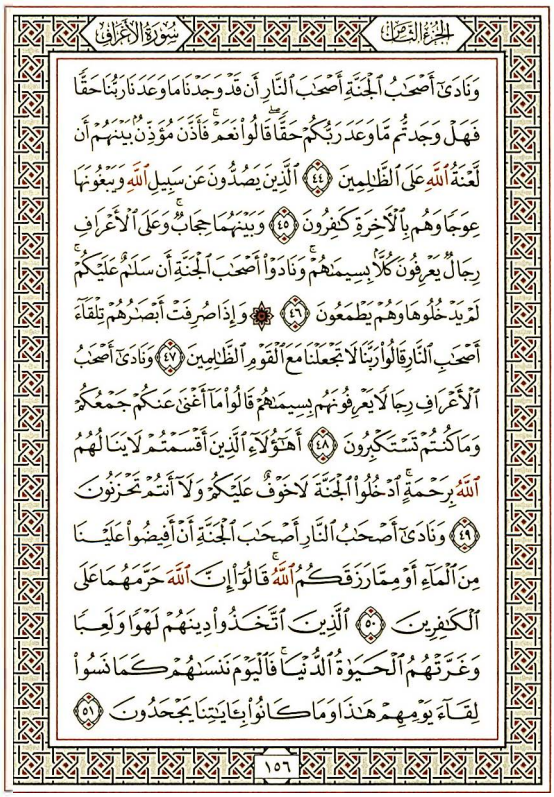
الجزء الثامن — سورة الأعراف

وَنَادَىٰٓ أَصۡحَٰبُ ٱلۡجَنَّةِ أَصۡحَٰبَ ٱلنَّارِ أَن قَدۡ وَجَدۡنَا مَا وَعَدَنَا رَبُّنَا حَقّٗا
فَهَلۡ وَجَدتُّم مَّا وَعَدَ رَبُّكُمۡ حَقّٗاۖ قَالُواْ نَعَمۡۚ فَأَذَّنَ مُؤَذِّنُۢ بَيۡنَهُمۡ أَن
لَّعۡنَةُ ٱللَّهِ عَلَى ٱلظَّٰلِمِينَ ﴿٤٤﴾ ٱلَّذِينَ يَصُدُّونَ عَن سَبِيلِ ٱللَّهِ وَيَبۡغُونَهَا
عِوَجٗا وَهُم بِٱلۡأٓخِرَةِ كَٰفِرُونَ ﴿٤٥﴾ وَبَيۡنَهُمَا حِجَابٞۚ وَعَلَى ٱلۡأَعۡرَافِ
رِجَالٞ يَعۡرِفُونَ كُلَّۢا بِسِيمَىٰهُمۡۚ وَنَادَوۡاْ أَصۡحَٰبَ ٱلۡجَنَّةِ أَن سَلَٰمٌ عَلَيۡكُمۡۚ
لَمۡ يَدۡخُلُوهَا وَهُمۡ يَطۡمَعُونَ ﴿٤٦﴾ ۞ وَإِذَا صُرِفَتۡ أَبۡصَٰرُهُمۡ تِلۡقَآءَ
أَصۡحَٰبِ ٱلنَّارِ قَالُواْ رَبَّنَا لَا تَجۡعَلۡنَا مَعَ ٱلۡقَوۡمِ ٱلظَّٰلِمِينَ ﴿٤٧﴾ وَنَادَىٰٓ أَصۡحَٰبُ
ٱلۡأَعۡرَافِ رِجَالٗا يَعۡرِفُونَهُم بِسِيمَىٰهُمۡ قَالُواْ مَآ أَغۡنَىٰ عَنكُمۡ جَمۡعُكُمۡ
وَمَا كُنتُمۡ تَسۡتَكۡبِرُونَ ﴿٤٨﴾ أَهَٰٓؤُلَآءِ ٱلَّذِينَ أَقۡسَمۡتُمۡ لَا يَنَالُهُمُ
ٱللَّهُ بِرَحۡمَةٍۚ ٱدۡخُلُواْ ٱلۡجَنَّةَ لَا خَوۡفٌ عَلَيۡكُمۡ وَلَآ أَنتُمۡ تَحۡزَنُونَ
﴿٤٩﴾ وَنَادَىٰٓ أَصۡحَٰبُ ٱلنَّارِ أَصۡحَٰبَ ٱلۡجَنَّةِ أَنۡ أَفِيضُواْ عَلَيۡنَا
مِنَ ٱلۡمَآءِ أَوۡ مِمَّا رَزَقَكُمُ ٱللَّهُۚ قَالُوٓاْ إِنَّ ٱللَّهَ حَرَّمَهُمَا عَلَى
ٱلۡكَٰفِرِينَ ﴿٥٠﴾ ٱلَّذِينَ ٱتَّخَذُواْ دِينَهُمۡ لَهۡوٗا وَلَعِبٗا
وَغَرَّتۡهُمُ ٱلۡحَيَوٰةُ ٱلدُّنۡيَاۚ فَٱلۡيَوۡمَ نَنسَىٰهُمۡ كَمَا نَسُواْ
لِقَآءَ يَوۡمِهِمۡ هَٰذَا وَمَا كَانُواْ بِـَٔايَٰتِنَا يَجۡحَدُونَ ﴿٥١﴾

١٥٦

savoir que la foi et les bonnes œuvres seront récompensées par le Paradis où Il nous a fait établir en nous montrant ce qu'Il nous décrivait dans la vie terrestre. *« Avez-vous trouvé la même chose ? Les promesses de votre Seigneur »* quant au châtiment de la mécréance et des péchés *« se sont-elles réalisées ? Certes, répondront-ils »*. Il apparaîtra alors à toutes créatures, sans aucun doute possible, la véracité de la promesse d'Allah. Et qui est plus véridique qu'Allah dans Ses paroles ?

Les doutes et les soupçons disparaîtront et la certitude prendra leur place. Les croyants se réjouiront de la réalisation de la promesse d'Allah et en éprouveront une grande béatitude, alors que les mécréants désespéreront de tout bien et témoigneront contre eux-mêmes qu'ils méritent le châtiment.

« Tandis qu'un héraut leur lancera cet appel », c'est-à-dire aux deux parties *« Que la malédiction divine »*, c'est-à-dire Son éloignement et Sa privation de tout bien *« s'abatte sur les transgresseurs »*, dans la mesure où Allah leur a ouvert les portes de Sa miséricorde mais ils s'en sont enorgueillis injustement, en se détournant de la voie d'Allah et en en détournant les gens. Ils se sont donc égarés et ont égaré autrui.

Certes, Allah veut que cette Voie soit droite et que les hommes l'empruntent pour cheminer vers Lui, mais les mécréants veulent qu'elle soit *« tortueuse »* et éloignée de la vérité *« et ils niaient l'existence de l'ultime Demeure »*.

C'est cela au demeurant qui leur a valu de dévier de la Voie droite et de suivre les passions et les penchants illicites de leurs âmes, c'est-à-dire leur négation de la résurrection, leur peu de cas du châtiment et leur désespoir en la récompense. Le sens de cet appel est que la miséricorde d'Allah concerne tous les croyants, que Sa bienfaisance et Sa générosité les englobent tous.

﴿45-49﴾. *« (Paradis et Enfer) seront séparés d'un voile et sur les remparts évolueront des hommes qui se reconnaîtront les uns et les autres à leurs signes distinctifs. Ils interpelleront les compagnons du Paradis (en ces termes) : « Que la paix soit sur vous ! N'y étant pas eux-mêmes entrés alors qu'ils l'espéraient avec force. Mais lorsque leurs regards se porteront sur les hôtes du feu, ils feront cette invocation : « Seigneur, ne nous mets pas en compagnie de ce peuple de transgresseurs ! Ceux qui seront sur les remparts héleront des hommes qu'ils reconnaîtront à leurs signes distinctifs : « A quoi vous ont servi votre nombre et votre orgueil ? N'est-ce pas ceux dont vous juriez qu'Allah ne leur accorderait pas Sa miséricorde ? Entrez au Paradis. Point de crainte à vous faire et vous n'y serez plus affligés ».*

C'est-à-dire qu'il y a entre les élus du Paradis et les damnés de l'Enfer un voile appelé *« Al A'râf »* qui ne fait partie ni du Paradis ni de l'Enfer. C'est une sorte de rempart qui donne sur les deux demeures et à travers lequel on peut voir aussi bien la situation des élus du Paradis que celle des damnés de l'Enfer. Des gens s'y tiendront ; des gens qui connaîtront aussi bien les élus du Paradis que les réprouvés de l'Enfer *« à leurs signes distinctifs »*. Lorsqu'ils regarderont les élus du Paradis, ils les interpelleront en ces termes : *« Que la paix soit sur vous ! »*. C'est-à-dire qu'ils les salueront. Ces gens-là ne seront pas entrés encore au Paradis, bien qu'ils brûlent d'envie de le faire. Mais Allah ne mettra pas cette envie dans leurs cœurs, sauf pour ceux qu'Il voudra par Sa générosité.

« Mais lorsque leurs regards se porteront sur les hôtes du feu » et qu'ils verront un spectacle affreux et hideux *« ils feront cette invocation : « Seigneur, ne nous mets pas en compagnie de ce peuple de transgresseurs ! »*. Lorsque les gens se trouvant sur *Al A'râf* verront les habitants du Paradis, ils désireront être avec eux ; ils les salueront et les féliciteront pour leur salut ; ensuite, en regardant les damnés de l'Enfer, ils se mettront sous la protection d'Allah contre leur sort. Cela d'une façon générale.

Le Très Haut parla ensuite de façon particulière en disant : *« Ceux qui seront sur les remparts hèleront des hommes qu'ils reconnaîtront à leurs signes distinctifs »*. Ces gens-là font partie des damnés de l'enfer. Durant leur vie sur terre, ils avaient de l'influence, de la noblesse, des biens et des enfants. Les gens se trouvant sur *Al A'râf* leur diront, en les voyant livrés au supplice sans secoureur ni

assistant : *« A quoi vous ont servi votre nombre et votre orgueil ? »*, c'est-à-dire dans ce monde ici-bas. Ils se sont dissipés et ne vous ont servi à rien. En outre, à quoi vous a servi votre arrogance envers la Vérité, celui qui l'a apporté et ceux qui l'ont suivi dans cette voie ?

Ensuite, ils attireront leur attention sur des élus du Paradis qui étaient pauvres et faibles dans la vie ici-bas et dont les damnés de l'Enfer se moquaient. Ils leur diront : *« N'est-ce pas ceux »* qu'Allah a fait entrer au Paradis *« dont vous juriez qu'Allah ne leur accorderait pas Sa miséricorde ? »*, par mépris et dédain envers eux et parce que vous étiez imbus de vos personnes, au point de jurer et d'être désavoués par Allah.

« Entrez au Paradis » pour ce que vous faisiez comme bonnes œuvres. C'est-à-dire qu'il sera dit à ces pauvres et faibles avec respect et considération : *« Entrez au Paradis pour prix de vos bonnes œuvres ». « Point de crainte à vous faire »* pour ce qui attend les gens comme affres *« et vous n'y serez plus affligés »* pour ce qui est passé. Bien au contraire, vous serez en sécurité, sereins, réjouis de ce qui vous attend comme bienfaits.

Ce sont là des paroles semblables à Sa parole dans un autre verset : *« Certes, les impies se moquaient autrefois des croyants. Quand ils les croisaient, ils échangeaient des regards malveillants »* : *Jusqu'à Sa parole : « Mais ce jour-là, ce sont les croyants qui se moqueront des impies ».*

Les gens de science ont divergé quant au fait de savoir qui sont ces gens d'*Al A'râf* et quelles sont leurs œuvres ?

En vérité, il s'agit de gens dont les bonnes et les mauvaises œuvres sont égales ; leurs bonnes œuvres n'ont pas pris le dessus pour qu'ils puissent entrer au Paradis ni leurs mauvaises œuvres pour

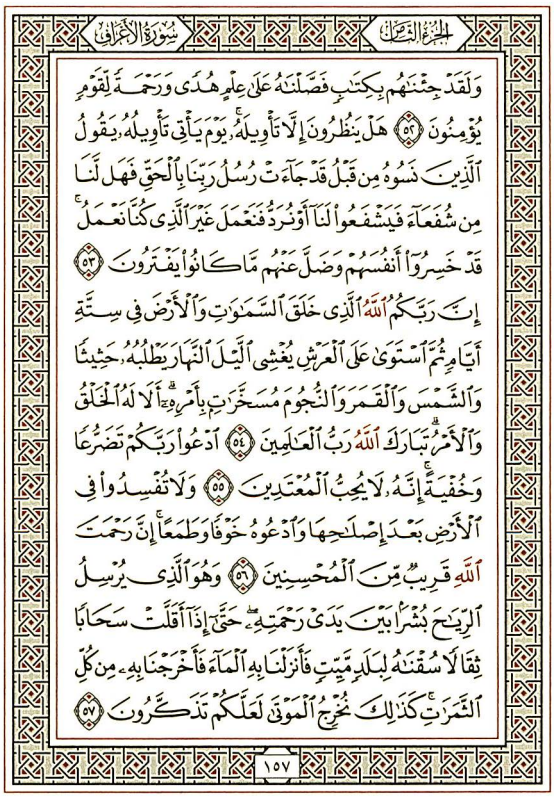
الجزء الثامن — سورة الأعراف

وَلَقَدْ جِئْنَٰهُم بِكِتَٰبٍ فَصَّلْنَٰهُ عَلَىٰ عِلْمٍ هُدًى وَرَحْمَةً لِّقَوْمٍ
يُؤْمِنُونَ ﴿٥٢﴾ هَلْ يَنظُرُونَ إِلَّا تَأْوِيلَهُۥ ۚ يَوْمَ يَأْتِى تَأْوِيلُهُۥ يَقُولُ
ٱلَّذِينَ نَسُوهُ مِن قَبْلُ قَدْ جَآءَتْ رُسُلُ رَبِّنَا بِٱلْحَقِّ فَهَل لَّنَا
مِن شُفَعَآءَ فَيَشْفَعُوا۟ لَنَآ أَوْ نُرَدُّ فَنَعْمَلَ غَيْرَ ٱلَّذِى كُنَّا نَعْمَلُ ۚ
قَدْ خَسِرُوٓا۟ أَنفُسَهُمْ وَضَلَّ عَنْهُم مَّا كَانُوا۟ يَفْتَرُونَ ﴿٥٣﴾
إِنَّ رَبَّكُمُ ٱللَّهُ ٱلَّذِى خَلَقَ ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَٱلْأَرْضَ فِى سِتَّةِ
أَيَّامٍ ثُمَّ ٱسْتَوَىٰ عَلَى ٱلْعَرْشِ يُغْشِى ٱلَّيْلَ ٱلنَّهَارَ يَطْلُبُهُۥ حَثِيثًا
وَٱلشَّمْسَ وَٱلْقَمَرَ وَٱلنُّجُومَ مُسَخَّرَٰتٍۭ بِأَمْرِهِۦٓ ۗ أَلَا لَهُ ٱلْخَلْقُ
وَٱلْأَمْرُ ۗ تَبَارَكَ ٱللَّهُ رَبُّ ٱلْعَٰلَمِينَ ﴿٥٤﴾ ٱدْعُوا۟ رَبَّكُمْ تَضَرُّعًا
وَخُفْيَةً ۚ إِنَّهُۥ لَا يُحِبُّ ٱلْمُعْتَدِينَ ﴿٥٥﴾ وَلَا تُفْسِدُوا۟ فِى
ٱلْأَرْضِ بَعْدَ إِصْلَٰحِهَا وَٱدْعُوهُ خَوْفًا وَطَمَعًا ۚ إِنَّ رَحْمَتَ
ٱللَّهِ قَرِيبٌ مِّنَ ٱلْمُحْسِنِينَ ﴿٥٦﴾ وَهُوَ ٱلَّذِى يُرْسِلُ
ٱلرِّيَٰحَ بُشْرًۢا بَيْنَ يَدَىْ رَحْمَتِهِۦ ۖ حَتَّىٰٓ إِذَآ أَقَلَّتْ سَحَابًا
ثِقَالًا سُقْنَٰهُ لِبَلَدٍ مَّيِّتٍ فَأَنزَلْنَا بِهِ ٱلْمَآءَ فَأَخْرَجْنَا بِهِۦ مِن كُلِّ
ٱلثَّمَرَٰتِ ۚ كَذَٰلِكَ نُخْرِجُ ٱلْمَوْتَىٰ لَعَلَّكُمْ تَذَكَّرُونَ ﴿٥٧﴾

١٥٧

entrer en Enfer. Ils resteront donc sur *Al A'râf* autant qu'Allah le voudra, avant qu'Il ne les fasse entrer au Paradis par Sa miséricorde, car Sa miséricorde précède toujours Sa colère et l'emporte sur elle et elle embrasse toute chose.

(50)-(55). *« Et les hôtes de l'Enfer crieront aux hôtes du Paradis : « Répandez sur nous un peu d'eau ou un peu de ces biens qu'Allah vous a accordés ! ». « En vérité, leur répondront les bienheureux, Allah a interdit l'un et l'autre aux impies qui faisaient de leur religion un jeu et un divertissement, et qui se laissaient séduire par les plaisirs éphémères de la vie terrestre ». Ceux-là, Nous les oublierons en ce jour, comme ils en ont eux-mêmes oublié l'événement, et ont refusé de croire à Nos enseignements. Et pourtant Nous leur avions bien apporté une Ecriture que Nous avions détaillée en toute connaissance, à titre de guide et de bénédiction pour les croyants.*

Qu'attendent-ils, sinon la réalisation des prédictions de ce Livre? Mais le jour où elles se réaliseront, ceux qui l'auront auparavant oublié s'écrieront: « Les Prophètes de Notre Seigneur avaient donc bien prédit la vérité! Pourrons-nous avoir des intercesseurs pour plaider en notre faveur? Ou pourrons-nous être ramenés sur terre pour agir autrement que nous l'avions fait? ». Ainsi, ils auront été les artisans de leur propre perte et les divinités qu'ils inventaient se seront à jamais évanouies! ».

C'est-à-dire que les damnés de l'Enfer interpelleront les élus du Paradis, une fois que le châtiment aura atteint son summum et qu'ils seront en proie à la faim la plus tenace et à la soif la plus intense, en leur demandant secours en ces termes: *« Répandez sur nous un peu d'eau ou un peu de ces biens qu'Allah vous a accordés! ».* C'est-à-dire la nourriture du Paradis. Les élus du Paradis leur répondront alors: *« En vérité, Allah a interdit l'un et l'autre »,* c'est-à-dire l'eau et la nourriture du Paradis *« aux impies »,* et ce à cause de leur négation des signes d'Allah et du fait qu'ils ont pris leur religion qu'il leur était ordonné de suivre, comme *« un jeu et un divertissement ».* C'est-à-dire qu'ils ont accordé peu d'importance à leur religion en la prenant comme objet de leurs moqueries en lui substituant leurs jeux et divertissements.

« Et qui se laissaient séduire par les plaisirs éphémères de la vie terrestre », c'est-à-dire par ses atours et ses beautés ainsi que par le nombre important de ceux qui invitent à se laisser séduire. Dès lors, ils se sont attachés à ses plaisirs, et s'en sont satisfaits et réjouis en se détournant de l'au-delà et en oubliant sa promesse.

« Ceux-là, Nous les oublierons en ce jour », c'est-à-dire Nous les laisserons dans leur supplice *« comme ils en ont eux-mêmes oublié l'événement »* en faisant comme s'ils n'avaient été créés que pour ce monde ici-bas et qu'il n'y avait devant eux ni jugement ni rétribution. *« Et ont refusé de croire à Nos enseignements ».* A vrai dire, leur négation ne procède pas d'un manque de clarté et d'évidence dans les signes d'Allah, mais *« Nous leur avions bien apporté une Ecriture que Nous avions détaillée ».* C'est-à-dire que Nous y avons détaillé toutes les choses dont ont besoin les créatures *« en toute connaissance »* de la part d'Allah qui connaît la situation et l'état des créatures en tout temps et en tout lieu, ce qui leur est utile et ce qui ne l'est pas. Ces choses-là ne sont pas détaillées par un non averti de façon à ce qu'elles soient ignorées par certaines personnes qui les jugent de manière inconvenante. Bien au contraire, elles sont détaillées par Celui qui cerne toute chose de Sa science et dont la miséricorde embrasse toute chose.

« A titre de guide et de bénédiction pour les croyants ». C'est-à-dire que les croyants obtiennent, grâce à ce Livre, la guidance qui leur évite l'égarement et la capacité de distinguer la vérité de l'erreur; ils obtiennent aussi la miséricorde, qui est le bien et le bonheur en ce monde et dans l'autre, en échappant à l'égarement et à la perdition.

A contrario, ceux qui ont mérité le châtiment, n'ont pas voulu croire en ce Livre sublime ni se soumettre à ses ordres et ses interdits. Par conséquent, tout ce qui leur arrive n'est que la conséquence de leur comportement comme le rapporte le Coran.

C'est pour cela qu'Il a dit: *« Qu'attendent-ils, sinon la réalisation des prédictions de ce Livre? ».* C'est-à-dire l'avènement de ce qu'il a prédit, comme a dit Joseph (عليه السلام) lorsqu'il vit son rêve se réaliser: *« Voilà*

l'interprétation du rêve que j'avais fait jadis!». S12. V100.

«Mais le jour où elles se réaliseront, ceux qui l'auront auparavant oublié, s'écrieront», en regrettant leur comportement et en attestant du bien fondé des messages des Prophètes: *«Les Prophètes de Notre Seigneur avaient donc bien prédit la Vérité! Pourrons-nous avoir des intercesseurs pour plaider en notre faveur! Ou pourrons-nous être ramenés sur terre pour agir autrement que nous l'avions fait?».* Or, il est trop tard pour penser à cela car le retour sur terre est maintenant impossible. *«L'intercession des intercesseurs ne leur sera d'aucune utilité».*

Certes, leur demande de retourner sur terre pour agir autrement qu'ils ne l'ont fait jusque-là est un mensonge de leur part, dans le seul but de se justifier, car le Très Haut dit: *«S'ils sont ramenés (sur terre), ils reviendront à ce qui leur était interdit, car ils sont des menteurs».*

«Ainsi, ils auront été les artisans de leur propre perte», lorsqu'ils se sont privés des bienfaits et des avantages de la réussite en empruntant le chemin de la perdition. Or, cela n'est pas pareil à la perte des biens matériels, des enfants ou autres, car il s'agit là d'une perte irréparable *«et les divinités qu'ils se sont inventées se seront à jamais évanouies».* C'est-à-dire ce que leurs âmes leur suggéraient et ce que Satan leur promettait. Mais ils ont fini par se rendre compte de leur égarement et de leur mensonge ainsi que de la véracité des messages apportés par les Prophètes.

(94). *«En vérité, votre Seigneur, c'est Allah qui a créé les cieux et la terre en six jours et S'est ensuite établi sur Son Trône. Il couvre le jour de la nuit que celle-ci poursuit sans arrêt. De même qu'Il a créé le soleil, la lune et les étoiles et les a soumis à Ses lois, car la Création et le Commandement suprême ne relèvent que de Lui. Béni soit donc Allah, le Seigneur de l'univers!».*

Le Très Haut dit en montrant qu'Il est le Seigneur Adoré, l'Unique, sans associés: *«En vérité, votre Seigneur, c'est Allah qui a créé les cieux et la terre»* et tout ce qu'ils contiennent, dans leur grandeur, leur amplitude, leur harmonie, leur perfection et la beauté de leur création.

«En six jours». Le premier est le dimanche et le dernier est le vendredi. Après les avoir créés et décidé ce qu'Il a décidé, *«Il S'est établi sur Son Trône».* Un Trône sublime qui contient les cieux, la terre, ce qu'ils contiennent et ce qu'il y a entre eux. Il S'est établi donc sur Son Trône d'une façon qui sied à Sa majesté, Sa grandeur et Son pouvoir, en assumant le Commandement, en disposant des royaumes et en les soumettant à Ses décrets cosmiques et religieux. C'est pour cela qu'Il a dit: *«Il couvre le jour»* clair *«de la nuit»* obscure. C'est-à-dire qu'Il obscurcit tout ce qui se trouve sur la surface de la terre en faisant dormir les fils d'Adam et en faisant rejoindre son refuge à chaque créature pour qu'elle se repose de la fatigue du va-et-vient de la journée.

«Que celle-ci poursuit sans arrêt». A chaque fois que la nuit arrive, le jour disparaît et vice-versa jusqu'à la fin des temps, jusqu'à ce qu'Allah plie ce bas-monde et que les hommes soient transportés dans une demeure autre que cette demeure éphémère.

«De même qu'Il a créé le soleil, la lune et les étoiles et les a soumis à Sa Loi». C'est-à-dire qu'ils sont assujettis à Son pouvoir et qu'Il dispose d'eux comme Il veut, ce qui prouve combien Ses attributs sont parfaits. En effet, la création et la grandeur de ces planètes prouvent la perfection de Son pouvoir; l'harmonie, la perfection et l'organisation qui les

caractérisent, prouvent la perfection de Sa sagesse, alors que ce qu'ils contiennent comme avantages et intérêts nécessaires prouvent l'amplitude de Sa miséricorde et de sa science, Lui qui est le Dieu véritable à qui l'adoration doit être consacrée exclusivement.

« La création et le commandement suprême ne relèvent que de Lui ». C'est-à-dire qu'Il possède le pouvoir de création d'où a découlé l'apparition de toutes les créatures qu'elles soient supérieures ou inférieures, dans leurs formes et leurs actes. Il possède aussi le commandement qui implique l'imposition de lois et de législations.

Ainsi donc, le pouvoir de création contient Ses décrets cosmiques alors que le commandement contient Ses décrets religieux et législatifs et, partant, les règles de la rétribution qui aura lieu dans la demeure éternelle.

« Béni soit donc Allah », c'est-à-dire qu'Il soit élevé et glorifié et que Ses bienfaits et Ses faveurs se multiplient. Il est Béni en Soi pour la grandeur de Ses attributs et leur perfection et Il bénit les autres en leur accordant Ses nombreux bienfaits et Ses faveurs abondantes. Aussi, toute bénédiction se trouvant dans cet univers, provient des effets de Sa miséricorde. C'est pour cela qu'Il a dit: *« Beni soit donc Allah, le Seigneur de l'univers ! »*.

Après avoir rappelé des aspects de Sa grandeur et de Sa majesté qui indiquent aux gens doués d'intelligence qu'Il est le seul à mériter d'être Adoré et sollicité dans tous les besoins, Il ordonna ce qui découle de cela en disant:

﴿31﴾-﴿36﴾. *« Invoquez votre Seigneur humblement et en secret car Il n'aime certes pas les transgresseurs. Ne semez pas la corruption sur terre après que (ses habitants) se soient amendés et invoquez-Le (partagés) entre la crainte et l'espérance, car la miséricorde d'Allah est à la portée des vertueux »*.

L'invocation concerne aussi bien celle ayant trait à un besoin que celle ayant trait à l'adoration. C'est pourquoi le Très Haut ordonne de L'invoquer *« Humblement »*, c'est-à-dire en insistant dans votre demande et en étant assidus dans votre adoration *« et en secret »*, c'est-à-dire en évitant de le faire à voix haute et d'une façon publique par crainte de l'ostentation, mais secrètement et avec sincérité.

« Il n'aime certes pas les transgresseurs », c'est-à-dire ceux qui outrepassent les limites en toutes choses. Parmi les preuves de cette transgression est que l'homme demande à Allah des choses qui ne lui conviennent pas, qu'il fasse preuve de prolixité dans ses invocations ou qu'il élève la voix en invoquant. Tout cela entre dans le cadre des transgressions que ce verset réprouve.

« Ne semez pas la corruption sur terre » en commettant des péchés *« après que (ses habitants) se soient amendés »* par les actes d'adoration, car les péchés corrompent les actes, les relations et les ressources des hommes, comme le dit le Très Haut: *« La corruption est apparue sur terre et sur mer à cause de ce que les gens ont acquis de leurs mains »*. S30. V41.

A contrario, les actes d'adoration amendent les relations, les ressources des gens ainsi que les affaires de ce monde et de l'autre.

« Et invoquez-Le (partagés) entre la crainte et l'espérance ». C'est-à-dire par crainte de Son châtiment et par espoir d'obtenir Sa récompense, espoir que cette invocation soit acceptée et crainte qu'elle ne soit rejetée, et non en tant que serviteur

imbu de sa personne devant son Seigneur ou distrait et insouciant de ce qu'il dise.

Il ressort donc de ces bonnes manières liées à l'invocation, mentionnées par Allah, la nécessité de faire preuve de sincérité vis-à-vis d'Allah Seul, car cela est garanti par le secret de cette invocation ; de même, le cœur doit être partagé entre la crainte et l'espérance et non distrait, ne pas se croire à l'abri de tout désagrément ou se soucier peu de l'exaucement ou non de son invocation.

Ces règles font partie de l'excellence de l'invocation, car l'excellence dans tout acte d'adoration est de prodiguer des efforts en ce sens en l'accomplissant dans sa plénitude sans aucun défaut à tout point de vue. C'est pour cela qu'Il a dit : *« La miséricorde d'Allah est à la portée des vertueux »* qui savent adorer Allah et qui sont bienfaisants envers les serviteurs d'Allah. A chaque fois que l'homme est plus vertueux, il devient plus proche de la miséricorde d'Allah et son Seigneur devient plus proche de lui par Sa miséricorde. Ce sont là autant de raisons d'inciter à la vertu et à la bienfaisance.

﴿57﴾-﴿58﴾. *« C'est Lui qui envoie les vents annonciateurs de la pluie devançant Sa miséricorde jusqu'au moment où Nous les dirigeons, porteurs de lourds nuages, vers une contrée stérile sur laquelle Nous faisons pousser toutes sortes de fruits ; c'est ainsi que Nous ressusciterons les morts. Peut-être y réfléchirez-vous !*

Les plantes poussent (en abondance) dans les contrées fertiles avec la permission de leur Seigneur, tandis que les terres stériles produisent avec parcimonie. C'est ainsi que Nous produisons Nos signes à destination d'un peuple reconnaissant ».

Le Très Haut montre ici un effet parmi les effets de Son pouvoir et une preuve parmi les preuves de Sa miséricorde, en

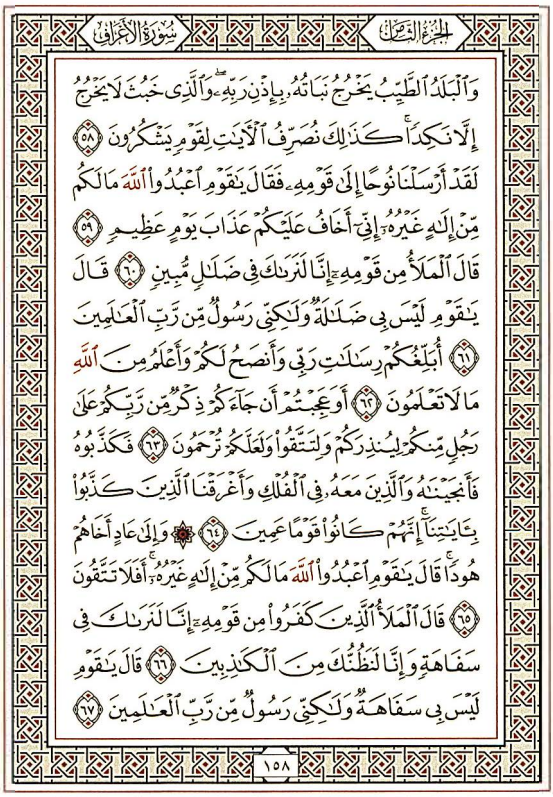
الجزء الثامن — سورة الأعراف

وَٱلْبَلَدُ ٱلطَّيِّبُ يَخْرُجُ نَبَاتُهُۥ بِإِذْنِ رَبِّهِۦ ۖ وَٱلَّذِى خَبُثَ لَا يَخْرُجُ
إِلَّا نَكِدًا ۚ كَذَٰلِكَ نُصَرِّفُ ٱلْءَايَٰتِ لِقَوْمٍ يَشْكُرُونَ ﴿٥٨﴾
لَقَدْ أَرْسَلْنَا نُوحًا إِلَىٰ قَوْمِهِۦ فَقَالَ يَٰقَوْمِ ٱعْبُدُوا۟ ٱللَّهَ مَا لَكُم
مِّنْ إِلَٰهٍ غَيْرُهُۥٓ ۖ إِنِّىٓ أَخَافُ عَلَيْكُمْ عَذَابَ يَوْمٍ عَظِيمٍ ﴿٥٩﴾
قَالَ ٱلْمَلَأُ مِن قَوْمِهِۦٓ إِنَّا لَنَرَىٰكَ فِى ضَلَٰلٍ مُّبِينٍ ﴿٦٠﴾ قَالَ
يَٰقَوْمِ لَيْسَ بِى ضَلَٰلَةٌ وَلَٰكِنِّى رَسُولٌ مِّن رَّبِّ ٱلْعَٰلَمِينَ
﴿٦١﴾ أُبَلِّغُكُمْ رِسَٰلَٰتِ رَبِّى وَأَنصَحُ لَكُمْ وَأَعْلَمُ مِنَ ٱللَّهِ
مَا لَا تَعْلَمُونَ ﴿٦٢﴾ أَوَعَجِبْتُمْ أَن جَآءَكُمْ ذِكْرٌ مِّن رَّبِّكُمْ عَلَىٰ
رَجُلٍ مِّنكُمْ لِيُنذِرَكُمْ وَلِتَتَّقُوا۟ وَلَعَلَّكُمْ تُرْحَمُونَ ﴿٦٣﴾ فَكَذَّبُوهُ
فَأَنجَيْنَٰهُ وَٱلَّذِينَ مَعَهُۥ فِى ٱلْفُلْكِ وَأَغْرَقْنَا ٱلَّذِينَ كَذَّبُوا۟
بِـَٔايَٰتِنَآ ۖ إِنَّهُمْ كَانُوا۟ قَوْمًا عَمِينَ ﴿٦٤﴾ ۞ وَإِلَىٰ عَادٍ أَخَاهُمْ
هُودًا ۚ قَالَ يَٰقَوْمِ ٱعْبُدُوا۟ ٱللَّهَ مَا لَكُم مِّنْ إِلَٰهٍ غَيْرُهُۥٓ ۚ أَفَلَا تَتَّقُونَ
﴿٦٥﴾ قَالَ ٱلْمَلَأُ ٱلَّذِينَ كَفَرُوا۟ مِن قَوْمِهِۦٓ إِنَّا لَنَرَىٰكَ فِى
سَفَاهَةٍ وَإِنَّا لَنَظُنُّكَ مِنَ ٱلْكَٰذِبِينَ ﴿٦٦﴾ قَالَ يَٰقَوْمِ
لَيْسَ بِى سَفَاهَةٌ وَلَٰكِنِّى رَسُولٌ مِّن رَّبِّ ٱلْعَٰلَمِينَ ﴿٦٧﴾

١٥٨

disant : *« C'est Lui qui envoie les vents annonciateurs de la pluie devançant Sa miséricorde ».* Il s'agit là des vents annonciateurs de la pluie salvatrice qu'ils portent avec la permission d'Allah, en suscitant l'espoir chez les gens à l'arrivée de cette miséricorde divine.

« Jusqu'au moment où Nous les dirigeons », c'est-à-dire les vents *« porteurs de lourds nuages »* formés et fécondés par d'autres vents *« vers une contrée stérile »* dont les hommes ont presque désespéré de la miséricorde et les animaux ont failli mourir.

« Sur laquelle Nous faisons pousser toutes sortes de fruits », en rendant l'espoir à ses habitants qui se réjouissent de la miséricorde d'Allah et de Ses bienfaits.

Sa parole : *« C'est ainsi que Nous ressusciterons les morts ; peut-être y réfléchirez-vous ! »*, veut dire que, de la

même façon que Nous avons revivifié la terre après sa mort en lui redonnant sa végétation, Nous ferons sortir les morts de leurs tombeaux, après qu'ils soient devenus des ossements dispersés. C'est là une forme de démonstration claire dans la mesure où il n'y a aucune différence entre les deux choses. Dés lors, celui qui nie la résurrection des morts – tout en voyant la revivification de la terre devant ses yeux – le fait par entêtement et rejet d'une chose possible rationnellement.

Il y a là une incitation à réfléchir et à méditer sur les signes d'Allah en les regardant avec considération et démonstration et non avec négligence et insouciance.

Ensuite, Il attira l'attention sur la différence entre les terres qui reçoivent la pluie et celles qui ne la reçoivent pas, en disant: *« Les plantes poussent (avec abondance) dans les contrées fertiles »*. C'est-à-dire dont les terres et les matières sont bonnes et pures *« avec la permission de leur Seigneur »*, c'est-à-dire avec Sa volonté et Son vouloir, car les causes ne sont pas si indépendantes même avec l'existence des choses, la permission d'Allah étant impérative. *« Tandis que les terres stériles »* qui ne sont pas bonnes et pures *« produisent avec parcimonie »*, c'est-à-dire des herbes et de la végétation qui n'ont ni utilité ni bénédiction.

« C'est ainsi que Nous destinons Nos signes à un peuple reconnaissant ». C'est-à-dire que Nous les diversifions et les clarifions en les utilisant pour donner des exemples et en les montrant à ceux qui rendent grâce à Allah en reconnaissant Ses bienfaits et en les utilisant pour obtenir Sa satisfaction. Ce sont ces gens-là qui tirent profit de ce qu'Allah a détaillé comme règles juridiques et comme desseins divins dans Son Livre sacré, car ils les considèrent comme les plus grands des bienfaits qui leur parviennent de la part de leur Seigneur. Aussi, ils les acceptent avec joie, en les méditant et en les soumettant à leur réflexion, en comprenant leurs significations en fonction de leurs aptitudes et de leur préparation en ce sens.

Il s'agit là d'un exemple pour les cœurs lorsque descend sur eux la révélation qui est l'élément de la vie de la même façon que l'eau l'est pour la nature. En effet, lorsque les cœurs bons reçoivent la révélation, ils l'acceptent et l'adoptent, en agissant selon la bonté de leur origine et l'excellence de leur élément. Quant aux cœurs corrompus qui ne possèdent aucune parcelle de bien, lorsque la révélation vient à eux, elle ne trouve aucun terrain fertile si minime soit-il pour s'y ancrer; bien au contraire, elle ne trouve qu'insouciance et opposition. Aussi, elle est pareille à la pluie qui tombe sur les sables, les rochers et les marécages, sans avoir d'effet ni laisser de traces. C'est ainsi que le Très Haut a dit: *« Il a fait descendre du ciel une pluie qui s'est répandue dans les vallées en fonction de leur capacité ; le courant charrie à sa surface une écume semblable au laitier... »*. S13. V17.

﴿59-61﴾. *« Déjà, Nous avons envoyé Noé auprès de son peuple. « Ô mon peuple, leur avait-il dit, adorez Allah car vous n'avez d'autres divinités que Lui. Je redoute pour vous le châtiment d'un jour terrifiant ». Les notables de sa tribu lui répondirent : « Nous pensons bien que tu es dans un égarement manifeste ! ». « Ô mon peuple, reprit-il, je ne suis nullement un égaré, mais un envoyé du Seigneur des mondes, chargé de vous communiquer les messages de mon Seigneur ; je suis pour vous de bon conseil et je sais (pour le tenir) d'Allah ce que vous ignorez. Pourquoi vous étonner ? Parce qu'un rappel de*

votre Seigneur vous est parvenu par le biais de l'un d'entre vous afin qu'il vous mette en garde et que vous vous prémunissiez (du châtiment) ; peut-être vous sera-t-il fait miséricorde ? ». Ils le traitèrent d'imposteur et Nous le sauvâmes ainsi que ceux qui étaient avec lui dans l'Arche tout en faisant périr par la noyade ceux qui avaient traité Nos signes de mensonges, car c'était une communauté aveuglée ».

Après avoir rappelé certains signes montrant Son unicité, le Très Haut confirma cela par le rappel de ce qui est arrivé aux Prophètes qui ont appelé à Son unicité avec leurs peuples négateurs et comment Il a assisté les gens de l'unicité et fait périr leurs opposants. En outre, Il rappela que les messages des Prophètes découlaient de la même source et de la même croyance, en disant de Noé, le premier Messager : *« Déjà, Nous avons envoyé Noé auprès de son peuple »* pour les appeler à l'adoration d'Allah seul, alors qu'ils adoraient des idoles. *« Ô mon peuple, leur avait-il dit : « Adorez Allah »,* c'est-à-dire seul *« car vous n'avez d'autres divinités que Lui ».* C'est Lui en effet le Créateur, le Dispensateur de ressources et Celui qui dispose de toute chose, alors que tout ce qui n'est pas Lui est soumis à Son pouvoir, ne possédant rien pour lui-même. Ensuite, Il les mit en garde contre la désobéissance à Allah en leur disant : *« Je redoute pour vous le châtiment d'un jour terrifiant ».* C'est là une preuve de son souci de donner le bon conseil à son peuple et d'être compatissant à son égard, puisqu'il a craint pour lui le châtiment perpétuel et le malheur éternel. Il en est ainsi pour tous ses frères parmi les Messagers qui sont compatissants envers les hommes, plus que leurs propres pères et leurs propres mères. Mais en leur disant cela, ses compatriotes eurent avec lui des propos désobligeants. *« Les notables de sa tribu lui répondirent »,* c'est-à-dire les dignitaires et les riches qui sont d'habitude arrogants face à la vérité et refusent de suivre les Messagers *« Nous pensons bien que tu es dans un égarement manifeste ! ».* Ainsi donc, il ne leur a pas suffi qu'ils refusent de le suivre, mais ils firent preuve d'arrogance et l'accusèrent d'être dans l'égarement, de surcroît dans un égarement manifeste.

Il s'agit là de la forme la plus agressive de l'arrogance dont puisse se rendre coupable l'esprit le plus entêté. C'est ainsi que les gens du peuple de Noé ont pris comme divinités des idoles qu'ils ont formées et conçues de leurs propres mains et qu'ils ont voulu élever au niveau du Créateur de l'univers en leur consacrant diverses formes d'adoration.

S'ils n'avaient pas des intelligences qui constituent des arguments d'Allah contre eux, les malades mentaux auraient été plus sages et mieux guidés qu'eux. Noé leur répondit de manière courtoise dans l'espoir qu'ils reviennent à de meilleurs sentiments. Il leur dit : *« Ô mon peuple, reprit-il, je ne suis nullement un égaré ».* C'est-à-dire que je ne suis pas égaré à tout point de vue et dans n'importe quelle question ; bien plus, je suis guidé et je guide vers la voie droite. Plus que cela, sa guidance participe de la guidance générale de ses frères parmi les Messagers doués de fermeté, une guidance complète, parfaite et sublime. C'est pour cela qu'il a dit : *« Mais un envoyé du Seigneur des mondes ».* C'est-à-dire mon Seigneur, votre Seigneur et le Seigneur de toutes les créatures, Celui qui prend soin de toutes les créatures par différentes formes, notamment en leur envoyant des Messagers qui leur ordonnent d'accomplir de bonnes œuvres, de s'imprégner de belles vertus et de croire en

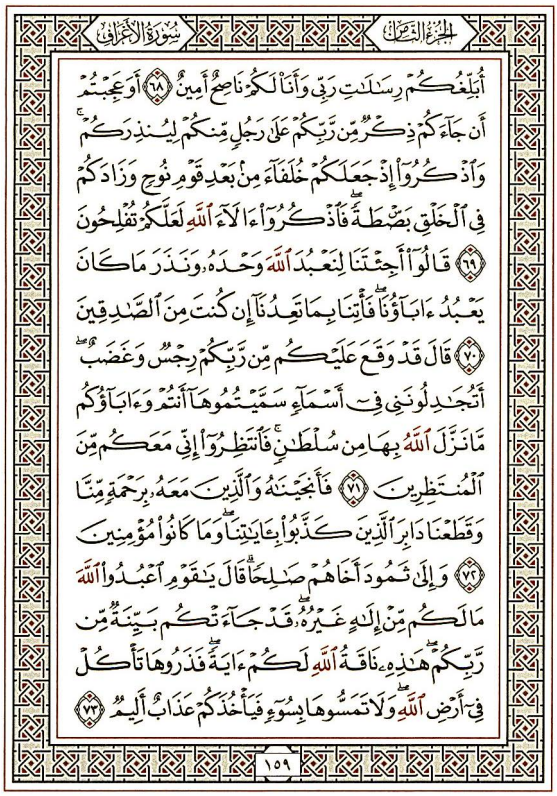

des dogmes sublimes, en les mettant en garde contre leurs contraires.

C'est pour cela qu'il a dit: *« Chargé de vous communiquer les messages de mon Seigneur ; je suis pour vous de bon conseil »*. C'est-à-dire que ma mission consiste à vous transmettre les preuves de Son unicité, Ses ordres, Ses interdits à titre de bon conseil et de compassion pour vous.

« Et je sais (pour le tenir) d'Allah ce que vous ignorez », ce qui implique que vous devez me suivre et vous soumettre à mes ordres, si vous aviez connaissance de cela.

« Pourquoi vous étonner ? Parce qu'un rappel de votre Seigneur vous est parvenu par le biais de l'un d'entre vous ? ». C'est-à-dire comment vous étonner d'une chose qui ne mérite pas l'étonnement, à savoir le fait de recevoir un rappel, une exhortation et un bon conseil par le biais d'un homme parmi vous dont vous connaissez la situation, la sincérité et la réalité ?

Cette situation découle du bon soin d'Allah pour vous ainsi que de Sa bienveillance et de Sa compassion envers vous qui doivent être reçues par l'acception et la reconnaissance.

Sa parole: *« Afin qu'il vous mette en garde et que vous vous prémunissiez (du châtiment) »* veut dire qu'il vous met en garde contre le châtiment douloureux et afin que vous mettiez en œuvre les moyens du salut que sont la crainte apparente et cachée d'Allah. Ce faisant, la vaste miséricorde d'Allah descendra sur vous.

Mais ces paroles ne furent d'aucune utilité pour eux et ne réussirent pas à les faire changer d'avis: *« Ils le traitèrent d'imposteur et Nous le sauvâmes ainsi que ceux qui étaient avec lui dans l'Arche »*. C'est-à-dire le bateau qu'Allah a ordonné à Noé de construire et d'y faire embarquer un couple de chaque espèce d'animaux avec ceux qui ont cru en lui. Il les embarqua donc et Allah les sauva.

« Tout en faisant périr par la noyade ceux qui avaient traité Nos signes de mensonges, car c'était une communauté aveuglée ». C'est une communauté qui a vu la vérité mais a refusé d'y croire ; Allah lui a montré – par l'intermédiaire de Noé – des signes évidents que les esprits doués d'intelligence ne peuvent refuser, mais ils se sont moqués de lui et l'ont tourné en dérision en le traitant de menteur.

﴿٦٥﴾-﴿٦٦﴾. *« Et aux gens de 'Ad, Nous avons envoyé leur frère Houd qui leur dit : « Ô mon peuple ! Adorez Allah ! Il n'y a pour vous d'autres divinités que Lui. Ne craignez-vous pas votre Seigneur ? ». Les grands de son peuple qui étaient des négateurs lui répondirent : « Nous voyons bien que tu dis des sottises et que tu ne rapportes que des mensonges ! ». « Non, reprit-il, je ne suis pas un*

insensé. Je suis un envoyé du Seigneur des mondes. Je vous apporte les messages de mon Seigneur, et je suis pour vous un conseiller, digne de confiance. Trouvez-vous étrange qu'un message de votre Seigneur vous soit transmis par le biais de l'un d'entre vous, afin de vous avertir? Souvenez-vous qu'Allah a fait de vous les successeurs du peuple de Noé et qu'Il a accru votre puissance. Souvenez-vous des bienfaits d'Allah si vous voulez assurer votre salut». «Es-tu venu nous dire, répondirent-ils, de n'adorer qu'Allah seul et de renoncer à ce qu'adoraient nos pères? Fais donc surgir les malheurs dont tu nous menaces, si tu es sincère!». «Vous venez d'attirer sur vous la malédiction et la colère d'Allah, reprit Houd. Allez-vous disputer avec moi sur des divinités irréelles à qui vous avez vous-mêmes et vos pères, donné des noms et qu'aucune révélation d'Allah n'a accréditées? Attendez donc! Je saurai attendre avec vous». Nous le sauvâmes alors, ainsi que ceux qui le suivaient, par un effet de Notre grâce, et exterminâmes ceux qui avaient traité Nos signes de mensonges et refusé de croire».

C'est-à-dire que Nous avons envoyé aux premiers 'Ad qui se trouvaient dans la région du Yémen *«leur frère»* dans la parenté *«Houd»* sur lui le salut qui les invita au monothéisme et les mit en garde contre le polythéisme et la corruption sur terre.

Il leur dit: *«Ô mon peuple! Adorez Allah! Il n'y a pour vous d'autres divinités que Lui! Ne craignez-vous pas votre Seigneur?»*. C'est-à-dire Son courroux et Son châtiment si vous persistez dans votre attitude. Mais ils refusèrent de l'écouter et de se soumettre à ses harangues. Pis encore *«Les grands de son peuple qui étaient des négateurs»* ayant rejeté son message et l'ayant accusé d'imposture *«lui répondirent: «Nous voyons bien que tu dis des sottises et que tu ne rapportes que des mensonges»*. C'est-à-dire tu n'es qu'un insensé immature et tu fais partie des imposteurs. Ils se trouvaient en pleine confusion et en proie à un aveuglement manifeste en accusant leur Prophète (ﷺ) des défauts qui se trouvaient en eux, alors qu'il était la personne la plus éloignée de ces accusations. Or, ce sont eux les menteurs et les insensés!

Y a-t-il en effet de sottise plus flagrante que de rejeter et de nier la vérité évidente et de faire preuve d'arrogance face à ceux qui sont venus pour exhorter les gens et leur apporter le bon conseil en préférant se soumettre à tout démon rebelle et adorer ce qui ne peut être ni utile ni nuisible comme pierres et arbres?

Y a-t-il en outre de mensonge plus grand que d'attribuer ces choses-là à Allah?

«Non, reprit-il, je ne suis pas un insensé!» à tout point de vue, mais je suis un Messager venu avertir et guider les gens. *«Je suis un envoyé du Seigneur des mondes. Je vous apporte les messages de mon Seigneur, et je suis pour vous un conseiller digne de confiance»*. Aussi, il est de votre devoir d'accepter cela et de vous soumettre au Seigneur des hommes.

«Trouvez-vous étrange qu'un message de votre Seigneur vous soit transmis par le biais de l'un d'entre vous, afin de vous avertir?». C'est-à-dire comment vous étonnez-vous d'une chose qui ne suscite aucun étonnement, à savoir qu'Allah vous envoie un homme parmi vous dont vous connaissez la situation, qui vous rappelle ce qui vous est avantageux et vous incite à faire ce qui est utile pour vous. Pourquoi vous étonnez-vous de cela à l'image des négateurs qui nient une chose évidente?

«Souvenez-vous qu'Allah a fait de vous les successeurs du peuple de Noé».

C'est-à-dire rendez grâce à votre Seigneur et remerciez-Le pour vous avoir établis fermement sur la terre en faisant de vous les successeurs des peuples disparus qui ont renié leurs Messagers et qui furent exterminés par Allah. Il vous a mis à leur place pour voir comment vous alliez vous comporter. Aussi, prenez garde de vous entêter dans la négation comme ils l'ont fait avant vous, sans quoi vous subirez ce qu'ils ont subi !

En outre, rappelez-vous le bienfait d'Allah avec lequel Il vous a distingués, à savoir *« qu'Il a accru votre puissance »*, en vous donnant une grande force, des corps puissants et une force de frappe redoutable. *« Souvenez-vous des bienfaits d'Allah »*, c'est-à-dire de Ses grandes faveurs et de Ses dons répétés *« si vous voulez »* en rendant grâce pour ces bienfaits *« assurer votre salut »*.

C'est-à-dire obtenir ce à quoi vous aspirez et échapper à ce qui est redouté.

Il leur prêcha donc le message de son Seigneur, leur rappela Ses préceptes, leur ordonna d'attester l'unicité d'Allah en leur rappelant qu'il ne faisait que leur conseiller ce qui est utile pour eux, en les mettant en garde contre le fait de subir ce qu'ont subi les peuples qui les ont précédés, en n'oubliant pas de leur rappeler les bienfaits d'Allah à leur égard et les ressources qu'Il ne cesse de leur envoyer. Mais ils refusèrent de l'écouter et de se soumettre à ses injonctions.

Ils lui répondirent sur un ton d'étonnement et d'intransigeance : *« Es-tu venu nous dire de n'adorer qu'Allah seul et de renoncer à ce qu'adoraient nos pères ? »*. Leur aveuglement est tel qu'ils ont fait de la chose la plus sacrée et la plus impérative l'équivalent de ce à quoi ils ont trouvé leurs pères attachés Ils ont opté pour les croyances polythéistes erronées de leurs pères égarés au détriment de l'unicité d'Allah prêchée par les Messagers. Ils traitèrent donc leur Prophète de menteur et dirent : *« Fais donc surgir les malheurs dont tu nous menaces, si tu es sincère ! »*. C'est là un défi de leur part qu'ils ne tarderont pas à payer de leurs personnes.

Le prophète Hoûd leur répondit : *« Vous venez d'attirer sur vous la malédiction et la colère d'Allah »*. C'est-à-dire que le châtiment d'Allah est devenu inéluctable, car ses causes sont devenues présentes et son avènement est imminent.

« Allez-vous discutailler avec moi sur des divinités irréelles à qui vous avez vous-mêmes et vos pères, donné des noms ? ». C'est-à-dire comment allez-vous polémiquer avec moi sur des choses qui n'ont aucune réalité et sur des idoles que vous voulez faire passer pour des divinités alors qu'elles ne possèdent aucun atome de divinité : *« et qu'aucune révélation d'Allah n'a accréditées ? »*. En effet, si elles étaient réelles, Allah aurait fait une révélation à leur sujet pour les accréditer. Par conséquent, l'absence de révélation en ce sens, est la meilleure preuve de leur nullité. Certes, il n'y a pas de question importante qui ne soit pas attestée et accréditée par des preuves et des arguments venant d'Allah.

« Attendez donc ! » ce qui vous est promis comme châtiment *« je saurai attendre avec vous ! »*. Grande, cependant, est la différence entre les deux attentes : l'attente de celui qui craint l'avènement du châtiment et l'attente de celui qui attend la victoire et la récompense d'Allah. C'est pour cela qu'Allah a distingué entre les deux parties en disant : *« Nous le sauvâmes alors »* c'est-à-dire Hoûd *« ainsi que ceux qui le suivaient »* c'est-à-dire ceux qui ont cru avec lui *« par un effet de Notre grâce »*. C'est Celui qui les a guidés vers la foi et

qui a fait en sorte que leur foi soit la cause de l'obtention de Sa miséricorde, qui leur accorde maintenant Sa miséricorde.

« Et exterminâmes ceux qui avaient traité Nos signes de mensonges et refusé de croire ». C'est-à-dire que Nous leur avons fait subir Notre châtiment rigoureux qui ne laissa aucun d'eux indemne. Allah leur fit subir le châtiment d'un vent infertile qui n'épargne rien. Ils furent tous exterminés et on ne vit que leurs demeures vides de leurs occupants. Regarde quel fut le sort des avertis contre lesquels l'argument établi mais qui le négligèrent, qui furent invités à croire mais refusèrent de le faire. Aussi, leur sort sera d'être exterminés, avilis et soumis à l'affront.

« Ils furent poursuivis en ce monde par la malédiction (comme ils le seront) au Jour de la résurrection. N'est-il pas exact que 'Ad avait renié son Seigneur? Que la malédiction s'abatte sur 'Ad, le peuple de Houd!». S11. V60.

Il a dit dans ces versets: *« Et exterminâmes ceux qui avaient traité Nos signes de mensonges et refusé de croire »*. Il les a décrits donc comme des menteurs et des entêtés invétérés et les a traités d'arrogants et de corrompus.

﴿73﴾-﴿79﴾. *« Et à Thamoûd Nous avons envoyé leur frère Sâliḥ : « Ô mon peuple, leur dit-il, adorez Allah, car vous n'avez pas d'autres divinités que Lui! Déjà, vous avez reçu une preuve de votre Seigneur : voici la chamelle d'Allah qui sera un signe pour vous ; laissez-là paître sur la terre d'Allah et ne lui faites aucun mal car vous vous exposeriez à un châtiment douloureux. Souvenez-vous lorsque après 'Ad, Allah fit de vous les successeurs et qu'Il vous fit habiter sur terre, édifiant des palais en plaine et creusant des habitations troglodytes en montagne ; souvenez-vous des faveurs d'Allah et ne commettez point, en corrupteurs, d'iniquités sur terre »*.

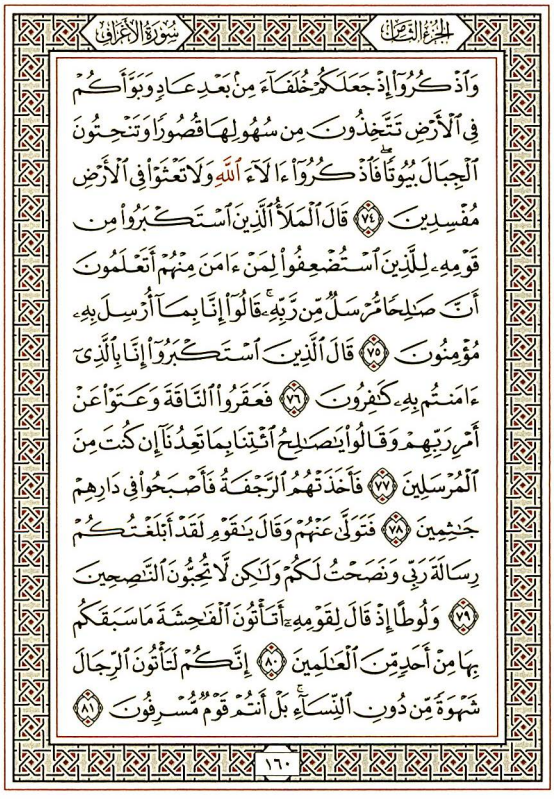

Ceux d'entre les notables de sa tribu qui s'étaient enflés d'orgueil s'adressèrent ainsi aux croyants réduits à l'impuissance : « Saviez-vous que Sâliḥ était envoyé de la part de son Seigneur? Nous avons foi dans la mission qui lui a été confiée, répondirent-ils.

Ceux qui étaient enflés d'orgueil répliquèrent : « Quant à nous, nous nions ce qui fait l'objet de votre foi! ». Ils sacrifièrent alors la chamelle violant ainsi l'Ordre de leur Seigneur. « Ô Sâliḥ, dirent-ils, fais en sorte que le châtiment dont tu nous menaces s'abatte sur nous si tu es bien un envoyé! ».

Surpris par un séisme, ils gisaient au matin dans leurs demeures, face contre terre. Il se détourna d'eux et leur dit : « Ô mon peuple, je vous ai transmis le message

de mon Seigneur et vous ai prodigué de bons conseils ; malheureusement vous n'aimez pas les conseilleurs ».

C'est-à-dire que Nous avons envoyé à *« Thamoûd »*, la tribu célèbre qui habitait dans la région d'*Al Ḥijr*, au *Ḥijâz*, et dans les alentours de la presqu'île arabique *« leur frère Sâliḥ »* comme Prophète pour les inviter à la foi et à l'unicité d'Allah et pour les mettre en garde contre le polythéisme et la négation.

« Ô mon peuple, leur dit-il, adorez Allah, car vous n'avez pas d'autres divinités que Lui ! ». Son message découle de la même source que les messages des autres Prophètes, à savoir l'ordre d'adorer Allah seul et le fait de montrer que les hommes n'ont pas un autre dieu que Lui.

« Déjà, vous avez reçu une preuve de votre Seigneur », c'est-à-dire un miracle qui ne peut être qu'un signe divin contre lequel les hommes ne peuvent rien. Il expliqua ensuite ce miracle comme suit : *« Voici la chamelle d'Allah qui sera un signe pour vous ».* C'est-à-dire que cette chamelle est noble et honorable, puisqu'elle est attribuée à Allah à titre d'ennoblissement. Elle est pour vous un grand signe.

Dans un autre verset, il est ajouté ceci : *« Un jour déterminé lui sera alloué pour boire, tandis que vous vous désaltérerez un autre jour ».* S26. V155.

On rapporte qu'ils avaient un grand puits appelé le puits de la chamelle pour lequel ils se relayaient pour boire avec la chamelle ; un jour, c'était au tour de la chamelle de boire, avant qu'ils ne boivent le lait de ses mamelles, puis le lendemain c'était leur tour de boire.

Leur Prophète Sâliḥ leur dit : *« laissez-là paître sur la terre d'Allah »*, car sa subsistance ne vous incombe en rien *« et ne lui faites aucun mal »* en la tuant ou en lui portant un quelconque préjudice *« car vous vous exposeriez à un châtiment douloureux ».*

« Souvenez-vous lorsque après 'Ad » qu'Allah a fait exterminer, « Allah fit de vous les successeurs » sur terre pour leur succéder, en jouissant des ressources naturelles et en obtenant ce que vous voulez, après qu'Il vous ait facilité les causes menant à cela *« édifiant des palais en plaine »*, c'est-à-dire que vous bâtissiez des palais solides et élevés dans des plaines *« et creusant des habitations troglodytes en montagnes »*, comme nous pouvons le voir jusqu'à aujourd'hui à travers les habitations se trouvant sur les montagnes et qui resteront tant que resteront ces montagnes.

« Souvenez-vous des faveurs d'Allah », c'est-à-dire Ses bienfaits ainsi que ce qu'Il vous a accordé comme ressources, force et puissance *« et ne commettez point, en corrupteurs, d'iniquités sur terre ».* C'est-à-dire ne corrompez pas la terre par vos méfaits et vos péchés, car les péchés corrompent la terre et la rendent dévastée.

« Ceux d'entre les notables de son peuple qui s'étaient gonflés d'orgueil », c'est-à-dire les chefs et les dignitaires qui ont fait preuve d'arrogance envers la vérité « s'adressèrent ainsi aux croyants réduits à l'impuissance ». Dans la mesure où tous les gens réduits à l'impuissance ne sont pas des croyants, ils leur dirent : *« Saviez-vous que Sâliḥ était envoyé de la part de son Seigneur ? ».* C'est-à-dire est-il sincère ou non ?

Les croyants parmi les faibles répondirent : *« Nous avons foi dans la mission qui lui a été confiée ».* C'est-à-dire l'attestation de l'unicité d'Allah, le rappel de Ses ordres et de Ses interdits.

« Ceux qui étaient enflés d'orgueil répliquèrent : « Quant à nous, nous nions ce qui fait l'objet de votre foi ». L'orgueil les amena à ne pas se soumettre à la vérité comme le firent les faibles.

« Ils sacrifièrent alors la chamelle » à laquelle Sâliḥ leur interdit de porter atteinte sous peine de subir un châtiment douloureux *« violant ainsi l'Ordre de leur Seigneur »*, c'est-à-dire transgressant Son interdit et faisant preuve d'une arrogance impliquant un châtiment à la mesure du délit.

« Ô Sâliḥ, dirent-ils » avec insolence et sans se soucier outre mesure de leur arrogance : *« Fais en sorte que le châtiment dont tu nous menaces s'abatte sur nous ! »* si tu es sincère.

Il leur dit : *« Profitez de votre pays trois jours encore. C'est là une menace qui ne sera pas démentie »*. S11. V65.

« Surpris par un séisme, ils gisaient au matin dans leurs demeures ». Allah les ayant exterminés par Son châtiment.

« Il se détourna d'eux », c'est-à-dire Sâliḥ après avoir vu le châtiment que leur infligea Allah *« et leur dit »* à titre de reproche et de blâme : *« Ô mon peuple, je vous ai transmis le message de mon Seigneur et je vous ai prodigué de bons conseils »*. C'est-à-dire que je vous ai transmis tout ce avec quoi Allah m'a envoyé et j'ai veillé à ce que vous soyez guidés et menés dans la voie droite et le chemin de la religion de la rectitude, prodiguant des efforts en ce sens *« malheureusement vous n'aimez pas les conseilleurs »*.

Bien au contraire, vous rejetez les bons conseils et suivez les suggestions de tout démon lapidé.

Sachez que de nombreux exégètes rapportent au sujet de ce récit que la chamelle de Sâliḥ était sortie d'un rocher ferme et poli, que son peuple lui a proposé. Ce rocher s'est gonflé comme le ventre d'une femme enceinte puis la chamelle est sortie alors qu'ils la regardaient. Ils ajoutent aussi qu'elle avait un petit chameau qui a mugi à trois reprises alors que les compatriotes de Sâliḥ étaient en train de tuer la chamelle, puis la montagne s'est fendue en deux et il s'y est engouffré. Ils racontent également que Sâliḥ leur a dit : *« Le signe de l'avènement du châtiment est que vos visages seront pâles au premier jour, rouges au deuxième et noirs au troisième. Et il en fut comme il l'a dit.*

Certes, tout cela fait partie des mythes qui ne doivent pas être rapportés dans les ouvrages d'exégèse, car rien dans le Coran ne fait allusion à cela en quoi que ce soit. Bien au contraire, si ces récits étaient justes, Allah les aurait mentionnés, en ce qu'ils contiennent comme enseignements, signes et choses étonnantes, avant qu'ils ne nous arrivent par la voie de récits douteux. Bien plus, le Coran infirme même certains de ces récits. C'est ainsi que Sâliḥ a dit à ses compatriotes : *« Restez à jouir chez vous pendant trois jours »*. C'est-à-dire jouissez et profitez de la vie pendant ce court temps car vous n'avez que ça comme jouissance et plaisirs. Mais quelle jouissance reste-t-il pour ceux dont leur Prophète vient d'annoncer un châtiment imminent en les mettant au courant de ses prémices qui se réalisèrent jour après jour, d'une façon générale (pâleur des visages, puis leur rougeur puis leur noirceur) ?

N'est-ce pas que ce récit contredit le Coran ? Or, seul le Coran contient la guidance et la vérité à ce sujet.

Certes, si nous avions des récits à ce sujet qui peuvent être attribués authentiquement au Prophète et qui ne contredisent pas le Livre d'Allah, nous les accepterions sans aucune hésitation, car c'est le Coran lui-même qui nous l'ordonne : *« Tout ce que le Messager vous apporte, prenez-le, et tout ce qu'il vous interdit, abstenez-vous-en »*.

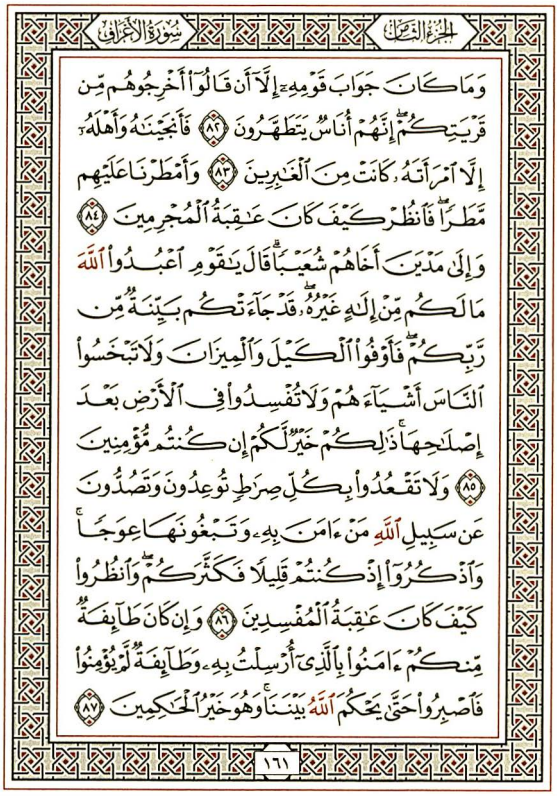
الجزء التاسع — سورة الأعراف

وَمَا كَانَ جَوَابَ قَوْمِهِۦٓ إِلَّآ أَن قَالُوٓا۟ أَخْرِجُوهُم مِّن
قَرْيَتِكُمْ ۖ إِنَّهُمْ أُنَاسٌ يَتَطَهَّرُونَ ﴿٨٢﴾ فَأَنجَيْنَٰهُ وَأَهْلَهُۥٓ
إِلَّا ٱمْرَأَتَهُۥ كَانَتْ مِنَ ٱلْغَٰبِرِينَ ﴿٨٣﴾ وَأَمْطَرْنَا عَلَيْهِم
مَّطَرًا ۖ فَٱنظُرْ كَيْفَ كَانَ عَٰقِبَةُ ٱلْمُجْرِمِينَ ﴿٨٤﴾
وَإِلَىٰ مَدْيَنَ أَخَاهُمْ شُعَيْبًا ۗ قَالَ يَٰقَوْمِ ٱعْبُدُوا۟ ٱللَّهَ
مَا لَكُم مِّنْ إِلَٰهٍ غَيْرُهُۥ ۖ قَدْ جَآءَتْكُم بَيِّنَةٌ مِّن
رَّبِّكُمْ ۖ فَأَوْفُوا۟ ٱلْكَيْلَ وَٱلْمِيزَانَ وَلَا تَبْخَسُوا۟
ٱلنَّاسَ أَشْيَآءَهُمْ وَلَا تُفْسِدُوا۟ فِى ٱلْأَرْضِ بَعْدَ
إِصْلَٰحِهَا ۚ ذَٰلِكُمْ خَيْرٌ لَّكُمْ إِن كُنتُم مُّؤْمِنِينَ
﴿٨٥﴾ وَلَا تَقْعُدُوا۟ بِكُلِّ صِرَٰطٍ تُوعِدُونَ وَتَصُدُّونَ
عَن سَبِيلِ ٱللَّهِ مَنْ ءَامَنَ بِهِۦ وَتَبْغُونَهَا عِوَجًا ۚ
وَٱذْكُرُوٓا۟ إِذْ كُنتُمْ قَلِيلًا فَكَثَّرَكُمْ ۖ وَٱنظُرُوا۟
كَيْفَ كَانَ عَٰقِبَةُ ٱلْمُفْسِدِينَ ﴿٨٦﴾ وَإِن كَانَ طَآئِفَةٌ
مِّنكُمْ ءَامَنُوا۟ بِٱلَّذِىٓ أُرْسِلْتُ بِهِۦ وَطَآئِفَةٌ لَّمْ يُؤْمِنُوا۟
فَٱصْبِرُوا۟ حَتَّىٰ يَحْكُمَ ٱللَّهُ بَيْنَنَا ۚ وَهُوَ خَيْرُ ٱلْحَٰكِمِينَ ﴿٨٧﴾
١٦٦

Nous avons dit plus haut qu'il ne sied pas d'interpréter le Livre d'Allah au moyen des récits israélites même si, dans d'autres domaines, il est permis de rapporter certains de ces récits dont l'authenticité n'est pas douteuse. Cependant, les récits du Coran sont rigoureusement authentiques et n'ont pas besoin de l'apport de récits qui ne peuvent être ni acceptés comme une certitude ni rejetés complètement. Il est impossible de faire une complémentarité entre le Coran et ces récits.

(83)-(85). *« Rappelez-vous aussi Loth, quand il dit à son peuple : « Comment osez-vous pratiquer un vice qu'aucun peuple avant vous n'avait pratiqué ? Vous vous obstinez à assouvir vos désirs charnels sur les hommes plutôt que sur les femmes ! N'est-ce pas là l'œuvre d'un peuple pervers ? ».*

Mais, pour toute réponse, son peuple s'écria : « Bannissez de votre cité ces faux puritains ! Nous n'en avons que faire ! ». Cependant, Nous sauvâmes Loth et les siens, excepté sa femme qui eut le même sort que ceux qui devaient périr. Nous fîmes tomber sur eux une pluie de pierres d'argile. Observe comment finissent les criminels ! ».

C'est-à-dire rappelez-vous Notre serviteur *« Loth »* (sur lui la prière et le salut) lorsque Nous l'envoyâmes à son peuple pour l'appeler à l'adoration d'Allah seul et le mettre en garde contre la perversité que personne avant lui n'avait commise. Il dit : *« Comment osez-vous pratiquer un vice ? »*, c'est-à-dire un crime odieux puisqu'il pervertit la nature humaine *« qu'aucun peuple avant vous n'avait pratiqué »*. Le fait que ce peuple ait inventé ce péché et l'ait rendu public est en soi un odieux vice.

Ensuite, il précisa ce péché en disant : *« Vous vous obstinez à assouvir vos désirs charnels sur les hommes plutôt que sur les femmes »*. C'est-à-dire comment renoncez-vous aux femmes qu'Allah a créées pour vous et qui ont été conçues de façon à satisfaire votre jouissance naturelle, en optant pour les hommes, ce qui est contraire à la nature humaine puisque les parties sexuelles de l'homme ne sont pas conçues pour servir de moyen de jouissance pour l'homme.

« N'est-ce pas là l'œuvre d'un peuple pervers ? ». C'est-à-dire un peuple transgresseur des limites d'Allah, violant Ses interdits.

« Mais, pour toute réponse, son peuple s'écria : « Bannissez de votre cité ces faux puritains ! Nous n'en avons que faire ! ». C'est-à-dire que ce sont des gens qui refusent de commettre ce vice.

« Cependant, Nous sauvâmes Loth et les siens, excepté sa femme qui eut le même sort que ceux qui devaient périr ». Allah lui

ordonna de sortir la nuit avec sa famille, car le châtiment était sur le point de survenir. Il partit donc avec sa famille, à l'exception de son épouse qui fut touchée par le châtiment envoyé conte son peuple.

« Nous fîmes tomber sur eux une pluie de pierres d'argile », c'est-à-dire des pierres enflammées provenant de *« Sijjil »*, [argile dur]. Allah renversa leur ville sens dessus dessous. *« Observe comment finissent les criminels ! »*. C'est-à-dire la perte et l'humiliation éternelles.

﴿٨٩﴾-﴿٩٣﴾. *« Aux habitants de Madyan fut envoyé leur frère Chou'ayb. « Ô mon peuple, leur dit-il, adorez Allah ! Il n'y a pour vous d'autre divinité que Lui. Votre Seigneur vous envoie un signe irréfutable. Donnez bon poids et juste mesure ! Ne frustrez pas les gens de leurs biens ! Ne semez pas le désordre sur la terre après que l'ordre y ait été établi ! Cela vous sera profitable, si vous avez la foi. Ne vous portez pas sur tous les chemins pour terroriser les croyants et les détourner de la Voie d'Allah, cette Voie droite que vous cherchez à rendre tortueuse ! Souvenez-vous du petit nombre que vous étiez avant qu'Il ne fît de vous un peuple prospère. Considérez quelle a été la fin des pervers ! S'il en est parmi vous un certain nombre pour croire à ma mission alors que d'autres n'y ont pas cru, patientez jusqu'à ce qu'Allah nous départage, car Il est le Meilleur des juges ! ». Mais les chefs de son peuple enflés d'orgueil, répliquèrent : « Ô Chou'ayb ! Nous te chasserons de notre cité, ainsi que ceux qui ont cru avec toi, à moins que vous ne reveniez à notre culte ». « Comment, riposta Chou'ayb, y revenir, même si nous l'avons en aversion ! Ce serait de notre part une véritable trahison à l'encontre d'Allah que de revenir à votre religion après qu'Il nous en ait délivrés. Il n'est donc plus question pour nous d'y revenir, à moins qu'Allah, notre Seigneur dont la science embrasse toute chose, ne le veuille ! C'est*

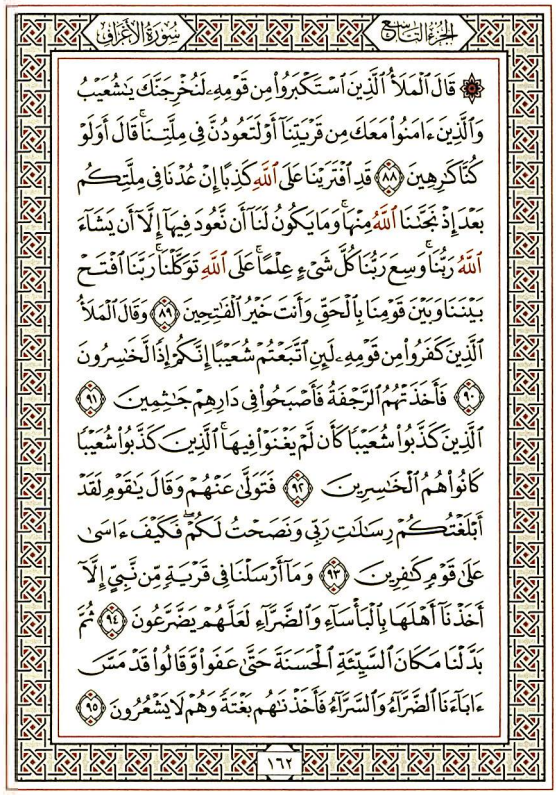
الجزء التاسع — سورة الأعراف

قَالَ ٱلْمَلَأُ ٱلَّذِينَ ٱسْتَكْبَرُوا۟ مِن قَوْمِهِۦ لَنُخْرِجَنَّكَ يَٰشُعَيْبُ
وَٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ مَعَكَ مِن قَرْيَتِنَآ أَوْ لَتَعُودُنَّ فِى مِلَّتِنَا ۚ قَالَ أَوَلَوْ
كُنَّا كَٰرِهِينَ ﴿٨٨﴾ قَدِ ٱفْتَرَيْنَا عَلَى ٱللَّهِ كَذِبًا إِنْ عُدْنَا فِى مِلَّتِكُم
بَعْدَ إِذْ نَجَّىٰنَا ٱللَّهُ مِنْهَا ۚ وَمَا يَكُونُ لَنَآ أَن نَّعُودَ فِيهَآ إِلَّآ أَن يَشَآءَ
ٱللَّهُ رَبُّنَا ۚ وَسِعَ رَبُّنَا كُلَّ شَىْءٍ عِلْمًا ۗ عَلَى ٱللَّهِ تَوَكَّلْنَا ۚ رَبَّنَا ٱفْتَحْ
بَيْنَنَا وَبَيْنَ قَوْمِنَا بِٱلْحَقِّ وَأَنتَ خَيْرُ ٱلْفَٰتِحِينَ ﴿٨٩﴾ وَقَالَ ٱلْمَلَأُ
ٱلَّذِينَ كَفَرُوا۟ مِن قَوْمِهِۦ لَئِنِ ٱتَّبَعْتُمْ شُعَيْبًا إِنَّكُمْ إِذًا لَّخَٰسِرُونَ
﴿٩٠﴾ فَأَخَذَتْهُمُ ٱلرَّجْفَةُ فَأَصْبَحُوا۟ فِى دَارِهِمْ جَٰثِمِينَ ﴿٩١﴾
ٱلَّذِينَ كَذَّبُوا۟ شُعَيْبًا كَأَن لَّمْ يَغْنَوْا۟ فِيهَا ۚ ٱلَّذِينَ كَذَّبُوا۟ شُعَيْبًا
كَانُوا۟ هُمُ ٱلْخَٰسِرِينَ ﴿٩٢﴾ فَتَوَلَّىٰ عَنْهُمْ وَقَالَ يَٰقَوْمِ لَقَدْ
أَبْلَغْتُكُمْ رِسَٰلَٰتِ رَبِّى وَنَصَحْتُ لَكُمْ ۖ فَكَيْفَ ءَاسَىٰ
عَلَىٰ قَوْمٍ كَٰفِرِينَ ﴿٩٣﴾ وَمَآ أَرْسَلْنَا فِى قَرْيَةٍ مِّن نَّبِىٍّ إِلَّآ
أَخَذْنَآ أَهْلَهَا بِٱلْبَأْسَآءِ وَٱلضَّرَّآءِ لَعَلَّهُمْ يَضَّرَّعُونَ ﴿٩٤﴾ ثُمَّ
بَدَّلْنَا مَكَانَ ٱلسَّيِّئَةِ ٱلْحَسَنَةَ حَتَّىٰ عَفَوا۟ وَّقَالُوا۟ قَدْ مَسَّ
ءَابَآءَنَا ٱلضَّرَّآءُ وَٱلسَّرَّآءُ فَأَخَذْنَٰهُم بَغْتَةً وَهُمْ لَا يَشْعُرُونَ ﴿٩٥﴾

١٦٢

en Lui que nous mettons notre confiance. Seigneur ! Veuille trancher, en toute équité, le différend qui nous oppose à notre peuple, car Tu es le Meilleur de ceux qui tranchent ! ».

Et les négateurs parmi les notables de son peuple dirent : « Si vous suivez Chou'ayb, vous êtes assurément perdants ». Alors un violent tremblement les secoua. Et le lendemain, ils gisaient inanimés, dans leurs demeures. Ainsi fut la fin de ceux qui avaient traité Chou'ayb d'imposteur, comme s'ils n'avaient jamais hanté ces demeures ; ce sont eux qui furent les perdants. Chou'ayb s'éloigna alors d'eux en disant : « Ô mon peuple ! Je vous ai transmis les messages de mon Seigneur. Je vous ai prodigué les conseils les plus salutaires. Après tout, dois-je m'affliger sur le sort d'un peuple infidèle ! ».

C'est-à-dire que Nous avons envoyé à la célèbre tribu de *Madyan*, *« leur frère »* dans

la parenté *« Chou'ayb »* pour les inviter à adorer Allah seul sans associé et à faire le bon poids et la juste mesure sans léser les gens dans leurs droits et sans semer le désordre et la corruption sur la terre en commettant des péchés. C'est pour cela qu'Il leur a dit: *« Ne semez pas le désordre sur la terre, après que l'ordre y ait été établi! Cela vous sera profitable si vous avez la foi! »*. En effet, se détourner des péchés par obéissance aux ordres d'Allah et pour se rapprocher de Lui est plus utile et plus profitable à l'homme que de commettre ce qui est de nature à susciter le courroux d'Allah et à valoir par conséquent le châtiment de l'enfer.

« Ne vous portez pas sur tous les chemins », c'est-à-dire les chemins qui sont très fréquentables *« pour terroriser les croyants et les détourner de la Voie d'Allah »*, c'est-à-dire en décourageant les gens d'emprunter cette Voie et de vouloir s'y guider. *« Cette voie droite que vous cherchez à rendre tortueuse »*. C'est-à-dire que vous voulez rendre la Voie d'Allah tortueuse et la faire pencher selon vos passions et vos désirs. Or, votre devoir et le devoir des autres gens est de respecter et d'exalter cette Voie qu'Allah a mise à la disposition de Ses serviteurs pour arriver à obtenir Sa satisfaction et à gagner la demeure de Sa générosité. Quant à vous, non seulement vous refusez de suivre cette Voie mais vous empêchez les gens de l'emprunter en les terrorisant, ce qui constitue une négation du bienfait d'Allah et un défi lancé à Lui.

« Souvenez-vous »du bienfait d'Allah à votre égard « du petit nombre que vous étiez avant qu'il ne fît de vous un peuple prospère », c'est-à-dire qu'il vous fît croître en vous donnant des épouses, une descendance et une bonne santé; Il ne vous a pas éprouvés par des maladies ou des virus qui peuvent diminuer votre nombre, Il ne vous a pas assujettis à un quelconque ennemi susceptible de vous exterminer ni Il ne vous a dispersés sur terre. Bien au contraire, Il vous a fait la faveur de vous rassembler, de vous multiplier et de vous accorder Ses ressources.

« Considérez quelle a été la fin des pervers! ». Vous ne verrez dans leur rassemblement que dispersion et dans leurs contrées que la solitude et l'isolement. Ils n'ont laissé aucune bonne renommée, mais ils furent la proie en ce bas-monde d'une malédiction et, le Jour de la résurrection, ils seront soumis à l'affront et à l'humiliation.

« S'il en est parmi vous un certain nombre pour croire en ma mission alors que d'autres n'y ont pas cru », c'est-à-dire le plus grand nombre parmi vous *« patientez jusqu'à ce qu'Allah nous départage, car Il est le Meilleur des juges »*. Il fera triompher les justes et soumettra les négateurs au châtiment.

« Mais les chefs de son peuple, enflés d'orgueil, répliquèrent » Il s'agit des dignitaires et autres nobles parmi eux qui ont suivi leurs passions et se sont oubliés dans la jouissance. Lorsque la vérité leur parvint et qu'ils virent qu'elle ne se conformait pas avec leurs basses passions, ils la rejetèrent et firent preuve d'arrogance, en disant à leur prophète Chou'ayb et aux croyants faibles: *« Ô Chou'ayb! Nous te chasserons de notre cité ainsi que ceux qui auront cru avec toi, à moins que vous ne reveniez à notre culte! »*.

Ils utilisèrent donc leur force physique pour faire face à la vérité, sans accorder d'importance à la religion, à la conscience ou à la vérité. Ils ne se conformèrent qu'à leurs passions et à leurs esprits corrompus en menaçant Chou'ayb et ses disciples de

les chasser de leur cité s'ils ne revenaient pas à leur culte.

Chou'ayb (sur lui la prière et le salut) leur prêchait en espérant vivement leur conversion ; mais maintenant il est menacé par eux de bannissement de son propre pays sur lequel il avait pourtant, ainsi que ses disciples, plus de droits qu'eux.

« Comment, riposta Chou'ayb » en s'étonnant de leurs propos *« y revenir, même si nous l'avons en aversion ! »*. C'est-à-dire allons-nous vous suivre dans votre culte et votre religion erronés même si nous les avions en aversion en sachant qu'ils ne reposent sur aucun fondement. Or, seuls ceux qui ont une quelconque aspiration pour ce culte peuvent le suivre ; par contre, ceux qui proclament sa fausseté et qui sont conscients de son caractère erroné, comment peuvent-ils être invités à le suivre ?

« Ce serait de notre part une véritable trahison à l'encontre d'Allah que de revenir à votre religion après qu'Il nous en ait délivrés ! ».

C'est-à-dire témoignez contre nous que si nous revenons à votre culte après qu'Allah nous ait délivrés de son mal, cela veut dire que nous sommes coupables de mensonge et de sacrilège vis-à-vis d'Allah. En effet, nous savons qu'il n'y a pas de plus grand mensonge que d'attribuer à Allah un associé, alors qu'Il est Un et Unique, qui n'a pris ni compagne ni enfant ni associé dans Son royaume.

« Il n'est donc plus question pour nous d'y revenir ». C'est-à-dire qu'il est impossible à des gens comme nous de revenir à un tel culte. Cela ne saurait se produire !

Il leur montra donc (ﷺ) l'impossibilité d'une telle éventualité dans la mesure où un tel culte bâti sur le polythéisme ne leur inspire que répulsion. Il coupa court à tout espoir de leur part de le voir ainsi que ses disciples revenir à leur culte en leur disant que si une telle éventualité devait se produire, cela veut dire qu'il en est ainsi que ses disciples sont des menteurs et des imposteurs. En outre, il exprima sa reconnaissance envers Allah pour les avoir délivrés de ce culte erroné en leur affirmant que l'éventualité d'un tel retour – après qu'Allah les en ait délivrés – est impossible à imaginer, avec ce qu'il y a dans leurs cœurs maintenant comme glorification d'Allah et comme reconnaissance de leur servitude vis-à-vis de Lui. Il est le seul Dieu, à qui l'adoration ne sied qu'à Lui seul, sans associé, alors que les divinités des polythéistes ne sont que chimères et des mensonges. Ils sont arrivés à cela grâce au don de l'intelligence qu'Allah leur a fait et qui leur permet de distinguer la vérité de l'erreur et la guidance de l'égarement.

Pour ce qui est de la volonté d'Allah et Son vouloir auxquels sont soumises toutes les créatures sans qu'aucune ne puisse s'en soustraire, même si les causes s'enchaînent et que les forces se conjuguent, ils ne peuvent affirmer avec assurance qu'ils feront telle chose ou qu'ils y renonceront. C'est pourquoi il a établi cette exception : *« Il n'est donc plus question pour nous d'y revenir, à moins qu'Allah Notre Seigneur, dont la science embrasse toute chose, ne le veuille ! »*. C'est-à-dire que nous n'avons pas le pouvoir de sortir de Sa volonté découlant de Sa science et de Sa sagesse, car notre Seigneur sait ce qui est convenable pour les hommes et ce qu'Il dispose pour eux.

« C'est en Lui que nous plaçons notre confiance ». C'est-à-dire que nous nous appuyons sur Lui pour qu'Il nous affermisse dans la Voie droite et qu'Il nous préserve de toutes les voies menant vers

l'Enfer, car celui qui place sa confiance en Allah Il lui suffit et lui facilite les choses de sa religion et de sa vie profane.

« Seigneur ! Veuille trancher, en toute équité, le différend qui nous oppose à notre peuple ! ». C'est-à-dire fasse triompher l'opprimé et celui qui suit la vérité sur l'oppresseur opposé à la vérité : *« Car Tu es le Meilleur de ceux qui tranchent ! »*. La façon de trancher d'Allah en faveur de Ses serviteurs est de deux genres :

Une façon de trancher au moyen de la science en distinguant entre la vérité et le mensonge, la guidance et l'égarement, entre celui qui se trouve dans la Voie droite et celui qui en dévie.

Une façon de trancher au moyen de la rétribution consistant à châtier les oppresseurs et à sauver les vertueux.

Ils demandèrent donc à Allah de trancher en toute équité et justice entre eux et leurs compatriotes et de leur montrer par Ses signes et Ses enseignements ce qui fait la distinction entre les deux groupes.

« Et les négateurs parmi les notables de son peuple dirent » en mettant les gens en garde contre le fait de suivre Chou'ayb *« Si vous suivez Chou'ayb, vous êtes assurément perdants ! »*. Telle est l'idée perfide que leurs âmes leur ont suggéré, à savoir que la perte et le malheur résident dans le fait de suivre la guidance et la justesse, en feignant d'oublier que la perte, toute la perte, est de s'entêter dans l'égarement et la déviation. Ils surent cela une fois qu'ils furent en proie à l'avilissement.

« Alors un violent tremblement les secoua », c'est-à-dire une violente secousse *« Et le lendemain, ils gisaient inanimés dans leurs demeures »*, c'est-à-dire sous forme de cadavres sans vie.

Le Très Haut dit à leur sujet : *« Ainsi fut la fin de ceux qui avaient traité Chou'ayb d'imposteur, comme s'ils n'avaient jamais hanté ces demeures »*. C'est-à-dire comme s'ils n'avaient jamais habité leurs demeures et n'avaient jamais joui dans leurs jardins, ni profité de leur ombre ou mangé de leurs fruits, une fois que le châtiment les surprit. Ils passèrent d'un lieu de jouissance, de distractions et de plaisirs vers un lieu de tristesse, de malheur, de châtiments et de bas-fonds. C'est pour cela qu'Il a dit : *« Ce sont eux qui furent les perdants »*. Tout cela, parce qu'ils auront perdu leur culte, leurs personnes et leurs familles le Jour de la résurrection. Telle est la vraie perte et non celle qu'ils prétendaient en disant : *« Si vous suivez Chou'ayb, vous êtes assurément perdants ! »*.

Une fois exterminés, leur Prophète Chou'ayb (sur lui le salut et le salut) se détourna d'eux et dit sous forme de reproche et de blâme : *« Ô mon peuple ! Je vous ai transmis les messages de mon Seigneur ! »*, c'est-à-dire je vous ai fait parvenir ces messages et je vous les ai expliqués d'une façon claire et sans aucune ambiguïté *« et je vous ai prodigué les conseils les plus salutaires »*. Mais vous avez refusé de suivre mes conseils et de vous soumettre à mes exhortations en persistant dans votre égarement et votre oppression. *« Après tout, dois-je m'affliger sur le sort d'un peuple infidèle ! »*. Comment vais-je m'attrister pour un peuple en qui ne se trouve aucun bien ; bien plus, vers qui le bien est arrivé et qui l'a refusé et rejeté ; seul le mal convient à un tel peuple. Aussi, un tel peuple ne mérite pas de susciter la tristesse pour son sort mais la joie et le soulagement de le voir subir le châtiment qu'il mérite. Y a-t-il châtiment et malheur plus évidents que d'arriver à un état où même celui qui n'a pas cessé de leur donner des conseils finit par les désavouer !

(94)-(95). *« C'est ainsi que Nous n'avons jamais dépêché un Prophète dans une cité*

sans accabler ses habitants de malheurs et de calamités, afin de les inciter à reconnaître leurs péchés et à s'en repentir. Puis Nous substituions le bonheur à l'adversité, si bien que, se sentant en pleine prospérité, ces gens-là finissaient par dire : « Après tout, nos pères ont déjà connu aussi bien le bonheur que le malheur ! ». C'est alors que Nous les saisissions à l'improviste, au moment où ils s'y attendaient le moins ».

Le Très Haut dit : *« C'est ainsi que Nous n'avons jamais dépêché un Prophète dans une cité »* pour appeler ses habitants à l'adoration d'Allah et les mettre en garde contre le mal dans lequel ils vivaient et qu'ils refusèrent de le suivre *« sans accabler ses habitants de malheurs et de calamités »*, c'est-à-dire de pauvreté, de maladies et de toutes sortes d'épreuves *« afin de les inciter à reconnaître leurs péchés et à s'en repentir »*. C'est-à-dire qu'une fois que ces épreuves les touchent, ils reviennent vers Allah et se soumettent à la vérité.

« Puis » une fois que ces épreuves ne leur servent à rien et que leur arrogance persiste et augmente *« Nous substituions le bonheur à l'adversité »*, en leur accordant des ressources, en rendant leurs corps sains et en les débarrassant de leurs malheurs. *« Si bien que, se sentant en pleine prospérité »*, c'est-à-dire qu'une fois qu'ils ont augmenté en nombre et que leurs biens ont prospéré en se prélassant dans les bienfaits d'Allah et en oubliant les épreuves qu'ils avaient enduré *« ces gens-là finissaient par dire : « Après tout, nos pères et nos mères ont connu aussi bien le bonheur que le malheur ! »*. C'est-à-dire que c'est là une habitude qui existe chez les anciens et les nouveaux, à savoir que tantôt ils se trouvent dans le malheur et tantôt dans le bonheur, en fonction des vicissitudes du temps et de la succession des jours ; ils ont cru que cette situation ne pouvait pas

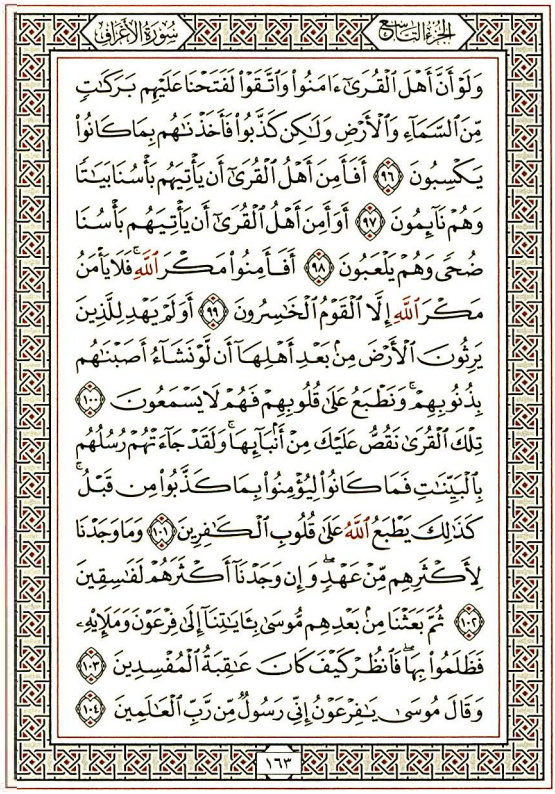
الجزء التاسع — سورة الأعراف

وَلَوْ أَنَّ أَهْلَ ٱلْقُرَىٰٓ ءَامَنُوا۟ وَٱتَّقَوْا۟ لَفَتَحْنَا عَلَيْهِم بَرَكَٰتٍ
مِّنَ ٱلسَّمَآءِ وَٱلْأَرْضِ وَلَٰكِن كَذَّبُوا۟ فَأَخَذْنَٰهُم بِمَا كَانُوا۟
يَكْسِبُونَ ﴿٩٦﴾ أَفَأَمِنَ أَهْلُ ٱلْقُرَىٰٓ أَن يَأْتِيَهُم بَأْسُنَا بَيَٰتًا
وَهُمْ نَآئِمُونَ ﴿٩٧﴾ أَوَأَمِنَ أَهْلُ ٱلْقُرَىٰٓ أَن يَأْتِيَهُم بَأْسُنَا
ضُحًى وَهُمْ يَلْعَبُونَ ﴿٩٨﴾ أَفَأَمِنُوا۟ مَكْرَ ٱللَّهِ ۚ فَلَا يَأْمَنُ
مَكْرَ ٱللَّهِ إِلَّا ٱلْقَوْمُ ٱلْخَٰسِرُونَ ﴿٩٩﴾ أَوَلَمْ يَهْدِ لِلَّذِينَ
يَرِثُونَ ٱلْأَرْضَ مِنۢ بَعْدِ أَهْلِهَآ أَن لَّوْ نَشَآءُ أَصَبْنَٰهُم
بِذُنُوبِهِمْ ۚ وَنَطْبَعُ عَلَىٰ قُلُوبِهِمْ فَهُمْ لَا يَسْمَعُونَ ﴿١٠٠﴾
تِلْكَ ٱلْقُرَىٰ نَقُصُّ عَلَيْكَ مِنْ أَنۢبَآئِهَا ۚ وَلَقَدْ جَآءَتْهُمْ رُسُلُهُم
بِٱلْبَيِّنَٰتِ فَمَا كَانُوا۟ لِيُؤْمِنُوا۟ بِمَا كَذَّبُوا۟ مِن قَبْلُ ۚ
كَذَٰلِكَ يَطْبَعُ ٱللَّهُ عَلَىٰ قُلُوبِ ٱلْكَٰفِرِينَ ﴿١٠١﴾ وَمَا وَجَدْنَا
لِأَكْثَرِهِم مِّنْ عَهْدٍ ۖ وَإِن وَجَدْنَآ أَكْثَرَهُمْ لَفَٰسِقِينَ
﴿١٠٢﴾ ثُمَّ بَعَثْنَا مِنۢ بَعْدِهِم مُّوسَىٰ بِـَٔايَٰتِنَآ إِلَىٰ فِرْعَوْنَ وَمَلَإِيْهِۦ
فَظَلَمُوا۟ بِهَا ۖ فَٱنظُرْ كَيْفَ كَانَ عَٰقِبَةُ ٱلْمُفْسِدِينَ ﴿١٠٣﴾
وَقَالَ مُوسَىٰ يَٰفِرْعَوْنُ إِنِّى رَسُولٌ مِّن رَّبِّ ٱلْعَٰلَمِينَ ﴿١٠٤﴾

١٦٣

servir de sujet d'exhortation et de rappel ni d'épreuve et d'adversité. C'est-à-dire qu'une fois qu'ils se réjouissent de ce qu'ils possèdent et qu'ils se sentent en pleine prospérité, ils sont l'objet d'un châtiment *« à l'improviste, au moment où ils s'y attendaient le moins »*. C'est-à-dire qu'ils étaient loin d'imaginer ce qui allait leur arriver, en pensant que ce qu'ils possédaient de la part d'Allah leur venait de leurs propres capacités et que cela ne disparaîtrait jamais.

﴿96﴾-﴿99﴾. *« Et si les habitants de ces cités avaient cru et avaient craint Allah, Nous aurions à coup sûr répandu sur eux des bénédictions du ciel et de la terre ; mais ils ont crié au mensonge. Aussi les avons-Nous sanctionnés en raison de leurs péchés. Ces gens-là étaient-ils sûrs que Notre châtiment ne viendrait pas les frapper de nuit, en plein sommeil ? Ou que Nos supplices ne s'abat-*

traient pas sur eux en plein jour, au milieu de leurs divertissements et de leurs plaisirs? Se sentaient-ils à l'abri des ripostes divines? Or, seuls les perdants croient échapper à la rigueur du Seigneur».

Après avoir rappelé que les négateurs des Prophètes sont éprouvés par l'adversité à titre d'exhortation et de rappel et par le bonheur à titre d'épreuve et d'examen, le Très Haut ajoute que si les habitants des cités croient avec leurs cœurs d'une façon sincère confirmée par les bonnes œuvres et utilisent la crainte d'Allah de façon apparente et cachée en renonçant à tout ce qu'Allah a interdit, les bénédictions du ciel seront déversées sur eux, les pluies descendront sur eux avec abondance et leurs terres produiront de considérables richesses qui les feront vivre ainsi que leurs troupeaux de bêtes dans l'aisance et la prospérité, sans fatigue ni peine, sans labeur ni lassitude. Mais ils n'ont pas cru et n'ont pas craint Allah *«Aussi les avons-Nous sanctionnés en raison de leurs péchés»,* au moyen des châtiments et des épreuves, de la disparition des bénédictions et de la multiplicité des calamités. C'est là une partie de la rétribution de leurs œuvres, sinon si Allah les juge pour tout ce qu'ils ont commis comme péchés et corruption, Il ne laisse personne sur la terre.

«La corruption est apparue sur la terre et dans la mer du fait des agissements des hommes. Allah leur fera expier une partie de leurs péchés, afin qu'ils reviennent peut-être de leurs erreurs». S30. V41.

«Ces gens-là», c'est-à-dire les négateurs *«étaient-ils sûrs que Notre châtiment ne viendrait pas les frapper de nuit, en plein sommeil?»,* c'est-à-dire dans leur insouciance, leur égarement et leur repos.

«Ou que Nos supplices ne s'abattraient pas sur eux, en plein jour, au milieu de leurs divertissements et de leurs plaisirs?». C'est-à-dire qui peut leur garantir cela alors qu'ils ont préparé les causes justifiant cette éventualité et commis les crimes les plus horribles impliquant la perte?

«Se sentaient-ils à l'abri des ripostes d'Allah?» qui peuvent les surprendre là où ils ne peuvent s'y attendre et leur montrer que Ses stratagèmes sont forts. *«Or, seuls les perdants croient échapper à la rigueur du Seigneur!».* C'est-à-dire que celui qui se croit à l'abri du châtiment d'Allah ne croit pas vraiment à la rétribution des actes ni en la mission des Messagers. Ce noble verset contient un sérieux avertissement quant au fait de se croire à l'abri du châtiment même en ayant la foi. Bien plus, le croyant doit toujours être en proie à la crainte et au sentiment d'être éprouvé par une épreuve qui le dépouillera de sa foi et avoir toujours cette invocation à l'esprit: *«Ô Toi qui affermit les cœurs, affermit mon cœur dans Ta religion!».* Il doit en outre œuvrer sans cesse en vue d'échapper au mal au moment de la survenance des épreuves, dans la mesure où l'être humain – quelles que soient les circonstances dans lesquelles il se trouve – n'est jamais certain d'être à l'abri des épreuves.

﴿١٤٠١-١٠٢﴾. *«N'a-t-Il pas montré à ceux qui ont hérité de la terre après ses anciens occupants que si Nous le voulions, Nous les punirions pour leurs crimes et scellerions leurs cœurs au point qu'ils n'entendraient plus rien? Telles sont les cités dont Nous te relatons quelques-unes de leurs histoires. Des Prophètes leur furent envoyés avec des preuves. Mais leurs habitants n'étaient pas prêts à croire à ce qu'ils avaient auparavant renié. C'est ainsi qu'Allah scelle à jamais le cœur des infidèles. Nous n'avons trouvé, chez la plupart d'entre eux, aucune trace de fidélité à leurs engagements. Nous avons, en revanche,*

constaté que la plupart d'entre eux étaient pervers».

C'est-à-dire: n'est-il pas apparu avec clarté aux peuples qui ont hérité de la terre après l'extermination de ceux qui les ont précédés en raison de leurs péchés et qui ont suivi, malgré tout, leur voie, que si Allah l'avait voulu Il les aurait châtiés pour leurs péchés, car telle est Sa règle avec les premiers et les derniers?

Sa parole: *«Et scellerions leurs cœurs au point qu'ils n'entendraient plus rien?»,* veut dire que si Allah les avertit et qu'ils ne prennent pas en considération Ses avertissements, s'Il les rappelle à l'ordre et qu'ils ne veulent pas se rappeler et s'Il leur montre Ses signes mais qu' ils restent insensibles à cela, Allah les châtiera et scellera leurs cœurs qui seront imperméables à la vérité et au bien; ils n'écouteront plus ce qui leur est utile mais qui constituera alors un argument contre eux.

«Telles sont les cités» déjà mentionnées *«dont Nous te relatons quelques-unes de leurs histoires»* qui servent d'enseignements à ceux qui veulent tirer des leçons, d'exhortation aux pieux et d'avertissements aux injustes.

«Des Prophètes leur furent envoyés avec des preuves». C'est-à-dire que ces négateurs reçurent la visite de leurs Messagers qui les appelèrent à suivre ce qui leur est utile et où réside leur bonheur; Allah assista ces Messagers avec des miracles manifestes et des signes évidents, mais cela ne leur servit à rien. *«Mais leurs habitants n'étaient pas prêts à croire à ce qu'ils avaient auparavant renié».* C'est-à-dire qu'à cause de leur négation et de leur rejet de la vérité la première fois, Allah ne peut les guider vers la foi, pour les rétribuer pour leur rejet de la vérité, comme a dit le Très Haut: *«Nous retournons leurs cœurs et leurs regards de la même façon qu'ils n'ont pas voulu y croire la première fois et Nous les laissons errer dans leur tyrannie».*

«C'est ainsi qu'Allah scelle à jamais les cœurs des infidèles».

Par châtiment de Sa part, car Allah n'est jamais injuste à l'égard des hommes, mais ce sont eux qui sont injustes à l'égard d'eux-mêmes.

«Nous n'avons trouvé, chez la plupart d'entre eux, aucune trace de fidélité à leur engagement». C'est-à-dire que chez la plupart des peuples vers lesquels Allah a envoyé des Messagers, il n'y a pas de fidélité à l'engagement, c'est-à-dire de fermeté et de dévouement à la recommandation d'Allah qu'Il a confiée à tous les peuples, et ils ne se sont pas soumis à Ses ordres transmis à eux par Ses messagers.

«Nous avons, en revanche, constaté que la plupart d'entre eux étaient pervers», c'est-à-dire désobéissants à Allah et suivant leurs passions sans aucune guidance de la part d'Allah. En effet, Allah a éprouvé les hommes par l'envoi de Messagers et la révélation de Livres et leur a ordonné de suivre Son testament et Sa guidance, mais seul un petit nombre parmi ces hommes dont le destin heureux a été prédestiné par Allah a suivi ces ordres. Quant à la majorité des hommes, ils se sont détournés de la guidance et ont fait preuve d'arrogance vis-à-vis des messages des Prophètes, suscitant les châtiments divers d'Allah à leur encontre.

﴿١٠٣-١٢٦﴾. *«Après ces Prophètes, Nous avons envoyé Moïse avec Nos signes à Pharaon et aux dignitaires de son peuple qui ont commis l'injustice de les renier. Considère donc quelle fut la fin des corrupteurs! «Ô Pharaon, dit Moïse, je suis un Messager du Seigneur des univers. Il est de mon devoir de ne dire sur*

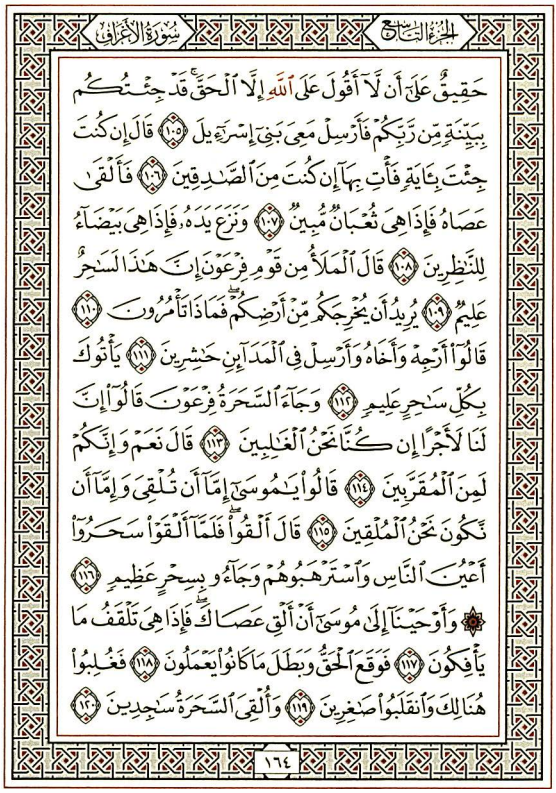
الجزء التاسع
سورة الأعراف
حَقِيقٌ عَلَىٰٓ أَن لَّآ أَقُولَ عَلَى ٱللَّهِ إِلَّا ٱلْحَقَّ ۚ قَدْ جِئْتُكُم
بِبَيِّنَةٍ مِّن رَّبِّكُمْ فَأَرْسِلْ مَعِيَ بَنِيٓ إِسْرَٰٓءِيلَ ﴿١٠٥﴾ قَالَ إِن كُنتَ
جِئْتَ بِـَٔايَةٍ فَأْتِ بِهَآ إِن كُنتَ مِنَ ٱلصَّٰدِقِينَ ﴿١٠٦﴾ فَأَلْقَىٰ
عَصَاهُ فَإِذَا هِيَ ثُعْبَانٌ مُّبِينٌ ﴿١٠٧﴾ وَنَزَعَ يَدَهُۥ فَإِذَا هِيَ بَيْضَآءُ
لِلنَّٰظِرِينَ ﴿١٠٨﴾ قَالَ ٱلْمَلَأُ مِن قَوْمِ فِرْعَوْنَ إِنَّ هَٰذَا لَسَٰحِرٌ
عَلِيمٌ ﴿١٠٩﴾ يُرِيدُ أَن يُخْرِجَكُم مِّنْ أَرْضِكُمْ ۖ فَمَاذَا تَأْمُرُونَ ﴿١١٠﴾
قَالُوٓا۟ أَرْجِهْ وَأَخَاهُ وَأَرْسِلْ فِى ٱلْمَدَآئِنِ حَٰشِرِينَ ﴿١١١﴾ يَأْتُوكَ
بِكُلِّ سَحَّارٍ عَلِيمٍ ﴿١١٢﴾ وَجَآءَ ٱلسَّحَرَةُ فِرْعَوْنَ قَالُوٓا۟ إِنَّ
لَنَا لَأَجْرًا إِن كُنَّا نَحْنُ ٱلْغَٰلِبِينَ ﴿١١٣﴾ قَالَ نَعَمْ وَإِنَّكُمْ
لَمِنَ ٱلْمُقَرَّبِينَ ﴿١١٤﴾ قَالُوا۟ يَٰمُوسَىٰٓ إِمَّآ أَن تُلْقِىَ وَإِمَّآ أَن
نَّكُونَ نَحْنُ ٱلْمُلْقِينَ ﴿١١٥﴾ قَالَ أَلْقُوا۟ ۖ فَلَمَّآ أَلْقَوْا۟ سَحَرُوٓا۟
أَعْيُنَ ٱلنَّاسِ وَٱسْتَرْهَبُوهُمْ وَجَآءُو بِسِحْرٍ عَظِيمٍ ﴿١١٦﴾
۞ وَأَوْحَيْنَآ إِلَىٰ مُوسَىٰٓ أَنْ أَلْقِ عَصَاكَ ۖ فَإِذَا هِىَ تَلْقَفُ مَا
يَأْفِكُونَ ﴿١١٧﴾ فَوَقَعَ ٱلْحَقُّ وَبَطَلَ مَا كَانُوا۟ يَعْمَلُونَ ﴿١١٨﴾ فَغُلِبُوا۟
هُنَالِكَ وَٱنقَلَبُوا۟ صَٰغِرِينَ ﴿١١٩﴾ وَأُلْقِىَ ٱلسَّحَرَةُ سَٰجِدِينَ ﴿١٢٠﴾
١٦٤

Allah que la vérité. Je vous apporte une preuve évidente de votre Seigneur. Laisse donc partir avec moi les fils d'Israël!».

«Tu prétends apporter une preuve, dit Pharaon, produis-la donc, si tu es sincère!». Moïse jeta alors son bâton, et aussitôt celui-ci se mua en véritable serpent; puis il étendit la main, et elle apparut toute blanche aux spectateurs. Ne voilà-t-il pas, s'écria l'entourage de Pharaon, un magicien fort habile? Il veut vous chasser de votre terre! Qu'ordonnez-vous donc de faire? Fais-le attendre, lui et son frère, et envoie dans toutes les villes des émissaires pour t'amener tout homme versé dans la magie». Réunis chez Pharaon, les magiciens lui dirent: «Nous aurons certainement une récompense si nous sommes les vainqueurs!». «Bien sûr, dit Pharaon, mieux encore, vous siègerez parmi les membres de ma cour». Les magiciens dirent alors à Moïse: «Veux-tu commencer ou est-ce nous qui commençons?». «Commencez!» répondit Moïse. Et aussitôt qu'ils eurent jeté leurs sorts, ils fascinèrent la foule, lui inspirèrent une grande frayeur et déployèrent une magie extraordinaire! Nous inspirâmes alors à Moïse de jeter son bâton qui, aussitôt, se mit à engloutir ce que les magiciens avaient inventé. Et c'est ainsi que la vérité éclata, mettant en échec toutes leurs manœuvres. Vaincus et humiliés, les magiciens se prosternèrent face contre terre, en disant: «Nous croyons au Maître des univers, au Dieu de Moïse et d'Aaron!». «Comment osez-vous, s'écria Pharaon, vous convertir à son culte sans que je vous y autorise? C'est là un complot que vous avez ourdi dans la cité pour en chasser les habitants! Vous allez voir! Je vous ferai couper une main d'un côté et un pied de l'autre, avant de vous faire tous crucifier!». «Qu'importe, répondirent-ils, puisque c'est à Notre Seigneur que se fera notre retour! Au fond, qu'as-tu à nous reprocher, sinon d'avoir ajouté foi aux signes de notre Seigneur quand ils se sont manifestés à nous? Seigneur! Fortifie notre patience et fais-nous mourir en croyants soumis à Ta Loi!».

Alors les dignitaires du royaume de Pharaon s'écrièrent: «Vas-tu laisser Moïse et son peuple semer le désordre dans le pays et entraîner ta déchéance et celle de tes divinités?». «Nous mettrons à mort, répondit Pharaon, leurs fils et conserverons la vie à leurs filles. De toute façon, nous les tenons à notre merci!». «Demandez l'assistance d'Allah, dit Moïse à son peuple, et soyez patients! La terre est à Allah. Il la donne en héritage à qui Il veut parmi Ses serviteurs, et l'heureuse fin est à ceux qui Le craignent». «Nous avons été maltraités, lui dirent-ils, avant ton arrivée et nous le sommes encore!». «Peut-être votre

Seigneur fera-t-il périr votre ennemi, reprit Moïse, et fera-t-Il de vous Ses héritiers sur la terre, pour voir comment vous vous y comporterez ?».

C'est-à-dire qu'après tous ces Messagers, Nous avons envoyé Moïse l'interlocuteur d'Allah, le grand guide et le noble Messager, vers un peuple de tyrans injustes, à savoir Pharaon et ses dignitaires. Allah leur montra Ses grands signes que personne avant vous n'avait vus. *«Qui ont commis l'injustice de les renier»* en refusant de croire en ces signes d'où découle la vérité et en faisant preuve d'arrogance vis-à-vis d'eux.

«Considère donc quelle fut la fin des corrupteurs !». Comment Allah les a exterminés et comment Il les a soumis au blâme et à la malédiction en ce monde et au Jour de la résurrection. Il détailla ensuite cela en ces termes :

«Ô Pharaon, dit Moïse» en venant chez lui pour l'inviter à la foi *«je suis un Messager du Seigneur des univers !».* Je suis un envoyé de la part d'un grand Envoyeur, à savoir le Seigneur des univers, qui contient le monde supérieur et le monde inférieur, qui dispose de toutes Ses créatures et ne les laisse jamais livrées à elles-mêmes, mais Il leur envoie des Messagers porteurs d'une bonne nouvelle et avertisseurs. Aussi, personne ne peut le défier en prétendant qu'Il l'a envoyé alors que c'est faux.

Si ce Seigneur des univers est tel qu'Il est et s'Il m'a choisi et élu pour porter Son message, je suis tenu de ne pas mentir à Son sujet et de ne dire que la vérité, car si je dis autre chose que cela, Il me châtiera et me saisira à la manière d'un Puissant et d'un Omnipotent. Aussi, ceci implique que les gens se soumettent à celui qu'Il envoie et qu'ils œuvrent en fonction de ses desseins, surtout s'il leur apporte des

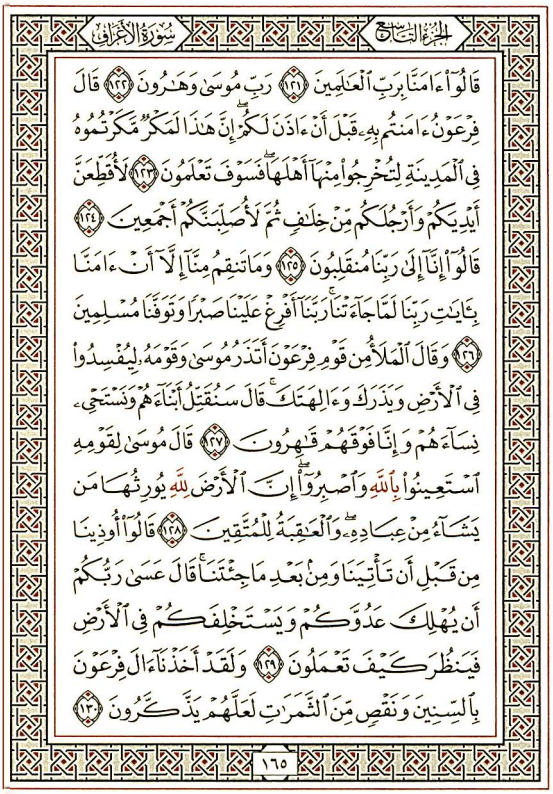
الجزء التاسع — سورة الأعراف

قَالُوٓاْ ءَامَنَّا بِرَبِّ ٱلۡعَٰلَمِينَ ﴿١٢٢﴾ رَبِّ مُوسَىٰ وَهَٰرُونَ ﴿١٢٣﴾ قَالَ
فِرۡعَوۡنُ ءَامَنتُم بِهِۦ قَبۡلَ أَنۡ ءَاذَنَ لَكُمۡۖ إِنَّ هَٰذَا لَمَكۡرٞ مَّكَرۡتُمُوهُ
فِي ٱلۡمَدِينَةِ لِتُخۡرِجُواْ مِنۡهَآ أَهۡلَهَاۖ فَسَوۡفَ تَعۡلَمُونَ ﴿١٢٤﴾ لَأُقَطِّعَنَّ
أَيۡدِيَكُمۡ وَأَرۡجُلَكُم مِّنۡ خِلَٰفٖ ثُمَّ لَأُصَلِّبَنَّكُمۡ أَجۡمَعِينَ ﴿١٢٥﴾
قَالُوٓاْ إِنَّآ إِلَىٰ رَبِّنَا مُنقَلِبُونَ ﴿١٢٦﴾ وَمَا تَنقِمُ مِنَّآ إِلَّآ أَنۡ ءَامَنَّا
بِـَٔايَٰتِ رَبِّنَا لَمَّا جَآءَتۡنَاۚ رَبَّنَآ أَفۡرِغۡ عَلَيۡنَا صَبۡرٗا وَتَوَفَّنَا مُسۡلِمِينَ
﴿١٢٧﴾ وَقَالَ ٱلۡمَلَأُ مِن قَوۡمِ فِرۡعَوۡنَ أَتَذَرُ مُوسَىٰ وَقَوۡمَهُۥ لِيُفۡسِدُواْ
فِي ٱلۡأَرۡضِ وَيَذَرَكَ وَـَٔالِهَتَكَۚ قَالَ سَنُقَتِّلُ أَبۡنَآءَهُمۡ وَنَسۡتَحۡيِۦ
نِسَآءَهُمۡ وَإِنَّا فَوۡقَهُمۡ قَٰهِرُونَ ﴿١٢٧﴾ قَالَ مُوسَىٰ لِقَوۡمِهِ
ٱسۡتَعِينُواْ بِٱللَّهِ وَٱصۡبِرُوٓاْۖ إِنَّ ٱلۡأَرۡضَ لِلَّهِ يُورِثُهَا مَن
يَشَآءُ مِنۡ عِبَادِهِۦۖ وَٱلۡعَٰقِبَةُ لِلۡمُتَّقِينَ ﴿١٢٨﴾ قَالُوٓاْ أُوذِينَا
مِن قَبۡلِ أَن تَأۡتِيَنَا وَمِنۢ بَعۡدِ مَا جِئۡتَنَاۚ قَالَ عَسَىٰ رَبُّكُمۡ
أَن يُهۡلِكَ عَدُوَّكُمۡ وَيَسۡتَخۡلِفَكُمۡ فِي ٱلۡأَرۡضِ
فَيَنظُرَ كَيۡفَ تَعۡمَلُونَ ﴿١٢٩﴾ وَلَقَدۡ أَخَذۡنَآ ءَالَ فِرۡعَوۡنَ
بِٱلسِّنِينَ وَنَقۡصٖ مِّنَ ٱلثَّمَرَٰتِ لَعَلَّهُمۡ يَذَّكَّرُونَ ﴿١٣٠﴾

١٦٥

signes évidents de la part de son Seigneur, prouvant le bien-fondé de sa mission. Cette mission a deux grands desseins : la foi en Moïse et la conformité à son message et la délivrance des fils d'Israël, le peuple élu par Allah et préféré sur tous les peuples de l'univers, les enfants des Prophètes et la succession de Jacob (عليه السلام) dont Moïse (sur lui prière et salut) fait partie.

Pharaon lui dit : *«Tu prétends apporter une preuve, produis-la donc, si tu es sincère !». Moïse jeta alors son bâton»* par terre *«et aussitôt celui-ci se mua en véritable serpent»*, c'est-à-dire un serpent rampant sur terre sous leurs yeux.

«Puis il étendit la main», c'est-à-dire qu'il la fit sortir de sa poche *«et elle apparut toute blanche aux spectateurs».* C'est-à-dire immaculée et sans aucune tâche. Ce sont là deux signes grandioses

qui prouvent la véracité et la sincérité de ce que Moïse soutient et le fait qu'il est réellement le Messager du Seigneur des univers. Cependant, ceux qui ne croient pas, ne croiront pas même si plusieurs signes leur parviennent, jusqu'à ce qu'ils voient le châtiment.

C'est pourquoi *« l'entourage de Pharaon »*, en voyant ces signes qui les ébahirent, refusèrent néanmoins de croire et leur donnèrent des interprétations erronées: *« Ne voilà-t-il pas un magicien fort habile ! »*. C'est-à-dire passé maître dans l'art de la magie.

Ensuite, ils suscitèrent la peur chez les faibles d'esprit et les insolents en leur disant que *« Moïse veut vous chasser de votre terre »*. C'est-à-dire qu'il veut les faire expulser de leurs terres ancestrales.

« Qu'ordonnez-vous de faire ? ». C'est-à-dire qu'ils se concertèrent entre eux sur la décision à prendre au sujet de Moïse et sur la manière de repousser son tort selon eux. S'ils ne trouvent pas de quoi faire face à ce qu'apporte Moïse pour l'infirmer et le repousser, son message risque d'agir sur les esprits de la plupart des gens. Après concertation, ils dirent à Pharaon: *« fais-le attendre, lui et son frère »*, c'est-à-dire retiens-le ainsi que son frère et envoie des émissaires dans toutes les contrées du pays à la recherche de tout magicien habile pour faire face à ce qu'apporte Moïse. Ils demandèrent ensuite à Moïse de fixer un rendez-vous entre eux et lui, un rendez-vous que personne ne devait rater.

« Votre rendez-vous est fixé au jour de la fête, dit Moïse. Que les gens y soient rassemblés dans la matinée ». Pharaon se retira alors. Et après avoir mis au point ses artifices, il vint au rendez-vous ». S20. V59-60.

Dans ces versets, il est dit : *« Réunis chez Pharaon »*, les magiciens lui demandèrent une récompense en cas de victoire de leur part, en lui disant: *« Nous aurons certainement une récompense si nous sommes les vainqueurs »*.

« Bien sûr ! » répondit Pharaon, vous aurez une récompense *« mieux encore, vous siègerez parmi les membres de ma cour »*. Il leur promit donc une grande récompense et un statut particulier dans son entourage afin qu'ils fassent des efforts et utilisent toutes leurs capacités dans le triomphe sur Moïse. Une fois en compagnie de Moïse et entourés de la grande assistance *« les magiciens dirent à Moïse »* sous forme de défi et d'indifférence vis-à-vis de ce que Moïse a apporté: *« Veux-tu commencer »* par jeter ce que tu as *« ou est-ce nous qui commençons ? »*.

« Commencez ! », leur dit Moïse, afin que les gens voient ce qu'ont les magiciens et ce qu'il a lui-même.

« Et aussitôt qu'ils eurent jeté leurs sorts », c'est-à-dire leurs cordes et leurs bâtons qui se mirent à remuer comme des serpents. *« Ils fascinèrent la foule, lui inspirèrent une grande frayeur et déployèrent une magie extraordinaire »*.

C'est-à-dire une magie qui n'a pas de pareille.

« Nous inspirâmes alors à Moïse de jeter son bâton qui, aussitôt, se mit » en se transformant en gros serpent *« à engloutir ce que les magiciens avaient inventé »*, c'est-à-dire leurs artifices et leurs tours de passe-passe.

« Et c'est ainsi que la vérité éclata », c'est-à-dire apparut et se manifesta aux yeux de tout le monde *« mettant en échec toutes leurs manœuvres. Vaincus et humiliés »*. C'est-à-dire leurs artifices déjoués et leurs sortilèges évanouis, ils n'ont plus les moyens d'arriver à leurs buts. Cependant, ceux parmi eux qui connaissaient le mieux la magie et ses

subtilités, surent que le miracle apporté par Moïse était un grand signe venant d'Allah et avec qui personne ne pouvait rivaliser.

« Les magiciens se prosternèrent, face contre terre, en disant : « Nous croyons au Maître des univers, au Dieu de Moïse et d'Aaron ». C'est-à-dire que nous croyons à ce que Moïse apporte comme signes évidents.

« Comment osez-vous, s'écria Pharaon » sur le ton de la menace *« vous convertir à son culte sans que je vous y autorise ? »*. Ce tyran avait le pouvoir sur les corps et les paroles, ce qui l'amenait à croire que ses propos devaient être suivis et ses ordres appliqués, et que personne n'était en droit de s'en abstenir.

C'est une telle situation qui provoque la décadence des nations, affaiblit leur influence et les rend incapables de se défendre pour garder ses droits.

C'est pour cela qu'Allah a dit à son sujet : *« Il a fait preuve de dédain à l'égard de son peuple et ce peuple lui a obéi »*.

Dans ces versets, il est dit : *« Comment osez-vous vous convertir à son culte, sans que je vous y autorise ? »*. C'est-à-dire qu'il s'agit là d'un manque de respect de votre part et d'une insolence à mon égard. Ensuite, il menaça ceux qui suivirent Moïse en leur disant : *« C'est là un complot que vous avez ourdi dans la cité pour en chasser les habitants ! »*. C'est-à-dire que Moïse est votre chef et maître qui vous a appris l'art de la magie. Aussi, vous avez fait preuve de complicité avec lui pour le laisser prendre le dessus sur vous afin qu'il devienne célèbre et que vous le suiviez, avant d'inviter les gens à vous suivre et à en chasser les habitants.

Il s'agit là bien sûr d'un mensonge, car Pharaon ainsi que ses dignitaires savaient que Moïse ne s'était jamais réuni avec ces magiciens qui furent rassemblés par leurs hommes. Ils savaient aussi que ce que Moïse avait apporté était un signe divin et que les magiciens avaient fait tout leur possible pour venir à bout de Moïse, en vain. Mais une fois que la vérité leur apparut, ils la suivirent.

Ensuite, Pharaon les menaça en ces termes : *« Vous allez voir ! »* ce qui va vous arriver comme châtiment *« Je vous ferai couper une main d'un côté et un pied de l'autre »*. Le tyran les a considérés comme des corrupteurs sur la terre en leur appliquant le châtiment de ceux qui sèment la corruption sur la terre, en leur coupant une main d'un côté et un pied de l'autre.

« Avant de vous faire tous crucifier » sur les troncs de palmiers et de vous exposer aux yeux des gens. Je vous ferai subir à tous, ce châtiment, sans exception.

Les magiciens qui avaient cru en Moïse répondirent à Pharaon : *« Qu'importe, puisque c'est à notre Seigneur que se fera notre retour »*. C'est-à-dire fais ce que bon te semble, car Allah est Meilleur et ce qui se trouve auprès de Lui est plus durable. Fais donc ce que tu veux !

« Au fond, qu'as-tu à nous reprocher ? ». C'est-à-dire pourquoi nous faire des reproches et nous menacer alors que nous n'avons commis aucun crime *« sinon d'avoir ajouté foi aux signes de notre Seigneur quand ils se sont manifestés à nous ? »*. Si cela est un crime qui mérite reproche et châtiment, alors nous l'assumons.

Ensuite, ils demandèrent à Allah de les affermir et de leur inspirer la patience en disant : *« Seigneur, fortifie notre patience »*. C'est-à-dire accorde-nous une grande patience pour faire face à cette dure épreuve qui peut entraîner la mort de la personne. Par conséquent, celui qui se

trouve dans cette situation a besoin d'une grande patience pour affermir son cœur et lui donner la sérénité dans sa foi.

« Et fais-nous mourir en croyants soumis à Toi ». C'est-à-dire soumis à Ton ordre, fidèles au message apporté par Ton Messager. Il semble que Pharaon ait exécuté la menace contre ces croyants et Allah les a affermis dans la foi.

Quant à Pharaon, ses dignitaires et l'ensemble de ceux qui les suivirent, ils firent preuve d'arrogance à l'égard des signes d'Allah et les nièrent injustement et orgueilleusement; pire encore, ils incitèrent Pharaon à sévir contre Moïse en prétendant que ce qu'il avait apporté était un mensonge et une source de corruption. *« Vas-tu laisser Moïse et son peuple semer le désordre dans le pays »* en appelant les gens à croire en Allah et à s'imprégner des belles vertus de la morale grâce auxquelles la terre qui est corrompue par eux se purifie. *« Et entraîner ta déchéance et celle de tes divinités? »*. C'est-à-dire qu'il va se détourner de toi et de tes divinités et inviter les gens à faire de même.

Pharaon leur répondit qu'il ferait en sorte que les enfants d'Israël soient dans une situation où ils ne pourraient plus croître ni se multiplier, ce qui assurera sa sécurité et celle de ses dignitaires et les préservera des torts des fils d'Israël selon lui: *« Nous mettrons à mort leurs fils et conserverons la vie à leurs filles »*. C'est-à-dire qu'en tuant leurs fils et en conservant la vie à leurs filles, nous n'aurons plus à nous soucier du danger de leur multiplicité et nous exploiterons le reste en les faisant travailler à notre service.

« De toute façon, nous les tenons à notre merci! ». Ils ne pourront jamais se soustraire à notre pouvoir puisqu'ils n'en auront pas les moyens. C'est là le summum de la tyrannie et de l'iniquité manifesté par Pharaon.

« Demandez l'assistance d'Allah » dit Moïse à son peuple en lui conseillant de placer sa confiance, en ces moments difficiles où toute résistance s'avère impossible, dans la résistance divine et le secours seigneurial. C'est-à-dire placez votre confiance en Lui pour obtenir ce qui vous est utile et repousser ce qui vous est préjudiciable et ayez la conviction qu'Allah vous soutiendra *« et soyez patients »*, c'est-à-dire astreignez-vous à la patience face à ce qui vous arrivera en attendant la délivrance.

« La terre est à Allah » et non à Pharaon ou à ses dignitaires, pour qu'ils la dirigent comme ils veulent.

« Il la donne en héritage à qui Il veut parmi Ses serviteurs ». C'est-à-dire qu'Il la donne en alternance entre les gens, en fonction de Sa volonté et de Sa sagesse, mais l'issue heureuse est réservée aux pieux qui, bien qu'ils soient éprouvés par Allah pour une certaine période, la victoire finale leur appartient *« et l'heureuse fin »* sera pour eux contre les injustes parmi leur peuple. Certes, c'est là la mission de l'homme qui, une fois qu'il possède les moyens de faire face aux torts d'autrui, utilise ces moyens et qui, en étant dans l'incapacité de le faire, doit faire preuve de patience, mettre sa confiance en Allah et attendre la délivrance.

Le peuple de Moïse lui dit en se plaignant de la longue persécution endurée sous le règne de Pharaon: *« Nous avons été maltraités avant ton arrivée »*, c'est-à-dire que nous avons subi toutes sortes de persécution de la part de Pharaon et de ses dignitaires qui tuaient nos fils et conservaient la vie à nos filles *« et nous le sommes encore »*, car ces persécutions continuent.

Moïse leur répondit en suscitant en eux l'espoir de la délivrance face aux persécutions de Pharaon: *« Peut-être votre Seigneur fera-t-Il périr votre ennemi, et fera-t-Il de vous les héritiers sur la terre »*. C'est-à-dire qu'Il vous donnera le pouvoir sur terre et vous permettra de disposer de ses affaires *« pour voir comment vous vous y comporterez »*, c'est-à-dire si vous serez reconnaissants ou si vous ferez preuve de mécréance. Cette promesse fut réalisée par Allah, lorsque le moment voulu par Lui sera venu.

(130). *« Nous infligeâmes alors au peuple de Pharaon des années de sécheresse et de mauvaises récoltes, à titre d'avertissement »*.

Le Très Haut dit ici comment Il a traité le peuple de Pharaon durant cette période, à savoir selon Sa règle habituelle avec les nations, en les soumettant à des épreuves et à des malheurs, dans l'espoir qu'ils reviennent de leur négation et mécréance.

« Nous infligeâmes alors au peuple de Pharaon des années de sécheresse », c'est-à-dire des années de disette et de manque d'eau *« et de mauvaises récoltes »*. C'est-à-dire afin qu'ils réalisent que ce qui leur arrive est une punition venant d'Allah et qu'ils reviennent de leur mécréance. Mais cela n'a pas réussi et ne leur a été d'aucune utilité, puisqu'ils persistèrent dans leur injustice et leur corruption.

(131). *« Un bienfait leur arrivait-il, ils disaient: « Cela nous est dû! ». Mais quand un malheur les frappait, ils qualifiaient Moïse et ses compagnons de mauvais augure, alors que leur sort dépendait uniquement d'Allah. Mais la plupart d'entre eux ne s'en doutaient guère »*. C'est-à-dire que lorsqu'ils sont l'objet d'une prospérité et de ressources abondantes *« ils disaient: cela nous est dû »*. C'est-à-dire que nous les méritons, sans qu'ils ne rendent grâce à Allah. *« Mais quand un malheur les frappait »*, c'est-à-dire

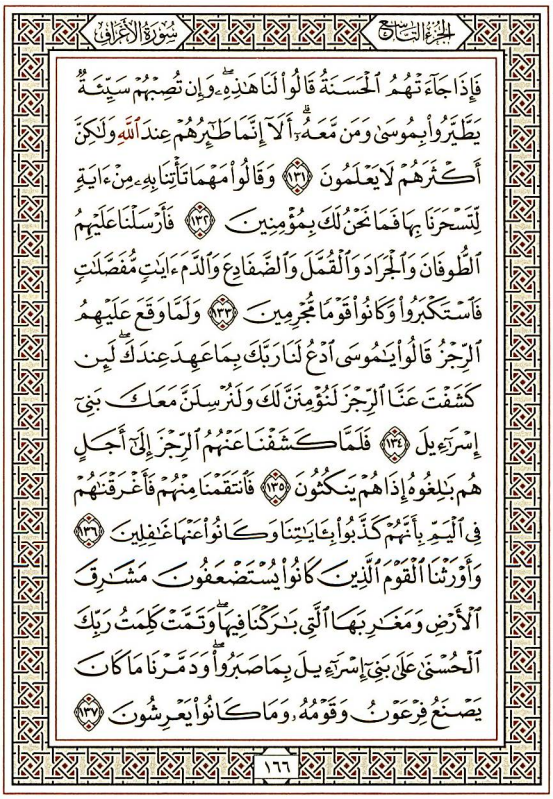
الجزء الثامن — سورة الأعراف

فَإِذَا جَآءَتْهُمُ ٱلْحَسَنَةُ قَالُوا۟ لَنَا هَٰذِهِۦ ۖ وَإِن تُصِبْهُمْ سَيِّئَةٌ
يَطَّيَّرُوا۟ بِمُوسَىٰ وَمَن مَّعَهُۥٓ ۗ أَلَآ إِنَّمَا طَٰٓئِرُهُمْ عِندَ ٱللَّهِ وَلَٰكِنَّ
أَكْثَرَهُمْ لَا يَعْلَمُونَ ﴿١٣١﴾ وَقَالُوا۟ مَهْمَا تَأْتِنَا بِهِۦ مِنْ ءَايَةٍ
لِّتَسْحَرَنَا بِهَا فَمَا نَحْنُ لَكَ بِمُؤْمِنِينَ ﴿١٣٢﴾ فَأَرْسَلْنَا عَلَيْهِمُ
ٱلطُّوفَانَ وَٱلْجَرَادَ وَٱلْقُمَّلَ وَٱلضَّفَادِعَ وَٱلدَّمَ ءَايَٰتٍ مُّفَصَّلَٰتٍ
فَٱسْتَكْبَرُوا۟ وَكَانُوا۟ قَوْمًا مُّجْرِمِينَ ﴿١٣٣﴾ وَلَمَّا وَقَعَ عَلَيْهِمُ
ٱلرِّجْزُ قَالُوا۟ يَٰمُوسَى ٱدْعُ لَنَا رَبَّكَ بِمَا عَهِدَ عِندَكَ ۖ لَئِن
كَشَفْتَ عَنَّا ٱلرِّجْزَ لَنُؤْمِنَنَّ لَكَ وَلَنُرْسِلَنَّ مَعَكَ بَنِىٓ
إِسْرَٰٓءِيلَ ﴿١٣٤﴾ فَلَمَّا كَشَفْنَا عَنْهُمُ ٱلرِّجْزَ إِلَىٰٓ أَجَلٍ
هُم بَٰلِغُوهُ إِذَا هُمْ يَنكُثُونَ ﴿١٣٥﴾ فَٱنتَقَمْنَا مِنْهُمْ فَأَغْرَقْنَٰهُمْ
فِى ٱلْيَمِّ بِأَنَّهُمْ كَذَّبُوا۟ بِـَٔايَٰتِنَا وَكَانُوا۟ عَنْهَا غَٰفِلِينَ ﴿١٣٦﴾
وَأَوْرَثْنَا ٱلْقَوْمَ ٱلَّذِينَ كَانُوا۟ يُسْتَضْعَفُونَ مَشَٰرِقَ
ٱلْأَرْضِ وَمَغَٰرِبَهَا ٱلَّتِى بَٰرَكْنَا فِيهَا ۖ وَتَمَّتْ كَلِمَتُ رَبِّكَ
ٱلْحُسْنَىٰ عَلَىٰ بَنِىٓ إِسْرَٰٓءِيلَ بِمَا صَبَرُوا۟ ۖ وَدَمَّرْنَا مَا كَانَ
يَصْنَعُ فِرْعَوْنُ وَقَوْمُهُۥ وَمَا كَانُوا۟ يَعْرِشُونَ ﴿١٣٧﴾

١٦٦

une sécheresse et une disette *« ils qualifiaient Moïse et ses compagnons de mauvais augure »*, c'est-à-dire qu'ils disaient que ce qui leur arrivait était de la faute de l'arrivée de Moïse et de la foi des enfants d'Israël en lui.

Mais le Très Haut leur dit: *« Alors que leur sort dépend uniquement d'Allah »*. C'est-à-dire avec Son décret et Son pouvoir et non comme ils l'ont soutenu. Bien plus, ce sont leurs péchés et leur mécréance qui sont la cause de cela *« mais la plupart d'entre eux ne s'en doutaient guère »*. C'est pour cela donc qu'ils ont soutenu ce qu'ils ont soutenu.

(130)-(131). *« Ils disaient à Moïse: « Quel que soit le signe que tu nous apportes pour nous fasciner, nous ne serons jamais disposés à te croire! C'est alors que Nous envoyâmes contre eux le déluge, les sauterelles, la vermine, les grenouilles et le sang en autant d'avertis-*

sements distincts. Mais ils s'obstinèrent dans leur orgueil, car c'était un peuple criminel».

Ils ont dit donc à Moïse pour le défier et lui montrer qu'ils persistaient dans leur égarement: *«Quel que soit le signe que tu nous apportes, nous ne serons jamais disposés à te croire!»*. C'est-à-dire que nous sommes convaincus que tu es un magicien. Aussi, quel que soit le signe que tu apportes, nous serons toujours convaincus que c'est de la magie et, par conséquent, nous n'y croirons pas et nous n'y ajouterons pas foi. C'est là le summum de l'intransigeance et de l'entêtement de la part des mécréants que d'arriver à ne pas faire de différence entre la révélation de signes évidents et la non-révélation.

«C'est alors que Nous envoyâmes contre eux le déluge». C'est-à-dire des inondations considérables qui engloutirent leurs arbres et leurs cultures et leur causèrent de grands préjudices *«Les sauterelles»* qui dévorèrent leurs fruits, leurs cultures et leurs herbes *«la vermine»*. Il a été dit qu'il s'agissait des petites sauterelles ou des larves, mais le sens apparent indique qu'il s'agissait de la vermine bien connue. *«Les grenouilles»* qui remplirent leurs vases et leurs outres d'eau et leur firent beaucoup de tort. *«Le sang»*. Il s'agit soit de saignements du nez ou comme ont dit la plupart des exégètes que l'eau qu'ils buvaient s'était transformée en sang, et ils se mirent à ne boire que du sang et à n'utiliser que du sang pour préparer leurs repas.

«En autant d'avertissements distincts», c'est-à-dire des preuves évidentes montrant qu'ils étaient des négateurs injustes et que ce que Moïse avait apporté était la vérité et la sincérité.

«Mais ils s'obstinèrent dans leur orgueil» en voyant ces signes *«car c'était»* auparavant *«un peuple criminel»*. C'est pour cela qu'Allah les a châtiés en les laissant dans leur égarement et leur iniquité.

(134). *«Lorsque le châtiment s'appesantit sur eux, ils s'adressèrent à Moïse: «Invoque ton Seigneur en vertu de ce qu'il t'a promis; s'Il nous délivre de ces épreuves nous croirons en Lui et nous laisserons partir avec toi les enfants d'Israël».*

Il est possible que ce châtiment soit la peste comme le rapportent de nombreux exégètes comme il est possible que ce soient les signes déjà mentionnés comme le déluge, les sauterelles, la vermine, les grenouilles et le sang. Il s'agit d'un châtiment et d'une souillure. A chaque fois que l'un d'eux les touchait, *«ils s'adressèrent à Moïse: «Invoque ton Seigneur en vertu de ce qu'Il t'a promis»*. C'est-à-dire qu'ils intercédèrent auprès de Moïse de ce qu'il avait reçu d'Allah comme révélation et Loi *«s'Il nous délivre de ces épreuves nous croirons en Lui et nous laisserons partir avec toi les enfants d'Israël»*. Or, ils mentaient en disant cela, leur seul but étant de voir disparaître le châtiment dont ils étaient l'objet; ils croyaient que si ce châtiment était dissipé, ils ne seraient pas touchés par un autre.

(135). *«Et lorsque Nous eûmes différé le châtiment jusqu'au terme qui leur était imparti, ils violèrent leur engagement».*

C'est-à-dire que ce châtiment a été différé pour une période déterminée par Allah et non pour toujours.

«Ils violèrent leur engagement». C'est-à-dire l'engagement pris avec Moïse, lorsqu'ils s'engagèrent à croire en Allah et à permettre aux enfants d'Israël de partir

avec lui. Non seulement ils n'ont pas cru en Allah ni en lui mais ils ont refusé de laisser partir les enfants d'Israël; bien plus, ils persistèrent dans leur mécréance et dans leurs persécutions des enfants d'Israël.

(136). *« Nous les punîmes en les noyant dans la mer parce qu'ils avaient traité Nos signes de mensonges sans s'en soucier le moins du monde ».*

C'est-à-dire lorsque le temps prévu pour leur extermination arriva, Allah ordonna à Moïse d'emmener les enfants d'Israël de nuit en l'informant que Pharaon et ses soldats les poursuivraient.

« Et Pharaon fit envoyer des recruteurs dans les cités ». S26. V53.

C'est-à-dire pour rassembler des hommes et les lancer à la poursuite des enfants d'Israël. Ils leur dirent: *« ceux-là ne sont qu'un groupuscule qui ont provoqué notre colère alors que nous sommes tous sur nos gardes. C'est ainsi que Nous leur fîmes quitter leurs jardins et leurs sources, leurs trésors et leurs nobles fréquentations. Et c'est ainsi que Nous fîmes des héritiers des enfants d'Israël. Ils (Pharaon et ses soldats) se lancèrent à leur poursuite au lever du soleil; lorsque les deux armées furent en vue, les compagnons de Moïse s'exclamèrent: « Nous allons être rattrapés! ». Certainement pas, répondit Moïse, mon Seigneur est avec moi qui me guide. Nous inspirâmes à Moïse de frapper de son bâton la mer qui s'ouvrit de part et d'autre comme deux imposants massifs montagneux. C'est là que Nous fîmes s'engager les poursuivants et que Nous délivrâmes Moïse ainsi que tous ceux qui l'accompagnaient, tout en faisant périr les autres par noyade ».* S26. V54 à 66.

Il est dit dans ce verset: *« Nous les punîmes en les noyant dans la mer parce qu'ils avaient traité Nos signes de mensonge, sans s'en soucier le moins du monde ».*

C'est-à-dire à cause de leur mécréance et de leur rejet des signes d'Allah et de la vérité qu'ils véhiculent.

(137). *« Et Nous avons donné en héritage à ceux qui avaient été jadis réduits à l'impuissance les régions orientales et occidentales de cette terre que Nous avions bénie. C'est ainsi que s'accomplit la merveilleuse promesse de Ton Seigneur en faveur des enfants d'Israël pour avoir fait montre de constance et Nous détruisîmes les œuvres et les constructions de Pharaon et de son peuple ».*

Il s'agit des enfants d'Israël qui étaient réduits en esclavage par Pharaon et ses *dignitaires et qui étaient soumis à leurs persécutions. Allah leur donna en héritage « les régions orientales et occidentales de cette terre ».* Il s'agit de la terre d'Egypte où ils étaient persécutés et avilis. Allah la leur donna en héritage et les y établit *« que Nous avions bénie. C'est ainsi que s'accomplit la merveilleuse promesse de ton Seigneur en faveur des enfants d'Israël pour avoir fait montre de constance »* lorsque Moïse leur dit: *« Demandez l'assistance d'Allah et soyez patients! La terre est à Allah. Il la donne en héritage à qui Il veut parmi Ses serviteurs, et l'heureuse fin est à ceux qui Le craignent ».*

« Et Nous détruisîmes les œuvres et les constructions de Pharaon et de son peuple ». C'est-à-dire les hautes constructions et les palais somptueux. *« Voilà donc leurs demeures à jamais désertes pour prix de leur iniquité. Certes il y a en cela un signe pour un peuple enclin à la connaissance ».* S27. V52.

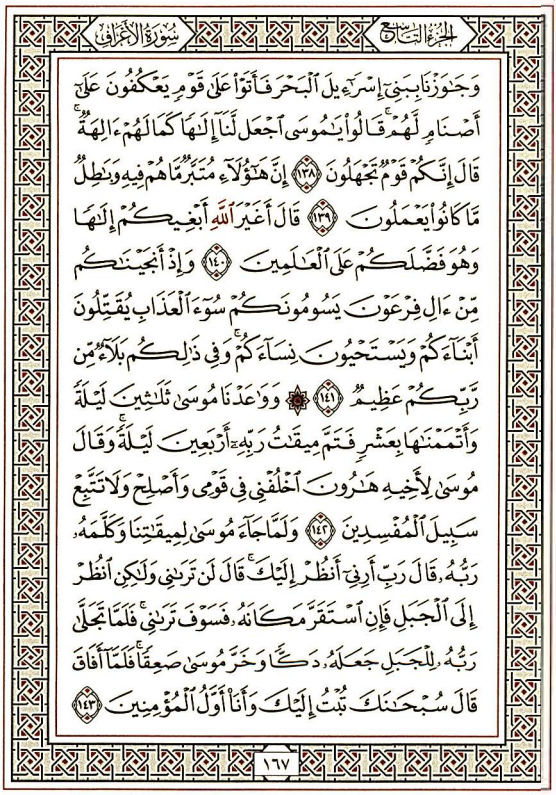
سُورَةُ الأَعْرَافِ الجُزْءُ التَّاسِعُ
وَجَٰوَزْنَا بِبَنِيٓ إِسْرَٰٓءِيلَ ٱلْبَحْرَ فَأَتَوْا۟ عَلَىٰ قَوْمٍ يَعْكُفُونَ عَلَىٰٓ
أَصْنَامٍ لَّهُمْ ۚ قَالُوا۟ يَٰمُوسَى ٱجْعَل لَّنَآ إِلَٰهًا كَمَا لَهُمْ ءَالِهَةٌ ۚ
قَالَ إِنَّكُمْ قَوْمٌ تَجْهَلُونَ ﴿١٣٨﴾ إِنَّ هَٰٓؤُلَآءِ مُتَبَّرٌ مَّا هُمْ فِيهِ وَبَٰطِلٌ
مَّا كَانُوا۟ يَعْمَلُونَ ﴿١٣٩﴾ قَالَ أَغَيْرَ ٱللَّهِ أَبْغِيكُمْ إِلَٰهًا
وَهُوَ فَضَّلَكُمْ عَلَى ٱلْعَٰلَمِينَ ﴿١٤٠﴾ وَإِذْ أَنجَيْنَٰكُم
مِّنْ ءَالِ فِرْعَوْنَ يَسُومُونَكُمْ سُوٓءَ ٱلْعَذَابِ يُقَتِّلُونَ
أَبْنَآءَكُمْ وَيَسْتَحْيُونَ نِسَآءَكُمْ ۚ وَفِى ذَٰلِكُم بَلَآءٌ مِّن
رَّبِّكُمْ عَظِيمٌ ﴿١٤١﴾ ۞ وَوَٰعَدْنَا مُوسَىٰ ثَلَٰثِينَ لَيْلَةً
وَأَتْمَمْنَٰهَا بِعَشْرٍ فَتَمَّ مِيقَٰتُ رَبِّهِۦٓ أَرْبَعِينَ لَيْلَةً ۚ وَقَالَ
مُوسَىٰ لِأَخِيهِ هَٰرُونَ ٱخْلُفْنِى فِى قَوْمِى وَأَصْلِحْ وَلَا تَتَّبِعْ
سَبِيلَ ٱلْمُفْسِدِينَ ﴿١٤٢﴾ وَلَمَّا جَآءَ مُوسَىٰ لِمِيقَٰتِنَا وَكَلَّمَهُۥ
رَبُّهُۥ ۚ قَالَ رَبِّ أَرِنِىٓ أَنظُرْ إِلَيْكَ ۚ قَالَ لَن تَرَىٰنِى وَلَٰكِنِ ٱنظُرْ
إِلَى ٱلْجَبَلِ فَإِنِ ٱسْتَقَرَّ مَكَانَهُۥ فَسَوْفَ تَرَىٰنِى ۚ فَلَمَّا تَجَلَّىٰ
رَبُّهُۥ لِلْجَبَلِ جَعَلَهُۥ دَكًّا وَخَرَّ مُوسَىٰ صَعِقًا ۚ فَلَمَّآ أَفَاقَ
قَالَ سُبْحَٰنَكَ تُبْتُ إِلَيْكَ وَأَنَا۠ أَوَّلُ ٱلْمُؤْمِنِينَ ﴿١٤٣﴾
١٦٧

(138). *« Nous fîmes traverser la mer aux enfants d'Israël et ils arrivèrent chez un peuple adorant des idoles qui lui étaient propres. « Moïse, dirent-ils, établis pour nous une idole semblable à celles qu'ils possèdent ! ». « Vous faites bien un peuple d'ignorants »leur répondit-il ».*

Après avoir sauvé les enfants d'Israël de leur ennemi Pharaon et de ses soldats et exterminé ces derniers sous leurs yeux, Allah fit que les enfants d'Israël *« arrivèrent chez un peuple adorant des idoles qui lui étaient propres »*, c'est-à-dire qu'ils vouaient un culte à ces idoles et les vénéraient.

« Moïse, dirent-ils », en raison de leur ignorance, de leur insolence et de leur irrespect envers leur Prophète Moïse, après qu'Allah leur eut montré Ses signes: *« Etablis pour nous une idole semblable à celles qu'ils possèdent ! »*. C'est-à-dire permets-nous de prendre des idoles comme divinités comme l'ont fait ces gens-là.

Moïse leur répondit: *« Vous faites bien un peuple d'ignorants ! »*. Et quelle ignorance plus grande que l'ignorance de celui qui ignore son Créateur et Seigneur et veut Lui associer autrui qui n'est d'aucune nuisance ni d'aucune utilité, qui ne possède ni pouvoir de faire mourir, ni de faire vivre ni celui de ressusciter?

(139). *« La situation de ces gens-là est désespérée et vaines sont leurs œuvres ! »*. Ainsi répondit Moïse à ceux parmi son peuple qui lui firent cette demande insensée. Il en est ainsi parce que les invocations qu'ils adressent à ces idoles sont vaines, de même que sont vaines ces idoles. Aussi, leurs actes sont vains de même que leurs desseins.

(140). *« Souhaiterais-je pour vous une autre divinité qu'Allah alors qu'Il vous a préféré au reste des mondes ? »*.

C'est-à-dire voulez-vous que je vous cherche un autre Dieu qu'Allah le Vrai Dieu, le Parfait dans Son essence, Ses attributs et Ses actes?

« Alors qu'Il vous a préféré au reste des mondes ? ».

Ceci implique que vous répondiez à Ses faveurs et Sa préférence pour vous par une reconnaissance, et ce en L'adorant exclusivement et en rejetant l'adoration de tout ce qui n'est pas Lui.

(141). *« Et lorsque Nous vous délivrâmes des armées de Pharaon qui vous infligeaient le pire des supplices, immolant vos fils tout en conservant la vie à vos femmes, cela constituait certainement une terrible épreuve de la part de votre Seigneur »*.

C'est-à-dire: y a-t-il une faveur plus grande que de vous avoir sauvés des mains de Pharaon et de ses dignitaires? Ces persécutions qu'ils vous faisaient subir étaient une grande épreuve de la part de

votre Seigneur. Une fois que Moïse leur eut rappelé cela, ils cessèrent leurs contestations.

Une fois qu'Allah eut accompli Son bienfait à leur égard en les sauvant de leurs ennemis et une fois qu'Il leur eut donné la terre d'Egypte en héritage, Il décida de parachever Son bienfait sur eux en leur faisant descendre un Livre contenant des règles juridiques et des croyances religieuses. Il donna donc rendez-vous à Moïse dans trente jours avant de les compléter par dix jours, ce qui fit en tout quarante jours, afin que Moïse se prépare en conséquence pour ce grand rendez-vous et afin que cette révélation attendue produise en eux un grand effet et qu'ils l'attendent avec impatience.

(142). *« Nous fixâmes un rendez-vous à Moïse après trente nuits puis Nous prolongeâmes ce délai de dix jours supplémentaires, de sorte que le délai total de son Seigneur fut porté à quarante nuits. « Remplace-moi auprès de mon peuple ! »dit-il à Aaron, son frère ; agis au mieux et ne suis pas le chemin des corrupteurs ».*

Lorsque Moïse partit au rendez-vous avec son Seigneur il recommanda à son frère Aaron de prendre soin de son peuple et d'être compatissant à son égard. *« Remplace-moi auprès de mon peuple »*, c'est-à-dire prends ma place auprès de mon peuple et agis avec eux comme je le faisais *« agis au mieux »*, c'est-à-dire suis la voie de la vertu *« et ne suis pas le chemin des corrupteurs »*, c'est-à-dire de ceux qui commettent des péchés.

(143). *« Lorsque Moïse se rendit à Notre rendez-vous et que son Seigneur lui eut parlé, il lui demanda : « Seigneur, montre-Toi à moi afin que je Te contemple ». « Tu ne Me verras point, lui répondit Allah ; regarde cependant la montagne, et si elle tient en place, alors tu M'y verras ; et lorsque son Seigneur Se manifesta à la montagne, Il la réduisit en poussière et Moïse tomba foudroyé. Une fois revenu à lui, il s'exclama : « Gloire à Toi ! Je me repens auprès de Toi et je suis le premier des croyants ».*

C'est-à-dire lorsque Moïse vint au rendez-vous fixé par Nous pour lui révéler le Livre *« et que son Seigneur lui eut parlé »* en lui révélant Son Livre, en lui ordonnant des choses et en lui interdisant d'autres, Moïse eut le désir de voir son Seigneur et son âme aspira à cela, par amour pour son Seigneur et par ardent désir de Le voir.

Il lui dit alors : *« Seigneur, montre-Toi à moi afin que je Te contemple ! »*. Son Seigneur lui répondit : *« Tu ne Me verras point ! »*. C'est-à-dire que tu ne peux pas Me voir maintenant, car Allah a créé les créatures dans ce bas monde d'une manière qui ne leur permet pas de voir ou de supporter la vue d'Allah. Cependant, ceci ne prouve pas qu'ils ne Le verront pas dans le Paradis. En effet, les textes du Coran et ceux de la *Sounna*, attestent que les élus du Paradis verront leur Seigneur (qu'Il soit glorifié) et qu'ils jouiront de la vue de Sa noble Face. Allah leur donnera des capacités qui leur permettront de Le voir et de jouir de cette vision. C'est pour cela qu'Allah a conditionné la vision demandée par Moïse dans ce verset à la stabilité de la montagne en disant à Moïse pour lui faire comprendre l'impossibilité de la vision:*« Regarde cependant la montagne ; si elle tient en place »* lorsqu'Allah se manifestera à elle, *« alors tu M'y verras »*.

« Et lorsque son Seigneur se manifesta à la montagne » solide et ferme *« Il la réduisit en poussière »*, c'est-à-dire qu'elle tomba en poussière devant la grandeur de la vision d'Allah et son incapacité à la supporter.

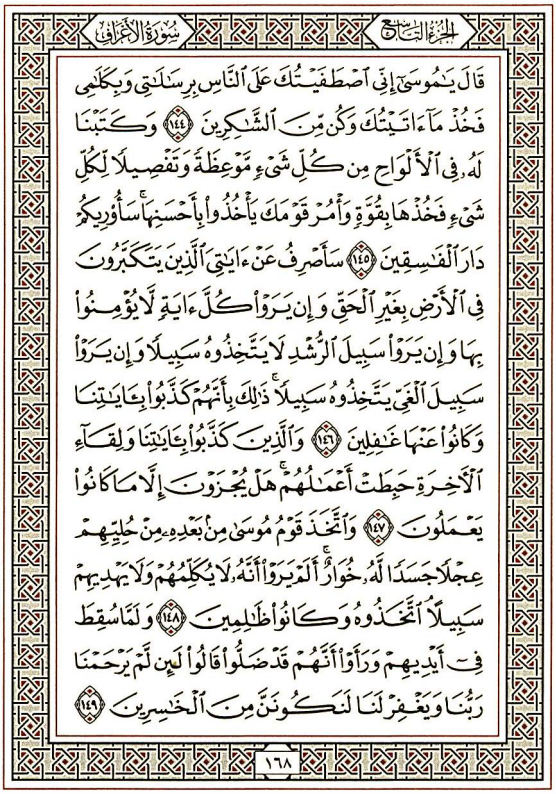
الجزء التاسع سورة الأعراف
قَالَ يَٰمُوسَىٰٓ إِنِّي ٱصۡطَفَيۡتُكَ عَلَى ٱلنَّاسِ بِرِسَٰلَٰتِي وَبِكَلَٰمِي
فَخُذۡ مَآ ءَاتَيۡتُكَ وَكُن مِّنَ ٱلشَّٰكِرِينَ ﴿١٤٤﴾ وَكَتَبۡنَا
لَهُۥ فِي ٱلۡأَلۡوَاحِ مِن كُلِّ شَيۡءٖ مَّوۡعِظَةٗ وَتَفۡصِيلٗا لِّكُلِّ
شَيۡءٖ فَخُذۡهَا بِقُوَّةٖ وَأۡمُرۡ قَوۡمَكَ يَأۡخُذُواْ بِأَحۡسَنِهَا سَأُوْرِيكُمۡ
دَارَ ٱلۡفَٰسِقِينَ ﴿١٤٥﴾ سَأَصۡرِفُ عَنۡ ءَايَٰتِيَ ٱلَّذِينَ يَتَكَبَّرُونَ
فِي ٱلۡأَرۡضِ بِغَيۡرِ ٱلۡحَقِّ وَإِن يَرَوۡاْ كُلَّ ءَايَةٖ لَّا يُؤۡمِنُواْ
بِهَا وَإِن يَرَوۡاْ سَبِيلَ ٱلرُّشۡدِ لَا يَتَّخِذُوهُ سَبِيلٗا وَإِن يَرَوۡاْ
سَبِيلَ ٱلۡغَيِّ يَتَّخِذُوهُ سَبِيلٗاۚ ذَٰلِكَ بِأَنَّهُمۡ كَذَّبُواْ بِـَٔايَٰتِنَا
وَكَانُواْ عَنۡهَا غَٰفِلِينَ ﴿١٤٦﴾ وَٱلَّذِينَ كَذَّبُواْ بِـَٔايَٰتِنَا وَلِقَآءِ
ٱلۡأٓخِرَةِ حَبِطَتۡ أَعۡمَٰلُهُمۡۚ هَلۡ يُجۡزَوۡنَ إِلَّا مَا كَانُواْ
يَعۡمَلُونَ ﴿١٤٧﴾ وَٱتَّخَذَ قَوۡمُ مُوسَىٰ مِنۢ بَعۡدِهِۦ مِنۡ حُلِيِّهِمۡ
عِجۡلٗا جَسَدٗا لَّهُۥ خُوَارٌۚ أَلَمۡ يَرَوۡاْ أَنَّهُۥ لَا يُكَلِّمُهُمۡ وَلَا يَهۡدِيهِمۡ
سَبِيلًا ٱتَّخَذُوهُ وَكَانُواْ ظَٰلِمِينَ ﴿١٤٨﴾ وَلَمَّا سُقِطَ
فِيٓ أَيۡدِيهِمۡ وَرَأَوۡاْ أَنَّهُمۡ قَدۡ ضَلُّواْ قَالُواْ لَئِن لَّمۡ يَرۡحَمۡنَا
رَبُّنَا وَيَغۡفِرۡ لَنَا لَنَكُونَنَّ مِنَ ٱلۡخَٰسِرِينَ ﴿١٤٩﴾
١٦٨

« Moïse tomba » en voyant ce qu'il avait vu *« foudroyé »*. Il lui apparut alors que si la montagne n'avait pu tenir en place devant cette vision d'Allah, il ne pouvait pas, à plus forte raison, tenir, lui, la créature faible. Il demanda donc pardon pour avoir demandé cette vision qui s'avérait impossible et dit: *« Gloire à Toi! »*, purifié sois-Tu et exempt sois-Tu de tout ce qui ne sied pas avec Ta majesté *« je me repens à Toi »* de tous les péchés et de l'impolitesse vis-à-vis de Toi *« et je suis le premier des croyants »*.

Moïse a renouvelé sa foi en vertu de ce qu'Allah lui a montré et qu'il ignorait jusqu'à présent. Après l'avoir privé de Sa vision, une vision à laquelle il aspirait tellement, Allah lui a donné de nombreux bienfaits. Il lui a dit:

(141). *« Ô Moïse, Je t'ai élu au-delà des hommes en te favorisant de Ma mission et de Ma parole; reçois ce que Je t'ai donné et sois de ceux qui témoignent leur reconnaissance »*.

C'est-à-dire que Je t'ai choisi et élu, Je t'ai préféré et distingué par de nombreuses faveurs et de sublimes vertus.

« Et te favorisant de Ma mission » que Je ne réserve et que Je n'accorde qu'aux meilleures des créatures.

« Et de Ma parole ». C'est-à-dire directe, sans intermédiaire. C'est là une faveur avec laquelle se distingue Moïse l'interlocuteur d'Allah et avec laquelle il est connu parmi ses frères prophètes.

« Reçois ce que Je t'ai donné » comme faveurs ainsi que comme ordres et interdits, avec un esprit large et accepte-les avec soumission et dévouement *« et sois de ceux qui témoignent leur reconnaissance »* pour ce avec quoi Allah t'a distingué et préféré aux autres.

(141). *« Nous avons inscrit pour lui toute chose sur les Tables, une règle morale à observer en toute circonstance, ainsi qu'un clair exposé de toute chose (et lui avons dit): « Observe-les avec fermeté et ordonne à ton peuple de se conformer à ce qu'ils contiennent de meilleur. Je vous ferai bientôt voir la demeure des pervers »*.

C'est-à-dire que Nous lui avons donné tout ce dont ont besoin les croyants *« une règle morale à observer en toute circonstance »* qui incite les âmes à faire le bien et les décourage de commettre le mal *« ainsi qu'un clair exposé de toute chose »*, concernant les règles légales, les croyances eschatologiques, les vertus de la morale et l'éthique en général.

« Observe-les avec fermeté », c'est-à-dire avec sérieux et abnégation *« et ordonne à ton peuple de se conformer à ce qu'ils contiennent de meilleur »*, c'est-à-dire aussi bien les préceptes obligatoires que

surérogatoires en ce qu'ils ont d'excellent. C'est là la preuve que les préceptes d'Allah, dans toute Loi religieuse, sont parfaits, justes et excellents.

« Je vous ferai bientôt voir la demeure des pervers », après qu'Allah les eut exterminés et ait laissé leurs demeures comme exemple pour les ceux qui viendront après, afin que les croyants humbles en tirent des leçons.

(146). *« Je priverai de Mes signes ceux qui affichent sans raison leur orgueil sur terre, qui refusent de croire à tout signe qu'ils voient et qui, apercevant la voie de la droiture, s'en écartent obstinément ; mais voyant celle de l'égarement, ils s'y engagent résolument. Il en est ainsi parce qu'ils ont traité Nos signes de mensonges et qu'ils s'y sont montrés indifférents ! ».*

« Je priverai de Mes signes ». C'est-à-dire de la méditation sur les signes physiques et psychiques ainsi que de la compréhension des signes du Livre *« ceux qui affichent sans raison leur orgueil sur terre ».* C'est-à-dire qu'ils font preuve d'arrogance envers les serviteurs d'Allah, la vérité et ceux qui la prêchent. Ceux qui agissent ainsi, Allah les privera d'un grand bien, Il les avilira et ne leur donnera pas la capacité de comprendre Ses signes et d'en tirer profit ; bien plus, il est possible qu'ils soient en proie à la confusion, en percevant comme bénéfique ce qui est nuisible et vice-versa.

« Qui refusent de croire à tout signe qu'ils voient » en raison de leur opposition et de leur hostilité à Allah et à Son Messager *« et qui, apercevant la voie de la droiture »,* c'est-à-dire la voie de la guidance et de la justesse, la voie qui mène vers Allah et vers la Demeure de Sa générosité *« s'en écartent obstinément »,* c'est-à-dire qu'ils refusent de l'emprunter et n'expriment aucun désir de le faire *« mais voyant celle de l'égarement »,* c'est-à-dire la voie de la déviation qui mène vers la demeure du malheur, *« ils s'y engagent résolument ».* La raison de leur déviation réside dans le fait *« qu'ils ont traité Nos signes de mensonges et qu'ils s'y sont montrés indifférents ».* Leur rejet des signes d'Allah et leur indifférence à ce sujet voire leur mépris, sont les raisons qui leur ont valu d'emprunter la voie de l'égarement et de s'écarter de la voie de la guidance.

(147). *« Ainsi seront vaines les œuvres de ceux qui auront renié Nos signes et la vie future. Méritent-ils d'être rétribués autrement que selon leurs œuvres ? ».*

C'est-à-dire *« ainsi seront vaines les œuvres de ceux qui auront renié Nos signes »* grandioses qui indiquent la véracité et l'authenticité des messages avec lesquels Nous avons envoyé Nos Messagers *« et la vie future »,* car leurs œuvres ne sont basées sur aucun fondement et ont perdu la condition de leur validité, à savoir la foi aux signes d'Allah et la croyance en Sa rétribution.

« Méritent-ils » vu la vanité de leurs œuvres et leurs agissements à contre courant des desseins d'Allah *« d'être rétribués autrement que selon leurs œuvres ? ».* En effet, on ne peut rien espérer des œuvres de celui qui ne croit pas en la vie future, car ces œuvres n'ont aucune finalité. C'est pour cela qu'elles s'estompent et disparaissent rapidement.

(148). *« Pendant l'absence de Moïse, son peuple avait façonné avec leurs parures le corps d'un veau doué de mugissement. Ne s'étaient-ils pas rendus compte que ce veau ne pouvait ni leur parler ni leur être utile en quoi que ce soit ? Toujours est-il qu'ils le prirent pour divinité, faisant ainsi preuve d'iniquité ».*

Ce veau a été façonné par le Samaritain qui jeta sur lui une poignée de la trace de l'Envoyé et le voilà *« doué de mugissement ».* Ils le prirent alors pour une divinité.

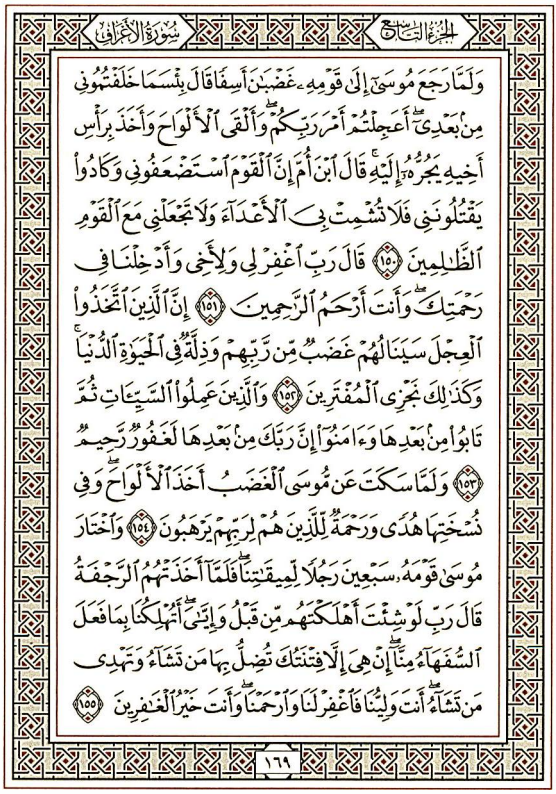
وَلَمَّا رَجَعَ مُوسَىٰٓ إِلَىٰ قَوْمِهِۦ غَضْبَٰنَ أَسِفًا قَالَ بِئْسَمَا خَلَفْتُمُونِى
مِنۢ بَعْدِىٓ ۖ أَعَجِلْتُمْ أَمْرَ رَبِّكُمْ ۖ وَأَلْقَى ٱلْأَلْوَاحَ وَأَخَذَ بِرَأْسِ
أَخِيهِ يَجُرُّهُۥٓ إِلَيْهِ ۚ قَالَ ٱبْنَ أُمَّ إِنَّ ٱلْقَوْمَ ٱسْتَضْعَفُونِى وَكَادُوا۟
يَقْتُلُونَنِى فَلَا تُشْمِتْ بِىَ ٱلْأَعْدَآءَ وَلَا تَجْعَلْنِى مَعَ ٱلْقَوْمِ
ٱلظَّٰلِمِينَ ﴿١٥٠﴾ قَالَ رَبِّ ٱغْفِرْ لِى وَلِأَخِى وَأَدْخِلْنَا فِى
رَحْمَتِكَ ۖ وَأَنتَ أَرْحَمُ ٱلرَّٰحِمِينَ ﴿١٥١﴾ إِنَّ ٱلَّذِينَ ٱتَّخَذُوا۟
ٱلْعِجْلَ سَيَنَالُهُمْ غَضَبٌ مِّن رَّبِّهِمْ وَذِلَّةٌ فِى ٱلْحَيَوٰةِ ٱلدُّنْيَا ۚ
وَكَذَٰلِكَ نَجْزِى ٱلْمُفْتَرِينَ ﴿١٥٢﴾ وَٱلَّذِينَ عَمِلُوا۟ ٱلسَّيِّـَٔاتِ ثُمَّ
تَابُوا۟ مِنۢ بَعْدِهَا وَءَامَنُوٓا۟ إِنَّ رَبَّكَ مِنۢ بَعْدِهَا لَغَفُورٌ رَّحِيمٌ
﴿١٥٣﴾ وَلَمَّا سَكَتَ عَن مُّوسَى ٱلْغَضَبُ أَخَذَ ٱلْأَلْوَاحَ ۖ وَفِى
نُسْخَتِهَا هُدًى وَرَحْمَةٌ لِّلَّذِينَ هُمْ لِرَبِّهِمْ يَرْهَبُونَ ﴿١٥٤﴾ وَٱخْتَارَ
مُوسَىٰ قَوْمَهُۥ سَبْعِينَ رَجُلًا لِّمِيقَٰتِنَا ۖ فَلَمَّآ أَخَذَتْهُمُ ٱلرَّجْفَةُ
قَالَ رَبِّ لَوْ شِئْتَ أَهْلَكْتَهُم مِّن قَبْلُ وَإِيَّىَّ ۖ أَتُهْلِكُنَا بِمَا فَعَلَ
ٱلسُّفَهَآءُ مِنَّآ ۖ إِنْ هِىَ إِلَّا فِتْنَتُكَ تُضِلُّ بِهَا مَن تَشَآءُ وَتَهْدِى
مَن تَشَآءُ ۖ أَنتَ وَلِيُّنَا فَٱغْفِرْ لَنَا وَٱرْحَمْنَا ۖ وَأَنتَ خَيْرُ ٱلْغَٰفِرِينَ
﴿١٥٥﴾

Le Samaritain leur dit : *« Voilà votre dieu et celui de Moïse qui l'a tout simplement oublié ! »*. C'est-à-dire que Moïse a oublié que son dieu était là et il est allé le chercher. Avec leur stupidité et leur manque de clairvoyance, ils ont donc confondu le Seigneur de la terre et des cieux avec un veau insignifiant !

C'est pour cela qu'il leur a dit en leur montrant que ce supposé dieu ne possédait aucun des attributs essentiels ou actifs qui en font un Dieu réel : *« Ne s'étaient-ils pas rendus compte que ce veau ne pouvait ni leur parler ? »*. C'est-à-dire que l'incapacité de parler est en soi un grand défaut. Ils sont eux-mêmes meilleurs que cet animal ou cette chose inanimée qui ne peut pas parler *« ni leur utile en quoi que ce soit »*, c'est-à-dire qu'il est incapable de leur indiquer une voie de guidance ni leur être d'une utilité profane. Il est en effet admis dans les esprits et les natures innées que le fait de prendre pour dieu une entité qui ne parle pas, ne peut pas être utile ni nuisible, et c'est bien la plus stupide et la plus absurde des choses. C'est pourquoi Il a dit : *« Toujours est-il qu'ils le prirent pour divinité, faisant ainsi preuve d'iniquité ! »*. C'est-à-dire qu'ils ont consacré l'adoration à celui qui n'en est pas digne et associé à Allah ce avec quoi Il n'a fait descendre aucun pouvoir. Il y a dans ce verset une preuve que celui qui nie l'attribut de la parole d'Allah aura nié des particularités divines, car Allah dit ici que le fait de ne pouvoir parler est une preuve de l'incapacité à prétendre à la divinité.

(149). *« Puis, complètement déçus, ils reconnurent leur erreur, et s'écrièrent : « Si notre Seigneur ne nous fait pas miséricorde et ne nous pardonne pas, nous serons très certainement du nombre des perdants »*.

Moïse retourna donc vers son peuple et le trouva dans cette situation. Il leur reprocha leur égarement. *« Complètement déçus »*, c'est-à-dire par peine et regret de ce qu'ils avaient fait *« ils reconnurent leur erreur »* et se tournèrent repentants vers Allah *« et s'écrièrent : « Si notre Seigneur ne nous fait pas miséricorde »* en nous guidant dans Sa Voie, en nous accordant la faveur de L'adorer et en nous assistant dans la voie des bonnes œuvres *« et ne nous pardonne pas »* ce que nous avons fait en adorant le veau *« nous serons très certainement du nombre des perdants »*, de ceux qui auront perdu ce bas monde et l'autre.

(150). *« Lorsque Moïse revint vers son peuple, il dit, plein de colère et d'amertume : « Quelle conduite lamentable a été la vôtre pendant mon absence ! Avez-vous voulu hâter le décret de votre Seigneur ? ». Puis, jetant les Tables, il empoigna par les cheveux son frère et se mit à le tirer vers lui. « Ô fils de ma mère !, s'écria Aaron, ces gens-là ont profité de ma faiblesse et ont failli me tuer. Ne ré-*

jouis donc pas à mes dépens nos adversaires et ne me range pas parmi les pervers!».

C'est-à-dire que Moïse exprima son courroux et sa fureur contre ses coreligionnaires, par compassion pour eux et par souci de les voir suivre la voie de la guidance.

«Quelle conduite lamentable a été la vôtre pendant mon absence!». C'est-à-dire que votre mauvais comportement pendant mon absence pouvait causer votre perte éternelle et votre malheur perpétuel.

«Avez-vous voulu hâter le décret de votre Seigneur?» lorsqu'Il vous a promis de vous révéler un Livre sacré, en prenant l'initiative de vous comporter d'une façon aussi inique?

«Puis, jetant les Tables» tellement sa colère était vive *«il empoigna par les cheveux son frère»* Aaron de même que par sa barbe *«et se mit à le tirer vers lui»*, en lui disant: *«Qu'est-ce qui t'a empêché en les voyant s'égarer de ne pas me rester dévoué? As-tu voulu désobéir à mon ordre?».* Et ce lorsque je t'ai dit: *«Remplace-moi auprès de mon peuple, agis au mieux et ne suis pas le chemin des corrupteurs».*

«Ô fils de ma mère, dit Aaron, ne me prends pas par la barbe ni par la tête! J'ai simplement craint que tu ne m'accuses d'avoir jeté la discorde entre les enfants d'Israël et de n'avoir pas observé tes recommandations». S20 V94.

Dans ce verset, il est dit: *«Ô fils de ma mère!».* C'est là une formule de familiarité pour attirer sa compassion, en citant seule leur mère, sinon ils sont frères de père et de mère.

«Ces gens-là ont profité de ma faiblesse», c'est-à-dire qu'ils m'ont traité avec dédain lorsque je leur ai dit: *«Ô mon peuple! Ce veau n'est qu'une tentation pour vous, car votre vrai Seigneur est le Miséricordieux. Suivez-moi et obéissez à mes ordres!».* S20. V90.

«Et ont failli me tuer». Aussi, ne pense pas que j'ai fait preuve de négligence.

«Ne réjouis donc pas à mes dépens nos adversaires», en me blâmant et en me faisant porter la responsabilité de cette iniquité, car mes adversaires n'attendent que l'occasion d'un faux pas de ma part, pour se réjouir de mes déboires.

«Et ne me range pas parmi les pervers», en me traitant comme eux.

(152). *«Seigneur, dit Moïse, pardonne-moi, ainsi qu'à mon frère! Reçois-nous au sein de Ta miséricorde, car Tu es le plus Miséricordieux des miséricordieux!».*

C'est-à-dire que Moïse (ﷺ) a regretté de s'être hâté d'avoir taxé son frère Aaron de négligence avant de s'assurer de son innocence.

«Seigneur, pardonne-moi, ainsi qu'à mon frère» Aaron *«et reçois-nous au sein de Ta miséricorde»*, c'est-à-dire fais en sorte que Ta miséricorde nous entoure de toutes parts, car elle est une citadelle fortifiée contre tous les maux et elle est la cause de tout bien et de tout bonheur.

«Car Tu es le plus Miséricordieux des miséricordieux!». C'est-à-dire que Tu es plus Miséricordieux à notre égard que tous les miséricordieux, plus que nos pères, nos mères, nos enfants et nos propres personnes.

(152). *«En vérité, ceux qui ont pris le veau pour divinité encourront la colère de leur Seigneur et l'avilissement dans ce bas-monde. C'est ainsi que Nous rétribuons les menteurs».*

Le Très Haut dit en montrant l'état de ceux qui ont pris le veau pour divinité: *«En vérité, ceux qui ont pris le veau pour divinité encourront la colère de leur Seigneur et l'avilissement dans ce bas-*

monde » de la même façon qu'ils ont suscité Sa colère et pris pour objet de leurs railleries Son ordre.

« C'est ainsi que Nous rétribuons les menteurs ». Tout menteur au sujet d'Allah, prenant pour objet de raillerie Sa Loi, en Lui attribuant arbitrairement ce qu'Il n'a pas dit, subira une part de la colère d'Allah et un avilissement dans ce bas-monde. De fait, ces gens-là subirent la colère d'Allah dans la mesure où il leur fut ordonné de se tuer et il leur fut précisé qu'Allah n'accepterait d'eux que cela.

(153). *« Ceux qui après avoir commis des péchés se repentent et retrouvent la foi, Allah sera Indulgent et Miséricordieux à leur égard ».*

Les enfants d'Israël qui avaient adoré le veau s'entretuèrent donc et la bataille prit fin après que beaucoup d'entre eux moururent, puis Allah leur pardonna. C'est pour cela que le Très Haut a cité une règle générale qui les concerne, eux, et tous les autres hommes. Il a dit à cet effet: *« Ceux qui après avoir commis des péchés »,* comme l'associationnisme, les péchés capitaux ou mineurs *« se repentent »,* en regrettant leurs actes, en y renonçant et en décidant de ne plus y revenir *« et retrouvent la foi »* avec ce que cela implique comme actes du cœur et des organes du corps découlant de la foi *« Allah sera Indulgent »* en pardonnant les péchés et en les effaçant, même s'ils atteignent les cimes du ciel *« et Miséricordieux »* en acceptant le repentir et en assistant son auteur dans la voie du bien.

(154). *« Lorsque la colère de Moïse se fut apaisée, il reprit les Tables, dont le texte constituait une direction et une grâce pour ceux qui craignent leur Seigneur ».*

C'est-à-dire qu'il se calma et que son âme retrouva sa sérénité en prenant conscience de la situation dans laquelle il se trouvait. Il s'occupa alors de la chose la plus importante à ses yeux: *« Il reprit les Tables »* qu'il avait jetées. Il s'agit de Tables d'une grande valeur spirituelle et législative *« dont le texte »* c'est-à-dire qui contient et englobe *« une direction et une grâce ».* C'est-à-dire qu'elles contiennent une guidance qui épargne de l'égarement, un critère de distinction entre la vérité et le mensonge, entre les actes de bien et ceux du mal, ainsi que les vertus morales, une éthique, une miséricorde et un bonheur à ceux qui s'y conforment et qui agissent selon ses règles et ses sens. Cependant, ce ne sont pas tous les hommes qui acceptent cela et s'y soumettent. Seuls *« ceux qui craignent leur Seigneur »* les acceptent et se soumettent à leurs règles.

Par contre, ceux qui ne craignent pas Allah ni le jour où ils seront en face de Lui, ces règles et ces sens ne lui ajoutent qu'arrogance et renoncement, en établissant l'argument d'Allah contre lui.

(155). *« Et il choisit soixante-dix hommes parmi son peuple, pour l'accompagner à Notre rendez-vous. Mais lorsqu'ils furent saisis par le cataclysme, Moïse dit: « Seigneur! Si Tu l'avais voulu, Tu les aurais déjà fait périr, et moi avec eux. Vas-Tu nous faire périr pour des péchés que des sots d'entre nous ont commis? Ce n'est là qu'une épreuve de Ta part par laquelle Tu égares qui Tu veux et diriges qui Tu veux. Tu es notre Maître! Pardonne-nous et reçois-nous au sein de Ta miséricorde, car Tu es le Meilleur des absoluteurs! ».*

Lorsque les enfants d'Israël se repentirent et reprirent leur bon sens *« Moïse choisit soixante-dix hommes »* parmi les meilleurs d'entre eux afin qu'ils s'excusent devant leur Seigneur pour leur peuple. Allah leur donna un rendez-vous pour ce faire. Une fois arrivés au rendez-vous, ils dirent à Moïse: *« Montre-nous Allah face à*

face ». Ils firent donc preuve d'insolence vis-à-vis d'Allah et firent preuve d'impolitesse avec Lui. *« Mais lorsqu'ils furent saisis par le cataclysme »,* c'est-à-dire qu'ils furent foudroyés et exterminés.

Moïse (sur lui la prière et le salut) ne cessa d'implorer Allah et de lui dire: *« Seigneur ! Si Tu l'avais voulu, Tu les aurais déjà fait périr, et moi avec eux ».* C'est-à-dire avant qu'ils ne viennent et ne soient dans une situation où ils demandent pardon pour leur peuple. Ils devinrent donc eux les injustes.

« Vas-Tu nous faire périr pour des péchés que des sots d'entre nous ont commis? ». C'est-à-dire des faibles d'esprit et des insolents. Moïse demanda donc pardon à son Seigneur en Lui disant que ceux qui ont fait preuve de cette effronterie à Son égard ne sont que des sots qui n'ont pas une conscience assez mûre pour les empêcher de dire et de faire n'importe quoi. Ces gens-là ont été l'objet d'une épreuve tellement forte qu'elle risquait de mettre en péril leur foi. C'est pourquoi Moïse a dit: *« Ce n'est là qu'une épreuve de Ta part par laquelle Tu égares qui Tu veux et diriges qui Tu veux. Tu es notre Maître ! Pardonne-nous et reçois-nous au sein de Ta miséricorde, car Tu es le Meilleur des absoluteurs ! ».*

C'est-à-dire que Tu es le Meilleur de ceux qui pardonnent, le plus à même de faire miséricorde et le plus Généreux de ceux qui donnent et font des faveurs.

C'est comme si Moïse (sur lui la prière et le salut) disait: Le premier dessein qui ressort de cette situation, est que notre devoir à tous, ô Seigneur, est de nous attacher à Ton adoration et de croire en Toi. Ceux qui ont gardé leur bon sens et leur raison et qui agissent en vertu de Ton assistance, resteront toujours dans la voie de la droiture; ce sont ceux qui ont l'esprit faible, l'opinion confuse et qui sont en proie à la séduction, qui ont fait ce qu'ils ont fait. Malgré cela, Tu es le plus

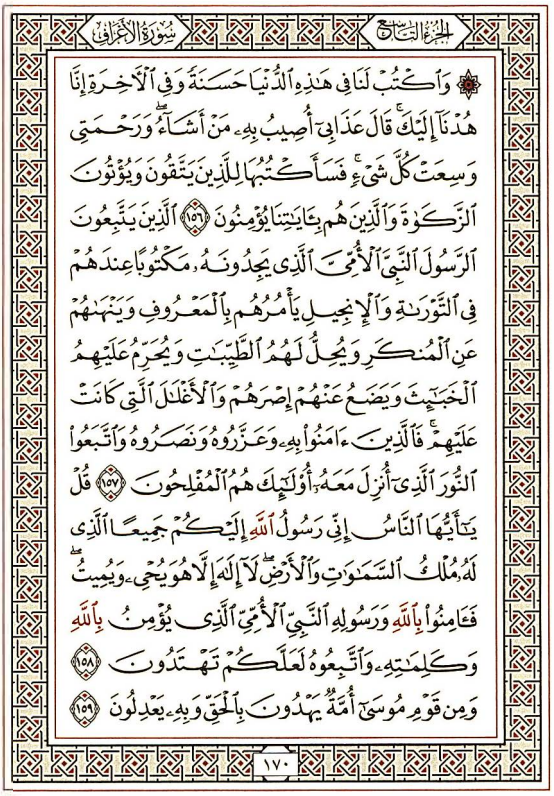

Miséricordieux des miséricordieux. Pardonne-nous donc et fais-nous miséricorde !

(100). *« Réserve-nous un heureux destin en ce monde et en la vie future ! Nous revenons à Toi, pleins de repentir. Mon châtiment, dit le Seigneur, tombera sur qui Je veux, et Ma miséricorde embrasse toute chose ; Je la destine à ceux qui Me craignent, qui font la zakât et qui croient en Nos signes ».*

Allah exauça donc son invocation et ressuscita ceux qui moururent exterminés par le cataclysme en leur pardonnant. Moïse ajouta à la fin de son invocation: *« Réserve-nous un heureux destin en ce monde »,* entre autres une science utile, des ressources abondantes et des œuvres pieuses *« et dans l'autre »,* c'est-à-dire ce qu'Allah a réservé comme récompense à Ses serviteurs vertueux.

« Nous revenons à Toi, pleins de repentir », c'est-à-dire reconnaissant notre négligence et regrettant notre comportement.

« Mon châtiment » dit Allah *« tombera sur qui Je veux »* parmi ceux qui méritent le malheur et s'exposent à ses causes *« et Ma miséricorde embrasse toute chose »*, c'est-à-dire le monde supérieur et inférieur, le vertueux et le dépravé, le croyant et l'incroyant ; il n'y a pas de créature qui ne soit pas touchée par la miséricorde d'Allah ainsi que par Sa bienfaisance et Ses faveurs ; cependant, la miséricorde particulière qui implique la félicité dans ce monde et dans l'autre ne concerne pas tout le monde. C'est pour cela qu'Il a dit à son sujet : *« Je la destine à ceux qui Me craignent »*, c'est-à-dire qui évitent les péchés mineurs et capitaux.

« Qui font la zakât » dont l'acquittement est obligatoire *« et qui croient en Nos signes »*. La perfection de la foi aux signes d'Allah implique de connaître leur signification et d'oeuvrer selon ce qu'ils impliquent, entre autres se conformer au Prophète (ﷺ) en cachette et publiquement, dans les principes de la religion ou dans ses questions subsidiaires.

(157). *« Ceux qui suivent l'Envoyé, le Prophète illettré dont ils connaissent (la description) à travers leurs Ecritures : la Torah et l'Evangile. Il (le Prophète) ordonne le licite, interdit ce qui est blâmable, leur permet ce qui est sain et leur interdit les choses viciées. Il leur ôte ce qui leur pesait, ainsi que les chaînes qui les entravaient ; ceux qui ont cru en lui, qui l'ont protégé, qui l'ont soutenu, qui ont suivi la lumière qui a été révélée avec lui, ceux-là connaîtront la réussite ».*

Il s'agit là du Prophète Mouḥammed Ibn 'Abdallah Ibn 'Abd Al Mouṭṭalib (ﷺ). Certes, le contexte a trait aux enfants d'Israël, ce qui démontre que la foi en Mouḥammed (ﷺ) est la condition de leur entrée dans la foi ; cela démontre aussi que les croyants qui croient en lui et qui le suivent, ont droit à la miséricorde absolue qu'Allah leur destine. Il a été décrit ici comme *« l'illettré »* parce qu'il fait partie des Arabes, la communauté qui ne savait ni lire ni écrire et qui n'avait pas de Livre saint avant le Coran.

« Dont ils connaissent (la description) à travers leurs Ecritures : la Torah et l'Evangile » par son nom et ses vertus, dont la plus sublime est celle à laquelle il appelle et contre la négligence de laquelle il met en garde les gens.

« Il ordonne le licite », c'est-à-dire tout ce qui est admis comme bon, utile et excellent.

« Interdit ce qui est blâmable », c'est-à-dire tout ce qui est admis comme ignoble dans les esprits et les natures. Il leur ordonne donc la prière, la *zakât*, le jeûne, le pèlerinage, le respect des liens de parenté, la piété filiale, la bienfaisance envers le voisin et l'esclave ainsi que la charité envers toutes les créatures, la sincérité, la chasteté, la bonté et le bon conseil, etc. Il leur interdit l'associationnisme, le meurtre, la fornication, la consommation des boissons enivrantes, l'injustice envers les créatures, le mensonge, la dépravation, etc.

La plus grande preuve qu'il est le Messager d'Allah réside dans ce à quoi il appelle les gens et ce qu'il leur ordonne et leur interdit, ce qu'il considère comme licite et comme illicite.

En effet, *« Il leur permet ce qui est sain »* comme nourriture, boissons et relations

sexuelles *« et leur interdit les choses viciées »*, comme aliments, boissons, pratiques sexuelles déviantes, paroles et actes.

« Il leur ôte ce qui leur pesait, ainsi que les chaînes qui les entravaient ». C'est-à-dire que sa religion est facile, tolérante et aisée, qui ne contient ni contraintes ni chaînes, ni difficultés ni obligations difficiles à assumer.

« Ceux qui ont cru en lui, qui l'ont protégé », c'est-à-dire qui l'ont vénéré et respecté *« qui l'ont soutenu, ont suivi la lumière qui a été révélée avec lui »*, c'est-à-dire le Coran qui sert de lumière dans les ténèbres du doute et de l'ignorance et qui sert de référence en cas de divergences d'opinions.

« Ceux-là connaîtront la réussite ». C'est-à-dire qu'ils obtiendront les bienfaits de ce monde et de l'autre et échapperont à leurs malheurs, car ils ont respecté la cause la plus importante du salut.

Quant à ceux qui ne croient pas en ce Prophète illettré, qui ne le protègent pas et ne le soutiennent pas, ce seront eux les perdants.

Après avoir invité les gens de la Torah parmi les enfants d'Israël à le suivre, et afin que personne ne s'imagine que cet appel s'adresse à eux uniquement, le Très Haut généralise cet appel en ces termes :

﴿١٥٨﴾. *« Dis : ô hommes, je suis l'Envoyé d'Allah auprès de vous tous sans exception ; Allah, Celui qui possède le royaume des cieux et de la terre ; il n'est de Dieu que Lui qui fait vivre et qui fait mourir. Croyez en Allah et en Son envoyé, le Prophète illettré qui ajoute foi en Allah et en Ses Ecritures et suivez-le afin d'être guidés »*.

C'est-à-dire aussi bien les Arabes que les non Arabes, les gens du Livre parmi vous et les autres.

« Allah, Celui qui possède le royaume des cieux et de la terre ». Qui dispose d'eux avec Ses décrets cosmiques et souverains et avec Ses décrets légaux et religieux qui impliquent l'envoi d'un sublime Messager aux hommes pour les appeler à Allah et à la Demeure de Sa générosité et les mettre en garde contre tout ce qui les éloigne de Lui et de Sa Demeure.

« Il n'est de Dieu que Lui », c'est-à-dire qu'il n'y a personne en droit d'être Adoré en dehors de Lui, seul sans associé. En outre, Son adoration ne peut être connue qu'à travers Ses Messagers.

« Qui fait vivre et qui fait mourir », c'est-à-dire que parmi Ses dispositions il y a le pouvoir de faire vivre et de faire mourir, ce que personne en dehors de Lui n'est en mesure de faire ; Il a fait de la mort un pont et une traverse qu'empruntent les créatures pour rejoindre la demeure de l'éternité. Celui qui croit en cette demeure aura cru impérativement au Messager Mouḥammed (ﷺ).

« Croyez en Allah et en Son envoyé, le Prophète illettré », une foi dans le cœur qui implique des œuvres du cœur et des organes du corps *« qui ajoute foi en Allah et en Ses Ecritures »*. C'est-à-dire croyez en ce Prophète qui est sur la voie de la droiture dans ses croyances et ses actes *« et suivez-le afin d'être guidés »* dans vos affaires religieuses et profanes, car si vous ne le suivez pas vous serez égarés complètement.

﴿١٥٩﴾. *« Et du peuple de Moïse se dégagea une communauté qui prit la vérité pour guide et jugea selon elle avec équité »*.

C'est-à-dire qu'un groupe parmi ce peuple se distingua par le fait *« qu'il prit la vérité pour guide et jugea selon elle avec équité »*. C'est-à-dire qu'ils guidaient les gens selon cette vérité en leur enseignant et en les orientant et jugeaient selon avec équité, comme a dit le Très Haut dans un autre verset :

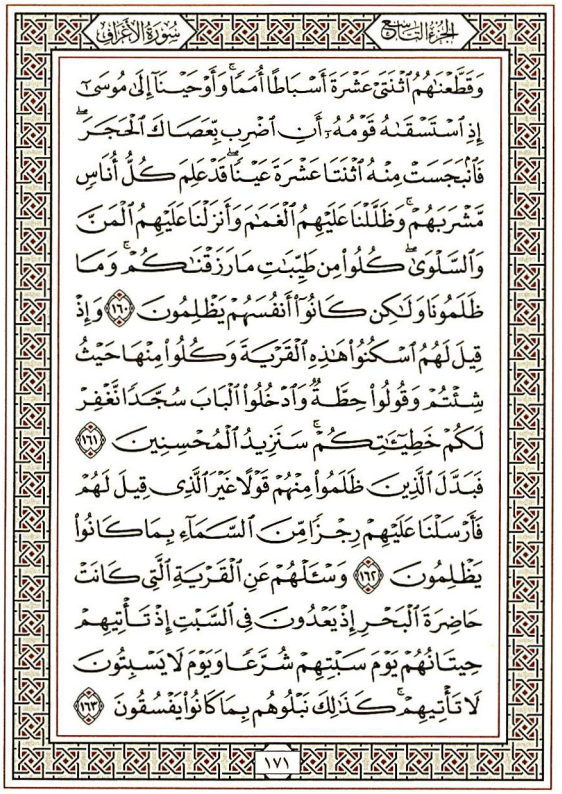
وَقَطَّعْنَٰهُمُ ٱثْنَتَىْ عَشْرَةَ أَسْبَاطًا أُمَمًا ۚ وَأَوْحَيْنَآ إِلَىٰ مُوسَىٰٓ
إِذِ ٱسْتَسْقَىٰهُ قَوْمُهُۥٓ أَنِ ٱضْرِب بِّعَصَاكَ ٱلْحَجَرَ ۖ
فَٱنۢبَجَسَتْ مِنْهُ ٱثْنَتَا عَشْرَةَ عَيْنًا ۖ قَدْ عَلِمَ كُلُّ أُنَاسٍ
مَّشْرَبَهُمْ ۚ وَظَلَّلْنَا عَلَيْهِمُ ٱلْغَمَٰمَ وَأَنزَلْنَا عَلَيْهِمُ ٱلْمَنَّ
وَٱلسَّلْوَىٰ ۖ كُلُوا۟ مِن طَيِّبَٰتِ مَا رَزَقْنَٰكُمْ ۚ وَمَا
ظَلَمُونَا وَلَٰكِن كَانُوٓا۟ أَنفُسَهُمْ يَظْلِمُونَ ﴿١٦٠﴾ وَإِذْ
قِيلَ لَهُمُ ٱسْكُنُوا۟ هَٰذِهِ ٱلْقَرْيَةَ وَكُلُوا۟ مِنْهَا حَيْثُ
شِئْتُمْ وَقُولُوا۟ حِطَّةٌ وَٱدْخُلُوا۟ ٱلْبَابَ سُجَّدًا نَّغْفِرْ
لَكُمْ خَطِيٓـَٰتِكُمْ ۚ سَنَزِيدُ ٱلْمُحْسِنِينَ ﴿١٦١﴾
فَبَدَّلَ ٱلَّذِينَ ظَلَمُوا۟ مِنْهُمْ قَوْلًا غَيْرَ ٱلَّذِى قِيلَ لَهُمْ
فَأَرْسَلْنَا عَلَيْهِمْ رِجْزًا مِّنَ ٱلسَّمَآءِ بِمَا كَانُوا۟
يَظْلِمُونَ ﴿١٦٢﴾ وَسْـَٔلْهُمْ عَنِ ٱلْقَرْيَةِ ٱلَّتِى كَانَتْ
حَاضِرَةَ ٱلْبَحْرِ ۘ إِذْ يَعْدُونَ فِى ٱلسَّبْتِ إِذْ تَأْتِيهِمْ
حِيتَانُهُمْ يَوْمَ سَبْتِهِمْ شُرَّعًا وَيَوْمَ لَا يَسْبِتُونَ ۙ
لَا تَأْتِيهِمْ ۚ كَذَٰلِكَ نَبْلُوهُم بِمَا كَانُوا۟ يَفْسُقُونَ ﴿١٦٣﴾
الجزء السابع — سورة الأعراف — ١٧١

(160). *« Nous les répartîmes en douze tribus (constituant autant de) communautés et Nous inspirâmes à Moïse, lorsqu'il demanda de l'eau pour son peuple, de frapper le rocher de son bâton ; il en jaillit alors douze sources et chacun des gens reconnut la sienne. Nous vous abritâmes ensuite sous un nuage (dans le désert) en faisant descendre pour vous la manne et les cailles : goûtez à cette délicieuse nourriture dont Nous vous avons gratifiés. Et ce n'est pas à Nous qu'ils firent du tort, en réalité ils ne firent de tort qu'à eux-mêmes ».*

C'est-à-dire que Nous les avons partagés *« en douze tribus (constituant autant de) communautés »* se connaissant les unes les autres, chacune dirigée par un des fils de Jacob.

« Et Nous inspirâmes à Moïse, lorsqu'il demanda de l'eau pour son peuple ». Le peuple de Moïse lui avait demandé d'invoquer son Seigneur pour avoir de l'eau pour eux et pour leurs troupeaux car ils se trouvaient – et Allah est plus savant – dans un endroit où l'eau était très rare.

Allah inspira à Moïse comme réponse à leur demande *« de frapper le rocher de son bâton ».* Il se peut que ce rocher soit un rocher particulier ou un rocher quelconque. Il le frappa donc *« et il en jaillit douze sources »* coulant sur le sol.

« Et chacun des gens reconnut la sienne ». C'est-à-dire qu'il répartit chacune de ces sources entre les douze tribus, chacune connaissant sa source ; elles se soulagèrent donc de leurs soucis et se virent à l'abri de la fatigue, de la bousculade et des disputes. Et c'est ainsi que se compléta la faveur d'Allah à leur égard.

« Nous vous abritâmes ensuite sous un nuage » qui les protégeait de la chaleur du soleil *« en faisant descendre pour vous la manne »,* c'est-à-dire de la friandise *« et les cailles »,* c'est-à-dire de la viande d'oiseaux parmi les plus succulentes et les plus savoureuses. C'est ainsi qu'Allah leur accorda l'ombre, l'eau et la nourriture agréable, faite de friandise et de viande, afin qu'ils soient dans la sérénité et la quiétude.

Il leur fut dit : *« Goûtez à cette délicieuse nourriture dont Nous vous avons gratifiés. Et ce n'est pas à Nous qu'ils firent du tort »,* lorsqu'ils s'abstinrent de rendre grâce à Allah et d'assumer ce qu'Il leur avait imposé *« en réalité ils ne firent de tort qu'à eux-mêmes »* en se privant de tout bien et en s'exposant au mal et au courroux divin. Cela se passait au cours de leur errance dans le désert.

(161). *« Et lorsqu'il leur fut dit : « Demeurez dans cette cité et mangez-y où vous le voudrez ; en franchissant sa porte, prosternez-vous et dites : « Absous (nos péchés) ! ». Nous vous pardonnerons vos fautes et redoublerons (les récompenses) des hommes vertueux ».*

C'est-à-dire entrez dans cette cité, à savoir Ilyâ *« et mangez-y où vous le voudrez »*. Il s'agit d'une cité pleine de verdure, de fruits, très prospère. C'est pourquoi Allah leur ordonna de manger où ils le voulaient.

« Et dites » en franchissant la porte de cette cité *« Absous (nos péchés) »*, c'est-à-dire efface nos péchés et pardonne-nous.

« Prosternez-vous », c'est-à-dire par soumission à votre Seigneur, humbles devant Sa puissance, reconnaissants pour Ses faveurs. Il leur ordonna de se soumettre et de demander le pardon en leur promettant en contrepartie l'absolution de leurs péchés et la récompense présente et future. Il a dit: *« Nous vous pardonnerons vos fautes et redoublerons (les récompenses) des hommes vertueux »*, parmi les bienfaits de ce bas-monde et ceux de l'autre.

(102). *« Mais ceux d'entre eux qui étaient iniques substituèrent un autre mot à celui qui leur avait été transmis et Nous fîmes descendre sur eux un châtiment du ciel comme rétribution de leur injustice ».*

Ils refusèrent donc de se soumettre à cet ordre divin et *« ceux d'entre eux qui étaient iniques »*, c'est-à-dire ceux qui avaient désobéi à Allah et négligé Son ordre *« substituèrent un autre mot à celui qui leur avait été transmis »*.

C'est ainsi qu'ils remplacèrent la demande de pardon et le mot adéquat *« Absous (nos péchés) »* par le mot *« un grain dans l'orge »*. S'ils étaient capables de changer le sens d'un mot avec sa facilité et sa simplicité, ils étaient capables à plus forte raison de changer d'actes. C'est pourquoi ils entrèrent dans la cité en se traînant sur leurs postérieurs.

« Et Nous fîmes descendre sur eux » lorsqu'ils désobéirent à l'ordre d'Allah et qu'ils le transgressèrent *« un châtiment du ciel »*, c'est-à-dire un châtiment exemplaire, soit la peste soit un autre châtiment parmi les punitions du ciel.

Certes, Allah n'a pas été injuste à leur égard en leur infligeant ce châtiment, mais ils ont mérité cela *« comme rétribution de leur injustice »*. C'est-à-dire qu'ils passaient de l'obéissance à Allah à Sa désobéissance sans aucune nécessité ni raison, mais uniquement par le mal et la perfidie qui étaient enfouis en eux.

(163). *« Interroge-les au sujet de cette cité du bord de mer dont les habitants transgressaient le sabbat parce que ce jour-là les poissons affluaient à la surface de l'eau (à portée de main) alors que les autres jours ils désertaient (les côtes) ; c'est ainsi que Nous les éprouvâmes pour prix de leur perversion ».*

C'est-à-dire interroge les enfants d'Israël *« au sujet de cette cité du bord de mer »*, c'est-à-dire qui était située sur le littoral, lorsqu'elle transgressa l'ordre d'Allah et qu'elle mérita le châtiment d'Allah.

« Dont les habitants transgressaient le sabbat ». Or, Allah leur avait ordonné de respecter ce jour du samedi et de ne pas y pêcher. Pour les éprouver, Allah fit en sorte que les poissons vinrent nombreux ce jour-là et montaient *« à la surface de l'eau (à portée de la main) »*.

« Alors que les autres jours », c'est-à-dire en dehors du samedi *« ils désertaient (les côtes) »*, en prenant le large, les privant ainsi de toute pêche.

« C'est ainsi que Nous les éprouvâmes pour prix de leur perversion ». C'est leur perversion qui leur valut d'être éprouvés par Allah et de subir cette épreuve. Sinon, s'ils n'avaient pas fait preuve de perversion, ils n'auraient pas été soumis à

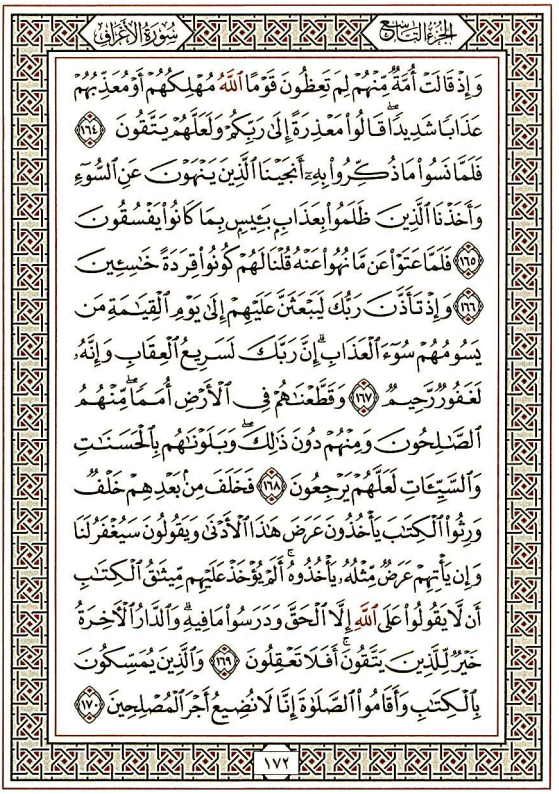
الجزء التاسع سورة الأعراف
وَإِذْ قَالَتْ أُمَّةٌ مِّنْهُمْ لِمَ تَعِظُونَ قَوْمًا ۙ اللَّهُ مُهْلِكُهُمْ أَوْ مُعَذِّبُهُمْ
عَذَابًا شَدِيدًا ۖ قَالُوا مَعْذِرَةً إِلَىٰ رَبِّكُمْ وَلَعَلَّهُمْ يَتَّقُونَ ﴿١٦٤﴾
فَلَمَّا نَسُوا مَا ذُكِّرُوا بِهِ أَنجَيْنَا الَّذِينَ يَنْهَوْنَ عَنِ السُّوءِ
وَأَخَذْنَا الَّذِينَ ظَلَمُوا بِعَذَابٍ بَئِيسٍ بِمَا كَانُوا يَفْسُقُونَ
﴿١٦٥﴾ فَلَمَّا عَتَوْا عَن مَّا نُهُوا عَنْهُ قُلْنَا لَهُمْ كُونُوا قِرَدَةً خَاسِئِينَ
﴿١٦٦﴾ وَإِذْ تَأَذَّنَ رَبُّكَ لَيَبْعَثَنَّ عَلَيْهِمْ إِلَىٰ يَوْمِ الْقِيَامَةِ مَن
يَسُومُهُمْ سُوءَ الْعَذَابِ ۗ إِنَّ رَبَّكَ لَسَرِيعُ الْعِقَابِ ۖ وَإِنَّهُ
لَغَفُورٌ رَّحِيمٌ ﴿١٦٧﴾ وَقَطَّعْنَاهُمْ فِي الْأَرْضِ أُمَمًا ۖ مِّنْهُمُ
الصَّالِحُونَ وَمِنْهُمْ دُونَ ذَٰلِكَ ۖ وَبَلَوْنَاهُم بِالْحَسَنَاتِ
وَالسَّيِّئَاتِ لَعَلَّهُمْ يَرْجِعُونَ ﴿١٦٨﴾ فَخَلَفَ مِن بَعْدِهِمْ خَلْفٌ
وَرِثُوا الْكِتَابَ يَأْخُذُونَ عَرَضَ هَٰذَا الْأَدْنَىٰ وَيَقُولُونَ سَيُغْفَرُ لَنَا
وَإِن يَأْتِهِمْ عَرَضٌ مِّثْلُهُ يَأْخُذُوهُ ۚ أَلَمْ يُؤْخَذْ عَلَيْهِم مِّيثَاقُ الْكِتَابِ
أَن لَّا يَقُولُوا عَلَى اللَّهِ إِلَّا الْحَقَّ وَدَرَسُوا مَا فِيهِ ۗ وَالدَّارُ الْآخِرَةُ
خَيْرٌ لِّلَّذِينَ يَتَّقُونَ ۚ أَفَلَا تَعْقِلُونَ ﴿١٦٩﴾ وَالَّذِينَ يُمَسِّكُونَ
بِالْكِتَابِ وَأَقَامُوا الصَّلَاةَ إِنَّا لَا نُضِيعُ أَجْرَ الْمُصْلِحِينَ ﴿١٧٠﴾
١٧٢

cette épreuve et à cette tentation. Ils rusèrent donc dans cette pêche en creusant des trous et en posant leurs filets pour prendre les poissons. Lorsqu'arrivait le samedi, et que les poissons affluaient, ils tombaient dans ces trous et ces filets. Mais ils ne les prenaient pas ce jour-là et les laissaient tels quels. Le dimanche, ils les retiraient des filets et les prenaient. Ces agissements devinrent une habitude de leur part. Trois groupes se constituèrent parmi eux: la plupart d'entre eux transgressèrent ouvertement et eurent l'audace de le reconnaître; un deuxième groupe leur reprocha cela et le fit ouvertement et un troisième groupe se contenta seulement de faire des reproches.

(164). *« Et lorsqu'une fraction d'entre eux s'étonna: pourquoi exhortez-vous un peuple qu'Allah a décidé d'anéantir ou de châtier avec sévérité? C'est afin de ne pas encourir de reproches de notre Seigneur, répondirent-ils: peut-être se garderont-ils (de Lui) ».*

C'est comme s'ils disaient: il n'y a aucune utilité à exhorter ceux qui ont transgressé les limites d'Allah et refusé d'écouter les bons conseils, en persistant dans leur transgression et leur injustice, car Allah les châtiera impérativement, soit par l'extermination soit par un châtiment douloureux.

Ceux qui veulent leur reprocher ce comportement dirent: *« Nous les exhortons et nous les mettons en garde « afin de ne pas encourir de reproches de notre Seigneur ».* C'est-à-dire pour dégager notre responsabilité.

« Peut-être se garderont-ils (de Lui) ». C'est-à-dire qu'ils renonceront aux péchés qu'ils commettent; aussi, nous ne désespérons pas de les voir revenir au droit chemin, car il est possible que les exhortations agissent sur eux et que les reproches aient des effets sur eux. C'est là au demeurant le but de la mise en garde contre les choses blâmables, à savoir de dégager sa responsabilité, d'établir un argument contre celui qui est mis en garde et dans l'espoir qu'Allah le guide et qu'il se conforme à cet ordre et à cette mise en garde.

(165). *« Et lorsqu'ils eurent oublié ce qui leur avait été rappelé, Nous sauvâmes ceux qui interdisaient le mal et Nous infligeâmes un châtiment sévère aux injustes pour prix de leurs perversions ».*

C'est-à-dire lorsqu'ils abandonnèrent ce qui leur était rappelé et qu'ils persistèrent dans leur iniquité, *« Nous sauvâmes »* du châtiment *« ceux qui interdisaient le mal »*, car telle est la règle habituelle d'Allah à l'égard de Ses serviteurs, à savoir que lorsque le châtiment tombe, Il en préserve

ceux qui ordonnaient le convenable et interdisaient le blâmable.

« Et Nous infligeâmes un châtiment sévère aux injustes », c'est-à-dire ceux qui transgressèrent le sabbat *« pour prix de leur perversion »*.

Quant au groupe qui a dit à ceux qui faisaient des reproches aux transgresseurs en leur disant : *« Pourquoi exhortez-vous un peuple qu'Allah a décidé d'anéantir ou de châtier avec sévérité ? »*, les exégètes ont divergé au sujet de leur salut ou de leur anéantissement. Mais le plus probable est qu'ils furent sauvés, car Allah a mentionné que le châtiment s'est limité aux seuls transgresseurs, et Il n'a pas précisé que ce groupe en faisait partie.

Le sens apparent du verset prouve donc que le châtiment toucha seulement ceux qui avaient transgressé le sabbat. En outre, comme le fait d'ordonner le convenable et d'interdire le blâmable est une obligation qui peut être assumée par un groupe de croyants à la place des autres, ces gens-là se sont contentés de faire des reproches à ceux qui réprimandaient les transgresseurs. Par conséquent, en leur reprochant cela en ces termes : *« Pourquoi exhortez-vous un peuple qu'Allah a décidé d'anéantir ou de châtier avec sévérité ? »*, ils ont exprimé une colère contre cet acte, ce qui implique une désapprobation de leur part et une conviction qu'Allah les châtiera sévèrement pour cela.

166. *« Et lorsque dans leur orgueil ils transgressèrent Nos interdits, Nous leur ordonnâmes de se transformer en singes repoussants »*.

C'est-à-dire que lorsqu'ils s'entêtèrent dans leur comportement et refusèrent d'écouter les exhortations et de revenir à de meilleurs sentiments *« Nous leur ordonnâmes »* à titre de décret déterministe *« soyez des singes repoussants »*. Ils se transformèrent alors par la permission d'Allah en singes et Allah les éloigna de Sa miséricorde. Ensuite, Il rappela comment Il frappa d'humiliation et d'avilissement le reste d'entre eux, en disant :

167. *« Souviens-toi lorsque ton Seigneur annonça qu'Il enverrait contre eux des adversaires qui leur feraient subir de terribles châtiments jusqu'au Jour dernier. En vérité, si ton Seigneur est prompt à châtier, Il est aussi Miséricordieux et Clément »*.

« Souviens-toi », c'est-à-dire sache clairement *« lorsque ton Seigneur annonça qu'Il enverrait contre eux des adversaires qui leur feraient subir de terribles châtiments jusqu'au Jour dernier »*. C'est-à-dire qui les humilieront et les aviliront.

« Si ton Seigneur est prompt à châtier » ceux qui lui désobéissent au point de hâter leur châtiment dans ce bas-monde *« Il est aussi Miséricordieux et Clément »* envers ceux qui se repentent à Lui et reviennent de leur égarement ; Il leur pardonne leurs péchés, occulte leurs défauts et leur accorde Sa miséricorde en acceptant leurs bonnes œuvres et en les rétribuant par diverses formes de rétribution. Certes, Allah a réalisé Sa promesse à leur égard, dans la mesure où ils ne cessent d'être soumis et avilis sous le pouvoir des autres peuples, sans pouvoir retrouver leur unité et leur prestige du passé.

168. *« Nous les avons disséminés à travers le monde en plusieurs communautés parmi lesquelles il y avait des gens vertueux et d'autres qui l'étaient moins. Et Nous les avons éprouvés tantôt en les gratifiant de faveurs, tantôt en les soumettant à des malheurs, afin de les faire revenir de leurs erreurs »*.

C'est-à-dire que Nous les avons dispersés et disséminés à travers la terre, après avoir été unis et rassemblés.

« Il y avait des gens vertueux », ceux qui se souciaient de respecter les droits d'Allah

et de Ses serviteurs *« et d'autres qui l'étaient moins »*, c'est-à-dire qui étaient en deçà de la vertu, soit ils agissaient avec économie soit ils se faisaient du tort à eux-mêmes.

« Et Nous les avons éprouvés » selon Notre règle et Notre ligne de conduite *« tantôt en les gratifiant de faveurs, tantôt en les soumettant à des malheurs »*, c'est-à-dire tantôt par la facilité tantôt par la difficulté.

« Afin de les faire revenir de leurs erreurs », c'est-à-dire afin qu'ils se ressaisissent et prennent conscience de la situation lamentable dans laquelle ils se trouvent et qu'ils réfléchissent à la situation de guidance pour laquelle ils furent créés. Par conséquent, ils ne cessèrent de se partager entre vertueux, dépravés et ceux qui alternent entre obéissance et désobéissance, jusqu'à ce qu'ils furent remplacés par des gens plus mauvais qu'eux, dont le mal augmenta et s'exacerba.

(159). *« Puis vinrent après eux leurs successeurs qui héritèrent de l'Ecriture et qui se mirent à profiter de tout bien qui leur tombait sous la main, en disant chaque fois : « Cela nous sera pardonné ! » ; Mais chaque fois que l'occasion se présentait, ils récidivaient, comme si l'Ecriture ne leur faisait pas obligation de ne dire sur Allah que la vérité ! Ils en ont pourtant étudié le contenu et y ont appris que l'ultime demeure est meilleure que celle d'ici-bas, pour ceux qui craignent le Seigneur. Ne le comprenez-vous donc pas ? »*.

C'est-à-dire que ceux qui leur succédèrent *« héritèrent de l'Ecriture »* et devinrent des autorités en la matière. Mais ils se mirent à expliquer ces Ecritures selon leurs passions, en délivrant des avis religieux en contrepartie de gains matériels. La corruption se propagea parmi eux.

« Et qui se mirent à profiter de tout bien qui leur tombait sous la main en disant chaque fois » en reconnaissant avoir commis des péchés *« Cela nous sera pardonné ! »*. Ce sont là des propos dépourvus de toute vérité, car il ne s'agit pas là d'une demande de pardon. Si c'était le cas, ils auraient regretté leurs actes et décidé de ne plus y revenir, mais à chaque fois qu'une autre occasion – de corruption – se présentait à eux, ils commettaient le même péché.

Ils troquèrent donc les versets d'Allah pour un vil prix et choisirent ce qui est inique pour ce qui est bon.

Le Très Haut a dit en leur reprochant cela et en montrant leur audace : *« Comme si l'Ecriture ne leur faisait pas obligation de ne dire sur Allah que la vérité ! »*. Qu'ont-ils donc à dire des mensonges sur Allah, en se conformant à leurs passions et desseins ?

En vérité, *« ils en ont pourtant étudié le contenu »*, ce qui les met à l'abri de toute équivoque et de toute confusion. Aussi, s'ils ont agi ainsi c'est avec clairvoyance et en connaissance de cause, ce qui aggrave leur péché et leur blâme et, par conséquent, leur châtiment. Certes, ils ont préféré ce bas-monde à l'autre. C'est pour cela qu'Il a dit : *« L'ultime demeure est meilleure que celle d'ici-bas, pour ceux qui craignent le Seigneur »*, c'est-à-dire qui évitent ce qu'Allah a interdit comme corruption et dessous de table qui sont donnés pour juger au gré des passions et non de ce qu'Allah a fait descendre.

« Ne le comprenez-vous donc pas ? ». N'avez-vous pas des intelligences pour distinguer entre ce qu'il faut préférer et ce qu'il faut délaisser et entre ce qui est de nature à nous inciter à œuvrer pour l'obtenir et ce qui ne mérite pas cela ? La particularité de l'intelligence n'est-elle pas

de méditer sur les conséquences des choses ? Quant à ceux qui ne regardent que ce qui est présent, hâtif et éphémère, ils font perdre à eux-mêmes une félicité considérable et durable. Ceux qui agissent ainsi ont-ils une intelligence et une raison ?

Les vrais sages raisonnables sont ceux qu'Allah a décrits comme suit :

(170). *« Pour ceux qui se conforment au Livre et accomplissent la prière. Nous ne laisserons pas perdre la récompense due à ceux qui font le bien ».*

C'est-à-dire ceux qui s'y conforment par science et action, qui savent ce qu'il contient comme règles et récits dont la connaissance est la plus noble des sciences, et qui agissent selon ce qu'il contient comme préceptes qui sont la cause du bonheur des gens, la joie des cœurs, la félicité des âmes et le bien de ce monde et de l'autre.

Ce à quoi il y a de lieu de se conformer le plus parmi ces préceptes, c'est l'accomplissement de la prière, intérieurement et extérieurement. C'est pour cela qu'Allah l'a citée en particulier en raison de son mérite et de sa noblesse, ainsi que du fait qu'elle soit le critère de la foi. Son respect conduit au respect des autres actes cultuels.

Dans la mesure où tous leurs actes sont imprégnés de vertu, Allah a dit : *« Nous ne laisserons pas perdre la récompense due à ceux qui font le bien »*, par leurs paroles, leurs actes et leurs intentions ; vertueux pour eux-mêmes et envers les autres.

Ce verset et d'autres sont la preuve qu'Allah a envoyé Ses Messagers (ﷺ) pour répandre la vertu et non la corruption, ce qui est utile et non ce qui est préjudiciable. Ils ont été envoyés pour le bien des deux demeures. Aussi, à chaque

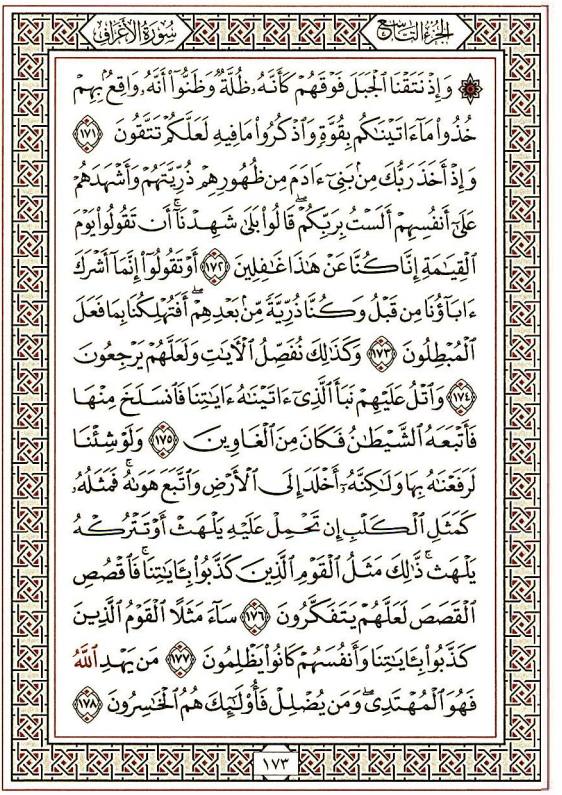
الجزء التاسع سورة الأعراف
وَإِذْ نَتَقْنَا ٱلْجَبَلَ فَوْقَهُمْ كَأَنَّهُۥ ظُلَّةٌ وَظَنُّوٓا۟ أَنَّهُۥ وَاقِعٌۢ بِهِمْ
خُذُوا۟ مَآ ءَاتَيْنَٰكُم بِقُوَّةٍ وَٱذْكُرُوا۟ مَا فِيهِ لَعَلَّكُمْ تَتَّقُونَ ﴿١٧١﴾
وَإِذْ أَخَذَ رَبُّكَ مِنۢ بَنِىٓ ءَادَمَ مِن ظُهُورِهِمْ ذُرِّيَّتَهُمْ وَأَشْهَدَهُمْ
عَلَىٰٓ أَنفُسِهِمْ أَلَسْتُ بِرَبِّكُمْ ۖ قَالُوا۟ بَلَىٰ شَهِدْنَآ ۛ أَن تَقُولُوا۟ يَوْمَ
ٱلْقِيَٰمَةِ إِنَّا كُنَّا عَنْ هَٰذَا غَٰفِلِينَ ﴿١٧٢﴾ أَوْ تَقُولُوٓا۟ إِنَّمَآ أَشْرَكَ
ءَابَآؤُنَا مِن قَبْلُ وَكُنَّا ذُرِّيَّةً مِّنۢ بَعْدِهِمْ ۖ أَفَتُهْلِكُنَا بِمَا فَعَلَ
ٱلْمُبْطِلُونَ ﴿١٧٣﴾ وَكَذَٰلِكَ نُفَصِّلُ ٱلْءَايَٰتِ وَلَعَلَّهُمْ يَرْجِعُونَ
﴿١٧٤﴾ وَٱتْلُ عَلَيْهِمْ نَبَأَ ٱلَّذِىٓ ءَاتَيْنَٰهُ ءَايَٰتِنَا فَٱنسَلَخَ مِنْهَا
فَأَتْبَعَهُ ٱلشَّيْطَٰنُ فَكَانَ مِنَ ٱلْغَاوِينَ ﴿١٧٥﴾ وَلَوْ شِئْنَا
لَرَفَعْنَٰهُ بِهَا وَلَٰكِنَّهُۥٓ أَخْلَدَ إِلَى ٱلْأَرْضِ وَٱتَّبَعَ هَوَىٰهُ ۚ فَمَثَلُهُۥ
كَمَثَلِ ٱلْكَلْبِ ۖ إِن تَحْمِلْ عَلَيْهِ يَلْهَث أَوْ تَتْرُكْهُ
يَلْهَث ۚ ذَّٰلِكَ مَثَلُ ٱلْقَوْمِ ٱلَّذِينَ كَذَّبُوا۟ بِـَٔايَٰتِنَا ۚ فَٱقْصُصِ
ٱلْقَصَصَ لَعَلَّهُمْ يَتَفَكَّرُونَ ﴿١٧٦﴾ سَآءَ مَثَلًا ٱلْقَوْمُ ٱلَّذِينَ
كَذَّبُوا۟ بِـَٔايَٰتِنَا وَأَنفُسَهُمْ كَانُوا۟ يَظْلِمُونَ ﴿١٧٧﴾ مَن يَهْدِ ٱللَّهُ
فَهُوَ ٱلْمُهْتَدِى ۖ وَمَن يُضْلِلْ فَأُو۟لَٰٓئِكَ هُمُ ٱلْخَٰسِرُونَ ﴿١٧٨﴾
١٧٣

fois que quelqu'un est vertueux, il est plus à même de se conformer à eux.

(171). *« Et lorsque Nous arrachâmes la montagne au-dessus de leurs têtes, qu'elle les recouvrit de son ombre et qu'ils crurent qu'elle allait s'écraser sur eux. Recevez avec fermeté ce que Nous vous avons apporté et souvenez-vous de ce qu'elles contiennent afin que vous (puissiez) vous en prémunir ».*

Le Très Haut dit : *« Et lorsque Nous arrachâmes la montagne au-dessus de leurs têtes »* lorsqu'ils refusèrent d'accepter ce qui se trouvait dans la Torah. Allah arracha une montagne et la souleva au-dessus de leurs têtes jusqu'à ce *« qu'elle les recouvrit de leur ombre et qu'ils crurent qu'elle allait s'écraser sur eux »*. Il leur fut dit alors : *« Recevez avec fermeté ce que Nous vous avons apporté »*, c'est-à-dire avec sérieux et abnégation *« et souvenez-vous de ce qu'elles contiennent »*, en les étudiant, en

les méditant et en s'y conformant *« afin que vous (puissiez) vous en prémunir »* en faisant cela.

﴿172-174﴾. *« Et lorsque ton Seigneur eut tiré des reins des fils d'Adam leur postérité et qu'Il les fit témoigner contre eux-mêmes : Ne suis-Je pas votre Seigneur ? Certes oui, répondirent-ils, nous en témoignons, afin qu'au Jour de la résurrection ils ne puissent pas dire : Nous étions dans l'ignorance de tout cela, ni dire : Ce sont nos pères qui ont donné (à Allah) un associé ; nous n'étions quant à nous que leur postérité et leurs successeurs. Vas-Tu nous anéantir à cause des méfaits commis par des transgresseurs ? C'est ainsi que Nous explicitons Nos signes afin qu'ils reviennent (de leur mécréance) ».*

Le Très Haut dit : *« Et lorsque ton Seigneur eut tiré des reins des fils d'Adam leur postérité »*. C'est-à-dire qu'Il fit sortir de leurs reins leurs descendants et fit en sorte qu'ils enfantent génération après génération.

« Et » après les avoir fait sortir des ventres de leurs mères et des reins de leurs pères *« Il les fit témoigner contre eux-mêmes : Ne suis-Je pas votre Seigneur ? »*. C'est-à-dire qu'Il les a amenés à proclamer Sa seigneurie en ce qu'Il a placé dans leurs natures innées comme attestation qu'Il est leur Seigneur, leur Créateur et leur Maître.

« Certes oui, répondirent-ils », c'est-à-dire nous attestons de cela, car Allah a créé Ses serviteurs dans la nature innée de la religion du monothéisme et de la droiture. Ainsi donc, chaque homme a été créé dans cette nature innée, mais cette nature peut changer et se transformer en fonction des influences qu'elle reçoit en termes de fausses croyances. C'est pourquoi Il a dit :

« Nous en témoignons, afin qu'au Jour de la résurrection ils ne puissent pas dire : Nous étions dans l'ignorance de tout cela ».

C'est-à-dire que Nous vous avons éprouvés jusqu'à ce que vous témoigniez de ce qui est attesté chez vous, à savoir qu'Allah est votre Seigneur, afin que vous ne niiez pas cela au Jour de la résurrection en prétendant que l'argument d'Allah ne doit pas s'établir contre vous car vous n'en aviez aucune connaissance et vous étiez dans l'ignorance et l'insouciance. Or, aujourd'hui, votre argument est devenu inopérant et c'est l'argument décisif d'Allah qui s'établit contre vous.

Il se peut aussi que vous utilisiez un autre argument en disant : *« Ce sont nos pères qui ont donné (à Allah) un associé ; nous n'étions quant à nous que leur postérité et leurs successeurs »*. C'est-à-dire que nous n'avons fait que les suivre et les imiter dans leurs croyances erronées.

« Vas-Tu nous faire anéantir pour des méfaits commis par des transgresseurs ? ».

Or, Allah a placé dans vos natures innées ce qui est de nature à vous indiquer que les croyances de vos pères sont fausses et erronées et que la vérité réside dans ce qui a été apporté par les Messagers et qui se trouve en porte-à-faux avec les croyances que vous ont légué vos pères, puisqu'elle leur est supérieure.

Certes, il est possible que l'homme soit influencé par certaines croyances erronées de ses parents vivant dans l'égarement, en croyant que c'est cela la vérité, mais cela ne se produit que lorsqu'il se détourne des arguments d'Allah et de Ses signes évidents qu'ils soient cosmiques ou psychiques. En se détournant de cela et en acceptant ce que professaient les égarés dans leur ignorance, cela le met dans une situation où il préfère ce qui est erroné à ce qui est vrai. Telle est l'opinion juste dans l'explication de ces versets.

Il a été dit par ailleurs que ces versets parlent du jour où Allah prit des enfants d'Adam un engagement en les faisant sortir de ses reins et les fit témoigner contre eux-

mêmes, ce qu'ils firent. Par conséquent, Il fit établir un argument contre eux sur la base de leur témoignage et de leur engagement initial, une fois qu'ils auront renié cela et qu'ils auront versé dans la mécréance et l'entêtement manifeste en ce bas-monde et dans l'autre. Cependant, rien dans ces versets, ne prouve cela, ni ne concorde avec cette explication, car la sagesse d'Allah ne l'implique pas, comme cela est prouvé par la réalité quotidienne.

En effet, cet engagement et ce pacte que citent certains exégètes, et qui auraient lieu lorsqu'Allah fit sortir les enfants d'Adam de ses reins dans le monde préétemel, n'est prouvé par personne et ne se trouve nulle part. Comment, en effet, Allah peut-Il argumenter contre les enfants d'Adam avec une chose dont ils n'ont aucune information ni trace ?

C'est pourquoi dans la mesure où ces versets sont tellement évidents et manifestes, Allah a dit : *« C'est ainsi que Nous explicitons Nos signes afin qu'ils reviennent (de leur mécréance) »*. C'est-à-dire que Nous montrons et clarifions ces signes *« afin qu'ils reviennent »* à ce qu'Allah a placé dans leurs natures innées et à ce dont ils ont fait le serment avec Allah, afin de renoncer aux choses défendues.

﴿١٧٥-١٧٨﴾. *« Narre-leur l'histoire de celui auquel Nous avions communiqué Nos signes et qui s'en détourna. Rattrapé par le diable, il fut de ceux qui se fourvoyaient. Si Nous l'avions voulu, Nous l'aurions élevé grâce à Nos signes mais, attaché qu'il était à ses passions, il resta arrimé à la terre, comparable en cela à un chien qui halète, que tu le chasses ou que tu le laisses en repos. C'est ainsi que se comportent ceux qui traitent Nos signes d'impostures ; édifie-les par ces récits, peut-être les méditeront-ils ? Quel pire exemple que le peuple de ceux qui ont traité Nos signes d'impostures se faisant ainsi du tort à eux-mêmes ! Celui qu'Allah veut guider : celui-là seul est sur le bon chemin. Et ceux qu'Il égare courent à leur perte »*.

Le Très Haut dit à Son Messager : *« Narre-leur l'histoire de celui auquel Nous avions communiqué Nos signes »*, c'est-à-dire à qui Nous avions enseigné la science du Livre et qui est devenu un grand savant et un sage érudit.

« Et qui s'en détourna. Rattrapé par le diable ».

C'est-à-dire qu'il s'est dépouillé des caractéristiques réelles de la science, car la véritable science revêt la personne de vertus spirituelles et morales qui l'élèvent à des degrés supérieurs et à des stations sublimes. Or, cet homme-là s'est détourné du Livre d'Allah et s'est dépouillé des vertus qu'il prêche comme on se dépouille de ses vêtements.

Une fois qu'il s'en est dépouillé, le diable prit le dessus sur lui, puisqu'il avait quitté la citadelle fortifiée et était tombé dans les profondeurs de la déchéance ; le diable le poussa à commettre des péchés *« il fut de ceux qui se fourvoyaient »*, après avoir été parmi les guidés et les guides. Tout cela, parce qu'Allah l'avait abandonné et laissé à la merci de son âme. C'est pourquoi Il a dit : *« Si Nous l'avions voulu, Nous l'aurions élevé grâce à Nos signes »*, en l'assistant à œuvrer dans cette voie, afin qu'il s'élève dans ce bas-monde et dans l'autre et qu'il soit à l'abri des méfaits de ses ennemis.

« Mais » il a fait ce qui implique l'abandon et le désaveu, ce qui l'entraîna vers la déchéance et la tombée sous la coupe des passions charnelles et des aspirations terrestres *« attaché à ses passions »*, il s'est détourné de l'adoration de son Seigneur. *« Comparable en cela »* dans son avidité à suivre ses passions et à leur consacrer toutes ses préoccupations *« à un chien qui halète, que tu chasses ou que tu laisses en repos »*. C'est-à-dire qu'il ne cesse de haleter en toutes circonstances, car bien que son avidité pour ce bas monde reste

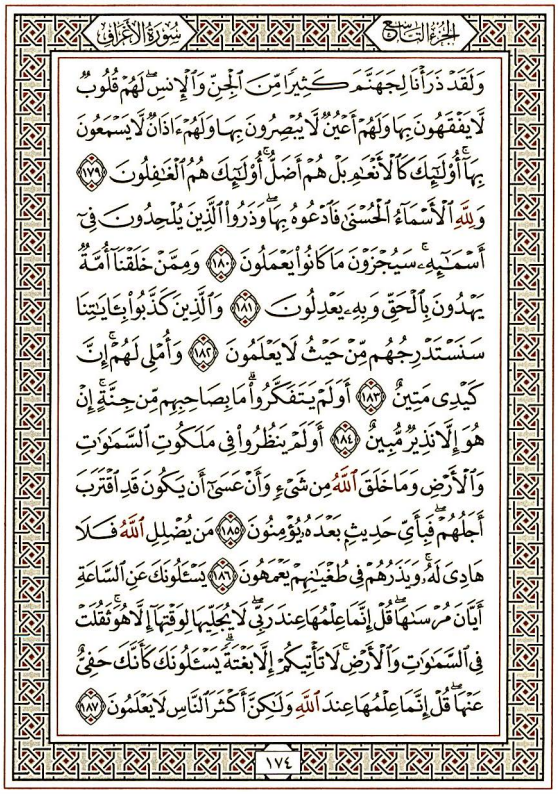
الجزء التاسع سورة الأعراف

وَلَقَدْ ذَرَأْنَا لِجَهَنَّمَ كَثِيرًا مِّنَ الْجِنِّ وَالْإِنسِ ۖ لَهُمْ قُلُوبٌ
لَّا يَفْقَهُونَ بِهَا وَلَهُمْ أَعْيُنٌ لَّا يُبْصِرُونَ بِهَا وَلَهُمْ آذَانٌ لَّا يَسْمَعُونَ
بِهَا ۚ أُولَٰئِكَ كَالْأَنْعَامِ بَلْ هُمْ أَضَلُّ ۚ أُولَٰئِكَ هُمُ الْغَافِلُونَ ﴿١٧٩﴾
وَلِلَّهِ الْأَسْمَاءُ الْحُسْنَىٰ فَادْعُوهُ بِهَا ۖ وَذَرُوا الَّذِينَ يُلْحِدُونَ فِي
أَسْمَائِهِ ۚ سَيُجْزَوْنَ مَا كَانُوا يَعْمَلُونَ ﴿١٨٠﴾ وَمِمَّنْ خَلَقْنَا أُمَّةٌ
يَهْدُونَ بِالْحَقِّ وَبِهِ يَعْدِلُونَ ﴿١٨١﴾ وَالَّذِينَ كَذَّبُوا بِآيَاتِنَا
سَنَسْتَدْرِجُهُم مِّنْ حَيْثُ لَا يَعْلَمُونَ ﴿١٨٢﴾ وَأُمْلِي لَهُمْ ۚ إِنَّ
كَيْدِي مَتِينٌ ﴿١٨٣﴾ أَوَلَمْ يَتَفَكَّرُوا ۗ مَا بِصَاحِبِهِم مِّن جِنَّةٍ ۚ إِنْ
هُوَ إِلَّا نَذِيرٌ مُّبِينٌ ﴿١٨٤﴾ أَوَلَمْ يَنظُرُوا فِي مَلَكُوتِ السَّمَاوَاتِ
وَالْأَرْضِ وَمَا خَلَقَ اللَّهُ مِن شَيْءٍ وَأَنْ عَسَىٰ أَن يَكُونَ قَدِ اقْتَرَبَ
أَجَلُهُمْ ۖ فَبِأَيِّ حَدِيثٍ بَعْدَهُ يُؤْمِنُونَ ﴿١٨٥﴾ مَن يُضْلِلِ اللَّهُ فَلَا
هَادِيَ لَهُ ۚ وَيَذَرُهُمْ فِي طُغْيَانِهِمْ يَعْمَهُونَ ﴿١٨٦﴾ يَسْأَلُونَكَ عَنِ السَّاعَةِ
أَيَّانَ مُرْسَاهَا ۖ قُلْ إِنَّمَا عِلْمُهَا عِندَ رَبِّي ۖ لَا يُجَلِّيهَا لِوَقْتِهَا إِلَّا هُوَ ۚ ثَقُلَتْ
فِي السَّمَاوَاتِ وَالْأَرْضِ ۚ لَا تَأْتِيكُمْ إِلَّا بَغْتَةً ۗ يَسْأَلُونَكَ كَأَنَّكَ حَفِيٌّ
عَنْهَا ۖ قُلْ إِنَّمَا عِلْمُهَا عِندَ اللَّهِ وَلَٰكِنَّ أَكْثَرَ النَّاسِ لَا يَعْلَمُونَ ﴿١٨٧﴾
١٧٤

toujours vive, rien au monde ne pourra étancher sa soif des biens terrestres.

« C'est ainsi que se comportent ceux qui traitent Nos signes d'impostures », après qu'Allah les leur eut montrés; mais ils refusèrent de se soumettre à eux et, pire encore, les nièrent et les rejetèrent en raison de leur insouciance d'Allah et de leur attachement à leurs passions sans aucune guidance de la part d'Allah.

« Edifie-les par ces récits, peut-être les méditeront-ils ». C'est-à-dire qu'ils tireront peut-être profit de leurs enseignements et de leurs leçons, car une fois qu'ils auront médité, ils sauront et, une fois qu'ils sauront, ils agiront.

(177). *« Quel pire exemple que le peuple de ceux qui ont traité Nos signes d'impostures, se faisant ainsi du tort à eux-mêmes ! »*.

C'est-à-dire combien est mauvais et hideux l'exemple de ceux qui ont renié les signes d'Allah et se sont faits du tort en commettant diverses formes de péchés. Leur exemple est un mauvais exemple. Cet homme à qui Allah a donné Ses signes est peut être une personne bien déterminée qui s'est comportée comme l'a raconté Allah à son sujet afin que son récit soit une leçon pour les hommes; il se peut aussi que ce soit un terme générique qui englobe tous ceux qui reçoivent des signes d'Allah et s'en détournent.

Il y a dans ces versets une incitation à agir selon les indications de la science, car cela constitue un ennoblissement de celui qui le fait de la part d'Allah et une protection contre le diable, de même qu'une mise en garde contre son abandon, car cela constitue une déchéance qui permet au diable d'avoir le dessus sur celui qui le fait. En outre, il ressort de ces versets que l'attachement aux passions est la cause de l'abandon par Allah de l'homme et de Son désaveu.

(178). *« Celui qu'Allah veut guider, celui-là seul est sur le bon chemin. Et ceux qu'Il égare courent à leur perte »*.

Le Très Haut dit ensuite – en montrant qu'Il est Celui qui se distingue par le pouvoir de guidance ou d'égarement – *« Celui qu'Allah veut guider »*, en l'assistant dans la voie de l'accomplissement du bien, en l'épargnant des choses nuisibles et en lui enseignant ce qu'il ne savait pas *« celui-là seul est sur le bon chemin »*, parce qu'il aura préféré la guidance d'Allah. *« Et ceux qu'Il égare »* en les abandonnant et en ne les assistant pas dans la voie de l'accomplissement du bien *« courent à leur perte »* pour eux-mêmes et pour leurs familles, car c'est là la perte réelle.

(179). *« Nous avons en les créant (destiné) un grand nombre d'hommes et de djinns à la Géhenne en leur (donnant) un cœur avec lequel ils ne perçoivent rien, des yeux avec lesquels ils ne voient rien, des oreilles avec lesquelles ils n'entendent rien. Ceux-là sont*

comparables à du bétail, voire plus égarés encore ; ceux-là sont des inconscients !».

Le Très Haut dit en montrant combien sont nombreux les égarés qui dévient de la voie droite et suivent Iblis le maudit: *«Nous avons en les créant (destiné)»*, c'est-à-dire créé et réservé *«un grand nombre d'hommes et de djinns à la Géhenne».* Les bêtes sont devenues meilleures qu'eux.

«En leur (donnant) un cœur avec lequel ils ne perçoivent rien», c'est-à-dire ni compréhension, ni science, sauf une simple démonstration d'argument.

«Des yeux avec lesquels ils ne voient rien» de ce qui leur est utile, car ils ont perdu les avantages et les profits découlant de la faculté de voir.

«Des oreilles avec lesquelles ils n'entendent rien». C'est-à-dire une écoute dont le sens arrive à leurs cœurs.

«Ceux-là», c'est-à-dire ces gens qui ont ces caractéristiques *«sont comparables à du bétail»,* c'est-à-dire comme des bêtes qui n'ont pas de raison, car ils ont préféré ce qui est éphémère à ce qui est éternel, en se dépouillant de toute raison *«voire plus égarés encore»* que ces bêtes, car les bêtes sont utilisées pour les desseins pour lesquels elles ont été créées et elles possèdent des instincts avec lesquels elles distinguent ce qui est utile pour elles de ce qui est nuisible. C'est pour cela qu'elles sont meilleures qu'eux. *«Ceux-là sont des inconscients !»* qui ont été insouciants aux choses les plus utiles, à savoir la foi en Allah, Son adoration et Son évocation.

Les cœurs, les ouïes et les yeux leur ont été créés afin qu'ils les aident à s'acquitter de leurs obligations et devoirs vis-à-vis d'Allah, mais ils les ont utilisés pour faire ce qui est contraire et à l'opposé de ces desseins.

Ces gens-là méritent donc de faire partie des créatures qu'Allah a créées pour l'Enfer et pour lesquelles Il a créé l'Enfer, car ils agissent selon les œuvres des réprouvés de l'Enfer.

Par contre, ceux qui utilisent ces organes dans l'adoration d'Allah, ceux dont les cœurs sont pleins de la foi et de l'amour d'Allah, sans se laisser distraire de l'évocation d'Allah, ces gens-là seront les élus du Paradis, car c'est avec les œuvres des élus du Paradis qu'ils agissent.

(180). *«C'est à Allah qu'appartiennent les plus beaux Noms. Servez-vous de ces Noms quand vous L'invoquez ! Eloignez-vous de ceux qui les profanent et qui seront rétribués selon leurs actes».*

Il s'agit là d'une attestation de la grandeur de la majesté d'Allah et de munificence de Ses attributs, en ce sens qu'Il possède les plus beaux Noms, chaque Nom indiquant un sublime attribut parfait. C'est pour cela que ces Noms sont les plus beaux. En effet, s'ils n'indiquaient pas des attributs et s'ils n'étaient qu'une science pure, ils n'auraient pas été appelés *«les plus beaux Noms».* En outre, s'ils n'indiquaient pas des attributs qui sont parfaits, mais des attributs imparfaits ou des attributs partagés entre l'éloge et l'offense, ils ne seraient pas appelés *«les plus beaux Noms».* Par conséquent, chacun de Ses plus beaux Noms indique l'attribut duquel il découle et contient son sens complet.

Il en est ainsi du Nom *«l'Omniscient»* qui indique qu'Il possède une science qui embrasse toutes les choses, dans la mesure où rien n'échappe à Sa science, que ce soit dans les cieux ou sur terre, ne serait-ce l'équivalent du poids d'un atome.

Il en est ainsi du Nom *«Le Miséricordieux»* qui indique qu'Il possède une miséricorde incommensurable qui

embrasse toute chose. Idem pour le Nom *« l'Omnipotent »* qui indique qu'Il possède un pouvoir absolu auquel rien ne résiste. Et ainsi de suite.

Ces plus beaux Noms sont d'autant plus parfaits, qu'on n'évoque Allah qu'à travers eux. C'est pour cela qu'Il a dit: *« Servez-vous de ces Noms quand vous L'invoquez »*. Ceci est valable aussi bien pour l'invocation de l'adoration que pour celle de la demande. On L'invoque dans chaque demande avec ce qui correspond à cette demande. L'invoquant dit par exemple: *« Mon Dieu, pardonne-moi et accorde-moi Ta miséricorde, car Tu es le Pardonneur et le Miséricordieux! Accepte mon repentir, ô Toi qui acceptes le repentir! Pourvois à mes besoins ô Toi le Pourvoyeur! Et sois Indulgent à mon égard, Ô Toi l'Indulgent! »*.

Sa parole: *« Eloignez-vous de ceux qui les profanent et qui seront rétribués selon leurs actes »*, c'est-à-dire qui seront châtiés pour avoir renié Ses plus beaux Noms. Par profanation de Ses Noms, il faut entendre le fait de détourner ces Noms de leur véritable sens, soit en les attribuant à celui qui n'en est pas digne, comme le faisaient les polythéistes qui les attribuaient à leurs idoles, soit en niant leur sens ou en le déformant, soit en leur donnant un sens que n'ont voulu ni Allah ni Son Messager, soit en les comparant à d'autres noms. Aussi, faut-il être vigilant quant à leur profanation. Il est rapporté dans un *ḥadith* authentique que le Prophète a dit: *« Allah possède quatre-vingt dix-neuf Noms; celui qui arrive à les recenser, entrera au Paradis »*.

(181). *« Il y a cependant, parmi ceux que Nous avons créés, une communauté dont les membres s'attachent à la vérité et jugent avec équité »*.

C'est-à-dire parmi les gens que Nous avons créés, il y a une communauté vertueuse, parfaite en soi et avantageuse pour les autres, qui se guide elle-même et guide les autres vers la vérité; elle connaît la vérité, œuvre dans ce sens et l'enseigne aux autres, en les invitant à agir dans ce sens.

« Et jugent avec équité » entre les hommes, lorsqu'ils jugent dans les biens, les sangs, les droits, les propos et autres. Ces gens-là sont les imams de la guidance et les phares de la nuit. Ce sont ceux à qui Allah a fait don de la foi, des bonnes œuvres, de la recommandation mutuelle de la droiture et de la recommandation mutuelle de la patience. Ce sont les véridiques dont le degré vient juste derrière celui des Prophètes. Ils forment eux-mêmes des degrés divers, chacun selon son état spirituel et l'élévation de son degré. Gloire à Celui qui distingue qui Il veut avec Sa miséricorde, car Il Celui qui est doué de l'immense faveur.

(182)-(186). *« Quant à ceux qui traitent Nos signes de mensonges, Nous les conduirons insensiblement vers leur propre perte, sans qu'ils s'en rendent compte. Et Je leur accorderai un délai, car Mes ripostes sont infaillibles. Ne comprennent-ils pas enfin que leur compagnon n'est point un possédé, mais qu'il est seulement un avertisseur explicite? N'ont-ils jamais dirigé leur regard vers le royaume des cieux et de la terre et vers toutes les choses merveilleuses qu'Allah a créées? Ne pensent-ils pas que leur terme est peut-être proche? Quel autre discours, après cela, faut-il leur tenir pour les amener à croire? Mais il n'y a point de guide pour ceux qu'Allah égare. Il les abandonne dans leur rébellion et les laisse errer en aveugles »*.

C'est-à-dire ceux qui nient les signes d'Allah indiquant la justesse de ce que Mouḥammed (ﷺ) a apporté comme

guidance et les rejettent en refusant de les accepter *« Nous les conduirons insensiblement vers leur propre perte sans qu'ils s'en rendent compte »* en leur donnant des biens en abondance. *« Et Je leur accorderai un délai »* au point où ils s'imagineront qu'il ne leur sera pas demandé de comptes ni qu'ils seront châtiés, ce qui les enfoncera dans leur mécréance, leur tyrannie et leur iniquité. Par conséquent, leur châtiment n'en sera que plus grand et que plus rigoureux. Ils se font donc du tort sans s'en rendre compte. C'est pour cela qu'Il a dit: *« Car Mes ripostes sont infaillibles »*. C'est-à-dire fortes et magistrales

« Ne comprennent-ils pas enfin que leur compagnon » c'est-à-dire Mouḥammed (ﷺ) *« n'est point un possédé »*. C'est-à-dire pourquoi n'utilisent-ils pas leur intelligence pour voir que leur compagnon qu'ils connaissent bien et à qui rien de sa situation ne leur échappe, n'est point un possédé? Qu'ils regardent ses vertus morales et sa guidance? Ses caractéristiques et sa ligne de conduite? Qu'ils regardent ce à quoi il invite? Ils n'y trouveront que vertus sublimes et parfaites ainsi que raison et justesse de vue qui dépassent celles de tous les hommes? Il n'invite qu'au bien et n'interdit que ce qui est mal. Peut-on accuser un tel homme de possession ou de folie ô gens doués de raison? N'est-il pas plutôt le grand guide, le prêcheur évident, le sage apôtre et le compatissant miséricordieux?

C'est pourquoi Il a dit: *« Mais il est seulement un avertisseur explicite »*. C'est-à-dire qu'il invite les gens à ce qui les épargne du châtiment et leur vaut la rétribution.

« N'ont-ils jamais dirigé leur regard vers le royaume des cieux et de la terre? ».

S'ils les regardent avec méditation, ils verront qu'ils recèlent plein de signes prouvant l'unicité de leur Seigneur et Ses attributs parfaits.

En outre, qu'ils regardent *« vers toutes les choses merveilleuses qu'Allah a créées »*, car toutes les particules de cet univers prouvent d'une façon magistrale l'existence de la science d'Allah, de Son pouvoir, de Sa sagesse et de la plénitude de Sa miséricorde, de Sa bienfaisance et de la force de Sa volonté, ainsi que Ses autres attributs parfaits qui indiquent Sa distinction par la création et la disposition qui font de Lui le seul Adoré et Loué, Celui dont on atteste l'unicité, qu'on loue et qu'on aime.

Sa parole: *« Ne pensent-ils pas que leur terme est peut-être proche? »*. C'est-à-dire qu'ils regardent leur situation particulière et qu'ils se ressaisissent et se corrigent avant que leur terme n'approche et que la mort ne les surprenne alors qu'ils sont insouciants, plongés dans l'égarement, et qu'ils ne pourront alors pas rattraper ce qu'ils ont raté.

« Quel autre discours, après cela, faut-il leur tenir, pour les amener à croire? ». *C'est-à-dire s'ils ne croient pas en ce Livre majestueux, en quel Livre vont-ils croire? Est-ce aux livres du mensonge et de l'égarement? Ou aux propos de tout imposteur et charlatan?*

Dans la mesure où il n'y a pas de moyen de guider celui qui est égaré et qui se complaît dans son égarement, le Très Haut a dit: *« Mais il n'y a point de guides pour ceux qu'Allah égare. Il les abandonne dans leur rébellion et les laisse errer en aveugles »*. C'est-à-dire perplexes, hésitants, ne pouvant sortir de leur égarement et trouver la voie de la guidance.

﴿١٨٧-١٨٨﴾. *« Ils t'interrogent sur l'Heure: « Quand viendra-t-elle? « Réponds-leur: « Seul mon Seigneur en a connaissance. Lui seul est à même de la faire surgir au terme*

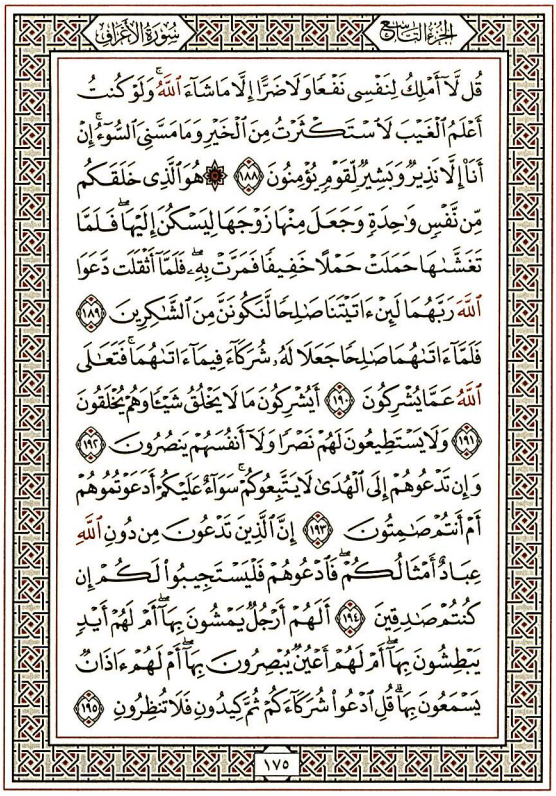
الجزء التاسع — سورة الأعراف

قُل لَّآ أَمۡلِكُ لِنَفۡسِي نَفۡعٗا وَلَا ضَرًّا إِلَّا مَا شَآءَ ٱللَّهُۚ وَلَوۡ كُنتُ
أَعۡلَمُ ٱلۡغَيۡبَ لَٱسۡتَكۡثَرۡتُ مِنَ ٱلۡخَيۡرِ وَمَا مَسَّنِيَ ٱلسُّوٓءُۚ إِنۡ
أَنَا۠ إِلَّا نَذِيرٞ وَبَشِيرٞ لِّقَوۡمٖ يُؤۡمِنُونَ ١٨٨ هُوَ ٱلَّذِي خَلَقَكُم
مِّن نَّفۡسٖ وَٰحِدَةٖ وَجَعَلَ مِنۡهَا زَوۡجَهَا لِيَسۡكُنَ إِلَيۡهَاۖ فَلَمَّا
تَغَشَّىٰهَا حَمَلَتۡ حَمۡلًا خَفِيفٗا فَمَرَّتۡ بِهِۦۖ فَلَمَّآ أَثۡقَلَت دَّعَوَا
ٱللَّهَ رَبَّهُمَا لَئِنۡ ءَاتَيۡتَنَا صَٰلِحٗا لَّنَكُونَنَّ مِنَ ٱلشَّٰكِرِينَ ١٨٩
فَلَمَّآ ءَاتَىٰهُمَا صَٰلِحٗا جَعَلَا لَهُۥ شُرَكَآءَ فِيمَآ ءَاتَىٰهُمَاۚ فَتَعَٰلَى
ٱللَّهُ عَمَّا يُشۡرِكُونَ ١٩٠ أَيُشۡرِكُونَ مَا لَا يَخۡلُقُ شَيۡـٔٗا وَهُمۡ يُخۡلَقُونَ
١٩١ وَلَا يَسۡتَطِيعُونَ لَهُمۡ نَصۡرٗا وَلَآ أَنفُسَهُمۡ يَنصُرُونَ ١٩٢
وَإِن تَدۡعُوهُمۡ إِلَى ٱلۡهُدَىٰ لَا يَتَّبِعُوكُمۡۚ سَوَآءٌ عَلَيۡكُمۡ أَدَعَوۡتُمُوهُمۡ
أَمۡ أَنتُمۡ صَٰمِتُونَ ١٩٣ إِنَّ ٱلَّذِينَ تَدۡعُونَ مِن دُونِ ٱللَّهِ
عِبَادٌ أَمۡثَالُكُمۡۖ فَٱدۡعُوهُمۡ فَلۡيَسۡتَجِيبُواْ لَكُمۡ إِن
كُنتُمۡ صَٰدِقِينَ ١٩٤ أَلَهُمۡ أَرۡجُلٞ يَمۡشُونَ بِهَآ أَمۡ لَهُمۡ أَيۡدٖ
يَبۡطِشُونَ بِهَآ أَمۡ لَهُمۡ أَعۡيُنٞ يُبۡصِرُونَ بِهَآ أَمۡ لَهُمۡ ءَاذَانٞ
يَسۡمَعُونَ بِهَاۗ قُلِ ٱدۡعُواْ شُرَكَآءَكُمۡ ثُمَّ كِيدُونِ فَلَا تُنظِرُونِ ١٩٥

١٧٥

fixé. Son influence est considérable dans les cieux et la terre! D'autant qu'elle ne vous prendra qu'à l'improviste. « On t'interroge à son sujet comme si tu en possédais le secret! Réponds-leur : « Allah seul en a connaissance. Mais la plupart des hommes ne s'en doutent guère.

Dis : « Je ne détiens aucun pouvoir de me faire du bien ou du mal, sinon ce qu'Allah veut. Si j'avais accès à l'insondable, j'aurais des biens en abondance et aucun mal ne saurait m'atteindre. Je ne suis qu'un avertisseur et un annonciateur pour des gens qui croient ».

Le Très Haut dit à Son Messager Mouḥammed (ﷺ) : *« Ils t'interrogent »*, c'est-à-dire ceux qui te traitent d'imposteur et refusent de croire en toi *« sur l'Heure : « Quand viendra-t-elle ? »*. C'est-à-dire à quel moment surviendra-t-elle et quand est-ce qu'elle surprendra les hommes ?

« Réponds-leur : « Seul mon Seigneur en a connaissance », c'est-à-dire qu'Il est le seul à en détenir le secret.

« Lui seul, est à même de la faire surgir au terme fixé ». C'est-à-dire Lui seul est en mesure de la faire survenir au terme qui lui est fixé.

« Son influence est considérable dans les cieux et la terre ». C'est-à-dire que sa connaissance est cachée aussi aux habitants des cieux et de la terre et son influence en est considérable, car tous craignent cet événement.

« D'autant qu'elle ne vous surprendra qu'à l'improviste », c'est-à-dire par surprise, de manière à ce que vous ne vous rendiez pas compte et que vous ne puissiez pas vous préparer en conséquence.

« On t'interroge à son sujet comme si tu en possédais le secret ». C'est-à-dire qu'ils insistent pour t'interroger à ce sujet comme si tu pouvais leur révéler son secret. Mais ils ne savent pas – en dépit de ta connaissance parfaite de ton Seigneur et de tout ce qui est utile de savoir à Son sujet – tu n'es pas concerné par cette question ni soucieux de connaître ce secret. Pourquoi ne t'imitent-ils pas en cela en cessant de poser une telle question qui n'est d'aucune utilité pour eux ? Ce secret n'est connu ni d'un prophète envoyé ni d'un Ange rapproché ; il s'agit d'une des choses qu'Allah a cachées aux créatures, en raison de la perfection de Sa sagesse et de l'amplitude de Sa science.

« Réponds-leur : « Allah seul en a connaissance. Mais la plupart des hommes ne s'en doutent guère ».

C'est pour cela qu'ils se soucient de choses dont il ne faut pas se soucier, surtout ces gens-là qui laissent les choses essentielles et importantes et négligent ce

qui leur est exigé comme science puis s'occupent de choses qu'ils ne sont pas censés connaître et que personne, au demeurant, ne peut connaître.

« Dis : « Je ne détiens aucun pouvoir de me faire du bien ou du mal ».

Je suis un pauvre soumis au pouvoir d'Allah et à sa disposition ; le bien ne me vient que d'Allah et Lui seul peut me mettre à l'abri du mal. Je ne possède de science que ce qu'Allah m'enseigne.

« Si j'avais accès à l'insondable, j'aurais des biens en abondance et aucun mal ne saurait m'atteindre ». C'est-à-dire que j'aurais mis en œuvre les causes dont je sais qu'elles m'apportent des avantages et des intérêts et j'aurais fait attention à tout ce qui est susceptible de me nuire, puisque je pourrais prévoir les choses avant leur avènement.

Mais en raison de ma méconnaissance de ces choses-là, je suis exposé aux préjudices et il m'arrive de perdre des avantages et des intérêts de ce bas-monde. C'est là la preuve la plus manifeste de ma méconnaissance de l'invisible.

« Je ne suis qu'un avertisseur ». J'avertis contre les châtiments religieux, terrestres et eschatologiques et je montre les actes qui impliquent de tels châtiments en mettant en garde contre eux.

« Et un annonciateur » d'une récompense en ce bas-monde et dans l'autre, en montrant les actes qui mènent à cette récompense en incitant les gens à les faire. Cependant, ce n'est pas tout le monde qui accepte cet avertissement et cette annonce. Seuls les croyants acceptent cela et en tirent profit. Ces nobles versets montrent l'ignorance de ceux qui invoquent le Prophète pour lui demander un avantage ou repousser un tort.

Or, ce dernier ne peut être utile à celui à qui Allah n'a pas accordé d'avantages et il ne peut repousser un tort de celui à qui Allah ne l'a pas repoussé. Il ne possède de science que ce qu'Allah lui a enseigné. Cependant, il est utile pour celui qui accepte ce qu'il a apporté comme bonnes promesses et comme avertissements et qui œuvre en ce sens. Telle est son utilité qui dépasse celle des pères et des mères, des frères intimes et des proches, en ce qu'il incite les gens à faire toute forme de bien et les met en garde contre toute forme de mal. Il a montré et explicité cela d'une manière claire et nette.

﴿١٨٩-١٩٣﴾. *« C'est Lui qui vous a créés d'une personne unique dont Il a tiré l'épouse afin qu'auprès d'elle il trouve du repos. Et lorsqu'il l'eut couverte, elle conçut un léger fardeau ; sa grossesse dura jusqu'à ce qu'ils invoquent leur Seigneur, après qu'elle soit devenue lourde : Seigneur, si Tu nous accordes un enfant sain nous saurons nous montrer reconnaissants !*

Et lorsqu'Allah leur eut accordé un enfant sain de corps, ils Lui attribuèrent des associés en la personne de ce qu'Il leur avait accordé ; exalté soit Allah au-delà de ce qu'ils Lui associent.

Lui associent-ils des idoles qui ne créent rien alors qu'elles sont elles-mêmes créées, et qui ne sont d'aucun secours ni pour eux ni pour elles-mêmes ? Les convieriez-vous à suivre la bonne direction qu'ils ne vous suivraient pas ; peu leur importe que vous les invoquiez ou que vous restiez muets ».

C'est-à-dire *« C'est Lui qui vous a créés »* ô hommes et femmes, éparpillés sur la terre au-delà de votre nombre et de vos différences *« d'une seule personne unique »*, à savoir Adam le père de l'humanité (sur lui la prière et le salut).

« Dont Il a tiré l'épouse », c'est-à-dire qu'Il a créé à partir d'Adam son épouse Eve afin qu'il vive avec elle dans la sérénité, car dans la mesure où elle est

issue de lui il y a forcément entre eux une harmonie et une complémentarité, ce qui implique l'attirance de l'un vers l'autre au moyen du désir mutuel.

« Et lorsqu'Il l'eut couverte », c'est-à-dire lorsqu'il eut coïté avec elle, le Créateur a voulu qu'il y ait à partir de ce désir et de ce coït une descendance humaine. Dès lors *« elle conçut un léger fardeau »,* c'est-à-dire au début de la grossesse lorsque la femme ne ressent pas le fardeau de son ventre.

« Sa grossesse dura » jusqu'à ce qu'il se développa dans son ventre. Ce faisant, une grande compassion prit naissance dans leurs cœurs pour cet enfant ainsi qu'un souci pour qu'il sorte à la vie sain et indemne de tout défaut. Ils invoquent donc leur Seigneur : *« Seigneur, si Tu nous accordes un enfant sain »,* c'est-à-dire sain de corps et indemne de toute tare, *« nous saurons nous montrer reconnaissants ! ».*

« Et lorsqu'Allah leur eut accordé un enfant sain de corps », selon leurs vœux et leurs désirs *« ils Lui attribuèrent des associés en la personne de ce qu'Il leur avait accordé ».* C'est-à-dire qu'ils se prirent des associés avec Allah dans cet enfant, alors que c'est Allah, seul, qui l'a créé et leur a accordé cette faveur. Or, ils le consacrèrent à un autre qu'Allah. Soit ils lui donnent un prénom autre que celui d'un serviteur d'Allah, comme *« le serviteur d'Al Ḥârith », « le serviteur d'Al 'Ouzzâ », « le serviteur d'Al Ka'ba »* ou autres, soit ils associent à Allah un autre dans l'adoration, après qu'Il leur eut fait la faveur dont personne parmi les hommes ne peut connaître la valeur.

Dans ce verset, il y a un passage d'un contexte personnel vers un contexte générique. En effet, le début du verset parle du récit d'Adam et d'Eve, puis Allah passe à un sujet qui concerne toute l'espèce humaine. Certes, cette question traitée par ce verset se trouve chez beaucoup de descendants d'Adam ; c'est pourquoi Allah les met en garde contre le crime de l'associationnisme qui est une grande injustice, que ce soit l'associationnisme dans les paroles ou dans les actes. C'est Allah qui les a créés d'une personne unique dont Il a créé ensuite son épouse puis Il a uni ces deux personnes et a suscité entre elles de l'amour et de la tendresse, ce qui de nature à les attirer l'une vers l'autre et à les faire se désirer ; ensuite, Il les a orientées vers ce qui leur procure plaisir et désir et, partant, vers la procréation d'enfants et la descendance.

Ensuite, Il a suscité la conception des enfants dans les ventres de leurs mères, pendant un temps déterminé, durant lequel les parents manifestent une grande impatiente de voir la naissance de leur progéniture, en priant Allah de les faire sortir sains et indemnes de tout défaut. Allah complète alors Sa faveur et exauce leurs aspirations.

Ne mérite-t-Il pas qu'ils L'adorent et qu'ils ne Lui associent pas un autre dans Son adoration, en étant sincères dans leur culte ? Mais c'est le contraire qui a cours souvent, car ils associent à Allah *« des idoles qui ne créent rien alors qu'elles sont elles-mêmes créées*, et qui ne sont d'aucun secours ni pour eux », c'est-à-dire pour leurs adorateurs *« ni pour elles-mêmes ».*

Dans la mesure où elles ne créent rien, ne serait-ce que du poids d'un atome, mais elles sont elles-mêmes créées et ne peuvent repousser les torts de ceux qui les adorent, ni d'elles-mêmes. Comment peuvent-elles alors être adorées avec Allah ? N'est-ce pas là la plus grande des injustices et la plus absurde des sottises ?

Et si vous invoquez ces idoles, ô polythéistes, en les associant à Allah *« les*

convieriez-vous à suivre la bonne direction, qu'ils ne vous suivraient pas, peu leur importe que vous les invoquiez ou que vous restiez muets». Par conséquent, l'homme devient pire que ces idoles, car elles ne peuvent ni entendre ni voir, elles ne peuvent ne guider ni être guider. A la moindre réflexion de l'homme sage et raisonnable à ce sujet, celui-ci prend conscience de la nullité de telles idoles et de l'absurdité de ceux qui les adorent.

﴿194﴾-﴿195﴾. *«Tous ceux que vous invoquez en dehors d'Allah ne sont que de simples créatures comme vous. Priez-les et voyez s'ils vous exaucent, si vous croyez réellement en eux! Ces associés ont-ils des pieds pour marcher, des mains pour appréhender, des yeux pour observer, des oreilles pour entendre? Dis-leur: «Faites appel à vos associés et usez contre moi de vos perfidies, sans m'accorder aucun répit!*

En vérité, mon Protecteur c'est Allah, qui a révélé le Coran et qui est le Soutien de tous les justes».

Il s'agit là d'un défi lancé aux polythéistes qui adorent les idoles. Le Très Haut dit: *«Tous ceux que vous invoquez en dehors d'Allah ne sont que de simples créatures».* C'est-à-dire qu'il n'y a aucune différence entre eux et vous; vous êtes tous des créatures assujetties à Allah. Aussi, si vous êtes sincères, comme vous le prétendez, en soutenant que ces idoles méritent d'être adorées, *«priez-les et voyez s'ils vous exaucent».* Si elles vous exaucent et répondent à vos demandes, tant mieux pour vous, sinon vous arriverez à la conclusion que vous n'êtes pas sincères dans ce que vous dites, en proférant des mensonges perfides contre Allah.

Or, cela n'a pas besoin de démonstration, car si vous les regardez, vous verrez que leur forme démontre qu'elles ne possèdent aucune utilité de quelque nature

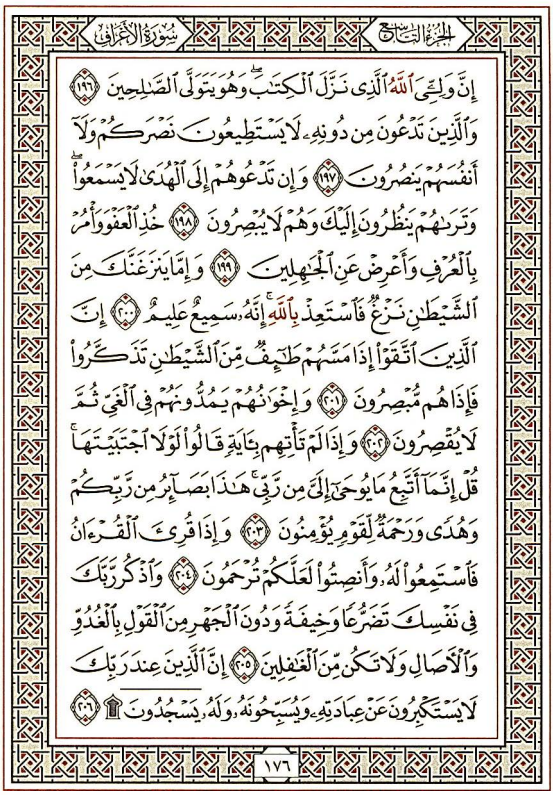
الجزء التاسع — سورة الأعراف

إِنَّ وَلِيِّيَ ٱللَّهُ ٱلَّذِي نَزَّلَ ٱلْكِتَٰبَ ۖ وَهُوَ يَتَوَلَّى ٱلصَّٰلِحِينَ ﴿١٩٦﴾
وَٱلَّذِينَ تَدْعُونَ مِن دُونِهِۦ لَا يَسْتَطِيعُونَ نَصْرَكُمْ وَلَآ
أَنفُسَهُمْ يَنصُرُونَ ﴿١٩٧﴾ وَإِن تَدْعُوهُمْ إِلَى ٱلْهُدَىٰ لَا يَسْمَعُوا۟ ۖ
وَتَرَىٰهُمْ يَنظُرُونَ إِلَيْكَ وَهُمْ لَا يُبْصِرُونَ ﴿١٩٨﴾ خُذِ ٱلْعَفْوَ وَأْمُرْ
بِٱلْعُرْفِ وَأَعْرِضْ عَنِ ٱلْجَٰهِلِينَ ﴿١٩٩﴾ وَإِمَّا يَنزَغَنَّكَ مِنَ
ٱلشَّيْطَٰنِ نَزْغٌ فَٱسْتَعِذْ بِٱللَّهِ ۚ إِنَّهُۥ سَمِيعٌ عَلِيمٌ ﴿٢٠٠﴾ إِنَّ
ٱلَّذِينَ ٱتَّقَوْا۟ إِذَا مَسَّهُمْ طَٰٓئِفٌ مِّنَ ٱلشَّيْطَٰنِ تَذَكَّرُوا۟
فَإِذَا هُم مُّبْصِرُونَ ﴿٢٠١﴾ وَإِخْوَٰنُهُمْ يَمُدُّونَهُمْ فِى ٱلْغَىِّ ثُمَّ
لَا يُقْصِرُونَ ﴿٢٠٢﴾ وَإِذَا لَمْ تَأْتِهِم بِـَٔايَةٍ قَالُوا۟ لَوْلَا ٱجْتَبَيْتَهَا ۚ
قُلْ إِنَّمَآ أَتَّبِعُ مَا يُوحَىٰٓ إِلَىَّ مِن رَّبِّى ۚ هَٰذَا بَصَآئِرُ مِن رَّبِّكُمْ
وَهُدًى وَرَحْمَةٌ لِّقَوْمٍ يُؤْمِنُونَ ﴿٢٠٣﴾ وَإِذَا قُرِئَ ٱلْقُرْءَانُ
فَٱسْتَمِعُوا۟ لَهُۥ وَأَنصِتُوا۟ لَعَلَّكُمْ تُرْحَمُونَ ﴿٢٠٤﴾ وَٱذْكُر رَّبَّكَ
فِى نَفْسِكَ تَضَرُّعًا وَخِيفَةً وَدُونَ ٱلْجَهْرِ مِنَ ٱلْقَوْلِ بِٱلْغُدُوِّ
وَٱلْـَٔاصَالِ وَلَا تَكُن مِّنَ ٱلْغَٰفِلِينَ ﴿٢٠٥﴾ إِنَّ ٱلَّذِينَ عِندَ رَبِّكَ
لَا يَسْتَكْبِرُونَ عَنْ عِبَادَتِهِۦ وَيُسَبِّحُونَهُۥ وَلَهُۥ يَسْجُدُونَ ﴿٢٠٦﴾

١٧٦

que ce soit. Elles n'ont pas de pieds pour marcher, pas de mains pour agripper, pas d'yeux pour voir ni d'oreilles pour entendre. Elles sont dépourvues de toutes les capacités et forces disponibles en l'homme. Par conséquent, si elles ne peuvent vous répondre lorsque vous les invoquez, car elles sont des créatures comme vous, bien plus vous êtes plus parfaits qu'elles et plus capables qu'elles dans de nombreux domaines, pour quelle raison les adorez-vous?

«Dis-leur: «Faites appel à vos associés et usez contre moi de vos perfidies, sans m'accorder aucun répit».

C'est-à-dire conjuguez vos efforts avec celles de vos divinités pour me faire du tort, sans attendre. Vous n'atteindrez rien qui puisse me porter préjudice. Il en est ainsi parce que c'est Allah qui est Mon Protecteur et qui me protège en

m'accordant des avantages et en repoussant de moi les torts.

« Qui a révélé le Coran » contenant la guidance, la guérison et la lumière. C'est avec ce Coran qu'Il éduque Ses serviteurs d'une façon particulière.

« Et qui est le Soutien de tous les justes », ceux dont les intentions, les actes et les paroles sont justes, comme a dit le Très Haut dans un autre verset: *« Allah est le Protecteur de ceux qui ont cru. Il les fait sortir des ténèbres vers la lumière ».* S2. V257. Une fois que les croyants vertueux ont accepté de prendre leur Seigneur – grâce à leur foi et leur piété – pour Protecteur, sans Lui associer qui que ce soit dans cette protection, Allah les a pris sous Sa protection, leur exprime Sa compassion et les assiste dans ce qui est bénéfique et utile pour eux, dans leur religion et leur vie profane; Il leur épargne aussi, grâce à leur foi, tout ce qui leur est préjudiciable, comme Il a dit dans un autre verset: *« Allah prend la défense de ceux qui ont cru ».*

(197)-(198). *« Alors que ceux que vous invoquez en dehors de Lui ne peuvent ni vous secourir ni se secourir eux-mêmes. Si tu les invites à suivre la bonne voie, ils ne t'entendent pas. Ils semblent te fixer du regard sans rien voir ».*

Là aussi il est question du non mérite de ces idoles à être adorées en dehors d'Allah, car elles ne possèdent ni volonté ni capacité à se défendre elles-mêmes ou à défendre ceux qui les adorent, de même qu'elles ne possèdent pas la force de la raison et de l'exaucement. Si tu les invites à la guidance, elles ne trouveront jamais la voie de la guidance, car elles ne sont que des formes sans vie.

Elles te regardent sans rien voir, car ceux qui les ont conçues l'ont fait selon des formes d'êtres humains, d'animaux ou autres, en leur donnant des yeux et des organes. Ainsi, en les voyant, tu te dis qu'elles sont vivantes, mais en les observant bien tu te rends compte qu'elles ne sont que des formes inanimées. Sur quelle base, donc, les polythéistes les ont prises pour des divinités avec Allah? Et pour quel intérêt ou avantage les adorent-ils en leur vouant un culte?

Cela étant, il serait aisé de savoir que les polythéistes ainsi que leurs divinités, même s'ils se réunissent et décident de porter préjudice à celui que le Créateur des cieux et de la terre a pris sous Sa protection, ils ne le pourront pas lui faire ne serait-ce que le poids d'un atome de mal. Ceci en raison de leur incapacité absolue ainsi que de celle de leurs divinités à faire quoi ce soit de leur propre chef, et en raison de la perfection de la puissance d'Allah et de Sa capacité à tout faire ainsi que de la force de celui qui se met sous la protection de Sa majesté et s'appuie sur Lui.

Il a été dit que le sens de Sa parole: *« Ils semblent te fixer du regard sans rien voir »* s'applique aux polythéistes qui ont nié la mission du Prophète (ﷺ). C'est comme si Allah lui disait: Tu crois qu'ils te regardent, ô Messager d'Allah, avec un regard de réflexion et de considération, pour distinguer le sincère du menteur, mais ils ne voient pas en vérité ce que tu es réellement et ce que les gens clairvoyants décèlent en toi comme beauté, perfection et sincérité.

(199). *« Sois conciliant! Ordonne le bien et écarte-toi des ignorants! ».*

Ce verset englobe toutes les belles vertus du comportement avec les gens. En effet, l'homme doit être conciliant avec les gens, en les traitant avec indulgence; il ne doit pas les charger plus que ne leur permettent leur tempérament, mais il doit remercier tous ceux qui se comportent avec

bienveillance avec lui, que ce soit par leurs propos ou leurs actes et il doit leur pardonner leurs négligences et fermer les yeux sur leurs défauts; il ne doit pas se montrer orgueilleux avec le petit parce qu'il est petit, avec le simple d'esprit parce qu'il est simple d'esprit ou avec le pauvre parce qu'il est pauvre. Bien au contraire, il doit traiter tout le monde avec compassion et bienveillance, de quoi les mettre à l'aise et tranquilliser leurs cœurs.

« Ordonne le bien », c'est-à-dire avec toute bonne parole, acte louable ou comportement vertueux, envers le proche ou l'éloigné. Fais en sorte que ce que tu transmets aux gens soit l'enseignement d'un savoir ou l'incitation à faire le bien, comme le respect des liens de parenté, la piété filiale, la conciliation entre les gens, le bon conseil, une assistance dans une bonne œuvre, le reproche d'un tort ou l'exhortation à acquérir un bienfait spirituel ou profane.

Et dans la mesure où on ne peut pas échapper aux torts des ignorants, Allah nous a ordonné de nous écarter d'eux et de ne pas répondre à leur ignorance par une autre ignorance. Aussi, celui qui te fait du tort avec une parole ou un acte, ne lui répond pas de la même façon; celui qui te prive d'une chose ne l'en prive pas; celui qui refuse de te parler tends-lui la main et celui qui est injuste envers toi sois juste avec lui.

Pour ce qui est du comportement avec lequel l'homme doit se comporter avec les démons parmi les hommes et les djinns, le Très Haut dit:

﴿200﴾-﴿202﴾. *« Et si le démon t'incite au mal, cherche refuge auprès d'Allah, car Il est Audient et Omniscient! Lorsque ceux qui craignent Allah se sentent effleurés par le souffle de Satan, ils se souviennent d'Allah et aussitôt redeviennent clairvoyants, pendant que les partisans des démons, enfoncés sans cesse par ces derniers dans l'aberration, ne peuvent plus se retenir ».*

C'est-à-dire qu'à tout moment et en toute circonstance *« si le démon t'incite au mal »,* c'est-à-dire si tu ressens des suggestions de sa part ou des incitations au mal et aux péchés *« cherche refuge auprès d'Allah »,* c'est-à-dire demande l'assistance d'Allah et sollicite Son secours, car *« Il est Audient »* et entend tout ce que tu dis *« et Omniscient »,* puisqu'Il connaît tes intentions, ta faiblesse et ton aspiration à être protégé par Lui. Aussi, Il te protègera de sa tentation et t'épargnera ses suggestions, comme a dit le Très Haut: *« Dis: « Je me mets sous la protection du Seigneur des hommes... ».*

Dans la mesure où l'homme est toujours enclin à la négligence et exposé aux suggestions de Satan qui ne se lasse jamais de le tenter en profitant de sa négligence et de son insouciance, le Très Haut rappelle le signe des pieux par rapport aux égarés, en précisant qu'à chaque fois que le pieux se sent coupable d'un péché ou qu'il se sent effleuré par le souffle de Satan, en abandonnant une obligation ou en commettant ce qui est illicite, il se ressaisit et revient à Allah en demandant pardon et en se rattrapant de sa négligence par le repentir et les bonnes œuvres. Son démon retourne alors déçu et humilié de ce qu'il n'a pu tirer de lui.

Quant aux frères des démons et à leurs alliés, lorsqu'ils commettent des péchés, ces derniers ne cessent de les enfoncer dans l'égarement, péché après péché, en ne se lassant jamais de le faire, parce qu'une fois qu'ils ont commis un premier péché sans se repentir et sans revenir à Allah, ils ne peuvent plus se retenir et s'y complaisent; les démons les assujettissent alors à leur pouvoir.

(203). *« Lorsque tu ne leur apportes pas de miracle, ils disent : « Que ne l'inventes-tu pas ? ». Réponds-leur : « Je ne fais que suivre ce qui m'est révélé par mon Seigneur. Ce Coran n'apporte-t-il pas des preuves lumineuses, une bonne direction et une grâce pour ceux qui croient ? ».*

C'est-à-dire que ces négateurs ne cesseront d'être empêtrés dans leur entêtement et leur intransigeance même si leur parviennent des signes évidents indiquant la guidance et la bonne direction. Si tu leur apportes des signes prouvant ta sincérité, ils ne se soumettront jamais.

« Lorsque tu ne leur apportes pas de miracle » comme ils l'exigent de toi *« ils disent : « Que ne l'inventes-tu pas ? ».* C'est-à-dire pourquoi ne choisis-tu pas toi-même ce miracle, qui deviendra tel signe ou tel miracle, comme si c'était toi qui faisais descendre les signes et qui disposais des créatures. Ne savent-ils pas *que tu ne détiens aucun pouvoir ? Le sens peut être aussi : pourquoi ne pas inventer de ton propre chef ce miracle ?*

« Réponds-leur : « Je ne fais que suivre ce qui m'est révélé par mon Seigneur ». Je suis un serviteur qui suit ce que lui ordonne son Seigneur, car c'est Allah qui fait descendre les signes et les envoie d'après ce qu'implique Sa sagesse et Son pouvoir.

Si vous voulez un signe qui ne disparaît pas avec le passage des siècles, et une preuve, dont les effets ne s'estompent jamais, voici ce Coran grandiose et ce rappel sage *« des preuves lumineuses »* qui servent de lumière dans toutes les aspirations divines et les desseins humains ; il est le guide qui indique la bonne direction ; celui qui le médite et l'étudie, arrive à la conclusion qu'il est une révélation d'un Sage et d'un Digne de louanges. Le mensonge ne saurait le toucher ni par devant ni par derrière ; il est un argument contre tous ceux à qui il est transmis, mais la plupart des gens ne croient pas ; sinon ceux qui croient en lui, il est *« une bonne direction »* qui met à l'abri de l'égarement *« et une grâce »* pour eux contre la perdition éternelle. Par conséquent, le croyant est guidé par le Coran, auquel il se conforme dans tous les aspects de sa vie ; grâce à lui, il est heureux dans ce bas-monde et il le sera dans l'autre.

Quant à celui qui ne croit pas en lui, il est égaré et il sera perdu dans ce bas monde et dans l'autre.

(204). *« Lorsque le Coran est récité, observez le silence et écoutez-le attentivement, afin de mériter la miséricorde du Seigneur ».*

C'est là un ordre général qui s'adresse à tous ceux qui écoutent la récitation du Livre d'Allah. Ceux-là sont tenus d'observer le silence et de l'écouter.

Par observation du silence, il faut entendre le fait de garder le secret ou de s'abstenir de s'occuper de ce qui distrait de la récitation. Quant à l'écoute de la récitation, il faut entendre le fait de tendre l'ouïe et de faire participer le cœur en méditant ce qu'on écoute. Celui qui arrive à faire ces deux choses en écoutant la récitation du Livre d'Allah, obtiendra beaucoup de bien, une science considérable, une foi continue et renouvelée, une guidance constante et une clairvoyance dans sa religion. C'est pour cela qu'Allah a conditionné l'obtention de la grâce par ces deux choses. Ceci prouve a contrario que celui qui n'observe pas le silence et qui ne l'écoute pas, sera privé de la grâce et perdra beaucoup de biens.

Cet ordre doit être appliqué à plus forte raison durant les prières récitées à haute voix, c'est-à-dire lorsque l'imam récite le Coran. Ce faisant, le fidèle est tenu

d'observer le silence et d'écouter. Ceci est tellement important que la plupart des savants disent qu'il est préférable de garder le silence et d'écouter que de réciter *Al Fâtiḥa* ou autres avec l'imam.

﴿٢٠٥﴾-﴿٢٠٦﴾. *« Evoque ton Seigneur au fond de toi-même avec humilité et crainte ! Evoque-Le à voix basse, matin et soir, sans jamais te laisser distraire ! Ceux qui sont auprès de ton Seigneur ne dédaignent jamais de L'adorer, de célébrer Ses louanges et de se prosterner devant Lui ».*

L'évocation d'Allah se fait avec le cœur et avec la langue ou avec les deux. C'est là la manière la plus parfaite de l'évocation. A cet effet, Allah ordonne à Son Prophète et Messager Mouḥammed (ﷺ) et par extension à tous les croyants d'évoquer leur Seigneur en eux-mêmes, c'est-à-dire avec sincérité et dans la solitude.

« Avec humilité », c'est-à-dire en implorant avec ta langue et en répétant les diverses formules d'évocation *« et crainte »* dans ton cœur, en éprouvant de la crainte vis-à-vis d'Allah de voir tes œuvres refusées et rejetées. Le signe de la crainte est d'œuvrer et d'agir pour compléter ses œuvres et les réformer.

« Evoque-Le à voix basse », c'est-à-dire d'une façon modérée, sans élever sa voix dans la prière et sans le faire en secret, mais d'une façon intermédiaire, *« matin et soir »*, c'est-à-dire au début de la journée et à la fin, car ce sont les meilleurs moments pour évoquer Allah.

« Sans jamais te laisser distraire », en faisant partie de ceux qui ont oublié Allah et à qui Allah a fait oublier leurs propres personnes ; ils furent privés alors des bienfaits de ce monde et de l'autre, puisqu'ils se sont détournés de Celui dont le bonheur absolu et la réussite éternelle résident dans Son évocation et Sa servitude et se sont tournés vers ce qui constitue le malheur et la perdition éternels.

Il s'agit là des règles de bienséance que le serviteur d'Allah doit prendre en considération à juste titre, à savoir multiplier les formules d'évocation d'Allah, matin et soir, surtout au début et à la fin du jour, avec sincérité, humilité, imploration, recueillement, révérence, sérénité, le cœur présent, absorbé dans l'évocation, sans être distrait. En effet, Allah n'exauce pas l'invocation d'un cœur distrait et insouciant.

Le Très Haut rappelle ensuite qu'Il a des serviteurs astreints à l'évocation, attachés à Son service ; il s'agit des Anges.

Sachez donc qu'Allah n'attend pas que vous L'invoquiez en raison du petit nombre de ceux qui L'évoquent ni pour qu'Il renforce Sa puissance, mais Il veut vous faire profiter de vos propre évocations pour obtenir plus que vous n'accomplissez comme œuvres. Il a dit à cet effet : *« Ceux qui sont auprès de ton Seigneur »* comme Anges rapprochés, porteurs du Trône et autres nobles anges *« ne dédaignent jamais de L'adorer »*. Bien au contraire, ils se soumettent aux ordres de leur Seigneur, se font un honneur *« de célébrer Ses louanges »*, matin et soir, sans se lasser.

« Et de se prosterner devant Lui », seul, sans associé. Que les hommes imitent donc ces nobles Anges en adorant avec assiduité le Souverain Omniscient.

■ Sourate *Al Anfâl* (Les prises de guerre), une sourate révélée à Médine.

Au Nom d'Allah, le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux.

﴿١﴾-﴿٤﴾. *« On t'interroge sur les prises de*

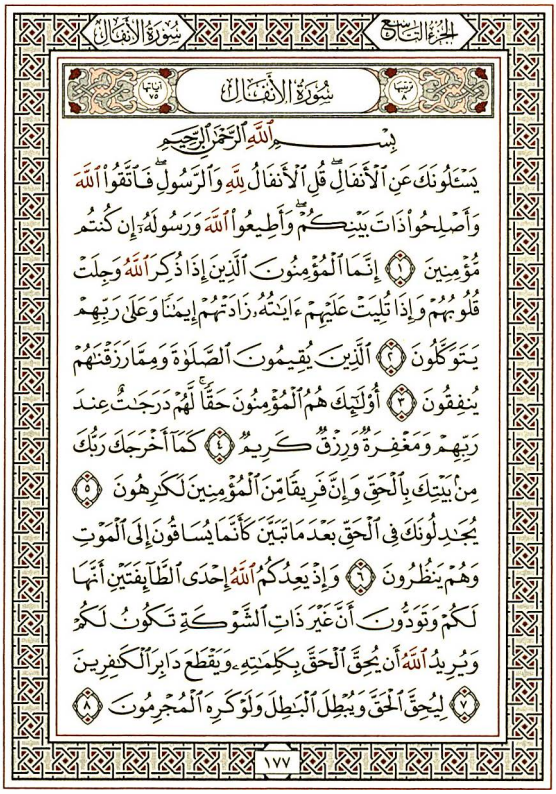
الجزء التاسع سورة الأنفال

سورة الأنفال ٨ ٧٥

بسم الله الرحمن الرحيم

يسئلونك عن الأنفال قل الأنفال لله والرسول فاتقوا الله
وأصلحوا ذات بينكم وأطيعوا الله ورسوله إن كنتم
مؤمنين ﴿١﴾ إنما المؤمنون الذين إذا ذكر الله وجلت
قلوبهم وإذا تليت عليهم ءايته زادتهم إيمانا وعلى ربهم
يتوكلون ﴿٢﴾ الذين يقيمون الصلوة ومما رزقنهم
ينفقون ﴿٣﴾ أولئك هم المؤمنون حقا لهم درجت عند
ربهم ومغفرة ورزق كريم ﴿٤﴾ كما أخرجك ربك
من بيتك بالحق وإن فريقا من المؤمنين لكرهون
﴿٥﴾ يجدلونك في الحق بعد ما تبين كأنما يساقون إلى الموت
وهم ينظرون ﴿٦﴾ وإذ يعدكم الله إحدى الطائفتين أنها
لكم وتودون أن غير ذات الشوكة تكون لكم
ويريد الله أن يحق الحق بكلمته ويقطع دابر الكفرين
﴿٧﴾ ليحق الحق ويبطل الباطل ولو كره المجرمون ﴿٨﴾

١٧٧

guerre. Réponds : « Les prises de guerre sont à Allah et à Son Prophète. Craignez Allah ! Maintenez la concorde entre vous et obéissez à Allah et à Son Prophète, si vous êtes des croyants sincères, car les vrais croyants sont ceux dont les cœurs frémissent quand le Nom d'Allah est prononcé ; ceux dont la foi augmente quand Ses versets leur sont récités et qui, en tout, s'en remettent à Lui ; ceux qui sont assidus à la prière et qui donnent en aumône une partie des biens que Nous leur avons accordés. Les voilà, les véritables croyants auxquels une place de choix auprès de leur Seigneur sera réservée, ainsi qu'une rémission et une généreuse récompense ! ».

Par prises de guerre, il faut entendre le butin qu'Allah donne à cette communauté à partir des biens des mécréants. Ces versets ont été révélés lors de la bataille de *Badr* où les musulmans firent leur premier et grand butin sur les polythéistes. A cette occasion, un différend avait surgi entre certains musulmans qui interrogèrent le Prophète (ﷺ) à ce sujet. Allah fit révéler alors : *« On t'interroge sur les prises de guerre »*, c'est-à-dire comment elles doivent être partagées et à qui elles doivent être partagées ?

« Réponds » -leur : les prises de guerre sont à Allah et à Son Prophète qui les mettent là où ils veulent. Aussi, il n'y a aucune contestation à faire de votre part au jugement d'Allah et de Son Messager (ﷺ) ; bien plus, vous êtes tenus, lorsque Allah et Son Messager (ﷺ) décident d'une chose, d'accepter leur jugement et de vous y soumettre. Cela entre dans le cadre de Sa parole : *« Craignez Allah ! »* en appliquant Ses directives et en évitant Ses interdits.

« Maintenez la concorde entre vous ». C'est-à-dire débarrassez-vous de tout ressentiment, de toute discorde et de toute animosité existant entre vous, par la concorde, la réconciliation et la fraternité. C'est grâce à cela que l'union sera concrétisée entre vous et que les conflits, les différends et les discordes seront dissipés entre vous.

Une des manières d'assurer la concorde entre les croyants est de bien se comporter avec eux et de pardonner à ceux qui font du tort parmi eux ; c'est de cette façon-là que beaucoup d'animosité et de ressentiment peuvent être expurgés des cœurs. La synthèse de tout cela est contenue dans cette parole du Très Haut : *« Obéissez à Allah et à Son Prophète, si vous êtes des croyants sincères »*, car la foi invite à l'obéissance d'Allah et de Son Messager (ﷺ) de la même façon que celui qui n'obéit pas à Allah et à Son Messager (ﷺ) ne peut être considéré comme un croyant. Quant à celui dont l'obéissance à

Allah et à Son Messager (ﷺ) diminue, c'est en raison de la diminution de sa foi.

Dans la mesure où la foi est de deux catégories : une foi complète impliquant les éloges et les louanges ainsi que la réussite totale et une foi incomplète, le Très Haut mentionne la foi complète en disant : *« Car les vrais croyants sont ceux dont les cœurs frémissent quand le nom d'Allah est prononcé »*. C'est-à-dire dont les cœurs sont saisis de crainte révérencielle et de recueillement, au point de se prémunir contre tous les interdits, car le plus grand signe de la crainte d'Allah est de voir l'individu se prémunir contre les péchés.

« Ceux dont la foi augmente quand Ses versets leur sont récités ». En substance, ils consacrent leurs ouïes à l'évocation d'Allah et ils se recueillent avec leurs cœurs dans la méditation de Ses versets, car la méditation fait partie des actes du cœur. En outre, cette méditation est de nature à leur montrer un sens qu'ils ignoraient, à leur rappeler ce qu'ils avaient oublié ou à susciter dans leurs cœurs un désir de rechercher le bien et d'aspirer à la générosité de leur Seigneur ou à leur inspirer une crainte des châtiments et une répugnance pour les péchés. Tout cela est de nature à faire augmenter la foi.

« Et qui, en tout, s'en remettent à Lui ». C'est-à-dire qu'ils s'appuient sur leur Seigneur dans leurs cœurs, pour obtenir ce qui leur est utile et repousser ce qui leur est préjudiciable dans leur religion et leur vie profane, en étant confiants qu'Allah fera cela. La confiance en Allah est le support de toutes les œuvres ; celles-ci ne surviennent et ne deviennent parfaites qu'avec elle.

« Ceux qui sont assidus à la prière » qu'elle soit obligatoire ou surérogatoire, avec ses actes manifestes et cachés, comme le recueillement dans la prière par la présence du cœur qui est l'esprit de la prière et son âme.

« Et qui donnent en aumône une partie des biens que Nous leur avons accordés », c'est-à-dire les aumônes obligatoires, comme la *zakât*, les expiations, les dépenses au profit des épouses et des proches, et les aumônes surérogatoires comme les actes de charité dans toutes les voies du bien.

« Les voilà », c'est-à-dire ceux qui jouissent de ces caractéristiques *« les véritables croyants »*, car ils ont réuni entre l'Islam et la foi, entre les actes cachés et les actes manifestes, entre la science et la pratique, entre l'acquittement des droits d'Allah et ceux de Ses serviteurs.

Le Très Haut a fait passer les actes des cœurs car ils sont à l'origine des actes des organes du corps et meilleurs qu'eux. Il y a là aussi la preuve que la foi augmente et diminue ; elle augmente avec les actes d'adoration et diminue avec l'inverse.

En outre, il importe à l'homme de suivre l'évolution de sa foi et de l'accroître ; la première chose qui rend possible cela est la méditation du Livre d'Allah et l'étude de Ses significations.

Ensuite, le Très Haut rappelle la récompense des vrais croyants en disant : *« Une place de choix auprès de leur Seigneur leur sera réservée »*, c'est-à-dire un degré élevé en vertu de la sublimité de leurs œuvres *« ainsi qu'une rémission »* de leurs péchés *« et une généreuse récompense »*. Il s'agit de ce que leur réserve Allah dans la demeure de Sa générosité, de ce qu'aucun œil n'a jamais vu, aucune ouïe n'a jamais entendu et aucun cœur n'a jamais imaginé.

Cela prouve que celui qui n'arrive pas à leur degré dans la foi – même s'il entre au Paradis, n'obtiendra pas ce qu'ils obtiendront de la générosité parfaite d'Allah.

﴿٥-٨﴾. *« De même qu'un groupe de croyants ne t'a suivi qu'à contrecœur, lorsque ton Seigneur t'a fait sortir de ta demeure, pour assurer le triomphe de la Vérité, de même ils continuent à contester cette même Vérité qui s'est pourtant clairement manifestée, comme si on les conduisait à une mort certaine ! Allah vous avait promis la victoire sur l'une des deux troupes ennemies ; et vous auriez préféré triompher de celle qui n'était pas armée. Or, Allah aux arrêts immuables voulait faire triompher la Vérité dans tout son éclat et anéantir les infidèles jusqu'au dernier ; cela afin d'avérer le Vrai et de dissiper le faux, quelle fût la répulsion qu'en avaient les criminels ».*

Le Très Haut montre – face à cette mémorable bataille – les caractéristiques dont les croyants doivent s'imprégner, car celui qui s'en imprègne verra sa situation devenir correcte, et ses actes s'améliorer. Parmi ces actes, il y a la lutte dans la voie d'Allah.

De la même façon que leur foi est la vraie foi, que leur récompense est la vérité qu'Allah leur a promise, de la même façon Allah a fait sortir Son Messager (ﷺ) de sa demeure pour la rencontre avec les polythéistes à *« Badr »* pour la Vérité qu'Il aime et qu'Il a décrétée et prédestinée. Certes, les croyants ne savaient pas qu'en sortant de chez eux, ils allaient s'opposer à leurs ennemis. Par conséquent, lorsque cela devint évident à leurs yeux, un groupe de ces croyants se mit à discuter avec le Prophète (ﷺ) au sujet de cette rencontre avec les polythéistes en exprimant leur aversion à les combattre comme si on les conduisait à une mort certaine.

Or, cela ne saurait émaner d'eux, surtout qu'ils savent que leur sortie obéit à une cause juste et à l'ordre d'Allah. Une telle démarche ne saurait donner lieu à des polémiques et des contestations, car les contestations sont admises lorsqu'il y a une confusion et un quiproquo au sujet de la Vérité ; par contre, lorsque la Vérité est claire et évidente, il ne reste plus qu'à s'y soumettre et à y obéir.

Cela dit, de nombreux croyants ne succombèrent pas à cette polémique et ne refusèrent pas la rencontre de l'ennemi. Il en est ainsi de ceux qu'Allah a blâmés, puisqu'ils finirent par opter pour le *Djihâd* dans la voie d'Allah, et Allah les fit affermir dans cette voie en leur donnant les raisons de renforcer la quiétude et la sérénité de leurs cœurs, comme nous le verrons plus loin.

A l'origine de cette sortie des croyants, une tentative de mettre la main sur une grande caravane de *Qouraych*, menée par *Aboû Soufyâne Ibn Ḥarb* qui revenait de Syrie. En ayant eu vent de son retour, le Prophète (ﷺ) décréta la mobilisation parmi les musulmans, et trois cent dix et quelques hommes répondirent à l'appel ; ils avaient avec eux soixante-dix chameaux sur lesquels ils portaient leurs équipements et ils se relayaient. En apprenant leur sortie, les *Qouraychites* se mobilisèrent pour défendre leur caravane. Ils sortirent en grand nombre, fortement armés et bien équipés en montures. Leur nombre avoisinait le mille. C'est alors qu'Allah promit aux croyants qu'ils obtiendraient la victoire sur l'une des troupes ennemies : soit la caravane menée par *Aboû Soufyâne* soit l'armée des polythéistes venue au secours de cette caravane. Mais les croyants préférèrent avoir la victoire sur la caravane en raison de leur nombre restreint par rapport aux polythéistes et parce que cette caravane n'était pas fortement armée. Cependant, Allah préféra pour eux le contraire de ce qu'ils désiraient. Il préféra qu'ils triomphent de l'armée *Qouraychite* menée par les

dignitaires de la Mecque et ses hommes les plus puissants. *« Or, Allah aux arrêts immuables voulait faire triompher la Vérité dans tout son éclat »* en donnant la victoire à ses partisans *« et anéantir les infidèles jusqu'au dernier »*. C'est-à-dire qu'Il anéantira les partisans de l'injustice en montrant à Ses serviteurs ce qu'ils n'auraient jamais imaginé de Son triomphe de la Vérité.

« Ceci afin d'avérer le Vrai » à travers ce qu'Il montre comme signes et preuves attestant de sa justesse et de son authenticité *« et de dissiper le faux »* à travers ce qu'Il montre comme preuves et arguments quant à sa fausseté et à son aberration *« Quelle fût la révulsion qu'en avaient les criminels »*. Allah ne leur accordera aucune importance.

﴿٩﴾-﴿١٤﴾. *« Lorsque vous imploriez l'assistance de votre Seigneur, n'a-t-Il pas exaucé vos prières, en disant : « Je vous envoie en renfort mille Anges qui déferleront par vagues successives ? ». Et ce n'était là de la part du Seigneur qu'une heureuse annonce destinée à vous mettre en confiance, tant il est vrai qu'il n'y a qu'Allah pour accorder la victoire, car Il est puissant et Sage. Et, étendant Sa sécurité sur vous, Allah vous enveloppa d'un sommeil apaisant et envoya une eau du ciel pour vous purifier, afin de vous débarrasser des souillures du démon, de relever votre courage et de raffermir vos pas. Puis Il révéla aux Anges : « Je suis avec vous ! Rassurez les croyants ! Je Me charge de jeter l'épouvante dans le cœur des infidèles. Frappez-les à la nuque ! Frappez-les sur les doigts ! ». Et il en fut, parce qu'ils se sont insurgés contre Allah et Son Messager. Quiconque s'insurge contre Allah et Son messager doit savoir qu'Allah est Terrible dans Son châtiment. Tel est, impies, votre supplice ! Goûtez-le, en étant assurés que c'est le supplice du feu qui est réservé aux infidèles ! ».*

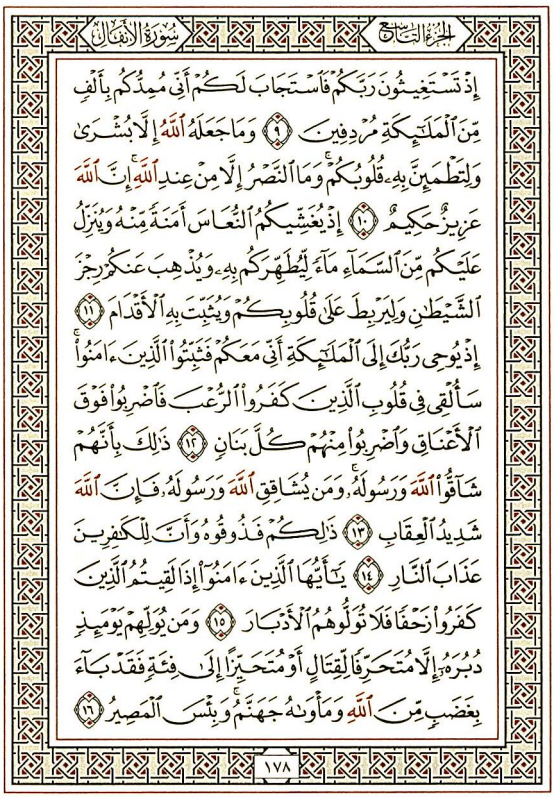
الجزء التاسع — سورة الأنفال

إِذْ تَسْتَغِيثُونَ رَبَّكُمْ فَاسْتَجَابَ لَكُمْ أَنِّي مُمِدُّكُمْ بِأَلْفٍ
مِّنَ الْمَلَائِكَةِ مُرْدِفِينَ ﴿٩﴾ وَمَا جَعَلَهُ اللَّهُ إِلَّا بُشْرَىٰ
وَلِتَطْمَئِنَّ بِهِ قُلُوبُكُمْ ۚ وَمَا النَّصْرُ إِلَّا مِنْ عِندِ اللَّهِ ۚ إِنَّ اللَّهَ
عَزِيزٌ حَكِيمٌ ﴿١٠﴾ إِذْ يُغَشِّيكُمُ النُّعَاسَ أَمَنَةً مِّنْهُ وَيُنَزِّلُ
عَلَيْكُم مِّنَ السَّمَاءِ مَاءً لِّيُطَهِّرَكُم بِهِ وَيُذْهِبَ عَنكُمْ رِجْزَ
الشَّيْطَانِ وَلِيَرْبِطَ عَلَىٰ قُلُوبِكُمْ وَيُثَبِّتَ بِهِ الْأَقْدَامَ ﴿١١﴾
إِذْ يُوحِي رَبُّكَ إِلَى الْمَلَائِكَةِ أَنِّي مَعَكُمْ فَثَبِّتُوا الَّذِينَ آمَنُوا ۚ
سَأُلْقِي فِي قُلُوبِ الَّذِينَ كَفَرُوا الرُّعْبَ فَاضْرِبُوا فَوْقَ
الْأَعْنَاقِ وَاضْرِبُوا مِنْهُمْ كُلَّ بَنَانٍ ﴿١٢﴾ ذَٰلِكَ بِأَنَّهُمْ
شَاقُّوا اللَّهَ وَرَسُولَهُ ۚ وَمَن يُشَاقِقِ اللَّهَ وَرَسُولَهُ فَإِنَّ اللَّهَ
شَدِيدُ الْعِقَابِ ﴿١٣﴾ ذَٰلِكُمْ فَذُوقُوهُ وَأَنَّ لِلْكَافِرِينَ
عَذَابَ النَّارِ ﴿١٤﴾ يَا أَيُّهَا الَّذِينَ آمَنُوا إِذَا لَقِيتُمُ الَّذِينَ
كَفَرُوا زَحْفًا فَلَا تُوَلُّوهُمُ الْأَدْبَارَ ﴿١٥﴾ وَمَن يُوَلِّهِمْ يَوْمَئِذٍ
دُبُرَهُ إِلَّا مُتَحَرِّفًا لِّقِتَالٍ أَوْ مُتَحَيِّزًا إِلَىٰ فِئَةٍ فَقَدْ بَاءَ
بِغَضَبٍ مِّنَ اللَّهِ وَمَأْوَاهُ جَهَنَّمُ ۖ وَبِئْسَ الْمَصِيرُ ﴿١٦﴾
١٧٨

C'est-à-dire rappelez-vous le bienfait d'Allah en votre faveur une fois que votre rencontre avec vos ennemis était imminente et que vous avez sollicité votre Seigneur pour vous secourir et vous donner la victoire *« N'a-t-Il pas exaucé vos prières ? »* en vous secourant par divers moyens :

Entre autres, Il vous a envoyé *« en renfort mille anges qui déferleront par vagues successives »*, c'est-à-dire des Anges qui se suivent les uns les autres *« Et ce n'était là de la part du Seigneur »*, c'est-à-dire l'envoi des Anges *« qu'une heureuse annonce »*, c'est-à-dire pour que vos âmes s'en réjouissent *« destinée à vous mettre en confiance »*, sinon la victoire est du ressort d'Allah et non le fruit du nombre ou des armes. *« Car Il est Puissant »*, puisque personne ne peut prendre le dessus sur

Lui; bien plus, c'est Lui le Contraignant qui soumet ceux qui sont nombreux et bien armés quel que soit leur nombre et quelles que soient leurs armes *« et Sage »* dans la mesure où Il évalue les choses selon leurs causes et met chaque chose à sa place.

Parmi les preuves de Son assistance et de Son exaucement de vos invocations, est qu'Il a fait descendre sur vous un sommeil *« qui vous enveloppa »*, c'est-à-dire qui dissipa ce qu'il y avait dans vos cœurs comme peur et appréhension et qui sera *« apaisant »* pour vous et constitue un signe de victoire et de sérénité.

Parmi ces preuves, il y a le fait qu'Il ait fait descendre sur vous du ciel une pluie salvatrice pour vous purifier des souillures et des péchés ainsi que des suggestions de Satan.

« De relever votre courage », c'est-à-dire d'établir la fermeté dans vos cœurs car lorsque le cœur est ferme, le corps le devient aussi *« et de raffermir vos pas »*. Le sol était mou et uniforme et, une fois que la pluie fut tombée, il devint aplati en permettant aux pas d'être fermes.

Il y a aussi le fait qu'Allah ait inspiré aux Anges: *« Je suis avec vous!"* par l'assistance, le secours et l'octroi de la victoire.

« Rassurez les croyants!", c'est-à-dire mettez dans leurs cœurs la bravoure et encouragez-les à faire le djihâd.

« Je Me charge de jeter l'épouvante dans le cœur des infidèles », cette épouvante qui est la plus grande des armes pour vous, car lorsqu'Allah affermit les croyants et jette l'épouvante dans le cœur des infidèles, ces derniers ne pourront pas tenir et résister devant les croyants.

« Frappez-les à la nuque!" c'est-à-dire sur les cous *« Frappez-les sur les doigts!"*, c'est-à-dire sur les articulations.

Ce discours s'adresse soit aux Anges à qui Allah inspire de soutenir les croyants, ce qui est la preuve qu'ils ont participé à la bataille de *Badr*, soit aux croyants pour les encourager à combattre leurs ennemis et leur apprendre comment les frapper.

Il en fut ainsi *« parce qu'ils se sont insurgés contre Allah et Son Messager »*, c'est-à-dire qu'ils les ont défiés et les ont combattus en leur manifestant leur hostilité *« Quiconque s'insurge contre Allah et Son Messager doit savoir qu'Allah est Terrible dans Son châtiment »*. Parmi les formes de Son châtiment est qu'Il accorde la victoire à Ses amis contre Ses ennemis en soumettant ces derniers à Ses amis.

« Tel est ô impies » le châtiment mentionné *« goûtez-le »* ô vous qui vous êtes rebellés contre Allah et Son Messager *« en étant assurés que c'est le supplice du feu qui est réservé aux infidèles »*.

Dans ce récit il y a de nombreux signes éloquents d'Allah qui prouvent que ce que Mouḥammed le Messager d'Allah (ﷺ) a apporté est la vérité qui ne souffre d'aucun doute.

Parmi ces preuves, il y a le fait qu'Allah ait fait une promesse aux croyants qu'Il a honoré. Parmi ces preuves aussi, il y a ce qu'Allah a dit dans un autre verset: *« Vous avez pourtant eu un signe à travers ces deux factions qui se sont entrechoquées: l'une combattant pour la Cause d'Allah et l'autre, mécréante. Cette dernière voyait de ses yeux (la première) deux fois plus nombreuse (qu'elle ne l'était en réalité)"*. S3. V13.

Il y a aussi l'exaucement par Allah des invocations des croyants qui L'ont sollicité en utilisant les moyens qu'Il leur a indiqués. Il y a aussi la grande attention portée par Allah à Ses serviteurs croyants, en leur donnant les moyens qui leur ont permis d'affermir leur foi et leurs pas et de se débarrasser des mauvaises suggestions sataniques. Il y a aussi le fait que la compassion d'Allah pour Son serviteur consiste à lui faciliter son adoration à travers des causes endogènes et exogènes.

﴿١٥-١٦﴾. *« Ô vous qui avez cru, si vous rencontrez les mécréants qui marchent contre vous, ne leur tournez pas le dos! Ceux qui leur tourneront le dos ce jour-là (à moins que ce ne soit pour infléchir le combat ou pour rallier un autre groupe (de combattants) encourent la colère d'Allah, la Géhenne leur tiendra lieu de refuge. Quel détestable sort! ».*

Le Très Haut ordonne à Ses serviteurs croyants de faire preuve de courage, de foi et de force de caractère en œuvrant à acquérir les moyens à même de fortifier les cœurs et les corps; Il leur interdit en revanche de fuir du champ de bataille une fois en présence de l'ennemi. Il leur dit à cet effet: *« Ô vous qui avez cru, si vous rencontrez les mécréants qui marchent contre vous »* c'est-à-dire sur le champ de bataille lorsque le combat devient inévitable *« ne leur tournez pas le dos »*, mais restez fermes pour les affronter et faites preuve de persévérance, car c'est là le moyen de faire triompher la religion d'Allah, de fortifier les cœurs des croyants et de décourager les infidèles.

« Ceux qui leur tourneront le dos ce jour-là (à moins que ce ne soit pour infléchir le combat ou pour rallier un autre groupe (de combattants) encourront la colère d'Allah, la Géhenne leur tiendra lieu de refuge. Quel détestable sort! ».

Cela prouve que la fuite devant l'ennemi, sans aucune excuse, fait partie des grands péchés, comme le soutiennent des *ḥadiths* authentiques et comme le fustige, ici, ce verset qui met en garde sérieusement celui qui le fait.

Le sens de ce verset est que celui qui change de position sur le champ de bataille par tactique et en cherchant à surprendre l'ennemi, n'a aucun reproche à se faire, car il n'a pas tourné les talons pour s'enfuir, mais pour mieux affronter l'ennemi, mieux le surprendre ou par autre tactique militaire. Il en est de même pour celui qui rallie un autre groupe qui peut mieux le protéger et l'assister dans son combat. Si ce groupe se trouve sur le champ de bataille, cela est évident; mais s'il se trouve en dehors du champ de bataille, comme par exemple lorsque les musulmans sont défaits par les mécréants et qu'ils se réfugient dans un autre pays musulman ou un autre camp tenu par des musulmans, il y a des récits attribués aux compagnons qui laissent entendre que cela est permis; mais cela reste conditionné par le fait que les musulmans pensent que leur fuite vers un autre pays ou un autre camp est préférable pour eux et plus profitable; par contre, s'ils sont convaincus que leur victoire sur l'ennemi réside dans leur fermeté et leur détermination, il devient alors impossible que cette fuite leur soit permise, car cela entre dans la fuite qui est déconseillée et interdite. Certes, ce verset a un sens général et on verra à la fin de la sourate comment elle sera limitée par le nombre.

﴿١٧-١٥﴾. *« Ce n'est pas vous qui les avez tués mais c'est Allah (Lui-même) qui les a tués! Et ce n'est pas toi qui as lancé, lorsque tu as lancé, mais c'est Allah qui a lancé! Afin de donner aux croyants un gage de Sa faveur et Allah entend et sait tout. Telle (est Sa*

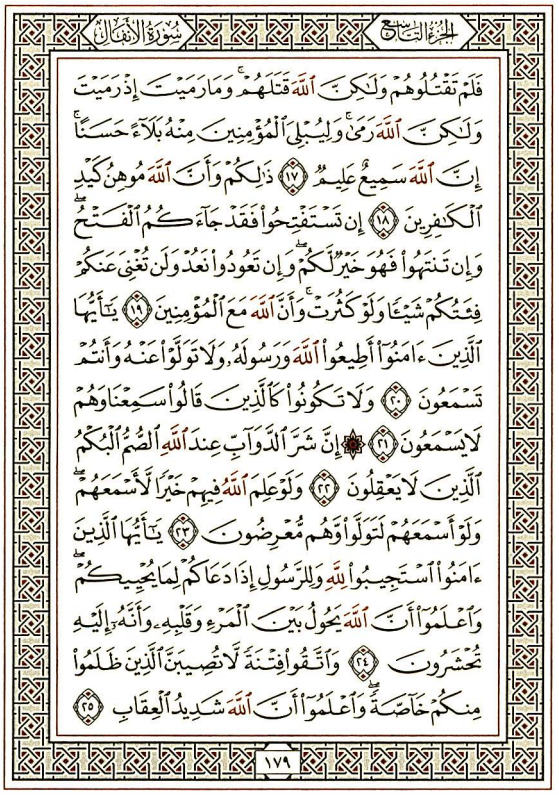
الجزء الثامن ... سورة الأنفال
فَلَمْ تَقْتُلُوهُمْ وَلَٰكِنَّ اللَّهَ قَتَلَهُمْ ۚ وَمَا رَمَيْتَ إِذْ رَمَيْتَ
وَلَٰكِنَّ اللَّهَ رَمَىٰ ۚ وَلِيُبْلِيَ الْمُؤْمِنِينَ مِنْهُ بَلَاءً حَسَنًا ۚ
إِنَّ اللَّهَ سَمِيعٌ عَلِيمٌ ﴿١٧﴾ ذَٰلِكُمْ وَأَنَّ اللَّهَ مُوهِنُ كَيْدِ
الْكَافِرِينَ ﴿١٨﴾ إِن تَسْتَفْتِحُوا فَقَدْ جَاءَكُمُ الْفَتْحُ ۖ
وَإِن تَنتَهُوا فَهُوَ خَيْرٌ لَّكُمْ ۖ وَإِن تَعُودُوا نَعُدْ وَلَن تُغْنِيَ عَنكُمْ
فِئَتُكُمْ شَيْئًا وَلَوْ كَثُرَتْ ۙ وَأَنَّ اللَّهَ مَعَ الْمُؤْمِنِينَ ﴿١٩﴾ يَا أَيُّهَا
الَّذِينَ آمَنُوا أَطِيعُوا اللَّهَ وَرَسُولَهُ وَلَا تَوَلَّوْا عَنْهُ وَأَنتُمْ
تَسْمَعُونَ ﴿٢٠﴾ وَلَا تَكُونُوا كَالَّذِينَ قَالُوا سَمِعْنَا وَهُمْ
لَا يَسْمَعُونَ ﴿٢١﴾ إِنَّ شَرَّ الدَّوَابِّ عِندَ اللَّهِ الصُّمُّ الْبُكْمُ
الَّذِينَ لَا يَعْقِلُونَ ﴿٢٢﴾ وَلَوْ عَلِمَ اللَّهُ فِيهِمْ خَيْرًا لَّأَسْمَعَهُمْ ۖ
وَلَوْ أَسْمَعَهُمْ لَتَوَلَّوا وَّهُم مُّعْرِضُونَ ﴿٢٣﴾ يَا أَيُّهَا الَّذِينَ
آمَنُوا اسْتَجِيبُوا لِلَّهِ وَلِلرَّسُولِ إِذَا دَعَاكُمْ لِمَا يُحْيِيكُمْ ۖ
وَاعْلَمُوا أَنَّ اللَّهَ يَحُولُ بَيْنَ الْمَرْءِ وَقَلْبِهِ وَأَنَّهُ إِلَيْهِ
تُحْشَرُونَ ﴿٢٤﴾ وَاتَّقُوا فِتْنَةً لَّا تُصِيبَنَّ الَّذِينَ ظَلَمُوا
مِنكُمْ خَاصَّةً ۖ وَاعْلَمُوا أَنَّ اللَّهَ شَدِيدُ الْعِقَابِ ﴿٢٥﴾
١٧٩

faveur à votre endroit) et Allah réduira à rien les stratagèmes des mécréants! Demandiez-vous la victoire? Elle a bien été remportée mais à votre détriment et si vous renoncez (aux hostilités) cela sera préférable pour vous. Mais si vous reprenez (le combat), Nous le reprendrons et vos partisans, fussent-ils nombreux, ne vous seront d'aucune utilité, car Allah est aux côtés des croyants».

Le Très Haut dit -après que les polythéistes furent vaincus à *Badr* et tués par les musulmans-: *«Ce n'est pas vous qui les avez tués»* par votre force et votre puissance – *«mais c'est Allah (Lui-même) qui les a tués»*, dans la mesure où Il vous a assistés dans cette bataille avec ce qui a été mentionné dans le verset.

«Et ce n'est pas toi qui as lancé, lorsque tu as lancé, mais c'est Allah qui a lancé». Il y a lieu de préciser qu'au moment du combat, le Prophète (ﷺ) est entré dans une hutte faite de feuilles de palmier et s'est mis à invoquer Allah et à Le supplier de lui accorder la victoire. Ensuite, il est sorti de la hutte, a pris une poignée de terre et l'a jeté à la face des polythéistes; Allah a fait parvenir cette poignée de terre jusqu'aux visages des polythéistes; chacun d'eux en fut atteint qui dans son visage, qui dans sa bouche, qui dans ses yeux; dès lors, ils furent en proie à la faiblesse, à la panique et à la vulnérabilité, et ils furent vaincus.

Le Très Haut dit à Son Prophète (ﷺ): «Ce n'est pas grâce à ta force – lorsque tu as jeté la terre – que tu les as atteints, mais c'est Nous qui les avons atteints par Notre force et Notre capacité *«Afin de donner aux croyants un gage de Sa faveur».* C'est-à-dire qu'Allah est en mesure de donner la victoire aux croyants sur les mécréants, sans qu'il n'y ait de combat entre eux, mais Il a décidé de mettre les croyants à l'épreuve et de les faire parvenir – grâce au *Djihâd* – aux plus hauts degrés et aux plus sublimes places en leur accordant une grande récompense et une considérable rétribution.

«Allah entend et sait tout», c'est-à-dire qu'Il entend ce que l'homme dit en secret ou à haute voix, de même qu'Il sait ce que recèle son cœur comme bonnes ou mauvaises intentions. Il décrète pour Ses serviteurs ce qui est conforme à Sa science et à Sa sagesse ainsi qu'à leur intérêt et Il rétribue chacun selon ses intentions et ses actes.

«Telle» est la victoire qu'Allah vous a accordée *«et Allah réduira à néant les stratagèmes des mécréants».* C'est-à-dire qu'Il annihile tout complot et toute manigance qu'ils forgent contre l'Islam et ses fidèles et Il fait en sorte qu'ils se retournent contre eux.

« Demandiez-vous la victoire » ô polythéistes, c'est-à-dire demandiez-vous à Allah d'abattre Son châtiment et Sa rigueur sur les agresseurs injustes *« Elle a bien été remportée mais à votre détriment »*, à savoir lorsqu'Allah vous a soumis à Sa rigueur pour que cela soit un châtiment pour vous et un exemple pour les pieux. *« Et si vous renonciez (aux hostilités) cela serait préférable pour vous »*, car il se peut qu'Il vous accorde un délai et ne vous soumette pas rapidement à Son courroux. *« Mais si vous reprenez (le combat) »* en combattant les croyants qui forment le parti d'Allah *« Nous le reprendrons »* en leur donnant la victoire sur vous.

« Et vos partisans, fussent-ils nombreux, ne vous seront d'aucune utilité », c'est-à-dire vos assistants et vos renforts sur lesquels vous vous appuyez pour combattre les croyants *« car Allah est aux côtés des croyants »*. Or, celui qui jouit du soutien d'Allah sera toujours le victorieux, même s'il est faible et ses moyens limités. Cette présence d'Allah à travers laquelle Il assiste les croyants, s'exerce selon les actes de foi dont ils font preuve. Aussi, lorsqu'il arrive parfois que les mécréants prennent le dessus sur les croyants, cela ne peut être imputé qu'à la négligence de ces derniers des actes qu'impliquent la foi, sinon, s'ils accomplissent à tout point de vue ce qu'Allah leur ordonne, ils ne peuvent jamais être défaits définitivement et leurs ennemis ne les humilieront jamais.

﴿٢٠﴾-﴿٢٣﴾. *« Ô vous qui avez cru, obéissez à Allah et à Son Messager ! Ne vous détournez pas de Lui, quand vous l'entendez vous interpeller ! Ne faites pas comme ceux qui disent : « Nous avons entendu ! », alors qu'ils n'ont même pas écouté ».*

Après avoir rappelé qu'Il est avec les croyants, le Très Haut leur ordonne de s'acquitter des implications de la foi à travers laquelle ils prennent conscience de Sa présence avec eux. Il dit à cet effet : *« Ô vous qui avez cru, obéissez à Allah et à Son Messager »* en vous conformant à ce qu'ils vous ordonnent et en évitant ce qu'ils vous interdisent.

« Ne vous détournez pas de Lui », c'est-à-dire en transgressant cet ordre qui est celui de l'obéissance à Allah et à Son Messager (ﷺ) *« quand vous l'entendez vous interpeller »* en vous récitant les versets d'Allah, Ses ordres, Ses préceptes et Ses recommandations. En faisant cela, vous commettriez la pire des choses.

« Ne faites pas comme ceux qui disent : « Nous avons entendu ! », alors qu'ils n'ont même pas écouté ». C'est-à-dire ne vous contentez pas de la simple prétention théorique qui n'a aucune réalité, car c'est un état que ni Allah ni Son Messager (ﷺ) n'admettent. Au demeurant, la foi n'est ni un vœu ni un désir, mais elle est ce qui est ancré dans le cœur et qui est confirmé par les actes.

﴿٢٢﴾-﴿٢٣﴾. *« Les plus viles des bêtes au regard d'Allah sont celles qui sont sourdes et muettes et qui sont incapables de raisonner. Si Allah leur avait reconnu quelque mérite, Il leur aurait permis d'entendre Son enseignement. Mais même s'Il leur avait permis de l'entendre, ils s'en seraient encore détournés et s'en seraient sûrement éloignés ».*

Le Très Haut dit : *« Les plus viles des bêtes au regard d'Allah »* sont les hommes qui ne tirent aucune utilité des signes et des avertissements. Il s'agit de celles qui sont *« sourdes »* au point de ne pas vouloir entendre la Vérité *« et muettes »* au point de ne pas vouloir proclamer cette Vérité *« et qui sont incapables de raisonner »* en sachant ce qui est utile pour eux et en le préférant à ce qui est préjudiciable pour eux. Ces gens-là sont les pires des créatures au regard d'Allah, car Allah leur a donné

des ouïes, des yeux et des cœurs pour qu'ils les utilisent dans Son adoration, mais ils les ont utilisés dans Sa désobéissance, en se privant ainsi de beaucoup de bien. Ils pouvaient être les meilleurs des hommes, mais ils ont refusé cette perspective et ont préféré être les pires des créatures.

La surdité qu'Allah leur reproche est celle qui refuse d'entendre ce qui agit sur les cœurs. Quant à l'ouïe qui sera un argument contre eux, ils l'ont déjà eue et elle sera un argument contre eux auprès d'Allah en ce qu'ils ont entendu comme versets venant de Lui. Mais Allah ne leur a pas fait entendre ce qui est utile, car Il sait qu'ils ne recèlent aucun bien qui les rend dignes d'entendre Ses signes.

« Si Allah leur avait reconnu quelque mérite, Il leur aurait permis d'entendre Son enseignement. Mais même s'Il leur avait permis de l'entendre » – à titre de supposition – *ils s'en seraient encore détournés* – de Son adoration – *« et s'en seraient sûrement éloignés »,* sans se tourner vers la Vérité d'une façon ou d'une autre. C'est là la preuve qu'Allah ne prive de foi et de bien que ceux qui ne recèlent aucun bien, qui ne purifient pas leurs âmes pour recevoir le bien et sur lesquels le bien n'a aucun effet. Allah possède la louange et la sagesse en cela.

﴿٢٤-٢٥﴾. *« Ô vous qui croyez ! Répondez à l'appel d'Allah et du Prophète lorsque celui-ci vous convie à ce qui peut assurer votre salut. Sachez qu'Allah peut s'interposer entre l'homme et son cœur, et que c'est devant Lui que vous serez tous rassemblés. Redoutez une épreuve qui n'atteindra pas uniquement ceux d'entre vous qui sont injustes. Sachez qu'Allah est Implacable quand Il sévit ».*

Le Très Haut ordonne à Ses serviteurs croyants ce qu'implique la foi de leur part, à savoir de répondre à Son appel et à celui de Son Messager (ﷺ), c'est-à-dire se soumettre à ce qu'ils ont ordonné en prenant l'initiative de faire cela, en appelant les gens à faire de même, en évitant aussi ce qu'ils ont interdit et en mettant en garde les gens contre cette perspective.

Pour ce qui est de Sa parole : *« Lorsque celui-ci vous convie à ce qui peut assurer votre salut »,* elle est une description adéquate de tout ce à quoi Allah et Son Messager (ﷺ) appellent ainsi qu'une clarification de l'utilité et de la sagesse de cet appel. En effet, la vie du cœur et de l'esprit n'est possible qu'avec l'adoration d'Allah et l'obéissance à Son Messager (ﷺ) en permanence.

Ensuite, le Très Haut met en garde contre le refus de répondre à Son appel et à celui de Son Messager (ﷺ) en disant : *« Sachez qu'Allah peut s'interposer entre l'homme et son cœur ».* Prenez donc garde de refuser l'ordre d'Allah lorsqu'il vous parvient pour la première fois, car il sera interposé entre vous et cet ordre lorsque vous voudrez l'appliquer par la suite et vos cœurs seront en proie aux divergences, car Allah s'interpose entre l'homme et son cœur en faisant tourner les cœurs comme Il veut et en les dirigeant là où Il veut.

Que le croyant répète souvent cette invocation : *« Ô Toi qui fait tourner les cœurs, fixe mon cœur dans Ta religion, et ô Toi qui dirige les cœurs, dirige mon cœur vers Ton adoration ! ».*

« Et que c'est devant Lui que vous serez tous rassemblés ». C'est-à-dire que vous serez réunis en un jour qui ne souffre d'aucun doute où Allah rétribuera les vertueux pour leur vertu et châtiera les pécheurs pour les péchés.

« Redoutez une épreuve qui n'atteindra pas uniquement ceux d'entre-vous qui sont injustes ». Bien plus, elle atteindra le responsable de l'injustice et les autres,

lorsqu'il affichera son injustice et que personne ne daignera y mettre un terme, dès lors le châtiment divin atteindra le coupable et les autres. Pour éviter cette épreuve, il faut mettre en garde contre les injustices et sévir contre les partisans du mal et de la corruption autant que faire se peut.

« Sachez qu'Allah est Implacable quand Il sévit » à l'encontre de ceux qui s'exposent à Son courroux et refusent de gagner Sa satisfaction.

(26). *« Rappelez-vous lorsque vous n'étiez qu'une poignée d'opprimés dans la contrée, craignant à tout moment d'être capturés par vos adversaires ! Allah vous a alors donné un refuge, vous a prêté assistance et vous a pourvus de bonnes choses, afin que vous Lui témoigniez votre reconnaissance ».*

Le Très Haut dit en rappelant à Ses serviteurs comment Il les a assistés après qu'ils aient été opprimés, comment Il les a rendus nombreux après avoir été une poignée et comment Il les a enrichis après qu'ils aient connu les privations.

« Rappelez-vous lorsque vous n'étiez qu'une poignée d'opprimés dans la contrée », c'est-à-dire subissant la tyrannie de vos ennemis *« craignant à tout moment d'être capturés par vos adversaires »* et d'être sous leur joug.

« Allah vous a alors donné un refuge, vous a prêté assistance et vous a pourvus de bonnes choses ». Il vous a donné un pays où vous êtes en sécurité, Il a vaincu vos ennemis en vous faisant triompher d'eux et vous avez pris de leur butin ce qui vous a rendus riches.

« Afin que vous Lui témoigniez votre reconnaissance » pour Son immense faveur et Sa bienfaisance considérable en

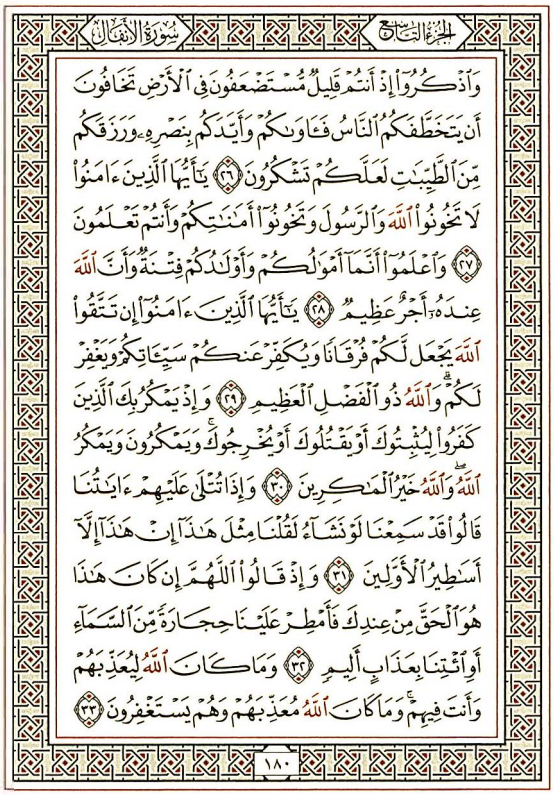
الجزء التاسع — سورة الأنفال
وَاذْكُرُوٓا۟ إِذْ أَنتُمْ قَلِيلٌ مُّسْتَضْعَفُونَ فِى ٱلْأَرْضِ تَخَافُونَ
أَن يَتَخَطَّفَكُمُ ٱلنَّاسُ فَـَٔاوَىٰكُمْ وَأَيَّدَكُم بِنَصْرِهِۦ وَرَزَقَكُم
مِّنَ ٱلطَّيِّبَٰتِ لَعَلَّكُمْ تَشْكُرُونَ ﴿٢٦﴾ يَٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟
لَا تَخُونُوا۟ ٱللَّهَ وَٱلرَّسُولَ وَتَخُونُوٓا۟ أَمَٰنَٰتِكُمْ وَأَنتُمْ تَعْلَمُونَ
﴿٢٧﴾ وَٱعْلَمُوٓا۟ أَنَّمَآ أَمْوَٰلُكُمْ وَأَوْلَٰدُكُمْ فِتْنَةٌ وَأَنَّ ٱللَّهَ
عِندَهُۥٓ أَجْرٌ عَظِيمٌ ﴿٢٨﴾ يَٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُوٓا۟ إِن تَتَّقُوا۟
ٱللَّهَ يَجْعَل لَّكُمْ فُرْقَانًا وَيُكَفِّرْ عَنكُمْ سَيِّـَٔاتِكُمْ وَيَغْفِرْ
لَكُمْ ۗ وَٱللَّهُ ذُو ٱلْفَضْلِ ٱلْعَظِيمِ ﴿٢٩﴾ وَإِذْ يَمْكُرُ بِكَ ٱلَّذِينَ
كَفَرُوا۟ لِيُثْبِتُوكَ أَوْ يَقْتُلُوكَ أَوْ يُخْرِجُوكَ ۚ وَيَمْكُرُونَ وَيَمْكُرُ
ٱللَّهُ ۖ وَٱللَّهُ خَيْرُ ٱلْمَٰكِرِينَ ﴿٣٠﴾ وَإِذَا تُتْلَىٰ عَلَيْهِمْ ءَايَٰتُنَا
قَالُوا۟ قَدْ سَمِعْنَا لَوْ نَشَآءُ لَقُلْنَا مِثْلَ هَٰذَآ ۙ إِنْ هَٰذَآ إِلَّآ
أَسَٰطِيرُ ٱلْأَوَّلِينَ ﴿٣١﴾ وَإِذْ قَالُوا۟ ٱللَّهُمَّ إِن كَانَ هَٰذَا
هُوَ ٱلْحَقَّ مِنْ عِندِكَ فَأَمْطِرْ عَلَيْنَا حِجَارَةً مِّنَ ٱلسَّمَآءِ
أَوِ ٱئْتِنَا بِعَذَابٍ أَلِيمٍ ﴿٣٢﴾ وَمَا كَانَ ٱللَّهُ لِيُعَذِّبَهُمْ
وَأَنتَ فِيهِمْ ۚ وَمَا كَانَ ٱللَّهُ مُعَذِّبَهُمْ وَهُمْ يَسْتَغْفِرُونَ ﴿٣٣﴾
١٨٠

L'adorant seul sans Lui associer quoi que ce soit.

(27)-(33). *« Ô vous qui croyez, ne trahissez pas Allah et le Messager, car ce serait trahir sciemment la confiance placée en vous ! Sachez que vos richesses et vos enfants ne sont qu'une épreuve pour vous, et qu'auprès d'Allah il y a de magnifiques récompenses ».*

Le Très Haut ordonne à Ses serviteurs croyants de s'acquitter de ce qu'Il leur a prescrit comme ordres et interdits, car Allah a proposé le dépôt aux cieux, à la terre et aux montagnes, mais ils ont refusé de l'assumer et en exprimèrent leur crainte de le faire ; seul l'homme l'assuma en se montrant injuste et ignorant. Aussi, celui qui s'acquitte fidèlement de ce dépôt méritera de la part d'Allah la plus considérable des récompenses alors que celui qui n'assumera pas ce dépôt mais le

trahira méritera le châtiment douloureux et aura fait preuve de trahison vis-à-vis d'Allah, de Son Messager (ﷺ) et de son dépôt, en se montrant sous la pire des formes et en faisant preuve du plus vil des comportements, en l'occurrence la trahison, en se privant de la plus parfaite des vertus, en l'occurrence la fidélité au dépôt.

Dans la mesure où l'homme est éprouvé dans ses biens et ses enfants, il se peut que l'amour de ces choses-là l'amène à préférer la passion de son âme sur la fidélité au dépôt. Aussi, Allah nous informe-t-Il que les biens et les enfants sont une épreuve avec laquelle Il éprouve Ses serviteurs *« Et qu'auprès d'Allah il y a de magnifiques récompenses »*.

Par conséquent, si vous avez une raison et une justesse d'opinion il faut préférer la faveur immense à un plaisir éphémère qui ne dure pas longtemps, car l'homme raisonnable compare entre les choses et préfère ce qui est prioritaire et plus important.

(29). *« Ô vous qui croyez, si vous craignez Allah, Il vous accordera la faculté de discerner entre le bien et le mal, absoudra vos péchés et vous recevra en Sa grâce, car Il est le Détenteur de la grâce infinie »*.

La soumission de l'homme aux ordres de son Seigneur est le critère du bonheur et le signe du salut. Allah a fait en sorte que la piété soit la cause de beaucoup de bien en ce monde et dans l'autre. Dans ce verset, Il rappelle que celui qui Le craint obtient quatre choses, chacune d'elles meilleure que ce bas-monde et ce qu'il contient.

La première est la faculté de discerner entre le bien et le mal, c'est-à-dire la science et la guidance avec lesquelles l'homme distingue entre la guidance et l'égarement, entre la vérité et l'erreur, entre le licite et l'illicite et entre les bienheureux et les malheureux.

La deuxième et la troisième sont l'absolution des erreurs et le pardon des péchés, les deux sont inter-pénétrables dans l'absolu mais dans un sens particulier on explique l'absolution des erreurs par les péchés mineurs, et le pardon des péchés par les péchés capitaux.

La quatrième est la grâce infinie et la récompense considérable en faveur de celui qui Le craint et préfère Sa satisfaction à ses propres passions *« Car Il est le Détenteur de la grâce infinie »*.

(29). *« Rappelle-toi le temps lorsque les infidèles tramaient des complots contre toi pour t'emprisonner, te tuer ou te bannir. Ainsi complotaient-ils ; mais Allah déjoua tous leurs complots, car Allah maîtrise tous les stratagèmes »*.

C'est-à-dire rappelle-toi ô Prophète les faveurs qu'Allah t'a accordées *« lorsque les infidèles tramaient des complots contre toi »*. Il s'agit de la réunion de concertation des polythéistes dans la maison de la *Nadwa* pour réfléchir à la façon dont il fallait traiter le Prophète (ﷺ), soit en l'emprisonnant chez eux, soit en le tuant pour se débarrasser d'après eux de son mal soit en le bannissant de leur cité. Chacun d'eux donna son opinion à ce sujet. Mais ils finirent par s'entendre sur une opinion proposée par leur mauvaise conscience *Aboû Jahl* – puisse Allah le maudire – à savoir de prendre de chaque tribu de *Qouraych* un jeune homme et de lui donner une épée en le frappant tous en même temps afin que son sang se répande parmi toutes les tribus. Dès lors, les *Banoû Hâchim* accepteront le prix du sang sans pouvoir affronter les autres tribus de *Qouraych*. Aussi, ils tendirent une embuscade au Prophète (ﷺ) durant la nuit

pour le tuer une fois qu'il sortirait de chez lui. Mais la révélation lui parvint du ciel pour le mettre en garde. Il sortit alors de chez lui, leur jeta de la terre sur la tête, ce par quoi Allah leur obstrua la vue lorsqu'il passa devant eux. Lorsque leur attente se prolongea, un homme vint vers eux et leur dit : *« Allah vous a déçus ! Mouḥammed est sorti devant vous en vous jetant de la terre sur vos têtes ».*

Ils se mirent alors à se dépoussiérer la tête, en retournant confus et humiliés chez eux. Allah venait de sauver Son Messager (ﷺ) de leurs intrigues. Il lui permit alors d'émigrer à Médine puis l'assista avec ses compagnons les émigrés et les *anṣârs*. Son Message ne cessa de prendre de l'ampleur jusqu'à ce qu'il parvint à entrer à la Mecque en conquérant. Ses habitants se soumirent à lui et passèrent sous son pouvoir, après l'avoir contraint à quitter leur cité, craignant pour sa vie. Gloire au Compatissant envers Son serviteur, Celui que personne ne peut contraindre.

(35)-(24). *« Lorsque Nos versets leur sont récités, ils disent : « Oui, nous les avons déjà entendus ! Et si nous le voulions, nous en dirions autant, car ce ne sont là que des histoires anciennes ! ». Et ils disent aussi : « Ô Allah ! Si c'est la Vérité que Tu nous envoies, fais pleuvoir sur nous des pierres ou infligenous quelques terribles tourments ! ». Mais Allah ne saurait les châtier tant que tu te trouves parmi eux ; de même qu'Il ne saurait les punir tant qu'ils demandent Son pardon ! Sinon, qu'auraient-ils de particulier pour qu'Allah ne les soumette pas au supplice, eux qui empêchent les fidèles d'accéder à la Mosquée sacrée, comme s'ils en étaient les gardiens, alors que les vrais gardiens sont ceux qui craignent le Seigneur ? Mais la plupart d'entre eux ne le comprennent pas ! ».*

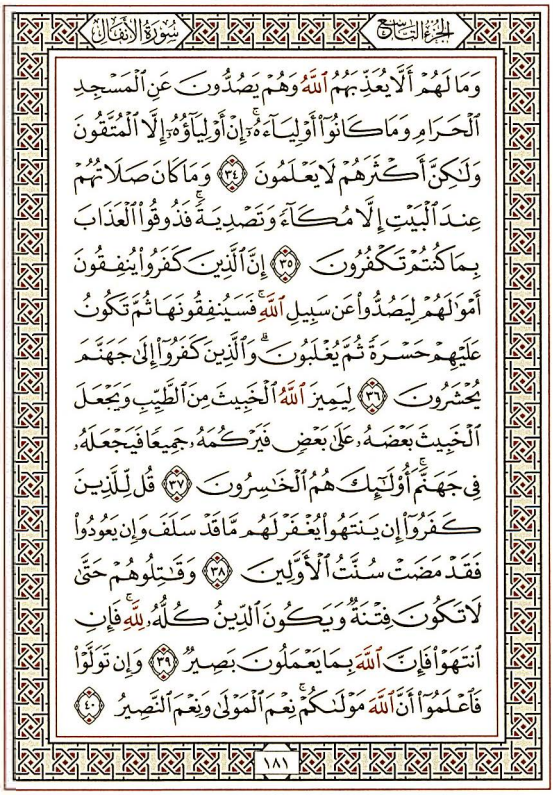
الجزء الثامن — سورة الأنفال

وَمَا لَهُمْ أَلَّا يُعَذِّبَهُمُ ٱللَّهُ وَهُمْ يَصُدُّونَ عَنِ ٱلْمَسْجِدِ
ٱلْحَرَامِ وَمَا كَانُوٓا۟ أَوْلِيَآءَهُۥٓ ۚ إِنْ أَوْلِيَآؤُهُۥٓ إِلَّا ٱلْمُتَّقُونَ
وَلَٰكِنَّ أَكْثَرَهُمْ لَا يَعْلَمُونَ ﴿٣٤﴾ وَمَا كَانَ صَلَاتُهُمْ
عِنْدَ ٱلْبَيْتِ إِلَّا مُكَآءً وَتَصْدِيَةً ۚ فَذُوقُوا۟ ٱلْعَذَابَ
بِمَا كُنتُمْ تَكْفُرُونَ ﴿٣٥﴾ إِنَّ ٱلَّذِينَ كَفَرُوا۟ يُنفِقُونَ
أَمْوَٰلَهُمْ لِيَصُدُّوا۟ عَن سَبِيلِ ٱللَّهِ ۚ فَسَيُنفِقُونَهَا ثُمَّ تَكُونُ
عَلَيْهِمْ حَسْرَةً ثُمَّ يُغْلَبُونَ ۗ وَٱلَّذِينَ كَفَرُوٓا۟ إِلَىٰ جَهَنَّمَ
يُحْشَرُونَ ﴿٣٦﴾ لِيَمِيزَ ٱللَّهُ ٱلْخَبِيثَ مِنَ ٱلطَّيِّبِ وَيَجْعَلَ
ٱلْخَبِيثَ بَعْضَهُۥ عَلَىٰ بَعْضٍ فَيَرْكُمَهُۥ جَمِيعًا فَيَجْعَلَهُۥ
فِى جَهَنَّمَ ۚ أُو۟لَٰٓئِكَ هُمُ ٱلْخَٰسِرُونَ ﴿٣٧﴾ قُل لِّلَّذِينَ
كَفَرُوٓا۟ إِن يَنتَهُوا۟ يُغْفَرْ لَهُم مَّا قَدْ سَلَفَ وَإِن يَعُودُوا۟
فَقَدْ مَضَتْ سُنَّتُ ٱلْأَوَّلِينَ ﴿٣٨﴾ وَقَٰتِلُوهُمْ حَتَّىٰ
لَا تَكُونَ فِتْنَةٌ وَيَكُونَ ٱلدِّينُ كُلُّهُۥ لِلَّهِ ۚ فَإِنِ
ٱنتَهَوْا۟ فَإِنَّ ٱللَّهَ بِمَا يَعْمَلُونَ بَصِيرٌ ﴿٣٩﴾ وَإِن تَوَلَّوْا۟
فَٱعْلَمُوٓا۟ أَنَّ ٱللَّهَ مَوْلَىٰكُمْ ۚ نِعْمَ ٱلْمَوْلَىٰ وَنِعْمَ ٱلنَّصِيرُ ﴿٤٠﴾

١٨١

Le Très Haut dit au sujet de l'intransigeance des mécréants vis-à-vis de Son Messager (ﷺ) : *« Lorsque Nos versets leur sont récités »*, les versets qui montrent la véracité du message apporté par le Prophète (ﷺ) : *« Ils disent : « Oui, nous les avons déjà entendus ! Et si nous le voulions, nous en dirions autant, car ce ne sont là que des histoires anciennes ! ».* Ceci en raison de leur entêtement et de leur ignorance, sinon Allah les a défiés d'apporter une sourate semblable à celles du Coran et d'appeler à la rescousse tous ceux qu'ils désirent en dehors d'Allah. Mais ils n'ont pu relever ce défi et leur incapacité s'est révélée au grand jour. Aussi, ces propos qui émanent de tels gens ne sont que des prétentions démenties par la réalité, car ils savent que le Prophète (ﷺ) est illettré, ne sachant ni lire ni écrire, et qu'il n'a pas étudié auprès des anciens. Cependant, il a apporté ce

Livre majestueux à l'abri de toute erreur ou vanité, qui est une révélation venant d'un Sage et d'un Digne de louange.

« Et ils disent aussi : « Ô Allah ! Si c'est la Vérité » ce message que prêche Mouḥammed (ﷺ) *« que Tu nous envoies, fais pleuvoir sur nous des pierres ou infli-ge-nous quelques terribles tourments ! ».* Ils disent cela en connaissance de cause de leur vanité et de l'ignorance de ce que vaut leur discours. En effet, en persistant dans leur vanité faite de doutes et de prétentions mensongères, ils ne peuvent obtenir de clairvoyance et de certitude quant à la véracité du message prêché par le Prophète (ﷺ). Par contre, s'ils avaient dit à celui qui discute avec eux et prétend détenir la vérité : *« Si ce message est la vérité, guide-nous dans sa voie ! »,* cela aurait été meilleur pour eux.

Mais en disant : *« Ô Allah ! Si c'est la Vérité que Tu nous envoies ! »,* ils ont montré qu'ils n'étaient que des sots et des insolents, des ignares et des injustes. Si Allah avait voulu les châtier par un châtiment, Il n'aurait laissé personne parmi eux, mais Il les a épargnés en raison de la présence du Prophète (ﷺ) parmi eux. Il a dit à cet effet : *« Mais Allah ne saurait les châtier tant que tu te trouves parmi eux ».* Sa présence parmi eux est une garantie pour eux contre le châtiment.

Certes, en tenant de tels propos ouvertement, ils étaient conscients de leur gravité. Aussi, ils craignaient d'en subir les conséquences et, par conséquent, ils demandaient le pardon d'Allah. C'est pourquoi le Très Haut dit : *« De même qu'Il ne saurait les punir tant qu'ils demandent pardon ! ».* Cette demande de pardon les épargnait du châtiment après que toutes les causes le rendant impératif soient réunies.

Il a dit ensuite : *« Sinon, qu'auraient-ils de particulier pour qu'Allah ne les soumette pas au supplice ? ».* C'est-à-dire qu'est-ce qui pourrait leur épargner le châtiment d'Allah alors qu'ils ont fait ce qui implique cela, à savoir empêcher les croyants de parvenir à la Maison sacrée, surtout leur empêchement du Prophète (ﷺ) et de ses compagnons qui sont plus dignes qu'eux d'y avoir accès. C'est pour cela qu'Il a dit : *« Comme s'ils en étaient »,* c'est-à-dire les polythéistes *« les gardiens ».* C'est-à-dire qu'ils n'ont pas plus de droits que les autres sur la Maison sacrée. *« Alors que les vrais gardiens sont ceux qui craignent le Seigneur »,* c'est-à-dire ceux qui ont cru en Allah et en Son Messager (ﷺ) en se dévouant à Lui dans le monothéisme et l'adoration et en se montrant sincères vis-à-vis de Lui.

« Mais la plupart d'entre eux ne le comprennent pas ». C'est pour cela qu'ils revendiquent pour eux une chose dont les autres sont plus dignes.

(35). *« Même leur prière dans l'enceinte sacrée n'était que sifflements entre les doigts et battements des mains. Goûtez donc au châtiment que vous méritez pour votre impiété ! ».*

C'est-à-dire qu'Allah a établi Sa Maison sacrée pour que Sa religion y soit professée et que l'adoration Lui soit consacrée exclusivement. Or, ce sont les croyants qui ont mis en application cet ordre. Par contre, ces polythéistes qui empêchent les gens d'y parvenir, leur prière qui est l'un des plus grands actes d'adoration *« n'était que sifflements entre les doigts et battements des mains ».* Ce n'étaient que des gestes d'ignorants et de stupides qui n'ont aucune vénération pour leur Seigneur dans leurs cœurs, ni connaissance de Ses droits ni respect pour la meilleure contrée de la terre et la plus

noble. Si telle était leur prière dans ces lieux que devait être le reste de leurs rites?

Quel est ce droit avec lequel ils voulaient avoir plus de droits sur la Maison sacrée que les croyants? *« Ceux qui sont recueillis dans leur prière et qui évitent les frivolités »* ainsi que d'autres nobles caractéristiques et qualités vertueuses avec lesquelles les a décrits Allah. C'est pourquoi Allah a fini par faire hériter ces derniers de Sa Maison sacrée en les y établissant solidement et en leur disant: *« Ô vous qui croyez! Les païens sont une véritable souillure. Interdisez-leur donc, à l'expiration de cette année, l'accès à la Maison sacrée »*. Il dit ici: *« Goûtez donc au châtiment que vous méritez pour votre impiété! »*.

(36)-(37). *« Les négateurs dépensent leurs biens pour détourner les gens de la Voie du Seigneur. Et quand ils les auront gaspillés, ils en éprouveront du regret. Puis, après avoir connu la défaite, c'est vers la Géhenne qu'ils seront conduits, afin que s'accomplisse la distinction entre les bons et les mauvais, et afin qu'Allah entasse ces derniers les uns sur les autres pour n'en faire qu'un morceau qu'Il jettera en Enfer. Et ce seront eux, en fin de compte, les perdants! »*.

Le Très Haut montre ici l'animosité des polythéistes, leurs intrigues et leur hostilité contre Allah et Son Messager (ﷺ) ainsi que leurs agissements pour éteindre la lumière d'Allah et empêcher Sa parole de se propager, en rappelant que les conséquences de leurs intrigues se retourneront contre eux, car les intrigues ne peuvent se retourner que contre leurs auteurs. Il dit à ce sujet: *« Les négateurs dépensent leurs biens pour détourner les gens de la Voie du Seigneur »*. C'est-à-dire pour annihiler la Vérité et faire triompher le mensonge, pour annihiler le monothéisme du Miséricordieux et faire triompher la religion de l'idolâtrie.

« Et quand ils les auront gaspillés », c'est-à-dire quand ils auront dépensé ces biens dans la voie du mensonge et pour combattre la Vérité, *« ils en éprouveront des regrets »*, c'est-à-dire des remords, de l'avilissement et du mépris *« puis, après avoir connu la défaite »*, c'est-à-dire après avoir tout perdu, ils seront châtiés dans l'au-delà de façon rigoureuse. C'est pour cela qu'Il a dit: *« C'est vers la Géhenne qu'ils seront conduits »*, c'est-à-dire qu'ils y seront rassemblés pour subir son châtiment car c'est la demeure de la souillure et des souillés.

Allah veut distinguer le bon du mauvais en mettant chaque groupe à part et dans la demeure qui lui convient. Il mettra les mauvais les uns sur les autres, que ce soit les actes, les biens ou les personnes *« pour n'en faire qu'un morceau qu'Il jettera en Enfer. Et ce seront eux, en fin de compte, les perdants! »*. Ce sont ceux qui auront fait perdre leurs âmes et leurs familles le Jour de la résurrection. N'est-ce pas là la plus grande des pertes?

(38)-(40). *« Avertis les infidèles que s'ils mettent fin à leur impiété, leurs fautes passées seront pardonnées, mais que s'ils récidivent, ils n'auront plus qu'à méditer l'exemple des peuples qui les ont précédés. Combattez-les jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de sédition et que tout culte soit rendu uniquement à Allah. Mais, s'ils désarment, qu'ils sachent qu'Allah voit parfaitement ce qu'ils font. Et s'ils tournent le dos, sachez qu'Allah est votre maître. Quel excellent Maître et quel excellent Protecteur! »*.

C'est là une marque de la compassion d'Allah que l'incroyance des gens et leur persistance dans leur entêtement n'em-

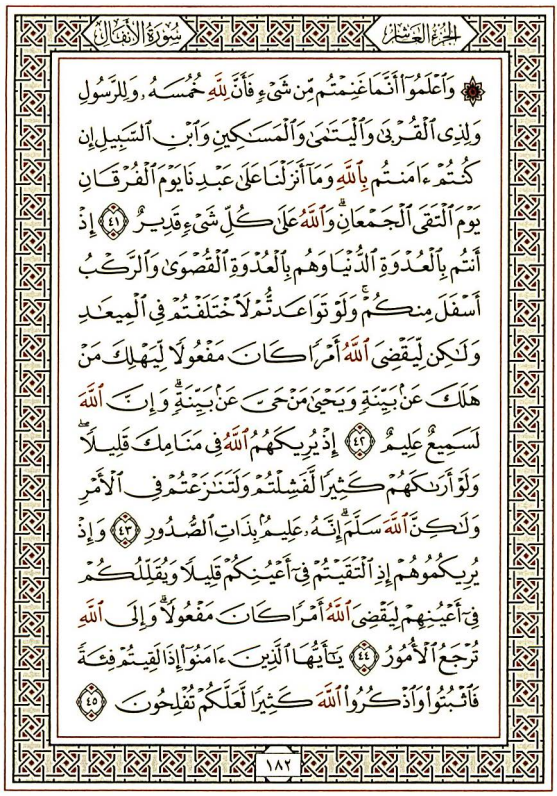

pêchent pas de les appeler à la Voie de la guidance et du bon sens et de les mettre en garde contre les causes de leur égarement. Il dit à cet effet : *« Avertis les infidèles que s'ils mettent fin à leur impiété »* et ce en se soumettant à Allah, seul, sans associé *« leurs fautes seront pardonnées »* ainsi que tout ce qu'ils ont commis comme crimes *« mais que s'ils récidivent »* en retournant à leur incroyance et à leur entêtement *« ils n'auront plus qu'à méditer l'exemple des peuples qui les ont précédés »*, c'est-à-dire qu'ils s'attendent à subir ce qu'ont subi les peuples incroyants et entêtés, car les nouvelles de ce dont ils se moquaient finiront par leur parvenir. Tel est Son discours à l'adresse des incroyants. Pour ce qui est de Son discours à l'adresse des croyants en leur ordonnant comment se comporter avec les incroyants, Il dit : *« Combattez-les jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de sédition »*, c'est-à-dire de polythéisme et d'empêchement des gens de suivre la Voie d'Allah *« et que tout culte soit rendu uniquement à Allah »*. Tel est le but de la lutte et du *Djihâd* contre les ennemis de la religion, à savoir repousser leur mal de la religion et défendre la religion d'Allah pour laquelle Il a créé les créatures, afin qu'elle ait la prééminence sur toutes les religions.

« Mais s'ils désarment » en cessant de se comporter injustement *« qu'ils sachent qu'Allah voit parfaitement ce qu'ils font »*, rien de ce qu'ils font ne saurait Lui échapper.

« Et s'ils tournent le dos » en refusant de se soumettre à Allah et en optant pour l'égarement *« sachez qu'Allah est votre Maître. Quel excellent Maître ! »* qui sait comment protéger Ses serviteurs croyants, en gérant leurs intérêts et en leur facilitant leurs avantages profanes et religieux *« et quel excellent Protecteur ! »* qui les assiste en les mettant à l'abri des intrigues des mécréants et des complots des injustes. Par conséquent, celui qui a Allah comme Maître et Protecteur n'aura rien à craindre ; quant à celui qui a Allah contre lui, il n'aura ni puissance ni sécurité.

﴿41﴾-﴿42﴾. *« Sachez que, sur tout butin que vous faites, le cinquième revient à Allah, au Prophète, à ses proches, aux orphelins, aux pauvres et aux voyageurs démunis, pour peu que vous croyiez en Allah et à ce que Nous avons révélé à Notre serviteur, le jour où le vrai s'est distingué du faux, le jour où les deux armées se sont rencontrées. La puissance d'Allah n'a point de limite ! Ce jour-là vous vous trouviez sur le versant le plus proche et vos ennemis sur le versant le plus éloigné, tandis que la caravane se trouvait en contrebas. Votre rencontre, donc, aurait pu ne*

pas avoir lieu, même si vous vous étiez donné rendez-vous. Mais Allah veillait à l'exécution d'un arrêt pris par Lui de toute éternité pour que périsse, en connaissance de cause, celui qui devait périr, et survive à la mêlée, en connaissance de cause, celui qui devait survivre. En vérité, Allah entend et sait tout».

Le Très Haut dit: *«Sachez que, sur tout butin que vous faites»,* c'est-à-dire le butin que vous prenez aux mécréants à juste titre, qu'il soit peu ou prou *«le cinquième revient à Allah»,* c'est-à-dire que le reste vous revient à vous, car Il a attribué le butin aux croyants en en exceptant le cinquième, ce qui prouve que le reste est pour eux, et qu'il doit être partagé comme l'a fait le Prophète (ﷺ) en octroyant une part au fantassin, deux au cheval du cavalier et une pour lui.

Quant à ce cinquième, il doit être partagé en cinq parts, une pour Allah et Son Messager (ﷺ) et qui doit être dépensée au service de tous les musulmans, dans les intérêts d'ordre général, sans spécifier leur nature, car Allah se l'est attribuée à Lui et à Son Messager (ﷺ), alors qu'ils s'en suffisent, ce qui implique qu'elle appartient aux serviteurs d'Allah. En outre, dans la mesure où Allah n'a pas spécifié de domaine précis, cela prouve qu'elle doit être dépensée pour les intérêts généraux des musulmans.

La deuxième part appartient aux proches parents du Prophète (ﷺ) parmi les *Banoû Hâchim* et les *Banoû Al Mouttalib*. En spécifiant qu'elle doit revenir aux proches parents, cela prouve que tous y sont égaux, que ce soit leur riche ou leur pauvre, leur homme ou leur femme.

La troisième part revient aux orphelins, c'est-à-dire ceux qui ont perdu leurs pères alors qu'ils étaient petits. Allah leur attribue ce cinquième par miséricorde pour eux dans la mesure où ils sont incapables de subvenir à leurs besoins, ayant perdu ceux qui le font par nature.

La quatrième part revient aux pauvres, c'est-à-dire les nécessiteux, qu'ils soient petits ou grands, hommes ou femmes.

La cinquième part revient aux voyageurs, c'est-à-dire les étrangers qui se trouvent en difficulté loin de leurs pays.

Pour certains exégètes, le cinquième du butin ne doit pas sortir de ces catégories-là et il n'est pas indispensable qu'ils soient tous égaux, mais selon les nécessités de l'intérêt général. Telle est l'opinion prioritaire.

Allah a fait du partage du cinquième du butin de la meilleure manière qui soit une condition de la foi, en disant: *«Pour peu que vous croyiez en Allah et à ce que Nous avons révélé à Notre serviteur le Jour où le vrai s'est distingué du faux».* Il s'agit du jour de la bataille de *Badr* où Allah a distingué entre le vrai et le faux, en faisant triompher le vrai et en annihilant le faux.

«Le jour où les deux armées se sont rencontrées», l'armée des musulmans contre l'armée des mécréants. C'est-à-dire si votre foi en Allah et en la Vérité qu'Allah a révélée à Son Messager (ﷺ) le jour de la distinction entre le vrai et le faux, il y eut ce jour-là comme signes et preuves ce qui montre que le message que le Prophète (ﷺ) apporte est la Vérité. *«La puissance d'Allah n'a point de limite»,* car personne ne peut se mesurer à Lui.

«Ce jour-là vous vous trouviez sur le versant le plus proche», c'est-à-dire le versant de la vallée la plus proche de Médine, alors que vos ennemis se trouvaient sur le versant le plus éloigné de Médine, mais vous étiez tous deux dans la même vallée.

«Tandis que la caravane» à la rencontre de laquelle vous êtes sortis alors qu'Allah avait voulu pour vous autre chose *«en*

trouvait en contrebas » du côté du littoral de la mer.

« Votre rencontre donc, aurait pu ne pas avoir lieu, même si vous vous étiez donnés rendez-vous ». C'est-à-dire que si cela ne dépendait que de vous, il aurait fallu qu'il y ait un avancement ou un report, le choix d'un lieu ou autre chose, pour vous ou pour eux, de nature à vous détourner de votre rendez-vous.

« Mais Allah » qui vous a réunis dans ces circonstances *« veillait à l'exécution d'un arrêt pris par Lui de toute éternité »*, c'est-à-dire un arrêt préétemel et inéluctable *« pour que périsse, en connaissance de cause, celui qui devait périr »*, c'est-à-dire pour qu'il soit un argument et une preuve pour l'entêté qui opte pour l'incroyance avec clairvoyance et certitude quant à sa fausseté, en n'ayant plus d'excuse auprès d'Allah.

« Et survive à la mêlée, en connaissance de cause, celui qui devait survivre », c'est-à-dire afin que le croyant renforce sa clairvoyance et sa certitude, en ce qu'Allah montre aux deux parties comme preuves de la Vérité et arguments de nature à servir de rappel aux doués d'intelligence.

« En vérité, Allah entend et sait tout ». Il entend toutes les voix, quelle que soit la langue utilisée et Il connaît toutes les formes apparentes, les consciences, les secrets, l'invisible et le visible.

﴿43﴾-﴿44﴾. *« Allah t'avait montré en songe une armée ennemie peu nombreuse, car s'Il te l'avait montrée plus forte, vous vous seriez certainement découragés et la discorde se serait installée dans vos rangs. Mais Allah vous en a préservés, car Allah connaît parfaitement ce que recèlent les cœurs. Et lorsque vous vous êtes rencontrés avec vos ennemis, Allah les fit apparaître à vos yeux moins nombreux qu'ils n'étaient en réalité ; de même qu'Il vous fit apparaître à leurs yeux peu nombreux, afin que fût parachevé le décret divin qui devait être exécuté. C'est à Allah que tout doit être ramené »*.

Allah fit apparaître les polythéistes peu nombreux dans la vision qu'Il montra à Son Messager (ﷺ). Ce dernier annonça alors la bonne nouvelle à ses compagnons dont les cœurs furent remplis de sérénité et affermis par la foi.

« Car s'Il te l'avait montrée plus forte » et que tu en avais informé tes compagnons *« vous vous seriez certainement découragés et la discorde se serait installée dans vos rangs »*. En effet, certains d'entre vous auraient voulu les combattre, d'autres non, ce qui vous amènera à diverger sur la décision à prendre et, partant, à tomber dans le découragement.

« Mais Allah vous en a préservés » en vous témoignant de la compassion *« car Allah connaît parfaitement ce que recèlent les cœurs »*, c'est-à-dire ce qu'ils contiennent comme détermination et frayeur, sincérité et mensonge. Il a su à partir de ce qui se trouve dans vos cœurs ce qui est devenu une cause impliquant Sa compassion et Sa bienfaisance envers vous. Par conséquent, Allah confirma la vision faite à Son Messager (ﷺ) en montrant leurs ennemis moins nombreux à Ses serviteurs et en montrant ces derniers peu nombreux aux yeux des polythéistes. C'est-à-dire que chacun des deux groupes voyait l'autre moins nombreux que lui pour avancer vers lui.

« Afin que fût parachevé le décret divin qui devait être exécuté », à savoir l'assistance aux croyants et l'avilissement des mécréants, ainsi que la disparition de leurs dirigeants et des dignitaires de la mécréance parmi eux. Il ne resta plus parmi eux de chef digne de ce nom, ce qui rendit facile l'invitation des autres à entrer dans l'Islam. En outre, ce fut une

compassion pour le reste des polythéistes à qui Allah fit la faveur d'embrasser l'Islam.

« C'est à Allah que tout doit être ramené ». C'est-à-dire que toutes les affaires des hommes doivent revenir à Allah qui distinguera entre le mauvais et le bon et qui jugera entre Ses créatures avec Son jugement juste qui ne souffre d'aucune injustice ou tort.

﴿45﴾-﴿45﴾. *« Ô vous qui croyez ! Lorsque vous êtes en face d'une armée ennemie, soyez fermes et invoquez sans cesse le Nom d'Allah ! Votre succès est à ce prix. Obéissez à Allah et à Son Messager ! Ne vous livrez pas entre vous à des disputes qui entameraient votre union et compromettraient vos chances de succès ! Soyez patients ! Allah est avec ceux qui font preuve de patience. N'imitez pas ces gens qui ont quitté leurs demeures, pleins d'ostentation et de gloriole, pour détourner leurs semblables de la Voie d'Allah, et dont aucun de leurs gestes n'a échappé à Allah. Satan avait embelli aux yeux de ces négateurs leurs propres actions et leur avait dit : « Qui, aujourd'hui, est en mesure de vous vaincre ? D'ailleurs, je suis là, à vos côtés ! ». Mais lorsque les deux troupes étaient en vue l'une de l'autre, Satan tourna ses talons et leur dit : « Je vous désavoue ; je vois des choses que vous ne voyez pas. En vérité, je crains Allah, car Allah est Terrible quand Il sévit ! ». Quant aux hypocrites et aux sceptiques, ils disaient (des vrais croyants) : « Ces gens-là, abusés par leur religion, surestiment leur force ». Que ceux qui s'en remettent à Allah, sachent qu'Allah est Puissant et Sage ».*

Le Très Haut dit : *« Ô vous qui croyez ! Lorsque vous êtes en face d'une armée ennemie »*, c'est-à-dire un groupe de mécréants qui vous combat *« soyez fermes »* dans votre combat et imprégnez-vous de patience dans ce grand acte d'adoration qui a pour résultat la puissance et le triomphe. Appuyez-vous pour ce faire sur la

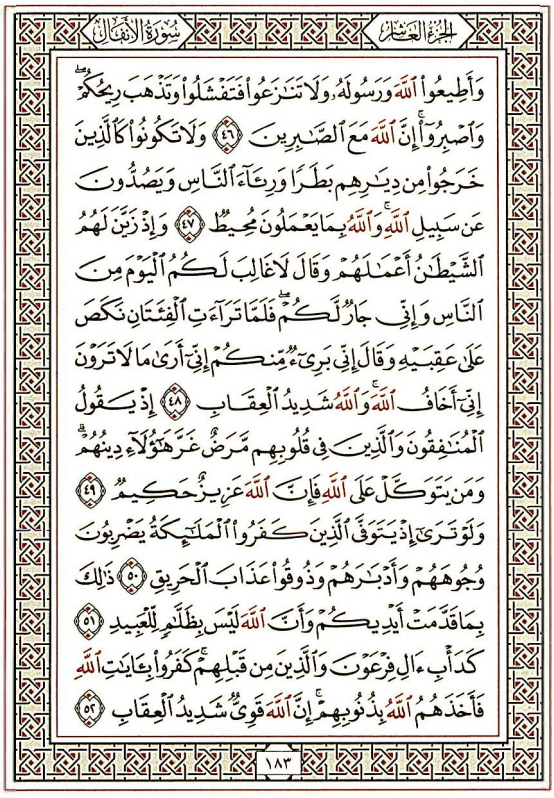
الجزء العاشر — سورة الأنفال

وَأَطِيعُوا۟ ٱللَّهَ وَرَسُولَهُۥ وَلَا تَنَٰزَعُوا۟ فَتَفْشَلُوا۟ وَتَذْهَبَ رِيحُكُمْ ۖ
وَٱصْبِرُوٓا۟ ۚ إِنَّ ٱللَّهَ مَعَ ٱلصَّٰبِرِينَ ﴿٤٦﴾ وَلَا تَكُونُوا۟ كَٱلَّذِينَ
خَرَجُوا۟ مِن دِيَٰرِهِم بَطَرًا وَرِئَآءَ ٱلنَّاسِ وَيَصُدُّونَ
عَن سَبِيلِ ٱللَّهِ ۚ وَٱللَّهُ بِمَا يَعْمَلُونَ مُحِيطٌ ﴿٤٧﴾ وَإِذْ زَيَّنَ لَهُمُ
ٱلشَّيْطَٰنُ أَعْمَٰلَهُمْ وَقَالَ لَا غَالِبَ لَكُمُ ٱلْيَوْمَ مِنَ
ٱلنَّاسِ وَإِنِّى جَارٌ لَّكُمْ ۖ فَلَمَّا تَرَٰٓءَتِ ٱلْفِئَتَانِ نَكَصَ
عَلَىٰ عَقِبَيْهِ وَقَالَ إِنِّى بَرِىٓءٌ مِّنكُمْ إِنِّىٓ أَرَىٰ مَا لَا تَرَوْنَ
إِنِّىٓ أَخَافُ ٱللَّهَ ۚ وَٱللَّهُ شَدِيدُ ٱلْعِقَابِ ﴿٤٨﴾ إِذْ يَقُولُ
ٱلْمُنَٰفِقُونَ وَٱلَّذِينَ فِى قُلُوبِهِم مَّرَضٌ غَرَّ هَٰٓؤُلَآءِ دِينُهُمْ ۗ
وَمَن يَتَوَكَّلْ عَلَى ٱللَّهِ فَإِنَّ ٱللَّهَ عَزِيزٌ حَكِيمٌ ﴿٤٩﴾
وَلَوْ تَرَىٰٓ إِذْ يَتَوَفَّى ٱلَّذِينَ كَفَرُوا۟ ٱلْمَلَٰٓئِكَةُ يَضْرِبُونَ
وُجُوهَهُمْ وَأَدْبَٰرَهُمْ وَذُوقُوا۟ عَذَابَ ٱلْحَرِيقِ ﴿٥٠﴾ ذَٰلِكَ
بِمَا قَدَّمَتْ أَيْدِيكُمْ وَأَنَّ ٱللَّهَ لَيْسَ بِظَلَّٰمٍ لِّلْعَبِيدِ ﴿٥١﴾
كَدَأْبِ ءَالِ فِرْعَوْنَ وَٱلَّذِينَ مِن قَبْلِهِمْ ۚ كَفَرُوا۟ بِـَٔايَٰتِ ٱللَّهِ
فَأَخَذَهُمُ ٱللَّهُ بِذُنُوبِهِمْ ۗ إِنَّ ٱللَّهَ قَوِىٌّ شَدِيدُ ٱلْعِقَابِ ﴿٥٢﴾

١٨٣

multiplication de l'évocation du Nom d'Allah *« Votre succès est à ce prix ! »*. C'est-à-dire que vous obtiendrez ce que vous demandez comme triomphe sur vos ennemis. En effet, la patience, la fermeté et la multiplication de l'évocation du Nom d'Allah sont les plus grandes causes du succès.

« Obéissez à Allah et à Son Messager » en faisant ce qu'ils vous ordonnent et en vous y conformant en toutes circonstances.

« Ne vous livrez pas à des disputes », des disputes qui impliquent la division des cœurs et leur éparpillement *« qui entameraient votre union »* en vous livrant à la division *« et compromettraient vos chances de succès »*, c'est-à-dire qui vous affaiblirront et vous priveront de la promesse qui vous a été faite de triompher avec l'obéissance à Allah et à Son Messager.

« Soyez patients ! » en soumettant vos âmes à l'obéissance à Allah *« Allah est avec*

ceux qui font preuve de patience » par l'assistance, le triomphe et le soutien. Soumettez-vous à votre Seigneur et soyez humbles devant Lui.

« N'imitez pas ces gens qui ont quitté leurs demeures, pleins d'ostentation et de gloriole, pour détourner leurs semblables de la Voie d'Allah ».

C'est-à-dire que c'est là le but pour lequel ils sont sortis de chez eux, à savoir empêcher les gens de suivre la Voie d'Allah *« et dont aucun de leurs gestes n'a échappé à Allah ».* C'est pour cela qu'Il vous met au courant de leurs intentions et vous met en garde contre le fait de les imiter, car Il les châtiera d'une façon rigoureuse.

Aussi, faites en sorte que votre sortie de chez vous ait pour but la recherche de la Face d'Allah, le triomphe de Sa religion, l'opposition aux voies qui mènent à Son courroux et à Son châtiment et l'appel des gens à suivre la voie d'Allah qui mène aux jardins de la béatitude.

« Satan avait embelli aux yeux de ces négateurs leurs propres actions », en les enjolivant dans leurs cœurs et en les induisant en erreur *« et leur avait dit : « Qui, aujourd'hui, est en mesure de vous vaincre ? »,* car vous êtes nombreux et bien équipés au point où Mouḥammed (ﷺ) et ses compagnons ne peuvent vous résister.

« D'ailleurs, je suis là, à vos côtés ! » pour protéger vos arrières. Il est vrai que Satan est apparu aux *Qouraychites* sous les traits de *Sourâqa Ibn Mâlik Ibn Ja'chem al Madlajî*. Or, ces derniers craignaient les *Banoû Madlij* en raison d'une animosité qui existait entre eux. Satan leur dit alors : *« Je suis à vos côtés ! »,* ce qui les mit en confiance et les rendit plus sereins.

« Mais lorsque les deux troupes étaient en vue l'une de l'autre », c'est-à-dire les musulmans et les mécréants. Satan vit alors Gabriel (عليه السلام) à la tête des Anges, ce qui sema en lui une grande frayeur *« Satan tourna les talons »,* c'est-à-dire qu'il prit la fuite *« et leur dit »* à ceux qu'il avait induits en erreur et trompés *« Je vous désavoue ! Je vois des choses que vous ne voyez pas ! »,* c'est-à-dire que je vois les Anges que nul ne peut affronter *« En vérité, je crains Allah »,* c'est-à-dire qu'Il ne me châtie en ce bas-monde *« car Allah est Terrible quand Il sévit ».*

Il se peut que Satan les ait induits en erreur en leur suggérant dans leurs poitrines qu'ils sont invincibles aujourd'hui et que nul ne pourra les vaincre d'autant plus qu'il sera à leurs côtés. Mais après les avoir menés à l'endroit de la bataille, il les désavoua et les trompa comme le rapporte le Très Haut dans un autre verset : *« Comme l'exemple de Satan lorsqu'il dit à l'homme : « Renie ! ». Mais une fois qu'il a renié, il lui dit : « Je désavoue ce que tu fais ! Moi je crains Allah le Seigneur des univers ! ». Leur sort sera de se retrouver dans le feu où ils resteront éternellement. Telle est la rétribution des iniques ».*

« Quant aux hypocrites et aux sceptiques, ils disaient (des vrais croyants) ». C'est-à-dire que les hypocrites et ceux qui ont la foi fragile disent, en voyant les vrais croyants – en dépit de leur petit nombre – s'apprêter à combattre les polythéistes en dépit de leur grand nombre : *« Ces gens-là, abusés par leur religion, surestiment leur force ».* C'est-à-dire que la religion qu'ils professent leur donne l'impression d'être invincibles et forts. Ils disent cela par moquerie et dédain envers les croyants pour les tourner en dérision, alors que ce sont eux qui méritent d'être tournés en dérision pour leur stupidité et leur ignorance. Certes, la foi donne à l'individu la force de faire des choses impressionnantes que ne peuvent faire de grandes armées. Le croyant qui place sa confiance en Allah et qui sait qu'il n'y a de force et de puissance pour quiconque qu'en Allah, qui sait que si toutes les créatures se rassemblent pour

venir en aide à quelqu'un du poids d'un atome elles ne le pourront pas, et si elles se rassemblent pour lui nuire, elles ne pourront lui nuire qu'avec ce qu'Allah lui a décrété, qui sait qu'il est dans la Vérité et qu'Allah est Sage et Miséricordieux dans tout ce qu'Il fait et décrète, un tel croyant ne se soucie nullement de la force et du nombre de ses ennemis, car il a confiance en son Seigneur, le cœur serein, sans connaître la frayeur ni la lâcheté. C'est pour cela qu'Il a dit : *« Que ceux qui s'en remettent à Allah, sachent qu'Allah est Puissant »*, c'est-à-dire que Sa force ne peut être soumise par aucune autre force *« et Sage »* dans ce qu'Il décrète et exécute.

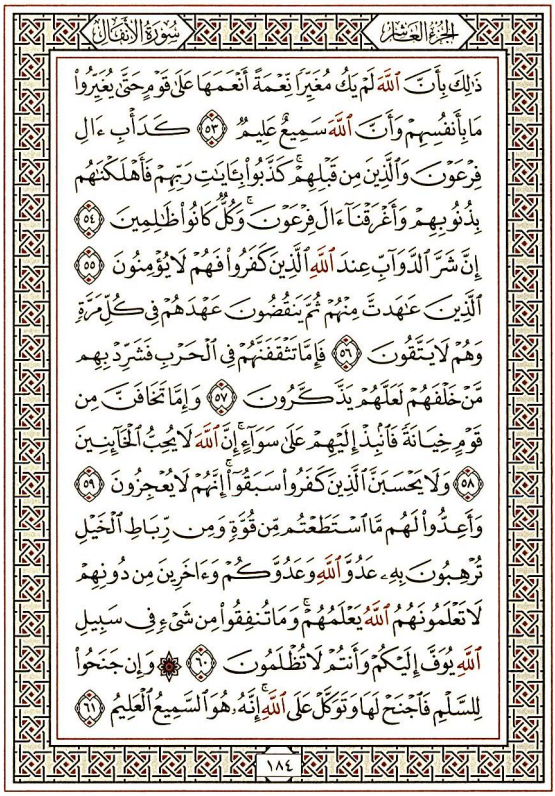

ذَٰلِكَ بِأَنَّ ٱللَّهَ لَمْ يَكُ مُغَيِّرًا نِّعْمَةً أَنْعَمَهَا عَلَىٰ قَوْمٍ حَتَّىٰ يُغَيِّرُوا۟
مَا بِأَنفُسِهِمْ وَأَنَّ ٱللَّهَ سَمِيعٌ عَلِيمٌ ﴿٥٣﴾ كَدَأْبِ ءَالِ
فِرْعَوْنَ وَٱلَّذِينَ مِن قَبْلِهِمْ ۚ كَذَّبُوا۟ بِـَٔايَٰتِ رَبِّهِمْ فَأَهْلَكْنَٰهُم
بِذُنُوبِهِمْ وَأَغْرَقْنَآ ءَالَ فِرْعَوْنَ ۚ وَكُلٌّ كَانُوا۟ ظَٰلِمِينَ ﴿٥٤﴾
إِنَّ شَرَّ ٱلدَّوَآبِّ عِندَ ٱللَّهِ ٱلَّذِينَ كَفَرُوا۟ فَهُمْ لَا يُؤْمِنُونَ ﴿٥٥﴾
ٱلَّذِينَ عَٰهَدتَّ مِنْهُمْ ثُمَّ يَنقُضُونَ عَهْدَهُمْ فِى كُلِّ مَرَّةٍ
وَهُمْ لَا يَتَّقُونَ ﴿٥٦﴾ فَإِمَّا تَثْقَفَنَّهُمْ فِى ٱلْحَرْبِ فَشَرِّدْ بِهِم
مَّنْ خَلْفَهُمْ لَعَلَّهُمْ يَذَّكَّرُونَ ﴿٥٧﴾ وَإِمَّا تَخَافَنَّ مِن
قَوْمٍ خِيَانَةً فَٱنۢبِذْ إِلَيْهِمْ عَلَىٰ سَوَآءٍ ۚ إِنَّ ٱللَّهَ لَا يُحِبُّ ٱلْخَآئِنِينَ
﴿٥٨﴾ وَلَا يَحْسَبَنَّ ٱلَّذِينَ كَفَرُوا۟ سَبَقُوٓا۟ ۚ إِنَّهُمْ لَا يُعْجِزُونَ ﴿٥٩﴾
وَأَعِدُّوا۟ لَهُم مَّا ٱسْتَطَعْتُم مِّن قُوَّةٍ وَمِن رِّبَاطِ ٱلْخَيْلِ
تُرْهِبُونَ بِهِۦ عَدُوَّ ٱللَّهِ وَعَدُوَّكُمْ وَءَاخَرِينَ مِن دُونِهِمْ
لَا تَعْلَمُونَهُمُ ٱللَّهُ يَعْلَمُهُمْ ۚ وَمَا تُنفِقُوا۟ مِن شَىْءٍ فِى سَبِيلِ
ٱللَّهِ يُوَفَّ إِلَيْكُمْ وَأَنتُمْ لَا تُظْلَمُونَ ﴿٦٠﴾ ۞ وَإِن جَنَحُوا۟
لِلسَّلْمِ فَٱجْنَحْ لَهَا وَتَوَكَّلْ عَلَى ٱللَّهِ ۚ إِنَّهُۥ هُوَ ٱلسَّمِيعُ ٱلْعَلِيمُ ﴿٦١﴾

(36)-(37). *« Ah ! Si tu pouvais voir comment les Anges ôtaient la vie aux négateurs, les frappant au visage et au dos en leur criant : « Goûtez donc le supplice du feu, en expiation des fautes que vous avez commises ! Allah n'est point injuste envers Ses créatures ». Et il en fut de même des gens de Pharaon, ainsi que de ceux qui, avant eux, avaient nié les signes d'Allah, et qu'Allah a anéantis en punition de leurs péchés, car Il est Fort et Implacable quand Il sévit ».*

Le Très Haut parle ici de ceux qui nient Ses signes lorsque les Anges viendront prendre leurs âmes et qu'ils seront en proie à l'anxiété et à l'affliction *« les frappant au visage et au dos »* en leur disant : *« Faites sortir vos âmes ! »*. Mais ces dernières sortiront difficilement des corps en raison de ce qu'elles savent de ce qui les attend comme châtiment.

C'est pour cela qu'Il a dit : *« Goûtez donc le supplice du feu ! »*, c'est-à-dire le châtiment douloureux et brûlant que vous méritez sans aucun tort ni injustice de la part de votre Seigneur, mais en raison de ce que vous avez commis comme crimes qui ont eu des effets considérables sur vous. Telle est l'attitude d'Allah envers les premiers et les derniers, car le comportement de ces mécréants et le supplice auquel Allah les soumet à cause de leurs péchés est le même que celui *« des gens de Pharaon, ainsi que de ceux qui, avant eux, avaient nié les signes d'Allah »* parmi les peuples mécréants *« et qu'Allah a anéantis »* par un châtiment *« car Il est Fort et Implacable quand Il sévit »*. Personne ne peut s'opposer à Lui lorsqu'Il veut sévir. *« Il n'y a pas de bête qu'Il ne tienne par son toupet ».*

(51)-(54). *« C'est que, en effet, Allah ne modifie en rien les bienfaits dont Il gratifie un peuple qu'autant que ce peuple ne modifie lui-même son comportement, car Allah est Audient et Omniscient. Et il en fut de même des gens de Pharaon, ainsi que de ceux qui avaient auparavant renié les signes de leur Seigneur et que Nous avons fait périr en punition de leurs péchés. Et Nous avons fait engloutir les gens de Pharaon, car ils ont été tous coupables ».*

Ce châtiment qu'Allah a fait subir aux peuples négateurs en leur enlevant les bienfaits dont ils jouissaient à cause de leurs péchés en modifiant leur comportement *« car Allah ne modifie en rien les bienfaits dont Il gratifie un peuple »*, des bienfaits religieux ou profanes, mais Il les confirme et les multiplie s'ils se montrent plus reconnaissants *« qu'autant que ce peuple modifie lui-même son propre comportement »* en passant de l'obéissance à la désobéissance, en reniant les bienfaits d'Allah et en se montrant ingrats. Dès lors, Allah leur enlèvera ces bienfaits et changera leur situation comme ils ont changé leur comportement. Il possède la sagesse en cela ainsi que la justice et la bienfaisance envers Ses serviteurs, dans la mesure où Il ne les châtie qu'à cause de leur iniquité et dans la mesure où Il attire les cœurs de Ses bien-aimés vers Lui, en vertu de ce qu'Il fait goûter comme châtiment aux hommes lorsqu'ils contreviennent à Ses ordres.

« Car Allah est Audient et Omniscient ». Il entend tout ce que prononcent ceux qui parlent, que ce soit en secret ou en public; Il connaît ce que recèlent les consciences et ce que cachent les fors intérieurs; aussi, décrète-t-Il pour Ses serviteurs comme décrets ce qu'implique Sa science et veut Sa volonté.

« Et il en fut de même des gens de Pharaon », c'est-à-dire de Pharaon et de son peuple *« ainsi que de ceux qui avaient auparavant renié les signes de leur Seigneur »* lorsqu'ils leur ont été révélés *« et que Nous avons fait périr en punition de leurs péchés »*, chacun selon ses crimes.

« Et Nous avons fait engloutir les gens de Pharaon » parmi les perdants et les réprouvés *« car ils ont été tous coupables »* envers eux-mêmes, en agissant pour la perte de leurs âmes. Allah n'a pas été injuste envers eux et Il ne les châtie pas pour des crimes autres que ceux qu'ils ont commis. Aussi, que ceux à qui s'adresse ce discours, prennent garde de les imiter dans leurs injustices, au risque de subir le châtiment d'Allah au même titre que ces pervers.

﴿55﴾-﴿57﴾. *« Les plus viles créatures pour Allah sont les infidèles obstinément réfractaires à la foi qui, à chaque instant, violent le pacte que tu as conclu avec eux, sans le moindre scrupule. Si donc tu les maîtrises au cours d'un combat, inflige-leur un châtiment propre à dissuader ceux qui seraient tentés de suivre leur exemple. Peut-être seront-ils ainsi amenés à réfléchir »*.

Ces gens qui réunissent ces trois caractéristiques: la mécréance, le refus de croire et la trahison au point de ne point respecter un pacte conclu ou une parole donnée, sont les plus viles des créatures pour Allah. Ils sont pires que les ânes, les chiens et autres animaux, car il n'y a aucun bien en eux et le mal est toujours prévisible de leur part. Aussi, la destruction de ces gens-là est ce qu'il y a de mieux afin que leur mal ne se propage à d'autres. C'est pour cela qu'Il a dit: *« Si donc tu les maîtrises au cours d'un combat »*, c'est-à-dire que tu te trouves confronté à eux et que tu découvres qu'ils n'ont ni pacte ni parole à respecter *« inflige-leur un châtiment »*, c'est-à-dire ce qui fera d'eux une leçon pour ceux qui viendront après eux *« propre à dissuader ceux qui seraient tentés de suivre leur exemple »*. Tel est l'avantage des châtiments et des peines légales faisant suite aux péchés, à savoir servir d'exemple à ceux qui n'ont pas encore commis de péchés, voire à ceux qui en ont commis pour ne plus récidiver.

La limitation de ce châtiment à la guerre prouve que le mécréant – même s'il

a tendance à trahir et à violer ses promesses – ne peut être trahi et châtié une fois qu'il a reçu un engagement.

(58). *« Et si tu redoutes la trahison d'un peuple, dénonce en toute franchise l'acte qui te lie à lui, car Allah n'aime point les traîtres ».*

C'est-à-dire lorsqu'il y a entre un peuple et toi un pacte et un engagement à faire cesser le combat, puis tu crains une trahison de sa part, à partir de certains indices émanant de son comportement, qui prouvent sa trahison, sans qu'il ne le déclare ouvertement *« dénonce en toute franchise l'acte qui te lie à lui »* et informe-le qu'il n'y a aucun pacte entre vous jusqu'à ce que ce que vous soyez certains de ce que vous allez conclure. Il ne t'est pas permis de le trahir ou d'œuvrer à faire ce qui est interdit par votre pacte jusqu'à ce que tu l'informes de cela.

« Car Allah n'aime point les traîtres », mais Il les abhorre tellement; aussi, vous faut-il une chose claire et évidente qui vous mette à l'abri de tout soupçon de trahison. Ce verset prouve aussi que, lorsqu'il y a une trahison avérée de la part de ce peuple, il n'y a aucun inconvénient à dénoncer le pacte conclu avec lui, car c'est là une chose avérée et devenue publique pour laquelle il n'y a plus d'intérêt à garder ce pacte. En vertu aussi de Sa parole: *« En toute franchise ».* Or, sa trahison est devenue évidente aux yeux de tout le monde.

(59). *« Que les négateurs ne s'imaginent surtout pas qu'ils ont pris de l'avance sur Nous, car ils ne sauraient jamais mettre Allah en échec ».*

C'est-à-dire que les négateurs de leur Seigneur et de Ses versets ne doivent pas penser qu'ils échapperont au châtiment de leur Seigneur ou qu'ils Le mettront en échec, car Allah les surveille toujours. Certes, Allah possède la sagesse éloquente consistant à leur accorder des délais et à ne pas les châtier à chaque fois qu'ils manifestent leur négation. Cette sagesse consiste aussi à éprouver Ses serviteurs croyants et à les mettre à l'épreuve afin de les fortifier dans leur obéissance et leur recherche de Sa satisfaction, ce qui leur permet d'arriver aux plus hauts degrés de la foi et de s'imprégner des vertus et qualités qu'ils ne pouvaient acquérir autrement. C'est pour cela qu'Il dit à Ses serviteurs croyants:

(60). *« Préparez contre eux tout ce que vous pouvez comme troupes et cavalerie, afin de tenir en respect les ennemis d'Allah et les vôtres, ainsi que d'autres encore que vous ne connaissez pas, mais qu'Allah connaît! Tout ce que vous aurez dépensé pour la Cause d'Allah vous sera largement remboursé et vous ne serez nullement lésés ».*

C'est-à-dire *« préparez »* contre vos ennemis les mécréants qui œuvrent pour votre perte et pour l'annihilation de votre religion *« tout ce que vous pouvez comme troupes »,* c'est-à-dire tout ce que vous pouvez comme forces intellectuelles et physiques, comme catégories d'armes et autres choses vous permettant de lutter contre eux. Sont concernées les différentes industries où on fabrique les diverses catégories d'armes comme les canons, les mitraillettes, les fusils, les avions, les véhicules militaires terrestres et les bateaux, les citadelles et les forteresses ainsi que les tranchées et les armes de défense, la stratégie et la politique avec lesquelles les musulmans arrivent à se développer et à repousser le mal de leurs ennemis. Il y a aussi le tir, le courage et la bonne disposition des choses. C'est pour

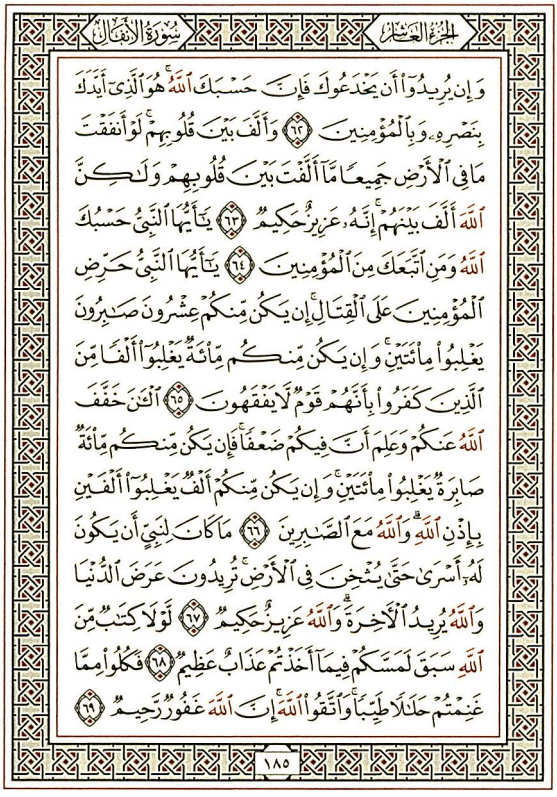
الجزء العاشر — سورة الأنفال

وَإِن يُرِيدُوٓا۟ أَن يَخْدَعُوكَ فَإِنَّ حَسْبَكَ ٱللَّهُ ۚ هُوَ ٱلَّذِىٓ أَيَّدَكَ
بِنَصْرِهِۦ وَبِٱلْمُؤْمِنِينَ ﴿٦٢﴾ وَأَلَّفَ بَيْنَ قُلُوبِهِمْ ۚ لَوْ أَنفَقْتَ
مَا فِى ٱلْأَرْضِ جَمِيعًا مَّآ أَلَّفْتَ بَيْنَ قُلُوبِهِمْ وَلَٰكِنَّ
ٱللَّهَ أَلَّفَ بَيْنَهُمْ ۚ إِنَّهُۥ عَزِيزٌ حَكِيمٌ ﴿٦٣﴾ يَٰٓأَيُّهَا ٱلنَّبِىُّ حَسْبُكَ
ٱللَّهُ وَمَنِ ٱتَّبَعَكَ مِنَ ٱلْمُؤْمِنِينَ ﴿٦٤﴾ يَٰٓأَيُّهَا ٱلنَّبِىُّ حَرِّضِ
ٱلْمُؤْمِنِينَ عَلَى ٱلْقِتَالِ ۚ إِن يَكُن مِّنكُمْ عِشْرُونَ صَٰبِرُونَ
يَغْلِبُوا۟ مِاْئَتَيْنِ ۚ وَإِن يَكُن مِّنكُم مِّاْئَةٌ يَغْلِبُوٓا۟ أَلْفًا مِّنَ
ٱلَّذِينَ كَفَرُوا۟ بِأَنَّهُمْ قَوْمٌ لَّا يَفْقَهُونَ ﴿٦٥﴾ ٱلْـَٰٔنَ خَفَّفَ
ٱللَّهُ عَنكُمْ وَعَلِمَ أَنَّ فِيكُمْ ضَعْفًا ۚ فَإِن يَكُن مِّنكُم مِّاْئَةٌ
صَابِرَةٌ يَغْلِبُوا۟ مِاْئَتَيْنِ ۚ وَإِن يَكُن مِّنكُمْ أَلْفٌ يَغْلِبُوٓا۟ أَلْفَيْنِ
بِإِذْنِ ٱللَّهِ ۗ وَٱللَّهُ مَعَ ٱلصَّٰبِرِينَ ﴿٦٦﴾ مَا كَانَ لِنَبِىٍّ أَن يَكُونَ
لَهُۥٓ أَسْرَىٰ حَتَّىٰ يُثْخِنَ فِى ٱلْأَرْضِ ۚ تُرِيدُونَ عَرَضَ ٱلدُّنْيَا
وَٱللَّهُ يُرِيدُ ٱلْءَاخِرَةَ ۗ وَٱللَّهُ عَزِيزٌ حَكِيمٌ ﴿٦٧﴾ لَّوْلَا كِتَٰبٌ مِّنَ
ٱللَّهِ سَبَقَ لَمَسَّكُمْ فِيمَآ أَخَذْتُمْ عَذَابٌ عَظِيمٌ ﴿٦٨﴾ فَكُلُوا۟ مِمَّا
غَنِمْتُمْ حَلَٰلًا طَيِّبًا ۚ وَٱتَّقُوا۟ ٱللَّهَ ۚ إِنَّ ٱللَّهَ غَفُورٌ رَّحِيمٌ ﴿٦٩﴾

١٨٥

cela que le Prophète (ﷺ) a dit : *« La force réside dans le tir »*.

Il y a aussi la préparation des moyens de transport utiles durant la guerre. C'est pour cela que le Très Haut dit : *« Et la cavalerie afin de tenir en respect les ennemis d'Allah et les vôtres »*. Ce moyen était disponible à cette époque pour tenir en respect les ennemis. Aujourd'hui, s'il y a d'autres moyens plus efficaces pour tenir en respect les ennemis, comme les véhicules blindés et les avions préparés pour le combat, il est obligatoire à plus forte raison de s'y préparer et d'œuvrer pour les acquérir. Si on ne peut les acquérir qu'avec l'acquisition de la technologie, cette dernière devient indispensable, car ce dont l'obligation ne devient effective qu'à travers lui, devient lui-même une obligation.

Pour ce qui est de Sa parole : *« Afin de tenir en respect les ennemis d'Allah et les vôtres »* cela veut dire ceux que vous considérez comme vos ennemis *« ainsi que d'autres encore que vous ne connaissez pas »*, parmi ceux qui vous combattront après ce temps où Allah leur parle *« mais qu'Allah connaît »*. C'est pour cela qu'Il leur ordonne de se préparer pour cela. Parmi les choses les plus importantes qui permettent de se préparer au combat contre les ennemis, il y a les dépenses financières. C'est pour cela que le Très Haut en guise d'incitation a dit : *« Tout ce que vous aurez dépensé pour la Cause d'Allah »* peu ou prou *« vous sera largement remboursé »* le Jour de la résurrection de façon considérable et multiple, au point où la dépense pour la Cause d'Allah sera multipliée par sept cents voire plus.

« Et vous ne serez nullement lésés », c'est-à-dire que votre récompense et rétribution n'en seront pas amoindries.

﴿٦١﴾-﴿٦٢﴾. *« S'ils penchent pour la paix, fais de même en te confiant à Allah, car Il est l'Audient et l'Omniscient. S'ils cherchent à te tromper, qu'il te suffise d'avoir Allah avec toi. N'est-ce pas Lui qui t'a déjà prêté Son assistance, ainsi que celle des croyants dont Il a uni les cœurs que toi, tu n'aurais jamais pu unir, même si tu avais dépensé tous les trésors de la terre ? Seul Allah a réalisé cette union, car Il est Puissant et Sage. Prophète ! Qu'il te suffise d'avoir avec toi Allah, ainsi que les croyants qui te suivent ! »*.

Le Très Haut dit : *« S'ils penchent »*, c'est-à-dire les mécréants qui vous combattent *« pour la paix »*, c'est-à-dire la cessation des hostilités et la réconciliation *« fais de même en te confiant à Allah »*, c'est-à-dire réponds à leur offre en te confiant à Allah, car il y a là de nombreux avantages :

La recherche de la paix est souhaitée tout le temps car, s'ils sont les premiers à pencher pour la paix, il faut d'autant plus leur répondre favorablement.

Il y a aussi le fait que cela est de nature à vous permettre de reprendre vos forces et de vous préparer à les combattre plus tard si cela s'avère inévitable.

Il y a aussi le fait que si vous faites la paix et que la sécurité s'installe des deux côtés, permettant à chacun de connaître la situation de l'autre, l'Islam ne peut que prendre le dessus car rien ne prend le dessus sur lui. En effet, celui qui possède une raison et une clairvoyance – lorsqu'il est équitable – ne peut que donner la préférence à l'Islam sur toute autre religion, en raison de l'excellence de ses ordres et de ses interdits, de l'excellence du comportement prescrit avec les créatures, de sa justice envers elles et de l'absence de toute injustice ou tyrannie en son sein. Dès lors, le nombre de ceux qui voudront l'embrasser augmentera. Ainsi donc, cette paix sera un soutien pour les musulmans contre les mécréants. Il ne faut craindre la paix que pour une seule chose, qu'elle serve de tromperie pour les mécréants contre les musulmans afin d'exploiter l'occasion de les surprendre.

Allah informe alors les musulmans qu'Il leur suffit et qu'Il les protège de leur infamie, car cela se retournera contre leurs auteurs. Il dit à cet effet : *« S'ils cherchent à te tromper, qu'il te suffise d'avoir Allah avec toi ! »*. C'est-à-dire qu'Il te protège contre tout ce qui peut te nuire et se charge de tes affaires, car Il t'a déjà protégé et t'a apporté Son soutien, ce qui est de nature à rendre serein ton cœur.

« N'est-ce pas Lui qui t'a déjà prêté Son assistance, ainsi que celle des croyants ? ». C'est-à-dire qu'Il t'a assisté par une assistance céleste, à savoir Son soutien devant lequel nul ne peut résister, et celle des croyants avec lesquels il t'a entouré.

« Dont Il a uni les cœurs » qui sont devenus réunis et harmonieux, augmentant leur force grâce à cette union. Cela n'est l'œuvre de personne et ne découle de la puissance de personne en dehors de celle d'Allah. Si tu avais dépensé tout ce qui se trouve sur terre, comme or, argent et autres objets précieux pour unir leurs cœurs, après leur désunion et leur dispersion *« tu n'aurais jamais pu les unir »*, car seul Allah est en mesure de faire tourner les cœurs.

« Seul Allah a réalisé cette union, car Il est Puissant et Sage ». Parmi les marques de Sa puissance est qu'Il a uni vos cœurs et les a rendus harmonieux après leur dispersion, comme Il le dit dans un autre verset : *« Rappelez-vous le bienfait d'Allah à votre égard lorsque vous étiez des ennemis les uns les autres et qu'Il a uni entre vos cœurs, ce qui vous a permis de devenir, grâce à Lui, des frères ! Vous étiez aussi sur le bord d'une fosse pleine de feu et Il vous en a délivrés »*.

Le Très Haut dit ensuite : *« Prophète ! Qu'il te suffise d'avoir avec toi Allah ! »* comme Soutien et Protecteur *« ainsi que les croyants qui te suivent »*. C'est-à-dire qu'Il soutient et protège aussi les croyants qui te suivent. Il s'agit là d'une promesse d'Allah à l'adresse de Ses serviteurs croyants qui suivent Son Messager (ﷺ), de les protéger et de leur accorder la victoire sur leurs ennemis. En effet, s'ils respectent les causes que sont la foi et le suivi du Prophète (ﷺ), nul doute qu'Allah prendra en charge ce qui les préoccupe des affaires de la religion et du monde profane. Certes, le soutien d'Allah prend fin une fois que les causes qui en sont sous-jacentes n'ont plus cours.

﴿٦٥-٦٦﴾. *« Prophète ! Incite les croyants à*

combattre ! S'il en est parmi vous seulement vingt qui soient endurants, ils vaincront deux cents, et s'il en est cent, ils en vaincront mille négateurs, car les négateurs sont des gens qui manquent de discernement. Mais, pour l'instant, tenant compte de votre faiblesse, Allah entend alléger votre tâche. S'il se trouve donc, parmi vous, une centaine de combattants à être endurants, ils en vaincront deux cents, et s'il s'en trouve mille, ils vaincront deux milles négateurs, avec l'aide d'Allah, car Allah est avec ceux qui sont persévérants ».

Le Très Haut dit à Son Prophète (ﷺ): *« Prophète ! Incite les croyants à combattre ! »*. C'est-à-dire encourage-les et stimule-les avec tout ce qui peut renforcer leur détermination et animer leur résolution à faire le *Djihâd* contre les ennemis, en leur rappelant les mérites du courage et de la patience et ce qu'ils impliquent comme bien en ce monde et dans l'autre, en leur rappelant les inconvénients de la lâcheté qui fait partie des caractéristiques infâmes qui amoindrissent la religion et la virilité de l'homme et en leur rappelant que les croyants sont plus à même d'avoir le courage qu'autrui : *« Si vous souffrez, ils en souffrent autant, mais vous espérez d'Allah ce qu'ils ne peuvent espérer »*.

« S'il en est parmi vous » ô croyants *« seulement vingt qui soient endurants, ils en vaincront deux cents, et s'il en est cent, ils en vaincront mille négateurs »*. Ainsi donc, un croyant vaut dix incroyants, ceci *« car les négateurs sont des gens qui manquent de discernement »*. C'est-à-dire qu'ils n'ont aucune connaissance de ce qu'Allah réserve aux combattants dans Sa voie. En effet, les incroyants combattent pour avoir la suprématie et le pouvoir sur terre, alors que vous, vous savez quel est le but du *Djihâd*, à savoir de faire en sorte que la parole d'Allah soit la plus haute, de propager Sa religion, de protéger Son Livre et d'obtenir le grand succès auprès de Lui. Toutes ces choses-là sont de nature à stimuler le courage, la patience et la détermination de combattre.

Ensuite, cette règle a été allégée par Allah qui a dit : *« Mais, pour l'instant, tenant compte de votre faiblesse, Allah entend alléger votre tâche »*. C'est pour cela que Sa sagesse et Sa miséricorde ont impliqué l'allègement : *« S'il se trouve donc, parmi vous, une centaine de combattants à être endurants, ils en vaincront deux cents, et s'il s'en trouve mille, ils vaincront deux milles négateurs, avec l'aide d'Allah, car Allah est avec ceux qui sont persévérants »* avec Son soutien et Son assistance.

Ces versets nous informent a priori que si les croyants atteignent ce nombre déterminé, ils vaincront le nombre déterminé de mécréants dans leur rencontre avec eux ; en outre, ils nous montrent qu'Allah leur rappelle les faveurs qu'Il leur a faites en leur donnant le courage et la foi. Cependant, leur sens et leur réalité est qu'Allah ordonne aux croyants – en premier lieu – que l'un d'eux ne doit pas fuir devant dix mécréants, que dix d'entre eux ne doivent pas fuir devant cent, et cent devant mille... Ensuite, Il leur a allégé cela puisqu'il n'était plus permis aux musulmans de fuir devant un nombre similaire de mécréants. Si leur nombre est plus grand que le leur, il leur devient permis de fuir. Mais il y a là deux choses importantes qui découlent de cela :

La première est que ces versets sont à titre informatif et, par conséquent, ils servent à montrer la faveur d'Allah et à faire mention de la réalité des choses.

La deuxième, est que ce nombre est conditionné par le fait que les musulmans doivent être patients, c'est-à-dire formés dans l'endurance. Il ressort de cela que s'ils ne sont pas patients, il leur est permis

de fuir, notamment s'ils sont moins nombreux que leurs protagonistes, s'ils craignent des préjudices pour eux, comme l'implique la sagesse divine.

Pour le premier point, il y a lieu de signaler que Sa parole: *« Mais, pour l'instant, tenant compte de votre faiblesse, Allah entend alléger votre tâche »* est la preuve qu'il s'agit là d'un ordre formel et obligatoire. Ensuite, Allah l'a allégé et ramené à ce nombre déterminé, ce qui montre qu'il s'agit d'un ordre bien que sous forme d'information. On peut dire aussi que sa mention sous forme d'information vise à fortifier les cœurs des croyants et à leur annoncer la bonne nouvelle du triomphe sur les incroyants.

Pour le deuxième point, on peut dire que la condition de la patience qui est liée à la détermination de ce nombre sert d'incitation à la patience, à savoir de prendre en considération les causes impliquant cela. S'ils respectent ces causes, les causes spirituelles et matérielles deviennent réunies pour annoncer la bonne nouvelle de la concrétisation de l'information donnée par Allah sur le triomphe de ce petit nombre.

﴿67﴾-﴿69﴾. *« Il ne sied pas à un Prophète de faire des captifs tant qu'il n'a pas réduit les infidèles à l'impuissance. Vous aspirez aux biens éphémères de ce monde, quand Allah vous convie à la vie future! Allah est Puissant et Sage. Et n'eût été une prescription déjà décrétée par Allah, un châtiment terrible vous aurait été déjà infligé pour ce que vous avez pris. Disposez donc de ce qui vous est échu en tant que butin licite et pur, et craignez Allah. En vérité, Allah est Clément et Compatissant ».*

Il s'agit là d'un reproche adressé par Allah à Son Messager (ﷺ) et aux croyants, le jour de *Badr*, lorsqu'ils firent des prisonniers et les gardèrent pour obtenir leur rançon. Or, l'avis de *'Oumar Ibn Al Khaṭṭâb* était de tuer ces prisonniers et de s'en débarrasser.

Le Très Haut dit à ce sujet: *« Il ne sied pas à un Prophète de faire des captifs tant qu'il n'a pas réduit les infidèles à l'impuissance ».*

C'est-à-dire qu'il ne lui sied pas et il ne lui convient pas lorsqu'il combat les infidèles qui veulent éteindre la lumière d'Allah, annihiler Sa religion et œuvrer pour qu'il n'y ait personne sur terre qui adore Allah, de se précipiter pour en faire des captifs et les garder à cause des rançons, ce qui est une recherche d'un bien éphémère par rapport à l'intérêt qu'il y a à mettre fin à leur mal; en d'autres termes, tant qu'ils constituent un danger et une menace le mieux serait de ne pas en faire des captifs. Mais une fois soumis et que leur menace disparaît, il n'y a aucun mal à en faire des captifs et à les retenir prisonniers.

Le Très Haut dit: *« Vous aspirez »* en prenant leur rançon *« aux biens éphémères de ce monde »* et non à un intérêt dont le bénéfice revient à votre religion.

« Quand Allah vous convie à la vie future » en soutenant Sa religion, en accordant la victoire à Ses bien-aimés et en faisant en sorte que leur parole soit plus haute que celle d'autrui. Il vous ordonne de faire ce qui vous amène à cela.

« Allah est Puissant et Sage », c'est-à-dire qu'Il est parfait dans Sa puissance, au point où s'Il avait voulu triompher des infidèles sans combat, Il l'aurait fait. Mais Il est Sage et Il vous éprouve les uns par les autres.

« Et n'eût été une prescription déjà décrétée par Allah » par décret et prédestination, qui vous a rendu licite le butin, et Allah vous a épargné – ô communauté – le châtiment *« un châtiment*

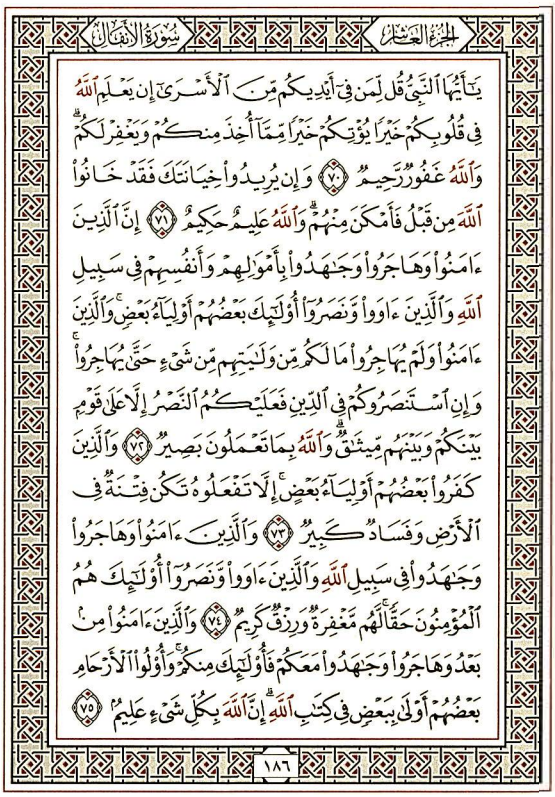
سورة الأنفال — الجزء العاشر
يَٰٓأَيُّهَا ٱلنَّبِيُّ قُل لِّمَن فِيٓ أَيۡدِيكُم مِّنَ ٱلۡأَسۡرَىٰٓ إِن يَعۡلَمِ ٱللَّهُ
فِي قُلُوبِكُمۡ خَيۡرٗا يُؤۡتِكُمۡ خَيۡرٗا مِّمَّآ أُخِذَ مِنكُمۡ وَيَغۡفِرۡ لَكُمۡۚ
وَٱللَّهُ غَفُورٞ رَّحِيمٞ ٧٠ وَإِن يُرِيدُواْ خِيَانَتَكَ فَقَدۡ خَانُواْ
ٱللَّهَ مِن قَبۡلُ فَأَمۡكَنَ مِنۡهُمۡۚ وَٱللَّهُ عَلِيمٌ حَكِيمٌ ٧١ إِنَّ ٱلَّذِينَ
ءَامَنُواْ وَهَاجَرُواْ وَجَٰهَدُواْ بِأَمۡوَٰلِهِمۡ وَأَنفُسِهِمۡ فِي سَبِيلِ
ٱللَّهِ وَٱلَّذِينَ ءَاوَواْ وَّنَصَرُوٓاْ أُوْلَٰٓئِكَ بَعۡضُهُمۡ أَوۡلِيَآءُ بَعۡضٖۚ وَٱلَّذِينَ
ءَامَنُواْ وَلَمۡ يُهَاجِرُواْ مَا لَكُم مِّن وَلَٰيَتِهِم مِّن شَيۡءٍ حَتَّىٰ يُهَاجِرُواْۚ
وَإِنِ ٱسۡتَنصَرُوكُمۡ فِي ٱلدِّينِ فَعَلَيۡكُمُ ٱلنَّصۡرُ إِلَّا عَلَىٰ قَوۡمِۭ
بَيۡنَكُمۡ وَبَيۡنَهُم مِّيثَٰقٞۗ وَٱللَّهُ بِمَا تَعۡمَلُونَ بَصِيرٞ ٧٢ وَٱلَّذِينَ
كَفَرُواْ بَعۡضُهُمۡ أَوۡلِيَآءُ بَعۡضٍۚ إِلَّا تَفۡعَلُوهُ تَكُن فِتۡنَةٞ فِي
ٱلۡأَرۡضِ وَفَسَادٞ كَبِيرٞ ٧٣ وَٱلَّذِينَ ءَامَنُواْ وَهَاجَرُواْ
وَجَٰهَدُواْ فِي سَبِيلِ ٱللَّهِ وَٱلَّذِينَ ءَاوَواْ وَّنَصَرُوٓاْ أُوْلَٰٓئِكَ هُمُ
ٱلۡمُؤۡمِنُونَ حَقّٗاۚ لَّهُم مَّغۡفِرَةٞ وَرِزۡقٞ كَرِيمٞ ٧٤ وَٱلَّذِينَ ءَامَنُواْ مِنۢ
بَعۡدُ وَهَاجَرُواْ وَجَٰهَدُواْ مَعَكُمۡ فَأُوْلَٰٓئِكَ مِنكُمۡۚ وَأُوْلُواْ ٱلۡأَرۡحَامِ
بَعۡضُهُمۡ أَوۡلَىٰ بِبَعۡضٖ فِي كِتَٰبِ ٱللَّهِۗ إِنَّ ٱللَّهَ بِكُلِّ شَيۡءٍ عَلِيمُۢ ٧٥
١٨٦

terrible vous aurait déjà été infligé pour ce que vous avez pris». Il est dit dans un *ḥadith: «Si un châtiment était descendu le jour de Badr*, seul *'Oumar* en aurait été épargné».

«Disposez donc de ce qui vous est échu en tant que butin licite». Il s'agit là d'une marque de la compassion du Très Haut à l'égard de cette communauté dans la mesure où Il lui a rendu licite les butins à l'exception de toutes les autres communautés avant elle.

«Et craignez Allah» dans toutes les circonstances de votre vie et rendez grâce à Allah pour Ses faveurs *«en vérité, Allah est Clément»* car Il pardonne tous ses péchés à celui qui se repent à Lui et Il pardonne toutes ses erreurs à celui qui ne Lui associe rien *«et Miséricordieux»* à votre égard dans la mesure où Il vous a rendu licite le butin.

﴿70﴾-﴿71﴾. *«Ô Prophète! Dis aux captifs qui sont entre vos mains: «Si Allah discerne quelque bien dans vos cœurs, Il vous apportera mieux que ce qui vous a été pris et vous pardonnera vos péchés, car Il est Clément et Miséricordieux!». S'ils cherchent à te trahir, sache qu'ils ont déjà trahi Allah avant toi, et c'est pourquoi Allah a permis leur capture, car Allah est Omniscient et Sage».*

Ces versets ont été révélés au sujet des captifs de *Badr*. Parmi eux il y avait l'oncle paternel du Prophète (ﷺ) *Al 'Abbâs*. Lorsqu'on exigea de lui de payer sa rançon, il prétendit qu'il était déjà musulman. Mais il ne fut pas exempté du payement de sa rançon. Allah révéla alors ces versets réconfortants pour lui et ceux qui étaient dans sa situation: *«Ô Prophète! Dis aux captifs qui sont entre vos mains: «Si Allah discerne quelque bien dans vos cœurs, Il vous apportera mieux que ce qui vous a été pris»*, c'est-à-dire comme richesses, en vous accordant des faveurs qui dépassent ce qui vous a été pris.

«Et vous pardonnera vos péchés» en vous introduisant au Paradis *«car Il est Clément et Miséricordieux».*

Certes, Allah a tenu Sa promesse envers *Al 'Abbâs* et d'autres, car il a obtenu par la suite de grandes richesses, au point où, un jour, alors que des biens considérables étaient parvenus au Prophète (ﷺ), il ordonna à *Al 'Abbâs* d'en prendre autant qu'il put. Il prit donc ce qu'il put en porter.

«S'ils cherchent à te trahir» en œuvrant à te combattre et à comploter contre toi *«sache qu'ils ont déjà trahi Allah avant toi, et c'est pourquoi Allah a permis leur capture».* Qu'ils prennent donc garde de ne point te trahir, car Allah est Capable de les soumettre puisqu'ils sont sous Sa contrainte.

« Car Allah est Omniscient et Sage », c'est-à-dire qu'Il est au courant de toute chose et qu'Il est Sage puisqu'Il met toute chose à sa place. Parmi les marques de Sa science et de Sa sagesse, est qu'Il vous a légiféré ces règles majestueuses et excellentes, de même qu'Il se charge de l'affaire des captifs en vous protégeant de leur mal s'ils tentent de vous trahir.

(70). *« Ceux qui ont cru, émigré et mis leurs bêtes et leurs personnes au service d'Allah, ainsi que ceux qui les ont accueillis et secourus, ceux-là sont solidaires les uns des autres. Mais ceux qui ont cru sans avoir quitté leurs foyers, vous ne serez liés à eux par les mêmes liens que lorsqu'ils auront, à leur tour, émigré. S'ils sollicitent votre aide au nom de la religion, vous devez la leur donner, à moins qu'elle ne soit dirigée contre un peuple auquel un pacte vous lie. Allah voit parfaitement ce que vous faites ».*

Il s'agit là d'un pacte de fraternité et de tendresse conclu par Allah entre les *mouhâjirine* qui ont cru et émigré dans la Voie d'Allah, en laissant leur patrie pour Allah et pour faire le djihâd dans la Voie d'Allah, d'une part, et entre les *anṣârs* qui ont accueilli le Prophète (ﷺ) et ses compagnons et les ont assistés par leurs demeures, leurs biens et leurs personnes, d'autre part. Ceux-là sont les alliés les uns des autres, en raison de la perfection de leur foi et de l'harmonie qui règne entre eux.

« Mais ceux qui ont cru, sans avoir quitté leurs foyers, vous ne serez liés à eux par les mêmes liens que lorsqu'ils auront, à leur tour, émigré ». Ces gens-là ont coupé leur alliance avec vous en se séparant de vous au moment où le besoin des hommes se faisait ressentir. En s'abstenant d'émigrer, ils se sont privés de l'alliance des croyants.

Cependant *« s'ils sollicitent votre aide au nom de la religion »*, c'est-à-dire pour combattre ceux qui les combattent à cause de leur religion *« vous devez la leur donner »* et combattre avec eux. Cependant, s'ils les combattent pour d'autres desseins, vous n'avez pas à leur porter assistance.

Concernant Sa parole : *« A moins qu'elle ne soit dirigée contre un peuple auquel un pacte vous lie »*, cela veut dire un engagement à faire cesser les hostilités. En d'autres termes, si des croyants qui n'ont pas émigré veulent combattre un peuple auquel un pacte vous lie, vous ne devez pas leur porter assistance en vertu de ce pacte.

« Allah voit parfaitement ce que vous faites », c'est-à-dire qu'Il connaît toutes les circonstances dans lesquelles vous vous trouvez et, à partir de là, Il vous légifère les règles qui vous conviennent.

(73). *« Les négateurs sont solidaires les uns des autres. Si donc vous n'en faites pas autant, la terre connaîtra de graves désordres et des troubles profonds ».*

Après avoir conclu l'alliance entre les croyants, le Très Haut nous informe que les infidèles, dans la mesure où ils sont liés par leur mécréance, sont solidaires les uns des autres. Aussi, seul un incroyant comme eux peut être solidaire avec eux.

Pour ce qui est de Sa parole : *« Si vous n'en faites pas autant »*, cela veut dire être solidaire avec les croyants et montrer de l'hostilité envers les mécréants, être solidaire avec les uns et les autres ou montrer de l'hostilité aux uns et aux autres, ou bien être solidaire des mécréants et montrer de l'hostilité aux croyants.

« La terre connaîtra de graves désordres et des troubles profonds ». C'est-à-dire qu'il

y aura comme désordres et troubles ce qui ne peut être imaginé à la suite de la confusion et du mélange entre la vérité et le mensonge, le croyant et l'incroyant, de même qu'il y aura la disparition de nombreux actes d'adoration comme le *Djihâd* dans la Voie d'Allah, l'émigration *(hijra)* et autres buts de la Loi et de la religion, qui disparaîtront si les croyants n'accordent pas leur solidarité aux seuls croyants.

(74)-(75). *« Ceux qui ont cru, qui ont émigré, qui ont combattu dans la voie d'Allah, ainsi que ceux qui les ont accueillis et secourus, ceux-là sont les vrais croyants auxquels l'absolution de leurs péchés et une généreuse récompense seront accordées. Ceux qui se sont convertis par la suite, qui ont émigré et combattu avec vous, ceux-là sont également des vôtres. Cependant, ceux que des liens du sang unissent sont encore plus proches les uns des autres, comme Allah l'a prescrit. En vérité, Allah a connaissance de toute chose ».*

Les versets précédents ont trait à la conclusion de l'alliance entre les croyants parmi les *mouhâjirine* et les *anṣârs*. Dans ces versets, il est question de leurs mérites et de leur récompense. Allah dit à ce titre : *« Ceux qui ont cru, qui ont émigré, qui ont combattu dans la Voie d'Allah, ainsi que ceux qui les ont accueillis et secourus, ceux-là »* c'est-à-dire les croyants parmi les *mouhâjirine* et les *anṣârs « sont les vrais croyants »* car ils ont montré la sincérité de leur foi en émigrant, en assistant le Prophète (ﷺ), en se montrant solidaires les uns des autres et en combattant leurs ennemis parmi les mécréants et les hypocrites.

« Auxquels l'absolution de leurs péchés » leur sera accordée de la part d'Allah qui effacera leurs péchés et dissipera leurs faux-pas *« et une généreuse récompense leur seront accordées »,* c'est-à-dire de grandes faveurs de la part d'un Seigneur Généreux dans les jardins de la félicité.

En outre, ils peuvent obtenir comme récompense présente ce qui est de nature à réjouir leurs yeux et à rendre sereins leurs cœurs. Il en est de même pour ceux qui sont venus après ces *mouhâjirine* et ces *anṣârs*, parmi ceux qui les ont suivis dans la voie de la bienfaisance, en ajoutant foi au message de l'Islam, en émigrant et en combattant dans la Voie d'Allah *« ceux-là sont également des vôtres »,* en ayant les mêmes droits et devoirs que vous.

Cette alliance de la foi – qui était en vigueur au début de l'Islam – a eu de grands effets et un immense impact, au point où le Prophète (ﷺ) a conclu entre les *mouhâjirine* et les *anṣârs* une fraternité particulière, autre que la fraternité générale, une fraternité qui leur permettait d'hériter les uns des autres. Allah révéla alors : *« Cependant, ceux que des liens du sang unissent, sont encore plus proches les uns des autres, comme Allah l'a prescrit ».* C'est-à-dire que seuls leurs proches par le sang et ceux dont l'héritage est rendu obligatoire dans la Loi *(Chari'a)* peuvent hériter d'eux ; à défaut, ce seront les proches parents parmi ceux unis par le sang, comme l'indique le sens global de ce noble verset.

Sa parole : *« Comme Allah l'a prescrit »* signifie dans Son jugement et Sa Loi.

« En vérité, Allah a connaissance de toute chose », c'est-à-dire qu'Il connaît toutes les circonstances de votre vie et Il vous prescrit comme règles religieuses ce qui leur convient.

■ Sourate *At-Tawba* (Le Repentir), une sourate révélée à Médine.

(1)-(2). *« Voici un avis de rupture de la part d'Allah et de Son Messager ﷺ à l'adresse des polythéistes auxquels vous êtes liés par un pacte. Pendant quatre mois encore vous pourrez circuler dans le pays, mais sachez que vous ne saurez jamais réduire Allah ﷻ à l'impuissance et qu'Allah couvrira d'ignominie les négateurs ».*

Il s'agit là d'un désaveu de la part d'Allah et de Son Messager (ﷺ) à l'encontre de tous les polythéistes liés aux musulmans par un pacte, à savoir qu'ils auront un délai de quatre mois où ils pourront circuler dans le pays, selon leur choix, en sécurité vis-à-vis des croyants, mais une fois ces quatre mois passés, ils n'auront ni pacte ni traité avec les croyants. Ceci pour ceux qui avaient un traité général et illimité ou bien évalué à quatre mois ou moins ; quant à ceux qui avaient un traité évalué à plus de quatre mois, il convenait de le mener à son terme, à condition de ne pas craindre de trahison du protagoniste et tant qu'il ne commence pas lui-même par transgresser ce traité.

Ensuite, le Très Haut avertit les polythéistes liés par un pacte, que même s'ils sont en sécurité avec les musulmans, ils ne pourront jamais réduire Allah à l'impuissance ni échapper à Son pouvoir, car celui qui persiste dans son idolâtrie, il est impératif qu'Allah l'avilisse. Cela était de nature à les inciter à entrer dans l'Islam, sauf ceux qui persistaient dans leur mécréance et n'accordaient aucune importance à l'avertissement d'Allah.

(3). *« Et il sera proclamé, l'ordre d'Allah et de Son Messager, à l'adresse des hommes, le jour du grand pèlerinage, qu'Allah et Son Messager sont déliés de tout engagement vis-à-vis des polythéistes : « Si vous vous repentez, cela vaudra mieux pour vous ; mais si vous vous obstinez dans votre impiété, sachez*

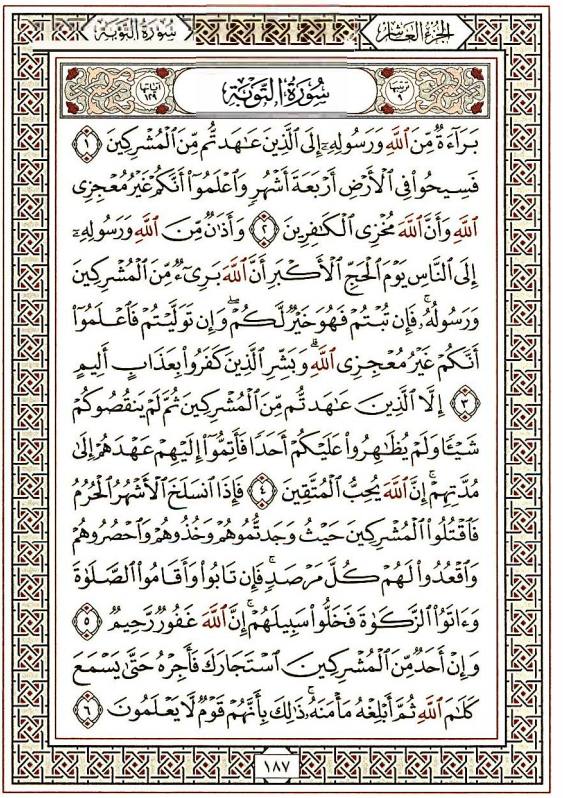
الجزء العاشر — سورة التوبة
سُورَةُ التَّوۡبَةِ
بَرَآءَةٞ مِّنَ ٱللَّهِ وَرَسُولِهِۦٓ إِلَى ٱلَّذِينَ عَٰهَدتُّم مِّنَ ٱلۡمُشۡرِكِينَ ﴿١﴾
فَسِيحُواْ فِي ٱلۡأَرۡضِ أَرۡبَعَةَ أَشۡهُرٖ وَٱعۡلَمُوٓاْ أَنَّكُمۡ غَيۡرُ مُعۡجِزِي
ٱللَّهِ وَأَنَّ ٱللَّهَ مُخۡزِي ٱلۡكَٰفِرِينَ ﴿٢﴾ وَأَذَانٞ مِّنَ ٱللَّهِ وَرَسُولِهِۦٓ
إِلَى ٱلنَّاسِ يَوۡمَ ٱلۡحَجِّ ٱلۡأَكۡبَرِ أَنَّ ٱللَّهَ بَرِيٓءٞ مِّنَ ٱلۡمُشۡرِكِينَ
وَرَسُولُهُۥۚ فَإِن تُبۡتُمۡ فَهُوَ خَيۡرٞ لَّكُمۡۖ وَإِن تَوَلَّيۡتُمۡ فَٱعۡلَمُوٓاْ
أَنَّكُمۡ غَيۡرُ مُعۡجِزِي ٱللَّهِۗ وَبَشِّرِ ٱلَّذِينَ كَفَرُواْ بِعَذَابٍ أَلِيمٍ
﴿٣﴾ إِلَّا ٱلَّذِينَ عَٰهَدتُّم مِّنَ ٱلۡمُشۡرِكِينَ ثُمَّ لَمۡ يَنقُصُوكُمۡ
شَيۡـٔٗا وَلَمۡ يُظَٰهِرُواْ عَلَيۡكُمۡ أَحَدٗا فَأَتِمُّوٓاْ إِلَيۡهِمۡ عَهۡدَهُمۡ إِلَىٰ
مُدَّتِهِمۡۚ إِنَّ ٱللَّهَ يُحِبُّ ٱلۡمُتَّقِينَ ﴿٤﴾ فَإِذَا ٱنسَلَخَ ٱلۡأَشۡهُرُ ٱلۡحُرُمُ
فَٱقۡتُلُواْ ٱلۡمُشۡرِكِينَ حَيۡثُ وَجَدتُّمُوهُمۡ وَخُذُوهُمۡ وَٱحۡصُرُوهُمۡ
وَٱقۡعُدُواْ لَهُمۡ كُلَّ مَرۡصَدٖۚ فَإِن تَابُواْ وَأَقَامُواْ ٱلصَّلَوٰةَ
وَءَاتَوُاْ ٱلزَّكَوٰةَ فَخَلُّواْ سَبِيلَهُمۡۚ إِنَّ ٱللَّهَ غَفُورٞ رَّحِيمٞ ﴿٥﴾
وَإِنۡ أَحَدٞ مِّنَ ٱلۡمُشۡرِكِينَ ٱسۡتَجَارَكَ فَأَجِرۡهُ حَتَّىٰ يَسۡمَعَ
كَلَٰمَ ٱللَّهِ ثُمَّ أَبۡلِغۡهُ مَأۡمَنَهُۥۚ ذَٰلِكَ بِأَنَّهُمۡ قَوۡمٞ لَّا يَعۡلَمُونَ ﴿٦﴾
١٨٧

que vous ne saurez jamais réduire Allah ﷻ à l'impuissance ! ». Annonce donc un châtiment douloureux aux incrédules ».

Telle est la promesse faite par Allah aux croyants, à savoir de faire triompher Sa religion, de donner la supériorité à Sa parole et d'avilir les polythéistes qui ont fait sortir le Prophète (ﷺ) et ses compagnons de la Mecque, c'est-à-dire de la Maison d'Allah et les ont chassés des régions où ils avaient le pouvoir dans la terre du *Hijâz*. Mais Allah a donné en fin de compte la victoire à Son Messager (ﷺ) et aux croyants qui ont conquis la Mecque et humiliés les polythéistes, en prenant le dessus dans cette région.

Le Prophète (ﷺ) ordonna à son héraut d'appeler le jour du grand pèlerinage, au moment du sacrifice, lorsque les pèlerins étaient rassemblés, aussi bien les musulmans que les mécréants, de toute la

presqu'île arabique, qu'Allah et Son Messager (ﷺ) sont déliés de tout engagement avec les polythéistes ; il n'y a plus de pacte ou de traité avec eux ; là où ils seront trouvés ils seront tués et il leur fût dit : *« N'approchez plus de la Mosquée sacrée une fois cette année écoulée ! »*. Cela se passait la neuvième année de l'hégire.

Ce fût Aboû Bakr le véridique (رضي الله عنه) qui dirigea le pèlerinage, alors que ce fût le cousin du Prophète (ﷺ) 'Alî Ibn Abî Tâleb (رضي الله عنه) qui proclama le désaveu par Allah et Son Messager (ﷺ) du polythéisme le jour du sacrifice.

Ensuite, le Très Haut encouragea les polythéistes au repentir et les menaça dans leur volonté de persister dans l'idolâtrie en leur disant : *« Si vous vous repentez, cela vaudra mieux pour vous ; mais si vous vous obstinez dans votre impiété, sachez que vous ne saurez jamais réduire Allah à l'impuissance »*.

C'est-à-dire que vous êtes sous Son pouvoir et qu'Il est Capable de vous soumettre à la merci de Ses serviteurs croyants.

« Annonce donc un châtiment douloureux aux incrédules ! ». C'est-à-dire un châtiment rigoureux consistant en la mise à mort, la captivité ou au bannissement en ce bas-monde, et au feu et au sort funeste dans l'au-delà.

(4). *« A l'exception des polythéistes avec lesquels vous avez conclu un pacte qu'ils ont toujours respecté, sans jamais soutenir un mouvement dirigé contre vous. Exécutez fidèlement les clauses de l'engagement qui vous lie à ces gens-là jusqu'à l'expiration du terme fixé, car Allah aime les hommes de bonne foi »*.

C'est-à-dire que ce désaveu total et absolu concerne tous les polythéistes *« à l'exception des polythéistes avec lesquels vous avez conclu un pacte »*, c'est-à-dire ceux qui sont restés fidèles à leur pacte et n'ont rien fait qui puisse le transgresser, que ce soit en vous trahissant ou en portant assistance à ceux qui vous combattent. Avec ceux-là, respectez le pacte jusqu'au bout de son délai, qu'il soit court ou long, car l'Islam n'ordonne pas la trahison mais ordonne la fidélité à la parole donnée *« car Allah aime les hommes de bonne foi »* qui appliquent ce qui leur est ordonné et évitent le polythéisme, la trahison et les autres crimes.

(5). *« A l'expiration des mois sacrés, tuez les polythéistes partout où vous les trouverez ! Capturez-les ! Assiégez-les ! Dressez-leur des embuscades ! S'ils se repentent, s'ils accomplissent la prière, s'ils s'acquittent de la zakât, laissez-les en paix, car Allah est Clément et Miséricordieux »*.

Le Très Haut dit : *« A l'expiration des mois sacrés »*, c'est-à-dire les mois où il est interdit de combattre les polythéistes liés par un pacte ; il s'agit des quatre mois de facilité ; une fois cette période passée pour ceux qui ont une période plus longue qu'elle, ils seront désavoués *« tuez les polythéistes partout où vous les trouverez »* en tous lieux et en tous temps *« Capturez-les ! »* et faites-en des prisonniers *« Assiégez-les ! »*, c'est-à-dire ne les laissez pas se répandre sur la terre d'Allah dont Il a fait un temple pour Ses serviteurs. Or, ces polythéistes ne sont pas dignes d'habiter cette terre car la terre appartient à Allah. Or, ces gens-là sont les ennemis d'Allah qu'ils combattent et dont ils combattent les Messagers ; ils veulent expurger Sa

religion de la terre, mais Allah veut que Sa lumière s'accomplisse même si les mécréants en éprouvent du dépit.

« Dressez-leur des embuscades », c'est-à-dire dans chaque endroit où ils passent; poursuivez le combat contre eux et redoublez d'efforts dans cette voie, jusqu'à ce qu'ils se repentent de leur idolâtrie. C'est pour cela qu'Il a dit: *« S'ils se repentent »* de leur idolâtrie *« s'ils accomplissent la prière »*, c'est-à-dire qu'ils l'accomplissent selon ses règles et ses obligations *« s'ils s'acquittent de la zakât »* au profit de ceux qui la méritent *« laissez-les en paix »*, c'est-à-dire laissez-les tranquilles et qu'ils soient semblables à vous, avec les mêmes droits et les mêmes devoirs.

« Car Allah est Clément et Miséricordieux », en ce sens qu'Il pardonne l'idolâtrie et ce qui est moindre à ceux qui se repentent et leur accorde Sa miséricorde en leur facilitant le chemin vers le repentir puis en l'acceptant de leur part.

Il y a dans ce verset la preuve que celui qui refuse d'accomplir la prière ou de s'acquitter de la *zakât* doit être combattu jusqu'à ce qu'il les accomplisse, comme l'a déduit Aboû Bakr le véridique en combattant ceux qui avaient refusé de s'acquitter de la *zakât*.

۶. *« Si un idolâtre te demande asile, accorde-le-lui afin qu'il puisse entendre la parole d'Allah. Puis fais-le parvenir en lieu sûr, car les idolâtres sont des gens qui vivent dans l'ignorance »*.

Après avoir donné cet ordre général applicable en toutes circonstances et à tous les polythéistes, à travers Sa parole: *« A l'expiration des mois sacrés, tuez les polythéistes là où vous les trouverez! Capturez-les! Assiégez-les! Dressez-leur des embuscades! »*, le Très Haut déclare que si l'intérêt implique le rapprochement avec certains d'entre eux, cela devient permis voire obligatoire, en disant: *« Si un idolâtre te demande asile »*, c'est-à-dire qu'il te demande de le protéger et de le mettre à l'abri de tout préjudice pour qu'il entende la parole d'Allah et regarde la situation de l'Islam *« accorde-le-lui afin qu'il puisse entendre la parole d'Allah »*. Ensuite, s'il embrasse l'Islam, tant mieux pour lui, sinon fais-le parvenir en lieu sûr, c'est-à-dire le lieu où il sera à l'abri. La raison à cela est que les idolâtres sont des gens qui vivent dans l'ignorance et, peut-être que leur persistance dans l'idolâtrie découle de leur ignorance, et qu'une fois celle-ci dissipée, ils choisiront l'Islam. C'est pour cela que le Très Haut ordonne à Son Messager (ﷺ) et, à travers lui, à sa communauté qui est tenue de se conformer à lui dans toutes les règles prescrites, d'accorder l'asile à celui qui veut entendre la parole d'Allah.

Il y a dans ce verset un argument clair en faveur de la thèse des gens de la *Sounna* et du consensus qui soutiennent que le Coran est la parole incréée d'Allah, car c'est Allah qui parle avec et dans la mesure où Il se l'est attribué à Lui-même. En revanche, ce verset infirme la thèse des mutazilites et de ceux qui partagent leurs vues quant à la création du Coran. Il y a certes d'autres preuves qui infirment cette thèse mais dont le contexte ne se prête pas ici pour tous les citer.

۷. *« Comment pourrait-il y avoir un pacte liant Allah et Son Messager aux idolâtres, excepté celui que vous aviez conclu avec certains d'entre eux auprès de la Mosquée sacrée? Soyez donc loyaux avec ceux-ci*

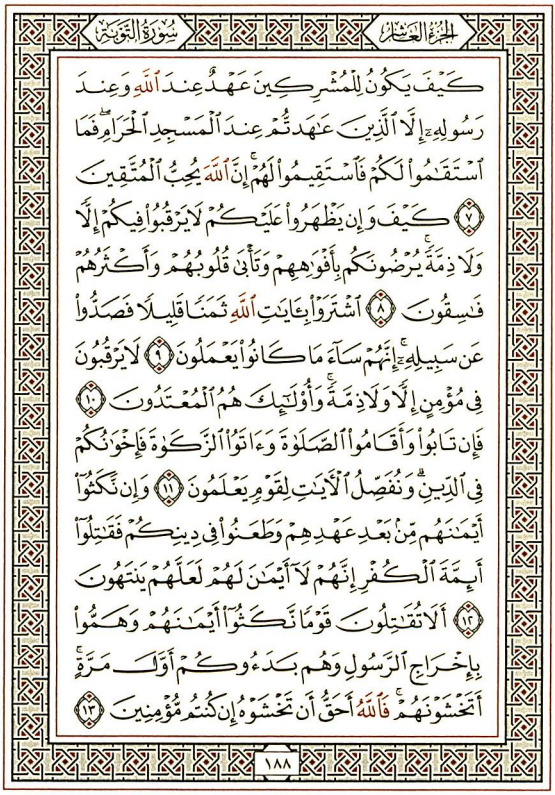

tant qu'ils le seront avec vous. Allah aime ceux qui sont de bonne foi ».

C'est là l'explication du désaveu des polythéistes par Allah et Son Messager (ﷺ). Allah dit : *« Comment pourrait-il y avoir un pacte liant Allah et Son Messager aux idolâtres ? »*. Se sont-ils acquittés de l'obligation de la foi ? Ont-ils laissé tranquilles le Messager d'Allah (ﷺ) et ses compagnons et leur ont-ils épargné leurs torts ou bien ont-ils combattu la vérité et soutenu le mensonge ? N'ont-ils pas semé la corruption sur terre ? Il est normal donc qu'Allah les désavoue et qu'ils n'aient aucun pacte avec Lui ou avec Son Messager (ﷺ). *« Excepté celui que vous aviez conclu avec certains d'entre eux »*, c'est-à-dire les polythéistes *« auprès de la Mosquée sacrée »*, ce qui donne à ce pacte conclu dans un lieu aussi prestigieux une sacralité qu'il faudrait respecter. *« Soyez donc loyaux avec ceux-ci tant qu'ils le seront avec vous ». Allah aime ceux qui sont de bonne foi ».*

﴿٨﴾-﴿١١﴾. *« Comment admettre que, quand ils sont les plus forts, ils ne tiennent compte à votre égard ni des liens du sang ni de la foi jurée ? Ils ne cherchent qu'à vous plaire par de belles paroles sans que leurs cœurs y adhèrent, car ils sont pour la plupart des scélérats qui troquent à vil prix les enseignements d'Allah et se dressent en obstacle sur Sa Voie, dans une attitude des plus exécrables, sans jamais respecter à l'égard d'un croyant ni les liens du sang ni la parole donnée. Ils agissent toujours en véritables transgresseurs. S'ils se repentent, s'ils accomplissent la prière, s'ils s'acquittent de la zakât, ils deviendront vos frères en religion. Nous détaillons ainsi les versets pour ceux qui peuvent les comprendre ».*

C'est-à-dire *« Comment »* les polythéistes peuvent-ils avoir un pacte et un traité avec Allah alors que *« quand ils sont les plus forts »* par le pouvoir, la puissance et la capacité, ils n'éprouvent pour vous aucune miséricorde, et *« ils ne tiennent compte à votre égard ni des liens du sang ni de la foi jurée »*, c'est-à-dire aucun respect des liens de parenté ou de la protection donnée ; ils ne craignent pas Allah en vous traitant ainsi, mais vous persécutent sans aucun état d'âme. Telle est votre situation avec eux lorsqu'ils prennent le dessus sur vous. Aussi, ne vous laissez pas tromper par leur comportement lorsqu'ils se voient en position de faiblesse devant vous, *« car ils ne cherchent qu'à vous plaire par de belles paroles sans que leurs cœurs y adhèrent »*, c'est-à-dire sans pencher vers vous et éprouver de la sympathie à votre égard. Bien au contraire, ils sont les vrais ennemis pour vous qui vous haïssent profondément *« car ils sont, pour la plupart, des scélérats »* qui n'ont ni foi ni

loi *« qui troquent à vil prix les enseignements d'Allah »*. C'est-à-dire qu'ils ont choisi ce qui est présent et éphémère dans ce bas-monde au détriment de la foi en Allah et en Son Messager (ﷺ) et de la soumission aux versets d'Allah.

« Et se dressent en obstacle » eux-mêmes et en empêchant les autres *« Sur Sa Voie, dans une attitude des plus exécrables, sans jamais respecter à l'égard d'un croyant ni les liens du sang ni la parole donnée »*. Ceci en vertu de leur animosité à l'égard de la foi et de ses partisans. Ainsi donc, la cause qui les a amenés à vous exprimer leur animosité et leur hostilité est la foi que vous avez adoptée. Par conséquent, vous devez faire triompher votre religion, la défendre, et prendre pour ennemis ceux qui s'opposent à elle et pour alliés ceux qui la défendent. N'accordez pas votre alliance selon vos penchants et vos passions, mais selon la foi et l'intérêt de votre religion. De ce fait *« S'ils se repentent »* de leur polythéisme et adoptent la foi *« s'ils accomplissent la prière, s'ils s'acquittent de la zakât, ils deviendront vos frères en religion »*. Oubliez l'animosité qui vous animait lorsqu'ils étaient polythéistes pour devenir des serviteurs fidèles et dévoués d'Allah. C'est cela qui fait de l'homme un vrai serviteur d'Allah.

Après avoir montré Ses sublimes règles sur le plan du jugement, du dessein et de la sagesse, le Très Haut dit : *« Nous détaillons ainsi les versets »*, c'est-à-dire Nous les clarifions et Nous les distinguons *« pour ceux qui peuvent les comprendre »*. C'est grâce à eux que les signes et les règles arrivent à être compris et clarifiés et que la religion de l'Islam et ses lois deviennent claires pour les gens.

Seigneur, fais que nous soyons parmi ceux qui savent et qui œuvrent d'après ce qu'ils savent, par Ta miséricorde et Ta générosité, ô Seigneur des univers !

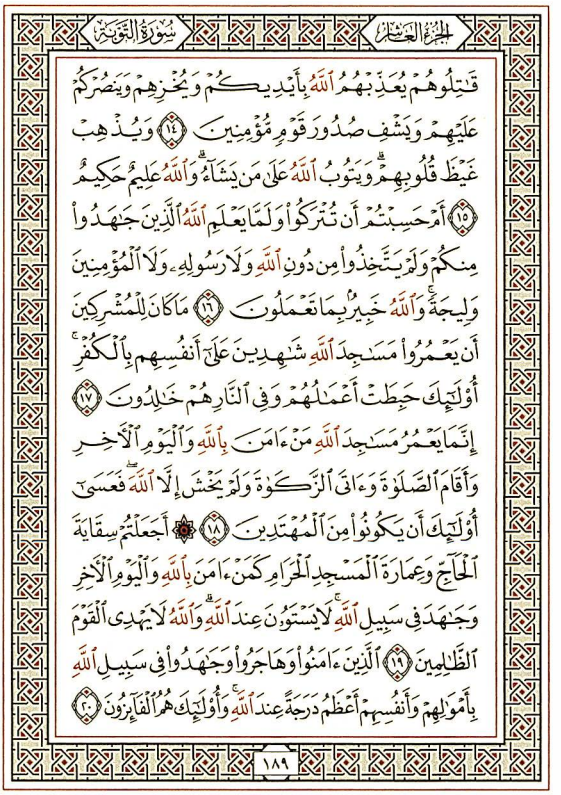

﴿١٢﴾-﴿١٥﴾. *« Mais s'ils violent leurs serments, après avoir conclu un pacte avec vous, et s'attaquent à votre religion, alors combattez les meneurs de la dénégation, qui n'ont aucun sens de la loyauté. Peut-être mettront-ils fin à leur hostilité ? Comment ne pas combattre des gens qui ont violé leurs serments et qui ont cherché à expulser le Prophète ? N'est-ce pas eux qui ont déclenché les hostilités ? Les craignez-vous ? Mais c'est Allah que vous devez craindre si vous êtes des croyants ! Combattez-les donc ! Allah les châtiera par vos mains et les couvrira d'ignominie. Il vous donnera la victoire sur eux, apaisera les cœurs des croyants, en bannira la rancœur et accueillera le repentir de qui Il veut, car Il est Omniscient et Sage »*.

Le Très Haut dit, après avoir rappelé que si les polythéistes liés par un serment

se montrent loyaux, il faut faire de même: *« Mais s'ils violent leurs serments après avoir conclu un pacte avec vous »,* c'est-à-dire s'ils transgressent et violent le pacte qui vous lie en vous combattant ou en assistant ceux qui vous combattent *« et s'attaquent à votre religion »,* en la diffamant et en la tournant en dérision. Il faut entendre par là toutes les formes d'attaques dirigées contre la religion, ou contre le Coran *« alors combattez les meneurs de la dénégation »,* c'est-à-dire les chefs et les dignitaires du polythéisme et de la mécréance qui s'opposent à la religion du Miséricordieux et veulent faire triompher la religion de Satan. S'Il les a cités en particulier c'est en raison de leurs grands crimes et du fait que les autres polythéistes ne font que les suivre dans leur aveuglement. C'est pour montrer aussi que celui qui calomnie la religion fait partie des chefs de la mécréance.

« Qui n'ont aucun sens de la loyauté », c'est-à-dire qui ne respectent aucun pacte, traité ou serment; bien au contraire, ils ne cessent de trahir les serments et les pactes avec félonie et perfidie.

« Peut-être » qu'en les combattant *« mettront-ils fin à leur hostilité »,* en cessant d'invectiver votre religion voire en y adhérant.

Ensuite, Il a incité à les combattre en montrant aux croyants les crimes commis par ces polythéistes et qui impliquent qu'ils soient combattus, en disant: *« Comment ne pas combattre des gens qui ont violé leurs serments et qui ont cherché à expulser le Prophète? »* qui mérite plutôt le respect, la vénération et la considération. Or, ces gens-là ont œuvré à l'expulser de sa patrie. *« N'est-ce pas eux qui ont commencé les hostilités? »,* dans la mesure où ils ont violé le pacte et aidé vos ennemis contre vous. Il s'agit là de l'assistance apportée par les *Qouraychites* - alors qu'ils étaient liés par un pacte – à leurs alliés les *Banoû Bakr* contre les *Khouzâ'a* qui étaient alliés au Prophète (ﷺ) en combattant à leurs côtés comme cela est rapporté en détail dans la *Sîra.*

« Les craignez-vous? » en refusant de les combattre *« Mais c'est Allah que vous devez craindre si vous êtes des croyants! »,* car Il vous a ordonné de les combattre. Aussi, si vous êtes croyants, soumettez-vous à Son ordre et ne les craignez pas en refusant de l'appliquer.

Ensuite, Il a montré les avantages qu'il y a à les combattre, tout cela pour stimuler et inciter les croyants à les combattre. Il dit à cet effet: *« Combattez-les donc! Allah les châtiera par vos mains »* en vous permettant de prendre le dessus sur eux *« et les couvrira d'ignominie »* en vous accordant la victoire sur eux, eux qui sont vos ennemis et qui méritent d'être méprisés *« Il vous donnera la victoire sur eux ».* C'est là une promesse et une bonne nouvelle venant d'Allah et qu'Il a concrétisée.

« Apaisera les cœurs des croyants, en bannira la rancœur ». Il y a dans leurs cœurs comme ressentiment contre eux ce qui fait de la victoire sur eux un apaisement pour les cœurs des croyants et uns dissipation de l'affliction et de la peine qu'ils ressentaient en voyant ces ennemis œuvrer à combattre Allah et Son Messager (ﷺ) et vouloir éteindre la lumière d'Allah. Ce verset montre l'amour d'Allah pour les croyants et Son attention pour eux au point d'apaiser leurs cœurs et d'en bannir la rancœur.

Ensuite, Il dit: *« Et accueillera le repentir de qui Il veut »* parmi ces ennemis en les assistant dans la voie de la conversion à l'Islam, en leur embellissant la foi dans leurs cœurs et en leur enlaidissant la mécréance, la rébellion et la

prévarication. *« Car Il est Omniscient et Sage »* dans la mesure où Il met chaque chose à sa place et qu'Il connaît celui qui est digne de croire et Il le guide et celui qui n'est pas digne de croire et Il le laisse plongé dans son aveuglement et son égarement.

﴿16﴾. *« Pensez-vous que vous serez laissés à l'abandon, qu'Allah ne connaît pas ceux d'entre vous qui combattent pour Sa Cause et qui ne cherchent d'autre alliance que celle d'Allah, de Son Prophète et des croyants? Allah est Parfaitement Instruit de ce que vous faites ».*

Le Très Haut dit à Ses serviteurs croyants, après leur avoir ordonné le *Jihâd*: *« Pensez-vous que vous serez laissés à l'abandon? »* sans épreuves et mises à l'épreuve, pour distinguer le sincère du menteur.

« Qu'Allah ne connaît pas ceux parmi vous qui combattent pour Sa Cause », c'est-à-dire une connaissance qui montre ce qui se trouve à l'intérieur afin que cela soit un critère de rétribution et de châtiment; dès lors se distingueront ceux qui combattent pour Sa Cause pour que Sa parole soit la plus élevée *« et qui ne cherchent d'autre alliance que celle d'Allah, de Son Prophète et des croyants »*, c'est-à-dire qui ne cherchent pas d'allié ou de protecteur parmi les mécréants; bien au contraire, ils préfèrent prendre comme alliés Allah, Son Messager et les croyants.

Si Allah a autorisé le *Jihâd* c'est pour que se concrétise le but sublime, à savoir distinguer les sincères qui ne font d'allégeance qu'à la religion d'Allah des mécréants qui prétendent avoir la foi et qui prennent des alliés et des protecteurs en dehors d'Allah, de Son Messager (ﷺ) et des croyants.

« Allah est Parfaitement informé de ce que vous faites », c'est-à-dire qu'Il sait tout ce qui provient de vous et y arrive; Il vous éprouve avec ce qui vous montre sous votre véritable réalité et Il vous rétribue pour vos œuvres qu'elles soient bonnes ou mauvaises.

﴿17﴾-﴿18﴾. *« Il n'appartient pas aux païens de fréquenter les mosquées d'Allah, quand ils sont eux-mêmes les témoins à charge de leur propre dénégation, car les œuvres de ces gens-là sont vaines et c'est le feu qui constituera leur demeure éternelle. Seuls ont le droit de fréquenter les mosquées d'Allah ceux qui croient en Allah et au Jour dernier, qui accomplissent la prière, s'acquittent de la zakât et ne redoutent que le Seigneur. Ceux-là ont toutes les chances d'obtenir leur salut ».*

C'est-à-dire qu'il ne sied pas et qu'il n'est pas digne des païens *« de fréquenter les mosquées d'Allah »* par l'adoration, la prière et autres actes de dévotion, tant qu'ils témoignent contre eux-mêmes qu'ils sont des mécréants, un témoignage inné et acquis avec lequel ils savent qu'ils sont dans la voie de la mécréance et du mensonge.

Dans la mesure où ils sont *« eux-mêmes les témoins à charge de leur propre dénégation »* et de leur rejet de la foi qui est la condition *sine qua non* pour l'acceptation des œuvres, comment prétendent-ils qu'ils sont les fidèles des mosquées d'Allah, alors qu'il leur manque l'essentiel et que leurs œuvres sont vaines?

C'est pour cela qu'Il dit: *« Car les œuvres de ces gens-là sont vaines »*, c'est-à-dire qu'elles ne valent rien et qu'elles sont erronées *« et c'est le feu qui constituera leur demeure éternelle ».*

Ensuite, Il rappelle qui sont les fidèles des mosquées d'Allah, en disant: *« Seuls ont le droit de fréquenter les mosquées d'Allah ceux qui croient en Allah et au Jour dernier, qui accomplissent la prière »*

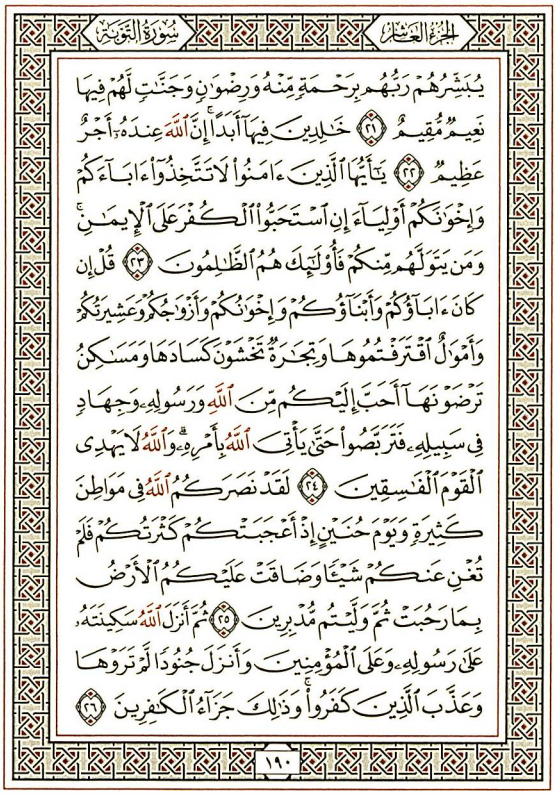
الجزء العاشر — سورة التوبة

يُبَشِّرُهُمْ رَبُّهُم بِرَحْمَةٍ مِّنْهُ وَرِضْوَٰنٍ وَجَنَّٰتٍ لَّهُمْ فِيهَا
نَعِيمٌ مُّقِيمٌ ﴿٢١﴾ خَٰلِدِينَ فِيهَآ أَبَدًا ۚ إِنَّ ٱللَّهَ عِندَهُۥٓ أَجْرٌ
عَظِيمٌ ﴿٢٢﴾ يَٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ لَا تَتَّخِذُوٓا۟ ءَابَآءَكُمْ
وَإِخْوَٰنَكُمْ أَوْلِيَآءَ إِنِ ٱسْتَحَبُّوا۟ ٱلْكُفْرَ عَلَى ٱلْإِيمَٰنِ ۚ
وَمَن يَتَوَلَّهُم مِّنكُمْ فَأُو۟لَٰٓئِكَ هُمُ ٱلظَّٰلِمُونَ ﴿٢٣﴾ قُلْ إِن
كَانَ ءَابَآؤُكُمْ وَأَبْنَآؤُكُمْ وَإِخْوَٰنُكُمْ وَأَزْوَٰجُكُمْ وَعَشِيرَتُكُمْ
وَأَمْوَٰلٌ ٱقْتَرَفْتُمُوهَا وَتِجَٰرَةٌ تَخْشَوْنَ كَسَادَهَا وَمَسَٰكِنُ
تَرْضَوْنَهَآ أَحَبَّ إِلَيْكُم مِّنَ ٱللَّهِ وَرَسُولِهِۦ وَجِهَادٍ
فِى سَبِيلِهِۦ فَتَرَبَّصُوا۟ حَتَّىٰ يَأْتِىَ ٱللَّهُ بِأَمْرِهِۦ ۗ وَٱللَّهُ لَا يَهْدِى
ٱلْقَوْمَ ٱلْفَٰسِقِينَ ﴿٢٤﴾ لَقَدْ نَصَرَكُمُ ٱللَّهُ فِى مَوَاطِنَ
كَثِيرَةٍ وَيَوْمَ حُنَيْنٍ إِذْ أَعْجَبَتْكُمْ كَثْرَتُكُمْ فَلَمْ
تُغْنِ عَنكُمْ شَيْـًٔا وَضَاقَتْ عَلَيْكُمُ ٱلْأَرْضُ
بِمَا رَحُبَتْ ثُمَّ وَلَّيْتُم مُّدْبِرِينَ ﴿٢٥﴾ ثُمَّ أَنزَلَ ٱللَّهُ سَكِينَتَهُۥ
عَلَىٰ رَسُولِهِۦ وَعَلَى ٱلْمُؤْمِنِينَ وَأَنزَلَ جُنُودًا لَّمْ تَرَوْهَا
وَعَذَّبَ ٱلَّذِينَ كَفَرُوا۟ ۚ وَذَٰلِكَ جَزَآءُ ٱلْكَٰفِرِينَ ﴿٢٦﴾

١٩٠

obligatoire et surérogatoire, en l'accomplissant avec ses aspects intérieur et extérieur.

« Qui s'acquittent de la zakât » au profit de ceux qui la méritent *« et ne redoutent que le Seigneur »*, c'est-à-dire dont la crainte se limite à leur Seigneur, en évitant ce qu'Il a interdit et en ne négligeant pas les droits obligatoires d'Allah. Il leur a attribué donc la foi utile et l'accomplissement des œuvres pieuses, dont les plus importantes sont la prière et la *zakât*, ainsi que la crainte d'Allah qui est la source de tout bien. Ce sont ceux-là les vrais fidèles des mosquées d'Allah et ceux qui en sont dignes.

« Ceux-là ont toutes les chances d'obtenir leur salut ». C'est-à-dire que le salut leur est assuré. Quant à ceux qui n'ont pas cru en Allah ni au Jour dernier et qui ne possèdent aucune crainte d'Allah, ceux-là ne peuvent être considérés comme des habitués des mosquées d'Allah ni de ceux qui en sont dignes, même s'ils prétendent le contraire.

﴿١٩﴾-﴿٢٢﴾. *« Comment pouvez-vous assimiler celui qui est chargé de distribuer l'eau aux pèlerins ou d'entretenir la Mosquée sacrée à celui qui croit en Allah, au Jour dernier et qui combat pour la Cause d'Allah? Non, ils ne sont pas égaux devant Allah, et Allah ne guide point les injustes. Ceux qui ont cru, qui ont émigré et qui ont combattu au service d'Allah, par leurs biens et leurs personnes, ceux-là occuperont auprès de Lui un très haut rang et ce sont ceux-là qui seront les victorieux. Leur Seigneur leur annonce, à titre d'heureuse nouvelle, miséricorde et agrément, ainsi que des jardins où ils jouiront d'un délice permanent, et où ils séjourneront éternellement, car Allah dispose de récompenses sans limites ! »*.

Après que certains musulmans et certains polythéistes eurent divergé sur les mérites de l'entretien de la Mosquée sacrée par la construction, la prière, la dévotion et la distribution de l'eau aux pèlerins sur la foi en Allah et le *Jihâd* dans Sa Voie, le Très Haut rappelle la différence qu'il y a entre eux, en disant: *« Comment pouvez-vous assimiler celui qui est chargé de distribuer l'eau aux pèlerins? »*, c'est-à-dire celui qui abreuve les pèlerins avec de l'eau de *Zamzam*. Cette expression fait référence à la distribution de l'eau aux pèlerins *« ou d'entretenir la Mosquée sacrée à celui qui croit en Allah, au Jour dernier et qui combat pour la Cause d'Allah? Non, ils ne sont pas égaux devant Allah ! »*. En effet, le *Jihâd* et la foi en Allah sont supérieurs à la distribution de l'eau aux pèlerins et à

l'entretien de la Mosquée sacrée, et ce de plusieurs degrés, car la foi est le fondement de la religion, et c'est grâce à elle que les œuvres sont agréées et que les qualités deviennent vertueuses. Quant au *Jihâd* dans la Voie d'Allah, il est le sommet de la pyramide de la religion ; c'est grâce à lui que la religion islamique est protégée et qu'elle se répand, que la vérité triomphe et que le mensonge échoue.

Pour ce qui est de l'entretien de la Mosquée sacrée et de la distribution de l'eau aux pèlerins, bien qu'ils soient des actes louables et vertueux, ils n'en restent pas moins dépendants de la foi et ne contiennent pas comme avantages ce que contiennent la foi et le *Jihâd*. C'est pour cela qu'Il a dit : *« Non, ils ne sont pas égaux devant Allah, et Allah ne guide point les injustes »*. C'est-à-dire ceux qui ont pour caractéristiques le mal et l'iniquité, ceux qui ne sont pas dignes d'accepter, autant que faire se peut, le bien, mais qui ne sont dignes que du mal.

Ensuite, Il a proclamé la supériorité des uns sur les autres, en disant : *« Ceux qui ont cru, qui ont émigré et qui ont combattu au service d'Allah, par leurs biens »*, c'est-à-dire par les dépenses dans le *Jihâd* et l'équipement des combattants dans la Voie d'Allah *« et leurs personnes »* en partant eux-mêmes *« ceux-là occuperont auprès de Lui un très haut rang et ce sont ceux-là qui seront les victorieux »*. C'est-à-dire que seuls ceux qui sont imprégnés de leurs vertus et qui sont distingués par leurs caractéristiques obtiendront ce qui est souhaité et seront à l'abri de ce qui est appréhendé.

« Leur Seigneur leur annonce, à titre d'heureuse nouvelle » par générosité de Sa part et miséricorde, amour et compassion à leur égard *« miséricorde »* avec laquelle Il les débarrasse des méfaits et leur fait parvenir les bienfaits *« et agrément »* de Sa part, ce qui est la plus grande et la plus majestueuse des jouissances du Paradis. Une fois l'agrément d'Allah obtenu, les élus du Paradis ne seront plus jamais l'objet du courroux d'Allah.

« Ainsi que des jardins où ils jouiront d'un délice permanent », c'est-à-dire tout ce à quoi les âmes aspirent et dont les yeux se délectent, et dont seul Allah connaît la nature et la valeur. A titre d'exemple, Il a réservé aux combattants dans Sa Voie, cent degrés dans le Paradis, entre chaque degré il y a une distance pareille à celle qui existe entre le ciel et la terre. Si toutes les créatures se regroupaient dans un seul de ces degrés, cela leur suffira largement.

« Et où ils séjourneront éternellement ». Ils ne quitteront pas cette demeure et ils n'en voudront pas d'autre *« Car Allah dispose de récompenses sans limites »*. Il ne faut pas s'étonner de cette immensité par rapport à la générosité d'Allah qui, lorsqu'Il veut une chose, lui dit : *« Soit ! »* et elle est.

﴿٢٣-٢٤﴾. *« Ô vous qui croyez ! Ne prenez pas pour confident vos pères et vos frères s'ils préfèrent l'impiété à la foi. Ceux d'entre vous qui en feraient des confidents seraient eux les injustes. Dis : « Si vos pères, vos enfants, vos frères, vos conjoints, vos proches, les biens que vous avez acquis, le commerce dont vous redoutez le déclin, les demeures où vous vous prélassez, vous sont plus chers qu'Allah, Son messager et la lutte pour Sa Cause, alors attendez que vienne s'instaurer l'Ordre du Seigneur ! Car Allah ne guide pas les gens pervers »*.

Le Très Haut dit: *« Ô vous qui croyez ! »* oeuvrez selon les implications de la foi, en devenant les alliés de ceux qui ont la foi et les opposants de ceux qui la combattent.

« Ne prenez pas pour confidents vos pères et vos frères » qui sont les plus proches des gens de vous. Que dire alors des autres? Ne les prenez pas pour confidents *« s'ils préfèrent »*, c'est-à-dire s'ils choisissent avec amour et satisfaction *« l'impiété à la foi »*

« Ceux d'entre vous qui en feraient des confidents seraient eux les injustes », car ils commettent sans vergogne les péchés et désobéissent à Allah en prenant les ennemis d'Allah pour alliés. Or, le fondement de l'alliance est basé sur l'amour et l'assistance. Ainsi donc, en les prenant comme alliés, cela leur impose de faire passer leur obéissance avant celle d'Allah et leur amour avant celui d'Allah et de Son Messager (ﷺ).C'est pour cela qu'Il a cité la raison qui implique cela, à savoir que l'amour d'Allah et de Son Messager (ﷺ) doit passer avant l'amour de toute chose; bien plus, toutes les choses dépendent de cet amour. Il dit à cet effet: *« Dis: « Si vos pères »* de même que les mères *« vos enfants, vos frères »* dans la parenté et la compagnie *« vos conjoints, vos proches »*, c'est-à-dire vos proches en général *« les biens que vous avez acquis »*, c'est-à-dire que vous avez obtenus avec peine et difficulté. S'Il parle de cela en particulier, c'est parce qu'ils sont plus chers aux yeux de leurs propriétaires qui sont plus soucieux d'eux que les biens qui sont acquis sans peine ni difficulté.

« Le commerce dont vous redoutez le déclin », c'est-à-dire sa dévalorisation et sa faillite. Cela concerne toutes les formes de commerce et de profits, comme les sociétés commerciales, les choses précieuses, les objets de valeur, les armes, les marchandises, les cultures, les fruits, le bétail...

« Les demeures où vous vous prélassez » dans leur somptuosité, leur luxe et leur conformité avec vos passions et plaisirs.

Si toutes ces choses *« vous sont plus chers qu'Allah, Son Messager et la lutte pour Sa Cause »*, vous êtes donc des pervers et des injustes.

« Alors attendez » ce qui vous touchera comme châtiment *« que vienne s'instaurer l'Ordre du Seigneur »* que rien n'arrêtera.

« Car Allah ne guide pas les gens pervers », c'est-à-dire les rebelles à l'obéissance d'Allah, ceux qui font passer l'amour des choses mentionnées sur l'amour d'Allah.

Ce noble verset est la plus grande des preuves concernant l'obligation de l'amour d'Allah et de Son Messager (ﷺ) et sur le fait que cet amour doive prévaloir sur l'amour de toute autre chose, de même qu'il concerne la mise en garde sévère contre ceux qui aiment une de ces choses mentionnées plus qu'Allah et Son Messager (ﷺ) et le *Jihâd* dans Sa Voie. Le signe de cela est que si deux choses lui sont proposées, l'une aimée d'Allah et de Son Messager (ﷺ) alors qu'il n'a aucune passion pour elle, et l'autre aimée par lui mais qui est opposée à ce qu'aiment Allah et Son Messager (ﷺ), s'il préfère ce que son âme aime sur ce qu'Allah aime, cela prouve qu'il est un injuste, délaissant ce qui est obligatoire.

﴿25﴾-﴿27﴾. *« Allah vous a déjà assistés en maints endroits, notamment lors de la bataille de Ḥounayn où, abusés par votre grand nombre qui ne vous a servi à rien, vous n'avez pas tardé à sentir que la terre, pourtant si vaste, était devenue trop étroite et vous avez tourné le dos en fuyant. C'est alors qu'Allah*

apaisa Son envoyé et les croyants en faisant descendre Sa quiétude, ainsi que des armées invisibles. Il châtia les négateurs et telle a été leur rétribution. Après quoi, Allah accueillera le repentir de qui Il voudra, car Allah est Clément et Compatissant ».

Le Très Haut rappelle à Ses serviteurs croyants Ses faveurs à leur égard en leur accordant la victoire dans maintes rencontres avec leurs ennemis, y compris lors de la bataille de *Ḥounayn* où ils se trouvèrent dans une mauvaise posture au point de tourner les talons et de sentir la terre si étroite pour eux en dépit de son immensité. En effet, après que le Prophète eut conquis la Mecque, il entendit dire que les *Hawâzin* s'étaient rassemblés pour le combattre. Il partit donc à leur rencontre avec ses compagnons qui ont conquis la Mecque et ceux qui venaient d'embrasser l'Islam parmi les habitants de la Mecque. Ils étaient en tout douze mille hommes alors que les polythéistes étaient au nombre de quatre mille, ce qui amena certains musulmans à se laisser abuser par leur nombre et à dire : *« Nous ne pouvons être vaincus par un si petit nombre ! ».*

Mais une fois en présence des *Hawâzin*, ces derniers se ruèrent sur les musulmans et percèrent leurs rangs en semant la débandade au milieu d'eux ; il ne resta alors en compagnie du Prophète qu'une centaine d'hommes qui restèrent fermes avec lui en combattant les polythéistes. Le Prophète se mit à diriger sa mule vers les polythéistes et à crier : *« Je suis le Prophète et non l'imposteur ! Je suis le fils de 'Abd Al Mouṭṭalib ! ».* En voyant ce qui arrivait aux musulmans, le Prophète ordonna à *Al 'Abbâss Ibn 'Abd Al Mouṭṭalib* – qui avait une puissante voix – d'appeler les *anṣârs* et

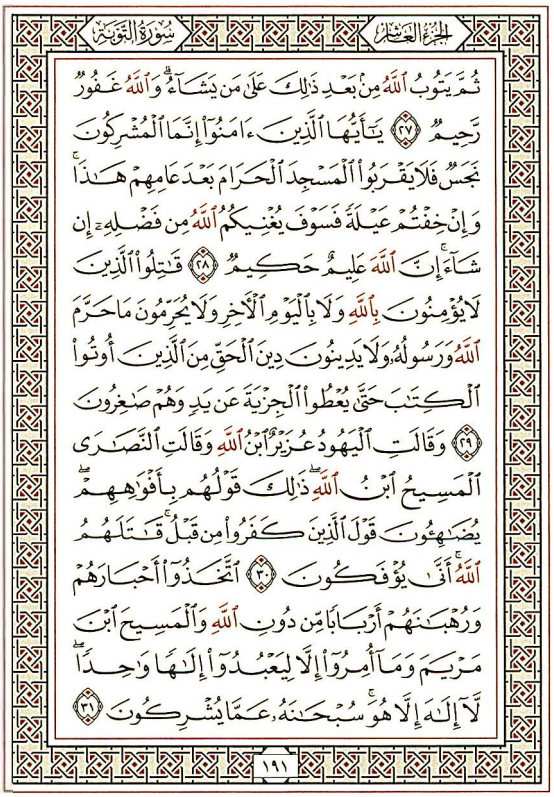
سُورَةُ التَّوبَةِ الجزء العاشر
ثُمَّ يَتُوبُ ٱللَّهُ مِنۢ بَعۡدِ ذَٰلِكَ عَلَىٰ مَن يَشَآءُۗ وَٱللَّهُ غَفُورٞ
رَّحِيمٞ ﴿٢٧﴾ يَٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُوٓاْ إِنَّمَا ٱلۡمُشۡرِكُونَ
نَجَسٞ فَلَا يَقۡرَبُواْ ٱلۡمَسۡجِدَ ٱلۡحَرَامَ بَعۡدَ عَامِهِمۡ هَٰذَاۚ
وَإِنۡ خِفۡتُمۡ عَيۡلَةٗ فَسَوۡفَ يُغۡنِيكُمُ ٱللَّهُ مِن فَضۡلِهِۦٓ إِن
شَآءَۚ إِنَّ ٱللَّهَ عَلِيمٌ حَكِيمٞ ﴿٢٨﴾ قَٰتِلُواْ ٱلَّذِينَ
لَا يُؤۡمِنُونَ بِٱللَّهِ وَلَا بِٱلۡيَوۡمِ ٱلۡأٓخِرِ وَلَا يُحَرِّمُونَ مَا حَرَّمَ
ٱللَّهُ وَرَسُولُهُۥ وَلَا يَدِينُونَ دِينَ ٱلۡحَقِّ مِنَ ٱلَّذِينَ أُوتُواْ
ٱلۡكِتَٰبَ حَتَّىٰ يُعۡطُواْ ٱلۡجِزۡيَةَ عَن يَدٖ وَهُمۡ صَٰغِرُونَ
﴿٢٩﴾ وَقَالَتِ ٱلۡيَهُودُ عُزَيۡرٌ ٱبۡنُ ٱللَّهِ وَقَالَتِ ٱلنَّصَٰرَى
ٱلۡمَسِيحُ ٱبۡنُ ٱللَّهِۖ ذَٰلِكَ قَوۡلُهُم بِأَفۡوَٰهِهِمۡۖ
يُضَٰهِـُٔونَ قَوۡلَ ٱلَّذِينَ كَفَرُواْ مِن قَبۡلُۚ قَٰتَلَهُمُ
ٱللَّهُۚ أَنَّىٰ يُؤۡفَكُونَ ﴿٣٠﴾ ٱتَّخَذُوٓاْ أَحۡبَارَهُمۡ
وَرُهۡبَٰنَهُمۡ أَرۡبَابٗا مِّن دُونِ ٱللَّهِ وَٱلۡمَسِيحَ ٱبۡنَ
مَرۡيَمَ وَمَآ أُمِرُوٓاْ إِلَّا لِيَعۡبُدُوٓاْ إِلَٰهٗا وَٰحِدٗاۖ
لَّآ إِلَٰهَ إِلَّا هُوَۚ سُبۡحَٰنَهُۥ عَمَّا يُشۡرِكُونَ ﴿٣١﴾
١٩١

le reste des musulmans en leur disant : *« Ô compagnons du serment d'allégeance ! Ô compagnons de la sourate Al Baqara ! ».*

En entendant la voix d' *Al 'Abbâss*, les musulmans retournèrent au champ de bataille comme un seul homme et s'accrochèrent avec les polythéistes en faisant preuve d'une grande détermination. Allah fit défaire alors les polythéistes et accorda la victoire aux musulmans qui s'emparèrent de leur camp, de leurs biens et de leurs femmes. Il s'agit de Sa parole : *« Allah vous a déjà assisté en mains endroits, notamment lors de la bataille de Ḥounayn »*, c'est-à-dire le nom de l'endroit où a eu lieu la bataille entre la Mecque et *Aṭ-Ṭâ'if*.

« Où, abusés par votre grand nombre qui ne vous a servi à rien », c'est-à-dire qu'il ne vous fût d'aucun secours peu ou prou

« vous n'avez pas tardé à sentir que la terre, pourtant si vaste, était devenue trop étroite » en raison de l'affliction et de la peine que vous éprouviez à la suite de votre défaite *« et vous avez tourné le dos en fuyant »*, c'est-à-dire défaits.

« C'est alors qu'Allah apaisa Son envoyé et les croyants en faisant descendre Sa quiétude ». C'est-à-dire avec la sérénité qu'Il fait descendre dans les cœurs au moment des chocs, des drames et des agitations, et qui les rend fermes et sereins. Il s'agit là d'une des grandes faveurs d'Allah envers les hommes *« ainsi que des armées invisibles »*. Il s'agit des anges qu'Allah fit descendre pour assister les musulmans lors de la bataille de *Ḥounayn*, en les affermissant et en leur annonçant la bonne nouvelle de la victoire.

« Il châtia les négateurs » avec la défaite, la tuerie et la prise par les musulmans de leurs biens, leurs femmes et leurs enfants.

« Et telle a été leur rétribution », c'est-à-dire qu'Allah les châtiera dans ce bas-monde puis ils seront soumis dans l'au-delà à un châtiment rigoureux.

« Après quoi, Allah accueillera le repentir de qui Il veut ». Il a accueilli, en effet, le repentir de beaucoup parmi ceux qui ont été défaits, qui sont venus vers le Prophète (ﷺ) en musulmans et repentants. Le Prophète (ﷺ) leur rendit leurs épouses et leurs enfants.

« Car Allah est Clément et Compatissant ». C'est-à-dire qu'Il est d'un pardon incommensurable et d'une miséricorde absolue ; Il pardonne les péchés capitaux des repentants et leur accorde Sa miséricorde en les assistant dans la voie du repentir et de l'obéissance et en passant outre leurs crimes ; personne ne doit désespérer de Son pardon et de Sa miséricorde, quels que soient ses péchés et ses crimes.

﴿٢٨﴾. *« Ô vous qui croyez ! Les païens sont une véritable souillure. Interdisez-leur donc, à l'expiration de cette année, l'accès à la Mosquée sacrée ! Si vous craignez un manque à gagner, Allah y pourvoira pas Sa grâce, s'Il veut, car Il est Omniscient et Sage »*.

Le Très Haut dit : *« Ô vous qui croyez ! Les païens »*, c'est-à-dire ceux qui adorent des idoles avec Allah *« sont une souillure »*, c'est-à-dire que leurs croyances et leurs actes sont souillés et impurs. Y a-t-il, en effet, une plus grande souillure que celle d'adorer avec Allah des idoles qui ne peuvent ni nuire ni être utiles ni apporter quoi que ce soit à ceux qui les adorent ?

Leurs agissements vont de la rébellion contre Allah à la corruption sur terre, en passant par l'opposition à la religion d'Allah, aux tentatives de faire triompher le mensonge et de repousser la vérité. Aussi, faut-il purifier la plus noble des Maisons et la plus sacrée de leurs souillures.

« Interdisez-leur donc, à l'expiration de cette année, l'accès à la Mosquée sacrée ». Il s'agit de la neuvième année de l'hégire, lorsqu'*Aboû Bakr* mena le pèlerinage et que le Prophète (ﷺ) envoya son cousin *'Alî* pour proclamer aux gens le jour du grand pèlerinage le désaveu d'Allah des polythéistes. Il annonça qu'à partir de cette année, aucun polythéiste ne viendrait au pèlerinage ni ne ferait les circumambulations nu comme c'était le cas auparavant. Il ne s'agit pas là d'une souillure corporelle, car le mécréant – à l'instar de tous les hommes – est pur physiquement, dans la mesure où Allah a

autorisé le mariage avec la femme des gens du Livre et n'a pas ordonné de laver la partie de son corps touchée. Au demeurant, les musulmans ne cessent de fréquenter les mécréants et de toucher leurs corps et on n'a jamais entendu dire qu'ils aient éprouvé de la répugnance à ce sujet comme ils l'éprouvent à l'égard des souillures. Mais la souillure dont il est question ici est une souillure spirituelle en raison de leur polythéisme. Ainsi, de même que le monothéisme est une pureté, le polythéisme est une souillure.

Sa parole : *« Si vous craignez »* ô musulmans *« un manque à gagner »*, c'est-à-dire une disette et un dénuement en raison de l'empêchement des polythéistes de venir à la Mosquée sacrée et de la rupture des relations économiques entre vous *« Allah y pourvoira par Sa grâce »*, c'est-à-dire que les ressources ne se limitent pas à une seule voie et à un seul domaine ; bien plus, à chaque fois qu'Allah ferme une porte, Il en ouvre d'autres, car les faveurs d'Allah sont immenses et Sa générosité incommensurable, surtout pour ceux qui évitent quelque chose pour Sa noble Face. Allah est le plus Généreux des généreux. Au demeurant, Allah a réalisé Sa promesse en enrichissant les musulmans de Ses faveurs et en leur donnant comme ressources ce qui les a rendus les plus riches et les plus aisés des gens.

Sa parole : *« S'Il le veut »* est une façon de conditionner la richesse à la volonté divine, car la richesse en ce bas-monde n'est pas une implication de la foi et n'indique pas l'amour d'Allah pour celui qui la possède. C'est pour cela qu'Allah a conditionné cela par Sa volonté, car Il donne ce bas-monde à celui qu'Il aime et à celui qu'Il n'aime pas, mais Il ne donne la foi et la religion qu'à celui qu'Il aime.

« Car Il est Omniscient et Sage », c'est-à-dire que Sa science est vaste et Il sait celui à qui convient la richesse et celui à qui elle ne convient pas, en mettant chaque chose à sa place et selon sa valeur.

Ce noble verset : *« Interdisez-leur donc, à l'expiration de cette année, l'accès à la Mosquée sacrée »* montre que les polythéistes étaient les maîtres et les rois à la Mosquée sacrée avant que le pouvoir ne passe au Messager d'Allah (ﷺ) et aux croyants après la conquête de la Mecque et leur établissement dans la Mosquée sacrée et la Mecque. Par la suite, ce verset fut révélé : *« Interdisez-leur donc, à l'expiration de cette année, l'accès à la Mosquée sacrée »*.

(29). *« Combattez ceux qui ne croient ni en Allah ni au Jour dernier, ceux qui ne s'interdisent pas ce qu'Allah et Son Messager ont déclaré interdit ; ceux qui, parmi les gens de l'Ecriture, ne pratiquent pas la vraie religion. Combattez-les jusqu'à ce qu'ils versent directement la capitation en toute humilité ! »*.

Ce verset est un ordre de combattre les mécréants parmi les juifs et les chrétiens *« ceux qui ne croient ni en Allah ni au Jour dernier »*, avec une foi véritable, confirmée par leurs actes et leurs œuvres.

« Ceux qui ne s'interdisent pas ce qu'Allah et Son Messager ont déclaré interdit », c'est-à-dire qui ne suivent pas Sa Loi dans l'interdiction des choses interdites *« ne pratiquent pas la vraie religion »*. C'est-à-dire qu'ils ne professent pas la religion authentique même s'ils prétendent qu'ils suivent une religion, car cette religion n'est pas la vraie religion, elle est soit une religion déformée qu'Allah

n'a pas établie à l'origine, soit une religion abrogée après avoir été établie par Allah, et remplacée par la Loi de Mouḥammed (ﷺ). Par conséquent, y rester attaché après son abrogation, est une chose qui n'est pas permise.

Il lui a ordonné donc de combattre ces gens-là car ils appellent à leurs croyances erronées, ce qui induit les hommes en erreur, dans la mesure où ils sont des gens du Livre.

Cela *« jusqu'à ce qu'ils versent directement la capitation en toute humilité »*, c'est-à-dire l'impôt en contrepartie duquel les musulmans cessent de les combattre et les laissent vivre en sécurité dans leurs personnes et leurs biens, au milieu d'eux. Cet impôt doit être payé chaque année, chacun d'eux selon ses moyens et sa situation, comme l'a fait avec eux l'émir des croyants *'Oumar ibn Al Khaṭṭâb et* d'autres émirs des croyants.

Sa parole: *« Directement »* veut dire qu'ils la payent de leurs propres mains, sans l'envoyer par l'intermédiaire d'autrui. Bien plus, elle ne doit être acceptée que de leur part *« en toute humilité »*.

Auquel cas, et une fois qu'ils demandent aux musulmans d'accepter de leur part cette capitation, alors qu'ils sont sous leur pouvoir et qu'il n'y a aucun risque d'hostilité et de belligérance à craindre de leur part, le chef de la communauté ou son adjoint est tenu de répondre à leurs doléances. Dans le cas contraire, ils doivent être combattus jusqu'à ce qu'ils se soumettent. La majorité des jurisconsultes s'est référé à ce verset pour soutenir que l'impôt de capitation ne doit être pris que de la part des gens du Livre, car Allah n'a ordonné de prendre cet impôt que de leur part. Cependant, les mages ont été intégrés dans cette optique du payement de la capitation et de l'établissement dans les pays de l'Islam, puisque le Prophète (ﷺ) a accepté cet impôt de la part des mages de *Ḥijr*, avant que l'émir des croyants ne l'accepte des mages de la Perse.

Pour d'autres jurisconsultes, cet impôt doit être pris de l'ensemble des mécréants, qu'ils fassent partie des gens du Livre ou autres, car ce verset a été révélé après la fin du combat contre les polythéistes Arabes et le début du combat contre les gens du Livre et autres. Par conséquent, cette condition doit être considérée comme une information sur la réalité des choses et non comme sa signification.

Au demeurant, les mages ont donné l'impôt de capitation alors qu'ils ne font pas partie des gens du Livre. En outre, il est connu chez les musulmans depuis les compagnons et ceux qui sont venus après eux, qu'ils appellent ceux qu'ils combattent à trois options: soit la conversion à l'Islam, soit le versement de la capitation, soit le combat, et ce sans faire de distinction entre les gens du Livre et les autres.

﴿30﴾-﴿35﴾. *« Les juifs disent : « 'Ouzayr est le fils d'Allah ! »et les chrétiens disent : « Le Messie est le fils d'Allah ! ». Telles sont les paroles qui sortent de leurs bouches, répétant ainsi ce que les négateurs disaient avant eux. Puisse Allah les maudire pour s'être ainsi écartés de la Vérité ! Ils ont élevé au rang de divinités en dehors d'Allah leurs rabbins et leurs moines, ainsi que le Messie, fils de Marie, alors qu'ils avaient reçu ordre de n'adorer qu'Allah l'Unique, en dehors duquel il n'y a point de divinité. Gloire à Lui ! Il est*

Infiniment au-dessus de ce qu'ils prétendent Lui associer. Ils veulent par leurs mensonges éteindre la lumière d'Allah, mais Allah tient à parachever Sa lumière, n'en déplaise aux négateurs ! C'est Lui qui a envoyé Son messager, avec la bonne direction et la religion de la Vérité, pour la faire prévaloir sur toute autre religion, n'en déplaise aux polythéistes ! ».

Après avoir ordonné de combattre les gens du Livre, le Très Haut rappelle certaines de leurs thèses infâmes, de nature à inciter les croyants qui vénèrent Allah et Sa religion à s'opposer à eux, en disant : *« Les juifs disent : « 'Ouzayr est le fils d'Allah ! ».* Certes, cette thèse n'est pas celle de tous les juifs, mais était tenue par certains d'entre eux, ce qui prouve qu'il y a parmi les juifs comme méfaits et infamie ce qui les a amenés à soutenir une telle thèse insolente en portant atteinte à la grandeur et à la majesté d'Allah. Il a été dit aussi que la cause de leur prétention que *'Ouzayr* est le fils d'Allah est la suivante : Après qu'Allah eut soumis les juifs au pouvoir des Rois qui les persécutèrent et tuèrent ceux qui connaissaient la Torah, les fils d'Israël se rendirent compte qu'il ne restait plus que *'Ouzayr* parmi eux connaissant par cœur la Torah ; celui-ci leur dicta de nouveau la Torah dont ils firent des copies. Ils soutinrent alors cette thèse absurde.

« Les chrétiens disent : « Le Messie », c'est-à-dire Jésus le fils de Marie *« est le fils d'Allah ! ».* Le Très Haut dit : *« Telles sont les paroles »* qu'ils profèrent *« qui sortent de leurs bouches »* sans preuve ni argument pour les étayer. Celui qui profère des paroles sans se rendre compte de ce qu'il dit peut dire n'importe quoi, car aucune religion ni raison ne peut l'empêcher de dire ce qu'il veut.

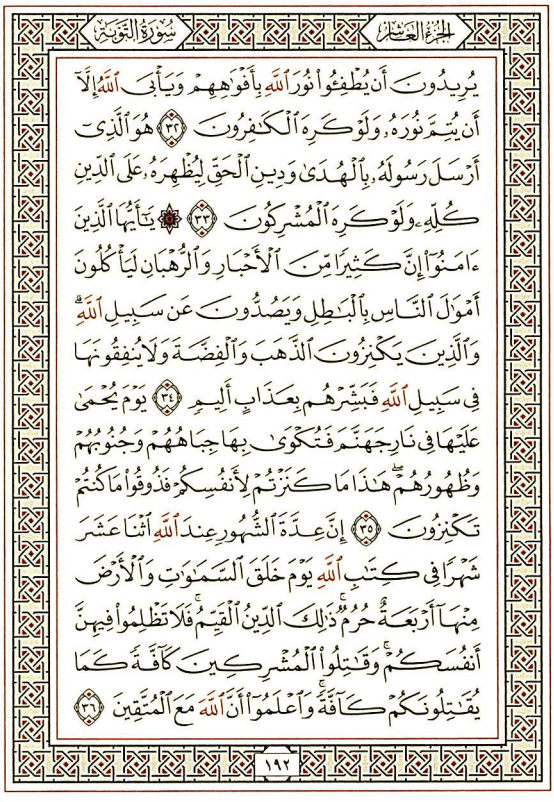

الجزء العاشر — سورة التوبة

يُرِيدُونَ أَن يُطْفِـُٔوا۟ نُورَ ٱللَّهِ بِأَفْوَٰهِهِمْ وَيَأْبَى ٱللَّهُ إِلَّآ
أَن يُتِمَّ نُورَهُۥ وَلَوْ كَرِهَ ٱلْكَـٰفِرُونَ ﴿٣٢﴾ هُوَ ٱلَّذِىٓ
أَرْسَلَ رَسُولَهُۥ بِٱلْهُدَىٰ وَدِينِ ٱلْحَقِّ لِيُظْهِرَهُۥ عَلَى ٱلدِّينِ
كُلِّهِۦ وَلَوْ كَرِهَ ٱلْمُشْرِكُونَ ﴿٣٣﴾ ۞ يَـٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ
ءَامَنُوٓا۟ إِنَّ كَثِيرًا مِّنَ ٱلْأَحْبَارِ وَٱلرُّهْبَانِ لَيَأْكُلُونَ
أَمْوَٰلَ ٱلنَّاسِ بِٱلْبَـٰطِلِ وَيَصُدُّونَ عَن سَبِيلِ ٱللَّهِ ۗ
وَٱلَّذِينَ يَكْنِزُونَ ٱلذَّهَبَ وَٱلْفِضَّةَ وَلَا يُنفِقُونَهَا
فِى سَبِيلِ ٱللَّهِ فَبَشِّرْهُم بِعَذَابٍ أَلِيمٍ ﴿٣٤﴾ يَوْمَ يُحْمَىٰ
عَلَيْهَا فِى نَارِ جَهَنَّمَ فَتُكْوَىٰ بِهَا جِبَاهُهُمْ وَجُنُوبُهُمْ
وَظُهُورُهُمْ ۖ هَـٰذَا مَا كَنَزْتُمْ لِأَنفُسِكُمْ فَذُوقُوا۟ مَا كُنتُمْ
تَكْنِزُونَ ﴿٣٥﴾ إِنَّ عِدَّةَ ٱلشُّهُورِ عِندَ ٱللَّهِ ٱثْنَا عَشَرَ
شَهْرًا فِى كِتَـٰبِ ٱللَّهِ يَوْمَ خَلَقَ ٱلسَّمَـٰوَٰتِ وَٱلْأَرْضَ
مِنْهَآ أَرْبَعَةٌ حُرُمٌ ۚ ذَٰلِكَ ٱلدِّينُ ٱلْقَيِّمُ ۚ فَلَا تَظْلِمُوا۟ فِيهِنَّ
أَنفُسَكُمْ ۚ وَقَـٰتِلُوا۟ ٱلْمُشْرِكِينَ كَآفَّةً كَمَا
يُقَـٰتِلُونَكُمْ كَآفَّةً ۚ وَٱعْلَمُوٓا۟ أَنَّ ٱللَّهَ مَعَ ٱلْمُتَّقِينَ ﴿٣٦﴾

١٩٢

C'est pour cela qu'Il a dit : *« Répétant ainsi »,* c'est-à-dire suivant en cela *« ce que les négateurs disaient avant eux »,* c'est-à-dire les propos des polythéistes qui disent que les Anges sont les filles d'Allah ! Leurs propos sont semblables dans leur absurdité.

« Puisse Allah les maudire pour s'être ainsi écartés de la Vérité ! ». C'est-à-dire comment peuvent-ils s'écarter ainsi de la Vérité claire et évidente pour suivre des paroles erronées et arbitraires ?

S'il reste étonnant qu'une grande et nombreuse communauté puisse s'accorder sur de tels propos – que la moindre réflexion et utilisation de la raison infirme –, il y a une cause à cela, à savoir *« qu'ils ont élevé au rang de divinités en dehors d'Allah leurs rabbins »,* c'est-à-dire leurs savants *« et leurs moines »,* c'est-à-dire leurs dévots qui se sont consacrés à la

dévotion. Ceux-ci leur rendaient licite ce qu'Allah avait interdit et leur interdisaient ce qu'Il avait rendu licite, de même qu'ils leur promulguaient des lois et des règles contraires à la religion des Prophètes, et qu'ils n'hésitaient pas à suivre. En outre, ils faisaient preuve de zèle dans la vénération de leurs dévots et de leurs maîtres spirituels en prenant leurs tombes comme lieux d'idolâtrie en dehors d'Allah, en leur consacrant des sacrifices d'animaux, des invocations et des demandes de secours.

« Ainsi que le Messie, fils de Marie » qu'ils ont pris également comme dieu en dehors d'Allah, en se mettant en opposition avec l'ordre d'Allah transmis par la bouche de Ses Messagers, à savoir *« de n'adorer qu'Allah l'Unique, en dehors Duquel il n'y a pas d'autre divinité »,* en Lui consacrant leur adoration et leur obéissance, en Le distinguant par l'amour et les invocations. Mais ils transgressèrent l'ordre d'Allah et Lui associèrent ce au sujet duquel Il n'a rien prescrit.

« Gloire à Lui! Il est Infiniment au-dessus de ce qu'ils prétendent Lui associer », c'est-à-dire qu'Il est Sanctifié et Purifié de leur associationnisme et de leurs mensonges, car ils lui attribuent ce qui n'est pas digne de Sa majesté, alors qu'Il est, dans Ses attributs et actes, au-dessus de tout ce qui lui est attribué et qui contredit Sa perfection sanctifiée.

Une fois qu'il s'est avéré qu'ils n'ont aucune preuve de ce qu'ils avancent ni aucun argument attestant leurs prétentions, mais qu'il ne s'agit que de mensonges et d'assertions infondées, Allah nous informe *« qu'ils veulent par leurs mensonges éteindre la lumière d'Allah ».* Par lumière d'Allah, il faut entendre Sa religion avec laquelle Il a envoyé les Messagers et fait descendre les Livres sacrés. Allah l'a appelée lumière car c'est grâce à elle qu'on s'illumine dans les ténèbres de l'ignorance et des religions erronées. Elle est la science de la vérité et l'œuvre de la vérité ; tout ce qui est contre, est erroné. Ainsi, ces juifs, ces chrétiens et ceux qui les soutiennent comme polythéistes veulent éteindre la lumière d'Allah avec leurs seuls propos qui ne sont étayés par aucune preuve valable.

« Mais Allah tient à parachever Sa lumière », car c'est la lumière éclatante que toutes les créatures – même si elles conjuguent leurs efforts – ne peuvent éteindre, car Celui qui l'a faite descendre tient tous les toupets des créatures dans Sa Main. En outre, Il a pris sur Lui le devoir de la préserver de tous ceux qui veulent lui nuire. C'est pour cela qu'Il a dit : *« Mais Allah tient à parachever Sa lumière, n'en déplaise aux négateurs! »* et aux efforts qu'ils font autant que faire se peut pour la repousser et l'éteindre. En fin de compte, leurs efforts ne serviront à rien et ne nuiront en rien à la Vérité.

Ensuite, le Très Haut montre la nature de cette lumière qu'Il a pris soin de préserver et de parachever, en disant : *« C'est Lui qui a envoyé Son Messager avec la bonne direction »* qui est la science utile *« et la religion de la Vérité »* qui est l'œuvre pie et vertueuse. Ainsi, ce avec quoi Il a envoyé Mouḥammed (ﷺ) englobe la distinction entre la Vérité et le mensonge, dans les noms d'Allah, Ses attributs et Ses actes, de même que dans Ses règles et Ses récits. Cette religion ordonne tout ce qui est utile pour les cœurs, les esprits et les corps, comme le dévouement à Allah dans son adoration, l'amour d'Allah et Sa dévotion, les belles vertus, les bonnes qualités, les œuvres vertueuses et les mœurs utiles, de même qu'elle interdit tout ce qui est contraire à cela comme mœurs et

œuvres mauvaises qui portent préjudice aux cœurs et aux corps, ainsi qu'à ce bas-monde et à l'au-delà.

Il l'a envoyé avec la bonne direction et la religion de la Vérité *« pour la faire prévaloir sur toute autre religion, n'en déplaise aux polythéistes ! »*.

C'est-à-dire pour lui donner la suprématie sur toutes les autres religions, avec des arguments et des preuves, avec la puissance et la force, même si cela déplaît aux polythéistes et qu'ils font tout pour l'éteindre, car leurs mauvais artifices se retourneront contre eux, Allah ayant promis de préserver Sa religion. Or, la promesse d'Allah doit se concrétiser inexorablement.

﴿٣٤-٣٥﴾. *« Ô vous qui croyez ! Un grand nombre de rabbins et de moines dévorent d'une manière illégale les biens de leurs semblables et les écartent de la Voie d'Allah. Annonce à ceux qui thésaurisent or et argent, au lieu de les consacrer à la Cause d'Allah, un châtiment douloureux, le jour où ces métaux seront portés à l'incandescence dans le feu de la Géhenne et appliqués sur leurs fronts, leurs flancs et leurs dos : « Voici, leur sera-t-il dit, ce que vous thésaurisiez pour vous-mêmes ! Savourez donc ce que vous avez thésaurisé ! »*.

Il s'agit là d'une mise en garde d'Allah à Ses serviteurs croyants contre beaucoup de rabbins et de moines, c'est-à-dire les savants et les dévots qui mettent la main sur les biens des gens de manière illégale et les écartent de la Voie d'Allah. En effet, si les gens leur accordaient des salaires ou leur donnaient des parts sur leurs biens, c'est à cause de leur science et de leur dévotion de même qu'à cause de leur guidance et de leur bonne orientation. Mais ces gens-là prenaient ces biens et écartaient ceux qui les leur donnaient de la Voie d'Allah. Par conséquent, leurs agissements ne peuvent être considérés que comme une injustice et un vol, car les gens ne leur prodiguaient de leurs biens que pour qu'ils les guident dans la voie droite. En outre, ces gens-là prenaient de l'argent aux fidèles en contrepartie de la délivrance d'avis religieux ou de jugements contraires à la Loi d'Allah. Par conséquent, ces rabbins et ces moines se caractérisent par ces deux choses : leur accaparement des biens des gens d'une façon illégale et leur égarement des gens de la Voie d'Allah.

« Annonce à ceux qui thésaurisent or et argent », c'est-à-dire qui les retiennent et les gardent *« au lieu de les consacrer à la Cause d'Allah »*, c'est-à-dire dans les voies du bien qui mènent à Allah. Telle est la thésaurisation illicite, à savoir garder son argent précieusement sans en faire les dépenses obligatoires, comme le fait de ne pas s'acquitter de la *zakât* ou de dépenses obligatoires au profit des épouses ou des proches ou les dépenses dans la Voie d'Allah si elles sont obligatoires *« un châtiment douloureux »*. Ensuite, Il a expliqué cela de façon suivante : *« Le jour où ces métaux précieux seront portés à incandescence »*, c'est-à-dire leurs biens *« dans le feu de la Géhenne »*, tout dinar et tout dirham sera porté à incandescence à part *« et appliqués sur leurs fronts, leurs flancs et leurs dos »*, le Jour de la résurrection. A chaque fois qu'ils refroidissent, ils seront réchauffés en un jour dont la durée sera de cinquante mille ans. Il leur sera dit à titre de blâme et de reproche : *« Voici ce que vous thésauriziez pour vous-mêmes ! Savourez donc ce que vous avez thésaurisé ! »*. Ce n'est pas Allah qui vous a fait du tort, mais en agissant ainsi vous vous êtes fait du tort à vous-mêmes.

Dans ces deux versets, Allah montre l'égarement de l'homme dans ses biens, et

ce avec une de ces deux choses : soit il les dépense dans les choses futiles qui ne lui apportent aucun avantage voire qui lui causent du tort, comme le fait de les dépenser dans les péchés et les plaisirs qui sont en opposition avec l'obéissance à Allah ou de les dépenser pour écarter les gens de la Voie d'Allah, soit il refuse de les dépenser dans les choses obligatoires. Certes, interdire une chose, c'est ordonner de faire son contraire.

(36). *« En vérité, le nombre des mois est de douze auprès d'Allah, ainsi que c'est écrit dans Son Livre depuis le jour où Il a créé les cieux et la terre. Quatre de ces mois sont sacrés. Telle est la religion dans sa rectitude. Evitez donc durant cette période de vous faire du tort à vous-mêmes. Liguez-vous pour combattre les païens comme ils se liguent contre vous ! Sachez qu'Allah est avec ceux qui Le craignent ».*

Le Très Haut dit : *« En vérité, le nombre des mois est de douze auprès d'Allah »*, c'est-à-dire dans Son décret et Sa prédestination. Ce sont ces mois qui sont connus *« dans Son Livre »*, c'est-à-dire dans Son pouvoir cosmique *« depuis le jour où Il a créé les cieux et la terre »* en établissant son jour et sa nuit et en évaluant le temps en le partageant entre ces douze mois.

« Quatre de ces mois sont sacrés », ce sont *Rajab, Dhîl Qi'da, Dhîl Ḥijja* et *Mouḥarram*. Ils ont été appelés sacrés en vertu de leur caractère sacré accentué et de l'interdiction de toute guerre durant ces mois.

« Evitez donc durant cette période de vous faire du tort à vous-mêmes ». Il se peut qu'il s'agisse ici des douze mois durant lesquels Allah incite les gens à les imprégner de Son obéissance en Lui rendant grâce pour Ses faveurs à travers lesquels Il a fait de ces mois des avantages pour les gens ; prenez donc garde de vous faire du tort à vous-mêmes durant ces mois. Il se peut aussi qu'il s'agisse des quatre mois sacrés où il est interdit de se faire du tort les uns aux autres, bien qu'il soit interdit de faire du tort tout le temps dans n'importe quel mois. Il en est ainsi de la guerre qui est interdite durant ces quatre mois, si on suit le raisonnement de ceux qui disent que l'interdiction de la guerre durant les mois sacrés n'a pas été abrogée en vertu des textes généraux qui y interdisent la guerre. Pour d'autres, elle est interdite, en vertu du sens global de ce verset : *« Liguez-vous pour combattre les païens comme ils se liguent pour vous combattre »*, c'est-à-dire combattez tous les païens et tous les négateurs du Seigneur des univers, sans en excepter certains d'entre eux, car ils sont tous vos ennemis, dans la mesure où ils considèrent les croyants comme leurs ennemis en leur manifestant la même hostilité et la même animosité.

Il se peut aussi que le sens de ce verset veuille dire combattez tous sans exception les païens, ce qui implique l'obligation de combattre pour chaque croyant. Mais cette supposition a été abrogée par ce verset : *« Les croyants n'ont pas à partir tous combattre »*.

« Sachez qu'Allah est avec ceux qui Le craignent » avec Son soutien et Son assistance. Aussi, prenez soin de Le craindre en secret et en public en œuvrant dans Son obéissance, surtout lors du combat contre les mécréants, car il arrive que le croyant ne fasse pas preuve de piété dans son comportement avec les mécréants ennemis qui combattent les croyants.

(37). *« Le report d'un mois sacré à une autre date n'est qu'un surcroît d'impiété et ne contribue qu'à égarer davantage les néga-*

teurs. Ils le déclarent profane une année, puis l'année suivante, ils le déclarent sacré, prétextant qu'ils veulent être en accord avec le nombre de mois qu'Allah déclare sacrés. Ils ne se rendent pas compte qu'ils déclarent licite ce qu'Allah a interdit ! Et c'est ainsi que leurs méfaits leur apparaissent pleins d'attraits ; mais Allah ne guide point les négateurs ! ».

Lorsque les gens de la *Jâhiliyya* avaient besoin de combattre certains jours des mois sacrés, ils utilisaient la ruse et interprétaient les choses selon leurs passions, en retardant ou en avançant certains de ces mois durant lesquels Allah interdit la guerre, en les remplaçant par d'autres mois à leur guise. En faisant cela, ils s'autorisaient la guerre durant des mois sacrés et faisaient des autres mois – qui ne sont pas sacrés – des mois sacrés. C'est là, comme le dit Allah à leur sujet, un surcroît de leur égarement et de leur mécréance, car un tel comportement comporte plusieurs risques :

Parmi ces risques, il y a le fait qu'ils ont inventé cette pratique eux-mêmes en en faisant une loi équivalente à celles d'Allah et de Sa religion, alors qu'Allah et Son Messager (ﷺ) n'ont rien à voir avec cela. Il y a aussi le fait qu'ils ont changé la religion en faisant de ce qui est licite quelque chose d'illicite et vice versa. Il y a aussi le fait qu'ils prétendent avoir trompé Allah et Ses serviteurs en leur falsifiant leur religion à l'aide de la ruse et de la tromperie. Il y a aussi le fait que les us et coutumes contraires à la religion, lorsqu'on s'y habitue, deviennent plus acceptables pour les âmes avec le risque de penser même qu'elles sont louables et utiles, d'où les conséquences néfastes que cela peut entraîner. C'est pour cela qu'Il a dit : *« Et ne contribue qu'à égarer davantage les négateurs. Ils le déclarent profane une*

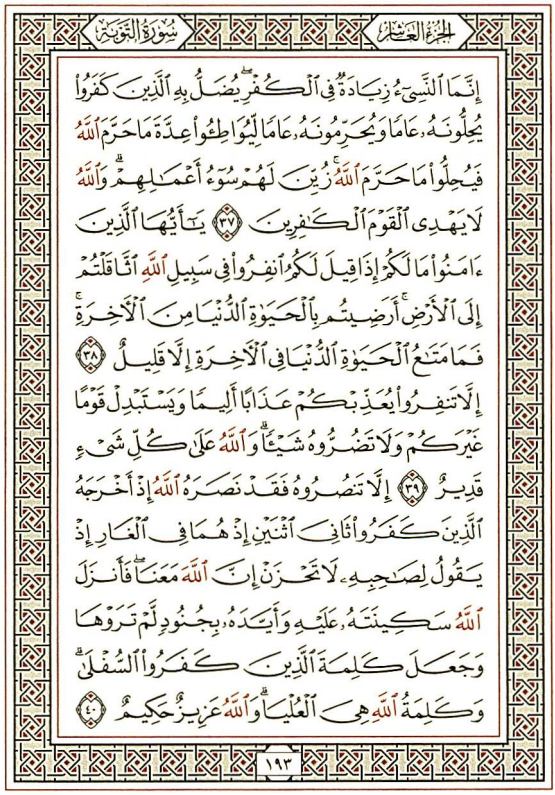
إِنَّمَا ٱلنَّسِيٓءُ زِيَادَةٌ فِى ٱلْكُفْرِ ۖ يُضَلُّ بِهِ ٱلَّذِينَ كَفَرُوا۟
يُحِلُّونَهُۥ عَامًا وَيُحَرِّمُونَهُۥ عَامًا لِّيُوَاطِـُٔوا۟ عِدَّةَ مَا حَرَّمَ ٱللَّهُ
فَيُحِلُّوا۟ مَا حَرَّمَ ٱللَّهُ ۚ زُيِّنَ لَهُمْ سُوٓءُ أَعْمَـٰلِهِمْ ۗ وَٱللَّهُ
لَا يَهْدِى ٱلْقَوْمَ ٱلْكَـٰفِرِينَ ﴿٣٧﴾ يَـٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ
ءَامَنُوا۟ مَا لَكُمْ إِذَا قِيلَ لَكُمُ ٱنفِرُوا۟ فِى سَبِيلِ ٱللَّهِ ٱثَّاقَلْتُمْ
إِلَى ٱلْأَرْضِ ۚ أَرَضِيتُم بِٱلْحَيَوٰةِ ٱلدُّنْيَا مِنَ ٱلْـَٔاخِرَةِ ۚ
فَمَا مَتَـٰعُ ٱلْحَيَوٰةِ ٱلدُّنْيَا فِى ٱلْـَٔاخِرَةِ إِلَّا قَلِيلٌ ﴿٣٨﴾
إِلَّا تَنفِرُوا۟ يُعَذِّبْكُمْ عَذَابًا أَلِيمًا وَيَسْتَبْدِلْ قَوْمًا
غَيْرَكُمْ وَلَا تَضُرُّوهُ شَيْـًٔا ۗ وَٱللَّهُ عَلَىٰ كُلِّ شَىْءٍ
قَدِيرٌ ﴿٣٩﴾ إِلَّا تَنصُرُوهُ فَقَدْ نَصَرَهُ ٱللَّهُ إِذْ أَخْرَجَهُ
ٱلَّذِينَ كَفَرُوا۟ ثَانِىَ ٱثْنَيْنِ إِذْ هُمَا فِى ٱلْغَارِ إِذْ
يَقُولُ لِصَـٰحِبِهِۦ لَا تَحْزَنْ إِنَّ ٱللَّهَ مَعَنَا ۖ فَأَنزَلَ
ٱللَّهُ سَكِينَتَهُۥ عَلَيْهِ وَأَيَّدَهُۥ بِجُنُودٍ لَّمْ تَرَوْهَا
وَجَعَلَ كَلِمَةَ ٱلَّذِينَ كَفَرُوا۟ ٱلسُّفْلَىٰ ۗ
وَكَلِمَةُ ٱللَّهِ هِىَ ٱلْعُلْيَا ۗ وَٱللَّهُ عَزِيزٌ حَكِيمٌ ﴿٤٠﴾
الجزء العاشر سورة التوبة ١٩٣

année, puis l'année suivante ils le déclarent sacré, prétextant qu'ils veulent être en accord avec le nombre de mois qu'Allah déclare sacrés ». C'est-à-dire pour qu'ils soient conformes au nombre de mois, tout en rendant licite ce qu'Allah a interdit.

« Et c'est ainsi que leurs méfaits leur apparaissent pleins d'attraits », c'est-à-dire que les démons leur ont enjolivé leurs actes néfastes, au point de les voir comme louables en raison des croyances enjolivées dans leurs cœurs.

« Mais Allah ne guide point les négateurs ! », c'est-à-dire ceux dont la mécréance et la négation sont ancrées dans les cœurs et qui ne croient pas, même si tous les signes leur sont montrés.

(80)-(35). *« Ô vous qui croyez ! Qu'avez-vous à rester cloués au sol, lorsqu'on vous dit : « Allez combattre pour la Cause d'Allah ! ». Préférez-vous la vie présente à la vie future ?*

Mais les plaisirs de cette vie ne sont-ils pas bien peu de chose, comparés à la vie future? Si vous refusez d'aller au combat, Allah sévira durement contre vous et choisira un autre peuple pour Le servir, sans que vous puissiez Lui nuire en quoi que ce soit, car Sa puissance n'a point de limite».

Sache qu'une grande partie de ces nobles versets a été révélée au sujet de l'expédition de *Taboûk*, lorsque le Prophète (ﷺ) ordonna aux musulmans d'aller à la rencontre des romains à une époque où il faisait très chaud et où les provisions étaient très rares. Certains musulmans firent preuve d'une réticence qui nécessita un reproche de la part d'Allah à leur encontre. Il leur dit ainsi: *«Ô vous qui croyez!»* pourquoi n'oeuvrez-vous pas selon les implications de la foi et les appels de la certitude en vous hâtant de mettre en application l'ordre d'Allah, d'obtenir Sa satisfaction et de combattre Ses ennemis en faisait triompher Sa religion *«Qu'avez-vous à rester cloués au sol, lorsqu'on vous dit: «Allez combattre pour la Cause d'Allah?»*, c'est-à-dire que vous devenez amorphes et paresseux en choisissant de rester chez vous à l'abri des risques.

«Préférez-vous la vie présente à la vie future?», c'est-à-dire que votre situation est pareille à celle de ceux qui aiment ce bas-monde et œuvrent pour en obtenir les plaisirs sans se soucier de la vie future, comme s'ils ne croyaient pas en elle.

«Mais les plaisirs de cette vie» qui vous a épatée et que vous avez préférée à la vie future *«ne sont-ils pas bien peu de chose, comparés à la vie future?»*. Allah ne vous a-t-Il pas donné des cerveaux pour juger les choses et voir ce qui mérite le plus la préférence? Ce bas-monde – de son début à sa fin – peut-il être comparé à la vie de l'au-delà? Quelle est la durée de la vie de l'homme dans ce monde éphémère pour qu'il en fasse un but et une fin en soi, en lui consacrant tous ses efforts et toutes ses œuvres, refusant de dépasser cette vie terrestre éphémère, pleine de soucis et de dangers? Avec quoi l'avez-vous préférée à la vie future qui englobe tous les délices, qui contient tout ce que les âmes chérissent et tout ce que les yeux désirent en y demeurant éternellement? Par Allah, quiconque a la foi ancrée dans son cœur ne peut préférer ce bas-monde à la vie future, de même que celui qui possède une intelligence et qui a une justesse de vue.

Ensuite, Il les a mis en garde contre le refus de répondre à l'appel du *Jihâd* en disant: *«Si vous refusez d'aller au combat, Allah sévira durement contre vous»* dans ce monde et dans l'autre, car le refus d'aller au *Jihâd* en cas de mobilisation générale est un péché capital impliquant un châtiment rigoureux de par sa gravité. En effet, celui qui refuse d'aller au combat, aura désobéi à l'ordre d'Allah et aura transgressé un interdit en refusant de défendre la religion d'Allah, Son Livre et Sa Loi et d'assister ses frères musulmans contre leurs ennemis qui veulent les éradiquer et faire disparaître leur religion. En outre, son refus peut servir d'émulation aux gens à la foi faible qui abandonneront le *Jihâd* contre les ennemis d'Allah. De tels gens méritent de recevoir cette mise en garde sévère de la part d'Allah: *«Si vous refusez d'aller au combat, Allah sévira durement contre vous et choisira un autre peuple pour Le servir»* un peuple qui ne sera pas comme vous *«sans que vous puissiez Lui nuire en quoi*

que ce soit », puisqu'Il S'est chargé Lui-même de faite triompher Sa religion et d'élever Sa parole ; aussi, que vous appliquiez Son ordre ou que vous le délaissiez *« Sa puissance n'a point de limite »*, c'est-à-dire que rien peut arrêter ce qu'Il veut et personne ne peut Lui imposer quoi que ce soit.

(40). *« Si vous ne voulez pas prêter assistance au Prophète, Allah lui a déjà prêté La sienne lorsque, chassé par les négateurs et se trouvant dans la grotte avec son seul compagnon, il disait à celui-ci : « Ne t'afflige pas ! Allah est avec nous ». Allah étendit alors sur lui la sérénité, envoya à son secours des troupes invisibles, faisant ainsi échec aux négateurs et assurant le triomphe de la Parole divine, car Allah est Puissant et Sage ».*

C'est-à-dire si vous ne prêtez pas assistance à Son Messager Mouḥammed (ﷺ), Allah peut se passer de votre assistance et vous ne pourrez nullement Lui nuire, car Il l'a déjà assisté dans un moment où il était presque esseulé et faible *« Lorsque, chassé par les négateurs »* de la Mecque où ils ont voulu le tuer en complotant contre lui et en le forçant à partir ?

« Et se trouvant dans la grotte avec son seul compagnon », c'est-à-dire *Aboû Bakr* (رضي الله عنه) avec lequel il se réfugia dans la grotte de *Thawr* en contrebas de la Mecque, dans l'attente de la fin des recherches. Ils étaient là dans cette situation critique et grave, lorsque les ennemis les encerclèrent de tous côtés à leur recherche dans le but de les tuer, lorsqu'Allah leur porta assistance comme personne ne peut l'imaginer.

« Il disait », c'est-à-dire le Prophète (ﷺ) *« à celui-ci »*, c'est-à-dire *Aboû Bakr* lorsqu'il était triste et perplexe *« Ne t'afflige pas ! Allah est avec nous ! »* avec Son soutien, Son assistance et Son triomphe.

« Allah étendit alors sur lui Sa sérénité », c'est-à-dire la fermeté, la quiétude et le calme qui affermissent le cœur. C'est pour cela que lorsque son compagnon se montra perplexe il le calma en lui disant : *« Ne t'afflige pas ! Allah est avec nous ! »*.

« Envoya à son secours des troupes invisibles », c'est-à-dire les nobles Anges qu'Allah a chargés de le protéger *« faisant ainsi échec aux négateurs »*, c'est-à-dire en les avilissant, car les mécréants se croyaient capables de tuer le Prophète (ﷺ) et de se débarrasser de lui, en consacrant tous leurs efforts à cette entreprise. Mais Allah mit en échec leurs plans et déjoua leur entreprise criminelle qui échoua lamentablement.

Allah porta assistance à Son Messager (ﷺ) en le sauvant de leur complot. Tel est le secours mentionné dans ce contexte. Le secours est de deux sortes : la première est le secours aux musulmans lorsqu'ils affrontent leurs ennemis, à travers le triomphe qu'Allah leur accorde en concrétisant leur but et en les faisant triompher de leurs ennemis.

La deuxième est le secours qui est accordé à l'opprimé soumis au joug de son oppresseur ; le secours d'Allah consiste à repousser son ennemi et à le défendre. Cette forme de secours est peut-être la plus utile. Le secours apporté par Allah à Son Messager (ﷺ) que les polythéistes ont fait sortir de la Mecque avec son compagnon fait partie de cette deuxième sorte.

Concernant Sa parole : *« Et assurant le triomphe de la parole d'Allah »*, cela veut dire que Ses paroles déterministes et Ses paroles religieuses ont toujours le dessus sur les paroles d'autrui. Parmi ce triomphe, il y a Sa parole : *« Il est de Notre droit d'assurer le triomphe des croyants »*. Il

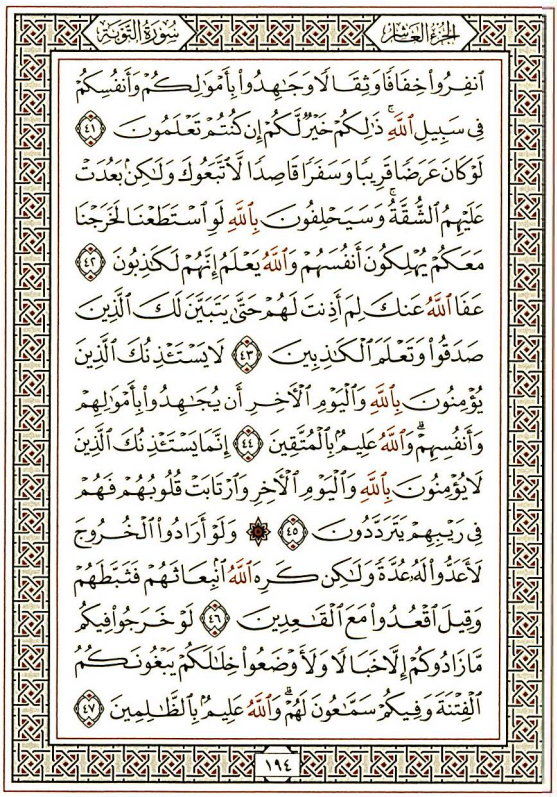
سُورَةُ التَّوبَة — الجزء العاشر
انفِرُوا خِفَافًا وَثِقَالًا وَجَٰهِدُوا بِأَمْوَٰلِكُمْ وَأَنفُسِكُمْ
فِى سَبِيلِ ٱللَّهِ ۚ ذَٰلِكُمْ خَيْرٌ لَّكُمْ إِن كُنتُمْ تَعْلَمُونَ ﴿٤١﴾
لَوْ كَانَ عَرَضًا قَرِيبًا وَسَفَرًا قَاصِدًا لَّٱتَّبَعُوكَ وَلَٰكِنۢ بَعُدَتْ
عَلَيْهِمُ ٱلشُّقَّةُ ۚ وَسَيَحْلِفُونَ بِٱللَّهِ لَوِ ٱسْتَطَعْنَا لَخَرَجْنَا
مَعَكُمْ يُهْلِكُونَ أَنفُسَهُمْ وَٱللَّهُ يَعْلَمُ إِنَّهُمْ لَكَٰذِبُونَ ﴿٤٢﴾
عَفَا ٱللَّهُ عَنكَ لِمَ أَذِنتَ لَهُمْ حَتَّىٰ يَتَبَيَّنَ لَكَ ٱلَّذِينَ
صَدَقُوا۟ وَتَعْلَمَ ٱلْكَٰذِبِينَ ﴿٤٣﴾ لَا يَسْتَـْٔذِنُكَ ٱلَّذِينَ
يُؤْمِنُونَ بِٱللَّهِ وَٱلْيَوْمِ ٱلْءَاخِرِ أَن يُجَٰهِدُوا۟ بِأَمْوَٰلِهِمْ
وَأَنفُسِهِمْ ۗ وَٱللَّهُ عَلِيمٌۢ بِٱلْمُتَّقِينَ ﴿٤٤﴾ إِنَّمَا يَسْتَـْٔذِنُكَ ٱلَّذِينَ
لَا يُؤْمِنُونَ بِٱللَّهِ وَٱلْيَوْمِ ٱلْءَاخِرِ وَٱرْتَابَتْ قُلُوبُهُمْ فَهُمْ
فِى رَيْبِهِمْ يَتَرَدَّدُونَ ﴿٤٥﴾ ۞ وَلَوْ أَرَادُوا۟ ٱلْخُرُوجَ
لَأَعَدُّوا۟ لَهُۥ عُدَّةً وَلَٰكِن كَرِهَ ٱللَّهُ ٱنۢبِعَاثَهُمْ فَثَبَّطَهُمْ
وَقِيلَ ٱقْعُدُوا۟ مَعَ ٱلْقَٰعِدِينَ ﴿٤٦﴾ لَوْ خَرَجُوا۟ فِيكُم
مَّا زَادُوكُمْ إِلَّا خَبَالًا وَلَأَوْضَعُوا۟ خِلَٰلَكُمْ يَبْغُونَكُمُ
ٱلْفِتْنَةَ ۖ وَفِيكُمْ سَمَّٰعُونَ لَهُمْ ۗ وَٱللَّهُ عَلِيمٌۢ بِٱلظَّٰلِمِينَ ﴿٤٧﴾
١٦٤

y a aussi Sa parole: *« Nous ferons triompher Nos Messagers et ceux qui ont cru dans ce bas-monde et le jour où les témoins se lèveront »*. Et Sa parole: *« Ce sont Nos armées qui seront victorieuses »*. C'est en effet la religion d'Allah qui a la suprématie et la supériorité sur toutes les religions, et ce par les arguments évidents, les versets manifestes et le pouvoir triomphant.

« Allah est Puissant », puisque personne ne peut prendre le dessus sur Lui ou échapper à Son emprise *« et Sage »* puisqu'Il met chaque chose à sa place. Il peut retarder le triomphe de Ses serviteurs croyants à un temps déterminé en vertu de Sa sagesse divine.

Ce noble verset montre les mérites d'*Aboû Bakr* le véridique grâce à une particularité qu'aucun dans cette communauté à part lui ne possède, à savoir cette belle caractéristique et cette majestueuse compagnie avec le Prophète (ﷺ). En effet, tous les musulmans sont d'accord sur le fait qu'*Aboû Bakr* est celui qui est concerné par ce noble verset. C'est pour cela qu'ils considèrent que celui qui nie cette compagnie d'*Aboû Bakr* avec le Prophète (ﷺ) est un mécréant car il renie le Coran qui l'affirme.

Ce noble verset montre aussi le mérite de la sérénité qui est considérée comme l'accomplissement de la faveur d'Allah sur le serviteur au moment des difficultés et des craintes. Cette sérénité est accordée selon la connaissance du serviteur de son Seigneur et de sa confiance en Sa promesse véridique, de même que selon sa foi et son courage.

Il contient aussi le fait que la tristesse peut toucher l'élite des serviteurs sincères d'Allah, bien que la priorité, lorsque cette tristesse envahit le serviteur, est d'œuvrer à la faire disparaître, car elle affaiblit le cœur et refroidit la détermination.

﴿41﴾-﴿42﴾. *« Courez au combat, légèrement ou lourdement équipés! Mettez vos biens et vos personnes au service d'Allah! Cela sera toujours dans votre propre intérêt, si vous pouviez le savoir! S'il s'était agi d'un butin facile, ou d'une expédition sans risque, ils t'auraient facilement suivi. Mais cette fois-ci, le parcours leur paraît bien long. Aussi, ne manquent-ils pas de jurer en disant : « Si nous le pouvions, nous partirions volontiers avec vous! », s'exposant ainsi à leur propre perte, car Allah sait bien qu'ils mentent »*.

Le Très Haut dit à Ses serviteurs croyants en les incitant à combattre dans Sa Voie: *« Courez au combat, légèrement ou lourdement équipés! »*, c'est-à-dire dans l'aisance ou la difficulté, dans la gêne ou

l'enthousiasme, dans la chaleur ou le froid et en toutes circonstances.

« Mettez vos biens et vos personnes au service d'Allah », c'est-à-dire prodiguez vos efforts en cela et consacrez vos biens et vos personnes à cette cause. C'est là la preuve que, de la même façon qu'il faut faire le *Jihâd* avec sa personne, il faut aussi faire le djihâd avec ses biens, à chaque fois que le besoin se fait ressentir.

Il dit ensuite : *« Cela sera toujours dans votre propre intérêt, si vous pouviez le savoir »*. C'est-à-dire que le *Jihâd* avec vos personnes et vos biens est préférable pour vous au renoncement à cela, car il y a dans ce *Jihâd* la satisfaction d'Allah, l'obtention des plus hauts degrés auprès de Lui, le triomphe de la religion d'Allah et l'entrée sous la bannière de Ses armées et de Son parti.

« S'il s'était agi », c'est-à-dire leur sortie pour demander l'avantage terrestre facile à prendre, et que l'expédition *« soit sans risque »*, c'est-à-dire proche et facile *« ils t'auraient facilement suivi »* en raison du manque de difficulté et de peine *« Mais cette fois-ci le parcours leur paraît bien long »*, c'est-à-dire que la distance leur paraît bien longue et le voyage très pénible. C'est pour cela qu'ils manifestent cette indolence. Or, cela ne fait pas partie des caractéristiques de la véritable servitude, car le vrai serviteur est celui qui obéit à son Seigneur en toutes circonstances, qu'elles soient faciles ou difficiles. Tel est le vrai serviteur d'Allah en toutes circonstances.

« Aussi, ne manquent-ils pas de jurer en disant : « Si nous le pouvions, nous partirions volontiers avec vous ! ». C'est-à-dire qu'ils n'hésiteront pas à faire le serment qu'ils ont des excuses valables pour ne pas partir avec vous.

« S'exposant ainsi à leur propre perte », à cause de leur refus de sortir, de leurs mensonges et de leurs prétextes fallacieux *« car Allah sait bien qu'ils mentent »*.

Ce reproche s'adresse aux hypocrites qui ont refusé de suivre le Prophète (ﷺ) lors de l'expédition de *Taboûk* en apportant des prétextes fallacieux sur leur défection. Le Prophète (ﷺ) accepta leurs excuses sans les mettre à l'épreuve pour distinguer le sincère du menteur. C'est pour cela que le Très Haut lui reprocha cela en lui disant :

﴿43-44﴾. *« Qu'Allah te pardonne ! Pourquoi les as-tu dispensés d'aller au combat avant de reconnaître ceux qui avaient une excuse valable et ceux qui ne faisaient que mentir ? Certes, ceux qui croient en Allah et au Jour dernier ne viendront jamais te demander de dispense quand il s'agit d'aller combattre pour la Cause d'Allah avec leurs biens et leurs personnes. Allah connaît toujours les véritables croyants. En effet, ne viendront te demander cette dispense que ceux qui ne croient pas en Allah et au Jour dernier, et dont les cœurs, pleins de scepticisme, ne font que vaciller d'incertitude »*.

Le Très Haut dit à Son Messager (ﷺ) : *« Qu'Allah te pardonne ! »*, c'est-à-dire qu'Il passe outre ce que tu as fait.

« Pourquoi les as-tu dispensés d'aller au combat avant de reconnaître ceux qui avaient une excuse valable et ceux qui ne faisaient que mentir ? » en les mettant à l'épreuve, afin de distinguer le sincère du menteur et, partant, d'excuser ceux qui méritent l'excuse contrairement à ceux qui ne la méritent pas.

Ensuite, le Très Haut nous informe que ceux qui croient en Allah et au Jour dernier ne demandent pas à être dispensés du *Jihâd* avec leurs biens et leurs personnes, car ce qu'ils ont avec eux comme biens et foi les incite à faire le

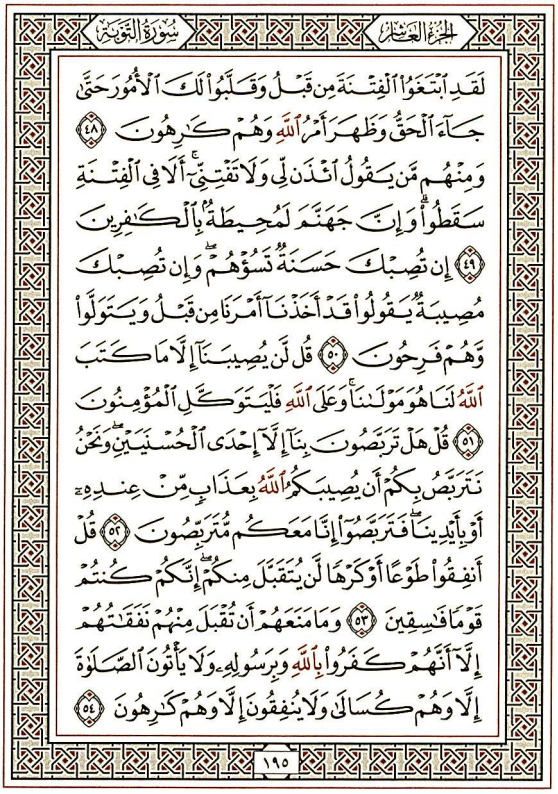
الجزء العاشر سورة التوبة

لَقَدِ ٱبْتَغَوُا۟ ٱلْفِتْنَةَ مِن قَبْلُ وَقَلَّبُوا۟ لَكَ ٱلْأُمُورَ حَتَّىٰ
جَآءَ ٱلْحَقُّ وَظَهَرَ أَمْرُ ٱللَّهِ وَهُمْ كَٰرِهُونَ ﴿٤٨﴾
وَمِنْهُم مَّن يَقُولُ ٱئْذَن لِّى وَلَا تَفْتِنِّىٓ ۚ أَلَا فِى ٱلْفِتْنَةِ
سَقَطُوا۟ ۗ وَإِنَّ جَهَنَّمَ لَمُحِيطَةٌۢ بِٱلْكَٰفِرِينَ
﴿٤٩﴾ إِن تُصِبْكَ حَسَنَةٌ تَسُؤْهُمْ ۖ وَإِن تُصِبْكَ
مُصِيبَةٌ يَقُولُوا۟ قَدْ أَخَذْنَآ أَمْرَنَا مِن قَبْلُ وَيَتَوَلَّوا۟
وَّهُمْ فَرِحُونَ ﴿٥٠﴾ قُل لَّن يُصِيبَنَآ إِلَّا مَا كَتَبَ
ٱللَّهُ لَنَا هُوَ مَوْلَىٰنَا ۚ وَعَلَى ٱللَّهِ فَلْيَتَوَكَّلِ ٱلْمُؤْمِنُونَ
﴿٥١﴾ قُلْ هَلْ تَرَبَّصُونَ بِنَآ إِلَّآ إِحْدَى ٱلْحُسْنَيَيْنِ ۖ وَنَحْنُ
نَتَرَبَّصُ بِكُمْ أَن يُصِيبَكُمُ ٱللَّهُ بِعَذَابٍ مِّنْ عِندِهِۦٓ
أَوْ بِأَيْدِينَا ۖ فَتَرَبَّصُوٓا۟ إِنَّا مَعَكُم مُّتَرَبِّصُونَ ﴿٥٢﴾ قُلْ
أَنفِقُوا۟ طَوْعًا أَوْ كَرْهًا لَّن يُتَقَبَّلَ مِنكُمْ ۖ إِنَّكُمْ كُنتُمْ
قَوْمًا فَٰسِقِينَ ﴿٥٣﴾ وَمَا مَنَعَهُمْ أَن تُقْبَلَ مِنْهُمْ نَفَقَٰتُهُمْ
إِلَّآ أَنَّهُمْ كَفَرُوا۟ بِٱللَّهِ وَبِرَسُولِهِۦ وَلَا يَأْتُونَ ٱلصَّلَوٰةَ
إِلَّا وَهُمْ كُسَالَىٰ وَلَا يُنفِقُونَ إِلَّا وَهُمْ كَٰرِهُونَ ﴿٥٤﴾

١٩٥

djihâd sans aucune injonction de qui que ce soit ; que dire alors de leur demande de dispense sans excuse valable ?

« Allah connaît toujours les véritables croyants » et Il les rétribuera pour leur piété et leur obéissance. Dans la mesure où Il connaît les pieux, Il nous informe que, parmi leurs signes distinctifs, ils ne demandent pas à être dispensés du djihâd.

« En effet, ne viendront te demander cette dispense que ceux qui ne croient pas en Allah et au Jour dernier, et dont les cœurs, pleins de scepticisme, ne font que vaciller d'incertitude ». C'est-à-dire qu'ils n'ont pas une foi parfaite ni de certitude sincère. C'est pour cela que leur aspiration au bien est tiède, qu'ils éprouvent de la lâcheté à faire le djihâd et le besoin d'en être dispensés : *« et dont les cœurs, pleins de scepticisme, ne font que vaciller d'incertitude »*, c'est-à-dire en proie au doute et à la perplexité.

﴿46﴾-﴿48﴾. *« S'ils avaient réellement voulu partir au combat, ils s'y seraient préparés. Mais Allah les en jugea indignes et les rendit apathiques et indolents. Aussi, s'entendirent-ils dire : « Restez donc avec les invalides et les impotents ! ». D'ailleurs, s'ils étaient sortis avec vous, ils n'auraient fait qu'ajouter à votre trouble et que semer, par leurs manœuvres, la discorde dans vos rangs, d'autant plus qu'il y a parmi vous des gens disposés à écouter tout ce qu'ils disent. Allah connaît bien les comploteurs. Ils ont déjà, auparavant, cherché à semer la discorde entre vous et à contrarier les projets par leurs intrigues jusqu'au jour où la Vérité se manifesta et où l'ordre d'Allah fut instauré, en dépit de leur hostilité »*.

Le Très Haut dit en montrant que ceux qui refusent d'aller au *Jihâd* parmi les hypocrites laissent apparaître des signes qui montrent qu'ils ne sortent au *Jihâd* qu'à contrecœur et que les excuses qu'ils avancent sont fallacieuses. En effet, les excuses qui sont valables sont celles qui relèvent d'un cas de force majeure et qui empêchent quelqu'un de faire une chose après avoir respecté ses causes et œuvré pour la concrétiser ; auquel cas, ces excuses sont acceptées et celui qui les présente excusé.

Par contre, si ces hypocrites *« avaient réellement voulu partir au combat, ils s'y seraient préparés »*. C'est-à-dire qu'ils s'y seraient préparés pour cela et auraient fait tout leur possible en termes de moyens et causes. Mais dans la mesure où ils n'ont rien préparé en ce sens, cela prouve leur absence de volonté de partir au *Djihâd*.

« Mais Allah les en jugea indignes » de partir avec vous en expédition *« et les rendit apathiques et indolents »* sur le plan déterministe et pratique, bien qu'Il leur ait ordonné de sortir et les ait incités à le faire

en les rendant capables d'accomplir cette tâche. Cependant, de par Sa sagesse, Il n'a pas voulu les assister dans cette tâche, mais les a abandonnés et rendus indolents *« Aussi, s'entendirent-ils dire : « Restez donc avec les invalides et les impotents ! »*. C'est-à-dire avec les femmes et les dispensés.

Ensuite, Il a mentionné le dessein sous-jacent à cela en disant : *« D'ailleurs, s'ils étaient sortis avec vous ils n'auraient fait qu'ajouter à votre trouble »*, c'est-à-dire qu'ils auraient essayé de faire baisser votre moral *« et que semer, par leurs manœuvres, la discorde dans vos rangs »*, c'est-à-dire qu'ils sont soucieux de semer la zizanie et, partant, l'animosité entre vous.

« D'autant plus qu'il y a parmi vous » des gens manquant d'intelligence *« des gens disposés à écouter tout ce qu'ils disent »*, c'est-à-dire à prendre pour argent comptant ce qu'ils leur disent et à se laisser induire en erreur. Aussi, dans la mesure où ils sont soucieux de vous décourager et de semer la zizanie parmi vous en portant atteinte à votre moral, et dans la mesure où il y a parmi vous ceux qui sont disposés à les écouter, que dire alors du mal que leur sortie avec les croyants va entraîner pour ces derniers ?

C'est pourquoi Allah a accompli Son dessein en les rendant apathiques et en les empêchant d'accompagner Ses serviteurs croyants par miséricorde pour ceux-ci et pour les mettre à l'abri de tout ce qui peut leur porter préjudice.

« Allah connaît bien les comploteurs » et Il montre à Ses serviteurs comment éviter leurs manigances et les effets néfastes de leur compagnie.

Ensuite, Il rappelle que ces gens-là ont des antécédents dans le mal, en disant : *« Ils ont déjà, auparavant, cherché à semer la discorde entre vous »*. C'est-à-dire lorsque vous avez émigré à Médine, ils ont prodigué tous leurs efforts *« à contrarier les projets par leurs intrigues »*, c'est-à-dire qu'ils ont utilisé toutes les manigances pour essayer d'annihiler votre message et de faire échouer votre religion. Ils ne se sont pas contentés de cela, loin s'en faut *« jusqu'au jour où la Vérité se manifesta et où l'ordre d'Allah fut instauré, en dépit de leur hostilité »*. Leurs complots ont été voués à l'échec et leurs plans machiavéliques sont tombés à l'eau. Certes, avec de tels gens, il est normal qu'Allah mette en garde Ses serviteurs contre leurs manigances ; en outre, les croyants ne doivent pas se préoccuper de leur défection.

﴿٤٩﴾. *« Tel d'entre eux vient te dire : « Dispense-moi de la guerre ! Ne m'expose pas à la tentation ! ». Mais cette tentation, n'y sont-ils pas déjà tombés ? En vérité, la Géhenne cerne les négateurs de toutes parts »*.

C'est-à-dire qu'il y a parmi ces hypocrites celui qui demande à être dispensé du *Djihâd* en avançant une autre excuse très étonnante : *« Dispense-moi de la guerre ! Ne m'expose pas à la tentation ! »*, car si je sortais avec vous et que je voyais les femmes des romains je ne pourrais pas faire preuve de patience, comme a dit *Al Jadd Ibn Qays*. Il est vrai que le but de cet homme-là était pervers et perfide, car sous-tendu par l'hypocrisie et l'ostentation, en prétendant que son dessein était louable, dans la mesure où sa sortie l'exposait à la tentation et au mal et sa défection le mettait à l'abri de tout cela. Allah dit en infirmant ces propos : *« Mais cette tentation, n'y sont-ils pas déjà tombés ? »*.

A supposer que cet homme-là soit sincère dans son dessein, il n'en demeure pas moins que sa défection implique un grand mal et une véritable discorde, à savoir la désobéissance à Allah et à Son Messager (ﷺ) et le recours au péché

capital et au crime évident. Par conséquent, la sortie serait un moindre mal par rapport à la défection, bien que cet homme-là n'avait pas d'autre intention que celle de faire défection en utilisant des prétextes fallacieux. C'est pour cela qu'Allah les menace par Sa parole: *« En vérité, la Géhenne cerne les négateurs de toutes parts »*, ils ne pourront pas lui échapper, ni être secourus ou sauvés.

﴿٥١﴾-﴿٥٢﴾. *« Obtiens-tu un succès? Ils en éprouvent du dépit ; mais si tu subis un revers, ils s'écrient : « Heureusement que nous avions pris d'avance nos précautions ! ». Et ils se retirent pleins de joie. Dis-leur : « Rien ne nous atteindra, en dehors de ce qu'Allah nous a déjà prescrit. Il est notre Maître ! Et c'est en Lui que les croyants doivent placer leur confiance ».*

Le Très Haut dit en montrant que les hypocrites sont les vrais ennemis qui abhorrent la religion. *« Obtiens-tu un succès? »* comme une victoire et un triomphe sur tes ennemis *« ils en éprouvent du dépit »*, c'est-à-dire de la tristesse et de l'affliction *« Mais si tu subis un revers »* comme une défaite face aux ennemis *« ils s'écrient »* en se targuant du salut qu'ils ont obtenu en faisant défection: *« Heureusement que nous avions pris d'avance nos précautions ! »*. C'est-à-dire que nous avons pris nos précautions et œuvré de façon à éviter ce genre de malheur et de désastre.

« Et ils se retirent pleins de joie », en se réjouissant de ton malheur et de leur non participation avec toi.

Le Très Haut dit en infirmant leurs propos: *« Dis-leur : « Rien ne nous atteindra, en dehors de ce qu'Allah nous a déjà prescrit »*, c'est-à-dire ce qu'Il a prédestiné et écrit dans la Table bien gardée.

« Il est notre Maître ! », c'est-à-dire Celui qui dispose de nos affaires religieuses et profanes. Aussi, devons-nous nous satisfaire de Ses décrets alors que nous ne possédons aucun pouvoir entre nos mains.

« Et c'est en Lui » seul *« que les croyants doivent placer leur confiance »*. C'est-à-dire qu'ils s'appuient sur Lui pour obtenir des avantages et repousser les torts; ils s'appuient sur Lui pour satisfaire leurs aspirations. Quiconque s'appuie sur Lui ne peut être déçu; par contre, celui qui s'appuie sur un autre que Lui, sera abandonné et déçu.

﴿٥٢﴾. *« Dis-leur : « En ce qui nous concerne, vous ne pouvez vous attendre qu'à l'une des deux éventualités également agréables (la victoire ou le martyre), alors que ce que nous attendons pour vous, c'est qu'Allah vous inflige un châtiment directement ou par notre intermédiaire. Attendez donc ! Et nous sommes là à attendre à notre tour ! ».*

C'est-à-dire dis aux hypocrites qui complotent contre vous: qu'attendez-vous de nous? Quelle que soit la chose que vous nous souhaitez, elle sera avantageuse pour nous. Ce sera de deux choses l'une: soit le triomphe sur les ennemis et l'obtention de la rétribution céleste et terrestre, soit la mort en martyr qui est le plus haut degré auquel peuvent aspirer les créatures auprès d'Allah.

Quant à nous, ô hypocrites, nous attendons d'Allah qu'Il vous atteigne par un châtiment de Sa part, sans contribution de notre part, ou à travers nous, en nous donnant la victoire sur vous.

« Attendez donc ! » ce qui arrivera pour nous comme bien *« et nous sommes là à attendre à notre tour ! »* ce qui vous arrivera comme mal.

﴿٥٣﴾-﴿٥٤﴾. *« Dis-leur enfin : « Faites des aumônes de votre plein gré ou à contrecœur, jamais elles ne seront agréées, venant de vous, car vous êtes des gens pervers ». Ce qui empêche leurs aumônes d'être agréées, c'est*

qu'ils ne croient pas en Allah et en Son Prophète ; c'est qu'ils ne se rendent qu'avec nonchalance à la prière et ne font l'aumône qu'à contrecœur ».

Le contrecœur dit en montrant l'inanité des aumônes des hypocrites et en apportant la preuve de cela.

« Dis-leur enfin : « Faites des aumônes de votre plein gré », c'est-à-dire par vous-mêmes *« ou à contrecœur »,* c'est-à-dire forcés sans volonté de votre part *« jamais elles ne seront agréées »,* c'est-à-dire vos œuvres *« car vous êtes des gens pervers »,* rebelles à l'obéissance à Allah. Ensuite, Il montra les preuves de leur perversité et de leurs œuvres en disant : *« Ce qui empêche leurs aumônes d'être agréées, c'est qu'ils ne croient pas en Allah et en Son Prophète ».* Certes, la condition *sine qua non* pour l'acceptation des œuvres est la foi. Or, ces gens-là n'ont aucune foi ni aucune bonne œuvre. Bien plus, même la prière qui est la meilleure des œuvres corporelles, ils ne l'accomplissement qu'avec paresse, comme le dit le Très Haut : *« C'est qu'ils ne se rendent qu'avec nonchalance à la prière »,* c'est-à-dire avec indolence et paresse au point de ne pas la faire tellement elle est pénible pour eux.

« Et ne font l'aumône qu'à contrecœur », sans se réjouir de cet acte ni éprouver de la sérénité dans leur âme. Il y a là un grand blâme pour ceux qui agissent ainsi. En effet, il importe au serviteur de n'accomplir la prière qu'avec un dynamisme du corps et du cœur, de même qu'il ne doit dépenser ses biens qu'avec sérénité et tranquillité du cœur, en espérant obtenir une rétribution d'Allah seul, sans vouloir ressembler aux hypocrites.

﴿٥٥-٥٧﴾. *« Que leurs richesses et le nombre de leurs enfants ne t'émerveillent guère ! Allah ne les leur accorde que pour les faire souffrir ici-bas et les voir rendre péniblement l'âme en*

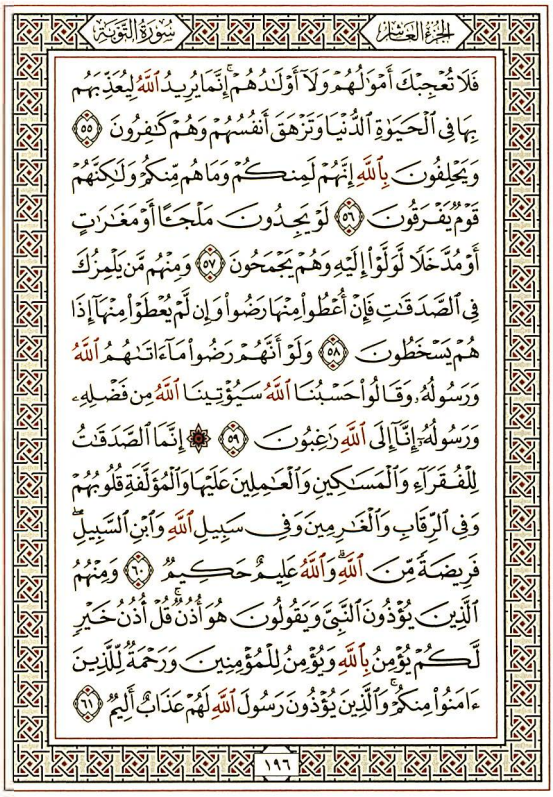
فَلَا تُعۡجِبۡكَ أَمۡوَٰلُهُمۡ وَلَآ أَوۡلَٰدُهُمۡۚ إِنَّمَا يُرِيدُ ٱللَّهُ لِيُعَذِّبَهُم
بِهَا فِي ٱلۡحَيَوٰةِ ٱلدُّنۡيَا وَتَزۡهَقَ أَنفُسُهُمۡ وَهُمۡ كَٰفِرُونَ ﴿٥٥﴾
وَيَحۡلِفُونَ بِٱللَّهِ إِنَّهُمۡ لَمِنكُمۡ وَمَا هُم مِّنكُمۡ وَلَٰكِنَّهُمۡ
قَوۡمٞ يَفۡرَقُونَ ﴿٥٦﴾ لَوۡ يَجِدُونَ مَلۡجَـًٔا أَوۡ مَغَٰرَٰتٍ
أَوۡ مُدَّخَلٗا لَّوَلَّوۡاْ إِلَيۡهِ وَهُمۡ يَجۡمَحُونَ ﴿٥٧﴾ وَمِنۡهُم مَّن يَلۡمِزُكَ
فِي ٱلصَّدَقَٰتِ فَإِنۡ أُعۡطُواْ مِنۡهَا رَضُواْ وَإِن لَّمۡ يُعۡطَوۡاْ مِنۡهَآ إِذَا
هُمۡ يَسۡخَطُونَ ﴿٥٨﴾ وَلَوۡ أَنَّهُمۡ رَضُواْ مَآ ءَاتَىٰهُمُ ٱللَّهُ
وَرَسُولُهُۥ وَقَالُواْ حَسۡبُنَا ٱللَّهُ سَيُؤۡتِينَا ٱللَّهُ مِن فَضۡلِهِۦ
وَرَسُولُهُۥٓ إِنَّآ إِلَى ٱللَّهِ رَٰغِبُونَ ﴿٥٩﴾ إِنَّمَا ٱلصَّدَقَٰتُ
لِلۡفُقَرَآءِ وَٱلۡمَسَٰكِينِ وَٱلۡعَٰمِلِينَ عَلَيۡهَا وَٱلۡمُؤَلَّفَةِ قُلُوبُهُمۡ
وَفِي ٱلرِّقَابِ وَٱلۡغَٰرِمِينَ وَفِي سَبِيلِ ٱللَّهِ وَٱبۡنِ ٱلسَّبِيلِۖ
فَرِيضَةٗ مِّنَ ٱللَّهِۗ وَٱللَّهُ عَلِيمٌ حَكِيمٞ ﴿٦٠﴾ وَمِنۡهُمُ
ٱلَّذِينَ يُؤۡذُونَ ٱلنَّبِيَّ وَيَقُولُونَ هُوَ أُذُنٞۚ قُلۡ أُذُنُ خَيۡرٖ
لَّكُمۡ يُؤۡمِنُ بِٱللَّهِ وَيُؤۡمِنُ لِلۡمُؤۡمِنِينَ وَرَحۡمَةٞ لِّلَّذِينَ
ءَامَنُواْ مِنكُمۡۚ وَٱلَّذِينَ يُؤۡذُونَ رَسُولَ ٱللَّهِ لَهُمۡ عَذَابٌ أَلِيمٞ ﴿٦١﴾
١١٦

négateurs. Ils jurent par Allah qu'ils sont vraiment des vôtres, alors qu'ils sont loin de l'être. En réalité, seule la peur les pousse à agir de la sorte, et s'ils trouvaient un abri, une caverne ou un souterrain, ils s'y précipiteraient à toutes jambes pour s'y camoufler ».

Le Très Haut dit : *« Que les richesses de ces hypocrites, ni leurs enfants, ne t'épatent pas, car il n'y a rien d'épatant en eux, car ils ont préféré cela à la satisfaction de leur Seigneur et désobéi à Allah à cause de cela.*

« Allah ne les leur accorde que pour les faire souffrir ici-bas ». Par souffrance ici, il faut entendre ce qu'ils endurent pour les obtenir et pour les garder, de même que les soucis du cœur et la fatigue du corps que cela implique.

Si on compare leurs plaisirs avec leurs soucis et difficultés, on ne trouve aucune commune mesure entre eux. En effet, en

les distrayant de l'adoration d'Allah, ces richesses et ces enfants sont devenus un malheur pour eux y compris dans ce bas-monde. Parmi les marques de ce malheur est que leurs cœurs s'attachent à ces richesses et à ces enfants qui deviennent une fin en soi pour eux et une finalité, sans laisser de place à l'aspiration à l'au-delà dans leurs cœurs. Cela implique pour eux *« de rendre péniblement l'âme en négateurs »*.

Y a-t-il un châtiment plus grand que ce châtiment qui implique le malheur éternel et le regret permanent ?

« Ils jurent par Allah qu'ils sont vraiment des vôtres, alors qu'ils sont loin de l'être ». Leur intention en faisant ce serment est motivé par *« la peur qui les pousse à agir de la sorte »*, c'est-à-dire qu'ils craignent les retournements de situation alors qu'ils n'ont pas de courage dans le cœur qui les incite à exprimer leurs intentions et leurs desseins ; aussi, craignent-ils de se montrer à vous sous leur véritable situation et que vous les désavouiez. Par contre, celui qui a le cœur fort et la certitude ferme, ne craint pas de se montrer sous sa véritable situation, qu'elle soit bonne ou mauvaise. Quant aux hypocrites, ils sont caractérisés par la lâcheté et le mensonge.

Ensuite, le Très Haut rappelle l'intensité de leur lâcheté en disant : *« Et s'ils trouvaient un abri »*, pour s'y réfugier en cas de malheur *« une caverne »* où ils trouveraient asile *« ou un souterrain »* pour s'y fortifier *« ils s'y précipiteraient »* avec hâte et empressement, car ils n'ont pas les capacités de rester fermes dans le malheur.

﴿58﴾-﴿59﴾. *« Il en est parmi eux qui te critiquent au sujet de la répartition des aumônes. Si on leur en donne une part, ils sont satisfaits ; mais ils se fâchent, s'ils n'en reçoivent rien. Que n'acceptent-ils de bon cœur ce qu'Allah et Son Prophète leur dispensent et disent : « Allah nous suffit ! Allah saura nous accorder quelque faveur ainsi que Son prophète ! C'est en Allah que nous plaçons tous nos espoirs »*.

C'est-à-dire qu'il y a parmi ces hypocrites celui qui te fait des reproches au sujet de la distribution des aumônes en te faisant des critiques en ce sens. Or, leurs reproches et leurs critiques ne sont fondés sur aucun argument juste ni sur une opinion prédominante, mais leur seul but est de prendre des biens. *« Si on leur en donne une part, ils sont satisfaits, mais ils se fâchent s'ils n'en reçoivent rien »*. C'est là une situation qui ne doit pas motiver la satisfaction ou la colère de l'homme, conformément à ses passions terrestres et à ses désirs terre à terre. Bien plus, les passions de l'homme doivent suivre la satisfaction de son Seigneur, comme dit le Prophète (ﷺ) : *« Aucun de vous ne croit vraiment jusqu'à ce que ses passions soient conformes à ce que j'ai apporté »*.

Le Très Haut dit ici : *« Que n'acceptent-ils de bon cœur ce qu'Allah et Son Prophète leur dispensent ? »*, c'est-à-dire qu'Il leur donne peu ou prou *« et disent : « Allah nous suffit ! »*. C'est-à-dire qu'Allah est en mesure de nous prendre en charge. Aussi, nous nous contentons de ce qu'Il nous donne. Qu'ils considèrent donc les faveurs et la bienfaisance d'Allah à leur égard et qu'ils disent : *« Allah saura nous accorder quelque faveur ainsi que Son Prophète ! C'est en Allah que nous plaçons tous nos espoirs »*. C'est-à-dire que s'ils avaient demandé à Allah de leur accorder ce qui est utile pour eux et de leur épargner ce qui est nuisible pour eux, ils se seraient mis à l'abri de l'hypocrisie et auraient été guidés vers la foi et les vertus spirituelles.

﴿60﴾. *« Les aumônes sont destinées aux pauvres, aux nécessiteux, à ceux qui sont chargés de recueillir ces dons et de les ré-*

partir, à ceux dont les cœurs sont à gagner, au rachat des captifs, aux endettés insolvables, à ceux qui se consacrent à la Cause d'Allah et aux voyageurs démunis. C'est là un arrêt d'Allah, et Allah est Omniscient et Sage ».

Le Très Haut dit: *« Les aumônes »*, c'est-à-dire les aumônes obligatoires, dans la mesure où les aumônes surérogatoires sont destinées à tout le monde sans que quiconque n'en soit distingué en dehors de l'autre. C'est-à-dire que les aumônes sont destinées à ces catégories mentionnées en dehors d'autres, car Il les a citées en particulier. Ces catégories sont au nombre de huit:

La première et la deuxième sont les pauvres et les nécessiteux; dans ce contexte, ils sont deux catégories différentes; en effet, les pauvres se trouvent plus dans le besoin que les nécessiteux, car Allah a commencé par eux. Or, Allah ne commence que par ce qui est important et ainsi de suite...Il a expliqué le pauvre par celui qui ne trouve rien ou qui trouve certains de ses besoins sans leur moitié. Quant au nécessiteux, c'est celui qui trouve leur moitié et plus, mais qui ne trouve pas ce qui lui suffit complètement, dans la mesure où s'il la trouve, il devient à l'abri du besoin. A ces deux catégories, on donne de la *zakât* ce qui leur permet de dissiper leur pauvreté et leur état de nécessité.

La troisième catégorie est formée de ceux qui sont chargés de recueillir la *zakât*, c'est-à-dire tous ceux qui ont un travail ou une tâche dans la collecte de la *zakât*, comme celui qui la surveille, qui la recueille, qui la transporte, qui l'enregistre et assure le secrétariat, et ainsi de suite. Tous ceux-là auront droit à la *zakât*, c'est-à-dire à un salaire en fonction de leur travail.

La quatrième est formée de ceux dont les cœurs sont à gagner, c'est-à-dire des notables et des chefs au sein de leurs peuples dont on espère la conversion à l'Islam, dont on craint le mal, dont on espère le renforcement de la foi par cette donation ou la conversion de son semblable. A tous ceux-là, on fait des donations à partir de la *zakât* pour gagner leurs cœurs et œuvrer pour l'intérêt général.

La cinquième est formée des captifs qui veulent obtenir leur rachat. Il s'agit des esclaves liés par un contrat et qui veulent racheter leur liberté. A ceux-là on donne une part de la *zakât* pour les aider à racheter leur liberté. Il s'agit aussi des captifs musulmans aux mains des mécréants dont le cas est prioritaire. On peut aussi libérer des esclaves à partir de la *zakât*, en vertu de Sa parole: *« au rachat des captifs ».*

La sixième est formée des endettés. Ceux-là sont de deux sortes: premièrement: les endettés pour réconcilier des gens, c'est-à-dire ceux qui, pour réconcilier deux groupes de gens antagonistes, dépensent de l'argent au profit d'un des deux groupes ou des deux. A ces gens-là on réserve une part de la *zakât* pour les encourager et les affermir dans leur mission, même s'ils sont riches. Deuxièmement: ceux qui s'endettent pour des raisons impérieuses mais n'arrivent pas à rembourser leurs dettes. A ceux-là on donne une part de la *zakât* pour les aider à rembourser leurs dettes.

La septième est formée de ceux qui combattent comme volontaires pour la Cause d'Allah et qui n'ont pas les moyens de s'équiper. A ceux-là on donne une part de la *zakât*, pour les aider à acquérir une arme, une monture ou obtenir une subvention pour lui ou pour sa famille afin qu'il n'ait pas de soucis à se faire.

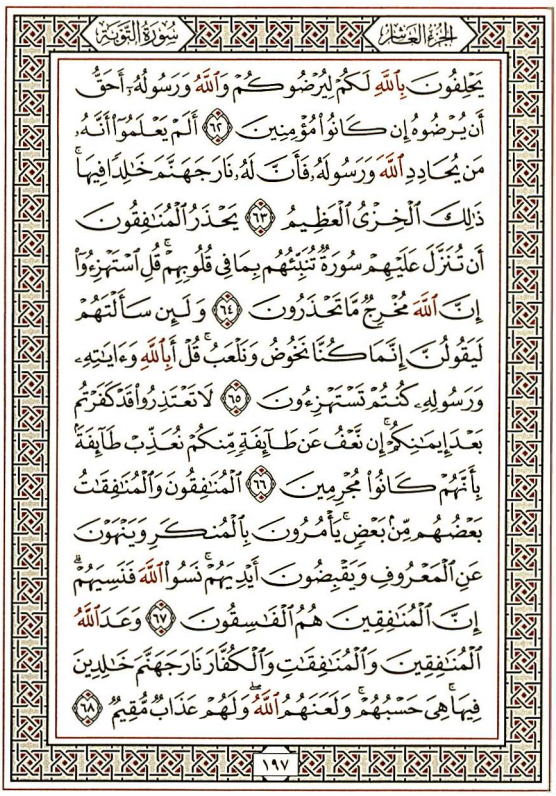
سورة التوبة الجزء العاشر
يَحْلِفُونَ بِاللَّهِ لَكُمْ لِيُرْضُوكُمْ وَاللَّهُ وَرَسُولُهُ أَحَقُّ
أَن يُرْضُوهُ إِن كَانُوا مُؤْمِنِينَ ﴿٦٢﴾ أَلَمْ يَعْلَمُوا أَنَّهُ
مَن يُحَادِدِ اللَّهَ وَرَسُولَهُ فَأَنَّ لَهُ نَارَ جَهَنَّمَ خَالِدًا فِيهَا
ذَٰلِكَ الْخِزْيُ الْعَظِيمُ ﴿٦٣﴾ يَحْذَرُ الْمُنَافِقُونَ
أَن تُنَزَّلَ عَلَيْهِمْ سُورَةٌ تُنَبِّئُهُم بِمَا فِي قُلُوبِهِمْ قُلِ اسْتَهْزِئُوا
إِنَّ اللَّهَ مُخْرِجٌ مَّا تَحْذَرُونَ ﴿٦٤﴾ وَلَئِن سَأَلْتَهُمْ
لَيَقُولُنَّ إِنَّمَا كُنَّا نَخُوضُ وَنَلْعَبُ قُلْ أَبِاللَّهِ وَآيَاتِهِ
وَرَسُولِهِ كُنتُمْ تَسْتَهْزِئُونَ ﴿٦٥﴾ لَا تَعْتَذِرُوا قَدْ كَفَرْتُم
بَعْدَ إِيمَانِكُمْ إِن نَّعْفُ عَن طَائِفَةٍ مِّنكُمْ نُعَذِّبْ طَائِفَةً
بِأَنَّهُمْ كَانُوا مُجْرِمِينَ ﴿٦٦﴾ الْمُنَافِقُونَ وَالْمُنَافِقَاتُ
بَعْضُهُم مِّن بَعْضٍ يَأْمُرُونَ بِالْمُنكَرِ وَيَنْهَوْنَ
عَنِ الْمَعْرُوفِ وَيَقْبِضُونَ أَيْدِيَهُمْ نَسُوا اللَّهَ فَنَسِيَهُمْ
إِنَّ الْمُنَافِقِينَ هُمُ الْفَاسِقُونَ ﴿٦٧﴾ وَعَدَ اللَّهُ
الْمُنَافِقِينَ وَالْمُنَافِقَاتِ وَالْكُفَّارَ نَارَ جَهَنَّمَ خَالِدِينَ
فِيهَا هِيَ حَسْبُهُمْ وَلَعَنَهُمُ اللَّهُ وَلَهُمْ عَذَابٌ مُّقِيمٌ ﴿٦٨﴾
١٩٧

Pour beaucoup de jurisconsultes, si celui qui peut gagner sa vie se consacre à la recherche de la science, il aura droit à la *zakât* car la recherche de la science entre dans le *Jihâd* (l'effort) dans la voie d'Allah. Ils disent aussi qu'on peut donner au pauvre de quoi accomplir son pèlerinage des biens de la *zakât*.

La huitième est formée des voyageurs démunis, c'est-à-dire des étrangers qui se retrouvent loin de leurs pays. A ceux-là ont donne de quoi leur permettre de retourner dans leurs pays.

Telles sont les huit catégories auxquelles est réservée la *zakât* exclusivement.

« C'est là un arrêt d'Allah », c'est-à-dire prescrite et déterminée par Allah, découlant de Sa science et de Son décret: *« et Allah est Omniscient et Sage »*.

Sache que ces huit catégories reviennent à deux cas essentiels: le premier est celui des catégories à qui on donne à cause de leur pauvreté et de leur nécessité, à l'image des pauvres, des nécessiteux et autres.

Le deuxième est celui des catégories à qui on donne à cause du besoin qu'on a d'elles et de l'avantage que l'Islam en tire.

Allah a prescrit cette part sur les biens des riches pour subvenir aux besoins particuliers et généraux de l'Islam et des musulmans. En effet, si les riches s'acquittent de la *zakât* de leurs biens de la manière qui convient, il ne restera aucun pauvre parmi les musulmans; en outre, il y aura comme biens ce qui nous permettra de combler toutes les brèches, de combattre les mécréants et de réaliser tous les avantages religieux.

﴿61﴾-﴿58﴾. *« Et il en est parmi eux qui critiquent le Prophète en disant: « Il écoute tout ce qu'on lui raconte! ». Réponds-leur: « Il est, en effet, tout ouïe, mais pour votre bien. Il croit en Allah et fait confiance aux croyants; il est une miséricorde pour ceux d'entre vous qui ont la foi. Mais à ceux qui lui causent du tort est réservé un terrible châtiment. Ils jurent par Allah devant vous pour avoir votre agrément, alors que c'est Allah et Son Prophète qu'ils auraient dû chercher à satisfaire, s'ils étaient de vrais croyants. Ne savent-ils donc pas que quiconque s'oppose à Allah et à Son Prophète est voué au feu de la Géhenne, pour un séjour éternel? Et ce sera pour lui le comble de l'opprobre! ».*

C'est-à-dire que parmi ces hypocrites *« qui critiquent le Prophète »* avec des propos mesquins en le dénigrant lui et sa religion *« en disant: « Il écoute tout ce qu'on lui raconte! »*. C'est-à-dire qu'ils ne se rendent pas compte de ce qu'ils profèrent comme propos outrageux à l'encontre du Prophète, en disant: *« Si certains de ces propos lui parviennent, nous viendrons lui demander pardon et il*

acceptera cela de nous, car il accepte tout ce qu'on lui raconte, en ne distinguant pas entre le sincère et le menteur. Leur but, en faisant cela, est de montrer qu'ils ne s'intéressent pas à cela ni ne s'en soucient, car si leurs propos ne parviennent pas au Prophète (ﷺ), c'est leur souhait, et s'ils lui parviennent, ils se contenteront de les infirmer en trouvant des excuses fallacieuses. Or, ils ont failli à tout point de vue, tout particulièrement en portant atteinte à leur Prophète (ﷺ) qui est venu pour les guider, et les faire sortir du malheur et de la perdition, vers la guidance et le salut. En outre, en faisant preuve d'insouciance devant leur comportement, ils s'enfoncent encore plus dans leur nuisance. Par ailleurs, en prétendant que le Prophète (ﷺ) n'arrive pas à distinguer entre le sincère et le menteur, ils mettent en doute les capacités de sa raison, alors qu'il est le plus raisonnable, le plus sensé, le plus intelligent et le plus clairvoyant de tous les hommes. C'est pour cela que le Très Haut dit : « Il est en effet, tout oreilles, mais pour votre bien ! ». C'est-à-dire qu'il accepte celui qui lui tient des propos sincères et francs ; mais s'il accepte les excuses fallacieuses des hypocrites et ne leur tient pas rigueur pour leurs propos, c'est en raison de ses sublimes vertus et de sa soumission à l'ordre d'Allah contenu dans Sa parole : *« Quand vous serez de retour parmi eux, Ils prendront Allah à témoin de leur loyauté afin d'éviter vos reproches. Détournez-vous de ces êtres immondes ».* S9. V95.

Quant à ce qu'il y a réellement dans son cœur, le Très Haut dit à son sujet : *« Il croit en Allah et fait confiance aux croyants »* sincères et dévoués ; certes, il sait distinguer le sincère du menteur, bien qu'il se détourne souvent de ceux dont il connaît le mensonge et le manque de sincérité.

« Il est une miséricorde pour ceux d'entre vous qui ont la foi », car c'est grâce à lui que vous vous guidez et c'est avec ses vertus que vous tirez émulation.

Quant aux incroyants, ils n'acceptent pas cette miséricorde, mais la rejettent, en perdant ainsi leur vie ici-bas et leur vie future.

« Mais à ceux qui lui causent du tort » par les paroles ou les actes *« est réservé un terrible châtiment »* dans ce bas-monde et dans l'autre. Parmi les implications de ce châtiment est que celui qui l'insulte, ou lui porte préjudice, doit être mis à mort.

« Ils jurent par Allah devant vous pour avoir votre agrément », c'est-à-dire en niant avoir proféré de tels propos diffamatoires, dans le but d'obtenir votre satisfaction *« alors que c'est Allah et Son prophète qu'ils auraient dû chercher à satisfaire, s'ils étaient de vrais croyants »,* car le croyant ne fait rien passer avant la recherche de la satisfaction de son Seigneur et celle de Son Messager (ﷺ). En revanche, les hypocrites ont prouvé leur manque de foi dans la mesure où ils ont fait passer la recherche de l'agrément d'un autre qu'Allah et Son messager (ﷺ). C'est là certes un défi à Allah et une rébellion contre Lui, alors qu'Allah a menacé celui qui Le défie par Sa parole : *« Ne savent-ils donc pas que quiconque s'oppose à Allah et à Son Messager »,* c'est-à-dire celui qui fait peu de cas des préceptes d'Allah et transgresse ouvertement Ses interdits *« est voué au feu de la Géhenne, pour un séjour éternel ? Et ce sera pour lui le comble de l'opprobre »* une opprobre et un avilissement qui n'ont pas

d'équivalents, puisqu'ils seront privés de la félicité éternelle et seront soumis au châtiment de la Géhenne.

﴿٦٤-٦٥﴾. *« Les hypocrites redoutent qu'une sourate ne vienne dévoiler ce que recèlent leurs cœurs. Dis-leur : « Libre à vous de vous moquer ! Allah étalera au grand jour ce que vous redoutez tant de divulguer ! ». Si tu les interroges, ils te répondront certainement : « Nous ne faisions que badiner et plaisanter ! ». Dis-leur : « Ainsi, vous vous moquiez d'Allah, de Ses versets et de Son Prophète ! ». Ne vous excusez pas ! Vous avez bel et bien renié la foi après avoir cru. Si Nous pardonnons à certains d'entre vous, les autres seront châtiés en tant que criminels ».*

Cette noble sourate est appelée *« Celle qui dévoile »*, dans la mesure où elle a montré les secrets des hypocrites et dévoilé leurs méfaits. Allah n'a cessé de montrer leurs caractéristiques, sans identifier leurs personnes, et ce pour deux raisons :

La première est qu'Allah aime préserver et voiler les défauts de Ses serviteurs.

La deuxième est que ce blâme qui est adressé à ceux qui ont ces caractéristiques des hypocrites est adressé aussi à tous ceux qui partagent ces caractéristiques jusqu'au Jour de la résurrection.

Le Très Haut dit : *« Si les hypocrites, ceux dont le cœur est malade et ceux qui.. »*.

Il dit ici : *« Les hypocrites redoutent qu'une sourate ne vienne dévoiler ce que recèlent leurs cœurs »*. C'est-à-dire une sourate qui les désavoue et dévoile leurs secrets ouvertement aux hommes afin qu'ils soient un exemple pour ceux qui tirent des leçons.

« Dis-leur : « Libre à vous de vous moquer ! », c'est-à-dire persistez dans votre comportement *« Allah étalera au grand jour ce que vous redoutez tant de divulguer ! »*. Il a tenu Sa promesse (qu'Il soit glorifié) puisqu'Il a révélé cette sourate qui les dévoile, les désavoue et divulgue leurs secrets.

« Si tu les interroges » sur ce qu'ils profèrent comme assertions et dénigrement des musulmans et de leur religion. C'est ainsi qu'un groupe d'entre eux a dit lors de l'expédition de *Taboûk : « Nous n'avons jamais vu des gens pareils à ceux-là »*

– c'est-à-dire Mouḥammed (ﷺ) et ses compagnons – ils ont le ventre le plus convoitant, la langue la plus menteuse et le comportement le plus lâche en cas de combat... ». Mais une fois qu'ils apprirent que le Prophète (ﷺ) avait eu vent de leurs propos, ils vinrent chez lui pour s'en excuser en disant : *« Nous ne faisions que badiner et plaisanter ! »*, c'est-à-dire que nous disions des paroles qui n'avaient aucune arrière pensée ni connotation diffamatoire.

Allah dit en montrant leurs mensonges et leur manque de sincérité : *« Dis-leur : « Ainsi, vous vous moquiez d'Allah, de Ses versets et de Son Prophète ! Ne vous excusez pas ! Vous avez bel et bien renié la foi après avoir cru »*. En effet, tourner en dérision Allah et Son Messager (ﷺ) est une forme de mécréance qui exclut son auteur de la religion, car le fondement de la religion est bâti sur la glorification d'Allah et la vénération de Son Messager (ﷺ) et de Sa religion. Tourner en dérision un de ces principes est aux antipodes de ce fondement.

C'est pour cela que lorsqu'ils sont venus voir le Prophète (ﷺ) pour s'excuser avec ces propos, le Messager d'Allah (ﷺ) ne

leur a pas ajouté plus que cette parole du Très Haut: *« Ainsi, vous vous moquiez d'Allah, de Ses versets et de Son Prophète! Ne vous excusez pas! Vous avez bel et bien renié la foi après avoir cru »*. C'est-à-dire parce qu'ils se comportent *« en tant que criminels »*, entêtés dans leur mécréance et leur hypocrisie.

Dans ces versets, il y a la preuve que celui qui garde un secret, surtout un secret relatif à un sacrilège commis contre sa religion ou une moquerie contre Allah, Ses versets et Son Messager (ﷺ), le Très Haut finira par dévoiler ses intentions et le désavouer en le châtiant de la façon la plus rigoureuse.

En outre, celui qui se moque d'une partie du Livre d'Allah ou de la *Sounna* authentique du Messager d'Allah (ﷺ), la tourne en dérision, la sous-estime, se moque du Prophète (ﷺ) ou le sous-estime, cet homme-là est un négateur d'Allah, mais le repentir reste acceptable pour tout péché si capital soit-il.

(67)-(68). *« Les hypocrites, qu'ils soient hommes ou femmes, sont tous du même acabit. Ils incitent à la pratique du mal, déconseillent la pratique du bien et ferment leurs mains pour ne rien donner. Ils ont ainsi oublié Allah et Allah les a oubliés. En vérité, les hypocrites sont des pervers. Allah a promis aux hypocrites, hommes et femmes, ainsi qu'aux infidèles, le feu de la Géhenne, pour l'éternité. Et c'est là leur juste châtiment. C'est ainsi que, maudits par Allah, ils auront un supplice permanent »*.

Le Très Haut dit: *« Les hypocrites, qu'ils soient hommes ou femmes, sont tous du même acabit »* car ils sont associés dans l'hypocrisie; ils s'y sont associés en s'alliant les uns aux autres au détriment des croyants.

Ensuite, le Très Haut montre la caractéristique générale des hypocrites qui est le signe distinctif de chacun d'eux, qu'il soit grand ou petit, en disant: *« Ils incitent à la pratique du mal »*, c'est-à-dire la mécréance, la prévarication et la rébellion.

« Déconseillent la pratique du bien », c'est-à-dire la foi, les vertus morales, les œuvres de bienfaisance et les bonnes mœurs *« et ferment leurs mains pour ne rien donner »* des aumônes et autres dépenses charitables. L'avarice est leur principale caractéristique.

« Ils ont ainsi oublié Allah » car ils ne se souviennent de Lui qu'en de rares moments *« et Allah les a oubliés »* en les excluant de Sa miséricorde, en ne les assistant pas dans la voie du bien et en les faisant pas entrer au Paradis; bien plus, Il les laissera dans les bas-fonds de l'Enfer où ils resteront éternellement.

« En vérité, les hypocrites sont des pervers », parce que leur perversité est pire que celle des autres, dans la mesure où leur châtiment sera pire que celui des autres. Certes, les croyants sont éprouvés par leur présence parmi eux. Aussi, sont-ils tenus de faire très attention à eux.

« Allah a promis aux hypocrites, hommes et femmes, ainsi qu'aux infidèles, le feu de la Géhenne, pour l'éternité. Et c'est là leur juste châtiment. C'est ainsi que, maudits par Allah, ils auront un supplice permanent ». Il réunira les hypocrites et les infidèles dans le feu et les y maudira éternellement, parce qu'ils étaient réunis en ce bas-monde dans la mécréance et l'hostilité à Allah et à Son messager (ﷺ) ainsi que dans la négation de Ses versets.

(69)-(70). *« Il en fut de même de ceux qui vous ont précédés et qui pourtant étaient plus forts que vous, plus riches et avaient plus*

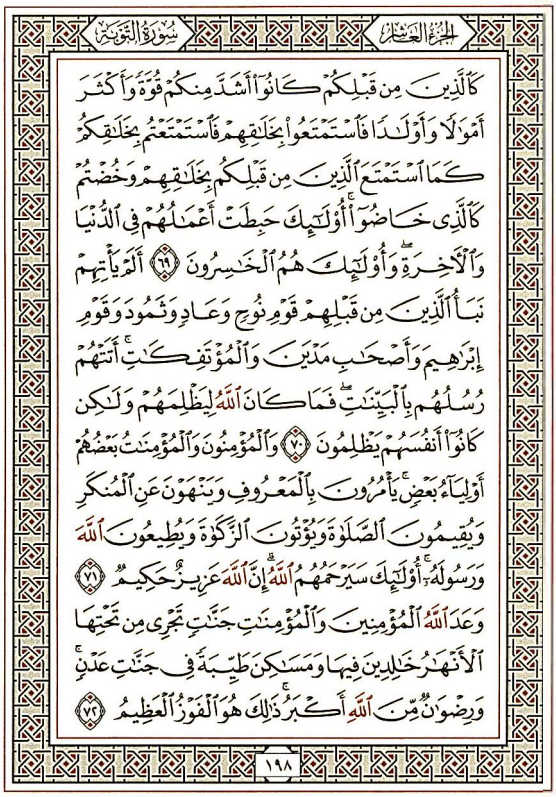
الجزء العاشر سورة التوبة
كَٱلَّذِينَ مِن قَبْلِكُمْ كَانُوٓا۟ أَشَدَّ مِنكُمْ قُوَّةً وَأَكْثَرَ
أَمْوَٰلًا وَأَوْلَٰدًا فَٱسْتَمْتَعُوا۟ بِخَلَٰقِهِمْ فَٱسْتَمْتَعْتُم بِخَلَٰقِكُمْ
كَمَا ٱسْتَمْتَعَ ٱلَّذِينَ مِن قَبْلِكُم بِخَلَٰقِهِمْ وَخُضْتُمْ
كَٱلَّذِى خَاضُوٓا۟ ۚ أُو۟لَٰٓئِكَ حَبِطَتْ أَعْمَٰلُهُمْ فِى ٱلدُّنْيَا
وَٱلْءَاخِرَةِ ۖ وَأُو۟لَٰٓئِكَ هُمُ ٱلْخَٰسِرُونَ ﴿٦٩﴾ أَلَمْ يَأْتِهِمْ
نَبَؤُا۟ ٱلَّذِينَ مِن قَبْلِهِمْ قَوْمِ نُوحٍ وَعَادٍ وَثَمُودَ وَقَوْمِ
إِبْرَٰهِيمَ وَأَصْحَٰبِ مَدْيَنَ وَٱلْمُؤْتَفِكَٰتِ ۚ أَتَتْهُمْ
رُسُلُهُم بِٱلْبَيِّنَٰتِ ۖ فَمَا كَانَ ٱللَّهُ لِيَظْلِمَهُمْ وَلَٰكِن
كَانُوٓا۟ أَنفُسَهُمْ يَظْلِمُونَ ﴿٧٠﴾ وَٱلْمُؤْمِنُونَ وَٱلْمُؤْمِنَٰتُ بَعْضُهُمْ
أَوْلِيَآءُ بَعْضٍ ۚ يَأْمُرُونَ بِٱلْمَعْرُوفِ وَيَنْهَوْنَ عَنِ ٱلْمُنكَرِ
وَيُقِيمُونَ ٱلصَّلَوٰةَ وَيُؤْتُونَ ٱلزَّكَوٰةَ وَيُطِيعُونَ ٱللَّهَ
وَرَسُولَهُۥٓ ۚ أُو۟لَٰٓئِكَ سَيَرْحَمُهُمُ ٱللَّهُ ۗ إِنَّ ٱللَّهَ عَزِيزٌ حَكِيمٌ ﴿٧١﴾
وَعَدَ ٱللَّهُ ٱلْمُؤْمِنِينَ وَٱلْمُؤْمِنَٰتِ جَنَّٰتٍ تَجْرِى مِن تَحْتِهَا
ٱلْأَنْهَٰرُ خَٰلِدِينَ فِيهَا وَمَسَٰكِنَ طَيِّبَةً فِى جَنَّٰتِ عَدْنٍ ۚ
وَرِضْوَٰنٌ مِّنَ ٱللَّهِ أَكْبَرُ ۚ ذَٰلِكَ هُوَ ٱلْفَوْزُ ٱلْعَظِيمُ ﴿٧٢﴾
١٩٨

d'enfants. Ils ont eu leur part de jouissance en ce monde et vous jouissez aujourd'hui de la vôtre, comme vos prédécesseurs ont joui de la leur. Vous discutez des mêmes questions vaines dont ils discutaient. Les œuvres de ces gens-là seront réduites à néant dans cette vie et dans l'autre. Et ce sont eux qui sont les véritables perdants !

L'histoire de ceux qui vécurent avant eux ne leur est-elle pas parvenue ? Celle des peuples de Noé, des 'Ad, des Thamoûd, d'Abraham, des Madyan et des villes ensevelies ? A tous ces peuples, Allah a envoyé des Messages avec des preuves à l'appui. Ce n'est donc pas Allah qui les a lésés ; mais ce sont eux qui ont été à l'origine de leur perte ».

Le Très Haut dit en mettant en garde les hypocrites contre ce qui peut leur arriver à l'image de ce qui est arrivé à ceux qui les ont précédés parmi les peuples négateurs : *« Les peuples de Noé, des 'Ad, des Thamoûd, d'Abraham, des Madyan et des villes ensevelies »*, c'est-à-dire les villes du peuple de Loth.

A tous *« Allah a envoyé des messagers avec des preuves à l'appui »*, c'est-à-dire avec la Vérité éclatante et manifeste qui clarifie la réalité de toutes les choses. Ils ont rejeté ces messages et ont subi ce qu'Allah nous a raconté à leur sujet. Vous aussi, vos œuvres sont similaires aux leurs, vous avez joui de votre part de ce bas-monde en la consacrant aux plaisirs et aux passions, l'utilisant pour désobéir à Allah, sans vous élever au-dessus de cette jouissance des bienfaits qu'Il vous a accordés, comme l'ont fait ceux qui vous ont précédés *« Vous discutez des mêmes questions vaines dont ils discutaient »*. C'est-à-dire que vous avez préféré le mensonge et l'imposture et vous avez controversé avec ce qui est vain pour tenter d'infirmer la Vérité. Tels sont leurs actes et leurs connaissances : la jouissance des plaisirs et les polémiques à l'aide des mensonges. Par conséquent, ils méritent comme châtiment et perte ce que méritent ceux qui les ont précédés et qui ont agi comme eux.

Quant aux croyants, même s'ils jouissent de leur part de ce bas-monde, ils l'utilisent quand même dans l'obéissance à Allah. Pour ce qui est de leurs connaissances, elles sont celles des Messagers d'Allah, à savoir la quête de la certitude dans toutes les aspirations sublimes, ainsi que la controverse avec la vérité pour infirmer le mensonge.

Sa parole : *« Ce n'est donc pas Allah qui les a lésés »* en leur faisant subir le châtiment qu'Il leur a fait subir *« mais ce sont eux qui ont été à l'origine de leur perte »* en ayant l'audace de Lui désobéir,

en s'opposant à Ses Messagers et en suivant l'ordre de tout tyran invétéré.

﴿71﴾-﴿72﴾. *« Les croyants et les croyantes sont solidaires les uns des autres. Ils incitent à la pratique du bien, déconseillent le mal, accomplissent la prière, s'acquittent de la zakât et obéissent à Allah et à Son Messager. A ceux-là, Allah fera miséricorde, car il est Omnipotent et Sage. Allah a promis aux croyants et aux croyantes des jardins sous lesquels coulent des ruisseaux, pour l'éternité, ainsi que de magnifiques demeures situées dans les jardins d'Eden. Et leur satisfaction d'avoir été agréés par le Seigneur sera bien plus grande encore, et c'est là, pour eux, le suprême bonheur ! ».*

Après avoir rappelé que les hypocrites sont alliés les uns les autres, le Très Haut rappelle que les croyants sont aussi alliés les uns les autres, en les décrivant avec des caractéristiques contraires à celles des hypocrites. Il dit: *« Les croyants et les croyantes »* c'est-à-dire leurs hommes et leurs femmes *« sont solidaires les uns des autres »* dans l'amour et l'entraide, l'appartenance à la même communauté et l'assistance mutuelle.

« Ils incitent à la pratique du bien », c'est-à-dire à toutes les croyances véridiques, à toutes les œuvres bénéfiques et à toutes les vertus morales, en donnant eux-mêmes l'exemple *« déconseillent le mal »*, c'est-à-dire tout ce qui est contraire au bien comme croyances erronées, œuvres maléfiques et mœurs dissolues *« et obéissent à Allah et à Son Messager »*, c'est-à-dire qu'ils ne cessent de se conformer à l'obéissance d'Allah et de Son Messager (ﷺ) en permanence.

« A ceux-là, Allah fera miséricorde », c'est-à-dire qu'Il les fera entrer dans Sa miséricorde et les englobera de Sa bienveillance.

« Car Il est Omnipotent et Sage », c'est-à-dire Puissant et Contraignant et, avec Sa puissance, Il est aussi Sage, puisqu'Il met chaque chose à la place qui lui convient. Il est Celui qui est loué pour ce qu'Il crée et ordonne de faire.

Ensuite, Il rappela ce qu'Il leur avait préparé comme récompense en disant: *« Allah a promis aux croyants et aux croyantes des jardins sous lesquels coulent des ruisseaux »*. C'est-à-dire des jardins qui regroupent toutes les formes de félicité et d'allégresse et qui sont dépourvus de toute nuisance et de toute affliction; des ruisseaux abondants coulent sous ses palais, ses maisons et ses arbres, en arrosant ses jardins harmonieux dont seul Allah connaît les bienfaits et les bénédictions qu'ils contiennent.

« Pour l'éternité » car ils ne voudront pas changer de demeure *« ainsi que de magnifiques demeures situées dans les jardins d'Eden »*, des demeures embellies et enjolivées pour accueillir les serviteurs vertueux d'Allah. Elles sont belles de par la vue et la vie à l'intérieur; elles contiennent toutes les conditions de l'élévation et de la sublimation au point de ne pas désirer plus qu'elles. Bien plus, Allah a réservé des chambres dans ces demeures tellement belles et pures qu'on peut voir leur extérieur de leur intérieur et vice-versa.

Telles sont les demeures coquettes auxquelles doivent aspirer les âmes, vers lesquelles doivent se tourner les cœurs et auxquelles doivent se consacrer les esprits, car ce sont des demeures situées dans le paradis de l'Eden et qu'ils ne voudront jamais quitter ou changer.

« Et leur satisfaction d'avoir été agréés par le Seigneur » un agrément qui sera accordé aux élus du Paradis *« sera bien plus grande encore »* que la félicité dans

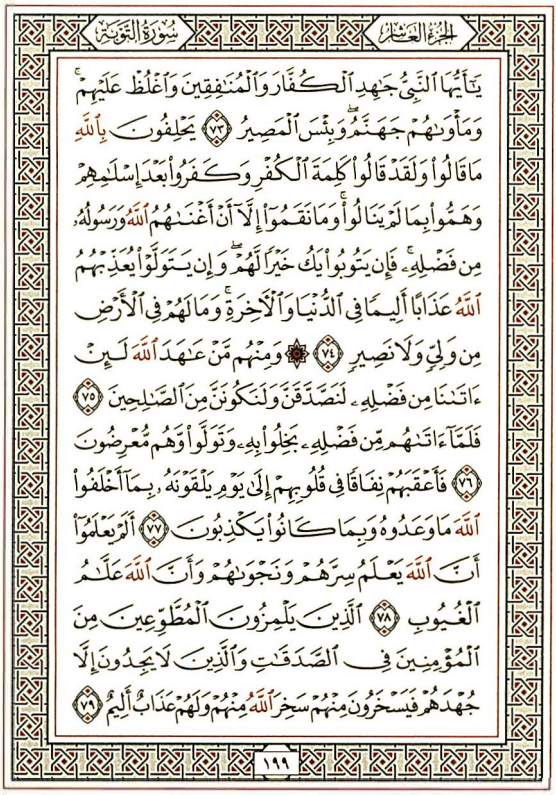
الجزء العاشر — سورة التوبة

يَٰٓأَيُّهَا ٱلنَّبِيُّ جَٰهِدِ ٱلْكُفَّارَ وَٱلْمُنَٰفِقِينَ وَٱغْلُظْ عَلَيْهِمْ ۚ
وَمَأْوَىٰهُمْ جَهَنَّمُ ۖ وَبِئْسَ ٱلْمَصِيرُ ﴿٧٣﴾ يَحْلِفُونَ بِٱللَّهِ
مَا قَالُوا۟ وَلَقَدْ قَالُوا۟ كَلِمَةَ ٱلْكُفْرِ وَكَفَرُوا۟ بَعْدَ إِسْلَٰمِهِمْ
وَهَمُّوا۟ بِمَا لَمْ يَنَالُوا۟ ۚ وَمَا نَقَمُوٓا۟ إِلَّآ أَنْ أَغْنَىٰهُمُ ٱللَّهُ وَرَسُولُهُۥ
مِن فَضْلِهِۦ ۚ فَإِن يَتُوبُوا۟ يَكُ خَيْرًا لَّهُمْ ۖ وَإِن يَتَوَلَّوْا۟ يُعَذِّبْهُمُ
ٱللَّهُ عَذَابًا أَلِيمًا فِى ٱلدُّنْيَا وَٱلْءَاخِرَةِ ۚ وَمَا لَهُمْ فِى ٱلْأَرْضِ
مِن وَلِىٍّ وَلَا نَصِيرٍ ﴿٧٤﴾ ۞ وَمِنْهُم مَّنْ عَٰهَدَ ٱللَّهَ لَئِنْ
ءَاتَىٰنَا مِن فَضْلِهِۦ لَنَصَّدَّقَنَّ وَلَنَكُونَنَّ مِنَ ٱلصَّٰلِحِينَ ﴿٧٥﴾
فَلَمَّآ ءَاتَىٰهُم مِّن فَضْلِهِۦ بَخِلُوا۟ بِهِۦ وَتَوَلَّوا۟ وَّهُم مُّعْرِضُونَ
﴿٧٦﴾ فَأَعْقَبَهُمْ نِفَاقًا فِى قُلُوبِهِمْ إِلَىٰ يَوْمِ يَلْقَوْنَهُۥ بِمَآ أَخْلَفُوا۟
ٱللَّهَ مَا وَعَدُوهُ وَبِمَا كَانُوا۟ يَكْذِبُونَ ﴿٧٧﴾ أَلَمْ يَعْلَمُوٓا۟
أَنَّ ٱللَّهَ يَعْلَمُ سِرَّهُمْ وَنَجْوَىٰهُمْ وَأَنَّ ٱللَّهَ عَلَّٰمُ
ٱلْغُيُوبِ ﴿٧٨﴾ ٱلَّذِينَ يَلْمِزُونَ ٱلْمُطَّوِّعِينَ مِنَ
ٱلْمُؤْمِنِينَ فِى ٱلصَّدَقَٰتِ وَٱلَّذِينَ لَا يَجِدُونَ إِلَّا
جُهْدَهُمْ فَيَسْخَرُونَ مِنْهُمْ ۙ سَخِرَ ٱللَّهُ مِنْهُمْ وَلَهُمْ عَذَابٌ أَلِيمٌ ﴿٧٩﴾

١٩٩

laquelle ils se trouveront. En effet, leur félicité ne sera agréable pour eux qu'avec la vue de leur Seigneur et l'agrément qu'Il leur accordera. Ainsi, dans la mesure où l'agrément d'Allah est le but recherché par les dévots et l'aspiration à laquelle tendent les amoureux, cet agrément du Seigneur des cieux et de la terre est plus grand que la félicité des jardins du Paradis.

« Et c'est là, pour eux, le suprême bonheur », dans la mesure où ils auront obtenu tout ce qu'ils souhaitaient et se seront mis à l'abri de toute crainte; leur situation sera au summum de la félicité.

(73)-(74). *« Ô Prophète! Combats les négateurs et les hypocrites, et traite-les avec rigueur. Leur dernier refuge sera la Géhenne, cette détestable demeure. Ils jurent par Allah qu'ils n'ont dit aucun mal, et pourtant ils ont bien proféré des paroles impies et renié la foi musulmane, après l'avoir embrassée. Ils ont ourdi un complot qu'ils n'ont pu réaliser. D'ailleurs, de quoi pouvaient-ils se plaindre, sinon d'avoir été comblés de faveurs par Allah et Son Messager? S'ils se repentent, cela ne peut être qu'à leur avantage ; mais s'ils persistent dans leur erreur, Allah leur infligera de terribles châtiments, aussi bien en ce bas monde que dans la vie future ; et ils ne trouveront, sur terre, ni allié ni défenseur ».*

Le Très Haut dit à Son Messager (ﷺ): *« Ô Prophète! Combats les négateurs et les hypocrites »*, c'est-à-dire combats-les sans répit et sois ferme et rigoureux avec eux dans la mesure où les circonstances l'exigent. Ce combat concerne aussi bien le combat physique que le combat par l'argument et les paroles. Ainsi, celui parmi eux qui nous combat et nous manifeste son animosité doit être combattu par la main, la langue, les armes et les arguments. Par contre, celui qui est lié à nous par le statut de la *dhimma* ou par un traité, doit être combattu – s'il manifeste son hostilité – par les arguments et les preuves, en lui montrant les mérites de l'Islam et les tares du polythéisme et de la mécréance. Ceci en ce bas monde. Quant à l'au-delà *« leur dernier refuge sera la Géhenne »*, c'est-à-dire leur dernière demeure d'où ils ne sortiront pas *« cette détestable demeure »*.

« Ils jurent par Allah qu'ils n'ont dit aucun mal, et pourtant ils ont bien proféré des paroles impies ». Comme par exemple cette parole proférée par l'un d'eux: *« Lorsque nous retournerons à Médine, les puissants en feront chasser les avilis! »* ainsi que leurs moqueries et leurs allégations contre la religion et le Prophète (ﷺ).

Lorsqu'ils apprenaient que le Prophète (ﷺ) avait été informé de certaines de leurs allégations, ils venaient

le voir et lui juraient par Allah qu'ils n'avaient rien dit de cela. Mais Allah infirma leurs propos en disant: *« Et pourtant ils ont bien proféré des paroles impies et renié la foi musulmane après l'avoir embrassée »*. Bien que leur précédente conversion apparente à l'Islam eût montré qu'ils étaient sortis du cadre de la mécréance, il n'en demeure pas moins que leur dernier propos met un terme à leur conversion et les fait revenir vers la mécréance.

« Ils ont ourdi un complot qu'ils n'ont pu réaliser », cela après avoir tenté de porter atteinte à la vie du Prophète (ﷺ) lors de l'expédition de *Taboûk*. Allah en informa Son Messager (ﷺ) qui ordonna de mettre en échec leur entreprise.

« D'ailleurs, de quoi pouvaient-ils se plaindre? » et faire des reproches au Messager d'Allah (ﷺ) *« sinon d'avoir été comblés de faveurs par Allah et Son Messager? »* après avoir été pauvres et indigents. C'est là, certes, la plus étonnante des choses, à savoir de se moquer et de tourner en dérision Celui qui les a fait sortir des ténèbres vers la lumière et les a enrichis après avoir été pauvres. La moindre des choses de leur part est de le vénérer, de croire en Lui et de Le glorifier. La cause religieuse et la cause de la dignité humaine sont alors réunies.

Ensuite, le Très Haut leur proposa le repentir en disant: *« S'ils se repentent, cela ne peut être qu'à leur avantage »*, car le repentir est la source du bonheur en ce monde et dans l'autre *« mais s'ils persistent dans leur erreur »* en refusant le repentir et le retour vers Allah *« Allah leur infligera de terribles châtiments aussi bien en ce bas-monde que dans la vie future »*. Dans ce bas-monde, à travers ce qu'ils endurent comme affliction et tristesse en voyant l'assistance portée par Allah à Sa religion et à Son Messager (ﷺ) et leur échec à atteindre leur but, et dans l'autre monde à travers le châtiment rigoureux.

« Et ils ne trouveront sur terre, ni allié » qui prendra en charge leurs affaires et réaliser leurs aspirations *« ni défenseur »* qui les mettra à l'abri des choses fâcheuses. Une fois dépourvus de la protection d'Allah, il ne leur restera que la perte, le mal, le malheur et les privations.

﴿٧٥-٧٨﴾. *« Il en est parmi eux qui se sont engagés vis-à-vis d'Allah en disant: « S'Il nous gratifie de Ses largesses, nous ferons de larges aumônes et nous serons du nombre des vertueux! ». Mais lorsqu'Allah les combla de Ses dons, ils s'en montrèrent avares et tournèrent le dos en oubliant leurs promesses. Aussi, a-t-Il suscité dans leurs cœurs une hypocrisie permanente qui doit les accompagner jusqu'au Jour de la comparution devant Lui, et ce pour avoir violé les promesses qu'ils Lui ont faites et pour avoir débité des mensonges. Ne savent-ils pas qu'Allah connaît leurs pensées les plus intimes et leurs entretiens les plus secrets, car pour Allah il n'y a point de mystère? ».*

C'est-à-dire qu'il y a parmi ces hypocrites qui ont fait la promesse à Allah en s'engageant par serment en disant *« S'Il nous gratifie de Ses largesses »* en ce bas-monde en nous faisant vivre dans l'aisance *« nous ferons de larges aumônes et nous serons du nombre des vertueux »*: *nous fortifierons les liens de parenté, nous honorerons l'hôte, nous aiderons les gens en détresse et nous ferons tous les actes vertueux et bons.*

« Mais lorsqu'Allah les combla de Ses dons », ils n'ont pas fait ce qu'ils ont promis, mais *« ils s'en montrèrent avares et tournèrent le dos »* à l'obéissance et à la soumission *« en oubliant leurs promesses »*.

En raison de leur refus d'honorer leur promesse, Allah les châtia. *« Aussi, a-t-Il suscité dans leurs cœurs une hypocrisie permanente »* qui dure *« jusqu'au Jour de la comparution devant Lui, et ce pour avoir violé les promesses qu'ils Lui ont faites et pour avoir débité des mensonges »*. Que le croyant prenne garde à cette hideuse caractéristique, en faisant la promesse à son Seigneur, s'Il lui fait obtenir ce qu'il désire, de faire ceci et cela, avant de violer sa promesse ; il se peut qu'Allah le châtie en suscitant l'hypocrisie dans son cœur comme Il l'a fait avec ceux-là.

Le Prophète (ﷺ) a dit dans un *ḥadîth* authentique se trouvant dans les deux *Ṣaḥîḥ* : *« Les signes de l'hypocrite sont au nombre de trois : lorsqu'il parle, il ment ; lorsqu'il prend un engagement, il trahit ; et lorsqu'il promet, il viole sa promesse »*. Cet hypocrite qui a promis à Allah que, s'Il lui donnait de Ses faveurs, il ferait des dépenses au profit des pauvres et serait un homme vertueux, a parlé et menti, pris un engagement et trahi, promis et violé sa promesse.

C'est pour cela que le Très Haut a mis en garde ceux qui agissent ainsi par Sa parole : *« Ne savent-ils pas qu'Allah connaît leurs pensées les plus intimes et leurs entretiens les plus secrets, car pour Allah il n'y a point de mystère ? »*.

Il les rétribuera pour ce qu'ils ont commis comme actes que Lui seul connaît.

Ces versets ont été révélés au sujet d'un hypocrite du nom de *Tha'laba* qui est venu voir le Prophète (ﷺ) en lui demandant d'invoquer Allah en sa faveur afin qu'Il lui accorde de Ses faveurs, en promettant, le cas échéant, de faire des aumônes, de fortifier ses liens de parenté et d'aider les gens dans la détresse. Le Prophète (ﷺ) invoqua en sa faveur et Allah lui donna des brebis qui se multiplièrent au point où il s'installa à l'extérieur de Médine. Dès lors, il se mit à ne venir que pour certaines prières prescrites, avant de ne le faire que pour la prière du vendredi. Son troupeau s'étant agrandi, il s'éloigna encore plus de Médine et ne vint plus ni pour la prière du vendredi ni pour une autre.

Ne le voyant plus, le Prophète (ﷺ) demanda de ses nouvelles. On le mit alors au courant de sa situation. Un jour, le Prophète (ﷺ) envoya des gens recueillir les aumônes de la *zakât* de leurs propriétaires. Sollicité pour s'acquitter de sa *zakât*, *Tha'laba* dit : *« Ce n'est là qu'un impôt de capitation ! »*. Il refusa de s'acquitter de son devoir. Informé de cela, le Prophète (ﷺ) s'exclama à trois reprises : *« Malheur à Tha'laba ! »*.

Lorsque ces versets furent révélés, *Tha'laba* apprit cela par ses proches. Il apporta alors sa *zakât* au Prophète (ﷺ) qui refusa de la prendre. Après la mort du Prophète (ﷺ), il l'apporta à *Aboû Bakr* mais celui-ci refusa de la prendre ; après *Aboû Bakr*, il l'apporta à *'Oumar* qui refusa de l'accepter. On rapporte qu'il est mort sous le califat de *'Outhmân*.

(79)-(80). *« Certains d'entre eux dénigrent et raillent aussi bien les croyants qui font bénévolement de généreuses aumônes (zakât) que ceux qui n'en font que selon leurs faibles*

moyens. Allah se moquera bien de ces impies et les soumettra à de terribles tourments. Peu importe que tu demandes à Allah de leur pardonner ou non! Jamais Allah ne leur pardonnera, dusses-tu répéter ta demande soixante-dix fois, car ils ont renié Allah et Son Messager, et Allah ne guide pas les gens pervers».

Il s'agit là d'une des infamies des hypocrites qui ne laissent aucun des idéaux de l'Islam et des musulmans sans le dénigrer et le diffamer par animosité et hostilité. Ainsi, lorsqu'Allah et Son Messager (ﷺ) ont incité à s'acquitter de la *zakât*, les musulmans se sont empressés de faire cela; ils prodiguèrent de leurs biens, chacun selon ses moyens; certains déboursèrent beaucoup, d'autres moins que cela. Les hypocrites profitèrent donc de cette occasion pour dénigrer les musulmans; celui qui dépensait beaucoup, ils l'accusaient de vouloir l'ostentation et la fatuité; à celui qui donnait peu de chose, ils disaient qu'Allah n'a que faire des aumônes d'un tel homme. Allah révéla alors: *«Certains d'entre eux dénigrent et raillent»*, c'est-à-dire qu'ils se moquent d'eux et les tournent en dérision *«aussi bien les croyants qui font bénévolement de généreuses aumônes»* en les accusant d'ostentation et de fatuité *«que ceux qui n'en font que selon leurs faibles moyens»* en disant qu'Allah n'a que faire de leurs aumônes. Allah répliquera à leurs agissements en disant *«qu'Il se moquera bien de ces impies et les soumettra à de terribles tourments»*. En effet, ces hypocrites ont réuni dans leurs propos entre plusieurs infamies:

Il y a entre autres leur obsession à chercher des occasions pour critiquer les

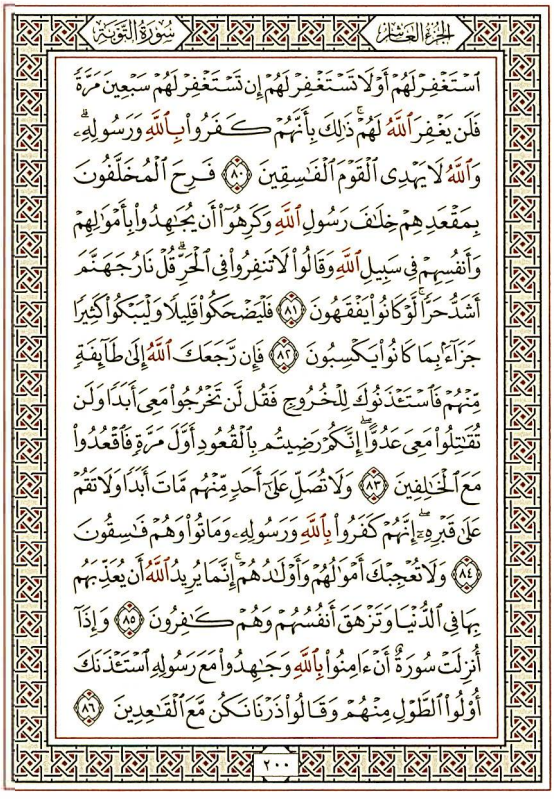

croyants. Or, Allah dit: *«Ceux qui se plaisent à discréditer les croyants subiront des tourments douloureux dans ce monde et dans l'autre»*. S24. V19.

Il y a notamment leur dénigrement des croyants à cause de leur foi, par mécréance de leur part et haine de la religion.

Il y a entre autres le fait que le dénigrement est interdit voire considéré comme un péché capital dans les choses de cette vie, et à plus forte raison dans les choses de la religion.

Il y a aussi le fait que celui qui obéit à Allah et se caractérise avec une des vertus de bien mérite d'être encouragé et assisté dans ses œuvres. Or, ces gens-là, ont voulu décourager les croyants à travers leurs propos et leurs critiques.

Il y a aussi le fait que leur prétention à traiter ceux qui font des dépenses considérables ne le font que par

ostentation est une grave erreur et un procès d'intention!

Il y a aussi le fait que leurs remarques à l'égard de ceux qui font de petites dépenses selon lesquelles Allah se suffit de leurs dépenses sont des remarques vaines, aux desseins infâmes, car Allah se suffit de toutes les dépenses, qu'elles soient grandes ou petites voire de tous les habitants des cieux et de la terre. Mais Allah ordonne aux hommes par rapport à ce dont ils sont dans le besoin par rapport à Lui. En effet, si Allah se suffit des hommes, ces derniers sont pauvres devant Lui: *« Celui qui accomplit une œuvre de bien du poids d'un atome la trouvera »*. Il est vrai que leurs propos visent à décourager les croyants de faire du bien. C'est pour cela qu'Allah se moqua d'eux à titre de rétribution et leur prépara un châtiment douloureux.

« Peu importe que tu demandes à Allah de leur pardonner ou non! Jamais Allah ne leur pardonnera, dusses-tu répéter ta demande soixante-dix fois », cela à titre d'amplification.

« Jamais Allah ne leur pardonnera! », comme Il a dit dans un autre verset: *« Que tu demandes pardon pour eux ou que tu ne le demandes pas, Allah ne leur pardonnera pas! »*. Ensuite, Il montra la cause à la base du refus de leur pardonner, en disant: *« Car ils ont renié Allah et Son Messager »*. Certes, le mécréant ne tire aucun bénéfice de la demande de pardon ni des œuvres de bien tant qu'il reste mécréant.

« Et Allah ne guide pas les gens pervers », c'est-à-dire ceux dont la perversité est devenue une caractéristique au point de ne plus vouloir choisir autre chose; la vérité évidente vient à eux mais ils la rejettent. Aussi, Allah les châtiera en ne les assistant plus dans la voie de la vérité.

﴿٣١-٣٣﴾. *« Ceux qui sont restés dans leurs foyers et qui n'ont pas accompagné le Prophète au combat s'en félicitaient, car il leur répugnait de mettre leurs biens et leurs personnes au service d'Allah, en disant: « Ne vous mettez pas en campagne par ces chaleurs! ». Dis-leur: « Le feu de l'Enfer est bien plus ardent encore! ». Mais peuvent-ils le comprendre? Qu'ils rient donc un peu, pour le moment! Un jour viendra où ils verseront des larmes à torrents, en punition de leurs actes. Si Allah veut que tu te retrouves un jour parmi un groupe de ces gens-là, et qu'ils te demandent la permission d'aller combattre avec toi, dis-leur: « Jamais plus vous ne partirez au combat avec moi, et jamais plus vous ne combattez d'ennemis avec moi! Vous avez été contents de rester chez vous une première fois. Eh bien! Restez donc avec ceux qui se tiennent à l'arrière! ».*

Le Très Haut dit en montrant la vantardise des hypocrites après leur défection et leur insouciance pour cela, ce qui prouve leur mécréance et leur option pour la négation au détriment de la foi: *« Ceux qui sont restés dans leurs foyers et qui n'ont pas accompagné le Prophète au combat, s'en félicitaient »*. C'est là une faute plus grave que la défection puisqu'en plus de cette défection il y a la vantardise pour le péché commis.

« Car il leur répugnait de mettre leurs biens et leurs personnes au service d'Allah » contrairement aux croyants qui, lorsqu'ils s'absentent – pour une raison valable – s'attristent pour leur absence et s'en désolent profondément, car ils aiment combattre avec leurs biens et leurs personnes pour la Cause d'Allah, en ce qu'ils possèdent comme foi dans leurs cœurs et en ce qu'ils espèrent comme faveurs, bienfaisance et satisfaction d'Allah.

« En disant », c'est-à-dire les hypocrites *« Ne vous mettez pas en campagne par ces*

chaleurs !». C'est-à-dire qu'ils prétendent que l'expédition en temps de chaleur est pénible pour eux, en optant pour un repos court et éphémère au détriment du repos éternel et parfait.

Ils ont craint la chaleur qu'on peut atténuer par la recherche de l'ombre et la marche de nuit ou de bon matin à la chaleur contre laquelle rien ne protège, à savoir celle de l'Enfer.

C'est pour cela qu'Il a dit: *« Dis-leur : « Le feu de l'Enfer est bien plus ardent encore ! Mais peuvent-ils le comprendre ? ».* C'est-à-dire après avoir choisi ce qui est éphémère au détriment de ce qui est éternel et après avoir échappé à la peine légère et passagère pour tomber dans la peine rigoureuse et éternelle.

Le Très Haut dit: *« Qu'ils rient donc un peu, pour le moment ! Un jour viendra où ils verseront des larmes à torrents ! ».* C'est-à-dire qu'ils jouissent dans ce bas-monde éphémère et qu'ils profitent de ses plaisirs et de ses distractions, car ils pleureront beaucoup dans le châtiment rigoureux qui les attend *« en punition de leurs actes »* en l'occurrence la mécréance, l'hypocrisie et la rébellion contre les ordres de leur Seigneur.

« Si Allah veut que tu te retrouves un jour parmi un groupe de ces gens-là », c'est-à-dire ceux qui ont fait défection sans raison valable sans regretter leur défection *« et qu'ils te demandent la permission d'aller combattre avec toi »* en dehors de cette expédition lorsqu'ils voient qu'elle est facile *« dis-leur »* par punition *« Jamais plus vous ne partirez au combat avec moi, et jamais plus vous ne combattrez d'ennemis avec moi ! ».* Allah me fera me passer de vous.

« Vous avez été contents de rester chez vous la première fois ! Eh bien ! Restez donc avec ceux qui se tiennent en arrière ! ». C'est ainsi que le Très Haut a dit dans un autre verset: *« Nous manipulerons dans tous les sens leurs cœurs et leurs vues, de la même façon qu'ils ont refusé d'y croire la première fois ».*

Ainsi donc, celui qui se montre paresseux et amorphe face à une chose qu'il lui est ordonnée de faire alors qu'il peut profiter de l'occasion, ne sera pas assisté par la suite pour la faire et il sera interposé entre cette chose et lui.

Il y a aussi dans ce verset une leçon pour les musulmans; en effet, s'il est avéré chez les musulmans que ces gens-là ont été interdits de partir pour le *Djihâd* à cause de leur désobéissance, cela aura été un signe de reproche, de honte et d'avilissement pour ceux qui agissent ainsi.

(84). *« Quand l'un d'eux vient à mourir, ne célèbre jamais la prière des morts sur sa dépouille et ne te recueille jamais sur sa tombe ! Ils ont renié Allah et Son Messager et ils sont morts en pervers ».*

Le Très Haut dit: *« Quand l'un d'eux vint à mourir »,* c'est-à-dire parmi les hypocrites *« ne célèbre jamais la prière des morts sur sa dépouille et ne te recueille jamais sur sa tombe ! »* après avoir été enterré pour invoquer en sa faveur, car la prière et le recueillement du Prophète (ﷺ) sur leurs tombes est une intercession pour eux. Or, l'intercession n'est d'aucune utilité pour eux.

« Ils ont renié Allah et Son Messager et ils sont morts en pervers ». Celui qui était mécréant et qui meure ainsi que peut faire pour lui l'intercession des intercesseurs ? Il y a là une leçon pour les autres. Ainsi donc, celui qui est réputé pour sa mécréance et son hypocrisie, ne peut pas bénéficier de la prière des morts.

Ce verset est une preuve de la légalité de la prière sur les croyants et sur le recueillement devant leurs tombes pour

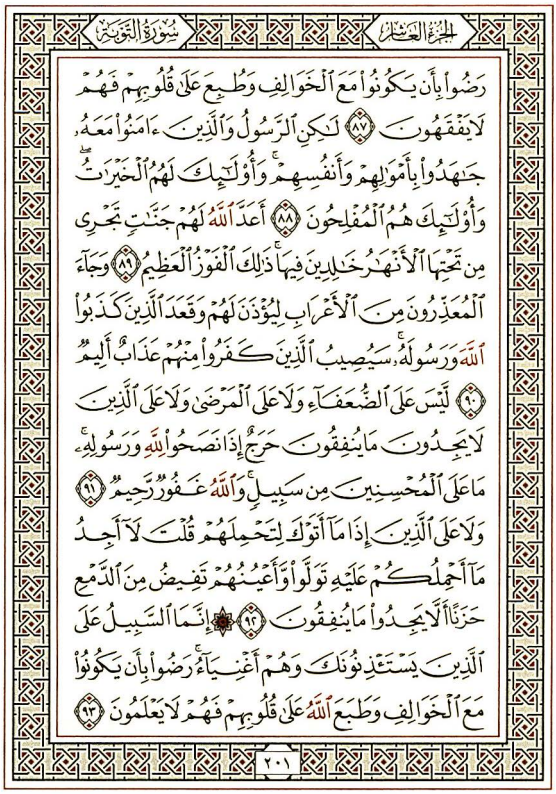
رَضُوا۟ بِأَن يَكُونُوا۟ مَعَ ٱلْخَوَالِفِ وَطُبِعَ عَلَىٰ قُلُوبِهِمْ فَهُمْ
لَا يَفْقَهُونَ ﴿٨٧﴾ لَٰكِنِ ٱلرَّسُولُ وَٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ مَعَهُۥ
جَٰهَدُوا۟ بِأَمْوَٰلِهِمْ وَأَنفُسِهِمْ ۚ وَأُو۟لَٰٓئِكَ لَهُمُ ٱلْخَيْرَٰتُ ۖ
وَأُو۟لَٰٓئِكَ هُمُ ٱلْمُفْلِحُونَ ﴿٨٨﴾ أَعَدَّ ٱللَّهُ لَهُمْ جَنَّٰتٍ تَجْرِى
مِن تَحْتِهَا ٱلْأَنْهَٰرُ خَٰلِدِينَ فِيهَا ۚ ذَٰلِكَ ٱلْفَوْزُ ٱلْعَظِيمُ ﴿٨٩﴾ وَجَآءَ
ٱلْمُعَذِّرُونَ مِنَ ٱلْأَعْرَابِ لِيُؤْذَنَ لَهُمْ وَقَعَدَ ٱلَّذِينَ كَذَبُوا۟
ٱللَّهَ وَرَسُولَهُۥ ۚ سَيُصِيبُ ٱلَّذِينَ كَفَرُوا۟ مِنْهُمْ عَذَابٌ أَلِيمٌ
﴿٩٠﴾ لَّيْسَ عَلَى ٱلضُّعَفَآءِ وَلَا عَلَى ٱلْمَرْضَىٰ وَلَا عَلَى ٱلَّذِينَ
لَا يَجِدُونَ مَا يُنفِقُونَ حَرَجٌ إِذَا نَصَحُوا۟ لِلَّهِ وَرَسُولِهِۦ ۚ
مَا عَلَى ٱلْمُحْسِنِينَ مِن سَبِيلٍ ۚ وَٱللَّهُ غَفُورٌ رَّحِيمٌ ﴿٩١﴾
وَلَا عَلَى ٱلَّذِينَ إِذَا مَآ أَتَوْكَ لِتَحْمِلَهُمْ قُلْتَ لَآ أَجِدُ
مَآ أَحْمِلُكُمْ عَلَيْهِ تَوَلَّوا۟ وَّأَعْيُنُهُمْ تَفِيضُ مِنَ ٱلدَّمْعِ
حَزَنًا أَلَّا يَجِدُوا۟ مَا يُنفِقُونَ ﴿٩٢﴾ إِنَّمَا ٱلسَّبِيلُ عَلَى
ٱلَّذِينَ يَسْتَـْٔذِنُونَكَ وَهُمْ أَغْنِيَآءُ ۚ رَضُوا۟ بِأَن يَكُونُوا۟
مَعَ ٱلْخَوَالِفِ وَطَبَعَ ٱللَّهُ عَلَىٰ قُلُوبِهِمْ فَهُمْ لَا يَعْلَمُونَ ﴿٩٣﴾

invoquer en leur faveur, comme le faisait le Prophète (ﷺ) pour les croyants. En effet, la limitation de l'interdit aux hypocrites montre que cela est permis pour les croyants.

(٨٥). *« Que leurs richesses et le nombre de leurs enfants ne t'émerveillent point ! Allah ne les leur accorde ici-bas que pour leur plus grand tourment et pour qu'ils rendent péniblement l'âme en tant que négateurs ».*

C'est-à-dire ne te laisse pas abuser par ce qu'Allah leur a donné dans ce bas monde comme richesses et enfants, car ce n'est pas pour les honorer qu'Il le fait mais pour les avilir encore plus.

« Allah ne les leur accorde ici-bas que pour leur plus grand tourment », c'est-à-dire qu'ils peinent pour les obtenir et ils redoutent de les perdre, en vivant toujours dans l'inquiétude. Bien plus, ils ne cessent d'endurer les peines et les difficultés pour gérer ces biens et s'occuper de leurs enfants, au point de s'en laisser distraire d'Allah et du Jour dernier jusqu'à ce qu'ils soient transportés de ce bas-monde *« et qu'ils rendent l'âme en tant que négateurs »*. L'amour de leurs richesses et de leurs enfants les a distraits de toute autre chose et ils sont morts le cœur attaché à ces plaisirs et passionné par leur amour.

(٨٦)-(٨٧). *« Lorsqu'une sourate est révélée prescrivant de croire en Allah et de combattre avec Son Messager, les plus riches d'entre eux ne songent qu'à se faire dispenser d'aller au combat, en te demandant : « Laisse-nous avec ceux qui se tiennent à l'arrière ! », acceptant ainsi de rester avec les femmes et les vieillards. Un sceau a été imprimé sur leurs cœurs les rendant incapables de rien comprendre ».*

Le Très Haut dit en montrant la persistance des hypocrites à se montrer indolents devant l'accomplissement des actes d'obéissance et insensibles devant l'effet des sourates et des signes : *« Lorsqu'une sourate est révélée »* qui leur ordonne de croire en Allah et de faire le *Djihâd* dans Sa Voie *« les plus riches d'entre eux ne songent qu'à se faire dispenser d'aller au combat »*, c'est-à-dire les plus aisés et les plus opulents qui n'ont aucune excuse, puisqu'Allah leur a donné des richesses et des enfants, ce qui aurait dû les inciter à Le louer et à Lui rendre grâce en accomplissant ce qu'Il leur ordonne ; mais ils ont préféré la paresse et l'indolence en demandant la dispense : *« Laisse-nous avec ceux qui restent à l'arrière ! »*.

Le Très Haut dit : *« Acceptant ainsi de rester avec les femmes et les vieillards »*. Comment ont-ils pu accepter de rester avec les femmes dispensées du *Djihâd* ? Ont-ils une science ou une raison qui leur permet

de faire cela? Ou bien est-ce Allah qui a apposé un sceau sur leurs cœurs qui ne voient plus le bien et qui n'ont plus de volonté de faire le bien et d'aspirer au salut? Ils ne savent pas où se trouve leur intérêt, car s'ils avaient une vraie science ils n'auraient pas accepté pour eux-mêmes cette situation qui diminue de leur virilité d'hommes.

(85)-(91). *« Et pendant ce temps, le Prophète et ceux qui ont cru avec lui engageaient dans le combat leurs biens et leurs personnes. Voilà ceux qui jouiront de toutes les faveurs! Voilà ceux qui seront les bienheureux! Allah leur a préparé des jardins sous lesquels coulent des ruisseaux, où leur séjour sera éternel. Et ce sera pour eux le bonheur sans limites! ».*

Le Très Haut dit: *« Si ces hypocrites refusent de faire le Jihâd*, Allah pourra se passer d'eux, car Il a des serviteurs parmi l'élite de Ses créatures qu'Il a distingués par Ses faveurs et qui peuvent accomplir cette mission. Ce sont: *« Le Prophète »* Mouḥammed (ﷺ) *« et ceux qui ont cru avec lui engageaient dans le combat leurs biens et leurs personnes »* sans se montrer indolents et amorphes, mais plutôt réjouis et enthousiastes *« Voilà ceux qui jouiront de toutes les faveurs »* en ce bas-monde et dans l'autre *« Voilà ceux qui seront les bienheureux! »* qui ont obtenu les degrés les plus élevés et les aspirations les plus sublimes.

« Allah leur a préparé des jardins sous lesquels coulent des ruisseaux, où leur séjour sera éternel. Et ce sera pour eux le bonheur sans limites! ». Malheur à celui qui n'aspire pas à ce à quoi ils ont aspiré et qui perd sa religion, son monde ici-bas et sa vie future! Ce verset est similaire à cet autre verset où Allah dit: *« Dis-leur: « Croyez en Lui ou n'y croyez pas! Ceux qui ont reçu la science avant lui, lorsque les versets d'Allah leur sont récités, tombent prosternés sur leurs fronts ».* Il est similaire aussi à cet autre verset: *« Si ces gens-là renient (ce message), Nous avons chargé de lui des gens qui ne le renient pas ».*

(90)-(93). *« Puis vinrent les défaitistes, parmi les bédouins, pour demander d'être dispensés du combat, tandis que ceux qui manquaient de sincérité envers Allah et Son Messager s'étaient contentés de rester chez eux. Aussi un terrible châtiment sera-t-il infligé à ceux, parmi eux, qui sont négateurs. Les faibles, les malades ainsi que ceux qui manquent de moyens pour s'équiper ne sont pas tenus d'aller au combat, pourvu qu'ils soient sincères envers Allah et Son Messager. On ne doit pas s'en prendre à ceux qui font le bien, car Allah est Clément et Miséricordieux. Nul reproche n'est à faire non plus à ceux qui sont venus te demander des montures pour aller au combat et qui, lorsque tu leur as dit: « Je ne dispose d'aucune monture à vous donner », s'en allèrent les yeux débordant de larmes et désolés de ne pouvoir en faire eux-mêmes la dépense. Mais il y a lieu de s'en prendre à ceux qui, quoique riches, te demandent de les dispenser de se battre, acceptant d'être relégués avec les invalides à l'arrière. Allah a imprimé un sceau sur leurs cœurs les rendant incapables de comprendre quoi que ce soit ».*

Le Très Haut dit: *« Puis vinrent les défaitistes parmi les bédouins, pour demander d'être dispensés du combat ».* C'est-à-dire que ceux qui se sont montrés négligents et ont failli à leur devoir en faisant défection pour le *Djihâd* viennent te trouver pour demander la dispense d'aller au combat sans se soucier du fait que leurs excuses soient absurdes, en raison de leur manque de sensibilité et de pudeur ainsi que la faiblesse de leur foi.

Quant à ceux qui ont renié Allah et Son Messager (ﷺ) parmi eux, ils sont restés chez eux, en refusant de présenter des excuses. Il se peut aussi que Sa parole:

« les défaitistes » veuille dire : ceux qui ont une excuse et qui sont venus chez le Prophète (ﷺ) pour qu'il accepte leurs excuses, car le Prophète (ﷺ) a pour habitude d'excuser celui qui a des excuses.

« Tandis que ceux qui manquaient de sincérité envers Allah et Son Messager » en prétendant avoir la foi qui implique leur participation au *Djihâd*. Ensuite, Il les a mis en garde en disant : *« Aussi un terrible châtiment sera-t-il infligé à ceux, parmi eux, qui sont négateurs »* en ce bas-monde et dans l'autre.

Après avoir mentionné ceux qui présentent des excuses et qui sont de deux catégories, une catégorie excusable aux yeux de la Loi et une catégorie inexcusable, Il dit : *« Les faibles »* dans leurs corps et leur vue, et qui n'ont pas de forces pour aller au *Djihâd « les malades »*, cela englobe toutes les formes de maladies handicapantes qui empêchent ces personnes de partir au *Djihâd*, comme le boitement, la cécité, la fièvre, la pleurésie, l'hémiplégie... *« ainsi que ceux qui manquent de moyens pour s'équiper ne sont pas tenus d'aller au combat »*, c'est-à-dire qui ne trouvent pas de provisions ni de montures pour partir en expédition. Ces gens-là n'ont rien à se reprocher à condition d'être sincères envers Allah et Son Messager (ﷺ) et s'ils avaient les moyens de partir au *Djihâd* ils l'auraient fait volontiers ; ces gens-là doivent faire ce qui est dans leurs possibilités en incitant et en encourageant les autres à partir pour le *Djihâd* .

« On ne doit pas s'en prendre à ceux qui font le bien ». C'est-à-dire que, grâce à leur bienfaisance et à leur empressement à s'acquitter des droits d'Allah et des droits des serviteurs, ils se sont mis à l'abri des reproches. Certes, lorsque l'homme se montre bienfaisant dans les choses qu'il peut faire, il ne lui sera pas reproché les choses qu'il ne peut pas faire.

On peut déduire une règle juridique de ce verset, à savoir que celui qui se montre bienfaisant envers autrui par sa personne, ses biens ou autres, puis sa bienfaisance provoque un manque ou une perte, il ne lui sera fait aucun reproche car c'est un bienfaiteur ; or, les bienfaiteurs n'ont aucun reproche à se faire. En revanche, ce verset montre qu'il sera fait reproche au non-bienfaiteur – c'est-à-dire le malfaisant – comme c'est le cas pour le gaspilleur.

« Car Allah est Clément et Miséricordieux », de par Sa miséricorde et Sa clémence Il dispense les invalides et leur accorde, en fonction de leurs intentions, la rétribution des gens capables et actifs.

« Nul reproche n'est à faire non plus à ceux qui sont venus te demander des montures » sans trouver quoi que ce soit chez toi *« et qui, lorsque tu leur as dit »* avec regret *« Je ne dispose d'aucune monture à vous donner », s'en allèrent les yeux débordant de larmes et désolés de ne pouvoir en faire eux-mêmes la dépense »*. Ils sont dépourvus de moyens et pleins d'enthousiasme, le cœur contrit et triste comme le rapporte le Très Haut à leur sujet.

Ces gens-là n'ont aucun reproche à se faire, car celui qui a une bonne intention afin de faire le bien, en faisant l'effort en ce sens autant que faire se peut, puis n'arrive pas à concrétiser son effort, il sera considéré comme ayant accompli et complété cet acte.

« Mais il y a lieu de s'en prendre », de blâmer et de faire des reproches ceux qui te demandent d'être dispensés du *Djihâd* alors qu'ils sont riches et n'ont aucune excuse. Ces gens-là *« acceptant »* pour eux-mêmes et au détriment de leur religion *« d'être relégués avec les invalides à*

l'arrière », comme les femmes, les enfants et les autres.

Ils se sont complus dans cette situation car Allah a scellé leurs cœurs au point où aucun bien n'y entre et où ils ne savent plus quels sont leurs intérêts religieux et profanes *« les rendant incapables de rien comprendre »,* par châtiment pour eux pour ce qu'ils ont commis comme crime.

﴿94﴾-﴿95﴾. *« Et ils ne manqueront pas de vous présenter des excuses dès votre retour de la bataille. Dis-leur : « Ne vous excusez pas, car jamais nous ne vous croirons ! Allah nous a déjà instruits sur votre compte. Allah et Son Messager verront vos actes. Puis vous retournerez à Celui qui connaît l'occulte et l'apparent, et qui vous informera de tous vos actes. Quand vous serez de retour parmi eux, ils prendront Allah à témoin de leur loyauté afin d'éviter vos reproches. Détournez-vous de ces êtres immondes dont le dernier refuge sera la Géhenne, pour prix de leurs forfaits. Ils vous adjurent d'accepter leurs excuses. Sachez que si vous les agréez, Allah n'agréera point les excuses des gens pervers ».*

Après avoir parlé de la défection des hypocrites riches qui n'ont aucune excuse, le Très Haut dit *« qu'ils ne manqueront pas de vous présenter des excuses dès votre retour parmi eux »* de votre expédition.

« Dis-leur : « Ne vous excusez pas, car jamais nous ne vous croirons », en ajoutant foi à vos excuses mensongères.

« Allah nous a déjà instruits sur votre compte », Lui qui est le plus véridique dans Ses paroles. Les excuses n'ont plus d'utilité car ils prétendent le contraire de ce qu'Allah dit à leur sujet. Or, il est impossible qu'ils soient sincères dans ce qui est contraire aux informations données par Allah, qui sont les plus sincères et les plus véridiques des informations.

« Allah et Son Messager verront vos actes » dans ce bas-monde, car les œuvres

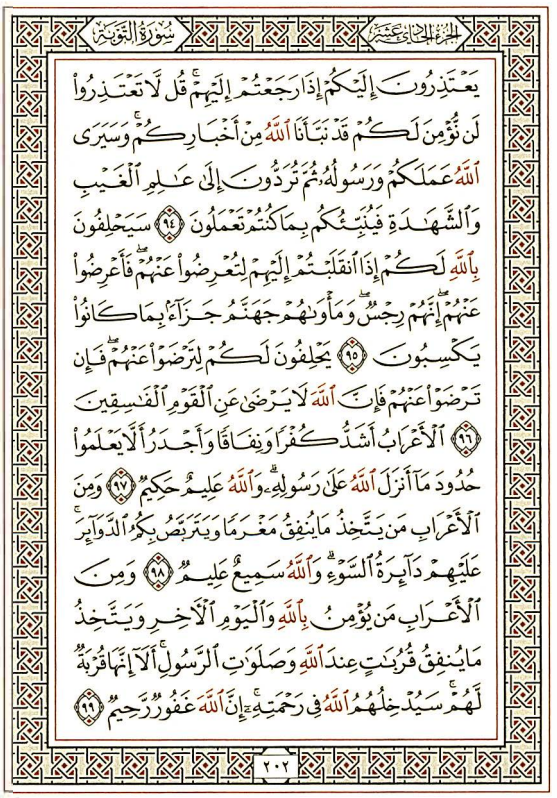
الجزء العاشر عشر — سورة التوبة
يَعْتَذِرُونَ إِلَيْكُمْ إِذَا رَجَعْتُمْ إِلَيْهِمْ ۚ قُل لَّا تَعْتَذِرُوا
لَن نُّؤْمِنَ لَكُمْ قَدْ نَبَّأَنَا اللَّهُ مِنْ أَخْبَارِكُمْ ۚ وَسَيَرَى
اللَّهُ عَمَلَكُمْ وَرَسُولُهُ ثُمَّ تُرَدُّونَ إِلَىٰ عَالِمِ الْغَيْبِ
وَالشَّهَادَةِ فَيُنَبِّئُكُم بِمَا كُنتُمْ تَعْمَلُونَ ﴿٩٤﴾ سَيَحْلِفُونَ
بِاللَّهِ لَكُمْ إِذَا انقَلَبْتُمْ إِلَيْهِمْ لِتُعْرِضُوا عَنْهُمْ ۖ فَأَعْرِضُوا
عَنْهُمْ ۖ إِنَّهُمْ رِجْسٌ وَمَأْوَاهُمْ جَهَنَّمُ جَزَاءً بِمَا كَانُوا
يَكْسِبُونَ ﴿٩٥﴾ يَحْلِفُونَ لَكُمْ لِتَرْضَوْا عَنْهُمْ ۖ فَإِن
تَرْضَوْا عَنْهُمْ فَإِنَّ اللَّهَ لَا يَرْضَىٰ عَنِ الْقَوْمِ الْفَاسِقِينَ
﴿٩٦﴾ الْأَعْرَابُ أَشَدُّ كُفْرًا وَنِفَاقًا وَأَجْدَرُ أَلَّا يَعْلَمُوا
حُدُودَ مَا أَنزَلَ اللَّهُ عَلَىٰ رَسُولِهِ ۗ وَاللَّهُ عَلِيمٌ حَكِيمٌ ﴿٩٧﴾ وَمِنَ
الْأَعْرَابِ مَن يَتَّخِذُ مَا يُنفِقُ مَغْرَمًا وَيَتَرَبَّصُ بِكُمُ الدَّوَائِرَ ۚ
عَلَيْهِمْ دَائِرَةُ السَّوْءِ ۗ وَاللَّهُ سَمِيعٌ عَلِيمٌ ﴿٩٨﴾ وَمِنَ
الْأَعْرَابِ مَن يُؤْمِنُ بِاللَّهِ وَالْيَوْمِ الْآخِرِ وَيَتَّخِذُ
مَا يُنفِقُ قُرُبَاتٍ عِندَ اللَّهِ وَصَلَوَاتِ الرَّسُولِ ۚ أَلَا إِنَّهَا قُرْبَةٌ
لَّهُمْ ۚ سَيُدْخِلُهُمُ اللَّهُ فِي رَحْمَتِهِ ۚ إِنَّ اللَّهَ غَفُورٌ رَّحِيمٌ ﴿٩٩﴾
٢٠٢

sont le critère qui distingue la sincérité du mensonge ; quant aux simples paroles, elles ne signifient rien.

« Puis vous retournerez vers Celui qui connaît l'occulte et l'apparent » Celui à qui rien n'échappe *« et qui vous informera de tous vos actes »* qu'ils soient des actes de bien ou de mal et Il les rétribuera avec Sa justice ou Sa faveur sans vous léser du poids d'un atome.

Sache que le pécheur qui agit mal a trois situations : soit son excuse est acceptée de façon apparente et cachée et il lui sera pardonné de façon à ce qu'il soit comme celui qui n'a pas péché ; (dans ce cas présent, l'excuse des hypocrites n'a pas été acceptée et leurs œuvres néfastes se sont manifestées publiquement), soit il sera puni et blâmé pour son péché soit il ne lui sera pas tenu rigueur de ses propos et excuses et il ne sera pas châtié pour ce

qu'il a commis comme délit. C'est cette troisième situation qui a été ordonné par Allah à l'adresse des hypocrites. C'est pour cela qu'Il a dit: *« Quand vous serez de retour parmi eux, ils prendront Allah à témoin de leur loyauté afin d'éviter vos reproches. Détournez-vous de ces êtres immondes »*.

C'est-à-dire ne les blâmez pas, ne les punissez et ne les tuez pas, car ce sont *« des êtres immondes »*, c'est-à-dire des êtres infâmes et indignes d'être l'objet de considération. Le reproche et le blâme ne leur sont d'aucune utilité. La Géhenne leur suffira *« pour prix de leur forfait »*.

Pour ce qui est de Sa parole: *« Ils vous adjurent d'accepter leurs excuses »*, cela veut dire qu'il ne vous sied pas – ô croyants – d'agréer ceux qu'Allah n'a pas agréés; bien plus, vous devez vous conformer à la satisfaction et au courroux d'Allah. Médite cette parole d'Allah: *« Allah n'agréera point les excuses des gens pervers »*. Il n'a pas dit: *« Allah ne les agréera pas »*, pour montrer que la porte du repentir reste ouverte et que, si eux-mêmes, ou d'autres, se repentent, Allah acceptera leur repentir et les agréera. Par contre, s'ils persistent dans leur perversité, Allah ne les agréera pas en raison de l'existence de la cause qui empêche Son agrément, à savoir leur rébellion et leur rejet de ce qu'Allah leur a agréé comme foi et obéissance en optant pour ce qui suscite Son courroux comme polythéisme, hypocrisie et péchés.

En substance, ce qu'Allah nous dit des hypocrites qui ont fait défection dans le *Djihâd* sans excuses, c'est qu'en allant s'excuser auprès des croyants et en prétendant qu'ils ont des justifications qui les ont empêchés d'aller avec eux au *Djihâd* , ils veulent ni plus ni moins que vous ne leur fassiez pas de reproches et que vous acceptiez leurs excuses; mais ces gens-là n'ont ni pudeur ni honneur; aussi, les croyants sont-ils tenus de se détourner d'eux à la manière dont on se détourne des choses immondes et souillées.

Il y a dans ces versets l'attestation de la parole pour Allah. C'est ainsi qu'il est dit: *« Allah nous a déjà instruits sur votre compte »*. Il y a aussi l'attestation des actes volontaires pour Allah, des actes qui surviennent par Sa volonté et Son pouvoir. En outre, dans Sa parole: *« Allah et Son Messager verront vos actes »* le Très Haut nous informe qu'Il voit ces actes après leur survenance. Il y a là l'attestation de la satisfaction d'Allah à l'égard des bienfaisants et Son courroux contre les pervers.

(97)-(99). *« Les nomades sont les négateurs les plus endurcis, les hypocrites les plus sournois et les plus enclins à ne pas faire cas des préceptes qu'Allah a révélés à Son Messager. Allah est Omniscient et Sage. Parmi les nomades, certains considèrent leur contribution comme une corvée et attendent avec impatience les malheurs qui pourraient vous atteindre. Puissent-ils en être victimes eux-mêmes! Car Allah est Audient et Omniscient. Il en est d'autres qui croient en Allah et au Jour dernier et qui considèrent ce qu'ils dépensent comme un moyen de se rapprocher d'Allah et de bénéficier des prières du Prophète. Certes, c'est là un moyen sûr de se rapprocher d'Allah, et Allah les admettra dans le sein de Sa miséricorde, car Allah est Clément et Miséricordieux »*.

Le Très Haut dit: *« Les nomades »*, c'est-à-dire les habitants de la campagne et du désert *« sont les négateurs les plus endurcis »*, plus que les habitants des cités, et ce pour plusieurs raisons:

Entre autres leur éloignement de la connaissance des lois religieuses, des œuvres et des règles juridiques. *« Ils sont les plus enclins à ne pas faire cas des*

préceptes qu'Allah a révélés à Son Messager », c'est-à-dire les fondements de la foi et les règles du licite et de l'illicite, contrairement aux citadins qui sont les plus enclins à connaître les préceptes révélés par Allah à Son Messager (ﷺ), ce qui leur permet – grâce à cette science – d'acquérir des intentions bénéfiques et des desseins excellents qu'on ne trouve pas chez les gens de la campagne. En outre, ils ont un tempérament doux et une prédisposition à répondre à l'apostolat du Messager d'Allah (ﷺ) qu'on ne trouve pas chez les habitants de la campagne. Ils fréquentent les gens de foi plus que les habitants de la campagne. C'est pour cela qu'ils sont plus enclins au bien que ces derniers, bien qu'il y ait aussi dans les villes des mécréants et des hypocrites. Cependant, la mécréance et l'hypocrisie des gens de la campagne sont plus rudes que celles des habitants des villes.

Par ailleurs, les nomades se soucient plus des biens que les gens des villes et sont plus avares qu'eux. Il y en a parmi eux *« qui considèrent leur contribution »* comme *zakât*, en tant que dépenses au service d'Allah et d'autres *« comme une corvée »*, c'est-à-dire comme une perte et un amoindrissement, sans attendre de rétribution ni vouloir la Face d'Allah en ne s'en acquittant qu'à contrecœur *« et attendent avec impatience les malheurs qui pourraient vous atteindre »*. C'est-à-dire que leur animosité envers les croyants est telle qu'ils attendent avec impatience les malheurs qui peuvent les atteindre ainsi que les aléas du temps. Or, cela se retournera contre eux et finira par les atteindre. Par contre, les croyants, eux, auront la victoire finale contre leurs ennemis et la fin heureuse sera pour eux *« car Allah est Audient et Omniscient »*, Il connaît les intentions des hommes et tous les actes qui émanent d'eux avec sincérité.

Certes, ce ne sont pas tous les nomades qui sont blâmés, car *« il en est d'autres qui croient en Allah et au Jour dernier »*, en se mettant ainsi à l'abri de la mécréance et de l'hypocrisie et en œuvrant avec ce qu'implique la foi.

« Et qui considèrent ce qu'ils dépensent comme un moyen de se rapprocher d'Allah », c'est-à-dire qu'ils attendent la rétribution d'Allah en recherchant la Face d'Allah et la proximité avec Lui en en faisant un moyen *« de bénéficier des prières du Prophète »*, c'est-à-dire ses invocations et ses bénédictions. Le Très Haut dit en montrant l'utilité des prières du Prophète *« C'est là un moyen sûr de se rapprocher d'Allah »* d'accroître leurs biens et de les bénir.

« Et Allah les admettra dans le sein de Sa miséricorde » parmi Ses serviteurs vertueux *« car Il est Clément et Miséricordieux »*. Il pardonne les péchés capitaux à celui qui se repent à Lui et Il répand sur Ses serviteurs Sa miséricorde qui embrasse toute chose ; Il distingue Ses serviteurs croyants par une miséricorde avec laquelle Il les assiste dans la voie du bien et les protège des interdits en multipliant leurs récompenses.

Ce verset est la preuve que les nomades sont comme les citadins, il y a parmi eux ceux qui sont loués et ceux qui sont blâmés ; Allah ne les a pas blâmés à cause de leur simple vie de nomades et de bédouins, mais à cause de leur abandon des préceptes d'Allah et des doutes qui les rongent à ce sujet.

Il y a entre autres le fait que la mécréance et l'hypocrisie augmentent et diminuent, se durcissent et s'allègent, en fonction des circonstances.

Il y a aussi le mérite de la science et le fait que celui qui en est dépourvu est plus

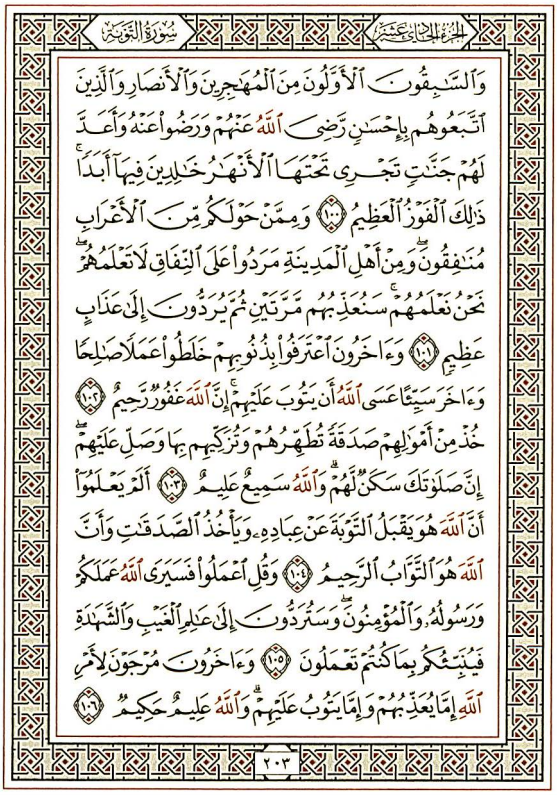
سُورَةُ التَّوبَة — الجزء العاشر — عشر
وَالسَّٰبِقُونَ ٱلْأَوَّلُونَ مِنَ ٱلْمُهَٰجِرِينَ وَٱلْأَنصَارِ وَٱلَّذِينَ
ٱتَّبَعُوهُم بِإِحْسَٰنٍ رَّضِىَ ٱللَّهُ عَنْهُمْ وَرَضُوا۟ عَنْهُ وَأَعَدَّ
لَهُمْ جَنَّٰتٍ تَجْرِى تَحْتَهَا ٱلْأَنْهَٰرُ خَٰلِدِينَ فِيهَآ أَبَدًا
ذَٰلِكَ ٱلْفَوْزُ ٱلْعَظِيمُ ﴿١٠٠﴾ وَمِمَّنْ حَوْلَكُم مِّنَ ٱلْأَعْرَابِ
مُنَٰفِقُونَ ۖ وَمِنْ أَهْلِ ٱلْمَدِينَةِ مَرَدُوا۟ عَلَى ٱلنِّفَاقِ لَا تَعْلَمُهُمْ ۖ
نَحْنُ نَعْلَمُهُمْ ۚ سَنُعَذِّبُهُم مَّرَّتَيْنِ ثُمَّ يُرَدُّونَ إِلَىٰ عَذَابٍ
عَظِيمٍ ﴿١٠١﴾ وَءَاخَرُونَ ٱعْتَرَفُوا۟ بِذُنُوبِهِمْ خَلَطُوا۟ عَمَلًا صَٰلِحًا
وَءَاخَرَ سَيِّئًا عَسَى ٱللَّهُ أَن يَتُوبَ عَلَيْهِمْ ۚ إِنَّ ٱللَّهَ غَفُورٌ رَّحِيمٌ ﴿١٠٢﴾
خُذْ مِنْ أَمْوَٰلِهِمْ صَدَقَةً تُطَهِّرُهُمْ وَتُزَكِّيهِم بِهَا وَصَلِّ عَلَيْهِمْ ۖ
إِنَّ صَلَوٰتَكَ سَكَنٌ لَّهُمْ ۗ وَٱللَّهُ سَمِيعٌ عَلِيمٌ ﴿١٠٣﴾ أَلَمْ يَعْلَمُوٓا۟
أَنَّ ٱللَّهَ هُوَ يَقْبَلُ ٱلتَّوْبَةَ عَنْ عِبَادِهِۦ وَيَأْخُذُ ٱلصَّدَقَٰتِ وَأَنَّ
ٱللَّهَ هُوَ ٱلتَّوَّابُ ٱلرَّحِيمُ ﴿١٠٤﴾ وَقُلِ ٱعْمَلُوا۟ فَسَيَرَى ٱللَّهُ عَمَلَكُمْ
وَرَسُولُهُۥ وَٱلْمُؤْمِنُونَ ۖ وَسَتُرَدُّونَ إِلَىٰ عَٰلِمِ ٱلْغَيْبِ وَٱلشَّهَٰدَةِ
فَيُنَبِّئُكُم بِمَا كُنتُمْ تَعْمَلُونَ ﴿١٠٥﴾ وَءَاخَرُونَ مُرْجَوْنَ لِأَمْرِ
ٱللَّهِ إِمَّا يُعَذِّبُهُمْ وَإِمَّا يَتُوبُ عَلَيْهِمْ ۗ وَٱللَّهُ عَلِيمٌ حَكِيمٌ ﴿١٠٦﴾
٢٠٣

proche du mal que celui qui en possède, car Allah a blâmé les bédouins en disant qu'ils sont les plus endurcis dans la mécréance et l'hypocrisie ; Il a cité aussi la cause de cela, à savoir qu'ils sont les plus enclins à ne pas faire cas des préceptes qu'Allah a révélés à Son Messager (ﷺ).

Il y a aussi le fait que la science utile qui est la plus utile des sciences est celle qui consiste à connaître les préceptes révélés par Allah à Son Messager (ﷺ), comme les fondements de la religion et ses questions subsidiaires, la connaissance des principes de la foi, de l'Islam et de la vertu *(Iḥsân)*, de la piété, du salut, de l'obéissance, de la bienfaisance, de la piété filiale, de la dévotion, les limites de la mécréance, de l'hypocrisie, de la prévarication, de la désobéissance, de la fornication, de l'ivresse, de l'usure et autres péchés capitaux. La connaissance de ces choses-là permet à l'homme de les accomplir si cela lui est ordonné, et de les éviter si cela lui est interdit.

Il y a également le fait que le croyant est tenu de s'acquitter des devoirs auxquels il est astreint, le cœur serein et l'âme en paix, en veillant à ce qu'il profite du gain et non à être endetté de ses œuvres.

(100). *« Quant aux émigrés et aux anṣârs qui ont été les premiers à se joindre au Prophète et à l'accueillir, ainsi que ceux qui les ont suivis dans un élan sincère, Allah est Satisfait d'eux comme ils seront satisfaits de Ses faveurs, car Il a préparé à leur intention des jardins sous lesquels coulent des ruisseaux et où leur séjour sera éternel. Et ce sera pour eux le comble de la félicité ».*

Les premiers sont ceux qui ont été l'avant-garde de cette communauté par la foi, l'émigration, le djihâd et l'établissement de la religion d'Allah, parmi *« les émigrés » « qui ont été chassés de leurs demeures et privés de leurs biens, pour avoir recherché une faveur et un agrément de la part d'Allah, apportant leur soutien à Allah et à Son Messager ; ceux-là sont les sincères ».* S59. V8.

Et *« les anṣârs » « Ceux qui étaient établis dans le pays et ancrés dans leur foi avant qu'ils arrivent et qui aiment ceux qui se sont réfugiés auprès d'eux. Ils n'éprouvent aucun ressentiment du fait de ce qui est accordé (aux émigrés) et font montre d'abnégation, fût-ce à leur détriment ; et ceux qui se préservent de leur propre ladrerie, ceux-là sont assurés de la réussite ».* S59. V9.

« Ainsi que ceux qui les ont suivis dans un élan sincère » par les convictions, les paroles et les actes. Ce sont ceux-là qui se sont mis à l'abri des reproches, et ont

obtenu le summum des éloges et les meilleures des faveurs de la part d'Allah.

« Allah est Satisfait d'eux ». Certes, Sa satisfaction est plus grande que toute la félicité du Paradis *« comme ils seront satisfaits de Ses faveurs, car Il a préparé à leur intention des jardins sous lesquels coulent des ruisseaux »* qui baignent les jardins et les parcs verdoyants et somptueux *« et où leur séjour sera éternel »*, puisqu'ils ne voudront jamais changer d'endroit, dans la mesure où ils auront tout ce qu'ils souhaitent et ils y trouveront tout ce à quoi ils aspirent.

« Et ce sera pour eux le comble de la félicité » pour ce qu'ils auront obtenu comme béatitude pour les âmes, plaisirs pour les esprits, félicité pour les cœurs et passions pour les corps, et pour ce qu'ils se seront épargnés comme choses fâcheuses.

(101). *« Il y a parmi les nomades qui vous entourent des hypocrites, et il y en a aussi parmi les habitants de Médine, qui sont passés maîtres dans l'art de la traîtrise. Tu ne les connais pas, mais Nous, Nous les connaissons. Nous les châtierons doublement, puis ils seront livrés à un affreux supplice ».*

Le Très Haut dit: *« Il y a parmi les nomades qui vous entourent des hypocrites, et il y en a aussi parmi les habitants de Médine, qui sont passés maîtres dans l'art de la traîtrise »*, c'est-à-dire qu'ils ont été formés dans ce vice et ont continué dans cette voie en s'y enfonçant encore plus.

« Tu ne les connais pas » dans leurs personnes pour les punir ou pour les traiter en fonction de leur hypocrisie ; mais Allah a Ses desseins dans tout cela.

« Mais Nous, Nous les connaissons. Nous les châtierons doublement ». Il se peut que cette dualité du châtiment veuille dire qu'ils seront châtiés ici-bas et dans l'au-delà. Dans ce bas-monde, ils auront comme châtiment l'affliction et la perplexité ainsi que la tristesse pour ce que les croyants obtiennent comme victoires et triomphes, alors que dans l'au-delà ils subiront le châtiment du feu et la demeure funeste. Il se peut aussi que le sens de ce mot veuille dire que le châtiment leur sera doublé et exacerbé.

(102)-(103). *« D'autres ont reconnu leurs péchés, car ils n'avaient pas su établir la différence entre bonnes actions et mauvaises actions. Ceux-là, Allah acceptera certes leur repentir. Allah est, en effet, Plein de clémence et de miséricorde. Prélève une aumône sur leurs biens pour les purifier et les bénir. Prie pour eux, afin que leurs âmes retrouvent leur quiétude. Allah est Audient et Omniscient ».*

Le Très Haut dit: *« D'autres »* parmi les habitants de Médine et ses alentours voire de tous les pays musulmans *« ont reconnu leurs péchés »*, c'est-à-dire qu'ils ont avoué avoir péché et ont regretté leur comportement, puis ont œuvré à se repentir et à se purifier de leurs souillures.

« Car ils n'avaient pas su établir la différence entre bonnes actions et mauvaises actions », car les actions ne sont vertueuses que si leur auteur possède l'origine de la foi et du monothéisme qui mettent à l'abri de la mécréance et du polythéisme ; telles sont les conditions sine qua non pour toute bonne action. Or, ces gens-là ont mélangé les bonnes actions et les mauvaises actions, comme la perpétration de certaines choses interdites et la négligence de certains devoirs en reconnaissant cela et en espérant qu'Allah leur pardonne cela. Ces gens-là *« Allah acceptera certes leur repentir »*. L'acceptation du repentir du serviteur est de deux sortes :

La première est qu'Allah assiste le serviteur dans la voie du repentir, alors que la deuxième est Son acceptation après que le serviteur en fasse la preuve.

« Allah est, en effet, Plein de clémence et de miséricorde », c'est-à-dire que Son attribut est le pardon et la miséricorde dont aucune créature n'est dépourvue; bien plus, il n'y aura aucune existence pour le monde supérieur et inférieur sans eux. Aussi, si Allah en voulait aux hommes à cause de leurs injustices, Il ne laisserait aucun d'eux sur terre.

« Allah soutient les cieux et la terre pour qu'ils ne disparaissent pas; et s'ils viennent à disparaître, personne en dehors de Lui ne peut les soutenir. Il est Compatissant et Pardonneur ».

Parmi les marques de Sa miséricorde est que ceux qui commettent des excès contre eux-mêmes en passant toute leur vie à faire de mauvaises actions, lorsqu'ils se repentent et reviennent vers Allah, même si c'est peu avant leur mort, Allah leur pardonne et efface leurs péchés. Ce verset montre que celui qui mélange entre les bonnes et les mauvaises actions et qui reconnaît ses torts sans se repentir d'un repentir sincère, reste sous l'effet de la crainte et de l'espérance, mais plus proche du salut.

Quant à celui qui mélange les péchés et les bonnes actions mais ne reconnaît pas ses torts et, pire encore, ne se repent pas de ses péchés, mais persiste dans son comportement, un tel homme suscite la plus grande crainte à son sujet.

Le Très Haut dit à Son Messager (ﷺ) et à ceux qui suivent sa ligne de conduite, en lui ordonnant de faire ce qui purifie les croyants et complète leur foi : *« Prélève une aumône sur leurs biens »,* c'est-à-dire la *zakât* prescrite *« pour les purifier et les bénir »,* c'est-à-dire les purifier de leurs péchés et de leurs mauvaises mœurs.

« Et les bénir », c'est-à-dire les renforcer leurs belles vertus et leurs bonnes œuvres et ajouter à leur rétribution terrestre et future de même qu'accroître leurs biens.

« Prie pour eux », c'est-à-dire invoque pour eux, en l'occurrence pour tous les croyants, surtout lorsqu'ils s'acquittent de la *zakât* de leurs biens *« afin que leurs âmes retrouvent leur quiétude »,* c'est-à-dire une sérénité pour leurs cœurs et une béatitude pour eux *« Allah est Audient »,* c'est-à-dire qu'Il entend tes invocations en les acceptant et en les exauçant *« et Omniscient »,* c'est-à-dire Conscient du contexte de vie des gens et de leurs intentions, en rétribuant chacun pour ses actes et en fonction de ses intentions.

C'est ainsi que le Prophète (ﷺ) se soumettait aux ordres d'Allah et ordonnait aux gens de s'acquitter de leur *zakât; il envoyait des hommes pour la recueillir; à chaque fois que quelqu'un lui apportait sa zakât* il invoquait Allah en sa faveur et le bénissait.

Dans ce verset, il y a la preuve du caractère obligatoire de la *zakât* sur tous les biens s'ils sont consacrés au commerce de façon manifeste, car ce sont des biens qui s'accroissent et rapportent des gains. Il est donc juste qu'ils viennent en aide aux pauvres en s'acquittant de ce qu'Allah a rendu obligatoire comme *zakât*. En dehors des biens commerciaux, s'il y a d'autres biens qui s'accroissent comme les grains, les fruits, les bestiaux, les perles.... La *zakât* y est obligatoire; sinon, la *zakât* ne sera pas obligatoire dans la mesure où ces choses-là seront consacrées uniquement à l'acquisition sans avoir le statut de biens qui s'accroissent et à travers lesquels leur propriétaire cherche à faire du commerce et à obtenir des gains; dans ce cas-là ces biens ont un statut d'acquisition et non de profit.

Il y a aussi la preuve que l'homme ne peut se purifier et obtenir la sérénité

qu'une fois qu'il se sera acquitté de la *zakât* de ses biens; rien ne peut racheter cette *zakât* sauf son acquittement, car la purification et la sérénité de l'homme découlent de son acquisition.

Il y a aussi la préférence de l'invocation des bénédictions d'Allah par l'imam ou de son suppléant en faveur de celui qui s'acquitte de la *zakât*, à condition que cela se fasse à voix haute de façon à ce que ce dernier l'entende. En d'autres termes, il est indispensable de réjouir le croyant par des paroles apaisantes et des invocations, de façon à apaiser son cœur et à réjouir son âme. Il importe aussi d'encourager celui qui fait des aumônes et accomplit de bonnes œuvres en invoquant Allah en sa faveur et en faisant ses éloges.

(104). *« Ne savent-ils pas qu'Allah accueille le repentir de Ses serviteurs, qu'Il agrée les aumônes et qu'Il est l'Indulgent et le Miséricordieux ? ».*

C'est-à-dire ne savent-ils pas combien la miséricorde d'Allah est immense et Sa générosité est totale, de même *« qu'Il accueille le repentir de Ses serviteurs ? »* qui se repentent de leurs péchés. Bien plus, le Très Haut se réjouit du repentir de Son serviteur d'une réjouissance qu'on ne peut imaginer.

« Qu'Il agrée les aumônes » de Ses serviteurs, c'est-à-dire qu'Il les accepte et les recueille de Sa Main droite en les faisant croître, tout comme l'homme fait croître son poulain, au point où une seule datte devient comme une grande montagne. Que dire alors de ce qui est plus grand et plus abondant que cela ?

« Et qu'Il est l'Indulgent », c'est-à-dire Celui qui pardonne beaucoup aux pécheurs; en effet, celui qui repent à Lui, Il accepte son repentir, même si ses péchés se répètent; Il ne se lasse jamais de pardonner à Ses serviteurs jusqu'à ce qu'eux-mêmes se lassent et décident de se détourner de Sa porte en optant pour leur propre perte *« et le Miséricordieux ? »* Celui dont la miséricorde embrasse toute chose et qu'Il prescrit à ceux qui Le craignent, qui s'acquittent de la *zakât*, croient en Ses versets et suivent Son Prophète (ﷺ).

(105). *« Dis-leur : « Agissez ! Allah appréciera vos œuvres, ainsi que Son Messager et les croyants. Et quand vous serez ramenés vers Celui qui connaît l'invisible et l'apparent, Il vous renseignera sur ce que vous aurez fait ».*

Le Très Haut dit: *« Dis-leur »* à ces hypocrites *« Agissez ! »* comme vous l'entendez et persistez dans votre aveuglement mais ne croyez pas que cela sera caché *« Allah appréciera vos œuvres, ainsi que Son Messager et les croyants »*, c'est-à-dire qu'il est impératif que vos œuvres soient manifestes et dévoilées *« Et quand vous serez ramenés vers Celui qui connaît l'invisible et l'apparent, Il vous renseignera sur ce que vous aurez fait »* comme bien ou mal. Il y a là une menace et une mise en garde rigoureuse contre ceux qui persistent dans leur égarement et leur aveuglement, leur désobéissance et leur vanité. Il se peut aussi que le sens veuille dire que quels que soient les actes de bien ou de mal que vous faites, Allah est Informé de tout ce que vous faites et Il le montra à Son Prophète (ﷺ) ainsi qu'aux croyants, même si ces actes sont secrets.

(106). *« D'autres enfin devront attendre la décision d'Allah qui, soit les punira, soit les absoudra. Allah est Omniscient et Sage ».*

C'est-à-dire *« d'autres »* parmi ceux qui font défection *« devront attendre la décision d'Allah qui soit les punira, soit les absoudra »*. Il y a là une sévère mise en garde à l'encontre de ceux qui font défection et une incitation à se repentir et à regretter leur comportement.

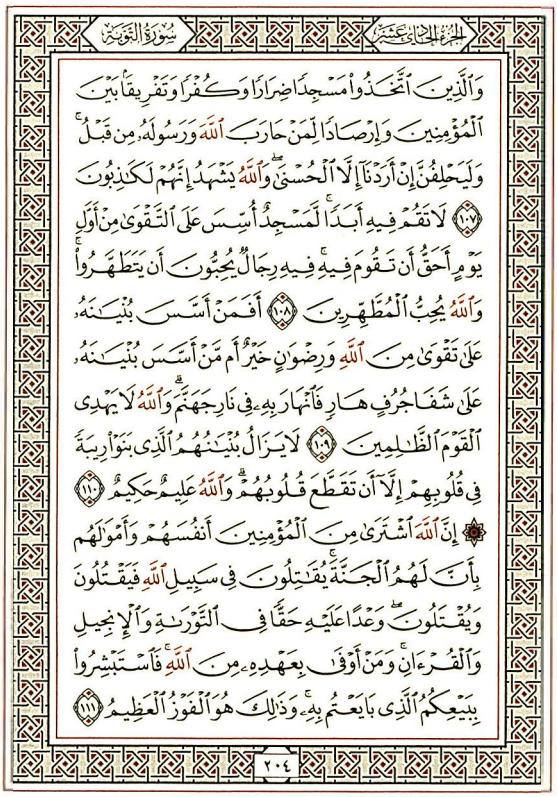
سُورَةُ التَّوبَة
الجزء العاشر عشر
وَٱلَّذِينَ ٱتَّخَذُوا۟ مَسْجِدًا ضِرَارًا وَكُفْرًا وَتَفْرِيقًۢا بَيْنَ
ٱلْمُؤْمِنِينَ وَإِرْصَادًا لِّمَنْ حَارَبَ ٱللَّهَ وَرَسُولَهُۥ مِن قَبْلُ ۚ
وَلَيَحْلِفُنَّ إِنْ أَرَدْنَآ إِلَّا ٱلْحُسْنَىٰ ۖ وَٱللَّهُ يَشْهَدُ إِنَّهُمْ لَكَٰذِبُونَ
﴿١٠٧﴾ لَا تَقُمْ فِيهِ أَبَدًا ۚ لَّمَسْجِدٌ أُسِّسَ عَلَى ٱلتَّقْوَىٰ مِنْ أَوَّلِ
يَوْمٍ أَحَقُّ أَن تَقُومَ فِيهِ ۚ فِيهِ رِجَالٌ يُحِبُّونَ أَن يَتَطَهَّرُوا۟ ۚ
وَٱللَّهُ يُحِبُّ ٱلْمُطَّهِّرِينَ ﴿١٠٨﴾ أَفَمَنْ أَسَّسَ بُنْيَٰنَهُۥ
عَلَىٰ تَقْوَىٰ مِنَ ٱللَّهِ وَرِضْوَٰنٍ خَيْرٌ أَم مَّنْ أَسَّسَ بُنْيَٰنَهُۥ
عَلَىٰ شَفَا جُرُفٍ هَارٍ فَٱنْهَارَ بِهِۦ فِى نَارِ جَهَنَّمَ ۗ وَٱللَّهُ لَا يَهْدِى
ٱلْقَوْمَ ٱلظَّٰلِمِينَ ﴿١٠٩﴾ لَا يَزَالُ بُنْيَٰنُهُمُ ٱلَّذِى بَنَوْا۟ رِيبَةً
فِى قُلُوبِهِمْ إِلَّآ أَن تَقَطَّعَ قُلُوبُهُمْ ۗ وَٱللَّهُ عَلِيمٌ حَكِيمٌ
﴿١١٠﴾ ۞ إِنَّ ٱللَّهَ ٱشْتَرَىٰ مِنَ ٱلْمُؤْمِنِينَ أَنفُسَهُمْ وَأَمْوَٰلَهُم
بِأَنَّ لَهُمُ ٱلْجَنَّةَ ۚ يُقَٰتِلُونَ فِى سَبِيلِ ٱللَّهِ فَيَقْتُلُونَ
وَيُقْتَلُونَ ۖ وَعْدًا عَلَيْهِ حَقًّا فِى ٱلتَّوْرَىٰةِ وَٱلْإِنجِيلِ
وَٱلْقُرْءَانِ ۚ وَمَنْ أَوْفَىٰ بِعَهْدِهِۦ مِنَ ٱللَّهِ ۚ فَٱسْتَبْشِرُوا۟
بِبَيْعِكُمُ ٱلَّذِى بَايَعْتُم بِهِۦ ۚ وَذَٰلِكَ هُوَ ٱلْفَوْزُ ٱلْعَظِيمُ
﴿١١١﴾
٢٠٤

« Allah est Omniscient », car Il connaît toutes les circonstances dans lesquelles se trouvent les hommes ainsi que leurs intentions *« et Sage »*, car il met les choses à leur place et les considère telles quelles sont réellement. Aussi, si Sa sagesse implique qu'Il leur pardonne et accepte leur repentir, Il leur pardonne et accepte leur repentir; par contre, si Sa sagesse implique qu'Il les abandonne et ne les assiste dans la voie du repentir, Il le fera.

(107)-(110). *« Il en est qui ont édifié une mosquée par rivalité et par impiété pour semer la discorde entre les croyants et faire de ce lieu le repaire de celui qui, auparavant, avait combattu contre Allah et Son Messager. Ce sont ces gens-là qui, aujourd'hui, viennent jurer de toute leur force qu'ils ne voulaient faire que du bien, alors qu'Allah est Témoin qu'ils ne racontent que des mensonges! Ne fréquente jamais une telle mosquée! Car il en est une autre qui a été fondée dès le premier jour, sur la crainte révérencielle d'Allah et qui est plus digne de ta présence. On y trouve des hommes qui aiment se purifier et Allah aime ceux qui sont propres. Lequel vaut mieux? Celui qui a fondé son édifice sur la piété et l'agrément d'Allah ou celui qui a fondé son édifice sur le bord d'un précipice prêt à s'écrouler en l'emportant dans le feu de la Géhenne? Allah ne guide jamais les infidèles. La mosquée qu'ils ont édifiée ne cessera d'être pour eux un sujet d'angoisse jusqu'au moment où ils auront le cœur brisé. Allah est Omniscient et Sage ».*

Il y avait certains hypocrites de *Qoubâ'* qui avaient édifié une mosquée à côté de la mosquée édifiée par le Prophète à *Qoubâ'* en ayant pour but de semer la zizanie et la division entre les croyants et d'en faire un repaire pour ceux qui combattent Allah et Son Messager (ﷺ). Mais Allah dévoila leur infamie et leurs secrets.

« Il en est qui ont édifié une mosquée par rivalité », c'est-à-dire pour porter préjudice aux croyants et à la mosquée dans laquelle ils se réunissent *« et par impiété »*, c'est-à-dire qu'ils sont mus par l'impiété alors que croyants sont mus par la foi *« pour semer la discorde entre les croyants »* afin de les diviser et de créer des schismes entre eux *« et faire de ce lieu le repaire »* c'est-à-dire le refuge *« de celui qui, auparavant, avait combattu Allah et Son Messager »*. C'est-à-dire pour porter assistance à ceux qui combattent Allah et Son Messager (ﷺ) et dont l'animosité à l'égard de l'Islam a atteint son paroxysme. Il en est ainsi d'*Aboû 'Amer* le moine qui était un des habitants de Médine. Lorsque le Prophète (ﷺ) arriva à Médine, il le renia. Il s'adonnait à la dévotion à l'époque de la *Jâhiliyya*. Il prit contact avec les polythéistes et leur demanda leur aide pour combattre le Prophète (ﷺ). N'ayant

pu atteindre son but, il partit voir Héraclius en prétendant qu'il lui apporterait son assistance, mais il mourût en cours de route. Il était de connivence avec les hypocrites pour bâtir une mosquée par rivalité. Mais la révélation descendit pour mettre le Prophète (ﷺ) en garde contre leurs agissements. Aussi, le Prophète (ﷺ) envoya des gens démolir cette mosquée et la brûler. Elle devint ensuite un dépotoir.

Le Très Haut dit après avoir dévoilé leurs mauvaises intentions à la base de leur construction de cette mosquée: *« Ce sont ces gens-là qui viennent, aujourd'hui, jurer de toute leur force qu'ils ne voulaient faire que du bien »* en construisant cette mosquée, c'est-à-dire pour aider le faible, l'incapable et l'impotent *« alors qu'Allah est Témoin qu'ils ne racontent que des mensonges »*. Le témoignage d'Allah à leur encontre est plus sincère que leurs serments.

« Ne fréquente jamais une telle mosquée », c'est-à-dire ne prie jamais dans cette mosquée qui a été bâtie par rivalité, car Allah te suffit pour cela et tu n'es pas dans la nécessité d'y aller.

« Car il en est une autre qui a été fondée dès le premier jour, sur la crainte révérencielle d'Allah », c'est-à-dire dès le jour où l'Islam est apparu à *Qoubâ'*, à savoir la mosquée de *Qoubâ'* qui a été bâtie sur les fondements de la sincérité envers la religion d'Allah et l'accomplissement des rites de Sa religion ainsi que pour L'y évoquer. Cette mosquée avait cette vocation dès sa fondation. Cette mosquée bénie *« est plus digne de ta présence »* pour y prier et évoquer Allah. C'est une mosquée vénérable et ses fidèles sont vénérables. C'est pour cela qu'Allah a fait leurs éloges en disant: *« On y trouve des hommes qui aiment se purifier »* des péchés, des souillures, des tares et des vices.

Il est clair que celui qui aime une chose doit œuvrer à l'acquérir en faisant des efforts dans son accomplissement. Il est clair donc que ces hommes-là étaient soucieux de se purifier des péchés, des souillures et des tares. Ils faisaient partie des premiers à avoir embrassé l'Islam et ils priaient avec régularité, en veillant à faire le *Djihâd* avec le Prophète (ﷺ) et à accomplir les rites de la religion. En revanche, ils étaient soucieux de ne pas désobéir à Allah et à Son Messager (ﷺ).

Par la suite, le Prophète (ﷺ) leur demanda les raisons des louanges dont ils furent l'objet, et ils l'informèrent qu'ils se purifiaient avec des pierres puis avec de l'eau. Il les loua à son tour pour leur comportement.

« Allah aime ceux qui sont propres », de la propreté morale, comme la purification contre le polythéisme et les mauvaises mœurs, et de la propreté corporelle, comme la purification contre les souillures et autres saletés.

Ensuite, Il compara entre les deux mosquées, en fonction des intentions de ceux qui les fréquentaient et de leur conformité avec Sa satisfaction, en disant: *« Lequel vaut mieux? Celui a fondé son édifice sur la piété »*, c'est-à-dire sur de bonnes intentions et une sincérité *« et l'agrément d'Allah »* en se conformant à Son ordre et en réunissant dans ses œuvres entre la sincérité et la conformité *« ou celui qui a fondé son édifice sur le bord d'un précipice »*, c'est-à-dire sur des fondements fragiles *« prêt à s'écrouler en l'emportant dans le feu de la Géhenne? Allah ne guide jamais les infidèles »* dans ce qui est profitable pour leurs affaires religieuses et profanes.

« La mosquée qu'ils ont édifiée ne cessera d'être pour eux un sujet d'angoisse », c'est-à-dire qu'ils seront rongés par le doute et la perplexité *« jusqu'au moment où ils auront le cœur brisé »,* c'est-à-dire qu'ils regretteront amèrement leurs actes et se repentiront à leur Seigneur en Le craignant comme Il le mérite. C'est à ces conditions-là qu'Allah leur pardonnera ; sinon, leur édifice ne leur ajoutera que doutes à leurs doutes et hypocrisie à leur hypocrisie.

« Allah est Omniscient » puisqu'Il connaît toutes les choses, dans leur aspect extérieur et intérieur, qu'elles soient secrètes ou apparentes, ainsi que ce que cachent les hommes ou ce qu'ils proclament *« et Sage »,* puisqu'Il ne fait, ne crée, n'ordonne et n'interdit que ce qu'implique Sa sagesse et ce qu'Il décide, louange à Lui.

Il y a dans ces versets plusieurs avantages, entre autres qu'il est interdit de bâtir une mosquée à travers laquelle on cherche à créer une rivalité à côté d'une autre mosquée toute proche ; bien plus, il convient de démolir une mosquée dont on connaît les mauvaises intentions de ses auteurs.

Il y a aussi le fait qu'un acte même s'il est louable peut être perverti par son intention, comme c'est le cas pour les bâtisseurs de la mosquée de la rivalité dont l'acte fut perverti par l'intention..

Il y a aussi le fait que toute situation dans laquelle il y a un risque de division entre les croyants est un péché qu'il faut éviter et abandonner.

En revanche, toute situation qui implique la réunion et l'union des croyants doit être encouragée et stimulée, car Allah a justifié leur édification d'une telle mosquée avec cette intention impliquant l'interdiction, car porteurs de mécréance et de rébellion contre Allah et Son Messager (ﷺ).

Il y a aussi le fait qu'il est interdit de prier dans les endroits de la désobéissance à Allah et obligatoire de s'en éloigner.

Il y a aussi le fait que le péché influe sur les lieux, de même que le péché des hypocrites a influé sur la mosquée de la rivalité. En revanche, l'obéissance à Allah influe aussi sur les endroits comme elle a influé sur la mosquée de *Qoubâ'*, au point où Allah a dit à ce sujet : *« Car il en est une autre qui a été fondée dès le premier jour sur la crainte révérencielle d'Allah et qui est plus digne de ta présence ».*

C'est pour cela que la mosquée de *Qoubâ'* possède des mérites que ne possèdent pas d'autres mosquées, au point où le Prophète (ﷺ) lui rendait visite chaque samedi pour y prier et inciter les gens à y prier.

En outre, on déduit de ces avantages découlant de ces versets, quatre règles fondamentales, à savoir :

Tout acte comportant un préjudice pour le musulman ou une désobéissance à Allah – car les péchés sont les effets secondaires de la mécréance – ou bien une division des rangs des croyants ou bien une assistance aux ennemis d'Allah et de Son messager (ﷺ), est interdit est illicite ; l'inverse est vrai.

Les œuvres sensitives découlant de la désobéissance à Allah éloignent leur auteur d'Allah, jusqu'à ce qu'il s'en écarte et se repente à Allah d'un repentir total, le cœur contrit par le regret et les remords.

Si la mosquée de *Qoubâ'* est une mosquée édifiée sur la piété, celle du Prophète (ﷺ) qu'il a bâtie de ses mains bénies en y travaillant lui-même, et qu'Allah lui a choisi, l'est à plus forte raison.

L'acte bâti sur la sincérité et la persévérance est celui qui est édifié sur la crainte révérencielle et qui fait parvenir son auteur dans les jardins de la félicité. Par contre, l'acte bâti sur les mauvaises intentions et sur l'invention religieuse et l'égarement est celui qui est édifié sur le bord d'un précipice prêt à s'écrouler et à le précipiter dans le feu. Allah ne guide pas les gens injustes.

(111). *« En vérité, Allah a acheté aux croyants leurs personnes et leurs biens en échange du Paradis, en vue de défendre Sa Cause : tuer et se faire tuer. C'est une promesse authentique qu'Il a prise sur Lui-même dans la Torah, l'Evangile et le Coran. Et qui est plus fidèle à Sa promesse qu'Allah ? Réjouissez-vous donc de l'échange que vous avez effectué ? N'est-ce pas que c'est le comble de la félicité ? ».*

Le Très Haut fait ici une promesse véridique et annonce une information crédible concernant une grande allégeance et une considérable transaction, à savoir qu'Allah *« a acheté »* avec Sa noble essence *« aux croyants leurs personnes et leurs biens »* qui sont les marchandises vendues *« en échange du Paradis »* dans lequel on trouve ce que les âmes désirent et ce qui réjouit les yeux, comme diverses formes de plaisirs, de joies, de réjouissances, de belles houris et de somptueuses demeures.

La transaction consiste à faire don de leurs personnes et de leurs biens pour combattre les ennemis d'Allah, faire en sorte que Sa parole soit la plus élevée et pour faire triompher Sa religion *« en vue de défendre Sa Cause : tuer et se faire tuer »*. Ce contrat et cette allégeance qui émanent d'Allah sont confirmés par diverses confirmations.

« C'est une promesse authentique qu'Il a prise sur Lui-même dans la Torah, l'Evangile et le Coran », c'est-à-dire les trois des plus nobles Livres qui ont été descendus sur cette terre, les plus parfaits et les plus sublimes. Ces Livres ont été apportés par les plus grands des Messagers, les Prophètes doués de fermeté. Tous ces Livres son d'accord sur cette promesse véridique.

« Et qui est plus fidèle à Sa promesse qu'Allah ? Réjouissez-vous donc ! » ô croyants qui respectez cet engagement d'Allah *« de l'échange que vous avez effectué »*, c'est-à-dire que vous vous réjouissez de cela et que vous vous annoncez les uns les autres cette bonne nouvelle, en vous incitant les uns les autres à faire cela.

« N'est-ce pas que c'est le comble de la félicité ? », c'est-à-dire le summum de la béatitude au-dessus de laquelle il n'y a pas de béatitude plus grande et plus majestueuse, car elle implique le bonheur éternel, la félicité permanente et l'agrément d'Allah qui est plus grand que tous les plaisirs des jardins du Paradis.

Si tu veux connaître la valeur de la transaction, regarde qui est l'acheteur ? Il s'agit d'Allah le Très Haut. Il faut voir aussi quelle est la contrepartie de la transaction. Il s'agit de la plus grande et de la plus majestueuse des contreparties, en l'occurrence les jardins du Paradis. Il faut voir également quel est le montant donné pour avoir cette marchandise, à savoir sa personne et ses biens qui sont les meilleures choses aux yeux de l'homme. Il faut voir aussi qui est la personne qui a servi d'intermédiaire pour la conclusion du contrat de cette allégeance. Il s'agit du plus noble des Messagers. Il faut voir enfin dans quels Livres ce contrat a été codifié ? Il s'agit des plus majestueux des Livres d'Allah révélés aux meilleures des créatures.

(112). *« Heureux sont ceux qui se repentent à Allah, L'adorent, Le glorifient, parcourent la*

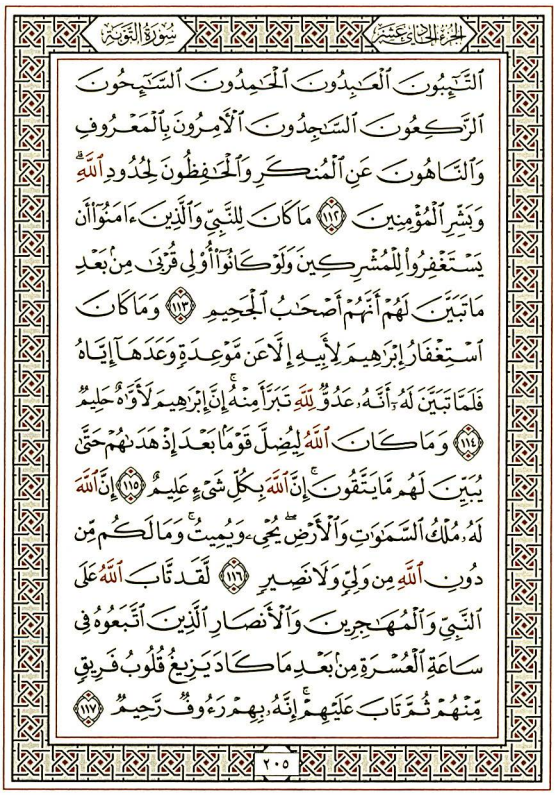
الجزء الحادي عشر سورة التوبة
التَّـٰٓئِبُونَ ٱلْعَـٰبِدُونَ ٱلْحَـٰمِدُونَ ٱلسَّـٰٓئِحُونَ
ٱلرَّٰكِعُونَ ٱلسَّـٰجِدُونَ ٱلْـَٔامِرُونَ بِٱلْمَعْرُوفِ
وَٱلنَّاهُونَ عَنِ ٱلْمُنكَرِ وَٱلْحَـٰفِظُونَ لِحُدُودِ ٱللَّهِ ۗ
وَبَشِّرِ ٱلْمُؤْمِنِينَ ﴿١١٢﴾ مَا كَانَ لِلنَّبِيِّ وَٱلَّذِينَ ءَامَنُوٓا۟ أَن
يَسْتَغْفِرُوا۟ لِلْمُشْرِكِينَ وَلَوْ كَانُوٓا۟ أُو۟لِى قُرْبَىٰ مِنۢ بَعْدِ
مَا تَبَيَّنَ لَهُمْ أَنَّهُمْ أَصْحَـٰبُ ٱلْجَحِيمِ ﴿١١٣﴾ وَمَا كَانَ
ٱسْتِغْفَارُ إِبْرَٰهِيمَ لِأَبِيهِ إِلَّا عَن مَّوْعِدَةٍ وَعَدَهَآ إِيَّاهُ
فَلَمَّا تَبَيَّنَ لَهُۥٓ أَنَّهُۥ عَدُوٌّ لِّلَّهِ تَبَرَّأَ مِنْهُ ۚ إِنَّ إِبْرَٰهِيمَ لَأَوَّٰهٌ حَلِيمٌ
﴿١١٤﴾ وَمَا كَانَ ٱللَّهُ لِيُضِلَّ قَوْمًۢا بَعْدَ إِذْ هَدَىٰهُمْ حَتَّىٰ
يُبَيِّنَ لَهُم مَّا يَتَّقُونَ ۚ إِنَّ ٱللَّهَ بِكُلِّ شَىْءٍ عَلِيمٌ ﴿١١٥﴾ إِنَّ ٱللَّهَ
لَهُۥ مُلْكُ ٱلسَّمَـٰوَٰتِ وَٱلْأَرْضِ ۖ يُحْىِۦ وَيُمِيتُ ۚ وَمَا لَكُم مِّن
دُونِ ٱللَّهِ مِن وَلِىٍّ وَلَا نَصِيرٍ ﴿١١٦﴾ لَّقَد تَّابَ ٱللَّهُ عَلَى
ٱلنَّبِىِّ وَٱلْمُهَـٰجِرِينَ وَٱلْأَنصَارِ ٱلَّذِينَ ٱتَّبَعُوهُ فِى
سَاعَةِ ٱلْعُسْرَةِ مِنۢ بَعْدِ مَا كَادَ يَزِيغُ قُلُوبُ فَرِيقٍ
مِّنْهُمْ ثُمَّ تَابَ عَلَيْهِمْ ۚ إِنَّهُۥ بِهِمْ رَءُوفٌ رَّحِيمٌ ﴿١١٧﴾
٢٠٥

terre à la quête de bonnes œuvres, s'inclinent, se prosternent, ordonnent le bien, désavouent le mal et observent les commandements d'Allah ! Annonce cette bonne nouvelle aux croyants ! ».

C'est comme il a été dit : qui sont les croyants qui ont reçu la promesse d'Allah d'obtenir l'entrée au Paradis et le don des bénédictions ? Allah a répondu à cette question en disant : *« Ce sont « ceux qui se repentent à Allah »,* c'est-à-dire ceux qui se conforment au repentir en toutes circonstances et de tous les péchés.

« L'adorent », c'est-à-dire ceux qui sont caractérisés par la servitude à Allah et l'abnégation dans Son obéissance, en accomplissant les obligations et les actes surérogatoires à tout moment. Ce faisant, le serviteur devient un dévot et un adorateur.

« Le glorifient » dans les moments de prospérité et de gène, de facilité et de difficulté, qui reconnaissent les faveurs apparentes et cachées qu'Allah a sur eux, qui louent Allah en Lui rendant grâce pour Ses faveurs et en L'évoquant de jour et de nuit.

« Parcourent la terre à la quête de bonnes œuvres ». C'est-à-dire qui parcourent la terre à la recherche de la science ou dont les cœurs vont à la quête de la connaissance d'Allah, de Son amour et du retour vers Lui en permanence. Mais le plus juste est qu'il s'agit de ceux qui parcourent la terre pour accomplir de bonnes œuvres, comme le pèlerinage, la *'Oumra*, le *Djihâd* , la recherche de la science, la visite des proches...

« S'inclinent, se prosternent », c'est-à-dire qui font beaucoup de prières englobant les inclinaisons et les prosternations.

« Ordonnent le bien », c'est-à-dire qu'il soit obligatoire ou surérogatoire.

« Désavouent le mal », c'est-à-dire tout ce qu'Allah et Son Messager (ﷺ) ont interdit.

« Et observent les commandements d'Allah » grâce à leur connaissance des limites de ce qu'Allah a fait descendre à Son Messager (ﷺ). Il s'agit de toutes les obligations, les interdictions et les règles. Ils se conforment à elles en toutes circonstances.

« Annonce cette bonne nouvelle aux croyants ! ». Il n'a pas mentionné ce qui doit être annoncé comme bonne nouvelle afin que cela concerne tout ce qui découle de la foi comme récompense de ce bas-monde, de la religion et de l'au-delà. Cette bonne nouvelle concerne tous les croyants. Quant à sa valeur et à sa description, elles sont en fonction de la situation des croyants et de leur foi, en cas de force ou

de faiblesse, en œuvrant en conformité avec cela.

(113)-(114). *»Il ne sied ni au Prophète ni aux croyants d'implorer le pardon d'Allah en faveur des polythéistes, fussent-ils leurs proches, une fois bien établi que ceux-ci sont destinés à être les hôtes de l'Enfer. Et si Abraham avait demandé pardon en faveur de son père, c'est uniquement à cause d'une promesse qu'il lui avait faite jadis. Mais dès qu'il eut la certitude que son père était un ennemi d'Allah, il le désavoua. Et pourtant Abraham était un pénitent et un compatissant!».*

C'est-à-dire qu'il ne convient pas au Prophète (ﷺ) et aux croyants *«d'implorer le pardon d'Allah en faveur des polythéistes»*, c'est-à-dire à ceux qui ont renié Allah et adoré d'autres fausses divinités avec Lui *«fussent-ils leurs proches, une fois bien établi que ceux-ci sont destinés à être les hôtes de l'Enfer»*. Demander pardon en leur faveur dans un cas pareil est une erreur flagrante, car s'ils meurent dans leur polythéisme ou si on sait qu'ils mourront ainsi, ils auront mérité le châtiment et l'éternité en enfer. Dès lors, l'intercession des intercesseurs ne leur sera d'aucune utilité ni les demandes de pardon en leur faveur. En outre, le Prophète (ﷺ) et ceux qui ont cru avec lui sont tenus de se conformer à leur Seigneur dans Sa satisfaction et Son courroux, en s'alliant avec ceux qu'Allah prend comme alliés et en détestant ceux qu'Allah déteste. Or, en demandant pardon pour ceux dont il est avéré qu'ils font partie des réprouvés de l'Enfer, c'est faire le contraire de cela. Certes, si l'ami d'Allah Abraham (عليه السلام) a demandé pardon à son père *«c'est uniquement à cause d'une promesse qu'il lui avait faite jadis»* en lui disant: *«Je vais demander pardon pour toi à mon Seigneur, car Il est Plein d'attention pour moi»*. Cela se passait avant qu'il ne connaisse le sort de son père, mais une fois qu'Abraham eut la certitude que son père était un ennemi d'Allah qui allait mourir dans la mécréance et pour qui aucune exhortation ni rappel ne seraient utiles *«il le désavoua»* pour se conformer à l'ordre de son Seigneur et se montrer courtois avec Lui.

«Et pourtant Abraham était un pénitent», c'est-à-dire qu'il revenait sans cesse à Allah en toutes circonstances, multipliait les évocations d'Allah, L'invoquait et Lui demandait pardon sans cesse *«et un compatissant»*, c'est-à-dire qu'il avait de la miséricorde pour les créatures et leur pardonnait leurs faux pas, sans se laisser provoquer par l'ignorance des ignorants ni répondre aux torts et aux préjudices des injustes par les mêmes actes. C'est ainsi qu'à son père qui lui disait: *«Je te lapiderai!»*, il répondit: *«Paix sur toi! Je demanderai pardon pour toi à mon Seigneur»*. Aussi, vous devez le prendre comme exemple et suivre son comportement en toutes circonstances *«Sauf la parole d'Allah à son père: «Je vais demander pardon pour toi!»*, c'est-à-dire comme Allah a attiré votre attention sur cela et sur d'autres choses encore. C'est pour cela qu'Il a dit:

(115)-(116). *«Allah ne laisse jamais s'égarer un peuple qu'Il avait mis sur la bonne voie, avant de le mettre en garde contre les périls qu'il doit craindre. Allah a une parfaite connaissance de toute chose. A Allah appartient le royaume des cieux et de la terre, et c'est Lui qui donne la vie et la mort. Vous n'avez en dehors de Lui ni allié ni protecteur».*

C'est-à-dire que lorsqu'Allah fait don de la guidance à un peuple et lui ordonne de suivre la voie droite, Il complète Sa bienfaisance envers lui et lui montre tout ce dont il a besoin et tout ce que la

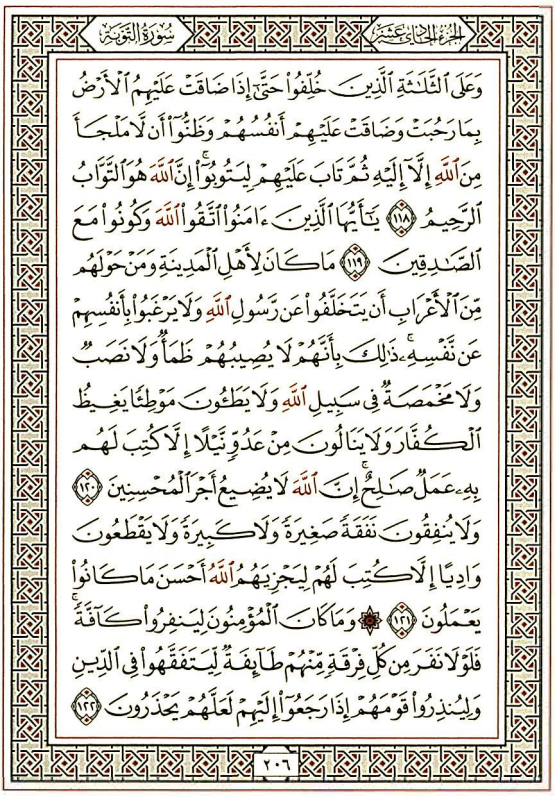
وَعَلَى ٱلثَّلَٰثَةِ ٱلَّذِينَ خُلِّفُوا۟ حَتَّىٰٓ إِذَا ضَاقَتْ عَلَيْهِمُ ٱلْأَرْضُ
بِمَا رَحُبَتْ وَضَاقَتْ عَلَيْهِمْ أَنفُسُهُمْ وَظَنُّوٓا۟ أَن لَّا مَلْجَأَ
مِنَ ٱللَّهِ إِلَّآ إِلَيْهِ ثُمَّ تَابَ عَلَيْهِمْ لِيَتُوبُوٓا۟ ۚ إِنَّ ٱللَّهَ هُوَ ٱلتَّوَّابُ
ٱلرَّحِيمُ ﴿١١٨﴾ يَٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ ٱتَّقُوا۟ ٱللَّهَ وَكُونُوا۟ مَعَ
ٱلصَّٰدِقِينَ ﴿١١٩﴾ مَا كَانَ لِأَهْلِ ٱلْمَدِينَةِ وَمَنْ حَوْلَهُم
مِّنَ ٱلْأَعْرَابِ أَن يَتَخَلَّفُوا۟ عَن رَّسُولِ ٱللَّهِ وَلَا يَرْغَبُوا۟ بِأَنفُسِهِمْ
عَن نَّفْسِهِۦ ۚ ذَٰلِكَ بِأَنَّهُمْ لَا يُصِيبُهُمْ ظَمَأٌ وَلَا نَصَبٌ
وَلَا مَخْمَصَةٌ فِى سَبِيلِ ٱللَّهِ وَلَا يَطَـُٔونَ مَوْطِئًا يَغِيظُ
ٱلْكُفَّارَ وَلَا يَنَالُونَ مِنْ عَدُوٍّ نَّيْلًا إِلَّا كُتِبَ لَهُم
بِهِۦ عَمَلٌ صَٰلِحٌ ۚ إِنَّ ٱللَّهَ لَا يُضِيعُ أَجْرَ ٱلْمُحْسِنِينَ ﴿١٢٠﴾
وَلَا يُنفِقُونَ نَفَقَةً صَغِيرَةً وَلَا كَبِيرَةً وَلَا يَقْطَعُونَ
وَادِيًا إِلَّا كُتِبَ لَهُمْ لِيَجْزِيَهُمُ ٱللَّهُ أَحْسَنَ مَا كَانُوا۟
يَعْمَلُونَ ﴿١٢١﴾ ۞ وَمَا كَانَ ٱلْمُؤْمِنُونَ لِيَنفِرُوا۟ كَآفَّةً ۚ
فَلَوْلَا نَفَرَ مِن كُلِّ فِرْقَةٍ مِّنْهُمْ طَآئِفَةٌ لِّيَتَفَقَّهُوا۟ فِى ٱلدِّينِ
وَلِيُنذِرُوا۟ قَوْمَهُمْ إِذَا رَجَعُوٓا۟ إِلَيْهِمْ لَعَلَّهُمْ يَحْذَرُونَ ﴿١٢٢﴾
سُورَةُ التَّوبَة — الجزء العاشر عشر — ٢٠٦

nécessité exige de lui. En d'autres termes, Il ne le laisse pas dans l'égarement et l'ignorance des affaires de sa religion. C'est là la preuve de la perfection de Sa miséricorde et du fait que Sa Loi est complète et englobe tout ce dont ont besoin Ses serviteurs dans les questions fondamentales et subsidiaires de leur religion.

Il se peut aussi que le sens de ce verset : *« Allah ne laisse jamais s'égarer un peuple qu'Il avait mis sur la bonne voie, avant de le mettre en garde contre les périls qu'il doit craindre »* veut dire que si Allah lui montre les périls qu'il doit éviter et qu'il ne suit pas Sa recommandation, Il le châtie en l'égarant de la voie droite pour avoir refusé la Vérité évidente. Mais la première explication est la plus plausible.

« Allah a une parfaite connaissance de toute chose ». En raison de la perfection et de la globalité de Sa science, Il vous a appris ce que vous ne saviez pas et vous a montré ce qui est utile pour vous.

« A Allah appartient le royaume des cieux et de la terre, et c'est Lui qui donne la vie et la mort ». C'est-à-dire que c'est Lui qui possède exclusivement cela, qui dispose de Ses créatures à travers la vie, la mort et diverses dispositions divines. Par conséquent, si rien n'entrave Sa disposition déterministe, comment peut-on entraver Sa disposition religieuse ayant trait à Sa divinité en laissant Ses serviteurs livrés à eux-mêmes et négligés ou en laissant égarés et dans l'ignorance, alors que c'est là Sa plus grande disposition de Ses serviteurs ? C'est pour cela qu'Il dit : *« Vous n'avez en dehors de Lui ni allié ni protecteur »*. C'est-à-dire un allié qui vous prend sous Sa protection en vous apportant ce qui est utile pour vous ou *« un protecteur »* qui vous protège de toutes sortes de torts.

(117)-(118). *« Allah a agréé le repentir du Prophète, des émigrés et des ansârs qui l'ont suivi aux heures les plus difficiles, alors que plusieurs d'entre eux étaient si près de faillir à leur devoir. Il a agréé leur repentir, en se montrant Bienveillant et Compatissant à leur égard. Allah a également accueilli le repentir des trois individus qui étaient restés à l'arrière et à qui la terre, toute vaste qu'elle est, parut se rétrécir autour d'eux, au point qu'ils se sentirent à l'étroit dans leurs propres personnes et qu'ils comprirent enfin qu'il n'y avait pas de refuge contre Allah qu'en Allah Lui-même. C'est alors qu'Allah revint vers eux pour les amener au repentir, car Allah est Plein de clémence et de mansuétude »*.

Le Très Haut nous informe qu'en vertu de Sa compassion et de Sa bienfaisance *« Il a agréé le repentir du Prophète »* Mouḥammed (ﷺ) *« des émigrés et des*

ansârs qui l'ont suivi aux heures les plus difficiles ». Il leur a pardonné les faux pas, leur a donné l'occasion de faire de bonnes actions et les a élevés aux plus hauts degrés, et ce en raison de leur accomplissement des actes les plus pénibles et les plus difficiles. C'est pour cela qu'Il dit : *« Qui l'ont suivi aux heures les plus difficiles »*, c'est-à-dire qu'ils sont sortis avec lui pour combattre les ennemis, lors de la bataille de *Taboûk* à une période de grande chaleur et de disette, alors que les ennemis étaient nombreux, ce qui incitait à la défection.

Mais ils placèrent leur confiance en Allah et s'acquittèrent de leur devoir *« après que plusieurs d'entre eux étaient si près de faillir à leur devoir »*. C'est-à-dire qu'ils ont failli se décourager et faire défection en optant pour le repos et la tranquillité. Mais Allah les a affermis, fortifiés et assistés. Faillir aux fondements de la religion et à ses principes fondamentaux est synonyme de mécréance, alors que le fait de faillir par rapport aux lois de la religion sera considéré en fonction des préceptes de cette loi à laquelle il a failli, soit il a négligé de la mettre en pratique ou soit il l'a mis en pratique de façon non-conforme.

Sa parole : *« Il a agréé leur repentir »* veut dire qu'Il a accepté leur retour vers Lui *« en se montrant Bienveillant et Compatissant »*. Parmi les marques de Sa bienveillance et de Sa compassion, est qu'Il leur a fait don du repentir, l'a accepté de leur part et les a affermis dans cette voie.

« Allah a également accueilli le repentir des trois individus qui étaient restés à l'arrière » sans partir avec les musulmans pour cette expédition. Il s'agit de *Ka'b Ibn Mâlik* et de deux de ses compagnons. Leur récit est célèbre et connu dans les *Sihâh et les Sounan*.

« Et à qui » tellement ils étaient tristes et affligés *« la terre, toute vaste qu'elle est »*, c'est-à-dire en dépit de son immensité *« parut se rétrécir autour d'eux, au point qu'ils se sentirent à l'étroit dans leurs propres personnes »* qui sont les choses les plus aimées à leurs yeux. La terre vaste leur parut étroite de même que les choses les plus aimées pour eux. Or, cela ne peut survenir que si une chose grave et insupportable arrive. Il en est ainsi parce que ces gens-là ont fait passer la satisfaction d'Allah et de Son Messager (ﷺ) avant celle de toute autre chose.

« Et qu'ils comprirent enfin qu'il n'y avait pas de refuge contre Allah qu'en Allah Lui-même ». C'est-à-dire qu'ils ont pris conscience de leur situation et sont arrivés à la certitude que personne ne peut mettre à l'abri des difficultés et servir de refuge en dehors d'Allah seul sans associé. Par conséquent, ils coupèrent toute attache avec les créatures et s'attachèrent à Allah leur Seigneur. Ils s'enfuirent de Lui vers Lui. Ils restèrent dans cet état pendant presque cinquante jours.

« C'est alors qu'Allah revint vers eux », c'est-à-dire qu'Il permit leur repentir et les assista dans cette voie *« pour les amener au repentir »*, c'est-à-dire pour qu'ils se repentent et pour qu'Il accepte leur repentir.

« Allah est Plein de clémence », c'est-à-dire qu'Il pardonne sans cesse et efface les faux pas et les péchés *« et de mansuétude »*. C'est là Sa caractéristique qui ne cesse d'englober les hommes à tout moment et à tous les instants dans leurs affaires religieuses et profanes.

Il y a dans ces versets la preuve que le repentir qu'Allah accorde à l'homme est la

finalité la plus sublime et l'objectif le plus haut. Allah en a fait l'aspiration de l'élite de Ses serviteurs en leur rappelant cette faveur lorsqu'ils accomplissent les œuvres qu'Il aime et agréé.

Il y a aussi la preuve de la compassion d'Allah à leur égard et Son affermissement dans leur foi au moment des difficultés et des malheurs.

Il y a aussi la preuve que les actes d'adoration qui sont pénibles pour l'âme possèdent des mérites et des faveurs que n'ont pas les autres; à chaque fois que la peine est grande, la récompense l'est aussi.

Il y a également le fait que le repentir qu'Allah accorde à l'homme l'est en fonction du regret de cet homme et de ses profonds remords. Par contre, celui qui ne se soucie pas du péché, et n'éprouve aucune gêne en le commettant, son repentir est factice, même s'il prétend qu'il est accepté par Allah.

Il y a aussi le fait que le signe du bien et de la disparition de l'affliction consiste en l'attachement du cœur à Allah d'un attachement profond et de son isolement des créatures.

Il y a aussi la preuve que la compassion d'Allah envers les trois hommes s'est traduite par le fait qu'Il leur donna une caractéristique qui n'est pas une tare pour eux en disant: *« Qui étaient restés à l'arrière »*, c'est-à-dire que les musulmans les ont laissés à l'arrière. Ou bien qu'ils sont restés à l'arrière de ceux dont l'excuse fut acceptée. En outre, leur défection n'était pas mue par une volonté de se détourner du bien.

Il y a aussi le fait qu'Allah leur a accordé le don de la sincérité. C'est pour cela qu'Il a ordonné de les prendre comme exemples en disant:

(119). *« Ô vous qui croyez! Craignez Allah et joignez-vous à ceux qui sont véridiques! »*.

C'est-à-dire *« Ô vous qui croyez »* en Allah et en ce qu'Il a ordonné de croire, faites ce qu'implique la foi, à savoir la concrétisation de la crainte d'Allah et l'abandon de tout ce qu'Il a interdit en s'en éloignant *« et joignez-vous à ceux qui sont véridiques »*, dans leurs paroles, leurs actes et les circonstances de leur vie, ceux dont les paroles sont sincères et dont les actes et les circonstances de leur vie ne peuvent être que sincérité dépourvue de toute paresse et indolence, et dénuée de toute mauvaise intention, englobant la sincérité et les bonnes intentions, car la sincérité conduit à la vertu et la vertu conduit au Paradis.

Le Très Haut dit: *« Voici un jour où la sincérité des sincères leur sera utile »*.

(120)-(121). *« Il ne sied pas aux habitants de Médine et aux nomades des alentours d'abandonner le Messager d'Allah et de préférer leur propre vie à la sienne, car ils n'endureront nulle soif, nulle fatigue, nulle privation au service d'Allah, n'arracheront aucun terrain à l'ennemi ni ne remporteront aucun succès sur lui sans que cela soit inscrit comme une bonne action à leur actif. Allah, en effet, ne laisse jamais perdre la récompense de ceux qui font le bien. De même qu'ils ne consentiront aucune dépense, grande ou petite, ne franchiront aucune vallée sans que cela ne soit inscrit à leur actif, et rétribué par Allah de la manière la plus généreuse »*.

Le Très Haut dit en incitant les habitants de Médine parmi les émigrés, les *anṣâr* et les nomades qui habitent les alentours et qui ont embrassé l'Islam avec sincérité *« Il ne sied pas aux habitants de Médine et aux nomades des alentours d'abandonner le Messager d'Allah »*, c'est-à-dire que cela ne leur convient pas et n'est pas digne de leur situation.

« Et de préférer leur propre vie » en cherchant à la protéger, à assurer sa

tranquillité et son repos *« à la sienne »*, c'est-à-dire à sa vie noble et pure. Bien plus, le Prophète (ﷺ) doit être préféré par les croyants à leur propre vie. Chaque musulman est tenu de racheter le Prophète (ﷺ) avec sa vie en le préférant à lui-même. Certes, le signe de l'amour du Prophète (ﷺ), de sa vénération et de la foi totale en lui est de ne pas l'abandonner. Ensuite, le Très Haut mentionne la grande rétribution qui incite à sortir avec lui en disant : *« Car ils n'endureront »*, c'est-à-dire ceux qui partent au *Djihâd* dans la Voie d'Allah *« nulle soif, nulle fatigue »*, c'est-à-dire peine et difficulté *« nulle privation au service d'Allah »*, c'est-à-dire la famine *« n'arracheront aucun terrain à l'ennemi »* comme conquête de leurs territoires *« ni ne remporteront aucun succès sur lui »* comme victoire sur une armée ou un escadron ou prise d'un butin *« sans que cela ne soit inscrit comme une bonne action à leur actif »*, car ce sont là les traces découlant de leurs œuvres.

« Allah, en effet, ne laisse jamais perdre la récompense de ceux qui font le bien ». Ceux qui ont été sincères dans leur hâte d'appliquer les ordres d'Allah en accomplissant ce qu'ils sont tenus d'accomplir comme droits d'Allah et droits de Ses créatures. Ces œuvres sont des effets découlant de leurs actes.

Ensuite, Il dit : *« De même qu'ils ne consentiront aucune dépense, grande ou petite, ne franchiront aucune vallée »* en allant à la rencontre de leurs ennemis *« sans que cela ne soit inscrit à leur actif, et rétribué par Allah de la manière la plus généreuse »*. Il y a entre autres ces œuvres, si elles sont dévouées à Allah. Il y a dans ces versets un grand encouragement et un désir pour les âmes pour sortir faire le *Djihâd* dans la Voie d'Allah et espérer la rétribution d'Allah pour les difficultés endurées, car cela leur vaudra une élévation dans les degrés ; il en sera ainsi parce que l'homme sera rétribué pour les effets découlant de ses actes.

﴿١٢٢﴾. *« Mais il n'est nullement souhaitable que les croyants partent tous en expédition. Il serait bon que, de chaque groupement, un certain nombre d'hommes s'emploient à parfaire leur éducation religieuse, afin d'en faire profiter leurs compagnons après leur retour, et de les amener ainsi à se tenir sur leurs gardes »*.

Le Très Haut dit en attirant l'attention de Ses serviteurs croyants sur ce qu'ils doivent faire : *« Mais il n'est nullement souhaitable que les croyants partent tous en expédition »*, c'est-à-dire qu'ils partent tous pour combattre leurs ennemis, car cela leur causera de grandes difficultés et ils rateront beaucoup d'avantages *« Il serait bon que, de chaque groupement »*, c'est-à-dire de tous les pays, tous les peuples et toutes les tribus *« un certain nombre d'hommes »* selon les besoins et la nécessité.

Ensuite, le Très Haut attire l'attention sur le sens et la cause à la base de cette recommandation de ne pas sortir tous, en disant : *« S'emploient à parfaire leur éducation religieuse, afin d'en faire profiter leurs compagnons »*. C'est-à-dire pour qu'ils apprennent la science religieuse, connaître ses significations, méditer ses secrets, puis enseigner à leurs compagnons et les mettre en garde, une fois revenus vers eux.

Il y a là une preuve du mérite de la science, surtout la connaissance des disciplines religieuses qui est la plus noble des connaissances. Il y a aussi le fait que celui qui apprend une science, doit la propager parmi les gens et leur donner des conseils, car la propagation de la science émanant d'un savant est une bénédiction

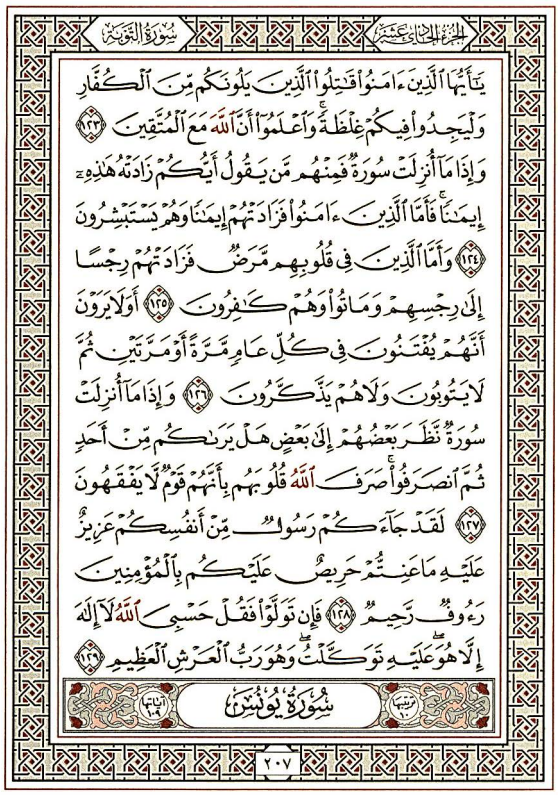
سُورَةُ التَّوبَة
يَٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُواْ قَٰتِلُواْ ٱلَّذِينَ يَلُونَكُم مِّنَ ٱلۡكُفَّارِ
وَلۡيَجِدُواْ فِيكُمۡ غِلۡظَةٗۚ وَٱعۡلَمُوٓاْ أَنَّ ٱللَّهَ مَعَ ٱلۡمُتَّقِينَ ﴿١٢٣﴾
وَإِذَا مَآ أُنزِلَتۡ سُورَةٞ فَمِنۡهُم مَّن يَقُولُ أَيُّكُمۡ زَادَتۡهُ هَٰذِهِۦٓ
إِيمَٰنٗاۚ فَأَمَّا ٱلَّذِينَ ءَامَنُواْ فَزَادَتۡهُمۡ إِيمَٰنٗا وَهُمۡ يَسۡتَبۡشِرُونَ
﴿١٢٤﴾ وَأَمَّا ٱلَّذِينَ فِي قُلُوبِهِم مَّرَضٞ فَزَادَتۡهُمۡ رِجۡسًا
إِلَىٰ رِجۡسِهِمۡ وَمَاتُواْ وَهُمۡ كَٰفِرُونَ ﴿١٢٥﴾ أَوَلَا يَرَوۡنَ
أَنَّهُمۡ يُفۡتَنُونَ فِي كُلِّ عَامٖ مَّرَّةً أَوۡ مَرَّتَيۡنِ ثُمَّ
لَا يَتُوبُونَ وَلَا هُمۡ يَذَّكَّرُونَ ﴿١٢٦﴾ وَإِذَا مَآ أُنزِلَتۡ
سُورَةٞ نَّظَرَ بَعۡضُهُمۡ إِلَىٰ بَعۡضٍ هَلۡ يَرَىٰكُم مِّنۡ أَحَدٖ
ثُمَّ ٱنصَرَفُواْۚ صَرَفَ ٱللَّهُ قُلُوبَهُم بِأَنَّهُمۡ قَوۡمٞ لَّا يَفۡقَهُونَ
﴿١٢٧﴾ لَقَدۡ جَآءَكُمۡ رَسُولٞ مِّنۡ أَنفُسِكُمۡ عَزِيزٌ
عَلَيۡهِ مَا عَنِتُّمۡ حَرِيصٌ عَلَيۡكُم بِٱلۡمُؤۡمِنِينَ
رَءُوفٞ رَّحِيمٞ ﴿١٢٨﴾ فَإِن تَوَلَّوۡاْ فَقُلۡ حَسۡبِيَ ٱللَّهُ لَآ إِلَٰهَ
إِلَّا هُوَۖ عَلَيۡهِ تَوَكَّلۡتُۖ وَهُوَ رَبُّ ٱلۡعَرۡشِ ٱلۡعَظِيمِ ﴿١٢٩﴾
سُورَةُ يُونُسَ
٢٠٧

pour lui, ce qui accroîtra sa rétribution. Par contre, si le savant se contente d'apprendre la science pour lui-même, sans appeler à Allah avec sagesse et bonne exhortation, en négligeant d'enseigner aux ignorants ce qu'ils ignorent, quel avantage tireront les musulmans de son comportement? Quel résultat découlera de sa science? S'il meurt, sa science et ses fruits mourront avec lui. C'est là le summum de la privation pour celui à qui Allah donne une science et fait don d'une capacité de compréhension.

Dans ce verset, il y aussi une preuve, une indication et une allusion subtile pour un avantage très important, à savoir que les musulmans doivent préparer pour les affaires importantes parmi leurs affaires générales, ceux qui sont capables de les gérer et d'y consacrer leur temps et leurs efforts, sans se consacrer à autre chose, afin de bien faire leur travail et de bien s'occuper de leurs affaires. Leurs efforts doivent se conjuguer vers un seul but, en l'occurrence l'intérêt de leur religion et de leur vie profane. Même si les tâches sont diverses et les voies nombreuses, le but est le même, car c'est là un des desseins découlant de la recherche de l'intérêt général dans toutes les affaires.

﴿123﴾. *« Ô vous qui croyez! Combattez ceux des infidèles qui vivent dans votre voisinage! Qu'ils trouvent en vous de rudes combattants! Sachez qu'Allah est toujours avec ceux qui Le craignent ».*

C'est là une autre recommandation. En effet, après leur avoir recommandé de ne pas partir tous au *Jihâd*, le Très Haut leur recommande de commencer le *Djihâd* contre les infidèles qui sont dans leurs environs, en faisant preuve de courage et de fermeté.

« Sachez qu'Allah est toujours avec ceux qui Le craignent ». C'est-à-dire sachez que l'assistance vient d'Allah en fonction de votre crainte révérencielle. Aussi, craignez Allah, Il vous assistera et vous fera triompher de vos ennemis.

Ce sens général de Sa parole: *« Combattez ceux des infidèles qui vivent dans votre voisinage »* est conditionné par le fait de voir si l'intérêt exige de combattre ceux qui ne vivent pas dans notre voisinage. Certes, les formes d'intérêt sont très nombreuses.

﴿124﴾-﴿126﴾. *« Lorsqu'une sourate est révélée, il en est parmi les négateurs qui disent: « Duquel d'entre vous cette sourate a renforcé la foi? ». Eh bien! Cette sourate a renforcé la foi des croyants et les a remplis de joie. Quant à ceux dont les*

cœurs sont malades, elle n'a fait que les rendre plus immondes qu'auparavant et ils mourront en infidèles. Ne se rendent-ils pas compte qu'on les met à l'épreuve, chaque année, une ou deux fois, sans qu'ils pensent pour autant à se repentir et à méditer ces événements ?».

Le Très Haut dit en montrant la situation des hypocrites et celle des croyants au moment de la révélation du Coran ainsi que la différence entre les deux parties. Il dit: *«Lorsqu'une sourate est révélée»* contenant un ordre et une interdiction, une information concernant Sa noble essence, des choses de l'invisible ou l'incitation au *Djihâd «il en est parmi les négateurs qui disent: «Duquel d'entre vous cette sourate a renforcé la foi?».* C'est-à-dire qu'il y a une interrogation pour ceux qui ont obtenu la foi en cette sourate parmi les deux parties. Le Très Haut dit en montrant la réalité des choses: *«Eh bien! Cette sourate a renforcé la foi des croyants»* par leur connaissance de cette sourate, leur compréhension et leur conviction, de même que leur désir de s'y conformer et d'œuvrer dans la voie du bien en se détournant de celle du mal *«et les a remplis de joie»,* c'est-à-dire qu'ils se réjouissent les uns les autres avec ce dont Allah leur a fait don comme versets de Sa part et comme capacité de les comprendre et de s'y conformer. Cela montre leur acceptation des versets d'Allah et la sérénité de leurs cœurs en ce sens de même que la rapidité de leur soumission à ce à quoi ils les incitent.

«Quant à ceux dont les cœurs sont malades» de doute et d'hypocrisie *«elle n'a fait que les rendre plus immondes qu'auparavant»,* c'est-à-dire ajoutant maladie à leur maladie et doute à leur doute, dans la mesure où ils l'ont rejetée et s'en sont détournés; par conséquent, leur maladie s'est exacerbée et les a menés à leur perte; leurs cœurs furent scellés *«et ils mourront en infidèles».*

C'est là un châtiment pour eux car ils ont renié les signes d'Allah et désobéi à Son Messager (ﷺ), ce qui leur a valu de voir l'hypocrisie s'installer dans leurs cœurs jusqu'au Jour où ils rencontreront Allah.

Le Très Haut dit aussi en les blâmant pour leur entêtement à persister dans leur mécréance et leur hypocrisie: *«Ne se rendent-ils pas compte qu'on les met à l'épreuve, chaque année, une ou deux fois»* avec ce qui les atteints comme malheurs et maladies et comme épreuves divines pour les mettre à l'épreuve *«sans qu'ils pensent pour autant à se repentir»* de ce qu'ils commettent comme mal *«et à méditer ces événements»* pour en tirer les conséquences et voir ce qui est utile pour le suivre et ce qui est préjudiciable pour l'éviter. Certes Allah les met à l'épreuve comme c'est Sa règle avec tous les peuples, avec ce qui est réjouissant et ce qui est affligeant, avec les ordres et les interdictions, afin qu'ils reviennent vers Lui; mais ils ne veulent pas se repentir ni se rappeler.

Il y a dans ces versets la preuve que la foi augmente et diminue et qu'il importe au croyant de surveiller sa foi et de la contrôler, en la renouvelant et en la faisant croître pour qu'elle soit toujours en constante augmentation.

(127). *«Quand une sourate est révélée, ils se regardent les uns les autres et se disent: «Quelqu'un vous voit-il?»avant de se dérober furtivement. Allah détourne ainsi leurs cœurs de la Vérité, car cela dépasse leur entendement».*

C'est-à-dire que les hypocrites qui craignaient qu'une sourate ne soit révélée en dévoilant ce qu'il y avait dans leurs cœurs, lorsqu'une sourate était révélée pour qu'ils croient en elle et s'y conforment : *« ils se regardent les uns les autres »* décidés à s'en détourner, attendant l'occasion de se dérober aux yeux des gens en disant : *« Quelqu'un vous voit-il ? » avant de se dérober furtivement »*, en s'en détournant. Allah les rétribua alors par un châtiment qui est la conséquence de leurs agissements. De la même façon qu'ils se détournèrent des sourates d'Allah *« Allah détourne ainsi leurs cœurs de la Vérité »* en les laissant à la merci de leurs passions.

« Car cela dépasse leur entendement », dans la mesure où s'ils pouvaient comprendre où se trouvait leur intérêt, lorsqu'une sourate leur était révélée, ils y croiraient et s'y soumettraient.

Il ressort de cela leur défection et leur rejet du *Djihâd* et des autres préceptes de l'Islam, comme le dit le Très Haut dans un autre verset : *« Lorsqu'une sourate fermement établie est révélée dans laquelle le combat est révélé, tu vois ceux dont le cœur est malade te regarder comme celui qui perd connaissance à l'article de la mort »*. S47. V20.

﴿١٢٨-١٢٩﴾. *« Un Prophète issu de vous-mêmes, est venu vers vous ! Il compatit à ce que vous endurez et il est plein de sollicitude pour vous, car il est toute bonté et toute compassion pour les croyants ! Mais s'ils persistaient dans leur indifférence, dis : « Allah me suffit ! Il n'y a d'autre divinité que Lui ! C'est en Lui que je place ma confiance. Il est le Maître Souverain du Trône sublime ! »*.

Le Très Haut rappelle ses faveurs aux croyants en ce qu'Il leur a envoyé le Prophète illettré issu d'eux, dont ils connaissent la situation, auprès duquel ils peuvent apprendre et auquel ils ne peuvent désobéir, lui qui les conseille constamment et œuvre à assurer leurs intérêts.

« Il compatit à ce que vous endurez », c'est-à-dire qu'il est affligé lorsque quelque chose de mal vous touche.

« Et il est plein de sollicitude pour vous », c'est-à-dire qu'il aime le bien pour vous et il œuvre pour vous le faire parvenir ; il veille à votre guidance vers la foi et il abhorre vous voir touchés par le mal en veillant à vous en détourner.

« Il est toute bonté et toute compassion pour les croyants ». Il est plus compatissant pour eux que leurs propres parents. C'est pour cela que son droit doit passer avant les droits des créatures ; la communauté est tenue de croire en lui, de le vénérer, de le respecter... *« Mais s'ils »* croient en lui, telle sera leur chance et leur réussite *« persistaient dans leur indifférence »* en se détournant de la foi et des œuvres qu'elle implique, continue ta mission et n'arrête pas ton apostolat, en disant : *« Allah me suffit ! »*, c'est-à-dire qu'Il me suffit dans tout ce qui m'intéresse *« Il n'y a d'autre divinité que Lui ! »*, c'est-à-dire il n'y a d'autre Dieu digne d'adoration que Lui.

« C'est en Lui que je place ma confiance », c'est-à-dire que c'est sur Lui que je m'appuie et je compte qu'Il me fasse parvenir ce qui est utile pour moi et repousser ce qui m'est nuisible. *« Il est le Maître Souverain du Trône sublime »* qui est la plus grande de toutes les créations. S'Il est le Seigneur du Trône sublime qui embrasse toutes les créatures, Il est le Seigneur de toute autre chose de moindre envergure à plus forte raison.

■ Sourate *Yoûnes* (Jonas), une sourate révélée à la Mecque.

Au Nom d'Allah, le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux.

﴿١-٢﴾. *« Alif. Lâm. Râ. Voici les versets*

du Livre plein de sagesse. Qu'y a-t-il d'étonnant pour les hommes à ce que Nous ayons révélé à l'un d'entre eux d'avoir à les avertir et à annoncer à ceux qui croient qu'ils bénéficieront d'une présence bien méritée auprès de leur Seigneur ? Mais les incrédules s'écrient : « Cet homme est un vrai sorcier ! ».

Le Très Haut dit : *« Alif. Lâm. Mim. Voici les versets du Livre plein de sagesse »*. Il s'agit de ce Coran qui contient la sagesse et les règles juridiques, dont les signes témoignent des réalités de la foi, ainsi que des ordres et des interdits religieux. C'est le Livre que toute la communauté est tenue d'accepter avec satisfaction et soumission.

Malgré cela la plupart d'entre eux s'en sont détournés en s'étonnant *« que Nous ayons révélé à l'un d'entre eux d'avoir à les avertir »* contre le châtiment d'Allah, et leur faire craindre Son courroux et de leur rappeler Ses versets.

« Et à annoncer à ceux qui croient » d'une foi sincère *« qu'ils bénéficieront d'une présence bien méritée auprès de leur Seigneur »*, c'est-à-dire qu'ils auront une récompense considérable et une rétribution abondante auprès de leur Seigneur pour ce qu'ils ont fait et avancé comme œuvres vertueuses et sincères.

Les mécréants s'étonnent donc de cet homme, d'un étonnement qui les amène à le renier. *« Mais les incrédules s'écrient »* à son adresse *« Cet homme est un vrai sorcier »*. C'est-à-dire que sa magie est évidente et manifeste aux yeux de tout le monde. C'est là certes une marque de leur entêtement et de leur insolence, car ils se sont étonnés d'une chose qui ne nécessite nullement l'étonnement ; bien plus, c'est leur ignorance et leur méconnaissance de leur intérêt qui nécessite l'étonnement. Comment, en effet, peuvent-ils renier ce noble Prophète qu'Allah leur a envoyé d'entre eux et qu'ils connaissent parfaitement en rejetant son message et en s'opposant à sa religion ? Mais Allah parachèvera Sa lumière, dussent les mécréants en éprouver du dépit.

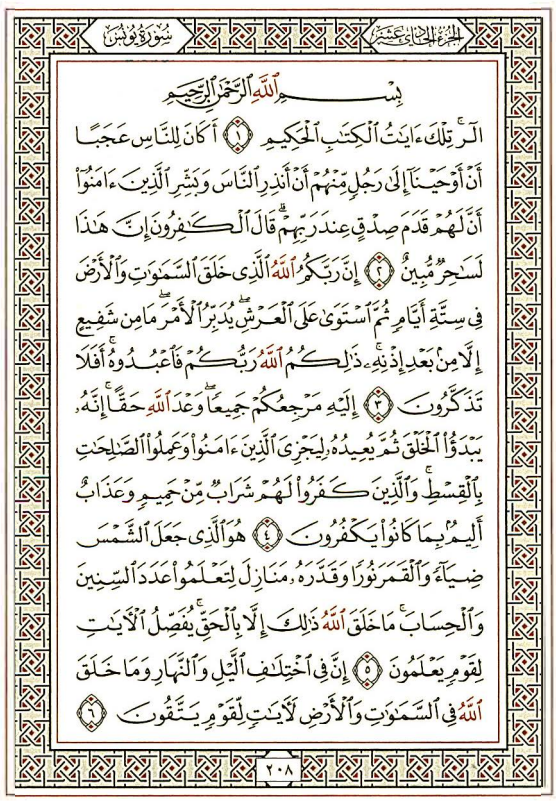
الجزء الحادي عشر — سورة يونس

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَٰنِ الرَّحِيمِ

الر ۚ تِلْكَ آيَاتُ الْكِتَابِ الْحَكِيمِ ﴿١﴾ أَكَانَ لِلنَّاسِ عَجَبًا
أَنْ أَوْحَيْنَا إِلَىٰ رَجُلٍ مِنْهُمْ أَنْ أَنْذِرِ النَّاسَ وَبَشِّرِ الَّذِينَ آمَنُوا
أَنَّ لَهُمْ قَدَمَ صِدْقٍ عِنْدَ رَبِّهِمْ ۗ قَالَ الْكَافِرُونَ إِنَّ هَٰذَا
لَسَاحِرٌ مُبِينٌ ﴿٢﴾ إِنَّ رَبَّكُمُ اللَّهُ الَّذِي خَلَقَ السَّمَاوَاتِ وَالْأَرْضَ
فِي سِتَّةِ أَيَّامٍ ثُمَّ اسْتَوَىٰ عَلَى الْعَرْشِ ۖ يُدَبِّرُ الْأَمْرَ ۖ مَا مِنْ شَفِيعٍ
إِلَّا مِنْ بَعْدِ إِذْنِهِ ۚ ذَٰلِكُمُ اللَّهُ رَبُّكُمْ فَاعْبُدُوهُ ۚ أَفَلَا
تَذَكَّرُونَ ﴿٣﴾ إِلَيْهِ مَرْجِعُكُمْ جَمِيعًا ۖ وَعْدَ اللَّهِ حَقًّا ۚ إِنَّهُ
يَبْدَأُ الْخَلْقَ ثُمَّ يُعِيدُهُ لِيَجْزِيَ الَّذِينَ آمَنُوا وَعَمِلُوا الصَّالِحَاتِ
بِالْقِسْطِ ۚ وَالَّذِينَ كَفَرُوا لَهُمْ شَرَابٌ مِنْ حَمِيمٍ وَعَذَابٌ
أَلِيمٌ بِمَا كَانُوا يَكْفُرُونَ ﴿٤﴾ هُوَ الَّذِي جَعَلَ الشَّمْسَ
ضِيَاءً وَالْقَمَرَ نُورًا وَقَدَّرَهُ مَنَازِلَ لِتَعْلَمُوا عَدَدَ السِّنِينَ
وَالْحِسَابَ ۚ مَا خَلَقَ اللَّهُ ذَٰلِكَ إِلَّا بِالْحَقِّ ۚ يُفَصِّلُ الْآيَاتِ
لِقَوْمٍ يَعْلَمُونَ ﴿٥﴾ إِنَّ فِي اخْتِلَافِ اللَّيْلِ وَالنَّهَارِ وَمَا خَلَقَ
اللَّهُ فِي السَّمَاوَاتِ وَالْأَرْضِ لَآيَاتٍ لِقَوْمٍ يَتَّقُونَ ﴿٦﴾

٢٠٨

(3)-(4). *« Votre Maître est Allah qui a créé les cieux et la terre en six jours et qui S'est ensuite établi sur Son Trône, pour régler la marche de l'univers. Aucune intercession ne peut avoir lieu sans Sa permission. Tel est Allah, votre Seigneur ! Adorez-Le ! C'est bien le moment de vous en souvenir. C'est vers Lui que vous ferez tous retour, et c'est là un arrêt irrévocable du Seigneur. C'est Lui qui crée les êtres une première fois et qui les ressuscite après leur mort, afin de rétribuer en toute équité ceux qui auront cru et accompli de bonnes œuvres. Quant aux négateurs, il leur sera servi un breuvage bouillant et infligé de rigoureux châtiments, pour prix de leur négation ».*

Le Très Haut dit en montrant Sa seigneurie, Sa divinité et Sa grandeur: *« Votre Maître est Allah qui a créé les cieux et la terre en six jours »*, bien qu'Il soit en mesure de les créer en un seul instant, mais Il a des desseins et une sagesse divine pour faire cela et Il est Subtil dans Ses actes. Parmi les actes de Sa sagesse est qu'Il a créé les cieux et la terre par la vérité et pour la vérité afin que soient connus Ses Noms et Ses attributs et qu'Il soit adoré exclusivement.

« Et qui S'est ensuite », c'est-à-dire après la création des cieux et de la terre *« établi sur le Trône »* un établissement qui sied à Sa grandeur.

« Pour régler la marche de l'univers » dans le monde supérieur et inférieur, en donnant la vie et en faisant mourir, en faisant descendre les ressources, en faisant alterner les jours entre les hommes, en dissipant les torts de ceux qui en sont atteints et en exauçant les demandes des invocateurs.

Les diverses formes de disposition de l'univers descendent de Sa part et montent vers Lui, et toutes les créatures sont soumises à Sa puissance, à Sa grandeur et à Son pouvoir.

« Aucune intercession ne peut avoir lieu sans Sa permission ». Personne ne peut prendre l'initiative d'intercéder pour quiconque, même si elle est la meilleure des créatures, jusqu'à ce qu'Allah le lui permette. Il ne permet cela qu'à celui dont Il est satisfait et qu'Il aura élu. Or, Il n'est satisfait que des gens de la sincérité et du pur monothéisme.

« Tel est » Celui qui possède cela *« Allah votre Seigneur »*. C'est-à-dire qu'Il est Allah qui possède la divinité absolue rassemblant tous les attributs de la perfection et la seigneurie rassemblant les attributs des actes *« Adorez-Le »*, c'est-à-dire réservez-Lui votre adoration exclusive ainsi que toutes les formes de servitude *« C'est bien le moment de vous en souvenir »* des signes prouvant qu'Il est le seul Adoré et Loué, Doué de majesté et de générosité.

Après avoir rappelé Son pouvoir déterministe qui est la disposition de toute chose et Son pouvoir spirituel qui est Sa Loi et dont la substance et la finalité sont l'exclusivité de Son adoration en dehors de qui que ce soit, Il a rappelé Son pouvoir de rétribution consistant à rétribuer les œuvres après la mort, en disant: *« C'est vers Lui que vous ferez tous retour »*, c'est-à-dire qu'Il vous réunira tous après votre mort pour un Jour bien déterminé.

« Et c'est là un arrêt irrévocable du Seigneur », c'est-à-dire que Sa promesse est sincère et se concrétisera inexorablement *« C'est Lui qui crée les êtres une première fois puis les ressuscite »*. Celui qui est Capable de commencer la création est Capable à plus forte raison de la recommencer. En revanche, celui qui voit comment Il a commencé la création puis nie Sa résurrection des morts est un être dépourvu de raison qui rejette un des deux exemples avec l'attestation de ce qui est évident à plus forte raison. C'est là une preuve rationnelle évidente quant à la réalité de la résurrection.

Ensuite, Il a mentionné la preuve textuelle en disant: *« C'est là un arrêt irrévocable du Seigneur »*, c'est-à-dire que Sa promesse est sincère et se concrétisera fatalement.

« Afin de rétribuer en toute équité ceux qui auront cru » avec leurs cœurs en ce qu'Allah leur a ordonné de croire *« et accompli de bonnes œuvres »* avec leurs organes, que ces œuvres soient obligatoires ou surérogatoires.

« En toute équité », c'est-à-dire en fonction de leur foi et de leurs œuvres, une

rétribution dont Il a informé Ses serviteurs, en leur disant qu'aucune âme ne sait ce qu'Il leur cache comme plaisirs des yeux.

« Quant aux négateurs » des signes d'Allah et des messages de Ses Prophètes *« Il leur sera servi un breuvage bouillant »*, c'est-à-dire brûlant, qui brûlera les visages et déchirera les entrailles *« et infligé de rigoureux châtiments »* entre autres formes de supplice *« pour prix de leur négation »*, c'est-à-dire en raison de leur mécréance et de leur injustice. Ce n'est pas Allah qui est injuste à leur égard mais ce sont eux-mêmes qui le furent à leur propre détriment.

﴿٥-٦﴾. *« C'est Lui qui a fait du soleil une lumière et de la lune une clarté. C'est Lui qui a déterminé les phases de celle-ci, afin que vous puissiez dénombrer les années et calculer la durée du temps. Ce n'est pas sans but sérieux qu'Allah a créé tout cela. C'est ainsi qu'Il expose Ses signes pour ceux qui comprennent. Certes, dans l'alternance de la nuit et du jour, dans tout ce qu'Allah a créé dans les cieux et sur la terre, il y a aussi des signes pour ceux qui Le craignent ».*

Après avoir proclamé Sa seigneurie et Sa divinité, le Très Haut mentionne les preuves rationnelles supérieures démontrant cela, ainsi que Sa perfection dans Ses noms et Ses attributs, comme le soleil et la lune, les cieux et la terre et tout ce qu'Il a créé en eux comme genres de créatures. Il dit qu'ils sont des signes *« pour ceux qui comprennent »* et *« Pour ceux qui Le craignent »*.

Certes, la science mène à la connaissance des preuves que recèlent ces signes ainsi que la manière de déduire l'argument le plus probant en cela, alors que la crainte suscite dans le cœur le désir de faire le bien et la répugnance du mal, deux choses découlant des preuves et des arguments et de la science et de la certitude. En substance, la seule création de ces créatures sous cette forme est une preuve de la perfection du pouvoir d'Allah, de Sa science, de Sa vie et de Sa suffisance de toute chose. En outre, ce qu'il y a en elles comme harmonie, perfection et excellence, prouvent la perfection de la sagesse d'Allah, l'excellence de Sa création et l'immensité de Sa science.

Ce qu'il y a en elles comme formes d'avantages et d'intérêts – comme le fait que le soleil soit une lumière et la lune une clarté dont découlent beaucoup d'avantages – prouvent la miséricorde d'Allah, Son attention à l'égard de Ses créatures ainsi que l'immensité de Sa bonté et de Sa bienfaisance. Tout cela prouve qu'Il est le seul Digne d'adoration, d'amour et de louange, le doué de majesté et de générosité ainsi que d'attributs sublimes. Il est Celui à qui doivent être consacrés le désir et la crainte et à qui doivent être adressées les invocations les plus sincères et non aux créatures faibles et ayant besoin d'Allah dans toutes les affaires de leur vie.

Il y a dans ces versets une incitation à méditer sur les créatures d'Allah et à réfléchir sur elles avec l'œil de l'observation et de la considération, car c'est grâce à cela que la clairvoyance se fortifie, que la foi et la raison augmentent et que les facultés mentales se renforcent. En négligeant cela, c'est faire preuve de peu de considération envers l'ordre d'Allah, c'est empêcher sa foi d'augmenter et scléroser ses facultés mentales et son intelligence.

﴿٧-٨﴾. *« En vérité, ceux qui n'espèrent pas Notre rencontre, qui s'abandonnent en toute quiétude aux plaisirs de ce monde et se montrent indifférents à Nos signes, ceux-là, comme prix de leurs œuvres, auront pour refuge l'enfer ».*

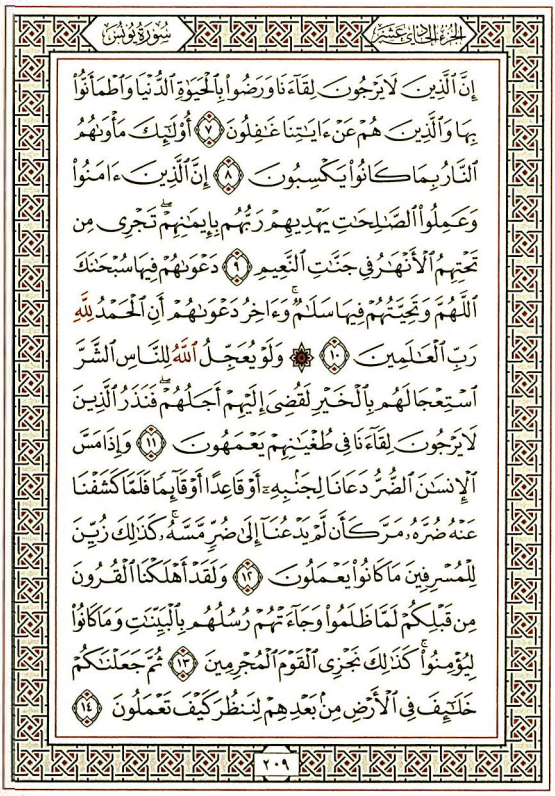
الجزء الحادي عشر — سورة يونس

إِنَّ ٱلَّذِينَ لَا يَرْجُونَ لِقَآءَنَا وَرَضُوا۟ بِٱلْحَيَوٰةِ ٱلدُّنْيَا وَٱطْمَأَنُّوا۟
بِهَا وَٱلَّذِينَ هُمْ عَنْ ءَايَٰتِنَا غَٰفِلُونَ ﴿٧﴾ أُو۟لَٰٓئِكَ مَأْوَىٰهُمُ
ٱلنَّارُ بِمَا كَانُوا۟ يَكْسِبُونَ ﴿٨﴾ إِنَّ ٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟
وَعَمِلُوا۟ ٱلصَّٰلِحَٰتِ يَهْدِيهِمْ رَبُّهُم بِإِيمَٰنِهِمْ ۖ تَجْرِى مِن
تَحْتِهِمُ ٱلْأَنْهَٰرُ فِى جَنَّٰتِ ٱلنَّعِيمِ ﴿٩﴾ دَعْوَىٰهُمْ فِيهَا سُبْحَٰنَكَ
ٱللَّهُمَّ وَتَحِيَّتُهُمْ فِيهَا سَلَٰمٌ ۚ وَءَاخِرُ دَعْوَىٰهُمْ أَنِ ٱلْحَمْدُ لِلَّهِ
رَبِّ ٱلْعَٰلَمِينَ ﴿١٠﴾ ۞ وَلَوْ يُعَجِّلُ ٱللَّهُ لِلنَّاسِ ٱلشَّرَّ
ٱسْتِعْجَالَهُم بِٱلْخَيْرِ لَقُضِىَ إِلَيْهِمْ أَجَلُهُمْ ۖ فَنَذَرُ ٱلَّذِينَ
لَا يَرْجُونَ لِقَآءَنَا فِى طُغْيَٰنِهِمْ يَعْمَهُونَ ﴿١١﴾ وَإِذَا مَسَّ
ٱلْإِنسَٰنَ ٱلضُّرُّ دَعَانَا لِجَنۢبِهِۦٓ أَوْ قَاعِدًا أَوْ قَآئِمًا فَلَمَّا كَشَفْنَا
عَنْهُ ضُرَّهُۥ مَرَّ كَأَن لَّمْ يَدْعُنَآ إِلَىٰ ضُرٍّ مَّسَّهُۥ ۚ كَذَٰلِكَ زُيِّنَ
لِلْمُسْرِفِينَ مَا كَانُوا۟ يَعْمَلُونَ ﴿١٢﴾ وَلَقَدْ أَهْلَكْنَا ٱلْقُرُونَ
مِن قَبْلِكُمْ لَمَّا ظَلَمُوا۟ وَجَآءَتْهُمْ رُسُلُهُم بِٱلْبَيِّنَٰتِ وَمَا كَانُوا۟
لِيُؤْمِنُوا۟ ۚ كَذَٰلِكَ نَجْزِى ٱلْقَوْمَ ٱلْمُجْرِمِينَ ﴿١٣﴾ ثُمَّ جَعَلْنَٰكُمْ
خَلَٰٓئِفَ فِى ٱلْأَرْضِ مِنۢ بَعْدِهِمْ لِنَنظُرَ كَيْفَ تَعْمَلُونَ ﴿١٤﴾
٢٠٩

Le Très Haut dit : *« En vérité, ceux qui n'espèrent pas Notre rencontre »*, c'est-à-dire qui n'aspirent pas à la rencontre d'Allah alors que c'est la plus grande des aspirations à laquelle puissent aspirer les aspirants et le plus profond souhait des croyants. Mais ces gens-là se sont détournés de cette aspiration et, peut-être même, l'ont niée *« qui s'abandonnent en toute quiétude aux plaisirs de ce monde »* au lieu de rechercher la félicité de la vie future. Ces gens-là se sont satisfaits de la vie de ce bas-monde en en faisant le but et la finalité de leur vie ; ils s'adonnent à ses plaisirs et à ses passions par n'importe quel moyen et n'importe quelle voie, en leur consacrant leur volonté, leurs intentions, leurs pensées et leurs actes.

C'est comme s'ils avaient été créés pour vivre uniquement dans ce bas-monde et comme si ce monde n'était pas qu'un lieu de passage dans lequel les voyageurs prennent leur viatique pour aller vers la demeure de l'éternité là où se dirigent les premiers et les derniers et la félicité et les plaisirs de laquelle aspirent ceux qui sont assistés dans la voie droite.

« Et se montrent indifférents à Nos signes », c'est-à-dire qu'ils ne tirent aucune utilité des versets coraniques ni des signes cosmiques ou psychiques. Or, rejeter une preuve implique forcément le rejet et la négligence de l'objet que cette preuve démontre.

« Ceux-là » dont telle est la description *« auront pour refuge l'Enfer »* qui sera leur demeure et leur lieu de résidence pour l'éternité *« comme prix de leurs œuvres »*, de leur mécréance, de leur polythéisme et de leurs divers péchés. Après avoir mentionné le châtiment des mécréants, Il a mentionné la rétribution des croyants en disant :

﴿٩﴾-﴿١٥﴾. *« Mais ceux qui croient et font le bien, Allah les dirigera en raison de leur foi, et à leurs pieds couleront des ruisseaux dans les jardins du délice. Là, leur prière, sera : « Gloire à Toi, ô Seigneur ! »tandis que leur salutation sera le mot : « Paix ! »et leur invocation se terminera toujours par : « Louange à Allah, Maître de l'univers ! ».*

Le Très Haut dit : *« Mais ceux qui croient et font le bien »*, c'est-à-dire ceux qui ont réuni entre la foi et les œuvres de bien, englobant les actes des cœurs et ceux des organes, avec sincérité et conformité.

« Allah les dirigera en raison de leur foi », c'est-à-dire en raison de ce qu'ils ont avec eux comme foi. Allah les rétribuera de la meilleure façon qui soit, en leur accordant la guidance ; Il leur enseigne ce qui leur est utile, leur fait don des actes découlant de la guidance, leur donne la capacité de comprendre Ses signes, Il les guide dans cette vie vers la voie droite et

dans la demeure de la rétribution vers la voie qui mène aux jardins de la félicité. C'est pour cela qu'Il dit : *« Et à leurs pieds couleront des ruisseaux »* qui couleront en permanence *« dans les jardins du délice »*. Allah lui a attribué les délices parce que c'est une demeure qui contient la félicité parfaite, celle du cœur par l'allégresse et le bonheur, la joie et la béatitude, par la vue du Miséricordieux, l'écoute de Ses paroles, la joie de Sa satisfaction et de Sa proximité, la rencontre des bien-aimés et des frères, la jouissance de leur côtoiement, l'écoute des belles voix, des mélodies envoûtantes et des vues splendides. Quant à la félicité parfaite du corps, elle consiste à jouir des diverses catégories de nourriture et de boisson, de relations conjugales et autres plaisirs que les âmes ne peuvent concevoir et que les cœurs ne peuvent imaginer ni les descripteurs ne peuvent décrire.

« Là, leur prière sera : « Gloire à Toi, ô Seigneur ! », c'est-à-dire que leur adoration d'Allah dans cette demeure sera en premier lieu la proclamation de Sa gloire, Sa purification de toutes les imperfections et, en dernier lieu, la proclamation de Sa louange. Ils ne seront plus astreints aux obligations religieuses dans la demeure de la rétribution ; il leur restera alors la plus parfaite des jouissances, plus délicieuse pour eux que la nourriture et la boisson, à savoir l'évocation d'Allah qui confère la sérénité au cœur et réjouit les esprits. Elle sera pour eux comme le fait de respirer, sans peine ni difficulté.

« Tandis que leur salutation » entre eux lorsqu'ils se rencontreront et se rendront visite, sera la paix, c'est-à-dire une parole dénuée de toute vanité et de tout péché, décrite comme étant la *« Paix ! »*. On a dit au sujet de l'explication de Sa parole : *« Là, leur prière sera : « Gloire à Toi, Seigneur ! »* que les élus du Paradis – en voulant manger, boire ou faire autre chose – ils diront : *« Gloire à Toi ! »* et ils auront ce qu'ils désirent à leur disposition. A la fin, ils diront : *« Louange à Allah, Seigneur de l'univers ! »*.

(11). *« Si Allah faisait fondre le malheur sur les hommes avec autant d'empressement que ceux-ci recherchent le bonheur, ils auraient tôt fait d'arriver à la fin de leurs jours. Aussi, laissons-Nous ceux qui n'espèrent pas Notre rencontre se débattre dans leur aveuglement et dans leurs erreurs ».*

C'est là une marque de Sa compassion et de Sa bienfaisance envers Ses serviteurs, dans la mesure où s'Il leur hâte l'avènement du malheur, lorsqu'ils réunissent ses causes, et qu'Il s'empresse de les châtier pour cela, tout comme Il leur hâte l'avènement du bien, lorsqu'ils réunissent ses causes, *« ils auraient tôt fait d'arriver à la fin de leurs jours »*, c'est-à-dire que le châtiment les aurait décimés. Mais le Très Haut leur accorde des délais mais ne les néglige pas, de même qu'Il passe outre nombre de Ses droits. En effet, si Allah jugeait immédiatement les gens pour leurs injustices, Il ne laisserait aucune créature sur terre.

Par exemple, lorsque quelqu'un se met en colère contre ses enfants, sa femme ou ses biens, il se peut qu'il invoque Allah contre eux. Aussi, si cette invocation est exaucée, ils seront décimés et cela lui causera beaucoup de tort. Mais Allah est Compatissant et Sage.

Sa parole : *« Aussi, laissons-Nous ceux qui n'espèrent pas Notre rencontre »*, c'est-à-dire qui ne croient pas en l'au-delà et qui ne s'y préparent pas, en ne faisant rien qui

puisse les sauver du châtiment d'Allah *« dans leur aveuglement »*, c'est-à-dire leur mensonge avec lequel ils transgressent la vérité et les limites *« et leurs erreurs »*, c'est-à-dire qu'ils errent perplexes sans savoir où aller et sans être guidés vers la preuve la plus formelle. C'est là un châtiment pour eux en raison de leurs injustices et de leur négation des signes d'Allah.

(13). *« Quand un malheur atteint l'homme, il Nous appelle à son secours, qu'il soit couché sur le côté, debout ou assis. Mais aussitôt que Nous l'en délivrons, il reprend son train de vie, comme s'il n'avait jamais sollicité de Nous de le débarrasser de ce qui l'accablait. C'est ainsi que les plus mauvaises actions se trouvent embellies aux yeux de leurs auteurs ».*

Il s'agit là d'un rappel de la nature de l'homme tel qu'il est ; en effet, lorsqu'il est atteint d'un tort, comme une maladie ou un malheur, il prend l'initiative de faire des invocations en sollicitant l'aide d'Allah dans toutes les situations où il se trouve, debout, assis ou allongé, en insistant dans ses invocations pour qu'Allah le débarrasse de son tort.

« Mais aussitôt que Nous l'en délivrons, il reprend son train de vie, comme s'il n'avait jamais sollicité de Nous de le débarrasser de ce qui l'accablait ». C'est-à-dire qu'il persiste dans son insouciance en se détournant de son Seigneur, comme si aucun tort ne l'avait touché et dont Allah l'avait débarrassé. Y a-t-il plus grande ingratitude que celle-ci ? Il demande à Allah de lui exaucer sa demande et, une fois cela fait, il renie le droit de son Seigneur, comme si Allah n'a aucun droit sur lui. C'est là certes un embellissement de Satan qui enjolive tout ce qui est laid et ignoble dans les esprits et les natures.

« C'est ainsi que les plus mauvaises actions se trouvent embellies aux yeux de leurs auteurs », c'est-à-dire les transgresseurs des limites.

(13)-(14). *« Nous avons déjà fait périr des générations avant vous, lorsqu'elles se montrèrent injustes, malgré les preuves évidentes que leur avaient apportées leurs Prophètes, car ces peuples n'étaient pas disposés à croire. Et c'est ainsi que Nous rétribuons les peuples criminels. Puis, Nous avons fait de vous leurs successeurs sur la terre pour voir comment vous vous y comporteriez à votre tour ».*

Le Très Haut nous informe qu'Il a fait périr les peuples précédents à cause de leurs iniquités et de leur mécréance, après que les preuves évidentes leur parvinrent par l'intermédiaire des Messagers et après que la vérité leur fut apparue. Mais ils refusèrent de s'y soumettre et d'y croire, faisant s'abattre sur eux le châtiment d'Allah qui ne peut être repoussé de tout criminel, transgresseur des choses interdites par Allah. Telle est la ligne de conduite d'Allah avec tous les peuples.

« Puis, Nous avons fait de vous » vous qui êtes interpellés par ce discours *« leurs successeurs sur la terre pour voir comment vous vous y comporteriez à votre tour »*. Si vous méditiez le sort de ceux qui vous ont précédés et que vous en tiriez des leçons, en suivant les versets d'Allah et en croyant en Ses Messagers, vous seriez sauvés en ce bas-monde et dans l'autre. Mais si vous commettez les mêmes iniquités que ceux qui vous ont précédés, il vous arrivera ce qui leur est arrivé.

(15)-(17). *« Lorsque Nos versets sont récités, comme preuves évidentes, à ceux qui n'espèrent pas Notre rencontre, ils te disent : « Apporte-nous un autre Coran que celui-ci, ou changes-en la teneur ! ». Réponds-leur : « Il*

ne m'appartient pas de le changer de ma propre initiative. Je ne fais que suivre ce qui m'est révélé. En vérité, je crains, si je désobéis à mon Seigneur, le châtiment d'un grand jour !». Dis-leur : « Si Allah l'avait voulu, je ne vous l'aurais pas récité et Il ne vous l'aurait pas fait connaître. Et avant cela, je suis bien demeuré parmi vous toute une vie sans le faire. Ne raisonnez-vous donc point ?». Y a-t-il plus injuste que celui qui invente des mensonges sur Allah ou qui traite Ses versets d'impostures ? Mais Allah ne permettra jamais à ces coupables de réussir».

Le Très Haut parle ici de l'entêtement des négateurs de Son Prophète Mouḥammed (ﷺ) qui, lorsque les versets d'Allah qui clarifient la Vérité leur sont récités, ils s'en détournent et demandent avec entêtement et intransigeance et par iniquité et insolence : *« Apporte-nous un autre Coran que celui-ci, ou changes-en la teneur».* C'est ainsi qu'ils manifestent leur arrogance, leur entêtement et leur rejet des signes d'Allah. Allah ordonne donc à ce noble Messager de leur dire : *« Il ne m'appartient »*, c'est-à-dire il ne me sied et ne me convient pas *« pas de le changer de ma propre initiative »*, car je suis un Messager et un Prophète et je ne possède pas le pouvoir de faire cela *« Je ne fais que suivre ce qui m'est révélé »*, c'est-à-dire que je ne peux rien faire en dehors de cela, car je suis un serviteur qui agit sur ordre de son Seigneur.

« En vérité, je crains, si je désobéis à mon Seigneur, le châtiment d'un grand jour». Telle est la réponse du meilleur des hommes et son noble comportement avec les ordres de son Seigneur et Sa révélation. Comment ces insolents égarés qui ont réuni entre l'ignorance et l'égarement, l'iniquité et l'entêtement, l'arrogance et

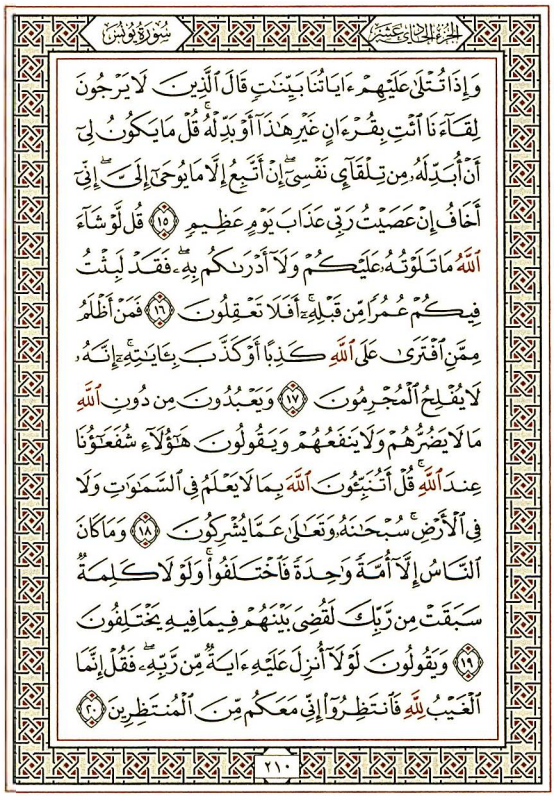
سُورَةُ يُونُس
وَإِذَا تُتْلَىٰ عَلَيْهِمْ ءَايَاتُنَا بَيِّنَٰتٍ قَالَ ٱلَّذِينَ لَا يَرْجُونَ
لِقَآءَنَا ٱئْتِ بِقُرْءَانٍ غَيْرِ هَٰذَآ أَوْ بَدِّلْهُ ۚ قُلْ مَا يَكُونُ لِىٓ
أَنْ أُبَدِّلَهُۥ مِن تِلْقَآئِ نَفْسِىٓ ۖ إِنْ أَتَّبِعُ إِلَّا مَا يُوحَىٰٓ إِلَىَّ ۖ إِنِّىٓ
أَخَافُ إِنْ عَصَيْتُ رَبِّى عَذَابَ يَوْمٍ عَظِيمٍ ﴿١٥﴾ قُل لَّوْ شَآءَ
ٱللَّهُ مَا تَلَوْتُهُۥ عَلَيْكُمْ وَلَآ أَدْرَىٰكُم بِهِۦ ۖ فَقَدْ لَبِثْتُ
فِيكُمْ عُمُرًا مِّن قَبْلِهِۦٓ ۚ أَفَلَا تَعْقِلُونَ ﴿١٦﴾ فَمَنْ أَظْلَمُ
مِمَّنِ ٱفْتَرَىٰ عَلَى ٱللَّهِ كَذِبًا أَوْ كَذَّبَ بِـَٔايَٰتِهِۦٓ ۚ إِنَّهُۥ
لَا يُفْلِحُ ٱلْمُجْرِمُونَ ﴿١٧﴾ وَيَعْبُدُونَ مِن دُونِ ٱللَّهِ
مَا لَا يَضُرُّهُمْ وَلَا يَنفَعُهُمْ وَيَقُولُونَ هَٰٓؤُلَآءِ شُفَعَٰٓؤُنَا
عِندَ ٱللَّهِ ۚ قُلْ أَتُنَبِّـُٔونَ ٱللَّهَ بِمَا لَا يَعْلَمُ فِى ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَلَا
فِى ٱلْأَرْضِ ۚ سُبْحَٰنَهُۥ وَتَعَٰلَىٰ عَمَّا يُشْرِكُونَ ﴿١٨﴾ وَمَا كَانَ
ٱلنَّاسُ إِلَّآ أُمَّةً وَٰحِدَةً فَٱخْتَلَفُوا۟ ۚ وَلَوْلَا كَلِمَةٌ
سَبَقَتْ مِن رَّبِّكَ لَقُضِىَ بَيْنَهُمْ فِيمَا فِيهِ يَخْتَلِفُونَ
﴿١٩﴾ وَيَقُولُونَ لَوْلَآ أُنزِلَ عَلَيْهِ ءَايَةٌ مِّن رَّبِّهِۦ ۖ فَقُلْ إِنَّمَا
ٱلْغَيْبُ لِلَّهِ فَٱنتَظِرُوٓا۟ إِنِّى مَعَكُم مِّنَ ٱلْمُنتَظِرِينَ ﴿٢٠﴾
٢١٠

l'intransigeance, osent-ils demander une telle chose ? Ne craignent-ils pas le châtiment d'un grand jour ? S'ils prétendent que leur but est de connaître la vérité à travers les signes qu'ils ont demandé, ils ne font que mentir à ce sujet, car Allah a montré comme signes ce qui suffit amplement aux hommes pour y croire. C'est Lui qui en dispose comme Il veut, selon Sa sagesse divine et Sa miséricorde envers Ses serviteurs.

« Dis-leur : « Si Allah l'avait voulu, je ne vous l'aurais pas récité, et Il ne vous l'aurait pas fait connaître. Et avant cela, je suis bien demeuré parmi vous toute une vie sans le faire ».

C'est-à-dire avant sa révélation et avant que vous ne preniez connaissance de cela ; moi-même je ne savais pas que j'allais

recevoir la révélation et je n'ai jamais imaginé cela.

« Ne raisonnez-vous donc pas ? ». C'est-à-dire du moment que je n'ai jamais tenu un tel discours durant une grande partie de ma vie et rien n'a émané de moi qui indique cela. Comment puis-je alors le tenir après cela tandis que je suis resté parmi vous toute une vie, ce qui vous a permis de me connaître et de savoir que je suis illettré, ne sachant ni lire ni écrire, sans étudier ni apprendre de quiconque ? Or, je vous ai apporté un Livre grandiose qui a rendu impuissants les éloquents et ébahi les savants ! Est-il possible – avec tout cela – que ce Livre puisse émaner de moi, ou est-ce la preuve formelle qu'il est une révélation d'un Sage et Loué ?

Si vous utilisez vos raisons et vos intelligences en méditant sur ma situation et celle de ce Livre vous arriverez à la certitude qui ne souffre d'aucun doute de sa véracité et du fait qu'il est la vérité en dehors de qui tout est vanité. Mais si vous vous entêtez à nier la réalité, nul doute que vous n'êtes que des arrogants et des iniques.

« Y a-t-il plus injuste que celui qui invente des mensonges sur Allah ou qui traite Ses versets d'impostures ? ».

Si j'étais un imposteur qui mentait sur Allah, je serais donc le plus inique des individus et je ne bénéficierais pas du salut. Mais je vous ai apporté les versets d'Allah et vous les avez rejetés, ce qui fait de vous les véritables iniques. Votre situation est vouée à l'échec et vous ne connaîtrez jamais le salut, tant que vous persistez dans votre comportement.

Sa parole : *« Ceux qui n'espèrent pas Notre rencontre »* montre que ce qui les a incités à faire preuve d'entêtement est leur absence de foi en la rencontre d'Allah et en Son espérance, car celui qui croit en la rencontre d'Allah doit se soumettre à ce Livre et croire en lui car il est le meilleur viatique pour parvenir à Lui.

(18). *« En dehors d'Allah, ils adorent des idoles qui ne peuvent ni les servir ni leur nuire, en disant : « Voilà nos intercesseurs auprès d'Allah ! ». Dis-leur : « Auriez-vous donc la prétention d'apprendre à Allah ce qu'Il ne connaîtrait pas dans les cieux et sur la terre ? ». Gloire à Lui ! Il est très au-dessus de ce qu'ils lui associent ! ».*

Le Très Haut dit : *« En dehors d'Allah, ils adorent »*, c'est-à-dire les polythéistes négateurs du Messager d'Allah (ﷺ) *« des idoles qui ne peuvent ni les servir ni leur nuire »*, c'est-à-dire qui ne possèdent pour eux aucun atome d'utilité et ne peuvent les protéger des torts.

« En disant » des paroles dépourvues de tout argument *« Voilà nos intercesseurs auprès d'Allah ! »*. C'est-à-dire qu'ils les adorent pour qu'ils les rapprochent d'Allah et qu'ils intercèdent pour eux auprès de Lui. C'est là une parole spontanée de leur part et des propos proférés par eux sans aucun argument. C'est pour cela que le Très Haut dit : *« Dis-leur : « Auriez-vous donc la prétention d'apprendre à Allah ce qu'Il ne connaîtrait pas dans les cieux et sur la terre ? »*. C'est-à-dire que c'est Allah l'Omniscient qui connaît tout ce qui se trouve dans les cieux et sur la terre. Or, Il vous a informés qu'Il ne possédait pas d'associé ni d'égal. Est-ce vous, peuple de polythéistes, qui prétendez qu'Il possède un associé dans les cieux et sur la terre ? Allez-vous Lui apprendre ce qu'Il ne sait pas et ce que vous savez ? Es-

ce vous les savants ou Allah? Y a-t-il des propos plus absurdes que ceux-là, prétendant que ces insensés et ignorants sont plus savants que le Seigneur des univers?

Que le sage se suffise de ces propos pour se convaincre de leur vanité et de leur caractère erroné?

« Gloire à Lui! Il est très au-dessus de ce qu'ils Lui associent », c'est-à-dire qu'Il est sanctifié et purifié d'avoir un associé et un égal. Bien au contraire, Il est Allah l'Un, l'Unique, le Suffisant par Lui-même en dehors Duquel il n'y a pas d'autre dieu dans les cieux ni sur terre. Tout ce qui est adoré dans le monde supérieur et inférieur est vain et erroné de façon rationnelle, légale et innée.

« Il en est ainsi parce qu'Allah est la Vérité et ce qu'ils invoquent en dehors de Lui est vain, et parce qu'Allah est le Très Haut et le Très Grand ».

(19)-(23). *« Les hommes ne formaient à l'origine qu'une seule et même communauté. Puis des divisions surgirent entre eux; et si ton Seigneur n'avait pas pris une décision préalable à ce sujet, Il aurait déjà mis fin à leurs points de divergence. Ils disent: « Si seulement son Seigneur lui permettait d'accomplir un miracle! ». Réponds-leur: « Le mystère relève uniquement d'Allah! » Attendez donc! Je serai avec vous, parmi ceux qui attendent! ».*

C'est-à-dire que *« les hommes ne formaient à l'origine qu'une seule communauté »*, unis dans la religion authentique, mais ils divergèrent entre eux et Allah envoya les Messagers avec la bonne nouvelle et l'avertissement et fit descendre sur eux le Livre afin de juger entre les gens au sujet de leurs divergences.

« Et si ton Seigneur n'avait pas pris une décision préalable à ce sujet », c'est-à-dire en donnant des délais aux pécheurs pour se repentir et en ne les châtiant pas simultanément à leurs péchés *« « Il aurait déjà mis fin à leurs points de divergence »*, en sauvant les croyants et en décimant les mécréants négateurs. Il serait tranché ainsi entre eux dans *« leurs points de divergence »*. Mais Il a voulu les éprouver les uns par les autres, pour distinguer le sincère du menteur.

« Ils disent », c'est-à-dire les négateurs entêtés *« Si seulement son Seigneur lui permettait d'accomplir un miracle! »*. Ils entendent par-là des signes palpables comme dans leurs propos: *« Si au moins un Ange était descendu vers lui pour servir d'avertisseur avec lui! »*. Ou comme leurs propos: *« Ils disent: « Nous ne croirons en toi qu'une fois que tu nous auras fait jaillir une source de la terre! »*. Les versets 90 à 93 de la sourate *Al Isrâ'*.

« Réponds-leur » s'ils te demandent un signe *« Le mystère relève uniquement d'Allah! »*, c'est-à-dire que Lui seul embrasse de Sa science les situations des êtres en disposant d'eux comme l'impliquent Sa science et Sa sagesse sublime; nul ne peut disposer de quoi que ce soit dans un jugement, une preuve, de finalité ou de dessein, en dehors de Lui.

« Attendez donc! Je serais avec vous parmi ceux qui attendent! ». C'est-à-dire chacun de nous attend ce qui va advenir de l'autre et voir qui aura le dernier mot.

(21). *« Lorsque Nous faisons goûter aux hommes Notre miséricorde après qu'un malheur les a frappés, ils ne tardent pas à user de perfidie pour dénigrer Nos signes. Dis-leur: « Allah est plus Prompt à déjouer vos in-*

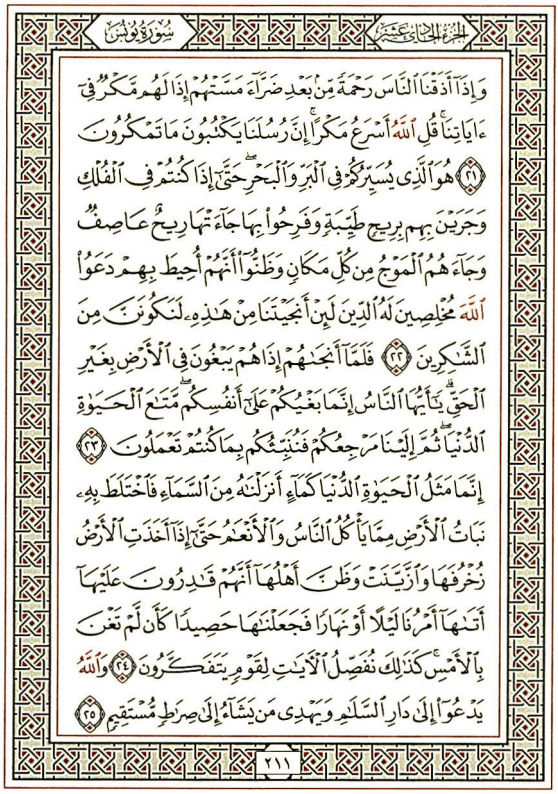
وَإِذَآ أَذَقْنَا ٱلنَّاسَ رَحْمَةً مِّنۢ بَعْدِ ضَرَّآءَ مَسَّتْهُمْ إِذَا لَهُم مَّكْرٌ فِىٓ
ءَايَاتِنَا ۚ قُلِ ٱللَّهُ أَسْرَعُ مَكْرًا ۚ إِنَّ رُسُلَنَا يَكْتُبُونَ مَا تَمْكُرُونَ
﴿٢١﴾ هُوَ ٱلَّذِى يُسَيِّرُكُمْ فِى ٱلْبَرِّ وَٱلْبَحْرِ ۖ حَتَّىٰٓ إِذَا كُنتُمْ فِى ٱلْفُلْكِ
وَجَرَيْنَ بِهِم بِرِيحٍ طَيِّبَةٍ وَفَرِحُوا۟ بِهَا جَآءَتْهَا رِيحٌ عَاصِفٌ
وَجَآءَهُمُ ٱلْمَوْجُ مِن كُلِّ مَكَانٍ وَظَنُّوٓا۟ أَنَّهُمْ أُحِيطَ بِهِمْ ۙ دَعَوُا۟
ٱللَّهَ مُخْلِصِينَ لَهُ ٱلدِّينَ لَئِنْ أَنجَيْتَنَا مِنْ هَٰذِهِۦ لَنَكُونَنَّ مِنَ
ٱلشَّٰكِرِينَ ﴿٢٢﴾ فَلَمَّآ أَنجَىٰهُمْ إِذَا هُمْ يَبْغُونَ فِى ٱلْأَرْضِ بِغَيْرِ
ٱلْحَقِّ ۗ يَٰٓأَيُّهَا ٱلنَّاسُ إِنَّمَا بَغْيُكُمْ عَلَىٰٓ أَنفُسِكُم ۖ مَّتَٰعَ ٱلْحَيَوٰةِ
ٱلدُّنْيَا ۖ ثُمَّ إِلَيْنَا مَرْجِعُكُمْ فَنُنَبِّئُكُم بِمَا كُنتُمْ تَعْمَلُونَ ﴿٢٣﴾
إِنَّمَا مَثَلُ ٱلْحَيَوٰةِ ٱلدُّنْيَا كَمَآءٍ أَنزَلْنَٰهُ مِنَ ٱلسَّمَآءِ فَٱخْتَلَطَ بِهِۦ
نَبَاتُ ٱلْأَرْضِ مِمَّا يَأْكُلُ ٱلنَّاسُ وَٱلْأَنْعَٰمُ ۖ حَتَّىٰٓ إِذَآ أَخَذَتِ ٱلْأَرْضُ
زُخْرُفَهَا وَٱزَّيَّنَتْ وَظَنَّ أَهْلُهَآ أَنَّهُمْ قَٰدِرُونَ عَلَيْهَآ
أَتَىٰهَآ أَمْرُنَا لَيْلًا أَوْ نَهَارًا فَجَعَلْنَٰهَا حَصِيدًا كَأَن لَّمْ تَغْنَ
بِٱلْأَمْسِ ۚ كَذَٰلِكَ نُفَصِّلُ ٱلْءَايَٰتِ لِقَوْمٍ يَتَفَكَّرُونَ ﴿٢٤﴾ وَٱللَّهُ
يَدْعُوٓا۟ إِلَىٰ دَارِ ٱلسَّلَٰمِ ۖ وَيَهْدِى مَن يَشَآءُ إِلَىٰ صِرَٰطٍ مُّسْتَقِيمٍ ﴿٢٥﴾
سُورَةُ يُونُس — الجزء الحادي عشر — ٢١١

trigues, et Nos Anges sont là pour enregistrer toutes vos manigances ».

Le Très Haut dit: *« Lorsque Nous faisons goûter aux hommes Notre miséricorde après qu'un malheur les a frappés »,* comme la santé après la maladie, la richesse après la pauvreté, la sécurité après la peur, ils oublient ce qui les a atteints comme malheurs et ne rendent pas grâce à Allah pour Sa miséricorde et Sa compassion, mais ils persistent dans leur iniquité et leur perfidie.

C'est pour cela qu'Il dit: *« Ils ne tardent pas à user de perfidie pour dénigrer Nos signes »,* c'est-à-dire qu'ils utilisent la perfidie et le mensonge pour s'opposer à la vérité. *« Dis-leur : « Allah est plus Prompt à déjouer vos intrigues ».* Les intrigues ne peuvent se retourner que contre leurs auteurs. Par conséquent, ils ne seront pas à l'abri des conséquences de leurs agissements, car les Anges enregistrent ce qu'ils font et Allah le leur montrera et les rétribuera en conséquence.

﴿٢١﴾-﴿٢٣﴾. *« C'est Lui qui dirige vos déplacements sur terre et sur mer. Et quand vous vous trouvez à bord d'un navire qui vogue au gré d'un vent favorable, tous les hommes qui y sont embarqués s'en réjouissent. Mais qu'une tempête survienne, déchaînant contre eux des vagues de toutes parts et les mettant en péril, aussitôt ils se mettent à implorer Allah avec la plus grande ferveur en disant : « Si Tu nous sauves de ce péril, nous Te vouerons une vive reconnaissance ! ». Mais dès qu'Allah les sauve, ils se remettent à commettre des injustices sur la terre. Ô hommes, vos injustices ne retomberont que sur vous-mêmes ! Car, après de brèves jouissances en ce monde, c'est vers Nous que se fera votre retour, et Nous vous rappellerons alors tout ce que vous aurez fait ! ».*

Après qu'Allah eut rappelé la règle générale qui régit les situations des hommes lorsqu'ils sont l'objet de la miséricorde divine après avoir été atteints d'un malheur ou d'une facilité après une difficulté, Il rappelle une situation qui atteste cela, à savoir lorsqu'ils se trouvent en mer, au milieu d'une tempête qui se déchaîne subitement en étant envahis par la terreur et la peur des conséquences, en disant: *« C'est Lui qui dirige vos déplacements sur terre et sur mer »,* en vous facilitant les moyens pour ce faire et en vous guidant à la connaissance de cela

« Et quand vous vous trouvez à bord d'un bateau », c'est-à-dire un navire voguant sur la mer *« qui vogue au gré d'un vent favorable »* conforme à leurs souhaits sans aucune peine ni risque.

« Tous les hommes qui y sont embarqués s'en réjouissent » et s'y sentent en sécurité, lorsque *« une tempête survient, déchaînant*

contre eux des vagues de toutes parts et les mettant en péril», c'est-à-dire qu'ils surent qu'ils allaient périr. Dès lors, ils coupèrent tout attachement aux créatures et surent que seul Allah était en mesure de les secourir face à ce danger. Ils L'invoquèrent alors avec sincérité en faisant cette promesse de leur propre gré: *«Si Tu nous sauves de ce péril, nous Te vouerons une vive reconnaissance. Mais dès qu'Allah les sauve, ils se remettent à commettre des injustices sur la terre»*. C'est-à-dire qu'ils oublient cette terreur et cette invocation ainsi que leur promesse qu'ils ont faite à Allah, en Lui associant ceux dont ils reconnaissaient qu'ils ne pouvaient les sauver de ce danger. Pourquoi n'ont-ils pas voué leur adoration à Allah dans la prospérité et l'aisance, comme ils l'ont vouée dans la gêne et la terreur?

Cependant, cette ingratitude se retournera contre eux. C'est pour cela qu'Il a dit: *«Ô hommes, vos injustices ne se retourneront que contre vous-mêmes! Car, après de brèves jouissances dans ce monde»*,, c'est-à-dire que le maximum de ce que vous obtiendrez avec vos injustices et votre détournement du dévouement à Allah c'est d'obtenir quelque chose des atours de ce bas-monde, quelque chose d'éphémère dont la jouissance se dissipe aussi vite qu'elle commence, puis vous le quitterez contre votre gré.

«C'est vers Nous que se fera votre retour» le Jour de la résurrection *«Et Nous vous rappellerons alors tout ce que vous aurez fait!»*. C'est là le summum de l'avertissement qui leur est adressé afin qu'ils ne persistent pas dans leur comportement.

(24). *«En vérité, la vie de ce monde est comparable à l'eau que Nous faisons descendre du ciel et grâce à laquelle toutes sortes de plantes dont se nourrissent les hommes et les bêtes s'entremêlent sur le sol. Et au moment où la terre revêt ainsi sa plus belle parure et s'embellit, les hommes s'imaginent qu'ils en sont les maîtres incontestés. C'est alors que Notre arrêt la frappe de nuit ou de jour, et les récoltes se trouvent anéanties, comme si cette végétation n'était pas florissante la veille. C'est ainsi que Nous exposons Nos signes pour ceux qui savent réfléchir».*

Cette parabole est parmi les plus belles et les plus significatives des paraboles. Elle est conforme à l'état de ce bas-monde. En effet, il arrive que ce bas-monde avec ses plaisirs, ses honneurs et ses atours, sourit à quelqu'un pour un laps de temps éphémère, mais une fois que ces plaisirs et ces atours arrivent à leur plénitude, ils se dissipent et disparaissent ou bien c'est l'individu qui disparaît, en se retrouvant les mains vides de ces biens terrestres mais le cœur affligé, plein de remords et peiné par leur perte.

Cela est pareil *«à l'eau que Nous faisons descendre du ciel et grâce à laquelle toutes sortes de plantes»*, c'est-à-dire de tous genres et de toutes catégories *«dont se nourrissent les hommes»* comme les légumes et les fruits *«et les bêtes»* comme les diverses formes d'herbes et de fourrages.

«Et au moment où la terre revêt ainsi sa plus belle parure et s'embellit», c'est-à-dire qu'elle s'embellit à la vue des gens et devient agréable à voir et magnifique à contempler dans ses couleurs diverses et chatoyantes *«les hommes s'imaginent qu'ils en sont les maîtres incontestés»*, c'est-à-dire qu'une prétention naît en eux et leur donne l'impression que cette situation va durer et se prolonger, en raison de la limitation de leur volonté et de leur aspiration. Tandis qu'ils se trouvent dans cette situation *«C'est alors que Notre arrêt*

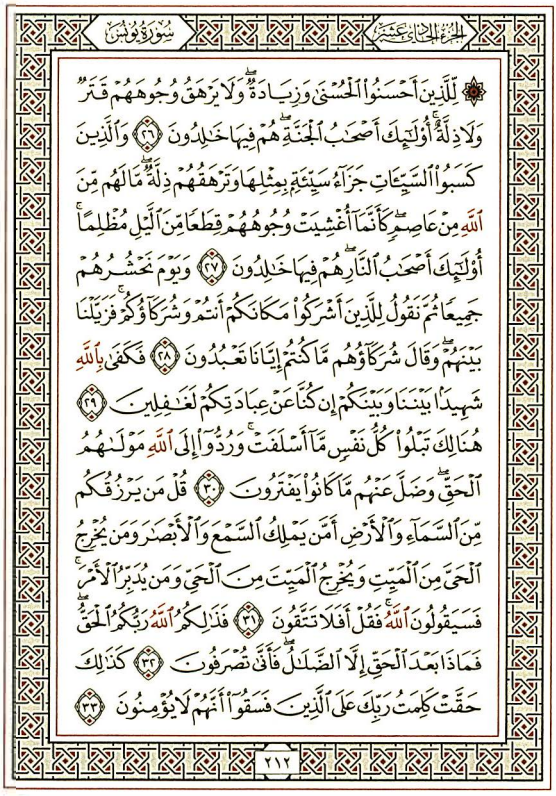
لِلَّذِينَ أَحْسَنُوا الْحُسْنَىٰ وَزِيَادَةٌ ۖ وَلَا يَرْهَقُ وُجُوهَهُمْ قَتَرٌ
وَلَا ذِلَّةٌ ۚ أُولَٰئِكَ أَصْحَابُ الْجَنَّةِ ۖ هُمْ فِيهَا خَالِدُونَ ﴿٢٦﴾ وَالَّذِينَ
كَسَبُوا السَّيِّئَاتِ جَزَاءُ سَيِّئَةٍ بِمِثْلِهَا وَتَرْهَقُهُمْ ذِلَّةٌ ۖ مَا لَهُم مِّنَ
اللَّهِ مِنْ عَاصِمٍ ۖ كَأَنَّمَا أُغْشِيَتْ وُجُوهُهُمْ قِطَعًا مِّنَ اللَّيْلِ مُظْلِمًا ۚ
أُولَٰئِكَ أَصْحَابُ النَّارِ ۖ هُمْ فِيهَا خَالِدُونَ ﴿٢٧﴾ وَيَوْمَ نَحْشُرُهُمْ
جَمِيعًا ثُمَّ نَقُولُ لِلَّذِينَ أَشْرَكُوا مَكَانَكُمْ أَنتُمْ وَشُرَكَاؤُكُمْ ۚ فَزَيَّلْنَا
بَيْنَهُمْ ۖ وَقَالَ شُرَكَاؤُهُم مَّا كُنتُمْ إِيَّانَا تَعْبُدُونَ ﴿٢٨﴾ فَكَفَىٰ بِاللَّهِ
شَهِيدًا بَيْنَنَا وَبَيْنَكُمْ إِن كُنَّا عَنْ عِبَادَتِكُمْ لَغَافِلِينَ ﴿٢٩﴾
هُنَالِكَ تَبْلُو كُلُّ نَفْسٍ مَّا أَسْلَفَتْ ۚ وَرُدُّوا إِلَى اللَّهِ مَوْلَاهُمُ
الْحَقِّ ۖ وَضَلَّ عَنْهُم مَّا كَانُوا يَفْتَرُونَ ﴿٣٠﴾ قُلْ مَن يَرْزُقُكُم
مِّنَ السَّمَاءِ وَالْأَرْضِ أَمَّن يَمْلِكُ السَّمْعَ وَالْأَبْصَارَ وَمَن يُخْرِجُ
الْحَيَّ مِنَ الْمَيِّتِ وَيُخْرِجُ الْمَيِّتَ مِنَ الْحَيِّ وَمَن يُدَبِّرُ الْأَمْرَ ۚ
فَسَيَقُولُونَ اللَّهُ ۚ فَقُلْ أَفَلَا تَتَّقُونَ ﴿٣١﴾ فَذَٰلِكُمُ اللَّهُ رَبُّكُمُ الْحَقُّ ۖ
فَمَاذَا بَعْدَ الْحَقِّ إِلَّا الضَّلَالُ ۖ فَأَنَّىٰ تُصْرَفُونَ ﴿٣٢﴾ كَذَٰلِكَ
حَقَّتْ كَلِمَتُ رَبِّكَ عَلَى الَّذِينَ فَسَقُوا أَنَّهُمْ لَا يُؤْمِنُونَ ﴿٣٣﴾
٢١٢

la frappe de nuit ou de jour, et les récoltes se trouvent anéanties, comme si cette végétation n'était pas florissante la veille». C'est-à-dire comme si elle n'était jamais embellie ni devenue agréable et magnifique. Telle est la situation exacte de la vie ici-bas.

«C'est ainsi que Nous exposons Nos signes», c'est-à-dire Nous les clarifions en rapprochant leurs sens des esprits des gens et en donnant des paraboles *«pour ceux qui savent réfléchir»,* c'est-à-dire qui utilisent leurs idées dans ce qui leur est utile. Quant à l'insouciant négligent, celui-là ne tire profit d'aucun signe et les preuves ne peuvent le débarrasser de ses doutes.

Après avoir rappelé l'état de ce bas-monde et la finalité de ses plaisirs, le Très Haut parle de l'au-delà en des termes qui suscitent le désir et l'aspiration à œuvrer pour elle. Il dit:

(25)-(36). *«Allah appelle les hommes à la Demeure de la paix et guide qui Il veut vers la Voie du salut. A ceux qui auront fait le bien sera réservée la plus belle récompense et davantage encore, et leurs visages ne seront assombris ni par la tristesse ni par la vilénie. Voilà ceux qui seront les hôtes du Paradis où leur séjour sera éternel».*

Le Très Haut appelle tous Ses serviteurs à entrer dans la Demeure de la paix. En les incitant à faire cela, Il dit aussi qu'Il distingue par la guidance ceux qu'Il élit et choisit en particulier. Telle est Sa faveur et Sa bienfaisance, puisqu'Allah distingue par Sa miséricorde qui Il veut. Telle est Sa justice et telle est Sa sagesse, et personne n'a d'argument à faire valoir contre Lui, après l'envoi des Livres et des prophètes.

Allah a appelé le Paradis *«la Demeure de la paix»,* en raison de son exemption de tout défaut et imperfection, et ce en vertu de la perfection de sa félicité, de son excellence à tout point de vue et de son éternité.

Après avoir invité les hommes à la Demeure de la paix, et sachant combien les âmes aspirent à connaître les œuvres menant à elle, le Très Haut ajoute: *«A ceux qui auront fait le bien est réservée la plus belle récompense et davantage encore».* C'est-à-dire que ceux qui sauront adorer le Créateur en L'adorant comme Il le mérite et comme Il en est Digne, en se montrant bienfaisants envers Ses serviteurs avec ce qu'ils peuvent comme bonté théorique (dans la parole) et pratique (dans les actes), à travers la bienfaisance financière et physique, le commandement du convenable et l'interdiction du blâmable, l'enseignement des ignorants et les bons conseils aux détracteurs...Ces gens-là qui sont bienfaisants auront *«la plus belle*

récompense », c'est-à-dire le Paradis parfait dans son excellence *« et davantage encore »*, c'est-à-dire le regard de la Face sublime d'Allah, l'écoute de Ses paroles et la jouissance de Sa proximité. De ce fait, ils auront obtenu ce que souhaitent les aspirants et ce que demandent les demandeurs.

Ensuite, Il rappelle leur mise à l'abri de tout acte fâcheux en disant : *« Et leurs visages ne seront assombris ni par la tristesse ni par la vilénie »*. C'est-à-dire qu'ils ne seront pas touchés par quelque chose de fâcheux d'une façon ou d'une autre, car lorsque quelque chose de fâcheux touche quelqu'un, cela apparaît sur son visage qui change et devient pâle.

Pour ceux-ci, et comme dit le Très Haut : *« Tu reconnaîtras sur leurs visages le regard de la béatitude »*.

« Voilà ceux qui seront les hôtes du Paradis » qui y resteront pour l'éternité *« où leur séjour sera éternel »*, ils ne changeront pas, ne périront pas et ne disparaîtront pas.

(27). *« Mais à ceux qui auront mal agi sera réservée une rétribution égale au mal qu'ils auront commis. Couverts de honte et n'ayant aucun protecteur contre Allah, ils auront le visage comme enveloppé par d'épaisses couches d'un noir foncé. Voilà ceux qui seront les hôtes de l'enfer où leur séjour sera éternel »*.

Après avoir parlé des élus du Paradis, le Très Haut parle ici des réprouvés de l'Enfer, en disant que la marchandise qu'ils ont acquise dans ce bas-monde est constituée de leurs mauvaises œuvres, des œuvres contre lesquelles Allah est courroucé, comme la mécréance et la négation et autres genres de péchés.

« Une rétribution égale au mal qu'ils auront commis », c'est-à-dire une rétribution qui les affligera en fonction de ce qu'ils ont accompli comme mauvaises œuvres, selon les diverses circonstances.

« Couverts de honte » sur leur visage et d'une peur contre le châtiment d'Allah, dont personne ne peut les défendre ou les mettre à l'abri. Cette honte cachée transparaît sur leur physique et leur donne une noirceur sur leur visage.

« Ils auront le visage comme enveloppé par d'épaisses couches d'un noir foncé. Voilà ceux qui seront les hôtes de l'Enfer où leur séjour sera éternel ». Quelle différence entre les deux parties et quelle disparité entre elles ?

« Ce jour-là, il y aura des visages qui brilleront d'un vif éclat et qui seront tous absorbés dans la contemplation de leur Seigneur et des visages tout crispés et tourmentés par les horribles tourments qu'ils devront subir ». S75. V22-25.

« Ce jour-là, il y aura des visages rayonnants, souriants et joyeux ; mais il y aura aussi, ce jour-là, des visages terreux et tous enveloppés de ténèbres ; Ces visages-là seront ceux des impies et des corrompus ». S80. V38-42.

(28)-(29). *« Le Jour où Nous rassemblerons tous les hommes, Nous dirons aux polythéistes : « Restez à votre place, vous et vos associés ! ». Puis Nous les séparerons les uns des autres. Et leurs fausses divinités leur diront alors : « Ce n'est pas nous que vous adoriez ! Allah suffit comme Témoin entre nous et vous, car, en réalité, nous étions totalement indifférents à votre adoration ! ». Là, chaque âme connaîtra la juste valeur des actes qu'elle aura accomplis, car les idolâtres auront été déjà ramenés à Allah, leur vrai Maître, et des mensonges qu'ils inventaient, plus rien n'aura subsisté »*.

Le Très Haut dit : *« Le Jour où Nous rassemblerons tous les hommes »*, c'est-à-

dire que Nous rassemblerons toutes les créatures pour un rendez-vous fixé et déterminé et Nous amènerons les polythéistes et ce qu'ils adoraient en dehors d'Allah.

« Nous dirons aux polythéistes : « Restez à votre place, vous et vos associés ! », c'est-à-dire ne bougez pas de votre place afin qu'il soit jugé et tranché entre vous.

« Puis Nous les séparerons les uns des autres », c'est-à-dire que Nous les séparerons entre eux par l'éloignement physique et mental et une grande animosité naîtra entre eux après que ces hommes aient voué à leurs idoles une grande fidélité et un immense amour dans ce bas-monde ; mais cet amour et cette fidélité se transformeront en une animosité et une haine considérables.

Les adorés désavoueront alors leurs adorateurs en leur disant : *« Ce n'est pas nous que vous adoriez ! »,* car nous purifions Allah de tout associé ou égal.

« Allah suffit comme Témoin entre nous et vous, car, en réalité, nous étions indifférents à votre adoration ! ». Nous ne vous l'avons pas ordonnée et nous ne vous avons pas invités à le faire, mais vous avez adoré celui qui vous a invités à cela, en l'occurrence Satan, comme le dit le Très Haut : *« Ne vous ai-Je pas engagés, enfants d'Adam, à ne pas adorer Satan ? Ne vous ai-Je pas dit qu'il était votre ennemi déclaré ? ».* S36. V60.

Il dit aussi : *« Le Jour où Il les rassemblera tous, Il dira aux Anges : « Est-ce vous que ces être-là adoraient ? ». Ils répondront : « Gloire à Toi, Tu es notre Maître en dehors d'eux ! Ils adoraient plutôt les djinns auxquels la plupart d'entre eux croyaient ! ».*

Les nobles Anges, les Prophètes, les bien-aimés d'Allah et autres désavoueront ceux qui les auront adorés le Jour de la résurrection. Ils démentiront les avoir invités à les adorer, eux qui sont les plus sincères et les plus vertueux des créatures. Les polythéistes éprouveront alors de profonds regrets et sauront ce qu'ils ont fait comme œuvres iniques et perfides. Ils sauront aussi combien ils étaient des menteurs au sujet d'Allah et des imposteurs ; leur idolâtrie montrera son inanité, leurs objets d'adoration disparaîtront et toutes les causes et moyens n'auront plus de valeur pour eux.

C'est pour cela que le Très Haut dit : *« Là »,* c'est-à-dire ce Jour-là *« chaque âme connaîtra la juste valeur des actes qu'elle aura accomplis »,* c'est-à-dire qu'elle passera en revue ses œuvres et son gain puis elle sera rétribuée en fonction de ces œuvres, le bien par le bien et le mal par le mal.

« Et des mensonges qu'ils inventaient, plus rien n'aura subsisté ». C'est-à-dire leurs propos soutenant la justesse du polythéisme qu'ils professaient et le fait que les idoles qu'ils adoraient en dehors d'Allah pouvaient leur être utiles et repousser d'eux le châtiment.

(31)-(35). *« Demande-leur : « Qui vous procure du ciel et de la terre votre nourriture ? Qui est le Maître de l'ouïe et de la vue ? Qui fait sortir le vivant du mort et le mort du vivant ? Qui règle la marche de l'univers ? ». Ils répondront : « C'est Allah ! ». Dis-leur alors : « Qu'attendez-vous donc pour Le craindre ? Tel est Allah, votre véritable Seigneur ! Et qu'y a-t-il au-delà de la Vérité, si ce n'est l'erreur ? Comment pouvez-vous alors vous détourner de la Vérité ? ». C'est*

ainsi que se trouve justifié l'arrêt pris par ton Seigneur à l'encontre des pervers qui plus jamais ne croiront ».

C'est-à-dire *« Demande-leur »* à ces gens-là qui associent à Allah ce dont Il n'a rien fait descendre – en argumentant contre eux par ce qu'ils ont souscrit comme unicité de la seigneurie, contre ce qu'ils ont nié comme unicité de la divinité –: *« Qui vous procure du ciel et de la terre votre nourriture ? »* en vous faisant descendre les ressources du ciel et en faisant sortir les variétés de la nourriture de la terre et en vous facilitant leur acquisition.

« Qui est le Maître de l'ouïe et de la vue ? », c'est-à-dire qui les a créés et qui en est le Possesseur. S'Il les a distingués dans Sa mention en particulier c'est pour attirer l'attention sur ce qui est préféré par ce qui est préférable et en raison de leur noblesse et de leur utilité pour l'homme.

« Qui fait sortir le vivant du mort ? », comme le fait de sortir divers arbres et herbes de grains et de noyaux, le fait de faire naître un croyant d'un incroyant, un oiseau d'un œuf et autres *« et le mort du vivant ? »* en faisant le contraire de cela.

« Qui règle la marche de l'univers ? » dans le monde supérieur et inférieur. Cela englobe toutes les dispositions divines des choses. Si tu les interroges à ce sujet *« Ils répondront : « C'est Allah ! »,* car ils reconnaissent tout cela et parce qu'Allah n'a aucun associé dans toutes ces choses citées.

« Dis-leur alors » en leur imposant l'argument *« Qu'attendez-vous donc pour Le craindre ? »* en Lui consacrant votre adoration, seul, sans associé, et en abandonnant tout ce que vous adoriez comme idoles et statues.

« Tel est » Celui qui S'est décrit de cette façon-là *« Allah, votre véritable Seigneur »,* c'est-à-dire Le Dieu adoré et loué, Celui qui accorde Ses dons à toutes les créatures, qui est la Vérité *« et qu'y a-t-il au-delà de la vérité si ce n'est l'erreur ? ».* Il est (qu'Il soit exalté) Celui qui se distingue par la création et la disposition de toutes choses, Celui dont les êtres ne reçoivent de dons que de Sa part ; Lui seul accorde les récompenses et repousse les torts ; Il possède les Noms sublimes, les attributs de la perfection et de la grandeur et la majesté et la générosité.

« Comment pouvez-vous vous détourner de la vérité ? » en refusant d'adorer Celui qui a de tels attributs et en adorant celui n'a d'existence que le néant sans posséder pour lui-même un pouvoir d'utilité ou de nuisance, ni de faire mourir, vivre ou ressusciter, et qui ne possède rien du pouvoir ne serait-ce le poids d'un atome. Personne ne peut intercéder auprès d'Allah sans Sa permission. Malheur donc à celui qui Lui associe quelque chose et grande est la perte de celui qui Le renie. Ceux qui font cela auront fait périr leur raison après avoir fait périr leur religion ; bien plus, ils ont perdu leur vie ici-bas et leur vie future.

C'est pour cela qu'Il a dit à leur sujet : *« C'est ainsi que se trouve justifié l'arrêt pris par ton Seigneur à l'encontre des pervers qui plus jamais ne croiront »* après qu'Allah leur eût montré comme signes évidents et arguments formels qui sont autant de preuves et de leçons pour les gens intelligents et d'exhortations pour les vertueux ainsi qu'une guidance pour les hommes.

﴿٣٤-٣٥﴾. *« Dis-leur : « Lequel de vos associés serait capable de procéder à la création des êtres et de les ressusciter après leur mort ? ». Dis : « Seul Allah peut créer et*

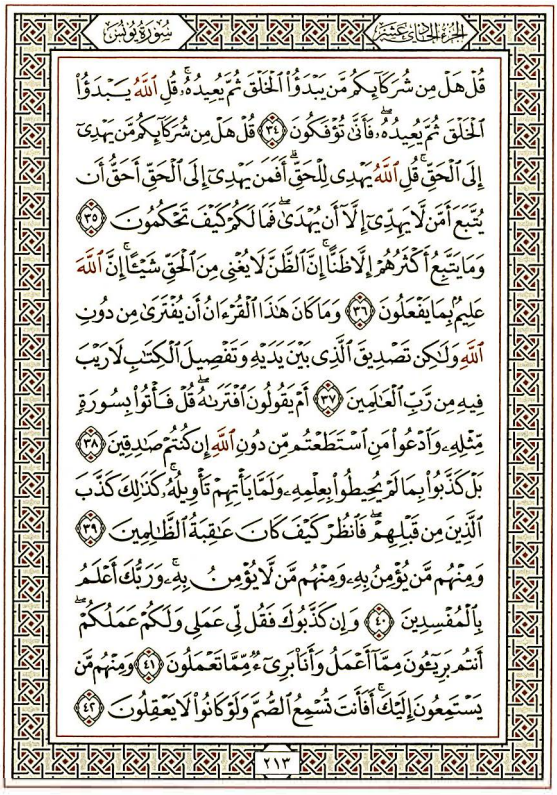
سُورَةُ يُونُسَ
قُلْ هَلْ مِن شُرَكَآئِكُم مَّن يَبْدَؤُا۟ ٱلْخَلْقَ ثُمَّ يُعِيدُهُۥ ۚ قُلِ ٱللَّهُ يَبْدَؤُا۟
ٱلْخَلْقَ ثُمَّ يُعِيدُهُۥ ۖ فَأَنَّىٰ تُؤْفَكُونَ ﴿٣٤﴾ قُلْ هَلْ مِن شُرَكَآئِكُم مَّن يَهْدِىٓ
إِلَى ٱلْحَقِّ ۚ قُلِ ٱللَّهُ يَهْدِى لِلْحَقِّ ۗ أَفَمَن يَهْدِىٓ إِلَى ٱلْحَقِّ أَحَقُّ أَن
يُتَّبَعَ أَمَّن لَّا يَهِدِّىٓ إِلَّآ أَن يُهْدَىٰ ۖ فَمَا لَكُمْ كَيْفَ تَحْكُمُونَ ﴿٣٥﴾
وَمَا يَتَّبِعُ أَكْثَرُهُمْ إِلَّا ظَنًّا ۚ إِنَّ ٱلظَّنَّ لَا يُغْنِى مِنَ ٱلْحَقِّ شَيْـًٔا ۚ إِنَّ ٱللَّهَ
عَلِيمٌۢ بِمَا يَفْعَلُونَ ﴿٣٦﴾ وَمَا كَانَ هَٰذَا ٱلْقُرْءَانُ أَن يُفْتَرَىٰ مِن دُونِ
ٱللَّهِ وَلَٰكِن تَصْدِيقَ ٱلَّذِى بَيْنَ يَدَيْهِ وَتَفْصِيلَ ٱلْكِتَٰبِ لَا رَيْبَ
فِيهِ مِن رَّبِّ ٱلْعَٰلَمِينَ ﴿٣٧﴾ أَمْ يَقُولُونَ ٱفْتَرَىٰهُ ۖ قُلْ فَأْتُوا۟ بِسُورَةٍ
مِّثْلِهِۦ وَٱدْعُوا۟ مَنِ ٱسْتَطَعْتُم مِّن دُونِ ٱللَّهِ إِن كُنتُمْ صَٰدِقِينَ ﴿٣٨﴾
بَلْ كَذَّبُوا۟ بِمَا لَمْ يُحِيطُوا۟ بِعِلْمِهِۦ وَلَمَّا يَأْتِهِمْ تَأْوِيلُهُۥ ۚ كَذَٰلِكَ كَذَّبَ
ٱلَّذِينَ مِن قَبْلِهِمْ ۖ فَٱنظُرْ كَيْفَ كَانَ عَٰقِبَةُ ٱلظَّٰلِمِينَ ﴿٣٩﴾
وَمِنْهُم مَّن يُؤْمِنُ بِهِۦ وَمِنْهُم مَّن لَّا يُؤْمِنُ بِهِۦ ۚ وَرَبُّكَ أَعْلَمُ
بِٱلْمُفْسِدِينَ ﴿٤٠﴾ وَإِن كَذَّبُوكَ فَقُل لِّى عَمَلِى وَلَكُمْ عَمَلُكُمْ ۖ
أَنتُم بَرِيٓـُٔونَ مِمَّآ أَعْمَلُ وَأَنَا۠ بَرِىٓءٌ مِّمَّا تَعْمَلُونَ ﴿٤١﴾ وَمِنْهُم مَّن
يَسْتَمِعُونَ إِلَيْكَ ۚ أَفَأَنتَ تُسْمِعُ ٱلصُّمَّ وَلَوْ كَانُوا۟ لَا يَعْقِلُونَ ﴿٤٢﴾
٢١٣

ressusciter. Comment pouvez-vous donc vous détourner de la Vérité ?». Dis-leur : « Lequel de vos associés serait capable de guider vers la Vérité ?». Dis : « Seul Allah guide vers la Vérité. Qui est alors le plus digne d'être suivi ? Celui qui guide vers la Vérité ou celui qui ne guide qu'autant qu'il est lui-même guidé ? Qu'avez-vous à formuler un jugement pareil ? La plupart d'entre eux s'en tiennent à des conjectures. Mais les conjectures ne sauraient en rien tenir lieu de vérité. Allah est parfaitement au courant de leur manière d'agir ».

Le Très Haut dit en montrant l'incapacité des divinités qu'adorent les polythéistes et l'absence en elles de tout attribut pouvant les élire comme divinités avec Allah : *« Dis-leur : « Lequel de vos associés serait capable de procéder à la création des êtres »,* c'est-à-dire en commençant leur création *« et de les ressusciter ? ».* Il s'agit là d'une interrogation sous forme de négation et d'attestation, c'est-à-dire qu'il n'y a personne parmi eux capable de commencer la création et de la refaire, car ils sont plus faibles que cela et plus incapables *« Dis : « Seul Allah peut créer et ressusciter »,* sans associé ni assistant en cela.

« Comment pouvez-vous donc vous détourner de la Vérité ? », c'est-à-dire que vous vous écartez et vous vous abstenez d'adorer Celui qui se distingue par la création et la résurrection, en optant pour l'adoration de ceux qui ne créent rien alors qu'ils sont eux-mêmes créés ?

« Dis-leur : « Lequel de vos associés serait capable de guider vers la vérité ? », en montrant la voie qui y mène, en la clarifiant, en l'inspirant ou en assistant dans cette voie.

« Dis : « Seul Allah guide vers la Vérité ! » avec les arguments et les preuves, avec l'inspiration et l'assistance ainsi que l'aide dans le cheminement dans la voie droite.

« Qui est le plus digne d'être suivi ? Celui qui guide vers la vérité ou celui qui ne guide qu'autant qu'il est guidé lui-même ? » C'est-à-dire qui ne peut être guidé parce qu'il est dépourvu de science et est dans l'aveuglement, référence faite à leurs associés qui ne peuvent guider ni se guider eux-mêmes. *« Qu'avez-vous à formuler un tel jugement ? ».* C'est-à-dire quelle chose vous a amenés à opter pour un tel jugement erroné, à savoir la véracité de l'adoration d'autres associés avec Allah, après l'apparition des arguments et des preuves qu'Allah seul mérite l'adoration ? Une fois qu'il est admis qu'il n'y a pas d'attributs intellectuels ni d'attributs actifs en ces divinités qui impliquent qu'elles soient adorées avec Allah, mais qu'elles sont plutôt caractérisées par l'imperfection impliquant l'inanité de leur adoration,

comment ont-elles été adorées avec Allah? La réponse est que cela relève de l'embellissement de Satan qui enjolive à l'homme les choses les plus hideuses et les égarements les plus notoires, jusqu'à ce qu'il se convainque de cela et croie que c'est la vérité, alors que c'est la vanité. C'est pour cela qu'Il a dit: *« Ceux qui invoquent (de fausses divinités) en dehors d'Allah, ne suivent pas des associés »*, c'est-à-dire qu'ils ne suivent pas en réalité des associés d'Allah, car Allah n'a pas d'associé sur le plan du principe, de la raison et du texte; bien au contraire, ils ne suivent que les conjectures: *« Mais les conjectures ne sauraient tenir lieu de vérité »*. Ils appellent ce qu'ils suivent des divinités et les adorent avec Allah *« Ce ne sont que des noms que vous avez inventés, vous et vos pères, sans qu'Allah n'ait fourni un argument attestant de cela ». « Allah est parfaitement au courant de leur manière d'agir »* et Il les rétribuera pour cela avec le châtiment qu'ils méritent.

(37)-(41). *« Ce Coran n'est nullement une œuvre apocryphe conçue en dehors d'Allah, mais il vient confirmer les révélations qui l'ont précédé et constituer un clair exposé du Livre émanant, à n'en point douter, du Maître de l'univers! S'ils disent: « C'est cet homme qui l'a inventé », réponds-leur: « Composez donc une seule sourate semblable à celles de ce Livre, et faites-vous aider, pour ce faire, de qui vous voudrez, en dehors d'Allah, si vous détenez réellement la Vérité! En réalité, ce qu'ils traitent de mensonge, c'est ce qu'ils ne peuvent pas comprendre et dont l'interprétation ne leur est pas parvenue. Ainsi ont crié au mensonge ceux qui les ont précédés. Mais considère quelle a été la fin des injustes! Il en est parmi eux qui y croient, et il en est d'autres qui n'y croient point. Ton Seigneur est le mieux Informé de ceux qui sèment le désordre. S'ils te traitent d'imposteur, dis-leur: « A moi mes actes, et à vous les vôtres. Vous n'aurez donc pas à répondre de ce que je fais, et je n'aurais point à répondre de ce que vous faites ».*

Le Très Haut dit: *« Ce Coran n'est nullement une œuvre apocryphe conçue en dehors d'Allah »*, c'est-à-dire qu'il est inconcevable et inimaginable que ce Coran soit l'œuvre d'un autre qu'Allah, car il est le Livre grandiose *« que le mensonge ne saurait atteindre par devant ni par derrière, car c'est une Révélation émanant d'un Sage et d'un Digne de louange »*. C'est le Livre qui, même si les humains et les djinns se réunissaient dans le but d'apporter quelque chose de semblable à lui, ils n'y parviendraient pas, même en se soutenant mutuellement. C'est le Livre d'Allah avec lequel a parlé le Seigneur des univers. Comment dès lors une créature peut-elle en apporter un égal ou ce qui s'en rapproche plus ou moins? Certes, la parole reflète la grandeur de celui qui parle et sa description. S'il y a quelqu'un qui peut égaler Allah dans Sa grandeur et les attributs de Sa perfection, il pourra apporter quelque chose de semblable à ce Coran; et à supposer que quelqu'un ait pu le produire et l'attribuer à Allah, Il l'aurait châtié rapidement et humilié tout de suite.

« En réalité » Allah a révélé ce Livre comme miséricorde pour l'humanité et comme argument contre tous les hommes.

Il l'a révélé *« Il vient confirmer les Révélations qui l'ont précédé »* parmi les Livres d'Allah révélés qu'il confirme dans ses récits.

« Et constituer un clair exposé du Livre » de ce qui est licite et illicite, des règles religieuses et déterministes et des récits véridiques.

« Emanant, à n'en point douter, du Maître de l'univers », c'est-à-dire un Livre qui ne souffre d'aucun doute à tout point

de vue, mais qui est la vérité certaine, une révélation du Seigneur des univers, Lequel accorde Ses bienfaits à toutes les créatures. Parmi Ses plus grands bienfaits est qu'Il a révélé ce Livre aux hommes dans lequel il y a leurs intérêts spirituels et profanes, et qui contient les plus belles vertus et les plus excellentes des œuvres.

« S'ils disent », c'est-à-dire ces négateurs de ce Livre par entêtement et arrogance *« c'est cet homme qui l'a inventé »*, c'est-à-dire Mouḥammed (ﷺ) qui l'a forgé de toutes pièces, *« réponds-leur »* en les défiant avec quelque chose qui, s'ils arrivent à le relever, leurs propos seront considérés comme crédibles, sinon ce ne seront que des propos mensongers et vains :

« Composez donc une seule sourate semblable à celles de ce Livre, et faites-vous aider, pour ce faire, de qui vous voudrez en dehors d'Allah, si vous détenez réellement la vérité ? », c'est-à-dire qui vous assisteront pour apporter une sourate semblable à celles du Coran, ce qui est impossible à faire, car si cela était possible ils auraient prétendu avoir les capacités de le faire et ils l'auraient fait. Mais après que leur incapacité soit apparue, il s'avéra que ce qu'ils disaient était arbitraire et erroné et ne reposait sur aucun argument. En réalité, ce qui les a amenés à nier ce Coran qui contient la vérité au-dessus de laquelle il n'y a pas d'autre vérité, c'est qu'ils ne pouvaient le cerner par leur science et le comprendre. S'ils l'avaient compris à juste titre, ils se seraient hâtés d'ajouter foi en lui. De même, jusqu'à maintenant, son interprétation ne leur est pas parvenue. A vrai dire, leur négation est la même que celle des peuples qui les ont précédés. C'est pour cela qu'Il dit : *« Ainsi avaient crié au mensonge ceux qui les ont précédés. Mais considère quelle a été la fin des injustes ! »*. Il s'agit de la destruction qui ne laissa personne parmi eux.

Que ces négateurs prennent donc garde de persister dans leur négation, au risque de subir ce qu'ont subi les peuples négateurs avant eux !

Il y a là une preuve quant au fait de s'assurer d'une chose avant de la juger, à savoir que l'homme ne doit pas accepter une chose ou la rejeter avant de la comprendre.

« Il en est parmi eux qui y croient », c'est-à-dire à ce Coran et à ce qu'il rapporte *« et il en est d'autres qui n'y croient pas. Ton Seigneur est le mieux Informé de ceux qui sèment le désordre »*. Ce sont ceux qui ne croient pas en lui à titre d'arrogance, d'intransigeance et d'injustice. Allah les rétribuera pour leur désordre du plus rigoureux des châtiments.

« S'ils te traitent d'imposteur » continue ton apostolat sans te préoccuper de leur sort car ce n'est pas à toi de les juger et ce n'est pas à eux de te juger, chacun ayant ses œuvres.

« Dis-leur : « A moi mes actes, et à vous les vôtres. Vous n'aurez donc pas à répondre de ce que je fais et je n'aurais point à répondre de ce que vous faites ». C'est comme dit le Très Haut dans un autre verset : *« Celui qui fait du bien le fait pour lui-même et celui qui fait du mal le fait à son détriment »*.

﴿42﴾-﴿44﴾. *« Il en est parmi eux qui viennent t'écouter. Mais pourrais-tu jamais te faire entendre des sourds, s'ils ne veulent pas raisonner ? D'autres viennent t'observer. Mais comment pourrais-tu indiquer la voie à des aveugles, alors qu'ils sont incapables de voir ? En vérité, Allah ne commet jamais d'injustice envers les hommes, mais ce sont plutôt les hommes qui se font du tort à eux-mêmes »*.

Le Très Haut parle ici de certains négateurs du Prophète (ﷺ) et de ce qu'il a

apporté; bien plus, *« et il en est parmi eux qui viennent t'écouter »*, c'est-à-dire le Prophète (ﷺ) lorsqu'il récitait le Coran, non par recherche de la guidance, mais par désir de négation et de mauvaise foi; il s'agit certes là d'une écoute inutile qui n'apporte rien à ses auteurs et qui leur ferme plutôt la porte de l'assistance divine et leur évite les avantages de l'écoute. C'est pour cela qu'Il dit: *« Mais pourrais-tu jamais te faire entendre des sourds, s'ils ne veulent pas raisonner? »*. Cette interrogation a valeur d'infirmation catégorique, c'est-à-dire que tu ne pourras pas faire entendre les sourds qui ne veulent pas écouter la révélation même si tu la récites à voix haute, surtout s'ils n'ont pas d'intelligence et refusent de raisonner.

Dans la mesure où il est impossible de faire entendre le sourd qui ne comprend pas ce que l'on dit, il est impossible aussi que ces négateurs puissent écouter ce que tu dis et en tirer profit.

Par contre, ils ont entendu ce qui constitue un argument contre eux, c'est-à-dire l'argument décisif et éloquent d'Allah. Cette voie parmi les grandes voies de la science s'est obstruée devant eux. Il s'agit de la voie des choses à entendre concernant l'information. Ensuite, le Très Haut cite l'obstruction de la deuxième voie, celle de l'observation, en disant: *« D'autres viennent t'observer »*, sans que leur observation ne leur soit d'une quelconque utilité et sans tirer d'avantages de ta situation. De même que tu ne peux pas guider l'aveugle alors qu'il est incapable de voir, tu ne peux pas guider ces gens-là.

Si leurs esprits, leurs ouïes et leurs vues sont corrompus, alors qu'ils constituent les voies par lesquelles ils peuvent arriver à la science et à la connaissance des réalités,

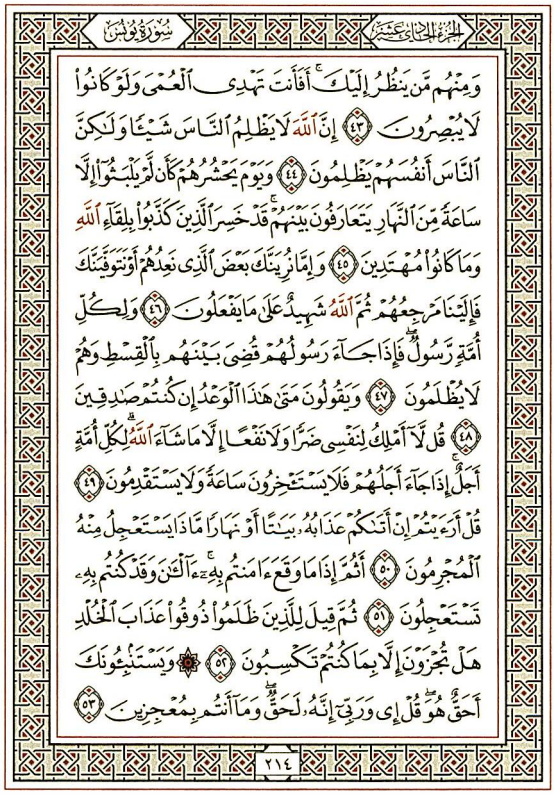
سُورَةُ يُونُسَ
وَمِنْهُم مَّن يَنظُرُ إِلَيْكَ ۚ أَفَأَنتَ تَهْدِي الْعُمْيَ وَلَوْ كَانُوا
لَا يُبْصِرُونَ ﴿٤٣﴾ إِنَّ اللَّهَ لَا يَظْلِمُ النَّاسَ شَيْئًا وَلَٰكِنَّ
النَّاسَ أَنفُسَهُمْ يَظْلِمُونَ ﴿٤٤﴾ وَيَوْمَ يَحْشُرُهُمْ كَأَن لَّمْ يَلْبَثُوا إِلَّا
سَاعَةً مِّنَ النَّهَارِ يَتَعَارَفُونَ بَيْنَهُمْ ۚ قَدْ خَسِرَ الَّذِينَ كَذَّبُوا بِلِقَاءِ اللَّهِ
وَمَا كَانُوا مُهْتَدِينَ ﴿٤٥﴾ وَإِمَّا نُرِيَنَّكَ بَعْضَ الَّذِي نَعِدُهُمْ أَوْ نَتَوَفَّيَنَّكَ
فَإِلَيْنَا مَرْجِعُهُمْ ثُمَّ اللَّهُ شَهِيدٌ عَلَىٰ مَا يَفْعَلُونَ ﴿٤٦﴾ وَلِكُلِّ
أُمَّةٍ رَّسُولٌ ۖ فَإِذَا جَاءَ رَسُولُهُمْ قُضِيَ بَيْنَهُم بِالْقِسْطِ وَهُمْ
لَا يُظْلَمُونَ ﴿٤٧﴾ وَيَقُولُونَ مَتَىٰ هَٰذَا الْوَعْدُ إِن كُنتُمْ صَادِقِينَ
﴿٤٨﴾ قُل لَّا أَمْلِكُ لِنَفْسِي ضَرًّا وَلَا نَفْعًا إِلَّا مَا شَاءَ اللَّهُ ۗ لِكُلِّ أُمَّةٍ
أَجَلٌ ۚ إِذَا جَاءَ أَجَلُهُمْ فَلَا يَسْتَأْخِرُونَ سَاعَةً وَلَا يَسْتَقْدِمُونَ ﴿٤٩﴾
قُلْ أَرَأَيْتُمْ إِنْ أَتَاكُمْ عَذَابُهُ بَيَاتًا أَوْ نَهَارًا مَّاذَا يَسْتَعْجِلُ مِنْهُ
الْمُجْرِمُونَ ﴿٥٠﴾ أَثُمَّ إِذَا مَا وَقَعَ آمَنتُم بِهِ ۚ آلْآنَ وَقَدْ كُنتُم بِهِ
تَسْتَعْجِلُونَ ﴿٥١﴾ ثُمَّ قِيلَ لِلَّذِينَ ظَلَمُوا ذُوقُوا عَذَابَ الْخُلْدِ
هَلْ تُجْزَوْنَ إِلَّا بِمَا كُنتُمْ تَكْسِبُونَ ﴿٥٢﴾ ۞ وَيَسْتَنبِئُونَكَ
أَحَقٌّ هُوَ ۖ قُلْ إِي وَرَبِّي إِنَّهُ لَحَقٌّ ۖ وَمَا أَنتُم بِمُعْجِزِينَ ﴿٥٣﴾
٢١٤

quelle est la voie qui peut les mener à la Vérité?

Sa parole: *« D'autres viennent t'observer »* montre que l'observation du Prophète (ﷺ), de sa guidance, de ses vertus et de ses actes ainsi que ce à quoi il appelle, sont les plus grandes des preuves de sa sincérité et de la véracité de son message. Cette observation suffit à celui qui est clairvoyant pour se rendre compte de cela.

Sa parole: *« En vérité, Allah ne commet jamais d'injustice envers les hommes »*, veut dire qu'Il n'augmente pas leurs péchés et ne diminue pas leurs bonnes actions *« mais ce sont plutôt les hommes qui se font du tort à eux-mêmes »*, dans la mesure où la vérité leur parvient et ils la refusent, ce pour quoi Allah les châtie en scellant leurs cœurs et en obstruant leurs ouïes et leurs yeux.

﴿45﴾. *« Le Jour où Allah les rassemblera*

tous, ils auront l'impression de n'être restés sur terre qu'une heure de la journée ; et ils se reconnaîtront entre eux. C'est alors que ceux qui n'avaient pas eu foi en leur rencontre avec Allah auront tout perdu, car ils ne seront pas bien dirigés ».

Le Très Haut nous informe du caractère éphémère de ce bas-monde, puisque lorsqu'Allah aura rassemblé les hommes le Jour qui ne souffre d'aucun doute, il leur semblera qu'ils n'étaient restés qu'une heure de la journée sur terre, sans avoir connu de bonheur ou de malheur. Ils se reconnaîtront ce jour-là tout comme ils se connaissaient sur terre. Ce jour-là, les vertueux réussiront et ceux qui ont nié la rencontre avec Allah et ne s'étaient point orientés vers la voie droite et la religion authentique, connaîtront la vraie perte. Ils rateront la félicité éternelle et mériteront l'enfer.

(45). *« Que Nous te fassions assister à une partie du châtiment que Nous leur réservons ou que Nous te rappelions auparavant auprès de Nous, c'est vers Nous de toutes façons que se fera leur retour. Allah est, en outre, Témoin de tous leurs actes ».*

C'est-à-dire ne t'attriste pas ô Messager pour ces négateurs et ne t'empresse pas de les voir subir leur châtiment, car il est impératif que ce que Nous leur promettons comme châtiment les atteigne. Si c'est dans ce bas-monde, tu le verras de tes propres yeux et tu y assisteras, mais si c'est dans l'au-delà, après leur mort, leur retour se fera vers Allah qui les informera de ce qu'ils faisaient, qu'Il a préservé mais qu'ils ont oublié. Certes, Allah est Témoin de toute chose. Il y a là une sévère mise en garde aux négateurs et une consolation pour le Prophète (ﷺ) que son peuple avait traité d'imposteur et qui lui avait exprimé son hostilité.

(47)-(40). *« Et à chaque communauté il a été désigné un Prophète en présence duquel elle sera jugée en toute justice, sans qu'elle subisse la moindre iniquité. Les incrédules disent : « A quand cette promesse, si vous êtes véridiques ? ». Réponds-leur : « Je ne détiens aucun pouvoir sur ce qui peut m'arriver en bien ou en mal, en dehors de ce qu'Allah veut ». A chaque communauté est fixé un terme que, quand il échoit, elle ne peut, ne serait-ce que d'un instant, ni avancer ni reculer ».*

Le Très Haut dit: *« Et à chaque communauté »* parmi les communautés précédentes *« il a été désigné un Prophète »* pour les appeler à l'unicité d'Allah et à Sa religion.

« En présence duquel », c'est-à-dire qui vient à eux avec des signes, et auquel croient certains alors que d'autres le renient. Allah jugera entre eux avec équité, en sauvant les croyants et en égarant les négateurs *« elle sera jugée en toute justice »,* c'est-à-dire qu'elle ne sera pas châtiée avant l'envoi des Messagers et l'établissement de l'argument contre elle ou d'être châtiée sans crime de sa part. Aussi, que ceux qui te renient, prennent garde de prendre exemple sur les communautés impies en subissant le même châtiment qu'elles. Qu'ils ne pensent pas que le châtiment soit encore loin en disant: *« A quand cette promesse, si vous êtes véridiques ? ».* C'est là certes une iniquité de leur part dans la mesure où ils demandent cela au Prophète (ﷺ), alors qu'il ne possède aucun pouvoir sur cela, sa seule mission consistant à transmettre les versets de Son Seigneur aux hommes et de leur clarifier ce qu'ils veulent connaître à ce sujet. Quant à leur jugement et à leur châtiment, c'est à Allah qu'il incombe de le faire, lorsque le moment fixé par Lui arrivera, conformément à Sa sagesse divine. Lorsque ce moment arrivera, ils ne pourront ni le retarder ni l'avancer. Aussi,

que les négateurs prennent garde de vouloir hâter le châtiment qui, lorsqu'il surviendra, ils le subiront fatalement. C'est pour cela qu'Il dit :

﴿96﴾-﴿52﴾. *« Dis : « Que vous en semble ? Si le châtiment d'Allah devait venir vous surprendre de nuit ou de jour, à quoi servirait aux coupables d'avoir hâte de le voir se produire ? Est-ce au moment où ce châtiment s'abattra sur vous que vous croirez enfin ? Alors que, la veille encore, vous en réclamiez (avec ironie) la prompte arrivée ! ». Et il sera dit à ceux qui auront commis des injustices : « Goûtez le châtiment éternel ! Pouvez-vous être rétribués autrement que selon vos propres acquis ? ».*

Le Très Haut dit : *« Dis : « Que vous en semble ? Si le châtiment d'Allah devait venir vous surprendre de nuit »* au moment de votre sommeil *« ou de jour ? »* au moment de votre insouciance *« à quoi servirait aux coupables d'avoir hâte de le voir se produire ? »*, c'est-à-dire quelle promesse s'attendent-ils à voir se produire dans la hâte et quel châtiment veulent-ils voir survenir précipitamment ?

« Est-ce au moment où ce châtiment s'abattra sur vous que vous croirez enfin ? ». Ce jour-là la foi ne sera d'aucune utilité. Bien au contraire, il leur sera dit à titre de reproche et de blâme :

« Est-ce au moment où ce châtiment s'abattra sur vous que vous croirez enfin ? », c'est-à-dire que vous croyez en ces circonstances d'affres et de grande gêne *« Alors que, la veille encore, vous en réclamiez (avec ironie) la prompte arrivée ? »*. La ligne de conduite d'Allah avec Ses serviteurs est qu'Il les blâme avant la survenance du châtiment et leur accorde des délais, mais une fois que le châtiment survient, aucune âme ne tire un quelconque avantage de sa foi, comme dit le Très Haut au sujet de Pharaon une fois sur le point de se noyer : *« Je crois maintenant qu'il n'y a aucun autre dieu en dehors de Celui auquel croient les fils d'Israël ! »* dit-il. Il lui fût répondu : *« Maintenant, alors que tu as désobéi auparavant et que tu as été du nombre des corrompus ? »*.

Le Très Haut dit aussi : *« Leur foi ne leur fut d'aucune utilité après avoir vu Notre châtiment ! Telle est la ligne de conduite d'Allah avec tous Ses serviteurs »*.

Il dit ici : *« Est-ce au moment où le châtiment s'abattra sur vous que vous croirez enfin ? »* C'est-à-dire que vous prétendez avoir la foi *« Alors que, la veille encore, vous en réclamiez (avec ironie) la prompte arrivée ? »*. C'est ce que vous avez commis de votre propre chef et c'est ce que vous souhaitiez voir se produire avec promptitude.

« Et il sera dit à ceux qui auront commis des injustices », lorsqu'ils seront jugés pour leurs œuvres le Jour de la résurrection : *« Goûtez le châtiment éternel ! »*, c'est-à-dire le supplice dans lequel vous demeurerez éternellement et qui ne vous quittera pas un instant *« Pouvez-vous être rétribués autrement que selon vos propres acquis ? »*, qui sont la mécréance, la négation et les péchés.

﴿53﴾-﴿54﴾. *« Ils viendront s'informer auprès de toi en disant : « Est-ce bien vrai tout cela ? »Réponds-leur : « Oui, par mon Seigneur, c'est bien vrai ! Et aucun de vous ne pourra échapper à la puissance divine. Et si chaque âme injuste possédait tout ce qu'il y a sur la terre, elle le cèderait volontiers pour se racheter. Et les pécheurs, en présence du châtiment, dissimuleront leurs regrets ; mais il sera décidé entre eux en toute équité et aucun d'eux ne sera lésé. Allah n'est-Il pas le Maître des cieux et de la terre ? Et Ses promesses ne constituent-elles pas la Vérité même ? Mais la plupart des hommes sont loin de le savoir.*

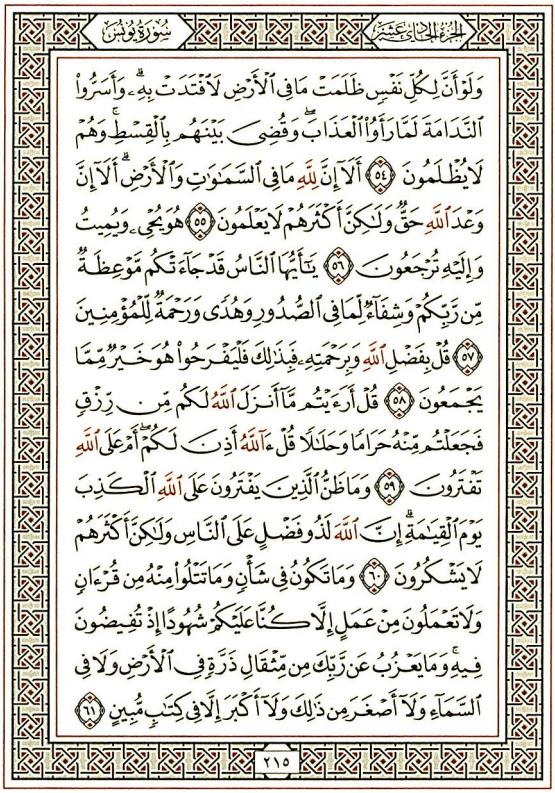

N'est-ce pas Lui qui donne la vie et la mort? Et n'est-ce pas à Lui que vous ferez retour?».

Le Très Haut dit à Son Prophète (ﷺ): *«Ils viendront s'informer auprès de toi en disant: «Est-ce bien vrai tout cela?».* C'est-à-dire que les négateurs te mettent à l'épreuve à titre d'entêtement et d'intransigeance et non à titre de conseil et de recherche de la vérité.

«Est-ce bien vrai tout cela?», c'est-à-dire le rassemblement de la résurrection et la rétribution des hommes pour leurs œuvres de bien et de mal.

«Réponds-leur» en jurant de sa sincérité et en l'étayant avec des arguments et des preuves évidentes: *«Oui, par mon Seigneur, c'est bien vrai!»,* c'est-à-dire que c'est la vérité qui ne souffre d'aucun doute ou soupçon.

«Et aucun de vous ne pourra échapper à la puissance divine», pour ne pas être ressuscité, car de la même façon qu'Il a commencé la création alors que vous n'étiez rien, Il vous ressuscitera pour vous demander des comptes.

«Et» le Jour de la résurrection *«si chaque âme injuste»* par sa mécréance et ses péchés *«possédait tout ce qu'il y a sur la terre»* comme or, argent et autres, pour se racheter du châtiment d'Allah *«elle le cèderait volontiers pour se racheter»,* mais cela ne lui sera d'aucune utilité, car l'utilité et la nuisance, la récompense et le châtiment, concernent les bonnes et les mauvaises œuvres.

«Et les pécheurs», c'est-à-dire les gens injustes *«en présence du châtiment, dissimuleront leurs regrets»,* c'est-à-dire qu'ils exprimeront des regrets pour ce qu'ils ont fait, mais cela ne leur servira à rien *«mais il sera décidé entre eux en toute équité»,* c'est-à-dire la justice absolue qui ne souffre d'aucune injustice ou iniquité de quelque nature qu'elle soit.

«Allah n'est-Il pas le Maître des cieux et de la terre?» dont Il dispose avec Son pouvoir religieux et déterministe et dont Il disposera avec Son pouvoir de légiférer. C'est pour cela qu'Il dit: *«Et Ses promesses ne constituent-elles pas la Vérité même? Mais la plupart des hommes sont loin de le savoir».* C'est pour cela qu'ils ne se préparent pas pour la rencontre avec Allah; bien plus, ils ne croient peut-être même pas à Lui, alors que les preuves et les arguments textuels et rationnels s'accumulent à ce sujet.

«N'est-ce pas Lui qui donne la vie et la mort?», c'est-à-dire qui dispose de la vie et de la mort et de l'ensemble des autres dispositions; Il n'a aucun associé en cela.

«Et n'est-ce pas à Lui que vous ferez retour?», le Jour de la résurrection où Il vous rétribuera pour vos bonnes et mauvaises œuvres.

﴿57-58﴾. *« Ô hommes ! Voici venu à vous un appel de votre Seigneur, qui est à la fois un remède pour le mal qui ronge les cœurs, un guide et une miséricorde pour les fidèles. Dis : « C'est là une grâce et une miséricorde d'Allah dont les hommes devraient se réjouir, car elles sont bien plus précieuses que toutes les richesses qu'ils accumulent ».*

Le Très Haut dit en incitant les hommes à se tourner vers ce noble Livre, en mentionnant ses grandes qualités et ses nobles caractéristiques nécessaires aux hommes : *« Ô hommes ! Voici venu à vous un appel de votre Seigneur »*, c'est-à-dire qui vous exhorte et vous avertit contre les actes suscitant le courroux d'Allah et impliquant Son châtiment, en vous mettant en garde contre eux en vous montrant ses conséquences et ses méfait *« un remède pour le mal qui ronge les cœurs »*, c'est-à-dire ce Coran qui est un remède contre les maladies des passions qui empêchent l'homme de se soumettre à la Loi d'Allah et les maladies des doutes qui jettent une ombre sur la science de la certitude. Ce qu'il contient comme exhortations, incitations au bien et mises en garde contre le mal, comme promesses et avertissements, est de nature à susciter en l'homme désir et crainte révérencielle.

Si le désir du bien et la crainte du mal se trouvent dans un homme et qu'il accroît son aspiration au bien par les valeurs prônées dans le Coran, cela implique pour lui de donner la priorité au dessein d'Allah sur le dessein de sa propre âme. Dès lors, ce qui satisfait Allah devient plus aimé de lui que la satisfaction des passions de son âme. Il en est ainsi de ce qu'il recèle comme preuves et arguments fournis par Allah et clarifiés de la meilleure façon qui soit. Ces preuves et arguments sont de nature à dissiper les doutes qui peuvent entourer la vérité et mener le cœur aux plus hauts degrés de la certitude.

Une fois que le cœur est guéri de sa maladie et retrouve sa santé, tous les organes font de même, car ceux-ci deviennent vertueux grâce à lui ou corrompus par sa faute *« un guide et une miséricorde pour les fidèles »* la guidance est la science de la vérité et la conformité à elle, alors que la miséricorde est ce qui découle comme bien et vertu ainsi que comme récompense présente et ultérieure pour celui qui se guide avec ce Livre. La guidance est le meilleur des moyens et la miséricorde est la plus parfaite des aspirations ; mais ce Livre ne peut servir de guide et être une miséricorde que pour les croyants. Si la guidance survient et que la miséricorde qui en découle se manifeste, on obtient alors le salut et le bonheur, la réussite, la béatitude et la félicité éternelle.

C'est pour cela que le Très Haut ordonne de se réjouir pour cela en disant : *« Dis : « C'est là une grâce »*, c'est-à-dire ce Coran qui est le plus grand don qu'Allah ait accordé à Ses serviteurs *« et une miséricorde d'Allah »*, c'est-à-dire la religion, la foi, l'adoration d'Allah, Son amour et Sa connaissance *« dont les hommes devaient se réjouir, car elles sont bien plus précieuses que toutes les richesses qu'ils accumulent »* comme richesses de ce bas-monde et ses plaisirs. La faveur de la religion qui est liée à la félicité des deux mondes n'a aucune commune mesure avec l'accumulation des richesses éphémères.

Allah ordonne de se réjouir pour Sa faveur et Sa miséricorde, car cela est de nature à susciter la sérénité de l'âme, son dynamisme, sa gratitude envers Allah et son intense envie d'aspirer à la science, à la foi et à la certitude. C'est là certes une réjouissance louable, contrairement à la réjouissance pour les plaisirs de ce bas-

monde et ses passions ou la réjouissance pour les futilités qui sont blâmables, comme dit le Très Haut au sujet de Coré *(Qaroûn)* auquel son peuple a dit: *« Ne te réjouis pas trop! Allah n'aime pas les gens pleins de gloriole »*. S28. V76. Allah dit aussi au sujet de ceux qui se réjouissent de ce qu'ils ont comme croyances erronées lorsque leurs messagers sont venus à eux: *« Lorsque leurs Messagers vinrent à eux avec des preuves évidentes, ils se réjouirent de ce qu'ils avaient comme connaissance »*.

﴿59﴾-﴿59﴾. *« Dis: « Avez-vous vu tous les biens qu'Allah vous a prodigués pour subvenir à vos besoins et dont vous avez déclaré une part interdite et une autre licite? Dis: « Est-ce Allah qui vous l'a permis? Ou est-ce une invention que vous mettez sur le compte d'Allah? ». Que diront, le Jour de la résurrection, ceux qui inventent des mensonges sur le compte d'Allah? Pourtant, Allah est d'une infinie bonté envers les hommes; mais la plupart d'entre eux ne sont pas reconnaissants »*.

Le Très Haut dit – en reprochant aux polythéistes de rendre licite ce qu'Allah a interdit et vice-versa de leur propre chef – *« Dis: « Avez-vous vu les biens ce qu'Allah vous a prodiguées pour subvenir à vos besoins? »*. Il s'agit des diverses variétés de bêtes licites dont Allah a fait pour eux une source de subsistance par miséricorde pour eux *« et dont vous avez déclaré une part interdite et une autre licite? »*.

Dis-leur – en les blâmant pour ces propos erronés –: *« Est-ce Allah qui vous l'a permis? Ou est-ce une invention que vous mettez sur le compte d'Allah? »*. Il est clair, certes, qu'Allah ne leur a rien permis de cela, ce qui montre qu'ils sont des imposteurs.

« Que diront, le Jour de la résurrection, ceux qui inventent des mensonges sur le compte d'Allah? » lorsqu'Allah les avilira et les soumettra au châtiment. Le Très Haut dit: *« Le Jour de la résurrection, tu verras ceux qui ont menti sur le compte d'Allah avec des visages noircis »*.

« Pourtant, Allah est d'une infinie bonté envers les hommes », car Sa bienfaisance est abondante envers eux, mais la plupart des gens ne sont pas reconnaissants; soit ils ne rendent pas grâce pour ces bienfaits, soit ils les utilisent pour Lui désobéir, soit ils rejettent les dons faits par Allah à Ses serviteurs; peu d'entre eux sont reconnaissants et expriment leur gratitude pour les bienfaits reçus, en les attribuant à Allah et en les utilisant dans Son obéissance.

Ce verset est étayé pour démontrer qu'à l'origine toute nourriture est licite, sauf ce que la Loi a interdit, car Allah a reproché aux polythéistes de déclarer illicite ce qu'Il a permis comme nourriture à Ses serviteurs.

﴿61﴾. *« Quel que soit l'état dans lequel tu te trouves, quel que soit le passage du Coran que tu récites, quelque œuvre que vous accomplissiez, Nous en sommes toujours Témoin à l'instant même où vous vous y engagez, car rien n'échappe à ton Seigneur; ni le poids d'un atome sur terre ou dans le ciel, ni un poids plus infime ou plus grand. Tout est inscrit dans un Livre évident »*.

Le Très Haut parle ici de Son omniscience et de Sa connaissance absolue de toutes les circonstances où se trouvent les hommes, leurs mouvements ou leur immobilisme, ce qui incite l'homme à se contrôler en permanence, en se sachant être observé. Il dit à cet effet: *« Quel que soit l'état dans lequel tu te trouves »*, c'est-à-dire n'importe quelle circonstance religieuse ou profane où tu te trouves *« quel que soit le passage du Coran que tu récites »*, c'est-à-dire le Coran qui t'a été révélé et que tu récites.

« Quelque œuvre que vous accomplissiez » quelle soit grande ou petite *« Nous en sommes toujours Témoin, à l'instant même où vous vous y engagez »*, c'est-à-dire au moment où vous la faites et où vous continuez à la faire.

Par conséquent, à chaque fois que vous faites une chose, vous devez avoir présent à l'esprit qu'Allah vous observe; aussi, faites-là de la meilleure manière qui soit et prenez garde de faire ce qu'Allah abhorre, car Il sait tout ce que vous faites et connaît vos apparences et vos fors intérieurs.

« Car rien n'échappe à ton Seigneur », c'est-à-dire rien n'échappe à Sa science, à Son ouïe, à Sa vue et à Son témoignage *« ni le poids d'un atome sur terre ou dans le ciel, ni un poids plus infime ou plus grand. Tout est inscrit dans un Livre évident »*.

C'est-à-dire qu'Allah cerne tout cela de Sa science et l'a inscrit dans Son décret préétemel.

Souvent, Allah conjugue ces deux degrés parmi les degrés du décret divin et de la prédestination, à savoir la science qui embrasse toute chose et Sa prescription qui cerne tous les événements, comme Sa parole:

« Ne sais-tu pas qu'Allah connaît tout ce qui se trouve dans le ciel et sur la terre? Tout cela est inscrit dans un Livre. Cela est facile pour Allah ».

(62)-(64). *« En vérité, les bien-aimés d'Allah ne connaîtront ni crainte ni peine, car ceux qui ont la foi et qui craignent le Seigneur recevront la bonne nouvelle en ce monde et dans la vie future, et la parole d'Allah est immuable. Ce sera pour eux la félicité suprême! »*.

Le Très Haut nous parle ici de Ses bien-aimés et de Ses amis en citant leurs œuvres, leur description et leur rétribution. Il dit: *« En vérité, les bien-aimés d'Allah ne connaîtront ni crainte »* dans ce qui attend

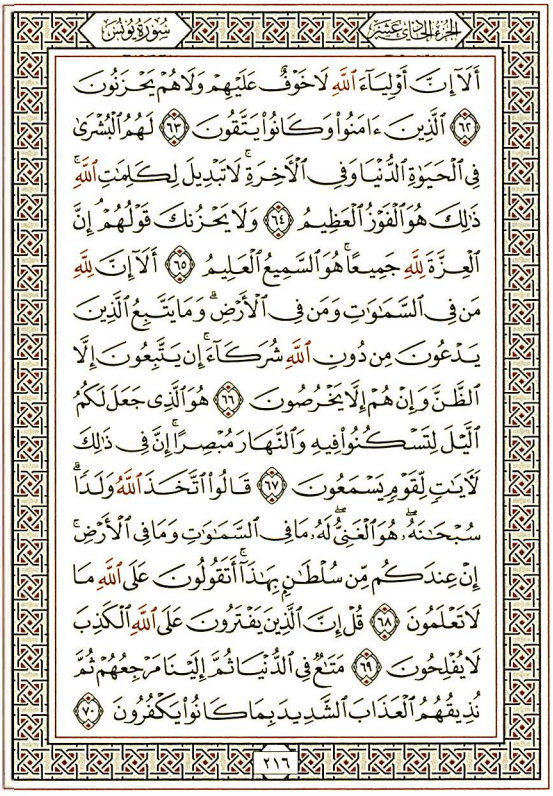
سُورَةُ يُونُس
أَلَآ إِنَّ أَوْلِيَآءَ ٱللَّهِ لَا خَوْفٌ عَلَيْهِمْ وَلَا هُمْ يَحْزَنُونَ
﴿٦٢﴾ ٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ وَكَانُوا۟ يَتَّقُونَ ﴿٦٣﴾ لَهُمُ ٱلْبُشْرَىٰ
فِى ٱلْحَيَوٰةِ ٱلدُّنْيَا وَفِى ٱلْـَٔاخِرَةِ ۚ لَا تَبْدِيلَ لِكَلِمَٰتِ ٱللَّهِ ۚ
ذَٰلِكَ هُوَ ٱلْفَوْزُ ٱلْعَظِيمُ ﴿٦٤﴾ وَلَا يَحْزُنكَ قَوْلُهُمْ ۘ إِنَّ
ٱلْعِزَّةَ لِلَّهِ جَمِيعًا ۚ هُوَ ٱلسَّمِيعُ ٱلْعَلِيمُ ﴿٦٥﴾ أَلَآ إِنَّ لِلَّهِ
مَن فِى ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَمَن فِى ٱلْأَرْضِ ۗ وَمَا يَتَّبِعُ ٱلَّذِينَ
يَدْعُونَ مِن دُونِ ٱللَّهِ شُرَكَآءَ ۚ إِن يَتَّبِعُونَ إِلَّا
ٱلظَّنَّ وَإِنْ هُمْ إِلَّا يَخْرُصُونَ ﴿٦٦﴾ هُوَ ٱلَّذِى جَعَلَ لَكُمُ
ٱلَّيْلَ لِتَسْكُنُوا۟ فِيهِ وَٱلنَّهَارَ مُبْصِرًا ۚ إِنَّ فِى ذَٰلِكَ
لَـَٔايَٰتٍ لِّقَوْمٍ يَسْمَعُونَ ﴿٦٧﴾ قَالُوا۟ ٱتَّخَذَ ٱللَّهُ وَلَدًا
سُبْحَٰنَهُۥ ۖ هُوَ ٱلْغَنِىُّ ۖ لَهُۥ مَا فِى ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَمَا فِى ٱلْأَرْضِ ۚ
إِنْ عِندَكُم مِّن سُلْطَٰنٍۭ بِهَٰذَا ۚ أَتَقُولُونَ عَلَى ٱللَّهِ مَا
لَا تَعْلَمُونَ ﴿٦٨﴾ قُلْ إِنَّ ٱلَّذِينَ يَفْتَرُونَ عَلَى ٱللَّهِ ٱلْكَذِبَ
لَا يُفْلِحُونَ ﴿٦٩﴾ مَتَٰعٌ فِى ٱلدُّنْيَا ثُمَّ إِلَيْنَا مَرْجِعُهُمْ ثُمَّ
نُذِيقُهُمُ ٱلْعَذَابَ ٱلشَّدِيدَ بِمَا كَانُوا۟ يَكْفُرُونَ ﴿٧٠﴾
٢١٦

les hommes comme affres et terreurs *« ni peine »* pour ce qu'ils ont laissé comme œuvres, car ils n'ont laissé que de bonnes œuvres. Dans la mesure où ils ne connaîtront ni crainte ni peine, cela veut dire qu'ils auront la sérénité et la félicité, ainsi que le bien abondant dont seul Allah connaît l'abondance.

Ensuite, Il parle de leur description en disant: *« Car ceux qui ont la foi »* en Allah, en Ses Anges, Ses Livres, Ses Messagers, le Jour dernier et en la prédestination dans le bien et le mal, et qui confirment leur foi par l'utilisation de la vertu, en observant les préceptes et en évitant les interdits. Par conséquent, quiconque est croyant et vertueux est un bien-aimé d'Allah *« ils recevront la bonne nouvelle en ce monde et dans la vie future »*. Pour ce qui est de la bonne nouvelle en ce monde, elle consiste en les bons éloges, la sympathie et la

compassion dans les cœurs des croyants, les visions béatifiques, la vision de la compassion d'Allah, Son assistance dans la voie des bonnes œuvres et des belles vertus et Sa protection contre toutes les mauvaises mœurs. Quant à la vie future, la première bonne nouvelle survient dès la saisie de leurs âmes: *« Ceux qui disent : « Allah est notre Seigneur ! »puis se tiennent droits dans la voie de la rectitude, recevront la visite des Anges qui leur diront : « Vous n'avez rien à craindre ni à être tristes ! Et réjouissez-vous pour le paradis qui vous a été promis ! ».*

Dans la tombe, ils auront la bonne nouvelle de la satisfaction d'Allah et de la félicité éternelle qui les attend.

Quant à la bonne nouvelle de la vie future, elle atteint sa plénitude dans l'entrée au Paradis, dans les jardins de la félicité et le salut contre le châtiment rigoureux.

« Et la parole d'Allah est immuable ». Bien plus, c'est la promesse d'Allah qui est la vérité et rien ne peut la changer ou la transformer, car Il est le Sincère dans Ses paroles que personne ne peut contredire dans ce qu'Il décide et décrète.

« Ce sera pour eux la félicité suprême ! », car elle consiste au salut contre tout ce qui est fâcheux et en l'obtention de tout ce qui est désiré et demandé. S'Il a limité le salut à cela, c'est parce qu'il n'y a de salut que pour les gens de foi et de vertu.

En substance, la bonne nouvelle concerne tout bien et constitue une récompense qu'Allah a établie pour la foi et la vertu dans ce monde et dans la vie future. C'est pour cela qu'Allah a donné à cela un caractère absolu et non limité.

(60). *« Que leurs propos ne t'affligent point ! Toute la gloire appartient à Allah. Il est l'Audient et l'Omniscient ».*

C'est-à-dire ne t'attriste pas en entendant les propos des négateurs qui te dénigrent ainsi que ta religion, car leurs propos ne les rendent pas puissants et ne nuisent en rien *« Toute la gloire appartient à Allah » ; Il la donne à qui Il veut et en prive qui Il veut.*

Le Très Haut dit : *« Celui qui désire la puissance, (qu'il sache que) toute la puissance appartient à Allah ! ».* C'est-à-dire qu'il la demande à travers Son obéissance, en vertu de Sa parole qui vient après: *« C'est vers Lui que montent les bonnes paroles et Il élève les bonnes œuvres ».*

Il est évident ô Prophète que tu es dans la voie de l'obéissance à Allah et que la puissance est à toi ainsi qu'à tes disciples, venant d'Allah *« c'est à Allah qu'appartient la puissance, ainsi qu'à Son Messager et aux croyants ».*

Sa parole: *« Il est l'Audient et l'Omniscient »,* veut dire que Son ouïe embrasse toutes les voix et rien ne Lui échappe de cela et Sa science embrasse toutes les choses apparentes et cachées, et rien ne Lui échappe ne serait-ce du poids d'un atome dans les cieux et sur la terre ni ce qui est plus petit que cela ou plus grand.

Le Très Haut entend ta voix et celle de tes ennemis lorsqu'ils te dénigrent ; Il connaît cela en détail. Que la science d'Allah et la façon dont elle cerne les choses te suffise, car celui qui craint Allah, Allah lui suffit.

(66)-(67). *« N'est-ce pas que c'est à Allah qu'appartiennent tous ceux qui sont dans les cieux et sur la terre ? Que suivent donc ceux qui invoquent, en dehors d'Allah, des divinités qu'ils Lui associent ? En réalité, ils ne sont que le jouet de leurs conjectures et la proie de leurs fantasmes ? C'est Lui qui a conçu la nuit pour vous permettre de vous reposer, et le jour pour que vous puissiez voir clair. Certes, il y a*

en cela bien des signes pour ceux qui savent entendre ».

Le Très Haut nous informe qu'Il possède tout ce qui se trouve dans les cieux et sur la terre, sur le plan de la création, de la possession et de la servitude ; Il dispose d'eux comme Il l'entend, car ils sont tous sous Son pouvoir et en Sa possession. De ce fait, ils ne méritent nullement d'être adorés et ils ne peuvent en aucun cas être des associés à Allah. C'est pour cela qu'Il dit : *« Que suivent donc ceux qui invoquent, en dehors d'Allah, des divinités qu'ils Lui associent ? En réalité, ils ne sont que le jouet de leurs conjectures »,* des conjectures qui ne peuvent occulter la vérité *« et la proie de leurs fantasmes »,* enfoncés qu'ils sont dans leurs mensonges, leurs doutes et leur vanité.

S'ils sont sincères dans leurs prétentions qu'ils sont les associés d'Allah, qu'ils montrent ce qui, dans leurs attributs, leur donne le droit d'être adorés ne serait-ce que du poids d'un atome. Nul doute qu'ils ne le pourront pas. Y a-t-il, en effet, quelqu'un parmi eux qui puisse créer, accorder des ressources ou posséder quelques-unes des créatures ? Peut-il disposer de la nuit et du jour qu'Allah a établi comme moyen de rechercher sa subsistance ?

« C'est Lui qui a conçu la nuit pour vous permettre de vous reposer » en raison de l'obscurité qui envahit la surface de la terre, car si la clarté persiste, ils ne pourront pas dormir et se reposer.

« Et » Allah a conçu *« le jour pour que vous puissiez voir clair »,* pour que les créatures puissent voir et vaquer à leurs occupations et rechercher leurs avantages religieux et profanes.

« Certes, il y a en cela bien des signes pour ceux qui savent entendre » d'Allah, une écoute de compréhension, d'acceptation et de soumission, et non une écoute d'entêtement et d'intransigeance, car il y a là des signes pour des gens qui savent écouter et en déduire qu'Allah est le seul à mériter d'être adoré et qu'Il est le Dieu Vrai, alors que les autres divinités qui sont adorées en dehors de Lui sont vaines et erronées. Il est le Compatissant et le Miséricordieux, l'Omniscient et le Sage.

﴿٦٨﴾-﴿٧٠﴾. *« Ils disent : « Allah S'est donné un fils ! ». Gloire à Allah qui Se suffit à Lui-même et à qui appartient tout ce qui est dans les cieux et sur la terre ! Vous n'avez aucune preuve à l'appui de ce que vous avancez ! Commet osez-vous tenir des propos sans fondement sur le compte d'Allah ? Dis : « Ceux qui forgent des mensonges sur le compte d'Allah ne pourront jamais réussir. Ephémère jouissance sera leur vie en ce monde, puis c'est vers Nous que se fera leur retour, et Nous leur ferons subir alors un châtiment exemplaire, pour prix de leur impiété ».*

Le Très Haut parle ici du mensonge forgé par les polythéistes sur le compte d'Allah, en disant : *« Ils disent : « S'est donné un fils ! ».* Il S'est exempté de cela en disant : *« Gloire à Allah ! ».* C'est-à-dire qu'Il S'est purifié de tout ce que disent les injustes en Lui attribuant des défauts, en S'élevant très au-dessus de cela, avant de démontrer cela à travers plusieurs preuves :

L'une d'elles, Sa parole : *« Qui Se suffit à Lui-même »,* c'est-à-dire que la suffisance se limite à Lui et que les diverses formes de richesse sont absorbées en Lui. Il est le Suffisant qui possède la richesse absolue à tout point de vue. Dans la mesure où Il Se suffit à Lui-même à tout point de vue, pourquoi prendrait-Il un fils ? Est-ce par besoin d'avoir un enfant ? Cela est contraire à Sa suffisance de Soi, car seul, celui qui ne se suffit pas à lui-même, a besoin d'un enfant. La deuxième preuve

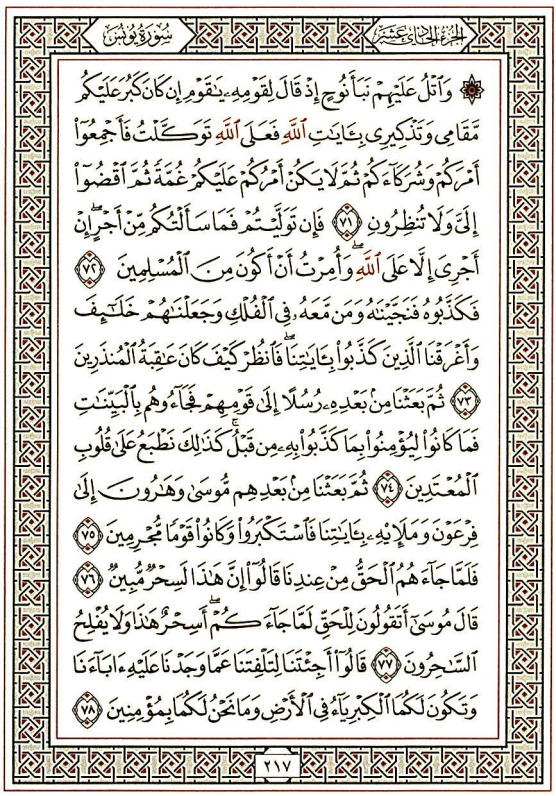
وَٱتْلُ عَلَيْهِمْ نَبَأَ نُوحٍ إِذْ قَالَ لِقَوْمِهِۦ يَٰقَوْمِ إِن كَانَ كَبُرَ عَلَيْكُم
مَّقَامِى وَتَذْكِيرِى بِـَٔايَٰتِ ٱللَّهِ فَعَلَى ٱللَّهِ تَوَكَّلْتُ فَأَجْمِعُوٓا۟
أَمْرَكُمْ وَشُرَكَآءَكُمْ ثُمَّ لَا يَكُنْ أَمْرُكُمْ عَلَيْكُمْ غُمَّةً ثُمَّ ٱقْضُوٓا۟
إِلَىَّ وَلَا تُنظِرُونِ ﴿٧١﴾ فَإِن تَوَلَّيْتُمْ فَمَا سَأَلْتُكُم مِّنْ أَجْرٍ ۖ إِنْ
أَجْرِىَ إِلَّا عَلَى ٱللَّهِ ۖ وَأُمِرْتُ أَنْ أَكُونَ مِنَ ٱلْمُسْلِمِينَ ﴿٧٢﴾
فَكَذَّبُوهُ فَنَجَّيْنَٰهُ وَمَن مَّعَهُۥ فِى ٱلْفُلْكِ وَجَعَلْنَٰهُمْ خَلَٰٓئِفَ
وَأَغْرَقْنَا ٱلَّذِينَ كَذَّبُوا۟ بِـَٔايَٰتِنَا ۖ فَٱنظُرْ كَيْفَ كَانَ عَٰقِبَةُ ٱلْمُنذَرِينَ
﴿٧٣﴾ ثُمَّ بَعَثْنَا مِنۢ بَعْدِهِۦ رُسُلًا إِلَىٰ قَوْمِهِمْ فَجَآءُوهُم بِٱلْبَيِّنَٰتِ
فَمَا كَانُوا۟ لِيُؤْمِنُوا۟ بِمَا كَذَّبُوا۟ بِهِۦ مِن قَبْلُ ۚ كَذَٰلِكَ نَطْبَعُ عَلَىٰ قُلُوبِ
ٱلْمُعْتَدِينَ ﴿٧٤﴾ ثُمَّ بَعَثْنَا مِنۢ بَعْدِهِم مُّوسَىٰ وَهَٰرُونَ إِلَىٰ
فِرْعَوْنَ وَمَلَإِيْهِۦ بِـَٔايَٰتِنَا فَٱسْتَكْبَرُوا۟ وَكَانُوا۟ قَوْمًا مُّجْرِمِينَ ﴿٧٥﴾
فَلَمَّا جَآءَهُمُ ٱلْحَقُّ مِنْ عِندِنَا قَالُوٓا۟ إِنَّ هَٰذَا لَسِحْرٌ مُّبِينٌ ﴿٧٦﴾
قَالَ مُوسَىٰٓ أَتَقُولُونَ لِلْحَقِّ لَمَّا جَآءَكُمْ ۖ أَسِحْرٌ هَٰذَا ۖ وَلَا يُفْلِحُ
ٱلسَّٰحِرُونَ ﴿٧٧﴾ قَالُوٓا۟ أَجِئْتَنَا لِتَلْفِتَنَا عَمَّا وَجَدْنَا عَلَيْهِ ءَابَآءَنَا
وَتَكُونَ لَكُمَا ٱلْكِبْرِيَآءُ فِى ٱلْأَرْضِ ۖ وَمَا نَحْنُ لَكُمَا بِمُؤْمِنِينَ ﴿٧٨﴾

est Sa parole : *« Et à qui appartient tout ce qui est dans les cieux et sur la terre »*. Il s'agit là d'une parole absolue à laquelle personne parmi les créatures des cieux et de la terre ne peut se soustraire, car toutes sont Ses créatures, Ses esclaves et Ses possessions.

Il est clair que cette description générale infirme le fait qu'il y ait parmi eux un fils à Lui, car un enfant appartient à la même espèce que son père et ne peut être créé et esclave. Par conséquent, Sa possession de tout ce qui se trouve dans les cieux et sur la terre exclut tout enfantement.

La troisième preuve est Sa parole : *« Vous n'avez aucune preuve à l'appui de ce que vous avancez »*, c'est-à-dire avez-vous un argument et une preuve qui démontrent qu'Allah a un fils ? S'ils avaient une preuve ils l'auraient montrée. Mais dans la mesure où le Coran les défia d'apporter une telle preuve et qu'ils furent incapables de le faire, l'inanité de leurs propos apparut aux yeux de tout le monde. Il ne s'agit alors que de vaines prétentions ne reposant sur aucun savoir. C'est pour cela qu'Il dit : *« Comment osez-vous tenir des propos sans fondement sur le compte d'Allah ? »*, ce qui est le plus grand des péchés.

« Dis : « Ceux qui forgent des mensonges sur le compte d'Allah ne pourront jamais réussir ». C'est-à-dire qu'ils n'atteindront jamais leur but et n'arriveront jamais à leurs fins, mais ils jouiront de leur mécréance et de leurs mensonges dans ce bas-monde, puis ils retourneront à Allah qui leur réservera un châtiment rigoureux en raison de leur mécréance *« Ce n'est pas Allah qui leur a fait du tort, mais ils se firent du tort à eux-mêmes »*.

﴿٧١﴾-﴿٧٩﴾. *« Raconte-leur l'histoire de Noé lorsqu'il dit à son peuple : « Ô mon peuple ! S'il vous est pénible de me voir parmi vous et de m'entendre vous rappeler les signes d'Allah, c'est à Allah que je m'en remets. Mettez-vous alors d'accord avec vos associés ; étalez vos desseins au grand jour et prenez votre décision à mon sujet sans plus attendre ! Si vous tournez le dos à la foi, sachez que je ne vous réclame aucun salaire, car mon salaire n'incombe qu'à Allah. Il m'a été ordonné d'être soumis à Sa volonté ». Mais ils le traitèrent d'imposteur et Nous le sauvâmes, ainsi que ceux qui l'accompagnaient sur l'arche. Nous en fîmes les successeurs (sur la terre), et engloutîmes ceux qui avaient traité Nos signes de mensonges. Considère quelle fut la fin de ceux qui avaient été pourtant avertis ! »*.

Le Très Haut dit à Son Messager (ﷺ) : *« Raconte »* à ton peuple *« l'histoire de Noé »* dans son apostolat parmi son peuple lorsqu'il l'appela à Allah pendant une longue période, en demeurant en son sein

pendant mille ans moins cinquante ans, mais ses exhortations n'ajoutèrent qu'iniquité et arrogance à son peuple qui se lassa de lui et le lui exprima ouvertement alors que lui resta toujours disposé à prêcher le message d'Allah sans se lasser dans ses exhortations. Il leur dit: *« Ô mon peuple! S'il vous est pénible de me voir parmi vous et de m'entendre vous rappeler les signes d'Allah! »*. C'est-à-dire si ma présence parmi vous et mes conseils ne vous sont d'aucune utilité ou vous sont pénibles et que mon rappel *« des signes d'Allah »* qui sont évidents et clairs ne fait que vous enfoncer dans votre aveuglement au point de vouloir me porter préjudice *« c'est à Allah que je m'en remets! »*. C'est-à-dire que je m'appuie sur Allah pour repousser tout mal ou tort dirigés contre moi. Lui seul est Mon soutien et Mon arme. Quant à vous, apportez ce que vous pouvez comme armée et comme nombre de soldats et d'armes.

« Mettez-vous alors d'accord », c'est-à-dire tous ensemble, de façon à ce que personne parmi vous ne soit absent et prodiguez tous vos efforts en ce sens *« avec vos associés »* que vous adoriez et que vous preniez comme patrons en dehors d'Allah.

« Etalez vos desseins au grand jour », c'est-à-dire sans les cacher mais faites-le ouvertement et publiquement *« et prenez votre décision à mon sujet »*, c'est-à-dire faites-moi du tort et portez-moi préjudice selon vos capacités *« sans plus attendre »*, c'est-à-dire sans vous accorder une heure de délai.

C'est là une preuve décisive et un signe probant quant à la véracité de son message et la sincérité de ce qu'il a apporté, puisqu'il était seul, sans tribu pour le protéger ni soldats pour l'assister. Malgré cela, il a défié son peuple en se moquant de leurs divinités et en leur montrant l'aberration de leurs croyances. Cela lui a valu une haine de leur part plus grande qu'une montagne majestueuse, eux qui étaient des gens puissants et capables de lui faire du tort. Mais il leur disait: *« Rassemblez-vous, vous et vos associés, et faites ce que vous voulez en utilisant vos complots et vos artifices, si vous en êtes capables! »*. Mais ils n'ont rien pu lui faire. Il ressort de cela qu'il était le sincère et le véridique, alors qu'ils étaient les imposteurs et les menteurs. C'est pour cela qu'Il dit: *« Si vous tournez le dos à la foi »* et à ce à quoi je vous invite, il n'y a aucune justification à votre renoncement, car il est clair que vous ne tournez pas le dos à un mensonge pour une vérité, mais vous tournez le dos à une vérité dont toutes les preuves démontrent la véracité pour un mensonge dont toutes les preuves démontrent la fausseté.

Malgré cela *« sachez que je ne vous réclame aucun salaire »* pour mon apostolat et pour votre réponse, afin que vous ne disiez pas: *« Cet homme est venu nous prendre nos biens! »* en rejetant mon message à cause de cela *« car mon salaire n'incombe qu'à Allah »*, c'est-à-dire que je n'attends de récompense et de rétribution que de Lui. En outre, je ne vous demande pas de faire une chose en faisant le contraire; bien plus *« Il m'a été ordonné d'être soumis à Sa volonté »*. Je suis le premier à appliquer ce que je vous ordonne.

« Mais ils le traitèrent d'imposteur », après qu'il les eût exhortés de nuit et de jour, en secret et publiquement; leurs invocations ne leur ajoutèrent que rejet et renoncement: *« Et Nous le sauvâmes, ainsi que ceux qui l'accompagnaient sur l'arche »* que Nous lui avons ordonné de construire sous Nos yeux en lui disant: *« charge dans l'arche un couple de chaque espèce, ainsi*

que ta famille, sauf ceux contre qui l'arrêt a déjà été prononcé. Embarque aussi tous ceux qui avaient cru». S10. V40. Il s'exécuta.

Allah ordonna alors au ciel de faire déverser sa pluie, puis à la terre de faire jaillir ses fontaines, puis l'eau tombant du ciel, et celle jaillissant de la terre, se rencontrèrent selon un ordre divin *«Et Nous le sauvâmes, ainsi que ceux qui l'accompagnaient sur l'arche faite de planches et de chevilles»* qui vogua sous Nos yeux *«Nous en fîmes les successeurs (sur la terre)»* après avoir fait périr les négateurs.

Ensuite, Allah fit bénir sa descendance et la fit répandre sur la terre *«et Nous fîmes engloutir ceux qui nièrent Nos signes»* après les avoir montrés et après avoir établi l'argument.

«Considère la fin de ceux qui avaient été pourtant avertis !». Il s'agit de la perte humiliante et de la malédiction qui les accompagna durant tous les siècles qui se succédèrent après eux. Ils n'obtinrent que blâmes et reproches. Que ces négateurs prennent garde de subir ce qu'ont subi ces peuples iniques, comme perte, humiliation et avilissement.

(74). *«Après lui, Nous avons envoyé d'autres Prophètes, munis de preuves évidentes, à leurs peuples respectifs. Mais ces derniers n'étaient pas disposés à croire en ce qu'ils avaient naguère traité d'imposture. C'est ainsi que Nous scellons le cœur des transgresseurs».*

C'est-à-dire que *«Nous avons envoyé»* après Noé (عليه السلام) *«d'autres Prophètes, munis de preuves à leurs peuples respectifs»* négateurs pour les appeler à la guidance et les mettre en garde contre les causes de la perte.

«Munis de preuves», c'est-à-dire que tout peuple vint appuyer sa mission avec des signes prouvant la véracité de ce qu'il apportait.

«Mais ces derniers n'étaient disposés à croire en ce qu'ils avaient naguère traité d'imposture». C'est-à-dire qu'Allah les a châtiés, puisque, une fois leurs Prophètes respectifs, venus à eux, ils les ont traités d'imposteurs. Il fit sceller leurs cœurs et s'interposa entre eux et la foi après que cela fut possible pour eux, comme le dit le Très Haut: *«Et Nous rendons instables leurs cœurs et leurs vues de la même façon qu'ils n'ont pas voulu croire en lui la première fois».*

C'est pour cela qu'Il dit ici: *«C'est ainsi que Nous scellons le cœur des transgresseurs».* C'est-à-dire que Nous les fermons à toute guidance et à tout bien; Allah n'a pas été injuste envers eux mais ils ont été injustes envers eux-mêmes en refusant la Vérité qui leur a été apportée et en la rejetant la première fois.

(75). *«Puis Nous avons envoyé Moïse et Aaron, munis de Nos signes à Pharaon et aux dignitaires de sa cour. Mais ces derniers les accueillirent avec arrogance, en tant que peuple pervers».*

C'est-à-dire *«Puis Nous avons envoyé»* après ces Messagers qu'Allah a envoyés aux peuples négateurs égarés *«Moïse»* le fils de 'Imrâne, l'interlocuteur d'Allah, un des Prophètes doués de fermeté et un des grands Messagers servant d'exemple aux gens. Il s'agit d'un des prophètes qui ont reçu des messages grandioses et sublimes.

«Et» Nous avons envoyé avec lui son frère *«Aaron»* comme assistant dans sa mission. Nous les avons envoyés *«à Pharaon et aux dignitaires de sa cour»*, c'est-à-dire les notables de sa cour et les nobles de son peuple, car le commun des mortels a tendance à suivre ses chefs. *«munis de Nos signes»* qui prouvent la véracité de ce qu'il apporte comme

monothéisme et unicité d'Allah et interdiction d'adorer un autre que Lui *« mais ces derniers les accueillirent avec arrogance »* par injustice et iniquité après les avoir vus *« en tant que peuple pervers »*, c'est-à-dire qui s'adonne aux méfaits et à la mécréance.

(76). *« Et, mis en face de la Vérité que Nous leur avons transmise, ils ne purent que s'écrier : « Ce n'est là que pure magie ! ».*

C'est-à-dire qu'une fois que la Vérité émanant d'Allah – devant Lequel s'est soumise toute chose en ce monde et qui est le Seigneur des univers, Celui qui veille sur toutes les créatures par Ses bienfaits – leur parvint à travers Moïse, ils la rejetèrent sans hésitation, en s'écriant : *« Ce n'est là que pure magie ! »*. Il ne leur a pas suffi de rejeter la Vérité et de s'opposer à elle, mais ils sont allés jusqu'à la traiter de pire mensonge et forfaiture, à savoir la magie dont la réalité repose sur la tromperie ; ils ont traité donc cette Vérité de magie alors que c'est la Vérité évidente.

C'est pour cela que *« Moïse »* leur répliqua – en les blâmant pour leur refus d'accepter la Vérité que seuls les injustes arrogants rejettent :

(77). *« Comment pouvez-vous traiter de magie la Vérité qui vous est transmise, alors que l'œuvre des magiciens ne peut jamais prospérer ? ».*

C'est-à-dire *« Comment pouvez-vous traiter de magie la Vérité »* en disant que c'est une magie manifeste, alors que vous pouvez constater ce qu'elle contient et ce qu'elle prêche en arrivant à la conclusion que c'est la Vérité *« alors que l'œuvre des magiciens ne peut jamais prospérer ? »*, ni dans ce monde ni dans l'autre. Regardez donc qui réussira et qui obtiendra le salut ? Ils surent en effet par la suite que c'était Moïse (عليه السلام) qui avait obtenu la réussite et le succès dans cette vie et qui l'aurait dans l'autre.

(78). Ils dirent à Moïse en voulant infirmer en vain son message : *« Es-tu venu pour nous détourner du culte que pratiquaient nos ancêtres ? »*. C'est-à-dire que tu es venu pour nous détourner de ce que professaient nos ancêtres comme polythéisme et idolâtrie et nous ordonner d'adorer Allah seul sans associé ? Ils firent donc du culte aveugle de leurs ancêtres égarés un argument pour rejeter la Vérité apportée par Moïse (عليه السلام).

Leur parole : *« Et pour vous accaparer, tous deux, du pouvoir dans ce pays ? »* veut dire que vous êtes venus chez nous pour devenir des chefs et nous faire expulser de nos terre. C'est là certes une tromperie de leur part et une incitation du commun de leur peuple à s'opposer à Moïse et à rejeter son message.

Or, ceux qui connaissent les réalités des choses et savent distinguer entre elles ne peuvent soutenir de tels propos, car les arguments ne peuvent être repoussés que par d'autres arguments et preuves. Par contre, repousser avec ce genre de choses futiles et vaines celui qui apporte la Vérité, cela montre l'incapacité de ceux qui tiennent un tel discours à apporter un argument solide et probant pour infirmer l'argument de son adversaire. S'ils avaient un argument à faire valoir, ils l'auraient apporté et ne se seraient pas contentés de procès d'intention en disant : *« Tu veux faire ceci et cela ! »*, qu'il soit sincère ou pas dans ses propos et les desseins de son adversaire. Or, quiconque connaît Moïse (عليه السلام), sa situation et ce à quoi il appelle sait qu'il n'a aucune intention de rechercher le pouvoir en ce monde et la suprématie sur terre, mais son but est semblable à celui de ses frères Messagers, à savoir la guidance des gens et leur orientation vers ce qui est utile et bénéfique pour eux.

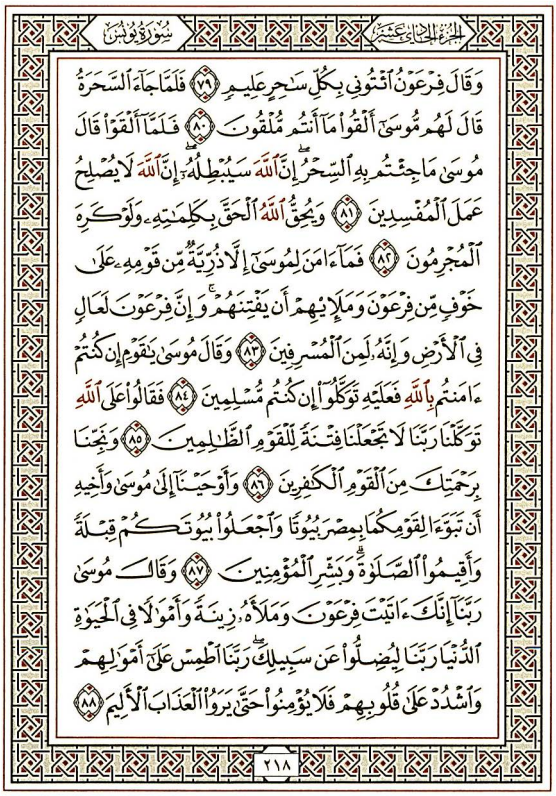
سُورَةُ يُونُسَ — الجزء الحادي عشر

وَقَالَ فِرْعَوْنُ ائْتُونِي بِكُلِّ سَاحِرٍ عَلِيمٍ ﴿٧٩﴾ فَلَمَّا جَاءَ السَّحَرَةُ
قَالَ لَهُمْ مُوسَىٰ أَلْقُوا مَا أَنْتُمْ مُلْقُونَ ﴿٨٠﴾ فَلَمَّا أَلْقَوْا قَالَ
مُوسَىٰ مَا جِئْتُمْ بِهِ السِّحْرُ إِنَّ اللَّهَ سَيُبْطِلُهُ إِنَّ اللَّهَ لَا يُصْلِحُ
عَمَلَ الْمُفْسِدِينَ ﴿٨١﴾ وَيُحِقُّ اللَّهُ الْحَقَّ بِكَلِمَاتِهِ وَلَوْ كَرِهَ
الْمُجْرِمُونَ ﴿٨٢﴾ فَمَا آمَنَ لِمُوسَىٰ إِلَّا ذُرِّيَّةٌ مِنْ قَوْمِهِ عَلَىٰ
خَوْفٍ مِنْ فِرْعَوْنَ وَمَلَئِهِمْ أَنْ يَفْتِنَهُمْ وَإِنَّ فِرْعَوْنَ لَعَالٍ
فِي الْأَرْضِ وَإِنَّهُ لَمِنَ الْمُسْرِفِينَ ﴿٨٣﴾ وَقَالَ مُوسَىٰ يَا قَوْمِ إِنْ كُنْتُمْ
آمَنْتُمْ بِاللَّهِ فَعَلَيْهِ تَوَكَّلُوا إِنْ كُنْتُمْ مُسْلِمِينَ ﴿٨٤﴾ فَقَالُوا عَلَى اللَّهِ
تَوَكَّلْنَا رَبَّنَا لَا تَجْعَلْنَا فِتْنَةً لِلْقَوْمِ الظَّالِمِينَ ﴿٨٥﴾ وَنَجِّنَا
بِرَحْمَتِكَ مِنَ الْقَوْمِ الْكَافِرِينَ ﴿٨٦﴾ وَأَوْحَيْنَا إِلَىٰ مُوسَىٰ وَأَخِيهِ
أَنْ تَبَوَّآ لِقَوْمِكُمَا بِمِصْرَ بُيُوتًا وَاجْعَلُوا بُيُوتَكُمْ قِبْلَةً
وَأَقِيمُوا الصَّلَاةَ وَبَشِّرِ الْمُؤْمِنِينَ ﴿٨٧﴾ وَقَالَ مُوسَىٰ
رَبَّنَا إِنَّكَ آتَيْتَ فِرْعَوْنَ وَمَلَأَهُ زِينَةً وَأَمْوَالًا فِي الْحَيَاةِ
الدُّنْيَا رَبَّنَا لِيُضِلُّوا عَنْ سَبِيلِكَ رَبَّنَا اطْمِسْ عَلَىٰ أَمْوَالِهِمْ
وَاشْدُدْ عَلَىٰ قُلُوبِهِمْ فَلَا يُؤْمِنُوا حَتَّىٰ يَرَوُا الْعَذَابَ الْأَلِيمَ ﴿٨٨﴾

٢١٨

Mais leur but est clair. Ils l'avouèrent après cela en disant à Moïse et Aaron: *« Non, nous ne croyons pas en vous ! »*, c'est-à-dire par arrogance et entêtement et non en raison de l'inanité du message prêché par Moïse et Aaron ni d'un quelconque doute mais seulement par iniquité, orgueil et désir de suprématie sur terre. Cette même accusation qu'ils veulent coller à Moïse et Aaron.

(79). *« Et Pharaon d'ordonner »* en s'opposant à la Vérité apportée par Moïse et en induisant en erreur son peuple: *« Amenez-moi tout magicien habile ! »*. C'est-à-dire initié dans l'art de la magie. Il envoya alors des émissaires dans toutes les villes d'Egypte à la recherche de magiciens habiles quelle que soit leur race ou leur classe.

(80). *« Et lorsque les magiciens se présentèrent »* pour affronter Moïse *« Moïse leur dit : « Agissez comme bon vous semble ! »*, c'est-à-dire jetez ce que vous voulez, sans que je ne vous désigne ce que vous devez jeter, car il était certain et convaincu de sa victoire sur eux.

(81). *« Et quand les magiciens s'exécutèrent »* en jetant leurs cordes et leurs bâtons, voilà que ces bâtons se mirent à s'agiter comme des serpents *« Moïse leur dit : « Ce n'est là que de la magie »*, c'est-à-dire que cette grande et subtile magie, bien qu'elle soit réelle il n'en reste pas moins *« qu'Allah la rendra vaine, car Allah ne fait jamais prospérer l'œuvre des pervers ! »*. Ils voulaient à travers cela faire triompher le mensonge sur la Vérité. Y a-t-il plus grande corruption que celle-ci?

Il en est ainsi de tout corrompu qui commet quelque mal, trame un complot ou provoque un méfait; son œuvre sera annihilée et disparaîtra, même si elle a une influence et des effets durant quelques temps, elle finira par se dissiper et disparaître.

Quant aux vertueux et aux gens de bien, dont les intentions sont de rechercher la satisfaction d'Allah, et dont les œuvres sont motivées par la recherche de l'intérêt et de l'utilité aux autres et faites par des moyens légaux, Allah bénit ces œuvres et les accroît constamment. Moïse jeta son bâton qui se transforma en serpent effrayant qui avala tout ce qu'ils avaient imaginé comme artifices; leur magie se dissipa alors et disparut.

(82). *« Allah, par Ses arrêts, confirme toujours la Vérité, n'en déplaise aux criminels ! »*.

Les magiciens tombèrent alors prosternés en voyant la Vérité se manifester sous leurs yeux, bien que Pharaon les eût menacés de crucifixion et d'amputation des mains et des pieds; sa menace ne leur fit aucun effet et ils restèrent fermes dans leur foi. Quant à Pharaon et à ses

partisans, ils s'entêtèrent dans leur incroyance et personne parmi eux ne crut en la Vérité qui se manifesta devant eux; bien plus, ils persistèrent dans leur tyrannie et leur aveuglement. C'est pour cela qu'Il dit:

(83). *« Mais ne crurent en Moïse que quelques jeunes de son peuple »*. C'est-à-dire des jeunes parmi les fils d'Israël qui persévérèrent devant la crainte de Pharaon grâce à la foi qui fortifia leurs cœurs *« par crainte des représailles de Pharaon et de leurs chefs »* de les détourner de leur religion *« car Pharaon était dans son pays à la fois hautain »*. C'est-à-dire qu'il avait un pouvoir despotique sur eux, ce qui terrifiait les gens et les faisait vivre dans sa crainte et sa terreur.

« Et » surtout *« despotique »*, c'est-à-dire qu'il avait dépassé toutes les bornes en matière de tyrannie et de despotisme.

La sagesse qui découle de cela – et Allah est plus savant – est que les jeunes gens sont plus aptes à suivre la Vérité et plus rapides à s'y soumettre, contrairement aux vieux qui ont grandi et vieilli dans la mécréance et qui, en raison des croyances erronées ancrées dans leurs cœurs, sont les plus enclins à se détourner de la Vérité que d'autres.

(84). *« Moïse dit »* en recommandant la patience à son peuple et en lui rappelant ce à quoi ils doivent s'accrocher pour s'aider en cela: *« Ô mon peuple, si vous croyez en Allah »* assumez la responsabilité de la foi *« placez votre confiance en Lui, en tant que peuple soumis à leur Seigneur »*. C'est-à-dire appuyez-vous sur Lui et réfugiez-vous en Lui en Lui demandant secours.

« Ils répondirent alors » en se conformant à cela *« Nous mettons notre confiance en Allah! Seigneur, ne fais pas de nous une tentation pour ce peuple d'oppresseurs! »*. C'est-à-dire ne nous soumets pas à eux, de sorte qu'ils aient l'occasion de nous soumettre à la tentation et ne leur donne pas la victoire sur nous afin qu'ils ne disent pas: *« S'ils étaient dans la voie de la Vérité ils n'auraient pas été défaits! »*.

(85). *« Protège-nous par Ta miséricorde de ce peuple infidèle! »* afin que nous soyons à l'abri de leurs méfaits et que puissions nous conformer à notre religion en appliquant ses lois, sans opposition ni crainte.

(87). *« Nous fîmes alors à Moïse et à son frère cette révélation »* lorsque la persécution de Pharaon à leur encontre atteignit son paroxysme et qu'il s'entêta à les soumettre à la tentation pour les détourner de leur religion.

« Prenez pour votre peuple en Egypte des demeures! », c'est-à-dire ordonnez-leur de prendre des demeures dans lesquelles ils puissent se cacher *« faites-en des lieux de culte »*, c'est-à-dire faites-en des lieux où vous accomplirez la prière puisque vous êtes empêchés de l'accomplir dans les synagogues.

« Observez la prière! » car elle est un moyen efficace qui vous assiste dans toutes vos affaires *« et annonce la bonne nouvelle aux croyants »* de la victoire et du triomphe ainsi que de la suprématie de leur religion, car à la difficulté succède toujours la facilité. En effet, lorsque l'affliction atteint son paroxysme et que le désespoir s'apprête à prendre le dessus, Allah apporte le soulagement et la facilité. Lorsque Moïse vit la dureté et la tyrannie de Pharaon et de ses dignitaires, il fit des invocations contre eux et demanda à Aaron d'y participer. Il dit:

(88). *« Seigneur, Tu as gratifié Pharaon et ses notables de fastes »*, c'est-à-dire toutes les formes de bijoux et d'habits

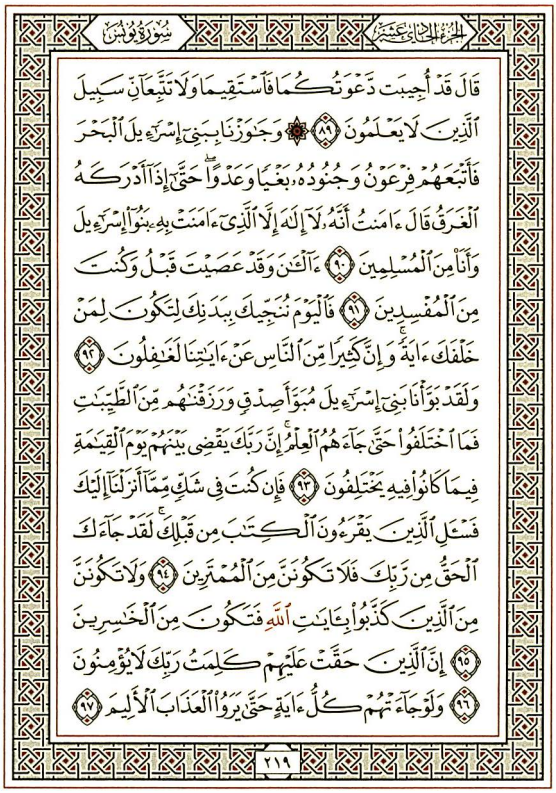
سُورَةُ يُونُس — الجزء الحادي عشر

قَالَ قَدْ أُجِيبَت دَّعْوَتُكُمَا فَٱسْتَقِيمَا وَلَا تَتَّبِعَآنِّ سَبِيلَ
ٱلَّذِينَ لَا يَعْلَمُونَ ﴿٨٩﴾ وَجَٰوَزْنَا بِبَنِىٓ إِسْرَٰٓءِيلَ ٱلْبَحْرَ
فَأَتْبَعَهُمْ فِرْعَوْنُ وَجُنُودُهُۥ بَغْيًا وَعَدْوًا حَتَّىٰٓ إِذَآ أَدْرَكَهُ
ٱلْغَرَقُ قَالَ ءَامَنتُ أَنَّهُۥ لَآ إِلَٰهَ إِلَّا ٱلَّذِىٓ ءَامَنَتْ بِهِۦ بَنُوٓا۟ إِسْرَٰٓءِيلَ
وَأَنَا۠ مِنَ ٱلْمُسْلِمِينَ ﴿٩٠﴾ ءَآلْـَٰٔنَ وَقَدْ عَصَيْتَ قَبْلُ وَكُنتَ
مِنَ ٱلْمُفْسِدِينَ ﴿٩١﴾ فَٱلْيَوْمَ نُنَجِّيكَ بِبَدَنِكَ لِتَكُونَ لِمَنْ
خَلْفَكَ ءَايَةً ۚ وَإِنَّ كَثِيرًا مِّنَ ٱلنَّاسِ عَنْ ءَايَٰتِنَا لَغَٰفِلُونَ ﴿٩٢﴾
وَلَقَدْ بَوَّأْنَا بَنِىٓ إِسْرَٰٓءِيلَ مُبَوَّأَ صِدْقٍ وَرَزَقْنَٰهُم مِّنَ ٱلطَّيِّبَٰتِ
فَمَا ٱخْتَلَفُوا۟ حَتَّىٰ جَآءَهُمُ ٱلْعِلْمُ ۚ إِنَّ رَبَّكَ يَقْضِى بَيْنَهُمْ يَوْمَ ٱلْقِيَٰمَةِ
فِيمَا كَانُوا۟ فِيهِ يَخْتَلِفُونَ ﴿٩٣﴾ فَإِن كُنتَ فِى شَكٍّ مِّمَّآ أَنزَلْنَآ إِلَيْكَ
فَسْـَٔلِ ٱلَّذِينَ يَقْرَءُونَ ٱلْكِتَٰبَ مِن قَبْلِكَ ۚ لَقَدْ جَآءَكَ
ٱلْحَقُّ مِن رَّبِّكَ فَلَا تَكُونَنَّ مِنَ ٱلْمُمْتَرِينَ ﴿٩٤﴾ وَلَا تَكُونَنَّ
مِنَ ٱلَّذِينَ كَذَّبُوا۟ بِـَٔايَٰتِ ٱللَّهِ فَتَكُونَ مِنَ ٱلْخَٰسِرِينَ
﴿٩٥﴾ إِنَّ ٱلَّذِينَ حَقَّتْ عَلَيْهِمْ كَلِمَتُ رَبِّكَ لَا يُؤْمِنُونَ
﴿٩٦﴾ وَلَوْ جَآءَتْهُمْ كُلُّ ءَايَةٍ حَتَّىٰ يَرَوُا۟ ٱلْعَذَابَ ٱلْأَلِيمَ ﴿٩٧﴾

٢١٩

somptueux, de belles maisons, de montures richement parées et de domestiques *« et de grandes richesses »* somptueuses *« en ce monde, qu'ils emploient, Seigneur, pour s'écarter davantage de Ta Voie »*, c'est-à-dire que leurs richesses ne leur servent qu'à détourner les gens de Ta Voie et à les égarer, en déviant de la voie droite et en faisant dévier les autres.

« Seigneur, anéantis leurs richesses », c'est-à-dire ruine-les, soit par la disparition de leurs richesses soit par leur transformation en pierres inutiles *« et endurcis leurs cœurs »*, c'est-à-dire rends-les insensibles *« afin qu'ils ne croient qu'au moment où ils seront en face du terrible châtiment »*. Il a dit cela en étant en colère contre eux lorsqu'ils ont transgressé les limites d'Allah, ont corrompu les serviteurs d'Allah et les ont détournés de Sa Voie. En vertu de sa parfaite connaissance de son Seigneur et de sa conviction, Il les châtia pour leurs agissements en fermant devant eux la porte de la foi.

(89). *« Votre vœu est exaucé »* répondit Allah. C'est là la preuve que Moïse était en train de faire des invocations et Aaron de dire *« Amen ! »* et que celui qui dit *« Amen ! »* est considéré comme associé dans la rétribution avec celui qui fait cette invocation.

« Suivez le droit chemin, ton frère et toi » en restant fidèles à votre religion et poursuivez votre apostolat *« Ne vous laissez pas entraîner par ceux qui ne savent pas ! »*. C'est-à-dire ne suivez pas la voie des ignorants et des égarés, qui dévient de la Voie droite en suivant les chemins de la Géhenne. Allah ordonna à Moïse d'emmener les enfants d'Israël de nuit et Il l'informa qu'ils seraient poursuivis. En effet, Pharaon envoya des émissaires dans toutes les contrées pour rassembler des soldats en disant : *« Ces gens-là »*, c'est-à-dire Moïse et son peuple *« sont un petit groupe qui a provoqué notre colère alors que nous sommes tous sur nos gardes »*. S26. V54-56.

Il rassembla donc ses soldats proches et éloignés et les suivit avec sa garde, en tyran et arrogant, semant la corruption sur terre et cherchant à tuer Moïse et son peuple. Mais une fois que l'injustice prend de l'ampleur et que le mal prend le dessus, il faut s'attendre au châtiment.

(90). *« Nous fîmes traverser la mer aux fils d'Israël »*. Il en est ainsi après qu'Allah eut inspiré à Moïse, une fois arrivé devant la mer, de frapper celle-ci de son bâton, ce qu'il fit. La mer s'ouvrit alors et laissa place à douze voies qu'empruntèrent les fils d'Israël, poursuivis par Pharaon et ses soldats. Une fois que Moïse et son peuple arrivèrent sur l'autre rive et que Pharaon et ses soldats furent au milieu de la mer figée comme des montagnes, Allah ordonna à la mer de se

refermer sur eux et de les engloutir de ses flots. Ils furent engloutis donc sous les yeux des fils d'Israël. Lorsque Pharaon fut sur le point d'être englouti par les flots, et qu'il se rendit compte qu'il allait mourir: *« il s'écria : « Oui, je reconnais qu'il n'y a d'autre dieu que Celui en qui croient les fils d'Israël ! ».* C'est-à-dire Allah, le Dieu véritable en dehors Duquel il n'y a pas d'autre dieu *« et me soumets totalement à Lui ! ».* C'est-à-dire que je fais partie des soumis à la religion d'Allah et à ce que Moïse a apporté.

(91). Allah dit en montrant que la foi en ces circonstances n'est d'aucune utilité pour lui : *« C'est maintenant »* que tu crois et que tu ajoutes foi au Messager d'Allah *« que tu te soumets, alors que naguère tu désobéissais »,* c'est-à-dire que tu défiais Allah avec ta désobéissance, ta mécréance et ta rébellion *« et tu te solidarisais avec les corrupteurs ? ».* La foi ne te sera d'aucun avantage. Il est dans la nature des choses voulues par Allah que les mécréants, une fois arrivés à cette situation de contrainte et de nécessité, aucune foi ne leur est utile, car leur foi devient une foi visible, semblable à la foi de celui qui arrive au Jour de la résurrection. Or, la foi qui est utile dans la vie, est celle de l'invisible.

(92). *« Aujourd'hui, Nous allons épargner ton corps, afin que tu serves d'exemple à tes successeurs ».*

Les exégètes disent que la peur et la terreur qu'inspirait Pharaon aux fils d'Israël était tellement fortes, qu'ils arrivèrent difficilement à croire en sa mort par noyade et doutèrent de cela. Allah ordonna alors à la mer de rejeter son corps sur un monticule afin qu'il serve d'exemple et de signe pour la postérité.

« Bien que la plupart des hommes restent indifférents à Nos signes ! ». C'est pour cela que les signes surviennent sous leurs yeux et se répètent sans qu'ils ne tirent d'enseignements car ils ne les méditent pas. Par contre, ceux qui ont une intelligence et un cœur vivants, ils voient comme signes d'Allah ce qui est la plus grande des preuves quant à la véracité de ce que les Prophètes ont transmis comme récits.

(93). *« Nous avons installé les fils d'Israël en un lieu sûr et confortable ».* C'est-à-dire qu'Allah a fait habiter les fils d'Israël dans les demeures des dignitaires de Pharaon et leur a fait hériter leurs terres et leurs maisons *« et Nous les avons pourvus d'une nourriture bonne et agréable »,* comme mets, boissons et autres *« Ils ne se divisèrent par la suite »* au sujet de la Vérité *« que lorsqu'ils eurent reçu la science »* qui implique pourtant leur rassemblement et leur union ; mais certains d'entre eux se montrèrent iniques envers les autres et beaucoup d'entre eux suivirent des passions et des penchants aux antipodes de la Vérité. Cela suscita de nombreuses divergences entre eux. *« Mais ton Seigneur les départagera au Jour de la résurrection sur ce qui les divisait »* avec Son jugement équitable découlant de Sa science parfaite et de Sa volonté globale. Telle est la maladie à laquelle s'exposent les partisans de la vraie religion, à savoir que lorsque le Diable n'arrive pas à les soumettre à son obéissance afin qu'ils abandonnent carrément la religion, il œuvre à semer la zizanie entre eux et à susciter les divisions et l'animosité parmi eux, ce qui provoque des divergences et des différends entre eux, puis une haine et un ressentiment qui suscite le plaisir du maudit (Satan).

Sinon, si leur Dieu est Un, leur Messager est un, leur religion est une et leurs intérêts généraux communs, pourquoi vont-ils diverger et se diviser en sectes et schismes, en se privant de leurs intérêts religieux et profanes et en affaiblissant leur religion ?

Nous Te demandons Seigneur une compassion de Ta part pour Tes serviteurs croyants qui rassemble leurs rangs, comble leurs lacunes et rapproche les éloignés des proches, ô Doué de majesté et de générosité !

﴿94﴾-﴿95﴾. *« Et si tu as quelque doute au sujet de ce que Nous t'avons révélé, interroge ceux qui, avant toi, lisaient l'Ecriture. C'est la Vérité qui te parvient, émanant de ton Seigneur. Ne sois donc point du nombre des sceptiques ! Et ne sois pas, non plus, de ceux qui traitent de mensonges les signes d'Allah, sinon tu serais du nombre des perdants ! ».*

Le Très Haut dit à Son Prophète Mouḥammed (ﷺ) : *« Et si tu as quelque doute au sujet de ce que Nous t'avons révélé »* s'il est véridique ou non ? *« interroge ceux qui, avant toi, lisaient l'Ecriture ».* C'est-à-dire interroge les impartiaux parmi les gens des Ecritures et les érudits ancrés dans la science qui te confirmeront la véracité de ce que tu prêches et la conformité avec ce qu'ils possèdent entre leurs mains. Si quelqu'un objecte que beaucoup de gens des Ecritures parmi les juifs et les chrétiens, voire la plupart d'entre eux, ont renié le Prophète (ﷺ) et ont rejeté son message, alors qu'Allah ordonne à Son Messager (ﷺ) de les prendre comme témoins de la véracité de son message en faisant de leur témoignage une preuve de sa sincérité, nous lui répondrons de plusieurs façons :

Entre autres, le témoignage qui est attribué à un groupe d'entre eux, à une école de pensée parmi leurs écoles ou à un pays, concerne ceux qui sont impartiaux et sincères parmi eux. Par contre, ceux qui sont contre eux, même s'ils sont plus nombreux qu'eux, leur témoignage n'a aucune valeur, car le témoignage est bâti sur la justice et la sincérité. Cela a amené beaucoup d'entre eux parmi leurs rabbins érudits à ajouter foi au Prophète (ﷺ) comme cela est arrivé à *'Abdellah Ibn Salâm* et ses compagnons ainsi qu'à ceux qui ont embrassé l'Islam du temps du Prophète (ﷺ), de ses compagnons et après eux.

Il y a aussi le fait que le témoignage des gens des Ecritures en faveur du Prophète (ﷺ) est bâti sur leur Livre de la Torah dont ils se revendiquent. Ainsi, s'il y a dans la Torah ce qui est conforme au Coran et le confirme en témoignant de sa véracité, même s'ils s'entendent tous pour le rejeter et le nier, cela ne remet nullement en cause ce que le Prophète (ﷺ) a apporté.

Il y a aussi le fait qu'Allah a ordonné à Son Messager (ﷺ) de demander le témoignage des gens des Ecritures sur la véracité de ce qu'il a reçu comme révélation. Il a manifesté cela et l'a proclamé à la face du monde. Il est connu, certes, que la plupart d'entre eux sont les plus soucieux des gens pour infirmer le message du Prophète (ﷺ). Or, s'ils avaient chez eux ce qui était de nature à infirmer ce qu'Allah a dit, ils l'auraient montré et manifesté publiquement. Dans la mesure où ils n'avaient rien de cela, leur absence de réponse et de réplique est la meilleure des preuves quant à la véracité de ce Coran et à sa sincérité.

Il y a également le fait que ce ne sont pas tous les gens des Ecritures qui ont rejeté le message du Prophète (ﷺ), puisque beaucoup d'entre eux y ont répondu favorablement et s'y sont soumis par choix et de plein gré. En effet, le Prophète (ﷺ) a

été envoyé alors que la majorité des habitants de la terre faisait partie des gens des Ecritures. Peu de temps après son envoi, la plupart des habitants de Syrie, d'Egypte, d'Irak et d'autres régions alentours qui étaient le fief des gens des Ecritures se soumirent à l'Islam qu'ils embrassèrent en masses. Il ne resta que leurs dignitaires et leurs grands prêtres qui préférèrent leurs postes et leur influence à la Vérité ainsi que ceux qui les suivirent parmi les gens ignares et ceux qui étaient attachés par la forme et non par le sens à leurs religions. C'est le cas des francs qui ne sont en vérité que des athées n'ayant aucune relation avec les religions des Prophètes. S'ils se revendiquent du christianisme, c'est pour affermir leur pouvoir et tromper les gens, comme il apparaît à quiconque connaît leur situation cachée et apparente.

Sa parole: *« C'est la Vérité qui te parvient »* veut dire la Vérité qui ne souffre d'aucun doute à tout point de vue. C'est pour cela qu'Il dit: *« Et ne sois pas non plus de ceux qui traitent de mensonges les signes d'Allah, sinon tu serais du nombre des perdants! »*. Il ressort en substance, qu'Allah a interdit deux choses: le doute dans ce Coran et son dénigrement. Plus grave que cela est de le traiter de mensonge alors qu'il est constitué des versets évidents d'Allah qui n'acceptent aucune négation. La conséquence de cette négation sera la perte, c'est-à-dire la faillite totale sur tous les plans, en perdant la récompense en ce bas-monde et dans l'autre et en méritant le châtiment en ce bas-monde et dans l'autre. Certes, interdire une chose c'est ordonner forcément son accomplissement. De ce fait, il est ordonné de croire fermement à ce Coran, d'être serein dans sa conviction et de le mettre en application comme science et comme pratique. Ce faisant, le serviteur devient de ceux qui obtiennent le succès et les plus augustes des gains, les meilleures des aspirations et les plus parfaites des faveurs, en se mettant à l'abri de toute perte.

﴿٩٦-٩٧﴾. *« Certes, ceux contre lesquels la sentence de ton Seigneur a été prononcée ne croiront pas, même si tous les signes leur étaient offerts, tant qu'ils ne seront pas mis en face du châtiment douloureux »*.

Le Très Haut dit: *« Certes, ceux contre lesquels la sentence de ton Seigneur a été prononcée »*, c'est-à-dire que ces gens-là sont des égarés et des tentateurs et il est inévitable qu'ils aillent là où Allah l'a décrété et décidé, car ils ne croiront pas même si tous les signes d'Allah leur parviennent; bien plus, ces versets ne font que les enfoncer dans leur égarement et leur aveuglement; ce n'est pas Allah qui est Injuste à leur égard mais ils se sont fait du tort à eux-mêmes en rejetant la Vérité lorsqu'elle est venue à eux la première fois; Allah les a châtiés alors en scellant leurs cœurs, leurs ouïes et leurs vues, au point de ne croire qu'une fois qu'ils ont vu le châtiment douloureux qui leur avait été promis. Ils ont alors su avec certitude qu'ils étaient dans l'égarement et que ce que les Prophètes leur avaient apporté était la Vérité; mais ce jour-là leur foi ne leur fut d'aucune utilité; ce jour-là les justifications de ceux qui ont été injustes ne leur servirent à rien. Certes, les signes d'Allah ne profitent qu'à celui qui a un cœur ou qui prête l'oreille avec attention.

﴿٩٨﴾. *« Or, il n'y eut jamais de cité qui eut*

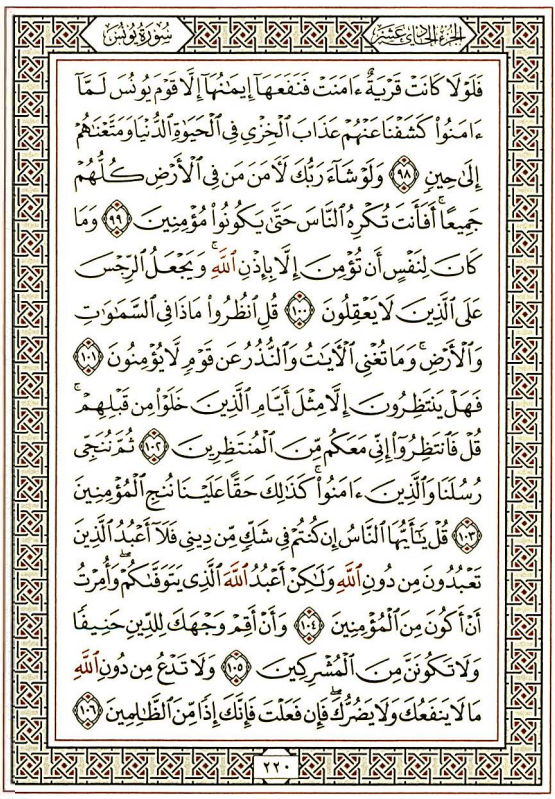
سُورَةُ يُونُسَ — الجزء الحادي عشر
فَلَوْلَا كَانَتْ قَرْيَةٌ ءَامَنَتْ فَنَفَعَهَآ إِيمَٰنُهَآ إِلَّا قَوْمَ يُونُسَ لَمَّآ
ءَامَنُوا۟ كَشَفْنَا عَنْهُمْ عَذَابَ ٱلْخِزْىِ فِى ٱلْحَيَوٰةِ ٱلدُّنْيَا وَمَتَّعْنَٰهُمْ
إِلَىٰ حِينٍ ﴿٩٨﴾ وَلَوْ شَآءَ رَبُّكَ لَءَامَنَ مَن فِى ٱلْأَرْضِ كُلُّهُمْ
جَمِيعًا ۚ أَفَأَنتَ تُكْرِهُ ٱلنَّاسَ حَتَّىٰ يَكُونُوا۟ مُؤْمِنِينَ ﴿٩٩﴾ وَمَا
كَانَ لِنَفْسٍ أَن تُؤْمِنَ إِلَّا بِإِذْنِ ٱللَّهِ ۚ وَيَجْعَلُ ٱلرِّجْسَ
عَلَى ٱلَّذِينَ لَا يَعْقِلُونَ ﴿١٠٠﴾ قُلِ ٱنظُرُوا۟ مَاذَا فِى ٱلسَّمَٰوَٰتِ
وَٱلْأَرْضِ ۚ وَمَا تُغْنِى ٱلْءَايَٰتُ وَٱلنُّذُرُ عَن قَوْمٍ لَّا يُؤْمِنُونَ ﴿١٠١﴾
فَهَلْ يَنتَظِرُونَ إِلَّا مِثْلَ أَيَّامِ ٱلَّذِينَ خَلَوْا۟ مِن قَبْلِهِمْ ۚ
قُلْ فَٱنتَظِرُوٓا۟ إِنِّى مَعَكُم مِّنَ ٱلْمُنتَظِرِينَ ﴿١٠٢﴾ ثُمَّ نُنَجِّى
رُسُلَنَا وَٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ ۚ كَذَٰلِكَ حَقًّا عَلَيْنَا نُنجِ ٱلْمُؤْمِنِينَ
﴿١٠٣﴾ قُلْ يَٰٓأَيُّهَا ٱلنَّاسُ إِن كُنتُمْ فِى شَكٍّ مِّن دِينِى فَلَآ أَعْبُدُ ٱلَّذِينَ
تَعْبُدُونَ مِن دُونِ ٱللَّهِ وَلَٰكِنْ أَعْبُدُ ٱللَّهَ ٱلَّذِى يَتَوَفَّىٰكُمْ ۖ وَأُمِرْتُ
أَنْ أَكُونَ مِنَ ٱلْمُؤْمِنِينَ ﴿١٠٤﴾ وَأَنْ أَقِمْ وَجْهَكَ لِلدِّينِ حَنِيفًا
وَلَا تَكُونَنَّ مِنَ ٱلْمُشْرِكِينَ ﴿١٠٥﴾ وَلَا تَدْعُ مِن دُونِ ٱللَّهِ
مَا لَا يَنفَعُكَ وَلَا يَضُرُّكَ ۖ فَإِن فَعَلْتَ فَإِنَّكَ إِذًا مِّنَ ٱلظَّٰلِمِينَ ﴿١٠٦﴾
٢٢٠

cru et qui eut tiré profit de sa conversion, excepté le peuple de Jonas : dés qu'il eut cru, Nous écartâmes de lui le châtiment de l'infamie, en ce monde, et Nous lui permîmes de jouir de la vie pendant le temps qui lui était imparti».

Le Très Haut dit : *« Or, il n'y eut jamais de cité »* parmi les cités des négateurs *« qui eut cru »* en voyant le châtiment *« et qui eut tiré profit de sa conversion »*. C'est-à-dire qu'il n'y eut personne parmi eux qui eut tiré profit de sa foi en voyant le châtiment, comme dit le Très Haut au sujet de Pharaon lorsqu'il a dit : *« Oui, je reconnais qu'il n'y a d'autre Dieu que Celui en qui croient les fils d'Israël et je me soumets totalement à Lui!"*. Il lui fut répondu : *« C'est maintenant que tu te soumets alors que naguère tu désobéissais et tu te solidarisais avec les corrupteurs!"*.

Le Très Haut dit aussi : «Alors qu'ils virent Notre sévérité, ils s'écrièrent : *« Nous avons foi en Allah seul! Et nous renions tous ceux que nous Lui associons! ». Leur foi ne leur fut alors d'aucune utilité, dès qu'ils ont vu Notre châtiment, car c'est là la norme instituée par Allah à l'égard de Ses serviteurs ».* S40. V84-85.

Il dit aussi : *« Quand la mort surprendra l'un d'eux, il s'écriera : « Seigneur, fais-moi revenir (à la vie)! Peut-être ferai-je œuvre pie en ce monde que j'ai laissé derrière moi! ». Que non!"*. S23. V99-100.

La sagesse sous-jacente à cela est manifeste, car la foi qui survient par nécessité n'est pas une vraie foi. En effet, si le châtiment qui a amené une telle personne à croire est détourné d'elle, elle reviendra sans nul doute à l'incroyance.

Sa parole : *« Excepté le peuple de Jonas, lorsqu'il eut cru »* après avoir vu le châtiment *« Nous écartâmes de lui le châtiment de l'infamie, en ce monde, et lui permîmes de jouir de la vie pendant le temps qui lui était imparti ».* Ce peuple est excepté du caractère général précédent, et il est indispensable qu'il y ait là un dessein et une sagesse pour le Connaisseur de l'invisible et du visible que nous n'avons pas encore et que nos intelligences ne sont pas encore parvenues à comprendre.

Allah dit : *« Jonas fait partie des envoyés... »*, jusqu'à Sa parole : *« Nous l'avons envoyé à cent milles (âmes) ou plus. Ils crurent et Nous les fîmes jouir jusqu'à un certain temps »* S37. V147-148. Il se peut que la sagesse en cela réside dans le fait que si les autres peuples châtiés revenaient à la vie, ils retourneraient à leur incroyance, alors qu'Allah sait que, pour le peuple de Jonas, sa foi demeurera, ce qui s'est passé réellement et Allah est plus savant.

﴿99﴾-﴿106﴾. *« Si ton Seigneur l'avait voulu,*

tous les habitants de la terre sans exception auraient cru ; voudrais-tu contraindre les gens à devenir croyants ? Il n'appartient à personne de croire sans la permission d'Allah et Allah couvrira d'ignominie les insensés ».

Le Très Haut dit à Son Prophète Mouḥammed (ﷺ) : *« Si ton Seigneur l'avait voulu, tous les habitants de la terre sans exception auraient cru »* car Allah leur inspirerait la foi et la vertu dans leurs cœurs, étant capable de faire tout cela, mais Sa sagesse a voulu qu'il y ait des croyants et des incroyants.

« Voudrais-tu contraindre les gens à devenir croyants ?". C'est-à-dire que tu ne peux pas faire cela et tu n'en as pas les moyens, car personne, en dehors d'Allah n'a le pouvoir de faire cela.

« Il n'appartient à personne de croire sans la permission d'Allah », c'est-à-dire sans Sa volonté, Son vouloir et Sa permission déterministe et légale. Celle, parmi Ses créatures, qui est apte à cela et qui se montre désireuse d'acquérir la foi, Il l'assiste dans cette voie et la guide.

« Et Allah couvrira d'ignominie », c'est-à-dire d'infamie et d'égarement *« les insensés »* qui sont insouciants vis-à-vis d'Allah et de Ses préceptes et n'accordent aucune attention à Ses enseignements et à Ses exhortations.

﴿١٠١-١٠٣﴾. *« Dis-leur : « Méditez sur ce qu'il y a dans les cieux et sur la terre, mais ni les signes ni les avertissements ne seront d'aucune utilité pour un peuple qui n'est pas destiné à croire. Qu'attendent-ils, si ce n'est des journées (d'épreuves) semblables à celles qu'ont subies ceux qui les ont précédés ? Dis-leur : « Attendez donc et je serai avec vous au nombre de ceux qui attendent ! Puis Nous sauvons Nos envoyés ainsi que les croyants (du danger) car le salut des croyants est un devoir qui Nous incombe ».*

Le Très Haut invite Ses serviteurs à réfléchir et à méditer sur ce que contiennent les cieux et la terre, car il y a là des signes pour des gens qui veulent croire et des avertissements pour les gens intelligents, qui montrent qu'Allah est l'Adoré et le Loué, le Doué de majesté et de générosité, des noms et des attributs sublimes.

« Mais ni les signes ni les avertissements ne seront d'aucune utilité pour un peuple qui n'est pas destiné à croire ». C'est-à-dire qu'ils ne tirent aucun avantage des signes en raison de leur entêtement et de leur intransigeance.

« Qu'attendent-ils, si ce n'est des journées (d'épreuves) semblables à celles qu'ont subies ceux qui les ont précédés ?".

C'est-à-dire qu'espèrent attendre ceux qui ne croient pas aux signes d'Allah après leur manifestation *« si ce n'est des journées (d'épreuves) semblables à celles qu'ont subies ceux qui les ont précédés ? »*, c'est-à-dire la perte et le châtiment, car ils ont fait comme eux, alors que la norme d'Allah s'applique aux anciens comme aux derniers.

« Dis-leur : « Attendez donc et je serai avec vous au nombre de ceux qui attendent ! » et vous saurez qui aura droit à l'heureuse issue et au salut dans ce monde et dans l'autre, sinon les Prophètes et leurs partisans.

C'est pour cela qu'Il dit : *« Puis Nous sauvons Nos envoyés ainsi que les croyants (du danger) »*, c'est-à-dire des affres et des difficultés de ce monde et de l'autre.

« Car le salut des croyants est un devoir qui Nous incombe », c'est-à-dire que Nous Nous imposons. En effet, Allah défend les croyants et chacun – en fonction de ce qu'il a comme foi – sera protégé et sauvé des difficultés.

﴿١٠٤-١٠٥﴾. *« Dis : « Ô hommes ! Si vous avez*

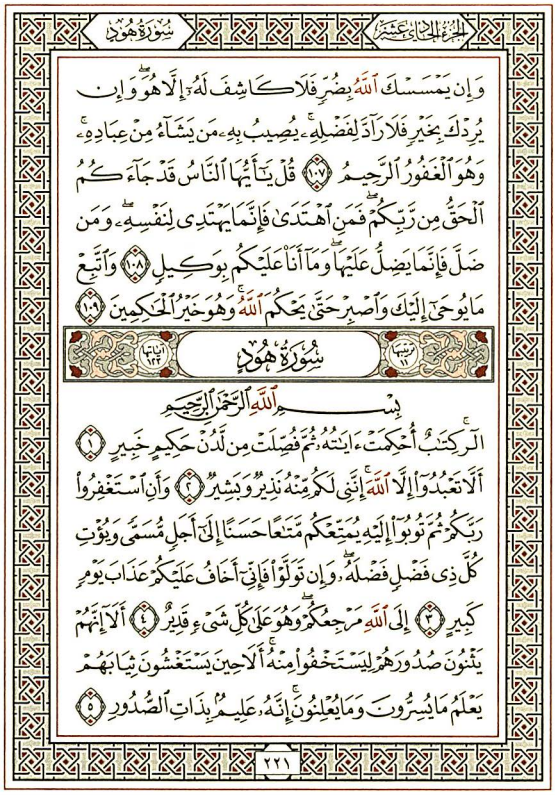
سُورَةُ هُودٍ
وَإِن يَمْسَسْكَ ٱللَّهُ بِضُرٍّ فَلَا كَاشِفَ لَهُۥٓ إِلَّا هُوَ ۖ وَإِن
يُرِدْكَ بِخَيْرٍ فَلَا رَآدَّ لِفَضْلِهِۦ ۚ يُصِيبُ بِهِۦ مَن يَشَآءُ مِنْ عِبَادِهِۦ ۚ
وَهُوَ ٱلْغَفُورُ ٱلرَّحِيمُ ﴿١٠٧﴾ قُلْ يَٰٓأَيُّهَا ٱلنَّاسُ قَدْ جَآءَكُمُ
ٱلْحَقُّ مِن رَّبِّكُمْ ۖ فَمَنِ ٱهْتَدَىٰ فَإِنَّمَا يَهْتَدِى لِنَفْسِهِۦ ۖ وَمَن
ضَلَّ فَإِنَّمَا يَضِلُّ عَلَيْهَا ۖ وَمَآ أَنَا۠ عَلَيْكُم بِوَكِيلٍ ﴿١٠٨﴾ وَٱتَّبِعْ
مَا يُوحَىٰٓ إِلَيْكَ وَٱصْبِرْ حَتَّىٰ يَحْكُمَ ٱللَّهُ ۚ وَهُوَ خَيْرُ ٱلْحَٰكِمِينَ ﴿١٠٩﴾
سُورَةُ هُودٍ
بِسْمِ ٱللَّهِ ٱلرَّحْمَٰنِ ٱلرَّحِيمِ
الٓر ۚ كِتَٰبٌ أُحْكِمَتْ ءَايَٰتُهُۥ ثُمَّ فُصِّلَتْ مِن لَّدُنْ حَكِيمٍ خَبِيرٍ ﴿١﴾
أَلَّا تَعْبُدُوٓا۟ إِلَّا ٱللَّهَ ۚ إِنَّنِى لَكُم مِّنْهُ نَذِيرٌ وَبَشِيرٌ ﴿٢﴾ وَأَنِ ٱسْتَغْفِرُوا۟
رَبَّكُمْ ثُمَّ تُوبُوٓا۟ إِلَيْهِ يُمَتِّعْكُم مَّتَٰعًا حَسَنًا إِلَىٰٓ أَجَلٍ مُّسَمًّى وَيُؤْتِ
كُلَّ ذِى فَضْلٍ فَضْلَهُۥ ۖ وَإِن تَوَلَّوْا۟ فَإِنِّىٓ أَخَافُ عَلَيْكُمْ عَذَابَ يَوْمٍ
كَبِيرٍ ﴿٣﴾ إِلَى ٱللَّهِ مَرْجِعُكُمْ ۖ وَهُوَ عَلَىٰ كُلِّ شَىْءٍ قَدِيرٌ ﴿٤﴾ أَلَآ إِنَّهُمْ
يَثْنُونَ صُدُورَهُمْ لِيَسْتَخْفُوا۟ مِنْهُ ۚ أَلَا حِينَ يَسْتَغْشُونَ ثِيَابَهُمْ
يَعْلَمُ مَا يُسِرُّونَ وَمَا يُعْلِنُونَ ۚ إِنَّهُۥ عَلِيمٌۢ بِذَاتِ ٱلصُّدُورِ ﴿٥﴾
٢٢١

un doute au sujet de ma religion, (sachez) que je n'adore pas les idoles que vous adorez en dehors d'Allah, mais que j'adore Allah qui vous donne la mort et l'on m'a ordonné d'être parmi les croyants, de consacrer mon être en monothéiste exclusif à cette religion, sans être du nombre des associationnistes, et de ne pas invoquer en dehors d'Allah des idoles qui ne peuvent causer ni torts ni profits. Si tu faisais cela, tu serais alors du nombre des injustes ».

Le Très Haut dit à Son Messager Mouḥammed (ﷺ) le maître des Messagers et le guide des vertueux : *« Dis: « Ô Hommes! Si vous avez un doute au sujet de ma religion »*, c'est-à-dire si vous doutez ou suspectez ma religion de quoi que ce soit, moi je n'ai aucun doute à ce sujet, loin s'en faut, puisque j'ai la certitude quant à sa véracité et quant au fait que ce vous adorez en dehors d'Allah est erroné ; j'ai des preuves claires et des arguments solides à ce sujet. C'est pour cela qu'il dit : *« (Sachez) que je n'adore pas les idoles que vous adorez en dehors d'Allah »*, comme statues, idoles et autres, car elles ne peuvent ni créer ni dispenser les ressources ou disposer des choses, étant elles-mêmes créées et dépourvues de tout ce qui implique leur adoration.

« Mais que j'adore Allah qui vous donne la mort », c'est-à-dire que c'est Lui qui vous a créés et c'est Lui qui vous fait mourir puis ressusciter pour vous rétribuer selon vos œuvres. C'est Lui donc qui mérite d'être adoré et devant Lequel on doit se prosterner et se soumettre.

« Et on m'a ordonné d'être parmi les croyants, de consacrer mon être en monothéiste exclusif à cette religion », c'est-à-dire d'être dévoué dans les actes apparents et cachés à Allah et d'appliquer toutes les lois de la religion en Te tournant vers Allah et en te détournant de tout ce qui n'est pas Lui *« sans être du nombre des associationnistes »*, ni dans leur situation ni en étant avec eux.

« Et de ne pas invoquer en dehors d'Allah des idoles qui ne peuvent causer ni torts ni profits ». C'est là la description de toute créature qui ne peut ni nuire ni être utile. Le seul qui peut être utile et nuire est Allah.

« Si tu faisais cela » en invoquant en dehors d'Allah ceux qui ne peuvent ni t'être utiles ni te nuire *« tu serais alors du nombre des injustes »*, c'est-à-dire de ceux qui se font du tort à eux-mêmes en causant leur propre perte. Cette injustice est l'associationnisme comme le dit le Très Haut : *« L'associationnisme est une injustice abominable »*. Si la meilleure des créatures, en invoquant un autre qu'Allah, devient parmi les injustes et les associationnistes, que dire alors d'autrui ?

(107). *« Si Allah veut t'infliger une épreuve,*

Il n'est que Lui qui puisse t'en délivrer et s'Il te veut du bien, nul ne saurait repousser Ses faveurs : Il en gratifie les serviteurs de Son choix et Il est le Pardonneur et le Très Miséricordieux ».

Il s'agit là de la plus grande des preuves qui montrent que c'est Allah seul qui mérite l'adoration, car c'est Lui qui peut être utile et nuire, donner et priver, Lui qui, lorsqu'un tort t'atteint, maladie, pauvreté ou autre *« Il n'est que Lui qui puisse t'en délivrer »*. En effet, si toutes les créatures se réunissent et veulent être utiles à quelqu'un, elles ne le peuvent pas sauf avec ce qui a été décrété par Allah, et si elles se réunissent pour nuire à quelqu'un, elles ne le peuvent pas si Allah ne le veut pas.

C'est pour cela qu'Il dit : *« Et s'Il te veut du bien, nul ne peut repousser Ses faveurs »*, c'est-à-dire qu'aucune créature ne peut repousser Ses bienfaits et Ses faveurs, comme Il le dit dans un autre verset : *« Nul ne saurait empêcher Allah de dispenser une quelconque miséricorde aux hommes comme nul ne peut dispenser ce qu'Il retient »*. S35. V2.

« Il en gratifie les serviteurs de Son choix », c'est-à-dire qu'Il distingue qui Il veut parmi Ses serviteurs car Il est Celui qui possède la faveur immense *« Et Il est le Pardonneur »* de tous les péchés qui assiste Son serviteur dans la recherche des causes impliquant Son pardon. Ceci vaut à ce serviteur de voir ses péchés mineurs et capitaux pardonnés. *« Le Miséricordieux »* Celui dont la miséricorde embrasse toute chose et dont la générosité touche toutes les créatures qui ne peuvent se passer de Ses bienfaits l'espace d'un clin d'œil. Si l'homme sait – avec des preuves formelles – qu'Allah est Celui qui se distingue par l'octroi de faveurs, la protection contre les torts, le don de bonnes actions et la dissipation des péchés et des malheurs, et que personne parmi Ses créatures ne possède ce pouvoir sauf si Allah veut exercer cela à travers lui, il arrivera à la certitude qu'Allah est la Vérité et que ce qu'ils adorent en dehors de Lui est la vanité. C'est pour cela qu'après avoir montré l'argument évident, Il dit ensuite :

﴿108﴾-﴿109﴾. *« Dis : « Ô hommes! La vérité vous est parvenue de la part de votre Seigneur: quiconque en prend la voie n'est guidé que pour lui-même et quiconque s'égare ne le fait qu'à son détriment et je ne suis pas chargé (de vous juger). Conforme-toi à ce qui t'est révélé et fais montre de constance jusqu'à ce qu'Allah arbitre (vos différends) car Il est le meilleur des juges ».*

C'est-à-dire: *« Dis »* ô Messager une fois que la preuve s'est manifestée: *« Ô Hommes! La vérité vous est parvenue de la part de votre Seigneur! »*, c'est-à-dire la nouvelle vraie et digne de foi, attestée par des preuves qui ne souffrent d'aucun doute, et qui vous parvient de la part de votre Seigneur qui, parmi Ses immenses faveurs à votre égard, vous a fait descendre ce noble Coran qui contient l'explication de toute chose et qui contient toutes les formes de règles et d'aspirations divines ainsi que de vertus sublimes, et qui constitue le meilleur des codes éducatifs pour vous et un don de Sa bienfaisance à votre égard. La guidance s'est distinguée de l'erreur et il ne reste plus de doute pour personne.

« Quiconque en prend la voie » en se guidant avec la guidance divine, en optant pour la vérité, en la comprenant et en la

préférant à toute autre chose *« n'est guidé que pour lui-même »*, car Allah se suffit de Ses serviteurs, et les fruits de leurs actes ne profitent qu'à eux-mêmes.

« Et quiconque s'égare » de la voie de la guidance en se détournant de la connaissance de la vérité ou de la conformité à elle *« ne le fait qu'à son détriment »* en ne faisant aucun tort à Allah, mais en se faisant du tort à lui-même.

« Et je ne suis pas chargé (de vous juger) », c'est-à-dire que je garde vos œuvres et que je vous en demande compte, mais je suis pour vous un avertisseur évident, car c'est Allah qui vous demandera des comptes. Aussi, pensez à votre situation tant que vous êtes dans ce délai.

« Conforme-toi » ô Messager *« à ce qui t'est révélé »* sur le plan de la science, de la pratique et de l'état spirituel, en appelant à lui *« et fais montre de constance »* dans cette voie, car c'est la meilleure forme de patience et sa finalité est louable ; ne fais pas preuve de paresse ou de précipitation, mais persiste dans cette situation et restes-y ferme *« jusqu'à ce qu'Allah arbitre (vos différends)"* entre toi et ceux qui te traitent d'imposteur *« car Il est le meilleur des juges »*, dans la mesure où Son jugement est basé sur la justice parfaite et l'équité absolue. Le Prophète (ﷺ) s'est conformé à l'ordre de son Seigneur et est resté ferme dans la voie droite jusqu'à ce qu'Allah ait fait prévaloir sa religion sur toutes les autres religions et l'a fait triompher sur ses ennemis avec l'épée après l'avoir fait triompher avec l'argument et les preuves.

■ Sourate *Hoûd*, une sourate révélée à la Mecque.

Au Nom d'Allah, le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux.

الٓرٰ. *« Alif. Lam. Ra. C'est un Livre aux versets solidement établis, suffisamment détaillés, émanant d'un Sage parfaitement Informé, qui vous prescrit de n'adorer qu'Allah ! Je suis chargé par Lui de vous avertir et de vous annoncer la bonne nouvelle. Implorez donc le pardon de votre Seigneur ! Revenez repentants à Lui. Il vous assurera une vie heureuse ici-bas jusqu'au terme fixé, et Il accordera Sa faveur à tout homme de mérite. Mais si vous vous détournez de Lui, je crains pour vous les tourments d'un grand jour, car c'est vers Allah que se fera votre retour, et Sa puissance n'a point de limite ».*

Le Très Haut dit que c'est là *« un Livre »* grandiose et une noble révélation *« aux versets solidement établis »*, c'est-à-dire harmonieux et cohérents, sincère dans ses informations, juste dans ses ordres et ses interdits, éloquent dans ses expressions, évident dans ses sens.

« Suffisamment détaillés », c'est-à-dire distingués et clarifiés dans la plus majestueuse des formes de l'éloquence *« émanant d'un Sage »* qui met chaque chose à sa place et selon sa valeur, qui n'ordonne et n'interdit que d'après ce qu'implique Sa sagesse *« Parfaitement Informé »*, connaissant les choses apparentes et cachées. Dans la mesure où son harmonie et sa cohérence proviennent d'Allah, le Sage Parfaitement Informé, ne te pose plus de questions, dès lors, sur sa grandeur, sa majesté et ce qu'il contient comme perfection de la sagesse et ampleur de la miséricorde.

Si Allah a révélé Son Livre c'est dans le but *« de n'adorer qu'Allah ! »*, c'est-à-dire pour se dévouer à Allah seul dans la pratique de la religion et ne pas Lui associer qui que ce soit parmi Ses créatures.

« Je suis chargé » ô hommes *« par Lui »,* c'est-à-dire Allah votre Seigneur *« de vous avertir »,* c'est-à-dire ceux qui persistent dans les péchés en les menaçant du châtiment de ce bas-monde et de l'au-delà *« et de vous annoncer la bonne nouvelle »,* c'est-à-dire à ceux qui obéissent à Allah en leur promettant la récompense de ce bas-monde et dans l'autre.

« Implorez donc le pardon de votre Seigneur » pour ce que vous commettez comme péchés *« Revenez repentant à Lui ! »,* dans ce qui vous attend dans votre vie, en revenant vers Lui et en vous détournant de ce qu'Il abhorre pour vous tourner vers ce qu'Il aime et agrée. Ensuite, Il mentionne ce qui découle de la demande de pardon et du repentir en disant : *« Il vous assurera une vie heureuse ici-bas »,* c'est-à-dire qu'Il vous accordera de Ses ressources ce dont vous jouirez et tirerez profit *« jusqu'au terme fixé »,* c'est-à-dire jusqu'au jour de votre mort *« et Il accordera Sa faveur à tout homme de mérite »,* c'est-à-dire qu'Il donne aux gens de bien et de vertu de Ses bienfaits et de Ses faveurs, pour les récompenser pour leur bienfaisance, en leur accordant ce qu'ils aiment et en les protégeant de ce qu'ils détestent.

« Mais si vous vous détournez de lui », c'est-à-dire de ce à quoi il vous appelle en le rejetant *« je crains pour vous les tourments d'un grand jour »,* à savoir le Jour de la résurrection où Allah rassemblera les premiers et les derniers pour les rétribuer pour leurs œuvres, en rétribuant le bien par le bien et le mal par le mal.

Dans Sa parole : *« Et Sa puissance n'a point de limite »* il y a comme une preuve de la résurrection des morts par Allah, car Il est Omnipotent et Capable de tout faire. Parmi les choses qu'Il peut faire il y a la résurrection des morts. Certes, Il a promis de faire cela et Il est le plus sincère de ceux qui promettent. Cela doit survenir rationnellement et textuellement.

۞. *« Or, ne voilà-t-il pas qu'ils se replient sur eux-mêmes pour se cacher d'Allah ? Mais ne savent-ils pas que, au moment même où ils s'enfouissent sous leurs habits, Allah connaît déjà ce qu'ils dissimulent et ce qu'ils divulguent, car Il voit dans le tréfonds des cœurs ? ».*

Le Très Haut parle ici de l'ignorance des polythéistes et de leur profond égarement dans la mesure où *« ils se replient sur eux-mêmes »* en se détournant *« pour se cacher d'Allah »,* en croyant être à l'abri de la science d'Allah et de Sa vue.

Le Très Haut dit en montrant leur erreur de jugement : *« Mais ne savent-ils pas que, au moment même où ils s'enfouissent sous leurs habits »,* c'est-à-dire en se cachant sous leurs habits pour se cacher, Il sait ce qu'ils font dans ces circonstances *« Allah connaît déjà ce qu'ils dissimulent »* comme paroles et actes *« et ce qu'ils divulguent »* comme paroles et actes. Bien plus, Il connaît ce qui est plus éloquent que cela : *« Car Il voit dans le tréfonds des cœurs ».* C'est-à-dire ce qu'ils contiennent comme intentions, pensées et idées qu'ils gardent secrètes sans les divulguer ni à voix haute ni à voix basse. Comment, dès lors, votre situation lui échappera-t-elle, pour la simple raison que vous vous cachiez de Lui ?

Il se peut que le sens de ce verset veuille dire qu'Allah déclare que les négateurs du Prophète (ﷺ) et les insouciants à l'égard de son message, en vertu de leur forte opposition à son apostolat *« se replient sur eux-mêmes »,* c'est-à-dire qu'ils s'abritent du Prophète (ﷺ) en le voyant afin qu'il ne les voit pas et ne leur transmette pas son message, ne les exhorte pas à suivre ce qui

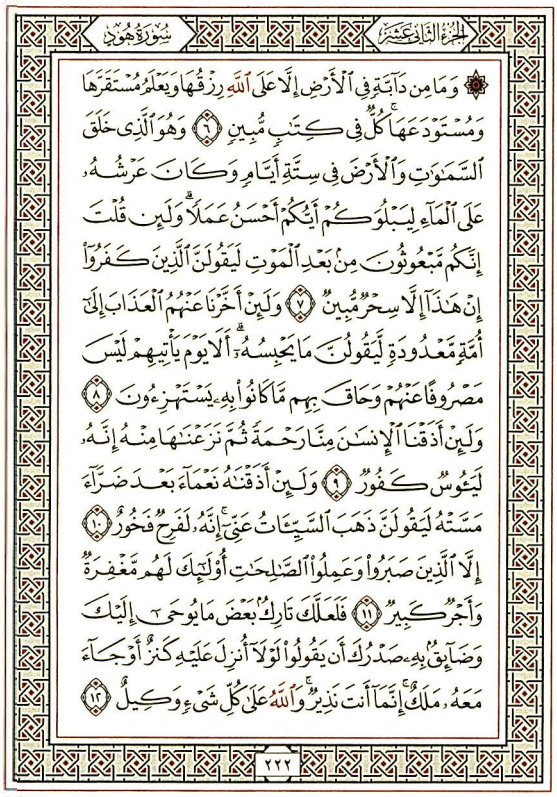
الجزء الثاني عشر سورة هود

وَمَا مِن دَآبَّةٍ فِي ٱلْأَرْضِ إِلَّا عَلَى ٱللَّهِ رِزْقُهَا وَيَعْلَمُ مُسْتَقَرَّهَا
وَمُسْتَوْدَعَهَا ۚ كُلٌّ فِي كِتَٰبٍ مُّبِينٍ ﴿٦﴾ وَهُوَ ٱلَّذِي خَلَقَ
ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَٱلْأَرْضَ فِي سِتَّةِ أَيَّامٍ وَكَانَ عَرْشُهُۥ
عَلَى ٱلْمَآءِ لِيَبْلُوَكُمْ أَيُّكُمْ أَحْسَنُ عَمَلًا ۗ وَلَئِن قُلْتَ
إِنَّكُم مَّبْعُوثُونَ مِنۢ بَعْدِ ٱلْمَوْتِ لَيَقُولَنَّ ٱلَّذِينَ كَفَرُوٓا۟
إِنْ هَٰذَآ إِلَّا سِحْرٌ مُّبِينٌ ﴿٧﴾ وَلَئِنْ أَخَّرْنَا عَنْهُمُ ٱلْعَذَابَ إِلَىٰٓ
أُمَّةٍ مَّعْدُودَةٍ لَّيَقُولُنَّ مَا يَحْبِسُهُۥٓ ۗ أَلَا يَوْمَ يَأْتِيهِمْ لَيْسَ
مَصْرُوفًا عَنْهُمْ وَحَاقَ بِهِم مَّا كَانُوا۟ بِهِۦ يَسْتَهْزِءُونَ ﴿٨﴾
وَلَئِنْ أَذَقْنَا ٱلْإِنسَٰنَ مِنَّا رَحْمَةً ثُمَّ نَزَعْنَٰهَا مِنْهُ إِنَّهُۥ
لَيَـُٔوسٌ كَفُورٌ ﴿٩﴾ وَلَئِنْ أَذَقْنَٰهُ نَعْمَآءَ بَعْدَ ضَرَّآءَ
مَسَّتْهُ لَيَقُولَنَّ ذَهَبَ ٱلسَّيِّـَٔاتُ عَنِّىٓ ۚ إِنَّهُۥ لَفَرِحٌ فَخُورٌ ﴿١٠﴾
إِلَّا ٱلَّذِينَ صَبَرُوا۟ وَعَمِلُوا۟ ٱلصَّٰلِحَٰتِ أُو۟لَٰٓئِكَ لَهُم مَّغْفِرَةٌ
وَأَجْرٌ كَبِيرٌ ﴿١١﴾ فَلَعَلَّكَ تَارِكٌۢ بَعْضَ مَا يُوحَىٰٓ إِلَيْكَ
وَضَآئِقٌۢ بِهِۦ صَدْرُكَ أَن يَقُولُوا۟ لَوْلَآ أُنزِلَ عَلَيْهِ كَنزٌ أَوْ جَآءَ
مَعَهُۥ مَلَكٌ ۚ إِنَّمَآ أَنتَ نَذِيرٌ ۚ وَٱللَّهُ عَلَىٰ كُلِّ شَىْءٍ وَكِيلٌ ﴿١٢﴾
٢٢٢

est utile pour eux. Y a-t-il quelque chose de plus inique que ce rejet de la Vérité ?

Ensuite, le Très Haut les menace de Sa connaissance de toutes les circonstances de leur vie car ils ne peuvent échapper à Son observation et Il les rétribuera pour leurs agissements.

(6). *« Il n'est point de créature sur terre qui n'attende d'Allah sa pâture et dont Allah ne connaisse le repaire et le lieu de sa mort, car tout est consigné dans un Livre explicite ! ».*

C'est-à-dire que tout ce qui se trouve sur terre comme êtres humains, animaux terrestres ou aquatiques, Allah Se charge de sa subsistance et de ses ressources, car cela incombe à Allah.

« Et dont Allah ne connaisse le repaire et le lieu de sa mort ». C'est-à-dire qu'Il connaît le repaire de ces bêtes, c'est-à-dire le lieu où elles se réfugient et elles vivent de même que l'endroit où elles finissent leur vie.

« Car tout » ce qui concerne les circonstances de leur vie *« est consigné dans un Livre explicite »*, c'est-à-dire dans la Table bien gardée qui contient tous les événements ayant eu lieu ou qui auront lieu dans les cieux et sur la terre. La science d'Allah embrasse tout cela, Sa plume les transcrit, Sa volonté les met en œuvre et Ses ressources les cernent. Par conséquent, les cœurs doivent être sereins quant à la suffisance de Celui qui S'est chargé de leurs ressources et dont la science embrasse les essences et les caractéristiques.

(7)-(5). *« C'est Lui qui a créé les cieux et la terre en six jours, alors que Son Trône reposait sur l'eau, pour vous mettre à l'épreuve et reconnaître ceux d'entre vous qui agiraient le mieux. Or, si tu leur dis : « Vous serez certainement ressuscités après votre mort », les incrédules ne manqueront pas de dire : « Cela relève manifestement de la pure magie ! ». Et si Nous reportons le châtiment qui doit les frapper à une date déterminée, ils diront : « Qu'est-ce donc qui le retient ? ». Qu'ils sachent que le jour où il se produira, rien ne pourra les en sauver, et que ce dont ils se moquaient les enveloppera de toutes parts ! ».*

Le Très Haut nous informe *« qu'Il a créé les cieux et la terre en six jours »*, le premier est le dimanche et le dernier le vendredi *« alors que »* lorsqu'Il a créé les cieux et la terre *« Son Trône se trouvait sur l'eau »*, au-dessus du septième ciel. Arès avoir créé les cieux et la terre, Il S'est établi sur le Trône pour diriger les choses et en disposer comme Il veut avec les règles déterministes et les règles légales. C'est pour cela qu'Il dit : *« Pour vous mettre à l'épreuve et reconnaître ceux d'entre vous qui agiraient le mieux »*. C'est-

à-dire afin qu'Il vous éprouve, dans la mesure où Il vous a créé ce qui se trouve dans les cieux et la terre, avec Ses ordres et Ses interdits, pour voir qui de vous agit bien. *Al Foudayl Ibn 'Yyâd* (qu'Allah lui accorde Sa miséricorde) a dit: *« C'est-à-dire celui qui fait l'œuvre la plus sincère et la plus juste »*. On lui a dit: *« Ô Aboû 'Alî! Que signifient la plus sincère et la plus juste? »*. Il a répondu: *« Lorsqu'une œuvre est sincère mais n'est pas juste, elle n'est pas acceptée, et si elle est juste mais n'est pas sincère, elle n'est pas acceptée non plus, jusqu'à ce qu'elle soit sincère et juste »*. La sincère veut dire dévouée à Allah et la juste veut dire conforme à la *Chari'a* et à la *Sounna*.

Ce verset est similaire à cette parole du Très Haut: *« Je n'ai créé les djinns et les humains que pour qu'ils M'adorent »*. S51. V56.

Il dit aussi: *« Allah qui a créé sept cieux et Il en a fait autant pour la terre, et Ses ordres descendent graduellement des cieux vers cette dernière, afin que vous sachiez que Sa puissance n'a point de limites et que Sa science embrasse toute chose »*. S65. V12.

Certes, Allah a créé les êtres pour Son adoration et Sa connaissance par Ses noms et Ses attributs et leur a ordonné cela. Celui qui s'y soumet et s'acquitte de ce qui lui est ordonné, fera partie des sauvés et celui qui s'en détourne fera partie des perdants. Il est vrai qu'il est indispensable qu'Il les réunisse dans une demeure où Il les rétribue pour ce qu'Il leur ordonne et interdit.

C'est pour cela que le Très Haut mentionne ici la négation des polythéistes de la rétribution, en disant: *« Or, si tu leur dis: « Vous serez certainement ressuscités après votre mort », les incrédules ne manqueront pas de dire: « Cela relève manifestement de la pure magie! »*. C'est-à-dire si tu dis à ces gens-là qu'ils seront ressuscités après leur mort, ils ne te croiront pas mais t'accuseront plutôt de proférer des mensonges et rejetteront ce que tu leur prêches en disant: *« Cela relève manifestement de la pure magie! »*, alors que c'est la vérité évidente.

« Et si Nous reportons le châtiment qui doit les frapper à une date déterminée », c'est-à-dire à une date ultérieure fixée, ils verront cette période comme très longue et diront dans leur ignorance et leur iniquité: *« Qu'est-ce dont qui le retient? »*. Leur négation est bâtie sur le fait que ce châtiment ne survient pas tout de suite; ils en déduisent donc que le Prophète (ﷺ) qui les informe de ce châtiment est un menteur. Quelle injuste déduction!

« Qu'ils sachent que le jour où il se produira », c'est-à-dire le châtiment *« rien ne pourra les en sauver »* afin qu'ils puissent regarder leur situation.

« Et que ce dont ils se moquaient » comme châtiment dont ils étaient insouciants au point de le nier et d'accuser de menteur celui qui le prêche *« les enveloppera de toutes parts »*.

﴿9﴾-﴿11﴾. *« Faisons-Nous goûter à l'homme un bienfait de Notre part et l'en privons-Nous ensuite, il est alors livré au désespoir et plein d'ingratitude! Lui faisons-Nous goûter un bienfait de Notre part, après qu'un malheur l'a frappé, alors aussitôt il s'écrit: « C'en est fini enfin de mes malheurs! »plein de joie et de gloriole. Seuls ceux qui patientent et pratiquent de bonnes œuvres obtiendront pardon et belle récompense »*.

Le Très Haut parle ici de la nature de l'homme qui se caractérise par l'ignorance et l'iniquité; en effet, lorsqu'Allah lui fait goûter une miséricorde de Sa part, comme la bonne santé, les richesses ou les enfants et autres plaisirs de la vie, puis la lui

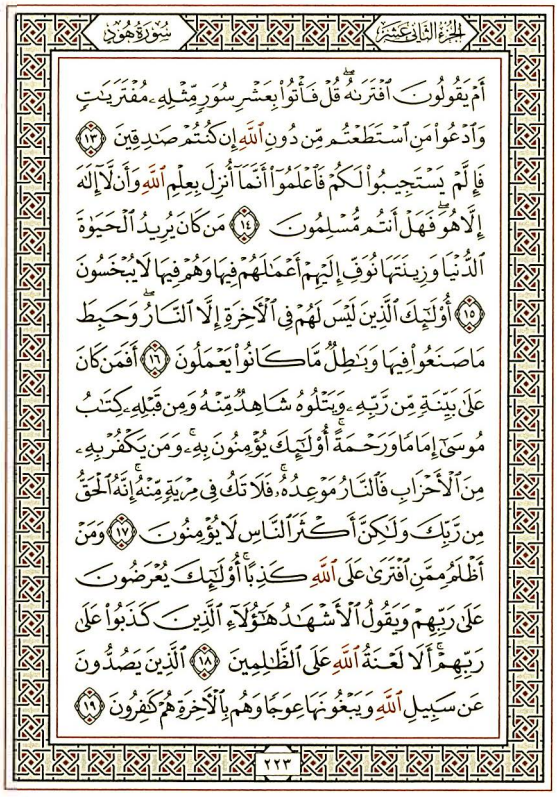
الجزء الثاني عشر
سورة هود
أَمْ يَقُولُونَ ٱفْتَرَىٰهُ ۖ قُلْ فَأْتُوا۟ بِعَشْرِ سُوَرٍ مِّثْلِهِۦ مُفْتَرَيَٰتٍ
وَٱدْعُوا۟ مَنِ ٱسْتَطَعْتُم مِّن دُونِ ٱللَّهِ إِن كُنتُمْ صَٰدِقِينَ ﴿١٣﴾
فَإِلَّمْ يَسْتَجِيبُوا۟ لَكُمْ فَٱعْلَمُوٓا۟ أَنَّمَآ أُنزِلَ بِعِلْمِ ٱللَّهِ وَأَن لَّآ إِلَٰهَ
إِلَّا هُوَ ۖ فَهَلْ أَنتُم مُّسْلِمُونَ ﴿١٤﴾ مَن كَانَ يُرِيدُ ٱلْحَيَوٰةَ
ٱلدُّنْيَا وَزِينَتَهَا نُوَفِّ إِلَيْهِمْ أَعْمَٰلَهُمْ فِيهَا وَهُمْ فِيهَا لَا يُبْخَسُونَ
﴿١٥﴾ أُو۟لَٰٓئِكَ ٱلَّذِينَ لَيْسَ لَهُمْ فِى ٱلْءَاخِرَةِ إِلَّا ٱلنَّارُ ۖ وَحَبِطَ
مَا صَنَعُوا۟ فِيهَا وَبَٰطِلٌ مَّا كَانُوا۟ يَعْمَلُونَ ﴿١٦﴾ أَفَمَن كَانَ
عَلَىٰ بَيِّنَةٍ مِّن رَّبِّهِۦ وَيَتْلُوهُ شَاهِدٌ مِّنْهُ وَمِن قَبْلِهِۦ كِتَٰبُ
مُوسَىٰٓ إِمَامًا وَرَحْمَةً ۚ أُو۟لَٰٓئِكَ يُؤْمِنُونَ بِهِۦ ۚ وَمَن يَكْفُرْ بِهِۦ
مِنَ ٱلْأَحْزَابِ فَٱلنَّارُ مَوْعِدُهُۥ ۚ فَلَا تَكُ فِى مِرْيَةٍ مِّنْهُ ۚ إِنَّهُ ٱلْحَقُّ
مِن رَّبِّكَ وَلَٰكِنَّ أَكْثَرَ ٱلنَّاسِ لَا يُؤْمِنُونَ ﴿١٧﴾ وَمَنْ
أَظْلَمُ مِمَّنِ ٱفْتَرَىٰ عَلَى ٱللَّهِ كَذِبًا ۚ أُو۟لَٰٓئِكَ يُعْرَضُونَ
عَلَىٰ رَبِّهِمْ وَيَقُولُ ٱلْأَشْهَٰدُ هَٰٓؤُلَآءِ ٱلَّذِينَ كَذَبُوا۟ عَلَىٰ
رَبِّهِمْ ۚ أَلَا لَعْنَةُ ٱللَّهِ عَلَى ٱلظَّٰلِمِينَ ﴿١٨﴾ ٱلَّذِينَ يَصُدُّونَ
عَن سَبِيلِ ٱللَّهِ وَيَبْغُونَهَا عِوَجًا وَهُم بِٱلْءَاخِرَةِ هُمْ كَٰفِرُونَ ﴿١٩﴾
٢٢٣

enlève, il désespère et cède à l'affliction en n'espérant plus une récompense de la part d'Allah et en ne pensant plus qu'Allah soit en mesure de la lui rendre ou de lui donner une autre part de miséricorde équivalente voire meilleure.

En outre, s'Il lui fait goûter une miséricorde de Sa part après un tort dont il était l'objet, il se réjouit de cela et exprime son iniquité en croyant que cette joie ne s'arrêtera pas. Il dit à cet effet: *« C'en est enfin fini de mes malheurs ! », plein de joie et de gloriole ».* C'est-à-dire qu'il se réjouit de cela en fonction des passions de son âme et s'en vante auprès des gens, en faisant preuve de fatuité, d'iniquité, d'ostentation, d'arrogance et de mépris d'autrui. Y a-t-il une iniquité plus grande que cela ? Telle est la nature de l'homme en tant que tel, sauf ceux qu'Allah a préservé de cette mauvaise nature en leur faisant don d'une nature contraire à celle-ci. Il s'agit de ceux qui font preuve de patience devant les torts, sans désespérer de ce qui leur arrive, et qui, en cas de joie et d'allégresse ne font pas preuve d'iniquité et de gloriole, loin s'en faut, mais réalisent de belles œuvres tant obligatoires que surérogatoires.

« Obtiendront pardon » de leurs péchés et dissipation de tout interdit *« et belle récompense »,* à savoir le salut et l'éternité dans les jardins de la félicité où on trouve ce qui réjouit les âmes et fait plaisir aux yeux.

﴿١٢﴾-﴿١٤﴾. *« Il se peut que tu sois tenté de délaisser une partie de ce qui t'a été révélé et que tu ressentes un serrement de cœur lorsque tu les entends dire : « Que ne lui envoie-t-on un trésor du ciel, ou que ne lui adjoigne-t-on un Ange ? « Rappelle-toi que tu n'es qu'un avertisseur et que c'est Allah qui est le Garant de toute chose ! Diront-ils : « C'est lui qui a inventé ce Coran ! ». Réponds-leur : « Eh bien, inventez vous-mêmes dix sourates pareilles ! Et faites-vous aider par qui vous pourrez, hormis Allah, si vous êtes véridiques ! ». S'ils ne vous répondent pas, apprenez alors que ce qui a été révélé relève uniquement du savoir d'Allah, en dehors de qui il n'y a point d'autre divinité. Finirez-vous donc par vous soumettre à Lui ? ».*

Le Très Haut dit en soutenant Son Messager (ﷺ) contre les dénégations de ses détracteurs *« Il se peut que tu sois tenté de délaisser une partie de ce qui t'a été révélé et que tu ressentes un serrement de cœur lorsque tu les entends dire : « Que ne lui envoie-t-on un trésor du ciel ».* C'est-à-dire qu'il ne sied pas à quelqu'un comme toi de se laisser influencer par de tels propos au point de se détourner d'une partie de ce qui lui a été révélé et de ressentir un serrement de cœur face à leur entêtement et à leur intransigeance en les entendant

dire: *« Que ne lui envoie-t-on un Ange du ciel, ou que ne lui adjoigne-t-on un Ange? »*. Ces propos découlent d'un entêtement, d'une arrogance, d'une intransigeance, d'une iniquité et d'une ignorance de toutes les formes d'argumentation et de démonstration; aussi, tu dois continuer dans ton apostolat et ne pas te laisser influencer par ces propos erronés qui ne peuvent provenir que d'un insolent; que ton cœur ne s'afflige pas à cause d'un tel insolent. A-t-il apporté une preuve à ce sujet que tu ne peux infirmer? Es-tu tenu de le juger ou d'assurer sa guidance? *« Rappelle-toi que tu n'es qu'un avertisseur et que c'est Allah qui est le Garant de toute chose! »*. C'est Lui qui est tenu de les juger, qui garde leurs œuvres et les en rétribue de façon tout à fait équitable.

« Diront-ils: « C'est lui qui a inventé ce Coran! », c'est-à-dire qui l'a forgé. Le Très Haut leur répond par Sa parole: *« Réponds-leur: « Eh bien, inventez vous-mêmes dix sourates pareilles! Et faites-vous aider par qui vous pourrez, hormis Allah, si vous êtes véridiques? »*. C'est-à-dire si vous êtes sincères qu'il l'a forgé, il n'y a donc aucune différence entre vous et lui dans l'éloquence et la rhétorique. Par conséquent, dans la mesure où vous êtes ses vrais ennemis et les plus acharnés d'entre ses adversaires à mettre en échec sa mission, si vous êtes vraiment sincères, apportez dix sourates semblables forgées par vous!

« S'ils ne vous répondent pas » à ce qui leur est exigé *« apprenez alors que ce qui a été révélé relève uniquement du savoir d'Allah »*, c'est-à-dire qu'il provient d'Allah en vertu de l'établissement de la preuve et de l'argument en ce sens et de l'échec de toute opposition et de toute contestation *« en dehors de qui il n'y a point d'autre divinité »*, c'est-à-dire sachez qu'il n'y a d'autre dieu que Lui, en d'autres termes Il est le seul Digne de divinité et d'adoration. *« Finirez-vous donc par vous soumettre à Lui? »*, c'est-à-dire soumis à Sa divinité et résignés devant Sa seigneurie.

Il y a dans ces versets une recommandation pour celui qui prêche l'Islam et appelle les gens à Allah à ne pas se laisser décourager par les détracteurs et les opposants, surtout si ceux-ci n'ont aucun argument à faire valoir; il ne faut pas que son cœur se resserre de ce qu'ils disent, mais il doit être serein et rester ferme dans ce qu'il prêche et continuer sa mission; en outre, il ne faut pas répondre aux propositions de ceux qui proposent les preuves qu'ils choisissent, mais il faut se contenter d'établir l'argument adéquat contre le détracteur dans toutes les questions et thèses. Il y a aussi le fait que ce Coran est un miracle en soi qu'aucun mortel ne peut apporter de pareil, ni en forger dix sourates de semblables voire une seule, car Allah a défié les opposants connus pour leur éloquence et leur rhétorique, et personne n'a pu relever le défi car ils savent qu'ils sont incapables de faire cela. Il y a aussi le fait que le domaine où l'on doit demander réellement la science sans se suffire des conjectures est celui du Coran et du monothéisme, en vertu de la parole du Très Haut: *« Apprenez alors que ce qui a été révélé relève uniquement du savoir d'Allah, en dehors de qui il n'y a point d'autre divinité »*.

﴿١٤-١٥﴾. *« Ceux dont l'ambition se limite aux plaisirs et au faste de ce monde, Nous rétribuerons leurs efforts dans ce monde même, sans leur faire subir la moindre injustice; mais ceux-là n'auront dans la vie future que le feu, car toutes leurs œuvres ici-*

bas seront vaines et tout ce qu'ils auront accompli sur terre sera sans valeur ».

Le Très Haut dit : *« Ceux dont l'ambition se limite aux plaisirs et au faste de ce monde »,* c'est-à-dire que toute leur volonté est consacrée à la recherche des plaisirs de ce bas-monde et de ses atours, comme les femmes, les enfants, les amoncellements d'or et d'argent, les chevaux de race, les bestiaux et les plantations ; ils consacrent leurs désirs, leurs efforts et leur énergie à ces choses-là, sans consacrer quoi que ce soit de leur volonté à la vie future. De tels hommes ne peuvent être que des mécréants, car s'ils étaient croyants, leur foi les empêcherait de consacrer toute leur volonté à ce bas monde ; bien plus, sa foi et les œuvres qu'il accomplit autant soit peu sont un des effets de son choix pour la vie future.

Par contre, ces malheureux qui font comme s'ils avaient été créés pour ce bas-monde uniquement : *« Nous rétribuerons leurs efforts dans ce monde même »,* c'est-à-dire que Nous leur donnerons ce qui leur est prescrit dans l'origine du Livre du destin comme rétribution de ce bas-monde *« sans leur faire subir la moindre injustice »,* c'est-à-dire que rien de ce qui leur a été déterminé ne sera diminué, mais ce sera la finalité de leur félicité.

« Mais ceux-là n'auront dans la vie future que le feu » dans lequel ils resteront éternellement, leur châtiment ne cessera pas et ils seront privés de l'abondance de la rétribution.

« Car toutes leurs œuvres ici-bas seront vaines ». C'est-à-dire que ce qu'ils ont fomenté comme complots et commis comme méfaits contre la Vérité et ses partisans dans ce bas-monde se dissipera et disparaîtra, alors que ce qu'ils auront fait comme œuvres de bien n'aura aucun fondement puisque sa condition sine qua non, à savoir la foi, n'existe pas.

﴿17﴾. *« Peut-on comparer ces gens-là à ceux qui se réfèrent à une preuve évidente émanant de leur Seigneur, et qu'un témoin envoyé par Lui, vient leur réciter, corroborant ainsi l'Ecriture de Moïse, qui était révélée pour servir de guide et de bénédiction ? Ce sont ceux-là les vrais croyants ! Quant à ceux, parmi les factieux, qui refusent de croire, ceux-là leur rendez-vous est déjà pris avec l'Enfer. N'aie aucun doute là-dessus, car c'est là la stricte Vérité émanant de ton Seigneur ! Mais la plupart des hommes n'y croient pas ».*

Le Très Haut parle ici de la situation de Son Messager Mouḥammed (ﷺ) et de ceux qui l'ont suivi dans la foi en sa religion et en ses arguments et qui furent assistés en cela, en disant qu'ils ne peuvent être comparés à autrui et il n'y a pas de gens pareils à eux. Il dit à cet effet : *« Peut-on comparer ces gens-là à ceux qui se réfèrent à une preuve évidente émanant de leur Seigneur ? »,* c'est-à-dire à la révélation à travers laquelle Allah a révélé les questions importantes et ses arguments apparents qui certifient cette preuve évidente.

« Et qu'un témoin envoyé par Lui vient leur réciter », c'est-à-dire que cette preuve évidente et cet argument sont étayés par une autre preuve *« un témoin envoyé par Lui ».* Il s'agit du témoignage de la nature innée *(fiṭra)* saine et de la raison authentique qui témoignent de la véracité de ce qu'Allah a révélé et légiféré ; il juge de l'excellence de cela par sa raison et sa foi augmente en conséquence.

« Corroborant ainsi », c'est-à-dire servant de troisième témoin *« l'Ecriture de Moïse »,* la Torah qu'Allah a révélée pour servir *« de guide »* pour les gens *« et de bénédiction »* pour eux. Cette Torah témoigne de la véracité du Coran et confirme ce qu'il apporte comme Vérité.

C'est-à-dire ceux qu'elle décrit, qui sont confortés par les signes de la foi et les preuves de la certitude, sont-ils pareils à ceux qui se trouvent dans les ténèbres de l'ignorance sans pouvoir en sortir ? Certes, ils ne sont pas égaux ni aux yeux d'Allah ni aux yeux de Ses serviteurs *« Ce sont ceux-là »*, c'est-à-dire ceux qui sont assistés pour comprendre les preuves et les arguments *« les vrais croyants »* qui croient réellement au Coran et dont la foi produit toute forme de bien dans ce monde et dans l'autre.

« Quant à ceux, parmi les factieux, qui refusent de croire » en ce Coran parmi l'ensemble des communautés de la terre coalisées contre la Vérité *« ceux-là leur rendez-vous est déjà pris avec l'Enfer »*, c'est-à-dire qu'ils vont y entrer inexorablement.

« N'aie aucun doute là-dessus, car c'est la stricte Vérité émanant de ton Seigneur ! Mais la plupart des hommes n'y croient pas ». Soit par ignorance de leur part et égarement, soit par arrogance, iniquité et entêtement. Sinon, celui dont l'intention est louable et l'entendement adroit, il ne peut que croire en ce Coran, car il y voit tout ce qui invite à la foi à tout point de vue.

﴿١٥﴾-﴿٢٢﴾. *« Y a-t-il plus coupables que ceux qui inventent des mensonges sur le compte d'Allah ? Ceux-là comparaîtront devant leur Seigneur et les témoins s'écrieront : « Les voilà, ceux qui ont attribué des mensonges à leur Seigneur ! ». Que la malédiction d'Allah s'abatte sur les coupables, qui détournent leurs semblables de la Voie d'Allah, qu'ils cherchent à rendre tortueuse et qui ne croient pas à la vie future ! Ceux-là ne sauraient tenir Allah en échec sur terre, pas plus qu'ils ne sauraient trouver contre Son châtiment de protecteur. Mais leurs tourments seront portés au double pour n'avoir voulu ni entendre ni voir. Ceux-là auront été eux-mêmes les artisans de leur propre perte, de même qu'ils auront vu disparaître leurs divinités mensongères ! Nul doute qu'ils seront les plus grands perdants dans la vie future ! »*.

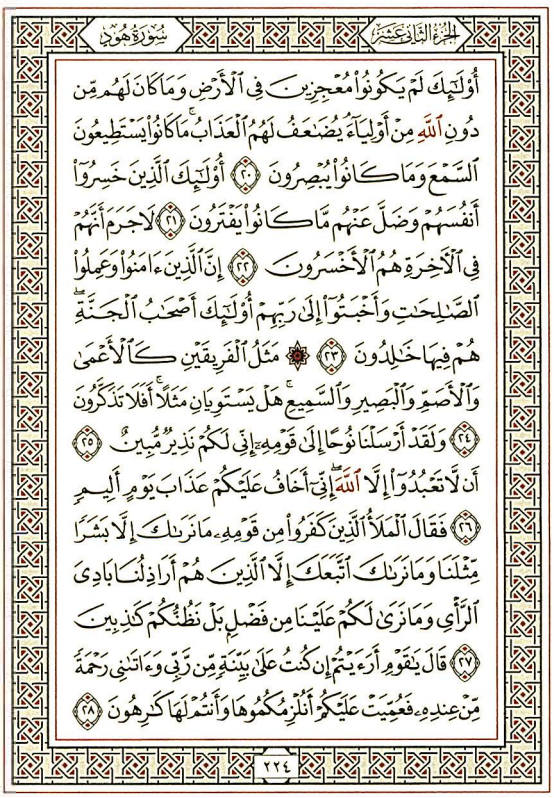
الجزء الثاني عشر — سورة هود

أُولَٰئِكَ لَمْ يَكُونُوا مُعْجِزِينَ فِي الْأَرْضِ وَمَا كَانَ لَهُم مِّن
دُونِ اللَّهِ مِنْ أَوْلِيَاءَ يُضَاعَفُ لَهُمُ الْعَذَابُ ۚ مَا كَانُوا يَسْتَطِيعُونَ
السَّمْعَ وَمَا كَانُوا يُبْصِرُونَ ﴿٢٠﴾ أُولَٰئِكَ الَّذِينَ خَسِرُوا
أَنفُسَهُمْ وَضَلَّ عَنْهُم مَّا كَانُوا يَفْتَرُونَ ﴿٢١﴾ لَا جَرَمَ أَنَّهُمْ
فِي الْآخِرَةِ هُمُ الْأَخْسَرُونَ ﴿٢٢﴾ إِنَّ الَّذِينَ آمَنُوا وَعَمِلُوا
الصَّالِحَاتِ وَأَخْبَتُوا إِلَىٰ رَبِّهِمْ أُولَٰئِكَ أَصْحَابُ الْجَنَّةِ ۖ
هُمْ فِيهَا خَالِدُونَ ﴿٢٣﴾ ۞ مَثَلُ الْفَرِيقَيْنِ كَالْأَعْمَىٰ
وَالْأَصَمِّ وَالْبَصِيرِ وَالسَّمِيعِ ۚ هَلْ يَسْتَوِيَانِ مَثَلًا ۚ أَفَلَا تَذَكَّرُونَ
﴿٢٤﴾ وَلَقَدْ أَرْسَلْنَا نُوحًا إِلَىٰ قَوْمِهِ إِنِّي لَكُمْ نَذِيرٌ مُّبِينٌ ﴿٢٥﴾
أَن لَّا تَعْبُدُوا إِلَّا اللَّهَ ۖ إِنِّي أَخَافُ عَلَيْكُمْ عَذَابَ يَوْمٍ أَلِيمٍ
﴿٢٦﴾ فَقَالَ الْمَلَأُ الَّذِينَ كَفَرُوا مِن قَوْمِهِ مَا نَرَاكَ إِلَّا بَشَرًا
مِّثْلَنَا وَمَا نَرَاكَ اتَّبَعَكَ إِلَّا الَّذِينَ هُمْ أَرَاذِلُنَا بَادِيَ
الرَّأْيِ ۖ وَمَا نَرَىٰ لَكُمْ عَلَيْنَا مِن فَضْلٍ بَلْ نَظُنُّكُمْ كَاذِبِينَ
﴿٢٧﴾ قَالَ يَا قَوْمِ أَرَأَيْتُمْ إِن كُنتُ عَلَىٰ بَيِّنَةٍ مِّن رَّبِّي وَآتَانِي رَحْمَةً
مِّنْ عِندِهِ فَعُمِّيَتْ عَلَيْكُمْ أَنُلْزِمُكُمُوهَا وَأَنتُمْ لَهَا كَارِهُونَ ﴿٢٨﴾

٢٢٤

Le Très Haut nous informe qu'il n'y a pas *« de plus coupables que ceux qui inventent des mensonges sur le compte d'Allah »*. Ce verset s'applique à tous ceux qui mentent sur le compte d'Allah, soit en Lui attribuant des associés, soit en Le décrivant avec ce qui ne sied pas à Sa majesté, soit en Lui attribuant des paroles qu'Il n'a pas dites, soit en revendiquant la prophétie ou toute autre chose de façon arbitraire en mentant sur le compte d'Allah. Ceux qui font cela sont les plus coupables des gens *« Ceux-là comparaîtront devant leur Seigneur »* pour qu'Il les rétribue pour leur iniquité ; lorsqu'Il jugera qu'ils devront être châtiés rigoureusement

« les témoins s'écrieront », c'est-à-dire ceux qui témoigneront contre eux pour leurs mensonges et leurs assertions: *« Les voilà ceux qui ont attribué des mensonges à leur seigneur ! » Que la malédiction d'Allah soit sur les coupables ! ».* Une malédiction qui ne cessera pas, car leur iniquité est devenue une caractéristique propre à eux qui ne saurait les quitter.

Ensuite, le Très Haut décrit leur iniquité en ces termes: *« Qui détournent leurs semblables de la Voie d'Allah ».* C'est-à-dire qu'ils se sont détournés eux-mêmes et ont détourné les autres de la Voie d'Allah, qui est la Voie empruntée par les Prophètes et à laquelle ces derniers ont appelé les hommes; ces gens-là sont devenus donc des guides qui appellent les hommes à l'Enfer.

« Qu'ils cherchent à rendre », c'est-à-dire cette Voie *« tortueuse »,* c'est-à-dire qu'ils font des efforts pour rendre cette Voie confuse, sinueuse, difficile, afin que les gens ne puissent pas l'emprunter; ils enlaidissent donc ce qui est excellent et embellissent ce qui est laid, puisse Allah les enlaidir *« et qui ne croient pas en la vie future ».*

« Ceux-là ne sauraient tenir Allah en échec sur terre », c'est-à-dire qu'ils ne pourront pas tromper Allah car ils sont sous Sa contrainte et en Son pouvoir.

« Pas plus qu'ils ne sauraient trouver contre Son châtiment de protecteur » qui les défendront contre les préjudices ou qui leur apporteront ce qui leur est utile, puisque tous les moyens seront coupés pour eux.

« Mais leurs tourments seront portés au double », c'est-à-dire qu'ils s'exacerberont et prendront de l'ampleur, car ils ont égaré leurs propres personnes et ont égaré autrui *« pour n'avoir voulu ni entendre »,* c'est-à-dire qu'en raison de leur haine de la Vérité et de leur détournement d'elle, ils n'ont pu entendre les versets d'Allah, avec une écoute qui leur soit utile *« Qu'ont-ils à se détourner du Rappel, comme s'ils étaient des onagres effarouchés, fuyant un lion ? ».* S74. V50.

« Ni voir », car ils ne pouvaient avoir une vue d'observation et de réflexion dans ce qui leur est utile, mais ils étaient comme des sourds, des muets, qui n'ont aucune raison.

« Ceux-là auront été les artisans de leur propre perte », dans la mesure où ils ont fait rater à leurs âmes la plus grande des récompenses et leur ont fait mériter le plus douloureux des châtiments *« de même qu'ils auront vu disparaître leurs divinités mensongères »,* c'est-à-dire que leur religion erronée se dissipera et leurs fausses divinités qu'ils adoraient en dehors d'Allah ne leur seront d'aucune utilité, lorsqu'arrivera l'Ordre de ton Seigneur.

« Nul doute », c'est-à-dire certainement et réellement *« qu'ils seront les plus grands perdants dans la vie future ».* Il a limité la perte à eux et en a même fait celle qui est la plus grande en raison de leurs profonds regrets, de leurs privations, de leurs frustrations et de la dureté du châtiment qu'ils subiront.

Après avoir mentionné la situation des réprouvés, le Très Haut mentionne celle des bienheureux et ce qu'ils auront comme récompense auprès de Lui, en disant:

﴿-﴾. *« Ceux, au contraire, qui auront cru, accompli de bonnes œuvres et fait preuve d'humilité devant leur Seigneur, ceux-là auront le Paradis pour séjour éternel. Ces deux groupes ressemblent l'un à l'aveugle et au sourd, l'autre à celui qui voit et qui entend. Ces deux groupes sont-ils égaux ? Finirez-vous donc par le comprendre ? ».*

Le Très Haut dit: *« Ceux, au contraire, qui auront cru »* avec leurs cœurs, c'est-à-

dire qu'ils ont ajouté foi et reconnu ce à quoi Allah a ordonné de croire comme fondements et principes de la religion *« accompli de bonnes œuvres »* comprenant les actes des cœurs, des organes et des paroles de la bouche *« et fait preuve d'humilité devant leur Seigneur »*, c'est-à-dire qu'ils se sont soumis à Lui et ont reconnu Sa grandeur en s'humiliant devant Son pouvoir et en se tournant vers Lui avec Son amour, sa crainte révérencielle, Son espérance et Ses supplications.

« Ceux-là », c'est-à-dire ceux qui ont rassemblé ces caractéristiques *« auront le Paradis pour séjour éternel »*, car ils n'ont pas laissé de voie menant au bien sans l'emprunter et sans prendre l'initiative de le faire.

« Ces deux groupes ressemblent », c'est-à-dire le groupe des réprouvés et celui des bienheureux *« l'un à l'aveugle et au sourd »*, c'est-à-dire les réprouvés *« l'autre à celui qui voit et qui entend »*, c'est-à-dire l'exemple des bienheureux.

« Ces deux groupes sont-ils égaux ? ». Non certes, puisqu'il y a une grande différence entre eux que nul ne peut imaginer *« finirez-vous donc par le comprendre ? »* en choisissant les œuvres qui vous sont le plus utiles et en les accomplissant et en vous détournant des œuvres qui vous sont préjudiciables ?

﴿٢٥﴾-﴿٤٩﴾. *« Nous avions déjà envoyé Noé à son peuple : « Je suis chargé solennellement, dit-il, de vous avertir ».* Jusqu'à la fin du récit.

C'est-à-dire que Nous avons envoyé Notre Messager Noé, le premier des envoyés *« à son peuple »* pour les appeler à Allah et les mettre en garde contre le polythéisme. Il leur dit : *« Je suis chargé solennellement de vous avertir »*. C'est-à-dire que je vous ai clarifié ce contre lequel je vous mets en garde de façon à ce qu'il n'y ait plus de confusion.

« Afin que vous n'adoriez qu'Allah », c'est-à-dire pour que vous Lui consacriez votre adoration exclusivement et que vous abandonniez tout ce qui est adoré en dehors de Lui *« Je crains pour vous le châtiment d'un jour terrible »* si vous n'adorez pas Allah seul et que vous ne me suivez pas.

﴿٢٧﴾. *« Mais les notables de son peuple qui étaient incrédules lui dirent »*, c'est-à-dire les chefs et les nobles qui rejetèrent le message de Noé (عليه السلام) comme il est de tradition pour leurs semblables des autres peuples qui sont les premiers à refuser les messages des Prophètes.

« Nous ne voyons en toi qu'un mortel semblable à nous ». C'est là – à leur avis – un empêchement valable pour ne pas le suivre, bien que ce soit là la logique même, à savoir que les hommes ne peuvent écouter et suivre qu'un autre homme pareil à eux et discuter avec lui, contrairement aux Anges s'ils étaient envoyés vers eux.

« Nous constatons que seule la lie de notre peuple t'a suivi sans réfléchir ». C'est-à-dire que seule la racaille et l'engeance – selon eux – l'ont suivi. Or, en réalité, ce sont ces gens-là les nobles et les intelligents, eux qui se sont soumis à la Vérité ; ils ne sont pas comme la vraie engeance qui se donne le titre de noblesse mais qui ne fait que suivre tout démon rebelle et qui prend comme divinités des pierres et des arbres en les adorant et en se prosternant devant eux. Y a-t-il plus méprisables que ces gens-là ?

Leur parole : *« Sans réfléchir »* veut dire qu'ils t'ont suivi sans penser et sans réfléchir, mais en le faisant spontanément dès que tu les as appelés à croire. Ils entendent par-là qu'ils ne sont pas perspicaces dans leur démarche, en

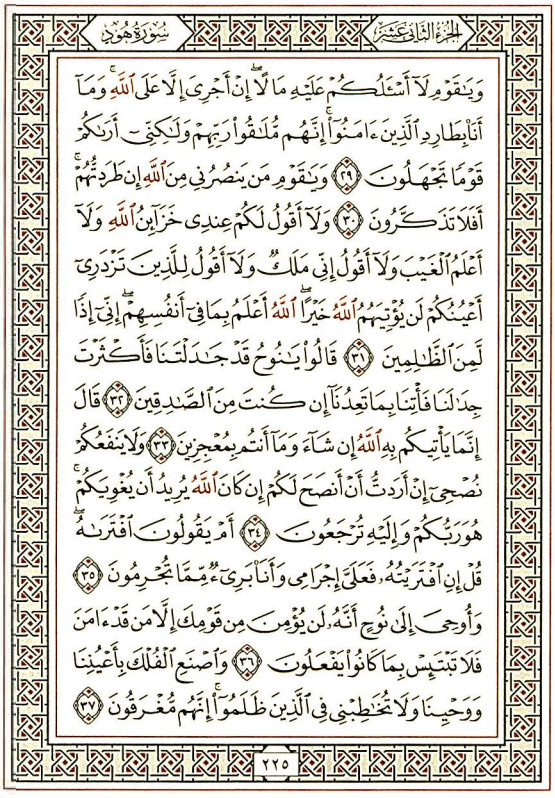
الجزء الثاني عشر — سورة هود

وَيَٰقَوْمِ لَآ أَسْـَٔلُكُمْ عَلَيْهِ مَالًا ۖ إِنْ أَجْرِيَ إِلَّا عَلَى ٱللَّهِ ۚ وَمَآ
أَنَا۠ بِطَارِدِ ٱلَّذِينَ ءَامَنُوٓا۟ ۚ إِنَّهُم مُّلَٰقُوا۟ رَبِّهِمْ وَلَٰكِنِّىٓ أَرَىٰكُمْ
قَوْمًا تَجْهَلُونَ ﴿٢٩﴾ وَيَٰقَوْمِ مَن يَنصُرُنِى مِنَ ٱللَّهِ إِن طَرَدتُّهُمْ ۚ
أَفَلَا تَذَكَّرُونَ ﴿٣٠﴾ وَلَآ أَقُولُ لَكُمْ عِندِى خَزَآئِنُ ٱللَّهِ وَلَآ
أَعْلَمُ ٱلْغَيْبَ وَلَآ أَقُولُ إِنِّى مَلَكٌ وَلَآ أَقُولُ لِلَّذِينَ تَزْدَرِىٓ
أَعْيُنُكُمْ لَن يُؤْتِيَهُمُ ٱللَّهُ خَيْرًا ۖ ٱللَّهُ أَعْلَمُ بِمَا فِىٓ أَنفُسِهِمْ ۖ إِنِّىٓ إِذًا
لَّمِنَ ٱلظَّٰلِمِينَ ﴿٣١﴾ قَالُوا۟ يَٰنُوحُ قَدْ جَٰدَلْتَنَا فَأَكْثَرْتَ
جِدَٰلَنَا فَأْتِنَا بِمَا تَعِدُنَآ إِن كُنتَ مِنَ ٱلصَّٰدِقِينَ ﴿٣٢﴾ قَالَ
إِنَّمَا يَأْتِيكُم بِهِ ٱللَّهُ إِن شَآءَ وَمَآ أَنتُم بِمُعْجِزِينَ ﴿٣٣﴾ وَلَا يَنفَعُكُمْ
نُصْحِىٓ إِنْ أَرَدتُّ أَنْ أَنصَحَ لَكُمْ إِن كَانَ ٱللَّهُ يُرِيدُ أَن يُغْوِيَكُمْ ۚ
هُوَ رَبُّكُمْ وَإِلَيْهِ تُرْجَعُونَ ﴿٣٤﴾ أَمْ يَقُولُونَ ٱفْتَرَىٰهُ ۖ
قُلْ إِنِ ٱفْتَرَيْتُهُۥ فَعَلَىَّ إِجْرَامِى وَأَنَا۠ بَرِىٓءٌ مِّمَّا تُجْرِمُونَ ﴿٣٥﴾
وَأُوحِىَ إِلَىٰ نُوحٍ أَنَّهُۥ لَن يُؤْمِنَ مِن قَوْمِكَ إِلَّا مَن قَدْ ءَامَنَ
فَلَا تَبْتَئِسْ بِمَا كَانُوا۟ يَفْعَلُونَ ﴿٣٦﴾ وَٱصْنَعِ ٱلْفُلْكَ بِأَعْيُنِنَا
وَوَحْيِنَا وَلَا تُخَٰطِبْنِى فِى ٱلَّذِينَ ظَلَمُوٓا۟ ۖ إِنَّهُم مُّغْرَقُونَ ﴿٣٧﴾
٢٢٥

oubliant que la vérité évidente peut être découverte par simple réflexion de la part des gens qui ont une intelligence saine, contrairement aux choses ésotériques qui ont besoin de plus de réflexion et de méditation.

« Et nous ne vous reconnaissons aucun avantage sur nous », c'est-à-dire que vous n'êtes pas supérieurs à nous pour que nous vous suivions *« Bien plus, vous n'êtes pour nous que des imposteurs »*. Or, ils ne font que mentir à ce sujet, dans la mesure où ils ont vu comme signes avec lesquels Allah a appuyé Noé ce qui les incite à reconnaître sa véracité.

(28). C'est pour cela que Noé leur dit avec étonnement : *« Ô mon peuple, que vous en semble ? Si, par la grâce de mon Seigneur, je suis pourvu par Lui d'une preuve évidente »*, c'est-à-dire si j'étais dans la certitude et la conviction, c'est-à-dire lui qui était le Messager infaillible et le modèle parfait pour les gens intelligents ; il est le sincère réel. Par conséquent, s'il dit qu'il est pourvu par son Seigneur d'une preuve évidente, son témoignage suffit en soi *« qui demeure pour vous incomprise »*, c'est-à-dire dont le dessein est resté caché et que vous n'avez pas comprise *« devrons-nous vous l'imposer »*, c'est-à-dire vous forcer à suivre ce dont nous sommes certains de la véracité et ce dont vous doutez *« en dépit de votre répugnance ? »* au point de rejeter ce que je vous prêche ; mais cela ne saurait nous décourager dans notre apostolat et ne saurait nous ébranler dans notre certitude. En fin de compte, cela ne peut que vous inciter à refuser de vous soumettre à la Vérité que vous niez arbitrairement ; auquel cas, je ne pourrais pas vous forcer à suivre ce qu'Allah ordonne ni vous imposer à adopter ce qui vous répugne. C'est pour cela qu'Il dit : *« Devrons-nous vous l'imposer en dépit de votre répugnance ? »*.

(29). *Ô mon peuple, je ne vous réclame en retour »*, c'est-à-dire en contrepartie de mon apostolat *« aucun salaire »* pour vous donner l'occasion de dire que mon message est intéressé *« car je n'attends de rétribution que de mon Seigneur »*. Comme s'ils venaient de lui ordonner de chasser les croyants faibles de son entourage, il leur répondit : *« De plus, je ne puis repousser ceux qui ont cru »*, c'est-à-dire qu'il ne me convient pas et qu'il est indigne de moi de faire cela ; bien plus, je dois les accueillir avec bienveillance, générosité, respect et considération *« et qui auront un jour à rencontrer leur Seigneur »* qui les rétribuera pour leur foi et leur piété dans les jardins de la félicité.

« Mais je vois bien que j'ai affaire à un peuple d'ignorants » dans la mesure où vous m'ordonnez de chasser les bien aimés d'Allah et de les éloigner de moi et dans la mesure où vous rejetez la Vérité parce

qu'ils y ont cru, et que vous appuyez votre négation de la Vérité par le fait que je sois un humain comme vous et que je n'aie pas de mérites sur vous.

(29). *« Ô mon peuple, qui viendrait à mon secours contre Allah si jamais je les chassais ? »*. C'est-à-dire qui me mettrait à l'abri de Son châtiment, car le fait de les chasser implique le châtiment et l'avilissement qu'aucun en dehors d'Allah ne peut repousser.

« Ne réfléchissez-vous donc pas ? » sur ce qui est le plus utile et le plus avantageux pour vous en méditant sur les choses qui vous font face.

(30). *« Je ne prétends pas détenir les trésors d'Allah ni être au courant du mystère ; je ne dis pas que je suis un Ange »*. C'est-à-dire que ma vocation est d'être le Messager d'Allah auprès de vous, pour vous annoncer la bonne nouvelle et vous avertir. En dehors de cela, je ne possède aucun autre pouvoir ; je ne possède pas les trésors de mon Seigneur pour en disposer à ma guise, en donnant à qui je veux et en en privant qui je veux *« ni être au courant du mystère »* en vous informant de vos secrets et de vos fors intérieurs *« je ne dis pas que je suis un Ange »*, c'est-à-dire que je ne prétends pas avoir un degré au-dessus de mon degré ni une position autre que celle qu'Allah m'a donnée ; je ne juge pas les gens selon mes spéculations.

« Et je ne dis pas à ceux que vous regardez avec mépris », c'est-à-dire les faibles parmi les croyants que les notables mécréants méprisent *« qu'Allah ne leur accordera aucune faveur, car Allah sait ce que recèlent leurs cœurs »*. S'ils sont sincères dans leur foi ils obtiendront un bien considérable, et s'ils sont autres que cela, leur rétribution incombera à Allah.

« (Si je le disais) », c'est-à-dire si je vous tenais un tel discours *« je serais moi-même du nombre des injustes »*. Il s'agit là d'une volonté de sa part (ﷺ) de faire désespérer les notables de son peuple de le voir chasser les faibles parmi les croyants ou les mépriser.

(31). En voyant qu'il restait ferme dans son apostolat sans se laisser décourager dans ses prêches, ils lui dirent : *« Ô Noé, assez discuté ! Car nous avons jusqu'ici abondamment discuté. Provoque donc ce malheur dont tu ne cesses de nous menacer »*, c'est-à-dire le châtiment *« pour autant que tu sois sincère ! »*. Qu'ils sont ignorants et égarés, dans la mesure où ils tiennent un tel discours à leur Prophète qui est venu à eux en bon conseiller. S'ils étaient sincères, ils lui auraient dit : *« Ô Noé, tu nous as donné des conseils et tu as été compatissant à notre égard ; tu nous as appelés à une chose qui nous a échappé ; nous voudrions que tu nous la clarifies encore plus afin que nous nous soumettions à toi, sinon tu as toute notre gratitude pour nous avoir conseillé »*. S'ils avaient dit cela, cette réponse aurait été équitable de leur part, mais ils se sont montrés insolents vis-à-vis de leur Prophète et menteurs à son égard ; ils n'ont pas repoussé ce qu'il leur avait dit à l'aide du moindre doute à plus forte raison avec le moindre argument.

C'est pour cela qu'ils sont passés – en raison de leur ignorance et de leur iniquité – au défi de faire hâter le châtiment.

(33). C'est pour cela que Noé (ﷺ) leur répondit en ces termes : *« C'est Allah qui vous l'enverra, s'Il le veut »*. C'est-à-dire si Sa volonté et Sa sagesse impliquent cela, Il le fera *« et ce n'est pas vous qui pourrez l'en empêcher »*, moi aussi je ne dispose d'aucun pouvoir sur les choses.

(34). *« Les conseils que je pourrais vous donner ne vous serviraient à rien, si Allah*

décidait de vous égarer». C'est-à-dire que c'est la volonté d'Allah qui prend le dessus sur tout; s'Il veut vous égarer pour avoir rejeté la Vérité, quels que soient les conseils que je pourrais vous donner et quels que soient les efforts que je pourrais prodiguer pour vous guider – il a certes fait cela – cela ne vous servira à rien *«car Il est votre Seigneur»* et Il fait de vous ce qu'Il désire et vous applique le jugement qu'Il veut *«et c'est à Lui que vous serez ramenés»* pour qu'Il vous rétribue pour vos actes.

(35). *«Diront-ils: «Il a inventé (ce Coran)».* Ce verset s'applique peut être à Noé tout comme le laisse entendre le contexte de son récit avec son peuple. C'est-à-dire que son peuple prétend qu'il attribue à Allah des choses qu'Il n'a pas dites et qu'il revendique arbitrairement la révélation en prétendant qu'elle provient d'Allah. Allah lui a ordonné alors de leur dire: *«Si je l'ai inventé, c'est sur moi que retombera le poids de mon forfait, mais je suis totalement innocent de ce dont vous m'accusez».* C'est-à-dire chacun de nous assumera son péché: *«Certes, aucune âme n'assumera le péché de l'autre».*

Il se peut aussi que ce verset ait trait au Prophète Mouḥammed, ce qui fait de ce verset une digression dans le récit de Noé, car c'est une des choses que seuls les Prophètes connaissent. Ainsi, après qu'Allah eût raconté le récit de Noé à Son Messager (ﷺ) et, dans la mesure où ce récit fait partie des preuves attestant de sa sincérité et de la véracité de son message, Il a parlé de la négation de son peuple malgré toutes ces preuves en disant: *«Diront-ils: «Il a inventé (ce Coran)?».* C'est-à-dire que Mohammed (ﷺ) l'a forgé lui-même? C'est là la chose la plus étonnante et la plus arbitraire qui soit, car ils savent qu'il ne savait ni lire ni écrire et qu'il ne les a jamais quittés pour apprendre auprès des gens du Livre. Or, il est venu avec ce Livre qui les défie d'apporter une seule sourate semblable à ses sourates!

Si, après cela, ils prétendent encore qu'il l'a inventé de lui-même, ils auront prouvé qu'ils sont des entêtés et des arrogants, et il n'y aura aucun intérêt à argumenter avec eux; bien plus, en pareille circonstance, le mieux serait de se détourner d'eux. C'est pour cela qu'Il dit: *«Réponds-leur: «Si je l'ai inventé, c'est sur moi que retombera le poids de mon forfait»,* c'est-à-dire mon péché et mon mensonge *«mais je suis totalement innocent de ce dont vous m'accusez».* C'est-à-dire pourquoi m'accuser à tort de mensonge?

(36). Sa parole: *«Puis il fut révélé à Noé: «Plus personne ne se convertira parmi ton peuple, à part ceux qui avaient déjà cru».* C'est-à-dire qu'il n'y a plus d'espoir en eux, leurs cœurs étant devenus durs *«Ne t'afflige donc point de ce qu'ils faisaient!».* C'est-à-dire ne t'attriste pas et ne te soucie pas d'eux ni de leurs actes, car Allah est courroucé contre eux et Son châtiment finira par les surprendre car ils l'ont mérité.

(37). *«Construits l'arche sous Nos yeux, d'après les directives qui te seront révélées!».* C'est-à-dire sous Notre garde, sous Nos yeux et avec Notre satisfaction *«Et n'interviens plus en faveur des impies»,* pour qu'ils soient sauvés *«car ils sont voués à être noyés!».* C'est-à-dire que la parole a été décrétée contre eux et le décret divin s'exécutera inexorablement.

(38)-(35). Il s'est soumis à l'ordre de son Seigneur et a commencé à construire l'arche: *«Et chaque fois que les grands de son peuple passaient»* et voyaient ce qu'il

faisait *« ils se moquaient de lui. « Si vous vous moquez de nous aujourd'hui, leur disait-il, nous nous moquerons bientôt de vous à notre tour ! Et vous saurez bientôt qui subira un châtiment avilissant et à qui est réservé un supplice permanent »*. Vous ou nous. Ils ont su cela une fois que le châtiment est tombé sur eux.

(45). *« Et lorsque Notre ordre fut donné »*, c'est-à-dire lorsque Nous avons décrété la survenance du châtiment contre eux *« et que le four se mit à bouillonner »*. C'est-à-dire qu'Allah fit pleuvoir du ciel des pluies torrentielles et fit jaillir de l'eau de tous les côtés de la terre y compris des fours qui sont réservés habituellement à faire allumer le feu ; l'eau jaillit de partout et déferla sur la terre en vertu d'un ordre prédestiné.

« Nous dîmes alors à Noé : « Charge dans l'arche un couple de chaque espèce », c'est-à-dire de toutes les espèces animales un mâle et une femelle, car l'arche ne pouvait transporter toutes les espèces *« ainsi que ta famille, excepté ceux contre qui l'arrêt a déjà été prononcé »*, c'est-à-dire les mécréants dont son fils qui fut noyé.

« Embarque aussi tous ceux qui avaient cru », mais en vérité *« ceux-ci étaient fort nombreux »*.

(45). *« Montez dans l'arche ! dit Noé »* à ceux qu'Allah lui a ordonné de faire monter dans l'arche *« Et qu'au Nom d'Allah s'accomplissent sa course et son mouillage »*, c'est-à-dire qu'il vogue avec le Nom d'Allah et mouille avec Son Nom. Il vogue avec Son ordre et Sa volonté.

« En vérité, mon Seigneur est Clément et Miséricordieux », puisqu'Il nous a pardonnés, nous a accordé Sa miséricorde et sauvés du peuple injuste.

(45). Ensuite, Il décrit sa course comme si nous la voyions, en disant : *« L'arche commença alors à voguer »* emmenant Noé et ceux qui étaient avec lui *« au milieu d'énormes vagues, aussi hautes que des montagnes »*, protégé par Allah *« Noé appela son fils »* pour qu'il prenne place dans l'arche *« qui était resté à l'écart »* d'eux lorsqu'ils sont montés dans l'arche, en désirant qu'il les rejoigne *« Mon cher fils, monte avec nous ! Ne reste pas avec les impies ! »*, en subissant ce qu'ils vont subir.

(45). *« Je vais me retirer, dit-il »*, c'est-à-dire son fils qui croyait infirmer les propos de son père qui l'appelait à monter avec lui pour être sauvé *« sur une montagne qui me mettra à l'abri des eaux ! »*. C'est-à-dire je vais me réfugier sur le sommet d'une montagne où je serais à l'abri des eaux.

« Nul n'échappera aujourd'hui à l'arrêt d'Allah, excepté celui qui aura bénéficié de Sa grâce ! »dit Noé », c'est-à-dire qu'aucune montagne ou autre ne pourra servir de

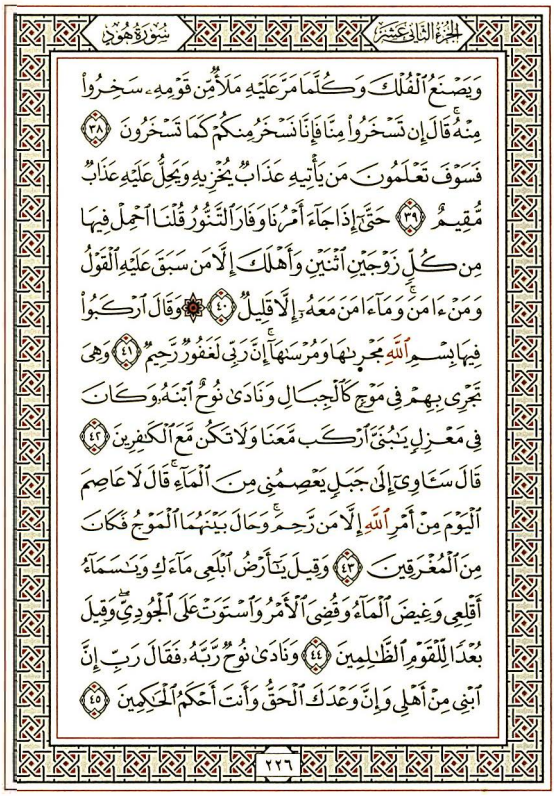
الجزء الثاني عشر سورة هود
وَيَصْنَعُ ٱلْفُلْكَ وَكُلَّمَا مَرَّ عَلَيْهِ مَلَأٌ مِّن قَوْمِهِۦ سَخِرُوا۟
مِنْهُ ۚ قَالَ إِن تَسْخَرُوا۟ مِنَّا فَإِنَّا نَسْخَرُ مِنكُمْ كَمَا تَسْخَرُونَ ﴿٣٨﴾
فَسَوْفَ تَعْلَمُونَ مَن يَأْتِيهِ عَذَابٌ يُخْزِيهِ وَيَحِلُّ عَلَيْهِ عَذَابٌ
مُّقِيمٌ ﴿٣٩﴾ حَتَّىٰٓ إِذَا جَآءَ أَمْرُنَا وَفَارَ ٱلتَّنُّورُ قُلْنَا ٱحْمِلْ فِيهَا
مِن كُلٍّ زَوْجَيْنِ ٱثْنَيْنِ وَأَهْلَكَ إِلَّا مَن سَبَقَ عَلَيْهِ ٱلْقَوْلُ
وَمَنْ ءَامَنَ ۚ وَمَآ ءَامَنَ مَعَهُۥٓ إِلَّا قَلِيلٌ ﴿٤٠﴾ ۞ وَقَالَ ٱرْكَبُوا۟
فِيهَا بِسْمِ ٱللَّهِ مَجْرِىٰهَا وَمُرْسَىٰهَا ۚ إِنَّ رَبِّى لَغَفُورٌ رَّحِيمٌ ﴿٤١﴾ وَهِىَ
تَجْرِى بِهِمْ فِى مَوْجٍ كَٱلْجِبَالِ وَنَادَىٰ نُوحٌ ٱبْنَهُۥ وَكَانَ
فِى مَعْزِلٍ يَٰبُنَىَّ ٱرْكَب مَّعَنَا وَلَا تَكُن مَّعَ ٱلْكَٰفِرِينَ ﴿٤٢﴾
قَالَ سَـَٔاوِىٓ إِلَىٰ جَبَلٍ يَعْصِمُنِى مِنَ ٱلْمَآءِ ۚ قَالَ لَا عَاصِمَ
ٱلْيَوْمَ مِنْ أَمْرِ ٱللَّهِ إِلَّا مَن رَّحِمَ ۚ وَحَالَ بَيْنَهُمَا ٱلْمَوْجُ فَكَانَ
مِنَ ٱلْمُغْرَقِينَ ﴿٤٣﴾ وَقِيلَ يَٰٓأَرْضُ ٱبْلَعِى مَآءَكِ وَيَٰسَمَآءُ
أَقْلِعِى وَغِيضَ ٱلْمَآءُ وَقُضِىَ ٱلْأَمْرُ وَٱسْتَوَتْ عَلَى ٱلْجُودِىِّ ۖ وَقِيلَ
بُعْدًا لِّلْقَوْمِ ٱلظَّٰلِمِينَ ﴿٤٤﴾ وَنَادَىٰ نُوحٌ رَّبَّهُۥ فَقَالَ رَبِّ إِنَّ
ٱبْنِى مِنْ أَهْلِى وَإِنَّ وَعْدَكَ ٱلْحَقُّ وَأَنتَ أَحْكَمُ ٱلْحَٰكِمِينَ ﴿٤٥﴾
٢٢٦

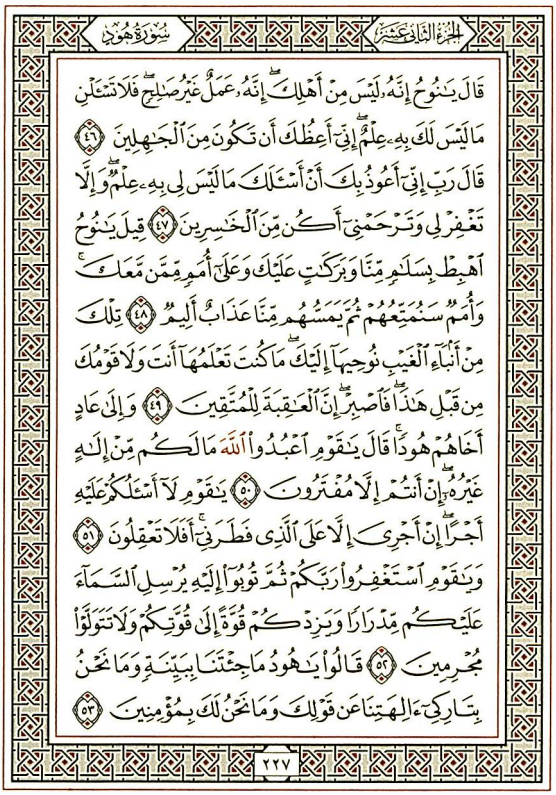
الجزء الثاني عشر سورة هود
قَالَ يَٰنُوحُ إِنَّهُۥ لَيْسَ مِنْ أَهْلِكَ ۖ إِنَّهُۥ عَمَلٌ غَيْرُ صَٰلِحٍ ۖ فَلَا تَسْـَٔلْنِ
مَا لَيْسَ لَكَ بِهِۦ عِلْمٌ ۖ إِنِّىٓ أَعِظُكَ أَن تَكُونَ مِنَ ٱلْجَٰهِلِينَ ﴿٤٦﴾
قَالَ رَبِّ إِنِّىٓ أَعُوذُ بِكَ أَنْ أَسْـَٔلَكَ مَا لَيْسَ لِى بِهِۦ عِلْمٌ ۖ وَإِلَّا
تَغْفِرْ لِى وَتَرْحَمْنِىٓ أَكُن مِّنَ ٱلْخَٰسِرِينَ ﴿٤٧﴾ قِيلَ يَٰنُوحُ
ٱهْبِطْ بِسَلَٰمٍ مِّنَّا وَبَرَكَٰتٍ عَلَيْكَ وَعَلَىٰٓ أُمَمٍ مِّمَّن مَّعَكَ ۚ
وَأُمَمٌ سَنُمَتِّعُهُمْ ثُمَّ يَمَسُّهُم مِّنَّا عَذَابٌ أَلِيمٌ ﴿٤٨﴾ تِلْكَ
مِنْ أَنۢبَآءِ ٱلْغَيْبِ نُوحِيهَآ إِلَيْكَ ۖ مَا كُنتَ تَعْلَمُهَآ أَنتَ وَلَا قَوْمُكَ
مِن قَبْلِ هَٰذَا ۛ فَٱصْبِرْ ۖ إِنَّ ٱلْعَٰقِبَةَ لِلْمُتَّقِينَ ﴿٤٩﴾ وَإِلَىٰ عَادٍ
أَخَاهُمْ هُودًا ۚ قَالَ يَٰقَوْمِ ٱعْبُدُوا۟ ٱللَّهَ مَا لَكُم مِّنْ إِلَٰهٍ
غَيْرُهُۥ ۖ إِنْ أَنتُمْ إِلَّا مُفْتَرُونَ ﴿٥٠﴾ يَٰقَوْمِ لَآ أَسْـَٔلُكُمْ عَلَيْهِ
أَجْرًا ۖ إِنْ أَجْرِىَ إِلَّا عَلَى ٱلَّذِى فَطَرَنِى ۚ أَفَلَا تَعْقِلُونَ ﴿٥١﴾
وَيَٰقَوْمِ ٱسْتَغْفِرُوا۟ رَبَّكُمْ ثُمَّ تُوبُوٓا۟ إِلَيْهِ يُرْسِلِ ٱلسَّمَآءَ
عَلَيْكُم مِّدْرَارًا وَيَزِدْكُمْ قُوَّةً إِلَىٰ قُوَّتِكُمْ وَلَا تَتَوَلَّوْا
مُجْرِمِينَ ﴿٥٢﴾ قَالُوا۟ يَٰهُودُ مَا جِئْتَنَا بِبَيِّنَةٍ وَمَا نَحْنُ
بِتَارِكِىٓ ءَالِهَتِنَا عَن قَوْلِكَ وَمَا نَحْنُ لَكَ بِمُؤْمِنِينَ ﴿٥٣﴾
٢٢٧

refuge à quiconque si Allah ne veut pas le sauver *« Puis les flots s'interposèrent entre eux, et le fils de Noé fut submergé »*.

(44). Après les avoir noyés et sauvé Noé et ceux qui étaient avec lui *« Il fut dit : « Ô terre absorbe tes eaux ! »* qui ont jailli de toi et sont descendus sur toi, en d'autres termes absorbe les eaux qui t'ont submergée *« et toi, ciel, arrête tes pluies ! »*. Ils s'exécutèrent devant l'ordre d'Allah, la terre absorbant ses eaux et le ciel cessant de faire tomber les pluies *« Et aussitôt les eaux baissèrent »* et se dissipèrent de la surface de la terre *« l'ordre d'Allah fut exécuté »* quant à l'extermination des négateurs et au sauvetage des croyants.

« Et l'arche s'arrêta sur le mont Al Joûdi », c'est-à-dire qu'elle arrêta sa course sur ce mont connu dans la région de Mossoul *« Et l'on entendit dire : « Loin d'ici la gent perverse ! »*. C'est-à-dire qu'ils furent l'objet d'une malédiction et d'un éloignement de la miséricorde d'Allah après leur extermination.

(45). *« Noé adressa alors cette prière à son Seigneur : « Seigneur, dit-il, mon fils fait partie des miens. Ta promesse est la Vérité »*. C'est-à-dire que Tu m'as dis : *« Charge dans l'arche un couple de chaque espèce ainsi que ta famille »*. Tu ne failliras pas à Ta promesse. Il se peut que Noé (عليه السلام) ait agi ainsi par compassion et que, dans la mesure où Allah lui avait promis de sauver sa famille, il a cru que cela englobait aussi bien ceux qui ont cru que ceux qui ont refusé de le faire. C'est pour cela qu'il a invoqué son Seigneur avec cette invocation. Malgré cela il s'en est remis à la sagesse exécutoire d'Allah.

(46). *« Ô Noé !, répondit Allah. Celui-là ne fait point partie des tiens »*, c'est-à-dire ceux que Je t'ai promis de sauver *« c'est là un acte blâmable »*, c'est-à-dire cette demande que tu viens de faire pour sauver un impie qui ne croit ni en Allah ni en Son Messager.

« Ne Me parle donc pas de ce que tu ne sais pas ! », c'est-à-dire de ce dont tu ne connais pas les conséquences et la finalité, s'ils seront bénéfiques ou non pour toi.

« Je t'exhorte afin que tu ne sois pas du nombre des ignorants ». C'est-à-dire que Je te fais une exhortation qui te permet de te perfectionner et de te débarrasser des caractéristiques des ignorants.

(47). Dès lors, Noé (عليه السلام) regretta profondément son acte et dit : *« Seigneur, je cherche refuge auprès de Toi contre toute demande de ma part au sujet de choses qui me dépassent. Si Tu ne me pardonnes pas et ne m'accordes pas Ta miséricorde, je serai du nombre des perdants »*.

C'est par le pardon et la miséricorde que l'homme évite de faire partie des perdants. Ce verset montre que Noé (عليه السلام) ne savait pas que sa demande de salut pour son fils était illicite et entrait dans le cadre de Sa parole : *« Et n'interviens plus en*

faveur des impies, car ils sont voués à être noyés ». Il croyait que son fils entrait dans le cadre de Sa parole: *« Ainsi que ta famille »*. Après cela, il comprit que son fils faisait partie de ceux en faveur desquels il lui était interdit d'invoquer et d'intervenir.

(48). *« Ô Noé, lui dit-on, débarque de l'arche, assisté de Notre Paix et de Nos bénédictions, toi et les communautés qui sont avec toi! »*, parmi les humains et autres couples d'espèces transportées dans l'arche; Allah a béni tout ce monde qui se dispersa sur terre.

« Il en est d'autres que Nous ferons jouir » dans ce bas-monde *« avant que ne les frappe un châtiment douloureux infligé par Nous »*. C'est-à-dire que ce sauvetage ne nous empêche pas de châtier quiconque après cela fait preuve de mécréance; s'ils jouissent quelques temps, ils seront châtiés après cela.

Après avoir raconté à Son Messager (ﷺ) ce récit détaillé qui n'est connu que de ceux à qui Il a fait don de la prophétie, le Très Haut lui dit:

(49). *« Ce sont des histoires qui t'étaient cachées et que Nous t'avons inspirées. Toi et ton peuple, vous les ignoriez avant cette révélation »*. Ils disent: « Il les connaissait ». Rends grâce à Allah et loue-Le, et fais preuve de persévérance dans la religion de la droiture où tu te trouves, dans la voie rectiligne et dans l'appel à Allah *« car une heureuse issue est réservée à ceux qui craignent (Allah) »*, c'est-à-dire ceux qui évitent l'associationnisme et l'ensemble des péchés; l'heureuse issue t'appartient contre ton peuple, tout comme elle fut pour Noé contre son peuple.

(50)-(60). *« (De même, Nous avons envoyé), auprès (du peuple) de 'Ad, leur frère Houd...* jusqu'à la fin du récit ».

C'est-à-dire que Nous avons envoyé *« auprès (du peuple) de 'Ad »*. Il s'agit de la célèbre tribu d'*Al Aḥqâf*, dans la région du Yémen *« leur frère »* dans le lignage *« Houd »* afin qu'ils puissent prendre de lui la science grâce à sa sincérité.

« Mon peuple, leur dit-il, adorez Allah car vous n'avez d'autre divinité que Lui. Or, vous n'êtes que des fabulateurs (dans votre idolâtrie) ». C'est-à-dire qu'il leur a ordonné d'adorer Allah, seul, et les a mis en garde contre l'adoration des fausses divinités en dehors d'Allah, en les informant qu'ils ne suivaient que des conjectures en attribuant des mensonges à Allah; il leur montra la nécessité de l'adoration d'Allah et l'inanité de l'adoration de tout ce qui n'est pas Lui.

(51). Ensuite, il montra la cause qui les empêchait de se soumettre à lui, en leur disant: *« Ô mon peuple, je ne vous réclame aucun salaire »*, c'est-à-dire une contribution de votre part pour ce que je vous prêche, pour que vous puissiez dire alors: « Cet homme-là veut nous prendre nos biens ». Bien au contraire, je vous prêche et je vous enseigne bénévolement.

« Ma rétribution n'incombe qu'à Allah qui m'a créé! Y avez-vous réfléchi?" à ce que je vous prêche et ce à quoi je vous appelle, car vous ne pouvez pas ne pas le suivre et le rejeter!

(52). *« Ô mon peuple, implorez le pardon de votre Seigneur »* pour ce que vous avez fait auparavant *« et repentez-vous à Lui »* dans ce qui vous attend, avec le repentir sincère et le retour constant à Allah. Si vous faites cela: *« Il fera descendre de la pluie sur vous en abondance »* avec des pluies abondantes qui rendent la terre fertile et généreuse.

« Et vous rendra plus forts que vous ne l'êtes ». Ils étaient en effet parmi les plus forts des hommes de leur époque, et c'est pour cela qu'ils disaient: *« Qui est plus fort que nous »*. Il leur a promis que s'ils croyaient, leur force décuplerait.

« Mais ne vous détournez pas », c'est-à-dire de votre Seigneur *« comme des criminels »*, c'est-à-dire en vous montrant

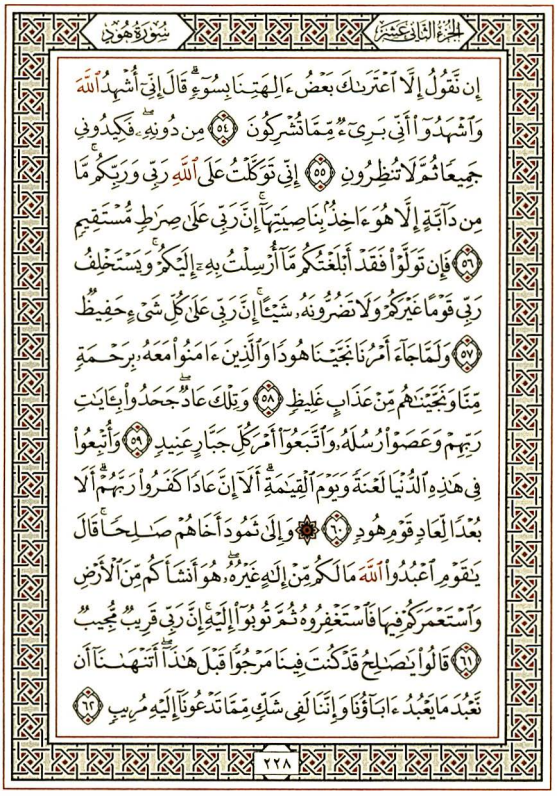

arrogants devant Son adoration, insolents quant à transgresser Ses interdits.

(53). *« Ô Hoûd, lui dirent-ils, tu ne nous apportes aucun signe évident ! »*. S'ils entendent par là le signe évident qu'ils proposent eux-mêmes, cela n'engage en rien la vérité qu'il prêche. Bien plus, c'est au Prophète d'apporter le signe qui prouve la véracité de ce qu'il prêche. Si leur intention est de prétendre qu'il ne leur a rien apporté qui prouve la véracité de sa mission, ils ne font que mentir en cela, car il n'y a pas de prophète qui a été envoyé à son peuple sans qu'Allah ne lui donne comme signes ce qui implique la foi des gens doués d'intelligence.

Par contre, même s'il n'a aucun signe avec lui sauf son invitation à eux pour se dévouer dans leur religion à Allah seul sans associé et ses ordres d'accomplir toute bonne œuvre et de s'imprégner de toute belle vertu, en s'éloignant de toutes les mauvaises mœurs, comme l'associationnisme, les péchés et l'injustice, en plus des belles vertus dont était pourvu *Hoûd* (عليه السلام) et qui étaient l'apanage des meilleurs hommes et des plus sincères parmi eux, tout cela suffit comme signes et preuves de sa sincérité. Bien plus, les gens doués de raison et d'intelligence considèrent que ce signe est plus grand que les miracles que seuls des gens au nombre limité peuvent voir. En outre, parmi les signes de sa sincérité, est qu'il est esseulé, sans partisans ni assistants, alors qu'il crie à la face de son peuple, et le défie en lui disant : *« Je m'en remets à Allah qui est mon Seigneur et le vôtre ». « Je prends Allah à témoin et soyez témoins vous-mêmes que je désavoue tout ce que vous adorez en dehors de Lui ! Complotez contre moi et n'attendez point ! »*. Il dit cela alors qu'il était en face d'ennemis possédant force et puissance et voulant éteindre la lumière qu'il prêchait par n'importe quel moyen ; mais lui ne se laissait pas impressionner par leur force ni par leur puissance ; il ne se souciait nullement qu'ils lui fassent quelque chose, et eux étaient incapables, en effet, de lui causer le moindre tort. N'est-ce pas là des signes pour des gens qui raisonnent ?

Leur parole : *« Nous n'abandonnerons donc pas nos divinités sur tes simples paroles »* veut dire que nous n'abandonnerons pas l'adoration de nos divinités pour la simple raison que tu nous l'interdis sans aucune preuve de ta part, selon leurs prétentions *« car nous n'avons pas confiance en toi ! »*. Il s'agit là d'une tentative de faire désespérer leur Prophète *Hoûd* (عليه السلام) *de leur foi, en lui disant qu'ils restent attachés à leur mécréance, errant dans leur égarement*.

(54)-(55). *« Nous dirons plutôt »* de toi *« que l'une de nos divinités t'a dérangé l'esprit »*. C'est-à-dire qu'elle t'a atteint de démence et rendu fou, au point où tu t'es mis à divaguer et à halluciner. Gloire à Celui qui a scellé les cœurs des injustes en raison de la manière dont ils ont traité le plus sincère des

hommes, qui leur apporte la Vérité. Ils l'ont traité de fou et de dément, des propos que le sage réprouverait à rapporter si Allah ne les avait pas Lui-même rapportés à leur sujet.

C'est pour cela que *Hoûd* (عليه السلام) leur montra qu'il est certain et convaincu que rien ne lui arrivera ni de leur part ni de la part de leurs divinités, en disant: *« Je prends Allah à témoin et soyez témoins vous-mêmes que je désavoue tout ce que vous adorez en dehors de Lui! Complotez contre moi »*. C'est-à-dire cherchez-moi tous les torts que vous pourrez, par tous les moyens en vos possibilités *« et n'attendez point! »*, c'est-à-dire: ne m'accordez pas de répit.

(56). *« Je m'en remets à Allah »*, c'est-à-dire je m'appuie sur Allah dans toutes les affaires de ma vie *« mon Seigneur et le vôtre »*, c'est-à-dire qu'Il est le Créateur de tous, qui dispose de vous et de moi.

« Il n'est point d'être vivant qu'Il ne tienne pas son toupet ». C'est-à-dire que personne ne bouge ou reste immobile sans Sa permission; aussi, si vous vous rassemblez tous pour me faire du tort, sans qu'Allah ne vous donne de prise sur moi, vous ne pourrez rien faire contre moi; s'Il vous donne prise sur moi, c'est en vertu d'un dessein voulu par Lui.

« Mon Seigneur est, certes, sur un chemin droit ». C'est-à-dire qu'Il possède la justice, l'équité, la sagesse et la louange, dans Ses décrets et Sa prédestination, dans Sa Loi et Ses ordres et dans Sa rétribution, Sa récompense et Son châtiment. Ses actes ne sortent jamais du droit chemin pour lequel Il doit être remercié et loué.

(57). *« Et si vous vous détournez »* de ce à quoi je vous appelle *« je vous aurai du moins transmis le message que j'étais chargé de vous faire parvenir »*; aussi, je n'ai rien à assumer des conséquences de votre comportement.

« Et mon Seigneur vous remplacera par un autre peuple » qui L'adorera sans Lui associer qui que ce soit *« sans que vous ne puissiez Lui nuire »*, car vos torts se retourneront contre vous, dans la mesure où les péchés ne peuvent nuire à Allah ni les bonnes œuvres Lui être utiles. *« Celui qui fait de bonnes œuvres les fera pour lui-même et celui qui agit mal le fera à son détriment » « Car mon Seigneur est de toute chose le Gardien vigilant »*.

(58). *« Et lorsque Notre ordre fut donné »*, c'est-à-dire notre décision d'envoyer un châtiment consistant en un vent violent *« qui décompose toute chose sur laquelle il souffle »*.

« Nous sauvâmes Noé et ceux qui avaient cru avec lui, par un effet de Notre miséricorde. Nous les sauvâmes d'un terrible tourment ». C'est-à-dire d'un châtiment rigoureux et douloureux qu'Allah fit subir aux *'Âd; on ne vit plus que leurs demeures vides*.

(59). *« Telle fut l'histoire du peuple de 'Âd »* à qui Allah fit subir ce châtiment en raison de sa mécréance et de son iniquité *« qui avait nié les signes de son Seigneur »*. C'est pour cela qu'ils dirent à *Hoûd: « Tu ne nous apportes aucun signe évident »*. Cela montre qu'ils étaient convaincus de sa sincérité mais firent preuve d'entêtement et d'intransigeance *« désobéi à Ses Messagers »*, car celui qui désobéit à un Prophète aura désobéi à tous les Prophètes, dans la mesure où leur message est le même.

« Et suivi les ordres de tout tyran » opprimant les serviteurs d'Allah *« rebelle »*, c'est-à-dire opposé aux signes d'Allah. Ils désobéirent à tout bon conseiller et compatissant à leur égard et suivirent tout être perfide œuvrant à les égarer et les faire perdre. Nul doute qu'Allah leur fera subir Son châtiment.

(60). *« Maudit à jamais ici-bas »*, c'est-à-

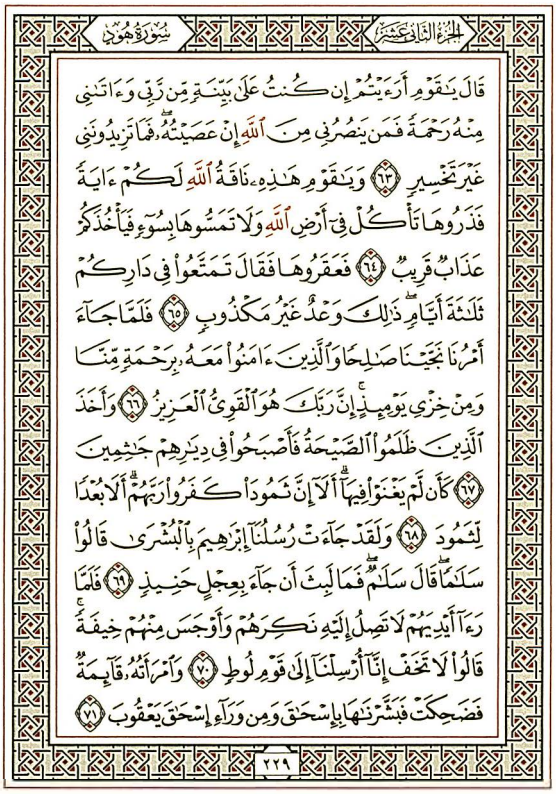
الجزء الثاني عشر — سورة هود

قَالَ يَٰقَوْمِ أَرَءَيْتُمْ إِن كُنتُ عَلَىٰ بَيِّنَةٍ مِّن رَّبِّي وَءَاتَىٰنِي
مِنْهُ رَحْمَةً فَمَن يَنصُرُنِي مِنَ ٱللَّهِ إِنْ عَصَيْتُهُۥ ۖ فَمَا تَزِيدُونَنِي
غَيْرَ تَخْسِيرٍ ﴿٦٣﴾ وَيَٰقَوْمِ هَٰذِهِۦ نَاقَةُ ٱللَّهِ لَكُمْ ءَايَةً
فَذَرُوهَا تَأْكُلْ فِىٓ أَرْضِ ٱللَّهِ وَلَا تَمَسُّوهَا بِسُوٓءٍ فَيَأْخُذَكُمْ
عَذَابٌ قَرِيبٌ ﴿٦٤﴾ فَعَقَرُوهَا فَقَالَ تَمَتَّعُوا۟ فِى دَارِكُمْ
ثَلَٰثَةَ أَيَّامٍ ۖ ذَٰلِكَ وَعْدٌ غَيْرُ مَكْذُوبٍ ﴿٦٥﴾ فَلَمَّا جَآءَ
أَمْرُنَا نَجَّيْنَا صَٰلِحًا وَٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ مَعَهُۥ بِرَحْمَةٍ مِّنَّا
وَمِنْ خِزْىِ يَوْمِئِذٍ ۚ إِنَّ رَبَّكَ هُوَ ٱلْقَوِىُّ ٱلْعَزِيزُ ﴿٦٦﴾ وَأَخَذَ
ٱلَّذِينَ ظَلَمُوا۟ ٱلصَّيْحَةُ فَأَصْبَحُوا۟ فِى دِيَٰرِهِمْ جَٰثِمِينَ
﴿٦٧﴾ كَأَن لَّمْ يَغْنَوْا۟ فِيهَا ۗ أَلَآ إِنَّ ثَمُودَا۟ كَفَرُوا۟ رَبَّهُمْ ۗ أَلَا بُعْدًا
لِّثَمُودَ ﴿٦٨﴾ وَلَقَدْ جَآءَتْ رُسُلُنَآ إِبْرَٰهِيمَ بِٱلْبُشْرَىٰ قَالُوا۟
سَلَٰمًا ۖ قَالَ سَلَٰمٌ ۖ فَمَا لَبِثَ أَن جَآءَ بِعِجْلٍ حَنِيذٍ ﴿٦٩﴾ فَلَمَّا
رَءَآ أَيْدِيَهُمْ لَا تَصِلُ إِلَيْهِ نَكِرَهُمْ وَأَوْجَسَ مِنْهُمْ خِيفَةً ۚ
قَالُوا۟ لَا تَخَفْ إِنَّآ أُرْسِلْنَآ إِلَىٰ قَوْمِ لُوطٍ ﴿٧٠﴾ وَٱمْرَأَتُهُۥ قَآئِمَةٌ
فَضَحِكَتْ فَبَشَّرْنَٰهَا بِإِسْحَٰقَ وَمِن وَرَآءِ إِسْحَٰقَ يَعْقُوبَ ﴿٧١﴾
٢٢٩

dire qu'à toute époque et toute génération leurs agissements iniques et leur mauvaise réputation sont mentionnés avec reproche et blâme *« il le sera aussi dans l'au-delà »*, c'est-à-dire la malédiction les poursuivra aussi.

« Le peuple de 'Âd a, en effet, renié son Seigneur », c'est-à-dire qu'ils nièrent Celui qui les a créés, a pourvu à leurs besoins et a veillé sur eux *« Périsse donc 'Âd, peuple de Hoûd! »*. C'est-à-dire qu'Allah les a éloignés de tout bien et les a rapprochés de tout mal.

(37)-(60). *« Aux Thamoûd! Nous avons envoyé leur frère Sâliḥ..jusqu'à la fin du récit »*. C'est-à-dire que Nous avons envoyé *« Aux Thamoûd »*, le deuxième peuple de *'Âd*, un peuple célèbre qui habitait dans la région de *Ḥijr* et à *Wâdi Al Qourâ « leur frère »* dans le lignage *« Sâliḥ »* le serviteur d'Allah et Son Messager (ﷺ) pour les appeler à l'adoration d'Allah seul.

« Ô mon peuple, dit-il, adorez Allah! », c'est-à-dire proclamez Son unicité et soyez dévoués à Lui *« vous n'avez d'autre divinité que Lui! »*, ni parmi les habitants du ciel ni parmi ceux de la terre *« C'est Lui qui vous a formés de la terre »*, c'est-à-dire qu'Il vous a créés à partir d'elle *« et qui vous y a établis »*, c'est-à-dire qu'Il vous l'a donnée pour vous y installer et y vivre en vous accordant des faveurs apparentes et cachées et en vous permettant d'exploiter la terre, en y bâtissant des demeures, en y plantant des arbres, en y semant des grains et en y labourant à votre guise, en jouissant de ses avantages et en exploitant ses richesse. Par conséquent, de même qu'Il n'a aucun associé dans tout cela, ne Lui associez personne dans Son adoration.

« Demandez-Lui pardon » pour ce que vous avez commis comme crimes de négation, d'associationnisme et de péchés et cessez de faire cela *« et revenez repentants vers Lui »*, c'est-à-dire revenez vers Lui par le repentir sincère et la soumission *« car mon Seigneur est si Proche et si Prompt à exaucer les invocations »*, c'est-à-dire qu'Il est Proche de celui qui L'invoque et Lui demande une chose profane ou relevant de l'adoration, Il répond à Sa demande, accepte son adoration et le rétribue de la meilleure manière qui soit.

Sache que Sa proximité (qu'Il soit glorifié) se concrétise de deux façons: une proximité générale et une autre particulière; par proximité générale il faut entendre Sa proximité par Sa science de toutes Ses créatures. Cette forme de proximité est citée dans ce verset: *« Nous sommes plus près de Lui que sa veine jugulaire »; quant à la proximité particulière, il s'agit de Sa proximité de Ses adorateurs, de Ses solliciteurs et de Ses amoureux; cette forme de proximité est*

citée dans ce verset : « Prosterne-toi et approche-toi ! » ainsi que dans ce verset : *« Si Mes serviteurs t'interrogent à Mon sujet (qu'il sachent que) Je suis tout proche et J'exauce l'invocation de celui qui M'invoque »*. Cette forme de proximité implique Sa compassion (qu'Il soit exalté), Sa réponse à leurs invocations et Sa concrétisation de leurs aspirations. C'est pour cela que Son nom le Proche est associé à Son nom Celui qui exauce.

Après que leur prophète *Sâliḥ* (ﷺ) leur eût ordonné de croire en Allah seul et les ait incités à se dévouer à Lui seul, ils rejetèrent son appel et lui réservèrent un accueil hostile.

(62). *« Ô Sâliḥ , répondirent-ils, tu étais jusqu'ici l'objet de nos espérances ! »*. C'est-à-dire que nous croyions que tu étais un être raisonnable et ayant un bon sens. Il s'agit là certes d'un témoignage de leur part en faveur de leur Prophète *Sâliḥ* qui était connu pour ses belles vertus et ses nobles caractéristiques et qui était parmi les meilleurs des hommes.

Mais après qu'il leur eût apporté cet ordre qui était incompatible avec leurs passions corrompues, ils lui tinrent ce discours qui veut dire en substance que tu étais parfait pour nous, mais maintenant tu nous as déçus et nous n'attendons plus aucun bien de toi.

Le seul crime qu'ils lui reprochaient était celui-ci : *« Vas-tu à présent nous interdire d'adorer ce que nos pères adoraient ? »*. Pour eux, c'est là le plus grand reproche qui doit être adressé à *Sâliḥ*, qui a osé critiquer leur raison et celle de leurs parents égarés en leur interdisant d'adorer ce qui ne peut ni nuire ni être utile ni faire quoi que ce soit, parmi les pierres, les arbres et autres. Il leur a ordonné de se dévouer dans la religion à Allah leur Seigneur qui ne cesse de leur faire don de Ses faveurs, dont tous les bienfaits qu'ils reçoivent proviennent de Lui et tous les torts dont ils sont protégés c'est Lui seul qui les en préserve.

« En vérité, nous avons des doutes troublants au sujet du culte auquel tu nous invites ! ». C'est-à-dire que nous doutons toujours de ce à quoi tu nous appelles. En prétendant que s'ils étaient convaincus de ce à quoi il les invitait ils le suivraient. Ils ne font que mentir à ce sujet. C'est pour cela qu'il dévoila leurs mensonges en disant :

(63). *« Ô mon peuple, dit-il, que vous en semble, si j'étais nanti d'une preuve évidente par mon Seigneur ! »*, c'est-à-dire d'un argument et d'une certitude de ma part *« et s'Il m'avait accordé Sa miséricorde »*, c'est-à-dire qu'Il me fit don de Son message et de Sa révélation ; devrais-je dès lors vous suivre dans ce que vous professez et ce à quoi vous m'appelez ?

« Qui me protègerait donc contre Allah si je venais à Lui désobéir ? Vous ne feriez qu'ajouter à ma perte ! », en m'invitant à la perdition, à l'égarement et au malheur.

(64)-(65). *« Ô mon peuple, voici comme signe pour vous la chamelle d'Allah » ; elle a droit à l'abreuvement dans le puits un jour puis tout le monde boira de sa mamelle et les hommes auront une autre journée pour boire.*

« Laissez-la paître sur la terre d'Allah », c'est-à-dire que vous n'êtes pas tenus de la nourrir et de lui donner du fourrage *« et ne lui faites aucun mal »*, c'est-à-dire en lui coupant les jarrets *« sinon votre châtiment ne se fera pas attendre ! »*. Mais ils égorgèrent la chamelle. *Sâliḥ leur dit alors : « Profitez de ces trois jours encore dans vos demeures ! Et c'est une promesse que rien ne*

viendra démentir ». Bien plus, sa survenue est inexorable.

(60)-(87). *« Et lorsque Notre ordre fut donné »* de leur faire subir le châtiment *« Nous sauvâmes Sâliḥ et ceux qui avaient cru avec lui, par un effet de Notre miséricorde, de l'ignominie de ce jour-là »*. C'est-à-dire que Nous les avons sauvés du châtiment, de l'humiliation et de l'affront.

« Car, en vérité, ton Seigneur est le Fort et le Puissant ». Parmi les signes de Sa force et de Sa puissance est qu'Il a exterminé les peuples tyrans et sauvé les Prophètes et leurs disciples *« Et le grondement terrifiant saisit alors ceux qui avaient été injustes »* en leur déchirant le cœur *« Et le lendemain, ils gisaient inertes dans leurs demeures »*, c'est-à-dire immobiles, sans aucun mouvement de leur part.

(60). *« Comme s'ils n'y avaient jamais prospéré »*. C'est-à-dire qu'après avoir subi le châtiment, c'est comme s'ils n'avaient jamais joui dans leurs demeures ni connu la joie un jour dans leur vie, les plaisirs les ont abandonnés et le châtiment s'est emparé d'eux pour toujours.

« Les Thamoûd ont, en effet, renié leur Seigneur », c'est-à-dire qu'ils ont refusé de croire en Lui après avoir reçu les signes évidents *« Arrière donc au peuple de Thamoûd ! »*, comme ils sont avilis et iniques, puisse Allah nous préserver du châtiment de ce bas-monde et de son avilissement.

(69)-(83). *Nos émissaires vinrent trouver Abraham pour lui annoncer la bonne nouvelle*...jusqu'à la fin du récit».

C'est-à-dire que *« Nos émissaires »* parmi les nobles anges, vinrent trouver Notre messager *« Abraham »* l'ami intime d'Allah pour lui annoncer *« la bonne nouvelle »*, c'est-à-dire la naissance d'un enfant, et ce après qu'Allah les ait envoyés pour exterminer le peuple de Loth et leur ait ordonné de passer chez Abraham et de lui annoncer la bonne nouvelle d'Isaac. Lorsqu'ils entrèrent chez lui, ils lui dirent *« Que la paix soit sur toi ! Que la paix soit sur vous ! »répondit Abraham »*. C'est-à-dire qu'ils le saluèrent et il leur rendit le salut. Il y a là la recommandation de saluer les gens, une tradition qui remonte à Abraham (عليه السلام) et qui doit précéder toute parole ; en outre, la réponse au salut doit être plus éloquente que le salut lui-même.

« Et peu après il leur servit », c'est-à-dire Abraham une fois qu'ils entrèrent cher lui *« un veau rôti »*, c'est-à-dire qu'il se hâta d'aller vers sa demeure et de préparer pour ses hôtes un veau rôti qu'il leur présenta en les invitant à manger.

(70). *« Voyant qu'ils ne faisaient pas honneur au plat »*, c'est-à-dire aux règles de l'hospitalité *« il les trouva étranges et en eut peur »*, c'est-à-dire qu'il crut qu'ils venaient avec de mauvais desseins, avant de connaître leur véritable identité.

« N'aie crainte, lui dirent-ils, c'est vers le peuple de Loth que nous sommes envoyés », c'est-à-dire que nous sommes les messagers d'Allah qu'Il a envoyés pour exterminer le peuple de Loth.

(71)-(72). *« La femme d'Abraham qui se tenait à côté »* en train de servir ses hôtes *« se mit à rire* [ou *« elle a eu ses règles »*] *»* lorsqu'ils ont décliné leur identité et révélé le but de leur arrivée.

« Nous lui annonçâmes la naissance d'Isaac et celle de Jacob après lui ». Elle s'étonna de cela et s'exclama : *« Est-ce possible ? Moi, avoir un enfant à mon âge si*

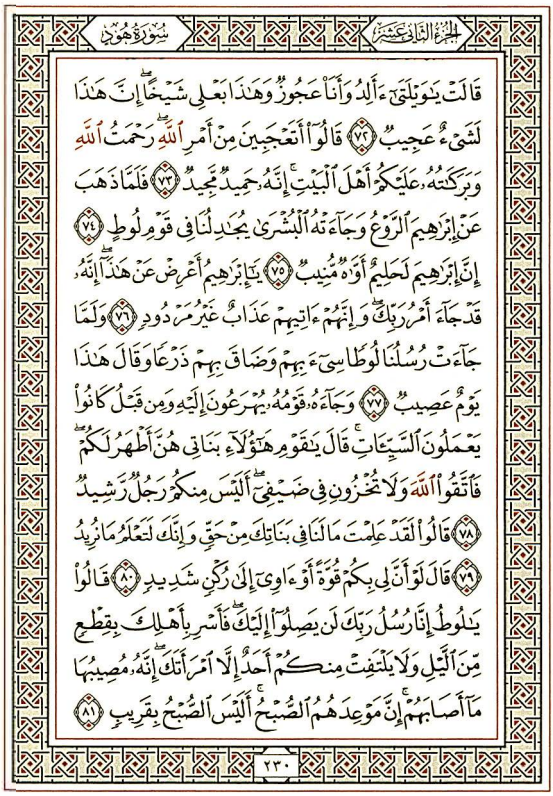

avancé et alors que mon mari que voici est un vieillard ?». Ces deux raisons empêchent la naissance d'un enfant *« Ce serait là vraiment une chose bien étrange !»*.

(78). *« Et les émissaires de répliquer : « Comment peux-tu t'étonner de l'ordre d'Allah ?»,* car Son ordre ne saurait étonner dans la mesure où Sa volonté est exécutoire en toute chose ; aussi, Son pouvoir n'étonne en rien, surtout en ce qu'Il décide et décrète pour les membres de cette famille bénie.

« Que la miséricorde d'Allah et Ses bénédictions soient sur vous, ô habitants de cette demeure !». C'est-à-dire que Sa miséricorde, Sa bienfaisance et Ses bénédictions ne cessent d'envelopper les hommes *« Allah est seul Digne de louange et de gloire !»*. C'est-à-dire Loué dans Ses attributs, car Ses attributs sont des attributs de perfection, Loué dans Ses actes, car Ses actes sont des actes de bienfaisance, de générosité, de bonté, de sagesse, de justice et d'équité. Digne de gloire aussi, car Ses attributs sont grandioses et glorieux ; Il possède les attributs de la perfection et, en tout attribut de perfection, Il possède ce qui est parfait, complet et global.

(74). *« Lorsqu'Abraham fut remis de sa peur »* qu'il ressentit en voyant ses hôtes ne pas toucher à son veau rôti *« et qu'il eut reçu la bonne nouvelle »* de la naissance d'un enfant, il se mit alors à discuter avec les émissaires divins au sujet de l'extermination du peuple de Loth en leur disant *« Il y a là Loth ». Nous connaissons mieux que lui qui s'y trouve ! Nous le sauverons (Loth) ainsi que sa famille, sauf sa femme ».*

(75). *« Car Abraham était doux »,* c'est-à-dire doué d'un bon caractère et d'une grandeur d'esprit, de même que d'une maîtrise de sa colère avec les ignorants *« compatissant »,* c'est-à-dire qu'il implore Allah en toutes circonstances *« et enclin au repentir »,* c'est-à-dire qu'il revient toujours à Allah avec connaissance et amour, en se tournant vers Lui et en se détournant de tout autre que Lui. C'est pour cela qu'il avait plaidé la cause de ceux dont Allah avait décidé l'extermination.

(76). Il lui fut répondu : *« Ô Abraham, cesse de défendre leur cause ! L'arrêt de ton Seigneur est déjà pris »* pour l'exterminer *« Un châtiment irrévocable doit les frapper »,* il n'y a aucun intérêt à plaider leur cause.

(77). *« Et quand Nos envoyés »,* c'est-à-dire les Anges qui rendirent visite à Abraham *« arrivèrent chez Loth, il en fut très affligé »,* c'est-à-dire que leur venue le mit dans une grande gêne *« car il ne savait pas comment les protéger. « Quelle pénible journée ? »dit-il ».* C'est-à-dire une journée funeste, car il savait que ses concitoyens n'allaient pas les laisser tranquilles, dans la mesure où ils sont venus sous les traits de jeunes hommes im-

berbes et très beaux. C'est pour cela qu'il y eut ce qu'il appréhendait.

(78). *« Aussitôt des hommes de son peuple vinrent à lui »* en courant et en se hâtant, avec l'idée de commettre la dépravation avec ses hôtes comme ils étaient habitués à le faire. C'est pour cela qu'Il dit : *« Ils étaient habitués à commettre les pires turpitudes »*, c'est-à-dire l'homosexualité que personne avant eux n'a commise.

« Ô mon peuple, leur dit Loth, voici mes filles ! Elles seraient plus indiquées pour vous » que mes hôtes. Ce cas est similaire à celui de Salomon (عليه السلام) lorsqu'il proposa aux deux femmes de couper l'enfant qu'elles se disputaient en deux pour faire éclater la vérité. Loth savait que ses concitoyens n'avaient aucun droit sur ses filles, mais il voulait repousser le désir coupable de ses concitoyens.

« Craignez donc Allah et ne me déshonorez pas dans la personne de mes hôtes ! », soit vous prenez en considération la crainte d'Allah soit vous m'accordez de la considération vis-à-vis de mes hôtes et vous ne me désavouez pas devant eux.

« N'y a-t-il pas un seul homme sensé parmi vous ? » pour vous blâmer et vous interdire ces turpitudes ? Cela prouve leur égarement manifeste et la dissolution de leurs mœurs.

(79)-(81). *« Tu sais très bien, dirent-ils, que nous n'avons pas envie de tes filles ! Et tu sais très bien ce que nous voulons »*. C'est-à-dire que nous ne voulons que des hommes, et nous n'avons aucune envie pour les femmes. Ce disant, la perplexité de Loth (عليه السلام) s'exacerba, et il dit : *« Que n'ai-je de la force pour vous résister ! Ou que n'ai-je trouvé un solide appui ! »*. Comme une tribu puissante pour me protéger de vous. C'est là certes en fonction des causes matérielles, sinon il s'appuie sur le plus fort des appuis, à savoir Allah à qui rien ne résiste.

C'est pour cela que lorsque la situation atteignit son paroxysme et que l'affliction de Loth s'exacerba, ils lui dirent : *« Ô Loth, nous sommes les émissaires de ton Seigneur ! »*, c'est-à-dire qu'ils l'informèrent de leur identité afin que son cœur soit serein *« ces gens-là ne pourront jamais t'atteindre »* et te causer du tort. Ensuite, Gabriel frappa de ses ailes et voila leurs yeux ; ils se dispersèrent alors en menaçant Loth de l'arrivée de l'aube. Quant aux anges, ils ordonnèrent à Loth de partir avec sa famille *« à la fin de cette nuit »*, c'est-à-dire avant le lever de l'aube afin qu'ils puissent s'éloigner de leur cité *« et que nul d'entre vous ne tourne la tête en cours de route »*, c'est-à-dire hâtez-vous de quitter votre cité et que votre seul souci soit de vous sauver sans vous retourner *« Ta femme, cependant, subira le même sort »* du châtiment *« que les impies »* car elle partageait les péchés de son peuple en leur indiquant les hôtes que recevait Loth chez lui.

« Cela se produira à l'aube », c'est comme si Loth voulait hâter cela, et il lui fut dit : *« Et l'aube n'est pas si loin ! »*.

(83). *« Et lorsque Notre ordre fut donné »* de faire tomber le châtiment sur eux *« Nous renversâmes la cité de fond en comble »*, c'est-à-dire que Nous la renversâmes sur eux *« et fîmes pleuvoir sur elle, par rafales, des cailloux brûlants d'argile »*, c'est-à-dire des pierres de feu très brûlantes qui tombèrent sur eux par rafales successives.

(83). *« Portant une marque connue de ton Seigneur »*, c'est-à-dire portant la marque du châtiment et de la colère *« et toujours prêts à s'abattre sur les criminels »* dont le comportement est semblable à celui du peuple de Loth. Aussi, que les hommes prennent garde de s'adonner aux mêmes pratiques qu'eux afin de ne pas subir le même châtiment.

(84)-(85). *« Aux gens de Madyan, Nous*

avons envoyé leur frère Chou'ayb...jusqu'à la fin du récit».

C'est-à-dire que Nous avons envoyé *«aux gens de Madyan»*, la tribu célèbre qui habitait la région de *Madyan* à l'extrémité de la Palestine *«leur frère»* dans le lignage, car ils le connaissaient et pouvaient croire en lui.

«Ô mon peuple, leur dit-il, adorez Allah, vous n'avez d'autre divinité que Lui !». C'est-à-dire dévouez-vous à Lui dans votre adoration, car ils associaient des divinités à Allah et, en plus de cela, ils fraudaient dans les mesures et la balance. C'est pour cela qu'il les mit en garde contre ces pratiques en leur disant: *«Ne fraudez pas dans les mesures et ne faussez pas la balance»*. Mais donnez la juste mesure et soyez équitables lorsque vous pesez.

«Je vois que vous êtes en pleine prospérité», c'est-à-dire jouissant de nombreux bienfaits, de la bonne santé et de la multiplicité de biens et d'enfants. Par conséquent, vous devez rendre grâce à Allah pour cela et ne pas Le renier afin qu'Il ne vous enlève pas ces bienfaits.

«Mais je crains pour vous un jour où le châtiment vous enveloppera», c'est-à-dire un châtiment qui vous cernera de partout et auquel personne d'entre vous n'échappera.

(36). *«Ô mon peuple ! Faites pleine mesure et pesez avec équité!»*. C'est-à-dire avec l'équité dont vous aimeriez vous-mêmes faire l'objet *«Ne causez pas de tort aux gens en sous-estimant leurs biens»*. C'est-à-dire ne diminuez rien des marchandises des gens en les volant au moyen de la fraude dans les mesures et les poids.

«Ne semez pas la corruption sur la terre», car la persistance dans les péchés corrompt les religions, les croyances, la religion et la vie d'ici-bas, tout comme elle cause la perte des cultures et des hommes.

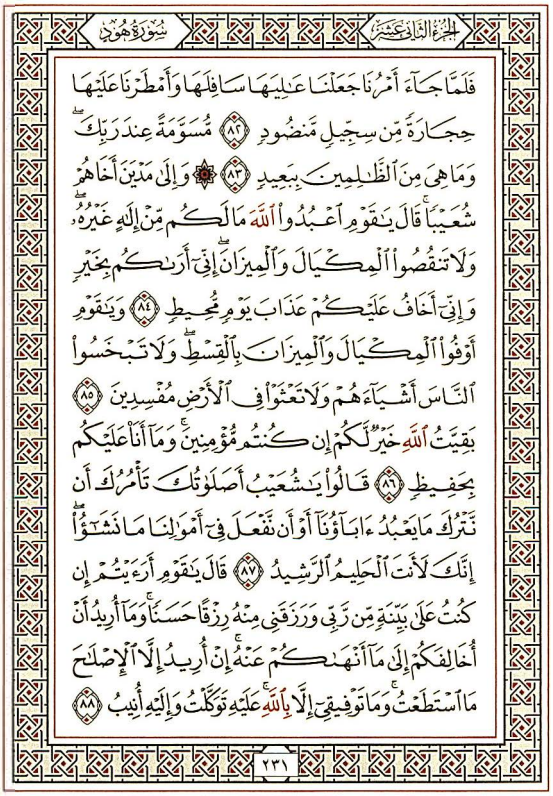
سُورَةُ هُودٍ الجزء الثاني عشر

فَلَمَّا جَآءَ أَمْرُنَا جَعَلْنَا عَٰلِيَهَا سَافِلَهَا وَأَمْطَرْنَا عَلَيْهَا
حِجَارَةً مِّن سِجِّيلٍ مَّنضُودٍ ﴿٨٢﴾ مُّسَوَّمَةً عِندَ رَبِّكَ ۖ
وَمَا هِيَ مِنَ ٱلظَّٰلِمِينَ بِبَعِيدٍ ﴿٨٣﴾ ۞ وَإِلَىٰ مَدْيَنَ أَخَاهُمْ
شُعَيْبًا ۚ قَالَ يَٰقَوْمِ ٱعْبُدُوا۟ ٱللَّهَ مَا لَكُم مِّنْ إِلَٰهٍ غَيْرُهُۥ ۖ
وَلَا تَنقُصُوا۟ ٱلْمِكْيَالَ وَٱلْمِيزَانَ ۖ إِنِّىٓ أَرَىٰكُم بِخَيْرٍ
وَإِنِّىٓ أَخَافُ عَلَيْكُمْ عَذَابَ يَوْمٍ مُّحِيطٍ ﴿٨٤﴾ وَيَٰقَوْمِ
أَوْفُوا۟ ٱلْمِكْيَالَ وَٱلْمِيزَانَ بِٱلْقِسْطِ ۖ وَلَا تَبْخَسُوا۟
ٱلنَّاسَ أَشْيَآءَهُمْ وَلَا تَعْثَوْا۟ فِى ٱلْأَرْضِ مُفْسِدِينَ ﴿٨٥﴾
بَقِيَّتُ ٱللَّهِ خَيْرٌ لَّكُمْ إِن كُنتُم مُّؤْمِنِينَ ۚ وَمَآ أَنَا۠ عَلَيْكُم
بِحَفِيظٍ ﴿٨٦﴾ قَالُوا۟ يَٰشُعَيْبُ أَصَلَوٰتُكَ تَأْمُرُكَ أَن
نَّتْرُكَ مَا يَعْبُدُ ءَابَآؤُنَآ أَوْ أَن نَّفْعَلَ فِىٓ أَمْوَٰلِنَا مَا نَشَٰٓؤُا۟ ۖ
إِنَّكَ لَأَنتَ ٱلْحَلِيمُ ٱلرَّشِيدُ ﴿٨٧﴾ قَالَ يَٰقَوْمِ أَرَءَيْتُمْ إِن
كُنتُ عَلَىٰ بَيِّنَةٍ مِّن رَّبِّى وَرَزَقَنِى مِنْهُ رِزْقًا حَسَنًا ۚ وَمَآ أُرِيدُ أَنْ
أُخَالِفَكُمْ إِلَىٰ مَآ أَنْهَىٰكُمْ عَنْهُ ۚ إِنْ أُرِيدُ إِلَّا ٱلْإِصْلَٰحَ
مَا ٱسْتَطَعْتُ ۚ وَمَا تَوْفِيقِىٓ إِلَّا بِٱللَّهِ ۚ عَلَيْهِ تَوَكَّلْتُ وَإِلَيْهِ أُنِيبُ ﴿٨٨﴾
٢٣١

(36). *«Un bénéfice honnête, aussi petit soit-il, est infiniment meilleur pour vous»*, c'est-à-dire que ce qu'Allah vous fait obtenir comme bienfaits doit vous suffire; n'ayez pas de visées sur des choses qui ne vous appartiennent pas et qui vous sont préjudiciables *«si vous êtes des croyants sincères»* oeuvrez donc en conformité avec votre foi *«Je vous le dis sans être pour autant responsable de vos actes»*. C'est-à-dire que je ne garde pas vos œuvres et je n'ai pas de tutelle sur elles; c'est Allah qui les garde; quant à moi, je ne fais que vous transmettre ce que j'ai reçu.

(37). *«Ô Chou'ayb, sont-ce tes prières qui t'ordonnent de nous pousser à renier le culte de nos ancêtres?»*. Ils ont dit cela à titre de dérision envers leur Prophète et de moquerie?

Le sens de leurs propos est qu'il n'y a rien qui justifie ton interdiction que nous

adorions nos divinités, sauf le fait que tu pries Allah et que tu L'adores. Si tel est le cas pour toi, est-il obligatoire pour nous d'abandonner ce que nos ancêtres adoraient pour suivre une opinion qui n'est attestée par aucune preuve, sauf que cela est conforme à ton comportement? Comment veux-tu que nous te suivions et que nous nous détournions de nos ancêtres, les doués de raison et d'intelligence!?

En outre, il ne te convient pas de nous dire de ne pas *« disposer de nos richesses comme nous l'entendons »* en nous ordonnant de ne pas frauder dans les mesures et la balance. Nous faisons ce que nous voulons de nos richesses, car ce sont nos richesses et tu n'as pas le droit de nous dire ce que nous devons en faire.

C'est pour cela qu'ils ont dit en guise de dérision: *« Est-ce toi l'homme sage et sensé que nous connaissons? »*. C'est-à-dire est-ce toi dont la sagesse et la pondération sont des caractéristiques et le bon sens une vertu? Seule la sagesse émane de toi et tu n'ordonnes que la sagesse. Or, la situation n'est pas telle qu'on la connaît. Le sens de leurs propos est qu'il fait preuve de deux caractéristiques contraires à celles qu'ils viennent de citer, c'est-à-dire l'insolence et l'égarement. C'est-à-dire comment peux-tu être toi le sage et le sensé alors que nos pères sont les insolents et les égarés?!

Or, ces propos qui émanent d'eux à titre de dérision, sont la réalité en tant que telle, car si sa prière lui ordonne de leur interdire d'adorer ce que leurs ancêtres égarés adoraient et de faire de leurs biens ce que bon leur semblait, la prière interdit, en effet, les turpitudes et les choses blâmables; et y a-t-il plus blâmable que le fait d'adorer un autre qu'Allah ou de prendre injustement les biens des gens par la fraude dans les mesures et les balances. Oui, il est réellement le sage et le sensé!

(88). *« Ô mon peuple, répliqua Chou'ayb, que diriez-vous si j'étais nanti d'une preuve évidente de mon Seigneur? »*. C'est-à-dire une certitude et une sérénité quant à la véracité de ce que je prêche *« et si j'étais réellement gratifié d'insigne faveur? »*, c'est-à-dire si Allah m'a accordé comme formes de richesse ce qu'Il veut m'accorder.

« Soyez certains que, quand je vous interdis une chose, mon but n'est pas de vous contrarier », je ne veux pas vous interdire de frauder dans les mesures et les balances et le faire moi-même au point de me faire accuser de cela; bien plus, tout ce que je vous interdis, je suis le premier à l'abandonner *« mais il est seulement de vous rendre meilleurs dans la mesure de mes moyens »*. C'est-à-dire que je n'ai pas d'autre but que d'améliorer votre situation et de vous rendre plus utiles; je n'ai pas de desseins particuliers et je ne fais cela qu'en fonction de mes moyens. Et dans la mesure où cela comporte le risque de se croire parfait, il repoussa cela par ses propos: *« Et ma réussite ne dépend que d'Allah »*, c'est-à-dire que tout ce qui m'arrive comme assistance dans l'accomplissement du bien et l'abandon du mal, je le dois à Allah et non à ma force et à ma puissance *« c'est à Lui que je me confie »*, c'est-à-dire sur Lequel je m'appuie dans mes affaires *« et c'est à Lui que je ferai retour »* en faisant ce qu'Il m'ordonne de faire comme formes d'adoration et dans ma volonté de me rapprocher de Lui à travers les divers actes de bien.

C'est avec ces deux choses que les affaires des gens se stabilisent, à savoir l'appui sur Allah et le retour constant vers Lui, comme Il le dit (qu'Il soit exalté): *« Adore-Le et place ta confiance en Lui »*. Il dit aussi: *« C'est Toi que nous adorons et*

c'est en Toi que nous plaçons notre confiance !».

(90). *« Ô mon peuple, que votre hostilité à mon égard ne vous entraîne pas à encourir les mêmes châtiments qui atteignirent le peuple de Noé, ou le peuple de Hoûd, ou le peuple de Sâliḥ. Et l'exemple du peuple de Loth n'est pas si éloigné de vous ».*

C'est-à-dire prenez garde que l'hostilité que vous me manifestez et le rejet de mon apostolat ne vous fassent subir des châtiments comme ceux qui ont atteint vos prédécesseurs, car ils ne sont pas loin de vous ni dans le lieu ni dans le temps.

(90). *« Implorez donc le pardon de votre Seigneur »* pour ce que vous avez commis comme péchés *« et revenez repentants vers lui »* dans ce qui vous reste à vivre, et ce avec le repentir sincère et le retour vers Lui par Son adoration et l'abandon de Ses interdits.

« Car mon Seigneur est Plein d'indulgence et d'amour » pour celui qui se repent et revient vers Lui ; Il lui accorde Sa miséricorde, lui pardonne, accepte son repentir et l'aime. Le sens du mot Plein d'amour veut dire Celui qui aime Ses serviteurs croyants et qui L'aiment. C'est un de Ses plus beaux noms.

(91). *« Ô Chou'ayb, répliquèrent-ils, nous ne comprenons pas grand-chose à ce que tu nous dis ! ».* C'est-à-dire qu'ils s'irritèrent de ses conseils et de ses exhortations en lui disant : *« Nous ne comprenons pas grand-chose à ce que tu nous dis ! ».* Cela en raison de leur répugnance de ce qu'il leur prêchait et de leur irritation à l'entendre leur parler.

« D'ailleurs, ta position n'est guère enviable parmi nous ». C'est-à-dire que tu ne fais pas partie des grands et des notables mais des faibles et des humbles *« Et, sans ton clan »*, c'est-à-dire ta tribu et ton groupe *« nous t'aurions déjà lapidé, car rien ne nous aurait empêché de le faire ».* C'est-à-dire que tu n'as aucune considération à nos yeux ; c'est le respect que nous devons à ta tribu qui nous empêche de te lapider.

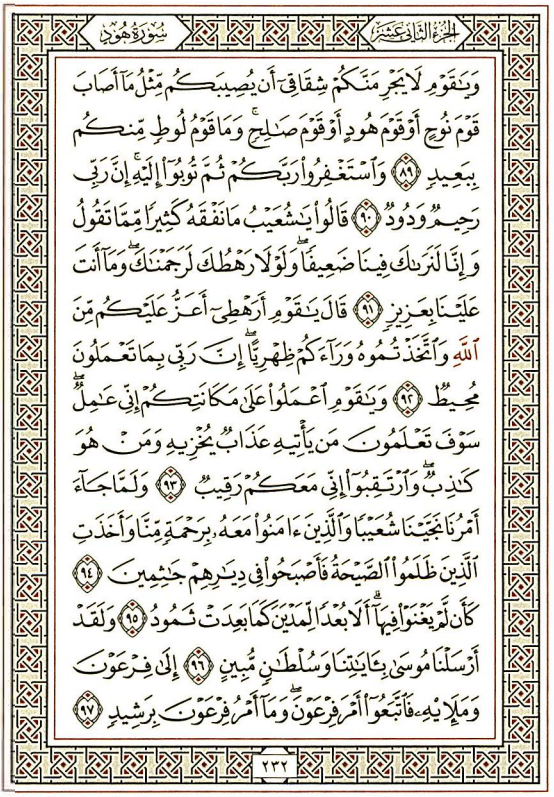

(51). *« Ô mon peuple, reprit Chou'ayb, mon clan vous semble-t-il plus puissant qu'Allah ? ».* C'est-à-dire comment pouvez-vous me respecter à cause de mon peuple et vous ne me respectez pas pour Allah? Mon clan est-il plus puissant à vos yeux qu'Allah?

« A qui vous tournez ouvertement le dos », c'est-à-dire que vous avez mis l'ordre d'Allah derrière vos dos sans lui accorder d'importance et sans craindre Son châtiment.

« En vérité, mon Seigneur embrasse de Sa science tout ce que vous faites ». Rien ne Lui échappe de vos actes ne serait-ce du poids d'un atome sur terre et dans les cieux ; Il vous rétribuera pour vos actes de manière équitable.

(95). Après qu'ils l'eurent fatigué et qu'il

comprit qu'il ne pouvait rien attendre d'eux, il leur dit : *« Ô mon peuple, agissez à votre guise »*, c'est-à-dire restez attachés si vous voulez, à votre situation et à votre religion *« j'agirai de mon côté à ma manière. Vous saurez bientôt qui encourra un châtiment ignominieux »* et qui subira un châtiment éternel *« et qui de nous aura été un imposteur »*. Vous ou moi. Ils ont su cela lorsque le châtiment est tombé sur eux.

« Attendez donc ! » ce qui va m'arriver *« je suis avec vous à attendre »* ce qui va vous arriver.

﴿94﴾-﴿95﴾. *« Et lorsque Notre ordre fut donné »* d'exterminer le peuple de *Chou'ayb « Nous sauvâmes Chou'ayb et ceux qui avaient cru avec lui, par un effet de Notre miséricorde. Mais le grondement terrifiant saisit ceux qui avaient été injustes et, le lendemain, ils gisaient inertes dans leurs demeures »*. Sans que tu ne puisses entendre une voix émanant d'eux ni voir un mouvement de leur part. *« Comme s'ils n'y avaient jamais vécu ! »*. C'est-à-dire comme s'ils n'avaient jamais vécu dans leurs demeures ni qu'ils y aient joui avant que le châtiment ne tombe sur eux.

« Maudit soit donc le peuple de Chou'ayb » qui a été exterminé et avili par Allah *« comme l'avait été celui de Thamoûd »*, c'est-à-dire que ces deux peuples ont été associés dans l'extermination, la malédiction et la perte.

Chou'ayb (عليه السلام) était appelé *« l'orateur des Prophètes »* en raison de ses prêches éloquents à l'adresse de son peuple. Son récit contient beaucoup d'avantages et d'enseignements :

Il y a entre autres le fait que les incroyants sont exhortés aussi bien en ce qui concerne les principes de l'Islam, qu'en ce qui concerne ses lois et ses questions subsidiaires, car *Chou'ayb* a appelé son peuple à l'unicité d'Allah et à peser avec équité en évitant de frauder dans les poids et les balances ; il les a menacés du châtiment pour tout cela.

Il y a aussi le fait que la diminution des mesures et des balances constitue un péché capital et celui qui fait cela encourt un châtiment prompt en ce bas-monde, car cela fait partie du vol des biens des gens. Si leur vol à travers les mesures et les balances implique le châtiment, leur vol à travers la contrainte et la force l'implique à plus forte raison.

Il y a aussi le fait que la rétribution est la conséquence de l'acte ; ainsi, celui qui accapare les biens des gens en voulant faire fructifier ses propres biens, sera châtié par l'inverse de cela et ce sera la cause de la diminution des bienfaits qu'il possède, en vertu de sa parole : *« Je vois que vous êtes en pleine prospérité »*, c'est-à-dire ne soyez pas la cause de leur perte par la faute de vos actes.

Il y a aussi le fait que l'homme doive se contenter de ce qu'Allah lui donne et se contenter de ce qui est licite au lieu de ce qui est illicite et des gains honnêtes au lieu des gains malhonnêtes, car cela est meilleur pour lui en vertu de Sa parole : *« Un bénéfice honnête, aussi petit soit-il, est infiniment meilleur pour vous »*. Cela contient comme bénédiction et accroissement des biens ce qu'on ne trouve pas dans l'acquisition de ce qui est obtenu par des moyens illicites. Il y a aussi le fait que cela fasse partie des implications de la foi et de ses effets, car le Très Haut a conditionné l'acceptation de la foi par l'existence de ces œuvres, ce qui prouve que, sans œuvres, la foi est imparfaite, voire inexistante.

Il y a aussi le fait que la prière a toujours été prescrite aux Prophètes précédents et qu'elle est la meilleure des œuvres, au point où son mérite sur toute autre œuvre est admis même chez les

incroyants ; en outre, elle met à l'abri des turpitudes et des actes blâmables et elle est le critère de la foi et de ses lois ; son accomplissement comme il se doit est de nature à parfaire la situation de l'homme ; a contrario, l'absence d' accomplissement perturbe ses affaires religieuses.

Il y a aussi le fait que les biens qu'Allah accorde à l'homme – même si Allah lui en donne la gestion – ce dernier n'a pas le droit d'en disposer comme il le veut, car c'est un dépôt qui lui est confié et pour lequel il est obligé de s'acquitter du droit d'Allah en s'acquittant des droits afférents et en s'abstenant de tous les gains illicites qu'Allah et Son Messager (ﷺ) ont interdits, et non comme le prétendent les incroyants et leurs semblables selon lesquels leurs biens leur appartiennent et ils ont donc le droit d'en disposer comme ils veulent, que cela soit conforme à la Loi d'Allah ou non.

Il y a également le fait que, pour que la prédication d'un prédicateur soit complète et parfaite, il faut qu'il soit le premier à appliquer ce qu'il ordonne aux autres et le premier à s'abstenir de ce qu'il leur interdit, comme l'a dit *Chou'ayb* (عليه السلام) : *« Soyez certains que, quand je vous interdis quelque chose, mon but n'est pas de vous contrarier »*. Et comme le dit le Très Haut dans un autre verset : *« Ô vous qui avez cru, pourquoi dites-vous ce que vous ne faites pas ? Il n'y a pas de chose plus abhorrée aux yeux d'Allah que de dire ce que vous ne faites pas ! »*.

Il y a aussi le fait que la mission des Prophètes, leur ligne de conduite et leur apostolat, consistent à améliorer la situation des hommes, autant que faire se peut, et à repousser les choses nuisibles ou, du moins, à les diminuer, en prenant en considération les intérêts d'ordre général sur les intérêts d'ordre particulier. La réalité de l'intérêt est la recherche de ce qui améliore les affaires des gens et leur permet de bien gérer les circonstances de leur vie spirituelle et profane.

Il y a aussi le fait que celui qui assume ce qu'il peut comme réformes positives ne sera pas blâmé pour ce qu'il n'aura pas pu assumer par incapacité de sa part ; aussi, l'homme est tenu d'assumer autant que faire se peut l'amélioration de sa propre personne puis celle des autres.

Il y a aussi le fait que l'homme ne doive pas compter sur lui-même mais sur Allah, en plaçant sa confiance en Lui et en Lui demandant Son assistance ; ce faisant, s'il obtient une quelconque réussite dans sa tâche, qu'il attribue cela à son Seigneur et qu'il ne soit pas imbu de sa personne et infatué, en vertu de Sa parole : *« Ma réussite ne dépend que d'Allah ! C'est à Lui que je me confie et c'est à Lui que je ferai retour ! »*.

Il y a également la nécessité de méditer sur les châtiments qu'ont subi les anciens peuples et de se rappeler les récits qui racontent ce qui est arrivé aux criminels dans un contexte d'exhortation et de mise en garde, de même qu'il est nécessaire de se rappeler ce dont Allah a honoré les hommes vertueux lorsqu'il s'agit d'exhorter les gens et de les inciter à la piété.

Il y a aussi le fait que celui qui se repent d'un péché, de même qu'Allah lui pardonne et efface son péché, Il lui exprime Son amour et Son affection. Aussi, il ne faut pas accorder de considération aux propos de ceux qui disent que lorsqu'un pécheur se repent de son péché, il lui suffit qu'Allah lui pardonne et Lui accorde Sa grâce ; quant à l'amour et à l'affection, il ne les mérite pas. Or, Allah dit : *« Implorez donc le pardon de votre Seigneur et revenez*

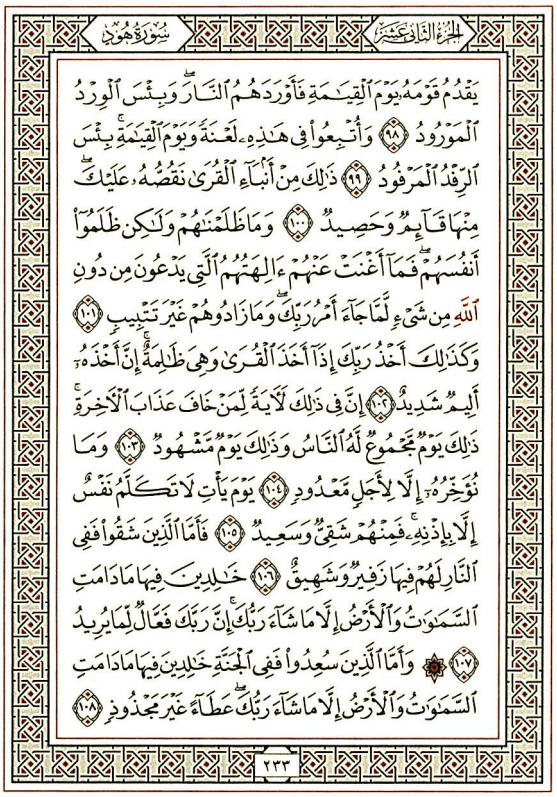
الجزء الثاني عشر — سورة هود

يَقْدُمُ قَوْمَهُۥ يَوْمَ ٱلْقِيَٰمَةِ فَأَوْرَدَهُمُ ٱلنَّارَ ۖ وَبِئْسَ ٱلْوِرْدُ
ٱلْمَوْرُودُ ﴿٩٨﴾ وَأُتْبِعُوا۟ فِى هَٰذِهِۦ لَعْنَةً وَيَوْمَ ٱلْقِيَٰمَةِ ۚ بِئْسَ
ٱلرِّفْدُ ٱلْمَرْفُودُ ﴿٩٩﴾ ذَٰلِكَ مِنْ أَنۢبَآءِ ٱلْقُرَىٰ نَقُصُّهُۥ عَلَيْكَ ۖ
مِنْهَا قَآئِمٌ وَحَصِيدٌ ﴿١٠٠﴾ وَمَا ظَلَمْنَٰهُمْ وَلَٰكِن ظَلَمُوٓا۟
أَنفُسَهُمْ ۖ فَمَآ أَغْنَتْ عَنْهُمْ ءَالِهَتُهُمُ ٱلَّتِى يَدْعُونَ مِن دُونِ
ٱللَّهِ مِن شَىْءٍ لَّمَّا جَآءَ أَمْرُ رَبِّكَ ۖ وَمَا زَادُوهُمْ غَيْرَ تَتْبِيبٍ ﴿١٠١﴾
وَكَذَٰلِكَ أَخْذُ رَبِّكَ إِذَآ أَخَذَ ٱلْقُرَىٰ وَهِىَ ظَٰلِمَةٌ ۚ إِنَّ أَخْذَهُۥٓ
أَلِيمٌ شَدِيدٌ ﴿١٠٢﴾ إِنَّ فِى ذَٰلِكَ لَءَايَةً لِّمَنْ خَافَ عَذَابَ ٱلْءَاخِرَةِ ۚ
ذَٰلِكَ يَوْمٌ مَّجْمُوعٌ لَّهُ ٱلنَّاسُ وَذَٰلِكَ يَوْمٌ مَّشْهُودٌ ﴿١٠٣﴾ وَمَا
نُؤَخِّرُهُۥٓ إِلَّا لِأَجَلٍ مَّعْدُودٍ ﴿١٠٤﴾ يَوْمَ يَأْتِ لَا تَكَلَّمُ نَفْسٌ
إِلَّا بِإِذْنِهِۦ ۚ فَمِنْهُمْ شَقِىٌّ وَسَعِيدٌ ﴿١٠٥﴾ فَأَمَّا ٱلَّذِينَ شَقُوا۟ فَفِى
ٱلنَّارِ لَهُمْ فِيهَا زَفِيرٌ وَشَهِيقٌ ﴿١٠٦﴾ خَٰلِدِينَ فِيهَا مَا دَامَتِ
ٱلسَّمَٰوَٰتُ وَٱلْأَرْضُ إِلَّا مَا شَآءَ رَبُّكَ ۚ إِنَّ رَبَّكَ فَعَّالٌ لِّمَا يُرِيدُ
﴿١٠٧﴾ ۞ وَأَمَّا ٱلَّذِينَ سُعِدُوا۟ فَفِى ٱلْجَنَّةِ خَٰلِدِينَ فِيهَا مَا دَامَتِ
ٱلسَّمَٰوَٰتُ وَٱلْأَرْضُ إِلَّا مَا شَآءَ رَبُّكَ عَطَآءً غَيْرَ مَجْذُوذٍ ﴿١٠٨﴾

٢٣٣

repentants vers Lui, car mon Seigneur est Plein d'indulgence et d'amour !».

Il y a également le fait qu'Allah protège les croyants à travers différentes causes, dont certaines peuvent être connues d'eux et d'autres non. Il peut les protéger par exemple à cause des membres de leurs tribus ou des citoyens de leurs pays qui sont mécréants, tout comme Il a protégé *Chou'ayb* de la lapidation de son peuple à cause de sa tribu. Aussi, il est légitime d'œuvrer à l'affermissement de ces liens qui peuvent servir de protection pour l'Islam et les musulmans, car la réforme est exigée en fonction de la capacité et de la possibilité.

Ce faisant, si les musulmans aident ceux qui se trouvent sous la tutelle des incroyants et œuvrent à faire de cette tutelle une république où les individus et les peuples peuvent jouir de leurs droits religieux et profanes, ce sera meilleur pour eux que de se soumettre à un Etat qui les prive de tous leurs droits religieux et profanes et qui œuvre à faire d'eux des esclaves et des valets à son service. Certes, s'il est possible que l'Etat soit entre les mains des musulmans et qu'ils soient eux les dirigeants, tant mieux, sinon la position où leurs affaires religieuses et profanes seraient défendues est celle qui est souhaitée et Allah est plus savant.

(35)-(191). *« Sa parole : « Nous avons envoyé aussi Moïse, nanti de Nos signes et d'une preuve évidente... »* jusqu'à la fin du récit. Le Très Haut dit : *« Nous avons envoyé aussi Moïse »* fils de *'Imrâne « nanti de Nos signes »* qui prouvent la véracité de ce qu'il apporte, comme le bâton, la main blanche et autres signes et miracles qu'Allah a fait manifester par son intermédiaire (عليه السلام).

« Et d'une preuve évidente », c'est-à-dire un argument manifeste et évident comme l'apparition du soleil *« à Pharaon et à ses dignitaires »*, c'est-à-dire aux notables de son peuple qui ont le pouvoir sur la population qui les suit et leur obéit. Or, ils n'ont pas voulu se soumettre bien que Moïse leur ait apporté de nombreux miracles comme nous l'avons vu dans le commentaire de la sourate *Al A'râf*. *« Mais ces derniers suivirent l'ordre de Pharaon, bien que son ordre fut dénué de toute sagesse »* Bien plus, il est l'aveuglement manifeste qui a égaré et fait perdre son peuple lorsqu'il l'a suivi.

« Pharaon marchera, au Jour de la résurrection, à la tête de son peuple et le mènera à l'abreuvoir de l'Enfer. Et quel horrible abreuvoir que celui de l'Enfer ! Poursuivis par la malédiction en ce monde, ils le seront aussi le Jour de la résurrection ! ».

C'est-à-dire qu'ils sont maudits par Allah, Ses Anges et tous les hommes, en ce monde et dans l'autre. *« Triste cadeau, s'il en fut ! »*, c'est-à-dire triste rétribution qu'ils obtiendront, comme châtiment d'Allah et malédiction de ce monde et de l'autre.

Après avoir rappelé les récits de ces peuples avec leurs prophètes, Allah dit à Son Messager (ﷺ) : *« C'est là une partie de l'histoire des cités dont Nous te faisons ici le récit »* afin que tu en avertisses les hommes, qu'ils soient un signe prouvant ta mission et une exhortation et un rappel pour les hommes.

« Si les vestiges des unes sont encore debout », c'est-à-dire qui n'ont pas été détruites totalement, mais dont des vestiges sont restés pour témoigner de leur exemple *« ceux des autres ont été complètement rasés »*, c'est-à-dire dont les demeures ont été démolies et ont disparu sans laisser de traces *« Et ce n'est pas Nous qui avons été injustes envers ces peuples »* en leur faisant subir ces formes de châtiment *« ce sont eux qui ont été les propres artisans de leur ruine »*, à travers l'associationnisme, la mécréance et l'entêtement.

« Quant aux divinités qu'ils invoquaient en dehors d'Allah, non seulement elles ne leur furent d'aucun secours, lorsque l'ordre de ton Seigneur fut lancé ». Il en est ainsi pour tous ceux qui se tournent vers d'autres qu'Allah ; cela ne leur sera d'aucun secours lorsque le châtiment surviendra.

« Mais elles n'ont fait qu'ajouter à leur malheur », c'est-à-dire extermination et démolition, le contraire de ce qu'ils pensaient.

(102). *« Tel est le châtiment de ton Seigneur quand Il sévit contre les cités criminelles. Ses coups sont toujours douloureux et portés avec violence »*. C'est-à-dire qu'Il les extermine et les éradique et tout ce qu'ils adoraient en dehors de Lui ne leur servira à rien

(103). *« Il y a là un enseignement »* dans Son châtiment que subissent les injustes *« pour qui craint les tourments de la vie future »*, c'est-à-dire une leçon et une preuve que les injustes et les tyrans subiront un châtiment terrestre et un châtiment dans l'au-delà. Ensuite, Il est passé de cela à la description de la vie future en disant : *« Quand les hommes seront rassemblés en un jour solennel »*, c'est-à-dire qu'ils seront rassemblés pour la rétribution et pour que leur apparaisse comme grandeur d'Allah, comme pouvoir et justice de Sa part, ce qui leur permettra de bien Le connaître.

« En un jour solennel », c'est-à-dire un jour où seront témoins Allah, Ses anges et tous les hommes.

(104). *« Dont Nous ne retardons l'avènement »*, c'est-à-dire l'avènement du Jour de la résurrection *« à raison du terme qui lui a été fixé d'avance »*, lorsque la durée de vie de ce monde et ce qu'Allah lui a destiné aura expiré. Dès lors, ils seront transportés dans l'autre vie où ils seront soumis aux règles de sa rétribution tout comme ils étaient soumis dans ce bas-monde à ses règles légitimes.

(105). *« Et quand ce jour viendra »* où les hommes seront rassemblés *« nulle âme ne soufflera mot sans la permission d'Allah »*. Même les Prophètes et les nobles Anges ne pourront intercéder qu'avec Sa permission *« Et les hommes seront ou damnés ou bienheureux »*. Les damnés sont ceux qui ont renié Allah, traité d'imposteurs Ses Messagers et désobéi à Ses ordres, alors que les bienheureux sont les croyants pieux.

(105). Quant à leur rétribution *« Les damnés »*, c'est-à-dire ceux qui ont mérité la damnation, l'avilissement et le désaveu, *« seront dans l'enfer »*, plongés dans son supplice *« où retentiront leurs râles et leurs*

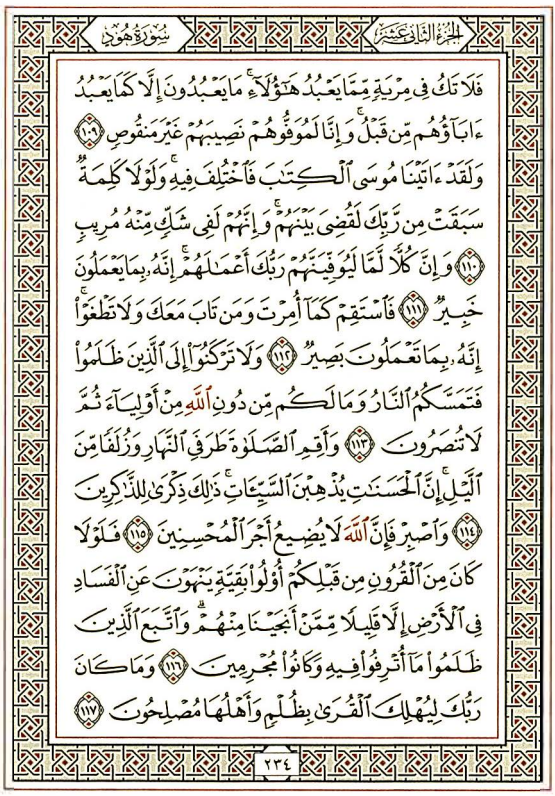
الجزء الثاني عشر — سورة هود

فَلَا تَكُ فِي مِرْيَةٍ مِّمَّا يَعْبُدُ هَٰؤُلَاءِ ۚ مَا يَعْبُدُونَ إِلَّا كَمَا يَعْبُدُ
ءَابَآؤُهُم مِّن قَبْلُ ۚ وَإِنَّا لَمُوَفُّوهُمْ نَصِيبَهُمْ غَيْرَ مَنقُوصٍ ﴿١٠٩﴾
وَلَقَدْ ءَاتَيْنَا مُوسَى ٱلْكِتَٰبَ فَٱخْتُلِفَ فِيهِ ۚ وَلَوْلَا كَلِمَةٌ
سَبَقَتْ مِن رَّبِّكَ لَقُضِىَ بَيْنَهُمْ ۚ وَإِنَّهُمْ لَفِى شَكٍّ مِّنْهُ مُرِيبٍ
﴿١١٠﴾ وَإِنَّ كُلًّا لَّمَّا لَيُوَفِّيَنَّهُمْ رَبُّكَ أَعْمَٰلَهُمْ ۚ إِنَّهُۥ بِمَا يَعْمَلُونَ
خَبِيرٌ ﴿١١١﴾ فَٱسْتَقِمْ كَمَآ أُمِرْتَ وَمَن تَابَ مَعَكَ وَلَا تَطْغَوْا ۚ
إِنَّهُۥ بِمَا تَعْمَلُونَ بَصِيرٌ ﴿١١٢﴾ وَلَا تَرْكَنُوٓا۟ إِلَى ٱلَّذِينَ ظَلَمُوا۟
فَتَمَسَّكُمُ ٱلنَّارُ وَمَا لَكُم مِّن دُونِ ٱللَّهِ مِنْ أَوْلِيَآءَ ثُمَّ
لَا تُنصَرُونَ ﴿١١٣﴾ وَأَقِمِ ٱلصَّلَوٰةَ طَرَفَىِ ٱلنَّهَارِ وَزُلَفًا مِّنَ
ٱلَّيْلِ ۚ إِنَّ ٱلْحَسَنَٰتِ يُذْهِبْنَ ٱلسَّيِّـَٔاتِ ۚ ذَٰلِكَ ذِكْرَىٰ لِلذَّٰكِرِينَ
﴿١١٤﴾ وَٱصْبِرْ فَإِنَّ ٱللَّهَ لَا يُضِيعُ أَجْرَ ٱلْمُحْسِنِينَ ﴿١١٥﴾ فَلَوْلَا
كَانَ مِنَ ٱلْقُرُونِ مِن قَبْلِكُمْ أُو۟لُوا۟ بَقِيَّةٍ يَنْهَوْنَ عَنِ ٱلْفَسَادِ
فِى ٱلْأَرْضِ إِلَّا قَلِيلًا مِّمَّنْ أَنجَيْنَا مِنْهُمْ ۗ وَٱتَّبَعَ ٱلَّذِينَ
ظَلَمُوا۟ مَآ أُتْرِفُوا۟ فِيهِ وَكَانُوا۟ مُجْرِمِينَ ﴿١١٦﴾ وَمَا كَانَ
رَبُّكَ لِيُهْلِكَ ٱلْقُرَىٰ بِظُلْمٍ وَأَهْلُهَا مُصْلِحُونَ ﴿١١٧﴾
٢٣٤

soupirs » en raison de la rigueur de leur châtiment.

(107). *« Ils y demeureront »*, c'est-à-dire dans le feu où il y a ce châtiment *« tant que dureront les cieux et la terre, à moins que ton Seigneur n'en décide autrement »*. C'est-à-dire qu'ils y resteront éternellement, sauf la durée qu'Allah a voulu qu'ils y soient, c'est-à-dire avant qu'ils n'y entrent, comme le soutient la majorité des exégètes. En effet, cette exception s'applique à la période qui précède leur entrée dans le feu, c'est-à-dire qu'ils y resteront éternellement, pour tous les temps, sauf le temps qui précède cette entrée.

« Car la volonté de ton Seigneur doit toujours s'accomplir ». Tout ce qu'Il veut faire et tout ce que Sa sagesse implique, Il le fait qu'Il soit glorifié, et personne ne Le détourne de Son dessein.

(108). *« Quant aux bienheureux »*, c'est-à-dire qui ont mérité la félicité, le bonheur et la béatitude *« c'est au Paradis qu'ils iront pour y demeurer immortels tant que dureront les cieux et la terre, à moins que ton Seigneur n'en décide autrement »*. Ensuite, Il confirma cela par Sa parole : *« Et ce sera pour eux un don permanent »*. C'est-à-dire ce qu'Allah leur donne comme félicité éternelle et jouissance sublime dureront éternellement et pour toujours, et ne cesseront jamais pendant un temps ou un autre.

(109). *« Ne te fais aucune illusion sur ce qu'adorent ces gens-là ! Ils n'adorent que ce qu'adoraient leurs pères auparavant. Et Nous leur attribuerons leur lot, sans en rien diminuer »*. Le Très Haut dit à Son Messager Mouḥammed (ﷺ) : *« Ne te fais aucune illusion sur ce qu'adorent ces gens-là »*, les polythéistes. C'est-à-dire ne doute pas de leur situation car ce qu'ils professent est erroné et ne repose sur aucun argument légal ou rationnel ; leur seul argument est *« qu'ils n'adorent que ce qu'adoraient leurs pères auparavant »*.

Certes, ceci ne peut constituer une présomption à plus forte raison un argument, car les propos de tous ceux qui ne sont pas des Prophètes nécessitent des arguments et ne constituent pas des arguments en soi, surtout les opinions de gens comme ces égarés dont les idées et les paroles se rapportant à la religion sont erronées et tout à fait arbitraires. Même s'ils sont d'accord et unanimes sur ces paroles et idées, il n'en demeure pas moins qu'elles sont erronées et arbitraires.

« Et Nous leur attribuerons leur lot, sans rien en diminuer ». C'est-à-dire qu'il est indispensable qu'ils reçoivent leur part des biens de ce bas-monde qui leur a été prescrite, et même si cette part te paraît importante, cela ne prouve en rien l'état vertueux de leur situation, car Allah donne ce bas-monde à qui Il aime et à qui Il n'aime pas, mais Il ne donne la foi et la

religion authentique qu'à celui qu'Il aime. En substance, on ne doit pas se laisser induire en erreur par la conformité des injustes aux idées de leurs ancêtres ni par ce qu'Allah leur donne comme richesses de ce bas-monde.

﴿110﴾-﴿118﴾. *« Nous avons donné à Moïse l'Ecriture au sujet de laquelle des controverses furent suscitées. Et sans un arrêt pris antérieurement par ton Seigneur, on aurait déjà tranché leurs différends. Aussi sont-ils toujours, à ton sujet, dans un doute troublant. A tous ceux-là ton Seigneur attribuera le mérite exact de leurs œuvres, car Il est parfaitement au courant de ce qu'ils font. Agis avec rectitude, comme il t'a été prescrit ainsi qu'à ceux qui, avec toi, se sont repentis ! Ne vous livrez pas à des excès ! Allah est bien au courant de ce que vous faites. Ne vous rangez pas du côté de ceux qui commettent des injustices, de peur que le feu ne vous atteigne ! Et vous n'aurez alors point d'allié en dehors d'Allah ni de protecteur ».*

Le Très Haut nous informe qu'Il a donné à Moïse le Livre de la Torah qui implique la conformité à ses ordres et ses interdits ; malgré cela, ceux qui se revendiquent de lui ont divergé à son sujet ce qui s'est répercuté négativement sur leurs croyances et sur leur concorde religieuse.

« Et sans un arrêt pris antérieurement par ton Seigneur » de leur accorder un délai et de ne pas les châtier derechef *« on aurait déjà tranché leurs différends »* en châtiant les injustes. Mais la sagesse du Très Haut a voulu qu'Il retarde le jugement entre eux jusqu'au Jour de la résurrection, au sujet duquel ils sont dans un doute troublant. Si telle est leur situation vis-à-vis de leur Livre sacré, leur situation vis-à-vis du Coran qu'Allah t'a révélé ne peut pas surprendre de la part des juifs s'ils le rejettent ou doutent de lui.

« A tous ceux-là ton Seigneur attribuera le mérite exact de leurs œuvres ». C'est-à-dire qu'il est indispensable qu'Allah tranche entre eux en rétribuant chacun pour ce qu'il mérite.

« Car Il est parfaitement au courant de ce que vous faites » comme bien et mal ; rien ne Lui échappe de leurs œuvres, qu'elles soient subtiles ou importantes. Après avoir parlé de leur désobéissance qui a impliqué leurs divergences et leurs divisions, le Très Haut ordonne à Son messager Mouḥammed (ﷺ) et à ceux qui sont avec lui d'agir avec rectitude comme cela leur est ordonné en suivant ce qu'Il a prescrit comme lois et en ajoutant foi à ce qu'Il a révélé comme croyances authentiques sans s'en détourner d'un iota et de rester fermes dans cette voie. Ils ne doivent pas transgresser les limites qu'Allah leur a imposées.

Sa parole : *« Car Il est parfaitement au courant de ce qu'ils font ».* C'est-à-dire qu'aucune de vos œuvres ne Lui échappe et Il vous rétribuera pour cela. Il y a là une incitation à se mettre dans la voie de la droiture et une mise en garde contre le fait de suivre la voie inverse. C'est pour cela qu'Il les a mis en garde contre le fait de transgresser la voie de la droiture en disant : *« Ne vous rangez pas »*, c'est-à-dire ne penchez pas *« du côté de ceux qui commettent des injustices »*, car si vous penchez vers eux vous partagerez leurs injustices ou vous serez d'accord sur ce qu'ils commettent comme injustices *« de peur que le feu ne vous atteigne »* si vous faites cela *« et vous n'aurez alors point d'allié en dehors d'Allah »* qui vous protègera du châtiment d'Allah ou vous fera obtenir quoi que ce soit de la récompense d'Allah *« ni de protecteur »* qui vous épargnera le châtiment une fois qu'il surviendra.

Il y a dans ce verset une mise en garde contre le fait de pencher vers les tyrans et les injustes et d'approuver ce qu'ils commettent comme tyrannie et injustices.

Si cette mise en garde concerne le fait de se ranger du côté des injustes et des tyrans, que dire alors de ces derniers ?

(114)-(115). *« Prie aux deux extrémités du jour et à certaines parties de la nuit. Certes, les bonnes actions chassent les mauvaises. C'est là un rappel qui s'adresse à ceux qui savent réfléchir. Sois patient ! Allah ne frustre jamais les hommes de bien de leur salaire ».*

Le Très Haut ordonne d'accomplir la prière de façon parfaite *« aux deux extrémités du jour »*, c'est-à-dire à son début et à sa fin ; Sont concernés la prière de l'aube, celle du midi et celle de l'après-midi *« et à certaines parties de la nuit »*, c'est-à-dire la prière du coucher du soleil et celle de la nuit, de même que les veillées en prière, car celles-ci rapprochent le croyant d'Allah.

« Certes, les bonnes actions chassent les mauvaises ». C'est-à-dire que ces cinq prières et les prières surérogatoires afférentes sont parmi les plus élevées des bonnes actions. En plus du fait qu'elles soient de bonnes actions, elles rapprochent aussi d'Allah et impliquent la rétribution divine. Elles effacent aussi les mauvaises actions, c'est-à-dire les péchés mineurs, comme le soutiennent les *ḥadiths* authentiques attribués au Prophète (ﷺ), comme celui-ci : *« Les cinq prières, la prière du vendredi jusqu'à la prochaine prière du vendredi, le mois de Ramadân jusqu'au prochain mois de Ramadân, sont des moyens d'effacer les péchés commis entre eux, tant qu'on évite les péchés capitaux ».* Bien plus, il est dit dans la sourate *An-Nisâ'* : *« Si vous évitez les péchés capitaux contre lesquels on vous met garde, Nous vous pardonnerons vos erreurs et vous ferons entrer par un accès béni ».*

Il est possible que l'allusion à tout ce qui précède comme obligation de rester ferme dans la voie de la rectitude et de ne pas en dévier ni le transgresser, ordre de ne pas pencher vers les injustes, d'accomplir la prière et l'information que les bonnes actions chassent les mauvaises, soient *« un rappel qui s'adresse à ceux qui savent réfléchir »*, c'est-à-dire qui comprennent à travers lui ce qu'Allah leur ordonne et leur interdit en se soumettant à ces ordres excellents dont dérivent de nombreux bienfaits et qui repoussent les méfaits et les péchés. Cependant, ces choses-là ont besoin de lutte contre les passions de l'âme et de patience dans cette lutte. C'est pour cela qu'Il dit : *« Sois patient ! »*, c'est-à-dire astreins-toi à l'adoration d'Allah et au refus de Lui désobéir, poursuis dans cette voie et ne t'irrite pas. *« Allah ne frustre jamais les hommes de bien de leur salaire ».* Bien au contraire, Il accepte d'eux le meilleur de ce qu'ils font et Il les rétribue de la meilleure façon qui soit. Il y a là un sublime encouragement à s'astreindre à la patience, en suscitant le désir de l'âme faible pour la rétribution d'Allah à chaque fois qu'elle s'émousse et devient amorphe.

(116). *« Que ne s'est-il trouvé parmi les générations d'avant vous assez d'hommes vertueux pour lutter contre la corruption sur la terre, car, à l'exception de la petite minorité que Nous avons sauvée, les autres préféraient le luxe dont ils jouissaient et se comportaient en criminels ».*

Après avoir rappelé l'extermination des peuples négateurs des messagers et précisé que la plupart d'entre eux sont égarés de la voie droite y compris les gens des Ecritures, ce qui implique la disparition des religions et leur effacement, le Très Haut ajoute qu'Il a fait en sorte qu'il y ait

parmi les siècles passés, des restes parmi les gens de bien, qui appellent à la guidance et mettent en garde contre la corruption et les péchés, ce qui a protégé et préservé les religions. Mais ces gens-là sont rares. En substance, ces gens-là ont été sauvés grâce à leur conformité à leurs Prophètes et à leur dévouement à leur religion. C'est là aussi l'argument d'Allah qu'Il a établi afin que périssent ceux qui doivent périr à juste titre et que vivent ceux qui doivent vivre à juste titre.

« Car, à l'exception de la petite minorité que Nous avons sauvée, les autres préféraient le luxe dont ils jouissaient », c'est-à-dire qu'ils se sont complus dans les plaisirs et le luxe dans lesquels ils vivaient sans vouloir d'alternative *« et se comportaient en criminels »*, c'est-à-dire en injustes pour avoir suivi leurs passions. C'est pour cela qu'ils ont mérité le châtiment qui les a exterminés. Il y a là une incitation pour cette communauté afin qu'il y ait en elle des groupes de gens vertueux qui réforment ce que les autres corrompent, qui veillent à la bonne marche de la religion d'Allah, appelant les égarés à la voie de la guidance, faisant preuve de patience devant leurs torts et leur montrant la voie de la Vérité. Cette situation est la meilleure à laquelle puissent aspirer les aspirants ; celui qui fait cela devient un guide dans la religion, puisqu'il se dévoue dans sa mission au Seigneur des univers.

﴿١١٧﴾. *« Ton Seigneur n'était pas disposé à anéantir injustement une cité dont les habitants faisaient amende honorable ».*

C'est-à-dire qu'Allah n'a pas de raison d'anéantir les habitants d'une cité de Son propre chef et de façon injuste alors qu'ils sont vertueux, marchant dans la voie de la droiture ; Il ne les fait anéantir qu'une fois

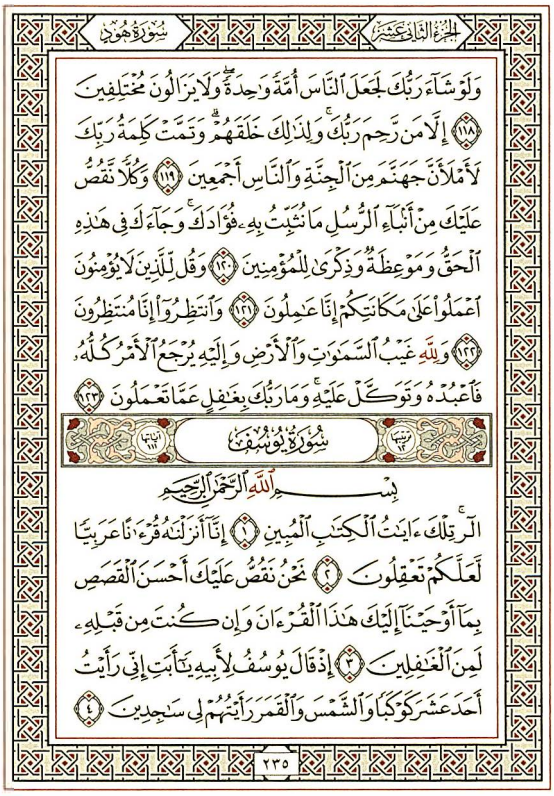
الجزء الثاني عشر — سورة هود
وَلَوْ شَآءَ رَبُّكَ لَجَعَلَ ٱلنَّاسَ أُمَّةً وَٰحِدَةً وَلَا يَزَالُونَ مُخْتَلِفِينَ ﴿١١٨﴾ إِلَّا مَن رَّحِمَ رَبُّكَ وَلِذَٰلِكَ خَلَقَهُمْ وَتَمَّتْ كَلِمَةُ رَبِّكَ لَأَمْلَأَنَّ جَهَنَّمَ مِنَ ٱلْجِنَّةِ وَٱلنَّاسِ أَجْمَعِينَ ﴿١١٩﴾ وَكُلًّا نَّقُصُّ عَلَيْكَ مِنْ أَنۢبَآءِ ٱلرُّسُلِ مَا نُثَبِّتُ بِهِۦ فُؤَادَكَ وَجَآءَكَ فِى هَٰذِهِ ٱلْحَقُّ وَمَوْعِظَةٌ وَذِكْرَىٰ لِلْمُؤْمِنِينَ ﴿١٢٠﴾ وَقُل لِّلَّذِينَ لَا يُؤْمِنُونَ ٱعْمَلُوا۟ عَلَىٰ مَكَانَتِكُمْ إِنَّا عَٰمِلُونَ ﴿١٢١﴾ وَٱنتَظِرُوٓا۟ إِنَّا مُنتَظِرُونَ ﴿١٢٢﴾ وَلِلَّهِ غَيْبُ ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَٱلْأَرْضِ وَإِلَيْهِ يُرْجَعُ ٱلْأَمْرُ كُلُّهُۥ فَٱعْبُدْهُ وَتَوَكَّلْ عَلَيْهِ وَمَا رَبُّكَ بِغَٰفِلٍ عَمَّا تَعْمَلُونَ ﴿١٢٣﴾
سُورَةُ يُوسُفَ
بِسْمِ ٱللَّهِ ٱلرَّحْمَٰنِ ٱلرَّحِيمِ
الٓر تِلْكَ ءَايَٰتُ ٱلْكِتَٰبِ ٱلْمُبِينِ ﴿١﴾ إِنَّآ أَنزَلْنَٰهُ قُرْءَٰنًا عَرَبِيًّا لَّعَلَّكُمْ تَعْقِلُونَ ﴿٢﴾ نَحْنُ نَقُصُّ عَلَيْكَ أَحْسَنَ ٱلْقَصَصِ بِمَآ أَوْحَيْنَآ إِلَيْكَ هَٰذَا ٱلْقُرْءَانَ وَإِن كُنتَ مِن قَبْلِهِۦ لَمِنَ ٱلْغَٰفِلِينَ ﴿٣﴾ إِذْ قَالَ يُوسُفُ لِأَبِيهِ يَٰٓأَبَتِ إِنِّى رَأَيْتُ أَحَدَ عَشَرَ كَوْكَبًا وَٱلشَّمْسَ وَٱلْقَمَرَ رَأَيْتُهُمْ لِى سَٰجِدِينَ ﴿٤﴾
٢٣٥

qu'ils se montrent injustes et que Son argument s'établit contre eux.

Il se peut que le sens soit: Ton Seigneur n'est pas disposé à anéantir les habitants d'une cité pour leurs injustices précédentes s'ils reviennent à Lui et se repentent ; auquel cas, Allah leur pardonne et efface leurs injustices précédentes.

﴿١١٨﴾-﴿١١٩﴾. *« Si ton Seigneur l'avait voulu, Il aurait fait des hommes une communauté unique, mais ils continueront à avoir des différends, exception faite de ceux auxquels ton Seigneur fait miséricorde. C'est même pour cela qu'Il les a créés ; c'est ainsi que s'accomplit la parole de ton Seigneur : J'emplirai la Géhenne des hommes et des djinns réunis ».*

Le Très Haut nous informe que, s'Il l'avait voulu, Il aurait fait des hommes une seule communauté, suivant la religion de l'Islam, car Sa volonté est exécutoire et rien n'est impossible pour Lui. Mais sa

sagesse implique qu'ils continuent toujours à avoir des différends, qu'ils soient aux antipodes de la voie droite pour certains d'entre eux et marchant dans le chemin qui mène à l'enfer; chacun voyant la vérité dans ce qu'il dit et professe et l'égarement dans ce que dit et professe autrui.

« Exception faite de ceux auxquels ton Seigneur fait miséricorde » et qu'Il a guidés vers la science par la vérité, la conformité et la concordance dans cette voie; ces gens-là sont destinés pour être des bienheureux, car ils sont soutenus par l'attention seigneuriale et l'assistance divine.

Quant à ceux qui leur expriment de l'animosité, ils sont abandonnés à leurs propres âmes et passions.

Sa parole: *« C'est même pour cela qu'Il les a créés »* veut dire que Sa sagesse a impliqué qu'Il les ait créés pour qu'il y ait parmi eux les bienheureux et les réprouvés, les unis et les divisés, le groupe qu'Allah a guidé et celui qui a mérité l'égarement, afin qu'apparaissent aux gens Sa justice et Sa sagesse et que leur apparaisse ce qu'il y a en l'homme comme bien et comme mal et afin que puissent s'accomplir les rites de dévotion et de djihâd qui ne peuvent se compléter et se parfaire qu'à travers les épreuves et les mises à l'épreuve. *« C'est ainsi »* aussi "que s'accomplit la parole de ton Seigneur: *« J'emplirai la Géhenne des hommes et des djinns réunis »*. C'est-à-dire qu'il est indispensable que des créatures qui œuvrent selon les œuvres menant à la Géhenne y élisent demeure.

﴿١٢٠-١٢١﴾. *« Tous ces récits que Nous te communiquons relativement aux Prophètes sont destinés à raffermir ton cœur. C'est la Vérité qui t'est parvenue à travers cette sourate ainsi qu'une exhortation et un rappel destinés aux croyants. Dis à ceux qui ne croient pas: Agissez à votre guise, nous œuvrerons de notre côté, et attendez (la suite) nous attendrons avec vous. C'est à Allah qu'appartient (la connaissance) de ce qui n'est manifesté ni dans le ciel ni sur la terre et c'est à Lui que revient le Commandement tout entier. Aussi, adore-Le et remets-t'en à Lui (en sachant) que rien de ce que vous faites n'échappe à ton Seigneur »*.

Après avoir rappelé dans cette sourate certains récits relatifs aux prophètes, le Très Haut rappelle la sagesse et le dessein sous-jacents à cela en disant: *« Tous ces récits que Nous te communiquons relativement aux prophètes sont destinés à raffermir ton cœur »*. C'est-à-dire pour que tu sois serein et ferme et que tu fasses preuve de patience comme l'ont fait les messagers doués de fermeté avant toi, car les âmes sont portées à l'émulation, s'enthousiasment pour les belles œuvres et rivalisent avec les autres; en outre, la Vérité est affirmée par la mention de ses signes et de ses preuves et par le nombre de ceux qui en attestent.

« C'est la Vérité qui t'est parvenue travers cette sourate", c'est-à-dire la certitude qui ne souffre d'aucun doute à tout point de vue. Connaître cela c'est connaître la Vérité qui est la plus grande vertu de l'âme *« ainsi qu'une exhortation et un rappel destinés aux croyants »*. C'est-à-dire à travers lesquels ils tirent des leçons en se détournant des choses blâmables et en se souvenant des choses aimées d'Allah pour les accomplir.

Quant à ceux qui ne font pas partie des gens de la foi, aucune exhortation ni aucun rappel ne leur seront utiles. C'est pour cela qu'Il dit: *« Dis à ceux qui ne croient pas »*, après qu'ils aient reçu ces versets: *« Agissez à votre guise »*, c'est-à-dire selon la situation où vous vous trouvez *« nous*

oeuvrerons de notre côté » selon la situation que nous avons toujours suivie. *« Et attendez (la suite) »* ce qui va nous arriver *« nous attendrons avec vous »* ce qui va vous arriver.

Certes, Allah a tranché entre les deux groupes et a montré à Ses serviteurs Sa victoire qu'Il a accordée aux croyants et Son extermination de Ses ennemis négateurs.

« C'est à Allah qu'appartient (la connaissance) de ce qui n'est manifesté ni dans les cieux ni sur la terre », c'est-à-dire tout ce qui relève des choses de l'invisible et du non manifeste.

« Et c'est à Lui que revient le Commandement tout entier », c'est-à-dire comme œuvres et auteurs des œuvres, Il distinguera alors le bon du mauvais.

« Adore-Le et remets-t'en à Lui », c'est-à-dire adore-Le comme Il le mérite, en accomplissant tout ce qu'Il ordonne, autant que faire se peut et appuie-toi sur Lui en cela.

« (En sachant) que rien de ce que vous faites n'échappe à ton Seigneur » comme bien et comme mal; bien plus, Sa science embrasse tout cela et Sa Plume l'a déterminée dans son intégralité; Sa décision et Son jugement s'appliqueront en conséquence.

■ Sourate de *Yoûsef* (Joseph), une sourate révélée à la Mecque.

Au Nom d'Allah le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux.

①-③. *« Alif. Lâm. Mim. Ce sont là les versets du Livre explicite. Nous l'avons révélé en langue arabe, afin que vous puissiez le comprendre. Nous allons te narrer, grâce à la révélation de ce Coran, l'un des plus beaux récits dont tu n'avais auparavant aucune connaissance ».*

Le Très Haut nous dit que les versets du Coran sont *« les versets du Livre explicite »*, c'est-à-dire le Livre évident dont les expressions et les significations sont claires et explicites. Parmi les preuves de sa clarté et de son évidence, il y a le fait qu'il ait été révélé en langue arabe, la plus noble des langues et la plus éloquente, la plus évidente dans tout ce dont l'homme a besoin comme réalités utiles. Toute cette clarté et toute cette évidence *« Afin que vous puissiez le comprendre »*. C'est-à-dire pour que vous puissiez assimiler ses préceptes, ses principes et ses questions subsidiaires, ses ordres et ses interdits. Une fois que vous arrivez à comprendre cela et que vos cœurs s'imprègnent de leur connaissance, cela se répercute sur les actes de vos organes et sur votre soumission *« afin que vous puissiez le comprendre »*. C'est-à-dire que votre intelligence se développe par l'étude répétée des nobles significations de ce Coran, en vous permettant de passer d'un état spirituel vers d'autres états plus élevés et plus parfaits.

« Nous allons te narrer, grâce à la révélation de ce Coran, l'un des plus beaux récits » en raison de leur sincérité et de la beauté de leurs significations. C'est-à-dire en vertu de ce que contient ce Coran que Nous t'avons révélé et grâce auquel Nous t'avons préféré sur tous les autres Prophètes. Tout cela comme don et bienfait de la part d'Allah.

« Dont tu n'avais auparavant aucune connaissance ». C'est-à-dire que tu ne connaissais ni le Livre ni la foi avant qu'Allah ne te fasse la révélation, mais Nous avons fait de ce Livre une lumière avec laquelle Nous guidons qui Nous voulons parmi Nos serviteurs.

Après avoir fait l'éloge de ce que contient ce Coran comme récits qui sont

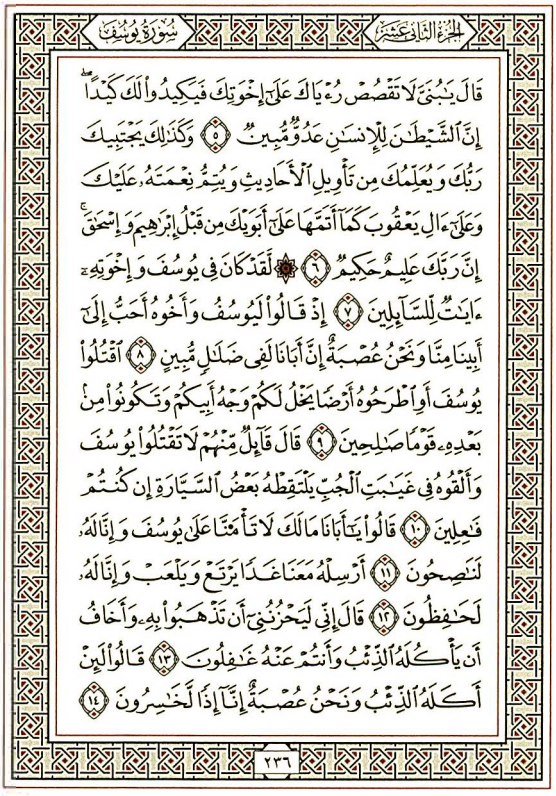
سُورَةُ يُوسُفَ الجزء الثاني عشر
قَالَ يَٰبُنَيَّ لَا تَقۡصُصۡ رُءۡيَاكَ عَلَىٰٓ إِخۡوَتِكَ فَيَكِيدُواْ لَكَ كَيۡدًاۖ
إِنَّ ٱلشَّيۡطَٰنَ لِلۡإِنسَٰنِ عَدُوّٞ مُّبِينٞ ﴿٥﴾ وَكَذَٰلِكَ يَجۡتَبِيكَ
رَبُّكَ وَيُعَلِّمُكَ مِن تَأۡوِيلِ ٱلۡأَحَادِيثِ وَيُتِمُّ نِعۡمَتَهُۥ عَلَيۡكَ
وَعَلَىٰٓ ءَالِ يَعۡقُوبَ كَمَآ أَتَمَّهَا عَلَىٰٓ أَبَوَيۡكَ مِن قَبۡلُ إِبۡرَٰهِيمَ وَإِسۡحَٰقَۚ
إِنَّ رَبَّكَ عَلِيمٌ حَكِيمٞ ﴿٦﴾ ۞ لَّقَدۡ كَانَ فِي يُوسُفَ وَإِخۡوَتِهِۦٓ
ءَايَٰتٞ لِّلسَّآئِلِينَ ﴿٧﴾ إِذۡ قَالُواْ لَيُوسُفُ وَأَخُوهُ أَحَبُّ إِلَىٰٓ
أَبِينَا مِنَّا وَنَحۡنُ عُصۡبَةٌ إِنَّ أَبَانَا لَفِي ضَلَٰلٖ مُّبِينٍ ﴿٨﴾ ٱقۡتُلُواْ
يُوسُفَ أَوِ ٱطۡرَحُوهُ أَرۡضٗا يَخۡلُ لَكُمۡ وَجۡهُ أَبِيكُمۡ وَتَكُونُواْ مِنۢ
بَعۡدِهِۦ قَوۡمٗا صَٰلِحِينَ ﴿٩﴾ قَالَ قَآئِلٞ مِّنۡهُمۡ لَا تَقۡتُلُواْ يُوسُفَ
وَأَلۡقُوهُ فِي غَيَٰبَتِ ٱلۡجُبِّ يَلۡتَقِطۡهُ بَعۡضُ ٱلسَّيَّارَةِ إِن كُنتُمۡ
فَٰعِلِينَ ﴿١٠﴾ قَالُواْ يَٰٓأَبَانَا مَا لَكَ لَا تَأۡمَنَّا عَلَىٰ يُوسُفَ وَإِنَّا لَهُۥ
لَنَٰصِحُونَ ﴿١١﴾ أَرۡسِلۡهُ مَعَنَا غَدٗا يَرۡتَعۡ وَيَلۡعَبۡ وَإِنَّا لَهُۥ
لَحَٰفِظُونَ ﴿١٢﴾ قَالَ إِنِّي لَيَحۡزُنُنِيٓ أَن تَذۡهَبُواْ بِهِۦ وَأَخَافُ
أَن يَأۡكُلَهُ ٱلذِّئۡبُ وَأَنتُمۡ عَنۡهُ غَٰفِلُونَ ﴿١٣﴾ قَالُواْ لَئِنۡ
أَكَلَهُ ٱلذِّئۡبُ وَنَحۡنُ عُصۡبَةٌ إِنَّآ إِذٗا لَّخَٰسِرُونَ ﴿١٤﴾
٢٣٦

les meilleurs des récits sans conteste, dans la mesure où on ne trouve pas de récits semblables à ceux du Coran, le Très Haut mentionne le récit de Joseph *(Yoûsef)*, de son père et de ses frères, un récit admirable et passionnant, en disant :

(4)-(5). *« Un jour, Joseph dit à son père : « Ô mon père, j'ai vu en rêve onze étoiles ainsi que le soleil et la lune prosternés devant moi ! ». « Mon fils, lui répondit son père, ne raconte pas ce rêve à tes frères, de peur qu'ils n'ourdissent un complot contre toi, car Satan est pour l'homme un ennemi juré ! Ainsi ton Seigneur t'a choisi pour t'instruire dans l'art d'interpréter les rêves et pour parachever Sa grâce en toi et en faveur de tes ancêtres, Abraham et Isaac, car ton Seigneur est Omniscient et Sage ».*

Sache qu'Allah rappelle qu'Il narre à Son Messager (ﷺ) les meilleurs des récits dans ce Livre. Ensuite, Il raconte ce récit et le simplifie en rapportant ce qui s'y est passé ; il ressort de cela que c'est un récit parfait, complet et excellent. Aussi, celui qui veut le compléter ou l'améliorer avec ce qui est rapporté dans les récits israélites qui sont pour la plupart infondés ou faux, aura prétendu corriger quelque chose qui est imparfait à ses yeux. Il suffit comme ignominie de penser une telle chose. En effet, il faut dire que de nombreuses exégèses sont truffées de récits erronés et de choses mensongères qui sont en contradiction avec le récit fait par Allah. Par conséquent, le musulman doit comprendre ce que nous narre Allah et se détourner de tout ce qui contredit ce récit et qui n'est pas transmis par le Prophète (ﷺ).

Sa parole : *« Un jour, Joseph dit à son père »*, c'est-à-dire Jacob le fils d'Isaac, fils d'Abraham le proche intime d'Allah (عليه السلام) *« Ô mon père, j'ai vu en rêve onze étoiles ainsi que le soleil et la lune prosternés devant moi ! »*. Cette vision fut un prémisse de ce que Joseph (عليه السلام) allait connaître comme élévation et sublimation dans ce monde et dans l'autre. Il en est ainsi lorsqu'Allah veut faire une chose, Il lui prépare le terrain et l'annonce par un signe avant-coureur pour lui aplanir le chemin, afin de le faciliter pour Ses serviteurs, par compassion de Sa part et bienveillance envers eux. Jacob a expliqué cette vision par le fait que le soleil est sa mère, la lune son père et les planètes ses frères. Il l'a expliqué aussi par le fait que les circonstances allaient entraîner Joseph jusqu'à ce qu'ils se soumettent à lui et se prosternent devant lui pour l'honorer et l'ennoblir. Or, cela n'aura lieu qu'après une succession de causes, consistant en son élection par Allah et sa distinction ainsi que par l'accomplissement des bienfaits d'Allah à son égard, par la science et les

bonnes œuvres de même que par le pouvoir sur terre. En outre, cette faveur allait englober toute la famille de Jacob qui se prosternerait devant Joseph et se soumettrait à lui. C'est pour cela qu'Il dit : *« Ainsi ton Seigneur t'a choisi »*, c'est-à-dire qu'Il t'a élu et choisi avec ce qu'Il t'a accordé comme vertus sublimes et qualités excellentes *« pour t'instruire dans l'art d'interpréter les rêves »*, c'est-à-dire comme science de l'oniromancie et clarification des discours véridiques, à l'instar des Livres sacrés et autres *« et pour parachever Sa grâce en toi »* en ce bas-monde et dans l'autre, en te donnant une faveur en ce bas monde et une autre dans l'au-delà *« et en faveur de tes ancêtres Abraham et Isaac »*, dans la mesure où Allah leur a fait des faveurs immenses et incommensurables aussi bien spirituelles que matérielles.

« Car ton Seigneur est Omniscient et Sage », c'est-à-dire que Sa science embrasse toutes les choses ainsi que ce que contiennent les consciences des gens comme bien et autres ; Il donne à chacun ce qu'impliquent Sa sagesse et Sa louange, car Il est Sage dans la mesure où Il met les choses à leur place et les juge en fonction de leur valeur. Après que l'explication du rêve devint claire, le père de Joseph lui dit : *« Mon fils, ne raconte pas ton rêve à tes frères, de peur qu'ils n'ourdissent un complot contre toi ! »*. C'est-à-dire par jalousie de leur part que tu ne deviennes le chef et noble parmi eux.

« Car Satan est pour l'homme un ennemi juré », dans la mesure où il ne se lasse jamais de nuit ou de jour, en secret ou en apparence. Aussi, le fait de s'éloigner des causes grâce auxquelles il prend le dessus sur l'homme est impératif. C'est ainsi que Joseph s'est soumis à l'ordre de son père et s'est abstenu d'en informer ses frères en gardant cela pour lui.

﴿٧-٩﴾. *« En vérité, il y a pour ceux qui veulent s'instruire de multiples enseignements dans l'histoire de Joseph et de ses frères, lorsque ces derniers dirent : « Joseph et son frère sont plus chers à notre père que nous, bien que nous soyons plus nombreux qu'eux. C'est là une préférence injuste de sa part ». « Tuez donc Joseph, dirent-ils, ou éloignez-le quelque part, et de cette façon vous jouirez tout seuls de l'affection de votre père et vous serez, après sa disparition, des gens bien considérés ».*

Le Très Haut dit : *« En vérité, il y a pour ceux qui veulent s'instruire de multiples enseignements dans l'histoire de Joseph »*. C'est-à-dire des leçons et des preuves quant à l'abondance des aspirations sublimes *« pour ceux qui veulent s'instruire »*, c'est-à-dire pour tous ceux qui veulent les connaître à travers l'état spirituel ou la transmission verbale ; ce sont ceux qui veulent s'instruire qui tirent profit des signes et des enseignements ; quant aux négateurs, ils ne tirent profit ni des signes, ni des récits ni des preuves.

« Lorsque ces derniers dirent », c'est-à-dire les uns aux autres *« Joseph et son frère »* Benjamin, c'est-à-dire son frère germain, sinon ils sont tous frères *« sont plus chers à notre père que nous, bien que nous soyons plus nombreux qu'eux »*, c'est-à-dire nous sommes un groupe majoritaire, comment dès lors les préfère-t-il à nous par l'affection et la compassion *« C'est là une préférence injuste de sa part »*, c'est-à-dire qu'il commet une erreur évidente et injustifiée.

« Tuez donc Joseph, dirent-ils, ou éloignez-le quelque part », c'est-à-dire éloignez-le de son père en l'exilant dans une terre lointaine où il ne pourra pas le voir. Si vous faites une de ces choses *« de cette façon vous jouirez tout seuls de l'affection de votre père »*, c'est-à-dire que

la voie sera libre pour vous pour jouir de son affection et de son amour puisque vous l'aurez à vous seuls, ce que vous ne pourrez pas obtenir tant que Joseph sera là, dans la mesure où le cœur est alors accaparé. *« et vous serez après sa disparition »*, c'est-à-dire après avoir commis cet acte *« des gens bien considérés »*, c'est-à-dire que vous vous repentirez à Allah et vous Lui demanderez pardon après votre péché.

Ils ont anticipé donc leur volonté de se repentir avant d'avoir commis leur péché pour mieux faciliter leur acte, lui enlever tout caractère répugnant et pour s'encourager les uns les autres.

﴿10﴾. *« Ne tuez pas Joseph, proposa l'un d'eux, mais jetez-le plutôt dans les profondeurs d'un puits ; si vous procédez ainsi, quelque voyageur de passage pourrait le recueillir ».*

C'est-à-dire *« Ne tuez pas Joseph, proposa l'un d'eux »*, à savoir un des frères de Joseph qui ont voulu le tuer ou l'éloigner, car le tuer serait un acte abominable, alors qu'il est possible d'atteindre le but recherché en l'éloignant de son père sans le tuer. Mais ils s'entendirent pour l'éloigner en le jetant plutôt *« dans les profondeurs d'un puits »* en s'abstenant de lui révéler leurs intentions, dans l'espoir que *« quelque voyageur de passage pourrait le recueillir »*, c'est-à-dire un voyageur qui fasse halte dans les parages et le recueille pour en prendre soin. Celui qui a fait cette proposition est le plus sage d'entre eux et celui qui a eu l'opinion la plus judicieuse ainsi que le plus de compassion à l'égard de Joseph dans cette affaire, car il est vrai qu'il y a là un mal moindre. Un petit tort peut servir à repousser un tort plus grand. Une fois qu'ils s'entendirent sur ce plan, ils dirent :

﴿11﴾-﴿14﴾. *« Père, pourquoi ne veux-tu pas nous confier Joseph, alors que nous ne lui voulons que du bien ? Envoie-le avec nous demain, afin qu'il puisse s'ébattre et s'amuser sous notre garde ! ». « Je ressentirai un grand chagrin, dit le père, de vous voir l'emmener avec vous et je crains qu'un loup ne le dévore dans un moment d'inattention de votre part ». « Pour qu'un loup le dévore, s'écrièrent-ils, malgré notre nombre, il faudrait que nous soyons bien lâches ! ».*

C'est-à-dire que les frères de Joseph, dans l'intention d'arriver à leur but, dirent à leur père : *« Père, pourquoi ne veux-tu pas nous confier Joseph, alors que nous ne lui voulons que du bien ? »*. C'est-à-dire pour quelle raison as-tu peur de nous confier Joseph, alors que rien ne justifie cette peur *« alors que nous ne lui voulons que du bien ? »*, c'est-à-dire que nous avons de la compassion pour lui et nous voulons pour lui ce que nous voulons pour nous-mêmes. Cela prouve que Jacob (ﷺ) ne voulait pas laisser Joseph partir avec ses frères à la campagne ou autre. Mais après lui avoir donné des garanties quant à leur souci de protéger Joseph et après l'avoir convaincu que l'intérêt de ce dernier était d'aller s'amuser et jouer avec eux, ils lui dirent : *« Envoie-le avec nous demain, afin qu'il puisse s'ébattre et s'amuser »*, c'est-à-dire qu'il vienne s'égayer et gambader dans la campagne *« sous notre garde »*, c'est-à-dire que nous le protègerons de tout tort ou nuisance.

Il leur répondit en ces termes : *« Je ressentirai un grand chagrin de vous voir l'emmener avec vous »*, c'est-à-dire que le seul fait de le prendre avec vous me chagrine et m'afflige, car je ne supporterai pas de me séparer de lui, même si c'est pour une courte période. C'est là une des raisons qui motivent ma réticence. Quant à la deuxième raison *« je crains que le loup ne le dévore dans un moment d'inattention de*

votre part», c'est-à-dire en cas de négligence de votre part, car il est encore petit et ne peut pas se défendre contre le loup.

« Pour qu'un loup le dévore, s'écrièrent-ils, malgré notre nombre», c'est-à-dire un groupe soucieux de sa sécurité *« il faudrait que nous soyons bien lâches»*, c'est-à-dire dépourvus de tout bien et dont on ne peut attendre aucun avantage. Après qu'ils eurent présenté à leur père des raisons justifiant qu'il les laisse emmener leur petit frère avec eux, ce dernier les laissa prendre avec eux Joseph pour le distraire.

﴿١٥﴾-﴿١٨﴾. *« Et lorsqu'ils l'eurent emmené avec eux, et se furent mis d'accord pour le faire disparaître au fond du puits, Nous révélâmes à Joseph ce qui suit : « Tu auras un jour à leur rappeler ce forfait, au moment où ils s'y attendront le moins». Le soir, ils s'en revinrent auprès de leur père en pleurant : « Père, dirent-ils, nous sommes allés jouer à la course en laissant Joseph auprès de nos effets. C'est alors que le loup l'a dévoré. Mais tu ne nous croiras pas, même si nous disons la vérité». Et ils lui présentèrent sa tunique frauduleusement tachée de sang. Le père dit alors : « Je pense plutôt que c'est un mauvais coup que vous avez monté vous-mêmes, et je n'ai plus qu'à me résigner et à implorer l'aide d'Allah pour supporter ce que vous venez de me dire».*

C'est-à-dire qu'après le départ des frères de Joseph avec ce dernier, une fois l'accord de leur père obtenu, et une fois la décision prise de jeter Joseph dans un puits, comme le leur a suggéré un des leurs, ils mirent en œuvre leur plan et le mirent dans un puits. Ensuite, Allah dont l'attention pour Joseph ne s'est jamais démentie, lui exprima de la compassion et lui fit une révélation alors qu'il se trouvait dans cette situation critique : *« Tu auras un jour à leur rappeler ce forfait, au moment où ils s'y attendront le moins»*. C'est-à-dire que tu leur reprocheras un jour cet acte et tu les en informeras alors qu'ils l'auront oublié. Il y a là une bonne nouvelle quant au fait qu'il sortira vivant de cette épreuve et qu'Allah le réunira avec sa famille et ses frères dans un contexte de gloire et de puissance sur terre.

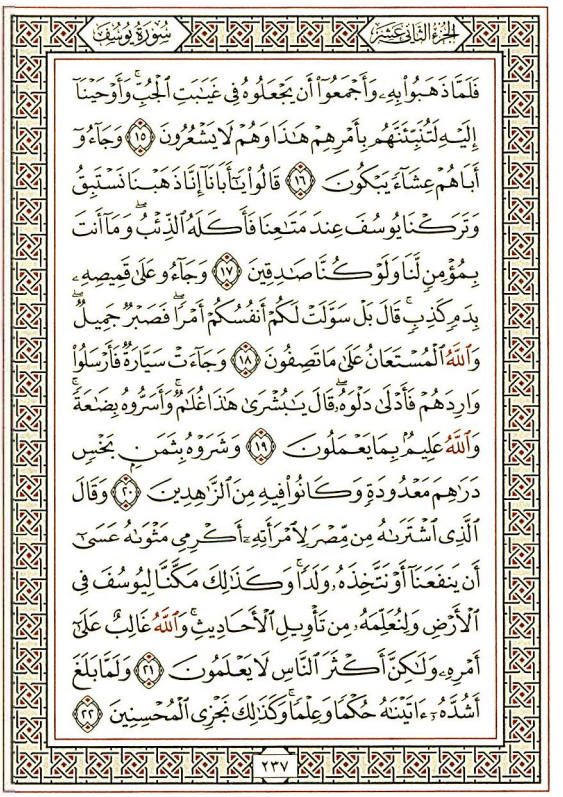
الجزء الثاني عشر — سورة يوسف

فَلَمَّا ذَهَبُوا۟ بِهِۦ وَأَجْمَعُوٓا۟ أَن يَجْعَلُوهُ فِى غَيَٰبَتِ ٱلْجُبِّ ۖ وَأَوْحَيْنَآ
إِلَيْهِ لَتُنَبِّئَنَّهُم بِأَمْرِهِمْ هَٰذَا وَهُمْ لَا يَشْعُرُونَ ﴿١٥﴾ وَجَآءُوٓ
أَبَاهُمْ عِشَآءً يَبْكُونَ ﴿١٦﴾ قَالُوا۟ يَٰٓأَبَانَآ إِنَّا ذَهَبْنَا نَسْتَبِقُ
وَتَرَكْنَا يُوسُفَ عِندَ مَتَٰعِنَا فَأَكَلَهُ ٱلذِّئْبُ ۖ وَمَآ أَنتَ
بِمُؤْمِنٍ لَّنَا وَلَوْ كُنَّا صَٰدِقِينَ ﴿١٧﴾ وَجَآءُو عَلَىٰ قَمِيصِهِۦ
بِدَمٍ كَذِبٍ ۚ قَالَ بَلْ سَوَّلَتْ لَكُمْ أَنفُسُكُمْ أَمْرًا ۖ فَصَبْرٌ جَمِيلٌ ۖ
وَٱللَّهُ ٱلْمُسْتَعَانُ عَلَىٰ مَا تَصِفُونَ ﴿١٨﴾ وَجَآءَتْ سَيَّارَةٌ فَأَرْسَلُوا۟
وَارِدَهُمْ فَأَدْلَىٰ دَلْوَهُۥ ۖ قَالَ يَٰبُشْرَىٰ هَٰذَا غُلَٰمٌ ۚ وَأَسَرُّوهُ بِضَٰعَةً ۚ
وَٱللَّهُ عَلِيمٌۢ بِمَا يَعْمَلُونَ ﴿١٩﴾ وَشَرَوْهُ بِثَمَنٍۭ بَخْسٍ
دَرَٰهِمَ مَعْدُودَةٍ وَكَانُوا۟ فِيهِ مِنَ ٱلزَّٰهِدِينَ ﴿٢٠﴾ وَقَالَ
ٱلَّذِى ٱشْتَرَىٰهُ مِن مِّصْرَ لِٱمْرَأَتِهِۦٓ أَكْرِمِى مَثْوَىٰهُ عَسَىٰٓ
أَن يَنفَعَنَآ أَوْ نَتَّخِذَهُۥ وَلَدًا ۚ وَكَذَٰلِكَ مَكَّنَّا لِيُوسُفَ فِى
ٱلْأَرْضِ وَلِنُعَلِّمَهُۥ مِن تَأْوِيلِ ٱلْأَحَادِيثِ ۚ وَٱللَّهُ غَالِبٌ عَلَىٰٓ
أَمْرِهِۦ وَلَٰكِنَّ أَكْثَرَ ٱلنَّاسِ لَا يَعْلَمُونَ ﴿٢١﴾ وَلَمَّا بَلَغَ
أَشُدَّهُۥٓ ءَاتَيْنَٰهُ حُكْمًا وَعِلْمًا ۚ وَكَذَٰلِكَ نَجْزِى ٱلْمُحْسِنِينَ ﴿٢٢﴾

٢٣٧

« Et ils lui présentèrent sa tunique frauduleusement tachée de sang», afin de justifier leur retard, leurs pleurs leur servant de preuve et d'indication quant à leur sincérité. Ils dirent en se servant d'une fausse justification : *« Père, nous sommes allés jouer à la course»*, soit à pied soit en jouant au tir et à la compétition *« en laissant Joseph auprès de nos effets»* afin de lui épargner des efforts et de le laisser se reposer *« c'est alors que le loup l'a dévoré»*, au moment où nous nous adonnions à la course et où nous étions loin de lui *« Mais*

tu ne nous croiras pas, même si nous disons la vérité ». C'est-à-dire que tu n'accepteras pas notre justification et tu ne nous croiras pas, en raison de ce que recèle ton cœur comme tristesse pour Joseph et immense tendresse pour lui. Cependant, ton refus de nous croire ne nous empêche pas de nous justifier avec une vraie justification. De plus, ils étayèrent leur justification par le fait *« qu'ils lui présentèrent sa tunique frauduleusement tachée ».* Ils prétendaient qu'il s'agissait du sang de Joseph lorsqu'il fut dévoré par le loup. Mais leur père ne les a pas crus en leur disant: *« Je pense plutôt que c'est un mauvais coup que vous avez monté vous-mêmes »,* c'est-à-dire que ce sont vos âmes qui vous ont suggéré ce mauvais coup afin de me séparer de lui. Jacob a dit cela sur la base des signes et des circonstances ainsi que sur la vision que Joseph lui a racontée.

« Et je n'ai plus qu'à me résigner et à implorer l'aide d'Allah pour supporter ce que vous venez de me dire ».

C'est-à-dire, quant à moi, mon devoir en ces circonstances est de faire preuve d'une belle patience, dépourvue de toute irritation et de toute plainte aux créatures, en mettant ma confiance en Allah et non en ma force ou en ma puissance. Il honora cet engagement de sa part et se plaignit à son Créateur en lui disant: *« C'est à Allah que je confie ma tristesse et ma douleur ».* Certes, la plainte qui est adressée au Créateur n'est pas incompatible avec la belle patience, car lorsqu'un prophète promet il honore sa promesse.

﴿١٩﴾-﴿٢٣﴾. *« Puis vint à passer une caravane près du puits. Pour se ravitailler en eau, ils envoyèrent leur pourvoyeur qui, ayant jeté son seau, s'écria: « Quelle trouvaille! Voici un jeune garçon! ». Ils le dissimulèrent pour le vendre telle une marchandise. Mais Allah savait bien ce qu'ils faisaient. Ils le vendirent à vil prix pour quelque menue monnaie, car ils ne comptaient pas le garder ».*

C'est-à-dire que Joseph resta dans le puits jusqu'à ce que *« vint passer une caravane »* se dirigeant vers l'Egypte. *« Ils envoyèrent leur pourvoyeur »,* c'est-à-dire leur éclaireur et leur guide qui leur cherche des points d'eau et des endroits où bivouaquer *« qui, ayant jeté son seau »* sur lequel s'accrocha Joseph (ﷺ) pour en sortir *« s'écria: « Quelle trouvaille! Voici un jeune garçon ».* C'est-à-dire qu'il cria de joie en disant: *« Voici un très beau garçon! ». « Ils le vendirent à vil prix ».* Ses frères étaient tout près de là et les gens de la caravane l'achetèrent à eux *« pour quelque menue monnaie »,* c'est-à-dire pour une somme modique que le Très Haut a expliqué ainsi: *« Pour quelque menue monnaie, car ils ne comptaient pas le garder ».* Parce qu'ils n'avaient d'autre but que celui de l'éloigner de son père, et l'argent n'était pas leur motivation.

Le sens de ce verset est le suivant: les gens de la caravane, en découvrant Joseph, décidèrent de le prendre en charge en l'intégrant à leurs marchandises, lorsque ses frères vinrent à eux et prétendirent qu'il était un esclave à eux ayant fui de la maison. Ils le leur vendirent donc pour une somme modique en leur recommandant de ne pas le laisser s'échapper de nouveau. Et Allah est plus savant.

﴿٢١﴾. *« L'égyptien qui l'avait acquis dit à sa femme: « Traite-le bien! Peut-être nous sera-t-il utile ou serons-nous amenés à l'adopter ». Ainsi Nous avons bien établi Joseph en ce pays et l'avons-Nous initié à l'interprétation des rêves, car, lorsque ton Seigneur décide une chose, elle s'accomplit toujours, bien que la plupart des hommes l'ignorent ».*

Lorsque la caravane l'emmena en Egypte et l'y vendit, il fut acheté par le grand intendant d'Egypte qui fut émer-

veillé par lui et qui le recommanda à son épouse en lui disant : *« Traite-le bien ! Peut-être sera-t-il utile ou serons-nous amenés à l'adopter »*. C'est-à-dire soit il nous sera utile comme domestique soit nous le considérerons comme notre fils. Il se peut que lui et son épouse n'aient pas d'enfants. *« Ainsi Nous avons bien établi Joseph en ce pays »*. C'est-à-dire que, de la même façon que Nous avons décidé que le grand Intendant l'achète et l'honore, Nous avons fait de cela un signe avant coureur pour le faire établir dans ce pays.

« Et Nous l'avons initié à l'interprétation des rêves », lorsqu'il est resté sans occupation et que sa seule préoccupation fut l'acquisition de la science, cela devint pour lui une des causes d'acquisition d'une science abondante, comme la science des règles juridiques, la science de l'interprétation des rêves et d'autres *« car lorsque ton Seigneur décide d'une chose, elle s'accomplit toujours »*, c'est-à-dire que Son ordre est exécutoire et personne ne peut l'arrêter ou l'annihiler *« bien que la plupart des hommes l'ignorent »*. C'est pour cela qu'ils font ce qu'ils font et agissent comme ils agissent en défiant les règles déterministes d'Allah, alors qu'ils sont faibles et incapables devant cela.

(22). *« Et quand Joseph eut atteint sa maturité, Nous lui accordâmes sagesse et savoir, car c'est ainsi que Nous récompensons les hommes de bien »*. C'est-à-dire *« Quand Joseph eut atteint sa maturité »*, c'est-à-dire la plénitude de sa force morale et physique et qu'il fut en mesure d'assumer les charges de la prophétie et du message divin *« Nous lui accordâmes sagesse et savoir »*, c'est-à-dire que Nous avons fait de lui un Prophète et un envoyé ainsi qu'un savant érudit soumis à Allah *« car c'est ainsi que Nous récompensons les hommes de bien »* dans

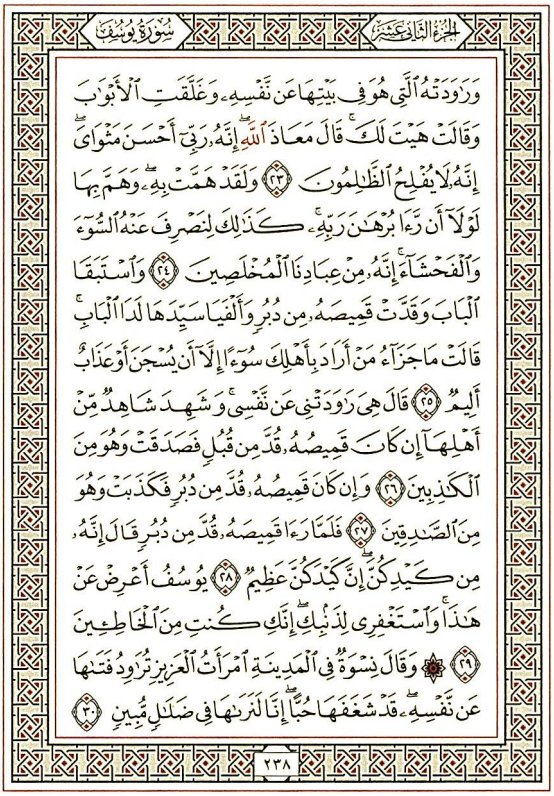
الجزء الثاني عشر سورة يوسف
وَرَٰوَدَتْهُ ٱلَّتِى هُوَ فِى بَيْتِهَا عَن نَّفْسِهِۦ وَغَلَّقَتِ ٱلْأَبْوَٰبَ
وَقَالَتْ هَيْتَ لَكَ ۚ قَالَ مَعَاذَ ٱللَّهِ ۖ إِنَّهُۥ رَبِّىٓ أَحْسَنَ مَثْوَاىَ ۖ
إِنَّهُۥ لَا يُفْلِحُ ٱلظَّٰلِمُونَ ﴿٢٣﴾ وَلَقَدْ هَمَّتْ بِهِۦ ۖ وَهَمَّ بِهَا
لَوْلَآ أَن رَّءَا بُرْهَٰنَ رَبِّهِۦ ۚ كَذَٰلِكَ لِنَصْرِفَ عَنْهُ ٱلسُّوٓءَ
وَٱلْفَحْشَآءَ ۚ إِنَّهُۥ مِنْ عِبَادِنَا ٱلْمُخْلَصِينَ ﴿٢٤﴾ وَٱسْتَبَقَا
ٱلْبَابَ وَقَدَّتْ قَمِيصَهُۥ مِن دُبُرٍ وَأَلْفَيَا سَيِّدَهَا لَدَا ٱلْبَابِ ۚ
قَالَتْ مَا جَزَآءُ مَنْ أَرَادَ بِأَهْلِكَ سُوٓءًا إِلَّآ أَن يُسْجَنَ أَوْ عَذَابٌ
أَلِيمٌ ﴿٢٥﴾ قَالَ هِىَ رَٰوَدَتْنِى عَن نَّفْسِى ۚ وَشَهِدَ شَاهِدٌ مِّنْ
أَهْلِهَآ إِن كَانَ قَمِيصُهُۥ قُدَّ مِن قُبُلٍ فَصَدَقَتْ وَهُوَ مِنَ
ٱلْكَٰذِبِينَ ﴿٢٦﴾ وَإِن كَانَ قَمِيصُهُۥ قُدَّ مِن دُبُرٍ فَكَذَبَتْ وَهُوَ
مِنَ ٱلصَّٰدِقِينَ ﴿٢٧﴾ فَلَمَّا رَءَا قَمِيصَهُۥ قُدَّ مِن دُبُرٍ قَالَ إِنَّهُۥ
مِن كَيْدِكُنَّ ۖ إِنَّ كَيْدَكُنَّ عَظِيمٌ ﴿٢٨﴾ يُوسُفُ أَعْرِضْ عَنْ
هَٰذَا ۚ وَٱسْتَغْفِرِى لِذَنۢبِكِ ۖ إِنَّكِ كُنتِ مِنَ ٱلْخَاطِـِٔينَ
﴿٢٩﴾ ۞ وَقَالَ نِسْوَةٌ فِى ٱلْمَدِينَةِ ٱمْرَأَتُ ٱلْعَزِيزِ تُرَٰوِدُ فَتَىٰهَا
عَن نَّفْسِهِۦ ۖ قَدْ شَغَفَهَا حُبًّا ۖ إِنَّا لَنَرَىٰهَا فِى ضَلَٰلٍ مُّبِينٍ
﴿٣٠﴾
٢٣٨

l'adoration du Créateur pour laquelle ils prodiguent tous leurs efforts et dans la bienfaisance envers les créatures en leur prodiguant avantages et bienfaisance. C'est ainsi que Nous les récompensons pour leur bienfaisance en leur donnant une science utile. Cela prouve que Joseph, ayant atteint le degré de la vertu, Allah lui a donné la sagesse d'arbitrer entre les gens ainsi que la science abondante et la prophétie.

(23)-(29). *« Or, celle qui l'avait reçu chez elle tenta de le séduire et, fermant toutes les portes, elle lui dit : « Viens ! Je suis à toi ! ». « Allah m'en préserve ! », s'exclama Joseph. Je ne peux trahir mon maître qui m'a traité avec générosité, car les traîtres ne peuvent jamais prospérer ». Mais elle avait complètement succombé à son charme et lui aussi l'aurait désirée s'il n'avait pas été éclairé par un signe de son Seigneur. Et c'est ainsi que Nous avons écarté de lui le mal et la turpitude. Il*

était, en effet, un de Nos serviteurs élus. Tous deux se précipitèrent vers la porte et elle lui déchira sa tunique par derrière. Ils trouvèrent le mari devant la porte, et aussitôt la femme s'écria : « Quel châtiment mérite celui qui a voulu déshonorer ta femme, sinon la prison ou un supplice exemplaire ? ». « C'est elle, répliqua Joseph, qui a voulu me séduire ! ». Un témoin appartenant à la famille de l'épouse qui assistait à la scène, intervint alors en disant : « Si la tunique de Joseph est déchirée par devant, c'est la femme qui dit vrai et c'est Joseph qui ment. Mais si la tunique est déchirée par derrière, c'est elle qui ment et c'est Joseph qui est sincère ». Ayant vu que la tunique était déchirée par derrière, le mari dit : « Voilà bien une de vos perfidies ! Les perfidies des femmes sont vraiment redoutables ! Joseph, oublie cet incident ! Et toi, femme, implore le pardon de ton péché, car tu as été vraiment fautive ! ».

Cette grande épreuve fut plus difficile pour Joseph que l'épreuve de ses frères. Il en est de même de sa résistance et de sa patience face à une telle épreuve, car il s'agit d'une patience volontaire avec l'existence de nombreuses séductions incitant à commettre cet acte. Mais il a choisi l'amour d'Allah à cela. Par contre, dans l'épreuve avec ses frères, sa patience fut une patience qui lui était imposée à l'image des maladies et des torts qui touchent l'homme malgré lui et dont il n'a pas d'échappatoire en dehors de la patience, qu'il le veuille ou non.

Joseph (sur lui la prière et le salut) est resté dans la maison du grand intendant, entouré de tous les égards. Il avait comme beauté, perfection et excellence, ce qui a fait en sorte que *« celle qui l'avait reçu chez elle tenta de le séduire »*. C'est-à-dire qu'il était son domestique et à son service et, comme ils étaient tout seuls dans la maison, il était facile de commettre l'interdit, sans attirer l'attention de quiconque.

« Et » le malheur s'accentua en *« fermant toutes portes »*, accentuant l'isolement, dans la mesure où ils se retrouvèrent seuls, à l'abri de tout intrus vu que les portes étaient fermées. Elle l'invita à la rejoindre *« Elle lui dit : « Viens ! »*. C'est-à-dire viens commettre le péché et l'adultère avec moi. Or, il était un étranger et il était très pudique même dans son pays et parmi ses connaissances. Que dire alors dans sa situation de prisonnier sous l'emprise de sa maîtresse qui, au demeurant, était très belle et possédait tous les atours qui la rendaient attirante pour les hommes ? En outre, il était un jeune homme célibataire et sa maîtresse l'a menacé de la prison ou d'une punition s'il ne faisait pas ce qu'elle lui ordonnait.

Or, il a fait preuve de constance face à la désobéissance à Allah malgré l'existence de toutes les conditions l'invitant à commettre le péché. Mais il a préféré le dessein d'Allah au dessein de son âme incitatrice au mal. Il a vu en outre comme preuves de son Seigneur – lui qui a avec lui comme science et foi ce qui implique l'abandon de tout ce qu'Allah a interdit – ce qui l'a obligé à s'éloigner et à se détourner de ce grand péché. *« Allah m'en préserve !, s'exclama Joseph »*. C'est-à-dire je me mets sous la protection d'Allah contre le fait de commettre cet acte pervers, car il suscite le courroux d'Allah et éloigne de Lui ; en outre, il constitue une trahison à l'égard de mon maître qui m'a bien traité. Il ne me convient pas de le trahir dans son honneur et de commettre l'infamie avec son épouse, ce qui est la plus grande des injustices. Or, l'injuste ne saurait prospérer !

En substance, il a établi autour de lui certaines barrières pour l'empêcher de

faire cela ; ces barrières sont : la crainte révérencielle d'Allah, la gratitude envers son maître qui a été généreux envers lui, son souci de ne pas se montrer injuste ainsi que le don de la foi qu'Allah lui a fait et qui se trouve dans son cœur, une foi qui implique l'application des ordres et l'abandon des interdits. Il ressort de tout cela qu'Allah l'a mis à l'abri du mal et de la turpitude, car il fait partie de Ses serviteurs sincères dans leur adoration, ceux qu'Allah a élus et distingués pour Lui-même, en leur accordant des faveurs et en leur évitant des choses blâmables, ce qui fait d'eux l'élite de Ses créatures.

Après avoir refusé de répondre à son désir intense de séduction et après avoir fui vers la porte pour lui échapper, Joseph fut poursuivi par la femme du grand intendant qui s'accrocha à sa chemise et la lui déchira. En arrivant à la porte, ils trouvèrent l'époux de la femme qui venait d'arriver. Celui-ci se trouva en face d'une scène qui l'affligea. Aussitôt, son épouse se hâta de lui mentir en prétendant que c'était Joseph qui avait voulu la séduire. Elle lui dit : *« Quel châtiment mérite celui qui a voulu déshonorer ta femme ? »*. Elle n'a pas dit : *« Celui qui a déshonoré ta femme »*, dans le but de se blanchir de tout acte abominable et de le blanchir lui aussi de cet acte. Le différend concerne donc la volonté et la tentative de séduction : *« sinon la prison ou un châtiment exemplaire »*, c'est-à-dire de subir une sévère punition.

Mais il nia tout ce dont elle l'accusa et dit : *« C'est elle qui a voulu me séduire ! »*. Dès lors, la situation devint confuse et on ne sut plus qui des deux disait la vérité. Mais Allah fait toujours en sorte que la vérité se manifeste à travers des signes et des indices que les gens peuvent ou ne peuvent pas connaître. Aussi, concernant cette affaire, Allah fit en sorte que la vérité se manifeste et que celui qui dit la vérité soit connu afin d'innocenter Son Prophète Joseph (عليه السلام). En effet, un témoin issu de la famille de la femme du grand intendant intervint et témoigna en faveur de Joseph grâce à un signe prouvant l'innocence de celui qu'elle caractérise. Il dit : *« Si la tunique de Joseph est déchirée par devant, c'est la femme qui dit vrai et c'est Joseph qui ment »*, car cela prouve que c'est lui qui a essayé de la séduire et qui a fait le premier geste, alors qu'elle a essayé de le repousser et a déchiré sa tunique par devant *« Mais si la tunique est déchirée par derrière, c'est elle qui ment et c'est lui qui est sincère »*. Cela prouve en effet que c'est lui qui a fui devant ses avances, et c'est elle qui a fait le premier geste en essayant de le retenir et en lui déchirant sa tunique par derrière.

« Ayant vu que la tunique était déchirée par derrière », on sut que Joseph était sincère et innocent et que la femme l'accusait abusivement. Son mari lui dit alors : *« Voilà bien une de vos perfidies ! Les perfidies des femmes sont vraiment redoutables »*. Y a-t-il une perfidie plus redoutable que celle de renier ce qu'elle a voulu faire en attribuant cet acte infâme au Prophète d'Allah Joseph (عليه السلام). Après avoir compris de quoi il retournait, le mari dit à Joseph : *« Joseph oublie cet incident ! »*, c'est-à-dire ne t'intéresse plus à cela et n'en parle à personne. Il voulait aussi protéger l'honneur de sa famille *« Et toi, femme, implore le pardon de ton péché, car tu as été vraiment fautive ! »*. Il ordonna ainsi à Joseph d'oublier cette affaire et à son épouse de demander pardon et de se repentir.

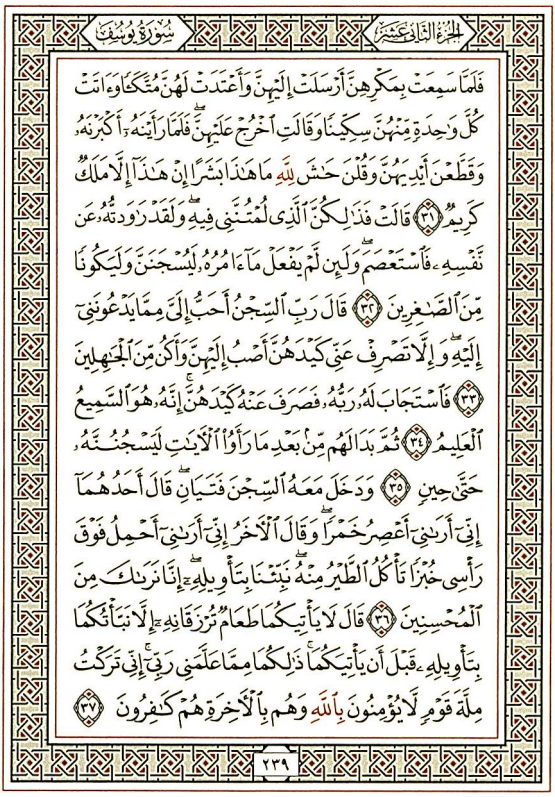
سُورَةُ يُوسُفَ الجزء الثاني عشر

فَلَمَّا سَمِعَتْ بِمَكْرِهِنَّ أَرْسَلَتْ إِلَيْهِنَّ وَأَعْتَدَتْ لَهُنَّ مُتَّكَـًٔا وَءَاتَتْ
كُلَّ وَٰحِدَةٍ مِّنْهُنَّ سِكِّينًا وَقَالَتِ ٱخْرُجْ عَلَيْهِنَّ ۖ فَلَمَّا رَأَيْنَهُۥٓ أَكْبَرْنَهُۥ
وَقَطَّعْنَ أَيْدِيَهُنَّ وَقُلْنَ حَٰشَ لِلَّهِ مَا هَٰذَا بَشَرًا إِنْ هَٰذَآ إِلَّا مَلَكٌ
كَرِيمٌ ﴿٣١﴾ قَالَتْ فَذَٰلِكُنَّ ٱلَّذِى لُمْتُنَّنِى فِيهِ ۖ وَلَقَدْ رَٰوَدتُّهُۥ عَن
نَّفْسِهِۦ فَٱسْتَعْصَمَ ۖ وَلَئِن لَّمْ يَفْعَلْ مَآ ءَامُرُهُۥ لَيُسْجَنَنَّ وَلَيَكُونًا
مِّنَ ٱلصَّٰغِرِينَ ﴿٣٢﴾ قَالَ رَبِّ ٱلسِّجْنُ أَحَبُّ إِلَىَّ مِمَّا يَدْعُونَنِىٓ
إِلَيْهِ ۖ وَإِلَّا تَصْرِفْ عَنِّى كَيْدَهُنَّ أَصْبُ إِلَيْهِنَّ وَأَكُن مِّنَ ٱلْجَٰهِلِينَ
﴿٣٣﴾ فَٱسْتَجَابَ لَهُۥ رَبُّهُۥ فَصَرَفَ عَنْهُ كَيْدَهُنَّ ۚ إِنَّهُۥ هُوَ ٱلسَّمِيعُ
ٱلْعَلِيمُ ﴿٣٤﴾ ثُمَّ بَدَا لَهُم مِّنۢ بَعْدِ مَا رَأَوُا۟ ٱلْـَٔايَٰتِ لَيَسْجُنُنَّهُۥ
حَتَّىٰ حِينٍ ﴿٣٥﴾ وَدَخَلَ مَعَهُ ٱلسِّجْنَ فَتَيَانِ ۖ قَالَ أَحَدُهُمَآ
إِنِّىٓ أَرَىٰنِىٓ أَعْصِرُ خَمْرًا ۖ وَقَالَ ٱلْءَاخَرُ إِنِّىٓ أَرَىٰنِىٓ أَحْمِلُ فَوْقَ
رَأْسِى خُبْزًا تَأْكُلُ ٱلطَّيْرُ مِنْهُ ۖ نَبِّئْنَا بِتَأْوِيلِهِۦٓ ۖ إِنَّا نَرَىٰكَ مِنَ
ٱلْمُحْسِنِينَ ﴿٣٦﴾ قَالَ لَا يَأْتِيكُمَا طَعَامٌ تُرْزَقَانِهِۦٓ إِلَّا نَبَّأْتُكُمَا
بِتَأْوِيلِهِۦ قَبْلَ أَن يَأْتِيَكُمَا ۚ ذَٰلِكُمَا مِمَّا عَلَّمَنِى رَبِّىٓ ۚ إِنِّى تَرَكْتُ
مِلَّةَ قَوْمٍ لَّا يُؤْمِنُونَ بِٱللَّهِ وَهُم بِٱلْءَاخِرَةِ هُمْ كَٰفِرُونَ
﴿٣٧﴾

٢٣٩

(30)-(35). *« Et l'on se mit à dire entre femmes en ville:« L'épouse du grand intendant s'est éprise de son valet ; elle en est follement amoureuse au point qu'elle a perdu tout contrôle sur elle-même ! ». Lorsqu'elle eut vent de leurs méchants commérages, elle les invita chez elle à un banquet, et remit à chacune d'elles un couteau. Puis elle ordonna à Joseph de paraître. Dès qu'elles l'aperçurent, elles furent émerveillées au point que, dans leur trouble, elles se tailladèrent les mains, en s'écriant : « Grand Dieu ! Ce n'est pas un être humain, mais c'est un ange merveilleux ! ». « Voilà donc, dit-elle, celui qui m'a valu vos reproches. J'ai voulu effectivement le faire céder à mes désirs, mais il a tenu à rester chaste. Or, s'il ne fait pas ce que je lui ordonne, il sera certainement jeté en prison et connaîtra un sort misérable ». « Seigneur, dit Joseph, je préfère la prison au crime auquel me convient ces femmes ; et si Tu ne me préserves pas de leurs stratagèmes, je finirai pas céder à mon penchant pour elles et sombrerai dans l'ignorance ! ». Son Seigneur l'exauça et le préserva de leurs ruses, car Il est Celui qui entend et sait tout. Puis ils jugèrent bon, malgré les preuves évidentes de son innocence, de le jeter en prison pour un certain temps ».*

C'est-à-dire que la nouvelle de cet événement s'est répandue dans toute la ville et les femmes se mirent à parler de cela en faisant des reproches à la femme du grand intendant en disant : *« L'épouse du grand intendant s'est éprise de son valet ; elle en est follement amoureuse ».* Il s'agit là, certes, d'une chose fâcheuse, dans la mesure où elle était une femme qui appartenait à un milieu très influent ainsi que son époux, mais malgré cela elle ne s'est pas embarrassée de scrupules pour essayer de séduire son domestique qui était à son service ; sa passion pour lui, lui avait fait oublier tout sens de la mesure *« elle en est follement amoureuse ».* C'est-à-dire que son amour l'a tellement passionnée qu'elle n'arrivait plus à se maîtriser ; c'est là il est vrai le summum de l'amour *« au point qu'elle a perdu tout contrôle sur elle-même »,* dans la mesure où elle est arrivée à cette situation-là qui ne lui convient pas, puisqu'elle lui a fait perdre sa dignité devant les gens.

Certes, en disant cela, ces femmes ne voulaient pas seulement faire des reproches à la femme du grand intendant et la dénigrer par des commérages, mais elles avaient aussi envie de voir Joseph pour lequel elle s'était éprise follement ; quant à la femme du grand intendant, elle voulait le leur montrer afin qu'elles lui trouvent des excuses et qu'elles la comprennent. C'est pour cela que le Très Haut appelle cela des commérages en disant : *« Lorsqu'elle eut vent de leurs méchants*

commérages, elle les invita chez elles » pour prendre part à un banquet organisé par elle.

« Elle les invita chez elle à un banquet ». C'est-à-dire qu'elle les invita à participer à une réception où elle leur offrit de délicieux mets, entre autres des produits nécessitant l'utilisation de couteaux, soit des fruits du cédrat soit autre chose *« et remit à chacune d'elles un couteau »* afin de découper ce produit *« puis elle ordonna à Joseph de paraître »* dans sa beauté et son excellence.

« Dès qu'elles l'aperçurent, elles furent émerveillées », c'est-à-dire qu'elles l'admirèrent en elles-mêmes et virent un spectacle éblouissant qu'elles n'avaient jamais vu auparavant *« au point que, dans leur trouble, elles se tailladèrent »* dans leur ébahissement *« leurs mains »* avec les couteaux qu'elles avaient dans leurs mains *« en s'écriant : « Grand Dieu ! »,* c'est-à-dire en exaltant Allah *« Ce n'est pas un être humain, mais c'est un ange merveilleux ».* Il en est ainsi parce que Joseph a reçu comme beauté sublime et éclat éblouissant ce qui faisaient de lui un signe pour les gens et un enseignement pour ceux qui méditent.

Une fois que ces femmes ont su combien Joseph était beau physiquement et extérieurement et qu'elles ont compris pourquoi la femme du grand intendant en était éprise, cette dernière décida de leur montrer sa beauté intérieure et sa chasteté parfaite. Elle dit alors, maintenant qu'elle n'avait plus rien à craindre de leurs reproches : *« J'ai voulu effectivement le faire céder à mes désirs, mais il a tenu à rester chaste »,* c'est-à-dire qu'il a refusé ses avances malgré son insistance, car avec le temps sa passion pour lui est devenue une véritable obsession, tellement son amour et son désir pour lui ont pris de l'ampleur.

C'est pour cela qu'elle dit en présence de ces femmes : *« Or, s'il ne fait pas ce que je lui ordonne, il sera certainement jeté en prison et connaîtra un sort misérable ! ».* Elle voulait, à travers cet avertissement, le contraindre à se soumettre à ses désirs. C'est alors que Joseph se tourna vers son Seigneur pour se réfugier auprès de Lui contre leur complot : *« Seigneur, dit Joseph, je préfère la prison au crime auquel me convient ces femme ».* C'est là la preuve que ces femmes-là se sont mises à inciter Joseph à répondre aux désirs de la femme du grand intendant et à comploter pour l'amener à faire cela.

Il a préféré donc la prison et la punition terrestre à un désir éphémère impliquant un sévère châtiment : *« Et si Tu ne me préserves pas de leurs stratagèmes, je finirai par céder à mon penchant pour elles »,* c'est-à-dire que je cèderai devant elles, car je suis faible et incapable si Tu ne repousses pas loin de moi leurs stratagèmes *« et sombrerai »* en penchant vers elles *« dans l'ignorance ».* En effet, il s'agit là d'ignorance, car ce serait préférer un plaisir éphémère et trouble contre des plaisirs successifs et des félicités éternelles et diverses dans les jardins du Paradis. Y a-t-il plus ignorant que celui qui préfère ceci à cela ? En effet, aussi bien la raison que la connaissance invitent à préférer le plus grand des avantages et le plus parfait des plaisirs, en choisissant ce dont le sort est le plus louable.

« Son Seigneur l'exauça » lorsqu'il L'invoqua *« et le préserva de leurs ruses ».* Elle ne cessa de tenter de le séduire en utilisant tous les moyens, jusqu'à ce qu'Allah le mit à l'abri de sa ruse *« car Il est Celui qui entend »* ceux qui L'invoquent *« et sait tout »,* c'est-à-dire les bonnes

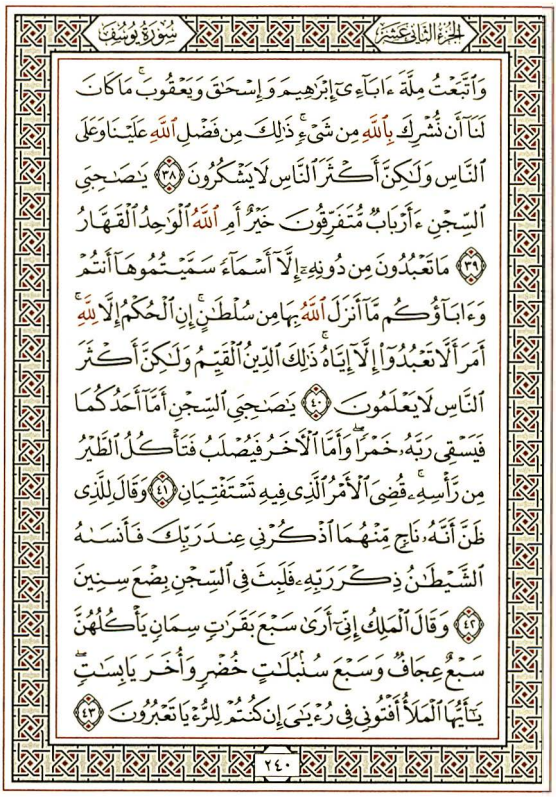
الجزء الثالث عشر — سورة يوسف

وَٱتَّبَعْتُ مِلَّةَ ءَابَآءِىٓ إِبْرَٰهِيمَ وَإِسْحَٰقَ وَيَعْقُوبَ ۚ مَا كَانَ
لَنَآ أَن نُّشْرِكَ بِٱللَّهِ مِن شَىْءٍ ۚ ذَٰلِكَ مِن فَضْلِ ٱللَّهِ عَلَيْنَا وَعَلَى
ٱلنَّاسِ وَلَٰكِنَّ أَكْثَرَ ٱلنَّاسِ لَا يَشْكُرُونَ ﴿٣٨﴾ يَٰصَٰحِبَىِ
ٱلسِّجْنِ ءَأَرْبَابٌ مُّتَفَرِّقُونَ خَيْرٌ أَمِ ٱللَّهُ ٱلْوَٰحِدُ ٱلْقَهَّارُ
﴿٣٩﴾ مَا تَعْبُدُونَ مِن دُونِهِۦٓ إِلَّآ أَسْمَآءً سَمَّيْتُمُوهَآ أَنتُمْ
وَءَابَآؤُكُم مَّآ أَنزَلَ ٱللَّهُ بِهَا مِن سُلْطَٰنٍ ۚ إِنِ ٱلْحُكْمُ إِلَّا لِلَّهِ ۚ
أَمَرَ أَلَّا تَعْبُدُوٓا۟ إِلَّآ إِيَّاهُ ۚ ذَٰلِكَ ٱلدِّينُ ٱلْقَيِّمُ وَلَٰكِنَّ أَكْثَرَ
ٱلنَّاسِ لَا يَعْلَمُونَ ﴿٤٠﴾ يَٰصَٰحِبَىِ ٱلسِّجْنِ أَمَّآ أَحَدُكُمَا
فَيَسْقِى رَبَّهُۥ خَمْرًا ۖ وَأَمَّا ٱلْءَاخَرُ فَيُصْلَبُ فَتَأْكُلُ ٱلطَّيْرُ
مِن رَّأْسِهِۦ ۚ قُضِىَ ٱلْأَمْرُ ٱلَّذِى فِيهِ تَسْتَفْتِيَانِ ﴿٤١﴾ وَقَالَ لِلَّذِى
ظَنَّ أَنَّهُۥ نَاجٍ مِّنْهُمَا ٱذْكُرْنِى عِندَ رَبِّكَ فَأَنسَىٰهُ
ٱلشَّيْطَٰنُ ذِكْرَ رَبِّهِۦ فَلَبِثَ فِى ٱلسِّجْنِ بِضْعَ سِنِينَ
﴿٤٢﴾ وَقَالَ ٱلْمَلِكُ إِنِّىٓ أَرَىٰ سَبْعَ بَقَرَٰتٍ سِمَانٍ يَأْكُلُهُنَّ
سَبْعٌ عِجَافٌ وَسَبْعَ سُنۢبُلَٰتٍ خُضْرٍ وَأُخَرَ يَابِسَٰتٍ ۖ
يَٰٓأَيُّهَا ٱلْمَلَأُ أَفْتُونِى فِى رُءْيَىَ إِن كُنتُمْ لِلرُّءْيَا تَعْبُرُونَ ﴿٤٣﴾

٢٤٠

intentions de Joseph et sa constitution faible impliquant Son assistance avec Sa compassion et Son secours. C'est avec cela qu'Allah a sauvé Joseph de cette tentation blâmable et de cette grande épreuve.

Quant à ses maîtres, une fois que la nouvelle se répandit et devint le sujet de discussion des gens *« ils jugèrent bon, malgré les preuves évidentes de son innocence de le jeter en prison pour un certain temps »*, c'est-à-dire afin de mettre fin à la discussion des gens et de faire oublier cet événement, car lorsqu'une chose se répand les gens continueront toujours à en parler et à la répandre tant que les causes de sa propagation existeront. Mais une fois que les causes de sa propagation disparaîtront, elle sera oubliée par les gens. Voyant que leur intérêt résidait en cela, ils le mirent en prison.

﴿36﴾-﴿40﴾. *« Deux jeunes gens entrèrent en prison en même temps que Joseph. L'un d'eux dit : « J'ai rêvé que je pressais du raisin ». « Et moi, dit l'autre, j'ai rêvé que je portais sur ma tête du pain que des oiseaux venaient becqueter. Fais-nous connaître la signification de ces rêves, car nous voyons en toi un homme de bien ». Joseph leur répondit : « On ne vous aura pas encore apporté votre ration journalière que je vous aurai expliqué vos rêves. Cet art fait partie de ce que mon Seigneur m'a enseigné. En vérité, j'ai abandonné la religion d'un peuple qui ne croit pas en Allah et qui nie la vie future. Et j'ai suivi la religion de mes ancêtres, Abraham, Isaac et Jacob. Nous n'associons aucune créature à Allah. C'est là une grâce d'Allah pour nous et pour tous les hommes. Mais la plupart des hommes ne sont point reconnaissants. Ô vous, mes deux compagnons de prison ! Que vaut-il mieux ? Une multitude de divinités ou Allah l'Unique, le Dominateur Suprême ? Ceux que vous adorez en dehors d'Allah ne sont que des noms que vous avez inventés, vous et vos ancêtres, et auxquels le Seigneur n'a conféré aucun pouvoir. En vérité, le pouvoir n'appartient qu'à Allah qui a prescrit de n'adorer que Lui. Telle est la vraie religion, mais bien peu de gens le savent ».*

C'est-à-dire après que Joseph fut mis en prison. Parmi les personnes qui y entrèrent avec lui, il y avait *« deux jeunes gens »* qui firent chacun un rêve qu'ils racontèrent à Joseph dans l'espoir qu'il l'interprète pour eux. *« L'un d'eux dit : « J'ai rêvé que je pressais du raisin ». « Et moi, dit l'autre, j'ai rêvé que je portais sur ma tête du pain que les oiseaux venaient becqueter. Fais-nous connaître la signification de ces rêves ».* C'est-à-dire interprète pour nous ces rêves et tout ce qu'ils signifient pour nous. Leur parole *« Car nous voyons en toi un homme*

de bien » veut dire sois bienveillant envers nous en nous interprétant nos rêves comme tu es bienveillant envers les gens. Ils intercédèrent donc auprès de Joseph par sa bienfaisance.

Joseph répondit à leur demande en ces termes : *« On ne vous aura pas encore apporté votre ration journalière que je vous aurai expliqué vos rêves »*. C'est-à-dire que vos cœurs se rassurent car je vais vous interpréter vos rêves avant que votre déjeuner ou votre dîner ne vous soit apporté. Il se peut que Joseph (sur lui la prière et le salut) ait voulu les inviter à la foi en ces circonstances où cela était nécessaire pour eux, afin que cela soit plus facile pour lui et plus acceptable pour eux.

Il leur dit ensuite : *« Cet art »*, c'est-à-dire l'interprétation que je vais vous faire *« fait partie de ce que mon Seigneur m'a enseigné »*. C'est-à-dire que cette connaissance de l'oniromancie fait partie de la science qu'Allah m'a enseignée et dont Il m'a fait don, car *« j'ai abandonné la religion d'un peuple qui ne croit pas en Allah et qui nie la vie future »*.

Abandonner une chose veut dire aussi bien la quitter après l'avoir adoptée que le fait de ne jamais l'avoir adoptée. On ne peut pas dire, de ce fait, que Joseph se trouvait dans une religion autre que celle d'Abraham *« Et j'ai suivi la religion de mes ancêtres Abraham, Isaac et Jacob »*. Ensuite, il expliqua cette religion en ces termes : *« Nous n'associons aucune créature à Allah »*. Bien plus, nous distinguons Allah par l'unicité et nous nous dévouons à Lui dans la religion et la dévotion.

« C'est là une grâce d'Allah pour nous et pour tous les hommes ». C'est-à-dire que c'est là le meilleur des dons d'Allah et la plus sublime de Ses faveurs à notre égard ainsi qu'à l'égard de ceux qu'Il a guidés comme Il nous a guidés. En effet, il n'y a pas de meilleur don d'Allah à l'égard des hommes que l'Islam (la soumission à Allah) et la religion de la droiture. Celui qui l'accepte et se soumet aura fait le bon choix et obtenu la plus grande des faveurs et le plus sublime des bienfaits.

« Mais la plupart des hommes ne sont point reconnaissants ». C'est pour cela que les dons et les faveurs leur parviennent mais ils ne les acceptent pas et ils ne reconnaissent pas le droit qui est dû à Allah. Il y a là certes une incitation à suivre la voie dans laquelle il se trouve qui n'échappe à personne. En effet, en voyant que les deux jeunes gens le regardaient avec respect et considération et le considéraient comme un maître et un bienfaiteur, Joseph leur dit que la situation dans laquelle il se trouvait découlait d'une faveur d'Allah et de Sa bienfaisance, dans la mesure où Il lui avait fait don de l'abandon du polythéisme et de la conformité à la religion de ses ancêtres. C'est grâce à cela qu'il est arrivé à ce qu'ils voient. Aussi, sont-ils tenus de suivre la voie qu'il a suivie.

Ensuite, il leur prêcha ouvertement sa foi en leur disant : *« Ô vous mes deux compagnons de prison ! Que vaut-il mieux ? Une multitude de divinités ou Allah l'Unique, le Dominateur Suprême ? »*. C'est-à-dire que des divinités incapables et faibles, ne pouvant ni être utiles ni nuire, ni donner ni prendre, et qui sont divisées entre arbres, pierres, anges, personnes décédées et autres formes de divinités et d'idoles que les associationnistes adorent, sont-elles meilleures *« qu'Allah »* qui possède les attributs de la perfection *« l'Unique »* dans Son essence, Ses attributs et Ses actes et qui n'a aucun associé dans tout cela *« le Dominateur Suprême »*, Celui à qui toutes les choses se sont soumises et qui, lorsqu'Il veut une chose elle survient,

et lorsqu'Il ne veut pas d'une chose elle ne survient pas? *« Il n'y a pas de bête dont Il ne tienne pas le toupet »*. Nul doute que Celui qui possède de telles caractéristiques est meilleur que la multitude de divinités qui n'ont de divinité que le nom, qui ne possèdent ni perfection ni actes propres. C'est pour cela qu'Il dit: *« Ceux que vous adorez en dehors d'Allah ne sont que des noms que vous avez inventés, vous et vos ancêtres »*, c'est-à-dire que vous leur avez attribuées des noms et vous les avez appelées du nom de divinités alors qu'elles ne sont rien et ne possèdent aucun des attributs de la divinité *« et auxquels le Seigneur n'a conféré aucun pouvoir »*. Bien au contraire, Allah a fait descendre l'ordre de ne pas les adorer en montrant leur vanité et leur nullité. Dans la mesure où Allah n'a fait descendre aucun pouvoir les concernant, il n'y a donc aucune voie, aucun moyen ni aucune preuve justifiant leur adoration. Certes, le pouvoir appartient à Allah seul, car c'est Lui qui interdit, qui légifère les lois et qui montre les règles juridiques. C'est Lui qui vous ordonne: *« de n'adorer que Lui. Telle est la vraie religion »*, , c'est-à-dire la religion de la droiture, menant vers tout bien, alors que les autres religions ne sont pas droites, mais tortueuses en menant vers tout mal *« mais bien peu de gens le savent »*, c'est-à-dire connaissent les réalités des choses, sinon la différence entre l'adoration d'Allah, Seul, sans associé, et l'associationnisme, est la plus manifeste et la plus apparente des choses. Cependant, en raison du manque de science à ce sujet chez beaucoup de gens, ils ont succombé à l'emprise du polythéisme. Quoi qu'il en soit, Joseph (ﷺ) a appelé ses deux compagnons de prison à l'adoration d'Allah seul et au dévouement dans leur adoration. Il se peut qu'ils aient répondu favorablement à son appel et se sont soumis à Allah, en obtenant la grâce et la faveur d'Allah, de même qu'il se peut qu'ils soient restés dans leur polythéisme et que l'argument d'Allah se soit établi contre eux. Ensuite, Joseph (ﷺ) s'est mis à leur interpréter leurs rêves, après leur avoir promis de le faire. Il a dit: »

(41). *« Ô vous, mes deux compagnons de prison! L'un de vous »*. Il s'agit de celui qui s'est vu en train de presser du vin. Celui-ci sortira de prison *« et servira d'échanson pour donner du vin à son maître »*, c'est-à-dire qu'il servira le vin à son maître, ce qui implique sa sortie de prison. *« Quant à l'autre »*, c'est-à-dire celui qui s'est vu porter du pain sur la tête, que les oiseaux venaient becqueter *« il sera crucifié et les oiseaux lui picoreront la tête »*. Il a interprété la vision du pain picoré par les oiseaux, par la chair de sa tête et sa cervelle. Cela veut dire que cet homme ne sera pas enterré et protégé des oiseaux, mais il sera crucifié et placé dans un endroit où les oiseaux viendront manger de sa chair. Ensuite, il leur ajouta que cette interprétation qu'il leur donne de leurs rêves aura lieu inexorablement, en disant: *« C'est la réponse irrévocable à la question que vous posez »*. C'est-à-dire l'interprétation que vous me demandez de vous faire pour vos rêves.

(42). *« S'adressant à celui qui, à son avis, devait être sauvé, Joseph lui demanda d'attirer sur lui l'attention de son maître. Mais Satan lui fit oublier de parler à son maître de Joseph. Aussi ce dernier séjourna-t-il quelques années encore en prison »*.

C'est-à-dire que *« s'adressant à celui qui, à son avis, devait être sauvé »*, il s'agit de celui qui se vit en train de servir du vin à son maître *« Joseph lui demanda d'attirer sur lui l'attention de son maître »*. C'est-à-dire rappelle à ton maître mon existence et mon récit dans l'espoir qu'il compatisse à mon état et me fasse sortir de la prison

« Mais Satan lui fit oublier de parler à son maître ». C'est-à-dire que Satan a fait oublier à cet homme le souvenir d'Allah et de ce qui rapproche de Lui, entre autres, le souvenir de Joseph qui mérite d'être rétribué de la meilleure façon qui soit, et ce afin qu'Allah accomplisse Son commandement et Son décret.

« Aussi ce dernier séjourna-t-il quelques années encore en prison ». Par quelques années, il faut entendre entre trois et neuf ans. C'est pour cela qu'il a été dit qu'il passa sept ans en prison. Lorsqu'Allah a voulu accomplir Son décret et permettre que Joseph sorte de prison, Il prépara la cause à cela afin que Joseph puisse sortir de prison et obtenir une grande dignité et un immense pouvoir. Il s'agit de la vision du roi.

﴿43﴾-﴿49﴾. *« J'ai vu en songe, dit le roi, sept vaches grasses dévorées par sept vaches maigres, et aussi sept épis verts et sept autres secs. Honorable assemblée ! Expliquez-moi ma vision, si vous savez interpréter les songes ! ». « Ce n'est là, dirent les courtisans, qu'un amas de songes confus. Du reste, nous n'entendons rien à l'interprétation des songes ». Or, celui des deux prisonniers qui avait eu la vie sauve se souvint enfin de Joseph et dit : « Moi, je suis en mesure de vous en donner l'interprétation. Laissez-moi aller le chercher ! ».*

« Ô Joseph, le véridique ! Eclaire-nous au sujet de sept vaches grasses dévorées par sept vaches maigres, sept épis verts et sept autres secs, afin que de retour auprès de ceux qui m'attendent je puisse les renseigner ». Joseph répondit alors : « Vous sèmerez durant sept années, comme à l'accoutumée. Laissez en épis tout ce que vous aurez moissonné, excepté une petite quantité que vous consommerez. Viendront ensuite sept années de disette qui épuiseront toutes les réserves que vous aurez

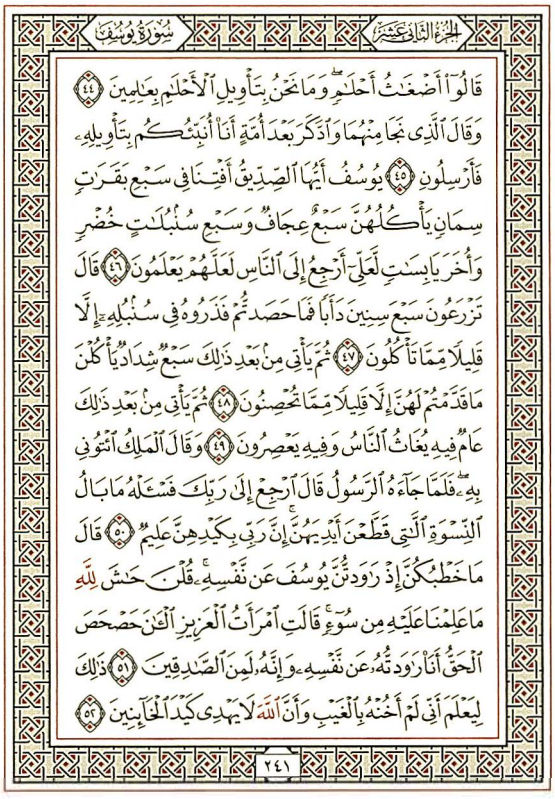
الجزء الثالث عشر — سورة يوسف
قَالُوٓا۟ أَضْغَٰثُ أَحْلَٰمٍ ۖ وَمَا نَحْنُ بِتَأْوِيلِ ٱلْأَحْلَٰمِ بِعَٰلِمِينَ ﴿٤٤﴾
وَقَالَ ٱلَّذِى نَجَا مِنْهُمَا وَٱدَّكَرَ بَعْدَ أُمَّةٍ أَنَا۠ أُنَبِّئُكُم بِتَأْوِيلِهِۦ
فَأَرْسِلُونِ ﴿٤٥﴾ يُوسُفُ أَيُّهَا ٱلصِّدِّيقُ أَفْتِنَا فِى سَبْعِ بَقَرَٰتٍ
سِمَانٍ يَأْكُلُهُنَّ سَبْعٌ عِجَافٌ وَسَبْعِ سُنۢبُلَٰتٍ خُضْرٍ
وَأُخَرَ يَابِسَٰتٍ لَّعَلِّىٓ أَرْجِعُ إِلَى ٱلنَّاسِ لَعَلَّهُمْ يَعْلَمُونَ ﴿٤٦﴾ قَالَ
تَزْرَعُونَ سَبْعَ سِنِينَ دَأَبًا فَمَا حَصَدتُّمْ فَذَرُوهُ فِى سُنۢبُلِهِۦٓ إِلَّا
قَلِيلًا مِّمَّا تَأْكُلُونَ ﴿٤٧﴾ ثُمَّ يَأْتِى مِنۢ بَعْدِ ذَٰلِكَ سَبْعٌ شِدَادٌ يَأْكُلْنَ
مَا قَدَّمْتُمْ لَهُنَّ إِلَّا قَلِيلًا مِّمَّا تُحْصِنُونَ ﴿٤٨﴾ ثُمَّ يَأْتِى مِنۢ بَعْدِ ذَٰلِكَ
عَامٌ فِيهِ يُغَاثُ ٱلنَّاسُ وَفِيهِ يَعْصِرُونَ ﴿٤٩﴾ وَقَالَ ٱلْمَلِكُ ٱئْتُونِى
بِهِۦ ۖ فَلَمَّا جَآءَهُ ٱلرَّسُولُ قَالَ ٱرْجِعْ إِلَىٰ رَبِّكَ فَسْـَٔلْهُ مَا بَالُ
ٱلنِّسْوَةِ ٱلَّٰتِى قَطَّعْنَ أَيْدِيَهُنَّ ۚ إِنَّ رَبِّى بِكَيْدِهِنَّ عَلِيمٌ ﴿٥٠﴾ قَالَ
مَا خَطْبُكُنَّ إِذْ رَٰوَدتُّنَّ يُوسُفَ عَن نَّفْسِهِۦ ۚ قُلْنَ حَٰشَ لِلَّهِ
مَا عَلِمْنَا عَلَيْهِ مِن سُوٓءٍ ۚ قَالَتِ ٱمْرَأَتُ ٱلْعَزِيزِ ٱلْـَٰٔنَ حَصْحَصَ
ٱلْحَقُّ أَنَا۠ رَٰوَدتُّهُۥ عَن نَّفْسِهِۦ وَإِنَّهُۥ لَمِنَ ٱلصَّٰدِقِينَ ﴿٥١﴾ ذَٰلِكَ
لِيَعْلَمَ أَنِّى لَمْ أَخُنْهُ بِٱلْغَيْبِ وَأَنَّ ٱللَّهَ لَا يَهْدِى كَيْدَ ٱلْخَآئِنِينَ ﴿٥٢﴾
٢٤١

constituées, à l'exception d'une petite quantité que vous aurez épargnée. Puis viendra une année où les gens auront beaucoup de pluie et où les pressoirs seront abondamment utilisés ».

Après qu'Allah eut décidé de faire sortir Joseph de prison, Il fit voir au roi ce songe étonnant dont l'interprétation englobe toute la communauté. Mais son explication fut l'œuvre de Joseph, ce qui lui donna l'occasion de manifester son mérite et de montrer sa science, obtenant par là une grande dignité dans les deux mondes. Allah a fait en sorte que ce soit le roi disposant des affaires de ses sujets, qui fasse ce songe parce que cet avantage est intimement lié à la situation de Joseph. En effet, ce roi a vu un songe qui l'a rempli d'effroi. Il fit réunir ses prêtres et ses conseillers et leur dit : *« J'ai vu en songe sept vaches grasses dévorées par sept vaches*

maigres ». C'est là certes une chose des plus étonnantes, à savoir que sept vaches maigres et frêles puissent dévorer sept vaches fortes et grasses.

« Et aussi » j'ai vu *« sept épis verts »* dévorer sept autres épis *« secs ». « Honorable assemblée ! Expliquez-moi ma vision »*, car l'interprétation de tous est une et son explication est la même chose *« si vous savez interpréter les songes »*. Mais ils restèrent perplexes et ne surent quoi dire.

« Ce n'est là, dirent les courtisans, qu'un amas de songes confus ». C'est-à-dire des cauchemars n'ayant aucune signification ni interprétation. C'est là une assurance de leur part pour ce qu'ils ne savent pas et une excuse pour une chose qui ne nécessite pas de justification. Ensuite, ils dirent: *« Du reste, nous n'entendons rien à l'interprétation des songes ! »*. C'est-à-dire que nous savons interpréter les visions et non les cauchemars qui proviennent de Satan ou des suggestions de l'âme.

Ils ont réuni donc entre l'ignorance et l'affirmation qu'il ne s'agit là que de suggestions de l'âme et entre la fatuité, dans la mesure où ils n'ont pas dit: *« Nous ne connaissons pas son interprétation »*. Il s'agit là de choses qui ne conviennent pas aux hommes de religion et d'argument. C'est là une preuve de la compassion d'Allah à l'égard de Joseph (ﷺ), car s'il avait interprété ce songe a priori, avant que son interprétation ne soit proposée aux prêtres et aux savants de la cour du roi sans que ceux-ci n'aient pu le faire, cette interprétation n'aurait pas eu cet effet. Par contre, lorsque l'interprétation de ce songe fut proposée à ces prêtres et savants et qu'ils se sont montrés incapables de la faire, alors que le roi y tenait fermement, la réussite de Joseph à l'interpréter eut un grand effet sur le roi et les gens de sa cour. Cet événement est similaire à celui où Allah montra la supériorité d'Adam sur les Anges par la science, après qu'Il les ait interrogés sur les noms des choses, ce à quoi ils ne purent répondre, alors qu'Adam put y répondre et citer les noms de toutes les choses aux Anges, ce qui fit accroître son mérite. Il en sera ainsi lorsqu'Allah fera manifester les mérites de Mouḥammed (ﷺ) le Jour de la résurrection, lorsqu'Il inspirera aux hommes d'aller demander l'intercession à Adam, puis à Noé, puis à Abraham, puis à Moïse, puis à Jésus (ﷺ); tous s'excuseront de ne pouvoir le faire, puis les hommes viendront voir Mouḥammed (ﷺ) qui leur dira: *« Moi j'assumerai cette mission ! Moi j'assumerai cette mission ! »*. Il intercédera alors en faveur de toutes les créatures et il obtiendra la position louable que lui envieront les premiers et les derniers.

Gloire à Celui dont les compassions sont subtiles et dont la bonté et la bienfaisance imprègnent l'élite de Ses bien-aimés et de Ses élus.

« Or, celui des deux prisonniers qui avait eu la vie sauve », c'est-à-dire celui qui s'était vu en train de presser du vin et celui à qui Joseph avait recommandé de rappeler son souvenir à son maître *« se souvient enfin de Joseph »*, c'est-à-dire qu'il se rappela de Joseph et de son interprétation de son rêve et de celui de son compagnon de prison. Il se rappela que Joseph était en mesure d'interpréter ce songe après des années: *« Moi je suis en mesure de vous en donner l'interprétation. Laissez-moi aller le chercher ! »*. C'est-à-dire aller voir Joseph pour l'interroger à ce sujet. Ils l'envoyèrent donc chez Joseph et celui-ci ne lui reprocha pas de l'avoir oublié; il écouta plutôt ce qu'il lui raconta et lui donna l'explication attendue. L'émissaire lui dit: *« Ô Joseph, le véridique ! »*, c'est-à-dire celui qui est

toujours sincère dans ses paroles et ses actes *« Eclaire-nous au sujet de sept vaches grasses dévorées par sept maigres, sept épis verts et sept autres secs, afin que de retour auprès de ceux qui m'attendent je puisse les renseigner »*, car ils attendent avec impatience son interprétation, dans la mesure où cette vision leur cause du souci.

Joseph interpréta la vision des sept vaches grasses et des sept épis verts par une période de sept années de prospérité et les vaches maigres de même que les sept épis secs par une période de disette. Il en est ainsi – et Allah est plus savant – parce que, dans la mesure où la prospérité et la disette dépendent des labours, lorsqu'il y a prospérité, les cultures et les labours s'accroissent, s'embellissent et produisent abondamment. En revanche, la disette donne l'effet contraire. Certes, c'est avec les vaches que l'on labourait la terre et que l'on arrosait les cultures en général. Quant aux épis, ils constituent les meilleures et les plus fortes des ressources alimentaires des hommes. Il les a interprétés en fonction de l'existence de l'occasion nécessitant cela. Dans son interprétation, Joseph a réuni entre l'explication et l'allusion à ce qu'ils font et préparent pour s'apprêter à affronter les années de disette après les années de prospérité, en disant: *« Vous sèmerez durant sept années comme à l'accoutumé »*, c'est-à-dire sept années consécutives *« laissez en épis tout ce que vous aurez moissonné »*, c'est-à-dire laissez ce que vous aurez moissonné parmi ces cultures dans leurs épis, car ce sera plus à l'abri de la destruction *« excepté une petite quantité que vous aurez consommée »*, c'est-à-dire épargnez durant cette période d'abondance ce que vous aurez à manger, et que cela soit en petite quantité, afin que ce que vous épargnez s'accroisse et que ses avantages soient plus grands.

« Viendront ensuite », c'est-à-dire après ces sept années d'abondance *« sept années de disette »*, c'est-à-dire des années très dures *« qui épuiseront toutes les réserves que vous aurez constituées »*, c'est-à-dire qui épuiseront tout ce que vous aurez épargné comme ressources, même si elles sont importantes *« à l'exception d'une petite quantité que vous aurez épargnée »*, c'est-à-dire que vous aurez mise à l'abri.

« Puis viendra une année », c'est-à-dire après les sept années de disette *« où les gens auront beaucoup de pluie et où les pressoirs seront abondamment utilisés »*. C'est-à-dire que durant cette année les pluies tomberont en abondance et les rivières seront remplies; par conséquent, les cultures augmenteront et seront abondantes au point où les gens presseront le raisin ou autres en surplus de leur alimentation. Il se peut que la prédication de Joseph quant à l'avènement de cette année de prospérité, bien que cela ne soit pas mentionné dans le rêve du roi, vienne du fait qu'il ait compris à travers l'évaluation des sept années de disette, que l'année qui leur succèdera fera dissiper leur sécheresse. Il est établi, certes, que la disette persistante pendant sept années consécutives ne peut être dissipée qu'avec une année très abondante en pluie, sinon cette évaluation n'aurait aucun intérêt. Lorsque l'émissaire retourna chez le roi et ses dignitaires et les mit au courant de l'interprétation de Joseph, ils en furent émerveillés et réjouis.

﴿٥٠﴾-﴿٥٢﴾. *« Le roi ordonna alors: « Qu'on m'amène cet homme! ». Et quand l'émissaire se trouva en présence de Joseph, ce dernier lui dit: « Retourne auprès de ton maître et demande-lui qu'elle était l'intention de ces femmes qui s'étaient tailladées les mains. Mon Seigneur connaît parfaitement leur perfidie! ». Le roi interrogea alors ces femmes:*

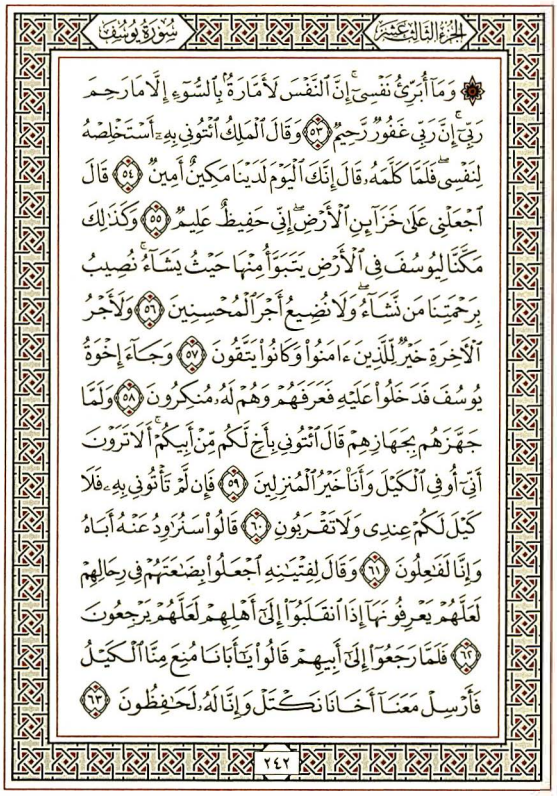

« Quelle a été votre intention, lorsque vous avez tenté de séduire Joseph ? ». « A Dieu ne plaise, répondirent-elles, Joseph n'a commis aucun mal, à ce que nous savons ». Et la femme du grand intendant d'ajouter : « Maintenant la vérité a éclaté. C'est moi qui ai tenté de le faire céder à mes désirs, et tout ce qu'il a dit est l'absolue vérité ! Si j'ai tenu à faire rétablir la vérité, c'est pour que mon maître sache que je ne l'ai point trompé pendant son absence, car Allah ne guide point les intrigues des méchants. Je ne cherche pas à m'innocenter moi-même, car c'est le propre de la nature humaine que de pousser au mal, à moins qu'on ne soit touché par la grâce d'Allah, car Il est Clément et Miséricordieux ». « Qu'on me l'amène, dit le roi. Je veux l'attacher à ma personne ! ». Et après s'être entretenu avec lui, le roi lui dit : « A partir de maintenant, je t'accorde un poste d'autorité et t'investis de ma confiance ! ». Confie-moi, dit Joseph, l'intendance des dépôts du pays, j'en serai le gardien vigilant ».

C'est ainsi que Nous avons accordé à Joseph une forte position dans ce pays et qu'il pouvait désormais s'installer, où il voulait. Nous touchons de Notre grâce qui Nous voulons et Nous ne laissons jamais les hommes de bien sans récompense ; cependant, la récompense de la vie future est bien meilleure pour ceux qui auront cru et vécu dans la crainte d'Allah ».

Le Très Haut dit : *« Le roi ordonna alors »* à ceux qui étaient avec lui *« Qu'on m'amène cet homme ! »*, c'est-à-dire Joseph (عليه السلام), en le faisant sortir de la prison et en l'amenant auprès de lui. Lorsque Joseph reçut la visite de l'émissaire et que celui-ci lui demanda de venir chez le roi, Joseph refusa de quitter la prison jusqu'à ce que son innocence totale soit proclamée publiquement. C'est là la preuve de sa patience, de sa justesse de vue et de son intelligence.

« Ce dernier lui dit : « Retourne auprès de ton maître », c'est-à-dire le roi *« et demande-lui quelle était l'intention de ces femmes qui s'étaient tailladées les mains ».* C'est-à-dire demande-lui ce qu'il sait de leur récit et de leur comportement, car leur situation est claire et flagrante *« Mon Seigneur connaît parfaitement leur perfidie ».*

Le roi les fit convoquer et leur dit : *« Quelle a été votre intention ? »*, c'est-à-dire quel était votre but *« lorsque vous avez tenté de séduire Joseph ? ».* Avez-vous remarqué quelque chose de douteux en lui ?

Elles l'innocentèrent et dirent : *« A Dieu ne plaise ! Joseph n'a commis aucun mal, à ce que nous savons. »*, c'est-à-dire peu ou prou. Dès lors, la cause de l'accusation disparût et il ne resta que le témoignage de la femme du grand intendant : *« Et la*

femme du grand intendant d'ajouter : « Maintenant la vérité a éclaté ! », c'est-à-dire que la vérité est devenue claire et manifeste après l'accusation et le doute qui la rendaient confuse et qui ont fait entrer Joseph en prison : *« C'est moi qui ai tenté de le faire céder à mes désirs, et tout ce qu'il a dit est l'absolue vérité ! »* dans ses paroles et son innocence.

« Si j'ai tenu à faire rétablir la vérité », c'est-à-dire mon aveu quant à ma culpabilité d'avoir voulu le séduire *« c'est pour que mon maître sache que je ne l'ai point trompé durant son absence »*. Il se peut qu'elle fasse allusion ici à son mari, c'est-à-dire pour qu'il sache qu'elle ne l'a point trompé en voulant séduire Joseph car son geste s'est limité à la seule tentative de séduction et elle n'a pas commis l'irréparable ; il se peut aussi que le sens de ces paroles veuille dire qu'afin que Joseph sache, maintenant que je fasse mon aveu, que c'est moi qui ait tenté de le séduire et qu'il est sincère ; je ne l'ai point trahi durant son absence *« car Allah ne guide point les intrigues des méchants »*, car tout traître verra sa trahison et ses intrigues se retourner contre lui et il subira un affront public. Puis, dans la mesure où ces propos impliquent une sorte de purification de soi-même, et puisqu'elle n'a commis aucun péché à l'égard de Joseph, elle s'est ressaisie et a dit : *« Je ne cherche pas à m'innocenter moi-même »*, c'est-à-dire de la séduction, du souci et de l'intrigue pour le faire tomber sous mon charme *« car c'est le propre de la nature humaine que de pousser au mal »*, c'est-à-dire que l'âme humaine incite au mal, à la turpitude et aux divers péchés, car elle est la monture du diable et c'est à travers elle que celui-ci a prise sur l'homme *« à moins qu'on ne soit touché par la grâce d'Allah »* qui préserve celui qu'Il veut de son âme incitatrice au mal, au point qu'elle devient sereine avec son Seigneur, soumise à l'appel de la guidance et en rébellion contre l'appel à la désobéissance. Cela ne provient pas de l'âme mais d'une faveur d'Allah et de Sa miséricorde envers Son serviteur.

« Car Il est Clément et Miséricordieux ». C'est-à-dire qu'Il est Clément envers celui qui commet des péchés et des fautes lorsqu'il se repent et revient vers Allah *« et Miséricordieux »*, en ce sens qu'Il accepte son repentir et l'assiste dans l'accomplissement des bonnes œuvres. Ces propos sont de la femme du grand intendant et non de Joseph, car le contexte s'y prête, alors que Joseph était encore en prison et n'était pas présent.

Lorsque le roi et le reste des gens arrivèrent à la conclusion que Joseph était innocent, le roi envoya chercher Joseph en disant : *« Qu'on me l'amène ! Je veux l'attacher à ma personne ! »*. C'est-à-dire que je veux lui accorder une place particulière dans mon entourage et le rapprocher de moi ; amenez-le-moi honoré et respecté *« Et après s'être entretenu avec lui »*, ses paroles lui plurent et il prit encore plus de considération à ses yeux ; il lui dit : *« A partir de maintenant, je t'accorde un poste d'autorité et t'investis de ma confiance ! »*, c'est-à-dire investi d'une autorité et d'une confiance qui implique la connaissance de tous les secrets.

« Confie-moi, dit Joseph » en recherchant l'intérêt général *« l'intendance des dépôts du pays. »*, c'est-à-dire la gérance des magasins du pays et leurs récoltes que j'assumerai avec sérieux et intégrité.

« J'en serai le gardien vigilant ». C'est-à-dire que je garderai fidèlement ce qui me sera confié et rien n'en sera perdu ; je noterai tout ce qui entrera et sortira, car je

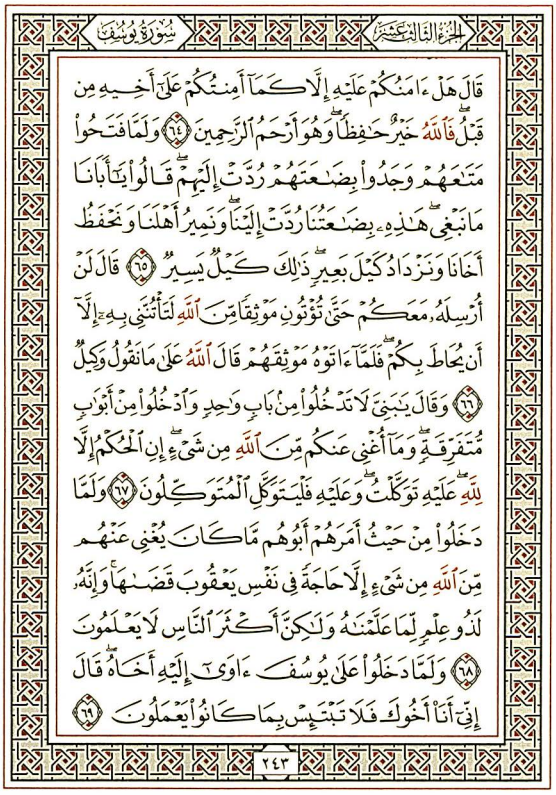
سُورَةُ يُوسُفَ الجزء الثالث عشر
قَالَ هَلْ ءَامَنُكُمْ عَلَيْهِ إِلَّا كَمَآ أَمِنتُكُمْ عَلَىٰٓ أَخِيهِ مِن
قَبْلُ ۖ فَٱللَّهُ خَيْرٌ حَٰفِظًا ۖ وَهُوَ أَرْحَمُ ٱلرَّٰحِمِينَ ﴿٦٤﴾ وَلَمَّا فَتَحُوا۟
مَتَٰعَهُمْ وَجَدُوا۟ بِضَٰعَتَهُمْ رُدَّتْ إِلَيْهِمْ ۖ قَالُوا۟ يَٰٓأَبَانَا
مَا نَبْغِى ۖ هَٰذِهِۦ بِضَٰعَتُنَا رُدَّتْ إِلَيْنَا ۖ وَنَمِيرُ أَهْلَنَا وَنَحْفَظُ
أَخَانَا وَنَزْدَادُ كَيْلَ بَعِيرٍ ۖ ذَٰلِكَ كَيْلٌ يَسِيرٌ ﴿٦٥﴾ قَالَ لَنْ
أُرْسِلَهُۥ مَعَكُمْ حَتَّىٰ تُؤْتُونِ مَوْثِقًا مِّنَ ٱللَّهِ لَتَأْتُنَّنِى بِهِۦٓ إِلَّآ
أَن يُحَاطَ بِكُمْ ۖ فَلَمَّآ ءَاتَوْهُ مَوْثِقَهُمْ قَالَ ٱللَّهُ عَلَىٰ مَا نَقُولُ وَكِيلٌ
﴿٦٦﴾ وَقَالَ يَٰبَنِىَّ لَا تَدْخُلُوا۟ مِنۢ بَابٍ وَٰحِدٍ وَٱدْخُلُوا۟ مِنْ أَبْوَٰبٍ
مُّتَفَرِّقَةٍ ۖ وَمَآ أُغْنِى عَنكُم مِّنَ ٱللَّهِ مِن شَىْءٍ ۖ إِنِ ٱلْحُكْمُ إِلَّا
لِلَّهِ ۖ عَلَيْهِ تَوَكَّلْتُ ۖ وَعَلَيْهِ فَلْيَتَوَكَّلِ ٱلْمُتَوَكِّلُونَ ﴿٦٧﴾ وَلَمَّا
دَخَلُوا۟ مِنْ حَيْثُ أَمَرَهُمْ أَبُوهُم مَّا كَانَ يُغْنِى عَنْهُم
مِّنَ ٱللَّهِ مِن شَىْءٍ إِلَّا حَاجَةً فِى نَفْسِ يَعْقُوبَ قَضَىٰهَا ۚ وَإِنَّهُۥ
لَذُو عِلْمٍ لِّمَا عَلَّمْنَٰهُ وَلَٰكِنَّ أَكْثَرَ ٱلنَّاسِ لَا يَعْلَمُونَ
﴿٦٨﴾ وَلَمَّا دَخَلُوا۟ عَلَىٰ يُوسُفَ ءَاوَىٰٓ إِلَيْهِ أَخَاهُ ۖ قَالَ
إِنِّىٓ أَنَا۠ أَخُوكَ فَلَا تَبْتَئِسْ بِمَا كَانُوا۟ يَعْمَلُونَ ﴿٦٩﴾
٢٤٣

connais la manière de gérer et de disposer des choses avec intelligence et rationalité. Il ne s'agit pas là certes d'un souci de Joseph d'obtenir un poste d'autorité, loin s'en faut, mais d'une volonté de sa part d'être utile et de contribuer à l'intérêt général. Il était conscient de sa compétence, de son intégrité et de sa bonne gestion, ce que les autres ne savaient pas. C'est pour cela qu'il a demandé au roi de lui confier la gestion des magasins du pays, ce que le roi fit.

Le Très Haut dit : *« C'est ainsi »*, c'est-à-dire grâce à ces raisons et moyens mentionnés *« que Nous avons accordé à Joseph une forte position dans ce pays et qu'il pouvait désormais s'y installer où il voulait »* en menant une vie prospère et en obtenant des faveurs et un immense pouvoir *« Nous touchons de Notre grâce qui Nous voulons »*, c'est-à-dire que cela fait partie de la miséricorde d'Allah envers Joseph et elle ne se limite pas aux faveurs de ce bas-monde. *« Et Nous ne laissons jamais les gens de bien sans récompense »*. Or, Joseph (عليه السلام) est parmi les maîtres des gens de bien. Aussi, aura-t-il une récompense en ce bas-monde et une autre dans l'autre monde. C'est pour cela qu'Il dit : *« Cependant la récompense de la vie future est bien meilleure »* que celle de ce bas-monde *« pour ceux qui auront cru et vécu dans la crainte d'Allah »*, c'est-à-dire pour ceux qui auront réuni entre la piété et la foi.

C'est grâce à la piété que les choses interdites, que ce soit les péchés capitaux ou les péchés véniels, sont évitées, alors que c'est grâce à la foi complète qu'on obtient la conviction du cœur pour les choses qu'Allah a ordonné d'y croire ; ensuite, suivent les œuvres des cœurs et celles des organes, comme obligations et œuvres surérogatoires.

﴿35﴾-﴿38﴾. *« Les frères de Joseph vinrent en (Egypte), et se présentèrent devant lui. Il les reconnut, mais eux ne se souvinrent plus de lui. Et après leur avoir fait remettre leurs provisions, il leur dit : « Amenez-moi un frère consanguin à vous. Ne voyez-vous pas que je fais pleine mesure et que je vous réserve le meilleur accueil ? Si vous ne l'amenez pas, il n'y aura plus de provisions pour vous et il est inutile que vous reveniez vers moi ! ». « Nous nous efforcerons, dirent-ils, de convaincre son père de le laisser partir, et nous espérons y parvenir ». Puis Joseph dit à ses serviteurs : « Dissimulez dans leurs bagages les marchandises qu'ils avaient apportées. Peut-être que, en rentrant chez eux, ils s'en apercevront et que cela les incitera à revenir ». De retour auprès de leur père, ils lui dirent : « Père, on refuse de nous ravitailler à l'avenir si notre frère n'est pas avec nous. Envoie-le avec nous pour que nous obtenions des provisions. Nous*

en prendrons le plus grand soin». Le père répondit: «Vais-je vous le confier, comme autrefois je vous avais confié son frère? Mais Allah est le Meilleur Gardien, et Il est le plus Miséricordieux des miséricordieux!». Et ayant déballé leurs bagages, ils trouvèrent que les marchandises qu'ils avaient trouvées leur avaient été rendues. «Père, dirent-ils, que pouvons-nous espérer de plus? Voilà que nos marchandises nous ont été rendues. Nous irons donc ravitailler les nôtres, tout en prenant soin de notre frère. Et cette fois-ci nous rapporterons la charge d'un chameau de plus. C'est une charge facile à obtenir!». «Je ne l'enverrai avec vous, dit le père, que si vous vous engagez devant Allah à me le ramener, à moins que vous ne soyez tous réduits à l'impuissance». Et lorsqu'ils eurent pris cet engagement, le père dit: «Puisse Allah être garant de ce que nous venons de conclure!». Puis il ajouta: «Mes enfants, n'entrez pas dans la cité où vous allez par la même porte, mais entrez par des portes différentes. Je ne puis cependant vous être d'aucun secours contre la volonté d'Allah, car c'est de Lui que relève toute décision. Je place donc ma confiance en Lui, et c'est en Lui que placent leur confiance ceux qui se résignent». Ils entrèrent donc dans la ville en suivant la recommandation de leur père; mais cela ne pouvait leur servir à rien contre les arrêts d'Allah et ne faisait qu'apaiser les inquiétudes de Jacob, car ce dernier savait tirer profit de la science que Nous lui avions enseignée, ce que la plupart des hommes ne savent point».

C'est-à-dire que lorsque Joseph (عليه السلام) assuma les charges de la gestion des dépôts d'Egypte, il en disposa de la meilleure manière qui soit; il sema dans toutes les terres d'Egypte des grains et des cultures durant les années de prospérité et y emmagasina les récoltes dans de grands dépôts; les ressources et la nourriture furent conservées et gardées de façon rationnelle et complète et, une fois les années de disette survenues et s'étant généralisée jusqu'en Palestine où s'y trouvaient Jacob et ses fils, ce dernier envoya ses fils en Egypte à la recherche de provisions: *«Les frères de Joseph vinrent en (Egypte), et se présentèrent devant lui. Il les reconnut, mais eux ne se souvinrent plus de lui».* C'est-à-dire qu'ils l'oublièrent.

«Et après leur avoir fait remettre leurs provisions», c'est-à-dire après leur avoir pesé leurs provisions comme il le faisait avec autrui; sa bonne gestion des provisions consistait à ne pas peser pour quelqu'un plus d'une charge de chameau. Il les interrogea sur leur situation et ils l'informèrent qu'ils avaient un petit frère resté avec leur père, en l'occurrence Benjamin.

«Il leur dit: «Emmenez-moi un frère consanguin à vous»; ensuite, il les incita à l'amener en leur disant: «Ne voyez-vous pas que je fais pleine mesure et que je vous réserve le meilleur accueil?» en me montrant généreux et plein d'égards.

Ensuite, il les mit en garde contre le refus de le lui amener en leur disant: *«Si vous ne me l'amenez pas, il n'y aura plus de provisions pour vous et il est inutile que vous reveniez vers moi».* Cela en raison du fait qu'il était au courant de leur contrainte à retourner le voir et que cela était de nature à le lui amener.

«Nous nous efforcerons, dirent-ils, de convaincre son père de le laisser partir». C'est là la preuve que Jacob (عليه السلام) était très attaché à Benjamin qu'il aimait beaucoup et dont il ne voulait pas se séparer; il se consolait par sa présence et son amour de la perte de Joseph. C'est pour cela qu'il avait besoin d'être convaincu de le laisser partir avec eux *«Et*

nous espérons y parvenir » dans ce que tu nous demandes.

« Puis Joseph dit à ses serviteurs » qui étaient à son service *« Dissimulez dans leurs bagages les marchandises »*, c'est-à-dire le montant avec lequel ils ont acheté des provisions *« qu'ils avaient apportées. Peut-être que, en rentrant chez eux, ils s'en apercevront »*, c'est-à-dire de leurs marchandises en les trouvant dans leurs bagages *« et que cela les incitera à revenir »* pour ne pas avoir à les prendre. Mais le plus apparent est qu'il a voulu susciter leur sympathie à travers sa bienfaisance envers eux, en leur faisant la pleine mesure. Ensuite, il leur rendit leurs marchandises sans qu'ils ne s'en rendent compte; il est vrai que la bienfaisance implique pour l'homme l'entière fidélité au bienfaiteur.

« De retour auprès de leur père, ils lui dirent : « Père, on refuse de nous ravitailler à l'avenir », si tu refuses de laisser notre petit frère partir avec nous *« si notre père n'est pas avec nous »*, c'est-à-dire que cela soit la cause de l'obtention de nos provisions. Ensuite, ils se portèrent garants de sa protection et de sa sécurité en disant: *« Nous en prendrons le plus grand soin »* afin que rien de fâcheux ne lui arrive.

« Le père », c'est-à-dire Jacob (ﷺ) *« Vais-je vous le confier, comme autrefois je vous avais confié Joseph? »*. C'est-à-dire que vous m'avez déjà donné votre engagement à protéger Joseph mais vous ne l'avez pas tenu; aussi, je n'ai aucune confiance en votre engagement et en votre garantie; je n'ai confiance qu'en Allah le Très Haut.

« Mais Allah est le meilleur Gardien, et Il est le plus miséricordieux des miséricordieux »; c'est-à-dire qu'Il connaît ma situation et j'espère qu'Il me fera miséricorde et qu'Il protègera mon fils et me le fera rendre. Ces propos sont comme une volonté de sa part de les laisser emmener leur petit frère avec eux.

Ensuite *« ayant déballé leurs bagages, ils trouvèrent que les marchandises qu'ils avaient trouvées leur avaient été rendues »*. C'est là la preuve qu'il était établi chez eux que Joseph leur avait restitué ces marchandises à dessein et qu'il voulait qu'ils en prennent possession *« Père, dirent-ils »* en désirant obtenir sa permission d'emmener leur jeune frère avec eux *« que pouvons-nous espérer de plus? »*, c'est-à-dire quelle chose pouvons-nous demander après cette belle faveur, dans la mesure où il nous a fait une bonne mesure et nous a rendus nos marchandises, ce qui prouve sa sincérité et ses belles vertus?

« Voilà que nos marchandises nous ont été rendues. Nous irons donc ravitailler les nôtres ». C'est-à-dire que si nous emmenons avec nous notre frère cela sera une cause de sa bonne mesure en notre faveur; nous ravitaillerons les nôtres et leur apporterons ce dont ils ont besoin comme nourriture *« tout en prenant soin de notre frère. Et cette fois-ci nous rapporterons la charge d'un chameau de plus »* en l'emmenant avec nous, car il donne à chacun la mesure d'une charge de chameau *« C'est une charge facile à obtenir! »*, c'est-à-dire avantageuse, car ne nécessitant aucune peine, dans la mesure où la période est courte et l'avantage garanti.

« Je ne l'enverrai avec vous, dit le père », c'est-à-dire Jacob *« que si vous vous engagez devant Allah »* en prenant un engagement solennel et en jurant par Allah *« à me le ramener, à moins que vous ne soyez tous réduits à l'impuissance »*, c'est-à-dire sauf si vous êtes l'objet d'une contrainte ou d'un cas de force majeure *« Et lorsqu'ils eurent pris cet engagement »*, en vertu de ce qu'il a dit et voulu *« le père*

dit : « Puisse Allah être garant de ce que nous venons de conclure », c'est-à-dire que Son témoignage nous suffit, de même que Sa protection et Sa garantie. Ensuite, après avoir accepté d'envoyer avec eux leur jeune frère, il leur recommanda, lorsqu'ils entreront en Egypte : *« Mes enfant, n'entrez pas dans la cité où vous allez par la même porte, mais entrez par des portes différentes »*. Il en est ainsi parce qu'il craignit pour eux le mauvais œil en raison de leur nombre et de leur belle prestance ; ils étaient les enfants d'un même père et cela était une cause de leur exposition au mauvais œil.

« Je ne puis cependant vous être d'aucun secours contre la volonté d'Allah », car ce qui est déterminé arrivera fatalement *« car c'est de Lui que relève toute décision »*, c'est-à-dire que le décret Lui appartient de même que l'Ordre. Tout ce qu'Il décrète et ordonne doit survenir inexorablement *« Je place donc ma confiance en Lui »*, c'est-à-dire que je place ma confiance en Allah et non en la recommandation que je viens de vous faire *« et c'est en Lui que mettent leur confiance ceux qui se résignent »*, car c'est avec la confiance en Allah qu'on obtient toute chose voulue et qu'on repousse toute chose abhorrée.

« Ils entrèrent donc dans la ville en suivant la recommandation de leur père ; mais cela », c'est-à-dire ce geste *« ne pouvait leur servir à rien contre les arrêts d'Allah et ne faisait qu'apaiser les inquiétudes de Jacob »*, c'est-à-dire sa compassion et son amour pour ses enfants. Il obtint par là une forme de sérénité et de quiétude dans son esprit.

Cela n'est pas dû à un manque de science de sa part, loin s'en faut, car il fait partie des nobles messagers et des savants inspirés. C'est pour cela qu'Il a dit à son sujet : *« Car ce dernier savait tirer profit de*

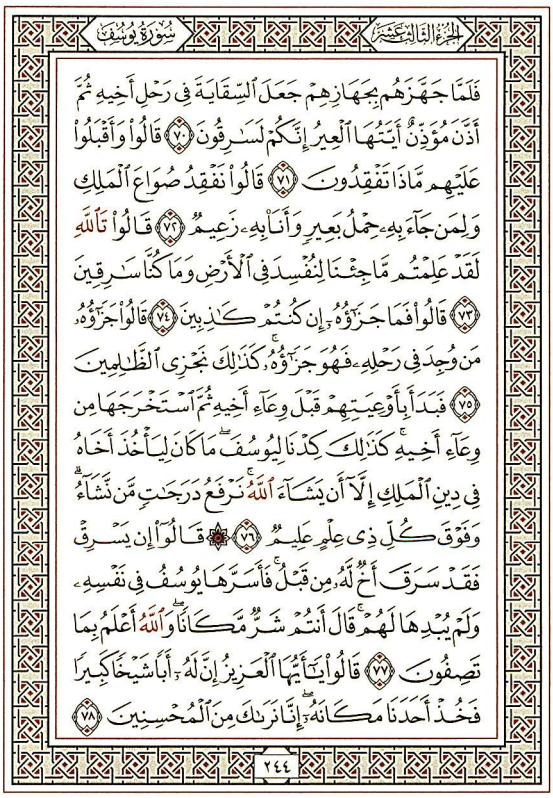
الجزء الثالث عشر سورة يوسف
فَلَمَّا جَهَّزَهُم بِجَهَازِهِمْ جَعَلَ السِّقَايَةَ فِي رَحْلِ أَخِيهِ ثُمَّ
أَذَّنَ مُؤَذِّنٌ أَيَّتُهَا الْعِيرُ إِنَّكُمْ لَسَارِقُونَ ﴿٧٠﴾ قَالُوا وَأَقْبَلُوا
عَلَيْهِم مَّاذَا تَفْقِدُونَ ﴿٧١﴾ قَالُوا نَفْقِدُ صُوَاعَ الْمَلِكِ
وَلِمَن جَاءَ بِهِ حِمْلُ بَعِيرٍ وَأَنَا بِهِ زَعِيمٌ ﴿٧٢﴾ قَالُوا تَاللَّهِ
لَقَدْ عَلِمْتُم مَّا جِئْنَا لِنُفْسِدَ فِي الْأَرْضِ وَمَا كُنَّا سَارِقِينَ
﴿٧٣﴾ قَالُوا فَمَا جَزَاؤُهُ إِن كُنتُمْ كَاذِبِينَ ﴿٧٤﴾ قَالُوا جَزَاؤُهُ
مَن وُجِدَ فِي رَحْلِهِ فَهُوَ جَزَاؤُهُ كَذَٰلِكَ نَجْزِي الظَّالِمِينَ
﴿٧٥﴾ فَبَدَأَ بِأَوْعِيَتِهِمْ قَبْلَ وِعَاءِ أَخِيهِ ثُمَّ اسْتَخْرَجَهَا مِن
وِعَاءِ أَخِيهِ كَذَٰلِكَ كِدْنَا لِيُوسُفَ مَا كَانَ لِيَأْخُذَ أَخَاهُ
فِي دِينِ الْمَلِكِ إِلَّا أَن يَشَاءَ اللَّهُ نَرْفَعُ دَرَجَاتٍ مَّن نَّشَاءُ
وَفَوْقَ كُلِّ ذِي عِلْمٍ عَلِيمٌ ﴿٧٦﴾ قَالُوا إِن يَسْرِقْ
فَقَدْ سَرَقَ أَخٌ لَّهُ مِن قَبْلُ فَأَسَرَّهَا يُوسُفُ فِي نَفْسِهِ
وَلَمْ يُبْدِهَا لَهُمْ قَالَ أَنتُمْ شَرٌّ مَّكَانًا وَاللَّهُ أَعْلَمُ بِمَا
تَصِفُونَ ﴿٧٧﴾ قَالُوا يَا أَيُّهَا الْعَزِيزُ إِنَّ لَهُ أَبًا شَيْخًا كَبِيرًا
فَخُذْ أَحَدَنَا مَكَانَهُ إِنَّا نَرَاكَ مِنَ الْمُحْسِنِينَ ﴿٧٨﴾
٢٤٤

la science », c'est-à-dire qu'il détient une grande science *« que Nous lui avions enseignée »*, c'est-à-dire grâce à Nous et non grâce à sa force et à sa puissance ; c'est une faveur d'Allah et un enseignement venant de Lui *« ce que la plupart des hommes ne savent point »*, c'est-à-dire qu'ils ignorent les conséquences des événements et les subtilités des choses. Il en est de même pour les gens de science à qui beaucoup de choses parmi les règles et les desseins de la science échappent.

(35)-(79). *« Lorsqu'ils se présentèrent devant Joseph, celui-ci prit à part son frère et lui dit : « Je suis ton frère. Ne t'afflige pas de ce qu'ils m'ont fait autrefois ! ». Et après leur avoir fourni leurs provisions, Joseph glissa dans les bagages de son jeune frère une coupe à boire ; puis, sur ses ordres, un héraut se mit à crier : « Hé, caravaniers ! Vous êtes des voleurs ! ». Se retournant, les fils de Jacob demandèrent :*

« Que cherchez-vous ? ». « Nous cherchons, leur dit-on, la coupe du roi ! Quiconque la rapportera recevra une récompense en blé de la charge d'un chameau ». Et le héraut ajouta : « Je m'en porte garant ». « Par Allah, répondirent les fils de Jacob, vous savez bien que nous ne sommes pas venus pour faire du mal et que nous ne sommes pas des voleurs ! ». « Quelle sanction sera infligée au voleur, s'il s'avère que vous avez menti ? », dirent les autres. « Celui, répondirent les frères de Joseph, dans les bagages duquel la coupe sera trouvée vous sera livré lui-même à titre d'esclave. C'est ainsi que nous punissons les prévaricateurs ».

Joseph commença par fouiller les bagages des autres avant de passer à ceux de son frère, et il en retira la coupe. Nous avons suggéré à Joseph d'avoir recours à ce moyen, sans lequel il ne pouvait pas retenir son frère près de lui selon la loi du pays, à moins qu'Allah ne l'eût voulu. Nous élevons en rang qui Nous voulons. Mais au-dessus de tout savant, il y a Celui dont la science n'a point de limite. Il n'est pas étonnant qu'il ait commis ce vol, dirent les frères de Joseph, un frère à lui avait déjà commis un vol avant lui ! ». Joseph garda pour lui cette réflexion et ne dévoila guère ce qu'il en pensait, se contentant de dire en lui-même : « Vous êtes encore plus mauvais que je le croyais ! Mais Allah est le mieux Informé de vos allégations ». Ô seigneur !, dirent les fils de Jacob, le père de ce jeune homme est d'un âge très avancé. Prends l'un de nous à sa place. Nous voyons en toi un homme d'une grande bonté ». A Allah ne plaise, dit Joseph, que je retienne un autre que celui chez qui notre coupe a été trouvée ! Nous serions alors vraiment injustes ».

C'est-à-dire que lorsque les frères de Joseph entrèrent chez ce dernier *« celui-ci prit à part son frère »*, c'est-à-dire Benjamin qu'il avait ordonné à ses frères d'amener. Il lui parla en aparté et lui dévoila sa véritable identité *« et lui dit : « Je suis ton frère. Ne t'afflige pas de ce qu'ils m'ont fait autrefois »*, car l'avenir sera en notre faveur. Ensuite, il le mit au courant de ce qu'il voulait faire et utiliser comme artifice pour le garder avec lui.

« Et après leur avoir fourni leurs provisions », c'est-à-dire après avoir donné à chacun de ses frères sa mesure y compris son jeune frère *« Joseph glissa dans les bagages de son jeune frère sa coupe »*, c'est-à-dire le récipient dans lequel il buvait et pesait ; *« puis »* une fois ses frères partis *« sur ses ordres, un héraut se mit à crier : « Hé, caravaniers ! Vous êtes des voleurs ! »*. Il est possible que ce héraut ne soit pas au courant de la situation.

« Se retournant, les fils de Jacob demandèrent ». C'est-à-dire qu'ils se retournèrent pour éloigner d'eux l'accusation, car le voleur a tendance à fuir et à s'éloigner de celui qu'il a volé afin de lui échapper. Or, ces gens-là se sont tournés vers ceux qui les accusent en n'ayant d'autre souci que d'éloigner l'accusation qui leur était attribuée. Ils dirent donc : *« Que cherchez-vous ? »* et non *« Qu'avons-nous volé ? »* tellement ils étaient certains de leur innocence dans ce vol.

« Nous cherchons, leur dit-on, la coupe du roi ! Quiconque la rapportera recevra une récompense en blé de la charge d'un chameau ». C'est-à-dire qu'il sera rétribué pour cela *« Et le héraut ajouta : « Je m'en porte garant ! »*. C'est-à-dire que je donne des assurances pour cela.

« Par Allah, répondirent les fils de Jacob, vous savez bien que nous ne sommes pas venus faire du mal ! » quelles que soient les formes du mal *« et que nous ne sommes pas des voleurs »*, car le vol est l'une des plus grandes formes de mal sur terre. S'ils ont juré sur leur science qu'ils ne sont pas des

corrupteurs sur terre ni des voleurs, c'est parce qu'ils étaient convaincus de leur honnêteté et de leurs scrupules. Cela est plus éloquent pour éloigner une accusation de soi que le fait de dire : *« Par Allah, nous n'avons pas semé la corruption sur terre et nous n'avons pas volé ! »*.

« Quelle sanction sera infligée au voleur », c'est-à-dire quelle est la punition de cet acte *« s'il s'avère que vous avez menti ? »* sur le fait que la coupe soit chez vous *« Celui, répondirent les fils de Jacob, dans les bagages duquel la coupe sera trouvée vous sera livré lui-même à titre d'esclave »*, c'est-à-dire qu'il deviendra l'esclave de sa victime qu'il a volée. Cela avait cours dans leur religion, à savoir que lorsque l'accusation de vol était attestée contre quelqu'un, celui-ci devenait l'esclave de celui qu'il avait volé. C'est pour cela qu'ils ont dit : *« C'est ainsi que nous punissons les prévaricateurs »*

« Joseph commença par fouiller les bagages des autres avant de passer à ceux de son frère », cela afin de dissiper tout soupçon pouvant laisser entendre que c'était un coup monté. En ne trouvant rien dans leurs bagages *« Et il en retira la coupe »*. Il n'a pas dit : *« Il l'a trouvé »* ou son frère l'a volé, eu égard à la réalité effective. Dès lors, Joseph eut gain de cause et arriva à ses fins en gardant son frère auprès de lui sans que ses frères ne s'en aperçoivent. Le Très Haut dit : *« Nous avons suggéré à Joseph d'avoir recours à ce moyen »*, c'est-à-dire que Nous lui avons facilité ce moyen avec lequel il est arrivé à ses fins. *« sans lequel il ne pouvait pas retenir son frère auprès de lui selon la loi du pays »*, car il n'est pas dans la religion du pays que la victime prenne comme esclave celui qui l'a volée, mais il y avait une autre peine pour le voleur. Par conséquent, si la décision était laissée à la religion du pays, Joseph n'aurait pas pu garder son frère avec lui ; c'est pour cela qu'il leur avait laissé le choix de la peine afin d'obtenir ce qu'il voulait.

Le Très Haut dit : *« Nous élevons en rang qui Nous voulons »* avec la science utile et la connaissance des voies menant à son but, tout comme Nous avons élevé le rang de Joseph *« Mais au-dessus de tout savant il y a Celui dont la science n'a point de limite »* ; au-dessus de chaque savant il y a un autre savant supérieur à lui jusqu'à ce que la science s'arrête chez Celui qui connaît le visible et l'invisible.

Lorsque les frères de Joseph virent cela, ils dirent « Il n'est pas étonnant qu'il ait commis ce vol », cela n'a rien d'étonnant de sa part *« un frère à lui avait déjà commis un vol avant lui ! »*. Ils entendent par là Joseph (ﷺ) et leur but est de se blanchir, c'est-à-dire que ce petit et son frère peuvent commettre des vols et ils ne sont pas nos frères. Il y a certes là une grande iniquité à l'égard de Joseph et de son frère, et c'est pour cela que Joseph a gardé cela dans son for intérieur *« et ne dévoila guère ce qu'il en pensait »*, c'est-à-dire qu'il ne leur a pas fait face avec le même comportement qu'eux en leur tenant des propos vexants, mais s'est maîtrisé et a gardé cela pour lui-même. *« se contentant de dire en lui-même : « vous êtes encore plus mauvais que je ne croyais ! »*, dans la mesure où vous nous accusez arbitrairement *« Mais Allah est le mieux Informé de vos allégations »* que nous ; celui qui nous accuse de vol, Allah sait bien que nous en sommes innocents.

Ensuite, ils choisirent la voie de la flatterie dans l'espoir qu'il pardonne à leur frère *« Ô seigneur, dirent les fils de Jacob, le père de ce jeune homme est d'un âge très avancé »*, c'est-à-dire qu'il n'arrive pas à supporter son absence et cela le fera

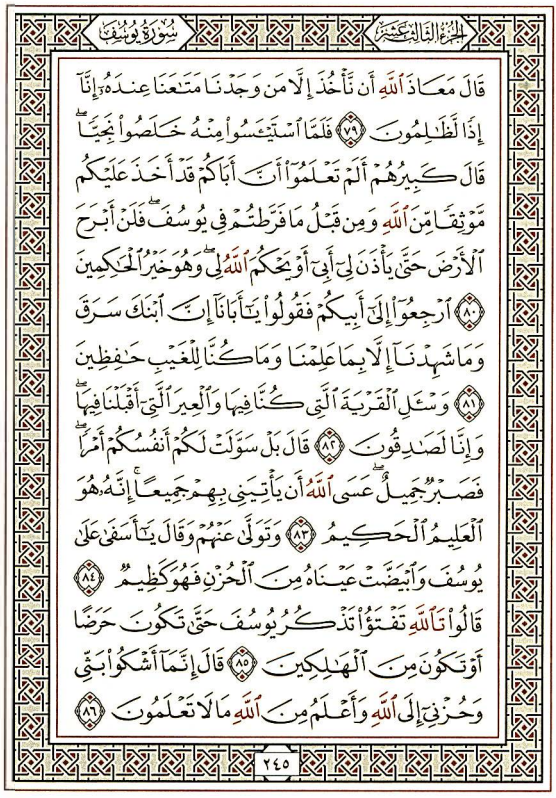
الجزء الثالث عشر سورة يوسف
قَالَ مَعَاذَ ٱللَّهِ أَن نَّأۡخُذَ إِلَّا مَن وَجَدۡنَا مَتَٰعَنَا عِندَهُۥٓ إِنَّآ
إِذٗا لَّظَٰلِمُونَ ٧٩ فَلَمَّا ٱسۡتَيۡـَٔسُواْ مِنۡهُ خَلَصُواْ نَجِيّٗاۖ
قَالَ كَبِيرُهُمۡ أَلَمۡ تَعۡلَمُوٓاْ أَنَّ أَبَاكُمۡ قَدۡ أَخَذَ عَلَيۡكُم
مَّوۡثِقٗا مِّنَ ٱللَّهِ وَمِن قَبۡلُ مَا فَرَّطتُّمۡ فِي يُوسُفَۖ فَلَنۡ أَبۡرَحَ
ٱلۡأَرۡضَ حَتَّىٰ يَأۡذَنَ لِيٓ أَبِيٓ أَوۡ يَحۡكُمَ ٱللَّهُ لِيۖ وَهُوَ خَيۡرُ ٱلۡحَٰكِمِينَ
٨٠ ٱرۡجِعُوٓاْ إِلَىٰٓ أَبِيكُمۡ فَقُولُواْ يَٰٓأَبَانَآ إِنَّ ٱبۡنَكَ سَرَقَ
وَمَا شَهِدۡنَآ إِلَّا بِمَا عَلِمۡنَا وَمَا كُنَّا لِلۡغَيۡبِ حَٰفِظِينَ
٨١ وَسۡـَٔلِ ٱلۡقَرۡيَةَ ٱلَّتِي كُنَّا فِيهَا وَٱلۡعِيرَ ٱلَّتِيٓ أَقۡبَلۡنَا فِيهَاۖ
وَإِنَّا لَصَٰدِقُونَ ٨٢ قَالَ بَلۡ سَوَّلَتۡ لَكُمۡ أَنفُسُكُمۡ أَمۡرٗاۖ
فَصَبۡرٞ جَمِيلٌۖ عَسَى ٱللَّهُ أَن يَأۡتِيَنِي بِهِمۡ جَمِيعًاۚ إِنَّهُۥ هُوَ
ٱلۡعَلِيمُ ٱلۡحَكِيمُ ٨٣ وَتَوَلَّىٰ عَنۡهُمۡ وَقَالَ يَٰٓأَسَفَىٰ عَلَىٰ
يُوسُفَ وَٱبۡيَضَّتۡ عَيۡنَاهُ مِنَ ٱلۡحُزۡنِ فَهُوَ كَظِيمٞ ٨٤
قَالُواْ تَٱللَّهِ تَفۡتَؤُاْ تَذۡكُرُ يُوسُفَ حَتَّىٰ تَكُونَ حَرَضًا
أَوۡ تَكُونَ مِنَ ٱلۡهَٰلِكِينَ ٨٥ قَالَ إِنَّمَآ أَشۡكُواْ بَثِّي
وَحُزۡنِيٓ إِلَى ٱللَّهِ وَأَعۡلَمُ مِنَ ٱللَّهِ مَا لَا تَعۡلَمُونَ ٨٦
٢٤٥

souffrir *« Prends l'un de nous à sa place. Nous voyons en toi un homme d'une grande bonté »*. Sois bienveillant avec nous et avec notre père. *« A Allah ne plaise, dit Joseph, que je retienne un autre que celui chez qui a été trouvée notre coupe ! »*. C'est-à-dire c'est là une iniquité de notre part que d'arrêter un innocent pour le crime de celui chez qui nous avons trouvé notre coupe. Il n'a pas dit : *« Celui qui a volé »*. Tout cela pour éviter de mentir. *« Nous serions alors »* en arrêtant un autre que le voleur *« vraiment injustes »* dans la mesure où nous aurions puni un autre que le voleur.

(80)-(83). *« Désespérant de le faire fléchir, les fils de Jacob se retirèrent pour se concerter. « Oubliez-vous, dit l'aîné, que notre père nous a fait prendre un engagement devant Allah ? Oubliez-vous que vous avez déjà manqué à votre engagement en abandonnant Joseph auparavant ? Je ne quitterai pas ce pays, pour ma part, avant que mon père ne me le permette, ou qu'Allah ne juge en ma faveur, car Il est le Meilleur des juges. Retournez chez votre père et dites-lui : « Ô père ! Ton fils a réellement volé ! Nous ne te rapportons que ce dont nous avons été témoins, sans pouvoir répondre de ce qui a pu nous échapper. Interroge la ville où nous étions, ainsi que la caravane dans laquelle nous sommes arrivés. Tous te confirmeront que ce que nous disons est la vérité ».*

« C'est là, leur dit Jacob, un autre mauvais coup que vous avez monté vous-mêmes et je n'ai plus qu'à me résigner ; peut-être qu'Allah me les rendra tous les deux, car Il est Omniscient et Sage ».

C'est-à-dire qu'après que les frères de Joseph eurent désespéré de voir celui-ci leur permettre de ramener avec eux leur petit frère *« ils se retirèrent pour se concerter »*, c'est-à-dire qu'ils se réunirent en privé, sans une tierce personne avec eux et se mirent à se concerter entre eux : *« Oubliez-vous, dit l'aîné, que notre père nous a fait prendre un engagement devant Allah ? »* pour le protéger et le ramener, sauf si vous êtes réduits à l'impuissance. *« Oubliez-vous que vous avez déjà manqué à votre engagement en abandonnant Joseph auparavant ? »*. Vous avez commis là deux infractions, en l'occurrence votre abandon passé de Joseph et votre incapacité à ramener avec vous son frère. Aussi, je ne sais pas comment affronter mon père *« Je ne quitterai pas ce pays pour ma part »*, c'est-à-dire que je resterai ici et y demeurerai *« avant que mon père ne me le permette, ou qu'Allah ne juge en ma faveur »*, c'est-à-dire qu'Il décide pour moi de rentrer seul ou avec mon frère *« car Il est le Meilleur des juges »*. Ensuite, il leur recommanda ce qu'ils devaient dire à leur père en leur disant : *« Retournez chez votre*

père et dites-lui : « Ô père ! Ton fils est un voleur ! ». C'est-à-dire qu'il a été puni pour avoir volé et nous ne pouvons pas le ramener malgré tous les efforts que nous avons prodigués en ce sens. En vérité, nous ne témoignons que de ce que nous avons vu. Or, nous avons vu la coupe qu'on sortait des bagages de notre frère *« sans pouvoir répondre de ce qui a pu nous échapper »*. C'est-à-dire que si nous connaissions ce qui est caché, nous n'aurions pas fait tout notre possible pour l'emmener avec nous et nous ne t'aurions pas donné notre engagement et notre serment en ce sens ; nous ne savions pas que les choses allaient en arriver à ce stade-là.

« Interroge » si tu doutes de nos propos *« la ville où nous étions, ainsi que la caravane dans laquelle nous sommes arrivés »* car ils sont au courant de ce que nous te disons *« Tous te confirmeront que ce que nous disons est la vérité »*, nous n'avons pas menti, ni modifié ni travesti la vérité.

Une fois revenus chez leur père et qu'ils le mirent au courant de cette nouvelle, son affliction s'accrut et sa tristesse augmenta ; il leur reprocha leur négligence dans cette affaire comme il la leur avait reprochée dans la première *« C'est là, leur dit Jacob, un autre mauvais coup que vous avez monté vous-mêmes et je n'ai plus qu'à me résigner »*, c'est-à-dire que je me réfugie dans la résignation qui ne pèche d'aucune irritation ou contestation ni d'aucune plainte pour les créatures. Ensuite, il s'est tourné vers l'espoir de voir le salut arriver en voyant que l'affliction avait atteint son paroxysme et que la douleur était arrivée à son terme : *« Peut-être qu'Allah me les rendra tous les deux »*, c'est-à-dire Joseph et Benjamin ainsi que leur frère aîné qui est resté en Egypte *« car Il est Omniscient »* dans la mesure où Il connaît ma situation et mon besoin d'obtenir Son salut et Sa délivrance ainsi que Sa bienfaisance *« et Sage »*, dans la mesure où Il prescrit à chaque chose une destinée et une fin en vertu de ce qu'implique Sa sagesse seigneuriale.

﴿٨٤﴾-﴿٨٦﴾. *« Et il leur tourna le dos, en soupirant : « Que ma peine est grande pour Joseph ! ». Et ses yeux devinrent aveugles par suite de son affliction, car il avait de la peine à contenir sa douleur. « Par Allah, lui dirent ses enfants, tu ne cesseras donc jamais d'évoquer le souvenir de Joseph, jusqu'à en dépérir ou en mourir ! ». « C'est à Allah seul, dit-il, que je confie ma tristesse et ma douleur, car je sais de la part d'Allah des choses que vous-mêmes ne savez pas ».*

C'est-à-dire que Jacob (عليه السلام) s'est détourné de ses fils après qu'ils l'eurent mis au courant de cette triste nouvelle ; son affliction et sa peine s'exacerbèrent et ses yeux devinrent aveugles à cause de la profonde tristesse enfouie dans son cœur et à force de pleurer *« en soupirant »* son cœur brisé par la peine et l'affliction *« Que ma peine est grande pour Joseph ! »*, c'est-à-dire qu'il exprima tout ce qu'il ressentait comme peine ancienne enfouie en lui et nostalgie ; ce malheur lui rappelait le malheur précédent. Ses fils lui dirent en s'étonnant de son comportement : *« Par Allah, tu ne cesseras donc jamais d'évoquer le souvenir de Joseph ! »*, c'est-à-dire que tu ne cesses de te rappeler Joseph dans toutes les circonstances de ta vie *« jusqu'à en dépérir »*, c'est-à-dire ne plus pouvoir marcher ou parler *« ou en mourir »*, c'est-à-dire que tu ne veux pas l'oublier bien que tu aies les capacités de ne plus l'évoquer.

« C'est à Allah, seul, dit-il », c'est-à-dire Jacob *« que je confie ma tristesse »*, c'est-à-dire les propos tristes que j'exprime *« et ma douleur »* qui me ronge le cœur. Je confie

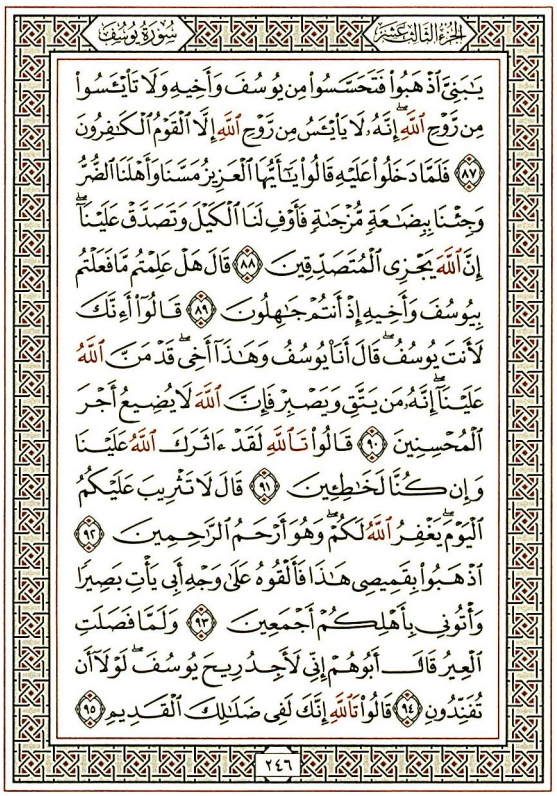
الجزء الثالث عشر — سورة يوسف

يَٰبَنِيَّ ٱذۡهَبُواْ فَتَحَسَّسُواْ مِن يُوسُفَ وَأَخِيهِ وَلَا تَاْيۡـَٔسُواْ
مِن رَّوۡحِ ٱللَّهِۖ إِنَّهُۥ لَا يَاْيۡـَٔسُ مِن رَّوۡحِ ٱللَّهِ إِلَّا ٱلۡقَوۡمُ ٱلۡكَٰفِرُونَ
﴿٨٧﴾ فَلَمَّا دَخَلُواْ عَلَيۡهِ قَالُواْ يَٰٓأَيُّهَا ٱلۡعَزِيزُ مَسَّنَا وَأَهۡلَنَا ٱلضُّرُّ
وَجِئۡنَا بِبِضَٰعَةٖ مُّزۡجَىٰةٖ فَأَوۡفِ لَنَا ٱلۡكَيۡلَ وَتَصَدَّقۡ عَلَيۡنَآۖ
إِنَّ ٱللَّهَ يَجۡزِي ٱلۡمُتَصَدِّقِينَ ﴿٨٨﴾ قَالَ هَلۡ عَلِمۡتُم مَّا فَعَلۡتُم
بِيُوسُفَ وَأَخِيهِ إِذۡ أَنتُمۡ جَٰهِلُونَ ﴿٨٩﴾ قَالُوٓاْ أَءِنَّكَ
لَأَنتَ يُوسُفُۖ قَالَ أَنَا۠ يُوسُفُ وَهَٰذَآ أَخِيۖ قَدۡ مَنَّ ٱللَّهُ
عَلَيۡنَآۖ إِنَّهُۥ مَن يَتَّقِ وَيَصۡبِرۡ فَإِنَّ ٱللَّهَ لَا يُضِيعُ أَجۡرَ
ٱلۡمُحۡسِنِينَ ﴿٩٠﴾ قَالُواْ تَٱللَّهِ لَقَدۡ ءَاثَرَكَ ٱللَّهُ عَلَيۡنَا
وَإِن كُنَّا لَخَٰطِـِٔينَ ﴿٩١﴾ قَالَ لَا تَثۡرِيبَ عَلَيۡكُمُ
ٱلۡيَوۡمَۖ يَغۡفِرُ ٱللَّهُ لَكُمۡۖ وَهُوَ أَرۡحَمُ ٱلرَّٰحِمِينَ ﴿٩٢﴾
ٱذۡهَبُواْ بِقَمِيصِي هَٰذَا فَأَلۡقُوهُ عَلَىٰ وَجۡهِ أَبِي يَأۡتِ بَصِيرٗا
وَأۡتُونِي بِأَهۡلِكُمۡ أَجۡمَعِينَ ﴿٩٣﴾ وَلَمَّا فَصَلَتِ
ٱلۡعِيرُ قَالَ أَبُوهُمۡ إِنِّي لَأَجِدُ رِيحَ يُوسُفَۖ لَوۡلَآ أَن
تُفَنِّدُونِ ﴿٩٤﴾ قَالُواْ تَٱللَّهِ إِنَّكَ لَفِي ضَلَٰلِكَ ٱلۡقَدِيمِ ﴿٩٥﴾
٢٤٦

cela à Allah seul et non à vous ou aux autres créatures. Dites donc ce que vous voulez *« car je sais de la part d'Allah des choses que vous-mêmes vous ne savez pas »*, à savoir qu'Il va me les rendre et m'apaiser avec leur retour auprès de moi.

(87)-(88). *« Ô mes enfants ! Allez-vous vous enquérir de Joseph et de son frère et ne désespérez point de la miséricorde d'Allah, car seuls les négateurs désespèrent de la bonté divine ! ». De retour auprès de Joseph, ils lui dirent : « Seigneur, le malheur s'est abattu sur nous et sur les nôtres. Nous ne pouvons t'offrir qu'une marchandise sans grande valeur. Fais-nous bonne mesure et sois charitable envers nous, car Allah récompense toujours les gens charitables ».*

C'est-à-dire que Jacob (عليه السلام) a dit à ses enfants : *« Ô mes enfants ! Allez-vous vous enquérir de Joseph et de son frère »*, c'est-à-dire faites votre possible pour les retrouver *« et ne désespérez point de la miséricorde d'Allah »*, car l'espérance incite l'homme à agir et à faire des efforts, alors que le désespoir l'incite à la paresse et à l'indolence. La première chose que le serviteur espère est la faveur d'Allah, Sa bienfaisance, Sa miséricorde et Sa bonté *« car seuls les négateurs désespèrent de la bonté d'Allah »*, car, en raison de leur mécréance, ils trouvent invraisemblable la miséricorde d'Allah et la miséricorde d'Allah est très loin d'eux. Aussi, n'imitez pas leur exemple.

Cela prouve que c'est en fonction de la foi de l'homme que se mesure son espérance en la miséricorde d'Allah et en Sa bonté.

Ils partirent donc, et *« de retour auprès de Joseph »*, ils lui dirent en le suppliant : *« Seigneur, le malheur s'est abattu sur nous et sur les nôtres. Nous ne pouvons t'offrir qu'une marchandise sans grande valeur. Fais-nous bonne mesure et sois charitable envers nous »*, c'est-à-dire que nous nous sommes trouvés dans l'obligation de venir à toi *« nous ne pouvons t'offrir qu'une marchandise sans valeur »*, c'est-à-dire refusée par les gens en raison de son manque de valeur *« fais-nous bonne mesure »*, c'est-à-dire malgré le peu de valeur de la marchandise ; donne-nous donc plus que ce qui est exigé et sois charitable *« car Allah récompense toujours les gens charitables »* avec la récompense de ce bas-monde et de l'autre.

Lorsque la situation eut atteint son paroxysme et que la détresse des frères de Joseph se fut exacerbée, Joseph eut de la compassion pour ses frères, leur déclina son identité et les blâma pour leur comportement d'antan :

(89)-(92). *« Vous souvenez-vous, leur dit-il, de ce que vous avez fait de Joseph et de son frère quand vous étiez plongés dans l'ignor-*

ance ?». « Serais-tu Joseph ?», dirent-ils. « Oui, je suis Joseph et celui-ci est mon frère, dit-il. Allah nous a accordé Sa faveur. Quiconque craint Allah et se montre patient en reçoit la récompense, car Allah ne frustre jamais les hommes de bien de leur récompense». « Par Allah, dirent-ils, Allah t'a vraiment préféré à nous ; et nous, nous avons été coupables». « Soyez sans crainte, leur dit Joseph. Qu'Allah vous pardonne ! Sa miséricorde n'a point d'égale».

« Vous souvenez-vous, leur dit-il, de ce que vous avez fait de Joseph et de son frère ?». Pour ce qui est de Joseph, ce qu'ils lui ont fait est clair ; pour ce qui est de son frère, il se peut – et Allah est plus savant – qu'il fasse allusion à leur parole : *« Il n'est pas étonnant qu'il ait commis ce vol, un frère à lui avait déjà commis un vol avant lui» ;* tout comme il se peut qu'il fasse allusion à l'événement qui les a séparés, lui et son père, et dont ils sont responsables ; tout cela *« quand vous étiez plongés dans l'ignorance».* Il s'agit là d'une forme d'excuse à leur décharge en raison de leur ignorance ou d'une forme de reproche pour avoir commis un acte que seuls les ignorants commettent, bien qu'il ne leur sied pas de faire cela.

Ils surent alors que celui qui leur parlait était Joseph et ils lui dirent : *« Serais-tu Joseph ?», dirent-ils. « Oui, je suis Joseph et celui-ci est mon frère, dit-il. Allah nous a accordé Sa faveur»* à travers la foi, la piété et le pouvoir sur terre, et ce en raison de notre patience et de notre crainte révérencielle. *« Quiconque craint Allah et se montre patient»,* c'est-à-dire qui évite de faire ce qu'Allah a interdit et qui fait preuve de patience face aux malheurs et aux souffrances et dans l'accomplissement des ordres et des préceptes *« en reçoit la récompense, car Allah ne frustre jamais les hommes de bien de leur récompense».* Or, cela fait partie du bien et Allah ne fait jamais perdre la récompense de celui qui agit bien.

« Par Allah, dirent-ils, Allah t'a vraiment préféré à nous !», c'est-à-dire qu'Il t'a donné la préférence sur nous par les belles vertus morales et les excellents traits de caractère ; nous t'avons fait un grand tort et nous avons veillé à te porter préjudice en t'éloignant de notre père, mais Allah t'a préféré à nous et t'a donné ce que tu veux *« et nous, nous avons été coupables».* C'est là certes un aveu sincère de leur part pour le crime qu'ils ont commis contre Joseph.

« Soyez sans crainte», leur dit Joseph» avec générosité et indulgence, c'est-à-dire que je ne vous ferai aucun reproche *« Qu'Allah vous pardonne ! Sa miséricorde n'a point d'égale !».* Il leur pardonna totalement sans les vexer ni les blâmer pour le péché commis précédemment et il invoqua le pardon et la miséricorde pour eux. C'est là le summum de la bienfaisance qui ne peut émaner que de l'élite de la création et des meilleurs des élus.

﴿93﴾-﴿93﴾. *« Emportez ma tunique que voici, et passez-la sur le visage de mon père. Il recouvrera la vue. Et revenez avec tous les membres de votre famille». Et dés que la caravane eut franchi la frontière, leur père dit : « Je décèle autour de moi l'odeur de Joseph. Mais vous allez dire encore que je radote !». « Par Allah, lui dit-on. N'est-ce pas que c'est ta vieille rengaine ?». Mais lorsque le porteur de la bonne nouvelle arriva et appliqua la tunique sur le visage de Jacob, celui-ci recouvra aussitôt la vue et dit : « Ne vous avais-je pas affirmé que je savais de la part d'Allah des choses que vous-mêmes ne savez pas ?». « Ô père, dirent les fils de Jacob, implore d'Allah le pardon de nos péchés, car nous avons été vraiment coupables !». « Je vais, dit-il, implorer le pardon pour vous*

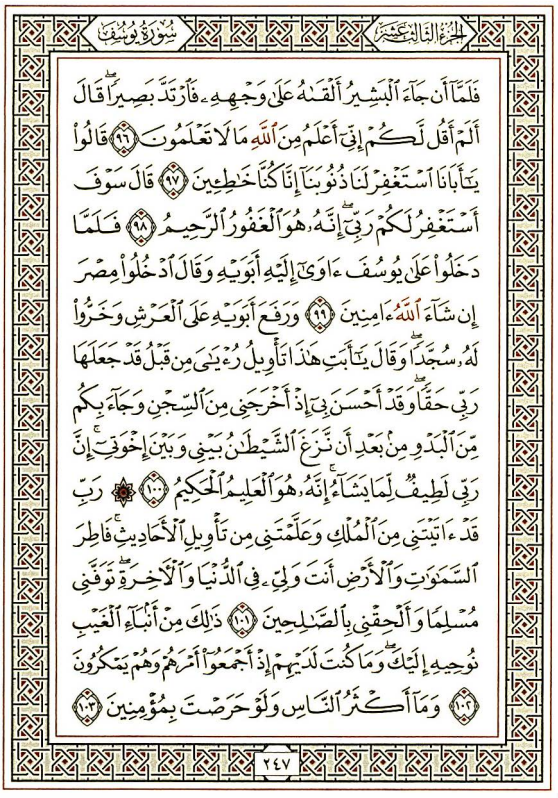
الجزء الثالث عشر — سورة يوسف

فَلَمَّآ أَن جَآءَ ٱلْبَشِيرُ أَلْقَىٰهُ عَلَىٰ وَجْهِهِۦ فَٱرْتَدَّ بَصِيرًا ۖ قَالَ
أَلَمْ أَقُل لَّكُمْ إِنِّيٓ أَعْلَمُ مِنَ ٱللَّهِ مَا لَا تَعْلَمُونَ ﴿٩٦﴾ قَالُوا۟
يَٰٓأَبَانَا ٱسْتَغْفِرْ لَنَا ذُنُوبَنَآ إِنَّا كُنَّا خَٰطِـِٔينَ ﴿٩٧﴾ قَالَ سَوْفَ
أَسْتَغْفِرُ لَكُمْ رَبِّىٓ ۖ إِنَّهُۥ هُوَ ٱلْغَفُورُ ٱلرَّحِيمُ ﴿٩٨﴾ فَلَمَّا
دَخَلُوا۟ عَلَىٰ يُوسُفَ ءَاوَىٰٓ إِلَيْهِ أَبَوَيْهِ وَقَالَ ٱدْخُلُوا۟ مِصْرَ
إِن شَآءَ ٱللَّهُ ءَامِنِينَ ﴿٩٩﴾ وَرَفَعَ أَبَوَيْهِ عَلَى ٱلْعَرْشِ وَخَرُّوا۟
لَهُۥ سُجَّدًا ۖ وَقَالَ يَٰٓأَبَتِ هَٰذَا تَأْوِيلُ رُءْيَىَ مِن قَبْلُ قَدْ جَعَلَهَا
رَبِّى حَقًّا ۖ وَقَدْ أَحْسَنَ بِىٓ إِذْ أَخْرَجَنِى مِنَ ٱلسِّجْنِ وَجَآءَ بِكُم
مِّنَ ٱلْبَدْوِ مِنۢ بَعْدِ أَن نَّزَغَ ٱلشَّيْطَٰنُ بَيْنِى وَبَيْنَ إِخْوَتِىٓ ۚ إِنَّ
رَبِّى لَطِيفٌ لِّمَا يَشَآءُ ۚ إِنَّهُۥ هُوَ ٱلْعَلِيمُ ٱلْحَكِيمُ ﴿١٠٠﴾ ۞ رَبِّ
قَدْ ءَاتَيْتَنِى مِنَ ٱلْمُلْكِ وَعَلَّمْتَنِى مِن تَأْوِيلِ ٱلْأَحَادِيثِ ۚ فَاطِرَ
ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَٱلْأَرْضِ أَنتَ وَلِىِّۦ فِى ٱلدُّنْيَا وَٱلْءَاخِرَةِ ۖ تَوَفَّنِى
مُسْلِمًا وَأَلْحِقْنِى بِٱلصَّٰلِحِينَ ﴿١٠١﴾ ذَٰلِكَ مِنْ أَنۢبَآءِ ٱلْغَيْبِ
نُوحِيهِ إِلَيْكَ ۖ وَمَا كُنتَ لَدَيْهِمْ إِذْ أَجْمَعُوٓا۟ أَمْرَهُمْ وَهُمْ يَمْكُرُونَ
﴿١٠٢﴾ وَمَآ أَكْثَرُ ٱلنَّاسِ وَلَوْ حَرَصْتَ بِمُؤْمِنِينَ ﴿١٠٣﴾
٢٤٧

auprès de mon Seigneur. Il est si Plein de clémence et de miséricorde ».

C'est-à-dire que Joseph (عليه السلام) a dit à ses frères : *« Emportez ma tunique que voici, et passez-la que le visage de mon père. Il recouvrera la vue ».* Cela parce que chaque maladie se guérit par son antidote. Ainsi, cette tunique, en ce qu'elle est imprégnée de l'odeur de Joseph, Joseph dont l'absence a blessé le cœur de son père et suscité en lui comme affliction dont seul Allah connaît l'ampleur, en voulant la faire sentir à son père, Joseph s'attendait à ce qu'il reprenne ses esprits, revivifie son âme et recouvre sa vue. Certes, cela relève du pouvoir et des secrets d'Allah sur lesquels les hommes n'ont pas de pouvoir. Allah a fait montrer à Joseph quelque chose de cela.

« Et revenez avec tous les membres de votre famille », c'est-à-dire vos enfants, vos épouses et tous les membres de vos familles, afin que notre rencontre soit totale et que vous serez désormais à l'abri des difficultés de la vie.

« Et dès que la caravane eut franchi la frontière », c'est-à-dire dès qu'elle eut quitté l'Egypte en direction de la Palestine, Jacob sentit l'odeur de Joseph et dit : *« Je décèle autour de moi l'odeur de Joseph. Mais vous allez dire encore que je radote ! ».* C'est-à-dire vous allez vous moquer de moi en prétendant que ces propos émanent de moi inconsciemment, car il a vu en eux un étonnement de leur part quant à son état psychique, ce qui lui a inspiré de leur répondre ainsi. Il avait raison au demeurant puisqu'ils lui dirent : *« Par Allah, lui dit-on. N'est-ce pas que c'est ta vieille rengaine ! ».* C'est-à-dire que tu divagues encore dans ta passion pour Joseph, sans savoir ce que tu dis.

« Mais lorsque le porteur de la bonne nouvelle arriva » annonçant la rencontre imminente de Joseph avec ses frères et leur père *« et appliqua la tunique sur le visage de Jacob, celui-ci recouvra aussitôt la vue ».* C'est-à-dire qu'il retrouva son état initial où il pouvait voir après avoir perdu la vue à force de pleurer de tristesse. Il se mit à dire à ceux qui étaient avec lui parmi ses fils et les membres de sa famille qui infirmaient son opinion et s'étonnaient de son comportement, en prenant sur eux sa revanche et en s'enorgueillissant de la faveur d'Allah à son égard : *« Ne vous avais-je pas affirmé que je sais de la part d'Allah des choses que vous-mêmes ne savez pas ? »,* dans la mesure où j'espérais la rencontre de Joseph, et attendais la fin de l'affliction, de la peine et de la tristesse. Ils reconnurent alors leur péché et en firent l'aveu : *« Ô père, dirent les fils de Jacob, implore d'Allah le pardon pour nos péchés,*

car nous avons été vraiment coupables !» en faisant ce que nous avons fait.

«Je vais, dit-il», en répondant à leur demande et en exauçant leur souhait: *«Je vais implorer le pardon pour vous auprès de mon Seigneur. Il est si Plein de clémence et de miséricorde».* J'ai espoir en Lui qu'Il vous pardonne et vous accorde Sa miséricorde en vous enveloppant de Sa compassion. On rapporte qu'il a retardé sa demande de pardon en faveur de ses fils jusqu'à la pointe du jour afin que cela soit plus propice à l'exaucement.

(99)-(101). *«Et lorsqu'ils arrivèrent chez Joseph, celui-ci accueillit son père et sa mère en disant: «Soyez les bienvenus en Egypte, où vous serez, s'il plaît à Allah, en toute sécurité». Joseph fit asseoir son père et sa mère sur le trône, et tous les membres de sa famille se prosternèrent à ses pieds. Joseph dit alors: «Père, voilà l'interprétation du rêve que j'avais fait jadis. Allah en a fait une réalité. Il m'a comblé de bienfaits, lorsqu'il m'a fait sortir de prison et qu'il vous a fait venir du désert auprès de moi, après que Satan eut jeté la discorde entre mes frères et moi. En vérité, mon Seigneur sauve toujours qui Il veut. Il est l'Omniscient, le Sage».*

C'est-à-dire *«lorsqu'ils»* en l'occurrence Jacob, ses fils et toutes leurs familles, quittèrent leur pays et se dirigèrent vers l'Egypte où Joseph les attendait *«entrèrent chez Joseph, celui-ci accueillit son père et sa mère»,* c'est-à-dire qu'il leur souhaita la bienvenue et les honora en leur exprimant une grande vénération et considération et un immense respect *«en disant»* à toute sa famille *«Soyez les bienvenus en Egypte, où vous serez, s'il plaît à Allah, en toute sécurité»* contre toutes les choses fâcheuses et contre tous les dangers. Ils entrèrent donc tous joyeux et réjouis, débarrassés une fois pour toutes du dénuement et des difficultés de la vie.

«Joseph fit asseoir son père et sa mère sur le trône», c'est-à-dire sur le trône du roi et le siège du grand intendant *«et tous les membres de sa famille se prosternèrent à ses pieds»,* c'est-à-dire son père, sa mère, et ses frères se prosternèrent devant lui à titre de respect et de vénération.

«Joseph dit alors» en voyant cette scène et leur prosternation devant lui *«Père, voilà l'interprétation du rêve que j'avais fait jadis»,* lorsqu'il vit onze planètes, le soleil et la lune, prosternés devant lui. Ce rêve vient donc de se réaliser *«Allah en a fait une réalité»* et non un amas de rêves confus.

«Il m'a comblé de bienfaits» de façon incommensurable *«lorsqu'Il m'a fait sortir de prison et qu'Il vous a fait sortir du désert auprès de moi».* Cela découle de sa vertu et de sa bonne éducation (ﷺ) puisqu'il a cité sa présence dans la prison et non sa présence dans le puits, dans la mesure où il avait pardonné à ses frères leur geste et qu'il ne voulait plus parler de cela. Quant à leur venue du désert auprès de lui, c'est un acte de bienfaisance d'Allah envers lui.

Il n'a pas dit: *«Il vous a sauvés de la faim et de la peine»* ni *«Il vous a comblés de bienfaits»,* mais Il a dit: *«Il m'a comblé de bienfaits»,* c'est-à-dire qu'il a considéré ces bienfaits comme adressés à lui. Gloire à Celui qui distingue qui Il veut parmi Ses serviteurs par Sa miséricorde et lui accorde une part de Sa miséricorde, car Il est le Donateur gracieux.

«Après que Satan eut jeté la discorde entre mes frères et moi». Il n'a pas dit: *«Satan a jeté la discorde entre mes frères»,* comme si le péché et l'ignorance émanaient des deux parties. Louange à Allah qui a humilié Satan et a mis en échec son artifice en nous réunissant après cette séparation difficile.

« En vérité, mon Seigneur sauve toujours qui Il veut ». Il fait parvenir Sa bienfaisance et Sa bonté au serviteur d'où il ne s'attend pas et Il le fait parvenir aux degrés élevés après lui avoir fait subir des choses qu'il déteste : *« Il est l'Omniscient »* qui connaît les apparences des choses et ce qu'elles cachent, ainsi que les secrets des hommes et leur conscience. *« le Sage »* qui met chaque chose à sa place et fait en sorte que chaque événement survienne en son temps décrété.

(101). *« Seigneur, Tu m'as donné une parcelle d'autorité et Tu m'as appris à interpréter les songes. Créateur des cieux et de la terre, Tu es mon Maître dans ce monde et dans l'autre. Fais que je meure en état de soumission totale à Ta volonté, et permets-moi de rejoindre le camp des vertueux ! »*.

Après qu'Allah eut donné à Joseph l'autorité et le pouvoir sur terre et apaisé son cœur par les retrouvailles avec son père et sa mère et après l'immense science dont Il lui fit don, Joseph dit en reconnaissant les bienfaits d'Allah à son égard et en montrant sa gratitude pour cela et sa fermeté à rester dans la voie de la soumission à Allah :

« Seigneur, Tu m'as donné une parcelle d'autorité », dans la mesure où il avait la gérance des magasins de l'Egypte et exerçait les fonctions de grand intendant du roi *« et Tu m'as appris à interpréter les songes »*, c'est-à-dire l'explication des récits des Livres révélés, l'interprétation des rêves et autres formes de science *« Créateur des cieux et de la terre, Tu es mon Maître dans ce monde et dans l'autre. Fais que je meure en état de soumission totale à Ta volonté »*, c'est-à-dire fais en sorte que je reste ferme dans la voie de la soumission à Toi jusqu'à ce que je meure dans cet état. Cette invocation n'est pas faite pour hâter la mort, il va de soi *« et permets-moi de rejoindre le camp des vertueux ! »*, parmi les prophètes vertueux et les élus bienheureux.

(102). *« Voilà l'un des récits inconnus de toi que Nous te révélons, car tu ne te trouvais pas parmi les frères de Joseph lorsqu'ils décidèrent de perpétrer leur forfait »*.

Après qu'Allah eut raconté ce récit à Mouḥammed (ﷺ), Il lui dit : *« Voilà l'un des récits »* que Nous t'avons raconté *« inconnus de toi »*, c'est-à-dire si Nous ne te l'avons pas raconté, jamais tu ne l'aurais su car tu n'étais pas présent avec eux pour le connaître *« lorsqu'ils décidèrent de perpétrer leur forfait »*, c'est-à-dire les frères de Joseph lorsqu'ils s'entendirent entre eux pour le séparer de son père dans des circonstances secrètes dont seul Allah avait connaissance. Aussi, personne ne peut connaître les tenants et les aboutissants de ce récit sauf si Allah l'en informe. Il en est ainsi lorsqu'Allah raconte le récit de Moïse et ce qui lui arriva, en rapportant des choses que les hommes ne peuvent connaître qu'à travers Sa révélation : *« Tu n'étais pas (ô Mouḥammed) sur le versant occidental (du mont Sinaï) lorsque Nous avons investi Moïse de sa mission. Et tu n'en as pas été témoin »*. S28. V44. C'est là la meilleure preuve que ce que Mouḥammed (ﷺ) a apporté est la vérité qui ne souffre d'aucun doute.

(137)-(141). *« Mais la plupart des hommes ne croiront pas, quels que soient les efforts que tu déploieras. Pourtant tu ne leur réclames pour cela aucun salaire, car ce n'est là qu'un rappel adressé à tout l'univers. Que de signes évidents dans les cieux et sur la terre devant lesquels les hommes passent et se détournent ! Et la plupart d'entre eux ne croient en Allah qu'en Lui donnant des associés. Sont-ils sûrs que le châtiment d'Allah ne viendra pas s'abattre sur eux ? Ou que l'Heure ne viendra*

pas les surprendre, au moment où ils s'y attendront le moins ?».

Le Très Haut dit à Son Prophète Mouḥammed (ﷺ): *« Mais la plupart des hommes ne croiront pas, quels que soient les efforts que tu déploieras »* pour les amener à croire, car leurs desseins et leurs entendements sont corrompus. Aussi, aucune exhortation ne leur sera utile même si les empêchements n'existent pas, car les Messagers les invitent à opter pour ce qui est bénéfique pour eux et à repousser ce qui est préjudiciable pour eux, sans exiger de salaire ou de rétribution, mais ils restent insensibles à cela, même s'ils leur apportent tous les signes et preuves qui démontrent leur sincérité. C'est pour cela qu'Il dit: *« Pourtant, tu ne leur réclames pour cela aucun salaire, car ce n'est là qu'un rappel adressé à tout l'univers »* afin qu'ils se rappellent ce qui leur est utile pour le mettre en application et ce qui est nuisible pour eux afin qu'ils s'en détournent.

« Que de signes évidents dans les cieux et sur la terre devant lesquels les hommes passent » et qui leur montrent l'unicité d'Allah *« et se détournent ? ».*

Malgré cela, même s'ils montrent un tant soit peu de foi *« la plupart d'entre eux ne croient en Allah qu'en Lui donnant des associés ».* Ainsi, même s'ils reconnaissent la seigneurie d'Allah et le fait qu'Il soit le Créateur, le Dispensateur des ressources et Celui qui dispose de toute chose, ils ne se privent pas de Lui associer de fausses divinités dans Sa divinité et Son unicité. Ceux qui font cela ne peuvent que s'attendre au châtiment qui les surprendra alors qu'ils se sentiront en sécurité. C'est pour cela qu'Il dit: *« Sont-ils sûrs »,* c'est-à-dire ceux qui agissent ainsi et se détournent des signes d'Allah *« que le châtiment d'Allah ne viendra pas s'abattre sur eux ? »,* c'est-à-dire un supplice qui les

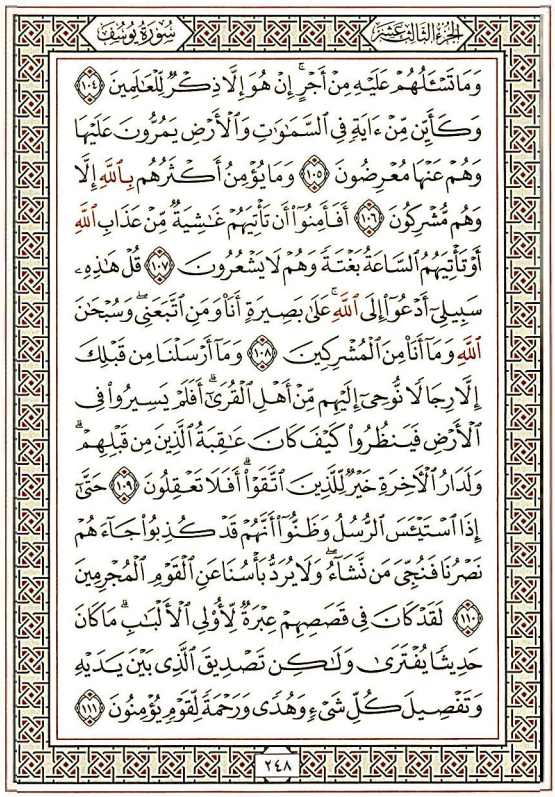
الجزء الثالث عشر — سورة يوسف

وَمَا تَسْـَٔلُهُمْ عَلَيْهِ مِنْ أَجْرٍ ۚ إِنْ هُوَ إِلَّا ذِكْرٌ لِّلْعَٰلَمِينَ ﴿١٠٤﴾
وَكَأَيِّن مِّنْ ءَايَةٍ فِى ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَٱلْأَرْضِ يَمُرُّونَ عَلَيْهَا
وَهُمْ عَنْهَا مُعْرِضُونَ ﴿١٠٥﴾ وَمَا يُؤْمِنُ أَكْثَرُهُم بِٱللَّهِ إِلَّا
وَهُم مُّشْرِكُونَ ﴿١٠٦﴾ أَفَأَمِنُوٓا۟ أَن تَأْتِيَهُمْ غَٰشِيَةٌ مِّنْ عَذَابِ ٱللَّهِ
أَوْ تَأْتِيَهُمُ ٱلسَّاعَةُ بَغْتَةً وَهُمْ لَا يَشْعُرُونَ ﴿١٠٧﴾ قُلْ هَٰذِهِۦ
سَبِيلِىٓ أَدْعُوٓا۟ إِلَى ٱللَّهِ ۚ عَلَىٰ بَصِيرَةٍ أَنَا۠ وَمَنِ ٱتَّبَعَنِى ۖ وَسُبْحَٰنَ
ٱللَّهِ وَمَآ أَنَا۠ مِنَ ٱلْمُشْرِكِينَ ﴿١٠٨﴾ وَمَآ أَرْسَلْنَا مِن قَبْلِكَ
إِلَّا رِجَالًا نُّوحِىٓ إِلَيْهِم مِّنْ أَهْلِ ٱلْقُرَىٰ ۗ أَفَلَمْ يَسِيرُوا۟ فِى
ٱلْأَرْضِ فَيَنظُرُوا۟ كَيْفَ كَانَ عَٰقِبَةُ ٱلَّذِينَ مِن قَبْلِهِمْ ۗ
وَلَدَارُ ٱلْءَاخِرَةِ خَيْرٌ لِّلَّذِينَ ٱتَّقَوْا۟ ۗ أَفَلَا تَعْقِلُونَ ﴿١٠٩﴾ حَتَّىٰٓ
إِذَا ٱسْتَيْـَٔسَ ٱلرُّسُلُ وَظَنُّوٓا۟ أَنَّهُمْ قَدْ كُذِبُوا۟ جَآءَهُمْ
نَصْرُنَا فَنُجِّىَ مَن نَّشَآءُ ۖ وَلَا يُرَدُّ بَأْسُنَا عَنِ ٱلْقَوْمِ ٱلْمُجْرِمِينَ
﴿١١٠﴾ لَقَدْ كَانَ فِى قَصَصِهِمْ عِبْرَةٌ لِّأُو۟لِى ٱلْأَلْبَٰبِ ۗ مَا كَانَ
حَدِيثًا يُفْتَرَىٰ وَلَٰكِن تَصْدِيقَ ٱلَّذِى بَيْنَ يَدَيْهِ
وَتَفْصِيلَ كُلِّ شَىْءٍ وَهُدًى وَرَحْمَةً لِّقَوْمٍ يُؤْمِنُونَ ﴿١١١﴾
٢٤٨

enveloppera et les exterminera *« ou que l'Heure ne viendra pas les surprendre ? »,* c'est-à-dire à l'improviste *« au moment où ils s'y attendront le moins ? »,* c'est-à-dire qu'ils auront provoqué eux-mêmes l'avènement de ce châtiment. Aussi, doivent-ils se repentir à Allah et abandonner ce qui constitue la cause de leur châtiment.

(108)-(109). *« Dis: « Voici ma voie ! J'appelle les hommes à Allah, moi et ceux qui me suivent, en toute clairvoyance ; et je ne suis pas, par la grâce d'Allah, du nombre des idolâtres ». Nous n'avons jamais envoyé avant toi, comme Prophètes, que des hommes pris parmi les habitants des cités et auxquels Nous transmettions Nos révélations. Que ne parcourent-ils la terre pour voir quel a été le sort final de leurs prédécesseurs ? Certes, la demeure de la vie future est d'une valeur autrement plus estimable pour ceux qui*

craignent Allah. Le comprendrez-vous donc jamais ?».

Le Très Haut dit à Son Prophète Mouḥammed (ﷺ): *«Dis»* aux hommes *«Voici ma voie !»,* c'est-à-dire le chemin auquel j'appelle les hommes et qui mène à Allah et à la demeure de Sa générosité, un chemin qui implique le connaissance de la vérité et la conformité à elle ainsi que le dévouement dans l'adoration d'Allah seul sans associé *«j'appelle les hommes à Allah»,* c'est-à-dire que j'incite les hommes à arriver jusqu'à leur Seigneur, je les encourage à suivre cette voie et je les mets en garde contre le fait d'en dévier.

Avec cela, j'agis *«en toute clairvoyance»,* c'est-à-dire en connaissance de cause et avec certitude, sans douter le moins du monde et sans faire preuve de scepticisme dans ma foi *«moi et ceux qui me suivent»* qui appellent à Allah tout comme moi avec clairvoyance et connaissance de cause *«par la grâce d'Allah»* purifié et exempté de tout ce qui Lui a été attribué et qui ne sied pas à Sa majesté ou contredit Sa perfection *«je ne suis pas du nombre des idolâtres»* dans toutes mes affaires, mais j'adore Allah en me dévouant à Lui dans ma adoration.

Ensuite, le Très Haut dit: *«Nous n'avons jamais envoyé avant toi que des hommes»,* c'est-à-dire que Nous n'avons pas envoyé des Anges ou autres espèces de créatures; aussi, pour quelle raison ton peuple s'étonne-t-il de ton message en prétendant que tu n'as aucun mérite sur eux? Certes, tu as, dans les Messagers qui t'ont précédés, le meilleur exemple à suivre *«pris parmi les habitants des cités et auxquels Nous transmettions Nos révélations»,* c'est-à-dire non des habitants des campagnes mais parmi les habitants des cités qui sont plus mûrs sur le plan de l'intelligence et plus justes dans leurs opinions, afin que leur situation soit plus claire et plus évidente.

«Que ne parcourent-ils la terre» s'ils ne croient pas en tes paroles *«pour voir quel a été le sort final de leurs prédécesseurs?»,* comment Allah les a exterminés en raison de leur négation. Prenez garde de suivre leur exemple au risque de subir ce qu'ils ont subi. *«Certes, la demeure de la vie future»,* c'est-à-dire le Paradis et ce qu'il contient comme félicité éternelle *«est d'une valeur autrement plus estimable pour ceux qui craignent Allah»* en appliquant Ses directives et en se détournant de Ses interdits. En effet, les plaisirs de ce bas-monde sont troubles et éphémères, alors que la félicité de l'au-delà est parfaite, complète et éternelle; bien plus, elle ne cessera de croître et d'augmenter *«un don qui ne prendra jamais fin». «Le comprendrez-vous donc jamais?».* C'est-à-dire n'avez-vous pas des intelligences vous permettant de choisir et d'opter pour ce qui est supérieur au détriment de ce qui est inférieur.

﴿110﴾-﴿111﴾. *«Et lorsque, à la fin, les Prophètes désespéraient du succès de leur mission et croyaient qu'on les prenait pour des imposteurs, Nous leur envoyions Notre secours et Nous sauvions qui Nous voulions, sans que jamais Nos rigueurs fussent détournés de la gent criminelle. Il y a, à coup sûr, un enseignement dans l'histoire des Prophètes pour les hommes doués d'intelligence. Ce Livre n'est point un récit inventé de toutes pièces, mais il est une confirmation des Ecritures antérieures, un exposé détaillé de toute chose, une bonne direction et une grâce pour ceux qui croient en leur Seigneur».*

Le Très Haut nous informe qu'Il envoie les nobles Messagers et les peuples criminels les accusent d'imposture; dès lors, Allah leur accorde délai après délai afin qu'ils reviennent à la vérité, mais ils

ne cessent de persister dans leur attitude jusqu'à ce que les Messagers se trouvent en proie à une forme de désespoir qui s'empare de leurs cœurs et à une faiblesse de la connaissance et de la certitude, en dépit de la perfection de leur certitude et de leur absolue foi en la promesse d'Allah et Son avertissement. Auquel cas, *« Nous leur envoyions Notre secours et Nous sauvions qui Nous voulions »*, c'est-à-dire les Messagers et leurs disciples *« sans que jamais Nos rigueurs fussent détournées de la gent criminelle »*, c'est-à-dire que Notre châtiment ne ratera pas ceux qui ont commis des crimes et ont défié Allah *« Ils n'auront ni force ni secours »*.

« Il y a, à coup sûr, un enseignement dans l'histoire des Prophètes », c'est-à-dire dans les récits des Prophètes et des Messagers avec leurs peuples *« pour les hommes doués d'intelligence »*. C'est-à-dire que ces récits servent d'enseignements aux gens de bien comme aux gens de mal, à savoir que ceux qui agissent comme eux obtiennent ce qu'ils ont obtenu comme ennoblissement ou humiliation; ils leur servent aussi d'enseignements pour savoir ce qu'Allah a comme attributs de perfection et de grande sagesse qui font qu'Il est le seul à mériter d'être adoré, seul, sans associé.

Sa parole: *« Ce Livre n'est point un récit inventé de toutes pièces »* veut dire que ce Coran dans lequel Allah vous rapporte des récits relevant de l'invisible n'est point un tissu de mensonges *« mais il est une confirmation des Ecritures antérieures »*, c'est-à-dire les Livres sacrés précédents avec lesquels il est en conformité et dont il confirme l'authenticité *« un exposé détaillé de toute chose »* dont les hommes ont besoin en tant que principes de la religion, questions subsidiaires, preuves et arguments *« une bonne direction et une grâce pour ceux qui croient en leur Seigneur »*. En raison de ce qu'ils obtiennent comme connaissance de la vérité et comme conformité à elle, ils obtiennent aussi la bonne direction et, en raison de ce qu'ils obtiennent comme récompense présente et à venir, ils obtiennent aussi la grâce divine.

Intermède:

De la mention des leçons et avantages découlant de ce sublime récit dans lequel Allah dit à ses débuts: *« Nous allons te narrer, grâce à la révélation de ce Coran, un des plus beaux récits »*. Il dit aussi: *« En vérité, il y a pour ceux qui veulent s'instruire de multiples enseignements dans l'histoire de Joseph et de ses frères »*. Il dit à la fin: *« Il y a, à coup sûr, un enseignement dans l'histoire des Prophètes pour les hommes doués d'intelligence »*. Il en est ainsi des autres avantages que nous avons vus tout au long de ce récit.

Parmi ces avantages, il y a le fait que cette histoire fait partie des histoires les plus belles, les plus claires et les plus éloquentes, en ce qu'elle contient comme divers transports d'un état à un autre, d'un malheur à un autre puis à un bienfait, d'un état de faiblesse à un autre de puissance, de l'esclavage à la royauté, de la séparation et de l'éparpillement à la réunion et à la concorde, de la tristesse à la joie, de la prospérité à la disette et vice-versa, de la gêne à l'aisance et de la négation à la reconnaissance. Gloire à Celui qui a raconté ce récit de façon excellente, l'a clarifié et l'a explicité.

Il y a aussi le fait que ce récit contienne le principe de l'interprétation des rêves. En effet, l'oniromancie est parmi les sciences importantes qu'Allah accorde à qui Il veut parmi Ses serviteurs; cette science repose en grande partie sur la conformité et la similitude dans le nom et la forme. En effet, dans le rêve de Joseph où il vit le soleil et la lune ainsi que onze planètes

prosternées devant lui, l'analogie à faire est la suivante: comme ces lumières sont des embellissements pour le ciel et en constituent des avantages certains, il en est de même pour les Prophètes et les savants qui sont les embellissements de ce bas-monde et c'est grâce à eux qu'on se guide dans les ténèbres, tout comme on se guide grâce à ces lumières du ciel; dans la mesure où son père et sa mère sont les principes, ses frères sont les ramifications, il est normal que ce soient les principes qui soient les plus sublimes et les plus majestueux puisque les ramifications découlent d'eux. C'est pour cela que le soleil a été interprété comme étant sa mère, la lune son père, et les planètes ses frères.

Dans la mesure où le soleil – dans la langue arabe – est une expression féminine, il a symbolisé sa mère, alors que la lune et les planètes étant des expressions masculines – dans la langue arabe – ils ont symbolisé le père et les frères. En outre, dans la mesure où la prosternation de quelqu'un devant un autre implique le respect et la vénération pour lui, cela prouve combien Joseph sera respecté et vénéré auprès de ses parents et de ses frères. Il implique aussi qu'il soit distingué et versé dans la science et possède les vertus découlant de cela. C'est pour cela que son père lui a dit: *« Ainsi, ton Seigneur t'a choisi pour t'instruire dans l'art d'interpréter les rêves »*.

Par ailleurs, concernant le rêve des deux jeunes hommes de la prison, dans la mesure où celui qui presse le vin – dans le premier rêve – est considéré d'habitude comme le serviteur de celui à qui il le presse, Joseph l'a interprété comme étant l'annonce que celui-ci va presser le vin et le servir à son maître, ce qui implique sa sortie de prison.

Pour ce qui est du rêve de celui qui s'est vu porter du pain sur sa tête que les oiseaux venaient picorer, Joseph a interprété cela comme étant la peau de sa tête et sa chair ainsi que sa cervelle qui seront la proie des oiseaux, ce qui suppose qu'il sera tué et crucifié après sa mort et qu'il sera exposé aux oiseaux qui lui picoreront la tête.

En outre, Joseph a interprété la vision du roi des vaches et des épis comme étant des années prospères et d'autres de disette; l'analogie à faire en ce sens est que le roi est le pivot autour duquel tournent les affaires et les intérêts de la population; par conséquent, sa vertu se répercute sur les affaires des gens tout comme sa corruption; il en est ainsi des cultures et des épis dont la prospérité ou la disette détermine la vie des gens. Quant aux vaches, elles servent à labourer la terre et à l'arroser; si les années sont prospères, elles engraissent; si elles sont caractérisées par la disette, elles maigrissent. Il en est ainsi des épis qui s'accroissent et deviennent verdoyants en période de prospérité et qui diminuent et s'assèchent en période de disette. Or, les épis sont la meilleure récolte de la terre.

Parmi les autres avantages découlant de ce récit, on retient les preuves quant à la véracité de la prophétie de Mouḥammed (ﷺ) qui a raconté ce long récit à son peuple alors qu'il n'a jamais lu les livres des anciens ni étudié chez quiconque, ses concitoyens le voyant chaque jour au milieu d'eux, matin et soir. Il est un illettré qui ne savait ni lire ni écrire. Or, ce récit est conforme à ce qui se trouve dans les anciens Livres sacrés. De plus, il n'était pas avec les frères de Joseph lorsqu'ils ont comploté entre eux pour jeter leur frère dans un puits.

Entre autres avantages de ce récit, il y a aussi le fait qu'il importe de s'éloigner des causes du mal et de cacher ce dont on craint les conséquences préjudiciables, en vertu de ce conseil de Jacob à Joseph: *« Mon fils, ne raconte pas ce rêve à tes frères, de peur qu'ils n'ourdissent un complot contre toi ».*

Il y a aussi le fait que le bienfait d'Allah à l'égard de Son serviteur, est aussi un bienfait pour tous ceux qui s'attachent à lui, parmi les membres de sa famille, ses proches et ses compagnons; il est possible que ce bienfait les englobe aussi grâce à lui, comme a dit Jacob dans son interprétation du rêve de Joseph: *« Ainsi, ton Seigneur t'a choisi pour t'instruire dans l'art d'interpréter les rêves et pour parachever Sa grâce en toi et en faveur de la famille de Jacob ».*

Après qu'Allah eut parachevé Sa faveur à l'égard de Joseph, la famille de Jacob obtient une grande puissance et une autorité sur terre et fut comblée de bonheur et de béatitude, par la biais de Joseph.

Il y a aussi le fait que la justice est exigée en toutes circonstances, non seulement dans le comportement du souverain avec ses administrés, mais aussi dans le comportement du père avec ses enfants dans l'amour, la préférence et autres. En revanche, l'absence de justice implique la corruption des choses; c'est pourquoi lorsque Jacob a donné la préférence à Joseph dans son amour sur ses frères, ceux-ci se sont comportés comme ils l'ont fait à leur propre détriment et au détriment de leur père et de leur frère.

Il y a également le fait de prendre garde au mauvais augure des péchés, car un seul péché peut engendrer d'autres péchés plus nombreux; c'est ainsi que lorsque les frères de Joseph ont voulu le séparer de son père, ils ont utilisé pour cela plusieurs artifices et menti à plusieurs reprises, de même qu'ils ont trafiqué la tunique et le sang avec lequel ils l'ont tâchée et ont feint de pleurer devant leur père pour qu'il les croit, sans compter combien de fois ils ont dû mentir à leur père en faisant semblant de rechercher leur frère alors qu'ils savaient où il se trouvait. Telle est la calamité de ce péché et ses effets néfastes antérieurs et postérieurs.

Il y a aussi le fait que l'enseignement à tirer de la vie d'un homme est dans la perfection de la finalité et non dans l'imperfection du début. En effet, les fils de Jacob (عليه السلام) ont commis ce qu'ils ont commis comme actes impliquant a priori l'imperfection et le blâme, avant de finir par se repentir sincèrement et d'obtenir le pardon absolu de Joseph et de leur père ainsi que l'invocation du pardon et de la miséricorde en leur faveur. Lorsque l'homme passe outre son droit, Allah est le Meilleur des miséricordieux. C'est pour cela que, selon la plus authentique des versions, les frères de Joseph étaient des Prophètes en vertu de la parole du Très Haut: *« Nous avons fait la révélation à Abraham, Ismaël, Isaac, Jacob et les douze tribus ».* Il s'agit des douze fils de Jacob et leurs descendants; ce qui prouve cela également, c'est le fait que Joseph les ait vus sous forme de planètes lumineuses; or, les planètes symbolisent la lumière et la guidance qui sont deux caractéristiques des Prophètes. Cela dit, s'ils ne sont pas des Prophètes ils ne peuvent être que des savants guides.

Il y a aussi le don de la science, de la compassion et des belles vertus, fait par Allah à Joseph (sur lui la prière et le salut) ainsi que l'appel à Allah et à Sa religion et son pardon pour ses frères pécheurs, un

pardon dont il a pris l'initiative ; après son pardon, il ne leur a plus reproché ce péché ni ne leur a rappelé ; il y a ensuite sa grande bienfaisance envers ses parents et sa bienveillance à l'égard de ses frères, ainsi que de toutes les créatures.

Il y a également le fait que certaines formes de mal sont moins importantes que d'autres ; aussi, commettre le moins grave des péchés est mieux que de commettre le plus grave. Ainsi, lorsque les frères de Joseph s'entendirent pour le tuer ou l'éloigner, l'un d'eux leur dit : *« Ne tuez pas Joseph, mais jetez-le plutôt dans les profondeurs d'un puits »*. Cette proposition fut meilleure et moins grave que celle des autres, et grâce à elle le grand péché des autres s'atténua.

Il y a également le fait que lorsqu'une chose passe d'une main à une autre et devient partie intégrante des biens publics, sans qu'on sache qu'à l'origine elle fut acquise de manière illégale et illicite, il n'y a aucun inconvénient pour celui qui l'achète, la vend, l'utilise ou en tire avantage. C'est ainsi que Joseph (عليه السلام) fut vendu par ses frères de façon illégale et illicite, puis la caravane l'emmena en Egypte où il fut vendu et il resta comme domestique et esclave chez son maître. Il y fut honoré et respecté.

Il y a aussi le fait de prendre garde à l'isolement avec des femmes dont on craint la séduction ainsi que de l'amour dont on craint les conséquences préjudiciables. En effet, l'épouse du grand intendant a fait ce qu'elle a fait une fois qu'elle s'est trouvée seule avec Joseph et en raison de sa passion pour lui ; éprise follement de lui, elle n'eut de cesse de le séduire puis elle mentit à son sujet et il fut emprisonné à cause d'elle pendant une longue période.

Il y a également le fait que le penchant qu'avait eu Joseph pour la femme puis son abandon pour l'amour d'Allah l'a rapproché fortement d'Allah ; en effet, le penchant de l'âme incitatrice au mal est la nature innée de la plupart des hommes, mais lorsque Joseph eut comparé ce penchant avec l'amour d'Allah et Sa crainte révérencielle, l'amour d'Allah et Sa crainte révérencielle prirent le dessus sur les penchants de l'âme et de la passion. Il devint alors : *« celui qui craint la toute puissance de son Seigneur et maîtrise les passions de son âme »*. Il devint aussi un membre des sept catégories qu'Allah abritera de Son ombre le Jour où il n'y aura d'ombre que Son ombre, c'est-à-dire *« celui qu'une femme belle et influente essaye de séduire mais à qui il dit : « Je crains Allah ! »*. Certes, le penchant pour lequel l'homme sera blâmé est celui qui devient une hantise pour lui et un souci permanent qu'il cherche à satisfaire.

Parmi les avantages découlant de ce récit, il y a aussi le fait que celui dont la foi entre dans le cœur et qui est dévoué à Allah dans toutes ses affaires, Allah le protègera par la preuve de sa foi et la sincérité de son dévouement de toutes formes de torts et de turpitudes ainsi que de toutes les causes des péchés, comme récompense pour sa foi et son dévouement, en vertu de Sa parole : *« Et lui aussi l'aurait désirée s'il n'avait pas été éclairé par un signe de son Seigneur. Et c'est ainsi que Nous avons écarté de lui le mal et la turpitude. Il était, en effet, un de Nos serviteurs élus »*. Ainsi, après qu'il se fut dévoué à Allah dans ses œuvres, Allah l'a distingué et a écarté de lui tout tort et toute turpitude.

Il y a aussi le fait qu'il importe au serviteur d'Allah, lorsqu'il voit un lieu où il y a des causes de séduction et de désobéissance à Allah, de le fuir autant que faire se peut afin de se mettre à l'abri

de la séduction. En effet, lorsque Joseph (عليه السلام) fut l'objet de la séduction de la femme du grand intendant alors qu'il se trouvait chez elle, il s'enfuit vers la porte pour lui échapper.

Il y a également le fait que les indices peuvent servir en cas de confusion des choses; ainsi, lorsqu'un homme et sa femme se disputent des choses parmi les ustensiles de la maison, tout ce qui convient à la femme ira à la femme et tout ce qui convient à l'homme ira à l'homme, lorsqu'il n'y a aucune preuve de part et d'autre. Il en est ainsi lorsqu'un menuisier et un forgeron se disputent une machine relevant de leur spécialité, sans aucune preuve de part et d'autre. Le fait de scruter les choses et de les examiner en cas de confusion est recommandé aussi, car le témoin de Joseph a témoigné en sa faveur par le moyen des indices et a jugé avec ce critère au sujet de la tunique déchirée; il a jugé, en la voyant déchirée par derrière, de la sincérité de Joseph et du mensonge de la femme.

Ce qui atteste cette règle est que Joseph a démontré l'accusation de vol contre son frère par la présence de la coupe dans ses bagages, sans preuve apportée par un témoin et sans aveu; aussi, lorsqu'on trouve quelque chose de volée dans la main d'un voleur, surtout si celui-ci est connu pour être un voleur, celui-ci sera accusé de ce vol, ce qui est plus crédible qu'un témoignage; il en est ainsi de l'homme qui vomit du vin ou de la grossesse de la femme qui n'a pas de mari; auquel cas, la peine légale doit être appliquée si aucun empêchement ne survient. C'est pour cela qu'Allah a appelé cette règle du nom de témoin en disant: *« Un témoin appartenant à la famille de l'épouse qui assistait à la scène... »*.

Il y a aussi le fait que Joseph était d'une grande beauté apparente et cachée; sa beauté apparente a séduit la femme du grand intendant dans la maison de laquelle il se trouvait ainsi que les femmes qu'elle avait réunies chez elle lorsqu'elles lui reprochèrent sa passion pour Joseph et qui finirent par se couper les mains en disant: *« Grand Dieu! Ce n'est pas un être humain, mais c'est un ange merveilleux! »*.

Quant à sa beauté intérieure et cachée, c'est sa grande chasteté et sa retenue contre les péchés, malgré l'existence des nombreuses séductions de même que le témoignage de la femme du grand intendant et des autres femmes quant à son innocence. C'est pour cela que l'épouse du grand intendant a dit: *« J'ai voulu effectivement le faire céder à mes désirs, mais il a tenu à rester chaste »*. Elle a dit ensuite: *« Maintenant la vérité a éclaté. C'est moi qui ai tenté de le faire céder à mes désirs, et tout ce qu'il a dit est la vérité! »*. Les autres femmes ont dit de leur côté: *« A Dieu ne plaise! Joseph n'a commis aucun mal, à ce que nous savons »*.

Il y a également le fait que Joseph (عليه السلام) a choisi la prison au péché C'est ainsi qu'il sied au serviteur d'Allah de faire lorsqu'il se trouve contraint de choisir entre deux options: soit commettre un péché soit subir une peine terrestre. Celui-ci doit choisir la peine terrestre au péché impliquant un sévère châtiment en ce bas-monde et dans l'autre. C'est un des signes de la foi, certes, que l'homme abhorre retourner à la mécréance après qu'Allah l'en eût délivré, de même qu'il abhorre être jeté dans le feu.

Il y a aussi le fait qu'il importe à l'homme de chercher refuge auprès d'Allah et de demander Son aide devant l'existence des causes menant au péché en rejetant toute force et toute puissance de sa part,

en vertu de la parole de Joseph (عليه السلام): *« Si Tu ne me préserves pas de leurs stratagèmes, je finirai par céder à mon penchant pour elles et sombrerai dans le paganisme »*.

Il y a également le fait que la science et la raison invitent l'homme au bien et le mettent en garde contre le mal, alors que l'ignorance l'invite à se conformer aux passions de son âme même s'il s'agit d'un péché nuisible pour lui.

Il y a aussi le fait que, de même que l'homme doit adorer Allah dans les périodes d'aisance, il doit L'adorer dans les périodes de gêne. Ainsi, Joseph (عليه السلام) n'a jamais cessé d'appeler à Allah même lorsqu'il est entré en prison où il a prêché aux deux jeunes hommes l'unicité d'Allah et les a mis en garde contre l'idolâtrie. Bien plus, dans sa perspicacité, lorsqu'il a vu une prédisposition de leur part à accepter son prêche – dans la mesure où ils ont pensé du bien de lui et lui ont dit: *« Nous voyons en toi un homme de bien »*, et dans la mesure où ils lui ont demandé de leur interpréter leurs rêves – il a vu une bonne occasion de les appeler à Allah et il l'a fait avant de leur interpréter leurs rêves afin qu'il ait plus de chance d'atteindre son but. Il commença par leur expliquer que ce qui l'a mené à la situation de perfection et de connaissance où il se trouve, c'est sa foi et son monothéisme et son abandon d'un peuple qui ne croit pas en Allah et au Jour dernier. Après leur avoir montré cela, il les appela à Allah en leur prouvant le caractère erroné du polythéisme et la vérité du monothéisme.

Il y a aussi le fait qu'on doit toujours commencer par ce qui est très important puis par ce qui est important et ainsi de suite. Ainsi, lorsqu'un jurisconsulte est interrogé sur une question mais voit que celui qui l'interroge désire autre chose, il doit lui enseigner ce qu'il désire avant de répondre à sa question, car cela est un signe de la perspicacité de l'enseignant et de ses bons conseils. C'est ainsi que lorsque Joseph fut interrogé par les deux jeunes hommes sur l'interprétation de leurs rêves, il commença par les appeler à Allah, l'Unique, sans associé.

Il y a également le fait que celui qui se trouve dans une gêne et un problème grave, il n'y a aucun inconvénient à ce qu'il demande l'aide de celui qui a les capacités de le faire ou de l'en informer; cela ne peut être assimilé à une plainte aux créatures, mais c'est une chose tout à fait normale voulant que les gens se portent assistance les uns les autres. C'est pour cela que Joseph s'adressant à celui d'entre les deux jeunes hommes qu'il pensait qu'il allait sortir de prison: *« lui demanda d'attirer sur lui l'attention de son maître »*.

Il y a aussi le fait qu'il importe vraiment pour l'enseignant d'être sincère et dévoué totalement dans son enseignement et de ne pas en faire un moyen pour obtenir de quelqu'un des biens, un poste ou un avantage. En outre, il ne doit pas s'arrêter d'enseigner à celui à qui il confie quelque chose mais qui ne la fait pas. C'est ainsi que lorsque Joseph (عليه السلام) recommanda à un des deux jeunes gens d'attirer sur lui l'attention de son maître et que celui-ci oublia de le faire, lorsqu'il revint, sur les ordres du roi, pour lui demander l'interprétation du rêve de ce dernier, Joseph ne lui fit aucun reproche pour son oubli mais répondit volontairement à sa requête.

Il y a aussi le fait qu'il importe à celui qui est interrogé d'indiquer à celui qui l'interroge ce qui est utile pour lui et de lui montrer la voie avantageuse pour lui dans sa religion et sa vie profane, car cela fait partie de la perfection de sa perspicacité et

de sa bonne guidance. C'est ainsi que Joseph (ﷺ) ne s'est pas contenté d'interpréter le rêve du roi, mais il leur indiqua ce qu'ils devaient faire en ces années de prospérité, avec l'abondance des cultures et leur grande production.

Il y a également le fait que l'homme ne doit pas être blâmé pour avoir cherché à repousser une accusation et demandé à être innocenté ; bien plus, il doit être loué pour cela ; c'est ainsi que Joseph a refusé de sortir de la prison jusqu'à ce que son innocence soit prouvée.

Il y a aussi la faveur de la science, la science des règles religieuses et de la Loi, celle de l'interprétation des rêves et celle de la gestion et de l'éducation ; cette science est meilleure que la forme physique apparente, même si elle est semblable à celle de Joseph. En effet, à cause de sa beauté, Joseph a subi ces épreuves et a fait de la prison. Toutefois, au moyen de sa science il a obtenu la puissance, la dignité et l'autorité sur terre ; ainsi, tout bien dans ce monde et dans l'autre découle de la science et de ses implications.

Il y a également le fait que la science de l'oniromancie fait partie des sciences légales, et que l'homme sera rétribué pour son apprentissage et son enseignement ; en outre, l'interprétation des rêves entre dans le cadre des consultations religieuses, en vertu de la parole de Joseph aux deux jeunes gens : *« C'est la réponse irrévocable à la question que vous posez »*. En outre, l'un d'eux a dit à Joseph : *« Ô Joseph, le véridique ! Eclaire-nous au sujet de sept vaches grasses... »*. Aussi, il n'est pas permis d'interpréter les rêves sans avoir de connaissances à ce sujet.

Il y a aussi le fait qu'il n'y ait aucun inconvénient pour quelqu'un de parler de ses vertus, comme la science ou les bonnes œuvres s'il a un intérêt à le faire, et lorsque celui qui le fait ne cherche pas l'ostentation et ne profère pas de mensonges, en vertu de la parole de Joseph : *« Confie-moi l'intendance des dépôts du pays, j'en serai le gardien vigilant »*. En outre, le poste de responsabilité ne peut pas être abhorré lorsque celui qui l'assume s'acquitte autant que faire se peut des droits d'Allah et de ceux des hommes, de même qu'il n'y a aucun mal à le demander lorsqu'on se voit plus apte qu'un autre à l'assumer. Ce qui est blâmable, c'est de demander un poste à responsabilité alors qu'on se sait inapte à l'assumer ou qu'il y a un autre plus apte, ou encore pour l'assumer autrement que selon les préceptes d'Allah. Auquel cas, il est interdit de le demander ou d'aspirer à l'avoir.

Il y a également le fait qu'Allah est d'une générosité et d'une libéralité incommensurables, en faisant don à Son serviteur du bien de ce monde et de l'autre. Le bien de la vie future possède deux causes : la foi et la piété et il est meilleur que celui de ce bas-monde et son royaume. En outre, il importe à l'homme d'inciter son âme à l'acquisition de la récompense d'Allah et de ne pas la laisser s'attrister en voyant les gens posséder les biens de ce monde et ses plaisirs, alors qu'elle n'est pas capable de cela. Bien plus, il doit la réconforter par la récompense future d'Allah et Son immense bienfait, en vertu de Sa parole : *« Cependant, la récompense de la vie future est bien meilleure pour ceux qui auront cru et vécu dans la crainte du Seigneur »*.

Il y a aussi le fait que la perception des biens – si on cherche par là le bien-être des gens sans aucun préjudice pour eux – est une chose louable, car Joseph leur a ordonné d'épargner des ressources et des denrées durant les années de prospérité en

vue des années de disette ; cela ne contredit pas la confiance en Allah ; bien plus, l'homme doit mettre sa confiance en Allah et respecter les causes qui sont utiles pour lui dans sa religion et sa vie terrestre.

Il y a également la bonne gestion de Joseph des dépôts d'Egypte au point où les récoltes ont augmenté chez eux et où les gens venaient des autres pays vers l'Egypte pour s'approvisionner en denrées alimentaires. Quant à Joseph, il ne pesait à quiconque que selon ses besoins spécifiques ou moins ; tous ceux qui venaient s'approvisionner recevaient l'équivalent d'une charge de chameau.

Il y a aussi l'incitation à l'hospitalité qui est un des bons usages des messagers ainsi que le fait d'honorer l'hôte, en vertu de la parole de Joseph à ses frères : *« Ne voyez-vous pas que je vous fais pleine mesure et que je vous réserve le meilleur accueil ? »*.

Il y a également le fait que les soupçons – avec l'existence d'indices indiquant cela – ne sont pas interdits ni illicite, car Jacob a dit à ses fils après avoir refusé d'envoyer Joseph avec eux et qu'ils aient insisté pour qu'il le fasse, et après qu'ils soient revenus en prétendant que le loup l'a dévoré : *« Je pense plutôt que c'est un mauvais coup que vous avez monté vous-mêmes »*. Il leur a dit au sujet de l'autre frère : *« Vais-je vous le confier, comme autrefois je vous avais confié son frère ? »*. Ensuite, après que Joseph eut gardé son frère Benjamin avec lui et que ses frères furent revenus chez leur père, il leur dit : *« C'est là, un autre mauvais coup que vous avez monté vous-mêmes »*. Ainsi, en fin de compte, même s'ils n'avaient pas menti à la fin, ce qu'ils avaient fait auparavant a amené leur père à leur tenir de tels propos sans péché ni gêne de sa part.

Il y a aussi le fait que l'utilisation des causes qui mettent à l'abri du mauvais œil et autres torts ou qui permettent de le guérir après sa survenance sont permises, même si rien ne survient sans décret et prédestination. Certes, les causes font partie aussi du décret et de la prédestination, en vertu de cet ordre de Jacob à ses fils : *« Mes enfants, n'entrez pas dans la cité où vous allez, par la même porte, mais entrez par des portes différentes »*.

Il y a aussi la permission d'utiliser les stratagèmes qui permettent d'obtenir les droits et le fait que la connaissance des voies cachées menant à leurs objectifs est une chose pour laquelle celui qui les emprunte doit être loué. Ce qui est interdit est la ruse qui est utilisée pour se libérer d'une obligation ou commettre quelque chose d'illicite.

Il y a également le fait que celui qui veut suggérer à un autre une chose dont il ne veut pas qu'il ait connaissance, d'utiliser des allusions et des gestes susceptibles de l'empêcher de mentir, comme l'a fait Joseph qui a placé la coupe dans les bagages de son frère puis l'en a fait sortir en suggérant que c'était lui le voleur, alors qu'il n'y avait que l'indice suggérant cela à ses frères. Ensuite, il a dit : *« A Dieu ne plaise, que je retienne un autre que celui chez qui notre coupe a été trouvée ! »*. Il n'a pas dit : *« Celui qui a volé notre coupe »* de même qu'il n'a pas dit : *« Nous avons trouvé notre coupe dans ses bagages »*. Bien au contraire, il a utilisé des propos courants qui conviennent à tout le monde et qui ne contiennent aucun interdit ; mais ces propos suggèrent seulement que c'est lui le voleur afin d'arriver au but recherché, à savoir qu'il reste auprès de son frère ; au demeurant,

après que la situation fut clarifiée, cette suggestion se dissipa aux yeux de son frère.

Il y a aussi le fait qu'il n'est pas permis à l'homme de témoigner que pour ce dont il est sûr et attesté de lui, soit en voyant cela soit, en l'entendant d'une personne digne de confiance, en vertu de leur parole : *« Nous ne te rapportons que ce dont nous avons été témoins »*.

Il y a également cette grande épreuve que fit subir Allah à Son Prophète et élu Jacob (ﷺ), dans la mesure où Il a séparé entre lui et son fils Joseph dont il ne pouvait pas se séparer un instant et ce qui l'attristait profondément ; or, la séparation eut lieu entre lui et son fils pendant une longue période de presque quinze ans où la tristesse n'a jamais quitté le cœur de Joseph : *« Et ses yeux devinrent aveugles par suite de son affliction, car il avait de la peine à contenir sa douleur »*. Ensuite, son affliction s'exacerba à la suite de la séparation avec son deuxième fils, mais il resta ferme dans sa patience face au décret d'Allah, espérant Sa récompense. Il fit preuve en effet d'une belle patience qui ne contredit en rien sa parole : *« C'est à Allah seul, dit-il, que je confie ma tristesse et ma douleur »*. Certes, se plaindre à Allah, ne contredit pas le principe de la patience, ce qui le contredit c'est la plainte aux créatures.

Il y a aussi le fait que la délivrance arrive toujours après l'affliction et à la difficulté succède la facilité. En effet, après la longue période d'affliction et l'épreuve difficile, vécues par Jacob et sa famille, Allah leur accorda la délivrance et le soulagement et permit les retrouvailles des membres de la famille à un moment où la nécessité et le besoin se firent sentir le plus. La rétribution fut méritée alors et la joie se répandit au sein de la famille. Il s'avéra alors qu'Allah éprouve Ses amis aussi bien par l'affliction que par l'aisance, ou la difficulté et la facilité, pour voir leur patience et leur reconnaissance et pour que leur foi, leur certitude et leur connaissance augmentent.

Il y a également la permission d'informer les gens de ce qu'on ressent et que l'on vit comme maladie, pauvreté ou autre, d'une manière qui ne laisse pas transparaître une irritation, car les frères de Joseph ont dit : *« Seigneur, le malheur s'est abattu sur nous et sur les nôtres »*. Joseph ne leur a pas reproché cela.

Il y a aussi les vertus de la piété et de la patience, car tout bien en ce bas-monde et dans l'autre découle de ces deux vertus, alors que la finalité de leurs auteurs est la meilleure des finalités, en vertu de Sa parole : *« Allah nous a accordé Sa faveur. Quiconque craint Allah et se montre patient, en reçoit la récompense, car Allah ne frustre jamais les hommes de bien de leur récompense »*.

Il y a aussi le fait qu'il importe à celui à qui Allah a fait des faveurs, après une situation de gêne, de pauvreté ou de dénuement, de reconnaître ces faveurs d'Allah à son égard en se rappelant à chaque fois son ancienne situation, afin de rendre grâce à Allah en se rappelant cela, en vertu de cette parole de Joseph : *« Il m'a comblé de faveurs lorsqu'Il m'a fait sortir de prison et qu'Il vous a fait venir du désert auprès de moi »*.

Il y a également la grande compassion d'Allah envers Joseph dans la mesure où Il l'a fait passer d'un état à un autre, en lui faisant subir des épreuves et des difficultés afin de le faire parvenir, à travers cela, aux plus hauts degrés et aux positions les plus sublimes.

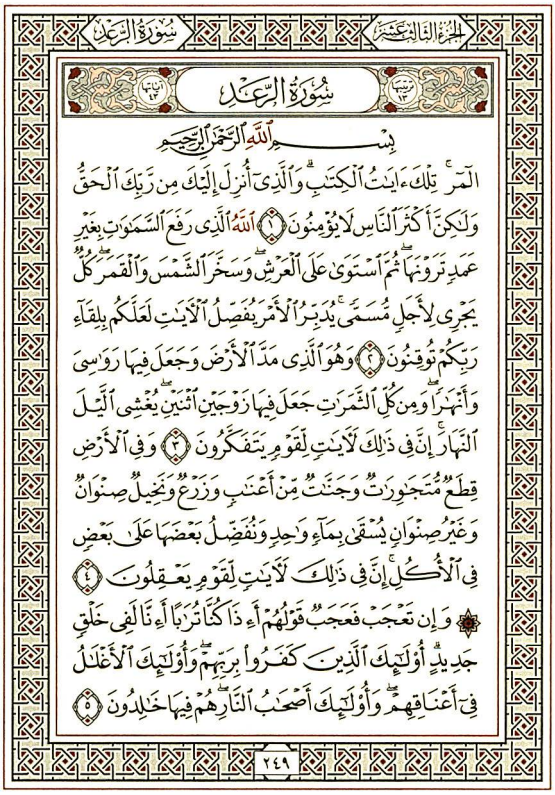
الجزء الثالث عشر
سورة الرعد
سُورَةُ الرَّعْدِ
بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَٰنِ الرَّحِيمِ
الٓمٓرٰ ۚ تِلْكَ ءَايَٰتُ ٱلْكِتَٰبِ ۗ وَٱلَّذِىٓ أُنزِلَ إِلَيْكَ مِن رَّبِّكَ ٱلْحَقُّ
وَلَٰكِنَّ أَكْثَرَ ٱلنَّاسِ لَا يُؤْمِنُونَ ﴿١﴾ ٱللَّهُ ٱلَّذِى رَفَعَ ٱلسَّمَٰوَٰتِ بِغَيْرِ
عَمَدٍ تَرَوْنَهَا ۖ ثُمَّ ٱسْتَوَىٰ عَلَى ٱلْعَرْشِ ۖ وَسَخَّرَ ٱلشَّمْسَ وَٱلْقَمَرَ ۖ كُلٌّ
يَجْرِى لِأَجَلٍ مُّسَمًّى ۚ يُدَبِّرُ ٱلْأَمْرَ يُفَصِّلُ ٱلْءَايَٰتِ لَعَلَّكُم بِلِقَآءِ
رَبِّكُمْ تُوقِنُونَ ﴿٢﴾ وَهُوَ ٱلَّذِى مَدَّ ٱلْأَرْضَ وَجَعَلَ فِيهَا رَوَٰسِىَ
وَأَنْهَٰرًا ۖ وَمِن كُلِّ ٱلثَّمَرَٰتِ جَعَلَ فِيهَا زَوْجَيْنِ ٱثْنَيْنِ ۖ يُغْشِى ٱلَّيْلَ
ٱلنَّهَارَ ۚ إِنَّ فِى ذَٰلِكَ لَءَايَٰتٍ لِّقَوْمٍ يَتَفَكَّرُونَ ﴿٣﴾ وَفِى ٱلْأَرْضِ
قِطَعٌ مُّتَجَٰوِرَٰتٌ وَجَنَّٰتٌ مِّنْ أَعْنَٰبٍ وَزَرْعٌ وَنَخِيلٌ صِنْوَانٌ
وَغَيْرُ صِنْوَانٍ يُسْقَىٰ بِمَآءٍ وَٰحِدٍ ۚ وَنُفَضِّلُ بَعْضَهَا عَلَىٰ بَعْضٍ
فِى ٱلْأُكُلِ ۚ إِنَّ فِى ذَٰلِكَ لَءَايَٰتٍ لِّقَوْمٍ يَعْقِلُونَ ﴿٤﴾
۞ وَإِن تَعْجَبْ فَعَجَبٌ قَوْلُهُمْ أَءِذَا كُنَّا تُرَٰبًا أَءِنَّا لَفِى خَلْقٍ
جَدِيدٍ ۗ أُو۟لَٰٓئِكَ ٱلَّذِينَ كَفَرُوا۟ بِرَبِّهِمْ ۖ وَأُو۟لَٰٓئِكَ ٱلْأَغْلَٰلُ
فِىٓ أَعْنَاقِهِمْ ۖ وَأُو۟لَٰٓئِكَ أَصْحَٰبُ ٱلنَّارِ ۖ هُمْ فِيهَا خَٰلِدُونَ ﴿٥﴾
٢٤٩

Il y a aussi le fait que l'homme doive s'attacher toujours à Allah pour affermir sa foi en provoquant les causes impliquant cela, tout en Lui demandant une fin heureuse et un parachèvement des faveurs, en vertu de cette parole de Joseph: *« Seigneur, Tu m'as donné une parcelle d'autorité et Tu m'as appris à interpréter les songes. Créateur des cieux et de la terre, Tu es mon Maître dans ce monde et dans l'autre. Fais que je meure en état de soumission totale à Ta volonté et permets-moi de rejoindre le camp des vertueux ».*

Tels sont les avantages et les enseignements que j'ai pu déduire de ce noble récit. Celui qui le médite, pourra sans nul doute en déduire d'autres. Nous Lui demandons (qu'Il soit exalté) de nous donner une science utile et des œuvres agréées, Il est Généreux et Il donne sans limite.

■ Sourate *Ar-Ra'd* (Le Tonnerre), une sourate révélée à Médine.

Au nom d'Allah, le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux.

(1). *« Alif. Lam. Mim. Râ. Voici les versets du Livre, et ce que ton Seigneur te révèle est la stricte Vérité. Mais la plupart des hommes n'y croient pas ».*

Le Très Haut nous informe que ce Coran est formé de versets indiquant tout ce dont ont besoin les hommes comme principes de la religion et ses questions subsidiaires. Il nous dit aussi que ce qui a été révélé de Sa part au Messager (ﷺ) est la Vérité évidente, car ses informations sont la vérité et ses ordres et interdits sont la justice. Ils sont confirmés par des preuves et des arguments tranchants. Celui qui se tourne vers lui et vers sa science fera partie des gens de science et de la Vérité. Ce qui implique pour lui d'œuvrer en fonction de ce qu'Allah aime.

« Mais la plupart des hommes n'y croient pas », c'est-à-dire en ce Coran, soit par ignorance et négligence, soit par entêtement et intransigeance. C'est pour cela que la plupart des gens ne tirent pas profit de lui, en raison de l'absence de cause impliquant cela.

(2)-(4). *« C'est Allah qui a élevé les cieux sans piliers visibles, et qui S'est établi ensuite sur son Trône ; c'est Lui qui a imposé au soleil et à la lune de poursuivre chacun sa course jusqu'au terme fixé, et qui préside à l'ordre universel, et expose en détail Ses signes. Peut-être seriez-vous enfin convaincus de votre rencontre avec Lui ? C'est Lui qui a étendu la terre et y a implanté des montagnes, y a placé des rivières ; c'est Lui qui y a établi deux éléments de couple dans chaque espèce de fruits, et qui fait que la nuit couvre le jour. N'y a-t-il pas là des signes pour des gens qui*

réfléchissent ? Et la terre ne comporte-t-elle pas des terrains qui se touchent et qui sont complantés de vignes, de céréales et de palmiers-dattiers, en touffes ou solitaires ? Et bien qu'une même eau les arrose, Nous leur faisons produire des fruits plus savoureux les uns que les autres. N'y a-t-il pas là encore des signes pour des gens qui raisonnent ? ».

Le Très Haut nous parle de Sa distinction exclusive par la création et la disposition des choses, la puissance et le pouvoir qui prouvent qu'Il est le seul Adoré, en dehors duquel personne ne peut être adoré. Il dit à cet effet : *« C'est Allah qui a élevé les cieux »* en dépit de leur immensité et de leur ampleur, par Son grand pouvoir *« sans piliers visibles »,* c'est-à-dire qu'il n'y a aucun pilier qui les soutient ; auquel cas, vous les auriez vus. *« Et qui S'est établi ensuite »,* après avoir créé les cieux et la terre *« sur son Trône »,* immense et sublime qui est la plus haute des créations, un établissement qui sied à Sa majesté et convient à Sa perfection.

« C'est Lui qui a imposé au soleil et à la lune de poursuivre chacun sa course » au service des hommes et pour le bien de leur bétail et de leurs cultures, avec la disposition du Tout Puissant et de l'Omniscient *« jusqu'au terme fixé »,* avec une course régulière, sans qu'aucun d'eux ne dévie de sa trajectoire, jusqu'à ce qu'arrive le terme fixé, à savoir la fin de cet univers et le passage de ce bas-monde vers l'au-delà où se trouve la demeure de l'éternité. Dès lors, Allah pliera les cieux et les changera et modifiera la terre et la changera ; le soleil et la lune seront enroulés l'un sur l'autre puis seront réunis l'un à l'autre et jetés dans le feu pour que ceux qui les adoraient voient qu'ils n'étaient pas dignes d'être adorés et ils regretteront de les avoir adorés en sachant qu'ils étaient des menteurs.

Sa parole : *« Qui préside à l'ordre universel, et expose en détail Ses signes »* constitue un rassemblement entre la création et la disposition, c'est-à-dire qu'Allah le Tout Puissant S'est établi sur le Trône du royaume et Il dispose des choses dans le monde supérieur et inférieur ; Il crée et dispense Ses ressources, Il enrichit et appauvrit, Il élève des peuples et en abaisse d'autres ; Il donne la puissance à certains et avilit d'autres ; Il abaisse et élève ; Il pardonne les faux pas et dissipe les soucis ; Il met en application les décrets à leurs moments précis connus de Sa science et décrétés par Sa Plume ; Il envoie Ses nobles Anges pour exécuter ce qu'Il les a chargés de gérer. Il fait descendre les Livres divins sur Ses Messagers, Il clarifie tout ce dont les hommes ont besoin comme lois, ordres et interdits et les détaille clairement en les distinguant et en les rendant évidents *« peut être »* en raison de ce qu'Il vous montre comme signes cosmiques et versets coraniques *« seriez-vous enfin convaincus de votre rencontre avec Lui ».* En effet, la multiplicité des preuves, leur clarification et leur évidence sont parmi les raisons qui permettent d'obtenir la certitude dans toutes les questions divines, surtout dans les grandes questions eschatologiques, comme la résurrection, la sortie des tombeaux et le rassemblement du Jugement dernier.

En outre, il ressort de ces versets qu'Allah est Sage et n'a pas créé les créatures en vain de même qu'Il ne les néglige pas. En effet, de la même façon qu'Il envoie Ses Messagers et fait descendre Ses Livres pour ordonner des choses à Ses serviteurs et leur en interdire d'autres, Il est impératif qu'Il les transporte dans une demeure où ils seront soumis à Sa rétribution ; Il récompensera

alors les bienfaiteurs pour leur bienfaisance et châtiera les pécheurs pour leurs péchés.

« C'est Lui qui a étendu la terre », c'est-à-dire qu'Il l'a créée pour les hommes, l'a rendue vaste, y a béni ses ressources, l'a aplanie pour les hommes et y a mis tout ce dont ils ont besoin comme ressources et avantages *« et y a implanté des montagnes »*, c'est-à-dire des montagnes majestueuses afin qu'elle ne penche pas avec ses habitants, car n'étaient-ce les montagnes elle pencherait avec ses habitants, puisqu'elle est située sur un courant d'eau et elle n'a de stabilité ou de fixité qu'avec les montagnes dont Allah a fait des pieux.

« Y a placé des rivières » qui abreuvent les êtres humains, leurs bétails et leurs cultures; Il a tiré grâce à elles beaucoup de bien comme arbres, cultures et fruits. C'est pour cela qu'Il dit: *« C'est Lui qui y a établi deux éléments de couple dans chaque espèce de fruit »*, c'est-à-dire deux variétés de ce que les hommes ont besoin.

« Et qui fait que la nuit couvre le jour » faisant répandre l'obscurité à l'horizon, ce qui amène tout animal à rejoindre son antre, et les hommes vont se reposer de la fatigue et de la peine de la journée; ensuite, une fois qu'ils ont obtenu leur part de sommeil et de repos, le jour couvre la nuit et voilà les hommes qui se lèvent et vont vaquer à leurs occupations et à la recherche de leurs intérêts: *« Parmi les marques de Sa miséricorde il y a le fait qu'Il ait établi pour vous la nuit et le jour afin de vous reposer et de rechercher Ses faveurs, peut-être serez-vous reconnaissants »*.

« N'y a-t-il pas là des signes » concernant les desseins divins *« pour des gens qui réfléchissent »* à ces signes et qui les méditent, en en tirant des enseignements, entre autres la preuve que c'est Allah l'Unique, en dehors de qui il n'y a pas d'autre dieu et qui est le seul digne d'être adoré qui a créé tout cela et en dispose à Sa guise; Il est le Connaisseur de l'invisible et du visible, le Tout Miséricordieux le Très Miséricordieux, l'Omnipotent, le Sage en toute chose, le Loué pour tout ce qu'Il a créé et ordonné (qu'Il soit exalté).

Parmi les signes de la perfection de Son pouvoir et de la merveille de Sa création il y a le fait qu'Il ait établi sur la terre *« des terrains qui se touchent et qui sont complantés »*, comportant divers arbres *« de vignes, de céréales et de palmiers-dattiers »* et autres arbres fruitiers, ainsi que des palmiers *« en touffes »*, c'est-à-dire plusieurs arbres dans un seul tronc *« ou solitaires? »*, c'est-à-dire chaque arbre à part, mais il reste *« qu'une même eau les arrose »* et leur terre est la même *« Nous leur faisons produire des fruits plus savoureux les uns que les autres »*, du point de vue de la couleur, du goût, des avantages et de la saveur. En effet, il y a une terre bonne et fertile qui donne beaucoup d'herbes et de fourrage, des arbres et des cultures; il y a aussi une terre qui se trouve à proximité qui ne donne pas de fourrage et ne retient pas d'eau, une autre retient l'eau mais ne donne pas de fourrage, une autre donne des arbres et des cultures mais ne donne pas de fourrage; tel fruit est savoureux, tel autre est amer, tel autre se trouve entre les deux. Cette diversité fait-elle partie de la nature et de l'essence de cette terre ou est-elle une détermination du Tout Puissant et du Tout Miséricordieux?

« N'y a-t-il pas là encore des signes pour des gens qui raisonnent? », c'est-à-dire pour des gens qui ont des intelligences leur permettant de suivre ce qui leur est utile et les orientant vers la compréhension des recommandations d'Allah, Ses ordres et

Ses interdits; quant aux gens qui ne raisonnent pas mais qui se détournent des signes qu'ils voient, ils errent dans leurs ténèbres et dans leur confusion; ils ne se guident pas dans la voie de leur Seigneur et n'écoutent pas ce qu'Il leur dit.

﴿٥﴾. *« Certes, s'il y a lieu de s'étonner, c'est d'entendre les négateurs répéter : « Comment pourrons-nous, une fois réduits en poussière, revenir à une vie nouvelle ? ». Ce sont ceux-là qui renient leur Seigneur ; ce sont ceux-là qui comparaîtront un jour avec un carcan au col ; ce sont ceux-là qui seront les éternels hôtes de l'Enfer ».*

Il se peut que le sens de Sa parole: *« Certes, s'il y a lieu de s'étonner »* veut dire que tu seras sans doute étonné par la puissance d'Allah et la multiplicité des preuves sur Son unicité, mais le plus grand étonnement – malgré tout cela – concerne la négation des négateurs et leur rejet de la réalité de la résurrection, en disant: *« Comment pourrons-nous, une fois réduits en poussière, revenir à une nouvelle vie ? »*. C'est-à-dire que cette perspective est impossible à imaginer pour eux, puisqu'ils prétendent qu'une fois morts et devenus de la poussière, Allah ne peut pas les ressusciter. Or, ces ignares ont comparé le pouvoir du Créateur avec celui de la créature. En voyant que cela est impossible par rapport au pouvoir des créatures, ils ont conclu que cela est impossible aussi par rapport au pouvoir du Créateur; ils ont oublié qu'Allah les a créés la première fois alors qu'ils n'étaient rien.

Il se peut aussi que le sens de cette parole soit le suivant: si tu t'étonnes de leurs propos et de leur négation, cela certes est le plus grand des étonnements, car celui à qui on clarifie les signes et qui voit les preuves éclatantes au sujet de la résurrection qui ne souffrent d'aucun doute ou scepticisme, puis nie cela, ses

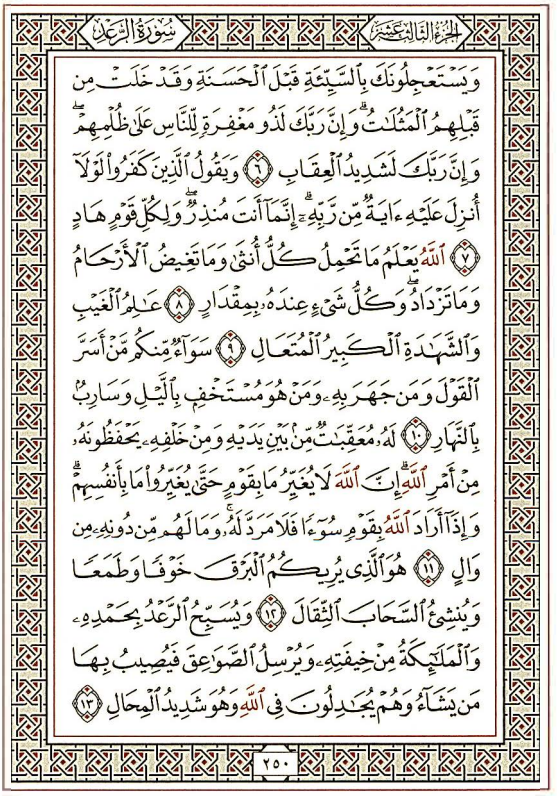
الجزء الثالث عشر — سورة الرعد

وَيَسْتَعْجِلُونَكَ بِالسَّيِّئَةِ قَبْلَ الْحَسَنَةِ وَقَدْ خَلَتْ مِن
قَبْلِهِمُ الْمَثُلَاتُ ۗ وَإِنَّ رَبَّكَ لَذُو مَغْفِرَةٍ لِّلنَّاسِ عَلَىٰ ظُلْمِهِمْ ۖ
وَإِنَّ رَبَّكَ لَشَدِيدُ الْعِقَابِ ﴿٦﴾ وَيَقُولُ الَّذِينَ كَفَرُوا لَوْلَا
أُنزِلَ عَلَيْهِ آيَةٌ مِّن رَّبِّهِ ۗ إِنَّمَا أَنتَ مُنذِرٌ ۖ وَلِكُلِّ قَوْمٍ هَادٍ
﴿٧﴾ اللَّهُ يَعْلَمُ مَا تَحْمِلُ كُلُّ أُنثَىٰ وَمَا تَغِيضُ الْأَرْحَامُ
وَمَا تَزْدَادُ ۖ وَكُلُّ شَيْءٍ عِندَهُ بِمِقْدَارٍ ﴿٨﴾ عَالِمُ الْغَيْبِ
وَالشَّهَادَةِ الْكَبِيرُ الْمُتَعَالِ ﴿٩﴾ سَوَاءٌ مِّنكُم مَّنْ أَسَرَّ
الْقَوْلَ وَمَن جَهَرَ بِهِ وَمَنْ هُوَ مُسْتَخْفٍ بِاللَّيْلِ وَسَارِبٌ
بِالنَّهَارِ ﴿١٠﴾ لَهُ مُعَقِّبَاتٌ مِّن بَيْنِ يَدَيْهِ وَمِنْ خَلْفِهِ يَحْفَظُونَهُ
مِنْ أَمْرِ اللَّهِ ۗ إِنَّ اللَّهَ لَا يُغَيِّرُ مَا بِقَوْمٍ حَتَّىٰ يُغَيِّرُوا مَا بِأَنفُسِهِمْ ۗ
وَإِذَا أَرَادَ اللَّهُ بِقَوْمٍ سُوءًا فَلَا مَرَدَّ لَهُ ۚ وَمَا لَهُم مِّن دُونِهِ مِن
وَالٍ ﴿١١﴾ هُوَ الَّذِي يُرِيكُمُ الْبَرْقَ خَوْفًا وَطَمَعًا
وَيُنشِئُ السَّحَابَ الثِّقَالَ ﴿١٢﴾ وَيُسَبِّحُ الرَّعْدُ بِحَمْدِهِ
وَالْمَلَائِكَةُ مِنْ خِيفَتِهِ وَيُرْسِلُ الصَّوَاعِقَ فَيُصِيبُ بِهَا
مَن يَشَاءُ وَهُمْ يُجَادِلُونَ فِي اللَّهِ وَهُوَ شَدِيدُ الْمِحَالِ ﴿١٣﴾

٢٥٠

propos ne peuvent que susciter l'étonnement.

Mais cela n'est pas étonnant de la part de *« ceux qui renient leur Seigneur »* et nient Son unicité, alors que c'est la chose la plus manifeste et la plus évidente *« Ce sont ceux-là qui comparaîtront un jour avec un carcan au col »*, dans la mesure où ils étaient invités à croire mais ont refusé de le faire et où la guidance leur était proposée mais ils l'ont rejetée; par conséquent, leurs cœurs et leurs raisons furent scellés par punition pour eux pour avoir refusé d'y croire la première fois *« ce sont ceux-là qui seront les hôtes de l'Enfer »* d'où ils ne sortiront jamais.

﴿٦﴾. *« Ces négateurs te mettent au défi de hâter l'arrivée du malheur dont ils sont menacés, plutôt que celle du bonheur, et pourtant ce ne sont pas les exemples de menaces exécutées qui ont manqué jusqu'ici. Mais ton*

Seigneur est Plein d'indulgence pour les hommes, malgré leur méchanceté, bien qu'Il soit également Terrible quand Il sévit».

Le Très Haut nous parle de l'ignorance des négateurs de Son Messager (ﷺ) et ceux qui Lui associent, ceux qui ont été exhortés mais ont refusé de se soumettre, ceux contre lesquels se sont établies les preuves mais qui les ont rejetées; bien plus, ils ont proclamé leur négation et se sont justifiés par le fait qu'Allah, l'Unique et le Contraignant, est Compatissant à leur égard et ne les châtie pas instantanément pour leurs péchés. Ils prétendirent détenir la vérité et être dans la bonne voie et se mirent alors à demander au Prophète de hâter le châtiment, et l'un d'eux de dire: *«Mon Dieu, si ce message est la Vérité venant de Toi, fais pleuvoir sur nous des pierres du ciel ou apporte-nous un châtiment douloureux!».*

Pourtant, *«ce ne sont pas les exemples de menaces exécutées qui ont manqué jusqu'ici».* C'est-à-dire la règle d'Allah et Sa ligne de conduite avec les peuples négateurs précédents; ne réfléchissent-ils pas à leur situation en renonçant à leur ignorance. *«Mais ton Seigneur est Plein d'indulgence pour les hommes, malgré leur méchanceté»,* c'est-à-dire que Sa bienfaisance envers eux, Sa bonté et Sa compassion, ne cessent de descendre sur eux et de les baigner, alors que leur mal et leur désobéissance ne cessent de monter vers Lui. En effet, ils Lui désobéissent, mais Il les appelle à Sa porte, ils commettent des crimes mais Il ne les prive pas de Son bien et de Sa bienfaisance; s'ils se repentent, Il est leur Bien-aimé car Il aime les repentants et Il aime les purifiés, mais s'ils ne se repentent pas, Il est leur médecin; Il les éprouve avec les malheurs pour les purifier de leurs péchés: *«Dis: «Ô Mes serviteurs qui avez commis des excès à votre propre détriment, ne désespérez point de la miséricorde d'Allah! En vérité, Allah absout tous les péchés, car Il est le Clément et le Compatissant».* S39. V53.

«Bien qu'Il soit également Terrible quand Il sévit» à l'encontre de ceux qui persistent dans les péchés et refusent de se repentir et de demander pardon en revenant vers le Tout Puissant et le Pardonneur. Que les auteurs des crimes prennent donc garde à Son châtiment, car Il est Terrible quand Il sévit.

(7). *«Les impies ne cessent de répéter: «Pourquoi ne reçoit-il pas un miracle de son Seigneur?». Or, ton rôle se borne à avertir, et chaque peuple a un guide».*

C'est-à-dire que les mécréants te proposent de leur apporter des miracles visibles en disant: *«Pourquoi ne reçoit-il pas un miracle de son Seigneur?»;* ils font de cette exigence une excuse pour eux de ne pas répondre à l'appel du Prophète, alors que ce dernier est un avertisseur et ne possède rien du pouvoir divin, puisque c'est Allah qui fait descendre les signes. Or, Allah l'a assisté avec des preuves évidentes qui n'échappent pas aux gens doués d'intelligence et à travers lesquelles peuvent se guider ceux qui sont en quête de vérité; quant à l'incroyant qui, par son injustice et son ignorance, exige des signes à Allah, cette exigence de sa part n'est que mensonge, prétention et iniquité. En effet, si tous les signes lui parviennent, il ne croira pas et ne se soumettra pas, car il ne veut pas croire en raison du manque de preuves quant à la véracité des Messagers divins. En fait, il se conforme seulement à ses passions et à ses plaisirs *«et chaque peuple a un guide»,* c'est-à-dire un héraut et un guide qui les appelle à la guidance des Messagers et de leurs disciples, ces derniers étant pourvus de preuves et

d'arguments prouvant l'authenticité de ce qu'ils ont comme guidance.

﴿٨-١١﴾. *« Allah sait ce que porte chaque femelle en son sein, de même qu'Il connaît le moment où les matrices se contractent ou se dilatent, car toute chose chez lui a sa mesure. Il connaît le mystère de l'univers et ce dont peuvent témoigner les hommes. Il est le Grand ; Il est le Sublime. Pour Lui, il n'y a aucune différence entre celui qui dissimule sa pensée et celui qui la divulgue ; entre celui qui se cache la nuit et celui qui se manifeste le jour. Des Anges sont attachés à chaque être humain et, placés, devant et derrière lui, le protègent sans cesse, sur ordre du Seigneur. En vérité, Allah ne modifie point l'état d'un peuple tant que les hommes qui le composent n'auront pas modifié ce qui est en eux-mêmes. Et quand Allah décide de punir un peuple, nul ne peut L'en empêcher, car les hommes en dehors de Lui n'ont nul protecteur ».*

Le Très Haut nous informe de la globalité de Sa science, de l'amplitude de Sa connaissance et de Sa capacité à embrasser toute chose. Il dit à cet effet : *« Allah sait ce que porte chaque femelle en son sein »*, que ce soit parmi les enfants d'Adam ou autres *« de même qu'Il connaît le moment où les matrices se contractent »*, c'est-à-dire lorsqu'elles se vident de ce qu'elles portent soit par la perte de leurs fœtus soit par leur disparition *« ou se dilatent »* lorsque les fœtus qu'elles portent se développent *« car toute chose chez Lui a sa mesure »*, sans avancer ni retarder, sans ajouter ni diminuer, sauf d'après ce qu'implique Sa sagesse et Sa science.

« Il connaît le mystère de l'univers et ce dont peuvent témoigner les hommes. Il est le Grand » dans Son essence, Ses noms et Ses attributs *« Il est le sublime »* par rapport à toutes Ses créatures, par Son essence, Son pouvoir et Sa contrainte.

« Pour Lui, il n'y a aucune différence » dans Sa science, Son audition et Sa vue *« entre celui qui dissimule sa pensée et celui qui la divulgue ; entre celui qui se cache la nuit »*, c'est-à-dire qui se réfugie dans un endroit secret *« et celui qui se manifeste le jour »*, c'est-à-dire qui sort de son abri la journée, que ce soit l'intérieur de sa maison, une grotte ou autres.

« Des Anges sont attachés à chaque être humain », en se relayant nuit et jour *« et, placés devant et derrière lui, le protègent sans cesse, sur ordre du Seigneur »*. C'est-à-dire qu'ils préservent son corps et son âme de tous ceux qui lui veulent du tort et inscrivent ses actes, en restant tout le temps avec lui sans jamais le quitter. De même que la science d'Allah embrasse l'être humain, Il a envoyé aussi ses Anges gardiens qui sont attachés aux hommes, de façon à ce que leurs œuvres et leurs situations ne soient pas cachées ni oubliées. *« En vérité, Allah ne modifie point l'état d'un peuple »* en ce qu'Il lui donne comme bienfaits, faveurs et prospérité *« tant que les hommes qui le composent n'auront pas modifié ce qui est en eux-mêmes »*, en passant de l'état de foi à celui de négation et de l'obéissance à la désobéissance, ou de la gratitude envers les faveurs d'Allah à l'ingratitude, ce qui amène Allah à leur soustraire ces faveurs.

Il en est de même lorsque les hommes modifient ce qui est en eux-mêmes comme péchés en passant de cet état à celui de l'obéissance à Allah ; dès lors, Allah modifie l'état de malheur et de gêne dans lequel ils se trouvent pour celui du bien, de la joie, de la béatitude et de la miséricorde.

« Et quand Allah décide de punir un peuple », c'est-à-dire en lui faisant subir un châtiment et une peine ainsi que des choses qu'il abhorre, car il est impératif que Sa volonté se réalise *« nul ne peut L'en*

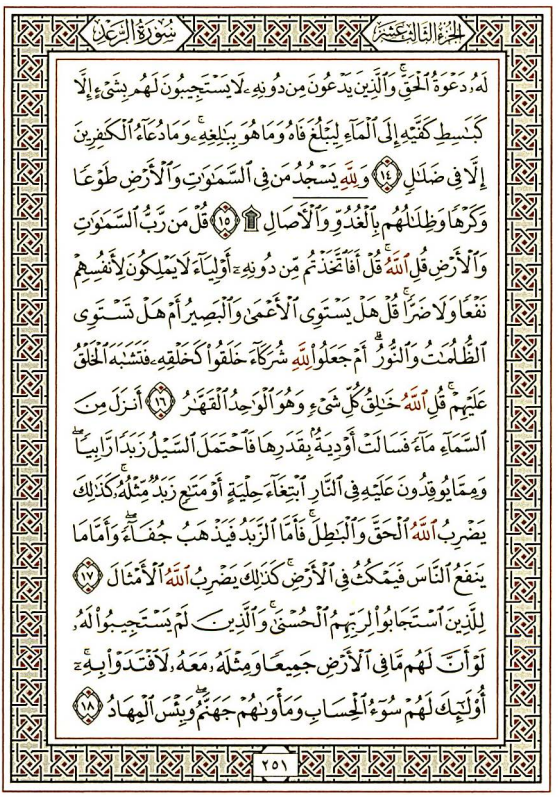
الجزء الثالث عشر — سورة الرعد

لَهُۥ دَعْوَةُ ٱلْحَقِّ ۖ وَٱلَّذِينَ يَدْعُونَ مِن دُونِهِۦ لَا يَسْتَجِيبُونَ لَهُم بِشَىْءٍ إِلَّا
كَبَٰسِطِ كَفَّيْهِ إِلَى ٱلْمَآءِ لِيَبْلُغَ فَاهُ وَمَا هُوَ بِبَٰلِغِهِۦ ۚ وَمَا دُعَآءُ ٱلْكَٰفِرِينَ
إِلَّا فِى ضَلَٰلٍ ﴿١٤﴾ وَلِلَّهِ يَسْجُدُ مَن فِى ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَٱلْأَرْضِ طَوْعًا
وَكَرْهًا وَظِلَٰلُهُم بِٱلْغُدُوِّ وَٱلْءَاصَالِ ﴿١٥﴾ قُلْ مَن رَّبُّ ٱلسَّمَٰوَٰتِ
وَٱلْأَرْضِ قُلِ ٱللَّهُ ۚ قُلْ أَفَٱتَّخَذْتُم مِّن دُونِهِۦٓ أَوْلِيَآءَ لَا يَمْلِكُونَ لِأَنفُسِهِمْ
نَفْعًا وَلَا ضَرًّا ۚ قُلْ هَلْ يَسْتَوِى ٱلْأَعْمَىٰ وَٱلْبَصِيرُ أَمْ هَلْ تَسْتَوِى
ٱلظُّلُمَٰتُ وَٱلنُّورُ ۗ أَمْ جَعَلُوا۟ لِلَّهِ شُرَكَآءَ خَلَقُوا۟ كَخَلْقِهِۦ فَتَشَٰبَهَ ٱلْخَلْقُ
عَلَيْهِمْ ۚ قُلِ ٱللَّهُ خَٰلِقُ كُلِّ شَىْءٍ وَهُوَ ٱلْوَٰحِدُ ٱلْقَهَّٰرُ ﴿١٦﴾ أَنزَلَ مِنَ
ٱلسَّمَآءِ مَآءً فَسَالَتْ أَوْدِيَةٌۢ بِقَدَرِهَا فَٱحْتَمَلَ ٱلسَّيْلُ زَبَدًا رَّابِيًا ۚ
وَمِمَّا يُوقِدُونَ عَلَيْهِ فِى ٱلنَّارِ ٱبْتِغَآءَ حِلْيَةٍ أَوْ مَتَٰعٍ زَبَدٌ مِّثْلُهُۥ ۚ كَذَٰلِكَ
يَضْرِبُ ٱللَّهُ ٱلْحَقَّ وَٱلْبَٰطِلَ ۚ فَأَمَّا ٱلزَّبَدُ فَيَذْهَبُ جُفَآءً ۖ وَأَمَّا مَا
يَنفَعُ ٱلنَّاسَ فَيَمْكُثُ فِى ٱلْأَرْضِ ۚ كَذَٰلِكَ يَضْرِبُ ٱللَّهُ ٱلْأَمْثَالَ ﴿١٧﴾
لِلَّذِينَ ٱسْتَجَابُوا۟ لِرَبِّهِمُ ٱلْحُسْنَىٰ ۚ وَٱلَّذِينَ لَمْ يَسْتَجِيبُوا۟ لَهُۥ
لَوْ أَنَّ لَهُم مَّا فِى ٱلْأَرْضِ جَمِيعًا وَمِثْلَهُۥ مَعَهُۥ لَٱفْتَدَوْا۟ بِهِۦٓ ۚ
أُو۟لَٰٓئِكَ لَهُمْ سُوٓءُ ٱلْحِسَابِ وَمَأْوَىٰهُمْ جَهَنَّمُ ۖ وَبِئْسَ ٱلْمِهَادُ ﴿١٨﴾
٢٥١

empêcher » ou le mettre à l'abri de Son châtiment *« car les hommes, en dehors de Lui, n'ont nul protecteur »* qui s'occupe de leurs affaires en leur apportant ce qui est bénéfique pour eux et en les préservant de ce qui est préjudiciable pour eux ; qu'ils prennent donc garde de persister dans ce qu'Allah déteste, de peur qu'il ne leur arrive comme châtiment ce qui ne peut être repoussé du peuple injuste.

﴿13﴾-﴿15﴾. *« C'est Lui qui vous fait voir l'éclair qui vous inspire tantôt la crainte, tantôt l'espoir ; c'est Lui qui suscite les nuages lourdement chargés de pluie. Et pendant que le tonnerre, en grondant, Lui rend hommage et que les anges, en tremblant, célèbrent Ses louanges, le Seigneur lance Ses foudres pour atteindre qui Il veut. Et malgré toute cette puissance, les impies osent encore contester Son existence, Lui dont les ripostes sont terrifiantes ! ».*

Le Très Haut dit : *« C'est Lui qui vous fait voir l'éclair qui vous inspire tantôt la crainte, tantôt l'espoir »*, c'est-à-dire qu'il inspire la crainte en raison de la foudre et de ses destructions ainsi que les dégâts qu'elle peut causer aux récoltes et autres, et il inspire l'espoir pour son bien et ses avantages *« c'est Lui qui suscite les nuages lourdement chargés de pluie »* qui apportent des avantages aux hommes et à la terre.

« Et pendant que le tonnerre, en grondant, Lui rend hommage ». Il s'agit du bruit que dégage le tonnerre et qui effraye les gens ; il est soumis à son Seigneur et Lui rend hommage *« et que les Anges, en tremblant, célèbrent Ses louanges »*, c'est-à-dire par crainte révérencielle de leur Seigneur auquel ils sont soumis *« le Seigneur lance Ses foudres »*, c'est-à-dire ce feu qui sort des nuages *« pour atteindre qui Il veut »* parmi Ses créatures d'après ce qu'Il veut et désire. *« Et malgré toute cette puissance »*, c'est-à-dire en dépit de Sa force et de Sa puissance qui font que lorsqu'Il veut une chose Il la fait, et rien ne s'oppose à ce qu'Il veut ou n'échappe à Son pouvoir. S'Il est le seul à pouvoir faire parvenir aux hommes les pluies et les nuages qui contiennent la matière de leurs ressources, s'Il est Celui qui dispose des choses et auquel se soumettent toutes les grandes créations qui effrayent les hommes et suscitent leur crainte et leur espoir et s'Il est Tout Puissant, Il est donc le seul à mériter d'être adoré sans associé. C'est pour cela qu'Il dit :

﴿14﴾. *« C'est Lui Seul qui est Digne d'être invoqué, car ceux que les impies invoquent en dehors de Lui ne peuvent exaucer aucune de leurs prières ; de même que l'homme assoiffé qui se contente de tendre les deux mains vers l'eau ne réussira jamais à la faire parvenir à sa bouche. C'est ainsi que s'en vont en pure perte les prières des impies ».*

C'est-à-dire qu'Allah Seul *« est Digne d'être adoré »* avec sincérité et dévouement dans l'invocation et l'adoration ainsi que les requêtes et les sollicitations. C'est-à-dire que c'est à Lui que doivent être consacrés l'invocation, la crainte, l'espérance, l'amour, le désir, la crainte révérencielle et le retour, car Sa divinité est la vérité et la divinité de tout ce qui n'est pas Lui est fausse et erronée *« car ceux que les impies invoquent en dehors de Lui »* comme idoles et fausses divinités qu'ils associent à Allah *« ne peuvent exaucer aucune de leurs prières »,* c'est-à-dire à ceux qui les invoquent et les adorent peu ou prou, que ce soit dans les affaires de ce bas monde ou dans ceux de l'autre *« de même que l'homme assoiffé qui se contente de tendre ses deux mains vers l'eau »* qu'il ne peut atteindre en raison de son éloignement. Ce dernier est assoiffé et, en raison de sa grande soif, il tend ses deux mains vers l'eau sans pouvoir parvenir à en prendre. Il en est ainsi des impies qui invoquent de fausses divinités avec Allah, lesquelles ne peuvent jamais les exaucer ni leur être utiles en quoi que ce soit dans le plus grand des besoins, car ils sont pauvres de même que ceux qui les invoquent et ils ne possèdent rien, ne serait-ce le poids d'un atome sur terre ou dans les cieux.

« C'est ainsi que s'en vont en pure perte les invocations des impies » en raison du caractère factice de ce qu'ils adorent en dehors d'Allah ; par conséquent, leur adoration et leurs invocations sont devenues vaines car les moyens deviennent vains avec la vanité de leur but. Dans la mesure où Allah est le Souverain Vrai et évident, Son adoration est véridique et génère des avantages pour Ses auteurs dans ce monde et dans l'autre.

La comparaison des invocations des impies pour de fausses divinités en dehors d'Allah avec celui qui tend ses deux mains vers l'eau pour qu'il atteigne sa bouche est une des meilleures comparaisons qui soient ; c'est une comparaison avec une chose impossible à réaliser ; en effet, de la même façon que cette chose-la est impossible, lui comparer une autre chose est impossible également ; commenter ce qui est impossible est la façon la plus éloquente de nier une chose, comme dit le Très Haut : *« Ceux qui ont nié Nos signes et sont arrogants envers eux, les portes du ciel ne leur seront pas ouvertes et ils n'entreront pas au paradis avant que le chameau n'ait pénétré à travers le trou d'une aiguille ».*

(18). *« Et c'est devant Allah que se prosternent, bon gré mal gré, tous ceux qui sont dans les cieux et sur la terre, ainsi que leurs ombres qui s'inclinent devant Lui matin et soir ».*

C'est-à-dire que tout ce que contiennent les cieux et la terre est soumis à son Seigneur et se prosterne devant Lui *« bon gré mal gré »* s ; bon gré, pour ceux qui sont soumis et se prosternent de leur plein gré et volontairement à l'image des croyants, et mal gré pour ceux qui se montrent orgueilleux en refusant d'adorer leur Seigneur, alors que leur situation et leur nature innée infirme cela *« ainsi que leurs ombres qui s'inclinent devant Lui matin et soir »,* c'est-à-dire que les ombres des créatures se prosternent devant Lui au lever du jour et à sa fin ; chaque chose se prosternant en fonction de son état, comme le dit le Très Haut dans un autre verset : *« Il n'y a pas de chose qui ne célèbre Ses louanges, mais vous ne comprenez pas leurs louanges ».* Si toutes les créatures se prosternent devant leur Seigneur bon gré mal gré, c'est qu'Il est le Vrai Dieu, l'Adoré et le Loué à juste titre, alors que la divinité de tout ce qui n'est pas Lui est vaine et erronée. C'est pour cela qu'Il a

attesté sa vanité en la démontrant dans le verset suivant où Il dit :

(16). *« Dis aux impies : « Qui est le Maître des cieux et de la terre ? ». Réponds : « C'est Allah, bien sûr ! ». Dis-leur : « Et, malgré cela, prendrez-vous en dehors de Lui des maîtres qui ne peuvent rien pour eux-mêmes ni en bien ni en mal ? ». Dis-leur : « Peut-on confondre à ce point l'aveugle et le clairvoyant, ou comparer les ténèbres à la lumière ? Ou auraient-ils donné à Allah des associés qui auraient créé comme Lui-même a créé, de sorte que l'œuvre de ces derniers et celle d'Allah se seraient confondues dans leur esprit ? ». Dis-leur : « C'est Allah qui est le Créateur de toute chose. Il est l'Unique et le Dominateur suprême ».*

C'est-à-dire : dis à ces polythéistes qui associent à Allah des idoles et des divinités factices, en les aimant tout comme Allah doit être aimé, en leur faisant des offrandes et en les adorant, vos intelligences sont-elles à ce point perverties pour que vous preniez des maîtres en dehors de Lui en leur consacrant votre adoration alors qu'ils ne sont pas dignes de cela ? Or *« ils ne peuvent rien pour eux-mêmes ni en bien ni en mal »*. Et vous vous détournez du patronage de Celui qui est Parfait dans Ses noms et Ses attributs, le Maître des vivants et des morts, Celui qui détient le pouvoir de création et de disposition des choses, d'être utile ou de nuire ! L'adoration d'Allah Seul ne peut être mise sur le même pied d'égalité avec celle des polythéistes qui Lui associent des idoles, de même que l'aveugle ne saurait être mis sur le même pied d'égalité avec le clairvoyant, ni les ténèbres avec la lumière. S'ils ont un quelconque doute ou soupçon en Lui associant des idoles et en prétendant qu'ils créent comme lui et font comme Lui, enlève-leur ce doute et ce soupçon par des preuves attestant de la distinction par le Très Haut de l'unicité et dis-leur : *« C'est Allah qui est le Créateur de toute chose »*. Certes, il est impossible qu'une chose se crée elle-même. Il est impossible aussi qu'une chose survienne sans Créateur, ce qui implique qu'elle ait un Dieu Créateur qui n'ait pas d'associé parmi Ses créatures, car Il est l'Un et le Dominateur suprême. En effet, seul Allah possède l'unicité et la domination suprême ; toutes les créatures ont un créateur au-dessus d'elles qui les domine, et ce dominateur a un autre dominateur au-dessus de lui, et ainsi de suite jusqu'à ce que la domination finisse chez l'Unique et le Dominateur suprême. La domination suprême et l'unicité vont de pair et distinguent Allah seul et exclusivement. Aussi, il apparaît à travers la preuve rationnelle tranchante que tout ce qui est adoré en dehors d'Allah ne possède rien de la création et, partant, son adoration est vaine et erronée.

(17). *« Il fait descendre du ciel de l'eau qui coule dans les vallées à la mesure de leur capacité, et le courant charrie l'écume qui surnage, à l'image du laitier qui se dégage de la fonte des métaux dont on fabrique bijoux et ustensiles. Allah use de cette image pour bien établir la différence qu'il y a entre le vrai et le faux, car l'écume inconsistante s'en va au rebut, tandis que ce qui est utile aux hommes se dépose sur le terrain. Ainsi, Allah propose des paraboles utiles ».*

Le Très Haut compare la guidance qu'Il a fait descendre à Son Messager pour vivifier les cœurs et les âmes à l'eau qu'Il fait descendre pour vivifier la terre. En outre, Il compare ce qu'il y a dans la guidance comme avantages généraux nombreux dont les hommes en ont un besoin impérieux à ce que la pluie possède comme avantages nécessaires et vitaux. De même, Il compare les cœurs porteurs de

guidance, au-delà de leur diversité, aux fleuves qui reçoivent des torrents d'eau; un grand fleuve qui contient beaucoup d'eau est pareil à un cœur vaste qui contient beaucoup de science, alors qu'un petit fleuve qui prend peu d'eau est pareil à un petit cœur qui contient peu de science. Et ainsi de suite.

Il en est ainsi des doutes et des soupçons. Le cœur ne cesse de les détester et de les combattre par des preuves évidentes et des efforts inlassables jusqu'à ce qu'ils disparaissent et s'annihilent pour laisser le cœur pur et exempt de tout doute, ne contenant que ce qui est utile aux hommes comme connaissance de la vérité et préférence pour elle, de même que le désir de l'acquérir. Certes, la vérité disparaît et se dissipe le mensonge: *« car le mensonge est appelé à disparaître »*. Dans ce verset, Allah dit: *« Ainsi, Allah propose des paraboles utiles »* afin que la vérité se distingue du mensonge et la guidance de l'égarement.

(18). *« A ceux qui répondent à l'appel de leur Seigneur sera offerte la félicité; tandis que ceux qui s'y refusent, dussent-ils offrir tous les trésors de la terre ou même en doubler la mise, ne seront jamais rachetés; l'Heure du règlement des comptes sera pour eux pleine d'angoisses et leur dernier refuge sera cette détestable demeure de souffrances qu'est la Géhenne »*.

Après qu'Allah eût montré la vérité de l'erreur, Il dit que les hommes forment deux catégories: ceux qui répondent à l'appel de leur Seigneur, en mentionnant leur rétribution, et ceux qui refusent d'y répondre, en mentionnant aussi leur rétribution. Il dit à cet effet: *« A ceux qui répondent à l'appel de leur Seigneur »*, c'est-à-dire ceux dont les cœurs se soumettent à la science et à la foi et leurs organes aux ordres et aux interdits divins, en se conformant à la volonté de leur Seigneur et à tout ce qu'Il veut d'eux; ces hommes-là auront *« la félicité »*, c'est-à-dire l'état de béatitude et la récompense immense. Ces hommes-là possèdent les meilleures des qualités et les plus majestueux des mérites; ils obtiendront une grande récompense ici et dans l'au-delà, telle que ce qu'aucun œil n'a jamais vu, aucune ouïe n'a jamais entendu et aucun cœur n'a jamais imaginé.

« Tandis que ceux qui s'y refusent », après qu'Il leur ait proposé des paraboles et des exemples et leur ait montré la vérité, ceux-là auront une situation peu enviable *« dussent-ils offrir tous les trésors de la terre »* comme or, argent et autres *« ou même en doubler la mise, ne seront jamais rachetés »* du châtiment du Jour de la résurrection; ce qu'ils offriront ne sera pas accepté d'eux, et comment cela sera-t-il possible pour eux?

« L'Heure du règlement des comptes sera pour eux pleine d'angoisses », c'est-à-dire le Jour de la reddition des comptes pour tous les mauvais actes commis et tous les droits d'Allah et de Ses serviteurs lésés; tout cela aura été inscrit et gardé et ils y seront confrontés. Ils diront alors: *« Malheur à nous! Qu'a donc ce registre à n'omettre ni péché véniel ni péché capital sans les porter à notre compte? ». Et c'est ainsi qu'ils se retrouveront en présence de toutes leurs œuvres, car ton Seigneur ne fait jamais de tort à personne »*. S18. V49.

Et après cette reddition des comptes mauvaise pour eux *« leur dernier refuge sera cette détestable demeure des souffrances qu'est la Géhenne »*. C'est-à-dire cette demeure qui regroupe toutes les formes de souffrance, comme la faim tenace, la soif intense, le feu brûlant, le *zaqqoûm*, le grand froid, les épines et autres formes de châtiment mentionnées par Allah. Cette demeure sera leur lieu de séjour éternel.

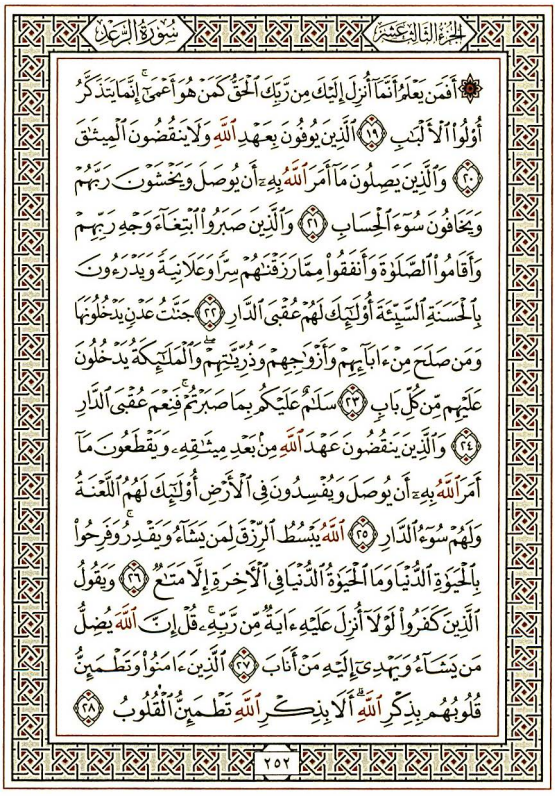
الجزء الثالث عشر
سورة الرعد
أَفَمَن يَعْلَمُ أَنَّمَا أُنزِلَ إِلَيْكَ مِن رَّبِّكَ الْحَقُّ كَمَنْ هُوَ أَعْمَىٰ ۚ إِنَّمَا يَتَذَكَّرُ
أُولُو الْأَلْبَابِ ﴿١٩﴾ الَّذِينَ يُوفُونَ بِعَهْدِ اللَّهِ وَلَا يَنقُضُونَ الْمِيثَاقَ
﴿٢٠﴾ وَالَّذِينَ يَصِلُونَ مَا أَمَرَ اللَّهُ بِهِ أَن يُوصَلَ وَيَخْشَوْنَ رَبَّهُمْ
وَيَخَافُونَ سُوءَ الْحِسَابِ ﴿٢١﴾ وَالَّذِينَ صَبَرُوا ابْتِغَاءَ وَجْهِ رَبِّهِمْ
وَأَقَامُوا الصَّلَاةَ وَأَنفَقُوا مِمَّا رَزَقْنَاهُمْ سِرًّا وَعَلَانِيَةً وَيَدْرَءُونَ
بِالْحَسَنَةِ السَّيِّئَةَ أُولَٰئِكَ لَهُمْ عُقْبَى الدَّارِ ﴿٢٢﴾ جَنَّاتُ عَدْنٍ يَدْخُلُونَهَا
وَمَن صَلَحَ مِنْ آبَائِهِمْ وَأَزْوَاجِهِمْ وَذُرِّيَّاتِهِمْ ۖ وَالْمَلَائِكَةُ يَدْخُلُونَ
عَلَيْهِم مِّن كُلِّ بَابٍ ﴿٢٣﴾ سَلَامٌ عَلَيْكُم بِمَا صَبَرْتُمْ ۚ فَنِعْمَ عُقْبَى الدَّارِ
﴿٢٤﴾ وَالَّذِينَ يَنقُضُونَ عَهْدَ اللَّهِ مِن بَعْدِ مِيثَاقِهِ وَيَقْطَعُونَ مَا
أَمَرَ اللَّهُ بِهِ أَن يُوصَلَ وَيُفْسِدُونَ فِي الْأَرْضِ أُولَٰئِكَ لَهُمُ اللَّعْنَةُ
وَلَهُمْ سُوءُ الدَّارِ ﴿٢٥﴾ اللَّهُ يَبْسُطُ الرِّزْقَ لِمَن يَشَاءُ وَيَقْدِرُ ۚ وَفَرِحُوا
بِالْحَيَاةِ الدُّنْيَا وَمَا الْحَيَاةُ الدُّنْيَا فِي الْآخِرَةِ إِلَّا مَتَاعٌ ﴿٢٦﴾ وَيَقُولُ
الَّذِينَ كَفَرُوا لَوْلَا أُنزِلَ عَلَيْهِ آيَةٌ مِّن رَّبِّهِ ۚ قُلْ إِنَّ اللَّهَ يُضِلُّ
مَن يَشَاءُ وَيَهْدِي إِلَيْهِ مَنْ أَنَابَ ﴿٢٧﴾ الَّذِينَ آمَنُوا وَتَطْمَئِنُّ
قُلُوبُهُم بِذِكْرِ اللَّهِ ۗ أَلَا بِذِكْرِ اللَّهِ تَطْمَئِنُّ الْقُلُوبُ ﴿٢٨﴾
٢٥٢

(19)-(24). *« Peut-on comparer à un aveugle celui qui est convaincu que ce que ton Seigneur t'a révélé représente bien la vérité ? Mais seuls en saisissent le sens ceux qui sont doués d'intelligence ; ceux qui respectent leur engagement envers Allah et ne violent pas la foi jurée ; ceux qui maintiennent les liens qu'Allah a ordonné de maintenir, qui craignent leur Seigneur et redoutent une mauvaise reddition de leur compte ; ceux qui se montrent patients pour être agréables à leur Seigneur, qui accomplissent la prière, qui font des prélèvements sur les biens que Nous leur avons donnés, pour faire des aumônes en secret et en public, et qui repoussent le mal par le bien. A tous ceux-là sont réservés, comme demeure finale, les jardins d'Eden où ils entreront avec tous ceux de leurs pères, de leurs conjoints et de leurs enfants qui auront accompli de bonnes œuvres. Et les Anges accourront de tous côtés pour les recevoir. « Que la paix soit avec vous ! leur diront-ils. Recevez comme prix de votre patience cette belle demeure qui sera éternellement vôtre ! ».*

Le Très Haut dit en distinguant entre ceux qui choisissent la science et les bonnes œuvres et ceux qui agissent contrairement à cela : *« Peut-on comparer à un aveugle celui qui est convaincu que ce que ton Seigneur t'a révélé représente bien la vérité »*, c'est-à-dire celui qui a compris cela en oeuvrant en ce sens à celui qui ne connaît pas la vérité et n'agit pas en ce sens ; entre eux il y a une distance égale à celle qui existe entre le ciel et la terre ; il importe donc à l'homme de réfléchir et de comparer entre les deux situations pour voir qui des deux est meilleure et préférable, en optant pour elle et en suivant ceux qui l'empruntent. Mais ce n'est pas tout le monde qui réfléchit à ce qui lui est utile ou inutile.

« Mais seuls en saisissent le sens ceux qui sont doués d'intelligence », c'est-à-dire les gens raisonnables et à la justesse de vue, qui sont le cœur du monde et l'élite des enfants d'Adam ; si tu cherches une description les concernant, tu ne trouveras pas une description meilleure que celle d'Allah qui dit à leur sujet : *« Ceux qui respectent leur engagement envers Allah »*, c'est-à-dire l'engagement qu'Allah a pris d'eux afin qu'ils s'acquittent totalement de Ses droits ; respecter cet engagement, c'est œuvrer à son accomplissement et à sa perfection ; en outre, une des marques de l'accomplissement de cet engagement est que ces gens-là *« ne violent pas la foi jurée »*, c'est-à-dire le pacte pour lequel ils ont juré fidélité à Allah ; ce pacte comprend tous les engagements, serments, foi et vœux, contractés par les hommes ; par conséquent, l'homme ne peut être considéré comme faisant partie des gens doués d'intelligence qui obtiendront une

immense récompense qu'une fois qu'il aura respecté ces choses-là sans les transgresser ou les négliger.

« Ceux qui maintiennent les liens qu'Allah a ordonné de maintenir ». Ce verset concerne tout ce qu'Allah a ordonné de maintenir et de préserver, comme la foi en Lui et en Son Messager (ﷺ), Son amour ainsi que celui de Son Messager (ﷺ), la soumission à Lui et Son adoration Seul sans associé ainsi que l'obéissance à Son Messager (ﷺ); il concerne ceux qui maintiennent les liens avec leurs pères et mères en étant bienveillants avec eux par les paroles et les actes et en s'abstenant de leur désobéir, qui maintiennent les liens avec les proches et les membres de la famille en étant bienfaisants envers eux par les paroles et les actes et qui maintiennent les liens avec les épouses, les amis et les domestiques, en leur donnant leurs droits de façon totale et complète, parmi les droits religieux et profanes.

La cause qui incite l'homme à maintenir les liens qu'Allah a ordonné de maintenir est la crainte révérencielle d'Allah et celle du Jour de la reddition des comptes. C'est pour cela qu'Il dit: *« Qui craignent leur Seigneur »*, c'est-à-dire que leur crainte de leur Seigneur et de leur comparution devant Lui le Jour de la reddition des comptes, les empêche de commettre des péchés, de désobéir à Allah ou de négliger quoi que ce soit de ce qu'Allah a ordonné de faire, par crainte du châtiment et espoir en la récompense divine.

« Ceux qui se montrent patients » devant les ordres en les appliquant, devant les interdits en les évitant et en s'en éloignant et devant les épreuves douloureuses d'Allah en s'abstenant de s'en irriter et de les contester.

Cependant, à condition que cette patience soit pratiquée *« pour être agréables à Allah »* et non pour des desseins ou des buts erronés et tronqués; cette patience utile à laquelle s'astreint l'homme par recherche de la satisfaction de son Seigneur, espoir de se rapprocher de Lui et d'obtenir Sa récompense est une des caractéristiques des gens de foi; quant à la patience qui a pour but de montrer sa fermeté et dont la finalité est de faire preuve d'ostentation, elle peut résulter aussi bien du vertueux que du dépravé, du croyant comme du mécréant; ce n'est pas cette forme de patience qui est louée réellement.

« Qui accomplissent la prière » avec ses fondements, ses conditions et les choses qui la perfectionnent, extérieurement et intérieurement *« qui font des prélèvements sur les biens que Nous leur avons donnés, pour faire des aumônes en secret et en public »*, que ce soit les aumônes obligatoires, comme la *zakât* et les expiations, ou les aumônes surérogatoires; ils dépensent de leurs biens à chaque fois que la nécessité les appelle à le faire, en secret ou en public *« et qui repoussent le mal par le bien »*, c'est-à-dire que ceux qui leur font du tort par des paroles ou des actes, ils ne les traitent pas de la même manière, mais se montrent bienveillants envers eux. Ils donnent à ceux qui les privent, pardonnent à ceux qui les oppriment, se tournent vers ceux qui se détournent d'eux et se montrent bienveillants envers ceux qui leur font du tort. S'ils se montrent bienveillants envers ceux qui leur font du tort, que dire de ceux qui leur font du bien?

« A tous ceux-là », c'est-à-dire ceux dont on vient de décrire les vertus majestueuses et les mérites admirables *« sont réservés, comme demeure finale, les jardins d'Eden »*, c'est-à-dire une demeure d'où ils ne sortiront jamais et à laquelle ils ne

préfèreront aucune autre demeure, car ils ne verront pas d'autre aspiration ou d'autre quête plus haute et plus grande, en ce qu'elle contient comme félicité et béatitude et comme finalité de toute quête et de tout but.

Parmi les marques de leur félicité et de leur allégresse, est qu'ils y *« entreront avec tous ceux de leurs pères »* c'est-à-dire leurs deux parents *« de leurs conjoints »,* c'est-à-dire les époux ou les épouses, ainsi que leurs semblables, leurs compagnons et leurs bien-aimés, qui font partie de leurs conjoints et de leurs enfants. *« Et les Anges accourront de tous côtés pour les recevoir »,* leur souhaiter la bienvenue et les féliciter pour leur salut et la grâce d'Allah qu'ils viennent d'obtenir, en leur disant : *« Que la paix soit avec vous ! »,* c'est-à-dire que la paix et le salut d'Allah viennent de vous être accordés, ce qui implique la disparition de toute chose abhorrée et l'obtention de toute chose désirée *« Recevez comme prix de votre patience »,* c'est-à-dire que c'est votre patience qui vous amené à ces hautes demeures et ces somptueux jardins *« cette belle demeure qui sera éternellement vôtre ».* Il importe à celui qui veut faire partie de ces gens-là de lutter contre les passions de son âme dans l'espoir qu'elle s'imprègne autant que faire se peut des vertus des gens doués d'intelligence et dans l'espoir qu'elle obtienne cette demeure qui est le but et la quête des âmes ainsi que la joie des esprits, cette demeure qui réunit toutes les formes de plaisirs et d'allégresse ; c'est pour une telle demeure que doivent œuvrer ceux qui oeuvrent et que doivent rivaliser ceux qui rivalisent.

﴿٢٥﴾. *« Mais ceux qui violent le pacte d'Allah après s'y être engagés, qui brisent les liens qu'Allah a ordonné de maintenir, qui sèment la corruption sur la terre, ceux-là seront maudits et voués à la plus détestable des demeures ».*

Après avoir mentionné l'état des élus du Paradis, le Très Haut mentionne l'état des réprouvés du feu qui est totalement aux antipodes de l'état des premiers, en disant : *« Mais ceux qui violent le pacte d'Allah après s'y être engagés »,* c'est-à-dire après qu'Il l'ait attesté pour eux à travers Ses Messagers en le confirmant ; mais ils ne l'ont pas reçu par la soumission et l'acceptation, mais l'ont reçu par le refus et la transgression *« qui brisent les liens qu'Allah a ordonné de maintenir »,* ils n'ont pas maintenu les liens entre eux et leur Seigneur à travers la foi et les bonnes œuvres, ni les liens de parenté ni ils ne se sont acquittés des droits dont ils sont redevables ; bien plus, ils ont semé la corruption sur terre par la mécréance et les péchés et l'éloignement de la voie d'Allah *« ceux-là seront maudits »,* c'est-à-dire l'éloignement et le blâme d'Allah, de Ses anges et de Ses serviteurs croyants *« et voués à la plus détestable des demeures »,* c'est-à-dire la Géhenne avec ce qu'elle contient comme châtiment douloureux.

﴿٢٦﴾. *« Allah prodigue Ses dons ou les mesure à qui Il veut. Ils se réjouissent de la vie de ce monde, alors que cette vie n'est qu'une jouissance éphémère par rapport à la vie future ! ».*

C'est-à-dire qu'Il est le seul à prodiguer et à élargir les ressources à qui Il veut ou à les mesurer et à les retenir à qui Il veut *« ils se réjouissent »,* c'est-à-dire les mécréants *« de la vie de ce monde »,* une réjouissance qui les a amenés à se satisfaire de cette vie et à négliger la vie future, et ce en raison de leur manque d'intelligence *« alors que cette vie n'est qu'une jouissance éphémère par rapport à la vie future »,* c'est-à-dire quelque chose de futile dont on jouit

quelque peu avant de la quitter et d'en éprouver des regrets.

(27)-(29). *« Les négateurs disent : « Que n'a-t-on fait descendre sur lui un miracle de la part de son Seigneur ? ». Dis : « Allah égare qui Il veut et dirige vers Lui ceux qui se repentent ; ceux qui croient et qui s'apaisent au souvenir d'Allah. N'est-ce pas que c'est au souvenir d'Allah que s'apaisent les cœurs ? Ceux qui croient et qui pratiquent les bonnes œuvres, à ceux-là la béatitude et la plus douce des retraites ».*

Le Très Haut nous dit que ceux qui renient les signes d'Allah défient le Messager d'Allah en disant : *« Que n'a-t-on fait descendre sur lui un miracle de la part de son Seigneur ? » ; ils prétendent ainsi que si ce miracle leur parvient, ils y croiront. Mais Allah leur répond : « Dis : « Allah égare qui Il veut et dirige vers Lui ceux qui se repentent »*, c'est-à-dire qui demandent Son agrément, car la guidance et l'égarement ne dépendent pas d'eux pour qu'ils fassent dépendre cela de l'exigence de signes, tout en faisant preuve d'imposture *« Même si Nous faisons descendre vers eux les Anges, que les morts leur parlent et que Nous leur faisons parvenir toute chose, ils ne croiront pas jusqu'à ce qu'Allah le veuille ; la plupart d'entre eux sont des ignorants ».*

Il n'est pas impératif que le Messager apporte le miracle qu'ils exigent et proposent, mais s'il leur apporte un signe qui atteste de la véracité de ce qu'il leur prêche, cela devrait leur suffire et cela serait plus utile pour eux que de demander les miracles qu'ils veulent voir de visu, car s'ils leur parviennent, conformément à ce qu'ils veulent et qu'ils refusent d'y croire, le châtiment sera hâté pour eux.

Ensuite, le Très Haut montra la caractéristique des croyants en disant : *« Ceux qui croient et qui s'apaisent au*

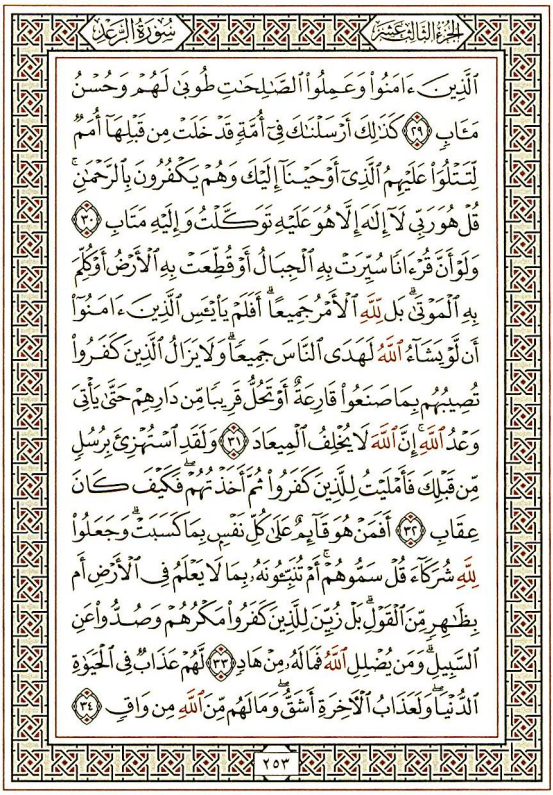
الجزء الثالث عشر سورة الرعد
الَّذِينَ ءَامَنُوا۟ وَعَمِلُوا۟ ٱلصَّٰلِحَٰتِ طُوبَىٰ لَهُمْ وَحُسْنُ
مَـَٔابٍ ﴿٢٩﴾ كَذَٰلِكَ أَرْسَلْنَٰكَ فِىٓ أُمَّةٍ قَدْ خَلَتْ مِن قَبْلِهَآ أُمَمٌ
لِّتَتْلُوَا۟ عَلَيْهِمُ ٱلَّذِىٓ أَوْحَيْنَآ إِلَيْكَ وَهُمْ يَكْفُرُونَ بِٱلرَّحْمَٰنِ
قُلْ هُوَ رَبِّى لَآ إِلَٰهَ إِلَّا هُوَ عَلَيْهِ تَوَكَّلْتُ وَإِلَيْهِ مَتَابِ ﴿٣٠﴾
وَلَوْ أَنَّ قُرْءَانًا سُيِّرَتْ بِهِ ٱلْجِبَالُ أَوْ قُطِّعَتْ بِهِ ٱلْأَرْضُ أَوْ كُلِّمَ
بِهِ ٱلْمَوْتَىٰ ۗ بَل لِّلَّهِ ٱلْأَمْرُ جَمِيعًا ۗ أَفَلَمْ يَاْيْـَٔسِ ٱلَّذِينَ ءَامَنُوٓا۟
أَن لَّوْ يَشَآءُ ٱللَّهُ لَهَدَى ٱلنَّاسَ جَمِيعًا ۗ وَلَا يَزَالُ ٱلَّذِينَ كَفَرُوا۟
تُصِيبُهُم بِمَا صَنَعُوا۟ قَارِعَةٌ أَوْ تَحُلُّ قَرِيبًا مِّن دَارِهِمْ حَتَّىٰ يَأْتِىَ
وَعْدُ ٱللَّهِ ۚ إِنَّ ٱللَّهَ لَا يُخْلِفُ ٱلْمِيعَادَ ﴿٣١﴾ وَلَقَدِ ٱسْتُهْزِئَ بِرُسُلٍ
مِّن قَبْلِكَ فَأَمْلَيْتُ لِلَّذِينَ كَفَرُوا۟ ثُمَّ أَخَذْتُهُمْ ۖ فَكَيْفَ كَانَ
عِقَابِ ﴿٣٢﴾ أَفَمَنْ هُوَ قَآئِمٌۢ عَلَىٰ كُلِّ نَفْسٍۭ بِمَا كَسَبَتْ ۗ وَجَعَلُوا۟
لِلَّهِ شُرَكَآءَ ۚ قُلْ سَمُّوهُمْ ۚ أَمْ تُنَبِّـُٔونَهُۥ بِمَا لَا يَعْلَمُ فِى ٱلْأَرْضِ أَم
بِظَٰهِرٍ مِّنَ ٱلْقَوْلِ ۗ بَلْ زُيِّنَ لِلَّذِينَ كَفَرُوا۟ مَكْرُهُمْ وَصُدُّوا۟ عَنِ
ٱلسَّبِيلِ ۗ وَمَن يُضْلِلِ ٱللَّهُ فَمَا لَهُۥ مِنْ هَادٍ ﴿٣٣﴾ لَّهُمْ عَذَابٌ فِى ٱلْحَيَوٰةِ
ٱلدُّنْيَا ۖ وَلَعَذَابُ ٱلْـَٔاخِرَةِ أَشَقُّ ۖ وَمَا لَهُم مِّنَ ٱللَّهِ مِن وَاقٍ ﴿٣٤﴾
٢٥٣

souvenir d'Allah », c'est-à-dire ceux dont les âmes deviennent sereines et jouissent de la béatitude en se débarrassant de toute perplexité et de toute angoisse.

« N'est-ce pas que c'est au souvenir d'Allah que s'apaisent les cœurs ? ». C'est-à-dire qu'il est du droit de ces cœurs et il leur importe de ne s'apaiser qu'au souvenir d'Allah, car rien n'est plus savoureux pour les cœurs ni réjouissant que l'amour de leur Créateur, de Sa connaissance et de la jouissance de Sa proximité ; c'est en fonction de leur connaissance d'Allah et de Son amour qu'ils se souviendront de Lui, cela à supposer que le souvenir d'Allah soit Son évocation par le serviteur à travers les louanges, les glorifications, les exaltations et autres.

Il a été dit aussi que le sens du souvenir d'Allah concerne Son Livre qu'Il a fait descendre comme rappel pour les croy-

ants ; selon ce sens, lorsque les cœurs connaissent les significations du Coran et ses règles, ils s'imprègnent de leur sérénité et s'apaisent à leur étude, car elles indiquent la vérité évidente attestée par des preuves et des arguments ; c'est à cela que les cœurs s'apaisent, car ils ne s'apaisent que par la certitude et la science. Or, cela est attesté dans le Livre d'Allah de façon parfaite et complète. A l'inverse, avec les autres livres qui ne se réfèrent pas à lui, les cœurs ne s'apaisent et ne cessent plutôt d'être perplexes devant l'opposition des arguments et la contradiction entre les règles : *« S'il provenait d'un autre qu'Allah, ils y auraient trouvé de nombreuses contradictions »*. Certes, cela ne peut être connu que de celui qui connaît le Livre d'Allah et le médite, puis étudie les autres genres de science ; il y trouvera une grande différence entre eux et lui.

Le Très Haut dit ensuite : *« Ceux qui croient et qui pratiquent les bonnes œuvres »*, c'est-à-dire qui ont cru avec le cœur en Allah, en Ses Anges, Ses Livres, Ses Messagers et le Jour dernier, et qui attestent cette foi par de bonnes œuvres, comme les actes des cœurs, à l'image de l'amour d'Allah, de Sa crainte révérencielle et de l'espoir en Lui, et comme les actes des organes, à l'image de la prière entre autres *« à ceux-là la béatitude et la plus douce des retraites »*. C'est-à-dire qu'ils auront une situation des plus enviables et une vie de félicité absolue, et ce en raison de ce qu'ils obtiendront comme satisfaction d'Allah et Sa générosité en ce monde et dans l'autre ; ils auront la paix parfaite et la sérénité absolue ; parmi les marques de cette béatitude, ils auront l'arbre de *Ṭoûbâ* qui se trouve au Paradis et à l'ombre duquel le cavalier cheminera cent ans sans pouvoir la parcourir, comme il est rapporté dans des hadiths authentiques.

(30). *« C'est ainsi que Nous t'envoyons à un peuple que d'autres peuples ont précédé, afin de leur transmettre le message que Nous t'avons révélé, alors que ces gens se montrent incrédules à l'égard du Dieu de la bonté. Dis-leur : « C'est Lui mon Seigneur ! Il n'y a d'autre divinité que Lui ! C'est à Lui que je me confie et c'est à Lui que je fais retour »*.

Le Très Haut dit à Son Prophète Mouḥammed (ﷺ) : *« C'est ainsi que Nous t'envoyons »* à ton peuple pour l'appeler à la voie de la guidance *« que d'autres peuples ont précédé »* et parmi lesquels Nous avons envoyé Nos Messagers ; par conséquent, tu n'es pas le premier Messager à avoir été envoyé aux gens pour qu'ils rejettent ton message et tu ne parles pas de ton propre chef, mais tu leur récites les versets qu'Allah t'a révélés et qui purifient les cœurs et rendent vertueuses les âmes. En vérité, ton peuple renie le Miséricordieux et ne se montre pas reconnaissant envers Sa miséricorde et Sa bienfaisance, dont la plus grande manifestation est ton envoi en tant que Messager à eux et en te révélant un Livre ; bien au contraire, il s'est montré ingrat et rebelle ; ne médite-t-il pas sur les peuples négateurs qui l'ont précédé, comment ils ont été punis par Allah pour leurs péchés ? *« Dis-leur : « C'est Lui mon Seigneur ! Il n'y a d'autre divinité que Lui ! »*. Cela implique les deux formes d'unicité : l'unicité de la divinité et l'unicité de la seigneurie.

Il est mon Seigneur qui m'a comblé de Ses bienfaits depuis qu'Il m'a créé et Il est mon Dieu à qui *« je me confie »* dans toutes mes affaires *« et c'est à Lui que je fais retour »*, c'est-à-dire dans toutes mes formes d'adoration et dans mes besoins.

(31). *« S'il y avait un Coran à soulever les montagnes, à disloquer les continents ou à*

faire parler les morts (ce serait bien celui-ci). Mais la décision finale appartient à Allah en toute chose. Les croyants ne savent-ils pas que si Allah l'avait voulu, Il aurait mis l'humanité tout entière sur le droit chemin? Cependant, des calamités ne cesseront d'atteindre les impies ou de s'abattre aux abords mêmes de leurs demeures en raison de leurs agissements, jusqu'à ce que la promesse d'Allah s'accomplisse, car Allah ne manque jamais à Sa promesse».

Le Très Haut dit, en montrant les mérites du saint Coran et sa supériorité sur les autres Livres révélés: *«S'il y avait un Coran à soulever les montagnes»* de leurs emplacements *«à disloquer les continents»* en jardins et en fleuves *«ou à faire parler les morts»* ce serait ce Coran *«Mais la décision finale appartient à Allah»*. C'est-à-dire qu'Il apporte les signes qu'implique Sa sagesse. Qu'ont donc les négateurs à proposer les signes qu'ils proposent? Possèdent-ils quelque chose de la décision?

«Les croyants ne savent-ils pas que si Allah l'avait voulu, Il aurait mis l'humanité entière sur le droit chemin?». Qu'ils sachent qu'Il est Capable de les guider tous, mais Il ne le veut pas; Il veut guider qui Il veut et égarer qui Il veut *«cependant, les calamités ne cessent d'atteindre les impies»* en raison de leur mécréance, puisqu'ils ne veulent pas tirer de leçons et accepter les exhortations; ce faisant, Allah fait abattre sur eux des calamités qui les atteignent dans leurs demeures, alors qu'ils persistent dans leur mécréance *«jusqu'à ce que la promesse d'Allah s'accomplisse»*, la promesse qu'Il a faite quant à la survenance du châtiment qu'on ne peut éviter *«car Allah ne manque jamais à Sa promesse»*. Il s'agit là d'une mise en garde pour eux et d'un avertissement à leur adresse quant à la survenance de ce dont Allah les a menacés pour leur mécréance, leur intransigeance et leur iniquité.

(31). *«Avant toi, d'autres prophètes ont été tournés en dérision. J'ai accordé aux impies qui les raillaient un répit, puis Je les ai frappés; et quel ne fut point alors le châtiment que Je leur ai infligé!».*

Le Très Haut dit à Son Messager (ﷺ) à titre de consolation et de soutien: *«Avant toi, d'autres Prophètes ont été tournés en dérision»*. C'est-à-dire que tu n'es pas le premier Prophète à avoir été traité de menteur et persécuté *«J'ai accordé aux impies qui les raillaient un répit»*, c'est-à-dire qui raillaient leurs Messagers; ce répit leur a donné l'impression qu'ils étaient à l'abri du châtiment *«et quel ne fut point alors le châtiment que Je leur ai infligé!»*. Il fut un châtiment sévère et une punition douloureuse. Aussi, que ceux qui te traitent d'imposteur et te raillent, ne se croient pas à l'abri du châtiment parce que Nous leur accordons un répit; ils ont pour exemple les peuples qui les ont précédés; ce qui leur est arrivé peut leur arriver à eux-aussi.

(33)-(34). *«Comment est-ce à Celui qui lit dans chaque âme et sait ce qu'elle acquiert qu'ils osent donner des associés? Dis-leur: «Définissez ces divinités par leurs attributs! Auriez-vous la prétention d'apprendre à Allah ce qu'Il ignorerait sur la terre? Ou bien est-ce que vos divinités n'ont aucune réalité, ou s'agit-il d'une simple manière de vous exprimer». La vérité est que les négateurs ont été tellement séduits par leurs fourberies qu'ils s'en trouvèrent à jamais dévoyés. Or, celui qu'Allah égare ne trouvera plus personne pour le guider. Ils seront punis dans la vie d'ici-bas. Mais le châtiment qui les attend dans la vie future sera bien plus pénible encore, et nul ne pourra intercéder pour eux auprès du Seigneur».*

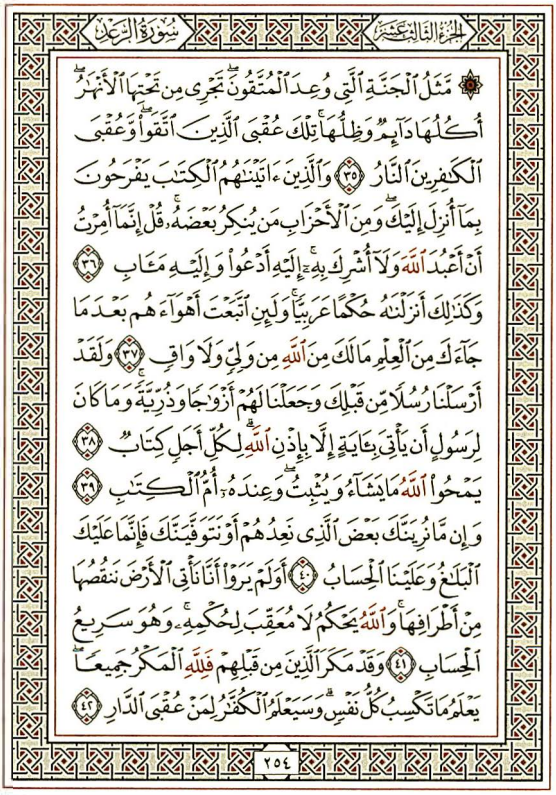
سُورَةُ الرَّعْدِ الجزء الثالث عشر
مَّثَلُ الْجَنَّةِ الَّتِي وُعِدَ الْمُتَّقُونَ ۖ تَجْرِي مِن تَحْتِهَا الْأَنْهَارُ ۖ
أُكُلُهَا دَائِمٌ وَظِلُّهَا ۚ تِلْكَ عُقْبَى الَّذِينَ اتَّقَوا ۖ وَّعُقْبَى
الْكَافِرِينَ النَّارُ ﴿٣٥﴾ وَالَّذِينَ آتَيْنَاهُمُ الْكِتَابَ يَفْرَحُونَ
بِمَا أُنزِلَ إِلَيْكَ ۖ وَمِنَ الْأَحْزَابِ مَن يُنكِرُ بَعْضَهُ ۚ قُلْ إِنَّمَا أُمِرْتُ
أَنْ أَعْبُدَ اللَّهَ وَلَا أُشْرِكَ بِهِ ۚ إِلَيْهِ أَدْعُو وَإِلَيْهِ مَآبِ ﴿٣٦﴾
وَكَذَٰلِكَ أَنزَلْنَاهُ حُكْمًا عَرَبِيًّا ۚ وَلَئِنِ اتَّبَعْتَ أَهْوَاءَهُم بَعْدَمَا
جَاءَكَ مِنَ الْعِلْمِ ۙ مَا لَكَ مِنَ اللَّهِ مِن وَلِيٍّ وَلَا وَاقٍ ﴿٣٧﴾ وَلَقَدْ
أَرْسَلْنَا رُسُلًا مِّن قَبْلِكَ وَجَعَلْنَا لَهُمْ أَزْوَاجًا وَذُرِّيَّةً ۚ وَمَا كَانَ
لِرَسُولٍ أَن يَأْتِيَ بِآيَةٍ إِلَّا بِإِذْنِ اللَّهِ ۗ لِكُلِّ أَجَلٍ كِتَابٌ ﴿٣٨﴾
يَمْحُو اللَّهُ مَا يَشَاءُ وَيُثْبِتُ ۖ وَعِندَهُ أُمُّ الْكِتَابِ ﴿٣٩﴾
وَإِن مَّا نُرِيَنَّكَ بَعْضَ الَّذِي نَعِدُهُمْ أَوْ نَتَوَفَّيَنَّكَ فَإِنَّمَا عَلَيْكَ
الْبَلَاغُ وَعَلَيْنَا الْحِسَابُ ﴿٤٠﴾ أَوَلَمْ يَرَوْا أَنَّا نَأْتِي الْأَرْضَ نَنقُصُهَا
مِنْ أَطْرَافِهَا ۚ وَاللَّهُ يَحْكُمُ لَا مُعَقِّبَ لِحُكْمِهِ ۚ وَهُوَ سَرِيعُ
الْحِسَابِ ﴿٤١﴾ وَقَدْ مَكَرَ الَّذِينَ مِن قَبْلِهِمْ فَلِلَّهِ الْمَكْرُ جَمِيعًا ۖ
يَعْلَمُ مَا تَكْسِبُ كُلُّ نَفْسٍ ۗ وَسَيَعْلَمُ الْكُفَّارُ لِمَنْ عُقْبَى الدَّارِ ﴿٤٢﴾
٢٥٤

Le Très Haut dit : *« Comment est-ce à Celui qui lit dans chaque âme et sait ce qu'elle acquiert ? »* en la soumettant à la rétribution rapide et ultérieure, avec justice et équité. Il s'agit d'Allah (qu'Il soit glorifié). Est-Il pareil à celui qui n'est pas ainsi ?

C'est pour cela qu'Il dit : *« Qu'ils osent donner des associés ? »*, Lui qui est l'Un, l'Unique, le Suprême Refuge, qui n'as pas d'associé ni d'égal ou de semblable. *« Dis-leur »* s'ils sont sincères *« Définissez ces divinités par leurs attributs »* pour que tu connaisses leur situation *« auriez-vous la prétention d'apprendre à Allah ce qu'Il ignorerait sur la terre ? »*. C'est-à-dire s'Il est le Connaisseur de l'invisible et du visible alors qu'Il ne sait pas qu'Il a un associé, cela prouve l'inanité de vos prétentions et de vos allégations puisque vous êtes dans la position de celui qui apprend à Allah qu'Il a un associé alors qu'Il ne le sait pas, ce qui est absurde et erroné. C'est pour cela qu'Il dit : *« Ou bien est-ce que vos divinités n'ont aucune réalité ? »*.C'est-à-dire que vous ne soutenez que des chimères, alors qu'en réalité il n'y a d'autre dieu qu'Allah et aucune créature ne mérite quoi que ce soit de l'adoration. Or *« les négateurs ont été tellement séduits par leurs fourberies »* qu'ils ont forgé, à savoir leur mécréance, leur polythéisme et leur négation des signes d'Allah *« qu'ils s'en trouvèrent à jamais dévoyés »*, c'est-à-dire qu'ils dévièrent de la voie droite qui mène vers Allah et vers la demeure de Sa générosité. *« Or, celui qu'Allah égare ne trouvera plus personne pour le guider »*, car personne ne possède ce pouvoir *« Ils seront punis dans la vie d'ici-bas. Mais le châtiment qui les attend dans la vie future sera bien plus pénible encore »* que celui d'ici-bas, en raison de son intensité et de sa permanence *« et nul ne pourra intercéder pour eux auprès du Seigneur »* pour les mettre à l'abri d'Allah et les en épargner.

﴿٣٥﴾. *« Le Paradis promis à ceux qui craignent Allah est à l'image d'un jardin sous lequel coulent des ruisseaux, aux fruits intarissables et aux ombrages perpétuels. Telle sera la demeure des hommes pieux, tandis que celle des impies sera la Géhenne ».*

Le Très Haut dit : *« Le Paradis promis à ceux qui craignent Allah »*, ceux qui se détournent de ce qu'Allah leur a interdit et n'ont pas négligé ce qu'Il leur a ordonné *« est à l'image d'un jardin sous lequel coulent des ruisseaux »*, des fleuves de miel, de vin, de lait et d'eau, qui coulent sans rigoles, en arrosant ces jardins et ces arbres qui portent diverses catégories de fruits *« aux fruits intarissables et aux ombrages perpétuels »* permanents et éternels. *« Telle sera la demeure des hommes pieux »*, c'est-à-dire leur destinée et leur sort *« tandis que celle des impies sera*

la Géhenne ». Quelle différence marquante entre les deux groupes !

(36). *« Ceux à qui Nous avons donné les Ecritures se réjouissent de ce qui t'est révélé, mais il en est des factieux qui en rejettent une partie. Dis-leur : « J'ai seulement ordre de n'adorer qu'Allah, sans rien Lui associer. C'est à Lui que j'appelle les hommes et c'est vers Lui que se fera mon retour ».*

Le Très Haut dit : *« Ceux à qui Nous avons donné les Ecritures »*, c'est-à-dire que Nous leur avons fait don de ces Ecritures et de leur connaissance *« se réjouissent de ce qui t'est révélé » ; ils y croient et y ajoutent foi, en se réjouissant de sa conformité avec leurs Ecritures. Telle est la situation de ceux qui croient parmi les partisans des deux Livres « mais il en est des factieux qui en rejettent une partie »*, c'est-à-dire qu'il y a des groupes de mécréants égarés de la voie de la vérité qui nient ce Coran et le rejettent *« celui qui se guide le fait pour lui-même alors que celui qui s'égare le fait à son propre détriment »*, alors que toi ô Mouḥammed tu es un avertisseur qui appelle à Allah *« j'ai seulement ordre de n'adorer qu'Allah, sans rien Lui associer »*, c'est-à-dire en se dévouant à Allah seul dans son adoration. *« C'est à Lui que j'appelle les hommes et c'est vers Lui que se fera mon retour »*, c'est-à-dire le retour que je ferai vers Lui après ma mort où Il me récompensera pour avoir appelé à Sa religion et m'être acquitté de ce qu'Il m'a ordonné.

(37). *« Ainsi, Nous t'avons révélé en ce Coran un code de sagesse en langue arabe. Si tu cèdes à leurs chimères, après la science que tu as reçue, tu ne trouveras plus ni soutien ni protecteur contre ton Seigneur ».*

C'est-à-dire que Nous avons fait descendre ce Coran et Livre en tant que code de sagesse en langue arabe, c'est-à-dire bien ordonné et très clair, avec la plus éloquente et la plus évidente des langues afin qu'il ne souffre d'aucun doute ni d'aucune confusion et qu'il soit suivi en dehors de tout autre code inspiré des passions de ceux qui ne savent pas.

C'est pour cela qu'Il a averti Son Messager – bien qu'il soit infaillible – pour lui rappeler cette infaillibilité et afin que sa communauté le prenne comme exemple dans l'exécution des règles et préceptes, en lui disant : *« Si tu cèdes à leurs chimères, après la science que tu as reçue »*, une science évidente qui t'interdit de suivre leurs chimères *« tu ne trouveras plus ni soutien »* qui te soutienne pour que tu obtiennes tout ce que tu veux *« ni protecteur contre ton Seigneur »* qui te protège contre tout ce qui est abhorré.

(38)-(39). *« Nous avons envoyé avant toi des Prophètes et Nous leur avons donné des épouses et des enfants. Mais jamais il n'a été donné à un Prophète d'accomplir un miracle sans la permission d'Allah. Chaque échéance a son terme prescrit. Allah abroge ou confirme ce qu'Il veut, car Il détient l'Archétype éternel auprès de Lui ».*

C'est-à-dire que tu n'es pas le premier Messager à avoir été envoyé aux hommes pour qu'ils s'étonnent de ton message *« Nous avons envoyé avant toi des Prophètes et Nous leur avons donné des épouses et des enfants »*. Tes ennemis ne peuvent pas te reprocher le fait d'avoir des épouses et des enfants, comme c'est le cas pour tes frères Messagers. Pour quelle raison peuvent-ils te dénigrer alors qu'ils savent que les messagers avant toi vivaient de la même façon, sinon pour se conformer à leurs passions et leurs chimères ?

S'ils te demandent un miracle qu'ils proposent eux-mêmes, sache que tu ne possèdes rien du pouvoir de faire cela *« mais jamais il n'a été donné à un prophète*

d'accomplir un miracle sans la permission d'Allah». Or, Allah ne permet la survenance de miracle qu'à son temps prescrit et décrété par Lui *«chaque échéance a son terme prescrit»* qu'elle ne peut ni devancer ni retarder; leur hâte de voir des signes survenir ou le châtiment s'abattre, n'implique pas qu'Allah fasse avancer ce qu'Il a retardé, bien qu'Il fasse ce qu'Il veut.

«Allah abroge» comme décrets déterminés *«ou confirme ce qu'Il veut»* de ces décrets. Cette abrogation et cette modification concernent les choses que la science divine n'a pas anticipées et que Sa Plume n'a pas écrites. En dehors de cela, il ne peut y avoir de modification ou de changement dans la mesure où il est impossible pour Allah qu'il y ait un défaut ou une lacune dans la science divine. C'est pour cela qu'Il dit: *«Car Il détient l'Archétype éternel auprès de Lui»*, c'est-à-dire la Tablette bien gardée où sont gardées toutes les choses; cette Tablette bien gardée est l'origine de tout; le reste contient les questions subsidiaires et les ramifications. Le changement et les modifications ont trait à ces questions subsidiaires et à ces ramifications, comme les œuvres du jour et de la nuit qu'inscrivent les Anges et dont Allah donne des raisons à leur maintien ou à leur abrogation; ces raisons ne dépassent pas ce qui a été inscrit dans la Tablette bien gardée. De même, Allah a fait en sorte que la bienfaisance, le respect des liens parentaux et la vertu soient des causes de longue vie et de prospérité, alors que les péchés sont des causes de dissipation de la bénédiction, des ressources et de la vie. En outre, Il a fait en sorte que les causes de sauvegarde face aux malheurs et aux calamités soient une raison d'obtenir le salut, alors que les causes d'exposition à cela soient une raison de subir des préjudices. C'est Lui qui dispose des choses en fonction de Son pouvoir et de Sa volonté. Ce qu'Il dispose ne contredit pas ce qu'Il sait à priori et ce qu'Il a inscrit dans la Tablette bien gardée.

(48)-(41). *«Que Nous te fassions voir une partie de ce dont Nous les menaçons ou que Nous te rappelions à Nous avant ce terme, ton seul devoir est de communiquer le message. Et c'est à Nous ensuite de leur demander des comptes. Ne voient-ils pas que Nous assaillons la terre pour en rogner les extrémités? Allah juge et Ses arrêts sont sans appel, et Il est Prompt dans Ses comptes».*

Le Très Haut dit à Son Messager (ﷺ): Ne te hâte pas de les voir subir le châtiment qui leur est promis, s'ils persistent dans leur iniquité et leur mécréance, car ils subiront fatalement ce qui leur a été promis. *«Que Nous te fassions voir une partie de ce dont Nous les menaçons»* en ce bas-monde pour te rassurer *«ou que Nous te rappelions à Nous»*, avant de sévir contre eux, cela ne doit pas te préoccuper *«ton seul devoir est de communiquer le message»* et de le clarifier aux hommes *«et c'est à Nous ensuite de leur demander des comptes»*, c'est-à-dire que Nous jugerons les créatures pour ce dont ils se sont acquittés comme devoirs et ce qu'ils en ont négligé, en les récompensant ou en les châtiant.

Ensuite, Il dit en avertissant les négateurs: *«Ne voient-ils pas que Nous assaillons la terre pour en rogner les extrémités?»*. Pour certains exégètes, cela veut dire en exterminant les négateurs et en éradiquant les injustes; pour d'autres, en conquérant les pays des polythéistes et en les diminuant dans leurs biens et leur nombre; pour d'autres encore, cela a un autre sens.

Mais le sens le plus apparent – et Allah est plus savant – est que le sens de ce verset signifie qu'Allah fera conquérir les terres de ces négateurs et fera tomber sur eux des calamités sur leurs extrémités, comme avertissement pour eux avant qu'ils ne soient l'objet de faiblesse puis de défaite. C'est pour cela qu'Il dit: *« Allah juge et Ses arrêts sont sans appel »*

Cela englobe aussi bien Son jugement religieux, déterministe que juridique. Ces jugements d'Allah sont d'une perfection et d'une sagesse absolues; ils ne comportent aucun défaut ni lacune, mais ils sont basés sur la justice et la louange. Personne ne peut les contester contrairement aux jugements des hommes qui peuvent être justes ou ne pas l'être *« et Il est Prompt dans Ses comptes »*, c'est-à-dire qu'ils ne se hâtent pas de voir le châtiment survenir, car tout ce qui doit venir est proche.

﴿42﴾-﴿43﴾. *« Ceux qui les ont devancés avaient eux-aussi eu recours à des perfidies. Mais Allah se joue de toutes les perfidies, car Il sait ce que chaque âme acquiert, et les impies sauront bientôt à qui reviendra l'ultime demeure. Les impies disent: « Tu n'es pas un Prophète! ». Réponds-leur: « Il me suffit d'avoir pour témoins entre vous et moi, Allah et les gens qui possèdent la science de l'Ecriture ».*

Le Très Haut dit: *« Ceux qui les ont devancés avaient eux aussi eu recours à des perfidies »* contre leurs Messagers et la vérité que ces derniers apportaient, mais cela ne leur fut d'aucune utilité, car ils étaient en train de combattre Allah et de Le défier *« Mais Allah se joue de toutes les perfidies »*, c'est-à-dire que personne ne peut faire un stratagème sans Sa permission et en vertu de Son pouvoir et de Son décret. Aussi, s'ils complotent contre Sa religion, leur perfidie se retournera conte eux fatalement et ils se

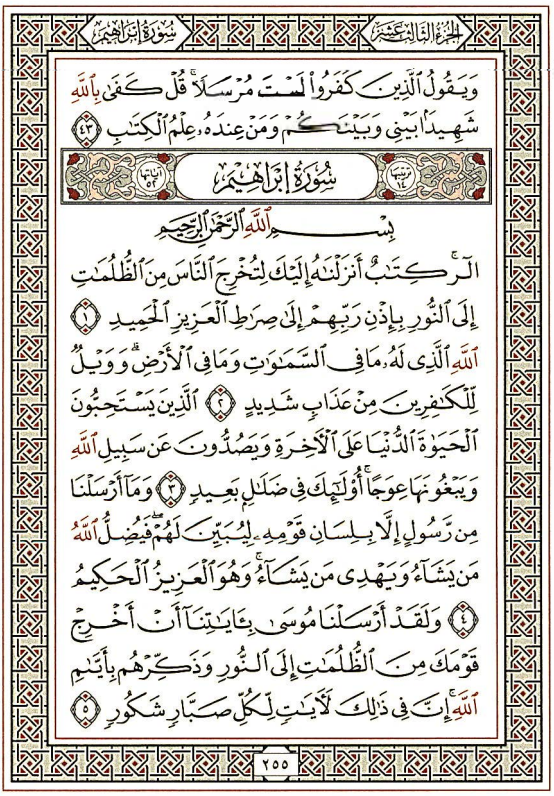
وَيَقُولُ ٱلَّذِينَ كَفَرُوا۟ لَسْتَ مُرْسَلًا ۚ قُلْ كَفَىٰ بِٱللَّهِ
شَهِيدًۢا بَيْنِى وَبَيْنَكُمْ وَمَنْ عِندَهُۥ عِلْمُ ٱلْكِتَٰبِ ﴿٤٣﴾
سُورَةُ إِبْرَٰهِيمَ
بِسْمِ ٱللَّهِ ٱلرَّحْمَٰنِ ٱلرَّحِيمِ
الٓر ۚ كِتَٰبٌ أَنزَلْنَٰهُ إِلَيْكَ لِتُخْرِجَ ٱلنَّاسَ مِنَ ٱلظُّلُمَٰتِ
إِلَى ٱلنُّورِ بِإِذْنِ رَبِّهِمْ إِلَىٰ صِرَٰطِ ٱلْعَزِيزِ ٱلْحَمِيدِ ﴿١﴾
ٱللَّهِ ٱلَّذِى لَهُۥ مَا فِى ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَمَا فِى ٱلْأَرْضِ ۗ وَوَيْلٌ
لِّلْكَٰفِرِينَ مِنْ عَذَابٍ شَدِيدٍ ﴿٢﴾ ٱلَّذِينَ يَسْتَحِبُّونَ
ٱلْحَيَوٰةَ ٱلدُّنْيَا عَلَى ٱلْءَاخِرَةِ وَيَصُدُّونَ عَن سَبِيلِ ٱللَّهِ
وَيَبْغُونَهَا عِوَجًا ۚ أُو۟لَٰٓئِكَ فِى ضَلَٰلٍۭ بَعِيدٍ ﴿٣﴾ وَمَآ أَرْسَلْنَا
مِن رَّسُولٍ إِلَّا بِلِسَانِ قَوْمِهِۦ لِيُبَيِّنَ لَهُمْ ۖ فَيُضِلُّ ٱللَّهُ
مَن يَشَآءُ وَيَهْدِى مَن يَشَآءُ ۚ وَهُوَ ٱلْعَزِيزُ ٱلْحَكِيمُ
﴿٤﴾ وَلَقَدْ أَرْسَلْنَا مُوسَىٰ بِـَٔايَٰتِنَآ أَنْ أَخْرِجْ
قَوْمَكَ مِنَ ٱلظُّلُمَٰتِ إِلَى ٱلنُّورِ وَذَكِّرْهُم بِأَيَّىٰمِ
ٱللَّهِ ۚ إِنَّ فِى ذَٰلِكَ لَءَايَٰتٍ لِّكُلِّ صَبَّارٍ شَكُورٍ ﴿٥﴾
٢٥٥

retrouveront en proie aux regrets et à l'échec, car Allah *« sait ce que chaque âme requiert »*, c'est-à-dire ses soucis, sa volonté et ses actes apparents et cachés. La perfidie aussi est une acquisition de l'âme; par conséquent, Allah sait ce qu'elle commet comme perfidie; Il empêche que cette perfidie cause du tort à la vérité et ses partisans et profite aux négateurs: *« Et les impies sauront bientôt à qui reviendra l'ultime demeure »*. C'est-à-dire à eux ou à Ses Messagers? Certes, c'est une évidence que la réussite et le salut sont du ressort des vertueux et non des mécréants.

« Les impies disent: « Tu n'es pas un Prophète! », c'est-à-dire qu'ils te traitent d'imposteur et rejettent ce que tu prêches. *« Dis-leur »* s'ils te demandent d'apporter un témoin *« Il me suffit d'avoir pour témoins entre vous et moi, Allah »*. Son témoignage consiste en Ses paroles, Ses

actes et Son attestation. Pour ce qui est de Ses paroles, il s'agit de ce qu'Il a révélé à la plus sincère de Ses créatures pour confirmer son message. Pour ce qui est de Ses actes, Allah a assisté Son Messager et l'a fait triompher d'une façon qui dépasse son pouvoir et celui de ses compagnons et partisans. C'est là le témoignage apporté par Allah à travers Ses actes et Son assistance. Quant à Son attestation, Allah nous a informés qu'il est Son Messager et Il a ordonné aux hommes de le suivre. Celui qui le suit obtiendra la satisfaction d'Allah et Sa bénédiction et celui qui le renie, subira le courroux d'Allah et la Géhenne; ses biens et son sang ne seront plus sacralisés; s'il attribue des propos à Allah, Il le châtiera instantanément.

« Et les gens qui possèdent la science de l'Ecriture ». Cela englobe tous les savants des gens des Ecritures qui témoignent en faveur du Messager d'Allah, y croient et suivent la vérité, qu'ils proclament cette vérité qu'ils sont tenus de proclamer ou qu'ils gardent cela secret. Le témoignage d'Allah quant à la détention du témoignage par ces gens-là est plus éloquent que leur proclamation même s'ils ne possèdent pas ce témoignage, car leur silence à ce sujet prouve qu'ils ont un témoignage caché et occulté.

Si Allah a ordonné de prendre en considération le témoignage des gens des Ecritures, c'est parce qu'ils sont des connaisseurs en la matière. Or, dans toute chose, on doit se référer à ceux qui en sont les connaisseurs et qui sont versés plus que d'autres à ce sujet, à l'inverse de ceux qui en sont profanes comme les gentils parmi les polythéistes Arabes et autres dont le témoignage n'est d'aucune utilité en raison de leur inexpérience et de leur méconnaissance à ce sujet. Et Allah est plus savant.

■ Sourate *Ibrahim* (Abraham), une sourate révélée à la Mecque.

Au nom d'Allah, le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux.

①-③. *« Alif. Lam. Mim. Nous te révélons ce Livre pour que tu fasses sortir, avec la permission de leur Seigneur, les hommes des ténèbres vers la lumière, et les conduises dans la Voie du Tout Puissant, du Digne de louange, la Voie d'Allah à qui appartient ce qui est dans les cieux et sur la terre. Et malheur aux impies pour le supplice rigoureux qui les attend! Ceux qui préfèrent la vie d'ici-bas à la vie future, qui détournent leurs semblables de la Voie d'Allah, qu'ils cherchent à rendre tortueuse, ceux-là sont dans un profond égarement ».*

Le Très Haut nous dit qu'Il a fait descendre Son Livre à Son Messager Mouḥammed (ﷺ) pour l'intérêt des hommes, c'est-à-dire pour les faire sortir des ténèbres de l'ignorance, de la mécréance, des mauvaises mœurs et des divers péchés, vers la lumière de la science, de la foi et des belles vertus. Sa parole: *« Avec la permission de leur Seigneur »* veut dire qu'ils ne peuvent parvenir au but désiré sauf avec la volonté d'Allah et Son assistance. Il s'agit là d'une incitation des hommes à placer leur confiance en leur Seigneur.

Ensuite, Il explique la lumière vers laquelle ce Livre les dirige, en disant: *« Dans la Voie du Tout Puissant, du Digne de louange »*, c'est-à-dire la Voie qui mène vers Lui et vers la Demeure de Sa générosité, une voie caractérisée par la connaissance de la vérité et la conformité à elle. Dans la mention du *« Tout Puissant, du Digne de louange »* après la mention de la Voie menant vers Lui, il y a une allusion quant au fait que celui qui emprunte cette Voie sera puissant par la puissance

d'Allah, fort, même s'il n'a d'autre soutien qu'Allah. Il sera aussi loué dans ses affaires et aura un sort heureux.

Cela montre que la Voie d'Allah est parmi les plus grandes des preuves de ce qu'Allah possède comme attributs de la perfection et caractéristiques de la majesté et que Celui qui a établi cette Voie est Puissant dans Son pouvoir, Loué dans Ses paroles, Ses actes et Ses jugements et qu'Il est divinisé et adoré à travers les actes de dévotion qui sont les stations de la Voie droite. En outre, de même qu'Il possède le royaume des cieux et de la terre, par la création, les ressources et la disposition, Il possède aussi le pouvoir sur Ses serviteurs par Ses décrets religieux car Ils sont Sa propriété et il ne Lui sied pas de les laisser livrés à eux-mêmes.

Après avoir montré la preuve et l'argument, le Très Haut menace ceux qui refusent de se soumettre à cela en disant: *« Et malheur aux impies pour le supplice rigoureux qui les attend »*. Personne ne peut évaluer son degré ni décrire sa réalité.

Ensuite, Il les décrit comme étant *« ceux qui préfèrent la vie d'ici-bas à la vie future »*. S'étant adaptés à cette vie dont ils se sont satisfaits, ils sont devenus insouciants par rapport à la vie future.

« Qui détournent leurs semblables de La Voie d'Allah » qu'Il a établie pour Ses serviteurs et leur a montrée dans Ses Livres et par la bouche de Ses Messagers. Par conséquent, ces gens-là ont défié leur Seigneur et lui ont manifesté leur hostilité et leur opposition *« qu'ils cherchent à rendre »*, c'est-à-dire la Voie d'Allah *« tortueuse »*, c'est-à-dire qu'ils veillent à l'enlaidir et à la rendre pénible pour décourager les gens de l'emprunter et pour les en détourner. Cependant, Allah veut parachever Sa lumière même si les mécréants en éprouvent du dépit.

« Ceux-là » dont la description vient d'être mentionnée *« sont dans un profond égarement »* car ils se sont égarés et ont égaré autrui et ils ont défié Allah et Son Messager (ﷺ) et les ont combattus. Quel égarement est plus manifeste que celui-ci? Par contre, les gens de foi, à l'inverse de ceux-là, croient en Allah et en Ses signes et préfèrent la vie future à ce bas-monde en appelant les gens à la Voie d'Allah et en l'embellissant autant que faire se peut, en montrant aux gens sa droiture.

﴿٤﴾. *« Nous n'avons envoyé aucun Prophète qui n'ait utilisé la langue de son peuple pour les éclairer. Après quoi, Allah égare qui Il veut et guide qui Il veut. Il est le Tout Puissant, le Sage »*.

C'est là une marque de Sa compassion pour Ses serviteurs, à savoir qu'à chaque fois qu'Il n'a envoyé aucun Prophète *« qui n'ait utilisé la langue de son peuple pour les éclairer »* sur ce dont ils ont besoin et pour qu'ils apprennent ce qu'il leur apporte; par contre, s'il vient à eux dans une langue autre que la leur, ils seront obligés d'apprendre cette langue qu'il parle afin de comprendre ce qu'il leur dit. Une fois que le Prophète leur a montré ce qui leur est ordonné et interdit, et une fois que l'argument d'Allah est établi contre eux *« Allah égare qui Il veut »* parmi ceux qui refusent de se soumettre à la guidance et guide qui Il veut parmi ceux qu'Il distingue par Sa miséricorde.

« Il est le Tout Puissant, le Sage » Celui qui, par Sa puissance, se distingue par la capacité de guidance et d'égarement et par la transformation des cœurs comme Il veut. Parmi les marques de Sa sagesse il y a le fait qu'Il n'exerce Sa guidance et Son égarement que dans le domaine qui convient.

On peut déduire de ce noble verset que les sciences de la langue arabe qui mènent

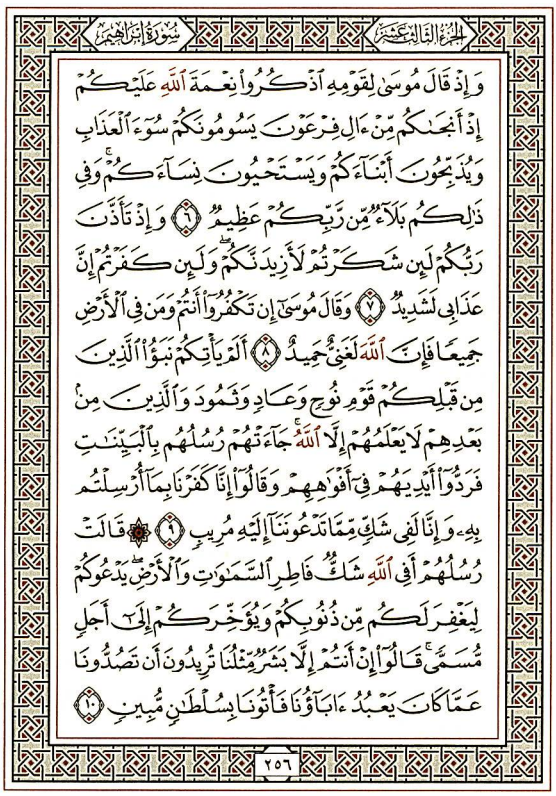
سورة إبراهيم — الجزء الثالث عشر

وَإِذْ قَالَ مُوسَىٰ لِقَوْمِهِ ٱذْكُرُوا۟ نِعْمَةَ ٱللَّهِ عَلَيْكُمْ
إِذْ أَنجَىٰكُم مِّنْ ءَالِ فِرْعَوْنَ يَسُومُونَكُمْ سُوٓءَ ٱلْعَذَابِ
وَيُذَبِّحُونَ أَبْنَآءَكُمْ وَيَسْتَحْيُونَ نِسَآءَكُمْ ۚ وَفِى
ذَٰلِكُم بَلَآءٌ مِّن رَّبِّكُمْ عَظِيمٌ ﴿٦﴾ وَإِذْ تَأَذَّنَ
رَبُّكُمْ لَئِن شَكَرْتُمْ لَأَزِيدَنَّكُمْ وَلَئِن كَفَرْتُمْ إِنَّ
عَذَابِى لَشَدِيدٌ ﴿٧﴾ وَقَالَ مُوسَىٰٓ إِن تَكْفُرُوٓا۟ أَنتُمْ وَمَن فِى ٱلْأَرْضِ
جَمِيعًا فَإِنَّ ٱللَّهَ لَغَنِىٌّ حَمِيدٌ ﴿٨﴾ أَلَمْ يَأْتِكُمْ نَبَؤُا۟ ٱلَّذِينَ
مِن قَبْلِكُمْ قَوْمِ نُوحٍ وَعَادٍ وَثَمُودَ وَٱلَّذِينَ مِنۢ
بَعْدِهِمْ لَا يَعْلَمُهُمْ إِلَّا ٱللَّهُ ۚ جَآءَتْهُمْ رُسُلُهُم بِٱلْبَيِّنَٰتِ
فَرَدُّوٓا۟ أَيْدِيَهُمْ فِىٓ أَفْوَٰهِهِمْ وَقَالُوٓا۟ إِنَّا كَفَرْنَا بِمَآ أُرْسِلْتُم
بِهِۦ وَإِنَّا لَفِى شَكٍّ مِّمَّا تَدْعُونَنَآ إِلَيْهِ مُرِيبٍ ﴿٩﴾ ۞ قَالَتْ
رُسُلُهُمْ أَفِى ٱللَّهِ شَكٌّ فَاطِرِ ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَٱلْأَرْضِ ۖ يَدْعُوكُمْ
لِيَغْفِرَ لَكُم مِّن ذُنُوبِكُمْ وَيُؤَخِّرَكُمْ إِلَىٰٓ أَجَلٍ
مُّسَمًّى ۚ قَالُوٓا۟ إِنْ أَنتُمْ إِلَّا بَشَرٌ مِّثْلُنَا تُرِيدُونَ أَن تَصُدُّونَا
عَمَّا كَانَ يَعْبُدُ ءَابَآؤُنَا فَأْتُونَا بِسُلْطَٰنٍ مُّبِينٍ ﴿١٠﴾

٢٥٦

à la compréhension des paroles d'Allah et de celles de Son Messager, sont des choses exigées et aimées d'Allah, car on ne peut connaître ce qui a été révélé à Son Messager qu'à travers elles, sauf si les gens se trouvent dans une situation où ils n'ont pas besoin de cela, comme lorsqu'ils ont appris la langue arabe ou que leurs enfants ont grandi dans son apprentissage et qu'elle est devenue quelque chose de naturel pour eux. Dès lors, ils seront aptes à recevoir de la part d'Allah et de Son Messager, au commencement, comme l'ont reçu de leur part les compagnons (qu'Allah les agrée).

(5)-(8). *« C'est ainsi que Nous avons envoyé Moïse, muni de Nos signes, en lui disant : « Fais sortir ton peuple des ténèbres vers la lumière, et rappelle-leur les jours d'Allah ! ». Il y a là assurément des signes pour celui qui se montre patient et reconnaissant. Et Moïse de dire à son peuple : « Rappelez-vous les bienfaits d'Allah envers vous, lorsqu'Il vous a délivrés des gens de Pharaon, qui vous infligeaient les pires tourments en égorgeant vos fils et en épargnant vos filles. Ce fut là une terrible épreuve pour vous de la part de votre Seigneur ! Votre Seigneur ne vous a-t-Il pas prévenus, en disant : « J'augmenterai Ma grâce, si vous êtes reconnaissants ; mais Mon châtiment sera impitoyable, si vous êtes infidèles ? ». Et Moïse d'ajouter : « Seriez-vous infidèles, vous et tous ceux qui vivent sur la terre, sachez qu'Allah Se suffit à Lui-même et qu'Il est Digne de louange ».*

Le Très Haut dit qu'Il a envoyé Moïse avec Ses grands signes qui prouvent la sincérité et l'authenticité de ce qu'il apporte. Allah lui a ordonné ce qu'Il a ordonné à Son Messager Mouḥammed (ﷺ) voire à tous les Messagers envoyés à leurs peuples : *« Fais sortir ton peuple des ténèbres vers la lumière »*, c'est-à-dire les ténèbres de l'ignorance et de la mécréance et de tout ce qu'elles impliquent vers la lumière de la science et de la foi et de tout ce qui en découle *« et rappelle-leur les jours d'Allah »*. C'est-à-dire Ses bienfaits à leur égard et Sa bienfaisance à leur profit, de même que Sa règle de conduite avec les peuples négateurs, afin qu'ils se montrent reconnaissants envers Ses bienfaits et qu'ils prennent garde à Son châtiment *« Il y a là assurément »*, c'est-à-dire dans les jours d'Allah *« des signes pour celui qui se montre patient et reconnaissant »*, c'est-à-dire patient dans l'affliction, la gêne et les difficultés, reconnaissant dans les moments de joie et de prospérité.

On peut démontrer à travers Ses jours, la perfection de Son pouvoir, la globalité de Sa bienfaisance et l'accomplissement de Sa justice et de Sa sagesse. C'est pour cela que Moïse (عليه السلام) s'est soumis à l'ordre de

son Seigneur et a rappelé à son peuple les bienfaits d'Allah, en disant: *« Rappelez-vous les bienfaits d'Allah envers vous »*, c'est-à-dire avec vos cœurs et vos langues *« lorsqu'Il vous a délivrés des gens de Pharaon qui vous infligeaient les pires tourments »*. Il expliqua ensuite cela en ces termes: *« En égorgeant vos fils et en épargnant vos filles »*, c'est-à-dire en les laissant vivantes. *« Ce fut là »*, c'est-à-dire ce salut *« une terrible épreuve pour vous de la part de votre Seigneur »*, c'est-à-dire un grand bienfait ou bien il y a dans ces tourments, dont vous étiez éprouvés de la part de Pharaon et de ses soldats, une grande épreuve pour vous de la part de votre Seigneur pour voir si vous alliez faire preuve de patience ou non?

Il leur a dit aussi en les incitant à la patience *« Votre Seigneur ne vous a-t-Il pas prévenus »*, c'est-à-dire qu'Il vous a promis *« en disant : « J'augmenterai Ma grâce, si vous êtes reconnaissants »*, c'est-à-dire Mes faveurs envers vous *« Mais Mon châtiment sera impitoyable si vous êtes infidèles »*. Entre autres formes de châtiment, Il leur enlèvera la faveur qu'Il leur a accordée. Par reconnaissance, il faut entendre la gratitude du cœur envers les bienfaits d'Allah, les éloges à Son égard et l'utilisation de ces bienfaits pour obtenir Sa satisfaction. La négation de ces bienfaits est l'inverse de tout cela.

« Et Moïse d'ajouter : « Seriez-vous infidèles, vous et tous ceux qui vivent sur la terre », vous ne pourrez nullement nuire à Allah *« sachez qu'Allah Se suffit à Lui-même et qu'Il est Digne de louange »*. Certes, les actes de dévotion n'ajoutent rien à Son royaume et les péchés n'en diminuent rien, car Il est Parfait dans Sa suffisance, Loué dans Son essence, Ses noms, Ses attributs et Ses actes; Il n'a comme attributs que ceux de la louange et de la perfection, comme noms que ceux les plus sublimes, et comme actes que ceux les plus beaux.

﴿٩-١١﴾. *« N'avez-vous pas été mis au courant de l'histoire des peuples qui vous ont précédés, du peuple de Noé, de 'Ad, de Thamoûd et de ceux qui vécurent après eux, et que seul Allah connaît? Chaque fois que leurs Prophètes se présentaient à eux avec des preuves évidentes, ils portaient leurs mains à leur bouche et s'écriaient : « Nous dénions absolument le message que vous êtes chargés de nous transmettre, car nous sommes dans un doute profond au sujet de vos exhortations ». Leurs prophètes leur répondaient alors : « Est-il possible de douter d'Allah, le Créateur des cieux et de la terre, qui vous appelle pour vous absoudre d'une partie de vos péchés et vous laisser vivre jusqu'au terme fixé? ». Mais ces peuples répliquaient : « Vous n'êtes que des humains comme nous, et votre seul but est de nous détacher du culte de nos ancêtres! Apportez-nous donc une preuve incontestable! ». « Certes, nous ne sommes que des humains comme vous, reprenaient les Prophètes, mais Allah accorde Sa grâce à qui Il veut parmi Ses serviteurs. Il n'est pas en notre pouvoir de vous fournir une preuve quelconque sans la permission du Seigneur. C'est en Allah que les croyants doivent placer leur confiance! Et pourquoi ne mettrions-nous pas notre confiance en Allah, Lui qui nous a fait suivre les voies les plus salutaires? Aussi sommes-nous décidés à supporter avec patience les outrages que vous nous faites subir, car ceux qui cherchent à se confier, c'est en Allah qu'ils doivent placer leur confiance ».*

Le Très Haut dit en mettant en garde Ses serviteurs contre le châtiment qu'Il a fait subir aux peuples négateurs qui ont reçu la visite des Messagers et les ont traités d'imposteurs, provoquant le châtiment rapide d'Allah visible aux yeux des gens et perceptible à leurs ouïes: *« N'avez-*

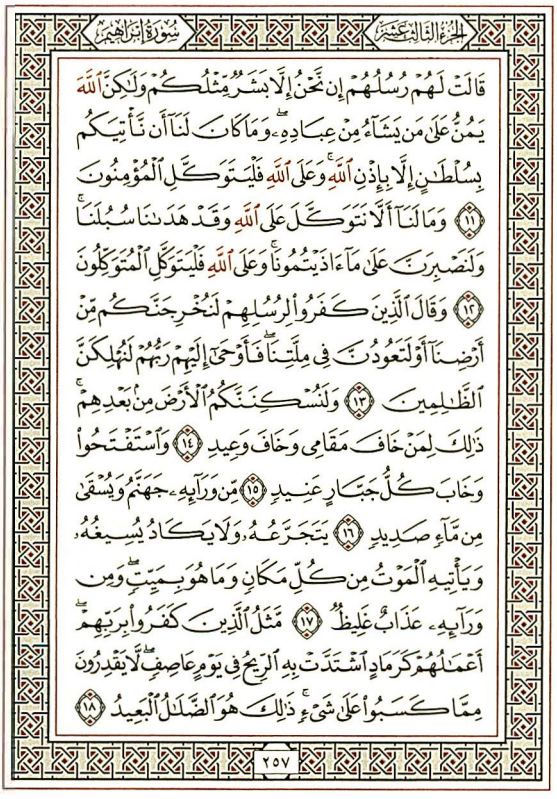
الجزء الثالث عشر — سورة إبراهيم

قَالَتْ لَهُمْ رُسُلُهُمْ إِن نَّحْنُ إِلَّا بَشَرٌ مِّثْلُكُمْ وَلَٰكِنَّ اللَّهَ
يَمُنُّ عَلَىٰ مَن يَشَاءُ مِنْ عِبَادِهِ ۖ وَمَا كَانَ لَنَا أَن نَّأْتِيَكُم
بِسُلْطَانٍ إِلَّا بِإِذْنِ اللَّهِ ۚ وَعَلَى اللَّهِ فَلْيَتَوَكَّلِ الْمُؤْمِنُونَ
﴿١١﴾ وَمَا لَنَا أَلَّا نَتَوَكَّلَ عَلَى اللَّهِ وَقَدْ هَدَانَا سُبُلَنَا ۚ
وَلَنَصْبِرَنَّ عَلَىٰ مَا آذَيْتُمُونَا ۚ وَعَلَى اللَّهِ فَلْيَتَوَكَّلِ الْمُتَوَكِّلُونَ
﴿١٢﴾ وَقَالَ الَّذِينَ كَفَرُوا لِرُسُلِهِمْ لَنُخْرِجَنَّكُم مِّنْ
أَرْضِنَا أَوْ لَتَعُودُنَّ فِي مِلَّتِنَا ۖ فَأَوْحَىٰ إِلَيْهِمْ رَبُّهُمْ لَنُهْلِكَنَّ
الظَّالِمِينَ ﴿١٣﴾ وَلَنُسْكِنَنَّكُمُ الْأَرْضَ مِن بَعْدِهِمْ ۚ
ذَٰلِكَ لِمَنْ خَافَ مَقَامِي وَخَافَ وَعِيدِ ﴿١٤﴾ وَاسْتَفْتَحُوا
وَخَابَ كُلُّ جَبَّارٍ عَنِيدٍ ﴿١٥﴾ مِّن وَرَائِهِ جَهَنَّمُ وَيُسْقَىٰ
مِن مَّاءٍ صَدِيدٍ ﴿١٦﴾ يَتَجَرَّعُهُ وَلَا يَكَادُ يُسِيغُهُ
وَيَأْتِيهِ الْمَوْتُ مِن كُلِّ مَكَانٍ وَمَا هُوَ بِمَيِّتٍ ۖ وَمِن
وَرَائِهِ عَذَابٌ غَلِيظٌ ﴿١٧﴾ مَّثَلُ الَّذِينَ كَفَرُوا بِرَبِّهِمْ
أَعْمَالُهُمْ كَرَمَادٍ اشْتَدَّتْ بِهِ الرِّيحُ فِي يَوْمٍ عَاصِفٍ ۖ لَّا يَقْدِرُونَ
مِمَّا كَسَبُوا عَلَىٰ شَيْءٍ ۚ ذَٰلِكَ هُوَ الضَّلَالُ الْبَعِيدُ ﴿١٨﴾

٢٥٧

vous pas été mis au courant de l'histoire des peuples qui vous ont précédés, du peuple de Noé, de 'Ad, de Thamoûd». Allah a mentionné en détail leurs histoires dans Son Livre *«et de ceux qui vécurent après eux, et que seul Allah connaît?»* en raison de leur grand nombre et du fait que leur souvenir s'est estompé.

Tous ces peuples, *«leurs Prophètes se présentaient à eux avec des preuves évidentes»,* c'est-à-dire avec des arguments et des signes montrant la sincérité de ce qu'ils apportent. En effet, à chaque fois qu'Allah a envoyé un Messager, Il lui a donné des signes de nature à susciter la foi des gens. Or, lorsque leurs Messagers sont venus à eux avec des preuves, ils n'ont pas voulu s'y soumettre, mais se sont montrés arrogants vis-à-vis d'elles *«ils portaient leurs mains à leur bouche»,* c'est-à-dire qu'ils n'ont pas cru en ce que leurs Messagers leur apportaient et ils n'ont rien dit qui indique leur foi et leur croyance, comme dans Sa parole: *«Ils se mettent les doigts dans les oreilles, terrorisés par le fracas de la foudre et la menace de la mort».* S2. V19.

«Et s'écriaient» à la face de leurs Messagers *«Nous dénions absolument le message que vous êtes chargés de nous transmettre, car nous sommes dans un doute profond au sujet de vos exhortations».* Ils se montrèrent injustes.

C'est pour cela que *«leurs Prophètes leur répondaient alors: «Est-il possible de douter d'Allah?»»,* c'est-à-dire qu'Il est la plus apparente des choses et la plus manifeste. Celui qui doute d'Allah *«le Créateur des cieux et de la terre»,* dont l'existence des choses dépend de Son existence, n'a aucune confiance dans l'existence des choses évidentes, y compris les choses sensitives. C'est pour cela que les Messagers s'adressèrent à eux dans un discours qui ne souffre d'aucun doute et scepticisme: *«Qui vous appelle»* à ce qui est utile et avantageux pour vous *«pour vous absoudre d'une partie de vos péchés et vous laisser vivre jusqu'au terme fixé».* C'est-à-dire pour qu'Il vous rétribue pour votre réponse à Son appel avec une rétribution présente et future. Il ne vous appelle pas à croire pour tirer profit de votre adoration, mais le profit et les avantages reviennent à vous. Ils répliquèrent à leurs Prophètes à la manière des insolents et des ignorants *«Vous n'êtes que des humains comme nous»,* c'est-à-dire comment pouvez-vous vous considérer supérieurs à nous par la prophétie et le message *«et votre seul but est de nous détacher du culte de nos ancêtres».* Comment pouvons-nous abandonner les croyances des ancêtres et leur ligne de conduite pour épouser les vôtres?

Comment voulez-vous que nous vous obéissions alors que vous êtes des humains comme nous? *« Apportez-nous donc une preuve incontestable ? »*. C'est-à-dire un argument évident et imparable. En réalité, ils voulaient que cet argument soit proposé par eux, sinon il n'y a aucun doute quant à la véracité des signes apportés par leurs Messagers.

« Certes, nous ne sommes que des humains comme vous, reprenaient les Prophètes », étonnés par leurs propos et leur intransigeance. C'est vrai que nous sommes des humains comme vous *« mais »* il n'y a rien à ce sujet qui réfute la vérité que nous avons apportée *« Allah accorde Sa grâce à qui Il veut parmi Ses serviteurs »*. Si Allah nous a fait don de Sa révélation et de Son message, cela est une marque de Sa faveur et de Sa bienfaisance. Or, personne ne peut faire obstacle à Allah et l'empêcher d'accorder Ses faveurs à qui Il veut.

Regardez ce que nous vous avons apporté et jugez-le; si c'est la vérité, acceptez-la, et si c'est autre chose, rejetez-le; ne faites pas de notre situation un argument pour vous pour rejeter ce que nous vous apportons. Votre objection: *« Apportez-nous donc une preuve incontestable ? »* Ce n'est pas de notre ressort car nous ne possédons rien du pouvoir de faire ou de ne pas faire ce que vous nous demandez *« Il n'est pas en notre pouvoir de vous fournir une preuve quelconque sans la permission du Seigneur »*. C'est Lui qui, s'Il le veut, vous donnera cette preuve, et, s'Il ne le veut pas, ne vous l'apportera pas. Il ne fait que ce qu'impliquent Sa sagesse et Sa miséricorde *« C'est en Allah »* et non en un autre *« que les croyants doivent placer leur confiance »*. Ils comptent sur Lui pour obtenir ce qui leur est utile et avantageux et pour repousser ce qui leur est préjudiciable. A ce titre, ils connaissent la perfection de Son autosuffisance et de Son pouvoir et la globalité de Sa bienfaisance et en ce qu'ils s'appuient sur Lui pour la facilitation de cela; c'est en fonction de la foi qu'ils possèdent que leur confiance s'exerce. Par conséquent, la nécessité de la confiance en Allah s'impose en tant qu'implication de la foi et grande pratique religieuse qu'Allah aime et agrée, en ce sens qu'elle est le pivot des autres actes d'adoration.

« Et pourquoi ne placerions-nous pas notre confiance en Allah, Lui qui nous a fait suivre les voies les plus salutaires ? ». C'est-à-dire qu'est-ce qui peut nous empêcher de placer notre confiance en Allah, alors que nous sommes dans la voie de la vérité et de la bonne direction. Or, celui qui se trouve dans la voie de la vérité et de la bonne direction, sa guidance implique pour lui la totalité de la confiance en Allah; en outre, la conviction qu'Allah se charge de l'assistance à celui qui place sa confiance en Lui et lui suffit, invite à cela; a contrario, celui qui ne se trouve pas dans la voie de la vérité et de la bonne direction, ne jouit pas de l'assurance d'Allah. Sa situation est aux antipodes de la situation de celui qui place sa confiance en Allah.

Il y a là comme une sorte d'allusion de la part des Messagers (sur eux la prière et le salut) à leurs peuples, à travers un signe grandiose, à savoir que leurs peuples – dans la plupart des cas – ont le dessus et exercent la contrainte sur eux. C'est pourquoi leurs Prophètes les défièrent par leur confiance en Allah pour repousser torts et complots et leur conviction d'être soutenus par Lui. Allah les a soutenus en les mettant à l'abri du mal de leurs peuples négateurs qui étaient pourtant soucieux de mettre en échec leur mission et de faire disparaître la vérité qu'ils avaient

apportée. Dans cette optique, leur discours est similaire à celui de Noé avec son peuple : *« Ô mon peuple, s'il vous est pénible de me voir parmi vous et de m'entendre vous rappeler les signes d'Allah, c'est à Allah que je m'en remets. Mettez-vous alors d'accord avec vos associés ; étalez vos desseins au grand jour et prenez votre décision à mon sujet sans plus attendre ! »*. S10. V71.

Et les propos de Hoûd (ﷺ) : *« Je fais témoigner Allah et témoignez vous-mêmes que je désavoue ce que vous associez en dehors d'Allah. Complotez tous autant que vous êtes sans plus attendre ! »*.

« Aussi sommes-nous décidés à supporter avec patience les outrages que vous nous faites subir ». C'est-à-dire que nous continuerons à vous appeler à Allah, à vous exhorter et à vous rappeler cela, sans nous soucier de ce qui peut nous arriver de votre part comme torts. Nous nous adapterons à tout ce que vous nous ferez subir comme sévices, en vue d'obtenir la récompense d'Allah et pour vous porter conseil, dans l'espoir qu'Allah vous orientera vers le droit chemin en raison de notre insistance à vous rappeler cela *« car ceux qui cherchent à se confier, c'est en Allah »*, et en Lui Seul, en dehors de quiconque *« qu'ils doivent placer leur confiance »*, car la confiance en Lui est la clef de tout bien.

Sache que la confiance des Prophètes (sur eux la prière et le salut) s'exerce dans les choses les plus sublimes et les aspirations les plus nobles, à savoir la confiance en Allah dans l'établissement de Sa religion et son triomphe de même que dans la guidance de Ses serviteurs et leur mise à l'abri de l'égarement. Telle est la forme la plus parfaite de la confiance en Allah.

⑬-⑰. *« Nous allons vous chasser de notre pays, dirent les païens à leurs Prophètes, à moins que vous ne reveniez à notre religion ! ». Le Seigneur révéla alors aux Prophètes : « Nous anéantirons assurément les impies et vous installerons dans le pays à leur place. Telle est la récompense de celui qui redoute Ma puissance et craint Ma menace ». Les Prophètes demandèrent alors à Allah la victoire. Et aussitôt tout tyran insolent fut déçu en attendant de se retrouver en Enfer, où sa boisson sera faite d'eau fétide qu'il tentera d'absorber à petites gorgées, et c'est à peine s'il pourra y arriver. Et la mort l'assaillira de toutes parts ; mais il ne mourra pas pour autant, car il est appelé à subir un terrible châtiment »*.

Après avoir rappelé la prédication des Prophètes de leurs peuples et leur patience en cela sans se lasser, le Très Haut mentionne la situation extrême où ces Prophètes se trouvèrent confrontés à leurs peuples, en disant : *« Nous allons vous chasser de notre pays, dirent les païens à leurs prophètes, à moins que vous ne reveniez à notre religion ! »*. C'est là la forme la plus extrême de l'opposition et du rejet ; après ce comportement de leur part, il n'y a plus aucun espoir de les voir revenir à de meilleurs sentiments, puisque non seulement ils ne se sont pas détournés de la guidance, mais ils ont menacé leurs Prophètes de les chasser de leurs patries, comme si c'était leur propriété alors qu'ils n'en ont aucun droit. C'est là certes la plus grandes des injustices, car c'est Allah qui a établi les hommes sur la terre et leur a ordonné de L'adorer en mettant à leur disposition la terre et tout ce qu'elle contient afin d'en tirer profit dans leur adoration.

Celui qui tire profit de cela pour adorer Allah, ces bienfaits lui seront licites et il sera à l'abri de la dépendance de Satan et de ses passions ; celui qui tire profit de cela pour sombrer dans la mécréance et les

divers péchés, ces bienfaits ne seront pas licites pour lui et il sera à la merci de ses passions.

De ce qui précède, il ressort que les ennemis des Prophètes ne possèdent, en vérité, rien de ce qui existe sur cette terre dont ils menacent les Prophètes de les chasser. En effet, d'un point de vue naturel, les Prophètes font partie de la collectivité et de la population de ces cités. De quel droit donc les privent-ils d'une chose qui leur est due de façon légale et évidente? Seule l'absence de foi et de dignité peuvent amener quelqu'un à agir ainsi. C'est pour cela qu'une fois que le comportement de ces peuples eut atteint un tel degré d'iniquité, il ne restait plus qu'à faire appliquer l'ordre d'Allah pour venir en aide à Ses alliés: *« Le Seigneur révéla alors aux Prophètes: « Nous anéantirons assurément les impies »,* par diverses formes de châtiment *« et vous installerons dans le pays à leur place. Telle est la récompense »,* c'est-à-dire le sort heureux qu'Allah a réservé aux Messagers et à ceux qui les suivent *« de celui qui redoute Ma puissance »* dans ce bas-monde et qui sait qu'Il est observé constamment par Allah *« et craint Ma menace »,* c'est-à-dire ce dont J'ai menacé les pécheurs. Cela a impliqué pour lui l'abandon de ce qu'Allah abhorre et la conformité à ce qu'Il aime.

« Les Prophètes demandèrent alors à Allah la victoire » Après que les mécréants eurent exprimé leur hâte à voir le châtiment d'Allah survenir pour distinguer entre Ses alliés et Ses ennemis, la victoire arriva donc comme réponse à ce défi, car Allah est Compatissant et ne se hâte pas de châtier celui qui lui désobéit. *« Et aussitôt tout tyran insolent fut déçu ».* C'est-à-dire qu'il perdra en ce bas-monde et dans l'autre pour s'être montré arrogant devant Allah et devant la Vérité, ainsi que devant les serviteurs d'Allah en s'enorgueillissant sur terre et en défiant les Prophètes avec hostilité.

« En attendant de se retrouver en Enfer », c'est-à-dire que l'Enfer attend ce tyran entêté qui ne pourra pas l'éviter; il goûtera alors au châtiment douloureux *« où sa boisson sera faite d'eau fétide »* dans sa couleur, son goût et son odeur nauséabonde. Cette eau sera d'une chaleur intense.

« Qu'il tentera d'absorber à petites gorgées » en raison de sa soif intense *« et c'est à peine s'il pourra y arriver ».* Si cette eau arrive à son visage elle le brûle et si elle entre dans son ventre elle lui coupe toutes ses entrailles *« Et la mort l'assaillira de toutes parts ; mais il ne mourra pas pour autant ».* C'est-à-dire qu'il subira toutes les formes de châtiments rigoureux, toute forme menant à la mort, mais Allah a décrété qu'ils ne mourront pas, comme Il le dit dans un autre verset: *« Ils ne seront pas anéantis en mourant et ils ne connaîtront pas d'allègement dans leur supplice. C'est ainsi que Nous rétribuons tout mécréant. Ils y pousseront des hurlements ».*

« Car il est appelé », c'est-à-dire le tyran entêté *« à subir un terrible châtiment »,* c'est-à-dire sévère et rigoureux et dont seul Allah connaît la forme et la rigueur.

﴿ *« Les œuvres de ceux qui nient leur Seigneur sont semblables à de la cendre sur laquelle s'acharne le vent, en un jour d'orage. Ainsi, les négateurs ne tireront aucun profit, dans l'au-delà, des œuvres qu'ils auront accomplies. Et c'est là le profond égarement ! ».*

Le Très Haut parle ici des œuvres des mécréants qu'ils ont faites. Soit il s'agit des œuvres qu'ils auront accomplies pour Allah et qui, dans leur vanité, leur dissipation et leur disparition, ressemblent

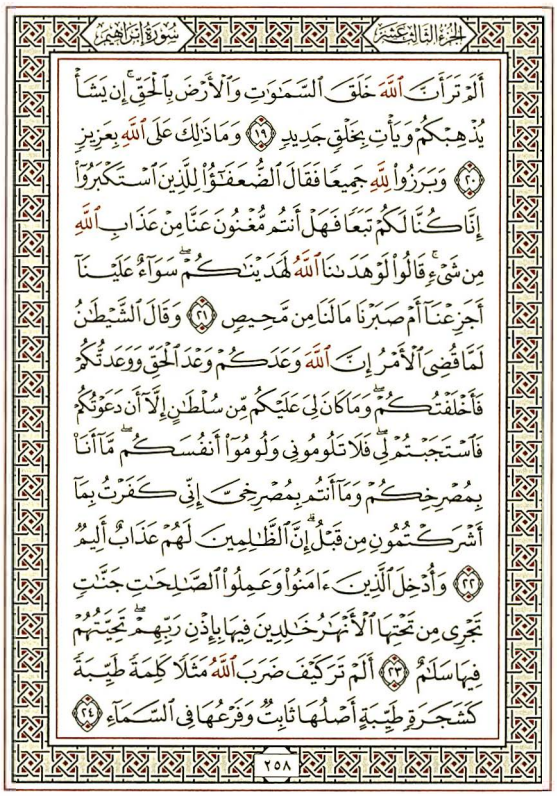
الجزء الثالث عشر — سورة إبراهيم

أَلَمْ تَرَ أَنَّ ٱللَّهَ خَلَقَ ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَٱلْأَرْضَ بِٱلْحَقِّ ۚ إِن يَشَأْ
يُذْهِبْكُمْ وَيَأْتِ بِخَلْقٍ جَدِيدٍ ﴿١٩﴾ وَمَا ذَٰلِكَ عَلَى ٱللَّهِ بِعَزِيزٍ
﴿٢٠﴾ وَبَرَزُوا۟ لِلَّهِ جَمِيعًا فَقَالَ ٱلضُّعَفَٰٓؤُا۟ لِلَّذِينَ ٱسْتَكْبَرُوٓا۟
إِنَّا كُنَّا لَكُمْ تَبَعًا فَهَلْ أَنتُم مُّغْنُونَ عَنَّا مِنْ عَذَابِ ٱللَّهِ
مِن شَىْءٍ ۚ قَالُوا۟ لَوْ هَدَىٰنَا ٱللَّهُ لَهَدَيْنَٰكُمْ ۖ سَوَآءٌ عَلَيْنَآ
أَجَزِعْنَآ أَمْ صَبَرْنَا مَا لَنَا مِن مَّحِيصٍ ﴿٢١﴾ وَقَالَ ٱلشَّيْطَٰنُ
لَمَّا قُضِىَ ٱلْأَمْرُ إِنَّ ٱللَّهَ وَعَدَكُمْ وَعْدَ ٱلْحَقِّ وَوَعَدتُّكُمْ
فَأَخْلَفْتُكُمْ ۖ وَمَا كَانَ لِىَ عَلَيْكُم مِّن سُلْطَٰنٍ إِلَّآ أَن دَعَوْتُكُمْ
فَٱسْتَجَبْتُمْ لِى ۖ فَلَا تَلُومُونِى وَلُومُوٓا۟ أَنفُسَكُم ۖ مَّآ أَنَا۠
بِمُصْرِخِكُمْ وَمَآ أَنتُم بِمُصْرِخِىَّ ۖ إِنِّى كَفَرْتُ بِمَآ
أَشْرَكْتُمُونِ مِن قَبْلُ ۗ إِنَّ ٱلظَّٰلِمِينَ لَهُمْ عَذَابٌ أَلِيمٌ
﴿٢٢﴾ وَأُدْخِلَ ٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ وَعَمِلُوا۟ ٱلصَّٰلِحَٰتِ جَنَّٰتٍ
تَجْرِى مِن تَحْتِهَا ٱلْأَنْهَٰرُ خَٰلِدِينَ فِيهَا بِإِذْنِ رَبِّهِمْ ۖ تَحِيَّتُهُمْ
فِيهَا سَلَٰمٌ ﴿٢٣﴾ أَلَمْ تَرَ كَيْفَ ضَرَبَ ٱللَّهُ مَثَلًا كَلِمَةً طَيِّبَةً
كَشَجَرَةٍ طَيِّبَةٍ أَصْلُهَا ثَابِتٌ وَفَرْعُهَا فِى ٱلسَّمَآءِ ﴿٢٤﴾

٢٥٨

à la cendre qui est la chose la plus subtile et la plus légère lorsqu'elle est poussée par le vent violent qui souffle et qui ne laisse rien d'elle. Il en est ainsi des œuvres des mécréants *« qui ne tireront aucun profit, dans l'au-delà des œuvres qu'ils auront accomplies »* ne serait-ce que du poids d'un atome, car ces œuvres sont bâties sur la mécréance et la négation.

« Et c'est là le profond égarement ! », dans la mesure où leur démarche a été vaine et leurs œuvres se sont dissipées.

Soit il s'agit des œuvres des mécréants qu'ils ont faites pour comploter contre la Vérité en prodiguant tous leurs efforts en ce sens. Par conséquent, leurs complots se retourneront contre eux et ils ne nuiront en rien à Allah, à Son messager (ﷺ) ainsi qu'à Ses alliés et à ce qu'ils ont avec eux comme Vérité.

(19)-(21). *« Ne vois-tu pas qu'Allah a, en toute vérité, créé les cieux et la terre, et que, s'Il le voulait, Il vous ferait disparaître et vous remplacerait par de nouvelles créatures ? Cela est si facile pour Allah ! Tous les hommes comparaîtront devant Allah, et les faibles diront alors aux orgueilleux : « Nous vous prenions pour exemple. Ne pouvez-vous aujourd'hui nous préserver un tant soit peu du châtiment d'Allah ? ». Et les puissants de leur dire : « Si Allah nous avait mis sur la bonne voie, nous vous aurions certainement bien guidés. Mais maintenant à quoi nous sert de nous affliger ou de nous résigner ? Il n'y aura plus d'échappatoire possible pour nous ! ».*

Le Très Haut attire l'attention de Ses serviteurs *« qu'Il a, en toute vérité, créé les cieux et la terre »*, c'est-à-dire afin qu'ils L'adorent et Le connaissent, qu'Il leur ordonne et leur interdise et afin qu'ils déduisent des cieux et de la terre et de tout ce qu'ils contiennent les preuves de la perfection de Ses attributs ; de même aussi pour qu'ils sachent que Celui qui a créé les cieux et la terre – dans leur grandeur et leur immensité – est Capable de les ressusciter sous une nouvelle forme afin de les rétribuer pour leurs bonnes et mauvaises œuvres, et que Son pouvoir et Sa volonté sont en mesure de faire cela. C'est pour cela qu'Il dit : *« et que, s'Il le voulait, Il vous ferait disparaître et vous remplacerait par de nouvelles créatures ? »*. Il se peut que le sens soit que s'Il le voulait, Il vous ferait disparaître et vous remplacerait par d'autres créatures qui seront plus obéissantes que vous. Il se peut aussi que le sens soit que s'Il le voulait, Il vous ferait disparaître, puis ressusciter sous une nouvelle forme. Ce sens est confirmé par ce qui vient après et qui a trait aux circonstances du Jour de la résurrection.

« Cela est si facile pour Allah ! », c'est-à-dire que cela n'est pas impossible pour Lui

« Votre création et votre résurrection sont pareilles à la création d'une seule âme » : « C'est Lui qui commence la création puis la renouvelle ; cela lui est très facile ».

« Tous les hommes comparaîtront devant Allah » lorsqu'on soufflera dans le Cor ; ils sortiront de leurs tombeaux et se dirigeront vers leur Seigneur ; ils se regrouperont dans un endroit plat sans crevasse ni sinuosité et comparaîtront devant leur Seigneur à qui rien de ce qui les concerne n'échappe. Une fois devant leur Seigneur, ils se mettront à se défendre les uns les autres, chacun essayant de se justifier en cherchant des arguments ; mais auront-ils la capacité de le faire ?

« Et les faibles », c'est-à-dire ceux que les suiveurs et les imitateurs *« diront alors aux orgueilleux »*, c'est-à-dire aux chefs et guides de l'égarement *« Nous vous prenions pour exemple »*, c'est-à-dire dans le monde ici-bas où vous nous meniez vers l'égarement que vous nous embellissiez en nous induisant en erreur *« Ne pouvez-vous aujourd'hui nous préserver un tant soit peu du châtiment d'Allah ? »*. C'est-à-dire du poids d'un atome *« Et les puissants de leur dire »*, c'est-à-dire les chefs et les guides de l'égarement leur diront qu'ils les ont égarés comme ils se sont égarés eux-mêmes *« Si Allah nous avait mis sur la bonne voie, nous vous aurions certainement bien guidés »*. C'est-à-dire que personne ne sera d'aucune utilité pour l'autre *« Mais maintenant à quoi nous sert de nous affliger »* en voyant le châtiment *« ou de nous résigner »* pour le supporter *« Il n'y aura plus d'échappatoire possible pour nous ! »*, c'est-à-dire aucun abri ou refuge pour échapper au châtiment d'Allah.

﴿٢١-١٥﴾. *« Et lorsque le destin aura été accompli, Satan dira : « Allah vous a fait une juste promesse, et moi aussi je vous ai fait des promesses, mais c'était pour vous tromper. D'ailleurs, quelle autorité avais-je sur vous ? Il m'a suffi de vous appeler pour que vous me suiviez. Ne vous en prenez donc pas à moi ! Ne vous en prenez qu'à vous-mêmes ! Je ne puis vous être d'aucun secours, et vous n'êtes pour moi d'aucune utilité. Je vous renie de m'avoir jadis associé à Allah. « Que les injustes subissent donc le châtiment implacable qu'ils méritent ! Ceux qui, en revanche, auront cru et pratiqué de bonnes œuvres seront admis dans des jardins arrosés d'eaux vives et où leur séjour sera éternel, par la volonté de leur Seigneur. Ils y seront accueillis par ces mots : « Paix à vous ! ».*

C'est-à-dire que *« Satan »* qui est la cause de tout mal sur terre, s'adressera aux réprouvés du feu en dégageant toute responsabilité dans ce qu'ils ont commis *« Lorsque le destin aura été accompli, Satan dira »*, une fois que les élus du Paradis auront rejoint le Paradis et les réprouvés de l'Enfer auront rejoint l'Enfer *« Allah vous a fait une juste promesse »* par la bouche de Ses Messagers, mais vous n'avez pas voulu Lui obéir ; or, si vous Lui aviez obéi, vous auriez obtenu le grand succès *« et moi aussi je vous ai fait des promesses »* de bien *« mais c'était pour vous tromper »*, c'est-à-dire que cela ne se réalisera jamais, car ce ne sont que de fausses promesses *« D'ailleurs, quelle autorité avais-je sur vous ? »*, c'est-à-dire quels arguments pour confirmer mes promesses ? *« Il m'a suffi de vous appeler pour que vous me suiviez »*. C'est-à-dire que c'est là le maximum de ce que j'ai fait avec vous, à savoir que je vous ai invité à me suivre en vous embellissant la voie à laquelle je vous invitais, et vous m'avez suivi en vous conformant à vos passions et désirs. Cela étant, *« Ne vous en prenez donc pas à moi ! Ne vous en prenez qu'à vous-mêmes »*. C'est vous qui êtes la

cause de votre propre perte et, partant, de votre châtiment *« Je ne puis vous être d'aucun secours »*, c'est-à-dire en vous sauvant de la situation difficile dans laquelle vous vous trouvez aujourd'hui *« et vous n'êtes pour moi d'aucune utilité »*, chacun de nous aura sa part du châtiment.

« Je vous renie de m'avoir jadis associé à Allah », c'est-à-dire que je désavoue le fait de m'avoir associé à Allah, alors que je ne suis pas un associé et que mon obéissance ne s'impose pas *« Que les injustes »* envers eux-mêmes en adorant Satan *« subissent donc le châtiment implacable »* où ils demeureront éternellement.

C'est là certes une marque de la compassion d'Allah envers Ses serviteurs en les mettant en garde contre l'obéissance à Satan et en les informant des voies par lesquelles il suggère à l'homme et cherche à le séduire ainsi que ses desseins qui consistent à le faire entrer en enfer et à le damner. Il leur dit aussi qu'une fois dans le feu avec ses partisans, il les désavoue et renie leur association *« Et personne ne peut t'informer mieux que celui qui est déjà informé »*.

Sache qu'Allah a mentionné dans ce verset que Satan n'a aucun pouvoir; dans un autre verset, il dit: *« Son pouvoir s'exerce sur ceux qui le prennent comme maître et qui l'associent (à Allah) »*. Le pouvoir qu'Allah lui dénie est celui de l'argument et de la preuve. En effet, Satan ne possède aucun argument pour attester du bien-fondé de ce à quoi il appelle les gens, tout ce qu'il fait est de leur embellir les choses en les rendant confuses pour mieux les jeter dans les péchés et la désobéissance.

Par contre, le pouvoir qu'Il lui attribue dans l'autre verset est celui de s'imposer aux hommes par la séduction et l'incitation aux péchés qu'il leur enjolive pour mieux les faire tomber dans ses rets. Or, ce sont eux qui lui ont permis de s'imposer à eux et de les assujettir par leur obéissance et leur soumission à ses suggestions en acceptant d'être ses partisans. C'est pour cela qu'il n'a pas de pouvoir sur ceux qui ont cru et qui placent leur confiance en leur Seigneur.Après avoir mentionné le châtiment des injustes, le Très Haut mentionne la récompense des justes en disant: *« Ceux qui, en revanche, auront cru et pratiqué de bonnes œuvres »*, c'est-à-dire qui ont appliqué les préceptes de la religion par les paroles, les actes et la conviction *« seront admis dans des jardins arrosés d'eaux vives »*, qui contiennent comme formes de félicité ce qu'aucun œil n'a jamais vu, ce qu'aucune ouïe n'a jamais vu, et ce qu'aucun cœur n'a jamais imaginé *« et où leur séjour sera éternel par la volonté de leur Seigneur »*, c'est-à-dire non pas par leur pouvoir et leur puissance, mais par le pouvoir et la puissance de leur Seigneur *« Ils y seront accueillis par ces mots: « Paix à vous! »*, c'est-à-dire que les uns les autres se salueront par des paroles de paix, de salut et des mots agréables.

﴿٢٤-٢٥﴾. *« Vois-tu à quoi le Seigneur compare, à titre d'exemple, la bonne parole? C'est à un bel arbre dont les racines se fixent solidement dans le sol et dont la ramure s'élance vers le ciel, en produisant, par la grâce de son Seigneur, des fruits à chaque instant. Allah propose ainsi des paraboles aux hommes pour les amener à réfléchir. Au contraire, une méchante parole est semblable à un arbre nuisible qui se développe au ras du sol, sans jamais y avoir une attache solide »*.

Le Très Haut dit: *« Vois-tu à quoi le Seigneur compare, à titre d'exemple, la bonne parole? »*. Il s'agit de la formule *« Il*

n'y a de dieu qu'Allah» ainsi que ses ramifications *« C'est à un bel arbre »*, il s'agit du palmier *« dont les racines se fixent solidement dans le sol »*, c'est-à-dire dans les profondeurs la terre *« et dont la ramure s'élance vers le ciel »*, c'est-à-dire que ses avantages sont nombreux *« en produisant, par la grâce de son Seigneur, des fruits à chaque instant »*. Il en est ainsi de l'arbre de la foi dont la racine est ancrée dans le cœur du croyant, par la connaissance et l'action, alors que ses ramifications comme les bonnes paroles, les bons actes, les belles vertus et les sublimes mœurs qui s'élancent sans cesse vers le ciel en montant vers Allah. Ces fruits sont produits par l'arbre de la foi et profitent aussi bien au croyant qu'à autrui. *« Allah propose ainsi des paraboles aux hommes pour les amener à réfléchir »* sur ce qu'Il leur a ordonné et interdit. L'utilisation de paraboles est de nature à rapprocher des esprits les significations des choses ; le sens voulu par Allah apparaît ainsi plus clairement et plus manifestement. C'est là une marque de la miséricorde d'Allah et de la justesse de Son enseignement. Telle est la description de la formule de l'unicité et son ancrage dans le cœur du croyant.

Ensuite, Il décrit son opposé, à savoir la formule de la mécréance et ses ramifications, en disant : *« une méchante parole est semblable à un arbre nuisible »* dans sa nourriture et son goût. Il s'agit de l'arbre de la coloquinte. *« Qui se développe au ras du sol, sans jamais y avoir une attache solide »*, c'est-à-dire qu'il n'a aucun ancrage ni racines qui le soutiennent, ni fruits agréables à produire. Bien plus, s'il y a des fruits qu'il produit, ce sont de mauvais fruits. Il en est ainsi de la formule de la mécréance et des péchés qui n'ont aucune solidité ou fermeté utile dans le cœur et qui ne donnent comme fruits que

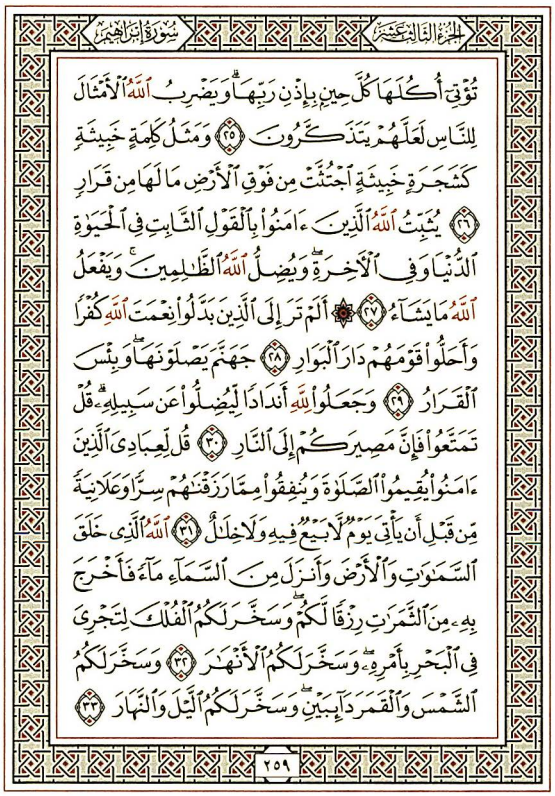
الجزء الثالث عشر — سورة إبراهيم

تُؤْتِيٓ أُكُلَهَا كُلَّ حِينٍۭ بِإِذْنِ رَبِّهَا ۗ وَيَضْرِبُ ٱللَّهُ ٱلْأَمْثَالَ
لِلنَّاسِ لَعَلَّهُمْ يَتَذَكَّرُونَ ﴿٢٥﴾ وَمَثَلُ كَلِمَةٍ خَبِيثَةٍ
كَشَجَرَةٍ خَبِيثَةٍ ٱجْتُثَّتْ مِن فَوْقِ ٱلْأَرْضِ مَا لَهَا مِن قَرَارٍ
﴿٢٦﴾ يُثَبِّتُ ٱللَّهُ ٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ بِٱلْقَوْلِ ٱلثَّابِتِ فِى ٱلْحَيَوٰةِ
ٱلدُّنْيَا وَفِى ٱلْءَاخِرَةِ ۖ وَيُضِلُّ ٱللَّهُ ٱلظَّٰلِمِينَ ۚ وَيَفْعَلُ
ٱللَّهُ مَا يَشَآءُ ﴿٢٧﴾ ۞ أَلَمْ تَرَ إِلَى ٱلَّذِينَ بَدَّلُوا۟ نِعْمَتَ ٱللَّهِ كُفْرًا
وَأَحَلُّوا۟ قَوْمَهُمْ دَارَ ٱلْبَوَارِ ﴿٢٨﴾ جَهَنَّمَ يَصْلَوْنَهَا ۖ وَبِئْسَ
ٱلْقَرَارُ ﴿٢٩﴾ وَجَعَلُوا۟ لِلَّهِ أَندَادًا لِّيُضِلُّوا۟ عَن سَبِيلِهِۦ ۗ قُلْ
تَمَتَّعُوا۟ فَإِنَّ مَصِيرَكُمْ إِلَى ٱلنَّارِ ﴿٣٠﴾ قُل لِّعِبَادِىَ ٱلَّذِينَ
ءَامَنُوا۟ يُقِيمُوا۟ ٱلصَّلَوٰةَ وَيُنفِقُوا۟ مِمَّا رَزَقْنَٰهُمْ سِرًّا وَعَلَانِيَةً
مِّن قَبْلِ أَن يَأْتِىَ يَوْمٌ لَّا بَيْعٌ فِيهِ وَلَا خِلَٰلٌ ﴿٣١﴾ ٱللَّهُ ٱلَّذِى خَلَقَ
ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَٱلْأَرْضَ وَأَنزَلَ مِنَ ٱلسَّمَآءِ مَآءً فَأَخْرَجَ
بِهِۦ مِنَ ٱلثَّمَرَٰتِ رِزْقًا لَّكُمْ ۖ وَسَخَّرَ لَكُمُ ٱلْفُلْكَ لِتَجْرِىَ
فِى ٱلْبَحْرِ بِأَمْرِهِۦ ۖ وَسَخَّرَ لَكُمُ ٱلْأَنْهَٰرَ ﴿٣٢﴾ وَسَخَّرَ لَكُمُ
ٱلشَّمْسَ وَٱلْقَمَرَ دَآئِبَيْنِ ۖ وَسَخَّرَ لَكُمُ ٱلَّيْلَ وَٱلنَّهَارَ ﴿٣٣﴾

٢٥٩

des paroles infâmes et des actes infâmes qui sont nuisibles et désavantageux pour leur auteur. Aucun acte de sa part ne monte vers Allah et ne profite ni à lui-même ni à autrui.

﴿٢٧﴾. *« Allah affermit ainsi les croyants par de fermes propos dans la vie présente et dans la vie future, et Il égare les méchants, car Sa volonté doit toujours s'accomplir ».*

Le Très Haut nous dit qu'Il affermit Ses serviteurs croyants, c'est-à-dire ceux qui se sont acquittés de leur devoir pour la foi absolue du cœur qui implique les bonnes œuvres des organes du corps. Allah les affermira donc dans cette vie lors de la survenue des confusions et des épreuves en les guidant vers la certitude et lors de la survenue des tentations en leur donnant la volonté ferme de préférer ce qu'Allah aime aux passions de l'âme et à ses desiderata.

En outre, au moment de la mort, Allah les affermira par la fermeté dans la religion islamique et par la fin heureuse, alors que dans la tombe, lors de l'interrogatoire des deux Anges, ils seront inspirés à donner la bonne réponse aux questions posées par les deux Anges: *« Qui est ton Seigneur? Quelle est ta religion? Qui est ton Prophète? »*. Les croyants répondront: *« Allah est mon Seigneur, l'Islam est ma religion, Mouḥammed (ﷺ) est mon Prophète! »*.

« et Il égare les méchants » de la voie de la justesse en ce bas-monde et dans l'autre; ce n'est pas Allah qui a été injuste envers eux-mêmes, mais ce sont eux qui furent injustes envers eux-mêmes. Il y a dans ce verset la preuve de l'existence de l'épreuve de la tombe, de son châtiment ou de sa félicité, comme cela est attesté par de nombreux *ḥadiths* rapportés de la part du Prophète (ﷺ) quant à cette épreuve et à sa description, à la félicité de la vie dans la tombe et à son châtiment.

﴿25﴾-﴿25﴾. *« As-tu songé à ceux qui troquent le bienfait d'Allah contre l'ingratitude et qui causent la perte de leurs peuples en les exposant aux flammes ardentes de l'enfer? Et combien horrible sera leur séjour! Ils attribuent à Allah des égaux afin de détourner de Sa Voie leurs semblables. Dis-leur: « Jouissez de cette vie éphémère, car votre destination finale sera l'enfer! »*.

Le Très Haut dit, en montrant le comportement des négateurs *Qouraychites* avec Son Messager (ﷺ) et le sort qui leur sera réservé: *« As-tu songé à ceux qui troquent le bienfait d'Allah contre l'ingratitude »*. Le bienfait d'Allah, ici, est l'envoi de Mouḥammed (ﷺ) vers les hommes pour les inviter à obtenir les faveurs d'Allah dans ce monde et dans l'autre et à échapper aux méfaits de ce bas-monde et de l'autre. Cependant, ils ont troqué ce bienfait contre l'ingratitude et le refus en incitant aussi autrui à le rejeter au point de causer *« la perte de leurs peuples en les exposant aux flammes ardentes de l'Enfer »*, c'est-à-dire du feu, dans la mesure où ils furent la cause de leur propre perte et celle de leurs peuples qui croyaient qu'ils leur étaient utiles. C'est ainsi qu'ils les avaient induits en erreur lors de la bataille de *Badr* en les emmenant combattre Allah et Son Messager, en leur promettant victoire et triomphe, mais en subissant la défaite que tout le monde connaît. Beaucoup de leurs chefs et dignitaires furent tués au cours de cette bataille.

« Et combien horrible sera leur séjour », dans la mesure où la chaleur de la Géhenne les cernera de toutes parts. *« Ils attribuent à Allah des égaux »*, c'est-à-dire des associés et des semblables *« afin de détourner de Sa Voie leurs semblables »* c'est-à-dire pour égarer les hommes de la Voie d'Allah à cause des associés qu'ils ont attribué à Allah et à l'adoration desquels ils les ont invités. *« Dis-leur »* en les menaçant *« Jouissez de cette vie éphémère »* pendant un certain temps avec votre mécréance et votre égarement, car cela ne vous sera d'aucune utilité *« car votre destination finale sera l'enfer »* qui sera votre demeure et votre asile. Quel triste sort!

﴿21﴾. *« Et recommande à Mes serviteurs qui ont cru d'observer la prière et de faire l'aumône, en secret et en public, sur les biens que Nous leur avons accordés, avant que ne vienne un jour où il n'y aura plus ni rachat ni faveur »*.

C'est-à-dire: dis à Mes serviteurs croyants en leur ordonnant ce qui est utile pour eux, de profiter de l'occasion avant que cela ne devienne plus possible pour eux *« d'observer la prière »* intérieurement

et extérieurement *« et de faire l'aumône, en secret et en public, sur les biens que Nous leur avons accordés »*, c'est-à-dire parmi les bienfaits que Nous leur avons donnés, peu ou prou. Cela concerne les dépenses obligatoires, comme la *zakât* et les dépenses au profit des proches qui sont à notre charge ainsi que les dépenses surérogatoires, comme les aumônes et autres dépenses *« avant que ne vienne un jour où il n'y aura plus ni rachat ni faveur »*. C'est-à-dire un jour où rien ne sera utile et où il n'y aura aucune occasion de rattraper ce qui a été perdu, ni par une transaction de vente ou d'achat ni par un quelconque don d'un ami ou d'un proche. Toute personne sera préoccupée par son propre sort. Par conséquent, l'homme doit avancer des œuvres qui lui seront utiles ce jour-là, voir ce qu'il va présenter demain et demander des comptes à son âme avant le grand Jugement.

﴿٣٢﴾-﴿٣٤﴾. *« C'est Allah qui a créé les cieux et la terre. C'est Lui qui fait descendre du ciel une eau grâce à laquelle Il fait produire des fruits pour vous nourrir. C'est Lui qui a mis à votre service les vaisseaux qui, par Son ordre, voguent sur la mer, comme Il a mis à votre service les rivières. Et c'est pour vous aussi qu'Il a assujetti le soleil et la lune à une gravitation perpétuelle, de même qu'Il a mis à votre service la nuit et le jour. Il a accédé à presque toutes vos demandes, au point que si vous essayez de compter les bienfaits d'Allah, vous ne sauriez les énumérer. Mais l'homme est pétri d'injustice et d'ingratitude »*.

Le Très Haut nous dit qu'Il est le Seul à avoir *« créé les cieux et la terre »* avec leur immensité et leur grandeur *« C'est Lui qui fait descendre du ciel une eau »*, c'est-à-dire la pluie qu'Allah fait descendre des nuages *« grâce à laquelle »*, c'est-à-dire à cette eau *« Il fait produire des fruits »* de divers genres *« pour vous nourrir »* et nourrir vos

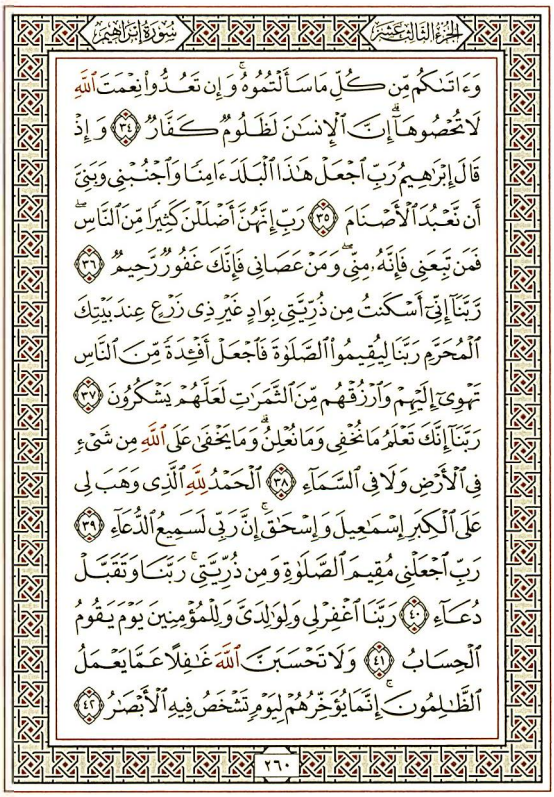
وَءَاتَىٰكُم مِّن كُلِّ مَا سَأَلْتُمُوهُ ۚ وَإِن تَعُدُّوا۟ نِعْمَتَ ٱللَّهِ
لَا تُحْصُوهَآ ۗ إِنَّ ٱلْإِنسَٰنَ لَظَلُومٌ كَفَّارٌ ﴿٣٤﴾ وَإِذْ
قَالَ إِبْرَٰهِيمُ رَبِّ ٱجْعَلْ هَٰذَا ٱلْبَلَدَ ءَامِنًا وَٱجْنُبْنِى وَبَنِىَّ
أَن نَّعْبُدَ ٱلْأَصْنَامَ ﴿٣٥﴾ رَبِّ إِنَّهُنَّ أَضْلَلْنَ كَثِيرًا مِّنَ ٱلنَّاسِ ۖ
فَمَن تَبِعَنِى فَإِنَّهُۥ مِنِّى ۖ وَمَنْ عَصَانِى فَإِنَّكَ غَفُورٌ رَّحِيمٌ ﴿٣٦﴾
رَّبَّنَآ إِنِّىٓ أَسْكَنتُ مِن ذُرِّيَّتِى بِوَادٍ غَيْرِ ذِى زَرْعٍ عِندَ بَيْتِكَ
ٱلْمُحَرَّمِ رَبَّنَا لِيُقِيمُوا۟ ٱلصَّلَوٰةَ فَٱجْعَلْ أَفْـِٔدَةً مِّنَ ٱلنَّاسِ
تَهْوِىٓ إِلَيْهِمْ وَٱرْزُقْهُم مِّنَ ٱلثَّمَرَٰتِ لَعَلَّهُمْ يَشْكُرُونَ ﴿٣٧﴾
رَبَّنَآ إِنَّكَ تَعْلَمُ مَا نُخْفِى وَمَا نُعْلِنُ ۗ وَمَا يَخْفَىٰ عَلَى ٱللَّهِ مِن شَىْءٍ
فِى ٱلْأَرْضِ وَلَا فِى ٱلسَّمَآءِ ﴿٣٨﴾ ٱلْحَمْدُ لِلَّهِ ٱلَّذِى وَهَبَ لِى
عَلَى ٱلْكِبَرِ إِسْمَٰعِيلَ وَإِسْحَٰقَ ۚ إِنَّ رَبِّى لَسَمِيعُ ٱلدُّعَآءِ ﴿٣٩﴾
رَبِّ ٱجْعَلْنِى مُقِيمَ ٱلصَّلَوٰةِ وَمِن ذُرِّيَّتِى ۚ رَبَّنَا وَتَقَبَّلْ
دُعَآءِ ﴿٤٠﴾ رَبَّنَا ٱغْفِرْ لِى وَلِوَٰلِدَىَّ وَلِلْمُؤْمِنِينَ يَوْمَ يَقُومُ
ٱلْحِسَابُ ﴿٤١﴾ وَلَا تَحْسَبَنَّ ٱللَّهَ غَٰفِلًا عَمَّا يَعْمَلُ
ٱلظَّٰلِمُونَ ۚ إِنَّمَا يُؤَخِّرُهُمْ لِيَوْمٍ تَشْخَصُ فِيهِ ٱلْأَبْصَٰرُ ﴿٤٢﴾
٢٦٠

troupeaux de bêtes *« C'est Lui qui a mis à votre service les vaisseaux »*, c'est-à-dire les bateaux et les navires *« qui, par Son ordre, voguent sur la mer »*. C'est Lui qui vous a facilité leur construction et vous a donné les capacités de les maîtriser, Il les garde sur l'eau pour vous transporter et transporter vos marchandises vers des pays lointains.

« Comme Il a mis à votre service les rivières » pour arroser vos cultures et vos arbres et pour vous abreuver.

« Et c'est pour vous aussi qu'Il a assujetti le soleil et la lune à une gravitation perpétuelle », sans jamais se lasser ni dévier, en voguant pour votre intérêt, comme le calcul de votre temps et les avantages de vos personnes, de vos troupeaux de bêtes, de vos cultures et de vos fruits *« de même qu'Il a mis à votre*

service la nuit » pour vous reposer *« et le jour »* pour rechercher Ses faveurs.

« Il a accédé à presque toutes vos demandes ». C'est-à-dire qu'Il vous a donné tout ce que vous avez souhaité et tout ce auquel vous avez aspiré comme besoins, que ce soit par vos souhaits ou par vos demandes, comme bienfaits, objets, industries et autres.

« Au point que si vous essayiez de compter les bienfaits d'Allah, vous ne sauriez les énumérer » à plus forte raison si vous voulez vous en montrer reconnaissants *« Mais l'homme est pétri d'injustice et d'ingratitude ».* C'est-à-dire que c'est là la nature innée de l'homme en ce qu'il est injuste et porté sur les péchés, négligent vis-à-vis des droits de son Seigneur, ingrat envers les bienfaits d'Allah, qu'il ne veut pas reconnaître, à l'exception, bien sûr, de ceux qu'Allah a guidés et qui se montrent reconnaissants envers Ses bienfaits et Ses droits dont ils s'acquittent.

Il y a dans ces versets un grand nombre de bienfaits d'Allah à l'égard des hommes, à travers lesquels Il les invite à Lui montrer leur reconnaissance et à L'évoquer en les incitant à faire cela et en les encourageant à Le solliciter et à L'invoquer, durant la nuit et le jour, de même que Ses bienfaits se déversent sur eux en toutes circonstances.

(35). *« Seigneur, implora Abraham, fais de cette cité un havre de paix... ».*

C'est-à-dire mentionne le cas excellent d'Abraham (sur lui la prière et le salut) lorsqu'il dit : *« Seigneur, fais de cette cité »,* c'est-à-dire l'enceinte sacrée *« un havre de paix ! ».* Allah exauça son invocation de façon religieuse et déterministe. Il l'a rendue, en effet, sacrée dans la Loi et a déterminé comme causes de sa sacralité ce qui est connu, au point où, à chaque fois qu'un tyran a voulu lui porter préjudice, Allah l'a sévèrement châtié, comme Il a fait avec les gens de l'éléphant et autres.

Après avoir invoqué la paix pour cette cité, il a invoqué la paix pour lui et pour sa descendance en disant : *« Préserve-moi ainsi que ma descendance de l'adoration des idoles ».* C'est-à-dire fais en sorte que nous soyons, moi et ma descendance, très éloignés de leur adoration et de leur considération.

Ensuite, il rappela la raison de sa crainte pour lui et pour sa descendance, à savoir la séduction et l'égarement de beaucoup de gens par ces idoles, en disant :

(36). *« Seigneur, elles ont égaré un grand nombre d'hommes »* qui ont dévié de la voie droite à cause d'elles *« Quiconque me suivra »* dans ce que j'ai apporté comme monothéisme et dévouement envers Allah le Seigneur des univers *« sera des miens »* pour que la conformité soit totale, car celui qui aime des gens et les suit, finira par les rejoindre.

« Mais quiconque me désobéira...Seigneur, Tu es Clément et Miséricordieux ». C'est là une preuve de la compassion de l'ami d'Allah (sur lui la prière et le salut), dans la mesure où il invoque le pardon et la miséricorde d'Allah pour les pécheurs. Certes, Allah est plus Miséricordieux que lui envers Ses serviteurs puisqu'Il ne châtie que celui qui se rebelle contre Lui.

(37). *« Seigneur, j'ai installé une partie de mes descendants dans une vallée sans cultures, auprès de Ta Maison sacrée ».*

C'est ainsi qu'il a amené *Hâjar*, la mère d'Ismaël et son fils Ismaël (sur lui la prière et le salut) qui était encore bébé tétant le sein de sa mère, de Syrie pour les installer à la Mecque qui était alors inhabitée et vide de toute trace de vie. En les installant à cet endroit, il invoqua son Seigneur, en

L'implorant ainsi : *« Seigneur, j'ai installé une partie de mes descendants »*, c'est-à-dire pas toute ma descendance puisqu'Isaac se trouvait en Syrie. Il a installé à la Mecque Ismaël et sa descendance. Sa parole : *« dans une vallée sans cultures »* veut dire que la terre de la Mecque ne convient pas à l'agriculture.

« Afin Seigneur qu'ils puissent accomplir la prière ! », c'est-à-dire fais qu'ils soient des monothéistes accomplissant la prière, car l'accomplissement de la prière est parmi les actes cultuels les plus distingués et les plus importants. Celui qui l'accomplit aura accompli tous les préceptes de la religion *« Seigneur, dispose en leur faveur les cœurs d'un certain nombre d'hommes »*. C'est-à-dire qu'ils les aiment et aiment l'endroit où ils sont installés.

Allah a exaucé son invocation. Il fit sortir de la descendance d'Ismaël Mouḥammed (ﷺ) qui appela ses descendants à la religion de l'Islam et au culte de leur père Abraham. Ils répondirent à son appel et devinrent de ceux qui accomplissent la prière. En outre, Allah a prescrit l'obligation du pèlerinage vers cette Maison sacrée dans les environs de laquelle Il a établi la descendance d'Abraham ; Il a mis un secret extraordinaire qui attire les cœurs vers cette Maison, en ce sens que les pèlerins y viennent en pèlerinage en éprouvant toujours le désir d'y revenir ; bien plus, autant l'homme multiplie ses visites à cette Maison sacrée, autant son désir et son aspiration d'y revenir augmentent. C'est là le secret de l'attribution du Très Haut de ce pèlerinage à Son essence sanctifiée.

« Veille à leur procurer des fruits pour leur subsistance. Peut-être seront-ils reconnaissants ».

Allah a exaucé son invocation et c'est ainsi que la Mecque est devenue la destination de produits et de marchandises de toutes parts ; en effet, les fruits ne manquent jamais dans la noble Mecque et les ressources se déversent sur elle de tous côtés.

(38). *« Seigneur, Tu connais toutes nos pensées, des plus patentes aux plus intimes »*, c'est-à-dire que Tu es plus Informé que nous de nos propres personnes. Aussi, nous Te demandons de nous faciliter les choses que nous connaissons et celles que nous ne connaissons pas, d'après ce qu'implique Ta science et Ta miséricorde *« Car il n'y a rien qui soit caché à Allah, ni sur terre ni au ciel »*. Entre autres, cette invocation à travers laquelle l'ami d'Allah ne désire que le bien et la gratitude envers Allah le Seigneur des univers.

(39). *« Béni soit Ton nom, Seigneur, Toi qui m'a gratifié d'Ismaël et d'Isaac, malgré mon grand âge ! »*. Le don de ces deux fils est le plus grand des dons, à plus forte raison à un âge aussi avancé où on n'espère plus avoir d'enfants ; le fait qu'ils soient des prophètes et des vertueux est plus sublime encore *« Mon Seigneur est si Prompt à entendre les invocations ! »*. C'est-à-dire qu'Il est enclin à répondre à celui qui L'invoque. Or, je L'ai invoqué et Il ne m'a pas déçu. Ensuite, Abraham invoqua pour lui-même et pour sa descendance en disant :

(40)-(41). *« Seigneur, fais que je sois assidu à la prière, ainsi qu'une partie de ma descendance ! Seigneur, veuille exaucer mon invocation ! Seigneur, accorde-moi Ton pardon, ainsi qu'à mon père, à ma mère et à tous les croyants au Jour du compte final »*.

Allah l'a exaucé en tout cela, sauf que son invocation en faveur de son père, l'a été en raison d'une promesse qu'Abraham lui avait faite. Mais une fois qu'il s'avéra que son père était un ennemi d'Allah, Abraham le désavoua.

(42)-(49). *« Ne crois surtout pas qu'Allah*

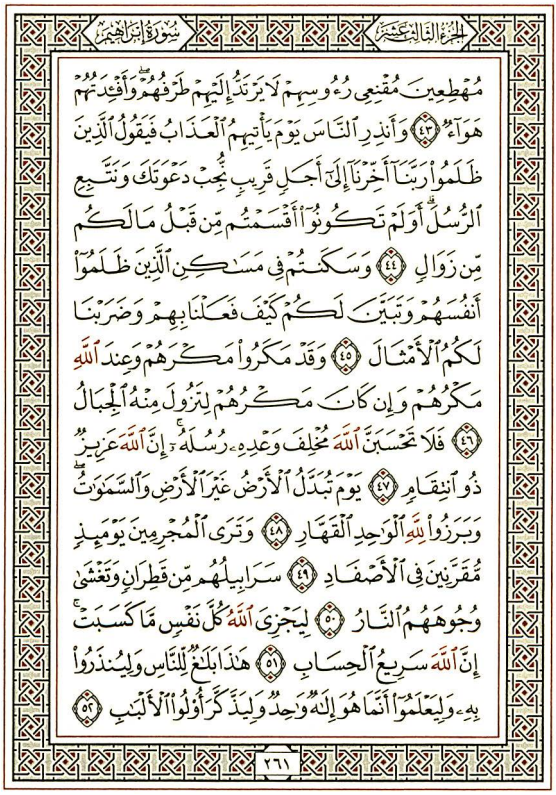

soit inattentif aux agissements des injustes. Il ne fait que reporter leur châtiment au jour où les regards seront figés d'épouvante, où les damnés seront pris de panique, la tête levée au ciel, les yeux hagards et les cœurs vides ».

Il s'agit là d'un sévère avertissement aux injustes et d'une consolation aux opprimés. Le Très Haut dit : *« Ne crois surtout pas qu'Allah soit inattentif aux agissements des injustes »*, dans la mesure où Il leur accorde des délais et leur accorde des ressources en les laissant jouir dans cette vie, tranquilles et en sécurité. Cependant, cela ne prouve en rien qu'ils sont dans une bonne situation, car Allah accorde des délais à l'injuste afin qu'il s'enfonce dans ses péchés, mais lorsqu'Il sévit contre lui, il ne peut Lui échapper.

« Il en est ainsi lorsque ton Seigneur sévit contre les cités qui font preuve d'injustice. Ton Seigneur sévit de façon sévère et douloureuse ». L'injustice, ici, englobe la rébellion de l'homme envers son Seigneur et ses injustices envers les autres hommes *« Il ne fait que reporter leur châtiment au jour où les regards seront figés d'épouvante »*, c'est-à-dire que leurs regards ne pourront plus cligner en raison de ce qu'ils verront comme affres et terreurs.

« Où les damnés seront pris de panique » et s'empresseront de répondre à l'héraut qui les appellera au rassemblement devant Allah pour le jugement dernier ; ils ne pourront pas éviter ce rassemblement, ni trouver de refuge ou d'échappatoire *« la tête levée au ciel »*, c'est-à-dire que leurs mains seront liées à leurs mentons, ce qui rend leurs têtes levées vers le ciel *« les yeux hagards et les cœurs vides »*, c'est-à-dire que leurs poitrines seront vides de leurs cœurs, puisque ces derniers monteront jusqu'aux gorges ;ces cœurs seront pleins de perplexité et de soucis, d'affliction et d'angoisse.

(44)-(45). *« Avertis donc les hommes du jour où ils seront en face du châtiment et où les injustes diront : « Seigneur, accorde-nous un court délai pour que nous répondions à Ton appel et suivions les Prophètes ». « Quoi ! Ne juriez-vous pas autrefois, leur sera-t-il répondu, qu'il n'y aurait jamais pour vous de transfert (hors de vos tombes) ? Pourtant, vous avez habité sur les lieux mêmes qu'avaient occupés ceux qui s'étaient fait du tort à eux-mêmes ! Vous n'étiez donc pas sans savoir comment Nous les avions traités, outre les multiples exemples que Nous n'avions cessé de vous prodiguer ! ». Certes, ils ont ourdi des complots. Mais leurs complots n'échappent pas à Allah, fussent-ils de taille à déplacer les montagnes ».*

Le Très Haut dit à Son messager Mouḥammed (ﷺ) : *« Avertis donc les hommes du jour où ils seront en face du châtiment »*. C'est-à-dire décris-leur cette situation et mets-les en garde contre les

actes impliquant le châtiment qui, lorsqu'il surviendra dans sa rigueur *« les injustes diront »*, c'est-à-dire ceux qui furent injustes par leur mécréance et leur négation et leurs nombreux péchés, en regrettant leurs actes et en demandant le retour en un temps inopportun *« Seigneur, accorde-nous un court délai »*, c'est-à-dire fais-nous revenir sur terre car nous sommes conscients maintenant *« pour que nous répondions à Ton appel »*, certes Allah appelle à la Demeure de la paix *« et suivions les Prophètes »*. Tout cela pour échapper au châtiment, sinon ils sont des menteurs en faisant ces promesses *« Même s'ils y retournent, ils reviendront à ce qui leur était interdit »*.

C'est pour cela qu'ils seront blâmés et on leur dira : *« Quoi ! Ne juriez-vous pas autrefois, leur sera-t-il répondu, qu'il n'y aurait jamais pour vous de transfert (hors de vos tombes) »*, c'est-à-dire de ce bas-monde vers l'au-delà. Or, votre mensonge vient de se manifester au grand jour ainsi que votre prétention.

« Pourtant, vous avez habité sur les lieux mêmes qu'avaient occupé ceux qui s'étaient fait du tort à eux-mêmes ! Vous n'étiez donc pas sans savoir comment Nous les avions traités » par diverses formes de châtiment que leur a infligées Allah lorsqu'ils ont rejeté les signes évidents. En outre, Nous vous avons donné des exemples clairs qui ne souffrent d'aucun doute. Mais en vain car ils ne furent d'aucune utilité pour vous ; bien plus, vous vous êtes détournés de Nos signes en persistant dans votre égarement, au point qu'il arriva ce qui arriva et que vous vous êtes retrouvés en ce jour où aucune excuse ne sera acceptée de celui qui apporte des excuses fallacieuses.

« Certes, ils ont ourdi des complots », c'est-à-dire les négateurs des prophètes qui ont tramé des complots autant qu'ils ont pu *« Mais leurs complots n'échappent pas à Allah »*, Lui dont la science et le pouvoir cernent toute chose. Leurs complots ont fini par se retourner contre eux *« La perfidie ne peut que se retourner contre ses auteurs »*.

« Fussent-ils de taille à déplacer les montagnes ».

C'est-à-dire que les complots des mécréants qui niaient les messages des Prophètes, en raison de leur immensité, peuvent faire déplacer les montagnes solides de leurs emplacements *« Ils ont fomenté de grands complots »*, mais Allah a fait retourner leurs complots contre eux. Dans cette optique, entrent tous ceux qui ont fomenté des complots contre les prophètes pour faire triompher un mensonge ou annihiler la vérité. Autrement dit, leurs complots ne leur furent d'aucune utilité ; ils n'ont nui en rien à Allah mais ont nui à eux-mêmes.

﴿47﴾-﴿51﴾. *« Ne pense surtout pas qu'Allah puisse manquer à Sa promesse envers Ses Prophètes. En vérité, Allah est Puissant et Terrible quand Il sévit. Le jour où la terre sera changée en autre chose que la terre, de même que les cieux, ce jour-là les hommes comparaîtront devant Allah, l'Unique, le Dominateur suprême. Et on verra alors, ce jour-là, les criminels accouplés dans les chaînes ; revêtus de goudron et les visages couverts de flammes, car c'est ainsi qu'Allah rétribue chacun selon ses œuvres, et Allah est Prompt dans Ses comptes. Voilà un message qui s'adresse aux hommes. Qu'ils y trouvent donc un avertissement salutaire et qu'ils sachent qu'Allah est Unique ! Que les gens sensés y réfléchissent ! »*.

Le Très Haut dit : *« Ne pense surtout pas qu'Allah puisse manquer à Sa promesse envers Ses Prophètes »* de les sauver, ainsi que leurs partisans, et de leur accorder le

bonheur, d'exterminer leurs ennemis pour les humilier en ce bas-monde et les châtier dans l'au-delà. Cela doit survenir inévitablement, car c'est une promesse du Véridique dans Ses paroles par la bouche des plus sincères de Ses serviteurs, à savoir les Prophètes. Telle est la plus sublime des informations, d'autant plus que cela est conforme à la sagesse divine, aux règles seigneuriales et aux intelligences saines et authentiques. Certes, rien ne fait obstacle à Allah, car *« Il est Puissant et Terrible quand Il sévit »*. C'est-à-dire que lorsqu'Il veut sévir contre quelqu'un, rien ne peut s'opposer à Lui ou entraver Son action. Cela se passera le Jour de la résurrection *« Le jour où la terre sera changée en autre chose que la terre, de même que les cieux »*. Les cieux seront transformés, c'est-à-dire dans leur forme et non dans leur essence, car le Jour de la résurrection la terre sera aplanie et allongée et tout ce qui se trouve sur sa surface, comme montagnes et choses élevées, sera détruit ; elle sera vide et plate et on n'y verra aucune crevasse ni tortuosité ; quant aux cieux, ils deviendront pareils à du métal en raison des affres de ce jour-là, avant qu'Allah ne les plie de Sa Main droite.

« Ce jour-là les hommes comparaîtront devant Allah », c'est-à-dire qu'ils sortiront de leurs tombeaux et se dirigeront vers un endroit où ils seront tous visibles au regard d'Allah *« l'Unique, le Dominateur suprême »*, c'est-à-dire Celui qui se distingue par Sa grandeur, Ses noms, Ses attributs et Ses actes sublimes ainsi que Sa domination de tous les univers ; tous sont sous Son pouvoir et Sa disposition ; rien ne bouge ou ne s'immobilise sans Sa permission.

« Et on verra alors, ce jour-là, les criminels », c'est-à-dire ceux dont les caractéristiques sont la méchanceté et le nombre de péchés et de crimes *« accouplés dans les chaînes »*, c'est-à-dire que les auteurs des crimes parmi les mécréants et les pécheurs seront enchaînés dans des chaînes de feu avec lesquelles ils seront traînés vers le châtiment, dans une situation d'humiliation et d'avilissement.

« Revêtus de goudron » en raison de l'intensité de leur embrasement par le feu et de sa chaleur ainsi que de sa mauvaise odeur *« et les visages »* qui sont ce qu'il y a de plus noble dans le corps *« couverts de flammes »*, qui les envelopperont et les cerneront de toutes parts, à plus forte raison les autres organes du corps. Cela ne sera pas une injustice contre eux de la part d'Allah, mais ce sera une rétribution pour eux pour ce qu'ils ont avancé et acquis comme œuvres. C'est pour cela que le Très Haut dit : *« Car c'est ainsi qu'Allah rétribue chacun selon ses œuvres »* qu'elles soient des œuvres de bien ou de mal, et ce avec justice et équité qui ne souffrent d'aucune injustice d'une façon ou d'une autre.

« Et Allah est Prompt dans Ses comptes ». Ce verset est similaire à cet autre : *« Le jugement des hommes approche alors qu'ils se détournent dans une totale insouciance »*. Il se peut que ce sens veuille dire qu'Il est rapide dans Son jugement, en jugeant les créatures dans une seule heure, tout comme Il leur donne des ressources et dispose d'eux avec toutes les formes de disposition en une seule seconde ; aucune œuvre ne Le préoccupe d'une autre et cela n'est pas difficile pour Lui.

Après avoir montré tout ce qui est de nature à être clarifié dans ce Coran, Il a dit en faisant son éloge : *« Voilà un message qui s'adresse aux hommes »*, c'est-à-dire, c'est-à-dire qu'ils se transmettent les uns les autres et qu'ils utilisent comme viatique pour atteindre les plus hauts degrés et les plus sublimes stations de la foi, en ce qu'il contient comme principes et questions

subsidiaires ainsi que toutes les sciences dont on besoin les hommes.

« Qu'ils y trouvent donc un avertissement salutaire » en ce qu'il contient comme mises en garde contre les mauvaises œuvres et ce qu'elles impliquent comme châtiment de la part d'Allah *« et qu'ils sachent qu'Allah est Unique ! »* dans la mesure où Il a apporté des preuves et des arguments en ce sens attestant de Son unicité et de Sa seigneurie, ce qui est devenu une certitude.

« Que les gens sensés y réfléchissent ! », c'est-à-dire ceux qui ont des intelligences saines et qui font ce qui leur est utile et se détournent de ce qui leur est nuisible ; ce faisant, ils sont devenus des gens sensés et perspicaces, car c'est avec le Coran que leurs connaissances et leurs informations ont augmenté et que leurs intelligences se sont illuminées. En effet, ils ont pris comme guide et ligne de conduite ce Coran qui n'appelle qu'aux vertus les plus sublimes et aux actes les plus nobles. On ne démontre cela qu'avec les plus grandes et les plus imparables preuves. Si l'homme intelligent s'appuie sur cette règle, il ne cessera d'avancer et de s'élever dans toute vertu sublime. Louange au Seigneur des univers.

■ Sourate *Al Hijr*, une sourate révélée à la Mecque.

Au nom d'Allah, le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux.

①-⑤. *« Alif. Lam. Ra. Voici les versets du Livre et d'un Coran édifiant. (Au Jour du Jugement), les négateurs regretteront peut-être de n'avoir pas été musulmans. Laisse-les faire bonne chère, s'adonner aux plaisirs de la vie et se bercer d'illusions. Ils connaîtront bientôt la Vérité. Nous n'avons anéanti aucune cité qui n'ait eu son terme fixé en un Ecrit connu d'avance. Et aucune communauté*

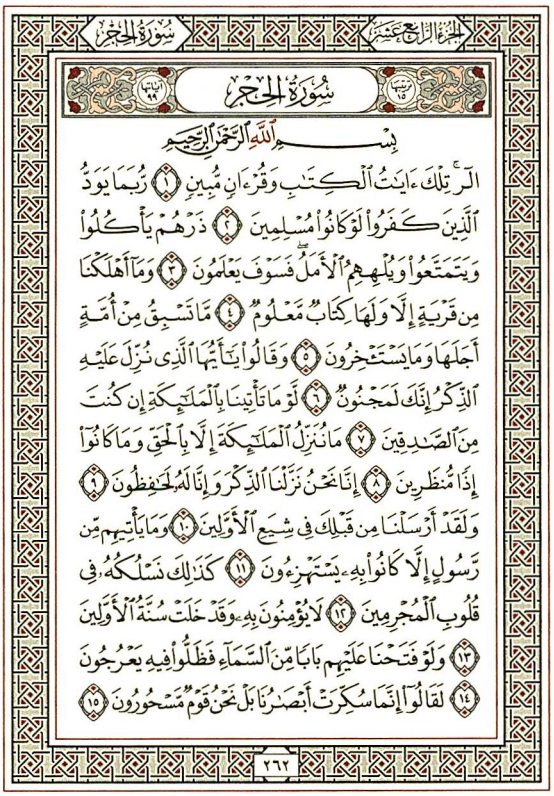
الجزء الرابع عشر سورة الحجر
سُورَةُ الحِجر
بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَٰنِ الرَّحِيمِ
الٓرٰ تِلْكَ ءَايَٰتُ ٱلْكِتَٰبِ وَقُرْءَانٍ مُّبِينٍ ① رُّبَمَا يَوَدُّ
ٱلَّذِينَ كَفَرُوا۟ لَوْ كَانُوا۟ مُسْلِمِينَ ② ذَرْهُمْ يَأْكُلُوا۟
وَيَتَمَتَّعُوا۟ وَيُلْهِهِمُ ٱلْأَمَلُ فَسَوْفَ يَعْلَمُونَ ③ وَمَآ أَهْلَكْنَا
مِن قَرْيَةٍ إِلَّا وَلَهَا كِتَابٌ مَّعْلُومٌ ④ مَّا تَسْبِقُ مِنْ أُمَّةٍ
أَجَلَهَا وَمَا يَسْتَـْٔخِرُونَ ⑤ وَقَالُوا۟ يَٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِى نُزِّلَ عَلَيْهِ
ٱلذِّكْرُ إِنَّكَ لَمَجْنُونٌ ⑥ لَّوْ مَا تَأْتِينَا بِٱلْمَلَٰٓئِكَةِ إِن كُنتَ
مِنَ ٱلصَّٰدِقِينَ ⑦ مَا نُنَزِّلُ ٱلْمَلَٰٓئِكَةَ إِلَّا بِٱلْحَقِّ وَمَا كَانُوٓا۟
إِذًا مُّنظَرِينَ ⑧ إِنَّا نَحْنُ نَزَّلْنَا ٱلذِّكْرَ وَإِنَّا لَهُۥ لَحَٰفِظُونَ ⑨
وَلَقَدْ أَرْسَلْنَا مِن قَبْلِكَ فِى شِيَعِ ٱلْأَوَّلِينَ ⑩ وَمَا يَأْتِيهِم مِّن
رَّسُولٍ إِلَّا كَانُوا۟ بِهِۦ يَسْتَهْزِءُونَ ⑪ كَذَٰلِكَ نَسْلُكُهُۥ فِى
قُلُوبِ ٱلْمُجْرِمِينَ ⑫ لَا يُؤْمِنُونَ بِهِۦ وَقَدْ خَلَتْ سُنَّةُ ٱلْأَوَّلِينَ
⑬ وَلَوْ فَتَحْنَا عَلَيْهِم بَابًا مِّنَ ٱلسَّمَآءِ فَظَلُّوا۟ فِيهِ يَعْرُجُونَ
⑭ لَقَالُوٓا۟ إِنَّمَا سُكِّرَتْ أَبْصَٰرُنَا بَلْ نَحْنُ قَوْمٌ مَّسْحُورُونَ ⑮
٢٦٢

ne saurait avancer ni retarder le terme qui lui est assigné ».

Le Très Haut dit en mettant en exergue la grandeur de Son Livre, et en faisant ses louanges : *« Voici les versets du Livre »*, c'est-à-dire les versets qui indiquent les meilleures des significations et les plus excellentes des aspirations *« Et d'un Coran édifiant »* qui clarifie les réalités avec les meilleures des expressions et les plus claires ainsi que les plus argumentées concernant le sens. Cela impose aux hommes de s'y soumettre et d'accepter ses préceptes avec joie et sérénité.

Par contre, celui qui fait face à ces immenses bienfaits avec le refus et la mécréance, sera considéré comme faisant partie des négateurs et des égarés dont viendra le jour où ils souhaiteront avoir été musulmans, c'est-à-dire soumis à ses préceptes, et ce lorsque le voile sera enlevé

et qu'apparaîtront les prémices de l'au-delà et les signes avant coureurs de la mort. En effet, durant les affres de l'au-delà, les gens souhaiteront avoir été musulmans, bien que cela sera trop tard. Mais dans ce monde ici-bas ils se montrent arrogants.

« Laisse-les faire bonne chère, s'adonner aux plaisirs de la vie » et à ses passions *« et se bercer d'illusions »*, c'est-à-dire qu'ils voudront rester dans ce bas-monde en oubliant l'au-delà. *« Ils connaîtront bientôt la Vérité »*, c'est-à-dire l'égarement dans lequel ils se trouvent et la vanité à laquelle ils sont attachés. Leurs œuvres se seront dissipées et qu'ils ne se laissent pas leurrer par le délai qu'Allah leur accorde, car c'est là Sa ligne de conduite avec toutes les communautés.

« Nous n'avons anéanti aucune cité » qui ait mérité le châtiment *« qui n'ait eu son terme fixé en un Ecrit connu d'avance »* déterminant son extermination.

« Et aucune communauté ne saurait avancer ni retarder le terme qui lui est assigné ». Sinon, les conséquences des péchés apparaîtront tôt ou tard.

﴿٦-٩﴾. *« Les négateurs disent : « Ô toi à qui le Coran a été révélé ! Tu n'es en vérité qu'un possédé ! Pourquoi n'es-tu pas accompagné d'Anges, si ce que tu dis est la vérité ? Nous n'envoyons les Anges que pour porter des arrêts ; et alors, aucun répit ne sera plus accordé aux impies. C'est Nous, en vérité, qui avons fait descendre le Rappel, et c'est Nous qui le préservons ».*

C'est-à-dire que les négateurs ont dit à Mouḥammed (ﷺ) à titre de moquerie et d'ironie : *« Ô toi à qui le Coran a été révélé »* c'est-à-dire celui qui prétend cela *« Tu n'es en vérité qu'un possédé ! »* en croyant que nous allons te suivre en abandonnant ce que nos parents adoraient, rien qu'en t'écoutant. *« Pourquoi n'es-tu pas accompagné d'Anges »* qui témoignent de la véracité de ce que tu apportes *« si ce que tu dis est la vérité ? »*. Par conséquent, si tu n'apportes pas d'Anges avec toi tu n'es pas sincère dans ton apostolat. Or, c'est là la plus grande des injustices, et la plus hideuse des ignorances ! Pour ce qui est de l'injustice, elle est flagrante, car c'est là une insolence vis-à-vis d'Allah et un entêtement que de réclamer des signes qu'Il n'a pas choisis et à travers lesquels s'est manifestée la vérité et confirmée la véracité de ce qu'il apporte. Quant à l'ignorance, elle se manifeste par leur méconnaissance totale de leurs intérêts, car la descente des Anges ne comporte aucun avantage pour eux, loin s'en faut, dans la mesure où Allah ne les fait descendre qu'avec la Vérité qui ne laisse aucun répit ni aucun délai à ceux qui refusent de l'accepter et de s'y soumettre.

« Et alors », c'est-à-dire durant la descente des Anges et qu'ils ne croiront pas, puisqu'ils ne croiront pas *« aucun répit ne sera plus accordé aux impies »*. Cela étant, leur demande de voir les Anges descendre, accélèrera leur perte et leur extermination, car la foi ne se trouve pas entre leurs mains mais entre celles d'Allah. *« Et même si Nous faisions descendre les Anges sur eux, que les morts leur parlaient et que Nous faisions défiler toute la Création devant leurs yeux ; ils ne croiraient pas pour autant, à moins qu'Allah ne l'eût voulu. Mais la plupart d'entre eux sont trop inconscients (pour s'ouvrir à la foi) »*. S6. Vl11. Il leur suffit comme signe, s'ils étaient sincères, ce glorieux Coran. C'est pour cela qu'Il dit : *« C'est Nous, en vérité, qui avons fait descendre le Rappel »*. C'est-à-dire le Coran qui contient le rappel de toute chose, comme affaires et preuves

évidentes. C'est grâce à lui que peut se rappeler celui qui le veut *« et c'est Nous qui le préservons »*, c'est-à-dire au moment de sa révélation et après sa révélation. Au moment de sa révélation, nous le préservons des interférences des démons pour ne pas en voler des bribes et après sa révélation Allah l'a conservé dans le cœur de Son Messager (ﷺ) et l'a mis en dépôt puis l'a conservé et mis en dépôt dans les cœurs des membres de sa communauté. Il a préservé ses expressions de tout changement, ajout ou diminution, et ses significations de toute modification. Aussi, personne ne peut essayer de modifier une de ses significations sans qu'Allah ne fasse apparaître celui qui lui montre la Vérité évidente. Il s'agit là du plus grand des signes d'Allah et de la plus sublime de Ses faveurs à l'égard de Ses serviteurs croyants. Parmi les signes de sa préservation, est qu'Allah préserve ses partisans de leurs ennemis et ne les soumet pas à un ennemi qui les opprime.

(10)-(13). *« Et Nous avons déjà, avant toi, envoyé des Messagers aux peuples anciens ; mais aucun Messager ne s'est présenté à eux sans qu'ils l'aient tourné en dérision. C'est ainsi que Notre message ne fera qu'effleurer le cœur des criminels sans y laisser aucune trace, et sans qu'ils y croient, car le sort réservé aux peuples anciens ne les a point édifiés ».*

Le Très Haut dit à Son Messager lorsqu'il fut traité de menteur par les polythéistes : *« Tel fut le comportement des peuples anciens ». « Et Nous avons déjà, avant toi, envoyé des Messagers aux peuples anciens »*, c'est-à-dire aux nations et communautés précédentes.

« Mais aucun Messager ne s'est présenté à eux » pour les inviter à la Vérité et à la guidance *« sans qu'ils l'aient tourné en dérision ».*

« C'est ainsi que Notre message ne fera qu'effleurer le cœur des criminels sans y laisser aucune trace ». C'est-à-dire que ceux dont les caractéristiques principales sont l'injustice et le mensonge, Nous les avons châtiés lorsque leurs cœurs ont fait preuve de négation et de mécréance et lorsque leur comportement avec leurs Prophètes et Messagers s'est caractérisé par l'ironie, la moquerie et l'incroyance. C'est pour cela qu'Il dit : *« Et sans qu'ils y croient, car le sort réservé aux peuples anciens ne les a point édifiés ».* C'est-à-dire que c'est là la ligne de conduite d'Allah avec eux, en faisant périr ceux qui rejettent Ses signes.

(14)-(15). *« Et même si Nous leur ouvrions une porte sur le ciel, et qu'ils pussent à chaque instant y monter, ils diraient encore : « C'est une hallucination, ou plutôt nous sommes sous l'effet d'un envoûtement ! ».*

C'est-à-dire que si tout signe grandiose leur parvient, ils ne croiront pas mais feront montre d'arrogance. *« Et même si Nous leur ouvrions une porte sur le ciel »* par laquelle ils réaliseraient leur ascension dans les cieux et verraient tout de leurs propres yeux, ils diraient, en raison de leur injustice et de leur entêtement, en niant ce signe *« C'est une hallucination ! »*, c'est-à-dire que nous sommes victimes d'ivresse et de stupeur au point de voir ce que nous voyons *« Ou plutôt nous sommes sous l'effet d'un envoûtement ! ».* C'est-à-dire que cela n'est pas réel mais fait partie d'une magie. Des gens qui vont jusqu'à dire de telles paroles, il n'y a plus rien à attendre d'eux ni à espérer. Ensuite, Il rappela les signes prouvant la véracité de ce que les prophètes prêchent en disant :

(15)-(25). *« Nous avons placé dans le ciel des constellations zodiacales et Nous l'avons em-*

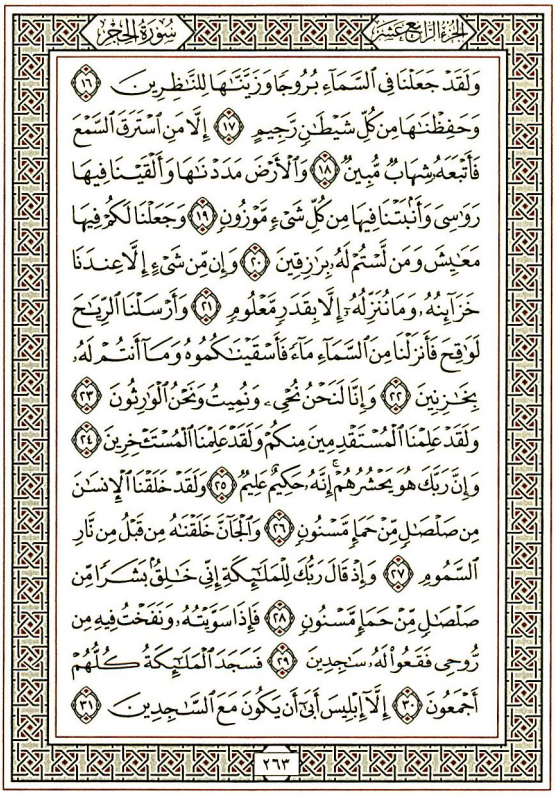
سُورَةُ الحِجر — الجزء الرابع عشر
وَلَقَدْ جَعَلْنَا فِي السَّمَاءِ بُرُوجًا وَزَيَّنَّاهَا لِلنَّاظِرِينَ ﴿١٦﴾
وَحَفِظْنَاهَا مِن كُلِّ شَيْطَانٍ رَّجِيمٍ ﴿١٧﴾ إِلَّا مَنِ اسْتَرَقَ السَّمْعَ
فَأَتْبَعَهُ شِهَابٌ مُّبِينٌ ﴿١٨﴾ وَالْأَرْضَ مَدَدْنَاهَا وَأَلْقَيْنَا فِيهَا
رَوَاسِيَ وَأَنبَتْنَا فِيهَا مِن كُلِّ شَيْءٍ مَّوْزُونٍ ﴿١٩﴾ وَجَعَلْنَا لَكُمْ فِيهَا
مَعَايِشَ وَمَن لَّسْتُمْ لَهُ بِرَازِقِينَ ﴿٢٠﴾ وَإِن مِّن شَيْءٍ إِلَّا عِندَنَا
خَزَائِنُهُ وَمَا نُنَزِّلُهُ إِلَّا بِقَدَرٍ مَّعْلُومٍ ﴿٢١﴾ وَأَرْسَلْنَا الرِّيَاحَ
لَوَاقِحَ فَأَنزَلْنَا مِنَ السَّمَاءِ مَاءً فَأَسْقَيْنَاكُمُوهُ وَمَا أَنتُمْ لَهُ
بِخَازِنِينَ ﴿٢٢﴾ وَإِنَّا لَنَحْنُ نُحْيِي وَنُمِيتُ وَنَحْنُ الْوَارِثُونَ ﴿٢٣﴾
وَلَقَدْ عَلِمْنَا الْمُسْتَقْدِمِينَ مِنكُمْ وَلَقَدْ عَلِمْنَا الْمُسْتَأْخِرِينَ ﴿٢٤﴾
وَإِنَّ رَبَّكَ هُوَ يَحْشُرُهُمْ إِنَّهُ حَكِيمٌ عَلِيمٌ ﴿٢٥﴾ وَلَقَدْ خَلَقْنَا الْإِنسَانَ
مِن صَلْصَالٍ مِّنْ حَمَإٍ مَّسْنُونٍ ﴿٢٦﴾ وَالْجَانَّ خَلَقْنَاهُ مِن قَبْلُ مِن نَّارِ
السَّمُومِ ﴿٢٧﴾ وَإِذْ قَالَ رَبُّكَ لِلْمَلَائِكَةِ إِنِّي خَالِقٌ بَشَرًا مِّن
صَلْصَالٍ مِّنْ حَمَإٍ مَّسْنُونٍ ﴿٢٨﴾ فَإِذَا سَوَّيْتُهُ وَنَفَخْتُ فِيهِ مِن
رُّوحِي فَقَعُوا لَهُ سَاجِدِينَ ﴿٢٩﴾ فَسَجَدَ الْمَلَائِكَةُ كُلُّهُمْ
أَجْمَعُونَ ﴿٣٠﴾ إِلَّا إِبْلِيسَ أَبَىٰ أَن يَكُونَ مَعَ السَّاجِدِينَ ﴿٣١﴾
٢٦٣

belli pour le plaisir de ceux qui veulent le contempler, et Nous l'avons mis hors d'atteinte de tout démon maudit. Celui qui s'en approche pour voler quelque secret, aussitôt une flamme éblouissante le poursuit. Nous avons étendu la terre, y avons implanté des montagnes et y avons fait pousser toute chose dans une proportion mesurée. Nous l'avons dotée d'éléments nutritifs pour vous, et pour tant d'autres créatures dont vous n'êtes pas les nourriciers ».

Le Très Haut dit en montrant la perfection de Son pouvoir et Sa miséricorde envers Ses créatures : *« Nous avons placé dans le ciel des constellations zodiacales »*. C'est-à-dire les étoiles comme des tours et des signes immenses avec lesquels on se guide dans les ténèbres de la terre et de la mer *« Et Nous l'avons embelli pour le plaisir de ceux qui veulent le contempler »*. En effet, sans les étoiles, le ciel n'aurait pas cette belle vue, ni cette sublime forme. Cela incite les gens à le contempler et à en tirer les preuves de l'existence de Son Créateur.

« Et Nous l'avons mis hors d'atteinte de tout démon maudit ». Lorsqu'il veut voler quelque bribe de paroles, il est poursuivi par des météorites étincelants. Ainsi donc, le ciel reste embelli dans son aspect apparent par les étoiles éblouissantes, et gardé dans son aspect caché contre toute chose nuisible.

« Celui qui s'en approche pour voler quelque secret », c'est-à-dire que, de temps à autre, certains démons peuvent voler et dérober des paroles en secret *« aussitôt une flamme éblouissante le poursuit »*, c'est-à-dire qu'elle les tue ou les maîtrise. Il se peut que le météorite atteigne le démon avant qu'il ne transmette l'information à son suppôt sur terre, et alors les informations du ciel s'interrompront en direction de la terre, mais il se peut aussi qu'il la transmette à son suppôt avant d'être atteint par le météorite ; ce dernier reçoit l'information et la mélange avec cent mensonges en se référant à cette parole écoutée dans le ciel.

« Nous avons étendu la terre », c'est-à-dire que Nous l'avons élargie de façon à ce que tous les enfants d'Adam et toutes les bêtes puissent se mouvoir dans ses étendues, manger de ses ressources et s'établir dans ses contrées.

« Y avons implanté des montagnes », c'est-à-dire de majestueuses montagnes qui empêchent la terre de pencher et qui la fixent fermement *« Et y avons fait pousser toute chose dans une proportion mesurée »*, c'est-à-dire des choses utiles et avantageuses dont les hommes ont besoin, comme les palmiers et les vignes, ainsi que

les espèces d'arbres et les catégories de fruits.

« Nous l'avons dotée d'éléments nutritifs pour vous », c'est-à-dire comme cultures et bestiaux et autres formes de gains et de métiers *« Et pour tant d'autres créatures dont vous n'êtes pas les nourriciers »*, c'est-à-dire que Nous vous avons fait don d'esclaves et de bestiaux pour votre intérêt et avantage alors que vous n'en êtes pas les pourvoyeurs et les nourriciers, puisque c'est Allah qui les a mis à votre service en Se chargeant de leurs ressources.

(21). *« Et il n'est rien dont Nous ne détenions les trésors. Mais Nous ne les faisons descendre qu'en quantité déterminée ».*

C'est-à-dire que toutes les ressources et formes de dons ne sont possédées par personne à l'exception d'Allah. En effet, leurs trésors sont aux mains d'Allah qui donne à qui Il veut et en prive qui Il veut, en fonction de Sa sagesse et de Son immense miséricorde *« Mais Nous ne les faisons descendre »*, c'est-à-dire les choses déterminées, comme la pluie et autres *« qu'en quantité déterminée »*. Elles n'augmentent pas au-dessus de ce qu'Allah a déterminé ni n'en diminuent.

(21). *« Nous envoyons des vents fécondants et Nous faisons descendre du ciel une eau avec laquelle Nous étanchons votre soif, et que vous n'aviez pas vous-mêmes emmagasinée ».*

C'est-à-dire que Nous avons soumis les vents de la miséricorde qui fécondent les nuages tout comme le mâle féconde la femelle et, de cette fécondation, naît l'eau avec la permission d'Allah. Allah en fait descendre alors à Ses serviteurs, à leurs troupeaux de bestiaux et à leurs terres, puis cette eau reste emmagasinée dans la terre pour leurs besoins et leurs nécessités, comme l'implique la sagesse d'Allah et Sa miséricorde *« Et que vous n'aviez pas vous-mêmes emmagasinée »*, c'est-à-dire que vous n'avez aucun pouvoir ni capacité de l'emmagasiner et de l'épargner, mais c'est Allah qui l'emmagasine pour vous en la faisant couler dans des ruisseaux sur terre par miséricorde pour vous et bienfaisance.

(23)-(24). *« C'est Nous qui donnons la vie et la mort et c'est Nous qui sommes l'Héritier de l'univers. Certes, Nous connaissons les générations à venir. Et c'est ton Seigneur qui les rassemblera toutes, car Il est Sage et Omniscient ».*

C'est-à-dire qu'Il est le seul à ne pas avoir d'associé, Lui qui fait sortir les créatures du néant après qu'elles n'aient pas d'existence et Il les fait mourir dans leurs délais déterminés : *« Et c'est Nous qui sommes l'Héritier de l'univers »*. Ce verset est similaire à cet autre où le Très Haut dit : *« C'est Nous qui héritons de la terre et de tout ce qu'elle porte, et c'est à Nous qu'ils feront tous retour »*. S19. V40.

Cela n'est pas impossible pour Allah, car Il connaît les premières parmi les créatures et les dernières d'entre elles ; Il connaît ce que la terre prend d'elles et ce qu'elle disperse de leurs membres. Son pouvoir n'a pas de limites et personne ne peut s'y opposer. Il ressuscitera Ses créatures dans une nouvelle vie et les rassemblera devant Lui. *« Car Il est Sage et Omniscient »*, dans la mesure où Il met chaque chose à sa place et selon son degré ; Il rétribue chacun en fonction de ses œuvres qu'elles soient de bien ou de mal.

(25)-(44). *« Nous avons créé l'homme d'une argile extraite d'un limon fétide, alors que Nous avions auparavant formé les djinns d'un feu subtil. Un jour, ton Seigneur dit aux Anges : « Je vais créer un être humain avec de l'argile extraite d'un limon fétide. Lorsque Je lui aurai donné sa forme et insufflé en lui de Mon Esprit, vous vous jetterez devant lui et vous vous prosternerez ! ». Tous les Anges se prosternèrent ; seul Satan refusa de le faire ».*

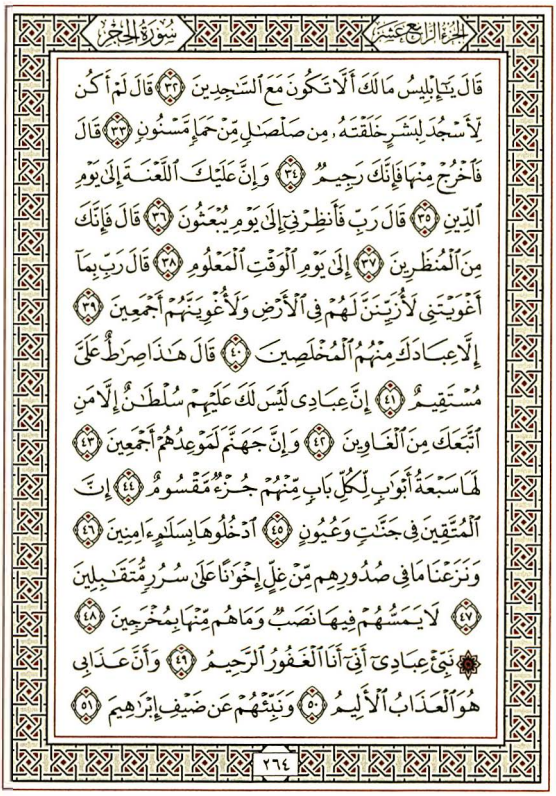
الجزء الرابع عشر — سورة الحجر

قَالَ يَٰٓإِبۡلِيسُ مَا لَكَ أَلَّا تَكُونَ مَعَ ٱلسَّٰجِدِينَ ﴿٣٢﴾ قَالَ لَمۡ أَكُن
لِّأَسۡجُدَ لِبَشَرٍ خَلَقۡتَهُۥ مِن صَلۡصَٰلٖ مِّنۡ حَمَإٖ مَّسۡنُونٖ ﴿٣٣﴾ قَالَ
فَٱخۡرُجۡ مِنۡهَا فَإِنَّكَ رَجِيمٞ ﴿٣٤﴾ وَإِنَّ عَلَيۡكَ ٱللَّعۡنَةَ إِلَىٰ يَوۡمِ
ٱلدِّينِ ﴿٣٥﴾ قَالَ رَبِّ فَأَنظِرۡنِيٓ إِلَىٰ يَوۡمِ يُبۡعَثُونَ ﴿٣٦﴾ قَالَ فَإِنَّكَ
مِنَ ٱلۡمُنظَرِينَ ﴿٣٧﴾ إِلَىٰ يَوۡمِ ٱلۡوَقۡتِ ٱلۡمَعۡلُومِ ﴿٣٨﴾ قَالَ رَبِّ بِمَآ
أَغۡوَيۡتَنِي لَأُزَيِّنَنَّ لَهُمۡ فِي ٱلۡأَرۡضِ وَلَأُغۡوِيَنَّهُمۡ أَجۡمَعِينَ ﴿٣٩﴾
إِلَّا عِبَادَكَ مِنۡهُمُ ٱلۡمُخۡلَصِينَ ﴿٤٠﴾ قَالَ هَٰذَا صِرَٰطٌ عَلَيَّ
مُسۡتَقِيمٌ ﴿٤١﴾ إِنَّ عِبَادِي لَيۡسَ لَكَ عَلَيۡهِمۡ سُلۡطَٰنٌ إِلَّا مَنِ
ٱتَّبَعَكَ مِنَ ٱلۡغَاوِينَ ﴿٤٢﴾ وَإِنَّ جَهَنَّمَ لَمَوۡعِدُهُمۡ أَجۡمَعِينَ ﴿٤٣﴾
لَهَا سَبۡعَةُ أَبۡوَٰبٖ لِّكُلِّ بَابٖ مِّنۡهُمۡ جُزۡءٞ مَّقۡسُومٌ ﴿٤٤﴾ إِنَّ
ٱلۡمُتَّقِينَ فِي جَنَّٰتٖ وَعُيُونٍ ﴿٤٥﴾ ٱدۡخُلُوهَا بِسَلَٰمٍ ءَامِنِينَ ﴿٤٦﴾
وَنَزَعۡنَا مَا فِي صُدُورِهِم مِّنۡ غِلٍّ إِخۡوَٰنًا عَلَىٰ سُرُرٖ مُّتَقَٰبِلِينَ
﴿٤٧﴾ لَا يَمَسُّهُمۡ فِيهَا نَصَبٞ وَمَا هُم مِّنۡهَا بِمُخۡرَجِينَ ﴿٤٨﴾
نَبِّئۡ عِبَادِيٓ أَنِّيٓ أَنَا ٱلۡغَفُورُ ٱلرَّحِيمُ ﴿٤٩﴾ وَأَنَّ عَذَابِي
هُوَ ٱلۡعَذَابُ ٱلۡأَلِيمُ ﴿٥٠﴾ وَنَبِّئۡهُمۡ عَن ضَيۡفِ إِبۡرَٰهِيمَ ﴿٥١﴾

٢٦٤

Allah lui dit alors : « Pourquoi n'es-tu pas parmi ceux qui se prosternent ? ». Satan répondit : « Je n'ai pas à me prosterner devant un être que Tu as tiré d'une argile extraite d'un limon fétide ». « Hors d'ici, ordonna Allah, tu es à jamais maudit ! Que la malédiction te poursuive jusqu'au Jugement dernier ! ». « Seigneur, dit Satan, accorde-moi un répit jusqu'au Jour où les morts seront ressuscités ». « Soit, répondit Allah, tu seras parmi ceux qui attendront, jusqu'au Jour fixé ». « Seigneur, dit Satan, puisque Tu m'as égaré, je m'emploierai à égarer les hommes, en embellissant, à leurs yeux, la vie sur terre, excepté les fidèles que Tu auras élus ». « Voici une règle qui sera souveraine, dit Allah. Tu n'auras aucune prise sur Mes serviteurs, excepté ceux qui te suivront parmi les dévoyés et qui se retrouveront tous dans la Géhenne ». Cette dernière aura sept portes, dont chacune sera destinée à une catégorie de damnés ».

Le Très Haut rappelle Ses faveurs et Sa bienfaisance à l'égard de notre père Adam (عليه السلام) et ce qu'il y a eu de la part de son ennemi Satan. Cela afin de nous mettre en garde contre son mal et sa séduction. Il dit : *« Nous avons créé l'homme »*, c'est-à-dire Adam (عليه السلام) *« d'une argile extraite d'un limon fétide »*, c'est-à-dire d'une argile ayant séché après avoir été malléable jusqu'à avoir un cliquetis et un son comme celui de la terre cuite. Le limon fétide est l'argile qui a changé de couleur et d'odeur pour être resté longtemps à sa place.

« Alors que Nous avions auparavant formé les djinns », c'est-à-dire le père des djinns, en l'occurrence Satan, Nous l'avions créé avant Adam *« d'un feu subtil »*, c'est-à-dire d'une chaleur ardente. Lorsqu'Allah a voulu créer Adam, Il a dit aux Anges : *« Je vais créer un être humain avec de l'argile extraite d'un limon fétide. Lorsque Je lui aurai donné sa forme »*, c'est-à-dire sa constitution parfaite *« et insufflé en lui de Mon Esprit, vous vous jetterez devant lui et vous vous prosternerez ! »*. Ils exécutèrent Son ordre.

« Tous les Anges se prosternèrent ». Cette insistance vise à montrer qu'aucun parmi eux ne s'est abstenu, par soumission de leur part à l'ordre d'Allah et par ennoblissement envers Adam, car Il sait ce qu'ils ne savent pas.

« Seul Satan refusa de le faire ». Ce fut là sa première marque d'animosité envers Adam et sa descendance.

« Allah lui dit alors : « Pourquoi n'es-tu pas parmi ceux qui se prosternent ? ». Satan répondit : « Je n'ai pas à me prosterner devant un être que Tu as tiré d'une argile extraite d'un limon fétide ». Il s'est montré arrogant devant l'ordre d'Allah et a exprimé son animosité à Adam et à sa descendance en tirant orgueil de son

élément et en prétendant être meilleur qu'Adam.

Allah lui dit en lui reprochant sa négation et son arrogance : *« Hors d'ici, ordonna Allah, tu es à jamais maudit ! »*. C'est-à-dire chassé et éloigné de tout bien *« Que la malédiction te poursuive »*, c'est-à-dire le blâme, le reproche et l'éloignement de la miséricorde d'Allah *« Que la malédiction »*. Dans ce verset et dans d'autres il y a la preuve qu'il persistera dans le mal et dans l'opposition au bien.

« Seigneur, dit Satan, accorde-moi un répit jusqu'au Jour où les morts seront ressuscités ». « Soit, répondit Allah, tu seras parmi ceux qui attendront, jusqu'au Jour fixé ». La réponse d'Allah à sa requête n'est pas une marque d'honneur à son égard, mais une épreuve et un examen de la part d'Allah pour lui et pour les créatures afin que se distingue le sincère qui obéit à son Seigneur et non son ennemi, de celui qui n'est pas ainsi. C'est pour cela qu'Il nous a mis en garde contre lui en insistant sur cela et qu'Il nous a légiféré ce qu'Il attend de nous.

« Seigneur, dit Satan, puisque Tu m'as égaré, je m'emploierai à égarer les hommes, en embellissant, à leurs yeux, la vie sur terre », c'est-à-dire que je les égarerai du droit chemin et j'embellirai pour eux les plaisirs de ce bas-monde en les invitant à les préférer à la vie future afin qu'ils soient soumis à tous les péchés. *« Excepté les fidèles que Tu auras élus »*, c'est-à-dire ceux que Tu auras rendus dévoués et que Tu auras élus pour leur sincérité, leur foi et leur confiance en Toi.

Allah dit : *« Voici une règle qui sera souveraine »*, c'est-à-dire une voie droite menant à Moi et à la Demeure de Ma générosité.

« Tu n'auras aucune prise sur Mes serviteurs » pour les mener là où tu veux, vers les diverses voies de l'égarement, car, en raison de leur dévouement à leur Seigneur et de leur soumission à Ses ordres. Allah les a assistés et mis à l'abri des suggestions de Satan.

« Excepté ceux qui te suivront » en acceptant ta tutelle et ton obéissance au lieu de l'obéissance au Miséricordieux *« parmi les dévoyés »*, c'est-à-dire ceux qui ont connu la Vérité et s'en sont détournés.

« Et qui se retrouveront tous dans la Géhenne », c'est-à-dire *Iblis* et ses suppôts. *« Cette dernière aura sept portes »*, chaque porte plus basse que l'autre *« dont chacune d'elles sera destinée à une catégorie de damnés »* parmi les partisans d'*Iblis*. Le Très Haut dit dans un autre verset : *« Ils y seront précipités, eux et leurs idoles, ainsi que tous ceux qui avaient pris Satan pour conseiller »*. S26. V95.

Après avoir rappelé ce qu'Il prépare pour Ses ennemis, les suppôts d'*Iblis*, comme châtiment rigoureux et avilissement, le Très Haut rappelle ce qu'Il a préparé pour Ses bien aimés comme faveurs immenses et félicité éternelle. Il dit à cet effet :

﴿45﴾-﴿33﴾. *« Certes, les pieux auront accès à des jardins et à des sources. « Entrez-y en paix et en toute confiance ! »leur sera-t-il dit. Leurs cœurs auront été purgés de toute haine. Ils y vivront en frères, se tenant face à face sur leurs trônes. Toute souffrance leur sera épargnée et nul ne pourra jamais les déloger. Informe Mes serviteurs que Je suis le Clément, le Miséricordieux et quand Je sévis, Je le fais avec rigueur »*.

Le Très Haut dit : *« Certes, les pieux »*, c'est-à-dire ceux qui ont évité l'obéissance au Diable et à ce à quoi il les invite comme péchés et turpitudes *« auront accès à des jardins et à des sources »* qui contiennent toutes les catégories d'arbres et dans

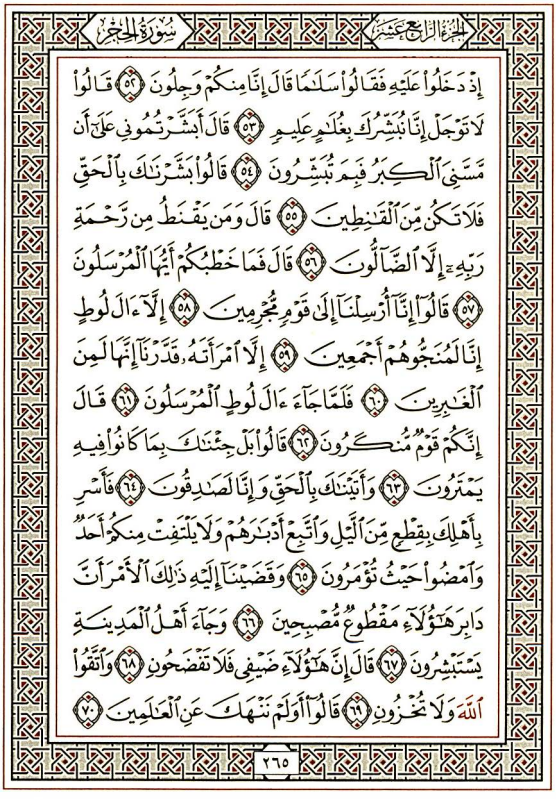
سورة الحجر الجزء الرابع عشر
إِذْ دَخَلُوا۟ عَلَيْهِ فَقَالُوا۟ سَلَٰمًا ۖ قَالَ إِنَّا مِنكُمْ وَجِلُونَ ﴿٥٢﴾ قَالُوا۟
لَا تَوْجَلْ إِنَّا نُبَشِّرُكَ بِغُلَٰمٍ عَلِيمٍ ﴿٥٣﴾ قَالَ أَبَشَّرْتُمُونِى عَلَىٰٓ أَن
مَّسَّنِىَ ٱلْكِبَرُ فَبِمَ تُبَشِّرُونَ ﴿٥٤﴾ قَالُوا۟ بَشَّرْنَٰكَ بِٱلْحَقِّ
فَلَا تَكُن مِّنَ ٱلْقَٰنِطِينَ ﴿٥٥﴾ قَالَ وَمَن يَقْنَطُ مِن رَّحْمَةِ
رَبِّهِۦٓ إِلَّا ٱلضَّآلُّونَ ﴿٥٦﴾ قَالَ فَمَا خَطْبُكُمْ أَيُّهَا ٱلْمُرْسَلُونَ
﴿٥٧﴾ قَالُوٓا۟ إِنَّآ أُرْسِلْنَآ إِلَىٰ قَوْمٍ مُّجْرِمِينَ ﴿٥٨﴾ إِلَّآ ءَالَ لُوطٍ ۖ
إِنَّا لَمُنَجُّوهُمْ أَجْمَعِينَ ﴿٥٩﴾ إِلَّا ٱمْرَأَتَهُۥ ۖ قَدَّرْنَآ إِنَّهَا لَمِنَ
ٱلْغَٰبِرِينَ ﴿٦٠﴾ فَلَمَّا جَآءَ ءَالَ لُوطٍ ٱلْمُرْسَلُونَ ﴿٦١﴾ قَالَ
إِنَّكُمْ قَوْمٌ مُّنكَرُونَ ﴿٦٢﴾ قَالُوا۟ بَلْ جِئْنَٰكَ بِمَا كَانُوا۟ فِيهِ
يَمْتَرُونَ ﴿٦٣﴾ وَأَتَيْنَٰكَ بِٱلْحَقِّ وَإِنَّا لَصَٰدِقُونَ ﴿٦٤﴾ فَأَسْرِ
بِأَهْلِكَ بِقِطْعٍ مِّنَ ٱلَّيْلِ وَٱتَّبِعْ أَدْبَٰرَهُمْ ۖ وَلَا يَلْتَفِتْ مِنكُمْ أَحَدٌ ۖ
وَٱمْضُوا۟ حَيْثُ تُؤْمَرُونَ ﴿٦٥﴾ وَقَضَيْنَآ إِلَيْهِ ذَٰلِكَ ٱلْأَمْرَ أَنَّ
دَابِرَ هَٰٓؤُلَآءِ مَقْطُوعٌ مُّصْبِحِينَ ﴿٦٦﴾ وَجَآءَ أَهْلُ ٱلْمَدِينَةِ
يَسْتَبْشِرُونَ ﴿٦٧﴾ قَالَ إِنَّ هَٰٓؤُلَآءِ ضَيْفِى فَلَا تَفْضَحُونِ ﴿٦٨﴾ وَٱتَّقُوا۟
ٱللَّهَ وَلَا تُخْزُونِ ﴿٦٩﴾ قَالُوٓا۟ أَوَلَمْ نَنْهَكَ عَنِ ٱلْعَٰلَمِينَ ﴿٧٠﴾
٢٦٥

lesquels seront produits tous les fruits succulents en tout temps.

Il leur sera dit au moment d'y entrer: *« Entrez-y en paix et en toute confiance »*, loin de la mort, du sommeil, de la fatigue, de la lassitude, des privations, des maladies, de la tristesse, des soucis et de tous les problèmes *« Leurs cœurs auront été purgés de toute haine »* et seront dépourvus de toute animosité, ressentiment et envie; ils seront purs et pleins d'amour *« Ils y vivront en frères, se tenant face à face sur leurs trônes »*.Cela prouve qu'ils se rendront visite et se réuniront ensemble, se faisant face les uns les autres, dans une harmonie parfaite, assis sur des trônes embellis de draps et de couches, de perles et de divers bijoux.

« Toute souffrance leur sera épargnée », qu'elle soit intérieure ou extérieure, car Allah les ressuscitera sous une nouvelle forme et dans une vie parfaite qui n'accepte aucun défaut *« et nul ne pourra jamais les déloger »* en tout temps.

Après avoir rappelé ce qui implique le désir et la crainte, que ce soit pour le Paradis ou l'Enfer, le Très Haut rappelle ce qui implique cela comme attributs de Sa noble essence en disant: *« Informe Mes serviteurs »*, c'est-à-dire informe-les de façon certaine, étayée par des preuves *« que Je suis le Clément, le Miséricordieux »*, car s'ils connaissent la perfection de Sa miséricorde et de Son pardon, ils suivront les causes menant à Sa miséricorde et éviteront les péchés dont ils se repentiront pour obtenir Son pardon.

Malgré cela, l'espérance ne doit pas les mener à se sentir en sécurité et à faire preuve d'insouciance, car *« Quand Je sévis, Je le fais avec rigueur »*. En vérité, il n'y a de châtiment réel que celui d'Allah que personne ne peut imaginer ni évaluer, puisse Allah nous en préserver. En effet, une fois qu'ils savent: *« que nul ne châtie aussi sévèrement que Lui et nul n'enchaîne aussi solidement que Lui »*, ils prendront garde et s'éloigneront de toute cause susceptible de leur valoir le châtiment. Aussi, le serviteur doit avoir le cœur toujours en équilibre entre la peur et l'espérance, l'amour et la crainte révérencielle. Lorsqu'il regarde la miséricorde de son Seigneur, Son pardon, Sa générosité et Sa bienfaisance, cela doit susciter en lui l'espérance et le désir, et lorsqu'il regarde ses péchés et ses négligences envers les droits de son Seigneur, cela doit susciter en lui la peur, la crainte révérencielle et la cessation de tout péché.

﴿٥١﴾-﴿٥٥﴾. *« Rappelle-leur l'histoire des hôtes d'Abraham, qui s'étaient introduits chez lui en le saluant: « En vérité, vous me faites peur! »leur dit-il. « N'aie crainte!, dirent les*

hôtes. Nous venons t'annoncer la bonne nouvelle, celle de la naissance d'un garçon plein de savoir ». « Et vous m'annoncez cette bonne nouvelle, dit Abraham, au moment où je ne suis plus qu'un vieillard? Quelle étrange annonce ! ». « Nous t'annonçons la vérité. Ne sois donc point de ceux qui désespèrent ! »dirent-ils. « Mais qui désespérerait de la grâce de son Seigneur, reprit Abraham, hormis les égarés ? ».

Le Très Haut dit à Son Prophète Mouḥammed (ﷺ): *« Rappelle-leur l'histoire des hôtes d'Abraham »,* c'est-à-dire de ce récit extraordinaire, car tes récits des nouvelles des Messagers et de ce qui leur est arrivé sont de nature à leur inspirer la méditation et l'exemple à prendre, surtout Abraham l'ami d'Allah dont le Très Haut nous ordonne de suivre la ligne de conduite. Ses hôtes sont de nobles Anges avec lesquels Allah l'a honoré de leur visite.

« Qui s'étaient introduits chez lui en le saluant », c'est-à-dire qu'ils l'ont salué et il leur rendit leur salut. *« En vérité, vous me faites peur ! »leur dit-il ».* Cela, parce qu'en les voyant entrer et en les prenant pour des hôtes, il courut chez lui et leur prépara un veau rôti qu'il leur apporta. Mais en voyant que leurs mains ne se tendaient pas vers le plat, il eut peur d'avoir affaire à des voleurs ou autres brigands.

« N'aie crainte !, dirent les hôtes. Nous venons t'annoncer la bonne nouvelle, celle de la naissance d'un garçon plein de savoir », à savoir Isaac (عليه السلام). Dans un autre verset, il est dit: *« Nous lui annonçâmes la naissance d'Isaac, un prophète parmi les vertueux ».*

Il leur répondit avec étonnement: *« Et vous m'annoncez cette bonne nouvelle »* de la naissance d'un garçon *« au moment où je ne suis plus qu'un vieillard »* ayant désespéré d'avoir des enfants *« Quelle*

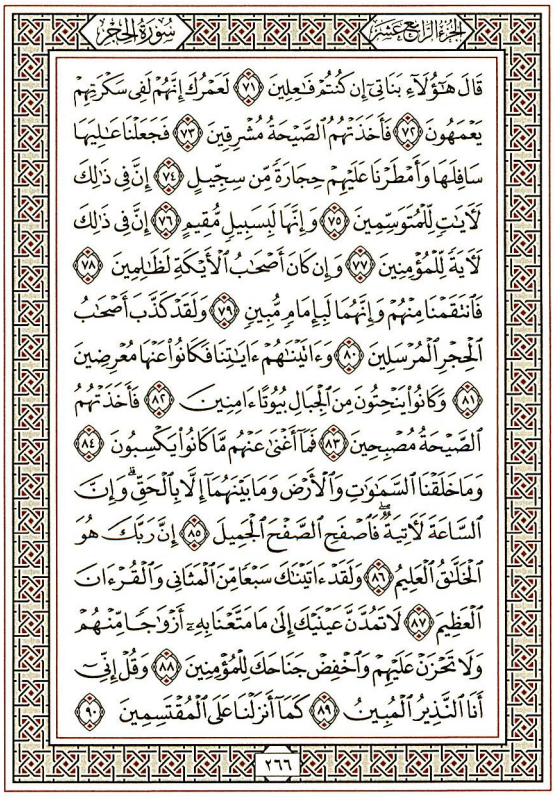
الجزء الرابع عشر سورة الحجر
قَالَ هَٰٓؤُلَآءِ بَنَاتِيٓ إِن كُنتُمۡ فَٰعِلِينَ ٧١ لَعَمۡرُكَ إِنَّهُمۡ لَفِي سَكۡرَتِهِمۡ
يَعۡمَهُونَ ٧٢ فَأَخَذَتۡهُمُ ٱلصَّيۡحَةُ مُشۡرِقِينَ ٧٣ فَجَعَلۡنَا عَٰلِيَهَا
سَافِلَهَا وَأَمۡطَرۡنَا عَلَيۡهِمۡ حِجَارَةٗ مِّن سِجِّيلٍ ٧٤ إِنَّ فِي ذَٰلِكَ
لَأٓيَٰتٖ لِّلۡمُتَوَسِّمِينَ ٧٥ وَإِنَّهَا لَبِسَبِيلٖ مُّقِيمٍ ٧٦ إِنَّ فِي ذَٰلِكَ
لَأٓيَةٗ لِّلۡمُؤۡمِنِينَ ٧٧ وَإِن كَانَ أَصۡحَٰبُ ٱلۡأَيۡكَةِ لَظَٰلِمِينَ ٧٨
فَٱنتَقَمۡنَا مِنۡهُمۡ وَإِنَّهُمَا لَبِإِمَامٖ مُّبِينٖ ٧٩ وَلَقَدۡ كَذَّبَ أَصۡحَٰبُ
ٱلۡحِجۡرِ ٱلۡمُرۡسَلِينَ ٨٠ وَءَاتَيۡنَٰهُمۡ ءَايَٰتِنَا فَكَانُواْ عَنۡهَا مُعۡرِضِينَ
٨١ وَكَانُواْ يَنۡحِتُونَ مِنَ ٱلۡجِبَالِ بُيُوتًا ءَامِنِينَ ٨٢ فَأَخَذَتۡهُمُ
ٱلصَّيۡحَةُ مُصۡبِحِينَ ٨٣ فَمَآ أَغۡنَىٰ عَنۡهُم مَّا كَانُواْ يَكۡسِبُونَ ٨٤
وَمَا خَلَقۡنَا ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَٱلۡأَرۡضَ وَمَا بَيۡنَهُمَآ إِلَّا بِٱلۡحَقِّۗ وَإِنَّ
ٱلسَّاعَةَ لَأٓتِيَةٞۖ فَٱصۡفَحِ ٱلصَّفۡحَ ٱلۡجَمِيلَ ٨٥ إِنَّ رَبَّكَ هُوَ
ٱلۡخَلَّٰقُ ٱلۡعَلِيمُ ٨٦ وَلَقَدۡ ءَاتَيۡنَٰكَ سَبۡعٗا مِّنَ ٱلۡمَثَانِي وَٱلۡقُرۡءَانَ
ٱلۡعَظِيمَ ٨٧ لَا تَمُدَّنَّ عَيۡنَيۡكَ إِلَىٰ مَا مَتَّعۡنَا بِهِۦٓ أَزۡوَٰجٗا مِّنۡهُمۡ
وَلَا تَحۡزَنۡ عَلَيۡهِمۡ وَٱخۡفِضۡ جَنَاحَكَ لِلۡمُؤۡمِنِينَ ٨٨ وَقُلۡ إِنِّيٓ
أَنَا ٱلنَّذِيرُ ٱلۡمُبِينُ ٨٩ كَمَآ أَنزَلۡنَا عَلَى ٱلۡمُقۡتَسِمِينَ ٩٠
٢٦٦

étrange annonce ! ». C'est-à-dire comment pouvez-vous m'annoncer cette nouvelle alors qu'il n'y a pas de cause à cela?

« Nous t'annonçons la vérité » qui ne souffre d'aucun doute, car Allah est Omnipotent. Et vous en particulier – membres de cette famille – la miséricorde d'Allah et Ses bénédictions vous enveloppent. Ne vous étonnez donc pas des faveurs d'Allah et de Sa bienfaisance à votre égard *« Ne sois donc point de ceux qui désespèrent ! ».* C'est-à-dire de ceux qui trouvent invraisemblable l'existence du bien, mais il faut toujours garder espoir dans les faveurs d'Allah et Sa bienfaisance, dans Ses dons et Sa générosité. Abraham leur répondit en ces termes: *« Mais qui désespérerait de la grâce de son Seigneur, reprit Abraham, hormis les égarés ? »,* qui n'ont aucune connaissance de leur Seigneur et de la perfection de Son

pouvoir. Par contre, ceux à qui Allah a accordé Ses faveurs à travers la guidance et l'immense science, ceux-là ne désespèrent jamais de Sa miséricorde, car ils connaissent beaucoup de moyens, de causes et de voies menant à la miséricorde d'Allah. Ensuite, après lui avoir annoncé cette bonne nouvelle, il sut qu'ils étaient des anges envoyés par son Seigneur.

(57)-(77). *« Et il ajouta : « Quel est le but de votre visite, ô messagers ? ». « Nous sommes envoyés, dirent-ils, pour sévir contre un peuple criminel. Seule la famille de Loth sera épargnée tout entière, excepté sa femme, nous avons décidé, en effet, qu'elle serait du nombre des réprouvés ». Et lorsque les messagers se présentèrent chez la famille de Loth, ce dernier leur dit : « Votre visite me surprend, étrangers ! ». « Ne sois pas surpris, dirent-ils, nous venons réaliser ce dont ton peuple a toujours douté. Nous t'apportons la Vérité et nous sommes de bonne foi. Sauve-toi avec les membres de ta famille à la fin de la nuit ! Tiens-toi derrière eux et veille à ce qu'aucun d'entre vous ne se retourne ! Dirigez-vous là où il vous sera ordonné ! ». Et Nous lui signifiâmes alors cet arrêt, à savoir que son peuple serait anéanti, à la pointe du jour, jusqu'au dernier. Les gens de la ville étaient déjà chez Loth, tout joyeux. Loth leur dit : « Ce gens sont mes hôtes. Ne me déshonorez pas ! Craignez Allah ! Epargnez-moi cette honte ! ». « Ne t'avons-nous pas défendu, répliquèrent-ils, de recevoir des étrangers chez toi ? ». « Voici mes filles (en mariage), reprit Loth, si vous tenez à assouvir vos désirs ! ». Mais ces gens, dans leur délire, avaient perdu tout contrôle sur eux-mêmes. Aussi furent-ils saisis par le Cri terrifiant au lever du jour. Et Nous mîmes alors la ville sens dessus dessous et Nous fîmes pleuvoir sur elle des pierres brûlantes d'argile. Il y a bien en cela des signes pour ceux qui savent en méditer la leçon. Les ruines de cette ville sont encore visibles sur un chemin bien fréquenté. N'y a-t-il pas là un véritable signe pour les croyants ? ».*

C'est-à-dire que l'ami d'Allah (ﷺ) a dit aux Anges : *« Quel est le but de votre visite, ô messagers ? ».* C'est-à-dire pour quelle raison avez-vous été envoyés ?

« Nous sommes envoyés, dirent-ils, pour sévir contre un peuple criminel » dont les crimes et les turpitudes se sont multipliés et accentués, afin de le châtier et de le punir *« Seule la famille de Loth sera épargnée tout entière, excepté sa femme, nous avons décidé, en effet, qu'elle serait du nombre des réprouvés ».* C'est-à-dire que Loth sera sauvé avec sa famille à part sa femme qui fera partie des châtiés. Abraham se mit à plaider la cause du peuple de Loth et à intercéder auprès des anges. Il lui fut dit : *« Ô Abraham, dirent les émissaires, cesse de défendre leur cause ! L'arrêt de ton Seigneur est déjà pris. Un châtiment irrévocable doit les frapper ».* S11. V76. Ils le quittèrent et partirent.

« Et lorsque les messagers se présentèrent chez la famille de Loth, ce dernier leur dit : « Votre visite me surprend, étrangers ! ». C'est-à-dire que je ne vous connais pas et je ne sais pas qui vous êtes.

« Ne sois pas surpris, dirent-ils, nous venons réaliser ce dont ton peuple a toujours douté ». C'est-à-dire que nous sommes venus avec leur châtiment dont ils doutaient et qu'ils niaient lorsque tu les en menaçais *« Nous t'apportons la Vérité »* et non le mensonge *« et nous sommes de bonne foi »* dans ce que nous te disons.

« Sauve-toi avec les membres de ta famille à la fin de la nuit ! », c'est-à-dire au moment où les yeux dorment et où personne ne se rend compte de ta marche *« Tiens-toi derrière eux et veille à ce qu'aucun d'entre vous ne se retourne »*, c'est-à-dire hâtez votre marche et marchez

tout droit *« Dirigez-vous là où il vous sera ordonné ! »*, comme s'il y avait avec eux un guide qui les dirigeait là où ils allaient.

« Et Nous lui signifiâmes alors cet arrêt », c'est-à-dire que Nous lui donnâmes cette information certaine *« A savoir que son peuple serait anéanti, à la pointe du jour, jusqu'au dernier »*. C'est-à-dire que le châtiment allait les atteindre au lever du jour pour les exterminer et les éradiquer.

« Les gens de la ville étaient déjà chez Loth », c'est-à-dire chez lui *« tout joyeux »*. C'est-à-dire que les uns annonçaient la bonne nouvelle aux autres de l'arrivée des hôtes de Loth, de la beauté de leurs visages et de l'illusion qu'ils pouvaient avoir le dessus sur eux, et ce dans le but de commettre des turpitudes avec eux. Ils vinrent donc jusqu'à la maison de Loth en tentant de négocier avec lui pour qu'il leur livre ses hôtes, mais Loth les repoussa en se mettant sous la protection d'Allah contre eux et en disant : *« Ces gens sont mes hôtes. Ne me déshonorez pas ! Craignez Allah ! Epargnez-moi cette honte ! »*. C'est-à-dire pensez à Allah en premier lieu, mais si vous n'avez aucune crainte vis-à-vis de Lui, ne me faites pas honte avec mes hôtes en commettant sur eux l'horrible acte.

« Ne t'avons-nous pas défendu, répliquèrent-ils, de recevoir des étrangers chez toi ? ». Nous t'avons mis en garde contre cela, mais tu continues à recevoir des hôtes. Dans la situation gênante et difficile où il se trouvait, Loth leur dit : *« Voici mes filles (en mariage), si vous tenez à assouvir vos désirs ! »*. Mais ils n'accordèrent aucune attention à ses propos. C'est pour cela que le Très Haut dit à Son Messager Mouḥammed (ﷺ) : *« Mais ces gens, dans leur délire, avaient perdu tout contrôle sur eux-mêmes »*. Ce délire est celui de la passion qui les plonge dans la confusion sans se soucier d'aucun reproche ou blâme.

Lorsque les émissaires eurent montré à Loth leur véritable identité, ce dernier fut libéré de l'angoisse et de la gêne qui le tenaillaient. Il exécuta l'ordre de son Seigneur et marcha de nuit avec sa famille. Ils furent ainsi sauvés. Quant aux habitants de la cité, *« ils furent saisis par le Cri terrifiant au lever du jour »*, c'est-à-dire au lever du soleil, lorsque le châtiment fut plus difficile pour eux *« Et Nous mîmes alors la ville sens dessus dessous »*, c'est-à-dire que Nous renversâmes leur cité *« et Nous fîmes pleuvoir sur elle des pierres brûlantes d'argile »* qui poursuivirent ceux d'entre eux qui se sauvèrent de la cité.

« Il y a bien en cela des signes pour ceux qui savent en méditer la leçon ». C'est-à-dire ceux qui réfléchissent et méditent, qui ont une raison, une vision et une perspicacité, en tirant les leçons et en comprenant les significations de cela, à savoir que ceux qui montrent de l'insolence en commettant des péchés, surtout ce grand péché, Allah les châtiera de la plus rigoureuse des façons.

« Les ruines de cette ville sont encore visibles sur un chemin bien fréquenté ». Tous ceux qui passent dans ces environs peuvent les voir.

« N'y a-t-il pas là un véritable signe pour les croyants ? ».

Il y a dans ce récit comme leçons, l'attention du Très Haut pour Son bien aimé Abraham. En effet, Loth (عليه السلام) faisait partie de ses disciples et de ceux qui ont cru en lui. Aussi, en envoyant Ses émissaires pour détruire le peuple de Loth, lorsqu'il mérita cela, Il leur ordonna de passer chez Abraham (عليه السلام) pour lui annoncer la bonne nouvelle d'un garçon et le mettre au courant de la mission pour laquelle ils sont envoyés. Abraham plaida la cause du peuple de Loth, jusqu'à ce que les émissaires arrivent à le convaincre de la

légitimité de leur mission. Il retrouva alors sa sérénité.

En outre, dans la mesure où il s'agissait de son propre peuple, Loth fut pris de pitié et de compassion pour lui. Mais Allah détermina comme causes ce qui suscita le courroux et le ressentiment de Loth à leur égard, au point où il voulut hâter leur châtiment lorsqu'il lui fut dit: *« Cela se produira à l'aube, et l'aube n'est pas si loin ! »*. S11. V81. Il y a entre autres le fait que lorsqu'Allah veut châtier une cité, les péchés, les injustices et le mal de celle-ci s'exacerbent, ce qui lui vaut le châtiment qu'elle mérite.

﴿78﴾-﴿79﴾. *« Les habitants d'Al Ayka étaient également injustes. Aussi les avons-Nous châtiés. Et leur cité (Al Ayka) comme l'autre (Sodome), se trouve sur un chemin bien fréquenté »*.

Il s'agit là du peuple de *Chou'ayb*. Allah les a décrits comme étant les habitants d'*Al Ayka*, c'est-à-dire le jardin plein d'arbres, afin de montrer Ses faveurs à leur égard, des faveurs qu'ils ont reniées, puisque lorsque leur prophète *Chou'ayb* vint à eux et les appela à l'unicité d'Allah et à l'abandon des injustices envers les gens dans les poids et les mesures, ils rejetèrent son message et persistèrent dans leurs injustices envers le Créateur et envers les créatures. C'est pour cela qu'Il les décrit ici par l'injustice *« Aussi les avons-Nous châtiés »*. Ils furent saisis en effet par le châtiment un jour très nuageux, et ce fut le châtiment d'un jour funeste.

« Et leur cité (Al Ayka) comme l'autre (Sodome) se trouve sur un chemin bien fréquenté », c'est-à-dire sur un chemin clair par où passent les voyageurs chaque jour. Les vestiges de leurs cités sont visibles à l'œil nu. Que les gens doués d'intelligence en tirent des leçons.

﴿80﴾-﴿80﴾. *« Quant aux habitants de Ḥijr qui avaient traité les Prophètes de menteurs et qui s'étaient détournés de Nos signes, quand Nous les leur avions fait parvenir, se contentant de creuser leurs demeures dans le roc des montagnes en toute sécurité, eux aussi furent saisis par le cri terrifiant au lever du jour, et tout ce qu'ils possédaient ne leur a en rien servi »*.

Le Très Haut parle ici des habitants d'*Al Ḥijr*, c'est-à-dire le peuple de Ṣâliḥ qui habitait la région d'*Al Ḥijr* dans le *Ḥijâz*. Ceux-ci ont renié les messagers, c'est-à-dire qu'ils ont renié Ṣâliḥ, car quiconque renie un Messager aura renié tous les Messagers, dans la mesure où leurs messages sont identiques. Certes, ils ne l'ont pas renié pour sa propre personne, mais pour ce qu'il leur apportait comme Vérité apportée par tous les Messagers *« Et qui s'étaient détournés de Nos signes, quand Nous les leur avions fait parvenir »*, des signes prouvant la véracité de ce que leur apportait Ṣâliḥ, comme cette chamelle qui est un des grands signes d'Allah. Mais ils les rejetèrent par arrogance et orgueil.

Or, en raison des immenses faveurs d'Allah à leur égard, ils se contentaient *« de creuser leurs demeures dans le roc des montagnes en toute sécurité »*, loin de tous les risques et dangers. S'ils s'étaient montrés reconnaissants envers ces faveurs en ajoutant foi à leur prophète Ṣâliḥ (ﷺ), Allah aurait déversé Ses dons sur eux et les aurait honorés par toutes sortes de récompenses immédiates et futures. Mais en reniant Ṣâliḥ et en tuant la chamelle en se montrant rebelles à leur Seigneur et en disant: *« Ô Ṣâliḥ, apporte-nous ce que tu nous as promis si tu fais partie des sincères ! »*. *« Eux aussi furent saisis par le cri terrifiant au lever du jour »*. Leurs cœurs éclatèrent dans leurs poitrines et ils se retrouvèrent morts, inanimés dans leurs demeures, en proie à l'avilissement et à la

malédiction continue *« Et tout ce qu'ils possédaient ne leur a en rien servi »*, car lorsque l'ordre d'Allah arrive, il ne peut être repoussé ni par le nombre élevé de soldats, ni par la force d'alliés ni par l'abondance des biens.

(33)-(33). *« Nous n'avons créé les cieux, la terre et les espaces interstellaires qu'en toute vérité. L'heure du Jugement approche, fais donc preuve d'une noble indulgence, car c'est ton Seigneur qui est le Créateur et le Connaisseur par excellence ».*

C'est-à-dire que Nous ne les avons pas créés vainement, comme le pense les ennemis d'Allah, mais Nous ne les avons créés *« qu'en toute vérité »*. Parmi les implications de cette vérité est que ces cieux, cette terre et ce qu'ils contiennent constituent des preuves de la perfection de leur Créateur, de Son pouvoir, de l'ampleur de Sa miséricorde et de Sa sagesse et de Sa science qui embrasse tout. C'est Lui qui est le seul Digne d'être adoré, sans aucun associé *« L'heure du Jugement approche »* sans aucun doute là-dessus *« la création des cieux et de la terre est plus grande que celle des hommes » « fais donc preuve d'une noble indulgence »*, c'est-à-dire l'indulgence qui ne souffre d'aucun tort, mais qui consiste à faire face aux torts avec la bienfaisance en pardonnant à leur auteur afin d'obtenir de ton Seigneur l'immense récompense et rétribution, car tout ce qui doit venir est proche.

Un autre sens plus beau que celui-ci vient de m'apparaître, à savoir que l'indulgence qui est recommandée ici est l'indulgence noble, c'est-à-dire belle et dépourvue de tout ressentiment et tort verbal ou physique, autre que l'indulgence qui n'est pas noble, c'est-à-dire l'indulgence inappropriée, à savoir de ne pas faire preuve d'indulgence lorsque le châtiment s'impose, comme le châtiment

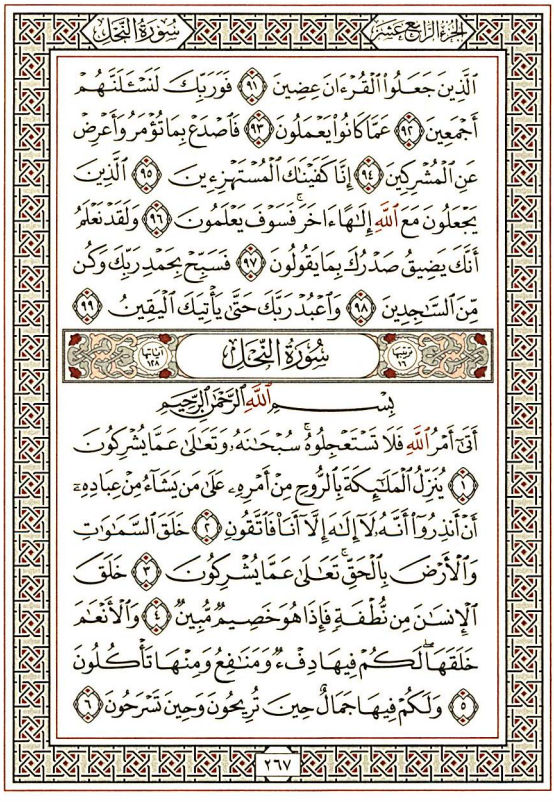
الجزء الرابع عشر — سورة النحل

الَّذِينَ جَعَلُوا الْقُرْآنَ عِضِينَ ﴿٩١﴾ فَوَرَبِّكَ لَنَسْأَلَنَّهُمْ
أَجْمَعِينَ ﴿٩٢﴾ عَمَّا كَانُوا يَعْمَلُونَ ﴿٩٣﴾ فَاصْدَعْ بِمَا تُؤْمَرُ وَأَعْرِضْ
عَنِ الْمُشْرِكِينَ ﴿٩٤﴾ إِنَّا كَفَيْنَاكَ الْمُسْتَهْزِئِينَ ﴿٩٥﴾ الَّذِينَ
يَجْعَلُونَ مَعَ اللَّهِ إِلَٰهًا آخَرَ ۖ فَسَوْفَ يَعْلَمُونَ ﴿٩٦﴾ وَلَقَدْ نَعْلَمُ
أَنَّكَ يَضِيقُ صَدْرُكَ بِمَا يَقُولُونَ ﴿٩٧﴾ فَسَبِّحْ بِحَمْدِ رَبِّكَ وَكُنْ
مِنَ السَّاجِدِينَ ﴿٩٨﴾ وَاعْبُدْ رَبَّكَ حَتَّىٰ يَأْتِيَكَ الْيَقِينُ ﴿٩٩﴾

سُورَةُ النَّحْلِ

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَٰنِ الرَّحِيمِ

أَتَىٰ أَمْرُ اللَّهِ فَلَا تَسْتَعْجِلُوهُ ۚ سُبْحَانَهُ وَتَعَالَىٰ عَمَّا يُشْرِكُونَ
﴿١﴾ يُنَزِّلُ الْمَلَائِكَةَ بِالرُّوحِ مِنْ أَمْرِهِ عَلَىٰ مَنْ يَشَاءُ مِنْ عِبَادِهِ
أَنْ أَنْذِرُوا أَنَّهُ لَا إِلَٰهَ إِلَّا أَنَا فَاتَّقُونِ ﴿٢﴾ خَلَقَ السَّمَاوَاتِ
وَالْأَرْضَ بِالْحَقِّ ۚ تَعَالَىٰ عَمَّا يُشْرِكُونَ ﴿٣﴾ خَلَقَ
الْإِنْسَانَ مِنْ نُطْفَةٍ فَإِذَا هُوَ خَصِيمٌ مُبِينٌ ﴿٤﴾ وَالْأَنْعَامَ
خَلَقَهَا ۗ لَكُمْ فِيهَا دِفْءٌ وَمَنَافِعُ وَمِنْهَا تَأْكُلُونَ
﴿٥﴾ وَلَكُمْ فِيهَا جَمَالٌ حِينَ تُرِيحُونَ وَحِينَ تَسْرَحُونَ ﴿٦﴾

٢٦٧

des agresseurs injustes et oppresseurs avec lesquels rien n'est utile en dehors du châtiment. Tel est le sens du mot.

« Car c'est ton Seigneur qui est le Créateur » de toute créature *« et le Connaisseur par excellence »* de toute chose. Personne n'échappe à Sa connaissance qui embrasse toute chose.

(97)-(98). *« Nous t'avons donné les sept versets qu'on répète à chaque prière, ainsi que le Coran sublime. Ne te laisse donc pas éblouir par les richesses dont Nous avons doté quelques couples parmi les impies ! Ne t'afflige point à leur sujet ! Sois bienveillant à l'égard des croyants ! Dis : « Je suis l'avertisseur explicite ». De même Nous avons infligé un châtiment aux associationnistes qui ont qualifié le Coran de « fragments décousus » ! Par ton Seigneur ! Nous les soumettrons tous à un interrogatoire sévère au sujet de leurs agissements ».*

Le Très Haut dit à Son Messager en lui rappelant Ses faveurs: *« Nous t'avons donné les sept versets qu'on répète à chaque prière »*. Il s'agit – selon toute vraisemblance – des sept sourates les plus longues: *Al Baqara, Âl 'Imrâne, An-Nisâ, Al Mâ'ida, Al An'âm, Al A'râf* et *At-Tawba* ou de la *Fâtiḥa* (prologue) du Coran qui est constituée de sept versets. De ce fait, le verset *« Ainsi que le Coran sublime »* constitue la coordination de cela comme ce qui est général sert de coordination à ce qui est particulier, en ce qu'il y a comme signes du monothéisme dans les sept versets qu'on répète, comme sciences de l'invisible et comme règles majestueuses.

A supposer qu'il s'agisse de la *Fâtiḥa*, cela veut dire qu'il s'agit de sept versets récités à chaque prière. Dans la mesure où Allah lui a donné le glorieux Coran avec les sept versets qu'on répète, Il lui a donné alors la chose la plus précieuse pour laquelle on puisse rivaliser et celle qui suscite le plus grand bonheur des croyants: *« Dis: « C'est là une grâce et une miséricorde d'Allah dont les hommes devraient se réjouir, car elles sont bien plus précieuses que toutes les richesses qu'ils accumulent »*. S11. V58. C'est pour cela qu'Il dit ensuite: *« Ne te laisse donc pas éblouir par les richesses dont Nous avons doté quelques couples parmi les impies! »*. C'est-à-dire ne te laisse pas émerveiller par leurs richesses au point de préoccuper ton esprit par la recherche des plaisirs de ce bas-monde avec lesquels jouissent les jouisseurs et dont se leurrent les ignorants, mais tourne-toi vers ce qu'Allah t'a donné comme sept versets qu'on répète et ce glorieux Coran *« Ne t'afflige point à leur sujet! »* car il n'y a aucun bien à espérer en eux ni avantage à attendre. Tu as dans les croyants la meilleure des compensations *« Sois bienveillant à l'égard des croyants! »*, c'est-à-dire sois compatissant envers eux, comporte-toi bien avec eux, par amour, ennoblissement et compassion.

« Dis: « Je suis l'avertisseur explicite », c'est-à-dire avertis comme il t'a été ordonné et acquitte-toi de ton message en transmettant à l'étranger et au proche, à l'ennemi et à l'ami; si tu fais cela, tu n'auras aucun compte à leur rendre pas plus qu'ils n'auront de comptes à te rendre.

Pour ce qui est de Sa parole: *« De même Nous avons infligé un châtiment aux associationnistes »*, c'est-à-dire de même que Nous avons soumis les polythéistes qui ont rejeté le message que tu as apporté et qui agissent pour détourner les gens de la voie d'Allah *« qui ont qualifié le Coran de « fragments décousus »*, c'est-à-dire en le qualifiant comme le veulent leurs passions, tantôt de magie, tantôt de divination, tantôt de mensonges, et autres assertions de négateurs qui le dénigrent pour détourner les gens de la guidance.

« Par ton Seigneur! Nous les soumettrons tous à un interrogatoire sévère », c'est-à-dire tous ceux qui l'ont dénigré, ont menti à son sujet, déformé et perverti ses sens *« au sujet de leurs agissements »*. Il y a là la plus grande des menaces et le plus sévère des blâmes pour les amener à renoncer à leurs agissements.

﴿94﴾-﴿95﴾. Ensuite, le Très Haut ordonne à Son Messager de proclamer ce qu'Il lui a ordonné de prêcher et de l'annoncer à tout un chacun, sans se laisser détourner de sa mission par un obstacle ou par les propos des dénigreurs. *« Et détourne-toi des idolâtres »*, c'est-à-dire ne te préoccupe pas d'eux et ne réponds pas à leurs insultes et dénigrements, et consacre-toi plutôt à ta mission *« En vérité, Nous Nous chargeons des*

persifleurs » qui se moquent de toi et de ce que tu apportes. Il s'agit là d'une promesse d'Allah à Son Messager (ﷺ) que ses dénigreurs ne lui feront aucun tort et qu'Il Se chargera d'eux avec ce qu'Il veut comme forme de châtiment.

(95). Il l'a fait certes, car à chaque fois que quelqu'un s'est moqué du Messager d'Allah (ﷺ) et de ce qu'il a apporté, Allah l'a exterminé.

Ensuite, Allah lui dit que, de la même façon qu'ils te dénigrent ô Messager d'Allah, ils dénigrent aussi Allah en Lui attribuant *« Une autre divinité »*, alors qu'Il est leur Créateur et leur Seigneur qui dispose d'eux *« Ils seront un jour mis en face de leurs erreurs »* le Jour où ils seront ressuscités et rassemblés devant Lui.

(97). *« Nous savons bien que leurs dénigrements t'oppressent »*, c'est-à-dire leurs mensonges et leurs moqueries. Nous sommes capables de les éradiquer et de hâter leur supplice qu'ils méritent, mais Allah leur accorde des délais sans les négliger.

(95). Toi Mouḥammed (ﷺ) *« Célèbre les louanges de ton Seigneur et sois du nombre de Ses adorateurs »*. C'est-à-dire multiplie les évocations d'Allah, Ses louanges, Ses glorifications ainsi que la prière, car cela élargit ta poitrine et donne la sérénité à ton cœur et t'assiste dans tes affaires.

(95). *Et adore ton Seigneur jusqu'à ce que te parvienne la certitude »*. C'est-à-dire la mort. En d'autres termes, continue à te rapprocher d'Allah à tout moment avec les diverses formes d'adoration. En effet, le Prophète (ﷺ) exécuta l'ordre de son Seigneur et ne cessa d'être absorbé dans l'adoration jusqu'à ce que la certitude lui parvienne de la part de son Seigneur. Que la prière et le salut soient sur lui.

■ Sourate *An-Naḥl*, une sourate révélée à la Mecque.

Au Nom d'Allah, le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux.

(1)-(1). *« L'ordre d'Allah s'accomplira. Ne vous empressez pas de le voir s'accomplir. Gloire à Allah ! Il est au-dessus de ce qu'ils Lui associent. Il fait descendre, par Son Ordre, les Anges chargés de la révélation, auprès de qui Il veut parmi Ses serviteurs, avec pour mission d'avertir (les hommes) qu'il n'y a d'autre dieu que Moi. Craignez-Moi ! »*.

Le Très Haut dit en rappelant ce qu'Il a promis et en attestant de Son avènement : *« L'ordre d'Allah s'accomplira. Ne vous empressez pas de le voir s'accomplir »*, car il s'accomplira inexorablement. Or, tout ce qui doit venir est proche. *« Gloire à Allah ! Il est au-dessus de ce qu'ils Lui associent »*, comme associé, fils ou compagne ainsi que tout ce que les polythéistes lui associent et qui ne sied pas à Sa majesté ou qui contredit Sa perfection. Après S'être exempté de tout ce que Ses ennemis Lui ont associé, le Très Haut parle de la révélation qui descend sur Ses Prophètes et qui impose ce qui doit être suivi de ce qui est attribué à Allah comme attributs de la perfection, en disant : *« Il fait descendre, par Son Ordre, les Anges chargés de la révélation »*, c'est-à-dire avec la révélation qui donne la vie aux âmes *« auprès de qui Il veut parmi Ses serviteurs »*, ceux dont Il connaît la vertu afin qu'il assume la transmission de Son message. L'essence de la prédication de tous les Prophètes est résumée par cette parole du Très Haut : *« d'avertir (les hommes) qu'il n'y a d'autre dieu que Moi. Craignez-Moi ! »*. C'est-à-dire la connaissance d'Allah le Très Haut et Son unicité dans Ses attributs de la grandeur qui sont les attributs de la divinité et Son adoration, seul, sans aucun associé. C'est pour transmettre cette vérité qu'Allah a révélé Ses Livres, envoyé Ses

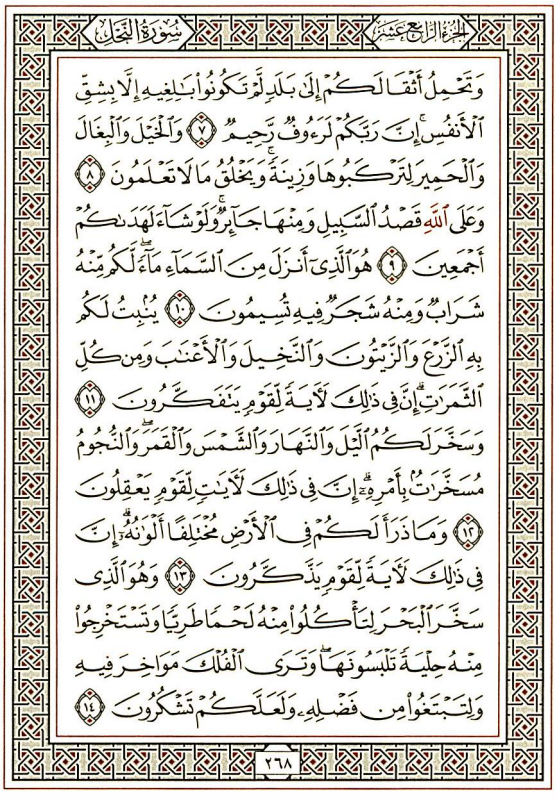
سُورَةُ النَّحۡلِ الجزء الرابع عشر
وَتَحۡمِلُ أَثۡقَالَكُمۡ إِلَىٰ بَلَدٖ لَّمۡ تَكُونُواْ بَٰلِغِيهِ إِلَّا بِشِقِّ
ٱلۡأَنفُسِۚ إِنَّ رَبَّكُمۡ لَرَءُوفٞ رَّحِيمٞ ٧ وَٱلۡخَيۡلَ وَٱلۡبِغَالَ
وَٱلۡحَمِيرَ لِتَرۡكَبُوهَا وَزِينَةٗۚ وَيَخۡلُقُ مَا لَا تَعۡلَمُونَ ٨
وَعَلَى ٱللَّهِ قَصۡدُ ٱلسَّبِيلِ وَمِنۡهَا جَآئِرٞۚ وَلَوۡ شَآءَ لَهَدَىٰكُمۡ
أَجۡمَعِينَ ٩ هُوَ ٱلَّذِيٓ أَنزَلَ مِنَ ٱلسَّمَآءِ مَآءٗ لَّكُم مِّنۡهُ
شَرَابٞ وَمِنۡهُ شَجَرٞ فِيهِ تُسِيمُونَ ١٠ يُنۢبِتُ لَكُم
بِهِ ٱلزَّرۡعَ وَٱلزَّيۡتُونَ وَٱلنَّخِيلَ وَٱلۡأَعۡنَٰبَ وَمِن كُلِّ
ٱلثَّمَرَٰتِۗ إِنَّ فِي ذَٰلِكَ لَأٓيَةٗ لِّقَوۡمٖ يَتَفَكَّرُونَ ١١
وَسَخَّرَ لَكُمُ ٱلَّيۡلَ وَٱلنَّهَارَ وَٱلشَّمۡسَ وَٱلۡقَمَرَۖ وَٱلنُّجُومُ
مُسَخَّرَٰتُۢ بِأَمۡرِهِۦٓۚ إِنَّ فِي ذَٰلِكَ لَأٓيَٰتٖ لِّقَوۡمٖ يَعۡقِلُونَ
١٢ وَمَا ذَرَأَ لَكُمۡ فِي ٱلۡأَرۡضِ مُخۡتَلِفًا أَلۡوَٰنُهُۥٓۚ إِنَّ
فِي ذَٰلِكَ لَأٓيَةٗ لِّقَوۡمٖ يَذَّكَّرُونَ ١٣ وَهُوَ ٱلَّذِي
سَخَّرَ ٱلۡبَحۡرَ لِتَأۡكُلُواْ مِنۡهُ لَحۡمٗا طَرِيّٗا وَتَسۡتَخۡرِجُواْ
مِنۡهُ حِلۡيَةٗ تَلۡبَسُونَهَاۖ وَتَرَى ٱلۡفُلۡكَ مَوَاخِرَ فِيهِ
وَلِتَبۡتَغُواْ مِن فَضۡلِهِۦ وَلَعَلَّكُمۡ تَشۡكُرُونَ ١٤
٢٦٨

Messagers et fait en sorte que toutes Ses Lois invitent à cela et fustigent ceux qui la combattent et s'opposent à elle. Ensuite, Il a cité les preuves et les arguments attestant de cela en disant :

(5)-(9). *« Il a créé les cieux et la terre avec la vérité, purifié est-Il contre ce qu'ils Lui associent. Il a créé l'homme à partir d'une goutte de sperme et le voilà devenu un adversaire affiché. Il a créé aussi pour vous les bestiaux qui vous procurent de chauds vêtements ainsi que d'autres avantages et certains aliments. Ces animaux sont aussi l'objet de votre fierté, qu'ils soient au bercail ou au pâturage. Ils vous portent aussi vos marchandises dans des pays que vous ne pouviez atteindre qu'avec pénibilité. Votre Seigneur est Compatissant et Miséricordieux. Et les chevaux, les mulets et les ânes que vous enfourchez et que vous utilisez comme embellissement, de même qu'Il a créé ce que vous ne savez pas. Allah tient à montrer la Voie droite, bien que certains s'obstinent à suivre des voies tortueuses. S'Il l'avait voulu Il vous aurait tous guidés ».*

Cette sourate est appelée la sourate des bienfaits. Allah a mentionné à ses débuts les principes des bienfaits et leurs règles et, à sa fin, les choses qui les complètent et les perfectionnent. C'est ainsi qu'Il nous informe qu'Il a créé les cieux et la terre avec vérité afin que les hommes en tirent des preuves de la grandeur de leur Créateur et de ce qu'Il possède comme attributs de la perfection. Afin qu'ils sachent aussi qu'Il les a créés comme demeure pour Ses serviteurs qui L'adorent à travers ce qu'Il leur ordonne comme Lois qu'Il a fait descendre sur Ses messagers. C'est pour cela qu'Il S'est purifié de l'associationnisme des associationnistes en disant : *« purifié est-Il contre ce qu'ils Lui associent »*. C'est-à-dire qu'Il est exempt et au-dessus de leur associationnisme, car Il est le Dieu véritable qui, seul, mérite qu'on Lui consacre l'adoration, l'amour et la soumission.

Après avoir mentionné la création des cieux et de la terre, Il a mentionné la création de ce qu'il y a en eux. Il a commencé par la créature la plus noble d'entre elles en disant : *« Il a créé l'homme à partir d'une goutte de sperme »*. Il n'a cessé de disposer de cette goutte, de la développer et de la promouvoir, jusqu'à ce qu'elle soit devenue un être complet, parfait dans ses membres apparents et cachés. Il l'a comblé de Ses bienfaits considérables jusqu'à ce que, devenu en possession de toutes ses capacités, il s'enfle d'orgueil et de fatuité *« et le voilà devenu un adversaire affiché »*. Il se peut que le sens soit qu'il est devenu un adversaire de son Seigneur, en Le niant et en contestant les messages de Ses Prophètes, en reniant Ses signes et en oubliant sa première

création et les bienfaits dont Allah l'a comblé en les utilisant pour Lui désobéir. Il se peut aussi que le sens soit qu'Allah a créé l'être adamique à partir d'une goutte de sperme puis Il n'a cessé de le faire passer d'une étape à une autre jusqu'à ce qu'il soit un être intelligent et audient, possédant des capacités intellectuelles et une raison, polémiquant et controversant avec les autres hommes. Aussi, qu'il rende grâce à son Seigneur qui lui a permis d'atteindre cette étape qu'il ne peut atteindre à lui seul.

« Il a créé aussi pour vous les bestiaux », c'est-à-dire qu'Il les a mis à votre disposition et pour votre intérêt et votre avantage. Parmi leurs immenses avantages *« qui vous procurent de chauds vêtements »*, en ce que vous tirez comme laines, poils, peaux et autres, pour vos vêtements, vos couches et vos maisons. *« Ainsi que d'autres avantages et certains aliments. Ces animaux sont aussi l'objet de votre fierté, qu'ils soient au bercail ou au pâturage »*. C'est-à-dire que leur embellissement ne leur sert pas à eux mais à vous, puisque c'est vous qui en tirez profit, en vous embellissant avec eux, tout comme vous vous embellissez avec vos vêtements, vos enfants et vos biens, ce qui suscite le plaisir et l'émerveillement en vous.

« Ils vous portent aussi vos marchandises » qui ont un grand poids voire vous-mêmes *« dans des pays que vous ne pouviez atteindre qu'avec pénibilité »*. Mais Allah les a soumis pour vous; il en est ainsi des bestiaux que vous utilisez comme montures pour voyager et d'autres sur lesquels vous portez ce que vous voulez comme marchandises lourdes vers des pays lointains et des contrées vastes *« Votre Seigneur est Compatissant et Miséricordieux »*, dans la mesure où Il vous a soumis ce dont vous avez besoin. Il a droit donc à la louange comme il sied à la majesté de Sa Face, à la grandeur de Son pouvoir et à l'immensité de Sa générosité et de Sa bienfaisance.

« Et les chevaux, les mulets et les ânes » Nous vous les avons soumis *« que vous enfourchez et que vous utilisez comme embellissement »*. C'est-à-dire que tantôt vous les utilisez par nécessité pour le transport et tantôt vous les utilisez pour l'embellissement et l'enjolivement. Il n'a pas parlé de la consommation de leur chair, dans la mesure où il est interdit de consommer la chair des mules et des ânes. De même, la chair des chevaux n'est pas consommée généralement, puisqu'il est déconseillé de la consommer par peur de leur extinction. Sinon, il est rapporté dans les deux *Ṣaḥîḥ* que le Prophète a permis la consommation de la chair des chevaux.

« De même qu'Il a créé ce que vous ne savez pas », c'est-à-dire ce qui sera utilisé après la révélation du Coran comme moyens de transport utilisés par les hommes sur terre, sur mer et dans les airs, en en tirant profit pour eux-mêmes. Le Très Haut ne les a pas cités nommément, car Allah ne cite dans Son Livre que ce que les hommes connaissent ou dont ils connaissent les équivalents. Par contre, ce dont ils ne connaissent pas l'équivalent, s'il était cité, les hommes ne le connaîtraient pas et n'en comprendraient pas la signification. C'est pour cela qu'Il cite un principe général qui contient ce qu'ils savent et ce qu'ils ne savent pas, comme lorsqu'Il cite la félicité du Paradis en nommant des choses que nous connaissons et dont nous voyons l'équivalent, comme les palmiers, les vignes et les grenadiers, tout en regroupant ce dont nous ne connaissons pas d'équivalent dans Sa parole: *« (Deux jardins) produisant*

deux espèces de chaque variété de fruits». S55. V52.

Il en est ainsi ici où Il cite ce que nous connaissons comme moyens de transport, à l'image des chevaux, des mulets, des ânes, des chameaux et des bateaux, et où Il regroupe le reste dans Sa parole: *« De même qu'Il a créé ce que vous ne savez pas».*

Après avoir rappelé le chemin sensitif et apparent qu'empruntent les hommes quotidiennement en citant ce qu'ils utilisent comme moyens de transport à l'image des chameaux et autres, le Très Haut cite le chemin abstrait et moral qui mène à Lui, en disant: *« Allah tient à montrer la Voie droite»,* c'est-à-dire la Voie la plus directe et la plus proche qui mène à Allah.

Quant aux voies tortueuses qu'empruntent ceux qui suivent des croyances et des actes erronés, elles sont en opposition avec la Voie droite; elles éloignent d'Allah et mènent à la demeure de la perte et du malheur. Ainsi, les gens guidés empruntent la Voie droite avec la permission de leur Seigneur, alors que les égarés dévient de cette Voie en choisissant les voies tortueuses *« S'Il l'avait voulu Il vous aurait tous guidés».* Mais Il a guidé certains par générosité et faveur et Il n'a pas guidé d'autres par sagesse et justice.

⑩-⑪.*« C'est Lui qui, du ciel, vous envoie de l'eau dont vous faites votre boisson et qui fait croître des pâturages pour vos troupeaux. Grâce à cette eau, Il fait encore pousser les céréales, les oliviers, les palmiers, les vignes et toutes sortes d'arbres fruitiers. C'est là, en vérité, un signe pour ceux qui savent réfléchir»,* c'est-à-dire sur la perfection du pouvoir d'Allah qui a fait descendre cette eau des nuages fins et subtils, ainsi que sur Sa miséricorde, dans la mesure où Il a mis dans ces nuages de l'eau abondante qui sert de boisson aux hommes et avec laquelle ils abreuvent leurs troupeaux et arrosent leurs cultures qui leur donnent des fruits divers et des avantages abondants.

⑫. *« Il a mis aussi à votre service la nuit et le jour, le soleil et la lune. Et les étoiles sont aussi soumises à Son Ordre. Que de signes à méditer pour ceux qui savent réfléchir!».*

C'est-à-dire qu'Il vous a soumis ces choses-là pour votre intérêt et vos divers avantages dans la mesure où vous ne pouvez jamais vous en passer. Ainsi, la nuit, vous vous reposez et vous dormez, alors que le jour vous vaquez à vos occupations religieuses et profanes; en outre, le soleil et la lune ont de nombreux avantages découlant de leur existence, comme clarté et lumière, luminosité, avantages pour les arbres, les fruits et les herbes, assèchement de l'humidité, dissipation du froid nuisible à la terre et aux corps et autres avantages et profits.

Par ailleurs, ils servent ainsi que les étoiles d'embellissement au ciel et d'orientation dans les ténèbres de la nuit et de la mer ainsi que pour la connaissance des horaires et le calcul du temps.

Les signes et les preuves qu'ils recèlent sont divers; ils ont été résumés dans Sa parole: *« Que de signes à méditer pour ceux qui savent réfléchir!».* C'est-à-dire pour ceux qui ont une intelligence qu'ils utilisent dans la réflexion et la méditation; ce n'est pas comme les insouciants qui regardent les choses comme les animaux sans en tirer aucun signe ou leçon.

⑬. *« Et les multiples choses aux couleurs si variées qu'Allah a répandues pour vous sur la terre, ne sont-elle pas un autre signe pour des gens qui raisonnent?».*

C'est-à-dire que dans ce qu'Allah a répandu sur terre au profit des hommes, comme animaux, arbres, herbes et autres,

aux couleurs si variées et aux avantages divers, sont des signes prouvant la perfection du pouvoir d'Allah, l'ampleur de Sa bienfaisance et la grandeur de Sa générosité. Par conséquent, Lui seul mérite l'adoration sans aucun associé *« Pour des gens qui raisonnent »*, c'est-à-dire qui préservent dans leurs mémoires ce qui leur est profitable comme science utile et qui méditent sur les choses auxquelles Allah les invite à réfléchir afin d'arriver aux preuves qui indiquent Son existence.

(14). *« C'est Lui qui a mis à votre service la mer dont vous tirez une chair fraîche pour vous en nourrir et de beaux joyaux pour votre parure. Et l'on voit aussi les vaisseaux y fendre les flots pour vous permettre d'aller à la recherche des bienfaits du Seigneur. Peut-être Lui en serez-vous reconnaissants ? ».*

C'est-à-dire qu'Il est le seul à ne pas avoir d'associé *« Lui qui a mis à votre service la mer »* pour vos avantages divers *« dont vous tirez une chair fraîche pour vous nourrir »*, c'est-à-dire le poisson que vous pêchez *« et de beaux joyaux pour votre parure »* puisqu'ils vous embellissent et ajoutent à votre beauté *« Et l'on voit aussi les vaisseaux »*, c'est-à-dire les navires et les bateaux *« y fendre les flots »*, c'est-à-dire voguer sur les vagues immenses d'une contrée à une autre, en transportant les voyageurs, leurs biens et leurs marchandises à travers lesquelles ils recherchent des gains et bénéficient des faveurs d'Allah à leur égard. *« Peut-être Lui en serez-vous reconnaissants ? »* envers Celui qui vous a facilité l'acquisition de ces choses-là et Le louerez-vous pour vous en avoir fait don. Puisse Allah être loué et remercié pour avoir accordé aux hommes ce qui est profitable pour eux plus qu'ils ne demandent et au-dessus de ce qu'ils espèrent en leur donnant tout ce qu'ils Lui demandent. Certes, nous ne pouvons faire

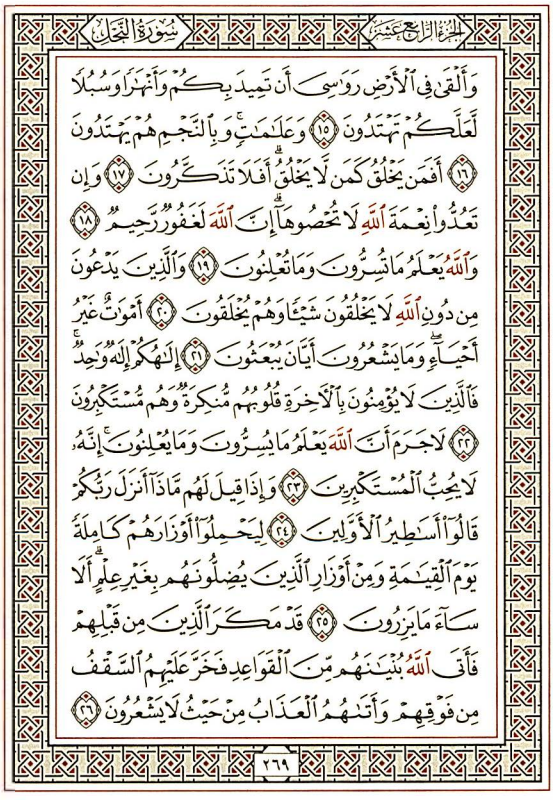
سُورَةُ النَّحل — الجزء الرابع عشر
وَأَلْقَىٰ فِي ٱلْأَرْضِ رَوَٰسِيَ أَن تَمِيدَ بِكُمْ وَأَنْهَٰرًا وَسُبُلًا
لَّعَلَّكُمْ تَهْتَدُونَ ﴿١٥﴾ وَعَلَٰمَٰتٍ ۚ وَبِٱلنَّجْمِ هُمْ يَهْتَدُونَ
﴿١٦﴾ أَفَمَن يَخْلُقُ كَمَن لَّا يَخْلُقُ ۗ أَفَلَا تَذَكَّرُونَ ﴿١٧﴾ وَإِن
تَعُدُّوا۟ نِعْمَةَ ٱللَّهِ لَا تُحْصُوهَآ ۗ إِنَّ ٱللَّهَ لَغَفُورٌ رَّحِيمٌ ﴿١٨﴾
وَٱللَّهُ يَعْلَمُ مَا تُسِرُّونَ وَمَا تُعْلِنُونَ ﴿١٩﴾ وَٱلَّذِينَ يَدْعُونَ
مِن دُونِ ٱللَّهِ لَا يَخْلُقُونَ شَيْـًٔا وَهُمْ يُخْلَقُونَ ﴿٢٠﴾ أَمْوَٰتٌ غَيْرُ
أَحْيَآءٍ ۖ وَمَا يَشْعُرُونَ أَيَّانَ يُبْعَثُونَ ﴿٢١﴾ إِلَٰهُكُمْ إِلَٰهٌ وَٰحِدٌ ۚ
فَٱلَّذِينَ لَا يُؤْمِنُونَ بِٱلْءَاخِرَةِ قُلُوبُهُم مُّنكِرَةٌ وَهُم مُّسْتَكْبِرُونَ
﴿٢٢﴾ لَا جَرَمَ أَنَّ ٱللَّهَ يَعْلَمُ مَا يُسِرُّونَ وَمَا يُعْلِنُونَ ۚ إِنَّهُۥ
لَا يُحِبُّ ٱلْمُسْتَكْبِرِينَ ﴿٢٣﴾ وَإِذَا قِيلَ لَهُم مَّاذَآ أَنزَلَ رَبُّكُمْ ۙ
قَالُوٓا۟ أَسَٰطِيرُ ٱلْأَوَّلِينَ ﴿٢٤﴾ لِيَحْمِلُوٓا۟ أَوْزَارَهُمْ كَامِلَةً
يَوْمَ ٱلْقِيَٰمَةِ ۙ وَمِنْ أَوْزَارِ ٱلَّذِينَ يُضِلُّونَهُم بِغَيْرِ عِلْمٍ ۗ أَلَا
سَآءَ مَا يَزِرُونَ ﴿٢٥﴾ قَدْ مَكَرَ ٱلَّذِينَ مِن قَبْلِهِمْ
فَأَتَى ٱللَّهُ بُنْيَٰنَهُم مِّنَ ٱلْقَوَاعِدِ فَخَرَّ عَلَيْهِمُ ٱلسَّقْفُ
مِن فَوْقِهِمْ وَأَتَىٰهُمُ ٱلْعَذَابُ مِنْ حَيْثُ لَا يَشْعُرُونَ ﴿٢٦﴾
٢٦٩

Ses éloges comme Il les a faits pour Lui-même.

(15)-(16). *« Il a implanté des montagnes dans la terre pour l'empêcher de vaciller sous vos pieds, de même qu'Il y a créé des rivières et des sentiers pour que vous puissiez vous guider. Il a établi d'autres points de repère, dont les étoiles qui permettent aux hommes de se diriger ».*

C'est-à-dire qu'Allah *« a implanté des montagnes dans la terre »* pour l'intérêt de Ses créatures, afin que la terre ne vacille pas sous leurs pieds et ne tremble pas ; de ce fait, ils peuvent labourer la terre, y construire des édifices et y marcher. Parmi les marques de Sa miséricorde, il y a le fait qu'Il y ait établi des rivières qu'Il fait transporter d'une terre éloignée à une autre se trouvant dans la nécessité d'avoir de l'eau pour les abreuver ainsi que leurs troupeaux et arroser leurs cultures ; Il a

établi des rivières sur la surface de la terre et d'autres dans ses profondeurs que les hommes font jaillir en creusant la terre avec les moyens qu'Allah a mis à leur disposition ; parmi les marques de Sa miséricorde, il y a le fait qu'Il ait creusé des sentiers facilitant l'accès aux demeures *« pour que vous puissiez vous guider »* en trouvant les moyens d'y accéder. C'est ainsi qu'on trouve une région entourée d'une chaîne de montagnes, mais où Allah a établi entre elles des sentiers et des accès pour les hommes.

(37)-(75). *« Peut-on comparer Celui qui crée à celui qui ne peut rien créer ? Ne saisissez-vous donc pas la différence ? Si vous essayez de compter les bienfaits d'Allah, vous ne sauriez les dénombrer. En vérité, Allah est Plein de mansuétude et de clémence. Il est parfaitement Informé de ce que vous dissimulez et de ce que vous divulguez. Quant aux idoles que les négateurs invoquent en dehors d'Allah, non seulement elles n'ont rien créé, mais elles-mêmes sont créées. Objets inertes et dépourvus d'âme, elles ne savent même pas quand leurs adorateurs seront ressuscités. Votre Dieu est un Dieu Unique. Ceux qui ne croient pas à la vie future ont un cœur négateur et ils sont pétris de gloriole ! Nul doute qu'Allah connaît parfaitement ce qu'ils dissimulent et ce qu'ils étalent au grand jour. En vérité, Allah n'aime pas les gens pleins de gloriole ».*

Après avoir rappelé ce qu'Il a créé comme créatures immenses et ce dont Il a fait don comme faveurs diverses, le Très Haut nous informe que rien ne Lui ressemble, qu'Il n'a aucun associé ni égal, en disant : *« Peut-on comparer Celui qui crée »* toutes les créatures, Lui qui fait ce qu'Il veut *« à celui qui ne peut rien créer ? »* ni peu ni prou *« Ne saisissez-vous donc pas la différence ? »* en sachant qu'Il est le seul à pouvoir créer et le seul à mériter d'être adoré. De même qu'Il est le seul à créer et à disposer des créatures, Il est aussi seul dans Sa divinité, Son unicité et Son adoration.

En outre, de même qu'Il n'a pas eu d'associé en vous créant et en créant les autres créatures, ne Lui donnez pas d'associés dans Son adoration ; bien plus, vous devez vous dévouer à Lui dans votre adoration *« Si vous essayez de compter les bienfaits d'Allah »* sans Lui rendre grâce *« vous ne sauriez les dénombrer »*, sans parler du fait que vous Lui rendez grâce. En effet, Ses faveurs apparentes et cachées à l'égard des hommes, au nombre des âmes et au gré des instants, parmi toutes les variétés de faveurs, celles que les hommes connaissent et celles qu'ils ignorent, les torts contre lesquels ils sont protégés tous les jours, sont trop nombreuses pour être dénombrées *« En vérité, Allah est Plein de mansuétude et de clémence »*. Il se contente du peu de reconnaissance de votre part bien que Ses faveurs sont immenses. De plus, Sa miséricorde est vaste et Sa générosité est illimitée alors que Son pardon englobe tous les êtres. Sa science les embrasse tous *« Il est parfaitement Informé de ce que vous dissimulez et de ce que vous divulguez »* à l'inverse de ceux qui sont adorés en dehors de Lui *« non seulement elles n'ont rien créé »* peu ou prou *« mais elles-mêmes sont créées »*. Comment peuvent-ils créer quelque chose alors qu'ils ont besoin d'Allah pour leur existence ?

Malgré cela, ils ne possèdent rien des attributs de la perfection : ni science ni autre chose *« Objets inertes et dépourvus d'âme »* ils ne peuvent ni entendre, ni voir ni connaître quoi que ce soit. Peut-on prendre de tels objets pour des divinités en dehors du Seigneur des univers. Combien sont stupides ces polythéistes et combien

ils sont égarés dans la chose la plus évidente qui soit, en mettant sur le même pied d'égalité ce qui est imparfait à tout point de vue, sans posséder d'attribut de perfection ni aucun acte volontaire et ce qui est parfait à tout point de vue, qui possède tous les attributs de la perfection, notamment les plus grandioses et les plus parfaits de tous, à savoir la science qui embrasse toute chose, le pouvoir absolu, la miséricorde globale qui emplit tous les univers, ainsi que la louange, la gloire, l'orgueil et la grandeur, dont personne parmi les créatures ne peut cerner certains de Ses attributs. C'est pour cela qu'Il dit : *« Votre Dieu est un Dieu Unique. »*. Il s'agit d'Allah, l'Un, l'Unique, le Suprême Refuge, qui n'a pas engendré et qui n'a pas été engendré et que nul n'est en mesure d'égaler. Les gens de foi et de raison L'exaltent avec leurs cœurs, L'aiment d'un amour intense, Lui vouent tout ce qu'ils peuvent comme offrandes corporelles et financières et Lui consacrent les œuvres des cœurs et celles des organes en Le louant avec Ses plus beaux noms, Ses attributs et Ses actes sanctifiés. *« Ceux qui ne croient pas à la vie future ont un cœur négateur »* envers cette sublime question que seuls nient les gens empêtrés dans l'ignorance et l'entêtement, à savoir l'unicité d'Allah *« et ils sont pétris de gloriole »* vis-à-vis de Son adoration.

« Nul doute qu'Allah connaît parfaitement ce qu'ils dissimulent et ce qu'ils étalent au grand jour » comme mauvaises œuvres *« En vérité, Allah n'aime pas les gens pleins de gloriole » ; bien plus, Il les abhorre et les châtiera selon leurs actes : « Ceux qui, par orgueil, refusent de M'adorer entreront tête basse en enfer ».* S40. V60.

﴿٢٩﴾-﴿٢٩﴾. *« Quand on leur demande : « Qu'a révélé votre Seigneur ? », ils répondent : « Des histoires anciennes ! ». Qu'ils portent donc, au*

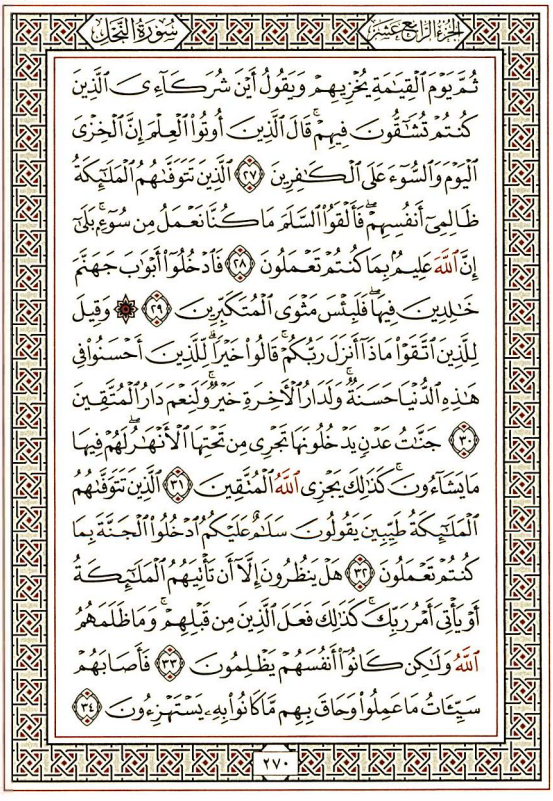
الجزء الرابع عشر سورة النحل
ثُمَّ يَوْمَ ٱلْقِيَٰمَةِ يُخْزِيهِمْ وَيَقُولُ أَيْنَ شُرَكَآءِىَ ٱلَّذِينَ
كُنتُمْ تُشَٰٓقُّونَ فِيهِمْ ۚ قَالَ ٱلَّذِينَ أُوتُوا۟ ٱلْعِلْمَ إِنَّ ٱلْخِزْىَ
ٱلْيَوْمَ وَٱلسُّوٓءَ عَلَى ٱلْكَٰفِرِينَ ﴿٢٧﴾ ٱلَّذِينَ تَتَوَفَّىٰهُمُ ٱلْمَلَٰٓئِكَةُ
ظَالِمِىٓ أَنفُسِهِمْ ۖ فَأَلْقَوُا۟ ٱلسَّلَمَ مَا كُنَّا نَعْمَلُ مِن سُوٓءٍ ۚ بَلَىٰٓ
إِنَّ ٱللَّهَ عَلِيمٌۢ بِمَا كُنتُمْ تَعْمَلُونَ ﴿٢٨﴾ فَٱدْخُلُوٓا۟ أَبْوَٰبَ جَهَنَّمَ
خَٰلِدِينَ فِيهَا ۖ فَلَبِئْسَ مَثْوًى ٱلْمُتَكَبِّرِينَ ﴿٢٩﴾ ۞ وَقِيلَ
لِلَّذِينَ ٱتَّقَوْا۟ مَاذَآ أَنزَلَ رَبُّكُمْ ۚ قَالُوا۟ خَيْرًا ۗ لِّلَّذِينَ أَحْسَنُوا۟ فِى
هَٰذِهِ ٱلدُّنْيَا حَسَنَةٌ ۚ وَلَدَارُ ٱلْءَاخِرَةِ خَيْرٌ ۚ وَلَنِعْمَ دَارُ ٱلْمُتَّقِينَ
﴿٣٠﴾ جَنَّٰتُ عَدْنٍ يَدْخُلُونَهَا تَجْرِى مِن تَحْتِهَا ٱلْأَنْهَٰرُ ۖ لَهُمْ فِيهَا
مَا يَشَآءُونَ ۚ كَذَٰلِكَ يَجْزِى ٱللَّهُ ٱلْمُتَّقِينَ ﴿٣١﴾ ٱلَّذِينَ تَتَوَفَّىٰهُمُ
ٱلْمَلَٰٓئِكَةُ طَيِّبِينَ ۙ يَقُولُونَ سَلَٰمٌ عَلَيْكُمُ ٱدْخُلُوا۟ ٱلْجَنَّةَ بِمَا
كُنتُمْ تَعْمَلُونَ ﴿٣٢﴾ هَلْ يَنظُرُونَ إِلَّآ أَن تَأْتِيَهُمُ ٱلْمَلَٰٓئِكَةُ
أَوْ يَأْتِىَ أَمْرُ رَبِّكَ ۚ كَذَٰلِكَ فَعَلَ ٱلَّذِينَ مِن قَبْلِهِمْ ۚ وَمَا ظَلَمَهُمُ
ٱللَّهُ وَلَٰكِن كَانُوٓا۟ أَنفُسَهُمْ يَظْلِمُونَ ﴿٣٣﴾ فَأَصَابَهُمْ
سَيِّـَٔاتُ مَا عَمِلُوا۟ وَحَاقَ بِهِم مَّا كَانُوا۟ بِهِۦ يَسْتَهْزِءُونَ ﴿٣٤﴾
٢٧٠

Jour de la résurrection, tout le poids de leurs propres péchés, ainsi qu'une partie des péchés de ceux qu'ils auront égarés dans leur ignorance. Et quel terrible fardeau sera le leur ! Leurs devanciers eurent également recours à la perfidie. Aussi Allah sapa-t-Il les fondements de leur édifice, dont le toit s'écroula sur leurs têtes, causant leur perte sans qu'ils ne l'aient pressentie. Puis, au Jour de la résurrection, Allah les couvrira d'opprobre et leur demandera : « Où sont donc Mes associés à propos desquels vous faisiez sécession ? C'est alors que ceux qui auront reçu la science diront : « Ce jour n'apporte aux négateurs qu'ignominie et malheur ! ». Et c'est ainsi que ceux à qui les Anges auront ôté la vie, alors qu'ils étaient encore en état d'injustice envers eux-mêmes, se soumettront, en disant : « Nous ne faisons aucun mal ! ». « Mais si ! », leur sera-t-il dit. Allah sait parfaitement ce que vous faisiez. Franchissez donc les portes de l'Enfer

qui constituera votre demeure éternelle !». Combien est lugubre la demeure des arrogants !».

Le Très Haut dit en parlant de la farouche négation des polythéistes des signes d'Allah : *« Quand on leur demande : « Qu'a révélé votre Seigneur ? »*. C'est-à-dire lorsqu'ils sont interrogés au sujet du Coran et de la révélation qui sont les plus grands des bienfaits dont Allah ait fait don aux hommes, en leur disant : *« Que pensez-vous du Coran ? Rendez-vous grâce à Allah pour cette faveur ou bien faites-vous preuve d'ingratitude et de négation ? Leur réponse est la plus stupide et la plus ignoble qui soit : « Des histoires anciennes ! »*. C'est-à-dire des mensonges forgés par Mouḥammed (ﷺ) contre Allah, en d'autres termes des récits antiques que les gens se transmettent de génération en génération, dont certains sont véridiques et d'autres non. Ils tiennent donc ce genre de discours et invitent leurs partisans à le suivre, en assumant leurs péchés et les péchés de ceux qui les suivent jusqu'au Jour de la résurrection.

Sa parole : *« ainsi qu'une partie des péchés de ceux qu'ils auront égarés dans leur ignorance »*, cela veut dire les péchés de ceux qui les imitent et qui n'ont aucune science à part ce à quoi ils les invitent ; aussi, ils assumeront le péché de ce à quoi ils les invitent. Quant à ceux qui agissent en connaissance de cause, ils se chargeront de leurs crimes, car ils savent ce que savent ceux qui les invitent à l'égarement *« Et quel terrible fardeau sera le leur ! »*, c'est-à-dire malheur à eux pour la lourde charge qu'ils porteront sur leurs dos, comme péchés de leur part et de la part de ceux qu'ils égarent.

« Leurs devanciers eurent également recours à la perfidie » contre leurs Messagers, en usant de divers artifices pour rejeter ce qu'ils leur apportaient ; ils avaient bâti d'immenses édifices avec leur perfidie : *« Aussi Allah sapa-t-Il les fondements de leur édifice »*, c'est-à-dire que l'Ordre divin leur vint par leurs fondements et leurs bases *« dont le toit s'écroula sur leurs têtes »*, c'est-à-dire que ce qu'ils avaient bâti devint un châtiment pour eux *« causant leur perte sans qu'ils ne l'aient pressentie »*. Il en est ainsi parce qu'ils ont cru que cet édifice leur serait utile et les protégerait du châtiment ; bien plus, il sera la cause de leur châtiment et de leur perte.

Il s'agit là du meilleur des exemples donné par Allah pour montrer la nullité de la perfidie de Ses ennemis. En effet, ceux-ci ont établi des principes et des règles basés sur le mensonge et l'arbitraire, auxquels ils se réfèrent dans leur rejet des messages apportés par les Prophètes ; ils font aussi preuve de perfidie pour porter atteinte aux Prophètes et à leurs disciples ; par conséquent, leur perfidie se retournera contre eux et causera leur perte, car leurs artifices sont mauvais et erronés *« Les manœuvres perfides ne retombent que sur leurs auteurs »*. S40. V43. Cela dans ce bas-monde, mais le châtiment de l'au-delà est plus humiliant encore. C'est pour cela qu'Il dit : *« Puis, au Jour de la résurrection, Allah les couvrira d'opprobre »*, c'est-à-dire qu'Il les démasquera devant toutes les créatures en leur montrant leurs mensonges et leurs prétentions.

« Et leur demandera : « Où sont donc Mes associés à propos desquels vous faisiez sécession ? », c'est-à-dire pour lesquels vous combattiez et vous montriez de l'animosité à l'égard d'Allah et de Ses serviteurs, en prétendant qu'ils sont des associés d'Allah. Lorsqu'Il leur posera cette question, ils n'auront d'autre réponse que de reconnaître leur égarement et d'avouer leur

entêtement en disant : *« Ils nous ont bel et bien abandonnés »*, *témoignant ainsi contre eux-mêmes qu'ils étaient infidèles »*. S7. V37. *« C'est alors que ceux qui auront reçu la science diront »*, c'est-à-dire les savants érudits et soumis à Allah *« Ce jour »*, c'est-à-dire le Jour de la résurrection *« n'apporte aux négateurs qu'ignominie et malheur ! »*. C'est-à-dire le châtiment.

Il y a ici un éloge des gens de science qui témoignent de la vérité dans ce bas monde et le jour où se lèveront les témoins pour témoigner ; leurs propos jouiront de la considération d'Allah et des hommes. Ensuite, Il rappelle ce qui adviendra d'eux au moment de leur mort et le Jour de la résurrection, en disant : *« Et c'est ainsi que ceux à qui les Anges auront ôté la vie, alors qu'ils étaient encore en état d'injustice envers eux-mêmes »*, c'est-à-dire qu'ils leur ôtent la vie dans cet état où leurs injustices et leurs iniquités se sont intensifiées et exacerbées. Or, on sait ce que les injustes subiront en ces circonstances comme diverses formes de châtiment, d'humiliation et d'avilissement. *« Se soumettront »*, et renieront ce qu'ils adoraient en dehors d'Allah, en disant : *« Nous ne faisons aucun mal ! »*. Mais il leur sera dit : *« Mais si ! »*, vous commettiez des méfaits, car *« Allah sait parfaitement ce que vous faisiez »*. La négation ne vous sera d'aucune utilité. Cela se passera dans certaines étapes du Jour du Jugement où ils nieront ce qu'ils faisaient dans la vie ici-bas, croyant que cela leur serait utile. Mais lorsque leurs organes témoigneront contre eux et que ce qu'ils faisaient apparaître, ils avoueront leurs crimes. C'est pour cela qu'ils n'entreront au feu qu'une fois qu'ils auront reconnu leurs péchés. *« Franchissez donc les portes de l'Enfer »*, tous les auteurs d'un péché donné entreront par la porte qui sied à leur situation *« Combien est lugubre la demeure des arrogants ! »*, c'est-à-dire la Géhenne, car c'est la demeure du remords et du regret, le lieu du malheur et des souffrances, l'endroit des soucis et des peines et l'antre du courroux du Vivant et Subsistant par Lui-même ; leur châtiment n'aura pas de répit, puisque le Seigneur Miséricordieux se sera détourné d'eux et les aura voués au supplice.

﴿٣٠-٣١﴾. *« Et à ceux qui auront craint Allah, il sera demandé : « Qu'a révélé votre Seigneur ? » Un bienfait ! », répondront-ils. C'est ainsi que ceux qui font le bien auront une belle récompense ici-bas, mais leur récompense dans la dernière demeure sera bien meilleure. Quel excellent séjour sera celui de ceux qui craignent le Seigneur ! Et c'est aux jardins d'Eden, sous lesquels coulent des rivières, qu'ils auront accès, et c'est là où tous leurs désirs seront satisfaits, car c'est ainsi qu'Allah récompense ceux qui Le craignent, et auxquels les Anges de la mort, quand ils viendront les cueillir en état de pureté, diront : « Que la paix soit avec vous ! Entrez au paradis en récompense des bonnes actions que vous avez accomplies ! »*.

Après avoir rappelé les dires des négateurs de ce qu'Il a révélé, le Très Haut rappelle ce que disent les pieux qui reconnaissent et souscrivent à ce qu'Allah a révélé en témoignant qu'il s'agit d'un bienfait grandiose et d'une immense faveur dont Allah a fait don aux hommes. Ils ont reconnu donc ce bienfait et l'ont accueilli avec acceptation, soumission et reconnaissance envers Allah. Ils l'ont reconnu et ont agi en conséquence *« C'est ainsi que ceux qui font le bien »* dans l'adoration d'Allah le Très Haut et en faisant preuve de bienfaisance envers les serviteurs d'Allah *« auront une belle récompense ici-bas »*, des ressources abondantes, une vie sereine, une quiétude dans le cœur, une sécurité et une joie intérieure.

« Mais leur récompense dans la dernière demeure sera bien meilleure » que cette demeure ici-bas et ce qu'elle contient comme formes de plaisirs et de désirs, car la félicité de cette demeure ici-bas est éphémère et pleine de contrariétés, contrairement à la félicité de l'au-delà. C'est pour cela qu'Il dit : *« Quel excellent séjour sera celui de ceux qui craignent le Seigneur ! »*.

« Et c'est aux jardins d'Eden, sous lesquels coulent des rivières, qu'ils auront accès, et c'est là où tous leurs désirs seront satisfaits ». C'est-à-dire que tout ce que leurs âmes désirent et tout ce à quoi leur volonté aspire leur sera accordé de la façon la plus parfaite et la plus complète. A chaque fois qu'ils demandent une forme de plaisir contenant une jouissance pour les cœurs et une béatitude pour les âmes, cela leur sera satisfait. C'est pour cela que le Très Haut donnera aux élus du Paradis tout ce qu'ils désireront de Lui, au point où Il leur rappellera certaines formes de félicité qu'ils n'imaginaient pas. Gloire à Celui dont la générosité n'a pas de limites, Lui à qui rien ne ressemble dans les attributs de Son essence et les attributs de Ses actes.

« car c'est ainsi qu'Allah récompense ceux qui Le craignent », c'est-à-dire qui craignent Son courroux et Son châtiment, en accomplissant ce qu' Il leur a imposé comme obligations et devoirs relatifs au cœur, au corps et à la langue, comme droits Le concernant et droits concernant Ses serviteurs, et en évitant ce qu'Il leur a interdit. *« Et auxquels les Anges de la mort, quand ils viendront les cueillir en état de pureté »*, en persistant dans cette voie, purifiés contre toute imperfection et souillure pouvant entacher leur piété et remettre en cause leur foi. Leurs cœurs sont sereins dans la connaissance d'Allah et Son amour, leurs langues dans Son évocation et Ses éloges, et leurs organes dans leur obéissance et leur soumission. *« Que la paix soit avec vous »*, c'est-à-dire le salut complet vous sera adressé et vous serez préservés de tout tort et de tout ce que vous abhorrez *« Entrez au Paradis en récompense des bonnes actions que vous avez accomplies ! »*, comme foi en Allah et soumission à Son Ordre, car les œuvres sont les causes, les moyens et les principes de l'entrée au paradis et du sauvetage du feu. Ces œuvres ont été accomplies par eux par miséricorde d'Allah et don de Sa part et non par leur force et leur puissance.

﴿٣٣-٣٤﴾. *« Qu'attendent donc les infidèles (pour se convertir) ? Que les Anges viennent les cueillir ou que s'accomplisse l'ordre de ton Seigneur ? Telle a été la conduite de leurs prédécesseurs qu'Allah n'a point lésés, mais qui se sont fait du tort à eux-mêmes, au point que les maux de leurs actes se sont retournés contre eux et que le châtiment dont ils se moquaient les cerna de toutes parts »*.

Le Très Haut dit : Ces gens-là à qui sont venus des signes mais qui ont refusé d'y croire, qui ont été exhortés mais ont refusé de se rappeler *« Que les Anges viennent les cueillir ? »*, c'est-à-dire prendre leurs âmes *« ou que s'accomplisse l'ordre de ton Seigneur ? »* à travers le châtiment qui leur tombera dessus et qu'ils auront mérité *« Telle a été la conduite de leurs prédécesseurs »* qui ont nié, mécru et refusé de croire jusqu'à ce que *le châtiment s'abatte sur eux « qu'Allah n'a point lésés »* en les châtiant *« mais qui se sont fait du tort à eux-mêmes »*, car leurs âmes ont été créées pour se consacrer à l'adoration d'Allah afin de jouir de Sa générosité, mais ils leur ont fait du tort en se détournant de ce pourquoi ils ont été créés et ont exposé

leurs âmes à l'humiliation permanente et à la perte éternelle *« au point que les maux de leurs actes se sont retournés contre eux »*, c'est-à-dire les conséquences de leurs actes et leurs effets *« et que le châtiment dont ils se moquaient les cerna de toutes parts »*. En effet, lorsque leurs messagers les menaçaient du châtiment, ils s'en moquaient et ironisaient sur ceux qui leur apportaient ces nouvelles. Aussi, ce dont ils se moquaient a fini par tomber sur eux.

(35). *« Si Allah l'avait voulu, disent les polythéistes, nous n'aurions adoré que Lui, nous et nos ancêtres, et nous n'aurions rien déclaré interdit sans Lui ! ». C'est ainsi que se comportaient ceux qui les ont précédés ; mais la mission des messagers ne se limite-t-elle pas à transmettre le message en toute clarté ? ».*

C'est-à-dire que les polythéistes veulent justifier leur mécréance par la volonté d'Allah, en d'autres termes si Allah l'avait voulu ils n'auraient pas adoré des idoles en dehors de Lui ni interdit quoi que ce soit des bêtes qu'Il a permises, comme la chamelle ayant donné cinq petits dont le dernier est un mâle, ni une autre qu'on a fait vœu de laisser en liberté, ni une brebis ayant donné naissance cinq fois consécutives à des jumeaux... C'est là un argument fallacieux, car s'il était vrai, Allah n'aurait pas châtié ceux qui les ont précédés et qui Lui ont associé des idoles. S'Il désirait cela de leur part, Il ne les aurait pas châtiés. Leur seul but en cela est de rejeter la vérité apportée par les messagers. Sinon, ils savent en connaissance de cause qu'ils ne peuvent avoir d'argument contre Allah, car Il leur a ordonné des choses et interdit d'autres, leur a permis de mettre en application ce

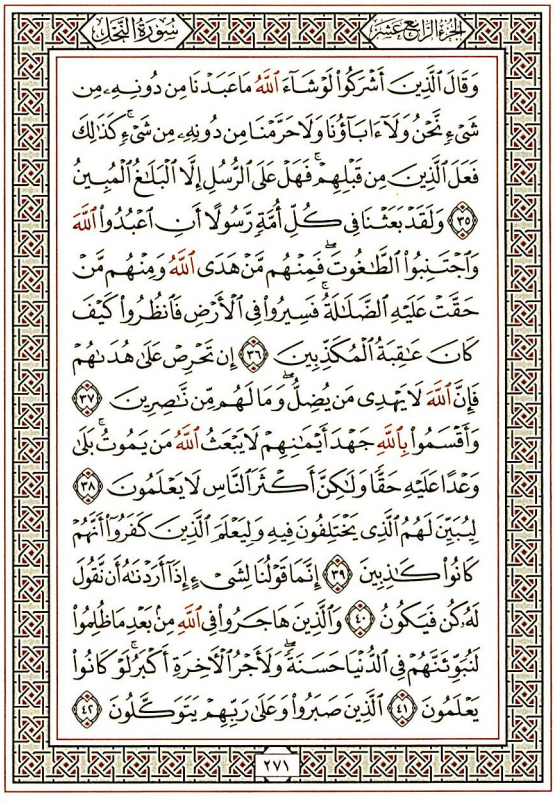
الجزء الرابع عشر سورة النحل
وَقَالَ ٱلَّذِينَ أَشْرَكُوا۟ لَوْ شَآءَ ٱللَّهُ مَا عَبَدْنَا مِن دُونِهِۦ مِن
شَىْءٍ نَّحْنُ وَلَآ ءَابَآؤُنَا وَلَا حَرَّمْنَا مِن دُونِهِۦ مِن شَىْءٍ ۚ كَذَٰلِكَ
فَعَلَ ٱلَّذِينَ مِن قَبْلِهِمْ ۚ فَهَلْ عَلَى ٱلرُّسُلِ إِلَّا ٱلْبَلَٰغُ ٱلْمُبِينُ
﴿٣٥﴾ وَلَقَدْ بَعَثْنَا فِى كُلِّ أُمَّةٍ رَّسُولًا أَنِ ٱعْبُدُوا۟ ٱللَّهَ
وَٱجْتَنِبُوا۟ ٱلطَّٰغُوتَ ۖ فَمِنْهُم مَّنْ هَدَى ٱللَّهُ وَمِنْهُم مَّنْ
حَقَّتْ عَلَيْهِ ٱلضَّلَٰلَةُ ۚ فَسِيرُوا۟ فِى ٱلْأَرْضِ فَٱنظُرُوا۟ كَيْفَ
كَانَ عَٰقِبَةُ ٱلْمُكَذِّبِينَ ﴿٣٦﴾ إِن تَحْرِصْ عَلَىٰ هُدَىٰهُمْ
فَإِنَّ ٱللَّهَ لَا يَهْدِى مَن يُضِلُّ ۖ وَمَا لَهُم مِّن نَّٰصِرِينَ ﴿٣٧﴾
وَأَقْسَمُوا۟ بِٱللَّهِ جَهْدَ أَيْمَٰنِهِمْ لَا يَبْعَثُ ٱللَّهُ مَن يَمُوتُ ۚ بَلَىٰ
وَعْدًا عَلَيْهِ حَقًّا وَلَٰكِنَّ أَكْثَرَ ٱلنَّاسِ لَا يَعْلَمُونَ ﴿٣٨﴾
لِيُبَيِّنَ لَهُمُ ٱلَّذِى يَخْتَلِفُونَ فِيهِ وَلِيَعْلَمَ ٱلَّذِينَ كَفَرُوٓا۟ أَنَّهُمْ
كَانُوا۟ كَٰذِبِينَ ﴿٣٩﴾ إِنَّمَا قَوْلُنَا لِشَىْءٍ إِذَآ أَرَدْنَٰهُ أَن نَّقُولَ
لَهُۥ كُن فَيَكُونُ ﴿٤٠﴾ وَٱلَّذِينَ هَاجَرُوا۟ فِى ٱللَّهِ مِنۢ بَعْدِ مَا ظُلِمُوا۟
لَنُبَوِّئَنَّهُمْ فِى ٱلدُّنْيَا حَسَنَةً ۖ وَلَأَجْرُ ٱلْءَاخِرَةِ أَكْبَرُ ۚ لَوْ كَانُوا۟
يَعْلَمُونَ ﴿٤١﴾ ٱلَّذِينَ صَبَرُوا۟ وَعَلَىٰ رَبِّهِمْ يَتَوَكَّلُونَ ﴿٤٢﴾
٢٧١

qu'Il leur a ordonné et leur a donné une force et une volonté desquelles procèdent leurs actes. Aussi, justifier leur attitude par le décret divin et la prédestination est un non-sens. Cela dit, chacun sait par la sensation que l'homme a une capacité de faire tout ce qu'il désire, sans que personne ne lui conteste cela. En vérité, ces polythéistes ont réuni entre la négation d'Allah, la négation de Ses Messagers et la négation des choses rationnelles et sensitives *« Mais la mission des Messagers ne se limite-t-elle pas à transmettre le message en toute clarté ? »*, c'est-à-dire le message évident qui arrive aux cœurs et ne laisse aucun argument à quiconque contre Allah. Si les Messagers leur ont fait parvenir les ordres de leur Seigneur et Ses interdits, et que ces derniers essayent de justifier leur incroyance par la prédestina-

tion, les messagers ne sont en rien responsables de leur attitude; c'est à Lui qu'Il revient de leur demander des comptes.

﴿35-37﴾. *« En vérité, Nous avons envoyé un Prophète à chaque communauté avec le message suivant : « Adorez Allah et éloignez-vous du culte des idoles ! ». Et si certaines de ces communautés ont suivi la Voie du Seigneur, d'autres ont préféré le chemin de l'erreur. Allez donc de par le monde et voyez quelle a été la fin de ceux qui criaient au mensonge. Quoique tu fasses pour leur montrer la bonne voie, sache qu'Allah ne guide pas ceux qui s'égarent, et qu'il n'y a personne pour les secourir ».*

Le Très Haut nous informe que Son argument s'est établi contre toutes les communautés, car il n'y a pas de communauté ancienne ou nouvelle qui n'ait reçu un Messager venant de Sa part; tous sont d'accord sur un seul message et une même religion, à savoir l'adoration d'Allah, seul, sans associé *« Adorez Allah et éloignez-vous du culte des idoles ! »*. Les communautés se divisèrent en deux parties, en fonction de leur acceptation ou non du message de ces Prophètes *« Et si certaines de ces communautés ont suivi la Voie du Seigneur »* en suivant les Messagers dans la connaissance et les actes *« d'autres ont préféré le chemin de l'erreur »* en suivant la voie de l'égarement. *« Allez donc de par le monde »* avec vos corps et vos cœurs *« et voyez quelle a été la fin de ceux qui criaient au mensonge »*. Vous verrez alors des choses étonnantes; vous ne verrez pas de négateur qui n'ait été voué à la perte *« Quoique tu fasses pour leur montrer la bonne voie »* en prodiguant tous tes efforts à cet effet *« sache qu'Allah ne guide pas ceux qui s'égarent »; même s'il utilise chaque moyen, seul Allah le guide « et qu'il n'y a personne pour les secourir »* et les protéger du châtiment d'Allah.

﴿36-40﴾. *« Ils jurent par les serments les plus solennels qu'Allah ne ressuscitera point les morts. Bien au contraire ! C'est une véritable promesse qu'Il a faite, mais la plupart des hommes ne s'en doutent guère. Il les ressuscitera pour les éclairer sur l'objet de leurs divergences, et pour que les négateurs sachent qu'ils ont été des menteurs. Lorsque Nous voulons une chose, il suffit que Nous disions : « Sois ! », et la chose est ».*

Le Très Haut nous informe de la situation des polythéistes négateurs de Son Messager qu'ils *« jurent par les serments les plus solennels »*, c'est-à-dire qu'ils font des serments attestés et solennels comme quoi Allah ne ressuscitera pas les morts et qu'Il n'est pas capable de les faire retourner à la vie après avoir été poussière. Le Très Haut dit en démentant leurs propos : *« Bien au contraire ! »* Il les ressuscitera et les rassemblera en un jour qui ne fait aucun doute *« C'est une véritable promesse qu'Il a faite »* et qu'Il ne changera pas ni n'enfreindra *« mais la plupart des hommes ne s'en doutent guère »*. Dans leur grande ignorance, ils renient la résurrection et la reddition des comptes. Ensuite, Il mentionne la sagesse à la base de la résurrection et du jugement, en disant : *« Il les ressuscitera pour les éclairer sur l'objet de leurs divergences »* sur les petites et les grandes questions, en leur montrant leurs réalités et en les clarifiant *« et pour que les négateurs sachent qu'ils ont été des menteurs »* lorsqu'ils verront leurs œuvres vaines et suscitant leurs regrets et que les divinités qu'ils adoraient avec Allah ne

leur furent d'aucune utilité lorsque vint l'ordre de ton Seigneur ; lorsqu'ils verront aussi que ce qu'ils adoraient sera voué à être le combustible de l'Enfer, que le soleil et la lune seront enroulés, que les étoiles se disperseront, et qu'il apparaîtra à ceux qui les adoraient qu'elles n'étaient que des créatures soumises en toutes circonstances. Cela n'est pas difficile pour Allah, car lorsqu'Il veut une chose, Il lui dit : *« Sois ! »* et elle est, sans contestation ni opposition, mais cela doit survenir selon Sa volonté et Son dessein.

﴿41﴾-﴿42﴾. *« Ceux qui ont émigré pour la Cause d'Allah, après avoir subi des injustices, Nous leur affecterons un séjour agréable en ce monde, et leur rétribution dans la vie future sera encore plus belle. S'ils le savaient ! Ces gens-là avaient fait preuve de patience et avaient placé leur confiance dans leur Seigneur ».*

Le Très Haut parle des croyants soumis aux épreuves *« Ceux qui ont émigré pour la Cause d'Allah »*, c'est-à-dire à Son service et pour obtenir Sa satisfaction *« après avoir subi des injustices »* de la part de leurs concitoyens qui leur font subir des torts et des épreuves pour les faire retourner à la mécréance et au polythéisme. Mais ils ont abandonné patrie et familles par obéissance à Allah. Le Très Haut leur mentionne deux sortes de rétribution : l'une présente en ce monde comme ressources abondantes et vie paisible qu'ils voient de leurs propres yeux après avoir émigré et pris le dessus sur leurs ennemis en conquérant des pays et en faisant des butins considérables. Allah leur accordera une bonne action en ce bas-monde *« et leur rétribution dans la vie future »* qu'Allah leur a promise par la bouche de Son Messager (ﷺ) *« sera encore plus belle »* que la rétribution de ce bas-monde comme le dit le Très Haut dans un autre verset : *« Ceux qui ont cru, qui ont émigré et qui ont combattu au service d'Allah, par leurs biens et leurs personnes, ceux-là occuperont auprès de Lui un très haut rang, et ce sont ceux-là qui seront les victorieux. Leur Seigneur leur annonce à titre d'heureuse nouvelle, miséricorde et agrément, ainsi que des jardins où ils jouiront d'un délice permanent et où ils séjourneront éternellement, car Allah dispose de récompenses sans limites ».* S9. V20-21.

Concernant Sa parole : *« S'ils le savaient ! »*, cela veut dire que s'ils avaient connaissance et certitude de ce qu'il y a auprès d'Allah comme récompense et rétribution pour celui qui croit en Lui et émigre pour Sa Cause, personne d'entre eux ne manquerait à l'appel. Ensuite, Il mentionne les caractéristiques de Ses bien-aimés en disant : *« Ces gens-là avaient fait preuve de patience »* devant les ordres d'Allah et Ses interdits, devant Ses décrets difficiles et les torts subis pour Lui ainsi que les épreuves *« et avaient placé leur confiance dans leur Seigneur »*, c'est-à-dire qu'ils s'appuyaient sur Lui dans l'application de Ses directives et non sur eux-mêmes, ce qui donne du succès à leurs entreprises et rend judicieuse leur situation, car la patience et la confiance en Allah sont les piliers de toutes les bonnes œuvres ; quiconque passe à côté d'un bien, c'est toujours à cause de son manque de patience ou de son manque de confiance en Allah.

﴿43﴾-﴿44﴾. *« Nous n'avons envoyé avant toi que des hommes auxquels Nous avons fait des révélations. Interrogez à leur sujet, si vous ne*

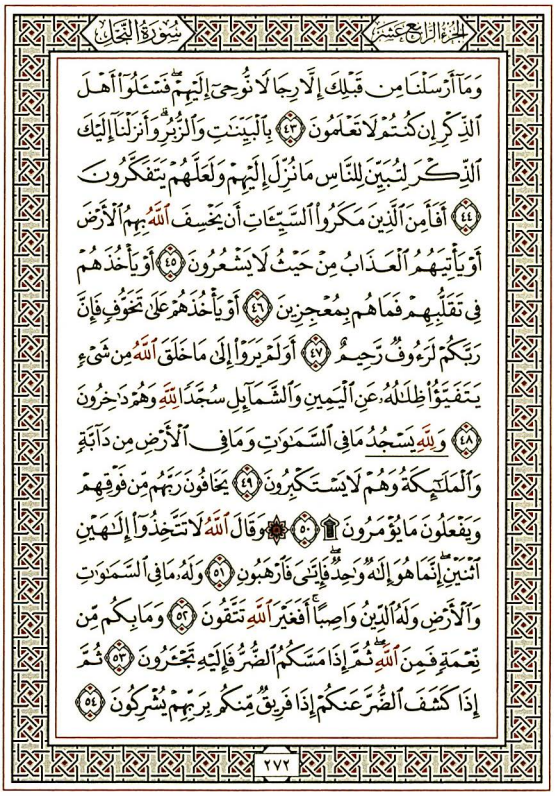
وَمَآ أَرۡسَلۡنَا مِن قَبۡلِكَ إِلَّا رِجَالٗا نُّوحِيٓ إِلَيۡهِمۡۖ فَسۡـَٔلُوٓاْ أَهۡلَ
ٱلذِّكۡرِ إِن كُنتُمۡ لَا تَعۡلَمُونَ ﴿٤٣﴾ بِٱلۡبَيِّنَٰتِ وَٱلزُّبُرِۗ وَأَنزَلۡنَآ إِلَيۡكَ
ٱلذِّكۡرَ لِتُبَيِّنَ لِلنَّاسِ مَا نُزِّلَ إِلَيۡهِمۡ وَلَعَلَّهُمۡ يَتَفَكَّرُونَ
﴿٤٤﴾ أَفَأَمِنَ ٱلَّذِينَ مَكَرُواْ ٱلسَّيِّـَٔاتِ أَن يَخۡسِفَ ٱللَّهُ بِهِمُ ٱلۡأَرۡضَ
أَوۡ يَأۡتِيَهُمُ ٱلۡعَذَابُ مِنۡ حَيۡثُ لَا يَشۡعُرُونَ ﴿٤٥﴾ أَوۡ يَأۡخُذَهُمۡ
فِي تَقَلُّبِهِمۡ فَمَا هُم بِمُعۡجِزِينَ ﴿٤٦﴾ أَوۡ يَأۡخُذَهُمۡ عَلَىٰ تَخَوُّفٖ فَإِنَّ
رَبَّكُمۡ لَرَءُوفٞ رَّحِيمٌ ﴿٤٧﴾ أَوَلَمۡ يَرَوۡاْ إِلَىٰ مَا خَلَقَ ٱللَّهُ مِن شَيۡءٖ
يَتَفَيَّؤُاْ ظِلَٰلُهُۥ عَنِ ٱلۡيَمِينِ وَٱلشَّمَآئِلِ سُجَّدٗا لِّلَّهِ وَهُمۡ دَٰخِرُونَ
﴿٤٨﴾ وَلِلَّهِ يَسۡجُدُ مَا فِي ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَمَا فِي ٱلۡأَرۡضِ مِن دَآبَّةٖ
وَٱلۡمَلَٰٓئِكَةُ وَهُمۡ لَا يَسۡتَكۡبِرُونَ ﴿٤٩﴾ يَخَافُونَ رَبَّهُم مِّن فَوۡقِهِمۡ
وَيَفۡعَلُونَ مَا يُؤۡمَرُونَ ﴿٥٠﴾ ۞ وَقَالَ ٱللَّهُ لَا تَتَّخِذُوٓاْ إِلَٰهَيۡنِ
ٱثۡنَيۡنِۖ إِنَّمَا هُوَ إِلَٰهٞ وَٰحِدٞۖ فَإِيَّٰيَ فَٱرۡهَبُونِ ﴿٥١﴾ وَلَهُۥ مَا فِي ٱلسَّمَٰوَٰتِ
وَٱلۡأَرۡضِ وَلَهُ ٱلدِّينُ وَاصِبًاۚ أَفَغَيۡرَ ٱللَّهِ تَتَّقُونَ ﴿٥٢﴾ وَمَا بِكُم مِّن
نِّعۡمَةٖ فَمِنَ ٱللَّهِۖ ثُمَّ إِذَا مَسَّكُمُ ٱلضُّرُّ فَإِلَيۡهِ تَجۡـَٔرُونَ ﴿٥٣﴾ ثُمَّ
إِذَا كَشَفَ ٱلضُّرَّ عَنكُمۡ إِذَا فَرِيقٞ مِّنكُم بِرَبِّهِمۡ يُشۡرِكُونَ ﴿٥٤﴾

le savez pas déjà, ceux qui détiennent les Ecritures. Ces Messagers étaient munis de preuves irréfutables et des Ecritures. Et à toi aussi, Nous envoyons ce Coran, afin que tu expliques clairement aux hommes ce qui leur a été révélé. Peut-être seront-ils amenés à y réfléchir ».

Le Très Haut dit à Son Messager Mouḥammed (ﷺ) : *« Nous n'avons envoyé avant toi que des hommes »*, c'est-à-dire que tu n'es pas sans précédent, car Nous n'avons pas envoyé avant toi des Anges mais des hommes virils non des femmes *« auxquels Nous avons fait des révélations »* contenant des Lois et des préceptes comme dons et faveurs envers les hommes sans qu'ils n'apportent rien de leur propre chef *« Interrogez à leur sujet, si vous ne le savez pas déjà, ceux qui détiennent les Ecritures ».* C'est-à-dire les textes sacrés précédents si vous n'aviez pas connaissance des nouvelles des anciens et que vous doutiez qu'Allah ait envoyé des hommes. Interrogez donc les gens de science qui ont reçu avant vous les Psaumes et les preuves évidentes et qui les ont compris et assimilés. Tous sont unanimes sur le fait qu'Allah n'a envoyé que des hommes parmi les habitants des cités auxquels Il faisait des révélations. Le sens général de ce verset contient un éloge des gens de science ; la forme la plus haute de cette science est celle de la connaissance du Livre révélé d'Allah ; en effet, Allah ordonne à ceux qui ne savent pas de se référer à ceux qui possèdent cette science en toutes circonstances. Il y a aussi une reconnaissance des mérites des gens de science dans la mesure où Il ordonne de les interroger, ce qui permet à l'ignorant d'échapper au suivisme aveugle. Cela prouve qu'Allah a fait d'eux les dépositaires de Sa révélation ; en outre, ceux-ci sont tenus de purifier leurs âmes et de s'imprégner des caractéristiques de la perfection. Les meilleurs parmi les gens de science sont les partisans de ce glorieux Coran ; ce sont les véritables gens du rappel et les plus à même de mériter cette appellation. C'est pour cela qu'Il dit : *« Et à toi aussi, Nous envoyons ce Coran »*. C'est-à-dire le Coran qui contient le rappel de tout ce dont ont besoin les hommes des choses de leur religion et de leur vie profane, qu'elles soient apparentes ou cachées. *« ... afin que tu expliques clairement aux hommes ce qui leur a été révélé »*. Cela englobe la clarification de ses expressions et de ses significations *« Peut-être seront-ils amenés à y réfléchir »* en extrayant ses trésors et ses sciences en fonction de leurs aptitudes et de leur intérêt pour lui.

﴿٤٥﴾-﴿٤٧﴾. *« Ceux qui ont recours à des procédés perfides, sont-ils sûrs qu'Allah ne les*

fera pas engloutir par la terre, ou qu'un malheur ne s'abattra pas sur eux au moment où ils s'y attendront le moins? Ou qu'Il ne les surprendra pas en pleine activité, sans qu'ils puissent en atténuer les rigueurs? Ou encore qu'Il ne les saisira pas dans un moment de terreur? Mais votre Seigneur est Plein de bienveillance et de mansuétude».

Il s'agit là d'une menace venant d'Allah adressée aux partisans de la négation et de la mécréance et des diverses formes de péchés. Qu'ils fassent attention qu'Il ne leur fasse subir Son châtiment au moment où ils s'y attendent le moins; soit que le châtiment s'abatte sur eux par-dessus, par-dessous, par engloutissement ou autres, soit au moment où ils seront occupés et absorbés par leurs travaux, soit dans un état de crainte et d'appréhension contre le châtiment; quoi qu'il en soit, ils ne peuvent échapper au châtiment d'Allah dans n'importe laquelle de ces circonstances, puisqu'ils sont sous Sa contrainte et à Sa merci. Mais Il est Compatissant et Miséricordieux et Il ne châtie pas les pécheurs instantanément, mais leur accorde des délais, leur donne des ressources et leur assure la bonne santé, alors qu'ils Lui désobéissent et font du tort à Ses bien-aimés. Malgré cela, Il leur ouvre les portes du repentir et les invite à l'abandon des péchés qui leur nuisent. Il leur promet pour cela les meilleures des faveurs et le pardon pour les péchés commis par eux. Que le criminel ait honte de son Seigneur en voyant que Ses faveurs descendent sur lui à tout instant et que ses péchés montent vers Lui en tout temps; qu'il sache qu'Allah accorde des délais mais ne néglige jamais et que, lorsqu'Il sévit contre un péché, Il sévit comme un Puissant et un Omnipotent; qu'il se repente donc à Lui et qu'Il revienne à Lui dans toutes les circonstances de sa vie, car Il est Clément et Miséricordieux.

﴿40-35﴾. *«N'ont-ils pas remarqué que les ombres de toute chose qu'Allah a créée s'allongent à droite et à gauche, en signe d'adoration et d'humilité devant Lui? Tous les êtres vivants, dans les cieux et sur la terre, se prosternent devant Allah, ainsi que les anges sans le moindre orgueil, car tous redoutent leur Seigneur qui est au-dessus d'eux, et exécutent ce qu'Il leur ordonne».*

Le Très Haut dit: *«N'ont-ils pas remarqué»,* c'est-à-dire les sceptiques quant à l'unicité de leur Seigneur, Sa grandeur et Sa perfection: *«que les ombres de toute chose qu'Allah a créée»,* c'est-à-dire toutes Ses créatures et comment leur ombre se répand *«à droite et à gauche»,* prosternées devant leur Seigneur, soumises à Sa grandeur et à Sa majesté *«en signe d'adoration et d'humilité devant Lui»,* c'est-à-dire soumises et contraintes à Son pouvoir et à Sa disposition. Chacune d'elles a le toupet de son front dans les mains d'Allah qui dispose d'elle.

«Tous les êtres vivants, dans les cieux et sur la terre, se prosternent devant Allah», que ce soit les bêtes parlantes ou silencieuses *«ainsi que les anges»* nobles qu'Il a distingués après ce rappel général en raison de leur noblesse et de leur adoration assidue. C'est pour cela qu'Il dit: *«sans le moindre orgueil»,* c'est-à-dire vis-à-vis de Son adoration, malgré leur nombre considérable et la grandeur de leurs vertus et de leur force, comme Il le dit dans un autre verset: *«Jamais le Messie n'a trouvé indigne de lui d'être le serviteur d'Allah, pas plus que les anges rapprochés».* S4. V172.

«Car tous redoutent leur Seigneur qui est au-dessus d'eux». Après les avoir loués pour leur adoration assidue et leur soumission à Allah, Il les a loués pour leur

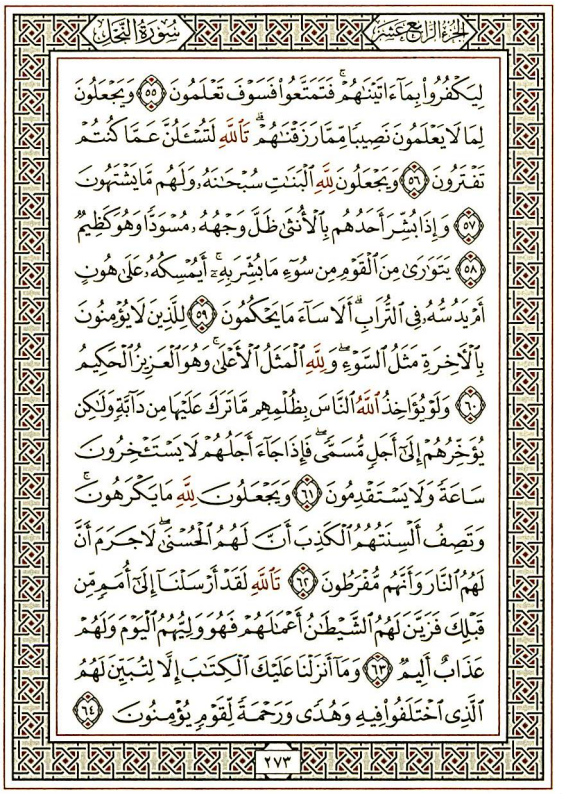
الجزء الرابع عشر سورة النحل
لِيَكْفُرُوا۟ بِمَآ ءَاتَيْنَٰهُمْ ۚ فَتَمَتَّعُوا۟ فَسَوْفَ تَعْلَمُونَ ﴿٥٥﴾ وَيَجْعَلُونَ
لِمَا لَا يَعْلَمُونَ نَصِيبًا مِّمَّا رَزَقْنَٰهُمْ ۗ تَٱللَّهِ لَتُسْـَٔلُنَّ عَمَّا كُنتُمْ
تَفْتَرُونَ ﴿٥٦﴾ وَيَجْعَلُونَ لِلَّهِ ٱلْبَنَٰتِ سُبْحَٰنَهُۥ وَلَهُم مَّا يَشْتَهُونَ
﴿٥٧﴾ وَإِذَا بُشِّرَ أَحَدُهُم بِٱلْأُنثَىٰ ظَلَّ وَجْهُهُۥ مُسْوَدًّا وَهُوَ كَظِيمٌ
﴿٥٨﴾ يَتَوَٰرَىٰ مِنَ ٱلْقَوْمِ مِن سُوٓءِ مَا بُشِّرَ بِهِۦٓ ۚ أَيُمْسِكُهُۥ عَلَىٰ هُونٍ
أَمْ يَدُسُّهُۥ فِى ٱلتُّرَابِ ۗ أَلَا سَآءَ مَا يَحْكُمُونَ ﴿٥٩﴾ لِلَّذِينَ لَا يُؤْمِنُونَ
بِٱلْءَاخِرَةِ مَثَلُ ٱلسَّوْءِ ۖ وَلِلَّهِ ٱلْمَثَلُ ٱلْأَعْلَىٰ ۚ وَهُوَ ٱلْعَزِيزُ ٱلْحَكِيمُ
﴿٦٠﴾ وَلَوْ يُؤَاخِذُ ٱللَّهُ ٱلنَّاسَ بِظُلْمِهِم مَّا تَرَكَ عَلَيْهَا مِن دَآبَّةٍ وَلَٰكِن
يُؤَخِّرُهُمْ إِلَىٰٓ أَجَلٍ مُّسَمًّى ۖ فَإِذَا جَآءَ أَجَلُهُمْ لَا يَسْتَـْٔخِرُونَ
سَاعَةً وَلَا يَسْتَقْدِمُونَ ﴿٦١﴾ وَيَجْعَلُونَ لِلَّهِ مَا يَكْرَهُونَ ۖ
وَتَصِفُ أَلْسِنَتُهُمُ ٱلْكَذِبَ أَنَّ لَهُمُ ٱلْحُسْنَىٰ ۖ لَا جَرَمَ أَنَّ
لَهُمُ ٱلنَّارَ وَأَنَّهُم مُّفْرَطُونَ ﴿٦٢﴾ تَٱللَّهِ لَقَدْ أَرْسَلْنَآ إِلَىٰٓ أُمَمٍ مِّن
قَبْلِكَ فَزَيَّنَ لَهُمُ ٱلشَّيْطَٰنُ أَعْمَٰلَهُمْ فَهُوَ وَلِيُّهُمُ ٱلْيَوْمَ وَلَهُمْ
عَذَابٌ أَلِيمٌ ﴿٦٣﴾ وَمَآ أَنزَلْنَا عَلَيْكَ ٱلْكِتَٰبَ إِلَّا لِتُبَيِّنَ لَهُمُ
ٱلَّذِى ٱخْتَلَفُوا۟ فِيهِ ۙ وَهُدًى وَرَحْمَةً لِّقَوْمٍ يُؤْمِنُونَ ﴿٦٤﴾
٢٧٣

crainte révérencielle d'Allah qui est au-dessus d'eux par Son essence et Sa contrainte ainsi que par la perfection des attributs; ils sont soumis à Sa contrainte. *« ...et exécutent ce qu'Il leur ordonne »*, c'est-à-dire que tout ce qu'Allah leur ordonne de faire, ils le font de plein gré et volontairement.

La prosternation des créatures devant Allah est de deux sortes: une prosternation obligatoire et nécessaire au vu de ce qu'Allah possède comme attributs de la perfection; cette forme de prosternation s'applique à toutes les créatures, que ce soit les croyants ou les incroyants, les pieux ou les pervers, les bêtes parlantes ou autres; la deuxième forme de prosternation est volontaire et de plein gré; elle concerne Ses bien-aimés et Ses serviteurs croyants, comme les Anges et autres créatures.

﴿٥١﴾-﴿٥٢﴾. *« Allah dit: « N'adorez pas deux divinités. Il n'est, en vérité, qu'un Dieu Unique. C'est donc Moi seul que vous devez craindre ». A Lui appartient ce qui est dans les cieux et sur la terre, et c'est à Lui qu'est dû le culte éternel. Craindrez-vous donc un autre qu'Allah? Il n'est de bien dont vous puissiez jouir qui ne soit un don du Seigneur. De même que c'est Lui que vous implorez, quand vous êtes frappés par un malheur. Mais lorsqu'Il vous en délivre, certains d'entre vous se mettent à donner des associés à leur Seigneur, niant ainsi les bienfaits que Nous leur avons accordés. Jouissez donc! Vous en saurez les conséquences un jour! ».*

Le Très Haut ordonne qu'on L'adore, seul, sans associé. Il justifie cela par Sa distinction exclusive par la donation des faveurs et par Son unicité. Il dit: *« N'adorez pas deux divinités »*, c'est-à-dire ne Lui donnez pas d'associé dans Sa divinité, car *« Il n'est, en vérité, qu'un Dieu Unique »*, Unique dans Ses sublimes attributs et par tous les actes. En effet, de même qu'Il est Unique dans Son essence, Ses noms, Ses attributs et Ses actes, adorez-Le seul. C'est pour cela qu'Il dit: *« C'est donc Moi seul que vous devez craindre »*. C'est-à-dire redoutez-Moi et appliquez Mes directives et évitez Mes interdictions, sans M'associer quoi que ce soit des créatures, car elles sont toutes des esclaves d'Allah.

« A Lui appartient ce qui est dans les cieux et sur la terre, et c'est à Lui qu'est dû le culte éternel », c'est-à-dire que la religion et l'adoration ainsi que la soumission totale sont dues à Allah seul; les êtres sont tenus de se dévouer à Lui et de se consacrer à Sa soumission pieuse. *« Craindrez-vous donc un autre qu'Allah? »* parmi les habitants de la terre, car ils ne possèdent pour vous ni pouvoir de nuisance ni utilité, alors que c'est Allah

qui se distingue par les donations et la bienfaisance *« Il n'est de bien dont vous puissiez jouir »* qu'il soit apparent ou caché *« qui ne soit un don du Seigneur »* sans que personne n'en soit associé *« De même que c'est Lui que vous implorez, quand vous êtes frappés par un malheur »*, c'est-à-dire une pauvreté, une maladie ou une difficulté. Vous L'implorez alors en sachant que Lui seul repousse les torts et les soucis. Aussi, Celui qui, seul, vous donne ce que vous aimez. Il vous met à l'abri de ce que vous abhorrez et mérite l'adoration de façon exclusive. Cependant, beaucoup de gens se font du tort à eux-mêmes et renient les bienfaits d'Allah à leur égard lorsqu'Il les sauve d'un malheur ; en effet, une fois dans une situation d'aisance, ils Lui associent certaines de Ses faibles créatures. C'est pour cela qu'Il dit : *« Niant ainsi les bienfaits que Nous leur avons accordés »*, c'est-à-dire après que Nous les ayons sauvés d'un malheur et délivrés d'une difficulté. *« Jouissez donc ! »* de façon éphémère dans vos demeures. *« Vous en saurez les conséquences un jour ! »* de votre mécréance.

﴿٥٤﴾-﴿٥٩﴾. *« Ils réservent une partie des biens que Nous leur avons accordés à des divinités dont ils n'ont aucune connaissance. Par Allah, vous aurez à répondre de vos inventions mensongères ! Ils attribuent des filles à Allah. Qu'Il soit exalté ! Et à eux-mêmes ils attribuent ce qu'ils désirent. Et lorsqu'on annonce à l'un d'entre eux la naissance d'une fille, son visage s'assombrit et il arrive à peine à contenir sa colère. Et il se dérobe aux regards des gens, le cœur meurtri par cette nouvelle, se demandant s'il va conserver cet enfant malgré le déshonneur ou s'il va l'ensevelir dans la poussière. Quel odieux jugement ! Ceux qui ne croient pas à la vie future représentent l'image du mal ; tandis qu'Allah représente la perfection suprême. Il est le Tout Puissant, le Sage ».*

Le Très Haut parle ici de l'ignorance des polythéistes et de leur iniquité ainsi que de leurs mensonges au sujet d'Allah, en attribuant à leurs idoles qui n'ont ni science, ni pouvoir de nuisance ou d'utilité, une part de ce qu'Allah leur donne, en utilisant Ses dons et Ses faveurs pour Lui associer et pour se tourner vers des idoles sculptées de leurs propres mains. Comme dit le Très Haut dans un autre verset : *« Ils destinent à Allah une part de la récolte et des troupeaux qu'Il a Lui-même créés, et ils disent : « Ceci est à Allah ! » – par pure présomption – « et ceci est à nos divinités ».* S6. V136.

« Vous aurez à répondre de vos inventions mensongères ! ». Il dit aussi dans un autre verset : *« Est-ce Allah qui vous l'a permis ? Ou est-ce une invention que vous mettez sur le compte d'Allah ? ». Que diront, le Jour de la résurrection, ceux qui inventent des mensonges sur le compte d'Allah ? ».* S10. V59-60.

Il les châtiera pour cela de la façon la plus rigoureuse. *« Ils attribuent des filles à Allah »*, dans la mesure où ils disent des Anges qui sont des serviteurs d'Allah rapprochés qu'ils sont les filles d'Allah *« Et à eux-mêmes ils attribuent ce qu'ils désirent »*, c'est-à-dire qu'ils s'attribuent eux-mêmes les garçons au point où ils détestent fortement les filles. Par exemple *« lorsqu'on annonce à l'un d'entre eux la naissance d'une fille, son visage s'assombrit »* à cause de l'affliction dans laquelle il se trouve plongé *« et il arrive à peine à contenir sa colère ».* C'est-à-dire que son affliction est telle qu'il n'arrive pas à contenir sa colère en apprenant qu'il a une fille ; il se cache alors de ses proches, de honte et de dépit. Ensuite, sa raison corrompue l'amène à réfléchir sur le sort à

réserver à cette fille qui vient de naître, en se demandant *« s'il va conserver cet enfant malgré le déshonneur »*, c'est-à-dire la laisser vivante en dépit de la honte et de l'avilissement qu'il ressent pour elle *« ou s'il va l'ensevelir dans la poussière »*, c'est-à-dire l'enterrer vivante, ce qu'Allah reproche aux polythéistes *« Quel odieux jugement ! »*, en attribuant à Allah ce qui ne sied pas à Sa majesté comme enfants. Bien plus, cela ne leur a pas suffi au point de Lui attribuer ce qu'ils ne veulent pas pour eux-mêmes, à savoir les filles. Quel odieux jugement que le leur !

Dans la mesure où cela fait partie des mauvais exemples que les polythéistes attribuent à Allah, le Très Haut dit : *« Ceux qui ne croient pas à la vie future représentent l'image du mal »*, c'est-à-dire l'exemple imparfait et arbitraire *« tandis qu'Allah représente la perfection suprême »*, c'est-à-dire tout attribut de perfection. En effet, toute perfection dans cet univers est attribuée à Allah qui en est le plus digne. Il représente la perfection suprême dans le cœur de Ses bien-aimés, qui s'exprime par la glorification, L'exaltation, L'amour, la soumission et la connaissance.

« Il est le Tout Puissant » qui a contraint toutes les choses et au pouvoir duquel se sont soumises toutes les créatures *« le Sage »* qui met chaque chose à sa place ; Il ne fait et n'ordonne que ce qui suscite les éloges et les louanges en vertu de Sa perfection.

(51). *« Si Allah tenait rigueur aux hommes de leur injustice, Il ne laisserait subsister aucun être vivant sur la terre. Mais Il les renvoie jusqu'au terme fixé. Puis, quand ce terme échoit, ils ne peuvent ni le retarder d'une heure ni l'avancer ».*

Après avoir rappelé ce que les polythéistes profèrent comme mensonges sur Son compte, le Très Haut nous informe de la perfection de Sa compassion et de Sa patience en disant : *« Si Allah tenait rigueur aux hommes de leur injustice »*, sans exagération ni diminution *« Il ne laisserait subsister aucun être vivant sur la terre »*, c'est-à-dire qu'Il exterminerait les pécheurs et les autres créatures parmi les bêtes et les animaux, car les conséquences des péchés exterminent les cultures et les personnes. *« Mais Il les renvoie jusqu'au terme fixé »*, c'est-à-dire qu'Il retarde le châtiment jusqu'au Jour fixé qui est celui de la résurrection *« Puis, quand ce terme échoit, ils ne peuvent ni le retarder d'une heure ni l'avancer »*. Qu'ils prennent donc garde tant qu'ils sont en période de délai avant que ne vienne le jour où il n'y aura plus de délai.

(52)-(63). *« Ils attribuent à Allah ce qu'ils détestent pour eux-mêmes, et leurs langues profèrent un mensonge en disant qu'ils sont destinés à la félicité suprême. Nul doute que leur destination est l'Enfer, et qu'ils seront les premiers à en subir les rigueurs. Par Allah ! Nous avons envoyé des Messagers à d'autres peuples avant toi. Mais Satan a embelli à leurs yeux leurs agissements, et c'est lui qui est aujourd'hui leur allié. Un châtiment douloureux les attend ».*

Le Très Haut dit que les polythéistes *« attribuent à Allah ce qu'ils détestent pour eux-mêmes »*, comme filles et comme descriptions horribles, à savoir l'associationnisme, en consacrant une partie de leur adoration à certaines créatures qui ont été créées par Allah ; eux qui refusent que leurs esclaves – qui sont des êtres humains comme eux – soient leurs associés dans ce qu'Allah leur a accordés, comment

peuvent-ils donner des associés à Allah parmi Ses créatures?

En plus de ce grand tort qu'ils commettent *« leurs langues profèrent un mensonge en disant qu'ils sont destinés à la félicité suprême »*, c'est-à-dire qu'ils prétendent avoir une situation enviée dans ce bas-monde et dans l'autre. Allah leur répond en ces termes: *« Nul doute que leur destination est l'Enfer, et qu'ils seront les premiers à en subir les rigueurs »*. C'est-à-dire que la Géhenne les attend et ils y demeureront éternellement sans pouvoir en sortir.

Ensuite, le Très Haut montre à Son Messager qu'il n'est pas le premier Messager à avoir été traité d'imposteur, en disant: *« Par Allah! Nous avons envoyé des Messagers à d'autres peuples avant toi »*, des Messagers qui les appelaient à l'unicité d'Allah *« Mais Satan a embelli à leurs yeux leurs agissements »*, car ils ont traité les Messagers d'imposteurs, en prétendant détenir la vérité à travers leurs fausses croyances et que ce qu'apportent les Messagers est contraire à cette vérité. Une fois que Satan leur a embelli leurs agissements, il est devenu leur allié en ce monde. Ils lui ont obéi et l'ont suivi, en devenant ses suppôts: *« Allez-vous le prendre, ainsi que sa descendance, pour maître en dehors de Moi, alors qu'ils sont vos ennemis mortels? Quel détestable échange pour les pervers! »*. S18. V50.

« Un châtiment douloureux les attend » dans l'au-delà puisqu'ils se sont détournés de la tutelle du Miséricordieux et ont accepté celle de Satan, méritant, de ce fait, le châtiment de l'humiliation.

(65). *« Allah fait descendre du ciel une eau par laquelle Il rend la vie à la terre après sa*

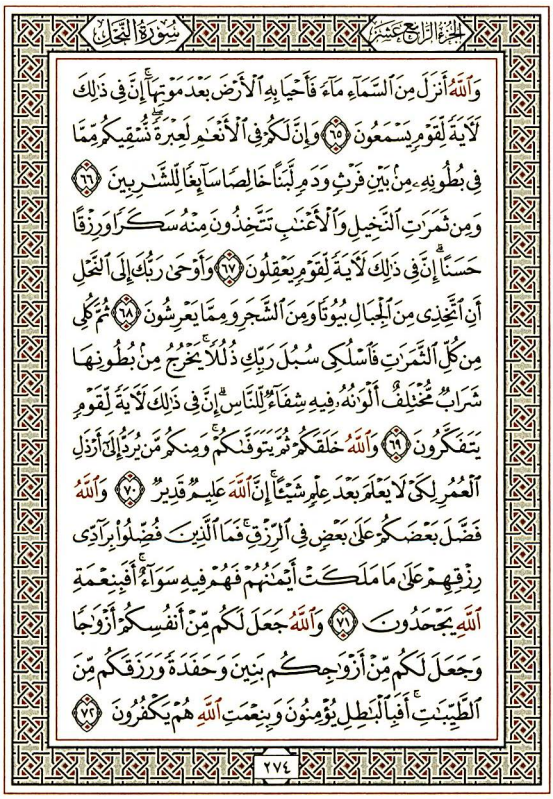
الجزء الرابع عشر سورة النحل
وَٱللَّهُ أَنزَلَ مِنَ ٱلسَّمَآءِ مَآءً فَأَحْيَا بِهِ ٱلْأَرْضَ بَعْدَ مَوْتِهَآ ۚ إِنَّ فِى ذَٰلِكَ
لَءَايَةً لِّقَوْمٍ يَسْمَعُونَ ﴿٦٥﴾ وَإِنَّ لَكُمْ فِى ٱلْأَنْعَٰمِ لَعِبْرَةً ۖ نُّسْقِيكُم مِّمَّا
فِى بُطُونِهِۦ مِنۢ بَيْنِ فَرْثٍ وَدَمٍ لَّبَنًا خَالِصًا سَآئِغًا لِّلشَّٰرِبِينَ ﴿٦٦﴾
وَمِن ثَمَرَٰتِ ٱلنَّخِيلِ وَٱلْأَعْنَٰبِ تَتَّخِذُونَ مِنْهُ سَكَرًا وَرِزْقًا
حَسَنًا ۗ إِنَّ فِى ذَٰلِكَ لَءَايَةً لِّقَوْمٍ يَعْقِلُونَ ﴿٦٧﴾ وَأَوْحَىٰ رَبُّكَ إِلَى ٱلنَّحْلِ
أَنِ ٱتَّخِذِى مِنَ ٱلْجِبَالِ بُيُوتًا وَمِنَ ٱلشَّجَرِ وَمِمَّا يَعْرِشُونَ ﴿٦٨﴾ ثُمَّ كُلِى
مِن كُلِّ ٱلثَّمَرَٰتِ فَٱسْلُكِى سُبُلَ رَبِّكِ ذُلُلًا ۚ يَخْرُجُ مِنۢ بُطُونِهَا
شَرَابٌ مُّخْتَلِفٌ أَلْوَٰنُهُۥ فِيهِ شِفَآءٌ لِّلنَّاسِ ۗ إِنَّ فِى ذَٰلِكَ لَءَايَةً لِّقَوْمٍ
يَتَفَكَّرُونَ ﴿٦٩﴾ وَٱللَّهُ خَلَقَكُمْ ثُمَّ يَتَوَفَّىٰكُمْ ۚ وَمِنكُم مَّن يُرَدُّ إِلَىٰٓ أَرْذَلِ
ٱلْعُمُرِ لِكَىْ لَا يَعْلَمَ بَعْدَ عِلْمٍ شَيْـًٔا ۚ إِنَّ ٱللَّهَ عَلِيمٌ قَدِيرٌ ﴿٧٠﴾ وَٱللَّهُ
فَضَّلَ بَعْضَكُمْ عَلَىٰ بَعْضٍ فِى ٱلرِّزْقِ ۚ فَمَا ٱلَّذِينَ فُضِّلُوا۟ بِرَآدِّى
رِزْقِهِمْ عَلَىٰ مَا مَلَكَتْ أَيْمَٰنُهُمْ فَهُمْ فِيهِ سَوَآءٌ ۚ أَفَبِنِعْمَةِ
ٱللَّهِ يَجْحَدُونَ ﴿٧١﴾ وَٱللَّهُ جَعَلَ لَكُم مِّنْ أَنفُسِكُمْ أَزْوَٰجًا
وَجَعَلَ لَكُم مِّنْ أَزْوَٰجِكُم بَنِينَ وَحَفَدَةً وَرَزَقَكُم مِّنَ
ٱلطَّيِّبَٰتِ ۚ أَفَبِٱلْبَٰطِلِ يُؤْمِنُونَ وَبِنِعْمَتِ ٱللَّهِ هُمْ يَكْفُرُونَ ﴿٧٢﴾
٢٧٤

mort. Il y a là un vrai signe pour des gens qui savent entendre ».

C'est-à-dire qui savent entendre les exhortations et les rappels d'Allah en en tirant les leçons qu'Il est le seul digne d'adoration en dehors de tout autre, car Il est le seul donateur de bienfaits, comme par exemple la pluie et la semence des diverses variétés de cultures; c'est parce qu'Il est aussi l'Omnipotent et que, dans la mesure où Il redonne vie à la terre une fois morte, Il est donc capable de ressusciter les morts. En outre, Celui qui a répandu cette bienfaisance est d'une vaste miséricorde et d'une grande générosité.

(66)-(67). *« Vous pouvez tirer un autre enseignement de vos troupeaux, car, de leurs entrailles, et à travers le chyme et le sang, Nous vous abreuvons d'un lait si pur et si agréable. Et des fruits du palmier et de la vigne vous tirez une boisson enivrante et une*

nourriture excellente. Il y a également en cela une leçon pour des gens qui raisonnent ».

C'est-à-dire que *« Vous pouvez tirer un autre enseignement de vos troupeaux »* qu'Allah vous a soumis pour votre intérêt, un enseignement duquel vous pouvez déduire la preuve de la perfection de Son pouvoir et de l'ampleur de Sa bienfaisance, dans la mesure où Il vous donne à partir de leurs entrailles contenant le chyme et le sang, un lait si pur, agréable aux buveurs, nourrissant et au goût excellent. N'est-ce pas là un pouvoir divin et non des phénomènes naturels? Quelle chose dans la nature peut transformer le fourrage que mangent les bêtes et l'eau, qu'elle soit douce ou salée qu'elles boivent en lait pur, agréable pour ceux qui la boivent? En outre, Allah a fait des fruits des palmiers et des vignes des avantages pour les hommes, en ce qu'ils se nourrissent de leurs fruits qu'ils soient frais ou stockés, et qu'ils utilisent comme nourriture ou boisson dont ils font du jus et des boissons enivrantes qui étaient licites avant cela, puis interdites par Allah, comme toutes les choses enivrantes et remplacées par les choses agréables et les sortes de jus et de boissons licites et succulentes. *« Il y a également en cela une leçon pour des gens qui raisonnent »* quant à la perfection du pouvoir d'Allah dans la mesure où Il fait sortir ces fruits d'arbres semblables à du bois et ils deviennent des fruits agréables et doux, de même qu'une leçon, quant à la globalité de Sa miséricorde puisque Ses bienfaits couvrent tous les hommes. Il est donc le seul Dieu digne d'être adoré puisqu'Il est le seul à se distinguer avec ces faveurs.

(68)-(69). *« Ton Seigneur a inspiré aux abeilles : « Prenez des demeures dans les montagnes, dans les arbres et dans les treillages que les hommes érigent. Butinez ensuite de toutes les fleurs et suivez en toute humilité les voies de votre Seigneur ! ». De leur abdomen est secrétée une liqueur de diverses couleurs et aux effets salutaires pour les hommes. N'y a-t-il pas là encore un signe pour des gens qui réfléchissent ? ».*

C'est-à-dire sur la création de ces petites abeilles qu'Allah guide de façon étonnante et à qui Il facilite les pâturages où elles butinent avant de revenir chez elles, dans ces demeures qu'elles aménagent sous l'inspiration d'Allah et Sa guidance. Ensuite, il sort de leurs entrailles cet agréable miel aux couleurs diverses, en fonction des terres et des pâturages où elles butinent. Ce liquide constitue un remède pour les hommes contre diverses maladies. Cela prouve la perfection de l'attention d'Allah pour Ses créatures et Sa compassion envers elles. Par conséquent, Lui seul, doit être aimé et invoqué.

(70). *« Allah vous a créés, puis vous fera mourir. L'âge de certains parmi vous, se prolonge jusqu'à la décrépitude, où ils finissent par oublier tout ce qu'ils avaient appris. Allah est Omniscient et Omnipotent ».*

Le Très Haut rappelle qu'Il est le Créateur des hommes qu'Il fait passer d'une étape à une autre, puis, une fois qu'ils ont achevé leur délai de vie, Il les fait mourir. *« L'âge de certains parmi vous, se prolonge jusqu'à la décrépitude »,* c'est-à-dire un âge où l'homme tombe dans la faiblesse des forces apparentes et cachées, y compris la raison qui est l'essence de l'homme et qui diminue jusqu'à ce qu'il oublie même ce qu'il avait appris et qui devient comme celle d'un enfant. C'est pour cela qu'Il dit : *« Où ils finissent par oublier tout ce qu'ils avaient appris. Allah est Omniscient et Omnipotent ».* C'est-à-

dire que Sa science et Son pouvoir cernent toutes les choses, notamment les étapes par lesquelles Il fait passer l'être humain, création après création, comme Il le dit dans un autre verset: *« Allah vous crée d'abord faibles, puis Il fait succéder la force à la faiblesse, pour vous réduire ensuite à la faiblesse et à la vieillesse ; et Il crée ce qu'Il veut, car Il est l'Omniscient, l'Omnipotent »*. S30. V54.

(71). *« Allah a favorisé certains d'entre vous plus que d'autres, dans la répartition de Ses dons. Or, ceux qui ont été favorisés ne sont nullement disposés à se démettre du surplus de leurs richesses au profit de leurs esclaves, au point que maîtres et esclaves y deviendraient tous égaux. Renieraient-ils donc les bienfaits d'Allah ? »*.

Il s'agit là d'une preuve sur Son unicité et sur l'iniquité de l'associationnisme. En effet, le Très Haut dit que, dans la mesure où vous êtes unanimes quant au fait que vous êtes créés et qu'on pourvoit à votre subsistance, il reste que le Très Haut *« a favorisé certains d'entre vous plus que d'autres, dans la répartition de Ses dons »*. C'est ainsi qu'Il a fait de certains d'entre vous des hommes libres, possédant de l'argent et des richesses et d'autres des esclaves à leur service, ne possédant rien des biens de ce bas-monde. Par conséquent, de même que les hommes qu'Allah a favorisés par les biens *« ne sont nullement disposés à se démettre du surplus de leurs richesses au profit de leurs esclaves »* en considérant cela comme une chose insensée, les idoles que vous associez à Allah ne sont que des esclaves ne possédant rien qui puisse faire d'elles des divinités. Comment dès lors pouvez-vous faire d'elles des associés à Allah ? N'est-ce pas là la plus grande des injustices et la pire des ingratitudes envers les faveurs d'Allah ? C'est pour cela qu'Il dit: *« Renieraient-ils donc les bienfaits d'Allah ? »*. S'ils avaient reconnu les bienfaits et les avaient attribués à Celui qui en est L'auteur, ils ne Lui auraient jamais associé quoi que ce soit.

(72). *« Allah vous donne des épouses issues de vous-mêmes, et de vos épouses Il vous donne des enfants et des petits-enfants. Et Il vous pourvoit d'excellents aliments. Vont-ils donc croire à ce qui est faux et renier les bienfaits d'Allah ? »*.

Le Très Haut parle ici de Ses immenses dons à l'endroit de Ses serviteurs, dans la mesure où Il leur a donné des épouses afin de vivre avec elles ; de ces épouses, Il leur donne des enfants qui leur donnent du plaisir, s'occupent d'eux, ont de l'attention pour eux et sont à leur disposition ; en outre, Il leur accorde Ses divers bienfaits, comme la nourriture, la boisson, et les autres bienfaits apparents qu'ils ne peuvent arriver à dénombrer.

« Vont-ils donc croire à ce qui est faux et renier les bienfaits d'Allah ? ». C'est-à-dire vont-ils croire à ce qui est erroné et vain et qui n'était rien avant qu'Allah ne le fasse sortir du néant, qui ne peut ni créer, ni accorder des ressources ni disposer de quoi que ce soit ? Cela s'applique à tout ce qui est adoré en dehors d'Allah. Etant vain et arbitraire, comment peut-il être associé à Allah ? *« Et renier les bienfaits d'Allah ? »*, c'est-à-dire les rejeter et les utiliser dans la désobéissance à Allah et dans Sa négation. N'est-ce pas là la plus grande des injustices, la plus inique des perversités et la plus stupide des sottises ?

(73)-(76). *« Ils adorent en dehors d'Allah ce*

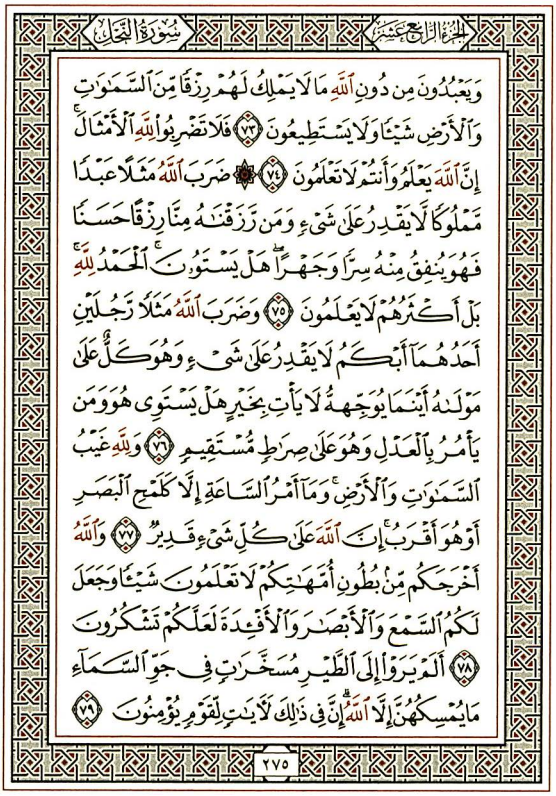
سُورَةُ النَّحْلِ الجزء الرابع عشر
وَيَعْبُدُونَ مِن دُونِ ٱللَّهِ مَا لَا يَمْلِكُ لَهُمْ رِزْقًا مِّنَ ٱلسَّمَٰوَٰتِ
وَٱلْأَرْضِ شَيْـًٔا وَلَا يَسْتَطِيعُونَ ﴿٧٣﴾ فَلَا تَضْرِبُوا۟ لِلَّهِ ٱلْأَمْثَالَ ۚ
إِنَّ ٱللَّهَ يَعْلَمُ وَأَنتُمْ لَا تَعْلَمُونَ ﴿٧٤﴾ ۞ ضَرَبَ ٱللَّهُ مَثَلًا عَبْدًا
مَّمْلُوكًا لَّا يَقْدِرُ عَلَىٰ شَىْءٍ وَمَن رَّزَقْنَٰهُ مِنَّا رِزْقًا حَسَنًا
فَهُوَ يُنفِقُ مِنْهُ سِرًّا وَجَهْرًا ۖ هَلْ يَسْتَوُۥنَ ۚ ٱلْحَمْدُ لِلَّهِ ۚ
بَلْ أَكْثَرُهُمْ لَا يَعْلَمُونَ ﴿٧٥﴾ وَضَرَبَ ٱللَّهُ مَثَلًا رَّجُلَيْنِ
أَحَدُهُمَآ أَبْكَمُ لَا يَقْدِرُ عَلَىٰ شَىْءٍ وَهُوَ كَلٌّ عَلَىٰ
مَوْلَىٰهُ أَيْنَمَا يُوَجِّههُّ لَا يَأْتِ بِخَيْرٍ ۖ هَلْ يَسْتَوِى هُوَ وَمَن
يَأْمُرُ بِٱلْعَدْلِ وَهُوَ عَلَىٰ صِرَٰطٍ مُّسْتَقِيمٍ ﴿٧٦﴾ وَلِلَّهِ غَيْبُ
ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَٱلْأَرْضِ ۚ وَمَآ أَمْرُ ٱلسَّاعَةِ إِلَّا كَلَمْحِ ٱلْبَصَرِ
أَوْ هُوَ أَقْرَبُ ۚ إِنَّ ٱللَّهَ عَلَىٰ كُلِّ شَىْءٍ قَدِيرٌ ﴿٧٧﴾ وَٱللَّهُ
أَخْرَجَكُم مِّنۢ بُطُونِ أُمَّهَٰتِكُمْ لَا تَعْلَمُونَ شَيْـًٔا ۙ وَجَعَلَ
لَكُمُ ٱلسَّمْعَ وَٱلْأَبْصَٰرَ وَٱلْأَفْـِٔدَةَ ۙ لَعَلَّكُمْ تَشْكُرُونَ
﴿٧٨﴾ أَلَمْ يَرَوْا۟ إِلَى ٱلطَّيْرِ مُسَخَّرَٰتٍ فِى جَوِّ ٱلسَّمَآءِ
مَا يُمْسِكُهُنَّ إِلَّا ٱللَّهُ ۚ إِنَّ فِى ذَٰلِكَ لَـَٔايَٰتٍ لِّقَوْمٍ يُؤْمِنُونَ ﴿٧٩﴾
٢٧٥

qui ne peut leur procurer aucun bien ni des cieux ni de la terre et qui, de plus, ne détient aucun pouvoir ? Ne prêtez donc pas d'égaux à Allah, car Allah sait, tandis que vous ne savez rien ! Allah propose en parabole un serviteur réduit à l'esclavage et dénué de tout pouvoir, et un homme libre à qui Nous avons accordé d'amples ressources dont il use en secret et en public. Ces deux hommes sont-ils égaux ? Non, louange à Allah ! Mais la plupart d'entre eux manquent de jugement. Allah propose aussi en parabole deux hommes. L'un d'eux est muet, impotent et totalement à la charge de son maître ; partout où celui-ci l'envoie, il ne lui rapporte rien de bon. Cet homme serait-il l'égal d'un autre qui prescrit la justice et qui suit le droit chemin ? ».

Le Très Haut parle de l'ignorance des polythéistes et de leur iniquité. En effet, ils adorent en dehors de Lui des idoles qu'ils considèrent comme des associés à Allah, mais ceux-ci ne peuvent leur apporter aucune ressource des cieux ou de la terre ; ils ne peuvent pas leur faire descendre de la pluie du ciel ni faire semer des cultures dans la terre ; ils ne possèdent pas le poids d'un atome ni dans les cieux ni sur la terre et, même s'ils le voulaient, ils ne pourraient rien faire, étant dénués de toute chose et de toute capacité. Tels sont les attributs de leurs idoles. Comment peuvent-ils alors les mettre sur un pied d'égalité et les comparer au Possesseur des cieux et de la terre, Lui qui possède tout le royaume, toute la louange et toute la puissance ?

C'est pour cela qu'Il dit : *« Ne prêtez donc pas d'égaux à Allah »* qui implique la similitude entre Lui et Ses créatures *« car Allah sait, tandis que vous ne savez rien ! »*. C'est-à-dire que nous ne devons pas parler de Lui sans avoir de science et nous devons entendre ce que l'Omniscient nous donne comme exemples. C'est pour cela qu'Il nous donne deux exemples pour Lui et pour ceux qui sont adorés en dehors de Lui. Le premier exemple est celui d'un esclave qui ne possède rien et n'a même pas de pouvoir sur lui-même ; le deuxième est celui d'un homme libre à qui Allah a donné des ressources abondantes de toutes sortes de richesses, et il est généreux et porté sur la bienfaisance ; il dépense de ses biens publiquement et en cachette. L'un et l'autre sont-ils comparables ? Certes non ! Bien qu'ils soient tous deux créés, il est impossible qu'ils soient égaux. Aussi, s'ils ne peuvent pas être égaux, comment dès lors la créature qui est esclave et qui ne possède ni bien, ni pouvoir ni capacité, qui est pauvre à tout point de vue, peut-elle être mise sur le même pied d'égalité que le Seigneur Créateur et Possesseur de toutes les créatures, l'Omnipotent ? C'est pour

cela qu'Il S'est loué Lui-même et S'est distingué par la louange en disant: *« Louange à Allah ! »*. C'est comme s'il disait: Si tel est le cas, pourquoi les polythéistes mettent leurs divinités sur le même pied d'égalité qu'Allah ?. Il répond ainsi: *« Mais la plupart d'entre eux manquent de jugement »*. En effet, s'ils avaient la connaissance des choses à juste titre, ils n'oseraient pas opter pour le grave polythéisme.

Le deuxième exemple est celui de *« deux hommes. L'un d'eux est muet »*, c'est-à-dire qu'il ne peut ni entendre ni parler *« impotent »* peu ou prou *« et totalement à la charge de son maître »*, c'est-à-dire qu'il ne peut pas se prendre en charge lui-même. Il est donc incapable à tout point de vue. Un tel homme est-il comparable à celui qui juge avec justice et qui suit la voie droite, un homme dont les paroles sont justes, les actes judicieux ? De la même façon qu'ils ne peuvent pas être placés sur un pied d'égalité, on ne peut pas mettre sur un pied d'égalité ceux qui sont adorés en dehors d'Allah et qui sont incapables à tout point de vue et Celui qui est Omnipotent, qui ne dit que la vérité et dont les actes sont loués.

(77). *« C'est à Allah qu'appartient le mystère des cieux et de la terre. Et la fin du monde se produira en un clin d'œil, ou plus rapidement encore, car la puissance d'Allah n'a pas de limite »*.

C'est-à-dire qu'Il est Celui qui se distingue par la connaissance du mystère des cieux et de la terre. Lui seul connaît les secrets et les tréfonds des choses, notamment la connaissance de l'Heure que personne ne connaît à part Lui. Lorsqu'elle se produira et qu'elle se manifestera, ce sera *« en un clin d'œil, ou plus rapidement encore »*. Les hommes sortiront alors de leurs tombeaux pour la résurrection et le rassemblement. Il n'y aura plus d'occasions pour ceux qui voudront des délais: *« Car la puissance d'Allah n'a pas de limite »*. Il n'est pas étonnant donc pour Son pouvoir absolu de ressusciter les morts.

(78). *« Allah vous a fait naître du sein de vos mères, dénués de tout savoir, et vous a donné l'ouïe, la vie et l'intelligence. Peut-être Lui en serez-vous reconnaissants ? »*.

C'est-à-dire que c'est Allah qui se distingue par ces bienfaits, dans la mesure où Il *« vous a fait naître du sein de vos mères, dénués de tout savoir »* et incapables de faire quoi que ce soit *« et vous a donné l'ouïe, la vie et l'intelligence »*. Il a cité ces trois organes en particulier en raison de leur noblesse et de leurs mérites, et car ils sont les clefs de toute connaissance. Sinon, tous les organes et toutes les forces apparentes et cachées, sont accordés par Allah qui les développe en eux, petit à petit, jusqu'à ce que chacun arrive à l'état qui lui sied. Cela, afin qu'ils rendent grâce à Allah en utilisant ces organes dans Son obéissance. Celui qui les utilise en dehors de cela, ces organes constitueront un argument contre lui, car ils auront fait face aux bienfaits avec des choses iniques et injustes.

(79). *« Que n'observent-ils les oiseaux assujettis en plein ciel, où rien ne les soutient en dehors d'Allah ? N'y a-t-il pas là des signes pour ceux qui ont la foi ? »*.

C'est-à-dire qu'ils sont les bénéficiaires des signes d'Allah, qui réfléchissent sur les desseins de ces signes. Quant aux autres, leur regard est un regard d'insouciance et de négligence. Le dessein sous-jacent à ce signe est qu'Allah a créé les oiseaux de façon à ce qu'ils soient aptes à voler, avant de leur soumettre cet air subtil et frais et

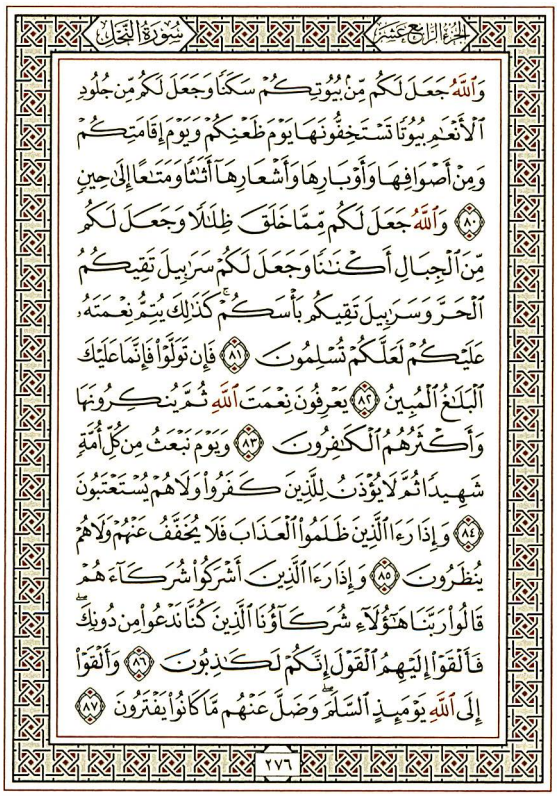
سُورَةُ النَّحۡلِ الجزء الرابع عشر
وَٱللَّهُ جَعَلَ لَكُمۡ مِّنۢ بُيُوتِكُمۡ سَكَنٗا وَجَعَلَ لَكُم مِّن جُلُودِ
ٱلۡأَنۡعَٰمِ بُيُوتٗا تَسۡتَخِفُّونَهَا يَوۡمَ ظَعۡنِكُمۡ وَيَوۡمَ إِقَامَتِكُمۡ
وَمِنۡ أَصۡوَافِهَا وَأَوۡبَارِهَا وَأَشۡعَارِهَآ أَثَٰثٗا وَمَتَٰعًا إِلَىٰ حِينٖ
﴿٨٠﴾ وَٱللَّهُ جَعَلَ لَكُم مِّمَّا خَلَقَ ظِلَٰلٗا وَجَعَلَ لَكُم
مِّنَ ٱلۡجِبَالِ أَكۡنَٰنٗا وَجَعَلَ لَكُمۡ سَرَٰبِيلَ تَقِيكُمُ
ٱلۡحَرَّ وَسَرَٰبِيلَ تَقِيكُم بَأۡسَكُمۡۚ كَذَٰلِكَ يُتِمُّ نِعۡمَتَهُۥ
عَلَيۡكُمۡ لَعَلَّكُمۡ تُسۡلِمُونَ ﴿٨١﴾ فَإِن تَوَلَّوۡاْ فَإِنَّمَا عَلَيۡكَ
ٱلۡبَلَٰغُ ٱلۡمُبِينُ ﴿٨٢﴾ يَعۡرِفُونَ نِعۡمَتَ ٱللَّهِ ثُمَّ يُنكِرُونَهَا
وَأَكۡثَرُهُمُ ٱلۡكَٰفِرُونَ ﴿٨٣﴾ وَيَوۡمَ نَبۡعَثُ مِن كُلِّ أُمَّةٖ
شَهِيدٗا ثُمَّ لَا يُؤۡذَنُ لِلَّذِينَ كَفَرُواْ وَلَا هُمۡ يُسۡتَعۡتَبُونَ
﴿٨٤﴾ وَإِذَا رَءَا ٱلَّذِينَ ظَلَمُواْ ٱلۡعَذَابَ فَلَا يُخَفَّفُ عَنۡهُمۡ وَلَا هُمۡ
يُنظَرُونَ ﴿٨٥﴾ وَإِذَا رَءَا ٱلَّذِينَ أَشۡرَكُواْ شُرَكَآءَهُمۡ
قَالُواْ رَبَّنَا هَٰٓؤُلَآءِ شُرَكَآؤُنَا ٱلَّذِينَ كُنَّا نَدۡعُواْ مِن دُونِكَۖ
فَأَلۡقَوۡاْ إِلَيۡهِمُ ٱلۡقَوۡلَ إِنَّكُمۡ لَكَٰذِبُونَ ﴿٨٦﴾ وَأَلۡقَوۡاْ
إِلَى ٱللَّهِ يَوۡمَئِذٍ ٱلسَّلَمَۖ وَضَلَّ عَنۡهُم مَّا كَانُواْ يَفۡتَرُونَ ﴿٨٧﴾
٢٧٦

de leur donner la force du mouvement. Cela est une preuve de la perfection de Sa perfection, de Sa science abondante, de Son attention seigneuriale pour toutes Ses créatures et de la perfection de Son pouvoir, loué soit Allah le Seigneur des univers.

﴿٨٠﴾-﴿٨١﴾. *« Allah a fait de vos maisons un lieu de repos ; et des peaux de vos bêtes, Il vous procure aussi des demeures dont vous appréciez la légèreté lors de vos déplacements et lors de vos campements. De leur laine, de leur crin et de leur poil, Il vous pourvoit d'effets et d'ustensiles d'un usage précaire. Et de ce qu'Il a créé, Allah vous a procuré des ombrages, vous a procuré des abris dans les montagnes, vous a procuré des vêtements qui vous protègent de la chaleur et des armures pour vous défendre contre votre propre violence. C'est ainsi qu'Allah parachève sur vous Ses bienfaits, afin de vous amener à vous soumettre à Lui. S'ils te tournent le dos, sache que ta mission se limite à transmettre clairement le message. Ils connaissent bien les bienfaits d'Allah et pourtant ils les nient, car ils sont pour la plupart des impies ».*

Le Très Haut rappelle à Ses serviteurs Ses bienfaits et exige de leur part leur gratitude et leur reconnaissance, en disant : *« Allah a fait de vos maisons un lieu de repos »,* dans les fermes et les palais et autres, qui vous préservent de la chaleur et du froid et qui vous protègent, vous, vos enfants et vos biens, de même que vous utilisez leurs chambres et leurs pièces pour vos avantages, pour préserver votre intimité et vos biens et autres avantages évidents *« et des peaux de vos bêtes »,* soit des peaux elles-mêmes, soit de ce qui se trouve sur elles comme laine, crins ou poils *« Il vous procure aussi des demeures dont vous appréciez la légèreté »,* c'est-à-dire dans vos voyages ainsi que les demeures que vous utilisez pour vous protéger de la chaleur, du froid et de la pluie et qui protège vos biens de la pluie. Et *« de leur laine »,* c'est-à-dire vos bêtes *« de leur crin et de leur poil, Il vous pourvoit d'effets ».* Cela concerne tout ce qui est utilisé comme ustensiles, vases, couches, draps et vêtements... *« ...et d'ustensiles d'un usage précaire »,* c'est-à-dire que vous jouissez de ces bienfaits dans ce bas-monde en en tirant avantage. Telles sont les choses soumises par Allah aux hommes pour leurs travaux et leurs métiers. *« Et de ce qu'Il a créé »,* c'est-à-dire des choses dans lesquelles vous n'avez aucune contribution *« des ombrages »* comme ceux des arbres, des montagnes et autres *« vous a procuré des abris dans les montagnes »,* c'est-à-dire des grottes qui vous protègent de la chaleur, du froid, de la pluie et des ennemis *« vous a procuré des vêtements »,* c'est-à-dire des habits et des tenues *« qui*

vous protègent de la chaleur». Allah n'a pas mentionné le froid ici, car il a été dit plus haut que le début de cette sourate concerne les principes des bienfaits et sa fin concerne leur perfection et leur accomplissement. Or, la protection contre le froid fait partie des principes des bienfaits voire des nécessités. C'est ainsi qu'elle a été mentionnée dans Sa parole: *«Qui vous procurent de chauds vêtements ainsi que d'autres profits».*

«Et des armures pour vous défendre contre votre propre violence», c'est-à-dire des vêtements qui vous protègent en cas de guerre contre les armes, notamment les boucliers, les cottes de mailles et autres. Et c'est ainsi qu'Il parachève sur vous Ses faveurs innombrables *«afin de vous amener»* si vous vous rappelez les bienfaits d'Allah et vous les voyez se répandre sur vous de tous côtés *«à vous soumettre à Lui»,* c'est-à-dire à Sa grandeur et à Son ordre et à utiliser ces bienfaits dans l'obéissance à leur Propriétaire et Donateur. Certes, l'abondance des bienfaits est de nature à susciter plus de reconnaissance et d'éloges de la part des hommes envers Allah. Mais les injustes ne veulent que s'enfoncer dans la désobéissance et l'entêtement. C'est pour cela qu'Allah dit à leur sujet: *«S'ils te tournent le dos»* et refusent l'obéissance à Allah après qu'on leur ait rappelé Ses bienfaits et Ses signes *«sache que ta mission se limite à transmettre clairement le message».* C'est-à-dire que tu n'as aucun pouvoir de les guider, mais tu es tenu de les exhorter et de leur prêcher, en les mettant en garde et en les avertissant. Si tu assumes ta mission, leur jugement incombe à Allah; c'est ainsi qu'ils voient la bienfaisance et qu'ils discernent les faveurs d'Allah, mais ils les renient et refusent de les reconnaître *«car ils sont pour la plupart des impies».* Il n'y a aucun bien en eux et la succession des signes ne leur sert à rien en raison de la corruption de leurs sentiments et de leurs mauvais desseins. Ils verront le traitement qu'inflige Allah à tout tyran arrogant, reniant les faveurs d'Allah, rebelle contre Lui et contre Ses Messagers.

﴿84﴾-﴿87﴾. *«Le jour où, de chaque communauté, Nous susciterons un témoin, il ne sera plus permis aux négateurs de faire pénitence ou de faire valoir leurs excuses. Et quand ces impies seront exposés au châtiment, ils ne bénéficieront plus d'aucun allègement ni d'aucun sursis à leur tourment. Et mis en face de leurs fausses divinités, ils s'écrieront: «Seigneur, voilà nos associés que nous invoquions en dehors de Toi!». Mais leurs fausses divinités leur répliqueront: «Vous n'êtes en vérité que des menteurs!». C'est alors que, voyant leurs chimères s'évanouir, ils présenteront leur soumission à leur Seigneur».*

Le Très Haut parle de la situation des négateurs le Jour de la résurrection qui n'auront aucune excuse pour justifier leur mécréance et aucun répit dans leur châtiment. En outre, les divinités qu'ils associaient à Allah les désavoueront et ils reconnaîtront avoir été des négateurs et des menteurs sur le compte d'Allah. Il dit: *«Le jour où, de chaque communauté, Nous susciterons un témoin»* qui témoignera contre elle pour ses actes et son comportement avec ceux qui sont venus l'appeler à la guidance. Ce témoin qu'Allah suscitera fait partie des témoins les plus crédibles et les plus intègres, à savoir les Messagers d'Allah. Une fois qu'ils auront jugé, la sentence s'appliquera sur la communauté en question: *«Il ne*

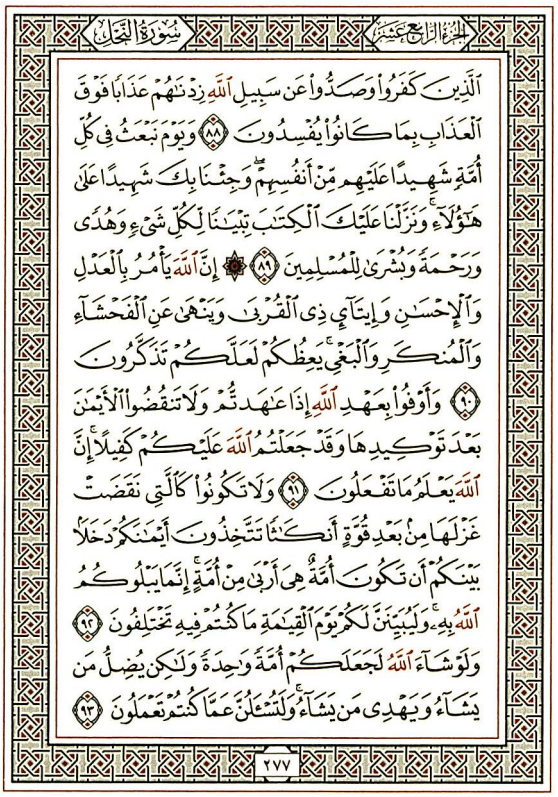
سورة النحل الجزء الرابع عشر
الَّذِينَ كَفَرُوا وَصَدُّوا عَن سَبِيلِ اللَّهِ زِدْنَاهُمْ عَذَابًا فَوْقَ
الْعَذَابِ بِمَا كَانُوا يُفْسِدُونَ ﴿٨٨﴾ وَيَوْمَ نَبْعَثُ فِي كُلِّ
أُمَّةٍ شَهِيدًا عَلَيْهِم مِّنْ أَنفُسِهِمْ وَجِئْنَا بِكَ شَهِيدًا عَلَىٰ
هَٰؤُلَاءِ ۚ وَنَزَّلْنَا عَلَيْكَ الْكِتَابَ تِبْيَانًا لِّكُلِّ شَيْءٍ وَهُدًى
وَرَحْمَةً وَبُشْرَىٰ لِلْمُسْلِمِينَ ﴿٨٩﴾ ۞ إِنَّ اللَّهَ يَأْمُرُ بِالْعَدْلِ
وَالْإِحْسَانِ وَإِيتَاءِ ذِي الْقُرْبَىٰ وَيَنْهَىٰ عَنِ الْفَحْشَاءِ
وَالْمُنكَرِ وَالْبَغْيِ ۚ يَعِظُكُمْ لَعَلَّكُمْ تَذَكَّرُونَ
﴿٩٠﴾ وَأَوْفُوا بِعَهْدِ اللَّهِ إِذَا عَاهَدتُّمْ وَلَا تَنقُضُوا الْأَيْمَانَ
بَعْدَ تَوْكِيدِهَا وَقَدْ جَعَلْتُمُ اللَّهَ عَلَيْكُمْ كَفِيلًا ۚ إِنَّ
اللَّهَ يَعْلَمُ مَا تَفْعَلُونَ ﴿٩١﴾ وَلَا تَكُونُوا كَالَّتِي نَقَضَتْ
غَزْلَهَا مِن بَعْدِ قُوَّةٍ أَنكَاثًا تَتَّخِذُونَ أَيْمَانَكُمْ دَخَلًا
بَيْنَكُمْ أَن تَكُونَ أُمَّةٌ هِيَ أَرْبَىٰ مِنْ أُمَّةٍ ۚ إِنَّمَا يَبْلُوكُمُ
اللَّهُ بِهِ ۚ وَلَيُبَيِّنَنَّ لَكُمْ يَوْمَ الْقِيَامَةِ مَا كُنتُمْ فِيهِ تَخْتَلِفُونَ
﴿٩٢﴾ وَلَوْ شَاءَ اللَّهُ لَجَعَلَكُمْ أُمَّةً وَاحِدَةً وَلَٰكِن يُضِلُّ مَن
يَشَاءُ وَيَهْدِي مَن يَشَاءُ ۚ وَلَتُسْأَلُنَّ عَمَّا كُنتُمْ تَعْمَلُونَ
﴿٩٣﴾
٢٧٧

sera plus permis aux négateurs » de s'excuser, car leurs excuses n'auront aucune valeur une fois qu'il s'avèrera que leurs croyances et leurs prétentions étaient fausses et dénuées de tout fondement ; dès lors, leurs excuses seront de fausses excuses qui ne leur profiteront en rien ; et s'ils demandent à retourner sur terre pour se racheter, leur demande ne sera pas acceptée et ils seront exposés au châtiment rigoureux qui ne leur sera pas allégé, car ils n'auront pas de bonnes œuvres ; bien plus, ils reconnaîtront leurs crimes et ils subiront le désaveu.

« Et mis en face de leurs fausses divinités » le Jour de la résurrection, en sachant qu'elles n'étaient que des chimères, ils ne pourront plus nier et *« Ils s'écrieront : « Seigneur, voilà nos associés que nous invoquions en dehors de Toi ! »*. Elles ne possèdent ni utilité ni pouvoir d'intercession. Ils avoueront eux-mêmes qu'elles étaient vaines et erronées et la haine et l'hostilité se manifesteront entre elles et eux : *« Mais leurs fausses divinités leur répliqueront »*, c'est-à-dire qu'elles répondront à leur propos : *« Vous n'êtes en vérité que des menteurs ! »*, dans la mesure où vous avez fait de nous des associés d'Allah et vous nous avez adorées avec Lui, alors que nous ne vous avons pas ordonné cela ni n'avons prétendu mériter la divinité. Par conséquent, vous seuls devez être blâmés. Dès lors, ils se soumettront à Allah et à Son jugement et sauront qu'ils étaient coupables : *« C'est alors que, voyant leurs chimères s'évanouir, ils présenteront leur soumission à leur Seigneur »*. Ils entreront alors en Enfer, le cœur rempli de ressentiment contre eux-mêmes, et rendant grâce à Allah qui ne les a châtiés que pour ce qu'ils méritent.

(88). *« A ceux qui n'auront pas cru et qui auront détourné leurs semblables de la Voie d'Allah, Nous infligerons alors un double supplice, pour prix de leurs agissements criminels »*.

Dans la mesure où ils ont professé volontairement l'incroyance et renié les signes d'Allah, combattu Ses Messagers et détourné les gens de la Voie d'Allah. Devenus des guides de l'égarement, ils ont mérité l'aggravation du châtiment tout comme leurs crimes se sont aggravés et tout comme ils ont répandu la corruption sur terre.

(89). *« Et le jour où Nous aurons suscité dans chaque communauté un témoin pour déposer contre eux, Nous t'amènerons comme témoin contre ces gens-là, en raison du Coran que Nous t'avons révélé, qui explicite toute chose et qui est aussi un guide, une miséricorde et une bonne nouvelle pour les musulmans »*.

Après avoir rappelé plus haut que *« de chaque communauté, Nous susciterons un témoin »*, le Très Haut répète cela ici, en citant en particulier ce noble Messager : *« Nous t'amènerons comme témoin contre ces gens-là »*. C'est-à-dire contre ta communauté dont tu témoigneras des actes de bien ou de mal. Il s'agit là de la perfection de la justice d'Allah qui veut que chaque Messager témoigne contre sa communauté, car il est le plus à même de connaître les actes de sa communauté, de même qu'il est aussi juste et compatissant pour témoigner contre elle autrement que ce qu'elle mérite.

Ce verset est semblable à cet autre où il est dit : *« C'est ainsi que Nous avons fait de vous une communauté du juste milieu afin que vous soyez témoins parmi les hommes et que le Messager vous soit témoin »*. S2. V143. Le Très Haut dit aussi : *« Qu'en sera-t-il lorsque Nous apporterons de chaque communauté un témoin et que Nous t'apporterons en tant que témoin contre ces gens-là. Ce jour-là, ceux qui ont mécru et désobéi au Messager souhaiteront n'avoir jamais existé »*.

Concernant Sa parole : *« En raison du Coran que Nous t'avons révélé, qui explicite toute chose »*, c'est-à-dire les principes de la religion et ses questions subsidiaires ainsi que les règles des deux vies ici-bas et celles de l'au-delà, ainsi que ce dont ont besoin les hommes. Il leur explique tout cela de façon absolue, avec des expressions claires et des significations judicieuses, au point où le Très Haut parle de questions très importantes qui ont besoin d'être répétées tout le temps pour les cœurs, en les réitérant et en les clarifiant avec des expressions différentes et des preuves diverses afin qu'elles s'ancrent et se fixent dans les cœurs et qu'elles sèment le bien et la vertu en fonction de leur ancrage dans les cœurs. En outre, le Très Haut va jusqu'à regrouper dans une petite expression claire beaucoup de significations, dont l'expression constitue pour elles la base et le principe. Cela est valable pour chaque verset qui vient après avec tout ce qu'il contient comme formes d'ordres et d'interdits. Dans la mesure où ce Coran clarifie toute chose, il est devenu l'argument d'Allah contre tous les hommes ; grâce à lui, l'argument des injustes est devenu nul et non avenu alors que les musulmans en tirent profit ; il est devenu une guidance pour eux grâce à laquelle ils se guident dans les questions de leur religion et de leur vie ici-bas ainsi qu'une miséricorde grâce à laquelle ils obtiennent tout bien en ce monde et dans l'autre. La guidance c'est ce qu'ils ont obtenu comme science utile et bonnes œuvres, alors que la miséricorde est ce qui découle de cela comme rétribution en ce monde et dans l'autre, comme la pureté du cœur et sa compassion, la sérénité de l'âme et la justesse de la raison qui ne peut être possible qu'avec son éducation à l'aune de ses principes qui sont les plus sublimes et les plus élevés des principes, de même que les œuvres vertueuses, les ressources abondantes, le triomphe sur les ennemis par la parole et l'acte ainsi que l'obtention de l'agrément d'Allah, Sa grande générosité dont seul le Seigneur Miséricordieux connaît la félicité éternelle qu'elle implique.

(90). *« En vérité, Allah ordonne l'équité, la charité et la libéralité envers les proches, et Il interdit la turpitude, les actes répréhensibles et la tyrannie. Allah vous exhorte ainsi pour vous amener à réfléchir »*.

La justice qu'Allah ordonne englobe la justice envers Lui-même et envers Ses serviteurs. La justice en cela est de s'acquitter de tous les droits de façon

complète, c'est-à-dire que l'homme exécute ce qu'Allah lui a imposé comme devoirs financiers et physiques ou les deux ensemble, envers Lui et envers Ses serviteurs, et de se comporter avec ses semblables avec une justice stricte, en traitant avec justice tous ceux qui sont sous sa tutelle, que ce soit dans la tutelle de l'autorité générale, la tutelle de la magistrature, celle des adjoints du califat ou celle des adjoints du juge. Cette justice leur a été imposée par Allah dans Son Livre et par la bouche de Son Messager (ﷺ), qui leur ordonne de s'y conformer. Parmi les formes de justice dans les transactions, il y a le fait d'être juste dans les contrats d'achat, de vente, et dans toutes les transactions, en respectant les règles des contrats, sans léser les gens dans leurs droits ni les tromper ni les escroquer.

La justice est obligatoire, alors que la bienfaisance est une vertu recommandée, comme le fait d'assister les gens avec ses biens, son corps et sa science ainsi qu'avec toutes les formes d'utilité, y compris en faisant preuve de bienfaisance envers les animaux domestiques et autres. Si Allah a cité en particulier les proches – bien que leur cas entre dans le sens général du verset – c'est pour insister sur l'importance de leur droit et sur le respect de leur parenté et la nécessité de la bienfaisance envers eux. Tous les parents sont concernés par cette mesure, qu'ils soient proches ou éloignés, avec une priorité pour les proches.

Sa parole : *« Et Il interdit la turpitude »,* concerne tous les grands péchés stigmatisés et condamnés par les lois et la nature innée, comme l'association à Allah, le meurtre sans raison légitime, l'adultère, le vol, la fatuité, l'arrogance, l'orgueil et le mépris des autres... Dans les actes répréhensibles, entrent tous les péchés et actes de désobéissance ayant trait au droit d'Allah. Quant à la tyrannie, elle concerne toute agression contre les créatures dans leurs personnes, leurs biens ou leur honneur. Par conséquent, ce verset a englobé tous les ordres et tous les interdits, sans en excepter aucun. C'est là un principe auquel se réfèrent toutes les questions subsidiaires. En effet, toute question ayant trait à la justice ou à la bienfaisance envers les proches, fait partie de ce qu'Allah a ordonné. En revanche, toute question ayant trait à une turpitude, un acte répréhensible ou une tyrannie, fait partie de ce qu'Allah a interdit. C'est à l'aune de ce principe qu'on peut connaître l'excellence des choses ordonnées par Allah et la laideur des choses interdites par Lui. Gloire à Celui qui a mis dans Ses paroles la guidance, le remède, la lumière et la distinction entre toutes les choses. C'est pour cela qu'Il dit : *« Allah vous exhorte ainsi »,* c'est-à-dire avec ce qu'Il vous montre dans Son Livre, en vous ordonnant ce qui est utile pour vous et en vous ordonnant ce qui est nuisible pour vous *« pour vous amener à réfléchir »* sur ce dont Il vous exhorte en le comprenant et en l'assimilant, car si vous vous en rappelez et vous en assimilez le sens, vous agirez en conséquence, et vous serez heureux et à l'abri de tout malheur.

Après avoir ordonné ce qui est obligatoire dans le principe de la Loi, le Très Haut ordonne d'être fidèle à ce que l'homme s'impose à lui-même, en disant :

﴿91-92﴾. *« Soyez fidèles à vos engagements envers Allah après les avoir contractés. Ne violez pas les serments que vous avez solennellement prêtés, après avoir pris Allah comme garant de votre sincérité, car Allah sait tout ce que vous faites ! Ne soyez pas comme cette femme qui défaisait la laine*

qu'elle avait soigneusement filée, en faisant de vos serments un moyen de vous tromper les uns les autres, sous prétexte que tel groupe est plus puissant que tel autre. Allah ne fait que vous mettre à l'épreuve ici-bas ; mais, le Jour de la résurrection, Il vous indiquera clairement les vraies raisons de vos divergences ».

Ceci englobe tout ce que l'homme contracte comme engagements envers Son Seigneur, à l'image des actes d'adoration, des vœux et des serments pris, lorsque la fidélité à leur engagement est considérée comme une forme de bienfaisance. Cela englobe aussi les engagements pris avec autrui, comme les engagements dans les contrats, les serments faits aux autres et que l'homme doit respecter. C'est pour cela qu'Allah interdit de violer les serments en disant : *« Ne violez pas les serments que vous avez solennellement prêtés »* sur le nom d'Allah *« après avoir pris Allah comme garant de votre sincérité »* ô contractants. Aussi, il ne vous est pas permis de ne pas respecter ce dont vous avez pris Allah comme garant de sa crédibilité, ce qui sera considéré de votre part comme un manque de glorification d'Allah. Dans la mesure où le partenaire a accepté ton serment et la garantie d'Allah quant à ta sincérité, tu dois respecter ton serment et être fidèle à l'engagement pris *« car Allah sait tout ce que vous faites ! »* et, de ce fait, Il rétribue chacun selon ses œuvres et en fonction de ses intentions et de ses desseins. *« Ne soyez pas »* dans votre violation des engagements dans la situation où on donnera de vous l'exemple le plus mauvais et le plus inique *« comme cette femme qui défaisait la laine qu'elle avait soigneusement filée »*, c'est-à-dire qui se fatigue dans son travail de filage avant de défaire ce qu'elle a filé, en ne récoltant dans l'affaire que la déception, la peine, la stupidité et le manque d'intelligence. Il en est ainsi de celui qui viole ses engagements qui est considéré comme un injuste, un ignorant, un sot, manquant de religion et de virilité.

Concernant Sa parole : *« En faisant de vos serments un moyen de vous tromper les uns les autres, sous prétexte que tel groupe est plus puissant que tel autre »*, cela veut dire que cette situation ne vous sied pas et ne vous convient pas, dans la mesure où vous prêtez des serments solennels, mais une fois que l'un des partenaires se voit en état de faiblesse il les respecte, non pas par respect pour l'engagement et le serment, mais en raison de son incapacité à le violer ; mais une fois qu'il se voit en position de force et qu'il voit que son intérêt matériel est de les violer, il les viole allègrement sans se soucier de l'engagement pris avec Allah et de Son serment. Tout cela pour se conformer à ses passions et pour les faire passer avant les desseins d'Allah et avant la virilité humaine et les vertus sublimes, à cause du fait que tel groupe est plus nombreux et plus puissant que tel autre. C'est là certes une épreuve de la part d'Allah pour mettre à l'épreuve les hommes, dans la mesure où Il met en place les causes d'examen avec lesquelles on distingue le sincère dévoué et fidèle du pervers perfide. *« Mais, le Jour de la résurrection, Il vous indiquera clairement les vraies raisons de vos divergences »* en récompensant chacun pour ses œuvres et en rétribuant le perfide.

﴿٩٣﴾. *« Si Allah l'avait voulu, Il aurait fait de vous une seule communauté. Mais Il égare qui Il veut et met sur la bonne voie qui Il veut ; et vous aurez certainement à rendre compte de toutes vos actions ».*

C'est-à-dire *« Si Allah l'avait voulu »*, Il aurait réuni tous les hommes dans la voie de la guidance et aurait fait d'eux *« une*

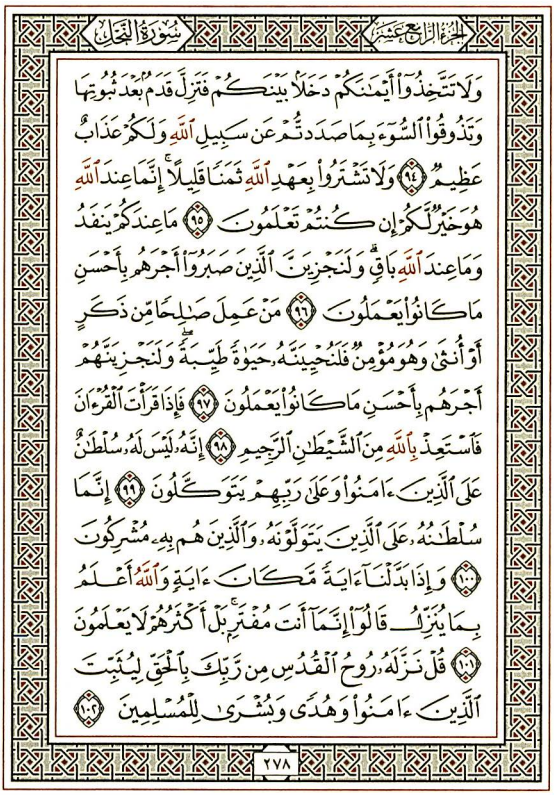

seule communauté». Mais Il est Celui qui se distingue par la guidance et l'égarement; Sa guidance et Son égarement font partie de Ses actes découlant de Sa science et de Sa sagesse; par conséquent, Il donne la guidance à celui qui la mérite par faveur de Sa part et Il en prive celui qui ne la mérite pas par justice: *«Et vous aurez certainement à rendre compte de toutes vos actions»*, qu'elles soient de bien ou de mal et Il vous en rétribuera de façon complète et juste.

﴿94﴾. *«Ne faites pas de vos serments un moyen de vous tromper les uns les autres, sinon vos pas glisseront après avoir été fermes et vous goûterez le malheur pour avoir écarté les hommes de la Voie d'Allah. Et un châtiment implacable vous sera infligé».*

C'est-à-dire *«Ne faites pas de vos serments»*, de vos engagements et de vos pactes, des choses conformes à vos passions, que vous respectez quand vous voulez et que vous violez quand vous voulez; si vous faites cela, vous trébucherez après avoir été fermes dans la voie droite *«et vous goûterez le malheur»*, c'est-à-dire le châtiment qui vous nuira et vous attristera *«pour avoir écarté les hommes de la Voie d'Allah»* dans la mesure où vous vous êtes égarés et avez égaré les autres *«Et un châtiment implacable vous sera infligé»*, c'est-à-dire double.

﴿95﴾-﴿97﴾. *«Ne troquez donc pas à vil prix vos engagements envers Allah. En vérité, ce qui est auprès d'Allah est bien meilleur pour vous, si vous pouviez le savoir! Ce que vous possédez est périssable, mais ce qu'Allah détient est durable. Nous récompenserons ceux qui auront été patients en fonction du meilleur de leurs œuvres. Quiconque, homme ou femme, aura fait le bien tout en étant croyant, Nous lui assurerons une vie heureuse. Et Nous les récompenserons en fonction des meilleures de leurs œuvres».*

Le Très Haut met en garde Ses serviteurs contre la violation des engagements et des serments en échange d'un bien de ce bas-monde et de ses atours éphémères, en disant: *«Ne troquez donc pas à vil prix vos engagements envers Allah»* par la violation et l'infidélité. *«En vérité, ce qui est auprès d'Allah»* comme récompense présente et future à ceux qui préfèrent obtenir Son agrément et respectent leurs engagements envers Lui *«est bien meilleur pour vous»* que les biens périssables de ce monde *«si vous pouviez le savoir»*. Préférez donc ce qui est durable à ce qui est éphémère, car tout ce que vous possédez, même s'il est considérable *«est périssable»* et éphémère *«Mais ce qu'Allah détient est durable»* selon la pérennité d'Allah, c'est-à-dire qu'il ne disparaîtra pas et ne ce cessera pas. Aussi, n'est pas intelligent et sensé celui qui préfère

l'éphémère et le médiocre au durable et au précieux. Ce verset est similaire à cet autre où Il dit : *« Vous préférez plutôt la vie de ce bas-monde alors que celle de la vie future est meilleure et durable ». « Ce qui est auprès d'Allah est meilleur pour les pieux ».* Il y a là une incitation et un encouragement à se détourner de ce bas-monde et à faire preuve de renoncement, surtout le renoncement aux choses nuisibles à l'homme et qui le détournent de ce qu'Allah lui a imposé en les préférant au droit d'Allah. Cette forme de renoncement est obligatoire.

Parmi les stimulants au renoncement, il y a le fait que l'homme compare les plaisirs de ce bas-monde et ses désirs aux biens de l'au-delà et à sa félicité ; auquel cas, il trouvera comme différence et disparité ce qui le stimulera à opter pour le meilleur choix. Certes, le renoncement louable n'est pas celui de se consacrer aux actes d'adoration comme la prière, le jeûne, l'évocation d'Allah et autres ; bien plus, l'homme ne peut être considéré comme un ascète véritable et authentique jusqu'à ce qu'il arrive à faire ce qu'il est capable de faire comme directives légales, apparentes et cachées, comme appel à Allah par la parole et les actes. Le vrai ascétisme est de renoncer à ce qui n'est pas utile dans la religion et la vie profane, tout en agissant pour obtenir ce qui est utile.

« Nous récompenserons ceux qui auront été patients » dans l'adoration d'Allah et dans Son obéissance en sevrant leurs âmes des passions terrestres nuisibles à leur religion *« en fonction du meilleur de leurs œuvres »,* une bonne action multipliée par dix semblables, jusqu'à sept cents sinon plus encore, car Allah ne fait jamais perdre la récompense de celui qui agit bien. C'est pour cela qu'Il rappelle la rétribution de ceux qui agissent pour ce monde et pour l'autre, en disant : *« Quiconque, homme ou femme, aura fait le bien tout en étant croyant ».* Certes, la foi est une condition sine qua non pour l'authentification des bonnes œuvres et leur acceptation ; bien plus, elles ne peuvent être appelées bonnes œuvres qu'avec la foi ; la foi implique ces bonnes œuvres, car c'est la conviction ferme qui donne fruit aux œuvres des organes, qu'elles soient obligatoires ou surérogatoires. Aussi, celui qui réunit entre la foi et les bonnes œuvres *« Nous lui assurerons une vie heureuse »,* et ce à travers la sérénité du cœur et la quiétude de l'âme, en plus des ressources licites et agréables qu'Allah lui donne de là où il ne s'attend pas. *« Et Nous les récompenserons »* dans l'au-delà *« en fonction des meilleures de leurs œuvres »,* en leur accordant comme formes de félicité ce qu'aucun œil n'a jamais vu, aucune ouïe n'a jamais entendu et aucun cœur n'a jamais imaginé. Allah leur donnera une récompense en ce bas-monde et une autre dans la vie future.

﴿٩٨-١٠٠﴾. *« Quand tu lis le Coran, demande la protection d'Allah contre Satan le maudit, qui n'a aucun pouvoir sur ceux qui croient et qui se confient à leur Seigneur. Son pouvoir ne s'exerce que sur ceux qui en font leur protecteur et qui deviennent des associationnistes à cause de lui ».*

C'est-à-dire lorsque tu veux réciter le Livre d'Allah qui est le plus noble et le plus majestueux des livres, qui contient la guidance du cœur et de nombreuses connaissances, sache que Satan est le plus soucieux de détourner l'homme des choses louables, en s'interposant entre lui et les desseins et les significations de ce qu'il récite. Aussi, la voie du salut contre ses méfaits demeure le refuge auprès d'Allah en demandant Sa protection contre son

mal. Le lecteur doit dire : *« Je me mets sous la protection d'Allah contre Satan le maudit ! »*, en méditant sa signification et en comptant avec son cœur sur l'assistance d'Allah afin qu'Il l'éloigne de lui, en s'efforçant de repousser ses mauvaises suggestions et ses séductions, en s'appuyant sur la cause la plus forte pour le repousser, à savoir s'imprégner de la foi et de la confiance en Allah. En effet, Satan *« n'a aucun pouvoir sur ceux qui croient et qui se confient à leur Seigneur »*, seul, sans associé. Allah repoussera des croyants qui mettent leur confiance en Lui le mal de Satan, de façon à ce qu'il n'ait aucun pouvoir sur eux. *« Son pouvoir »*, c'est-à-dire son influence *« ne s'exerce que sur ceux qui en font leur protecteur »*, c'est-à-dire qui font de lui un patron et un tuteur, en abandonnant la tutelle d'Allah et en entrant dans l'obéissance à Satan et en intégrant son parti. Ce sont eux qui lui ont permis d'avoir une tutelle sur eux et, partant, il les entraîne vers les péchés et les mènera au feu.

﴿١٠١﴾-﴿١٠٣﴾. *« Lorsque Nous substituons un verset à un autre – et qui mieux qu'Allah connaît ce qu'Il révèle – les idolâtres s'écrient : « Tu n'es qu'un faussaire ! », alors que la plupart d'entre eux n'ont aucune connaissance en la matière. Réponds-leur : « C'est le Saint Esprit qui l'a transmis de la part de ton Seigneur en toute vérité, pour conforter la foi de ceux qui croient, et comme guide et bonne nouvelle pour les musulmans ».*

Le Très Haut dit que les négateurs de ce Coran suivent ce qu'ils pensent être un argument pour eux, à savoir qu'Allah est le Souverain Sage qui décrète des jugements et qui remplace un jugement par un autre, en raison de Sa sagesse et de Sa miséricorde. S'ils voient qu'Il fait ainsi, ils dénigrent le Messager et ce qu'il apporte, en s'écriant : *« Tu n'es qu'un faussaire ! »*. Le Très Haut dit : *« Alors que la plupart d'entre eux n'ont aucune connaissance en la matière »*. Ils sont des ignorants qui n'ont aucune connaissance de leur Seigneur ni de Sa Loi. Or, il est évident que le dénigrement de l'ignorant qui ne repose sur aucun argument ou science ne mérite aucune considération. C'est pour cela que le Très Haut montre Sa sagesse en cela en disant : *« C'est le Saint Esprit qui l'a transmis »*, c'est-à-dire Gabriel le Messager, sanctifié et exempt de tout défaut, trahison ou perfidie *« en toute vérité »*. C'est-à-dire que sa révélation s'est effectuée en toute vérité et il contient la vérité dans ses récits, ses ordres et ses interdits ; aussi, personne ne peut le dénigrer de façon crédible, car lorsqu'on sait qu'il est la vérité, on sait forcément que tout ce qui s'y oppose est erroné et faux. *« Pour conforter la foi de ceux qui croient »* au moment de la révélation de ses versets, au fil du temps ; la vérité ne cesse de parvenir à leurs cœurs petit à petit jusqu'à ce que leur foi devienne plus ferme et plus solide qu'une montagne ; ils savent aussi qu'Il est la vérité. Et lorsqu'Il décrète une règle juridique puis l'abroge, ils savent qu'Il l'a changée par ce qui est similaire ou meilleur pour eux et que son abrogation est ce qui convient à la sagesse divine et à l'intérêt rationnel. *« Et comme guide et bonne nouvelle pour les musulmans »*. C'est-à-dire qu'il les guide vers les réalités des choses et leur montre la vérité du mensonge et la guidance de l'égarement ; il leur annonce aussi la bonne nouvelle de l'obtention d'une belle récompense dont ils jouiront pour l'éternité. En outre, à

chaque fois que ce Coran est révélé petit à petit, sa guidance et sa bonne nouvelle pour eux ont plus d'effet sur eux que s'il leur avait été révélé d'un seul bloc. Bien plus, Allah leur révèle une règle et une bonne nouvelle et, une fois qu'ils ont compris et assimilé leur signification et leurs objectifs, Il révèle ce qui est similaire et ainsi de suite. C'est pour cela que les compagnons (qu'Allah les agréé) ont atteint ce haut degré et que leurs caractères et leur morale avaient changé radicalement et ils sont passés à des vertus morales, des caractéristiques et des actes grâce auxquels ils ont dépassé les premiers et les derniers. Il importe à ceux qui viennent après eux de s'imprégner des connaissances de la Révélation, de ses vertus morales et de s'illuminer avec sa lumière dans les ténèbres de l'égarement et de l'ignorance et d'en faire leur guide en toutes circonstances. C'est à cette condition-là que leurs affaires religieuses et profanes deviennent conformes au bien.

(103)-(105). *« Nous savons bien que les négateurs disent : « C'est un simple mortel qui l'instruit ! ». Mais celui qu'ils visent parle une langue étrangère, alors que ce Coran est en langue arabe bien claire. En vérité, Allah ne mettra pas sur la bonne voie ceux qui ne croient pas à Ses versets, et un châtiment douloureux leur sera infligé. Ceux qui forgent le mensonge sont ceux qui ne croient pas aux versets d'Allah et ce sont ceux-là les vrais menteurs ».*

Le Très Haut parle des assertions des polythéistes négateurs de Son Messager (ﷺ) qui *« disent : « C'est un simple mortel qui l'instruit »,* c'est-à-dire qui lui apprend ce Livre qu'il a apporté. Or, cet homme auquel ils font allusion parle une langue étrangère, alors que ce

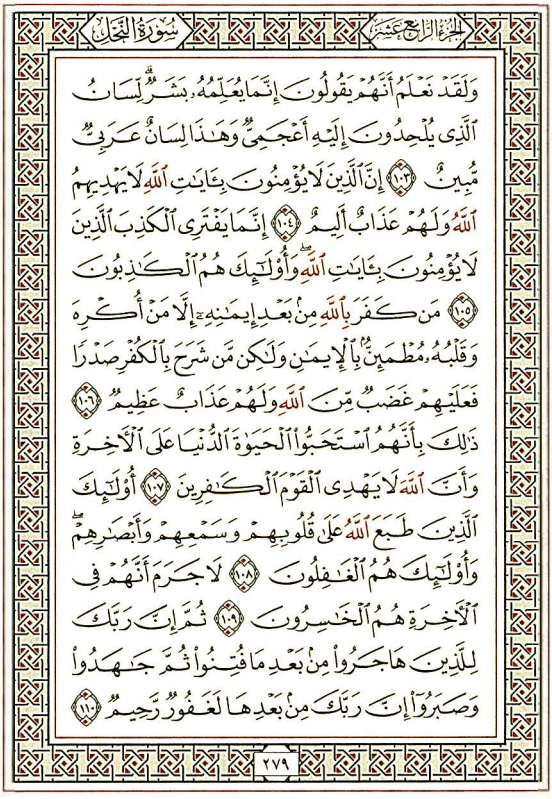
وَلَقَدْ نَعْلَمُ أَنَّهُمْ يَقُولُونَ إِنَّمَا يُعَلِّمُهُۥ بَشَرٌ ۗ لِّسَانُ
ٱلَّذِى يُلْحِدُونَ إِلَيْهِ أَعْجَمِىٌّ وَهَٰذَا لِسَانٌ عَرَبِىٌّ
مُّبِينٌ ﴿١٠٣﴾ إِنَّ ٱلَّذِينَ لَا يُؤْمِنُونَ بِـَٔايَٰتِ ٱللَّهِ لَا يَهْدِيهِمُ
ٱللَّهُ وَلَهُمْ عَذَابٌ أَلِيمٌ ﴿١٠٤﴾ إِنَّمَا يَفْتَرِى ٱلْكَذِبَ ٱلَّذِينَ
لَا يُؤْمِنُونَ بِـَٔايَٰتِ ٱللَّهِ ۖ وَأُو۟لَٰٓئِكَ هُمُ ٱلْكَٰذِبُونَ
﴿١٠٥﴾ مَن كَفَرَ بِٱللَّهِ مِنۢ بَعْدِ إِيمَٰنِهِۦٓ إِلَّا مَنْ أُكْرِهَ
وَقَلْبُهُۥ مُطْمَئِنٌّۢ بِٱلْإِيمَٰنِ وَلَٰكِن مَّن شَرَحَ بِٱلْكُفْرِ صَدْرًا
فَعَلَيْهِمْ غَضَبٌ مِّنَ ٱللَّهِ وَلَهُمْ عَذَابٌ عَظِيمٌ ﴿١٠٦﴾
ذَٰلِكَ بِأَنَّهُمُ ٱسْتَحَبُّوا۟ ٱلْحَيَوٰةَ ٱلدُّنْيَا عَلَى ٱلْـَٔاخِرَةِ
وَأَنَّ ٱللَّهَ لَا يَهْدِى ٱلْقَوْمَ ٱلْكَٰفِرِينَ ﴿١٠٧﴾ أُو۟لَٰٓئِكَ
ٱلَّذِينَ طَبَعَ ٱللَّهُ عَلَىٰ قُلُوبِهِمْ وَسَمْعِهِمْ وَأَبْصَٰرِهِمْ ۖ
وَأُو۟لَٰٓئِكَ هُمُ ٱلْغَٰفِلُونَ ﴿١٠٨﴾ لَا جَرَمَ أَنَّهُمْ فِى
ٱلْـَٔاخِرَةِ هُمُ ٱلْخَٰسِرُونَ ﴿١٠٩﴾ ثُمَّ إِنَّ رَبَّكَ
لِلَّذِينَ هَاجَرُوا۟ مِنۢ بَعْدِ مَا فُتِنُوا۟ ثُمَّ جَٰهَدُوا۟
وَصَبَرُوٓا۟ إِنَّ رَبَّكَ مِنۢ بَعْدِهَا لَغَفُورٌ رَّحِيمٌ ﴿١١٠﴾

Coran *« est en langue arabe bien claire ».* Ces propos sont-ils possibles ? Ont-ils un semblant de crédibilité ? Mais le menteur ment et ne pense pas aux conséquences de son mensonge, tombant dans les contradictions et les assertions, ce qui implique le rejet de ses propos et leur démenti *« En vérité, Allah ne mettra pas sur la bonne voie ceux qui ne croient pas à Ses versets »* qui prouvent de façon catégorique la vérité évidente, en les rejetant et en s'en détournant. Allah ne les guidera pas dans la mesure où la guidance leur est venue et ils l'ont rejetée ; aussi, seront-ils punis par leur privation de cette guidance et leur abandon par Allah *« et un châtiment douloureux leur sera infligé »* dans l'au-delà. *« Ceux qui forgent le mensonge »,* c'est-à-dire que le mensonge émane de ceux qui *« sont ceux qui ne croient pas aux*

versets d'Allah », comme les négateurs du Messager d'Allah (ﷺ) après avoir reçu les signes évidents *« et ce sont ceux-là les vrais menteurs »*. C'est-à-dire que le mensonge est leur caractéristique principale. Quant à Mouḥammed (ﷺ), qui croit aux signes d'Allah et se soumet à Lui, il est impossible qu'il mente sur le compte d'Allah et Lui attribue ce qu'Il n'a pas dit. Ses ennemis l'accusent de mensonge qui est leur principale caractéristique, et Allah montre leur mauvaise foi et leur forfaiture. Loué soit-Il.

﴿١٠٦-١٠٩﴾. *« Quiconque renie Allah après avoir cru – à moins d'y être contraint tout en demeurant fidèle intérieurement à sa foi –, ainsi que ceux qui ouvrent délibérément leur cœur à l'impiété, ceux-là la colère d'Allah s'abattra sur eux et ils seront voués à un terrible châtiment, pour avoir préféré la vie d'ici-bas à celle de l'au-delà, car Allah ne dirige pas les négateurs. Voilà ceux dont Allah a scellé le cœur, l'ouïe et la vue ! Voilà ceux qui sont inconscients ! Et nul doute que, dans la vie future, ce sont ceux-là qui seront les vrais perdants ! »*.

Le Très Haut nous informe de la situation abominable de *« Quiconque renie Allah après avoir cru »*, qui sont redevenus aveugles après avoir obtenu la clairvoyance et retournés à l'égarement après avoir connu la guidance, se satisfaisant de la mécréance et se sentant sereins ainsi. Un tel homme mérite le courroux rigoureux du Seigneur Miséricordieux qui, lorsqu'Il se courrouce contre quelqu'un, rien ne s'oppose à Son courroux et toute chose se courrouce contre cet homme *« et ils seront voués à un terrible châtiment »*, c'est-à-dire rigoureux et éternel bien sûr *« pour avoir préféré la vie d'ici-bas à celle de l'au-delà »*, dans la mesure où ils sont revenus à leur égarement par avidité pour quelque bien de ce bas-monde éphémère en renonçant au bien de l'au-delà. Dans la mesure où ils ont préféré la mécréance à la foi, Allah les a privés de la guidance en ne les guidant pas, car la mécréance est devenue leur caractéristique principale. Leurs cœurs étant scellés, aucun bien ne peut y entrer ; il en est de même pour leurs ouïes et leurs vues où rien de ce qui leur est utile ne peut y entrer et parvenir à leurs cœurs. La négligence s'est emparée d'eux, l'abandon les a enveloppés et ils sont privés de la miséricorde d'Allah qui embrasse pourtant toute chose, parce qu'elle est venue à eux et ils l'ont rejetée et elle leur fut exposée et ils ne l'ont pas acceptée *« Et nul doute que, dans la vie future, ce sont ceux-là qui seront les vrais perdants ! »*, ceux qui auront perdu leurs âmes, leurs biens et leurs familles le Jour de la résurrection et raté la félicité éternelle en méritant le châtiment douloureux. Par contre, celui qui est forcé d'apostasier sa foi, alors que son cœur est serein et plein de foi, n'a aucun inconvénient ni péché à se reprocher ; bien plus, il lui est permis de prononcer la parole de mécréance lorsqu'il est forcé de le faire. Cela prouve que celui qui prononce le divorce sous la contrainte, qui affranchit, vend, achète ou accomplit n'importe quelle transaction, ce qu'il entreprend n'est pas pris en considération et aucune règle juridique ne découle de ce qu'il fait, cela parce que s'il ne peut pas être puni pour avoir prononcé la parole de mécréance, il ne peut pas l'être à plus forte raison pour ce qui est moindre que cela.

﴿١١٠-١١١﴾. *« Quant à ceux qui ont émigré après avoir été persécutés, et qui ont ensuite*

combattu et enduré, ton Seigneur sera à leur égard Plein de sollicitude et de bienveillance, le jour où chaque âme viendra plaider sa propre cause, et où tout un chacun recevra l'exacte rétribution de ses actes, sans que nul ne soit lésé ».

C'est-à-dire que ton Seigneur qui veille sur Ses serviteurs sincères avec Sa compassion et Sa bienveillance, pardonne et accorde Sa miséricorde à ceux qui émigrent dans Sa Voie, et laissent leurs demeures et leurs biens, cherchant la satisfaction d'Allah, et subissant des persécutions à cause de leur religion pour retourner à la mécréance, mais qui demeurent fermes dans leur foi et qui, ensuite, combattent les ennemis d'Allah pour les faire entrer dans Sa religion avec sa bouche et sa main, en faisant preuve d'endurance dans leur accomplissement des actes cultuels pénibles.

Ce sont là les plus grandes causes avec lesquelles on obtient les plus sublimes des dons et les meilleures des faveurs, à savoir le pardon d'Allah des péchés, mineurs et capitaux, ainsi que Sa miséricorde immense grâce à laquelle leurs affaires deviennent régulières et leurs questions religieuses et profanes s'améliorent. Ils obtiendront aussi la miséricorde d'Allah le Jour de la résurrection, lorsque *« chaque âme viendra plaider sa propre cause »*, chaque âme dira: *« Ma personne! Ma personne! »*, seul le sort de sa personne l'intéressera. Ce jour-là l'homme aura besoin du moindre bien du poids d'un atome *« et où tout un chacun recevra l'exacte rétribution de ses actes »* qu'ils soient bons ou mauvais *« sans que nul ne soit lésé »*, il ne sera pas ajouté à leurs mauvaises actions et il ne sera pas diminué de leurs bonnes actions *« Ce jour-là, aucune âme ne sera lésée en rien et vous ne serez rétribués que pour ce que vous avez fait ».*

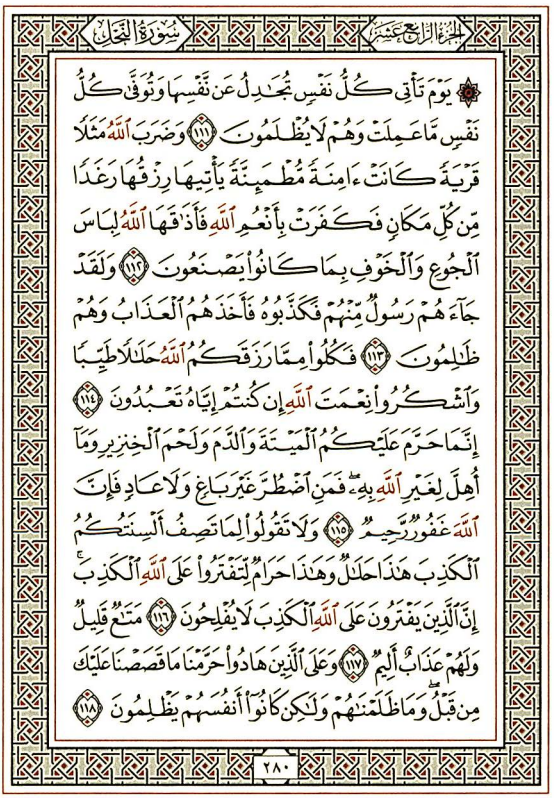
سُورَةُ النَّحۡلِ — الجزء الرابع عشر

يَوۡمَ تَأۡتِي كُلُّ نَفۡسٖ تُجَٰدِلُ عَن نَّفۡسِهَا وَتُوَفَّىٰ كُلُّ
نَفۡسٖ مَّا عَمِلَتۡ وَهُمۡ لَا يُظۡلَمُونَ ﴿١١١﴾ وَضَرَبَ ٱللَّهُ مَثَلٗا
قَرۡيَةٗ كَانَتۡ ءَامِنَةٗ مُّطۡمَئِنَّةٗ يَأۡتِيهَا رِزۡقُهَا رَغَدٗا
مِّن كُلِّ مَكَانٖ فَكَفَرَتۡ بِأَنۡعُمِ ٱللَّهِ فَأَذَٰقَهَا ٱللَّهُ لِبَاسَ
ٱلۡجُوعِ وَٱلۡخَوۡفِ بِمَا كَانُواْ يَصۡنَعُونَ ﴿١١٢﴾ وَلَقَدۡ
جَآءَهُمۡ رَسُولٞ مِّنۡهُمۡ فَكَذَّبُوهُ فَأَخَذَهُمُ ٱلۡعَذَابُ وَهُمۡ
ظَٰلِمُونَ ﴿١١٣﴾ فَكُلُواْ مِمَّا رَزَقَكُمُ ٱللَّهُ حَلَٰلٗا طَيِّبٗا
وَٱشۡكُرُواْ نِعۡمَتَ ٱللَّهِ إِن كُنتُمۡ إِيَّاهُ تَعۡبُدُونَ ﴿١١٤﴾
إِنَّمَا حَرَّمَ عَلَيۡكُمُ ٱلۡمَيۡتَةَ وَٱلدَّمَ وَلَحۡمَ ٱلۡخِنزِيرِ وَمَآ
أُهِلَّ لِغَيۡرِ ٱللَّهِ بِهِۦۖ فَمَنِ ٱضۡطُرَّ غَيۡرَ بَاغٖ وَلَا عَادٖ فَإِنَّ
ٱللَّهَ غَفُورٞ رَّحِيمٞ ﴿١١٥﴾ وَلَا تَقُولُواْ لِمَا تَصِفُ أَلۡسِنَتُكُمُ
ٱلۡكَذِبَ هَٰذَا حَلَٰلٞ وَهَٰذَا حَرَامٞ لِّتَفۡتَرُواْ عَلَى ٱللَّهِ ٱلۡكَذِبَۚ
إِنَّ ٱلَّذِينَ يَفۡتَرُونَ عَلَى ٱللَّهِ ٱلۡكَذِبَ لَا يُفۡلِحُونَ ﴿١١٦﴾ مَتَٰعٞ قَلِيلٞ
وَلَهُمۡ عَذَابٌ أَلِيمٞ ﴿١١٧﴾ وَعَلَى ٱلَّذِينَ هَادُواْ حَرَّمۡنَا مَا قَصَصۡنَا عَلَيۡكَ
مِن قَبۡلُۖ وَمَا ظَلَمۡنَٰهُمۡ وَلَٰكِن كَانُوٓاْ أَنفُسَهُمۡ يَظۡلِمُونَ ﴿١١٨﴾
٢٨٠

(112)-(113). *« Allah propose la parabole d'une cité qui vivait dans la paix et la tranquillité, et vers laquelle coulaient à flots des richesses de toutes parts. Or, elle méconnut les bienfaits de son Seigneur, qui, en punition de ses méfaits, lui fit connaître les affres de la faim et de la peur. Un prophète issu de vous-mêmes est bien venu les avertir, mais ils l'ont traité d'imposteur, et c'est ainsi que le châtiment les saisit en pleine iniquité ».*

Cette cité est la noble Mecque qui vivait dans la paix et la quiétude; personne d'entre ses habitants n'était méprisé; les gens de la *Jâhiliyya* la respectaient, au point où l'un d'eux rencontre l'assassin de son père et ne peut rien lui faire, malgré le chauvinisme et le racisme arabe qui les animaient; ils ont joui comme paix de ce dont n'ont pas joui les habitants d'autres

cités ; il en est ainsi de l'abondance des ressources. En effet, bien que cette cité fut dépourvue de cultures et d'arbres, Allah lui a fait parvenir des ressources de tous les côtés. Un Messager issu d'eux est venu à eux, dont ils connaissaient l'intégrité et la sincérité, qui les appelait vers les vertus les plus nobles et leur interdisait les choses les plus viles ; mais ils le traitèrent d'imposteur et nièrent la faveur d'Allah à leur égard. Allah leur fit goûter les affres de la faim opposée à la prospérité et de la peur opposée à la quiétude, en raison de leur mécréance, de leur négation et de leur ingratitude *« Et Nous n'avons pas été injustes envers eux ; ce sont eux qui l'ont été envers eux-mêmes »*.

﴿١١٤-١١٨﴾. *« Mangez de ce qu'Allah vous a attribué de licite et d'agréable ! Remerciez Allah pour Ses bienfaits, si c'est bien Lui que vous adorez ! Il vous interdit seulement la bête morte, le sang, la viande de porc, ainsi que celle de tout animal sur lequel on aura invoqué un autre nom que Celui d'Allah. Mais celui qui serait contraint d'en manger sans esprit de rébellion et sans excès, Allah sera pour lui Indulgent et Miséricordieux. Ne dites pas au gré de vos caprices : « Ceci est licite, et cela est illicite ! », en attribuant ainsi à Allah des mensonges. En vérité, ceux qui attribuent des mensonges à Allah ne connaîtront jamais le bonheur ! Piètre jouissance au regard du douloureux châtiment qui les attend ! Nous avons interdit aux adeptes du Judaïsme ce que Nous t'avons déjà relaté. Et Nous n'avons pas été injustes envers eux ; ce sont eux qui l'ont été envers eux-mêmes »*.

Le Très Haut ordonne à Ses serviteurs de manger de ce qu'Il leur attribue comme bêtes, grains, fruits et autres, *« de licite et d'agréable »*, c'est-à-dire lorsque cette nourriture est caractérisée par ces deux attributs, de façon à ce qu'elle ne fasse pas partie de ce qu'Allah a interdit ou d'un vol ou autre. Jouissez donc de ce qu'Allah vous donne sans gaspillage ni excès *« Remerciez Allah pour Ses bienfaits »* en montrant votre reconnaissance par le cœur, en louant Allah pour cela et en les utilisant dans l'obéissance à Allah *« si c'est bien Lui que vous adorez ! »*, c'est-à-dire que si vous êtes sincères dans votre adoration, ne rendez grâce qu'à Lui et n'oubliez pas le Donateur. *« Il vous interdit seulement »* les choses mauvaises et nuisibles pour vous, notamment *« la bête morte »*. Est concernée toute bête morte sans immolation rituelle, à l'exception la chair morte des sauterelles ou des poissons. *« Le sang »*, c'est-à-dire qui coule ; quant au sang qui reste dans les veines et la chair il n'y a aucun inconvénient à cela *« la viande de porc »* en raison de son abjection et de son impureté ; cela concerne sa chair, sa graisse et toutes ses parties *« ainsi que celle de tout animal sur lequel on aura invoqué un autre nom que Celui d'Allah »*, comme ce qui est sacrifié pour les idoles, les tombes et autres, dans le but d'associer à Allah. *« Mais celui qui serait contraint d'en manger »*, c'est-à-dire de ces choses interdites, poussé par la nécessité, en craignant, s'il n'en mange pas, de périr. Auquel cas, il n'y a aucun inconvénient à ce qu'il fasse cela, à condition de ne pas le faire dans un but de rébellion et de transgression et de ne pas faire preuve d'excès. Au demeurant, ce sont de telles choses qu'Allah a interdites dans les nourritures licites *« Ne dites pas au gré de vos caprices : « Ceci est licite, et cela est illicite ! »*, c'est-à-dire n'interdisez pas et ne rendez pas les choses licites de votre propre chef, en attribuant cela à Allah arbitrairement et par mensonge *« en attribuant ainsi à Allah des mensonges. En vérité, ceux qui attribuent des mensonges à Allah ne connaîtront jamais le bonheur ! »*,

ni dans ce bas-monde ni dans l'au-delà, car il est indispensable qu'Allah les dévoile et montre leur forfaiture; et s'ils jouissent dans ce bas monde, ce sera une *« Piètre jouissance »*, avant qu'ils ne soient jetés dans le feu *« au regard du douloureux châtiment qui les attend! »*. Certes, Allah ne nous a interdit que les choses abjectes, par faveur de Sa part et souci de préservation contre toute nuisance. Pour ce qui est des juifs, Il leur a interdit des choses agréables qui étaient licites pour eux, en raison de leurs injustices, pour les en punir, comme Il le rapporte dans la sourate *Al An'âm* dans Sa parole: *« Aux juifs Nous avons interdit tout animal ongulé de même que Nous leur avons interdit les graisses des bovins et des ovins, exceptées celles situées sur leurs dos ou dans leurs entrailles ou celles qui demeurent attachées aux os. Nous les avons « rétribués » par ces interdits afin de les châtier de leur iniquité et certes Nous sommes Sincère"*. S6. V146.

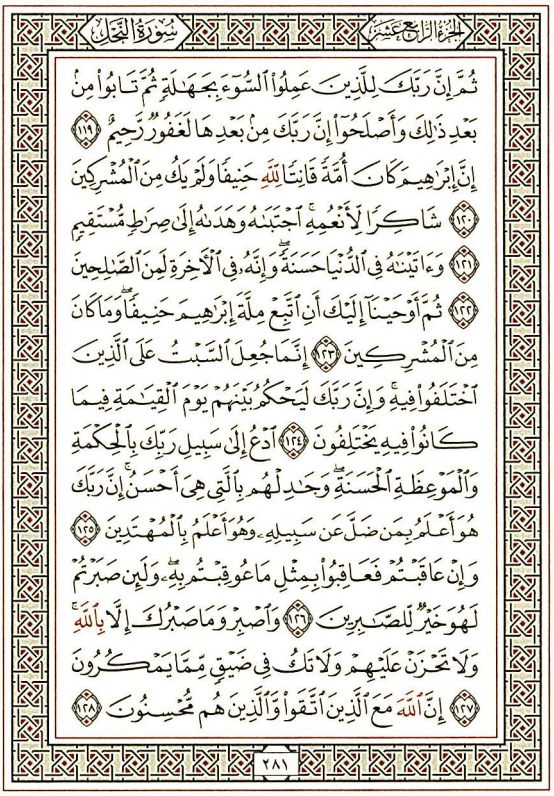
الجزء الرابع عشر — سورة النحل

ثُمَّ إِنَّ رَبَّكَ لِلَّذِينَ عَمِلُوا السُّوءَ بِجَهَالَةٍ ثُمَّ تَابُوا مِنْ
بَعْدِ ذَٰلِكَ وَأَصْلَحُوا إِنَّ رَبَّكَ مِنْ بَعْدِهَا لَغَفُورٌ رَحِيمٌ ﴿١١٩﴾
إِنَّ إِبْرَاهِيمَ كَانَ أُمَّةً قَانِتًا لِلَّهِ حَنِيفًا وَلَمْ يَكُ مِنَ الْمُشْرِكِينَ
﴿١٢٠﴾ شَاكِرًا لِأَنْعُمِهِ اجْتَبَاهُ وَهَدَاهُ إِلَىٰ صِرَاطٍ مُسْتَقِيمٍ
﴿١٢١﴾ وَآتَيْنَاهُ فِي الدُّنْيَا حَسَنَةً وَإِنَّهُ فِي الْآخِرَةِ لَمِنَ الصَّالِحِينَ
﴿١٢٢﴾ ثُمَّ أَوْحَيْنَا إِلَيْكَ أَنِ اتَّبِعْ مِلَّةَ إِبْرَاهِيمَ حَنِيفًا وَمَا كَانَ
مِنَ الْمُشْرِكِينَ ﴿١٢٣﴾ إِنَّمَا جُعِلَ السَّبْتُ عَلَى الَّذِينَ
اخْتَلَفُوا فِيهِ وَإِنَّ رَبَّكَ لَيَحْكُمُ بَيْنَهُمْ يَوْمَ الْقِيَامَةِ فِيمَا
كَانُوا فِيهِ يَخْتَلِفُونَ ﴿١٢٤﴾ ادْعُ إِلَىٰ سَبِيلِ رَبِّكَ بِالْحِكْمَةِ
وَالْمَوْعِظَةِ الْحَسَنَةِ وَجَادِلْهُمْ بِالَّتِي هِيَ أَحْسَنُ إِنَّ رَبَّكَ
هُوَ أَعْلَمُ بِمَنْ ضَلَّ عَنْ سَبِيلِهِ وَهُوَ أَعْلَمُ بِالْمُهْتَدِينَ ﴿١٢٥﴾
وَإِنْ عَاقَبْتُمْ فَعَاقِبُوا بِمِثْلِ مَا عُوقِبْتُمْ بِهِ وَلَئِنْ صَبَرْتُمْ
لَهُوَ خَيْرٌ لِلصَّابِرِينَ ﴿١٢٦﴾ وَاصْبِرْ وَمَا صَبْرُكَ إِلَّا بِاللَّهِ
وَلَا تَحْزَنْ عَلَيْهِمْ وَلَا تَكُ فِي ضَيْقٍ مِمَّا يَمْكُرُونَ
﴿١٢٧﴾ إِنَّ اللَّهَ مَعَ الَّذِينَ اتَّقَوْا وَالَّذِينَ هُمْ مُحْسِنُونَ ﴿١٢٨﴾

٢٨١

⑲. *« A l' égard de ceux qui, par ignorance, ont commis des fautes dont ils se sont ultérieurement repentis et qui se sont amendés, ton Seigneur se montrera Pardonneur et Miséricordieux »*.

Il s'agit là d'une incitation du Très Haut envers Ses serviteurs afin qu'ils se repentent de leurs péchés et une invitation de Sa part à retourner vers Lui. Il nous dit donc que celui qui commet une faute par ignorance, il est inévitable que la connaissance qu'il possède dans son cœur diminue au moment où il commet son péché. Mais s'il se repent et s'amende en abandonnant le péché et en regrettant son acte puis en accomplissant de bonnes œuvres, Il lui pardonne et lui fait miséricorde et accepte son repentir, en le rendant à son premier état voire un état meilleur encore.

⑳-㉓. *« Abraham constituait à lui seul une communauté; soumis à Allah en pur monothéiste, il n'était pas d'entre les associationnistes! (Comme il était) reconnaissant devant Ses bienfaits, Allah l'élut et le guida sur une voie droite. Nous lui avons accordé un bien en ce monde et dans l'Ultime Demeure il sera au nombre des vertueux. Puis Nous t'avons inspiré de te conformer à la tradition d'Abraham en pur monothéiste; il n'était pas du cercle des associationnistes »*.

Le Très Haut nous informe sur les faveurs qu'Il a accordées à Son proche intime Abraham (sur lui la prière et le salut), les caractéristiques sublimes et les vertus supérieures avec lesquelles Il l'a distingué, en disant: *« Abraham constituait à lui seul une communauté »*, c'est-à-dire un guide (responsable) réunissant toutes les bonnes qualités, guidant les hommes et étant lui-même guidé *« soumis à Allah »*, c'est-à-dire dévoué dans Sa dévotion à Lui

« en pur monothéiste », exprimant exclusivement à Allah son amour, son dévouement et sa dévotion, se détournant de tout ce qui n'est pas Lui *« il n'était pas d'entre les associationnistes! »* dans ses paroles et ses actes et toutes les circonstances de sa vie, car il était le guide des purs monothéistes *« Comme il était reconnaissant devant Ses bienfaits »*, c'est-à-dire qu'Allah lui a accordé un bien en ce bas monde et l'a entouré de faveurs apparentes et cachées, et il s'est montré reconnaissant. Aussi, comme résultat à ces bonnes qualités *« Allah l'élut »*, lui accorda Son amitié en particulier et fit de lui l'élu de Ses créatures et le meilleur de Ses serviteurs rapprochés *« et le guida sur une voie droite »* dans sa science et ses œuvres; ayant acquis la connaissance de la Vérité, il la préféra à toute autre chose. *« Nous lui avons accordé un bien en ce monde »*, c'est-à-dire des ressources abondantes, une belle femme, des enfants vertueux et des vertus sublimes *« et dans l'Ultime Demeure il sera au nombre des vertueux »* qui obtiendront les degrés supérieurs et la proximité d'Allah le Très Haut. En outre, parmi ses plus grandes faveurs, c'est qu'Allah a ordonné au maître des hommes et au plus parfait d'entre eux, de suivre la voie d'Abraham et de le prendre comme exemple, lui et sa communauté.

(124). *« Le Sabbat ne fut imposé qu'à ceux qui en avaient fait l'objet de leurs divergences et ton Seigneur tranchera entre eux ce litige au Jour de la résurrection ».*

Le Très Haut dit: *« Le Sabbat ne fut imposé »*, c'est-à-dire qu'il ne devint une obligation *« qu'à ceux qui en avaient fait l'objet de leurs divergences »*, lorsqu'ils se détournèrent par égarement du vendredi. Il s'agit des juifs dont les divergences furent la cause de l'imposition du samedi comme obligation à respecter et à vénérer, sinon la faveur véritable appartient au jour du vendredi vers lequel Allah a guidé cette communauté *« et ton Seigneur tranchera entre eux ce litige au Jour de la résurrection »*, Il leur montrera celui qui avait raison de celui qui avait tort et celui qui mérite la récompense de celui qui mérite le châtiment.

(125). *« Appelle à la Voie de ton Seigneur avec sagesse et bonne exhortation et discute avec eux de la meilleure manière qui soit. Certes, ton Seigneur connaît bien ceux qui se sont écartés de Sa Voie comme il connaît ceux qui sont bien dirigés ».*

C'est-à-dire que ton invitation aux hommes, qu'ils soient musulmans ou mécréants, à suivre la Voie droite de ton Seigneur, englobant la science utile et les bonnes œuvres soit *« avec sagesse »*, c'est-à-dire de t'adresser avec chacun en fonction de son état, de sa compréhension, de son acceptation et de sa soumission. Parmi les formes de la sagesse, il y a le fait d'exhorter les gens avec la science et non avec l'ignorance, en commençant par ce qui est important puis par ce qui est plus important encore et ainsi de suite, et par ce qui est compréhensible pour les intelligences, avec souplesse et subtilité. Si l'interlocuteur se soumet à la sagesse, tant mieux, sinon il passe avec lui à l'étape de la bonne exhortation, à savoir les ordres et les interdits, basés sur l'encouragement par la mention des récompenses et les avertissements à travers la mention du châtiment qui attend les négateurs; il lui rappelle aussi l'ennoblissement de ceux qui respectent la religion d'Allah et l'avilissement de ceux qui la rejettent, comme il peut lui rappeler ce qu'Allah prépare comme récompense présente et future à ceux qui L'adorent et comme châtiment

présent et futur à ceux qui Lui désobéissent. Si la personne exhortée voit que ses opinions sont fondées et basées sur la vérité ou si elle appelle à une hérésie, il peut polémiquer avec elle de la meilleure manière qui soit, c'est-à-dire avec une méthode appropriée qui peut susciter l'adhésion de la personne exhortée. Parmi les voies de cette méthode, l'utilisation des arguments sur lesquels elle se basait dans ses croyances pour les retourner contre elle, c'est la manière la plus facile d'atteindre son but. Cependant, la discussion ne doit pas mener à la dispute ou aux injures qui la détournent de son but; bien au contraire, le dessein de cette discussion doit être la guidance des gens vers la vérité et non le désir d'avoir le dessus sur l'adversaire. Sa parole: *« Certes, ton Seigneur connaît bien ceux qui se sont écartés de Sa Voie »*, Il connaît la cause qui les a amenés à l'égarement et Il connaît leurs œuvres découlant de leur égarement; Il les en rétribuera en conséquence *« comme il connaît ceux qui sont bien dirigés »*. Il sait qu'ils sont aptes à la guidance et, partant, Il les a guidés, ensuite, Il leur a fait la faveur de les élire.

﴿١٢٦-١٢٨﴾. *« Et si vous châtiez quelqu'un, infligez-lui une punition à la mesure de ce que vous avez subi, mais faire montre de patience est préférable pour celui qui a de la patience à revendre. Montre-toi constant! Ta constance n'est possible qu'avec l'aide d'Allah! Ne t'afflige pas pour eux, et ne sois pas oppressé à cause de leurs machinations! Certes, Allah est aux côtés de ceux qui sont pieux* et de ceux qui oeuvrent selon l'excellence"'.

Le Très Haut dit en recommandant la justice et en autorisant la faveur et la bienveillance *« Et si vous châtiez quelqu'un »* qui vous fait du tort par la parole ou les actes *« infligez-lui une punition à la mesure de ce que vous avez subi »*, sans ajouter quoi que ce soit de votre propre chef sur ce qu'il vous a fait *« mais faire montre de patience »* en pardonnant le tort subi *« est préférable pour celui qui a de la patience à revendre »*, c'est-à-dire préférable au fait de rendre la pareille pour un tort subi, car ce qu'il y a auprès d'Allah est meilleur pour vous et plus excellent encore, comme le dit le Très Haut: *« Celui qui pardonne et s'amende, sa récompense incombe à Allah »*. Ensuite, Il ordonne à Son Messager (ﷺ) de faire preuve de patience dans son apostolat au milieu des hommes, en mettant sa confiance en Lui et non en sa propre personne, en lui disant: *« Montre-toi constant! Ta constance n'est possible qu'avec l'aide d'Allah! »*, car c'est Lui qui te soutient et t'affermit *« Ne t'afflige pas pour eux »* si tu les appelles à Allah et que tu ne trouves pas de leur part une disponibilité à répondre à ton appel, car l'affliction ne te sers à rien *« et ne sois pas oppressé »*, c'est-à-dire dans la gêne et la peine *« à cause de leurs machinations! »*, car elles se retourneront contre eux, alors que toi tu fais partie des pieux et des vertueux. Or, Allah est avec les pieux et les vertueux, avec Son aide, Son assistance et Son affermissement. Ce sont ceux qui ont évité la mécréance et les péchés et fait preuve d'excellence dans l'adoration d'Allah, en L'adorant comme s'ils Le voyaient, car même s'ils ne Le voient pas, Lui, par contre, les voit. En outre, la bienfaisance envers les créatures leur procure des avantages à tout point de vue. Nous prions Allah afin qu'Il fasse de nous des gens pieux et des vertueux.

Table des matières

Préface du cheikh ‘Abdallah Ibn ‘Abd Al ‘Azîz Ibn ‘Ouqayl A
Préface du cheikh Mouḥammad Ibn Ṣâliḥ Al ‘Outhaymîn (ﷺ) 1
Introduction du vérificateur 3
Avantages importants relatifs à l’exégèse du Coran
Tiré des « Badâi‘ Al Fawâid » (les merveilles des avantages)
d’Ibn Qayyim Al Jouziyya (qu’Allah lui accorde Sa miséricorde) 29
Sourate ***Al Fâtiḥa,*** une sourate révélée à Médine 29
Sourate ***Al Baqara,*** une sourate révélée à Médine 32
Sourate ***Âl ‘Imrâne*** **(La Famille d’Imrâne),** une sourate révélée à Médine 185
Sourate ***An-Nnisâ’*** **(Les Femmes),** une sourate révélée à Médine 270
Sourate ***Al Mâ’ida*** **(La Table),** une sourate révélée à Médine 383
Sourate ***Al An‘âm*** **(Les Bestiaux),** une sourate révélée à la Mecque 455
Sourate ***Al A‘râf*** **(Les Murailles),** une sourate révélée à la Mecque 527
Sourate ***Al Anfâl*** **(Les prises de guerre),** une sourate révélée à Médine 602
Sourate ***At-Tawba*** **(Le Repentir),** une sourate révélée à Médine 631
Sourate ***Yoûnes*** **(Jonas),** une sourate révélée à la Mecque 695
Sourate ***Hoûd,*** une sourate révélée à la Mecque 736
Sourate de ***Yoûsef*** **(Joseph),** une sourate révélée à la Mecque 771
Sourate ***Ar-Ra‘d*** **(Le Tonnerre),** une sourate révélée à Médine 814
Sourate ***Ibrahim*** **(Abraham),** une sourate révélée à la Mecque 834
Sourate ***Al Ḥijr,*** une sourate révélée à la Mecque 853
Sourate ***An-Naḥl,*** une sourate révélée à la Mecque 867

دار ابن حزم
للطباعة والنشر والتوزيع